R.

SUTRO
STACKS

Class 920 B52 2

Accession 83338

NOT TO BE TAKEN FROM THE LIBRARY

Form No. 64—5M—12-6-12 19

BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME TROISIÈME.

BRUXELLES,

H. THIRY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

42, rue d'Isabelle, 42.

1872

x920
B52z
83338

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(28 OCTOBRE 1872.)

MM. **le général Guillaume**, délégué de la classe des lettres, *président*.
Ad. Quetelet, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Edm. De Busscher, délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire*.
De Koninck, délégué de la classe des sciences.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences.
Ed. Morren, délégué de la classe des sciences.
Van Beneden, délégué de la classe des sciences.
Gachard, délégué de la classe des lettres.
Th. Juste, délégué de la classe des lettres.
le baron Kervyn de Lettenhove, délégué de la classe des lettres.
Alph. Wauters, délégué de la classe des lettres.
Alph. Balat, délégué de la classe des beaux-arts.
le chevalier Léon de Burbure, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Portaels, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Siret, délégué de la classe des beaux-arts.

M. Félix Stappaerts, *secrétaire-adjoint*.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU TROISIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

Blommaert (Ph.), correspondant de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Britz (J.), docteur en droit, greffier du tribunal de première instance, à Bruges.

Broeckx (le docteur **C.**), membre de l'Académie royale de médecine, à Anvers.

Capitaine (Ulysse), homme de lettres, à Liége.

Crombrugghe (le baron **Albéric de**), docteur en droit, à Bruxelles.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Gand.

De Koninck (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Delecourt (Jules), secrétaire de la Société des Bibliophiles de Belgique, juge au tribunal de première instance, à Bruxelles.

De Smet (le chanoine **J.-J.**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Gachard (L.-P.), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste général du royaume, à Bruxelles.

Guillaume (le général **H.-H.-G.**), ministre de la guerre, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Helbig (H.), homme de lettres, à Liége.

Juste (Théodore), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Volkaersbeke (le baron **h.**), membre de la Chambre des représentants, directeur du *Messager des Sciences historiques*, à Gand.

Lamy (le chanoine **F.-J.**), professeur à l'Université de Louvain.

Le Roy (Alphonse), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Limbourg-Stirum (le comte **T. de**), archéologue, à Gand.

Neeffs (Emm.), archéologue, à Malines.

Nève (Félix), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Piot (G.-J.-C.), chef de section aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

Polain (M.-L.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Liége.

Rahlenbeek (Ch.), homme de lettres, à Bruxelles.

Reusens (l'abbé **E.**), professeur-bibliothécaire de l'Université de Louvain.

Robaulx de Soumoy (A. de), auditeur-général à la Cour militaire, à Bruxelles.

Roulez (J.-E.-G.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Saint-Genois (le baron **Jules de**), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur-bibliothécaire de l'Université de Gand.

Siret (Ad.), membre de l'Académie royale de Belgique, commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

Snellaert (F.-A.), membre de l'Académie royale de Belgique, docteur en médecine, à Gand.

Stappaerts (Félix), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur d'archéologie à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles.

Thonissen (J.-J.), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain.

Van Beneden (P.-J.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Vande Putte (le chanoine **F.**), curé-doyen, à Courtrai.

Vander Meersch (Auguste), docteur en droit et homme de lettres, à Gand.

Van Hasselt (André), membre de l'Académie royale de Belgique, inspecteur-général de l'instruction primaire, à Bruxelles.

Vereecke (J.-J.-J.), archéologue, à Gand.

Wauters (Alph.), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Bruxelles.

B

BRÈS.

BRÈS (*Guy* **DE**), **BRESSE** ou **BRAY**, né à Mons, vers l'année 1523, mort à Valenciennes, le 31 mai 1567, fut un personnage remarquable et l'un des plus célèbres pasteurs de l'Église réformée aux Pays-Bas. Il exerça d'abord la profession de peintre-verrier; son père était teinturier. Né de parents fortement attachés à la religion catholique, il fut un croyant fervent jusqu'au jour où le hasard ayant fait tomber une Bible entre ses mains, il se mit à la lire et à méditer sur son contenu. Ses idées et ses croyances se modifièrent alors complétement et il embrassa, avec ardeur, les idées de la réforme. Essayant d'abord sur sa famille ses dispositions pour la prédication, il parvint à convertir au protestantisme sa mère et sa sœur. Guy de Brès fut bientôt connu, et la crainte des persécutions le décida à quitter son pays; le nouvel apôtre se réfugia en Angleterre où il retrouva Valeran Poulain et d'autres réformés belges. Ce fut probablement pendant ce séjour à l'étranger qu'il se livra à l'étude et acquit ces connaissances qui, de simple ouvrier, l'élevèrent au rang des plus célèbres pasteurs réformés.

Peu après, voyant que les Pays-Bas jouissaient d'un peu de tranquillité à la fin du règne de Charles-Quint, il y revint en 1554 et se mit à prêcher, principalement à Mons, Valenciennes et Lille; il se fixa même pendant quelque temps dans cette dernière ville. Mais, en 1555, Philippe II, en montant sur le trône, renouvela les édits contre les hérétiques, les persécutions recommencèrent et Guy se réfugia à Gand. L'année suivante parut son premier ouvrage, *le Baston de la Foy*, dont nous parlerons plus loin. La composition de ce livre lui fit voir que son instruction n'était pas encore suffisante pour le rôle qu'il aspirait à remplir; il se rendit, en conséquence, à Lausanne et à Genève pour y faire de nouvelles études au foyer même de la réforme. Il n'y resta, selon toute probabilité, que neuf à dix mois. Il en revint plein d'ardeur et adopta la vie active d'un apôtre qui veut faire triompher sa croyance, lutte périlleuse à cette époque, et qu'il soutint par la parole et par la plume jusqu'au jour où, conduit au supplice, son nom prit place dans le sombre martyrologe de l'intolérance religieuse.

Guy de Brès s'établit à Tournai à son retour de Suisse et de là fit de fréquentes excursions dans les environs; on le vit à Lille, à Valenciennes; il alla même jusqu'à Dieppe; il fonda les églises réformées d'Amiens et de Montdidier. C'est à cette époque qu'il se maria.

Les partisans des idées nouvelles étaient devenus fort nombreux à Tournai; au mois de novembre 1561, ils firent une démonstration publique de leur foi; après s'être réunis sur le marché où ils entendirent un sermon, ils parcoururent, marchant à huit de front, les principales rues de la ville, « chantant les Psaumes de David en français à la Calvin. » A la

suite d'une information tenue à l'occasion de ces faits, une récompense fut promise à celui qui ferait arrêter Guy de Brès, mais il parvint à s'échapper et fut par contumace banni des Pays-Bas. Il se rendit alors (1562) à Sedan, appelé par Henri Robert de la Marche, prince de Sedan et duc de Bouillon, qui venait de faire ouvertement profession de la foi réformée. C'est là que Guy de Brès prépara la *Confession de foi des églises réformées* en trente-sept articles, qui fut envoyée à Philippe II. Cet envoi était accompagné d'une lettre écrite, selon toute apparence, par Guy au nom de tous les réformés, dans laquelle ceux-ci réclamaient la liberté religieuse tout en protestant de leur fidélité comme sujets du roi. Cette lettre prouve que les réformés des Pays-Bas, pas plus que ceux de l'Allemagne, ne voulaient introduire la liberté politique; ils protestent contre l'accusation d'être « rebelles et mutins ne désirant rien moins que de renverser tout gouvernement politique, » et reconnaissent « que les rois règnent et que les princes décernent justice par la puissance éternelle de Dieu » et que leur pouvoir est de droit divin.

Guy de Brès, par ses prédications et ses écrits, s'était fait connaître. Aussi, quand le prince d'Orange chercha à obtenir l'unité de vues entre les luthériens et les calvinistes, il s'adressa à Guy qui se rendit à Bruxelles auprès du prince avec Charles de Nielles, pasteur réformé d'Anvers. Ces deux ministres étaient disposés, pour atteindre ce but important, à faire quelques concessions, en prenant pour base de l'accord la formule de Wittemberg, composée par Mélanchton et Martin Bucer; mais la chose traîna en longueur et ne put réussir.

En 1566, Guy de Brès fut nommé pasteur de l'église réformée de Valenciennes. Il se rendit à son poste en passant par Tournai où il arriva le 8 août, venant d'Anvers, dit un ancien auteur. Il fut prié avant son départ de faire un prêche qui eut lieu le lendemain 9 août. A Valenciennes, il trouva le consistoire tout-puissant et la ville au pouvoir des réformés. Nous ne pouvons nous étendre sur les événements de Valenciennes, ce récit nous entraînerait trop loin; disons seulement que Noircarmes fut heureux de trouver un prétexte pour faire déclarer la ville rebelle le 17 décembre 1566. Les réformés protestèrent contre les faits que leur reprochait l'ordonnance royale, par une brochure devenue excessivement rare, probablement écrite par Guy de Brès, et intitulée : *Remonstrance et supplication de ceus de l'église réformée de la ville de Valencenes, sur le mandement de son Altesse fait contre eus le quatorzième jour de décembre* 1566. Imprimé en l'an MDLXVII, petit in-12, 22 pages non chiffrées.

En même temps, les réformés s'adressèrent aux seigneurs confédérés pour en obtenir du secours. Le siége ne commença avec vigueur qu'au mois de mars 1567. La dissension éclata parmi les chefs assiégés, qui avaient perdu tout espoir d'être secourus par le prince d'Orange. Guy de Brès et la bourgeoisie, dont il disposait, voulaient se rendre; l'autre pasteur, Pérégrin de Lagrange, Michel Herlin, personnage influent, et le peuple, ne le voulaient pas. Pendant ces discussions, Noircarmes parvint à s'emparer de la ville, le 23 mars, le jour même où De Brès et Lagrange faisaient leur dernier prêche; les vengeances commencèrent aussitôt. Les deux pasteurs, Herlin et un cordier qui leur fournit des cordes, profitant de la nuit, se laissèrent glisser le long des murailles et parvinrent à se sauver; ils arrivèrent à Saint-Amand et entrèrent dans une auberge, où, selon une narration du temps, le bel équipage de Herlin et son épée dorée à fourreau de velours attirèrent l'attention d'un villageois qui alla prévenir le maire; celui-ci les soupçonnant d'être des bourgeois de Valenciennes échappés de la ville les fit arrêter et conduire à Tournai, le 31 mars. Un conflit s'éleva sur le lieu où ils devaient être jugés et punis. La gouvernante Maguerite de Parme écrivit, le 1er avril, au comte de Rœulx, gouverneur de Tournai, pour faire l'enquête, et voulant « que la punition et justice se face au lieu du délict, » elle ordonna de les renvoyer à Valenciennes.

Le 3, le comte de Rœulx lui fait observer que c'est le maire de Saint-Amand qui avait arrêté les prisonniers dans une localité dépendant du bailliage de Tournai et Tournésis, que par suite la juridiction du bailli était saisie; il ajoutait que Guy de Brès avait résidé à Tournai pendant huit ou neuf ans, y avait fait des prêches publics, et qu'il convenait de le juger dans cette ville. Le comte de Rœulx se rendit même à Bruxelles, mais ne put obtenir ce qu'il voulait. Il fut décidé qu'on reconduirait les prisonniers à Saint-Amand et que là ils seraient remis entre les mains du prévôt de Valenciennes, ce qui fut fait le 11 avril. Guy de Brès fut jeté dans un cachot sombre et humide; son procès et celui de ses compagnons commença bientôt. Pendant sa durée, où la torture fut employée comme moyen d'instruction, il fut visité par un grand nombre de personnes, carmes, cordeliers, théologiens de toute espèce. L'évêque d'Arras, Richardot, fut du nombre de ces visiteurs, mais rien ne put faire changer les convictions du malheureux prisonnier. Ces controverses sont rapportées dans l'*Histoire des martyrs* de Crépin. Le procès eut l'issue fatale à laquelle on devait s'attendre; condamné à mort par la corde, Guy de Brès marcha courageusement au supplice, le 31 mai 1567; son corps fut enterré sous le gibet.

Telle fut la vie de cet homme remarquable qui, de simple ouvrier, s'éleva au rang des personnages célèbres de cette époque. Comme écrivain, Guy de Brès doit être placé en première ligne; sous sa plume la langue française apparaît élégante et pure, son style, tout à la fois simple et coloré, rappelle celui de Calvin. En 1562, une partie des papiers de Guy fut saisie à Tournai; on voit dans la relation de cette saisie (que nous avons publiée dans le *Bibliophile belge*, 1868), qu'il écrivait le latin, le grec, quelque peu d'hébreu, qu'il correspondait avec beaucoup de personnes tant du pays que de l'étranger, entre autres avec Pierre Dathenus, le pasteur flamand de Francfort, avec Calvin et avec Jean Crépin qui lui demandait les noms des martyrs des Pays-Bas et des renseignements pour l'histoire dont il s'occupait et que tout le monde connaît. Ajoutons encore un renseignement : sur quelques-uns des livres saisis se trouvait le nom de leur propriétaire, c'était *Guy de Bresse* et aussi *Hiéronime* au lieu de Guy.

Terminons cet article par l'indication bibliographique des œuvres de cet éminent réformé.

1° *Le baston de la foy chrestienne propre pour rembarrer les ennemis de l'Évangile : par lequel on peut aussi cognoitre l'ancienneté de nostre Foy, et de la vraye Église. Recueilli de l'Escriture Sainte, et des livres des anciens Docteurs de l'Église, et des Conciles, et de plusieurs autres Auteurs.* — Reveu et augmenté. Imprimé à Lyon, 1562, petit in-8°, 30 pages, épitre préliminaire, 562 pages, plus la table. — Autre édition. Reveu et augmenté de nouveau. (Imprimé) par Thomas Courteau, s. l. M.D.LXV. Ces deux volumes sont très-rares. La première édition, que nous n'avons pas vue, a paru sans indication de lieu ni d'année. Il est probable qu'elle fut imprimée en 1556, à Lyon, comme la seconde, et que Guy de Brès passa par cette ville lorsqu'il se rendit en Suisse. — 2° *La racine, sovrce et fondement des Anabaptistes ov rebaptisez de nostre temps. Avec très-ample réfotation des arguments principaux par lesquels ils ont accoustumé de troubler l'Église de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et séduire les simples. Le tout réduict en trois liures*, par Gvy de Brès. S. l., chez Abel Clémence, M.D.LXV, 903 pages, petit in-8°. — Autres éditions indiquées dans la *France protestante*, mais que nous n'avons pas vues : Harlem, 1565, in-8°; Strasbourg, 1589, 1595, in-8°. Une traduction flamande de ce livre parut à Amsterdam, chez Jean Euersz, 1589, 388 feuillets, 12 pages de tables, sous le titre : *De Wortel, den oorspronck ende het fundament der wederdooperen oft herdooperen van onsen tyde, etc.* — Autre édition : Amsterdam. 1608. Cet ouvrage, destiné à combattre les anabaptistes, est divisé en trois livres, traitant le premier de l'origine des anabaptistes, le deuxième de l'incarnation, le troisième du baptême.

des enfants; à la fin du volume se trouvent trois traités : 1° de l'autorité du magistrat; 2° du jurement ou serment solennel; 3° de l'âme ou esprit de l'homme. Toutes ces éditions sont excessivement rares. — 3° *Histoire notable de la trahison et emprisonnement de deux bons et fidèles personnages en la ville d'Anvers; c'est assavoir de Christophe Fabri, ministre de la parole de Dieu en ladite ville, et d'Olivier Bouck, professeur en la langue latine en la très-fameuse et très-renommée université d'Heydelberch, desquels l'un estant grièvement malade a été délivré de ceste misérable captivité. Et l'autre a esté cruellement meurtri et offert en sacrifice à Dieu par le feu. Traduit du flamand en français, par Guy de Brès, ministre.* S. l., 1565, in-12, prélim., 239 pages. — Autre édition. Leyde, chez Gabriel Périn, 1614, petit in-8°, 239 pages. Ce livre est très-rare comme tous les ouvrages de Guy de Brès. La relation flamande parut à Anvers, le 18 novembre 1564 (deuxième édition 1565). L'édition française contient de plus trois sonnets sur Fabri et Bouck et une pièce de vers de dix-sept stances intitulée : *Sommaire de l'histoire de Christophe Fabri, mis en vers français sur le chant du quarante-quatrième Psaume.* — 4° *Confession de foy, faite d'vn commun accord par les fidèles qui conuersent ès pays-bas, lesquels désirent viure selon la pureté de l'Euangile de nostre-Seigneur Jésus-Christ.* S. l., M. D. LXI, pet. in-8°. Guy de Brès fut le principal rédacteur de cette confession; il fut aidé par Adrien de Saravia, professeur de théologie à Leyde. D'abord écrite en français, elle fut aussitôt traduite en flamand et communiquée aux églises et aux pasteurs pour qu'ils y fissent les corrections qu'ils jugeraient nécessaires. La première édition parut en 1561. Nous connaissons encore les éditions suivantes : Seconde, Middelbourg, 1611, en français et en flamand; troisième, Leyde, 1669; quatrième, Amsterdam, chez Henry et la veuve de Théodore Boom, 1687, in-4°; cinquième, Rotterdam, chez Jean Daniel Beman, 1726, in-4°; sixième, Leyde, chez Élie Luzac, 1769, in-4°; septième, Rotterdam, 1787, à la suite des Psaumes de David; huitième, Bruxelles, Société évangélique belge, 1850, in-8°. La préface de cette édition et une note finale contiennent sur la confession de foi des détails dans lesquels nous ne pouvons entrer; neuvième, Genève, Fick, 1850, in-16. Cette édition est un fac-simile de celle de 1561. Enfin une traduction latine a paru dans l'*Harmonia confessionum*, Genevæ, 1581, in-4°, et dans le *Corpus librorum symbolicorum*. Lipsiæ, 1846. Enfin M. Ralhenbeek, qui a bien voulu nous fournir des renseignements sur Guy de Brès, lui attribue la paternité des brochures suivantes : 1° *Vraye narration et apologie des choses passées aux Pays-Bas, touchant le Fait de la Religion en l'an M.D. LXVI, par ceux qui font profession de la religion réformée audit pays.* (S. l.) Imprimé en l'an MDLXVII, petit in-8°. — 2° *Déclaration sommaire du faict de ceus de la ville de Valencienne.* MDLXVI. S. l. — 3° *Remonstrance et supplication*, brochure dont nous avons donné plus haut le titre exact.

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*. — Pasquier de la Barre, *Mémoires*, éd., par Pinchart. — *Mémoires* de Nicolas Soldoyer. — *Bibliophile belge*, 1868. — Archives de l'Etat, à Bruxelles. — Rahlenbeek, notes communiquées.

BRESMAL (*Jean-François*), médecin et chimiste, né à Tongres vers 1660, mort à Liége, le 14 juin 1724. Il suivit d'abord, pendant quatre ans, les cours de la Faculté de médecine de Louvain, puis se rendit à Pont-à-Mousson où il obtint le diplôme de docteur, le 4 juin 1686. Après avoir visité plusieurs universités de France et d'Allemagne, il se fixa à Liége et ne tarda pas à y acquérir une certaine réputation. Il contribua puissamment à l'érection du Collége des médecins de cette ville dont il fut un des premiers associés. Néanmoins, en 1712, ce collége lui défendit « de distribuer « aucune drogue et de se mêler de chi- « rurgie. » Quoi qu'on pense de certaines extravagances thérapeutiques de Bresmal, dit à ce propos M. Dewalque, notamment de sa confiance dans les pentacules, il est difficile de croire que là soit le vrai motif de cette interdiction. Les idées qu'il professait étaient trop répandues

à cette époque pour entraîner une semblable décision. Nous serions plus porté à supposer que Bresmal, esprit actif et entreprenant, s'est laissé aller à faire de la chirurgie et de la pharmacie et que cette concurrence a soulevé les réclamations des apothicaires et des barbiers. Toujours est-il qu'il continua à siéger dans ce collége, dont il était préfet en 1714.

Bresmal n'est guère connu aujourd'hui que par l'étude qu'il a faite des sources minérales du pays de Liége et des localités avoisinantes. Sous ce rapport, il a rendu d'incontestables services. Plusieurs de ses travaux sur la composition et les propriétés médicinales des eaux de Spa, d'Aix-la-Chapelle, de Borcette, de Chaudfontaine, de Huy, de Niveset, du Gadot, etc., méritent de fixer l'attention, bien qu'ils ne présentent, pour la partie chimique, qu'un intérêt assez secondaire. Bresmal se servait peu des réactifs, mais il examinait au microscope le résidu de l'évaporation des eaux ; c'est ainsi qu'il y a reconnu « des sels alumineux, nitreux, et d'autres semblables au sel marin. » En revanche il dissertait volontiers sur les réactions des esprits acides et alcalins, des soufres, etc. Ses considérations médicales se distinguent par la même prolixité d'explications ïatrochimiques sur les esprits vitaux, acides et alcalins. Bresmal a publié : 1° *Lettres sur les eaux minérales d'Aix et de Borcette.* Aix-la-Chapelle, 1687, in-12. — 2° *Avis aux anatomistes pour la découverte des nouveaux chemins conduisant l'urine des intestins à la vessie, avec un petit traité de l'hydrophobie.* Liége, Bronckart, 1699, in-12. — 3° *La circulation des eaux ou l'hydrographie des minérales d'Aix et de Spa.* Liége, Bronckart, 1700, 3 vol. in-12 figures. — Même édition avec un nouveau titre et la date 1718. Cet ouvrage n'est en partie que le développement des *Lettres* n° 1. Bresmal cite souvent les travaux de ses devanciers Fusch, Gerincx, De Heer, etc., mais il les traite avec un sans-façon d'autant plus déplacé que lui-même a souvent besoin de grande indulgence. — 4° *Lettre sur les eaux minérales de Brée*, imprimée vers 1700, probablement en placard, avec le texte flamand en regard. — 5° *Descriptio seu analysis fontis S. Ægidii mineralis ferruginei prope Tungros.* Leodii, De Milst, 1700, in-18 de 95 pages. — 5° *Description ou analise des eaux minérales ferrugineuses de la fontaine proche de la ville de Tongres.* Liége, De Milst, 1701, in-12 de 78 pages. Traduction de l'ouvrage précédent, dont il parut également une édition flamande. L'auteur retracte sa première interprétation du célèbre passage de Pline : *Tungri Civitas Galliæ fontem habet insignem...* Plus éclairé, il reconnaît que ce naturaliste n'a pas eu en vue les sources de Spa, mais bien la fontaine de Tongres. Le docteur H. G. Driesen donna, en 1796, une nouvelle édition de ce livre, qu'il fit suivre de ses propres observations et de quelques-unes des dissertations que le baron de Villenfagne publia, en faveur de Tongres, dans l'*Esprit des Journaux*. Elle parut la même année en français à Hasselt et en flamand à Maestricht. — 7° *Hidro-analise des minérales chaudes et froides de la ville d'Aix-la-Chapelle, divisé en deux parties.* Liége, De Milst, 1703, in-12 de XVI et 176 pages. Quelques exemplaires, avec le titre rajeuni, portent la rubrique : Aix-la-Chapelle, Barchon, 1728. Bresmal analysa les eaux d'Aix et publia ses observations à la demande et aux frais du Magistrat de cette ville. Il soutient que « la fermentation centrale est la seule « cause efficiente de la chaleur des eaux, « action qui est continuée par les parti- « cules hétérogènes de la terre et par les « ferments acides. » — 8° *Défence des eaux minérales de la fontaine du Gadot scituée dans le vallon de Chaudfontaine. Lettre à M. Dubar, docteur en médecine, à Maestreck.* Liége, Bronckart, 1714, in-12 de 48 pages. Le docteur Chrouet ayant critiqué dans un de ses ouvrages l'analyse des eaux du Gadot, approuvée en 1711, par le Collége des médecins de Liége, Bresmal répondit par cette *Défence*, à laquelle Chrouet répliqua par une *Lettre à un ami, servant de réponse à un livre qui a pour titre : Défence, etc.* Liége, 1714, in-12 de 24 pages. La polémique n'en resta pas là. Bresmal fit paraître une nou-

velle *Lettre à M. Dubar ou réplique à la lettre écrite à un ami, etc.* Liége, 1714, in-12 de 40 pages, et Chrouet une *Réponse à M. le docteur Bresmal au sujet des eaux de Chaudfontaine et du Gadot.* Liége, 1715, in-12 de 24 pages. — 9° *Description des eaux minérales acides ferrugineuses des fontaines de Niveset... au marquisat de Franchimont.* Liége, Barchon, 1720, in-12 de 50 pages. Nouvelle édition. A. Stembert, de l'imprimerie allemande, 1785, in-12. — 10° *Lettre écrite à M. J. Delloye, apothicaire à Hui, concernant la force des eaux minérales des fontaines de Hui.* Liége, Barchon, 1720, in-18 de 22 pages. — 11° *Parallèle des eaux minérales actuellement chaudes et froides du diocèse et pays de Liége.* Liége, Barchon, 1721, in-12, figures. Ce parallèle, écrit sous forme de dialogue, est le travail le plus important de Bresmal. On y trouve des renseignements curieux et peu connus sur la plupart de nos sources minérales ou thermales ; la première partie traite des eaux d'Aix, de Borcette, de Gadot et de Chaudfontaine ; la seconde, des eaux minérales froides de Huy, Tongres, Brée, Niveset, Chevron, Bouleau, etc. L'auteur donne l'historique de chacune de ces sources, rapporte les analyses qui en ont été faites et les attestations qui les concernent.

Ul. Capitaine.

Les ouvrages de Bresmal. — Archives du Collége des médecins de Liége. — *Biographie Liégeoise*, 1837, p. 87.

BRESSER (*Martin* **DE**) ou **BRESSERUS**, écrivain ecclésiastique et professeur de théologie, né à Boxtel (Brabant septentrional) en 1585, mort à Bruges le 14 novembre 1635. Il fit son cours de philosophie à Douai, et entra, en 1605, à Rome, au noviciat de la Compagnie de Jésus. De retour dans les Pays-Bas, Bresserus enseigna pendant plusieurs années la théologie à Louvain au collége de son ordre. Il devint ensuite successivement recteur des colléges d'Anvers, de Courtrai, de Louvain et de Bruges ; il mourut dans cette dernière ville, âgé de plus de cinquante ans. On a de lui l'ouvrage posthume intitulé : *R. P. Martini Bresseri Boxtellani, Soc. Jesu theologi, de conscientia libri VI, ad omnigenas conscientias dirigendas idonei.* Antverpiæ, apud Viduam Joannis Cnobbari, 1638 ; vol in-4° de XXVI-782 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Fasti Acad.*, Mss, II, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17568, p. 223. — Aug. et Aloïs De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 3e série, p. 204.

BRETEX (*Jacques*), poëte, né en Hainaut, au XIIIe siècle. Ce personnage est probablement le même que celui nommé Jacques Bertaut, mais il ne faut pas le confondre avec Jehan Bretel, Bretex ou Bretiaux, généralement classé parmi les trouvères artésiens. Un fait important milite en faveur de notre opinion. A l'époque où notre poëte écrivit ses *Tournois de Chauvency*, c'est-à-dire en l'an 1285, nous trouvons plusieurs écrits attribués à Jacques Bertaut, entre autres le *Roman du chevalier Vaillant* et *des deux filles de Blondel de Luxembourg*. Dans les deux ouvrages, la maison de Luxembourg est glorifiée, dans tous les deux, l'on trouve la relation de fêtes semblables. Rapprochement qui mérite d'être signalé, on croirait entendre dans le *Roman du chevalier Vaillant*, la même interprétation des usages, des fêtes et des coutumes de la chevalerie que dans le récit des *Tournois de Chauvency*. Jacques Bretex appartenait au Hainaut. L'on est généralement d'accord sur ce point. Lui-même d'ailleurs semble s'abandonner à son amour patriotique quand, après avoir vanté plusieurs Belges, il parle si chaleureusement des succès remportés par Florent de Hainaut, applaudi des dames, tandis que les hérauts font retentir l'enceinte de ce glorieux cri d'armes : « Hainnau ! Hainnau ! »

Jacques Bretex écrit en vers, langage presque exclusif de tous ceux qui à cette époque cultivaient les lettres ; il mêle souvent, dans ses écrits, aux expressions les plus profanes le saint nom de Dieu et des mots consacrés habituellement aux prières et aux cantiques. Voici ses premiers vers qui forment une espèce d'invocation à l'Amour, sous la protection de qui il paraît se mettre :

Amors est biaus commencemens :
Or doint Diex que le finemens
Soit aussi biaus en son venir
Com li comanciers el venir !
Dites amen, que Diex l'octroie.

Bretex raconte qu'il commença son livre à Salm, en Alsace, dans le château du comte Henri de Blamont, le huitième jour d'août 1285. La scène se passe à Chauvency-le-Château, au manoir de Louis de Looz, comte de Chiny. Le poëte s'étend avec complaisance sur les beaux coups qui signalèrent la joute de Chauvency, portés par de nobles chevaliers et applaudis par de gentilles dames. Le poëme fournit de précieux enseignements sur les relations d'hospitalité qu'entretenaient les nobles du XIIIe siècle; on y trouve des indications sur les chansons en faveur à cette époque; enfin les jeux et les plaisirs y sont dépeints avec grâce et naïveté. Il faut citer, à ce propos, le *Tour du chapelet*, joué par la belle comtesse de Luxembourg, c'est une petite ballade détachée du poëme. — Cet ouvrage est, comme le dit le poëte, une œuvre de galanterie, un chant de guerre et de joie :

D'amors et d'armes et de joie
Est ma matière, et de tel gent
Qui sont et bon, et bel, et gent,
Mignot, jolif et envoisé,
Et ès maint loing païs prisié.

Le poëme de Bretex est le complément de l'*Ordene de chevalerie*, écrit par Hue de Tabarié, châtelain de Saint-Omer, au commencement du XIIe siècle ; il forme un ensemble avec cet ouvrage et avec *Le pas d'armes de la Bergère*, maintenu au tournoi de Tarascon. *Les tournois de Chauvency* servirent au Père Ménestrier, qui en fit une longue étude et en inséra de nombreuses citations dans son *Origine des ornements et des armoiries*.

M. Delmotte, de Mons, fit une publication complète des *Tournois de Chauvency*; il en avait trouvé une copie parmi les manuscrits de la bibliothèque confiée à ses soins. MM. Serrure et Voisin s'occupèrent aussi des mêmes *Tournois* dans les préliminaires du livre de Baudoyin ; ils les désignent comme appartenant à la littérature de l'ancienne Belgique. Enfin il est fait mention du poëme de Jacques Bretex dans *l'Histoire littéraire de la France* due à M. Victor Leclerc. L'œuvre la plus curieuse de notre trouvère est la collection de toutes les chansons de son siècle couronnées par les puys d'amour de nos provinces et du Nord de la France (1285). Ces pièces sont divisées en six chapitres que l'auteur nomme Abécélaires. Cette division fait connaître les différentes espèces de vers admises au concours. Le premier chapitre comprend les pièces nommées les *Grans chants*, ce qui signifie : *Chansons d'amour*, les principales suivant le goût de l'époque ; il y en a soixante-treize, parmi lesquelles se sont glissés quelques cantiques. La deuxième division est celle des *Estampies* : ce sont des descriptions spéciales d'un événement, d'un lieu, d'une personne ; il y en a dix-huit. La troisième division comprend les *Jeux-partis*, au nombre de trente-six. La quatrième est celle des *Pastorelles;* on en compte cinquante-sept. La cinquième est consacrée aux *Ballettes ou balades* ; elles atteignent le chiffre de cent quatre-vingt-huit. Enfin la sixième division contient vingt-deux *Sottes chansons contre l'amour*, mises à dessein à la suite des autres. Ce recueil se trouve en Angleterre. L'abbé de la Rue, qui en rend compte dans ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères* (Caen, 1834), en prit connaissance quand il se trouvait encore dans la bibliothèque de sir Francis Douce.

Bon Albéric de Crombrugghe.

***BREUCHÉ DE LA CROIX** (*Edmond*), poëte et orateur sacré du XVIIe siècle. Le commencement et la fin de la vie de cet homme de talent sont restés dans l'obscurité : on ignore encore les dates de sa naissance et de sa mort. Il naquit probablement en France, au commencement du XVIIe siècle. On a prétendu qu'il était né à Liége, mais ce qu'il dit de lui-même dans ses écrits ne permet pas d'ajouter foi à cette assertion.

Issu d'une famille noble, Breuché fut destiné à l'état ecclésiastique et alla achever ses études en Italie, où il fit un long séjour. A son retour en France, ses talents, son éloquence surtout, le firent remarquer et lui valurent successivement les fonctions de conservateur des priviléges de l'ordre de Malte, protonotaire apostolique, aumônier et prédicateur de Madame, duchesse d'Orléans. Son séjour à la cour de France ne devait cependant

pas être long. Vers 1640, Breuché eut le malheur d'encourir les soupçons du cardinal de Richelieu; on l'accusait d'intrigues et d'intelligences secrètes avec la princesse Henriette de Lorraine, sœur de la duchesse d'Orléans. Il dut quitter la France et vint se réfugier dans le pays de Liége et se fixa d'abord à Villers-le-Temple, en Condroz, siége d'une commanderie de l'ordre de Malte, ordre auquel il était affilié, qui le prit sous sa protection, et le pourvut, en 1641, de la cure des deux Flémalles, près de Liége.

Pour tromper les ennuis qui l'assiégeaient dans cette retraite, Breuché célébra les beaux rivages de la Meuse dans des pastorales où la réforme poétique, accomplie par Malherbe, reçoit sa première application en Belgique. Mais sa prose, écrite avant les chefs-d'œuvre de Pascal, est beaucoup plus remarquable encore; son mérite est d'autant plus grand que, dépourvu de modèles, il dut se frayer la voie. Plus d'un quart de siècle avant Bourdaloue, Bossuet et Fléchier, il produisit des œuvres qui font pressentir ces grands orateurs. Ses occupations littéraires ne suffisaient cependant pas à son activité, il établit chez lui un pensionnat de jeunes gens de familles nobles, auquel il donna le titre d'Académie de Flémalle. Il fut troublé dans ces utiles travaux par un hobereau du voisinage, nommé De Palante, qui, en 1657, lui chercha querelle et vint même assiéger sa maison; mais Breuché, en sa qualité de curé de la commune, s'adressa à la haute justice de Liége, qui lui accorda sauvegarde et protection.

Après avoir exercé pendant vingt ans les fonctions de pasteur, Breuché les résigna, pour cause de santé, dans les mains de Nicolas Heurkin, moyennant une pension viagère de cinquante ducats. Il est établi par un certificat que lui accorda, sous la date du 28 décembre 1661, le prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, que Breuché « désirait « se retirer en France pour quelque « temps. » En effet, il était rentré en grâce auprès de la cour de France, et nous lui voyons, dès l'année 1657, prendre les titres de conseiller et aumônier du roi très-chrétien. A partir de cette époque, toute trace de son existence nous échappe et il est probable qu'il mourut peu de temps après avoir quitté notre pays.

Si, comme il y a toute apparence, Breuché n'est pas né sous le ciel de la Belgique, ce pays n'en a pas moins le droit de revendiquer une part dans la gloire qui rejaillit de ses œuvres : celles-ci ont été, sans exception, publiées à Liége, et ses beaux vers lui ont été inspirés par les bords ravissants de la Meuse. D'après le certificat qui vient d'être cité, il paraît, en outre, positif que Breuché a joué un certain rôle politique dans la principauté de Liége. Maximilien-Henri constate le zèle très-ardent qu'il a toujours eu pour son service et celui de ses États, « comme il a paru aux occa- « sions où il a esté employé. »

Voici la liste des productions littéraires de Breuché : 1° *La Vierge souffrante au pié de la croix*. Liége, Léonard Streel, 1641, pet. in-4° de 160 pages. — 2° *Prières pour les associés en la confrairie de Notre-Dame des Sept Douleurs, en l'église parochiale de Saint-Martin-en-Isle, à Liége*. Liége, L. Streel, 1641, pet. in-4° de 38 pages. — 3° *De la tranquillité du sage ministre d'Estat, dans les affaires et dans la disgrace*. Dialogue. Liége, Jean Tournay, 1641, pet. in-4° de 116 pages. Cet ouvrage eut l'honneur d'être réimprimé deux fois par les Elzevier, sous ce titre : *Entretiens du sage ministre d'Estat sur l'égalité de sa conduite en faveur et en disgrace*. Leiden, chez les Elzevier, 1645 et 1652; pet. in-12. — 4° *Le divertissement d'Ergaste*. Liége, Bauduin Bronckart, 1642, in-16 de 71 feuillets non chiffrés, recueil en prose et en vers, contenant pour la première fois, *Le malheureux content*, poëme le plus important de Breuché. — 5° *Paraphrase sur le tableau de Michel-Ange du Dernier jugement*. Liége, chez Bronckart, 1644, pet. in-4° de 146 pages. Ce livre est le chef-d'œuvre de Breuché. — 6° *L'Académie de Flémal au pays de Liege, établie par le sieur Edmond Breuché de la Croix*, etc., etc. Liége, B. Bronckart, 1653, très-pet. in-8° de 142 feuillets

non chiffrés. C'est un recueil de prose et de vers. — 7° *Maximes du royaume de Jésus.* — 8° *Deuil de l'univers sur la mort de son roi Jésus-Christ.* Breuché annonce la publication de ces deux livres dans l'avis de la *Paraphrase sur le tableau de Michel-Ange*; mais, selon toute apparence, ils sont demeurés inédits.

H. Helbig.

De Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. II, pp. 369-411. — *Revue Belge*, t. XXIV, 1843, pp. 5-41. — *Bulletin du Bibliophile Belge*, t. XIV, pp. 298-317. *Ibid.*, t. XVII, p. 110, et t. XVIII, pp. 339-340. — *Fleurs des vieux poëtes Liégeois*, pp. 136-168. —

BREUCK (*Jacques* **DE**), le vieux, architecte, sculpteur, né à Mons au XVI^e^ siècle. Voir Du Brœucq (*Jacques*).

BREUCK (*Jacques* **DE**), le jeune, architecte, né à Mons, au XVII^e^ siècle. Voir Du Brœucq (*Jacques*).

BREUCQUEZ (*Ant.-Fr.*), médecin, né à Belœil, au XVIII^e^ siècle. Voir Du Brœucquez (*Ant.-Fr.*).

BREUCQUEZ (*J.-F.*), médecin, né à Mons au XVIII^e^ siècle. Voir Du Brœucquez (*J.-F.*).

BREUGEL (*Pierre*), médecin et professeur à l'Université de Louvain, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant) vers 1520, mort le 22 mai 1577. Voir Bruegel (*Pierre*).

BREUGHEL (*Abraham*) ou **BRUEGHEL**, le jeune, peintre de fleurs et de fruits, naquit à Anvers en 1672 et mourut à Rome en 1720. On n'a pu coordonner sa filiation avec les autres membres de sa famille. Beaucoup d'auteurs lui ont donné pour père Ambroise, l'un des fils de Breughel de Velours, mais Ambroise n'eut pas d'enfant du nom d'Abraham : le nom du père de notre artiste reste donc encore inconnu. Il partit jeune pour l'Italie, résida à Rome et à Naples, épousa une Italienne et se fixa dans sa patrie d'adoption. Son talent y fut très-goûté et l'on assure qu'il y amassa une belle fortune. La bande artistique de Rome le surnomma *Rhyngraef* (comte du Rhin), et, parfois aussi, *le Napolitain*, quoiqu'on ait dit que ce surnom appartînt à son frère Jean-Baptiste, assertion dépourvue de probabilité, puisque c'est Abraham et non point Jean-Baptiste qui séjourna longtemps à Naples. On raconte que voulant constituer une dot brillante à sa fille unique, dont la beauté était remarquable, il confia son bien à un marchand qui, au lieu de le faire valoir, s'en empara et s'enfuit en pays étranger. D'après la même légende, Abraham mourut de chagrin, le mariage projeté de sa fille fut rompu et celle-ci entra au couvent. Cette histoire romanesque n'est étayée d'aucune preuve; il est à croire qu'elle fait partie de cet immense bagage de fantaisie que nous ont légué plusieurs écrivains des siècles précédents. Selon Fiorillo, Abraham eut un fils, nommé Gaspard, qui fut élève de son père et adopta le même genre que lui. Si le fait est vrai, il détruit déjà en partie l'histoire dramatique que nous venons de mentionner. Quoi qu'il en soit, les fleurs d'Abraham Breughel sont fort belles et tout à fait dignes de ce que le pinceau de plusieurs membres de sa famille a produit en ce genre; son coloris était chaud, sa touche large et facile, et, qualité plus indispensable, il rendait la nature avec une vérité parfaite. Les musées publics ne possèdent pas de ses ouvrages. Le catalogue de la galerie de Florence indique cependant, comme étant de lui, une *Guirlande de fleurs* entourant une Sainte Famille et des anges peints par un artiste de l'école de Rubens. Ce dernier détail nous dispose à croire que l'œuvre appartient à un Breughel d'une époque antérieure. La plupart des auteurs font mourir Abraham en 1690; en ce cas, il ne serait point né en 1672; les dates que nous donnons paraissent être les vraies. Heineken et Nagler disent qu'il a gravé et lui attribuent une estampe sur bois et quelques-unes à l'eau-forte.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean-Baptiste*) ou **BRUEGHEL**, frère d'Abraham, le jeune, peintre de fleurs et de fruits, né à Anvers en 1670, décédé en 1719. Il accompagna son frère en Italie et s'établit à Rome, où la bande artistique le surnomma *Méléagre*. Il produisit des œuvres dignes d'éloges et mourut à Rome.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Corneille* et *François-Jérôme*). Ces deux artistes sont peu connus. Corneille fut reçu franc-maître de Saint-Luc, à Anvers, en 1514. François-Jérôme n'a point laissé de traces dans son pays.

Le Blanc le cite comme étant tout à la fois peintre et graveur à l'eau-forte. Brulliot a trouvé sa signature en toutes lettres, sur des gravures représentant des marines qu'on suppose avoir été gravées par lui d'après ses propres compositions. Elles appartiennent à la seconde moitié du XVIe siècle. Ad. Siret.

*BREUGHEL (*Pierre*), ou BRUEGHEL le vieux, dit le Paysan, le Drôle, ou le vieux Breughel, peintre de paysage, de scènes burlesques, de diableries, d'histoire en petit, etc., et graveur sur bois, à l'eau-forte et au burin, né à Breughel, village près de Breda, on ne sait au juste en quelle année; d'après les uns en 1510, d'après les autres en1530. Le nom de famille de cette belle lignée artistique n'a jamais été connu. Pierre Breughel, souche de tous ces vaillants peintres, prit le nom de son village et n'en signa jamais d'autre. Et même celui-ci est orthographié de deux manières, Brueghel et Breughel. La première manière est la version primitive, celle que les peintres de ce nom ont adoptée pour signature; la seconde a pourtant prévalu dans l'orthographe moderne. Breughel était né paysan et fils de paysan; mais la nature en le créant artiste, lui avait donné un esprit inventif, curieux, gai et fort original. Sa vocation ne fut pas contrariée. On le plaça chez un homme célèbre, peintre, architecte, géomètre, Pierre Coucke, d'Alost. Il demeura dans la maison de celui-ci et porta plus d'une fois dans ses bras, dit Van Mander, la petite fille de son maître, sans se douter que cette petite fille serait un jour sa femme. On sait que Pierre Coucke avait épousé Marie Bessemers, de Malines, peintre elle-même et qui devait plus tard donner les premières leçons à son petit-fils, Jean Breughel, dit de Velours. Pierre Breughel alla ensuite travailler dans l'atelier de Jérôme Kock, plus connu comme graveur et comme marchand de tableaux que comme peintre. Il est évident qu'aucun de ces deux maîtres ne put avoir sur la manière de Breughel une influence déterminante et que le jeune artiste resta, comme style et comme genre, ce que la nature l'avait fait. Il est cependant un troisième maître qu'il se choisit, et, quoiqu'il ne le vit peut-être jamais à l'œuvre et qu'il ne reçut point ses leçons, c'est le modèle qu'il adopta de préférence dans celles de ses compositions où il introduisit du fantastique ou dans ses représentations d'histoire en petit. Nous voulons parler de Jérôme van Aeken, dit Bos ou Bosch, que Van Mander appelle Jérôme Van den Bosch. Lorsque Breughel eut fini ses études, il se mit à voyager, parcourut la France et se rendit de là en Italie. On sait qu'il s'arrêta dans les Alpes. On ne connaît aucun fait particulier de son séjour dans ces deux pays. Revenu dans sa patrie, il choisit Anvers pour résidence et y fut reçu, en 1551, dans la confrérie de Saint-Luc. Ici se place tout naturellement la discussion sur l'époque de sa naissance. Nous avons dit que certains auteurs avaient adopté l'année 1510, d'autres l'année 1530. M. Chrétien Kramm, le continuateur d'Immerzeel, penche pour cette dernière version à cause de l'année de réception à Saint-Luc. Nous ne saurions partager cette opinion, à notre sens inadmissible si réellement Breughel le vieux a passé quelques années chez Pierre Coucke, un certain temps chez Jérôme Kock, a voyagé en France, séjourné en Italie, est revenu à Anvers, y a été reçu membre de Saint-Luc, tout cela avant 1551, c'est-à-dire avant vingt et un ans. Ce serait là un fait impossible. Et pourtant son admission à Saint-Luc a suivi ses premiers voyages; mais Breughel fit deux fois le pèlerinage d'Italie, car nous trouvons ces faits clairement établis par l'exact Van Mander. C'est ce que nous sommes autorisé à affirmer, en trouvant sur une gravure citée par Le Blanc et d'autres, la marque suivante : *Petrus Breughel fecit Romæ* 1553. *Excud. Hondius.* Elle représente une vue du Rhin avec l'histoire de Mercure et de Psyché. M. Chrétien Kramm dit posséder cette estampe; il donne la variante d'inscription que voici : PETRUS BREUGEL *fec. Romæ A°* 1553, *Excud. Houf. cum Fræ Cœs.* Il fait remarquer, comme nous, que la présence de Breughel, à Rome, en 1553, est ainsi constatée. Mariette qui, par parenthèse,

conclut à tort, d'après quelques vers de Lampsonius, que notre peintre fut élève de Jérôme Bosch, Mariette, disons-nous, vient apporter une nouvelle clarté dans le fait qui nous occupe : « J'ai vu, dit-il, « chez M. Crozat, deux dessins du vieux « Breughel, que je crois faits en Italie. « Ce sont des vues de montagnes des « Alpes ; ils portent la date 1553, et « pour les détails, ils sont supérieure- « ment beaux.... Je connais un paysage, « gravé à Rome par ce peintre, avec la « même date 1553. »

Il est donc bien avéré, bien constaté, que les voyages de Breughel eurent lieu avant et après sa réception à Saint-Luc. Dès lors, la date de naissance en 1530 devient, selon nous, impossible. Ajoutons cependant que Breughel fut un artiste excessivement laborieux puisque, dans une carrière relativement courte, il a produit tant d'œuvres de toute espèce. Il faut s'étonner enfin de ce que le vieux Van Mander n'ait pas dit un mot pour déplorer la mort prématurée de l'artiste. Quoi qu'il en soit, la date précise de sa naissance ne saurait être fixée et ne le sera probablement jamais, les archives du village de Breughel n'existant sans doute plus.

Pierre Breughel se lia avec un commerçant nommé Hans Franckert dont Van Mander fait un grand éloge ; ce Franckert s'attacha à notre artiste, le vit journellement et les deux amis se mirent à fréquenter les kermesses, les foires, les noces de village, déguisés en paysans et apportant leurs cadeaux de fête comme les autres. Breughel se retrouvait sans doute avec un certain plaisir au milieu des mœurs naïves de son enfance, mais il avait un autre but : celui d'étudier de près ce qu'il voulait représenter. En effet, il rendit avec le plus grand naturel, tant à l'huile qu'à la gouache, ces querelles, ces fêtes, ces repas, ces jeux villageois qu'après lui les Teniers traitèrent avec tant de talent. Ici Van Mander nous raconte une assez plaisante historiette qui paraît en harmonie avec le caractère du peintre. Il avait une gouvernante qu'il aurait épousée si elle n'avait pas eu la rage de mentir du matin au soir ; il convint avec elle de prendre une longue taille de boulanger et d'y faire une marque à chaque mensonge ; si le bâton restait vierge de marques ou, du moins, s'il ne se remplissait qu'au bout d'un certain temps, le mariage aurait lieu ; la gouvernante fit, sans aucun doute, les efforts les plus louables, et pourtant, bien avant l'expiration du délai, le bâton disparaissait sous les entailles. Dès lors tout fut rompu et Breughel conserva sa liberté. Il revit, vers ce temps, la veuve et la fille de son ancien maître, Pierre Coucke ; les deux femmes s'étaient établies à Bruxelles et non à Anvers, comme nous le trouvons dans la notice de l'*Histoire des Peintres* de M. Charles Blanc, notice qui fourmille d'erreurs, confond le père et le fils, donne enfin de fausses dates pour tous. Bientôt Breughel obtint la main de la jeune Marie Coucke, cette enfant qu'il avait autrefois fait sauter sur ses genoux et qu'il épousa en 1563. La mère, Marie Bessemers, ne mit qu'une condition à cette union, c'est que Breughel viendrait habiter Bruxelles ; il pourrait mieux ainsi oublier ses anciennes relations. C'est ce qui eut lieu, et l'on voit, d'après le nombre de tableaux cités par Van Mander et peints à cette époque, quel fut le succès que Breughel obtint. Plusieurs de ses toiles lui furent commandées par l'empereur ; la ville de Bruxelles le fit également travailler, mais la mort interrompit ces derniers travaux. Il avait dessiné avec beaucoup de talent des emblèmes accompagnés de textes écrits ; les trouvant ensuite trop piquants ou trop libres, il les fit brûler par sa femme, alors qu'il était sur son lit de mort. Il mourut en 1569, n'ayant été marié que six ans et laissant deux fils, dont le dernier avait à peine un an. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle où son fils, Jean, lui érigea un monument funéraire à lui et à sa femme, Marie Coucke. Ce monument fut restauré, en 1676, par David Teniers, le jeune. Van Mander rend au vieux Breughel le meilleur témoignage ; c'était, dit-il, un homme de mœurs honnêtes et paisibles, peu parleur, quoique fort gai

en société, et s'amusant à effrayer son monde et même ses élèves par des fantasmagories et des bruits singuliers. Le même auteur cite les principaux ouvrages connus alors de notre artiste ; parmi ceux que possédait la cour d'Autriche, se trouvaient deux éditions de la *Tour de Babel*, deux *Portements de Croix*, un *Massacre des Innocents*, une *Conversion de saint Paul*. Van Mander ajoute qu'il est difficile d'énumérer tout ce qu'il a produit en diableries, enfers, sujets champêtres, etc. Parmi ceux qu'il mentionne, notons encore une *Lutte entre Carême et Mardi-Gras*, et une toile où l'on voyait employés tous les remèdes contre la mort.

De nos jours, plusieurs musées possèdent des œuvres de Breughel; à Bruxelles, un *Massacre des Innocents*, signé P. Bruegghel. Le catalogue de la Galerie de Vienne lui attribue onze toiles; quelques-unes sont signées. Ce document, tout en indiquant pour dates certaines 1510-1570, ne laisse pas que de donner à Breughel, le vieux, un tableau, dont il fournit en même temps la signature : P. Brvegl. 1606. — C'est évidemment une toile de Pierre, le jeune. Son principal ouvrage est la *Tour de Babel*, celui-là même dont parle Van Mander. A Dresde, deux toiles, une *Rixe de paysans* et une *Prédication de saint Jean;* à Madrid, trois paysages avec figures ; à Berlin, une *Bataille entre des pèlerins et des estropiés près d'un cimetière de village;* à Munich, une *Prédication de saint Jean* et une *Paysannerie ;* au Louvre, une *Danse de paysans* et un autre sujet champêtre. Breughel, le vieux, possède des qualités fort remarquables et surtout fort originales. C'est un Flamand par excellence ; il est l'initiateur, non-seulement de sa nombreuse descendance artistique, mais aussi des Van Ostade, des Teniers, des Brauwer, etc. Il y a encore chez lui la naïveté gothique; des défauts saillants déparent quelques-unes de ses œuvres ; il ignore le clair-obscur ; il ne connaît ni la dégradation des teintes, ni celle des plans; son dessin est lourd parfois; sa manière est souvent spirituelle; ses toiles sont animées ; ses charges sont plaisantes, mais souvent exagérées ; son goût est médiocre ; il introduit des conceptions grotesques jusque dans les scènes religieuses; il a beaucoup d'invention, mais ses inventions ne sont pas toujours ingénieuses. Il habille ses personnages de vêtements bizarres où il prodigue les couleurs éclatantes ; il produit par là un effet peu harmonieux ; ses paysages sont d'un vert prononcé, souvent bleuâtre qui nuit à l'art avec lequel ses sites sont rendus : « Ses paysages, dit Mariette, sont de « très-grande manière. Lorsqu'il avait « fait le voyage d'Italie, il s'était ar- « rêté dans les Alpes, et y avoit des- « siné des vues qui ordinairement em- « brassent de grandes étendues de pays ; « on voit de ces païsages dessinés à la « plume qui ne seroient pas désavoués « du Titien. » Voilà certes un bel éloge. Ajoutons qu'il excella à rendre le type paysan et les façons des villageois. En somme, c'est un peintre fort curieux à étudier, parce qu'on retrouve en principe chez lui toutes les qualités et les défauts de l'école villageoise dont il est, en réalité, le chef. Son portrait a été gravé par J.-H. Wierix et copié par H. Hondius avec des vers de Lampsonius ; un autre a été dessiné par B. Spranger et gravé par Égide Sadeler. Pierre Breughel, le vieux, a gravé en grands bois l'*Histoire d'Ourson et Valentin*, mascarade datée de 1566. — Parmi ses autres gravures, il faut citer : *Paysage* avec la chute d'Icare ; — *Kermesse flamande*, datée de 1559 ; — *La maîtresse d'école*, datée de 1559 ; — un sujet grotesque et emblématique incompréhensible ; — *La fête des tireurs ;* — enfin la *Vue du Rhin*, avec l'histoire de Mercure et Psyché, datée de Rome, 1553.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Pierre*), dit d'Enfer, fils de Pierre, le vieux, peintre d'histoire en petit, de genre, de diableries, scènes de sorcières, incendies, etc., naquit à à Bruxelles, probablement vers 1564. Jusqu'à présent on n'a pu préciser l'époque de sa naissance ; ses parents se marièrent en 1563 et il fut l'aîné de leurs enfants. Pierre apprit la peinture à Anvers, auprès de Gilles van Coninxloo. Lorsque ses années d'étude furent ache-

vées, il se fixa dans la même ville et y fut reçu, en 1585, dans la corporation de Saint-Luc, en qualité de fils de maître. En 1588, il épousa Élisabeth Goddelet. Parmi ses témoins, on remarque le peintre Jean Snellinck. Il ne paraît pas qu'il ait voyagé. Il était doué d'un talent assez remarquable et eût fait sans doute un artiste plus renommé si le goût ne lui avait point fait défaut; une imagination bizarre lui fit choisir de préférence les diableries, les représentations de sorcières, et, tendance plus fâcheuse, il introduisit ces singulières conceptions dans les sujets les plus sérieux. C'est ainsi que dans le tableau qu'on voit de lui au Musée de Bruxelles, et qui représente *la Chute des Anges rebelles*, les archanges, tout en précipitant dans l'enfer leurs confrères déchus, changent eux-mêmes de forme et en revêtent des plus étranges. *Le Portement de croix*, du Musée d'Anvers, montre une cavalcade des plus excentriques, avec les larrons sur une charrette, des paysans flamands revenant du marché et regardant passer le cortége, des cavaliers armés de toutes pièces et revêtus de costumes, empruntés pour la plupart au XVI^e^ siècle. Ce tableau est signé P. Bruegel 1607. On comprend que de telles représentations ne soient pas agréables à l'œil et ne puissent plaire à un esprit sérieux. Cela n'empêche que le coloris du peintre ne soit digne de grands éloges: sa touche est fort légère et spirituelle et son dessin ferme et sûr. Pierre Breughel, le jeune, eut deux enfants; son fils, nommé Pierre comme lui, naquit en 1589 et fut reçu franc-maître de Saint-Luc, en 1608. Il fut peintre de portrait et eut, dit-on, un talent remarquable. On le considère comme le maître de Gonzalez Coques. Le second enfant de Pierre fut une fille appelée Marie et née en 1591. Notre peintre mourut en 1637-38, et sa femme ne lui survécut que d'un an à peu près. On cite plusieurs de ses élèves, parmi lesquels il y en eut un qui suffirait pour la gloire de son maître, nous voulons parler de François Snyders. Le portrait de Breughel est au nombre de la collection des *Cent* gravés par Van Dyck. Les principales galeries de l'Europe ont de ses tableaux. A Munich, *l'Incendie de Sodome* et l'*Incendie de Troie*, tous deux sur cuivre; le catalogue de ce musée le fait élève d'Égide Conin : ce nom de fantaisie doit signifier Gilles ou Égide van Coninxloo. A Berlin, une *Bataille de paysans* et une *Marche au Calvaire;* à Vienne, *Adoration des Mages*, *Tentation de saint Antoine*, etc.; à Dresde, *l'Enfer*, *Tentation de saint Antoine* et *Ruine de Sodome;* à Madrid, *l'Enlèvement de Proserpine*, *la Tour de Babel*, et deux *Incendies;* à la Haye, *Jésus-Christ délivrant les âmes du Purgatoire;* en outre, à Anvers et à Bruxelles, les tableaux déjà cités plus haut.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean*), dit de Velours, le vieux, fils aîné de Pierre, le vieux, peintre de fleurs, fruits, animaux et paysage avec figures, naquit à Bruxelles en 1568, un an seulement avant la mort de son père. Sa grand'mère maternelle, Marie Bessemers, veuve de Pierre Coucke, d'Alost, était peintre; c'est elle qui fit la première éducation artistique de l'enfant; elle lui apprit à dessiner et à peindre à la détrempe. Voyant les précoces dispositions de son petit-fils, elle le plaça ensuite chez Pierre Goetkint, ou Goekindt le vieux, afin qu'il y apprît à peindre à l'huile. Ce maître était marchand de tableaux, et n'a point laissé de traces dans l'histoire de l'art; il mourut en 1583, alors que Jean Breughel n'avait encore que quinze ans, et, par conséquent, il est certain que le jeune homme dut achever ses études dans un autre atelier. Cependant le nom de ce troisième maître n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ses études étant finies, le premier soin de Breughel fut de partir pour visiter l'Italie et, selon plusieurs auteurs, l'Allemagne. Ainsi Descamps nous raconte qu'il alla d'abord à Cologne où ses tableaux, représentant alors exclusivement des fleurs et des fruits, eurent un immense succès. Ce qui rend vraisemblable son séjour dans plusieurs localités allemandes, c'est la faveur constante dont il fut l'objet de la part de plusieurs princes de ces pays, pour lesquels il exécuta une foule de compositions. L'épitaphe du maître, qui nous a été

transmise par copie, mentionne la faveur toute particulière dont l'honorait l'empereur Rodolphe II. Lorsque, un peu plus tard, il arriva en Italie, il se mit à reproduire les magnifiques vues qui l'entouraient ; dès lors le paysage, sans lui faire abandonner son premier genre, l'occupa plus fréquemment ; son goût naturel lui fit choisir les meilleurs modèles, lui fit étudier les plus grands paysagistes et les plus beaux sites de l'Italie ; aussi devint-il, en peu de temps, un artiste de premier ordre. Il fut, vers cette époque, distingué par le cardinal Frédéric Borromée, neveu et successeur de saint Charles, à Milan. Ce devait être vers 1593 ; car Mariette rapporte qu'il a vu cette date sur un dessin du Colisée exécuté par Jean Breughel, au mois d'août de cette même année. Le cardinal Borromée le prit à son service et ce fut pour le prélat qu'il peignit, entre autres, les *Quatre Éléments*, longtemps conservés à la Bibliothèque ambroisienne, à Milan ; sous l'Empire, ces tableaux vinrent à Paris ; deux furent rendus en 1815, sur réclamation ; les deux autres sont encore au Louvre ; Mariette appelle ces quatre toiles « des morceaux sans prix. » Notons en passant que cette commande ne fut faite au peintre que vers 1621, bien des années après qu'il eut quitté l'Italie ; nous citons ce fait comme une preuve du souvenir que lui avait gardé son ancien protecteur.

Un livre publié en italien, par le docteur Crivelli (1868), fait connaître des documents très-intéressants, découverts par l'auteur dans la Bibliothèque Ambroisienne, à Milan. C'est toute une collection de lettres adressées par Breughel de Velours à son protecteur, Frédéric Borromée et à Hercule Bianchi, amateur distingué et son intermédiaire auprès du cardinal. Ces lettres vont de 1605 à 1624. La plupart sont de la main de Rubens qui servit de secrétaire à son ami. Dans le nombre il y en a une de Philippe De Momper qui fait part de la mort de Breughel ; elle est datée du 21 mars 1625 et raconte que le décès de Jean le vieux et ceux d'un de ses fils et de deux de ses filles, eut lieu par une maladie d'entrailles et presque en même temps. La même correspondance donne des détails pleins d'intérêt sur les travaux que Breughel de Velours exécuta pour son Mécène italien.

Dès 1596, Breughel était revenu à Anvers ; en effet, nous le trouvons inscrit en cette année comme membre de l'association des secours mutuels pour la Gilde de Saint-Luc. L'année suivante, il fut reçu comme franc-maître de l'association. Deux ans plus tard, en 1599, Jean Breughel épousa Isabelle De Jode, fille du graveur Gérard. Isabelle mourut jeune, après avoir donné deux enfants à son mari, Jean, le jeune, dont la biographie suit, et une fille nommée Paschasie. Celle-ci épousa, en 1624, le peintre Jérôme van Kessel et devint la mère de Jean van Kessel, peintre assez célèbre. En 1601, Breughel de Velours est inscrit au nombre des bourgeois d'Anvers ; il abandonnait donc tout projet de retour dans sa ville natale. En 1602, notre artiste fut élu doyen de Saint-Luc. L'année du décès d'Isabelle De Jode n'est pas connue. En 1605, Breughel épousa, en secondes noces, Catherine van Marienburg. Celle-ci lui donna huit enfants ; parmi eux il faut citer le peintre Ambroise dont la notice se trouve plus loin ; Anne qui devint, à dix-sept ans, la femme du célèbre David Teniers ; enfin la dernière, Claire-Eugénie, filleule de l'Infante Isabelle et du cardinal Borromée. On le voit, d'une part la famille Breughel est alliée ou liée avec tout ce que l'art a produit de grand au XVII^e^ siècle, à Anvers ; de l'autre, les personnages importants de l'époque, nos souverains eux-mêmes, tiennent à donner à Breughel de Velours des marques d'estime et de sympathie. Parmi les alliances, les témoins des mariages ou les parrains aux baptêmes, nous lisons les noms des De Jode, des Snellinck, des Janssens, des Van Kessel, des Schut, des Van Balen, des Borrekens, des Van Halmale, des Rubens, des Galle, d'Isabelle Brant, des Teniers, enfin du cardinal Borromée et de l'Infante Isabelle. Breughel de Velours est un de ces artistes complets qui, à un talent supérieur, joignirent toutes les qualités de l'homme et auxquels ne manquèrent pas les faveurs de la fortune. Son caractère conciliant, sa générosité,

la noblesse de son cœur, ses vertus publiques et privées lui firent des amis dans tous les rangs de la société, jusqu'aux plus élevés. Rubens l'honorait d'une amitié particulière. Mais poursuivons les traces officielles de la carrière de Breughel et voyons les preuves positives qu'il reçut de la faveur de ses souverains. Il fut d'abord attaché à la cour des archiducs ; plusieurs requêtes qu'il leur présenta, en 1606, pour exemption des droits de prince sur des tableaux confisqués, pour exemption de droits d'expédition de dix tableaux en Hollande, plus tard de dix autres, furent bien accueillies. Une question locale plus grave fut encore résolue selon les désirs du peintre ; il s'agissait d'être exempté de « la garde « et aultres services de ladicte ville » (d'Anvers). Jean Breughel avait représenté à Leurs Altesses « qu'il est con- « tinuelement occupé en ouvraiges de « leur service auquel il serait parfois « distraict. » Cette nouvelle requête, de 1609, acceptée par les Princes, fut suivie d'une autre demandant à Leurs Altesses qu'elles fussent « servyes luy accepter « pour leur peintre domestique, et luy « donner, de grâce espéciale, la mesme « liberté des gardes et tonlieux comme « aux aultres peintres, etc. » D'après ce document nous apprenons de Breughel « qu'il vient journellement en ceste ville « de Bruxelles par commandement et « service. » On doit avouer qu'un tel service était assez dur, à une époque où l'on passait plusieurs heures en route d'Anvers à Bruxelles. Cependant le magistrat d'Anvers essaya de combattre les conclusions de l'ordonnance qui accordait à Jean Breughel tout ce qu'il demandait, ordonnance rendue le 13 mars 1610. Il représenta le peu de fondement des prétentions du peintre, le danger d'un semblable précédent et les faveurs du même genre déjà octroyées à Otto van Veen et à Rubens et dont il supplie les Princes de se contenter. Il ne faut pas voir dans cette opposition une animosité quelconque contre notre peintre, mais un acte de bonne administration pour défendre les intérêts de la ville et éviter de poser des précédents onéreux à ceux-ci dans le présent ou dans l'avenir. La réponse fut telle qu'on devait s'y attendre ; la volonté des archiducs était formelle, ils ne prodiguaient pas de semblables grâces, il n'y avait donc rien à craindre pour l'avenir. L'ordonnance d'exemption fut renouvelée en 1613 et Breughel n'eut plus à subir ni impositions, ni accises, ni maltôtes, etc. — En 1619, des tableaux destinés à Sigismond, roi de Pologne, obtinrent encore de ne payer aucuns droits pour le voyage. On le voit, il n'est pas possible d'être plus en faveur auprès de ses souverains. Les documents qui le constatent sont rapportés par M. Van Lerius, dans l'excellente biographie, insérée par cet écrivain dans le supplément du catalogue du Musée d'Anvers ; ils ont été publiés pour la première fois par MM. Ch. Duvivier et Al. Pinchart. Disons à ce propos que les recherches de M. Van Lerius ont déjà reconstitué en partie l'histoire des peintres anversois. Nous avons largement puisé à cette source si exacte, non seulement pour les Breughel, mais encore pour Th. Booyermans, les Van Bredael et en général tous les artistes qui ont de leurs productions au musée d'Anvers.

Les peintres anversois qui avaient visité Rome, formèrent, lorsqu'ils furent de retour dans leur patrie, une société qu'ils intitulèrent *les Romanistes ;* ces réunions avaient, à cette époque, une foule de bons résultats : le plaisir s'y alliait à la bienfaisance ou à l'utilité ; on y secourait les malheureux, on s'y réunissait dans de gais repas de corps, on faisait célébrer des services pour les défunts, on aplanissait les différends à l'amiable. En 1609, Breughel fut doyen des Romanistes ; c'est lui qui, selon l'usage, fit, en cette année, célébrer la messe de Requiem pour les défunts et donna le repas annuel pendant lequel on reçut comme membre Pierre-Paul Rubens.

Les sociétés renommées de rhétorique ouvraient entre elles, à cette époque, des concours pour les différentes branches des arts. Au concours de peinture ouvert en 1618 par la Société du *Rameau d'Olivier*, ce fut un tableau de notre Breughel qui remporta le premier prix. Il s'agissait

d'une guirlande de fleurs ornée de figurines par H. van Balen, Fr. Francken, le jeune, et Sébastien Vrancx.

Breughel mourut le 13 janvier 1625, d'un mal qui enleva quatre membres de sa famille presque à la fois, comme nous l'avons vu plus haut; il était encore jeune puisqu'il avait à peine cinquante-sept ans et laissait ses enfants mineurs; une seule, Paschasie, la fille d'Isabelle De Jode, était mariée. Il fallait donc nommer des tuteurs; ces fonctions furent dévolues à Jacques De Jode, frère de la première femme de Breughel, à Rubens, à Van Balen et à Corn. Schut, non le peintre mais un homonyme de celui-ci. L'affection de Rubens pour l'ami qu'il avait perdu se reporta tout entière sur ses pupilles et il leur en donna des preuves constantes. C'est dans l'église Saint-George que les enfants de Breughel de Velours lui élevèrent un monument où se trouvait enchâssé un portrait du défunt, par Rubens. Le monument et le tableau ont disparu pendant les tristes années de la révolution et de l'occupation françaises. L'inscription en a été copiée et conservée; elle relate plusieurs points intéressants.

La seconde femme de Breughel, Catherine van Marienburg, le suivit de près au tombeau; sa dette mortuaire fut payée en 1626-1627.

Nous l'avons dit, Breughel de Velours est un de ces artistes éminents dont l'organisation, complète sous tous les rapports, forme un type assez rare. Son talent était transcendant et ses contemporains y rendirent un hommage que la postérité a sanctionné. Les tableaux de Breughel atteindraient sans doute des prix beaucoup plus élevés si l'artiste avait moins produit et si, très-certainement, on ne confondait pas ses toiles avec celles de son fils Jean, le jeune, dont il sera parlé plus loin. Parmi les musées de l'Europe, nous trouvons que le Louvre possède de lui sept tableaux; Berlin, huit; Munich, seize; dans ceux-ci, il y en a un, au moins, qui doit être de Jean, le jeune; nous nous en expliquerons dans la notice de ce dernier; Dresde, vingt-sept; Madrid, cinquante-quatre. Descamps en cite un nombre considérable possédés de son temps par divers personnages, entre autres l'Électeur palatin, chez qui on en voyait trente-sept. Le marquis de Voyer, à Paris, dit le même auteur, avait de lui une *Foire de Village*; la scène se passe au confluent du Rupel et de l'Escaut; on y voyait plus de deux cent cinquante petites figures. Il y a de ses œuvres partout, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Hollande, en Angleterre; la Belgique, sa patrie, est peut-être la moins favorisée. Citons parmi ses productions les plus remarquables, deux des quatre toiles commandées par le cardinal Borromée et que l'on admira longtemps à la Bibliothèque Ambroisienne, à Milan, *la Terre et l'Air*, actuellement à Paris; *l'Eau et le Feu* sont à Vienne. Des copies du temps ou des répétitions originales provenant de Brunswick, se trouvent au Musée de Lyon. Plusieurs beaux paysages à Dresde, dont onze signés et datés de 1604 à 1613. Dans cette même galerie, trois tableaux, attribués au père, sont du fils, comme nous le verrons à l'article de ce dernier. A Bruxelles, nous trouvons la *Prédication de saint Norbert à Anvers, contre l'hérésie de Tanchellinus*. Ce tableau, autrefois attribué à Jean Schoreel, provient de l'abbaye de Parc, près de Louvain; il est peut-être le seul du maître qui sorte tout à fait de son genre habituel. On y voit un personnage que la tradition prétendait représenter l'auteur du tableau et qui, par la coïncidence la plus bizarre, nous rend les traits de Schoreel. A Anvers, le Musée possède une toile où Breughel n'intervient que comme accessoire; c'est un *Christ mort, pleuré par les saintes Femmes et saint Jean*, belle œuvre de Rubens où Breughel s'est senti inspiré en peignant le grandiose paysage dans lequel est placée la composition. En outre le musée renferme encore la guirlande de fleurs avec laquelle le peintre remporta, en 1618, le prix offert par la société de Rhétorique, le *Rameau d'Olivier*.

Les anciens auteurs parlent avec le plus grand éloge des productions de Breughel. Mariette cite, comme une des plus remarquables, *La procession des douze pucelles*, au Grand-Sablon, à Bruxelles, sujet traité également par Ant. Sallaert. Ce tableau appartenait au prince Eugène

de Savoie. Tout y était du maître et, ajoute Mariette « les testes en sont sy « bien touchées qu'elles paroissent de « Van Dyck. » En effet, nous ne savons si c'est à la modestie bien connue du peintre, modestie vantée dans son épitaphe, qu'il faut attribuer le recours à ses collègues pour peindre les personnages de ses compositons, mais chaque fois qu'il a exécuté seul toute l'œuvre, il s'est montré artiste supérieur; ses petites figures, bien groupées, sont touchées avec un rare esprit, une finesse remarquable et un goût exquis. Un peu de minutie et un coloris parfois trop bleuâtre sont les seuls défauts qu'on puisse lui reprocher, et encore ne les trouve-t-on pas dans tous ses travaux. On en cite où les personnages sont traités par grandes masses et compris avec toute la largeur désirable. Ses arbres sont beaux de forme, les fonds d'une grande richesse, les plantes, les fleurs, les fruits, admirablement finis quoique avec un peu de sécheresse. Son pinceau était léger et ferme à la fois. On sait que Rubens aimait à l'avoir pour collaborateur. Il peignit beaucoup avec Henri van Balen, puis avec Rottenhamer, H. Ce Clerck, les Francken, etc. A son tour il étoffait les tableaux de Van Steenwyck et De Josse de Momper. Son portrait, gravé par Van Dyck, fait partie de la collection des *Cent*. De nombreux témoignages attestent le caractère généreux, bienveillant et modeste de notre peintre. Tous les artistes étaient ses amis et c'est pour lui, peut-être, que Rubens montra le plus d'estime et d'affection. Il jouissait d'une belle fortune, en grande partie le produit de sa vie laborieuse; il aimait la distinction et se plaisait à se vêtir d'habits de velours, habitude d'où lui vint son surnom et ainsi que nous l'atteste son fils aîné, Jean, qui, paraît-il, hérita ce goût de son père. Enfin il possédait une belle collection de tableaux de ses contemporains. Il donna naissance à une école nombreuse d'imitateurs qui se perpétua près d'un siècle après lui. Parmi ses élèves, on cite Daniel Zegers, Luc De Wael et Jacques Fouquières. Le Blanc mentionne de lui quatre paysages gravés à l'eau-forte et marqués *J. Sadeler exc.* Breughel a fait des dessins rehaussés de couleur, moitié au pinceau, moitié à la plume, à traits fins, et qui ont une grande valeur; ils sont excessivement estimés des amateurs et permettent, mieux encore que ses tableaux, d'apprécier l'habileté du maître. Ad. Siret.

BREUGHEL (*Jean*), le jeune, fils de Jean dit de Velours, peintre de paysage avec figures, de fleurs et d'animaux, naquit à Anvers en 1601. Il reçut, sans aucun doute, les leçons de son père, et, jeune encore, se rendit en Italie. Il y rencontra son cousin germain, le peintre Luc De Wael, qui lui fut on ne peut plus utile à Gênes et à Turin. A Milan, le jeune artiste tomba sérieusement malade; mais il avait été adressé au protecteur de son père, le cardinal Borromée, et celui-ci, gardant toujours à Breughel de Velours un affectueux souvenir, logea le fils dans son palais où il le fit soigner. Au mois d'août 1625, Breughel était revenu dans sa ville natale; il ne devait plus retrouver son père, décédé au mois de janvier précédent. La même année il se fit recevoir parmi les membres de la société de rhétorique *la Violette*, et, en juillet 1626, il épousa Anne-Marie Janssens, fille du peintre Abraham; il en eut plusieurs enfants. La mère d'Anne Marie Janssens était fille de Pierre Goetkint, maître de Breughel de Velours. Les protecteurs et les commandes ne manquèrent pas non plus à notre artiste; en 1626, il vendit une de ses œuvres au duc de Savoie, et, plus tard, il travailla également pour l'archiduc Léopold, gouverneur général des Pays-Bas. En 1630-1631, il fut élu doyen de la corporation de Saint-Luc. L'époque de son décès n'est pas connue, mais M. Van Lerius, rédacteur du livret du Musée d'Anvers, possède la preuve que notre artiste vivait encore en 1677. Plusieurs de ses fils cultivèrent la peinture; Jean Pierre, né en 1628, fut reçu franc-maître en 1645; il mourut en Italie. Philippe, né en 1635, est inscrit comme franc-maître, en 1655. Reste Abraham, né en 1631; mais il n'est point inscrit dans la corporation et l'on n'est pas sûr qu'il ait peint.

Il n'y a pas bien longtemps encore que Jean Breughel, le jeune, était presque inconnu; c'est à M. Van Lerius que

revient l'honneur de lui avoir rendu la place qui lui est due. Il est presque certain que cet artiste fut digne de son père par son caractère et son talent. Il suffit de citer le nom de ses collaborateurs pour en être convaincu. En effet, ses paysages furent étoffés tour à tour par Rubens, Van Diepenbeeck, Van Balen, Van Tulden, Fr. Wouters et Jér. van Kessel. Lui-même orna de figures les tableaux de Josse De Momper et de Pierre van Loon. Il est encore certain que ses tableaux sont confondus avec ceux de son père, et c'est ce qui nous explique l'innombrable quantité de Breughel de Velours qui se trouvent dans les musées, entre autres les cinquante-quatre du Musée de Madrid. Cependant, on ne possédait de lui aucune œuvre qu'on pût authentiquement lui attribuer, lorsque parut le nouveau catalogue du Musée de Dresde, par M. Julius Hubner. Nous y trouvons trois tableaux catalogués sous le nom de Breughel de Velours et qui sont évidemment de son fils. Ce sont trois *Paysages* avec figures, signés, l'un BRUEGHEL 1641, et les deux autres, BRUEGHEL 1642. La date suffit pour nous éclairer. On peut donc s'assurer désormais que les éloges nombreux accordés au talent de Breughel, le jeune, sont mérités. Mais, outre ces trois œuvres, nous croyons pouvoir encore en signaler une autre, indubitablement de Jean, le jeune, si la signature est bien copiée. Il s'agit d'un *Paysage avec vue sur la mer* et sur le devant duquel est représentée la *Continence de Scipion ;* il y a sur ce tableau une foule de petites figures. Cette composition se trouvait autrefois dans la galerie de Dusseldorf (depuis transférée à Munich), sous le nom de *Scipion devant Carthagène ;* le catalogue en donnait la signature comme suit : BRVEGHEL 1660 FEC. ANVERSA. Non-seulement ce morceau nous rend une œuvre de Jean, le jeune, mais en même temps il nous permet d'accorder au fils autant de talent et de réputation qu'au père, car voici, entre autres, ce qu'en dit M. Ch. Blanc, dans son *Histoire des Peintres* ; remarquons qu'il le croit de Breughel de Velours : « Personne, au contraire, ne savait dessiner une figure plus élégamment, plus juste, ni mieux d'aplomb. Breughel l'a prouvé surabondamment dans ses vues de Flandre... Mieux encore dans son fameux petit tableau de l'ancienne galerie de Dusseldorf, où il fit tenir tout le camp de Scipion l'Africain devant Carthagène, peinture d'un fini merveilleux, grande miniature à l'huile dans laquelle se meuvent une quantité innombrable de figures intéressantes et dont le principal groupe représente la *Continence de Scipion.* » On cite de lui une toile qui sort tout à fait de son genre, la *Bataille de Calloo*, livrée en 1638 et représentée en petit ; puis une grande composition exécutée avec son beau-père, Abr. Janssens, et représentant la *Déesse Flore au milieu de fleurs de toute espèce.* Jean Breughel, le jeune, a laissé un journal d'où l'on a extrait presque tous les détails que l'on possède sur ce peintre.

Ad. Siret.

BREUGHEL (*Ambroise*) ou **BRUEGHEL**, fils de Jean de Velours, peintre de fleurs et de fruits, né à Anvers, en 1617. Il fut élève de son frère consanguin, Jean, le jeune. Il est certain qu'Ambroise voyagea, bien qu'il ne reste aucune trace de ses voyages. A son retour à Anvers, il se fit recevoir franc maître de Saint-Luc, en 1645 ; fut inscrit comme fils de maître et épousa, en 1649, Anne-Claire van Triest. Deux fois il fut doyen de la corporation : la première en 1654-55, la seconde en 1671-72. Sa mort eut lieu en 1675 et celle de sa femme, en 1682 ; ils furent enterrés dans le caveau de famille, à l'église de Saint-George. Il est à remarquer que les dates qui se rapportent à Ambroise ont été souvent confondues avec celles relatives à son frère Jean le jeune. Ambroise se fit une réputation méritée. Parmi les musées de l'Europe, nous n'en connaissons que deux où l'on rencontre de ses œuvres : celui de Copenhague, qui possède de lui un tableau de fleurs et de fruits ; celui de Vienne qui renferme deux tableaux de fleurs. L'un de ceux-ci est signé du monogramme de l'artiste et daté, selon le catalogue, de 1609. Si cette date était exactement transcrite, les deux œuvres n'appartiendraient pas à

Ambroise, né en 1617. Mais il est possible qu'il y ait erreur dans la transcription et que le millésime de 1609 doive se changer en 1669. Toutefois, nous n'osons rien affirmer à ce sujet. Ad. Siret.

BREYDEL (*Charles*), dit le Chevalier, peintre de paysage, batailles, chocs de cavalerie, campements, animaux, etc., naquit à Anvers, en 1677, et fut élève du vieux Rysbrack. Descamps publie de ce peintre une assez longue biographie dont nous n'oserions garantir l'exactitude. Cependant, faute d'autres données, il faut bien reproduire celles de Descamps, en se tenant en garde contre l'esprit léger et inventif de l'auteur. Donc Breydel, selon Descamps, descendrait du fameux boucher de Bruges, l'un des héros de la bataille des Éperons d'or. Le nom s'écrit de même, voilà ce qu'il y a de plus certain. Vers 1700, à peu près, le jeune artiste se mit en route vers l'Italie; il prit le chemin de l'Allemagne et s'arrêta d'abord à Francfort, puis à Nuremberg; il s'apprêtait à se diriger vers le midi, lorsque la nouvelle du séjour de son frère François à la cour de Hesse-Cassel le détermina à aller l'y rejoindre. Pendant deux ans, les frères travaillèrent en commun, reçurent beaucoup de commandes et obtinrent du succès. Le goût du voyage d'Italie était passé chez Charles Breydel, puisqu'en quittant son frère, il rebroussa chemin vers le nord et se rendit à Amsterdam. Il y connut le marchand de tableaux Jacques De Vos qui lui fit copier les *Vues du Rhin* de Griffier; c'est l'origine de sa première manière, comme nous le verrons plus loin. Après un séjour en Hollande, Breydel revint dans sa ville natale, sans projets arrêtés; il y fit la connaissance d'une jeune fille, Anne Bullens, et l'épousa. Selon Descamps, après avoir eu cinq enfants de sa femme, il abandonna son ménage sans plus jamais s'en informer. Voilà toutefois une de ces assertions comme l'auteur français en prodigue volontiers et qui nous paraît fort douteuse. Si Breydel eût, en même temps, quitté le pays, ce récit aurait plus de vraisemblance; mais il voyagea simplement de Gand à Bruxelles, alternant sa résidence entre ces deux villes. Or, l'abandon d'une femme et de cinq enfants, à l'époque où vivait notre peintre, devait être bien difficile à effectuer et le séjour de celui-ci à une si petite distance de sa famille, paraît peu admissible.

En 1724, à quarante-sept ans par conséquent, Breydel arrive à Bruxelles, et y est reçu, dit Descamps, dans la maison de Van Helmont, peintre d'histoire et de portrait. Il doit s'agir ici de Zeger Jacques, fils de Mathieu, qui alla habiter Bruxelles et y mourut en 1726, âgé de quarante-trois ans. C'est sans doute le décès de cet ami qui dégoûta Breydel du séjour de Bruxelles, car, en 1727, il alla s'établir à Gand. Il y retrouva le peintre et amateur de tableaux, Marissal, qu'il avait connu chez Van Helmont. Ce nouvel ami le recommanda et lui procura une foule de travaux. A Anvers, il avait imité Breughel de Velours; à Gand, il se mit à peindre les batailles et les scènes militaires qui sont, à coup sûr, ses meilleures productions. Mais le chevalier Breydel paraît avoir eu un esprit inquiet et le goût du changement, autant dans ses ouvrages que dans les diverses phases de son existence. Il alla de nouveau résider à Bruxelles; ce second séjour fut de courte durée, et, en 1737, il était revenu à Gand. Il avait alors soixante ans et travailla avec plus d'ardeur que jamais, pouvant à peine suffire à toutes les commandes. Descamps ajoute qu'il mit autant d'ardeur à la dissipation qu'au travail et que dès lors, jusqu'à sa mort, il eut de violentes attaques de goutte qui parfois rendaient ses mains incapables de travail, pendant des mois entiers, « punition de tant d'excès » ajoute l'auteur étranger. Nous n'acceptons ces allégations que sous bénéfice d'inventaire. Breydel mourut en 1744, âgé de soixante-sept ans, et fut un des artistes les plus féconds que notre pays ait produits. Ces faits ne correspondent guère avec l'inconduite, les excès, la dissipation. Il serait dès lors injuste de condamner l'existence privée de Breydel qui n'a que Descamps pour juge. Cet auteur dit que l'artiste fut enterré à Saint-Bavon, mais sans nous en fournir aucune preuve.

Si la partie biographique du travail de Descamps inspire peu de confiance, son jugement sur le talent du peintre nous paraît fort admissible; il est tracé avec exactitude. Sans aucun doute Breydel dut être un esprit versatile; il tâtonna toujours, changea souvent, pasticha beaucoup, et, ce qui est pire, il fut parfois un plagiaire effronté. Doué d'une facilité extraordinaire pour saisir les diverses manières des peintres, il en abusa; il se donna rarement la peine de regarder la nature ou d'inventer à son tour. Les *Vues du Rhin*, de Griffier, furent d'abord l'objet de ses imitations, mais il les exécuta avec un vrai talent, une jolie couleur, une touche spirituelle dans les petites figures qu'il y plaçait. Arrivé à Anvers, il y trouva la mode aux Breughel de Velours; toute une école imitait ce peintre et sans doute aussi son fils. Breydel fit comme tout le monde avec son talent ordinaire; mais il trouva de rudes concurrents dans la tribu des Van Bredael; enfin, en dernier lieu, il lui tomba sous la main des estampes de Vander Meulen et il s'éprit de ce genre. C'est son meilleur temps, surtout lorsque quelques études d'après nature vinrent le sauver du conventionnel. Il exécuta de fort jolis petits tableaux de scènes militaires, très-goûtés des amateurs; il les fit sur cuivre, sur fer-blanc, sur plaques d'argent et sur toile. Il composait facilement; sa couleur était le plus souvent harmonieuse, spirituelle et claire; son pinceau est ferme, son dessin assez correct, mais il est inégal et ses qualités disparaissent lorsqu'il se néglige. On trouve de ses œuvres qui sont tout à fait dans la manière de Wouwerman. La plupart des cabinets renommés possédaient des tableaux de Breydel. Aujourd'hui, nous ne connaissons guère que le Musée de Bruxelles parmi les galeries publiques, qui puisse montrer des œuvres de ce maître. Il en possède deux; ce sont des *Chocs de cavalerie* qui paraissent être des épisodes des guerres des Turcs contre l'Empire; ils sont tous deux signés, mais non datés. La célèbre galerie du duc d'Arenberg, à Bruxelles, possède également de lui un *Combat de cavaliers*. Ad. Siret.

BREYDEL (*François*), frère cadet de Charles, peintre de portrait, carnavals, fêtes, etc., naquit à Anvers, en 1679, et fut peut-être, comme son aîné, élève de Pierre Rysbrack; cependant on n'a pas de données certaines à ce sujet, et en voyant le genre si différent choisi par François, on se prend à douter. Le jeune artiste partit de bonne heure pour l'Allemagne; peut-être, lui aussi, voulait-il aller en Italie; mais arrivé à Cassel, son talent y fut si goûté qu'on l'y nomma peintre de la cour et il y eut autant de commandes qu'il pouvait en désirer. C'est vers ce temps qu'il fut rejoint par son frère Charles avec lequel il travailla pendant deux années. Toutes les faveurs et tous les avantages qu'il trouva dans ce pays ne purent l'y retenir. Il désira visiter l'Angleterre et y tenter la fortune. Ce voyage lui réussit. A Londres, il rencontra Herman Vander Myn avec lequel il se lia. Ce devait être vers 1724. Les dernières années de sa vie ne sont point connues; Descamps raconte qu'il mourut à Anvers, le 24 novembre 1750 et qu'il y fut enterré dans l'église de Saint-André. François Breydel s'adonna d'abord au portrait dans lequel il réussit parfaitement. Plus tard il peignit le genre alors si fort à la mode en France et ailleurs, c'est-à-dire, les assemblées, les conversations, les fêtes galantes. Là encore il montra beaucoup de talent; sa composition est bonne, son coloris agréable; ses tableaux rendent parfaitement les costumes du temps; on voit qu'il étudia la nature; il touchait avec esprit et ses toiles semblent faites pour orner les cabinets d'amateurs.

Ad. Siret.

BREYDEL (*Jean*), chef populaire flamand, au XIVe siècle. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il appartenait à une ancienne famille bourgeoise dont l'influence sur les corps de métiers était considérable et qui figurait parmi les plus opulentes de Bruges. Jean Breydel était doyen de la corporation des bouchers. Son nom et celui du tisserand Pierre De Coninck figurent avec éclat dans l'histoire des grandes luttes que les communes eurent à soutenir con-

tre la puissance du roi de France depuis 1297, sur le champ de bataille de Furnes, jusqu'en 1302, sur celui de Courtrai.

Philippe le Bel, prince astucieux et sans foi, n'avait pas oublié l'accueil glacial qu'il avait reçu à Bruges. Sur les instances de la reine, non moins irritée que lui contre ces fiers Flamands, le roi nomma Jacques de Chatillon, comte de Saint-Pol et oncle de la reine Jeanne de Navarre, gouverneur de la Flandre. Ce seigneur, d'une nullité absolue, aigrit tellement les Flamands par sa dureté, froissa si fort leur amour-propre par sa hauteur et ses dédains, qu'ils se révoltèrent pour conserver leur liberté et leurs richesses dont Chatillon voulait les dépouiller.

« De vagues rumeurs, dit l'auteur de l'*Histoire de Flandre*, attribuaient à Jacques de Chatillon le projet d'anéantir toutes les libertés des Brugeois. La commune, inquiète et agitée, avait suspendu tous ses travaux. Dès qu'elle entendit retentir la cloche qui appelait les Français, elle prit les armes, s'élança sur les magistrats qui se préparaient à la livrer à ses ennemis, et les força à s'enfermer dans le Bourg. Là, ils résistèrent quelque temps; enfin la commune furieuse pénétra dans leur asile, massacra quelques-uns des traîtres et conduisit les autres dans la prison, d'où ses mains victorieuses avaient naguère retiré Pierre De Coning. »

Ce premier succès encouragea les défenseurs de la commune. Une nouvelle lutte plus acharnée et plus sanglante encore était sur le point d'éclater, lorsque des citoyens jouissant de la considération publique s'interposèrent en offrant leur médiation entre les deux partis; elle fut acceptée sous la condition que les insurgés quitteraient la ville. Aussitôt Pierre De Coninck se dirigea, suivi de ses adhérents, vers Ardenbourg. C'est à ce moment que Jean Breydel apparaît. Il s'était dirigé vers Damme et Sluys à la tête des bouchers et d'artisans appartenant à tous les métiers, au nombre de plus de cinq mille hommes. Ayant été informé que Chatillon avait envoyé à Male six chariots chargés de vins pour ses chevaliers et de cordes pour pendre les bourgeois récalcitrants, Breydel alla dévaster ce domaine, après avoir mis à mort tous ceux qui le défendaient. Un historien flamand, faisant allusion au nom de *Breydel* qui signifie *bride*, dit que Jean Breydel était vraiment le frein assez puissant pour arrêter la cupidité des Français. Écoutons le récit qu'un chroniqueur fait de cette expédition dans la *Rymkronyk van Vlaenderen*.

Hier naer gesciede curtelike,
Dat hute Brugge verwandelen ginc
Eenen vleeschouwer in ware dinc,
Die Jan Breidel was ghenant,
Met gheselsceppe, sy hu bekant,
Te Malen, daer men vercochte wyn,
Int casteel, verstaet den fyn :
Ende Jan vornoemt wilde hebben wyn
Van den cnape, verstaet den fyn.
De cnape Janne qualike toe sprac,
Twelke Jan voornoemt haestelyke wrac :
Want hi slouch den cnape doot.
Ende Gobeert met haesten
Die casteleyn, wapen hem scier,
Ende quam neder als die fiere,
Om te wrekene harde saen ;
Daer soe wart hi weder slaen
Van Janne ende sine gesellen mede.
Dit gheruchte quam int stede
Van Brugghen, dat men te Male vacht.

Cependant Jacques de Chatillon arriva le 18 mai 1302 à Bruges, non avec une faible escorte et sans armes comme il l'avait promis, mais accompagné de dix-sept cents chevaliers bardés de fer et d'un grand nombre de fantassins, sergents d'armes et archers.

« A cet aspect, dit l'auteur de l'*Histoire de Flandre*, les bourgeois se souvinrent que non-seulement Jacques de Chatillon n'avait cessé de persécuter les familles des chevaliers prisonniers en France, ou des bourgeois morts dans des luttes contre Philippe le Bel, mais que ses efforts avaient tendu constamment à réduire toute la Flandre à la servitude et à détruire ses libertés. Leur inquiétude s'accrut lorsqu'il refusa d'écouter leurs représentations : il déclara toutefois qu'il ne voulait châtier que ceux qui avaient pris part au sac du château de Male; mais son regard était terrible, et l'on racontait que déjà on l'avait entendu s'écrier que la plupart des Brugeois ne tarderaient pas à être attachés au gibet. Ceci se passa vers l'heure des Vêpres.

« Si Bruges n'eut pas ses vêpres siciliennes, un avenir prochain lui promettait des matines non moins sanglantes; car, le même soir, des messagers coururent rapidement prévenir les bannis que s'ils voulaient sauver leurs concitoyens, leurs amis, leurs femmes et leurs enfants, ils devaient se trouver aux portes de Bruges avant le lever du jour.

« L'aurore n'avait point paru (vendredi 19 mai 1302) lorsqu'un chevalier français se disposa à sortir de la maison où il avait passé la nuit, et comme son hôtesse l'interrogeait avec étonnement, il avoua qu'il voulait s'éloigner de la ville pour ne pas assister à la trahison qui la menaçait; il ajouta que pas un des chevaliers français ne s'était désarmé depuis la veille et que tous les bourgeois de Bruges devaient périr. Ce bruit se répand bientôt de demeure en demeure, de rue en rue, et les bourgeois s'arment en silence : ils attendent que les bannis viennent les rejoindre et fassent entendre le signal de l'insurrection. » Leur attente n'est pas trompée, Pierre De Coninck, à la tête des siens, entre en ville par la porte de Sainte-Croix, tandis que Jean Breydel y pénètre par celle dite des Écluses. A peine celui-ci a-t-il franchi les murs de la ville qu'il s'écrie : « Brugeois, aux armes! Montrez votre courage pour reconquérir vos droits et vos libertés! » Aucun Français ne trouve grâce devant les vengeurs de la commune. Tous tombent sous leurs coups et pour les reconnaître on leur fait prononcer ces mots : *Schilt ende vriendt! wat walsch es, valsch es, slaet al doot!* » Devise protectrice pour la patrie, dit l'auteur de l'*Histoire de Flandre*, mais impitoyable pour l'étranger dont les lèvres ne savent pas répéter la rude consonnance. Vingt-quatre bannerets, quinze cents chevaliers et deux mille hommes d'armes avaient péri : toute une armée était venue s'engloutir dans ces murailles dont elle rêvait la ruine. » Le massacre des Français à Bruges devait être le signal d'une guerre terrible avec la France. A peine Philippe le Bel fut-il informé de ce grave événement, qu'il fit publier dans toute l'étendue de son royaume un appel aux armes pour venger l'affront qu'il avait reçu à Bruges. Une armée formidable, composée en grande partie de la fleur de la chevalerie française, courut se ranger sur les frontières de la Flandre. Le 11 juillet 1302, elle livra bataille aux Flamands dans les plaines de Courtrai et l'histoire a conservé le souvenir de sa défaite. C'est dans cette mémorable journée, connue sous le nom de bataille des Éperons d'or, que Jean Breydel et Pierre De Coninck après avoir été armés chevaliers par le jeune comte Guy de Namur, se couvrirent d'une gloire immortelle en combattant pour leur patrie qu'ils sauvèrent de la domination étrangère.

Kervyn de Volkaersbeke.

A. Voisin, *Notice sur la bataille de Courtrai*, p. 22 et suiv. — Mazas, *Vie des grands capitaines français du moyen âge*, t. I, p. 215. — Baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. II, p. 455 et suiv. — J.-J. De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV, p. 794. — Vlaemsche bibliophilen, Rymkronyk van Vlaenderen. Blommaert et Serrure, *Kronyk van Vlaenderen*, t. I, p. 152 et suiv. — Gaillard, *Kronyk der stad Brugge*, p. 85 et suiv. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I, p. 42. — *Chronyke van Vlaenderen*, 621 à 1725, p. 419. — N. Despars, *Chronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, p. 70 et suiv.

BRIAERDE (*Lambert* DE) ou **BRIARDUS**, chevalier, membre du conseil privé, président du grand conseil de Malines, jurisconsulte et diplomate, né à Dunkerque (ancienne Flandre) vers l'an 1490, d'Adrien de Briaerde et de Marie Esperlecques, et mort à Malines, le 10 octobre 1557. Dès qu'il eut obtenu le grade de docteur, probablement dans une université de France, il se dévoua entièrement à la pratique du droit. Ses alliances de famille, ses succès de barreau et la considération dont il jouissait ayant attiré sur lui l'attention de Charles-Quint, ce prince le nomma conseiller maître des requêtes au grand conseil de Malines (1er janvier 1522). Il s'acquitta avec distinction des devoirs de sa charge, passa au conseil privé et peu de temps après (27 novembre 1532) succéda à Nicolas Everardi dans la présidence de ce conseil. De Briaerde sut remplir pendant vingt-quatre ans ces fonctions élevées avec tout le succès qu'on

pouvait attendre de son grand savoir, de son expérience et de son zèle pour la religion catholique. Il était si haut placé dans l'estime de Charles-Quint qu'il assista à tous les conseils que l'empereur tint dans les Pays-Bas et qu'il reçut de celui-ci plusieurs missions importantes. C'est ainsi qu'en 1533 il fut envoyé avec le légat du pape auprès des princes protestants de l'Allemagne pour leur faire abandonner les doctrines de Luther et les ramener aux décisions du dernier concile général. A la fin de l'année 1538, Marie de Hongrie le députa à Gand avec Adolphe de Beveren, pour faire rentrer les révoltés sous l'obéissance de leur souverain, les engager à payer les aides et prendre des informations contre les rebelles. En 1555, De Briaerde assista avec Granvelle, Viglius, le duc de Medina-Cœli, le comte de Lalaing et De Bugnicourt aux conférences de Marcq, près de Gravelines, pour traiter de la paix avec les ambassadeurs français sous la médiation de la reine d'Angleterre. Habile diplomate, De Briaerde s'est fait, en outre, une réputation de profond jurisconsulte par son Traité sur le mode de procédure suivant le droit écrit, ouvrage dont l'utilité lui avait été démontrée durant sa longue carrière de magistrat. Ce livre ne parut qu'après sa mort et porte le titre suivant : *Tractaet hoe en in wat manieren dat men nae dispositie van geschreven rechten schuldich is en behoort te procederen in accien, personnele, criminele, reele, mixte, ende ook in beneficialibus ; gemaect by M. Lambrecht de Royaerde* (Briaerde), *riddere, en in siner tyd president van den grooten rade van Mechelen*, Thantwerpen, 1562. L'ouvrage, dit l'avertissement, peut également servir pour les procès qu'on porte au parlement de Paris et aux cours provinciales de France, ainsi qu'aux conseils provinciaux des pays situés en deçà. L'auteur appuie chaque article sur la législation et la jurisprudence. Quoique l'ouvrage soit en flamand, — chose assez rare pour cette époque, — quelques remarques et des paragraphes entiers sont écrits en latin. En considérant que la pratique civile de Wielant ne parut qu'en 1558 et celle de Damhoudere en 1567, on peut regarder celle de Briaerde comme une œuvre originale, dont l'utilité devait alors être très-grande. De Briaerde y rappelle ses *Concilia* qui n'ont jamais vu le jour ; il serait donc le premier arrêtiste belge et Nicolas Heems et Nicolas Everardi doivent être considérés comme ses successeurs. D'après un auteur presque contemporain, Hardouin, qui a fait sa biographie, que nous ne possédons plus, Lambert de Briaerde aurait été le plus grand magistrat de son époque ; d'après Sanderus, il fut un homme très-savant ; et suivant le témoignage de Foppens, le plus grand jurisconsulte de son temps. Érasme et ses amis l'estimaient hautement. Une année avant sa mort il s'était désisté de la présidence du conseil de Malines. Son tombeau se trouve à l'église de Saint-Jean de cette ville. Sweertius parle par erreur d'un Claude de Briaerde, jurisconsulte, qui n'a jamais existé et auquel il attribue divers faits concernant notre personnage. Britz.

Le *Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas*, p. 70. — Fleury, *Histoire ecclésiast.*, t. XXVII, année 1533. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, t. I, p. 60. — Papiers d'état de Granvelle, t. IV, p. 425. — Maimbourg, *Hist. de Luther*, liv. 3, p. 186, n° 4. — Mss. 9938, 9939, 5951 et 2796 de la Bibl. royale. — Paquot, *Mémoires*, t. II. — Van Ghistel, *Hist. Mechlin.*, t. I, p. 20. — Butkens, Sup. aux *Trophées du Brabant*, t. II, p. 316 et suiv. — Hoyneck van Papendrecht, *Annal.*, t. I et II, p. 53. — Sweertius, *Athen. Belg.*, p. 178 et 508.

BRIALMONT (*Dismas* **DE**) ou **DE BRIAMONT**, prédicateur, né à Malines, en 1574, décédé dans la même ville, le 25 juin 1652. Issu d'une ancienne famille noble, qui avait été ruinée par les désastreux événements qui affligèrent le XVIe siècle, la misère força son père à s'adonner à un travail manuel pour subvenir aux besoins de sa famille. Antoine De Mol, doyen du chapitre de Saint-Rombaut, se chargea de l'éducation du jeune De Brialmont et il le plaça au collége du Pape, à Louvain, dont Jacques Janssonius était alors président. Il passa ses licences en théologie l'an 1599, et devint, en 1602, chanoine gradué de la métropole de Malines. L'année suivante, il fut appelé à remplir pendant quelques mois les fonctions pastorales à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, en cette ville. La po-

pulation de la paroisse étant, à cette époque, décimée par une épidémie, Brialmont se dévoua avec la plus grande abnégation au service des malades. En 1609, il devint examinateur synodal et peu après fut nommé grand pénitencier du chapitre métropolitain. Il affecta sa fortune à la fondation de canonicats dans l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle; on l'installa, le 5 septembre 1643, doyen du nouveau chapitre et il fut enterré dans l'église dont il était le bienfaiteur. Dismas de Brialmont était fort éloquent et jouissait d'une grande réputation comme prédicateur. Une partie de ses sermons et de ses discours a été publiée. Emm. Neeffs.

Table généalogique de la famille de Corten-Azevedo. — Notes inédites de Egide Smeyers. — Piron, *Levensbeschryving*.

BRIARD (*Jean*) ou **BRIARDUS**, dont le nom vulgaire a quelquefois dans les sources la forme de *Briaert*, célèbre théologien du premier siècle de l'Université de Louvain, mort en 1520. Quoique né à Belœil, bourg du territoire d'Ath en Hainaut, il prit lui-même dans l'école le surnom d'*Athensis* ou *Atensis*, et c'est ainsi qu'il est appelé plus d'une fois dans les écrits du temps, sans mention de son nom de famille. On manque jusqu'ici de données sur sa première éducation et sur sa jeunesse; mais on le voit parmi les sujets brillants des Facultés de Louvain avant la fin du XVe siècle. Il fut désigné pour professer la philosophie au Collége du Faucon, et c'est comme représentant de la Faculté des arts qu'il entra, le 1er octobre 1492, dans le conseil de l'université. Les succès qu'il obtint dans la discussion publique des questions théologiques lui frayèrent le chemin du doctorat. On a placé jusqu'ici la date de sa promotion solennelle au grade de docteur en théologie au 21 juin 1491, le jour même où Adrien Boyens, qui devait être appelé plus tard au souverain pontificat, reçut le même grade à Louvain (*Fasti acad.*, p. 97); cependant il y a des raisons de douter si cette promotion n'eut pas lieu après l'an 1497 (voir l'ouvrage cité ci-après de M. l'abbé Reusens, p. 164, note). En tout cas, nous voyons Briard dans des relations étroites avec son éminent condisciple tant que celui-ci résida en Belgique; il entra comme lui dans la Faculté de théologie et y enseigna; il traita des questions tout à fait semblables à celles qu'Adrien avait discutées publiquement et qu'il fit imprimer; c'est même à la suite des dissertations théologiques, philosophiques et moralès du futur pape que l'on a conservé des dissertations de notre docteur. L'édition la plus ancienne du recueil où celles-ci ont trouvé place est celle de Louvain, 1518, in-folio, sortie comme la première (1515) des presses de Thierry Martens (voir la *Biographie* de cet imprimeur par le P. Van Iseghem, Malines, 1852, no 85 et no 126, pages 249-251, 284-285). Le titre du volume annonce le travail de Briard, faisant suite à celui d'Adrien, de la manière suivante: *Excellentissimi viri, artium itidem et sacræ Theologiæ professoris eruditissimi. M. Ioannis Briardi Athensis, ejusdem Academiæ vice-cancellarii quæstiones quodlibeticæ, cum aliis nonnullis ejusdem.* Les mêmes pièces ont été réimprimées avec le principal ouvrage plus d'une fois dans le demi-siècle qui suivit l'édition de Th. Martens; Paris, 1522; ibid., 1527; Lyon, 1546 et 1547 (voir l'ouvrage de M. Reusens, cité ci-dessous, pp. XXV-XXVIII). On attribue également à Briard une dissertation du même genre: *Quodlibeticum de causâ indulgentiarum*, imprimée à Leipzig l'an 1519, format in-4o. Comme théologien et comme professeur, Jean Briard avait acquis une haute estime dans l'ancienne *Alma Mater* et dans la ville universitaire; il fut appelé deux fois aux honneurs du rectorat (1505 et 1510), alors que cette charge était semestrielle, et il fut élu à la dignité de vice-chancelier, quand Adrien, qui en était revêtu depuis l'an 1497, abandonna toutes ses fonctions de Louvain pour se charger de l'éducation du jeune Charles-Quint. Briard vit son ami comblé d'honneurs en Espagne comme évêque de Tortose, et ensuite comme cardinal, jouissant d'une influence toujours plus grande dans les conseils du prince belge qui était destiné à l'empire. Mais il ne vécut pas assez longtemps

pour assister à son élévation au trône pontifical, sous le nom d'Adrien VI. Le docte professeur de théologie mourut à Louvain, le 8 janvier 1520, après avoir fondé une bourse pour le collége du Saint-Esprit, et il fut inhumé à côté de ses parents dans l'enceinte de la Chartreuse. On lit dans un des vers de son épitaphe celui de ses noms qu'il préférait et qui avait passé en usage de son vivant :

Unus erat, solusque adeo venerandus Athensis.

C'est sous ce nom qu'Érasme l'a cité dans ses lettres où il a rendu justice au savoir et à la modération du maître qu'il avait connu personnellement : *Theologos Lovanienses candidos et humanos experior, atque in his præcipuè Joannem Athensem, hujus Academiæ cancellarium, virum incomparabili doctrina, raraque præditum humanitate.* (*Epist. ad Cuthbertum Tunstallum.* — *Opera* éd. fol., tom. III, p. 288.) Ailleurs encore Érasme a déclaré soumettre volontiers au jugement d'*Athensis*, ainsi que de Dorpius et d'autres théologiens de Louvain, ses annotations sur le texte grec du Nouveau Testament, et en 1519 il s'adressait plus spécialement à Briard quand il publiait son *Apologia pro declamatione matrimonii*, dédiée aux étudiants de Louvain (*Opp.* t. IX, p. 105-111). Dans une autre lettre (1617, ibid., p. 1610-11) il se félicite d'avoir encore *Athensis* de son côté, tandis qu'il a à se plaindre de la mobilité d'autres hommes de la même école qu'il estime beaucoup. C'était une assez grande preuve de l'estime d'Érasme pour Briard que de dire de lui qu'il était loué au plus haut point par tout le monde, et que cependant il ne l'était jamais assez : *Omnibus laudatissimus et tamen nunquam satis laudatus* (*Epist. ad Mart. Dorpium*, Antverp., 1517, ibid., col. 1808). De tels éloges ne sont pas en contradiction avec quelques passages où le spirituel humaniste accuse Briard de s'être emporté naguère contre lui devant un nombreux auditoire (Brugis, 1521, *Epist. ad P. Barbirium*, p. 655). Le théologien avait quelquefois occasion de protester contre les témérités de langage que l'on recueillait dans les écrits d'Érasme et dont on faisait probablement abus contre lui. On croirait que notre docteur n'était point hostile aux études sur l'antiquité classique qui venaient de jeter leurs racines dans les écoles de l'Europe, mais qu'il faisait ses réserves sur le parti qu'on en tirait pour attaquer l'Église et ses institutions. Un pamphlet latin anonyme de l'époque (v. Schelhorn, *Amœnitates literariæ*, tome I, p. 248-261) se venge contre lui de l'influence qu'il avait exercée sur ses collègues pour obtenir, en 1519, la condamnation des premiers écrits de Luther; mais, après les grossières injures qu'il lui adresse, jusqu'à l'appeler *homo vix bipedalis*, il reconnaît en lui une grande variété de connaissances. C'est que la renommée de Briard était trop bien établie pour qu'on pût, même au loin, l'assimiler aux controversistes qui déclamaient avec passion, mais laissaient percer à chaque instant leur ignorance : on l'accusait gratuitement de colère et d'emportement pour nier la valeur de son argumentation en matière religieuse. Quoique mort avant les plus célèbres théologiens de la même université, Briard, qu'Érasme appelait *caput academiæ*, en fut une des sommités à l'époque qui vit éclater les luttes religieuses et politiques de la réforme. On ne saurait oublier non plus que Jean Briard fut honoré de la confiance d'une princesse instruite et pieuse qui conserva grande autorité dans les provinces belges, Marguerite d'York, veuve du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre, et qu'il eut même le rang de conseiller parmi les personnes attachées à sa maison. Marguerite avait assuré sa protection à tous les émules de Briard dans les hautes études de droit et de théologie.

Felix Nève.

Valère André, *Fasti acad.*, p. 57 et 97; id. *Bibl. Belg.*, éd. 1623, p. 459 — Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, pp. 59 à 91. — Swertius, *Athenæ Belg.*, p. 400. — De Ram. *Disquisitio hist. de iis quæ egerunt contra Lutherum theologi Lovanienses*, Bruxelles, 1843, pp. 19-20. — Edm. Reusens, *Syntagma doctrinæ theologicæ Adriani sexti*, etc. Lovanii, 1862, in-8°. — Molanus. *Rer. Lovan.* lib. XIV, l. IX, c. 9; t. I, éd. De Ram, 476 et 510.

BRIART (*J.*), né probablement à Spa, où il exerça la pharmacie et où il mourut au commencement de ce siècle,

il est connu par ses efforts pour attirer l'attention sur la fontaine du Tonnelet, source minérale qui était restée dans l'abandon, malgré les éloges de Tissot, de Lucas et d'autres auteurs. Briart, que sa profession mettait en rapport avec beaucoup d'étrangers, soutint la réputation de ses eaux, malgré l'avis contraire de R. de Limbourg, et il réussit à faire partager ses vues à un Anglais qui, à son inspiration, acheta le terrain avoisinant la source et y fit construire un bâtiment renfermant des bains chauds et froids et une piscine assez vaste, entourée de charmilles qui existent encore. C'est le premier établissement de bains qui ait été créé à Spa (1775) ; il contribua puissamment à la vogue du Tonnelet. Plus tard l'Anglais, acquéreur du terrain, quitta Spa momentanément, confiant son établissement à Briart qui en avait la direction; mais on n'eut plus de nouvelles de lui et le directeur devint ainsi propriétaire. En 1802 parut sa première brochure : *Spa. — Fontaine minérale du Tonnelet et ses propriétés médicinales. Projet d'amélioration et d'embellissement, présenté au gouvernement français et dédié aux buveurs d'eau de Spa*, par Briart, ancien pharmacien, propriétaire de la maison et des bains minéraux du Tonnelet près le bourg de Spa ; 17 pages in-8° sans date. En 1803, il fit paraître *Le Trésor de la nature, révélé par les eaux minérales du Tonnelet;* Liége, Latour, an XI, 40 pages in-4°. La préface paraît due à Dethier. Nous ne connaissons pas d'autres détails sur la vie de Briart, qui mourut célibataire. G. Dewalque.

BRICQUET (*Philippe*), arrêtiste, né à Mons dans la première moitié du XVII^e^ siècle, mort dans la même ville le 19 novembre 1708. Il fut nommé, le 21 février 1681, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut. Sa vie s'écoula calme et paisible sans le moindre incident. Si son nom est arrivé jusqu'à nous, c'est seulement parce qu'il nous a laissé un recueil d'arrêts rendus par la Souveraine Cour et qu'il avait formé lui-même. Ce recueil, dont la plupart des anciens avocats au conseil du Hainaut possédaient une copie, a pour titre : *Points notables jugés par la Cour*. Il renferme des arrêts rendus pendant le XVII^e^ siècle et se termine par une table alphabétique des matières et des questions jugées ; elles roulent toutes sur des points intéressants du droit coutumier. Les arrêts sont rapportés d'une manière plus brève que dans les recueils des conseillers Tahon et Hennekinne. Nous avons vu un exemplaire de ce volume avec le titre : *Arrêts de la noble et Souveraine Cour à Mons, recueillis par M. Bricquet, conseiller d'icelle.*

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie Montoise.*

BRICX (*Eustache* ou *Stassaert*), magistrat, né à Bruges ; mort dans cette ville, le 26 août 1436. Avant d'être nommé écoutète de la ville de Bruges, Eustache Bricx avait rempli les fonctions de receveur général de Flandre et montré un grand zèle pour répondre à la confiance que le duc Philippe de Bourgogne plaçait en lui ; mais les Brugeois ne pouvaient lui pardonner d'avoir, dans une occasion mémorable, contesté à la commune le droit de prendre les armes et il était d'ailleurs, au dire de Despars, fort impopulaire à cause de son avarice. Eustache Bricx fut nommé écoutète, le 9 du mois de juin 1435. Au mois d'août de l'année suivante, les milices brugeoises, qui s'étaient rendues à l'Écluse pour s'opposer au débarquement de la flotte anglaise, furent insultées par le gouverneur de la ville, qui refusa de les laisser pénétrer dans ses murs. Pleines d'indignation et le cœur avide de vengeance, ces milices, ainsi que les corps des métiers, se réunirent tumultueusement sur la place du marché, à Bruges, et se rendirent à la maison de Dolin de Thielt, où se trouvaient réunis tous les magistrats de la ville. Loin de se calmer à la voix des magistrats, l'irritation populaire ne fit que s'accroître ; à ce moment Eustache Bricx osa recourir aux menaces, il chercha à se saisir, sur la place du Marché, de la bannière du duc qui, d'après une charte de 1407, ne pouvait en être enlevée sans que l'assemblée du peuple se rendit coupable de sédition. Le peuple furieux, se précipitant sur lui, l'immola sans pitié. (26 août 1436.) Son cadavre resta étendu au coin de la rue de Breydel et de la place du marché, jusqu'à ce que

le sire de la Gruuthuse, ayant réussi à calmer un peu la foule, ordonna qu'il fût enterré dans l'église de Saint-Donat et promit que l'on ne rechercherait pas les meurtriers. Cependant le duc Philippe de Bourgogne, peu de temps après, ayant imposé une amende de trente mille philippus d'or à la ville de Bruges, ordonna que sur cette somme deux mille philippus fussent remis à la famille d'Eustache Bricx, du chef du meurtre de ce dernier.

Bon Albéric de Crombrugghe.

BRIDOUL (*Toussaint*), écrivain ecclésiastique, né à Lille en 1595, entra dans la Compagnie de Jésus à l'âge de vingt-deux ans, passa la plus grande partie de sa vie dans les travaux du ministère des âmes, et mourut pieusement dans sa ville natale le 28 juillet 1672. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Le triomphe annuel de N. Dame, où il est traité chaque jour de l'an des Honeurs que la Vierge a receus du Ciel et de la Terre.* Lille, Pierre de Rache, 1640; vol. petit in-8°, comprenant deux parties de 530 et 643 pages, sans les liminaires et les tables de matière. — 2° *La Vie de François Cajetan de la Compagnie de Jésus, écrite en italien, par le R. P. Alphonse Cajetan, remise en français par le R. P. Toussaint Bridoul.* Lille, Pierre de Rache, 1641; vol. in-12 de 295 pages. — 3° *La Boutique sacrée des Saints et vertueux artisans, dressée en faveur des personnes de cette vocation.* Lille, Nicolas de Rache, 1650; vol. in-16 de 373 pages. Ce petit livre curieux fut traduit en flamand et publié sous le titre de : *Den doorluchtigen Winckel van de heylighe en deughdelycke Coplieden ende Ambachtslieden, ghemaeckt in 't François door R. P. Tossanus Bridoul, ende verduytst, en vermeerdert, door R. P. Franciscus De Smidt, beyde priesters der Societeyt Jesu.* T'Antwerpen, by Cornelis Woons, 1651; vol. petit in-12 de 294 pages sans les liminaires. — 4° *L'Escole de l'Eucharistie, establie sur le respect miraculeux que les bestes, les oiseaux et les insectes, ont rendu en différentes occasions au Saint-Sacrement de l'Autel.* Lille, 1672; vol. in-12. Cet ouvrage est un recueil de prétendus miracles, tirés de différents écrivains, et disposés par ordre alphabétique des noms d'animaux en qui ils se seraient opérés. L'auteur y manque de discernement et de saine critique en faisant passer comme miracles des faits supposés ou qui manquent de fondement. Aussi les hétérodoxes ne manquèrent-ils pas de ridiculiser la publication du P. Bridoul, et de l'exploiter contre le dogme catholique de la présence réelle. Un protestant la traduisit en anglais et y joignit une méchante préface où il combat la croyance aux miracles. Voici le titre de cette traduction : *The School of the Eucharist, established upon the miraculous respects, and acknowledgements, which beasts, birds and insects, upon several occasions, have rendred to the holy Sacrament of the Altar, translated from the french, by W. Cloget.* London, 1688, vol. in-12 de 58 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 659. — Aug. et Al. De Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1re série, p. 129.

BRIEY DE LANDRES (*Auguste-François*, comte **DE**), homme de guerre, né le 18 février 1749, au château de Ruette, mort à Lintz en 1807. Le comte de Briey descendait des comtes d'Ardennes et il était fils du comte Nicolas-Henri de Briey, baron de Landres, membre de l'état noble du duché de Luxembourg. Il embrassa la carrière des armes, entra dans le régiment wallon de Vierset et parvint assez rapidement aux grades supérieurs; étant lieutenant-colonel, il commanda avec beaucoup de distinction un bataillon de grenadiers wallons pendant la guerre que l'Autriche soutint contre la république française; il devint, en 1794, colonel du régiment wallon de Beaulieu et se fit remarquer à la tête de ce corps au siége de Landrecies et au combat d'Erquelines. Après avoir pris part à presque tous les combats de l'époque, il fut élevé au grade de général, le 1er mars 1797, et commanda une brigade dans l'armée autrichienne en Italie; comme tel il assista à la bataille de Marengo où il fut blessé. Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexikon des kaiserthums OEsterreich.* — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant les guerres de la révol. française.*

BRIL (*Mathieu*) le vieux, peintre, né à

Breda (ancien Brabant). Les données que l'on a sur cet artiste sont encore obscures et embrouillées. Dans le catalogue du Musée d'Anvers, à l'article de Paul Bril, nous lisons « qu'en 1546, un Mathieu Bril, peintre, occupait une partie de l'ancien cloître de Notre-Dame, pour la location de laquelle il payait annuellement, avec plusieurs autres artistes, deux livres quinze escalins. » D'autre part, M. Chrétien Kramm, dans ses *Vies des peintres hollandais et flamands*, mentionne un détail fort intéressant et qui nous met complétement sur la trace de l'origine de Bril. Dans la *Description de Breda*, par Van Goor (p. 306), nous dit cet auteur, on lit : « Mathieu Bril, « un portraitiste (1) renommé, est aussi « né à Breda. Il a laissé un fils, Paul Ma- « thieu Bril, lequel fut un paysagiste « des plus célèbres à Rome. »

Van Goor n'a pas connu l'existence de Mathieu, le jeune, est-ce à cause de l'expatriation prématurée de celui-ci, ou bien, dans les noms du fils cité, Paul-Mathieu, faut-il voir une confusion des deux frères? Des renseignements que nous venons de rapporter, il résulte, dans tous les cas, que Mathieu Bril, le vieux, est né à Breda, qu'il y fut peintre distingué, qu'il alla s'établir à Anvers, où il demeurait en 1546, et que c'est là où naquirent ses deux fils. Ad. Siret.

BRIL (*Mathieu*), le jeune, fils de Mathieu, le vieux, peintre de paysage, de vues d'architecture, d'ornements, etc., naquit à Anvers, en 1550. On ne sait rien de ses premières années ni du maître dont il reçut les leçons. Il partit très-jeune pour l'Italie et, dit-on, aussitôt après y être arrivé, il fut chargé par le pape de peindre de nombreuses fresques dans les salles du Vatican. Le souverain pontife était alors Grégoire XIII, et le fait que nous venons de rapporter devait se passer vers 1573 ; trois ans après, en 1576, Mathieu fut rejoint à Rome par son frère cadet, Paul, dont il devint le maître et qu'il initia à la peinture à fresque. Il consacra les dernières années de sa trop courte existence à tous les travaux dont le pape l'avait chargé et auxquels il fit probablement participer Paul. Surpris par la mort à trente-quatre ans, c'est-à-dire en 1584, il expira entre les bras de son frère. Sans avoir été un artiste hors ligne, Mathieu Bril exécuta des œuvres assez remarquables pour mériter les éloges des meilleurs connaisseurs de Rome. Ensuite il importe de revendiquer pour cet artiste, ainsi que pour son frère, la priorité dans la peinture de paysage. Ce genre avait été jusque-là l'accessoire ; à part l'ancienne et petite école, quasi-miniaturiste, de Patenier, on n'avait pas encore vu les compositions topographiques, la reproduction de la nature formant le sujet principal. C'est là qu'il faut, avant tout, chercher l'étonnant succès des Bril, à Rome. Cependant d'autres qualités y aidèrent. Il y a chez Mathieu de la grandeur ; il possédait l'art de composer ; mais il manquait d'harmonie et une grande sécheresse déparaît ses œuvres. Il fit très-peu de tableaux de chevalet ; Paris en possède deux, une *Chasse aux daims* et une *Chasse au cerf ;* Dresde, deux également, une *Chasse au sanglier* et le *Voyage du jeune Tobie et de sa femme à Haran* ; Naples, *Des chasseurs en plaine ;* dans la collection d'Ambras, à Vienne, un beau *Paysage avec bergers et animaux.*

Il est cité dans Le Blanc comme ayant gravé à l'eau-forte, quoique cet auteur ne cite aucune de ses estampes ; la chose est possible, toutefois nous n'avons jamais vu aucune de ces gravures et elles ne se trouvent mentionnées que chez LeBlanc. Il y a donc lieu de croire que ce dernier a commis une erreur. Mais on a gravé, d'après Mathieu, les deux recueils suivants : — 1° *Topographia variarum regionum Hagæ Comit., ab Hondio excusa* 1614 (vingt-neuf pièces). — 2° *Topographia æri incisa a Simone Frisio ab C. Visschero excusa*, 1611 (vingt-cinq pièces). — Toutes ces planches sont in-4° oblong. Raphaël Sadeler a gravé deux paysages d'après Bril. Ad. Siret.

BRIL (*Paul*), second fils de Mathieu, le vieux, né à Anvers, en 1556. Dès son enfance il fut destiné à la peinture et placé chez un artiste obscur, Damien Oortelman. Le nom de celui-ci a été tra-

(1) Dans ce même article, M. Kramm parle du vieux Bril comme d'un célèbre peintre *de fruits*. Quelle est la bonne version? Sont-ce les fruits ou est-ce le portrait que peignait Bril, le père?

vesti par Van Mander en *Damien* Wortelmans, et par ses successeurs en *Daniel* Wortelmans. Le catalogue du Musée d'Anvers lui a restitué son vrai nom, mais avant la publication de cet ouvrage, on lit dans une description de la galerie Lichtenstein, à Vienne, publiée en 1767 (1), que Paul Bril fut élève d'un certain Damien Hortemans. On ignore où le peintre Vincent Fanti, auteur de cette description et conservateur de la collection, a puisé ce renseignement, car le nom d'Oortelman n'est parvenu jusqu'à nous que parce qu'il est cité dans les registres de Saint-Luc. Fort jeune encore, — à quatorze ans, dit Van Mander, — Paul fut obligé d'entreprendre toutes espèces de travaux, soit pour aider ses parents peu aisés, soit pour subvenir à sa propre existence. Parmi ses ouvrages, le vieux biographe flamand cite les couvercles de clavecins qu'il peignait à la gouache; on sait qu'à cette époque il était de mode de rehausser les meubles en les ornant de motifs peints. Quelques indices font supposer que le jeune Bril fut orphelin de bonne heure. Il quitta Anvers pour faire un voyage à Breda; ce voyage, resté longtemps inexplicable, devient tout naturel depuis que nous savons que cette ville fut la patrie du vieux Bril : mille raisons pouvaient y appeler notre jeune artiste; de Breda il revint à Anvers et manifesta sans doute dès lors le projet d'entreprendre d'autres voyages plus intéressants qui n'obtinrent pas l'approbation de ses amis ou de ses proches, car Van Mander (édition de 1618) nous dit « qu'à l'insu de ses amis qui ne voulaient pas de ses voyages au dehors » (*onwetens zyn vrienden, die zyn uytreysen niet begeerden*) il partit à vingt ans pour la France. M. Kramm, en traitant le même sujet, rend ainsi l'opposition que Bril rencontra : « *ten ondank zyner bloedmagen* » (contre la volonté de ses proches). Quoi qu'il en soit, amis, tuteurs ou proches, il ne s'agissait point des parents du peintre, et l'espèce de censure que des amis ou des alliés pouvaient exercer sur le jeune homme encore mineur, prouve surabondamment que cette autorité ne se manifestait qu'à défaut d'autre.

Voilà donc Paul Bril échappé à ses amis et en route pour la France; on n'augurait guère de son avenir, car les leçons assez médiocres reçues par lui à Anvers n'avaient même produit qu'un résultat peu satisfaisant; l'élève n'avait guère de compréhension, rien chez lui ne dénotait cette vocation qui se manifeste même dans la jeunesse des grands artistes, si ce n'est, (ce dont on n'a pas assez tenu compte), le désir de voir d'autres pays, de retrouver son frère pour s'instruire près de lui et d'aller chercher, peut-être à l'aventure, les moyens d'arriver à un but encore vague et indéterminé, moyens qu'il ne trouvait pas autour de lui.

Il ne fit, croit-on, que passer à Paris, mais il s'arrêta quelque temps à Lyon. De là enfin il se dirigea vers Rome où il arriva en 1576 ou 1577 au plus tard. Il se mit immédiatement sous la direction de son frère Mathieu, et, dès que le procédé lui fut devenu familier, son intelligence assoupie jusqu'à ce moment, prit l'essor et il ne tarda pas à laisser son maître loin derrière lui. Le peintre avait trouvé sa voie. Il est très-probable que Mathieu l'associa à ses travaux et que de cette façon le souverain pontife put apprécier ce que promettait ce vigoureux talent. Aussi, lorsque Mathieu rendit si prématurément le dernier soupir entre les bras de son frère, laissant inachevés une grande partie de ses travaux, celui-ci reçut du pape l'ordre de les achever. Il ne tarda pas à être officiellement au service de Grégoire XIII et à hériter des charges et des pensions délaissées par son frère. Dès lors son existence se concentra tout entière à Rome, dans ses œuvres sur les murs comme dans les tableaux de chevalet ou les superbes dessins qu'il trouvait encore le temps d'exécuter. A partir de ce moment, plus de voyage, plus d'événements; on ne connaît de lui que ses travaux et la faveur constante dont l'honorèrent les divers papes qu'il vit successivement occuper le trône pontifical. Parmi ceux-ci, ce fut Clément VIII dont il eut le plus à se louer. C'est pour ce pape qu'il exécuta cette fresque colossale dont parle Van Mander,

(1) Cette description est rappelée dans une notice du Bulletin de l'Académie royale de Belgique, t. XXII, p. 594, 1re partie.

et qui représentait saint Clément jeté à l'eau avec une ancre au cou. Cette composition à la détrempe date de 1602 et avait soixante-huit pieds de large; elle ornait la salle neuve du palais pontifical. Le pape avait une affection particulière pour Paul Bril; c'est lui qui lui avait donné le sujet de la grande fresque et la réussite de celle-ci valut à notre artiste de nouvelles commandes et de nouveaux honneurs. On prétend que Clément VIII venait s'asseoir auprès de son peintre pour le voir travailler, pendant des journées entières. A la Scala Santa il exécuta deux grandes compositions dans le même genre que celle dont nous venons de parler, *Jonas englouti par la baleine* et le *Prophète rejeté par le monstre*. C'est encore à dater de Paul Bril que l'on introduisit la peinture du paysage dans les monuments religieux; le caractère majestueux qu'il savait y mettre ne heurtait point le style de ces édifices grandioses.

A la *Chiesa Nuova*, il représenta la *Création*; il peignit la voûte de l'église Sainte-Cécile, orna de deux paysages d'une grandeur colossale celle de Saint-Vital; au couvent des Théatins, il étoffa de ses paysages les épisodes de l'histoire de saint Bernard, de Balthazar Peruzzi; au couvent des Jésuites, il peignit des oiseaux pour la chapelle de Saint-François. Comme il arrive ordinairement, la mode se mit de la partie et la faveur du souverain entraîna celle des grands seigneurs; c'est à peine si Bril pouvait suffire à ses commandes, malgré son assiduité au travail et sa grande facilité; les Montalti, les Mattei, les Borghèse, les Rospigliosi l'employèrent tour à tour pour embellir leurs palais; on sait que notre Flamand fut lié avec Annibal Carrache et que celui-ci peignit des figures dans ses tableaux, ainsi que Rottenhamer, le chevalier d'Arpin et d'autres. Après une carrière longue, calme et pourtant si bien remplie, Paul Bril mourut à Rome en 1626 et y fut enterré dans l'église *del' Anima*.

Van Mander nous parle de ses élèves à Rome et nous cite un certain Balthazar Lauwers, marié, âgé de vingt-huit ans (en 1604) et bon paysagiste. C'est un de ces nombreux enfants perdus de la Belgique qui n'ont point laissé de traces dans leur patrie; puis Guillaume van Nieuwlant, d'Anvers, âgé de vingt-deux ans et actuellement (toujours en 1604) à Amsterdam. Ces dernières données ne sont pas d'accord avec celles fournies par De Bie. Ajoutons encore à la liste de ses élèves, Corneille Vroom, qui fut, en même temps, son ami et Augustin Tassi qui fut lui-même le maître de Claude Lorrain. Quant à Nicolas Spierings, cité comme tel, il naquit en 1633, sept ans après la mort de Paul Bril et ne put donc être qu'un de ses imitateurs. Notre peintre créa d'ailleurs une école nombreuse; on comprend que ce genre nouveau en Italie et qui permettait de déployer sur les vastes murailles des palais ou des temples italiens, les merveilles d'une radieuse nature, devait tenter les jeunes imaginations et exercer le pinceau d'une pléiade d'artistes.

Le talent de Paul Bril a été diversement apprécié; aujourd'hui encore, il a ses enthousiastes et ses détracteurs. Ceux-ci cependant ne sont pas nombreux et encore ils ne peuvent s'empêcher de rendre justice aux principales qualités du maître. Nagler est peut-être le plus acerbe des critiques de Bril; il lui reproche les tons verdâtres et crus, la froideur du coloris, les personnages qui ne sont que de lourds paysans flamands. Les premiers plans sont assez souvent crus, il est vrai; mais on croit que c'est par suite de la disparition des glacis; quant aux figures, outre qu'elles furent souvent exécutées par d'autres, elles ne furent jamais pour Bril qu'un accessoire destiné à rompre la monotonie du paysage et l'animer; ses animaux ne sont pas étudiés et n'ont même aucune prétention. C'est dans le paysage seul que le maître se trouvait à l'aise; mais, pour nous, s'il a rendu des sites charmants, s'il a composé avec une poésie grave, sévère, grandiose ou aimable et attrayante, il a cependant *composé*, et nous eussions mieux aimé qu'au lieu de se souvenir, il eût simplement reproduit ce qu'il voyait sous ses yeux. Un paysage, quelque savamment conçu qu'il puisse être, quelque calcul

qu'il y ait dans l'agencement des arbres, dans l'effet à obtenir, ne sera jamais à la hauteur du moindre coin de campagne copié sur place. Il y manquera toujours ce certain je ne sais quoi qui fait qu'on reconnaît un site sans l'avoir jamais vu, comme on est sûr que certains portraits sont ressemblants quoiqu'on ne connaisse pas les originaux. Cela n'empêche qu'on appréciera, dans les œuvres de Bril, avec quelle adresse sont placés là, au premier plan, ces grands chênes, ces hêtres sombres qui doivent servir de repoussoir; combien chaque arbre convient à chaque terrain, combien chaque scène convient à chaque site; on admirera cette habile dégradation, cet air qui circule partout, la profondeur ombreuse de ces bois, puis, avant tout, ces lointains inimitables qu'on aperçoit à travers une vapeur légère, souvenir de la patrie éloignée. On louera avec raison ce feuillé savant, ce dessin sévère dans les arbres, cette hardiesse avec laquelle, lui le premier, abaissa l'horizon, nous faisant voir la nature de plus près et non plus du haut d'un observatoire aérien. Son invention était des plus riches, il possédait au plus haut degré le sentiment du pittoresque; quoi qu'on ait pu dire, jamais il n'imita ni Carrache, ni Titien; il est probable que la vue de leurs œuvres grandioses et de celles de tant d'autres illustres Italiens qui l'entouraient, exerça une naturelle et inévitable influence sur son imagination et firent comprendre à son génie dans quelle voie il devait marcher; mais Bril resta toujours lui-même; comme l'a dit fort bien un de ses biographes : « On l'imita beaucoup, mais il « n'imita personne. » Ses fresques étaient, en général, largement traitées et ses tableaux de chevalet terminés avec un soin minutieux, surtout à la fin de sa carrière; il devina le paysage historique et l'ébaucha s'il ne le créa pas. C'est lui qui introduisit dans les sites ces ruines si poétiques qui furent plus tard imitées avec tant de succès. Enfin, si nous voulons être justes envers Paul Bril, songeons à l'état du paysage comme genre, à l'époque où il vivait; songeons qu'il en fut presque le créateur; pour des yeux non prévenus, il fut l'initiateur de Claude Lorrain et même du Poussin; le Lorrain descendait directement de lui par le seul intermédiaire de son élève Tassi. Paul Bril, en un mot, eut à faire pour le paysage ce que firent les successeurs des gothiques pour l'histoire. Ses tableaux remplissent l'Italie et ornent les principaux musées de l'Europe. Ceux de Belgique, sa patrie, n'en ont qu'un, au musée d'Anvers; c'est un fin tableau de la dernière manière du peintre, traité avec un soin merveilleux. Il est connu sous le nom de l'*Enfant prodigue;* une des principales figures de ce paysage varié et animé, est un berger à l'air triste, qui garde des pourceaux et qui doit représenter l'Enfant prodigue. A Paris, une *Chasse aux canards*, belle et attrayante composition, dont les figures passent pour être d'Annibal Carrache; *Diane et ses nymphes*, même observation que pour le précédent dont il est le pendant; *les Pêcheurs*, signé : Pa. Brilli, 1624; *Pan et Syrinx*, figures de Carrache ou du Josépin, et quatre autres paysages; à Berlin, le *Forum; Chasse au sanglier;* la *Tour de Babel*, et deux autres paysages; à Munich, *Guérison du possédé;* et un *Paysage avec vue sur la mer;* à Dresde, *Sainte Famille dans un paysage*; le *Jeune Tobie*, dans sa dernière manière; signé : Pavolo Brilli f. 1624; *Paysage avec ruines*, daté de 1600, et plusieurs autres; à Madrid, deux paysages avec figures; à Florence, *Saint Paul dans le désert; Chasse au sanglier*, que Goëthe trouvait un des chefs-d'œuvre de l'auteur; le *Triomphe de Psyché*, dans sa dernière manière, et autres; à Rome, au palais Doria, cinq tableaux dont deux ont des figures de Carrache, un *Christ au Calvaire* et *Diane et Calisto;* à Naples, un *Baptême de Jésus-Christ*, et un singulier tableau qui représente *Sainte Cécile jouant du clavecin.* Citons encore Milan, Mayence, Fontainebleau, Amsterdam, comme possédant également des œuvres du maître. Un détail assez intéressant, noté par M. Alex. Pinchart, c'est que Philippe II, duc de Poméranie et de Stettin, possédait, en 1617, trois miniatures de Paul Bril : la *Visitation*, la *Tentation de Jésus au*

désert et la *Fuite en Égypte*. Cette dernière était un don de Ferdinand, archiduc d'Autriche. Paul Bril a peint à fresque, sur cuivre, sur toile, sur bois et même aussi sur marbre. Ses dessins sont peut-être aussi estimés que ses tableaux; il les terminait avec le fini le plus précieux; mais il faut bien remarquer que, quelque achevées que soient ses œuvres, elles n'ont rien de léché et ne perdent point de leur largeur. La fameuse collection de M. Crozat, décrite par Mariette, contenait cent et vingt-sept dessins du maître, parmi lesquels on en remarquait quelques-uns à l'encre de Chine sur vélin. Un d'entre eux, exécuté à Rome, en 1604, était un cadeau que Bril avait fait à son ami, Paul van Halmale, l'amateur anversois renommé. Paul Bril a gravé à l'eau-forte, avec une pointe large et facile; ses estampes sont rares; elles n'ont parfois d'autre signature que ses initiales. Dans la suite des gravures de Van Nieulant d'après le maître, il y a quatre paysages de Paul lui-même; puis deux paysages marqués Paulus Bril *inv. et fec. Vicenzo Censi formis Romæ;* l'*Hermitage; Joan Orlando forma;* les *Deux Voyageurs :* Paulus Bril *Invent. et Fecit* 1590. *Nicolo van Aelst formis*; le *Troupeau sur la montagne*, marquée comme la précédente; enfin, huit paysages octogones dont le premier est marqué de l'adresse : Jo. Jacomo Rossi *formis Romæ* 1648. En outre, Sandrart attribue encore au même auteur une grande planche, le *Campo Vaccino*, avec ruines et figures, et gravée d'après un de ses plus beaux tableaux ; mais cette estampe est introuvable. Peu d'artistes ont été plus gravés que Paul Bril; une des principales, sinon la principale suite, a été gravée d'après lui, par son élève Guill. van Nieulant; elle se compose de soixante planches et rend admirablement les qualités du maître qu'on peut étudier à fond dans cette suite. Parmi ses graveurs, citons encore Luc Vosterman, C. Galle, Le Bas, les Sadeler, Prenner, H. Hondius, comte de Caylus, W. Hollar, Mérian, Perelle, Weisbrod, Stock, etc., etc. Son portrait est parmi la célèbre collection des *Cent* gravés par Van Dyck. Ad. Siret.

BRIMEU (*Charles* **DE**), comte de Megen (1), seigneur d'Humbercourt, chevalier de la Toison d'or, homme de guerre, mort à Zwolle, le 8 janvier 1572. Charles de Brimeu servit dans les armées de l'empereur Charles-Quint; il était déjà un des généraux des troupes impériales lorsque, en 1553, elles combattirent les Français à Falmas. En 1554, il fut revêtu de la charge de super-intendant de Thionville d'où il seconda énergiquement les opérations de Martin van Rossem contre les Français; il prit et détruisit le château de Cutange, mais ayant été atteint de la peste qui décimait alors l'armée, il dut rester étranger au reste de la campagne. Rétabli de cette terrible maladie, il reçut de l'empereur le gouvernement du Luxembourg, devenu vacant par la mort de Van Rossem ; il obtint, en même temps, la patente de chef et capitaine d'une bande d'ordonnance de trente hommes d'armes et soixante archers. Sur la proposition du cardinal Granvelle, il fut nommé, en 1558, lieutenant et capitaine général du Hainaut; puis, lors de la répartition des hauts emplois faite par le roi Philippe II, en 1559, avant de quitter les Pays-Bas, il obtint le gouvernement de la Gueldre et du comté de Zutphen.

Le comte de Megen joua un rôle important dans les premiers événements de l'époque des troubles. Il entra d'abord dans la ligue contre le cardinal Granvelle; il était d'accord avec le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes, lorsque ces seigneurs annoncèrent ouvertement à la gouvernante des Pays-Bas qu'ils ne voulaient pas soutenir l'inquisition (2) et qu'ils quitteraient plutôt le conseil que de la favoriser; mais lorsqu'il eut reconnu que le prince d'Orange, de même que les comtes d'Egmont et de Hornes, avaient des projets plus vastes que ceux auxquels il s'était d'abord associé, lorsqu'il eut constaté enfin qu'indépendamment de la liberté de conscience qu'ils étaient unanimes à réclamer, ces seigneurs voulaient le ren-

(1) Megen, seigneurie située sur la rive gauche de la Meuse, formant la limite entre la Gueldre et le Brabant.

(2) Lettre de la régente, du 25 juillet 1565.

versement du trône de Philippe II et une révolution sociale, il se sépara d'eux. Dès ce moment son dévouement au service du roi fut taxé de trahison et le comte de Megen se vit en butte à toutes les calomnies, à tous les outrages. Ses adversaires lui reprochèrent d'avoir dévoilé à la gouvernante le secret des délibérations auxquelles il avait assisté (1). Le fait est que son zèle à faire réprimer les projets des confédérés fut parfois excessif et l'entraîna même à des actes que les passions politiques expliquent, mais qui ne peuvent être justifiés devant une conscience honnête. C'est ainsi que lors de l'assemblée de Saint-Trond, pour en connaître les résolutions, il ne se contenta pas d'y envoyer un de ses gentilshommes, il gagna le principal conseiller des chefs de la confédération en lui faisant espérer une place au grand conseil de Malines ou même au souverain conseil de Brabant (2)! C'était par de pareils moyens qu'il parvenait à tenir la gouvernante au courant de tous les projets des confédérés; il ne cessait, en même temps, de la pousser aux mesures les plus violentes, lui disant que quand même le roi accorderait la modification des placards et l'abolition de l'inquisition, « la feste « ne se passeroit pas sans se frotter » et insistant pour qu'elle se mît en mesure de « rompre la teste à celluy qui ne se « vouldroit contenter de la réponse du « roi et empescher les presches. »

Il est juste de constater cependant que malgré son opposition aux projets des confédérés et son dévouement souvent aveugle à la cause du roi, le comte de Megen ne cessa jamais de réclamer la révision des placards contre l'hérésie et de s'opposer positivement à l'établissement de l'inquisition; il déclara sans détour à la gouvernante qu'il ne servirait jamais le roi pour la défense de ces deux causes (3).

Quoi qu'il en soit, la gouvernante fut assez mal inspirée pour charger un homme qui ne jouissait plus d'aucun crédit, du soin d'aller à Anvers calmer les esprits ou d'aviser au moyen d'y arrêter le développement de la réforme. Le comte de Megen se rendit donc auprès des magistrats de cette ville, chercha à leur persuader de recevoir une garnison pour leur propre sûreté et défense (4); mais il fut très-mal reçu: ses propositions soulevèrent une émeute; lui personnellement n'échappa que par une fuite honteuse au mauvais parti qu'on voulait lui faire. Le souvenir du triste sort de son aïeul, Guy d'Humbercourt, le chancelier de Charles le Téméraire, que les Gantois décapitèrent en 1477, n'était pas fait du reste pour l'encourager à braver les émotions populaires; il revint furieux des affronts qu'il avait reçus et conseilla à la gouvernante d'assiéger cette ville rebelle.

D'après les ordres de la gouvernante, il leva un régiment d'infanterie de Bas-Allemands de dix enseignes (5), se mit à la poursuite de Bréderode, qui avait rassemblé quatre à cinq mille hommes, et le força à abandonner Vianen dont le célèbre auteur du Compromis aurait voulu faire sa place d'armes pour agir ensuite sur toute la province. Megen, secondé par d'Arenberg et Noircarmes, déjoua tous ses projets, lui tua plus de cinq cents hommes et le contraignit à chercher un refuge chez son beau-père où il mourut bientôt après, miné par le chagrin et surtout par les excès de tout genre auxquels il s'adonnait.

Le comte de Megen fit rentrer Groninghe et toutes les villes de la Hollande et de la Zélande sous l'autorité de la gouvernante; il soumit également la Gueldre, déploya dans le gouvernement de cette province une sévérité extrême contre les sectaires et les fit exécuter sans aucune forme de procès (6).

Les services du comte de Megen et son dévouement au roi furent récompensés par de nombreuses faveurs, notamment par la charge de maître et capitaine général de l'artillerie dont Philippe II lui expédia la patente, le 30 décembre 1566.

(1) Lettres de la régente, du 3 avril et du mai 1566.
(2) Lettre du 24 juillet.
(3) Opperus. — Lettre de la régente, du 25 mars 1566
(4) Pontus-Payen.
(5) Lettre de la gouvernante, du 1er août 1566.
(6) Pontus-Payen.

Le comte de Megen n'accepta cet emploi qu'à la condition de conserver en même temps le gouvernement de la Gueldre, ce qui eut lieu contrairement aux précédents et aux intentions du roi. Le duc d'Albe, à son arrivée aux Pays-Bas, ajouta encore à son importance en le désignant pour exercer, conjointement avec le duc d'Arenberg, le commandement des troupes destinées à agir en campagne. Le comte de Megen prit part, en cette qualité, à toutes les expéditions du duc d'Albe contre les confédérés; il ne put malheureusement arriver à temps sur le champ de bataille d'Heyligerlée pour secourir son collègue d'Arenberg, mais il rallia les débris de ses troupes et parvint, par la rapidité de ses mouvements, à empêcher l'ennemi d'occuper Groninghe. Il assista à la défaite de Louis de Nassau à Jemmingen (juillet 1568), et prit part, à la tête d'une partie des bandes d'ordonnance, aux opérations du duc d'Albe qui amenèrent la dispersion des troupes du prince d'Orange.

En 1570, le comte de Megen quitta le gouvernement de la Gueldre pour celui des provinces de Frise, d'Overyssel et de Groninghe où il résida jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

Pontus-Payen. — Hopperus. — Mendoce. — Strada. — Meteren. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne.* — *Bulletins de la commission royale d'histoire*, etc., etc.

***BRIMEU** (*Guy* **DE**), seigneur d'Humbercourt, comte de Megem, ministre de Marie de Bourgogne, né en Picardie, décapité à Gand le 3 avril 1477 (n. s.).

On ne connaît de la vie de ce personnage que les actes politiques et la fin tragique. Attaché au service de Charles le Téméraire, on le voit, en 1467, s'emparant de la ville de Liége à laquelle ce prince réserva un si triste sort. L'année suivante, se trouvant à Tongres, il fut fait prisonnier par les Liégeois, marchant contre l'armée du duc de Bourgogne. Il n'échappa à la mort, dans cette circonstance, que par le dévouement d'un chevalier nommé Guillaume De Witte.

Quelques années après, en 1473, le duc l'employa dans les négociations qu'il avait ouvertes avec Louis XI. Après la mort de Charles le Téméraire, il passa au service de sa fille; mais il eut surtout en vue les intérêts de la France qui convoitait, on le sait, si ardemment les domaines de Marie de Bourgogne. Cette conduite odieuse fut la cause de sa perte. Il avait préludé à ce rôle en donnant les mains à la conclusion d'un mariage entre le dauphin et l'héritière de Bourgogne, union qui devait amener, tôt ou tard, la la confiscation de la nationalité flamande au profit de la France.

Constamment menacée par le roi Louis XI, la duchesse avait envoyé une ambassade à ce monarque pour conclure avec lui un traité qui devait assurer l'intégrité de ses États. Elle était composée du chancelier Hugonet, son ministre (voir ce nom), de Louis de Gruthuse, gouverneur de la Hollande, du seigneur de Vere et de Guy de Brimeu, etc. Celui-ci et Hugonet se séparèrent de leurs collègues dans cette délicate mission et promirent, imprudemment, au roi la reddition de la cité d'Arras. Revenus à Gand, ces deux ministres, auxquels les Flamands imputaient d'autres griefs encore, furent saisis et emprisonnés. Malgré l'intervention personnelle de la duchesse auprès des métiers pour obtenir leur mise en liberté, elle se vit obligée d'instituer une cour de justice spéciale, composée de trente-six juges, chargés d'instruire leur procès. Ils furent condamnés à mort et exécutés sur la place du Marché du Vendredi. Guy de Brimeu, seigneur d'Humbercourt, sur qui pesaient les charges les moins graves, montra jusqu'au dernier instant un courage à toute épreuve et une fermeté d'âme sans exemple. On trouvera l'histoire de ce sombre drame à l'article Hugonet, celui des deux ministres qui y joua le principal rôle.

Bon de Saint-Génois.

Baron de Saint-Génois, *Sur la compétence de la juridiction à laquelle furent soumis Hugonet et Humbercourt.* — Gachard, sur le même sujet. — De Smet, sur le même sujet. (Académie royale de Bruxelles, t. VI.) — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek.*

BRISSEAU (*Michel*), né à Tournai dans la deuxième moitié du XVII^e^ siècle. Son père, Pierre Brisseau, auteur de plusieurs écrits, était né à Paris, mais avait été inscrit au collége des médecins de Tournai, en 1677. Le 10 septembre

1696, Michel Brisseau se fit également immatriculer au même collége. Comme ces deux médecins ont exercé des fonctions identiques dans la même ville, il n'est pas toujours aisé de découvrir, parmi les ouvrages qui portent leur nom, quels sont ceux dus au père et quels appartiennent au fils. Nous avons évité cette confusion en suivant la route indiquée par Lecouvet (*Tournai littéraire*, Gand, 1861, in-8o). Michel Brisseau se distingua parmi ses confrères au point de se voir, successivement, nommé professeur d'anatomie et de botanique à la faculté de médecine de Douai, où il avait pris le bonnet de docteur; conseiller du roi de France; médecin-major des hôpitaux de Flandre; médecin-pensionnaire de la ville de Tournai et médecin du duc de Berry. Il mourut au mois de mars 1743, après avoir acquis la gloire d'avoir le premier démontré le véritable caractère de la cataracte. Il a prouvé par des faits nombreux communiqués à l'Académie royale des sciences de Paris, dans la séance du 18 mai 1705, et, plus tard, dans ses publications, que la cataracte est l'opacité totale ou partielle du système lenticulaire de l'œil. C'est dans les ouvrages suivants qu'il consigna le résultat de ses observations et se fit connaître comme médecin-observateur de grand mérite : 1o *Nouvelles observations sur la cataracte, lues à l'Académie royale des sciences*, le 18 novembre 1705. Tournay, A. Dupuicht, 1706, in-12. — 2o *Deuxièmes observations sur la cataracte.* Tournay, 1708, in-8o. — Ces deux écrits furent amèrement critiqués par un ophthalmologue anglais, Th. Woolhouse, dans l'ouvrage suivant : — *Dissertations savantes et critiques de Woolhouse sur la cataracte et le glaucome de quelques modernes et principalement de Brisseau, Antoine et Heister, avec une réponse juste et énergique à l'apologie du dernier ; le tout mis au jour par Christoffle Lecerf.* Offenbach, 1717, in-8o. Cet ouvrage parut aussi en latin. — 3o *Traité de la cataracte et du glaucome*, par M. Brisseau le fils, médecin-major des hôpitaux du roy et pensionnaire de la ville de Tournay. Paris, 1709, in-12. L'ouvrage a été traduit en allemand par J. Casper Sommer et publié à Berlin en 1743, in-8o. — 4o *Lettre touchant les remèdes secrets.* Tournay, 1707, in-12. — 5o *Observations faites* par M. Brisseau, conseiller du roy, professeur d'anatomie à l'Université de Douay, etc. Douai, 1716, in-8o.

Ce livre étant devenu rare, B. Boudon le fit réimprimer en 1734, à la suite de son édition de l'*Anatomie chirurgicale* de Palfyn, et des *Observations anatomiques et chirurgicales* de Fréd. Ruysch. Paris, 1734, in-8o. Les observations de Brisseau ont une pagination spéciale et portent pour titre : *Six observations de M. Brisseau*, conseiller du roi, médecin-major des hôpitaux de Flandres, docteur en médecine et professeur d'anatomie et de botanique à l'Université de Douai, imprimées pour la première fois en 1716, revues par l'auteur. Paris, 1734, in-8o de 36 pages. — 6o *Dissertations sur les mauvaises et pernicieuses qualités du cuivre dans les ustensiles qui servent à la cuisine et à la pharmacie, et sur les salutaires effets du fer*, par Brisseau, Tournay, Joveneau, 1745, in-12. C. Broeckx.

BRISSELIUS (*Jean*), religieux de la Compagnie de Jésus, né à Louvain en 1582, entra au noviciat de Tournai en 1602. Il fut professeur de rhétorique au collége d'Anvers, et y enseigna avec beaucoup de talent et de réputation. Après quelques années de professorat, il fut appelé à Rome pour remplir les fonctions de secrétaire du père général pour les lettres du nord. Il prononça ses grands vœux dans la ville éternelle et y mourut le 12 mars 1634. On a de lui la traduction suivante : *Caroli Scribanii meditationes e belgica in latinam linguam conversæ.* Antverpiæ, apud hæredes Martini Nutii et Joannem Meursium, 1615 ; volume in-12 de 557 pages. Cette traduction fut réimprimée, dans le même format, d'abord à Mayence en 1616, et ensuite à Cologne en 1618.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 304. — Aug. et Al. De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1re série, p. 157.

BRISSELOT (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Mons vers le milieu du xve siècle, mort à l'abbaye d'Hautmont le

11 septembre 1520. Il embrassa l'état ecclésiastique et entra dans l'ordre des Carmes. Il obtint son bonnet de docteur en Sorbonne (à l'Université de Paris) en 1502. C'était, paraît-il, un homme de grand savoir et d'un mérite extraordinaire ; aussi sa carrière fut-elle brillante; il fut successivement chanoine de Sainte-Waudru, à Mons, et suffragant de Jacques de Croy, évêque de Cambrai (1507), abbé commandataire d'Hautmont (1508), prieur de Saint-Saulve près de Valenciennes, de Saint-Georges à Hesdin et de Saint-Georges d'Anzinnes, dans le diocèse de Liége. Charles-Quint en fit son conseiller et son confesseur; le pape Léon X le nomma en 1517, archevêque d'Arbor et primat de Sardaigne; en 1518, il lui envoya le pallium; mais les fonctions que Brisselot remplissait auprès de Charles-Quint ne lui permirent pas de se rendre à son poste ; il céda sa charge à Jean Leclercq de Malines. En 1519, il obtint à grand'peine la permission de revenir en Belgique, et se retira à l'abbaye d'Hautmont où il mourut subitement quelque temps après. Brisselot possédait la langue grecque et la langue hébraïque, chose fort extraordinaire pour l'époque. On ne connaît de lui que des travaux restés en manuscrits : *Lectura sententiarum*, lib. IV; *De Eucharista*, lib. II ; *In psalmos pœnitentiales ; De oratione assidua*, lib. I ; *Orationes XL ad clerum*. Érasme, parlant de Brisselot, l'appelle *unum e luminaribus ecclesiæ*. J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

BRISSONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers. XVIe siècle. Voir Dubuisson (*Jean*).

BRITON (*Jean*). Les biographes en général font descendre ce personnage d'une famille anglaise, établie à Bruges, dès le XIVe siècle. Jean se donne le titre de bourgeois de Bruges dans les vers suivants, imprimés, sinon par lui, au moins par son aide, à la fin d'une brochure de soixante pages, intitulée : *C'est-cy la coppie de deux grans tableaus esquels tout le contenu de ce livre est en escript qui son atachiez au dehors du cœur de l'église de Notre-Dame de Terewane, etc.*

Aspice presentis scripture gracia que sit.
Confer opus opere. Spectetur codice codex.
Respice quam munde, quam terse, quamque decore
Imprimit hec civis Brugensis Brito Johannes,
Inveniens artem nullo monstrante *mirandam*;
Instrumenta quoque non minus laude stupenda.

Le contenu de ces six vers a été discuté par MM. Van Praet, Mercier, Lambinet, Goethals et d'autres. Les uns ont prétendu que Briton était écrivain calligraphe, les autres qu'il était imprimeur. Sans vouloir entrer dans le fond de cette discussion, nous croyons pouvoir avancer que Briton était imprimeur à Bruges, où il faisait partie de la corporation des *librairiers*, qu'il a cru pouvoir se vanter d'avoir perfectionné l'imprimerie en inventant des lettres, ou peut être à l'aide d'une machine (*inveniens artem... mirandam*) donnant plus de netteté aux caractères.

Dans les anciens comptes de la Gilde de Saint-Jean-Baptiste, ou des *Printers*, à Bruges, on rencontre plusieurs fois le nom de Jean Briton, ou Britoen, de 1455 à 1482. Il n'est plus question de lui après cette date. F. Van de Putte.

BRITSELIUS (*Antoine*), dessinateur flamand, florissait vers 1665. Il n'est connu que par les planches d'un ouvrage dont il existe un exemplaire dans la bibliothèque de M. Van Hulthem. L'ouvrage complet est devenu introuvable, presque toutes les planches en ayant été collées sur toile pour orner les murs des appartements de l'époque; le plus grand nombre en a été égaré. Voici le titre de la publication : *Généalogie des ducs de Brabant, depuis Pepin de Landen jusqu'à Charles II, accompagnée des armes des villes et franchises de la province, des évêques, des abbayes, des nobles titrés;* par Denis Waterloos, Bruxelles, 1668; avec figures dessinées par Antoine Britselius, gravées par Jean Troyen, in-fol. atlant. carré. Ad. Siret.

BRIXHE (*Jean-Guillaume*), jurisconsulte et homme politique né à Spa, le 27 juillet 1758, mort à Liége, le 25 février 1807. Procureur à la Cour de Spa, dès l'âge de dix-neuf ans, et immatriculé notaire en février 1784, Brixhe fut l'un des principaux promoteurs du mouvement libéral qui agita le pays de Liége, dans les dernières années du dix-huitième

siècle, l'un de ceux qui déployèrent le plus d'énergie dans la revendication des droits populaires anéantis par le règlement de Maximilien-Henri de Bavière.

Il était bourgmestre de Spa lorsque la révolution du 18 août 1789 éclata. Dès le 9 de ce mois, un autre Franchimontois, Dethier, bourgmestre de Theux, avait convoqué les délégués des communes du marquisat à se réunir en congrès, « à l'effet de délibérer et de résoudre en commun sur les moyens les plus efficaces et les plus constitutionnels d'obtenir le redressement des griefs de la nation. » Le Congrès s'ouvrit le 26, et Brixhe en fut nommé secrétaire. Il rédigea en cette qualité le journal des séances du Congrès, qui parut à Liége, la même année, in-4° (1).

L'assemblée commença par déclarer qu'elle était réunie pour soutenir et rétablir sur une base inébranlable les libertés nationales, et « pour régénérer, voire même, si c'était possible, pour perfectionner d'après les lumières actuelles, la constitution du pays tant de fois scellée du sang des ayeux ». Elle proclama en même temps l'inviolabilité de ses membres, demanda la convocation d'une assemblée nationale où les campagnes seraient représentées aussi bien que les villes, et décida que le marquisat composé de cinq bans avait droit de ce chef à six députés, dont un pour Verviers qui, en sa qualité de ville, était déjà représentée au tiers-État par son bourgmestre.

Brixhe, Dethier, Detrooz, Bazin et Fauconnier, nommés pour représenter les communautés des cinq bans à la future assemblée nationale, apportèrent eux-mêmes à Liége les vœux de leurs commettants ; mais, malgré l'appui qu'ils trouvèrent dans une partie du Conseil de la Cité, notamment chez Bassenge, et bien que l'état noble et l'état primaire reconnussent à chacun des trois corps le droit de s'organiser comme il l'entendait, ils ne purent obtenir de l'État tiers, l'admission des députés des campagnes dans ce corps, et après des démarches réitérées pour vaincre cette obstination, le Congrès de Franchimont, dont Brixhe était l'âme, usa de la seule ressource qu'il eût en son pouvoir, il protesta et suspendit le payement des impôts dans toute l'étendue du marquisat, jusqu'à ce qu'il eût été fait droit aux justes réclamations des communautés.

Mais les choses changèrent de face le jour où, après avoir vainement essayé d'entrer en arrangement avec le prince, il fallut marcher en avant dans la voie révolutionnaire : à partir de ce moment, ce furent les idées défendues par le Congrès de Franchimont qui triomphèrent ; l'admission des députés des campagnes fut enfin décidée le 3 mai 1790, et Brixhe nommé, peu de temps après, député suppléant à l'État tiers. Cette même année, il publia une brochure intitulée : *Plan de municipalité pour le bourg et la communauté de Spa, à suivre provisoirement à la prochaine élection, et dont la ratification finale est laissée aux cinq sections.* Spa, Badon et C^ie^, 1790, in-4° de 20 pages.

La révolution, malheureusement, ne tarda pas à être comprimée, et une réaction violente suivit cette courte époque de liberté. Les troupes autrichiennes ramenèrent le prince fugitif, et ceux qui avaient rêvé l'affranchissement de leur patrie se virent contraints de s'exiler. Brixhe fut proscrit par la Commission impériale comme étant l'un des quatorze premiers chefs de la révolution ; il se réfugia en France avec Bassenge et quelques autres, et y devint membre du *Comité général des Belges et des Liégeois unis.*

Quand la guerre éclata entre la France et l'Autriche, en 1792, les patriotes rentrèrent dans leurs foyers à la suite des armées républicaines. Brixhe fut replacé à la tête de la municipalité de Spa, et nommé par le peuple député général à l'*Administration provisoire du pays de Liége ;* il s'y montra l'un des plus chauds partisans de la révolution française et de

(1) Les procès-verbaux des séances du congrès de Franchimont ont été publiés d'une manière beaucoup plus complète par Brixhe, en l'an IV, dans l'ouvrage intitulé : *Code du droit public du pays réuni de Franchimont, Stavelot et Logne.* Verviers, 2 vol. in-8°. Rare.

la réunion pure et simple du pays à la France.

Lors de la retraite de Dumouriez, Brixhe fut de nouveau contraint de se réfugier à Paris ; il y fut employé dans les bureaux de la vérification générale des assignats. En prairial an II, le Comité du salut public réuni à celui des finances, le nomma vérificateur dans les départements du Nord et des Ardennes. Par divers arrêtés des représentants du peuple, il fut envoyé en cette même qualité dans les pays conquis, et continua de remplir le même emploi jusqu'à la suppression des assignats.

A cette époque, il commença à exercer les fonctions de défenseur officieux, près les tribunaux civils et criminels des départements de l'Ourthe, Sambre-et-Meuse et Meuse-Inférieure. Une âme passionnée, une éloquence entraînante jointes à un excellent jugement et à une connaissance approfondie des lois, lui firent bientôt obtenir dans cette nouvelle carrière, les plus brillants succès. En l'an VI, l'assemblée électorale scissionnaire le nomma administrateur du département. En l'an VII, il fut envoyé au Conseil des Cinq-Cents ; il en fut exclu par la loi du 19 brumaire an VIII. Il revint alors à Liége et y continua la profession de défenseur officieux. Le 27 frimaire an IX, il fut nommé par le premier consul, avoué près le tribunal d'appel séant à Liége, et le 18 fructidor an XIII, l'école de droit de Paris lui délivra le diplôme de licencié.

Brixhe a laissé plusieurs plaidoyers remarquables, tant par les questions auxquelles ils se rapportent que par le talent avec lequel elles sont traitées. Il a aussi travaillé à la rédaction de plusieurs recueils périodiques ; nous citerons entre autres : *La tribune politique du département de l'Ourthe*. Liége, Latour, an V, in-8°, dont il n'a paru, croyons-nous, que dix-huit numéros, formant 312 pages. M. L. Polain.

BRIZÉ-FRADIN (*C. A.*), mécanicien et chimiste, né à Liége en 1767. Nous ne connaissons rien de la vie de ce personnage auquel on doit les ouvrages suivants : 1° *Essai sur la tolérance physique et religieuse;* Paris, 1801, chez l'auteur, brochure in-8°. 2° *Application du piston double à la machine à vapeur. Application de la* SCALETTA *au levier du premier genre. Nouveau lit.* Ces trois notices ont paru dans la *Bibliothèque physico-économique* rédigée par Sonnini ; Paris, Buisson, an XI. — 3° *Chimie pneumatique appliquée aux travaux sous l'eau, dans les puits, les mines, les fossés ;* Paris, Gauthier, 1808, in-8°, fig. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage ; au témoignage de Becdelièvre, l'auteur y indique les moyens de secourir les personnes submergées sous la glace. — 4° *Loi physique appliquée à l'artillerie de la marine ;* Paris, Brasseur, 1811, 20 pages. — 5° *Description et usages de plusieurs appareils déposés au Muséum de la Faculté royale de médecine de Paris;* Paris, Patris, 1818, in-8° de 40 pages avec 2 planches.

G. Dewalque.

Comte de Becdelièvre, *Biographie Liégeoise*, et les ouvrages cités.

BROCART DE SAINT-NICOLAS, né à Sittart (ancien Limbourg) vers 1670, embrassa l'état religieux, après avoir achevé ses premières études. Ayant prononcé ses vœux chez les Carmes de Cologne, il enseigna la philosophie et la théologie dans plusieurs couvents du Bas-Rhin, notamment à la célèbre abbaye de Saint-Maximin. En 1739, il fut élevé à la dignité de provincial. Savant et habile, il se fit remarquer dans la dernière période des interminables querelles que les Jansénistes avaient suscitées à la suite de la Bulle *Unigenitus*. Hontheim, dans son *Historia trevirensis*, le place parmi les écrivains qui illustrèrent l'archi-diocèse de Trèves au XVIIe siècle. Paquot affirme qu'il vivait encore en 1747. Outre un dictionnaire des cas de conscience (*Alphabeticum morale*, Col. 1739 ; 3 vol. in-12), le père Brocart a publié les ouvrages suivants : *Dissertatio polemica de primatu, jurisdictione, infaillibilitate et superioritate, tam in, quam extra concilium generale, Romanorum Pontificum.* — *De Bulla Unigenitus et nullitate appellationis ad futurum concilium* (Trev. Reuland, 1719, in-12). — *Dissertatio theologico-polemica de controversiis occasione schismatis Quæsnelliani exortis* (Trev. Reuland,

1726, in-12). — *Theologia moralis fundamentalis* (Col., Noethen, 1735, in-8o).

J.-J. Thonissen.

Hartzeim, *Bibliotheca coloniensis*, p. 365. — Hontheim, *Historia trevirensis diplomatica et pragmatica*, t. III, p. 232. (édit. d'Augsbourg, 1750). — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.*

BROECKAERT (*Charles*), écrivain flamand, né à Gand en l'an 1767, décédé le 11 août 1826, à Alost, où il remplissait la place de greffier du juge de paix. Après la bataille de Jemmapes (6 novembre 1792), quand la Belgique se fut constituée en république indépendante, Broeckaert publia un journal quotidien, intitulé : *Vader Roeland* (1). Plusieurs actes publics importants pour l'histoire de cette courte période furent reproduits et conservés par cette feuille; nous y trouvons des documents intéressants, relatifs aux efforts que fit la Belgique pour maintenir son indépendance; mais la France ne respecta pas ses droits et la Convention envoya à Gand le citoyen Jean Darnaudery, en qualité de commissaire, avec les pouvoirs nécessaires pour consulter le peuple sur la forme du gouvernement. Avant de convoquer une assemblée générale, il établit un régime de terreur; les patriotes prirent la fuite, et dans une séance peu nombreuse, tenue à l'église de Saint-Bavon, des vœux d'union furent émis; mais ils étaient arrachés à coups de sabre, d'après l'expression employée par le général Dumouriez, dans son rapport du 12 mars 1793, à la Convention nationale. Le rédacteur du journal, qui défendait notre indépendance, resta cependant bon patriote; après la suppression de sa feuille il s'appliqua à la poésie et plusieurs de ses poëmes furent couronnés par les chambres de rhétorique, entre autres à Bruges et à Wacken en 1806. Il était secrétaire de la Société poétique d'Alost, quand celle-ci ouvrit, en 1810, sous le gouvernement de cette époque, un concours dont le sujet était *l'Éloge des Belges*, concours dans lequel M. P. De Borchgrave obtint la palme (2).

Broeckaert écrivit aussi plusieurs romans, qui ne sont pas sans mérite, surtout celui de *Guillaume et Marie* (3); c'est un petit tableau de mœurs tracé d'après nature, à la manière de Teniers, et au coloris brillant et vrai.

Ph. Blommaert.

BROEDERLAM (*Melchior*) ou **BROODERLAM**, un des peintres primitifs de l'École flamande; il précéda les Van Eyck et peut avoir été contemporain d'Hubert sans qu'on ne sache pourtant s'il a existé des relations entre eux. On ne sait rien de lui avant 1384. Dans cette année, à la date du 13 mai, il fut nommé peintre de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, qui venait, depuis quelques mois, de réunir à son bel apanage de France, le riche comté de Flandre, héritage de sa femme Marguerite, enfant unique du vieux Louis de Male. Jehan de Hasselt ou Jean van Hasselt, peintre du feu duc, travaillait alors encore pour Philippe, mais sans titre particulier : c'est Broederlam qui remplissait les fonctions officielles. On a écrit son nom de diverses manières, entre autres Broederlam et Brodlam, mais, grâce aux recherches de M. A. Pinchart, auquel nous devons plusieurs renseignements intéressants sur ce peintre, on sait maintenant qu'il signait : *Melcior Brooderlam;* en outre le sceau de l'artiste est à trois agneaux passants au quartier chargé de... Il n'y a donc plus aucun doute à avoir sur la terminaison *lam* (*agneau*). Les *Annales de la Société archéologique d'Ypres* (t. II, p. 175) témoignent de son séjour en cette ville. On y voit, par des extraits des anciennes archives, que non-seulement il y travailla, mais que c'était sa résidence ordinaire. Il nous est même très-permis de supposer qu'Ypres fut sa ville natale.

Le compte de la recette générale de Flandre, en 1385, nous apprend que le duc accorda, à cette époque, une pension

(1) *Dagelijks nieuws van Vader Roeland*, 1792-1795, in-8o, p. 280. — En 1799-1800 il fit paraître : *De Sijssepanne ofte den estaminet der ouderlingen, te bekomen te Gent, by Wachem van Damme.*

(2) *Gedichten van P. De Borchgrave.* Gand, 1861. In-8o, p. 440.

(3) *Jellen en Mietje* en plusieurs éditions. — *Het avond partijtje, of die niet verliezen wilt, mag niet mêe spelen.* — *Meester Naeyer, of men moet het nazien.* Ces trois nouvelles furent insérées dans le *Dubbele schapers Almanak*, de 1816 et 1817. V. p. 396. *De Nederduitsche schryvers van Gent.* Gand, 1861.

à son peintre : « A Melchior Broedlain « pointre de M. S. de Bourgogne et varlet « de chambre, lequel pointre M. S. a « retenu a IIc francs (200 livres) de pen- « sion par an tant comme il lui plaira. » On sait que cette charge de valet de chambre n'impliquait alors aucune servilité, loin de là : c'était un titre d'honneur par lequel les ducs de Bourgogne récompensaient les artistes qu'ils protégeaient si royalement. Le talent de Broederlam fut d'abord employé à des travaux d'un ordre inférieur, c'est du moins ce qui ressort des documents qui le concernent : en 1386, « pour plusieurs « estoffes à lui commandées » en 1387, sans désignation particulière; mais cette fois on écrit Broederlain; en 1388, on l'appelle peintre et valet de chambre de Monseigneur; en 1389 et 1391, il fait divers travaux au château de Hesdin, résidence favorite des ducs.

L'on sait que les plus grands artistes de l'époque ne dédaignaient point de s'employer à peindre les bannières, les étendards, les pennons, les armoiries et tout ce qui constituait le luxe dont s'entouraient alors les seigneurs et les princes.

Broederlam est encore cité dans les comptes de 1394 et dans ceux de 1395 à 1397; dans ces derniers, il s'agit des « parties cy-après déclairées, lesquelles il « avait, par commandement et ordon- « nance de Mds faites et délivrées au « S. de Dicquemme pour porter au « voïage de Frize » et en marge avec un renvoi de même encre et de la même écriture : « pour faire deux estendarts de « satin, de bateure de fin or, a oille, de « la devise de Mds. de Bourgogne, de « petits pingnons de satin d'icelle mes- « mes devise et C pingnons pour lances « de la devise des grants, de bateure. »

Cet extrait nous démontre que Broederlam peignait déjà à l'huile en même temps que les plus anciens artistes gantois signalés par M. De Busscher (*Recherches sur les peintres et sculpteurs, à Gand, aux XIVe et XVe siècles*). Cependant Philippe le Hardi avait fondé à Dijon, en 1383, le splendide couvent des Chartreux, que les différents arts se virent appelés à orner. Jean Malouel, dont il ne nous reste que le nom, y exécuta des peintures murales. Ce peintre fut, croit-on, ornemaniste et c'est lui, paraît-il, qu'on chargea d'abord du travail dont nous allons parler, mais il y a lieu de supposer que son insuffisance le fit remplacer par Broederlam.

En 1390, un Flamand, Jacques de Bars, du Bars ou de Baerze, tailleur d'images, à Termonde, fut chargé d'exécuter pour le même couvent les deux retables, aujourd'hui au Musée de Dijon; ils furent achevés en 1392 et l'on choisit Broederlam pour peindre les volets de l'un d'eux. Le contrat d'engagement est daté du mois de février 1393 (n. s.); le travail ne fut complet qu'en 1399. Lorsque la république supprima les couvents en France, les deux magnifiques retables enlevés de la Chartreuse furent portés à la cathédrale de Dijon où on les tint cachés. Plus tard, on les transporta au musée de cette ville où on peut les admirer aujourd'hui. Ces monuments d'art excessivement curieux, nous font apprécier en même temps l'architecture, la sculpture et la peinture de l'époque. Nous n'avons à nous occuper ici que de la part due à notre compatriote Broederlam.

C'est sur les panneaux extérieurs qu'il peignit, à la détrempe, des sujets tirés de l'Écriture. Une de ces compositions a beaucoup souffert; le coloris en a complétement disparu; les autres ont gardé intacte leur fraîcheur et nous permettent de juger suffisamment l'ensemble de l'œuvre. Les quatre sujets sont : *l'Annonciation*, *la Visitation*, *la Présentation au Temple* et *la Fuite en Égypte*. En outre, dans le panneau de gauche, au-dessus de l'Annonciation, Dieu le Père, dans les nuages et entouré d'anges, envoie de son souffle rayonnant l'Esprit-Saint à la Vierge en prières. Enfin, au milieu du retable, dans la partie carrée supérieure, deux anges, aux ailes déployées, déroulent des banderoles. L'artiste a évidemment été influencé par le style des écoles d'Allemagne, mais à la noblesse et à l'inspiration religieuse pure des peintres colonais, il mêla le naturalisme et même le réalisme des Flamands. Ses carnations sont d'une fraîcheur et d'une

clarté de coloris très-remarquables; ses draperies simples, gracieuses, dignes de celles que nous admirons dans l'adoration des Mages de Stephan Lothener, le vieux peintre de Cologne. La dualité d'influence est visible dans le retable de Dijon; le sentiment personnel n'est pas toujours élevé; il tend à une imitation brutale de la nature, témoin le saint Joseph de *la Fuite en Égypte*, quelques têtes plates, laides, déplaisantes même et certaines formes lourdes et sans élégance. Tantôt ce sont les beaux modèles de Cologne qui l'emportent, comme dans le Siméon de *la Présentation au Temple* ou dans la Vierge et l'Enfant de *la Fuite en Égypte ;* tantôt ce sont les écoles de la Basse-Allemagne et de la Flandre, écoles rapprochées par leurs frontières comme par leurs tendances, chez lesquelles Broederlam va chercher ses inspirations. Il fallut le génie plus délicat, plus énergique, plus indépendant des Van Eyck et surtout de l'immortel Memling pour choisir la voie et pour ajouter à la science du clair-obscur, à la richesse et à l'harmonie des couleurs, le sentiment noble et idéal qui donne tant de charme aux compositions de ces grands maîtres.

Quoi qu'il en soit, Broederlam sut copier la nature avec habileté ; si son coloris fut vigoureux jusqu'à la crudité, si les mains et les pieds, par leur longueur outrée, rappellent l'enfance de l'art, si beaucoup de têtes sont triviales, si le clair-obscur est absent, il y a des éclairs d'originalité, de sentiment et de distinction dans certaines physionomies ; les draperies sont bien traitées ; il y a une réunion de tons particuliers, des couleurs dont l'agencement lui est spécial et font de lui un artiste de grand mérite. Son œuvre est une des plus intéressantes et des plus précieuses que l'on possède pour l'histoire de l'art. Ad. Siret.

BROERS (*Gaspard*), peintre, naquit probablement à Anvers: il y est inscrit dans la corporation de Saint-Luc, en 1695, comme élève de Jean-Baptiste Vermeiren, resté inconnu. En 1704, il fut reçu franc-maître et mourut en 1716, assez jeune probablement. Houbraken, qui parle de lui comme ayant peint des marchés brabançons, le mentionne sans prénom ainsi qu'Immerzeel; ce dernier, on ne sait trop pourquoi, le classe parmi les artistes hollandais. M. Chrétien Kramm dit ne l'avoir vu cité que comme peintre de batailles et conclut de là qu'il doit avoir travaillé dans les deux genres. Mais une nouvelle difficulté se présente et rend toutes ces données un peu obscures. La galerie de Dresde possède deux batailles d'un peintre de ce nom, seulement, d'après le livret du musée, rédigé consciencieusement par M. Julius Hubner, ces tableaux sont signés, l'un *L. Broers fecit.*, l'autre *L. Broers f.*, l'*L* et le *B* entrelacés. Cet *L* peut-il être un G, mal lu ou mal copié? C'est possible, et, en ce cas, l'on possède deux productions de ce maître peu connu. Elles ont été acquises, en 1742, de la galerie impériale de Prague. L'étoffage de Broers est abondamment composé et ses petites figures sont spirituellement touchées ; son exécution est bonne. Heineken s'est trompé en indiquant Broers comme ayant gravé : il attribue à ce maître une planche de Moïse Uytenbroeck.

Ad. Siret.

BROEYER (*Ignace* **DE**), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-François, né à Bruxelles, vers 1640, et décédé dans la même ville le 26 décembre 1683. Après avoir achevé ses études humanitaires, il entra dans l'ordre des Récollets en l'année 1661. On lui confia une chaire de théologie, et, à plusieurs reprises, la charge de gardien et de visiteur, ainsi que celle de définiteur général de la province de son ordre, dite de la Germanie inférieure. Enfin il fut nommé commissaire plénipotentiaire de l'ordre de Saint-François pour les deux Germanies et les royaumes unis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

Broeyer prit une large part à la béatification des martyrs de Gorcum, qui eut lieu à Rome en 1675. Envoyé dans la ville éternelle comme procureur de la cause des bienheureux, il ne négligea aucun moyen pour atteindre le but de sa mission. Ce fut en grande partie à son activité qu'on dut attribuer la célérité mise dans l'expédition de cette cause. Il publia, à l'occasion de la solennité de la

béatification, un résumé de la vie des bienheureux et l'histoire de leur martyre. Ce petit ouvrage, imprimé à Rome, chez Mancini, en 1675, porte le titre suivant : *Compendio della prigionia, patimenti e morte gloriosa dei beati martiri di Gorcom;* vol. in-8° de 101 pages. L'opuscule est dédié à Jean Gauthier Slusius, secrétaire des brefs, devenu plus tard cardinal. De retour en Belgique, le P. De Broeyer continua à se concilier l'estime générale. Aussi l'épiscopat belge et les souverains jetèrent-ils plus d'une fois les yeux sur lui pour le proposer à des évêchés vacants. Malheureusement sa fin prématurée ne leur permit pas de mettre leurs desseins à exécution. Broeyer mourut à Bruxelles à l'âge de quarante-quatre ans, et fut enterré dans l'église du couvent ; on plaça sur son tombeau une épitaphe pompeuse reproduite dans la *Chorographia sacra Brabantiæ* de Sanderus, III, p. 117. E.-H.-J. Reusens.

Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, III, p. 117. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, Ms de la Bibliothèque royale, n° 17607.

* **BROGLIE** (*Maurice-Jean-Madeleine*, prince **DE**), évêque de Gand, né au château de Broglie en Normandie, le 5 septembre 1766 et mort à Paris le 20 juillet 1821, était fils du dernier maréchal de ce nom, le vainqueur de Bergen. Sa famille, originaire de Chieri en Piémont, s'était illustrée depuis des siècles en Italie, quand elle vint, sous Louis XIII, s'établir en France, où plusieurs généraux et diplomates du premier mérite lui valurent une illustration plus grande. Le jeune Maurice que de sages parents laissèrent entièrement libre dans le choix d'un état, voyait s'ouvrir devant lui plus d'une carrière brillante, quand il se décida pour celle de l'Église. Il entra de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, où, sous l'intelligente direction de l'abbé Emery, il fit avec succès ses études théologiques. Si au commencement de la révolution son inexpérience et la générosité de son caractère le portèrent à s'y montrer favorable, les conseils de son père et la tournure que prenaient les événements l'eurent bientôt désabusé. Il émigra et, après avoir reçu la prêtrise à Trèves, il rejoignit le maréchal à Berlin, où le roi de Prusse qui l'aimait, lui fit obtenir la prévoté du chapitre de Posen dans la Pologne prussienne. Cependant, comme les habitudes et le climat du pays ne pouvaient lui convenir, il rentra en France en 1803 et fit quelques démarches pour recouvrer des bois non vendus qui appartenaient à sa maison. Napoléon le sut et, comme il avait à cœur de réunir autour de son trône les familles distinguées de l'ancienne monarchie, il se montra favorable à la requête de l'abbé De Broglie, le nomma son aumônier et peu après (avril 1805) évêque d'Acqui en Piémont. Maurice, qui était loin d'ambitionner ces faveurs, allégua en vain la faiblesse réelle de sa santé ; il fut sacré à Paris par le cardinal-légat, le 17 novembre ; mais le climat d'Acqui lui étant aussi défavorable que celui de Posen, il obtint deux ans plus tard sa translation à Gand. Heureux de trouver son nouveau diocèse bien organisé et déjà doté des établissements religieux les plus nécessaires par l'intelligente activité de son prédécesseur, Mgr Fallot de Beaumont, il commença son administration sous les meilleurs auspices. La bienveillance que lui témoignait encore Napoléon donnait un poids nouveau aux sages mesures du prélat ; malheureusement elle ne pouvait longtemps durer, le nouveau César publiant, coup sur coup, des décrets qui empiétaient sur les droits de l'Église et qu'il était impossible à l'évêque d'approuver. Une lettre du ministre des cultes lui reprocha, dès le 10 août 1809, son peu d'attachement à l'empereur et rappela son grand vicaire, le sage abbé Le Surre, qui ne méritait pas, disait-on, sa confiance. Maurice réclama vainement. Nommé membre de la Légion d'honneur, l'année suivante, il n'hésita pas à refuser cette distinction, parce que le serment que prêtaient les légionnaires lui parut impliquer l'approbation de la récente usurpation des États romains. Peu de temps après, Napoléon l'apostropha durement à ce sujet dans une audience et comme le prélat lui répondit, sans crainte, que sa conscience s'opposait à ce qu'on demandait de lui, l'empereur lui dit brutale-

ment : « Votre conscience est une sotte ! » Une pareille scène apprenait à l'évêque qu'il était entièrement disgracié. Ce qui pouvait l'en consoler, c'était l'amour filial que lui portaient ses diocésains et qu'il avait obtenu dès le commencement de son épiscopat à Gand par l'aménité de son caractère, sa droiture, sa piété éminente et son dévouement au saint siége. Cette affection grandit encore par le mécontentement de l'empereur. Bientôt la conduite du prélat au prétendu concile national vint mettre le comble au ressentiment de Napoléon. En effet, l'évêque de Gand avait exercé une grande influence sur la commission du message qui rejeta les innovations schismatiques proposées par le pouvoir. Le 12 juillet, les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes furent arrêtés pendant la nuit et mis au secret le plus rigoureux dans le donjon de Vincennes. Cette captivité, pénible surtout pour une organisation aussi délicate que la sienne, ne permit à Maurice d'autre délassement que d'écrire avec le plomb des fenêtres, sur le papier qui avait enveloppé les aliments secs qu'on lui portait, un commentaire sur quelques fables de La Fontaine. Vers la fin de novembre, on lui demanda la démission de son siége, comme si un tel acte, souscrit dans un donjon, pouvait avoir quelque valeur. L'évêque la donna et dut partir pour Beaune, mais l'année suivante, comme on le soupçonnait d'entretenir encore des relations avec son diocèse, on l'exila dans l'île Sainte-Marguerite, sur les côtes de l'ancienne Provence. En 1813, Napoléon ayant nommé à l'évêché de Gand l'abbé de la Brue de Saint-Bauzille, on ramena Mgr de Broglie en Bourgogne et on le contraignit, presque mourant, de déclarer de nouveau qu'il renonçait à l'administration de son diocèse. Cet acte, signé à Dijon le 8 juillet, causa dans l'Église de Gand des vexations et des troubles dont le récit n'appartient pas à cette notice, mais il n'ébranla qu'un bien petit nombre d'ecclésiastiques. De là, le 13 septembre, de nouvelles instances pour obtenir une déclaration plus explicite, mais il y fut répondu cette fois par un refus formel. Enfin la chute de l'empire français, en 1814, fit cesser cette déplorable persécution et l'évêque si durement éprouvé put revoir ses ouailles. Le 24 mai, il fit à Gand une entrée vraiment triomphale et fut accueilli par le clergé et les fidèles avec autant d'allégresse qu'autrefois saint Eusèbe de Verceil et saint Hilaire de Poitiers au retour de leur exil. L'humble candeur avec laquelle il exprima ses regrets d'avoir signé l'acte du 8 juillet, devant son chapitre d'abord et ensuite dans un mandement, lui donna de nouveaux droits à la confiance et au dévouement de ses diocésains. Il s'occupait activement à fermer les plaies que la domination française avait faites dans son Église, quand un nouvel orage vint fondre sur lui et son clergé. Le congrès de Vienne ayant réuni la Belgique à la Hollande sous le sceptre du prince d'Orange, le nouveau gouvernement proposa à des notables de son choix un projet de constitution qui devait alarmer les catholiques. L'évêque de Gand fit paraître successivement à ce sujet une *Adresse au roi*, une *Instruction pastorale* et un *Jugement doctrinal*, que signèrent après lui tous les ordinaires de Belgique. Puis, afin de donner une plus haute sanction à ces documents, il soumit toutes ses démarches au pape, et, non-seulement Pie VII les approuva par un bref, mais il fit même adresser au roi des Pays-Bas des représentations qui restèrent sans effet. Peu après, le prélat demanda à Rome de pouvoir, si la demande en était faite, ordonner des prières publiques pour le roi et la famille royale et se hâta de les prescrire quand il en eut obtenu la faculté. C'était faire preuve de sagesse et de modération. Néanmoins ce gouvernement, dirigé par le hargneux ministre Van Maanen et par le baron Goubau, connu par sa participation aux attentats irréligieux de Joseph II, imputa à l'évêque de Gand le rejet de la Constitution, dû à la grande majorité des notables belges et il résolut de lui intenter une action criminelle. On le somma de comparaître devant le conseil d'État ou de se justifier par écrit. Après un moment d'hésitation, le prélat répondit et réfuta sans peine des

accusations aussi futiles qu'inconvenantes, mais le gouvernement n'en tint aucun compte et de plus en plus aveuglé par la passion, il se décida à faire arrêter l'évêque qu'il traitait de *séditieux*. Le prélat en fut averti à temps et, comme il ne pouvait soumettre à un tribunal laïque une question de doctrine, il prit le parti de se retirer en France. Les poursuites n'en continuèrent pas moins ; le 8 novembre 1817, la Cour d'assises du Brabant méridional condamna par contumace le nommé Maurice de Broglie à la peine de la déportation, pour avoir publié le *Jugement doctrinal*, entretenu une correspondance avec Rome, sans l'autorisation de M. Goubau, et laissé afficher des annonces d'indulgences plénières, métamorphosées en bulles pour le besoin de la cause. Le vendredi 19 novembre, cet arrêt fut affiché par le bourreau à un poteau placé entre deux voleurs que la loi ne permettait point d'exposer ce jour-là. Un tel spectacle excita une indignation difficile à peindre et fut flétri par les journaux les plus hostiles aux catholiques : on le regarda, en effet, comme un premier coup porté à l'existence du royaume des Pays-Bas. Plus tard, l'évêque adressa à ce sujet aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle une *Réclamation respectueuse*, qui demeurera comme un monument curieux pour l'histoire de l'Église en Belgique. Depuis lors Maurice habita la France, en proie à des infirmités et aux chagrins que lui causait le gouvernement hollandais qui, dans son ignorance des lois canoniques, prétendait qu'il avait perdu sa juridiction et qui ne cessa de persécuter le clergé de Gand jusqu'à la mort de l'évêque. L'acquittement de ses vicaires généraux et de son secrétaire, prisonniers depuis plusieurs mois, adoucit ses dernières souffrances et, après avoir reçu les derniers sacrements, il dicta une lettre touchante au clergé et aux fidèles de son diocèse que sa main défaillante put à peine signer. M. de Quelen, archevêque de Trajanople et coadjuteur de Paris, officia dans l'église de Saint-Sulpice à ses funérailles, en présence d'un nonce du pape et d'un grand nombre d'évêques, de pairs et de députés. Le corps fut déposé dans les caveaux de Saint-Sulpice et ne put être d'abord transporté à Gand, où l'illustre émule de saint Athanase avait élu sa sépulture. Son cœur repose sous un modeste monument érigé, dans la chapelle du grand séminaire, aux victimes de la persécution de 1813. J.-J. De Smet.

Mgr H.-J. Bracq, *Notice historique sur Mgr de Broglie*, dans le *Recueil des mandements, lettres pastorales*, etc., du même prélat. — Lettres de Mgr Carletti, évêque de Montepulciano, dans le tome XIII des *Mémoires de l'abbé Baraldi*. — J.-J. De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique*, etc.

BROOMAN (*Louis*), musicien, né à Bruxelles en 1527, mort le 8 janvier 1597, était fils de Jacques et de Cornélie van Heyleweghe, issus tous deux de familles patriciennes. Brooman était aveugle de naissance ; mais, grâce à ses dispositions naturelles et surtout à sa persévérance, cette infirmité ne l'empêcha point d'achever ses études, d'acquérir d'abord le grade de maître ès arts, puis celui de licencié en droit et enfin, ce qui était plus difficile encore, un tel renom qu'on le qualifia de *prince de la musique* de son temps. Il est à regretter que, tout en constatant sa grande réputation, Vossius (*De naturâ artium*, t. I, c. IV) et Sweertius (*Selectæ Christiani orbis deliciæ*, p. 473), n'aient pas donné de détails sur ses productions. Peut-être ne fut-il qu'un célèbre exécutant. Cette célébrité est en tout cas, dit M. Fr. Fétis, fort oubliée de nos jours. Il mourut à Bruxelles, à l'âge de soixante-neuf ans et sa veuve, Gertrude De Keysere, fit placer son épitaphe dans l'église des PP. Récollets de la même ville.

Louis Brooman eut de son mariage avec Gertrude De Keysere, trois filles et deux fils, Jacques, mort sans alliance et Charles, qui épousa Marie van Ginderlaelen, dont il eut Louis, qui fait l'objet de l'article suivant. Aug. Van der Meersch.

Sweertius, *Selectæ Christiani orbis deliciæ*, p. 473. — Vossius, *De Naturâ artium*, liv. I, ch. IV. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*. — *Eendragt*, 13 janvier 1850, n° 17.

BROOMAN (*Louis*), poëte latin et flamand, issu d'une des sept familles patriciennes de Bruxelles, né en cette ville

vers 1591, décédé en 1667. Il étudia le droit et obtint le grade de docteur. Il écrivit, en 1635, un poëme latin sur l'entrée du prince-cardinal Ferdinand d'Autriche à Bruxelles : *Principi Ferdinando Austriaco S. R. E. Cardinali felicissimum in aulam opidum Bruxelleuse ingressum adgratulatur L. Brooman.* Brux. 1635, in-4°. Quelques années après il parut un second recueil intitulé : *Fasti Sacri sive epigrammata de Sanctis. Ludovici Brooman.* Brux. Mart. de Bossuyt, 1646, in-8°. Brooman traduisit en flamand les *Heroïdes* d'Ovide, ouvrage accompagné d'une approbation très-laudative de Sanderus, et augmenté de notes, sous le titre : *De Brieven van P. Ovidius Naso, Ghenaemt in 't Latyn epistolae heroïdum. Over-gheset in onse Neder-duytsche Taele. door J.-B. Tot Brussel. By François Foppens,* 1659. *Superiorum Permissu, et Approbatione.* Une seconde édition fut publiée trois ans plus tard, avec un titre légèrement modifié et sous l'égide de l'imprimeur anversois, Hendrick Aertssens. La nouveauté de cette dernière publication n'est pourtant qu'apparente : le titre seul est réimprimé et chez le même éditeur, puisque les caractères et le frontispice sont absolument les mêmes que dans l'édition de 1659. On s'est demandé quelle est la cause de cette supercherie. Dans quelques-uns des exemplaires, portant cette dernière date, on trouve un appendice de seize pages contenant la traduction de trois idylles de Théocrite. Or, comme ces pièces n'étaient pas mentionnées dans l'*imprimatur* de Sanderus, nous supposons que l'ouvrage aura été saisi par la censure, et qu'après avoir détruit l'appendice on aura permis à l'auteur de livrer à la publicité le texte approuvé sous un titre nouveau. On ne sait guère mieux pourquoi, sur les deux titres, le nom de l'auteur est précédé de l'initiale J, tandis que son véritable prénom est Louis, d'après le témoignage de Sanderus même.

Brooman fut lié d'amitié avec les principaux poëtes contemporains du Brabant, tels que Ernest van Veen, Walhorn et Van Nieuwelandt. Ses traductions, assez correctes, démontrent qu'il n'était point dépourvu de talent. F. A. Snellaert.

Paquot, *Mémoires*, t. VIII, p. 67. — Willems, *Verh. over de Nederduytsche taal- en letterkunde*, t. II. — *De Eendragt*, 4e jaer, bl. 11 en 65.

BROSIUS (*Henri-Ignace*), publiciste, né à Luxembourg, le 17 juin 1764, de Henri Brosius, notaire, et de Barbe Schwab, mort à Aix-la-Chapelle, vers l'année 1840. Il fit ses humanités et ses études de théologie au séminaire de sa ville natale, dont son frère Pierre avait été le directeur, et s'affilia très-jeune à la Compagnie de Jésus. Dès 1783, à peine âgé de dix-neuf ans, il entra dans le journalisme et se fit bientôt connaître comme un ardent adversaire des innovations faites par Joseph II, en matière de religion. Écrivain fougueux, il fit une guerre incessante au gouvernement autrichien, lança force pamphlets contre les réformes introduites dans les administrations civiles et ecclésiastiques. Partisan dévoué de Vander Noot, il ne cessa de travailler l'opinion en faveur de la Révolution brabançonne. Dans cette polémique à outrance, il fut énergiquement secondé par d'autres journalistes, tels que l'abbé De Feller, directeur du *Journal historique*, et le chanoine Duvivier, rédacteur de *l'Ami des Belges*. Ce triumvirat combattit ceux qui voulaient une révision de la Constitution du Brabant, une meilleure représentation politique et l'adoption des formes républicaines. La virulence de leur polémique donna naissance à une brochure intitulée : *Avis à MM. Brosius, Feller, Duvivier.* Février 1790, 6 pages in-8°. — Brosius s'employa aussi, mais inutilement, à propager l'insurrection dans le Luxembourg, comme on le voit par un pamphlet portant pour titre : *Lettre adressée par quelques notables de la province de Luxembourg, à M. l'abbé Brosius*, en date du 8 mai 1790, contenant un tableau intéressant des dispositions de la ville et du pays, 7 pages in-8°. — Pie VI le créa notaire apostolique.

La révolution brabançonne ayant pris fin au mois de novembre de l'an 1790, et celle de Liége en janvier 1791, De Feller et Brosius prirent le chemin de

l'exil; le premier passa à Maestricht et plus tard en Westphalie; le second, plus jeune, émigra aux États-Unis, où il resta et put vivre jusqu'en 1815, en donnant des leçons de français et d'allemand. A la chute de l'Empire français, il vint s'établir à Aix-la-Chapelle et y vécut encore pendant près de vingt-cinq ans, d'une pension qui était payée, croit-on, par l'ordre des Jésuites.

On lui doit : *Journal historique et politique des principaux événements des différentes cours de l'Europe*, publié du 10 octobre 1772 au 31 décembre 1790. Le premier rédacteur était désigné par les initiales H. C.; Brosius lui succéda à dater du 1er janvier 1783. En 1788, le titre fut changé en celui de *Journal historique et politique des principaux événements du temps, ou Esprit des Gazettes.* Ce second titre est cause que le journal a été maintes fois confondu avec une autre publication, également intitulée : *Esprit des Gazettes* et faite, d'abord à Bruxelles, ensuite à Louvain. — Joseph II, ayant proscrit l'œuvre par son édit du 26 janvier 1788, Brosius se réfugia à Liége et y transféra son établissement. Le 6 janvier 1790, il y annonça chez le libraire Tutot, la continuation du *Journal philosophique et chrétien.* Janvier à décembre 1790, 4 volumes in-8°. Cette feuille était l'organe des états et du clergé. Il faut y joindre la brochure suivante : *L'Assemblée nationale vengée des calomnies du fanatisme, ou réfutation d'un journal imprimé à Liége*, 1790, par un chanoine régulier réformé. Lille (1790), in-12, fig. Le jeune Brosius en était non-seulement le rédacteur, mais encore l'imprimeur, au dire de Van Hulthem. On y trouve des pièces qui ont conservé de l'importance au point de vue historique. Cette publication, poursuivie avec acharnement par le gouvernement autrichien, fut prohibée le 17 février 1791. Brosius publia encore : *La démolition raisonnée du séminaire profane érigé à Louvain en* 1786. Il fournit aussi des articles au *Journal historique et littéraire* du P. De Feller. Il nous est encore connu par le *Catéchisme d'un bon citoyen.* Liége, 1792, 1 volume in-8°. Tous ces écrits sont en faveur des états de Brabant et au profit du parti catholique, à la tête duquel se trouvaient les Vander Noot, les Van Eupen et autres, parti qui répudiait les opinions philosophiques du XVIIIe siècle, et qui, par ses tendances intolérantes, ouvrit la voie à la restauration autrichienne. — On connaît un troisième prêtre de ce nom : François-Xavier Brosius, professeur et vicaire général dans le Luxembourg.

Aug. Vander Meersch.

Michaud, *Biographie universelle*, t. LIX. — *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par Didot. — Neyen, *Biographie Luxembourgeoise.* — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit de Belgique*, t. I, p. 379. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VI. — Capitaine, *Recherches sur les journaux liégeois.* — Warzée, *Essai historique sur les journaux belges.* — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise.*

BROU (*Philippe-Joseph* baron **DE**), général-major au service d'Autriche, naquit à Bruxelles en 1732 et mourut à Vienne le 3 juin 1796. Après avoir servi pendant trois années dans les rangs français, il entra dans l'armée autrichienne le 12 février 1751, comme cadet-volontaire au régiment Charles de Lorraine, infanterie; il passa ensuite dans le corps du génie (1er janvier 1754) et fut attaché en qualité de conducteur à la brigade de cette arme qui stationnait à Bruxelles. De Brou fit les campagnes de la guerre de Sept ans, assista le 5 novembre 1757 à la célèbre bataille de Rosback et déploya un grand courage et un sang-froid admirable dans les combats de Hochkirch et de Meissen. Ses talents non moins que sa valeur le firent remarquer par le feldmaréchal duc d'Arenberg, qui le choisit pour adjudant. Le 10 mars 1762, De Brou fut nommé lieutenant dans le corps des ingénieurs des Pays-Bas; le 31 janvier 1771, par suite d'une réorganisation qui supprima l'ancienne brigade belge du génie, il obtint le brevet de capitaine dans le nouveau corps du génie et des sapeurs réunis; le 21 mars 1778, il fut promu au grade de major. La guerre de la succession de Bavière le fit envoyer en Bohême. Pendant qu'il était chargé des travaux du génie à Leitmeritz, il fut grièvement blessé et gagna le grade de lieutenant-colonel. Deux ans plus tard, il reçut la mission de coopérer à l'édifica-

tion des fortifications de Josephstadt et de Theresienstadt en Bohême ; en 1781, il fit partie de la commission qui présida à la démolition des anciennes places de la barrière; en même temps, il fit les plans pour l'agrandissement d'Ostende (1782).

Des contestations s'étant élevées entre l'empereur Joseph II et les Hollandais au sujet de la libre navigation de l'Escaut, le lieutenant-colonel De Brou fut envoyé à Fontainebleau où, de concert avec le conseiller de cour Le Clerc, il arrêta les bases du traité du 8 novembre 1785 qui obligeait les États-Généraux de Hollande à céder à l'empereur quelques districts-frontières et à évacuer les forts de Lillo et de Liefkenshoeck. Les services importants qu'il rendit en cette circonstance lui valurent le grade de colonel (6 décembre 1785) ; bientôt après il succéda au général Thomerot dans la direction générale des fortifications et du corps du génie à Bruxelles.

Le traité de Fontainebleau n'avait cependant pas fait disparaître toutes les difficultés qu'il avait eu pour but de résoudre et l'attention de l'empereur Joseph II dut se porter sur la situation critique de l'écoulement des eaux du Nord des Flandres. Cet écoulement, de plus en plus difficile à travers la Zélande, était souvent complétement entravé d'un côté par l'envasement successif du Brackman et du Zwyn et de l'autre par les Hollandais qui, possédant les écluses établies sur ces criques, s'en faisaient des armes dont ils appuyaient leurs menaces dans toutes les circonstances politiques. Joseph II comprit l'odieuse et terrible servitude que les Hollandais imposaient à une partie de ses sujets. Indigné de l'abus que ces voisins faisaient d'un avantage de position dans toutes leurs relations avec son gouvernement, il prit la résolution de s'affranchir à jamais d'une dépendance aussi humiliante que préjudiciable aux intérêts des Flandres, et, dans ce but, il conçut l'idée de créer des moyens d'écoulement entièrement en dehors du sol étranger. Afin de réaliser ce grand projet, il chargea des ingénieurs auliques de l'étude des lieux et de l'exécution des travaux, sans l'intervention des États de Flandre. A cet effet, il chargea le colonel De Brou, de rechercher les voies les plus propres à conduire les eaux des Flandres directement à la mer. Malheureusement, dès le début des opérations, une triste rivalité vint paralyser les bonnes intentions du monarque. L'envoi d'ingénieurs étrangers fut pour les États un motif de plainte; ils prétendirent que c'était un empiétement de la Cour sur leurs prérogatives; les ingénieurs civils y virent à leur tour un manque de confiance dans leurs connaissances.

Cependant, malgré les obstacles que cette division fit surgir autour du colonel De Brou, son projet fut mis à exécution. Ce projet consistait : 1° dans le creusement d'un canal longeant la frontière hollandaise et connu aujourd'hui sous le nom de *Canal de Brou*, ainsi que dans l'établissement de l'écluse de Hazegras, dans le Zwyn, sur le territoire belge. Il couvrit cette écluse d'un fortin. Le canal devait recevoir une partie des eaux dont l'écoulement avait lieu précédemment par le territoire hollandais ; 2° dans le creusesement de canaux latéraux à celui d'Ostende et dans la construction des écluses de Plasschendale, Zandvoorde et Vingerlinck, qui toutes trois ont été exécutées.

Ces ouvrages étaient destinés, conjointement avec les criques des Scharrelanden et le port d'Ostende, à évacuer les eaux des terres, des canaux d'écoulement des deux Flandres, de la Lys et de l'Escaut. Ce projet fut mis à exécution presque sur tous les points, mais soit qu'il ne répondît pas à l'attente publique, soit que les intrigues pour le faire échouer eussent pris le dessus, la grande pensée de Joseph II dut céder devant les plaintes des États souverains et les travaux furent suspendus. Ils ne furent repris que bien des années après, lors de l'établissement du canal à la mer du Nord.

La révolution brabançonne vint, à cette époque, détourner l'attention du gouvernement sur des sujets plus graves. Le colonel De Brou fit partie du Conseil d'État qui délibérait sur les mesures à prendre dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait ; il exerça dans cette réunion une grande influence que plus tard on lui

reprocha, en le rendant responsable des résolutions qui avaient amené l'évacuation du pays par les troupes de l'empereur. Les choses en vinrent au point que le colonel De Brou fut suspendu de ses fonctions et invité à se justifier devant une commission d'enquête réunie à Luxembourg. Peut-être trouverait-on le motif de la malveillance dont le colonel De Brou fut alors victime, dans l'avancement exceptionnel qui lui avait été accordé et qui avait naturellement excité la jalousie de ses camarades, et surtout dans les efforts qu'avait fait cet honorable officier pour dévoiler que le gouvernement avait été victime d'une fraude ou d'une erreur très-onéreuse pour ses finances, lors du payement des dix millions de florins qu'avait fait la Hollande en exécution d'une clause du traité de Fontainebleau, pour indemniser l'empereur de sa renonciation à tous ses droits sur la ville de Maestricht et sur quelques parties de territoire environnant. Le colonel démontra, dans un mémoire qui fut envoyé à Vienne, le préjudice causé à l'État dans cette circonstance et sans doute plus d'un personnage important craignit d'être compromis par ces révélations. Quoi qu'il en soit, le Conseil suprême de guerre, après un examen minutieux de l'enquête qui avait été faite à Luxembourg, déclara De Brou complétement innocent de tous les faits que la calomnie mettait à sa charge et qu'elle continua de répéter après que l'empereur eut rendu à De Brou et sa confiance et la position de directeur du génie à Bruxelles. Lors de l'invasion française, le colonel De Brou fut appelé à la tête de la direction du génie à Luxembourg. Enfin, il obtint en 1794 le grade de général avec sa retraite, après une longue carrière remplie par des travaux utiles et des études sur les voies de communication de la Belgique qui ont été consultées avec fruit par les ingénieurs belges, cinquante ans après sa mort. C'est lui, en effet, qui le premier avait conçu le canal de Zelsaete et c'est d'après ses plans que ce grand travail a été exécuté. C'est lui également qui projeta les premières écluses de chasse d'Ostende, qui conçut le canal de Charleroi, la canalisation de la Dendre et la belle route de Namur à Liége, qu'on considérait comme inexécutable.

Par lettre patente du 31 mars 1786, l'empereur Joseph II avait accordé au lieutenant-colonel De Brou et à son frère déclaration et confirmation de noblesse et décoration d'armoiries.

Le général De Brou avait épousé: 1° Pétronille Marquart et 2° Eléonore-Louise Bosquet, dont il eut entre autres enfants deux fils : Louis qui fut officier supérieur en France et François-Pierre-Hubert, qui comme son père resta au service de l'Autriche.

Général Guillaume.

Mémoires de famille. — Correspondance du général d'Alton et de Joseph II. — Vifquin, *Des Voies navigables en Belgique.*

BROUCHOVEN (*Hyacinthe-Marie* DE), seigneur de Steen, diplomate, négociateur, magistrat, était le second fils de Jean-Baptiste, comte de Bergeyck, et d'Hélène Forment. Il naquit à Anvers, le 16 avril 1650, devint chanoine de la cathédrale de Gand, à l'âge de vingt ans, et mourut le 28 septembre 1707. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il fut nommé successivement conseiller du Conseil provincial de Namur (1676), du Grand Conseil de Malines (1680), du Conseil suprême des Pays-Bas et de Bourgogne près du roi à Madrid (1690), et enfin président du Grand Conseil de Malines (1699). Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au jour de sa mort. Pendant sa présidence, il fut envoyé à Lille en compagnie d'Alexandre Scockaert, comte de Tirimont, conseiller d'État, afin d'y régler avec les ministres français le traité des limites, qui y fut signé le 3 décembre 1699. De Brouchoven avait épousé, par contrat du 1er décembre 1678, Marie-Adrienne Zualart, fille de Ferdinand, écuyer, et de Constance-Yolande de Morcin, dont il eut deux enfants.

Ch. Piot.

Goethals, *Miroir*, t. II. — *Histoire des évêques et de la cathédrale de Gand.* — Compte des domaines de Namur, 1678. — Manuscrit concernant le conseil de Malines, aux Archives du royaume, à Bruxelles. — Du Mont, *Traité de Paix*, t. VII. — *Nobiliaire des Pays-Bas.*

BROUCHOVEN (*Jean-Baptiste* DE), négociateur, fils de Gérard, seigneur ga-

giste de Bergeyck, Westerhoven et Rythoven, et de Catherine Maes, naquit probablement à Lierre vers 1621. Par la mort de son père (7 février 1638), il succéda à ses seigneuries, dont celle de Bergeyck, située dans le Brabant septentrional, était la principale. Celle-ci ne pouvant plus recevoir des titres nouveaux du roi d'Espagne depuis la paix de Munster, Philippe IV accorda, le 1er juin 1665, des patentes à De Brouchoven moyennant promesse d'ériger en baronnie, sous le nom de Bergeyck, une terre située sous sa domination. Après avoir été nommé (1655) conseiller et commis des domaines et finances du roi dans les Pays-Bas, De Brouchoven obtint le titre de conseiller de courte robe au Conseil d'État établi à Madrid pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne (1663). La première mission diplomatique que le gouvernement lui confia fut celle de la Haye, au mois d'août 1667. Cette mission purement confidentielle le mit en rapport avec le grand pensionnaire de Hollande, auprès duquel il employa toute son influence afin d'engager les Provinces-Unies à fournir aux Pays-Bas espagnols des secours contre la France, ou du moins à s'interposer entre ce pays et l'Espagne dans le but de terminer la guerre. L'année suivante il retourna encore à la Haye chargé d'une mission semblable. De son côté, le pape Clément IX travailla à amener la paix entre les parties belligérantes. Enfin les conférences d'Aix-la-Chapelle couronnèrent les efforts que le nonce fit à cet effet auprès de Louis XIV et de ses ministres. Le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas espagnols, fut chargé de conduire les négociations au nom de son souverain. Ce choix ne fut guère heureux. Informé de la manière dont le marquis avait agi pendant les négociations des préliminaires de la paix, Louis XIV ne pouvait voir de bon œil une pareille nomination. Les envoyés hollandais et anglais qui avaient été chargés d'intervenir aux négociations, le comprirent si bien, que le chevalier Temple insista auprès de Castel Rodrigo pour qu'il se fît remplacer au congrès d'Aix-la-Chapelle. De Brouchoven, dont les Hollandais avaient pu apprécier les talents pendant ses missions à la Haye, semblait être l'homme de la circonstance. Il partit le 25 février 1667 pour Aix-la-Chapelle, où il reçut les pleins pouvoirs que le gouverneur général lui délégua, le 14 mars seulement. Colbert, le plénipotentiaire du roi de France, signa d'abord seul les deux exemplaires du traité, sous prétexte que le baron de Bergeyck n'était qu'un simple subdélégué du plénipotentiaire espagnol. Enfin, après quelques tergiversations, toutes les difficultés furent levées, et De Bergeyck signa définitivement l'acte, le 2 mai 1668. A peine de retour dans son pays, il fut chargé avec Laurent Hovynes, conseiller et maître aux requêtes du conseil privé, et avec Jean De Paepe, conseiller et avocat fiscal de Brabant, de représenter les intérêts de l'Espagne aux conférences de Lille. Ces réunions, qui étaient destinées à la mise à exécution du traité d'Aix-la-Chapelle, ne furent terminées qu'en 1607. Pendant l'année 1674, De Brouchoven reçut une nouvelle mission diplomatique en Allemagne. Elle avait pour but d'intéresser les électeurs et les princes de l'empire à l'état précaire dans lequel se trouvait l'Espagne. Il y obtint quelque succès ; mais en dépit de la résistance des armées des alliés, les progrès de Louis XIV n'en furent pas moins inquiétants. L'Espagne fut obligée d'implorer le secours de l'Angleterre et d'asservir cette puissance à ses intérêts. De Brouchoven reçut, en janvier 1675, une mission spéciale auprès du cabinet de Londres et y remplaça provisoirement don Pedro Ronquillo, ambassadeur d'Espagne en Angleterre. Il devait surtout déjouer les intrigues diplomatiques qui tendaient à engager les Hollandais à faire la paix avec la France, sans la participation des alliés. De Brouchoven retourna encore à Londres dans le même but en 1677 et y remplaça aussi provisoirement l'ambassadeur d'Espagne. Sa mission étant terminée le 3 août de la même année, le marquis de Bourgomaine reprit sa place. Pendant l'intervalle de ces deux missions auprès de la cour de Londres, De Brouchoven se rendit en Espagne, par ordre du

duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bays. Parti le 7 février 1676, il fut de retour seulement en octobre de la même année. Représenter au gouvernement espagnol la triste situation des Pays-Bas, l'engager à leur fournir des secours prompts et efficaces, tel était le but de son voyage. Les lettres qu'il écrivit à ce sujet au gouverneur général dénotent, comme celles qu'il avait adressées antérieurement aux ambassadeurs espagnols à la Haye, un esprit observateur, pénétrant et particulièrement versé dans l'art de dépister les intrigues de cour. Quant à sa mission à Madrid, elle n'eut aucun résultat. A chaque entretien qu'il avait avec le roi, la reine-mère et les ministres, il recevait force protestations de l'intérêt qu'ils portaient aux Pays-Bas. Les promesses de secours ne firent pas défaut; mais soit impuissance, soit mauvais vouloir, l'Espagne ne fit rien, et les Pays-Bas catholiques durent seuls supporter tous les effets de la politique envahissante de Louis XIV. Les services que De Brouchoven avait rendus à son pays furent récompensés par un éclatant témoignage que lui donna le roi d'Espagne. Après avoir été nommé chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, il reçut le titre de comte de Bergeyck, par lettres datées du 9 décembre 1676. Enfin il mourut à Toulouse, le 13 novembre 1681, à l'âge de soixante ans. Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Étienne en cette ville, et son cœur fut déposé à l'église de Saint-Gommaire à Lierre, où ses parents avaient été inhumés. Il avait épousé en premières noces Hélène Forment, veuve de P.-P. Rubens, décédée en 1673, et en secondes noces, par contrat du 10 avril 1674, Marie-Françoise d'Ennetières, veuve de Henri de Crevnendael, chevalier. Ch. Piot.

De Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas.* — Comptes de la recette générale des finances aux Pays-Bas, de 1667, 1668, 1670. — Archives de la Secrétairerie d'État espagnole à Bruxelles. — Aitzema, *Historie of verhael van staeten en oorloghe.* — Négociations relatives à la succession d'Espagne. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas.* — Du Mont, *Histoire des traités.* — Comptes rendus des séances de la commission d'histoire. — Butkens, *Trophées de Brabant.* — De la Chenaye Desbois, *Dictionnaire de noblesse.*

BROUCHOVEN (*Jean* DE), comte de Bergeyck, baron de Leefdael, homme d'État, était fils de Jean-Baptiste et de Hélène Forment. Il vit le jour à Anvers, le 9 octobre 1644, fut nommé conseiller et commis des domaines et finances (1668) et trésorier général (1688). Pendant son administration, il prit une part très-active aux efforts que fit à cette époque le gouvernement dans le but de relever le commerce du pays. Les conférences qui eurent lieu à cet effet en la ville de Bruxelles, pendant l'année 1699, furent souvent tenues chez lui ; mais il réclama à tort l'exécution de plusieurs mesures qui froissaient quelques intérêts privés. Ses ennemis, et ils étaient puissants et nombreux, s'en prévalurent et le tracassèrent à tel point, qu'il se retira complétement des affaires. Malgré la démission qu'il avait donnée de ses fonctions, le gouvernement ne le consulta pas moins lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes. A la mort de Charles II, roi d'Espagne, les Pays-Bas catholiques passèrent à Philippe V, petit-fils de Louis XIV, qui envoya à Bruxelles des ministres chargés de diriger l'administration du pays. Le maréchal De Boufflers, De Puységur et De Bagnols y trouvèrent dans De Brouchoven un homme dévoué au nouveau souverain, un fonctionnaire parfaitement au courant des affaires et dont les principes s'accordaient entièrement avec les idées françaises de centralisation. Dans un mémoire que les commissaires adressèrent au marquis de Torcy, ils déclarèrent que De Brouchoven était actif, vif, pénétrant, connaissant parfaitement la situation de chaque province et de chaque ville, et le parti que l'on pourait en tirer. De leur aveu, il exerçait sur les chefs des États et des villes une grande influence et jouissait auprès de tout le monde de la réputation d'un homme juste, équitable et bienveillant. Le marquis de Bedmar et le duc de Saint-Simon en font un portrait non moins favorable que celui des ministres français, mais à leur point de vue bien entendu. D'après le secrétaire Richard, le comte de Bergeyck évitait tout ce qui aurait pu déplaire aux ministres de France; aussi, trouvant en lui un instrument docile, ils lui donnaient tout crédit et toute autorité. Doué d'un pareil caractère et de dispo-

sitions semblables, le comte ne put manquer de faire facilement son chemin. En 1702, le roi le nomma surintendant général des finances et de la guerre dans les Pays-Bas. Cette confiance se justifiait par les connaissances que De Bergeyck avait en fait de finances, et par les services qu'il avait rendus, en 1685, lorsqu'il dirigeait le recrutement de l'armée. Elle centralisait en sa personne pour ainsi dire tous les pouvoirs, et comme le disait le comte de Kinigsegg, il avait une autorité despotique et des troupes françaises à sa disposition. En qualité de surintendant, il prit une part bien large aux réformes que la France voulait introduire dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols. Par un diplôme daté du 2 juin 1702, Philippe V centralisa toute l'administration, substitua un conseil unique aux trois conseils collatéraux, et introduisit dans la direction des affaires un changement complet et radical, un système tout à fait français. Le maréchal de Boufflers et le marquis de Bedmar avaient même confié à De Bergeyck l'organisation du projet de réforme. Il ne demandait pas mieux. Depuis longtemps il voulait faire table rase des vieilles institutions de nos provinces, les anéantir complétement et réglementer tout au profit de l'administration centrale; et lorsque les députés des états venaient réclamer la mise à exécution de leurs priviléges, il tournait leurs plaintes en ridicule. Si ces changements avaient le privilége de plaire aux partisans de la France, ils répugnaient profondément à la généralité des habitants des Pays-Bas, toujours attachés à leurs anciennes institutions. Lorsque, pendant la guerre de la succession, les armées des alliés s'avancèrent dans nos provinces, elles y furent accueillies, non comme conquérantes, mais plutôt en libératrices. Les masses désiraient la chute de la domination que les Français exerçaient dans les Pays-Bas au nom de l'Espagne. Tout le monde la demandait; chacun la présageait. Enfin, la bataille de Ramillies décida la question. Battus de toutes parts, les Français opérèrent leur retraite et le gouvernement établi au nom de Philippe V fut obligé de quitter Bruxelles le 26 mai 1706. En vain, les vaincus voulurent-ils, en 1708, soulever la Flandre contre les impériaux par les intelligences que le comte de Bergeyck entretint avec les villes de Gand et de Bruges ; ils eurent beau reprendre momentanément ces deux cités, rien n'arrêta leurs revers. A la prise de la ville de Mons par les alliés (1709), De Brouchoven fut retenu en qualité d'ôtage, afin de le forcer à payer les dettes qu'il avait contractées en son nom et celui de l'électeur de Bavière. Lorsqu'il fut relâché, il rejoignit Philippe V en Espagne. Tant de revers forcèrent enfin la France à songer à la paix. Dans ce but, Philippe V chargea De Brouchoven (1711) de traiter avec les puissances coalisées, en qualité d'embassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi d'Espagne. Lorsque les ministres des parties belligérantes se réunirent, en 1712, à Utrecht, dans le but d'y signer la paix, De Bergeyck n'y parut point. Son étoile commençait à pâlir, même en Espagne, et il fut remplacé à Utrecht par des nobles espagnols. Malgré la paix et la soumission complète des Pays-Bas à Charles VI, De Brouchoven ne retourna dans sa partie qu'en 1714, après avoir perdu, par les intrigues de la princesse des Ursins, toute influence sur Philippe V. Complétement retiré des affaires publiques, il vécut isolé dans ses terres, testa à Malines le 2 août 1724, et mourut le 21 mai de l'année suivante. Son corps fut enterré à Leefdael, dont il avait été créé baron par lettres du 15 juin 1679. Il avait épousé en premières noces Anne-Françoise Helman, fille unique de Philippe, baron de Leefdael, et en secondes noces, par contrat du 3 mars 1685, Livine-Marie de Beer, fille du baron de Meulebeke. Du premier mariage, il eut fille, et du second, deux fils et deux filles. Ch. Piot.

Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles.* — Suite du supplément au *Nobiliaire des Pays-Bas.* — Gachard, *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque de Munich.* — Saint-Simon, *Mémoires.* — Gachard, Documents inédits. — Actes et mémoires touchant la paix d'Utrecht. — Butkens, *Trophées de Brabant.*

BROUCK (*Jacques* **VAN**), compositeur, mort à Anvers en 1579. M. Fr. Fétis suppose que ce musicien fut attaché à

la chapelle de Ferdinand Ier et de Maximilien II, et qu'après la mort de ce dernier prince, il alla se fixer à Anvers. On lui doit : *Cantiones tum Sacræ tum profanæ quinque, sex et octo vocum recens in lucem editæ.* Antv. ex off. Plantiniana, 1579, in 4o obl. C'est son ouvrage le plus important. Des motets de sa composition se trouvent aussi insérés dans le *Novus thesaurus musicus*, publié par P. Joanelli.

Aug. Vander Meersch.

Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens.* — Piron, *Levensbeschryvingen.*

BROUSTIN (*Étienne*), écrivain ecclésiastique, né à La Hamaïde (Hainaut), dans la première moitié du XVIe siècle, fit ses études à l'Université de Louvain et fut proclamé bachelier en théologie l'an 1559. Il est surtout connu par l'ouvrage suivant : *De quatuor novissimis.* Duaci, 1593, in-18, et Louvain, 1598, in-8o. Dans la préface de ce livre, dédié à Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, il nous apprend qu'étant curé au château de cette ville, il en fut brutalement expulsé, en 1581, à la suite d'une sédition militaire et amené prisonnier, après avoir vu détruire la maison presbytériale qu'il avait bâtie à grands frais. Relâché moyennant une forte rançon, il obtint la cure de Saint-Géry à Valenciennes, qu'il quitta cinq ans après, avec le consentement de ses chefs, afin d'aller occuper la modeste cure de Mainvaux, près d'Ath, où il trouva enfin le repos nécessaire pour achever le travail qu'il avait commencé à Cambrai sur les *Quatre fins de l'homme.* Il y intercala plusieurs sermons dans lesquels nous retrouvons beaucoup de citations d'auteurs latins profanes, comme c'était la mode à cette époque. Broustin qui était aussi fort instruit en grec et en hébreu, publia en outre : 1o *Oratio de perfecto pastore sive de qualitatibus, conditionibus requisitis*, etc. Lovanii, 1608. — 2o *De origine et varietate linguarum.*

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 1106.

BROUTA (*Lucien-Adolphe*), naquit à Mons le 11 décembre 1800 et mourut à Philippeville, le 6 août 1846. Il fut d'abord, sous le gouvernement hollandais, (1817-1830) employé à l'administration du Waterstaat. Lorsqu'éclata la révolution de 1830 il renonça, comme tant d'autres, aux fonctions qu'il tenait d'un pouvoir étranger, se mit à la disposition du gouvernement provisoire et entra dans l'armée comme officier du génie; à l'époque de sa mort, il était capitaine de première classe à l'état-major de cette arme. Brouta, qui avait un goût prononcé pour la littérature a laissé quelques productions poétiques qui ont du mérite : 1° *Ode sur l'établissement d'une société nationale de commerce, adressée à S. M. le Roi des Pays-Bas.* Mons, Piérart y Peralta, 1824, in-8o, 12 pages. — 2o *Épître à M. De F***** sur les cafés de province.* Mons, Piérart, 1827, in-8o, 15 pages. — 3o *La Giliade, poème héroï-comique en deux chants (sur Gilles de Chin), par Luc Duroc.* Mons, Piérart, 1827, in-4o, 2 pages en 6 colonnes. Brouta a de plus écrit plusieurs articles dans le journal *le Dragon* l'*Écho du Hainaut*, et d'autres feuilles locales.

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise.*

BROUWER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Hoogstraeten, vers la fin du XVIe siècle, mort à Anvers le 4 novembre 1637. Jeune encore il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent d'Anvers, où il fit sa profession. Envoyé ensuite à Douai en qualité de préfet des études des religieux de son ordre, il se prépara à l'épreuve du doctorat en théologie, et fut promu solennellement le 14 juillet 1620. Trois années plus tard, la Propagande le nomma commissaire des missions apostoliques du Danemark, et le chargea de faire la visite de ce pays. En 1626, il remplissait, à Louvain, les fonctions de préfet des études au couvent de son ordre, et, en 1631, le chapitre des Dominicains tenu à Douai lui confia l'inspection des missions de la Hollande; enfin, au moment de sa mort, arrivée en 1637, il était définiteur du chapitre provincial et prieur du couvent d'Anvers. Nous avons de lui l'ouvrage suivant : *Clavis apostolica seu demonstratio theologica, qua lucide ac solide concluditur fide divina credendum*

Paulum V esse summum maximumque pontificem. Duaci, typis Balth. Belleri, 1621; vol. in-12°. Il a également publié : *R. P. Dominici Soto, Ord. Præd., eruditissimæ atque utilissimæ quæstiones in octo libros physicorum Aristotelis, a multis mendis castigatæ et illustratæ.* Duaci, typis Petri Borremans, 1613, vol. in-12°. E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 229. — Paquot, *Fasti academici, mss.*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17568, pag. 144.

BRUCOEUS (*Henri*), médecin et mathématicien, né en 1531, à Alost, mort à Rostock, le 31 décembre 1593. Après avoir fait ses humanités au Collége de la ville de Gand, il alla étudier la médecine à Paris, où il vécut dans l'intimité de deux célèbres savants : Adrien Turnebe et Pierre Ramus. Il revint au pays natal, séjourna quelque temps à Bruges et se rendit à Rome. Il y enseigna avec distinction les mathématiques, science qu'il avait cultivée avec ardeur dès sa jeunesse et, grâce aux profits qu'il retira de ses leçons, il put se rendre à Bologne, afin d'y obtenir le titre de docteur. Revenu à Alost, après avoir passé sept ans en Italie, il y fut nommé médecin pensionnaire et échevin de la ville. L'on était alors au milieu des agitations provoquées par la réforme de Luther et Brucœus adopta probablement les nouvelles doctrines religieuses, car on le vit quitter son pays, sa position pour accepter, avec empressement, la chaire de mathématiques à l'Université de Rostock, fonction qui lui fut offerte, en 1567, par le duc Charles de Mecklenbourg. Il l'occupa pendant vingt-cinq ans, tout en continuant à pratiquer la médecine et mourut justement estimé, à l'âge de soixante-deux ans, des suites d'une attaque d'apoplexie. Brucœus a laissé différents ouvrages traitant des mathématiques et de la médecine : *De primo motu; Institutiones Sphæræ; Propositiones de morbo gallico; De Scorbuto propositiones*; *Musica mathematica; Epistolæ de variis rebus et argumentis*, etc. Félix Stappaerts.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques*. — Fr. Fétis, *Biographie des musiciens*.

BRUEGEL ou **BREUGEL** (*Pierre* **VAN**), médecin et professeur à l'Université de Louvain, né à Bois-le-Duc (ancien Brabant) vers l'année 1520; mort à Louvain le 22 mai 1577.

Après avoir étudié la philosophie et la médecine à Louvain, il se rendit en Italie pour se perfectionner dans les sciences médicales, obtint le grade de docteur et enseigna, pendant quelques années, à l'Université de Padoue. De retour à Louvain, il y fut nommé, en 1562, par Philippe II, professeur royal extraordinaire, *professor regius extra ordinem*. Praticien instruit et homme d'une grande expérience, il était, en outre, doué d'un talent oratoire des plus remarquables. Par son éloquence et sa vaste érudition, il se fit, en peu de temps, parmi ses élèves, une grande réputation. Bruegel ne paraît cependant pas avoir rempli les devoirs du professorat avec beaucoup de régularité ni d'assiduité. Presque toujours absent de Louvain, il résidait ordinairement près de la Cour, à Bruxelles, et se trouvait souvent à la suite des nobles et des grands seigneurs qui le recherchaient à l'envi pour le consulter. Il fut enlevé par la peste, à l'âge de cinquante-sept ans, et inhumé à l'église de Saint-Pierre, devant l'autel de la chapelle de Saint-Luc. Il fonda à Louvain, par testament, en date du 15 mai 1577, un collége avec plusieurs bourses pour l'étude de la médecine. E.-H.-J. Reusens.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1867, pp. 377-391.

BRUEL (*Joachim*), écrivain ecclésiastique, né à Vorst (Anvers), vers le commencement du XVII^e^ siècle, mort en 1653. Voir VANDEN BRUEL (*Joachim*).

BRUGES (*Arnold* **DE**), compositeur, né à Bruges, vers 1480, mort en 1536. Voir ARNOULD DE BRUGES.

BRUGES (*Barthélemi* **DE**), médecin, écrivain. Bruges, XVe siècle. Voir BARTHÉLEMI DE BRUGES.

BRUGES (*Eugène* **DE**), prédicateur, XVIIe siècle. Voir EUGÈNE DE BRUGES.

BRUGES (*Gauthier* **DE**), évêque de Poitiers, polygraphe, né à Bruges, XIVe siècle. Voir GAUTHIER DE BRUGES.

BRUGES (*Gheldolf* **DE**), vivait au XIIIe siècle. Il était fils de Lambert de Bruges et épousa une fille du seigneur de

Ghistelles. Ce fut Gheldolf de Bruges qui le premier porta le titre de seigneur de la Gruuthuse et qui le transmit à ses descendants. Ce nom de Gruuthuse, qui signifie maison de la Gruute, a pour origine un impôt que Gheldolf, alors capitaine de la ville de Bruges, prélevait à son profit sur la fabrication de la bière.

Lorsque Baudouin, comte de Flandre, appelé plus tard Baudouin de Constantinople, partit pour l'Orient, Gheldolf de Bruges, qui était revêtu de la dignité de Rewaert de Flandre, fut chargé de veiller à la défense des côtes depuis Calais jusqu'à L'Écluse. Le sire de Ghistelles lui fut adjoint pour ces importantes fonctions et ils devaient, de moitié, supporter les frais de l'entretien des digues. Ne pouvant suffire aux dépenses qu'entraînait cette charge, les seigneurs de la Gruuthuse et de Ghistelles obtinrent du comte de Flandre le droit de prélever un impôt sur toutes les marchandises qui sortiraient des ports de Flandre.

En 1235, Florent IV, comte de Hollande, avait fait proclamer un tournoi à Haerlem; le sire de la Gruuthuse s'y fit remarquer parmi les illustres chevaliers qui prirent part à cette fête. Cette même année des pirates anglais ayant fait subir des dommages considérables à des marchands de Bruges, la comtesse de Flandre, Jeanne de Constantinople, envoya demander à la cour d'Angleterre, réparation du dommage causé à ses sujets et ce fut le sire de la Gruuthuse qui fut chargé de remplir cette mission auprès du roi Henri III. Il s'en acquitta avec un zèle et une prudence auxquels le monarque anglais, dans la réponse qu'il adressa à la comtesse Jeanne, se plut à rendre hommage.

Bon Albéric de Crombrugghe.

BRUGES (*Jean* **DE**), médecin, astronome, né à Bruges. XVIe siècle. Voir JEAN DE BRUGES.

BRUGES (*Liévine*), miniaturiste. XVIe siècle. Voir BENING (*Liévine*).

BRUGES (*Pierre* **DE**), fondeur de canons. XIVe siècle. Voir PIERRE DE BRUGES.

BRUGES (*Rodolphe* **DE**), mathématicien, né à Bruges. Voir RAOUL DE BRUGES.

BRUGES (*Roger* **DE**), peintre. XVe siècle. Voir VANDER WEYDEN (*Roger*).

BRUGGHEMAN (*Nicolas*), orateur et négociateur, vivait à Gand, vers le milieu du XVe siècle. Le nom de Nicolas Brugghеman, moine de l'ordre des Jacobins, est mentionné, pour la première fois, en l'année 1464. Il fut, à cette époque, chargé de prêcher la guerre sainte dans la ville de Gand. Ses vertus, l'éloquence entraînante qui l'avaient rendu populaire dans sa ville natale, le désignaient en quelque sorte pour cette haute mission. Une multitude immense se pressait autour de lui, sur le marché du Vendredi le 18 mars 1464, et, à la voix du fervent prédicateur, l'enthousiasme de la foi se réveilla de toutes parts. Les Gantois se rangèrent en grand nombre sous les ordres d'un capitaine, nommé Hector Hughe ou De Costere, et partirent pour la croisade. Plusieurs d'entre eux sont cités dans le *Dagboek der gentsche collatie;* cependant il n'y est pas fait mention de Nicolas Brugghеman, bien que tout porte à croire qu'il voulut accompagner ses compatriotes afin de soutenir leur courage. L'on sait, en effet, que plusieurs moines s'associèrent aux périls de cette expédition lointaine.

Les Gantois choisirent Nicolas Brugghеman pour remplir le rôle de médiateur entre eux et leur prince, lorsque le comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, fit son entrée solennelle à Gand. A la porte de la ville, le nouveau duc trouva sept cent quatre-vingt-quatre bannis; près d'eux se tenait Nicolas Brugghеman qui, dans son discours, l'exhorta à pardonner à ces malheureux et à modérer les rigoureuses conditions du traité de Gavre. Les habitants de Gand avaient bien placé leur confiance car si le résultat espéré ne fut pas complétement atteint, il ne faut l'attribuer qu'à leur imprudence : compromit le succès que la modération de leur délégué eût peut-être obtenu. A peine sorti des murs de Gand, après les troubles de la Saint-Liévin, le duc de Bourgogne songeait à révoquer des concessions qui lui avaient été arrachées par la violence; deux échevins et un pensionnaire de la ville furent

envoyés près de lui pour excuser leurs concitoyens et apaiser son courroux. Les démarches de ces délégués restèrent sans résultat. Les échevins de Gand eurent alors recours à Nicolas Bruggheman et, à leur prière, il consentit à rejoindre à Bruxelles les députés de la ville. Grâce à son intervention, des lettres de rémission furent envoyées à Gand et, par une charte du 28 juillet 1467, le duc Charles de Bourgogne confirma tous les priviléges qu'il avait accordés à la ville.

Bon Albéric de Crombrugghe.

BRUHESEN (*Pierre* **VAN**) ou **BRUHESIUS**, médecin, né à Rythoven (ancien Brabant), au commencement du XVIe siècle, mort en 1570 ou 1571. Les faits qui concernent son adolescence sont restés inconnus, on sait seulement qu'il s'appliqua de bonne heure à l'art de guérir et qu'il acquit si bonne réputation que Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et veuve de François Ier, le prit pour son médecin. Plus tard, il se retira à Bruges et obtint le titre de médecin pensionnaire. Sa renommée y grandit encore par la publication d'un Almanach sanitaire à l'usage des Brugeois. Le magistrat l'adopta comme manuel officiel en 1550, pour l'indication des époques de l'année où il fallait purger, se faire saigner, prendre des bains, etc., avec injonction à la population de se conformer à ces prescriptions hygiéniques, et défense formelle à quiconque exerçait dans Bruges le métier de la *barberie*, de rien entreprendre sur les mentons durant les jours néfastes où cette opération exposerait la santé des concitoyens à être compromise par la conjonction de Mars et de la Lune. L'ordonnance, éditée à cette occasion, fut combattue avec vivacité par un autre médecin brugeois, François Rapaert (voir ce nom), qui ne parvint cependant pas à faire apprécier le ridicule dont une semblable ordonnance couvrirait aujourd'hui tout homme de science. L'Almanach de Bruhesius resta longtemps comme une autorité inattaquable. Le nom de l'auteur serait même oublié, sans l'excentricité de ce livre, car ses autres publications, dont nous indiquons les titres, malgré le bruit qu'elles firent autrefois, sont considérées comme étant de nulle valeur. 1° *De Thermarum Aquisgranensium viribus, causâ ac legitimo usu epistolæ duæ, scriptæ anno MDL, in quibus etiam acidarum aquarum ultra Leodium existentium facultas et sumendi ratio explicantur*. Antverpiæ, 1555, in-12. — 2° *De ratione medendi morbi articularis epistolæ duæ*, publiées dans H. Garet, *Consilia variorum de arthritide*. Francofurti, 1592, in-8o. — 3° *De usu et ratione cauteriorum*, publié par le même. Le poëte Nicolaius lui consacra une épitaphe en vers, fort ampoulée et rapportée par Éloy. Aug. Vander Meersch.

Éloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. I, pp. 462-463. — Paquot, *Mémoires*, t. IV, pp. 253-254. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — *Dictionnaire des sciences médicales : Biographie*, t. III (Paris, 1821).

BRULIUS (*Joachim*), écrivain ecclésiastique, né à Vorst (Anvers), vers le commencement du XVIIe siècle, mort en 1653. Voir VANDEN BRUEL (*Joachim*).

BRULLE (*Albert* **DE**), sculpteur, né à Anvers, s'expatria de bonne heure et se dirigea vers l'Italie; il s'établit à Venise, où il florissait vers le milieu du XVIe siècle. Il y sculpta les belles boiseries du chœur de Saint-Jacques-Majeur. Ce travail remarquable est enrichi de figures et de bas-reliefs, représentant des scènes de la vie de saint Benoît. Ad. Siret.

BRUN (*Bertoulet* **LE**), chroniqueur. XVe siècle. Voir LE BRUN (*Bertoulet*).

BRUNE (**DE**). Voir DE BRUNE.

BRUNEAU (*Jacques*), diplomate, né vers 1576, mort à Vienne, en Autriche, le 18 août 1634, était fils de Jacques Bruneau et de Claudine de Monbliart. Nous avons fait de vaines recherches pour découvrir le lieu de sa naissance; mais certaines indications (1) nous autorisent à croire que sa famille était fixée dans quelqu'une des provinces dont la Belgique actuelle est composée. Il quitta de bonne heure les études, pour se former à

(1) Dans une lettre que Bruneau écrit de Gand, le 8 novembre 1622, au secrétaire Suarez de Argüello, il lui dit qu'il a séjourné à Anvers, à Bruges et à Gand plus longtemps qu'il n'aurait voulu, mais moins que ne le prétendaient les parents de sa femme *et les siens*. Dans une lettre antérieure (du 5 mars de la même année), adressée aussi à Suarez de Argüello, il propose, pour le remplacer à Vienne, son neveu Henri de Samré, gentilhomme du *pays de Luxembourg*.

la pratique des affaires publiques. D. Baltazar de Zuñiga, qui fut successivement ambassadeur de Philippe III à Bruxelles, à Paris et à Vienne, l'attacha à sa personne ; pendant sept années, il travailla sous les ordres de ce diplomate. Il resta employé à l'ambassade d'Espagne en Autriche lorsque, en 1617, Zuñiga y fut remplacé par le comte d'Oñate.

L'archiduc Albert avait de grandes prétentions à faire valoir à Vienne, à raison d'une pension qui devait lui être payée d'après un accord fait, dans l'année 1578, entre les archiducs fils de l'empereur Maximilien II, et dont l'arriéré était considérable ; de sa part dans la succession aux biens meubles laissés par l'empereur Rodolphe ; de près de six cent mille florins dont l'empereur Mathias lui était resté redevable : pour le soin de ses intérêts, il entretenait un résident à la cour impériale. Jacques de Zélandre, qui remplissait cette charge, étant mort le 29 avril 1619, Albert, au mois de mai suivant, nomma Bruneau à sa place. Celui-ci s'occupa, avec non moins de succès que de zèle, des objets de sa mission. Il se rendit utile aussi à la maison impériale. Lors de son élection à Francfort, au mois d'août, Ferdinand II le revêtit du titre de son conseiller, et l'employa en plusieurs affaires importantes.

En 1622, Philippe IV appela Jacques Bruneau à remplir les fonctions de secrétaire d'État près le conseil suprême de Flandre qu'il venait de rétablir à Madrid. Bruneau quitta Vienne au mois de mai ; après quelque séjour aux Pays-Bas, il se rendit à son nouveau poste. Le 20 novembre 1623, le roi le décora du titre de chevalier ; le diplôme qui le lui confère rappelle, dans des termes infiniment honorables pour lui, les services qu'il avait rendus à la monarchie et aux archiducs Albert et Isabelle. L'année suivante, ce monarque l'envoya en Angleterre, pour y surveiller surtout les mouvements que se donnaient les Hollandais afin d'obtenir l'appui du roi Charles Ier. Il y resta jusqu'au commencement de 1626.

Quoique, depuis nombre d'années, Bruneau fût presque toujours absent des Pays-Bas, il faisait partie de la chambre des comptes de Lille, où il avait été admis, en qualité de conseiller maître ordinaire, le 25 mai 1620. La présidence de ce collége étant venue à vaquer, l'infante Isabelle la lui conféra le 5 novembre 1627 ; il n'en prit toutefois possession que le 25 février de l'année suivante, l'infante, dans cet intervalle, l'ayant envoyé au duc de Bavière, pour engager ce prince à faire entrer l'armée de la ligue catholique, sous le commandement de Tilly, dans la Frise orientale. De Munich, il alla conférer à Vienne avec les ministres impériaux.

Ce fut à la suite de cette mission, et sur les propositions mêmes de Bruneau, que Philippe IV résolut de secourir l'empereur et la ligue catholique de huit cent mille écus par an, à condition que Ferdinand II publiât un ban contre les Hollandais ; qu'il rompît expressément avec eux, ainsi que la ligue catholique ; qu'il ne se fît de paix en Allemagne sans que l'Espagne y fût comprise, par rapport à la guerre qu'elle avait contre les Provinces-Unies ; enfin que les rivières fussent fermées au commerce de ces provinces : en même temps il chargea l'infante Isabelle de renvoyer Bruneau à la cour impériale, afin d'y aider le marquis d'Aytona, son ambassadeur. A la réception de la dépêche du roi (mars 1628), l'Infante fit partir Bruneau pour Prague, où Ferdinand se trouvait. Après qu'il eut traité, avec ce monarque et avec Wallenstein, les affaires dont il avait à les entretenir, il revint à Bruxelles.

Sur de nouveaux ordres du roi, le 16 février 1629, il repartit pour l'Allemagne. Philippe IV avait nommé le comte d'Ocastro son ambassadeur extraordinaire vers le roi de Hongrie, Ferdinand, fils aîné de l'empereur, pour le féliciter sur le mariage qu'il venait de conclure avec l'infante dona Maria ; il avait recommandé à cet ambassadeur de ne négliger aucune occasion d'intéresser le jeune prince au succès des négociations que le cabinet de Madrid poursuivait dans l'Empire : il voulut que Bruneau, comme parfaitement au fait de celles-ci,

en instruisît le comte. En ce moment-là, le roi catholique avait à cœur de faire la paix avec l'Angleterre, et il désirait que l'empereur et ses alliés députassent des commissaires en Espagne, pour intervenir à l'accommodement qui se traitait entre ses ministres et l'ambassadeur de Charles Ier. Bruneau se rendit auprès du duc de Bavière et de l'électeur de Mayence, afin de leur faire goûter les vues de son souverain.

Lorsque le marquis d'Aytona (voir ce nom) fut parti pour Bruxelles, il fut chargé de la gestion intérimaire de l'ambassade, et le roi lui donna le titre de son résident. La légation de Vienne était, à cette époque, la plus importante peut-être qu'eût l'Espagne; le marquis de Cadereita et le comte d'Oñate, qui y remplacèrent successivement le marquis d'Aytona, trouvèrent dans Bruneau un auxiliaire dont le concours leur fut précieux. C'était lui qui toujours allait traiter, avec le duc de Bavière et les électeurs ecclésiastiques, les affaires pour lesquelles des démarches personnelles auprès de ces princes étaient jugées nécessaires. Le roi commit aussi à ses soins la distribution et la comptabilité des sommes considérables qu'il faisait passer en Allemagne et qui devaient être employées dans l'intérêt de sa politique. Il mourut, comme nous l'avons dit, à Vienne, le 18 août 1634, fort regretté du cabinet de Madrid; laissant la réputation d'un diplomate actif, vigilant, habile, et qui avait surtout une grande expérience des affaires de l'Allemagne et du nord de l'Europe. Il avait épousé Catherine d'Agua.

Les archives du royaume renferment plusieurs volumes de lettres adressées par Jacques Bruneau aux archiducs Albert et Isabelle et au secrétaire d'État Suarez de Argüello. Elles sont en espagnol, langue qu'il parlait et écrivait comme la sienne propre. Gachard.

Archives générales du royaume : fonds de la secrétairerie d'État espagnole et de la Chambre des comptes; collection des cartulaires et manuscrits. — Archives du département du Nord : fonds de la Chambre des comptes de Lille.

BRUNEAU (*Robert*), artiste graveur ou graveur-amateur, travaillait à Anvers, au dire de Nagler (*Kunsler lexicon*) et de Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*), dès les premières années du XVIIe siècle. Ils ne citent de lui que deux de ses productions : une *Allégorie contre le calvinisme*, datée de 1611, et le portrait du réformateur *Jean Calvin*.

Edm. De Busscher.

BRUNONIS (*Henri*), jurisconsulte, né à Liége. XVe siècle. Voir Piro (*Henri* DE).

BRUNUS (*Louis*), écrivain, poëte latin. XVe siècle. Voir De Bruyne (*Louis*).

BRUSLÉ DE MONTPLEINCHAMP (*Jean-Chrysostôme*), polygraphe, né à Namur, le 15 février 1641, mort à Bruxelles, le 29 décembre 1724. Il a été établi que le nom de Montpleinchamp appartient à sa famille, et que celui de Bruslé n'était qu'un nom d'emprunt adopté par son père, fourbisseur de son état. Il reçut une bonne et solide instruction qu'il compléta par de longs voyages; à son retour, il entra dans la Société de Jésus, mais ne sut y rester : sa morgue, sa vanité étaient telles qu'on dut l'inviter à s'en retirer. Ayant par sa conduite provoqué les mêmes répulsions dans une autre maison de l'ordre, il finit par s'établir à Bruxelles comme prêtre séculier. Doué d'une facile élocution et suivant en ses discours une judicieuse méthode d'exposition, il brilla bientôt par l'éloquence de la chaire, et l'empereur Charles VI ne tarda pas à le nommer son prédicateur. Après avoir été chapelain de l'électeur de Bavière et musicien de sa chapelle, il devint aumônier de l'électrice Thérèse-Cunégonde de Sobieski. Cette position lui laissait des loisirs qu'il consacra à l'histoire du pays, et lui fit concevoir le projet d'en publier les annales par époques, depuis le règne des ducs de Bourgogne jusqu'au XVIIIe siècle, projet qu'il réalisa en partie. Il a laissé un grand nombre d'autres publications, la plupart oubliées et qui, bien que médiocres par le style et par les idées, offrent cependant encore une mine utile à exploiter. Consciencieux, étudiés, louables même sous le rapport de l'exactitude des faits, les premiers essais de Bruslé suffirent à lui valoir un certain renom.

Malheureusement sa vanité excessive finit non-seulement par lui aliéner ses anciens amis, mais par lui susciter beaucoup d'ennemis nouveaux. Leur nombre augmenta surtout quand, non content de mettre au jour ses propres ouvrages, il s'avisa de faire d'incessants emprunts et qu'il eut l'effronterie de s'approprier, en entier, les œuvres d'autrui, en se bornant à y ajouter des préfaces dans lesquelles il se décernait les plus vifs éloges. Grâce à l'espèce de réputation qu'il s'était faite, il trouva moyen de s'approcher insensiblement de la Cour, s'y introduisit et obtint par de hautes influences, le 21 février 1701, un canonicat à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles; bon nombre d'obstacles lui avaient pourtant été opposés par les chanoines, qui ne paraissaient guère se soucier de l'avoir pour collègue. On lui doit : 1° *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. Fabert. Cologne, 1689, 2 vol. in-12. Première publication de Bruslé de Montpleinchamp ; il cacha son nom sous celui de sa mère, qu'il prétendait être de la famille du maréchal Fabert. — 2° *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur*. Cologne, 1689, in-12; id. 1692, 1697. Histoire mal écrite; les deux premiers livres, parsemés de portraits, offrent quelque intérêt. — 3° *Histoire de don Jean d'Autriche*. Amsterdam, 1690, in-12. — 4° *Les jeux admirables de la divine Providence*. Cologne (Bruxelles), 1690, sous le pseudonyme de M. de Gerimont. — 5° *Histoire d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie*. Amsterdam, 1692, in-12. — 6° *Histoire d'Alexandre Farnèse, duc de Parme*. Amsterdam, 1692, in-12. Ce livre pèche par les défauts habituels de l'auteur; mais il en a aussi le principal mérite, l'exactitude des faits. — 7° *Histoire de l'archiduc Albert, gouverneur et puis prince souverain de la Belgique*. Cologne, 1693, in-12. — 8° *L'arche d'alliance ou nouvel abrégé des méditations du P. Du Pont*. Bruxelles, 1696. Ces *méditations* n'ont pas beaucoup fatigué l'esprit de Bruslé, car il s'est borné à réimprimer, avec une préface, l'abrégé du P. Du Pont, fait par le P. d'Orléans. — 9° *La conversion de saint Augustin*, in-12. C'est un extrait de la traduction de Dubois; la préface est du chanoine. — 10° *Ésope en belle humeur*. Bruxelles, 1695; id. 1700, 2 vol. in-12, avec quelques fables de Furetière et de Lafontaine. Bruslé n'a mis pour ainsi dire qu'un nouveau titre aux *Fables* d'Ésope, imprimées en 1689, avec les figures de Sadeleer. — 11° *Le festin nuptial dressé dans l'Arabie heureuse*. (Bruxelles), 1700, petit in-8°, avec quelque fables de la composition de l'éditeur; ce ne sont pas les meilleures. Dans cet ouvrage, comme dans la première édition d'*Ésope en belle humeur*, le compilateur s'est laissé aller à des allusions qui ont dû lui attirer beaucoup d'ennemis; de nos jours, la conclusion du livre eût valu à Bruslé plus d'un procès en diffamation. — 12° *Lucien en belle humeur, ou nouvelle conversation des morts*. Amsterdam, 1694, 2 vol. in-12; id. 1701. La plupart de ces dialogues ont lieu entre des personnages belges et concernent les événements du temps. — 13° *Histoire véritable de Gillion de Traizegnies*. — 14° *Le diable bossu*. Nancy (Bruxelles), 1708, in-12. Roman absurde plein de visions, d'apparitions, de démons armés de grands sabres, coupant les gens en morceaux. — 15° *Renversement des prédictions frivoles d'Isaac Brickerstaf*, par M. de Balastre, astrologue. Luneville, 1708, in-12. — La manie de s'emparer de toutes espèces d'ouvrages a même porté Bruslé à reproduire la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par Dumas. Il en donna une édition à Bruxelles, chez Foppens, avec une épître dédicatoire, signée par le libraire. Lambert Ignace Douxfils a publié contre lui une satire intitulée . *L'original multiplié, ou portraits de Jean Bruslé, Namurois*. Liége, 1712, in-12, avec son portrait.

Aug. Vander Meersch.

Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fontette. — *Biographie universelle*, publiée par Didot. — *Id.*, publiée par Michaud. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. IV.

BRUSSEL (*Antoine* **VAN**), peintre. Le nom de famille de ce peintre est inconnu, il se trouve mentionné par Vasari comme l'un des nombreux artistes de l'école flamande qui, au XVIe siècle, allèrent

porter en Espagne les secrets et la gloire de l'école flamande. Il travaillait à Séville avec Petro Campana ou Pierre de Champagne et Ferdinand Strum (?) de Zirickzée, et y jouissait d'une grande renommée. Malheureusement, le vieil auteur ne nous dit pas même quel genre de peinture cultivait Antoine de Bruxelles.

Ad. Siret.

BRUSSEL (*Louis* **VAN**), peintre d'histoire (?) du XVIe siècle. Il est cité par Van Mander dans la nomenclature qu'il fait des élèves de Franck Floris. Le biographe flamand nous dit qu'il était un très-bon peintre et qu'en outre il était habile joueur de luth et harpiste. Quelques auteurs ont pensé que ce Louis van Brussel pouvait ne faire qu'un avec le paysagiste Louis De Vadder, de Bruxelles. Nous ferons remarquer que, dans ce cas, il n'aurait guère pu être élève de Floris, car De Vadder est né vers 1560 et Floris mourut en 1570.

Ad. Siret.

Fétis, *Biographie des musiciens.*

BRUSTHEM (*Jean* **DE**), historien, né à Brustheim. XVIe siècle. Voir JEAN DE BRUSTHEIM.

BRUXELLES (*Ant.* **DE**), peintre, né à Gand. XVIIe siècle. Voir VAN DEN HEUVEL (*Ant.*).

BRUXELLES (*Fr.-M.* **DE**), écrivain ecclésiastique. XVII-XVIIIe siècle. Voir FRANÇOIS-MARIE DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Georges* **DE**), philosophe, né à Bruxelles. XVIe siècle. Voir GEORGES DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Henri* **DE**), mathématicien, né à Bruxelles. XIVe siècle. Voir HENRI DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Jean* **DE**), écrivain ecclésiastique. Bruxelles. XVe siècle. Voir JEAN DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Louis* **DE**), peintre. Bruxelles. Voir LOUIS DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Philibert* **DE**), dit **PHILIBERTUS BRUSSELIUS, DE BRUXELLA** ou **VAN BRUSSEL**, chevalier, seigneur de Heysbroeck, Grandreng, etc., jurisconsulte, conseiller de Charles-Quint et de Philippe II, naquit à Malines vers 1518, de Raoul de Bruxelles et de Marguerite Vandernoot, et mourut à Anvers le 21 octobre 1570. Il s'appliqua à l'étude du droit à l'Université de Louvain, à l'exemple de son père qui devint conseiller au grand conseil de Malines le 18 avril 1518 et qui lui résigna sa place, du consentement de Sa Majesté, le 25 septembre 1539. Le 1er mai 1543, il y remplaça Pierre de Breul en qualité de conseiller et d'avocat fiscal. Ses profondes connaissances, son talent oratoire, son zèle religieux et ses manières distinguées le firent apprécier par Charles-Quint qui le nomma, en 1549, conseiller ordinaire du conseil privé et commis aux causes fiscales. Le 17 avril 1552, l'empereur le chargea de remettre à Hermès de Winghe le procès-verbal des chartres de Rupelmonde que Viglius, l'ancien garde, avait dressé. Il paraît même avoir fait une étude spéciale de cette partie à en juger par la place de garde des chartres du conseil d'Artois qui lui fut conférée plus tard.

En 1555 la carrière politique s'ouvrit pour Brusselius. Le 25 octobre de cette année, les états généraux furent assemblés à Bruxelles pour recevoir communication de l'abdication de Charles Quint. L'empereur jugeait sans doute Brusselius le plus apte à expliquer sa politique, ses dernières volontés, ses espérances, ainsi que les motifs qui le déterminaient à remettre au roi Philippe, son fils, la souveraineté des Pays-Bas. Jamais réunion plus solennelle n'eut lieu : elle comptait plus de trois cents députés envoyés par les états des dix-sept provinces des Pays-Bas (à l'exception de l'Over-Yssel, de Drenthe et de Lingen); l'éclat de l'assemblée était rehaussé par la présence des chevaliers de la Toison d'Or, des membres des conseils collatéraux et des principaux seigneurs du pays, et c'est à Brusselius, un des plus jeunes conseillers du conseil privé, que fut réservé l'honneur d'être l'organe du souverain le plus puissant de cette époque! A en juger par la version de Strada, la harangue prononcée donnerait une médiocre idée de l'éloquence de l'orateur. Cet historien fait remarquer que Charles-Quint, voyant que Brusselius s'échauffait en parlant, voulut qu'il se couvrit, ce qu'il le lui fit

dire jusqu'à trois fois. Mais le texte du discours ayant été retrouvé, presque entier, dans ce dernier temps, nous l'estimons comme un bon morceau littéraire, eu égard au goût du temps. Il est certes supérieur à la réponse faite au nom des États par Jacques Macs, le pensionnaire d'Anvers. Ce qui prouve d'ailleurs, que ce début de l'orateur fut considéré comme très-heureux, c'est que depuis lors il devint l'organe habituel du gouvernement. Ainsi dans l'assemblée des États généraux tenue à Bruxelles le 12 mars 1556, il défendit le projet pour la levée du centième denier de la valeur des biens immeubles et du cinquantième denier de la valeur des biens meubles. Ainsi encore il fut chargé de demander les moyens pour défendre le territoire et de signaler les sacrifices faits par les autres États, quand la trêve de Vaucelles ayant été rompue par les Français, Philippe II réunit les mandataires des provinces à Valenciennes, le 3 août 1557.

La politique ne le détourna pas de ses études de droit : il acheva en 1558 son ouvrage sur les *Conditions* qu'il avait commencé à Malines. C'est le premier traité spécial sur cette matière, qu'il a tiré de la confusion dans laquelle les auteurs l'avaient laissée ; les questions les plus difficiles des contrats et des testaments y sont expliquées d'une manière lucide et le livre, réimprimé en 1659 et 1700, a établi sa réputation de bon jurisconsulte. A partir de l'année 1560 jusqu'à sa mort, Brusselius prit une part plus large encore au gouvernement de son pays. Il assista régulièrement aux séances très-longues, très-laborieuses que le conseil d'État tint pendant cette époque si mémorable, si orageuse, du XVI^e^ siècle, et ce avec les premiers personnages de l'État et très-souvent sous la présidence des gouverneurs généraux. Lui et Christophe d'Assonleville (voir ce nom) exercèrent alors une grande influence dans les conseils des gouvernements ; tous les deux jurisconsultes très-instruits, ils rédigèrent à peu près tous les rapports, toutes les dépêches, lettres et proclamations qui émanèrent du pouvoir. Le secrétaire Berty constate son appel au conseil d'État à partir du 8 mars 1560 (n. s.) en indiquant les travaux dont on l'a chargé. Aussi, dès le 19 avril 1562, fut-il au nombre des candidats proposés pour la place de trésorier de la Toison d'Or ; mais Charles Tisnacq l'emporta sur lui. Sa personne et se plume paraissent dans toutes les phases de la fameuse question du *Compromis des nobles*. C'est lui qui rédigea et fit adopter la réponse de Marguerite à la première requête des confédérés, 6 avril 1565. Il était d'avis qu'on exécutat avec modération les placards sur l'hérésie (*séance du 6 avril* 1565) ; que l'autorité du roi ne devrait pas être soumise au consentement des états ; que le conseil d'État ne devrait pas être réorganisé et devrait avoir l'*autorité et superintendance supérieure et des finances et de tous aultres consaulx* (*séance du 23 avril* 1566) ; que grand bien résulterait de l'arrivée du roi, non accompagné de troupes étrangères (*séance du 24 avril* 1566) ; que la suppression de l'inquisition (*moyennant que l'office des évêques demeurât stable*) et la modération des placards, serait le *souverain remède* (*séance du 9 juillet* 1566) ; qu'on devrait donner *quelques contentements* aux confédérés et ne pas assembler les États généraux, cette dernière *chose étant trop longue et ne remédiant pas assez vîte au mal* (*séances des 9 juillet et 22 août* 1566) ; qu'on devrait laisser partir les hérétiques *sans les molester pour le passé* (*séance du 17 février* 1566). Lorsque, au mois de juillet, les confédérés présentèrent leur ultimatum à la Régente, celle-ci le députa vers eux avec le comte d'Egmont et d'Assonleville pour les entendre dans leurs explications. Enfin, dans la séance du 31 décembre 1566, d'Arschot, Berlaimont, d'Egmont, Mansfeld, de Meghem, Viglius, d'Assonleville et Brusselius prirent l'engagement de se lier irrévocablement à la cause catholique, à celle du roi, et d'employer la force contre le parti révolutionnaire.

A l'arrivée du duc d'Albe, Brusselius conserva ses fonctions et continua à être l'un des serviteurs les plus dévoués du parti espagnol. Dans l'assemblée des États généraux réunie le 21 mars 1569, en présence du duc, il fut derechef l'or-

gane du gouvernement pour la demande de nouveaux impôts. L'année suivante il eut l'honneur d'être désigné pour complimenter la reine Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, à son arrivée dans le pays. Il prononça sa harangue, tête nue, en plein air, à bord d'un vaisseau du port d'Anvers et il y gagna un refroidissement suivi de fièvre qui l'emporta au bout de quatorze jours. Sans cette mort prématurée, Brusselius aurait sans doute atteint aux plus hautes positions sociales, soit celle de président du conseil privé pour laquelle il avait déjà été proposé le 5 octobre 1565, soit celle de chancelier du Brabant. Il jouissait en dernier lieu d'un avantage spécial au conseil privé en ce qu'il touchait quarante-quatre sols par jour et probablement encore des *mercedes*, tandis que ses collègues Micault et Hermès de Wynghe ne recevaient que quarante sols.

De l'avis de ses biographes, Brusselius était savant jurisconsulte, bon orateur, habile homme d'État; il se distinguait par son érudition, sa modestie et, ajoute Sweertius, sa piété. Par son habileté et l'entente parfaite des affaires, jointes à la douceur de son caractère, il se faisait aimer de toute la Cour.

Son tombeau, qui existait chez les Carmes de l'ancien institut, dans la chapelle des seigneurs d'Enguin de Kestergat, fut détruit lors du bombardement de Bruxelles. De sa femme, Jeanne de Locquengien, il laissa six enfants dont un, Gaspard de Bruxelles, devint vice-président du conseil d'Utrecht et mourut le 8 octobre 1596. Britz.

Valère André, *Bibl. Belg.*, p. 767. — Swertius, *Athen. Belg.*, p. 659. — Foppens. *Bibl. Belg.*, p. 102. — *Tombeaux des hommes illustres*, pp. 27 et 28. — *Trophées de Butkens*, suppl. II, pp. 317, 319. — Paquot, *Mém.*, I, p. 321. — Chalmot, *Woord.*, 75 — Molanaus, *Hist. Lovan.* éd. Deram, p. 555. — *Notules de Berty*, séances du Conseil d'État de 1559 à 1577 (dans les Archives de l'État à Bruxelles). — Manuscrit 17637 (Van Ghistel, *Ill. Machlin.*). — Wagenaar, *Nederland. histor.* V, f. 430, VI, 10. — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, *passim*. — Id., *Correspondance de Philippe II*, *passim*. — Id., *Analectes Belg.*, pp. 70 et suivantes. — Foppens (dans le manuscrit 9939, p. 55) lui donne pour mère Marguerite de Longueville.

BRUXELLES (*Pierre* **DE**), écrivain, né à Bruxelles. XVe siècle. Voir CROCKAERT (*Pierre*).

BRUXELLES (*Pierre* **DE**), théologien, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Voir PIERRE DE BRUXELLES.

BRUXELLES (*Regnier* **DE**), poëte, né à Bruxelles. XVe siècle. Voir DE WAEL (*René*).

BRUYNEEL (*Jacques*) ou **BRUYNEL**, graveur à l'eau-forte et au burin, exerçait son art à Anvers, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Il exécuta, en 1666, le *frontispice* in-4° du *Ventilabrum medico-theologicum* de Michel Boudewyns, président du collége médical d'Anvers, imprimé en cette ville par Corn. Woons, et plusieurs planches pour l'ouvrage du P. Havart : *Kerkelyke historie van de geheele weereld*, édité en quatre volumes in-folio, à Anvers, en 1668. Charles Le Blanc cite de Jacques Bruyneel une gravure in-folio oblongo, intitulée : *Exécution des comtes Nadarti, Serini et Francipani, le 30 avril 1670.*

Edm. De Busscher.

Chrétien Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.*

BRUYNEEL (*Jean*), homme de guerre, né à Gand, mort en 1380. Voir DE BRUNE (*Jean*).

BRUYNINCK (*François*) ou **BRUYNINCX**, théologien et poëte latin, né à Termonde, le 18 octobre 1733, mort le 13 janvier 1779. Après avoir fait ses humanités dans sa ville natale, au collége dirigé par les Ermites de Saint-Augustin, il prit l'habit religieux de leur ordre. Il n'avait que dix-huit ans quand, il prononça, en 1751, les trois vœux, après avoir fait le noviciat ordinaire. Doué d'une conception facile et d'une imagination vive, il composa, dès son adolescence, des vers latins qui obtinrent l'honneur de l'impression. Ses supérieurs lui confièrent d'abord la chaire de poésie à Bruxelles, puis l'enseignement de la philosophie donné aux jeunes religieux de la maison. Sa thèse pour le grade de bachelier formel en théologie, fut soutenue avec tant de savoir, tant d'érudition, qu'elle lui mérita, à l'unanimité, le bonnet de docteur (1757). Après avoir achevé sa licence en théologie, à Louvain, il fut envoyé en 1760 à Anvers, puis

revint en 1763 à Louvain, pour y donner le cours de cette science, qui devint dès lors l'objet principal de ses études. Ses vastes connaissances lui avaient valu la haute estime de ses supérieurs et ceux-ci, voulant lui en donner un témoignage, le nommèrent historiographe de l'ordre et président du chapitre provincial qui fut tenu à Enghien. Instruit de son grand mérite, Gudwal Seiger, abbé de Saint-Pierre, à Gand, de l'ordre de Saint-Benoit, fit des instances pour qu'il vînt dans son abbaye, donner des leçons de théologie ; on acquiesça à ce désir si flatteur pour l'ordre de Saint-Augustin et Bruyninck resta à Gand jusqu'à la fin de ses jours. Il y mourut frappé d'apoplexie, âgé seulement de quarante-six ans. Il avait composé plusieurs poëmes; on lui doit aussi un commentaire sur la Somme de saint Thomas, non moins volumineux que celui de Jourdain Preingué, son prédécesseur. Aug. Vander Meersch.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. I, p 407. — Piron, *Levensbeschryvingen, byvoegsel*.

BRUYNINCK (*Laurent*), docteur en médecine, l'un des chirurgiens le plus renommés du XVe siècle, mort à Bruxelles, le 2 mars 1498. Il était en haute considération auprès de Louis de Bourbon, prince évêque de Liége, et le fut également auprès de Charles le Téméraire qui, atteint d'une maladie mortelle, fut promptement guéri par lui, et lui accorda, comme témoignage de gratitude, le titre de conseiller. En 1491, Bruyninck obtint un canonicat à l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, plus tard à Saint-Servais à Maestricht et en dernier lieu à Saint-Pierre, à Louvain. Il décéda à Bruxelles et fut enterré dans l'église collégiale où l'on inscrivit l'épitaphe suivante sur sa tombe :

HIC JACET VENERABILIS MAGISTER
LAURENTIUS BRUYNINCK,
CANONICUS QUONDAM HUJUS VENERABILIS
ECCLESIÆ ET FUNDATOR HUJUS ALTARIS
QUI OBIIT 1498, 2 MARTII.
Aug. Vander Meersch.

BRUYNS (*Anne-Francoise* **DE**), peintre de portrait, née en 1605. Elle était la nièce de Jacques Francquart, de Bruxelles, peintre, ingénieur, architecte, attaché au service de l'archiduc Albert. Elevée probablement auprès de son oncle, elle devint son élève. On ne sait en quel lieu elle naquit. Le Blanc la cite comme peintre et graveur, née en Flandre en 1605, femme d'Isaac Bullart, et comme ayant probablement gravé des portraits de l'*Académie des sciences et des arts*. M. Chr. Kramm infirme cette supposition, mais son argumentation ne repose que sur une base erronée. Nous allons tâcher d'apporter un peu de jour dans cette question fort intéressante en ce qu'elle se rattache à un ouvrage des plus rares et des plus curieux.

Anna de Bruyns naquit donc en Flandre, en 1605 ; elle dut être initiée fort jeune à l'art de la peinture, puisqu'elle fit le portrait de son oncle et maître, en 1622, c'est-à-dire, lorsqu'elle n'était âgée que de dix-sept ans. Elle était établie à Bruxelles, où, entre les années 1622 et 1629, elle épousa le chevalier Isaac Bullart, de Rotterdam, que Fiorillo, par erreur, désigne comme son fils. Ce chevalier était un homme considérable, savant, lettré. En 1629, il alla, avec sa femme, s'établir à Arras. Une inscription placée sous un portrait gravé d'Anna et que nous donnerons plus loin, énumère ses titres et ses qualités. Bullart écrivit le texte d'un ouvrage publié chez Foppens et intitulé : *L'Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres depuis environ quatre siècles*. Paris, 1682 : en deux tomes avec figures. Ce précieux ouvrage, devenu très-rare, contient deux cent quarante-cinq portraits d'hommes célèbres, portraits très-bien gravés ; c'est de lui que parle Le Blanc lorsqu'il dit « qu'Anna de Bruyns a probablement « gravé *des* portraits de l'académie des « sciences et des arts. » Nous soulignons *des* parce que M. Kramm a traduit ce mot par *les !* ce qui est bien autre chose. Le biographe hollandais dit qu'il n'a vu nulle part qu'Anna de Bruyns ait gravé; que Le Blanc, après avoir dit qu'elle était née en 1605, rend un peu trop difficile à admettre qu'elle ait fait *les* gravures d'un ouvrage paru en 1682. A notre tour, reprenons les traces d'Anna de

Bruyns et celles de son mari, indiquées par M. Kramm lui-même ; nous verrons alors que la supposition de Le Blanc peut être parfaitement exacte. Bullart, dit Kramm, mourut à Arras, en 1672, âgé de soixante-treize ans ; il y a été enterré à côté de sa femme, déjà décédée, dans l'église de Notre-Dame de Foy. « Bullart, « continue le même auteur, a, pendant « de longues années, employé à ses frais « deux artistes pour les gravures de son « ouvrage, et, à la fin, son fils, Jacques « Ignace, qui acheva la partie gravée. » Puisque *l'Académie des sciences et des arts* a demandé, nécessairement, à son auteur, de longues années de travail, Anna de Bruyns, si tant est qu'elle ait gravé, a pu exécuter non pas *les* portraits de l'œuvre, mais *des* portraits pour l'œuvre de son mari. Le livre n'a pas été publié du vivant de Bullart : il décéda en 1672 et l'ouvrage porte la date de 1682. C'est sans doute le fils, Jacques-Ignace, qui soigna la publication.

Paquot cite deux portraits gravés d'Anna de Bruyns. Sur le premier se lit l'inscription suivante, en tête : Anna Francisca de Bruyns, *ætatis* XXIV. *Anno* MDCXXIX.

Puis au-dessous :

Clarissima et eximiâ pingendi arte illustrissima Domina D. Anna Francisca de Bruyns, *nobilissimi ac generosissimi Domini D. Isaaci Bullart, Regii Ordinis Equitis, Regii Vedastinorum monasterii apud Atrebates Prœtoris primarii, supremi Montium Pietatis in Flandriâ et Artesiâ Prefecti, etc. De suâ effigie à se depictâ. — Periculi norunt nostri miracula Belgæ : — Galle coles : stupuit, vidit ut Italia. — Galli, Itali, Belgæ, porro hæc mirantur et ora. — Quæ nostrâ hic etiam sunt animata manu F. Boutlats fecit* A° 1648.

Sous le second portrait, on lit :

W. Hollar *fecit aqua forti*, A° 1648; *Antverpiæ.* Ad. Siret.

BRY (*Théodore* **DE**), graveur et libraire, né à Liége, en 1528, mort à Francfort, le 27 mars 1598. Issu d'une famille riche et distinguée, cet artiste, dont le maître est inconnu, se vit, au milieu de sa carrière, entraîné dans les troubles religieux qui de son temps dominaient toutes autres préoccupations. Partisan des idées de la réforme introduites à Liége par quelques luthériens zélés, De Bry appuya vigoureusement leurs tendances et se compromit au point d'être livré, en 1570, à la justice et banni de la cité. Ses biens furent confisqués. Ainsi privé de toute fortune, il se rendit à Francfort et y recommença courageusement à se faire une carrière. Il y établit une librairie et y joignit un atelier de gravure qu'il alimenta jusqu'à la fin de ses jours, malgré la goutte qui, dans ses dernières années, rendit ses doigts crochus et noueux ; enfin il fit de nombreux voyages, surtout en Angleterre, et parvint à une position de fortune qui lui permit d'oublier ce que ses malheurs lui avaient fait perdre à Liége.

Toute la vie de De Bry, à part l'épisode de 1570, fut consacrée au travail. On peut s'en assurer en parcourant la nomenclature considérable de ses travaux insérée dans la *Biographie liégeoise* de M. Becdelièvre; nous n'en mentionnerons ici que les principaux, en faisant remarquer que les cinq gravures suivantes attribuées au père sont du fils Jean-Théodore, savoir : *L'âge d'or*, d'après Abr. Bloemaert ; — *L'Assemblée vénitienne*, d'après Paul Véronèse, qui lui fait pendant ; — *La petite fête de village*, d'après H. de Sebald ; — *La Fontaine de Jouvence*, d'après le même ; — *La Bacchanale*, d'après Jules Romain ; — *Diane et Actéon.*

Théodore a illustré de figures le *Proscenium sive emblemata vitæ humanæ ;* avec Jean Prael, il a gravé les figures de l'*Alphabeta et characteres jam inde a creato mundo ad nostra, etc.* Francfort, 1596. Toutes les estampes des ouvrages de Boissard sont de lui, mais ici il peut être intéressant d'entrer dans quelques développements. Au premier tome des *Icones quinquaginta virorum illustrium doctrinâ et eruditione, etc.* (Francfort, 1597-1632), Théodore de Bry, dans une préface écrite par lui, détermine exactement sa part dans cet ouvrage, c'est-à-dire qu'il s'est réservé la gloire de l'avoir publié et d'en avoir gravé les portraits. Il dit ensuite que

le but qu'il a voulu atteindre en publiant ces *Icones*, est de donner aux jeunes gens des modèles de conduite qui les excitent à s'appliquer de bonne heure à la vertu, etc. Il exhorte les parents à bien élever leurs enfants et finit par rappeler sa propre histoire et ce qu'il doit à son art. Le tome III de cette collection n'est pas de Boissard, mais des deux fils de Théodore de Bry, Jean-Théodore et Jean-Israël, ainsi qu'ils nous l'apprennent eux-mêmes dans la préface. — Les autres ouvrages de Boissard illustrés par De Bry sont : *Vitæ et Icones Sultanorum, etc.*, Francfort, 1596; *Historia chronologica Panoniæ, etc.*, Francfort, 1608; *Theatrum vitæ humanæ*, Francfort, sans date; *Romanæ urbis topographia, etc.*, 1597-1602; *Parnassus, etc.*, Francfort, 1601; — *Onuphrii Panvinii, etc., cum imaginibus antiquæ, etc.*, Francfort, 1627.

L'ouvrage qui a principalement illustré le nom de De Bry est cette publication nommée les *Grands et petits voyages*, dont l'importance exige un rapide examen. En 1587, un savant anglais, le voyageur Richard Hackluyt, conseilla à De Bry d'entreprendre ce livre pour lequel il lui procura des dessins ayant pour sujet l'Amérique et ses habitants. Si l'on veut bien se rappeler l'époque à laquelle De Bry mit cette proposition immédiatement en œuvre, on comprendra l'énorme succès de son entreprise. Il fit cette collection simultanément en français, en latin et en allemand. Les six premières parties parurent de 1590 à 1596. Les sept autres parties furent achevées par ses fils et par Mathieu Mérian, gendre de Jean Théodore de Bry.

On trouvera dans Becdelièvre, une appréciation très-bien faite et très-détaillée de ce vaste et précieux ouvrage dont voici le titre : *Collectiones peregrinationum in Indiam Orientalem et Indiam Occidentalem XXV partibus comprehensæ; opus illustratum figuris Æneis fratrum De Bry et Meriani. Francofurti ad Mænum*, 1590 *et ann. seqq. ad annum* 1634; 7 vol. in-folio. Le nom de *Grands et petits voyages* a été donné à cette collection, à cause de la différence du format des volumes qui la composent.

L'abbé de Fontenay (1776), le premier qui ait imprimé sur cet artiste une notice d'une certaine valeur, dit : « Quoiqu'on » mette Théodore de Bry au rang des pe- » tits maîtres, il a cependant gravé plu- » sieurs morceaux d'histoire et d'orne- » ments que les amateurs recherchent » avec raison. » Mariette qui a écrit, mais non imprimé avant l'abbé de Fontenay, donne sur les De Bry des indications précieuses d'où il résulte, comme complément à ce qui précède, que Théodore est mentionné par lui comme ayant été orfèvre et contrefaisant admirablement les médailles antiques. « M. Hardion, dit Mariette, » m'en a fait voir quelques-unes à Ver- » sailles, dans le cabinet du roi. » Théodore avait pour marque une fourmillière avec cette devise : *Nul sans soucy, de Bry*. On la trouve autour du portrait de De Bry placé en tête des antiquités de Boissard, avec ces mots : *Ætat. LXIX, a°* 1597, et une pièce de vers à sa louange. Il signait quelquefois, dit Brulliot, ses gravures de l'anagramme (?) *Torcumas Brianceus*.

Le Blanc donne deux cent douze numéros au catalogue de l'œuvre de Théodore de Bry. Ce chiffre doit être très-considérablement augmenté. Faisons toutefois observer que les biographes et les catalogueurs ont souvent confondu les œuvres du père avec celles du fils; tous deux ont du reste maintes fois travaillé ensemble. Enfin, terminons ce que nous avons à dire de cet artiste célèbre et fécond, en faisant remarquer que sa fécondité même nuisit à son burin qui est généralement un peu sec.

Ad. Siret.

BRY (*Jean-Théodore* **DE**), graveur, fils de Théodore, né à Liége d'après Becdelièvre et à Strasbourg d'après Mariette, en 1561, mort à Francfort, en 1623. Il fut associé aux nombreux travaux de son père, surtout aux *Grands et petits voyages*, et continua, après la mort de celui-ci, à diriger et à exploiter celles de ses publications qui étaient restées incomplètes. Pour la gravure des planches, il fut aidé par son frère, Jean-Israël cadet et, pour l'exploitation, par le célèbre libraire Mathieu Mérian qui avait épousé une de ses filles Cet artiste résida à Francfort et à Oppenheim et prit successivement, sur ses

gravures, le titre de citoyen de chacune de ces villes.

Il a dessiné et gravé les fleurs du *Florilegium novum* (Francfort, 1612-18) et l'*Anthologia magna*. Ces gravures ont été très-utiles aux brodeurs, aux fabricants et, en général, à l'art industriel. Les figures des ouvrages suivants lui sont dues : *Theatrum anatomicum* (1621) ; — *Bibliotheca calcographica*, etc. (1650) ; — *Tractatus posthumus J. J Boissardi*, etc.

Les gravures principales de son œuvre sont les cinq planches citées à l'article de son père, ainsi que les frises représentant des danses et des marches de soldats, le *Triomphe de Jésus-Christ* d'après le Titien, le *Mariage de Rebecca* et deux *Suites d'emblèmes*. Le Blanc donne cent huit titres de ses gravures. Jean-Théodore fut le plus fort graveur de la famille ; bien qu'il ait moins de réputation que son père, il lui est supérieur.

Quant à Jean Israël, son frère cadet, tout ce que l'on en sait, c'est qu'il fut fréquemment associé aux travaux entrepris par la famille ; il est certain qu'il y prit une part active et brillante ; mais on ne trouve nulle part une pièce revêtue de son nom seul. A partir de 1612 il n'est plus question de lui. Ad. Siret.

BRY (*Thiry* **DE**), orfévre et habile ciseleur liégeois du XVI^e^ siècle a laissé un grand nombre d'objets d'art dont quelques-uns ornaient encore nos églises à la fin du siècle dernier. Le trésor de la cathédrale de Saint-Lambert possédait plusieurs calices dus au ciselet de cet artiste distingué, ainsi que trois petites châsses en cuivre doré, exécutées sous le règne de Georges d'Autriche (1544-1557) et renfermant des reliques des saints Hubert, Remacle et Hadelin.

Thiry de Bry, fils d'un autre Thiry, dit le *vieux*, qui exerça aussi l'état d'orfèvre fut nommé en 1536 commissaire de la cité de Liége. De son mariage avec Agnès de Herve naquirent plusieurs enfants, notamment Théodore, dont l'article précède et une fille qui épousa Noël de Fexhe, bourgmestre de Liége en 1553. U. Capitaine.

Abry, *Hommes illustres*, p. 301. — De Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de Liege*, t. II, p. 325 — Vanden Steen, *Histoire de la cathédrale de Saint-Lambert*, pp. 201 et 210.

BRYAS, (*Jacques* **DE**), homme de guerre. L'ancienne, noble et célèbre famille des Bryas, illustrée par ses services militaires, tire son nom d'une seigneurie située en Artois. Au XV^e^ siècle, elle se divisa en deux branches, et l'aînée vint, au siècle suivant, se fixer dans le pays d'Entre-Sambre-et-Meuse, par la nomination de son chef, Jacques de Bryas, au gouvernement héréditaire de Marienbourg, forteresse construite au temps de Charles-Quint, pour défendre les frontières des Pays-Bas, du côté de la Champagne et de la Picardie, contre les incursions des Français. Cette charge importante, en ce temps-là, fut remplie successivement par Jacques de Bryas, troisième du nom, baron de Morialmé, mort le 12 décembre 1623, à Marienbourg, par Charles, créé comte de Bryas (31 mai 1649), et par Henri de Bryas, seigneur de Grange ; celui-ci en fut dépossédé par la cession de Marienbourg à la France, en vertu des articles 39 et 116 du traité des Pyrénées (du 7 novembre 1659).

Malgré les relations qu'elle conservait en Artois, à cause de ses possessions territoriales et du rang qu'elles lui procurèrent dans la noblesse de cette province, la famille de Bryas, établie entre Sambre et Meuse, était considérée comme belge. A la baronnie de Morialmé, sa résidence habituelle (1), première pairie de Liége et donnant siége à l'état noble de la principauté, elle avait joint les seigneuries de Thy-le-Bauduin, de Hansinne et, plus tard, elle acquit les terres franches de Revin et Fumay. Elle contracta des alliances avec des familles belges ; enfin, après la perte de l'Artois (1659), elle resta fidèle au gouvernement des Pays-Bas et lui rendit des services assez importants pour mériter à plusieurs de ses membres, une mention toute particulière dans cet ouvrage.

Jacques de Bryas, fils de Jacques, dit de Bristel, chevalier, seigneur de Bryas, Bristel et Hernicourt et de Jeanne du Plessis, est né à Bryas, en Artois, en 1512. Il entra

(1) Le comte Charles-Marie de Bryas, chef de la maison, possède encore le château de Morialmé et les propriétés qui en dépendent.

jeune au service de Charles-Quint; en 1543, on le trouve à la tête de cinquante hommes à cheval, gardant les frontières vers la France; en 1549, l'empereur « ne « voulant confier le poste important de « Renty qu'à un capitaine dévoué à son « service et expérimenté en fait de « guerre, « nomma Jacques de Bryas gouverneur de cette place, sur la recommandation expresse de sa sœur, la reine de Hongrie. Sa confiance ne fut pas trompée; officier habile et entreprenant, il repoussait tantôt les attaques de l'ennemi, tantôt l'assaillait avec succès. Au mois d'août 1554, l'armée royale de France, quittant les Pays-Bas, où elle avait commis tant de ravages, investit Renty; à ses sommations, Bryas répondit qu'il ne se rendrait jamais, et cette fière réponse fut suivie par une vigoureuse sortie. La place fut dégagée à la suite du combat de Fauquenberghe. L'empereur y fit son entrée et s'empressa de récompenser la bravoure de ses défenseurs, en leur accordant trois mois de solde. Quant à Bryas, dont les terres avaient été ravagées par l'ennemi, il reçut, en indemnité, la seigneurie d'Oby et, plus tard, il obtint le gouvernement héréditaire de Marienbourg. A la bataille de Gravelinnes, il conduisait des enseignes wallones qui rivalisèrent de bravoure avec l'infanterie espagnole. Soldat avant tout, sa fidélité au drapeau royal ne se démentit jamais. Lorsque les troubles éclatèrent en 1566, il fut l'un des principaux lieutenants de Noircarmes; il assista à la soumission de Tournai, au siége de Valenciennes et au combat de Lannoy, où il mérita d'être cité particulièrement, dans le rapport adressé par Noircarmes à la gouvernante générale : « Sy est que j'y fais quelque dis- « tinction, pour s'estre mis le dict Bryas « à pied, avec les corselets. « En 1568, il figure à la tête de cinq enseignes, de piétons wallons, dans l'armée réunie par le duc d'Albe, près de Maestricht, afin de s'opposer à l'invasion des Pays-Bas, par le prince d'Orange.

Le duc d'Albe avait proposé de donner le gouvernement de Bapeaumes à Bryas; le Roi approuve non-seulement cette proposition, par sa lettre du 4 juillet 1570, mais il annonce en outre le projet de créer, au moyen des biens confisqués sur les rebelles, des commanderies destinées à récompenser « les naturels du pays qui « l'ont bien servy; « et il en réserve une de mille florins de revenus, pour le seigneur de Bryas.

Malgré son âge déjà avancé, au mois de mai de cette même année, il avait pris part à l'expédition difficile et périlleuse entreprise dans le but de secourir Middelbourg. Sancho d'Avila, châtelain d'Anvers, en était le chef, mais Bryas, qui conduisait six cents Wallons d'élite, avait reçu une patente de commandant, pour le cas où d'Avila viendrait à manquer. Il se comporta, en cette occasion, avec son intrépidité accoutumée; aussi le duc d'Albe n'hésita-t-il pas à mander au roi, qu'il méritait une récompense. Quelques années plus tard, ce monarque écrivait à son neveu, le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas : « Pour la « grande satisfaction que j'ay des qua- « litez, expérience et longs services que « m'a faict et faict le Sr de Bryas, je « prie de m'avertir s'il vous semblerait « bien de le faire de mon conseil de « guerre. « Il siégea non-seulement au sein de ce conseil, mais il remplaça le comte de Berlaymont, pendant son absence, dans le gouvernement de Namur. Il se démit volontairement de cette charge en 1580; son intervention avait été utile, l'année précédente, dans le traité de réconciliation du Hainaut.

Le 7 mars 1583, il résigna en faveur de son fils, Jacques, 3e du nom, sa charge de gouverneur héréditaire de Marienbourg; un brevet du 12 décembre 1584 lui accorda une pension de six cents livres.

Il avait épousé, en 1536, à Ardres, Jeanne de la Cressonnière, fille aînée de Florent de la Cressonnière et de Françoise Le Grand, morte en 1584 à Marienbourg, où sa tombe se voit dans l'église paroissiale. A. Robaulx de Soumoy.

Archives générales du royaume, dépêches de guerre, nº 567. — Liasses de l'audience, nº 1111. Correspondance de Philippe II, I, 499, II, 256. — Rabutin, 619. — *Mémoires de Pasquier de la Barre*, II, 122, 124. — Bernardino de Mendoza, I,

168, 270, 271. — Ponthus Payen, I, 289. — *Mémoires anonymes*, I, 20, V, 337. — Alex. Henne, *Histoire de Charles-Quint*, VIII, 158, X, 23, 138.

BRYAS ou **BRIAS** (*Charles* **DE**), seigneur de Bryas, Bristel, Hernicourt, Troisveaux, Lannoy, la Hernesse, Grossart, Hansinne, Oby, Saint-Martin, Glise, Gauchin, Verloing et du personnat de Saint-Pol, était petit-fils de Jacques de Bryas, l'intrépide défenseur de Renty en 1554. Jacques de Bryas, troisième du nom, son père, gouverneur de Marienbourg, membre du conseil de guerre de Sa Majesté catholique aux Pays-Bas, colonel d'un régiment wallon, député de la noblesse aux États d'Artois, reçut, en cette qualité, le serment des archiducs Albert et Isabelle; il se signala aux siéges de Mons, de Tournai, d'Audenarde et de Malines, sous les ordres d'Alexandre Farnèse; il commandait trois mille Wallons au siége d'Anvers. De son second mariage, avec Adrienne de Nédonchel, dame de Molenghien, est né le guerrier distingué dont nous allons nous occuper.

Charles de Bryas entra, dès 1608, comme soldat *avantagé* dans l'infanterie espagnole; le 18 février 1617, il fut admis, avec le grade de capitaine, sous le nom de Sr de Hernicourt, au tercio wallon, commandé par Claude de Beaufort, seigneur de Coin et envoyé en Italie avec un autre tercio wallon, sous le commandement de Guillaume Verdugo et dix compagnies de cavalerie, « pour renforcer l'armée espagnole du Milanois, en « guerre avec le duc de Savoie. » Il assista au siége de Verceil, où périrent deux de ses frères; la paix dite de Madrid, (26 septembre 1617), amena la réforme du tercio de Coin, qui avait beaucoup souffert; ses débris furent versés dans le tercio de Verdugo, et celui-ci alla tenir garnison dans le royaume de Naples. Charles de Bryas l'y suivit, mais bientôt il apprit que la guerre avait éclaté en Bohême et « se trouvant là sans exercice, « il obtint la permission du vice-roi de « quitter sa compagnie, pour se mettre à « la suite d'icelle guerre et se retrouver « aux occasions. »

Il servit en Bohême, comme volontaire, sous Bucquoy; il assista à la prise de Piseck et de Rosenberg. Dans une escarmouche de cavalerie, il eut un cheval tué sous lui; peu de jours après, dans une rencontre avec les Hongrois révoltés, il fut blessé d'une arquebusade à l'épaule. Après son retour dans les Pays-Bas, il obtint une compagnie de cent cuirassiers, sous le comte d'Isenbourg; il l'a conduisit au Palatinat, à l'armée commandée d'abord par le marquis Spinola, puis par Gonzalve de Cordoue. Il se signala dans diverses occasions et notamment à la bataille de Wimpfen et au combat de la forêt de Lorsch, où il était à la tête du corps d'Isenbourg; « Si ces chefs, « dit un auteur contemporain, n'eussent « esté plus que gens de bien, et les soldats, plus que valeureux, il y eût eu de « grandes difficultés de les vaincre; ce « fut ici que Mr de Hernicourt fut blessé « ainsi que plusieurs autres, tant officiers « que soldats. » Au commencement de 1622, il prit part au siége de Juliers et le 29 août, il assistait à la bataille de Fleurus, contre Mansfeld et Halbestadt; il y reçut un coup de pistolet au visage et un autre au bras. Il fut pourvu du gouvernement de Marienbourg, le 30 mars 1623, sur la démission de son père, qui mourut en cette ville, le 12 décembre de la même année. On voit encore au côté gauche du chœur de l'église de Marienbourg, l'inscription consacrée par lui à la mémoire de son père et de son aïeul.

Le traité de 1635 n'empêcha pas nos provinces de continuer à être le théâtre de la guerre. Au mois de novembre 1637, les Français firent des démonstrations inquiétantes pour la place de Marienbourg; ils se bornèrent cependant à prendre et à piller Chimay, où ils mirent garnison. L'année suivante, on résolut de les déloger, Charles de Bryas, aidé de Jean de Robaulx, seigneur de Daussoy, gouverneur de Beaumont, fut chargé de l'opération. A la tête de cinq à six mille soldats et paysans, il investit la place le 13 mars, et le lendemain matin, elle se rendit. Marienbourg fut encore menacé par l'armée de la Meilleraye, en 1640, mais l'attitude ferme de son gouverneur lui épargna les horreurs d'un siége.

Charles de Bryas assura les convois de vivres et de munitions destinés à l'armée campée devant Rocroy. Il se signala par sa bravoure à la bataille donnée près de cette ville, le 19 mai 1643, et non-seulement il protégea la retraite, mais il rendit un service signalé, en recueillant, dans Marienbourg un grand nombre de blessés et en leur prodiguant tous les secours qu'il avait à sa disposition. La bravoure et le dévouement du gouverneur de Marienbourg furent récompensés par l'érection de la terre de Bryas en comté, (lettres patentes de Philippe IV, datées du 31 mai 1649).

La même année, il avait été appelé à siéger aux États d'Artois, tenus à Saint-Omer, et à ceux de Liége, à titre de seigneur de Morialmé. Cette terre, première pairie de Liége, et les seigneuries de Hanzinne et de Thy-le-Bauduin lui avaient été léguées par son oncle maternel, Ghislain de Nédonchel, chanoine-archidiacre de Tournai, à condition d'ajouter à son nom et à ses armes, le nom et les armes de Nédonchel.

Il mourut à Morialmé, en 1655, laissant d'Anne d'Immerseel, fille de Thierry, comte de Bouckhoven, vicomte d'Alost, etc., et de Marie de Renesse, plusieurs enfants et, entre autres, Jacques-Théodore, né à Marienbourg, qui devint archevêque de Cambrai.

A. de Robaulx de Soumoy.

Lainé, *Archives de la noblesse française*, IX, 23, et suiv. — Louis de Haynin, seigneur du Cornet, *Memoires*. — Nicolas Lelong, *Histoire de l'évêché de Laon*, 493 et suiv. — Letellier, Ms. *Recherches sur l'histoire de la ville de Marienbourg et l'origine de Charlemont*, insérées dans les annales de la société archéolgique de Namur, VIII, 82, 110. — M. G. Hagemans, *Histoire du pays de Chimay*, 1re partie, 339.

BRYAS, (*Ghislain* **DE**), fils de Jacques troisième du nom, gouverneur de Marienbourg et de sa seconde femme, Adrienne de Nédonchel, entra, en 1620, au service de l'Espagne, dans l'armée des Pays-Bas, et, passant par tous les grades, arriva rapidement à celui de maître de camp. Après la prise de Venloo, en 1637, il en fut nommé gouverneur. L'année suivante, les Hollandais assiégèrent Gueldres, Bryas vola à son secours ; il traversa hardiment les lignes des assiégeants, leur causa une perte considérable et pénétra dans la ville, dont il fut reconnu l'un des deux gouverneurs. L'infant Ferdinand vint à son tour ravitailler la place ; Bryas, pour faciliter l'entrée du secours, fit une sortie à la tête de deux mille fantassins et de cent chevaux, prit aux ennemis deux forts, six pièces de canon et trois étendards.

En 1639, la révolte de la Catalogne et la révolution de Portugal jetèrent l'Espagne dans un extrême embarras et Philippe IV recourut à une mesure jusques-là sans exemple. Connaissant la réputation de bravoure acquise par les troupes wallones sur les champs de bataille de Bohême, de Hongrie, d'Allemagne, des Pays-Bas et de France, il résolut de les appeler à concourir à la défense de son royaume. Bryas reçut mission d'y conduire un tercio wallon de vingt compagnies. Attaqué dans la traversée à la hauteur de Dunkerque, par la flotte hollandaise, il se défendit vaillamment et, malgré une grave blessure à la cuisse, il continua sa route. Mais le retard causé par cet incident inspira une vive inquiétude au ministre Olivarès, qui l'exprime en ces termes, dans une lettre adressée, le 19 mars, au cardinal-infant, frère du roi, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas : « Car « la sûreté de l'Espagne dépend entière « ment de la présence de ces Wallons et « nous tenons tous que quand ils seront « arrivés, l'ennemi ne songera plus à « nous inquiéter de ce côté ; nous aurons « avec eux une force propre à mettre ob- « stacle à quelque dessein qu'il puisse « avoir. » A peine débarqué en Espagne, Bryas, à la tête de ses Wallons, aida à reprendre Salses. Voici le témoignage rendu à ces troupes par le comte-duc : « Votre « Altesse peut m'en croire, les Wallons « qu'elle nous a envoyés sont ceux qui « maintiennent le siége de Salses ; ils se « sont battus comme des lions, se signalant « extrêmement en tout. » (*Lettre du 2 novembre* 1639.) Bryas secourut ensuite Tarragone, assiégée par les Français et dans une sortie, luttant contre des forces bien supérieures, il fit prisonniers le maître de camp général d'Ardenne, trois capitaines, seize autres officiers, quatre-vingts soldats

et prit deux cents chevaux. Il commandait l'artillerie royale en Arragon et au siége de Badajoz, il eut sous ses ordres cinq mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie.

Il était capitaine général de la cavalerie espagnole, lorsque, le 26 mai 1644, près de Montijo, il battit avec trois mille trois cents fantassins et onze cents chevaux, l'armée portugaise, forte de huit mille hommes de pied et de treize cents chevaux et lui tua trois mille deux cents hommes. Il surprit ensuite San-Alexo et battit à plate couture l'ennemi, à Talavera. Les officiers de cette trempe ne se ménagent pas, aussi Ghislain de Bryas, « avait-il reçu sept mousquetades dans « le corps et d'autres blessures. »

Il avait été créé chevalier de Calatrava, commandeur de Molinos et de Lagunaroto ; en outre, par lettres patentes du 20 juin 1645, Philippe IV érigea en marquisat la terre de Molinghem, située près d'Aire en Artois et que lui avait léguée son oncle maternel, Ghislain de Nédonchel, archidiacre de Tournai. Ces lettres patentes, fort honorables pour la famille De Bryas, rappellent les services rendus par les ancêtres et les frères de Ghislain ; l'un de ceux-ci, Charles, était gouverneur de Marienbourg ; un second, Henri, seigneur de Grange, colonel de cavalerie et gouverneur de Philippeville, puis de Marienbourg et de Furnes, s'était distingué, comme le précédent, à la bataille de Rocroi ; le troisième était colonel d'un régiment d'infanterie wallone; enfin deux autres avaient péri jeunes, en 1617, au siége de Verceil. Sa Majesté catholique ne se considérait pas encore quitte envers Ghislain de Bryas, puisque, dans un diplôme du 19 février 1652, elle déclare que « eu égard aux grands et si- « gnalés services de messire Ghislain de « Bryas, marquis de Molinghem.... de « notre conseil suprême de guerre, mestre « de camp général de nos armées aux Pays- « Bas... Afin qu'il demeure, en sa mai- « son, quelque démonstration, qui puisse « servir de récompense à ses mérites... « lui donnons et accordons l'état de « grand bailli de nos bois de Hay- « naut héréditairement en sa maison. »

Ghislain de Bryas mourut, sans postérité et laissa cet office, son titre et ses biens, à son neveu Englebert, comte de Bryas, baron de Morialmé.

* A. de Robaulx de Soumoy.

Archives générales du royaume, liasses de l'audience, nos 1172, 1175, 1147, 1149, 1156.— Lainé, *Archives de la noblesse de France*, IX, 41, 48, 49, 52. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, VI, 200 et suiv.

BRYAS (*Charles* **DE**), écrivain ecclésiastique de l'ordre des Carmes déchaussés, né à Saint-Ghislain en 1625, mort à Douai, le 23 février 1686. Son père était gouverneur pour le roi d'Espagne à Marienbourg. Vivement touché par la mort presque subite d'un de ses oncles, le marquis de Molenghien, il renonça au brillant avenir que lui réservait le monde, et prit l'habit des Carmes, à Douai. Il changea alors son nom en celui de Charles de l'Assomption et voulut, dès qu'il eut terminé ses études théologiques, se consacrer aux missions de la Perse; il adressa à cet effet une demande au général de l'ordre des Carmes, afin d'être reçu au séminaire des *Missions*, à Rome; mais ses supérieurs, en lui refusant la faveur qu'il sollicitait, le forcèrent à rester dans sa patrie. Il enseigna longtemps la théologie à Douai, et fut nommé successivement prieur du couvent de cette ville, définiteur et provincial. Ce fut pendant qu'il remplissait pour la seconde fois cette dernière charge, que la mort l'enleva, le 23 février 1686.

Il a laissé les ouvrages suivants : 1o *Auctoritas contra prædeterminationem physicam pro scientia media cum brevi historia complectente ortum, pugnas et palmas ejusdem scientiæ mediæ, inter acres viginti annorum impugnationes feliciter propugnatæ, auctore Germano Philalethe Eupistino*. Duaci, Joannes Batté, 1669; volume de 211 pages. — 2o *Scientia media ad examen revocata per Germanum Philalethen Eupistinum;* 1670. — 3o *Thomistarum triumphus, id est, sanctorum Augustini et Thomæ, gemini Ecclesiæ solis, summa concordia circa scientiam mediam, naturam puram aut duplicem Dei amorem, libertatem, contritionem, et probabilitatem, per Germanum Philale-*

them Eupistinum. Tomus I. Duaci, 1670, vol. in-4°; réimprimé avec additions à Douai, chez Balthazar Bellerus, en 1672. En 1673, parut chez le même éditeur, le second volume de cet ouvrage; le troisième et dernier volume ne fut publié qu'en 1674. — 4° *De libertate et contritione SS. Augustini et Thomæ, gemini Ecclesiæ solis, tutissima et inconcussa dogmata per Germanum Philalethem Eupistinum, etc.* Duaci, B. Bellerus, 1671; volume in-12 de 473 pages. — 5° *Funiculus triplex, quo necessitas angelici luminis D. Thomæ ad veram S. Augustini intelligentiam insolubiliter stringitur, adversus Baium, Molinam et Jansenium per Carolum ab Assumptione, Carmelitam excalceatum, in collegio suo Duaceno nuper lectorem, nunc et semper Germanum Philalethem Eupistinum.* Cameraci, Gaspar Mairesse, 1675; vol. in-4°. Cet ouvrage forme la suite du précédent. — 6° *Pentalogus diaphoricus, sive quinque differentiarum rationes, ex quibus verum judicatur de dilatione absolutionis, ad mentem gemini Ecclesiæ solis, SS. Augustini et Thomæ, ad examen S. P. N. Innocentio XI oblatus;* vol. in-8° sans date et sans nom d'imprimeur. Ce livre ayant été publié par Charles de l'Assomption, lorsqu'il était provincial, sans approbation ni permission, le général des Carmes condamna le *Pentalogus* au feu par une sentence du 3 janvier 1679; un décret de la congrégation de l'Index le prohiba le 3 avril 1685. — 7° *Le vérité opprimée parlant à l'illustrissime at révérendissime seigneur évêque de Tournai* (Gilbert de Choyseul) *par la plume du P. Charles de l'Assomption*, vol. in-8° de 48 pages. — 8° *Lettres d'un théologien de Flandre à Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de Tournai;* vol. in-8°. L'auteur y traite du délai de l'absolution, et de la communion fréquente. — 9° *Elucidatio circa usum absolutionis consuetudinariorum et recidivorum secundum doctrinam S. Thomæ, cum tribus regulis pro frequenti communione.* Leodii, 1682; vol. in-8°. Ce traité, traduit en français, fut publié sous le titre suivant : *Eclaircissement touchant l'usage de l'absolution des consuétudinaires et récidives, selon S. Thomas, le Soleil de l'Église, etc.* A Liége, et se vend à Lille chez François Fiévet, 1682; vol. grand in-8° de 688 pages. — 10° *Vindiciarum postulatio a Jesu Christo, peccatorum omnium pœnitentium et impœnitentium Redemptore, adversus rigoristas homines a sacro confessionis tribunali retrahentes.* Leodii, Arn. Bronckart, 1683; in-12 de 210 pages. Cet ouvrage a eu également une traduction française. — 11° *Explication donnée à Monseigneur l'évesque de Tournay par le F. Charles de l'Assomption.... pour lui rendre raison de sa doctrine de l'usage de l'absolution des pécheurs d'habitude contre la pratique des rigoristes qui retirent les pécheurs de la confession.* Vol. in-4° de 16 pages. — 12° *Lettre d'appellation du F. Charles de l'Assomption ... à Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évesque d'Arras.* Vol. in-4°. — 13° *Défense de la pratique commune de l'Église, présentée au Roy, contre la nouveauté des rigoristes sur l'usage de l'absolution, par le R. P. Charles de l'Assomption.* Cambray, Gasp. Mairesse, 1684; vol. in-4° de 98 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-folio, I, p. 133. — J.-F. Foppens, *Supplementum Bibl. Belg.*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 17007.

BRYAS (*Jacques-Théodore* **DE**), d'abord évêque de Saint-Omer, puis archevêque de Cambrai, né à Marienbourg en 1630, mort à Cambrai le 17 novembre 1694. Par son père Jacques de Bryas, seigneur de Gristel-Bricourt et gouverneur de Marienbourg, il appartenait à une des plus nobles familles de l'Artois, et par sa mère, Adrienne de Nédonchel, il descendait des seigneurs de Molenghien. Envoyé, jeune encore, à l'Université de Douai, il y prit le grade de licencié ès droits. A peine eut-il quitté l'université, qu'il obtint un canonicat à Tournai. Il resta dans cette ville jusqu'à ce qu'il fut nommé, par lettres patentes du 12 décembre 1666, conseiller ecclésiastique du grand conseil de Malines et maître des requêtes auprès de la même cour. Après avoir rempli cette charge pendant environ cinq ans, il fut désigné pour l'évêché de Saint-Omer, dont il prit possession par procuration, le 11 avril 1672. Sacré évêque le 29 mai suivant, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le

11 juin. Son séjour n'y fut pas long, trois ans plus tard, le roi d'Espagne Charles II le transféra à l'archevêché de Cambrai. Il prit possession de ce nouveau siége le 20 octobre 1675, reçut le pallium deux jours plus tard, à l'abbaye de Brogne, et arriva à Cambrai le 10 novembre suivant. Ce fut sous son épiscopat que Louis XIV s'empara de cette ville, le 5 avril 1677. Bryas gagna bientôt les bonnes grâces du roi tant par sa conduite exemplaire que par son inépuisable charité. Voici comment l'historiographe Pélisson, dans une lettre écrite du camp de Condé le 15 mai 1677, dépeint le prélat : « Personne, dit-il, n'est ici plus « à la mode que l'archevêque de Cam- « brai ; et, ce qui vous surprendra, c'est « par une chose qui n'est peut-être pas « trop à la mode, qui est de faire admi- « rablement bien son devoir d'évêque; « mais la grande vertu se fait toujours « admirer. M. de Louvois, le chevalier « de Nogent, et tous les autres qui ont « été avec lui à Cambrai, durant quelques « jours, ont rapporté tant de bien de ce « prélat que le roi a dit publiquement « qu'il en était ravi. Il se lève dès quatre « ou cinq heures du matin, va dire la « messe, passe tout le reste de la matinée « dans l'église, soit aux offices ou en « oraison; donne à dîner, à qui veut, au « sortir de là, en vaisselle d'étain fort « nette, et de bonnes viandes, mais sans « aucun excès, ni pour la délicatesse, ni « pour la quantité ; passe l'après-dînée à « visiter des malades, ou des prisonniers, « ou d'autres affligés; excepté qu'il rend « visite soigneusement au moindre ca- « pitaine d'infanterie qui a été chez lui ; « fait beaucoup d'aumônes, et ne laisse « personne dans Cambrai sans l'assister, « au moins sans lui aller donner sa bé- « nédiction... » De Bryas administra l'archevêché de Cambrai pendant vingt ans, aimé et vénéré de tout son troupeau. Il mourut dans sa ville archiépiscopale, à l'âge de soixante-quatre ans, et fut enterré dans sa cathédrale, où on lui éleva un tombeau revêtu de ses armoiries et d'une élogieuse épitaphe.

Ses armoiries étaient d'or, à la fasce de sable, surmontée de trois cormorans de même, ibecqués et membrés de gueule; sa devse portait : *Difficiliora quæ pulchra.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica sacra*, ms. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 72.

BRIAS (1) (*Louis-Antoine*, comte de), fils de Frédéric-Jean-Joseph, comte de Brias, seigneur de Hollenfeltz, et de Marie-Françoise, baronne de Cassal et de Bomal, né à Luxembourg le 15 novembre 1781, s'engagea volontairement le 6 novembre 1806, au 27e régiment de chasseurs à cheval. commandé par le duc Prosper-Louis d'Arenberg et qui comptait un si grand nombre de Belges dans ses rangs. Le 23 avril 1807, il reçut l'épaulette de sous-lieutenant et rejoignit l'armée d'observation, cantonnée dans la Poméranie suédoise, sous le maréchal Brune. Le bombardement de Copenhague, en 1808, amena le 27e chasseurs à cheval en Danemarck, d'où il fut dirigé, l'année suivante, sur l'Espagne; il y séjourna pendant toute l'occupation française. Brias assista à un grand nombre de combats et aux batailles de Talavera et Vittoria. Il fut créé chevalier de la Légion d'honneur, le 6 novembre 1810, et nommé capitaine adjudant-major au mois d'août 1811. Son régiment quitta la Péninsule, après la défaite de Vittoria; compris dans le quatorzième corps, il prit une part glorieuse à la campagne d'Allemagne. Brias, parvenu au grade de commandant d'escadron, fut licencié après les désastres de 1814. Il revint aux Pays-Bas et, le 13 décembre, il reçut le brevet de major titulaire au régiment de cuirassiers n° 2. A la bataille de Waterloo, un boulet de canon l'atteignit et lui causa une grave blessure; le 8 juillet 1815, la croix de l'ordre Militaire de Guillaume lui fut décernée. Il passa au 8e régiment de hussards en 1822 ; promu au grade de lieutenant-colonel le 26 novembre 1824 et à celui de colonel le 16 avril 1830, il commandait le régiment de hussards n° 8, au moment où la révolution éclata. Il rentra en Belgique, comme ses compagnons d'armes, nés sur le sol belge et un arrêté royal du 16 octobre 1831, lui conféra le grade de général et en même

(1) Cette branche de la maison de Bryas écrit son nom avec un *i*.

temps le commandement d'une brigade de cavalerie. Le 24 novembre 1837, il fut nommé général de division et, peu après, chargé de l'inspection générale de la cavalerie légère, charge qu'il remplit jusqu'au 18 juillet 1842, époque de son admission à la retraite. Chevalier de l'ordre de Léopold, du 15 décembre 1833, il reçut la croix d'officier le 14 décembre 1837, et celle de commandeur le 7 novembre 1842. Le comte de Brias était un officier très-intelligent et habile manœuvrier; un esprit vif, original et plein de saillies donnait un grand charme à sa conversation; il dissimulait sous une brusquerie militaire, une bienfaisance inépuisable. Il est mort à Bruxelles, le 5 septembre 1855, à l'âge de soixante-treize ans. A. Robaulx de Soumoy.

BUC (*Jean*) ou **DE BUC**, peintre sur verre, né à Bois-le-Duc (Brabant septentrional), y florissait au commencement du XVI^e^ siècle. Les vitraux du chœur de Notre-Dame, dans la grande église de Bois-le-Duc, témoignent de son talent distingué. Les sujets religieux que l'artiste y a traités sont : la *Nativité du Christ*, la *Circoncision de l'Enfant Jésus*, l'*Annonciation à Marie* et l'*Assomption de la Vierge*. Edm. De Busscher.

BUCH (*Henri-Michel*), **BUCHE**, **BUSCH** ou **BUSCHE**, surnommé le **BON HENRI**, fondateur des frères cordonniers, né à Arlon en 1608, mort à Paris, le 9 juin 1666. Fils de pauvres ouvriers d'Arlon, il apprit le métier de cordonnier, et, suivant l'usage des compagnons, alla travailler de ville en ville. Il parcourut ainsi l'Allemagne rhénane et l'est de la France, puis vint s'établir à Paris à peine âgé de vingt ans. Doué d'une nature bienveillante et dévoué à ses camarades les compagnons cordonniers, il chercha toutes les occasions de pouvoir les obliger, soit par ses conseils, soit par ses encouragements; quoique pauvre comme eux, il trouva le moyen de leur venir en aide, s'imposant à cet effet la plus stricte économie et les plus dures privations. Ses bontés et la douceur de ses mœurs lui méritèrent le surnom de *Bon Henri*, sous lequel il est généralement connu. Il sut profiter de la confiance et de l'affection qu'il inspirait, pour inculquer à ses camarades des idées de travail, d'économie, d'ordre et de piété. Ensuite il chercha bien longtemps le moyen d'associer un certain nombre d'ouvriers laborieux, de bonne conduite, et disposés comme lui à employer le surplus de leurs ressources au soulagement des pauvres : il y avait déjà vingt-cinq ans qu'il habitait Paris, lorsqu'il put enfin réaliser ce projet le 2 février 1645. Les statuts de l'association cordonnière, qu'il formula, furent approuvés et confirmés par François de Gondi, archevêque de Paris. M. de Mesme, président à mortier au Parlement de Paris, se déclara protecteur de l'association; le *Bon Henri* en fut élu directeur, à la majorité des voix, par les sociétaires. Cette Société avait revêtu, sans aucun doute, le caractère religieux du XVII^e^ siècle, mais elle n'en resta pas moins une œuvre remarquable, due uniquement à la persévérance, aux efforts et à l'influence de Buch. Les résultats qu'il obtint surpassèrent même toutes ses prévisions; aussi le vertueux fondateur se décida-t-il à constituer sur le même modèle, une *association de frères tailleurs*, projet effectué en 1647. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître les règlements de ces diverses sociétés. Il suffira de dire que les sociétaires mangeaient à la même table, disaient la prière en commun, se couchaient à neuf heures du soir, se levaient à cinq heures du matin, assistaient aux offices les dimanches et jours de fêtes et portaient le même costume. Chacun contribuait dans une proportion égale aux dépenses de loyer, d'entretien et de nourriture. Ils étaient libres de quitter l'établissement; si un sociétaire se retirait soit pour se marier, soit pour retourner dans son pays, le directeur faisait son compte en lui remettant ce qui lui revenait, déduction faite de sa part dans les frais. Un compte de l'état de la Société était rendu tous les trois mois par le directeur, et tous les ans, il y avait une réunion générale. On comprendra que ces associations attirèrent bientôt l'attention publique. Un gentilhomme normand, le baron de Renty, possesseur d'une fortune considérable, conçut l'idée la plus avan-

tageuse du *Bon Henri*. Il se lia avec lui et, après l'avoir apprécié, il résolut de s'associer à son œuvre intéressante. Cette résolution fit beaucoup de bruit. Le baron de Renty, officier supérieur très-capable, n'avait que trente et un ans et une carrière brillante s'ouvrait devant lui, lorsqu'il renonça à tous ces avantages et envoya sa démission au roi. Une pareille détermination fit rire quelques-uns, d'autres traitèrent le baron de fou, ce qui ne l'empêcha pas de consacrer, jusqu'à sa mort, tous ses moments à l'organisation des sociétés ouvrières. Ces associations, qui avaient un but éminemment philanthropique, se répandirent bientôt à Soissons, à Metz, à Toul, à Nancy, dans plusieurs villes rhénanes, dans presque tout le Languedoc, en Espagne, en Italie, à Rome même. Elles se sont maintenues avec des modifications, jusqu'à la révolution française de 1789. — Henri Buch s'exprimait avec facilité; mais il n'a rien écrit. Quelques notes et des lettres précieuses de lui se trouvaient dans les papiers du baron de Renty ; on ignore ce qu'elles sont devenues.

Aug. Vander Meersch.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise*. — *Nouvelle biographie universelle* publiée par Didot. — *Biographie universelle*, par Michaud. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — Le P. Levacher, *l'Artisan chrétien, ou la vie du bon Henri*. — Le P. Helyot, *Histoire des ordres religieux*, t. VIII, p. 175. — Le P. De Saint-Jure, *Vie du baron de Renty*. — Godescard, *Vies des Pères, des Martyrs et des principaux Saints*, t. X, p. 311. — Courtin, *Encyclopédie moderne*, t. IV, p. 206.

BUCHIEL (*Jean*), **BUCHEL** ou **BUCHIAU**, évêque de Tournai, natif de cette ville, mort en 1266. Issu d'une famille obscure, il dut à son seul mérite l'honneur d'arriver aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Maître d'école, curé de Saint-Quentin, chanoine de Notre-Dame, puis doyen, il fut enfin élu évêque par le chapitre. Jaloux au plus haut degré de ses prérogatives épiscopales, il les défendit contre tous, sans jamais s'inquiéter de qui provenaient les attaques; c'est ainsi qu'il excommunia son père, alors prévôt de Tournai, pour avoir usurpé la juridiction de son église. Il ne consentit même à l'absoudre que, lorsque se désistant de ses prétentions, il eut réparé le dommage causé.

Buchiel consacra la magnifique église de l'abbaye des Dunes (1262), assista à la translation du corps de saint Fourcil à Péronne, régla avec l'évêque d'Utrecht les limites de son diocèse, fonda à Tournai le couvent des Frères de la Pénitence (1264), et fit don d'ornements somptueux à l'église. Il se distingua, dans toute sa carrière, par une charité ardente, et mourut en laissant une réputation de vertu et de savoir. C'était, dit Li Muisis, un prélat instruit et lettré, qui marcha avec honneur sur les traces de ses prédécesseurs.

Aug. Vender Meersch.

Moreri, *Dictionnaire biographique*. — Lemaistre d'Antaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 60.

BUCQUOY. Voir LONGUEVAL.

BUDEL (*René*) ou **BUDELINUS**, jurisconsulte et numismate, né à Ruremonde, au milieu du XVI^e^ siècle, mort en 1597, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et obtint, probablement à Cologne, le grade de licencié en droit. Il s'occupa particulièrement de tout ce qui concernait la fabrication, le poids, l'évaluation, l'aloi, etc., de l'argent monnayé et acquit dans cette partie des connaissances étendues, qui le mirent en rapport avec Ernest de Bavière, devenu, en 1583, archevêque de Cologne. Celui-ci lui confia la direction des affaires monétaires, tant en Westphalie que dans ses États du Rhin. Budel publia l'ouvrage suivant, dédié à son protecteur : *De Monetis et de re nummaria*, libri II. Coloniæ, 1591, in-4°, devenu rare. Il s'est aussi adonné à la poésie, comme le prouve une assez longue élégie placée, selon l'usage du temps, en tête d'un ouvrage de Eisengrein : *De certitudine Gratiæ*. Coloniæ, 1569, in-12.

Aug. Vander Meersch.

Chalmot, *Biographisch woordenboek*. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Didot. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. III, p. 346. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

BUDERICK (*Arnold*), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-Augustin, vivait pendant la première moitié du XV^e^ siècle ; on ne connaît ni le lieu ni la date de sa naissance. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut d'abord *proto-*

notaire ou secrétaire de l'évêque de Modène, en Italie. Le souverain pontife Boniface IX lui confia ensuite, à plusieurs reprises, des missions délicates et difficiles auprès de différents évêques. Mais bientôt dégoûté des honneurs et de la vie mondaine, Buderick demanda à être admis chez les chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes, près de Bruxelles, et y demeura jusqu'en 1417, lorsqu'il fut nommé prieur de la nouvelle maison que l'ordre de Saint-Augustin venait de fonder à Elsegem, près d'Audenarde. Il mourut dans ce dernier couvent, en 1444, après l'avoir gouverné pendant environ vingt-sept ans.

Buderick possédait de vastes connaissances et aimait beaucoup la poésie. Il a laissé les ouvrages suivants : 1° *Odarum de laude Dei libri XII.* — 2° *Tractatus XIII in psalmum septuagesimum.* — 3° *Compendiosum memoriale de modo promovendi et conservandi ordinem canonicorum regularium S. Augustini in pristino vigore sub capitulo generali.* — 4° *Dietarium.*

Il écrivit aussi en latin plusieurs lettres intéressantes, dont quelques-unes furent conservées. Nous citerons entre autres les suivantes : 1° Une lettre, en forme d'apologie, adressée à Henri de Scheida, dans laquelle il réfute les accusations injustes dirigées contre les monastères fondés dans la forêt de Soignes; 2° Une lettre sur le calme et le bonheur de l'état sacerdotal, *De quietudine status presbyteralis*, adressée à Pierre de Gand; 3° Une lettre sur l'amitié, écrite à Henri Clare, curé de Zegrigen.

Outre ces ouvrages, dont l'existence nous est attestée par divers biographes, Buderick en écrivit un grand nombre d'autres, en prose et en vers, dont le souvenir est perdu. Les manuscrits de toutes ces œuvres existaient autrefois à Rouge-Cloître. E.-H.-J. Reusens.

J. Busschius, *Chronicon Windesemense*, lib. I, cap. XLII. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, II, p. 52. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, I, p. 95.

BUDT (*Adrien* **DE**), historien. Voir DE BUT.

BUE (*Jacques* **DE**), religieux de la Compagnie de Jésus et Bollandiste, né à Hal (Brabant) le 11 mars 1728; mort dans la même ville le 29 septembre 1808. Il fit, très-jeune, ses classes d'humanités, probablement au collége de sa ville natale, puis entra au noviciat des jésuites à Malines, dès le 2 octobre 1743. Il étudia la philosophie pendant deux ans à Anvers, un an à Courtrai, et fut nommé professeur de grammaire inférieure au collége que la compagnie de Jésus dirigeait dans la première de ces villes. Au bout d'un an, il abandonna la carrière de l'enseignement pour étudier exclusivement le grec et les mathématiques. Ses progrès furent si rapides qu'en peu de temps il passa pour exceller dans ces deux branches. Il s'appliqua ensuite, pendant quatre ans, aux études théologiques et après avoir achevé son cours, il professa la philosophie et les mathématiques au collége d'Anvers jusqu'en 1762, enfin, à la mort des Bollandistes Jean Stilting et Jean Périer, il fut attaché à la publication des *Acta Sanctorum*. Les sept premiers volumes des *Acta* du mois d'octobre renferment un grand nombre de vies de saints publiées par le P. De Bue; les dissertations, les préliminaires, les notes dont il a enrichi ces vies témoignent de son savoir et de son judicieux esprit critique.

Lorsque, après la suppression de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV, les trésors littéraires amassés par les Bollandistes, pendant un siècle et demi, eurent été transportés à l'abbaye de Tongerloo, De Bue fut le seul des Bollandistes qui suivit la translation de ce précieux dépôt. Il se rendit à l'abbaye pour prendre la direction des *Acta Sanctorum*, et y former, en même temps, quelques jeunes religieux de l'ordre des Prémontrés qui pourraient plus tard mener à bonne fin la publication commencée. Ce fut pendant son séjour à Tongerloo que De Bue publia, à l'imprimerie même qui s'y trouvait établie, le sixième volume des Vies des Saints d'octobre, qui renferme entre autres les dissertations sur saint Calliste, saint Burchard et saint Colman. Le septième volume consacré aux saints du mois d'octobre était sous presse et quelques feuilles, réimprimées depuis, venaient d'être tirées, lorsque les républi-

cains français s'emparèrent de la Belgique, et forcèrent les religieux de Tongerloo à abandonner leur abbaye. En 1801, le préfet du département des Deux-Nèthes, et, l'année suivante, le ministre de l'intérieur, sur les instances de l'Institut de France, engagèrent De Bue à reprendre la célèbre publication; mais, malgré les offres avantageuses et honorables qui lui furent faites, il ne put se résoudre à se remettre à l'œuvre, ni à leur indiquer où les trésors littéraires des Bollandistes avaient été cachés. Il se retira alors à Hal, sa ville natale, et y mourut le 29 septembre 1808, à l'âge de quatre-vingts ans. De Bue était un homme d'une modestie rare, d'un caractère jovial et d'une grande charité.

E.-H.-J. Reusens.

Acta SS. Octobris, publiés par les Bollandistes, VII, pp. xxx et suivantes.

BUEREN (*Maximilien d'Egmont*, comte **DE**). Voir EGMONT (*Maximilien d'*), comte DE BUEREN.

BUEREN (*Ph.-Guill.*, comte **DE**). Voir à l'article GUILLAUME LE TACITURNE.

BUESEN (*Gérard*), né à Zichen, près de Maestricht, en 1757, fréquenta avec le plus grand succès les cours de philosophie de l'Université de Louvain. Inscrit ensuite parmi les élèves de la Faculté de médecine, il fut bientôt choisi pour présider aux exercices scientifiques des bacheliers (1). Il subit brillamment les épreuves de la licence, le 12 août 1783, et publia à cette occasion une dissertation inaugurale qui fut remarquée des savants (2). Appelé à Schyndel, près de Bois-le-Duc, où résidait une partie de sa famille, il y exerça la médecine pendant quelques années; mais, dès 1792, ses maîtres, qui avaient conservé le souvenir de ses qualités éminentes, firent des démarches pour le faire revenir à Louvain. Le 11 septembre 1793, il obtint la chaire de botanique. Le 17 janvier de l'année suivante, il fut appelé à succéder au docteur Vounck, dans la chaire d'anatomie et de chirurgie.

L'arrivée des armées républicaines vint mettre un terme aux succès du jeune professeur. Détenu comme otage à la porte de Hal à Bruxelles, menacé d'être déporté en France, brusquement arrêté dans une carrière nouvelle où il avait débuté avec éclat, Buesen supporta avec courage les épreuves inséparables de cette époque orageuse. Après la suppression de l'université, en 1797, il reprit à Louvain l'exercice de l'art de guérir et ne tarda pas à jouir de la confiance d'une nombreuse et brillante clientèle. Il consacrait ses rares loisirs au culte de la science qui avait possédé toutes les sympathies de sa jeunesse. En 1791, la Société des sciences de Haarlem avait couronné un mémoire sur le traitement de la dyssenterie, qu'il avait adressé à cette compagnie célèbre (3). En 1809, il publia sur les causes et le traitement de la même maladie un ouvrage intitulé : *Tractatus de Dyssenteriæ popularis pathologia et medicina genuinis, habita multigena complicationis ratione* (4). Dans ce livre, où l'on remarque une latinité aussi élégante que correcte, il s'efforça de prouver que, si la médecine avait fait de remarquables progrès dans les premières années du XIXe siècle, il ne fallait pas en conclure que les médecins des siècles antérieurs avaient constamment erré dans les ténèbres. C'était le développement scientifique d'une sentence d'Hippocrate, qu'il avait prise pour épigraphe de son traité : *Inventa absque ratione calumniari vel ignominiose rejicere, aut maligni est aut ignorantis.*

(1) Le choix était abandonné aux élèves en médecine. Celui qui était revêtu de ces fonctions portait le titre de *Medicinæ baccalaureorum fiscus et decanus.*

(2) *Dissertatio medica de Ischuria, quam pro adipiscenda Medicinæ laurea sub auspiciis Ampl. ac clar. viri Dom. Martini Vander Belen, med. doc. et prof. prim., defendet Gerardus Buesen, etc.* Elle a été réimprimée au tome III, pp. 65-84 de la *Collectio dissertationum medicarum in Alma Universitate lovaniensi multorum annorum curriculo publice defensarum.*

(3) Le mémoire avait été rédigé en réponse à la question suivante : *Is het heulsap in den persloop uit besmetting niet alleenlyk een hulpmiddel ter verzagting en stilling van toevallen, mitsgaders ter voorkoming van derzelver gevolgen; maer bovendien een hulpmiddel, waar van men de genezing der ziekte, tot eenen aanmerkelyken trap aanwezig, in eenig tydperk derzelve, met genoegzame veiligheid mag afwagten? etc.*

(4) Louvain, Michel, 230 pages in-8°, in-12.

En 1814, lorsque le règne de Guillaume Ier s'annonça comme une ère de justice et de réparation, Buesen s'empressa de signer, avec ses anciens collègues, l'acte par lequel ils chargèrent les docteurs Vande Velde et Van Oudenrode de faire les démarches nécessaires pour obtenir le rétablissement de l'ancienne université (1). Le 25 septembre 1816, un nouvel établissement académique fut créé à Louvain; mais Buesen, que des convictions religieuses hautement manifestées avaient rendu suspect à quelques ministres du nouveau régime, eut la douleur de se voir définitivement écarté de la carrière de l'enseignement. Il mourut à Louvain, le 26 décembre 1841, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ayant conservé jusqu'au dernier jour la plénitude de ses facultés intellectuelles. Deux de ses fils, qui s'étaient voués au sacerdoce, l'avaient précédé dans la tombe, victimes du zèle qu'ils avaient déployé dans l'épidémie qui ravagea les hôpitaux militaires en 1813. Un troisième, entré dans la carrière des armes, devint général de division, ministre de la guerre et député de l'arrondissement de Louvain à la Chambre des représentants (2). J.-J. Thonissen.

Documents particuliers. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain* de 1843.

BUESEN (*Gérard-Servais*), homme de guerre, né à Schyndel (Brabant septentrional), mort en 1842. Voir Buzen (*Gérard-Servais*).

BUIRETTE (*Samuel*), biographe, originaire de la Flandre française, vivait au XVIIe siècle; il était récollet de la province wallone. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Histoire des Martyrs du Japon.* — 2° *Vie de la bienheureuse Jeanne de Valois, fondatrice de l'ordre des Annonciades.* — 3° *Pratique céleste.* Douai, 1650; volume grand in-8°. — 4° *B. Leopoldi, Austriæ principis, gesta sacro-politica, et Guillelmi ducis Aquitaniæ admiranda conversio.* Douai, vol. in-12.

E.-H.-J. Reusens.

Joannes a S. Antonio, *Bibliotheca universa Franciscana*, III, p. 79. — Duthillœul, *Bibliographie Douaisienne*, 2e éd., I, p. 387.

BUISONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers, XVIe siècle. Voir Du Buisson (*Jean*).

BUISSERET (*François*), archevêque, né à Mons au mois de septembre 1549, mort à Valenciennes, le 2 mai 1615, fut un homme remarquable pour son époque et dut à son mérite seul la position élevée qu'il occupa. Une énumération rapide des principales circonstances de sa vie montrera les travaux auxquels il s'est livré et qui l'amenèrent au siége archiépiscopal de Cambrai. Tout jeune encore il perdit son père; sa mère, restée seule chargée de son éducation, l'envoya aux écoles du chapitre de Saint-Germain, appelées aussi *grandes écoles* ou *écoles au surplis*, puis il étudia au collége de Houdain et entra au collége du Lys à Louvain, à l'âge de seize ans; deux ans après il obtint le second prix au concours général des diverses pédagogies; ses succès furent si rapides qu'à l'âge de dix-huit ans il professait la philosophie au collége dont il venait de quitter les bancs. Il commença aussi ses études de droit, qu'il délaissa pour approfondir la philosophie sous Bellarmin, et qu'il reprit ensuite. Nommé par le pape Sixte IV, chanoine de la cathédrale de Cambrai, il obtint un congé de deux ans qu'il employa à voyager en Italie; il alla à Rome et à Bologne où il reçut l'ordre de la prêtrise et le diplôme de docteur en droit. Fixé à Cambrai, il fut forcé de fuir lorsque les Français s'emparèrent de cette ville et en chassèrent l'archevêque Berlaymont qui transporta, avec l'autorisation de Grégoire XIII, le siége archiépiscopal à Mons. Après avoir passé quelque temps à Paris, où il enseigna le droit canonique, Buisseret revint, en 1580, rejoindre son supérieur à Mons, et fut nommé successivement official, archidiacre, doyen du chapitre et vicaire général. Il fonda à Mons une école dominicale d'après le plan donné par Pie V dans une bulle du 6 octobre 1567 et écrivit pour cette école un catéchisme dont l'usage s'est maintenu jusqu'à nous.

(1) Ce document daté du 27 mai 1814, a été reproduit dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain* de 1838.

(2) Il importe de remarquer que ce dernier signait *Buzen*.

En 1586, Berlaymont ayant réuni à Mons un synode provincial, Buisseret fut chargé de compulser les saints Canons, de rassembler les lois ecclésiastiques et de les adapter aux circonstances où se trouvait la religion; il s'acquitta de cette tâche avec grand talent, se fit remarquer par son savoir, par l'ordre et la clarté de ses idées et sa place fut marquée parmi les dignitaires de l'Église. Aussi, lorsque quelque temps après, en 1602, le siége épiscopal de Namur devint vacant, Buisseret fut désigné pour l'occuper. Il fut sacré à Sainte-Waudru. Dans l'intervalle, il avait été chargé de diverses négociations ayant pour but le siége de la ville de Cambrai qui fut reprise aux Français.

Buisseret dirigea l'administration de son évêché avec zèle. Profondément orthodoxe, et conséquent avec ses principes, il chercha par tous les moyens possibles à combattre l'influence des idées nouvelles; il fonda à Namur une école dominicale, appela les jésuites, établit des couvents, convoqua deux synodes provinciaux en 1604 et 1605; et enfin, le 24 mars 1614, il fut élu archevêque de Cambrai, à la mort de Jean Richardot. Buisseret se rendit à son poste après avoir fait une retraite au monastère de Saint-Gérard. Il entreprit alors, quoique souffrant, la visite de son diocèse; arrivé à Valenciennes, il y mourut, presque subitement, le 2 mai 1615, à l'âge de soixante-six ans et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Cambrai.

Buisseret a écrit différents ouvrages. Nous connaissons de lui : 1° *Déclaration de la doctrine chrétienne*. A Mons, chez Charles Michel, 1587, in-8°. C'est la première édition imprimée à la demande et aux frais du magistrat de Mons. Ce cathéchisme est connu sous le nom de Catéchisme du diocèse de Cambrai. — 2° *Oraison funèbre sur le trespas et inhumation de très-illustre et excellent seigneur messire Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty..... grand-bailli de Hainaut..... prononcée en l'église collégiale de N.-D. de Condet*..... Mons, Charles Michel, 1591, in-12, 67 pages, gros caractères. — 3° *Decreta synodi diœcesanæ Namurcensis anno Domini M.DC.IIII, in ecclesia cathedrali celebrata.... præsidente R. D. Francisco Buisseret, episcopo Namurcensi.* Lovanii, 1605. Réimprimé dans le recueil *Decreta synodi Diœc. Namurc. ....die 7 junii an.* 1639. Namurci, Van Milst, 1630, in-4°. — 4° *Decreta facta per R. D. Fr. Buisseret, in capitulari congregatione Concilii Geldoniensi, eodem R. D. præsente.....* — 5° *Histoire de la vie, miracles, et translation de Sainte-Marie d'Oingnies*. Louvain, Rivius, 1609, pet. in-8°. Ouvrage devenu introuvable aujourd'hui.

Buisseret avait certes de grandes qualités; il était fort instruit et s'occupait de ses fonctions avec un zèle remarquable; mais il n'était pas exempt d'un travers qui contraste avec la rectitude de jugement que ses contemporains se sont plu à reconnaître en lui; ce travers lui fut, du reste, commun avec d'autres célébrités de cette époque et c'est là une circonstance atténuante : Buisseret croyait aux sorciers, aux démons incubes, succubes et à toute cette famille diabolique si nombreuse. Il se flattait même d'avoir un pouvoir spécial pour les combattre. On trouve dans les *Archives du Nord de la France* publiées par Dinaux, deux anecdotes dans lesquelles Delmotte a signalé cette crédulité naïve de l'archevêque de Cambrai. Buisseret nous en a donné lui-même un exemple curieux dans le livre qu'il a publié sous le titre de : *Discours admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possédée et depuis délivrée, mis en lumière par ordonnance de Monseigneur Ill. et Rév. archevêque de Cambrai* (*Berlaymont*). Douai, 1586, de l'imprimerie de Jean Bogaert, in-8°. Ce livre, devenu rare, fit beaucoup de bruit à la fin du XVI^e siècle. Il fut réimprimé à Mons, chez Varret, en 1745, in-8°; des traductions en langue flamande et allemande furent publiées à Louvain en 1587 et à Munich, en 1589. Il existe de Buisseret un portrait sur bois, imprimé à Paris par Desrocher, en 1748, et un portrait sur toile qui se trouve au Musée de Mons; ce dernier a été reproduit dans l'Iconographie montoise.

J. Delecourt.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*.

BUISTER (*Ph.* DE), sculpteur, né à Anvers en 1595, mort le 15 mars 1688. Voir BUYSTER (*Philippe* DE).

BUKENTOP (*Henri* DE ou VAN), exégète et hébraïsant distingué, né à Anvers, en 1653 ou 1654, mort à Louvain, le 27 mai 1716, dans sa soixante-troisième année. Il entra, à l'âge d'environ vingt ans, au couvent des Récollets, où il reçut la prêtrise et s'adonna à l'étude des langues grecque et hébraïque et spécialement à celle de l'Écriture sainte, dont il devint le lecteur au grand couvent de Louvain, en 1689. Il exerça cette charge jusqu'en 1702. Il remplit encore les fonctions de définiteur de sa province (1703-1704), de gardien du couvent de Louvain (1701-1714), de custode et de visiteur de la province de Saxe. Au milieu de ces fonctions, il continua avec ténacité ses études. Humble, pieux, ardent au travail, savant et éclairé, Henri de Bukentop a laissé de nombreux ouvrages de critique sur les Livres saints. Son style, ordinairement correct, est d'une latinité facile. Tous ses écrits ont pour but de défendre la Vulgate ou d'en faciliter l'intelligence. C'est vers ce but que tendent son *Abrégé* d'introduction à l'Écriture sainte, son *Dictionnaire* des termes obscurs de la Vulgate, ses *Règles d'herméneutique* pour l'intelligence des tropes de l'Écriture et des hébraïsmes de la Vulgate, écrits qu'il publia en 1696 et développa dans la seconde édition, en 1706. C'est en vue de ce même but qu'il composa son *Lux de luce*. Dans cet ouvrage, il explique d'abord les obscurités de la Vulgate par la comparaison avec les textes originaux ; ensuite il examine les variantes des Livres saints selon les règles de la critique et prouve la justesse du choix des leçons admises dans les éditions de Sixte V et de Clément VIII; enfin il compare entre elles ces deux éditions, observe leurs différences, et montre par le peu de valeur qu'elles ont la fausseté des conclusions du savant anglais Jamès, dans son fameux *Bellum papale*.

Bukentop écrivit aussi plusieurs opuscules critiques sur la traduction flamande du Nouveau Testament faite par De Witte. Voici l'indication des écrits dus à ce savant : 1° *Pædagogus ad sancta sanctorum sive dux fidelis ingredi cupientibus penetralia S. Scripturæ*. Lov., 1696. In-12 de 45 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 252 pages. — 2° *Dictionnarium, in quo voces omnes difficilioris significationis quæ in Vulgata nostra S. Scripturæ latina translatione occurrunt, dilucide explicantur*. Lov., 1696. In-12 de 256 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 352 pages. — 3° *Canones seu regulæ, pro intelligentia S. Scripturæ utilissimæ ex SS. Patribus collectæ*. Lov., 1696. In-12 de 80 pages; 2ª ed. Lov., 1706. In-12 de 282 pages. — 4° *Theses in Evangelium S. Matthæi*. Lov., 1697. In-12. — 5° *Examen translationis Flandricæ N. T., Embricæ nuper impressæ*. Lov., 1698. In-12 de 244 pp. — 6° *Notæ in Psalt. David., item in libri Act. Apost. translationem Flandricam Embricæ nuper impressam*. Lov., 1699. In-12 de 55 pages. — 7° *Diatribæ, pro Psalterii versione Embricensi factæ, refutatio*. Lov,, 1700. In-12, de 79 pages. — 8° *Medulla tritici*. Lov., 1703. In-12, de 119 pages. C'est un abrégé en vers de l'Écriture sainte, peu utile. — 9° *De sensibus S. Scripturæ et cabbala Judæorum*. Lov., 1704. In-12, de 138 pages. Excellent traité. — 10° *Alphabetum græcum et hebraicum*. Lov., 1704. Opuscule de peu de valeur. — 11° *Lux de luce*. Colon., Agripp., 1710. In-4° de 530 pages.

Bukentop avait encore composé d'autres traités qui n'ont pas été imprimés.

F. J. Lamy.

Préfaces des ouvrages indiqués ci-dessus. — Paquot, *Mémoires littér.*, éd. in-fol., t. I, pp. 661-663.

BULTEEL (*Étienne-Michel*), seigneur de Nieppe et échevin de la ville d'Ypres, où il naquit en 1635. Il cultiva les lettres et brilla dans la littérature grecque. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, qui furent vendus, avec sa riche bibliothèque, en 1658, à Anvers. Sous la rubrique de : *Historici profani, chronologici, antiquarii in omni genere*, on rencontre les écrits suivants de cet auteur : *Bultelii, manuscripta hispanica*, in-4°; *Flandrica*, in-8°; *Gallica*, in-8°; *Bruxensia*, in-8°.

F. Vande Putte.

BULTEEL (*Guislain*). Ce personnage est probablement issu de la même fa-

mille que son homonyme, dont la biographie suit celle-ci. Il naquit à Ypres, en 1591 et fut admis dans l'ordre des Carmes déchaussés, à Bruxelles, en 1618. Élu, en 1656, général de son ordre, à Rome, il y mourut en 1668. Théologien profond, orateur distingué, il était aussi très-versé dans les langues de Cicéron et de Démosthène. Il fit paraître à Cologne, en 1639, une traduction des opuscules de Saint-Jean de la Croix. F. Vande Putte.

BULTEEL (*Guislain*), poëte latin, mort en 1607. La famille de Bulteel, originaire d'Ypres, a possédé, durant deux siècles, la seigneurie de Reninghelst et de la Clytte, hameau dépendant de cette commune. Quelques biographes font naître Guislain Bulteel à la Clytte, d'autres à Ypres; cette dernière supposition paraît la plus vraisemblable, attendu qu'il jouissait dans cette ville du droit de bourgeoisie et qu'il y exerça plusieurs fonctions dans la magistrature. Sanderus dit que Bulteel composa des poésies fort remarquables, alors inédites; qu'il était doué de beaucoup d'esprit et d'une rare érudition. Quelques-unes de ces poésies furent publiées à Francfort, dans les *Tomi poetarum Belgicorum*, en 1614. La Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Van Hulthem, possède trois volumes in-folio, en feuilles, probablement écrits par Bulteel, le titre en est : *Gislenii Bultelii, Clytii, Hyprensis, carmina*. Le premier volume contient : *Divinarum consolationum*, libri VII; le second : *Carminum piorum*, libri IV, *de lapsu et reparatione generis humani*, lib. I; *Strenæ christianæ*; le troisième : *Miscellaneorum*, libri VII.

La versification de Bulteel se ressent de la renaissance des lettres latines qui s'était effectuée dans une grande partie de l'Europe; tout en traitant des matières religieuses, il invoque cependant, sans à propos, les divinités du Parnasse. Son style est facile et respire déjà cette suavité de diction et d'élégance que les Hosschius, les Becanus, les Wallius, et d'autres poëtes, originaires de Flandre, surent donner, plus largement encore, à leurs compositions, quelques années après le décès de Bulteel. F. Vande Putte.

BULTEEL (*Jean*) ou **BULLETEEL**, sculpteur, florissait à Gand dans la première moitié du XVe siècle. Il était natif de Bossut, dans la châtellenie de Courtrai, ainsi que le constate un acte échevinal du 17 mai 1409. En cette année, il exécuta pour l'oratoire conventuel de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre, au Mont-Blandin, lez-Gand, des stalles décorées de statuettes de saints et de symboles religieux, d'entrelacs, de feuillages, de fleurs et d'animaux. Ces belles stalles furent brisées et livrées aux flammes par les sectaires iconoclastes, pendant la seconde période des troubles religieux du XVIe siècle (1578-1580), à Gand. Dès 1418, il est cité dans les comptes de la commune gantoise; il sculpta aux siéges de la chambre d'assemblée du collége des chefs tuteurs les figurines et les ornements, puis d'autres à un dressoir destiné à la salle des échevins de la Keure. Un acte scabinal du 26 juin 1433 relate un accord fait entre Jean Bulteel et le prieur du couvent des Carmes-Chaussés ou frères de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Gand, pour la construction, dans le chœur de leur oratoire, de trente-deux stalles ornementées, en bois de chêne. En payement de cette œuvre, la communauté lui abandonna les droits de propriété qu'elle possédait sur une maison, sise dans la rue des Champs, à côté de la demeure du sculpteur; droits à faire valoir seulement après le décès de la veuve d'Égide Roelfs et du frère carme Jacques Roelfs, son fils.

En 1441-1442 Jean Bulteel sculpta pour la chapelle de la maison échevinale du haut collége, à Gand, un retable, pour lequel Nabur Martins peignit un tableau ou volet. Edm. De Busscher.

Comptes manuscrits et livres échevinaux de Gand, XVe siècle. — Chev. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand. — Recherches sur les peintres et les sculpteurs aux* XIVe *et* XVe *siècles, à Gand*, par Edm. De Busscher. 1859.

BULTEEL (*Pierre*) ou **BULLETEEL**, sculpteur et peintre, à Gand, de 1450 à 1488. Il était fils de Daniel Bulteel, qu'on ne connaît que par sa collaboration, de 1424 à 1434, à l'ornementation du baldaquin offert, annuellement, par l'échevinage gantois, à l'image de *Notre-Dame*

Flamande, dans la cathédrale de Tournai, lors de la procession de l'exaltation de la Sainte-Croix. Ce dais était d'ordinaire décoré de figurines et de peintures. Pierre Bulteel y fut, ainsi que son père, employé comme sculpteur en 1452, avec le peintre Nicolas Vandér Meersch, et de 1475 à 1487, comme peintre et sculpteur, en même temps que le peintre Liévin Vanden Bossche, avec lequel il fut en 1456 sous-doyen de la corporation des peintres et des sculpteurs, à Gand, sous la doyenné de Jean Clincke. En 1476, il exécuta pour les torchères divers groupes épisodiques de métiers. En 1467, il fut appelé à Bruges, avec les *tailleurs d'images* gantois Jean Clincke et Jean Boene, y recevant le salaire journalier perçu par ce dernier, et seulement trois sols de moins que l'illustre peintre Hugues Vander Goes; il travailla avec eux aux pièces décoratives et d'entremets destinées aux noces du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avec Marguerite d'York. A son retour à Gand, Pierre Bulteel fut mainte fois chargé par la magistrature communale de besognes de peinture et de sculpture. En 1480, on lui commanda des crucifix, pour les prestations de serment dans les chambres et tribunaux des deux colléges scabinaux, et un « *tabernacle* » ou encadrement sculpté, pour y suspendre les armoiries des comtes souverains de Flandre. En 1483, il peignit, dans la salle des séances échevinales, l'écu armorié du feu duc Philippe le Bon. En 1487, il y restaura une figure d'ange. On n'a pas recueilli d'autres notions sur cet artiste.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Jean Bulteel.

BUNDERIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. 1481-1557. Voir VANDEN BUNDERE (*Jean*).

BURCH (*Adrien* **DELE** ou **VANDER**), président de la Cour d'Utrecht et du Conseil de Flandre, naquit en 1501 et mourut à Londres le 2 juillet 1557. Il appartenait à une ancienne et chevaleresque famille, originaire de la Flandre, qui tirait son nom de la seigneurie de Burch ou de le Burch, située en la paroisse de Saint-Ricquier, dans la châtellenie de Furnes.

Adrien Vander Burch fut conseiller-pensionnaire du Franc de Bruges de 1533 à 1540, puis il devint successivement membre du Conseil de Flandre, conseiller et maître ordinaire des requêtes au grand Conseil de Malines. L'empereur Charles-Quint, par lettres du 26 octobre 1540, le nomma chancelier du Conseil de Brabant, puis président du Conseil d'Utrecht, le 26 août 1556. Le 9 novembre suivant, il le nomma de plus, conseiller d'État et garde des sceaux de l'empereur. Adrien Vander Burch fut en outre employé dans plusieurs négociations en Flandre, en Espagne et en Angleterre, où il accompagna, en 1554, les comtes d'Egmont et de Lalaing et le seigneur de Courrières qui étaient chargés de négocier le mariage de Philippe II avec la reine Marie. Il mourut à Londres pendant sa mission. Adrien Vander Burch est cité par Guicciardini, dans sa description des Pays-Bas, comme un homme de grand savoir, valeur et prud'homie, qui parvint aux plus hautes dignités par sa vertu et par sa grande réputation d'équité.

Général Guillaume.

Gaillard, *les comtes Vander Burch*. — Guicciardini, *Description des Pays-Bas*.

BURCH (*Jean* **VANDER**), président du Conseil de Malines, fils du précédent, mort à Bruxelles le 5 juillet 1595. Jean Van der Burch suivit la même carrière que son père et fut successivement membre du Conseil de Flandre, conseiller maître de requêtes ordinaire au grand Conseil de Malines par nomination du 10 novembre 1569. Lorsque le duc d'Albe ordonna une information générale sur le fait des troubles, il choisit dans le sein des conseils provinciaux, des commissaires chargés de faire des perquisitions rigoureuses à ce sujet, de visiter les lieux qui avaient été ravagés par les iconoclastes et d'exiger des magistrats des villes où les désastres avaient eu lieu, un exposé détaillé de leur conduite avec les preuves de leur justification. Ces commissaires reçurent le titre de commissaires royaux députés sur le fait des troubles. Jean Vander Burch eut le triste honneur d'être l'un de ceux qui furent désignés pour le quartier de Gand. Il dut, en conséquence, re-

chercher les fauteurs des troubles, signaler les noms des fugitifs ou de ceux qui s'étaient cachés et faire séquestrer les biens des uns et des autres. De pareilles fonctions, qu'il exerça du reste avec une certaine modération, devaient naturellement le signaler à la haine et à la vengeance des réformés ; aussi lorsque les rebelles s'emparèrent de Malines en 1572, Vander Burch fut jeté en prison. On pilla son hôtel, on massacra ses domestiques, sa femme et son fils n'échappèrent à la mort que par hasard. La reprise de Malines par le duc d'Albe rendit Vander Burch à la liberté, mais quelques années plus tard, en 1580, Malines ayant été occupée de nouveau par les rebelles, il vit se reproduire dans son hôtel les mêmes scènes de désordre. Il dut fuir pour échapper au sort fâcheux que ses ennemis lui réservaient. Il se trouva mêlé à presque tous les événements importants de l'époque ; son zèle pour le service du roi fut récompensé par la présidence du grand Conseil de Malines, que Philippe II lui accorda par lettres du 12 décembre 1584. Il devint ensuite conseiller d'État, puis enfin, il se vit élever à la dignité de chef-président du Conseil privé, le 16 juin 1592.

Général Guillaume.

BURCH (*Lambert* **VANDER**), frère du précédent, historien, naquit à Malines le 8 août 1542 et mourut à Utrecht le 17 août 1617. Dès l'âge de treize ans, Lambert Vander Burch fut chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame à Utrecht et il devint doyen du même chapitre le 9 décembre 1578. Il jouissait du droit de présence aux états de la province, mais il fut exclu de cette assemblée en 1582, à cause de sa religion ; il se trouva d'ailleurs enveloppé dans la disgrace de son frère Jean qui était en opposition avec le gouverneur Leicester ; il dut même fuir sa patrie d'adoption et se réfugia à Clèves. Après un assez long exil, il revint à Utrecht et fut nommé, en 1605, écolatre du chapitre de la cathédrale. Juste Lipse et Swertius citent Lambert Vander Burch comme un des savants les plus distingués de son temps ; il s'occupa beaucoup d'études historiques et généalogiques ; on connaît de lui : *Historia Gentilitia ducum ac principum Sabaudiæ*, 1599, in-4° ; *Vita Guidonis Comitis Flandriæ*, 1615 in-8°. *Prices rythmicæ latinæ ad divam virginem ; origo admiranda et fundatio ecclesiæ collegiatæ D. Virginis Ultrajecti*, in-4° ; *Historia comitum Flandriæ, tomis quatuor distincta.* Ce dernier ouvrage manuscrit se trouve à la Bibliothèque royale de Bourgogne, à Bruxelles.

Général Guillaume.

Delvenne. — Moreri. — *Biographie universelle.*

BURCH (*Adrien* **VANDER**), frère des deux précédents, poëte, naquit à Bruges et mourut à Utrecht le 24 décembre 1606. Adrien Vander Burch fut greffier de la Cour d'Utrecht et partagea la disgrâce qui atteignit son frère Jean et obligea toute la famille à s'exiler. Il se retira à Clèves, puis à Leyde ; enfin, il put rentrer à Utrecht. Il s'occupa de lettres latines et publia : *Laudes Hieronymæ columnæ, ascanii columnæ, etc.* Antv. 1582, in-4. *Epigrammatum sacrorum centuriæ* II. 1589. *Epigrammatum centuriæ* III. 1590. *Hymnus paschalis, morte et resurrectione Christi*, 1590 ; *Charites sive silvæ piorum amorum*, 1595 ; *Fides ac spes*, 1597 ; *Farrago piarum similitudinum*, 1598 ; *Pia decasticha, seu sententiarum et exemplorum centuriæ* III, 1599 ; *Oculi et Oscula* ; *Funerum et tristium liber*, 1600 ; *Pia solatia*, 1602 ; *Piorum hexasticon centuriæ* IV, 1603 ; *Hortulus precum, ad magistratum ultrajectinum Petri Apollonii presb. novariensis de excidio Hierosolymetano libri quatuor.*

Général Guillaume.

Biographie universelle.

BURCH (*Francois-Henri* **VANDER**), archevêque de Cambrai, né à Gand le 26 juillet 1567, mort à Mons le 23 mai 1644. Van der Burch était issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Flandre. Après avoir fait de brillantes études à l'Université de Louvain, il embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de la cathédrale d'Arras et vicaire général du diocèse. Peu de temps après, cédant aux pressantes sollicitations de l'archevêque de Malines, il accepta les fonctions d'archidiacre du diocèse et le décanat de la métropole,

fonctions dont il se démit ensuite volontairement, se contentant d'un simple canonicat à la collégiale de Sainte-Waudru, à Mons. Après avoir ainsi passé trois années dans la retraite et dans la prière, il dut céder au désir de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, et accepter le siége épiscopal de Gand. Sa nomination fut confirmée par bulles du pape Paul V, le 1er octobre 1612, et sa consécration eut lieu le 17 février de l'année suivante. Par des règlements pleins d'équité et de sagesse, le nouvel évêque s'efforça de porter remède au relâchement de la discipline ecclésiastique, conséquence des troubles qui avaient agité le pays depuis un demi-siècle ; il se montra tout à la fois sévère et juste, ferme et bienveillant, et parvint ainsi à rétablir le pouvoir conciliateur du clergé et à éteindre les maux qu'avaient causés les dissentions religieuses. Peu d'années après, le chapitre de l'église de Cambrai le choisit pour remplacer l'archevêque François de Buisseret et Vander Burch, qui avait toujours aspiré à vivre dans la retraite et avait fait tous les efforts possibles pour se soustraire aux honneurs, se vit obligé, cette fois encore, de se rendre aux désirs de l'archiduc Albert et d'accepter l'archevêché de Cambrai. Il obtint ses bulles d'institution le 12 mai 1616. Pendant près de trente ans qu'il occupa le siége archiépiscopal de Cambrai, ce vertueux prélat ne cessa de se faire admirer par ses belles actions, par sa doctrine sage et paternelle et surtout par son inépuisable charité. Il consacra tout son patrimoine et la meilleure partie des revenus de l'archevêché à assurer le moralité et l'instruction des classes pauvres, par la création d'un nombre infini d'institutions de bienfaisance qui existent encore aujourd'hui sur leurs bases primitives. Le plus important de ces établissements est connu dans le pays sous le nom de Maison de Sainte-Agnès ; c'est un asile destiné à recevoir cent jeunes filles appartenant à la classe ouvrière. Admises gratuitement comme pensionnaires dès l'âge de douze ans, dans une vaste maison que Vander Burch fit construire spécialement pour cet usage, elles en sortent après six ans de séjour et reçoivent dans l'intervalle une éducation appropriée à la position en vue de laquelle on les élève, c'est-à-dire, qui les met à même de diriger un ménage, soit comme femmes d'ouvriers, soit comme domestiques. Un fonds de réserve alimenté par le produit de leurs travaux manuels journaliers leur assure une petite dot à la sortie de l'établissement.

L'énumération de tous les travaux, de toutes les maisons de refuge ouvertes à l'indigence, de toutes les fondations charitables dues à la générosité inépuisable du vertueux archevêque, exigerait un volume. En outre, on lui doit l'institution d'une école dite *dominicale*, où des secours en argent, en pain, etc., sont accordés aux enfants pauvres qui les fréquentent avec assiduité. Ce saint homme résolut ainsi, il y a plus de deux siècles, le problème de l'instruction gratuite et en quelque sorte obligatoire.

En mémoire et en reconnaissance de tous ses bienfaits, la municipalité de Cambrai a donné à deux rues de la ville le nom de Vander Burch.

Général Guillaume.

Louis Foulon. — Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*. — Sanderus, *Frandria illustrata*. — Foppens. — Duthillœul. — Félix Stappaerts, dans *les Belges illustres*. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, etc., etc.

BURCH (*Charles-Albert*, comte **VAN DER**), général, naquit au château d'Aubry, près de Valenciennes le 23 avril 1779, et mourut au château des Écaussines, le 4 mars 1854. Le comte Vander Burch leva le premier un régiment de cavalerie en Belgique, en février 1814. Cet acte de patriotisme doit lui faire prendre place dans la *Biographie nationale*. Le roi des Pays-Bas Guillaume Ier nomma le comte Vander Burch son aide de camp, lui conféra la croix de commandeur de l'ordre du Lion belgique, ainsi que le grade de général-major et le commandement de Bruxelles et du Brabant. En 1819, le comte Vander Burch entra à la première chambre des États-généraux et fut nommé en 1821 président de l'Ordre équestre du Hainaut. Après la révolution de 1830, il devint lieutenant-général, conseiller à la haute-Cour militaire et chevalier de l'ordre de Léopold. Général Guillaume.

BURCHARD(Le bienheureux),évêque de Worms, né, selon quelques-uns, à La Bassée,commune de Roux(Hainaut),mais, d'après d'autres, et plus probablement, originaire de la Hesse; décédé dans sa ville épiscopale le 20 août 1025. Il fit ses premières études à Coblence, se rendit ensuite à l'abbaye de Lobbes,célèbre à cette époque par son école monastique, et devint enfin chanoine de la cathédrale de Liége. Willegise, archevêque de Mayence, ayant fait la connaissance du jeune chanoine, et appréciant ses talents extraordinaires, sut se l'attacher par différents bienfaits. Il lui confia, bien que Burchard ne fût encore que diacre, la prévôté du chapitre naissant de Saint-Victor, à Mayence, l'ordonna prêtre le 10 mars 997,et le plaça, quelque temps après, à la tête du clergé de sa ville épiscopale. La réputation de Burchard se répandit bientôt par toute l'Allemagne; elle parvint jusqu'à l'empereur Othon III, qui l'appela à la cour et le nomma chapelain de son palais. A la mort de Francon, évêque de Worms et frère de Burchard, deux évêques furent successivement désignés pour le remplacer ; mais l'un ne survécut à sa nomination que trois jours, et l'autre quatorze. L'empereur, jetant alors les yeux sur Burchard, lui offrit la succession de son frère. Avant d'accepter cette lourde charge, Burchard consulta son patron et protecteur, l'archevêque Willegise, qui lui conseilla de céder aux instances de l'empereur, et le sacra évêque au commencement de l'an 1000. L'occupation de la ville de Worms par des troupes ennemies fut cause que le nouveau prélat ne put se rendre immédiatement au sein de son troupeau. Convaincu que la force armée seule pouvait mettre un terme à cet état de choses, Burchard contracta, en 1002, une alliance avec saint Henri II, successeur d'Othon III sur le trône impérial d'Allemagne, et parvint, grâce au concours de ce pieux monarque, à délivrer, en peu de temps, la ville de Worms de ses oppresseurs. En 1004, il vint résider dans sa ville épiscopale. Aidé par les largesses et les donations que lui fit, en grand nombre, l'empereur Henri et sa pieuse épouse sainte Cunégonde, il dota des monastères, entreprit la reconstruction de plusieurs églises, entre autres de la superbe cathédrale de Worms qui excite encore aujourd'hui l'admiration de tous les amis de l'art.

Burchard n'eut rien tant à cœur que de faire fleurir dans son diocèse la discipline ecclésiastique. A cette fin, il pria, vers l'année 1008, l'évêque de Liége Baldéric, avec lequel il avait été lié dès sa jeunesse, de lui envoyer un savant versé dans l'étude des saintes Écritures et des saints Canons. Baldéric s'adressa à Olbert, moine de Lobbes, qui jouissait d' une grande réputation de science. Sous la direction de ce maître habile, Burchard acquit de vastes connaissances, et ce fut avec son concours et celui de Wauthier, évêque de Spire, et de Brunechon, prévôt de la cathédrale de Worms, qu'il publia, dès les premières années de son épiscopat, la collection des décrets, imprimée plus tard sous le titre de : *D. Burchardi Wormaciensis ecclesiæ episcopi decretorum libri XX*, etc. Coloniæ, ex officina Melchioris Nouesiani, MDXLVIII ; vol. in-fol. de XL — 479 pages. Ce volume, qui est d'une rareté excessive, contient en vingt livres, un abrégé méthodique des lois ecclésiastiques en vigueur au commencement du XI^e^ siècle; l'on y trouve aussi quelques décisions dogmatiques. Gratien, dans son *Decretum*, a souvent marché sur les traces de son devancier.

Burchard fut le conseiller intime de l'empereur Henri II; il accompagna souvent le prince dans ses voyages, assista aussi à la célébration de plusieurs conciles, et contribua puissamment, par son savoir et sa rare prudence, à y faire porter des decrets très-propres à favoriser le rétablissement, en Allemagne, de l'observance des saints canons. C'est lui qui nous a conservé les vingt canons adoptés, en 1023, par le concile de Selingstadt. Burchard ne survécut pas longtemps à ce concile. A son retour à Worms, il fut frappé de paralysie, et mourut trois ans plus tard, ne laissant que trois deniers d'argent. Il fut enterré dans sa cathédrale, où on lui a rendu un culte religieux pendant plusieurs siècles.

E.-H.-J. Reusens.

Schannat, *Historia episcopatus Wormatiensis*, I, pp 331 et suiv. — *Vita beati Burchardi*, placée en tête de l'ouvrage de Burchard : *Decretorum libri XX.* — Pertz, *Monumenta Germaniæ historica, scriptorum*, t. IV, pp. 829 et suiv.

BURE (*Idelette* **DE**), femme de Calvin, née à Liege vers 1500, morte à Genève, le 6 avril 1549, appartient à une famille échevinale de la vieille cité de saint Lambert qui se distingua, dès le XIVe siècle, par son attitude democratique et l'ardeur de son patriotisme. Un Vincent de Bure se mit, en 1468, à la tête des Rivageois et chassa de Liége l'évêque Louis de Bourbon et ses adherents. Un Lambert de Bure, ancien bourgmestre de Liege et cousin d'Idelette, s'attira en 1533 une sentence de bannissement perpétuel pour avoir protesté contre les empiétements du gouvernement clerical. Il se retira à Bâle et plus tard à Genève. Bolsec parle de lui, et le calomnie sans doute en disant qu'il lui fut quelquefois reproché de porter un pourpoint de satin de la bourse des pauvres. Une De Bure, enfin, épousa à Liége, en 1550, Antoine Mulkéa qui fut compromis, en 1568, à cause de ses sympathies pour le prince d'Orange. Idelette était réservée à de plus grandes épreuves, et, bien malgré elle, a plus de célébrité qu'aucun autre membre de sa famille. Elle épousa, entre les années 1520 et 1525, dans la paroisse de Sainte-Véronique, à Liege, Jean de Stordeur, dit de Fragnée d'après son domicile et afin de le distinguer des Stordeur de Bêche qui demeuraient en Outre-Meuse. Ce Jean de Stordeur fut l'un des chefs du mouvement anabaptiste connu dans l'histoire du pays de Liege sous le nom de Revolte des Rivageois. La cherte des vivres ayant fait, en 1531, beaucoup de mécontents, les novateurs religieux se joignirent a eux, et obtinrent ainsi le redressement de leurs griefs. Mais le clergé, surpris et battu, ne tarda point à prendre sa revanche. On dressa des echafauds. Plusieurs y monterent. Jean de Stordeur avait quitté à temps le pays avec sa femme, ses enfants et quelques-uns de ses disciples. Ses trois frères cependant, Libert, Gérard et Denis, payèrent pour lui. Ils furent mis à l'amende, et durent accomplir en chemise, tête et jambes nues, la corde au cou et un cierge en main, l'humiliante cérémonie de l'escondit. Idelette suivit à Bale son mari. Là, ils rencontrèrent, en 1535, Jean Calvin. Le réformateur genevois et le novateur wallon disputèrent longuement et à plusieurs reprises sur les dogmes fondamentaux du christianisme. Stordeur finit par s'avouer vaincu et se rangea avec les siens sous la bannière reformée. Peu de temps après, la peste survint et l'enleva. Idelette, folle de terreur, se sauva à Strasbourg avec ses enfants. Elle s'y fit des amis par son caractère et ses vertus. Le réformateur Bucer surtout ne tarissait point d'eloges sur son compte. Il la proposa à Calvin comme étant une épouse digne de lui. Celui-ci la revit, et le mariage fut arrêté. Des deputés des consistoires de Neuchâtel et de Valangies et sans doute quelques réfugiés belges y assistèrent au mois de septembre 1540. Un an plus tard, Idelette, accompagnée de ses enfants du premier lit, vint retrouver son mari à Genève. Elle eut bientôt, comme mère, de grandes épreuves à traverser: l'un des fils de Stordeur se conduisit fort mal, et, des trois enfants qu'elle avait donnés à Calvin, elle n'en conserva pas un seul. Une maladie de langueur la conduisit au tombeau. Ce n'était point là une femme ordinaire. Tout nous l'atteste : les regrets éloquents de son époux, ceux de ses nombreux amis et admirateurs ; la nature de ses relations avec les réfugiés de tout rang, de tout sexe et de tout age ; et enfin sa bénigne influence sur tous ceux qui lui tenaient de près ou de loin.

C. A. Rahlenbeeck.

Foullon, *Historia Leodiensis*. II, — J. Bonnet, *Lettres de Jean Calvin*. Paris, 1854, I. — Le même, *Recits du seizieme siecle*. Paris, 1864. — Guill. de Mecf, *La mutinerie des Rivageois*, publiée par M. Polain. Liége, 1855. — Archives prov. de Liege. Grand greffe des échevins, C. reg. 154 et 160. — Theod. de Bèze, *In vita Calvini*. — Lettre de Jean Stordeur à Calvin, dans le ms. CXIII de la Bibl. publ. de Genève. — Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liege, etc* Liege, 1720. — Ch Rahlenbeeck, *L'Eglise de Liege et la révolution*. Bruxelles, 1862 — J. Anderson, *Les femmes de la Réformation*. Paris, 1865.

BURGUNDUS (*Gilles*), jurisconsulte, poëte latin, né à Gand. XVIIe siècle. Voir BOURGOGNE (*Gilles* DE).

BURGUNDUS (*Nicolas*), historien, poëte, jurisconsulte, né à Enghien, en

1586, mort en 1649. Voir Bourgogne (*Nicolas* de).

Burius (*Guillaume*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, en 1618, mort en 1700. Voir Bury (*Guillaume* de).

Burrus (*Pierre*), poëte, théologien, né à Bruges. XVe siècle. Voir De Bur (*Pierre*).

Burtin (*François-Xavier*), médecin, naturaliste, né à Maestricht (ancien Limbourg), en 1743; mort à Bruxelles, le 9 août 1818.

D'après quelques biographes, son père était conseiller du prince-évêque de Liége et cette position facilita, peut-être, la première éducation de son fils. Celui-ci, après avoir terminé ses humanités à Maestricht, se rendit à l'Université de Louvain, où il suivit plus particulièrement les cours de philosophie et de médecine. Il reçut ses grades, dans cette dernière faculté, en 1767, et devenu docteur, il alla exercer son art à Bruxelles, tout en continuant à céder à son penchant naturel pour les études scientifiques. Afin de suppléer à l'insuffisance de ses ressources, il crut devoir traiter spécialement les maladies syphilitiques dont ses confrères n'aimaient guère alors à s'occuper. C'était, en outre, un prompt moyen de se faire connaître; aussi se fit-il rapidement une clientèle et sa réputation grandit si bien que le prince Charles de Lorraine, alors gouverneur des Pays-Bas, ne tarda pas à le nommer son premier médecin. Des circonstances favorables lui permirent bientôt de révéler son savoir sous d'autres rapports : Marie-Thérèse signa, le 16 décembre 1772, les lettres patentes érigeant l'Académie impériale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et Burtin ne tarda pas à prendre une place éminente au sein de cette société savante.

Au XVIe siècle, la science de la nature avait eu, selon l'expression de Charles Morren, son double triumvirat : Charles de l'Écluse, Dodoens et De Lobel, comme botanistes; Vésale, Van Helmont et Spiegel, comme anatomistes; l'érection de l'Académie allait faire revivre cette brillante époque. En effet, à côté de Nélis, De Witry, Mann et Needham vinrent prendre place Robert de Limbourg, De Launay et Burtin. L'esprit scientifique se réveilla même si bien, que, dans plus d'un mémoire publié par ces modestes savants, on découvre de véritables traits de génie. La première moitié de la vie de Burtin fut consacrée à l'étude des sciences, la seconde embrasse plus particulièrement l'étude des beaux-arts, et les troubles politiques expliquent, en quelque sorte, cette division de travaux intellectuels. Sur la recommandation du prince Charles, Burtin fut chargé d'abord par l'empereur Joseph II de rechercher les productions naturelles utiles qui n'avaient pas suffisamment attiré l'attention et qui pouvaient devenir pour la nation une source de richesse. Il utilisa si heureusement cette occasion de déployer son talent d'observateur et de manifester ses connaissances, qu'il fut nommé conseiller du gouvernement général et qu'en 1784 l'Académie le nomma membre titulaire, après avoir couronné son mémoire sur les végétaux indigènes qui peuvent remplacer les exotiques.

Dès l'année 1781, il avait publié à Harlem un ouvrage sur les bois fossiles découverts dans les Pays-Bas. Dans le cours de la même année parut un voyage minéralogique de Bruxelles à Court-Saint-Etienne par Wavre. L'année suivante il publia à Londres, sans nom d'auteur, des réflexions sur la fabrication du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne. Enfin, en 1784, parut son œuvre capitale : *Oryctographie de Bruxelles, ou description des fossiles tant naturels qu'accidentels découverts jusqu'à ce jour dans les environs de cette ville*. Ce volumineux ouvrage, de format in-folio, enrichi de nombreuses planches coloriées, est encore consulté de nos jours. Burtin se proposait surtout d'exciter ses concitoyens à étudier la nature des pierres qui forment des trésors autour de la capitale, et il fut conduit vers cette étude par sa conviction, que la connaissance des corps naturels constitue la source unique de la matière médicale. Frappé de la profonde insouciance avec laquelle on accueillait dans son pays une science qui formait, selon lui, la base de toutes les autres, il s'attacha, non-seulement à faire valoir les avantages d'un

cabinet public d'histoire naturelle, mais encore il indiqua la nécessité d'un enseignement public. Il faut, disait-il, des collections d'histoire naturelle et des chaires qui vulgariseront la science de la nature. Il est probable que c'est grâce à son initiative, que ce vœu a été exaucé, en partie, puisque le Musée royal actuel a eu pour germe le cabinet du prince Charles de Lorraine et qu'il renferme encore aujourd'hui plusieurs objets qui datent de cette époque.

La partie la plus importante de l'*Oryctographie* est celle qui traite des débris animaux. « Nos fossiles du règne animal » se réduisent, dit-il, aux poissons de » mer (1), à leurs dents et autres parties » détachées, aux tortues (2), aux crustacées, aux productions polypières, aux » étoiles de mer, aux oursins et aux » coquilles. » Si le sens qu'il donne au mot *fossile* n'est pas celui qu'on lui donne aujourd'hui, au moins ses idées sont claires à ce sujet; tout ce que renferme la terre est fossile pour lui, comme pour ses contemporains; tout ce qui vient originairement d'un animal ou d'un végétal appartient aux fossiles accidentels. Le chapitre XVI traite de l'origine de ces derniers et nous y trouvons ce passage remarquable, que l'on pourrait croire extrait d'un ouvrage de paléontologie moderne : « Tous ces corps marins fossiles » furent jadis les habitants des mers et » ceux dont les caractères sont assez dis- » tincts trouvent leurs formes analogues » dans les animaux qui peuplent aujour- » d'hui la zone torride. » On ne s'exprimerait ni mieux ni autrement aujourd'hui. » Les bois mêmes, dit-il, que nous trou- » vons ici, prouvent par les espèces de » tarets qui les occupent, et par les fruits, » tels que les noix de cocos qui les ac- » compagnent, qu'ils ne sont nullement » originaires de nos climats. » Il va même plus loin et devine ce que les faits révélèrent seulement longtemps après. » Qui sait, » dit-il, si aucun de nos cocos fossiles » appartient réellement aux espèces au- » jourd'hui vivantes. » Voilà donc la question des espèces perdues clairement posée! Cette grande pensée, un des plus glorieux titres de Cuvier, avait donc été nettement exprimée longtemps avant que les faits n'en eussent révélé la justesse.

Burtin a fait figurer aussi dans son ouvrage une hache de pierre polie, dont il apprécie parfaitement l'importance, et qu'il dit avoir été trouvée dans la même couche de sable qui renferme la noix de coco. Ce passage fait apprécier l'état des connaissances géologiques et l'idée que l'on avait, à cette époque, de l'ancienneté relative des couches à fossiles. On voit que les silex ouvrés, qui occupent actuellement les savants de tous les pays, ne lui étaient pas inconnus. A propos d'une de ces haches qui, disait-on, avait été trouvée par des ouvriers dans la carrière du Moulin au Loo, sous trois couches de moellons, il fait remarquer, que le recueil des merveilles qu'on a écrites sur ces pierres, formerait un gros volume et quoique tous les savants soient aujourd'hui d'accord sur leur origine, le peuple, surtout dans le Nord, reste encore inébranlable dans l'opinion, qu'elles doivent leur naissance au tonnerre ou à la foudre. Le fait est que les sauvages de tous les pays, où l'usage du fer est inconnu, remplacent en quelque façon ce métal nécessaire, par des pierres qu'ils façonnent selon leurs besoins. » Il est d'ailleurs attesté, ajoute- » t-il, que les sauvages savent ainsi » préparer non-seulement des armes offen- » sives, mais aussi des instruments propres » à couper et à façonner le bois. » On a de la peine à croire que ces pensées soient sorties de la plume d'un naturaliste qui vivait, il y a trois quarts de siècle. Burtin ne s'exprime pas d'une manière moins remarquable en parlant de l'origine de la tourbe. » ... Les coquilles terrestres et » fluviatiles, les parties des quadrupèdes » semblables à ceux qui habitent encore » aujourd'hui l'Europe, les herbes que l'on » peut reconnaître dans certaines tourbes » et qui sont toutes indigènes, surtout le

(1) Les planches 3 et 4 représentent le *Zeus auratus* d'après Lyell. Il a été retrouvé dans le calcaire grossier des environs de Paris.

(2) Lyell (*Mém. terr. test.*, p. 99) dit que cette tortue (*Emyde* de Cuvier) ou plutôt le moule de la surface interne de la carapace a été montrée à R. Owen, mais comme il n'y a pas de traces de partie externe, l'espèce n'a pu être déterminée. On peut cependant déclarer, ajoute-t-il, que c'est une Emyde d'eau douce ou d'estuaire.

« manque absolu de toute production « étrangère à nos climats, prouvent évi- « demment que la tourbe est infiniment « plus moderne que les autres fossiles ac- « cidentels et qu'elle appartient à la gé- « nération actuelle. »

En 1787, Burtin envoya un mémoire à la Société des sciences naturelles de Harlem, sous le titre : *Réponse à la question proposée par la Société de Teyler sur les révolutions générales qu'a subie la surface de la terre et sur l'ancienneté de notre globe.* Il y donna libre carrière à ses opinions sur la constitution géologique du globe et le mémoire fut couronné et imprimé.

Burtin était en rapport avec les principales célébrités de son époque et nous voyons, entre autres, l'abbé Mann, répandre le prospectus de son *Oryctographie* et s'exprimer sur le compte de son ami dans les termes les plus flatteurs. Ses travaux n'étaient pas moins avantageusement jugés à l'étranger et ce qui prouve que ses livres ne sont pas de pures compilations, comme ses adversaires politiques le prétendaient, c'est que ses contemporains l'eurent en haute estime et que des naturalistes modernes très-autorisés ont perpétué son nom dans la science.

M. Endlicher, dans son *Genera Plantarum*, a, en effet, dédié à Burtin un genre de palmier fossile sous le nom de *Burtinia*, genre qui comprend deux espèces : le *Burtinia faujasi* et le *Burtinia caccoïdes*. De France, célèbre paléontologiste français, lui a dédié aussi une espèce de strigocephale du terrain dévonien sous le nom de *Strigocephalus Burtini*.

En se plaçant à un tout autre point de vue, en reconnaît également, au ton des pamphlets et à la gravité des accusations lancées contre lui par ses adversaires politiques, qu'il avait acquis une haute position à Bruxelles. La virulence de ces écrits, les caricatures dont il fut le sujet sont des signes d'autant plus caractéristiques, qu'il ne paraît pas s'être mêlé personnellement des affaires publiques. Mais on était dans la fermentation qui annonçait la révolution brabançonne, et Burtin était fort attaché à la maison d'Autriche. Le gouvernement de Joseph II étant renversé, il s'expatria et ne revint à Bruxelles qu'à la suite des armées autrichiennes. L'empereur lui fit alors une belle pension et il put, dès ce moment, se consacrer exclusivement à son goût pour les beaux-arts, pour les sciences naturelles et pour les voyages. Ces voyages affermirent son goût et fortifièrent son jugement. Dès 1785, il commença ses excursions dans les principales parties de l'Europe. Il visita successivement les Pays-Bas autrichiens, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, la Bohême, la Moravie, la Styrie, la haute Italie, la plus intéressante partie de la France et une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Hongrie.

Afin de mieux mûrir son jugement et de préparer la publication de son livre sur les beaux-arts, Burtin se rendit de nouveau en Allemagne (1806) pour y visiter les principales galeries de tableaux. C'était pendant la seconde occupation française et parmi les incidents de son voyage, il raconte qu'ayant été pris pour un espion français par des maraudeurs saxons, sa voiture fut pillée, ses papiers perdus et qu'il fut conduit de poste en poste jusqu'au camp de Iéna, avant la fameuse bataille du 14 octobre. Il fut heureusement tiré de leurs mains par un des généraux en chef de l'armée alliée, le prince de Hohenlohe, de qui il était connu.

Burtin était un homme fort distingué qui s'était familiarisé, tant par ses études que par ses voyages, avec les différentes littératures de l'Europe et qui composa même des vers italiens à l'imitation de l'Arioste. Nous avons indiqué quelle fut l'importance de ses travaux scientifiques; mais n'eût-il laissé que son livre sur les connaissances nécessaires aux amateurs de tableaux, son nom mériterait déjà d'être sauvé de l'oubli. Ce qui démontre l'importance de cet ouvrage, c'est le prix auquel il continue à se vendre, et la nécessité aux yeux des amateurs d'en publier une seconde édition : cette édition a paru en 1846, à Liége. Burtin connaissait parfaitement la matière dont il traitait; il avait consacré une grande partie de sa vie à se former une galerie;

et en épurant constamment cette collection, il était parvenu, vers la fin de sa vie, à y réunir des chefs-d'œuvre des principales écoles.

Voici, d'après leur ordre chronologique, la liste des publications qui ont marqué les diverses phases de cette existence si bien remplie : 1° *Voyage minéralogique de Bruxelles par Wavre à Court-Saint-Étienne.* Harlem, 1781, in-8°. — 2° *Des bois fossiles découverts dans les différentes parties des Pays-Bas.* Harlem, 1781, in-8°. — 3° *Réflexions sur les progrès de la fabrique du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne.* Londres, 1783, in-8°. — 4° *Des végétaux indigènes qui peuvent remplacer les exotiques.* Bruxelles, in-4°. (Mémoire couronné par l'Académie.) — 5° *Voyage et observations minéralogiques, depuis Bruxelles par Wavre jusqu'à Court-Saint-Étienne.* (Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Tome V, 1788. — 6° *De febribus.* Louvain, 1787, in-4°. — 7° *De la meilleure méthode d'extirper les polypes internes.* Bruxelles, in-8°. — 8° *Mémoire sur les bois d'Alteren.* (Verhandelingen der Maatschappije der Wetenschappen, te Harlem, tome XXI.) — 9° *Réponse à la question de physique proposée par la Société de Teyler, sur les révolutions et l'âge du globe terrestre.* Harlem, 1790, in-4°. (Avec une traduction hollandaise. Ce mémoire a été couronné par la Société Teylerienne.) — 10° *Réflexions sur le caractère qu'ont développé les Belges et particulièrement les Brabançons pendant l'occupation des Pays-Bas par les Français.* Bruxelles, 1793, in-8°. — 11° *De revolutione belgica*, carmen hexametron et *de revolutione gallica*, carmen distichon, 1793. — 12° *Traité théorique et pratique des connaissances nécessaires à tout amateur de tableaux.* Bruxelles, 1808, 2 vol. in-8°. Deuxième édition, avec portrait. Liége, 1846, 1 vol. in-8°. — 13° *Des causes de la rareté de bons peintres hollandais dans le genre historique.* Harlem, 1809, in-4°. (Ouvrage traduit en hollandais.) — 14° *Mémoire couronné par la Société Teylerienne sur l'utilité des jachères et de l'agriculture du pays de Waes.* Bruxelles, 1809, in-12. — 15° *Sur les peintres modernes des Pays-Bas.* Bruxelles.

Nous ajoutons ici, d'après M. Goethals, la liste des derniers manuscrits que Burtin avait l'intention de mettre dans la collection complète de ses œuvres :

1° *Voyages et recherches économiques et minéralogiques faits dans les Pays-Bas par ordre de Joseph II.* — 2° *Voyage et observations faits dans les différents pays de l'Europe.* — 3° *Des grottes souterraines, avec la description pittoresque du Trou de Han.* — 4° *Examen de la question, si par le progrès de l'esprit humain on peut démontrer l'ancienneté de l'espèce humaine.* — 5° *Des mines de houille et de leur exploitation.* — 6° *Des mines de fer et de la ferronnerie des Pays-Bas.* — 7° *Des mines de plomb de Vedrin et de Saint-Remi.* — 8° *Des carrières des Pays-Bas.* — 9° *Du commerce et des fabriques des Pays-Bas.* — 10° *Des eaux de Marimont.* — 11° *De la nécessité d'interdire la sortie du lin des Pays-Bas.* — Et enfin, 12° *Des observations médicales et scientifiques.*

P.-J. Van Beneden.

Revue bibliographique des Pays-Bas — Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie, Parent. — De Feller, *Biographie universelle.* — Quérard, *la France littéraire.* — *Galerie des contemporains.* — *Nouvelle biographie universelle.* — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, 1838.

BURTON (*Jean-Louis*), littérateur, né probablement à Marche où il décéda en 1833, à l'âge de soixante et quinze ans. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut nommé curé de Marche, fonctions qu'il remplit pendant plus de trente ans. Cette ville lui doit la reconstruction de son église, qui avait été détruite par un incendie. Quoiqu'il eut refusé de prêter le serment de haine à la royauté, il traversa heureusement les orages de la révolution française de 1789 et sut, en se cachant, échapper aux recherches de ceux qui étaient chargés de l'arrêter. Il s'est fait connaître comme collaborateur de De Feller, pour son *Journal historique*, et de l'abbé B. de Saive pour l'édition du *Dictionnaire historique.* On lui doit encore : *Précis historique de Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liége.* Cambrai, 1785, in-8°; mémoire qui fut couronné par la Société d'Émulation de Cambrai.

Aug. Vander Meersch.

Neyen, *Biographie Luxembourgeoise.* — *Bio-*

graphie universelle, publiée par Ode. Ul. Capitaine, *Recherches sur les journaux*, p. 107. — De Theux, *Bibliographie Liegeoise*, p. 589.

BURY (*Guillaume* **DE**), ou **BURIUS**, écrivain ecclésiastique de la congrégation de l'Oratoire, né à Bruxelles le 16 décembre 1618, et décédé à Malines le 30 avril 1700. Il appartient par sa naissance à une des familles les plus honorables: son grand-père maternel, Guillaume Vander Motten, fut nommé jusqu'à quatorze fois conseiller de la ville de Bruxelles. Burius, après avoir terminé ses classes d'humanités, entra chez les Oratoriens en 1639, enseigna pendant quelque temps la poésie, puis quitta la congrégation. Faisant, en 1644, un voyage en Italie et se trouvant à Rome, il y vit accidentellement, affichée sur les murs de la ville éternelle, l'annonce de la vacature d'un bénéfice de la fondation faite par le chanoine Zellaer, à l'église métropolitaine de Malines, bénéfice dont la collation appartenait, cette fois, au souverain pontife. Il se hasarda à le demander, et l'obtint non sans surprise. De retour en Belgique, il alla se fixer à Malines, où il devint bientôt chanoine, car l'année même de sa nomination (1645) les prébendes de la fondation Zellaer furent converties en canonicats par l'archevêque Jacques Boonen. En 1696, il permuta son canonicat contre un bénéfice simple que possédait un certain Antoine Blondeau. Il ne survécut que trois ou quatre ans à cette permutation, et mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Sa devise : DE BURI AD SCEPTRUM, faisait allusion à son nom de famille (*buris* signifie *manche de charrue*). Il a laissé quelques ouvrages estimés, qui, pour la plupart, font preuve de bon goût littéraire et d'une connaissance approfondie des antiquités ecclésiastiques. En voici la liste : 1° *Strena poetica serenissimo Archiduci Leopoldo oblata.* 1647; vol. in-12. C'est un poëme adressé au prince au moment où il prenait possession du gouvernement. — 2° *Jubilæum quarti sæculi collegii canonicorum Zellariensium fundati anno* 1260 *in sancti Rumoldi Mechliniæ.* Mechliniæ, Joannes Jaye, 1660; vol. in-4° de 18 pages. L'auteur y célèbre, en vers latins et flamands, le quatre-centième anniversaire des fondations de prébendes faites par le chanoine Zellaer. — 3° *Chartabella metro-rythmica inscripta illustrissimo Domino D. Joanni van Wachtendonck, Mechliniensium archiepiscopo.* Mechliniae, 1668, vol. in-12. Cette *Chartabella*, que Foppens (ms. de la bibliothèque royale, n° 17607) nomme aussi *Calendarium*, est sans doute une espèce de calendrier rimé. — 4° *Laudetur sanctissimum Sacramentum tribus in hostiis, tribus jam sæculis Bruxellæ miraculosum.* Mechliniæ, typis Joannis Jaye, 1670; vol. in-8° de 15 pages orné d'une vignette représentant le Saint-Sacrement de Miracle. — 5° *Bruxellensium jubilus sanctissimo Sacramento trecentis annis miraculoso, scriptus a Guilielmo de Bury.* Mechliniæ, Joannes Jaye, 1670; vol. in-8°. Cet opuscule, cité par Paquot, ne serait-il pas le même que le précédent? — 6° *Illustrissimo domino Alphonso de Berghes, septimo Mechliniæ archiepiscopo post sex agnatos infulis conspicuos, post sex prævias dignitates, inter tres episcopos et tres episcopandos, anno CIↃIↃCLXXI, dominica Septuagesimæ inaugurato... Votum septenarium.* Bruxellæ, Martinus de Bossuyt, 1671; vol in-4°. — 7° *Brevis Romanorum Pontificum notitia paucis declarans, qui Ecclesiæ ritus, a quibus instituti, vel quid notabile sub singulis actum : subditur unicuique Pontifici metrica epiconographia. Accedit onomasticon quo voces obscuriores in officio ecclesiastico... hinc inde occurrentes etymologice explicantur.* Mechliniae, apud Joannem Jaye, 1675; vol. in-8° de XVI-296-110-XII pages. Burius a placé en tête de cet ouvrage une lettre adressée au clergé de l'église métropolitaine de Malines, où il rappelle tout ce que les souverains pontifes ont fait en faveur du culte de saint Rombaut. On y trouve des articles bien traités; mais aussi, çà et là, des erreurs assez considérables. La *Notitia* et l'*Onomasticon* furent plusieurs fois réimprimés, nous citerons entre autres les éditions de Padoue (1726), d'Augsbourg (1727) et de Venise (1761). — 8° *Summorum Urbis et Orbis Pontificum epiconographia, sive imaginum inscrip-*

tio non unō metri genere delineata, etc. Lovanii, 1684; vol. in-12 de 63 pages. Ce volume n'est qu'un extrait de l'ouvrage précédent. L'auteur y a ajouté une série d'épigrammes latines sous le titre de : *Patientissimis in album arthriticorum conscriptis fratribus, eorumque, in patientiæ exemplis præbendis, fortissimis ac jucundissimis coryphæis, fortitudinem et hilaritatem in tolerando precatus, ejusdem sodalitii sub invocatione sanctorum tutelarium juliani, Gaudentii et Hilarii, ultra annos triginta, non tamen continuos, uno alteroque, imo et tertio, interdum feriatus confrater, ne in tam egregia congregatione siutius asymbolus compareat, inter remissiones et ferias infirmitatis; dum uti Damasus (anagr. Ad musas) subinde diverteret, tædiosi temporis fallendi gratia, effusa, vel confusa potius, pœmatia hæc, arthritidis lavamenta, L. M. D. D. Guilielmus Burius.* Ces vers, composés par l'auteur pendant qu'il souffrait de la goutte et qui occupent dix pages du volume, ne sont pas sans mérite, ils montrent que Burius avait un caractère enjoué. — 9° *Beschryving van den boeren krygh gheschiedt omtrent de capelle van Bruynen Cruysse, op den 3 maert MDCXLVIII tusschen den Baron de Clinchamps, colonel van een regiment Loreynsche voetgangers ende tusschen een groot getal boeren van Sinte-Catlyne-Waver ende andere omliggende parochien, aengeleyt door Jan Cadodder, door G. D. B.* Tot Mechelen, by Hendrick Jaye, 1648; vol. in-12. — Burius a encore composé plusieurs petits poëmes, destinés à être placés, selon la mode du temps, en tête d'ouvrages publiés par des amis. La troisième édition du *Legatus* de Frédéic de Marselaer contient une de ces pièces. Il composa également sa propre épitaphe; elle commence par un chronogramme. La voici :

GVILIELMUS DE BVRI.
NATUS EO, NUMERUS QUEM NOMINIS INDICAT, ANNO
BRUXELLIS DECIMA SEXTA LUCENTE DECEMBRIS
AB ANNO MDCXLV PRESBYTER ET CANONICUS
FUND. ZELL. ECCL. METROP. MECHL.
A SEDE APOSTOLICA PROVISUS,
ADDICTUS STUDIO GRÆCO PARITERQUE LATINO.
MODICO SUO SACERDOTIO CONTENTUS
VIXIT USQUE AD ANNUM MCCC.
QUI LEGIS HAEC, PROPERANS, NON SIT TIBI DICERE LONGUM:
MORTUUS IN SANCTA PACE QUIESCAT. AMEN.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. II, p. 432. — *Supplementum ad bibliothecam Belgicam*. J.-F. Foppens, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17607.

BUSBECQ (*Ogier-Ghislain* DE), diplomate, archéologue, naturaliste, écrivain, né en 1522 à Commines (1), village de la châtellenie d'Ypres, aujourd'hui arrondissement de Lille, mort au château de Maillot, à Saint-Germain, près de Rouen, le 28 octobre 1592. Il était fils naturel de Georges-Ghislain, écuyer, seigneur de Busbecq, et de Catherine Hespel. Son père, lui trouvant d'heureuses dispositions, l'envoya de bonne heure à l'université de Louvain; il y fit des études brillantes. Il alla fréquenter ensuite plusieurs des universités de France et d'Italie. Au mois d'avril 1540, Charles-Quint, sur une requête où le jeune Busbecq lui exposait qu'il avait « volonté et bonne « affection de bien faire, vivre et demeu- « rer sous son obéissance, si son plaisir « étoit de, sur le défaut de sa nativité, « lui impartir sa grâce, » lui accorda des lettres de légitimation. On ignore ce qu'il fit pendant les années qui suivirent, mais on peut supposer qu'il les employa à perfectionner et étendre ses connaissances, à voyager, à se mettre en rapport avec les hommes distingués de son temps. En 1554, pour la première fois, nous le voyons paraître sur la scène politique; il accompagna en Angleterre don Pedro Lasso de Castille, que le roi des Romains, Ferdinand, y envoyait en ambassade, pour complimenter la reine Marie Tudor et le prince d'Espagne, Philippe, sur leur mariage. A l'issue de ce voyage, il revint dans sa famille. Le 3 novembre, il reçut à Lille une dépêche du roi Ferdinand qui l'appelait à sa cour. Il partit le même jour, prenant son chemin par Busbecq, pour voir son père et quelques-uns de ses amis. Arrivé à Bruxelles, il y trouva don Pedro Lasso, qui lui montra des ordres du roi d'après lesquels il devait lui faire tenir des chevaux prêts afin qu'il se rendît en toute diligence à Vienne. Il se mit incontinent

(1) Sur le lieu et la date de la naissance de Busbecq nous nous conformons à ce que rapportent tous les biographes, sans avoir eu le moyen d'en vérifier l'exactitude.

en route, voyageant souvent pendant une partie de la nuit, par un temps détestable et d'affreux chemins. Il parvint cependant sain et sauf à sa destination.

Ferdinand avait, en ce temps-là, pour secrétaire, un Belge, Jean Vander Aa (1). On ne peut guère douter que ce ne fût lui qui avait attiré l'attention du roi sur Busbecq, l'avait engagé à l'envoyer en Angleterre en la compagnie de don Pedro Lasso, dans la vue de le préparer à la carrière diplomatique, et venait de le lui proposer pour l'ambassade de Constantinople, en remplacement de Jean-Pierre Malvezzi, auquel le mauvais état de sa santé ne permettait pas de retourner à son poste. Ce fut Vander Aa aussi qui le présenta au roi des Romains. Ferdinand lui donna une longue audience; il lui dit qu'il comptait sur son zèle; qu'il avait mis toute sa confiance en lui ; il le pressa d'accepter la mission dont il le chargeait, en lui faisant sentir combien il était important qu'il partît dans un très-court délai. Comment Busbecq eût-il résisté à de telles instances faites en des termes si flatteurs? Douze jours était tout le temps que le roi lui accordait, et pour faire ses préparatifs de voyage, et pour s'instruire du caractère, des mœurs, des usages, de la forme de gouvernement de la nation ottomane, dont il n'avait aucune connaissance. Sur le conseil même de Ferdinand, il se rendit, sans perdre de temps, auprès de son prédécesseur Malvezzi, qui était retiré dans une de ses terres : il espérait avoir de lui beaucoup de lumières, mais il n'en obtint que des informations assez insignifiantes. Revenu à Vienne, il se mit en route pour Constantinople au jour qui lui avait été fixé, traversa la Basse-Hongrie, la Servie, la Bulgarie, la Thrace, et arriva dans la capitale de l'empire ottoman le 20 janvier 1555. Soliman ne s'y trouvait pas; il était à Amasis, dans l'Asie Mineure; Busbecq alla l'y joindre (7 avril).

Des questions d'une importance majeure divisaient en ce moment la cour de Vienne et la Porte Ottomane. Le roi des Romains s'était fait céder la Transylvanie par Isabelle, veuve du vayvode Jean, mort en 1540; il avait, à la faveur des circonstances, pris Waradin et Cassovie ou Caschau en Hongrie. Le sultan exigeait que la Transylvanie fût remise au fils du vayvode, et que Ferdinand restituât les deux villes dont il s'était emparé. Il s'agissait, pour Busbecq, de le faire renoncer à ces prétentions. Soliman, dans l'audience qu'il lui donna, le reçut fort mal; il n'en obtint pour réponse que ces deux mots : « C'est bien, c'est bien, » (*Giuzel*, *Giuzel*), et prononcés encore d'un ton assez méprisant; après quoi il fut renvoyé à son hôtel. On lui fit connaître ultérieurement que tout ce que le sultan pouvait accorder était une trêve de six mois, pour lui donner le temps d'écrire à son maître et de recevoir sa réponse. L'intention de Ferdinand avait été qu'il restât en qualité de son ambassadeur ordinaire à la Porte, supposé que la paix se conclût : le divan lui signifia qu'il devait s'en retourner avec une lettre du sultan qui lui fut délivrée pour le roi des Romains. Les ministres turcs avaient surtout été excités à tenir cette conduite envers lui par les ambassadeurs de France; ceux-ci auraient voulu même que le sultan ne lui fît pas l'honneur de le recevoir : ils insinuèrent au divan qu'il n'était envoyé que pour épier ce qui se passait, en rendre compte à Vienne, et faire tout le mal possible à la nation ottomane; que d'ailleurs il était espagnol, naturel sujet et serviteur de l'Empereur (2).

Busbecq donc reprit le chemin de Vienne au mois de juillet. Lorsqu'il y arriva, le roi des Romains ne s'y trouvait pas; il tenait la diète à Augsbourg. Aussitôt qu'il y fut de retour, il reçut l'ambassadeur en audience publique, et lui ordonna de se tenir prêt à porter ses réponses au sultan. Cette fois encore, ce fut dans la plus mauvaise saison de l'année, au mois de novembre, que Bus-

(1) Il quitta, l'année suivante, le service de Ferdinand, pour passer à celui de Charles-Quint. Par des lettres patentes du 18 avril 1555, l'Empereur le nomma secrétaire de son conseil privé, servant en son conseil d'État, à Bruxelles. Il prêta serment le 3 juillet suivant.

(2) Lettre de Ferdinand à Charles-Quint du 20 août 1555, dans Lanz.

becq dut se mettre en route. Il arriva à Constantinople, harassé de fatigue, au commencement de 1556. La seconde négociation qu'il y allait entamer ne dura guère moins de sept années. Nous n'en ferons pas un récit détaillé qui nous mènerait trop loin : bornons-nous à dire que, après s'être vu en butte à des menaces terribles; après avoir été confiné dans une étroite prison, avec défense à qui que ce fût de le visiter ; après avoir, dans un moment où la peste sévissait à Constantinople, sollicité vainement la faculté de s'établir dans une autre résidence; après avoir eu à lutter et contre les traverses que, jusqu'à la paix de Cateau-Cambrésis, la diplomatie française ne cessa de lui susciter, et contre le mauvais vouloir des ministres de la Porte, il parvint enfin, à force d'habileté, de constance, d'énergie unie à beaucoup de patience et de douceur, à conclure avec le divan, à des conditions avantageuses pour l'Empereur (Ferdinand avait succédé à son frère sur le trône impérial, en 1558), une trêve de huit années et qui pouvait se prolonger encore, si dans l'intervalle il ne survenait entre les deux cours quelque sujet de guerre. Il obtint aussi, et ce fut un succès considérable, que le sultan lui remît trois des capitaines principaux que Dragut avait faits prisonniers à l'île de Gerbes, en 1560 : don Alvaro de Sande, don Sancho de Leyva et don Beringuer de Requesens. La France avait fait les démarches les plus instantes auprès du divan pour qu'ils lui fussent délivrés, sans pouvoir y réussir.

Busbecq quitta Constantinople vers la fin du mois d'août 1562; il était accompagné d'Ibrahim Strozzeni, porteur des pleins pouvoirs de Soliman pour expliquer à l'Empereur les clauses du traité qui ne lui paraîtraient pas suffisamment claires et en recevoir la ratification de sa main. Ferdinand était allé à Francfort, pour y faire élire roi des Romains l'archiduc Maximilien, son fils aîné; il manda à Busbecq de l'attendre à Vienne avec Ibrahim, trouvant dangereux de laisser traverser l'Allemagne par le représentant d'une nation aussi ambitieuse, aussi redoutable que la nation ottomane. Ibrahim se montra sensible à cette défiance. Busbecq représenta à l'Empereur que la Porte pourrait s'offenser du retard apporté à la ratification de la trêve ; que d'ailleurs il était plus à désirer qu'à craindre que l'envoyé turc vît par lui-même combien son empire était florissant. Ferdinand, se rendant à ces raisons, fit savoir à son ambassadeur qu'il pouvait venir le trouver à Francfort avec Ibrahim. Busbecq arriva dans cette ville impériale le 21 novembre; il y précédait de deux jours l'envoyé turc, ayant jugé nécessaire de prendre les devants pour informer l'Empereur de certaines choses dont il importait qu'il eût connaissance. Ferdinand lui fit un accueil distingué : « Vous avez, lui dit-il, rempli ma commission suivant mes intentions, et j'ai pour agréable tout ce que vous avez fait : aussi n'oublierai-je rien pour vous donner des marques de mon affection et de ma bienveillance. » Le titre de son conseiller qu'il lui conféra en fut un premier témoignage. Le 27 novembre, Ibrahim fut reçu en audience solennelle par l'Empereur, en présence des princes et états de l'Empire, et lui présenta les lettres du sultan. La ratification du traité fut expédiée par la chancellerie impériale peu de temps après.

Ayant rempli avec honneur la mission dont il avait été chargé, Busbecq se flattait de pouvoir se retirer dans sa patrie et d'y jouir des douceurs de la vie privée. La gêne, la contrainte, auxquelles on est astreint dans les cours, lui inspiraient du dégoût : « Tout, — écrivait-il à son ami le seigneur d'Indevelde, — tout m'y a toujours présenté des images désagréables. C'est un chaos de misères artificieusement voilées d'un faux éclat, où l'on trouve beaucoup de déguisement; d'où la candeur, la vérité et la probité sont bannies. C'est le siége de l'envie et le trône de la mauvaise foi; qui que ce soit n'y a sa fortune solidement appuyée : on est, à chaque instant, exposé au caprice, et le plus sage fait-il un pas sans être accompagné de la crainte de sa disgrâce? Les princes ne

« sont-ils pas des hommes? J'en ai vu, « dans le nombre des courtisans les plus « en faveur, entrer chez le roi, suivis de « cent autres courtisans, et s'en retourner seuls sur un regard de colère que « le roi avait jeté sur eux. Non, il n'y a « point d'amis à la cour, et la cour ne connaît jamais que trop tard les véritables « biens; ses principes sont toujours les « fausses apparences du vrai. Les fourberies caractérisées d'adresse ou de politique, la renommée, les erreurs populaires y établissent le crédit. Heureux « et cent fois heureux ceux qui s'y étaient « engagés ou par ignorance ou par une « folle ambition, et qui s'en retirent! »

Ferdinand n'accorda à Busbecq la permission de s'éloigner de sa cour, qu'à la condition qu'il y reviendrait aussitôt qu'il lui en donnerait l'ordre. Busbecq, en revoyant son pays, n'eut pas le bonheur d'y retrouver son père; cet homme de bien, qui avait veillé sur sa jeunesse avec tant de tendresse et de sollicitude, était mort en 1559. Son séjour en Flandre fut de courte durée; l'empereur Ferdinand ne tarda pas à l'appeler à Vienne, pour lui confier l'éducation des jeunes archiducs fils du roi des Romains. Il fit partie de la suite de Maximilien, lorsque ce prince alla se faire couronner roi de Hongrie à Presbourg, au mois de septembre 1563; là il fut honoré d'une distinction qui n'était qu'une juste récompense des services qu'il avait rendus à la monarchie autrichienne: le roi le créa chevalier (*equitem auratum*) en présence et aux applaudissements de tous les ordres de l'État (*publicè inspectantibus et grato applausu probantibus ac suffragantibus prælatis, proceribus, ordinibus et statibus regni*). L'empereur Ferdinand, par des lettres du 3 avril 1564(1), conçues dans les termes les plus flatteurs pour lui, le décora à son tour du même titre. En 1570, les deux plus jeunes fils de Maximilien, Albert et Wenceslas, partirent pour l'Espagne avec l'archiduchesse Anne, qui allait épouser Philippe II, devenu veuf pour la troisième fois; Busbecq les y accompagna en qualité de gouverneur et grand maître d'hôtel (2). Ils allaient remplacer à la cour de Madrid leurs frères aînés, les archiducs Rodolphe et Ernest, qui s'y trouvaient depuis le commencement de 1564. Ceux-ci reprirent le chemin de l'Allemagne au mois de mai 1571; Busbecq, qui y devait retourner avec eux, se démit de la charge qu'il remplissait auprès de leurs frères; à cette occasion, et pour reconnaître les soins qu'il avait consacrés à l'éducation de ses neveux, Philippe II lui donna huit cents écus de pension, sa vie durant; il lui fit présent, en outre, d'une riche chaîne d'or à laquelle pendait son portrait avec celui de la reine. Le duc d'Albe, à cette époque, chercha à l'attirer à Bruxelles, où il aurait siégé à la fois au conseil d'État et au conseil privé: Busbecq ne put accepter les offres qui lui étaient faites; l'empereur Maximilien, qui depuis plusieurs années déjà l'avait nommé conseiller d'État, venait de l'attacher à la maison de ses fils.

L'archiduchesse Élisabeth avait épousé, en 1570, le roi de France Charles IX; ce prince étant mort en 1574, elle retourna, l'année suivante, à Vienne. Est-ce alors que Busbecq fut revêtu de la charge de grand maître de sa maison? Cela est probable; mais nous manquons de renseignements certains à cet égard (3). Nous sommes dans la même incertitude sur la date de l'envoi de Busbecq en France, pour y administrer les domaines sur lesquels avait été assigné le douaire d'Élisabeth (4). N'est-il pas surprenant que,

(1) Elles sont dans Buzelinus, *Gallo-Flandria*.

(2) Ces deux titres lui sont donnés par Wyts.

(3) Tous les biographes rapportent que Busbecq accompagna Élisabeth en France en 1570; qu'elle l'y chargea de la gestion de ses affaires, et l'y laissa, pour l'administration de ses domaines, quand elle retourna en Allemagne. Nous avons établi, d'après des documents authentiques, qu'en 1570 Busbecq alla en Espagne et non en France, et que, l'année suivante, il repartit pour Vienne. On voit par là comme les erreurs s'accréditent et se perpétuent. Quant à la charge de grand-maître de la maison d'Élisabeth, elle ne put évidemment être donnée à Busbecq qu'après que la reine eut quitté la cour de France; on n'aurait pas admis à cette cour qu'un étranger fût revêtu d'une telle dignité.

(4) De Thou, si bien informé en général et si judicieux, nous paraît être tombé, à ce propos, en une contradiction: il dit (livre LX) qu'en partant pour l'Allemagne, la reine Élisabeth commit le soin de ses affaires à Busbecq, et plus loin, qu'elle choisit Pierre de Gondy, évêque de Paris, pour lui confier, avec quelques autres personnes, l'administration des terres sur lesquelles était hypothéqué son douaire.

de tant d'écrivains qui se sont occupés de cet homme illustre, pas un n'ait éclairci des faits qui pourtant occupent une place assez marquante dans l'histoire de sa vie? La plupart de ses biographes avancent qu'en 1582 il fut nommé par Rodolphe II son ambassadeur à la cour de Henri III; nous avons de fortes raisons de douter de l'exactitude de ce fait (1) : les lettres de Busbecq, des années 1582 à 1585, sur lesquelles on l'appuie, nous paraissent être plutôt d'un nouvelliste que d'un diplomate revêtu d'un caractère officiel (2). Busbecq resta en France tant que vécut la reine Élisabeth. Cette princesse étant morte en 1592, il n'avait plus rien à y faire; il sollicita et obtint de l'Empereur la permission d'aller finir ses jours dans sa patrie. Ayant commencé son voyage par la Normandie, et quoiqu'il se fût muni de passeports aussi bien des chefs de la Ligue que du roi, il fut assailli par un parti de ligueurs dans le village de Cailly, à trois lieues de Rouen. Les assaillants, à la vérité, dès qu'il leur eut exhibé ses passe-ports, lui laissèrent continuer sa route; mais la secousse qu'il avait éprouvée de cet événement lui donna une fièvre violente. Il se fit transporter au château de Maillot, à Saint-Germain, près de Rouen, où, après huit jours de maladie, il mourut, comme nous l'avons dit, le 28 octobre 1592, à l'âge de soixante-dix ans. Son corps fut enterré avec pompe dans l'église du lieu; Juste-Lipse, qui lui avait dédié ses *Saturnales*, fit l'épitaphe qu'on grava quelque temps après sur sa tombe. Son cœur, précieusement renfermé en une boîte de plomb remplie d'arômes, fut porté dans son pays natal, et déposé dans le caveau de sa famille, à l'église de Saint-Martin, à Bousbecque. On voit encore, en cette église, le somptueux mausolée que, après la mort de son père, Busbecq fit ériger, pour recevoir sa dépouille mortelle.

Busbecq passe, à juste titre, pour un des négociateurs les plus habiles de son temps; c'est à lui, à Corneille Scepperus, de Nieuport, et à Charles Rym, de Gand, que faisait allusion l'empereur Maximilien II, lorsqu'il disait : « Les » ambassadeurs flamands sont presque les » seuls dont les négociations aient été » utiles à l'empire d'Allemagne. » Il n'était pas seulement un diplomate consommé; il était aussi un des hommes les plus doctes d'une époque féconde en savants illustres; il parlait sept langues, le latin, l'italien, l'espagnol, le français, l'allemand, le flamand, l'esclavon; aucune des branches des connaissances humaines ne lui était étrangère; il voulait tout savoir, tout approfondir. Pendant son séjour en Turquie, il rassembla près de deux cent cinquante manuscrits grecs dont il donna une partie à la bibliothèque impériale érigée dans le palais du Burg, à Vienne; il recueillit aussi des médailles antiques qu'il offrit en présent à l'empereur Ferdinand Ier, et quantité d'inscriptions grecques qu'il communiqua à André Schott, à Clusius, à Juste Lipse et à Gruter; enfin il eut l'honneur de retrouver l'inscription du fameux mo-

(1) Dans sa relation de France faite au sénat de Venise le 5 juin 1582, Lorenzo Priuli, après avoir dit que la cour de France ne tient pas grand compte de l'Empereur à cause de sa faiblesse, qu'elle l'aime peu, parce qu'il est sous la dépendance de l'Espagne et qu'il donne la préséance aux ambassadeurs de cette couronne sur tous les autres, ajoute : « De manière qu'aujourd'hui le » roi de France a seulement un agent près l'Em» pereur, et l'Empereur n'a en France *ni ambas*» *sadeur ni agent* » « : Di modo che il re di Fran» cia tiene ora solamente un suo agente presso » l'imperatore, et l'imperatore non tiene in Fran» cia nè ambasciatore nè agente» (*Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato*, sér. I, t. IV, p. 442). Cet état de choses existait déjà depuis plusieurs années, comme nous l'apprend la relation de 1579 de Girolamo Lippomano (*Ibid.*, Append., p. 67), et il se prolongea probablement longtemps encore. Ajoutons que, dans des lettres de sauvegarde pour les terres et seigneuries de Busbecq données par Alexandre Farnèse le 15 octobre 1588 et que M. Rouzière a publiées, lettres où sont cités les titres de Busbecq ainsi que les services rendus par lui à la maison d'Autriche, il n'est pas dit qu'il soit ou ait été ambassadeur de l'empereur Rodolphe en France, mais seulement qu'il l'a servi « en diverses charges et qualités, ainsi qu'il fait » encore à présent à la royne douairière Elisa» beth; » enfin que, dans les patentes des Archiducs du 30 septembre 1600 portant érection en baronnie de la terre de Busbecq, ces princes rappellent seulement que Busbecq fut « conseiller de » l'empereur Maximilien, grand maître d'hôtel » de la reine douairière de France, et par deux » fois ambassadeur de l'Empereur vers le Turc. »

(2) Il suffit de les parcourir pour s'en convaincre. Dans aucune il n'est question d'affaires que Busbecq aurait traitées avec Henri III ou avec ses ministres.

nument d'Ancyre, que Schott, à qui il l'envoya, fit insérer dans le *Suétone* de Grevius.

Busbecq compte aussi parmi les naturalistes dont la Belgique s'honore. On lui doit l'introduction en Europe du lilas, des tulipes, du marronnier d'Inde et de plusieurs autres plantes et arbustes qu'il avait vus à Constantinople et dans l'Asie Mineure.

Comme écrivain, la pureté, l'élégance de son style, lui assignent un rang distingué parmi les hommes marquants du XVIe siècle. On a de lui : I. Quatre lettres où il fait le récit de ses deux ambassades en Turquie; elles sont adressées a Nicolas Micault, seigneur d'Indevelde, conseiller au conseil privé des Pays-Bas (1). Les deux premières, consacrées à son premier voyage, furent publiées, sans sa permission, à l'imprimerie Plantinienne, à Anvers, en deux éditions différentes, 1581 et 1582, in-8o, sous ce titre : *Itinera Constantinopolitanum et Amasianum, et de re militari contra Turcas instituenda consilium.* Sept années plus tard, elles parurent ensemble à Paris, sous les yeux et par les soins de l'auteur; elles étaient intitulées : *A. G. Busbequii legationis Turcicæ Epistolæ IV*, etc., in-8o. Elles obtinrent un grand succès, par la profondeur, la clarté avec lesquelles y étaient analysés la politique ainsi que les éléments de force et de faiblesse de l'empire ottoman : « Ces quatre « lettres seules, dit un biographe, en « apprennent autant que tous les livres « composés depuis sur la Turquie, et « elles n'ont pas peu contribué à détruire « la terreur qu'inspirait en Europe le nom « des Ottomans. » Hotman les cite, dans son *Traité de l'office d'un ambassadeur*, comme des modèles à suivre; Scaliger, qui n'aimait guère à louer, en parle avec de grands éloges. Aussi eurent-elles plusieurs éditions (Hanovre, 1605 et 1629; Munich, 1620), et furent-elles traduites en allemand (Francfort, 1596, in-8o); en français (Paris, 1646, in-8o); en hollandais (Dordrecht, 1652, in-8o); en anglais (Londres, 1694, et Glascow, 1761; in-8o). II. Lettres à l'empereur Rodolphe II sur les affaires de France; elles parurent à Louvain en 1630 sous ce titre : *Epistolæ ad Rudolphum II Imper. à Gallia scriptæ, editæ à J. B. Houwaert*, in-8o, et à Bruxelles, en 1631, in-8o, sous le titre de *A. G. Busbequii Cæsaris apud regem Gall. legati epistolæ ad Rudolphum II Imperat., è bibliotheca J. B. Houwaert*, etc. L'abbé Buchet, chanoine d'Usez, en donna une traduction française, Amsterdam, 1718, in-12, et *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire*, t. XI, 2e partie, 1731. Ces lettres jettent un grand jour sur ce qui se passait à la cour de France, sur le caractère de Henri III, de Catherine de Médicis, du duc d'Anjou, du roi de Navarre, de Marguerite de Valois et sur les événements du temps. Une édition complète des deux ouvrages que nous venons de citer, comprenant aussi l'opuscule *De re militari contra Turcas*, et l'allocution adressée à Ferdinand Ier, en 1562, par l'envoyé du sultan, Ibrahim Strozzeni, sortit des presses des Elzévirs, à Leyde, en 1633, in-12, et fut reproduite à Bâle par Brandmuller, 1740, in-8o, sous ce titre : *Augerii Busbequii Omnia quæ exstant.* Louis-Étienne de Foy, chanoine de Meaux, traduisit le tout, et y ajouta de nombreuses notes historiques et géographiques; son livre, publié à Paris en 1748, 3 vol. in-8o, est intitulé : *Lettres du baron* (!) *de Busbec, ambassadeur de Ferdinand I, roi des Romains, etc., auprès de Solimon II, empereur des Turcs, nommé ensuite ambassadeur de l'empereur Rodolphe II à la cour de France sous Henri III*, etc.

Busbecq laissa en manuscrit deux ouvrages qui ne sont point parvenus jusqu'à nous; l'un portait pour titre : *De vera nobilitate historia;* l'autre : *Historia Belgica trium fere annorum quibus dux Alençonius in Belgio est versatus.* On doit surtout regretter la perte du second : Busbecq y avait vraisemblablement développé et complété les indications que

(1) Et non au conseil privé de Ferdinand, comme le disent tous les biographes. Micault avait été appelé à faire partie du conseil privé des Pays-Bas par lettres patentes de Charles-Quint données à Bruxelles le 28 janvier 1554 (1555, n. st).

fournissent ses lettres sur la politique de Henri III et de Catherine de Medicis envers les Pays-Bas. GACHARD.

Voyages de Lambert Wyts, malinois (Ms. de la Bibliothèque impériale à Vienne). — Guichardin, *Description des Pays-Bas*. — De Thou, *Histoire universelle*, liv. LX et CIV. — Buzelinus, *Gallo-Flandria sacra et profana*. — Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Moréri. — Bayle. — *Biographie Michaud*. — *Biographie Didot* — *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1re série, t. IX. — Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. III. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I et II. — Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II. — *Un Diplomate flamand du seizième siècle à la cour de Constantinople* (*Revue nationale de Belgique*, t. XII, 1844). — De Saint-Genois, *Les Voyageurs belges*, t. II. — Rouzière aîné, *Notice sur Auger de Busbecq*, etc. Lille, 1860, in-8o. — Albert Dupuis, *Etudes sur l'ambassade d'Auger de Bousbecques en Turquie* (*Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille*). — Heffner, *Notice sur Auger-Ghislain de Busbeek* (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, Annexe, 1853-1854).

BUSCHEY (*Henri*), **BUCHY** ou **BOUCHY**, prédicateur, de l'ordre de Saint-François de l'Observance, lecteur en théologie, séjourna longtemps chez les Cordeliers de Bastogne, sa ville natale. Il eut, comme prédicateur, une certaine notoriété et mourut en 1600, à Anvers. Buschey a publié : 1° *Prières à la Sainte Trinité et à la Sainte Vierge*.—2° *Dialogue sur l'économie du Verbe incarné*. Anvers, Plantin, 1587. — 3o *Le mystère de la sainte incarnation de nostre rédempteur et sauveur Jésus-Christ, par personnages. Accomodé sur certains passages contenus au Vieil et Nouveau Testament*. Anvers, Plantin, 1587, petit in-8o de 116 pages et un feuillet de privilège, livre très-rare, dont un exemplaire a été adjugé au prix de 405 francs à la vente Soleinne. Ce Mystère, composé dans la jeunesse de l'auteur, longtemps avant sa publication à Anvers et sa représentation à Bastogne, est la seule pièce dramatique en langue vulgaire imprimée au XVIe siècle, due à un écrivain appartenant aux provinces wallones de l'est de la Belgique. U. Capitaine

Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Valère André, *Bibliotheca Belgica*. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Bello, *Le martyr de saint Eustache*. Introduction par H. Helbig.

BUSCHIUS (*G.*), ministre réformé, poëte. Pitthem. 1530-1576. Voir WYBO (*G.*).

BUSCHMANN (*Gustave*), peintre, né à Anvers en 1818, mort en 1852. Cet artiste reçut, comme Van Dyck, ses premières leçons de sa mère; plus tard il étudia avec J. van Regemorter, puis avec F. De Brackeleer et enfin à l'Académie d'Anvers avec Mathieu van Brée. Gustave Buschmann, mort à la fleur de l'âge, promettait un grand artiste. En parfaite communion d'idées avec son frère Ernest (voir ci-dessous), il consacra comme lui sa vie à l'étude des beaux-arts et de la littérature artistique.

En 1831 il fréquenta en même temps que son frère, pendant cinq années, le Collége de l'enseignement universel à Paris. Revenu à Anvers, il se livra avec une ardeur continue et fatale à sa santé aux travaux de l'atelier comme aux études historiques. Les deux frères furent pendant, trop peu de temps, à la tête de cette jeune renaissance anversoise à laquelle l'école flamande moderne doit une phalange d'hommes qui font honneur au pays. Lorsque la maladie empêcha Ernest de donner son cours d'histoire à l'Académie d'Anvers, c'est Gustave qui le remplaça. La trop courte carrière de celui-ci ne fut cependant pas perdue pour l'art ; voici l'indication des principales œuvres qu'il a laissées et qui se font surtout remarquer par un coloris de beaucoup d'éclat et une connaissance exacte des époques auxquelles il empruntait ses sujets : 1839. Exposition de Bruxelles : *Edouard III à Crecy et reconnaissant le corps de nean l'Aveugle*. — 1839. Exposition de Cologne : *Intérieur*. — 1842. Exposition de Liége : *Escouade de soldats*. —1843. Exposition d'Anvers : *Le vicaire de Wakefield*. — 1843. Exposition de la Haye : *Le récit du soldat*. —1843. Même exposition : *Un page*. — 1844. Exposition de Cologne : *Une école d'armes*. — 1844. Exposition de Gand : *Retour des croisés*. — 1845. Le gouvernement commande à Buschmann un tableau qui orne l'église de Saint-Nicolas : cette toile lui valut une médaille en vermeil. — 1847. Exposition Gand : *Embuscade, Intérieur de corps de garde*.— *Préparatifs pour le bal masqué*. — 1848. Exposition de Bruxelles : *Rebecca*.

Les autres tableaux connus de Gustave

Buschmann sont : *Bernard de Palissy et Henri III.* — *L'armurier dans son atelier.* — *Front de bœuf, scène d'Ivanhoë.* — *La veillée des armes.* — *Translation des reliques de sainte Catherine.* Ce tableau est placé à l'église de Sinay (Flandre orientale). — *Le chevalier au donjon.* — *Camp de croisés.* — *Copie du portrait de Léopold Ier de Winterhalter*, à l'hôtel de ville d'Arlon. — *Descente des Normands près du Burght d'Anvers.*

Gustave Buschmann visita l'Allemagne en 1844, Paris en 1831 et 1850 et la Hollande en 1846. Une excursion qu'il fit dans le Luxembourg fut racontée par lui dans la *Revue d'Anvers* en 1842 sous le titre de *Impressions de voyage par un artiste auversois.* Il a laissé quelques eaux-fortes, rapidement et spirituellement enlevées, dont voici les sujets : *Croquades, neuf têtes d'homme* (c'est la première pièce de l'auteur). — *La Noyade.* — *Le tombeau.* — *Explosion du brûlot envoyé par la ville d'Anvers contre le pont Farnèse en* 1585. — *Femme nue assise.* Ad. Siret.

BUSCHMANN (*Joseph-Ernest*), littérateur, né le 13 septembre 1814, à Sept-Fontaines, près de Luxembourg, mort à Gand, le 19 février 1853.

La famille Buschmann vint s'établir à Anvers en 1815; c'est dans cette ville que le jeune Ernest fit ses premières études sous l'inspiration d'un M. de Seprès, apôtre zélé de la méthode Jacotot, alors en faveur dans le pays. En 1826, il se rendit à l'athénée de Luxembourg où il resta un an; de là, à peine âgé de quinze ans, il prit son vol vers Paris où il retrouva M. de Seprès et où il devint professeur. Un an après, il fut bachelier en lettres et Guizot signa son diplôme; à dix-huit ans, on le nomma professeur de littérature française au Lycée national, établissement protégé par le gouvernement, et Buschmann y dirigea une classe de quarante élèves de vingt à vingt-cinq ans. Ce rude métier, au début de la vie, le préparait aux luttes qu'il eut à soutenir pour se constituer une carrière en harmonie avec ses rares et multiples aptitudes.

A l'âge de vingt et un an, il fonde une publication littéraire : *Revue du Nord*, et s'y fait distinguer par deux articles sur les *Chants du Crépuscule* de Victor Hugo, qui lui adresse à ce sujet la lettre suivante : « Vous avez fait, Monsieur, deux « beaux articles sur les *Chants du Crépuscule*. Il faut bien que j'en dise mon « sentiment pour vous en remercier. Il « est évident, à votre prose, que vous « êtes poëte; il est évident, à votre « style, que vous êtes penseur. Je me « félicite de votre sympathie, je vous « félicite de votre talent. » En 1838, il revient à Anvers, s'y lie rapidement avec les hommes distingués dont cette ville abonde et s'y occupe de poésie, d'histoire et d'art. En 1839, il publie sous le titre de : *l'Écuelle et la Besace*, une suite de scènes historiques en vers, du XVIe siècle; la même année, il fait paraître sous le titre de *Rameaux*, un volume d'odes, de satires et de ballades; en 1840, à l'occasion des fêtes de Rubens, il met au jour un volume, enrichi de gravures sur cuivre et sur bois, intitulé *P. P. Rubens*, ouvrage splendide, édité par la Société royale pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Le roi Guillaume de Prusse, ainsi qu'un grand nombre de notabilités dans la diplomatie et la littérature, lui adressèrent des lettres de félicitations au sujet de cette production. En 1845, en collaboration avec M. Mertens, bibliothécaire de la ville d'Anvers, il publie, en cinq volumes ornés de taille-douce, les *Annales Antwerpienses*.

Les rapports qu'il adressa à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, sur différents procédés de reproduction par la lithographie et la photographie, prouvent la variété et la solidité de ses connaissances. Ceux qu'il a rédigés sur une question de concours relative aux limites respectives de la science et de l'art offrent également des aperçus qui permettent d'apprécier la portée de l'intelligence de Buschmann, qui se plaisait, d'une façon toute particulière, à ce genre d'études. On trouvera ces divers rapports dans les Bulletins de l'Académie, t. XIII, 1re partie, pp. 221, 489; t. XIV, 2e partie, p. 153; t. XVI, 2e partie, p. 225, et t. XVII, 1re partie, p. 75.

Au milieu de ces travaux, Buschmann trouva le temps d'établir une importante imprimerie; de s'essayer à des expériences de photographie et de gravure; de donner, pendant neuf ans, un cours d'histoire à l'Académie royale d'Anvers et d'y remplir le mandat de membre du conseil d'administration; enfin, d'être professeur d'histoire à l'Athénée. En 1846, il fut nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Dans le courant de l'année 1852, il ressentit les atteintes sérieuses du mal qui devait l'emporter, bientôt, dans la plénitude et la force de l'âge : il avait trente-neuf ans!

Ernest Buschmann a marqué d'une manière trop saillante dans notre renaissance littéraire, pour que son individualité ne soit point examinée avec le soin qu'elle mérite.

Comme poëte, il a l'inspiration et il se rattache à l'école de Lamartine; comme écrivain, il appartient à celle de Victor Hugo, dont il aime la forme et qu'il imite. Il a le maniérisme de l'époque, mais on sent que c'est à contre-cœur qu'il sacrifie au goût du jour et qu'il a en lui le sentiment de la grandeur et de la grâce. Deux de ses odes resteront, l'une comme point de départ, l'autre comme point d'arrivée, ce sont : *Notre-Dame d'Anvers*, publiée en 1839, dans le volume intitulé : *Rameaux*, et l'*Art flamand*, publié dans beaucoup de journaux, en 1848. *L'Ecuelle et la Besace*, sa première production, constitue une œuvre de jeunesse où abonde une séve vigoureuse, dans laquelle apparaissent certaines imperfections, mais qui dénote un écrivain aux allures fières, indépendantes et pénétré du plus pur patriotisme. Les *Rameaux*, deuxième production de l'auteur, marquent un grand progrès et il nous souvient qu'à cette époque où la Belgique nourrissait l'espoir de posséder une école poétique, ce livre fit sensation et qu'il légitimait ce genre d'espérances. Les nécessités de la vie obligèrent Buschmann de descendre des hauteurs où planait son imagination. Ce qu'il fit sans cesser d'être poëte, car, dans tous ses travaux d'historien, de professeur ou même d'administrateur, on retrouve l'empreinte d'une organisation poétique qui devait finir par succomber dans sa lutte contre les réalités et les exigences de la vie.

Esprit mélancolique, mais chercheur, regardant toujours à l'horizon, ayant une soif insatiable de progrès, Buschmann s'occupa avec succès de différentes améliorations à introduire dans l'art de la photographie ; il avait prévu et annoncé quelques-uns des perfectionnements qui se sont effectués depuis. Il a, avec son frère, introduit en Belgique un procédé de gravure dû à M. Schöler, de Copenhague. Ce procédé, dit *stylographie*, qui ressemble à la gravure à l'eau-forte, a été usité pendant quelque temps parmi les artistes anversois. On connaît quelques épreuves de gravures obtenues par ce procédé. (Voir article Gustave Buschmann.) Ernest Buschmann a gravé lui-même ainsi, d'après un *prêche* de Leys. C'est la seule planche que nous connaissions de lui et elle est d'un effet très-pittoresque. Il a gravé aussi sur bois plusieurs dessins, entre autres pour l'*Histoire de la Belgique* de Conscience.

En 1842, une grande idée agita son esprit et y déposa, hélas! le germe qui l'a tué. Il résolut d'établir à Anvers une imprimerie qui pût rivaliser avec n'importe quel établissement typographique. L'ombre de Plantin visitait sa couche et obsédait ses jours; il mit son plan à exécution et créa en effet un établissement qui, s'il n'a pas réalisé le rêve de son fondateur, peut néanmoins encore être cité comme un des meilleurs du pays. Les soins, la responsabilité, bref, tout ce cortége des soucis que traine à sa suite une exploitation industrielle importante, l'accablèrent et troublèrent une raison qui aurait pu affronter des périls et des tourments plus dignes d'elle!

Ernest Buschmann rencontra autour de lui l'affection générale qu'il méritait si bien; son cœur d'or était ouvert à ses élèves, à ses ouvriers, en général à tous ceux qui avaient besoin de lui. Il constitue, par l'ensemble de ses aspirations et de ses travaux, une individualité digne, à tous égards, des regrets et des souvenirs du pays.

Ad. Siret.

BUSCODUCENSIS (*Nicolas*), célèbre humaniste et théologien protestant du XVIe siècle, naquit à Bois-le-Duc, ancien Brabant, et mourut après 1550 à Blankenburg, dans le Harz. Nous croyons qu'il s'appelait vulgairement « *Buschendorp*, » nom sous lequel il est désigné dans les anciens registres de l'église luthérienne de Wesel. Mais la mode de la Renaissance a prévalu, et la qualification classique est bien celle qu'il convient de conserver à notre personnage. Il la réclame d'ailleurs sur le titre que voici d'un livret imprimé à Anvers en 1521, le seul de ses ouvrages que nous connaissions : *Complures Luciani dialogi a Desiderio Erasmo Rotterdamo in utriusq. linguæ doctissimo in latinum conversi et a Nicolao Buscoducensi illustrati, Additis Fabularum et difficilium vocabulorum explanationibus*. Comme nous le dit une lettre de Pierre Ægidius, qui sert de préface à ce livret, Buscoducensis remplissait au mieux les fonctions de recteur de l'école latine d'Anvers. Mais la vigueur avec laquelle il avait réformé l'enseignement et combattu le latin de cuisine demeuré jusqu'alors en usage, avait déplu à certaines gens. Ce fut bien autre chose quand il s'allia ouvertement à ceux qui soutenaient Martin Luther dans sa célèbre querelle avec l'Université de Louvain. Les inquisiteurs de la foi, nouvellement établis par Charles-Quint, crurent ne pouvoir mieux débuter qu'en sévissant contre lui et ses amis. Ils le firent arrêter secrètement et conduire dans leurs prisons de Bruxelles. Cela se passait à la fin de l'été de 1521, et l'hiver avait à peine commencé que le clergé prenait possession, à Anvers, de l'enseignement humanitaire. L'école de Buscoducensis fut fermée et remplacée par trois autres écoles latines, sous le prétexte plus ou moins spécieux d'offrir aux parents et aux élèves de meilleures garanties et de plus grandes commodités. Buscoducensis, pendant ce temps, supportait sa captivité avec impatience mais sans découragement. Il travaillait à son évasion, et, plus heureux que ses amis et compagnons d'infortune, Jacques Præpositus et Corneille Grapheus, il échappa par la fuite à l'humiliation d'une rétractation publique. Son premier soin fut de se rendre à Bâle où, grâce sans doute à Érasme, il entra de plein pied à l'Université comme professeur ordinaire de grec et de latin. Des années se passèrent. Le rectorat de l'école latine de Wesel étant venu à vaquer en 1540, le sénat de cette ville demanda à Conrad Heresbach de l'aider à trouver un titulaire dont l'enseignement fût conforme aux idées nouvelles. Le conseiller du duc de Clèves, qui avait vu et connu Buscoducensis à Bâle, dans la maison d'Érasme, songea à lui. Son choix fut approuvé par Melanchton. Buscoducensis vint à Wesel et s'y dévoua avec zèle à sa mission. L'école lui servit à réformer l'Église. L'œuvre ébauchée avant lui par Iman Orzen, dit Zelandus, et Antoine van Mechelen, fut solidement établie. Arrivé à ce point, il voulut fonder une université luthérienne. Le sénat de Wesel s'y prêta. Il fut nommé superintendant au mois d'août 1543, position bien supérieure à celle que Melanchton lui avait offerte quelques mois auparavant à Bonn, auprès de Martin Bucer. Notre personnage se proposait sans doute d'attirer à Wesel la jeunesse studieuse des Pays-Bas, puisque l'émotion fut grande à Bruxelles, et qu'on y publia, le 7 mars 1544, un édit qui défendait sous peine de mort de trafiquer avec les gens de Wesel, et, à plus forte raison, d'y envoyer ou même d'y laisser aller les enfants. Si, à cause de cela, les élèves étrangers n'affluèrent pas à Wesel, on y vit cependant arriver de nombreux émigrés des Pays-Bas. Des ouvriers tisserands, venus en 1545 du pays wallon, s'adressèrent à Buscoducensis, lui dirent qu'ils voulaient vivre désormais sous la loi de l'Évangile, et lui demandèrent de leur composer une confession de foi. Notre personnage qui, en sa qualité de superintendant, aurait dû être seulement leur examinateur et leur juge, consentit à être leur interprète. Sa confession de foi, bien plus que la leur, a été imprimée en latin et en français dans le 5e volume des archives pour l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas de MM. Kist et Rooyards. Ce document a une certaine importance historique; il nous permet de mesurer le chemin que les idées religieuses avaient fait au

duché de Clèves, même dans le monde officiel, depuis le jour où l'on y avait publié la confession de foi composée autrefois par Érasme. Ce mouvement fut arrêté net par la publication de l'Intérim rendu obligatoire en 1548 dans tout l'empire. Buscoducensis refusa de se soumettre à cette loi ; il se démit de ses charges et se rendit à Brême où il savait avoir dans le comte Christophe d'Oldenbourg un chaud protecteur et dans Jacques Præpositus, ce qui valait mieux encore, un vieil ami. N'ayant pu obtenir, en 1549, la superintendance de l'Ost Frise par suite de l'opposition de l'ancien titulaire, le célèbre Jean a Lasco, et du parti zwinglien, il alla tristement finir ses jours comme pasteur dans la petite ville de Blankenburg. Gerdès suppose que Henri Buscoducensis, qui joua un certain rôle comme chapelain de Christian III, roi de Danemark, était le fils de notre Nicolas. Rien ne le prouve. Nous croyons que M. Altmeyer est plus près de la vérité en le disant son frère. Henri Buscoducensis, en effet, était déjà instituteur à Brême en 1528. C.-A. Rahlenbeek.

Erasmi, *Epistolæ ad diversos*. Basilæ, 1521, p. 663. — *Epist. ab ill. et clar. viris edit.* Gabbema, 1654, pp. 78, 90, 91. — J. Heidemann's, *Vorarbeiten zueiner gesch. des höh. Schulwesens in Wesel*, 1853. — H.-Q. Janssen's, *Jac. Præpositus*. Amst. 1862, pp. 31, 237, 245. — J.-P. Berg's, *Reformationsgeschichte der Länder Jülich. Cleve*, etc., 1826, p. 110. — J.-C. Diercxens, Antwerpia, 1773. III, 542. — P. Bartels, *Joannes a Lasco*, 1860, p. 34. — Mertens en Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. V, 387-90. — *Revue trimestrielle*, v. 53e, p. 85. — *Gerdesii scrinium antiquarium*, v. II, p. II, 651-52.

BUSCOM (*Guillaume-E.* **VAN**), sculpteur, naquit à Malines, en 1758. Il était fils d'un intelligent tailleur de pierres et destiné à exercer le même état. Mais le jeune garçon suivait les cours de l'Académie et ses rapides progrès firent bientôt donner une autre direction à ses études ; il apprit à modeler auprès du statuaire Verhulst et son application fut si soutenue, qu'en 1779, à peine âgé de dix-neuf ans, il obtint le premier prix d'architecture et de perspective. Les conseils de ses professeurs l'engagèrent à se consacrer exclusivement à la sculpture, pour laquelle il montrait des dispositions spéciales. A cet effet, il se rendit à Anvers et entra dans l'atelier des statuaires De Smet et Van Hursel, tout en suivant assidûment les cours académiques. Il avait pour condisciple un jeune homme plein d'avenir, sculpteur comme lui, et nommé Joseph Camberlain. En 1781, ces deux jeunes gens partirent ensemble pour Paris, afin d'y chercher des maîtres plus renommés et surtout afin d'y étudier les magnifiques modèles qui y abondent. A cette époque, on le sait, l'art avait beaucoup dégénéré et notre pauvre école ne comptait que quelques rares talents parmi une foule de médiocrités. Van Buscom choisit pour maître le sculpteur Duré et passa, avec grand fruit, plusieurs années dans son atelier. Revenu dans sa patrie, il y ouvrit une école où se formèrent plusieurs artistes de mérite, entre autres l'excellent sculpteur J. B. de Bay, depuis établi à Paris. Malheureusement, la révolution française vint le surprendre au milieu de ses travaux. Comme bien d'autres, il dut abandonner ses foyers et fuir sa ville natale, car les fureurs révolutionnaires ne respectaient pas même le talent. Après avoir erré quelque temps, sans domicile fixe, il alla s'établir à Alost où il devint directeur de l'Académie et où il mourut en 1831. Parmi les ouvrages de Van Buscom, on remarque le *Neptune* qui orne la fontaine de la place Saint-Pierre, à Malines, et la belle Chaire de vérité de l'église primaire d'Alost. Ad. Siret.

BUSCUM (*Pierre* **VAN**), écrivain ecclésiastique, né à Malines vers 1620, décédé à Gand le 28 novembre 1689. Issu d'une famille de condition médiocre, le jeune Van Buscum fut envoyé à Louvain, où il fit son cours de philosophie à la Pédagogie du Lis. A la promotion de la Faculté des Arts, qui eut lieu en 1640, il obtint la quatrième place sur cent quatre-vingt-onze concurrents. S'étant décidé à embrasser l'état ecclésiastique, il fut reçu au collége du Pape Adrien VI, et y demeura six ans pour s'appliquer à l'étude de la théologie. Après ce terme, il prit le grade de licencié en théologie, et fut nommé curé de Saint-Sauveur à Gand. Il devint pléban de Saint-Bavon, dans la même ville, le 23 juin 1651. En 1666, il fut pourvu d'un canonicat simple

et, deux années plus tard, d'un canonicat gradué dans la même cathédrale. Le 23 mars 1668, on lui conféra aussi la dignité de pénitencier du chapitre, dignité qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. On a de lui : 1° *Instructio ad tyronem theologum de methodo theologica octo regulis perstricta.* Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672 ; vol. in-12 de 34 pages; réimprimé in-4° sans indication de lieu d'impression ni d'imprimeur ; 13 pages. Cet opuscule, écrit sous l'influence des principes du jansénisme, suscita de grands embarras à son auteur, ainsi qu'à Ignace Gillemans, archiprêtre et censeur de livres, qui l'avait approuvé. L'évêque de Gand, Eugène-Albert D'Allamont, déclara, le 29 avril 1672, qu'en vertu de la Constitution d'Alexandre VII du 8 décembre 1661, l'auteur et le censeur avaient encouru la suspense de leur juridiction. Ils appelèrent de la sentence de l'évêque le 4 mai suivant. Le 14 juin, celui-ci porta un nouveau décret, dans lequel il flétrissait l'ouvrage de Van Buscum non-seulement pour les raisons exprimées dans le décret précédent, mais aussi parce qu'il contenait des propositions *scandaleuses et pernicieuses ;* il fit publier peu de temps après une défense de sa procédure, due à la plume d'un savant professeur de Louvain, Nicolas Du Bois. Cette défense est intitulée : *Justificatio processus Illust. ac Reverendissimi Domini Eugenii Alberti Gandensis episcopi in causa dominorum Ignatii Gillemans et Petri van Buscum, canonicorum et respective archipresbyteri et pœnitentiarii ecclesiæ Gandensis;* vol. in-4° de 54 pages. Les chanoines firent paraître de leur côté une apologie sous le titre de : *Motivum juris pro RR. admodum dominis Ignatio Gillemans et Petro van Buscum, S. T. LL,, appellantibus in causa pendente coram illust. ac reverend. D. episcopo Brugensi*, vol. in-4° de 54 pages. Il parut encore en faveur des chanoines une brochure intitulée : *Perspicua ac brevis defensio reverend. admodum dominorum Ignatii Gillemans et Petri van Buscum... adversus justificationem processus illustr. ac reverend. D. Eugenii Alberti Gandensis episcopi per A. A. A,, theologum Aleteopolitanum;* vol. in-4° de 7 pages.

La mort de l'évêque de Gand, arrivée le 28 août 1673, assoupit la controverse en Belgique. Le 19 juin 1674, l'ouvrage de Van Buscum fut mis à l'index par la Cour de Rome avec les deux suivants, qui renferment la défense du premier. — 2. *Defensio Petri van Buscum S. T. L... adversus ea quæ P. Ægidius Estrix, Societate Jesu, Theologiæ Lovanii Professor, in libro a se edito Diatriba theologica, opponit Instructioni ad Tyronem Theologum.* Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672; vol. in-12 de 61 pages. — 3. *Instructio ad tyronem theologum de methodo theologica octo regulis perstricta ab insulsis Jesuitæ Estrix cavillis vindicata.* Gandavi, apud Franciscum d'Ercle, 1672; vol. in-12. Réimprimé in-4°, sans indication de lieu d'impression, ni d'imprimeur; 29 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires littéraires*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17633. — Goyers, *Supplementum ad Bibliothecam Belgicam Joannis Francisci Foppens*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17607. — Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Bavon*, passim.

BUSENNIUS (*Antoine*), médecin du XVIe siècle, né à Bréda, sous le règne de Charles-Quint. Après avoir étudié les langues anciennes, il se rendit à Louvain pour s'y adonner à l'étude des sciences médicales. Il y prit le grade de licencié et se distingua de manière à appeler sur lui l'attention de l'autorité académique. Celle-ci le chargea, en 1548, de donner un cours de médecine; il expliqua à son auditoire les traités de Galien : *de temperamentis* et s'en acquitta de telle sorte que ses auditeurs le supplièrent de leur expliquer encore le livre *de inæquali temperie* du même auteur. Busennius se rendit à leurs vœux, Il ne put toutefois pas achever son cours parce qu'en 1550 il alla s'établir à Anvers. Le magistrat de la métropole commerciale de Belgique lui confia immédiatement les fonctions importantes de médecin pensionnaire de la cité. Busennius publia en 1553, à Anvers, des commentaires sur le traité du médecin de Pergame, intitulé : *de inæquali temperie*, in-12, qu'il dédia à Pierre Balsanus, docteur en droit. Dans la préface, l'auteur prouve la supériorité de la médecine grecque sur celle des Arabes et des

Arabistes, qui était très en vogue à cette époque et il tâche de remettre en vigueur la doctrine hippocratique. Après la publication de cet ouvrage, il n'est plus aucun fait, relatif à notre auteur qui soit venu à notre connaissance. C. Broeckx

BUSLEIDEN (*Égide* ou *Gilles*), seigneur de Ghiers et de Busleiden, conseiller d'État au XVIe siècle. Issu d'une ancienne famille du Luxembourg, qui tirait son nom de celui d'une localité de ce pays, Busleiden ou Busleyden, située non loin de Bastogne et à une distance d'environ huit milles de la ville de Luxembourg, Égide remplit des emplois élevés, ceux de conseiller d'État et de trésorier sous le règne des derniers ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire; il fut fait chevalier par le premier et devint chambellan sous le second; il fut élevé au rang de chevalier aux éperons d'or (*eques auratus*) par l'empereur Frédéric III, le 5 janvier 1477. Après la mort du duc Charles, survenue dans la même année, il se signala par une grande énergie dans la défense du pays de Luxembourg où il avait reçu un commandement; il en prévint l'invasion, et il déploya beaucoup d'activité pour y pourvoir les places fortes de soldats, de vivres et de munitions. Ainsi assura-t-il à sa famille une grande considération sous le gouvernement de Maximilien; successeur de Frédéric, comme on le verra ci-après. Ses ascendants avaient exercé des droits seigneuriaux dans leur endroit natal depuis le XIIIe siècle (1232), et avaient obtenu le titre de chevalier. Mais la naissance et les services du conseiller Gilles Busleiden furent rehaussés bien davantage par la carrière publique de plusieurs de ses enfants. Il avait eu quatre fils de Jeanne de Musset : Gilles, François, Jérôme et Valérien. Le premier soutint son rang de chevalier dans la noblesse belge et remplit diverses charges dans la chambre des finances du roi d'Espagne; il épousa Adrienne de Gondeval, vicomtesse de Grimberghe, et laissa plusieurs descendants qui firent honneur à leur blason. Valérien mourut fort jeune, ne laissant qu'un fils. Mais la plus grande part de célébrité échut à François et à Jérôme Busleiden, dont les noms figureront dans les articles suivants; diplomates et dignitaires ecclésiastiques, ils appartiennent à cette école d'hommes intelligents et lettrés qui ont secondé habilement les vues politiques de nos souverains avant la révolution du XVIe siècle. Félix Nève.

Généalogie de la famille des Busleiden, tracée par Paquot dans ses *Fasti acad. Lovan.*, t. I, fol. 476 (Mss. de la Bibl. roy. de Belg.). — *Nobiliaire des Pays-Bas*, 1760, part. I, p. 10. — *Mémoire hist. et littér. sur le collége des Trois-Langues*, 1856, pp. 38-39, app. p. 573.

BUSLEIDEN (*François*), diplomate et prélat de la fin du XVe siècle, originaire du Luxembourg. Second fils du chevalier Égide ou Gilles Busleiden, il visita les universités de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, prit à Pérouse le grade de docteur en droit canonique et se forma ensuite à Rome à la pratique des affaires politiques et religieuses. Il se rendit apte, par la culture de son esprit, à remplir diverses fonctions où il répondit à la confiance des souverains de l'époque. Il fut appelé, sous le règne de l'empereur Maximilien, à la cour d'Autriche et devint le précepteur du fils de ce prince, Philippe le Beau. Doué d'un esprit habile, mais toujours porté à la conciliation, à l'apaisement des discordes entre les maisons régnantes, il avait acquis au plus haut point l'estime des hommes politiques de l'Empire, quand il fut promu, en 1498, à l'archevêché de Besançon. Il s'occupa activement de l'administration de son diocèse et fit des libéralités à des institutions religieuses de nos provinces où il avait obtenu auparavant diverses dignités, entre autres celles de prévôt de la cathédrale de Saint-Lambert à Liége et de l'église de Saint-Donat à Bruges; mais il fut tout à coup envoyé en Espagne avec une mission diplomatique, et c'est pendant ce voyage qu'il mourut à Tolède, le 15 septembre 1502, dans un âge peu avancé. C'était au moment même où la pourpre romaine lui était assurée par les suffrages des cardinaux, sous le règne d'Alexandre VI. On célébra son éloge sous plus d'une forme, en vers latins, et on rendit hommage aux éminentes qualités qui l'avaient porté au faîte des honneurs. Personne ne l'a mieux loué

qu'Érasme qui, dans son Panégyrique de Philippe le Beau, prononcé à Bruxelles en 1504 devant les États de Brabant, a comparé le rôle de l'habile précepteur de l'archiduc à celui des sages qui furent les amis des rois de l'antiquité, et a félicité la maison d'Autriche d'avoir joui de ses services. On lui faisait dire dans son épitaphe de la Chartreuse de Louvain :

Ad mea rex magnus lusit rudimenta Philippus.

Felix Nève.

Val André, *Collegii trilinguis exordia ac progressus, etc.*, pp. 3-4 et pp. 31-33 — Erasmi, *Opera*, édit. Le Clerc, t. IV, 1703, in-fol., col 528-529. — *Mémoire sur le collége des Trois Langues*, pp. 38 39. — Molanus, *Rerum Lovaniensium, libri XIV*, p. 296.

BUSLEIDEN (*Jérôme*), **HIERONYMUS BUSLIDIUS**, écrivain latin et protecteur des lettres, conseiller d'État et dignitaire ecclésiastique, fondateur du collége des Trois-Langues, à Louvain, au commencement du XVIe siècle. Troisième fils de Gilles Busleiden et de Jeanne de Musset, il naquit à Arlon vers 1470, et il suivit les traces de son frère François qui s'était voué à de fortes études avant de se mettre au service de l'Église. Il avait montré un goût précoce pour les lettres, qui ne fit que se développer à Louvain, pendant ses cours de philosophie, de théologie et de droit. Il eut l'avantage de voyager en Italie dans sa jeunesse, et c'est à Bologne qu'il prit, vers 1498, le grade de docteur ès droits (J. U. Doctor). Sa carrière fut dès lors partagée entre deux vocations qui ne se contrarièrent pas l'une l'autre. De retour en Belgique vers l'an 1503, il jouit d'un grand crédit auprès de l'empereur Maximilien et de ses ministres; il fut bientôt appelé au conseil souverain de Brabant; il reçut tour à tour plusieurs titres ecclésiastiques qui lui assuraient des bénéfices, ceux de chanoine de Saint-Rombaut, à Malines, de Sainte-Waudru, à Mons, de Saint-Lambert, à Liége, celui de trésorier de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et de prévôt de Saint-Pierre, à Aire, en Artois (*præpositus Ariensis*); c'est ce dernier titre qu'il mit toutefois au-dessus de tous les autres. Homme d'une éducation distinguée, d'un esprit cultivé, versé dans les questions de droit public agitées alors dans les conseils des princes, Jérôme Busleiden était du nombre de ceux qui représentaient le mieux le souverain de leur pays dans le personnel d'une ambassade; il se rendit avec des missions diplomatiques de Maximilien dans plusieurs cours, à Rome auprès du pape Jules II, en France et en Angleterre au commencement du règne de François Ier et de Henri VIII. Mais le conseiller, le *sénateur*, comme on nommait les membres du grand Conseil, faisait place à l'érudit, à l'écrivain, dans les loisirs que lui laissaient ses correspondances et ses fonctions publiques. Ayant fixé sa résidence à Malines, Busleiden fit de sa demeure un musée fort riche en livres, en antiquités, en objets d'art, et c'est là qu'il reçut la visite de plusieurs savants étrangers, Thomas Morus, par exemple, qui rendirent hommage au savoir et au discernement du *dilettante*. Son hôtel était un bâtiment remarquable, qui a été affecté dans les derniers temps au mont-de-piété, et dont la façade gothique a été restaurée en 1862 aux frais de la commune de Malines, sous la direction de l'architecte Schadde. Il trouva moyen de satisfaire en même temps son vif amour des lettres classiques, en s'occupant de lectures dans les langues grecque et latine, et en composant lui-même grand nombre de pièces en vers et en prose, discours, inscriptions, épîtres, ayant trait à ses relations d'amitié dans le pays et à l'étranger. On a conservé un recueil assez complet de ses essais littéraires (*Carmina*, *epistolæ*, *orationes*), appartenant aujourd'hui aux manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles; peut-être sera-t-il donné à l'auteur de la présente notice de faire connaître un jour les pièces les plus remarquables de ce recueil qui justifient les nobles préoccupations de l'érudit. Le *sénateur* de Malines avait de fréquents rapports avec les maîtres de l'Université de Louvain, et il n'avait cessé en toute occasion d'exciter leur zèle pour la culture des belles-lettres lorsqu'elle se propageait du midi au nord de l'Europe à l'exemple de l'Italie. C'est sur eux qu'il comptait pour lui venir en aide dans ses généreux desseins de Mécène et de pro-

tecteur des études, suivant les ressources que ses différentes charges avaient accumulées entre ses mains. On en a pour preuve le testament qu'il prit soin de dicter à Malines avant de partir pour l'Espagne où il devait précéder, avec d'autres délégués de nos conseils, le jeune Charles-Quint, successeur du roi Ferdinand le Catholique. Jérôme Busleiden, atteint d'une violente pleurésie, mourut en route, à Bordeaux, le 27 août 1517, âgé d'environ quarante-sept ans. Mais ses intentions devaient recevoir un prompt accomplissement pour le progrès des hautes études en Belgique, comme pour le plus grand honneur de sa mémoire. Les hommes qu'il avait chargés d'exécuter son testament s'empressèrent d'appliquer à la fondation d'un collége à Louvain la meilleure partie de sa fortune qu'il avait destinée expressément à une institution de ce genre. Dès le mois d'octobre 1518, ils réalisèrent le vœu de Busleiden en ouvrant les cours qu'il avait désignés dans son testament, les trois leçons de latin, de grec et d'hébreu, qui se firent d'abord dans la maison des Augustins. Mais, en octobre 1520, ils inaugurèrent l'école spéciale qu'il avait voulu fonder, et la firent reconnaître comme établissement de l'Université sous le nom de Collége des Trois-Langues (*Collegium trilingue*) ou de Collége de Busleiden (*Collegium buslidianum*); ils trouvèrent un appui moral fort précieux dans les suffrages d'Érasme qui, ami et admirateur de Busleiden, encourageait les maîtres et les élèves et s'efforçait d'éclairer l'opinion publique; ils furent également secondés par le frère du fondateur de l'œuvre, Gilles Busleiden, membre de la chambre des finances royales, et trésorier de Sainte-Gudule, mort seulement en 1536. L'institution qui devança de quelques années la fondation du Collége de France inspirée par le même dessein (1530), surmonta l'opposition qui ne manqua pas de se produire tout d'abord, et elle rendit d'immenses services aux sciences et aux lettres pendant le XVI^e^ siècle; restaurée après la crise qu'elle subit avec toutes les autres institutions universitaires à la fin de ce siècle, elle subsista, non sans utilité pour le maintien des bonnes études dans les deux siècles suivants, jusqu'à la suppression de l'Université même sous la domination française. Il ne reste aujourd'hui de l'œuvre de Jérôme Busleiden qu'un petit nombre de bourses, attribuées, par l'arrêté ministériel de l'an 1821, à des jeunes gens nés dans les localités du Luxembourg que le fondateur de l'ancien collége avait désignées dans son testament. En 1856, on a placé la statue de J. Busleiden, œuvre de M. Séverin van Aerschodt, entre celles de Thierry Martens et de Louis Vivès, dans la seconde série des statues historiques qui ornent la façade de l'hôtel de ville de Louvain. Félix Nève.

Valère André, *Fasti academici*, pp. 275-285. — Paquot, *Fasti academ. Lov.* (Ms.), 2 vol. fol. — V. André, *Collegii trilingui exordia ac progressus, etc.* Lovanii, 1614, petit in-4°. — Vernulæi, *Academia Lovan.*, éd. 1667, p. 73 sq. — *Mémoire hist. et litt. sur le collége des Trois-Langues.* Bruxelles, 1856, chapitres II, III et IV, et parmi les pièces justificatives, les extraits du testament de Busleiden. — Molanus, *Rerum Lovan. libri XIV*, éd. de Ram, t. I, pp. 641-42.

BUSNOIS (*Antoine*) ou **DE BUSNE**, musicien du XVe siècle. On est dépourvu de renseignements sur la patrie de ce remarquable compositeur; d'après certaines versions, il serait originaire de la Picardie ou de l'Artois; d'après d'autres, la Flandre aurait le droit de le revendiquer comme un de ses enfants. Nous adoptons cette dernière opinion.

Messire Antoine Busnois entra au service de Charles le Téméraire au mois de décembre 1467, en qualité de chanteur; en octobre 1470, on le voit figurer comme demi-chapelain de la musique ducale; au mois de novembre suivant, le duc lui fit un don pour *aucuns agréables services* non désignés, probablement pour l'avoir aidé à écrire certains motets ou certaines chansons, dont Charles se faisait un passe-temps.

Busnois devait être en faveur à la cour et avoir obtenu la confiance du prince, car il l'accompagnait souvent, non-seulement dans ses voyages, mais même dans ses expéditions militaires. Il jouissait de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. D'après le chroniqueur Jean Molinet, son contemporain, il possédait entre autres une pré-

bende qui lui donnait le titre de doyen de Vorne ; quelques biographes ont traduit erronément ce nom par celui de Furnes, et ont prétendu que notre compositeur était doyen de cette ville. Il est plus probable qu'il était doyen de Voorne ou Oostvoorne, en Zelande, où il y avait en effet un petit chapitre, dont la collation appartenait au duc, comme prince de l'endroit.

Le 4 mai 1473, il résigna à Maestricht la direction de la chapelle de Saint-Silvestre, au château de Mons, fonctions qu'il avait obtenues quelque temps auparavant. Après la mort de Charles le Téméraire, Busnois resta au service de sa fille Marie de Bourgogne ; mais, d'après un biographe, les musiciens de cette princesse ayant été congédiés, l'habile compositeur s'adonna, dit-on, à l'agriculture. Quoi qu'il en soit, la mort de Busnois paraît devoir être fixée entre le 26 octobre 1480 et le 2 février 1481, époque à laquelle son nom disparaît des listes de la chapelle ducale. — M. Fr. Fétis a trouvé dans un manuscrit, appartenant à Guilbert de Pixericourt, plusieurs chansons et motets à trois voix ; il les a transcrits en notation moderne et mis en partition. M. Robert van Maldeghem a pareillement découvert six messes inédites et quatorze motets pour trois et quatre voix de ce remarquable musicien du XVe siècle ; il les a aussi mis en notation moderne et imprimé dans le journal *Cecile*. La chanson intitulée *O Dieu ! quel mariage* est particulièrement remarquable, par la pureté de l'harmonie. Ne possédât-on que ce morceau, dit le célèbre directeur du Conservatoire de Bruxelles, on aurait la preuve que la réputation de Busnois ne fut pas usurpée. Les autres pièces retrouvées confirment le mérite de ce maître comme harmoniste. Il paraît qu'il avait écrit un traité de musique à l'usage de ses élèves, travail qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Le plus intéressant de ses manuscrits se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles et provient de la chapelle des anciens ducs de Bourgogne. *La Biographie universelle des Musiciens* apprécie d'une manière détaillée les diverses productions que nous devons à cet illustre compositeur belge.

Aug. Vander Meersch.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition.

BUSONIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Villers, en 1525, mort en 1595. Voir Du Buisson (*Jean*).

BUSSELIUS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, étudia à l'Université de Louvain vers le commencement du XVIIe siècle, et y prit le grade de bachelier en théologie. Il devint, plus tard, curé à Exaerde (Waes). Pendant qu'il remplissait les fonctions pastorales, il publia, vers 1621, dans l'intérêt des pèlerins qui accouraient en foule à son église pour y vénérer deux crucifix miraculeux, l'ouvrage intitulé : *Crux rediviva. Kort verhael van den eersten oorspronck van de twee miraculeuse Crucifixen berustende in de vermaerde Prochie-Kercke van Onse Lieve Vrouwe, in de heerlyckhede van Exaerde...* Cet opuscule fut réimprimé plusieurs fois. En 1663, Adrien De Schaepdryver, curé d'Exaerde, en donna une édition augmentée. La cinquième édition de la *Crux rediviva*, publiée à Gand, en 1774 ou environ, chez Pierre Goesin et fils, forme un petit volume in-12 de 50 pages ; elle fut tirée à douze cents exemplaires. Busselius mourut vers l'année 1634. E.-H.-J. Reusens.

BUT (*Adrien* **DE**), historien. XVe siècle. Voir De But (*Adrien*).

BUTKENS (*Christophe*), historien et généalogiste, fils de Joachim Butkens, conseiller du roi Philippe II et de Marguerite de Fumal, naquit à Anvers, en 1590. Il embrassa la vie monastique dans le prieuré de Saint-Sauveur, de l'ordre de Cîteaux, à Anvers ; reçu novice en 1617, il fit sa profession l'année suivante. Après y avoir occupé successivement les fonctions de sous-prieur, de directeur des novices et de proviseur, il fut élu, à l'unanimité des voix, coadjuteur avec future succession du prieur Vander Heyden, à la place de Philippe de Boncem, et confirmé par lettres patentes du 16 septembre 1628. Sa nomination de prieur porte la date du 28 octobre 1631.

Érudit et linguiste distingué, il possédait les langues latine, française, espagnole, italienne, et connaissait parfaitement l'histoire et les antiquités de la Belgique. Il avait fait, en outre, une étude spéciale de la généalogie des principales familles de son pays; aussi avait-on souvent recours à ses lumières pour élucider des questions généalogiques portées devant les tribunaux. Historien judicieux, il comprit bien vite la valeur des documents originaux et, quoique peu versé dans la paléographie, il y recourut largement, sans se contenter de consulter, comme les écrivains des époques antérieures, les récits des chroniqueurs. En relation avec les principaux savants de son époque, Butkens aida, dans ses recherches, Henriquez, qui séjourna longtemps au monastère de Saint-Sauveur, pour travailler à son histoire de l'ordre de Cîteaux et il fit pour lui la généalogie du B. Guillaume, insérée dans le *Menologium Cisterciense*.

Ses panégyristes le disent aussi très-profond en politique; sa correspondance trahit, en effet, des préoccupations de cette nature, mais rien de ce qu'on connaît de sa vie ne nous apprend qu'il ait été employé dans des missions diplomatiques. Les derniers temps de son existence nous prouvent avec quelle sollicitude il veillait aux intérêts de son prieuré. En 1648, il partit pour la Haye, afin d'y réclamer la rente due à son monastère pour les biens de la première fondation, qui avaient été confisqués par les États-Généraux. Ces biens, situés à Middelhernesse, comprenaient deux cent quatre-vingt-quatre mesures de terre et avaient été vendus pour la somme de trente-quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf florins. Quoique la capitulation d'Anvers du 17 août 1585 et les stipulations de la trêve de douze ans eussent garanti qu'on restituerait aux communautés religieuses les biens non vendus ou qu'on paierait une rente sur le prix de ceux qui avaient été aliénés, cette rente n'avait jamais été acquittée. Butkens ne réussit pas dans ses démarches; après un séjour de deux ans et demi à la Haye, il y mourut, le 30 septembre 1650. Son corps fut rapporté à Anvers et enterré dans l'église du monastère de Saint-Sauveur.

Indépendamment de la *Genealogia B. Guilelmi, e familia dynastarum Montispessulani*, jointe ordinairement au *Menologium* de Henriquez, on lui doit encore la généalogie de Pierre Pots, fondateur du monastère de Saint-Sauveur, insérée dans la *Chorographia Brabantiæ* de Sanderus, et la carte armoriale de Hainaut, gravée en 1640 par Borrekens. Lefort, dans ses registres, cite encore de lui : *Recueil généalogique de plusieurs maisons d'ancienne noblesse*, amassé par Fr. Christophe Butkens, prélat de Saint-Sauveur, à Anvers, tiré sur de bons auteurs et preuves. Ce travail, comme beaucoup d'autres de ses manuscrits, n'a jamais été imprimé. Mais les deux principales publications de Butkens sont : *les Annales généalogiques de la maison de Lynden*, recueillies par Fr. Chr. Butkens, Anvers, 1626, et *les Trophées tant sacrés que profanes de la duché de Brabant*, dont le t. I, le seul édité par Butkens, parut à Anvers, en 1641. Le premier de ces deux ouvrages, fait à la demande de la famille de Lynden, est enrichi de nombreuses gravures; il est devenu rare, car la plupart des exemplaires en furent retenus. Dès son apparition, ce livre fut attaqué avec beaucoup de vivacité par des auteurs hollandais; quoique leurs critiques ne soient pas fondées, il est certain que le livre contient plusieurs documents apocryphes ou tronqués, fournis par la famille de Lynden, et que Butkens avait acceptés avec trop de légèreté. Mais il se plaint, dans une lettre adressée à Riedtwyck, et qui nous a été conservée, qu'on ait attaqué sa bonne foi et il prie son ami de le disculper sur ce point; il ajoute qu'il s'apprêtait à faire des corrections à ce travail, mais que son grand ouvrage sur le Brabant ne lui laissait pas le temps de les publier.

Les Trophées du Brabant, ouvrage qui a fondé la réputation de Butkens, est un des meilleurs écrits publiés sur l'histoire du Brabant et sur la généalogie de ses principales familles. Cependant, sur ce dernier point, il ne faut encore le con-

sulter qu'avec une certaine réserve, surtout quand il s'agit des époques reculées. A l'histoire des duchés de Lotharingie et de Brabant, et celle de ses ducs, à la partie généalogique et aux preuves, l'auteur comptait ajouter une histoire des villes et terres du duché qui aurait formé le dixième livre de sa publication, mais qui n'a point été imprimée. Des trois volumes que devait avoir l'ouvrage, le premier seul a vu le jour du vivant de Butkens, une seconde édition parut en 1652, également en un volume; la troisième édition, qui est la plus connue, a été donnée par Jaerens, en 1724, et imprimée chez Van Lom, à la Haye, en deux volumes. L'éditeur y fit beaucoup d'additions et y joignit, en 1726, deux volumes, sous le titre de *Supplément aux Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant.* — Il ne faut pas confondre notre auteur avec Henri Butkens, dont les travaux généalogiques sont souvent cités; celui-ci fut d'abord prieur de l'abbaye d'Oudenbourg, et se retira ensuite à l'abbaye de Vlierbeeck.

Comte T. de Limburg-Stirum.

V. de Wind, *Bibliotheek der nederlandsche Geschiedschryvers*, p. 584. — De Visch, *Bibliotheca scriptorum ordinis cisterciensis*. — Sanderus, *Brabantia illustrata. Cœnobiographia abbatiæ S. Salvatoris*. — Foppens, t. I, p. 175. — Goethals, *Archéologie des familles nobles*, article *Aspremont*. — Van Even, *Brabandsch Museum*, p. 23. — Conseil privé, carton n° 1428 aux Archives du royaume.

BUTOR (*Baudouin*), romancier, florissait dans la seconde moitié du XIIIe siècle, si il était né avant 1250. On n'a pu réussir, encore, à établir avec certitude son lieu de naissance; sa manière d'écrire ferait supposer qu'il était Flamand; il est plus problable pourtant qu'il était Hennuyer : en effet, dans la préface de son œuvre, parlant de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, il dit : *mon très-noble seigneur et amé prince;* tandis qu'en parlant de Gui comte de Flandre et de Hugues de Chatillon, comte de Saint-Pol, il emploie simplement la qualification de « nobles princes. » Ses ouvrages ne furent pas composés avant 1292; ce qui résulte des lignes suivantes : « Il est seut, set on et est à savoir « que com il soit ensi ke li pluisor ont « oit et oent encores aucuns contes des- « rimés liqueil sont extrait des aventu- « res de Bretaigne, M'est il pris talens « Guion conte de Flandre et Marchis de « Namur, Huon de Chastillon, jadis « conte de Saint-Pol, et tant com a ore « conte de Blois. » Effectivement, ce fut en 1292 que celui-ci obtint le comté de Blois. Butor était clerc et dut jouir d'une assez bonne condition, si l'on en juge par le nombre et le rang de ses patrons. En effet, les trois princes que nous venons de nommer furent ses protecteurs. Ses mérites littéraires ne sont cependant pas grands; il s'est borné à traduire en prose des romans, c'est-à-dire, à défaire les poèmes des autres, pour les vulgariser. Ces versions, il les faisait, comme il nous le raconte, sur l'ordre de ses trois Mécènes; ils ordonnaient à Butor *d'aucuns biaus contes traitier et metre en escrit et en retenance.* Il est probable que les romans de la *Table ronde* étaient chantés de mémoire en Flandre et en Hainaut, par les jongleurs et ménestrels voyageurs; les comtes Gui de Flandre et Jean d'Avesnes, voulant s'en délecter à leur aise, désiraient les posséder en manuscrit. C'est alors que Butor en fixa le fond et la pensée sur le papier ou le vélin, en prose romane du temps. Tout ce que l'on possède de lui se trouve inédit dans le manuscrit n° 7534-3-3 de la Bibliothèque impériale de Paris. Il est écrit sur vélin et d'une écriture du XIIIe siècle. Quelques-uns de ses travaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous; voici ceux que nous connaissons : 1° *Le Roumant de Constans.* — 2° *Les histoires de Dafinor et de Dorvant et de Pierchefier, liquel furent frère et fil au bon roi de Thaileborch.* — 3° *La vision de Butor, la nuit de la Purification en l'an* 1294. — 4° *Histoire de Libanus, roi de Bonvich.* Les trois derniers ouvrages, connus seulement par des fragments, paraissent être des suites ou des branches de *Constans.* Ce dernier roman n'est même pas terminé. Aug. Vander Meersch.

Dinaux, *Trouvères de Flandre*, p. 100. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 565. — Robert, *Fables inédites*, t. I, p. 129. — Serrure, fils, *Geschiedenis der Nederlandsche en fransche letterkunde*, p. 28.

BUYCK (*Jean*), amiral, né en Flandre au XIVe siècle. — En 1387, un grand

nombre de navires de la Rochelle, chargés de douze à treize mille tonneaux de vins de Saintonge et du Poitou, firent voile en destination pour la Flandre. Le chevalier Messire Jean Buyck, marin expérimenté, amiral du duc de Bourgogne, reçut la mission d'escorter cette flotte marchande, montée en grande partie par des Flamands et des Zélandais. Dans les premiers jours de mars, on se trouvait près de l'embouchure de la Tamise; on s'y croyait à l'abri de tout danger, lorsque apparut une flotte anglaise, qui avait croisé, pendant l'hiver, des côtes de Cornouailles aux côtes de Normandie, en épiant les navires français. Cette flotte était commandée par les comtes d'Arundel, de Nottingham, de Devonshire et l'évêque de Norwich, le fameux Henri Spencer.

Buyck avait souvent combattu les Anglais; il comprit aussitôt que les vaisseaux ennemis chercheraient à prendre le vent pour l'attaquer avant la nuit; en effet, levant l'ancre, ils firent voile vers lui. Quoique décidé à éviter le combat, il arma ses arbalétiers et ordonna en même temps au pilote de hâter la marche de la flotte, afin que préparée à repousser les Anglais, elle pût essayer de se dérober à leur poursuite. Il ne pouvait espérer de lutter avec quelque avantage contre une flotte formidable, armée en guerre, alors qu'il n'avait sous ses ordres que des vaisseaux marchands. Ceux-ci firent force voiles et, toujours poursuivis par leurs ennemis, ils mirent le cap sur l'Écluse, où ils comptaient se réfugier. Mais les Anglais n'étant nullement disposés à lâcher une si riche proie, un combat devint inévitable. Buyck l'accepta avec intrépidité, tout en sachant combien la lutte était inégale, car la flotte anglaise se composait de gros vaisseaux, montés par un grand nombre d'archers et plus de cinq cents hommes d'armes. Calme au milieu du danger, Buyck ranima le moral des hommes placés sous ses ordres : « Que « craignez-vous de l'ennemi, leur dit-il, « ne le connaissons-nous pas depuis long- « temps pour l'avoir combattu et surtout « pour l'avoir vaincu en mainte occa- « sion? Ne vous rappelez-vous donc plus « que je vous ai mené souvent à la vic- « toire? Je suis toujours animé du même « courage; je n'ai pas dégénéré; vous me « verrez le même homme, le même chef; « il ne s'agit que d'avoir la même con- « fiance et de me soutenir avec la même « énergie. C'est en agissant ainsi que nous « pourrons tripler notre force pour combat- « tre un ennemi supérieur en nombre, et « courir la chance de le vaincre. Au reste, « que nous le voulions ou non, il est im- « possible d'éviter la lutte avant d'avoir « atteint le port. Puisqu'il le faut, combat- « tons donc en héros : ce n'est que dans « la victoire que nous pouvons trouver le « salut. »

A peine avait-il dit, que le comte d'Arundel les attaqua avec ses gros vaisseaux. L'équipage belge, électrisé par son chef, sentit qu'il ne pouvait fléchir étant commandé par un tel héros; tous firent leur devoir. La lutte devint terrible; la nuit seule sépara les combattants, après un massacre inouï et alors que des deux côtés plusieurs navires eussent été coulés bas. On laissa tomber l'ancre près de l'Écluse, car Buyck, tout en combattant, avait réussi à y arriver. Dès la pointe du jour, on fit des efforts pour entrer au havre du Zwyn, ce qui ne fut possible que pour les navires d'un petit tonnage; quant aux autres, ils durent recommencer la lutte. Buyck la soutint avec un courage héroïque, mais enfin, écrasé par le nombre, il fut vaincu, après avoir perdu plus de sept cents hommes, massacrés dans l'action ou jetés par dessus bord. Parmi les captifs se trouva l'amiral Buyck. Ce fut sur le sol britannique qu'il mourut quelques années plus tard.

Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Vossius, *Historische jaarbocken*, pp. 472-475. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, pp. 64-66. — Van Bruyssel, *Histoire de la marine*, t. II.

BUYDENS (*Jean-Antoine*), aumônier général, né à Malines, le 28 octobre 1760, mort à Gand, le 21 janvier 1838. Après avoir fait ses humanités chez les Pères de l'Oratoire, dans sa ville natale, où son père était notaire, il alla étudier la philosophie à Louvain, et y obtint la sixième place sur cent quatorze concurrents, à la

proclamation générale de 1780. Il s'appliqua dès lors à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre en 1786, il se rendit à Charenton, au couvent des Carmes réformés, dans l'intention de se vouer à la vie monastique; mais ne se sentant pas de vocation, il quitta cette maison, durant l'année du noviciat et reprit les études théologiques sous le docteur Vande Velde. Celui-ci eut pour son élève la plus grande estime, et lui en donna des preuves en le recommandant en 1789 à Mgr Brenart, évêque de Bruges, qui lui confia la chaire d'Écriture sainte de son séminaire. Les labeurs du professorat ne l'empêchèrent point de se préparer aux épreuves de la licence en théologie; il les subit avec distinction en 1791 et Pie VI le nomma chanoine du chapitre de Bruges. Lors de la tourmente révolutionnaire, il refusa de prêter le serment de haine à la royauté, et son nom se trouva inscrit sur la liste des condamnés à la déportation à Cayenne; il n'échappa aux poursuites, qu'en se tenant caché. Le 11 juillet 1799, il fut adjoint aux grands vicaires, et devint successivement examinateur synodal, doyen de Ghistelles, curé de Notre-Dame à Bruges.

En 1810, le doyenné de Bruges lui fut confié, ainsi que les fonctions de vicaire général du diocèse de Gand; c'est en cette qualité qu'on le trouve lors du départ de Mgr de Broglie pour la réunion des évêques en 1811. On sait que ce prélat fut emprisonné; le vicaire général, ayant aussi déplu au gouvernement impérial, reçut ordre d'aller résider à Bruges et de ne s'y occuper que de sa cure. Il refusa quelque temps de donner sa démission, mais à la fin, il se laissa intimider et signa, au commencement de décembre, l'acte de sa renonciation. Cette conduite fut desapprouvée par l'évêque; qui, lors du retour de sa captivité, laissa son ancien grand vicaire dans la position qu'il s'était faite. Cette indifférence froissa Buydens, qui manifesta bientôt son opposition. Mgr de Broglie, comme on l'a vu à l'article qui lui est consacré, se défiait du gouvernement néerlandais : Buydens lui accordait toute confiance; De Broglie blâmait le serment à prêter à la loi fondamentale et réprouvait l'œuvre constitutionnelle même; Buydens approuvait au contraire l'un et l'autre. Il n'en fallait pas plus pour en arriver à une rupture complète; aussi l'évêque donna-t-il le doyenné de Bruges à un autre, ne laissant à notre personnage que la cure de Notre-Dame.

Le gouvernement des Pays-Bas appréciant le zèle de Buydens, voulut l'en récompenser, en le nommant aumônier général de l'armée, avec un large traitement. De plus, désirant se l'attacher il lui laissa entrevoir qu'un titre d'évêque *in partibus* lui serait conféré. Si Buydens succomba à la tentation, il ne fut cependant pas séduit moralement. L'aumônier général conserva les principes catholiques puisés à l'Université de Louvain; il blâma ouvertement les fameux arrêtés de 1825 et s'opposa, en diverses circonstances, aux prétentions du gouvernement, notamment en 1826, lors de la bulle du Jubilé de Léon XII. Le gouvernement prétendait qu'aucun rescrit, aucune concession d'indulgences, ne pouvaient être publiés dans le pays, sans le visa du ministère. Les évêques refusèrent de recevoir cette bulle dans de telles conditions; Buydens suivit leur exemple. On employa d'abord les flatteries puis les menaces, mais ce fut en vain, l'aumônier général résista; il fut privé de son titre et de tous les avantages qui s'y rattachaient. Dès lors il quitta le monde et se retira au mont des Cats, aux frontières de France, s'enfermant dans une cellule au couvent des Pères de la Trappe; il y vécut dans la prière, à l'exception de quelques heures qu'il employait à la préparation des leçons de théologie que les religieux lui avaient demandées. Depuis il rentra en Belgique et se fixa à Malines, où il vécut également dans une retraite absolue. Assez souvent il faisait une absence de deux ou trois semaines, qu'il passait dans l'une ou l'autre maison religieuse, chez les PP. Rédemptoristes, les PP. de la Trappe à Westmael, ou chez les PP. de la Compagnie de Jésus. C'est lors d'une semblable visite qu'il mourut, à Gand au collége de Sainte-Barbe. Conformément aux désirs du défunt, son corps fut

transporté à l'abbaye des Trappistes de Westmael. Aug. Vander Meersch.

Kersten, *Journal historique et littéraire*, t. IV, p. 552.

BUYENS (*Jacques*), écrivain ecclésiastique de l'ordre de Saint-Dominique, né à Moll, en Campine, vivait pendant la dernière moitié du XVIe siècle. On ne connaît guère des détails sur la vie de ce religieux. Il entra chez les Dominicains au couvent d'Anvers, y passa sa vie, et mourut le 12 juin 1604. Il enseigna pendant assez longtemps la théologie, et se distingua comme prédicateur. On a de lui les ouvrages suivants :

1° *Gheestelycke oeffeninghe om eenigheydt met Godt te cryghen.* Antwerpen en 'S Hertogenbosch. Ce titre est ainsi donné par Paquot. Goyers (*Suppl. Bibliothecæ Belgicæ J. Francisci Foppens*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 17607) cite un titre un peu différent du précédent, mais qui pourrait bien être le titre véritable. — 2° *Den costelycken Schadt des Broederschap van het H. Roosen-Kransken van de alderweerdichste Moeder Godts in de Predic-heeren Oorden inghestelt; door P. Jacobus Buyens van Mol, prefect van het H. Roosen-Kransken tot Antwerpen.* Antwerpen, Hieronymus Verdussen, 1600; vol. in-12. Réimprimé à Anvers, in-8°, chez le même imprimeur, en 1614, et, en 1605, chez Corneille Verschueren, en caractères gothiques; cet opuscule ne compte que 16 pages. — 3° Le P. Buyens prépara les matériaux pour une édition du traité de Jean Nider ou Nyder, intitulé : *De reformatione religiosorum.* Sa mort prématurée ne lui permit pas de mettre la dernière main à cet ouvrage, qui fut publié, en 1611, par le P. Boucquet. (Voyez ci-dessus la notice sur cet écrivain.)—4° *Den Beginnenden mensch*, etc. Réimprimé à Louvain, chez J. Vander Haert (1743); vol. in-12 de 69 pages.

Le P. Buyens laissa en manuscrit :

1° Une *Vie du bienheurenx Zegher*, écrite en latin et conservée à Lillers, en Artois, jusqu'à la révolution du siècle dernier. — 2° Les *Vies des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique en Angleterre, en Écosse, en Saxe et dans les Pays-Bas.* Cet ouvrage, rédigé en flamand, se trouvait autrefois dans la bibliothèque du couvent des Dominicains, à Anvers.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., III, p. 408. — De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 224.

BUYSTER (*Philippe*), sculpteur, né à Anvers, en 1595. Les mémoires inédits de l'Académie royale des beaux-arts de France nous fournissent, de cet artiste, une biographie assez détaillée qui a servi de guide aux écrivains plus modernes. Elle est de Guillet de Saint-Georges et commence par une erreur en faisant naître Buyster à Bruxelles. Cette erreur n'a pas été copiée par Mariette qui rend à notre sculpteur sa véritable patrie. Buyster apprit son art dans sa ville natale, chez Gillis van Paepenhoven, artiste resté obscur; celui-ci est peut-être un ascendant d'Alexandre, statuaire anversois qui florissait vers 1725. Guillet nous dit que Buyster se maria et que le désir de se perfectionner et d'améliorer sa fortune le conduisit à Paris, en 1635. Cette date paraît sujette à caution : Buyster aurait eu 40 ans et, à cet âge, il devait lui être devenu difficile « *de se former.* » Mariette, au contraire, nous dit que Buyster, établi à Paris, y fut reçu à la maîtrise en 1622, et il commença en 1631 à remplir les charges d'honneur. Ceci est plus probable.

Dans tous les cas, Philippe Buyster ne trouva pas à s'occuper suffisamment à Bruxelles; il se sentait capable de briller sur une arène plus vaste, et il se détermina à se rendre à Paris. Les commencements furent, comme ils devaient l'être, à peu près ceux d'un ouvrier; travaillant à droite et à gauche, dans les divers ateliers où on pouvait lui confier de l'ouvrage; ce n'était pas là le chemin de la fortune rêvée; mais, doué d'une nature courageuse et active, Buyster trouva moyen, en dehors des heures de son travail salarié, de produire quelques morceaux originaux pour les églises. Une *Annonciation* en pierre, pour celle des Jacobins, le fit connaître et lui procura d'autres commandes. Après son groupe en bois de l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, exécuté pour les Feuillants, il fut reçu dans la corporation des

maîtres sculpteurs, et, dès lors, il ne dut plus se mettre à la solde d'autrui. Son talent ne tarda pas à être apprécié, et, sa grande facilité aidant, il put suffire à de nombreuses commandes. Nous devons forcément suivre, d'après Guillet de Saint-Georges, l'ordre chronologique des travaux du maître, car ses travaux sont l'histoire de sa vie.

Il fit donc trois grandes figures de pierre pour la cour du séminaire de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain : *la Vierge et l'enfant*, *Saint Joseph* et *Saint Jean l'Évangéliste*, chacune placée dans une niche. Pour l'église des Quinze-Vingts, un groupe, *Saint Roch et un ange*, destiné à l'autel de la Vierge. Une *Vierge et l'enfant*, groupe en marbre de sept pieds de haut, pour l'église de Saint-Eustache.

Nous arrivons ici à l'époque décisive de la vie de Buyster : le comble fut mis à son succès par son association avec Sarrazin, le sculpteur du Louvre. Notre artiste travailla sur les dessins du directeur des travaux, travailla au grand pavillon, au-dessus de la porte principale, et y exécuta, pour la façade du côté de la cour, deux groupes de cariatides, ceux de droite, de quatorze pieds de hauteur, et la Renommée du même côté, au-dessus du fronton; plusieurs lions et des têtes de femme dans les tympans des croisées et des trophées à côté des croisées de l'attique; dans la frise, des enfants et des enroulements de festons; des têtes de satyres sur les clefs des arcades des croisées; enfin plusieurs chapitaux de colonnes corinthiennes et composites. Au grand Pavillon des Tuileries, faisant face au jardin, on voit de lui, au-dessus du fronton de l'attique, deux Renommées, les ornements du fronton et six grandes figures représentant des vertus morales.

Du moment où le roi employait le ciseau de Buyster, celui-ci devait être recherché par les plus grands seigneurs de la cour et par d'autres personnages de haut rang, parmi lesquels il faut citer le président Desmaisons, M. Bordier, fermier général, le surintendant des finances, De Bullion, etc. C'est pour ce dernier qu'il exécuta un de ses ouvrages les mieux réussis, un groupe fait d'un seul morceau de marbre dans lequel il sculpta une chèvre et deux enfants. C'était une œuvre étudiée avec soin, bien finie et appartenant à un genre dans lequel Buyster excella. En effet, parmi ses productions, ce sont les enfants, les génies, les amours qu'on doit le plus admirer. Buyster fut employé par le roi, non seulement au Louvre mais aussi à Versailles. Près de la fontaine d'Apollon, quatre grandes figures de pierre, exécutées en 1665, deux satyres et deux hamadryades; dans la cour, un Neptune avec un cheval marin; sur le péristyle, du côté de la grotte, Cérès et Bacchus, et près de la pyramide d'eau, un Faune, qui fut son dernier ouvrage pour le public. Mais à côté de ces travaux officiels, Buyster en achevait un grand nombre pour des couvents ou des églises. Les religieuses du Calvaire, les Carmélites lui firent des commandes; on voyait de ses travaux dans l'église du Sépulcre (1), à Saint-Nicolas des Champs, aux sœurs de la Visitation, aux religieuses Bernardines, à l'hôtel de Nevers, au Val-de-Grâce, fondé par Anne d'Autriche. Pour ce dernier monastère, c'est la reine-mère elle-même qui choisit Buyster pour y exécuter divers travaux importants, tout comme mademoiselle de Montpensier le fit pour les religieuses de la Visitation. Buyster exécuta plusieurs mausolées, entre autres à Bourges, puis le tombeau du président le Bailleul, à Soissy, enfin, son chef-d'œuvre, à l'église de Sainte-Geneviève du Mont, le magnifique mausolée du Cardinal de la Rochefoucauld, grand aumônier de France. Ce monument en marbre noir, porte la statue du cardinal, en marbre blanc, à genoux et revêtu d'un manteau à longue queue que soutient le génie de la douleur. Nous n'avons fait qu'une nomenclature rapide des principales œuvres de notre statuaire; nous en passons nécessairement beaucoup. On comprend que, malgré la longue carrière de Buyster, il ne put accomplir seul de semblables travaux ; il avait de nombreux élèves dans son atelier et plusieurs bons sculpteurs français travaillèrent sur

(1) Ceux-ci exécutés sur ses dessins par M. le Vendre.

ses dessins comme il le fit à son tour d'après ceux de Sarrazin. Vers le temps où il travaillait pour M. Bordier, le fermier général, il arriva à notre statuaire une affaire mystérieuse qui ne fut jamais expliquée. « Il se vit, dit Guillet de Saint-Georges, embarrassé dans une affaire violente qui se passa dans le cours de la Reine, et qui, ajoute une biographie écrite au XVIIIe siècle, coûta la vie à un homme » Buyster fut poursuivi en justice et ne dut l'oubli de ce qui s'était passé qu'à l'ancienne amitié de M. Sarrazin qui obtint pour lui, auprès du cardinal de Richelieu, la protection et l'intercession du secrétaire d'État, Des Noyers, grand ami des arts et des artistes. Buyster ne fut sans doute point le principal coupable, mais cependant il dut jouer là un rôle qui ne fait pas trop son éloge.

On connaît les démêlés qui eurent lieu à cette époque entre la corporation des artistes et l'Académie. Buyster, qui avait occupé tous les grades dans la maîtrise, fut un de ceux qui applanirent les difficultés et qui firent en sorte, qu'en 1651, les deux corps ennemis se réconcilièrent et s'unirent. Le Brun, sans doute pour reconnaître les bons offices de Buyster à cette occasion, se démit en sa faveur de ses fonctions d'ancien ou de professeur ; trois autres membres de la maîtrise reçurent également le titre d'anciens, ainsi qu'il en avait été convenu dans la transaction. Malheureusement les vieilles discordes reparurent ; la bonne harmonie ne dura pas longtemps ; et, cette fois, Buyster soutint les prétentions de la maîtrise contre l'Académie ; il refusa si obstinément de reconnaître l'autorité de celle-ci qu'il en fut exclu et destitué de sa qualité d'ancien par un arrêt rendu le 2 janvier 1655. Il fallut huit ans à Buyster pour revenir à des idées plus conciliantes ; enfin, en mai 1663, il rentra à l'Académie et deux ans plus tard il donna son morceau de réception, un *Satyre* en terre cuite. Buyster avait obtenu le titre de sculpteur ordinaire du roi et c'est sous ce nom qu'il est désigné dans l'acte ou le devis pour le monument du cardinal de la Rochefoucauld ; il avait un logement au Louvre, faveur qui n'était accordée qu'aux artistes de premier rang.

Après le *Faune* de Versailles, Buyster songea à se retirer. Du fruit de son travail, il avait acquis une propriété aux Porcherons, au delà du faubourg Montmartre ; c'est là qu'il alla jouir enfin d'un peu de repos ; cependant, malgré son grand âge et quoiqu'il n'acceptât plus de commandes, il ne sut jamais rester oisif. Il travailla volontairement pour l'église de Notre-Dame de Lorette qu'il voulait embellir et où il voulait être enterré. Quand ces travaux furent achevés, il en commença un d'une toute autre nature et dont l'idée annonce au moins un esprit original, sinon très-philosophique. Buyster résolut de sculpter lui-même son tombeau. Il se mit à l'œuvre et ne se pressa point ; sa main octogénaire ne trembla pas trop en taillant le froid lit de pierre où il devait dormir un jour. Pendant sept années, il s'appliqua à sculpter cette œuvre qui trahit sans doute l'âge de son auteur, mais où son propre portrait, de forme ovale, supporté par une console élevée sur un piédestal, est encore bien travaillé et très-ressemblant. Le tombeau porte deux inscriptions, une latine et une française ; les vertus du peintre y sont célébrées bien que l'on prétend qu'il en soit lui-même l'auteur. L'originalité d'esprit qui a conçu l'idée du monument peut fort bien avoir complété son œuvre en y inscrivant l'épitaphe. Celle-ci mentionne encore un service perpétuel fondé par Buyster, un autre service pour sa femme, et tous deux accompagnés d'une distribution de *cent sous* faite aux pauvres. Buyster mourut le 15 mars 1688, après avoir atteint sa quatre-vingt-treizième année. Ad. Siret.

BUZEN (*Gérard*), professeur, médecin, né à Zichen, en 1751, mort le 26 décembre 1841. Voir BUESEN (*Gérard*).

BUZEN (*Gérard-Servais*), homme de guerre, né le 22 septembre 1784, à Schyndel (Brabant septentrional), mort à Bruxelles, le 5 février 1842. Buzen entra volontairement au service dans le 13e régiment de chasseurs à cheval, le 21 mars 1803. Blessé et fait prisonnier par les Prussiens après la bataille d'Iéna en

1806, il fut transféré en Pologne d'où il parvint à s'évader. A Vienne, où il se rendit, il fut, pendant près de deux ans, employé comme secrétaire du colonel d'état-major de La Roche. Il rentra alors au service dans les lanciers de la garde impériale (1810), passa maréchal des logis dans le troisième régiment (1812), puis maréchal des logis chef dans le premier régiment de la même arme. Buzen obtint le brevet de lieutenant dans le septième régiment de lanciers et assista à la bataille de Leipzig. Admis, à la chute de l'empire, dans le huitième régiment de hussards des Pays-Bas (2 décembre 1814), il fut nommé capitaine (1815), et bientôt après, attaché en qualité d'aide-de-camp au général baron Duvivier ; il resta dans cette position jusqu'en 1830. Lors de la révolution de la Belgique, Buzen se dévoua complétement à la cause de l'indépendance nationale et fut nommé lieutenant colonel commandant supérieur de Mons dès le 29 septembre 1830. Bientôt après, le 25 novembre, il fut appelé au commandement provincial du grand-duché de Luxembourg; l'année suivante, il passa au commandement de la province d'Anvers et fut revêtu du commandement supérieur de cette forteresse, mise en état de siége (23 octobre). Par son énergie et par sa prudence, le colonel Buzen rendit de grands services dans l'exercice de ce commandement important et sut préserver la ville des désastres dont elle était menacée par la présence des troupes hollandaises dans la citadelle. Il obtint le grade de général le 7 janvier 1833, passa, l'année suivante, au gouvernement de la capitale et de la province du Brabant, puis enfin fut appelé dans les conseils du roi en avril 1840. Le général Buzen dirigea l'administration de la guerre pendant deux années avec une grande intégrité. Poursuivi par la malveillance et l'envie de quelques ennemis, il se laissa aller à un acte de désespoir qui mit fin à ses jours. Il était officier de l'ordre de Léopold, et avait été élu membre de la Chambre des représentants, en 1842, par l'arrondissement de Louvain. Général Guillaume.

Archives de la guerre. — Papiers de famille.

BYL (*Édouard*) ou **BILIUS,** poëte flamand, né à Anvers en 1605, mort dans la même ville, le 5 avril 1669. Entré, à l'âge de vingt ans, dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de sa ville natale, il fit sa profession solennelle le 21 septembre 1626, et remplit, pendant plusieurs années, l'office de directeur du chœur. Byl cultiva, non sans quelques succès, la littérature et la poésie flamandes. On lui doit les ouvrages suivantes :

1° *Legende der levens ende gedenckweerdige daeden van de voornaemste heylighe, salige ende lofweerdighe maeghden ende weduwen, susters van de derde orden der penitentie van den H. Dominicus.* Antwerpen, Cornelius Woons, 1661; vol. in-4° de 476 pages. — 2° *Blyde boodschap van den engel Gabriel ghedaen aen Maria, poetischer wyse beschreven.* Antwerpen, 1662 ; vol. in-8°. — 3° Paquot et Quétif attribuent à Bilius un *poëme flamand sur la Nativité de Notre-Seigneur*, imprimé à Anvers, en 1668, chez Jacques Mesens; vol. in-12. — 4° Bilius traduisit du latin en flamand l'ouvrage du P. Choquet, intitulé : *Viscera materna Deiparæ in ordinem Prædicatorum.* Cette traduction parut à Louvain, en 1638, chez Evrard De Witte; vol. in-12. E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 240. — Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*. II, p. 628. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ* (Ms. n° 17607 de la Bibliothèque royale). — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol, II, p. 126.

BYL (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Louvain, vers la fin du XV^e^ siècle, mort en 1540. Voir Bylkens (*Jean*).

BYLKENS (*Jean*), franciscain, né à Louvain, vers la fin du XV^e^ siècle, décédé à Malines le 2 novembre 1540. Il remplit successivement dans divers couvents la charge de gardien, et il fut nommé, à l'unanimité des suffrages, premier provincial de la Basse-Allemagne, lorsqu'en 1529 cette province fut séparée de celle de Cologne, au chapitre célébré à Dorstren ou Durstum. Il a composé deux excellents opuscules ; l'un intitulé : *De curis et anxietatibus guardianorum*, où il expose les soucis et les causes d'inquiétudes propres aux supérieurs religieux ; l'autre : *De ruina observantiæ*, traite du relâchement dans l'observance religieuse. Les manuscrits de ces opuscules étaient

autrefois conservés au couvent des Récollets, à Bruxelles. E.-H.-J. Reusens.

Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. III, p. 185. — Paquot, *Matériaux pour l'hist. litt.*, manuscrit de la Biblioth. royale, n° 17650, p. 7119.

BYNS (*Anna*), femme poëte, du XVIe siècle, née vers la fin du siècle précédent, probablement à Anvers.

A en croire la plupart de ses biographes, son apparition dans le monde littéraire daterait de 1520, l'année même où le frère mineur Nicolas Peeters publiait ses sermons si fortement empreints de l'esprit de la réforme. La première édition des poésies d'Anna Byns date de 1528; elle reçut un accueil si favorable du public, qu'au bout de quelques mois il en parut une traduction latine composée par Eligius Eucharius, écolatre à Gand, un des princes de la poésie latine à cette époque. Cette première édition est intitulée : *Dit is een scoon ende suverlyc boecsken, inhoudende veel scoone constige Refereinen, vol Scrifturen ende doctrinen van diverche materien na utwisen der regelen, als hier in register navolgen, seer wel gemaect van de eersame ende engeniose maecht, Anna Biins, subtilic en retorijclic, refuterende in de warachticheijd alle dese dolingen ende grote abusyen comende wt de vermaledide luterice secte. De welcke niet alleene van allen doctoren ende universiteijten, maer ooc vander Keyserlycke Maiesteyt rechtverdelyc gecondemneert is. Tantwerpen, Jacob van Liesvelt, M.CCCCC.XXVIII, den IX dach in oostmaent.*

Ce recueil de poésies fut réimprimé en 1543, à Anvers, chez Martin Nuyts, et, en 1564, dans la même ville, par Jean van Ghelen; mais, dès 1548, il avait été augmenté d'une seconde partie. Les éditions postérieures contiennent une troisième partie, plus volumineuse, à elle seule, que les deux premières réunies. La dernière édition vit le jour en 1668, sous le titre de *Schoone Refereynen, Schriftueren ende leeringhen teghen alle ketteryen*. Antw. by Godgaf-Verhulst, 1668, in-12, 76, 91 et 226 pp.

Les poésies contenues dans les trois livres des *Refereinen* constituent, pour la plupart, une protestation ardente contre le mouvement général du siècle. On croirait entendre le cri de détresse d'une âme pieuse arrachée, violemment, de ses rêveries par la voix vibrante de Luther. Le fougueux réformateur y est traité avec une véhémence qui ne le cède en rien à ses propres invectives contre Rome. Toutes les misères de la société : la peste, la guerre, le luxe effréné, la licence des femmes, tous les maux enfin sont attribués au bouleversement causé par le moine de Wittemberg. Si l'Église voit ses adeptes déserter l'autel, ses vierges abandonner leurs cellules pour se livrer aux joies mondaines; si le souvenir de l'héroïsme des martyrs s'efface de la mémoire des hommes, si les mystères les plus sacrés provoquent les risées de la multitude, c'est Luther qui a déchaîné toutes ces erreurs; jamais l'Église n'a vu éclore un enfant aussi satanique que le moine apostat!

Toute cette virulence se dégage en un style correct, harmonieux et poétique. Anna Byns reste supérieure aux autres poëtes de son temps, par l'expression, la verve, la pureté de la langue, si fortement altérée pourtant depuis la domination de la maison de Bourgogne. Le caractère dominant de ses écrits lui suscita beaucoup d'inimitié même de la part de ses proches; elle s'en consola assez facilement, comme on le voit dans le refrain : *Is God met my, wie sal my schaden?* où elle dit entre autres :

Vervolghen my myn naeste, tzyn donde gewenten,
't en is van gisteren niet of van heden ;
Want van mynder ieucht zy noyt anders en deden
Danse altyt quaet van my hebben gesproken.

C'était, sans doute, à cause de ces tracasseries qu'elle avait pris pour devise les mots : *Meer suers dan soets* (plus d'amertume que de douceur).

Le ton austère, bien qu'il domine dans ses vers, n'y règne pas exclusivement. Byns est cruelle comme un inquisiteur contre les sectaires; mais, quand elle n'est pas animée de ce sentiment vengeur, elle devient douce, aimante et rêveuse; pour s'en convaincre, il suffit de lire le recueil intitulé : Le Rossignol spirituel, ouvrage formé de cinquante poëmes extraits de ses œuvres complètes. Ce recueil fut,

probablement, publié pour la première fois dans la seconde moitié du XVIe siècle, quoiqu'on n'en connaisse qu'une seule édition de date postérieure, et portant pour titre : *Den gheestelycken Nachtegael, oft diversche Refereynen vande welvermaerde maghet Anna Byns, eertyts van haer wtghegheven tot profyt ende stichtinghe van alle menschen nu tot behoeft der jonckheydt oversien ende verbetert.* T'Antwerpen, by Hieronymus Verdussen, in de Cammerstrate, *in den Rooden Leeuw* 1623, in-12, 88 pages.

On possède très-peu de renseignements sur la vie d'Anna Byns. On ne connaît ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. Comme nous l'avons dit, il est admis qu'elle se serait fait connaître dès l'année 1520; mais l'on n'en possède aucune preuve. La seule pièce de vers du premier recueil revêtue d'une date porte celle du 21 novembre 1523; une autre, insérée dans le second recueil, est écrite à l'occasion du nouvel an (*Nieuwjaerwensch*) de 1532; enfin, dans le troisième livre se trouve un poëme signé du 14 octobre 1529. Quant aux poésies considérées comme ayant été écrites par Anna Byns aux derniers jours de sa vie, plusieurs font naître des incertitudes sur l'année précise de sa mort. Un poëme, inséré dans le troisième livre, parle de l'incrédulité datant de vingt-cinq ans : « *Wat isser over vyfentwintich iaer herwaerts ongheloofs gesaeyt!* » L'interprétation de ces paroles ne permet certes pas de reculer dans le passé au delà de l'année où Luther arracha les letttres d'indulgence (1517); il est même probable que l'expression employée s'attache exclusivement à des faits d'hérésie survenus dans les Pays-Bas On ne connaît guère de livre flamand antérieur à 1520 qui traite du mouvement soulevé par Luther; le premier placard contre les sectaires fut publié en 1521, la première exécution eut lieu à Bruxelles en 1523. Si les paroles citées devaient s'appliquer au grand réformateur, elles auraient donc été écrites en 1542, deux ans après la date présumée du décès d'Anna Byns; si l'auteur avait en vue des faits appartenant exclusivement au mouvement religieux dans les Pays-Bas, le poëme dans lequel se trouvent ces vers daterait au moins de 1546. Enfin ailleurs il est fait mention des événements de Munster (1544). On peut en conclure que Anna Byns a vécu au delà du terme qu'on lui assigne communément, car les pièces précitées portent trop évidemment le caractère de son style pour qu'on doute sérieusement de leur authenticité. Il est néanmoins possible que tout n'y soit pas d'elle, surtout dans le troisième livre; son nom, plus retentissant encore après sa mort, lui aura fait attribuer maint poëme se rapprochant plus ou moins de sa manière. Il devait être facile à un éditeur de faire accroire qu'une chance favorable venait de faire tomber dans ses mains des morceaux inédits. Le cinquante et unième poëme du *Nachtegael*, écrit en vers alexandrins, est d'une facture de beaucoup postérieure à notre poëte; a-t-elle même jamais connu les vers de cette mesure? On est allé jusqu'à rattacher le nom de l'auteur à des Refrains insérés dans le recueil de 1529 et portant les dates de 1579 et 1580.

J'avais émis ailleurs (*De Eendragt*) l'opinion que Anna Byns pourrait être aussi l'auteur anonyme du remarquable livre ascétique *Die Evangelische Peerle*. J'étais dans l'erreur : l'auteur anonyme, mort en 1540, était, selon l'éditeur, d'extraction noble; Anna Byns, au contraire, sortait de la classe plébéienne.

F. Snellaert.

Sweertius, *Athen. Belg.*, p. 129. — Foppens, *Bibl. belg.*, I, 63. — Paquot, *Mémoires*, t. 5, p. 406. — Devries, *Geschiedenis der nederl. letterkunde*, 2e uitg. — Ypey, *Geschiedenis der nederl. taal*, I, 402. — Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taal-en letterkunde*, I, 222, volg. — Witsen Geysbeek, *Anthologisch critisch woordenboek*. — Snellaert, *Verhandeling over de nederlandsche dichtkunst in België, etc.* — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der nederl. letterkunde*, 4e dr., bl. 86. — Alberdingk Thym, *Gedichten uit de verschillende tydperken der Noord-en Zuidnederlandsche literatuur*, I, 160, *De Eendragt*, 6e jaergang, bl. 62. — *Politieke balladen, Refereinen enz. uitgegeven door de Vlaemsche Bibliophilen.*

BYRSÆUS (*François*), né à Limbourg, au XVIIe siècle, a écrit un ouvrage intitulé *Dialecticarum Præceptionum libri II* (*Coloniæ, Quentelii hæredes*, 1665, in-8o). Les biographes n'indiquent ni la date de sa naissance, ni l'époque de sa

mort. Ils se bornent à dire qu'il mourut directeur de l'école latine de Nymègue. Son véritable nom, qu'il avait capricieusement traduit en latin, selon l'usage des savants de son temps, nous est aujourd'hui inconnu. J.-J. Thonissen.

Swertius, *Athenæ Belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

C

CABILLIAU

CABILLIAU (*Baudouin*), poëte latin, né à Ypres le 10 novembre 1568, mort à Anvers le 13 novembre 1652. Il paraît, au dire de Goethals, qu'il n'appartenait pas à la noble famille de ce nom. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1592, et s'engagea dans l'ordre le 22 juillet 1611, par la profession des quatre vœux. Après avoir pendant cinq ans régenté les humanités et pendant quinze ans exercé la charge de préfet des basses classes, il devint missionnaire à la campagne. A ces travaux ses supérieurs joignirent l'emploi de recteur du collége de Cassel, dont l'érection fut en partie due à ses soins. Ces fonctions n'empêchèrent pas le père Cabilliau de s'adonner à l'étude de plusieurs sciences ; il fit des recueils historiques considérables, mais s'attacha surtout à la poésie, pour laquelle il avait de l'aptitude. Il a donné au public plusieurs poésies latines dont la liste se trouve dans De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome I, et qui traitent la plupart de sujets de piété. Il y a beaucoup de sel, d'invention, de naïveté et d'élégance dans les poésies du père Cabilliau. J.-J.-J. Vereecke.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. II. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 116. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I. — Swertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 151.

CABILLIAU (*Georges*), chroniqueur, né à Audenarde, XVIe siècle. Moine de l'abbaye d'Oudenbourg, de l'ordre des Bénédictins, de 1569 à 1577, il s'occupa de l'histoire de cette ville et de celle des abbés qui ont gouverné le célèbre monastère ; son œuvre, intitulée : *Historia urbis et abbatum Aldenburgensium*, se conservait en manuscrit dans la communauté ; Sanderus en parle comme l'ayant vue, mais elle n'est pas parvenue jusqu'à nous. Il ne faut pas confondre cette chronique avec une autre, d'une écriture beaucoup plus ancienne, dont l'auteur est resté inconnu ; celle-ci a été publiée par les soins de l'évêque J.-B. Malou, sous le titre de *Chronicon monasterii Aldenburgensis* et le savant éditeur constate qu'il lui a été impossible de découvrir les écrits de Georges Cabilliau. « Peut-être, dit-il, » ont-ils passé en Angleterre avec tant » d'autres monuments précieux ; peut-» être sont-ils ensevelis dans les archives » encore inexplorées ; peut-être ont-ils » péri dans la tourmente révolution-» naire. » Quoi qu'il en soit, cette chronique, jusqu'ici introuvable et rédigée d'après les archives du monastère, eût sans doute offert un vif intérêt ; elle commençait par l'origine de la ville d'Oudenbourg et se continuait, d'âge en âge, jusqu'en 1577, qui est sans doute l'année de la mort du laborieux bénédictin.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 259. — Swertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 270. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 352. — Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I, p. 518. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XV, p. 275.

CABILLIAU (*Jacques*), seigneur de Mulhem, homme de guerre, mort en

1584. Il était fils de Jacques Cabilliau, de Gand, et de Marguerite de Rulyn ou Reuling. Il rendit de grands services à la cause des Provinces-Unies, lors des troubles religieux et politiques du XVI^e^ siècle, en se rangeant, dès le commencement, sous les drapeaux de la liberté. Partisan zélé de la Réforme, il se joignit bientôt aux Gueux de mer avec lesquels il se trouva à La Brielle. La ville d'Enkhuizen s'étant prononcée pour le prince d'Orange, Cabilliau y fut envoyé avec d'autres chefs ; c'est de là qu'il vint à Medenblick avec ses troupes afin de se rendre maître du château où s'étaient réfugiés les partisans de l'Espagne. La prise de cette place présentait de grandes difficultés; après diverses tentatives infructueuses, Cabilliau parvint cependant à s'en emparer au moyen d'un stratagème alors fort en usage : il fit placer devant les canons ennemis les femmes et les enfants des fugitifs, afin d'empêcher la garnison de faire feu. En récompense de ce fait d'armes, le prince d'Orange le nomma gouverneur de la ville. C'est à lui qu'on doit pareillement l'occupation de Hoorn. Il y courut les plus grands dangers, le 16 novembre 1572. Un jeune habitant de cette ville ayant escaladé les remparts, Cabilliau le fit incarcérer sous prétexte qu'il s'était rendu coupable d'un crime capital, Medenblick étant ville frontière et de mer. Les bourgeois prirent fait et cause pour le prisonnier ; une révolte éclata ; elle devint telle que le peuple désarma une partie de la troupe et mit en fuite un grand nombre de soldats. Cabilliau, pour sa sûreté personnelle et celle des hommes qui lui restaient, dut s'enfermer dans le fort ; mais les habitants en exigèrent l'évacuation et prétendirent l'occuper eux-mêmes. A peine y furent-ils entrés qu'ils enfoncèrent la porte de la chambre du commandant et s'emparèrent de tout ce qu'elle contenait. Le tumulte était à son comble, quand arrivèrent heureusement deux commissaires du prince, qui réussirent à calmer les révoltés. On promit, de part et d'autre, d'éviter dorénavant tout conflit et de maintenir la concorde entre la garnison et les habitants.

En 1573, après la prise de Harlem, Cabilliau devint commandant d'Alkmar ; il réunit un corps de troupes et il mit garnison à Egmond et à Heilo, pour la sûreté de la place. Quand l'ennemi se présenta pour attaquer Alkmar, Cabilliau crut nécessaire d'y entrer, mais la régence et une partie de la population s'y opposèrent. On prétendit follement qu'il devait réclamer des renforts afin de chasser les Espagnols. Cependant, il s'approcha de la place, voulant s'assurer si, en cas de besoin, il pourrait y trouver un refuge avec ses gens d'armes. L'administration communale se trouvant précisément en séance, il lui demanda l'autorisation d'entrer avec ses troupes dans les murs ; on se montra d'abord peu disposé à le recevoir ; mais on finit par jurer qu'on voulait vivre et mourir avec le prince et il chassa aussitôt les avant-postes espagnols.

Il eut aussi occasion de se distinguer lors du siége d'Alkmar. La place se trouvait étroitement investie par des forces supérieures ; quelques-uns de ses officiers croyant la résistance impossible, proposèrent de s'emparer de toutes les richesses, et, munis de ce butin, d'abandonner la ville. Cabilliau s'opposa énergiquement à ce projet, déclara qu'il aimerait mieux s'ensevelir sous les cendres que de renoncer à la défense dont il était chargé, et, quoique malade, il se fit porter sur les remparts. Par son intrépidité, sa persévérance et surtout par l'aménité de son caractère, il sut gagner le cœur de ses soldats et la haute estime de tous les habitants, qui lui durent, en grande partie, leur délivrance.

Il paraît être retourné dans son pays natal, car on le trouve bougmestre d'Audenarde, en 1582, quand cette ville tomba au pouvoir du duc de Parme. Le 7 août 1583, il vint à Gand avec sa cavalerie et y mourut. Quelques auteurs prétendent pourtant qu'il finit sa carrière à Alkmar. Aug. Vander Meersch.

De Kempenaere, *Vlaemsche Kronyk*, p. 339, 340, et 341. — Bor, *Nederlandsche oorlogen*, t. VI, p. 365, 374, 377 et 397. — Van Meteren, *Nederlandsche historie*, t. II, p. 65, 18. — Van Groningen, *Geschiedenis der Watergeuzen*, p. 185. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

CABILLIAU (*Philippe*), chevalier, homme de guerre du XVIe siècle, né à Ypres vers 1556 et tué devant Nieuport en 1600. Il descendait de la noble famille de ce nom, originaire d'Audenarde, dont deux branches s'établirent à Ypres et à Gand et une troisième en Hollande. Quatrième fils de François Cabilliau, seigneur de Mulhem, qui avait épousé en 1550, Agnès de Saint-Genoist; il portait de sinople à trois cabilliaux d'argent contrepassant sur un gril de même. Très-jeune encore il se rangea sous les drapeaux de l'Espagne, et comme il était d'un caractère bouillant, il perdit sa compagnie pour avoir occis en duel certain capitaine Templeur. Pendant la campagne de Flandre de 1600, il fut donc réduit à combattre comme simple cavalier volontaire sous l'archiduc Albert, contre l'armée des Provinces-Unies commandée par Maurice de Nassau, et c'est ainsi qu'à la mémorable bataille de Nieuport, donnée le 2 juillet de cette année, il trouva l'occasion de se distinguer. Francesco Mendoza, amiral d'Arragon et lieutenant de l'archiduc, ayant été fait prisonnier, Albert se trouva, vers la fin de la bataille, entouré d'ennemis; il eut son cheval tué sous lui et il reçut dans la mêlée un coup de hallebarde au-dessous de l'oreille droite. Dans cette terrible extrémité, le chevalier Cabilliau s'élança au devant de lui, le pistolet et l'épée aux poings, écarta avec impétuosité les ennemis et ne tomba qu'après en avoir renversé six. Grâce à cette diversion, les gardes d'Albert eurent le temps d'arriver à son secours et de l'arracher du champ de bataille. Ce prince, blessé, se fit désarmer, changea de cheval et se retira vers Bruges. Sans l'intrépidité de notre personnage, il eût infailliblement été fait prisonnier comme Mendoza, et eût peut être perdu la vie.

Les pinceaux de Moritz et d'Odevaere en 1820 et celui de De Keyser en 1844, ont perpétué le souvenir de ce mémorable événement historique; aucun de ces tableaux cependant ne représente la bataille au moment où l'archiduc est blessé.

J.-J.-J. Vereecke.

Van Meteren. — A. J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek.* — Ch. D...., *Histoire d'Albert et Isabelle.* — *Gedenkweerdige tydstippen van de algemeene geschiedenissen der Nederlanden*, Anonyme, Courtrai, 1831. — J.-J.-J. Vereecke, *Histoire militaire de la ville d'Ypres.* — *Généalogie de la famille Cabilliau.*

CABOOTER (*Arnold* **DE**), médecin, poëte. Bruges. Voir De Cabooter (*Arnold*).

CADDODER (*Jean*), chef d'émeute du XVIIe siècle, dont le nom est resté populaire à Malines et dans les environs, né à Wavre-Sainte-Catherine. Il y était cultivateur, lorsque les Lorrains, cantonnés autour de Malines, se livraient à des déprédations et à des actes de violence. Caddoder, exaspéré, souleva les habitants de son village et des communes voisines; ayant ainsi réuni une troupe de volontaires, il se mit à leur tête et se dirigea vers la ville, le 3 mars 1648. La colonne fut attaquée et défaite entièrement par un régiment d'infanterie, sous les ordres du colonel baron de Clinchamps. Le combat eut lieu près de l'ancienne chapelle de Bruyne-Kruis, aux portes de la ville. Caddoder ne se montra point digne de son rôle de chef, car pendant l'action il se réfugia dans une porcherie, où il fut pris.

Le souvenir de cette rencontre et de ses principaux personnages a été conservé par un tableau du musée de Malines; on y lit une chanson satirique qui relate les détails de ce fait. Cette œuvre est due au peintre Jean Verhoeven. Emm. Neeffs.

Catalogue du Musée de Malines, 1869, n° 119. — Guillaume de Burij, *Beschryving van den boeren crygh; geschiedt omtrent de Capelle van Bruynen-Cruysse, op den 3 maert* 1648. Malines, 1648, in-12.

CAELEN (*Henri* **VAN**), théologien, ordinairement désigné sous le nom de **CALENUS**, naquit à Beeringen (Limbourg), en 1583, et mourut à Bruxelles, le 1er février 1653. Après avoir terminé son cours de philosophie, il embrassa l'état ecclésiastique et suivit, pendant sept années, les leçons des maîtres éminents qui occupaient alors les chaires de théologie à l'Université de Louvain. Ayant obtenu le grade de licencié, il devint successivement curé d'Assche, archiprêtre du doyenné d'Alost, curé de Sainte-Catherine, à Bruxelles, archiprêtre du doyenné

de la même ville et chanoine de la métropole de Malines.

Nommé, le 7 mars 1638, censeur archiépiscopal des livres, Caelen donna, en cette qualité, une approbation éclatante au célèbre *Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Corneille Jansen (Jansenius).

Par son testament, dicté le 6 mai 1638, une demi-heure avant sa mort, l'évêque d'Ypres légua le manuscrit à son chapelain Réginald Lami, en chargeant celui-ci de le faire publier par les soins de Caelen et de Libert Froidmont, professeur d'Écriture sainte à Louvain. Caelen et Froidmont se chargèrent de cette tâche périlleuse et prirent des précautions infinies pour dérober l'impression à la connaissance du public. Mais les Jésuites de Louvain n'en furent pas moins très-promptement informés de ce qui se passait. Ils s'empressèrent de communiquer leur découverte à l'internonce résidant à Bruxelles, et celui-ci essaya vainement d'arrêter l'impression d'un livre qui devait, pendant plus d'un siècle, susciter tant de querelles, de passions et de haines au sein de l'Église catholique (1). L'*Augustinus* parut à Louvain en 1640, et l'internonce, agissant en vertu d'un ordre formel du souverain pontife, en prohiba la vente et la lecture dans les Pays-Bas. Caelen se trouva naturellement mêlé à la polémique ardente dont le livre de l'évêque d'Ypres devint aussitôt le sujet, et ce fut pour répondre aux attaques de ses adversaires que, d'accord avec Froidmont, il publia, en janvier 1641, un opuscule intitulé *Epistola Liberti Fromondi et Henrici Caleni ad Patres Societatis*, qui fut mis à l'index par un décret du 6 mars de la même année.

Malgré cette censure, l'archevêque Jacques Boonen conféra à Caelen la dignité d'archidiacre de Malines, et, en 1644, le même prélat usa de son crédit à la cour de Madrid pour déterminer Philippe IV à nommer l'éditeur de l'*Augustinus* à l'évêché de Ruremonde, vacant depuis plus de cinq ans. Cette nomination ne pouvait être agréable à Rome; mais, comme Caelen, nonobstant la censure qu'il avait encourue, était resté un prêtre pieux et austère, le Saint-Siége consentit à passer outre, si l'évêque désigné rétractait ses erreurs dans une déclaration authentique. Caelen se rendit aux vœux du Pape et signa, devant l'internonce de Bruxelles, une formule d'abjuration portant que, quoiqu'il eût regardé jusque-là l'*Augustinus* comme contenant la pure doctrine de saint Augustin, il se montrerait désormais invariablement soumis aux décrets du Saint-Siége, qui avait condamné ce livre, et tiendrait pour erronées toutes les propositions et toutes les opinions proscrites ou à proscrire, en quelque auteur que ce pût être, et spécialement dans le livre de Corneille Jansen. Les derniers obstacles à son installation étaient ainsi levés, lorsque Caelen, revenant brusquement sur ses pas, se rendit, le 8 janvier 1646, auprès de l'internonce et lui déclara que, malgré ce qu'il avait signé, il ne pouvait s'empêcher de voir dans l'ouvrage de l'évêque d'Ypres un abrégé fidèle de la doctrine de saint Augustin. Il ajouta seulement que, par respect pour le souverain pontife, il ne le lirait plus et qu'il se contenterait « de lire désormais Corneille « Jansen dans saint Augustin, après « avoir lu jusqu'alors saint Augustin « dans Corneille Jansen. » C'était renoncer aux honneurs de l'épiscopat, en rendant impossible l'assentiment du Saint-Siége; aussi signa-t-il, le 28 mars suivant, un acte de renonciation au droit qu'il avait acquis par la nomination du roi d'Espagne.

A la suite de l'éclat produit par cette résistance opiniâtre, on est surpris de voir Caelen, quelque temps avant sa mort, cumuler avec ses fonctions d'archidiacre celles de vicaire général de l'archevêque Boonen. Il mourut à Bruxelles, dans la soixante-dixième année de son âge, et fut inhumé dans l'église de Sainte-

(1) Par une coïncidence digne d'être remarquée, Caelen et l'internonce Richard Pauli étaient tous deux originaires de l'ancien comté de Looz, faisant partie de la province actuelle de Limbourg. Caelen était né à Beeringen et Pauli à Cuttecoven. Voy. *Histoire de la ville, de l'église et des comtes de Looz*, par J. Daris, t. II, p. 35.

Catherine, où ses amis honorèrent sa mémoire d'une épitaphe qui suffirait seule pour prouver que les doctrines jansénistes comptaient de nombreux partisans parmi le clergé de la capitale du Brabant (1).

Outre l'*Epistola ad Patres Societatis* dont nous avons déjà parlé, Caelen a laissé les ouvrages suivants : 1° Une brochure en langue flamande, renfermant l'histoire de la découverte et des miracles de la sainte Croix, honorée dans l'église paroissiale d'Assche; opuscule analysé dans le supplément d'Arnold de Raisse aux *Natales Sanctorum Belgii* de Molanus. — 2° *Déclaration véritable de H. Calenus, nommé à l'évesché de Ruremonde* (en latin et en français); Bruxelles, 1646, in-4°. Ces écrits ne présentent qu'un intérêt secondaire. L'importance réelle du rôle joué par Caelen consiste, indépendamment de la part qu'il prit à la publication de l'*Augustinus*, dans les conseils qu'il ne cessa de donner à l'archevêque Jacques Boonen, au milieu des nombreux démêlés de celui-ci avec les Jésuites et avec le Saint-Siége.

J.-J. Thonissen.

Mantelius, *Hanseletum seu historiæ lossensis compendium.* — Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis.* — Knippenberg, *Historia ecclesiastica ducatus Geldriæ.* — De Raisse, *Auctarium ad Molani Natales sanctorum Belgii.* — Gerberon, *Histoire générale du jansénisme.* — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* — Becdelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise.* — Daris, *Le collége liégeois à Louvain* (au t. III des *Analectes pour servir à l'histoire ecléisastique de la Belgique*). — A. Kempeneers, *Etude sur les anciens séminaires du diocèse de Liége.*

CAESENS (*Francois-Marie*), écrivain ecclésiastique, plus connu sous le nom de **PÈRE FRANÇOIS-MARIE DE BRUXELLES**, naquit dans cette ville en 1665, et entra dans l'ordre des Capucins, le 10 décembre 1682. Il enseigna, pendant plusieurs années, la théologie aux jeunes religieux de son ordre. Plus tard il fut nommé définiteur de la province, remplit successivement, dans plusieurs maisons, les fonctions de gardien, et mourut à Gand, le 18 octobre 1713.

Lorsqu'il était professeur de théologie, il publia pour ses auditeurs un traité complet de théologie sous le titre de : *Theologia capucino-seraphica, scholastica ac moralis.* Gandavi, Maximilianus Graet, 1705; 3 vol. in-4°. L'ouvrage fut réimprimé plus tard par les héritiers de l'imprimeur Graet. Le P. François-Marie fit encore paraître, en forme de supplément ou de défense de sa théologie, un opuscule intitulé : *Synopsis apocalyptice cantatrix eventuum præcipuorum ecclesiæ cum propugnaculo authoritatis pontificiæ adversus persecutiones et hæreses, sive panoplia theologiæ capucino-seraphicæ.* Gandavi, apud hæredes Maximiliani Graet, 1710; vol. in-4° de 124 pages. Ce supplément devait avoir plusieurs volumes; le premier seul a paru. E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607. — Bernardus à Bononia, *Bibliotheca scriptorum Capuccinorum*, p. 104.

CAILLEAU (*Hubert*), dessinateur, peintre miniaturiste, né à Valenciennes (ancien Hainaut), vers 1520. Cet artiste, qui s'est fait connaître par ses dessins et ses portraits, mérite surtout d'être loué par ses travaux de miniaturiste. On conserve de lui, à la Bibliothèque de la ville de Douai, sous les nos 179, 181, 188, 189, quatre magnifiques manuscrits, ornés par son habile pinceau. La riche abbaye de Marchiennes lui confia un *Graduale Romanum* (n° 179), en deux volumes in-folio, pour le décorer d'encadrements, de majuscules, d'initiales en or et en couleur, et l'enrichir de dix-sept grandes vignettes. Il exécuta un second *Graduale Romanum* (n° 181), grand in-folio, sur peau de vélin, avec dix belles miniatures. On lit sur un feuillet chargé d'ornements : « Ce livre que fit faire don Jacques

(1) La voici : *Æternitati sacrum. Henricus Calenus H. S. E., qui Beringæ, Eburonum terrâ, oriundus, Lovanii optimarum artium disciplinâ excultus, et a sapientia virtuteque, à magno Jansenio ad maxima quoque formatus, S. theologiæ ibi lauream adeptus est. Inde Ascanæ primum per totos* XV *annos, dein per annos* XIII *hujus ecclesiæ pastor, et Alostensis, ac denique Bruxellensis districtus archipresbyter : mox in metropolitana S. Rumoldi canonicus et archidiacus, et illust. ac rever. domini archiepiscopi mechliniensis vicarius generalis, ad cathedrom ruremondensem nominatus episcopus fuit : sed honorum humanorum quæ omnium contemptor, uti morbis ac laboribus exhaustus, ita meritis et virtutibus cumulatissimus, obiit Bruxellæ* MDCLIII, *kal. febr., ætatis suæ anno* LXX. *Bene, lector, ei apprecare.*

» le Grandt, abbé de Mânes (Marchiennes), » fut illuminé à Valenciennes par moi, » Hubert Cailleau, au dernier an de mon » adolescence. » Un troisième ouvrage exécuté par lui est un *Proprium Sanctorum* (nº 188), in-folio, sur vélin, avec encadrements en couleur. On y lit pareillement le nom de l'artiste. Les vignettes représentent sainte Rictrude, la Sainte-Trinité, l'Échelle de Jacob, la Résurrection de Lazare, et d'autres sujets. On conserve un second *Proprium* (nº 189), in-folio sur vélin, avec vingt encadrements ornés de vignettes, enluminé en 1570. Indépendamment de ces quatre manuscrits, on en mentionne un cinquième appartenant jadis à la bibliothèque de M. Hurez Brabant, imprimeur à Cambrai. Il reproduit les personnages, les costumes, les décorations d'un magnifique mystère représentant la Passion et joué à Valenciennes en 1547. — On ignore la date de la mort de Cailleau. Il avait pris pour devise : *Point ne mord, mort Cailleau.*

Aug. Vander Meersch.

Archives du Nord de la France, nouvelle série, t. VI.

CAILLET (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Douai (Ancien Hainaut) le 3 avril 1578, mort le 4 septembre 1628. Il entra dans la compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai, le 30 juillet 1605, enseigna pendant quelque temps la langue grecque et décéda à Douai, après avoir donné de grands exemples de vertu. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Illustria sanctorum virorum exempla et facta lectissima per singulos anni dies.* 6 vol. in-8º.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica.* — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V. — *Biographie universelle*, Bruxelles, Ode, 1845.

CAÏMO (*Jean-Robert-Guislain*), seizième évêque de Bruges, né à Bruxelles, le 21 avril 1711, mort dans sa ville épiscopale le 22 décembre 1774. Sa famille appartenait à la noblesse d'épée et la carrière de son père, déjà lieutenant-colonel, promettait d'être brillante, quand il mourut dans un âge peu avancé, au moment où il venait d'être nommé commandant de place à Damme. Élevé par une mère foncièrement chrétienne, le jeune orphelin apprit de bonne heure qu'une naissance distinguée oblige à une vie exemplaire. Il fit avec honneur ses humanités dans sa ville natale, puis commença son cours de théologie sous Charles Daelman, et après la mort de ce docteur célèbre, sous Noël Dubois, régent de la Faculté. A peine eut-il obtenu le grade de licencié, qu'il dut à sa science, autant qu'à sa conduite, d'être appelé à la chaire de catéchisme et à la présidence du collége de Sainte-Anne. Admis au doctorat en 1743, il fut honoré peu après du titre de régent de la Faculté et investi à plusieurs reprises du rectorat de l'Université. Son caractère conciliant, son savoir, ses vertus sacerdotales portèrent son nom jusqu'à Vienne et l'impératrice-reine le désigna pour l'évêché de Bruges, vacant par le décès de Mgr de Chastillon. Le 6 juin 1754, le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, assisté des évêques de Gand et d'Ypres, le sacra dans sa chapelle archiépiscopale et le 30 du même mois, le nouveau prélat fit son entrée dans Bruges avec le cérémonial accoutumé. Laissant à sa vieille mère l'administration de sa maison, il se dévoua tout entier à ses devoirs de pasteur et se fit réellement tout à tous. Le cathéchisme de la province, souvent réimprimé avec peu de soin, fourmillait de fautes. M. Caïmo en procura une édition très-correcte et prescrivit à son clergé de l'expliquer tant aux adultes qu'aux enfants. Lui-même annonçait souvent la parole sainte aux fidèles avec une éloquence persuasive. De graves abus existaient dans l'administration des biens d'église, le prélat prit les mesures les plus efficaces pour remédier au mal et en prévenir le retour. L'importante ville d'Ostende n'avait pas encore d'hôpital, les soins assidus et surtout les libéralités de M. Caïmo parvinrent en peu de temps à la doter d'un établissement si nécessaire. Comme il avait célébré au commencement de son épiscopat le jubilé millenaire de saint Boniface dans l'église de Notre-Dame à Bruges, il présida, en 1767, au fameux jubilé de saint Macaire à Gand. Toujours fidèle à sa devise : *Candide et fideliter*, le pieux évêque menait

une vie simple et frugale, il maintenait par ses exemples, autant que par ses paroles, la concorde parmi ses administrés. Aussi fut-il universellement regretté et un monument fut construit, pour perpétuer sa mémoire, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Donat; mais la vieille basilique étant tombée sous le marteau révolutionnaire, ce mausolée fut démoli. Plus tard, cependant, on parvint à en restaurer les parties principales et on le voit aujourd'hui dans la nouvelle cathédrale de Saint-Sauveur.

J.-J. De Smet.

Nécrologie latine du vicariat. Histoire des évêques de Bruges, p. 76.

CALBERG (*G. F.* **VAN**), poëte flamand; il était curé à Becelare, village près d'Ypres, lorsqu'il publia, en 1809, une série de poèmes sur les sept péchés capitaux, sous le titre collectif : *De Zeven Hoofd-Zonden. Bezonderlyk vertoont in den hedendaegschen handel van alle staeten van menschen en in Rym-digt gestelt tot vermaek en onderrigtinge van alle christene menschen.* Ypres, Walwein, in-8°. Van Calberg, doué de verve, mêle sans effort le sérieux au plaisant et vise à imiter Cats dans sa simplicité naturelle. Il a pourtant le défaut de négliger les règles du rhythme. Il était encore jeune quand il commença son travail, comme l'indique le début de l'ouvrage :

Wie zal myn jonge pen op heden komen dryven
Om 't leven van den mensch g'heel klaer en wel te
[*schryven?*

Quelques-uns de ces poèmes ont, paraît-il, été publiés séparément.

F. Snellaert.

CALCIFICIS (*Ger.*), écrivain ecclésiastique, né à Hamont. XVI^e^ siècle. Voir KALCKBRENNER (*Ger.*).

CALDEBRENNER (*Pierre*), médecin, né probablement à Maestricht, mort dans cette même ville, le 8 août 1504.

Il paraît avoir joui d'une grande réputation, si l'on en juge par l'estime dont l'honora l'empereur Sigismond, qui se l'attacha en qualité de médecin et qui le récompensa en l'anoblissant et en le comblant de faveurs. Il n'était pas moins bien vu du chapitre de Notre-Dame de Maestricht, dont il faisait partie et dont il fut élu doyen en 1492. Son corps fut inhumé dans cette église et un mausolée consistant en une plaque de marbre, bordée d'un cadre sculpté, y fut érigé à sa mémoire.

L'inscription de ce mausolée, qui existe encore, le mentionne non-seulement comme savant médecin, mais encore comme un éloquent défenseur de la foi et comme un homme de mœurs irréprochables.

L. de Koninck.

U. Capitaine, *Bull. de l'inst. archéol. liégeois*, t. III, p. 75.

CALENTYN (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, vivait au XVI^e^ siècle. Originaire de la ville ou des environs de Louvain, il fit ses études à l'Université de l'ancienne capitale du Brabant, et y prit le grade de maître ès-arts. Plus tard il fut nommé chapelain du béguinage de sa ville natale. Il occupa cette position jusqu'au moment de sa mort, dont la date exacte nous est inconnue, mais qui pourrait être fixée approximativement vers l'année 1570. On sait, par le témoignage de Paquot, qu'il fit son testament le 26 octobre 1563.

Calentyn cultiva avec succès la langue flamande, qui était sa langue maternelle. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Een boecxken van dickmael thoochweerdighe Sacrement te nutten ghemaeckt by den weerdighen heere Christoffel Madridium...; nu overgheset wt den latyne by M. Peeter Calentyn.* Loeven, by Peeter Zangre, 1560; vol. in-12, de 62 feuillets. Réimprimé à Louvain en 1565, chez Roger Velpius. — 2° *Een devote maniere om gheestelycke Pelgrimagie te trecken tot den heyligheu lande, enz.... ghemaeckt by wylen heer Jan Pascha,.... ende int licht gebrocht door M. Peeter Calentyn.* Loven, Hieronymus Welle, 1562; vol. in-12 de 162 feuillets. Réimprimé à Gand avec un grand nombre de gravures sur bois, par Corneille Van der Meenen, 1612; vol. petit in-12 de 114 feuillets. Ce *pèlerinage* n'est pas une relation d'un voyage en Terre-Sainte, mais une fiction poétique destinée à aider le fidèle dans la méditation de la passion du Sauveur. — 3° *Den Cruysganck tot den beryh Calvarien wtgegheven by heer Pieter Calentyn.* Tot Loven, Hie-

ronymus Welle, 1568; vol. in-12. — 4° *De seven ghetyden van die eeuwighe Wysheyt, van over CC jaren in schrifte achterghelaten by den devoten en eerw. heere Hendrik Suso, wt den latyne overgheset door M. P. Calentyn*, enz. Loven, Hieronymus Welle, 1572; vol. in-12 de 47 feuillets. — 5° *Daghelycksche meditatien ende oeffeninghen. Eerst ghemaeckt by D. Petr. Canisium, pr. der Societeyt Jesu, ende overgheset int duytsche by M. P. Calentyn*, Loven, Jan Maes, 1602; vol. petit in-12 de 44 pages. — 6° *Tractaetken van het Cribbeken voor het Kindeken Jesus, ghemaeckt door M. P. Calentyn, op deze woorden :* Puer natus est nobis. *Is.* IX. Loven, Jos. Coppens, 1649, in-16.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 67. — L. W. Schuermans, Pr., *Peeter Calentyn, Nederlandsch schryver der* XVIe *eeuw.*

CALEWAERT (*Liévin*), pasteur protestant et négociateur du seizième siècle, né à Anvers. La sentence portée contre lui par le conseil des Troubles, le 10 mai 1569, nous apprend que son père s'appelait Guillaume, et qu'il avait mérité d'être banni à tout jamais sur la hart, avec confiscation de biens meubles et immeubles, pour « s'estre retiré hors des « pays de par deça avec le prince d'O- « range, chief des rebelles contre S. M., « et depuis avoir esté au camp et porté « les armes contre sa dicte M. » L'insuccès de la campagne de 1568 le décida sans doute à déposer l'épée pour devenir pasteur, et accuser ainsi en sa personne le caractère double de notre révolution du seizième siècle, à la fois politique et religieuse. Il se rendit en Angleterre. A Norwich, où il y avait une nombreuse colonie flamande, il devint le collègue de Herman Modet et de Théophile Ryckewaert. Mais le prince d'Orange se souvient de cet ami fidèle et le rappelle, en 1572, pour faire de lui un greffier du conseil d'État de la naissante République batave. Dès l'année suivante, le prince le renvoie en Angleterre pour réchauffer le zèle patriotique des réfugiés de Norwich, Thetford et Ipswich et obtenir d'eux des subsides. En octobre 1576, Calewaert rentre en Belgique et se rend à Gand, où l'acte célèbre dit la Pacification se négocie, afin d'obtenir pour son maître de bonnes places de sûreté en Flandre. Dès ce moment, l'importance de notre personnage grandit; il est de toutes les ambassades envoyées en Angleterre et en France. Il réside même quelque temps à Cologne, en 1577, pour se rendre compte de la situation politique de l'Electorat. En 1583 il revient de Paris en Hollande, avec une mission toute confidentielle pour le prince d'Orange. L'année suivante, se rendant encore une fois en France, il trouva moyen de pénétrer dans Anvers, assiégée par le duc de Parme. Cette visite est racontée par Philippe de Marnix, gouverneur de la ville, et il ajoute : « Or la demande (de tenir bon « l'espace de trois mois) m'estant commu- « niquée par ledit Calvart, si oncques « auparavant j'avoye eu petite espérance « de secours par eau, alors certes je la « perdis du tout. »

Notre personnage se dévoua à Maurice de Nassau comme il s'était dévoué à son illustre père. Il devint conseiller d'État. En 1593 l'ambassadeur des Provinces-Unies auprès de Henri IV, roi de France, étant venu à mourir, il fut nommé à sa place. En novembre de la même année, il revint à La Haye et rendit compte de sa mission. Son rapport a été imprimé par Pierre Bor (Nederl. Hist. III, 759-763).

Il est fort étonnant qu'on ne sache point où ni quand est mort un homme qui a joué un rôle aussi considérable. Après 1586, nous ne trouvons plus qu'il soit fait mention de lui dans les mémoires, chroniques et correspondances du temps. Nous supposons qu'après son retour d'une nouvelle ambassade en France en 1585, il se retira des affaires et rentra dans cette obscurité voulue par les mœurs républicaines.

C. A. Rahlenbeck.

Archives générales de Belgique, Chambre des comptes, vol. CXI, fol. 56. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, tome III, pp. 73-74. — OEuvres de Ph. de Marnix, *Ecrits politiques et historiques*. Bruxelles, 1859, pp. 271-272. — H.-J. Janssens, *De hervormde vlugtelingen van Yperen in England*, pp. 63-99-102. — Groen van Prinsteren, *Correspondance inédite de la maison Orange-Nassau*, tomes IV, V, VI et VIII. — P. Bor, *Nederlandsche Historien*, t. II, III et IV.

CALIGATOR (*Jean*), poëte, théologien, né à Louvain. XIVe siècle. Voir Jean Caussemaker.

CALLE (*Omer*), voyageur et poëte, né à Furnes, en 1601 ou 1603, mort le 12 juin 1675. Après avoir fait d'excellentes études et s'être initié dans diverses langues et sciences, il résolut de faire un long voyage, afin de connaître les mœurs et coutumes des peuples étrangers. Ce fut en 1624 qu'il mit son plan à exécution. Ce voyage dura dix ans et lui coûta cinq cents couronnes d'or; mais l'administration de sa ville natale l'aida à en supporter les frais. Calle a écrit, en flamand, la relation de son voyage, qu'il dédia aux magistrats de Furnes. Son travail, resté inédit, mériterait cependant d'être publié, car il brille par la fidélité des descriptions et, comme il nous l'apprend lui-même, il ne parle que de choses qu'il a vues de ses propres yeux.

En 1624, il quitta la Flandre pour l'Espagne, qu'il visita dans toutes ses parties, et qu'il ne put quitter, par suite de contrariétés sans nombre, que six ans plus tard. En 1630 il débarqua à Venise, y séjourna une demi-année, partit pour Alexandrie par Zante, où il arriva le 4 septembre 1630. Il vit cette ville, le grand Caire, visita le puits de Joseph, dont l'entrée est interdite aux chrétiens sous les peines les plus fortes, fut jeté en prison et n'en sortit qu'après deux ans de captivité, grâce à l'intervention d'un puissant gentilhomme français. Après deux mois de séjour en Égypte, il traversa le désert vers Jérusalem, visita les lieux-saints, et revint en Europe, ayant soigneusement annoté tout ce qu'il avait vu. Il s'embarqua à Tripoli, alla en Sicile, vit Naples et Malte, où il fut si bien accueilli par le grand maître qu'il lui dédia un livre ou poëme. Il vit Rome, se rendit à Florence, Pise, Livourne, Gênes, traversa la France et parvint enfin en Flandre, en 1634, dix ans après en être parti.

De retour à Furnes, il écrivit plusieurs ouvrages, tant en prose qu'en vers latins: 1° *La Toison d'or ou voyage vers Jerusalem et l'Asie*, 1 vol. in-4° de 450 pages, 1635. — 2° *Voyage à Jérusalem*, en vers latins, 1 vol. in-4°, 1637. — 3° *Description des principaux lieux de la Terre-Sainte*, en vers latins, 1 vol. in-4° de 1420 pages, 1630. Lors de son voyage, il composa des vers en l'honneur du Saint-Sépulcre; un poëme dédié au patriarche de Jérusalem; un poëme de *Spiritu Sancto*, dédié au patriarche de Constantinople, 1638; un livre traitant des chevaliers de Malte, etc. En 1640, il dédia et donna aux chanoines de Sainte-Walburge différents ouvrages de sa composition, tant en vers qu'en prose, et fit diverses donations à sa ville natale. Plusieurs de ses manuscrits sont conservés à Furnes; d'autres sont perdus. Aug. Vander Meersch.

De Saint-Genois, *Voyageurs belges*, p. 66. — Notes fournies par M. Desaegher, curé à Furnes.

CALLOIGNE (*Jean-Robert*), sculpteur et architecte, né à Bruges, le 25 mai 1775, mort à Anvers le 26 août 1830. Il était fils de Charles Calloigne, maître charpentier, et de Marie van Houtte. Peu favorisés de la fortune, ses parents ne lui firent donner que l'instruction primaire, et, à l'âge de douze ans, le mirent en apprentissage chez un potier. Il montra dès lors son aptitude artistique en inventant des poteries de formes plus élégantes que celles ordinairement fabriquées à Bruges. Dégoûté de ce métier par les tracasseries d'un ouvrier jaloux de sa réussite et de l'affection que lui témoignait son patron, il abandonna la profession à laquelle on le destinait et s'exerça à modeler en terre glaise des figurines. Il parvint bientôt, sans leçons et sans guide, à les exécuter en bois. Au lieu de contrarier une vocation qui s'annonçait si clairement, son père lui fit suivre les cours de l'Académie de dessin, afin qu'il s'y initiât aux éléments indispensables de l'art plastique. En 1802, il y remporta le prix supérieur et, la même année, l'Académie de Gand ayant mis au concours le buste de *Jean van Eyck*, le chef primitif de l'école de peinture en Flandre, l'œuvre du jeune Calloigne, exécutée en marbre, fut couronnée à l'unanimité. Ce jugement donna naissance au facétieux pamphlet anonyme (de Norbert Cornélissen) intitulé : *Factum ou mémoire qui était*

destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse, où il s'agissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre (Gand, brumaire an XII-1802). Peu de temps après, Calloigne, quittant son premier maître, le sculpteur Charles van Poucke, partit pour Paris et y fut admis dans l'atelier d'Ant. Chaudet, peintre et statuaire français. Il remporta en 1805, au concours de l'Institut des beaux-arts, le second prix de sculpture, et en 1807, le PRIX DE ROME, par un bas-relief : *La mort d'Iphigénie*, magistralement traité. Ce triomphe, si envié, lui ouvrit les portes de la ville éternelle et lui valut le précieux avantage de passer plusieurs années, en qualité de pensionnaire, à l'Académie de France, alors dirigée par le peintre J.-B. Suvée, son compatriote et la providence des artistes flamands. Calloigne y exécuta divers morceaux de sculpture, qui lui acquirent une réputation de talent bien justifiée. De cette époque date son *Aphrodite* ou *Venus à la conque*, statuette en marbre, de demi-nature. Ce petit chef-d'œuvre, devenu la propriété du prince héréditaire des Pays-Bas, fut détruit dans l'incendie de son palais de Bruxelles, le 27 décembre 1820. Le souvenir en a été conservé par des reproductions en plâtre, moulées sur l'original. Calloigne fit aussi à Rome un *Socrate*, d'un véritable style grec. Bon nombre des études dessinées en Italie par l'artiste brugeois offrent le même caractère sculptural.

En 1808, il fit pour la bibliothèque de Gand le buste d'*Antoine Sanderus*, le savant auteur de la *Flandria illustrata*. De retour dans sa ville natale, en 1814, il y fut nommé architecte communal et directeur des travaux publics, bien qu'il ne se fût guère occupé, jusque-là, d'études architectoniques. Il dirigea des travaux assez importants, et entre autres, d'après son plan, la construction du *Marché aux Poissons*, avec ses galéries, ses portiques et ses colonnades. Néanmoins, il continua à se livrer avec prédilection à la sculpture et exécuta en marbre le *Jean van Eyck*, fort belle statue qui du Musée est descendue sur la place de l'Académie de Bruges; — Au salon triennal des beaux-arts de Gand, en 1820, il exposa le modèle du *Lamoral d'Egmont*, destiné au village de Sotteghem (Flandre orientale), où le comte avait sa résidence seigneuriale et où reposent, depuis 1568, ses restes mutilés. L'artiste avait représenté le héros en tenue guerrière, au moment de son arrestation par les satellites du duc d'Albe. La statue, qui est encore en la possession des héritiers de Calloigne, a neuf pieds de haut. On eut d'abord l'idée de la couler en fer, dans les arteliers Cockerill, puis on donna la préférence au marbre. Il fut ouvert une souscription nationale, et la famille royale des Pays-Bas s'y inscrivit pour une somme considérable. D'autres travaux, puis la mort prématurée de l'artiste, empêchèrent l'érection du monument, dont il avait fourni l'esquisse. La Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand lui décerna un médaillon d'or, portant des inscriptions commémoratives. Une réduction du *Lamoral d'Egmont*, statuette en bronze doré, a été exécutée pour le prince d'Orange (Guillaume II), dans les ateliers de Trossaert et Ce, à Gand. — En 1827, il fit, pour l'église de Saint-Gilles, à Bruges, des fonts baptismaux en marbre de Bologne. Autour de la cuve se voient les attributs des Évangelistes et à la base la Foi, l'Espérance et la Charité.

J.-R. Calloigne exécuta plusieurs bas-reliefs dans lesquels il fit preuve de talent et de goût. On cite avec éloge son *Electre pleurant sur les cendres d'Oreste*, composition adressée de Rome au gouvernement français en acquit du devoir prescrit aux lauréats pensionnaires. Il composa en 1820 un bas-relief allégorique pour le fronton du palais universitaire à Gand : *Le Génie des Pays-Bas, sous la figure de Minerve, remettant à la cité gantoise les faisceaux académiques, en présence des Facultés*. Cette conception a été gravée au trait par Le Normand, mais ne fut pas sculptée. — Il faut mentionner encore quelques œuvres : une statue d'*Archimède* (Paris); la *Religion* et le *Génie* pour le cénotaphe de l'architecte Pisson (Église de Mariakerke lez-Gand); un *Monument funéraire*

(cathédrale de Bruges); des *cariatides* (château de Saint-André lez-Bruges); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la statue de *Talma* et des *Enfants au berceau*. Parmi les bustes dus à son ciseau, nous citerons ceux de *Guillaume Ier*, roi des Pays-Bas; du graveur *J. de Meulemeester*, du médecin *Van den Ende*, de *Louis de Potter*, de *Mme van Moerkerke*, de Bruges. Quelques gracieuses figurines, les médaillons-portraits du chirurgien *De Meyer* et de *Mme Odevaere;* un camée à l'effigie de *Jh. de Meulemeester*, enfin des morceaux de sculpture pour les cabinets Van Huerne, De Pelaert et Winckelman, à Bruges. — Calloigne publia, avec textes français et flamand, un *Recueil de statues et de figures mesurées sur le marbre et sur le modèle vivant, à Rome et ailleurs*. Cet ouvrage, fort utile aux artistes, se compose de douze planches in-folio, d'un dessin très-correct. On lui doit aussi un cahier de cent cinquante études.

Appelé à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en août 1830, pour faire partie du jury du grand concours de sculpture (prix de Rome), il fut atteint dans cette ville d'une attaque d'apoplexie, à laquelle il succomba. Il était âgé seulement de cinquante-cinq ans trois mois. Époux de Barbe-Augustine De Wulf, il en eut quatre enfants, trois fils et une fille. Cet artiste, l'un des plus estimés de son temps, fut sculpteur du roi Guillaume Ier, directeur de l'Académie de Bruges, membre de l'Institut des Pays-Bas et chevalier de l'Ordre du Lion Belgique. Modeste et indépendant de caractère, il ne recourut jamais à la brigue et acquit peu de fortune.

Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas*, 1821. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Bruges, 1843-1847. — Documents particuliers.

CALONNE (*Charles-Antoine*, comte **DE**), homme de guerre, né à Hulst (Flandre zélandaise), en 1602, de Jacques de Calonne, major de cette ville, et de Marie-Françoise de Moria, mort à Madrid dans les premiers jours de l'année 1672. Sa famille était de Tournai, où, au XVIe siècle, plusieurs de ses membres furent appelés à remplir les charges d'échevin, de juré, de mayeur, de prévôt dans la magistrature municipale. A l'âge de vingt et un ans, Charles-Antoine de Calonne s'engagea, comme soldat, dans la compagnie que commandait son père. Il se trouva au siége de Breda par Ambroise Spinola (1624); à l'expédition que dirigea le marquis de Santa Cruz contre le prince d'Orange Frédéric-Henri, qui menaçait Bruges (1631); au secours de Maestricht que tenta le comte de Papenheim (1632); à la bataille malheureuse que le prince Thomas de Savoie livra aux Français à Avain, dans le Luxembourg (1635) : il avait été blessé de deux coups de mousquet devant Maestricht; à Avain il fut fait prisonnier. Ayant recouvré sa liberté moyennant rançon, il alla rejoindre sa compagnie à Louvain, qu'assiégeaient les Français et les Hollandais. Il fit encore les campagnes des trois années suivantes.

Il était parvenu, depuis 1635, au grade de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie haut-allemande du comte d'Hooghstraeten, après avoir passé par ceux d'enseigne (*alferez*) et de capitaine. En 1639, le cardinal-infant don Fernando, gouverneur général des Pays-Bas, lui donna l'ordre de se rendre en Espagne, pour y servir en qualité de sergent-major du régiment du marquis de Molenghien. Pris par les Hollandais à sa sortie du port de Mardyck et conduit sur le territoire de la république, il y subit six mois de captivité, après lesquels il revint dans les Pays-Bas catholiques, d'où il partit de nouveau pour la destination qui lui avait été assignée. Ayant rejoint, à l'armée de Catalogne, le régiment de Molenghien, dont il devint bientôt le mestre de camp, il prit part aux deux siéges de Tarragone : l'un par les troupes royales (1640), l'autre par les Français (1641); au secours que le marquis de Torrecusa fit entrer dans Perpignan (décembre 1641); à la prise de Monzon (1643), de Lerida (1644); à la défense de cette dernière place que le général français comte d'Harcourt était venu attaquer (1646) : sa belle conduite dans ces différentes occasions lui valut

des témoignages de la satisfaction de ses chefs et du roi Philippe IV lui-même. Le 7 février 1648, ce monarque le nomma gouverneur de Fraga. La même année, il reçut l'ordre de passer à Valence.

Calonne désirait revoir sa patrie ; il sollicita et obtint, en 1649, la permission de s'y rendre. Le roi recommanda à l'archiduc Léopold, qui gouvernait alors les Pays-Bas, de l'employer selon ses qualités, son mérite et les charges qu'il avait remplies jusque-là. Don Luis de Haro écrivit aussi à l'archiduc en sa faveur. Cependant on ne trouva point, ou l'on ne voulut pas trouver, dans l'armée hispano-belge, de poste qui fût à sa convenance : aussi, après avoir fait la campagne de 1650 contre les Français, il prit la détermination de repartir pour l'Espagne.

Ce fut de nouveau à l'armée de Catalogne qu'on l'envoya ; il y servit encore pendant quatre années, et assista au siége de Barcelone par les troupes royales (1652). Après que cette importante province fut rentrée sous l'autorité légitime, Philippe IV le fit gouverneur de Carthagène (mars 1656). Quelque temps après, il alla batailler contre les Portugais sur les frontières de l'Estramadure ; il y resta jusqu'en 1659. Le 1er octobre de cette année, le roi le renvoya à Carthagène, « vu — est-il dit dans l'ordre qu'il lui « donna — l'importance de cette place, « et attendu que, dans les circonstances « présentes où notre couronne a tant « d'ennemis, il convient de veiller par- « ticulièrement à sa sûreté et à sa dé- « fense, en y ayant un chef distingué « autant par son grade que par sa valeur « et son expérience militaire, qualités « qui sont réunies en vous, Charles- « Antoine de Calonne (1). » Dans cet ordre de 1659, Calonne est qualifié de général de l'artillerie (titre qui lui est donné déjà dans des actes officiels de 1653 et de 1655) et de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques. Pendant qu'il était à Carthagène, il eut l'occasion de faire preuve de son dévouement à son souverain : des compagnies d'infanterie espagnole devaient être embarquées pour l'Italie ; l'argent manquait : il mit en gage sa vaisselle pour les payer (1661).

Calonne souhaitait vivement d'aller finir ses jours dans son pays natal ; en 1662, il demanda le poste de général de l'artillerie aux Pays-Bas, ou le gouvernement de Bruges : malgré les dispositions personnelles du roi qui lui étaient favorables, ni l'un ni l'autre ne put lui être donné. Philippe IV, pour l'attacher par de nouveaux liens à l'Espagne, le fit conseiller au conseil suprême de guerre de la monarchie (22 février 1664), en lui conservant le gouvernement de Carthagène. Charles II, ou plutôt la reine régente Marie-Anne, le créa, le 14 mai 1670, comte de son nom de Calonne, en érigeant en comté quelques terres et seigneuries qu'il possédait en Brabant (2). Calonne, comme on l'a vu plus haut, mourut à Madrid au commencement de 1672, fort regretté de la cour, disent les journaux du temps, pour les services qu'il avait rendus au roi et à la monarchie. Il ne laissa point de postérité. Un de ses frères, qui avait le grade de mestre de camp dans l'infanterie wallone, était mort au siége de Barcelone. Gachard.

Archives de la ville de Tournai.— Archives du royaume, fonds de la secrétairerie espagnole et de la chambre des comptes. — *Relations véritables, Gazette des Pays-Bas*, ann. 1664 et 1672. — *Memorial de los servicios de D. Carlos Antonio de Calonne, dado à Su Magesdad (que Dios guarde) impresso en Douay*, por Juan Patti, 1866, in-fol. — Lafuente, *Historia general de España*, t. XVI.

CALUWAERTS (*François*) le vieux, graveur officiel de sceaux et cachets, à Bruxelles, durant la première moitié du XVIIe siècle. On ignore la date et le lieu de sa naissance ; il mourut le 26 septembre 1647. Son nom patronymique s'est diversement écrit ; mais il signait *Calu-*

(1) « *Por quanto siendo la ciudad y puerto de Cartagena de la calidad y importancia que se tiene entendido, y en que en las occasiones presentes de tantos enemigos desta corona, conviene cuydar mucho de su seguridad y defensa, teniendo en ello soldado de mucho grado, valor, práctica y experiencia militar, concurriendo estas y otras partes en vos, D. Carlos Antonio Calonne, he resuelto eligiros para el efecto referido, etc.* »

(2) Dans des lettres de don Luis de Haro de 1649 et du comte de Fuensaldaña de 1651, nous trouvons le titre de *baron* attribué à Calonne. Nous ne savons s'il se donnait ou se laissait donner ce titre, comme plus d'une personne le fait aujourd'hui ; mais il est certain qu'il ne lui appartenait pas.

waerts. On croit qu'il travailla pour le gouvernement des Pays-Bas espagnols dès la fin du XVI^e^ siècle, bien qu'il n'eût encore ni nomination, ni gages. On présume que ce fut lui qui grava, en 1596, le sceau du cardinal Albert d'Autriche, représentant, au milieu d'une guirlande, l'écusson aux armes de l'archiduc, gouverneur-général, entourées du collier de la Toison d'or. Plus tard François Caluwaerts obtint le titre de graveur de sceaux et cachets d'Albert et d'Isabelle ; quand furent renouvelés ceux des divers conseils et des administrations publiques du pays, il eut sa part de ces travaux.

En 1603 on lui paya deux cent vingt florins, monnaie de Flandre, pour l'exécution de cinq cachets et d'un grand sceau en argent, aux armes des archiducs et à l'usage de la secrétairerie allemande. Un document de 1613 constate qu'il grava sur acier les armoiries et les titres d'Albert et d'Isabelle. En 1621, à la mort de l'archiduc, les anciens sceaux furent remplacés par ceux de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie : il exécuta pour le conseil privé, à Bruxelles, un grand cachet en acier, puis un cachet en argent pour S. A. R. Ces remarquables productions lui furent payées cent quinze livres de gros (environ quatorze cents francs). D'autres sceaux furent gravés par Sigebert Waterloos. Au mois de janvier 1622, François Caluwaerts reçut deux mille cinquante-cinq livres de gros (trois mille francs) pour différents cachets et pour deux sceaux faits par ordre du secrétaire Suarès. Quelque temps après l'achèvement de ces belles œuvres, des difficultés surgirent entre François Caluwaerts et Adrien Waterloos, à qui son père, Sigebert Waterloos, avait, peu avant son décès, transmis l'emploi de graveur ordinaire des sceaux et cachets de Sa Majesté (Philippe IV) dans les Pays-Bas. Adrien Waterloos contestait à François Caluwaerts le droit de s'attribuer aussi le titre de graveur royal. Celui-ci prit son recours à l'infante Isabelle, lui exposant, dans sa requête, qu'il avait exercé pendant vingt-sept ans, et sans gages, avec Josse van Steenmeulen et Jacques Jonghelinck, en vertu de lettres patentes de feu l'archiduc Albert, l'office dont on lui disputait le titre ; il lui fut accordé, non-seulement la confirmation de sa charge, mais des émoluments de quarante livres de gros, sa vie durant, ainsi que la jouissance des priviléges attachés à l'octroi des titres officiels.

Les derniers travaux de gravure que l'on cite de François Caluwaerts s'arrêtent à 1623. Au mois de juin de cette année, il exécuta encore un cachet en argent pour le conseil privé, et en octobre, vu son âge avancé, il se démit de son emploi en faveur de son fils, FRANÇOIS CALUWAERTS LE JEUNE, graveur de sceaux et en taille-douce, né à Bruxelles, à une date inconnue, mais y décédé le 7 avril 1663. Nommé à l'office paternel par lettres patentes du 25 octobre 1623, il ne jouit du traitement de cette place qu'après la mort de son père. Les productions sigillaires de François Caluwaerts le jeune ne sont guères connues ; on les confond peut-être avec les œuvres de François Caluwaerts le vieux. Dans l'acte mortuaire il est qualifié *plaetsnyder*, c'est-à-dire graveur sur cuivre, mais aucune planche burinée, anonyme ou signée par lui, n'est connue et ne justifie la qualification obituaire. Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschryvingen der mannen en vrouwen in Belgien, etc.* — Pinchart, *Bulletin de la numismatique belge*, année 1853, t. III.

CALVAERT (*Denis*), célèbre peintre d'histoire, né à Anvers vers 1540 et mort à Bologne le 16 avril 1619. Son nom s'écrivait Caluwaert et c'est ainsi qu'il se trouve inscrit, comme élève de Chrétien van Queecborne, dans les *Liggeren* anversois, en 1556-1557. Cette date, la seule que l'on possède des premières années du peintre, a fait supposer qu'il était alors âgé de quinze à vingt ans, et par suite l'on a fixé, approximativement, sa naissance vers 1540. Van Queecborne, bon paysagiste, transmit à son élève, en même temps que son genre, ses solides connaissances techniques. Attiré comme la plupart des jeunes flamands par le mirage de l'école italienne, Calvaert quitta sa patrie vers l'âge de vingt ans et se mit en route pour Rome ; mais, arrivé à Bologne, il fut présenté à l'une des plus

puissantes familles de cette ville, les Bolognini, qui mirent tout en œuvre pour le retenir. Grâce aux avantages magnifiques qui lui furent offerts, on réussit à le décider. Un logement dans le palais, sa place à table, une liberté illimitée dans l'emploi de son temps, et, en retour, aucune exigence, si ce n'est, dit-on, de récréer parfois les oreilles du chef de la famille par les accords du luth dont Calvaert jouait à ravir. Ce n'était là qu'un plaisir de plus pour le jeune artiste. Ainsi favorisé par le sort et en ayant déjà vu assez pour sentir qu'il ferait autre chose et mieux que des paysages, il chercha autour de lui un maître pour le guider dans la voie de la peinture historique. C'était une époque de décadence comme on le sait; les grands noms du passé n'étaient plus qu'un souvenir et les Carrache n'avaient point encore paru. Un bon élève du Francia se trouvait alors à Bologne. Prosper Fontana (c'est son nom) aurait pu égaler et même surpasser son maître s'il n'avait été une espèce de *Fa presto* avide de gagner beaucoup afin de satisfaire les besoins dévorants de son luxe. Esprit distingué du reste, savant, inventif, excellent praticien, il ne fut point, eu égard à l'époque, un mauvais maître pour Calvaert; il lui conseilla de s'adonner exclusivement à perfectionner son dessin d'après les admirables modèles antiques qui l'entouraient. C'est ce que fit le jeune flamand et il s'en trouva bien; plus tard, il reprit ses pinceaux et put encore, grâce à ses protecteurs, avoir accès dans les plus riches galeries afin d'en copier les chefs-d'œuvre. Un nouvel astre se levait à Bologne, c'était Lorenzo Sabattini, doué de qualités supérieures et qui s'était placé tout d'un coup au premier rang des artistes. Calvaert quitta Fontana pour entrer dans l'atelier de Sabattini où il apprit la correction, la noblesse et l'harmonie. Le maître eut vite remarqué le mérite transcendant de son nouvel élève et il s'en fit aider de préférence aux autres jeunes gens appartenant à son école. L'occasion se présenta bientôt de mieux utiliser cette collaboration. Grégoire XIII venait d'être élevé au pontificat; il était Bolonais et n'avait pas oublié son admiration pour les travaux de Sabattini. Il appela celui-ci à Rome et Calvaert fut invité par son maître à l'accompagner. Quelque regret qu'il eût de quitter Bologne et ses protecteurs, la raison lui disait de ne point laisser échapper l'occasion de continuer ses études et de voir la ville artistique par excellence. Il accepta donc et fut employé aux travaux du Vatican dont Sabattini avait reçu la direction. Son talent lui valut même les propositions de Marc de Faënza qui voulut l'enlever à son maître; mais l'artiste flamand, aussi loyal que dévoué, ne se laissa point tenter, ce dont Sabattini lui sut gré. Aussi, lorsque le jeune homme, sentant qu'il pouvait voler de ses propres ailes, vint lui dire sa détermination de retourner à Bologne, fut-il parfaitement accueilli et encouragé par son maître. Calvaert avait mis le temps à profit : en prenant des croquis de toutes les œuvres immortelles qu'il avait sous les yeux, il avait acquis dans le dessin une supériorité hors ligne. On cite un de ses dessins de l'*École d'Athènes* acheté par le cardinal d'Este, célèbre amateur, comme étant de Raphaël. C'est dans une audience que lui accorda ce personnage que Calvaert reconnut lui-même son travail. Sabattini, l'introducteur du jeune peintre, jouit complétement du triomphe de son élève et ne voulut point lui laisser quitter Rome sans le présenter au pape. Cette audience fut, paraît-il, un sujet de grande intimidation pour le jeune homme qui égaya Grégoire XIII par sa simplicité et son naïf embarras. Sollicité par le Souverain Pontife de lui demander une grâce quelconque, il répondit : *Non altra che dessere lasciato andar via* (Pas d'autre que de pouvoir m'en aller). A coup sûr, ce n'était pas être très-exigeant et le sourire avec lequel sa requête fut accueillie s'explique suffisamment.

Ici commence une époque mémorable dans la carrière de Calvaert. Le palais des Bolognini devint de nouveau sa résidence, et, qui plus est, on lui permit d'y ouvrir l'école qu'il aspirait à fonder. Il n'avait plus de concurrent sérieux à craindre : précédé de la réputation qu'il s'é-

tait acquise à Rome, il vit bientôt ses ateliers remplis et c'était à qui deviendrait son élève ou lui commanderait un tableau. Son esprit sérieux, son expérience, ses fortes études firent de lui un maître excellent ; il entoura ses élèves des plus beaux modèles classiques, et fit les efforts les plus louables pour les ramener à la route oubliée depuis longtemps, celle du goût pur et de l'instruction profonde. Nous citerons ici textuellement les détails extraits de Malvasia par M. Édouard Fétis, qui a publié, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, une excellente notice sur Calvaert à laquelle nous empruntons la plupart des détails concernant cette glorieuse individualité belge. « Il employait « les intervalles des heures de travail à « faire à ses disciples des lectures sur la « perspective et l'anatomie qu'il connaissait parfaitement. Les jours de fête, il « les conduisait dans la campagne, et, « tout en se mêlant à leurs jeux, fixait « leur attention sur les beautés de la nature dont il leur apprenait à voir les « détails qui échappent aux observateurs « superficiels.

C'est ainsi que dans un siècle où la décadence artistique menaçait gravement d'aller toujours croissant en Italie, notre compatriote sut comprendre les besoins de l'école dont il s'était fait l'initiateur ; en général, on refuse le nom de génie à cette intuition qui devine le talent. Certes Calvaert, comme exécution, n'a pas su atteindre la première place, sauf toutefois dans ses dessins, mais il a donné à d'autres ce qui lui manquait, il a réformé l'enseignement faux qui s'était introduit dans les ateliers ; il a ramené le goût vers les beautés antiques et celles de la nature tout à la fois ; la vérité fut par lui remise en honneur. Lanzi nous raconte qu'il forma « jusqu'à cent trente-« sept professeurs de peinture parmi les-« quels plusieurs excellèrent dans leur « art. » C'est sur le plan de son école que les Carrache fondèrent leur célèbre académie *degl' Incamminati*, où vinrent achever leurs études les trois illustres maîtres enseignés d'abord par Calvaert et qui suffiraient à sa gloire, le Guide, le Dominiquin et l'Albane. Comme historien impartial, il nous faut ajouter à regret que quelques défauts de caractère jetaient parfois une ombre sur le mérite de Calvaert : on l'accuse d'avoir été avare, violent et emporté jusqu'à frapper l'élève qui ne comprenait pas rapidement ses démonstrations. Nous ne pouvons que condamner une pareille erreur ; mais, d'après ce que Malvasia nous assure, c'est le maître lui-même qui se condamnait le premier et ses regrets étaient si vifs qu'il demandait pardon, les larmes aux yeux, à ceux que sa violence avait offensés. Et à côté de ce défaut que de qualités venaient le faire oublier. Son zèle ne connaissait pas de bornes, sa loyauté était proverbiale et rien n'égalait sa franchise. Si le Dominiquin paraît avoir eu à se plaindre de lui, par contre le Guide n'oublia jamais ce qu'il devait à ses leçons et ne se fit pas faute de le publier partout. Calvaert atteignit paisiblement une vieillesse avancée. Il mourut à Bologne, après avoir, jusqu'à la fin, soutenu sa réputation dans le monde artistique qui l'entourait. Une preuve sérieuse qu'il en fut ainsi est le titre de juge et censeur de l'académie des Carrache qui lui fut spontanément décerné par ses rivaux ; tous, quoi qu'on en ait dit, rendaient hommage à son talent et ses funérailles furent célébrées avec beaucoup d'éclat. Louis Carrache y assista à la tête de sa célèbre académie. Sur un pilier de l'église où se trouvait son tombeau, un de ses admirateurs, le comte Fantuzzi, fit placer l'inscription suivante :

D. O. M.
DIONYSIO CALVART
CIVI ANTVERPIENSI
PICTORI CELEBERRIMO
CUJUS PROESTANTIÆ IN TERRIS
ET PROBITAS VITÆ IN COELO
EUM ETERNANT
OBIIT DIE XVI
KALEND. APRIL.
ANNO MDCXIX.

En 1832, cette inscription fut retrouvée par le marquis Bolognini, président de l'Académie des Beaux-Arts de Bologne et descendant du protecteur de Calvaert. Elle fut, par ses soins, replacée et surmontée du portrait du peintre. L'Italie a prouvé plus d'une fois l'estime

qu'elle a conservée à la mémoire et au talent de l'artiste flamand; plusieurs documents y ont été publiés sur Calvaert, entre autres une notice historique en 1832, puis des articles dans les Mémoires concernant les beaux-arts. Dans ceux-ci se trouve un contrat passé entre le peintre et un seigneur qui lui avait commandé un tableau; ce tableau devait coûter sept cents livres bolonais. Ce contrat suffirait, à lui seul, pour témoigner de la valeur attribuée au mérite de notre artiste. Enfin on trouve dans la même publication le testament de Calvaert. Cette pièce est des plus intéressantes ; il lègue sa fortune à des neveux anversois nommés Van Os, fait quelques donations pieuses, mais ne laisse rien à sa femme. L'histoire ne nous a pas transmis le nom de cette dernière, mais il est permis de croire que le mariage de Calvaert, stérile du reste, ne fut pas heureux.

D'après ce que nous avons dit, il est facile de déterminer le rôle que l'artiste anversois joua en Italie et l'influence qu'il exerça sur l'art de son époque. Cette influence fut considérable. En pleine décadence de goût, de dessin, de style et de coloris, l'école bolonaise n'avait plus à citer aucun nom digne des siècles passés. Le sentiment énergique de l'artiste du Nord comprit à quel point les mièvreries envahissaient le grand art. Il fit tous ses efforts pour ramener le goût à des idées plus saines, pour rendre à la nature et à la vérité leur empire, à la couleur sa magie, au dessin sa pureté et sa sévérité. Il ne réussit qu'en partie. Pour arriver à une entière réaction, il eût fallu un génie plus vaste, plus vigoureux, plus complet que le sien. Cependant, tel qu'il fut, il rendit d'immenses services, et, fait assez rare, l'art italien le comprit et lui en fut reconnaissant. Sa composition est pleine de chaleur et de mouvement, son dessin est savant et d'une remarquable pureté ; enfin il sut conserver cette qualité que les Flamands semblent avoir de naissance, il fut coloriste. La fresque et l'huile lui étaient également familières, et ses sujets, de petite ou de grande dimension, exécutés avec le même soin et le même succès. Il n'y eut que le style où il ne réussit pas à vaincre son époque ; il y resta loin de la pureté de ses devanciers et c'est par ce côté que son génie donne prise à la critique.

Calvaert peignit une quantité considérable de tableaux et de fresques et exécuta non moins de dessins. M. Fétis cite un célèbre amateur de Nuremberg, M. de Fraun, pour lequel il travailla beaucoup. Le cabinet de M. de Fraun, envié par l'empereur Rodolphe II et légué par son propriétaire en fidéicommis pour le conserver plus tard à Nuremberg, a été dispersé on ne sait comment et sans qu'on ait pu retrouver ses traces. Il contenait de Calvaert les tableaux suivants : *Conversion de Saint Paul* (1614); *la Symétrie ; Saint Michel ; portrait de Calvaert ; Sainte Famille*, d'après Raphaël ; *Jupiter et Sémélé ; Vénus ; Baptême du Christ ; Sainte Cécile; Noli me tangere ; Jugement de Pâris ; Mariage de sainte Catherine; Nativité de J.-C,; Bacchus jouant de la flûte ; Portrait de Madeleine Delpino de Bologne, æt. 93, servante de M. Paul de Fraun ; le Goût* (portrait allégorique). De plus quelques dessins capitaux. Voici maintenant la liste des œuvres de Calvaert conservées dans les lieux publics ou dans des collections privées inaliénables. Nous la résumons dans les limites du cadre qui nous est tracé. On en formera le catalogue plus ou moins complet en consultant les auteurs indiqués aux sources. A Bologne, églises et musées, vingt-quatre tableaux et fresques dont les sujets sont tous empruntés à l'histoire religieuse et mythologique; à Rome, une *Passion* et une *Madeleine;* à Florence, une *Assomption de la Vierge ;* à Reggio, une admirable peinture représentant la *Vierge assise sur un trône* ; à Plaisance, *Martyre de saint Laurent*, signé et daté (1583) ; à Parme, une *Transfiguration ;* à Mantoue, un *Martyre de sainte Agnès ;* à Turin, une *Sainte Marie Madeleine* ; à Vienne, un *portrait d'homme* ; à Dresde, une copie de la *Sainte Cécile*, de Raphaël; à Saint-Pétersbourg, la *Visitation;* à Lisbonne, *Jésus-Christ au mont Thabor ;* à Caen, un *Saint Sébastien ;* en Angleterre, on connaît une *Vierge* et une *Annonciation.*

Les graveurs qui ont reproduit les œuvres de Denis Calvaert sont : Augustin Carrache, Kruger, Raphaël Sadeler, Hiéronime Wierix, Francisco Curti, J. Mathani, M. Sadeler, Prestel, Pierre De Jode et G. Sadeler.

Le portrait de Denis Calvaert se trouve en petit dans la *Felsina pittrice* de Malvasia et aussi dans l'*Abrégé de la vie des peintres de d'Argenville*.

M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, ne juge pas à propos de parler de Denis Calvaert, dans l'*École flamande*, école du reste traitée avec une grande négligence. Sans doute, comme chef de l'école bolonaise, Calvaert doit être compris dans l'*École italienne*, mais il n'y aurait eu que justice à le mentionner dans l'*Appendice* où figurent des maîtres moins dignes de s'y trouver et qui, eux aussi, se sont expatriés. A l'*École italienne*, M. Henri Delaborde, à propos du Dominiquin, parle de Denis Calvaert incidemment et l'appelle *médiocre artiste*, appellation injuste contre laquelle protestent les œuvres du maître, les cent trente-sept élèves qu'il forma et dont plusieurs ont fait la gloire de l'Italie, les travaux biographiques italiens qui lui ont été consacrés et trois siècles d'admiration soutenue.

Ad. Siret.

Memorie della vita del Pictore Dionisio Calvart, Bologne, 1832. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, etc.* Bruxelles, 1837. — De Haerne, *Denis Calvaert*. (*Messager des Sciences historiques*, 1847.) — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger* (Bulletin de l'Académie, 28e année, 2e série, t. VIII, p. 264).

CAMARGO (*Marie-Anne* **DE CUPIS**), danseuse renommée, née à Bruxelles, où elle fut baptisée à l'église Saint-Nicolas, le 15 avril 1710, morte à Paris le 29 avril 1770. Marie-Anne de Cupis (et non Cupi ou Cuppi) Camargo ou, comme on l'appelle d'ordinaire, *la Camargo*, appartenait à une famille d'origine italienne qui se glorifiait d'avoir compté parmi ses membres un cardinal et d'autres hauts dignitaires de l'Église. Cette famille quitta Rome pour se fixer à Bruxelles, où elle s'allia à des lignées patriciennes et, notamment, aux d'Orville et aux Van Ghindertaelen. Le premier Cupis dont les documents nous parlent se nommait Alexandre et portait le surnom de *Camarcque* ou Camargo, qui lui est attribué dans l'octroi pour tester qu'il obtint, le 5 avril 1617. Il servit dans les armées du roi d'Espagne en qualité de capitaine de cavalerie et épousa Élisabeth, fille d'un vaillant soldat wallon, Thierri Lejeune, seigneur de la Baillerie, à Bousval. De cette union sortit une lignée nombreuse, dont les différentes branches n'eurent pas le même sort. La branche aînée finit en la personne d'une Marie-Madeleine de Cupis Camargo, dame de la Baillerie, qui mourut sans enfants, le 14 janvier 1755, et dont la pierre sépulcrale, ornée de huit écussons, que le gouvernement belge a fait restaurer il y a quelques années, se voit encore à l'entrée de l'église paroissiale de Baisy, sous la tour de cet édifice. Le nom de Cupis-Camargo fut alors attribué, par des lettres patentes en date du 28 mai 1755, à un avocat au conseil souverain de Brabant, Pierre-Joseph de Hulder, dit de Bouchaut, qui, après avoir été plusieurs fois présenté par le lignage bruxellois des Serroelofs pour faire partie du magistrat de la capitale des Pays-Bas autrichiens, fut nommé échevin en 1761.

Ferdinand-Joseph de Cupis-Camargo, moins bien partagé par la fortune, vivait à Bruxelles, au commencement du XVIIIe siècle, en donnant des leçons de musique et de danse. La position modeste qu'il occupait dans le monde et l'origine obscure de sa femme, Anne De Smet, ne lui avaient pas inspiré des goûts bien humbles. Son caractère se révèle tout entier dans la requête qu'il adressa, en l'année 1728, au cardinal de Fleury, à l'occasion de l'enlèvement de ses deux filles par le comte de Melun. Il s'y qualifie d'écuyer et de seigneur de Renoussart (fief dont nous avouons ignorer la situation) et déclare qu'il saurait, à l'occasion, prouver seize quartiers de noblesse ; puis il ajoute : « Hors d'état de « pouvoir soutenir son rang et chargé de « sept enfants, il a gémi sans murmurer, « il a cherché à procurer à ses enfants « des talents particuliers et des arts li- « bres qui pussent, sans qu'ils déro- « geassent, subvenir aux besoins de la « vie; il a fait donner à l'un des instruc-

» tions pour la peinture, à d'autres pour » la musique, à d'autres pour la danse. » Il permit à ses filles d'entrer à l'Opéra, mais pourquoi? parce que le roi Louis XVI avait voulu que l'on pût être à l'Opéra sans déroger, et » sous la condition » que lui et son épouse y conduiroient » ses filles et les reprendroient en sor- » tant. »

Après avoir reçu de son père ses premières leçons de danse, la jeune Camargo fut conduite à Paris, où mademoiselle Prévost, qui faisait alors les délices de la capitale de la France, lui enseigna l'art dans lequel elle excellait. Au bout de trois mois, elle revint dans sa ville natale, où il ne fut bientôt question que de son rare talent. Un nommé Pélissier, directeur du théâtre de Rouen, l'engagea parmi sa troupe ; cette entreprise n'ayant pas réussi, la Camargo se rendit de nouveau à Paris, où mademoiselle Prévost se ressouvint d'elle et la présenta comme son élève. Elle débuta, au mois de mai 1726, dans l'opéra d'Atys, et devint bientôt l'idole du public. Ses succès furent si éclatants que sa maîtresse employa toute son influence pour reléguer la jeune Bruxelloise dans une position subalterne; mais Blondy, qui était alors le directeur des ballets de l'Opéra, prit celle-ci sous sa protection, et, tout en complétant son éducation d'artiste, lui procura l'occasion de se produire sur la scène avec éclat. Bientôt on ne parla plus que de la Camargo, elle donna son nom à des modes nouvelles et ses fournisseurs devinrent les fournisseurs obligés des premières dames du grand monde.

La beauté et la grâce qui relevaient le talent de la brillante danseuse lui valurent de nombreux adorateurs; néanmoins elle resta longtemps sage et sa conduite réservée avait encore augmenté l'estime qu'inspirait son talent, lorsqu'un jour on apprit que la Camargo et sa sœur Anne-Catherine, baptisée le 8 juillet 1713 et qui était également entrée à l'Opéra, avaient été enlevées par le comte de Melun. Épris à la fois des deux danseuses, le voluptueux gentilhomme les avait séduites l'une et l'autre et les avait conduites en son hôtel, rue de la Couture-Saint-Gervais (10-11 mai 1728). Ferdinand de Cupis réclama avec énergie ; il aurait voulu que le comte épousât l'aînée de ses filles et dotât la cadette. C'était demander beaucoup, à une époque où le libertinage le plus éhonté régnait à la cour de Versailles et dans la haute société de Paris ; le pauvre père n'obtint sans doute que des dédommagements en argent ou en cadeaux et bientôt il s'éteignit dans l'oubli.

Quant à la Camargo, elle reparut devant le public, qui fut loin de lui garder rancune. En 1734, le comte de Clermont l'enleva à son tour, et cette fois de son plein gré, à ce qu'assura la chronique scandaleuse. Six ans après, elle reparut au théâtre dans le ballet des *Fêtes grecques et romaines*. Si l'on en croit un de nos meilleurs critiques d'art, dont nous ne trahirons pas l'incognito, » elle exécu- » tait toutes les danses nobles bien » mieux que la célèbre Prévost ; quant » aux gavottes, aux rigodons, aux tam- » bourins, aux loures, qu'on appelait les » grands airs, elle les rendait avec une » supériorité plus incontestable encore... » Elle introduisit les jupons courts à » l'Opéra, parce que les longs vêtements » gênaient sa danse vive et pétulante ; » mais, pour accorder la décence avec ce » qu'exigeait le caractère de son talent, » elle mit des caleçons, ce qui ne s'était » fait avant elle. » On connaît le madrigal dans lequel Voltaire oppose à la Camargo une de ses rivales :

Ah! Camargo, que vous êtes brillante!
Mais que Sallé, grands dieux, est ravissante!
Que vos pas sont légers, mais que les siens sont [doux!
Elle est inimitable et vous êtes nouvelle :
Les Nymphes sautent comme vous,
Mais les Grâces dansent comme elle.

On doit conclure de ces vers que la Camargo devait surtout ses succès à la vivacité de sa danse, qui fit paraître maniérées, prétentieuses, les figures dont on était engoué. On croirait difficilement, si le fait n'était attesté par l'auteur auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, et qui a puisé à de bonnes sources, que notre danseuse n'avait que deux mille cinq cents livres d'ap-

pointements, outre, parfois, une gratification de cinq cents livres. D'ordinaire, les talents futiles sont mieux rétribués. Marie-Anne de Camargo ne se retira qu'en 1751; elle obtint du roi de France la pension dont mademoiselle Prévost avait joui, et mourut à Paris en l'année 1770.

François de Cupis de Camargo, l'un de ses frères et qui fut baptisé à Bruxelles dans la paroisse des Saints Michel et Gudule, le 10 mars 1719, se fit une certaine réputation comme violoniste; il entra, en 1741, dans l'orchestre de l'Opéra, qu'il quitta en 1764, et laissa deux fils, tous deux musiciens : l'un, de peu de talent, et qui mourut en 1772; l'autre, d'un mérite réel, nommé Jean-Baptiste, et qui épousa la cantatrice Julie Gasperini, avec qui il vivait à Milan, en l'année 1794.

Alph. Wauters.

Album national, 1re et 2e livraisons. — Romey, dans le *Nouveau Dictionnaire de la Conversation*, t. IV, p. 352 (édit. de Bruxelles). — Schoonen, *Esquisse biographique sur la Camargo* (*Almanach artistique de la Belgique*, Bruxelles, 1849, in-12). — *La Belgique ancienne et moderne*, canton de Genappe, passim.

CAMARGO (*Théodore* ou *Thiery*, baron de), était le petit-fils d'un gentilhomme espagnol venu en 1567 avec le duc d'Albe aux Pays-Bas. Ce fut son grand-père ou son grand-oncle, ce capitaine Melchior de Camargo qui arrêta à Louvain le comte de Buren, fils ainé du prince d'Orange et le conduisit à Flessingue, où il fut embarqué pour l'Espagne. Son père, Louis de Camargo, capitaine pensionné et membre du conseil de guerre, décédé à Bruxelles, en 1639, avait eu quinze enfants de ses deux femmes. Ses fils, presque tous, embrassèrent la carrière des armes. Un seul, Pierre, qui était, en 1635, gouverneur de Dunkerque pour le roi d'Espagne, ne fut point élevé par Ferdinand II à la diginité de baron du Saint-Empire, probablement parce qu'il n'avait pas figuré aux guerres d'Allemagne. Théodore, au contraire, y intervint de bonne heure et largement. Il était déjà capitaine en 1617, quand il partit pour les guerres de Savoie avec son régiment de mousquetaires wallons, commandé par Claude de Beauffort. Ce fut comme vaguemestre du régiment de cuirassiers du comte Fugger qu'au bout de trois ans il reparut en Allemagne. On était alors à la veille de la bataille de Prague (novembre 1620). Il y assista sous les ordres de son illustre compatriote, le comte de Bucquoy. La Bohême fut rendue à l'Empereur, mais la Moravie continua à lui résister. Camargo y suivit l'armée impériale. Pendant le siége de Neuhausel, en Hongrie, le comte de Bucquoy commit l'imprudence d'aller, mal accompagné, au secours de ses fourrageurs. Il fut accablé sous le nombre et tué misérablement. Camargo rallia les fuyards, leur fit honte et parvint, à leur tête, à arracher à l'ennemi le corps de leur chef. Ce fait d'armes le mit en évidence. Nous le retrouvons l'année suivante (août 1622) lieutenant-colonel, commandant son régiment à la bataille de Fleurus, qui fut pour l'armée belge une victoire douteuse, quoiqu'en aient dit les proclamations et correspondances espagnoles du temps, généralement empreintes d'une exagération toute méridionale. Plusieurs régiments venus de Westphalie et du Palatinat, pour tenir tête à Mansfeld et servir au siége de Berg-op-Zoom, reprirent le chemin de l'Allemagne. Celui du comte Fugger, que Camargo commandait, fut du nombre. Notre personnage passa alors sous les ordres du comte de Tilly, chef des armées de la Ligue catholique, et fit la guerre du Danemark. Sa récompense fut un régiment d'infanterie impériale portant son nom et les lettres patentes qui le créaient, lui et ses frères, « à tout jamais barons » (août 1630). Il assista au terrible siége de Magdebourg, où il y eut tant de sang inutilement répandu; et à la plus terrible bataille de Breitenfeld, où Tilly perdit son prestige d'invincibilité, où ses vieux régiments wallons, tant redoutés, ne cédèrent la victoire qu'avec la vie (septembre 1631). Disons-le ici, puisque l'occasion s'en offre naturellement : nos compatriotes ont été calomniés; ils étaient plus terribles que cruels, et la haine qu'on leur porta signifie surtout qu'on voyait en eux les agents les plus actifs et les plus sérieux d'une réaction à outrance. Camargo voulut re-

lever leur prestige militaire. C'était dans les armées leur privilége d'occuper le poste d'honneur; il le réclama à la bataille de Lützen (novembre 1632), où il fut blessé mortellement. Il était sergent de bataille. Son frère Gabriel eut son régiment et termina sa carrière, deux ans plus tard, sous les murs de Ratisbonne. Son frère Ignace mourut jésuite. Les autres ne marquèrent point. C.-A. Rahlenbeek.

Du Cornet, *Histoire générale des guerres*. De Robaulx de Soumoy, Bruxelles, 1858-1859. — *Khevenhiller's Annales Ferdinandi*. — *Theatrum europ. passim*. — *Arch. génér. de Belgique. Secrétairerie allem. portef.* n° 73, 122. — *Audience. fardes*, 1116-1181. — *Foërster's Wallenstein's Briefe*. — *Théâtre de la noblesse du Brabant*, Liége, 1705. — Notes prises à la Bibliothèque de Bourgogne.

CAMBERLYN (*Jean-Baptiste-Guillaume*), connu sous le nom de chevalier Camberlyn d'Amougies, poëte latin, né à Gand, en 1772, mort le 15 avril 1833. Après avoir fait ses études en droit à l'université de Louvain, il entra dans la magistrature et devint juge au tribunal de première instance de sa ville natale. Le roi Guillaume le nomma membre de l'ordre équestre de la Flandre orientale.

Les journaux, surtout ceux publiés en Hollande, ont fait le plus grand éloge de la versification du chevalier Camberlyn d'Amougies ; aujourd'hui, on la trouverait, sans doute, trop mythologique. Quoiqu'il en soit, elle a valu une réputation et plusieurs distictions honorifiques à son auteur, qui fut nommé successivement chevalier de la Légion d'honneur, du Lion Belgique et commandeur de l'ordre du Phénix de Hohenhole. Le chevalier Camberlyn était déjà d'un âge mûr quand il commença à versifier. Sa première poésie latine date de 1815. Il offrit à Louis XVIII, lors du séjour de ce monarque à Gand, pendant les Cent-Jours, un manifeste en dactyles et spondées. Les succès du poëte latin attirèrent bientôt l'attention de la société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, qui s'empressa de l'admettre dans son sein, et l'appela aux honneurs de la vice-présidence. Ses vers, insérés successivement dans les *Annales Belgiques*, imprimées à Gand, furent tirés à part, tantôt in-4°, tantôt in-8°, et quelquefois ornés de figures. Ils ont été recueillis sous le titre de *Miscellanea*, Gand, 1828, vol. in-8° de 252 pages, avec des notes en français et beaucoup de variantes. Ce volume, qui n'a jamais été mis dans le commerce, est devenu rare. On y distingue les poèmes suivants, qui ont un certain intérêt historique : 1° *In cædem Egmondi*. — 2° *Ars costeriana*. Il va sans dire que le poëte favorise les prétentions de la ville de Harlem. — 3° *Eyckii immortali genio*. C'est une apologie des célèbres frères Van Eyck. — 4° *Buckelingii genio*. Consacré à l'art d'encaquer le hareng, découvert par Beuckels. — 5° *Wilhelmo Germaniæ inferioris Regi desiderato*. Ce morceau, inséré dans les *Miscellanea*, est différent de celui publié à Gand, en 1817, in-4°. Indépendamment de ses poésies latines, Camberlyn, qui était un chaleureux défenseur de la légitimité, publia sous le voile de l'anonyme une série de manifestes et de proclamations, prétendument émanées de princes ou de grands personnages, et dirigées contre Napoléon. Deux cahiers contenant ces bizarres élucubrations politiques, qui sont empreintes d'une grande violence et d'une certaine éloquence empruntée à l'horreur du despotisme, ont été imprimés ; le second, le seul que nous ayons pu nous procurer, ne porte ni date ni nom d'imprimeur.

On attribue également à notre auteur un Mémoire imprimé à Gand, chez A.-B. Steven, in-4°, de 18 pages. Ce mémoire est adressé au roi Guillaume pour la noblesse de la Flandre orientale, afin d'obtenir le rétablissement des principaux droits et priviléges dont elle jouissait avant la révolution de 1789. Cette pièce, réimprimée à Bruxelles, en 1817, par P.-J. de Mat, provoqua une réponse de Dotrenge, intitulée : « *Opinion sur la rédaction de trois articles de la loi fondamentale;* » la proposition de l'auteur du Mémoire y est rudement traitée. Ce factum a été parfois attribué à J.-J. Raepsaet. Aug. Vander Meersch.

Michaud, *Biographie universelle*. — *Biographie universelle*, publiée par Ode. — Vanderhaege, *Bibliographie gantoise*. — Renseignements particuliers.

CAMBRESIER (*M.-R.-H.-J.*), prêtre du diocèse de Liége, que l'on croit originaire de Chênée. Il jouissait d'un bénéfice de la Collegiale de Saint-Jean à Liége, lorsqu'en 1774 il se fit recevoir avocat près le tribunal de l'Official, position qu'il occupa jusqu'à l'époque de la réunion de la principauté à la France. On doit à Cambresier le premier travail philologique publié sur l'idiome liégeois : *Dictionnaire Wallon-François ou recueil de mots et de proverbes françois extraits des meilleurs dictionnaires*. Liége, Bassompierre, 1787, in-8° de 197 pages. Ce recueil est encore aujourd'hui l'un des meilleurs que l'on possède. L'auteur adopte généralement l'orthographe phonétique. Évitant l'écueil dans lequel sont tombés la plupart de ses successeurs, il élague avec soin les hors-d'œuvres et montre une sage réserve dans l'admission des mots, sans faire dominer aucun des dialectes du pays. « Quant à la partie wallonne, dit-il dans sa préface, je ne trouve pas de moyen de la soustraire à la censure; chacun voudrait y trouver les mots qui sont en usage dans son lieu natal et cela est de toute impossibilité. Pour contenter tout le monde autant que possible, je donne la préférence aux mots dont l'usage est le plus général, sans m'astreindre au langage d'aucun endroit particulier ; et ces mots je les écris selon que l'oreille me les suggère. » Il annonçait un *supplément* qui n'a jamais paru. Fréderic Rouveroy, dans une note de son *Dictionnaire Wallon-Francais*, resté inachevé, pretend que Cambresier n'est point l'auteur du livre qui porte son nom et en réclame la paternité pour l'abbé Neuray, curé de Stembert, mort vers 1776. Nous n'avons rien trouvé qui justifiât cette allégation et MM. de Villenfagne et de Chenedollé, dans les articles qu'ils consacrent à Neuray, ne disent mot de ses travaux philologiques.

Ul Capitaine.

CAMBRY (*Jeanne* **DE**), religieuse célèbre par ses écrits, naquit à Douai le 15 novembre 1581 et mourut à Lille le 19 juillet 1639. Son père était premier conseiller de la ville de Tournai et sa mère, dame Louise de Guyon, était fille de Ferry de Guyon, qui défit vaillamment à Marchiennes les iconoclastes et les rebelles au roi. Jeanne donna dès sa plus tendre jeunesse des signes d'une piété extraordinaire. Cependant elle éprouva, plus tard, quelques luttes dont elle sortit victorieuse au point qu'elle reprit sa première ferveur, et commença à mener une vie des plus austères. En 1604, elle prit l'habit de Saint-Augustin dans l'abbaye des Prés, à Tournai. Ses premières années en religion furent remplies de consolations intérieures qui, dans la suite, firent place aux plus rudes épreuves, supportées avec une résignation exemplaire. En 1619, elle passa de l'abbaye des Prés, de Tournai, au monastère de Sion de la même ville, où elle demeura jusqu'à ce que, deux années plus tard, l'évêque de Tournai, Maximilien Villain de Gand, la nomma prieure de l'hôpital de Menin, pour réformer les désordres qui régnaient dans cette communauté et pour y introduire une discipline régulière. Mais, trouvant la règle de Saint-Augustin trop peu austère, elle obtint la permission de fonder au faubourg de Saint-Pierre, à Lille, sous le titre de *Filles de la Présentation*, un nouvel institut religieux pour lequel elle composa elle-même des Constitutions empreintes d'une grande sévérité. Le 25 novembre 1623, l'évêque de Tournai inaugura en personne la fondation et reçut la profession des nouvelles religieuses. La fondatrice prit le nom de sœur Jeanne-Marie de la Présentation. Elle vécut dans cette retraite pendant près de seize années, et y mourut à l'âge de 58 ans environ.

Jeanne de Cambry composa plusieurs ouvrages sur la théologie ascétique et mystique. En voici les titres : 1° *Petit exercice pour pouvoir acquérir l'amour de Dieu*, Tournai 1620, vol. in-12 ; — 2° *Traité de la ruine de l'amour propre et bastiment de l'amour divin en quatre livres*, Tournai 1627 et Paris 1645, vol. in-12 ; — 3° *Le flambeau mystique ou adresse des âmes pieuses ès secrets et cachez sentiers de la vie intérieure*, Tournai 1631, vol. in-12; — 4° *Traité de la réforme du mariage*, Tournai, 1655, vol. in-12 ; — 5° *Traité de l'excellence de la solitude*, Tournai 1656,

vol. in-12 ; — 6° *Lamentation de l'âme captive dans son corps mortel*, Tournai 1656, vol. in-12 ; — 7° *Traité du triomphe de la Croix, ouvrage imparfait*, Tournai, vol. in-12.

Ces divers ouvrages furent réunis et publiés en un volume in-4°, imprimé à Tournai, en 1665, chez la veuve d'Adrien Quinqué. E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 559. — *Revue catholique*, 1865, p. 356.

CAMBRY (*Pierre* **DE**), biographe, né à Tournai, XVII^e^ siècle, issu d'une famille noble, originaire de la Champagne, fixée dans le Tournaisis vers le milieu du XV^e^ siècle, était fils de Michel de Cambry, seigneur de Moranghes, et de Louise de Guyon. Il fut licencié en droit et d'abord chanoine de l'église de Notre-Dame de Tournai (9 novembre 1635), puis de celle de Saint-Hermes, à Renaix (30 avril 1644). Il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : 1° *Œconomia principum*. Tournai, 1656. (*Économie des princes*, suivant le catalogue de la vente de M. Trenteseaux). 2° *Vita vere admirabilis Joannæ de Cambry, cognatæ suæ germanæ*. Anvers, 1659, in-4°. Cet ouvrage a été imprimé en français, et en 1785, on en a publié, à Tournai, un abrégé suivi de l'analyse des écrits ascétiques de sœur Jeanne-Marie de la Présentation, sous ce titre: *Abrégé de la vie de Jeanne de Cambry*, religieuse de l'abbaye des Pretz, à Tournai, puis recluse à Lille en Flandre, sous le nom de sœur Jeanne-Marie de la Présentation, morte en odeur de sainteté, le 19 juillet de l'an 1639. 3° *Mémoires de Fery de Guyon*, par P. de Cambry, prêtre licencié ès-droits, chanoine de Renaix, son petit-fils. Ce sont ces mémoires que M. de Robaulx de Soumoy a publié récemment aux frais de la *Société pour l'histoire de Belgique*.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 960. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — *Mémoires de Fery de Guyon*, édités par M. de Robaulx de Soumoy, préface.

CAMERLING (*Corneille*) ou **CAMERARIUS**, écrivain ecclésiastique, humaniste, poëte, né à Gand, décédé en 1580. — Prêtre et chapelain de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Lille, où il mourut; il publia divers sermons français, une grammaire et une rhétorique latine, ainsi que quelques poésies. Aug. Vander Meersch.

Vaernewyck, *Historie van Belgis*, 1829. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I^er^, p. 195. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

CAMMAERT (*Jean-François*), poëte flamand, né à Bruxelles en 1710. Il se voua à la littérature dramatique avec une rare activité. En 1750 le nombre de pièces de théâtre écrites par lui était de soixante-et-dix; quinze ans plus tard, ce nombre, au dire de ses amis, s'élevait jusqu'à cent. Le premier chiffre est constaté par un panégyriste dans ces deux vers latins :

Sunt septem decies, quos usque amplissimus auctor
Fertilitate opulenta in lucem versibus adfert.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude de cette assertion poétique, on ne connaît plus qu'une trentaine de pièces dues à la plume de Cammaert ; elles sont devenues assez rares, malgré la précaution prise par l'auteur de réunir en volumes les exemplaires restés invendus chez les éditeurs. Ce recueil porte le titre suivant : *De Wercken, Bly-ende Treur-Spelen van Joannes Franciscus Cammaert*, in naemsletter-voerende Scat-Cascier of Musen-Minnaer. Bruxelles, s. d., in-8°. La collection la plus complète que j'en connaisse appartient à la Société littéraire de Leide; elle forme sept volumes et contient vingt-neuf pièces. Voici les titres de celles que j'ai eu en main et qui toutes furent représentées sur le grand théâtre de Bruxelles :

1° *Esther ofte opgang van Mardocheus ende ondergang van Aman*, bly-eyndig treurspel, 1749. — 2° *Straf ende dood van Balthasar*, bly-eyndig treurspel, 1749. — 3° *Adam ende Eva*, treurspel, 1746. — 4° *Bloedige nederlaeg ende dood van Saül*, treurspel, 1751. — 5° *David zegepralende op Goliath*, bly-eyndig treurspel, 1751. — 6° *Den Rooms-moedigen Horatius, verwinnaer der Albaenen*, bly-eyndig treurspel, 1751. — 7° *Joas van de moord bevryd door Josoba*, bly-eyndig treurspel, 1748. — 8° *Bloedig martel-kroon, ofte Maria Stuart*, treurspel, 1747. — 9° *Mahomet den tweeden, of*

moord-baerende liefde, treurspel, 1748. — 10° *Constantinus Rooms-Keyser*, treurspel, 1750. — 11° *De rampsalige ontrouw van Maria van Arragon*, treurspel, 1750. — 12° *Doodbaerende stantvastigheyt in den graeve van Essex*, treurspel, 1750. — 13° *De advocaet Patelin*, kluchtspel, 1754. — 14° *Belphegor*, kluchtspel, 1754. — 15° *Den Heere de Pourceaugnac*, kluchtspel, 1754. — 16° *De onrust door den Ryckdom*, kluchtspel, 1754. — 17° *De dry verliefde Nichten*, kluchtspel, 1757. — 18° *Den hervonden man*, kluchtspel, 1757. — 19° *Den Hoogmoedigen*, kluchtspel, 1757. — 20° *Ninette in het Hof*, blyspel met sangen, 1757, 2e édit. 1761. — 21° *Den Waersegger van het dorp*, tusschen-spel in sangen, 1758. — 22° *Den valschen Astrologant*, blyspel gemengt met sangen van de uyvinding van F. Krafft, 1763. — 23° *Den Koning en den Pachter*, blyspel gemengt met sangen 1764. — 24° *Den Peerdesmid*, boertig blyspel gemengt met sangen, 1766. — 25° *Den Kuyper*, boertig musieck-spel gemengt met sangen, 1768. — 26° *De twee Jagers en het Melk-meysje*, blyspel met sangen, 1768. — 27° *Den Soldaet Tooveraer*, boertig blyspel, 1768. — 28° *Den Tooveraer*, blyspel, 1769. — 29° *Den Lands-soldaet*, blyspel, 1770. — 30° *Den Hout-Kliever, ofte de dry Wenschen*, blyspel, 1770. — 31° *Den Deserteur*, blyspel, 1770.

Parmi ces pièces, celles imprimées pendant les années 1747 à 1750 appartiennent au genre tragique. A partir de cette époque, l'inspiration de Cammaert semble s'être appliquée exclusivement à l'opéra comique, à la comédie et aux pièces bouffonnes. Toutes sont empruntées à la littérature française, à l'exception de deux ou trois que notre auteur traduisit ou imita de l'italien. Ni l'histoire, ni les mœurs du pays ne paraissent avoir stimulé sa verve. Cependant Cammaert fut protégé par quelques personnages éminents du pays et il est telle de ses pièces qui eut l'honneur d'être représentée devant l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Les écrivains flamands, qui jusqu'alors avaient été laissés dans l'oubli par suite de la domination espagnole et de la conquête française, virent de bon œil cette tendance bienveillante de la maison d'Autriche et espérèrent une ère nouvelle pour le mouvement littéraire. Malheureusement, Cammaert n'était pas à la hauteur de la mission qu'il aurait pu remplir; son style dur et incorrect trahissait une connaissance imcomplète de la langue maternelle.

Outre ses poésies dramatiques on possède de Cammaert: 1° Une imitation, en vers, de la vie d'Alexandre le Grand de Quinte-Curce, portant pour titre: *Lofschaterende Krygs-bazuyn ofte rym-weergalmende echo op alle de edelmoedige daeden van Alexander den grooten.* Brussel, 1745, in-4°. — 2° Une traduction de l'*Art poétique* de Boileau, publiée en 1754, in-4°. Cette traduction, accompagnée de notes, revèle de l'érudition, mais le sentiment individuel, l'esprit national y font totalement défaut. F. Snellaert.

Van Daele, *Tydverdryf*, n° 16, bl. 4. — Willems, *Verhandeling over de nederduytsche taelen letterkunde*, II, 172. — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, 4e uitg., 212.

CAMPANA. Voir VANDE VELDE.

CAMPANA (*Pierre De Kempeneer* dit *Piedro*), peintre né à Bruxelles en 1503, mort dans cette ville en 1580. Ce maître, dont le nom véritable a été récemment découvert par l'auteur de cet article, ne nous est guère connu que par les détails que les écrivains espagnols donnent sur ses travaux; il a cependant vécu en Belgique, mais pendant une époque orageuse, véritablement fatale pour les arts et pour ceux qui s'y livraient. Il partit pour l'Italie. On a répété qu'il y devint l'élève de Raphaël, mais son jeune âge à la mort de ce grand artiste, qui arriva en 1520, ne permet pas d'admettre cette assertion. Campana trouva un protecteur dans le cardinal Grimani et exécuta à Venise une *Sainte-Marie-Madeleine conduite au temple par sainte Marthe*, qui se trouvait, du temps de Lanzi, en Angleterre, dans la collection de M. Slade. Après Venise, Campana habita Bologne, où, lors de l'entrée de Charles-Quint, en 1529, il fut chargé de

couvrir de peintures un grand arc de triomphe, tâche dans laquelle il fit preuve à la fois de talent, d'habileté et d'originalité. Il partit ensuite pour l'Espagne et s'y fixa dans la riche et commerçante Séville, où il était déjà arrivé en 1537 et où il travaillait encore en 1552. Moralès, que les Espagnols ont caractérisé d'un mot en le nommant le divin, fut élève de Campana. Celui-ci a orné les édifices de Séville et des localités du voisinage de toiles où l'on remarque, dit Bermudez, un grande correction de dessin, une connaissance approfondie de l'anatomie du corps humain et de l'art de la composition, une sage entente du clair-obscur et la reproduction fidèle des expressions du visage et des attitudes. Son chef-d'œuvre, la *Descente de croix*, qui se trouve actuellement dans la sacristie de la cathédrale de Séville, est signé : *Hoc opus faciebat Petrus Campaniensis* et daté de 1548. Murillo aimait à s'arrêter devant ce tableau et l'on rapporte qu'un jour qu'on le pressait de quitter l'église, il s'écria : « J'attends le » moment où notre divin Seigneur aura » été entièrement détaché de la croix. » On ajoute qu'afin de donner une dernière preuve de son admiration pour le talent du vieux maître flamand, il voulut être enterré au pied de cette *Descente de croix*, devant laquelle il s'était si souvent agenouillé.

Campana était, en 1563, de retour à Bruxelles, où le magistrat résolut, le 27 mai, qu'on payerait dorénavant tous les ans, « à maître Pierre De Kempeneer, peintre, « la somme de 50 florins, que Coxie recevait auparavant pour exécuter les patrons des tapisseries bruxelloises. On n'a jusqu'à présent trouvé aucune autre indication qui se rapporte à notre artiste, dont les écrivains espagnols disent qu'il jouissait dans sa patrie d'une si grande considération qu'à sa mort le magistrat fit placer son portrait à l'hôtel de ville.

Campana laissa un fils, nommé Jean-Baptiste, qui ne revint pas en Belgique avec son père et qui ne fut, paraît-il, qu'un peintre médiocre. Alph. Wauters.

Bermudez, *Diccionario historico de los mas illustres professores de las bellas artes en España*, t. I, pp. 201-204. — Nagler, *Kunstler lexicon*, t. II, p. 308. — Alphonse Wauters, *Quelques mots sur le Bruxellois Pierre de Kempeneer* (*Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXIV).

CAMPEN *(Jean)*, en latin **CAMPANUS**, théologien anti-trinitaire, né à Maseyck, dans l'ancien comté de Looz, et mort au pays de Clèves, en 1580, à un âge très-avancé. Il visita, à Cologne, le Collége des Trois Couronnes d'où il se fit renvoyer vers 1520 pour une cause restée inconnue. Cette disgrâce doit cependant avoir exercé une certaine influence sur l'attitude qu'il prit alors et conserva toute sa vie. Il composa un nouveau système de théologie arienne, et tout nous donne à croire qu'il le fit connaître sur les bords de la Meuse avant même que la réforme de Luther y eut des partisans. En 1528, il se rendit à Wittemberg où il vécut dans l'intimité des réformateurs allemands et se fit donner par eux le bonnet de docteur. Aussitôt après il se mit en opposition avec eux sur la question de la sainte Cène. Luther le traita avec sa rigueur ordinaire. Campen se fâcha et poursuivit en vain le réformateur à Marburg et à Torgau pour avoir avec lui, sur le thème le plus controversé à cette époque, une dispute publique. Il se retira alors, de guerre las, à Nimègue, auprès de son ami Wicelius et reprit dans les Pays-Bas, avec un certain succès, son apostolat. Sa secte adopta son nom. Un édit du duc Jean de Clèves, daté du 1er novembre 1532, nous apprend que Jean Campen et l'un de ses disciples, Henri de Tongres, sont bannis à perpétuité et sous peine de la vie de ses États. Ce fut alors qu'un savant gantois, Jean De Bruyn, qui était superintendant luthérien à Soest, en Westphalie, appela auprès de lui Campen, qu'il avait connu à Wittemberg, et le nomma son coadjuteur. C'était tout autant une bravade qu'une généreuse imprudence. Ils furent l'un et l'autre démissionnés en 1534 ou 1535 et remplacés par des luthériens orthodoxes. Les auteurs qui parlent de ces faits se contentent de qualifier ces deux personnages de zwingliens. Luther était plus dans le vrai en les confondant avec les anabaptistes dans une même réprobation. Cela ressort des ouvrages de Campen qui nous ont été conservés. Le

plus important, publié en 1532, est intitulé : *Goettlicher und Heiliger Schrifft von vielen jaren verdunckelt, und durch unheylseme leer und lerer (aus Gottes Zulassung) verfinstert, Restitution und Besserung ; durch den hochgelelhrten Johannem Campa, s. l.* les autres sont : — 1° *Sendschreiben an den Koenig von Danemark*, dont la date et le lieu d'impression nous sont inconnus ; — 2° *Widerlegung der loci theolog. Melanchtonis*, qui appartient à l'année 1532.

On a cru longtemps que Campen était originaire du pays du Clèves ; la preuve du contraire, outre les témoignagnes que nous pourrions citer, s'appuie sur ce fait qu'en 1553, à la requête du prince-évêque de Liége, son souverain légitime, dont il n'avait cessé d'encourir la disgrâce par ses tentatives de conversion souvent renouvelées sur le territoire liégeois et ses écrits qui constituaient, au point de vue juridique, le crime de lèse-majesté divine et humaine, il fut jeté en prison à Clèves et détenu pendant plus de vingt-cinq ans. Une autre version veut que Campen ait été condamné à une prison perpétuelle pour avoir, dans ses écrits, attaqué le dogme de la trinité consubstantielle et être revenu dans le pays malgré la sentence de bannissement portée contre lui. Nous la citons pour mémoire. C.-A. Rahlenbeck.

Gerdes, *Historia reformationis*, vol. III. — Treschsel, *Die protestantischen Antitrinitarier von Faustus Socin.*, Heidelb., 1839. — Foerstemann, *Album academicæ Wittemb.* — Gab. Prateoli, *De vitis, sectis et dogmatibus omnium hereticorum qui ab orbe, etc.*, Cologne, 1569. — *Berg's Reformations Geschichte von Julich, Cleve und Berg.*, Hamm., 1826. — Schellhorn, *Amœnitates hist. ecclesiast. et litt.*, Francof., 1737-58.

CAMPENE (*Corneille* **VAN**), chroniqueur, né à Gand, le 24 juin 1516, mort le 7 novembre 1567. Il fit partie de la magistrature de sa ville natale et remplit différents emplois, nommément ceux d'échevin de la Keure, de *Vindere*, de bourgmestre et d'autres. C'est comme chroniqueur surtout qu'il mérite une mention. Il annota tous les faits remarquables survenus dans la ville de Gand et ses environs, dès l'origine des dissensions religieuses du XVIe siècle, jusqu'au 5 avril 1571. On a vu que Corneille van Campene est mort en 1567 ; l'œuvre a donc été continuée et n'est pas exclusivement son travail. C'est son frère Philippe qui, à sa demande, en a fait la continuation jusqu'au 5 avril 1571 ; elle se compose de trois cent neuf pages, grand in-4°, d'une petite écriture. Corneille van Campene appartenait au parti catholique ; sa chronique fait le pendant de celle du père De Jonghe, ainsi que de celle connue sous le nom de De Kempenaere. Elle est cependant beaucoup plus complète, surtout pour ce qui concerne la première partie. En effet, on y rencontre des particularités que l'on chercherait vainement ailleurs, et qui sont d'autant plus intéressantes qu'elles concernent les personnes qui ont joué un rôle dans des évènements de cette époque de troubles. Ce qui en augmente encore l'intérêt, ce sont les renseignements donnés par l'auteur sur les objets d'art, tableaux, sculptures, orfévreries, etc., détruits par les iconoclastes. Non-seulement Van Campene les fait connaître, mais il en donne l'historique. D'après le titre de son manuscrit, il y avait une première partie, qui n'a pas été retrouvée et dont on ignore le sort.

La chronique inédite des frères Van Campene n'a point de copie. Philippe van Campene en fit une traduction en latin, conservée à la bibliothèque royale, à Bruxelles, sous le n° 16,892 (Fonds Van Hulthem). Cette traduction porte le titre de *Diarium rerum Gandavensium, ab anno* 1566 *ad annum* 1585 ; *per magistrum Philippum Campenæum, regii provincialis Flandriæ Concilii quondam causarum patronum.* Annorum 1566-1577. Cette version latine, que l'on regardait comme l'originale, fut, au XVIIIe siècle, traduite en flamand, par J. P. van Male, curé de Bovekerke, ou par Zeger-Ignace Van de Vivere, licencié en droit et notaire apostolique à Gand ; le manuscrit fait pareillement partie du même dépôt et porte pour titre : *Dach register van geschiedenissen van de stede van Ghendt, tsedert den* 5 *julii* 1566 *tot* 15 *junii* 1585, *door Ghillies de Kempenaere.* On voit qu'on y avait traduit fautivement le nom de Campenæus en celui de De Kempenaer ; c'est sous ce dernier nom que

M. Ph. Blommaert a publié ce texte flamand.

M. Fr. De Potter, de Gand, connu par un important travail sur les communes de la Flandre, publié en collaboration avec M. Bouckaert, a retrouvé le texte primitif de cette chronique, beaucoup plus complet et tel qu'il avait été rédigé en flamand par les frères Van Campene. Il vient de le mettre au jour sous le titre de *Dagboek van Cornelis en Philippe van Campene*. Gent, Annoot-Braekman, 1870.

Il est fâcheux que la première partie n'ait pas pu être découverte ; elle comprenait des détails intéressants sur le *Compromis des Nobles* et les faits qui en ont été la suite. Il en est de même de la troisième partie, qui s'étend jusqu'à l'an 1585. — Corneille van Campene est aussi auteur du *Bouck van den Geslachte van De Campene* (1566), manuscrit in-folio de cent cinquante-sept pages, conservé à la bibliothèque de l'Université de Gand (n° 638). Les Van Campene, tout en appartenant à la noblesse flamande, ne croyaient par déroger en faisant le commerce. Aug. Vander Meersch.

De Potter, *Dagboek van Cornelis en Philippus van Campene*. Introduction. *Eendragt*, 21 juillet 1867, N° 2.

CAMPENHOUT (*François* **VAN**), artiste lyrique et compositeur, né à Bruxelles en 1780, mort en 1848. Il fit ses premières études musicales avec le violoniste Pauwels et quitta, très-jeune encore, le bureau du procureur, où son père l'avait placé, pour suivre ses goûts artistiques. D'abord violoniste surnuméraire à l'orchestre du théâtre de la Monnaie, puis ténor dit *haute-contre* au théâtre de Gand, il ne tarda pas à se faire une réputation comme chanteur. Bruxelles, Anvers, Brest, Paris, Amsterdam, La Haye, Rouen, Lyon, Bordeaux applaudirent successivement sa jolie voix dans les rôles des opéras alors à la mode. En 1828, Van Campenhout termina sa carrière dramatique et vint se fixer à Bruxelles. Comme compositeur, notre compatriote a laissé un nombre assez considérable de travaux, dont la nomenclature se trouve dans la *Biographie générale des musiciens*, de M. Fr. Fétis. Parmi ces travaux, nous citerons : *Grotius ou le château de Lowesteyn*, opéra en trois actes, joué pour la première fois à Amsterdam ; le *Passe-partout*, opéra en un acte, joué à Lyon ; l'*Heureux Mensonge*, opéra en deux actes, joué à Bordeaux ; *Diane et Endymion*, ballet. Ses œuvres inédites se composent d'opéras, de chœurs, de cantates, de messes, de symphonies, etc. Mais ce qui a rendu le nom de Van Campenhout très-populaire, c'est le chant national de Belgique, qu'il composa lors de la Révolution de 1830, sous le nom de *la Brabançonne*. Ce chant a de l'ampleur, de la franchise, du naturel et, comme l'a dit M. Fétis, de la force rythmique. Il a été arrangé en harmonie militaire et à grand orchestre et il produit toujours un puissant effet sur les auditeurs. Les célèbres compositeurs contemporains, notamment Litolff, ont fait de *la Brabançonne* le thème de compositions qui ont vulgarisé notre hymne national. Lors de la Révolution belge, Van Campenhout entonnait lui-même *la Brabançonne* dans les rues et les établissements publics avec un succès qui tenait du délire. L'effervescence du moment ne fut pas la seule cause de ce succès, car, aujourd'hui comme alors, le rythme de ce chant pénètre et enlève. Ad. Siret.

Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens*, 2me édition.

CAMPENSIS (*Jean*), hébraisant, né à Campen (ancien Brabant). XVe siècle. Voir JEAN VAN CAMPEN.

CAMPESTER (*Laur.*), humaniste, né à Diest. XVIe siècle. Voir VANDEVELDE (*Laur.*).

CAMPIN (*Robert*) ou **CAMPAIN**, peintre d'histoire du XVe siècle. Quoiqu'on ait bien peu de données sur cet artiste, il n'est point permis de le passer sous silence. En 1426 se forma, à Tournai, la corporation des peintres ; parmi ses chefs et, sans doute, ses fondateurs, se trouvait en cette année Robert Campain, qui passait pour un artiste de premier ordre. Les élèves qu'il forma tendent à prouver l'exactitude de cette tradition. En effet, outre Jacques Daret, qui fut créé prévôt de Saint-Luc le jour de sa réception, Campain eut la

gloire de donner pendant cinq années des leçons à Roger Van der Weyden, tournaisien comme son maître et dont le vrai nom était De la Pasture.

Ad. Siret.

CAMPION (*Pierre-Louis*), philologue, né à Mons, le 20 janvier 1795, mort le 26 décembre 1843. Il fut membre de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut et instituteur primaire communal de sa ville natale. On lui doit divers ouvrages destinés à l'instruction publique, qui tous furent bien accueillis et dont l'un (*Exercices cacographiques avec le corrigé*. Mons, 1827) a même eu jusqu'à 17 ou 18 éditions. On trouvera les titres de ses publications dans la *Biographie montoise*, publiée par M. Ad. Mathieu, page 287. Aug. Vander Meersch.

CAMPO (*Francois* DE), évêque d'Anvers, écrivain, né à Zonhove (Limbourg). XVIe siècle. Voir VANDEVELDE (*François*).

CAMPO (*Heimeric* DE), théologien, né à Son (ancien Brabant). XVe siècle. Voir HEIMERIC DE CAMPO.

CANALIS (*François*), compositeur belge du XVIe siècle, organiste de l'église de Saint-Jean l'Évangeliste, à Brescia. On lui doit : I. *Recueil de messes, introits et motets à quatre voix*. Brescia, 1588. — II. *Sacræ cantationes sex vocum, liber primus*. Venise, 1603, in-4o.

Aug. Vander Meersch.

Nouvelle biographie générale, publiée par Didot. — Fétis, *Biographie universelle des Musiciens*, 2me édition.

CANDIDO (*Pierre*), peintre, sculpteur, architecte, né à Bruges. XVI-XVIIe siècles. Voir DE WITTE (*Pierre*).

CANIS (*Corneille*), compositeur, né à Gand en 1560. Voir DE HONDT (*Corneille*).

CANISIUS (*Liévin*), canoniste, théologien, né à Gand, mort en 1650. Voir DE HONDT (*Liévin*).

CANJUWEL (*Benoît*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, vers 1607, mort le 3 août 1683. Entré à l'âge de vingt-et-un ans dans l'ordre de Saint-Dominique, ses supérieurs l'envoyèrent, après son noviciat, faire ses études de philosophie et de théologie à Séville. De retour dans sa province, il fut chargé de régenter les humanités au collége de Lierre. Il s'adonna ensuite à la prédication; et il devait avoir un certain talent oratoire, car il prêcha au moins seize carêmes dans différentes villes flamandes. Il mourut dans son couvent à Anvers, âgé de soixante-quinze ans, après avoir publié : *Courte méthode pour l'oraison mentale, avec une pratique pour la confession*. Anvers, in-16. Ce petit ouvrage eut de la vogue; on en connaît au moins quatre éditions.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, tome VI, p. 13.— Quétif, *Scriptores ordinis prædicatorum*, tome 2, p. 698.

CANNAERT (*Joseph-Bernard*), jurisconsulte, né à Gand le 15 février 1768, y décédé le 17 novembre 1848. Il occupa successivement les places de secrétaire de la ville de Gand, de procureur du roi et de conseiller à la Cour de cassation de Bruxelles. Il est l'auteur d'un ouvrage important sur l'ancien droit criminel de Belgique, dont il existe trois éditions; deux furent publiées à Bruxelles en 1826 et 1829; la troisième, la meilleure et la plus complète, à Gand, en 1835 sous ce titre : *Bydragen tot de kennis van het oude straf-recht in Vlaenderen, verrijkt met vele tot dusverre onuitgegevene stukken, door J. B. Cannaert, oud-raedsheer by het Hoog-Gerechtshof te Brussel*. Derde vermeerderde uitgave. Gent, by F. en E. Gyselinck, 1835. In-8o, pages X-538.

Au commencement de l'ouvrage, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur le droit germanique au moyen âge, et y joint des documents curieux sur les amendes honorables et les pèlerinages. Puis il traite plus au long des procès contre les hérétiques et surtout de ceux contre les sorcières aux XVIe et XVIIe siècles. Ce travail est enrichi de pièces authentiques, jugements et autres, qui en rendent la valeur plus grande et en augmentent l'intérêt. En 1847, il fit paraître un abrégé de cet ouvrage en français, ayant pour titre : *Olim. Procès des sorcières en Belgique, sous Philippe II et le gouvernement des archiducs, tirés d'actes judiciaires et de documents inédits*. Gand, 1847. In-8o, pages XVIII-156.

M. Cannaert écrivit encore les ou-

vrages suivants : 1° *Iets over de hollandsche tael, noch voor, noch tegen, latende elk dienaengaende vry en onverlet als naer goedvinden, in eenige familiere brieven.* Gent, by A. B. Steven. 1823. In-8°, 146 p. — 2° *Gentsche almanack voor den jare* 1823, *kunnende dienen voor een Nieujaers-gift.* Gent, by J. Begyn. In-8°, 188. p. — 3° *Verslag van den procureur fiscael in den rade van Vlaenderen, gedaen in* 1664, *over eene vrouw wegens tovery verbrand.* (V. *Belgisch Museum*, VIII, 115).

Ph. Blommaert.

CANNE (*Guisbert Silvius* **DE**), seigneur de Spauwen et de Mopertingen (Limbourg), tribun populaire, plus connu sous le nom de Guy de **KANNE**, fut tué le 29 mars 1486, dans une émeute, sur les degrés de la cathédrale de Saint-Lambert de Liége (v. l'art. Antoine de Berghes). Les historiens liégeois le dépeignent sous les couleurs les plus sombres, comme un brouillon, un esprit méchant, d'une cruauté féroce, ne reculant devant aucun moyen pour satisfaire son avidité et son ambition effrénée. Attaché à Guillaume d'Arenberg, il prit part à la bataille de Hollogne-sur-Geer (1483), où Maximilien d'Autriche fit essuyer une sanglante défaite au *Sanglier des Ardennes*. Guy était du nombre des gentilshommes qui avaient été d'avis de ne point engager le combat; non-seulement il y perdit sa peine, mais il fut fait prisonnier. Guillaume ne voulut pas d'abord entendre parler d'arrangements : telle était son exaspération que, le jour même de sa rentrée à Liége (11 mai), deux anciens bourgmestres, députés vers lui pour le supplier de détourner de la cité les malheurs dont elle était menacée, furent mis à mort par ses ordres. Le pays de Liége fut livré pendant toute une année à la plus affreuse anarchie, jusqu'au moment où l'on apprit que l'élection de l'évêque Jean de Hornes venait d'être ratifiée par le pape Sixte IV. Alors Guillaume se décida à négocier : la paix de Tongres fut conclue (1484), et le *Sanglier*, Mambour de Liége, figura au premier rang dans le cortége qui escorta le nouveau prélat, venant prendre solennellement possession de son siége. Ici nous voyons reparaître Guy de Kanne, *porteur de la verge rouge de justice.* Il ne devait pas tarder à échanger cet insigne contre le glaive des vengeances, terrible entre ses mains. Lorsque Guillaume d'Arenberg, victime d'une indigne trahison, eut été décapité à Maestricht, son frère Everard et son neveu Robert jurèrent de ne point laisser un tel attentat impuni. Ils en appelèrent au peuple liégeois, par l'intermédiaire du bourgmestre Jean le Pollain, et firent comminer l'exil perpétuel contre les citoyens qui s'aviseraient de quitter la ville dans ces circonstances, la peine de mort contre quiconque désapprouverait leurs projets, enfin l'interdiction des portes de la ville à l'évêque, s'il se présentait accompagné de plus de soixante cavaliers. Une garnison allemande, de 1,500 hommes, fut introduite dans les murs de la cité, ce qui ne laissa pas que de jeter une grande inquiétude parmi les habitants paisibles. Ces troupes étaient à la dévotion de Guy, à qui fut dévolu en outre le commandement de toutes les forces du pays, et en réalité une autorité dictatoriale. Sur ces entrefaites, les d'Arenberg ayant recruté çà et là des soldats d'aventure, s'étaient « mis aux champs. » Robert s'empara du château de Stockhem, pour tenir Maestricht en échec. Everard se jeta sur Hasselt et ravagea le comté de Looz. Guy de Kanne lui vint à la rescousse en l'aidant à prendre Saint-Trond, d'où il ramena captif l'abbé Antoine de Berghes (v. ce nom); il établit ensuite son quartier-général au château de Curange et mit à feu et à sang tout le pays de Hornes. De retour à Liége, il apprit qu'un certain Pierre de Rocka, seigneur de Montfort-sur-Ourthe et bailli du Condros, exerçait sur les masses populaires une influence de jour en jour plus considérable. Pierre de Rocka (1), disent les historiens, était un homme de la même trempe que Guy ; or

(1) Mélart donne à ce personnage le nom de Rolle; Placentius l'appelle Pierre à Roche. Il tenait à la famille de Guillard de Rocka, qui avait exercé les fonctions de grand-mayeur de Liége, sous la régence de Guillaume d'Arenberg.

il ne convenait pas à celui-ci d'avoir un rival. Fisen rapporte que Rocka fut arrêté sans motif aucun et décapité au mois de mars 1486 ; selon d'autres, Guy l'aurait tué de sa main. Quoi qu'il en soit, cette exécution ou ce meurtre frappa d'effroi la capitale et fit perdre à son auteur la confiance du parti populaire. Les héritiers et les proches du défunt, sachant le sire de Kanne aussi avide d'argent que de sang, s'accommodèrent avec lui et usèrent de son crédit pour obtenir du clergé et du peuple le commandement ou la garde de la forteresse de Montfort. Cette affaire arrangée, Guy jeta tout à fait le masque et acheva de se rendre odieux. On vient de dire qu'il n'était pas indifférent à ses intérêts pécuniaires : l'année précédente, il s'était fait accorder pour trois ans le produit de quelques impôts, en compensation du sacrifice de 15,000 florins qu'il prétendait avoir fait pour solder les troupes allemandes appelées à Liége ; il venait encore de réussir, au commencement de l'année 1486, à obtenir la même faveur pour une nouvelle période de deux ans. Or les troupes allemandes ne servaient qu'à maintenir dans la ville l'autorité de Guy, pendant que celui-ci courait les campagnes pour enlever du butin. Le tyran finit par se mettre en tête de faire construire, à Sainte-Walburge, une citadelle destinée à ses sicaires. La consternation régnait dans la cité ; mais on n'osait murmurer. Guy ramassa en France une soldatesque capable de tout et poursuivit de plus belle le cours de ses rapines. Ni l'âge ni le sexe ne furent épargnés ; chaque jour éclairait de nouveaux massacres, des indignités et des horreurs sans nom. Cependant, un pareil terrorisme ne pouvait durer longtemps. Les Allemands ayant été envoyés à Saint-Trond, quelques jeunes gens déterminés résolurent de profiter de la circonstance. Ils s'organisèrent en plusieurs corps et convinrent de se réunir à Sainte-Walburge le 28 mars 1486, jour de la seconde fête de Pâques. Leur but était de surprendre la forteresse, d'en combler les fossés et de la démolir jusqu'à la dernière pierre. Ce projet fut éventé : Guy dépêcha contre eux le bailli de Montegnée avec un détachement ; l'ouvrage commencé fut suspendu, l'ennemi lapidé et forcé de se replier sur la ville. Un envoyé partit aussitôt pour Saint-Trond, afin d'aller chercher les Allemands ; mais il était trop tard. Devinant le dessein de Guy, qui méditait une réparation sanglante et n'aurait certes pas plus épargné les pères que les enfants, la population se souleva en masse. Le 29, au point du jour, tous les corps de métiers étaient rassemblés dans leurs chambres respectives, armés jusqu'aux dents. Les bourgmestres Gilles de Huy et Tilman Valdorial (1) portèrent aussitôt un décret dégradant Guy de Kanne de tous ses emplois et fonctions, lui ordonnant de consigner les clefs de la ville aux mains des magistrats, et adjoignant à ceux-ci un conseil d'hommes sûrs et bien intentionnés, pour administrer provisoirement la chose publique (2). Les avenues et les endroits les plus exposés de la cité furent munis de bonnes gardes; en même temps, les gens des métiers, précédés de leurs bannières et de leur panonceaux, vinrent se ranger en bon ordre sur la place du Grand-Marché, suivis de nombreux *rivageois* venus tout exprès à Liége. Guy de Kanne, qui se trouvait alors dans l'église de Saint-Lambert, voulut payer d'audace : il s'avança sur les degrés du portail presque sans escorte, persuadé sans doute que la seule terreur de sa présence ou son éloquence si souvent entraînante lui ferait avoir raison de la multitude. L'attitude résolue des métiers parut l'embarrasser; il s'arrêta... Au même instant, un homme du peuple fit un pas vers lui et l'assomma d'un coup de maillet... Sa chute fut le signal de la dispersion de tous ses partisans : Robert de la Marck s'enfuit en toute hâte vers Saint-Trond, avec quelques soldats. La foule s'acharna sur le cadavre de Guy et le traîna jusqu'aux Frères-Mineurs, où il fut inhumé : « chaque oiseau, dit Mélart, donnait à cette chouette un coup de bec. » La réaction fut complète à Liége : l'abbé de Saint-Trond

(1) Le même qui fut tué par les partisans des De la Marck, lorsqu'ils s'emparèrent de Liége en 1488.

(2) Loyens attribue par erreur ce décret aux bourgmestres de 1485.

sortit de prison et l'évêque rentra en ville, sauf à compter plus tard avec les comtes de la Marck. Alphonse Le Roy.

Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, p. II, l. XIII, nos 13 à 18. — Mélart, *Histoire de Huy*, p. 287. — Loyens, *Recueil héraldique*, p. 199 et suivantes. — Manuscrit Devaulx (Bibliothèque de l'Université de Liége), tome IV (VI), p. 682 et suivantes. — Polain, *Guy de Kanne* (*Revue de Bruxelles*, 1838).

CANNYF (*Gérard*) ou **CANNYFIUS**, humaniste du XVe siècle, né en Flandre, bachelier en théologie, ayant apparemment pris ce grade à l'Université de Louvain. Il enseigna d'abord les humanités et devint ensuite recteur du collége de Bois-le-Duc, où il remplit ce poste en 1512. — Le fameux Jean Despautère, qui avait été son élève, faisait le plus grand cas de son ancien maître, auquel il donnait, dans ses écrits, les épithètes d'homme très-lettré et très-éloquent. On lui doit une grammaire latine.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. IX. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, tome I, p. 547.

CANTEREEL (*Jean*) ou **COUTEREELS**, mathématicien, poëte, né à Anvers, XVIe siècle. Il quitta sa ville natale lors des troubles religieux, s'établit à Middelbourg, comme maître d'école et professeur d'arithmétique. Janus Gruterus, Joannes Migrodius et Antonius Walæus, avec lesquels il était en relations d'amitié, enrichirent ses ouvrages de poésies faites, selon l'usage du temps, à la louange de l'auteur. On lui doit : 1° *Den vasten styl van Boekhouden*. Middelbourg, 1626, in-folio, avec des vers de l'auteur même. Il existe probablement une édition antérieure, puisqu'il obtint le 18 février 1603 un octroi de six ans, pour cette publication, de la part des Etats généraux. — 2° *Constige interest-rekeninghe. Grondige maendt-tafelen, noot-wendighe Rekeninghen, met hare werken*. Français et flamand. Vlissinghe, 1631, pet. in-8° avec port. — 3° *Konstig cyffer-boek*. Middelbourg, 1660, in-12, id. en français. Aug. Vander Meersch.

Chalmot, *Biographisch Woordenboek*. — Van der Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Vander Aa, *Nieuw biographisch, antologisch en critisch Woordenboek van nederlandsche Dichters*.

CANTOR (*Ægidius*). XIVe siècle. Voir Gilles de Leeuw.

CAOURSIN (*Guillaume*) ou **CAORSIN**, dont le père était originaire de l'île de Rhodes, naquit à Douai, vers 1430. Il fut pendant quarante ans au service de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on appelait alors de *Rhodes* et qui prit plus tard le nom d'ordre de *Malte*. Il n'en porta cependant jamais l'habit et n'y fit point profession ; mais il le servit depuis 1462, en qualité de vice-chancelier et secrétaire, sous les grands-maîtres Raimond Zacosta, Jean-Baptiste Orsini et Pierre d'Aubusson.

Caoursin, homme très-habile et intègre, rendit de grands services à l'ordre, qui l'envoya différentes fois en ambassade à Rome et à Naples. En 1480, il fut au nombre des défenseurs de Rhodes, assiégé par les Turcs. Il a écrit de ce siége une relation curieuse, souvent imprimée et traduite en plusieurs langues. L'ordre se montra reconnaissant envers lui. Lorsqu'il se maria à Rhodes, le grand-maître et son conseil, pour le récompenser de ses services, lui firent présent de mille florins d'or, afin qu'il pût acheter une maison pour sa famille. — Lors d'une mission auprès du Saint-Siége, en 1484, la harangue qu'il adressa au pape Innocent VIII plut tant au Saint-Père qu'il le nomma secrétaire apostolique et comte palatin. Caoursin mourut à Rhodes en 1501. Tous ses ouvrages ont été écrits en faveur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Ces ouvrages sont : 1° *Obsidionis Rhodiæ urbis descriptio*. Cette relation a joui, pendant longtemps, d'un grand succès ; elle a eu de nombreuses éditions, et a été traduite en anglais, en espagnol et deux fois en allemand. C'est par distraction sans doute que Brunet, dans son *Manuel*, en cite une édition de 1475, ce qui est impossible, ce fameux siége n'ayant eu lieu qu'en 1480. — 2° *De terræ motus labe, quâ Rhodii affecti sunt*. Ce tremblement de terre arriva à Rhodes l'année même qu'elle fut assiégée. — 3° *Oratio in senatu Rhodiorum, de morte Magni Turci, habita pridie Kalendas junias* 1486. Le sultan mort cette année était le fameux Mahomet II. — 4° *De casu Zyzymi commentarius*. — 5° *De celeberrimo foedere cum Turcorum*

rege Bagyazit per Rhodios inito, commentarius. — 6° *De admissione regis Zyzymi in Gallias, et diligenti custodia et asservatione exhortatis.* — 7° *De Translatione sacræ dextræ S. Joannis Baptistæ Christi præcursoris ex Constantinopoli ad Rhodios Commentarius.* Caoursin a joint à ce discours un éloge du saint. Il fut, en 1484, l'un des commissaires préposés pour examiner l'authenticité de cette relique. — 8° *Ad summum Pontificem Innocentium Papam VIII Oratio, habita V Kalend. Februarii* 1485. Ce discours a été imprimé au moins quatre ou cinq fois. — 9° *De Traductione Zyzymi Suldani fratris magni Thurci ad Urbem commentarius.* — 10° *Volumen Stabilimentorum Rhodiorum Militum Sacri Ordinis Hospitalis S. Johannis Hierosolymitani.* Cette compilation fut approuvée par le grand-maître d'Aubusson et par le chapitre général de l'ordre, le 5 août 1493. Ces statuts ont eu plusieurs éditions. Il en existe aussi une traduction française, imprimée à Paris sans date, mais vers la fin du XVe ou dans les premières années du XVIe siècle. — Les œuvres de Caoursin ont été réunies et ont été imprimées à Ulm, par Jean Reger de Kunnat, le 24 octobre 1496, in-folio, de 60 ff. avec figures, à l'exception toutefois de la compilation des statuts que le même imprimeur avait déjà fait paraître le 23 août de la même année, in-folio. Elles ont été traduites en allemand en 1512, par Jean Adelphus, et imprimées à Strasbourg en 1513, in-folio avec fig. Cette traduction est décrite par Panzer, *Annalen der ältern deutschen litteratur*, t. I, p. 355, n° 759. H. Helbig.

Niceron, *Mémoires*, t. XV., pp. 142-148. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, pp. 395-396. — Hain, *Repertorium*, vol. I, part. II, pp. 24-25, nos 4356-4369 et dans les additions, recto du 1er feuillet de la même partie. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1556-1557.

CAPELLO (*Marius* ou *Ambroise*), évêque d'Anvers, né dans cette ville en 1597 et y décédé le 4 octobre 1676. Son père, qui appartenait par sa naissance à une famille patricienne de Casale, en Italie, était questeur général des armées du roi Philippe II en Belgique et en France; sa mère était de la famille noble des Boxhorn et avait apporté en dot à son mari la seigneurie d'Eyck. Le jeune Capello eut à peine achevé ses études qu'il entra chez les Dominicains de sa ville natale, et y fit profession en 1613, à l'âge de dix-sept ans. Il changea à cette occasion le nom de Marius qu'il avait reçu à son baptême en celui d'Ambroise sous lequel il est le plus connu. Ses supérieurs l'envoyèrent successivement à Douai pour y étudier la philosophie et à Salamanque pour y faire un cours de théologie. De retour dans sa patrie, il enseigna, de 1620 à 1622, la philosophie à Douai, et plus tard la théologie à Louvain dans les couvents de son ordre. Il profita du séjour qu'il fit dans cette dernière ville pour se préparer à l'épreuve du doctorat en théologie, et fut solennellement promu le 14 janvier 1627. Il devint ensuite, successivement, prieur des couvents de Maestricht, de Bruxelles et d'Anvers, préfet de la mission de Hollande et d'Allemagne, définiteur de trois chapitres provinciaux et d'un chapitre général de l'ordre. Le père Thomas Turchi, général des Dominicains, le nomma, en 1644, son premier *socius*, provincial de la Terre-Sainte et commissaire des Deux-Germanies, de la Bohême, de la Styrie et de la Carinthie. Le roi Philippe IV lui-même le chargea d'une mission importante auprès du souverain pontife Urbain VIII, et fut si satisfait du talent mis par le père Capello à s'en acquitter qu'en 1647, il le nomma à l'évêché d'Ypres. Mais l'occupation de cette ville par les troupes françaises força le nouvel élu à ajourner indéfiniment la prise de possession de son siége. Le roi, qui ne voyait pas sans peine l'impossibilité de se rendre à Ypres dans laquelle se trouvait son protégé, nomma celui-ci, en 1652, à l'évêché d'Anvers. Capello fut sacré, dans sa nouvelle cathédrale, le 13 septembre 1654, par son prédécesseur Gaspar Nemius, assisté d'Antoine Triest, évêque de Gand, et d'André Cruesen, alors évêque de Ruremonde et devenu plus tard archevêque de Malines. Pendant les vingt-deux années qu'il administra le diocèse d'Anvers, il se distingua constamment par un véritable zèle apos-

tolique et de nombreuses largesses. Sa générosité ne connaissait pas de bornes, et sa charité laissa des traces dans toutes les parties de son diocèse. Il fonda à Anvers un *séminaire* ou plutôt une maison de retraite pour les prêtres que les infirmités ou l'âge avancé obligeaient d'abandonner leurs fonctions. Le 24 mars 1674, il dota cette fondation d'une somme de 111,600 florins, avec laquelle on acheta plus tard, à Schilde, des dîmes et des propriétés, dont les revenus furent affectés et sont encore destinés aujourd'hui à l'entretien de curés et de prêtres retraités et dépourvus de moyens de subsistance.

Capello mourut dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et légua par testament tous ses biens aux pauvres. Ses funérailles furent célébrées le 13 octobre 1676. Arnold Eyben, chanoine de la cathédrale, prononça son oraison funèbre, publiée en un volume in-4° de vingt-sept pages. Son corps fut enterré dans la cathédrale, où on lui éleva un monument en marbre. Ses armoiries étaient *d'argent, au chapeau rouge de cardinal lié d'un seul nœud;* et sa devise : *Omnia desuper.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*, p. 83. — De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 241.

CAPIAUMONT (*Henri-Joseph*), né à Mons le 10 décembre 1743, mort dans la même ville le 10 juillet 1808. Docteur en médecine et en chirurgie, professeur d'anatomie, démonstrateur de l'école des accouchements établie à Mons, président du jury de médecine et de chirurgie, pensionnaire de Messeigneurs des États du pays et Comté du Hainaut, élève du célèbre chirurgien Baudelot de Paris. Il se fit remarquer par sa vaste érudition, ses connaissances profondes en anatomie et dans l'art des accouchements; il donna des soins gratuits et assidus aux émigrés victimes de la révolution française, établit des hôpitaux à Mons et y secourut également les blessés après la bataille de Jemmapes.

Capiaumont fit plusieurs ouvrages sur l'anatomie et un cours élémentaire d'accouchement divisé en quarante leçons, accompagnées d'une exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles. Cet ouvrage, rédigé par l'ordre de messieurs les députés des États du pays et Comté du Hainaut, a été imprimé chez Hoyois, en 1775, et réimprimé en 1782, chez le même libraire sous le titre : *Cours élémentaire des accouchements, distribué en quarante leçons, avec l'exposition sommaire de la matière qu'on doit expliquer dans chacune d'elles, rédigé pour l'instruction des élèves, par ordre des États du pays et Comté d'Hainau.*

Le manuscrit de cet ouvrage, qui a été traduit en flamand, repose à la Bibliothèque publique de Mons.

Henri-Joseph Capiaumont eut un frère qui s'est occupé avec succès de pomologie. On lui doit le beurré qui porte son nom et qu'il trouva en 1787. D'autres fruits ont encore été obtenus par ses soins. Les personnes qui voudront en connaître la liste, ainsi que celle de quelques fleurs estimées des horticulteurs et dues à sa culture, pourront consulter l'*Album* de Bivort, les *Annales de pomologie belge*, *le jardin fruitier*, de De Caisne.

Ad. Siret.

Renseignements de famille.

CAPLENDER (*Thomas*, connu aussi sous le nom d'*Hyacinthe*), écrivain ecclésiastique, né à Tongres le 16 août 1717, fit sa profession dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de Bruxelles, le 17 septembre 1736. Il prit, en 1755, le grade de licencié en théologie à l'université de Louvain. Au mois de septembre de 1761, il fut chargé de remplir les fonctions de prieur au couvent de Bruxelles; mais il n'occupa pas longtemps cette position, car le mois suivant il fut nommé vicaire de la province et, en 1762, il en devint le définiteur. Il nous a été impossible de trouver la date de sa mort.

Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Kort begryp van het wonderbaer leven ende mirakelen van den gelukzaligen Petrus Gonzales.* Antwerpen, 1742, vol. in-12. — 2° *Kort begryp van de waerdigheid, gratien en aflaten van 't aertsbroederschap van den H. Roosenkrans.* Brussel, vol. in-12. — 3° *De seven getyden van de Maget Maria.* Bruxelles, 1759, v. in-12.

— 4° *Vyfthien-dynsdaegsche communie ter eeren van den H. Dominicus.* Brussel, vol. in-12. Cet opuscule a été traduit en français et publié chez le même imprimeur. E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607.

* **CARACENA** (*don Luis de Benavides, Carillo y Toledo*, marquis *de Fromista, et* DE), comte de Pinto, fils de don Juan de Benavides, marquis de Fromista, et de doña Ana de Carillo y Toledo, marquise héritière de Caracena. Il occupait, depuis huit ans, le poste de gouverneur et capitaine général de l'Etat de Milan lorsque, en 1656, Philippe IV le nomma gouverneur des armes aux Pays-Bas, sous les ordres de don Juan d'Autriche, son fils naturel (voir ce nom), qu'il venait de commettre au gouvernement général de ces provinces et du comté de Bourgogne ; il avait déjà, pendant les quatre années qui précédèrent immédiatement la paix de Munster, servi aux Pays-Bas comme général de la cavalerie, après avoir rempli la même charge en Italie. Il arriva à Bruxelles, avec don Juan, le 11 mai, et prit une part notable aux événements militaires de cette année ainsi que de celles qui la suivirent. En 1658, Philippe IV rappela don Juan à Madrid, ayant résolu de le mettre à la tête de son armée de Portugal : il avait jeté les yeux, pour le remplacer dans ses États de Flandre, sur l'archiduc Sigismond, fils de l'archiduc Léopold d'Inspruck et de Claude de Médicis ; en attendant que ce prince pût s'y rendre, il nomma, par provision, gouverneur de ces provinces le marquis de Caracena (6 novembre 1658). Celui-ci entra, le 1er mars 1659, dans l'exercice de sa nouvelle charge. Il ne voulut point de réception d'apparat à Bruxelles, comme il était d'usage d'en faire à chaque nouveau gouverneur : mais, quelques mois après, un fils lui étant né (16 août 1659), il accepta un don de douze mille florins que le magistrat de la capitale lui fit à cette occasion.

Les circonstances au milieu desquelles Caracena prenait l'administration des affaires rendaient sa tâche moins difficile que ne l'avait été celle de ses prédécesseurs. Des négociations étaient entamées, depuis quelque temps déjà, entre l'Espagne et la France, que la guerre avait toutes deux également épuisées : elles aboutirent, le 8 mai, à une suspension d'armes pour deux mois (1), qui fut prolongée à son expiration, et qui amena, le 7 novembre, la conclusion de la paix des Pyrénées (2). Quoique cette paix fût, à bien des égards, désastreuse pour les Pays-Bas, la lassitude, le besoin du repos étaient si grands dans ces provinces qu'elle y fut accueillie avec joie ; trois jours de fêtes et de réjouissances publiques en solennisèrent la proclamation à Bruxelles. Le rétablissement des Stuarts sur le trône d'Angleterre eut pour résultat, dans le même temps, la cessation de toutes hostilités entre le peuple de ce pays et les sujets du roi d'Espagne (3) ; le prince de Ligne, général de la cavalerie, fut envoyé en ambassade extraordinaire à Charles II, pour le féliciter, et, le 24 novembre 1660, on publia, à Bruxelles et dans toute la Belgique, le renouvellement du traité conclu, trente années auparavant, par Philippe IV avec Charles Ier.

Au moment même où allait être signée la paix entre les couronnes d'Espagne et de France, Caracena eut à réprimer, dans une des villes les plus considérables des Pays-Bas, une sédition qui avait pris des proportions alarmantes pour l'ordre public. Le magistrat d'Anvers était en possession de nommer des messagers jurés, à pied et à cheval, pour le transport des lettres à destination de la ville et des communes environnantes. Les doyens des métiers voulurent étendre ce droit, au préjudice des postes royales, jusqu'au transport des lettres destinées pour les Provinces-Unies ou expédiées de ces provinces. Ils excitèrent les messagers de la ville à poursuivre leur route jusqu'à Amsterdam, en établissant des

(1) Elle fut publiée à Bruxelles et dans les principales villes des Pays-Bas le 15 mai.

(2) La publication s'en fit, aux Pays-Bas, le 18 mars 1660.

(3) Déclaration du marquis de Caracena du 5 septembre 1660.

relais de distance en distance ; ils arrêtèrent les courriers de la poste qui se rendaient en Hollande ou qui en venaient, saisirent les paquets dont ceux-ci étaient porteurs, et firent déposer les lettres qui y étaient contenues au bureau des messagers. Le conseil de Brabant ayant condamné ces usurpations des doyens sur les droits des postes royales et leur ayant fait défense d'y donner suite (2 décembre 1658), ils s'opposèrent, par des voies de fait, à sa sentence, lorsqu'on voulut l'exécuter. Le conseil alors décréta d'ajournement personnel les doyens des trois chefs-métiers principaux et les deux messagers de la ville ; tous cinq furent condamnés au bannissement, avec confiscation de leurs biens ; trois autres personnes furent punies des mêmes peines (25 août 1659). Le jour où ces décrets de condamnation furent publiés, la multitude envahit la maison de ville et exigea que la publication en fût révoquée ; elle maltraita le premier bourgmestre ; elle accabla de coups le receveur communal ; elle outragea plusieurs des membres du collége des échevins ; elle ne s'en tint pas là, mais elle alla saccager la maison du bourgmestre (30 septembre). Quelques jours après, elle s'ameuta de nouveau et pilla deux maisons dont la rumeur publique désignait les propriétaires comme étant d'opinion qu'il fallait se soumettre aux arrêts du tribunal souverain de la province. Sur les représentations du conseil de Brabant et de l'avis du conseil d'État, des ministres et des généraux, le marquis de Caracena se détermina à employer la force pour faire respecter les décisions de l'autorité judiciaire. Le 17 octobre 1659, il s'approcha d'Anvers avec une partie de l'armée qui avait fait la campagne de l'année précédente, après avoir rendu public un manifeste où il déclarait qu'il ne se servait des troupes pour faire aucun acte d'hostilité contre les habitants ni exercer la moindre contrainte au préjudice de leurs priviléges ; il était accompagné du duc d'Yorck, du duc de Glocester et du prince de Condé. Lorsqu'il se présenta devant la ville, les portes lui en furent ouvertes sans résistance ; à peine était-il entré dans le château que le magistrat, au nom de la population tout entière, vint faire auprès de lui acte de soumission et d'obéissance ; les doyens, à leur tour, lui demandèrent pardon des fautes qu'ils avaient commises, en l'assurant qu'ils étaient prêts à « révérer absolument » les sentences du 2 décembre 1658 et du 25 août 1659. Sur ces assurances, Caracena, le 23 octobre, signa une amnistie dont furent exceptés seulement les instigateurs de la sédition et les pillards ; plus tard, six de ceux-ci ayant été condamnés par le conseil de Brabant et par l'auditeur de l'amirauté d'Anvers à être pendus, il fit grâce de la vie à trois d'entre eux. Les troupes qui étaient autour d'Anvers retournèrent dans leurs cantonnements le 26 et le 27 octobre. Cette affaire avait causé de grandes préoccupations à la cour de Madrid : Philippe IV, quand il sut comment elle s'était terminée, en témoigna sa satisfaction et sa gratitude au marquis de Caracena.

Une affaire d'une toute autre nature occupa dans le même temps le gouverneur des Pays-Bas. En 1654, une requête avait été présentée à Philippe IV, au nom d'un assez grand nombre d'habitants de ces provinces et du comté de Bourgogne, où l'on demandait que non-seulement les deux pays, mais encore les armées qui s'y trouvaient, fussent placés sous la protection de la vierge Marie et sous l'invocation de son immaculée Conception. Les évêques et le conseil privé furent entendus sur cette requête : entre les premiers, quelques-uns ne pensèrent pas qu'il convînt d'y donner suite ; mais la majorité fut d'un sentiment contraire, se fondant sur ce que l'invocation à la Conception de la Vierge était établie en Espagne et dans les États héréditaires de l'Empereur. L'archiduc Léopold et, après lui, don Juan d'Autriche appuyèrent à Madrid l'opinion de la majorité du corps épiscopal (1). La cour d'Espagne, tant que la guerre avec la France et l'Angleterre dura, ne jugea pas à propos que quelque nouveauté se fît en cette matière (2) ;

(1) Lettres de l'archiduc du 15 mars 1656 et de don Juan du 25 avril 1657.

(2) Lettre du Roi à don Juan, du 18 mars 1658.

mais, la paix conclue, elle n'y vit plus d'inconvénient. Le 28 novembre 1659, à la demande du marquis de Caracena, l'archevêque de Malines (André Creusen) fit aux trois états de Brabant la proposition de s'engager à défendre, aussi longtemps que l'Église ne définirait pas le contraire, l'immaculée Conception de la Vierge et son exemption de la tache du péché originel, en s'opposant, autant que cela serait en leur pouvoir, à ce qu'elles fussent attaquées de fait ou de paroles. Les états, d'un commun accord, non-seulement prirent l'engagement qu'on réclamait d'eux, mais résolurent d'en faire l'objet d'une manifestation solennelle le jour de la fête de la Conception : l'archevêque, le duc d'Arschot et d'Arenberg et les bourgmestres des trois chefs-villes du duché furent à cet effet délégués par eux. Au jour fixé, les représentants des états, accompagnés des greffiers de ceux-ci et des conseillers pensionnaires de Bruxelles et d'Anvers, se rendirent à la chapelle royale du Saint-Rosaire, en l'église des Dominicains, où l'abbé de Parck célébra la messe, pendant laquelle le P. Fresneda, de la compagnie de Jésus, prédicateur du Roi, fit un sermon dont l'immaculée Conception était le sujet. La messe finie, l'archevêque, le duc d'Arschot, les bourgmestres, les pensionnaires et les greffiers se présentèrent devant l'autel : l'archevêque, au nom des trois états, prononça à haute voix la formule de l'engagement qu'ils avaient contracté. Le prince de Condé, le marquis et la marquise de Caracena, les principaux chefs de l'armée, les ministres, les dames les plus qualifiées de la cour assistaient à cette cérémonie.

L'archiduc Sigismond n'ayant point accepté le gouvernement des Pays-Bas, Caracena put se flatter un instant que son intérim serait de quelque durée. Cependant le comte de Fuensaldana, auquel il avait succédé dans le gouvernement des armes, aspirait à le remplacer à son tour dans le poste plus élevé qu'il occupait depuis le départ de don Juan d'Autriche. Fuensaldana avait pris part aux négociations de la paix des Pyrénées ; Philippe IV l'avait ensuite nommé son ambassadeur extraordinaire en France, pour y conduire l'infante Marie-Thérèse, destinée à épouser Louis XIV : il s'insinua dans les bonnes grâces de la jeune reine et du cardinal Mazarin, qui agirent à Madrid afin que la charge qu'il ambitionnait lui fut donnée. Philippe IV, en effet, lui conféra le gouvernement des Pays-Bas (17 août 1661), en dédommagement duquel il offrit à Caracena celui de la Galice, avec le commandement de l'armée royale dans cette province (7 août). Mais la providence ne voulut pas que Fuensaldana jouît d'une faveur qu'il avait obtenue par des intrigues : étant tombé malade à Cambrai, lorsqu'il s'était mis en chemin pour venir prendre possession de sa nouvelle dignité, il y mourut le 22 novembre 1661. Caracena resta donc à la tête des affaires dans les Pays-Bas, et cette situation il la conserva pendant trois années encore.

Aucun événement notable ne marqua la dernière période de son administration. Les Pays-Bas étaient en paix avec tous leurs voisins. Depuis le traité de Munster, d'excellentes relations existaient entre le ministère de Bruxelles et les états généraux des Provinces-Unies, et la convention du 16 décembre 1661, qui régla définitivement le partage, entre ces provinces et le roi d'Espagne, des trois pays d'Outre-Meuse, rendit encore ces relations plus amicales. Le principal objet des soins de Caracena fut d'opérer des réductions dans l'armée, qui était pour les finances de la monarchie une charge accablante ; il eut aussi, sur les ordres du Roi, à faire passer des troupes belges en Espagne ; il y envoya (1660, 1663) plusieurs régiments wallons qui furent employés dans la guerre contre le Portugal, et dont la conduite justifia la réputation de bravoure que leur nation s'était acquise dans la Péninsule. L'état du port d'Ostende laissait beaucoup à désirer en ce temps-là ; Caracena fit faire des ouvrages qu'il surveilla lui-même avec sollicitude, pour en faciliter l'entrée aux navires marchands et en défendre l'approche contre les flottes ennemies. Nous citerons encore, parmi les actes de son administration, les ordonnances du 3 mars 1660

et du 14 mars 1664, qui interdirent l'importation de toute espèce de draps et d'étoffes de laine.

En 1664, le Roi donna pour successeur à Caracena le marquis de Castelrodrigo (voir ce nom). Ce nouveau gouverneur arriva aux Pays-Bas au mois d'octobre. Le 21, après avoir, les jours précédents, reçu les compliments des principaux personnages du ministère, de l'armée, de la noblesse, ainsi que des députés envoyés par les provinces et les villes, Caracena quitta Bruxelles, se rendant à la cour d'Espagne par la France. Les Belges ne le virent pas partir sans regret. « Son épouse et lui — dit Van Loon — s'étaient rendus très-agréables « par leurs manières aisées et populaires, « qui leur avaient attiré une bienveil- « lance générale; » et cet historien cite, en preuve, l'accueil que, peu de temps avant leur départ, dans un voyage qu'ils faisaient en Flandre, ils avaient reçu à Gand, « où les magistrats et l'évêque leur « avaient voulu marquer à l'envi leur « tendresse et leur gratitude. » Nous ajouterons qu'ils n'avaient pas été moins fêtés à Bruges; là on avait même, en leur honneur, transporté le saint-sang à la cathédrale, lorsqu'ils y allèrent entendre la messe : ce que l'autorité municipale n'avait jamais permis auparavant. A Bruxelles, la bourgeoisie était très-sympathique au marquis et à la marquise, qui avaient l'attention, quand ils faisaient représenter au palais quelque comédie nouvelle ou danser un ballet d'un certain renom — ce qui alors était un événement — de convier à cette solennité les personnes marquantes de la ville. Caracena n'était pas aussi bien vu de plusieurs des chefs de la noblesse, et en particulier du prince de Ligne, avec lequel il eut des démêlés assez vifs.

Peu après son arrivée à la cour, Caracena fut chargé du commandement de l'armée d'Estremadure contre le Portugal; il avait été appelé, en 1659, à faire partie du conseil d'État de la monarchie. A la fin de 1667, il vint à Madrid pour y passer quelque temps; il y tomba malade et fut emporté en trois jours : il mourut le 6 janvier 1668. La reine régente Marie-Anne d'Autriche venait, au moment où il rendait le dernier soupir, de lui conférer la charge éminente de président du conseil suprême de Flandre. Il avait épousé Catherine Ponce de Leon, fille du duc d'Arcos, de laquelle il eut un fils, mort en bas âge, et deux filles : l'une qui épousa le duc d'Ossuna et l'autre le comte d'Altamira. Gachard.

Relations véritables, gazette des Pays-Bas, années 1656, 1659-1665, 1668. — *Placcaerten ende ordonnantien van Brabandt*, t. III et IV. — Berni, *Titulos de Castilla*. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II. — Moréri. — *Mémoires du comte de Mérode d'Ongnies*, avec notes du baron de Reiffenberg. — *Documents inédits concernant l'histoire de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI*, t. Ier, introduction. — Alph. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II. — Vander Vynckt, *Histoire chronologique des gouverneurs généraux des Pays-Bas* (Ms. de la Bibliothèque royale). — Archives du royaume, fonds de la Secrétairerie d'État espagnole.

CARAUSIUS naquit vers le milieu du IIIe siècle après J.-C. (1), d'une famille ménapienne obscure, habitant probablement la côte maritime, et exerça, comme mercenaire, dès sa première jeunesse, le métier de pilote. Nous ne connaissons plus rien de lui jusqu'à l'année 286, où nous le voyons au service de Rome, avec un grade élevé, dans la guerre que l'empereur Maximien Hercule fit aux brigands et aux paysans révoltés de la Gaule, connus sous le nom de *Bagaudes*. Il se trouvait vraisemblablement sur la flotille qui attaqua, en même temps que l'armée de terre, la forteresse située au confluent de la Seine et de la Marne, ce dernier boulevart de la Bagaudie.

Les brillants faits d'armes par lesquels Carause s'était signalé dans cette guerre, joints à sa grande expérience de marin et à sa connaissance de tous les recoins de la mer sur laquelle il avait passé une partie de sa vie, engagèrent Maximien à lui confier le commandement de l'escadre qui devait stationner à Boulogne pour protéger les côtes occidentales de la Gaule et celles de la Bretagne contre la piraterie des Francs et des Saxons, tan-

(1) En tant que l'on peut en juger par les médailles, il a dû être du même âge que Dioclétien, Maximien Hercule et Constance Chlore, dont les dates de naissance sont connues.

dis que lui-même entreprendrait une expédition par terre contre les Germains. L'empereur n'eut pas à se louer de son choix; la cupidité de l'amiral de la flotte impériale n'était pas moins ardente que celle des pirates dont il avait mission de délivrer l'Océan. Les flottes franques et saxonnes vinrent comme auparavant infester les côtes sans être inquiétées ; ce n'était qu'au retour qu'elles rencontraient sur leur passage l'escadre romaine, qui les attaquait, leur reprenait les dépouilles enlevées aux provinciaux et leur faisait quelques prisonniers. De tout ce butin une minime partie seulement était ou rendue à ses propriétaires légitimes ou remise à l'administration du fisc impérial ; l'amiral gardait le reste. Cette circonstance donna à réfléchir : on le soupçonna de laisser à dessein passer librement les pirates, afin de pouvoir s'enrichir de leurs rapines. L'empereur, irrité des manœuvres criminelles du commandant de sa flotte, ordonna de le faire mourir. Carause, averti du sort qui l'attendait, conçut, s'il ne le méditait pas déjà auparavant, le hardi projet de se rendre indépendant.

Sûr des marins et des soldats sous son commandement, auxquels il avait peut-être abandonné une part dans le butin enlevé aux pirates, il partit avec toute sa flotte pour l'île de Bretagne, où ses largesses gagnèrent à sa cause la légion romaine et les autres troupes qui y stationnaient. Les Bretons le reçurent en libérateur, ou lui-même s'annonça à eux comme tel, car plusieurs de ses médailles rappellent son arrivée dans l'île et le revers de l'une d'elles montre la Bretagne personnifiée lui tendant la main avec la légende : EXPECTATE VENI.

L'ambitieux Ménapien n'eut rien de plus pressé que d'échanger son habit d'officier de marine contre la pourpre impériale et de se faire proclamer empereur. Il prit le titre d'Auguste et autres que portaient les empereurs romains et alla même jusqu'à se donner les noms de *Marcus Aurelius Valerius*, qui étaient ceux de Maximien, comme s'il eût voulu, par cette apparence trompeuse, faire croire à une adoption et légitimer son usurpation. La riche et fertile province de Bretagne fut ainsi détachée de l'empire romain pour former un empire particulier. Il n'est guère douteux que l'administration romaine ait été maintenue; on peut même croire que Carause s'entoura d'un simulacre de cour. Nous ne savons pas si le nouveau souverain fixa sa résidence à York (*Eboracum*), où plusieurs empereurs romains s'étaient tenus avant lui, ou à Londres (*Londinium*), qui était déjà alors une place de commerce importante. Il trouva dans cette dernière ville un atelier monétaire, auquel il imprima une grande activité. On a déterré en Angleterre de nombreuses suites de médailles, en or, en argent et en bronze, frappées sous son règne et à son effigie. Leurs types se retrouvent généralement sur les médailles de Dioclétien, de Maximien et de leurs prédécesseurs.

Maximien, à qui il ne restait plus un seul vaisseau, dut remettre à plus tard la vengeance qu'il voulait tirer de la trahison et de la révolte de Carause. Il ordonna la construction d'autres vaisseaux dans les chantiers situés sur diverses rivières et dès l'année suivante il put les rassembler et tenir la mer. Son adversaire, de son côté, n'avait rien négligé pour se mettre sur un pied respectable de défense. De nouveaux vaisseaux, construits sur le modèle de ceux des Romains, avaient reçu des équipages, choisis dans la marine marchande gauloise, et des troupes barbares mercenaires, et tous avaient été convenablement exercés. La flotte romaine, montée par des matelots novices, fut hors d'état de résister à la flotte bretonne ; le courage des soldats qu'elle portait ne servit à rien; elle fut en partie dispersée, en partie prise ou coulée.

Après cet échec, Maximien renonça momentanément à toute entreprise pour reconquérir l'île de Bretagne. Pendant les quelques années où les Romains le laissèrent en repos, Carause eut à repousser, comme ceux-ci avant lui, les invasions des Calédoniens et il s'efforça de se ménager des alliés parmi les Franks. Le grand nombre de médailles, où il est question de paix et de victoire, n'ont pas

trait sans doute exclusivement à ses relations avec l'empire.

Cependant la possession de la Bretagne ne suffit pas à assouvir l'ambition du nouvel empereur; il chercha à étendre sa domination sur une partie de la Gaule. Dans ce but, il s'empara de Boulogne, et y envoya une partie de sa flotte, qui de là dominait la Manche et commandait les embouchures de la Seine et du Rhin. L'occupation d'une telle position devenait un danger sérieux pour l'empire, menacé d'ailleurs sur d'autres points encore. A la suite d'une entrevue qu'ils eurent à Milan, Dioclétien et Maximien s'adjoignirent deux nouveaux Césars, Constance Chlore et Galère Maximien. Constance, qui eut en partage toute la Gaule au delà des Alpes, comprit que l'affaire la plus urgente pour lui était de reprendre Boulogne. Il vint donc assiéger cette place et ayant construit une vaste circonvallation, embrassant à la fois la ville et le port, il amena la garnison et la flotte à se rendre, avant même qu'il eût commencé l'attaque. Avec les vaisseaux pris sur l'ennemi et ceux qu'il avait pu ramasser dans les ports de la Gaule, Constance tenta, selon toute probabilité, une expédition contre la Bretagne, qui n'eut pas plus de succès que celle de son prédécesseur. Les empereurs, comprenant que pour réussir ils avaient besoin d'une force navale beaucoup plus considérable, jugèrent qu'il était d'une bonne politique de gagner du temps en traitant avec *le pirate* (comme on l'appelait) et en le reconnaissant comme souverain indépendant de la Bretagne. Pour perpétuer le souvenir de cet événement, l'empereur breton fit frapper entre autres une médaille où l'on voit d'un côté son buste radié, accolé à ceux de Dioclétien et de Maximien avec la légende : CARAVSIVS ET FRATRES SUI; et au revers la Paix tenant une branche d'olivier et un sceptre avec ces mots : PAX AVGGG.

Carause ne jouit pas longtemps du repos que lui laissait cette paix, qui en réalité n'était qu'une trêve; Allectus, l'un de ses lieutenants et son premier ministre, voulant prévenir la mort que lui avaient méritée ses crimes, assassina son maître et se fit proclamer empereur à sa place. Ainsi périt Carause, en 293, après un règne de sept ans.

Carause fut sans contredit un homme extraordinaire, mais ses vices égalaient ses grandes qualités. Son ambition suprême paraît avoir été de s'asseoir sur le trône des Césars, occupé alors par deux soldats de fortune comme lui, sans que jamais l'idée lui soit venue d'affranchir son pays de la domination étrangère. Son avarice connue ne permet pas de supposer qu'il ait allégé la lourde charge des impôts que le régime romain faisait peser sur les Bretons. S'il est vrai qu'après la mort d'Allectus ceux-ci rentrèrent avec plaisir sous la domination de leurs anciens maîtres, il faut en conclure qu'ils avaient supporté impatiemment le joug de leurs deux empereurs nationaux.

J. Roulez.

Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, cap. 39. *Epitome*, c. 40.— Eutropius, *Historiar. rom. Breviarium*, lib. IX, capp. 21.22.— Orosius, *Historiar.* lib. VII, c. 25. — Mamertinus, *Panegyric. Maximiano Herc. dictus.*, capp. 11. 12.— *Genethliacus Maxim.*, c. 19.— Eumenius, *Panegyr. Constantio Cæsari*, capp. 6. 7. 12. *Panegyr. Constantino*, c. 5.— *Monumenta historica Britannica*, in-fol.— H. Cohen, *Description histor. des monnaies frappées sous l'emp. rom.*, T. V. pp. 501 à 539. — *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2e série, tome XXIII. n° 3.

CARDON (*Antoine-Alexandre-Joseph*), dit le vieux, peintre, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Bruxelles le 7 décembre 1739, mort dans cette ville le 10 septembre 1822. Dès son jeune âge, il étudia les éléments de l'art plastique, et eut ensuite pour premier maître Hyacinthe de la Pegna, peintre de l'impératrice Marie-Thérèse, à Bruxelles. Il fit avec lui le voyage de Vienne, où ils séjournèrent tout un an. Quelques ouvrages, qui annonçaient un talent véritable, attirèrent sur Cardon l'attention du comte de Cobentzl, ministre d'Autriche dans les Pays-Bas, et, grâce à ce protecteur des arts, il obtint le titre de pensionnaire impérial; il put ainsi visiter l'Italie, avec fruit et bien-être. Il demeura pendant trois années à Rome, se perfectionnant dans la pratique picturale et s'essayant à graver, tant à l'eau-forte qu'au burin. Il se rendit alors à Naples, s'y livra à la gravure avec une prédilec-

tion passionnée, et finit par abandonner entièrement la peinture, qu'il avait cependant cultivée avec succès. Il exécuta dans cette ville, en 1764, par conséquent à l'âge de vingt-cinq ans, de remarquables eaux-fortes : *Vues de Naples et de ses environs*, d'après les dessins de J. Aracci. Elles furent publiées en un recueil in-folio en largeur, d'une trentaine de planches. Chaque gravure était dédiée à un personnage éminent. Parmi ces planches on distingue : *Viduta di Napoli*, *Vidutà di Chiaia*, *Grotte di Nero*, — la *Muse de l'histoire traçant sur un bouclier les noms de la famille impériale d'Autriche*, frontispice. A la même époque, il produisit le portrait en pied du *prince Georges d'Angleterre*, moyenne pièce en hauteur. En 1765, il fut chargé de l'exécution des planches du magnifique ouvrage, en quatre volumes grand in-folio, édité par d'Hancarville (Naples, 1766-1767), avec texte français et anglais, sous le titre de : *Antiquités étrusques, grecques et romaines, tirées du cabinet de sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour du roi des Deux-Siciles*. A peine les deux premiers volumes étaient-ils terminés; que Cardon fut rappelé à Bruxelles par le comte de Cobentzl, qui avait projeté de lui confier la gravure des planches d'une *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, à publier par le conseiller De Borst. La mort de l'auteur mit obstacle à la réalisation de l'œuvre.

Cardon ne s'éloigna plus de sa patrie; il s'établit à Bruxelles et, peu de temps après son retour, il y fut nommé professeur à l'Académie de dessin et peinture. De ce moment il consacra ses talents à son pays; il grava un grand nombre de frontispices, titres et vignettes pour les livres illustrés et des estampes très-estimées, d'après les peintres flamands et français. On cite, de la collection du duc d'Arenberg, en 1769 : le *Bain rustique*, d'après Ant. Watteau, et la *Signature du contrat de mariage au village*, d'après le même peintre, superbe estampe de grand format, en largeur, où se voient plus de cent figures, et qui est considérée comme la planche capitale du graveur; — la *Jeune pèlerine*, d'après Ph. Wouwermans, et le *Paysage avec bestiaux*, d'après Nic. Berchem; — la *Vue d'une campagne de Flandre*, d'après P.-P. Rubens, et la *Veduta di Ponte nuovo* (Naples), d'après le dessin de Gabriel Ricciardielli, belle eau-forte en deux feuilles. Cette dernière estampe fut dédiée au comte de Cobentzl, dont on présume qu'il grava aussi le portrait anonyme, portant les vers suivants pour inscription :

> Eclairé, ferme, actif et digne de son maître,
> Sa gloire est d'être juste, et non de le paraître.
> A. Aristide.

D'autres portraits, exécutés par Cardon le vieux, montrent que son talent se pliait avec non moins d'habileté à chaque genre de gravure. On peut mentionner avec éloge, outre ceux du prince *Georges d'Angleterre* (1764) et de l'empereur *Joseph II* (1787), d'après Herreyns, in-folio, le chevalier *Verhulst*, in-4o, *P.-P. Rubens*, le général *Jean-André Vander Meersch*, l'archiduc *Charles d'Autriche*, le prince *De Ligne*, d'après C. Leclercq, le musicien *J. Vitzhumb*, le chirurgien *P.-J. van Baveghem*, d'après De Lantsheer, in-8o. Il grava même des cartes topographiques, entre autres : *Icon sinus baiarum*, en deux feuilles, dessinée à Naples par J. Aracci, et que Cardon orna d'un élégant cartouche, avec dédicace au prince Michel de Francoville; la *Carte de la forêt de Soignes et de ses environs;* cinq *Cartes du parc et du château de Marimont, avec les alentours*. En coopération de Martenasie et d'autres graveurs belges, il travailla aux planches du *Recueil des figures de neige élevées en janvier 1772 dans les rues d'Anvers par les jeunes artistes de l'Académie des beaux-arts*. Ce recueil in-folio fut édité par le comte de Robiano et dédié au prince Charles de Lorraine.

En 1815, il fut nommé membre de l'Institut des Pays-Bas, créé par le roi Guillaume Ier, à Amsterdam. Mais, dit Arthur Dinaux, l'artiste septuagénaire n'était plus utile alors que par le conseil; sa main tremblante ne maniait plus le burin.

Antoine Cardon le vieux eut des fils qui entrèrent dans la carrière artistique :

PHILIPPE CARDON, dont on ignore le lieu et la date de naissance, mourut à Bruxelles en 1817; c'était un excellent dessinateur, qui employa avec une rare habileté les ressources de l'encre de Chine. Ses productions sont estimées, et le méritent. Plusieurs cabinets possèdent de cet artiste de vrais chefs-d'œuvre dans ce genre de dessin au lavis. Son frère, ANTOINE CARDON, *dit le jeune*, s'adonna à la gravure et s'acquit une grande réputation. Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas.* — Arthur Dinaux, *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouv. série, 1842, t. III. — Goethals, *Lectures sur les sciences et les arts*, t. II et III. — Immerseel et Kramm, *Levens der Holl en Vlaams. schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Van der Straten, *Jaerbocken van Sint-Lucas gilde t'Antwerpen.*

CARDON (*Antoine*), dit le jeune, dessinateur, graveur à l'eau forte, au burin et au pointillé, né à Bruxelles le 15 mai 1772, mort à Londres, le 16 avril 1813. Fils d'Antoine-Alexandre-Joseph Cardon, le vieux, il eut pour premier maître son père, qui lui enseigna la pratique de l'eau-forte, en même temps que le maniement du burin, auquel l'élève s'adonna de préférence. Les événements amenés par la révolution belge de 1789 et la révolution française de 1792, portèrent Antoine Cardon le jeune à s'expatrier. Il s'embarqua pour l'Angleterre et s'établit à Londres. Plusieurs fois proclamé lauréat académique à Bruxelles, il obtint un pareil succès à l'Académie de Londres en 1794. Malgré sa santé débile, il se livra avec ardeur à des travaux de gravure, qui bientôt établirent sa réputation. Mais il sacrifia souvent au goût anglais de l'époque et employa le pointillé et la manière noire pour une partie de ses belles productions. La première, la plus recherchée et la plus rare de ses œuvres, la *Présentation de Catherine de France à Henri V d'Angleterre*, lors du traité de Troyes, en 1419, d'après le tableau de J. Stothard, est exécutée au pointillé et imprimée en noir; c'est sa planche capitale et un chef-d'œuvre de gravure. Vinrent ensuite deux estampes consacrées à remémorer les victoires des Anglais dans l'Inde : l'*Assaut de Seringapatam* et la *Reddition des fils de Tippoo-Saïb*, d'après H. Singleton, deux pages de format grand in-folio, du burin le plus pur et le plus vigoureux, qui firent une extrême sensation. Avec non moins de réussite il publia la *Bataille d'Alexandrie d'Égypte* et le *Combat de Maïda en Portugal* (20 mars et 4 juillet 1801), livrés entre les Français et les Anglais, deux toiles de Lautherbourg. Dès lors Cardon le jeune fut regardé comme un des plus habiles graveurs contemporains, et ses œuvres justifiaient la préférence qui lui avait été accordée sur plusieurs artistes anglais, pour reproduire les plus remarquables tableaux du Musée britannique. Il commença sa collaboration par la *Femme adultère*, de P.-P. Rubens, planche magistrale, l'une des plus importantes du recueil; l'on y rencontre aussi de l'artiste belge huit épisodes des *Cris de Londres*, par F. Whealley, et entre autres : la *Marchande d'allumettes*, 1794; la *Marchande de cerises*, 1795; la *Marchande de chansons*, 1796, gravures in-folio, en hauteur, au pointillé et tirées en bistre. Ces sont les quatrième, huitième et onzième de la collection, à laquelle travaillèrent également les graveurs L. Schiavonetti, Vendramini et Thomas Gaugain. — Citons encore *Ganimède*, d'après Rembrandt (pointillé et noir); la *Sainte famille*, d'après Adrien Vander Werf (pointillé et bistre); le portrait équestre d'*Alexandre Sinclair Gordon*, capitaine des chevau-légers volontaires de Londres, d'après A. W. Devis (1811); le portrait de sir *William Sidney Smith* (avec le siége de Saint-Jean d'Acre, gravé par J. Miton, au bas de la planche), d'après Robert Ker Forter; le général *Victor Moreau* (1802), publié à Londres par Barrois; l'*Abbé De Lille*, d'après J.-L. Monnier. — Cardon le jeune avait modifié son prénom : il fut généralement connu à Londres sous l'appellation d'*Antony*.

On cite de lui d'autres estampes traitées avec un talent distingué : *Napoléon sur le champ de bataille de Marengo*; *The innocent Captivation* et *The rustic ministrel*, d'après Singleton. — De ses

portraits, qui sont presque tous dignes de sa réputation, il faut mentionner : *David Collins* (1804) d'après J.-T. Barbier; le major-général sir *John Stuart* (1806), d'après W. Wood, in-8°; *Élisabeth Witbreat* (1808), d'après Opie; le major-général *Fergusson* (1811); le *Marquis de Buckingham*, sir *John Doyle*, sir *John Hope*, sir *Samuel Auchmuty* (tous quatre de 1812); *Lord Southampton*, par S.-M. Fitz Roy; *Miss Duncan*, par Singleton; *Georges III*, roi d'Angleterre et *Alexandre Ier* de Russie, in-folio.

La renommée qu'il acquit par les belles planches éditées en Angleterre, les distinctions qui lui furent accordées par l'empereur d'Autriche et le roi de Naples surexcitèrent tellement son activité, que sa santé n'y put résister. Il succomba, dans la force de l'âge et du talent, à une maladie de langueur. Il fut vivement regretté, autant pour son mérite artistique que pour ses qualités sociales. C'est en Angleterre que se rencontrent le plus de gravures de Cardon le jeune : le Musée de Londres est resté en possession de ses meilleures œuvres.

Edm. De Busscher.

De Bast et Cornelissen, *Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*, 1820. — Immerseel, *Levens en werken der Holl. en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, Paris, 1854.

CARDON (*Daniel*), bollandiste, né à Anvers, le 3 septembre 1644, mort le 12 novembre 1678. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à peine âgé de dix-sept ans. Après sa profession il se livra à l'étude de la philosophie et des belles-lettres, dans le but de se préparer à l'enseignement. Plus tard, lorsqu'il remplissait déjà la charge de professeur, il continua l'étude des langues tant mortes que vivantes. Il possédait, outre le latin et le grec, les langues flamande, française, anglaise et espagnole. Les études théologiques lui fournirent également l'occasion de briller, en soutenant avec grand succès plusieurs thèses empruntées aux sciences sacrées. Cardon fut ordonné prêtre le 22 septembre 1674. Peu de temps après, ses supérieurs, qui connaissaient son érudition ainsi que son aptitude et son goût pour les travaux sérieux, l'adjoignirent aux Pères Henschenius et Papebrochius pour la publication des *Acta Sanctorum*. A partir de ce moment, il voulut s'appliquer spécialement à l'étude de la critique historique; mais à peine se fut-il mis à l'ouvrage, qu'il fut enlevé, presque subitement, par la peste qui affligea la ville d'Anvers en 1678. Il n'avait que trente-quatre ans. Cardon a collaboré aux tomes II et III des *Acta Sanctorum Maii*. Ses notices sont signées des initiales D. C. La biographie du P. Cardon a été écrite par le P. Janningus et placée en tête du tome II des *Acta Sanctorum Maii*.

E.-H.-J. Reusens.

Aug. et Al. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 5e série, p. 121. — Goethals, *Histoire des lettres*, t. II, p. 164.

CARDON (*Servais*) et **CARDON** (*Jean*), sculpteurs nés à Anvers (Jean en 1602); ils étaient probablement frères et florissaient dans les Pays-Bas vers le milieu du XVIIe siècle. L'église gothique de l'abbaye bénédictine d'Afflighem, lez-Bruxelles, dévastée en 1580 par les iconoclastes, fut restaurée en 1623 dans le style de la Renaissance. Servais Cardon sculpta, en 1642, pour cet oratoire conventuel, une chaire de vérité, en bois de chêne, qui lui fut payée six cents florins de Brabant. Jean Cardon confectionna et sculpta pour le même temple, en 1651, les belles stalles du chœur, regardées, à cette époque, comme les plus remarquables des Pays-Bas (*ita ut Belgium vix simila vidit*). Elles coûtèrent à la communauté au delà de six mille florins. Pendant qu'il y travaillait et habitait l'abbaye d'Afflighem, Jean Cardon obtint de Philippe III, sur requête présentée à ce monarque, des lettres de légitimation d'un fils naturel, procréé en 1645. La mère était décédée pendant que l'artiste séjournait en France, à l'effet de s'y perfectionner dans son art, et alors qu'il se proposait de l'épouser légalement à son retour.

Edm. De Busscher.

Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 505. — Cornelii van Ghestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis, etc.*, Hagæ comitum, 1725, t. II.

CARINEUS (*Nicolas*), écrit aussi Charineus et Careneus, était un théologien protestant du seizième siècle, né en

Flandre. Il figure dès la fondation de l'Église flamande de Londres dite des Augustins ou Austin Friars, en 1550, sur le tableau de ses pasteurs. C'était un homme instruit et résolu. Quand l'avènement au trône de Marie Tudor, en 1553, chassa du sol anglais les hérétiques régnicoles et étrangers et exposa à une mort presque certaine ceux qui osèrent braver le décret d'expulsion, Carineus demeura à Londres, et il ne fut point le seul d'entre les réfugiés flamands qui prit ce parti. Jean van Utenhove, de Gand, fait allusion à ces faits dans son curieux livret intitulé : *Simplex narratio*. Mais il convient d'en dire quelque chose de plus. L'ardeur de la persécution dispersa cette communauté clandestine et Carineus s'estima heureux, en 1558, d'accepter l'emploi de pasteur à Amsterdam. Il était dans cette ville depuis un an quand la peste noire s'abattit sur la Frise et décima les pauvres flamands qui, de Londres, s'étaient réfugiés à Emden et à Norden. Tous leurs pasteurs leur furent enlevés par l'épidémie. On demanda des remplaçants. Carineus fut le premier à accourir. En 1561 il est encore à Emden. Nous trouvons qu'en cette même année là il fut chargé par le consistoire de cette ville d'étudier avec Corneille Cooltuin la confession de foi des Pays-Bas récemment rédigée par Gui de Brès (voir ce nom) et d'en dire son avis. Bientôt après il retourna à Londres pour aider Jean van Utenhove à relever l'église flamande. Un mardi du mois de mars 1563, il est en chaire; il prêche sur la régénération par le Christ, quand un auditeur, qui n'est autre que Josse Velsius, ancien professeur à l'Université de Louvain, se lève tout à coup et le provoque et l'injurie. La modération de Carineus confondit son interrupteur. On sut plus tard qu'il était un espion espagnol, un agent du cardinal de Granvelle. On a de Carineus un volume intitulé : « A confutation of the doctrine « of David George and H. N., the father « of the familie of Love. By Martin Mi- « cronius, minister of the Woorde in the « dutsche Churche at London, under « Edward the VI of blessed memory, King « of England; taken out of his book con- « cerning holy assemblies which he « wrote in Latine a little before his « death, at Nord in East Freesland; « which also afterwards M. Nicolas Ca- « rineus set foorth publiquely in printe, « certain theings being added unto it, « translated woorde for woorde unto En- « glishe. »

Le but de ce livre, publié en anglais, était évidemment de contrebalancer le mauvais effet produit par l'excommunication prononcée en 1560 par l'archevêque anglican Grindall, pour cause de sentiments anabaptistes, contre Adrien van Hamsteede, de Malines, l'un des pasteurs de l'église flamande de Londres. Carineus mourut en Angleterre.

C. A. Rahlenbeck.

Burn, *History of the foreign refugees settled in England*. London, 1846, pp. 190 et 195. — Fuller, *church history of Britain*, tome IV, p. 410. — *Bulletin du bibliophile belge*, tome XV, p. 369. — *Revue trimestrielle*, 2e série, tome VIII, p. 38. — W. Te Water, *Tweede Eeuwgetyde van de Geloofs Belydenisse der gereformeerde kerken*. Middelbourg, 1762, pp. 16-17.

CARLIER (*Jean Guillaume*), né à Liége en 1638, mort dans la même ville en 1675. Le comte de Becdelièvre, à qui nous empruntons les principaux faits de la biographie de Carlier, dit « né *vers* 1638, » mais comme il ajoute plus loin qu'il mourut en 1675, à l'âge de trente-sept ans, le mot *vers* devient tout à fait inutile. Ce fut sous la direction de Bertholet Flémalle que Carlier commença ses études; ses dispositions aidant, il devint en assez peu de temps aussi habile peintre que son maître. Lorsque ce dernier retourna pour la seconde fois à Paris, en 1670, il fut accompagné de son élève. Déjà les deux artistes avaient travaillé ensemble à Liége où Carlier peignait spécialement les draperies dans les tableaux de Flémalle. A Paris on s'aperçut assez vite que l'élève valait le maître et on commanda aux deux artistes quatre tableaux destinés au roi, en ayant soin d'en faire peindre un tout entier de la main de Carlier; cette toile fut conservée dans le cabinet du monarque jusqu'à la révolution; elle était digne en tous points des œuvres de Flémalle. D'Argenville a trouvé moyen d'introduire là une de ces anecdotes dont il est si pro-

digne; il raconte que le maître ayant reconnu le génie de son élève, eut soin de n'employer ce dernier qu'à broyer ses couleurs; mais que Carlier sentant ce qu'il pouvait, peignit en secret un *Martyre de saint Denis* pour la voûte de l'église de ce nom à Liége. Flémalle, en voyant cette œuvre très-réussie, en conçut tant de dépit qu'il abandonna ses pinceaux. Il est à peine inutile d'ajouter que ce récit ne repose sur aucun fait connu. La seule chose exacte, c'est que Carlier peignit le *Martyre de saint Denis;* c'était une grande composition, enchâssée dans la voûte de l'église et montée sur une forte charpente en bois. Le mérite de ce travail fut assez transcendant pour attirer, en 1794, l'attention des agents du gouvernement français en tournée d'enlèvements de chefs-d'œuvre. Sans songer au danger de l'opération, ils firent détacher le tableau de la voûte; mais il échappa aux mains des ouvriers et tomba sur les dalles de l'église; il fut mis dans un état pitoyable et abandonné par les ravisseurs. Plus tard on le restaura et on le replaça dans la même église.

Carlier ne résida pas longtemps à Paris: en 1675, il était de retour dans sa ville natale, sans qu'on sache depuis quelle année. Il était sans doute destiné à y acquérir une réputation aussi grande que méritée, lorsqu'un événement tragique vint terminer son existence. Il peignait la famille du commandant de la citadelle de Liége, quand celui-ci, nommé Beckers, reçut ordre d'y introduire les Français. Ce qui, en effet, eut lieu dans la nuit du 27 au 28 mars 1675. Le commandant parvint à sortir de la citadelle, accompagné des siens, de Carlier et de ses gens; mais arrivé sur le marché, où campaient les troupes liégeoises, il répondit: « France » au « Qui vive! » qu'on lui cria. Des coups de feu partirent; l'artiste effrayé perdit la tête; il se mit à fuir et parvint à se réfugier dans le couvent des Carmes où l'on mit tout en œuvre pour le calmer. Mais le saisissement, le trouble, l'effroi de cette nuit funeste avaient été trop grands pour l'âme paisible du pauvre peintre. Quelques jours après il mourut dans l'asile où il avait été recueilli. Outre le *Saint Denis* dont il a été question, on voit encore de Carlier, à Liége, une *Femme adultère*. Le Musée de Bruxelles renferme de lui l'esquisse de son *Saint Denis*. D'après Becdelièvre, la plupart de ses productions se trouvent à Dusseldorf et à Saint-Pétersbourg, nous ignorons par suite de quelles circonstances. Nous l'avons dit, Carlier excellait dans les draperies; en outre il dessinait correctement; son coloris était remarquablement vigoureux et il avait une bonne entente du clair-obscur. Sans nul doute, si une mort prématurée n'était venue le surprendre, Jean-Guillaume Carlier fût devenu un des meilleurs artistes de son époque. Ad. Siret.

CARLOMAN, roi d'Austrasie. VIIIe siècle. — En revenant de Tours, où il était allé demander avec peu de succès, au tombeau de saint Martin, à être guéri de l'hydropisie dont il souffrait depuis longtemps, le roi Pepin le Bref mourut à Saint-Denis, en 768, selon les uns, le 23 (*Annal. Petav.*; Marian Scot. *Chron.*, apud *Bouquet*, tome V, p. 368), selon d'autres, le 24 (Einh. *Ann.*), selon d'autres encore, le 25 septembre (*Annal. Tilian.*). S'il faut en croire le témoignage d'Éginhard, immédiatement après la mort de Pepin, les principaux leudes se réunirent en assemblée solennelle et reconnurent rois ses deux fils Charles et Carloman, à condition qu'ils partageraient équitablement entre eux les États de leur père, mais de telle manière que Charles, étant l'aîné, obtînt toutes les provinces que son père avait possédées en vertu du partage opéré par Charles Martel, et que Carloman fût mis en possession de tout ce que son oncle Carloman avait eu dans son lot. (*Vita Karol. Magn.* cap. III. Cf. Einhard. *Annal.* ad ann. 768). Cette indication est d'accord avec celle que nous fournissent la Chronique de Verdun (ap. *Bouquet*, tome V, p. 372) et Adrevald (*Mirac. S. Benedict in Gall.*, cap. XVIII, ap. Mabillon, *Act. SS. Ord. S. Benedict. Sæc.* II., p. 375). Mais d'autres autorités (*Annal. Mettens.* ad ann. 768) et Fredegar. Scholastic. *Chron. Contin.* P. IV, cap. 86), nous font connaître que Pepin, étant revenu de Tours et sentant que sa mort était prochaine,

convoqua à Saint-Denis une assemblée générale du royaume et que là, en présence des leudes et des évêques, il fit lui-même le partage de ses États entre ses deux fils. Quoi qu'il en soit, ce partage différait essentiellement de celui que Charles Martel avait établi; car les indications géographiques que nous fournissent à ce sujet le troisième et le quatrième continuateur de Frédégaire (cap. 110 et 136), d'accord avec la réalité des faits, ne peuvent en aucune manière se concilier avec ce que Éginhard, la chronique de Verdun et Adrevald nous disent des lots assignés aux deux jeunes princes. En effet, soit que le nouveau partage ait été opéré par le roi lui-même, soit qu'il l'ait été par ses fils, on remarque qu'il n'y est plus tenu aucun compte de la délimitation historique des royaumes mérovingiens, et ce fait a une importance bien plus grande qu'on ne pourrait le croire au premier aspect. Aussi bien, il constitue un premier pas vers l'effacement de toute distinction entre les diverses tribus de la race franque, distinction sur laquelle était basée l'ancienne division territoriale. Depuis l'avénement des Pepin à la mairie palatine, l'Austrasie — où la race conquérante était plus dense qu'elle ne l'était dans la Neustrie et où l'esprit guerrier avait résisté avec plus d'énergie à la mollesse gallo-romaine, — était devenue le véritable centre de la vitalité nationale. La possession de ce royaume devait nécessairement un jour ou l'autre assurer à celui qui en serait investi une action prédominante sur les deux royaumes voisins, Neustrie et Bourgogne. Puis encore la véritable force d'expansion de l'État fondé par Charles Martel et réalisé par Pepin le Bref se trouvait du côté du nord et de l'est, où il restait à s'assimiler des races jeunes, belliqueuses et auprès desquelles on pouvait invoquer la communauté des origines nationales, bien plutôt que du côté de l'ouest et du sud, où les anciens conquérants, perdus au milieu des populations plus romanisées et plus efféminées de la Gaule, étaient déjà des instruments presque usés dans la main de l'histoire. Telles sont évidemment les considérations qui ont dû diriger les leudes, soit sous Pepin, soit sous ses fils, pour leur faire abandonner l'ancien mode de partage par coupe longitudinale et adopter un système tout nouveau. Celui-ci consista à tracer sur la carte de la Gaule et de la Germanie une ligne presque diagonale qui, partant du littoral de l'Océan atlantique de manière à couper en deux l'Aquitaine, la Neustrie et l'Austrasie, franchissait le Rhin au-dessus de Mayence. Tout le territoire situé au nord-ouest de cette ligne constitua la part de Charles, et le reste forma le lot de Carloman. Des trois anciens royaumes mérovingiens il ne restait donc intact que celui de Bourgogne. Mais le sol germanique était ouvert à la fois aux deux princes sur un développement de frontières presque égal, Charles pouvant à son gré dominer de son épée les Frisons, les Saxons et la Thuringe, et Carloman pouvant, par une partie de l'Austrasie ou par l'Alsace, tenir le pied posé sur l'Alamanie (1). Si cette division territoriale avait pu se maintenir, elle eût probablement fait prendre un tout autre cours à l'histoire des luttes qui ensanglantèrent si souvent les bords du Rhin et dont le dernier mot n'a peut-être pas encore été dit. C'est pour ce motif que nous avons tenu à l'indiquer avec quelque détail. Nous y avons tenu aussi pour démontrer que la qualification de roi d'Austrasie attachée au nom de Carloman n'est pas rigoureusement justifiée par les faits géographiques.

Une fois le partage opéré, les deux nouveaux rois sont couronnés le même jour, le 9 octobre 768, Charles à Noyon, Carloman à Soissons.

Dès ce moment, éclate entre les deux frères une inimitié dont les véritables causes sont encore inconnues, pour ne s'expliquer peut-être que lorsque le mystère dont les historiens contemporains, tous dévoués à Charles, ont entouré son berceau, sera définitivement éclairci. Cette discorde, Pepin ou l'assemblée des leudes avait, sans doute, voulu la prévenir, en divisant les États francs de manière à ne

(1) Einhard. *Annal.* ad ann. 786. Édit. Pertz, note 41. — Comp. aussi Luden, *Geschichte des Teutschen Volkes*, t. IV, p. 241.

laisser à aucun des deux fils la facilité de prédominer sur l'autre par la possession exclusive de l'Austrasie. Mais, Pepin mort, elle se fit jour avec une violence qui a fort bien pu contribuer à hâter la fin de Carloman. A la vérité, Éginhard, dans son panégyrique de Charlemagne, a l'air de nier cette rupture en rejetant toute la faute sur les dispositions hostiles de quelques-uns des principaux chefs austrasiens du royaume de Carloman qui déconseillèrent à celui-ci de prendre part, en en 769, à l'expédition que son frère entreprit contre Hunold d'Aquitaine. (Einhard. *Annal.* ad ann. 769. Cf. Einhard. *Vita Karoli Magni*, cap. III, V et XVIII.) Mais la cause de l'animosité que les deux rois professaient l'un pour l'autre doit être plus sérieuse. Les plumes qui écrivaient sous l'influence directe de Charlemagne ou qui cherchèrent plus tard à complaire à ses descendants ne laissent échapper à ce sujet que quelques insinuations vagues, mais d'autant plus suspectes qu'elles sont moins désintéressées. Ainsi, dans sa fameuse lettre, Cathwulf félicite Charlemagne d'avoir été visiblement l'objet d'une protection spéciale du Ciel, Dieu l'ayant préservé des embûches que lui tendait son frère comme Esaü à Jacob (1). Ainsi encore, le poëte saxon, copiant quelques passages d'Éginhard, parle de l'animosité et de la haine que Carloman nourrissait contre son frère (2). En quoi consistaient ces embûches? Aucun fait ne nous le prouve. Par quels actes ces haines se manifestèrent-elles? Aucun indice historique ne nous le fait connaître. De quelque côté que l'on se tourne dans ce mystère de famille, on voit se dresser devant soi des murailles. Un seul fait est positif, c'est qu'il y avait entre les deux frères une antipathie, disons même une hostilité réelle, et que la reine-mère Berthrade ne réussit qu'à grand'peine à maintenir entre eux une apparence de concorde. Après une longue conférence qu'elle eut à ce sujet avec le plus jeune des deux frères à Seltz, en Alsace, elle partit même pour Rome, en 770, à l'effet d'amener le Pape à intervenir pour les réconcilier l'un avec l'autre. Etienne s'interposa, en effet. Mais de quelle manière et en quels termes? Nous l'ignorons. Seulement nous possédons une lettre dans laquelle il exprime aux deux princes la joie qu'il a éprouvée en apprenant qu'ils ont fait la paix ensemble et qu'ils vivent en amitié comme deux véritables frères utérins et germains (3).

De l'histoire du règne de Carloman, il n'a rien survécu dans les chroniques contemporaines. Il semble qu'elles se soient donné le mot pour augmenter l'obscurité et le silence autour de ce prince; car il n'est guère possible d'admettre que, durant un règne de trois années, il ne se soit passé dans sa vie politique aucun événement digne d'être annoté par l'un ou l'autre de ces annalistes si prompts quelquefois à prendre note d'un miracle apocryphe ou d'un incident monastique sans aucune importance pour l'histoire. On ne peut se défendre de reconnaître dans ce mutisme général une sorte de préméditation systématique. A peine s'il reste du passage du jeune roi quelques chartes qui témoignent de sa libéralité envers différentes abbayes, particulièrement envers celles de Saint-Germain et de Saint-Denis.

Les scribes dévoués à Charles ne rompent le silence que pour annoncer tout à coup, vers la fin de 771, la mort de Carloman. Encore remarque-t-on, non sans une douloureuse surprise, qu'ils se bornent à consigner le fait avec une froideur et une sécheresse qui feraient presque croire que la disparition prématurée de cet infortuné était prévue et dans l'ordre naturel des choses. A peine si l'ingrate abbaye de Saint-Denis lui consacre ces deux lignes pour s'acquitter des libéralités dont elle a été l'objet : « Trespassa en la

(1) ... *Ut de fratris tui insidiis in omnibus Deus te conservavit, ut de Jacob et Esau legitur.* — Cathwulfi *Epistola ad Carolum*, ap. Bouquet, t. V, p. 635.

(2) *Atque simultates illum rixasque moventem. Hic semper multum protulerat patiens.* Poeta Saxo, lib. V, v. 177 seqq.

(3) ... *Nunc, Deo propitio, in communem dilectionem et concordiam*, ut vere uterinos et germanos fratres, *vos connexos esse discentes, in magnam laetitiam convertere dignatus est. Epistol.* Stephani Papæ, ap. Bouquet, t. V, p. 539.

« ville de Samoucy en la seconde none de « décembre. Mis fu en sépulture en l'é- « glise de Saint-Denis en France, de lès le « roy Pepin son père. » (*Chronique de Saint-Denis*, ad ann. 771.) Éginhard, le biographe officiel de Charles, est un peu plus explicite. « Le roi Charles, dit-il, « ayant tenu, selon l'usage, une assem- « blée générale à Valenciennes, partit de « cette ville pour prendre son quartier « d'hiver (à Attigny, sur la limite des « deux fractions de l'Austrasie). Il s'y « trouvait depuis peu de temps, lorsque « son frère Carloman mourut dans la villa « de Samoussy (près de Laon), le deuxième « jour des nones de décembre (4 décem- « bre. » (*Annal.* ad ann. 771.) Mais pas une ligne, pas un mot qui indique que Charles ait donné le moindre regret au frère qu'il venait de perdre. Au contraire, voyons ce qui passe. A peine Carloman, expiré, une terreur, qui est demeurée le secret de l'histoire, s'empare de sa veuve Gilberge (1), qui se hâte d'enlever de leur berceau ses deux jeunes enfants et de s'enfuir au delà des Alpes avec quelques-uns d'entre les principaux leudes restés fidèles à la cause du malheur; et parmi lesquels était probablement cet Otger (2) que le moine du Saint-Gall fera apparaître plus tard avec Didier, roi des Lombards, sur les remparts de Pavie et que les romans du moyen âge ont rendu si célèbre sous le nom d'Ogier le Danois ou l'Ardennois. L'infortunée reine ne se crut en sûreté que sous la protection de Didier, devenu l'irréconciliable ennemi de Charles depuis que celui-ci méditait de lui renvoyer honteusement sa fille Désiderata.

Sans aucunement s'inquiéter des fugitifs, qu'il est bien sûr d'atteindre un peu plus tard, Charles ne songe qu'à s'emparer du royaume de son frère. Aussi bien, comme si la fortune eût voulu lui servir de complice, en lui faisant choisir précisément, cette année-là, Attigny pour sa résidence d'hiver, il se trouve tout à fait à la portée des événements. Il se rend donc rapidement à Corbeny, situé près de Craonne et non loin de Samoussy : « Là, nous disent les Annales de Metz « (d'accord en ce point avec celles d'Égin- « hard), arrivèrent les chapelains Folcar « et Folrad avec d'autres évêques et « prêtres, outre les comtes Wirin et « Adelard avec d'autres leudes distingués « qui avaient relevé de Carloman, et ils « conférèrent l'onction royale à Charles « qui obtint *heureusement* la monarchie « entière des Francs. » Ainsi le fait était accompli. Dès ce moment, Charles pouvait prétendre à devenir un jour Charlemagne, et l'Occident à faire de la cour d'Aix-la-Chapelle une rivale de celle de Bysance.

La fuite de la veuve de Carloman et l'accueil que lui fit Didier, contribuèrent peut-être à décider Charles à hâter l'expédition qu'il entreprit contre ce roi, malgré la vive opposition de ses leudes. On sait que cette campagne, entreprise en 773, ne se termina que l'année suivante. Elle eut pour résultat la destruction du royaume des Lombards. Leur roi fut pris avec toute sa famille, excepté son fils Adalgis qui trouva un asile à Constantinople, chez l'empereur Constantin Copronyme. Lui-même, avec sa femme et ses autres enfants, fut amené prisonnier en Austrasie et confié à la garde d'Agilfrid, évêque de Liége. Que devinrent la femme et les deux fils de Carloman? Tout ce que nous savons, c'est que, pendant le siége de Pavie où Didier s'était enfermé, elle s'enfuit à Vérone avec ses enfants et que, Charles s'étant emparé de cette place, ils tombèrent tous les trois, avec le leude austrasien Otger, entre les mains du roi qui les amena probablement en France où leurs traces se perdirent à tout jamais. Dans quelle tombe ou dans quel monastère cette femme eut-elle à expier le tort d'avoir été reine, et ces enfants le tort d'avoir été fils de roi? Ici nous laissons le champ des conjectures ouvert tout large.

Quant à Carloman lui-même, il nous reste un dernier mot à dire au sujet de sa sépulture. D'après la chronique de Saint-Denis, comme nous avons vu, il fut inhumé dans l'abbaye de cette ville où reposait déjà son père Pepin. Cependant

(1) Une note ajoutée au *Codex de Paris* (n° 4628) ajoute : *Quæ dicitur Theoberga.*

(2) Sigebert de Gembloux l'appelle Autarius (*Chronic. ad ann.* 774).

nous lisons dans les Annales de Metz, dans Hincmar, dans Flodoard et dans les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il fut enterré dans la basilique de Saint-Remy, à Rheims. (*Annal. mettens.* ad ann. 771; Hincmar, *Opp.* tome II, p. 832; Flodoard, *Histor. Remens.*, tome II, p. 17; Mabillon, *Annal. Ordin. Sancti Benedict.*, tome II, lib. 24, § 35.) L'aurait-on expulsé des cryptes royales de Saint-Denis et exilé de son sépulcre comme on avait exilé ses enfants du trône? Ou bien aurait-on voulu jeter le voile de l'incertitude même sur le lieu où reposaient ses restes, pour effacer jusqu'au dernier souvenir de son existence? Nous ne savons. André van Hasselt.

Einhard. *Annales.* — *Vita Karol. Magn.* — Sigeb. Gembl. *Chron.* — *Chronic. Virdun.* — Fredegar. Scholastic. *Chron. contin.* — *Ann. Mettens, Annal. Petav., Annales Tilian.* — Marian. Scot. *Chron.* — Adrevald. *Miracul. S. Benedict. in Gallia.* — *Chroniq. de St-Denis.* — Hincmar. *de Villa Novalliac.* — Flodoard. *Histor. Remens.* — Poeta Saxo. — Mabillon, *Annal. ord. S. Benedict.* — Ejusd. *Act. SS. Ord. S. Benedict.*

CARLOMAN, maire du palais d'Austrasie. VIIIe siècle. — Charles Martel, l'illustre héros de Poitiers, avait succombé à la fièvre dans la villa royale de Kiersy-sur-Oise, le 15 (*Annal. Petav. Chronic. breve*) ou le 22 octobre 741 (Fredegar. Scholast. *Chron. Cont.*, cap. 110). Il laissa de sa première femme Rotrude, deux fils et une fille, Carloman, Pepin et Hiltrude, et de Sonichilde ou Swanahilde, sa deuxième épouse, un fils nommé Gripo. On sait qu'il eut en outre un fils naturel, ce comte Bernard qui joua un si grand rôle dans l'histoire de Charlemagne, celui-là même que mentionne Éginhard dans ses Annales (ad ann. 773), et qui fut le père du célèbre comte Wala et de saint Adélard ou Adalhard, abbé de Corbie. D'après le conseil de ses principaux leudes, Charles avait, peu de temps avant sa mort, partagé le gouvernement des royaumes francs entre les deux fils de Rotrude et assigné à Carloman l'Austrasie avec les duchés d'outre-Rhin, à Pepin, la Neustrie et la Bourgogne, ne laissant à Gripo qu'un simple apanage formé de quelques comtés détachés des trois royaumes principaux.

Si le prestige que Charles Martel avait exercé sur les Francs durant un quart de siècle lui avait permis de se passer d'un roi pendant quatre ans; si, dans le partage du gouvernement des royaumes, il avait posé un véritable acte de souveraineté, — il était à craindre qu'après sa mort les populations si diverses dont se composaient les États mérovingiens n'en vinssent à se détacher les unes des autres, et que le lien établi entre elles par la communauté des champs de bataille et des conquêtes ne vînt à se rompre. Mais ni dans l'un ni dans l'autre de ses deux héritiers, le sang des Pepin ne se démentit. L'énergie traditionnelle de leur race et l'union parfaite dans laquelle ils vécurent depuis leur avénement eussent suffi pour contenir les nationalités si hostiles les unes aux autres qu'ils avaient à gouverner, mais auxquelles les intrigues ourdies par Sonichilde en faveur de son fils Gripo devaient bientôt donner un prétexte ou une occasion de se soulever. Cependant ils jugèrent prudent de donner à leur position une apparence de légalité et d'écarter tout soupçon d'usurpation sur l'autorité royale, en tirant de l'ombre d'un monastère un enfant imbécile, Childéric III, fils du dernier prince mérovingien Chilpéric II, et en le revêtant de cette royauté dérisoire que Pepin devait, quelques années plus tard, faire disparaître à tout jamais. Il ne leur suffit pas d'avoir ainsi donné satisfaction à cette religion de la légitimité qui avait encore conservé un certain prestige; si amoindris que fussent les dieux qui en étaient l'objet, ils trouvèrent nécessaire aussi de ménager une sorte de rapprochement entre leur maison et le clergé irrité d'avoir vu Charles Martel, non pas séculariser les biens ecclésiastiques, comme on l'a prétendu à tort (1), mais disposer à son gré des crosses épiscopales, des abbayes et des bénéfices de toute espèce pour récompenser les hommes d'armes qui l'avaient assisté dans ses grandes guerres. L'agent le plus actif que Rome eût, à cette époque, dans le nord de l'Europe, saint Boniface, leur fut en cette circonstance

(1) Voir à ce sujet l'excellent travail du docteur Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 325 et suiv.

d'un secours inappréciable. Grâce à l'aide de l'illustre missionnaire, Carloman put, dès le 21 avril 742, réunir en synode les grands du royaume et les évêques austrasiens, et aplanir les difficultés les plus urgentes et les plus sérieuses. (Baluz. *Capitular.*, tom. I, p. 145.) Dans la suite, une assemblée du même genre eut lieu d'année en année, et nul n'ignore l'importance que présente pour l'histoire de la civilisation dans nos contrées le concile tenu en 743 à Leptines ou Estines, en Hainaut, sous la présidence de saint Boniface. (Baluz. *Capitular.*, tom. I, p. 150.)

Quand Carloman et Pepin se furent fortifiés de la sorte dans leur nouvelle position, ils se trouvèrent en mesure de faire face à tous les dangers. Le plus grand de tous les menaçait dans l'intérieur même de leur famille. En effet, si un bon nombre de leudes étaient mécontents du morcellement des royaumes au profit de Gripo, l'ambitieuse Sonichilde était moins satisfaite encore de la part exiguë que son fils avait obtenue dans l'héritage paternel. Aussi ne se fit-elle pas faute de pousser Gripo à la révolte, de souffler partout les divisions, et de décider même la jeune Hiltrude de s'enfuir secrètement avec quelques leudes au delà du Rhin et à se refugier chez Odilo, duc de Bavière, qu'elle épousa sans en avoir demandé l'autorisation à ses frères. Ce fut donc contre la veuve de leur père et contre son dernier né que Carloman et Pepin eurent à sévir d'abord. Sonichilde et son fils s'étaient jetés dans la place forte de Laon, décidés à s'y défendre. Mais les deux frères vinrent avec leurs forces réunies attaquer la ville et l'enlevèrent sans beaucoup de difficultés. S'étant emparés de Sonichilde et de Gripo, ils enfermèrent celui-ci dans la forteresse austrasienne de Chèvremont (1), celle-là dans le monastère neustrien de Chelles-sur-Marne.

Une fois délivrés de leurs ennemis domestiques, ils purent s'occuper sérieusement de ceux du dehors, et, à coup sûr, il n'en manquait pas. Au sud, s'agitait l'Aquitaine où les Basques s'étaient mis sous les armes à la voix de leur duc Hunold, fils d'Eudès. A l'est et au nord, les Bavarois, les Alamans et les Saxons avaient formé une ligue et s'apprêtaient à briser le lien qui les rattachait à l'empire franc. De sorte que l'ancien territoire des royaumes mérovingiens semblait entouré d'un cercle de révoltes ou de défections et que la cause de chacun des deux maires palatins se trouvait également mise en question. Dans la communauté du péril, leurs efforts durent être communs aussi.

Aussitôt après la fermeture du synode que Carloman avait ouvert le 21 avril 742, ils réunissent leurs armées et marchent contre l'Aquitaine. Ayant franchi la Loire, ils dévastent la majeure partie de la Touraine, du Poitou et du Berry, d'où ils reviennent à l'approche de l'automne, avec un butin considérable et un grand nombre de prisonniers. Nous ne savons quelle cause les empêcha cette fois de pénétrer plus avant dans l'Aquitaine et de chercher à atteindre Hunold lui-même. Toujours est-il qu'avant la fin de la même année, ils franchissent le Rhin, s'avancent jusqu'aux sources du Danube et forcent les Alamans à se soumettre et à fournir des otages. Ce succès obtenu, ils s'engagent dans l'angle formé par le Danube et par le Lech. Là, Odilon de Bavière, assisté de plusieurs bandes de mercenaires saxons, alamans et slaves, avait élevé un vaste retranche-

(1) *Karlomannus, Grifonem sumens, in Novo Castello, quod Juxta Arduennam situm est, custodiri fecit*. (Einhard. *Annal.*, ad ann. 741.) Une note ajoutée par M. Pertz à ce passage d'Eginhard, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, indique la ville de Neufchâteau en Ardennes. Mais nous croyons que c'est là une erreur. Le Novum Castellum, dont il est question ici, est manifestement le même que celui qui se trouve mentionné dans une charte dressée par Charlemagne à Herstal en 779, mais que Miræus (*Opp. diplomat.* t. I, p. 496), prend à tort pour Aix-la-Chapelle. En rapprochant de ce document deux chartes de l'empereur Othon II, on voit que la forteresse qui servit de prison à Gripo ne fut autre que celle de Kevermont ou Chèvremont, près de Liége, laquelle, restaurée par Sainte Begge et par Anségise, fut le lieu où naquit Pepin d'Herstal. Ce dernier fit à l'église de Sainte-Marie *in Novo Castello* plusieurs donations importantes que Charlemagne confirma simplement dans la charte de 779 et qui furent transférées par l'empereur Othon à l'église de Sainte-Marie d'Aix-la-Chapelle, après que Chèvremont eut été pris par l'évêque de Liége, Notger, en 980.

ment dont la face était protégée par une haute et solide muraille et dont les deux côtés étaient défendus par le cours torrentueux du Lech et par le lit déjà passablement large du Danube. Soit que l'on ne se trouvât pas en forces suffisantes pour entreprendre l'attaque de cette espèce de camp retranché, soit que la saison fût trop avancée pour qu'on pût espérer d'y pénétrer avant les grandes rigueurs de l'hiver, les deux maires reprirent le chemin de la France. Mais, l'année suivante (743), ils reparaissent devant le camp d'Odilon. Pendant quinze jours, l'assiégé, se tenant prudemment enfermé dans sa forteresse, insulte et défie les haches et les lances franques. Toutefois il ne juge pas inutile l'intervention d'un prêtre romain Sergius, envoyé par le pape Zacharie pour engager les assaillants à se retirer, sous peine d'encourir la colère de saint Pierre. Sans se laisser ébranler par cette menace, ils tiennent bon, et, la nuit suivante, ils franchissent le Lech, le Danube et les abords marécageux du retranchement sur des ponts formés de chariots. Ayant pénétré de cette façon dans le camp à la faveur de l'obscurité, ils font un effroyable carnage des Bavarois. Odilon ne réussit qu'à grand'peine à s'échapper avec un petit nombre des siens et à se mettre en sûreté sur la rive droite de l'Inn. Ils ne jugent pas à propos de le suivre jusque-là et se contentent de parcourir la Bavière pendant cinquante-deux jours et de tout saccager. Ils ne cessèrent cette œuvre de destruction qu'à la nouvelle que les Saxons venaient de se soulever à leur tour, et que Hunold d'Aquitaine s'était engagé envers Odilon à opérer de son côté une diversion en envahissant la Neustrie, où, en effet, on ne tarda pas à le voir dévaster tout le pays depuis la Loire jusqu'aux environs de Chartres. Ne pouvant tenir tête à un si grand nombre d'ennemis à la fois, les deux frères se séparent l'un de l'autre. Pendant que Pepin court rejeter les Aquitains hors de la Neustrie, Carloman marche contre les Saxons, les taille en pièces et fait prisonnier leur chef Theuderic qu'il ne relâche qu'après en avoir reçu le serment d'obéissance. Mais ce serment est si mal tenu que, l'année suivante (744), le maire austrasien est forcé de rentrer avec son armée dans la Saxe. Il s'empare de nouveau de Theuderic, mais l'emmène cette fois prisonnier, pendant que Pepin pénètre sur le territoire des Alamans, les disperse, et poursuit leur duc Théobald jusque dans les escarpements des Alpes. La soumission de ce chef et la captivité de Theuderic privaient Odilon de ses plus actifs alliés. Dès lors il se vit obligé de traiter à son tour avec Carloman et de reconnaître derechef l'autorité austrasienne.

Ayant réduit à l'impuissance ces turbulentes populations d'outre-Rhin que plus tard Charlemagne lui-même eut tant de peine à maintenir sous son sceptre, Carloman et Pepin songèrent enfin, en 745, à frapper un grand coup en Aquitaine. Mais, effrayé à l'approche de l'armée formidable qui allait fondre sur lui, Hunold demande à négocier avant même que les Francs aient atteint la Loire, et il jure soumission et fidélité à Carloman et à Pepin ainsi qu'à leurs enfants. Cette courte campagne laissa aux épées franques le temps de faire une troisième apparition parmi les Saxons qui achevèrent de se soumettre et dont un grand nombre embrassèrent volontairement le christianisme.

Cette expédition semblait devoir être la dernière pour consolider l'autorité des deux fils de Charles Martel. Cependant il n'en fut point ainsi. A peine rentré en Austrasie, Carloman eut-il congédié ses leudes, qu'il reçut la nouvelle que le duc des Alamans Théobald franchissait le Rhin et commençait à exercer des déprédations dans l'Alsace. Il en éprouva une violente irritation et résolut d'en finir avec ce turbulent vassal. Dès le printemps de l'année 746, il franchit le Rhin à son tour, s'avança droit vers la Souabe et convoqua les leudes alamans à Canstadt. Ils y parurent tous en armes. Mais il les fit immédiatement cerner par ses Austrasiens et dépouiller de leur harnais de guerre. Après quoi il procéda à une enquête rigoureuse sur la part que Théobald et quelques-uns de ses adhérents avaient prise aux événements qui

s'étaient passés, et conclut en ordonnant le massacre du duc et de tous les complices de sa foi-mentie.

Cet acte de rigueur fut aussi le dernier acte de la vie militaire et politique de Carloman. Depuis longtemps, dit-on, il nourrissait dans son esprit le dessein de renoncer aux grandeurs du monde et à la vie tumultueuse des camps pour passer le reste de ses jours dans le recueillement et dans la solitude; le souvenir du massacre de Canstadt contribua peut-être à fixer sa résolution. Il s'en ouvrit enfin à son frère, et, en 747, il résigna entre les mains de Pepin tous ses titres et tous ses droits. Puis, accompagné de son fils Drogon, qui, ajouta-t-on, aspirait avec une égale ardeur à la paix du cloître, il s'achemina vers l'Italie, avec une brillante escorte de leudes porteurs de riches présents, destinés par son frère au pape Zacharie. Le pape lui-même lui donna la tonsure avec le conseil de se rendre au Mont-Cassin et de prêter serment d'obéissance à la règle de saint Benoît. Carloman fit ainsi; et, après avoir fait recevoir son serment par l'abbé Optatus, il jeta les fondements d'un monastère qu'il fit bâtir, en l'honneur de saint Sylvestre, sur le mont Soracte. Plus tard il s'y installa lui-même. Cependant il n'y demeura pas longtemps. Troublé trop fréquemment dans sa solitude par les visites des pèlerins francs qui affluaient à Rome, il résolut de rentrer à Mont-Cassin et y trouva enfin le repos qu'il cherchait.

Bien que nous ne puissions ajouter une foi entière aux anecdotes que Reginon nous a transmises sur l'entrée mystérieuse de Carloman à Mont-Cassin et particulièrement sur la manière dramatique dont le cénobite austrasien se fit connaître aux moines ses nouveaux compagnons, nous le voyons cependant se vouer à toutes les pratiques de la vie claustrale avec la même ferveur qu'il avait mise naguère à conduire un grand gouvernement et à diriger une armée. Toutefois il n'y put demeurer complétefement étranger aux affaires du siècle. Si les documents contemporains ne nous renseignent pas au sujet de la part qu'il prit à l'élévation de Pepin à la royauté, nous savons cependant qu'il intervint à plusieurs reprises auprès de son frère en faveur de Gripo, qui, rendu à la liberté en 747, avait payé d'ingratitude la générosité de Pepin en lui suscitant une foule d'ennemis, mais qui était de nouveau tombé entre les mains du roi. Nous savons aussi que, en 753, lorsque le pape Étienne III s'apprêtait à venir en France solliciter le secours de Pepin contre le roi des Lombards Aistulf, Carloman se rendit lui-même en Neustrie. A la vérité, les historiens ne sont pas d'accord sur la nature de la mission qu'il y remplit, les uns affirmant qu'il avait été obligé par son abbé et par Aistulf lui-même, de qui relevait le Mont-Cassin, à essayer de dissuader Pepin de répondre à l'appel du pape (Einhardi *Ann.* ad ann. 753; Hermann. Contract. ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 362; Anastas. *Vita Stephani*, ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 436); d'autres prétendant, au contraire, qu'il accompagna de sa personne le souverain pontife pour solliciter le roi de prendre les armes contre les Lombards (Marian. Scot. *Chronic.*, lib. III, ap. *Dom Bouquet*, tom. V, p. 363); d'autres encore assurant qu'un des principaux motifs qui l'amenèrent en deçà des Alpes, fut de réclamer en faveur du Mont-Cassin la restitution du corps de saint Benoît qui avait été naguère transféré en Bourgogne et se conservait dans le monastère de Florey-sur-Ousche (Sigebert. Gemblac. *Chronic.*, ad ann. 753). De toutes ces assertions la plus vraisemblable est que Carloman vint plaider en France la cause de Rome contre les Lombards. On sait que, l'année suivante (754), Pepin fit sa première expédition contre Aistulf et qu'il força ce prince à lui fournir des otages et à lui prêter serment de féauté. Pendant que le roi montrait dans les plaines de la Lombardie la force et la valeur de son épée, la reine Bertrade et Carloman attendaient à Vienne en Dauphiné le retour de l'armée. Mais, avant que la campagne se trouvât terminée, le cénobite austrasien fut atteint de la fièvre et y succomba. Son corps fut transporté au Mont-Cassin où il reçut une sépulture honorable et où l'on voit encore aujourd'hui, dans l'église du monastère,

une chapelle richement ornée de peintures et de mosaïques, qui porte le nom de chapelle de saint Carloman.

André van Hasselt.

Fredegar. Scholast. *Chron. contin.*, part. III et IV. — Einhard. *Annal. Vita Karol. Magn.* — *Annal. Mettens.* — *Annal Nazarian.* — Othlen. *Vita S. Bonifacii.* — *Annal. Petavin.* — Reginon. *Chron.* — Leon Marsican. *Chron. Monaster. Cassiens.* Outre les sources indiquées dans le texte.

CARNARIUS (*Jean*), médecin, poëte, né à Gand en 1527, mort en 1572. Voir De Vleeschouwer (*Jean*).

CARNIFICIS (*André*), écrivain ecclésiastique, né en Flandre, xve siècle. Voir Boucher (*André*).

CARNIFICIS (*Guillaume*), écrivain ecclésiastique, bibliophile, décédé en 1525. Voir De Vleeschouwer (*Guillaume*).

CARNIN (*Claude* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Douai (ancien Hainaut) vers 1576 ; il descendait d'une ancienne famille nobiliaire, qui possédait les seigneuries de Saint-Leger et de Fontaines. Après avoir fait ses études à l'Université de sa ville natale, où il obtint les grades de licencié en théologie et en droit, il devint curé et chanoine de l'église de Saint-Pierre, de la même ville, dès 1608, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1624. Cet ecclésiastique érudit et savant composa : 1° *Tractatus de vi et potestate legum humanarum, in tres partes dissectus*, Duaci, 1608, in-4°, pp. 144. Ce traité revèle du savoir. 2° *Malleus, sive oppugnatio Turris Babel, id est Defensio utriusque Politiæ*. Duaci, 1624, in-8°. Il paraît que cet ouvrage a eu une première édition, publiée à Anvers, en 1620, sous le titre de : *Apparatus bellicus oppugnationis Turris Babel, de Legibus politiæ humanæ, ecclesiasticæ et civilis.*

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII, p. 189. — Sweertius. *Athenæ Belgicæ*, p. 178. — Valère André, pp. 139-140. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 183. — Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques.* — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.*

CARON (*Firmin*), célèbre compositeur et contrepointiste du xve siècle, est, selon M. Fr. Fétis, au nombre des artistes qui ont le plus contribué aux progrès de la musique à cette époque. On croit qu'il est né en France, où il y a plusieurs familles de son nom ; mais il pourrait tout aussi bien être belge, car ce nom n'est pas étranger à nos annales. Il eut pour maître de musique Binchois ou Dufay ; par conséquent, il est né au plus tard vers 1420. Les archives de la chapelle pontificale conservent, sous le n° 14, un volume manuscrit où se trouvent plusieurs messes de Caron. Un autre manuscrit, en la possession de M. Guilbert de Pixerécourt, renferme aussi plusieurs motets et chansons de cet auteur.

G. Dewalque.

Fétis, *Biographie univ. des musiciens.*

CARON (*François*), directeur général du commerce aux Indes, né à Bruxelles, vers 1600, mort en 1674. Il entra, vers 1619, au service de la compagnie des Indes orientales, et s'embarqua, comme aide cuisinier, à bord d'un vaisseau hollandais en partance pour le Japon. Les mauvais traitements du capitaine le dégoûtèrent si bien du service maritime, qu'il résolut de s'enfuir dès son arrivée au port ; il y parvint ; mais, étant tout à la fois dépourvu de ressources et d'instruction, il se trouva alors dans un dénûment extrême. Les employés de la compagnie s'intéressèrent à sa triste condition : ils résolurent de lui apprendre à lire, à écrire, à calculer ; et Caron répondit à leurs soins par des progrès rapides, qui permirent bientôt de l'admettre dans les bureaux. Doué des plus heureuses aptitudes, il se familiarisa promptement avec la langue japonaise et put, grâce à cette connaissance, rendre de nombreux services à la compagnie. Excellent employé, agent en quelque sorte indispensable, son avancement fut si rapide, qu'après avoir été membre du commerce du Japon il succéda, en 1639, à son ancien chef, comme résidant néerlandais à Firando. Il y fit construire un entrepôt ; mais le gouvernement japonais, supposant qu'on voulait établir une factorerie analogue à celle qui donna naissance à Batavia, s'opposa à ce projet avec la plus grande énergie. Caron ayant eu l'imprudence de faire placer sur le bâtiment l'année selon la computation grégorienne, l'exaspération des Japonais n'eût plus de bornes et sa

vie courut les plus grands dangers. L'empereur ordonna non-seulement de démolir les constructions faites, mais défendit toute manifestation religieuse chrétienne. Lorsque Caron reçut cet ordre, il répondit simplement que tout ce qu'il plairait à S. M. de commander serait fidèlement exécuté. On était loin de s'attendre à cette réponse, car vingt Japonais étaient postés, en cas de résistance, pour exterminer Caron et jeter dans les fers ses subordonnés.

L'année suivante, Caron fit partie de l'ambassade envoyée à Jedo vers l'empereur. En 1641, on le trouve comme membre extraordinaire du Conseil des Indes hollandaises; l'année suivante il en fut nommé membre ordinaire. En 1643, il partit vers Ceylan, en qualité de commandant de l'armée, se rendit maître du fort Negombo et sut s'y maintenir. L'année suivante, il devint gouverneur de Tayouan ou Formose et fut appelé, lors de son retour à Batavia, aux fonctions de directeur général du commerce. Dans cette position il acquit une haute réputation d'expérience et de savoir. Il brigua, en 1650, le premier poste à Batavia; il croyait avoir, par suite de ses services, des titres incontestables à l'obtenir; il échoua cependant et se croyant méconnu, il résolut de quitter la compagnie néerlandaise, de renoncer à toutes ses fonctions et de revenir en Europe. Colbert, qui s'efforçait d'ouvrir à la France le commerce des Indes, ne laissa pas échapper une si belle occasion : il s'empressa de faire les offres les plus brillantes à Caron. Celui-ci fut sensible aux éloges du ministre tout puissant et se laissa séduire. En 1666 il reçut des lettres patentes qui le nommaient directeur général de la compagnie française des Indes orientales, à Madagascar; on lui associa quatre autres Hollandais, sous le titre de marchands; mais on lui adjoignit aussi le sieur Lafaye et quatre Français, sous les mêmes titres, avec la condition que les Français, dans leurs grades, auraient le pas sur les étrangers. De là des rivalités qui engendrèrent des suites fâcheuses. En arrivant à Madagascar, il y trouva les comptoirs dans un état déplorable et eût à lutter contre des difficultés sans nombre; la colonie était sans cesse en butte aux attaques des naturels. Il jugea convenable, en 1667, de se rendre à Surate qui lui parut un centre plus favorable. Le nouvel établissement devint prospère sous son habile direction ; les expéditions furent lucratives, ce qui lui valut les éloges du gouvernement français. Louis XIV, pour le récompenser, lui conféra, en 1671, l'ordre de Saint-Michel, faveur d'autant plus grande que Caron appartenait à la religion protestante ; on mit même à sa disposition une flotte commandée par l'amiral Delahaye. Ayant voulu fonder deux nouveaux établissements, qui échouèrent par suite de maladies et d'autres obstacles, cette circonstance fut habilement exploitée par les Français, jaloux de son crédit, et par les inimitiés que son caractère altier, impérieux lui avait suscitées; on lui reprochait, en outre, une grande avarice. Ses ennemis réussirent si bien dans leurs attaques qu'ils parvinrent, en 1674, à obtenir son rappel en France. On eut soin de déguiser cette disgrâce sous le prétexte qu'on désirait le consulter au sujet de nouvelles entreprises. Peut-être désirait-on l'entendre avant de le condamner. N'ayant aucune méfiance, il obéit sur le champ, s'embarqua, fit voile pour Marseille et déjà il avait dépassé le détroit de Gilbraltar quand un navire, commandé par un de ses amis, l'accosta ; il apprit alors qu'on était indisposé contre lui et que son rappel était motivé par une demande de reddition de comptes. Aussitôt il mit le cap sur Lisbonne; son navire y était déjà mouillé et avait reçu une visite de la part de Saint-Romain, ambassadeur de France auprès de la cour de Portugal, lorsque le vaisseau toucha sur un rocher et s'y perdit corps et biens. Caron fut englouti avec les richesses immenses qu'il rapportait de l'Inde. Un de ses fils, qui était avec lui, parvint à se sauver. Il a publié : *Beschryving van het machtigh koningryk Japan, gesteld door Françoys Caron, directeur des compagnies negotie aldaar*. Amsterdam, 1650, in-4° avec planches. Cet ouvrage a été traduit en français par Thevenot et inséré dans le quatrième volume du Recueil des voyages.

Chardin, dans le tome I de ses voyages, rapporte quelques écrits de Caron, concernant l'établissement de la compagnie des Indes orientales de France.

Aug. Vander Meersch.

Biographie générale publiée par Didot. — *Id.* publiée par Ode. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek.* — Smith, *Histoire des voyages.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — *Le Japon*, dans *l'Univers pittoresque.*

CARON (*Jean*), poëte latin, né à Malines, vivait vers la fin du XVe siècle ; il prit l'habit de l'ordre des Bénédictins et séjourna longtemps dans l'abbaye de Sainte-Rictrude de Marchienne. — On a de Caron : *Opusculum tumultuum versu elegiaco.* Paris, in-4o, chez Félix Baligault, sans date. L'auteur fit hommage de cette œuvre à son ancien maître Évrard Bartolus.

Emm. Neeffs.

Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît. — Foppens, *Bibliotheca Belgica.* — Piron, *Levensbeschryving*, etc.

CARON (*Noël* **DE**), seigneur de Schoonewale, diplomate, né à Bruges, ou dans la châtellenie de ce nom, vers le milieu du XVIe siècle, mort à Londres le 11 décembre 1624. Son père, après avoir été, dans sa jeunesse, attaché à la maison de Charles-Quint (1), avait rempli les fonctions successives d'échevin et de bourgmestre du Franc pendant trente années consécutives, de 1530 à 1560, date de sa mort. Noël de Caron, dont nous avons à nous occuper ici, devint lui-même échevin dans le collége du magistrat du Franc en 1574, et il ne cessa de faire partie de ce collége, soit comme échevin, soit comme bourgmestre, jusqu'à la réconciliation de Bruges et du Francavec Philippe II. En 1581, les états généraux le nommèrent commissaire, conjointement avec le seigneur de Ryhove et le seigneur de Brouckxsault, pour le renouvellement des lois, c'est-à-dire des magistrats de la Flandre.

Noël de Caron avait embrassé avec ardeur la cause de la révolution et les idées de la réforme religieuse ; il ne contribua pas peu à ce que le Franc de Bruges adhérât à l'union d'Utrecht. Lorsque, après avoir rejeté les offres de pacification qui leur avaient été faites, au congrès de Cologne, de la part du roi, les états généraux assemblés à Anvers eurent résolu de déférer la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou, les quatre membres de Flandre confièrent à Caron la mission de se rendre en France avec le sieur de Provyn, échevin de Gand, pour informer ce prince des conditions auxquelles était subordonné le vote des représentants de la nation, et l'engager à y souscrire. Les états généraux, ayant résolu d'envoyer une ambassade solennelle au duc, il fut un de ceux qu'ils désignèrent pour la composer ; il figure parmi les signataires du traité de Plessis-lez-Tours (19 septembre 1580).

Élu, le 29 juillet 1581, député du Franc aux états généraux, Noël de Caron se montra, dans cette assemblée, tout dévoué à la politique et aux vues du prince d'Orange. La ville et le Franc de Bruges étant rentrés sous l'autorité du roi (20 mai 1584), il semblait que le mandat dont il était investi dût prendre fin ; il continua cependant de le remplir. Au moment où ses concitoyens négociaient avec le prince de Parme, il était à Château-Thierry, auprès du duc d'Anjou, vers qui les états généraux, d'accord avec Guillaume le Taciturne, l'avaient envoyé, afin de faire goûter par François de Valois le nouvel accommodement que les provinces insurgées des Pays-Bas s'étaient déterminées à lui proposer. La mort du duc, survenue sur ces entrefaites, et l'assassinat du prince d'Orange, qui la suivit de près, ayant dérangé toutes les combinaisons des états généraux, ils résolurent d'offrir la souveraineté de leur pays au roi de France. Caron avait déjà sondé là-dessus les ministres de Henri III ; il vint à Delft, pour rendre compte aux états des dispositions où il les avait trouvés et qui n'étaient rien moins que favorables. Les états n'en persistèrent pas moins dans leur résolution ; des ambassadeurs, entre lesquels était Noël de Caron, furent chargés par eux d'aller exprimer au

(1) Dans l'état de la maison de Charles-Quint arrêté par ce monarque à Gand, le 21 juin 1517, Caron figure comme « aide de garde-robe ». En 1530 on le trouve inscrit parmi les officiers de la fourrière de l'Empereur. (*Archives du Royaume.*)

roi de France la volonté des Provinces-Unies d'être annexées à sa couronne.

Comme on pouvait le prévoir, Henri III refusa; alors les états recoururent à la reine de la Grande-Bretagne (juin 1585). A l'offre qu'ils lui firent de la souveraineté de leurs provinces, Élisabeth répondit à son tour par un refus; mais elle prit l'engagement de les secourir et de leur donner un chef qui leur manquait. A partir de cette époque, Caron, qui avait été au nombre des ambassadeurs envoyés en Angleterre, ne quitta presque plus ce pays, que pour venir rendre compte aux états de choses qui les intéressaient, ou pour remplir, auprès d'eux, des commissions dont il était chargé par la reine. L'agent que les Provinces-Unies entretenaient à la cour d'Élisabeth, Joachim Ortel, étant mort en 1590, elles nommèrent Caron à sa place l'année suivante : elles reconnaissaient ainsi le zèle et le talent qu'il n'avait cessé de déployer pour le soutien de leur cause. En 1597, la reine, ayant une affaire importante à négocier avec les états, désira que ce fût lui qui allât les en entretenir; à cette occasion, elle leur écrivit une lettre où elle parlait, dans les termes les plus flatteurs, de son habileté, de son caractère et de sa conduite. Après la paix de Vervins (1598), les archiducs Albert et Isabelle firent faire des ouvertures à Élisabeth, pour l'engager à suivre l'exemple du roi de France et à traiter avec l'Espagne; la reine s'empressa d'en instruire les états par Caron, qu'elle invita à se rendre tout exprès à la Haye. Ces ouvertures n'eurent pas de suite d'abord; mais Jacques Ier ayant succédé à Élisabeth en 1603, il fit la paix avec le roi Philippe l'année suivante. Les états, à cette nouvelle, mandèrent Caron, afin de connaître plus particulièrement les dispositions du nouveau souverain de la Grande-Bretagne et l'état de ce royaume. En le renvoyant à Londres, ils le revêtirent du caractère d'ambassadeur, que la cour d'Angleterre hésita à admettre publiquement, à cause de l'opposition qu'y fit l'Espagne : les scrupules des ministres anglais à cet égard ne cessèrent que lorsque Philippe III et les archiducs eurent, par la trêve de 1609, reconnu les états pour libres et indépendants.

Noël de Caron remplit la charge d'ambassadeur des Provinces-Unies en Angleterre jusqu'à sa mort. Il s'était acquis beaucoup d'influence à la cour de Londres, et y jouissait d'une grande estime. Un écrivain néerlandais rapporte qu'il institua pour son héritier le prince de Galles, lequel n'accepta de sa succession que quelques objets insignifiants et abandonna le reste aux plus proches parents de Caron. Ses dépêches, qu'on conserve aux archives du royaume, à la Haye, témoignent de son habileté, comme diplomate et des services qu'il rendit à la république des Provinces-Unies dans une carrière de plus de trente années. Gachard.

Archives de l'État à Bruges. - Archives du royaume, à la Haye. — Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*. — Pieter Bor, *Nederlantsche Oorlogen*. — Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. V. — *Actes des états généraux des Pays-Bas*, 1576 - 1585, t. II. — Scheltema, *Staatkundig Nederland*.

* **CARONDELET** (*Claude*), chevalier, seigneur de Solre-le-Château, chef du conseil privé aux Pays-Bas, était l'aîné des fils du chancelier Carondelet dont il est parlé dans l'article suivant. Il naquit à Dôle, au comté de Bourgogne, en 1467. Nous le trouvons bailli d'Amont, c'est-à-dire l'un des principaux officiers de cette province, et conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du roi des Romains, Maximilien, dès l'année 1488. Ce monarque le chargea de plusieurs missions à l'étranger, notamment en Angleterre lorsque, en 1509, il fit traiter du mariage de l'archiduc Charles, son petit-fils, avec Marie, sœur de Henri VIII. La même année, il le nomma l'un des commissaires au renouvellement des lois de Flandre. La correspondance de Maximilien avec Marguerite, qui a été publiée, nous apprend que Carondelet était tantôt auprès de l'archiduchesse aux Pays-Bas, tantôt auprès du roi en Allemagne; par son intégrité et par le talent qu'il montra dans le maniement des affaires publiques, il s'acquit l'estime et la confiance de ces princes.

Aussi Charles-Quint, à la veille de se rendre en Espagne, où il était appelé à recueillir l'héritage des rois catholiques, ayant, par une ordonnance datée du 23 juillet 1517, à Middelbourg, institué un conseil privé auquel il confiait le gouvernement des Pays-Bas pendant son absence, ce fut Carondelet qu'il choisit pour en être le chef. Il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car il mourut le 31 mai 1518. Il fut enterré dans l'abbaye de la Thure, de l'ordre de Saint-Augustin, en Hainaut. Il avait épousé Jacqueline de Joigny de Pamele. Gachard.

Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé, Amsterdam, 1674, in-18°. — Le Glay, *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, Paris, 1839, in-8°. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — Archives du royaume : *Compte de Hues Dumont, argentier du roi des Romains, pour l'année* 1488 ; *Notice des présidents, conseillers et secrétaires du conseil privé*, Ms. en deux volumes ; *Registre n° 1325 de la Chambre des comptes.*

* **CARONDELET** (*Jean*), seigneur de Champvans et de Solre, chancelier de Bourgogne, né à Dôle en 1428 selon les uns, en 1429 suivant d'autres (1), mort à Malines le 2 mars 1501 (v. st.). Il était fils de Jean Carondelet et de Jeanne de Basan; sa famille, originaire de la Bresse, était venue s'établir dans la Franche-Comté. Presque au sortir de l'université de Dôle, où il avait fait de brillantes études en droit, Philippe le Bon le nomma juge de Besançon; c'était une magistrature à laquelle étaient attachées des attributions importantes et, entre autres, celle de décider par appel les causes portées en première instance devant la mairie et la vicomté ; le juge de Besançon représentait dans cette cité impériale le comte palatin de Bourgogne. En 1457, Philippe ayant résolu de faire rédiger les coutumes du comté, Carondelet fut un de ceux qu'il choisit pour l'exécution de cette entreprise. Quelque temps après, il l'appela aux Pays-Bas, l'admit au nombre des maîtres des requêtes de son hôtel, et lui confia plusieurs missions dans le pays de Liége, où l'évêque Louis de Bourbon, son neveu, était en dissension ouverte, non-seulement avec le peuple de la cité, mais encore avec son chapitre. Lorsque, en 1465, il se fut déterminé à faire marcher en France, au secours des princes ligués contre Louis XI, une armée sous les ordres de son fils, il donna pour conseillers au comte de Charolais le seigneur de Champvans et Guillaume Hugonet, bourguignon comme celui-ci. Ces deux ministres prirent part aux négociations de la paix de Conflans (5 octobre 1465). Ils furent chargés aussi d'aller requérir des gens du roi, à Paris, une surséance, pour vingt ans, des appellations des lois de Flandre.

Charles, devenu duc de Bourgogne, confirma Carondelet dans ses fonctions de conseiller et maître des requêtes de l'hôtel. Ce prince avait pu juger de son aptitude pour les négociations diplomatiques ; il la mit fréquemment à l'épreuve. Après son entrée dans Liége, au mois de novembre 1467, il l'envoya, avec Olivier de la Marche et le secrétaire Bonesseau, aux ducs de Bretagne et de Normandie. En 1468, au mois d'avril, il le fit partir pour Cambrai, où devaient se réunir des ambassadeurs de ces princes et du roi de France. L'année suivante, il le commit pour traiter, avec le duc Sigismond d'Autriche, qui se trouvait alors à sa cour, de l'acquisition du comté de Ferrette : l'affaire s'étant terminée à son gré, il le désigna, ainsi que le marquis de Hochberg, Guillaume de la Baulme, Pierre de Hagembach et le procureur général au bailliage d'Amont, Jean Poinsot, pour, en son nom, aller prendre possession du comté et recevoir le serment de fidélité des vassaux et sujets, formalités qui s'accomplirent les 28, 29 et 30 juin 1469. A la suite de cette mission, Carondelet passa deux mois au comté de Bourgogne, pendant lesquels il rédigea, sur la situation du pays de Ferrette, sur la valeur et les charges du domaine de ce pays, différents mémoires qu'il apporta, avec les actes de prise de possession, au duc Charles, qui était alors en Hollande. Au mois de décembre, il alla, de la part du duc, trouver le roi Edouard IV. Revenu d'Angleterre le 16 janvier, il fut envoyé à Louis XI, le 15 mars, avec Jean, seigneur de Créquy, et le secrétaire Meurin;

(1) Cette différence de date provient vraisemblablement de ce qu'il sera né entre le 1er janvier et le jour de Pâques, où commençait l'année civile.

ils devaient se plaindre à ce monarque des entreprises de ses officiers, qui prétendaient obliger les seigneurs du comté de Bourgogne, possédant des fiefs en France, à comparaître aux montres du ban et de l'arrière-ban, sous peine de perdre leurs fiefs ; ils avaient aussi à lui demander des explications sur le dessein qu'on lui prêtait de faire la guerre au duc de Bretagne. Au mois d'octobre, nouvelle mission donnée à Carondelet : cette fois c'était en Allemagne. Entre le duc de Bourgogne et le roi de France les querelles étaient sans cesse renaissantes. Charles, en 1471, songea à faire une ligue offensive et défensive avec Ferdinand et Isabelle, roi et reine de Sicile, prince et princesse de Castille ; il donna ses pouvoirs à Carondelet, à l'évêque de Tournai et à Arthus de Bourbon pour la conclure avec Juan de Lucena, ambassadeur de ces princes.

Le grand conseil des ducs de Bourgogne, devant lequel étaient portées, en appel et en dernier ressort, les sentences rendues par les tribunaux supérieurs des Pays-Bas, suivait partout le prince ; il n'avait pas seulement à prononcer sur des questions contentieuses, mais il devait aussi s'occuper des affaires d'État et il en résultait, dans l'administration de la justice, des retards fâcheux. Charles, voulant remédier à cet inconvénient, résolut, au mois de décembre 1473, d'instituer à Malines un parlement sédentaire pour tous les Pays-Bas ; il en nomma premier président Carondelet, qu'il avait fait son chambellan depuis quelque temps déjà. Cet établissement ne fut pas de longue durée ; plusieurs provinces l'avaient vu de mauvais œil ; elles le considéraient comme portant atteinte à leurs priviléges et à leurs coutumes : aussi sa suppression fut-elle l'une des premières choses que les états généraux assemblés à Gand, après la mort du duc devant Nancy, exigèrent de la princesse Marie, sa fille. On sait que Louis XI, profitant des embarras où se trouva cette jeune princesse, s'empara du duché et du comté de Bourgogne. Plusieurs écrivains (1) rapportent qu'il appela Carondelet à remplir les fonctions de président du parlement de Dijon : avec un peu de réflexion ils auraient compris qu'après avoir, pendant plus de vingt ans, servi la maison de Bourgogne et été comblé de grâces par elle, le seigneur de Champvans n'aurait pu, sans se déshonorer, accepter une charge quelconque des mains du mortel ennemi de cette maison. Ce qui a trompé ces écrivains, c'est une médaille conservée dans la famille Carondelet et qui porte pour inscription : *Johannes Carondeletus Pres. Burg.* Nous trouvons en effet ce titre de président de Bourgogne donné à Carondelet dans plusieurs lettres-patentes des années 1478 et 1479 ; mais il est évident qu'il le tenait de Maximilien et de Marie : il le reçut d'eux, vraisemblablement, en compensation de la dignité qu'il avait perdue par la suppression du parlement de Malines (2). Il siégea en cette qualité dans leur conseil.

Depuis le supplice de Guillaume Hugonet à Gand (3 avril 1477), la charge de chancelier de Bourgogne était vacante ; Maximilien la destinait à Carondelet : il ne se pressa pas toutefois de la lui conférer, et ce ne fut qu'en 1480, après qu'il eut affermi son autorité dans les Pays-Bas, qu'il l'en revêtit. Il n'eut pas à regretter le choix qu'il avait fait : Carondelet montra, dans ses nouvelles fonctions, une expérience consommée des affaires, jointe à un dévouement sans bornes pour ses souverains ; on raconte que l'archiduc avait l'habitude de l'appeler le *bon chancelier*. Il était avec Maximilien quand, le 5 février 1488, les Brugeois se saisirent de la personne de ce prince et le retinrent prisonnier en la maison de Craenenburg ; il fut lui-même arrêté et mis en prison le 14 février. Les Gantois, qui avaient inspiré le soulèvement de Bruges, envoyèrent en cette ville, pour qu'on remît entre leurs mains le chancelier de Bourgogne, l'abbé de Saint-Bertin et d'autres mi-

(1) Dunod, *Histoire du second royaume de Bourgogne*. — Lesbroussart. — *Biographie Didot*.

(2) Nous n'avons pas trouvé les patentes qui nommèrent Carondelet président de Bourgogne ; mais, en tout cas, nous ne saurions admettre, avec mademoiselle Murray (*Eloge*, etc., p. 55), « que l'on donnait le titre de président de Bourgogne aux présidents du grand conseil, établi d'abord, à Arras et, ensuite, rendu sédentaire à Malines par Charles le Hardi. »

nistres ou officiers du roi des Romains, jusqu'au nombre de dix personnes ; elles leur furent livrées et ils les firent conduire à Gand, où on les enferma au 'Sgravensteen. Maximilien, pour recouvrer sa liberté, fut obligé de signer, le 16 mai 1488, le traité que les Flamands lui imposèrent. Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric III, informé de la captivité de son fils, était accouru d'Allemagne aux Pays-Bas avec plusieurs princes de l'Empire et une armée forte de 7,000 à 8,000 hommes. Arrivé près de Gand, il somma les échevins de lui remettre les prisonniers qui avaient été amenés de Bruges. Le bruit de cette sommation s'étant répandu dans la ville, le doyen des cordonniers, que Molinet nomme *Remieul*, se porta au 'Sgravensteen, accompagné de prêtres, de bourreaux et de quelques forcenés, dans l'intention de mettre à mort les prisonniers et d'envoyer leurs têtes à l'Empereur ; l'apparition soudaine de Philippe de Clèves et les objurgations énergiques qu'il adressa au doyen et à ceux qui l'accompagnaient, empêchèrent heureusement l'exécution d'un aussi abominable dessein. Dans cette périlleuse conjoncture, Marguerite de Chassey, femme du chancelier, fit preuve de la tendresse qu'elle avait pour son mari : « Ma- » dame la chancelière, dit Molinet, ne » cessoit de courre, diligenter et inter- » céder de l'ung à l'autre, et de faict ren- » contra sur les rues messire Adrien de » Rasseghem et Coppenolle ; et icelle, » postposant toute grainte de noblesse, » suppliante pour le salut de son mary, » qui lors luy touchoit plus que nulles » biens, se rua devant eulx en genoux » en la boue et fange, comme feroit une » povre simple femme devant les plus » grans princes du monde (ch. CLXXXV). »

Charles VIII, qui avait soutenu les Flamands dans leur rébellion contre Maximilien, traita avec le roi des Romains, à Francfort, au mois de juillet 1489. Par l'une des stipulations convenues entre eux, Charles s'obligea à faire en sorte que les ministres et serviteurs de Maximilien détenus à Gand fussent « dé- » livrés à pur et à plein, quittes de toutes » compositions et dépens. » Cet engagement les ambassadeurs du pays de Flandre le ratifièrent dans le traité que, sous la médiation du roi de France, ils conclurent aux Montilz-lez-Tours, le 30 octobre de la même année, avec Maximilien et Philippe. Carondelet seulement alors put sortir de prison et reprendre l'exercice de sa charge. En exécution du traité d'Arras du 23 décembre 1482, Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe, avait été, l'année suivante, conduite en France et fiancée à Charles VIII. A la fin de 1491, ce prince la renvoya aux Pays-Bas et épousa Anne de Bretagne, qui était mariée, par procuration, au roi des Romains. C'était infliger à Maximilien un double affront. Carondelet, chargé de répondre aux ambassadeurs français qui vinrent à Malines essayer de pallier ce que la conduite de leur maître avait de déloyal, laissa percer l'indignation qu'il en éprouvait dans le discours qu'il leur adressa : « Le roi de France, leur dit-il, » n'a pas plus respecté son propre hon- » neur que celui du roi des Romains et » de l'archiduchesse Marguerite dans » l'outrage qu'il voudrait en vain justi- » fier. La maison d'Autriche n'oubliera » jamais cette injure, et elle saisira le » temps et l'occasion d'en prendre une » vengeance aussi éclatante que légi- » time. »

Carondelet fut remplacé, dans la charge de chancelier de Bourgogne, à la fin de 1496. On ne connaît pas bien les circonstances qui amenèrent sa retraite ou sa disgrâce. Dunod rapporte que « ses » ennemis déterminèrent l'archiduc Phi- » lippe à le dépouiller de sa dignité, sous » prétexte que sa caducité et sa vieillesse » le rendaient inhabile à en faire les » fonctions (1) ». Suivant un autre écrivain, les jeunes seigneurs qui entouraient Philippe et partageaient son goût pour les plaisirs étaient gênés par la vigilance du chancelier, aussi attentif à la conduite privée de l'archiduc qu'au gouvernement de l'État ; le clergé était intéressé, de son côté, à ce qu'il fût éloigné des affaires, à cause de ses principes, qui avaient toujours été opposés aux empiétements de la

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 160..

cour de Rome et de l'autorité ecclésiastique, témoin les ordonnances du 1er septembre 1484 et du 12 septembre 1485, qui interdisaient, sous de grosses peines, d'apporter aux Pays-Bas des bulles, grâces expectatives ou autres provisions papales, et celle du 24 août 1486 portant défense d'attraire aucuns laïques, pour actions personnelles et causes profanes, devant les officiaux des diocèses de Térouane, Tournai, Cambrai et Utrecht (1). Peut-être ces différents motifs du remplacement de Carondelet ne sont-ils pas plus fondés l'un que l'autre et de nouvelles recherches permettront-elles d'en découvrir la véritable cause : Molinet, qui raconte avec assez de détails les événements du règne de Philippe le Beau, est muet à cet égard. Carondelet mourut à Malines, comme nous l'avons dit plus haut (2), le 2 mars 1501 (1502, n. st.), laissant la réputation d'un jurisconsulte profond, d'un magistrat intègre, d'un négociateur habile, d'un ministre actif et ferme. Il avait épousé, en 1466, Marguerite de Chassey, dont il eut six fils et cinq filles. Son corps, déposé d'abord en l'église de Saint-Rombaut, à Malines, fut, ainsi qu'il l'avait prescrit dans son testament, transporté à Dôle, où il reçut la sépulture en l'église collégiale et paroissiale. Sa femme, morte le 30 mai 1511, fut enterrée à côté de lui.

En 1784, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles proposa extraordinairement, pour sujet de concours, *l'Éloge du chancelier Carondelet*, éloge qui, sous la forme d'un mémoire historique et politique, devait contenir un récit circonstancié des actes et commissions dont ce magistrat fut chargé par les princes des maisons de Bourgogne et d'Autriche sous lesquels il servit. Trois mémoires, écrits en français, furent envoyés au concours. L'Académie décerna le prix à mademoiselle Marie-Caroline Murray, née à Bruxelles, qui s'était fait connaître déjà par quelques morceaux en prose et en vers; elle accorda aux deux autres concurrents, M. Lesbroussart, professeur au Collége thérésien, et M. Baert, bibliothécaire du marquis du Chasteler, une mention honorable. Les ouvrages de mademoiselle Murray et de M. Lesbroussart furent l'un et l'autre imprimés en 1786; nous ne les avons pas consultés sans fruit pour la rédaction de cet article, quoiqu'ils laissent à désirer sous le rapport des faits et des dates, les auteurs n'ayant pas puisé aux véritables sources, c'est-à-dire dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, où reposaient, comme ils reposent encore aujourd'hui, les documents politiques et diplomatiques des règnes de Philippe le Bon, de Charles le Hardi, de Maximilien et de Philippe le Beau. Gachard.

Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4°. — *Gollut, Les mémoires historiques de la république séquanoise*, 1846, in-8°. — Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV. — Duclos, *Histoire de Louis XI*, 1822, in-8°. — Wielant, *Antiquités de Flandre* (t. IV des Chroniques de Flandre publiées par la Commission royale d'histoire). — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — *Placards de Flandre*, t. I. — *Chroniques de Jean Molinet*, édit. Buchon, 1828, in-8°. — Mademoiselle Murray, *Eloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Carondelet*, etc., qui a remporté le prix de l'Académie impériale et royale de Bruxelles en 1785. — Lesbroussart, *Eloge de Jean de Carondelet*, etc., *suivi de notes historiques* ; ouvrage qui a obtenu une mention honorable au jugement de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. — Le baron Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V. — Archives du royaume : *Comptes de Guilbert de Ruple, argentier du duc de Bourgogne pour les années* 1468, 1469, 1470 ; registres divers.

* **CARONDELET** (*Jean*), chef du conseil privé, né à Dôle, en 1469, était le deuxième fils du chancelier Carondelet. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint de bonne heure doyen de la métropole de Besançon. Philippe le Beau, ayant donné, en 1497, une nouvelle organisation au grand conseil établi près sa personne pour les affaires de justice, comprit Carondelet au nombre des maîtres des requêtes ordinaires qui furent appelés à en faire partie (3). Lorsque,

(1) Mademoiselle Murray, *Éloge, etc.* p. 37.

(2) La Chenaye-Desbois donne à la mort de Carondelet la date du 21 mars ; mais celle du 2 mars est généralement adoptée.

(3) D'après Foppens, dans son *Histoire du grand conseil de Malines*, conservée en manuscrit à la Bibliothèque royale, Carondelet aurait été, dès 1494, « conseiller ecclésiastique au conseil d'État « des Pays-Bas. » Il n'existait point de conseil d'État en 1494 ; Foppens s'est donc trompé : peut-être a-t-il confondu avec la nomination de 1497 dont nous parlons.

sept années plus tard, reprenant l'œuvre de son aïeul, il fixa définitivement le grand conseil à Malines (22 janvier 1504, n. st.), il le nomma le troisième des conseillers ecclésiastiques. Carondelet laissa cette charge en 1508, pour passer au conseil privé. En 1517, il accompagna Charles-Quint en Espagne; il revint avec lui, en 1519, aux Pays-Bas, où il demeura auprès de l'archiduchesse Marguerite, qui était chargée de la régence de ces provinces : nous le voyons, dès cette époque, figurer dans les comptes de l'argentier de l'Empereur, en qualité de « conseiller et premier maître des « requêtes ordinaire de l'hôtel. « Ce fut Carondelet qui porta la parole dans l'assemblée des états généraux que Charles-Quint réunit en son palais, à Bruxelles, le 2 mars 1531, pour rendre compte aux représentants de la nation de ce qu'il avait fait depuis son départ des Pays-Bas en 1522; dans celle du 5 juillet, où la reine Marie de Hongrie, sœur de l'Empereur, fut présentée aux états comme leur future régente, et dans celle du 7 octobre, où l'Empereur prit congé d'eux. Charles-Quint avait, le 1er octobre, réorganisé le conseil privé; Carondelet en avait été nommé chef et président. Il fut à la tête de ce conseil collatéral pendant neuf années. Sentant qu'il ne pouvait plus supporter le poids d'une charge aussi lourde, il supplia l'Empereur, en 1540, de lui accorder sa démission. Ce monarque, ayant égard à sa requête, et en considération de son grand âge, la lui accorda (1er octobre). Nous avons dit que, jeune encore, il avait été pourvu du doyenné de l'église métropolitaine de Besançon; depuis, les dignités ecclésiastiques s'étaient accumulées sur sa tête : il était archevêque de Palerme et primat de Sicile; prévôt de Saint-Donat à Bruges, et à ce titre chancelier perpétuel de Flandre; abbé commendataire de Notre-Dame de Mont-Benoît au comté de Bourgogne; prévôt de Sainte-Walburge à Furnes et de Saint-Piat à Seclin. Il mourut le 8 février 1545 (n. st.) et fut enterré dans l'église de Saint-Donat, à Bruges; Foppens (*Bibliotheca Belgica*) nous a conservé l'épitaphe inscrite sur son mausolée. . .

On a de Carondelet un ouvrage intitulé : *Consilia et Observationes juris*, et un autre, *De Orbis Situ*, qui fut imprimé à Anvers en 1562; il laissa, en manuscrit, quelques traités de droit. Érasme, dont il était l'ami, lui adressa plusieurs lettres, lui dédia son *Saint Hilaire*. On le regarde comme le second fondateur du collége de Saint-Donat, à Louvain, qu'il accrut en bâtiments et dont il augmenta la dotation. Il avait pris pour devise : *Matura*. Gachard.

Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé.— Foppens, *Bibliotheca belgica.*— Wielant. *Antiquités de Flandre* (t. IV des chroniques de Flandre, publiées par la Commission royale d'histoire). — *Biographie Michaud*. — Foppens, *Histoire* (inédite) *du grand conseil.*— Archives du royaume : registres divers.

La famille Carondelet, devenue belge dès la fin du XVe siècle, compta, aux deux siècles suivants, nombre de ses membres qui occupèrent des charges dans l'Église, dans la magistrature, dans l'armée, et dont plusieurs s'y distinguèrent. Nous citerons :

I. Carondelet (*Ferry*), né en 1473, fils de Jean et de Marguerite de Chassey, archidiacre de Besançon, abbé du Mont-Saint-Benoît, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines, ambassadeur de l'empereur Maximilien à Rome en 1511 et 1512, mort le 29 juin 1528;

II. Carondelet (*Charles*), frère du précédent, chevalier, seigneur de Potelles, maître d'hôtel de la princesse Éléonore, sœur de Charles-Quint, châtelain d'Ath de 1523 à 1539, mort en cette dernière année;

III. Carondelet (*Claude*), fils de Claude et de Jacqueline de Joigny, doyen de Besançon et de la collégiale d'Haerlebeke, prévôt de Saint-Donat à Bruges, nommé conseiller au conseil privé le 30 janvier 1544 (1545, n. st.), mort le 11 août 1544, à l'âge de cinquante et un ans;

IV. Carondelet (*Paul*), fils de Paul et d'Anne d'Ailly, né au château de Mousty-sur-le-Thil en 1551, qui, sous les ordres du comte d'Egmont, commanda un des corps de l'armée du roi catholique à la bataille d'Ivry, fut fait gouverneur de Bouchain en 1593, che-

valier par lettres patentes de Philippe II du 21 avril 1597, conseiller au conseil de guerre des archiducs Albert et Isabelle en 1607, et mourut à Bouchain le 1er mai 1625;

V. CARONDELET (*Ferry*), chevalier, seigneur de Potelles, gentilhomme de la maison de Charles-Quint, châtelain d'Ath du mois de décembre 1554 à la fin de décembre 1564, date de sa mort;

VI. CARONDELET (*Georges*), seigneur de Noyelles, fils de Paul, nommé ci-dessus, et d'Anne de Montigny-Saint-Christophe, gouverneur de Bouchain, qui, ayant entretenu des intelligences avec la France, fut tué par les soldats chargés de l'arrêter, le 9 avril 1633 (*Biogr. Nat.*, t. I, p. 584);

VII. CARONDELET (*François*), frère du précédent, doyen de l'église métropolitaine de Cambrai : envoyé par l'infante Isabelle en Angleterre et en France, il servit, dans ce dernier pays, d'intermédiaire auprès du cardinal de Richelieu, au comte d'Egmont et au prince d'Epinoy, qui voulaient renverser la domination espagnole aux Pays-Bas (*Biogr. Nation.*, t. I, p. 690); le marquis d'Aytona, ayant eu connaissance de ses intrigues, le fit arrêter en 1633 et conduire au château d'Anvers, où il mourut deux années après;

VIII. CARONDELET (*Antoine*), né au château de Noyelles le 17 juillet 1602, frère des deux précédents, fait mestre de camp d'un régiment de quinze compagnies d'infanterie wallonne le 26 mai 1631, mort le 17 avril 1684.

Gachard.

Le Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV. — *Les tombeaux des hommes illustres du conseil privé.* — *Lettres du roi Louis XII et du cardinal d'Amboise.* — Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche.* — *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, t. II. — Archives du royaume : registre n° 874 de l'audience ; Ms. contenant la notice des présidents, conseillers et secrétaires du conseil privé.

CARPENTERO (*Jean-Charles*), peintre de paysage et d'animaux, né à Anvers, le 22 décembre 1784, décédé en 1823. Il fut élève de Van den Bosch et de Mathieu Van Brée, mais il s'appliqua surtout à imiter Ommeganck; il réussit parfaitement à rendre la manière spirituelle de ce maître, au point que beaucoup de ses compositions, passent pour des œuvres d'Ommeganck. Ses bons tableaux sont très recherchés par les collectionneurs. Ad. Siret.

CARPENTIER (*Pierre*) ou **CARPENTERIUS**, humaniste, né à Anvers. XVIe siècle. Ayant embrassé les nouvelles idées religieuses répandues par la Réforme, il se réfugia en Angleterre et devint recteur de l'école latine à Norwich, érigée par les Belges réformés qui s'y étaient établis; plus tard, il remplit les mêmes fonctions à Rotterdam. Carpentier était un homme de grande érudition; il s'est fait connaître par les ouvrages suivants : I. *Introductio logica*, typis Raphelingii, 1600, in-8°. — II. *Aldi Manutii phrases linguæ latinæ tabulis delineatæ*, 1603, in-8°. — *Ramus aureus elegantiarum linguæ latinæ orationum, serie alphabetica.* Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek.* — Valère André, p. 729.

CARPENTIER (*Pierre*), né en Brabant pendant la première moitié du XVIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des Augustins lorsqu'il publia en 1652 un ouvrage sur le purgatoire, dans lequel la prose et la rime alternent. Ce sujet mystique, traité dans un style léger, quelquefois badin, est animé par certains épisodes empruntés à la controverse religieuse contemporaine, mais écrits sans virulence. Le dernier de ces épisodes versifiés se compose d'un dialogue entre un marchand hollandais appartenant de la religion réformée et un curé campinois : il va de soi que ce dernier l'emporte. Le père Carpentier a la diction pure et la versification facile. Le titre de son livre est, selon l'usage du temps, assez long. En voici la partie essentielle : *Den droevighen* MISERERE, *ende* DE PROFONDIS. *Van de lang-ghepynighde Ziele int' Vaeghevier, door P.-P.C.* Augustyn tot Diest. Loven, Ao 1652, in-12. F. Snellaert.

CARRION (*Louis*), philologue et professeur de droit, naquit à Bruges d'un père espagnol et, selon un de ses biographes, d'une mère allemande. On fixe sa naissance à l'année 1547, date de celle de Juste-Lipse; mais elle pourrait bien

remonter un peu plus haut. Nous manquons de renseignements sur ses études avant son entrée à l'Université de Louvain, où il suivit, au collége des Trois-Langues (1) les leçons de latin de *Cornelius Valerius* et probablement celles de grec de *Theodoricus Langius*. Il fit ensuite son cours de droit et prit le grade de licencié. Carrion étudia aussi à Cologne et c'est pendant son séjour dans cette ville qu'un heureux hasard fit tomber dans ses mains un ancien et excellent manuscrit des *Argonautiques* de Valerius Flaccus. Comme la préface de son édition de ce poème nous apprend qu'il en rédigea les notes dans les loisirs que lui laissaient ses études de droit, il faudrait croire qu'il ne commença ces dernières qu'après son retour de Cologne, à moins que le commentaire n'ait été à peu près achevé avant la découverte du manuscrit.

En 1565 l'occasion s'offrit à Carrion de faire un voyage en Italie. Les préoccupations de ce voyage, qui ne paraît pas avoir eu lieu, furent, de son aveu, l'une des causes pour lesquelles sa première édition des *Argonautiques* fourmille d'un nombre de fautes si considérable ; aussi dès l'année suivante se crut-il obligé d'en publier une seconde. Celle-ci ne reproduit pas les notes de la première ; l'auteur se proposait de faire paraître à part, après révision, un commentaire complet, qui était déjà rédigé, mais qui n'a jamais vu le jour. L'édition de Valerius Flaccus de Carrion fait époque dans l'histoire du texte de ce poëte ; l'éditeur se vante lui-même d'avoir corrigé plus de mille passages mutilés ou corrompus.

Malgré l'essai insignifiant d'Alde Manuce, il n'existait pas encore de collection des fragments de l'ouvrage perdu de Salluste, intitulé *Histoires*. Carrion fut le premier qui rassembla ces fragments, épars dans les divers auteurs anciens. Quelque défectueux que soit l'ordre dans lequel il les classa, cet ordre n'a pas moins été maintenu pendant plus de deux siècles par tous les éditeurs de Salluste jusqu'au président de Brosses (1777) et de nos jours encore, il a été suivi, pour la dernière fois sans doute, dans l'édition de Gerlach (Bâle, 1831).

Cette période de la plus grande activité littéraire du savant brugeois vit paraître le traité inédit de Cassiodore sur l'ortographe et l'ouvrage de critique intitulé *Antiquæ lectiones*. Dans ce dernier livre l'auteur exprime le regret que divers obstacles ne lui aient pas permis de mettre la dernière main à un travail sur l'ancien droit pontifical des Romains, dont il avait rassemblé depuis longtemps les matériaux.

Le désir de voir la France et de faire la connaissance personnelle des savants de ce pays l'engagèrent à se rendre à à Paris vers 1579 (1). Il y reçut un excellent accueil de beaucoup d'hommes distingués, savants, jurisconsultes, poëtes, dont il cite lui-même les noms dans la dédicace de son Censorin. Il y rencontra aussi son compatriote De Busbecq ; il édita plus tard la première partie des *Voyages en Orient* de ce diplomate.

Son séjour en France fut marqué par la publication d'observations critiques sur les auteurs anciens et par une nouvelle édition de Censorin, *de Die Natali*. En s'occupant de la révision du texte de ce traité, Carrion s'aperçut le premier que les quinze derniers chapitres dans les éditions antérieures ne font pas partie de l'ouvrage et ne sont pas même de cet auteur. Depuis ce temps jusqu'aujourd'hui ce fragment est resté séparé de l'opuscule de Censorin.

Henri Estienne voulant éditer Aulu-Gelle demanda le concours de Carrion. Celui-ci promit un commentaire, mais comme huit mois après l'impression du texte, à la révision duquel il avait pris une large part, il n'avait encore fourni du manuscrit que pour sept feuilles et demie l'impression, Estienne fit paraître l'édition sans les notes de Carrion, annonçant sur le frontispice qu'elles verraient le jour plus tard. Ce commentaire resté inachevé, ne

(1) On ne comprend pas comment Carrion ait pu avoir Juste-Lipse pour condisciple dans ce collége, puisque celui-ci n'y arriva de Cologne qu'en l'année 1563.

(1) La fixation de l'époque de ce voyage résulte de ce qu'en a écrit Carrion lui-même. Ses autres biographes, qui placent ce voyage quelques années plus tôt, sont obligés d'en admettre un second.

s'étend qu'aux vingt-cinq premiers chapitres du livre I des *Nuits Attiques*, qui se composent de vingt livres. J'ignore si les cent vingt pages qu'il comprenait ont paru avec un titre particulier. Plusieurs bibliographes prétendent qu'elles ont été jointes à quelques exemplaires de l'édition, mais Brunet déclare ne les avoir rencontrées dans aucun des exemplaires qui ont passé sous ses yeux. On en trouve des extraits dans l'édition d'Aulu Gelle des deux Gronove, Lugd. Bat. 1706.

On croirait que Carrion a eu l'intention de s'établir à l'étranger ; en effet il donna des leçons publiques de jurisprudence à Bourges, puis à Orléans et à Gergeau. Mais une nomination de professeur extraordinaire dans la faculté de droit, à Louvain, accompagnée d'un canonicat de second rang à l'église Saint-Pierre dans la même ville, le fixa pour toujours dans son pays. Après avoir pris, comme on disait alors, le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, il fut nommé le 1er décembre 1586 à la chaire d'Institutes impériales et reçut la direction du collége Saint-Ives ou des Bacheliers. L'année 1589 le vit élever à la chaire de droit canon et à une place de chanoine de premier rang à Saint-Pierre. Enfin la dignité de recteur de l'Université couronna, en 1591, sa carrière professorale. Les dernières années de sa vie paraissent avoir été consacrées exclusivement à l'enseignement ; il mourut dans un âge peu avancé, le 23 juin 1595. Avec son canonicat de Saint-Pierre, Carrion avait cumulé un canonicat de Saint-Germain de Mons, auquel il renonça au bout d'un an, et un canonicat de Saint-Omer, qu'il avait dû probablement à la bienveillance de l'évêque J. de Pamèle, son compatriote et ami, auquel sont dédiées ses deux éditions de Valerius Flaccus.

Sans être au premier rang des philologues du XVIe siècle, Carrion occupe parmi eux une place distinguée. Un éditeur de Censorinus, Lindenbruch, me paraît l'avoir parfaitement caractérisé en l'appelant homme de beaucoup d'érudition et d'une grande pénétration d'esprit. Joseph Scaliger, qui lui était ouvertement hostile, tout en attaquant son caractère et sa vie privée, rend pleine justice à son savoir.

Bibliographie : 1° *C. Val. Flacci Argonauticón*, lib. VIII ex vet. exempl. emendati et perpurg. studio Lud. Carrion. c. ejusd. castigat. Antv. Chr. Plantin, 1565, in-12 et *ibid.*, 1566, in-16. — 2° *C. Sallustii Crispi Historiar.*, lib. sex. à Lud. Carrione collecti et restituti. Antv. Chr. Plant. 1573, in-12. — 3° *Antiq. lectionum commentt. tres.* Antv. C. Plant., 1576 in-12.—Réimprimé dans le *Lampas* ou *Thes. Crit.* de Gruter, t. III. Francfort, 1604. — 4° *Magni Aurel. Cassiodori de orthographia liber ;* ed. et emend. L. Carrion. Antv. Plant., 1579, in-12. — 5° *C. Sallustii Cr. Oper. quæ exstant.* Nova editio. ed. et rec. L. Carrion. Antv. ex offic. Plant., 1579-80. 3 vol. in-8° ; le premier tome contient les ouvrages conservés et les frangments ; les tomes II et III, les notes de divers savants. — 6° *Itinerarium Constantinopolitanum et Amasian. etc.*, Antv., 1582, in-8°. C'est la relation du premier voyage de Busbecq à Constantinople. — 7° *L. Carrion. Emendatt. et obss.*, lib. II, Paris, 1583, in-4°, réimprimé dans *Gruter, Lampas*, t. III. — 8° *Censorini de Die Natali*, nov. editio. *L. Carrione rec. aug. et pristino ord. suo restituente.* Lutet. ap. Æg. Beysium, 1583, in-8°. — 9° *Auli Gellii Noctes Atticæ : quas nunc primum a magno mendor. numer. magn. Vet. exempl. numer. repurgavit.* Additæ sunt. H. Stephani Noctt. aliquot Parisinæ, etc. Paris, 1585, in-8°. — 10° *Epistolarum Selectar.*, lib. III. Paquot, qui cite le titre de ce recueil, ne croit pas qu'il ait vu le jour.

Carrion (*François*), de Bruges, contemporain du précédent, probablement son frère ou son cousin, enseigna le grec à Saint-Guislain, en Hainaut, où il eut pour élève le franciscain Philippe Bosquier. Lorsque celui-ci publia son *Orator Terræ sanctæ et Hungariæ*, dans le but d'engager les rois chrétiens à faire trève à leurs discordes et à tourner leurs armes contre les Turcs, son ancien maître lui adressa une petite pièce de vers grecs, qui, selon l'usage du temps, a été imprimée en tête du volume (Cologne, ap. Crithium, 1611). Ce morceau, composé de cinq distiques,

n'a pas plus de valeur que l'ouvrage qu'il célèbre. Roulez.

Préfaces et dédicaces des ouvrages de Carrion. — *Scaligerana secunda* ou *Bons mots de J. Scaliger*, p. 81, sv. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XII.

CARRONT (*A. B.*), arpenteur-juré des états du pays de Liége, vivait au siècle dernier et ne nous est connu que par ses ouvrages. On a de lui, à la bibliothèque de l'université de Liége : 1° *Calendrier ou Almanach nouveau pour l'an* 1750, *contenant les observations astronomiques perpétuelles....* Liége, L.-J. Leroux, in-18. Il expose convenablement les éléments du calendrier, le moyen de connaître s'il arrivera une éclipse dans une nouvelle ou pleine lune donnée, etc. — 2° *Description géographique du pays de Liége...* Liége, B. Collette, 1750, in-18 de 160 pages. C'est un répertoire des distances des villes et villages entre eux et à la ville de Liége. — 3° *Science des Architectes et des jeunes Périte, qui contient un Traité du nivellement, la manière de faire les devis,... la mesure des bâtiments, un Traité des ponts et chaussées, cinq difficultés proposées aux sçavants touchant les voûtes...* Liége, B. Collette, 1752, in-18°, avec planches. — 4° *Itinéraire ou le Guide liégeois*; Liége, Dauvrain, 1790; 96 pages in-12. C'est, à peu près, la reproduction de la *Description géographique;* l'auteur y a ajouté une carte du pays de Liége, le récit et les plans des batailles de Rocour et de Laufeld, etc. G. Dewalque.

CARTIER DE MARCIENNE (*Pierre Robert* **DE**), seigneur de Mont sur Marcienne, de Genneville, de Porcheresse et bourgmestre de Liége (1768), membre de la chambre des comptes et député perpétuel aux états, né à Liége, le 9 décembre 1717, mort à un âge avancé, postérieurement à 1790. De Cartier était l'un des assidus des réunions qui, de 1756 à 1758, se tinrent à Liége chez le chanoine-tréfoncier De Harlez et donnèrent naissance au chef-d'œuvre de l'idiome wallon, *Li théâte Ligeois*. Il a eu part au *Voyège di Chaudfontaine*, en collaboration avec MM. Fabry, De Harlez, De Vivario et Hamal. Cette pièce, qui se joue encore aujourd'hui et que tout Liégeois connaît presque par cœur, a été réimprimée une quinzaine de fois en un siècle. (Voir article DEHARLEZ.)

Ul. Capitaine.

CARTIGNY (*Jean* **DE**) **CARTHENIE, CARTINI** ou **DE CARTHENY**, écrivain mystique, né à Valenciennes (ancien Hainaut), vers 1520, mort à Cambrai, le 6 octobre 1578. Cartigny embrassa, jeune encore, la carrière ecclésiastique, entra dans l'ordre des Carmes et fit sa profession au couvent de sa ville natale. Il était très-versé dans le grec, le latin, ainsi que dans l'hébreu, langue qu'il approfondit particulièrement. En 1554, il obtint le bonnet de docteur en théologie, science qu'il enseigna d'abord à Valenciennes, puis au couvent de son ordre, à Bruxelles, où il devint prieur. Il fut délégué, en 1564, par sa province au chapitre général qui se tint à Rome; l'année suivante, il prononça le discours d'ouverture du synode de Cambrai, discours qui a été imprimé, avec divers autres, à la fin des *Acta Concilii provincialis Cameracensis*. Antverpiæ, 1566, in-4°, pp. 37-41.

Tous les biographes qui se sont occupés de Cartigny rendent un juste tribut d'éloges à l'étendue de son savoir et lui attribuent de grandes connaissances en philosophie. L'archevêque de Cambrai le nomma son théologien. Cartigny s'est fait connaître comme prédicateur, comme écrivain mystique, comme poëte sacré. On lui doit divers écrits remarquables par leur singularité; les uns sont restés inédits, les autres ont été imprimés. Voici les principaux : 1° *In X præcepta decalogi.* — 2° *In apocalypsin D. Joannis.* — 3 *In epistolas aliquot D. Pauli.* Antverpiæ, 1558. — 4° *De quatuor hominis novissimis.* Anverpiæ, 1558, in-16, plusieurs fois réimprimé. On en connait une traduction sous le titre de *Traité des quatre fins de l'homme*, 1573. On trouve à la fin du volume un opuscule intitulé : *La querelle de l'âme damnée avec son corps.* — 5° *Le voyage du chevalier errant.* 1557, in-8°. Idem, 1594, in-12; id. Saint-Omer, 1620, in-12. C'est le même ouvrage que *Le chevalier errant égaré dans la forêt des vanités mondaines.* Anvers, 1595,

in-12. Ce livre eut une grande vogue; il a été traduit en plusieurs langues et mérite à ce titre une mention spéciale. Le style en est très-coloré et l'auteur se sert souvent d'expressions bizarres; mais l'ouvrage peut être utilement consulté, si l'on veut se rendre compte du goût dominant au XVIe siècle, car il réflète fidèlement les préjugés et les mœurs de l'époque où il vit le jour. M. Camille Picqué, dans la *Revue trimestrielle* (t. XX, p. 187), en a donné une intéressante analyse.

Aug. Vander Meersch.

Biographie universelle, publiée par Ode. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 289. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — Lenglet Dufresnoy, *Bibliothèque des Romans*. — La Croix du Maine, *Bibliothèque francaise*. — De Villers, *Bibliotheca carmelitana*, t. I, p. 809. — *Archives du nord de la France*, t. IV, p. 279.

CARY (*Jacques-Toussaint-Dominique*), auteur dramatique, fondateur de l'opéra flamand, né à Bruges en 1727, mort en 1794. Voir NEYTS (*Jacques-Toussaint-Dominique*).

CASABONA (*Jos.*), botaniste, né en Flandre, en 1552, mort en 1595. Voir GOEDENHUYSE (*Jos.*).

CASEMBROODT (*Abraham*), peintre de paysages, marines, histoire et graveur à l'eau-forte. On ignore l'année et l'endroit de sa naissance. D'après M. Ch. Kramm, il est probable qu'il appartenait à l'ancienne famille flamande de ce nom, que les persécutions religieuses du XVIe siècle ruinèrent et qui dut chercher dans les arts, les sciences ou le commerce de quoi vivre honorablement. On cite, entre autres, un Jean Casembroot, seigneur de Beckerzeel, secrétaire du comte d'Egmont et décapité comme lui. Sans pouvoir fournir aucune preuve authentique des liens de parenté de l'artiste avec la noble descendance de Jean Casembroot, nous prenons note de l'opinion émise à ce sujet par M. Kramm. Tout ce que l'on sait de notre peintre, c'est qu'il vécut et travailla en Sicile dans la seconde moitié du XVIIe siècle et qu'il passa une bonne partie de sa vie à Messine où il était considéré comme un des meilleurs artistes de son temps. Il réussissait surtout dans les paysages, les marines, les tempêtes. Son pinceau aborda également les sujets historiques et non sans succès ainsi que le prouvent trois compositions représentant des scènes de la Passion et qui se trouvent dans l'église de San-Giovacchino, à Messine. Casembroodt fut non-seulement bon peintre, on le cite aussi comme graveur à l'eau-forte de mérite. Brulliot, Le Blanc, Heineken, Basan, Nagler, mentionnent des ouvrages en ce genre. Ce sont : *Vrbis Messinœ eiusque Maris varius Prospectus*. Suite de 13 pièces. — *Le vaisseau en radoub*. Pièce anonyme. —*Le Pêcheur à la ligne*. Pièce anonyme. Brulliot, d'après Heineken, donne comme suit le titre de l'œuvre aux treize pièces : *Urbis Messinœ ejusdemque maris, portuum et navium prospectus. Abr. Casembrod del. et inv.* Son monogramme est ordinairement un A et un B entrelacés et accompagnés d'un F, ce que Brulliot traduit assez naturellement par *Abraham fecit*. Le Blanc orthographie son nom Casembrot et Brulliot Casembrodt. Celui-ci ajoute que ses estampes portent parfois les lettres initiales *A. b. C. f.* ou le nom en toutes lettres : *Abrahamo C in. et fecit.*

Les archives brugeoises citent à diverses reprises un Pierre Casenbroot, peintre. Ce nom se rencontre la première fois, en 1471, comme étant celui d'un des *gouverneurs* de la corporation artistique ; en 1478, ce Pierre Casenbroot occupe la dignité de doyen et se trouve constamment parmi les dignitaires de Saint-Luc jusqu'en 1500, date la plus rapprochée à laquelle il soit cité. Cette dernière mention nous apprend qu'il était enlumineur, c'est-à-dire miniaturiste et qu'il fut un de ceux qui, comme gouverneur de la Gilde, ordonnèrent aux artistes du genre d'apporter la marque avec laquelle ils signaient leurs ouvrages afin qu'elle fût enregistrée dans le livre de la corporation. Ad. Siret.

CASEMBROODT (*Jean* **DE**), seigneur de **BECKERZEEL**, né à Bruges, vanté comme poëte par ses contemporains, mais plus célèbre par sa participation aux événements mémorables qui signalèrent le gouvernement de Marguerite de Parme. En 1561 il acquit la seigneurie de Beckerzeel, qui était située

dans le canton actuel d'Assche, à deux lieues de Bruxelles. A cette époque il était déjà entré, en qualité de conseiller privé et de secrétaire, au service du comte d'Egmont. Celui-ci le faisait asseoir à sa table et lui donnait trois cents écus de gage par an. L'ascendant qu'il exerçait sur le comte d'Egmont le rendit suspect et même odieux à la gouvernante et à ses familiers. T. Armenteros, secrétaire de Marguerite de Parme, le dépeignait en ces termes dans une lettre du 23 juillet 1565 : « Je n'ai vu ici personne plus malicieux et plus double que ce Beckerzeel : il prétend savoir tout ce qui se passe en Espagne et en Italie ; il est très avide d'affaires, et il s'en mêle démesurément. C'est un homme de basse qualité : sa profession est plus d'un soldat que d'un bourgeois. Il s'est marié à Malines, où il demeure, à une femme veuve et riche, qui fut mariée une première fois avec un bâtard du comte de Nassau, et une seconde avec Maingoval. Le comte d'Egmont l'ayant chargé, pendant son absence, de traiter avec les états de Flandre sur le fait des *aides* et sur d'autres objets, cela lui a donné de l'autorité. » La femme veuve et riche, dont faisait mention T. Armenteros, était Guillelmine (Wilhelmina) de Bronckhorst : Beckerzeel en eut une fille, Anne Casembroodt.

Le « conseiller » du comte d'Egmont fut un des plus actifs promoteurs de la confédération de la noblesse. Au mois de mars 1566, lorsque les chefs de la Ligue eurent pris la résolution de se rendre à Bruxelles à l'effet de présenter à la gouvernante la requête qui demandait impérieusement l'abolition de l'inquisition, Casembroodt, seigneur de Beckerzeel, fut député dans le Namurois pour en ramener les confédérés de cette province. Le 5 avril suivant, il était au nombre des gentilshommes qui présentèrent à la gouvernante des Pays-Bas cette mémorable pétition, regardée à juste titre comme le signal du soulèvement contre la domination espagnole. On fit plus tard un crime au comte d'Egmont de n'avoir pas, après cet acte d'opposition, renvoyé Beckerzeel de son service. Au mois de juillet, nous retrouvons Casembroodt à le fameuse assemblée de Saint-Trond : là, il signe, avec les autres mandataires de la confédération, un acte qui accorde aux dissidents la protection de la noblesse. « On asseurera le peuple, disent-ils, que l'on ne luy fera aulcun tort ou violence pour le fait de la religion, jusques à ce que par les estats generaulx rassemblés en soit aultrement ordonné. » Casembroodt assiste également, comme un des mandataires des confédérés, à l'entrevue qui a lieu au village de Duffel, le 18 juillet, avec les délégués de la gouvernante, le prince d'Orange et le comte d'Egmont. Le saccagement des églises par des bandes fanatisées et les supplications de ses principaux conseillers qui redoutaient pour elle l'exaspération de la populace, arrachèrent enfin à Marguerite des concessions jusqu'alors inespérées. Le 25 août, elle signe des *lettres d'assurance* par lesquelles elle promet notamment la cessation de l'inquisition et garantit la sûreté des signataires du Compromis ; en revanche, Casembroodt et les autres mandataires de l'assemblée de Saint-Trond délivrent des *lettres renversailles* par lesquelles ils prennent l'engagement de réprimer les troubles présents, de châtier ceux qui avaient commis des sacriléges et d'empêcher que les prêches ne se fissent dans les lieux qui en avaient été exempts jusqu'alors. Beckerzeel fut un des plus empressés à exécuter cet engagement ; du reste, selon le témoignage du comte d'Egmont, il n'avait cessé de lui affirmer qu'il était bon catholique, et le comte ajoutait qu'il ne s'était jamais aperçu du contraire. Après la conclusion de l'accord avec les mandataires des confédérés, le comte d'Egmont, en sa qualité de gouverneur de la Flandre, chargea Casembroodt de se rendre à Audenarde pour mettre un terme aux désordres qui affligeaient cette ville. Le 30 août, arrivé près de Grammont, il rencontre une bande de briseurs d'images : il les charge avec son escorte, en tue douze et en emmène trente, dont vingt-deux, parmi lesquels un prédicant, furent le lendemain attachés au gibet, tandis que les autres

étaient battus de verges. Beckerzeel, pour justifier ces exécutions sommaires, alléguait que le prédicant s'était permis de prêcher dans des lieux « non permis », et que ses adhérents étaient armés. Le châtiment infligé aux sectaires de Grammont hâta la conclusion de l'accord que Casembroodt était chargé de négocier avec le consistoire d'Audenarde pour faire restituer aux catholiques les églises dont les réformés s'étaient emparés et reléguer les prêches hors des murs. Pendant deux mois, Casembroodt seconda le comte d'Egmont avec le même zèle et la même énergie. Bernard de Mérode, un des confédérés les plus résolus, mandait de Malines au comte Louis de Nassau, le 29 octobre 1566 : « Le seigneur de Beckerzeel a tellement besoigné à Gand avec ceux de la religion qu'il y a environ mille ou quinze cents personnes qui ont signé et promis obéissance et fidélité, moyennant la prêche libre hors la ville. » Ce zèle excessif exposa Casembroodt à l'animadversion de ses anciens amis, sans lui mériter le pardon du parti espagnol.

Le duc d'Albe se montra implacable à l'égard du conseiller qui avait exercé tant d'influence sur le comte d'Egmont. Le 9 septembre 1567 avait été fixé pour l'arrestation de cet infortuné seigneur et de son collègue le comte de Hornes. Ce jour-là, de grand matin, deux capitaines espagnols se postèrent dans une maison située vis-à-vis de celle qu'occupait Beckerzeel (à Bruxelles), le suivirent lorsqu'il sortit pour aller dîner et l'arrêtèrent quand il redescendit dans la rue. Il fut conduit d'abord à la prison du *Truereborch*, puis transféré dans le donjon de Vilvorde. Il y subit de nombreux interrogatoires pendant le procès du comte d'Egmont, et on le mit plusieurs fois à la torture afin de lui arracher des aveux qui auraient pu accabler son ancien maître. Condamné à mort le 9 août 1568, par l'odieux Conseil des troubles, il fut exécuté à Vilvorde le 14 septembre. Associé à la destinée du comte d'Egmont, il n'avait pas su triompher des irrésolutions de ce personnage ni entrevoir le funèbre dénoûment d'une opposition très-loyale, sans contredit, mais tout à fait impuissante, parce qu'elle manquait d'un but précis. Il faut plaindre Casembroodt, et non le louer outre mesure. Après l'expulsion des Espagnols, Nicolas Casembroodt, pensionnaire de la ville de Bruges, obtint pour sa pupille, l'unique enfant du gentilhomme décapité, la rétrocession de la seigneurie de Beckerzeel.

Th. Juste.

Foppens, *Bibl. belg.* — Te Water, *Verbond der edelen.* — *Correspondance de Philippe II*, tirée des archives de Simancas. — *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, *etc.*

CASENS (*Gilles*), écrivain ecclésiastique, né à Ninove, mort au mois de juin de l'an 1629. Bachelier en théologie, il devint moine de l'abbaye des Prémontrés, à Grimberge; s'y étant bientôt fait connaître par ses profondes connaissances et son éloquence, ses supérieurs l'envoyèrent en Allemagne afin d'y combattre l'hérésie. Il écrivit : *Tractatus adversus Hæreticos*, dans lequel il réfute vivement les doctrines de Luther. On suppose qu'il mourut de mort violente, car on trouva son cadavre le 14 juin 1629, dans les environs de Magdebourg, plusieurs jours après son décès.

Aug. Vander Meersch

Piron, *Levensbeschryvingen van Mannen en Vrouwen*, byvoegsel.

CASPIUS (*Georges*), médecin, né dans le Hainaut, est surtout connu par ses controverses avec Grangier, docteur de la Faculté de Paris, à l'occasion des doctrines de Botal sur la saignée. On sait que ce dernier médecin, bien qu'il ne considérât la saignée que comme déplétive, conseillait d'en user largement dans presque toutes les maladies. Caspius contribua au succès de ce système. On a de lui : 1° *Ad Bonaventuræ Grangerii Admonitionem de cautionibus in sanguinis missione adhibendis Responsio, quâ Leonardi Botalli libellus de curatione et sanguinis missione defenditur*; Basileæ, 1580, in-8°; Parisiis, 1581, in-8°.— 2° *Castigatio Bonaventuræ Grangerii, seu Villici, Animadversionis adversus Leonardum Botallum;* Basileæ, 1582, in-8°.

G. Dewalque.

Eloy, *Dictionnaire de médecine.*

CASSANDER (*Georges*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges, le 24 août 1513,

mort à Cologne, le 3 février 1566. Quelques auteurs prétendent qu'il vit le jour dans l'île de Cadsand, d'où il aurait pris son nom. Quoi qu'il en soit, Cassander se révéla comme l'un des hommes les plus remarquables de son époque, tant par la part importante qu'il prit aux discussions religieuses du XVIe siècle que par ses efforts pour maintenir l'union dans l'église au moyen de certaines concessions réclamées par l'opinion publique.

Il cultiva d'abord les belles-lettres, se familiarisa avec les langues grecque et latine, et enseigna les humanités à Gand, puis à Bruges, où il obtint, en 1541, la première chaire publique fondée par l'évêque Jean De Witte. Plus tard, il s'occupa surtout de l'étude de la théologie et de celle du droit canonique. Ces études modifièrent ses convictions et les rapprochèrent, à certains égards, de celles des réformateurs. Dès lors il renonça à ses fonctions, se mit à voyager, séjourna quelque temps à Rome, et s'établit ensuite à Cologne. S'étant rendu compte des progrès immenses que faisaient les doctrines nouvelles, il examina les points religieux qui étaient controversés, à l'effet de trouver les moyens d'apaiser la tempête qui s'était élevée et d'empêcher qu'elle n'amena une plus grande scission dans l'Église; il employa tous ses moments à écrire dans ce sens. Il avait, dit l'abbé De Feller, les qualités qu'il fallait pour atteindre un but si élevé : un zèle actif, une douceur toujours égale, un désintéressement parfait, des mœurs pures et un style modéré. En effet, dans toutes les controverses qu'il soutint, et malgré l'animosité de ses adversaires, il ne montra jamais d'aigreur et ne rendit point injure pour injure. Selon l'expression de De Thou, il avait ajouté à la connaissance des choses saintes la candeur de l'âme et une grande modération.

Il s'appliqua d'abord à bien connaître les points qui séparaient les catholiques des protestants Parmi les abus dont il voulait la réforme, étaient compris la puissance exorbitante des papes, les pratiques superstitieuses introduites dans le culte des saints et des reliques, le célibat des prêtres. On voit que Cassander accepte plusieurs des grandes modifications réclamées par les protestants; mais malgré cette largeur dans les idées, il n'attaqua jamais les dogmes de la religion catholique romaine. Tous ses soins, tous ses écrits ne tendaient qu'à faire revenir les parties dissidentes vers le *consensus* de l'ancienne église, qu'il crut trouver dans le symbole des apôtres et dans la doctrine conforme enseignée par les plus illustres pères de l'Église, depuis Constantin jusqu'à Grégoire le Grand.

Son ardeur pour la conciliation lui mérita le reproche d'avoir trop concédé aux protestants et ceux-ci l'attaquèrent à leur tour. C'est là le sort de tous ceux qui s'interposent entre deux partis extrêmes. En voulant contenter tout le monde, on ne contente personne. Aussi les protestants ne lui ménagèrent-ils point ni injure, ni aigreur; mais il ne leur rendit jamais le mal pour le mal. D'autre part, ses idées, ses sentiments furent condamnés en 1565 par l'université de Louvain et ses ouvrages mis, en 1616, à l'*index* à Rome; la doctrine qu'il professait fut en outre anathématisée par le concile de Trente. L'auteur se soumit et rétracta publiquement ses erreurs peu de temps avant sa mort. Cependant il fut loué par quelques hommes modérés, tels que Joachim Hopperus et Georges Wyclius, qui rendirent justice à ses vues et à ses efforts pour pacifier l'Église. Les princes d'Allemagne le regardèrent même comme l'homme le plus propre à terminer les différends religieux entre leurs sujets. Le duc Guillaume de Clèves, entre autres l'envoya à Duisbourg, afin de reconcilier les anabaptistes avec l'église catholique. Cassander publia à cette occasion différents écrits contre le baptême des enfants.

Par suite de sa modération, il fut aussi tenu en grande estime par le prince Guillaume d'Orange, auquel l'avait recommandé le comte de Hornes, qui tâcha même de le faire entrer dans le conseil secret. L'empereur Ferdinand Ier l'appela pour se concerter avec lui sur les moyens à prendre pour obtenir l'union des différents partis. Cassander s'excusa à cause de l'état précaire de sa santé, mais il rédigea,

à la demande de l'Empereur, un mémoire intitulé : *Consultatio de articulis fidei inter catholicos et protestantes controversis, ad Ferdinandum I et Maximilianum II, imperatores*, 1564, mémoire dédié à ce dernier, Ferdinand étant mort entre temps ; les propositions ne reçurent l'approbation d'aucune des parties et les tentatives du conciliateur restèrent infructueuses. Ses œuvres ont été recueillies par Des Cordes. Paris, 1616, in-folio. On y trouve, outre ses ouvrages théologiques, des hymnes, des annotations sur les poésies de saint Fortunat, des dissertations et des lettres. On y remarque aussi *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri, in hoc dissidio religionis*, imprimé d'abord à Bâle, en 1561, in-8°, publication qui fut fortement attaquée par Calvin et Beze, et qui ne plut guère d'avantage aux catholiques. M. Goethals (*Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. 1, p. 56) donne une intéressante analyse des écrits de Cassander. Un biographe a très-bien résumé sa vie, en disant : « Il a fui la gloire, « les honneurs et les biens; il a vécu caché « et retiré, n'ayant d'autre souhait que « celui de procurer la paix à l'Église, « d'autre occupation que l'étude, d'autre « emploi que de composer des ouvrages « qui puissent être utiles, ni d'autre pas- « sion que celle de connaître et d'ensei- « gner la vérité. » Il mourut à Cologne et fut enterré chez les Franciscains, où son ami, Corneille Wauters, lui consacra une épitaphe. Son portrait est reproduit, dans Brandt, *Historie der reformatie*, I. D, p. 260. Cassander avait pour devise : *Quando tamen*. Aug. Van der Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. 1, p. 65. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — *Biographie universelle*, publiée par Ode. — De Thou, *Histoire*, l. 28, 36 et 38. — Niceron, *Mémoires littéraires*, t. 40. — Tessier, *Éloge des savants*. — Arnold, *Kirchen- und Ketzer-historie*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Sweertius, p. 270, 272. — Ypey en Dermout, *Geschiedenis der Nederlandsche hervormde kerk*, t. 1, aant., p. 14. — Kok, *Vaderlandsch woordenboek*. — Moreri, *Dictionnaire historique*.

CASSEL (*Luc*), peintre, né à Helmont (ancien Brabant). XVIe siècle. Voir GASSEL (*Luc*).

CASTEAU (*Lancelot* **DE**) fut successivement cuisinier des princes-évêques de Liége, Robert de Berg, Gérard de Groesbeck et Ernest de Bavière. On ignore l'époque et le lieu de sa naissance, mais il doit être né dans la première moitié du XVIe siècle, car il était déjà chef de cuisine avant 1557. De Casteau nous a laissé un livre très-curieux, sous ce titre : *Ouverture de cuisine, par Lancelot de Casteau, en son temps maître cuisinier de trois princes de Liége*. Liége, Léonard Streel, 1604, petit in-8o. Malheureusement ce livre est devenu plus que rare, les exemplaires en semblent perdus. De Villenfagne nous en a conservé des extraits dans *l'Esprit des journaux*, année 1790, et dans une brochure intitulée : *Lettre à M. de Corswarem, avocat, sur Léonard et Guillaume Henri Stre-l, anciens imprimeurs*, etc. S. d., in-12. H. Helbig.

Bibliophile belge, t. III, p. 213.

CASTEELS (*Jean*) ou **CASTELIUS**, philologue, né à Gheluwe, florissait en 1567. Issu d'une famille noble, il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé à Somerghem. Il fit une étude particulière des langues grecque et latine, devint un savant grammairien et un profond linguiste, comme le constatent les divers ouvrages philologiques qu'il fit imprimer chez Plantin, vers 1573. On cite particulièrement les suivants : *Institutiones artis grammatice. — Epithetorum farraginem. — Commentariæ et natæ in Anthologiam Græcorum epigrammatum. — Epistolæ duæ monitoriæ ad F. Cornelium Dordracenum*. Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, tome 1, p. 68. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — Hofman. Peerlkamp, p. 70.

CASTEELS (*Pierre*), peintre de fleurs, de marchés, de kermesses, etc., et graveur, naquit à Anvers en 1684, d'après la plupart des auteurs, et y mourut en 1740. Nous avons des doutes sur l'exactitude de la date de naissance; en effet, si Marie Catherine Casteels, qui devint en 1710 la femme du peintre anversois François Xavier Verbeeck, élève de Pierre Casteels, était, comme on le dit, la fille du maître de son mari, il faut nécessairement reculer la date de naissance de Casteels et peut-être adopter celle de 1674, que donne Le Blanc, on ne sait d'après quelle auto-

rité. Il serait difficile d'admettre qu'un homme né en 1684 eût, en 1719, c'est-à-dire à trente-cinq ans, une fille à marier. D'autre part, il est possible que Catherine ait été la sœur de Pierre; alors les dates concordent parfaitement, car Verbeeck naquit en 1686, et était tout à fait contemporain de son maître, On a très-peu ou plutôt point de renseignements sur les débuts de ce dernier. Lorsque il avait déjà acquis un talent distingué, il entra en relations avec l'Espagne où ses tableaux furent recherchés et où ils se vendirent fort cher. Mais au bout de quelque temps, cette ressource lui manqua, et il fallut chercher ailleurs, car dans le pays natal de Casteels, le malheur des temps était peu favorable à l'art et aux artistes. Notre peintre partit pour Amsterdam et y travailla, on ne dit pas jusqu'à quelle époque. Plus tard il revint à Anvers. Beaucoup d'auteurs, entre autres Strutt, parlent d'un séjour qu'il fit en Angleterre, mais nous croyons qu'il y a ici confusion avec Nicolas dont il sera parlé plus loin. Brulliot ajoute même qu'il peignait dans le goût de l'anglais Barlow, et qu'on le croit élève de ce dernier; mais Barlow étant né en 1626 et mort en 1702, à l'âge de soixante et seize ans, il est peu probable que Casteels, en admettant qu'il se trouvât en Angleterre à l'âge de seize à dix-huit ans, y fût élève d'un vieillard de soixante et quatorze à soixante et seize ans. Il y a évidemment là plusieurs faits obscurs. En 1726, il publia une suite de douze pièces gravées d'après ses dessins. Cet œuvre, signé de ses initiales et qui représente différentes espèces d'oiseaux, est cité par Le Blanc, Nagler, Bryan et Brulliot.

Pierre eut un frère ou un neveu, nommé Nicolas, qui peignit également les fleurs et les fruits, s'établit en Angleterre et qui, à ce que l'on prétend, surpassa son parent. Ad. Siret.

CASTEL (*Alexandre*), peintre de paysages et de batailles. Il était d'origine flamande et son nom a dû s'écrire Casteels, Casteele ou Kastiels, avant son émigration à l'étranger. Il mourut à Berlin, en 1694, et plusieurs de ses tableaux avaient place dans quelques galeries de Munich, Lustheim et Schleisheim. Peut-être existait-il entre l'artiste, François de Castello et Pierre Casteels, des liens de parenté, mais les émigrations respectives de ces trois peintres les rendent d'autant plus difficiles à établir, que l'orthographe de leur nom a varié d'après le pays où ils ont résidé. Ad. Siret.

CASTEL-RODRIGO (*Don Francisco Moura, marquis* DE). Voir MOURA (*Don Francisco*), marquis de Castel-Rodrigo.

CASTEL-RODRIGO (*Don Manuel Moura, marquis* DE). Voir MOURA (*Don Manuel*), marquis de Castel-Rodrigo.

CASTELAIN (*Amand*), écrivain ecclésiastique, biographe, né à Tournai, XII^e^ siècle. Voir DU CHASTEL (*Amand*).

CASTELAIN (*Martin*), surnommé L'AVEUGLE DE WERVICK, mécanicien, né à Wervick vers la fin du XVI^e^ siècle, mort à Anvers en 1640. Dès l'âge de trois ans, il fut atteint d'une maladie qui le priva de la vue; malgré cette infirmité, il parvint sans maître, grâce à son adresse et à sa persévérance, à se rendre non-seulement habile dans l'art du tourneur, mais à confectionner des orgues, des flûtes, des trompettes et d'autres instruments de musique, aussi remarquables par la justesse des tons que par leur bonne construction. Une si merveilleuse dextérité ne pouvait rester inaperçue; bientôt on ne parla plus que de l'habile artiste; chacun à l'envi voulut aller le voir, et son atelier reçut la visite de grands et illustres personnages. Le prince d'Orange voulut être son ami et Jacques Rohault, si connu par ses ouvrages de mathématiques et de physique, s'efforça vainement, en lui rendant visite, de lui donner une idée nette et précise de la lumière. Tout en ayant acquis une réputation européenne, Castelain ne recueillait pas cependant, dans la petite ville qu'il habitait, assez de bénéfices par son talent et il quitta Wervick pour aller habiter Anvers, où la protection de quelques riches familles ne lui fit point défaut. C'est dans cette ville qu'il termina sa carrière. La famille de Castelain compte encore des descendants

à Wervick et ils se rappellent avec orgueil l'illustre aveugle. Aug. Vander Meersch.

Biographie générale, publiée par Didot. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. I, p. 67. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — Guicciadin, *Description des Pays-Bas*, p. 390.

CASTELEIN (*Réginald*), écrivain ecclésiastique, né à Menin en 1701 ou 1702, mort dans la même ville le 17 août 1758. Il reçut au baptême le prénom de Richard, qu'il changea en celui de Réginald lorsque, à l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent d'Ypres. Il remplit plusieurs fois l'office de prieur dans cette maison.

Le P. Castelein possédait un talent remarquable pour la prédication, et s'occupait presque exclusivement des travaux du saint ministère. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Mystycke Roose met XV blaederen*. Yperen, 1738; vol. in-12°. — 2° *Boom van Daniel oft geestelycken Rooselaer*. Yperen, 1743 ; vol. in-12° de 284 pages.— 3° *Gedurigen Roosencrans*. Yperen, 1754; vol. in-12° de 79 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 17607.

CASTELIER (*Jean*), musicien, XVIe siècle. Voir Guyot (*Jean*).

CASTELLANUS (*Martin*), médecin, poëte, né à Grammont, XVIIe siècle. Voir Van de Casteele (*Martin*).

CASTELLANUS (*Pierre*), helléniste, archéologue, né à Grammont, en 1585, mort en 1632. Voir Van de Casteele (*Pierre*).

CASTELLIONE (*G.* **DE**), poëte, né à Lille (ancienne Flandre). XIIe siècle. Voir Gautier de Chatillon (*Phil.*).

CASTELLO (*Amand*), écrivain ecclésiastique, biographe, né à Tournai. XIIe siècle. Voir Du Chastel (*Amand*).

CASTELLO (*François* **DE**) ou *Francois* **CASTEL, CASTEEL** ou **VANDER CASTEELEN**, peintre flamand d'histoire, de genre et en miniature, établi à Rome. Lanzi loue beaucoup le talent de cet artiste ; il le place, comme mérite, au-dessus d'Arrigo Fiammingo (Henri ou Heindrickx de Malines). On voit de lui à Rome, dans l'église Saint-Roch, un tableau représentant des figures de saints ; on peut le considérer comme son chef-d'œuvre et il est à remarquer que Castello en a produit peu de cette eatégorie, car, d'habitude, il peignait le genre et la miniature. C'est sous le pontificat de Clément VIII (1592-1605) qu'il florissait à Rome où il mourut âgé de quatre-vingts ans.

Ad. Siret.

CASTELYN (*Mathieu* **DE**), poëte, né Audenarde. XVIe siècle. Voir De Castelyn (*Mathieu*).

CASTILLION (*Jean-Baptiste-Louis* **DE**), quinzième évêque de Bruges, né à Bruxelles, le 21 septembre 1680, d'une famille noble, mort le 26 juin 1753, il étudia la théologie et le droit à l'université de Louvain, où il obtint le grade de lincencié dans les deux droits. Après avoir été successivement protonotaire apostolique (1706), secrétaire de Philippe Érard Vander Noot, évêque de Gand, qui le fit nommer prévôt de Sainte-Pharailde de cette ville (1714), puis vicaire général (1722), il fut désigné par l'impératrice Marie-Thérèse pour le siége de Ruremonde, le 21 juillet 1742. Benoit XVI le préconisa dans le consistoire du 24 septembre suivant ; mais avant sa consécration, Castillion reçut, le 20 mars 1743, de nouvelles bulles apostoliques qui l'appelèrent à l'évêché vacant de Bruges. Sacré à Malines, le 14 juillet suivant, il prit possession de son siége le 21 du même mois. Cet évêque montra dans l'administration de son diocèse un véritable zèle apostolique et consacra tout son temps à ses devoirs pastoraux. Il avait la coutume de dire que tous les moments qu'un prêtre n'employait pas à l'exercice de son saint ministère, devaient être employés à l'étude de l'Écriture sainte ; on peut ajouter à sa louange qu'il prêcha d'exemple. Il était infatigable et voulait tout voir par ses propres yeux, tout connaître par lui-même ; il ne se bornait pas à signaler les abus qu'il pouvait rencontrer, mais il désignait en même temps les moyens d'y remédier. Sa charité fut inépuisable ; on lui doit diverses et utiles fondations. Il créa entre autres, au profit de quelques églises de sa ville épiscopale, des rentes pour pourvoir à l'instruction chrétienne des enfants du peuple. Il a publié : *Sacra Belgii chrono-*

logia, studio Joannis-Baptistæ-Ludovici de Castillion, præpositi Insignis Ecclesiæ collegiatæ S. Pharaildis ad divum Nicolaum Gandavi. Gand, De Goesin, 1719, in-12; il existe des exemplaires portant pour adresse : Bruxellis, typis Joannis-Leonardi, 1719. Il publia aussi des lettres pastorales et fit réimprimer en 1746 des conférences à l'usage de son séminaire et de son clergé, sous le titre de : *Conferentiæ clericales*, ainsi que les statuts du même séminaire. Il mourut, âgé de septante-trois ans, après dix années de prélature. Les échevins de Bruges, voulant rendre un dernier hommage à leur digne évêque, assistèrent en corps à ses funérailles, revêtus de leurs manteaux noirs. Son corps fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, où un monument funéraire, dû au ciseau du sculpteur Pulinx de Bruges, fut érigé en 1758. La statue de marbre blanc montre l'évêque assis, la main sur son cœur; près de lui se trouvent Saint-Jean-Baptiste, son patron, et un ange qui éteint une torche. Au bas des armoiries, on lit sa devise : *Comite candore.* Ce monument, conservé lors de la démolition de l'ancienne cathédrale, se trouve aujourd'hui à Saint-Sauveur, du côté de l'évangile. Aug. Vander Meersch.

Vande Putte, *Histoire de l'Evêché de Bruges.*

CASTRITIUS (*Henri*), poëte latin, vit le jour à Geldorp, village de la mairie de Bois-le-duc, vers 1520 ou 1525. Il fut successivement recteur du collége de Delft en Hollande et de celui de Duysbourg dans le duché de Clèves. Outre quelques ouvrages de pédagogie, Castritius a laissé un volume de poésies latines. N'ayant pas plus réussi que Paquot à en découvrir un exemplaire, je répéterai, d'après d'autres, que la principale pièce dont il se compose, écrite en vers élégiaques, renferme un grand nombre de fautes d'écolier. On ignore l'époque de sa mort. On cite de lui : 1° *Institutio rei litterariæ in schola Delfensi; una cum legibus scholasticis.* Antv. Corn. Wilhag. 1556. — 2° *De optimo genere interpretandæ philosophiæ : in quo proponitur ratio atque ordo scholæ Duisburgensis.* — 3° *Spes, sive de votis hominum, Henrici Castritii, Geldorpii, Carmen. Accedit ejusd. de opificio dei et justicia Providentiæ carmen Sapphicum et de Invidia Ode græca Anacreontica.* Coloniæ, 1559, in-12. — 4° *Nomothesia, sive de legumlatione ad constituendum vitas moresque studiosorum, ad S. P. Q. Duisburgensem,* 1551, in-4°. Roulez.

Foppens, t. I, p. 438 — Paquot, t. XV, p. 277. — Hofman-Peerlkamp, *De Vita* etc., *Nederland. qui Carmina latina compos.*, 2e ed. Harlem, 1838, p. 67.

CASTRO (*Guillaume* A), poëte flamand, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Voir VANDER BORCHT (*Guillaume*).

CASTRO (*Jean* DE), luthiste et compositeur, né à Liége, dans la première moitié du XVIe siècle, mort au commencement du siècle suivant. Ce musicien, maître de chapelle, vers 1580, de Jean-Guillaume, prince de Juliers, Clèves et Berg, fut un des compositeurs les plus féconds de son temps; M. Fr. Fétis. (*Biographie générale des musiciens*, deuxième édition) ne cite pas moins de vingt-cinq œuvres dues à Jean de Castro, parmi lesquelles on remarque une vingtaine de grands recueils de compositions de chant, publiés entre les années 1569 et 1600, à Anvers, Louvain, Paris, Douai, Cologne, Francfort, et dont plusieurs sont conservés en manuscrit dans la bibliothèque de Munich. Aug. Vander Meersch.

Schelling, *Lexicon der Tonkunst.* — Gerbes, *Lexicon der Tonkunstler.* — Fr. Fétis, *Biographie générale des Musiciens*, 2e édition. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek.* — *Biographie générale*, publiée par Didot.

CASTRO (*Jean* A), poëte et prédicateur à Anvers. XVIIe siècle. On lui doit : 1° De ongemaskerde liefde des hemels. Antwerpen, 1686. — 2° Den boeck van het stervende leven der menschen. Ibidem, 1689. — Zedige sinnebeelden getrokken uyt den ongeschreven boeck van den aerd der schepselen. Ibidem, 1690. Ces trois petits recueils d'emblêmes, enrichis de gravures et écrits en prose et en vers, ont un certain mérite; et bien que le style n'en soit pas élevé ni élégant, on voit cependant que l'auteur a étudié Cats non sans fruit. Le *Ongemaskerde liefde des hemels* fait le pendant du *Masker van de Weireldt* de Poirters.

Aug. Vander Meersch.

Witsen Geysbeek, *Biographisch woordenboek.*

— Willems, *Verhandeling*, t. II, p. 141. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CASTRO (*Josse* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, mort en 1634. Voir Du Chastel (*Josse*).

CASTRO (*L.* **DE**), écrivain, né à Liége, décédé en 1632. Voir Du Chateau (*L.*).

CASTRO (*Mathieu* **A**), écrivain ecclésiastique, né à Lille (Ancienne Flandre), mort en 1597. Voir Du Chateau (*Mathieu*).

CATERS (*Guillaume-André* **DE**), homme de guerre et administrateur, né à Anvers le 30 novembre 1773, mort dans la même ville en 1859, embrassa d'abord la carrière des armes et s'enrôla, le 29 juillet 1793, à Namur, dans le régiment autrichien de chevau-légers de Kinski, où il fut admis en qualité de cadet. On était à une époque de guerre; la Belgique venait de subir l'invasion française, mais la victoire de Neerwinden, remportée par l'archiduc Charles, avait délivré momentanément le pays de la tyrannie et du brigandage des Jacobins. La nation avait eu tellement à souffrir des rapines et des exactions des proconsuls français qu'elle considérait comme un bonheur inespéré le rétablissement du gouvernement autrichien; aussi une foule de jeunes gens entrèrent-ils dans les rangs de l'armée autrichienne qui, poursuivant le cours des succès obtenus à Aldenhoven et à Neerwinden, était entrée en France à son tour, avait pris le camp de Famars et investissait Valenciennes. Ce fut sous les murs de cette place qu'arriva, dès le lendemain de son enrôlement, le jeune De Caters. Il assista à toutes les affaires, combats et batailles qui eurent lieu pendant les années suivantes, et toujours il se fit remarquer par son intrépidité et son intelligence. En 1796, la veille de la bataille de Wurtzbourg, étant sous-officier et chef d'un détachement de tirailleurs, il se distingua par un fait d'armes qui lui fit décerner la médaille d'honneur, distinction instituée récemment par l'empereur pour récompenser les actes de courage devant l'ennemi, des sous-officiers et soldats, l'ordre de Marie-Thérèse ne pouvant être conféré qu'aux officiers. De Caters devint sous-lieutenant en décembre 1798, se distingua de nouveau pendant la campagne de 1799 et, l'année suivante, à la bataille d'Engen. Pendant la retraite qui suivit cette affaire malheureuse pour les armes autrichiennes, De Caters montra sans cesse une bravoure au-dessus de tout éloge; il s'offrit spontanément pour se rendre en parlementaire auprès du général Ney afin de solliciter un armistice, expédition des plus périlleuses, puisqu'il fallait traverser les lignes de feu des deux armées en présence. Après la paix d'Amiens, il donna sa démission du service d'Autriche et revint dans sa patrie. Il fut nommé, peu de temps après, administrateur des hospices et commandant en second de la garde d'honneur du premier consul, avec le rang de chef d'escadron. En 1809, le préfet ayant fait appel à son dévouement, De Caters accepta le commandement de la garde bourgeoise. L'empereur récompensa ses services par l'étoile de la Légion d'honneur (15 mai 1810). En 1811, il fut nommé membre du Conseil communal d'Anvers et en 1813, lors de l'organisation des gardes communales, il devint chef de la légion départementale des Deux-Nèthes. Cette nomination fut suivie de celle de colonel, commandant le deuxième régiment d'Anvers qu'il organisa immédiatement en vue d'une mobilisation qui ne devait guère tarder. Ce corps partit, en effet, d'Anvers le 16 novembre et se rendit à Gorcum. De Caters contribua à la défense de cette place qui dut finir par capituler (4 février 1814) faute de subsistances. Après la première abdication de Napoléon, les gardes nationales se trouvèrent licenciées et De Caters rentra dans la vie civile. Il fut nommé, le 11 novembre 1814, membre du Conseil municipal d'Anvers, et le 9 août 1815, colonel de la garde bourgeoise. Quelques mois plus tard, le roi Guillaume l'appela à faire partie de la première chambre des états généraux. De Caters ne cessa plus de s'occuper dès lors des intérêts de sa ville natale et de la province d'Anvers dans les fonctions d'échevin, de membre du Conseil provincial et de la Députation

permanente, enfin de bourgmestre qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1830. Ce fut en reconnaissance de ses services que le roi des Pays-Bas lui conféra, en 1843, le grade de commandeur du Lion néerlandais, ordre dont il était déjà chevalier depuis 1828. Général Guillaume.

Documents de famille.

CATERUS (*Jacques*), poëte, né à Anvers, en 1593, mort en 1657. Voir De Cater (*Jacques*).

CATHEM (*Guillaume* **DE**), chroniqueur, né à Bruxelles. XIV-XVe siècles. Voir Guillaume de Cathem.

CATIVULCUS, CATIVOLCUS ou **CATIVOLVUS**, fut l'un des rois des Éburons qui, l'an 54, avant Jésus-Christ, tentèrent d'affranchir la Gaule Belgique de la domination romaine. Le rôle qu'il joua à cette occasion, et qui est le seul que l'histoire lui attribue, se trouve décrit dans la biographie de son collègue Ambiorix. (*Voir ce mot*). J.-J. Thonissen.

Autorités citées sous la Biographie d'Ambiorix.

CATULLE (*André*), écrivain latin, chanoine de la cathédrale de Tournai, né vers 1586, à Néchin, dans le Tournésis ; il termina ses premières études à Tournai, au collége de Saint-Paul. Il fit un long séjour à l'Université de Louvain; en même temps qu'il enseignait la rhétorique au collége de Vaulx, il avait obtenu le titre de licencié ès droits ; quoiqu'on l'ait appelé docteur, on ne trouve pas son nom dans la liste des *doctores U. J.* au chap. X des *Fasti academici* de Valère André. Il avait brillé dans ses leçons d'humanités et y avait déployé beaucoup d'éloquence, nous dit-on, quand son talent de jurisconsulte le fit appeler, le 2 décembre 1620, au chapitre de la cathédrale de Tournai : en qualité d'official, puis d'archidiacre et de vicaire général du diocèse, il fut chargé d'affaires litigieuses d'assez grande importance. Presque octogénaire, il fut autorisé, en 1667, à échanger son canonicat de Tournai avec Jacques Thienpont, contre la charge de prévôt à la collégiale Saint-Hermès, de Renaix. Il mourut le 27 septembre 1667. Grâce aux recherches bibliographiques de feu F. Lecouvet, on sait que Catulle avait cultivé la poésie latine dans sa jeunesse, et qu'il avait le droit d'être appelé par ses contemporains *Catullius*, plutôt que Catullus, nom du poëte romain ; on sait aussi qu'il s'était livré à des travaux d'érudition en dehors des devoirs de sa dignité ecclésiastique. Plusieurs de ses poèmes latins ont été imprimés à Louvain et à Tournai : ils traitent pour la plupart des sujets pieux, tels que les douleurs et les joies de Marie, mais avec une profusion extraordinaire d'allusions et de traits mythologiques se conciliant fort mal avec les mystères chrétiens. Le morceau de poésie le plus curieux qui nous soit venu de lui est un drame allégorique qu'il fit représenter en 1613, à Louvain, dans le collége auquel il était attaché, et imprimé l'année suivante : *Scholæ Vaulxianæ* Prometheus *sive de origine scientiarum drama.* Lovanii, typis Philippi Dormalii, 1614. (Volume très-rare, de 56 pages non chiffrées, petit in-4°, de l'imprimerie de Ph. Van Dormael). Ce drame, dont la mise en scène repose sur la fable connue de Prométhée, bienfaiteur des hommes, révélateur des sciences et des arts, est au fond une requête; c'est le canevas d'un plaidoyer adressé aux magistrats de Louvain en faveur du *Collegium Vaulxianum seu Gandense*, établi peu auparavant pour l'enseignement des humanités, mais possédant de minces ressources. Le poème dramatique en trois actes, écrit par Catulle dans le goût de l'époque, avec les ressources et les afféteries de la versification latine, renferme des détails fort instructifs sur l'état des études et sur le rôle de plusieurs hommes restés célèbres : sous des formes allégoriques, on y voit la lutte des intérêts bien distincts des facultés de l'ancienne *Alma Mater* et on y découvre la situation précaire des quelques établissements destinés à continuer les traditions littéraires du XVIe siècle et à maintenir l'influence des langues et des lettres classiques dans l'éducation. Des écrits d'André Catulle en prose, le plus important est sa monographie sur l'histoire de la ville et de l'Église de Tournai, dédiée au prince Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche;

Tornacum, civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum. Bruxellis, ex typis Joannis Mommartii. MDCLII, in-4°, 12 feuillets en 252 pages, avec appendice de 47 pages renfermant les témoignages de divers savants en faveur des opinions de l'auteur. Le *Tornacum* de Catulle, divisé en onze traités, présente de l'intérêt par les documents qu'il a mis en œuvre, avant que Sanderus eût composé sur la même ville de Tournai un ouvrage plus étendu, achevé en 1662, mais resté inédit : l'historiographe flamand avait dédié le second livre de cet ouvrage à Catulle dont il cite plusieurs fois le livre imprimé. (J. de Saint-Genois, *Antoine Sanderus et ses écrits*, Gand, 1861, pp. 104-110.) La première monographie a déjà de la valeur pour l'histoire du siége épiscopal de Tournai, et elle est riche en renseignements biographiques sur une foule d'hommes célèbres dans diverses carrières dont Tournai ou quelque localité d'alentour était l'endroit natal. De plus, l'écrivain avait discuté une question d'érudition historique, encore soulevée de nos jours : à savoir si Tournai et non Bavai fut la capitale des Nerviens. Il défendit par de nombreux arguments la thèse affirmative qui semble abandonnée. (Voir Schayes, *la Belgique pendant et avant la domination romaine*, 2e édit., tome II, 1858, pp. 295-297, 323-25). Catulle a vécu à Tournai au moment même où cette ville comptait grand nombre d'esprits cultivés, soit dans les familles nobles, par exemple le poëte Jean d'Ennetières, soit dans le chapitre de la cathédrale; de ce nombre, Jean Boucher, Godefroi Wendelin, Jérôme van Winghe, Claude d'Ausque ou Dausqueius, savant helléniste. Fort estimé dans ses emplois, il était en relation avec la plupart des écrivains florissant alors en Belgique, et il fut même honoré de l'amitié des plus célèbres, tels que Erycius Puteanus qu'il avait entendu à Louvain. Les défauts qu'on lui reprocherait comme poëte et comme prosateur étaient ceux que l'exemple de ces hommes avait répandus et que leur renommée semblait en quelque sorte justifier; on dirait même qu'il relevait de leur école, d'une autorité prépondérante et incontestée parmi ceux qui s'occupaient de littérature latine. — André Catulle avait un neveu du nom de Jean qui, promu à Louvain licencié en droit civil et canonique, devint chanoine de Tournai en 1644 et mourut en 1673. Les seuls écrits qu'on lui attribue ont trait aux difficultés longtemps pendantes au XVIIe siècle entre l'évêque de Tournai et l'abbé de Saint-Amand.

Félix Nève.

Foppens, d'après Valère André, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 50. — F.-F.-J. Lecouvet, *André et Jean Catulle* (*Messager des sciences historiques*, 1861, pp. 271-281); *Tournai littéraire*, 1re partie, Gand, 1841. — Félix Nève, *Promethée, drame latin, d'André Catulle, représenté en 1613 dans un collége de Louvain.* (*Messager des sciences historiques*, 1862, pp. 165-205).

* **CAUCHY** (*François-Philippe*), ingénieur et géologue, né à Abbeville, le 18 janvier 1795, mort à Namur, le 6 juin 1842. Après de brillantes études au lycée de Bruxelles, il entra à l'école polytechnique, où le trouvèrent les événements de 1814. Il revint en Belgique après la chûte de l'Empire et, le 24 décembre 1816, il fut nommé ingénieur du Waterstaat à Namur. Dès lors, il se consacra tout entier à la province confiée à ses soins. Bientôt après, il fut détaché à Charleroy pour le service des mines, tout en conservant sa résidence à Namur. Ingénieur de première classe en 1823, il fut nommé ingénieur en chef de première classe en 1839. Il résida constamment à Namur et organisa le service dans la province de ce nom et dans celle de Luxembourg. Sa carrière administrative peut être citée comme un modèle. D'un jugement sûr, d'un esprit conciliant, et pourtant ferme et droit, il devint bientôt l'arbitre qui applanissait toutes les contestations. Grâce à sa sagesse, le gouvernement n'eut jamais à soutenir un procès dans les provinces de son ressort. Ennemi des théories, ne s'attachant qu'aux faits positifs, ses avis, simples et nets, jouissaient du plus grand crédit et n'ont jamais compromis les intérêts de personne. Dès le 23 septembre 1817, Cauchy fut chargé de la chaire de minéralogie et de géologie à l'athénée que le gouvernement des

Pays-Bas venait de créer à Namur. Il garda cet enseignement jusqu'à la fin de sa carrière, y joignant celui de la chimie et de la métallurgie, et fondant ainsi peu à peu un enseignement qui a fourni à l'administration et à l'industrie des disciples très-distingués. C'est en vue de ses élèves qu'il publia, en 1838, ses *Principes généraux de chimie inorganique*, Bruxelles, gr. in-8o; suivis d'un tableau synoptique des corps inorganisés d'origine inorganique. Il en était venu, dit-il, à éliminer de son enseignement toute la partie descriptive, que les jeunes gens studieux apprennent au moins aussi bien seuls qu'avec l'aide des professeurs.

Cauchy avait débuté dans la carrière des sciences en 1824, par un mémoire en réponse à la question suivante, mise au concours par l'académie des sciences de Bruxelles : *Décrire la constitution géologique de la province de Namur, les espèces minérales et les fossiles que les divers terrains renferment, avec l'indication des localités et la synonymie des auteurs qui en ont déjà traité.* Ce mémoire fut couronné et imprimé, l'année suivante, dans le t. V des *Mémoires couronnés* de l'Académie. Pour l'apprécier, il faut se reporter à près d'un demi-siècle en arrière : la classification de l'auteur est presque exclusivement pétrographique et la partie paléontologique à peu près nulle. On ne pouvait guère attendre mieux; mais ce travail se distingue par l'abondance et la précison des détails locaux; et, aujourd'hui que la stratigraphie de notre pays est faite, il est encore consulté avec fruit. Le mérite dont le jeune auteur fit preuve lui ouvrit, l'année suivante, les portes de l'Académie. Il y fit diverses communications, dont beaucoup, antérieures à la publication des *Bulletins*, n'ont pas été imprimées, et de nombreux rapports, qui attestent à la fois son activité et la variété de ses connaissances; plusieurs ont paru dans les *Mémoires;* un bon nombre sont insérés ou résumés dans les huit premiers volumes des *Bulletins.* Nous signalerons seulement, parmi ses communications, sa note *sur les calcaires à chaux hydraulique* (Mém., t. IV) et celle *sur une roche renfermant des grenats*, dans la province de Luxembourg (*Bull.*, t. II). Il avait aussi réuni un *Catalogue des minéraux et des roches de la Belgique*, travail inédit dont le manuscrit est conservé par sa famille. A la première séance publique de l'Académie, le 16 juin 1835, il fut chargé de présenter le *Rapport sur l'état actuel, en Belgique, de la géologie et des sciences qui s'y rattachent.*

Les vastes connaissances de Cauchy le firent appeler dans une foule de commissions spéciales : nous citerons entre autres la commission d'État pour la révision de la loi sur les mines, la commission pour l'examen des matériaux indigènes et celle des procédés nouveaux ; les recueils administratifs renferment plusieurs rapports auxquels il a collaboré. A la création du Conseil des mines, il fut appelé à en faire partie. Lorsque, en 1833, dit son biographe, M. Quetelet, à qui nous empruntons la plupart des matériaux de cette notice, il fut question de décerner pour la première fois des distinctions honorifiques aux sciences, il reçut l'une des trois décorations de l'ordre de Léopold qui furent distribuées. Cauchy avait aussi été appelé à faire partie de la commission chargée de préparer un projet de loi destiné à réorganiser l'enseignement supérieur et à le mettre en rapport avec la liberté donnée par l'art. 17 de la Constitution. L'organisation proposée par cette commission a passé dans la loi presque textuellement. « Une seconde commission, dit M. Quetelet, crut devoir faire à ce projet une modification importante, qui consistait à demander deux universités au lieu d'une seule. Ce nouveau plan, conçu moins dans l'intérêt des sciences et des lettres que dans la vue de favoriser des exigences locales, ne semble pas avoir obtenu la sanction du temps. Pour appuyer les deux universités de l'État, il a fallu lier ensemble l'enseignement scientifique et l'enseignement industriel, deux choses essentiellement distinctes pour tout homme qui a mûrement réfléchi sur l'organisation des études : l'un de ces enseignements devra nécessairement finir par étouffer l'autre; et l'on ne trouvera peut-être, en définitive, que deux écoles d'application où se

trouvaient d'abord deux universités. » Ajoutons que Cauchy fut choisi chaque année par le Sénat pour siéger au jury d'examen.

L'œuvre la plus importante de Cauchy fut la part qu'il prit à la confection de la *Carte administrative et industrielle, comprenant les mines, minières, carrières, usines, etc., de la Belgique, publiée sous la direction de l'ingénieur en chef Cauchy, par ordre du Ministre des travaux publics;* Bruxelles, 1842, neuf feuilles. Dans un entretien qu'il eut un jour avec Léopold I, le roi lui manifesta le désir d'avoir une idée des richesses minérales de la Belgique et d'en voir les éléments réunis sous forme de carte. Cauchy conçut alors le plan de cette œuvre, dont les données, fournies par les ingénieurs des mines et réunies par les ingénieurs en chef (Cauchy, Devaux et Gonot), furent coordonnées par lui et publiées sous sa direction.

Cauchy n'était pas seulement un savant et un homme de haute capacité : c'était aussi un homme de cœur, d'une bonté, d'une douceur attrayantes, avec lequel les relations étaient pleines d'agrément et de gaieté, et qui a été regretté de tous ceux qui l'ont connu. Ses nombreux élèves, auxquels il se montra si dévoué, après leurs études comme pendant ses leçons, lui témoignèrent l'attachement le plus affectueux et ont conservé de lui le meilleur souvenir. Il fut inhumé au cimetière de Namur, où un monument lui a été élevé, comme un pieux témoignage des regrets que sa perte à laissés.

G. Dewalque.

A. Quetelet, *Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;* 9e année, 1843. — Renseignements particuliers.

CAUDRON (*Guillaume*), poëte flamand, né à Alost en 1607, mort en 1692. Deux chambres de rhétorique se partageaient les littérateurs de sa ville natale, celle de Sainte-Catherine et celle de Sainte-Barbe. Caudron préféra la première qui, en vertu de sa devise : *Amor vincit*, faisait remonter son origine au commencement du XIIe siècle. Il en devint *facteur*, et fit bientôt pâlir l'étoile de la société rivale par les nombreuses couronnes qu'il remporta dans les concours. On lui donna le titre de poëte lauréat, qui n'avait pas une bien haute portée; on aurait dû s'y borner; mais on lui prodigua bientôt les éloges les plus outrés : à entendre ses panégyristes, Caudron n'était pas seulement le fils chéri d'Apollon et le phénix des poëtes de son temps, mais encore le digne rival de Virgile et de Vondel. Exalté ainsi follement, il devait, comme Ronsard, avec qui il avait plus d'un trait de ressemblance, *trébucher de si haut*, et feu Prudent van Duyse résume toute sa poésie en ce mot *Bombast* (1). Nous ignorons si l'auteur alostain savait les langues étrangères, mais on croirait, à le lire, qu'il s'est étudié à surpasser dans leurs défauts, Ronsard, Scuderi, Gongora et Chapelain. On peut trouver sans doute dans ses écrits des vers nobles, quoique rudes, et des tirades assez belles, mais ils sont rares et plus rarement exempts de mauvais goût. Et quoique la langue eût pris déjà des formes assez pures sous la plume des Hoogvliet, des Zevecote, des Harduin, des Wellens (2), il n'est rien qu'il respecte moins qu'elle. Si l'arrêt de Boileau :

Sans la langue en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

est juste, Caudron est malheureusement jugé.

Ce poëte avait écrit un grand nombre de pièces de circonstance et plusieurs tragédies; il nous a été impossible de trouver ces compositions qui sont restées manuscrites, mais nous avons pu l'apprécier par la lecture de son ouvrage capital : *Leven des groote Catharina van Alexandrie*. Ce sujet, qui lui était pour ainsi dire imposé par ses fonctions, était d'ailleurs propre à la haute poésie et un gentilhomme florentin, Alessandro Timinini y puisa, en effet, les éléments d'un poème en six chants qui est encore estimé, mais qui demeura sans doute inconnu à Caudron. Comme les actes de la sainte vierge d'Alexandrie étaient apocryphes, il pouvait en liberté donner l'essor à son imagination et peindre poétiquement la dernière lutte de

(1) *Bloemlezing*, nº 76 et 77.

(2) Bladz. 51.

l'idolâtrie contre le christianisme, et le fît en un sens, mais sans s'éloigner du plan tracé par la légende, croyant sans doute que les hautes qualités de Catherine, sa dispute victorieuse avec les philosophes et les diverses phases de son martyre, lui présentaient un sujet assez fécond en beautés poétiques. On y trouve en effet des vers et même des tirades qui, sous une expression dure, ne manquent pas d'élevation. Le professeur Visschers a distingué l'endroit suivant, où le poëte peint Dieu :

Di van en door hem self en macht en leven kert
En aan 't geestroerigh all en macht en leven gért,
Onpeylbaar, onberoerd, uyt eygen krachten blykelyk
En nochtans onbekend en nergens aan gelykelyk,
Almachtig, All alleen en niemand onderdaan
Waer sonder niet en is, noch iet en kan bestaan,
Begin en eyndeloos, uyt d'eeuwigheyd voortskomen
Eer stonden, uren, dag op tyd wierd aangenomen,
Als all' den All bestond in 't diep verhalen licht,
In 't licht dat alle licht der lichten hért gesticht.

Guil. Caudron était, comme notaire et procureur, également estimé par ses concitoyens. Son portrait, gravé par Ad. Cardon, d'après P. Thys, est en tête de son ouvrage principal. J.-J. De Smet.

Leven der groote Catharina, liminaires. — De Smet, *Discription de la ville et comté d'Alost*, p. 71. — Valère André, *Biblioth. Belg.*

CAUKERCKEN (*Corneille* **VAN**), dessinateur et graveur en taille de cuivre, né à Anvers, le 10 mars 1626. Tout en cultivant son art, il s'établit marchand d'estampes dans la métropole maritime et y fit un commerce considérable des productions flamandes. Il grava plusieurs planches de mérite, portraits et compositions épisodiques des maîtres flamands et italiens. Parmi ces estampes on distingue, d'après P.-P. Rubens : *La Charité romaine*, belle grande pièce en travers, dont les meilleures épreuves sont rares ; *Sainte Anne instruisant la Sainte Vierge*, très-rare, reproduction d'un tableau du Musée d'Anvers et différente de l'*Éducation de la Vierge*, gravée par Schelte de Bolswert ; le *Martyre de saint Liévin*, patron de Gand, gravure éditée en 1657, chez Ploos van Amstel, à Amsterdam, en format in-folio ; — d'après Antoine van Dyck : le *Christ mort soutenu par la Vierge-Mère, aidée de saint Jean*, et la *Descente du Saint-Esprit sur les apôtres*, grandissimes planches en hauteur ; la *Charité chrétienne*, femme assise, entourée de trois enfants, in-folio, Abr. van Diepenbeek exc. ; — d'après Annibal Carrache : le *Christ mort*, la tête posée sur les genoux de sa mère évanouie, in-folio maximo ; — d'après Abraham van Diepenbeek : *Une mère allaitant son enfant*. Il publia aussi une suite de quatorze pièces : *Jésus-Christ et ses apôtres*, C. Galle exc.

A un bon style de gravure, il alliait un burin agréable. Ses portraits ne sont pas moins estimés que ses œuvres épisodiques. On cite particulièrement : *Charles II, roi d'Angleterre*, portrait gravé par Corn. van Caukercken, accessoires exécutés par Wenceslas Hollar, in-folio ; les peintres *Pierre Snayers*, de David van Hiel, *Tobie Verhaecht*, d'Otto Venius, *Robert van Hoeck*, de Gonzalez Coques, *Pierre Meert*, d'après le dessin, tous in-4°, insérés dans l'ouvrage de Corneille De Bie : *Het Gulde cabinet van de edele schilderkunst*. Anvers, 1661. — L'évêque de Bruges, *Charles Van den Bosch*, in-folio ; *Ad. Pessemierz* exc. Gandavo ; *François de Faino*, baron de Jamayo, in-4° ; *Henri de Vicq*, en ovale.

Corneille van Caukercken paraît ne s'être affilié qu'en 1660 à la Gilde de Saint-Luc d'Anvers ; il avait alors trente-quatre ans et s'était marié à Bruges, où il ne fut point immatriculé dans la corporation artistique. Néanmoins, Jean Meyssens, peintre et marchand d'estampes, à Anvers, édita de ses productions dès 1649, dans un recueil intitulé : *Images de divers hommes d'esprit, qui par leur art et leur science debvront vivre éternellement*. Les portraits de C. van Caukercken passèrent de là dans le *Gulden cabinet*. Il travailla beaucoup pour les imprimeurs de son époque. Nombre de publications typographiques reçurent des *frontispices*, gravés en taille-douce par cet artiste. L'un des plus remarquables, d'après Abraham van Diepenbeek, est celui qui servit à deux éditions in-folio des *Coutumes de Flandre* (*Costumen van het graefschap van Vlaenderen*), publiées en 1664 à Gand, par Max. Graet, et à Anvers, en 1676, par Michel Cnobbaert. Ce frontispice re-

présente la *Loi naturelle*, le *Droit* et la *Coutume*, personnifiés par deux jeunes femmes et une vieille, avec leurs attributs. Les éditeurs gantois lui firent produire aussi de jolies planches de moindres formats, pour des œuvres religieuses, telles que *la Vie de saint Fiacre*, imprimée en 1661 pour l'abbaye du *Groenen Briele*, chez Max. Graet, petit ouvrage illustré d'un frontispice et de l'image du saint, finement traités. L'*Antidotarium gandense*, in-4°, sorti des presses de Baudouin Manilius, en 1663, fut par C. van Caukercken orné d'un frontispice avec *Vue de Gand;* sur les côtés sont Salomon et Théocrite.

Comme de Pierre De Jode, Jean De Leeuw, Nicolas de Larmessan, François Harreveyn, etc., la *Bibliotheca belgica sive virorum in Belgio vita scriptisque illustrium*, in-4°, de Foppens, contient plusieurs portraits gravés par Corn. van Caukercken. Ce sont des meilleurs du recueil, et ils rivalisent avantageusement avec ceux de P. De Jode. Mentionnons les portraits de *Carolus de Visch*, prieur émérite de l'abbaye des Dunes; *Johannes de Carondelet*, archevêque de Palerme, prévôt de Saint-Donat, à Bruges; *Nicolaus Romuel*, conseiller primaire du Franc de Bruges, 1666. Ce dernier portrait a un mérite incontestable. **Edm. De Busscher.**

Immerseel et Kramm, *Levens en werken der Hollandsche en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Huber et Martini, *Manuel des curieux et amateurs de l'art*, t. VI, P.-B.

CAUMONT (*Jean* **DE**), peintre sur verre, né vers la fin du XVI^e^ siècle. Il travailla à Louvain, où il épousa, vers 1607, Anne Boels, fille du verrier Simon Boels, probablement son maître. En 1615, il succéda à son beau-père en qualité de vitrier de la ville de Louvain, poste qu'il conserva jusqu'en 1637, lorsqu'il fut remplacé à son tour par son fils aîné Simon.

Jean de Caumont était non-seulement peintre sur verre très-habile, mais aquarelliste distingué. En 1628, il exécuta une belle miniature dans un missel destiné à l'abbaye de Parc, près de Louvain, travail qui lui valut la protection d'un haut dignitaire ecclésiastique. L'abbaye de Parc comptait alors dans la personne de son chef un de ces hommes d'élite qui savent allier le goût des arts au talent administratif. Ce prélat, qui portait le nom de Jean Maes, chargea, en 1635, Jean de Caumont de l'exécution de quarante-deux grandes verrières destinées à orner les fenêtres du cloître de son monastère. Le prix de chacune d'elles fut fixé à soixante florins du Rhin. C'était une entreprise tout à fait considérable qui occupa l'artiste pendant neuf ans. La dernière verrière fut posée le 4 mars 1644. Le travail avait occasionné une dépense totale de deux mille six cent et quarante florins du Rhin, somme assez importante pour l'époque. Ces verrières offrent des sujets de la vie de saint Norbert, entourés de cartouches très-variés en style renaissance. Chaque cartouche est flanqué de deux personnages debout. Ces personnages représentent des saints ou des bienheureux de l'ordre des Prémontrés. Dans les ornements qui surmontent chaque sujet, l'on voit les armoiries de l'un des abbés de Parc. Ces blasons sont placés dans l'ordre chronologique, à partir de 1129, époque de la fondation du monastère. Au bas de chaque verrière on lit en distiques latins l'explication du sujet représenté. Ces vers furent composés par un chanoine de Parc, Fr. Eustache de Pomreux du Sart, curé de Wackerseel, qui publia en 1644, chez Bernardin Maes, à Louvain, une description des verrières de son abbaye. Cette description a été répétée dans la *Chronologia Ecclesiæ Parchensis* de l'abbé Libert De Pape, pp. 440-47 et dans la *Brabantia Sacra* de Sanderus, t. I, pp. 270-73. Les éloges que le poëte accorde aux verrières ne sont nullement exagérés. Elles sont d'un effet magnifique. L'artiste y a répandu un sentiment de distinction qu'on cherche vainement dans les travaux des autres verriers de son temps. Son dessin manque parfois de correction, mais sa touche est toujours ferme et large, son coloris vigoureux et transparent. Ces productions placent leur auteur au premier rang parmi les artistes belges du XVII^e^ siècle.

Les anciens religieux de Parc, ne prévoyant plus la possibilité de rétablir leur monastère, cédèrent, le 5 mai 1828, les quarante-deux magnifiques verrières de Jean Caumont, à M. Dansaert, négociant à Bruxelles, pour la somme de vingt mille cinq cents francs. Cet amateur les garda pendant toute sa vie. Après sa mort elles furent partagées entre ses quatre enfants. Nous avons fait reproduire, au trait, une de ces verrières dans l'ouvrage intitulé : *Louvain monumental*, p. 247.

Jean de Caumont travailla pour plusieurs autres communautés religieuses de Louvain. Il exécuta des médaillons pour les fenêtres du réfectoire de l'hôpital civil et pour celui du couvent des Dames-Blanches. Quelques-unes de ces productions, très-remarquables au point de vue de la composition et de la couleur, existent encore.

En 1638, il plaça deux verrières dans les fenêtres de la chapelle de Saint-Charles Borromée, à l'église de Saint-Pierre, à Louvain. La première était un don de Jacques Boonen, archevêque de Malines ; la seconde, de Jean Maes, abbé de Parc. L'une de ces productions, celle donnée par l'abbé de Parc, a disparu. L'autre existe encore et vient d'être restaurée par M. Capronier de Bruxelles.

Jean de Caumont mourut le 26 août 1659, et Anne Boels, sa femme, le 5 décembre 1665. Ils laissèrent après eux une famille composée de sept enfants et furent inhumés dans la collégiale de Saint-Pierre. L'artiste fonda un anniversaire au couvent des Dames-Blanches où sa fille cadette, Élisabeth, avait pris le voile de l'ordre de Saint-Augustin. Cette religieuse mourut le 6 mars 1694, léguant à sa communauté un revenu annuel de cinquante florins.

Son fils Simon de Caumont, qui épousa Élisabeth Cartuyvels, travailla à Louvain jusqu'en 1670. Ed. van Even.

Archives de la ville de Louvain. — Archives de l'Abbaye de Parc. — Registres des Chambres échevinales de Louvain. — Obituaire du couvent des Dames-Blanches de Louvain.

CAUSÉ (*Henri*) ou **CAUSE**, dessinateur et graveur flamand en taille-douce, florissait vers la fin du XVIIme siècle, à Anvers. Il paraît avoir travaillé aussi en Allemagne et en Hollande. On connaît d'assez nombreuses productions de lui exécutées en ce dernier pays, entre autres les remarquables planches in-folio de *fleurs* et de *fruits* du *Koninglyken Hovenier* et les portraits des frères *Jean* et *Corneille De Wit*, insérés dans l'histoire des troubles des Pays-Bas (*Het beroert Nederland*), deux ouvrages édités, en 1676, par Marc Doornick, à Amsterdam ; — *Arnold van Overbeke*, poëte voyageur aux Indes néerlandaises, la Haye, 1680. — En Allemagne, il grava le catafalque de l'empereur *Léopold Ier*, les portraits de *Georges-Guillaume*, duc de Brunswich, de *Maximilien-Henri*, archevêque de Cologne, en formats in-folio.

On cite de lui d'autres portraits encore : *Cosme III*, grand-duc de Toscane, d'après Gabbiani ; le cardinal *Ferdinand d'Adda* ; le navigateur *Jean-Bapt. Tavernier* (1679), in-folio ; *Saint Louis de Gonsague* et le R. P. *François Mastriling*, martyr au Japon, in-8o ; *Charles II*, roi d'Espagne, d'après Érasme Quellin, dans un encadrement de Martin Bouché, in-4o. Il grava plusieurs estampes de mérite : *La Métisse*, femme en costume indien ; *Saint Charles-Borromée administrant la communion à Saint Louis de Gonsague*, d'après un tableau de F. de Cayro, de la cathédrale de Milan.

Henri Causé (et c'est ainsi que sont signées la plupart de ses productions) travailla beaucoup pour les imprimeurs-éditeurs : à Michel Cnobbaert, d'Anvers, il fournit le frontispice du *Liurnum* des Frères Carmes, in-8o ; il grava aussi le frontispice du *Laurus austriaca* ; une suite d'*emblèmes* avec textes flamands, des *vues* et des *images religieuses*, sujets de l'ancien et du nouveau Testament ; *Notre-Dame des affligés*, de la chapelle de Saint-Jacques à Lierre, statue d'Henri Verbrugghen ; la *Vierge immaculée*, pour le collége des Jésuites, à Malines. Cette pièce, une des dernières gravures de l'artiste, porte le millésime de 1695.

Edm. De Busscher.

Immerseel, *Levens der Hollandsche en Vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Charles Le Blanc, *Manuel des amateurs d'estampes.* — Bibliothèque royale de Bruxelles. — Nagler et Heinecken.

CAUSÉ (*Lambert*) ou **CAUSE**, dessinateur et graveur en taille-douce, travaillait dans les Pays-Bas durant la première moitié du XVIIIe siècle. On présume qu'il était fils d'Henri Causé. Les productions de son habile burin appartiennent presque toutes au pays flamand. Ses portraits sont estimés. On cite de lui la *Représentation allégorique du marquisat d'Anvers*, femme assise sous un dais, entourée des génies du commerce et des arts, in-folio : *Antverpiæ sacri romani imperii marchionatus*, beau frontispice. Parmi ses portraits on distingue celui du cardinal *Franciscus-Maria Casinus*, avec armoiries, in-8o. Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Bibliothèque royale de Bruxelles.

***CAUSSIN** (*Nicolas*), écrivain ecclésiastique et membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, né à Saux (France), le 7 octobre 1719, mort à Gand le 8 janvier 1783. Son père, Jean Caussin, avait épousé Anne Didlot, qui était d'origine bavaroise. Après avoir achevé ses études, Nicolas reçut la prêtrise en 1744, et fut placé à la tête d'un collége d'humanités à Toul. En 1749, le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, l'appela en Belgique, sur les conseils du comte de Rutant, pour lui confier l'éducation de ses pages, et le nomma, l'année suivante, aumônier de sa maison. Le 26 avril 1770, Caussin fut reçu membre de l'Académie impériale et royale de Bruxelles. Le 2 juillet de l'année suivante, il prit à Louvain le grade de licencié en droit canonique, après avoir obtenu la dispense d'habiter la ville universitaire. Enfin, le 29 mai 1772, le prince-gouverneur lui conféra une des prébendes royales du chapitre cathédral de Saint-Bavon, à Gand. Caussin séjourna dans cette ville jusqu'à sa mort.

On trouve dans la collection des *Mémoires couronnés* de l'ancienne Académie de Bruxelles un travail de Caussin en réponse à la question : *Quels étaient les endroits compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le VIIe siècle?* Bruxelles, 1769 ; vol. in-4o de 40 pages. Hellin, dans son *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de l'église cathédrale de Saint-Bavon à Gand* (p. 634), attribue encore à Caussin :

1o Plusieurs opuscules relatifs à l'enseignement des belles-lettres ; 2o une *Méthode de géographie à l'usage des pages de S. A. R.*, imprimée à Bruxelles, chez F. t'Serstevens ; 3o quelques lettres de critique historique dans l'*Année littéraire* de M. Fréron et dans le *Journal* de Trevoux. E.-H.-J. Reusens.

Hellin, *Histoire chronologique de Saint-Bavon*, p. 654. — Staes, *Wekelyksch nieuws uyt Loven*, 1783, vol. I.

CAUWE (*François*), frère mineur au couvent des Récollets, à Gand, au XVIIe siècle, écrivit un ouvrage sur la vanité et l'indécence des toilettes, ayant pour titre : *Teghenverghift teyen eene groote peste van het christendom, te weten : de ydelheyt, oneerbaerheit ende overdaet der vrouwelijcke kleederen ende cieraten.* Te Gendt, 1676. In-8o p. 152. L'ascétisme qui régnait à la cour des Archiducs eut une réaction de frivolité et de luxe. Les dames venaient, à l'église même, en toilette galante et le cou dépourvu de tout voile. L'archevêque de Malines, Boonen, crut devoir proscrire un tel usage : il ordonna aux curés de refuser le saint sacrement aux dames qui approchaient ainsi vêtues de la sainte table, et ce fut à cette occasion que le frère Cauwe redigea l'ouvrage précité. Le même publia encore une brochure sur les doctrines ascétiques de la sœur Françoise Claire de Saint-Lievin, religieuse au couvent des Pénitentes, à Saint-Pierre, morte en 1652. Cet écrit porte le titre suivant : *Het leven ende goddelyke leeringen van suster Francoise Clara van Sinte Lieven, religieuse van de derde orden van S. Francois, in het clooster van de Penitenten op S. Pieters, neffens Ghendt.* Door P. Fr. Cauwe. Duynkerke, 1677. — Troisième édition : *Te Ghendt, by L. De Clerck*, 1710. In-8o p. XXIV et 151. Ph. Blommaert.

CAUWE (*Pierre*), poëte flamand, né à Ardoye, près de Roulers, publia vers la

fin du XVIIe siècle, un volume de chansons religieuses, qu'il intitula : « le Bouquet spirituel, formé de feuilles de roses d'Ardoye : » *Het gheestelijck opeeltjen van Hardoysche roose-bladers, doormenghelt met diversche reuk- en smaeckghevende liedekens, door Pieter Cauwe, landtsman van Hardoye in Vlaenderen.* Duynkerke, 1699. In-12o, pp. 70. — Seconde édition : Tot Brugghe, by J. B. Verhulst, 1719. In-12o, pp. 72.

Plusieurs de ces pièces ne sont pas sans mérite ; la première du supplément (p. 67), intitulée : *Van Jesus en Sint Janneken*, a été même reproduite dans le recueil de chansons flamandes, publié par Willems (1), à la page 321. A la fin des chansons il a placé une pièce de vers pour expliquer le mot *opeeltjen* (2), dont la signification était déjà vague et incertaine ; il y dit :

Lezer, weet, ik heet Opeeltjen
Van Hardoysche roosebladen,
Schoon die hebben ook geen steeltjen :
Dit is om den band gheduen
Van den binder die myn boecken,
Die m'opeel-wys aen u gheeft :
Komt myn bladers daer uyt soecken.
Stroyt s'en singht zoo langh ghy leeft.

Ph. Blommaert.

CAYTAN (*Louis-Albert*), écrivain ecclésiastique, né à Roulers en 1742, mort le 3 janvier 1813, fut successivement curé de Notre-Dame, à Bruges, en 1774 ; chanoine, censeur de livres de la cathédrale de la même ville en 1790 ; et vicaire général jusqu'en 1802, époque à laquelle les deux diocèses de Gand et de Bruges furent réunis. On lui doit, en grande partie, l'érection du petit seminaire de Roulers, d'où sortirent tant de personnages distingués. Caytan publia plusieurs ouvrages de piété et d'histoire, et en laissa quelques-uns d'inédits. Ayant eu, à la suite d'une attaque d'apoplexie, la main droite paralysée, il s'exerça à écrire de la main gauche, et ce fut de cette manière qu'il termina ses derniers ouvrages. Dans toute sa carrière, il montra une grande fermeté de caractère, car on peut dire que sa vie ne fut qu'une longue suite de persécutions. Lors des troubles politiques de la fin du XVIIIe siècle, il fut arrêté avec quatre autres chanoines. Ensuite, lorsqu'on exigea le serment de haine à la royauté, sa conscience l'empêchant d'obéir, il dut se cacher, fut découvert (9 juillet 1799) et, par suite, resta emprisonné jusqu'au 2 janvier 1800. Enfin, plus tard, il ne put se résoudre à chanter le *Salvum fac imperatorem nostrum Napoleonem*, et comme il exerçait de l'influence sur le clergé, on sévit contre lui, dans l'espoir d'intimider les autres prêtres. Caytan ne se laissa pas abattre ; mais en vertu d'une ordonnance de la haute police, il fut arrêté le 3 février 1812 et, par un raffinement de cruauté, on le fit passer pour fou : il fut enfermé à l'hospice des aliénés, nommé Saint-Julien, où il mourut. Pendant cette séquestration, il fut retenu dans un isolement complet, et ce n'est même qu'avec peine que son confesseur put arriver jusqu'à lui et lui offrir les dernières consolations.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 68. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CAYTAN (*Pierre-Jacques-Joseph*), musicien, chanteur, né à Roulers, le 20 mai 1758, mort le 17 mai 1828. Il fut pendant trente ans président de la Société de Rhétorique de sa ville natale, société qui y existait déjà au XVe siècle. Doué d'une très-bonne voix, il obtint diverses médailles dans les concours de chant ; mais c'est surtout comme directeur qu'il mérite une mention spéciale. Grâce à son zèle, à son activité, il réussit à faire jouer, avec succès, dans la petite ville de Roulers, des opéras dans lesquels il remplissait les premiers rôles. Comme président, il rendit aussi de grands services à la *Gilde*, en dirigeant l'exécution de toutes les pièces dramatiques qu'on y représentait ; ses confrères trouvaient en lui un maître habile et expérimenté. Sa mort fut, non-seulement pour eux, mais aussi pour sa ville natale, un véritable deuil, tant il s'y était fait aimer par son excellent caractère et par sa serviabilité. La Société de Rhétorique, voulant honorer le souvenir de son chef

(1) *Oude vlaemsche liederen ten deele met de melodiën*, uitgegeven door J.-F. Willems, Gent, 1848.

(2) Kiliani, *Dict.*, donne : *Appelken, appeelken ; hoeppelken, hoepeelken*, i. e. *tuylken*. Fland. *Servia, sertum, orbiculus florum*.

infatigable, réunit toutes les notices nécrologiques, les éloges funèbres, et les publia sous le titre de *Verzameling der Rouwklagte op het afsterven van P. Caytan.* Rousselare, 24 pp. in-12. Ledeganck, l'éminent poëte flamand, consacra aussi quelques vers à la mort de Caytan.

Aug. Vander Meersch.

CAZIER (*Denis-Benoît-Joseph*, baron **DE**), trésorier général des finances, né à Tournai le 21 mars 1718, mort à Bruxelles le 10 avril 1791. Il était fils de Jean-Baptiste Cazier et de Jeanne-Catherine-Josephe Baulin. Sa famille, établie à Tournai depuis plus de deux siècles, y avait toujours occupé un rang honorable ; plusieurs de ses ancêtres avaient fait partie de la magistrature municipale. Jean-Baptiste Cazier, après avoir rempli avec distinction, pendant quatorze ans, la charge de conseiller pensionnaire des états du Tournaisis, se vit appelé, en 1739, aux fonctions d'auditeur à la Chambre des comptes, à Bruxelles, et en cette qualité chargé de l'administration des domaines et subsides de la province de Namur. L'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante des Pays-Bas, fut si satisfaite de la manière dont il s'en acquitta que, l'année suivante, elle le proposa à Vienne pour la place de conseiller au Conseil des finances, qui lui fut donnée. Il ne l'occupa pas longtemps : en 1742, Marie-Thérèse le nomma conseiller régent au Conseil suprême des Pays-Bas. Il mourut dans l'exercice de ces dernières fonctions, à Vienne, le 29 décembre 1747. Il avait reçu de l'impératrice, en récompense de ses services, le titre héréditaire de baron (16 mars 1743).

Denis-Benoît-Joseph de Cazier débuta, comme son père, dans la carrière des emplois qui dépendaient du souverain, par celui d'auditeur à la Chambre des comptes (30 août 1743) ; il n'avait guère alors que vingt-cinq ans. Moins de deux ans après, il fut promu au rang de conseiller-maître (27 avril 1745), et, en 1750, il devint conseiller au Conseil des finances (27 mai). Le talent dont il donna des preuves dans ces emplois successifs lui valut la dignité de conseiller d'État, et une place étant venue à vaquer au Conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne, ce fut sur lui que Marie-Thérèse jeta les yeux pour la remplir (novembre 1754). Lorsque la chancellerie de Cour et d'État fut substituée au Conseil suprême, Cazier revint à Bruxelles, où il ne tarda pas à être nommé président de la Chambre des comptes (10 juin 1757). Il quitta cette présidence pour occuper la charge de trésorier général, la plus éminente qu'il y eût dans l'administration des Pays-Bas après celle de chef et président du Conseil privé (13 juillet 1759). Pendant vingt-huit ans il fut à la tête du Conseil des finances, où il siégea pour la dernière fois le 12 février 1787 : la nouvelle organisation du gouvernement décrétée par Joseph II et d'après laquelle les trois Conseils collatéraux furent supprimés pour faire place à un conseil unique subordonné au ministre plénipotentiaire, l'aurait déterminé à prendre sa retraite, alors même que son âge ne lui aurait pas fait sentir le besoin du repos. Il mourut, comme nous l'avons dit, le 10 avril 1791, et fut enterré dans l'église de Saint-Nicolas. Il avait été fait chevalier de l'ordre de Saint-Étienne à la création ou plutôt au rétablissement de cet ordre par Marie-Thérèse en 1764, et en 1770 l'impératrice l'avait élevé au grade de commandeur. C'était une distinction aussi rare qu'elle était enviée aux Pays-Bas : le comte de Nény, chef et président du Conseil privé, et le baron de Cazier étaient les seuls Belges qui en fussent revêtus.

Le baron de Cazier peut être cité parmi les administrateurs les plus habiles que nos provinces aient eus au XVIIIe siècle. Il établit un grand ordre dans les finances, et l'accroissement notable que reçurent les revenus royaux, aux Pays-Bas, sous le règne de Marie-Thérèse (1), fut certainement, en partie, son ouvrage. On conserve, aux archives du royaume, les

(1) En 1759, lorsque le baron de Cazier fut nommé trésorier général des finances, les droits d'entrée et de sortie rapportaient annuellement 1,940,000 florins environ; ils en rapportèrent 2,940,000 en 1779 : le produit en avait dépassé trois millions en 1765, 1767, 1775, 1776, 1777. Le revenu des domaines s'était également élevé dans une proportion considérable.

rapports annuels qu'il adressa au prince Charles de Lorraine de 1760 à 1780 : il n'y présente pas seulement un tableau, par catégories, de tout ce qui a été reçu et dépensé pendant l'année expirée, mais encore il y retrace succinctement les dispositions législatives et réglementaires qui ont été faites sur les diverses branches de l'administration financière, telles que les aides et subsides, les domaines, les droits d'entrée et de sortie, les parties casuelles; il y fait ressortir les augmentations ou diminutions qu'ont subies les recettes ou les dépenses et explique les causes qui les ont produites. Ce sont d'excellents matériaux pour écrire l'histoire économique des Pays-Bas pendant cette période de vingt années, l'une des plus prospères, sans contredit, que nos provinces comptent dans leurs annales.

Gachard.

Archives du royaume : Collections diverses. — Archives de la ville de Tournai.

CECILE, héraut d'armes du roi d'Arragon, écrivain, né à Mons. XVe siècle. Voir SECILIO.

CELLARIUS (*Christian*), écrivain, poëte latin, né à Isenberghe, près de Furnes, vivait au commencement du XVIe siècle. Il professa d'abord la langue grecque à Louvain, devint ensuite recteur des écoles de Berg-Saint-Winoc et publia divers ouvrages en prose et en vers. On connaît de lui : 1° *Carmen de Incendio urbis Delphensis*. Antverpiæ, 1526, in-8°. — 2° *Carmen heroicum de Bello per Carolum V in Hungaria adversus Solimannum Turcarum imp. gesto*, ibid. 1533, in-8°. — 3° *Oratio pro pauperibus ut eis liceat mendicare*, ibid. 1530, in-8°. — 4° *Oratio contra mendicitatem publicam pro nova pauperum subventione*. Antverpiæ, 1530, in-8°. Ce discours sur la suppression de la mendicité est rare et curieux en ce que l'auteur y rétracte l'opinion qu'il venait de soutenir dans le discours précédent. Il fut à cette occasion l'objet de vives attaques de la part des moines, qui le représentèrent comme un hérétique. La question traitée dans ces deux ouvrages était alors vivement débattue en Flandre. Ce fut même la ville d'Ypres, dit M. Brunet (*Manuel du Libraire*, t. I, p. 606) qui la première adopta la suppression de la mendicité. Le règlement publié à cette occasion est intitulé : *Forma Subventionis pauperum quæ apud Hyperas, Flandrorum urbem, viget, universæ republicæ christianæ longe utilissima*. Antv. 1531, in-8°.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 71. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. Miræus, *De Scriptoribus sæculi* XVI. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 169, — Valère André. — Sweertius.

CELLARIUS (*Simon*), musicien, né près de Furnes. XVIe siècle. Voir KELDER (*Simon*).

CELLES (*Antoine-Philippe-Fiacre-Ghislain* De Visscher, comte DE), homme d'État, naquit à Bruxelles, le 10 octobre 1779, mourut à Paris, le 1er novembre 1841. Ce personnage était l'un des derniers descendants mâles d'une ancienne famille qui se prétendait allemande d'origine et se donnait pour fondateur un chevalier du nom de Frédéric, qui aurait trouvé la mort en Palestine, en 1168. Ce qui est vrai, c'est que les De Visscher augmentèrent constamment leur fortune et leur position sociale pendant les deux derniers siècles, fournirent des magistrats aux villes d'Anvers et de Bruxelles, acquirent plusieurs seigneuries, et furent honorés, le 1er septembre 1686, du titre de baron de Celles, d'après le village de Pont-à-Celles, dans l'ancien duché de Brabant (aujourd'hui province de Hainaut). Du chef de cette baronnie, les De Visscher étaient de droit membres de l'état noble du duché.

C'est de Joseph-Albert-Ferdinand, quatrième baron de Celles, et de Marie-Philippine de Coloma de Leeuw que naquit le comte de Celles. Les prérogatives et les titres que le jeune baron avait hérité de ses ancêtres furent anéantis par la réunion du pays à la république française. Lorsque l'ordre commença à se rétablir, M. de Celles s'empressa d'accepter des fonctions publiques : il devint maire de la commune d'Hever, fut désigné pour faire partie du conseil municipal de Bruxelles (décret impérial du 5 brumaire an XIII), entra dans le conseil des hospices et l'administration des prisons de cette ville, et fut appelé aux fonctions de

membre du conseil général et du conseil électoral du département de la Dyle.

L'empereur Napoléon avait eu occasion de remarquer M. de Celles lorsque celui-ci se rendit à Paris avec la première députation que le département envoya auprès du nouveau chef de l'État. Le jeune gentilhomme lui donna une preuve de dévouement en sollicitant, lors de la coalition de 1805, son admission dans l'armée; il y fut en effet placé comme officier d'ordonnance avec le grade de capitaine de cavalerie et fit en cette qualité la campagne d'Austerlitz. De retour à Paris, Napoléon le nomma auditeur du conseil d'État, attaché à la section des finances (11 février 1806). Peu de jours après, tandis qu'il renonçait aux fonctions de membre du conseil municipal de Bruxelles (20 février 1806), il fut élevé au rang de maître des requêtes en service extraordinaire et siégea en cette qualité jusqu'au 10 décembre de la même année, moment où il fut appelé à la préfecture de la Loire-Inférieure. Ces diverses promotions attestent combien son activité et son intelligence avaient charmé le dominateur de la France. Dans son nouveau poste, M. de Celles justifia la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Son administration fut signalée, à Nantes, par l'établissement du lycée, de la bibliothèque publique, du muséum d'histoire naturelle, la reconstruction du grand théâtre, la reprise des travaux de la bourse et la fondation du dépôt de mendicité. Son zèle lui valut la dignité de comte de l'Empire et la décoration de la croix d'honneur, en 1809, à la suite d'un voyage que Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine firent dans les départements de l'Ouest. L'antique écusson de sa famille : de gueules au sautoir d'or, fut alors orné du franc-quartier de comte conseiller d'État, échiqueté d'azur et d'or. Les lettres-patentes, qui conférèrent au préfet de la Loire-inférieure, le titre de comte, érigèrent également en majorat son domaine de Schiplaeken, à Hever, et d'autres biens d'un revenu total de 10,183 fr (29 septembre 1809).

Après la réunion du royaume de Hollande aux États, déjà si vastes, du nouveau César, un vif mécontentement s'y manifesta, particulièrement à Amsterdam, qui souffrait énormément de l'interruption de son commerce et ne subissait qu'avec douleur la rigoureuse loi de la conscription militaire. Certain du dévouement de M. de Celles, le souverain lui confia l'administration du département du Zuyderzée, en lui recommandant expressément l'exécution de ces lois que le peuple hollandais avait si fort en horreur. Le comte exécuta les ordres de Napoléon, mais son obéissance passive, si elle lui valut les éloges d'un despote abhorré, attira sur lui la haine de la population, haine dont il faillit être la victime lorsque la Hollande s'insurgea contre la domination française, à la suite des événements de 1813.

Réfugié à Paris, M. de Celles allait rentrer au conseil d'État; mais les événements se précipitaient : la soumission de la capitale de la France aux alliés le rendit à la vie privée. De retour en Belgique, il passa plusieurs années éloigné des affaires. Lors de la formation des administrations provinciales, il fit partie de l'ordre équestre du Brabant méridional et, en 1821, fut envoyé par ses concitoyens à la seconde Chambre des états généraux, dont il fit partie jusqu'en 1830. Le gouvernement hollandais voulant utiliser son expérience des affaires, l'envoya près du Saint-Siége en qualité d'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire, et ce fut lui qui conclut, le 18 juin 1827, avec le pape Léon XII, le concordat qui sert de base, dans notre pays, à l'organisation du clergé catholique et à ses relations avec les autorités laïques. Dans l'entre temps, une scission éclatante s'était opérée entre le roi Guillaume Ier et la majorité de ses sujets belges : M. de Celles, partageant l'opinion de la plupart de ses compatriotes et voulant se placer sur les bancs de l'opposition, n'hésita pas à donner sa démission de ses fonctions d'ambassadeur, démission qui fut agréée par le roi, le 26 août 1829.

M. de Celles penchait ouvertement pour une séparation administrative des deux grandes fractions du royaume. Après

le soulèvement du mois d'août 1830, il se prononça en ce sens et fut désigné pour faire partie de la députation qui alla à La Haye solliciter cette séparation. Le choix de M. de Celles était un choix malheureux ; mais, dans ces moments difficiles, a-t-on le loisir de songer au passé? Quelque honorable qu'il fut sous tous les rapports, ce n'était pas l'ancien préfet du Zuiderzée qu'on aurait dû envoyer à un peuple furieux, dont la colère s'exaltait encore au souvenir des souffrances qu'il avait supportées sous l'administration de quelques-uns de ces hommes en qui il ne voyait, à ce moment, que des rebelles et des traîtres. La députation échoua donc dans ses tentatives et ce fut le canon qui déchira le pacte en vertu duquel les Belges et les Hollandais avaient constitué pendant quinze ans une seule nation.

Membre du Congrès national, M. de Celles fut appelé à la présidence du comité diplomatique et désigné pour remplir les fonctions de chargé d'affaires à Paris. Ces dernières fonctions étaient difficiles, car la politique de la cour des Tuileries ne brillait pas par une extrême franchise. Le roi Louis-Philippe ou, si l'on veut, ses ministres, afin d'écarter la candidature plus populaire du duc de Leuchtenberg, mirent tout en œuvre pour faire élire roi des Belges le deuxième fils du monarque, le duc de Nemours, puis, ce résultat obtenu, refusèrent la couronne offerte à ce dernier, en alléguant la crainte d'une guerre européenne. Cet état de choses plaça dans une position très-fausse le comte de Celles, qui n'avait pas caché ses efforts en faveur du duc de Nemours. Il fut remplacé dans sa mission auprès du gouvernement français par le comte Lehon et résolut de se fixer à Paris, où il jouissait d'une grande faveur auprès du roi et où ses filles s'étaient mariées. Naturalisé français le 6 février-15 mars 1832, il obtint des lettres de grande naturalisation le 6 mars 1833 et fut appelé au Conseil d'État en qualité de conseiller en service extraordinaire. Il allait être compris dans une fournée de pairs lorsque sa vie se termina.

Le comte de Celles avait épousé, en 1810, Félicie de Valence, fille du lieutenant-général comte de Valence, mort pair de France en 1821. Sa femme était la sœur de la maréchale Gérard et la petite-fille de la célèbre madame de Genlis. Il n'en eut que des filles, dont l'une, madame la comtesse de Caumont-Laforce, a été assassinée le 18 février 1856, dans son hôtel, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

Alph. Wauters.

Nouvelle Biographie universelle (édition de Firmin Didot), t. IX, p. 554. — Germain Sarrut et B. Saint-Edme, *Biographie des Hommes du jour*, t. IV, 1re partie, p. 227. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. III, p. 282.

CELLES (*Onufride* **DE**), historien, né à Liége. XVe siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLE (*Jean* DE).

CELLES (*Théodore* **DE**), croisé, né à Liége. XIIIe siècle. Voir THÉODORE DE CELLES.

CELLIER (*Onufride* **DE**), historien, né à Liége. XVe siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLE (*Jean* DE).

CELOSSE (*Jacques-Hermes*), fils de parents belges, émigrés en Angleterre, naquit en 1564, à Sandwich. Son père avait vu le jour dans la baronnie de Renaix, et sa mère, originaire de Nukerken, appartenait à une famille non moins distinguée par ses richesses que par ses vertus. Revenu dans les Pays-Bas, Celosse s'établit à Leide où il mourut le 6 février 1631. Il était facteur, c'est-à-dire poëte en titre, de la société de rhétorique *de Orangien Lely-Bloem*, société composée exclusivement d'émigrés ou de fils d'émigrés flamands, et qui publia en 1632 un recueil de poésies intitulé : *Het Leydsch vlaemsch Orangien Lely-hof*. Les refrains et les chansons qu'il contient appartiennent en grande partie à notre poëte, qui traitait avec prédilection des sujets tirés de l'histoire nationale. Tels sont : *Charles-Quint, la Bataille de Pavie, Plus ultra, Guillaume de la Marck, les Anglais au service des Pays-Bas, les Héros brabançons dans la guerre de l'indépendance, les Héros flamands, Louis de Nassau*, etc. Les chansons, au nombre d'une trentaine, fêtent le nouvel an, le retour du mois de mai (*mei liedekens*). Celosse inséra dans divers recueils plusieurs pièces de théâtre nommées *Tafelspelen* et *Zinnespelen* composées pour les fêtes des sociétés littéraires

flamandes et brabançonnes. Notre poëte avait adopté pour devise : *Ick wensch om 't beste.* F. Snellaert.

CELS (*Corneille*), peintre d'histoire et de portraits, naquit à Lierre, en 1778, d'une des familles les plus honorables de la bourgeoisie campinoise, et mourut à Bruxelles, en 1859. Les premières leçons lui furent données par le sculpteur Pompe et le peintre P.-J. Denis, qu'il ne faut pas confondre avec S.-A. Denis, paysagiste contemporain. A cette époque, André Lens, qui avait conquis une des premières places dans l'école et qu'on appelait le restaurateur de la peinture flamande, exerça sur le jeune Cels une influence décisive. Il en devint l'élève et fréquenta, pendant cinq années, son atelier avec une sorte de passion. Les premiers succès ne se firent pas attendre. A peine âgé de vingt-deux ans, Cels se rendit à Paris où il rencontra son compatriote Suvée, sous la direction duquel il travailla quelque temps; mais le désir de voir l'Italie ne lui permit pas d'y continuer ses études; il partit plein d'ardeur et arriva à Rome où il ne tarda pas à s'enthousiasmer pour les chefs-d'œuvre que renferme la capitale du monde chrétien. Cet enthousiasme, il le conserva jusqu'à ses derniers jours, car maintes fois, alors que sa main n'obéissait déjà plus à sa volonté, il manifestait encore son désir d'aller mourir au sein de la terre promise des arts. Cels resta sept ans en Italie, sept années de fructueuses études, puis il vint s'établir à Anvers jusqu'en 1815, époque où il transféra ses ateliers à La Haye. Ses succès en Hollande grandirent de jour en jour. Le roi, la reine et quantité de personnages importants posèrent tour à tour devant lui et lui durent des portraits justement remarqués. En 1820, l'Académie de Tournai, qui jouissait alors de beaucoup de réputation, le nomma son directeur. Pendant sept ans il occupa avec la plus grande distinction ce poste et rendit les services les plus signalés à la cause des arts. En 1827 il vint s'établir à Bruxelles qu'il ne quitta plus que pour un voyage fait en Angleterre en 1836.

La fortune dont il jouissait eut permis à Cels de faire de la peinture en amateur, mais il fut artiste autant qu'on peut l'être. Élevé dans des principes sévères, inspiré par l'exemple des grands maîtres, ardent, impressionnable, il parcourut une carrière tout à la fois distinguée et heureuse. Il entretint des relations intimes avec plusieurs illustrations contemporaines, qui honoraient en lui le talent non moins que le caractère et l'on pourrait extraire de sa volumineuse correspondance d'intéressantes révélations sur l'histoire de l'art à une époque où l'influence du romantisme et les tendances classiques, représentées par l'école de David, divisaient tous les esprits.

Cels a laissé une œuvre considérable. Nous ne signalerons dans cette notice que ses principaux tableaux d'histoire.

La Décollation de saint Jean, à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, œuvre éminement distinguée qu'il fit à son retour d'Italie, ainsi que *la Visitation*, à l'église des Augustins, à Anvers. Cette dernière œuvre est d'une suavité et d'une pureté excessives. *La Décollation de saint Jean*, exposée en 1809, à Anvers, y obtint un très-grand succès. *Le Martyre de sainte Barbe*, à l'église Saint-Sauveur, à Bruges; *l'Incrédulité de saint Thomas*, à l'église catholique de La Haye; *Cincinnatus* (résidence inconnue), à l'exposition de Gand; ce tableau eut la médaille d'or. *Le Christ au jardin des Oliviers*, à l'église des Riches-Claires, de Bruxelles; *la Descente de Croix*, à l'église des Dominicains, à Anvers; cette dernière toile fut peinte à Rome en 1807 et exposée au Panthéon. Elle y obtint un succès tel que son auteur fut acclamé membre-professeur de l'Académie de Saint-Luc, titre très-envié et rarement accordé : Cels n'avait que vingt-huit ans.

Pour les portraits, nous devons nous borner à dire que plusieurs souverains et quantité de personnages de distinction se firent peindre par lui. A partir de 1815, ce fut une suite non interrompue de travaux de ce genre, exécutés surtout pour la cour de Hollande qui le tenait en haute affection. Cels mourut à quatre-vingt-un ans, entouré de l'estime générale. Il était, comme on l'a vu, membre

de l'Académie de Saint-Luc ainsi que membre des académies d'Anvers, d'Amsterdam et correspondant de l'Institut Néerlandais. Peu avide d'honneurs et de distinctions, Cels mit sa gloire, comme artiste, à affermir et à développer dans sa patrie le sentiment de l'art, le goût du beau, l'amour du vrai; comme homme, il mit son ambition à faire le bien.

Ad. Siret.

Renseignements de famille.

CESAR (*François*), théologien, professeur, né à Dixmude. XIIIe siècle. Voir DE KEYSERE (*Francois*).

CEULEN (*Pierre* **VAN**), théologien protestant du XVIe siècle, également connu sous les noms de *de Cologne* et de *Colonius*, était originaire de Gand. Son père y remplissait les fonctions de receveur des domaines de la couronne. Sa famille avait été, à plusieurs reprises, frappée dans ses membres. Un Josse van Ceulen fut décapité à Louvain en 1544, pour avoir conspiré en faveur du maréchal Van Rossum, et un Jean van Ceulen ou Van Colen banni de Gand sur la hart, comme hérétique, par sentence du 17 août 1568. A l'Université de Louvain notre personnage eut été suspecté et certainement surveillé de près; ce fut sans doute pourquoi, à l'exemple de tant d'autres jeunes gens de nos provinces, il alla poursuivre ses études à Paris. Là il se lia avec Robert Estienne, qui avait dû renoncer au protestantisme pour continuer à gérer l'établissement typographique fondé par son père. D'après MM. Haag, la conversion récente du jeune imprimeur ne l'aurait point empêché de conseiller à son ami de se rendre à Genève. Calvin trouva en Van Ceulen les sentiments, l'énergie, les connaissances nécessaires au service de son église, et le reçut au ministère de la Parole. Un seigneur du pays messin, Antoine de Vienne, baron de Clervant, se tenait dans ce temps-là à Genève. Quand il lui fut possible de rétourner dans ses terres, il proposa à Van Ceulen l'emploi de chapelain. Celui-ci accepta. Voilà, dès 1559, notre personnage pasteur clandestin à Montoy, près de Metz. Au bout d'un an, la dénonciation d'un apothicaire ayant amené l'arrestation du seigneur du lieu, l'obligea à prendre la fuite. Il se rendit à Heidelberg, dans le Palatinat, où une colonie belge mi-partie wallonne et flamande s'était formée. Son absence ne fut point de longue durée. Les persécutions s'étant ralenties, le consistoire de Metz le rappela en qualité de pasteur. Le 25 mai 1561, il prêcha pour la première fois dans cette ville. Les trois quarts de la population se groupèrent autour de lui. Ne pouvant suffire à sa besogne, il demanda des collègues. Jean Taffin, de Tournai, fut le premier qui répondit à son appel. Cela est confirmé par l'approbation qu'il donna en 1561, en même temps que Van Ceulen, à la confession de foi des Pays-Bas rédigée par Guy de Brès. Peu après arrivèrent à Metz, ou dans ses environs immédiats, les pasteurs Jean Garnier et Louis des Mazures. L'évêque, Jean de Beaucaire, se sentit débordé. Il réclama, en avril 1564, l'assistance du bras séculier. Elle lui fut accordée par la cour de France et par les Guises dans une large mesure. Van Ceulen, accompagné cette fois de son collègue Taffin, s'en retourna à Heidelberg où ils ne tardèrent point à trouver de l'emploi. A en croire Schookius, notre personnage aurait prêché en langue allemande. Le fait est qu'il devait parfaitement posséder cet idiôme, puisqu'en 1571, au colloque de Frankenthal, il soutint à plusieurs reprises les assauts des docteurs anabaptistes de la contrée (du 28 mai au 19 juin.) C'est, à notre connaissance, le dernier fait qui le concerne. Nous n'avons rencontré nulle part la date de son décès. Moréri peut avoir raison quand il prétend qu'il mourut à la fleur de son âge. Ses ouvrages ne sont pas nombreux. Nous pouvons citer avec certitude :

1. Une traduction d'un livre de son savant ami, le docteur Thomas Eraste, publiée sous le titre de : *Vraye et droite intelligence de ces paroles de la sainte Cène de Jésus-Christ : Cecy est mon corps.* Lyon, 1564.

2. *Conformité et accord tant de l'Escriture que des anciens et purs docteurs de l'église et de la confession d'Augsbourg bien entendue, touchant la doctrine de la sainte*

Cène de Nostre-Seigneur. Genève, 1566.

3. Une réfutation d'un livre de François de Beaucaire, évêque de Metz, dans lequel celui-ci niait le dogme réformé de la sanctification des enfants morts dans le sein de leur mère. Le titre de cet ouvrage n'est pas autrement indiqué. MM. Haag disent qu'il a été imprimé à Genève en 1566. C. A. Rahlenbeek.

Haag frères. *La France protestante*. Paris, 1853, t. IV. — Willem Te Water, *Tweede eeuwgetyde van de Geloofsbelydenisse, enz.* Middelburg, 1762, p. 19-20. — M. Schoockius, *De Canonicis ultrajectinis, etc.*, p. 515. — P. Bayle, *Dictionnaire historique*, édit. de 1640, t. II, p. 699. — Bibliothèque de Metz, man. n° 117. — Notes prises aux Archives générales de Belgique.

CEULEN (*Daniel* **VAN**), fils de Pierre qui précède, n'est pas né à Gand, comme on l'a prétendu, mais à Metz, le 27 septembre 1566. Il commença ses études théologiques à Heidelberg et les termina à l'académie de Genève en qualité de boursier du synode des églises wallonnes. A partir de 1591, il fut successivement pasteur en les églises françaises de Rotterdam et de Leide. Dans cette dernière ville il dirigea avec autant de bonheur que de talent les études du collége wallon. On a de lui plusieurs discours, quelques oraisons funèbres, un certain nombre de lettres et une analyse de l'institution de la religion chrétienne de Jean Calvin. Pierre Bayle, assez réservé d'habitude et très-sobre d'éloges, s'indigne qu'un homme de cette valeur ait été méconnu et persécuté. « Colonius, dit-il, « n'étant pas de ces esprits chauds qui « vouloient qu'on portât les choses aux « dernières extrémités, lorsque les disputes arméniennes commencèrent à « s'élever, se fit soupçonner de pencher « de ce côté... Voilà des plus fâcheux « inconvénients qui accompagnent les « disputes de religion! Ceux qui, par tempérament ou par une connaissance « exacte des véritables intérêts de l'église, cherchent à réunir les esprits et « ne parlent pas de couper les membres « malsains, deviennent suspects d'hétérodoxie. Les esprits chauds, les bilieux, « les emportés, les zélateurs qui ont toujours à la bouche leur *principiis obstat* « et la maxime qu'il faut étouffer le mal « dans le berceau, décrient les gens modérés et les rendent odieux aux peuples; et cela fait que plusieurs, ne « pouvant se mettre en colère, abandonnent néanmoins l'extérieur de la modération; ils aiment mieux faire un peu « violence à leur nature et à leur conscience que de passer pour de lâches « prévaricateurs. » Ces paroles du célèbre critique disent assez que Daniel van Ceulen demeura, à contre cœur, dans le sein de l'orthodoxie protestante. Il mourut en 1635 ou 1636. C. A. Rahlenbeek.

A. J. van der Aa, *Biogr. Woordenb. der Nederlanden*, t. III, p. 627. — Hardewyck, *Naemlyst en levensbezonderheyden der Predikanten te Rotterdam*, p. 16. — W. Te Water, *Historie der hervormde kerk te Gent*, p. 174-177. — P. Bayle, *Dictionn. hist.*, édit. de 1740, t. II, p. 699. — Chalmer, *Biogr. woordenboek*. — J. C. Kobus et W. de Rivecourt, *Beknopt biogr. handwoordenboek*.

CHALONS (*Hugues* **DE**), évêque de Liége. XIII^e^ siècle. Voir HUGUES DE CHALONS.

CHAMART (*Noël*), professeur, jurisconsulte, né à Gaurain (Hainaut), le 25 décembre 1621, mort le 10 septembre 1699, fit ses études préliminaires à Tournai et son cours de droit à l'Université de Louvain. Reçu licencié, il devint, en 1656, président du collége de Saint-Yves ou des Bacheliers en droit, mais renonça à cette prébende vers la fin de l'année 1669; il fit beaucoup de bien à ce collége qu'il trouva fort obéré en y entrant. Le 7 octobre 1659 il prit le bonnet de docteur, comme on disait à cette époque, et devint professeur extraordinaire de droit civil, fonctions auxquelles était attaché un canonicat de Saint-Pierre de la seconde fondation. Le 18 avril 1667, il fut nommé professeur du Digeste; enfin le 19 octobre 1669, il parvint à la première chaire de droit canon. Au mois d'octobre 1681, renonçant à la carrière professorale, il s'adonna à la piété et résolut de passer exclusivement le reste de ses jours dans l'Oratoire de Louvain, où il s'était déjà retiré dès le 7 juillet 1670. Il y resta plus de trente ans, avec un domestique pour le servir, et y mourut après de longues infirmités. Son corps fut enterré sans apparat, comme il l'avait ordonné, dans le cimetière de Sainte-Gertrude, sa paroisse. Il s'était

fait et il avait publié son épitaphe, qui est reproduite dans Paquot, t. X, p. 234. Il fit de grandes charités aux pauvres, fonda un catéchisme dans le village de Gaurain et légua sa bibliothèque, ainsi que le reste de ses biens, pour en former deux bourses qui subsistent au collége de Baius. On a de lui : *Institutiones Juris civilis scripti et non scripti collectæ partim ex textu Justiniani, partim ex usu Belgii.* Lovanii, 1684, in-16.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 234. — Piron, *Levensheschryvingen.*

CHAMBERLAIN (Georges), sixième évêque d'Ypres, né à Gand, en 1576 et décédé dans sa ville épiscopale en 1634, était fils d'un gentilhomme anglais de l'ancienne maison de Tancarville et de Philippine de Lespinoy, fille d'un conseiller au conseil de Flandre. Après avoir fait de brillantes études à l'Université de Douai, qui lui conféra le degré de docteur en droit, il s'appliqua encore avec plus de succès à l'éloquence et à la poésie, sans négliger toutefois l'étude des langues principales de l'Europe, qu'il parvint à parler avec facilité et sans aucun accent. S'étant rendu ensuite à Rome, il se voua au sacerdoce, s'attacha au prélat Octave Frangipani et le suivit, en qualité de secrétaire, à la nonciature de Bruxelles. Clément VIII lui donna d'abord une prébende libre de la cathédrale de Gand, et le nomma quelques années après chanoine gradué. Quoiqu'il fut bien éloigné d'ambitionner les dignités, il dut à ses talents et à ses vertus d'être élevé successivement à celles d'archiprêtre, d'archidiacre et de doyen du chapitre de Saint-Bavon. La mort d'Antoine de Haynin, cinquième évêque d'Ypres, arrivée le 1er décembre 1626, l'appela sur un plus grand théâtre. Connaissant le rare mérite de Chamberlain, l'infante Isabelle le nomma au siége vacant et il assista, comme évêque élu, à la congrégation des évêques qui se réunit à Gand en septembre 1627, et à celle qui eut lieu l'année suivante à Anvers au même mois. Ce ne fut que le 5 novembre suivant qu'il fut inauguré dans son église cathédrale, mais il avait su mettre à profit ce long intervalle pour préparer les mesures qu'il se proposait de prendre. Une semaine s'était à peine écoulée depuis son inauguration qu'il communiqua à l'archevêque Boonen des *Instructions pour les prédicateurs* et un formulaire pour les maisons de la Compagnie de Jésus. Bien qu'il tînt beaucoup à sa devise : *In solitudine solatium* », il s'empressa de faire la visite de son beau diocèse. Instruit alors par lui-même des besoins de son troupeau, il réunit son clergé en synode, et insista vivement sur les moyens à employer pour extirper les abus et faire refleurir la religion que l'hérésie et une longue guerre civile avaient beaucoup affaiblie. Il recommanda surtout de veiller à ce que l'enseignement des écoles primaires fût chrétien, indiqua les livres qu'on devait employer et ordonna de n'admettre aucun instituteur qui n'eût émis la profession de foi de Pie IV. Vrai modèle du troupeau, il évangélisait lui-même son peuple. Ses sermons étaient persuasifs autant que solides, mais ses exemples exerçaient encore un plus grand empire sur les cœurs. Ce bon pasteur fut enlevé, dans la vigueur de l'âge, par une attaque d'apoplexie, et généralement regretté. Son portrait se voit dans la salle du chapitre de Saint-Bavon et au séminaire de Bruges (1).

J. J. De Smet.

Hellin, *Hist. chron. de Saint-Bavon*, pp. 107, 150, 207 et 335. — *Naemlyst der Gentenaren*, à la fin de l'*Hist de Vaernewyck*, p. 25. — S. Hosschius, édit. d'Alost, pp. 122 et suiv., notes manusc. de M. le chan.-doyen Van de Putte, etc.

CHAMPAGNE (*Jean-Baptiste* **DE**), peintre, neveu du suivant, baptisé à Bruxelles le 10 septembre 1631, mort à Paris le 29 octobre 1681.

La biographie de cet artiste, jadis remplie d'inexactitudes, a été rectifiée dans ces derniers temps. La date de 1643, que l'on assignait pour sa naissance, doit faire place à celle qui est indiquée plus haut. Jean Baptiste de Champagne fut alors bap-

(1) Dans la crypte de Saint-Bavon et sous la chapelle de Saint-Quirin, on lit sur une pierre sépulcrale à demi brisée :

SEPULCHRUM
PHILIPPÆ DE LESPINOY
ET
CHAMBERLANORUM.

L'évêque cependant est inhumé dans la cathédrale d'Ypres.

tisé dans l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg. Il était né d'Everard de Champagne et de Catherine Béméry (et non, le 29 mars 1644, de Claude Champaine et de Susanne Caylo, comme le dit M. De Stassart); il eut pour parrains Etienne Van der Schrieck et Barbe Thuys. Pendant que son frère Philippe illustrait sa lignée par ses travaux artistiques, Everard de Champagne devenait, à Bruxelles, l'une des notabilités de la bourgeoisie. Sorti du collége des Jésuites, où il fut, en 1622, l'un des conseillers de la sodalité des célibataires, il entra dans le métier des peintres, devint l'un des magistrats de sa ville natale, tantôt en qualité de conseiller (en 1655, 1656, 1659 et 1665), tantôt en qualité de bourgmestre des nations ou second bourgmestre (en 1657 et 1658), tantôt en qualité de receveur (en 1660, 1661 et 1662), et enfin comme receveur du Canal (d'avril 1666 à 1669). Il testa le 7 avril 1667. Outre sa maison à Bruxelles, Everard de Champagne possédait à Woluwe-Saint-Lambert une maison avec un étang, un terrain vague appelé *het Sas* (*l'Ecluse*) et d'autres dépendances, qu'il avait achetés les 30 mars 1648 et 22 septembre 1649.

Jean-Baptiste de Champagne semble avoir passé sa jeunesse dans l'inactivité. Il consacra, dit-on, quinze mois à faire le voyage d'Italie; il remplit en outre les faciles fonctions de tenancier juré de la Chambre des tonlieux de Bruxelles, fonctions auxquelles la possession par ses parents de biens payants un cens au domaine lui permettait d'aspirer. Longtemps il négligea de se faire recevoir membre du métier des peintres, des batteurs d'or et des vitriers; mais, pour qu'il put exercer paisiblement l'art dans lequel son oncle excellait, son père dût promettre aux doyens de la corporation qu'il s'y ferait inscrire (acte passé devant le notaire Vanden Kerckhoven, le 24 octobre 1669). Notre artiste venait de se marier; il avait épousé à Paris, le 2 mai, Geneviève Jehan, fille de Claude, vendeur et contrôleur de vin, et de Denise Du Chesne, sœur de la femme de Philippe de Champagne; à cette occasion, celui-ci le dota d'une rente au capital de 7,500 livres, constituée sur l'hôtel de ville de Paris, et d'une maison à Bruxelles. D'après un rapport adressé par le magistrat de Bruxelles au gouvernement autrichien, en 1671, Jean-Baptiste de Champagne aurait quitté Bruxelles parce que les commandes lui faisaient défaut; il est plus probable qu'il se rendit à Paris sur les sollicitations de son oncle et pour profiter de l'appui d'un parent aussi généreux qu'influent. Quoi qu'il soit, il ne renonça jamais à l'espoir de revenir dans sa patrie, car il y conserva jusqu'à sa mort une maison meublée. Il ne tarda pas à entrer dans l'Académie de Paris (14 septembre 1671), dont il devint l'un des professeurs. Vivant dans la plus intime union avec son oncle, il put l'aider dans un grand nombre d'ouvrages, sa manière de peindre étant rapprochée de la sienne, quoique empreinte de moins de force et de vérité. Lorsque Philippe mourut, ce fut également Jean-Baptiste qui fut chargé de terminer les œuvres que son oncle avait laissées imparfaites.

Le second Champagne ne survécut que de quelques années au premier. Il mourut, non en 1688 ou 1693, mais le 29 octobre 1681, et reçut la sépulture à Saint-Gervais, à Paris. Par son testament, qui fut passé dans cette ville devant le notaire Thibert Galloys, neuf jours avant sa mort, il laissa tout ce qu'il possédait en France à sa belle-mère, et légua ses biens des Pays-Bas à sa femme, qui, le 30 mars 1683, vendit son domaine de Woluwe, et se remaria à Pierre Hamelin, conseiller du roi de France au Châtelet de Paris. Les parents du défunt, se voyant frustrés d'une belle succession, intentèrent différents procès aux légataires, mais leurs démarches ne réussirent pas, les clauses du testament étant formelles.

L'œuvre de Jean-Baptiste de Champagne se réduit à peu de chose. Le musée de Bruxelles possède une *Assomption* (nº 153 du Catalogue) qu'il peignit pour la chapelle de la Vierge dans l'église des Saints Michel et Gudule, de la même ville, chapelle qui fut construite pendant les années 1649 à 1655. M. Edouard Fétis lui attribue aussi un *Saint-Pierre* (nº 154

de la même galerie), que l'on croyait être de Ribera et qui provient du premier envoi fait au Musée par le gouvernement français. L'artiste travailla pour plusieurs églises de la capitale de la France et notamment pour la cathédrale, où il peignit un *Saint Paul lapidé*. Peu de ses tableaux ont été gravés ; Nagler ne cite, comme ayant été reproduits de cette manière, qu'une *Sainte Famille* et un *Saint Sulpice*, gravés par Pitau, et un *Saint Ambroise*, gravé par F. de Pouilly. En réalité, il n'occupe dans l'histoire de l'art qu'une place insignifiante et, sans l'intervention de son oncle, il ne serait jamais sorti de l'obscurité. Alph. Wauters.

Nagler, *Kunstlerlexicon*. t. II, p. 489. — De Stassart, *Œuvres*, — Alphonse Wauters, *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 253. — Galesloot, *Note biographique concernant le peintre Jean-Baptiste de Champagne* (Bulletin de l'Académie de Belgique, 2e série, t. XXV.) — Jal, *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, p. 354.

CHAMPAGNE (*Philippe* DE), peintre célèbre, baptisé à Bruxelles le 26 mai 1602, mort à Paris le 12 août 1674. Philippe de Champagne, qui passa la plus grande partie de sa vie à Paris, était issu d'une famille probablement originaire de la Champagne, mais fixée à Bruxelles depuis plusieurs générations. En 1536, un Jacques de Champagne y exerçait à la cour les fonctions de maître cuisinier de la reine Marie de Hongrie, et, en 1543, un boulanger, nommé Philippe de Champagne, y fut admis dans la bourgeoisie. Mais c'est à tort qu'on a voulu rattacher à la lignée de notre peintre son compatriote Pierre *Campana*, dont la véritable dénomination patronymique, De Kempeneer, était portée, au seizième siècle, par une foule de Bruxellois appartenant à la classe moyenne et à la classe pauvre.

Henri Champaigne, de Champagne ou de la Champaigne, car ce nom se trouve écrit de différentes manières, épousa à l'église des Saints Michel et Gudule, le 7 janvier 1597, Elisabeth Detroch, dont il eut trois enfants : Everard, qui reçut le baptême le 10 mai 1598 et fut le père de Jean-Baptiste de Champagne, dont nous venons de parler ; Philippe, qui fut baptisé le 26 mai 1602, et Marie, qui entra au béguinage de Bruxelles. Les de Champagne, sans appartenir à la classe riche, vivaient dans l'aisance et purent donner à leurs enfants une bonne éducation.

Si l'on en croit Félibien, cette famille était alliée à celle des Van Orley et l'une des filles du plus illustre d'entre eux, Bernard dit *de Bruxelles*, voyait souvent le jeune Philippe et se plaisait à l'entretenir des œuvres de son père. Ses discours contribuèrent encore à augmenter l'inclination que le jeune Philippe avait pour la peinture, de sorte qu'à l'âge de huit à neuf ans, il ne faisait autre chose que copier les estampes ou tableaux qu'il avait l'occasion de voir. Son père le plaça d'abord dans l'atelier du peintre Jean Bouillon, où il travailla pendant quatre ans, puis chez Michel de Bourdeaux, qui avait la réputation de « bien travailler en petit. » Champagne s'y mit à peindre des figures d'après nature et des paysages. Un artiste que l'on regardait alors comme un maître en ce genre, Fouquières, augura bien de l'avenir du jeune homme, l'engagea à le venir voir, lui prêta quelques-uns de ses dessins et lui donna des leçons. Champagne fréquenta pendant plus d'un an l'atelier de Fouquières, dont il parvint à imiter si bien la manière que celui-ci vendit comme siennes maintes productions de son élève, qu'il avait seulement retouchées. Après avoir étudié à Mons sous un artiste médiocre, le jeune peintre devait entrer dans l'atelier de Rubens, mais il préféra employer son temps et son argent à visiter l'Italie.

Ces détails, que Félibien nous a transmis, renferment évidemment plus d'une inexactitude. L'auteur français est plus croyable lorsqu'il nous parle des actions et des travaux de Philippe pendant son séjour dans la capitale de la France. Parti de Bruxelles en 1621, pour se rendre dans le Midi, Champagne s'arrêta à Paris. Il y prit des leçons d'un peintre de portraits dont on ne nous a pas transmis le nom, puis de Georges Lallemand, de Nancy, qui s'appliquait surtout à faire des modèles de tapisserie et qui ne cessait de quereller son élève, parce que, dit Félibien, il s'attachait trop à observer les

règles de la perspective et à reproduire la nature.

Bientôt Champagne se hasarda à travailler sans guide; il débuta par un portrait du célèbre Mansfeld, le général de la ligue protestante. Du même temps date sa liaison avec le Poussin, qui était logé comme lui au collége de Laon, liaison qui exerça sur son caractère la plus profonde influence.

Un peintre, nommé Du Chesne, travaillait alors par ordre de la reine-mère, Marie de Médicis, à la décoration du Luxembourg. Il se fit aider par le jeune Bruxellois, dont le travail attira l'attention de l'abbé Maugis, intendant des bâtiments de la reine. Ce personnage l'ayant complimenté en présence de Du Chesne, celui-ci en conçut de l'humeur. Champagne comprit qu'il aurait à soutenir une lutte inégale contre un peintre que ses relations à la cour rendaient puissant, et résolut, en 1627, de retourner dans sa ville natale, où son frère le pressait de revenir ; il comptait, après avoir fait à Bruxelles un court séjour, entreprendre le voyage d'Italie, qui était alors comme il l'est encore aujourd'hui, le rêve de tous les jeunes artistes. Mais ses projets furent encore une fois déjoués. A peine arrivé à Bruxelles, Champagne reçut une lettre de l'abbé Maugis qui lui annonçait la mort de Du Chesne et l'appelait à venir le remplacer. Il repartit pour Paris le 10 janvier 1628 et fut en effet chargé des travaux que Du Chesne avait jusque-là dirigés. Il eut, comme lui, une pension annuelle de 1,200 livres et son logement au Luxembourg; en outre, il épousa Charlotte, la fille aînée de son rival et prédécesseur, qui lui apporta en dot une assez belle fortune (30 novembre 1628).

Certain désormais de son avenir, Champagne entreprit coup sur coup de nombreux travaux et vit ses productions accueillies avec la plus grande faveur. La reine-mère lui demanda une série de tableaux pour l'église du couvent des Carmélites, où, paraît-il, qu'ils existent encore, mais où l'on ne peut les voir, l'église étant interdite au public. Ce fut pour la veuve de Henri IV qu'il orna d'une grande fresque la voûte du chœur de la même église.

Lorsque la reine-mère quitta la France, la pension dont elle avait gratifié notre peintre ne fut plus payée, et la fille des Médicis ne put continuer ses libéralités aux Carmélites. Celles-ci n'en persistèrent pas moins à décorer richement leur temple, où Champagne exécuta pour elles différents ouvrages de peinture et de dorure, moyennant le paiement d'une somme de 5,700 livres (contrat en date du 2 septembre 1631). C'est alors qu'il peignit ce « morceau de perspective » dont Desargues, habile mathématicien, avait fourni le trait à Champagne : un crucifix placé entre la Vierge et saint Jean, et qui paraît être sur un plan perpendiculaire, quoi qu'il soit sur un plan horizontal.

Ce fut encore Marie de Médicis qui lui fit peindre des tableaux pour le couvent des religieuses du Calvaire. Le roi Louis XIII mit également à contribution le talent de Champagne, qui, de 1631 à 1648, fut valet de chambre du roi, aux gages de 100 livres par an. En accomplissement d'un vœu que ce monarque avait fait à la Vierge lorsqu'il avait été atteint à Lyon d'une grave maladie, il se fit peindre, en 1634, élevant vers la mère du Sauveur sa couronne qu'il tient des deux mains. Marie elle-même est aux pieds de la croix sur laquelle est étendu son fils. Cette toile de Champagne fut placée jusqu'à la révolution dans la cathédrale de Paris, sur l'autel de la Vierge; elle orne actuellement le musée de la ville de Caen. La même année, notre artiste représenta Louis XIII conférant au comte de Longueville l'ordre du Saint-Esprit, dans l'assemblée des chevaliers de cet ordre qui s'était tenue en 1633. Toutes les figures de cette composition, qui fut placée dans l'église des Saints-Augustins, étaient des portraits; elle causa tant de plaisir que deux des personnes qui y figurent, MM. de Bullion et Boutillier, en réclamèrent une reproduction.

Le puissant ministre devant qui tout tremblait en France, le cardinal de Richelieu, réclama le concours du talent de

Champagne pour l'ornementation de son palais de Paris : le Palais-Cardinal, si connu aujourd'hui sous le nom de Palais-Royal. Notre compatriote y peignit le plafond d'une des galeries et choisit pour sujet Apollon planant au-dessus des personnifications allégoriques des Beaux-Arts. Richelieu lui demanda ensuite d'orner une autre galerie de portraits d'hommes illustres. Mais le peintre Vouet, qui ne laissait échapper aucune occasion de se produire, intrigua si bien qu'il parvint à se faire mettre de moitié dans ce travail. Champagne, qui était aussi modeste que son rival était ambitieux, ne se refusa pas à cet arrangement ; il se contenta d'un des côtés de la galerie et laissa l'autre à Vouet, dont les compositions furent jugées bien inférieures à celles de l'artiste flamand.

Richelieu fit plusieurs fois reproduire ses traits par Champagne, qui ne s'est jamais mieux acquitté de cette tâche que dans le magnifique portrait du musée du Louvre, où le ministre apparaît debout, en habit de cardinal (nº 87 du catalogue). Richelieu lui commanda encore les peintures du dôme de la Sorbonne, où il représenta les quatre pères de l'Église, et l'envoya plusieurs fois au château de Richelieu, où il aurait voulu que le peintre vint s'établir, afin d'en diriger la décoration; mais Champagne refusa de quitter Paris pour se fixer dans un séjour qui ne lui plaisait guère.

Malgré les faveurs dont il était comblé par le cardinal, notre peintre ne cachait pas l'attachement qu'il portait à la reine-mère et les regrets que lui inspiraient les malheurs de cette princesse. « Je vois « bien, lui dit un jour Richelieu, que « vous ne voulez pas faire ce que je vous « demande, parce que vous êtes tout à la « reine-mère. » Mais la résistance de l'artiste était à la fois si respectueuse et si ferme, que Richelieu ne put s'empêcher d'en estimer davantage l'homme qui donnait un si bel exemple d'attachement à son ancienne bienfaitrice. Il envoya dire à Champagne qu'il pouvait lui demander tout ce qu'il voulait, tant pour les siens que pour lui-même, et qu'il se ferait un plaisir d'accéder à ses désirs. Le peintre répondit que Son Eminence ne pouvant le rendre meilleur peintre qu'il n'était, il ne désirait d'elle que l'honneur de ses bonnes grâces.

L'austère piété de Champagne l'avait mis en relation avec la célèbre école des Jansénistes, qui jeta tant d'éclat pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV; une de ses premières œuvres avait été le portrait de l'évêque d'Ypres lui-même, de Jansénius. Peu de temps après la mort de Richelieu, il exécuta le magnifique portrait de l'abbé de Saint-Cyran, qui appartient aujourd'hui à M. Duvergier de Hauranne, descendant d'une famille alliée à celle du fougueux écrivain. Les autres chefs du jansénisme furent successivement reproduits par le mâle pinceau de Champagne, comme le furent aussi, en 1641, le roi Louis XIII, sa femme Anne d'Autriche, et le Dauphin qui devint Louis XIV. Ce fut pour Anne d'Autriche, devenue peu de temps après régente du royaume, que Champagne peignit plusieurs grands tableaux, au Val-de-Grâce ; une série d'épisodes tirés de la vie de saint Benoît (aujourd'hui au musée de Bruxelles nos 142 à 151), et les portraits des reines qui furent en réputation de sainteté. Comme peintures officielles dues à Champagne, citons encore les compositions consacrant, sous la forme allégorique, le souvenir de la paix des Pyrénées et qu'il termina au mois d'avril 1661. Elles ornaient les appartements de Louis XIV au château de Vincennes et furent payées 35,238 livres 10 sous.

Le grand et laborieux artiste ne fut pas heureux dans sa vie de famille. Sa femme mourut le 20 ou le 21 août 1638. Des trois enfants qu'elle lui avait donnés, un, leur fils, mourut des suites d'une chûte. D'après les conseils de l'abbé de Péréfixe, évêque de Rhodez, qui devint depuis évêque de Paris, Champagne avait placé ses deux filles dans la célèbre abbaye de Port-Royal : l'une d'elles, Françoise, née le 29 octobre 1637, mourut jeune; l'autre, qui s'appelait Catherine et qui avait été baptisée le 4 septembre 1636, y fit profession le 14 octobre 1657, sous le nom de sœur Sainte-Suzanne, laissant

son père dans l'isolement le plus complet.

Lors de la fondation de l'Académie de peinture, Champagne fut appelé à en faire partie : il y fut reçu dans la première réunion, le 1er février 1648. Son tableau de réception, daté de l'année suivante, conservé au Louvre, est une de ses œuvres les plus soignées. Nommé professeur et recteur, Champagne ne voulut pas recevoir les émoluments attachés à cette dernière charge, mais en disposa en faveur des artistes pauvres. Des conférences ayant été instituées au sein de la corporation, notre peintre fut l'un des membres qui y participèrent et brilla par la manière dont il exposa et soutint ses opinions.

Vers cette époque de sa vie, il vint passer quelque temps à Bruxelles. C'est alors qu'il peignit pour l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche *Adam et Ève pleurant la mort d'Abel*, tableau placé aujourd'hui au musée du Belvédère, à Vienne, et signé : *Philippus de Champagne faciebat A° 1656*.

Malgré son éloignement de sa ville natale, notre artiste ne l'oublia jamais. Il a laissé un témoignage délicat de ses sentiments dans la belle et noble toile où il s'est représenté, vu des trois quarts, la main placée sur la poitrine. Le paysage qui en occupe le fond se reconnaît aisément, à la silhouette de la flèche de l'hôtel de ville et aux tours massives de l'église Sainte-Gudule. Cette œuvre magistrale fut peinte en 1668.

Nous avons dit que Champagne avait une fille religieuse à Port-Royal. En 1661 elle fut atteinte d'une fièvre violente, qui la tint près de seize mois et que l'on croyait inguérissable, lorsque sœur Sainte-Suzanne en fut tout à coup délivrée, le 7 janvier 1662, à la suite d'une neuvaine faite à son intention par l'une de ses compagnes, Catherine-Agnès Arnauld. Pour conserver le souvenir de cet événement miraculeux, Champagne peignit le beau tableau du Louvre où l'on voit sa fille assise dans un fauteuil et sœur Arnauld agenouillée près d'elle, priant avec ferveur. Les critiques sont unanimes à louer cette belle peinture « où l'exécution sobre, calme, harmonieuse, est à la hauteur du sentiment. »

Notre peintre resta l'ami dévoué de l'abbaye de Port-Royal et se plut toujours à faire montre de cet attachement, au préjudice même de sa propre tranquillité. En 1664 il n'hésita pas à se charger d'un message que les religieuses voulaient faire parvenir à l'archevêque de Paris, et dans l'entrevue qu'il eut avec ce prélat, il prit chaudement leur défense. Dans cette circonstance comme dans toutes les occasions, il déploya ce courage tranquille qui, avec une modestie véritable, constituait la base de son caractère. Toujours entier dans ses convictions et fidèle à l'amitié, mais aussi toujours prêt à s'effacer, Philippe de Champagne inspirait le respect par ses grandes qualités et se conciliait toutes les sympathies par son activité et son désintéressement. On sait que lorsque Lebrun lui fut préféré, il fut le premier à proclamer l'excellence de ce choix : « Dans le compte de Lebrun, « dit-il, on additionne l'avenir au pré« sent et l'on n'a pas tort. Il sera quel« que jour l'honneur de l'école fran« çaise. » Un pareil langage honore autant celui que le tient que celui qui en est l'objet.

Champagne, on le voit, joua à Paris un rôle des plus importants. Son assiduité au travail, ses mœurs exemplaires contribuèrent à perpétuer dans l'école française ces grandes traditions qui retardent l'heure de la décadence du goût. Ses compositions sont très-nombreuses et la plupart d'entre elles présentent de grandes qualités, surtout ses portraits et ses paysages. L'ordonnance est sage, le dessin ferme et correct, le coloris d'un beau ton, d'une grande fraîcheur et surtout d'une vérité frappante. A force d'activité, Champagne avait acquis une prodigieuse facilité d'exécution. On cite à ce sujet une particularité caractéristique. Des marguilliers de Paris l'ayant prié de faire le dessin d'une composition représentant saint Nicolas, il leur apporta le tableau même au bout de quelques jours. On le plaisanta beaucoup sur une pareille prestesse, en lui demandant combien il vendait un cent de saints Nicolas.

Champagne avait longtemps occupé un appartement au Luxembourg, mais lorsque Madame (la duchesse d'Orléans) vint rejoindre son mari, il dut quitter ce séjour. Il s'établit dans l'île Notre-Dame, où il avait une maison. En 1647, afin de jouir de plus de tranquillité, il alla se fixer au faubourg Saint-Marceau, mais les troubles de la Fronde l'en chassèrent, et depuis il se logea derrière le Petit-Saint-Antoine ; c'est là qu'il mourut à l'âge de 72 ans, rue des Escouffes, dans la maison où son beau-père avait rendu le dernier soupir.

« Le douzième jour d'août 1674, dit « le *Nécrologe du Port-Royal*, mourut « à Paris Philippe Champagne, natif « de Bruxelles, qui s'étoit acquis une « grande réputation par son habileté « dans l'art de la peinture, mais qui s'est « encore rendu plus recommandable par « sa piété. Il a toujours été fort attaché « à ce monastère, où il avoit une fille re- « ligieuse, et dont il avoit épousé les in- « térêts, qu'il a soutenus en toute occa- « sion, souvent même au préjudice des « siens et de sa propre tranquillité. « Comme il avoit beaucoup d'amour pour « la justice et pour la vérité, pourvu qu'il « satisfit à ce que l'un et l'autre deman- « doient de lui, il passoit aisément sur « tout le reste. Il a donné à notre maison « plusieurs autres marques encore plus « effectives de l'affection qu'il lui portoit, « en lui faisant présent de plusieurs ta- « bleaux de piété et lui léguant 6,000 « livres d'aumône. Il est enterré à Saint- « Gervais, sa paroisse. »

Le collectionneur Mariette fait aussi un bel éloge de notre compatriote : « Soit « qu'il connût mieux que personne la « nature de ses forces, soit par un zèle « de piété, car il menoit une vie très- « religieuse, on ne lui a guère vu repré- « senter que des sujets de dévotion qui « ne sont point si susceptibles de passions « que les autres sujets tirés de l'histoire « ou de la fable. Ce genre d'ouvrage et « les portraits auxquels il s'étoit consa- « cré, sa modestie, la droiture de ses « mœurs, son désintéressement presque « sans exemple, luy avoient fait de toutes « les personnes vertueuses de son siècle « autant d'amys, et il s'étoit toujours « vu extrêmement occupé. Son école, « devenue fort nombreuse, étoit compo- « sée d'élèves qui avoient un respect « aveugle pour leur maître et qui, en « cherchant à imiter sa manière de pein- « dre, ne prenoient pas moins de soin à se « rendre vertueux comme luy ; son ate- « lier étoit tout à la fois une école de « peinture et une école de sagesse. »

Champagne ne laissa après lui qu'un enfant : la sœur Sainte-Susanne, qui mourut à Port-Royal le 16 mars 1686, âgée de 49 ans et demi. Son fils Claude, qui fut baptisé à l'église Saint-Sulpice le 5 février 1634, avait embrassé la carrière des arts et put bientôt aider son père dans ses travaux. En 1650, il était déjà porté sur l'état de la « maison du roi » Louis XIV, pour une somme de 100 livres par an, alors que son père recevait 400 livres. Dans les dernières années de sa vie, celui-ci eut auprès de lui son neveu Jean-Baptiste, qu'il avait fait venir de Bruxelles.

L'œuvre de Philippe de Champagne est considérable et on la retrouve aujourd'hui un peu partout, mais surtout en France. En Belgique il n'existe guère de tableaux de ce peintre qu'au musée de Bruxelles, où l'on voit des *Épisodes de la vie de saint Benoit*, un portrait de l'artiste, reproduction de celui qui est au Louvre ; la *Présentation au Temple*, provenant du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques ; une *Sainte Geneviève*, et un *Saint Joseph*, qui ornaient jadis l'église Saint-Sévérin, de Paris ; un *Saint Ambroise* et un *Saint Étienne* (Catalogue, nº 137 et suivants).

Le musée du Louvre, beaucoup plus favorisé sous ce rapport, nous montre : le *Repas chez Simon le Pharisien*, *Jésus-Christ célébrant la Pâques avec ses disciples*, tableau exécuté pour l'abbaye de Port-Royal, en 1648, et dont il y a une reproduction dans la chapelle du sénat, au Luxembourg, et une autre au musée de Lyon ; le *Christ mort*, reproduction du tableau peint, en 1674, pour la Chartreuse de Paris et qui orne actuellement le palais du Luxembourg ; le *Christ couché dans son linceuil*, *l'Apparition des*

saints Gervais et Protais à saint Ambroise et la *Translation de leurs reliques*, toiles peintes pour l'église Saint-Gervais, de Paris; le *Saint Philippe* donné à l'Académie de peinture, la *Guérison miraculeuse de la sœur Champagne*, deux paysages représentant des *épisodes de la légende de sainte Marie ermite*, provenant, comme le précédent, de Port-Royal; *Louis XIII couronné par la victoire* et le *portrait du cardinal de Richelieu*, qui étaient jadis à l'hôtel de Toulouse; le *portrait d'Arnaud d'Andilly*, daté de 1650; le portrait de Champagne lui-même, qui fut donné à l'Académie de peinture par le graveur Rousselet, le 27 juin 1682; le *Tir à l'arc* et la *Course des chars*, fragments de l'*Éducation d'Achille*, que le peintre, aidé par son neveu Jean-Baptiste, commença en 1666 pour l'appartement du grand dauphin, aux Tuileries; le portrait des architectes *Mansard et Perrault*, avec le millésime 1656, et quatre autres portraits.

Au musée de Lille et dans d'autres musées de France, les tableaux dont M. Éd. Fétis (*ubi infra*) a donné l'*énumération;* à Mayence, le *Couronnement de la Vierge;* à Munich, *Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne;* à Vienne, outre *Adam et Ève*, un *Épisode du sac d'une ville;* au palais d'Été, de Florence, un portrait de guerrier; à Madrid, *Sainte Anne instruisant la Vierge* et un *portrait de Louis XIII;* dans la collection du duc d'Aumale, le *portrait de Mazarin*, la *mère Catherine-Agnès Arnauld*, etc.

On a considérablement gravé d'après Champagne; ses compositions ont été, pour la plupart, reproduites par le burin.

Alph. Wauters.

Félibien. — Baron de Stassart, *OEuvres*, p. 403. — Édouard Fétis, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XV. pp. 489 à 515. — *Magasin pittoresque*, t. XVI, pp. 353-356 et t. XVIII, p. 217. — Jal, *loc. cit.*, p. 333. — Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles. École française.*

CHAMPAGNEY (*Frédéric*, seigneur **DE**), homme politique. Voir PERRENOT (*Frédéric*).

CHAMPION (**DE**), magistrat, chroniqueur, né à Liége. XVIe siècle. Voir MEEFF (*Guill.* **DE**).

CHANCLOS DE RETS BRISUILA (*Charles-Urbain*, comte **DE**), seigneur de Leves, homme de guerre, né à Namur en octobre 1686, mort à Bruxelles le 19 février 1761. Il appartenait à une ancienne famille du Languedoc dont une branche vint, au XVIIe siècle, s'établir dans les Pays-Bas où plusieurs de ses membres occupèrent des positions élevées. Le père de Charles-Urbain, Denis-François-Urbain de Retz de Brisuila (1) de Chanclos, seigneur de Leves, était général au service des états généraux, haut bailli et châtelain des ville et château d'Audenarde.

Le jeune Charles-Urbain de Chanclos servit en qualité de capitaine dans le régiment d'Arenberg; en 1726, il fut nommé colonel du régiment wallon Claude de Ligne; en 1734, il obtint le brevet de général. Quatre années après cette promotion, une patente, datée du 12 juillet 1738, l'investit du gouvernement de la place d'Ostende. Cet emploi ne l'empêcha pas de faire la campagne de Hongrie avec le prince Charles auquel il donna, pendant cette guerre, des marques de dévouement qui lui méritèrent pour toujours la reconnaissance de la maison de Lorraine; aussi obtint-il, par lettre patente du 18 juin 1740, le titre de comte en échange de celui de baron qu'il portait précédemment sans y avoir, paraît-il, beaucoup de droit. Le général de Chanclos avait servi avec distinction sur le Rhin. En récompense de sa conduite François III, duc de Lorraine et grand-duc de Toscane, l'avait nommé son chambellan, par lettre du 1er mars 1738.

L'impératrice Marie-Thérèse ajouta à son emploi de gouverneur d'Ostende celui de commandant de la forteresse de Luxembourg (7 novembre 1740).

Lorsqu'après la première année de la guerre de Sept ans, le gouvernement autrichien décida la formation dans les Pays-Bas de deux nouveaux régiments d'infanterie nationale (les régiments d'Arenberg et d'Arberg), le comte de Chanclos, se basant sur ses anciens services, sollicita

(1) Brisuila est une corruption de *Bressoles*, nom que portait un des ancêtres du comte de Chanclos.

avec instance la propriété d'un de ces deux corps; mais il ne l'obtint pas, parce qu'on y mit la condition qu'il renoncerait à son gouvernement d'Ostende et qu'il ne voulut pas y consentir. Peu de temps après, il fut promu successivement aux grades de général d'infanterie et de général d'artillerie avec le titre d'excellence.

En 1745, les Pays-Bas se trouvèrent menacés par une armée française de cent vingt mille hommes, sous le commandement du maréchal de Saxe. Le comte de Chanclos fit à cette occasion les plus grands efforts pour mettre Ostende en bon état de défense; mais tout manquait dans cette forteresse pour procéder à son armement et sa garnison, composée en grande partie de troupes étrangères, était de beaucoup insuffisante pour défendre efficacement les ouvrages de la place, qui étaient en grand nombre et dont quelques-uns, comme Plasschendaele, se trouvaient éloignés de plus d'une lieue.

On s'est souvent étonné de la facilité avec laquelle les Français s'étaient emparés, à cette époque, des forteresses de la Belgique dont pas une seule n'arrêta sérieusement l'ennemi. Le comte de Chanclos a laissé un long mémoire relatif au siége d'Ostende qu'il soutint en 1745; on y trouve l'explication du peu de résistance que les garnisons opposèrent aux armées assiégeantes. Le gouvernement autrichien avait laissé nos forteresses dans un tel état de délabrement et d'abandon que s'en emparer n'était réellement qu'un jeu. La place d'Ostende était cependant une forteresse d'une très-grande importance, car c'était la clef des communications avec l'Angleterre. Le gouvernement anglais, qui s'était allié à la maison d'Autriche pour résister aux aggressions de la France, n'avait cessé de faire les plus pressantes recommandations pour que l'on se mît en mesure d'empêcher qu'Ostende ne tombât au pouvoir des envahisseurs; or, l'armée française se trouvait déjà en vue des remparts d'Ostende que la place ne possédait encore que *trois* canonniers et pas un seul canon! Les parapets étaient de sable et tellement minces que l'on craignait, également, les premiers feux de l'ennemi, qui devaient les raser, ou une inondation qui les eut fait disparaître complétement. En revanche, on avait été assez mal avisé pour mettre dans la place un corps nombreux de cavalerie qu'on dut faire partir dès les premiers jours du siége, parce que les chevaux avaient épuisé l'eau potable!

Le comte de Chanclos, en présence d'une situation d'autant plus grave que les Français étaient déjà en possession de Bruges et de Gand, voulut au moins protéger la ville au moyen d'une inondation; mais sur la représentation que s'empressèrent de faire les états de Flandre, on le lui interdit et quand il ordonna une sortie, pour retarder les travaux d'approche de l'ennemi, tous les chefs de corps de la garnison, anglais pour la plupart, s'y opposèrent absolument et motivèrent leur refus par écrit, disant qu'ils ne se feraient certainement pas tuer pour défendre une place aussi mal pourvue. A force d'instances le gouverneur obtint de la flotte anglaise, qui croisait devant la ville, dix canons de fer, montés sur des affûts de marine; ce fût là tout le matériel qui devait arrêter une armée parfaitement pourvue. Le comte de Chanclos, on doit le reconnaître, fit tous les efforts possibles pour retarder la chute de la place; mais les vivres manquèrent bientôt; les canons donnés par la flotte anglaise avaient crevé; les affûts s'étaient brisés tellement ils étaient vieux; enfin les troupes ne possédaient pas un seul abri; il fallut capituler. Toutefois la garnison put se retirer avec armes et bagages et emmener quatre canons... Malheureusement il n'y en avait plus que deux sur leurs affûts!

Voilà comme on défendait les forteresses des Pays-Bas à cette époque. Voici maintenant comment les historiens français enregistraient les faciles conquêtes de leurs compatriotes : « Ostende, disent-ils, « était une des places les plus redoutables « des Pays-Bas. Elle était bien mieux « fortifiée que du temps de Spinola lors- « que, en 1745, le comte Lowendhal en « forma le siége. Cette entreprise parais- « sait téméraire. M. de Chanclos, lieu- « nant général des armées d'Autriche, « défendait la ville avec une garnison

« de 4,000 hommes choisis, dont la « moitié était anglais. Mais la terreur « et le découragement étaient au point « que le gouverneur capitula dès que le « marquis d'Hérouville eut pris le che- « min couvert. Une flotte anglaise, qui « avait apporté des secours à la ville et « canonnait les assiégeants, sembla n'ê- « tre venue là que pour être spectatrice « de la conquête d'une place qu'elle de vait défendre... » Et voilà précisément comme on écrit l'histoire !

La chûte d'Ostende ne diminua pas la faveur dont le comte de Chanclos jouissait à la cour d'Autriche et en réalité il n'y avait aucun reproche à lui faire, car la garnison d'Ostende, grâce à l'énergie de son commandant, était la seule de toutes celles qui venaient de capituler dans les Pays-Bas, qui eut soutenu un assaut au chemin couvert. Aussi quelques mois après fut-il appelé à prendre le commandement général des troupes, en remplacement du maréchal comte de Königsegg (31 octobre 1745). En 1754, il fut même élevé à la dignité de feld-maréchal et investi du poste éminent de commandant des armes aux Pays-Bas et de la présidence de la junte de guerre, position qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Le comte de Chanclos n'avait eu qu'un fils de sa femme Marie-Ludvine-Thérèse de Bost d'Esch, grande maîtresse de la cour de Vienne. Ce fils, nommé Lamoral, fut tué en 1777 dans la guerre de Bohême, étant lieutenant-colonel du régiment Charles de Lorraine. Avec lui s'éteignit en Belgique la famille des comtes de Chanclos.

Général Guillaume.

Bulletin de la commission royale d'histoire, t. XIII. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant la guerre de Sept ans.* — *Dictionnaire historique des siéges et batailles mémorables.* — *Nobiliaire des Pays-Bas.* — De Stein d'Altenstein, *Annuaire de la Noblesse*, t. XVII.

CHANEAU (*G.*), écrivain dramatique, prêtre de la congrégation flamande de l'Oratoire, régentait les humanités à Malines en 1636. On a de lui : 1° *Pseudo-Balduinus, vulgo Peregrinus Lombardus, Tragœdia.* 1616. C'est l'épisode de Bertrand de Rais, le faux Baudouin, mis en tragédie, et représenté par les élèves de poésie du collége des P.P. de l'Oratoire à Malines. — 2° *De festo Solemnitatis Domini Jesu, in congregatione Oratorii primario, 28 januarii addicto, oratio.*

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 89.

CHANTONAY (Seigneur **DE**). Voir Perrenot (*Thomas*), Seigneur de Chantonay.

CHAPEAUVILLE (*Jean*) ou **DE CHAPEAUVILLE**, théologien et historien, fils de Guillaume et de Marguerite de Meers, de bonne famille l'un et l'autre, naquit à Liége le 5 janvier 1551. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, il se rendit à l'Université de Cologne, où il étudia la philosophie. Son père le destinait à la carrière du droit, mais le jeune Chapeauville, qui avait la vocation de l'état ecclésiastique, obtint la permission d'aller étudier la théologie à l'Université de Louvain, d'où il revint à Liége après sept ans, avec le grade de licencié. Le cardinal Gérard de Groesbeck, prince-évêque de Liége, le nomma examinateur synodal en 1578. L'année suivante, Chapeauville obtint la cure de Saint-Michel et un canonicat de l'église Saint-Pierre. Pendant les dix ans environ qu'il fut curé, il montra un grand zèle à instruire ses paroissiens et se distingua par ses prédications. Lors de la peste qui sévit à Liége en 1581, il se dévoua noblement au service des malades et ensevelit lui-même, la nuit, les gens pauvres et abandonnés qui mouraient de l'épidémie. Les devoirs pastoraux, qu'il remplissait si bien, ne suffisaient pas encore à son activité; il enseignait la théologie dans plusieurs des principaux monastères de la ville, avec tant de distinction, qu'il attirait un grand concours d'auditeurs, parmi lesquels on remarquait beaucoup de laïques.

A peine Ernest de Bavière avait-il succédé à Gérard de Groesbeck que, voulant s'opposer à l'hérésie qui menaçait d'envahir sa principauté, il donna en 1582, à Chapeauville, les fonctions *d'inquisiteur de la foi*. Celui-ci s'acquitta avec tant de zèle de ces redoutables fonctions, qu'en 1587, le pape Sixte Quint, pour le récompenser de ses services, le pourvut d'un canonicat de la

cathédrale de Liége, avec les attributions de grand pénitencier. Chapeauville contribua beaucoup par ses soins à l'érection du séminaire épiscopal qui eut lieu à Liége, en 1592. Il portait à cet établissement tant d'intérêt que, malgré ses nombreuses occupations, il y venait fréquemment prêcher et instruire les élèves.

En 1598, Ernest de Bavière le choisit pour son vicaire général et le nomma ensuite archidiacre de Famène. L'année suivante, les chanoines de Saint-Pierre, ses anciens confrères, l'élurent prévôt de leur chapitre, à la place de Gilles Oranus qui venait de mourir. Lorsqu'en 1612, Ferdinand de Bavière succéda à son oncle dans l'évêché de Liége, Chapeauville voulut se démettre de sa dignité de grand-vicaire; mais il céda aux sollicitations du prince, qui lui assura que ni lui ni l'église de Liége ne pouvaient se passer de ses services.

Chapeauville succomba le 5 mai 1617, des suites d'un ulcère à l'estomac, qui lui fit endurer les plus cruelles souffrances pendant les derniers mois de son existence. Il les supporta avec une grande douceur et toute la résignation du véritable chrétien. Il fut inhumé dans la chapelle dédiée à la Vierge que lui-même avait fondée dans l'église de Sainte-Gertrude.

Chapeauville joignait à un grand savoir, une grande modestie et une charité inépuisable. Homme grave et très laborieux, s'il se montrait parfois sévère envers les autres, il l'était toujours envers lui-même. Il passait pour l'un des meilleurs théologiens de son siècle et, en effet, ses ouvrages de théologie, aujourd'hui oubliés pour la plupart, jouirent d'une grande faveur et furent appréciés au loin, comme on le voit par les nombreuses éditions qui en furent faites en Allemagne, en Belgique et en Italie. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur et qui est encore sans cesse consulté de nos jours, c'est celui qu'il publia sur les annales de sa patrie. Il conçut l'idée heureuse de réunir les principaux matériaux de l'histoire de Liége qui étaient à sa connaissance et de les publier avec une continuation jusqu'à son époque. Par cette continuation, qui s'étend du règne d'Érard de la Marck à l'année 1613, l'œuvre de Chapeauville devient une source historique précieuse, et les critiques plus ou moins fondées que l'on en a faites n'ont rien ôté au mérite de ce grand travail. Malgré ses nombreuses et importantes fonctions et ses occupations multipliées, Chapeauville a beaucoup écrit. Voici la nomenclature sommaire de ses publications :

1° *Tractatus de necessitate et modo administrandi sacramenta tempore pestis.* Leodii, 1586, in-8°. Ce traité a été réimprimé à Mayence en 1612, in-8°. A Cologne, 1625, in-8°., à Louvain, 1637, in-12, et à Salzbourg en 1681, in-12. — 2° *Petit traité des vices et des vertus, desquels est faicte mention ès évangiles.* Liége, Chr. Ouwerx, 1594, in-4°, réimprimé l'année suivante avec l'ouvrage suivant. — 3° *Abrégé de la somme des péchez M. J. Benedicti, enrichi d'un petit traité des vices et vertus.* Liége, Chr. Ouwerx, 1595, in-4° de 22 ff. prélim. 442 pp. et 8 ff. de table. L'ouvrage de Benedicti a reçu différentes modifications de Chapeauville, l'éditeur, suivant l'avis au lecteur. — 4° *De casibus reservatis, in duas partes distributis.* Leodii, apud Jacob Gregorii (Chr. Ouwerx) sans date, in-8° de 116 ff., 419 pp. et 6 ff. La préface est datée du 22 mai 1596. Cet ouvrage a été souvent réimprimé à Liége; il l'a été aussi à Milan en 1600. in-12, — 5° *Catechismi Romani elucidatio scholastica.* Leodii, H. Hovius, 1600, in-8° de 758 pp. sans les liminaires et l'index. — Ouvrage réimprimé plusieurs fois, entre autres à Bresse en 1601, in-8°, et à Liége, Arn. de Corswarem, 1603, in-8°. — 6° *Historia admirandarum Curationum, ope deprecationeque Divi Perpetui Leodiensis episcopi et confessoris, ad ejus sacras reliquias Dionanti, anno* 1599 *et aliquot superioribus contingerunt. Adjecta est vita D. Perpetui, cum descriptione urbis Dionantensis.* Leodii, H. Hovius, 1601, in-4°, en deux parties. — Ce livre parut en français la même année, chez le même imprimeur, in-4°. Il fut composé à la demande du prince-évêque Ernest de Bavière. — 7° *Summa Catechismi Romani, in gratia ordinandorum catechistarum et parochium dioecesis Leodiensis edita.* Leodii,

A. de Corswarem, 1605, in-12, divisé en quatre parties, plus une *Epistola ad catechistas*. Ce livre a été très-souvent réimprimé, même après la mort de l'auteur. Il en existe une traduction flamande par Henri Duyfkens, prêtre de Hasselt, à Liége, Corswarem, 1609. — 8° *Epistola ad catechistas, de taedio quod catechistis obrepere solet, ejusdemque remediis.* Leodii, Chr. Ouwerx, 1605, in-12 de 28 ff. Réimprimé plusieurs fois, entre autres Liége, 1613, in-12, de 68 pp. et 2 ff. — 9° *Catechista, sive brevis tractatus de necessitate et modo administrandi doctrinam Christianam.* Leodii, A. de Corswarem, 1608, in-8° de 3 ff.. 407 pp., 46 ff. — 10° *Tractatus historicus primæ originis festivitatis sacratissimi corporis et sanguinis Christi, ex vera, testataque revelatione divinitus factæ S. V. Julianæ.* Ce traité a été inséré à la fin du tome II du recueil historique de Chapeauville ; mais il est probable qu'il en avait déjà paru une édition séparément. Abry assure qu'il fut écrit et publié d'abord en français. Il en existe encore une édition in-8°, sans lieu d'impression ni date, mais avec des approbations de 1662. — 11° *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui, ad seriem rerum et temporum collocati ac in tomos distincti, nunc primum, studio et industria R. D. Joannis Chapeavilli canonici et vicarii Leodiensis, typis excusi et annotationibus illustrati.* Leodii, Chr. Ouwerx junior, 1612, 1613 et 1616, 3 vol. in-4°. Le premier volume de 1612 a 28 ff. lim. 434 et 52 pp., plus 36 ff. Le tome II, de 1613, a 34 ff. lim., 658 pp. et 25 ff. Le tome III, de 1616, 16 ff. lim., 680 pp. et 31 ff. Cet ouvrage, fruit d'immenses recherches, est dédié à Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liége. C'est le travail le plus considérable que les presses liégeoises aient fourni jusqu'alors. Un an après la mort de l'auteur, l'imprimeur ajouta aux exemplaires qui lui restaient, de nouveaux titres, avec la date de 1618, le beau portrait de Chapeauville, par Jean Valdor qui nous a conservé ses traits énergiques, et sa vie, par un anonyme. H. Helbig.

Anonymi periocha vitæ Chapeavilli, fideliter post ipsius obitum contracta. Cette vie se trouve en tête de quelques exemplaires du t. I, des *Scriptores leodiens.* — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, pp. 608-610. — Louis Abry, *les Hommes illustres de la nation liégeoise.* pp, 73-74. — X. de Theux, *Biographie liégeoise, passim.*

CHAPUIS (*Grégoire-Joseph*), chirurgien, magistrat municipal, né à Verviers le 12 avril 1761, y fut décapité le 2 janvier 1794. Issu d'une famille originaire de Gap, en Dauphiné, dans laquelle le goût de la médecine est héréditaire, Grégoire-Joseph, après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, reçut de son père, Jacques-Joseph Chapuis, chirurgien, les premières notions de l'art de guérir ; puis il fut envoyé à Bréda, où il entra comme aide-chirurgien au régiment des dragons wallons de De Bylandt. Après un séjour de trois ans et demi à l'armée, il revint à Verviers, y débuta sous la surveillance de son père, puis se rendit à Paris, en 1784, pour achever ses études. Il en revint l'année suivante, porteur de certificats très-honorables, et remplaça bientôt son père, qui mourut le 20 mars 1786. Ce malheur l'obligea de subir son examen devant le collége des médecins de Liége, où il fut reçu maître-chirurgien pour le plat pays. Il se fit rechercher non moins par son habileté que par son dévouement à ses malades ; il pratiqua avec succès l'opération césarienne, considérée alors comme presque toujours mortelle pour la mère, et il ne tarda pas à se faire une belle clientèle, dans laquelle les pauvres n'étaient pas négligés. Mais la chirurgie ne suffisait point à son ardeur : le mal moral, l'ignorance et la misère étaient d'autres plaies qu'il voulut s'appliquer à guérir. L'instruction était alors fort négligée, et la classe ouvrière, à Verviers, était complétement illettrée. Chapuis s'adressa d'abord aux magistrats ; rebuté de ce côté, il se tourna vers ses amis et fonda, avec onze d'entre eux, une société d'instruction et de bienfaisance qui prit le nom de *Chambre des zélés*. Ayant loué un local et fourni de leur mobilier des chaises et des tables, les fondateurs s'adressèrent à leurs concitoyens : à l'appel de Chapuis, toutes les personnes charitables voulurent concourir à cette bonne œuvre. La Chambre

des zélés put ainsi, dès le début, secourir quantité de familles pauvres, compléter son mobilier et ouvrir une école du soir, où l'enseignement se donnait tous les jours, de huit heures à neuf heures et demie, moyennant une rétribution d'un liard par semaine et par famille. Pendant la journée, l'école était transformée en bibliothèque et salle de lecture. Le zèle de ces douze philanthropes était infatigable. Chapuis, que sa profession mettait en rapport continuel avec les pauvres, jugeait qu'ils avaient plutôt besoin de conseils que d'aumônes, et n'épargnait rien pour gagner la confiance des malheureux, afin d'asseoir son influence. La Société s'occupait aussi des pauvres honteux; et nul n'était comme lui en position de les découvrir et de les assister en ménageant leur fierté. Aussi modeste que bienfaisant, Chapuis menait une vie paisible et retirée, se bornant à la société de quelques amis. La révolution liégeoise de 1789 vint troubler cette existence sereine. Le prince-évêque Hoensbroeck s'étant retiré à Trèves, Verviers répondit à l'appel de Liége, et se donna une administration nouvelle. Chapuis resta d'abord étranger au mouvement. Quelques mois après la révolution, un arrêté de la municipalité, en vue d'organiser la bienfaisance officielle, enjoignit à la Chambre des zélés de verser ses recettes à la caisse communale, avec défense de continuer à en faire la distribution. Devant un pareil ordre, cette association, qui comptait alors plus de sept cents membres, préféra se dissoudre. Chapuis trouva bientôt à utiliser son dévouement. La révolution avait surexcité les esprits et remplacé le calme de la vie de famille par les orages des réunions politiques : il fallait éclairer le peuple et le préserver des excès où quelques turbulents allaient l'entraîner. Chapuis convoqua ses concitoyens à une réunion en plein air, afin de leur expliquer *les droits de l'homme et les devoirs du citoyen*. Cette démarche lui attira l'inimitié des démocrates ambitieux aussi bien que celle des aristocrates. Il réussit pourtant à attirer la foule à ces réunions, qui eurent lieu trois fois par semaine, durant la belle saison de 1790. Il commença par expliquer les droits de l'homme et à faire comprendre que la liberté n'est pas la licence; puis il aborda le chapitre des devoirs, qu'il résumait dans cette maxime chrétienne : aimez-vous les uns les autres; faites à autrui ce que vous voudriez que l'on vous fît. Simple et clair, souvent ému et animé, jamais exalté, il acquit un immense ascendant et contribua beaucoup au maintien de l'ordre, qui régna jusqu'au retour du prince, en janvier 1791.

Chapuis avait épousé, en 1789, Anne-Marie Lejeune, qui lui donna une fille, le 20 novembre 1790. Le bonheur domestique l'aidait à supporter la réaction, lorsque l'arrestation, puis le bannissement de son frère, Jacques-Hubert, vint accroître ses chagrins et il dut desservir la clientèle de ce frère au profit de sa belle-sœur (1), qui restait avec quatre jeunes enfants. A l'arrivée des troupes françaises, vers la fin de 1792, Verviers se donna une nouvelle administration et Chapuis fut appelé, malgré lui, à en faire partie. Les persécutions subies par les patriotes avaient allumé la haine et le désir de la vengeance : Chapuis se multiplia pour apaiser les passions et conserver l'ordre et la paix. Le conseil municipal nomma un comité de surveillance, de cinq membres, pris dans son sein : Chapuis y fut appelé. Cette mesure, qui satisfit les patriotes, tranquillisa bientôt les partisans du gouvernement déchu. Mais la retraite de Dumouriez (mars 1793) força bientôt Chapuis à fuir. Rappelé, au bout de deux mois, par un ami imprudent, il revint sans prendre le temps de consulter personne; le lendemain, il fut arrêté, jeté en prison à Liége et

(1) Élu conseiller communal lors de la révolution de 1789, Jacques-Hubert Chapuis entra bientôt comme chirurgien-major dans la division franchimontoise, commandée par son compatriote Fyon. A la Restauration, il crut pouvoir rester dans le pays; mais, bientôt arrêté, il fut exilé à perpétuité, le 20 février 1792, après une année de dure captivité. Il se réfugia en France et entra, avec ses deux fils aînés, dans un régiment organisé par le Comité des Belges et Liégeois unis. Rentré dans sa patrie vers la fin de l'année, il reprit sa place dans la municipalité, puis fut député à l'Assemblée provinciale. A la retraite des Français, il dut émigrer de nouveau.

soumis aux plus durs traitements, sans que l'infortune ôtat rien à son courage et à sa sérénité. Le 17 septembre, il comparut devant les échevins pour répondre à quarante-sept chefs d'accusation, entre autres d'avoir osé, *étant officier municipal, conjoindre par mariage des personnes des deux sexes*. Des démarches faites pour le sauver ayant échoué, sa femme mourut subitement, de douleur. Cette mort le jeta dans un profond désespoir : il renonça dès lors à toute démarche, refusa une offre d'évasion concertée par sa famille, et s'abandonna sinon à la justice des hommes, du moins à celle de Dieu. Le 30 décembre, il fut condamné à la décapitation *pour l'exemple d'autrui*.

Cette nouvelle consterna tout Verviers ; mais Hoensbroeck, sourd aux vives instances de personnes influentes de tous les partis, refusa froidement toute grâce. Le 1er janvier 1794, Chapuis fut ramené à Verviers, garrotté sur un tombereau, assis sur son cercueil, entre deux capucins chargés de le préparer à passer dans l'autre vie. En face de la mort, il avait retrouvé sa force et sa sérénité; résigné à son sort, pardonnant à ses ennemis, il fit ses adieux aux siens et les étonna par sa fermeté héroïque, puis se prépara à paraître devant Dieu. Le lendemain, il fut exécuté sur la place du Sablon, priant pour ses ennemis et sa pauvre patrie. La hache du bourreau tomba sept fois avant d'abattre la tête de cet homme de bien, dont la mémoire est restée vivace et populaire dans son pays. Le retour des armées françaises ayant amené l'expulsion définitive du prince (27 juillet), les habitants de Verviers firent planter un peuplier sur le lieu du supplice, qui prit pour un temps le nom de place du Martyr, et y célébrèrent une fête expiatoire. On y construisit un monument qui resta intact jusqu'au règne de Napoléon.

G. Dewalque.

Biographie de G.-J. Chapuis; Verviers, 1847.— De Becdelièvre, *Biographie liégeoise.*— Borgnet, *Hist. de la révol. liégeoise de* 1789, t. II.

CHARITÉ (*Simon-Lucas*), poëte flamand du milieu du XVIIIe siècle. Il est né probablement à Alost. Nous connaissons de lui les ouvrages suivants : 1° *Leven en doodt van de H. Barbara, patronersse tegen de pest en onvoorziene doodt, in rym gestelt door Simon Lucas Charité.* Dendermonde, 1762, in-12. — 2° *Verheffinge van het ards-broederschap des H. Roosen-Krans, in digt gebragt door Simon-Lucas Charité (Anagramma), Laus homini crescat.* Gendt, Jud. Begyn, 1771, in-8°. Ce recueil de poésies fut publié à l'occasion du jubilé biséculaire de la victoire de Lépante. La fête donnée par les Carmélites de Gand était en partie religieuse, en partie populaire, avec grand cortége, simulacre de combat naval, etc. La description de la bataille compte au-delà de dix mille vers boursouflés. — 2° *Theodoricus en Aurelia, onder Rudolphus, koning van Vrankryk ; blyeyndend treurspel. Nieuw-gezongen stuk door Simon Lucas Charité (Letter-Wissel), Laus homini Crescat.* 1789. Dendermonde, We Ducaju, in-8°. Cette tragi-comédie en quatre actes commence en France, se continue en Angleterre et en Hongrie pour finir à Paris; elle promène, tour à tour, le spectateur dans les parcs d'un roi de France, sur les côtes de l'Angleterre, dans un camp hongrois; enfin elle le fait assister à la prise de Paris et au double mariage du roi d'Angleterre et d'un comte hongrois, commandant une armée française. C'est un imbroglio, qui ne manque cependant ni d'animation ni d'intérêt.

F. Snellaert.

CHARLEMAGNE. Il est peu de personnages dont le lieu de naissance ait été discuté autant que celui de Charlemagne. Plusieurs historiens ont placé le berceau de l'illustre empereur en Neustrie, à Paris ou dans quelque château voisin de cette ville, mais sans appuyer leur assertion d'aucune preuve. Un grand nombre d'autres l'ont placé en Allemagne : ceux-ci à Ingelheim sur le Rhin, d'après un témoignage romanesque de Godefroid de Viterbe, écrivain de la fin du XIIe siècle; ceux-là à Gross-Vargel sur l'Unstrut, d'après la fausse interprétation d'un terme employé dans un diplôme de Charlemagne lui-même. D'autres désignent Karlsberg, en Bavière, ou Aix-la-Chapelle. Il en est même qui signalent Worms, ou Jupille sur la Meuse. En pré-

sence de cette extrême divergence d'opinions et surtout en l'absence de toute preuve réellement historique, on ne saurait se prononcer avec quelque certitude sur le lieu où Charlemagne vit le jour. On le peut d'autant moins qu'Éginhard lui-même, Éginhard qui fut l'ami et le confident du grand homme et qui certainement n'a pu manquer d'aucun moyen d'être bien positivement renseigné, garde au sujet de ce mystère le plus profond silence. Dès lors on ne peut raisonnablement regarder comme la terre natale de notre héros que la contrée où sa famille était fixée et connue depuis Pepin de Landen, et cette contrée est la Belgique actuelle.

On rapporte généralement la naissance de Charlemagne à l'an 742, d'après une indication fournie par Éginhard (*Vit. Karol.* cap. XXXI), bien que d'autres chroniques indiquent l'an 743 et même l'an 747. Mais le jour où il vint au monde est resté incertain. C'est évidemment à tort qu'on le fixe au 28 janvier, cette date étant celle de la mort de l'empereur, cette naissance spirituelle dont l'Église fait, dans tous ses martyrologes, le commencement de la véritable existence de l'être créé. C'est peut-être aussi à tort que Mabillon (*de Re diplomatic. Supplem.*, cap. IX) indique le 2 avril, en tirant d'un calendrier, dressé à Lorsch, au IXe siècle, une conclusion au moins hasardée. Le 26 février, donné par les Annales de Fulde, n'a pas plus un caractère de certitude que la date du 27 juillet et celle du 28 ou du 29 décembre, où certaines églises ont coutume de célébrer l'anniversaire de Charlemagne.

Mais, quels que soient le lieu, l'année et le jour où il naquit, il fut le fils aîné du roi Pepin le Bref et de Berthe, ou Berthrade, qu'on disait fille d'un leude nommé Héribert et désigné comme comte de Laon dans une charte octroyée par Pepin lui-même à l'abbaye de Prüm. Cependant, comme si tout devait être mystère autour du berceau de Charlemagne, l'origine même de sa mère est entourée de ténèbres. En effet, d'après des traditions réelles, mais altérées par le temps, ou d'après des inventions qui, du reste, ne purent manquer de suppléer au silence inexplicable, si non prémédité, d'Éginhard, Berthe nous apparaît, au XIIIe siècle, comme fille de roi, et elle devint, sous le nom de Berthe au grand pied, l'héroïne d'une légende sur laquelle les poëtes de cette époque ont tant exercé leur imagination.

L'histoire ne nous a guère transmis de renseignements sur les premières années de notre héros. Éginhard lui-même déclare qu'il ne sait pas le moindre mot sur les premières années de son maître, et qu'il serait superflu de chercher quelque détail sur cette période de sa vie (*Vita Karoli*, cap. IV) ; déclaration qui doit d'autant plus nous surprendre que l'écrivain vivait à une époque où rien n'était plus aisé que de recueillir à ce sujet des renseignements positifs. Mais soit. Ici encore la légende est venue en aide à l'histoire. Nous lisons dans la fabuleuse chronique de Turpin (cap. 12) que Charlemagne, étant jeune encore, passa quelque temps à Tolède, où il apprit la langue sarrazine. D'autres nous le représentent comme un prodige d'intelligence et de savoir, et l'ornent de toutes les qualités d'un clerc accompli. La vérité est que son instruction et son éducation ont dû se borner à ce qui constituait l'instruction des princes et des fils des leudes francs, c'est-à-dire à savoir manier les armes, à savoir dompter un cheval et à se préparer à conduire une armée sur le champ de bataille en s'exerçant à diriger une meute à la chasse dans les forêts. Aussi bien ce fut seulement à une époque passablement avancée de sa vie qu'il fut initié par Pierre de Pise à la connaissance de la grammaire, par Alcuin à celle de la rhétorique et de la dialectique et que non-seulement il se familiarisa avec la pratique de la langue vulgaire et de la langue latine au point de pouvoir s'exprimer également bien dans l'une et dans l'autre, mais encore avec le calcul astronomique. Cependant sa main resta toujours plus ou moins rebelle à l'écriture, malgré les efforts qu'il ne cessa de faire jusqu'à la fin de ses jours pour acquérir quelque habileté dans cet art. Quant à la

langue grecque, il la comprenait, mais il ne la parlait pas.

Il avait vingt-six ans, en 768, lorsque le roi Pepin le Bref mourut.

A peine celui-ci déposé dans les cryptes de l'abbaye de Saint-Denis, Charlemagne et son frère Carloman furent proclamés rois, l'un à Soissons, l'autre à Noyon, et chacun d'eux fut mis en possession d'une fraction du royaume paternel selon le partage que Pepin lui-même avait fait de ses États avant de mourir, ou que l'assemblée générale des leudes avait arrêté après la mort de leur chef (1). Ce double couronnement eut lieu le même jour, le 9 octobre 768.

Les deux princes à peine couronnés, deux causes de guerre les sollicitent à prendre les armes. D'un côté, le pape Étienne III les appelle à intervenir dans les troubles suscités dans Rome même par les Lombards que Pepin le Bref a déjà frappés deux fois, mais qui ne laissent échapper aucune occasion de molester la puissance pontificale. D'un autre côté, l'insurrection de l'Aquitaine qui faisait partie du royaume de Charlemagne, demande à être vigoureusement réprimée. Charles se décide à commencer par franchir la Loire et à faire sentir une nouvelle fois aux Aquitains le poids des épées franques.

Pepin le Bref avait soumis les Aquitains à la monarchie des Franks, et fait ensevelir leur duc Hunold dans un couvent de l'île de Rhé. Mais, à la nouvelle de la mort du roi, Hunold s'échappe de sa prison claustrale et reparaît au milieu de l'Aquitaine qui court aussitôt aux armes. Charlemagne veut étouffer au plus vite cette révolte et, dans une entrevue qu'il a avec son frère, il sollicite celui-ci à entreprendre cette expédition en commun. Mais Carloman refuse de s'y associer, objectant que ses leudes ne veulent pas consentir à le suivre. Soit que ce refus ait été l'origine des dissentiments qui, selon tous les historiens, éclatèrent dès lors entre les deux frères, soit que d'autres motifs plus graves, comme on est autorisé à le supposer, y aient donné lieu, toujours est-il que les deux rois se séparèrent fort irrités l'un contre l'autre.

Charles entre donc seul dans l'Aquitaine et la soumet tout entière. Hunold, défait dans toutes les rencontres, est obligé de chercher un asile en Gascogne. Mais il est livré au vainqueur par son propre neveu, Lupus, qui reçoit en récompense de sa trahison le titre de duc bénéficiaire de cette marche des Pyrénées.

Ni les émotions de cette lutte acharnée ni la satisfaction du succès obtenu n'avaient pu faire oublier à Charles le refus que son frère lui avait opposé avant l'ouverture de la campagne. Cependant la mère des deux princes s'interposa dans l'espoir d'amener entre eux une réconciliation. Y réussit-elle? Elle dut le croire. Aussi bien, après avoir eu, en 770, une entrevue avec Carloman, à Seltz, en Alsace, la voilà qui part pour Rome, à l'effet, dit Éginhard, d'intervenir également dans les affaires de l'Italie. Là, sans doute, elle informe le pape du rétablissement de la concorde entre les deux rois ; car nous possédons une lettre que Étienne III leur adressa pour les féliciter de s'être réconciliés l'un avec l'autre.

Quoi qu'en ait dit Éginhard, le véritable but du voyage de Berthe au delà des Alpes paraît avoir été de négocier un double mariage, celui de son fils Charles et de sa fille Gisèle, avec une fille et un fils de Didier, roi des Lombards. Ce fut à propos de cette négociation qu'Étienne III écrivit à Charles et à Carloman cette lettre violente dans laquelle il leur reprochait de vouloir s'unir à la nation lépreuse des Lombards, ajoutant que, tous deux étant déjà en possession de femme légitime, ils ne pouvaient se dégager d'un lien sacré sans se livrer à un concubinage de la pire espèce. (*Codex Carolin. Epist.* 45.) Malgré les remontrances du pontife, Charles passa outre. Il répudia sa femme Himiltrude (2) bien

(1) Voir ci-dessus notre notice sur le roi CARLOMAN, col. 318.

(2) Quelques-uns pensent qu'Himiltrude ne fut qu'une simple concubine. Du moins, telle est la conclusion que Mabillon (*Annal. Benedict.*, t. II, p. 221) tire d'un passage de Paul Warnefried (*Gesta Episcop. Mettens.*), où cette princesse est désignée par les termes *nobilis puella*. Éginhard

qu'il en eût un fils, ce Pepin à qui fut donné plus tard le surnom de Bossu, et il épousa la fille de Didier que Berthe elle-même venait d'amener d'Italie. Cependant il ne tarda pas à prendre en dégoût sa nouvelle épouse, et moins d'un an plus tard il la répudia à son tour, « sans « qu'on sache, dit Éginhard (*Vit. Karol.* cap. XVIII), le motif de cette résolution. » Le moine de Saint-Gall (lib. II, cap. XVII) nous apprend que le motif en était l'état de maladie de la princesse et l'incapacité où elle se trouvait de donner des enfants à son époux.

Mais une autre raison y peut aussi avoir contribué, c'est-à-dire la protection que le roi Didier avait accordée à la veuve de Carloman et à ses enfants, après que celui-ci eut expiré d'une manière aussi subite que mystérieuse à Samoucy, près de Laon, le 4 décembre 771, et que Charles se fut emparé du royaume de son frère. Car non-seulement le roi des Lombards avait accueilli à sa cour la reine veuve et sa famille, mais encore il s'occupait de solliciter du pape Adrien, successeur d'Étienne III, l'onction royale pour les fils de Carloman.

Charles eût peut-être lancé immédiatement ses armées sur la Lombardie, si la nécessité de marcher contre les Saxons n'avait, pour le moment, détourné son attention des affaires d'Italie : commencement d'une lutte qui devait, sauf quelques interruptions assez courtes, se prolonger au delà de trente ans.

Soit que les Saxons eussent cru Charlemagne préoccupé d'asseoir son autorité dans le royaume qu'il venait d'annexer au sien, soit qu'ils eussent eu d'autres motifs pour essayer de s'affranchir du tribut que le roi Pepin leur avait imposé, ils commencèrent par assaillir les frontières franques sur toute la ligne qui traversait la Westphalie et par y exercer d'horribles déprédations.

Il importe donc avant tout de mettre un terme à ces insultes. Aussi, dans une diète, tenue à Worms en 772, Charles décide sa première expédition contre les Saxons. Ses armées s'ébranlent aussitôt, franchissent le Rhin et pénètrent dans les terres de ces peuplades fières et énergiques que Ptolémée nous montre d'abord campées dans le Holstein actuel, mais que les géographes postérieurs trouvèrent établies dans la Saxe inférieure, dans la Westphalie, et même plus encore au sud, sauf une étroite bande de territoire au nord-est du Rhin. Sous des noms différents, elles occupaient principalement la région comprise entre ce fleuve et l'Elbe. (Widukind. *Rer. gest. saxonic.* lib. I, cap. XIV ; *Poëta Saxo*, lib. I, ad ann. 772.)

Cette première lutte ne termina rien ; car elle ne détruisait aucune des causes qui l'avaient motivée et parmi lesquelles il faut considérer comme les principales l'esprit d'indépendance dont les Saxons étaient animés et la répugnance avec laquelle ils voyaient la religion des Franks venir, jusque sur leur propre territoire, insulter à leurs croyances traditionnelles.

Cependant, cette fois, les armes des Francks s'étaient avancées jusqu'à l'extrémité de la Westphalie actuelle. Tout y avait été mis à feu et à sang. Charles s'était même emparé de la principale forteresse saxonne, appelée Eresburg et consacrée au dieu de la guerre (Eres-Mars, et burg-bourg. Cf. Graff, *Althochdeutscher Sprachschatz.*) A quelque distance de cette ville, aujourd'hui Stadtberg sur le Diemel, entre Paderborn et Cassel, il avait aussi renversé la fameuse colonne d'Irmensul, à laquelle les Saxons rendaient un culte idolâtre et que plusieurs historiens très-autorisés considèrent comme un ancien monument élevé à la mémoire du héros national Arminius et destiné à perpétuer le souvenir de la défaite que ce guerrier fit éprouver aux légions romaines commandées par Varus. Ajoutons qu'une partie de cette colonne, composée de deux sections réunies par un cercle de bronze, fut donnée plus tard par le roi Louis le Dé-

(*Vit. Karol.*, cap. XX) et le moine de Saint-Gall (lib. II, cap. XII), la flétrissent aussi du nom de concubine. Mais cette opinion est difficile à concilier avec une litanie qui fut composée après le mariage de Charles avec Fastrade et dans laquelle l'Église appelait la protection du ciel sur tous les fils légitimes du roi, Pepin le Bossu y compris. Cette litanie a été publiée par Mabillon lui-même. (*Analecta vetera*, pag. 170.)

bonnaire au monastère de Nouveau Corbie, de crainte que les Saxons n'en fissent derechef un objet de vénération. Elle se trouve aujourd'hui dans le dôme de Hildesheim, où elle est placée devant le chœur et sert de socle à une image de la Vierge.

Après avoir mis trois jours à saccager Eresburg, Charles poussa jusqu'au Wéser, où les Saxons consentirent enfin à conclure la paix et remirent douze ôtages au vainqueur, qui reprit aussitôt le chemin de l'Austrasie.

Pendant ce temps, les affaires de l'Italie s'étaient de plus en plus envenimées. Didier, n'ayant pu obtenir que le nouveau pape Adrien conférât l'onction royale aux fils de Carloman, se décide à prendre les armes et envahit les États pontificaux. Il s'empare de Faventia, de Ferrare et de Comacchio, met le blocus devant Ravenne et dévaste tout le territoire environnant. L'année suivante (773) il marche même sur Rome, décidé à en faire le siége. Dans ces conjonctures, Adrien se hâta d'envoyer par mer (car la voie de terre était déjà coupée) plusieurs messagers qui débarquèrent à Marseille et de là se rendirent auprès de Charles pour implorer le secours des Franks. Ils trouvèrent le roi à Thionville, où il avait passé l'hiver, et n'eurent pas de peine à le décider à tirer l'épée.

L'ordre de se mettre en campagne fut immédiatement donné aux leudes et la ville de Genève leur fut assignée comme lieu de rendez-vous. L'armée s'y trouvant réunie, on tint un conseil où il fut décidé qu'elle serait divisée en deux corps, dont l'un, placé sous les ordres du comte Bernard, bâtard de Charles Martel, suivrait les gorges du mont Joux, appelé depuis le mont Saint-Bernard, et déboucherait en Lombardie par la vallée de la Doire, tandis que l'autre, commandé par le roi lui-même, franchirait le mont Cénis et entrerait en Italie par le val de Suse. Une légende, recueillie dans la chronique de Novali, raconte que Didier avait fait obstruer et fortifier toutes les gorges des Alpes et que l'armée franque ne put réussir à s'y frayer un passage, aucun ravin, aucun rocher ne pouvant être enlevé qu'au prix d'un combat. Charles ne savait presque plus à quoi se résoudre, lorsqu'un ménétrier lombard paraît devant lui et demande quelle récompense lui serait donnée s'il conduisait l'armée par un défilé où elle ne rencontrerait ni une lance ni un bouclier. « Tout ce que tu voudras, » répond le roi. Le jongleur tient parole. Il conduit Charles et ses leudes par une route qui a conservé, pendant tout le moyen âge, le nom de route des Francs, *via Francorum*. L'armée débouche ainsi dans les plaines occidentales de la Lombardie.

Didier est saisi d'épouvante, en voyant tout à coup apparaître sur ses derrières les lances franques auxquelles il croyait n'avoir à disputer que l'entrée du val d'Aoste. Il se hâte de monter à cheval et court s'enfermer dans Pavie, pendant que les leudes se répandent dans le pays et livrent les bourgs et les châteaux à une dévastation complète.

Dans ces entrefaites le jongleur vient réclamer le prix du service qu'il a rendu au roi.

— Demande tout ce que tu voudras, lui dit Charles.

— En ce cas, je monterai sur un des rochers que voilà, je sonnerai du cor, et aussi loin que le bruit sera entendu, la terre et tous les hommes qui sont dessus m'appartiendront.

— Qu'il soit fait selon que tu dis, repartit le roi.

Aussitôt le ménétrier monte sur un rocher et corne de toute la force de ses poumons. Puis il descend et se met à parcourir les campagnes environnantes, demande à tous ceux qu'il rencontre s'ils ont entendu le son du cor et donne à ceux qui répondent affirmativement une tape sur la joue en disant :

— C'est bien, tu es mon serf.

Telle est, selon la chronique que nous citions tout à l'heure, l'origine du vasselage des Transcornati, connus sous ce nom, pendant plusieurs siècles, dans la Lombardie occidentale. (*Chronic. Novaliciens.* lib. III, cap. X-XIV.)

Les progrès de l'armée royale, à laquelle se joint bientôt le corps commandé par Bernard, ne rencontrent plus d'ob-

stacle. Turin, Ivrée, Verceil, Novarre, Plaisance, Milan, Parme, Tortona, toutes les villes jusqu'au golfe de Gènes succombent l'une après l'autre. Pavie seule les arrête, place formidable que tous les rois lombards, depuis Alboin, c'est-à-dire depuis le VI^e^ siècle, s'étaient plu à fortifier, et dont les remparts, hauts de soixante-dix pieds, et les soixante-deux tours pouvaient défier pendant quelque temps au moins les efforts des Franks. Didier s'y était enfermé avec ses meilleures épées, décidées à une défense opiniâtre. Là se trouvaient aussi les quelques leudes austrasiens qui, après la mort de Carloman, avaient suivi les destinées de sa veuve et de ses orphelins, et de ce nombre était cet Ogier l'Ardennais que les romans et les chansons de geste ont rendu si célèbre sous le nom d'Ogier le Danois.

Il fallut, pour s'emparer de Pavie, en faire le siége en règle. Charles confia ce soin au comte Bernard, et se porta immédiatement sur Vérone, où il avait appris que sa belle-sœur et ses deux neveux s'étaient refugiés, sous la protection d'Adalgise, fils du roi Didier. Cette place fut enlevée sans beaucoup de peine. Ancône, Spolète et d'autres villes succombèrent à leur tour. Adalgise parvint à s'échapper et alla chercher un asile à Bysance auprès de l'empereur Constantin Copronyme. La veuve de Carloman ne fut pas aussi heureuse. Elle tomba avec ses fils au pouvoir du vainqueur, et nul n'a jamais su ce que devinrent ces infortunés.

La prise de Pavie n'est plus qu'une question de temps, car les travaux du siége viennent de commencer. Ce fut du haut des tours crénelées de cette forteresse que Didier put voir se répandre dans les plaines tout à l'entour les masses formidables de ces hommes du nord dont les casques, les lances, les cuirasses et les épées flamboyaient au soleil : spectacle effrayant que le moine de Saint-Gall ne peut décrire qu'en s'élevant presque au ton de l'épopée. Ogier l'Ardennais est là auprès de Didier. Ils regardent et voient apparaître d'abord des files de charriots et d'équipages comme en eurent sans doute Darius ou Jules César. Le roi dit à Ogier : « Charles « n'est-il pas dans cette grande armée? — « Non, » répond l'Ardennais. Apercevant ensuite l'innombrable multitude des simples soldats accourus de tous les points de notre vaste empire : « Charles est sans doute dans cette foule? » reprend le roi. — « Non, pas encore, » réplique Ogier. Alors Didier se sent pris d'une grande inquiétude, et il demande : « Qu'allons-nous faire, s'il en amène un plus grand nombre encore? » — « Vous le reconnaîtrez bien quand il sera là, repart Ogier. Quant à ce qui adviendra de nous, je l'ignore. » Pendant qu'ils s'entretenaient de la sorte, apparaît la troupe des paladins qui ne connaissent point le repos. « Voilà Charles! » exclame le roi. Mais l'Austrasien répond : « Non, ce n'est pas lui encore. » En ce moment on voit s'avancer les évêques, les abbés, les clercs, les chapelains et leurs assistants. Quand Didier les eut vus, il ne se sentit plus la force de supporter la lumière du jour, et, ne désirant que la mort, il murmura avec angoisse ces paroles : « Descendons et cachons-nous dans les entrailles de la terre pour échapper à la fureur d'un ennemi aussi redoutable. » Ogier qui avait, dans un meilleur temps, appris à connaître parfaitement la force et l'armure de l'incomparable Charles, répond d'une voix inquiète : « Quand vous verrez la plaine toute hérissée d'épis de fer, quand vous verrez le Pô et le Tessin battre les remparts de la ville de flots de fer noir, vous pourrez croire que Charles est là. » Comme il achevait de parler, un nuage sombre commença à se dessiner du côté de l'occident et le jour se couvrit de ténèbres horribles. Mais à mesure que le roi des Franks approchait, l'éclat de ses armes fit luire aux yeux des gens de la ville un jour plus sinistre qu'aucune nuit. Alors on vit Charles lui-même, le guerrier de fer, la tête coiffée d'un casque de fer, les bras revêtus de brassards de fer, sa poitrine de fer et ses larges épaules protégées par une cuirasse de fer; il avait à la main gauche une lance de fer qu'il tenait élevée en l'air, car sa main droite ne quittait

pas la poignée de son invincible épée. L'extérieur des cuisses, que d'autres laissent dégarnies de toute défense pour pouvoir monter plus facilement à cheval, il l'a tout couvert d'écailles de fer. Ses jambards de fer je ne les mentionne pas, car ils étaient en usage dans toute l'armée. Sur son bouclier on ne voyait que du fer. Son cheval aussi était de fer par la couleur et par le courage. Ceux qui précédaient le roi, ceux qui cheminaient à ses côtés, ceux qui le suivaient étaient tous équipés de même, et le reste des troupes avaient des armures semblables selon que les moyens de chacun le permettaient. Le fer couvrait les champs et les routes. Les rayons du soleil étaient reflétés par le fer. Le peuple saisi d'effroi admirait tout ce fer glacé, et la terreur que la vue de ce fer étincelant inspirait pénétrait jusque dans les entrailles de la terre. « Que de fer ! hélas ! que de fer ! » Tels étaient les cris confus des habitants de la ville. La solidité des murailles fut ébranlée par ce fer, et la vue de ce fer fit tomber le courage des jeunes gens et la fermeté des vieillards. Ce que moi, pauvre écrivain bégayant et édenté, j'ai essayé de dépeindre en détail dans une longue description, Ogier l'aperçut d'un seul coup d'œil, et il dit au roi Didier : « Regardez, voilà celui que vous avez tant cherché des yeux. » A ces mots il tomba presque sans vie sur les dalles. (Monach. San Gallens. lib. II, cap. XVII.)

Ce tableau donne une idée de l'image qu'on se faisait, dès le IXe siècle, de la personnalité de Charlemagne, et il nous montre en même temps ce qu'étaient ces armées franques qui devaient préparer les éléments de cette unité morale de l'Europe dont les croisades furent la première manifestation.

Le siége de Pavie fut long. Il dura tout l'automne et tout l'hiver. Comme la fête de Pâques (774) approchait, Charles résolut d'aller la célébrer à Rome même. Il y reçoit du pape Adrien l'accueil le plus splendide, et confirme, quelques jours plus tard, en l'étendant encore, la fameuse donation de Pepin le Bref, qui comprenait le duché de Rome et constitua le domaine de Saint-Pierre. En retour de cette libéralité, il obtient le titre de patrice romain : qualification que les empereurs d'Orient avaient imaginé d'accorder aux rois germaniques d'Italie pour avoir l'air de conserver sur eux une suprématie au moins nominale. Clovis avait même accepté ce titre de l'empereur Anastase. (Gregor. Turon. *Histor. Francor.*, lib. II, c. XXXVIII.) Plus tard le pape Grégoire III l'offrit à Charles-Martel dans le dessein de se faire de ce héros un défenseur assuré. (Fredegar. Scholast. *Chron. continuat. pars tertia*, cap. CX.) Enfin, c'est en sa qualité de patrice romain que Pepin le Bref fut sollicité, en 754, par le pape Étienne II à prendre les armes contre Haistulf, roi des Lombards. (*Epistol. Stephani II papæ*, apud Dom Bouquet, tom. V, p. 486.)

Pendant ce temps, le comte Bernard continue à livrer à Pavie des assauts multipliés. Charles ne tarde pas à le rejoindre pour encourager les assiégeants par sa présence. Enfin, après un siége d'environ dix mois (octobre 773-juin 774), Didier reconnaît l'inutilité d'une plus longue résistance. Il ouvre les portes de la ville et se rend au vainqueur sans aucune condition. La guerre et la conquête de la Lombardie sont terminées, de sorte que Charles peut à la fois prendre le titre de roi des Lombards et ceindre cette fameuse couronne de fer dont le nom est dû à un cercle intérieur formé d'un des clous qui servirent au crucifiement du Sauveur (Sigonius, *de Regno Italiæ*, t. IV, p. 89). Le sort de Didier et des siens est décidé aussi. Ils sont transportés au delà des Alpes. D'après les uns, le roi et sa femme Ansa furent enfermés dans le monastère de Corbie (Hepidan. *Annal.*, apud Du Chesne, t. II, p. 472). Selon d'autres (et cette version est la véritable), Didier fut remis à la garde d'Agilfried, évêque de Liége. C'est dans cette ville qu'il mourut, et sa dépouille mortelle fut ensevelie à Aix-la-Chapelle. (Sigebert. Gemblac. ad ann. 774 ; Anselm. *Vit. Agilfrid.*, cap. XXXII, ap. Chapeauvill., t. I, p. 149.)

La destruction de la royauté lombarde fut plus facile à accomplir que la soumission des Saxons. Prompts à saisir toutes

les occasions de s'affranchir de l'espèce de tutelle où les Franks, depuis les Mérovingiens, essayaient de les tenir, enhardis surtout par l'éloignement de Charles qu'ils savaient occupé en Italie, ils avaient repris les armes et recommencé leurs excursions sauvages. Dompter cette race, ce fut l'œuvre principale de la vie si active et si remplie de Charlemagne. Encore n'y réussit-il pas complétement. Les Saxons, restés inaccessibles à toute idée de culture, livrés à tous les instincts barbares qui sont inhérents à la vie nomade et qui en entretiennent le goût, étaient ce qu'ils devaient être naturellement, des ennemis irréconciliables même pour leurs propres frères de race depuis longtemps attachés par des habitudes sédentaires à un sol tout peuplé des traditions de la civilisation antique, et, mieux encore, fertilisé par les semences du dogme chrétien. Cet antagonisme devait prendre un caractère plus décidé à mesure que les deux embranchements germaniques frank et saxon se développaient dans une direction plus opposée, — l'un, sous l'influence de ses croyances païennes, du culte sanglant que reclamaient ses divinités nationales, de sa mythologie qui réservait un culte spécial aux guerriers, c'est-à-dire aux hommes de meurtre, et de ses lois qui autorisaient la décimation des prisonniers de guerre et, comme premier exercice militaire, les expéditions de vol et de pillage; — l'autre, sous l'empire d'une communauté déjà presque régulière, où le respect de la propriété avait en quelque manière acquis la force d'un principe, où les devoirs de chacun avaient commencé à constituer les droits de tous, où, en un mot, les esprits, disciplinés à un certain degré par la douce loi du Christ, convergeaient vers cette unité morale qui est le but et l'idéal des sociétés humaines. Les Franks comprenaient depuis longtemps que le seul moyen d'assouplir les Saxons, ces voisins si incommodes, était de les attirer dans le cercle des idées chrétiennes, et ce qui le prouve, c'est la persévérance avec laquelle on les vit, surtout depuis le temps de Pepin d'Herstall, stimuler ou seconder le zèle de ces missionnaires qui, la croix à la main et le livre des évangiles sur la tête, allaient faire connaître la bonne nouvelle à ces barbares et mourir en la confessant. Malheureusement ce travail de conversion devait, par la nature même des circonstances, être fort lent à s'accomplir; car des vérités spirituelles ne pouvaient avoir directement prise ni exercer une action permanente sur ce peuple dont le paganisme septentrional flattait toutes les passions et tous les instincts incompatibles avec un véritable ordre social, et qu'il fallait commencer par détacher de ses croyances topiques et par éloigner de ses forêts mystérieuses et farouches, où tout lui était divinités, les sources, les rivières, les rochers et les arbres.

Dans les entreprises si obstinément poursuivies par Charlemagne contre l'organisation saxonne, s'est-il jamais rendu nettement compte de leur but social et civilisateur? Nous n'oserions le prétendre. Les grands conquérants ne sont souvent dans les mains de la Providence que des instruments dont elle se sert pour accomplir ses desseins?

Mais autant il persiste à vouloir dompter les clans saxons, autant ils persistent à défendre ou à reconquérir leur indépendance. Il n'entreprend aucune guerre, contre les Arabes, contre les Huns, contre les Bavarois, contre les Lombards, contre les Bretons, sans qu'aussitôt ils courent aux armes. Aussi, depuis l'an 772 jusqu'en 804, est-il obligé dix-huit fois de lancer ses armées sur les terres saxonnes ou de les conduire lui-même contre l'ennemi. Cette lutte, durant laquelle les Franks pénétrèrent plusieurs fois jusqu'au Wéser, jusqu'à la Saale, jusqu'à l'Elbe et même au delà, peut se diviser en trois périodes. La première, commencée en 772, se termina en 778 par la paix de Paderborn.

L'année précédente (777), Charles avait annoncé aux Saxons qu'il tiendrait un grand plaid dans cette ville, et que là on traiterait définitivement leurs affaires. Après qu'il eut célébré les fêtes de Paques à Nimègue et que le mois de mai fut venu, il arriva à Paderborn, avec ses principaux leudes. Il tenait à donner à l'assemblée un éclat inusité, voulant imposer aux bar-

bares par un spectacle dont ils ne soupçonnaient pas la grandeur. Le hasard voulut que plusieurs chefs sarrasins, Ibn-al-Arabi, gouverneur de Saragosse, son fils Jussuf, et son gendre Abitar, commandant d'Huesca, eussent traversé les Pyrénées pour venir solliciter le roi de les affranchir de l'émir Abderrahman, le premier de la race des Ommiades d'Espagne, contre lequel ils s'étaient révoltés. C'est à Paderborn que Charles voulut les recevoir. Ils y vinrent, de sorte que rien ne manquait à la mise en scène. En effet, là se trouvaient réunis autour de l'homme de fer, qui était leur chef, ces redoutables paladins que Didier n'avait pu contempler sans effroi du haut des murs de Pavie, ces évêques et ces prélats dont les chapes étaient étincelantes d'or et dont la main savait au besoin manier la lance et l'épée aussi bien que la crosse, puis les soldats aguerris à toutes les luttes depuis le règne de Pepin jusqu'au règne nouveau, et enfin ces clercs dont un grand nombre avaient été témoins des travaux de saint Boniface et dont plusieurs brûlaient de l'imiter. (Einhard. *Annal.* ad ann. 777.)

C'est devant cette assemblée que se présentèrent les principaux chefs saxons, hors un seul, le plus déterminé de tous, ce fameux Wittekind qui devait plus tard jouer un si grand rôle dans l'histoire de son peuple et qui, ne voulant entendre à aucune soumission, s'était retiré auprès de Siegfried ou Sigard, son beau-frère, roi des Danes ou des Jutes. En présence de Charles, aucun d'eux n'eut le courage de discuter ses droits, et tous lui jurèrent foi et obéissance. Beaucoup d'entre eux demandèrent le baptême et engagèrent même leurs biens pour le cas où ils retourneraient à leurs anciens dieux. Ils promirent aussi de laisser circuler librement sur leur territoire les missionnaires chrétiens et d'empêcher qu'ils fussent molestés de quelque manière que ce fût. Aussi bien il leur eût été difficile de résister aux injonctions d'un maître qui joignait la menace au commandement. A la vérité, il n'en était pas encore venu à comminer, comme il fit plus tard, la peine de mort contre ceux qui reprendraient leur culte national. En retour de la soumission et de la fidélité qu'ils lui jurèrent, il leur laissa, comme aux Lombards, un semblant de liberté, c'est-à-dire l'autorisation de continuer à vivre sous leurs propres lois et de tenir leurs assemblées, sauf à reconnaître sa suzeraineté. Il ne se borna pas là. Il résolut de fonder sur les terres des Saxons un certain nombre de monastères et d'églises, sortes de stations d'où les missionnaires chrétiens pussent rayonner dans tous les sens pour détruire les autels du culte odinique et purifier les forêts où s'abritaient les divinités et les superstitions païennes.

Habitué à dompter les hommes par la force de l'épée, Charles put croire un instant qu'il était aisé de soumettre de la même manière les convictions religieuses d'un peuple. Mais il se trompait. En effet, à peine s'était-il écoulé un an depuis l'assemblée de Paderborn, que Wittekind paraît tout à coup au milieu des Saxons comme un libérateur.

Issu sans doute de quelqu'une de ces races sacerdotales que les anciens germains tenaient en si haute vénération, il se distinguait entre tous par la force de volonté, par l'énergie, par le courage, en un mot, par toutes les qualités qui légitiment l'autorité chez les peuples barbares. Puis n'était-il pas en quelque sorte l'expression vivante de toutes les aspirations nationales? Aussi son nom s'est-il associé dans les légendes à celui de cet Arminius ou Irmin qui avait fait verser des larmes à l'empereur Auguste sur ses légions exterminées. Chaque fois qu'il apparaissait, les Saxons oubliaient les engagements conclus avec les Franks, et venaient se ranger résolument sous ses drapeaux.

On verra plus loin que, dans le courant de l'année 778, Charles terminait par une désastreuse retraite son expédition d'Espagne. Le bruit en était parvenu aux oreilles des Saxons, et l'on ajoutait même que le roi avait péri dans les gorges des Pyrénées. Aussitôt ils courent aux armes, et, sous la conduite de Wittekind, ils traversent la Thuringe, la Hesse, la Franconie, mettant tout à feu et à sang et n'épargnant ni l'âge ni le sexe. Ils s'a-

vancent jusqu'au bord du Rhin, mais ils essaient vainement de le franchir à Coblence et à Deutz en face de Cologne. Toute la domination franque au delà de ce fleuve semble compromise sinon détruite.

C'est à Auxerre que Charles apprend ce grand désastre. Il convoque sans retard une armée de Francs orientaux et d'Alamans et l'oppose aux envahisseurs qui sont repoussés vers l'Elbe après avoir essuyé une sanglante défaite près de Leisa sur l'Eder.

Cette défaite ne put abattre les Saxons. L'année suivante (779) ils se remettent en campagne. Mais Charles se trouve précisément à Cologne où il tient le plaid du printemps. Il forme une armée nouvelle qui atteint l'ennemi à Bucholz en Westphalie, l'écrase et en rejette les débris au delà du Wéser. Trois années de suite les épées franques sont obligées de réprimer les invasions saxonnes, et à chaque printemps les clairons de guerre sonnent tantôt sur les bords du Wéser et de l'Aller, tantôt sur les rives de la Saale et de l'Elbe. A ces luttes ainsi renouvelées sans cesse il fallait mettre un terme en frappant un grand coup. D'ailleurs, d'autres tribus barbares étaient venues s'associer aux Saxons, et de ce nombre étaient les Slaves, ces avant-coureurs des Huns. Puis encore une expédition franque, mal commandée, venait d'être détruite à Suntel, au bord du Wéser, et l'ennemi s'était de nouveau étendu jusqu'au Rhin. La patience du roi était epuisée.

Il rassemble donc une grande armée (782), pénètre en Allemagne, refoule les envahisseurs, et s'avance jusqu'au point où le Wéser reçoit les eaux de l'Aller. Là, dans cette plaine de Werden, restée si célèbre depuis, il convoque tous les chefs saxons qu'il somme de s'expliquer sur la rupture continuelle des traités. Ils en rejettent unanimement la faute sur Wittekind qui s'est derechef réfugié chez les Danois et ils lui livrent les partisans du contumace au nombre de quatre mille cinq cents. Aussitôt Charles ordonne le massacre de tous ces hommes, boucherie effroyable dans laquelle l'histoire ne saurait consentir à voir simplement la suite d'un procès criminel. (Einhard. *Annal.* ad ann. 782; Poëta Saxo, ad ann. 782.)

Non content d'avoir frappé les Saxons de terreur par cet horrible massacre, il continua le système précédemment adopté, de faire construire, dans les positions les plus favorables, des châteaux où il pût établir des garnisons capables de contenir des populations disposées à se soulever à chaque instant. Il avait déjà fait rétablir la forteresse d'Eresburg, celle de Magdebourg et d'autres. Il en bâtit de nouvelles sur d'autres points, et de ce nombre est le formidable retranchement de Herstall, qui ne fut d'abord qu'un simple camp, mais qu'il augmenta de travaux considérables et qui forme aujourd'hui la petite ville de Herstel près du Wéser. Il fait plus, il formule cette terrible capitulation, dans laquelle non-seulement il impose à tout Saxon, s'il ne veut encourir la peine de mort, l'obligation de se faire baptiser, mais encore d'observer le jeûne du carême, et dont la plupart des articles ont pour sanction le glaive ou la hache du bourreau. (*Capitulatio de partib. Saxoniæ*, ap. Baluze, tom. I, p. 249.)

Mais le sang appelle du sang. Celui dont la plaine de Werden a été rougie crie vengeance. Aussi la Saxonie, frappée d'abord d'une sorte de stupeur, est bientôt tout entière sous les armes. Wittekind reparaît, communiquant sa propre énergie aux peuples de sa race et imprimant à la guerre un caractère d'acharnement qu'elle n'a pas encore présenté jusqu'à ce jour. Trois campagnes également sanglantes se succèdent. Enfin on atteint l'année 785. Alors, soit épuisement, soit lassitude, soit conviction de l'inutilité de continuer la lutte, Wittekind et Abbion son principal lieutenant abandonnèrent la partie et se retirèrent à Bardengau, au delà de l'Elbe inférieure. Cette fois, moins rigoureux qu'il ne l'avait été trois années auparavant, Charles se borna à recevoir la soumission des Saxons. Dans un plaid solennel qu'il tint, cette même année, à Paderborn, il conçut l'idée de proposer une entrevue aux deux chefs fugitifs; il leur donna des otages en ga-

rantie de leur sûreté personnelle, et sut enfin les décider à se soumettre. C'est à la villa royale d'Attigny que Wittekind, sa femme Geva, son lieutenant Abbion et un nombre considérable de leurs compagnons d'armes reçurent le baptême. La joie que Charlemagne en éprouva est exprimée dans une lettre qu'il adresse à son ami Offa, roi de Mercie, et le pape Adrien, voulant que l'Église célébrât un si grand événement, ordonna trois jours de processions solennelles dans tous les pays de la chrétienté. (Carol. M. *Epistol. I, ad regem Offam ;* Hadriani PP. *Epistol. XXVI ad Carol.* M.; Einhard. *Annal.* ad ann. 785.)

Cependant, quoique le nom de Wittekind disparaisse, dès ce moment, des pages de l'histoire, pour entrer dans le domaine de la légende et se transformer en celui de Guiteclin de Sassoigne, la pacification des Saxons fut loin d'avoir pris un caractère définitif. La guerre recommença de plus belle en 793, par le massacre d'une troupe de Francs qui traversaient la Frise et qui furent pris et mis à mort près de Rustringen sur la rive gauche de l'embouchure du Wéser. Les sept expéditions qui furent entreprises contre les tribus soulevées, depuis le nouveau soulèvement jusqu'en 804, se passèrent, comme les précédentes, en carnage et en dévastations de toute espèce. Elles complétèrent toutefois la soumission des Saxons, qui dès lors se résignèrent à leur destinée. Du reste, la nation se trouvait fort affaiblie depuis quelques années, Charles ayant trouvé un moyen de diminuer l'intensité sinon la fréquence des insurrections en arrachant les populations de leur sol natal pour les fixer ailleurs. Une foule d'annalistes parlent des transplantations qu'il opéra en 794, en 796, en 797, en 798 et en 804, et dont chacune enlevait à la Saxonie un homme sur trois. (*Annal. Sti Amand.*, ap. Pertz, I, 14 ; *Annal. Francor.*, ap. Lambecium; *Chron. Moissiac* ; Herman. Contract. ad ann. 794 ; *Chron. breve Sti Galli* , ap. Baluze , *Miscellan. I*, p. 494; *Annal. Francor. Tilian.* ad ann. 804). Une grande partie de ces colons, hommes, femmes et enfants, furent disséminés dans les provinces de la Belgique actuelle, et ce n'est pas d'après une simple conjecture que les *Chroniques de Saint-Denis* (ap. Dom Bouquet, p. 252) ont pu nous laisser ce renseignement : « De celle gent sont né et extrait, si comme l'on dit, li Brebançon et li Flamenc , et ont encore celle meïsmes langue. » Car ce n'est pas trop se hasarder, croyons-nous, que de regarder comme leurs descendants directs ces *Kerels* (1) qui habitaient le littoral de la Flandre occidentale et qu'un poëte flamand du XIVe siècle nous dépeint sous des couleurs si farouches. (*Oudvlaemsche liederen en andere gedichten der XIVde en XVe eeuwen*, no LXXXV.) Charles ne se contenta pas d'affaiblir de cette manière les Saxons. Il multiplia aussi, pour les maintenir dans l'obéissance, les châteaux et les citadelles. Il éleva sur leur territoire une foule d'autres forteresses, plus pacifiques, des monastères, et divisa la Saxonie en neuf évêchés qu'il soumit aux archevêques de Cologne et de Mayence, et qui étaient établis à Paderborn, à Werden, à Brême, à Munster, à Halberstadt, à Hambourg, à Hildesheim, à Minden et à Osnabruck.

Il est permis de croire que le roi ne comptait pas trop sur le maintien réel de la paix. Du moins c'est ce que l'on peut conclure de la précaution qu'il prit en assignant aux évêques saxons, pour le cas où de nouveaux soulèvements se produiraient, des lieux de refuge dans d'autres parties de ses États. C'est ainsi qu'entre autres il fixa, pour l'église de Hambourg, un lieu d'asile à Renaix , en Flandre , *propter infestacionem barbaricam* (Adam. *Gesta Hammaburg. eccles. pontific.* lib. I, cap. XV.), de même que plus tard Louis le Débonnaire assura à l'église de Brême un monastère établi aussi en Flandre, à Thourout. (*Ibid.* lib. II, cap. XVIII.) Si fondées que pussent être les craintes que Charles nourrissait encore, elles ne furent point justifiées par les faits. Les tribus saxonnes ne bougèrent

(1) Ce terme est la visible reproduction du mot saxon *ceorl*, *vilain*. Dans l'Edda il se trouve employé pour signifier *colon*. Cf. Sæmundar *Rigsmal*, strophe 18e.

plus. Elles étaient décidées à ne former désormais avec les Franks qu'un même peuple. (Einhard. *Vita Karoli*, cap. VII.) D'ailleurs, le célèbre capitulaire de 797 les avait réintégrées en quelque manière dans le droit commun. (*Capitular. Saxonic.* ap. Baluze, *Capitul.*, *I*, p. 275) et une réunion solennelle tenue à Salz, en 803, avait entendu, d'une part, leurs chefs promettre d'abjurer leur culte et d'écouter les paroles de leurs évêques, et d'une autre part Charles, non-seulement les affranchir de tout tribut, sauf la dîme à payer aux églises, mais encore s'engager à les laisser vivre sous leurs propres lois comme un peuple libre, ne se réservant que le droit de les faire visiter par ses commissaires. (Poëta Saxo, ad ann. 803.)

Ainsi se trouve accomplie l'œuvre principale du règne de Charlemagne, la soumission des Saxons. En introduisant dans le cercle des idées chrétiennes ce peuple avec lequel les Franks avaient une complète communauté d'origine et de langue, et en se l'attachant par le lien non moins puissant de la religion, on donnait une force nouvelle au rempart que la race germanique était destinée à opposer aux Huns et aux Slaves, qui, derniers venus de la civilisation, occupaient déjà la partie orientale de l'Europe.

Une autre tâche providentiellement dévolue à Charlemagne, ce fut le refoulement des Arabes qui occupaient l'Espagne et une partie des îles et du littoral européen de la Méditerranée. Aussi consacra-t-il sept campagnes à ce travail, si glorieusement commencé par Charles Martel dans les plaines de Poitiers.

On se souvient qu'à la cour plénière qui fut tenue à Paderborn en 778 et qui ferma la première période des guerres saxonnes, plusieurs chefs sarrasins d'Espagne s'étaient présentés devant Charlemagne pour solliciter le secours de ses armes contre Abderrhaman, émir d'Andalousie leur suzerain. Ils offrirent de lui livrer, à ce prix, les quatre portes des Pyrénées, celle de Barcelone, celle de Puyceda, celle de Pampelune et celle de Tolosa. Ils lui firent hommage des cités qu'ils commandaient et promirent même, dit-on, de se faire chrétiens. C'en fut assez pour le décider à entreprendre une expédition en Espagne, et les leudes se réjouissaient d'essayer leurs épées et leurs lances sur un peuple dont la défaite avait procuré tant de gloire à leurs pères en 732.

Les apprêts que Charles fit pour cette campagne furent formidables. Il rassembla non-seulement les meilleurs guerriers de l'Austrasie et de la Neustrie, mais encore ceux de la Souabe, de la Bavière, de la Bourgogne et de la Lombardie. Arrivé en Aquitaine, à Casseneuil sur Lot, il y célèbre la fête de Pâques et attend que toutes ses forces convoquées en cet endroit se trouvent réunies. Ses fidèles étant arrivés au rendez-vous, il les partage en deux corps d'armée dont l'un doit pénétrer en Espagne par les gorges de la Biscaye, et dont l'autre doit traverser les défilés du Roussillon. Il se réserve le commandement du premier, et place le second sous les ordres de ce même comte Bernard qui était, quelques années auparavant, descendu en Italie par les escarpements du Mont Joux. Ces deux armées s'ébranlent aussitôt et franchissent les Pyrénées. Charlemagne arrive devant Pampelune et commence le siége de cette place. Pendant ce temps le comte Bernard s'empare de Gironne, de Barcelone et s'avance jusqu'à l'Ebre. Puis, remontant ce fleuve, et réduisant toutes les places qui en défendent le cours, il rejoint le roi devant Pampelune, qui ne tarda pas à succomber à son tour, de même que Jacca, Huesca, Saragosse et plusieurs autres forteresses de Navarre, d'Aragon et de Catalogne. Dès lors le but de l'expédition est atteint. L'Ebre formera désormais, du côté de l'Espagne, la frontière de l'empire que Charlemagne prépare. (Einhard. *Annal.* ad ann. 778 ; *Annal. Petavin.* ad ann. 778 ; *Annal. Tilian.* ad ann. 778.)

Le territoire compris entre ce fleuve, la chaîne des Pyrénées et le cours de la Tet, fut connu depuis cette époque sous le nom de marche d'Espagne. Charles le divisa en quatre circonscriptions militaires, le Roussillon, l'Aragon, la Catalogne et la Navarre, et le plaça sous le

commandement supérieur d'un marquis ou garde-frontière qui eut son siége à Barcelone. Il investit Ibn-al-Arabi du gouvernement de Saragosse, et Abitar de celui d'Huesca, reçut de ces chefs le serment de fidélité et des otages, mit dans les places fortes des garnisons chargées de maintenir le pays dans l'obéissance, démantela Pampelune et reprit le chemin de la France. Aussi bien les Saxons, le sachant occupé en Espagne, avaient ressaisi les armes, au mépris des engagements pris à Paderborn.

La nouvelle que Wittekind venait de se remettre à leur tête le décida à hâter son retour. L'armée s'engagea donc dans cette gorge sauvage qui traverse le mont Altobiscar, entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port, et que la poésie a rendue si célèbre sous le nom de vallée de Roncevaux. Le roi conduisait lui-même l'avant-garde. L'arrière-garde, composée des guerriers les plus éprouvés, était placée sous les ordres de Roland, gardien des côtes de Bretagne et, s'il faut en croire les légendes, fils d'Aglant et de Berthe, sœur de Charlemagne. On marcha résolument à travers les précipices, sans se douter du danger dont on était menacé. En effet, à l'instigation de ce même Lupus qui avait acheté, en 769, l'investiture du duché de Gascogne en livrant lâchement aux Franks son oncle Hunold, une foule de Gascons, de Navarrais et même d'Arabes s'étaient embusqués sur les hauteurs qui dominaient le défilé par où les Franks opéraient leur retraite. Ils laissèrent passer tranquillement l'avant-garde et le centre de l'armée. Mais, au moment où l'arrière-garde parut avec les bagages et le riche butin qu'elle emportait, ils commencèrent à faire pleuvoir une nuée de flèches et à rouler des fragments de rocher sur Roland et sur ses compagnons. Ceux-ci opposent vainement la plus héroïque résistance. Ils succombent écrasés sons les traits et sous les pierres. Roland lui-même tombe, et tous les bagages sont pris. (Einhard. *Annal.* ad ann. 778.)

Cette sanglante défaite a été célébrée dans une foule de cantilènes et de romans qui ne constituent pas la partie la moins importante de la littérature du moyen âge. D'après le récit du faux Turpin, au moment de succomber, Roland, qui avait déjà ébréché de haut en bas sa redoutable épée Durandal, emboucha son cor d'ivoire, Olifant, dont lui seul était capable de tirer un son, et les éclats de l'instrument merveilleux, résonnant d'échos en échos, allèrent retentir aux oreilles de Charlemagne. En même temps, ne voulant pas que son épée tombât au pouvoir de l'ennemi, il la brisa sur un rocher, où, selon la légende populaire, il fit une entaille gigantesque, que les pâtres et les chasseurs des Pyrénées appellent encore aujourd'hui la brèche de Roland. Enfin, sonnant toujours du cor, jusqu'à ce que les veines de son cou se rompissent, il expira.

A la nouvelle de ce qui se passait, Charles se hâte de rebrousser chemin pour aller au secours des siens. Mais les ennemis avaient disparu après avoir pillé les bagages, et la nuit empêcha qu'on retrouvât leurs traces. Il était donc impossible de tirer cette fois vengeance des complices de Lupus. Plus tard cependant la colère de Charles atteignit ce prince, qui avait le tort de joindre au crime de foi mentie, celui d'être un des derniers représentants de la race mérovingienne et qui fut ignominieusement condamné au gibet.

Cette nouvelle conquête ne se maintint pas sans beaucoup de peines et de luttes. Plus d'une fois les cités de la Marche d'Espagne furent attaquées et prises par les Sarrasins. Ceux-ci, en effet, ne manquèrent jamais de profiter de l'éloignement momentané des armées franques et aquitaines, lorsque le roi les occupait ailleurs, pour refouler les chrétiens vers les Pyrénées et même pour se répandre en deçà des montagnes. Ainsi on les vit à deux reprises, en 792 et en 812, envahir une partie de la Narbonnaise et la mettre à feu et à sang. (Einhard. *Annal.* ad ann. 792 et 813.)

La guerre d'Espagne et la nécessité de contenir les Sarrasins au sud-ouest de la chaîne pyrénéenne ne furent pas les seules entreprises dont Charles eut à se préoccuper durant sa lutte avec les Saxons.

L'Italie aussi réclamait son attention; car la chute de Didier n'avait pas suffi pour assurer la domination franque dans la Lombardie. Le fils de ce roi, Adalgise, à qui l'empereur de Constantinople Léon IV avait conféré la dignité de Patrice, n'avait rien négligé pour récupérer un jour le sceptre paternel. Réfugié à la cour du Bysance, il avait su gagner les ducs de Spolète, de Bénévent et de Frioul, et voulait, avec leur aide et celle de Grecs, essayer de relever la monarchie écroulée des Lombards. Malheureusement, l'impatience et l'ambition de Radgaus, duc de Frioul, qui aspirait lui-même à la couronne de fer, hâtèrent l'explosion du complot et le firent avorter. D'ailleurs, les plans des conjurés ayant déjà été révélés par le pape Adrien à Charlemagne, celui-ci s'empresse d'accourir (776), s'empare de Radgaus et le fait périr par le glaive. Il se contente de cette seule tête, et épargne le duc de Spolète et celui de Bénévent, mais non sans avoir exigé d'eux le serment de fidélité et des otages pour l'avenir. (Einhard. *Annales; Annales Mettens.* ad ann. 776.)

Bien que cette tentative ait échoué, Adalgise ne se donne pas pour battu. A deux autres reprises, en 779 et en 786, il renouvelle ses tentatives, avec l'aide du duc de Bénévent et des Bysantins. Mais ces deux fois encore il se brise contre les forces des Francs. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786; *Histor. Miscell.*, liv. XXII.)

Depuis douze ans Charlemagne avait conduit seul toutes ses grandes entreprises. Il songea enfin, sinon à se donner des associés, au moins à se préparer des aides pour l'avenir. Durant un voyage qu'il fit à Rome avec toute sa famille, en 781, il fit donner par le Pape l'onction royale aux deux plus jeunes de ses fils, à Pepin et à Louis. Quoiqu'ils fussent enfants encore, il destinait au premier, à Pepin né en 776, la couronne de Lombardie, et au second, à Louis né en 778, la couronne d'Aquitaine. En réservant à l'aîné, à Charles (car Pepin le Bossu ne comptait pour rien dans la famille), la succession de la Neustrie, de l'Austrasie et des États qui s'y rattachaient, il voulait habituer de longue main les autres populations à voir dans le prince qui leur était assigné leur souverain futur et à renoncer pour toujours à leurs chefs héréditaires. Il envoya même Louis à Toulouse bien qu'il fût âgé à peine de trois ans, et le plaça sous la direction d'un personnage nommé Arnold et chargé probablement aussi du gouvernement de l'Aquitaine, vaste territoire auquel Charles venait d'ajouter la Septimanie et qui comprenait dès lors la Gascogne, la Guyenne, l'Auvergne, le Limousin, la Saintonge, le Poitou, l'Anjou au sud de la Loire, la Marche, le Berry, le Bourbonnais et le Languedoc. (Einhard. *Annal.* ad ann. 781; Ejusd. *Vit. Karoli*, cap. XV; Funck, *Ludwig der Fromme*, chap. II, note 1.)

Après avoir garanti le midi de la Gaule contre les attaques des Sarrasins par l'établissement du royame des Aquitains et par une étroite alliance avec le roi Alphonse II, dit le Chaste, qui tenait haut et ferme le drapeau chrétien en Gallice, dans les Asturies et dans la Biscaye, Charles compléta le plan de consolidation qu'il avait conçu pour l'Italie. Fidèle à cette pensée devenue proverbiale pour le Grecs : Aie le Franc pour ami et non pas pour voisin (τὸν Φρανκον φιλον ἔχεις γιτονα οὐκ ἔχεις), la cour de Bysance continuait à entretenir l'agitation en Lombardie. En 787, elle avait promis à Arigise, duc de Bénévent et gendre de l'ancien roi des Lombards, la dignité de patrice romain, le titre de duc de Naples et l'envoi d'une armée grecque, s'il voulait y joindre ses forces pour aider Adalgise, son beau-frère, à ressaisir la couronne paternelle. En même temps la Bavière devait courir aux armes et secouer le joug des Franks. Mais Arigise ne parvint point à ses fins : il mourut avant d'avoir pu accomplir ses projets. Adalgise ne fut pas plus heureux. Dans une dernière tentative qu'il fit en 789 pour reprendre pied en Italie, il périt misérablement. (Sigebert. Gemblacens. ad ann. 789, ap. Dom Bouquet, V, p. 377.)

Le rôle que le duc de Bavière Tassilo avait pris dans l'intrigue ourdie par les Bysantins pour arracher la Lombardie à

la domination franque, ne put manquer d'exciter au plus haut point la colère de Charlemagne. A la vérité, Tassilo était uni par des liens de parenté à Adalgise dont il avait épousé la sœur Liutberge. Mais il tenait aussi par les liens du sang au roi lui-même, car il était né de Hiltrude, sœur de Pepin le Bref. (Fredegar. cap. III; *Annal. Juvavens. major.* apud. Pertz, I, p. 87.) Puis encore la Bavière, quoiqu'elle jouît d'une sorte d'autonomie, faisait réellement partie intégrante de la monarchie franque, et à ce titre ses ducs étaient tenus à l'investiture comme grands vassaux du royaume. Faire cause commune avec les ennemis du roi était donc à la fois une trahison et un acte de rébellion. D'ailleurs, Tassilo était depuis longtemps suspect d'infidélité. En 781, Charlemagne avait déjà été obligé de lui faire rappeler ses serments et lui avait même demandé des otages. (Einhard. *Annal.* ad ann. 781.) Peut-être même le duc n'avait-il pas été étranger à cette mystérieuse conspiration qu'une partie des chefs Thuringiens avaient ourdie en 786, soit en vue de proclamer leur indépendance, soit en vue d'attenter à la vie du roi Charles, et qui fut étouffée à la diète de Worms où les coupables furent condamnés les uns à l'exil, les autres à se voir crever les yeux à la façon bysantine. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786; *Act. concil. Wormatens.*, ap. Sirmond, *Concil. Gall.*, t. II, p. 72.)

Quoi qu'il en soit, Charlemagne résolut de se débarrasser de Tassilo. En 787, après que le complot d'Arégise de Bénévent eut échoué, il lança trois armées sur la Bavière où elles pénétrèrent sans trouver de résistance. Aux premiers jours d'octobre, le duc se présenta en personne devant le roi, et lui jura de nouveau fidélité. (*Annal. Laurish.* ad ann. 788.) Mais cette fois il ne tint pas mieux son serment; car il ne tarda pas à se liguer derechef avec Adalgise et même avec les Huns qui s'apprêtaient à se heurter contre les Franks. C'en était trop; la patience de Charlemagne était épuisée. En 788, Tassilo fut cité à la diète d'Ingelheim et condamné à mort. Cependant le roi usa de clémence envers le misérable; il se borna à le faire tondre et enfermer dans un monastère, selon les uns à Saint-Goar sur le Rhin (*Annal. Nazarien. ex cod. Lauresham.*, ap. Pertz, I, p. 33), selon les autres, à Jumièges (*Annal. Petav.* ad ann. 788). Le fils du condamné subit le même sort; il fut cloîtré dans l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves, tandis que ses deux filles furent reléguées l'une à Chelles, l'autre à Laudun. Dès ce moment la Bavière est placée sous l'autorité absolue du roi qui la fait administrer par un de ses leudes, le comte Gérold, frère de la reine défunte Hildegarde.

Pendant ces événements, les Bretons avaient essayé de s'affranchir du tribut que, depuis le règne de Dagobert, ils payaient aux rois franks. Mais il suffit de l'épée d'Audulf, un des lieutenants royaux, pour faire rentrer momentanément la Bretagne dans le devoir. (Einhard. *Annal.* ad ann. 786.)

Jusqu'alors les entreprises de Charlemagne contre les Saxons l'avaient mis en contact avec les Slaves et les Danois qu'il disloqua à leur tour. L'expédition qu'il venait de terminer en Bavière le rapprocha des Avares, plus connus sous le nom de Huns. La famille nationale des Slaves, désignés, depuis des siècles, sous la dénomination de Sarmates, avait pour frontière, du côté de l'ouest, la ligne formée par l'Elbe, par les escarpements occidentaux de la Bohême, par le Danube jusqu'à la courbe méridionale de ce fleuve et enfin par le cours de la Theiss supérieure. Comme elle était divisée en un grand nombre de peuplades qui n'avaient point de cohésion entre elles, Charlemagne put souvent se servir des unes pour combattre les autres. Les Avares furent plus difficiles à manier. Embranchement de la race tartare, ils avaient été fixés d'abord entre le Don et le Volga. Puis ils avaient refoulé vers le nord-ouest leurs voisins les Sarmates, chassé les Goths des bords du Danube, étendu leur empire depuis la Mésie jusqu'à l'Ens, frontière de la Bavière. Le centre de leurs forces se trouvait entre l'Ens et la Save. De même que des anciens Alains, on pouvait dire d'eux

qu'ils naissaient, qu'ils vivaient et qu'ils mouraient à cheval. Le mot tartare *kun* ou *kony*, cheval, paraît même avoir donné naissance à leur nom, *Hunni* ou *Chunni*. Quoi qu'il en soit, dès l'époque de leur apparition en Europe et longtemps encore après Charlemagne, ils furent connus pour des cavaliers aussi intrépides que sauvages et aventureux. Leurs guerres n'étaient que des expéditions de pillage. Retranchés derrière un fleuve ou derrière une chaîne de montagnes, abrités en outre dans ces camps circulaires ou *rings* que le moine de Saint-Gall (*Monac. San Gallens.* lib. II, cap. I.) décrit si minutieusement, ils sortaient de là, parcouraient l'une ou l'autre contrée voisine comme une trombe humaine et rentraient dans leurs forteresses toujours chargés de butin.

Telle est la race contre laquelle Charles résolut, en 791, de tirer l'épée. L'année précédente, les Huns avaient envoyé des ambassadeurs à Worms pour arranger avec le roi la délimitation de leur territoire du côté de la Bavière. Mais on n'avait pu tomber d'accord, et il fallut laisser aux armes le soin de décider cette question de frontières. (Einhard. *Annal.*, ad ann. 791.)

Au commencement de l'été suivant, les Francks entrent en campagne. Charles a mis sur pied une armée formidable, et la divise en deux corps. L'un descend la rive droite du Danube, l'autre la rive gauche, et les communications sont entretenues entre eux au moyen d'une quantité de bateaux qui suivent en même temps le courant du fleuve. Un troisième corps, envoyé d'Italie par Pepin, roi des Lombards, s'achemine vers la Pannonie pour prendre l'ennemi de revers. La marche de ces trois armées à travers le territoire des Avares n'est qu'une suite de succès et de victoires. Tout ce que les épées des Francks rencontrent tombe sous leurs coups ou cherche son salut dans la fuite. Pendant cinquante-deux jours les vainqueurs parcourent le pays, en mettant tout à feu et à sac et en rassemblant un butin considérable. Puis ils reprennent le chemin de la Bavière avec un grand nombre de prisonniers. (Einhard. *Annal.* ad ann. 791; Ejusd., *Vita Karoli*, cap. XIII; *Annal. Laurishem.* ad ann. 791.)

Toutefois cette expédition, tout complets qu'en eussent été les résultats, s'il faut en croire une lettre adressée par Charlemagne lui-même à la reine Fastradé, n'abattit pas entièrement la puissance des Huns. La guerre se continua jusqu'en 796. C'est le jeune roi Pepin qui, avec ses Lombards, eut l'honneur de la terminer et de s'emparer du fameux *Ring*, ou camp fortifié, où les Huns gardaient leur trésor, fruit des rapines exercées sur toutes les nations qu'ils avaient successivement assaillies pour les dépouiller. (Einhard. *Annal.* ad ann. 796; Monach. San Gallens. lib. II, cap. I.)

Après avoir indiqué les principales entreprises militaires de Charlemagne, résumons maintenant le tableau de ses conquêtes, en marquant les contours du vaste État qu'il s'est taillé dans la carte de l'Europe. Au nord, ce domaine a pour limites les côtes de la Frise, le Jutland et le littoral de la Baltique jusqu'à l'embouchure de l'Oder; à l'ouest, la mer du Nord, la Manche et le golfe de Gascogne; au sud, le royaume des Asturies, une partie du cours de l'Ebre, la Méditerranée avec la Corse et la Sardaigne, l'Italie jusqu'au duché de Naples, l'Adriatique, la Dalmatie supérieure et le cours de la Save; enfin, à l'est, la Theiss, la Zagyva, le Danube inférieur, la Morava et l'Oder. Ce territoire constitua dès ce moment l'empire d'Occident; car, en l'an 800, Charles échange sa couronne de roi contre la couronne impériale. (Einhard. *Vita Karol.* cap. XV.)

Le pape Adrien Ier était mort le 25 décembre 795 et Léon III lui avait succédé sur le trône pontifical. Mais une conspiration soudoyée par l'or bysantin et fomentée à Rome même par deux neveux d'Adrien, ne tarda pas à mettre le nouveau pontife dans le plus grand danger. C'était en 799. Un jour, comme il se rendait processionnellement du Latéran à l'église de Saint-Laurent, il fut arrêté à la porte de cette basilique par une troupe de conjurés, renversé de cheval, horri-

blement maltraité et laissé pour mort sur la place, après qu'on eut essayé de lui crever les yeux et de lui couper la langue. Les auteurs de cet attentat le firent ensuite transporter au monastère de Saint-Érasme, sous prétexte de l'y faire soigner. Cependant, grâce au dévouement d'un de ses camériers et à la faveur d'une nuit obscure, il parvint à s'échapper de cet asile, et trouva un refuge, d'abord auprès du duc du Spolète, ensuite auprès de Charlemagne lui-même. Après son avénement au pontificat, il s'était empressé d'envoyer à ce prince les clefs de la confession de Saint-Pierre, ainsi que la bannière de Rome, et il lui avait prêté serment de fidélité et de soumission au nom du peuple romain entre les mains de l'envoyé royal, Angilbert, abbé de Saint-Riquier. Aussi alla-t-il à Paderborn lui demander aide et protection. Accueilli à la cour franque avec les honneurs dus à son caractère, il expose au roi tout ce qui s'est passé, et celui-ci le fait solennellement reconduire à Rome par plusieurs grands dignitaires qui le rétablissent sur le trône pontifical. (Einhard. *Annal.* ad ann. 796 et 799; Ejusd. *Vita Karol.*, cap. XXVIII; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.)

L'année suivante, vers l'automne, Charles prend lui-même, avec son armée, le chemin de l'Italie, et il fait son entrée solennelle à Rome, le 24 novembre. Quelques jours plus tard, il évoque comme suzerain, l'instruction de l'émeute naguère suscitée contre Léon III, qui, devant le tombeau même de saint Pierre, se purge publiquement des calomnies dont il a été l'objet. Aussitôt les coupables sont jugés, condamnés et jetés en exil. (Einhard. *Annal.* ad ann. 800; Paul. Diacon. *de Gest Longob.* ad ann. 800; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.)

Soit qu'à la suite de sa restauration le pape voulût poser un simple acte de reconnaissance à l'égard de Charlemagne, soit que l'occasion lui parût favorable de rompre le dernier lien qui attachait encore l'Italie et l'Europe à l'impuissante cour de Bysance et de faire passer la couronne impériale à l'Occident, le grand fait de cette translation s'accomplit pendant la nuit de Noël, l'an 800. Cette nuit-là, vêtu de ses insignes de patrice et entouré d'une cour splendide, le roi s'était rendu à la basilique de Saint-Pierre. Comme il se trouvait agenouillé devant l'autel et disait son oraison, Léon III s'approcha de lui et lui posa sur la tête un diadème d'or. En ce moment, toute l'assistance, qui était fort nombreuse, s'écria : « A Charles Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » Après cette acclamation populaire, le nouveau souverain reçut du pontife l'hommage traditionnel que les successeurs de saint Pierre avaient rendu auparavant aux empereurs bysantins. Ainsi se trouvait rétabli l'empire romain, non pas, il est vrai, dans la double forme sous laquelle Auguste l'avait constitué, mais comme une nouvelle souveraineté universelle assise sur l'Europe chrétienne et féodale. S'il faut en croire Éginhard et le moine de Saint-Gall, Charles ne s'attendait point à ce sacre improvisé, et il le subit plutôt qu'il ne l'accepta. Cependant on ne saurait admettre que l'empereur ait ignoré ce qui devait se passer, et l'on ne peut douter qu'il n'y ait eu des pourpalers à ce sujet, soit dans l'entrevue de Léon et de Charles à Paderborn, soit dans celle qu'ils eurent à Nomento où le pape était venu au-devant du roi avant que celui-ci fît son entrée à Rome. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXVIII; Ejusd. *Ann.* ad ann. 800 et 801; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXVI.) L'annaliste Anastase ajoute que Charles, fils aîné de l'empereur, fut sacré, en même temps que son père, comme son successeur légitime.

L'empire d'Occident était donc refait. Dès lors Charlemagne n'eut plus à s'occuper que de l'organisation intérieure de ses vastes États, et il ne parut plus que sur deux champs en bataille; en 804, pour compléter la soumission des Saxons, et en 810 pour refouler définitivement dans le Jutland les Danois qui, depuis six ans, ne cessaient d'assaillir les côtes de la Frise et de la Saxe et qui furent enfin réduits en 813. Ses autres guerres, il les fit conduire, soit par ses fils, Charles,

Pepin ou Louis, soit par ses lieutenants. Ce furent des expéditions contre les Arabes d'Espagne, contre les Sarrazins en Corse et en Sardaigne, contre les Wendes, les Wiltes, les Avares mal domptés, et enfin contre les Grecs qui essayèrent vainement, en 809 et en 810, de reprendre la Vénétie et la partie de la Dalmatie que l'empire d'Occident avait englobées dans ses vastes frontières. (Einhard. *Annal. passim.*)

Depuis des siècles, pas un homme ne s'était rencontré qui eût accompli autant de grandes choses que Charlemagne. Aussi sa renommée remplissait-elle le monde. Les princes étrangers recherchaient son amitié et se plaisaient à échanger des lettres avec le puissant monarque d'Occident : Alphonse II, roi de Gallice, des Asturies et de Biscaye ; Offa, roi de Mercie, et son successeur Cenulf ; Ardulf, roi de Northumbrie, et son successeur Ethelred. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI ; Ejusdem *Annal.* ad ann. 797 et 798 ; *Annal. Xantens.* ad ann. 798 ; Alcuin. *Epistol.* 156 et 169.) Le calife de Bagdad Aaroun-al-Raschid lui adressait des ambassadeurs chargés de toute sorte de présents. Le patriarche de Jérusalem lui faisait offrir les clefs du Saint-Sépulcre, et l'émir de Fostat, Ibrahim, des lions de Lybie, des ours de Numidie et de la pourpre de Tyr. Le roi de Mauritanie, Ibn-Maug, le faisait saluer à Aix-la-Chapelle par son propre fils Abdallah, et plus d'une fois les alcayds sarrazins d'Espagne vinrent lui rendre hommage dans ses cours plénières ou lui demander de les aider à s'affranchir des émirs qui les opprimaient. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI ; Ejusd. *Annal.* ad ann. 777, 797, 799, 801, 802, 807 et 810 ; Monach. San Gallens. lib. II, cap. VIII et IX.) Cependant ce qui devait le flatter le plus, c'étaient les ambassades que lui envoyait la cour de Bysance et avec lesquelles il traitait d'égal à égal, et surtout cette splendide mission par laquelle l'impératrice Irène lui fit demander, en 781, pendant qu'il se trouvait à Rome, sa fille aînée Rothrude pour le jeune Constantin Porphyrogénète ; car le moment était venu, pour cette monarchie d'Orient qui avait perdu tout son prestige, de compter avec les Occidentaux à qui l'Europe était dévolue, et on ajoute même que, — le pape Léon III ayant conçu le projet d'amener une union entre Irène et Charlemagne, afin de reconstituer ainsi l'unité détruite de l'ancien empire romain et de mettre un terme au schisme qui divisait l'Église de Rome et celle de Constantinople, — cette princesse fit offrir sa main au monarque frank. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XVI et XIX ; Ejusd. *Annal.* ad ann. 798, 807 et 812 ; Zonaras, lib. XV, cap. XIII ; Monach. San Gallens. lib. II, cap. V, VI et VII ; Theophanes, ap. Dom Bouquet, t. V, p. 188.)

Du reste, cette renommée était justifiée non-seulement par les grandes guerres qu'il avait accomplies, par les victoires merveilleuses qu'il avait remportées, par les vastes conquêtes qu'il avait faites et par la puissance redoutable qu'il avait acquise, mais encore par les institutions auxquelles il avait attaché son nom. En effet, peu de conquérants comprirent mieux que lui les moyens de s'attacher par la justice les populations diverses qu'il soumit à son sceptre. Au lieu de leur imposer les lois sous lesquelles les Franks vivaient, il laisse à chaque peuple une sorte d'autonomie et sa législation particulière, se bornant à faire mettre par écrit les coutumes de ceux qui n'avaient pas encore de code formulé. Mais il amende et complète chacune de ces lois en les appropriant aux besoins nouveaux du temps et surtout aux idées du christianisme. C'est ainsi qu'après avoir déjà remanié, en 768, celle des Franks Saliens, il y fait en 813 de nouvelles additions. Ainsi encore en 802 il retouche celle des Thuringiens, celle des Saxons et celle des Frisons. En 803, il augmente celle des Ripuaires et celle des Bavarois ; en 807 celle des Lombards, et en 813 celle des Borgondes, aussi appelée loi Gombette. Sans doute, c'était agir avec prudence que de permettre à chaque peuple de vivre sous le régime de ses coutumes traditionnelles ; mais ce n'était pas préparer la fusion des nationalités hétérogènes si désirable dans un grand empire. Cepen-

dant Charlemagne réussit à un certain degré à obtenir l'ordre et l'unité dans le gouvernement en organisant une administration dont lui seul était l'âme et le centre.

Voici comment cet organisme est conçu: L'empereur est la tête et le chef du système hiérarchique qui embrasse tout l'État. Sa maison militaire est dirigée par un maréchal; à sa table et à son cellier sont préposés un sénéchal et un échanson; ses revenus sont administrés par un camérier; un apocrisiaire, plus tard appelé archichapelain, a la main haute sur tout le clergé palatin et conserve, avec le chef de la chancellerie, les archives de l'État; un mansionnaire a sous ses ordres un fauconnier, les veneurs et les forestiers; enfin, un comte du palais exerce les fonctions de grand juge et de premier ministre séculier. L'apocrisiaire, l'archichancelier, le camérier et le comte du palais forment le conseil privé de l'empereur, et c'est avec eux qu'il prépare les *capitula* ou articles de lois qui doivent être soumis à la discussion des grandes diètes ou assemblées de la nation. Ces assemblées se tiennent régulièrement deux fois par an. La première réunion, avec laquelle coïncide aussi la convocation de l'armée, le champ de mai (*campus madius*), a lieu au printemps. La seconde, plus spécialement consacrée au réglement des impôts publics, a lieu en automne. Dans l'une et dans l'autre sont débattues toutes les affaires politiques qui intéressent la communauté nationale. Les *capitula* relatifs à des questions purement religieuses y sont discutés par les évêques, les abbés et les dignitaires de l'Église; ceux qui touchent à des intérêts exclusivement laïques, sont examinés par les comtes, les grands de l'empire et un certain nombre d'assesseurs qui représentent le peuple; enfin, ceux qui offrent un caractère mixte sont soumis aux lumières réunies des représentants de l'ordre religieux et de l'ordre séculier. Ces délibérations toutefois n'ont pour objet que d'éclairer l'empereur par voie de conseils. Lui seul a l'initiative; lui seul décide en dernier ressort. Enfin, la loi ou capitulaire, sanctionné par le chef de l'État, est porté à la connaissance des provinces par des envoyés spéciaux. Les capitulaires embrassent tout, la morale et le dogme, le droit canon, le droit politique, le droit pénal, le droit civil, jusqu'à la simple police, jusqu'à de simples prescriptions d'économie domestique.

Deux sortes de tribunaux distribuaient la justice dans les provinces, les tribunaux des districts et ceux des comtés. A la tête du tribunal de district ou de *pagus*, se trouvait un centenier ou *tunginus*, assisté de sept *scabini* ou échevins, qui, élus d'abord pour une session seulement, obtinrent plus tard un caractère de permanence et connaissaient de toutes les affaires civiles d'un ordre inférieur. A la tête des seconds était placé le comte (*grafio* ou *gerefa*), qui, assisté de son vicaire ou *viguier*, et de ses vassaux, chargés de l'exécution des sentences, réunissait trois fois par an ses scabini et leur déférait toutes les causes dont le jugement pouvait entraîner soit la peine de mort, soit la perte de la liberté ou des biens. Enfin le comte du palais formait, avec l'apocrisiaire et l'archichancelier, un tribunal suprême qui, présidé par le chef de l'État, décidait en dernier ressort les affaires qui lui étaient réservées et spécialement celles où se trouvaient impliqués des fonctionnaires impériaux, au nombre desquels étaient compris même les évêques et les abbés. Cependant le grafio n'était pas simplement un officier judiciaire. Il était chargé aussi de veiller, dans sa circonscription, à la perception des impôts ainsi qu'au maintien de la police, et il exerçait le commandement de la force armée.

Dans un État aussi vaste que le nouvel empire, il était impossible qu'il ne se glissât des abus et des fraudes, soit dans l'administration de la justice, soit dans celle des finances. Pour y obvier, Charlemagne organise, en 802, la fameuse institution des *Missi dominici* ou commissaires impériaux, chargés de visiter quatre fois par an, en janvier, en avril, en juillet et en octobre, un certain nombre de provinces afin de s'assurer que les impôts sont équitablement répartis et perçus, que les lois sont appliquées

avec justice, qu'aucune prévarication n'est commise, pour veiller à la défense du territoire, à la bonne administration du domaine, à la discipline des monastères, à la protection des veuves, des orphelins et des étrangers, au maintien de la paix publique, enfin pour recueillir les plaintes et les réclamations de quiconque se croit lésé dans ses droits. Cette institution, complétée en 810, est la pierre angulaire de tout l'édifice administratif. Elle est un moyen direct et permanent de centralisation et de surveillance, car elle rend partout présents l'œil et la volonté du chef de l'État, représenté par ses légats, toujours au nombre de deux, un évêque et un comte. (*Capitulare primum* ann. DCCCII; *Capitular. secund.* ann. DCCCII; *Capitular. tert.* ann. DCCCX, apud Walter, *Corp. jur. antiq. German.*, tom. II, p. 156-171 et 239; Hincmar. *de Ordin. Palat.*, ap. Walter, tom. III, p. 761.)

Charlemagne ne se borne pas à organiser l'administration de son vaste empire. Il s'applique aussi à le relever de l'état de dégradation intellectuelle où les provinces sont tombées. En Espagne, la civilisation chrétienne est tenue en échec par les Arabes dans les montagnes des Asturies. Dans le midi de la Gaule, elle a été engloutie en partie par les invasions sarrazines. En Italie, elle s'est affaiblie dans le choc des guerres lombardes et dans l'agitation que Bysance ne cesse d'y entretenir. La Germanie et la Scandinavie sont encore sous l'influence de la barbarie du paganisme septentrional. Dans les royaumes francs, les luttes intestines dont ils ont été le théâtre sous les Mérovingiens, ont fait disparaître les derniers restes des établissements scientifiques et littéraires que les Romains y avaient fondés. Deux peuples en Occident sont seuls demeurés à l'abri des commotions politiques : les Irlandais et les Anglo-Saxons. Leurs écoles monastiques sont restées les nobles asiles des lumières. Les études y fleurissent, et celle des langues anciennes y rivalise avec celle des sciences telles que le siècle les possède. C'est de là que Charlemagne tire l'homme le plus capable de l'aider à restaurer dans ses États l'étude des lettres, Alcuin, cet illustre élève de l'école d'York. Autour d'Alcuin il groupe un certain nombre de savants recrutés sur divers points de l'empire; le Lombard Théodulf, le Neustrien Angilbert, le Norique Leidrade et plusieurs autres. Avec leur concours il s'occupe, non pas de la fondation, mais de la réforme de l'école palatine qui existait déjà depuis les Mérovingiens et dont la direction avait été confiée en 774 à Pierre de Pise. Il développe en même temps les études monastiques et épiscopales, instituées dès l'an 787, par un capitulaire spécial. Il fait organiser par le clergé des écoles paroissiales où sont appelés non-seulement les fils des hommes libres, mais encore ceux des serfs. Il ordonne même, en 804, l'organisation d'un cours de langue grecque dans le diocèse d'Osnabruck. Il veut s'initier lui-même au *trivium* et au *quadrivium*, ainsi qu'aux principes de la théologie, considérée alors comme la science des sciences. Il apprend à écrire en latin et à parler grec. Dans les rares moments de loisir que les guerres et l'administration lui laissent, il écoute volontiers les doctes qui l'entourent et qui se désignent par des surnoms en empruntant à l'antiquité sacrée et profane quelques-uns des plus beaux noms qu'elle présente; car Alcuin est Horace, le chroniqueur Éginhard est Béséleel, Angilbert est Homère, Théodulf est Pindare, l'empereur lui-même est tour à tour David et Salomon, enfin ses parents Adalard et Wala sont Augustin et Jérémie. Charlemagne se plaît aux écrits de l'évêque d'Hippone, particulièrement à la Cité de Dieu, et, pendant ses repas, il se fait lire des livres d'histoire. Il se forme aussi la main à la calligraphie; même la nuit, ses tablettes reposent sous son oreiller, et, dans ses moments d'insomnie, il y trace des lettres comme un scribe. L'étude de la langue maternelle l'intéresse également. Il fait recueillir avec soin les anciens chants nationaux et les apprend par cœur. Il donne des noms nouveaux aux mois et aux vents, et entreprend même d'écrire une grammaire de l'idiome haut-alle-

mand. L'astronomie a pour lui un grand attrait. La musique l'intéresse davantage encore, et plusieurs mesures de sa vie témoignent de la sollicitude qu'il manifeste pour la pureté du chant grégorien et pour la correction des livres et des offices de l'Église. Parfois il va jusqu'à se mêler de discussions théologiques; et, comme si, les rois de la première race ayant eu leur poëte latin dans Chilpéric Ier, il fallait aussi que la seconde dynastie eût le sien, il scande des vers dans la langue d'Horace et de Virgile; car on lui attribue plusieurs poésies, parmi lesquelles on cite une élégie sur la mort du pape Adrien et cette hymne que l'Église chante le jour de la Pentecôte : *Veni Creator Spiritus.* (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXIV, XXV et XXIV; Mon. San Gallens. lib. I, cap. III, VII, VIII et X; Mon. Engolism. *add. ad Annal. Lauriss.* anni 787 ; *Constitut. de scholis instituend.*, ap. Walter, II, p. 62 ; *Constitut. de emendat. libror.*, ap. Walter, II, p. 64, *Præceptum de schol. græc. instituend.*, ap. Walter, II, p. 200 ; Alcuin. *Epistol.* 228, *ad Carol.*, édit. Froben., tom. II, p. 228.)

La musique et la poésie ne sont cependant pas les seuls arts dont l'empereur se préoccupe. S'il emprunte le chant grégorien à Rome et les orgues aux Grecs, il imite dans ses constructions celles des Lombards et des Bysantins. Les palais de Nimègue, d'Ingelheim et d'Aix-la-Chapelle étaient dessinés sur ces modèles. Le dôme qu'il éleva dans cette dernière ville en 796 passe pour une copie de l'église de Saint-Vital à Ravenne. C'est aussi au delà des Alpes qu'il chercha les types des enluminures, des ivoires évidés, des châsses ciselées, des mosaïques et des sculptures dont s'enrichissaient les librairies et les trésors des églises, les sanctuaires du culte et les salles des palais impériaux. (Bock, *das Rathhaus zu Aachen*, p. 27; F. Kugler, *Handbuch der Kunstgeschichte*, passim.)

Après avoir esquissé les actes principaux de la vie de Charlemagne, nous avons à tracer le portrait de l'homme même. S'il faut en croire les descriptions que Turpin et d'autres écrivains légendaires nous ont laissé de sa personnalité, il aurait eu les proportions d'un géant et possédé une force de corps presque surhumaine. Cependant voici comment Éginhard nous dépeint l'empereur vieillard. « Il était robuste et « d'une taille élevée, bien qu'elle n'ex- « cédât pas de justes proportions, car « il mesurait sept fois la longueur de « son pied. Il avait le sommet du front « arrondi, les yeux grands et vifs, le nez « plutôt grand que moyen, une chevelure abondante et blanche, le visage « vermeil et alègre. Toute sa personne « avait une prestance et une dignité qui « imposaient, soit qu'il fût assis, soit « qu'on le vît debout. Bien qu'il eût la « nuque courte et charnue et le ventre « un peu proéminent, ces deux défauts « se remarquaient à peine tant il y avait « d'harmonie dans ses autres membres. « Il marchait d'un pied ferme, et avait « une contenance toute virile, mais la « voix un peu trop claire peut-être pour « les proportions de son corps. Sa santé « était robuste; cependant, durant les « quatre dernières années de sa vie, il fut « fréquemment atteint de la fièvre et il « finit par boîter légèrement d'un pied. » (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXII.) Sobre dans le boire et le manger, il répugnait à l'ivresse, et rarement sur sa table figuraient plus de quatre plats à moins que ce ne fût dans des repas de cérémonie, très-peu fréquents du reste. L'été, il avait coutume de reposer deux ou trois heures, après le dîner. La nuit, il se levait souvent quatre ou cinq fois, et recevait soit quelques-uns de ses fidèles, soit le comte du palais s'il y avait quelque cause judiciaire à instruire et à décider. Il aimait à se trouver au milieu de sa famille à la table aussi bien qu'à la chasse, où ses filles elles-mêmes et sa femme chevauchaient à sa suite. (Einh. *Vita Karol.*, cap. XIX et XXIV ; Angilbert. *Carmin.* lib. III, v. 137 seqq.) Il ne tenait point au luxe des vêtements, et il affectionnait le costume simple et martial des Franks, à moins que ce ne fût dans de grandes solennités ou quand il recevait les ambassades que les princes

étrangers lui envoyaient. Alors on le voyait apparaître tout resplendissant d'or et de pierres précieuses. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XXIII; Monach. San Gallens. lib. I, cap. XXXIV et lib. II, cap VI.)

Il eut successivement cinq femmes légitimes, et en outre quatre concubines. La première de ses femmes légitimes fut cette Himiltrude dont il eut un fils, Pepin le Bossu, et dont il se sépara pour épouser, en 770, la fille du roi des Lombards. Celle-ci il la répudia à son tour, et il s'unit à Hildegarde qui était de la race des anciens ducs des Alamans et qui lui donna neuf enfants. De ceux-ci deux, qui étaient des filles, moururent en bas âge, et les sept autres furent: 1° Charles, né en 772 et mort en 811, après avoir porté depuis 790 la couronne de Neustrie et reçu, en 800, à Rome, l'onction comme héritier présomptif de l'empire; 2° Pepin qui naquit en 776 et mourut en 810, après avoir été roi d'Italie; 3° Louis, qui, né en 778, fut investi d'abord du royaume d'Aquitaine et succéda à son père dans la dignité impériale; 4° Clotaire qui, frère jumeau de Louis, s'éteignit à l'âge de deux ans; 5° Rhothrude, qui vit le jour en 773 et vécut jusqu'en 810; 6° Berthe, qui naquit en 775, et 7° Gisla, née en 781 et morte abbesse de Chelles. En 783, il épousa l'Ostrasienne Fastrade qui mourut en 794, après avoir donné le jour à deux filles : Théodrade, qui devint abbesse d'Argenteuil, et Hiltrude qui fut pourvue du prieuré de Noirmoutier. Sa dernière femme légitime fut l'Alamande Liutgarde, qui décéda en l'an 800, laissant sa couche stérile. Ses quatre concubines furent : Gersuinde, Adallinde, une inconnue et Regina. La première donna le jour à une fille qui reçut le nom d'Adeltrude; la seconde fut la mère de Théodoric, pourvu plus tard de l'évêché de Cambrai. La troisième mit au monde une fille nommée Rothaïde. Enfin Regina lui donna deux fils, dont l'un, Hugo, fut pourvu des abbayes de Saint-Quentin et de Saint-Bertin, et dont l'autre mourut évêque de Metz en 857.

Charlemagne n'avait qu'une seule sœur. Elle s'appelait Gisla, et se retira dans l'abbaye de Chelles où elle s'éteignit en 804. Sa mère, la reine Berthrude, qu'il tint toujours en grand honneur, expira en 783, et il lui ferma les yeux.

Les légendes attribuent à l'empereur frank une fille qu'elles appellent Emma et dont elles font la préférée d'Éginhard et l'héroïne d'une aventure nocturne, charmante histoire toute faite pour les poëtes et pour les romanciers. Il est fort possible que cette anecdote se rapporte à quelqu'une des autres filles de Charlemagne. Car, bien qu'il les aimât au point de n'avoir jamais voulu se séparer d'elles, qu'il les eût fait élever comme de futures ménagères ne répugnant à manier ni l'aiguille, ni la navette, ni le fuseau, et que d'après l'évêque Théodulf (*Carmin.* lib. III, cap. III) le gynécée impérial fût gardé par des eunuques comme celui de Bysance, il ne put les empêcher de se livrer au désordre, ce qui fut un des chagrins les plus amers de sa vie. Ainsi l'aînée, Rothrude, après avoir été fiancée en 781 à Constantin, fils de l'impératrice Irène, eut de Rorigo, comte du Mans, un fils nommé Louis qui devint abbé de Saint-Denis, de Saint-Riquier et de Fontanelle. La seconde, Berthe, eut de ce même Angilbert qui fut l'Homère palatin et dont le nom fut inscrit plus tard dans le catalogue des saints, deux fils, Harnid et Nithard : ce dernier fut l'historien si connu sous ce nom. Du reste, la dissolution de mœurs et la galanterie qui régnaient à la cour de Charlemagne sont notoires; le sensuel empereur lui-même en donnait parfois un peu l'exemple, et l'un des premiers soins de son fils Louis, après son avénement, fut d'obliger ses sœurs à se retirer dans les monastères qui leur avaient été assignés, comme aussi de chasser du palais les femmes trop légères qui y entretenaient la corruption. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XIX; *Annal. Bertinian.* ad ann. 867; Nithard. *Historiar.*, lib. I, cap. II et lib. IV, cap. V; *Capitular. de Ministerial. palatin.*, apud Baluze, tom. I, p. 341; Walafrid. Strabon. *Visio Wettini*, ap. Dom Bouquet, tom. V, p. 339; Paschas. Radbert. *Vit. Adalard.*, cap. XXXIII.)

Le chagrin que Charlemagne éprouva de la conduite déréglée de ses filles ne put cependant se comparer à celui que lui causa son fils Pepin le Bossu. Irrité de se voir négligé totalement, sinon repoussé à cause de sa difformité, le jeune prince eut, en 792, le malheur de s'associer avec quelques leudes franks qui, ne pouvant se plier aux façons hautaines et dures de la reine Fastrade, complotèrent l'assassinat du roi. Le crime devait recevoir son exécution à Ratisbonne, pendant le séjour que Charles y fit cette année-là. Mais le complot fut dévoilé par le Lombard Fardulf qui reçut en récompense de sa fidélité l'investiture de l'abbaye de Saint-Denis. Les conjurés furent pris, et ils périrent les uns par le glaive, les autres par la corde. Quant à Pepin, son père lui fit grâce de la vie, et, après l'avoir fait fustiger impitoyablement et tondre en pleine diète, l'enferma dans le monastère de Saint-Gall. (Einhard. *Annal.* ad ann. 792; Monach. San. Gallens. lib. II, cap. XII.)

A mesure que l'empereur approche du terme de sa carrière, d'autres afflictions viennent l'éprouver. En 810, il perd son fils Pepin, roi d'Italie. L'année suivante, il voit mourir son bien-aimé Charles, cet autre lui-même, dans lequel il a depuis longtemps entrevu un héritier digne de lui et capable de porter le lourd fardeau de l'empire. Ces grands avertissements du ciel l'inquiètent profondément. Il ne quitte presque plus Aix-la-Chapelle dont les bains chauds ont pour lui un charme si puissant. Cependant, son activité ne se ralentit pas. Il s'occupe à la fois du salut de son âme et de l'avenir de son œuvre. Il prodigue ses largesses aux monastères et il n'oublie pas même les églises de Jérusalem. Il ne cesse de penser aux Sarrasins qui menacent toujours l'empire du côté du sud, aux Scandinaves qui insultent sans relâche le littoral du côté du nord et de l'ouest, aux Slaves qui recommencent à s'agiter, aux Saxons qui se ressouviennent par moments de leur antique indépendance. Il fait fortifier l'embouchure de tous les grands fleuves et construire des flottes à Gand et à Boulogne pour contenir les Normands dont il a vu lui-même cingler les navires sur la mer occidentale et qui ne tarderont pas à venir porter la dévastation et la ruine dans nos provinces. Il songe surtout à la légèreté et à la faiblesse de Louis, l'unique héritier qui lui reste, et il se demande si celui-là sera capable de tenir réuni le faisceau des nationalités sur lesquelles il est appelé à régner un jour. Enfin, il se préoccupe de sa famille qui est composée de tant d'éléments divers et où fermentent tant de germes de division. De ces discordes il veut prévenir l'explosion au moyen d'un testament. En 806, il en rédige un à Thionville. En 811, il en renouvelle les dispositions et le fait signer par quinze comtes, par onze archevêques et évêques et par quatre abbés. En 813, il confère le royaume d'Italie à Bernard, fils illégitime du roi Pepin. (Einhard. *Vita Karol.*, cap. XIX, XXVI, XXVII et XXXVIII; Ejusd. *Annal.*, ad ann. 808-814; Monach. San Gallens. lib. II, cap. XIV.)

La même année, il appelle à Aix-la-Chapelle son fils Louis, roi d'Aquitaine, avec tous ses leudes et convoque une assemblée générale des évêques, des abbés, des ducs, des comtes et des vicomtes, en un mot de tous les grands de l'empire. Après avoir délibéré avec eux, il les exhorte à continuer à son fils la fidélité qu'ils lui ont montrée jusqu'alors à lui-même et leur demande s'ils consentent à ce qu'il transmette l'autorité à son fils Louis. Tous répondent avec enthousiasme que la volonté de leur maître est la volonté de Dieu. Quelques jours après, le 11 septembre, la cérémonie du couronnement s'accomplit avec la plus grande pompe dans le dôme que Charlemagne avait consacré à la Vierge, et, devant l'autel du Christ, Louis posant lui-même la couronne sur sa tête, est salué par toute l'assistance du titre d'empereur et d'auguste. (Einhard. *Vit. Karol.*, cap XXX; Ejusd. *Annal.*, ad ann. 814; Thegan. *Vit. Ludov. Pii*, cap. VI; Emold. Nigell. *Gesta Ludov. Pii*, lib. II, v. 70 seqq.; *Chron. Moiss.*, ad ann. 813.)

Depuis ce moment le vieux monarque décline de plus en plus. Vers le mois de janvier 814, il est atteint d'une fièvre

violente qui se complique bientôt d'une pleurésie aiguë. Il veut, selon sa coutume, essayer de vaincre le mal par la diète ; mais son état empire de jour en jour. Les craintes de ceux qui entourent le malade augmentent aussi ; et, dans leur terreur superstitieuse, ils remarquent toute sorte de prodiges et de signes étranges qui les avertissent de sa fin prochaine. Ces signes ne les trompent pas. En effet, le 28 janvier, à la troisième heure du jour, Charlemagne expire doucement, après avoir reçu, la veille, des mains de Hildebald, archevêque de Cologne, les derniers secours que l'Église donne aux mourants. Il était âgé d'environ soixante et onze ans ; il en avait régné quarante-sept ; et, pendant quatorze ans, il avait porté la couronne impériale. (Einhard. *Vit. Karol.* cap. XXX et XXXII ; Ejusd. *Annal.* ad ann. 814 ; Thegan. *Vit. Ludov. Pii*, cap. VII.)

Le même jour on déposa son corps dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, et sur l'arcade dorée du caveau où il fut enfermé, on traça l'inscription suivante :

SUB HOC
CONDITORIO SITUM
EST
CORPUS CAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS,
QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT
ET PER
ANNOS XLVII FELICITER REXIT.
DECESSIT SEPTUAGENARIUS
ANNO DOMINI DCCCo XIIIIo, INDICTIONE VII,
V KAL. FEBR.

Au rapport d'un moine qui fut à peu près contemporain, le mort était revêtu des insignes de sa majesté, ceint d'une épée d'or et assis sur un siége du même métal; il tenait d'une main le sceptre de l'Empire, de l'autre le livre des Évangiles ouvert sur ses genoux, et avait sur la tête une couronne d'or suspendue à la voûte du caveau, et à ses pieds un bouclier d'or que le pape Léon III avait bénit en conférant au vivant l'onction impériale. Lorsque l'empereur Othon III fit ouvrir, en l'an 1000, le caveau funèbre, il y trouva le cadavre de son glorieux prédécesseur dans cette même attitude et dans le même attirail. (*Chron. de Saint-Denis*, ad ann. 814; *Chron. Novalic.* lib. III, cap. XXXII.) Un siècle et demi plus tard, le 29 décembre 1165, l'empereur Frédéric Barberousse voulut contempler à son tour ces illustres ossements. Accompagné de Raynold, archevêque de Cologne, d'Alexandre, évêque de Liége, et d'un nombre considérable de clercs et de seigneurs, il fait relever et enfermer solennellement dans une châsse de vermeil les restes du fondateur de l'empire d'Occident. On ignore aujourd'hui l'endroit où se trouvait le caveau impérial, et les fouilles pratiquées en 1843 dans le dôme d'Aix-la-Chapelle n'ont pu amener la découverte du lieu où le cadavre de Charlemagne a été assis, pendant trois cent cinquante et un ans, dans sa gloire solitaire et muette, mais d'où il répandit tant de lumineux rayons sur la terre. On sait que l'empereur fut inscrit au catalogue des saints par l'antipape Pascal III. Mais on ne doit pas oublier que deux écrivains contemporains de Charlemagne, Hetto, auteur de la *Vision de Wettin*, et Walafried Strabo, disciple d'Alcuin et traducteur poétique de l'œuvre de Hetto, avaient cru devoir placer l'âme du saint de Pascal dans le purgatoire. (Hetton. *Visio Wettini*, ap. Mabillon. *Act. SS. Ord. S. Benedicti, Sæcul.* IV, part. I., p. 249 ; Walafrid. Strabon. ap. Dom Bouquet, tom. V, p. 399). Qu'on soit de l'avis de Pascal III ou de l'avis de Hetto et de son traducteur, Charlemagne n'en demeure pas moins une des plus grandes personnalités que l'histoire puisse mentionner. Cependant que reste-t-il de cette gigantesque figure? Rien, si ce n'est un crâne et quelques ossements conservés dans la châsse de Frédéric Barberousse. Mais ces ossements disloqués ne sont-ils pas le symbole visible de l'Empire d'Occident lui-même ?

André van Hasselt.

CHARLES MARTEL, Maire du palais et duc des Francs. Dans la nuit du 16 au 17 septembre de l'an 698, selon les uns (*Cod. Aureæ Vallis*, apud Chapeauville, I, p. 122), de l'an 700, selon les autres (Sigebert. Gemblac. *Chronogr.* Ibid.), un crime horrible épouvanta Liége, qui n'était encore à cette époque qu'une simple bourgade. L'évêque de Maestricht, Lambert, venait d'être assassiné avec deux de ses compagnons dans un oratoire bâti autre-

fois par saint Monulf et dans lequel tous trois se trouvaient en prière. L'instigateur de ce forfait était un seigneur riche et puissant, qu'on appelait Dodon et à qui une tradition populaire donne le titre de comte d'Avroy. Frère de la belle Alpaïde, avec laquelle le maire du palais Pepin d'Herstal vivait en concubinage, il avait voulu venger sa sœur en mettant à mort le saint prélat qui ne cessait de faire à Pepin des remontrances sur le scandale qu'il donnait et d'insister sur la rupture de cette union illicite. En effet, le maire du palais d'Austrasie avait renvoyé sa femme Plectrude, et elle vivait à Cologne avec ses fils Drogo et Grimoald. Pendant ce temps deux enfants furent les fruits des relations de Pepin avec Alpaïde. L'un s'appelait Charles et naquit en 689, l'autre fut Childebrand. Le premier devait un jour illustrer son nom de Charles par le surnom de Martel ou marteau, que lui décerna l'histoire. (Nicol. Canon. cap. 14-17; Anselm. Canon. cap. 11 et 12 ; Godeschalci Canon. cap. 7, apud Chapeauville, t. I.)

Aucun écrit contemporain ne nous renseigne sur les premières années du jeune Charles. Tout ce que nous savons c'est que, Pepin étant mort le 16 décembre 714, sa femme Plectrude s'empara du fils d'Alpaïde et le fit enfermer à Cologne, de crainte que l'idée ne vînt aux leudes de lui conférer la mairie palatine, alors devenue héréditaire. Aussi bien elle-même n'avait plus que des petits-fils en bas âge, ses deux propres fils ayant cessé de vivre; car l'aîné, Drogo, était mort en 708 et le plus jeune, Grimoald, avait été assassiné en 714 dans l'oratoire de Saint-Lambert, à Liége, pendant qu'il priait pour le rétablissement de son père malade. (Fredegar. Scholast. *Continuat. Part. secund.* cap. 101 et 102.)

S'il faut en croire l'auteur de la Vie de saint Swibert, Plectrude s'était depuis longtemps préoccupée de cette succession. De crainte que l'affection profonde de Pepin pour Charles et l'ascendant souverain qu'Alpaïde exerçait sur son amant ne décidassent celui-ci à exclure ses fils légitimes et à transmettre un jour le pouvoir à l'enfant de sa concubine, elle s'était servie de l'intermédiaire de Swibert et d'Agilolf, archevêque de Cologne, pour faire faire à ce sujet quelques sages remontrances à son époux. Mais ils n'avaient rien pu sur l'esprit de Pepin qu'Alpaïde dominait complétement. (Marcellin. *Vit. S. Swiberti*, cap. 25, ap. Chapeauville, I, p. 397.)

Quoi qu'il en soit, aussitôt après la mort de Pepin, elle entreprit l'administration de l'État comme si elle eût déjà été reine. A l'aide de quelques leudes, elle conféra la mairie palatine à son petit-fils Theudoald, que Grimoald avait eu d'une concubine et l'envoya en Neustrie avec le roi Dagobert III. Mais comme tous deux étaient en route avec une troupe composée des plus fidèles compagnons de Pepin, ils furent surpris dans la forêt de Cuise, près de Compiègne, par une bande de chefs neustriens que l'arrogance de Plectrude et le désir de prendre leur revanche de la défaite de Testry avaient décidés à prendre les armes. Le roi tomba entre leurs mains, et Théodoald ne parvint qu'à grand'peine à regagner Cologne avec une poignée de leudes. Cétait le commencement d'une révolte qu'une antipathie de race avait préparée de longue main. Bientôt la Neustrie tout entière se trouve prête à recommencer son ancienne lutte avec l'Austrasie. Elle renverse toutes les institutions dont Pepin l'a pourvue. Elle fait plus : elle se nomme un maire de palais particulier et confère cette dignité à un leude neustrien nommé Ragenfried. Ce n'est pas assez. Elle négocie avec Radbod, duc des Frisons, et décide ce prince à attaquer les Austrasiens du côté du nord, tandis qu'elle-même les attaquera du côté du sud et que les Saxons, mal domptés par Pepin et tout disposés à s'affranchir, les harcèleront du côté de l'est. Ragenfried ne tarde pas à se voir maître du cours de la Meuse, et il se dispose à marcher sur Cologne, lorsque tout à coup la mort du roi Dagobert vient laisser le trône vacant. Cet événement ne peut arrêter qu'un instant l'élan des Neustriens. Habitués depuis longtemps à n'avoir que des fantômes de rois, peu

leur importe de voir la couronne sur la tête d'un descendant de Mérowig plutôt que sur celle d'un simple moine. Ils tirent donc d'un monastère un clerc nommé Daniel, qu'ils font passer pour un fils de Childéric II, lui donnent le nom royal de Chilpéric et le proclament souverain, en laissant au temps le soin de lui faire pousser sa chevelure. (Fredeg. Scholast. *Chronic. Continuat.* Part. 11 cap. 104 et 105; Erchambert. *Breviar. Reg. Francor. et Maj. domus; Annal. Nazar.* ad ann. 715.)

Jamais peut-être l'Austrasie ne s'était trouvée dans un aussi grand péril. Menacée de trois côtés à la fois, entamée déjà du côté de l'ouest jusqu'à la Meuse, privée d'un chef qui ait la confiance de tous, elle semble vouée à une perte certaine. Mais voici changer tout à coup la face des choses. Le jeune Charles est parvenu à s'échapper de la prison où Plectrude a cru pouvoir le retenir. Il paraît au milieu des leudes austrasiens, et il semble la vivante image de son père. Sa stature, les traits de son visage, son air martial et résolu, son regard imposant, sa parole énergique et faite pour commander, tout leur rappelle l'illustre Pepin dont chacun déplore encore la perte. Aussi sont-ils unanimes pour le proclamer leur chef et leur duc. (Fredegar. Scholast. *Continuat.* Part. 11 cap. 106.)

Se souvenant que son père avait, vingt-huit ans auparavant, en 687, affranchi l'Austrasie de l'oppression des Neustriens, par la célèbre victoire de Testry, il se met à la tête de ses compatriotes, décidé à défendre sa dignité nouvelle contre trois ennemis dont chacun lui est supérieur en forces. On était au commencement de l'année 716. Radbod et ses Frisons remontaient le Rhin avec une flotte considérable, et Ragenfried s'était mis en mouvement avec ses Neustriens. Tous deux convergeaient vers Cologne. Il fallait donc s'efforcer, avant tout, de les empêcher d'opérer leur jonction. C'est ce que Charles comprit. Aussi se jeta-t-il d'abord au devant de Radbod, que cette contre-marche hardie força de descendre de ses navires et d'accepter le combat. Le choc fut terrible. Pendant une journée entière, les deux armées luttèrent avec un égal acharnement, et la nuit vint sans que la victoire se fût décidée pour l'un ni pour l'autre. Mais, affaibli par les pertes relativement plus considérables qu'il avait subies, Charles prit le parti de battre en retraite. De sorte que les Frisons arrivèrent sans autre encombre sous les murs de Cologne, où les Neustriens, après avoir traversé la forêt des Ardennes, ne tardèrent pas à les rejoindre. Les deux armées avaient tout dévasté sur leur passage. (Fredegar. Scholast. *Chron. Contin.* cap. 106; *Annal. Petavin. Chron. breve*, *Chronic. Fontanellens.*, *Chronic. Moissiac.*, *Annal. Mettens.* ad ann. 716.)

Dès ce moment il n'est plus possible aux Austrasiens de tenir tête à ces forces réunies. Cependant ils ne se découragent pas, tant leur jeune chef les soutient par sa bravoure. Jusqu'à ce que sa petite armée ait reçu les renforts qui doivent lui arriver de tous les points du royaume, il ne peut faire qu'une guerre de partisans, et c'est le parti auquel il se résout. Il commence donc une lutte d'embûches et de surprises, lutte qui devait nécessairement lui être d'autant plus facile que ses hommes connaissaient parfaitement le pays. Divisés en bandes peu nombreuses, ils voltigent sans relâche autour de l'ennemi, et le harcèlent sans lui permettre le moindre repos; ils se multiplient sur tous les points et ne sont saisissables nulle part. Fatigués bientôt d'une pareille guerre et gagnés d'ailleurs par une forte somme d'argent que Plectrude consent à leur payer, Radbod et Ragenfried se décident à lever le siége de Cologne et à se retirer chacun de son côté. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. II*, cap. 106.)

Ce moment, Charles l'attendait. Il laissa les Frisons se retirer tranquillement vers le nord et se jeta à la poursuite des Neustriens, dont il comptait avoir bon marché pendant leur retraite à travers la forêt des Ardennes. Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'ennemi cheminait sur l'ancienne route romaine qui, partant de Cologne, se projetait vers Inden et de là se dirigeait en ligne droite vers Mouzon sur la Meuse, d'où elle dé-

clinait brusquement vers Noyon et Reims. Outre d'autres obstacles naturels à vaincre, il avait donc à traverser plusieurs rivières qui, grossies par quelque pluie d'orage, pouvaient l'arrêter dans sa marche et devenir pour les Austrasiens autant de points d'attaque favorables

Un matin, comme il débouchait de la forêt Charbonnière pour entrer dans celle des Ardennes, ses coureurs vinrent lui annoncer quel'armée neustrienne campait dans la plaine qui s'étendait au delà de l'Amblève, en avant de la villa royale de ce nom (1). Bien qu'il n'eût avec lui qu'une poignée de cinq cents braves, il résolut d'aborder l'ennemi. Un incident héroïque hâta l'engagement. Du sommet d'une colline, Charles contemplait le camp de Ragenfried, où les soldats faisaient précisément leur repas du matin, les uns sous des tentes, les autres à l'ombre des arbres. En ce moment, un de ses hommes vient lui demander la permission de fondre sur les Neustriens et de jeter le désordre dans leurs rangs par une attaque inopinée. Ayant obtenu cette autorisation, non sans quelque peine, le leude se jette résolûment dans le camp ennemi, s'empare d'un bouclier, tire son épée et abat tout ce qui s'offre à son passage, en criant de toutes ses forces : « Voilà Charles qui arrive ! « Revenus bientôt de leur surprise, les hommes de Ragenfried se réunissent en groupes serrés et se mettent à la poursuite de l'Austrasien. Mais celui-ci, plus prompt, reprend sa course du côté des siens. Voyant le danger dont ce brave est menacé, Charles s'élance aussitôt à son secours avec tous ses guerriers, fait un grand carnage des Neustriens, leur enlève un nombre considérable de prisonniers et disperse l'armée ennemie dans la plaine. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat. Part. II* cap. 106; *Annal. Mettens.*, *Annal. Francor.*, *Chron. Moissiacens.* ad ann. 716.) S'il avait eu une troupe plus nombreuse sous la main, il eût sans doute détruit toutes les forces neustriennes. Mais ce coup hardi suffit pour annoncer à l'Austrasie qu'il lui a été suscité dans le fils de Pepin un homme capable de relever le drapeau de la patrie. Aussi les leudes accourent-ils de toutes parts autour du jeune guerrier qui, l'année suivante, se trouve en état de prendre lui-même l'offensive.

Donc en 717 il se met en campagne. Il entre dans la Neustrie, et rencontre, le 21 mars, les forces de Ragenfried à Vinchy, non loin de Cambrai. Une bataille sanglante s'engage aussitôt. La victoire est longtemps disputée avec acharnement, mais elle reste aux Austrasiens. Charles la complète en poursuivant le roi jusque sous les murs de Paris. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat.* cap. 106 ; Paul Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 41.)

Ce grand fait d'armes eut pour conséquence la soumission de la Neustrie entière. Il détermina aussi tous les anciens leudes de Pepin à se grouper dans le truste de son fils. Une fois à la tête de ces forces, Charles s'achemine vers Cologne, dont Plectrude s'empresse de lui ouvrir les portes. Elle lui remet en même temps tout le trésor de son père et résigne définitivement toute autorité en Austrasie. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat.* cap. 107; *Annal. Mettens.* et *Annal. Moissiac.* ad ann. 717 ; Paul. Diacon. loc. citat.)

Charles n'a plus à songer dès lors qu'à la reconstitution du grand royaume franc tel que son père l'avait laissé. Cependant, afin de donner à son autorité une apparence de légalité nécessaire, il comprend qu'il importe d'opposer au moine-roi des Neustriens un autre souverain. En 718, il en fait proclamer un sous le nom de Chlothaire, personnage entièrement inconnu de l'histoire, mais qui mourut dès l'année suivante. Deux années plus tard, en 721, il découvre dans le monastère de Chelles un fils de Dagobert III et le revêt de la pourpre sous le nom de Théodoric IV. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 107; *Annal.*

(1) Cette villa appelée encore aujourd'hui *Château d'Amblève*, ne présente plus que des ruines. Elle était située sur la rive droite de la rivière, un peu au-dessous d'Aywaille. Certains auteurs croient que la rencontre de Charles-Martel et des Neustriens eut lieu beaucoup plus haut, à Franconchamps, le nom de cette localité paraissant formé des mots *Francorum campus*.

Franc. et *Chronic. Moissiac.* ad ann. 718; Erchambert. *Breviarium.*)

Dans l'intervalle, il avait fait une campagne sur le Bas-Rhin et rejeté au delà du Wéser les Saxons qui s'étaient aventurés dans le territoire des Chattuaires. Mais la Neustrie n'avait pas tardé à solliciter de nouveau son attention. Ragenfried y continuait ses intrigues. D'une part, il excitait Radbod à se jeter avec ses Frisons sur l'Austrasie; de l'autre, il formait une ligue avec le duc Eudès qui, depuis la bataille de Testry, gouvernait l'Aquitaine, et le prix de cette alliance devait être la couronne et le trésor neustriens. Sans attendre que la Frise coure aux armes, Charles marche contre les forces réunies de la Neustrie et de l'Aquitaine et les détruit dans une bataille meurtrière près de Soissons. Il s'empare de Paris, franchit la Loire à Orléans, et oblige Eudès à lui livrer le roi Chilpéric, Ragenfried et le trésor de l'Etat. Après quoi il enferme Chilpéric à Noyon, assigne à son maire palatin la ville d'Angers pour séjour et rattache Eudès aux intérêts du royaume. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 107; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* loc. citat.; *Annal. Petavian. Mettens* et *Nazarian.* ad ann. 718 et 719; *Annal. Tilian.* ad ann. 715 et 718.)

Désormais la couronne de Neustrie et celle d'Austrasie sont réunies pour ne plus se séparer de longtemps, et Charles peut tourner toutes ses forces contre les Frisons qui ont mis sur pied une armée formidable et se disposent à recommencer la guerre. Mais cette fois il n'a pas à tirer l'épée, Radbod étant mort subitement et ses troupes s'étant débandées. (*Vita S. Erminon.*, ap. Dom. Bouquet, t. III, p. 643; *Annal. Tilian* et *Petavian.* ad ann. 719.)

Délivré de cet ennemi redoutable et rassuré du côté de la Neustrie et de l'Aquitaine, l'actif Austrasien peut se préoccuper de l'Allemagne et tourner de ce côté ses armes. Malheureusement le détail des expéditions qu'il fit pendant dix ans (720-730) au delà du Rhin contre les Alamans, les Bavarois et les Saxons, n'est que fort imparfaitement connu, et force nous est de nous contenter des maigres indications que les annalistes contemporains nous fournissent sur ces entreprises toujours heureuses. Une seule fois cependant, et ce fut la dernière, Charles se distrait de ces guerres, en allant assiéger, en 724, la ville d'Angers, où son compétiteur Ragenfried médite une nouvelle levée de boucliers et en lui prenant son fils comme otage. En 720 il frappe une seconde fois les Saxons; en 722 et l'année suivante, il réduit les Frisons à l'impuissance; en 725 il traverse l'Allemagne et la Souabe, franchit le Danube, écrase les Bavarois, met leur pays au pillage et revient avec un butin considérable, outre la veuve de leur ancien duc et sa nièce, Sonnichilde, dont il fera plus tard son épouse; en 728 il soumet entièrement la Bavière; en 729 il marche de nouveau contre les Saxons et les peuples de la Souabe; enfin en 730, il attaque de rechef les Alamans, et, dans une bataille où leur duc lui-même trouve la mort, les défait si complétement que dès ce moment ils ne songent plus à ressaisir leur ancienne indépendance. (Fredegar. Scholast. *Chron. continuat. Part. II* cap. 108; *Annal. Nazarian.* et *Mettens.* ad ann. 724; *Annal. Petav.* et *Tilian.* ad. ann. 720; *Annal. Nazarian.* ad ann. 722 et 723; *Annal. Petav.* et *Tilian.* ad. ann. 725; *Annal. Mettens.* ad ann. 725; *Ann. Tilian.* ad ann. 728; *Annal. Petav. Tilian.* et *Nazarian.* ad ann. 729 et 730.)

Cependant l'Aquitaine s'agitait, voulant s'affranchir de l'espèce de tutelle que le duc des Austrasiens exerçait sur elle depuis l'an 718. Peut-être comptait-elle, pour atteindre ce but, sur une alliance avec les Arabes, qui venaient précisément de détruire les derniers vestiges de la puissance des Visigoths en Espagne même. Ce fut probablement en vue de faciliter la conclusion d'un traité avec les Sarrasins que le duc Eudès avait accordé, en 725, Lampégie sa fille à Manuza, un de leurs chefs les plus intrépides. Quoi qu'il en soit, Charles prit les armes, passa deux fois la Loire en 731 pour châtier les Aquitains et revint chaque fois chargé d'un butin considérable. C'en fut assez pour engager Eudès à exciter

les Arabes contre les Francs et à leur suggérer l'idée d'étendre leurs conquêtes dans le midi de la Gaule. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 108 ; *Annal. Nazarian.*, *Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 731.)

Sa voix ne fut que trop bien écoutée.

Maîtres de toute l'Espagne, si ce n'est de quelques rochers situés dans l'ouest où les débris des anciens Visigoths se maintenaient encore, les Sarrasins avaient déjà appris le chemin de la Gaule. En 720 et en 721, ils avaient forcé Narbonne à se rendre et planté le siége devant Toulouse ; mais Eudès avait réussi à dégager cette dernière ville et à reprendre l'autre. En 724 ils avaient pris Carcassonne et pénétré jusqu'à Nîmes. Plus hardis encore, ils avaient remonté le cours du Rhône, envahi la Bourgogne, pillé Autun et paru même sous les murs de Sens. Charles comprit ce qu'il y avait de menaçant pour les États francs dans le voisinage de ces Arabes que leur ferveur religieuse et l'esprit d'aventure dont ils étaient animés rendaient bien autrement redoutables que les races du nord. (*Chronic. Moissiacens.* ad ann. 720, 721, 724 et 725 ; Isidor. Epicop. *Chronic.* apud Dom Bouquet, t. III, p. 720 ; *Annal. Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 725 ; *Vit. S^i Ebbonis*, apud Dom Bouquet, t. III, p. 650.)

En 732 l'orage suscité par Eudès éclata ; mais ce prince lui-même fut le premier à en souffrir. Abd-el-Rahman, gouverneur de la Péninsule, traversa les Pyrénées avec une horde de quatre cent mille hommes, femmes et enfants, et descendit par les gorges de la Gascogne dans les plaines d'Aquitaine, dévastant tout sur son passage, pillant les villes, saccageant les maisons, brûlant les églises et les monastères. Eudès se vit bientôt perdu sans ressource. Il ne lui restait plus qu'à implorer le secours des Francs et à leur promettre pleine et entière soumission ; car son armée avait été détruite en grande partie sur les bords de la Dordogne. Déjà les Sarrasins étaient maîtres de la Guyenne, du Périgord, de la Saintonge et de l'Angoumois ; ils avaient incendié l'église vénérée de Saint-Hilaire à Poitiers, et ils s'avançaient vers Tours, convoitant les trésors entassés au tombeau de saint Martin. En ce moment Charles paraît sur le théâtre des événements avec ses vaillants Austrasiens. Il rallie à ses drapeaux les débris de l'armée des Aquitains, marche résolûment au-devant de l'ennemi commun et le trouve campé dans la vaste plaine qui se développe entre Tours et Poitiers, et qui est sillonnée par les eaux de l'Indre et de la Vienne. Les Francs s'établissent dans les faubourgs et sous les murs de Tours, voulant observer d'abord la tactique des nouveaux barbares auxquels ils vont avoir affaire. Pendant cinq jours les deux armées restent l'une en face de l'autre, ne se livrant par intervalle que des escarmouches passagères. Le huitième jour, c'était un samedi du mois d'octobre, Abd-el-Rhaman, dont les forces surpassaient de beaucoup celles de son adversaire, donne le signal de l'attaque. Au premier choc les lignes des Arabes se rompent. Dépourvus de toute arme défensive, ils échouent contre l'inébranlable rempart que leur opposent les hommes du nord, tout bardés de fer et armés de ces lourdes épées et de ces formidables francisques dont tous les coups donnent la mort. A chaque assaut les infidèles sont repoussés. Mais ils se rallient promptement et reprennent l'attaque. Les chrétiens ne bougent pas, n'étant pas assez nombreux et craignant de se voir enveloppés s'ils fondent eux-mêmes sur l'ennemi. Cependant Abd-el-Rhaman ne cesse d'opposer aux Francs des troupes fraîches, et la lutte continue avec un incroyable acharnement d'un côté, avec un héroïque sang-froid de l'autre. La victoire pouvait rester longtemps indécise, lorsque le duc d'Aquitaine, ayant tourné les Sarrasins, se jette avec les restes de son armée dans leur camp qu'ils ont laissé sans défense et massacre tous ceux qu'il y trouve, sans même épargner les femmes et les enfants. Cette diversion répand la consternation parmi les Maures, et leur chef ne réussit qu'à grand'peine à maintenir le combat. En ce moment les lignes austrasiennes s'ébranlent et traversent la plaine comme une trombe, fauchant et abattant tout ce qui

se présente sur leur passage. La plaine tout entière est bientôt jonchée de morts, et, vers le tomber du jour, Abd-el-Rhaman est tué lui-même. Dès lors le carnage des siens prend des proportions effrayantes, et la nuit seule peut arrêter les combattants. Charles comptait recommencer la lutte le lendemain et achever d'exterminer les Sarrasins. Mais au lever du jour on trouva leur camp désert. Ceux qui restaient avaient profité de l'obscurité pour s'échapper sans être poursuivis, et, de crainte d'être embarrassés dans leur fuite, ils avaient abandonné leurs tentes, leurs bagages et tout le butin qu'ils avaient ramassé depuis leur descente en Aquitaine. Ce butin, Charles le partagea entre ses braves, selon l'usage antique des Francs. D'après le témoignage de Paul Diacre, on compta sur le champ de bataille trois cent soixante-quinze mille cadavres ennemis, tandis que les Austrasiens n'avaient eu que quinze cents morts. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 108 ; Isidori. *Chronic.*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 721 ; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 45.)

Après cette mémorable victoire, Charles reprend le chemin de l'Austrasie, et l'histoire lui décerne le surnom de Martel (marteau, *tudetes*); car il avait frappé les ennemis avec sa terrible francisque comme un forgeron bat l'enclume avec son marteau. (*Chronic. Ademar.* ap. Dom Bouquet, t. II, p. 574 ; *Miracul. S. Benedict. Floriacens.* lib. I cap. 14, ap. Du Chesne, t. III, p. 440.)

Toutefois ce surnom ne fut pas le seul prix de ce grand fait d'armes. La bataille de Poitiers devait avoir pour résultat d'amortir, pour quelque temps au moins, l'élan des invasions musulmanes dans la Gaule, de rattacher désormais l'Aquitaine aux royaumes francs, et surtout de donner un prestige plus grand que jamais à la famille d'Herstall ; car cette seule journée éclipsait tous les actes de guerre qui avaient été accomplis depuis le temps de Clovis. Aussi tous les guerriers qui y avaient pris part, toutes les familles où était entrée quelque portion du butin fait sur les Arabes, élevaient aux nues le victorieux soldat et célébraient leur propre gloire en célébrant la sienne. Tout commandait à Charles de ne pas laisser à cet enthousiasme le temps de se refroidir. Il tourna d'abord ses regards du côté de la Bourgogne ; car il fallait conquérir ce royaume pour reconstituer le domaine franc dans les limites où le roi Dagobert I l'avait laissé. Cette conquête est opérée en 733, et les leudes les plus éprouvés sont chargés de maintenir le pays dans l'obéissance. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. II* cap. 109 ; *Annal. Mettens.* ad. ann. 733.)

Dès lors Charles Martel peut songer aux ennemis extérieurs qui menacent de nouveau son œuvre. Parmi ceux-là comptent surtout les Frisons, race turbulente et indomptable que le nom de Poitiers n'a pu effrayer. Ils ont recommencé à s'agiter sur les frontières franques, et il importe de les réduire par les armes. Aussi à peine la conquête de la Bourgogne achevée, Charles lance-t-il ses guerriers sur la Frise. Il la traverse tout entière et force le duc Poppo, successeur de Radbod, à se soumettre et à fournir des otages. L'année suivante (734), il reprend les armes contre les Frisons qui observent mal la paix jurée. Il les attaque par terre et par mer, écrase leur armée, tue leur chef, saccage tout leur territoire, pénètre même dans leurs îles les plus éloignées, et achève la soumission du pays par le renversement des temples et par l'obligation de respecter les missionnaires chrétiens auxquels il avait, dès l'an 724, donné un centre d'action en érigeant l'évêché d'Utrecht. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. II* cap. 109 ; *Annal. Mettens.*, *Petavian.* et *Tilian.* ad ann. 733.)

La Frise ainsi réduite à l'impuissance, il lui faut de nouveau se mêler des affaires de l'Aquitaine. Eudès vint de mourir (735), et cet événement suggère au duc franc l'idée de rattacher définitivement les Aquitains à son autorité. Il consulte donc ses leudes, franchit la Loire, s'empare de tout le territoire aquitain, fait prisonnier Hetto, l'un des fils d'Eudès, et oblige l'autre, Hunold, à prêter le serment d'obéissance et de fidélité pour lui-

même et pour le pays entier. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Continuat. Part. II* cap. 109; *Annal. Nazarian.* ad ann. 736; *Vit. Sancti Pardulfi*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 654.)

Dans ces entrefaites, une nouvelle expédition en Bourgogne est devenue nécessaire, le peuple supportant mal le joug des Francs et se souvenant de l'indépendance dont ses ancêtres avaient joui avant leur soumission en 532. Charles réduit de rechef le royaume par les armes en 734, et rentre en Austrasie après avoir placé de solides garnisons à Lyon, à Arles et à Marseille. (Fredegar. Scholast. *Chronic. continuat. Part. III*, ad ann. 733.)

Cependant les Burgondes ne restèrent pas longtemps tranquilles. En 737, un de leurs anciens chefs, le comte Mauruntus, souffla de nouveau le feu de la révolte et sut gagner à sa cause Yousouf-Ibn, commandant arabe de Narbonne et gouverneur de la Septimanie. Celui-ci, à la sollicitation de son allié, remonta brusquement le cours du Rhône, se rendit maître d'Avignon, saccagea tout le pays environnant et se retrancha solidement dans la vieille cité phocéenne. A la nouvelle de ces événements, Charles reprend l'épée et se remet à la tête de son armée. Son avant-garde est conduite par son frère Childebrand, qui a l'ordre d'investir la ville. Lui-même ne tarde pas à le suivre avec ses forces principales. Il pénètre dans la place après un assaut meurtrier, égorge une partie des Sarrasins et fait prisonniers le reste. Après quoi, il franchit le Rhône, pénètre dans la Septimanie et se décide à entreprendre le siége de Narbonne, ville principale de cette région. Sa ligne d'investissement touche par ses deux extrémités au cours de l'Aube et coupe toute communication de la place avec le dehors. Celle-ci peut dès lors être réduite par la famine, sinon par la force. Tout à coup on apprend qu'une armée formidable de Sarrasins accourt de l'ouest pour dégager la ville. Charles se jette au-devant d'elle, après avoir laissé à Childebrand le soin de garder les retranchements, et la rencontre dans la vallée des Corbières, entre la petite rivière de Berre et l'étang de Leucate. Là il écrase une deuxième fois l'armée sarrasine et en pousse les débris dans la mer, où leurs navires ne peuvent les recueillir ni les sauver. Soit que cette nouvelle victoire lui eût suffi pour faire comprendre aux Arabes combien les Francs étaient redoutables, soit que les difficultés du siége de Narbonne eussent rebuté notre héros, il leva ses tentes, saccagea toute la Septimanie, détruisit toutes les places fortes et incendia même, avant de se retirer, les nobles et antiques cités d'Agde, de Béziers, de Maguelonne et de Nîmes. (Fredeg. Scholast. *Chron. Contin. Part. III* ad ann. 737.)

Si les Sarrasins avaient ainsi succombé de nouveau sous son épée, les Saxons en éprouvèrent pour la troisième fois les coups l'année suivante. Mais cette fois il les obligea de lui livrer des otages et de consentir à payer un tribut. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 738.)

En 739, il entreprit sa dernière expédition. Le Burgonde Mauruntus, qu'il n'avait pu atteindre deux années auparavant, avait de nouveau réussi à attirer les Sarrasins dans la Provence, où ils prirent la ville d'Arles et dont ils mirent tout le territoire à sac. Aidé de Luitprand, roi des Lombards, Charles court les refouler vers la Septimanie, et affermit son autorité sur tout le midi de la Bourgogne, où, de son vivant, la tranquillité ne sera plus troublée. (Fredegar. Scholast. *Chronic. Contin. Part. III* ad. ann. 739; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, c. 54.)

Au retour de cette campagne, Charles tomba malade dans la villa royale de Verberies-sur-Oise. Pendant qu'il était là, il reçut plusieurs envoyés du pape Grégoire III, qui lui présentèrent des lettres du souverain pontife, outre les clefs du tombeau de saint Pierre et un peu de limaille des chaînes dont le premier vicaire du Sauveur avait été chargé dans les prisons de Rome. Dans ces lettres, le pape le suppliait de se détacher de l'alliance des Lombards, qui avaient envahi le territoire de Rome, et il s'engageait de son côté à répudier pour jamais la suzeraineté de l'empire de Constantinople et à se placer sous celle des Francs, offrant

pour ce motif à leur illustre duc la dignité de patrice romain. Charles accepta cette dignité et les pieux souvenirs qui lui étaient adressés ; mais il ne put se décider à rompre avec le roi Luitprand qui lui avait si noblement prêté le secours de ses armes dans la récente expédition contre les Sarrasins. D'ailleurs, il existait entre eux un de ces liens symboliques qui constituaient chez les Francs, comme chez les Lombards et les Goths, une sorte de parenté ; car le duc Charles avait, en 735, envoyé son fils Pepin le Bref au roi Lombard, afin que celui-ci devînt son père d'adoption en lui coupant les cheveux selon l'usage germanique. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 739 et 741; Paul. Diacon. *Histor. Longobard.* lib. VI, cap. 5 ; Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, p. 446.) Dès lors Charles ne s'occupe plus que du soin d'affermir ses conquêtes. S'il se résout une dernière fois à faire conduire une armée en Bourgogne par son fils Pepin et par son frère Childebrand pour étouffer dans ce royaume ce qui reste encore de germes d'opposition nationale ; — il se repose, quant à la Frise, à la Hesse et à la Thuringe, sur l'action des missionnaires chargés de répandre dans ces contrées les lumières du christianisme, — comme il se repose sur le souvenir qu'ont dû laisser dans la mémoire des Sarrasins les deux sanglantes défaites qu'il leur a infligées, pour croire qu'ils ne se hasarderont plus à toucher aux frontières de la Bourgogne et de l'Aquitaine. Il n'oublie pas le salut de son âme, en faisant d'importantes largesses à un grand nombre d'églises et de monastères. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad. ann. 741; Cointii *Annal. ecclesiast. Francor*, ad ann. 741.)

Enfin il songe aussi à l'avenir de sa famille. Dans une assemblée de ses leudes, il assigne à son premier-né, Carloman, le gouvernement de l'Austrasie, de la Souabe et de la Thuringe, et au second de ses fils, à Pepin, l'administration de la Neustrie, de la Bourgogne et de l'Aquitaine. C'est presque un partage d'États et un de ces actes de volonté dernière que les rois mérovingiens avaient coutume de poser. Charles Martel put se le permettre. Les souverains de la première race n'étaient plus que des fantômes sans prestige comme sans autorité, et l'avénement d'une dynastie nouvelle se préparait.

Tout étant réglé de la sorte, il se rend, vers l'automne de l'année 741, à l'abbaye de Saint-Denis, pour prier sur la tombe du glorieux martyr qu'il vient de pourvoir d'une riche donation. Mais, en retournant en Austrasie, il est subitement atteint d'une fièvre violente à Quiersy-sur-Oise et y meurt, selon les uns, le 15, selon les autres, le 22 octobre. Le 21 du mois suivant les cryptes de Saint-Denis reçoivent la dépouille mortelle du héros de Poitiers. (Fredegar. Scholast. *Chron. Continuat. Part. III* ad ann. 741; *Annal. Petavian.* ad ann. 741.)

Charles Martel avait été marié deux fois. De sa première femme, qui était franque et qui avait nom Rothrude, il eut deux fils, Carloman et Pepin le Bref, qui lui succèdèrent dans la mairie palatine, et une fille nommée Hiltrude qui épousa ce même Tassilo que Charlemagne déposa pour mettre un terme à ses perpétuelles révoltes. De la seconde, qui fut Sonnichilde, nièce du duc des Bavarois, et qu'il épousa en 725, il n'eut qu'un fils ; ce fut ce Grippo qui causa plus tard tant d'embarras à ses deux frères et dont il a été parlé déjà dans la notice consacrée à Carloman. Outre ces femmes légitimes, Charles Martel eut plusieurs concubines qui lui donnèrent trois fils L'aîné, Remi, obtint la dignité d'archevêque de Rouen. Le second, Bernard, figura avec quelque éclat dans les expéditions entreprises par Charlemagne contre Didier, roi des Lombards, et contre les Sarrasins d'Espagne ; il fut aussi le père d'Adélard, ou de Saint Adélard, abbé de Corbie, et de ce fougueux Wala, si connu par les intrigues qu'il ourdit contre Louis le Débonnaire. Enfin, le troisième n'est connu dans l'histoire que pour avoir été le père de Fulrad, abbé de Saint-Denis.

Personne n'ignore avec quel acharnement la mémoire de Charles Martel fut attaquée presque aussitôt qu'il eut été descendu dans la tombe. Sans lui tenir compte des services considérables qu'il

avait rendus à la cause de la chrétienté en Europe, soit en refoulant les invasions sarrasines, soit en attirant les barbares du nord dans le cercle des idées du christianisme, sans songer aux dépenses énormes qu'avait dû coûter l'entretien des armées qu'il avait été obligé de tenir sur pied pendant près de quarante ans et dans lesquelles il avait introduit un élément nouveau, celui des troupes soldées (*Chron. Virdunense*, ap. Dom Bouquet, t. III, p. 364), — évêchés et monastères se plaignirent à qui mieux mieux des spoliations qu'il avait exercées sur eux pour récompenser ses hommes d'armes. Afin de rendre son souvenir plus odieux encore, on alla jusqu'à fabriquer la fameuse vision de saint Euchère, évêque d'Orléans. Ce saint, disait-on, avait été transporté en esprit dans l'autre monde, où son guide, qui était un ange, lui montra Charles Martel plongé dans les feux de l'enfer. On ajoutait qu'il donna connaissance de cette apparition à saint Boniface et à Fulrad, abbé de Saint-Denis, et qu'étant allés tous trois ouvrir le cercueil de Charles, ils y trouvèrent, au lieu du corps du mort, un horrible dragon. Telle est cette légende dont on a tout récemment représenté la scène principale dans une des peintures murales qui décorent l'église de Notre-Dame à Saint Trond. Malheureusement la confrontation des dates suffit pour prouver que ce ne fut là qu'une supercherie monacale et une machine de terreur imaginée pour effrayer les puissants de la terre. En effet, il n'est pas possible que saint Euchère, mort en 738 (*Gallia Christian.* VIII, 1418; *Vit. Eucherii* cap. 20, ap. Bolland. *Act. SS. Februar.*), ait pu ouvrir le tombeau et visiter le cercueil de Charles Martel décédé en 741, pas plus qu'il n'a été possible à saint Boniface, arrivé seulement en Neustrie en 743, et à Fulrad, promu à la dignité d'abbé de Saint-Denis après l'an 750, de l'assister dans cette visite funéraire.

Sans nous arrêter davantage à cette fable, bornons-nous à dire, pour la réhabilitation de Charles Martel, que ce ne fut pas lui qui introduisit le principe de la sécularisation des biens de l'Église. Le savant Lecointe, dans ses *Annales ecclésiastiques des Francs*, et le père Henschenius, dans son excellent commentaire de la biographie de saint Euchère, nous semblent avoir suffisamment éclairci ce point et l'avoir expliqué à l'honneur du héros de Poitiers. André van Hasselt.

CHARLES Ier, comte de Flandre, surnommé le Bon et le Bienheureux, né en Danemarck vers 1083, tué à Bruges en 1127. Il était fils de saint Canut, roi de Danemarck et de la princesse Adèle, fille du comte de Flandre, Robert le Frison. A peine avait-il atteint l'âge de deux ans que son père subit le martyre et que la reine, son épouse, fut obligée d'éloigner le royal orphelin d'une patrie qu'il ne devait plus revoir. Elle se refugia avec lui à Bruges, où la cour de son aïeul lui promettait un asile sûr, une éducation digne de sa naissance. Il n'y reçut que peu d'années les soins de Robert Ier, mais son successeur ayant le cœur plus haut placé et l'esprit plus chevaleresque que son père, dirigea mieux l'éducation de son neveu : il lui permit de prendre la croix, mais, comme son pupille entrait à peine dans l'adolescence, il lui défendit de le suivre en Orient. Charles revit bientôt son oncle couvert de gloire, et, après avoir fait sous lui ses premières armes, il partit à son tour pour la Palestine, où il signala plus d'une fois sa valeur en combattant les infidèles et en édifiant les chevaliers par sa dévotion au tombeau du Sauveur. A son retour, le vaillant Danois trouva son oncle aux prises avec les Anglo-normands et peu après il eut à pleurer sa perte. Le nouveau comte Baudouin VII, jeune et ardent qu'il était, avait besoin de sages conseillers autant et plus que de guerriers valeureux : il trouva heureusement la prudence unie à la bravoure dans le fils de saint Canut. Soutenu par lui, il proclama de nouveau la paix publique (*'s land's vrede*), et vint à bout d'exécuter cette grande mesure, en soumettant par les armes les puissants vassaux intéressés à s'y opposer. En récompense des services qu'il avait rendus à cette occasion, Charles obtint le domaine de l'Ancre, confisqué sur le comte de Saint-Pol et peu après la main de Marguerite de Clermont,

sœur du comte de Saint-Vermandois. Cependant le comte Baudouin, entraîné dans une guerre nouvelle contre les Normands, s'exposait tous les jours à tant de dangers qu'on craignait, à chaque instant, de recevoir la nouvelle de sa mort. Aussi, au retour d'une expédition hasardeuse, le clergé et le peuple le supplièrent-ils, (puisqu'ayant dû se séparer de sa femme, pour cause de parenté, il ne pouvait espérer d'avoir un héritier direct), de vouloir bien lui-même désigner son successeur, afin de prévenir des dissensions toujours funestes au pays. Le prince accueillit favorablement leurs vœux : il déclara Charles de Danemarck son héritier au comté de Flandre, comme étant son parent le plus proche ; et dans un diplôme, daté de 1107, Charles prit lui-même le titre de successeur de Baudouin. Mais, à la mort de Baudouin, comme il arrive souvent, on tint peu compte de sa déclaration. Quoi qu'elle eût elle-même concouru à cet acte, la comtesse Clémence, douairière de Robert de Jérusalem, se rangea du parti de Guillaume de Loo, petit-fils de Robert le Frison, mais enfant naturel ; Baudouin III, comte de Hainaut, se hâta de réunir ses forces, pour faire revivre les droits de la branche aînée de la maison de Flandre, et plusieurs seigneurs, que la paix publique avait lésés, recoururent aux armes. Charles n'en fut pas ému : fort de son droit et assuré de l'appui des barons qui venaient de le reconnaître, comme du dévouement du clergé et du peuple qui l'avaient acclamé, il attaqua l'un après l'autre des ennemis qui ne pouvaient agir de concert, et parvint sans peine à triompher de leurs efforts. Usant d'indulgence envers le comte de Hainaut et Guillaume de Loo, il leur accorda une paix honorable, mais il punit avec sévérité ses vassaux révoltés. L'ordre étant ainsi rétabli, il s'empressa de rendre hommage au roi de France et à l'empereur pour les deux parties de la Flandre ; et désormais respecté de ses voisins, il se fit un devoir de cicatriser les plaies que la guerre civile avait faites et se dévoua sans réserve au bonheur des Flamands. Pieux comme son père et pratiquant sans ostentation les vertus chrétiennes, Charles protégea la religion et fit de grandes largesses aux monastères qui contribuaient efficacement à la civilisation du pays, mais il n'y tolérait pas la moindre irrégularité. D'une autre part, il veillait à la stricte exécution des lois de la paix publique et, maintenant la liberté de l'industrie et du commerce, il ramena les marchands étrangers en Flandre. Un gouvernement aussi sage porta bientôt le nom du comte dans les pays les plus éloignés. Quand Baudouin II, roi de Jérusalem, tomba entre les mains des Musulmans et qu'on eût perdu l'espoir de le délivrer, ses vassaux envoyèrent des lettres en Flandre pour offrir à Charles la couronne de la ville sainte ; mais, après en avoir délibéré avec son conseil, le comte refusa cette haute dignité. Il en fut de même à la mort de Henri V, dernier empereur de la maison de France. L'archevêque de Cologne et le comte de Namur pressèrent vainement le fils de Saint Canut de se déclarer un des compétiteurs à l'Empire ; il se refusa absolument à cette démarche (1125). Une telle conduite, qui prouvait l'attachement qui l'unissait à sa patrie adoptive, augmenta singulièrement l'amour du peuple flamand pour son prince, et, quelque temps après, d'affreux malheurs qui fondirent sur la contrée le lui rendirent plus cher encore. Une disette générale, causée par une intempérie extraordinaire, s'étendit sur l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et, en particulier, sur les Flandres. Le manque des vivres et surtout une alimentation malsaine y causèrent une mortalité effrayante. Charles qui, dans tous les temps, avait répandu d'abondantes aumônes, les multiplia pour ainsi dire outre mesure. Non seulement il fit entretenir cent pauvres dans chacun de ses domaines, mais, par l'économie la plus sévère, il trouva sur les dépenses de sa maison le moyen d'en nourrir près de cent quarante autres ; en un seul jour, il distribua lui-même plus de huit mille pains aux indigents d'Ypres. En même temps il prenait les plus sages mesures pour atténuer la grandeur du mal et conserver, pour la nourriture du peuple seulement,

toutes les provisions de bouche dont on pouvait encore disposer. Il fut ordonné de tuer partout les chiens et défendu de brasser de la bière : « J'aime bien mieux, disait le comte, en souriant, apprendre que les gens aisés boivent de l'eau, que de voir les pauvres mourir de faim. » Il fut encore recommandé aux laboureurs de semer dans une partie de leurs champs des pois et des fèves, parce que ces plantes légumineuses viennent à maturité plus tôt que les céréales.

Tant de générosité et de sollicitude rendaient Charles plus digne qu'aucun autre souverain de porter le titre de *père du peuple* et pourtant elles ne parvenaient pas à lui concilier ces membres de la noblesse que les stipulations de la paix publique, observées avec rigueur, empêchaient de détrousser les marchands et de pressurer leurs vassaux. Il en avait même froissé quelques-uns par sa défense d'accaparer les grains. Parmi ces seigneurs toujours hostiles à Charles se distinguaient les descendants d'Erembald de Furnes, qui nourrissaient contre cet excellent prince une haine implacable. D'origine plébéenne et peut-être servile, cette famille qui devait les commencements de sa grandeur à l'adultère et au meurtre, et ne s'en était pas moins élevée successivement, tant par ses richesses et ses emplois que par de puissantes alliances. Son chef actuel, Bertulphe, prévôt de St-Donat, et, comme tel, chancelier-héréditaire de Flandre, joignait à son autorité spirituelle un pouvoir assez étendu dans les affaires civiles. Il cachait sous les dehors du respect une inimitié profonde contre le comte. Ses neveux, au contraire, ne gardaient pas de mesure et Burchard, le plus violent de tous, osa mépriser toutes les lois en saccageant les propriétés du vertueux Thanemar de Straten, parce qu'il était ami du comte, et quand il fut cité en justice pour répondre de cet acte de brigandage, il refusa de comparaître. Charles, appelé en France par le roi Louis le Gros, se vit forcé d'ajourner l'affaire, pour marcher sous les drapeaux de son suzerain contre le duc d'Aquitaine; mais pendant qu'il s'y couvrait de gloire, ses ennemis commirent de nouveaux excès. Il se livra même entre eux et les fidèles serviteurs du comte un combat acharné où fut tué un des neveux du prévôt. Cette perte et l'ordre que Charles avait donné de faire une enquête pour connaître ceux qui pouvaient être comptés parmi les hommes libres ou parmi les nobles, portèrent à son comble l'exaspération des adhérents du prévôt. Dans un conciliabule de famille, on résolut de se défaire du comte et par une illusion que des gens furieux seuls pouvaient se faire, ils se dirent que le peuple verrait ce procédé avec indifférence, parce que le prince était étranger. Averti indirectement du complot, Charles répondit sans s'émouvoir : « Nous sommes toujours environné de dangers, mais j'ai confiance en Dieu et je ne crains que lui. » Le lendemain, 2 mars, il se rendit, selon son habitude, à Saint-Donat avec quelques-uns des officiers de sa maison pour assister à l'office canonial. Sa suite s'étant dispersée dans l'église, le pieux comte demeura seul dans une tribune élevée. L'office en était à l'heure de Tierce (1) et Charles étendait la main pour faire l'aumône à une vieille femme, quand Burchard, caché derrière lui, abattit le bras étendu d'un coup de hache et fendit d'un autre la tête du bon prince avec tant de force que la cervelle en jaillit sur le pavé du saint lieu. Après avoir assouvi leur rage sur le corps mort de leur ennemi, les conjurés se répandirent dans l'église et massacrèrent les serviteurs de Charles. Mais leur triomphe fut de courte durée. Simon, évêque de Tournai, les frappa d'anathème; un jeune paralytique, guéri par les reliques du martyr, souleva contre eux le peuple de Bruges et le chambellan Gervais van Praet s'empara du bourg, où ils s'étaient fortifiés : presque tous subirent le dernier supplice. Le corps vénéré du comte fut d'abord transféré solennellement à Saint-Donat, puis, en 1827, après la destruction de cette cathédrale, dans l'église de Saint-Sauveur, où l'auteur de cette no-

(1) Tierce se chante à neuf heures, dit M. Wegener, c'est donc alors que mourut Charles. Le docteur n'a pas remarqué qu'on était en carême et qu'en ce temps Prime, Tierce, etc., se récitaient beaucoup plustôt.

tice prononça à cette occasion son panégyrique. J.-J. De Smet.

Acta S. S. ad diem 2 martii. Excol. corn. — Wegener, *Om Karl Danske, etc.*

CHARLES surnommé **LE TÉMÉRAIRE**, duc de Bourgogne, né à Dijon, le 10 novembre 1433, était issu du mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, fille du roi Jean et de Philippine de Lancastre. Isabelle, dont les deux premiers enfants étaient morts au berceau, voulut, contre l'usage, allaiter elle-même celui qu'elle croyait destiné à perpétuer la maison de Bourgogne. Le jour de son baptême, il fut investi de l'ordre de la Toison d'or et du comté de Charolais, arrière-fief de Bourgogne, acheté par Philippe le Bon. Charles n'avait pas encore accompli sa deuxième année lorsque sa mère partit avec lui pour les Pays-Bas, où s'écoula son enfance. Confié aux soins du seigneur d'Auxy, ce précepteur s'efforça de tempérer la violence naturelle du jeune prince, cette impatience, cette impétuosité qui devait un jour être funeste à l'héritier de tant et de si florissantes provinces. Au surplus, le jeune comte de Charolais, d'après le témoignage d'Olivier de la Marche, « apprenait mieux qu'autre de son âge ; » non-seulement il parlait bien le français et le flamand, mais il lisait couramment les auteurs latins ; il aimait aussi la musique et composa même plusieurs chants vantés par ses chroniqueurs. Il manifestait surtout une prédilection singulière pour les romans de chevalerie : les aventures et les exploits des anciens preux éveillaient chez lui une noble émulation et convenaient à son ardente nature. De bonne heure, enfin, il se montra, pour employer des expressions contemporaines, puissant jouteur, puissant archer et puissant joueur de barres ; il aimait passionnément la chasse et se plaisait à combattre le sanglier. Quand il eut atteint sa dix-huitième année, il joûta en public avec le célèbre Jacques de Lalaing. En 1452, il fut atteint d'un coup de pique, dans la bataille livrée près de Gavre, au moment où il accourait au secours de son père. On rapporte que cette lutte contre la puissante commune de Gand donna un nouveau cours à ses idées : il délaissa les romans de chevalerie pour les histoires de Rome.

Par une des clauses du traité d'Arras qui, en 1435, termina la longue et terrible lutte de la Bourgogne et de la France, le comte de Charolais avait été fiancé à Catherine, fille de Charles VII. Cette princesse étant morte avant que le mariage pût être consommé, Philippe le Bon choisit pour son fils une autre princesse française : Isabelle, fille de Charles, duc de Bourbon. Le comte de Charolais, influencé par sa mère, eut préféré la fille du duc d'Yorck. Mais Philippe s'opposa avec violence à un mariage anglais : « Si je « savois, dit-il à son fils, que tu fisses ce « mariage, je te bouterois hors de mes « pays, et tu ne jouirois jamais des sei- « gneuries que je possède. » Charles se soumit ; il épousa Isabelle de Bourbon (1454) et s'attacha fortement à sa femme : pendant les onze années que dura leur union, jamais, dit un chroniqueur, il ne la rompit. Appelé à Ratisbonne, où il voulait conférer avec l'empereur Frédéric et les princes de l'Empire, Philippe le Bon nomma le comte de Charolais son lieutenant général dans ses États de Flandre. Investi du gouvernement (1454-1455), Charles montra dès lors cette fermeté, cette rigidité et cette volonté despotique qui devaient caractériser son règne.

En 1456, le dauphin de France, brouillé avec son père, vint chercher un asile à la cour de Bourgogne. Le comte de Charolais lui témoigna les plus grands égards ; même il le sollicita d'être le parrain de son premier enfant : le dauphin lui donna le nom de Marie. Mais tout changea lorsque le comte s'aperçut que le dauphin cherchait à s'attacher les seigneurs de Croy, favoris du duc et antagonistes avoués de son héritier. Il conçut des soupçons sur la loyauté de son hôte, et son mécontentement fit éclater une scène violente. Philippe exigeant de son héritier qu'il prît pour troisième chambellan le sire de Sempy, fils de Jean de Croy, gouverneur du Luxembourg, le comte de Charolais s'emporta. « Je ne « me laisserai pas, dit-il à son père, gou-

« verner par les Croy comme vous; il n'y « a que trop longtemps qu'ils font de « vous à leur volonté. » Au comble de la fureur, le duc chassa son fils, lui ordonna de quitter ses États, et le poursuivit même l'épée à la main. Retiré à Termonde, Charles finit par écouter les sages conseils du chancelier Raulin : il se réconcilia avec son père, après avoir consenti à renvoyer de sa maison deux serviteurs qui passaient aussi pour avoir beaucoup de pouvoir sur lui. Mais ce ne fut qu'une trêve. En 1461, Charles qui, à cette époque, résidait le plus souvent au Quesnoy, revint soudainement à la cour de son père, et, lui ayant demandé audience, porta, devant le conseil, une accusation formelle contre le plus puissant des Croy. Le duc l'interrompit et, se tournant vers son favori, « faites en sorte, « dit-il, que mon fils soit content de « vous. » Charles retourna au Quesnoy, sans avoir voulu ouïr les explications et les excuses de son adversaire. Avec son assentiment, le comte de Saint-Pol vint trouver Charles VII à Bourges et lui confia le dessein qu'avait le jeune prince de recourir à la force pour mettre le sire de Croy hors de l'hôtel de son père. Il demandait, pour le cas où il faudrait se soustraire au déplaisir de celui-ci, asile à la cour de France, s'offrant de commander l'armée que le roi allait, disait-on, envoyer en Angleterre. Mais Charles VII répondit qu'il ne se prêterait jamais à ce que M. de Charolais usât d'aucune voie de fait dans l'hôtel de son père. Il mourut le 22 juillet, et le dauphin, quittant le château de Genappe, s'achemina vers Reims. Le duc de Bourgogne et son fils le rejoignirent à Avesnes, assistèrent au sacre du nouveau roi, puis l'accompagnèrent à Paris. Le comte de Charolais, après avoir brillé dans les joutes qui suivirent l'avénement de Louis XI, se rendit en Bourgogne, où il n'était plus venu depuis son enfance; il fit un pélerinage à Saint-Claude, et, lorsqu'il revit à Tours le nouveau roi, celui-ci le fit gouverneur de la Normandie avec une pension de trente-six mille livres.

Au mois de février 1462, Charles, se trouvant au Quesnoy, apprit que son père était tombé gravement malade à Bruxelles. Il se hâta d'accourir, le veilla constamment, passant jusqu'à quatre jours sans se coucher, et, par ce témoignage d'affection filiale, regagna la confiance de Philippe le Bon. Le vieux duc lui en donna une preuve éclatante en autorisant l'arrestation d'un de ses plus grands familiers, Coustain, premier valet de chambre, que le comte de Charolais accusait d'avoir comploté son empoisonnement. Charles le fit mener à Rupelmonde, où il fut jugé et décapité. Mais l'héritier de Philippe n'avait pas encore obtenu l'éloignement des Croy, auxquels il reprochait justement d'être dans la dépendance de Louis XI et de desservir les intérêts de la maison de Bourgogne. En effet, sous leur influence fatale, Philippe avait consenti au rachat par Louis XI des villes de la Somme, qu'il détenait depuis le traité d'Arras. Charles, s'étant retiré à Gorcum, convoqua les États de Flandres à Anvers, tandis que son père les convoquait à Bruges (janvier 1464). Un grand nombre de députés se rendirent à l'appel du comte de Charolais. Il leur révéla que son père, se proposant d'aller combattre les Infidèles, voulait, d'après les suggestions des Croy, remettre ses provinces du Midi au pouvoir du roi de France et sous le gouvernement du comte de Chimai, tandis que les pays de Hollande et de Zélande seraient livrés au roi d'Angleterre; il conjura les députés de mettre obstacle à ces projets et de le réconcilier avec son père. Par leur intervention, les principaux membres des états réussissent à amener une réconciliation momentanée. Bientôt le comte de Charolais réclame avec plus de véhémence que jamais l'éloignement des puissants favoris (1465), et comme Philippe le Bon résiste encore, l'héritier de la maison de Bourgogne adresse aux principales villes des Pays-Bas un manifeste où il résume énergiquement ses griefs contre les Croy. Il s'empare de fait du gouvernement, arrache à son père le bannissement de ceux qui l'ont dominé si longtemps, et, le 25 avril, devant des représentants de toutes les provinces réunis à Bruxelles sous la présidence du

vieux duc, il est solennellement reconnu comme le seul et légitime héritier des états de la maison de Bourgogne.

Disposant des trésors et des forces de ces provinces, alors les plus opulentes de l'Europe, Charles organise la *ligue du bien public* pour abattre Louis XI. Il avait déjà de terribles griefs contre son ancien hôte de Genappe. Tandis qu'il se trouvait encore à Gorcum, où il faisait travailler à des ouvrages de fortification, on y avait arrêté, par ses ordres, le bâtard de Rubempré, émissaire français qui, soumis à un interrogatoire, avait, par ses réponses confuses, fortifié les soupçons du conseil. Le peuple disait ouvertement que Louis XI avait envoyé Rubempré à Gorcum « pour s'emparer du comte de Charolais ou pour le tuer. » Et Louis XI, si formellement accusé, ne put entièrement se disculper. Le 15 mai, Charles avait pris congé de son père ; le 16 juillet suivant, il attaquait, à Monthléry, les troupes du roi de France. L'aile droite, qu'il commandait en personne, ayant mis en déroute celle qui lui était opposée, Charles poursuivait les vaincus avec son ardeur habituelle lorsqu'il fut atteint d'un coup d'épée à la gorge et en danger d'être pris. « Monseigneur, lui criait-on, rendez-vous ; ne vous faites pas tuer. » Mais Charles se défendit courageusement jusqu'à ce que ses gens fussent venus le dégager. Les Bourguignons campèrent sur le champ de bataille, puis se dirigèrent vers Paris, où Louis XI s'était enfermé. On rapporte que des canons ayant été pointés sur le logis que le comte de Charolais occupait à Conflans, il ne voulut pas le quitter, quoique les boulets entrassent jusque dans la chambre où il se tenait. Après de rudes escarmouches, interrompues par de courtes trèves, les troupes de Bourgogne passèrent la Seine. Alors Louis XI vint deux fois s'aboucher avec le comte et finit par le satisfaire. Il lui céda les villes de la Somme, pour en jouir sa vie durant, ainsi que son héritier, sauf ensuite la faculté de rachat moyennant 200,000 écus d'or ; Boulogne, Guines, Roye, Péronne et Montdidier lui étaient en outre abandonnés en toute et perpétuelle propriété. Ces concessions, ainsi que les avantages stipulés en faveur des princes français, qui avaient été les alliés du comte de Charolais, furent confirmés dans le traité signé à Conflans, le 30 octobre. Charles, qui venait de perdre sa femme, Isabelle de Bourbon, obtint encore, dit-on, de Louis XI une promesse de mariage entre lui, héritier de Bourgogne, et la fille aînée du roi, qui avait deux ans, avec la Champagne et la Brie pour dot.

Après avoir repris possession des villes de la Somme, le comte de Charolais conduisit par Mézière son armée vers le pays de Liége, afin de réduire le petit peuple qui naguère avait osé défier le grand duc d'Occident. Les Liégeois, abandonnés par Louis XI, se soumirent ; le 22 décembre, par un accord signé à Saint-Trond, ils reconnurent Philippe le Bon comme *mambour* perpétuel et héréditaire de la principauté. L'année suivante (1466), Charles vint camper devant Dinant pour venger un sanglant outrage fait à l'écusson de Bourgogne. Pendant qu'il combattait à Montlhéry, quelques forcenés, portant un mannequin, étaient allés devant les murs de Bouvignes et là ils avaient crié : « Voyez, c'est le prétendu fils de votre duc !.... un vilain bâtard d'Heinsberg, notre évêque, et de votre bonne duchesse !... » Dinant s'étant rendu le 27 août, Charles se montra impitoyable : la ville fut livrée aux flammes et ses habitants tués, noyés, dispersés ! En admettant, comme l'affirment certains historiens, que le comte de Charolais n'ait pas commandé l'incendie, il faut néanmoins attribuer à lui seul le sac de la ville, son anéantissement et la dispersion de ses habitants.

L'année suivante, Philippe le Bon fut, à Bruges, frappé d'apoplexie ; Charles, qui était à Gand, s'empresse d'accourir (15 juin 1467) ; lorsqu'il arrive, il trouve le vieux duc presque sans connaissance. Il se jette à genoux en pleurant. « Mon « père, dit-il, donnez-moi votre bénédic- « tion et, si je vous ai offensé, pardonnez- « moi. » Le moribond tourna les yeux vers son fils et expira. La douleur de Charles fut profonde et sincère. « Il criait, pleurait, tordait ses mains, dit un chro-

niqueur, se laissait choir sur sa couche, et ne tenait règle ni mesure. »

Charles avait trente-quatre ans lorsqu'il succéda à Philippe le Bon dans les états de la maison de Bourgogne. D'une taille un peu au dessous de la moyenne, avec des épaules larges et pleines, des membres musculeux et solidement attachés, il était, selon l'expression d'un contemporain, « bel prince et de belle présentation. » Il avait la figure presque ronde, le front grand et des yeux d'une admirable clarté. Il tenait de sa mère une chevelure épaisse et noire et un teint basané. Insensible à la fatigue, il souffrait aussi la faim, la soif, le froid, la chaleur avec la plus grande patience. Il mangeait peu et ne buvait que de l'eau colorée d'un peu de vin. Quoique impétueux et violent, il était réfléchi et son attitude même paraissait méditative, car, en marchant, il avait l'habitude de regarder vers la terre. Il parlait bien, d'abord avec une certaine lenteur et avec quelque embarras ; puis, en s'animant, il devenait éloquent, véhément, foudroyant même. Dans les conseils il se distinguait par une grande pénétration, et, bien que souvent inflexible dans ses opinions, il supportait la contradiction et louait les bonnes raisons qu'on lui opposait. Il était aussi d'un accès facile; jamais prince, dit Commines, ne donna plus libéralement audience à ses serviteurs et à ses sujets. Loyal, « ferme en son dire, » il se montrait en même temps soupçonneux, défiant et vindicatif, ou, comme on disait alors, « de long souvenir. » Il était économe, mais non avare : il donnait même volontiers, mais non avec une aveugle prodigalité; et s'il thésaurisait, c'était pour accomplir les grands desseins qu'il avait conçus. Bien différent de Louis XI, il aimait la richesse dans les habits et voulait un cortége imposant. Tel apparaissait le prince ; la physionomie de l'homme de guerre était non moins caractéristique. Chastellain disait du dernier duc de Bourgogne qu'il aimait son armure comme s'il était venu au monde tout cuirassé, comme s'il était « né en fer. » Il menait d'ailleurs ses gens en « vrai duc »; lui-même les rangeait en bataille, les visitait, les haranguait ; il leur promettait gloire et profit; il jurait de mourir avec eux. D'un autre côté, pour maintenir la discipline, il se montrait dur, emporté, brutal. Il battait ceux qui n'obéissaient pas sur le champ ; et, dans l'expédition contre Dinant, on l'avait vu tuer de sa main un archer parce qu'il n'était pas venu selon l'ordonnance. C'est ce qui faisait dire plus tard à Olivier de la Marche : « Le duc, mon maître, était tel qu'il voulait que l'on fît ce qu'il commandait, sous peine de perdre la tête. » Mais un autre contemporain, Philippe de Commines, confesse que, pendant le temps qu'il avait connu le duc Charles, celui-ci n'était point cruel; il était sévère, rigide, absolu, parce qu'il voulait réellement commander afin d'affermir sa domination et de triompher de ses ennemis.

Le 28 juin 1467, le nouveau souverain fait sa joyeuse entrée à Gand. Le peuple, mécontent d'un impôt qui frappait le blé, se soulève. Accompagné du seigneur de la Gruthuse, Charles se rend sur le marché du vendredi, et, ne pouvant maîtriser sa colère, frappe un artisan du bâton qu'il tenait à la main. « Si vous êtes content de mourir, s'écrie Gruthuse, je ne le suis pas. » Il l'emmène sous les bannières des corporations encore dévouées, puis le fait monter à l'hôtel de ville. Pour apaiser une sédition qui pouvait avoir les plus graves conséquences, Charles promit, mais non sans répugnance, le rétablissement presque complet des priviléges enlevés à la commune de Gand après la journée de Gavre. Des troubles éclatèrent également à Bruxelles, à Anvers, à Malines. Les mécontents favorisaient les prétentions du comte Jean de Nevers, cousin germain du dernier duc de Brabant, mort en 1430. « Voilà, « s'écria Charles, ce que me valent les « Gantois! Tous les vilains vont, à leur « exemple, se révolter et voudront être « les maîtres. Par Saint Georges, il y en « aura de cruellement châtiés ! » Mais lorsque, appuyé par la « baronnie » de Brabant, Charles eut mis fin à ces émeutes, il montra plutôt de la clémence que de l'inflexibilité. Un des chefs de la mutinerie de Malines avait été condamné à

mort, et l'exécution devait avoir lieu en présence du duc. Celui-ci cria lui-même au bourreau : « Cesse! débande lui les yeux et lève-le. » La colère de Charles se tourna contre les Liégeois qui, secrètement excités par Louis XI, s'étaient révoltés contre la suzeraineté bourguignonna et tenaient assiégé dans Huy leur évêque, Louis de Bourbon, cousin germain du duc. Celui-ci reconnut bientôt la main qui avait excité ce nouveau soulèvement; il dit rudement au connétable de Saint-Pol, l'ambassadeur du roi de France : « Je veux savoir une fois si je suis maître ou valet. » Il devint maître. Vainqueur à Brusthem, le 28 octobre 1467, il fait détruire les remparts de Liége et dépouille la commune humiliée de ses priviléges les plus précieux. Il recherche ensuite l'alliance de l'Angleterre pour l'opposer aux continuelles machinations de Louis XI. Le 2 juillet 1468, il épouse à Damme Marguerite d'York, sœur du roi Édouard IV.

Charles, triomphant, était alors, selon des expressions du temps, « prince et duc sans compagnon ; » on voyait en lui le souverain redouté du plus riche peuple et du plus puissant pays de l'Europe centrale. La cour de Bourgogne éclipsait toutes les autres par sa magnificence et son faste. Chastellain et Olivier de la Marche l'ont suffisamment décrite ; bornons-nous à indiquer les habitudes du prince. Chaque matin il assistait à la messe, soit dans sa chapelle, soit dans une église publique, et s'y rendait suivi d'un long cortége. Il dînait toujours en grande cérémonie, entouré de toute sa cour et servi par les plus hauts dignitaires. Le banquet terminé, chacun d'eux prenait place, suivant l'ordre des préséances, sur une rangée de bancs alignés des deux côtés de la salle, et le duc s'asseyait sous un dais dressé sur une estrade élevée de trois degrés au-dessus du parquet et tapissée de drap d'or. Trois fois par semaine l'audience publique avait lieu dans la même salle et en présence des mêmes personnages. Charles y recevait les plaintes de tout venant, sans excepter les plus humbles, faisait lire leurs requêtes tout haut devant lui et signifiait immédiatement sa volonté.

Charles assemblait son armée à Péronne pour porter secours au duc de Bretagne, son allié, qui était attaqué par les troupes de Louis XI, lorsque ce dernier prit une résolution inattendue. Le 9 octobre 1468, il partit lui-même pour Péronne afin de traiter avec son puissant voisin. On sait ce qui advint. Charles, apprenant tout à coup un troisième et plus formidable soulèvement des Liégeois, menaça ouvertement le roi dont la complicité lui paraissait hors de doute. « C'est » le roi, s'écria-t-il, qui, par ses ambas- » sadeurs, a excité ces mauvais et cruels » gens de Liége. Par Saint Georges ! ils » seront cruellement punis, et lui-même » aura sujet de s'en repentir. » Il fut sur le point de faire arrêter Louis XI et d'appeler le duc de Guyenne, son frère, au gouvernement du royaume. Philippe de Commines, témoin et acteur dans ce mémorable incident, a dépeint en traits ineffaçables la fureur, les angoisses, puis les hésitations du puissant duc de Bourgogne. Enfin il écouta les conseils plus modérés, mais plus perfides, de quelques serviteurs que Louis avait déjà su gagner, se contenta de lui faire signer un nouveau traité plus dur que les précédents et de le contraindre à le suivre dans une nouvelle et décisive expédition contre Liége. Le 15 octobre, Charles et Louis, suivis de l'armée bourguignonne, se mirent en route et arrivèrent le 27 devant Liége, naguère si redoutable, mais qui, actuellement, n'avait plus ni remparts ni artillerie. Le 30, après l'extermination des héros de Franchimont, les Bourguignons, au nombre de quarante mille, pénétrèrent dans la cité de deux côtés à la fois. Presque tous les habitants s'étaient dispersés : les uns s'étaient réfugiés dans les églises; d'autres avaient cherché un asile dans les Ardennes. Louis, consulté sur le châtiment que méritaient les Liégeois, répondit avec son astuce ordinaire: « Celui qui veut chasser les oiseaux doit brûler leur nid. » Charles suivit ce conseil : Liége eut le sort de Dinant. On a toutefois exagéré le nombre des infortunés qui furent massacrés par les soldats ou jetés

dans la Meuse ; un témoin l'estime à quatre ou cinq mille. Il est vrai que la colère du duc de Bourgogne n'était pas encore assouvie : non content d'avoir livré Liége aux flammes, il alla dévaster le pays de Franchimont, après avoir toutefois permis à Louis XI de retourner en France.

Le 15 janvier 1469, dans une assemblée solennelle présidée à Bruxelles par le duc de Bourgogne, les Gantois, repentants de leur dernière sédition ou plutôt terrifiés depuis la ruine de Liége, vinrent faire amende honorable. Charles fit lacérer la grande charte qui contenait les libertés de Gand, puis il dit aux députés : « Si vous tenez vos promesses, si vous « voulez être nos bonnes gens et enfants, « vous pouvez obtenir notre grâce, et « nous vous serons un bon prince. » Quoique rude, impitoyable justicier, Charles n'avait pas encore perdu toute popularité : il était sans morgue avec les gens de la classe inférieure, et, qui le croira aujourd'hui? on vantait son bon cœur. Le duc se trouvait encore en Brabant lorsque son beau-frère, Édouard IV, ayant été contraint de sortir d'Angleterre, vint chercher un asile en Hollande : Charles, qui le recueillit honorablement, allait favoriser de tout son pouvoir la restauration de son principal allié. Mais déjà Louis XI, en voyant tomber Édouard IV, avait lancé un nouveau défi au duc de Bourgogne. Il avait convoqué à Tours (1470) une assemblée de notables qui cassa le traité de Péronne et ajourna Charles de Bourgogne à comparaître devant le parlement de Paris. Le duc se rendait à la messe dans une église de Gand lorsqu'un huissier du roi vint lui présenter la citation ; pour toute réponse, il le fit jeter en prison et fouetter. Ce fut alors que, à l'exemple de Louis XI, lequel possédait déjà une troupe permanente, il conçut le projet de lever mille lances (cinq mille cavaliers), qui serviraient aussi toute l'année. Les états de Flandre, requis de voter les subsides nécessaires à cet effet, adressèrent à leur souverain des représentations très-respectueuses. Mais celui-ci ne voulut rien entendre; il repoussa leurs doléances avec une hauteur inouie. S'adressant aux députés qui étaient venus le trouver à Middelbourg, il les apostropha en ces termes : « Vous « Flamands, avec vos dures têtes, vous « avez toujours méprisé ou haï vos « princes; s'ils étaient faibles, vous les « méprisiez; s'ils étaient puissants, vous « les haïssiez. J'aime mieux être haï que « méprisé. Gardez vous de rien entreprendre sur *ma haulteur et seigneurie*, « car je suis assez puissant pour vous « résister. Ce serait l'histoire du pot de « fer et du pot de terre. » En janvier 1471, les troupes françaises occupèrent Saint-Quentin, Roye, Montdidier, Amiens. Mais bientôt le duc de Bourgogne, ayant rassemblé son armée à Lille, vint s'établir sur la rive gauche de la Somme. Une trêve de trois mois, conclue à sa demande, facilita l'organisation d'un complot qui menaçait Louis XI d'une déchéance. Il s'agissait, en effet, de le remplacer par le duc de Guyenne; d'assurer au duc de Bourgogne la Champagne et l'île de France; à Édouard IV, qui venait de reconquérir sa couronne sur les Lancastriens, la Normandie et la Guyenne; enfin d'ériger les autres fiefs en principautés féodales indépendantes. Mais la mort soudaine du duc de Guyenne rompit la ligue. Charles, désappointé, se jeta sur la Normandie. A Nesles, voulant venger son héraut égorgé par les francs-archers, il autorisa d'horribles représailles. « J'ai de bons bouchers dans mon armée », disait-il, en voyant les cadavres qui couvraient les dalles de l'église. Ce fut dans cette triste expédition (1472) qu'il fut surnommé *le Terrible*.

Depuis cette époque il ne cessa de vivre « l'épée ou poing, » ne dissimulant plus ses vastes projets. « Je sais par lui- « même, nous dit Olivier de la Marche, « qu'il ne voulait être le sujet de per- « sonne, mais se faire si grand et si puis- « sant qu'il put être conducteur des au- « tres. » En d'autres termes, il ne se proposait pas seulement de briser les derniers liens qui le rattachaient à la France; il ne voulait même pas se contenter de former une puissance compacte, un royaume nouveau des États successivement réunis par ses prédécesseurs et qu'il devait en-

core accroître : il aspirait à la dignité impériale. Oui, il désirait de s'élever au-dessus de ce roi de France qui, pour parler comme un chroniqueur, avait toujours la dent sur lui. « *Je l'ay empris*, disait sa divise, *bien en aviegne!* » Déjà, par un traité conclu en 1469, Charles avait acquis du duc Sigismond d'Autriche le landgraviat d'Alsace et le comté de Ferrette. En 1473, il accomplit la conquête de la Gueldre. Le 30 septembre de cette année, il arrivait à Trèves, où l'attendait l'empereur Frédéric III. Depuis 1470 il était question du mariage de l'héritière de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien d'Autriche. Charles ne refusait pas son consentement, mais à la condition d'être élu roi des Romains : il arriverait ainsi au trône impérial, soit à la mort de Frédéric III, soit plus tôt, par le bon plaisir de celui-ci, et alors il ferait à son tour nommer son beau-fils héritier présomptif de l'Empire. Ce projet ne souriait point à Frédéric : il inclinait, lui, à ériger les états de Bourgogne en royaume, avec la réserve que la couronne qu'il donnerait au duc serait considérée comme un fief impérial. Les négociations se prolongèrent en ce sens jusqu'à ce qu'il fût enfin décidé que le couronnement de Charles aurait lieu, le 25 novembre, dans l'église de Saint-Maximin. Mais la veille l'empereur quitta clandestinement Trèves. Il avait cédé à la jalousie, au mécontentement des électeurs dont quelques-uns étaient présents et dont d'autres avaient leurs représentants près de lui ; et ce mécontentement était encore excité par des agents de Louis XI et par les violentes protestations des villes libres du pays rhénan, lesquelles redoutaient la domination bourguignonne. On assure cependant que, si le duc se fût prêté de bonne grâce à accorder sa fille avant la cérémonie du couronnement, l'empereur eût regardé l'opposition des électeurs et du roi de France comme un piége et qu'il eût passé outre. Charles supporta sans colère l'échec qu'il venait d'éprouver ; après avoir passé l'après-midi du 25 à donner des audiences, il quitta Trèves vers le soir. L'empereur lui avait envoyé un de ses chambellans pour l'assurer que son départ avait été motivé par des affaires urgentes et que l'arrangement discuté entre eux n'était qu'ajourné. Mais ce projet, destiné à consacrer et à perpétuer la grandeur de la maison de Bourgogne, ne devait jamais se réaliser. Charles allait être entraîné dans une lutte où il trouva, avec sa ruine, une fin lamentable.

D'après les consciencieuses recherches d'un historien moderne, le duc de Bourgogne, qui tenait à édifier son royaume de *Gaule belgique*, ne fut ni l'instigateur ni le provocateur de l'imprudente guerre de Suisse : il prouva même, par une ambassade solennelle envoyée dans les cantons, qu'il ne demandait qu'à vivre en paix avec ceux-ci. Charles ayant formellement refusé de sanctionner ou de favoriser les projets de l'Autriche contre les ligues Suisses, l'archiduc Sigismond renonce à l'alliance bourguignonne, et, grâce aux machinations du roi de France, parvient à s'unir lui-même aux confédérés. La tyrannie exercée sur l'Alsace par Pierre de Hagenbach, lieutenant de Charles, est l'occasion ou le prétexte de ce profond changement. Le peuple se soulève, l'archiduc Sigismond reprend possession du pays ; le représentant du duc de Bourgogne est arrêté, jugé par un tribunal extraordinaire, et décapité. Charles lance alors une proclamation par laquelle il interdit toute relation et tout commerce entre ses propres sujets et ceux de l'Autriche et des cités alliées. Il ne se borne point à mettre des troupes sous le commandement d'Étienne de Hagenbach, qui brûlait de venger son frère ; il vient lui-même s'établir dans une position qui devait, dans son opinion, assurer le succès de ses opérations sur le haut Rhin. Comme le pape l'avait prié de surveiller l'archevêché de Cologne, où Bernard de Bavière, parent de la maison de Bourgogne, trouvait un compétiteur redoutable, Charles saisit ce prétexte pour venir assiéger Neuss, que défendait Herman de Hesse, l'adversaire du prince bavarois. Tandis que, au mois de juillet 1474, l'armée bourguignonne campait devant Neuss, la haute Alsace, où commandait Étienne de Hagenbach et le comte de Blamont, était livrée à des bandes moins disciplinées. La dévasta-

tion de ce pays ami accroît l'irritation des Suisses, qu'avaient déjà offensés les empiétements de l'ancien *landvogt*. Les ligues acceptent l'alliance offensive et défensive, que leur propose Louis XI ; puis, au mois d'octobre, adressent une lettre de défi au duc de Bourgogne. Bientôt la Franche-Comté est envahie, pendant que les Français ravagent impunément les campagnes de la Picardie, de l'Artois et du Hainaut. Charles s'obstinait devant Neuss, dont la reddition lui aurait livré Cologne et tout le pays rhénan. Enfin, l'armée de l'empire, commandée par Frédéric III en personne, apparaît et vient camper en face des Bourguignons. Mais, au lieu de livrer bataille, on conclut un accommodement : au mois de juin 1475, Charles repasse le Rhin. Le 12 juillet, il adresse aux états de Flandre, réunis à Bruges, une admonestation encore plus véhémente que celle de 1470. Il accuse les Flamands d'avoir, par leur économie sordide et leur tiédeur, fait échouer l'entreprise contre Neuss ; dur et menaçant envers le clergé et la noblesse, il traite plus rudement encore les représentants de la bourgeoisie, qu'il appelle injurieusement *mangeurs des bonnes villes*. Le 14 juillet, il était à Calais, où le roi d'Angleterre avait débarqué un corps de troupes. Mais Édouard IV ne tarde point à subir aussi l'influence de Louis XI : il accepte, dit-on, une pension de 60,000 écus par an, et des dons secrets sont, en outre, répartis entre ses principaux officiers. Charles, délaissé par les Anglais, conclut lui-même avec la France une trêve de neuf ans, qui est signée, le 13 septembre, au château de Soleure, entre Luxembourg et Montmédy.

Croyant s'être assuré désormais de la neutralité de Louis XI, Charles tourne ses forces contre René II, duc de Lorraine, qui naguère lui avait envoyé, au camp de Neuss, un héraut, chargé de jeter à ses pieds le gantelet ensanglanté, signe d'une guerre à outrance. Trois mois lui suffisent pour arracher la Lorraine à René de Vaudemont, qui l'avait héritée du duc Nicolas, son cousin. Le 29 novembre, les Bourguignons sont maîtres de Nancy. Si Charles le Téméraire s'était en quelque sorte fixé dans cette précieuse conquête, qui rattachait aux Pays-Bas le duché de Bourgogne, quelle autre perspective s'ouvrait pour lui et ses descendants !

Mais il ne pouvait pardonner aux Suisses leur intervention armée ; à son tour il prit l'offensive en se faisant le protecteur de la duchesse de Savoie, dont la principale ville venait d'être mise à rançon. Après avoir rassemblé son armée à Toul (janvier 1476), il s'empare de la forteresse de Granson et, le 2 mars, livre aux Suisses une bataille dont l'issue fut désastreuse pour lui. Charles, qui a vainement tenté de rallier ses troupes, s'éloigne enfin et, accompagné seulement de cinq de ses serviteurs, atteint le bourg de Jougne, dans les gorges du Jura. Nous le trouvons ensuite à Lausanne, où il fut gravement malade, où il tomba même dans un état voisin de la démence, tant il avait ressenti l'humiliation de la terrible défaite de Granson. Il parut enfin se ranimer et ne songea plus, selon ses propres expressions, qu'à réhabiliter l'honneur de ses armes. L'ambassadeur du duc de Milan l'engageait à temporiser et à tâcher de vaincre les Suisses par la ruse et la lassitude. Il répondit qu'il était obligé de précipiter les choses parce que sa présence était devenue nécessaire en Picardie et dans les Pays-Bas. « Quand « même, ajouta-t-il, les Suisses eussent « fait des propositions d'accommodement, « je n'y aurais point prêté l'oreille; et celui « qui m'en parlerait, fut-il mon meilleur « ami, je le tiendrais pour ennemi, car « j'ai fait vœu à Dieu, à Notre Dame et « à Saint Georges de vaincre les Suisses « ou de perdre la vie dans le combat. » Après deux mois de séjour à Lausanne, il est parvenu à rassembler autour de lui de nouvelles troupes dont il évalue l'effectif à 30,000 hommes. Le 9 mai, il les passe en revue, inspectant lui-même et faisant passer devant lui chaque compagnie à mesure qu'elle sortait de l'enceinte du camp. En voyant un grand nombre de gens de guerre sous les armes, il s'était senti tout à fait guéri. En vain Mathias Corvin, roi de Hongrie et de Bohême,

l'adjurait-il aussi de ne point poursuivre la guerre contre les Suisses : il ne voulut rien entendre. Le 27 mai, il quitte Lausanne; le 10 juin il met le siége devant Morat et, le 22, il essuie une nouvelle défaite, plus funeste encore que celle de Granson. Escorté de trois mille cavaliers, Charles prend, avec la duchesse de Savoie, la route de Saint-Claude, d'où il se rend à Besançon, et de là au château de Rivière (en Franche-Comté). Moins abattu qu'après Granson, il presse la réorganisation de ses troupes : il a le pressentiment de nouveaux dangers. En effet, Louis XI obtenait des Suisses et du duc René qu'ils ne déposeraient pas les armes avant d'avoir consommé la ruine du duc de Bourgogne.

Au commencement du mois d'octobre, René II rentre triomphant dans Nancy. Mais Charles ne veut point se dessaisir de ce pays Lorrain dont la possession peut seule assurer la cohésion et la grandeur de ses États. Le 22 octobre, les Bourguignons reparaissent devant Nancy et bloquent étroitement la ville. Le siége durait depuis deux mois lorsque René, qui était allé réclamer le secours de ses alliés, revient avec douze mille Suisses ou Allemands. Louis XI ne s'était pas contenté de l'aider « de gens et d'argent; » il faisait en outre avancer huit cents lances de ses ordonnances pour cerner le duc de Bourgogne. L'odieuse trahison du fameux Nicolas de Montfort, dit comte de Campo-Basso, qui passa avec toute sa cavalerie à l'ennemi, fut comme le prélude et le signal d'un dernier et effroyable désastre. Charles lui-même en avait le pressentiment lorsque, dans la matinée du 5 janvier 1477, voulant mettre son casque, le lion doré qui en formait le cimier se détacha et tomba; il dit tristement : *Hoc est signum Dei.* Quelques heures plus tard, les Bourguignons étaient vaincus pour la troisième fois, et leur prince, criblé de blessures, après avoir héroïquement combattu, disparaissait dans les glaçons dont était couvert l'étang de Saint-Jean.

Pendant deux jours on ignora ce qu'il était devenu : on supposait qu'il avait péri dans le combat, mais on n'osait encore l'affirmer. Le mardi, 7 janvier, au milieu des morts qui étaient à demi enfoncés dans l'étang de Saint-Jean, des officiers de René de Lorraine continuaient à chercher le cadavre du dernier duc de Bourgogne. Un page, qui disait avoir vu tuer le duc, son maître, les conduisit à l'endroit où le combat avait été le plus âpre. Ils y découvrirent le corps du prince, dépouillé, la tête enfoncée dans la glace. « Mais, dit un ancien annaliste, il ne fut pas difficile de le reconnaître à la longueur de sa barbe et de ses ongles; d'ailleurs il lui manquait les dents de la mâchoire supérieure qu'il s'était cassées dans une chute, étant jeune; il avait au cou la cicatrice du coup d'épée reçu à la bataille de Montlhéry; ses médecins le reconnurent à une brûlure qu'il avait sur le dos et à l'ongle d'un pied qui lui entrait dans la chair. A voir ces signes, René ne put douter de la mort du duc, son ennemi; il fit rapporter le corps dans une maison de Nancy, où on le mit sur un lit de parade. » Une croix de Bourgogne en pierre indique encore la place où avait été retrouvée la dépouille de l'infortuné prince. Le 12 janvier, celle-ci fut inhumée dans l'église Saint-Georges, à Nancy, où elle devait demeurer pendant soixante-treize ans. René fit ériger dans cette église un mausolée sur lequel le duc de Bourgogne était représenté les mains jointes, l'épée au côté, la couronne en tête. Vers la fin de son règne, Charles-Quint obtint de sa nièce Christine de Danemark, duchesse régente de Lorraine, l'autorisation de faire transporter de Nancy à Bruges les ossements de son bisaïeul. Cette translation, à laquelle présida le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, se fit, en 1550, avec une pompe extraordinaire. A Bruges, magistrats, noblesse, clergé, conduisirent processionnellement le cercueil du dernier duc de Bourgogne devant le grand autel de l'église Notre-Dame, à droite de la tombe de la duchesse Marie. Ce fut là même que, par l'ordre de Philippe II, fut érigée à la mémoire de Charles, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., une riche tombe d'airain doré, sur laquelle on le représenta « en armes, avec manteau et chapeau ducal. » Ce magnifique

ouvrage fut commencé en 1558. Quant au tombeau érigé dans l'église Saint-Georges de Nancy, il y fut conservé jusqu'en 1717. On le détruisit à cette époque; mais les Lorrains ne perdirent point le souvenir du terrible duc. Dans l'ancien palais ducal de Nancy, ils montrent encore aujourd'hui la tente de Charles, composée de sept pièces d'œuvre, merveilleux travail des tapissiers de Flandre. Elle est signalée, dans le *Musée lorrain*, par l'inscription suivante :

Tente de Charles le Téméraire
Prise par les Lorrains à la bataille de Nancy
(5 janvier 1477),
Conservée deux cent cinquante ans au garde-meuble de la couronne,
remise par le duc François II aux habitants de sa capitale
lors du départ de la dynastie de Lorraine (1737),
placée à l'ancien hôtel de ville jusqu'à sa démolition,
recueillie par la cour souveraine en 1751
et rendue, en 1861,
par délibération unanime de la cour impériale,
à la ville de Nancy,
qui l'a déposée au Musée historique lorrain
pour en être le monument d'honneur.

Dans l'église des Cordeliers, élevée par René II, en commémoration de sa victoire, on remarque, dans la célèbre chapelle ronde, sépulture des ducs de Lorraine, une autre inscription également intéressante :

A Charles, surnommé le Hardi, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., tige, par sa fille, de l'auguste et royale maison d'Autriche heureusement régnante — Vaincu dans ses entreprises contre Nancy, il succomba sous le fer lorrain en 1477. — A ce guerrier, René, duc de Lorraine et de Bar, roi de Sicile, etc., avait jadis élevé un magnifique mausolée dans la basilique collégiale de Saint-Georges. Transporté à Bruges en 1550, le corps du père fut déposé dans le tombeau de sa fille; ses entrailles et les dépouilles triomphales, qui n'ont point péri, sont conservées dans cette sépulture des ducs de Lorraine, l'an 1745.

Th. Juste.

Chastelain. — Olivier de la Marche. — Philippe de Commines. — Barante. — *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, par dom Plancher (Dijon, 1748). — John Foster Kirk, *History of Charles the Bold* (Londres, 1867-1868), 3 vol. — Frédéric de Gingins La Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne*, de 1474 à 1477 (Genève, 1858), 2 vol. in-8°. — Guillaume, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*. — Th. Juste, *Les tombeaux des ducs de Bourgogne, etc.*

CHARLES-QUINT, né au *Princenhof* (Cour des Princes), à Gand, le 24 février 1500, mort au monastère de Yuste, dans l'Estrémadure, le 21 septembre 1558, était fils de l'archiduc Philippe le Beau (V. ce nom) et de Jeanne, deuxième fille des rois catholiques, Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille. La naissance de ce prince, qui était le premier rejeton mâle issu du mariage de Philippe le Beau, fit éclater une joie universelle dans les Pays-Bas; les Gantois, en particulier, la célébrèrent par des fêtes splendides. Le 7 mars fut le jour fixé pour son baptême, qui eut lieu le soir en l'église de Saint-Jean (aujourd'hui Saint-Bavon). Le prince de Chimay, Charles de Croy, avait été désigné pour le tenir sur les fonts avec Marguerite d'Autriche, sœur de l'archiduc, princesse douairière de Castille; Marguerite d'Yorck, veuve de Charles le Téméraire, le porta à l'église; il fut baptisé par Pierre Quick, évêque de Tournai et abbé de Saint-Amand. Il reçut le nom de Charles, soit comme étant celui de son parrain, soit en mémoire de son bisaïeul, et l'archiduc lui donna le titre de duc de Luxembourg. La ville de Gand avait fait pour cette cérémonie des préparatifs extraordinaires : par ses soins et à ses frais un plancher, élevé de trois pieds au-dessus du sol, avec une barrière de chaque côté et trois fois treize portes qui y donnaient accès, avait été construit depuis le *Princenhof* jusqu'à l'église de Saint-Jean; toutes ces portes étaient resplendissantes de lumière; en outre, une galerie de cordes, partant du Beffroi, allait en droite ligne jusqu'à la flèche du clocher de Saint-Nicolas, illuminée d'un bout à l'autre par des flambeaux et des lanternes de papier; enfin le dragon du Beffroi jetait des feux grégeois par la bouche et par la queue. Jamais, à Gand, illumination semblable n'avait été vue.

Charles n'avait pas un an encore quand il fut élu chevalier de la Toison d'or par le chapitre de l'ordre réuni à Bruxelles. A cette occasion, le 23 janvier 1501, Marguerite d'Yorck le prit dans ses bras et vint avec lui au lieu où le chapitre tenait sa séance : un siége avait été préparé au milieu de la salle; on y plaça le jeune prince, et Philippe le Beau l'arma chevalier, après l'avoir revêtu du collier de l'ordre. Au mois de novembre suivant, Philippe, partant pour l'Espagne, commit

la garde de son fils et des princesses ses sœurs, Éléonore et Isabelle, à Anne de Bourgogne, dame douairière de Ravestain. Lorsqu'en 1506 il retourna dans la Péninsule, où il était appelé à recueillir la succession de la reine Isabelle, il nomma gouverneur et premier chambellan du duc de Luxembourg le prince de Chimay, et ordonna que, pendant son absence, Charles et ses autres enfants résideraient à Malines, où ils avaient été élevés jusque là.

A la nouvelle de la mort inopinée du roi de Castille, arrivée à Burgos le 25 septembre 1506, les états généraux furent convoqués à Malines; Charles parut à cette assemblée, entouré des princes du sang, des chevaliers de la Toison d'or et des seigneurs du conseil (17 octobre). Le 18 et le 19 juillet de l'année suivante, il présida, en grand deuil, aux obsèques de son père, qui furent célébrées dans la même ville, en l'église de Saint-Rombaut. Après la messe achevée, le 19, le principal roi d'armes des Pays-Bas, Toison d'or, cria par trois fois : *Le roi est mort, vive Monseigneur!* Alors on présenta à Charles l'épée de justice; il s'en servit pour créer un chevalier, montrant par là qu'il était prince du pays. Les états généraux avaient offert à l'empereur la régence des Pays-Bas et la tutelle des enfants du roi défunt; Maximilien avait nommé, pour exercer l'une et l'autre en son nom, Marguerite d'Autriche, et l'archiduchesse avait été reconnue en cette double qualité par les représentants de la nation, à Louvain, au mois d'avril précédent. Le 20 juillet, elle fit aux états la demande d'un subside dont le chancelier de Brabant et elle-même s'attachèrent à montrer la nécessité. Charles était présent : il se leva et pria l'assemblée d'accorder le subside qui lui était demandé, par une petite harangue « plus entendue « — dit le chroniqueur Jean Lemaire de « Belges — par les gestes de son visage « que par la sonorité de sa voix puérille, « mais toutesvoyes en telle sorte qu'il « devoit bien souffire au peuple. »

Au mois de mai 1509, le prince de Chimay résigna la charge de gouverneur et premier chambellan de l'archiduc à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son cousin. Charles était parvenu à l'âge où les inclinations de l'esprit et du cœur commencent à se manifester, où il importe qu'elles soient bien dirigées : le seigneur de Chièvres s'appliqua à développer son intelligence, à faire naître en lui, avec le goût des choses sérieuses, des sentiments et des principes conformes à sa naissance et au rôle qu'il était appelé à jouer sur la scène du monde. Les premières leçons de lecture et d'écriture lui avaient été données par don Juan de Vera, évêque de Léon, son grand chapelain (1). En 1505, Ferdinand le Catholique ayant désiré que ce prélat revînt à sa cour, Philippe le Beau nomma *maître d'école* du duc de Luxembourg Louis Vacca, qui pendant six années fut son unique précepteur. Ce temps écoulé, il parut nécessaire de confier la direction des études du jeune prince à un personnage plus considérable par sa science ainsi que par son rang, et Marguerite d'Autriche, d'accord avec le seigneur de Chièvres, fit choix d'Adrien d'Utrecht, doyen de Louvain. Charles ne montrait pas de grandes dispositions pour les lettres : le latin le rebutait; jamais il ne parvint à parler l'allemand; il savait dire à peine quelques mots d'espagnol lorsqu'il partit pour la Castille, et n'était pas plus fort sur l'italien : on doute s'il connaissait même sa langue maternelle, le flamand, qu'il ne commença à apprendre qu'en 1513, sur l'ordre de l'empereur son aïeul. Les armes, l'équitation, la chasse, c'était là les goûts favoris de Charles. Il se livrait avec ardeur aux exercices qui donnent au corps de la vigueur et de l'agilité; il mettait son plaisir et son amour propre à manier avec dextérité la lance et l'épée, à se servir avec adresse de l'arc, de l'arbalète, de l'arquebuse. Il fut proclamé roi des couleuvriniers de Malines en 1508, des arbalétriers de Bruxelles en 1512, des archers de Malines en 1514. Plus tard, il sentit la nécessité d'étudier les mathématiques, sans la connaissance desquelles il jugea qu'il ne deviendrait pas, comme il aspirait à l'être, un grand capitaine; il avait

(1) *Colecc. de documentos inéditos para la historia de España*, t. VIII, p. 297.

alors trente-deux ans et se trouvait à Madrid. Comme il éprouvait des scrupules à se faire écolier à cet âge, saint François de Borja, en ce temps marquis de Lombay et son favori, se chargea de recueillir journellement les leçons du fameux cosmographe Santa Cruz, qu'il lui rapportait avec exactitude. Six mois suffirent à l'un et à l'autre pour posséder au moins les éléments de la science (1).

Charles allait atteindre sa quinzième année; à la demande expresse des états généraux, l'empereur résolut de l'émanciper. Cet acte solennel s'accomplit le 5 janvier 1515, au palais de Bruxelles, en présence des représentants de la nation. A partir de ce moment, Charles s'occupe avec assiduité des affaires publiques : Martin du Bellay, qui pouvait le savoir, car il accompagnait les ambassadeurs envoyés aux Pays-Bas par François Ier peu de temps après son avénement, rapporte que « tous les paquets « qui venoient de toutes provinces étoient « présentez au prince, encores qu'il fust la « nuit, » et qu'il en rendait compte lui-même à son conseil, dont il suivait attentivement les discussions. Le poste de chancelier de Bourgogne était vacant depuis plusieurs années; Charles choisit, pour le remplir, Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecque, chancelier de Brabant, ancien président du conseil de Flandre et du conseil privé, auquel il confère le titre de grand chancelier. Il ratifie la donation du comté de Bourgogne faite par l'empereur, en 1509, à l'archiduchesse Marguerite. Il envoie à Paris le comte Henri de Nassau, avec la mission de le représenter, comme duc de Bourgogne et doyen des pairs de France, au sacre de François Ier, et de rendre, en son nom, à cause des comtés de Flandre et d'Artois, foi et hommage à ce monarque. Il visite, pour y être inauguré, à l'exemple de ses prédécesseurs, les différentes provinces des Pays-Bas; partout il est reçu avec enthousiasme. Le comte de Nassau avait été accompagné en France d'une ambassade nombreuse chargée de négocier le mariage de l'archiduc avec la princesse Renée, belle-sœur de François Ier, âgée alors de six ans : les démarches des ambassadeurs sont couronnées d'un plein succès; par un traité signé à Paris (24 mars 1515), la princesse est promise à Charles avec une dot de 600,000 écus, et une alliance offensive et défensive est stipulée entre les deux couronnes. Un peu plus tard (24 janvier 1516), des traités signés à Bruges confirment ceux que Philippe le Beau avait conclus avec Henri VII. Ces conventions diplomatiques assuraient la tranquillité des Pays-Bas; aussi y sont-elles accueillies avec une satisfaction universelle. Un autre acte contribue à jeter de l'éclat sur le nouveau règne : au moyen d'un arrangement fait avec Georges de Saxe, Charles annexe à ses États la Frise occidentale (19 mai 1515).

Le 23 janvier 1516, Ferdinand le Catholique meurt à Madrigalejo dans l'Estrémadure. Par son testament daté de la veille, il instituait la reine Jeanne, sa fille, et l'archiduc Charles, son petit-fils, ses successeurs au royaume de Navarre; il déclarait la reine son héritière universelle des royaumes dépendants de la couronne d'Aragon; vu l'infirmité mentale de Jeanne, il commettait le gouvernement général de ces royaumes à l'archiduc, qui l'exercerait au nom de sa mère, et, en attendant la venue de ce prince en Espagne, il chargeait de les régir don Alonso d'Aragon, archevêque de Saragosse et de Valence, son fils naturel; il disposait enfin que Charles gouvernerait la Castille pour sa mère comme lui-même il l'avait gouvernée, et que, jusqu'à ce qu'il y vînt, le gouvernement en serait exercé, sous lui, par le cardinal Ximenes de Cisneros. Charles, quelques semaines avant la mort du roi, lui avait envoyé son ancien précepteur, le doyen de Louvain, qui était revêtu des pouvoirs nécessaires pour le représenter en Castille le jour où Ferdinand viendrait à manquer : il n'hésite pas toutefois à confirmer la désignation de Ximenes pour gouverner ce royaume; seulement il lui adjoint Adrien, en donnant un pouvoir égal à l'un et à l'autre. Aux termes des constitutions espagnoles, Charles n'était que prince de Castille et

(1) Cienfuegos, *La heroyca vida, virtudes y milagros del grande S. Francisco de Borja*, p. 58.

d'Aragon : il se décide (14 mars 1516), malgré l'avis contraire du conseil de Castille, à prendre le titre de roi, que, sur les instances de l'empereur, le pape et le sacré collége venaient de lui attribuer. En recevant la nouvelle de la mort de Ferdinand, il avait annoncé à Ximenes son prochain départ pour l'Espagne : son intention était en effet de s'y rendre dans un court délai ; il avait demandé aux états généraux des Pays-Bas, en ce moment assemblés à Bruxelles, une aide de quatre cent mille florins pour les dépenses du voyage. Mais l'état des affaires publiques vint retarder l'exécution de ses desseins. Avant de quitter les Pays-Bas, il avait à cœur de les mettre à l'abri de toute entreprise de la part de leurs voisins ; dans cette vue, une alliance plus étroite avec l'Angleterre et la France lui parut nécessaire. Deux nouveaux traités, au second desquels l'empereur intervint, furent conclus entre lui et Henri VIII (19 avril et 29 octobre 1516). Les différends que pouvaient faire naître les prétentions de François 1er sur le royaume de Naples et la revendication de la Navarre par la maison d'Albret, furent ajustés par le traité de Noyon du 13 août, auquel Maximilien adhéra le 3 décembre ; et le 11 mars 1517, à Cambrai, l'empereur, le souverain de la France et le successeur de Philippe le Beau et des rois catholiques contractèrent une ligue par laquelle ils se garantissaient mutuellement leurs États, s'engageaient à ne soutenir en aucune manière leurs ennemis extérieurs et intérieurs, à se prêter une assistance réciproque, à ne faire de conquêtes que de commun accord.

La sûreté des Pays-Bas étant garantie par ces conventions diplomatiques, rien ne s'opposait plus à ce que Charles se rendît en Espagne. Il fait équiper dans les ports de Zélande la flotte destinée à l'y transporter. Il avait, au mois d'octobre 1516, tenu à Bruxelles un chapitre de la Toison d'or ; dans cette assemblée, après les élections aux places vacantes, il avait été résolu que le nombre des chevaliers de l'ordre, fixé à trente et un par Philippe le Bon, serait augmenté de vingt, et que des vingt nouveaux colliers dix seraient à la disposition du chef et souverain, pour qu'il en pût gratifier des seigneurs espagnols. Le 16 juin 1517, Charles prend congé des états généraux à Gand ; il leur déclare, par l'organe de son chancelier, que son cœur demeurera avec eux ; qu'entre tous ses sujets, les Belges lui seront toujours les plus chers ; il ajoute, de sa bouche, que si les états lui conservent l'affection dont ils ont donné des marques jusque-là, il leur sera bon prince. Pendant plus de deux mois les vents contraires le retiennent en Zélande. Le 6 septembre enfin il s'embarque avec la princesse Éléonore, sa sœur aînée, et le 8 il fait voile de Flessingue, laissant, pour gouverner les Pays-Bas pendant son absence, un conseil privé dont il nomme chef Claude Carondelet (Voy. ce nom). Sa traversée n'est pas favorisée par le temps ; il est obligé d'aborder, le 19 septembre, au petit port de Tanzones dans les Asturies. Le 4 novembre il arrive à Tordesillas, résidence de la reine sa mère et de la plus jeune de ses sœurs, l'infante doña Catalina ; il y fait célébrer un service pour son père en l'église de Santa Clara, où le corps de Philippe le Beau était déposé. Sur ces entrefaites, Ximenes, qui avait quitté Madrid pour venir le joindre et était tombé malade en route, meurt dans le bourg de Roa (8 novembre). Charles prend congé de sa mère, et le 18 il fait son entrée à Valladolid, accompagné de l'archiduc Ferdinand, qui était venu à sa rencontre à Mojados. Huit jours après, en l'église de San Pablo, il honore de sa présence la remise du chapeau à Adrien d'Utrecht que, avant son arrivée en Espagne, il avait nommé évêque de Tortosa, et que Léon X venait de créer cardinal. Le 12 décembre il convoque les cortès.

Bien des gens en Castille avaient vu avec mécontentement que Charles se fût attribué le titre de roi alors que la reine dona Juana était en vie. Les cortès lui reconnaîtraient-elles ce titre ? et lui prêteraient-elles serment, s'il ne jurait au préalable d'observer les lois et priviléges du royaume, ceux nommément qui excluaient les étrangers des charges, digni-

tés et bénéfices? Ces questions, qui occupaient le public avant même que les cortès se réunissent, donnèrent lieu à beaucoup de débats dans leur sein et de discussions avec les ministres. Enfin, le 7 février 1518, les trois états des royaumes de Castille, de Léon et de Grenade reçurent Charles pour leur roi et seigneur, conjointement avec la reine sa mère; à partir de ce jour, tous les actes émanés de l'autorité royale portèrent en tête le nom de la reine et le sien. La session des cortès s'acheva d'une manière entièrement conforme à ses vœux. Cette assemblée lui accorda un subside plus considérable qu'aucun souverain de la Castille n'en eût encore obtenu.

Le 22 mars Charles se met en route pour l'Aragon, après avoir réglé l'organisation de la maison de la reine doña Juana, à la tête de laquelle il place, en qualité de gouverneur, le marquis de Denia, qui avait rempli la charge de grand maître dans celle de Ferdinand le Catholique. A Aranda de Duero il se sépare de son frère, qu'il avait résolu d'envoyer aux Pays-Bas et qui va s'embarquer à Santander. Le 6 mai il arrive aux faubourgs de Saragosse; trois jours après il fait son entrée dans cette capitale. Il se dirige vers la cathédrale de San Salvador : là, en présence de la députation du royaume, des chefs de la ville, de l'archevêque, d'un grand nombre de membres des cortès, il jure, au nom de sa mère et au sien, d'observer les lois, priviléges, libertés et coutumes de l'Aragon. La députation avait longuement délibéré, elle avait consulté les plus savants magistrats et les jurisconsultes les plus fameux sur le point de savoir si elle assisterait à la cérémonie au cas que Charles y voulût prendre le titre de roi; elle avait même demandé là-dessus l'avis des membres des cortès : l'opinion générale était que Charles devait, à son entrée, se contenter du titre de prince; néanmoins les députés se déterminèrent à condescendre à son désir, et ce fut comme roi qu'il jura à San Salvador. Le 20 mai Charles ouvre les cortès; il leur demande deux choses: qu'elles lui prêtent serment, ainsi qu'à la reine sa mère, et qu'elles lui accordent un subside. La première de ces demandes soulève de nombreuses objections; c'est seulement le 27 juillet que les quatre bras du royaume y font une réponse favorable. Le 29 les cortès prêtent serment à la reine doña Juana et au roi don Carlos conjointement, après qu'il a renouvelé devant elles celui de maintenir les *fueros* de l'Aragon. Le subside n'est voté qu'au mois de janvier, au grand déplaisir de Charles, qui se voit forcé de demeurer à Saragosse beaucoup plus longtemps qu'il n'aurait voulu. Dans l'intervalle il conclut le mariage de sa sœur Eléonore avec le roi de Portugal Emmanuel le Fortuné; cette princesse part le 9 octobre pour aller se réunir à son époux.

Charles quitte enfin Saragosse (24 janvier 1519). Son grand chancelier, Jean le Sauvage, était mort en cette ville (1); il l'avait remplacé par un Piémontais, Mercurino di Gattinara, qui avait été président de Bourgogne, et auquel l'archiduchesse Marguerite et l'empereur Maximilien avaient confié d'importantes négociations. Dans le trajet de Saragosse à Barcelone, il apprend la mort de l'empereur (2); il ne la divulgue qu'après son entrée dans la capitale de la Catalogne, qui a lieu le 15 février. Le 1er mars, à la cathédrale, il fait célébrer les obsèques de son aïeul; le 5 et les jours suivants, il y tient un chapitre de la Toison d'or où il appelle à prendre séance les chevaliers dont il avait fait choix parmi les grands seigneurs de la Castille et l'Aragon. Il ouvre les cortès le 13 avril et leur fait les mêmes demandes qu'il avait faites aux Castillans et aux Aragonais. Elles répondent sur-le-champ, par la bouche de l'archevêque de Taragone, qu'elles sont prêtes à le reconnaître pour leur prince souverain, et la prestation réciproque des serments s'accomplit le 16. Depuis l'arrivée de Charles à Valladolid, la reine Germaine de Foix, veuve de Ferdinand le Catholique, se trouvait à sa cour; il la marie, à Barcelone, au marquis Jean de Brande-

(1) Le 6 juin.
(2) Le 12 janvier à Wels, dans la haute Autriche.

bourg, venu avec lui des Pays-Bas. Quelques jours après, M. de Chièvres, accompagné du grand chancelier et de plusieurs autres ministres espagnols et belges, va conférer, à Montpellier, avec les ambassadeurs de France, sur différents points qui étaient en contestation entre les deux couronnes ; cette conférence reste sans résultat.

Dans les premiers jours de juillet, Charles reçoit la nouvelle que les électeurs, assemblés à Francfort, l'ont unanimement, le 28 juin, élu roi des Romains et futur empereur. Son ambition voyait par là tous ses vœux remplis : pour parvenir à la dignité impériale, il n'avait rien épargné, ni les dons, ni les promesses, ni les pensions, en faveur de ceux qui pouvaient la lui procurer. Les rois ses prédécesseurs, et lui jusqu'alors, n'avaient été traités que d'*Altesse ;* il se fait donner dorénavant le titre de *Majesté*. Au mois d'octobre, la peste qui régnait à Barcelone l'engage à aller s'établir à Molin del Rey ; c'est là que, à la fin de novembre, le comte palatin Frédéric lui apporte le décret de son élection, avec une lettre du collége électoral qui l'invitait à se rendre aussi tôt que possible en Allemagne. Il se hâte de terminer les affaires qui le retenaient dans la Péninsule. Il presse les cortès de Catalogne d'achever leurs délibérations. Il renonce à aller se faire inaugurer à Valence, et y envoie le cardinal évêque de Tortosa, pour prêter serment et le recevoir en son nom. Le 23 janvier il part de Barcelone, traverse l'Aragon sans passer par Saragosse, s'arrête neuf jours à Burgos, visite la reine sa mère à Tordesillas, et arrive le 26 mars à Saint-Jacques en Galice, où il avait convoqué les cortès de Castille. Il ouvre en personne leur session le 1er avril, leur expose les raisons majeures qui le forcent de se rendre dans la Germanie, leur demande un service (1) extraordinaire, et les requiert de demeurer, pendant son absence, en paix et tranquillité. Son départ causait en Castille un mécontentement général, et déjà, sur plusieurs points du royaume, se manifestaient les symptômes des troubles qui devaient bientôt y éclater : le service n'est voté que par la majorité des villes.

Le 20 mai 1520, Charles s'embarque à la Corogne, laissant pour gouverneur des royaumes de Castille et de Navarre le cardinal de Tortosa, pour gouverneur et capitaine général d'Aragon don Juan de Lanuza, et don Diego Hurtado de Mendoza, comte de Melito, pour vice-roi de Valence. Le 25 il fait jeter l'ancre sur la côte d'Angleterre ; le lendemain il débarque à Douvres. Henri VIII vient l'y trouver ; ils vont ensemble passer deux jours à Cantorbery, où était la reine Catherine d'Aragon, et ne se séparent qu'après avoir échangé les protestations d'une amitié inaltérable. Charles reprend la mer le 31. Le jour suivant il aborde à Flessingue. L'archiduchesse Marguerite, que, par des lettres données à Barcelone (1er juillet 1519), il avait nommée régente des Pays-Bas, l'attendait à Gand avec l'archiduc Ferdinand : tous trois partent pour Bruxelles, où, le 26 juin, Charles assemble, en sa présence, les états généraux. Il avait besoin d'argent pour les dépenses de son couronnement en Allemagne ; il fait appel à leur libéralité. Le 3 juillet il part pour Gravelines. Il y reçoit la visite de Henri VIII, qu'il accompagne à Calais : là, le 14, les deux souverains signent une convention par laquelle ils resserrent leur alliance. Charles reprend ensuite le chemin de la Flandre et du Brabant. A Louvain, où il arrive le 23, des dépêches lui parviennent d'Espagne qui lui causent les plus graves soucis.

Nous avons dit le fâcheux effet qu'avait produit en Castille son départ de ce pays. Ce n'était pas le seul grief qu'eussent contre lui les Castillans. Ils se plaignaient du peu de cas qu'il faisait de leur nation et des préférences qu'il montrait pour les Belges ; ils étaient blessés du pouvoir que s'arrogeait son ancien gouverneur, devenu son grand chambellan, Guillaume de Croy ; ils trouvaient mauvais, et avec raison, qu'il eût conféré à M. de Chièvres la charge éminente de grand trésorier du royaume ; ils étaient

(1) *Service* était le mot usité en Castille, comme *aide* et *subside* aux Pays-Bas.

scandalisés de ce qu'il avait nommé à l'archevêché de Tolède, la plus riche prélature d'Espagne et qui était enviée des premiers dignitaires de l'Église, le neveu de M. de Chièvres; ils s'indignaient du trafic que, sous ses yeux, son grand chambellan et son grand chancelier faisaient des charges, des dignités et des offices. Le choix du cardinal de Tortosa pour gouverner la Castille en l'absence du roi, vint mettre le comble aux murmures de la nation : les vertus d'Adrien lui avaient attiré le respect des Espagnols; mais ils regardaient comme un affront qu'un étranger fût placé à la tête de l'administration de leur pays. Dans l'état de fermentation où étaient les esprits, il ne fallait qu'une étincelle pour causer un embrasement général. Tolède, qui, déjà avant le départ de l'empereur, s'était livrée à des manifestations séditieuses, donna le signal de l'insurrection. Ségovie, Zamora, Burgos, Avila, Madrid, Salamanque ne tardèrent pas à suivre son exemple; l'incendie de Medina del Campo par les troupes royales sous les ordres d'Antonio de Fonseca acheva d'exaspérer les populations, et l'insurrection s'étendit à toutes les parties du royaume. Partout les *procuradores* qui avaient voté le service étaient en butte aux fureurs populaires ; on les mettait à mort ; on détruisait ou saccageait leurs demeures. Une junte des députés des villes fut convoquée à Avila, pour délibérer sur les mesures que réclamait la situation du royaume; les députés, en y entrant, juraient qu'ils voulaient vivre et mourir pour les *comunidades* (1). Ils juraient aussi, à la vérité, de vivre et mourir pour le roi ; mais cela n'empêchait pas que les villes dont ils étaient les représentants ne méconnussent les ordres d'Adrien et du conseil établi près sa personne; qu'elles ne déposassent les officiers royaux et ne s'emparassent des revenus de la couronne ; qu'elles ne se considérassent, en un mot, comme affranchies de tout devoir de fidélité et d'obéissance envers leur souverain. Tel était, en substance, ce qu'on mandait d'Espagne à Charles-Quint. A Bruxelles, peu de temps après, il reçut d'autres nouvelles encore plus affligeantes : elles lui apprenaient que don Juan de Padilla, capitaine de Tolède, était entré à Tordesillas ; qu'il en avait expulsé le marquis et la marquise de Denia ; que, profitant de la maladie mentale de la reine sa mère, la junte des *comuneros* faisait approuver par elle tous ses actes.

Dans ces conjonctures critiques, Charles prit les seules mesures qui, à défaut de sa présence en Espagne, pouvaient y amener le rétablissement de son autorité : il nomma le connétable et l'amirante de Castille gouverneurs de ce royaume conjointement avec Adrien ; il écrivit aux villes des lettres conçues en termes affectueux ; il fit grâce du service voté par les cortès à celles qui étaient restées sous son obéissance ou qui y rentreraient ; il consentit que les revenus royaux connus sous le nom d'*alcávalas* se perçussent comme du temps des rois catholiques, renonçant ainsi à l'augmentation qu'ils avaient subie depuis ; il déclara enfin que dorénavant il ne serait plus donné de charges, d'offices ni de bénéfices à des étrangers. Il avait convoqué les états généraux des Pays-Bas à Anvers ; il les réunit le 28 septembre, les remercia des aides qu'ils lui avaient accordées, leur annonça qu'il avait de nouveau confié la régence du pays à l'archiduchesse sa tante, et leur dit adieu. Le 22 octobre 1520 il fit son entrée à Aix-la-Chapelle, qui ne dura pas moins de cinq heures, tant était nombreux le cortége qui l'accompagnait. Le jour suivant, les électeurs vinrent le prendre à son palais et le conduisirent à l'église de Notre-Dame, où il fut sacré et couronné, avec les cérémonies d'usage, par l'archevêque de Cologne, assisté des archevêques de Mayence et de Trèves. Le même jour il prêta, à la maison de ville, les serments accoutumés. A partir de ce moment, il remplaça, par les titres d'*élu empereur des Romains, toujours auguste, roi de Germanie*, ceux *d'élu roi des Romains, futur empereur*, qu'il avait pris jusque là.

(1) C'était ainsi que les chefs du mouvement appelaient la confédération des villes : d'où le nom de *comuneros* donné à ceux qui suivirent leur parti.

Après son couronnement à Bologne, le mot *élu* cessa de figurer dans ce formulaire.

Les dispositions de la bulle d'or voulaient que Charles-Quint assemblât la diète de l'empire à Nuremberg : à cause de la peste qui régnait en cette ville, il la convoque à Worms, où il arrive le 28 novembre. Il demande à la diète les moyens d'aller recevoir la couronne impériale à Rome ; elle vote la levée d'une armée de vingt-quatre mille hommes pour l'y accompagner, à condition qu'elle ne pourra être employée à aucune autre entreprise. D'accord avec lui, elle réorganise la chambre impériale et le conseil de régence; elle attribue à celui-ci l'autorité qui appartenait à l'empereur, lorsqu'il sera absent, sauf en ce qui concerne la collation des grands fiefs. Les doctrines et les publications de Luther mettaient en trouble toute l'Allemagne; deux fois excommunié par le pape, le fougueux augustin ne gardait plus aucun ménagement dans ses invectives contre le saint-siége. L'empereur le cite à comparaître devant la diète, pour se justifier, en lui donnant un sauf-conduit et un héraut chargé de l'accompagner. Luther entre à Worms le 16 avril 1521. Le lendemain il va faire la révérence au chef de l'empire, qui l'accueille avec courtoisie. Le même jour il est appelé devant la diète. Le docteur Jean Eck, fiscal de l'archevêque de Trèves, l'invite à répondre sur ces deux points : si tous les livres qui ont paru sous son nom et dont il lui remet la liste, sont bien de lui, et s'il entend affirmer les maximes qui y sont contenues, ou les révoquer en tout ou en partie. Luther se reconnaît l'auteur de ces livres; il réclame un délai pour répondre sur le deuxième point. Le fiscal, après avoir pris les ordres de l'empereur, lui accorde vingt-quatre heures de réflexion. Le 18 avril il est ramené devant la diète : il prononce un long discours qu'il conclut en disant qu'il ne peut ni ne veut rien révoquer de ce qu'il a écrit, et qu'il n'entend le faire jusqu'à ce qu'on le convainque de ses erreurs par le témoignage de l'Écriture sainte et par des raisons solides, sans alléguer l'autorité du pape ni des conciles, qu'il n'admet pas. L'assemblée se sépare dans une grande agitation. Le 19, Charles-Quint fait présenter à la diète un écrit où il annonce l'intention, vu la pertinacité de Luther, de ne plus l'entendre et de le traiter en ennemi de l'Église. Il consent cependant, à la prière de plusieurs de ses conseillers, à lui accorder encore trois jours, pendant lesquels des théologiens choisis par l'archevêque de Trèves cherchent à l'ébranler, mais en vain. Il fait alors commandement à Luther de sortir de Worms, et le 8 mai, de l'avis et avec le concours des électeurs, des princes et des états de l'Empire, il rend un édit où il le déclare schismatique et hérétique notoire; défend à tous et un chacun de le recevoir, soutenir ou favoriser; ordonne de procéder contre lui et contre tous autres hérétiques ses complices et fauteurs; interdit la lecture, la vente ou la possession de livres sortis de sa plume; enjoint de saisir ces livres partout où on les trouvera et de les brûler, de même que tous écrits, images, peintures contre la foi catholique, et enfin soumet à l'approbation préalable de l'ordinaire de chaque diocèse l'impression des livres traitant de matières religieuses. Cette déclaration est bientôt suivie de la clôture de la diète. Charles quitte Worms le 31 mai.

Trois jours auparavant, il avait perdu l'homme qui avait guidé sa jeunesse, qui l'avait initié aux combinaisons de la politique, et dont il n'avait cessé de suivre les avis avec une condescendance que des historiens ont taxée de déférence aveugle. Est-il vrai, comme le dit Robertson, sans le prouver, que la mort du seigneur de Chièvres ne lui causa point de regrets? On ne saurait contester, en tout cas, que Guillaume de Croy n'ait été un ministre tout dévoué à la gloire et à la grandeur de son maître, en même temps qu'un des hommes d'État les plus habiles de son époque. Il est fâcheux pour sa mémoire qu'on puisse lui reprocher une avidité sans scrupule, car il était insatiable d'honneurs et de richesses. Charles donna la charge de grand chambellan, qu'il remplissait, au comte Henri de

Nassau; mais personne ne remplaça M. de Chièvres dans sa confiance et sa faveur.

Cependant François Ier, mortifié de la préférence que les électeurs de l'Empire avaient donnée au roi d'Espagne, cherchait à s'en venger en faisant la guerre à celui qui avait été son rival heureux. Sous le prétexte de soutenir les prétentions d'Henri d'Albret sur la Navarre, il rassemblait des troupes pour envahir ce royaume; à son instigation, et avec son aide, Robert de la Marck, seigneur de Sedan, alléguant de prétendus torts qui lui auraient été faits, venait d'entrer à main armée dans la province de Luxembourg, où déjà il s'était emparé de plusieurs villes. Charles, en ce moment, se voyait délivré d'inquiétude du côté de l'Espagne : il avait reçu la nouvelle que le connétable et l'amirante de Castille avaient mis en déroute, à Villalar, l'armée des *comuneros*, et fait prisonniers leurs principaux chefs (24 avril); que, à la suite de cette défaite, toutes les villes qui formaient la ligue des *comunidades* étaient rentrées dans le devoir. Il accourt aux Pays-Bas afin de hâter, par sa présence, les mesures que l'agression de Robert de la Marck rend nécessaires. Le 17 juillet il assemble les états généraux à Gand : la conduite déloyale du roi de France, les actes d'hostilité qu'il a faits déjà et ceux qu'il prépare contre les Pays-Bas sont les motifs invoqués, en son nom, pour demander des subsides que les provinces votent avec empressement. Il avait réclamé le secours de Henri VIII contre l'infracteur de la paix de Noyon : il se rend à Bruges, où le cardinal Wolsey vient s'aboucher avec lui; le 14 août un traité est conclu en cette ville par lequel Henri et Charles s'engagent à assaillir la France par terre et par mer. Un autre traité, auquel le pape intervient, est signé entre eux à Calais le 24 novembre suivant; il y est stipulé qu'au printemps l'empereur se rendra en Espagne, pour la pacifier; qu'une flotte anglaise l'escortera; qu'il aura d'abord une entrevue avec le roi Henri; qu'au mois de mars de l'année suivante, les deux parties contractantes attaqueront la France. Charles avait ordonné au comte de Nassau, général en chef de ses troupes, de mettre le siége devant Tournai; il se rend à Audenarde, afin de suivre de plus près les opérations militaires (1); il apprend là, presque en même temps, que Tournai et Milan ont été conquis par ses armes : car l'Italie aussi était le théâtre de la guerre. Il unit Tournai et le Tournaisis au comté de Flandre (février 1522).

Avant de s'éloigner des Pays-Bas, il avait à cœur de mettre la dernière main au règlement de ses affaires de famille. Déjà il avait transigé avec l'archiduchesse Marguerite au sujet de la succession de l'empereur Maximilien; moyennant deux cent mille florins d'or, elle avait renoncé à la part qui lui en revenait (18 septembre 1520) : il s'accorde avec l'archiduc Ferdinand sur le partage de la succession de son père et de son aïeul, abandonnant à son frère puîné les États héréditaires d'Allemagne et conservant tous les autres (7 février 1522). Suivant sa coutume, il assemble les états généraux à Bruxelles, pour leur faire ses adieux : il leur annonce que, cette fois encore, il a investi de la régence du pays, pendant le temps de son absence, l'archiduchesse sa tante; il leur dit l'accord qu'il a fait avec son frère, et les informe qu'il l'a nommé son lieutenant dans l'Empire. Le 27 mai il s'embarque à Calais. Il est reçu à Douvres par le cardinal Wolsey ; le lendemain le roi vient lui-même l'y trouver. Le 6 juin Charles et Henri entrent ensemble à Londres, « non-seulement en « estat de frères conjoints en ung même « vouloir, mais habillés tous deux d'une « parure et avec toutes les cérémonies « accoustumées comme si l'empereur deust « estre receu roy en Angleterre (2). » Ils avaient appris la veille que le héraut Clarence, envoyé par Henri à François Ier

(1) Martin du Bellay rapporte que, les Français ayant passé l'Escaut, le 25 octobre, près de Bouchain, l'empereur, qui était à Valenciennes, en eut un tel désespoir que la nuit il se retira en Flandre. Rien de plus inexact. Charles-Quint avait quitté Valenciennes dès le 20 octobre, pour venir à Audenarde, où il arriva le 22 : la veille il coucha à Ath. C'est ce qu'attestent les comptes du receveur de sa chambre, conservés aux archives de Lille.

(2) Lettre de Charles-Quint au seigneur de la Chaulx, du 9 juin 1522. (*Analectes Historiques*, t. II, p. 25.)

pour le défier, s'était acquitté de sa mission. Les deux monarques vont passer une dixaine de jours à Windsor, où Henri VIII tient un chapitre de l'ordre de la Jarretière. Charles prend congé de son hôte royal à Winchester, et le 6 juillet il monte sur le navire qui doit le conduire en Espagne. Il débarque à Santander le 16.

Un événement que Charles était en droit de considérer comme des plus heureux pour lui et pour ses affaires s'était récemment accompli : son ancien précepteur avait été appelé, le 9 janvier 1522, à occuper le siége pontifical, vacant par la mort de Léon X. Au moment où il revenait en Espagne, Adrien se trouvait à Tarragone, occupé des apprêts de son passage en Italie. Charles lui envoie le seigneur de Zevenberghe, chargé de lui exprimer le plaisir qu'il aurait à le voir, et l'intention de se transporter auprès de lui, s'il veut différer de quelques jours son départ. Adrien s'en excuse sur les instances qui lui sont faites de toutes les parties de l'Italie pour qu'il hâte son arrivée dans la ville éternelle. Charles alors se dirige vers Valladolid. A Palencia il tient conseil sur le parti à prendre à l'égard des chefs des *comuneros* qui étaient détenus en prison : il est décidé que le procès sera fait aux plus compromis d'entre eux ; huit sont condamnés à mort et exécutés. Charles arrive à Valladolid le 26 août ; il va, quelques jours après, visiter la reine sa mère à Tordesillas ; il envoie une ambassade en Portugal, pour en ramener la reine Éléonore, qui avait perdu son époux. Toute la Castille attendait avait anxiété la détermination à laquelle s'arrêterait l'empereur à l'égard des corporations et des individus qui avaient pris une part active au soulèvement des *comunidades* : le 28 octobre, sur une estrade dressée au milieu de la *Plaza Mayor* de Valladolid, Charles, entouré des grands, des ministres, des conseils de gouvernement et de justice, fait donner lecture d'un acte d'amnistie qui s'étendait à tous les crimes et délits commis depuis le commencement de la rébellion. La plupart des historiens espagnols, et Sandoval surtout, rendent hommage, à cette occasion, à la clémence et à la générosité de l'empereur ; Robertson parle de l'amnistie dans les mêmes termes, tout en l'attribuant à un calcul de prudence autant qu'à un sentiment de générosité. Un historien de notre temps, M. Lafuente, se refuse à confirmer ces éloges ; il va même jusqu'à se demander s'il n'y eut pas dans l'acte de Charles-Quint plus de cruauté que de clémence : le grand nombre de personnes exceptées de l'amnistie est la raison qu'il donne à l'appui de sa critique (1). Il ne révoque pourtant pas en doute l'assertion de Sandoval que, de toutes ces personnes, il n'y en eut pas deux qui furent punies ; il ne conteste pas non plus ces paroles de l'empereur à un courtisan qui était venu lui découvrir le lieu où était caché l'un des plus considérables d'entre les proscrits : *Vous auriez mieux fait d'avertir Hernando de Avalos de s'en aller que de me le dénoncer pour que je le fasse prendre* (2).

Des troubles plus sanglants encore que ceux de la Castille avaient agité le royaume de Valence dans le temps que l'empereur était aux Pays-Bas et en Allemagne. Là le peuple, vexé, opprimé par les nobles, s'était soulevé contre eux, avait pillé leurs maisons, ravagé leurs terres, attaqué leurs châteaux. Plein de respect d'abord pour l'autorité royale, qui dans le principe avait favorisé ses prétentions, il s'était mis en état d'hostilité contre elle dès qu'elle avait voulu réprimer ses excès. Partout les artisans avaient dépossédé de force les magistrats qui exerçaient le pouvoir municipal, pour se substituer à eux. A Valence les chefs du mouvement populaire s'étaient, au nombre de treize, con-

(1) *Historia general de España*, t. XI, pp. 248 et suivantes.

M. Lafuente avance qu'il y eut près de trois cents personnes exceptées, et, dans la liste qu'il en donne, on en compte seulement cent vingt-cinq. Il ne s'explique pas sur la différence qu'il y a entre ces deux chiffres.

Sandoval manque de précision sur ce point. Dans le § XXXI, liv. IX, il parle de soixante ou quatre-vingts exceptions, et il dit dans le § XXXV : « Il y eut environ deux cents personnes exceptées » du pardon général. »

Il est à remarquer que les exceptions comprenaient ceux qui avaient péri ou qui avaient été exécutés.

(2) « Mejor uviérades hecho en avisar à Hernando de Avalos que se fuese, que no á mi que lo mandasse prender. » (Sandoval, liv. IX, § XXXV.)

stitués en junte, donnant à celle-ci le nom de *germania* (1), qui fut bientôt adopté dans les autres villes. Nous n'avons pas ici à tracer le tableau des atrocités que commirent les *agermanados* et des représailles auxquelles les nobles se livrèrent de leur côté, car ces derniers étaient sans pitié pour ceux de leurs ennemis qui tombaient entre leurs mains. Plus d'un combat meurtrier signala cette guerre fratricide, qui, au rapport d'un historien national, ne fit pas moins de quatorze mille victimes. Lorsque l'empereur débarqua à Santander, déjà l'autorité des lois était rétablie dans la plus grande partie du royaume, grâce aux secours que, après la victoire de Villalar, le vice-roi D. Diego de Mendoza avait reçus des gouverneurs de la Castille ; la fin de la sédition suivit de près son arrivée. L'île de Majorque, qui avait suivi l'exemple de Valence, ne tarda pas aussi à rentrer dans le devoir. A partir de cette époque, et pendant tout le règne de Charles-Quint, on peut dire que l'Espagne fut un des pays les plus paisibles de l'Europe : dans la relation dont il donna lecture au sénat de Venise, en 1525, l'ambassadeur Gaspare Contarini faisait la remarque que jamais roi de Castille n'avait joui de plus d'autorité que l'empereur Charles (2).

Au commencement de 1523, des avis certains parvinrent à la cour impériale que François Ier faisait des préparatifs de guerre considérables, dans le dessein de passer les Alpes en personne et de reconquérir le duché de Milan : Charles-Quint, afin de l'en divertir, résolut de pénétrer lui-même en France par la Navarre. Le 26 août il quitta Valladolid, se dirigeant vers Pampelune, où il arriva le 12 octobre; il avait réuni une armée nombreuse, bien pourvue d'artillerie et de munitions : il dut cependant renoncer à son entreprise, l'argent lui faisant défaut, la peste s'étant mise parmi ses troupes, et Bayonne, que ses généraux avaient assiégée, ayant résisté à toutes leurs attaques. Le 2 janvier 1524, il retourna en Castille, laissant l'armée, dont il avait licencié une partie, aux ordres du connétable don Iñigo Fernandez de Velasco, qui se contenta de reprendre Fontarabie, occupée par les Français depuis plusieurs années.

François Ier avait abandonné le projet de conduire en personne les troupes qu'il faisait descendre en Italie ; mais c'était moins l'expédition de l'empereur que la trahison du connétable de Bourbon, qui l'y avait déterminé : ce prince, en effet, pour se venger des injures qu'il prétendait avoir reçues du roi et de la duchesse d'Angoulême, sa mère, venait de traiter avec les ennemis de la France. L'amiral Bonivet, investi du commandement en chef de l'armée d'Italie, fut loin de justifier cette marque de la confiance de son souverain : battu par les chefs des troupes impériales, il se vit obligé de repasser les Alpes (avril 1524) : Bourbon et le marquis de Pescaire, voulant profiter de leurs avantages, envahirent alors la Provence; après avoir soumis une partie du pays, ils échouèrent devant Marseille : à leur tour ils furent réduits à battre précipitamment en retraite (28 septembre). Animé par ce succès, et ayant rassemblé des forces imposantes, François, à qui la perte du Milanais causait une humiliation profonde, reprit son premier dessein : au mois d'octobre, il franchit le Mont-Cenis ; le 26 il entra dans Milan sans coup férir.

Tandis que ces événements se passaient, Charles-Quint était à Valladolid, en proie à une fièvre opiniâtre. Ses médecins, n'en pouvant triompher, lui donnèrent le conseil d'aller respirer l'air pur et vif de Madrid. Il y arriva le 21 novembre. Les nouvelles qu'il recevait coup sur coup d'Italie remplissaient son esprit de trouble et d'inquiétude. Entraînés par la supériorité qui semblait acquise aux armes de la France, les princes et les États de la péninsule se prononçaient successivement contre lui ; ses alliés mêmes l'abandonnaient l'un après l'autre. Le pape avait déjà traité avec Fran-

(1) Association, confrérie, du mot limousin *germá*.

(1)..... Questo si può dire, che il presente imperator Carlo V abbia maggiore autorità che re qual mai fosse in Castiglia..... » (*Relazioni degli ambasciatori Veneti al Senato*, sér. I, vol. II, p. 47.)

çois Ier; les Vénitiens s'apprêtaient à suivre son exemple; le duc de Ferrare n'en avait pas eu besoin pour fournir des secours de tout genre aux Français. Les dernières dépêches du vice-roi de Naples (Charles de Lannoy) étaient alarmantes. François Ier déclarait hautement qu'il ne se contenterait pas, cette fois, du Milanais, et qu'il voulait avoir aussi le royaume de Naples.

C'est dans ces circonstances que, le 10 mars 1525, un envoyé du vice-roi, le commandeur don Rodrigo de Peñalosa, vient lui apprendre la victoire remportée par son armée, à Pavie, sur les Français et la prise de leur roi. Sans que son visage ni ses paroles laissent rien paraître de l'impression qu'il en éprouve, il passe dans son oratoire, s'y agenouille et, durant une heure, reste en prières, rendant des actions de grâces à Dieu. Bientôt la grande nouvelle s'est répandue dans Madrid. Le palais se remplit des seigneurs, de la noblesse, des officiers de la cour, des envoyés des puissances étrangères, qui viennent le féliciter. Il reçoit leurs compliments avec le même calme, la même gravité, la même retenue qu'il avait montrés dans le premier moment; il leur dit de remercier Dieu, car lui seul est l'arbitre des victoires, comme il l'est du châtiment des hommes. Le lendemain il se rend, avec toute sa cour, à l'ermitage de Notre-Dame d'Atocha, patronne de Madrid; il y entend la messe et un sermon prêché par un moine de l'ordre de Saint-Dominique. Il ne veut pas permettre que, dans sa résidence ou en aucun autre endroit de ses domaines, des réjouissances publiques aient lieu. Plusieurs de ses ministres, et l'archiduc Ferdinand lui-même, l'engageaient à profiter de sa victoire pour pousser la guerre avec vigueur; la France, dans la consternation et l'abattement où elle était plongée par la perte de la plus florissante armée qu'elle eût eu depuis longtemps, par la captivité de son roi, par la mort ou la prise de ses meilleurs généraux, semblait hors d'état de continuer la lutte : mais, comme il le déclara aux ambassadeurs de Venise, il y avait une seule gloire à laquelle il aspirât, et c'était qu'il fût dit que, de son temps, l'Europe avait joui de la tranquillité et de la paix. Il charge donc Adrien de Croy, seigneur du Rœulx, l'un des principaux personnages de sa cour, d'aller visiter de sa part le roi de France et de lui porter des propositions d'arrangement. Il mande en même temps à Lannoy et au connétable de Bourbon de suspendre toutes hostilités, « lui semblant honnête » — c'étaient ses propres expressions — « de ne pas les continuer pendant que le roi était entre ses « mains; » il donne les mêmes ordres aux Pays-Bas et sur les frontières d'Espagne.

Cependant François Ier, que les chefs de l'armée impériale avaient résolu de faire conduire à Naples, sut persuader à Lannoy de le mener en Espagne; il se flattait qu'en traitant directement avec l'empereur, il obtiendrait plus tôt et à de meilleures conditions sa délivrance. Il arriva au mois d'août à Madrid, où l'alcazar lui fut donné pour prison. Charles se trouvait alors à Tolède; il y tenait les cortès de Castille. Dès qu'il avait été informé du débarquement du roi en Espagne, il s'était empressé de lui écrire, lui exprimant le plaisir qu'il en éprouvait et l'espoir que sa venue hâterait l'œuvre d'une pacification générale si nécessaire à la chrétienté; il lui avait envoyé, pour le saluer et le complimenter de sa part, l'évêque d'Avila. Il donna l'ordre que rien ne fût négligé, à Madrid, de ce qui pouvait adoucir sa captivité : ainsi on l'entourait des soins les plus attentifs et les plus respectueux; il avait la faculté d'aller dans les champs, de se promener sur sa mule, de chasser quand cela lui faisait plaisir. François, néanmoins, au bout de quelque temps, tomba dans une profonde mélancolie; son sang s'échauffa; il eut une fièvre qui bientôt prit le caractère le plus violent. Deux de ses médecins étaient à ses côtés; l'empereur lui envoya le sien propre avec le vice-roi de Naples; au premier avis de sa maladie, il avait fait partir pour Madrid quelqu'un chargé de lui rapporter de ses nouvelles. Le 18 septembre, revenant de Ségovie, il reçoit des dépêches qui lui apprennent que l'état du malade s'est aggravé, et qu'il réclame instamment sa présence comme le seul

remède qui le puisse soulager. A l'instant même il monte à cheval et court, à bride abattue, jusqu'à Madrid; en moins de deux heures, il franchit une distance égale à neuf de nos lieues; il met pied à terre au palais et se fait annoncer au roi. François, dès qu'il aperçoit l'empereur, lui tend les bras; Charles s'y précipite avec effusion: « Empereur, mon seigneur, « lui dit François, vous voyez ici votre « serviteur et votre esclave. » — « Non, « répond Charles, je ne vois en vous que « quelqu'un de libre et mon bon frère et « véritable ami » François repart : « Je « ne suis que votre esclave. » Charles répète à son tour qu'il est libre et son bon frère et ami. « Ce qui importe le « plus, ajoute-t-il, c'est votre santé; « ne pensez pas à autre chose. » Le lendemain il lui fait une seconde visite, qui se passe comme la première. Pendant qu'ils devisaient ensemble, on vient l'avertir que la duchesse d'Alençon entrait à l'alcazar; il va au-devant de Marguerite d'Angoulême, l'accueille de la manière la plus courtoise, et, lui offrant la main, la conduit lui-même à la chambre de son frère; comme elle pleurait, il s'efforce de la consoler par toute sorte de paroles affectueuses et encourageantes. Il prend alors congé d'elle et du roi, et retourne à Tolède.

Ce n'était pas seulement le désir de voir un frère chéri qui avait conduit Marguerite d'Angoulême en Espagne, c'était aussi l'espoir qu'elle réussirait, mieux que les ambassadeurs envoyés par la régente de France, à obtenir de l'empereur des conditions auxquelles le roi pût souscrire. Elle va trouver Charles à Tolède, emploie auprès de lui toutes les séductions de son esprit et de sa grâce : mais, n'étant pas autorisée à lui offrir la restitution du duché de Bourgogne, elle le trouve sourd à ses propositions. Elle repart pour la France, piquée d'avoir eu si peu de succès dans son entreprise. Un mois après qu'elle a quitté Tolède, le connétable de Bourbon y arrive; Charles va à sa rencontre et lui donne des marques de la plus haute distinction. Bourbon lui ayant dit qu'il ne regrette pas d'avoir perdu son État pour le servir, il lui répond : « Duc, votre « État n'est point perdu et ne le sera pas; « vous le recouvrerez; c'est moi qui « vous le donnerai, et un autre bien plus « considérable. Je sais que tout ce que « vous dites est la vérité; le temps et « les faits vous montreront la volonté « que j'ai de contribuer à votre grandeur. « En vous voyant, j'ai vu l'homme du « monde que j'ai le plus désiré de con- « naître personnellement, car vos actions « je les connais très-bien. »

Sur ces entrefaites, un nouvel envoyé français, l'évêque de Tarbes, avait cherché sans succès à renouer les négociations : la restitution préalable du duché de Bourgogne, à laquelle le roi ne voulait pas consentir, était toujours la grande difficulté. François Ier, dont l'impatience de sortir de captivité était extrême, a recours à différentes feintes pour déterminer l'empereur à se désister de ses prétentions; en même temps il concerte avec quelques serviteurs affidés les moyens de s'évader : il gagne des soldats italiens de la garde du palais; il suborne un esclave noir qui était chargé d'allumer et d'entretenir le feu dans sa chambre. Toutes ces tentatives ayant échoué, il autorise les plénipotentiaires français à stipuler la restitution de la Bourgogne, après qu'il aura été mis en liberté, et à offrir en otage, comme garantie de l'exécution de l'engagement qu'il prendra, le dauphin et l'un de ses frères. Dans le conseil de l'empereur les avis sont partagés sur cet arrangement; le grand chancelier Gattinara s'y montre absolument opposé : Charles, adoptant l'opinion de Lannoy, du comte de Nassau, du seigneur du Rœulx, se détermine à l'accepter. L'acquisition du duché de Bourgogne n'était pas le seul avantage qu'il dût retirer du traité négocié par ses plénipotentiaires (1); d'autres stipulations d'une grande importance y étaient contenues. Le roi de France renonçait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, le duché de Milan, les seigneu-

(1) Charles de Lannoy, don Ugo de Moncada et le secrétaire d'État Jean Lallemand; ceux de François Ier étaient François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe Chabot, baron de Brion.

ries de Gênes et d'Asti, la cité d'Arras, Tournai, le Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand; il renonçait au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, au droit de rachat des châtellenies de Lille, Douai et Orchies; il épousait la reine douairière de Portugal; il contractait une ligue offensive et défensive avec l'empereur; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le voyage qu'il ferait en Italie afin d'y être couronné, de l'accompagner en personne lorsqu'il marcherait à une croisade contre les Turcs et les hérétiques; il s'engageait à le tenir quitte et indemne de tout ce qu'il devait au roi d'Angleterre, etc.

Le 14 janvier 1526, François Ier, qui le même jour avait protesté secrètement contre l'acte qu'il allait accomplir, signe le traité, et, après la messe célébrée par l'archevêque d'Embrun, jure sur l'Évangile de l'observer dans toutes ses dispositions. Cette cérémonie est suivie d'une solennité plus imposante encore. Pour déterminer l'empereur à lui rendre la liberté, François Ier avait promis de lui donner sa foi comme chevalier : la foi donnée au nom de la chevalerie était de tous les serments le plus sacré; le chevalier devait la garder à peine d'être déclaré infâme et parjure. C'était Lannoy que l'empereur avait commis pour recevoir le serment du roi. François Ier, s'étant découvert, et ayant mis sa main droite en celle du vice-roi de Naples, jure que si, dans les six semaines qui suivront son retour en France, il n'effectue pas la restitution du duché de Bourgogne, et si, dans les quatre mois, il ne délivre pas la ratification du traité, il reviendra se mettre au pouvoir de l'empereur comme son prisonnier de guerre. Qui aurait pu croire que des engagements aussi solennels n'étaient qu'une comédie imaginée pour abuser l'empereur et ses ministres?

Aux termes du traité, François Ier devait être mis en liberté le 10 mars. Le 13 février Charles-Quint vient à Madrid pour lui rendre visite; le roi va à sa rencontre, et dès qu'ils se sont joints, ils s'embrassent avec de grandes démonstrations d'amitié; ils soupent ensemble au palais. Deux jours après ils vont aussi ensemble à la messe à San Francisco. Ils partent le 16 pour Illescas, où François a une première entrevue avec la reine Éléonore, sa fiancée. Le 19 à Torrejon de Velasco ils se séparent : l'empereur pour aller se marier à Séville, François pour se diriger vers la France. Au moment de se faire leurs adieux, Charles, ayant pris le roi à part, lui dit : « Mon frère, « vous souvenez-vous de ce dont vous « êtes convenu avec moi? » — « Je m'en « souviens si bien, répond le roi, que je « vous dirais tous les articles de notre « traité, » et il les dit en effet. Charles reprend : « Puisque vous vous en souvenez « si bien, dites-moi franchement si vous « avez l'intention de les accomplir, ou « si vous y trouvez quelque difficulté, « car, dans ce dernier cas, nous serions « exposés à voir nos inimitiés se renouveler. » Le roi réplique : « J'ai l'intention d'accomplir le tout, et je sais « que personne n'y mettra obstacle en « mon royaume. Si vous voyez que j'agisse « autrement, je veux et consens que vous « me teniez pour méchant et lâche. »

Charles-Quint avait été fiancé, une première fois, à madame Claude, fille de Louis XII, et une deuxième fois à Renée, sœur de Claude; le traité de Noyon avait substitué à Renée madame Louise, fille de François Ier; en 1522, à Windsor, Charles était convenu avec Henri VIII qu'il épouserait sa fille, la princesse Marie. Aucun de ces arrangements, dictés ou conseillés à l'empereur par la politique, n'avait été du goût des Espagnols. Aux cortès de Tolède dont nous avons parlé, les représentants de la Castille exprimèrent le vœu qu'il se mariât avec l'infante Isabelle, fille du feu roi de Portugal Emmanuel le Fortuné. Charles, ayant vainement demandé à Henri VIII, ou qu'il lui envoyât sa fille, afin qu'elle fût élevée dans le pays sur lequel elle aurait à régner, ou qu'il trouvât bon qu'il contractât une autre alliance, résolut de condescendre à la pétition des cortès; son mariage avec Isabelle fut célébré à Séville le 11 mars 1526, à la satisfaction générale de l'Espagne. La fille du roi Emmanuel réunissait tous les avantages : elle était jolie; les agréments de la figure étaient rehaussés

en elle par les qualités de l'esprit et du cœur; née en 1503, elle avait à peu près le même âge que son époux; enfin elle lui apportait en dot neuf cent mille ducats, somme des plus considérables pour ce temps-là.

Charles-Quint se livrait tout entier au bonheur que lui faisait goûter cette union, quand de fâcheuses nouvelles lui vinrent à la fois de France et d'Italie. Son ambassadeur en France, le seigneur de Praet, lui mandait que le roi, arrivé à Bayonne, avait pris des prétextes pour différer la ratification du traité de Madrid; qu'à Mont-de-Marsan, à Bordeaux, à Cognac, où il l'avait suivi, il n'avait pu en obtenir autre chose que des paroles vagues ou des raisons spécieuses. En même temps Charles apprenait, par les dépêches de ses ministres en Italie, les intrigues que le pape nouait pour former une ligue contre lui. Quoiqu'il comprît dès lors qu'il avait été joué par le roi de France, il donna l'ordre à Lannoy de l'aller trouver, comme celui qui, ayant reçu sa foi, était, plus que personne, autorisé à lui rappeler le devoir que lui dictait cet engagement d'honneur. Lannoy ne réussit pas mieux que de Praet auprès de François Ier. Après bien des feintes et des subterfuges de ce monarque et de ses ministres, le 22 juin, à Angoulême, dans une assemblée solennelle du conseil, le chancelier de France déclara nettement aux deux envoyés de l'empereur que son gouvernement tenait le traité de Madrid pour nul et non avenu : le pape venait de délier François Ier du serment qu'il avait fait d'en accomplir les stipulations.

Déjà, un mois auparavant, à Cognac, un traité avait été conclu entre Clément VII, le roi de France, la république de Venise, les Florentins et le duc de Milan, par lequel ils s'obligeaient à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes d'infanterie, 2,500 hommes d'armes et 3,000 chevau-légers, pour contraindre l'empereur, au cas qu'il ne voulût le faire de bonne grâce, à restituer, moyennant une honnête rançon, le dauphin et le duc d'Orléans qui avaient été délivrés au vice-roi de Naples, sur la Bidassoa, au moment où il remettait leur père au seigneur de Lautrec; à laisser le duché de Milan au duc Sforza, et à rétablir les choses, dans les autres parties de l'Italie, en l'état où elles étaient avant la dernière guerre : les confédérés s'engageaient aussi à attaquer le royaume de Naples, dont le pape aurait disposé à sa volonté après qu'il aurait été conquis. Henri VIII était prié d'accepter le titre de protecteur et conservateur de cette sainte ligue (ce fut le nom que les confédérés lui donnèrent); pour l'y déterminer, ils offraient à ce prince un État dans le royaume de Naples de 30,000 ducats de revenu; ils n'oubliaient point le cardinal Wolsey, qui devait en recevoir un d'une valeur de 10,000 ducats par année.

Charles s'était rendu de Séville à Grenade. Dans les premiers jours de septembre, les ambassadeurs de France, de Rome et de Venise, lui ayant fait demander audience, tentèrent de le persuader d'accéder au traité de Cognac; ils lui représentèrent qu'il n'était pas au pouvoir du roi François Ier d'aliéner le duché de Bourgogne; ils l'engagèrent à remettre le duché de Milan à Francesco Sforza, à rappeler les Espagnols qui étaient en Lombardie, à renoncer au royaume de Naples, ne lui laissant pas ignorer que, s'il se refusait à ces demandes, ainsi qu'à la restitution du dauphin et du duc d'Orléans, ils s'étaient confédérés pour le contraindre à y satisfaire. Charles était indigné. Se contenant toutefois, il répondit avec calme aux ambassadeurs que le roi très-chrétien agissait mal en manquant à sa parole; que, quant à lui, il était décidé à ne pas rendre les princes qui lui avaient été délivrés en otage; que Francesco Sforza était son vassal, et qu'il pouvait et devait le punir pour sa félonie; qu'ayant à passer en Italie afin de s'y faire couronner, il avait besoin des Espagnols qui se trouvaient dans le Milanais; que le royaume de Naples lui appartenait par héritage autant que par droit de conquête et en vertu de titres inattaquables. Se tournant alors vers le président de Calvymont (1), ambassadeur de France, et donnant un libre cours à ses sentiments,

(1) Il était second président du parlement de Bordeaux.

il lui dit que, si son maître avait observé ses promesses, la chrétienté serait en paix ; qu'il avait usé envers le roi de magnanimité et de libéralité ; que le roi, en échange, n'avait montré que de la pusillanimité et de la malice ; qu'il ne s'était conduit ni en chevalier ni en gentilhomme, mais qu'il avait agi lâchement et méchamment, et que, s'il y prétendait contredire, il était prêt à le lui prouver par combat de sa personne à la sienne. Il lui dit encore que, si le roi voulait être fidèle à sa parole, il reviendrait se constituer prisonnier ; qu'alors ses fils recouvreraient leur liberté ; qu'ils ne l'obtiendraient pas autrement ; que, si le roi pensait les ravoir par des menaces, il s'abusait : car la force le contraignît-elle d'abandonner tous ses royaumes et de se retirer à Grenade, jusqu'à ce tout lui vînt à manquer (1), il ne restituerait les deux princes : n'ayant jamais songé à se procurer de l'argent par de tels moyens, mais son but n'ayant cessé d'être de faire une bonne paix avec le roi, et après avec toute la chrétienté, afin de tourner ensuite ses armes contre les infidèles (2).

Déjà les hostilités avaient commencé en Italie : le connétable de Bourbon s'était emparé du château de Milan, que le duc Sforza occupait encore (24 juillet 1526) ; un coup de main hardi de don Ugo de Moncada et du duc de Sesa, ministres espagnols à Rome, secondés des Colonna, les avait rendus maîtres de la personne du pape, et, pour racheter sa liberté, Clément VII avait été obligé de consentir à une trêve de quatre mois. Ce n'était là que le prélude des disgrâces que la politique vacillante et tortueuse de ce pontife devait attirer sur lui. Charles-Quint, pris au dépourvu par la guerre, car il avait sincèrement compté sur la paix, suppléa, par son activité, à ce qui lui manquait afin de soutenir la lutte contre ses ennemis : il fit partir Lannoy pour le royaume de Naples avec 7,000 hommes de troupes espagnoles et allemandes ; il ordonna la levée en Allemagne de 12,000 gens de pied destinés à renforcer son armée de Lombardie. Bourbon, ayant reçu ce renfort, se vit en état de prendre l'offensive ; jusque là les confédérés lui avaient été trop supérieurs en forces pour qu'il pût les combattre : il entra en campagne, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, menaçant à la fois Florence et Rome. Depuis le débarquement de Lannoy à Gaëte (1er décembre), des négociations s'étaient ouvertes entre Clément VII et celui-ci ; le but du pape était de gagner du temps. L'approche de Bourbon le détermina à hâter un accommodement ; le 15 mars 1527 il signa avec le vice-roi une trêve de huit mois, à la condition que Lannoy se rendrait à Rome, pour y servir d'otage, jusqu'à ce que les troupes impériales eussent évacué les terres de l'Église.

Avant de traiter avec le pape, le vice-roi s'était assuré de l'assentiment de Bourbon. Cependant, lorsque le connétable connut les stipulations de la trêve, il se refusa à les observer et continua sa marche en avant. Lannoy, à la réquisition du pape, l'alla trouver ; Bourbon ne consentit à faire retirer ses troupes que si le pape lui envoyait deux cent quarante mille ducats pour les payer. Clément VII, se flattant que l'armée de la ligue le secourrait, et encouragé par l'attitude de la population romaine, aima mieux se défendre que de donner cette somme. Le 5 mai, Bourbon arriva devant la ville éternelle : le jour suivant il donna l'assaut ; après un combat opiniâtre, où il fut frappé mortellement, ses soldats pénétrèrent dans Rome par trois points à la fois. La plume se refuse à décrire les horreurs qui suivirent cet événement. Le pape, qui se berçait toujours de l'espoir d'un secours prochain des confédérés, s'était réfugié au château Saint-Ange, accompagné de treize cardinaux, des ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise et de Florence : ce fort, assez mal pourvu et dont l'état de défense n'était rien moins que formidable, fut aussitôt investi par

(1) « .. .. Che se fosse costretto per forza abbandonar tutti i regni e ritirarsi in Granata, finchè vedesse pietra sopra pietra, non sarebbe per restituirli..... »

(2) Dépêche de l'ambassadeur Andrea Navagero au sénat de Venise, du 6 septembre 1526, citée par Cicogna, *Delle Inscrizioni Veneziane*, vol. VI, p. 192.)

les assiégeants. Philibert de Chalon, prince d'Orange, avait pris le commandement de l'armée impériale : destitué enfin de toute espérance, Clément VII fit, le 5 juin, avec lui et les autres chefs de l'armée, une capitulation par laquelle il s'engageait à payer 400,000 ducats, à remettre au pouvoir de l'empereur, indépendamment du château Saint-Ange, Ostie, Civita Vecchia, Civita Castellana et les villes de Parme, de Plaisance et de Modène. Jusqu'après le payement de 150,000 ducats, le château Saint-Ange devait lui servir de prison, ainsi qu'aux treize cardinaux qui l'avaient suivi ; alors il serait conduit à Naples ou à Gaëte, pour y attendre les ordres de l'empereur.

Quels que fussent les griefs que Charles-Quint avait contre le pape, il n'était point entré dans sa pensée de lui infliger l'humiliation qu'il subissait en ce moment ; son désir était de détacher Clément VII de la ligue et de s'entendre avec lui ; il aurait souhaité surtout que ce pontife voulût venir en Espagne, afin qu'ils concertassent les moyens d'assurer la pacification et la tranquillité future de l'Italie ; ses dernières instructions à Lannoy et à Bourbon étaient conçues en ce sens (1). Aussi, lorsque les nouvelles de la prise de Rome lui parvinrent à Valladolid, son étonnement fut extrême ; ajouterons-nous, avec Robertson, que sa joie égala sa surprise, ou, avec Sandoval, que ces nouvelles lui causèrent une grande douleur? Les cœurs des princes sont des abîmes qu'il est difficile de sonder, et nous nous contentons de rapporter les faits tels qu'ils sont acquis à l'histoire. La cour et toute la population de Valladolid étaient en fête à l'occasion de la naissance et du baptême du prince Philippe (2) ; de grands préparatifs avaient été ordonnés pour des joûtes, des tournois et d'autres divertissements publics : Charles commanda qu'on les fît cesser (3) ; il se vêtit de deuil ; il exprima au nonce la peine qu'il éprouvait de ce qui était arrivé ; il envoya à Rome fray Francisco de Quiñones, général des Cordeliers, avec des lettres au pape où il l'assurait de son amitié. Il n'était pourtant point indifférent à la victoire que ses troupes avaient remportée, ni méconnaissant des services que Bourbon lui avait rendus : il fit célébrer pour le connétable, pendant cinq jours, des obsèques auxquelles il assista ; il écrivit à Lannoy et à Antonio de Leyva afin que le corps de ce prince fût inhumé avec pompe à Naples ou à Milan ; ses intentions n'ayant pas été remplies par eux, il chargea le prince d'Orange, qui avait succédé à Lannoy dans sa vice-royauté, de « donner ordre que « ledit corps fût mis et sépulturé au prin- « cipal lieu où étaient les rois de Naples, « et son sépulcre tant riche qu'il le mé- « ritait et comme à un roi se pourrait « et devrait faire (4). » Quand il connut mieux tous les détails du sac de Rome et ce qui s'était passé avec le pape, et qu'il eut reçu la capitulation du 5 juin, il adressa aux princes de la chrétienté des lettres où il protestait qu'il n'avait pu prévoir ni prévenir des faits qu'il était le premier à déplorer (2 août) ; il dépêcha à Clément VII Pierre de Veyre, baron du Mont-Saint-Vincent, l'un des gentilshommes de sa chambre, avec des propositions d'arrangement (31 juillet). La mort de Lannoy arrivée sur ces entrefaites (23 septembre), les retards apportés par le pape dans le payement de la plus grande partie des 400,000 écus qu'il devait, les mouvements de l'armée française en Italie, dont Clément VII attendait l'issue avant de se déterminer, furent cause que les négociations traînèrent en longueur. Enfin, le 26 novembre, un accord fut conclu en vertu duquel ce pontife fut rétabli dans l'exercice non-seulement de sa

(1) Lettres du 12 mai 1527.

(2) Né à Valladolid le 21 mai et baptisé le 5 juin.

(3) Cependant, d'après le témoignage de l'ambassadeur vénitien Andrea Navagero, le jour où l'empereur reçut les nouvelles de Rome, il n'en fit pas semblant, parce que ce jour-là devait avoir lieu un jeu de cannes pour lequel les seigneurs de la cour avaient fait des dépenses considérables, et qu'il était trop tard pour le contremander. (Cicogna, *Delle Inscrizioni Veneziane*, vol. VI, p. 197.)

Le jeu de cannes dont parle Navagero eut lieu le 6 juin ; Sandoval (lib. XVI, § XIV) en donne une relation détaillée. L'empereur prit lui-même part à la fête.

(4) Lettre du 9 octobre 1528. (Bullet. de la Comm. roy. d'histoire, 3e série, t. XI, p. 300.)

charge spirituelle, mais encore de son autorité temporelle, à condition qu'il convoquerait un concile universel pour la réforme de l'Église et l'extirpation de l'hérésie luthérienne; qu'il remettrait entre les mains de l'empereur Ostie, Civita Castellana et Forli, et qu'il donnerait en otage ses neveux ainsi que plusieurs princes de l'Église; une convention particulière régla les termes de payement des 250,000 écus qu'il lui restait à compter aux troupes impériales. Le 10 décembre était le jour fixé pour sa mise en liberté; dans son impatience, la nuit précédente, il s'enfuit du château Saint-Ange déguisé en marchand.

Malgré l'état de guerre existant entre l'empereur et les signataires de la ligue de Cognac, des ambassadeurs de France, de Venise, de Florence, de Milan, n'avaient pas cessé de résider à sa cour. Au mois de juillet 1527 arriva à Valladolid un nouvel ambassadeur français, l'évêque de Tarbes; il était accompagné d'un envoyé du roi d'Angleterre: Henri VIII, quoiqu'il eût conclu, le 29 mai, un traité d'alliance offensive et défensive avec François Ier, se donnait comme médiateur entre lui et Charles-Quint. L'évêque de Tarbes entama, avec l'empereur et ses ministres, des négociations de paix qui furent continuées à Palencia et à Burgos, où la cour impériale s'était transportée. On était à peu près tombé d'accord : Charles-Quint acceptait, pour la rançon du dauphin et du duc d'Orléans, deux millions d'écus, sur lesquels devaient être décomptées les sommes qu'il avait à payer au roi d'Angleterre; il consentait à ce que l'article du traité de Madrid qui concernait le duché de Bourgogne fût annulé, et que la détermination de la cause du duc Sforza fût remise à des juges non suspects; François Ier s'engageait à rappeler ses troupes d'Italie, à restituer Gênes ainsi que les autres places dont elles s'étaient emparées. Mais le roi prétendait qu'avant tout ses fils lui fussent remis, et l'empereur, que l'expérience avait rendu prudent, regardait comme un préalable dont il ne pouvait se départir l'accomplissement des stipulations relatives à l'Italie. Encouragé par l'alliance de l'Angleterre et par les succès récents de ses armes, François, à la fin de novembre, envoya le secrétaire Bayard à ses ambassadeurs, avec l'ordre d'insister auprès de l'empereur sur les propositions qu'ils avaient faites, et, au cas qu'il ne voulût point y souscrire, de lui intimer la guerre. Charles-Quint était animé d'intentions pacifiques; il engagea les ambassadeurs à demander de nouvelles instructions; il offrait toutes les sûretés que le roi pouvait désirer pour la délivrance des princes ses fils. L'évêque de Tarbes et ses collègues s'excusèrent d'en référer à leur cour, étant liés par les ordres qu'ils avaient reçus. Le 21 janvier 1528, ils se présentèrent au palais de l'empereur en compagnie des ambassadeurs d'Angleterre, de Venise et de Florence (1) : l'évêque de Tarbes porta la parole; il dit en substance que, tout espoir de paix étant évanoui, ils venaient prendre congé de Sa Majesté Impériale. Charles, sans s'émouvoir, leur répondit qu'il regrettait beaucoup que les rois et les républiques dont ils étaient les ministres eussent si peu d'égard à ce qu'exigeaient le bien et la paix de la chrétienté; il leur souhaita un bon voyage, mais en les prévenant qu'ils ne sortiraient de ses royaumes que quand ses propres ambassadeurs en France, en Angleterre et à Venise seraient en des lieux où l'échange des uns avec les autres se pourrait effectuer. Le jour suivant, il les fit conduire, sous bonne garde, à Poza, à huit lieues de Burgos.

Avec le secrétaire Bayard étaient venus à Burgos, sous des déguisements, Guyenne, roi d'armes de France, et Clarenceaux, roi d'armes d'Angleterre. Le 22 janvier ils firent supplier l'empereur de leur donner audience : Charles-Quint la leur accorda sur-le-champ; il les reçut entouré de sa cour, de ses conseils et d'une foule de grands personnages. Après avoir fait les révérences d'usage, les deux hérauts s'approchèrent de l'empereur et, par la bouche de Clarenceaux, lui demandèrent que, suivant les lois obser-

(1) L'ambassadeur du duc de Milan ne se réunit pas à eux, et ce fut, d'après une résolution prise en commun, pour ne pas indigner l'empereur : « per non sdegnar Cesare ». (Cicogna, vol. VI, p. 202.)

vées par les rois, les princes et les capitaines, il leur fût donné accès et bon traitement en ses pays, en attendant sa réponse aux défis dont ils étaient porteurs, ainsi que les moyens de retourner sûrement auprès de leurs maîtres. L'empereur répondit : « Dites ce que les rois « vos maîtres vous ont donné en charge ; « vos priviléges vous seront gardés, et « l'on ne vous fera nul déplaisir en « mes royaumes. » Alors Guyenne et Clarenceaux, le premier en lisant un papier qu'il tenait à la main, le second de vive voix, exposèrent les raisons qui déterminaient leurs souverains à lui déclarer la guerre. La détention du pape était une des principales : les ambassadeurs d'Angleterre et de France savaient bien, quand ils s'étaient décidés à faire présenter ces défis, que le pape avait été mis en liberté, mais ils se flattaient que l'empereur n'en aurait pas encore connaissance, et justement, la veille, la nouvelle lui en était parvenue.

Charles-Quint trouva étrange le défi du roi de France, qui lui faisait la guerre depuis six ou sept ans ; il aurait pu se refuser à accepter ce défi, venant de quelqu'un qui était son prisonnier de guerre et lui avait donné sa foi. C'est ce qu'il déclara à Guyenne, ajoutant que personne n'avait eu plus de regret que lui de la détention du pape ; qu'elle avait eu lieu sans son su ni commandement ; que ce qui s'était fait l'avait été par des gens désordonnés et qui n'obéissaient à aucun de leurs capitaines. Quant au dauphin et au duc d'Orléans, dont Guyenne parlait aussi dans son écrit, il dit qu'il n'avait pas tenu à lui qu'ils ne fussent libres. Clarenceaux avait avancé, entre autres choses, que le roi d'Angleterre, de concert avec le roi très-chrétien et leurs confédérés, était résolu à le contraindre, par force et puissance d'armes, à rendre les enfants de France ; il lui répondit qu'il les eût rendus déjà, si on lui avait proposé des conditions raisonnables : « mais, à cette heure, poursuivit-il, que « vous me dites que le roi votre maître « me forcera à les rendre, j'y répondrai « d'autre sorte que jusqu'ici je n'ai fait, « et espère les garder de sorte que par « force je ne les rendrai point : CAR JE « N'AI POINT ACCOUTUMÉ D'ÊTRE FORCÉ « ÈS CHOSES QUE JE FAIS. » Il leur annonça à l'un et à l'autre qu'il ferait à leurs défis des réponses plus péremptoires (1). Au moment où ils allaient se retirer, il appela Guyenne et lui adressa ces paroles : « Dites au roi votre maître « que je crois qu'il n'a été averti « d'aucunes choses que je dis en Grenade « à son ambassadeur, le président de « Bordeaux, lesquelles le touchent fort, « et que le tiens en ce cas si gentil prince « que, s'il les eût sues, il m'eût répondu : « il fera bien de les savoir de son ambas- « sadeur, car par ce il connaîtra que je « lui ai mieux tenu ce que je lui promis à « Madrid que lui à moi ; et je vous prie « que le dites ainsi au roi, et gardez « bien d'y faillir. » Guyenne promit de le faire sans point de faute.

François Ier avait-il ignoré jusque-là les choses dites, à Grenade, par Charles-Quint à son ambassadeur ? Il est assez difficile de le croire : quelque blessantes qu'elles fussent pour lui, le président de Calvymont pouvait-il, sans manquer à son devoir, se dispenser de les lui faire connaître, ou tout au moins de les transmettre à son chancelier (2) ? Quoi qu'il en soit, dans l'audience publique de congé que le roi donna, le 28 mars, à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, ambassadeur de l'empereur, il déclara que son ambassadeur l'avait averti de beaucoup de propos, mais d'aucuns qui touchassent son honneur ; que s'il avait connu alors les paroles injurieuses dont il avait été informé en dernier lieu, il n'aurait pas tant tardé à y répondre. Il venait de faire lire, en présence des prin-

(1) Ces réponses furent lues et délivrées aux deux rois d'armes, le 27 janvier, par le secrétaire d'État Jean Lallemand.

(2) On lit, à la vérité, dans une lettre que le président Calvymont écrivit, le 18 février 1528, de Poza, où il était détenu, au chancelier Duprat, qu'à la suite de la scène de Grenade, il s'était borné à lui faire connaître *une partie des paroles rigoureuses* dites par l'empereur, et cela afin de ne pas fermer toute voie à l'établissement de la concorde entre les deux souverains. Mais une circonstance affaiblit beaucoup l'argument qu'on peut tirer de cette lettre : c'est qu'elle devait passer sous les yeux de l'empereur.

ces du sang, des cardinaux, des seigneurs de sa cour et des ministres des princes et États étrangers, un cartel qu'il adressait à l'empereur; c'était là sa réponse : « Si nous avez voulu ou voulez « charger, y disait-il, que nous ayons ja- « mais fait chose qu'un gentilhomme ai- « mant son honneur ne doit faire, nous « disons que vous avez menti par la gorge, « et autant de fois que vous le direz vous « mentirez, étant délibéré de défendre « notre honneur jusques au dernier bout « de notre vie. » Et il le requérait de lui assurer le camp, se chargeant, lui, d'apporter les armes.

Ce cartel fut présenté à Charles-Quint, le 8 juin, à Monzon, par le roi d'armes Guyenne. Charles, avant d'y répondre, crut devoir demander l'avis du conseil de Castille, ainsi que des grands, des prélats et des villes de ses royaumes. Quelques-unes des lettres qui lui furent écrites à cette occasion ont été publiées (1), et l'on peut les regarder comme exprimant l'opinion des divers ordres de la nation espagnole. L'archevêque de Tolède et l'évêque d'Avila, alléguant leur profession et leur peu d'expérience de semblables affaires, s'excusaient d'énoncer leur sentiment sur le parti que l'empereur avait à prendre; le premier lui faisait toutefois observer que trop d'orgueil et un désir trop vif d'accepter le défi qui lui était envoyé, s'il n'y avait en cela une obligation notoire, serait chose condamnée et défendue par la religion. Les avis des grands n'étaient pas conformes : les uns trouvaient que le roi de France, étant le prisonnier de l'empereur, ne pouvait pas le défier; d'autres que ce n'était pas à lui, comme il le prétendait, qu'appartenait le choix des armes; d'autres encore auraient voulu que l'empereur ne se déterminât qu'après son retour en Castille : mais le duc de Nájera l'engageait formellement à accepter le combat qui lui était offert. Burgos et Murcie, au contraire, le suppliaient de dédaigner le défi cauteleux et la téméraire audace du roi de France; elles lui rappelaient les obligations qu'il avait envers ses royaumes et envers la chrétienté; c'était à ses sujets, suivant ces deux villes, de s'exposer à tous les dangers, de faire tous les sacrifices possibles pour la défense de sa cause, avant de le laisser mettre en péril sa personne, et elles lui déclaraient, au nom de leurs habitants, que leurs biens et leurs vies étaient à sa disposition. Le conseil de Castille enfin lui représentait que la loi divine et la raison naturelle étaient également opposées à de pareils défis; que, comme empereur, roi et seigneur, il ne devait ni ne pouvait donner suite au cartel du roi; que d'ailleurs la guerre ne finirait point par là, et que les esprits ne feraient que s'enflammer davantage. Dans un avis particulier, le président de ce conseil, don Juan de Tavera, archevêque de Santiago, se montrait d'autant plus contraire au combat singulier auquel était provoqué l'empereur, qu'il n'en attendait que de déplorables résultats : « car, disait-il, si le roi de « France était vaincu par Votre Majesté, « comme on doit espérer en Dieu qu'il le « serait, il ne perdrait point l'honneur, « étant déjà si déshonoré et ayant un si « mauvais renom dans le monde, tandis « que Votre Majesté aventurerait tant et « de telles choses qu'on n'oserait penser « au péril qu'elle pourrait courir (2). »

Charles-Quint avait vraisemblablement pris sa résolution d'avance. Le 24 juin il répondit au cartel de François Ier par un autre cartel, où il répétait que le « roi avait fait lâchement et méchamment « de ne lui avoir gardé la foi et promesse « qu'il avait de lui, selon le traité de « Madrid. Si vous voulez affirmer le « contraire, continuait-il, je vous dis « que, pour le bien de la chrétienté, « pour éviter effusion de sang et mettre « par ce fin à cette guerre, et pour dé- « fendre ma juste querelle, je maintien- « drai de ma personne à la vôtre ce que « j'ai dit être véritable... Et à cet effet « je vous nomme dès maintenant le lieu « du combat sur la rivière qui passe entre « Fontarabie et Andaye, en tel endroit

(1) Dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. I, pp. 47-95, et dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 584.

(2) Lettre du 20 juin 1528. (*Documentos inéditos*, p. 52.)

« et de la manière qui, de commun con-
« sentement, sera avisé plus sûr et plus
« convenable ; et me semble que par
« raison ne le pouvez aucunement refu-
« ser, ni dire de n'être bien assuré, puis-
« que y fûtes délivré en donnant vos en-
« fants pour otages... Et si, dans qua-
« rante jours après la présentation de
« cette, ne me répondez et ne m'avisez
« de votre intention sur ce, l'on pourra
« bien voir que le délai du combat sera
« vôtre, qui vous sera imputé et adjoint
« avec la faute de n'avoir accompli ce que
« vous promîtes à Madrid. »

Le roi d'armes Bourgogne, chargé par l'empereur de porter ce cartel au roi de France, quitta Monzon le même jour. Arrivé à Fontarabie, il demanda un sauf-conduit au gouverneur de Bayonne, qui le lui fit attendre pendant près de deux mois. Lorsqu'il n'était plus qu'à quelques lieues de Paris, à Lonjumeau, on l'obligea de s'y arrêter jusqu'au 9 septembre. Le lendemain François Ier le reçut dans son palais, entouré de toute sa cour. Au moment où Bourgogne parut, le roi, sans lui laisser le temps de parler, lui dit : « Héraut, m'apportes-tu la « sûreté du camp, comme je l'ai écrit à « l'empereur ton maître? » Bourgogne répondit : « Sire, permettez-moi de rem-« plir mon office et de dire ce dont j'ai « été chargé par l'empereur. » — « Non, « repartit le roi ; il me faut avant tout la « patente qui contienne la sûreté du « camp. » Vainement le héraut, en conformité de ses instructions, insista pour remplir sa charge et donner lecture de l'acte dont il était porteur; vainement il affirma que cet acte contenait, quant à la sûreté du camp, tout ce que le roi pouvait désirer : interrompu par lui à chaque parole qu'il proférait, il se vit réduit à se retirer sans avoir accompli son message. Telle fut l'issue de ce fameux défi qui avait retenti dans toute l'Europe : la manière dont il se termina ne contribua point à y faire respecter le nom de François Ier. Le marquis de Villena, l'un des plus grands seigneurs de Castille, put, avec vérité, écrire à Charles-Quint : « Il est notoire que Votre Majesté a ac-« compli ce à quoi était obligé un prince « de toute excellence; il l'est également « que le roi de France ne l'a pas fait (1). »

C'était sur les champs de bataille que devaient se vider les querelles qui divisaient les deux plus puissants monarques de la chrétienté. La campagne de 1527 en Italie avait été favorable aux armes de la France; celle de 1528 eut pour elles des résultats tout différents : Lautrec, que François Ier avait placé à la tête des troupes envoyées par lui au secours de la ligue, mourut le 16 août devant Naples, qu'il assiégeait; son armée, forcée de battre en retraite, se vit réduite à capituler à Aversa. Dans le même temps Andrea Doria passait au service de Charles-Quint, et bientôt après il soulevait Gênes, qu'il reconstituait en république sous la protection de l'Empereur. Les affaires de la France ne se rétablirent point en 1529 : une nouvelle armée française était entrée en Lombardie, l'été précédent, sous les ordres de François de Bourbon, comte de Saint-Pol; le 21 juin, à Landriano, elle fut mise en déroute par Antonio de Leyva, qui commandait en chef les troupes impériales dans le Milanais.

Charles-Quint avait depuis longtemps un vif désir de passer en Italie (2). Étant à Madrid, au mois d'octobre 1528, il résolut de le réaliser; mais il voulut que son dessein demeurât secret jusqu'à ce qu'il fût en mesure de le mettre à exécution, afin que les princes et les États italiens n'en prissent pas de l'ombrage avant le temps (3). Lorsque ses premiers prépa-

(1) « Notorio es que V. M. ha cumplido lo que » un principe de toda excelencia era obligado, y » asi lo es de no haverlo fecho el rey de Francia... » (*Coleccion de documentos inéditos*, etc., t. 1, p. 67.)

(2) C'était — disait-il dans une instruction du 31 juillet 1527 donnée au baron de Veyre qu'il envoyait à Charles de Lannoy — « non pas pour s'y » faire couronner, ce qu'il considérait comme peu » de chose et comme de la vanité mondaine et » qui ne lui donnerait pas plus d'autorité dans » l'Empire qu'il n'en avait, mais uniquement » pour parvenir à une paix universelle, procurer » la réformation de l'Église, avec l'extirpation de » la secte de Luther, et ensuite faire la guerre » aux infidèles. »

(3) Instruction du 9 octobre 1528 pour François de Rupt, seigneur de Waury, envoyé au prince d'Orange, à Antonio de Leyva et à Andrea Doria.

ratifs furent faits, il annonça aux grands et aux villes des royaumes de Castille son prochain départ pour Barcelone : il ne leur disait pas positivement qu'il se disposait à traverser la Méditerranée ; mais il le leur faisait assez comprendre ; il leur notifiait, dans la même lettre, que, pendant son absence, le gouvernement serait exercé par l'impératrice, auprès de laquelle resterait le prince Philippe, que les cortès avaient reconnu pour prince des Asturies au mois d'avril précédent (1). Il quitta Tolède, où il avait séjourné plusieurs mois, le 9 mars 1529 ; le 30 avril il arriva à Barcelone.

Déjà nous avons fait remarquer combien Charles attachait de prix à l'amitié du pape. Clément VII, de son côté, instruit par les leçons de l'expérience, était revenu à de meilleurs sentiments pour l'empereur. Après son évasion du château Saint-Ange, il s'était gardé de renouer ses liaisons avec la France ; il avait même écrit à Charles-Quint (11 janvier 1528) une lettre affectueuse et où il exprimait la confiance qu'il plaçait en lui. Le 21 juin 1528, à Viterbe, il s'engagea, par un acte signé de sa main, à exécuter le traité auquel il avait souscrit pour sa délivrance, à condition que l'empereur accordât ce qu'il lui faisait demander par le cardinal de Saint-Sixte et en jurât l'observation ; il promettait, par le même acte, et jurait *in verbo et fide romani pontificis*, d'être à toujours ami de l'empereur, de ne se détacher de lui directement ni indirectement, au cas que l'empereur eût envers sa personne les égards qu'un fils devait à son père ; enfin il y donnait l'assurance qu'il convoquerait un concile dans l'année qui suivrait la conclusion de la paix. Les demandes auxquelles le pape faisait allusion étaient que Civita Vecchia et Ostie lui fussent restituées avec l'artillerie qui s'y trouvait, quand on les avait remises aux troupes impériales, et ce qu'on y avait transporté du château Saint-Ange et d'ailleurs ; qu'il fût dégagé des promesses de garantie qu'on l'avait contraint de faire durant sa captivité ; que les cardinaux détenus en otage au château-neuf de Naples fussent en conséquence rendus à la liberté.

Charles-Quint, le 3 septembre, ratifia et promit d'accomplir l'acte du 21 juin 1528. Il n'en était pourtant pas entièrement satisfait, et il donna l'ordre à micer Miguel May (2), qu'il venait de choisir pour son ambassadeur auprès du pape, ainsi qu'au prince d'Orange, d'agir de concert afin d'amener ce pontife à contracter avec lui une union plus étroite. Sur ces entrefaites, Clément tomba grièvement malade. Lorsque, après son rétablissement, l'ambassadeur espagnol mit sur le tapis la négociation dont il était chargé, Clément, flottant de nouveau entre l'aigle impériale et le coq gaulois (3), déclara qu'il voulait rester neutre (4). Ses hésitations ne cessèrent (5) qu'après qu'il eut acquis la certitude de la prochaine venue de l'empereur en Italie ; alors il fit partir pour Barcelone Girolamo Schio, évêque de Vasone, qu'il nomma son nonce à la cour d'Espagne, en lui donnant le caractère de légat à latere. Ce prélat était porteur de ses pleins pouvoirs à l'effet de traiter avec l'empereur, qui, de son côté choisit pour ses plénipotentiaires son grand chancelier, Louis de Flandre, seigneur de Praet, et le seigneur de Granvelle. Le traité fut conclu et signé le 29 juin. Il portait que le pape et l'empereur auraient une entrevue en Italie ; qu'Alexandre de Médicis épouserait Marguerite, fille naturelle de l'empereur, et serait mis en possession de l'État de Florence ;

(1) Lettre du 20 janvier 1529, dans Sandoval, liv. XXVII, § XXII.

(2) Il était un des conseillers régents au conseil d'Aragon.

(3) Il avait fait dire à l'empereur, en lui envoyant l'acte du 21 juin 1528, « qu'il ne désirait » pas que l'aigle volât en Italie, ni que le coq y » chantât. »

(4) Lettre du sieur de Waury à l'empereur écrite de Naples, le 16 mars 1529.

(5) Plutôt par crainte que de bonne volonté, mandait le prince d'Orange à l'empereur le 26 avril.

Lorsqu'on apprit, à la cour de France, la négociation de Barcelone, la mère de François Ier, Louise d'Angoulême, dit au secrétaire de le Sauch, envoyé de l'archiduchesse Marguerite : « Vous cuydez que le pape soit vostre ; mais non » est, et ne tasche synon d'empescher l'allée de » l'empereur en Italie, et tenir ces princes en dé- » bat ; et ne vault riens pour vous ny pour nous » ny pour l'Église .... » (Lettre de Marguerite à Charles-Quint du 30 juin 1529.)

que l'armée impériale qui sortirait du royaume de Naples aurait le passage libre par les terres de l'Église ; que Cervia, Ravenne, Modène, Reggio et Rubiera seraient restituées au saint-siége ; que le duché de Milan serait rendu à Francesco Sforza, s'il prouvait son innocence ; que, dans le cas contraire, l'empereur en disposerait du consentement du pape ; que le pape donnerait à l'empereur l'investiture du royaume de Naples ; enfin que l'empereur, le roi Ferdinand, son frère, et le pape s'uniraient pour ramener au giron de l'Église, de gré ou de force, les sectateurs de Luther. Par des articles séparés, le pape s'obligeait à excommunier quiconque attirerait les Turcs au royaume de Naples ; à accorder à l'empereur et à son frère le quart des revenus des bénéfices ecclésiastiques, pour qu'ils s'en aidassent contre les infidèles ; à absoudre tous ceux qui avaient pris part au sac de Rome. Charles-Quint jura le traité, sur le grand autel de la cathédrale de Barcelone, le jour même de sa conclusion. Le pape le jura le 23 juillet, étant au lit, en présence de l'ambassadeur ordinaire de l'empereur micer Miguel May et du seigneur de Praet, que Charles lui avait envoyé en ambassade extraordinaire.

L'accord de l'empereur avec Clément VII était un acheminement à la pacification de l'Italie, laquelle n'avait cessé d'être le but de sa politique et l'objet de ses instructions à ses ministres et à ses généraux. Un autre traité ne tarda pas à se conclure, qui devait aussi contribuer à ce résultat. Découragé par les revers de ses armes, fatigué d'une lutte qui épuisait toutes les ressources de son royaume, désireux surtout de ravoir ses fils, François Ier aspirait à un accommodement avec son rival ; mais il lui répugnait de faire les premières démarches. Louise de Savoie, sa mère, se chargea de lui en épargner la mortification ; elle fit naître une occasion pour s'en ouvrir confidentiellement à Marguerite d'Autriche. La régente des Pays-Bas, qui n'avait rien plus à cœur que de préserver des calamités de la guerre les provinces confiées à ses soins, et qui, mue par ce motif, avait, le 15 juin 1528, à Hamptoncourt, fait avec Henri VIII une trêve à laquelle le roi de France avait accédé, s'empressa d'accueillir les ouvertures de madame d'Angoulême. Après que les deux princesses eurent échangé leurs vues sur les points qui pouvaient servir de préliminaires à la paix, Marguerite envoya à l'empereur le seigneur de Rosimbos, son premier maître d'hôtel, et le secrétaire des Barres, pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé et lui demander ses ordres.

Charles-Quint, sans rechercher la paix avec le roi de France (1), était disposé a y entendre ; mais il voulait une paix qui fût à son honneur et surtout une paix solide ; le manque de foi de François Ier l'avait rendu défiant : « Plutôt que faire « paix non honorable ou sans assurance », écrivait-il à l'un de ses ministres, « aimerais mieux y mettre le tout à l'aventure (2). » L'accomplissement du traité de Madrid, sauf la modification relative à la Bourgogne qu'il avait consentie à Burgos, était à ses yeux une condition *sine qua non* : car, « si le roi n'accomplissait pas ce traité, il ne savait comment il se pourrait dédire de ce qu'il avait dit de lui, ou souffrir que le roi ne se dédît du démenti qu'il lui avait donné (3). » Ce fut dans cet esprit que furent conçues les instructions qu'il transmit à Marguerite avec ses pleins pouvoirs, et il y insista dans des dépêches subséquentes (4).

Les négociations s'ouvrirent, à Cambrai, entre Marguerite et Louise de Savoie, qui s'étaient donné rendez-vous en cette ville et y étaient arrivées, chacune de son côté, le 5 juillet. Les deux prin-

(1) Il écrivait à l'archiduchesse Marguerite le 15 octobre 1528 :

« Je suis bien enclin à la paix universelle ; » aussi suis-je à la particulière quant au » roy d'Angleterre..... Et quant au roy de » France, pour la faire particulière avec luy » seulement, c'est aultre matière : car il scèt bien » ce qu'il a à faire pour l'avoir, satisfaisant à » mon honneur comme il doibt. »

(2) Lettre du 16 mars 1529 au sieur de Montfort, envoyé à l'archiduchesse Marguerite et au roi Ferdinand.

(3) Ibid.

(4) Du 11 juin 1529.

cesses n'admirent personne à leurs conférences; elles discutèrent et résolurent elles-mêmes les différents points qui étaient restés en débat. Enfin, le 31 juillet, elles tombèrent d'accord : la paix ne fut toutefois signée que le 3 août; la publication s'en fit le surlendemain, en grand appareil, à la cathédrale. La veille, le roi d'Angleterre y avait donné son accession, après avoir tenté vainement d'empêcher qu'elle ne se conclût (1). Les stipulations en étaient telles que Charles-Quint pouvait le désirer. Le traité de Madrid était confirmé en tous ses articles, excepté ceux qui concernaient le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxerrois, de Mâconnais, etc., sur lesquels duché et comté il était dit que l'empereur conserverait les droits et actions qu'il y avait auparavant, pour les poursuivre par voie amiable ou de justice. La rançon des princes français était fixée à deux millions d'écus d'or. Le roi s'obligeait à rappeler les troupes qu'il avait en Italie, à remettre à l'empereur les places qu'il occuperait, au moment de la ratification de la paix, dans le duché de Milan, le comté d'Asti et le royaume de Naples, à ne prendre part, en Italie ni en Allemagne, à aucune pratique au préjudice de l'empereur. Non-seulement il abandonnait tous ses alliés d'Italie, mais encore il prenait l'engagement de requérir les Vénitiens de délivrer aux autorités impériales, dans les six semaines, les villes, châteaux et forts du royaume de Naples qui seraient en leur pouvoir, et, au cas qu'ils s'y refusassent, de se déclarer leur ennemi et d'aider l'empereur à les y contraindre par un subside mensuel de 30,000 écus; il s'engageait de même à intervenir auprès de la république de Florence pour que, dans les quatre mois, elle s'arrangeât avec l'empereur. De son côté, l'empereur lui faisait quelques concessions; mais elles étaient insignifiantes. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'un historien de grand renom trouve le traité de Cambrai « bien plus déshonorant pour la France que celui de Madrid, qu'il était destiné à modifier (2). »

Tandis que la gouvernante des Pays-Bas et la régente de France débattaient les conditions de la paix qu'on a nommée, d'après elles, la paix des Dames, Charles-Quint pressait l'achèvement des préparatifs de son passage en Italie. Il avait compté partir à la fin de juin; ce fut seulement dans les derniers jours de juillet que la flotte, les troupes, l'artillerie, les munitions dont il devait être accompagné, purent être rassemblées dans le port de Barcelone. Il emmenait avec lui huit mille hommes d'infanterie environ et un certain nombre de gens de cheval : pour payer tout ce monde, il venait d'engager au roi de Portugal, moyennant 350,000 ducats, les épiceries des Moluques. Avant de quitter Tolède, il avait fait son testament, écrit en quadruple original; deux étaient en castillan, deux en latin; il envoya l'un des derniers à l'archiduchesse Marguerite, pour être gardé par elle : « C'est « un ouvrage nécessaire, — lui écrivit-il « — et je l'ai volontiers fait par temps « pour le bien des miens et de mes pays « et sujets, et au surplus, m'en remets « au bon plaisir du Créateur (3). » Le 27 juillet il monta sur la galère commandée par Andrea Doria qu'il avait appelé d'Italie. Sa suite était nombreuse et brillante; la fleur de la noblesse castillane avait brigué l'honneur d'en faire partie. Elle comprenait aussi ses principaux ministres : le grand chancelier, les seigneurs de la Chaulx et de Granvelle, le secrétaire d'État Francisco de los Covos, le grand commandeur don Garcia de Padilla. Notons ici un détail qui ne nous paraît pas indigne de figurer dans cette notice. Il était de mode en Espagne de porter la chevelure très-longue. Quelques jours avant de s'embarquer, Charles fit

(1) Il avait fait faire des démarches à Paris par le duc de Suffolk et le grand trésorier d'Angleterre, afin que madame d'Angoulême ne se rendit pas à Cambrai. (Lettre de Marguerite à Charles-Quint du 30 juin 1529.)

(2) Sismondi, *Histoire des Français*, part. VII, chap. V.

(3) Lettre du 23 septembre 1529. Marguerite, ayant reçu le testament, lui avait écrit, le 2 septembre : « J'espère que Dieu vous donnera si » longue vie que en ferés encoires une douzaine » d'autres, et, quand le cas adviendra, seray » desjà bien pourrie en terre, et aurés fait » accomplir et exécuter le mien. »

couper la sienne, espérant par là se délivrer de maux de tête qu'il ressentait fréquemment, et son exemple fut suivi par les seigneurs de sa cour, non sans regret toutefois : car, au rapport d'un historien (1), beaucoup d'entre eux en versèrent des larmes. A partir de ce temps, les Espagnols ne portèrent plus que les cheveux courts.

La flotte impériale, ayant mis à la voile le même jour 27 juillet, jeta l'ancre, le 7 août, dans la rade de Savone. Charles-Quint séjourna en cette ville, afin de donner le temps à ses troupes de débarquer. Le 12 il arriva à Gênes, où la Seigneurie et les habitants lui firent une réception magnifique : « Les Italiens, « — dit Robertson — qui avaient tout « souffert de la licence et de la férocité « de ses troupes, s'étaient accoutumés à « se former, dans leur imagination, un « portrait de l'empereur assez ressemblant à l'idée qu'ils avaient des souverains barbares des Goths ou des Huns « qui n'avaient pas fait plus de mal que « lui à leur pays : ils furent très-surpris « de voir un prince aimable et plein de « grâce, affable et prévenant dans ses « manières, régulier dans sa conduite et « dans ses mœurs, et donnant l'exemple « d'une attention scrupuleuse à remplir « tous les devoirs de la religion (2). » Trois cardinaux légats, ainsi que son futur gendre, Alexandre de Médicis, attendaient l'empereur à Gênes ; ils le complimentèrent au nom du pape. Des ambassadeurs vinrent aussi l'y visiter de la part des princes et des Etats italiens avec lesquels il n'était pas en guerre. Il avait à peine débarqué à Savone qu'un député de Florence se présentait pour lui offrir les félicitations de cette république, et le supplier de trouver bon qu'elle lui envoyât quatre ambassadeurs avec la mission de lui demander pardon des choses passées. Il reçut à Gênes ces ambassadeurs, qui s'efforcèrent d'excuser la conduite de leurs compatriotes, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à traiter avec lui de façon à le satisfaire entièrement, pourvu qu'ils les maintînt en leur liberté : car, plutôt que de la perdre, les Florentins étaient résolus à sacrifier leurs biens, leurs vies, leurs femmes et leurs enfants. Il leur répondit qu'il ne pouvait traiter avec eux sans le consentement du pape. Ils insistèrent : leurs affaires, lui dirent-ils, ne concernaient point le pape, et ils ne pouvaient croire que, lui étant empereur et leur État dépendant de l'empire, il voulût permettre qu'ils fussent replacés sous le joug ; ils consentaient d'ailleurs à rendre ses biens à la famille de Médicis, et à la traiter honorablement, comme l'une des principales de leur ville. Il repartit qu'il s'entremettrait volontiers pour les raccommoder avec le pape ; que c'était tout ce qu'il pouvait faire en leur faveur (3). Charles était lié par le traité de Barcelone, qu'il voulait exécuter fidèlement. Il persista dans cette intention malgré les embarras que lui causèrent les prétentions contraires des Florentins et du pape, et malgré les sacrifices en hommes et en argent qu'il lui fallut faire pour réduire la ville récalcitrante à l'obéissance des Médicis.

A l'arrivée de l'empereur à Gênes, on y savait déjà que la paix était signée entre l'Espagne et la France : Charles-Quint ne reçut que plusieurs jours après les dépêches de l'archiduchesse Marguerite qui l'en informaient, et l'instrument du traité; ils lui furent apportés par le secrétaire des Barres. Celui-ci lui remit en même temps des lettres autographes de François Ier et de madame d'Angoulême pleines de paroles courtoises et d'assurances amicales. Des Barres était accompagné d'un gentilhomme de la chambre du roi, lequel allait à Venise communiquer au sénat les clauses du traité et le requérir, ainsi que son maître s'y était obligé, de rendre les places du royaume de Naples que la république occupait. L'empereur fit publier la paix le 30 août ; le 1er septembre il partit pour Plaisance. Là de graves nouvelles lui parvinrent d'Allemagne. Soliman II s'approchait de Vienne avec une armée de deux cent mille hommes, en intention de s'en emparer : s'il réussissait dans cette entreprise, le trône de Ferdi-

(1) Sandoval, lib. XVIII, § I.
(2) Traduction de Suard.

(3) Lettre de Charles-Quint au prince d'Orange, du 31 août 1529.

nand serait fortement ébranlé et la chrétienté exposée à un éminent péril. Charles aurait voulu marcher incontinent au secours de son frère (1). Mais s'éloigner de l'Italie avec la majeure partie de ses forces avant qu'elle fût pacifiée, était une détermination dont les conséquences éventuelles réclamaient de sa part l'attention la plus sérieuse : les Vénitiens en effet et leurs alliés les Florentins, le duc de Milan, le duc de Ferrare, pourraient profiter de son éloignement pour resserrer leur ligue; peut-être même entraîneraient-ils la France à se joindre de nouveau à eux : quels dangers ne courraient pas alors les royaumes de Naples et de Sicile (2)? Ces considérations l'engagèrent à accepter avec empressement l'offre que Clément VII lui fit de se rendre à Bologne, pour l'y rencontrer et conférer avec lui tant sur la pacification de l'Italie que sur les moyens d'extirper les hérésies régnantes et de repousser l'attaque du Turc (3). Il quitta Plaisance le 26 octobre. Le 16 le seigneur de Brion, amiral de France, le secrétaire Bayard et un maître des requêtes de l'hôtel du roi étaient venus en cette ville, chargés par leur souverain de recevoir de lui la ratification de la paix récemment conclue, et d'assister à la prestation du serment qu'il ferait de l'observer : il accomplit cette dernière formalité le 18 octobre. Deux jours après, François Ier prêtait le même serment à Paris, dans la cathédrale de Notre-Dame, en la présence du seigneur de la Chaulx et du secrétaire des Barres, ambassadeurs de l'empereur (4).

Charles-Quint fit, le 5 novembre, en grande pompe, son entrée à Bologne, où Clément VII l'attendait, depuis le 24 octobre, avec vingt-cinq cardinaux et toute la cour pontificale. Parmi les troupes qui formaient son cortége, on remarquait, pour leur air martial et leur belle tenue, plusieurs compagnies d'hommes d'armes des vieilles ordonnances de Bourgogne qui étaient venues des Pays-Bas à travers l'Allemagne et avaient pris part aux opérations militaires sous les ordres du comte Felix de Werdemberg. Charles montait un genet d'Espagne richement caparaçonné et enharnaché; il avait une robe de brocart d'or au-dessus de son

(1) « ..... En somme, ma bonne tante, ... » suis entièrement délibéré et déterminé ..... » d'aller en personne, le plus tost que faire se » pourra, au secours du roy mon frère : car sa » nécessité est si grande et le péril si extrême » que ne touche seullement à luy, mais à l'hasard » de toute la chrestiennecté, et ne le puis ny dois » délaisser, pour le lieu que je tiens et le devoir » de fraterneille amitié, et encoires pour m'estre » si bon frère qu'il est .. .. » (Lettre de Charles-Quint à l'archiduchesse Marguerite, du 23 septembre 1529).

(2) Lettre de Charles-Quint à Ferdinand, de la même date.

(3) Lettre du 23 septembre à Marguerite déjà citée.

(4) Sismondi (part. VII, chap. V) rapporte que « François Ier protesta à Paris, le 29 novembre » 1529, contre le traité de Cambrai, comme lui » ayant extorqué, contre les lois et usances de la » guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, comté d'Asti, seigneurie de Gênes. » M. de Leva *Storia documentata di Carlo V*, t. II, p. 561) parle de la même protestation, en lui assignant la date du 29 octobre. Tous deux se fondent sur une pièce donnée par Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XII, p. 357, d'après le Recueil de traités de Léonard, t. II, p. 567, auquel Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 52, l'avait empruntée avant Isambert.

La pièce citée ne porte ni date ni signature; elle ne paraît être qu'un brouillon, et en la lisant avec un peu d'attention, on remarque qu'elle fut écrite bien après les mois d'octobre et de novembre 1529, puisqu'il y est question des deux millions d'écus à payer pour la rançon des princes français, comme *ayant été reçus par l'empereur*; or, ce payement se fit en même temps que la restitution des princes, le 1er juillet 1530. Au moment où les historiens que nous avons cités prétendent que François Ier protestait contre le traité de Cambrai, il faisait à l'archiduchesse Marguerite des propositions pour des alliances matrimoniales entre les maisons de Valois et d'Autriche, et son ambassadeur, le seigneur de Brion, tenait à l'empereur le langage que nous rapportons dans la suite de cette notice.

La vérité est qu'en requérant du parlement de Paris, le 16 novembre, suivant les ordres du roi, l'enterinement de ses lettres de ratification des traités de Cambrai et de Madrid, le procureur général, Me François Rogier, protesta que cet enterinement ne pourrait nuire ni préjudicier au roi ni au royaume, et qu'il entendait, « ci-après » et en *temps opportun*, débattre iceux traités » d'invalidité et nullité, si métier était, et iceux » faire casser et annuller comme nuls, frauduleux, faits sans cause, par force, violence et » contrainte faites par le vassal contre son souverain seigneur, et comme dérogeant entièrement à la loi salique et autres constitutions et » droits de la couronne de France, et contenant » plusieurs obligations, renonciations, promesses et autres faits et articles que ledit seigneur n'eût jamais faits, passés, ni accordés, » n'eût été lesdites force, violence et contrainte » et pour parvenir au recouvrement et délivrance » de messeigneurs ses enfants. » (Dumont, t. IV, » p. II, page 52.)

armure, et était coiffé d'un bonnet de velours noir. Il marchait sous un dais de drap d'or que portaient les principaux de la ville. Un échafaud garni de magnifiques tapis avait été dressé sur la *Piazza Maggiore*, joignant la façade de la cathédrale de San Petronio; c'était là que l'empereur devait être reçu par le pape, assis sur son trône, la tiare en tête, entouré des membres du sacré collége, d'une foule d'archevêques et d'évêques et des dignitaires du palais apostolique. Arrivé au pied de l'estrade, Charles descendit de cheval : avant d'en monter les degrés, il mit un genou en terre et fit la révérence au souverain pontife. Il s'agenouilla une deuxième fois en montant, et lorsqu'il fut près du saint père, il s'agenouilla encore et lui baisa le pied. Clément le releva, lui présenta sa main à baiser et lui donna l'*osculum pacis*. Charles, prenant la parole, dit au chef de l'Église en langue castillane : « Je suis venu, très-saint » père, aux pieds sacrés de Votre Sainteté » (ce qui est certainement ce que j'ai le » plus désiré en ce monde), afin que, de » commune volonté, elle et moi nous con- » certions et ordonnions les choses de la » religion chrétienne qui sont en de si » mauvais termes. Je supplie le Dieu » tout-puissant, puisqu'il a daigné per- » mettre que ce saint désir que j'avais » s'accomplît, d'assister toujours en nos » conseils, et de faire que ma venue » tourne au bien de tous les chrétiens. » Clément lui répondit : « Dieu et tous les » saints savent et me sont témoins, mon » fils, que jamais je ne désirai rien tant » que de nous voir réunis comme nous » le sommes en ce moment. Je rends des » grâces infinies à Notre-Seigneur de ce » que Votre Majesté est arrivée ici en » bonne santé et disposition. Je suis très- » heureux de voir (et Dieu en soit béni et » loué !) que les choses se disposent de fa- » çon à ce que par votre main la paix sera » donnée à toute l'Italie. » L'empereur offrit au pape, en signe d'obédience, des médailles et des monnaies d'or et d'argent de la valeur de mille ducats. Après cela ils descendirent ensemble les degrés de l'estrade. Arrivés à la porte de San Petronio, Charles entra dans l'église et y fit sa prière; Clément continua son chemin, pour se rendre au palais, où il avait son logement et où il avait fait préparer celui de l'empereur.

Leurs appartements étaient disposés de sorte que des uns on pouvait aller secrètement aux autres; aussi le chef spirituel et le chef temporel de la chrétienté avaient-ils des conférences fréquentes (1). La pacification de l'Italie en était le principal objet. Les Vénitiens se montraient disposés à traiter avec l'empereur; leur ambassadeur auprès du pape, Gaspare Contarini, avait reçu des pleins pouvoirs à cet effet; mais s'ils consentaient à rendre les places qu'ils occupaient dans le royaume de Naples, ils faisaient des difficultés de restituer au saint-siége Ravenne et Cervia dont ils s'étaient emparés au moment de la captivité de Clément VII; ils se refusaient surtout, afin de ne pas exciter les défiances du Turc, à entrer dans une ligue défensive des princes et États d'Italie contre toute puissance qui attaquerait l'un d'eux, ligue que l'empereur voulait absolument, car il craignait que, lui parti pour l'Allemagne et les princes français remis à leur père, il ne prît fantaisie à François Ier de reconquérir l'État de Milan. Le rétablissement de Francesco Sforza était une des conditions auxquelles les Vénitiens attachaient le plus de prix (2). Charles-Quint était très-mécontent de Sforza, qui n'avait accepté aucune des propositions qu'il lui avait fait faire à son arrivée en Italie : à la persuasion de Contarini, le duc demanda à l'empereur un sauf-conduit qui lui fut accordé; le 22 novembre il arriva à Bologne. Quelques jours auparavant Charles avait dit à l'ambassadeur de Venise :

(1) Charles-Quint écrivait à l'archiduchesse Marguerite le 16 novembre : « Je suis icy avec le » pape, et trouve S. S. fort inclinée et affection- » née à toutes choses concernant la paix et repos » de la chrestienté, répulsion du Turcq et ex- » tinction des hérésies régnantes; et ay espoir » d'y prendre quelque bon expédient et à la pa- » cification de ceste Italie, et y entends d'instant » à autre. »

(2) Charles écrivait à la même, le 22 janvier 1530 : « Les Vénitiens estoient absolument » arrestez de non traicter sans que le duc Fran- » cisco fût remis à l'Estat de Milan. »

« J'userai envers le duc de Milan de la « raison convenable ; mais sachez qu'il « est hautain et obstiné; qu'il ne veut « point avouer ses torts et qu'il soutient « même n'en avoir pas. » Sforza, au contraire, en présence de l'empereur, se montra plein d'humilité et dans son attitude et dans son langage. Charles, touché de sa soumission, l'accueillit avec bonté, et l'assura qu'après avoir pris connaissance de sa justification, il agirait à son égard raisonnablement et courtoisement.

Il ne formait point pour lui-même de prétentions sur l'État de Milan : « Je ne « veux — avait-il dit à l'ambassadeur de « Venise — je ne veux en Italie un seul « pouce de terre, excepté ce qui m'ap- « partient en propre, et je veux mani- « fester au monde entier que je n'ai pas « l'ambition de dominer dont quelques- « uns m'accusent; » mais il inclinait à donner cet État à Alexandre de Médicis. Clément VII eut la générosité ou la sagesse de ne pas se prêter aux vues de l'empereur : il lui fit observer que les princes d'Italie, et plus encore les Vénitiens, seraient contraires à son neveu ; qu'il faudrait d'ailleurs chasser Sforza de la partie du Milanais restée en sa possession (1), et que ce serait la continuation de la guerre, au lieu de la paix qu'ils désiraient tous deux si vivement. Enfin, après de longues discussions, toutes les difficultés s'aplanirent, et le 23 décembre, deux traités furent signés. Par le premier, fait entre l'empereur et le duc Sforza, celui-ci était retabli dans le duché de Milan, à la condition de payer à l'empereur 500,000 ducats en dix années et 400,000 pour son investiture; en garantie de ce double payement, il devait lui remettre le château de Milan et la ville de Côme. Les plénipotentiaires du pape, de l'empereur, du roi Ferdinand, de la seigneurie de Venise et du duc Sforza étaient les signataires du second traité, dont les principales clauses portaient que les Vénitiens restitueraient au pape Ravenne et Cervia; qu'ils restitueraient à l'empereur tous les lieux du royaume de Naples qu'ils occupaient, et lui payeraient 100,000 écus, outre différentes sommes dont ils lui étaient restés redevables depuis 1523; qu'il y aurait entre les parties contractantes une ligue perpétuelle pour la défense de l'État de Milan et du royaume de Naples contre tout prince chrétien qui les attaquerait. Charles, que Contarini alla féliciter avec un autre envoyé vénitien et deux cardinaux de leur pays, leur dit qu'il avait eu dans sa vie bien des victoires, mais qu'aucune ne lui avait jamais causé autant de joie que la conclusion de cette paix. La publication du traité se fit avec solennité à Bologne le Ier janvier 1530 ; Charles, Clément et Sforza assistèrent ensemble à la messe qui fut célébrée, à cette occasion, à la cathédrale de San Petronio. Il restait à arranger le différend qu'il y avait entre le pape et Alphonse d'Est, duc de Ferrare, au sujet de Reggio et de Modène; l'empereur s'y employait avec chaleur, mais il n'y réussit pas d'abord : Clément VII était fort courroucé contre le duc ; c'était l'homme du monde dont il désirait le plus se venger (2). Quant aux Florentins, tout espoir de les réduire autrement que par la force s'était évanoui.

Jusqu'alors Charles-Quint était indécis sur la préférence qu'il donnerait, pour son couronnement, à Rome ou à Bologne. Il aurait souhaité qu'il eût lieu à Rome conformément à la tradition; de Rome il serait allé visiter son royaume de Naples, où l'appelaient les vœux de tous ses vassaux, car bien des désordres et des abus s'étaient introduits dans l'administration de cette partie de ses États, auxquels il aurait remédié par sa présence (3). D'autre part, des raisons d'un grand poids le persuadaient de hâter son arrivée en Allemagne : l'hérésie luthérienne se propageait de jour en jour dans ce pays; le gouvernement de l'empire germanique souffrait de l'absence prolongée de son chef, et quoique les Turcs eussent été forcés de lever le siége de Vienne au mois d'octobre, toute inquiétude n'avait pas

(1) Crémone, Lodi et Alexandrie.

(2) Lettre écrite de Rome, le 28 juillet 1530, à Charles-Quint, par Louis de Flandre, seigneur de Praet, ambassadeur extraordinaire de ce monarque.

(3) Lettre de Charles à l'archiduchesse Marguerite, du 22 janvier 1530.

cessé de ce côté (1). Ces dernières raisons l'emportèrent, et Charles convint avec Clément VII que la cérémonie se ferait à Bologne. Le 22 février, dans la chapelle du palais, en présence des ambassadeurs et des personnages principaux des deux cours, il reçut des mains du pape la couronne de fer des rois lombards ; le 24, jour de Saint-Mathias, trentième anniversaire de sa naissance, Clément le couronna, comme empereur d'Allemagne, à San Petronio : ce pontife était accompagné de cinquante-trois archevêques et évêques et de tout le sacré collége; Charles se rendit à l'église précédé du marquis de Montferrat portant le sceptre, du duc d'Urbin portant l'épée, du duc Philippe de Bavière portant le globe, et de Charles III, duc de Savoie, portant la couronne d'or. Un incident fâcheux marqua cette imposante cérémonie, qui avait attiré des diverses provinces d'Italie une immense affluence de curieux. Afin que le pape et l'empereur pussent se transporter à la cathédrale sans être gênés par la foule, une galerie en bois avait été construite depuis le palais jusqu'à cet édifice qui y faisait face : au moment où Charles venait de franchir la porte de San Petronio, le plancher de la galerie s'effondra derrière lui; quelques-unes des personnes qui le suivaient tombèrent sur le sol d'une assez grande hauteur ; dans le nombre il y en eut de grièvement blessées. Cet incident fit sensation : les gens superstitieux en tirèrent le pronostic que ce serait la dernière fois qu'un pape couronnerait un empereur; et ce pronostic se vérifia.

Pendant le temps qu'il passa encore à Bologne, Charles régla avec Clément VII les dernières mesures à prendre pour la réduction de Florence ; il l'entretint de différentes affaires, d'un intérêt majeur, concernant le régime ecclésiastique de ses États des Pays-Bas, et notamment du projet d'ériger dans ces provinces de nouveaux siéges épiscopaux, projet qui lui était vivement recommandé par l'archiduchesse Marguerite et qui ne se réalisa que trente années plus tard, sous Philippe II; il parvint à amener ce pontife et le duc de Ferrare à s'en remettre à lui de la décision de leur différend, et le duc à séquestrer entre ses mains, jusqu'à ce qu'il eût rendu sa sentence, la ville et le territoire de Modène ; il eut enfin de longs pourparlers avec le chef de l'Église sur la conduite qu'il tiendrait envers les protestants d'Allemagne. Ces graves affaires ne l'absorbaient pas tout entier : il appela de Venise le Titien, dont la renommée était venue jusqu'à lui, et le chargea de faire son portrait à cheval : il fut si satisfait de l'œuvre de Vecellio qu'il ne voulut plus être peint par d'autres que par ce grand artiste (2), auquel il accorda une pension en le nommant peintre de son hôtel, et que plus tard il créa chevalier.

Le 22 mars 1530, Charles-Quint quitte Bologne, après avoir pris congé du pape, dont il se sépare « en toute » bonne et cordiale amitié (3). » Au moment de se mettre en route, il signe un diplôme par lequel il fait don de l'île de Malte aux chevaliers de Saint-Jean de Jerusalem. Il arrive le 25 mars à Mantoue, où il est reçu par le marquis Frédéric de Gonzaga qu'il élève au rang de duc, récompensant ainsi les services que le marquis lui avait rendus pendant la dernière guerre. Le 19 avril il part de Mantoue, se dirigeant, par Peschiera, Ala, Roverbella, Trente, Bolzano, Brixen, vers Inspruck, où l'attendait le roi Ferdinand, son frère, et où il entre le 4 mai. Le grand chancelier Gattinara, que Clément VII avait fait cardinal au mois d'août précédent, était depuis quelque temps malade; il meurt le 5 mai. Charles ne veut plus de ministre revêtu d'un titre ni d'une autorité aussi considérables; il confie les sceaux à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle, qu'il nomme son premier conseiller d'État (4).

(1) Lettres de Charles à Marguerite, des 8 et 13 février 1530.

(2) Lorsqu'il tenait la diète de l'Empire à Augsbourg en 1548, il le manda en cette ville, pour faire son portrait et ceux de plusieurs membres de sa famille.

(3) Lettre de Charles à l'archiduchesse Marguerite, du 23 mars.

(4) C'est à tort que, dans la notice préliminaire aux *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, on lui donne le titre de *chancelier* qu'il n'eut jamais.

Il avait convoqué la diète de l'Empire à Augsbourg : le 6 juin il part pour cette ville, accompagné de Ferdinand ; il y fait son entrée le 15 avec une pompe extraordinaire. Les électeurs et les princes de l'Empire qui s'y étaient réunis vont à sa rencontre ; l'archevêque de Mayence lui adresse une harangue de bienvenue, à laquelle le comte palatin, Louis V, répond en son nom. De grands événements s'étaient passés depuis qu'il s'était fait voir une première fois à l'Allemagne ; il reparaissait devant elle comblé de bonheur et de gloire : il avait imposé au roi de France les conditions d'une paix humiliante pour ce monarque ; il avait, par les armes et par les négociations, assuré sa prépondérance en Italie. Il semblait, après cela, qu'il n'y eût plus d'adversaire qui pût lui résister. Cependant, dès le lendemain, les princes protestants lui manifestent leur mauvais vouloir : invités à l'accompagner à la procession du *Corpus Christi*, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Lunebourg, le marquis Georges de Brandebourg, le comte d'Anhalt s'y refusent ; ils protestent aussi contre la défense qu'il venait de faire à leurs prédicateurs de parler dans Augsbourg, et le forcent en quelque sorte de consentir qu'il n'y ait point de sermon de part ni d'autre, et qu'on se contente de lire l'Évangile et l'épître du dimanche. Le 20 juin il ouvre la diète ; il lui recommande, par l'organe du comte palatin, l'observation ponctuelle de la religion catholique et l'union des forces de la Germanie contre les entreprises du Turc. Le cardinal Campeggio, légat du pape, prend ensuite la parole pour exhorter les luthériens à rentrer dans la communion de l'Église romaine. Ceux-ci avaient eu le temps de se concerter, la diète ayant été convoquée pour le 8 avril : ils présentent à l'empereur un écrit comprenant les points sur lesquels la nouvelle doctrine se séparait de la doctrine ancienne de l'Église ; cet écrit, devenu célèbre sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, était l'ouvrage de Melanchton ; il est lu publiquement dans la séance du 25 juin. Charles-Quint charge de l'examiner des théologiens catholiques, qui le réfutent article par article ; il fait donner lecture à la diète de leur travail le 3 août ; mais c'est en vain qu'il s'efforce d'amener l'électeur de Saxe et ses adhérents à abjurer leurs erreurs ; ils demeurent sourds à toutes ses instances. Ne voulant pas user des voies de rigueur que quelques-uns, et le légat surtout, lui conseillaient, il déclare aux protestants, le 22 septembre, qu'il leur accorde jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, pour se déterminer sur le point de savoir s'ils veulent ou non, relativement aux articles en discussion, se réunir avec le pape, l'empereur et les princes catholiques jusqu'à ce qu'un concile dont il va solliciter la convocation ait statué à cet égard, leur faisant défense, dans l'intervalle, d'écrire ou d'imprimer quoi que ce soit contre l'Église romaine, de propager leur secte et de molester les catholiques de leurs États. Il envoie, sans perdre de temps, à Rome D. Pedro de la Cueva, pour représenter au pape la nécessité de convoquer le concile à bref délai ; il charge ses ambassadeurs en France et en Angleterre de réclamer dans le même but l'intervention des souverains de ces deux pays. Mécontents de la déclaration du 22 septembre, le protestants se retirent d'Augsbourg. Charles-Quint, irrité, met fin, le 19 novembre, aux délibérations de la diète : par le recez que signent avec lui le roi Ferdinand, trente princes ecclésiastiques et séculiers, vingt-deux abbés, trente-deux comtes, trente-neuf villes libres, la doctrine de Luther est traitée d'hérétique avec de très-dures expressions ; l'exercice de toute religion autre que la catholique, ainsi que toute innovation dans la doctrine et les cérémonies de l'Église, sont interdits dans l'Empire sous des peines sévères ; la restitution des couvents et établissements religieux confisqués est ordonnée. Le même recez fixe le siége de la chambre impériale dans la ville de Spire.

Depuis longtemps Ferdinand aspirait à être élu roi des Romains ; indépendamment de l'amitié étroite qui l'unissait à son frère, des raisons politiques d'une haute importance engageaient Charles à seconder son désir. Les affaires de ses

autres États ne permettaient pas qu'il résidât fréquemment ni longtemps en Allemagne : or les désordres croissants qu'y excitaient les disputes de religion, le voisinage redoutable des Turcs, demandaient la présence continuelle d'un prince qui eût en même temps assez de prudence pour apaiser les querelles théologiques et assez de valeur et de forces pour repousser les Ottomans : ces qualités étaient réunies dans Ferdinand, au jugement de toute la nation allemande. Charles indique une assemblée des électeurs à Cologne pour le 29 décembre. Il part, le 24 novembre, d'Augsbourg. A Spire il reçoit la nouvelle de la mort de l'archiduchesse Marguerite(1). Il jette les yeux, pour la remplacer dans le gouvernement des Pays-Bas, sur sa sœur Marie : cette princesse, alors dans sa vingt-sixième année, était veuve de Louis II, roi de Hongrie, qui avait péri les armes à la main dans les plaines de Mohacs le 29 août 1526; elle avait pendant quelque temps gouverné la Hongrie en qualité de régente; depuis elle avait fixé sa résidence en Autriche. Il lui annonce, dans une longue lettre écrite de sa main (2), le choix qu'il a fait d'elle, l'invite à venir le trouver avec toute la hâte possible, et lui envoie, pour l'accompagner, le seigneur de Boussu, son sommelier de corps. Le 17 décembre il arrive avec Ferdinand à Cologne. Au jour fixé il réunit le collége électoral de l'Empire : tous les électeurs étaient présents, à l'exception du duc de Saxe, qui non-seulement n'avait pas voulu comparaître, mais encore avait envoyé son fils pour protester contre l'élection, qu'il prétendait être contraire à la bulle d'or et aux priviléges de l'Empire. Les autres électeurs passent outre, et, le 5 janvier 1531, à l'unanimité des suffrages, ils confèrent à Ferdinand la dignité de roi des Romains. Ferdinand et Charles se rendent à Aix-la-Chapelle, où le nouveau roi est couronné le 11; l'empereur, à cette occasion, fait plusieurs chevaliers avec l'épée de Charlemagne. Pendant ce temps, les princes protestants sur la convocation du duc de Saxe, s'assemblent à Smalkalde, petite ville de Franconie, et y signent entre eux un traité d'alliance qui prend le nom de ligue de Smalkalde; ils s'adressent aux rois de France et d'Angleterre, pour les intéresser à la défense de la liberté germanique.

Le 15 janvier Charles et Ferdinand se séparent, celui-ci pour retourner en Autriche, l'empereur pour aller visiter ses États des Pays-Bas. Charles entre à Maestricht le même jour; le 24 il arrive à Bruxelles. Le 2 mars il y assemble les états généraux; l'archevêque de Palerme, chef du conseil privé, donne, par son ordre, lecture à l'assemblée d'un exposé de tout ce qu'il a fait depuis 1522. Cette lecture finie, il prend lui-même la parole pour remercier les états des aides qu'ils lui ont accordées L'audiencier, Me Laurent du Blioul, lui exprime, au nom de l'assemblée, les sentiments de la nation, reconnaissante des mesures qu'il a prises, des peines qu'il s'est données dans l'intérêt du pays; il lui promet que les états l'assisteront de corps et de biens jusqu'à la mort inclusivement. Avant de retourner chez eux, les représentants des provinces lui offrent une tapisserie représentant la bataille de Pavie et la prise du roi de France, chef-d'œuvre à la fois d'art et d'industrie, sorti des ateliers renommés de Bruxelles. Il se montre sensible à cet hommage, qui lui rappelle un des plus glorieux événements de son règne.

La reine douairière de Hongrie, non sans bien des scrupules, avait accepté la charge qu'il lui destinait (3) : il va, le 14 mars, à sa rencontre jusqu'à Louvain; il visite, avec elle, avant de rentrer dans la capitale, Malines, Anvers, Gand et Termonde. Après la reddition de Florence au mois d'août de l'année précédente, il en avait nommé duc Alexandre de Médicis : il trouve à Bruxelles (4 avril) un envoyé de ce jeune prince, le seigneur de Strozzi, chargé de recevoir en son nom l'investiture de ce titre et de l'autorité qui

(1) Elle était décédée à Malines dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre.

(2) *Analectes belgiques*, p. 381.

(3) Elle écrivait, le 19 avril 1531, au roi Ferdinand, que l'Empereur *lui avait mis la corde au col.*

y était attachée; il la lui donne. Le 5 juillet il réunit une seconde fois les états généraux; il vient à leur assemblée avec la reine Marie. Il annonce aux états, par la bouche de l'archevêque de Palerme, que des affaires majeures l'obligent de retourner dans la Germanie, d'où il prendra le chemin de l'Espagne; qu'il a prié la reine sa sœur de se charger du gouvernement des Pays-Bas et qu'elle a bien voulu se rendre à son désir. Il leur communique, pour qu'ils en disent leur avis, des projets d'édits sur les monnaies, les hérésies, les coutumes, les notaires ou tabellions, les monopoles des vivres et des marchandises, les banqueroutes, le vagabondage, le dérèglement des buveries et gourmandises, le désordre des habillements, les blasphèmes, les irrévérences envers l'Église. L'assemblée accueille avec beaucoup de satisfaction le choix qu'il a fait de la reine Marie; l'audiencier du Blioul l'en remercie au nom des états. Ce n'est toutefois que plus de deux mois et demi après, le 27 septembre, que les patentes de la nouvelle régente sont expédiées : avant de l'installer dans une charge aussi pesante, Charles veut qu'elle se mette au courant des affaires, et connaisse les hommes qui devront concourir avec elle à les diriger. Il s'occupe aussi d'organiser le gouvernement sur des bases qui à la fois facilitent la tâche de sa sœur et procurent à ses sujets les bienfaits d'une bonne administration. Dans cette vue, par des ordonnances du 1er octobre, il institue, auprès de la reine régente, et sous sa surintendance, un conseil d'État, un conseil privé et un conseil des finances : le premier, chargé de traiter « les grandes et « principales affaires et celles qui concer- « naient la sûreté et la défense du pays; » le second ayant dans ses attributions les matières touchant les hauteurs et l'autorité du souverain « dans les choses pro- « cédant de grâces, tant au civil qu'au « criminel, « sans qu'il puisse, comme le conseil privé qui avait fonctionné sous la régence de Marguerite, s'entremettre de questions dont la connaissance appartenait aux tribunaux; le troisième appelé à intervenir dans tout ce qui concernait les revenus royaux et les dépenses auxquelles ils étaient destinés à faire face. Cette constitution donnée au gouvernement des Pays-Bas était si bien appropriée au génie de la nation, qu'elle subsista pendant près de trois siècles : elle était encore en vigueur lors de l'incorporation de la Belgique à la France en 1794.

Le 7 octobre Charles convoque de nouveau à Bruxelles une assemblée nationale. Il lui fait communiquer les patentes de la reine régente, les ordonnances portant institution des trois conseils de gouvernement, et les édits qu'il vient de signer concernant le luthéranisme et les autres matières sur lesquelles les états avaient été consultés (1). La conclusion du principal de ces édits mérite d'être citée, car elle atteste la sollicitude dont l'empereur était animé pour le bien de ses sujets des Pays-Bas : il les y exhorte, s'ils désirent lui obéir et lui complaire, à s'entr'aimer, à vivre en bonne intelligence, à se communiquer mutuellement les choses qui abondent en l'une province et manquent dans l'autre, à s'assister pour leur mutuelle sûreté et défense, à vider amiablement entre eux leurs différends ou à réclamer, pour le faire, l'entremise des gouverneurs provinciaux et, au besoin, de la reine, sans en venir à des procès; de son côté, il s'engage à les garder de tout outrage, insulte, attaque ou violence. Après cette communication, Charles dit adieu aux états, les conviant, ainsi qu'il avait l'habitude de le faire, à rester ses bons, vrais et loyaux sujets, et les assurant qu'il leur sera bon et bénin prince.

Il avait convoqué la diète impériale à Spire pour le 14 septembre, et il se disposait à s'y rendre; un événement qu'il ne pouvait prévoir vient l'en empêcher. Le mari de sa sœur Isabelle, Christiern II, après son détrônement par les

(1) Ces édits, datés du 7 octobre, étaient au nombre de trois : l'un embrassait toutes les matières sur lesquelles les états avaient donné leur avis; le deuxième contenait des dispositions spéciales contre le luthéranisme; le troisième renfermait aussi des dispositions spéciales relatives aux monnaies.

Danois, s'était réfugié aux Pays-Bas : tout à coup l'on apprend qu'il est allé se mettre à la tête de plusieurs milliers de lansquenets rassemblés dans l'Oost-Frise, et qu'il s'est dirigé vers la Hollande, mettant cette province à contribution, afin de la contraindre à lui fournir des vaisseaux, de l'artillerie, des munitions dont il avait besoin pour envahir le Danemark. Charles essaie de le détourner de cette entreprise; il fait à l'empereur une réponse insolente et continue ses exactions. Toutes les provinces du Nord étaient en émoi. Dans de telles conjonctures, Charles n'aurait pu s'éloigner des Pays-Bas sans donner lieu aux Belges de se plaindre qu'ils étaient abandonnés par lui, et sans que sa réputation en souffrît des atteintes. Il se décide donc à proroger la diète au jour de l'Épiphanie de l'année suivante, en indiquant Ratisbonne pour le lieu où elle siégera. Quelque temps après, il reçoit l'avis que Christiern a fait voile pour le Danemark.

Depuis treize années il n'avait pas été tenu de chapitre de la Toison d'or, et le nombre des places qui vaquaient dans l'ordre était considérable. Charles choisit, pour y assembler capitulairement les chevaliers ses confrères, la cathédrale de Tournai : il ne connaissait pas encore cette ville dont la conquête avait jeté de l'éclat sur les premières années de son règne; c'était pour lui une occasion de la visiter. Il y fait son entrée le 28 novembre. De grandes fêtes ont lieu à cette occasion. Le 3 décembre le chapitre s'ouvre; il commence par s'occuper d'objets concernant le régime de l'ordre, et, conformément aux statuts, il entend les critiques auxquelles les vie et mœurs des chevaliers ont donné lieu. Le chef et souverain n'échappe pas à la censure de ses confrères. Le chancelier, leur organe, dit à l'empereur qu'on le trouve lent dans l'expédition des affaires; qu'il s'occupe beaucoup de petites choses et en néglige d'importantes; qu'il ne consulte guère son conseil, d'ailleurs trop peu nombreux; que les tribunaux ne sont pas composés ainsi qu'ils devraient l'être; enfin qu'il paye fort mal et les officiers de sa maison et les gens de ses ordonnances. Ce dernier reproche était certainement le plus fondé de tous : mais était-ce la faute de l'empereur, si ses ressources étaient toujours au-dessous de ses besoins? Charles reçoit avec bonté les remontrances qui lui sont faites : il rejette la faute de la mauvaise administration de la justice sur ceux qu'il a chargés d'y pourvoir en son absence et sur ses grandes occupations; il ajoute que, manquant d'hommes assez expérimentés et assez affectionnés à son service pour qu'il pût s'en reposer sur eux, il a été obligé de se charger seul du soin de beaucoup d'affaires. Il promet d'être attentif à prévenir le renouvellement des observations qui viennent de lui être faites. Le chapitre termine ses travaux par les élections aux vingt-quatre places vacantes. Un des élus est le prince d'Espagne, don Philippe, qui n'avait encore que quatre ans et demi.

Charles revient à Bruxelles le 14 décembre. Son grand aumônier, Guillaume de Vandenesse, évêque de Coria, et Guillaume, seigneur de Montfort, son grand écuyer, étaient morts depuis peu : il remplace le premier par l'évêque de Jaën, Esteban Gabriel Merino (1), et le second par Jean de Hennin, seigneur de Boussu. Le 17 janvier 1532 il se met en route pour Ratisbonne, où il arrive le 28 du mois suivant; le roi Ferdinand l'y attendait. Le duc de Saxe, le landgrave de Hesse et leurs adhérents se refusaient à comparaître à la diète, et ils ne voulaient pas reconnaître l'élection de Ferdinand comme roi des Romains. L'empereur, qui déjà avait cherché à les ramener par l'entremise de l'archevêque de Mayence et de l'électeur palatin, autorise ces deux princes à entrer en négociation avec eux. Des conférences se tiennent à Schwernfort en Franconie, puis à Nuremberg. Les nouvelles reçues que Soliman venait d'entrer en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes et menaçait Vienne, contribuent à hâter un accommodement. On s'accorde (23 juillet) sur les points suivants, savoir : que l'empereur fera proclamer une paix publique par toute l'Allemagne, avec défense de molester ou inquiéter personne pour cause de religion, jusqu'à ce qu'un

(1) Il était aussi archevêque de Bari, et Charles-Quint le fit nommer cardinal en 1533.

concile général dont il tâchera de procurer la convocation dans l'espace de six mois, ait été réuni ; que la chambre impériale suspendra l'exécution des sentences rendues contre les protestants ; qu'elle n'admettra contre eux aucune action nouvelle ; que, de leur part, les protestants rendront obéissence à l'empereur et l'aideront de toutes leurs forces à repousser l'invasion du Turc. Cette transaction était pour les luthériens un triomphe signalé : car, selon la remarque d'un historien, jusque là ils n'avaient encore été regardés que comme une secte religieuse, et ils acquirent dès lors le rang et le crédit d'un corps politique. Charles-Quint, quelque répugnance qu'il en éprouve, prend le parti d'y souscrire et de la faire sanctionner par la diète (2 août) ; deux motifs le déterminent : le besoin du concours des luthériens pour résister à Soliman, et l'espoir que cette condescendance les portera à agréer l'élection du roi son frère. Les princes et les villes de la ligue de Smalkalde, voulant lui marquer leur reconnaissance, mettent en campagne des forces beaucoup plus considérables qu'ils n'étaient obligés d'en fournir ; les princes catholiques de l'Empire rivalisent de zèle avec eux.

Charles avait résolu de prendre lui-même le commandement de l'armée qui allait marcher au secours de Vienne. Il avait donné l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de lui envoyer les compagnies d'ordonnances et quelques régiments d'infanterie de ces provinces ; il avait fait savoir à ses généraux en Italie qu'ils eussent à le venir joindre avec les troupes qui étaient sous leur charge ; il avait levé des lansquenets en Allemagne ; il avait fait appel à la vaillance et à l'ardeur pour la foi de la noblesse espagnole, et un grand nombre de ses vassaux de Castille et d'Aragon étaient accourus se ranger sous ses étendards ; D. Fernando Gonzaga et le duc de Ferrare lui avaient amené de la cavalerie légère. A ces troupes Ferdinand avait joint les siennes, et le cardinal Hyppolite de Médicis, neveu du pape, un corps considérable de cavalerie hongroise qu'il avait levé au moyen de l'argent fourni par les églises et les monastères d'Italie. Tout cela, avec les contingents des princes et des états de l'Empire, formait une des plus grandes et des plus belles armées que l'Allemagne eût jamais vues : on n'y comptait pas moins de quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie régulière et trente mille chevaux, outre un nombre prodigieux de troupes irrégulières.

Le 2 septembre Charles, ayant clos la diète, part de Ratisbonne avec le roi son frère. En approchant de Vienne, où il arrive le 23, il apprend que l'occasion lui manquera, à son extrême regret, de se mesurer avec son adversaire : Soliman n'a pas voulu l'attendre ; il est en pleine retraite. C'était la première fois que l'empereur se montrait à la tête de ses troupes : il ne s'acquit pas peu de renommée dans l'Europe entière, pour avoir fait fuir le formidable ennemi de la chrétienté, le prince dont la puissance faisait trembler tout l'Orient.

Aucun danger ne menaçait plus l'Allemagne. Charles, le 4 octobre, prend le chemin de l'Italie. Arrivé aux frontières des États vénitiens, il y trouve des ambassadeurs extraordinaires chargés de le complimenter et de l'accompagner sur tout le territoire de la république. En approchant de Mantoue, il voit venir au-devant de lui les ducs de Mantoue, de Ferrare, d'Urbin ; il reçoit en cette ville la visite du duc de Milan. Il désirait avoir encore avec le pape une entrevue et lui en avait fait faire la proposition. Clément VII y était peu disposé : le mécontentement qu'il avait ressenti de la sentence rendue par l'empereur en faveur du duc de Ferrare (1) n'était point calmé ; il avait sur le cœur l'affront récent fait à son neveu le cardinal Hyppolite de Médicis (2) ;

(1) Le 21 décembre 1530, à Cologne. Cette sentence adjugeait au duc Modène et Reggio.

(2) Après la retraite de Soliman, les Italiens, au lieu de poursuivre les Ottomans, comme on le leur avait ordonné, se mutinèrent et reprirent le chemin de l'Italie, brûlant plusieurs villes et villages autrichiens qui se trouvaient sur leur passage. Sur le bruit qui courut qu'ils y avaient été incités par le cardinal de Médicis, les chefs de l'armée impériale firent arrêter celui-ci ; mais on le mit en liberté bientôt après, et Charles-Quint s'excusa de cet affront fait au légat, en disant qu'il avait été fait contre sa volonté et par suite d'une erreur.

enfin il ne doutait pas que l'empereur ne le pressât pour la convocation d'un concile à laquelle il était absolument contraire (1). Il céda néanmoins de crainte de déplaire au monarque qu'il avait tant de raisons de ménager (2). Bologne fut une seconde fois choisie pour le lieu de l'entrevue; Clément s'y rendit le premier; Charles y fit son entrée le 13 décembre. Le pape était à la cathédrale; l'empereur alla l'y joindre et voulut lui baiser le pied : Clément ne le souffrit pas. Ils se dirigèrent ensemble vers le palais, où, comme la première fois, le logement de l'un et de l'autre avait été préparé.

Charles s'efforça en vain de convaincre le pape que l'intérêt de la religion, tout autant que la tranquillité de l'Allemagne, réclamait la prompte convocation d'un concile œcuménique. Clément répondit à ses instances en alléguant qu'il fallait commencer par régler avec toutes les parties intéressées le lieu de l'assemblée, la forme de ses procédés, le droit des personnes qui y auraient voix, le degré d'autorité de leurs décisions. Il était encouragé dans sa résistance aux vœux de l'empereur par les cardinaux de Tournon et de Grammont que le roi de France avait envoyés à Bologne : François Ier ne voulait point d'un concile qui aurait servi à augmenter le pouvoir de son rival. Charles réussit mieux dans une autre affaire qui ne l'intéressait pas moins, si elle ne l'intéressait davantage, et c'était la conclusion d'une ligue nouvelle pour la défense de l'Italie, au moyen de laquelle il pût se décharger des troupes qu'il avait à sa solde dans le Milanais. Cette ligue fut signée, le 24 février 1533, par les plénipotentiaires de tous les princes et États italiens, Venise exceptée, qui déclara s'en tenir au traité précédent. Il y était stipulé que, au premier péril d'invasion, une armée dont Antonio de Leyva aurait le commandement, serait formée et entretenue à frais communs, suivant une proportion déterminée entre les confédérés. L'empereur essaya d'obtenir de Clément l'assurance qu'il ne contracterait de liaisons politiques ni avec le roi de France ni avec le roi d'Angleterre; il lui demanda Catherine de Médicis, fille du duc d'Urbin, pour Francesco Sforza. La réponse du pape à ces deux demandes fut loin de le satisfaire : Clément lui dit que, comme chef de l'Église, il ne pouvait se dispenser d'entretenir des rapports d'amitié avec les princes chrétiens, et que Catherine était promise au duc d'Orléans, second fils du roi du France.

Charles partit de Bologne le dernier jour de février, pour aller s'embarquer à Gênes. Il voulut visiter, en passant, le champ de bataille de Pavie : le marquis del Vasto lui expliqua les positions qu'avaient occupées les armées espagnole et française, et lui fit voir l'endroit où le roi de France avait été fait prisonnier. Arrivé à Gênes le 28 mars, il monta, le 9 avril, sur une des galères d'Andrea Doria qui le transporta, en douze jours, à Rosas, au comté de Roussillon. Là il prit la poste pour se rendre à Barcelone, où l'impératrice était venue l'attendre avec le prince Philippe et l'infante doña Maria.

Il avait convoqué, pour le 15 mai, à Monzon, les cortès générales des trois royaumes de la couronne d'Aragon; il en fit l'ouverture le 18 juin. Ayant laissé l'impératrice malade à Barcelone, il retourna le lendemain auprès d'elle, du consentement de cette assemblée; d'après les *fueros* de l'Aragon, le souverain, quand les cortès étaient réunies, ne pouvait pas s'absenter du lieu où elles siégeaient. Il revint à Monzon le 8 juillet. Le 20 décembre il mit fin à la session des représentants de la nation aragonaise, qui lui accordèrent un service de deux cent mille écus payable en trois ans. Quelques jours après il se dirigea vers la

(1) « Le pape redoutait le concile plus encore que le schisme ou l'hérésie; les trois conciles du siècle précédent n'avaient paru occupés qu'à limiter l'autorité pontificale. Il craignait davantage encore l'esprit de réforme qui pouvait se manifester dans le concile qu'on demandait. Il craignait de plus sa propre déposition, car les canons de l'Eglise excluent les bâtards de la chaire de Saint-Pierre. » (Sismondi, *Histoire des Français.*)

(2) Antonio Soriano, *Relazione di Roma*, 1535. (*Relazioni degli ambasciatori veneti*, sér. II, t. III, p. 500.)

Castille. A Madrid, où il séjourna depuis le 10 octobre 1534 jusqu'au 2 mars de l'année suivante, il tint les cortès du royaume, avec le concours desquelles il fit des règlements et promulgua des ordonnances sur différentes matières d'un grand intérêt pour le bien public (1).

Ce fut pendant ce séjour de Madrid qu'il prépara l'expédition qui devait être l'événement le plus glorieux de son règne. Les entreprises audacieuses d'Haradin Barberousse répandaient la terreur parmi les nations commerçantes de l'Europe, et plus encore parmi les populations chrétiennes du littoral de la Méditerranée. Ce redoutable corsaire, qui avait succédé à son frère Horuc sur le trône d'Alger, usurpé par celui-ci, ne s'était pas contenté de cet héritage : à l'aide des forces mises à sa disposition par Soliman II, sous la suzeraineté duquel il s'était placé et qui l'avait fait son grand amiral, il avait conquis le royaume de Tunis. Maître des deux États les plus considérables de la côte africaine, reconnu par tous les pirates pour leur chef, pouvant compter, au besoin, sur l'appui des flottes ottomanes, il faisait des descentes fréquentes et inattendues en Sicile, en Italie, en Espagne, tandis que ses vaisseaux infestaient la Méditerranée ; le nombre allait chaque jour croissant des chrétiens des deux sexes pris par lui sur terre et sur mer; les plus jeunes et les plus belles femmes étaient destinées aux harems des riches musulmans; une dure captivité était le partage des hommes. L'Europe retentissait des plaintes des malheureux qui avaient perdu leurs proches, ou qui les pleuraient vivants, mais condamnés à l'opprobre et à la servitude. Tous les regards étaient tournés vers l'empereur, comme celui qui seul pouvait mettre un terme à tant de brigandages; tous les vœux l'appelaient à venger la chrétienté des insultes du roi corsaire. Si son grand cœur ne l'y eût porté naturellement, la protection qu'il devait à ses sujets aurait fait une loi à Charles de répondre à cet appel : aussi n'hésita-t-il pas. Résolu à attaquer Barberousse au centre même de sa puissance, il fit passer des instructions à ses vice-rois et aux commandants de ses troupes, en Espagne et en Italie, sur le concours que chacun d'eux aurait à lui prêter; il écrivit, pour réclamer leur assistance, au pape, aux rois de France et de Portugal et aux princes italiens.

Le 3 avril 1535 il arriva à Barcelone, qu'il avait choisie pour point de réunion d'une partie de son armée. Là vinrent successivement une escadrille envoyée par le roi Jean III de Portugal, les galères d'Andrea Doria, celles d'Espagne que conduisait don Alvaro de Bazan, et le marquis de Mondejar, capitaine général de Grenade, avec une cinquantaine de navires, amenant les troupes et les munitions de guerre et de bouche qui avaient été rassemblées en Andalousie. Lorsque ces forces furent réunies, Charles fit ses dispositions de départ. Le 28 mai il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Monserrat; il s'y confessa et y communia; le 30, en même temps qu'il donnait l'ordre d'appareiller aux différentes divisions de la flotte, il s'embarqua sur la galère qu'Andrea Doria commandait en personne. Il partait accompagné de son beau-frère l'infant dom Luis de Portugal et d'une multitude de gentilshommes des premières familles de ce pays et de l'Espagne. Comme en 1529, il avait confié à l'impératrice, pendant son absence, le gouvernement de ses royaumes de Castille et d'Aragon. ; il avait aussi fait un acte de dernière volonté (2) par lequel plusieurs de ses précédentes dispositions testamentaires étaient modifiées. Contrarié les premiers jours par le vent, il mouilla, le 10 juin, dans la rade de Cagliari, où l'attendaient, outre six galères du pape et quatre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les galères, galions, carraques et autres navires qui portaient l'infanterie espagnole, allemande, italienne, tirée du Milanais et des royaumes de Naples et de Sicile. L'armée navale se trouva ainsi forte de soixante-quatre galères, trente galiotes, brigantins et fustes et environ trois cents

(1) Voy. Lafuente, t. XI, p. 526 et suiv.

(2) A Madrid, le dernier de février 1535.

navires à voiles, entre lesquels étaient une dixaine de galions puissamment armés (1); Andrea Doria en avait le commandement en chef. Les troupes de débarquement présentaient un effectif de trente-quatre mille hommes selon les uns (2), et selon les autres de vingt-sept mille seulement dont deux mille de cavalerie, mais sans y comprendre les personnes attachées à la cour et les aventuriers (3); le marquis del Vasto, Alonso de Avalos, en était le général sous les ordres de l'empereur.

Après avoir visité la capitale de son royaume de Sardaigne, Charles remit à la voile le 14 juin. Le lendemain il jetait l'ancre à l'entrée du golfe de Tunis, à trois milles de la Goulette. Le débarquement de ses troupes eut lieu le jour suivant; lui-même il descendit à terre avec les chefs de l'armée. Il établit son camp sur le lieu où avait été assise Carthage; plusieurs châteaux-forts y étaient occupés par les Mores, qui en furent délogés promptement. A la nouvelle que l'empereur venait en personne l'attaquer, Barberousse avait renforcé la garnison de la Goulette et en avait confié la défense au juif renégat Sinan, le plus vaillant de ses pirates. Charles, ayant fait reconnaître la place, jugea qu'elle ne pourrait être prise sans un siége en règle : il l'investit, fit mettre en position l'artillerie pour la battre, et donna l'ordre d'ouvrir la tranchée. La garnison et les troupes qui étaient dans Tunis ne négligèrent rien pour entraver les opérations des assiégeants; chaque jour des escarmouches avaient lieu entre les deux armées : Charles-Quint ne manquait jamais d'accourir au secours des siens, bravant les périls jusqu'au point que plusieurs fois les boulets de la grosse artillerie turque atteignirent, à ses côtés, des personnes de sa suite (4). Le 26 juin fut marqué par une affaire sérieuse qui tourna à l'avantage de l'armée expéditionnaire, mais qui, sans la vigilance et l'énergie de l'empereur et les efforts héroïques de ses soldats, aurait pu avoir pour elle les plus désastreuses conséquences : Barberousse avec des forces supérieures était venu l'attaquer sur tous les points à la fois. Enfin, le 14 juillet, malgré une résistance désespérée, la Goulette fut prise d'assaut, après avoir été battue par terre et par mer depuis trois heures du matin jusqu'à une heure de l'après midi. Charles était à la tête de ses troupes qu'il animait par ses paroles et par son exemple; il entra dans la place avec l'infant de Portugal. Quatre cents pièces de canon, quarante-deux galères et, parmi celles-ci, la *Capitana* que Barberousse avait amenée de Constantinople, quarante galiotes, fustes, brigantins et plus de quatre-vingts petits navires de différente forme tombèrent par là en son pouvoir. Notons un trait qui honore encore plus l'empereur que la victoire qu'il venait de remporter. Un More, ayant demandé de lui parler en secret et ayant été admis en sa présence, lui offrit d'empoisonner Barberousse : rien ne lui était plus facile, car il était le boulanger du roi. Charles, indigné, dit à ce traître que ce serait la honte d'un prince d'employer de tels moyens pour se défaire d'un ennemi, fût-il même un abominable corsaire comme Barberousse. Et il renvoya le More avec mépris (5).

Charles voulait, le jour même de la prise de la Goulette, marcher sur Tunis; des objections de ses généraux lui firent différer jusqu'au 20 juillet l'exécution de ce dessein. Ce jour-là, de bonne heure, il fit la revue de son armée qu'il mit aussitôt après en mouvement. La marche fut extrêmement pénible. La chaleur était accablante. Le peu d'eau que les soldats avaient pu emporter s'était trouvé bientôt épuisé, et il n'y avait nul moyen de s'en procurer dans les sables brûlants que l'on traversait. L'armée avait fait sept à huit milles, lorsqu'elle rencontra Barberousse en personne, qui l'attendait de pied ferme avec plus de cent mille hommes, dont quinze à vingt mille de cavalerie, dans une position qu'il avait choisie et fortifiée. Charles n'avait qu'une

(1) Lettre de l'empereur à l'impératrice du 12 juin. (*Col. de documentos inéditos*, etc , t. III, p. 544.)

(2) Journal ms. du sieur de Herbais. D'après lui, l'empereur amenait 12,000 hommes de Barcelone, et il en trouva 22,000 en rade de Cagliari.

(3) Sandoval, liv. XXII, § VIII. — Lafuente, t. XII, p. 68.

(4) Lafuente, t. XII. p. 72.

(5) Lafuente, l. c., p. 74.

vingtaine de mille hommes avec douze pièces d'artillerie : sans se laisser intimider par la supériorité numérique de son adversaire, il rangea ses troupes en bataille. S'étant placé à l'avant-garde, il leur adressa une harangue qui les remplit d'ardeur et de courage : il leur dit qu'elles ne devaient pas s'effrayer de la multitude de leurs ennemis; que la victoire était en la main de Dieu; que lui, leur empereur, était le premier qui devait périr ou vaincre; qu'il dépendait d'elles que l'honneur de l'Espagne, de l'Italie et de l'Allemagne ne reçût point d'atteinte en Afrique. Barberousse se confiait non-seulement dans le grand nombre de ses soldats, mais encore dans la fatigue des impériaux, dans la soif qui les dévorait; il commença l'attaque. Après plusieurs heures d'un combat acharné, il fut mis en une déroute complète. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette rencontre, c'est que l'armée impériale ne perdit que quelques hommes; du côté des Mores, il y en eut trois à quatre cents de tués. Charles passa la nuit sur le champ de bataille. Le lendemain, à la pointe du jour, il se remit en marche. Barberousse avait espéré défendre Tunis : mais, quand il se présenta devant le château, pour y rentrer, il en trouva les portes fermées; les chrétiens qui y étaient détenus, ayant gagné deux de leurs gardiens, étaient parvenus à se débarrasser de leurs chaînes; alors ils étaient tombés sur la garde turque, l'avaient désarmée et s'étaient rendus maîtres de l'artillerie. Déconcerté par ce coup inattendu, le roi corsaire, suivi des Turcs qui lui étaient restés fidèles, s'enfuit à Bone, d'où Andrea Doria le força de sortir, en s'emparant de cette ville et de sa citadelle. Charles, le 21 juillet, entra sans coup férir dans Tunis, qu'il ne put malheureusement pas sauver du pillage. Son premier acte fut de mettre en liberté tous les chrétiens qui y étaient en esclavage; il n'y en avait pas moins de dix-huit mille à vingt mille. Ceux auxquels le château servait de prison avaient couru un grand danger; avant d'aller livrer bataille à l'empereur, Barberousse avait résolu de les faire mourir; les représentations du renégat Sinan l'empêchèrent seules de donner suite à cette atroce détermination. Charles s'empressa d'informer de la prise de Tunis tous les princes de la chrétienté; il envoya au pape et à l'impératrice des gentilshommes de sa maison chargés de leur rendre un compte plus détaillé de ce grand événement. Il y avait, dans les faubourgs de la ville africaine, un petit monastère de cordeliers; le 25 juillet il y solemnisa la fête de Saint-Jacques.

Quelques jours après le débarquement de l'empereur, le roi détrôné de Tunis, Muley Hassem, était venu dans son camp. Charles le remit en possession de son royaume, à condition qu'il donnerait la liberté à tous les captifs chrétiens qui y existaient, et ne souffrirait jamais qu'ils y fussent maltraités; qu'il y permettrait l'érection d'églises consacrées au culte catholique; que ni lui ni ses successeurs ne réduiraient en captivité des chrétiens sujets de l'empereur ou de son frère le roi Ferdinand; qu'il céderait à l'empereur et à ses successeurs, rois d'Espagne, les villes de Bone, de Biserte et les autres positions maritimes usurpées par Barberousse; qu'il leur céderait de même la Goulette avec un territoire de deux milles de circonférence; qu'il payerait, entre les mains de celui qui aurait la garde de cette forteresse, douze mille ducats d'or annuellement; que lui et ses successeurs délivreraient à perpétuité au roi d'Espagne, le 25 juillet de chaque année, six bons chevaux mores et douze faucons en reconnaissance de vasselage; enfin qu'ils ne recevraient dans leurs ports et terres, mais au contraire qu'ils en expulseraient, les corsaires, pirates et écumeurs de mer et les ennemis de l'empereur, quels qu'ils fussent. Ces conditions furent l'objet d'un traité que les deux souverains signèrent le 6 août. Muley Hassem ne s'était pas fait aimer de ses sujets; lorsqu'il prit congé de l'empereur, Charles lui dit : « J'ai conquis ce royaume au prix du sang des miens; tu le dois conserver en gagnant les cœurs des tiens. N'oublie pas les faveurs que tu as reçues, et tâche d'oublier les injures qu'on t'a faites (1).

(1) Sandoval, liv. XXII, § XLIV.

Tels furent les résultats de cette mémorable expédition dont la renommée porta le récit jusqu'aux extrémités du monde connu, et qui fit bénir le nom de Charles-Quint par des millions d'hommes. Ce prince eût bien désiré poursuivre ses succès et chasser Barberousse d'Alger, comme il venait de le chasser de Tunis. Mais la saison s'avançait; la distance qu'il fallait franchir était grande; l'armée comptait un nombre considérable de malades : il se détermina à remettre cette entreprise à un autre temps et à aller visiter ses royaumes de Sicile et de Naples qu'il ne connaissait pas encore (1). Après avoir licencié la flotte de Portugal, renvoyé en Espagne une partie de ses troupes, mis garnison à la Goulette et dans le château de Bone, il se rembarqua le 16 août, pour faire voile le lendemain. Le 22 il aborda à Trapani, d'où il se rendit par terre à Palerme. Il fit dans cette capitale une entrée solennelle (12 septembre). Il y avait convoqué les états du royaume; cette assemblée lui accorda un subside de trois cent cinquante mille ducats. De Palerme il passa à Messine, qui le reçut magnifiquement (21 octobre) et lui présenta dix mille écus d'or. En quittant la Sicile, il y laissa pour vice-roi don Fernando de Gonzaga. Le 25 novembre il entra à Naples : là l'enthousiasme qu'excita sa présence n'eut pas de bornes; les Napolitains lui témoignèrent leur admiration et leur dévouement par les démonstrations les plus significatives. Les états, qu'il assembla, ainsi qu'il l'avait fait à Palerme, manifestèrent les sentiments dont ils étaient animés pour leur souverain en votant trois cent mille ducats de subside extraordinaire. A peine sut-on en Italie qu'il se trouvait à Naples, que les ducs de Ferrare, d'Urbin, de Florence, vinrent l'y visiter : des légats du pape, des ambassadeurs de Venise, des envoyés des autres princes et États italiens, y arrivèrent aussi, chargés de le complimenter sur ses récentes victoires. Il avait fait venir des Pays-Bas sa fille Marguerite; il la maria, le 29 février 1536, à Alexandre de Médicis, suivant l'engagement qu'il en avait pris envers Clément VII.

Ce pontife était mort dans le temps que, par ses condescendances pour François Ier, il allait compromettre la paix de l'Italie. Adoptant une politique plus sage, son successeur, Paul III, s'attachait à tenir la balance égale entre le roi de France et l'empereur. Charles-Quint prend la résolution de l'aller trouver : il espère obtenir de lui la convocation d'un concile général qu'il avait sollicitée en vain de Clément VII; il veut aussi l'entretenir de l'état de ses relations avec le monarque français qui chaque jour devenait plus critique. Il part de Naples le 22 mars 1536. A Terracine, première ville des États pontificaux, il trouve les cardinaux Trivulzio et San Severino, que le pape a commis pour le recevoir, l'accompagner et lui faire rendre partout les honneurs qui lui sont dus. Il couche à Saint-Paul hors des murs de Rome le 4 avril; le jour suivant il fait son entrée dans la ville éternelle. Vingt-deux cardinaux, suivis d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'autres prélats, ainsi que le sénat et les principaux de la ville, viennent au-devant de lui; ils se joignent aux seigneurs de sa cour et aux officiers de sa maison, avec lesquels ils forment son cortége. Des gentilshommes romains portent le dais sous lequel il s'avance. Cinq cents hommes d'armes et quatre mille hommes d'infanterie, commandés par le marquis del Vasto et le duc d'Albe, ouvrent et ferment la marche. Au moment où il passe devant le château Saint-Ange, la garnison incline devant lui ses drapeaux et ses armes; tous les soldats mettent le genou en terre. Le pape l'attendait à la porte extérieure de Saint-Pierre, entouré de quatre cardinaux : Charles descend de cheval au bas de l'escalier, et vient lui baiser le pied; Paul III l'embrasse, entre avec lui dans la basilique, où ils font leur prière; ensuite il regagne ses appartements, tandis que l'empereur est conduit dans ceux que, quarante-deux années auparavant, sous le

(1) Lettre de Charles à son ambassadeur Hannart, du 16 août 1535. (Lanz, II, 200.)

pontificat d'Alexandre VI, Charles VIII avait occupés. Quelques jours après commencent les cérémonies de la Semaine-Sainte; Charles y prend une part assidue : l'humilité avec laquelle, le jeudi, il lave les pieds à douze pauvres lui attire l'admiration du peuple romain. Le jour de Pâques il assiste, à Saint-Pierre, à la messe célébrée par le souverain pontife; il s'y rend dans un grand apparat, à la manière des anciens empereurs; devant lui le marquis de Brandebourg porte le sceptre, le seigneur de Boussu l'épée, Pierre-Louis Farnèse, fils du pape, le globe; la queue de son manteau est tenue par les princes de Bisignano, de Salerne, de Sulmone et le duc d'Albe; deux cardinaux marchent à ses côtés. Arrivé à la chapelle de Saint-Pierre, il prend place à la droite de Paul III. Pendant l'office, le même cérémonial est observé par le pontife et par l'empereur : tous deux se lèvent et s'asseyent en même temps; l'empereur ôte et remet sa couronne, quand le chef suprême de l'Église quitte et reprend sa tiare. Charles communie de la main du pape. La messe achevée, ils sortent ensemble : l'empereur retourne dans ses appartements; le pape, du haut du portail de Saint-Pierre, donne la bénédiction *urbi et orbi*.

Ces cérémonies religieuses et les réceptions officielles ne font pas perdre de vue à Charles-Quint les objets pour lesquels il est venu à Rome. Dans ses entretiens avec Paul III, il lui représente avec tant de force les dangers que court la religion en Allemagne, que ce pontife lui promet formellement de convoquer à bref délai un concile général (1). Il fait en même temps le chef de l'Église juge de ses différends avec le roi de France, et n'a pas de peine à le convaincre que tous les torts sont du côté de ce dernier. En effet avec quelle ardeur le roi n'avait-il pas recherché la paix conclue à Cambrai? Cette paix signée, l'amiral de Chabot et les autres ambassadeurs envoyés par lui à Plaisance avaient déclaré spontanément à l'empereur « que non-seulement il ne « désirait le duché de Milan et le comté « d'Asti, mais encore que c'était un très-« grand contentement à son royaume « qu'il en fût quitte et n'eût plus rien « à faire en Italie (2). » Cependant, aussitôt après qu'il avait recouvré ses fils, il avait commencé à changer de langage; il était revenu à ses prétentions sur Milan, que l'empereur ne pouvait pas lui donner, puisqu'il en avait investi Francesco Sforza sur les instances et avec le concours des princes et États italiens. Sforza étant mort le 24 octobre 1535, sans laisser de postérité, les réclamations du roi étaient devenues plus pressantes. L'empereur alors lui avait offert le Milanais pour le troisième de ses fils, le duc d'Angoulême, qui aurait épousé Christine de Danemark, veuve de Sforza, ou une autre princesse de la maison impériale : mais il n'acceptait pas cet arrangement; il voulait le Milanais et le comté d'Asti pour le duc d'Orléans, son second fils, qui, du chef de sa femme Catherine de Médicis, formait déjà des prétentions sur les duchés de Florence et d'Urbin, et il en prétendait l'usufruit pour lui-même. L'empereur aurait peut-être fini par céder en ce qui concernait le duc d'Orléans, moyennant des garanties pour la sûreté des autres États italiens, lorsque, sous des prétextes frivoles, le roi avait envahi la Savoie d'abord (11 février 1536) et ensuite le Piémont (6 mars). C'était vouloir la guerre : car l'empereur ne pouvait souffrir, ni que le duc de Savoie, son beau-frère, fût dépouillé de ses États, ni que les Français occupassent des positions d'où ils menaçaient incessamment la Lombardie.

Charles-Quint devait quitter Rome le surlendemain de Pâques, 18 avril. Il apprend que les ambassadeurs de France se plaignent publiquement de lui, disant qu'il avait promis le duché de Milan à leur roi et lui avait manqué de parole; l'accusant d'être la cause des guerres passées; allant même jusqu'à lui imputer

(1) Il le convoqua par une bulle du 2 juin 1536, en indiquant le 23 mai de l'année suivante et la ville de Mantoue pour le jour et le lieu de sa réunion.

(2) Lettre de Charles-Quint à son ambassadeur en France, de la fin de novembre 1551. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. I, p. 595.)

les hérésies de l'Allemagne et les maux que le Turc faisait à la chrétienté. Indigné de tant d'audace, il demandé au pape de réunir, le 17, au Vatican, le collége des cardinaux et tous les ambassadeurs qui se trouvent à sa cour ; il se rend au milieu de cette assemblée. Là il prononce un discours où, après avoir retracé tout ce qui, depuis son avènement à la couronne, s'est passé entre lui et le roi de France, le prix qu'il a toujours attaché à l'amitié de ce monarque, le désir qui n'a cessé de l'animer de vivre en paix avec lui, et qui lui a fait, dit-il, « comporter beaucoup de choses dont il aurait eu très-grande occasion de se ressentir, » il déclare qu'il est encore dans ces sentiments : non pas qu'il redoute les forces du roi de France, car il a bien le moyen de lui résister, mais pour épargner à la chrétienté de merveilleux dommages. Si cependant, ajoute-t-il, par le fait du roi, la paix ne peut être conservée, en ce cas, « pour éviter les inconvénients et maux qui succèderont de rentrer en guerre, tant à ladite chrétienté qu'aux sujets d'un côté et d'autre, serons content que ladite guerre s'achève de notre personne à la sienne, et lui offrons d'ainsi le faire. avec armes et sûretés égales, soit en mer ou en terre, lesquelles seront assez faciles à trouver..... Et entendons que ledit seigneur roi nous réponde, en dedans vingt jours, soit du rétablissement de paix ou, au défaut de ce, dudit combat (1). »

Charles avait mis une telle animation dans ces paroles que le pape, se levant, lui dit : « Mon fils, que Votre Majesté se calme, et que la juste indignation qu'elle ressent le cède à sa clémence naturelle! A Dieu ne plaise que jamais un pareil combat se fasse, et que votre personne, qui importe tant au monde, s'expose à ce danger (2) ! L'empereur s'était exprimé en espagnol, et les ambassadeurs français ne comprenaient pas cette langue; ils demandèrent des explications; ils voulaient savoir surtout si, par les propos qu'il avait tenus, l'empereur avait entendu défier le roi leur maître à un combat particulier et tenir la guerre déclarée entre eux : Charles leur dit, le lendemain, en présence du pape et de plusieurs grands personnages, que son intention n'avait été de médire du roi en façon quelconque, ni de le défier, ni de lui déclarer la guerre, mais qu'au contraire elle était d'éviter celle-ci autant que possible ; que la paix était l'objet de tous ses vœux ; que si le roi voulait y entendre, il était prêt à accepter la médiation du souverain pontife; enfin que, s'il avait parlé d'un combat singulier, c'était pour le cas que la guerre ne pût être conjurée (3). François Ier, cette fois encore, se montra peu jaloux de se mesurer avec son rival. Il répondit que leurs épées étaient trop courtes pour qu'ils pussent se combattre de si loin ; que, s'ils rentraient en guerre, l'occasion s'offrirait sans doute à eux de se rapprocher ; qu'alors il dépendrait de l'empereur de l'appeler au combat, et que s'il refusait de satisfaire à son honneur, il acceptait d'avance la condamnation que prononceraient contre lui les gens de bien (4). A quoi l'empereur répliqua, avec ironie, que c'était probablement parce que « leurs épées étaient trop courtes pour frapper de si loin », que, lui étant en Espagne, le roi lui avait offert, de Paris, le combat de sa personne à la sienne (5).

(1) Ces propres paroles de l'empereur sont consignées dans une lettre qu'il écrivit, les 17 et 18 avril, au vicomte de Lombeck, son ambassadeur en France (Lanz, t. II, p. 223.)

(2) Sandoval, liv. XXIII, § V.

(3) Lettre des 17 et 18 avril ci-dessus citée.

(4) Lettre de François au pape, écrite du prieuré de Pommiers en Forez, le 11 mai 1536. (*Recueil d'aucunes lectres et escriptures par lesquelles se comprend la vérité des choses passées entre la majesté de l'empereur Charles cinquiesme et François, roy de France, premier de ce nom, etc.*, livret de 71 ff. non chiffrés, imprimé à Anvers, le 28 juin 1536, par la veuve de Martin Lempereur.)

(5) « Et de dire que nos épées sont trop courtes pour frapper de sy loing, il est vray ; et ne scay sy ce a esté la cause pour laquelle cy-devant il me offrit, dois Paris, lorsque j'estoye en Espaigne, le combat de sa personne à la myenne, avec parolles fort insolentes, et m'en remects à ce que s'en est ensuy. Mais, s'il veult prendre regard pour quoy je luy avoye offert ledict combat, il peult bien entendre que, oultre le point d'honneur, il y alloit dadvantaige d'éviter les inconvéniens, maulx et ruynes qui succèdent de guerre; et en regardant bien aux moyens que joinctement je mis en avant, la chose estoit assez aysée d'approcher nosdicts espées et ledict combat bien

En quittant Rome, Charles-Quint s'était dirigé vers Florence; il passa plusieurs jours en cette ville (28 avril-4 mai) avec sa fille et son gendre le duc Alexandre de Médicis. De Florence il se rendit à Asti, où il séjourna pendant une grande partie du mois de juin, tandis que les troupes qu'il avait levées en Italie ou fait venir d'Allemagne, et celles qu'il avait tirées de ses royaumes de Naples et de Sicile (car, depuis plusieurs mois, il regardait la guerre comme inévitable), se concentraient près de Savigliano. L'armée qu'il avait réunie n'était pas forte de moins de soixante-dix mille hommes, infanterie et cavalerie (1), parmi lesquels on comptait douze cents hommes d'armes des Pays-Bas et du duché de Clèves sous les ordres du seigneur d'Isselsteyn (2); elle avait cent pièces de canon; à sa tête marchaient des chefs d'une valeur et d'une expérience éprouvées, Antonio de Leyva, le marquis del Vasto, D. Fernando de Gonzaga, Ascanio Colonna, le duc d'Albe, le comte de Benavente, le prince de Bisignano, le prince de Salerne. Le 23 juin Charles vint en prendre le commandement. Les opérations militaires avaient commencé, le 7 juin, par le siége de Fossano en Piémont que les Français occupaient et qui capitula le 24. A la suite de plusieurs conseils de guerre, Charles résolut d'entrer en Provence. Ce n'était pourtant pas l'avis de tous ses généraux; ce n'était pas surtout celui du marquis del Vasto, qui rappela à l'empereur le sort éprouvé, douze années auparavant, par le duc de Bourbon et le marquis de Pescaire; selon lui, avant de s'engager dans une entreprise aussi difficile, il fallait soumettre le Piémont, afin de ne pas laisser derrière soi un ennemi qui, en cas de défaite, pourrait faire le plus grand mal à l'armée. Mais Charles se voyait entouré de troupes pleines d'ardeur; les victoires qu'il avait remportées en Afrique lui inspiraient quelque orgueil; il avait à cœur aussi de fournir au roi de France l'occasion de montrer, autrement que par des paroles, son désir de le combattre : il ordonna de marcher en avant. Le 25 juillet il passa le Var et planta ses enseignes à Saint-Laurent, premier village de Provence; dans le même temps les comtes de Nassau et du Rœulx, ses généraux aux Pays-Bas, envahissaient le Vermandois et la Picardie. Antibes, Brignolles, Cannes, Fréjus, Aix lui ouvrirent leurs portes presque sans coup férir, et Andrea Doria s'empara de Toulon. Le maréchal de Montmorency, que François Ier avait nommé son lieutenant en Provence, avait résolu de ne défendre que les villes d'Arles et de Marseille; il avait fait ruiner tout le reste du pays, les villes aussi bien que les villages, de façon que l'armée impériale n'y pût subsister. Charles, en entrant à Aix, pensait à faire revivre les droits de l'empire d'Allemagne sur les royaumes d'Arles et de Provence, dont cette ville était la capitale; mais le clergé, la noblesse, le parlement, la chambre des comptes en étaient partis, et ils se refusaient à y rentrer; il fut obligé de renoncer à ce dessein.

Il y avait plus d'un mois qu'il était à Aix : le roi ne venait pas l'y chercher; il se tenait à Valence, où il rassemblait une armée de réserve, tandis que Montmorency formait une autre armée à Avignon. La situation devenait embarrassante pour l'empereur. Pénétrer plus avant en France, il n'y fallait pas songer; attaquer Arles ou Marseille, c'était s'exposer à un échec certain, car ces deux villes avaient de fortes garnisons, elles étaient bien munies de provisions de guerre et de bouche, elles étaient défendues par des ouvrages solides. D'autre part l'hiver s'approchait; les vivres étaient de plus en plus rares; pendant des jours entiers l'armée manquait de pain et de viande; quand les soldats découvraient du blé dans quelque cachette de paysan, ils étaient réduits à le piler eux-mêmes pour en faire de la farine, tous les moulins ayant été détruits; la mortalité était

faisable..... » (Lettre de Charles-Quint à Paul III, écrite du bourg de Saint-Denis près de Plaisance, le 19 mai 1536, dans le *Recueil d'aucunes lectres*, etc.)

(1) M. Lafuente, t. XII, p. 100, en donne le détail d'après un document officiel.

(2) Journal ms. du Sr de Herbais.

grande dans le camp (1). Toutes ces circonstances déterminèrent l'empereur à reprendre le chemin de l'Italie : le 12 septembre, il commença son mouvement de retraite; le 25 il repassa le Var dans le même endroit où il l'avait franchi deux mois auparavant, mais cette fois c'était avec une armée découragée et considérablement réduite par les maladies et la misère. Aux Pays-Bas la campagne, qui avait commencé sous d'heureux auspices, ne s'était pas terminée aussi bien : après s'être emparés de Bray-sur-Somme, de Guise, de Bohain, les comtes de Nassau et du Rœulx avaient échoué devant Saint-Quentin et Péronne.

Charles, ayant mis garnison à Nice et distribué ses troupes dans les places du Piémont et de la Lombardie, prit le chemin de Gênes. Là, le 3 novembre, il prononça sur les prétentions à la succession du Monferrat que formaient plusieurs princes ses alliés; ce fut Frédéric de Gonzaga, duc de Mantoue, qu'il appela à la recueillir. Il nomma le marquis del Vasto capitaine général du Milanais en remplacement d'Antonio de Leyva, qui était mort à Aix le 10 septembre. Le 15 novembre il monta sur les galères d'Andrea Doria; après trois semaines de navigation, il arriva à Barcelone. L'impératrice l'attendait à Valladolid; il alla l'y joindre. Il tint en cette ville les cortès de Castille, auxquelles il demanda un service extraordinaire; les *procuradores*, de leur côté, lui firent différentes demandes, dont la première était qu'il ne quittât plus l'Espagne et n'exposât plus sa personne à tant de risques et de périls qu'il l'avait fait jusque-là. Il convoqua ensuite les cortès générales des royaumes d'Aragon, de Valence et de Catalogne, qu'il ouvrit à Monzon, le 13 août 1537. Cette fois, dit un historien espagnol, les représentants des trois royaumes firent preuve de déférence et même de générosité envers leur souverain : l'Aragon lui accorda deux cent mille livres, Valence cent mille et la Catalogne trois cent mille (2).

(1) Lettre de l'empereur au comte Henri de Nassau du 4 septembre 1536. (Lanz, t. II, p. 248.)
(2) Lafuente, t. XII, p. 125.

Les désastres de l'armée impériale en Provence avaient inspiré à François Ier l'envie d'humilier son rival. Le 15 janvier 1537 il se rendit en grande pompe au parlement. L'avocat du roi, Jacques Cappel, prononça un plaidoyer où il s'efforça d'établir que l'empereur, vassal de la couronne pour la Flandre et l'Artois, s'était rendu coupable de félonie en faisant la guerre à son seigneur suzerain, et que les terres qu'il tenait en fief devaient en conséquence être confisquées sur lui. Le chancelier, ayant recueilli les voix, déclara que l'empereur serait cité à comparaître par un seul édit péremptoire, et que, par provision, tous ses vassaux et sujets, dans les terres qui d'ancienneté dépendaient de la couronne, seraient déliés de leur serment de fidélité. Après que le roi, par les traités de Madrid et de Cambrai, avait formellement renoncé à ses droits de souveraineté et de ressort sur l'Artois et la Flandre, c'était là assurément une démonstration non moins ridicule que vaine. Aussi François, qui n'en attendait aucun résultat, rassembla-t-il une armée considérable avec l'intention de porter la guerre dans ces provinces. Le 16 mars il entra dans l'Artois; il attaqua Hesdin, qui se rendit après une résistance vigoureuse; il prit Saint-Pol, Saint-Venant et d'autres places de peu d'importance. Là s'arrêtèrent ses conquêtes. Dès le 3 mai il fit mettre le feu à tous les endroits qu'il occupait, Hesdin et Saint-Pol exceptés, et licencia son armée. Les généraux belges reprirent alors Saint-Pol, et s'emparèrent de Montreuil. Dans le Piémont les armées françaises avaient d'abord subi des revers, mais elles venaient de forcer le Pas-de-Suse, et François se disposait à franchir les Alpes, où il avait été précédé du dauphin et du connétable de Montmorency.

Depuis que la guerre s'était rallumée entre Charles-Quint et François Ier, le pape, par ses légats auprès de ces deux monarques, n'avait cessé de faire tous ses efforts afin de les réconcilier. Les reines de France et de Hongrie avaient agi avec chaleur dans le même but. Grâce à leur influence, une trêve de dix mois fut signée à Bomy, près de Térouane, le

30 juillet 1537, pour les Pays-Bas et la Picardie, et une autre trêve de trois mois pour l'Italie à Monzon, le 16 novembre, laquelle, prolongée jusqu'au 1er juin 1538, fut rendue universelle par terre et par mer. Paul III, désirant que ces trêves aboutissent à une paix définitive, offrit à l'empereur et au roi de se transporter, malgré son grand âge, partout où il leur conviendrait de se réunir, et de remplir entre eux l'office de médiateur; il leur proposa Nice, qu'ils acceptèrent. Le 25 avril 1538 Charles s'embarqua à Barcelone sur les galères d'Andrea Doria; il aborda à Villefranche le 9 mai. Paul III arriva à Nice le 17; il prit son logement dans un monastère de Saint-François hors des murs. François Ier n'arriva que le 31 (1); il s'établit à Villeneuve, à une petite distance de la ville. Aussitôt que l'empereur et le roi eurent visité le souverain pontife, les conférences et les négociations commencèrent. Chacun des deux souverains rivaux témoignait les meilleures dispositions à conclure la paix (2); toutefois telle était leur défiance mutuelle que, dès qu'il s'agissait d'en arrêter les bases, il n'y avait plus moyen de les mettre d'accord. Le duché de Milan était toujours la grande difficulté. L'empereur consentait à en investir le duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans depuis la mort du dauphin (10 août 1536); mais il ne voulait le remettre entre ses mains que dans trois années, lorsqu'il pourrait épouser la deuxième fille du roi Ferdinand et en prendre possession avec elle, ou bien il proposait de le donner en garde à Ferdinand, en le faisant gouverner, pendant neuf années, sous le nom du duc d'Orléans, par un cardinal que choisirait le pape: en l'un et en l'autre cas, il demandait que le roi restituât de suite la Savoie et Hesdin; qu'il se déclarât contre le Turc; qu'il facilitât la réunion du concile; qu'il renonçât à ses liaisons avec les princes protestants d'Allemagne et le roi d'Angleterre. François, de son côté, était content d'attendre, pendant trois ans, la remise du Milanais: mais il entendait ne rien restituer, ni prendre d'engagement, ni abandonner ses alliés en aucune manière, jusqu'au moment où cette remise serait effectuée par l'empereur (3). Ce dissentiment fit que, de part et d'autre, on renonça à conclure la paix, et que les deux princes signèrent, le 18 juin, une trêve de dix ans, aux termes de laquelle ils restèrent en possession de tous les lieux qu'ils occupaient respectivement (4).

L'empereur et le pape partirent pour Gênes le 20 juin; ils y passèrent ensemble plusieurs jours pendant lesquels ils eurent de longues conférences sur les affaires publiques de la chrétienté. Le pontife, au milieu de ces graves occupations, n'oubliait pas les intérêts de sa famille. Le duc de Florence, Alexandre de Médicis, était mort le 6 janvier de l'année précédente, assassiné par un de ses parents: Paul III sollicita de l'empereur la main de la duchesse veuve pour son petit-fils, Octave Farnèse. Charles la lui accorda sans consulter Marguerite et contre le gré de cette princesse, peu flattée qu'on lui donnât un mari qui n'était qu'un enfant, car Octave Farnèse ne comptait pas encore treize ans accomplis.

Le 4 juillet Charles se rembarqua. A Nice lui et François Ier ne s'étaient pas vus; chacun d'eux avait négocié séparément avec le pape, et bien des personnes en avaient conjecturé que leur réconciliation n'était pas sincère. Cette présomption n'était cependant rien moins que fondée; une fois la trêve conclue, il avait été convenu entre les deux souverains qu'ils auraient une entrevue près de Marseille, lorsque l'empereur retournerait en Espagne (5). Arrivé à la hau-

(1) Ces dates ne sont pas celles que donne Sismondi; mais nous les empruntons à deux documents authentiques : la *Relazione* de Tiepolo et le Journal des voyages de Charles-Quint par le sieur de Herbais.

(2) Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza.*

(3) Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza.*

(4) En l'envoyant, le 20 juin, à la reine Marie, Charles-Quint lui écrivit qu'il « ne l'estimait » moins que la paix. » (Lanz, t. II. p. 683.) — Le pape en fut si satisfait qu'il dit à l'un des ambassadeurs vénitiens (Marcantonio Cornaro) qu'il n'avait pas ressenti plus de joie lors de son élévation au pontificat. (Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*)

(5) C'est ce que rapportent Sandoval, liv. XXIV, § 1er, et Tiepolo, *Relazione del convento di Nizza*, p. 95, et qui est confirmé par la lettre de Charles-

teur de Nice, Charles rencontra deux galères de France sur l'une desquelles venait le seigneur de Vély, Claude Dodieu, ancien ambassadeur du roi à sa cour; ce personnage était chargé de l'informer que le roi, la reine et les princes avaient dû quitter Marseille, et de lui proposer Aigues-Mortes pour lieu de l'entrevue : proposition qu'il accepta sans difficulté. Après une navigation qui ne fut pas sans danger, Charles mouilla au port d'Aigues-Mortes le dimanche 14 juillet. Il y était à peine que le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine vinrent lui annoncer la visite de leur souverain : aussitôt il envoya au roi, pour le complimenter, le duc d'Albe, le grand commandeur Covos et le seigneur de Granvelle; mais déjà François était à l'entrée du port. On raconte que l'empereur donna la main au roi, pour l'aider à monter à son bord, et que le roi lui dit en l'embrassant : « Mon frère, me voici « de nouveau votre prisonnier (1). » Ces deux princes qui naguère étaient des ennemis jurés, qui s'étaient accusés mutuellement, en face de l'Europe, d'avoir manqué à leur parole, qui s'étaient donné tour à tour un démenti formel et s'étaient défiés en combat singulier, échangèrent, pendant deux heures, les paroles les plus affectueuses et les témoignages les plus vifs d'amitié et de sympathie. François désirait beaucoup que l'empereur descendît à terre; il ne l'en pressa pas toutefois, se bornant à lui dire qu'il ferait plaisir en cela à la reine et aux princesses. Charles hésita d'abord : mais la confiance que le roi venait de lui témoigner, la mortification que ce monarque aurait ressentie, si, de son côté, il n'y correspondait pas, les sollicitations de la reine Éléonore, le déterminèrent, et le lendemain matin il se dirigea, en un petit bateau, vers la ville. Il trouva hors de la porte d'Aigues-Mortes le roi, la reine, le dauphin, le duc d'Orléans et tous les seigneurs et dames de la cour qui l'attendaient et lui firent la réception la plus empressée et la plus cordiale. Conduit au logis du roi, il y passa la journée, la nuit et la plus grande partie du jour suivant. Il eut avec François plusieurs entretiens particuliers dans lesquels ils protestèrent de nouveau qu'ils voulaient être et demeurer toujours vrais bons frères, amis et alliés; ne rien croire, provoquer ni faire qui fût au désavantage l'un de l'autre; procurer leur honneur et leur bien respectif; se communiquer pleinement et ouvertement tout ce qui pouvait les intéresser; aviser enfin, de commun accord et en toute sincérité, aux mesures qu'exigeait l'état de la république chrétienne. Leurs ministres, pendant ce temps, conféraient sur les affaires publiques : le langage du connétable et du cardinal de Lorraine ne permettait pas de douter que le roi n'usât de tous ses moyens d'influence pour réduire les protestants d'Allemagne, et qu'il ne prît une part active à la guerre contre le Turc, dès que la trêve qu'il avait avec Soliman serait expirée. Le 16, dans l'après-midi, le roi et les princes reconduisirent l'empereur jusqu'à sa galère, où ils passèrent encore une heure avec lui. A minuit Charles leva l'ancre; mais le mauvais temps le força le matin de rentrer au port, et il ne mit définitivement à la voile que le 17 dans la soirée (2). En Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, la trêve de Nice et l'entrevue d'Aigues-Mortes donnèrent lieu à de grandes démonstrations d'allégresse. Après tant de calamités, fruits de guerres incessantes, les peuples se flattaient qu'ils allaient jouir enfin de longues années de paix et de prospérité. On verra bientôt qu'ils se confiaient trop dans la sagesse des princes qui disposaient de leurs destinées.

De retour à Barcelone le 18 juillet, Charles en partit le 26 pour Valladolid, où était l'impératrice. Il avait convoqué à Tolède les cortès générales de Castille;

Quint du 18 juillet, adressée à la reine Marie (Lanz, t. II, p. 284). Martin du Bellay s'est donc trompé en assurant que ce fut l'empereur qui invita le roi à ce rendez-vous.

(1) Sismondi, part. VII, ch. VIII.

(2) Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, écrite d'Aigues-Mortes, le 18 juillet 1538. (Lanz, t. II, p. 284.) — Lettre de Charles à son ambassadeur à Rome, le marquis d'Aguilar, citée par M. Lafuente, t. XII, p. 117. — Journal ms. des voyages de Charles-Quint, par le Sr de Herbais.

il s'y rendit au mois d'octobre. Ces cortès sont célèbres dans l'histoire d'Espagne par les discussions dont nous parlerons tout à l'heure, mais surtout par cette circonstance que ce furent les dernières auxquelles intervinrent les trois états du royaume, le clergé, la noblesse et les *procuradores* des villes. L'ouverture s'en fit le 1er novembre 1538. Il fut donné lecture à l'assemblée d'un long exposé des guerres que l'empereur avait eu à soutenir contre sa volonté, des dépenses extraordinaires qu'elles avaient entraînées, et de l'impossibilité où il se trouverait de faire face aux besoins de la monarchie, si les représentants de la nation ne lui en donnaient le moyen : il demandait que les cortès autorisassent la levée d'un impôt sur les objets de consommation (*sisa*), comme étant celui qui procurerait le plus de ressources au trésor sans être onéreux au peuple. L'état ecclésiastique vota cet impôt, à condition qu'il ne fût perçu que pendant un certain temps, qu'il fût modéré et qu'on restreignît autant que possible le nombre des objets qui y seraient soumis. L'ordre de la noblesse ne suivit pas cet exemple; il se montra, au contraire, presque unanimement opposé à la demande de l'empereur. Le connétable de Castille, don Iñigo Fernandez de Velasco, le même qui avait combattu et défait les *comuneros* à Villalar, était principalement celui qui n'en voulait pas entendre parler. Après beaucoup de débats entre les ministres et les commissaires nommés par l'état noble, Charles, voyant qu'il ne pouvait vaincre la résistance de celui-ci, se décida à dissoudre les cortès (1er février 1539); il s'adressa aux villes en particulier, afin qu'elles le secourussent. A partir de cette époque, les grands et les gentilshommes de Castille ne furent plus convoqués aux assemblées nationales, sous le prétexte que ceux qui étaient exempts des impôts ne pouvaient être appelés à les voter.

Sandoval rapporte que, quelque temps après la session des cortès, l'empereur, étant allé à la chasse au Pardo, près de Madrid, et s'étant égaré, rencontra un vieux laboureur avec lequel il entra en conversation. Comme il voulut savoir combien de rois l'homme des champs avait connus, celui-ci lui répondit qu'il en avait connu cinq, Jean II, Henri, Ferdinand, Philippe et le roi régnant Charles. L'empereur lui ayant demandé quel avait été le meilleur et le plus mauvais de ces rois : « Pour le meilleur, « — repartit le vieillard — il n'y a aucun doute; ç'a été le roi Ferdinand « qu'avec raison on a nommé le Catholique. Quant au plus mauvais, par ma « foi, celui que nous avons maintenant « est très-mauvais : il ne nous laisse « pas tranquilles; il ne l'est pas lui-« même, allant tantôt en Italie, tantôt « en Allemagne, tantôt aux Pays-Bas, « abandonnant sa femme et ses enfants, « et emportant tout l'argent de ces « royaumes : si encore les revenus qu'il « en tire et les trésors des Indes lui suffisaient! mais il ne s'en contente pas « et il impose des tributs qui ruinent « les pauvres laboureurs. Plût à Dieu « qu'il fût seulement roi d'Espagne! » Charles, loin de se fâcher de la liberté de ce langage, fit observer à son interlocuteur que l'empereur était obligé de défendre la chrétienté contre ses ennemis, ce qui entraînait des dépenses excessives, lesquelles ne pouvaient être couvertes par les revenus ordinaires du royaume; il ajouta que l'empereur était très-attaché à sa femme et à ses enfants; que, s'il les quittait, c'était bien à regret et parce qu'il y était forcé. En ce moment des personnes de sa suite, qui le cherchaient, s'approchèrent. Le laboureur, voyant le respect qu'elles lui témoignaient toutes, dit à l'empereur : « Seriez-vous le roi? Pour Dieu, si je « l'avais su, je vous en aurais dit bien « d'autres. » Charles, riant, le remercia de la franchise avec laquelle il lui avait parlé, et le pria d'accepter les raisons qu'il lui avait données pour sa décharge. Ils ne se séparèrent pas sans que le vieillard reçût des marques de la libéralité du prince sur lequel il avait porté un jugement si sévère (1).

Le 21 avril 1539, à Tolède, l'impéra-

(1) *Historia de Carlos Quinto*, liv. XXIV, § X.

trice mit au monde, avant terme, un enfant qui mourut aussitôt après (1). Sa grossesse avait été accompagnée de beaucoup d'incommodités, et son accouchement très-laborieux : les médecins toutefois ne concevaient aucune inquiétude. Mais, le troisième jour de sa délivrance, la fièvre lui prit; elle se compliqua d'un catarrhe, et le 1er mai Isabelle expira (2) : elle n'avait que trente-huit ans, un an de moins que son époux. La douleur qu'une perte aussi cruelle et aussi imprévue causa à Charles-Quint ne se pourrait exprimer (3) : il aimait tendrement l'impératrice ; il avait trouvé en elle une compagne digne de lui; jamais leur union n'avait été troublée par le plus léger nuage. La nation tout entière s'associa au deuil de son souverain : Isabelle s'était fait également aimer et des grands et du peuple; durant les absences de l'empereur, elle avait gouverné l'Espagne avec autant de sagesse que de sollicitude. Charles se retira au monastère de la Sisla, de l'ordre de Saint-Jérôme, près de Tolède, où il passa deux mois. Dans les cours de l'Europe on supposa gratuitement qu'il serait disposé à se remarier : les seigneurs de Brissac et de Lordres, qui vinrent lui présenter les compliments de condoléance de François Ier et de la reine Éléonore, et le cardinal Farnèse, que Paul III chargea de la même mission, mirent en avant, auprès de ses ministres, une alliance avec la princesse Marguerite, fille du roi. Il refusa de prêter l'oreille à cette proposition (4). Toute sa vie il conserva dans son cœur la mémoire de l'impératrice. Chaque année, en quelque lieu qu'il se trouvât, il faisait célébrer un service pour elle le jour anniversaire de sa mort, et ne manquait jamais d'y assister.

Tandis que ces choses se passaient en Espagne, aux Pays-Bas le gouvernement de l'empereur était dans de grands embarras. Lorsque, au mois de mars 1537, François Ier avait envahi l'Artois, la reine Marie avait assemblé les états généraux, pour leur demander une aide de douze cent mille florins destinée à la levée et à l'entretien, pendant six mois, d'une armée de trente mille hommes. Toutes les provinces avaient voté cette aide avec un empressement patriotique; seulement, en Flandre, le vote n'avait pas été unanime de la part des quatre membres qui formaient la représentation provinciale : Bruges, Ypres et le Franc avaient consenti; mais Gand avait répondu qu'il était prêt à fournir un secours en hommes, si l'empereur en avait absolument besoin, « selon l'ancien transport et ancienne « coutume de faire, » et autrement point, « considéré le mauvais temps, petite né- « gociation et gagnage et les précéden- « tes aides encore courantes. » La reine, ayant reçu cette réponse, avait ordonné que l'aide fut levée au quartier de Gand (5) comme dans les autres, par le motif qu'elle avait été réclamée et accordée pour la défense du pays; que, « selon le droit écrit « et la raison naturelle, » l'accord de trois membres devait être réputé pour accord général et universel; qu'il obligeait toute la province ; qu'il en avait été usé ainsi de tout temps, et notamment en 1525 et 1535.

Les échevins et deux doyens de Gand se plaignirent; ils invoquèrent leurs pri-

(1) « Madame ma bonne seur, ceste sera pour » vous advertir comme, aujourduy environ » le midi, l'impératrice s'est accouchée d'ung » filz, lequel est trespassé.....» (Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, du 21 avril 1539, dans les *Analectes historiques*, t. IV, p. 429.)

C'est donc à tort que Sandoval et, d'après lui, M. Lafuente, font naître cet enfant le jour de la mort de l'impératrice.

(2) « Madame ma bonne seur, ceste sera pour » vous advertir du trespas de l'impératrice, la- » quelle, lorsque je la pensoye, avec l'advis des » médecins, estre hors de dangier, comme vous » escripviz dois son accouchement, tumba, le tier » jour d'icelluy, en fièvre, qui l'a tellement tra- » vaillée, avec un caterre tumbant sur sa poitrine, » que hier, xie jour de sondict accouchement, » elle a rendu l'esperit...» (Lettre de Charles à la reine Marie, du 2 mai, dans les *Analectes historiques*, t. IV, p. 430.)

(3) « Sa Majesté impériale le sent incrédible- » ment,» écrivait Granvelle à la reine Marie le 3 mai.

(4) Lettres de Granvelle à la reine Marie, des 4 et 27 juin. (Archives impériales à Vienne.)

Lorsque Charles-Quint traversa la France, de nouvelles tentatives furent faites auprès de lui, pour l'engager à épouser la fille du roi : elles n'eurent pas plus de succès que les précédentes (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 569.)

(5) Le quartier de Gand était le plus considérable des quatre quartiers de la Flandre; il comprenait les châtellenies du Vieux-Bourg, d'Audenarde, de Termonde, d'Alost, de Courtrai, du pays de Waes et les Quatre-Métiers, c'est-à-dire beaucoup plus que ne contient aujourd'hui la province de la Flandre orientale.

viléges : ils demandèrent qu'il fût sursis à la levée de l'aide, et que les contribuables mis en prison pour refus de la payer fussent élargis. La reine leur offrit le recours à la justice ; elle leur laissait l'option entre le conseil privé et le grand conseil de Malines : ce dernier était le tribunal souverain et le juge en dernier ressort de la Flandre. Les Gantois voulaient, avant tout, que la reine cédât à leur double demande : la reine s'y étant refusée, le 31 décembre 1537, par acte fait devant notaire, ils appelèrent de son refus à la personne même de l'empereur. Charles, que sa sœur avait tenu au courant de tous les incidents de cette affaire, leur écrivit, de Barcelone, le 31 janvier, une longue lettre : il y témoignait son étonnement qu'ils n'eussent pas accepté la voie de justice que la reine leur avait offerte et de laquelle tous bons et loyaux sujets se devaient contenter ; il s'émerveillait qu'ils prétendissent non-seulement s'exempter du paiement de l'aide, mais encore empêcher que les habitants de leur quartier ne la payassent, comme si ceux-ci étaient leurs sujets et non les siens, et ne lui pouvaient rien donner ou accorder sans leur aveu ou consentement. « Nous « avions — ajoutait-il — toujours eu « cette opinion et espoir de vous que, « durant notre absence, vous vous em- « ployeriez plus à nous aider, assister et « servir que nuls autres, à cause que « sommes gantois et avons pris naissance « en notre ville de Gand. » Il les requérait enfin de vouloir, « à sa contempla- « tion, » consentir la levée de l'aide dans leur quartier : s'ils continuaient à s'y montrer opposés, il leur ordonnait, sous peine d'encourir son indignation, de relever leur appel devant le grand conseil, n'entendant pas, lui, en prendre connaissance hors du pays, et le temps où il y pourrait revenir étant incertain. Cette lettre, qui leur fut remise au mois de mars, produisit sur eux une médiocre impression. Ils ne tinrent également pas de compte d'un mandement de l'empereur que le conseiller d'État Schore, revenant d'Espagne, leur insinua le 25 avril, et qui enjoignait à tous contribuables du quartier de Gand d'acquitter leur quote-part dans l'aide : à défaut de quoi ils y seraient contraints.

Au mois de mai 1538, la reine, ayant à solliciter une nouvelle aide des membres de Flandre, ainsi qu'elle l'avait fait des autres provinces, pour la solde des gens de guerre et l'entretien des places fortes, ordonna l'élargissement provisoire des personnes qui s'étaient laissé emprisonner plutôt que de payer la somme à laquelle elles étaient taxées. Cette mesure ne produisit pas le fruit qu'elle s'en promettait : Gand accueillit sa demande par un refus unanime ; Ypres ne montra pas une meilleure volonté ; Bruges et le Franc étaient dans des dispositions plus favorables, mais ils n'osaient les manifester de crainte de mécontenter le peuple (1). La reine, voyant cela, fit recommencer les poursuites pour la perception de l'aide de 1537. Les Gantois réclamèrent de nouveau et avec une grande vivacité ; elle leur répondit, comme précédemment, que, s'ils se croyaient lésés, ils n'avaient qu'à s'adresser à la justice. La plupart des villes et des villages du quartier de Gand finirent par payer la contribution ; mais il n'en fut pas de même de la châtellenie du Vieux-Bourg qui était contiguë au territoire de la ville : là les Gantois ne permettaient pas aux huissiers d'exécuter les contribuables.

Les choses étaient en cet état lorsque, le 7 juillet 1539, le magistrat assembla la collace (2). Les provinces de Brabant, de Hainaut et d'Artois avaient résolu d'envoyer une ambassade à l'empereur, pour lui présenter des compliments de condoléance sur la mort de l'impératrice : le magistrat proposa à la collace d'adjoindre à cette ambassade des députés de la Flandre ; il lui fit, de plus, suivant la coutume, la proposition de mettre en ferme, pour l'année commençant au 15 août, les impôts et accises de la ville. Les

(1) Lettre de la reine à l'empereur du 9 juin 1538. (Archives du royaume.)

(2) La *collace* était, à Gand, la représentation de la commune, comme le *conseil large* à Anvers et à Malines ; elle se composait de trois membres : la bourgeoisie, les cinquante-trois métiers, et le métier des tisserands auquel cinq autres étaient unis.

trois membres dont était composé le corps représentatif de la commune se prononcèrent contre l'envoi de députés en Espagne; le premier seul consentit à la mise en ferme des impôts : les deux autres voulaient que la perception en fût suspendue tant que la reine n'aurait pas fait droit à leurs prétentions; ils disaient ouvertement qu'ils ne voteraient plus de subside quelconque qui leur serait demandé par l'empereur ou en son nom (1). Quelque temps après, le magistrat, à la réquisition des métiers, fit extraire du secret de la ville (2) et lire publiquement tous les priviléges. On avait fait accroire au peuple qu'il en existait un, appelé *l'Achat de Flandre*, en vertu duquel aucune aide ne pouvait être levée dans la province sans le consentement des Gantois; on ne le trouva point; il n'en existait pas même la moindre trace dans les inventaires des archives.

Le 15 août, les commissaires de la reine renouvelèrent la loi en la manière accoutumée. Il était d'usage que, aussitôt après ce renouvellement, chaque métier élût et présentât au grand bailli et aux échevins trois personnes entre lesquelles ils choisissaient le doyen qui allait entrer en fonctions : les métiers déclarèrent qu'ils ne procéderaient à l'élection de leurs doyens qu'après qu'on aurait fait cesser la perception de tous les impôts dans la ville et constitué prisonniers les magistrats qui avaient été en charge du 15 août 1536 au 15 août 1537 : ils accusaient surtout ceux qui avaient rapporté à la reine, en des termes inexacts suivant eux, la résolution de la collace sur l'aide des quatre cent mille florins (3), et ceux qui seraient allés clandestinement au secret de la ville, pour en emporter plusieurs priviléges, au nombre desquels était le fameux *Achat de Flandre*. Les échevins se virent obligés de céder à leurs exigences; ils firent prendre Liévin Pien et Jean van Waesberge : le premier avait été grand doyen en 1537, et le second échevin ; la plupart des autres magistrats avaient eu le temps de s'enfuir. Pien, après avoir été, à plusieurs reprises, sur la réquisition impérative des métiers, mis à la torture de la manière la plus barbare, fut décapité le 28 août ; il fallut le porter sur une chaise au lieu de l'exécution, tant son corps était brisé par les tourments qu'on lui avait fait souffrir. Les échevins, qui étaient convaincus de son innocence, le condamnèrent, pour ne pas s'exposer à la fureur du peuple ; il mourut courageusement en leur reprochant leur pusillanimité.

Les exigences des métiers augmentaient avec les concessions qui leur étaient faites. Le 11 avril 1515, quelques jours après son inauguration comme comte de Flandre, Charles, par un acte signé de sa main, avait ordonné qu'à l'avenir le grand bailli, les échevins, les doyens et tous les officiers de la ville de Gand feraient serment, avant d'entrer en fonctions, d'observer la paix de Cadsant (4); cet acte, sur son commandement exprès, avait été déposé au secret de la ville et enregistré dans le livre aux priviléges. Les métiers demandèrent que le *calfvel* (c'est ainsi qu'ils l'appelaient, parce qu'il était écrit sur parchemin) fût déchiré ou brûlé. En vain le grand bailli et les échevins leur représentèrent qu'anéantir un acte portant la signature de l'empereur, ce serait outrager l'empereur lui-même et encourir son indignation; en vain ils leur offrirent de mettre le *calfvel* dans un coffre à trois clefs dont chacun des membres de la ville aurait une, et d'en tenir l'observation en surséance jusqu'à la venue de l'empereur : ces raisons ne les touchèrent point, et force fut au magistrat de se soumettre à leur volonté. Le 2 septembre, l'acte de 1515, ayant été apporté sur le bureau des échevins, à l'hôtel-de-ville, en présence de toute la loi, des métiers et d'une multitude de

(1) Lettre de la reine à l'empereur du .. juillet (Archives du royaume.)

(2) On appelait ainsi, à Gand, la trésorerie des chartes.

(3) C'était le contingent de la Flandre dans les douze cent mille florins demandés à toutes les provinces.

(4) Cette paix avait été conclue, le 29 juillet 1492, devant l'Écluse, entre le duc Albert de Saxe, lieutenant général du roi des Romains et de l'archiduc Philippe, et les Gantois ; Maximilien l'avait ratifiée au mois d'août suivant. Elle apportait des restrictions notables aux priviléges dont les Gantois avaient joui jusqu'alors.

peuple, fut coupé en plusieurs morceaux (1), lesquels on jeta à la foule, qui les déchira en plus de mille pièces. On déchira de même le feuillet du livre aux priviléges sur lequel l'acte était transcrit.

La reine était partie, au mois de juillet, pour les provinces du nord; à la nouvelle de ce qui se passait à Gand, elle se hâta d'en revenir. Arrivée à Malines le 7 septembre, elle y appela, pour les consulter sur la conduite qu'elle avait à tenir dans les conjonctures difficiles où elle se trouvait, les principaux seigneurs des Pays-Bas, ainsi que les députés de Bruges, d'Ypres et du Franc; ces derniers s'excusèrent de lui donner leur avis, de crainte de se compromettre envers les Gantois. Ceux-ci, cependant, s'enhardissant de plus en plus, prétendirent que les échevins de la keure nommés le 15 août fussent destitués; que les sergents du grand bailli, qui tenaient leurs commissions du gouvernement, fussent remplacés par d'autres; que les membres du magistrat et tous les officiers de la ville prêtassent un nouveau serment dont ils dictèrent la formule. Ils firent emprisonner, sous des prétextes frivoles, plusieurs bourgeois qui avaient rempli l'office de trésorier. Les émigrations étaient devenues nombreuses : ils intimèrent aux absents l'injonction de rentrer dans leur domicile, sous peine de confiscation de leurs biens; ils firent afficher aux portes des villes, dans toute la Flandre, les noms des fugitifs, avec promesse de six cents carolus pour chacun de ceux qui leur seraient délivrés vivants. Ils ordonnèrent la construction de nouveaux ouvrages de fortification et la mise en état de l'artillerie, des tentes et des pavillons de la ville, contraignant les maisons religieuses à leur donner de grosses sommes pour couvrir ces dépenses. Ils firent faire le dénombrement des habitants, qu'ils répartirent en connétablies commandées par des chefs dévoués à la cause populaire.

Déjà l'esprit de sédition s'était propagé dans d'autres parties de la Flandre, dans celles surtout qui formaient le quartier de Gand. A Alost les habitants, s'étant assemblés en armes, avaient réclamé la lecture des priviléges (2). A Courtrai les gens de métiers ne s'étaient pas bornés à cette demande, mais ils avaient fait emprisonner plusieurs bourgeois qui leur déplaisaient et exigé l'abolition de certains impôts. Une grande fermentation régnait à Audenarde. La régente était impuissante à réprimer ces désordres; elle n'avait à sa disposition ni troupes ni les moyens d'en lever. Elle ne pouvait cependant se résoudre à céder aux dernières prétentions des Gantois : révoquer sans cause des magistrats légalement institués au nom de l'empereur, et admettre une formule de serment qui renfermait une abrogation implicite de la paix de Cadsant, c'était à ses yeux des actes de la plus mauvaise conséquence. De l'avis des ministres et des seigneurs qui étaient auprès d'elle, elle envoya à Gand Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, et le président du grand conseil, Lambert de Bryarde. Ces deux personnages y étaient bien vus; elle espérait que, par leur influence, ils amèneraient les métiers à reconnaître ce que leurs demandes avaient d'exorbitant. Elle ne tarda pas à apprendre qu'elle s'était abusée : la commune voulait absolument la destitution des échevins de la keure et le nouveau serment; rien n'eût été capable de l'y faire renoncer. La régente fut obligée de céder sur l'un et l'autre point; mais elle le fit en protestant, par acte authentique (3), qu'elle agissait com-

(1) Ce fait est rapporté de différentes manières dans les relations du temps. D'après un écrit (*inédit*) envoyé par la reine Marie à l'empereur le 10 septembre, ni le grand bailli ni aucun des échevins ne voulurent lacérer le *calfvel*, et ce fut le doyen des tisserands qui le coupa en trois morceaux. Suivant le *Discours des troubles*, que rédigea le conseiller Schore et que Hoynck van Papendrecht a publié, la lacération en trois morceaux fut le fait des pensionnaires des trois membres de la ville. L'auteur de la *Relation des troubles*, que nous avons nous-même mise en lumière, raconte que le grand doyen fut le premier qui cassa l'acte « d'un cop de couteau au » travers, » et qu'ensuite le semblable fut fait par le doyen des tisserands, le premier échevin de la keure et le premier échevin des parchons.

(2) Lettre de la reine à l'empereur du 25 septembre 1539 (Archives du royaume.)

(3) De plus, en faisant sceller les lettres patentes des commissaires chargés de nommer de nouveaux échevins, elle écrivit de sa main sous la cire : *Par force et pour éviter plus grand mal, ay consenty ceste commission.* MARIE.

me contrainte et forcée, et qu'elle tenait pour nulle et de nulle valeur la commission à laquelle elle allait apposer sa signature (26 septembre 1539).

Après la nomination de nouveaux échevins et qu'ils eurent prêté serment dans la forme imposée par les métiers, les commissaires de la reine requirent ceux-ci, puisqu'il avait été satisfait à leurs demandes, de ne plus s'immiscer dans l'administration de la justice, de se retirer de leurs chambres, où ils étaient en armes depuis plusieurs semaines, et de reprendre leurs travaux habituels. Loin de déférer à cette réquisition, les métiers exigèrent qu'il fût procédé contre les échevins des parchons de 1537 par appréhension de leurs personnes, comme il l'avait été contre les échevins de la keure; ils déclarèrent qu'à l'avenir ils ne présenteraient plus de candidats au collége échevinal pour le choix de leurs doyens, mais qu'ils les choisiraient eux-mêmes. La reine avait mis quelques gens de guerre au château de Gavre appartenant à la comtesse d'Egmont; les Gantois lui écrivirent pour qu'elle les rappelât, ainsi que tous ceux qui occupaient des châteaux ou des forts au quartier de Gand; ils réclamèrent le renvoi des fugitifs de leur ville qui étaient auprès d'elle. Le ton de leurs lettres était arrogant; ils y affectaient, en parlant de l'empereur, de ne le traiter que de leur *seigneur naturel*, au lieu de l'appeler leur *souverain seigneur*, comme le faisaient les autres corps politiques des Pays-Bas. Ils proposèrent aux villes de Bruges, d'Ypres, d'Audenarde, de Courtrai, d'Alost, de Termonde, de se confédérer avec eux; ils leur demandèrent, si le gouvernement leur envoyait des troupes, de ne pas les recevoir; ils résolurent qu'à celles qui viendraient au plat pays on se mettrait en mesure de résister par le son de la cloche; ils députèrent des commis pour prendre le commandement des forteresses de leur quartier; ils sommèrent le capitaine du château de Rupelmonde de leur en donner l'entrée; ils résolurent de munir d'artillerie les portes, tours et murailles de la ville; ils firent faire des ponts-levis; ils commandèrent aux baillis, mayeurs, écoutètes, de clore tous les passages. Entre ces actes et une rébellion ouverte il n'y avait guère de différence (1). Le narrateur anonyme des troubles, qui était sur les lieux, assure que les chefs du mouvement voulaient faire de Gand « une ville de commune et non subjecte « à nul prince ne seigneur, comme il y « en avoit plusieurs ès Allemagnes, Ytalie et ailleurs » ; il ajoute que les Gantois « cuidoient qu'il n'y eût prince,

(1) Du Bellay et Paradin rapportent que les Gantois envoyèrent des députés à François Ier, pour lui offrir de mettre leur ville et toute la Flandre en son obéissance. Sandoval confirme le fait, et il ajoute que le roi transmit à l'empereur les lettres originales qui contenaient cette offre. Hâtons-nous de le dire : ce fait, qui aurait constitué une trahison envers la patrie, n'a pas été prouvé jusqu'ici, et quelque autorité qui s'attache aux récits des trois historiens cités, il est encore permis de le révoquer en doute. Que, dans l'été de 1539, les Gantois aient député des personnes à Paris, cela est certain; mais on ne sait rien de positif sur la mission de ces députés. Si nos archives renfermaient, comme avant 1794, toute la correspondance de Charles-Quint avec la reine Marie, et celle que l'un et l'autre entretenaient avec l'ambassadeur impérial en France, l'abbé de Saint-Vincent, nous y trouverions, selon toute probabilité, des renseignements complets à cet égard; mais, par malheur, nous n'en avons plus que des fragments. Dans une lettre du 23 septembre (*inéd.*), la reine dit à l'ambassadeur : « Pour » ce que aucuns députez et solliciteurs des Gan» toys se sont puis naguères trouvez à Paris, » combien que l'ambassadeur du roy très-chres» tien estant icy m'a dict que ce fust pour recou» vrer aulcunes copies auctenticques, mesmes de » la paix de l'an IIIIxx et deux, je vous prie avoir » l'œil au guect, empescher leurs entreprinses et » m'advertir de ce que en trouverez à toute la » meilleure diligence que faire pourrez, ensem» ble des noms et surnoms desdicts députez et » solliciteurs ou que par cy-après y pourront ar» river, et s'ils ont obtenu lesdictes copies. » Et l'abbé de Saint-Vincent lui répond, le 1er octobre, de Compiègne, où était la cour de France : « J'ai » envoyé à Paris pour sçavoir ce que les commis» saires gantois dont vos lettres font mention » auront pourchassé, et quels instrumens et let» trages ils pourront avoir recouverts, et aussi » pour sçavoir, s'il est possible, leurs noms; et » de ce que j'en entendray ne fauldray advertir » incontinent V. M... » Les pièces que nous possédons ne nous en apprennent pas davantage.

Les Gantois ne pouvaient guère ignorer les dispositions de François Ier, qui étaient loin de leur être favorables : non-seulement ce monarque disait à l'ambassadeur de l'empereur *qu'ils méritaient d'être bien vivement châtiés* (Lettre (*inéd.*) de l'abbé de Saint-Vincent du 28 septembre 1539), mais encore il offrait à la reine Marie, pour l'aider à dompter leur rébellion, des troupes qu'il avait sur la frontière.

Quand Charles-Quint traversa la France, le roi et le connétable lui donnèrent le conseil de traiter Gand avec rigueur. (Ribier, t. I, p. 501.)

« tant feust puissant, qu'il les eust sceu « vaincre et mectre en obéissance (1). »

Depuis que le différend avec les Gantois avait pris un caractère inquiétant, la reine avait, à diverses reprises et en des termes pressants (2), écrit à son frère, pour le supplier de venir aux Pays-Bas; elle ne voyait que dans sa présence le remède à la situation périlleuse où elle était; lui seul pouvait imposer aux séditieux, réprimer leur audace et rétablir l'autorité du gouvernement et des lois. Charles en était convaincu autant qu'elle-même. Mais s'éloigner de l'Espagne lorsqu'il y avait à peine quelques mois qu'il y était de retour, ne lui était pas chose facile : les Castillans se plaignaient, en toute occasion, qu'il résidât si peu dans les royaumes d'où il tirait sa principale puissance; les observations qui lui avaient été faites à ce sujet aux dernières cortès de Valladolid avaient été renouvelées aux cortès de Tolède; il avait à craindre aussi que son éloignement de la Péninsule n'encourageât Barberousse, qui venait de reprendre Castel-Novo (3), à poursuivre ses entreprises dans la Méditerranée (4). Il n'hésita plus en apprenant les événements des derniers jours d'août et du commencement de septembre. Afin d'arriver bientôt aux Pays-Bas, il résolut, malgré les remontrances de la plupart de ses ministres espagnols (5), de passer par la France : le roi lui avait fait témoigner le plaisir qu'il aurait à l'y recevoir et l'y accompagner (6).

Les Gantois ne crurent pas d'abord à ce voyage de l'empereur; ils étaient persuadés que les armements du Turc, qui menaçaient ses États d'Espagne et d'Italie, les difficultés que lui suscitaient les luthériens en Allemagne, et les affaires intérieures de ses royaumes, ne lui permettraient point de venir aux Pays-Bas. Dans cette persuasion, loin de songer à entrer en arrangement avec la reine, ils insistèrent pour qu'elle leur délivrât ceux de leurs concitoyens qui avaient cherché un refuge auprès d'elle; ils continuèrent de s'opposer à la levée, dans le quartier de Gand, de l'aide de quatre cent mille florins, déclarant qu'ils y résisteraient même par la force, prescrivant aux gens de loi des villages d'appréhender et de remettre entre leurs mains ceux qui tenteraient de les exécuter pour le payement de leur quote-part; ils firent prendre et amener dans leurs prisons deux hauts-pointres de la châtellenie de Courtrai auxquels on ne reprochait autre chose que d'avoir procédé à la répartition de l'aide dans cette châtellenie. L'arrivée à Gand, le 30 octobre, du comte du Rœulx, venant directement d'Espagne, les remontrances qu'il leur adressa en vertu de lettres de créance et d'instructions signées de la main de l'empereur, commencèrent à leur ouvrir les yeux. Ils consentirent alors à laisser la justice suivre son cours; ils autorisèrent le rétablissement de certains impôts; ils souffrirent que les échevins relaxassent tous ceux qui avaient été mis en prison pour cause de la réponse donnée à la reine en 1537 (7). Quand il ne leur resta plus de doute sur la venue de l'empereur, ils nommèrent douze députés, quatre de chacun des membres de la ville, chargés d'aller au-devant de lui, de le complimenter et de justifier leur conduite.

(1) *Relation des troubles*, pp. 26 et 28.

(2) Elle lui écrivait, entre autres, le 9 juin 1538 : « Il gist icy que V. M. soit mestre ou var- » let... » Et le 27 septembre 1539 : « Il est néces- » saire que V. M. se résoulde de laisser venir ses » pays en gouvernement et régime de la commune » et régner iceulx, ou que V. M. en demeure le » prince... » (Archives du royaume.)

(3) Le 7 août 1539.

(4) Lettre de l'empereur à la reine du 15 septembre 1539. (Archives du royaume.)

(5) Le principal de ces ministres, le grand commandeur Francisco de los Covos, d'accord avec Granvelle, contribua beaucoup au parti que prit Charles-Quint.

Du reste, aux Pays-Bas mêmes, où la venue de l'empereur était tant désirée, sa détermination de traverser la France excita des inquiétudes. La reine lui écrivait, le 15 octobre, qu'elle ne la trouvait « estre sans grant hasard. » Le 21 du même mois elle lui mandait qu'elle en avait donné connaissance aux principaux seigneurs et bons personnages étant auprès de sa personne : « Tous, ajoutait-elle, » ont esté resjoyz et confortez de l'espoir que » donnez de vostre briefve venue, mais non sans » grande crainte du hasard de vostre passaige, » lequel ilz pèsent fort. » (Archives du royaume.)

(6) Lettre de Covos et de Granvelle à l'abbé de Saint-Vincent, ambassadeur en France, du 27 septembre 1539. (*Relation des troubles*, p. 249.)

(7) « Ceulx de Gand font plus de doulx à ceste » heure, pensant par ce bout l'eschapper », écrivait la reine Marie à l'empereur le 16 novembre. (Archives du royaume.)

François Ier, informé de l'intention de Charles-Quint de traverser la France, s'était empressé de l'engager à y donner suite, l'assurant, en foi de prince, qu'il lui serait fait, dans son royaume, le même honneur, le même traitement qu'on ferait à sa propre personne (1). Le connétable de Montmorency et le cardinal de Lorraine avaient joint leurs instances à celles de leur maître (2). Le dauphin, à son tour, s'était associé au vœu et aux assurances du roi : il avait ajouté qu'il entretiendrait et observerait à jamais tout ce que son père aurait promis et accordé à l'empereur (3). Des engagements aussi formels, si l'empereur avait eu quelque défiance, ne l'auraient pas laissé subsister dans son esprit, car, en les violant, François Ier se serait déshonoré aux yeux du monde entier. Charles fait donc ses dispositions de départ. Il commet au gouvernement de la Castille le cardinal archevêque de Tolède, don Juan de Tavera, et le grand commandeur Francisco de los Covos. Il nomme le comte de Morata, le duc de Calabre, le marquis de Lombay, D. Diego Hurtado de Mendoza, vice-rois respectivement d'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Navarre. Par un codicille et une instruction qu'il laisse au prince son fils (4), il lui fait connaître ses vues sur les alliances matrimoniales à contracter entre les maisons d'Autriche et de France; il recommande particulièrement au prince, au cas que Dieu dispose de lui, ses pays d'embas et de Bourgogne, « ayant si « bien et léalement toujours servi et tant « souffert par les guerres passées et sa « longue absence d'iceux; » il l'exhorte « à toujours préférer leur bien et con- « tentement raisonnable au sien par- « ticulier. » Le 11 novembre il quitte Madrid. Il va visiter, en passant, la reine sa mère à Tordesillas. Le 21, à Valladolid, il prend la poste avec une suite peu nombreuse (5). Entre Saint-Sébastien et Fontarabie il rencontre le duc d'Orléans; il trouve à Bayonne le dauphin, le connétable, le cardinal de Châtillon et plusieurs princes et seigneurs français. Le 1er décembre il couche à Bordeaux. Le roi et la reine l'attendaient à Loches avec une cour brillante; il y arrive le 12; il est accueilli par son beau-frère et par sa sœur de la manière la plus affectueuse. Le lendemain ils se mettent en chemin tous ensemble. Ils couchent au château de Chenonceaux le 13, à Amboise le 14, à Blois le 17, à Orléans le 20, le 24 à Fontainebleau, où de grandes chasses avaient été préparées : on savait que c'était le plaisir favori de l'empereur. Ils partent de Fontainebleau le 30. Le jour suivant Charles s'arrête au bois de Vincennes; il fait son entrée à Paris le 1er janvier 1540.

Les Parisiens étaient très-curieux de connaître le puissant empereur, le conquérant de Tunis, le monarque qui avait tenu leur roi captif : l'impression qu'il produisit sur eux répondit à l'idée qu'ils s'étaient faite de lui, et ils manifestèrent, par des démonstrations non équivoques, la joie qu'ils éprouvaient de voir réunis deux souverains dont l'inimitié avait coûté à la France tant de sang et de trésors. Charles passa six jours à Paris pendant lesquels le roi, la reine, les princes et toute la cour, rivalisant de prévenance pour sa personne, s'efforcèrent de lui procurer des distractions qui lui laissassent de son séjour dans cette capitale un souvenir agréable (6). Le 7 il se remit en

(1) Lettre du 7 octobre 1539. (*Relation des troubles*, p. 258.)

(2) Lettres de la même date. (*Ibid.*, pp. 260 et 261.)

(3) Lettre du 17 octobre. (*Ibid.*, p. 275.)

(4) L'un et l'autre en date du 5 novembre 1539. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, pp. 542 et 549.)

(5) Elle se composait du duc d'Alb.e, du Sr de Bou-su, grand écuyer, de D. Pedro de la Cueva, maître d'hotel, du seigneur de Rye, sommelier de corps, du comte d'Egmont, gentilhomme de la chambre, de D. Luis d'Avila, des Srs de la Chaulx, de Peloux, de Flagy, d'Herbais, des secrétaires Bave et Idiaquez, d'un médecin, d'un barbier, etc

(6) Les historiens français rapportent, entre autres anecdotes sur le séjour de Charles-Quint à Paris, les deux suivantes. François, en présentant à l'empereur la duchesse d'Etampes, lui aurait dit : « Voyez-vous cette belle dame? Elle me con- » seille de ne point vous laisser partir d'ici que » vous n'ayez révoqué le traité de Madrid; » et l'empereur lui aurait répondu : « Eh bien! si l'avis » est bon, il faut le suivre. » Un jour le duc d'Orléans, sautant sur la croupe du cheval de l'empereur et le tenant embrassé, se serait écrié : « Votre Majesté Impériale est à présent mon pri- » sonnier; » ce mot aurait fait tressaillir l'empereur. A quoi l'on ajoute que le dauphin, le roi de Navarre et le duc de Vendôme voulaient en effet

route. Il aurait souhaité faire ses adieux au roi à Paris même ; il aurait ainsi achevé plus rapidement son voyage (1) : mais François voulut le conduire jusqu'aux frontières de son royaume, et ce fut seulement à Saint-Quentin, le 20 janvier, qu'ils se séparèrent. Le dauphin et le duc d'Orléans continuèrent d'accompagner l'empereur, qui, le même jour, arriva avec eux à Cambrai. Il y trouva une partie des seigneurs des Pays-Bas, ayant à leur tête le duc d'Arschot, lieutenant, capitaine général et grand bailli de Hainaut. Le 21 il entra à Valenciennes, où la reine sa sœur l'attendait, entourée de la duchesse douairière de Milan, des dames principales du pays, des évêques de Tournai et d'Utrecht et des seigneurs qu'elle avait gardés auprès d'elle. Les princes retournèrent en France le 24. Le 26 l'empereur et la reine quittèrent Valenciennes ; ils arrivèrent à Bruxelles le 29.

Charles avait donné audience, à Valenciennes, à la députation gantoise (2). Le 9 février il part de Bruxelles avec sa sœur et sa nièce la duchesse de Milan, suivi de sa maison, de sa garde et d'une foule de grands personnages. C'est à la tête de ce cortége et des cinq compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas qu'il entre, le 14, à Gand, où il avait été précédé d'un corps d'infanterie levé récemment en Allemagne par ses ordres (3). La première mesure qu'il prend a pour objet la mise en liberté des deux hauts-pointres de la châtellenie de Courtrai qui avaient été amenés dans les prisons de la ville. Il ordonne l'arrestation des principaux auteurs des troubles. Quelques-uns de ceux-ci avaient pris la fuite : il mande à ses officiers de la Flandre et du Brabant de les arrêter, s'ils les découvrent dans les lieux de leur juridiction ; il défend à tous ses sujets, sous peine de punition corporelle, de leur donner asile ou de cacher leur retraite. Il enjoint aux échevins de renouveler leur serment suivant la formule prescrite par la paix de Cadsant. Dès le surlendemain de son arrivée, ceux-ci lui avaient présenté une requête où ils le suppliaient de les maintenir en leurs libertés et priviléges : il les fait comparaître devant lui, le 24 février, en l'une des salles de son palais, dont les portes avaient été ouvertes au public. Là le procureur général, Me Baudouin Le Cocq, prononce un long réquisitoire qu'il termine en déclarant que les Gantois, par les délits dont ils se sont rendus coupables, ont encouru la perte de leurs corps, de leurs biens et de tous leurs priviléges. Les échevins demandent copie de ce réquisitoire, qui leur est accordée, avec le temps nécessaire pour y répondre. Charles et Marie vont à Bruxelles au-devant de leur frère le roi des Romains, qu'ils amènent à Gand. Aussitôt après son retour, l'empereur ordonne la levée de l'aide de quatre cent mille florins dans les localités de la Flandre où elle restait à recouvrer en tout ou en partie ; il prescrit que les impôts et accises dont la perception a été suspendue dans la ville durant les troubles, y soient rétablis. Le 6 mars les échevins se rendent au palais et présentent leur réponse aux accusations formées contre eux. L'avocat fiscal près le grand conseil, Me Pierre du Breul, prend la parole : il s'émerveille de leur audace et de leur arrogance : il réfute, de point en point, ce qu'ils ont allégué pour leur justification ; il conclut, en son nom et en celui du procureur général, à ce que leurs priviléges soient révoqués et que l'empereur règle le gouvernement de la ville de telle sorte qu'à l'avenir la sédition dont elle a été le théâtre ne se renouvelle plus. L'empereur annonce qu'il fera connaître sous peu sa détermination.

arrêter Charles-Quint à Chantilly, dans une visite faite à ce château du connétable.

Ce sont là (pour nous servir d'une expression fort en vogue aujourd'hui) des *racontars* qui ne méritent pas de figurer dans des histoires sérieuses.

(1) Lettre de Charles au cardinal archevêque de Tolède du 6 janvier 1540. (*Relation des troubles*, p. 653.)

(2) Les récits varient sur le langage que Charles-Quint tint aux députés. Tandis que ce langage aurait été sévère et menaçant selon la *Relation des troubles*, il aurait, au contraire, d'après le *Cort verhael*, dont nous avons fait précéder cette *Relation*, été très-amical

(3) Ce corps avait un effectif de trois mille cent et quatre-vingt dix hommes. (Lettre de Charles-Quint au cardinal de Tolède du 14 février, dans la *Relation des troubles*, p. 668.)

Quelques jours auparavant, Charles avait mandé le président du grand conseil, le chancelier de Brabant et le président d'Artois, afin qu'ils délibérassent, avec les conseils d'État et privé et les chevaliers de la Toison d'or, sur les mesures qu'il avait à prendre. Le 16 mars il déclare, de leur avis, « retenir à lui » la décision des procès des Gantois prisonniers, « attendu la qualité des cas et dé- » lits dont ils sont chargés. » Le jour suivant il en condamne neuf au dernier supplice ; ils sont exécutés sur la place de Sainte-Pharaïlde, au même endroit où Liévin Pien avait péri ; leurs corps sont attachés à des roues et leurs têtes mises sur des pieux hors de la porte de Ter Muyden (1). Les échevins, ayant sollicité une audience de l'empereur, viennent, le 21, accompagnés des doyens et jurés des métiers et d'un grand nombre de bourgeois notables, implorer sa clémence ; le lendemain ils se rendent auprès de la reine, qu'ils supplient d'avoir pitié d'eux, de leur pardonner les offenses que quelques méchants lui ont faites, d'être leur avocate auprès de l'empereur. Charles leur répond qu'il n'a d'autre désir au monde que d'user de grâce et de miséricorde, mais qu'il a aussi le devoir de faire justice ; que, dans le moment même où ils parlent, il est averti que la plupart des habitants continuent en leur mauvais vouloir, et que, s'ils se repentent de quelque chose, c'est de n'avoir pas mis à exécution tous leurs projets. La reine leur témoigne son étonnement de l'animosité qu'on a montrée contre elle, jusqu'à l'attaquer même en son honneur; elles les assure toutefois qu'elle n'en conserve aucun ressentiment; elle leur promet de parler en leur faveur à son frère. Les fêtes de Pâques approchaient; l'empereur va les passer à l'abbaye de Baudeloo, le roi des Romains à l'abbaye de Tronchiennes, la reine Marie à l'abbaye de Deynze.

Charles avait résolu, pour tenir en bride la population de Gand, d'y faire ériger une citadelle ; il en pose la première pierre le 24 avril (2). Le 29, à neuf heures du matin (3), il mande à son palais les échevins de la keure et des parchons, les deux grands doyens, les notables de la bourgeoisie, les doyens et jurés des métiers, représentant les trois membres de la ville, pour entendre la lecture de la sentence qu'il a rendue contre eux dans le procès que leur a intenté le procureur général. Cette sentence déclare les Gantois coupables des crimes de « déloyauté, désobéissance, infraction « de traités, sédition, rébellion et lèse- « majesté. » Elle les prive à perpétuité de leurs priviléges, droits et franchises. Elle ordonne que ces priviléges et les livres où ils sont enregistrés soient apportés à l'empereur, pour qu'il en fasse son bon plaisir. Elle prononce la confiscation de tous les biens, rentes, revenus, maisons, artillerie, munitions de guerre que la ville et les métiers possédaient. Elle dispose que les échevins des deux bancs avec leurs pensionnaires, clercs et commis, trente notables bourgeois, le grand doyen et le doyen des tisserands, vêtus de robes noires sans ceinture et à tête nue; six personnes de chacun des cinquante-trois métiers, cinquante du métier des tisserands et cinquante de ceux qui pendant les troubles étaient appelés *creesers* (4), en chemise, et les *creesers* la corde au cou, comparaîtront devant l'empereur au jour et à l'heure qu'il fixera, et, à genoux, le prieront, ainsi que la reine, de leur faire grâce et miséricorde. Enfin elle condamne les Gantois à payer, outre leur quote-part dans l'aide de 1537, cent cinquante mille carolus d'or pour une fois et six mille carolus d'or chaque année, à titre d'amende (5). Une ordon-

(1) *Relation des troubles*, p. 88

(2) *Relation des troubles*, p. 110.

(3) C'est la date qu'assignent à la prononciation de la sentence la *Relation des troubles* et la lettre à l'archevêque de Séville que nous avons donnée, p. 681, à la suite de cette *Relation*. Les lettres mêmes de la sentence sont datées du 30.

(4) Nos historiens ne sont pas d'accord sur la signification à attribuer à ce mot. M. Steur fait dériver *creesers* de *creysschen*, pleurer, crier, agiter, troubler. M. Alex. Henne le traduit par *braillards*. M. Kervyn de Lettenhove pense que les *creesers* n'étaient autres que des adhérents à la secte luthérienne. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'ils n'appartinssent à la fraction du peuple qui s'était montrée la plus violente.

(5) Sur ces deux sommes, qui ensemble s'élevaient à 206.000 carolus, l'empereur, le 18 juin, fit remise à la ville de 78,000 carolus.

nance de la même date que la sentence donne une nouvelle constitution à la ville. La nomination des échevins est attribuée au prince ou à ses délégués, sans l'intervention d'électeurs. Les trois membres qui représentaient la commune sont abolis; la collace sera formée désormais des deux colléges échevinaux et de six notables choisis dans chacune des sept paroisses de la ville par ces colléges et par le bailli. Les Gantois n'auront plus de juridiction, autorité et prééminence sur le Vieux-Bourg, les villes et châtellenies de Courtrai, Audenarde, Termonde, Alost, Grammont, Ninove, les Quatre-Métiers, le pays de Waes, en un mot sur tout ce qu'on avait accoutumé d'appeler les châtellenies et le quartier de Gand. Toute réunion du peuple, quel qu'en soit le but, est interdite; quiconque la convoquerait ou y assisterait en armes encourra la peine de mort. Les cinquante-trois métiers et le métier des tisserands sont réduits à vingt et un. Le titre et les fonctions de doyen sont supprimés; chaque métier aura un chef (*overste*) que le bailli et le magistrat choisiront parmi les bourgeois. Les fêtes de la *Tauwe wet* et de *Saint-Liévin*, si chères au Gantois, mais qui, il faut le dire, occasionnaient beaucoup d'abus et de désordres (1), sont abolies. Nous ne citons ici que les dispositions les plus essentielles de cette charte, qui se compose de soixante-quinze articles. L'humiliation, l'abaissement des Gantois sont consommés, le 3 mai, par l'amende honorable qu'ils viennent faire à l'empereur et à la reine, en présence de la cour, des chevaliers de la Toison d'or, des seigneurs, des ministres et « d'une multitude de gens de toutes qualités et « quartiers (2). » Le 4, sept arrêts de mort sont encore rendus par le prévôt général de l'hôtel et exécutés (3); ils sont suivis de nombreuses condamnations au bannissement ou à des pèlerinages. Les corporations et les individus qui, dans diverses parties de la Flandre, s'étaient associés à la rébellion, sont punis, à leur tour, de peines plus ou moins rigoureuses, selon le plus ou le moins de part qu'ils y ont pris. Courtrai voit ses priviléges confisqués et sa constitution réformée comme Gand. La charte d'Audenarde est modifiée dans un sens peu favorable aux libertés communales. Des dispositions analogues sont appliquées à Grammont, à Ninove, à Renaix, à Deynze. Toutes ces condamnations, toutes ces mesures législatives, semblent dictées moins encore par l'intention de châtier le mouvement qui vient d'avoir lieu que par celle de prévenir de nouveaux soulèvements dans la suite. Sous ce rapport on ne saurait contester que Charles-Quint n'ait atteint son but : la Flandre fut, à partir de ce temps, — si l'on excepte les quelques années de la révolution qui éclata sous Philippe II — l'une des provinces les plus paisibles des Pays-Bas.

Pendant son séjour dans la capitale de la Flandre, Charles signa (4) le renouvellement de la trêve que, trois années auparavant, la reine sa sœur avait conclue avec le roi de Danemark Christiern III. Il reçut la visite des ducs de Clèves et de Savoie, des ducs de Brunswick, de la comtesse palatine du Rhin, sa nièce, du cardinal Farnèse, légat de Paul III, de l'évêque de Trente et d'au-

(1) Sur ces deux fêtes la *Relation des troubles*, pp. 83 et 103, donne de curieux détails.

(2) *Relation des troubles*, p. 156. L'auteur ajoute : « Il y avait une fort grant presse, tant » estoit le tout plain, bas et hault, ès fenestres et » galleries de la cour; et rampoit le peuple par- » tout sur les murs et thouts des maisons de la- » dicte court où ils povoient avoir lieu et plache, » tant avoit chacun grant désir de veoir lesdis de » Gand faire ladicte réparation honnourable. Mais » le moindre nombre de tous ceulx quy y vien- » drent pour le veoir estoit de la ville, pour ce » que c'estoit bien à leur grant déshonneur et » regret. »

(3) Cinq exécutions eurent lieu à Gand, et deux à Audenarde. Il y avait eu ainsi seize exécutions capitales, comme le porte la lettre à l'archevêque de Séville que nous avons publiée. (*Relation des troubles*, p. 685.)

D'après M. Alex. Henne (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*), on en compterait vingt-deux, savoir : neuf du 17 mars, six du 19, sept du 4 mai, et il se fonde, pour celles du 19 mars, sur un passage du *Cort verhael*. Mais il est à observer : 1° qu'on ne cite pas de sentence de cette date; 2° que l'empereur, écrivant le 10 avril au cardinal de Tolède, dit expressément que jusqu'alors il s'est fait justice de neuf des plus coupables. (*Relation des troubles*, p. 678.)

(4) Le 14 avril 1540. (Alex. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VII, p. 228.)

tres grands personnages (1). Guillaume de Clèves s'était flatté d'obtenir de lui l'investiture du duché de Gueldre avec la main de la duchesse douairière de Milan : ses propositions ayant été rejetées, il se tourna vers la France, à laquelle il ne tarda pas à s'allier étroitement. Charles reçut aussi des ambassadeurs du duc de Saxe, du landgrave de Hesse et des autres princes protestants d'Allemagne. Quelque temps avant son départ de Madrid, des conférences avaient eu lieu, à Francfort (2), entre Louis de Bavière, électeur palatin, et Joachim, marquis de Brandebourg, munis de ses pleins pouvoirs, d'une part, et des députés des pays de la confession d'Augsbourg, de l'autre : il y avait été convenu (3) que l'empereur accorderait aux protestants une trêve de quinze mois; que l'accord de Nuremberg et l'édit de Ratisbonne demeureraient dans leur force et vigueur; que si, durant la trêve, on ne pouvait s'accommoder sur le fait de la religion, la paix n'en subsisterait pas moins entre les protestants et les catholiques jusqu'à la prochaine diète générale; que toutes procédures intentées contre les premiers devant la chambre impériale seraient suspendues; que les protestants ne recevraient aucun prince, État ni ville dans leur confédération, et que, de part et d'autre, on s'abstiendrait de tout appareil de guerre; enfin que, sous le bon plaisir de l'empereur, une journée, à laquelle on n'appellerait point de légat du pape, serait assignée, à Nuremberg, entre les catholiques et les protestants pour le règlement des affaires de la religion. Paul III, informé de cette convention, avait dépêché sur-le-champ à l'empereur pour qu'il ne la ratifiât point, la regardant comme attentatoire à l'autorité du saint-siége. Charles, qui ne voulait mécontenter ni le pape ni les protestants, avait évité de se prononcer. C'était afin de le faire sortir de son indécision, d'obtenir de lui l'approbation de la trêve de Francfort et conséquemment la convocation, soit d'une diète impériale, soit d'une assemblée particulière des princes et états de l'Empire, que le landgrave, l'électeur de Saxe et leurs adhérents venaient de lui envoyer des ambassadeurs. Ceux-ci montraient les dispositions les plus conciliantes; ils se déclaraient prêts à tout sacrifier pour la justice; l'agent du landgrave allait jusqu'à protester au seigneur de Granvelle que son maître avait un grand désir de faire service à l'empereur (4). Charles leur répondit que, d'accord avec le roi son frère, il ne négligerait aucun des moyens propres à rétablir la concorde et la paix dans la Germanie. Comme ils le suppliaient de mettre un terme aux procédures qui étaient intentées contre eux devant la chambre impériale, il leur donna l'assurance qu'aucune nouveauté ne serait faite à leur préjudice, à condition qu'ils s'abstinssent eux-mêmes de toute innovation (5). Lorsqu'il eut pris l'avis de Ferdinand, il annonça aux princes qui les avaient nommés, qu'une diète se tiendrait, au mois de juin, à Spire ou dans quelque autre ville d'Allemagne qui serait jugée plus convenable. Ce fut à Haguenau qu'elle se réunit.

A la suite de l'entrevue d'Aigues-Mortes, des négociations en vue d'alliances matrimoniales avaient été entamées entre les cours de France et d'Espagne. Par un écrit délivré, le 22 décembre 1538, à l'évêque de Tarbes et au Sr de Brissac, ambassadeurs de François Ier (6), Charles avait promis de ne traiter du mariage du prince son fils qu'avec madame Marguerite, fille du roi, et de donner sa fille aînée ou la seconde fille du roi des Romains au duc d'Orléans. Ce dernier mariage se serait accompli quand les parties auraient eu l'âge compétent; alors l'empereur aurait disposé du duché de Milan en faveur des époux; en même temps tous les différends qu'il y aurait eu encore entre lui et le roi se seraient vidés, et l'on aurait recherché les moyens d'assoupir ceux qui auraient subsisté entre le

(1) *Relation des troubles de Gand*, pp. 68-71. — Journal manuscrit du sieur de Herbais.
(2) En février, mars et avril 1539.
(3) Le 19 avril.
(4) Ribier, t. I, p. 507.
(5) Ribier, t. I, p. 506.
(6) L'empereur ratifia cet écrit par un acte en date du 1r fév. 1539 qui est dans Ribier, t. I, p. 565.

roi et le duc de Savoie. Quelques mois après, François Ier ayant envoyé à Tolède l'évêque élu d'Avranches, Charles avait dit à cet ambassadeur que la reddition du duché de Milan était chose « sûre » et du tout conclue et arrêtée (1). Elle n'était pourtant pas aussi décidée dans son esprit qu'il l'assurait, et il songeait dès lors à une autre combinaison sur laquelle il se proposait de consulter la reine Marie et le roi des Romains, lorsqu'il serait aux Pays-Bas (2).

A son arrivée dans ces provinces, il y fut suivi d'un nouvel ambassadeur de François Ier (3), Georges de Selve, évêque de Lavaur, à qui avaient été confiées déjà les ambassades de Venise et de Rome; ce prélat (4) était chargé de continuer les négociations commencées en Espagne (5). Alors l'empereur mit en avant la combinaison dont nous parlons plus haut. Il avait reconnu que ses sujets des Pays-Bas étaient mécontents, et avec raison, de se voir si souvent privés de la présence de leur prince naturel; que de là étaient nés les divisions, les troubles, les mutineries qui s'étaient produits dans ces provinces (6); il résolut, pour assurer leur tranquillité et leur indépendance, de les donner en dot, ainsi que les comtés de Bourgogne et de Charolais, à sa fille aînée, l'infante Marie, en contemplation de son mariage avec le duc d'Orléans. C'était offrir au roi de France beaucoup plus que le duché de Milan ne valait; après la réunion aux Pays-Bas de la Gueldre et du comté de Zutphen, on aurait pu faire du tout un royaume qui aurait été « l'un des meilleurs de toute » la chrétienté (7) : » aussi Charles-Quint était-il persuadé que le roi accepterait cette offre avec empressement et gratitude. Il n'en fut pourtant pas ainsi. A la vérité, l'empereur entendait retenir, sa vie durant, la souveraineté des Pays-Bas; jusqu'à son décès, le duc et la duchesse d'Orléans n'en auraient eu que le gouvernement; il entendait que, si la princesse d'Espagne venait à décéder sans hoirs, ces provinces retournassent à lui et à ses successeurs; il demandait que le roi se désistât de toutes prétentions à l'État de Milan, comme lui-même il abandonnerait celles qu'il avait au duché de Bourgogne; qu'il fît à son fils un parti convenable; qu'il ratifiât les traités

(1) Ribier, t. I, p. 467.

(2) Instruction au prince Philippe, du 5 novembre 1539. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 353.) — Instruction à l'abbé de Saint-Vincent, du 14 mars 1540. (*Ibid.*, p. 563.)

(3) L'évêque de Tarbes était mort en Espagne.

(4) Le sieur de Hellin, résident du roi près la reine Marie, lui fut adjoint

(5) Du Bellay, Gaillard et d'autres historiens français, que copient la plupart des historiens étrangers, Robertson nommément, accusent Charles-Quint de mauvaise foi, de duplicité, en ce qu'il aurait formellement promis à François Ier, à son passage, par la France, de lui donner l'investiture du duché de Milan dès qu'il serait arrivé aux Pays-Bas, et n'aurait pas tenu cette promesse. C'est encore là un exemple de la facilité avec laquelle les erreurs historiques se répandent et se perpétuent. Il nous suffira, pour disculper Charles-Quint, de rétablir les faits.

Lorsque l'empereur fut décidé à traverser la France, la première chose qu'il fit fut de donner à entendre au roi et à ses ministres qu'il ne pourrait être question, dans ce voyage, de négociations quelconques; c'est ce dont il informa la reine Marie, sa sœur, le 30 septembre 1539, en ces termes : « Puisque l'on est venu à tant, fault démonstrer entière confidence du roy et des siens » et passer le plus légièrement et diligemment » que fère se pourra, *excusant de viens traicter là*, comme à la vérité ne conviendroit... » (Archives du royaume.)

La cour de France accepta sans difficulté et elle observa cette condition. Granvelle, que l'empereur avait envoyé en avant, lui écrivait de Langon, le 26 novembre : « Le connestable m'a dit » de soy-mesmes et certifié plusieurs fois *que l'on* » *ne parleroit à Vostre Majesté d'affaires quelconques*, et se remectroient à quant et comme » Vostre Majesté vouldroit... » (*Relation des troubles de Gand*, p. 296.)

Charles-Quint, écrivant lui-même, d'Orléans, le 21 décembre, au cardinal de Tolède, lui disait : « On ne nous a point parlé d'affaires, et nous tenons pour certain qu'on ne nous en parlera pas » durant ce voyage, comme ils l'ont promis et » comme ils viennent de le répéter. » (*Ibid.*, p. 643.)

Et il lui mandait, le 21 janvier 1540, de Valenciennes : « En prenant congé du roi trés-chrétien, nous l'avons entretenu de ce qui touche » le Turc, et la foi, et d'autres affaires publiques » générales... En ce qui concerne les affaires » particulières de nous et de lui, nous lui avons » dit que, dès que le sérénissime roi, notre frère, » sera arrivé à Bruxelles et que nous aurons » communiqué avec lui, on pourra entendre à ce » qu'il y a à faire. Et ainsi nous nous sommes » séparés en grande amitié. » (*Ibid.*, p. 662.)

On s'étonne que M. Lafuente, qui a été à même de puiser dans les sources, ait adopté sans examen et reproduit les assertions de du Bellay, (*Historia general de España*, t. XII, p. 147 et suiv.)

(6) Instruction au prince Philippe, ci-dessus citée.

(7) Instruction à l'abbé de Saint-Vincent ci-dessus citée.

de Madrid et de Cambrai, sauf en ce qui serait innové par le traité à conclure; il proposait, pour être le mari de madame Marguerite, le fils aîné du roi des Romains, au lieu du prince Philippe, qui aurait épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre; une des conditions de cet arrangement était encore que les États du duc de Savoie lui fussent restitués; enfin l'empereur se promettait que le roi lui prêterait son concours pour le soutien de la guerre contre les Turcs et la réduction des protestants d'Allemagne (1). François Ier répondit qu'il n'accepterait les Pays-Bas, au lieu du duché de Milan, que si l'empereur en mettait en possession la princesse d'Espagne et le duc d'Orléans incontinent après le mariage consommé; il consentait au retour de ces pays à l'empereur et à ses successeurs, au cas que la princesse mourût sans prostérité, mais alors lui et ses enfants rentreraient dans leurs droits sur le Milanais; il se refusait à ratifier les traités de Madrid et de Cambrai, mais, tant que les Pays-Bas et les comtés de Bourgogne et de Charolais seraient entre les mains du duc d'Orléans, ou de l'empereur en cas de retour et durant sa vie, il consentait que le fait de la souveraineté de la Flandre et de l'Artois demeurât en l'état qu'il était; il donnerait au duc d'Orléans, pour portion de son apanage, le comté de Saint-Pol et Hesdin, avec la querelle de Tournai, Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand. Dans l'incertitude du sort futur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, il n'était pas disposé à restituer les domaines du duc de Savoie; il voulait bien toutefois donner à ce prince un dédommagement dans son royaume. Quant aux autres mariages, le roi était d'avis que ce n'était pas le moment de s'en occuper (2). Ce qui donnait à cette réponse un caractère plus grave, c'est que, dans le temps qu'il la faisait, François s'éloignait de la frontière des Pays-Bas, alors qu'on s'attendait à le voir rendre à l'empereur la visite qu'il en avait reçue, et que le connétable ne parlait plus de venir à la cour impériale, comme il en avait manifesté l'intention (3). La conduite du roi causa à Charles-Quint autant de regret que d'étonnement : il attachait le plus grand prix à l'établissement d'une paix et d'une amitié solide entre sa maison et celle de France (4); il s'était flatté que ses dernières propositions auraient ce résultat, et non-seulement le roi les repoussait, mais encore il voulait revenir sur les traités de Madrid et de Cambrai, il remettait en question l'abandon qu'il avait fait de la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, la cession de Tournai et du Tournaisis, etc. Il était impossible à Charles de souscrire à de telles exigences. D'autre part, François ne se prononçait pas sur le concours qu'il en attendait pour l'arrangement des affaires publiques de la chrétienté. En un mot, ses ministres trouvaient que le roi désirait beaucoup de lui, mais que lui ne montrait pas ce qu'il voulait faire pour l'empereur (5). Charles déclara que, s'il donnait le duché de Milan, il ne le donnerait qu'au duc d'Orléans et aux enfants que ce prince aurait, sans qu'il pût retourner au roi et à ses enfants; que si, au contraire, il lui donnait les Pays-Bas avec la main de la princesse d'Espagne, il entendait que le roi restituât le Piémont et les autres États du duc de Savoie. On verra plus loin à quoi aboutit cette négociation (6).

(1) Instruction à l'abbé de Saint-Vincent, ci-dessus citée.

(2) Instruction du 24 avril 1540 pour MM. de Lavaur et Bellin, dans Ribier, t. I, p. 509.

(3) Ribier, t. I, pp. 500, 514, 520.

(4) S'il n'y avait là-dessus que les déclarations officielles de Charles-Quint, on pourrait ne pas y croire; mais le doute n'est pas permis en présence des recommandations faites au prince son fils dans l'instruction du 5 novembre 1539.

(5) Ribier, t. I, p. 514.

(6) Les documents que contiennent, sur cette importante négociation, les *Lettres et Mémoires* de Ribier et les *Papiers d'État de Granvelle*, — les seuls qu'on possède jusqu'ici — sont fort incomplets. Ainsi l'on ne connaît la déclaration de Charles-Quint que par ce qui en est dit dans une lettre (sans date) du connétable aux Srs de Lavaur et de Bellin (Ribier, t. I, p. 522), et la lettre de Charles à son ambassadeur en France, du 9 juin 1540 (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 597) mentionne une instruction du roi aux mêmes Srs de Lavaur et de Bellin qui devait renfermer sa résolution finale et qui manque également. De plus, les dates de quelques-unes des dépêches données par Ribier sont douteuses : ce qui jette de la confusion dans les faits.

C'est vainement que nous avons fait des recherches aux Archives du royaume, dans l'espoir de combler les lacunes que présente cette série de

Charles ayant, le 10 mai, renouvelé la loi de Gand, quitte cette ville, deux jours après, avec la reine Marie et le roi des Romains, qui reprend le chemin de l'Allemagne. Il visite Anvers, Malines, Louvain ; passe une quinzaine de jours à Bruxelles; retourne à Gand afin de s'assurer de l'état d'avancement des travaux entrepris pour la construction du château; va de là à Bruges, d'où il se dirige vers la Zélande et la Hollande, toujours en compagnie de la reine, et revient le 31 août à Bruxelles, pour s'occuper des affaires du gouvernement. Le 4 octobre il assemble, dans la grande salle de son palais, en sa présence et celle de la reine, les états généraux des Pays-Bas, que le conseiller d'état Schore harangue en son nom. Ce ministre commence par rappeler succinctement les actions de l'empereur depuis son départ des Pays-Bas en 1531 ; il déduit ensuite les motifs qui l'y ont ramené. C'est d'abord le désir de remercier ses bons et loyaux vassaux et sujets de toutes les preuves de dévouement qu'ils lui ont données; c'est, en second lieu, l'affaire de Gand : « S. M. « — dit l'orateur — est venue par deçà « pour remédier à aucunes indues violences et désobéissances, afin que, sous « ombre d'icelles, ses autres bons et « loyaux vassaux et sujets ne tombassent « en inconvénient : à quoi S. M. avec « grande clémence a mis l'ordre que « chacun sait, *non pour innover quelque « chose quant aux autres* (1), mais seulement pour éviter l'inconvénient qui « autrement y auroit pu advenir, en tenant et ayant seul regard à l'assurance et tranquillité de la généralité « de ses pays de par deçà, et comme il « a connu et trouvé qu'il était plus que « nécessaire et requis après tant d'autres exemples passés. » Enfin l'empereur a voulu prendre connaissance par lui-même de ce qui s'est fait depuis 1531, et pourvoir à la bonne administration des affaires publiques pour l'avenir. Dans cette vue, il a promulgué contre les sectes réprouvées de l'Église une nouvelle ordonnance dont communication va être donnée aux états ; il en a fait rédiger une autre, qui leur sera communiquée également, sur les banqueroutes et les banqueroutiers, les monopoles, l'usure, les juges ecclésiastiques, les notaires, les avocats, les mariages clandestins, l'élection des gens de loi ; frappé de la multitude de délits qui se commettent par la négligence des officiers de justice et leur facilité à composer avec les délinquants, il a consulté les conseils provinciaux sur les mesures à prendre pour remédier à ce mal; il s'est, en outre, occupé des monnaies ainsi que des moyens d'abréger la durée des procès et de diminuer les dépenses supportées par les parties. L'orateur annonce que, pour déférer à la prière de tous les états de la Germanie, l'empereur a résolu de convoquer une diète et de s'y trouver en personne ; qu'il reviendra aux Pays-Bas le plus tôt et y demeurera le plus de temps possible ; qu'il a continué la reine sa sœur dans la charge du gouvernement dont elle s'est si bien acquittée jusque-là. Il termine en faisant appel à l'union des états entre eux, et en les assurant de l'affection de l'empereur. Le docteur Schore ayant achevé, un secrétaire donne lecture des deux ordonnances mentionnées dans son discours (2). Le pensionnaire de Bruxel-

documents. Nous nous sommes adressé aux Archives de cour et d'État, à Vienne. M. l'archiviste impérial Paul Wocher, avec une complaisance dont nous nous faisons un devoir de lui exprimer ici notre gratitude, s'est empressé de compulser les volumineuses correspondances de Charles-Quint qui sont conservées dans ce dépôt; il a constaté que les dépêches de 1537, 1538, 1539 et 1540 manquent à la correspondance diplomatique de France.

(1) Il y a, aux Archives du royaume, deux minutes du discours du conseiller Schore, toutes deux de sa main. Dans la première, le passage que nous donnons en *italique* était ainsi conçu ; « non pour assujétir ou asservir ses sujets plus « qu'ils n'ont esté du passé, ce que S. M. ne pensit « oncques ne voudroit pour rien faire. » Ce passage avait été reproduit dans la seconde minute ; mais Schore le traça, pour y substituer celui dont il fut donné lecture aux états. Il est à croire que l'empereur lui-même ne fut pas étranger à ce changement.

(2) L'ordonnance contre les hérésies était datée du 27 septembre 1540; celle qui concernait les banqueroutes, les monopoles, etc., portait la date du 4 octobre. La première était principalement dirigée contre la publication et la vente de livres hérétiques; des peines terribles étaient établies contre les contrevenants : les hommes étaient exécutés par l'épée, les femmes par la fosse, et les uns et les autres par le feu, s'ils ne rétractaient pas leurs erreurs.

les, après avoir recueilli les opinions des membres les plus considérables de l'assemblée, remercie l'empereur, au nom des états, de l'amour qu'il porte à ses pays d'embas, le suppliant de le leur continuer, et protestant qu'ils lui seront toujours bons et loyaux sujets (1).

On remarqua que le discours impérial ne disait pas un mot de la France ni de son roi. C'est que les relations entre les deux cours, naguère si cordiales, s'étaient singulièrement refroidies : François Ier avait déclaré définitivement qu'il ne voulait entendre ni à l'un ni à l'autre des deux partis proposés par l'empereur, mais qu'il préférait laisser les choses dans l'état où elles étaient (2) ; il n'aurait accepté le duché de Milan que si l'investiture lui en eût été donnée en la même forme que Louis XII l'avait reçue de l'empereur Maximilien Ier (3), et il était résolu de retenir les États du duc de Savoie (4). Dans ces circonstances, Charles prend une détermination qui devait faire grand bruit en Europe : il investit du duché de Milan son propre fils le prince Philippe, pour l'avoir et tenir selon la nature du fief et sous la supériorité et autorité de l'Empire (5). L'expérience avait fait reconnaître que l'organisation des conseils d'État, privé et des finances des Pays-Bas, telle qu'il l'avait réglée en 1531, laissait à désirer ; il la modifie par de nouvelles instructions données à ces conseils (12 octobre). Le 27 octobre il réunit les chevaliers de la Toison d'or qui se trouvaient à Bruxelles ; d'accord avec eux, il dispose, en faveur du prince d'Orange, René de Chalon, et de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, de deux colliers que n'avaient point reçus ceux auxquels les avait destinés le dernier chapitre ; il pourvoit aussi aux charges de trésorier et de roi d'armes qui étaient devenues vacantes. Une particularité curieuse est consignée dans le procès-verbal de cette réunion. L'empereur, étant à la tête de ses armées au royaume de Tunis et en Provence, avait porté, pour sa commodité, au lieu du collier prescrit par les statuts de l'ordre, un petit collier en forme de carcan : s'étant assuré qu'il ne pouvait le faire, il s'en excusa et promit qu'il ne le ferait plus. Le 29 octobre Charles se remet en route, en compagnie de la reine sa sœur ; il avait fait, la veille, un second codicille où, entre autres points, il énonçait ses intentions relativement aux Pays-Bas, et c'était que son fils pût les retenir ou en disposer en contemplation du mariage de l'une ou de l'autre des infantes ses sœurs, en ayant égard et à la situation et à la qualité de ces pays, selon qu'ils importaient « et que méritait leur grande « loyauté et fidélité (6). « Il visite successivement les parties de la Flandre et les autres provinces des Pays-Bas qu'il n'avait pas comprises dans sa première tournée : la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, le Tournaisis, l'Artois, le Hainaut, le Namurois, le Luxembourg. Dans le cours de ce voyage, il rend plusieurs ordonnances importantes, entre lesquelles nous mentionnerons celle du 7 décembre ayant pour objet d'abréviер les procès de matières réelles, personnelles et mixtes qui étaient mus devant le siége de la gouvernance de Lille, et celle du 26 décembre sur l'amirauté. Le 8 janvier 1541, à Luxembourg, il se sépare de la reine, prenant le chemin de Ratisbonne, où il arrive le 23 février. C'était là qu'il avait convoqué la diète générale de l'Empire.

L'assemblée qui s'était tenue à Haguenau, au mois de juin de l'année précédente, n'avait pas eu de résultat, quoique

(1) Registre aux mémoires de la ville de Béthune de 1538 à 1542, fol. 30.

(2) *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 598.

(3) Par un diplôme daté du 5 avril 1505, à Haguenau.

(4) Ribier, t. I, p, 522.

(5) Diplôme du 11 octobre 1540. Dans son codicille du 28 octobre suivant, Charles justifiait cette détermination par le motif que, si le duché de Milan, qu'il n'était parvenu à replacer sous l'autorité de l'Empire qu'au prix des plus grands sacrifices, tombait en main suspecte ou de personne qui n'eût les moyens de le garder et défendre, il en pourrait résulter un inconvénient irrémédiable à la chrétienté en général, et en particulier au prince son fils, à ses royaumes, pays et sujets, ainsi qu'au roi son frère et aux siens ; il prenait Dieu à témoin « que nulle convoitise ni ambition » d'agrandir son fils ni sa maison au préjudice » d'autrui ne lui avait fait faire ladite investiture, » ains seulement le seul respect d'obvier à l'in- » convénient qui autrement en pourroit adve- » nir. »

(6) *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p 599.

le roi Ferdinand y eût présidé en personne. Ce prince, voyant l'impossibilité de concilier les docteurs catholiques et les ministres luthériens, avait, sous l'approbation de l'empereur, remis l'examen des questions controversées entre eux à une conférence qui se réunirait à Worms le 28 octobre, conférence où le nombre des théologiens serait égal de part et d'autre, et à laquelle des nonces du pape seraient admis. L'empereur n'avait point hésité à ratifier le décret de son frère; il avait fait partir pour Worms, avec la mission de l'y représenter, le seigneur de Granvelle, son principal ministre pour les affaires de l'Allemagne, comme l'était, pour celles d'Espagne et de l'Italie, le grand commandeur Francisco de los Covos; Paul III, de son côté, y avait envoyé Tommaso Campeggio en qualité de nonce du saint-siége. Après de longs pourparlers sur des points de forme, le colloque s'était enfin ouvert, le 13 janvier (1), par une dispute publique entre le docteur Eck et Mélanchton : mais, dès le troisième ou le quatrième jour, il avait été rompu, Granvelle ayant reçu des lettres de l'empereur qui évoquaient le débat à la diète de Ratisbonne.

Cette diète, si vivement désirée des catholiques aussi bien que des protestants, Charles, le 5 avril 1541 (2), y donna commencement. On a vu qu'il était à Ratisbonne depuis le 23 février; mais la plupart des électeurs et des princes, ou des commis qu'ils avaient revêtus de leurs pouvoirs, s'y étaient fait attendre; le cardinal Gaspare Contarini, légat du pape, n'y était arrivé que dans le courant du mois de mars. La proposition, rédigée en langue allemande, fut lue en partie par le comte palatin Frédéric, que l'empereur avait nommé son lieutenant auprès de la diète, en partie par le conseiller de Naves (3); l'empereur y déclarait que l'objet essentiel dont les représentants de l'Allemagne avaient à s'occuper était de mettre un terme aux dissensions religieuses : il offrait de s'y employer avec tout le zèle d'un bon chrétien; il exhortait les états à faire de même; il leur disait que, s'ils ne trouvaient pas de meilleurs moyens pour atteindre ce but, il était prêt à députer des personnages savants, pieux, de bonne conscience et amis de la paix, qui examineraient les points et articles étant en débat, et s'appliqueraient à amener un accord entre les partis. Il priait aussi les électeurs, les princes et les villes de considérer ce qu'exigeait la défense de la chrétienté contre les Turcs. Le cardinal de Mayence, répondant au nom de l'assemblée, assura l'empereur des dispositions des états à seconder ses vues. Ils en donnèrent une preuve en lui déférant le choix de la députation dont il avait parlé. En conséquence il nomma, pour les catholiques, Jean Eck, Jules Pflug et Jean Gropper; pour les protestants, Philippe Mélanchton, Martin Bucer et Jean Pistorius : ces députés devaient se réunir et discuter sous la présidence du comte Frédéric et du seigneur de Granvelle, à l'intervention de plusieurs prélats.

Le colloque s'étant terminé le 28 mai, ils présentèrent à l'empereur, le 31, les articles qu'ils avaient adoptés d'un commun accord et ceux sur lesquels ils n'avaient pu convenir (4). Charles, le 8 juin, communiqua les uns et les autres à la diète, avec les écrits dont ils étaient accompagnés, afin qu'elle en fît la matière de ses délibérations; il en donna aussi communication au légat. Les évêques ne se montrèrent pas satisfaits des actes du colloque. Le légat répondit à l'empereur que, les écrits des députés différant en plusieurs points de la croyance de l'Église, il fallait renvoyer le tout au saint-siége, qui déciderait ces points conformément à la vérité catholique, soit dans un concile général, soit de quelque autre

(1) Selon le P. Barre ; le 14 suivant Schmidt.

(2) Et non le 8, comme le dit Schmidt. Le père Barre est d'accord, sur ce point, avec le Journal du sieur de Herbais.

(3) Il était alors conseiller au conseil de Luxembourg. L'empereur le fit, peu de temps après, vice-chancelier de l'Empire et conseiller au conseil privé des Pays-Bas.

(4) Les articles sur lesquels ils n'avaient pu s'accorder étaient ceux de la puissance de l'Église, du sacrement de pénitence, de l'eucharistie, de l'invocation des saints, de la messe, de l'usage du calice, de la hiérarchie et du célibat des prêtres. (Le P. Barre.)

manière. Les protestants ne faisaient point d'objections contre les articles adoptés; ils trouvaient même qu'avec un peu de bonne volonté il ne serait pas difficile de s'entendre également sur les autres. Au milieu de ces discussions, le roi des Romains arriva à Ratisbonne (20 juin); il y avait été précédé d'ambassadeurs des états de l'archiduché d'Autriche et du royaume de Hongrie qui étaient venus implorer l'assistance de l'empereur et de l'Empire contre les Turcs. Charles, le 25 juin, réunit la diète en la présence de son frère, et l'invita à s'occuper avec sollicitude d'une affaire qui était d'une si haute importance pour la sûreté de l'Allemagne. Quelques jours après, le duc de Savoie, ayant demandé audience, réclama, comme prince de l'Empire, l'intervention de la diète auprès du roi de France afin que ses pays lui fussent restitués. Des commis du duc de Clèves se présentèrent dans le même temps à cette assemblée, requérant, au nom de leur maître, l'investiture des duchés de Juliers et de Gueldre. Charles se refusa à la leur donner : il venait tout récemment de remontrer à la diète le droit qu'il avait au duché de Gueldre et qui s'appuyait sur des titres incontestables. Plusieurs des princes et des députés des villes voulurent intercéder en faveur du duc; ils supplièrent l'empereur d'avoir pitié de lui : il les reçut fort mal; il y avait cinq mois, leur dit-il, qu'il était à Ratisbonne, attendant leur résolution sur un petit nombre de points qui les regardaient, et en trois jours ils avaient résolu de demander miséricorde pour un rebelle (1) !

Ces paroles montraient son impatience de voir arriver la fin de la diète. Il avait hâte en effet de partir pour l'Italie; aussi, le 12 juillet, ayant réuni cette assemblée, il la requit, par l'organe du comte Frédéric, d'accélérer ses délibérations, car il comptait se mettre en route le 22 ou le 24. Ce ne fut toutefois que le 29 que le recez put être arrêté et publié. Les dispositions principales en étaient celles que nous allons énumérer. Les états remettaient les avis des théologiens concernant la religion au futur concile général que le pape, par son légat, avait offert de convoquer, ou, au défaut de celui-ci, à un concile national, et si l'un ni l'autre ne se célébrait, à une diète qui se tiendrait dans dix-huit mois. L'empereur était prié de faire des démarches auprès du pape pour que le concile général fût indiqué dans une ville de la Germanie. Les protestants observeraient les points auxquels leurs théologiens avaient adhéré; ils ne chercheraient à attirer personne à eux, et ne recevraient en leur protection aucun de ceux de la religion catholique. Les prélats entendraient à la réformation de leur clergé. La paix de Nuremberg s'observerait exactement. Les ecclésiastiques jouiraient des biens qu'ils avaient dans les pays des protestants, et les églises y demeureraient en leur entier. La chambre impériale et les autres justices ne connaîtraient que des causes profanes; celles qui se rapporteraient à la religion seraient renvoyées à la future diète, si des commissaires à nommer par l'empereur ne pouvaient concilier les parties. Les états accordaient la levée et la solde, pendant quatre mois, de dix mille hommes de pied et deux mille chevaux, pour secourir le roi des Romains en Hongrie; ils accordaient, en outre, pendant trois ans, une aide de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux qui seraient employés contre les Turcs, sous tel capitaine général qu'il plairait à l'empereur de désigner. Défense était faite à tous gens de guerre d'aller servir hors de la Germanie sans l'autorisation de l'empereur. Était défendue aussi l'impression de tous libelles fameux et injurieux. Le recez témoignait du grand contentement qu'avaient les états de la sollicitude avec laquelle l'empereur avait dirigé les travaux de la diète; il constatait qu'il « laissait l'Allemagne et tous les États « d'icelle en grande dévotion envers lui « et bonne intelligence avec tous. » Il y était dit, à l'égard de la réclamation du duc de Savoie, que l'on écrirait affectueusement au roi de France, et, quant au duché de Gueldre, que les états reconnaissaient l'évident et inexcusable tort du

(1) Journal manuscrit du sieur de Herbais.

duc de Clèves ; qu'on le lui remontrerait vivement, et qu'on le requerrait de faire en sorte qu'un plus grand inconvénient ne lui en advînt. Quoiqu'on tînt pour assuré que la paix serait observée de tous, d'après les déclarations faites à la diète par l'un aussi bien que par l'autre parti, une ligue était conclue entre le pape, l'empereur, le roi des Romains, le cadinal de Mayence, l'archevêque de Salzbourg, les ducs de Bavière et de Brunswick et d'autres prélats, princes et membres des états pour la défense de la foi catholique contre quiconque y voudrait dorénavant attenter. Les protestants n'avaient pas adhéré sans difficulté à ce recez : une déclaration de l'empereur, faite, selon plusieurs historiens (1), à l'insu des états catholiques, en adoucit les articles dont ils croyaient avoir à se plaindre ; il y était dit, entre autres, que les couvents ne seraient point détruits, mais que les moines seraient exhortés à se corriger ; que les ecclésiastiques garderaient leurs revenus, sans distinction de religion ; que, s'il était défendu aux protestants d'exciter les catholiques à embrasser leur doctrine, ils pourraient néanmoins recevoir ceux qui se présenteraient d'eux-mêmes Des garanties leur étaient données aussi relativement à la composition de la chambre impériale. Tous ces ménagements de l'empereur pour les protestants peuvent paraître extraordinaires : ils s'expliquent cependant par la situation où étaient ses affaires et celles du roi des Romains : les Turcs s'avançaient de plus en plus en Hongrie, et il était à prévoir qu'un long temps ne s'écoulerait pas sans que la trêve de Nice fût rompue par la France.

Le jour même de la clôture de la diète, Charles quitta Ratisbonne. Il avait été concerté entre lui et le pape qu'ils auraient une entrevue à Lucques : il prit son chemin par Munich, Inspruck, Trente, Peschiera, Crémone, Milan, Pavie, Alexandrie, Gênes, où il arriva le 3 septembre. Dans ce trajet il vit venir au-devant de lui le duc de Camerino, mari de sa fille Marguerite, le duc de Ferrare, le duc de Mantoue, des ambassadeurs de la seigneurie de Venise. A Milan, où il resta sept jours, il reçut la visite du duc d'Urbin. A Gênes le duc de Florence, le prince de Piémont, le prince Doria accoururent pour lui présenter leurs hommages. Le 10 septembre il s'embarqua. Le 12 il descendit au port de Via-Reggio, d'où il se dirigea vers Lucques. Il trouva, à mi-chemin, les cardinaux Santiquatro et Farnèse envoyés par le pape, et à la porte de la ville tout le sacré collége. Paul III était à la cathédrale ; Charles s'y rendit : il baisa les pieds du souverain pontife, avec lequel il s'entretint quelques instants ; il fut conduit ensuite au palais de la république, qui avait été destiné pour son logement. Les cinq jours suivants, il eut des conférences de plusieurs heures, et sans témoins, avec le chef de l'Église ; elles eurent lieu dans les appartements du pape, à l'exception de la troisième, pour laquelle Paul se transporta lui-même chez l'empereur (2). Dans ces conférences il fut surtout question de ce qui avait été traité à Ratisbonne et du lieu ainsi que de l'époque à déterminer pour la réunion du futur concile. Il y fut parlé aussi du fait de Rincon et Fregoso dont François Ier prenait occasion pour se plaindre, dans les cours de l'Europe, que l'empereur eût enfreint la trêve. Antonio Rincon, transfuge espagnol, avait été plusieurs fois employé par le roi à Constantinople, où il s'était acquis quelque crédit auprès du divan. Dans l'été de 1541, François résolut de l'y renvoyer ; il lui fit prendre le chemin de Venise, afin de faire de sa part une communication confidentielle au sénat. Le 2 juillet Rincon s'embarqua sur le Tésin en compagnie du capitaine César Fregoso, gênois, comme lui au service de la France. Le lendemain, au moment où ils allaient franchir l'embouchure du Tésin pour entrer dans le Pô, des gens masqués qui les y attendaient attaquèrent leur barque, les mirent à mort avec tous ceux qui s'y

(1). Hess, *Histoire de l'Empire*, t. II, p. 491. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, t. VII, p. 100

(2) Journal du sieur de Herbais. — C'est à tort que Sandoval (liv. XXV, § V) dit que l'ambassadeur de François Ier était présent à toutes ces conférences.

trouvaient (1), et allèrent jeter leurs cadavres dans des lieux écartés. Le marquis del Vasto, gouverneur du Milanais, accusé d'avoir ordonné ou du moins autorisé cet attentat, afin de se rendre maître des dépêches dont Rincon était porteur, s'en défendit vivement (2). Chose singulière! on ignorait ce qu'étaient devenues les victimes du guet-apens du 3 juillet; on supposait qu'elles étaient détenues dans quelque cachot. François Ier fit partir pour Lucques un gentilhomme de la chambre du dauphin, chargé de demander à l'empereur que ses ambassadeurs lui fussent rendus, et de réclamer à cet effet l'intervention du pape, en rappelant à Paul III qu'il avait été le médiateur de la trêve de Nice. Charles-Quint répondit à l'envoyé du roi qu'il ignorait où pouvaient être Fregoso et Rincon; que s'ils étaient en un lieu quelconque de ses États dont il fût informé, il les ferait immédiatement restituer à son maître; qu'il était prêt à donner de nouveaux ordres pour qu'on les recherchât; qu'il se soumettait du reste, quant à cette affaire, au jugement du souverain pontife (3). Le 18 septembre Charles prit congé du pape et partit pour la Spezzia, où il s'embarqua dix jours après. A la sortie du port, une furieuse tempête l'assaillit, qui le força de chercher un refuge en Corse d'abord et ensuite en Sardaigne; il ne put arriver à Majorque, où il était attendu, que le 13 octobre.

C'était avec regret qu'après son expédition de 1535 Charles s'était éloigné des rives africaines sans avoir porté ses armes dans l'Algérie, car il prévoyait qu'Alger deviendrait le réceptacle des pirates chassés par lui de Tunis; mais il n'avait pas renoncé à une entreprise qui devait (il l'espérait du moins) ajouter à sa gloire, en délivrant ses peuples d'Espagne et d'Italie des maux qu'ils souffraient par les brigandages des Barbaresques. La guerre avec la France qui suivit son passage en Italie l'obligea d'en différer l'exécution. Il avait à peine signé, à Nice, la trêve de dix ans qu'il entama avec Barberousse, dans le but de l'attirer à son service, des négociations secrètes (4); si elles avaient eu l'issue qu'il s'en promettait, il n'aurait plus été question d'enlever l'Algérie au corsaire couronné : au contraire, la possession lui en eût été garantie, sous l'engagement qu'il aurait pris de faire cesser toutes pirateries dans la Méditerranée. Ces négociations se poursuivirent assez longtemps : on ne connaît pas bien les circonstances qui en amenèrent la rupture, mais il est certain qu'elles avaient cessé au mois de septembre 1540. Charles alors reprit son premier dessein, résolu de le mettre à effet après qu'il aurait tenu la diète de l'Empire, et il envoya des ordres en Espagne et en Italie afin qu'on y formât une armée expéditionnaire; plus tard il assigna pour rendez-vous aux différentes divisions de cette armée le port de Majorque. Là étaient rassemblés, quand il y arriva, deux cent cinquante à trois cents navires, dont une cinquantaine de galères, portant vingt et quelques mille hommes d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, espagnols, italiens et allemands; les Espagnols avaient pour chef don Ferrante Gonzaga, vice-roi de Sicile, les Allemands Georges Fronsperg, les Italiens Camillo Colonna. Toute la flotte était sous le commandement du grand amiral Andrea Doria. Seize galères et soixante navires équipés dans les ports d'Espagne, et qui amenaient une foule de gentilshommes appartenant aux principales familles de la Péninsule, avec de l'artillerie, des munitions et des vivres, étaient retenus dans l'île d'Iviça par les vents contraires. Charles fixa au 18 octobre le départ de l'expédition; il s'embar-

(1) On trouve des détails précis sur ce fait dans une lettre écrite, le 12 août 1541, à la reine Marie de Hongrie par le conseiller belge Boisot, que l'empereur avait envoyé à Milan, pour s'informer de ce qui était arrivé. Il en résulte que les meurtriers de Rincon et Fregoso étaient espagnols

(2) Dans la lettre que nous venons de citer, Boisot disculpe le marquis.

(3) C'est ce que Charles écrit à la reine Marie dans une lettre du 26 septembre 1541 (Lanz, t. II, p. 326). A moins qu'on ne prétende qu'il ait voulu tromper sa propre sœur, on doit conclure des termes de sa lettre qu'il ignorait véritablement ce qu'étaient devenus Fregoso et Rincon.

(4) Ces négociations étaient restées ignorées jusque dans ces derniers temps; c'est M. Lafuente qui les a révélées d'après des documents recueillis par lui aux archives de Simancas. (Voir le tome XI, publié en 1853, de la *Historia general de España*, p. 180 et suiv.)

qua ce jour-là au soleil levant ; il avait, la veille, fait savoir à D. Bernardino de Mendoza, général des galères demeurées à Iviça, qu'il eût à se diriger directement vers Alger. Plusieurs historiens rapportent que Doria et del Vasto le supplièrent d'abandonner son entreprise, par le motif surtout que c'était faire courir des risques certains à la flotte que de l'envoyer sur les côtes dangereuses d'Afrique dans une saison si avancée, où la violence des vents était toujours à craindre. Mais des sommes considérables avaient été dépensées ; tous les préparatifs de l'expédition étaient faits ; non-seulement les populations chétiennes des côtes de la Méditerranée, mais encore les nations dont les vaisseaux parcouraient cette mer, en attendaient avec impatience les résultats : Charles persista dans sa résolution.

Les premiers jours le temps se montra favorable : l'armée expéditionnaire arriva devant Alger le 20 octobre sans aucun accident fâcheux, et Charles avec toutes les galères jeta l'ancre à une portée de canon de la ville. Le 21 le temps changea tout à coup ; le vent devint si fort et la mer si haute que, redoutant une tempête, l'empereur jugea prudent de se retirer à Metafus (1). Le vent ayant calmé dans la nuit du 22 au 23, il ordonna, au lever de l'aurore, que les troupes débarquassent ; lui-même il descendit à terre. Le 24 l'armée parvint jusqu'à un ou deux milles d'Alger, et les divisions espagnole, italienne, allemande, prirent position autour de la ville : l'empereur, avec les princes, seigneurs, gentilshommes et officiers de sa cour, s'établit dans un vignoble au milieu du quartier des Allemands. Dans la soirée il s'éleva une affreuse tempête, accompagnée de pluie, de grêle et d'une obscurité effrayante. Le débarquement des troupes s'était fait avec une telle hâte que les soldats n'avaient pris ni tentes pour s'abriter, ni vêtements autres que ceux qu'ils portaient sur le corps ; en peu de temps ils furent trempés jusqu'aux os, et leurs campements entièrement inondés.

Alger avait pour gouverneur ou vice-roi Hassein Aga, renégat sarde et eunuque qui, par son audace et sa férocité, s'était rendu plus redoutable que Barberousse lui-même ; il disposait, pour la défense de la ville, de huit cents Turcs et de cinq mille Mores. Profitant de la détresse où la tourmente jetait l'armée chrétienne, Hassein sortit, le 25, de grand matin, avec une partie de ses forces, qu'il divisa en deux corps : l'un se porta contre les Espagnols, qui occupaient une montagne ; il fut obligé de battre en retraite après avoir subi d'assez grandes pertes ; l'autre attaqua les Italiens dont le quartier était tout près de la ville ; ceux-ci prirent la fuite sans avoir opposé de résistance. Averti de ce qui se passait, Charles accourut l'épée à la main : animant les uns, admonêtant les autres, les haranguant tous, il finit par rallier les fuyards, et, secondé des gens de sa maison et de quelques compagnies allemandes, il força les Mores de rentrer dans la place. Cette journée coûta à l'armée impériale trois cents hommes de tués et deux cents de blessés. Charles ne s'y montra pas seulement un valeureux capitaine, mais ses soldats purent se convaincre encore qu'ils avaient en leur empereur un chef plein de sollicitude pour eux. Quoique l'eau ruisselât sur son corps et qu'il fût excédé de fatigues, il ne voulut regagner sa tente qu'après que les blessés eurent reçu les soins que réclamait leur état (2).

Cependant la tempête continuait et elle redoublait même de fureur : les navires, arrachés de leurs ancres, se brisaient les uns contre les autres, ou, jetés à la côte, se fracassaient contre les rochers ; plusieurs furent abîmés dans les flots. En peu de temps, quatorze galères et plus de cent bâtiments de transport, grands et petits (3), périrent ; tout ce qu'ils contenaient fut perdu ; une grande partie des

(1) Metafus ou Temendfust, petite ville avec un bon port, à une quinzaine de milles d'Alger.

(2) Sandoval, liv. XXV, § V.

(3) Sandoval et, d'après lui, Robertson, M. Lafuente et presque tous les historiens portent à quatorze ou quinze galères et à cent cinquante navires, grands et petits, le chiffre des pertes de la flotte. Dans sa lettre du 3 novembre au cardinal Tavera (*Documentos inéditos*, t. I, p. 434.), l'empereur fixe positivement à quatorze le nombre des galères, mais il ne fait pas connaître celui des navires de transport qui ont péri, se bornant

hommes qui étaient à bord se noyèrent ou furent massacrés par les Arabes (1). La situation de l'armée devenait de moment en moment plus critique : lorsqu'elle était descendue à terre, on n'avait débarqué que pour deux jours de vivres; ils étaient consommés et il n'y avait pas de moyen de s'en procurer d'autres, l'impétuosité des flots empêchant toute communication avec les navires qui avaient résisté à la tourmente. Dans cette extrémité, Charles n'avait qu'un parti à prendre : il ordonna la retraite sur Metafus; les blessés et les malades furent placés au centre ; les hommes qui avaient conservé le plus de vigueur prirent la tête ou formèrent l'arrière-garde. Ce fut un spectacle lamentable que cette marche en arrière qui dura trois jours. Beaucoup de soldats pouvaient à peine soutenir le poids de leurs armes; d'autres tombaient d'épuisement dans les chemins profonds et marécageux qu'il fallait traverser; d'autres périssaient d'inanition, car, pour toute subsistance, l'armée avait les palmiers qu'on trouvait dans les champs et la chair des chevaux que l'empereur faisait abattre. Il y en eut beaucoup de tués par les Mores d'Alger et les Arabes des montagnes qui ne cessèrent, pendant toute la marche, de harceler l'armée le jour et la nuit, et, pour surcroît de misère, il fallut passer deux rivières où les hommes avaient de l'eau jusqu'aux épaules. « Dans cette horrible enchaînement de malheurs, Charles — dit un de « ses historiens — fit admirer sa fermeté, « sa constance, sa grandeur d'âme, son « courage et son humanité : il supportait « les plus grandes fatigues comme le dernier soldat de son armée; il exposait sa « personne partout où le danger était le « plus menaçant ; il ranimait le courage « de ceux qui se laissaient abattre ; il « visitait les malades et les blessés et les « encourageait tous par ses discours et « par son exemple (2). » Enfin, le 28 octobre, l'armée atteignit Metafus, où elle put se refaire de ses fatigues. Doria avait rassemblé dans ce port tous les bâtiments de la flotte qui avaient échappé au désastre des jours précédents.

Dans l'armée, surtout parmi les Espagnols, il y en avait qui étaient d'avis de tenter une nouvelle attaque contre Alger. Charles n'écouta pas ces conseils imprudents, et le 1er novembre il s'embarqua avec sa maison, après avoir pourvu à l'embarquement des troupes. Le surlendemain il donna l'ordre du départ : il avait réglé la destination de tous les corps de l'armée ainsi que des différentes divisions de la flotte; les galères d'Espagne, celles d'Andrea Doria, de Naples, de Monaco, devaient l'accompagner jusqu'à Cartagène (3). Ce jour-là la tempête, qui avait paru apaisée, gronda de nouveau, et Charles eut beaucoup de peine à gagner le port de Bougie. Le ciel ne s'éclaircissant pas, il fit faire, le 11, le 12 et le 13 novembre, pour implorer la miséricorde divine, des processions générales auxquelles il assista. Ses vœux ne furent pas d'abord exaucés : car ayant essayé, le 17, de sortir du port, il se vit contraint d'y rentrer. Une seconde tentative, faite la nuit suivante, eut le même résultat. Enfin, le 23, il parvint, à force de rames, à gagner la haute mer; le 26 il mouilla devant Majorque ; il aborda à Cartagène le 1er décembre.

Les bruits les plus alarmants couraient dans la Péninsule sur l'armée expéditionnaire ; aussi les Espagnols, en revoyant leur souverain, firent-ils éclater leur joie. Charles, le 5 décembre, quitta Cartagène pour aller visiter la ville de Murcie ; il prit ensuite le chemin de la Castille. Il trouva à Ocaña les infantes ses filles, et le prince Philippe vint l'y joindre

à dire que tous les petits bâtiments et quelques-uns des grands ont échoué sur la côte. Herbais, copié par Vandenesse, ne parle que de cent vaisseaux perdus (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 614). Dans une relation inédite de l'expédition d'Alger qui est conservée à la bibliothèque de Tournai, et dont l'auteur faisait partie de la suite de Charles-Quint, on lit que cent et trente vaisseaux périrent, y compris quatorze galères.

(1) Herbais et Vandenesse parlent de douze cents chrétiens noyés ou tués. Sandoval ni M. Lafuente n'en donnent le chiffre. Robertson réduit celui-ci à huit cents. Charles-Quint, dans sa lettre au cardinal Tavera, s'applique à atténuer cette perte : « Les gens qui étaient sur les » galères et les navires, dit-il, ont été sauvés » pour la plus grande partie ; parmi ceux qui ont » péri, il n'y avait aucune personne de marque. »

(2) Robertson, liv. VI.

(3) Lettre de Charles au cardinal Tavera du 5 novembre. (*Documentos inéditos*, t. I, p. 234.)

avec le cardinal Tavera. Après un court séjour à Tolède et à Madrid, il partit pour Tordesillas, où il passa trois jours auprès de la reine sa mère (1); de là il se rendit à Valladolid. Il avait convoqué dans cette ville les cortès de Castille; il en fit l'ouverture le 10 février 1542. Les cortès lui exprimèrent derechef le vœu qu'il ne s'éloignât plus de l'Espagne, ses absences causant de trop vives inquiétudes à ses sujets : il répondit qu'il ne songeait point à s'absenter de nouveau, et que, s'il lui arrivait encore de le faire, ce serait pour des motifs impérieux, son âge l'invitant déjà plus au repos qu'à des entreprises guerrières ou à des voyages lointains (2). Il aurait pu alléguer aussi l'état de sa santé, car la goutte le tourmenta pendant tout le temps qu'il fut à Valladolid. Les cortès terminèrent leur session, le 4 avril, par le vote d'un service de douze cent mille ducats. Le 22 mai Charles partit avec son fils pour la Navarre et l'Aragon. Un mois, jour pour jour, après, il arriva à Monzon, où le lendemain il ouvrit la session des cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne. Pendant cette session, qui se prolongea jusqu'à la fin d'août (3), des nouvelles de la plus haute gravité lui parvinrent à la fois de France, des Pays-Bas et d'Italie.

François Ier avait conçu un vif ressentiment de l'issue des négociations qui suivirent le passage de l'empereur au travers de son royaume; il était résolu à se venger et, nonobstant la trêve qui existait entre eux pour plusieurs années encore, à recommencer la guerre dès qu'il croirait pouvoir la faire avec avantage. Dans cette intention il s'était attaché le duc Guillaume de Clèves, en lui donnant la main de l'héritière de Navarre (15 juillet 1540); il avait éloigné de ses conseils (4) le connétable de Montmorency, qui toujours s'était appliqué à conserver ou à rétablir la concorde entre les deux monarques rivaux; il avait continué ses relations avec Soliman, quoiqu'il se fût engagé à les rompre; il avait cherché des alliances jusque dans la Scandinavie, qui semblait devoir rester étrangère à la politique du midi de l'Europe. Le désastre d'Alger vint lui fournir l'occasion qu'il épiait, et le meurtre de Rincon et Fregoso un prétexte plausible pour en profiter. L'hiver de 1541 à 1542 fut employé par lui à lever des troupes dans toutes les parties de son royaume et à se créer des appuis au dehors : il conclut des traités avec les rois de Danemark et de Suède; il fit passer de l'argent au duc de Clèves; il renforça son armée en Piémont; il sollicita Soliman d'envoyer à Marseille, pour s'y réunir à la flotte française et agir de concert avec elle, une flotte conduite par Barberousse. Au mois de juin, avant toute déclaration de guerre (5), le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, envahit l'Artois et la Basse-Flandre; le duc d'Orléans entra dans le Luxembourg; Martin van Rossem, maréchal de Gueldre, pénétra en Brabant; en même temps le dauphin assemblait dans le Midi une armée de quarante mille hommes d'infanterie, deux mille hommes d'armes et deux mille chevau-légers avec laquelle il se proposait de faire le siége de Perpignan, et, après l'avoir pris, de pousser jusqu'en Castille.

Charles-Quint était loin de supposer qu'un pareil dessein pût entrer dans la tête des Français (6). Lorsqu'il en fut averti par le marquis del Vasto, que ses espions en avaient instruit, il se hâta d'envoyer le duc d'Albe à Perpignan, pour mettre cette place en état de défense, et réclama l'assistance de ses vassaux d'Aragon et de Castille. Les grands, la noblesse, les villes répondirent avec enthousiasme à son appel : toute l'Espagne, dit Sandoval (7), prit les armes,

(1) Il y arriva le 23 janvier 1542, et en partit le 26. (Journal de Vandenesse.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Au commencement de 1541.

(5) La déclaration de guerre fut publiée en France seulement le 12 juillet; François en donnait pour motif l'assassinat de ses ambassadeurs Rincon et Fregoso. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 628.)

Elle ne fut pas notifiée à l'empereur, et il n'en eut connaissance que le 21 août. (Journal de Vandenesse.)

(6) C'est ce qu'il écrivit au roi son frère le 9 octobre 1542.

(7) Liv. XXV, § XIX.

comme s'il se fût agi de conquérir la France. En marchant avec plus de célérité, le dauphin eût vraisemblablement réussi dans son entreprise (1) : mais ce fut seulement le 26 août qu'il se présenta devant Perpignan, et alors le duc d'Albe avait eu le temps d'en réparer et augmenter les fortifications, et d'y faire entrer une nombreuse garnison, commandée par des chefs d'une valeur et d'une expérience éprouvées. Toutes les tentatives des Français pour s'en emparer échouèrent. François Ier s'était avancé le 5 septembre jusqu'à douze lieues de là : découragé par le peu de progrès que faisait le siége, il envoya au dauphin l'ordre de le lever; « cette armée française, la plus » belle et la plus nombreuse qu'on eût » vue de tout le règne, effectua sa » retraite le 4 octobre (2). François n'avait guère plus à se louer du succès de ses armes dans les autres pays où il avait porté la guerre. En Piémont les exploits du seigneur de Langey, son lieutenant, s'étaient réduits à la prise de quelques places de peu d'importance. Aux Pays-Bas le duc d'Orléans avait d'abord conquis tout le Luxembourg, Thionville exceptée, mais la reine Marie n'avait pas tardé à recouvrer cette province. Le maréchal de Gueldre, après avoir défait le prince d'Orange à Hooghstraeten, avait vainement mis le siége devant Anvers et Louvain ; il s'était vu forcé de battre en retraite, et n'avait pu empêcher les troupes belges de s'emparer de Sittard, Juliers et Heinsberg. Quelques places insignifiantes dans le voisinage de Calais et de Boulogne étaient tombées au pouvoir du duc de Vendôme. En résumé, la campagne de 1542, pour laquelle François Ier avait fait des efforts prodigieux, en y épuisant en une fois presque toutes ses ressources, se terminait sans lui avoir procuré aucun avantage notable.

Charles avait dû attendre, à Monzon, que les cortès eussent mis fin à leurs délibérations. Deux points faisaient principalement l'objet des demandes soumises à cette assemblée : c'était le vote d'un subside, et la reconnaissance du prince Philippe pour héritier présomptif des couronnes d'Aragon, de Valence et de Catalogne. Les représentants des trois royaumes accueillirent sans difficulté l'une et l'autre demande (3). Philippe fut reçu et juré prince et futur souverain, à Monzon, en présence de l'empereur, le 14 septembre par les cortès de Catalogne, le 23 par les cortès de Valence, le 6 octobre par les cortès d'Aragon (4). Quelques jours après, Charles partit pour Barcelone ; de là il se rendit à Valence. Dans ces deux capitales il assista à l'entrée solennelle du prince son fils : Philippe, le lendemain de sa réception par les cortès d'Aragon, était allé accomplir la même cérémonie à Saragosse (5).

Cependant Paul III s'était décidé à convoquer à Trente le concile, qui n'avait pu se réunir ni à Mantoue ni à Vicence. Dans la bulle de convocation (6), il rappelait les démarches qu'il avait faites, les peines qu'il s'était données afin d'amener la conclusion, entre l'empereur et le roi de France, d'une paix générale et définitive; il exprimait le regret de n'y avoir pas réussi, sans imputer l'insuccès de ses efforts à l'un plus qu'à l'autre des deux souverains. Au moment où Charles-Quint reçut cette bulle des mains du nonce résidant à sa cour, il venait d'apprendre que les Français avaient commencé les hostilités aux Pays-Bas et dans le Roussillon : il se formalisa de ce que le pontife n'établissait nulle différence entre lui, qui avait tant fait pour la pacification et le bien de la chrétienté, pour sa défense contre les Turcs, pour la célébration d'un concile qui pût mettre fin aux dissensions religieuses dans la Germanie, et celui qui en tout avait

(1) Charles en convient dans sa lettre du 9 octobre à son frère : « Le roy de France, lui dit-il, » n'avoit pensé faillir de me surprendre, faisant » son compte que tout seroit le sien sans y pou- » voir résister, et mesmes qu'il prendroit Perpi- » gnan d'arrache-pied, et passeroit outre jusqu'à » Valladolid. Et à la vérité, si son armée eût » marché au temps qu'il avoit délibéré, il m'eût » mis en grand désaroy, pour non pouvoir penser » estre ceste emprinse vraisemblable. »

(2) Sismondi, t. XII, p. 14.

(3) Le subside qu'ils votèrent fut de cinq cent mille ducats. (Vandenesse.)

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Elle était datée du 11 des calendes de juin 1542.

fait le contraire; il s'en plaignit au pape lui-même, lui disant que, s'il voulait, comme sa dignité lui en imposait l'obligation, le rétablissement de la paix dans la république chrétienne, il devait se déclarer ouvertement contre le roi (1). Sur ces entrefaites, Paul résolut d'envoyer des légats aux monarques rivaux, afin de les exhorter à poser les armes ; il désigna pour la France le cardinal Sadoleto, et pour l'Espagne le cardinal Contarini : ce dernier étant mort en chemin, il le remplaça par le cardinal de Viseu, portugais, de la maison de Silva. Charles n'en fut pas plus tôt informé qu'il signifia au nonce accrédité auprès de lui et fit savoir au pape son intention de ne pas recevoir le légat; mais Viseu usa d'une telle diligence qu'on apprit, à la cour impériale, son arrivée à Barcelone en même temps que son départ de Rome; il arriva à Monzon vers la fin de septembre. Ne pouvant s'excuser de lui donner audience, Charles lui fit comprendre tout d'abord qu'il avait fait un voyage inutile, et il le congédia dès le 3 octobre (2). Il écrivit au pape que le persuader d'entendre à une nouvelle communication de paix était chose bien superflue, car Sa Sainteté devait tenir pour certain qu'une telle communication ne servirait qu'à accroître l'insolence de celui « qui ne se « pouvait soûler de guerroyer et conti- « nuellement conciter et nourrir trouble « en la chrétienté; » que d'ailleurs on ne saurait avoir d'assurance quelconque que le roi de France observerait ce qu'il aurait promis, comme le montrait l'expérience des choses passées. Quant à lui, ayant reconnu que sa facilité et sa promptitude à se prêter aux négociations proposées par le saint-père avaient tourné à son préjudice, il était décidé à courir les chances d'une guerre ouverte, plutôt que de recommencer des pratiques de paix dont il n'avait à se promettre nulle conclusion raisonnable. Il terminait en sommant en quelque sorte le pape de se déclarer, comme il avait souvent dit qu'il le ferait, et de procéder en toute rigueur contre l'infracteur de la trêve de Nice, contre le prince qui adhérait au Turc (3). Ces lettres de l'empereur produisirent une grande sensation à Rome. Dans le sacré collége ses partisans étaient nombreux; ils proposèrent que le gouvernement pontifical se confédérât avec lui et joignît ses forces aux siennes; ils auraient même voulu que le roi de France fût déclaré ennemi commun et privé du titre de roi très-chrétien, puisqu'il se faisait l'allié de l'ennemi capital de la croix et du nom du Christ. Ces suggestions passionnées restèrent sans effet sur le pape : Paul III n'entendait point se départir de son système de neutralité; il craignait, s'il rompait avec le roi de France, de voir se renouveler ce qui était arrivé à son prédécesseur avec Henri VIII (4). Charles prit alors une mesure qui causa un vif mécontentement à la cour de Rome : les cortès de Castille lui avaient fait des doléances au sujet des pensions que la chancellerie romaine assignait sur les églises d'Espagne et des bénéfices dont elle disposait en faveur de personnes qui n'appartenaient pas à la nation : il promulgua une pragmatique statuant que nul étranger ne serait admis à l'avenir à jouir de bénéfice ni de pension dans ses royaumes (5).

Voyant qu'il ne pouvait compter sur le pape, Charles prêta l'oreille aux ouvertures que lui fit faire le roi d'Angleterre. Depuis quelque temps déjà, ses relations avec Henri VIII étaient redevenues amicales; à Ratisbonne il avait été convenu, entre l'évêque de Winchester et le seigneur de Granvelle, que, dans le terme de dix mois, il serait avisé aux moyens de former une plus étroite confédération entre leurs maîtres (6). Le 26 mars 1542 arriva à Valladolid l'évêque de Londres, qui venait remplacer l'ambassadeur anglais à la cour d'Espagne : dans la première audience que l'empereur lui accorda, ce diplomate rappela la convention de Ratisbonne, et déclara que

(1) Lettre de Charles à Paul III, du 28 août 1542. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 635.)
(2) Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 9 Octobre 1542. — Journal de Vandenesse.
(3) Lettre du 29 septembre 1542. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. II, p. 645.)
(4) Sandoval, liv. XXV, § XXVI.
(5) Sandoval, liv. XXV, § XXVI.
(6) Lettre de Charles-Quint à Eustache Chapuys, son ambassadeur en Angleterre, du 5 mai 1542.

son roi était prêt à y donner suite (1) : Henri était irrité en ce moment contre François Ier, à cause de l'appui que trouvait auprès de lui le roi d'Écosse Jacques V. L'ambassadeur impérial à Londres eut ordre de pressentir le roi et ses ministres sur les conditions de l'alliance qu'ils seraient disposés à conclure (2) ; elles furent apportées à Charles, le 23 juillet, à Monzon, par l'évêque de Westminster (3). Plusieurs des points de ce projet de confédération ne lui parurent pas admissibles, et les négociations se poursuivirent à Londres; elles se terminèrent le 11 février 1543. Par le traité qui fut conclu ce jour-là, les deux monarques se promettaient réciproquement l'oubli des anciennes offenses, une amitié véritable, une aide mutuelle et l'extradition réciproque des ennemis ou des rebelles qui chercheraient un asile de l'un chez l'autre. Ils s'engageaient à faire sommer François de renoncer à l'alliance du Turc, et de compenser envers l'empereur et l'Empire les pertes qu'il leur avait occasionnées par cette alliance; de rendre la Bourgogne à Charles; de cesser immédiatement toute hostilité contre lui, afin de le laisser en liberté de s'opposer à l'ennemi commun de la foi; enfin de payer sans délai à Henri les sommes dont il lui restait redevable, ou de lui délivrer quelque ville en nantissement de sa dette. Si François n'acquiesçait pas à toutes ces conditions dans l'espace de quarante jours, les deux souverains s'obligeaient à entrer en France, chacun avec une armée de vingt mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, et à ne point quitter les armes qu'ils n'eussent recouvré, l'un la Bourgogne et les villes de la Somme, l'autre la Normandie et la Guyenne, ou même toute la France. Ce traité ne reçut pas de publicité d'abord; Henri VIII désirait qu'il demeurât secret pendant quelque temps : aussi ce fut dans sa chambre, en présence des membres de son conseil d'État et de l'ambassadeur du monarque anglais, que Charles, à Barcelone, en jura l'observation (4).

L'alliance de Henri VIII était d'une extrême importance pour l'empereur dans un moment où les affaires de l'Allemagne réclamaient de sa part une attention sérieuse. Au mois de juillet 1541, l'armée du roi Ferdinand, sous les ordres du comte de Roghendorff, avait été mise en déroute, devant Bude, par les Ottomans, qui s'étaient répandus ensuite dans toute la Hongrie. Afin d'opposer une digue au débordement de ces terribles ennemis de la chrétienté, une diète avait été tenue à Spire, au mois de février de l'année suivante, sous la présidence du roi; elle avait voté la levée de quarante mille hommes d'infanterie et de huit mille chevaux. Ces troupes, que commandait le marquis Joachim de Brandebourg et auxquelles Ferdinand avait joint les siennes, s'étaient dispersées à la fin de la campagne, sans avoir réalisé aucune des espérances qu'on avait fondées sur elles. Une nouvelle diète était indiquée à Nuremberg pour le mois de janvier 1543, où des secours contre les Turs allaient encore être demandés à l'Empire. Dans ces circonstances Ferdinand sollicitait vivement son frère de passer en Allemagne ; il lui représentait que sa présence pouvait seule y rétablir les affaires : elle était surtout nécessaire pour inspirer quelque respect aux protestants, dont les prétentions croissaient chaque fois qu'on avait besoin d'eux.

Jaloux de remplir les obligations que lui impose sa dignité de chef de l'Empire; prévoyant aussi que les efforts des Français, combinés avec ceux du duc de Clèves, vont être principalement dirigés contre ses États des Pays-Bas, Charles se détermine à condescendre aux instances du roi des Romains, sans se dissimuler qu'il prend une résolution des plus graves (5). De Valence, où il avait assisté

(1) Lettre de Charles à Chapuys, du 5 avril 1542. — Journal de Vandenesse.
(2) Lettre du 5 avril déjà citée.
(3) Lettre de Charles à Chapuys du 12 août. — Journal de Vandenesse.
(4) Lettre de Charles à Chapuys du 12 avril 1543.
(5) Il faut lire ce qu'il dit à ce sujet au prince Philippe dans l'instruction secrète du 6 mai dont nous parlons plus loin, et notamment ce passage : « Hago este viaje, el qual es mas peligroso para » mi hourra y reputacion, para mi vida y hacien- » da, que puede ser ..... para probar los medios » que pudiere para remediar lo que [Dios] me » tiene dado, y no dexaros pobre y desautoriçado, » por donde despues tendriades gran raçon de

aux fêtes de l'entrée du prince, il était revenu en Castille : le 25 décembre 1542, à Alcala, il déclare le mariage de son fils avec la princesse Marie, fille du roi Jean III de Portugal, et celui de l'infante doña Juana, la plus jeune de ses deux filles, avec le prince don Juan, frère de Marie (1). Le 15 janvier, à Madrid, il fait signifier à tous les gentilshommes de sa maison qu'ils aient à se trouver à Barcelone pour la fin de mars, complètement équipés et armés (2). Il mande au prince Doria de faire ses dispositions afin d'y arriver dans le même temps avec ses galères. Il ordonne que dans les ports d'Espagne on apprête les bâtiments de transport dont il aura besoin pour son voyage. Il prend toutes les mesures qu'exige la sûreté des places frontières du côté de la France (3). Comme il faut beaucoup d'argent pour l'entreprise qu'il va mettre à exécution, il emprunte une grosse somme au roi de Portugal (4). Le 1er mars 1543, après avoir commis le gouvernement de la monarchie espagnole au prince Philippe, avec l'assistance du cardinal Tavera et du grand commandeur Covos, nommé le duc d'Albe capitaine général de ses royaumes de Castille et d'Aragon, donné des instructions précises à tous ses conseils, il quitte Madrid. Le 11 avril il arrive à Barcelone, où Doria lui amène quarante-quatre galères, précédant les galères de Naples qui devaient aussi faire partie de la flotte. Il s'embarque le 1er mai (5) et va prendre terre à Palamos d'abord, à Rosas ensuite, attendant, pour mettre à la voile, un vent favorable et le rassemblement de toute son armée navale. C'est à Palamos, où il s'arrête dix jours, qu'il dicte pour son fils des instructions, monuments de sagesse, de prévoyance, d'une expérience consommée dans l'art de gouverner, d'une connaissance profonde des hommes et des choses, qui seuls suffiraient pour placer Charles-Quint au premier rang des politiques de son siècle (6). Le 17 mai il se rembarque : la flotte, composée de cent cinquante voiles, dont cinquante-sept galères, portant huit mille hommes de vieille infanterie espagnole et sept cents chevaux, lève l'ancre bientôt après (7). Charles aborde à Gênes le 25 ; il reçoit en cette ville la visite de Pierre-Louis Farnèse, duc de Castro, fils du pape, de Côme de Médicis, duc de Florence, du duc de Savoie, du prince de Piémont, du marquis del Vasto. Le 6 juin il arrive à Pavie, où l'attendait avec impatience sa fille naturelle, Marguerite d'Autriche, duchesse de Camerino, qu'il n'avait pas vue depuis qu'en 1536 il l'avait mariée à Alexandre de Médicis, et où vient le rejoindre le seigneur de Granvelle, qu'il avait envoyé à la diète de Nuremberg. Le duc de Florence avait suivi l'empereur à Pavie ; il en obtient, moyennant cent cinquante mille ducats, la remise des forteresses de Florence et de Livourne que les troupes

» quexaros de mi..... (Je fais ce voyage, lequel est le plus périlleux possible pour mon honneur et ma réputation, pour ma vie et mes biens,..... afin de conserver, par tous les moyens qui seront en mon pouvoir, ce que Dieu m'a donné, et de ne pas vous laisser pauvre et sans autorité dans le monde: ce qui vous donnerait plus tard un juste motif de vous plaindre de moi).

(1) Journal de Vandenesse.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 23 janvier 1543.

(4) Sandoval et, d'après lui, M. Lafuente rapportent que les cortès de Castille lui accordèrent quatre cent mille ducats à titre de service ordinaire et extraordinaire : mais ils n'indiquent ni où ni quand ces prétendues cortès se réunirent. Vandenesse, qui dans son Journal consigne avec soin tous les faits de ce genre, ne dit pas un mot d'une telle assemblée.

(5) Nous donnons des dates précises d'après le Journal de Vandenesse. Les historiens espagnols sont sur ce point assez peu exacts.

(6) Ces instructions ont été publiées, une première fois, dans *El Semanario erudito*, collection de documents, en trente et quelques volumes, qui parut à Madrid vers la fin du siècle dernier. Elles l'ont été, une seconde fois, d'une façon malheureusement peu correcte, par le docteur Lanz, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans le volume intitulé *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, Stuttgart, 1845, in 8°, pp. 539-579.

Elles sont au nombre de deux, l'une et l'autre en espagnol : la première, ostensible, est datée du 4 mai ; la seconde, secrète, est datée du 6. Charles-Quint recommandait à son fils de ne laisser voir celle-ci à personne, pas même à sa femme.

Une recommandation particulière était contenue dans l'instruction du 4 mai : c'était celle d'avoir grand soin du service et du bon traitement de la reine doña Juana : « Que tengays cuydado del » servicio y buen tratamiento de la reyna mi » señora... » Si nous en faisons la remarque, c'est que, dans ces derniers temps, on a essayé de faire croire que Charles n'avait ni respect ni attentions pour sa mère.

(7) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XXVI. — Lafuente, t. XII, p. 213.

espagnoles occupaient encore. Charles, poursuivant son voyage, entre le 14 juin à Crémone.

Paul III souhaitait beaucoup s'aboucher avec l'empereur; il s'était dans ce but avancé jusqu'à Bologne, accompagné de tout le sacré collége; dès qu'il avait su le débarquement de Charles à Gênes, il y avait dépêché le cardinal Farnèse, et ce prince de l'Église était convenu avec l'empereur que l'entrevue aurait lieu à Busseto, petite ville de l'État de Parme, située entre Crémone et Plaisance (1). Le 21 juin Charles part pour Busseto, où le pape l'avait précédé; il trouve hors des murs quatorze cardinaux venus à sa rencontre (2); il est conduit au château et reçu par le saint-père, qui ne souffre pas qu'il lui baise le pied; ils y logent ensemble. Ce jour-là et les deux suivants ils ont de longues conférences (3). Elles roulent sur le traité de Londres, la pragmatique publiée en Espagne, la guerre existante entre l'empereur et le roi de France, les efforts à faire contre les Turcs, le concile, la création de cardinaux, le duché de Milan. Paul III avait vu avec un grand déplaisir l'alliance conclue entre l'empereur et le roi d'Angleterre; la pragmatique ne lui en avait pas causé moins: Charles lui fournit, au sujet de ces deux actes, des explications dont il finit par se contenter. Paul propose, pour la conclusion de la paix avec la France, des moyens que l'empereur ne juge pas admissibles: à son tour il tâche de persuader le pape de se déclarer contre le roi, qui a enfreint la trêve et s'allie aux ennemis de la chrétienté; mais Paul s'excuse de le faire, au moins jusqu'à ce qu'il voie si le roi joindra ses galères à celles du Turc, alléguant le dommage qu'il causerait à l'Église au cas que François, pour se venger, vînt à se soustraire de l'obéissance du saint-siége. Charles alors le presse de secourir le roi des Romains contre les Ottomans; il reçoit de lui la promesse de l'envoi d'un corps de quatre mille Italiens en Allemagne. Le concile ne s'était pas ouvert à Trente au mois de novembre, comme le portait la bulle de convocation, et le pape voulait le suspendre tant que durerait la guerre qui désolait la chrétienté; il était, de plus, d'avis de le transférer ailleurs, Trente étant un endroit malsain et incommode pour les logements ainsi que pour les vivres : Charles lui objecte que c'est lui qui, de son propre mouvement, a offert, à la diète de Ratisbonne, de convoquer un concile œcuménique; que la nécessité de ce concile est plus grande que jamais; que ses légats et lui-même ont tenu Trente un lieu très-convenable; que cette ville d'ailleurs a été choisie d'accord avec les états de l'Empire, et que ce serait leur donner de justes motifs de se plaindre que de la remplacer par une autre sans leur consentement. Ébranlé par toutes ces raisons, Paul déclare que, à son retour à Parme, il délibérera sur le fait du concile avec tout le sacré collége. Charles désirait voir élever à la dignité cardinalice plusieurs prélats qui lui étaient attachés: le pape lui remontre qu'il ne saurait faire une création de cardinaux sans y comprendre deux Français au moins, mais qu'il en pourra nommer jusqu'à huit, tant allemands qu'italiens, qui seront à la dévotion de l'empereur. Cette combinaison n'est pas agréée de Charles: il trouve que, les Français ayant déjà seuls plus de cardinaux que tous les autres princes ensemble, le nombre n'en doit pas être augmenté. Une affaire intéressait surtout Paul III, dont toute la politique tendait à l'accroissement de sa maison, et cette affaire l'avait déterminé, plus qu'aucun autre motif, à prendre la peine de se transporter jusqu'à Busseto : c'était l'acquisition du duché de Milan au profit du

(1) Les historiens espagnols, Sandoval, Ferreras, M. Lafuente, etc., prétendent que Charles, mécontent du pape, se refusa d'abord catégoriquement à une entrevue avec lui, et qu'il ne finit par y consentir que sur les instances réitérées du cardinal Farnèse. C'est une erreur: dès le mois de janvier, Charles avait écrit à son ambassadeur à Rome, le marquis d'Aguilar, qu'il était très-content de voir le pape, si S.S. en témoignait le désir, pourvu que ce fût à Gênes ou à Mantoue, de façon que leur entrevue ne l'obligeât pas à s'écarter de son chemin et ne lui fît point perdre de temps. (Lettre de Charles au roi Ferdinand, du 23 janvier 1543.)

(2) Le pape avait laissé à Parme les autres cardinaux, au nombre de dix-neuf, comme étant affectionnés aux Français.

(3) Journal de Vandenesse.

duc de Camerino, son petit-fils : déjà le cardinal Farnèse en avait entretenu l'empereur à Gênes et à Tortona, et l'on peut bien supposer qu'elle n'était pas restée étrangère aux entretiens de Marguerite d'Autriche avec son père. Paul offre un million d'or pour le Milanais, sans même exiger que les châteaux soient remis entre les mains de son petit-fils, et il s'engage, si l'affaire se conclut, à s'unir à l'empereur pour chasser les Français du Piémont. Charles ne décline ni n'accepte cette offre; il avait, comme on l'a vu, donné l'investiture de l'État de Milan au prince d'Espagne ; il ne pouvait donc en disposer sans consulter son fils : c'est la réponse qu'il fait au pape, en ayant soin de ne pas lui ôter tout espoir d'un arrangement conforme à ses vœux(1). Ainsi se termina cette fameuse entrevue sur laquelle étaient fixés les yeux de toute l'Europe. Un ton amical avait constamment régné entre les deux augustes interlocuteurs, et ils se séparèrent, sinon entièrement satisfaits l'un de l'autre, du moins en se témoignant un bon vouloir réciproque. L'empereur avait pris à tâche de convaincre le souverain pontife que son désir sincère était de vivre avec lui en la meilleure intelligence, de protéger sa maison, de correspondre à tout ce qui intéressait son autorité et celle du saint-siége ainsi que le bien public de la chrétienté, enfin de lui montrer une confiance sans réserve (1).

Le 25 juin Charles fait ses adieux au pape et se remet en route. Le 29 il est à Peschiera, le 3 juillet à Trente, le 9 à Inspruck, le 18 à Ulm, le 23 à Stuttgart; il arrive à Spire le 25. On avait répandu le bruit, dans la Germanie, que, à son retour d'Alger, le navire qui le portait avait péri en mer, qu'on faisait passer pour l'empereur un mannequin qui lui ressemblait beaucoup; de diverses parties de l'Allemagne accourt à Spire une multitude de gens qui désirent s'en assurer (2). Les protestants s'étaient refusés, à la diète de Nuremberg, à contribuer, avec les catholiques, dans les dépenses de la guerre contre les Turcs; ils envoient à Charles des ambassadeurs pour s'en justifier : ces envoyés lui exposent que leurs maîtres n'auraient pas fait difficulté de fournir leur quote-part dans l'aide demandée, si on leur avait donné des garanties au sujet de la paix de religion, si la chambre impériale eût été réformée selon ce dont on était convenu à Ratisbonne, enfin si les contributions n'étaient pas réparties d'une manière inégale. Il leur fait répondre, par le vice-chancelier de Naves, que les décrets existants garantissent la paix de religion; qu'avant de casser les assesseurs de la chambre impériale, la justice commande de les entendre; qu'il n'est pas en son pouvoir de changer ni de modérer les contributions de l'Empire; que cela ne peut se faire qu'avec le concours de tous les états. Il les adjure de considérer la situation de l'Allemagne et d'engager les princes qui les ont députés à ne pas persister dans leur refus de secours contre les Turcs. Quant à lui, ajoute-t-il, il se voit forcé de marcher avec toutes ses forces contre

(1) Sandoval (liv. XXV, §§ XXIX et XXX), rapporte que la cession du duché de Milan était presque conclue lorsque D. Diego de Mendoza, gouverneur de Sienne, présenta à l'empereur un long écrit, dont cet historien donne le texte, sur les conséquences désastreuses qu'elle aurait pour la monarchie.

La vérité est (nous en avons la preuve dans une lettre que Charles-Quint écrit à la reine Marie le 15 juin) que ce monarque ne voulut pas se décider sans avoir pris l'avis de son fils, et il ne pouvait agir autrement, puisque le duché de Milan appartenait au prince Philippe.

(1) Les détails (inédits) que nous donnons sur l'entrevue de Busseto sont empruntés à des notes historiques du comte de Wynants, directeur général des archives des Pays-Bas sous Marie-Thérèse, Joseph II, Léopold II et François II. Les correspondances de Charles-Quint avec le roi Ferdinand et la reine Marie, qui existent aujourd'hui aux Archives impériales, à Vienne, étaient conservées alors dans les Archives de Bruxelles ; M. de Wynants en avait fait l'objet spécial de ses études, et il en avait tiré de nombreux extraits qui nous ont été du plus grand secours pour la rédaction de cette biographie.

(2) Sandoval, liv. XXVI, § 31.

Ce que rapporte ici Sandoval est confirmé par l'auteur anonyme de la Relation des voyages de Charles-Quint de 1540 à 1544 que nous avons citée plus haut : « Sa Majesté poursuyvant son » chemyn, — dit-il après avoir raconté la prise de » Duren — nous campasmes lez la ville de » Remunde (Ruremonde), laquelle Sa Majesté » alloit recepvoir. Et debvez scavoir que, nonob- » stant la susdicte prinse de Duren, sy eult-il aul- » cuns maryniers dudict pays qui ne pensoient » ladicte Majesté estre vif, à cause que de long- » temps on leur avoit fait acroire qu'il estoit » mort..... »

les alliés des Turcs, le roi de France et le duc de Clèves, qui se sont unis pour attaquer ses États (1). Aux griefs anciens que Charles avait contre Guillaume de Clèves il s'en était joint un tout récent : ce prince avait chargé ses ambassadeurs à la diète de Nuremberg de négocier une trêve avec les ministres impériaux ; il ne l'avait obtenue que grâce à l'intervention de plusieurs princes allemands, et lorsqu'il s'était agi d'y apposer sa signature, il avait pris des prétextes pour s'en excuser, ses troupes ayant dans l'intervalle battu celles de l'empereur devant Sittard (2). Aussi l'archevêque de Cologne et le comte palatin étant venus parler à Charles en faveur du duc, il leur déclare qu'il n'entrera en aucun arrangement avec celui-ci, tant qu'il n'aura pas renoncé à ses prétentions sur le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

Charles avait amené avec lui quatre mille hommes d'infanterie espagnole, quatre mille gens de pied italiens, huit cents chevau-légers italiens aussi ; il avait fait lever en Allemagne seize mille lansquenets et quatre mille chevaux. Ces troupes étant rassemblées, le 5 août il quitte Spire. Il s'embarque, le 12, sur le Rhin, à Mayence ; il arrive à Bonn le 17. Là il passe la revue de son armée ; il fait don Ferrante Gonzaga son lieutenant général, et mestre de camp général Stefano Colonna. Le 20 il se met en marche. Deux jours après il se présente devant Duren, au pays de Juliers, appartenant à Guillaume de Clèves ; il y est joint, le lendemain, par le prince d'Orange, venant des Pays-Bas à la tête de neuf mille hommes d'infanterie, de deux mille chevaux et d'une artillerie nombreuse ; il fait aussitôt sommer la ville, promettant aux habitants, s'ils se rendent, de leur conserver leurs franchises et privilèges, sous l'autorité du Saint-Empire. Ceux qui y commandent ne veulent pas entendre le héraut porteur de cette sommation : l'empereur alors fait disposer l'artillerie pour battre en brèche les remparts. La canonnade commence le 24. Le même jour, dans l'après-midi, les Espagnols et les Italiens, sans attendre que la brèche soit convenablement ouverte, et sans en avoir reçu l'ordre, franchissent deux fossés profonds et remplis d'eau dont les remparts étaient entourés, escaladent la muraille et, après une lutte acharnée, pénètrent au cœur de la place. La garnison était composée de cinq compagnies de gens de pied et de quelque cavalerie, sans compter un grand nombre de bourgeois armés ; presque tous sont tués ou pris. La ville est livrée au pillage ; mais l'empereur défend, sous peine de mort, qu'on touche aux églises ou aux monastères, et qu'on ôte la vie à des femmes, à des filles ou à des enfants. Le lendemain un incendie causé par un accident réduit en cendres la moitié de la malheureuse cité. Charles lève son camp le 27 août. La prise et le sac de Duren avaient répandu la terreur dans tous les pays de Guillaume de Clèves : Juliers, Erckelens, Sittard, Ruremonde, Gueldre, Wachtendonck, Stralen se soumettent sans attendre l'approche de l'armée impériale ; Charles reçoit en personne le serment de fidélité des habitants de Juliers et de Ruremonde. Le 2 septembre il va conférer avec la reine Marie, qui était venue de Bruxelles à Weert. Le 3 il se remet en marche, et bientôt il est sous les murs de Venlo. C'était la place la plus forte du duché de Gueldre ; elle avait une garnison de trois mille hommes ; elle était bien pourvue d'artillerie et de munitions de toute espèce : aussi le gouverneur, malgré le vœu non équivoque des bourgeois, répond-il par un refus à la sommation qui lui est faite.

Cependant Guillaume de Clèves, désespérant d'être secouru par la France et se voyant menacé de perdre tous ses États, se résigne à subir la loi du vainqueur. Par l'intermédiaire du coadjuteur de Cologne, le comte Adolphe de Holstein-Lauenbourg, d'un député de cette ville, le comte de Nieuwenaer et de Meurs, et du duc Henri de Brunswick, il sollicite un sauf-conduit qui lui permette de venir se jeter aux pieds de l'empereur, le supplier de le recevoir en sa

(1) Schmidt, t. VII, p. 148. — Le P. Barre, t. VIII, 2e partie, p. 568. — Lanz, *Staatspapiere*, p. 585.

(2) Le 24 mars 1543.

grâce et remettre son sort entre ses mains; Charles le lui accorde. Le 5 septembre, Henri de Brunswick quitte le camp impérial pour aller chercher le duc, qu'il amène le jour suivant, en compagnie du coadjuteur et du député de Cologne. L'empereur les reçoit le 7, entouré des principaux personnages de sa cour et de son conseil. Tous quatre s'étant agenouillés, le duc de Brunswick (1) prend la parole en langue allemande. Il invoque, en faveur de Guillaume, sa grande jeunesse; il rejette sur de mauvais conseils les fautes qu'il a commises; il sollicite son pardon, promettant qu'il sera à l'avenir fidèle et obéissant à l'empereur. Le député de la ville de Cologne parle dans le même sens (2). Charles répond, par la bouche du vice-chancelier de Naves, que le duc l'a grandement offensé; qu'il pourrait en raison et justice le traiter avec rigueur; que néanmoins, voyant qu'il reconnaît ses torts, et pour l'honneur de Dieu, pour le respect du roi des Romains, son frère, qui l'en a supplié, pour l'intercession des électeurs, des princes et des états de l'Empire, pour l'affection qu'il a toujours eue à la commune paix et au bien public de la Germanie, pour épargner enfin aux pays du duc, ainsi qu'aux duchés de Gueldre et comté de Zutphen les maux qu'entraînerait la continuation de la guerre, il accepte sa soumission; qu'il chargera ses ministres de traiter avec lui. Jusqu'à ce moment le visage de l'empereur avait été sévère; son attitude était celle d'un prince qui voyait devant lui un vassal rebelle : après la réponse du vice-chancelier, il fait signe au duc et à ses trois intercesseurs de se relever; il se lève lui-même, tend d'un air gracieux la main à Guillaume et lui adresse quelques paroles (3). Déjà dans les pourparlers qui avaient eu lieu entre Granvelle et les personnages dont le duc avait réclamé l'intervention, les conditions auxquelles il obtiendrait sa grâce avaient été convenues; le duc y avait souscrit lui-même à son arrivée au camp; le traité fut donc bientôt conclu (4). Par cette convention, Guillaume de Clèves s'engageait à maintenir en la religion catholique et en l'obéissance de l'Église romaine tous ses États héréditaires, aussi bien ceux qui allaient lui demeurer que ceux qu'il devait restituer à l'empereur, et à en extirper l'hérésie, si elle s'y était introduite; à être fidèle et obéissant à l'empereur, au roi des Romains et au Saint-Empire; à rompre toutes alliances et confédérations avec leurs ennemis, nommément avec le roi de France, le duc de Holstein, se disant roi de Danemark, et l'intrus de Suède; à ne jamais faire de ligues qui leur fussent préjudiciables. Il cédait et transportait à l'empereur tous les droits et actions qu'il avait aux duché de Gueldre et comté de Zutphen; déliait de leurs serments les états, le peuple et les gens de guerre de ces pays; consentait qu'ils reconnussent l'empereur et ses hoirs pour leurs vrais et naturels seigneurs; promettait de faire évacuer par ses troupes les places, châteaux et forteresses des mêmes duché et comté qu'ells occupaient et de remettre ceux-ci aux personnes que l'empereur chargerait de les recevoir. De son côté, Charles pardonnait toute offense que le duc pouvait lui avoir faite; il lui accordait ses bonnes grâces; il promettait de le traiter en bon prince de l'Empire et de le prendre en sa protection, ainsi que ses terres et ses vassaux; il s'engageait à lui rendre tout ce qu'il occupait des duchés de Juliers et de Clèves, se réservant seulement l'occupation temporaire des villes de Heinsberg et de Sittard pour assurance de l'exécution du traité.

Le 11 septembre (5) Charles entra dans Venlo, dont les gens de guerre du duc de Clèves étaient sortis, et reçut le

(1) D'après le Journal de Vandenesse, ce serait le chancelier de Gueldre qui aurait parlé; mais la lettre de Charles-Quint au prince Philippe, du 25 septembre 1543 (*Analectes historiques*, t I, p. 246), est précise sur ce point. Sandoval désigne aussi le duc de Brunswick.

(2) Sandoval, liv, XXV, § XL.

(3) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XL.

(4) Il porte la date du 7 septembre (*Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 666); mais, d'après le Journal de Vandenesse, il ne fut conclu que le lendemain.

(5) Vandenesse indique cette entrée *au lundi dix* septembre. Le 10 était en effet un lundi. Mais nous suivons la lettre déjà citée de Charles-Quint à son fils, lettre où il précise les dates.

serment de fidélité des habitants. Les députés des barons, des nobles et des villes, formant les états des pays de Gueldre et de Zutphen, arrivèrent le même jour au camp impérial. Le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem, qui, en 1542, avait envahi et ravagé le Brabant, était avec eux; le duc de Brunswick le présenta le 12 à l'empereur : Van Rossem, les genoux fléchis, sollicita son pardon, protestant qu'il servirait son nouveau maitre avec le même zèle, la même fidélité qu'il avait montrés à ses deux précédents souverains. Charles lui fit un bienveillant accueil (1). Les députés des états, à genoux, attendaient l'empereur dans une salle voisine; il s'y transporta. Après qu'il se fut assis, le duc de Brunswick, lui adressant la parole, dit que les représentants de la Gueldre étaient venus là pour lui faire leur soumission, le supplier d'excuser leur conduite passée, et lui prêter serment comme à leur vrai et originel seigneur. Le président du conseil privé, Schore, donna lecture de lettres par lesquelles l'empereur confirmait les priviléges du pays et lui en accordait de nouveaux; la rédaction de ces lettres (2) avait été concertée entre les ministres impériaux et les députés. Le vice-chancelier de Naves lut ensuite la formule du serment, et tous les députés le prêtèrent, après que Guillaume de Clèves, qui était présent, eut déclaré qu'il les déliait de celui qu'il avait reçu d'eux. Charles, à son tour, jura d'observer leurs priviléges (3). Cette cérémonie terminée, le prince d'Orange, René de Chalon, nommé stadhouder ou gouverneur de Gueldre, partit avec quatre à cinq mille hommes d'infanterie et six cents chevaux pour prendre possession du duché (4). Deux jours après, le duc Guillaume releva de l'empereur les pays de Juliers et de Clèves (5). Ce prince, qui avait été l'un de ses plus ardents ennemis, devint un allié fidèle de sa maison; il épousa, en 1546, l'archiduchesse Marie, fille du roi des Romains : François Ier et le duc de Vendôme, lorsqu'ils avaient connu son traité avec l'empereur, n'avaient pas voulu lui donner Jeanne d'Albret, à qui il avait été marié en 1540, et ce mariage avait été cassé par le pape.

La conquête de la Gueldre était un événement aussi heureux pour les Pays-Bas que glorieux pour Charles-Quint (6). Elle complétait la réunion des dix-sept provinces; elle leur procurait, au nord, une frontière défendue par des forteresses imposantes; elle délivrait la Hollande, le pays d'Utrecht, l'Overyssel, le Brabant, des incursions et des ravages auxquels, depuis la mort du dernier duc de Bourgogne, ils avaient été en proie. Charles se trouvait par là en position de pouvoir tourner ses armes contre les Français, qui avaient pris Landrecies et étaient maîtres de la plus grande partie du Luxembourg. Le 14 septembre il donna l'ordre à son armée de marcher vers le Hainaut; lui-même il se mit en route, quoiqu'il fût tourmenté de la goutte depuis deux jours. Arrivé à Diest, les souffrances qu'il endurait ne lui permirent pas d'aller plus loin; il appela en cette ville les états généraux, qui avaient été convoqués à Bruxelles. L'assemblée nationale se tint, le 22, dans une salle de la maison où il avait son logement; il s'y fit porter; la reine Marie prit place à côté de lui. Ce fut par l'organe du président Schore qu'il s'adressa aux états. Après

(1) Journal de Vandenesse. — Sandoval, liv. XXV, § XLII.

Charles ne tarda pas à admettre à son service Martin van Rossem, et dans la suite de son règne il l'appela à remplir des charges importantes. Van Rossem justifia toujours la confiance que l'empereur avait placée en lui.

(2) Par ces lettres, en date du 12 septembre, et auxquelles on donna le nom de traité de Venlo, l'empereur s'obligeait à maintenir les priviléges et coutumes du pays, à y instituer pour stadhouder quelqu'un qui en connût la langue, à y ériger une chancellerie et conseil où seraient traitées toutes les causes des habitants, à ne laisser évoquer aucun procès à la chambre impériale, à ne nommer aux fonctions publiques que des naturels du pays capables de les exercer par eux-mêmes, à n'établir ni laisser établir aucune imposition que les barons, chevaliers et villes n'auraient pas consentie, etc. (Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 266.) Ces lettres formaient la charte des libertés de la Gueldre.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Lettre de Charles-Quint du 25 septembre.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) « Sans aucun doute » — écrit Sandoval, liv. XXV, § XLIII — « Charles put dire comme » César : *Veni, vidi, vici.* »

les avoir assurés qu'il avait tout fait pour conserver aux peuples placés sous son sceptre les bienfaits de la paix, et que le roi de France n'avait pas eu de véritable motif de recommencer la guerre, il dit qu'en apprenant, l'année précédente, l'invasion des Pays-Bas, il serait accouru à leur secours, comme il l'avait promis à son dernier départ de ces provinces, si dans le même temps les Français n'avaient attaqué ses royaumes d'Espagne; qu'aussitôt après les avoir chassés du Roussillon, il avait fait ses dispositions pour passer en Italie et de là en Allemagne, mais que des causes indépendantes de sa volonté avaient retardé ce voyage. Il parla de la réduction du duché de Juliers et de la Gueldre, de sa réception par les états de cette dernière province, du traité qu'il avait conclu avec le duc de Clèves. Il reconnut que, depuis le commencement de la guerre, les états avaient accordé à son gouvernement de bien grands subsides; il les en remercia; mais il les invita à considérer aussi que, pour venir les défendre, non-seulement il avait laissé ses enfants, ses royaumes d'Espagne et d'Italie et mis sa personne en plus d'un hasard, mais encore qu'il avait levé, aux dépens de ses autres États, trente mille hommes de pied et quatre mille chevaux. Il leur exposa enfin que, vu la force des troupes françaises qui occupaient le Luxembourg, les levées que le roi faisait de tous côtés, les garnisons qu'il convenait, en ces commencements, d'entretenir dans les places de Gueldre, il n'était point expédient de diminuer l'armée. Il les requérait donc de pourvoir à la solde des gens de guerre du pays, suivant la répartition qui leur serait communiquée, se chargeant, lui, de payer ceux qu'il avait amenés. Le chancelier de Brabant, Engelbert Vanden Daele, répondit au nom de l'assemblée. Les états généraux, dit-il, rendaient grâces à Dieu, qui avait préservé l'empereur en tant de divers, lointains et périlleux voyages; ils se félicitaient de le revoir, et surtout après une conquête comme celle qui avait marqué son retour, car elle avait abattu un de leurs principaux ennemis; ils lui témoignaient leur reconnaissance de ce qu'il n'avait pas hésité à quitter ses autres royaumes et messieurs ses enfants pour venir à leur secours; ils le suppliaient de prendre de bonne part le petit service qu'ils lui avaient fait pendant son absence, et d'être persuadé qu'il les trouverait toujours prêts à le servir, de tout leur pouvoir, comme ses très-humbles et ses très-obéissants vassaux et sujets. Charles, prenant alors lui-même la parole, entretint l'assemblée de la conduite artificieuse et déloyale du roi de France, qui l'avait attaqué dans tous ses États, alors que ce même prince protestait, par ses lettres, de son intention de maintenir la paix; il loua beaucoup les mesures que la reine régente avait prises pour la défense du pays, et il réitéra ses remercîments de l'assistance que la nation avait prêtée à sa sœur (1).

Le 25 septembre Charles, se sentant mieux, quitte Diest pour aller rejoindre son armée. Un nouvel accès de goutte le retient à Binche une quinzaine de jours; dès qu'il en est rétabli, il continue son chemin. Le 19 octobre il arrive au Quesnoy, où il confère sur les opérations militaires avec don Ferrante Gonzaga, le duc d'Arschot et le comte du Rœulx. Le jour suivant il va visiter ses troupes qui avaient investi Landrecies. Bientôt il apprend que François Ier a rassemblé les siennes, qu'il en a pris le commandement et qu'il marche vers lui. Un de ses plus ardents désirs était depuis longtemps de combattre son rival : à peine a-t-il reçu cet avis qu'il prend la résolution de livrer bataille au roi. En vain Granvelle lui fait les remontrances les plus pathétiques pour l'en détourner; en vain la reine Marie le conjure, au nom de sa maison, de ses sujets, de toute la chrétienté, de ne pas exposer sa personne aux risques de la guerre. Il ne se rend pas plus aux prières de sa sœur qu'aux raisons de son premier ministre; l'occasion qu'il avait tant souhaitée venait s'offrir à lui, il ne veut pas la laisser échapper. Le 28 octobre il se confesse et communie. Le 2 novembre il met son armée en mou-

(1) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux. — Journal de Vandenesse.

vement pour aller chercher les Français, qui s'étaient avancés jusqu'à Cateau-Cambrésis. La bataille semblait inévitable; François Ier faisait publier partout qu'il la recherchait, et l'on croyait d'autant plus à ses déclarations que, selon le témoignage de l'ambassadeur de Venise qui était au camp de l'empereur, il avait cinquante mille hommes d'infanterie et dix mille hommes de cavalerie, tandis que l'armée impériale ne comptait que trente à trente-cinq mille gens de pied et cinq à six mille chevaux. L'anxiété était grande dans les Pays-Bas aussi bien qu'en France, car le conflit auquel on s'attendait pouvait avoir des suites incalculables (1). Le 3 novembre Charles « se » présente à la barbe du roi de France (2); » mais c'est en vain : les Français s'enferment dans leurs retranchements. Le 4 il se rapproche encore de leur camp, sans qu'ils bougent. François Ier, malgré toutes ses bravades, n'avait pas envie de courir les chances d'une action générale; dans la nuit du 4 au 5 (3) il décampe sans bruit et se retire vers Guise. Avertis trop tard de cette retraite, les impériaux ne peuvent atteindre que l'arrière-garde du roi, à qui ils font essuyer quelques pertes. Charles occupe, le 5 et les jours suivants, Cateau-Cambrésis, Ligny, Crèvecœur; le 10 il entre dans Cambrai. Il avait des griefs contre l'évêque et les habitants de cette cité impériale, qui avaient fait refus de recevoir les gens de guerre envoyés par lui lors de l'approche de l'armée française; pour les punir, il met garnison dans la ville et ordonne qu'aux frais du pays il y soit érigé une citadelle. La campagne était finie. Elle n'avait pas eu les résultats que s'en était promis l'empereur : car, s'il pouvait se glorifier d'avoir fait reculer devant lui le roi de France, Landrecies restait au pouvoir de ses ennemis, et, dans le Luxembourg, le comte Guillaume de Furstemberg, général des troupes impériales, n'était parvenu à recouvrer aucune des places dont les Français s'étaient emparés. Charles licencie une partie de son armée et assigne des quartiers d'hiver aux troupes qu'il conserve à sa solde. Le 15 novembre il prend le chemin de Bruxelles. A Valenciennes le duc de Lorraine Antoine le Bon et son fils le duc de Bar viennent le visiter. Le duc Antoine, en protestant qu'il agit de son seul mouvement, lui offre d'aller trouver le roi pour le disposer à la paix, si lui-même y est incliné. Charles fait à ce prince l'accueil le plus distingué, mais il n'est pas dupe de son langage; il savait que sa démarche lui avait été inspirée par les Français (4) : il lui dit que, puisque son offre procède de son seul mouvement, il n'y a pas lieu de sa part d'y répondre; que d'ailleurs il ne pourrait traiter de la paix sans s'être mis d'accord avec ses alliés.

Le temps qu'il passe à Bruxelles est employé par Charles à l'expédition des affaires majeures de ses nombreux États et aux préparatifs de la prochaine campagne contre la France. Afin de resserrer son alliance avec Henri VIII et d'en obtenir une coopération vigoureuse, il lui envoie don Ferrante Gonzaga. Il comptait aussi sur une assistance efficace des états de l'Empire; dans ce but il les avait convoqués à Spire pour la fin de novembre; il croyait pouvoir s'y rendre à cette époque; les circonstances ne le lui ayant pas permis, il avait renvoyé au mois de janvier l'ouverture de la diète. Le 23 décembre il assemble dans son palais les états généraux, ayant auprès de lui la reine sa sœur. Cette fois encore, c'est le président du conseil privé qui lui sert d'organe. Schore instruit l'assemblée du prochain départ de l'empereur pour l'Allemagne. Il exprime l'espoir que, à l'aide de Dieu, ce voyage sera utile à son saint service et au bien public de la chrétienté, particulièrement des Pays-Bas, « desquels, dit-il, et de tout ce qui les

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 21-22.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Et non dans la nuit du 2, comme le dit Sismondi. — La reine Marie écrivit, à cette occasion, à son frère : « J'ay entendu le peu de vouloir » que les ennemis ont eu de satisfaire à leurs » bonnes paroles. Votre Majesté a acquis l'hon- » neur qu'elle mérite, et eux la honte. »

(4) Granvelle écrivait, de Cambrai, le 12 novembre, à la reine Marie, que le duc, arrivé depuis quelques jours à Chimay, venait « à la » grande instance des Français, et qu'il se con- » duisait pour plus français que chrétien. »

« concerne, Sa Majesté tiendra continuellement le soin qu'un bon prince doit avoir et que méritent les parfaites loyauté, fidélité et continuels grands services des sujets de ces pays. » Il annonce que l'empereur a conclu avec le duc de Clèves une confédération et ligue défensive perpétuelle, qui leur assure, de ce côté, des relations de bon voisinage. De nouveaux subsides devant être prochainement demandés aux états, il fait appel à leur patriotisme et à la fidélité dont ils ont donné tant de preuves à leur souverain, pour les engager à seconder son gouvernement par un puissant effort, qui donne le moyen de ranger une bonne fois les Français à la raison, et de garantir à toujours le pays de leurs entreprises (1). Charles, se levant, insiste, en quelques paroles, sur les considérations qui ont été exposées par son ministre. Le pensionnaire de Bruxelles, au nom des états, remercie l'empereur de la communication qui vient de leur être faite; il répète ce que le chancelier de Brabant a déclaré à Diest, qu'ils seront toujours prêts à le servir de leurs corps et de leurs biens.

Le 2 janvier 1544 Charles part pour Spire. A Cologne il apprend que l'archevêque, Herman de Wied, qui avait adopté les principes des novateurs, a récemment proposé à son chapitre d'admettre dans tous les lieux de l'archevêché des prédicateurs luthériens, d'adopter la communion sous les deux espèces, et d'autoriser la célébration des offices en langue allemande, propositions que le chapitre a repoussées avec énergie : il loue hautement le bon esprit dont les membres de ce corps sont animés; il leur donne l'assurance qu'il ne manquera pas de les soutenir, si eux-mêmes ils ne faillent point à leur devoir (2). A Creuznach, le 20 janvier, il est joint par le cardinal Farnèse, venant de France, où le pape l'avait envoyé pour exhorter le roi à la paix, et qui était chargé de la même mission auprès de lui. Paul III ne l'avait pas prévenu de son intention de faire cette démarche; de plus il savait, par les lettres de son ambassadeur à Rome, que Farnèse ne l'aimait point; que le pape lui-même ne voulait rien faire en sa faveur, se flattant de le contraindre par là à lui céder le Milanais, qui était l'objet de toutes ses convoitises (3) : il accueille froidement le légat, et lui tient un langage assez aigre (4). Farnèse met en avant quelques propositions d'accommodement : comme elles avaient pour base la conservation par le roi de France de ce qu'il occupait en Piémont, l'empereur lui déclare que, tant que le roi aura un pouce de terre en Italie, on ne pourra faire avec lui de paix sûre et stable. Le légat le prie, si ces propositions ne lui agréent pas, de s'expliquer sur les conditions auxquelles il consentira à traiter : il répond qu'il a offert, par le passé, de fort grands partis et fort avantageux au roi; que, le roi les ayant refusés, il n'a plus d'offre à faire; que, quand le roi proposera des moyens d'arrangement, s'ils sont justes, on le trouvera disposé à y entendre. Farnèse s'efforce à justifier les actions du pape : Charles lui dit que la façon dont S. S. s'est conduite dans les affaires publiques, comme dans les affaires particulières qui le touchaient, a été telle qu'il ne sait si S. S. serait un bon « troisième » dans les négociations de la paix, car elle s'est toujours montrée favorable au roi; il ajoute qu'il connaît S. S. si attachée à son opinion qu'il serait superflu d'en parler; que si, pour le présent, elle fait ou ne fait pas ce qu'elle doit faire, il fera, lui, dans l'un et dans l'autre cas, ce à quoi il est tenu. Le légat a plusieurs conférences avec Granvelle, sans en pouvoir tirer davantage (5); il quitte la cour impériale, le 26 janvier, pour aller rendre compte au roi de France du résultat peu satisfaisant de son voyage. François Ier, qui avait avec tant de présomption recommencé la guerre, recourait

(1) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 27.

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 3 janvier 1544.

(4) Lettre du même à la même du 27 janvier.

(5) Traduction de la lettre de l'empereur à son ambassadeur à Rome, don Juan de Vega, du 25 janvier 1544, dans Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V*, p. 546. Lanz a placé, par erreur, cette lettre à l'année 1543.

maintenant à toute sorte de moyens pour obtenir la paix : on a vu qu'il y avait employé le duc de Lorraine ; au moment où Farnèse négociait à Creuznach et à Worms, un contrôleur de la maison de la reine de France était à Bruxelles auprès de la reine Marie, qu'Eléonore sollicitait vivement de travailler à la réconciliation de son mari et de son frère (1).

Charles fit son entrée à Spire le 30 janvier 1544. Aucun des électeurs ni des princes les plus considérables de l'Allemagne ne s'y trouvait encore. Le 7 février y vint le landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime ; les électeurs de Mayence, de Trèves et de Cologne y arrivèrent les jours suivants. Charles fit au landgrave un accueil plein de bienveillance. Cela n'empêcha point qu'ayant appris que des prédicateurs attachés à sa cour prêchaient publiquement, il ne l'invitât à leur ordonner de s'en abstenir ; un de ces prédicateurs proclamait qu'il était licite à chaque laïc d'avoir deux femmes, et aux évêques d'en avoir autant qu'ils avaient d'évêchés (2). Le duc de Saxe, Jean-Frédéric, arriva à Spire le 18 février. Deux électeurs, celui de Brandebourg et le palatin, y manquaient encore, ainsi que bien des princes séculiers catholiques ; Charles se détermina néanmoins à ne plus différer l'ouverture de la diète. Le 20 février, après avoir, à la grande église, entendu la messe du Saint-Esprit célébrée par l'évêque d'Augsbourg, il se transporta à la maison de la ville, et fit faire la proposition aux états assemblés par le vice-chancelier de l'Empire, de Naves. Trois points en étaient principalement l'objet : la demande d'une aide contre les Turcs et contre le roi de France, leur allié ; la question religieuse, sur le règlement de laquelle l'empereur invitait les électeurs, les princes et les autres états à lui communiquer leurs vues ; l'organisation de la chambre impériale, dont il les requérait aussi de s'occuper, le terme de trois ans, pour lequel l'entretien de la chambre avait été voté à la diète de Ratisbonne, étant à la veille d'expirer.

Après de courtes délibérations, la diète se prononça pour la guerre contre la France. L'alliance de François Ier avec les Turcs avait excité l'indignation de toute l'Allemagne ; on reprochait aussi au roi d'avoir dit qu'il ne désirait rien tant que de faire boire à son cheval de l'eau du Rhin : l'entraînement contre lui fut général. Le 13 mars, une députation de six membres du collége électoral et six membres du collége des princes alla porter à l'empereur la résolution de la diète ; Charles en ressentit une satisfaction indicible : « Ç'a été, par ma foi, une grande chose » — dit à cette occasion Granvelle, parlant « aux ambassadeurs de Venise — » et « même une chose inespérée de Sa Ma- « jesté, que l'Allemagne, où le roi de « France se vantait d'avoir tant d'amis, se « soit tout entière déclarée comme elle l'a « fait (3). » François Ier avait destiné, pour le représenter auprès de la diète, des ambassadeurs qui s'étaient avancés jusqu'à Nancy, où ils attendaient un sauf-conduit de l'empereur. Non-seulement la diète ne voulut pas les recevoir ; mais le héraut qui avait été envoyé à Spire, avec la charge de réclamer ce sauf-conduit, fut arrêté, et, en le congédiant quelques jours après, on lui dit qu'il était heureux de s'en retourner la vie sauve ; qu'on lui pardonnait pour cette fois, mais qu'il se gardât bien à l'avenir de se charger de pareilles commissions. Dans le même temps la diète écrivit aux ligues suisses, les adjurant de ne donner aucun secours à la France.

Le roi Ferdinand était arrivé à Spire, le 11 mars, avec les archiducs ses deux fils aînés ; le nouvel électeur palatin, Frédéric (4), y arriva le 31, et le marquis Joachim de Brandebourg le jour suivant. Le collége électoral se trouvait par là au complet. D'autres princes, et le duc de Clèves nommément, y étaient venus aussi. Jusqu'alors l'électeur de Saxe s'était refusé à reconnaître Ferdi-

(1) Correspondance de la reine Marie avec Charles-Quint.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 30 et 31.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 33.

(4) Il avait succédé à son frère, Louis le Pacifique, mort le 26 mars précédent.

nand pour roi des Romains : des négociations s'ouvrirent entre leurs ministres, à l'intervention de Granvelle, à la suite desquelles Jean-Frédéric se désista de son opposition ; moyennant cela, l'empereur ratifia son contrat de mariage avec Sybille, sœur du duc de Clèves, en vertu duquel, si le duc décédait sans hoirs mâles, les enfants qui naîtraient de Jean-Frédéric et de Sybille lui succéderaient. On reçut à Spire, vers la fin d'avril, la nouvelle de la défaite des troupes impériales sous le commandement du marquis del Vasto, à Cerisolles (1); les électeurs, la plupart des princes de l'Empire, les ambassadeurs, allèrent exprimer à l'empereur le déplaisir qu'ils en éprouvaient : « Ce qui me peine seulement, répondit « Charles-Quint, ce sont les pauvres gens « qui sont morts pour mon service (2). » Le 5 mai eut lieu une imposante solennité : Charles, revêtu de ses habits impériaux et entouré des électeurs aussi en costume de cérémonie, des archiducs et des autres princes, donna, à la maison de la ville, à Wolfgang Schuzbar l'investiture de la grande maîtrise de l'ordre Teutonique. Une autre cérémonie, qui fut suivie, pendant plusieurs jours, de fêtes brillantes (3), occupa bientôt après la cour impériale : ce fut le mariage du comte Lamoral d'Egmont avec la princesse Sabine de Bavière (4). Le 23 mai Charles, écoutant plus les intérêts de ses sujets des Pays-Bas que ceux de sa famille, signa, avec le roi de Danemark Christiern III, un traité de paix héréditaire et perpétuelle (5).

Autant il avait été aisé de réunir les suffrages de la diète sur la guerre contre la France, autant il fut difficile de mettre d'accord les protestants et les catholiques au sujet de la paix publique de l'Allemagne et de l'organisation de la chambre impériale. Comme le remarque l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero, la position de Charles-Quint, en présence des prétentions opposées des deux partis, était embarrassante : car si, d'un côté, il était plein de zèle pour la religion catholique, de l'autre le besoin qu'il avait des protestants le forçait de les ménager (6). A la suite de conférences qu'il avait eues avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, il s'était décidé à appuyer auprès des états les demandes des protestants : à peine eut-il été donné lecture à la diète de l'écrit qui les contenait, que les catholiques abandonnèrent la salle des séances, disant que de telles propositions étaient contraires à la fois à la religion, à l'autorité du saint-siége et à celle même de l'empereur. Les deux nonces qui suivaient la cour impériale et celle du roi des Romains firent de très-fortes remontrances à l'un et à l'autre monarque. Charles et Ferdinand leur répondirent qu'ils ne manqueraient pas à leur devoir de maintenir la religion, qu'ils vivraient toujours catholiquement, mais qu'il fallait chercher les moyens de mettre un terme aux dissensions de l'Allemagne et pourvoir aux plus pressants besoins de la chrétienté. Un des principaux griefs des catholiques était la déclaration de Ratisbonne; non-seulement ils s'opposaient à ce que le recez la sanctionnât, mais ils en demandaient l'annulation : Charles leur dit qu'il tenait en son esprit cette déclaration pour nulle, car il avait été trompé lorsqu'il l'avait donnée, et que, quand on examinerait si elle devait ou non conserver sa force, il promettait, en parole d'empereur, de l'annuler, mais que, pour le moment et dans l'état où étaient les choses, il serait inopportun d'en parler; il les assura qu'il continuerait d'être le prince religieux et catholique qu'il avait été jusque-là ; que, s'il faisait maintenant quelque chose contre leur gré, c'était parce qu'il ne pouvait faire autrement (7). Enfin, et après bien des pourparlers de Granvelle avec les hommes influents des deux partis, le recez put être arrêté et publié le 10 juin. Il portait que les états accordaient, pour

(1) Le 14 avril.
(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 36.
(3) Les 8, 9, 10 et 11 mai.
(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 35, 36.
(5) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 274.
(6) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 32.
(7) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 37-41.

six mois, à l'empereur l'entretien de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux qui seraient employés contre le roi de France et les Turcs; qu'une capitation dont le produit servirait aussi à faire la guerre aux Turcs serait levée par toute l'Allemagne, sans exemption aucune; que nul sujet de l'Empire ne pourrait aller servir à l'étranger et particulièrement en France; que ceux qui contreviendraient à cette défense seraient punis de peines très-sévères; que, les autres affaires dont les états avaient eu à s'occuper n'ayant pas permis de résoudre la question religieuse, cette question était renvoyée à une diète qui se tiendrait l'automne ou l'hiver suivant; que, dans l'intervalle, l'empereur chargerait des personnes pieuses, honnêtes et savantes de dresser un projet de réformation; que les princes étaient invités à faire, de leur côté, la même chose; que les différents projets qui seraient formés seraient soumis à la prochaine diète, afin qu'on pût convenir unanimement de la manière dont on se conduirait jusqu'à l'assemblée d'un concile universel ou d'un concile national; que provisoirement les différentes paix de religion qui avaient été établies seraient observées; que le décret d'Augsbourg et tous autres décrets rendus contre les protestants seraient suspendus; que les juges de la chambre impériale continueraient à remplir leurs fonctions jusqu'à l'expiration du terme fixé pour l'entretien de cette chambre; que, dans la prochaine diète, on délibérerait sur cet entretien pour l'avenir, et que les juges seraient choisis alors sans égard à la religion qu'ils professaient (1).

Charles était impatient d'entrer en campagne. Le recez à peine proclamé, il monte à cheval, laissant au roi des Romains le soin de le signer, et se dirige vers Metz (2). C'était dans cette ville et aux environs que se trouvaient rassemblées les troupes dont il se proposait de prendre en personne le commandement. Le 6 juillet il se met à leur tête et marche vers Saint-Dizier, que don Ferrante Gonzaga venait d'investir, après s'être emparé de Luxembourg, de Commercy et de Ligny; il comptait sous ses drapeaux treize enseignes de lansquenets, fortes de six mille cinq cents hommes, commandées par le prince d'Orange, René de Chalon; trois mille sept cents Espagnols; les escadrons du duc Maurice de Saxe, du marquis Albert de Brandebourg, du grand maître de l'ordre Teutonique et de quelques autres princes allemands, les gens de sa garde et de sa maison, qui tous ensemble faisaient deux mille trois cents chevaux environ, avec mille pionniers et huit pièces de canon (3). Quoiqu'on fût au cœur de l'été, il pleuvait continuellement et les chemins étaient affreux : durant toute cette marche, Charles ne néglige aucune des dispositions qu'on pouvait se promettre d'un prudent et valeureux capitaine, ordonnant lui-même chaque chose et voulant être constamment au milieu de son armée (4). Il arrive, le 13, au camp devant Saint-Dizier, brisé de fatigue : ce qui ne l'empêche pas d'aller reconnaître la place. Le lendemain un événement fatal le plonge dans la consternation : le prince d'Orange, dont il faisait le plus grand cas, est frappé d'un coup mortel dans la tranchée, où il venait de descendre. Saint-Dizier était défendu par des fortifications qui le rendaient difficile à emporter; il avait une garnison nombreuse et dont les chefs jouissaient d'une grande réputation militaire; l'armée impériale manquait de pionniers; le temps continuait d'être détestable : aussi le siége avançait peu. Le 23 juillet, Charles fait attaquer les Français, qui occupaient Vitry, d'où ils interceptaient les convois dirigés vers son camp et épiaient l'occasion de jeter du renfort dans la place assiégée; ils essuyent une déroute complète et évacuent Vitry, après avoir perdu plus de quinze cents hommes tués ou pris. Le 9 août, le comte de Sancerre, qui commandait dans Saint-Dizier, perdant l'espoir d'être secouru, capitule; il remet la ville aux impériaux

(1) Sleidan, t. II, p. 228. — Schmidt, t. VII, p. 168.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 18 juin.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 46.

(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 47.

huit jours après. Charles alors se porte en avant; il avait en ce moment sous ses ordres vingt mille hommes d'infanterie, dont cinq mille Espagnols, et la cavalerie qu'il avait amenée d'Allemagne. Il couche le 26 août à Vitry, le 28 à Saint-Pierre, le 30 à la Chaussée; le jour suivant il s'approche de Châlons, qu'il laisse derrière lui. Il espérait forcer les Français à la bataille : mais le dauphin, qui était à leur tête, avait ordre du roi d'éviter un engagement à tout prix, et il reculait toujours. L'armée impériale traverse Aï et Epernay, auxquels elle met le feu ; elle entre sans coup férir dans Château-Thierry. Le 12 septembre elle arrive devant Soissons, qui, à la première sommation, lui ouvre ses portes. A cette nouvelle la terreur se répand dans Paris; un grand nombre de bourgeois s'enfuient vers la Touraine et la Bourgogne, emportant ce qu'ils ont de plus précieux.

Depuis l'ouverture de la campagne, François Ier avait fait plusieurs tentatives, directes et indirectes, pour porter l'empereur à accueillir des propositions de paix. Charles n'avait pas d'abord prêté l'oreille à ces ouvertures, n'y trouvant pas un fondement solide à de sérieuses négociations (1) : mais, après la reddition de Saint-Dizier, il permit que le secrétaire d'État Claude de l'Aubespine vînt conférer, près de son quartier général, avec Granvelle et Gonzaga. A la suite de cette conférence, il consentit à donner un sauf-conduit à l'amiral d'Annebault. Il avait lui-même des raisons d'un grand poids de désirer la fin de la guerre (2). Henri VIII, qui s'était engagé à entrer en France avec une armée de trente-cinq mille hommes d'infanterie et de sept mille chevaux, et à lui donner la main pour marcher ensemble sur Paris, n'avait pas rempli ses promesses, et n'était pas disposé à les remplir. La disette, à mesure qu'il s'éloignait des frontières des Pays-Bas, se faisait de plus en plus sentir dans son camp. L'argent commençait aussi à lui manquer. La saison avançait, et il était à craindre que, dans peu de temps, les chemins ne devinssent impraticables pour l'artillerie et les convois de vivres. Enfin son armée diminuait chaque jour par les maladies et les désertions. Toutes ces raisons, auxquelles il faut ajouter les soucis que lui donnaient les affaires religieuses de l'Allemagne et la situation de la Hongrie, le déterminèrent à ne pas former de prétentions qui pussent être des obstacles à un arrangement (3). Les négociations, commencées le 29 août, entre l'amiral d'Annebault, le conseiller de Neuilly, le secrétaire Bayard, fondés de pouvoirs du roi, et les plénipotentiaires de l'empereur, Granvelle et Gonzaga, se terminèrent le 18 septembre, à Crépy, par un traité de paix dont les stipulations les plus importantes étaient que l'empereur et le roi se restitueraient tout ce que l'un avait conquis sur l'autre depuis la trêve de Nice; que l'empereur évacuerait immédiatement la Champagne; que les deux souverains s'engageaient à travailler de concert à la réunion de l'Église et à la défense de la chrétienté contre les Turcs; que, pour ce second objet, François fournirait, six semaines après qu'il en aurait été requis, six cents hommes d'armes à sa solde et dix mille piétons; qu'afin de cimenter l'amitié entre les maisons d'Autriche et de France, le duc d'Orléans épouserait ou la fille aînée de l'empereur, qui lui apporterait en dot tout l'héritage de la maison de Bourgogne dans les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou la seconde fille du roi des Romains, dont la dot serait le Milanais; que, dans le premier cas, l'empereur conserverait la souveraineté des Pays-Bas sa vie durant, et que le duc et la duchesse d'Orléans seraient mis en possession de ces provinces seulement en qualité de gouverneurs; que l'empereur devrait opter entre l'un et l'autre mariage dans un

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 54-55.

D'après Sismondi, t. XII, p. 60, ce serait Charles-Quint qui aurait « fait des ouvertures » de paix à des officiers français qu'il retenait » prisonniers. » Cette assertion est erronée de tout point.

(2) Il s'était trouvé dans une situation assez difficile, quinze jours avant la capitulation de Saint-Dizier, pour désirer qu'une trêve fût conclue entre lui et les Français par l'entremise du roi d'Angleterre. Il y a, à ce sujet, une lettre très-curieuse qu'il écrivit à la reine Marie; elle porte la date du 20 juillet.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp 55-59.

délai de quatre mois; qu'après l'accomplissement de celui pour lequel il se serait prononcé, le roi restituerait toute la partie des États du duc de Savoie dont il s'était emparé, tant deçà que delà les monts. Ces conditions, on le voit, étaient celles que Charles avait mises en avant en 1540; on ne pouvait donc lui reprocher d'abuser de ses avantages; sa modération lui attira même le blâme de bien des gens, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Espagne (1).

Le 19 septembre, Charles jure l'observation du traité en présence du duc d'Orléans, du duc de Vendôme et des plénipotentiaires français. La veille, l'amiral d'Annebault lui avait présenté le duc d'Orléans; il avait fait à ce jeune prince un accueil tout paternel (2). Il quitte Crépy le 20, couche le 22 à Cateau-Cambrésis, d'où il va le lendemain voir la reine Marie à Cambrai, retourne le 24 à Cateau-Cambrésis pour licencier son armée, et rejoint Marie à Valenciennes le 28, s'étant arrêté quelques heures à Landrecies, qui venait de lui être restituée. Le 1er octobre il arrive à Bruxelles. Il reçoit dans cette capitale la visite de la reine Eléonore et celle du duc d'Orléans; il va au-devant de la reine de France jusqu'à une demi-lieue de Mons; Eléonore et le prince son beau-fils séjournent à Bruxelles du 22 octobre au 3 novembre; pendant ces deux semaines, les joûtes, les tournois, les jeux de cannes, les festins, les danses, les mascarades se succédent sans interruption à la cour. Charles avait convoqué les états généraux; il les assemble dans son palais le 4 novembre. Il leur dit que, depuis leur dernière réunion, les états de Gueldre et de Zutphen, considérant le grand bien que leur réduction sous son obéissance leur a procuré, voyant aussi le soin qu'il a de maintenir leurs priviléges et de les gouverner avec justice, « comme est son intention en « user envers tous ses sujets, » l'ont fait supplier de leur donner l'assurance, par un acte en forme, qu'ils ne seront jamais séparés des Pays-Bas. Il parle du traité que, dans l'intérêt de la navigation et du commerce de ces provinces, il a conclu avec le roi de Danemark, de l'aide qu'il a obtenue des états de l'Empire contre « les Turcs et ses autres ennemis. » Il passe très-légèrement sur sa campagne de France, se bornant à dire qu'il « s'est « mis aux champs et a exploité la guerre « comme les états ont pu l'entendre. » Il se réjouit de la conclusion de la paix qu'il a toujours désirée, et qui va donner à ses pays les moyens de se refaire des pertes, des dommages, des charges qu'ils ont eu à supporter. Il expose la nécessité où il est de se rendre dans la Germanie, afin de pourvoir, avec les états de l'Empire, tant au fait de la religion qu'à la guerre contre le Turc. Il exprime son regret que cette circonstance ne lui permette pas de se rendre dans toutes les provinces, comme il l'aurait voulu, et de leur témoigner en personne la satisfaction qu'il a de leurs services, desquels il gardera le souvenir, pour leur être toujours bon, gracieux et bénin prince. Il termine en les priant de vouloir, cette fois encore, montrer le zèle du bien public dont ils sont animés, en accordant à son gouvernement les moyens de payer les dettes de la dernière guerre (3). Les documents que nous avons consultés sont muets sur la réponse faite à cette proposition par les états généraux; mais ils nous apprennent que les provinces avaient chargé leurs députés de féliciter l'empereur sur les succès qu'il avait eus en France et sur la paix qui en avait été le fruit.

En raison de sa population et de sa richesse, la Flandre était la province qui avait à fournir le plus fort contingent dans le subside demandé aux états généraux (4); Charles, désirant complaire aux Flamands, part pour Gand le 2 décembre. Il y était à peine de deux jours, que la goutte le prend. Les médecins conseillent son retour à Bruxelles, dont ils jugent que l'air lui convient mieux :

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 63-64.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 61.

(3) Recueil manuscrit des propositions faites aux états généraux.

(4) Il était de 240,000 florins : celui du Brabant de 200,000, de la Hollande de 100,000, du Hainaut de 40,000, etc.

c'est avec beaucoup de difficulté qu'après un traitement de six semaines, il peut monter dans une litière qui doit l'y transporter. Le pauvre prince » — écrivait » l'ambassadeur de Venise Bernardo Navagero, qui était présent à son départ » — a excité la compassion de tous ceux » qui l'ont vu, tant il était faible, pâle » et en mauvais état (1). » A Bruxelles un nouvel accès de goutte, qui l'atteint en même temps à l'épaule, au bras, à la main et au pied, se déclare le 1er février; il est tout aussi violent et ne dure pas moins que celui qui l'a précédé. Entré en convalescence vers le milieu de mars, l'auguste malade, quoique bien faible encore, veut s'occuper des affaires publiques; le 25 il reçoit cet ambassadeur de Venise dont nous avons tout à l'heure cité les paroles. Navagero mande au doge qu'il l'a trouvé très-maigre et très-pâle. » Il avait au cou — ajoute-t-il — une » bande de taffetas noir, qui lui sert, je » suppose, à appuyer le bras gauche. Les » doigts de la main m'ont paru fort » amaigris et fort dissemblables à ce que » j'en ai vu d'autres fois. Il était assis » et appuyé à une petite table couverte » de velours noir placée devant lui (2). »

Aux douleurs physiques qui étaient venues assaillir Charles-Quint se joignait la peine d'esprit où le mettait la déclaration qu'il avait à donner sur l'alternative énoncée dans le traité de Crépy. Aussitôt après la conclusion de la paix, il avait envoyé en Espagne le secrétaire Alonso de Idiaquez, pour lui rapporter l'opinion du prince et celle de ses ministres au sujet de cette alternative; il en avait écrit au roi des Romains; il avait consulté les principaux seigneurs des Pays-Bas. Ceux-ci s'étaient prononcés contre l'aliénation de la Belgique, en exprimant le vœu que l'empereur prît les arrangements nécessaires pour qu'il pût, ou le prince son fils, y résider habituellement. Le roi Ferdinand s'y était montré plus opposé encore : la donation des Pays-Bas aurait eu, à ses yeux, des inconvénients extrêmement graves pour l'empereur, pour ses enfants, pour sa maison et pour ses autres États. Quant à l'opinion du prince et du conseil d'Espagne, chose étrange! l'histoire ne l'a pas fait connaître. Après bien des hésitations (car la cession du Milanais pouvait avoir des conséquences redoutables pour la domination espagnole en Italie), Charles se décide à donner au duc d'Orléans la seconde fille de son frère; un courrier parti de Bruxelles le 23 mars 1545, et qui arrive le 30 à Amboise, où était la cour de France, en porte la notification à son ambassadeur le sieur de Saint-Mauris. Elle est bien accueillie par François Ier, quoique, sans aucun doute, ce monarque eût mieux aimé que son petit-fils fût appelé à régner sur les Pays-Bas : il en fait remercier l'empereur en son nom et en celui du prince. Le duc d'Orléans vient l'en remercier en personne; il arrive, le 24 avril, à Anvers, où l'empereur était venu de Bruxelles : Charles le reçoit avec toute sorte de démonstrations d'amitié, auxquelles il répond par de grandes marques de respect. Le jeune prince passe cinq jours à la cour du monarque qui doit devenir son oncle (3).

Suivant l'engagement qu'il en avait pris, Charles avait convoqué les états de l'Empire à Worms. La goutte l'ayant retenu à Gand d'abord et ensuite à Bruxelles, il avait envoyé à la diète, en qualité de ses commissaires, le seigneur de Granvelle, l'évêque d'Arras son fils et le vice-chancelier de Naves. Le 30 avril, s'étant séparé, à Lierre, de la reine Marie et du duc d'Orléans, il prit le chemin de l'Allemagne. Il fit son entrée à Worms le 16 mai, escorté de six cents chevaux des bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Le jour suivant arriva dans la ville impériale le cardinal Farnèse, député de nouveau vers lui par le pape. Les rapports de Charles-Quint avec Paul III étaient loin de s'être améliorés depuis l'entrevue de Creuznach. Au moment où la paix de Crépy venait d'être conclue, le pape dépêchait à Bruxelles un de ses camériers porteur d'un bref dans lequel

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 71-78.
(2) *Trois années de l'hist. de Charles-Quint*, p. 69.
(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 70-71.

il se plaignait, en termes très-vifs, de la partialité que l'empereur avait montrée pour les protestants à la diète de Spire; il faisait faire les mêmes plaintes au roi des Romains par son nonce en Allemagne; dans une nombreuse promotion de cardinaux il affectait de ne pas comprendre l'évêque de Pampelune dont l'empereur désirait la nomination. Tout cela avait blessé Charles-Quint, qui voyait dans Paul III un pontife jaloux de sa grandeur et mal disposé envers lui, envers sa maison, envers les États placés sous son sceptre (1). Cependant le pape, ayant besoin du concours de l'empereur pour la célébration du concile qu'il avait convoqué à Trente, et ne pouvant compter que sur lui pour la réduction des protestants, s'était décidé à faire une démarche qui témoignât de son désir de rétablir entre eux la bonne intelligence; et tel était l'objet de la mission du cardinal Farnèse. Les premières paroles que ce prince de l'Église adressa à l'empereur furent des excuses de ce qui l'avait mécontenté dans les actions du pape: Charles, l'interrompant aussitôt, lui dit qu'il n'était besoin de parler plus de choses anciennes; qu'il fallait commencer à faire un livre nouveau. Farnèse était chargé de demander que l'empereur agréât l'ouverture du concile, qu'il y envoyât les prélats de ses royaumes, et qu'il prît des mesures rigoureuses contre les protestants; ces demandes étaient accompagnées de l'offre de cent mille ducats pour la guerre contre les Turcs. Charles accepta les cent mille ducats; il promit d'envoyer au concile les évêques de ses États; quant aux protestants, il convint qu'ils faisaient preuve d'une obstination extrême, mais, dans la situation où étaient les affaires de l'Allemagne, il trouvait qu'il valait mieux tenter des moyens d'arrangement avec eux que recourir à des voies de rigueur. Farnèse retourna à Rome le 27 mai, porteur de cette réponse (2).

La diète, qui avait été ouverte le 24 mars par le roi des Romains, assisté des commissaires de l'empereur, était peu nombreuse; on n'y comptait aucun des électeurs ni des princes de l'Empire. Le 9 juin arriva à Worms le comte palatin Frédéric; mais il n'y resta que peu de jours. Les délibérations ne faisaient aucun progrès; le désaccord était plus grand que jamais entre les protestants et les catholiques. Ceux-ci voulaient que toutes les controverses sur la religion fussent remises à la décision du concile convoqué à Trente; que la paix publique de la Germanie s'observât, non d'après les derniers décrets, mais conformément à l'édit ancien, et qu'en conséquence ceux qui occupaient des biens appartenants à autrui fussent tenus de les restituer; que la chambre impériale se réglât, dans ses jugements, sur les dispositions des statuts en vigueur; enfin que l'empereur ne confirmât point le recez de Spire. Les protestants, au contraire, demandaient que ce recez fût prorogé par une déclaration expresse; ils demandaient la réforme de la chambre impériale; ils se refusaient à se faire représenter à Trente, disant que le concile n'était pas l'assemblée libre et chrétienne qu'on leur avait promise; qu'il aurait dû être indiqué dans l'une des quatre villes de Cologne, Mayence, Trèves ou Metz; que d'ailleurs l'empereur avait fait imprimer à Louvain certains articles, tous contraires à leur doctrine, un surtout qui attribuait au pape une prééminence qu'ils ne lui reconnaissaient point; qu'il avait par là manifesté son opinion; qu'ils ne voyaient pas dès lors à quoi servirait le concile, et à leur tour ils demandaient que sur les différends de la religion il fût tenu un colloque entre des députés qui seraient choisis tant par eux que par les catholiques. En vain l'empereur leur fit remontrer qu'une nouvelle déclaration sur la paix publique était inutile, puisqu'ils n'étaient molestés de personne et que nul ne songeait à les molester; que leur opposition au concile n'était point raisonnable, Trente étant une ville allemande, où leurs mandataires pourraient aller et d'où ils pourraient partir en toute liberté: ils dirent résolument qu'ils ne délibéreraient point sur les matières sou-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 82-83.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 83-83.

mises à la diète, s'ils n'obtenaient la satisfaction par eux prétendue. Il y avait, en outre, l'affaire du duc de Brunswick, que les protestants avaient dépouillé de ses États : l'empereur souhaitait qu'ils fussent restitués à ce prince ; les protestants ne consentaient qu'à les remettre à l'empereur lui-même, et sous certaines conditions (1).

Sur ces entrefaites, un courrier expédié de Rome apporta au nonce accrédité à la cour impériale des dépêches d'une haute importance. C'était le 23 juin : le nonce, sans perdre de temps, en donna connaissance à l'empereur. Paul III offrait à Charles, s'il voulait faire la guerre aux protestants, deux cent mille écus pour les préparatifs de l'expédition et un corps auxiliaire de douze mille hommes de pied et cinq cents chevaux qui serait à la solde du saint-siége ; il mettait, en outre, à sa disposition les demi-fruits des revenus ecclésiastiques de tous ses royaumes et le pouvoir de vendre les seigneuries et vassaux des monastères, moyennant une compensation à leur donner en rentes. De telles offres étaient faites pour exciter au plus haut point l'attention de l'empereur ; elles donnèrent lieu à de longues délibérations dans le sein de son conseil. Charles en communiqua aussi avec le roi son frère. Tous deux jugèrent que l'entreprise proposée était le seul moyen d'empêcher que la religion ne se perdît en Allemagne ; mais il ne leur parut point qu'on pût y songer pour l'année qui courait ; les préparatifs à faire exigeaient trop de temps et la saison était trop avancée. Charles se résolut, en conséquence, à envoyer à Rome le seigneur d'Andelot, afin d'engager le pape à remettre à l'année suivante l'exécution du dessein qu'il avait conçu, étant prêt à y concourir alors de tout son pouvoir. Le plus grand secret fut recommandé aux personnes qui avaient connaissance de cette négociation. On donna pour couleur au voyage de d'Andelot qu'il allait visiter la duchesse de Camerino, Marguerite d'Autriche, alors enceinte, de la part de son père (2).

Depuis que le comte palatin avait quitté Worms, nul autre prince allemand n'y était venu. Charles, voyant que la diète ne pouvait aboutir à aucun résultat, se détermina à la rompre. Le recez souffrit quelques difficultés, à cause de l'opposition des catholiques ; mais enfin il fut lu le 4 août. L'empereur y déclarait que, l'absence des principaux membres des états n'ayant pas permis à la diète de décider les affaires importantes pour lesquelles elle avait été réunie, il la transférait à Ratisbonne au jour des Trois Rois de l'année suivante. Il invitait les électeurs et les princes de la Germanie à s'y rendre en personne, vu la gravité des questions qui y devaient être résolues, donnant l'assurance qu'il s'y trouverait lui-même. Comme, dans la diète qui finissait, on n'avait pu rien conclure au sujet des affaires de la religion, il annonçait qu'il serait tenu sur ces affaires un colloque par un petit nombre de personnes pieuses, savantes, éclairées, d'une bonne conscience et amies de la paix, dont les unes seraient désignées par lui, et les autres, en nombre égal, par les protestants. Il confirmait enfin les précédents recez tels qu'ils avaient été généralement admis (3).

Charles avait reçu, le 18 juillet, une nouvelle qui l'avait comblé de joie : la princesse d'Espagne était, le 8, accouchée d'un fils. Sa joie se changea en une douleur profonde, lorsque des dépêches expédiées de Valladolid vinrent lui apprendre, le 30, que la princesse était morte quatre jours après sa délivrance. Il part de Worms le 7 août, après avoir mandé à la reine Marie de faire tout préparer pour la célébration à Bruxelles des obsèques de sa belle-fille. A Cologne il a un entretien avec l'électeur. Pendant qu'il était à la diète, le chapitre de la cathédrale lui avait fait parvenir une protestation contre les entreprises de l'archevêque, qui ne tendaient à rien moins qu'à l'anéantissement du catholicisme dans sa principauté. Herman de Wied essaie de justifier sa conduite. Charles ne veut en-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 81, 87, 88, 90.

(2) Instruction de Charles à d'Andelot du 5 juillet 1545, dans Sandoval, liv. XXVII, § II.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 93-95. — Schmidt, t. VII, p. 201.

tendre ni sa justification ni ses excuses : il lui déclare qu'il doit rétablir dans son électorat l'ancienne religion telle qu'elle y a toujours été observée, et destituer les apostats et les prêcheurs appelés par lui; que s'il ne le fait pas, le pape procédera contre sa personne, et qu'il pourra perdre en même temps et sa dignité épiscopale et celle de prince de l'Empire, car, pour sa part, il est bien décidé à ne plus tolérer ses excès. Il prend les chanoines sous sa protection, leur enjoignant de procéder en toute rigueur contre ceux qui oseraient se soustraire à l'autorité de l'église romaine (1). Le 20 août Charles arrive à Louvain, où il est reçu par la reine Marie. De Louvain il va avec la reine au château de Tervueren attendre que les préparatifs des obsèques de la princesse d'Espagne soient terminés. Cette cérémonie a lieu le 26 et le 27 août à Sainte-Gudule; il y assiste avec l'archiduc Maximilien, le prince de Piémont Emmanuel-Philibert et tous les seigneurs de sa cour. Il avait mandé à Bruxelles des députés des provinces; il ne les réunit pas cette fois en états généraux, comme il en avait l'habitude, il leur en dit la raison : c'est « qu'il leur veut faire en- « tendre aucuns secrets du pays qu'il « n'est besoin que chacun sache, et « qu'en l'assemblée générale plusieurs se « fourrent qui ne sont appelés. » Il reçoit donc, l'une après l'autre, dans les journées du 30 et du 31 août, les différentes députations. Il leur remet en mémoire les dangers que les Pays-Bas ont courus au commencement de la guerre passée, s'étant trouvés désarmés lorsqu'ils ont été soudainement envahis. Il leur remontre que, ne pouvant continuellement demeurer dans ces provinces, à cause des affaires de ses autres royaumes, il souhaiterait, avant son départ, pourvoir à leur sûreté de manière qu'ils n'eussent rien à craindre pendant son absence. Il leur dit qu'il a consulté, sur les mesures à prendre, afin d'atteindre ce but, les chevaliers de la Toison d'or ainsi que les principaux seigneurs du pays, et c'est après les avoir entendus qu'il s'est déterminé à demander aux états l'aide nécessaire pour l'entretien de trois mille chevaux qui seront toujours prêts à se porter partout où il en sera besoin (2). Cette proposition est accueillie avec faveur par les députés; toutes les provinces, sur le rapport de ceux-ci, votent successivement l'aide demandée.

Le retour de Charles-Quint à Bruxelles était regardé par tous les hommes politiques comme le moment où la déclaration de ce monarque sur l'alternative stipulée dans le traité de Crépy devait sortir ses effets. Le duc d'Orléans l'attendait avec impatience; afin d'être libre à ce moment-là, il n'avait pas accepté le commandement de l'armée levée par le roi son père pour reprendre Boulogne. Tout à coup on apprend que ce jeune prince est mort le 9 septembre après quelques jours de maladie, emporté par une pleurésie suivant les uns, par la peste suivant les autres. A cette nouvelle, Charles envoie complimenter les sieurs de Grignan et Mesnage, qui étaient accrédités auprès de lui par le roi très-chrétien, et les assurer de son intention de maintenir la paix conclue l'année précédente. Il fait partir Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'or, pour la cour de France, avec la mission d'exprimer au roi et à la famille royale la part qu'il prend au coup qui les a frappés. En même temps il transmet à son ambassadeur à cette cour, le sieur de Saint-Mauris, des instructions sur la conduite qu'il aura désormais à tenir. Il lui recommande de ne plus s'occuper de questions dépendantes du traité de Crépy; de parler de ce traité le moins possible; de répondre au roi et à ses ministres, s'ils lui en parlent, que la volonté de lui, empereur, est de remplir toutes ses obligations, et qu'il ne désire rien autant que de vivre en bonne amitié avec le roi son beau-frère. Il le charge enfin de mettre sur le tapis, comme pouvant servir de base à une nouvelle convention, le mariage du prince d'Espagne avec madame Marguerite, deuxième sœur du dauphin. Le 25 et le 26 septembre il fait célé-

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 98.

(2) Recueil manuscrit des propositions faites aux états-généraux.

brer, à Saint-Gudule, pour le prince défunt, des obsèques auxquelles il assiste en personne (1).

Le 15 octobre il quitte Bruxelles, pour aller visiter la Flandre; il séjourne à Gand du 23 octobre au 2 novembre, et à Bruges du 3 au 16 de ce dernier mois. Le jour même où il entrait dans Bruges, y arrivait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Henri VIII, l'évêque de Winchester; trois ambassadeurs de François Ier, l'amiral d'Annebault, le chancelier de France Olivier et le secrétaire Bayard, venaient bientôt l'y trouver aussi. Depuis la paix de Crépy, il s'était donné des peines infinies pour amener un accommodement entre Henri et François; non-seulement il y avait employé ses ministres résidents en France et en Angleterre, mais encore il avait tout récemment fait partir deux fois pour Londres Corneille Scepperus, seigneur d'Eecke, l'un des conseillers les plus habiles de la reine Marie. Tous ses efforts avaient échoué devant la volonté bien arrêtée des Français de ravoir Boulogne, et la prétention non moins obstinée des Anglais de ne pas la rendre. L'envoi, fait à Bruges par les deux monarques ennemis, d'ambassadeurs extraordinaires, avait pour but de parvenir enfin à un accord, sous la médiation de l'empereur; les envoyés français étaient, de plus, chargés de négocier avec les ministres impériaux sur les arrangements propres à remplacer les stipulations du traité de Crépy qui concernaient le duc d'Orléans. Le 16 novembre Charles se rend de Bruges à Anvers; les ambassadeurs de France et d'Angleterre l'y suivent; les conférences commencées à Bruges continuent entre eux, à l'intervention des ministres impériaux; elles se terminent et les ambassadeurs retournent auprès de leurs maîtres sans qu'ils soient parvenus à s'entendre : c'était toujours la question de Boulogne qui y faisait obstacle. Les négociations des ambassadeurs français avec l'empereur n'amènent pas non plus de résultat : on était d'accord sur le mariage du prince Philippe avec madame Marguerite, et l'empereur consentait à donner l'État de Milan ou les Pays-Bas aux enfants mâles qui naîtraient de ce mariage, mais il voulait que les Français restituassent tous ses Etats au duc de Savoie, et les Français entendaient garder le Piémont (2).

Charles avait résolu de tenir un chapitre de la Toison d'or à Utrecht le jour de Saint-André (30 novembre); il n'y en avait pas eu depuis 1531; son dessein était, après que le chapitre aurait achevé ses travaux, de visiter la Gueldre, et ensuite de se rendre à Ratisbonne par le Luxembourg : il comptait y arriver pour l'époque à peu près où il avait convoqué la diète. Retenu à Anvers, par les négociations dont nous avons parlé, plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu, il ne peut se mettre en route pour Utrecht qu'au commencement de décembre. La goutte, qui l'attaque, à un bras d'abord, puis au genou, le force de s'arrêter à Bois-le-Duc; c'est seulement l'avant-dernier jour de l'année qu'il fait son entrée à Utrecht. Le chapitre de la Toison d'or s'ouvre le 2 janvier 1546; un nouvel accès de goutte vient surprendre Charles au milieu des délibérations de cette assemblée, et, plusieurs jours durant, les chevaliers doivent se réunir dans sa chambre. En conformité des statuts de l'ordre, le chapitre consacre trois séances à l'examen de la conduite de chacun des chevaliers, présents et absents : il fait, par l'organe du chancelier, différents reproches à l'empereur, et notamment d'avoir manqué aux statuts en exécutant des entreprises importantes sans que ses confrères en aient été au préalable informés; de s'exposer trop à la guerre; d'être fort lent dans l'expédition des affaires publiques. Charles écoute gracieusement le chancelier : il répond que les expéditions de Tunis et d'Alger, auxquelles il a été fait allusion, ont dû être préparées avec une grande circonspection et dans le plus profond secret, pour que les ennemis ne les traversassent point; que néanmoins il en a donné connaissance à quelques-uns des chevaliers qui étaient dans ce temps-là

(1) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 100-102.

(2) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 111, 112, 114.

auprès de lui. A l'égard de la lenteur dans les négociations, il déclare que ce parti lui a toujours été avantageux. Il assure du reste l'assemblée qu'il sera désormais plus attentif à remplir ses devoirs. L'élection de nouveaux chevaliers se fait le 15 et le 16 janvier : vingt-deux places étaient vacantes; quatre sont conférées à des Espagnols, trois à des Italiens, trois à des Allemands, et les douze autres à des seigneurs des Pays-Bas (1). Charles se rétablissait à grand'peine; mais son énergie lui fait surmonter ses douleurs physiques, et, le 3 février, il se met en route pour la Gueldre : Wagheninghe, Arnhem, Zutphen, Nimègue, Venlo, Ruremonde, le reçoivent successivement dans leurs murs. Il va ensuite à Maestricht, où il reste une dizaine de jours, afin de terminer avec la reine Marie les affaires qui concernaient le gouvernement commis à ses soins; la reine l'avait accompagné dans tout son voyage. L'inquisition existait aux Pays-Bas depuis 1522; mais l'autorité civile n'avait jamais déterminé les formes que les inquisiteurs et leurs subdélégués devaient observer, non plus que l'étendue et les limites de leur juridiction : Charles signe à Maestricht une instruction très-détaillée qui a pour objet de combler cette lacune; il la termine par une recommandation destinée à prévenir des excès de zèle : « Les inquisiteurs, disait-« il, se conduiront de manière à ne pas « rendre impossible une œuvre aussi « sainte qu'elle est difficile; ils ne se « montreront pas trop exigeants ; avant « tout, ils s'appliqueront à redresser les « abus qui ne pourraient être tolérés sans « péril pour la religion, ou sans incon-« vénient pour la chose publique. Ils s'ef-« forceront aussi de persuader à tout le « monde que ce n'est pas leur profit, « mais celui du Christ qu'ils cherchent, « s'attachant seulement à purger les Pays-« Bas de toute erreur et à les préserver de « l'hérésie. » Une ordonnance impériale de la même date (dernier février 1546) enjoint à tous les conseils, justiciers et officiers de faire appréhender et garder en leurs prisons les personnes, ecclésiastiques ou laïques, que les inquisiteurs et leurs subdélégués leur dénonceront ; de faire donner à ceux-ci toute aide et assistance sans délai ou difficulté quelconque, et sans souffrir qu'il leur soit fait aucun obstacle ou injure (2). Le 2 mars Charles, ayant pris congé de la reine sa sœur, se dirige vers Ratisbonne par Liége, Aix-la-Chapelle, la Roche, Bastogne, Arlon, Montmédy, Luxembourg, Saarbruck et Spire. Il arrive à Ratisbonne le 10 avril.

Dans les précédentes diètes, Charles, ainsi que le remarque un historien, s'était efforcé de concilier les deux partis qui divisaient l'Allemagne, en recourant toujours à des voies de douceur et d'accommodement, à des éclaircissements réciproques entre eux; il y avait employé les écrits, les discussions publiques et toute son éloquence (3). C'était avec des dispositions bien différentes qu'il allait inaugurer la diète de Ratisbonne. La négociation entamée à Worms entre le pape et lui avait suivi son cours ; un envoyé spécial de Paul III, Girolamo Dandino, évêque de Cassano, était venu aux Pays-Bas avec la mission d'y mettre la dernière main. Tout avait été réglé pendant le séjour de la cour impériale à Utrecht (4). La résolution de Charles était prise. Il voyait qu'il fallait renoncer à l'espoir de ramener, par la persuasion, les protestants au giron de l'Église; qu'au contraire, le luthéranisme s'étendait de jour en jour en Allemagne; que de là il se propageait dans les Pays-Bas. Il considérait que, s'il n'en arrêtait point les progrès par des mesures énergiques, il ne pourrait plus s'éloigner de ces contrées, sans avoir à craindre qu'elles ne fussent bientôt tout entières en proie à l'hérésie. Les circonstances d'ailleurs semblaient le convier à agir contre les protestants : une trêve avait été consentie par le Turc; François Ier continuait

(1) De Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 406-423.
(2) *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. CXV-CXIX.
(3) Kolrausch, *Histoire d'Allemagne*, p. 255.
(4) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, pp. 107, 121.

d'être en guerre avec les Anglais ; un concours puissant était offert par le pape pour l'exécution de l'entreprise. A ces raisons, déduites par Charles-Quint dans une lettre au prince son fils (1), il s'en joignait d'autres qu'explique très-bien un ambassadeur de Venise qui avait résidé à la cour impériale dans les années 1546 à 1548 : « Le landgrave de Hesse, dit « Alvise Mocenigo, le duc de Wurtemberg, le duc de Saxe, s'étaient faits « si grands et avaient acquis tant de « réputation en Allemagne que, quand « ils étaient appelés aux diètes par l'empereur, ou ils ne daignaient pas y venir, « ou, s'ils y venaient, ils y étaient plus « honorés et respectés que l'empereur « lui-même et le roi des Romains, desquels ils faisaient paraître qu'ils tenaient peu de compte, contredisant « audacieusement ce que Sa Majesté Impériale proposait : de sorte que, voyant « qu'il ne pouvait rien obtenir sans leur « appui, l'empereur était contraint de les « caresser, de leur faire honneur et souvent de les prier, pour avoir des diètes « ce qu'il désirait..... (2). »

Malgré le mystère dont avait été entourée la négociation avec la cour de Rome, il en avait transpiré quelque chose. Les protestants s'étaient assemblés à Francfort au mois de janvier ; ils avaient délibéré sur les moyens de résister à l'empereur, au cas qu'il voulût user de la force contre eux ; ils s'étaient occupés aussi du fait de l'archevêque de Cologne, qui était cité à la fois à comparaître et devant l'autorité impériale et devant le pape. Leur confédération venait d'acquérir un nouvel allié : le comte palatin avait à son tour aboli le catholicisme dans ses États. A son arrivée à Maestricht (3), le 19 février, Charles y trouva des ambassadeurs de la ligue de Smalkalde et des trois électeurs séculiers, le palatin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg ; ils étaient chargés de lui demander qu'il ne procédât pas en rigueur contre Herman de Wied, mais qu'il remît la cause de ce prince à la prochaine diète, où il serait entendu dans sa décharge en présence des états de l'Empire ; ils devaient aussi lui exposer le soupçon, auquel différents indices avaient donné naissance, que son intention fût de leur faire la guerre, en le suppliant de ne pas permettre que de son temps des soldats étrangers foulassent le sol de la Germanie et répandissent le sang de ses fils. Il leur fit répondre, par le vice-chancelier de Naves, quant à l'archevêque de Cologne, que, si ce prince se désistait de ses entreprises, il n'y avait rien qu'on pût désirer de lui à quoi il ne fût disposé à se prêter, et à l'égard des craintes qu'ils témoignaient d'intentions hostiles de sa part, qu'elles étaient sans fondement (4). Il tint le même langage au landgrave de Hesse, à l'électeur palatin et à l'archevêque de Mayence, dont il reçut la visite à Spire.

La diète de Ratisbonne, d'après le dernier recez, devait être précédée d'un colloque dans la même ville. Convoqué par l'empereur pour le 4 décembre, ce colloque s'était ouvert seulement le 27 janvier ; quatre théologiens catholiques y avaient disputé contre quatre docteurs luthériens (5), sous la présidence de Maurice, évêque d'Eichstædt, et de Frédéric, comte de Fürstemberg, auxquels l'empereur avait adjoint plus tard Jules Pflug, évêque de Naumbourg. Les discussions avaient duré plusieurs semaines,

(1) Cette lettre, datée du 16 février 1546, à Venlo, est dans les *Documente zur Geschichte Karl's, Philipp's II, und ihrer Zeit*, publiés par M. de Döllinger, p. 40.

(2) « ..... Si erano fatti grandi et di molta reputatione nella Germania il lanthgravio d'Hassia, il duca di Wirtimberg et quello di Sassonia tanto che questi tali, come eran chiamati da Cesare alle diete, ó non si dignavano venirvi, ó, se venivano, erano più respettati et honorati che l'imperatore et re di Romani, delli quali loro mostravano anco non tener molto conto ; contradicevano elli audacemente alli proposti di Sua Maestà : onde lei, che vedeva non poter ottener cosa alcuna senza il favor loro, contra sua voglia, era costretta di accarezzarli, honorarli et molte volte pregarli per haver dalle diete quanto desiderava. » (Relation inédite de Mocenigo sur Charles-Quint.)

(3) Et non à Utrecht, comme le dit Sleidan.

(4) Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten*, 1545-1555, Anhang, pp. 42*, 44*. — Sleidan, t. II, p. 282.

(5) Les théologiens catholiques étaient Pedro Malvenda, espagnol, docteur de Paris ; Everard Billick, carme ; Jean Hoffmeisters, augustin, et Jean Cochlée. Les protestants étaient Bucer, Brentius, Georges Major et Erard Schnepff. Chacun d'eux était accompagné d'un auditeur.

et, comme toujours, on n'avait pu s'accorder sur aucun point. Le colloque avait cessé à la fin de mars, les docteurs luthériens ayant quitté Ratisbonne sur l'ordre de leurs maîtres, sans attendre la présence de l'empereur et sans son autorisation (1).

Aucun des princes protestants ne se trouvait à la diète, lorsque Charles y arriva. Il leur écrivit en termes affectueux pour les engager à y comparaître : ni le landgrave de Hesse, ni l'électeur de Saxe, ni le duc de Wurtemberg, ni même l'électeur palatin, neveu de l'empereur, malgré la promesse qu'il lui en avait faite à Spire, ne se rendirent à son invitation ; tous se contentèrent de se faire représenter par des commis, personnes dépourvues d'autorité, de basse condition et ayant des instructions fort restreintes (2). Le 28 mai, le roi des Romains arriva à Ratisbonne avec la reine, l'archiduc Maximilien et cinq des archiduchesses. Le 29 y arrivèrent le duc et la duchesse de Bavière, accompagnés de leurs enfants, ainsi que le grand-maître de Prusse (3). On y comptait en ce moment, outre ces personnages, les cardinaux de Trente et d'Augsbourg, les évêques de Bamberg, de Wurzbourg, de Passau, d'Hildesheim, le duc Maurice de Saxe, les marquis Albert et Jean de Brandebourg, le duc de Mecklembourg, le duc Eric de Brunswick. Charles ouvrit la diète le 5 juin. Dans la proposition qu'il fit à cette assemblée il témoigna son mécontentement de ce que le colloque avait été rompu avant que les états de l'Empire fussent réunis ; il demanda l'avis de la diète sur les moyens de pacifier le corps germanique ; il dit que, l'Allemagne ne pouvant subsister sans justice, le rétablissement de la chambre impériale était indispensable, et il requit ceux qui en avaient le droit de lui présenter des assesseurs pour la constituer ; il annonça enfin la trêve qu'il avait conclue avec Soliman II, en exprimant l'espoir que, si les Turcs reprenaient les armes après qu'elle serait expirée, les états fourniraient au roi son frère les secours dont il aurait besoin (4).

Les catholiques, après avoir délibéré sur cette proposition, répondirent que le moyen le plus propre à pacifier l'Allemagne était de remettre au concile assemblé à Trente la décision de toutes les disputes de religion ; de leur côté, les protestants soutinrent que l'assemblée de Trente n'était ni libre ni telle qu'ils l'avaient demandée et qu'elle leur avait été promise ; ils renouvelèrent les instances qu'ils avaient faites précédemment afin que les différends en matière de religion fussent portés devant un concile légitime qui se réunirait en Allemagne, ou devant une diète de l'Empire, ou bien qu'un colloque de personnes savantes de l'un ou de l'autre parti fût appelé à les vider (5). En présence de sentiments aussi contradictoires, il était manifeste qu'on ne parviendrait pas à s'entendre.

Mais Charles attachait une médiocre importance aux délibérations de la diète ; ses préoccupations étaient ailleurs. Aussitôt après l'arrivée du roi des Romains et du duc de Bavière, il avait conféré avec eux sur la situation des affaires publiques, et ces deux princes l'avaient confirmé dans la résolution de recourir à la force pour réduire les protestants. Il avait alors fait partir pour Rome le cardinal de Trente, chargé de conclure le traité dont le projet lui avait été apporté à Utrecht par le nonce Dandino (6), et de solliciter Paul III de faire diriger sans délai vers l'Allemagne les douze mille hommes d'infanterie et les cinq cents chevaux que ce pontife s'était engagé à prendre à sa solde ; il avait mandé à la reine Marie de lui envoyer un corps de dix mille gens de pied et de trois mille chevaux que commanderait Maximilien d'Egmont, comte de Buren, et auxquels

(1) Sleidan, t. II, p. 278. — Le P. Barre, t. VIII, p. 631.

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546, dans Lanz, t. II, p. 486. — *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, p. 150.

(3) *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*, page 152.

(4) Sleidan, t. II, p. 312. — Schmidt, t. VII, p. 229. — Le P. Barre, t. VIII, p. 644.

(5) Schmidt, tome VII, page 231 et suiv. — Sleidan, t. II, p. 315. — Le P. Barre, t. VIII, p. 646.

(6) Le traité fut signé à Rome le 26 juin.

seraient joints deux cents chevaux arquebusiers et cent hommes d'armes des ordonnances des Pays-Bas (1); il avait appelé de Hongrie D. Alvaro de Sande, qui avait sous ses ordres deux mille huit cents Espagnols; il en faisait venir six mille du Milanais et du royaume de Naples; il avait donné commission aux colonels Madrutz, Georges de Regensburg, Georges, comte de Schauwembourg, et marquis de Marignan d'enrôler chacun quatre mille lansquenets; l'archiduc Maximilien s'était chargé de lever quinze cents chevaux, le marquis Albert de Brandebourg deux mille cinq cents, le marquis Jean de Brandebourg six cents, le grand-maître de Prusse mille, le duc Eric de Brunswick quatre cents (2). A ces forces devaient se réunir celles du roi des Romains et du duc Maurice de Saxe : pour obtenir le concours de Maurice, dont l'ambition égalait les talents militaires, Charles, non sans répugnance toutefois, s'était décidé à lui promettre la dignité électorale dont était revêtu Jean-Frédéric, son cousin (3). La guerre qui allait commencer aurait pour motif la détention du duc de Brunswick et de son État par les chefs de la ligue de Smalkalde, le mépris que ceux-ci faisaient de l'autorité impériale, le trouble qu'ils causaient dans la Germanie. En gardant le silence sur l'affaire de la religion, qui était son objet principal, Charles ne se flattait guère de faire prendre le change à la nation allemande : mais il fournissait aux villes protestantes une raison de ne pas embrasser le parti de ses ennemis, et au duc Maurice, ainsi qu'aux marquis de Brandebourg, le moyen de se justifier envers leurs coréligionnaires (4).

Tous ces préparatifs ne pouvaient échapper à l'attention des confédérés de Smalkalde. Le 16 juin les députés qu'ils avaient à la diète, ayant demandé audience à l'empereur, lui exprimèrent le désir, au nom de leurs maîtres, de connaître le but dans lequel se faisaient des armements qu'on ne s'expliquait point, puisqu'il n'était en guerre ni avec le Turc ni avec aucun prince de la chrétienté. Charles leur répondit, par l'organe du vice-chancelier de Naves, que, depuis le commencement de son règne, il n'avait cessé de travailler à entretenir la paix dans la Germanie; qu'il n'avait maintenant encore d'autre dessein que d'y faire régner la tranquillité, la concorde et la justice; que ceux qui lui obéiraient en cela devaient s'attendre, de sa part, à toute sorte de bienveillance et de faveur, mais qu'il agirait avec rigueur contre les autres (5). Le lendemain il écrivit à la plupart des villes de la ligue protestante, nommément à celles de Strasbourg, de Nuremberg, d'Augsbourg et d'Ulm, pour les prémunir contre les rumeurs mensongères qu'on ne manquerait pas de semer sur ses intentions, et leur donner l'assurance que, s'il prenait les armes, c'était pour faire rentrer dans le devoir ceux qui témérairement cherchaient à détruire son autorité, qui ne visaient qu'à s'assujettir tous les ordres de l'Empire, qui s'étaient emparés du bien d'autrui, et, pour s'assurer le fruit de leurs spoliations, avaient conspiré la suppression des tribunaux appelés à rendre la justice à la nation allemande. De Naves et Granvelle parlèrent dans le même sens aux députés des villes à qui ces lettres étaient adressées, les exhortant à garder la fidélité et l'obéissance qu'ils devaient à l'empereur, afin qu'il n'eût pas sujet de se mécontenter d'eux (6).

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546, dans Lanz, t. II, p. 486.

(2) D. Luis d'Avila, *Comentario de la guerra de Alemaña*, fol. 5 v°.

(3) Dans sa relation sur Charles-Quint (que j'ai déjà citée), Alvise Mocenigo rapporte que Charles ne voulut pas d'abord entendre parler de cet accord avec Maurice, par la raison que celui-ci était un luthérien enragé (*lutheranissimo*), et qu'il avait pour femme une fille du landgrave, lequel il honorait et respectait comme un père. Mocenigo ajoute : « Cette résolution (de traiter » avec Maurice) fut véritablement la plus prudente et la plus avantageuse que l'empereur » eût pu prendre : car on peut dire que la victoire » obtenue par S. M. en fut en grande partie le » résultat (*Questa in vero fù la più utile et la più » prudente deliberatione che facesse Cesare, perchè » da essa si pò dire che in gran parte habbi » dependuto la vittoria di S. M.*).

(4) Lettre de Charles à la reine Marie du 9 juin 1546.

(5) Sleidan, t. II, p. 514. — Schmidt, t. VII, p. 242.

(6) Sleidan, t. II, p. 516.

L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, dans une lettre qu'ils adressèrent à l'empereur (1), se plaignirent qu'il les accusât sans qu'ils eussent été admis à se défendre; ils lui rappelèrent le serment qu'il avait prêté lors de son élection à l'Empire; ils lui dirent qu'ils remettaient leurs intérêts à Dieu dans la violence qu'il se disposait à leur faire: ils ajoutèrent que l'antéchrist romain et l'impie concile de Trente avaient pu seuls lui suggérer le dessein d'opprimer la doctrine de l'Évangile et la liberté germanique (2). Quelques jours après (3), ils firent paraître un long manifeste où ils s'attachaient à montrer que la guerre qui allait ensanglanter l'Allemagne était entreprise pour la religion, et que le but de l'empereur, en la couvrant du prétexte de punir de prétendus rebelles, était de détacher les confédérés les uns des autres, pour les subjuguer tous plus facilement (4). La réponse de Charles à ce manifeste ne se fit pas attendre : le 20 juillet, par un décret public, il mit au ban de l'Empire le landgrave et l'électeur, les proscrivant comme perfides, rebelles, séditieux, criminels de lèse-majesté et perturbateurs du repos public; défendant à tous et un chacun de se joindre à eux ou de leur donner aucun secours, sous peine de la vie et de confiscation des biens; enjoignant, sous les mêmes peines, à ceux qui seraient à leur service de le quitter; déliant enfin la noblesse et tous les peuples de leurs États du serment de fidélité qu'ils leur avaient fait (5). Le jour suivant, le roi des Romains quitta Ratisbonne pour aller en Bohême se concerter avec le duc Maurice : il avait, le 3 juillet, marié l'archiduchesse Anne, sa fille aînée, au prince Albert, fils unique du duc de Bavière, et le 18 sa deuxième fille, l'archiduchesse Marie, au duc de Clèves (6). Le 23 la diète fut close : un petit nombre de membres des états prit part au recez; les commis des princes protestants étaient partis déjà depuis plusieurs semaines. Les affaires sur lesquelles cette assemblée n'avait pas statué, furent remises à une diète qui s'assemblerait à la Chandeleur, l'année suivante.

Les protestants n'avaient pas attendu jusque-là pour commencer les hostilités (7). Dès la fin de juin, douze mille piétons et quinze cents chevaux, avec vingt pièces d'artillerie (8), sous le commandement de Sébastien Schertlin, capitaine général d'Augsbourg, étaient sortis de cette ville et s'étaient portés sur Füssen, où le marquis de Marignan et le colonel Madrutz rassemblaient les lansquenets qu'ils étaients occupés à lever. Ils s'en emparèrent sans peine; les lansquenets opérèrent leur retraite sur Ratisbonne. Le but des protestants était d'empêcher le passage aux troupes qui venaient d'Italie; de Füssen ils se dirigèrent vers Chiusa, forteresse du Tyrol, qui leur ouvrit ses portes. Poursuivant leur marche, ils s'avancèrent jusque auprès d'Inspruck. La prise de cette capitale aurait été pour eux de la plus grande importance; elle les aurait rendus maîtres des communications du Tyrol avec la Bavière, et de la route qui d'Inspruck conduisait à Trente. Mais ceux à qui le roi Ferdinand en avait confié la garde prirent des mesures de défense si promptes et si vigoureuses que Schertlin perdit l'espoir de réussir dans son entreprise. Après avoir mis garnison dans Füssen et Chiusa, il retourna sur ses pas et alla s'établir à Donauwerth, où, peu de temps après, le duc de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wurtemberg vinrent le joindre avec les troupes qu'ils avaient réunies. L'armée de la ligue de Smalkalde était forte alors de cinquante-cinq à soixante mille hommes d'infanterie et de six à sept mille chevaux, avec cent dix pièces de canon (9). Outre les princes

(1) Le 4 juillet.
(2) Sleidan, t. II, p. 332.
(3) Le 15 juillet.
(4) Sleidan, t. II, p. 333.
(5) Sleidan, t. II, p. 341. — Schmidt, t. VII, p. 248. — Le P. Barre, t. VIII, p. 665.
(6) Journal de Vandenesse.
(7) Le récit que nous donnons de la guerre d'Allemagne est emprunté principalement au *Commentario* de D. Luis de Avila y Cúñiga, imprimé à Anvers en 1549 (85 ff. pet. in-8°); à la Relation d'Alvise Mocenigo, déjà citée : Mocenigo la raconte jour par jour; il était à la suite de l'empereur; enfin aux *Commentaires de Charles-Quint*.
(8) Mocenigo. — Selon d'Avila, les protestants avaient 14,000 piétons et 1,000 chevaux avec 28 pièces d'artillerie
(9) Ce sont les chiffres que donne Mocenigo. —

que nous avons nommés, on voyait dans ses rangs Jean-Ernest, frère, et Jean-Frédéric, fils de l'électeur de Saxe; le duc Philippe de Brunswinck et ses quatre fils, Ernest, Albert, Jean et Wolfgang; le duc François de Lunebourg; le prince d'Anhalt Wolfgang, le comte Louis d'Oettingen, le comte Albert de Mansfelt et leurs fils, avec beaucoup d'autres seigneurs de marque (1).

Charles, au moment de l'expédition de Schertlin, n'avait à Ratisbonne que deux compagnies d'hommes d'armes qui l'avaient escorté depuis son départ des Pays-Bas, les Espagnols qu'il avait appelés de Hongrie, et quelques enseignes d'Allemands nouvellement levées. Si, au lieu d'aller vers le Tyrol, Schertlin était venu droit à Ratisbonne, il eût mis l'empereur dans un cruel embarras; peut-être même l'aurait-il forcé de gagner l'archiduché d'Autriche, pour y trouver un refuge (2). Ce qu'il n'avait pas fait, les chefs de l'armée de la ligue pouvaient concevoir le dessein de le faire. Charles, le 3 août, partit de Ratisbonne, y laissant, pour la garde de la ville, deux cents fantassins espagnols et quatre mille lansquenets sous les ordres de Pietro Colonna; avec le reste de ses forces, qui consistait en cinq à six mille gens de pied et quinze cents chevaux (3), il résolut d'aller au-devant de celles qu'il attendait d'Italie, « quoi qu'il en pût advenir, car « il voulait, mort ou vivant, demeurer « empereur en Allemagne (4). » Arrivé près de Landshut, à neuf lieues de Ratisbonne, il y prit position. Tandis qu'il était là, le duc de Saxe, le landgrave et leurs confédérés lui envoyèrent un héraut porteur d'une lettre par laquelle ils lui dénonçaient la guerre. Il refusa de la recevoir, ordonna au messager des confédérés de la leur rendre, en les prévenant que, si quelqu'un osait encore venir de leur part le trouver, il serait pendu, et lui fit remettre, avec injonction de le délivrer au duc de Saxe et au landgrave, le décret par lequel ils étaient proscrits (5).

Le 13 août arrivèrent à Landshut les troupes papales, sous le commandement d'Octave Farnèse, neveu de Paul III et gendre de l'empereur; elles formaient un corps magnifique de onze mille à douze mille piétons et six cents chevau-légers; deux cents chevau-légers du duc de Florence et cent du duc de Ferrare les accompagnaient. Octave Farnèse avait avec lui le cardinal Alexandre, son frère, nommé par le pape son légat près l'empereur. Les Espagnols de Naples, venus par la mer Adriatique, et ceux du Milanais, qui avaient traversé le Tyrol, ne tardèrent pas à renforcer le camp impérial, ainsi que les lansquenets levés en la Montagne Noire par le comte de Schauwenbourg. Charles avait enfin une armée; il comptait sous ses drapeaux treize mille lansquenets, huit mille gens de pied espagnols, l'infanterie italienne que nous avons dit et trois mille chevaux. C'était les plus belles troupes qu'il eût jamais commandées (6). Il nomma l'archiduc Maximilien général en chef de la cavalerie allemande, et le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, capitaine de sa maison ainsi que de la cavalerie flamande et bourguignonne (7). Le 15 août il reprit le chemin de Ratisbonne, pour en retirer l'artillerie, les munitions

Selon d'Avila, les protestants avaient soixante-dix à quatre-vingt mille piétons, neuf à dix mille chevaux et cent trente pièces d'artillerie. — Mocenigo fait cette observation que, pendant la guerre, on disait l'armée de la ligue plus forte qu'elle ne l'était réellement.

(1) Sleidan, t. III, p. 333.

(2) François 1er, en apprenant que le roi de Danemark n'avait pas voulu se joindre aux confédérés de Smalkalde, en avait conçu un tel dépit qu'il avait été plusieurs jours sans vouloir voir personne, madame d'Étampes exceptée. Lorsqu'il sut que les protestants avaient laissé échapper l'occasion de surprendre l'empereur à Ratisbonne, il en fut plus fâché encore. (Lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris à la reine Marie, du 26 septembre 1546.)

(3) Mocenigo.

(4) *Commentaires*, etc., p. 129. — « Je l'entendis » souvent dire, — rapporte d'Avila — en parlant de « cette terrible guerre, que mort ou vif il demeu- » rerait en Allemagne » (*Comentario*, fol. 10.)

(5) Sleidan, t. II, pp. 549-552.

(6) D'Avila.

(7) Lettre adressée au duc de Savoie Charles III, le 16 août 1546, par le comte de Stropiana, son ambassadeur auprès de l'empereur.

J'aurai l'occasion, plus d'une fois encore, de citer la correspondance de Stropiana, que M. le comte Giuseppe Greppi, ministre d'Italie à la cour de Munich, a fait connaître par d'intéressants extraits insérés au tome XII, 2e série, des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique.

et les troupes qu'il y avait laissées. Cette opération faite, et ayant appris que les confédérés s'étaient portés sur Ingolstadt, il résolut de marcher à eux : il lui importait extrêmement de ne pas les laisser s'emparer de cette ville, où il n'y avait qu'une faible garnison, car c'était là que le comte de Buren devait faire sa jonction avec lui. Le 24 août il passa le Danube à Neustadt; le surlendemain il campa tout près d'Ingolstadt, en un lieu où il avait cette ville à dos, le Danube à sa gauche, un marécage à sa droite et devant lui une plaine toute découverte. Cette nuit-là, par des causes qui ne sont pas expliquées, il y eut entre ses troupes une confusion telle que, si les protestants étaient venus l'attaquer, il aurait été vraisemblement perdu (1).

L'armée de la ligue, qui d'abord avait pris position à une assez grande distance de celle de l'empereur, s'en était rapprochée; elle n'était plus qu'à trois lieues; entre les deux camps il y avait une petite rivière. Pendant quatre jours, les deux armées se bornèrent à des reconnaissances et des escarmouches. Le 31 août, avant l'aube, les confédérés se mirent en mouvement, traversèrent la rivière et s'avancèrent jusqu'à un mille et demi italien (2) du camp impérial, sans qu'on s'y fût aperçu de leur marche. Le marquis de Marignan, le premier, en eut connaissance; il s'empressa de prévenir l'empereur, qui était encore au lit (3). Charles se leva aussitôt, revêtit son armure, donna l'ordre que chaque régiment occupât le poste de bataille qui lui avait été désigné d'avance. Il crut que le dessein des confédérés était de l'attaquer dans son camp; quoique de beaucoup inférieur en forces, il était bien résolu de leur tenir tête. Arrivés à la distance que nous avons indiquée, ceux-ci firent halte, se déployèrent en bataille, et, ayant disposé leur artillerie sur un mamelon situé en face de l'armée impériale, ainsi qu'à sa droite et à sa gauche, en des endroits où se trouvaient des maisons pour leur servir d'abri, ils commencèrent contre elle une canonnade terrible. Charles n'avait, pour leur riposter, qu'une quarantaine de bouches à feu (4), et ses troupes étaient en rase campagne, protégées seulement par des tranchées très-imparfaites. La canonnade dura de huit heures du matin à quatre heures de l'après-midi; les plus vieux soldats ne se souvenaient pas d'en avoir vu une pareille; huit à neuf cents coups de grosse artillerie avaient été tirés par les protestants. Les boulets, dit un témoin oculaire (5), tombaient au milieu des bataillons et des escadrons de l'empereur dru comme la grêle. Dans ses *Commentaires* (6), Charles-Quint se plaît à faire l'éloge de ses soldats, dont aucun, dit-il, ne montra le moindre semblant de peur. Tel n'est pas tout à fait le langage de l'ambassadeur vénitien Mocenigo : ce diplomate assure qu'il n'y eut personne dans l'armée impériale qui n'avouât avoir eu plus de peur ce jour-là qu'en aucune autre circonstance de sa vie (7);

(1) « Quanto disordine che quella notte fusse nell' esercito di Cesare, so che io particolarmente scrissi all' hora a Vostra Serenità : ma non voglio restar di replicare che, per opinion di tutti, se nemici, quella sera ó la mattina adietro, venivano ad assaltarne, senza dubbio eravano tutti perduti, che non vi era rimedio alcuno, perochè per tutta quella notte vi fù tanta confusione che non credo maggiore in uno esercito si potesse vedere... »

Dans ses *Commentaires*, Charles-Quint cherche à pallier ce désordre : « Pendant toute cette nuit » (*qui ne se passa pas sans quelque bruit*, parce » que la multitude qui suivait pouvait difficile- » ment pendant la nuit reconnaître ses quartiers), » l'empereur fit creuser des tranchées autant que » le temps le permit, etc. » (Page 136.)

D'Avila (fol. 13) se borne à dire : « Il me paraît, » sauf meilleur jugement, que si les ennemis eus- » sent marché ce jour-là et nous eussent attaqués » en chemin, ils auraient pu nous mettre en grand » hasard (*Paréscemeá mí, debaxo de mejor juyzio, que si ellos caminavan aquel dia y viniesen á conbatirnos en el camino, que pudieran poner la cosa en gran ventura*).

(2) C'est la distance donnée par Mocenigo : *un miglio et mezzo italiano*. D'après Stroppiana, dans sa lettre du 6 septembre, elle aurait été d'un demi-mille seulement : *un mezzo miglio*. Dans ses *Commentaires*, Charles-Quint dit que les ennemis s'avancèrent jusqu'à *une portée de canon*.

(3) Mocenigo.

(4) Quarante-neuf d'après Stroppiana; selon Mocenigo, trente-deux seulement et dont huit crevèrent pendant l'action.

(5) Stroppiana. — D'Avila dit la même chose en d'autres termes : « L'artillerie des protestants » tirait avec tant de furie qu'il semblait véritable- » ment qu'il plût des boulets » (*que verdaderamente parescia que llovia pelotas*).

(6) Page 137.

(7) « ...., Per dir' il vero, non vi è huomo che si habbi ritrovato in detto esercito, che non confessi haver havuto in quello giorno la maggior paura che in alcun altro tempo di vita sua..... »

le comte de Stroppiana, ambassadeur de Savoie, écrit de son côté que, pendant l'action, le cœur tremblait à plus de trois (1). Quoi qu'il en soit, il est certain que chacun fit son devoir et demeura ferme au poste qui lui avait été assigné ; il n'y eut que le cardinal Farnèse qui quitta le champ de bataille. Les paroles de l'empereur, qui harangua tour à tour les différents corps de ses troupes, mais surtout son exemple, ne contribuèrent pas peu à les encourager. C'était aux endroits les plus exposés au feu de l'ennemi qu'il se plaçait de préférence, et une trentaine de boulets tombèrent entre les pieds, à la tête, à la croupe de son cheval, même si près de sa personne qu'ils le touchèrent presque ; en les voyant venir il souriait, immobile comme un roc (2). Le duc d'Albe et plusieurs autres de ses capitaines l'ayant supplié de s'éloigner, il leur répondit qu'il avait mis toute sa confiance en Dieu, pour la sainte Église et la juste cause duquel il combattait ; que Dieu le préserverait, comme il rendrait vaine toute autre machination de ses ennemis, car il connaissait les intentions dont il était animé et le fond de son cœur ; que si Dieu voulait sa mort ou sa ruine, il la lui enverrait aussi bien dans le lieu le plus sûr que dans celui où il se trouvait (3). Les confédérés, voyant le peu de fruit de la canonnade qu'ils avaient engagée, regagnèrent leur camp. En résultat, la journée du 31 août fut à l'honneur de l'armée impériale, qui n'y fit que des pertes insignifiantes (4). Par ordre de l'empereur, la nuit fut employée à fortifier les tranchées, qu'on mit dans un état de défense respectable. Le jour suivant se passa en escarmouches. Le 2 et le 3 septembre, les confédérés recommencèrent la canonnade contre le camp de l'empereur, et le 3 avec une grande furie : car ce jour-là plus de mille coups furent tirés par eux, mais ce fut encore sans faire grand mal aux impériaux. Charles-Quint, dit le comte de Stroppiana, se tenait dans les tranchées, observant quand les artilleurs ennemis mettaient le feu à leurs pièces ; alors il criait à ceux qui se trouvaient à ses côtés de se baisser ; lui il restait debout.

En venant à Ingolstadt, les chefs de l'armée de la ligue s'étaient flattés que Charles, les voyant si supérieurs en forces, n'essaierait pas de leur résister et se retirerait de l'autre côté du Danube ; le landgrave avait même promis à ses confédérés qu'en moins de trois mois il obligerait l'empereur à abandonner l'Allemagne, ou le ferait prisonnier (5). Quand ils reconnurent qu'après une canonnade effroyable il n'avait pas reculé d'un pas, n'osant l'attaquer dans ses retranchements (6), ils prirent le parti de décamper : dès le 3 au soir, ils commencèrent leur mouvement de retraite, qui s'opéra d'ailleurs dans le meilleur ordre ; Charles ne pouvait songer à les suivre ni à tenir la campagne tant que le comte de Buren n'aurait pas opéré sa jonction avec lui. Enfin, le 15 septembre, Maximilien d'Egmont, ayant surmonté tous les obstacles que les protestants avaient semés sur sa route, arriva au camp impérial (7) ; il y amenait douze mille hommes d'infanterie, cinq mille chevaux et douze pièces d'artillerie ; il apportait aussi à l'empereur trois cent mille écus dont Charles avait le plus grand besoin pour la solde de son armée. Une partie de la cavalerie du marquis Albert de Brandebourg, du

(1) « ..... In questo giocho tremava il cuore a » più di tre... »

(2) Stroppiana. — Mocenigo rend le même hommage à la bravoure de l'empereur : « Cesare — « dit-il — quasi sempre stava al discoperto in » ghetto di artegliaria, mostrando di non sti- » marla punto. »

(3) Stroppiana.

(4) Stroppiana ne parle que de vingt à vingt-cinq morts et autant de blessés ; mais ces chiffres sont certainement inexacts. D'après Mocenigo, les pertes s'élevèrent, en tués et en blessés, à trois cents hommes environ.

(5) « ..... Con esta confiança lantgrave avia prometido à toda la liga que dentro de tres meses él echaria à Su Magestad de Alemaña ó le prenderia..... » (D'Avila, fol. 13 v°.)

(6) Dans le conseil de la ligue, le landgrave avait proposé d'attaquer le camp de l'empereur ; mais son avis ne fut pas adopté. (Sleidan, t. II, p. 337.)

(7) François Ier avait espéré que les protestants battraient le comte de Buren. Quand on reçut à Moulins, où était la cour de France, la nouvelle de la jonction de ce seigneur avec l'armée impériale, le roi et ceux qui l'entouraient s'en montrèrent « fort fâchés et troublés. » (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris, du 26 septembre, à l'empereur et à la reine Marie.)

duc Henri de Brunswick et du grand-maître de Prusse, qui n'avait pu traverser les pays occupés par les protestants, s'était jointe aux troupes du comte de Buren. « Celles-ci » — écrivait le président Schore à Viglius — « étaient les » plus belles qu'on pût voir; elles » étaient capables de passer partout où » elles voudraient en dépit des ennemis, » ores qu'il fussent en plus grand nom- » bre (1). »

Charles se trouvait à la tête de près de quarante-cinq mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux; il avait cinquante et quelques pièces d'artillerie (2): ayant donné deux jours de repos au corps du comte de Buren, il passa le Rhin le 17 et marcha sur Neubourg, capitale de l'État du comte palatin Othon-Henri, qui avait adhéré à la ligue de Smalkalde. A son approche, les habitants et la garnison, qui consistait en trois enseignes d'infanterie, se rendirent à discrétion. Cet événement, au rapport de l'ambassadeur Mocenigo, produisit un grand effet en Allemagne (3) : Neubourg, que les protestants n'avaient pas tenté de défendre, était une position importante pour eux : elle leur donnait le moyen de couvrir toute la haute Bavière jusqu'à Munich; elle assurait leurs communications avec Augsbourg et Ulm; elle les rendait maîtres du cours du Danube; Neubourg était aussi le centre d'un pays abondant en vivres, en fourrages et en toute sorte de commodités pour l'armée qui l'occupait (4). Charles fit prêter, par les habitants de la ville et des autres lieux du comté, serment de fidélité à l'Empire et à son chef : à cette occasion, il ordonna qu'il fût publié dans toute la Germanie qu'il n'entendait, malgré les assurances contraires de ses ennemis, s'emparer, pour lui en particulier, d'un seul pouce de terrain appartenant à l'Empire (5). Les protestants s'étaient établis et fortement retranchés près de Donauwerth; il repassa le Danube le 23, pour marcher à eux. Arrivé au village de Marxheim, à une lieue de leur camp, il reconnut qu'il ne pourrait les approcher de ce côté, à cause de bois très-épais dont ils étaient couverts, et se dirigea sur la droite vers Monheim. Pendant dix jours il s'efforça, par de fréquentes escarmouches, de les attirer hors de leur position, sans y réussir : ce que voyant et que dans ces affaires l'avantage n'était pas toujours du côté des siens, il décampa le 2 octobre, pour se porter sur Nördlingen. Les protestants, afin de défendre cette ville, accoururent de Donauwerth; pour la seconde fois les deux armées se trouvèrent en présence, et le 4 une bataille parut imminente; Charles la souhaitait, comme il le déclara expressément au duc d'Albe (6). Quoique, dans la nuit, il eût souffert de la goutte, il n'en monta pas moins à cheval (7), et il parcourut les rangs de ses troupes, les animant par ses paroles et leur faisant partager la confiance qu'il avait lui-même; mais tout se réduisit à des marches, des contre-marches et des escarmouches. Le 8, Charles envoya Octave Farnèse, avec quatre mille hommes d'infanterie italienne, quatre mille lansquenets, les chevau-légers du pape, sept cents chevaux allemands et dix pièces d'artillerie, attaquer Donauwerth, qui capitula après une courte résistance. Höchstadt, Dillingen, Lauingen, Gundelfingen, se rendirent à l'armée impériale sans attendre qu'elle les y forçât. Charles marchait sur Ulm en intention de l'assiéger; il avait atteint Sontheim-an-der-Brenz, distant de trois lieues de cette ville, lorsqu'il apprit que les confédérés s'étaient mis en mouvement pour traverser son entreprise; déjà leurs têtes de colonnes se montraient à Gingen, village situé à une lieue de l'endroit où il se trouvait; il alla lui-même

(1) Alex. Henne, t. VIII, p. 291. — Mocenigo dit aussi que le corps du comte de Buren était *tutta bella gente*.

(2) Ce sont les chiffres que donne Mocenigo. D'après d'Avila, l'empereur n'aurait eu que vingt-huit à vingt-neuf mille piétons et huit à neuf mille chevaux.

(3) « ..... Questo successo diede molta reputatione alle cose di Cesare, et ne levò assai a quelle di protestanti..... »

(4) D'Avila, fol. 22 v°.

(5) Mocenigo.

(6) D'Avila, fol. 28 v°.

(7) Sa jambe était soutenue d'un linge, au lieu d'étriers. (D'Avila, fol. 28 v°.)

les reconnaître avec deux escadrons de cavalerie. La position qu'ils avaient choisie là était très-forte. Charles, voyant l'impossibilité de les y attaquer— car, outre l'avantage qu'elle leur donnait, ils avaient celui d'une grande supériorité numérique (1), — tenta, mais en vain, par des escarmouches et des embuscades, de la leur faire abandonner; il s'attacha alors à intercepter les convois de vivres qui leur étaient expédiés : de leur côté ils en firent autant, et il advint que, pendant deux fois vingt-quatre heures, les troupes impériales manquèrent de vin et de pain (2). Le 28 octobre Charles voulut essayer, de nuit, ce qui ne s'était pu faire de jour : il ordonna une camisade de toute l'infanterie espagnole, de sept mille lansquenets, de la cavalerie du grand-maître de Prusse et du marquis Albert de Brandebourg, lesquels, sous le commandement du duc d'Albe, marchèrent vers le camp des confédérés. Il se promettait un important résultat de cette expédition; comme il en avait l'habitude à la veille d'une bataille, il s'était confessé et avait reçu la communion. Toute la nuit il demeura armé, et il prit seulement quelques heures de repos dans un chariot couvert. L'affaire manqua, les protestants ayant été prévenus par leurs espions de ce qui était projeté contre eux. Quand le duc d'Albe s'approcha, il les trouva préparés à le recevoir : leur camp était éclairé par des torches et des falots allumés en si grand nombre qu'on y voyait comme en plein jour (3).

Cependant l'hiver commençait à se faire sentir; les nuits étaient très-froides; il pleuvait presque tous les jours, et les chemins devenaient impraticables; dans le camp impérial il y avait plus d'un pied de boue. A ces incommodités se joignait la difficulté de se procurer des vivres. Beaucoup de monde mourait au camp de peste, de froid et de faim. Les soldats italiens, qui avaient à se plaindre et de la paye insuffisante qu'on leur donnait (4) et des traitements de leurs chefs, ne pouvant supporter tant de privations et de fatigues, abandonnaient journellement leurs drapeaux; il en partit trois mille en une matinée (5), à l'occasion du retour en Italie du cardinal Farnèse, qui avait été rappelé par le pape. Dans ces circonstances, les chefs de l'armée conseillaient à l'empereur de lui faire prendre des quartiers d'hiver; mais Charles n'y voulut pas entendre, et, comme on insistait, il défendit qu'on lui en parlât davantage (6). « Il consi-» déra », — c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses *Commentaires* (7) — « que tout le bon effet de son entreprise » consistait à disperser l'armée des pro-» testants et à séparer leurs forces; il » lui sembla que placer son armée dans » des garnisons, c'était la diviser, l'a-» moindrir, la rompre. » Il ne songeait plus toutefois à faire le siége d'Ulm : loin de là, le 31 octobre, il résolut de revenir sur ses pas et de se loger le long du Danube, entre Lauingen et Dillingen, à six milles italiens des protestants.

Sa situation ne laissait pas d'être critique, car chaque jour qui s'écoulait ajoutait aux souffrances de son armée, lorsque, le 8 novembre, un courrier lui apporta la nouvelle que le roi Ferdinand et le duc Maurice s'étaient emparés d'une grande partie de la Saxe. Il n'y avait rien qui eût pu lui survenir plus à propos; en effet il était à prévoir que l'électeur Jean-Frédéric quitterait les confédérés pour aller reconquérir ses États; aussi fit-il annoncer à tout son camp cette importante nouvelle par des salves d'artillerie. Plusieurs jours cependant se passèrent sans qu'aucun mouvement se fît apercevoir dans l'armée ennemie. Comme le lieu qu'occupait le camp impérial était bas et fangeux,

(1) D'Avila (fol. 54 v°.) donne quatre-vingt-dix mille hommes aux confédérés; mais il paraît y avoir de l'exagération dans ce chiffre.

(2) Mocenigo.

(3) Mocenigo. — D'Avila, fol. 65.

(4) Dans sa lettre du 6 septembre, le comte de Stroppiana dit que leur solde ne suffisait pas pour le vin qu'ils buvaient.

(5) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 161.

(6) « ..... Cesare era consegliato da tutti li sui capitani di guerra ad invernare hormai tutto l'esercito, dividendo in più lochi le genti sue : ma Sua Maestà, sebeu vedea quanto si pativa, non volse mai assentire di farlo, ansi commandò che di questo più alcuno non li parlasse..... » (Mocenigo.)

(7) Page 163.

Charles, qui avait en personne reconnu tous les environs, alla le 13 s'établir sur des collines, à deux milles seulement de l'électeur et du landgrave. Cette manœuvre, par laquelle il manifestait sa résolution de tenir la campagne, impressionna extraordinairement les confédérés, parmi lesquels la perte de la Saxe avait déjà jeté beaucoup de découragement (1). Le landgrave fit écrire, par le chancelier de l'électeur de Brandebourg, au marquis Jean, frère de ce prince, qu'il était prêt, avec tous ses alliés, à faire acte de bon vassal envers l'empereur, moyennant certaines conditions qui lui seraient présentées, s'il voulait recevoir des députés qu'ils lui enverraient. Charles, à qui le marquis rendit compte de ce message, le chargea de répondre que, si les villes libres lui envoyaient des députés, il les recevrait avec plaisir, mais qu'avec le landgrave et le duc de Saxe il ne ferait aucun accord qu'après qu'ils auraient posé les armes et seraient venus personnellement se remettre entre ses mains. Ces deux princes proposèrent alors d'entrer en conférence avec le marquis Jean et le comte de Buren; ils n'obtinrent d'autre réponse que celle qui leur avait été précédemment faite (2).

L'événement qui avait été prévu dès le 8 novembre se réalisa le 22. Ce jour-là, Jean-Frédéric ayant annoncé aux autres chefs de la ligue son intention de partir pour la Saxe avec ses troupes, toute l'armée protestante décampa. Charles se mit à la poursuite des confédérés; mais il ne leur causa aucun dommage sérieux; il avait été prévenu trop tard de leur retraite. Le temps d'ailleurs devenait de plus en plus mauvais; le froid était excessif; il tombait une neige épaisse; les soldats étaient épuisés de fatigues (3). La plupart des généraux auraient voulu « que « l'empereur se contentât des résultats « obtenus, qu'il mît ses troupes en gar- « nison et laissât reposer son armée. « Charles l'eût fait volontiers, tant pour « ménager les troupes que pour ne pas « suivre presque seul son opinion ; mais « il comprit quel inconvénient en pou- « vait résulter et que l'on perdrait ainsi « le fruit de tous les succès déjà obte- « nus..... Il se détermina donc, bien « contre son gré, à suivre son opi- « nion (4). » Revenu dans son camp, il le quitta le 25 pour marcher sur Nördlingen, qui se rendit à la première sommation. Dinkelsbühl, Rottenbourg, Bopfingen et plusieurs autres villes et châteaux des environs suivirent cet exemple. Charles séjourna à Rottenbourg du 3 au 15 décembre (5). L'armée des confédérés s'était dispersée; les gens du duc de Saxe, du duc de Wurtemberg, du landgrave, ceux des villes d'Augsbourg et d'Ulm, étaient retournés chez eux : l'empereur jugea à propos de renvoyer aux Pays-Bas le comte de Buren avec les troupes de ces provinces, en lui ordonnant de prendre son chemin par Francfort, pour tâcher de réduire cette ville

(1) Mocenigo.

(2) Mocenigo. — D'Avila.

(3) L'ambassadeur Mocenigo trace le plus triste tableau de l'armée de Charles-Quint en ce temps-là : « J'ai vu — dit-il — en divers endroits des » soldats rester par les chemins et dans la boue, » les uns par maladie, d'autres par faiblesse, car » ils n'avaient pas de pain à manger, et plusieurs » ressemblaient plutôt à des momies qu'à des » corps vivants, tant ils étaient desséchés et noirs » du froid..... Je me rappelle encore avoir vu, » dans des bois trois, quatre et cinq soldats morts » sur place autour d'un feu éteint : ce qui certai- » nement était un affreux spectacle » (*Ho veduto io in diversi luochi restar per le strade, et dico molti nelli fanghi, chi per malatie, chi per debolezza, non havendo pan da mangiare, et molti si vedeano di questi che piutosto pareano mummie che corpi vivi, tanto erano secchi et negri dal freddo .... Mi ricordo anchora haver veduto in alcuni boschi tre, quatro et cinque soldati per loco morti intorno alcuni fochi già spenti : che certo era un spaventoso spettaculo*).

(4) *Commentaires de Charles-Quint*, pp. 171-172. « L'empereur — dit Mocenigo — voulait poursuivre la victoire sans attendre le printemps, où il voyait très-bien qu'il pourrait être empêché par plusieurs et que les ennemis se pourraient remettre ensemble » (*Cesare non restava per ciò di far marchiare l'esercito, volendo egli proseguir la vittoria et non aspettare il tempo novo, nel quale vedea molto bene che da molti poteva esser disturbato et che inimici si haveriano potuto rimetter insieme*).

François Ier, en apprenant les succès de l'empereur, en avait été irrité au point qu'il avait défendu qu'on lui en parlât et qu'il était resté trois jours dans sa chambre, sans dîner en public. Lorsqu'il sut que la rigueur de la saison n'empêchait pas l'empereur de poursuivre les opérations militaires, il en témoigna sa surprise, disant que c'était agir contre les lois de la guerre. (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris à Charles-Quint des 1er et 14 janvier 1547.)

(5) Journal de Vandenesse.

importante, comme il le fit en effet. De Rottenbourg Charles, dont l'armée se trouvait réduite à douze mille hommes d'infanterie et deux mille chevaux (1), se rendit à Hall en Souabe, qui lui avait envoyé sa soumission. Là l'électeur palatin vint le trouver. Le landgrave et le duc de Saxe avaient prié le comte Frédéric de s'interposer pour que l'empereur consentît à traiter avec toute la ligue de Smalkalde; mais ce prince eut assez de peine à obtenir un accord pour lui-même, et il y aurait réussi difficilement, si par le passé il n'eût rendu beaucoup de services à l'empereur, s'il n'avait été autant aimé de lui, et s'il n'avait eu pour femme une de ses nièces (2). Charles, qui avait la goutte aux pieds depuis plusieurs jours, le reçut assis dans un fauteuil; à ses excuses, à l'expression de son repentir, il répondit : « Mon cousin, il m'a déplu « extrêmement qu'ayant été nourri en ma « maison, vous ayez, sur la fin de vos « jours, fait contre moi, qui suis de votre « sang, la démonstration que vous avez « faite, en envoyant des secours à mes « ennemis : mais ayant égard à ce que « nous avons été si longtemps élevés « ensemble et à votre repentir; espérant « qu'à l'avenir vous me servirez comme « vous le devez et vous conduirez tout « autrement que vous ne l'avez fait jus- « qu'ici, je suis content de vous pardon- « ner et de mettre en oubli le passé, me « confiant que par de nouveaux mérites « vous vous rendrez digne de la grâce « que je vous fais en vous rendant mon « amitié. » L'électeur s'excusa de nouveau, les larmes aux yeux; son humilité était telle qu'elle émut tous les assistants (3). Des députés d'Ulm vinrent aussi à Hall implorer à genoux leur pardon de l'empereur, qui le leur accorda à condition qu'ils payeraient soixante-dix mille florins pour les frais de la guerre (4).

Résolu de contraindre le duc de Wurtemberg à s'humilier à son tour, Charles donna l'ordre au duc d'Albe de marcher vers le pays de ce prince avec les Espagnols, les Italiens, les lansquenets de Madrutz et de Schauwembourg, quelque cavalerie allemande et les hommes d'armes napolitains; lui-même il se mit en route le 23 décembre, emmenant ce qui lui restait de troupes. Le lendemain il entra dans Heilbronn, cité impériale qui était de la ligue de Smalkalde. A l'approche du duc d'Albe, la plupart des villes du Wurtemberg qui n'étaient pas fortifiées lui avaient fait leur soumission : aussi, dès le 29, des ambassadeurs du duc Ulric arrivèrent à Heilbronn, chargés de négocier un accommodement. Charles y était peu disposé (5); il se détermina toutefois à y entendre, mû par des considérations qu'il déduit dans une lettre au roi son frère, publiée par Lanz (6). Le traité fut signé le 3 janvier 1547; il portait que, l'état de la santé du duc ne lui permettant pas de venir à Heilbronn, il y enverrait des députés pour en son nom implorer la miséricorde de l'empereur, et que lui-même accomplirait ce devoir dans le terme de six semaines; qu'il observerait les décrets impériaux concernant la chose publique de l'Allemagne; qu'il ne donnerait de secours ni au duc de Saxe ni au landgrave, mais, au contraire, qu'il aiderait l'empereur à faire exécuter le ban décerné contre eux; qu'il ne contracterait aucune alliance dans laquelle ne fussent compris l'empereur et le roi Ferdinand; qu'il délivrerait à l'empereur toute l'artillerie et les munitions des confédérés qui avaient été laissées dans ses États; qu'il lui payerait, pour les frais de la guerre, trois cent mille écus, la moitié immédiatement et l'autre moitié dans les vingt-cinq jours; qu'en garantie de l'exécution de ses engagements, il lui remettrait trois de ses principales forteresses, Asberg, Kircheim et

(1) Mocenigo.

(2) « ..... Si crede che se per il passato non havesse fatto lungo servitio a Sua Maestà, et che da lei Sua Signoria non fusse sta tanto amata come la era, et che non havesse havuto per moglie una nipote di Cesare, difficilmente li saria sta perdonato..... » (Mocenigo.)

(3) D'Avila, *Comentario*, fol. 47.

(4) D'Avila. — Mocenigo. — Journal de Vandenesse.

(5) « ..... J'ay, avant que d'y condescendre, pensé et repensé là-dessus et le pesé beaucoup » écrivit Charles au roi son frère le 9 janvier 1547. (Lanz, t. II, p. 524.)

(6) Celle du 9 janvier citée à la note précédente.

Schorndorf; que, dans le délai de six semaines, son fils Christophe et son pays ratifieraient toutes ces conditions; qu'enfin son frère Georges ne jouirait point du bénéfice du traité (1). Cinq jours après, trois députés du duc Ulric, au nombre desquels était son chancelier, eurent audience publique de l'empereur en présence de l'électeur palatin. S'étant mis à genoux, ils lui dirent, par la bouche du chancelier, qu'ils venaient, de la part de leur maître, confesser qu'il avait offensé grièvement son souverain seigneur; qu'il en ressentait une vive affliction; qu'il suppliait l'empereur de lui pardonner et d'avoir pitié de lui et de ses sujets. Charles leur fit répondre, par le vice-chancelier de Naves, que, le duc reconnaissant sa faute et en demandant pardon, il userait envers lui de sa clémence accoutumée; qu'il traiterait lui et les siens humainement et amiablement comme un bon prince devait faire ses bons sujets (2). Ces députés étant sortis, Charles reçut les bourgmestres de la ville de Francfort, qui venaient aussi lui présenter leur soumission et implorer sa miséricorde, s'excusant sur ce que le landgrave les avait trompés (3). Le jour suivant, des envoyés de sept autres villes de la ligue, dont les principales étaient Memmingen et Kempten, furent encore pour le même objet admis en sa présence. Les conditions auxquelles toutes ces villes obtinrent leur pardon étaient : qu'elles feraient serment d'être fidèles à l'empereur; qu'elles s'engageraient à observer les mêmes lois que les autres ordres de l'Empire; qu'elles renonceraient à l'alliance du duc de Saxe et du landgrave; qu'elles n'entreraient à l'avenir dans aucune ligue contre la maison d'Autriche; qu'elles ouvriraient leurs portes à la garnison qui leur serait envoyée : une contribution de guerre proportionnée à leurs ressources leur était de plus imposée (4). Le 18 janvier Charles partit d'Heilbronn, après que les habitants lui eurent prêté serment à la maison de la ville; il arriva à Ulm le 25. Les gouverneurs de cette ville impériale eurent pour lui une attention toute particulière : étant venus à sa rencontre aux limites de leur territoire, ils le complimentèrent en *langue espagnole*; il leur fit une réponse gracieuse dans la même langue (5). Comme nous l'avons dit au commencement de cette notice, Charles-Quint ne savait pas l'allemand.

Charles reçut à Ulm la soumission de la ville d'Augsbourg, qui paya cent cinquante mille écus le pardon qu'il voulut bien lui accorder (6). Il se proposait de prendre le chemin de Francfort, où il avait convoqué des députés des princes et des villes de l'Empire qui reconnaissaient son autorité, afin de les engager à se confédérer avec lui (7) : des lettres qu'il reçut du roi des Romains et du duc Maurice le firent changer de dessein. Jean-Frédéric n'avait pas seulement reconquis ce que ceux-ci lui avaient pris en Saxe, mais il s'était emparé de plusieurs de leurs possessions, et par les intelligences qu'il s'était créées en Bohême, une partie de ce royaume était en révolte ouverte contre le roi : Ferdinand écrivait à son frère que, s'il ne venait en personne à leur aide, tout serait perdu (8). Charles lui envoya d'abord le marquis Albert de Brandebourg avec dix-huit cents chevaux et seize enseignes de piétons; quelques jours après il les fit suivre de huit enseignes de lansquenets sous les ordres du marquis de Marignan et six cents chevaux commandés par le marquis Jean de Brandebourg (9); lui-même il se dirigea vers la Saxe le 4 mars avec le reste de ses troupes, qui était peu considérable, car le pape venait de rappeler tous les Italiens qui étaient encore à son service, et il lui avait fallu destiner deux de ses régiments d'infanterie allemande, ceux des comtes Jean de Nassau et de Schauwen-

(1) Sleidan, t. II, p. 394.
(2) Journal de Vandenesse. — Sleidan, t. II, p. 394.
(3) Journal de Vandenesse. — D'Avila.
(4) Sleidan, l. c. — D'Avila, fol. 51.
(5) D'Avila, fol. 49.
(6) Sleidan, t. II, p. 399. — Suivant Mocenigo, Augsbourg aurait payé 500,000 florins.
(7) Lettre de Charles à Ferdinand du 19 février 1547, dans Lanz, t. II, p. 359.
(8) Lettre de l'évêque d'Arras à M. de Granvelle du 12 février 1547, dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 240.
(9) D'Avila. — Lettre de Charles à Ferdinand du 2 février 1547, dans Lanz, t. III, p. 529.

bourg, pour les garnisons d'Ulm et d'Augsbourg (1). Le jour de son départ, le duc Ulric de Wurtemberg vint faire l'acte d'humiliation auquel l'obligeait le traité du 3 janvier : la maladie l'avait empêché jusque-là de se présenter devant l'empereur, et il était si faible encore qu'on dut le porter sur une chaise dans la salle où la cérémonie devait s'accomplir. Lorsque tout le monde y eut pris place, le chancelier du duc répéta ce qu'il avait dit en son nom deux mois auparavant ; la réponse de l'empereur fut conçue aussi dans les mêmes termes que celle qu'il avait faite alors. Tant que dura la cérémonie, le chancelier et les autres gens du conseil d'Ulric de Wurtemberg se tinrent à genoux : par une faveur spéciale, que motivait son état de maladie, ce prince eut la permission de demeurer assis sur sa chaise, qu'on plaça au bas du marchepied de l'empereur (2).

A Nördlingen, où il arriva le 5 mars, Charles fut pris de la goutte. Plusieurs de ses conseillers étaient d'avis qu'il retournât à Ulm, pour y faire la cure de décoction de china dont il s'était bien trouvé d'autres fois, et chargeât le duc d'Albe de l'expédition de Saxe ; il y résistait, venant d'apprendre la défaite et la prise du marquis Albert de Brandebourg (3) par le duc Jean-Frédéric. En cette occasion son médecin, le brugeois Corneille de Baersdorp, montra qu'il était tout autant jaloux de la gloire que de la santé de son maître : interrogé par l'empereur sur ce qu'il devait faire, il lui conseilla de suivre son inspiration, qui le portait à marcher au secours du roi son frère. Baersdorp considérait judicieusement que de la présence de l'empereur pouvait dépendre l'issue de cette entreprise ; il trouvait que, si elle avait le résultat qu'il y avait lieu d'en espérer, il valait mieux que l'empereur en recueillît l'honneur que ses capitaines ; il n'envisageait pas d'ailleurs l'accès dont souffrait son maître comme devant faire naître des craintes sérieuses (4). Le dévoué médecin n'eut pas à regretter le conseil qu'il avait donné : l'empereur put, le 23 mars, continuer sa route en litière (5). Ce jour-là les bourgmestres de Strasbourg lui jurèrent obéissance au nom de la ville qu'ils gouvernaient (6), en acceptant les conditions qu'il leur avait dictées, et qui étaient moins rigoureuses que celles auxquelles d'autres cités de la Germanie avaient dû se soumettre : car il ne les obligeait point à recevoir garnison et n'exigeait d'eux que trente mille écus et douze pièces d'artillerie (7). Il y avait quelque temps déjà que des députés de Strasbourg négociaient avec les ministres impériaux ; un point avait surtout été entre eux un sujet de difficulté : les Strasbourgeois n'avaient jamais prêté serment au chef de l'Empire (8) ; ils auraient voulu être dispensés de le prêter à l'empereur régnant.

De Nördlingen Charles était venu à Nuremberg. Il y eut une rechute : ce qui ne l'empêcha pas de se mettre en marche, à la tête de ses troupes, le 29 mars, faisant le chemin, tantôt en litière, tantôt à cheval (9). Il comptait en ce moment sous ses drapeaux son infanterie espagnole comprenant cinq mille têtes, huit à neuf mille lansquenets des régiments de Marignan et de Madrutz, et deux mille chevaux environ : quatre à cinq mille gens

(1) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 178. — D'Avila.

(2) Journal de Vandenesse. — D'Avila, fol. 53 et 54.

(3) Le marquis occupait, avec dix-huit cents chevaux et dix enseignes d'infanterie, Rochlitz, sur la frontière de Saxe, appartenant à une sœur du landgrave de Hesse. Cette dame lui témoignait beaucoup d'amitié, lui offrait des banquets et des bals ; en même temps elle donnait avis de tous ses mouvements, du nombre et de la qualité de ses gens, au duc de Saxe, qui était à trois lieues de là avec des forces supérieures. L'un des premiers jours du mois de mars, elle pria le marquis et ses principaux officiers à un festin, où elle fit si bien qu'ils s'enivrèrent. Les Saxons, avertis, se mirent en marche avant le jour et arrivèrent à Rochlitz lorsqu'Albert était encore au lit. Il se leva précipitamment et combattit avec courage à la tête de ses troupes ; mais il ne put tenir contre les assaillants. Il perdit dans cette affaire quatre à cinq cents hommes, morts ou pris ; lui-même il fut fait prisonnier. Le duc Jean-Frédéric l'envoya à Gotha.

(4) Lettre de Baersdorp à la reine Marie, du 25 juillet 1547, aux archives impériales, à Vienne. — Lettre de Charles à la reine, du 20 mars, dans Lanz, t. II, p. 552.

(5) Journal de Vandenesse. — Mocenigo.

(6) Journal de Vandenesse.

(7) Sleidan, t. II, p. 406.

(8) D Avila, *Comentario*, fol. 55 v°.

(9) Journal de Vandenesse. — *Commentaires de Charles-Quint*, p. 180.

de pied dont il avait ordonné la levée dans cette partie de l'Allemagne devaient le suivre à quelques jours d'intervalle (1). Le 5 avril il entra dans Egra : à trois lieues de cette ville il avait été joint par le roi son frère, qui lui amenait dix-sept cents chevaux, dont neuf cents hongrois (2), ainsi que par le duc Maurice et le marquis Jean-Georges de Brandebourg, fils de l'électeur, qui en conduisaient, le premier mille, le second quatre cents (3).

Ce fut à Egra que Charles apprit la mort du roi de France (4). Cet événement ne pouvait manquer d'avoir une grande influence sur ses affaires. Pendant plus d'un quart de siècle, François Ier avait été pour lui non-seulement un rival envieux de tout ce qui devait contribuer à sa prospérité et à sa grandeur, mais encore un ennemi déclaré. L'absence de loyauté et de franchise avait toujours caractérisé la politique de ce monarque : il n'avait observé ni le traité de Madrid, ni celui de Cambrai ; il avait violé la trêve de Nice, au moment où il protestait contre l'intention qu'on lui attribuait d'y contrevenir. A la vérité, il n'avait pas enfreint ouvertement la paix de Crépy, il ne cessait même de déclarer officiellement qu'il avait à cœur de l'entretenir, mais il n'attendait qu'une occasion favorable pour la rompre (5). Il avait approuvé l'empereur de faire la guerre aux protestants ; il avait trouvé très-raisonnable qu'il les châtiât (6), et, à chaque incident de cette guerre qui était favorable aux armes impériales, il en témoignait son dépit dans le cercle de ses familiers (7) ; lorsqu'il fut atteint de la maladie qui l'emporta, il y avait à sa cour des envoyés de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse qu'il ne se bornait pas à recevoir de la manière la plus gracieuse, mais auxquels il promettait des secours efficaces (8). Charles se flattait que, quelles que fussent les dispositions de son successeur, elles ne lui seraient jamais aussi hostiles que l'avaient été celles du prince qui venait de descendre dans la tombe ; il fit partir pour la France le seigneur d'Humbercourt, gentilhomme de sa maison, chargé de présenter à la reine douarière sa sœur et au nouveau roi ses compliments de condoléance (9).

Charles et Ferdinand passèrent à Egra la semaine sainte et les fêtes de Pâques. Le 13 avril ils se mirent en marche pour pénétrer en Saxe ; l'empereur avait envoyé en avant le duc d'Albe avec tous les gens de pied et une partie de la cavalerie. Ayant cheminé dix jours sans s'arrêter, les deux monarques arrivèrent, le 22, à trois lieues de Meissen sur l'Elbe, où ils avaient été informés que se trouvait le duc Jean-Frédéric avec le gros de ses forces ; ils résolurent d'y laisser reposer leurs troupes pendant vingt-quatre heures qui seraient employées à reconnaître la position de l'ennemi et le chemin le plus convenable pour l'attaquer (10). L'armée impériale, renforcée des troupes du roi et du duc Maurice, comptait alors vingt-trois mille hommes d'infanterie, espagnole, allemande, bohémienne, et six mille chevaux (11) ; celle du duc de Saxe lui était de beaucoup inférieure en nombre ; elle ne se composait que de six mille piétons et trois mille cavaliers (12) ; quatorze enseignes de ce prince avaient été défaites, en diverses rencontres, par les impériaux, et tous les châteaux-forts et les villes situés dans le pays que l'empereur avait

(1) Mocenigo. — D'Avila, fol. 56.

(2) Les meilleurs chevau-légers du monde, selon mon jugement, dit D'Avila.

(3) D'Avila, fol. 58.

(4) François Ier était décédé à Rambouillet le 31 mars.

(5) C'est ce qui ressort des dépêches du Sr de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint en France.

(6) Lettres de Saint-Mauris à l'empereur des 5 et 22 juillet 1546.

(7) Nous en avons cité des exemples dans plusieurs notes.

(8) Lettres de Saint-Mauris des 19 août, 25 novembre 1546 et 1er janvier 1547.

V. aussi, dans Ribier, t. Ier, p. 627, la lettre de François Ier au Sr de Saintail, son ambassadeur en Allemagne, du 17 mars 1547, où il dit que le duc de Saxe et le landgrave « le trouveront leur » bon, certain et entier amy à leur besoin. »

(9) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 257.

(10) *Commentaires de Charles-Quint*, p. 182.

(11) Mocenigo.

(12) D'Avila, fol. 60 vo. — Mocenigo ne donne à l'électeur que deux mille cinq cents hommes d'infanterie et autant de cavalerie ; mais il est évident qu'il se trompe.

traversé lui avaient fait leur soumission. Le 23, à l'approche de quelques détachements envoyés en éclaireurs, Jean-Frédéric abandonna sa position de Meissen, après avoir mis le feu au pont de la ville : dans la pensée que l'empereur se porterait sur Wittenberg, il alla camper à Mühlberg, à deux lieues en aval de l'Elbe, où il fit jeter un pont de bateaux au moyen duquel il pût, au besoin, passer sur la rive opposée. Mais Charles, ayant eu connaissance, dans la soirée, de la direction qu'il avait prise (1), fit incontinent partir dans cette direction son artillerie et les pontons qu'il menait avec lui; le 24, aux premières lueurs de l'aube, il fit prendre le même chemin à toute son armée; il était sur pied depuis minuit, ayant voulu veiller lui-même à l'exécution de ses ordres (2). Vers neuf heures du matin, son avant-garde se trouva en face du pont de bateaux que les Saxons avaient construit et qui était défendu par dix enseignes de gens de pied (3) : les Espagnols qui la composaient attaquèrent vigoureusement les ennemis et leur firent éprouver de grandes pertes. Voyant que le pont allait être pris, les Saxons le coupèrent en trois parties, dont ils emmenèrent deux au bas de la rivière; mais quelques arquebusiers espagnols (4) se jetèrent à l'eau, tenant leurs épées entre les dents, et nageant vers les bateaux, ils les ramenèrent, après avoir tué ceux qui les conduisaient. Tandis qu'on s'occupait de refaire le pont, le duc d'Albe présenta à l'empereur un homme du pays qui offrait d'indiquer un gué pour le passage de la cavalerie (5).

Charles avait hâte de passer la rivière; il craignait que le duc Jean-Frédéric n'eût le temps de s'éloigner; il ne voulait pas attendre que le pont fût reconstruit. Après avoir fait sonder le gué par une vingtaine de hussards qui le reconnurent praticable, il donna l'ordre à la cavalerie hongroise, aux chevau-légers du prince de Sulmone, aux hommes d'armes de Naples, tous ayant à leur tête le duc d'Albe, et au duc Maurice avec ses gens, de traverser le fleuve. Il s'y élança après eux (6), ainsi que le roi son frère et tous les gentilshommes attachés à leurs maisons. Quatre mille cavaliers et cinq cents arquebusiers à pied (7) passèrent de la sorte, en une demi-heure, sur l'autre rive; ces derniers avaient été pris en croupe par les hussards hongrois et les chevau-légers du prince de Sulmone. Aussitôt qu'ils eurent gagné la terre, ils se mirent à la poursuite des Saxons, qui, désespérant de pouvoir se défendre à Mühlberg, battaient en retraite. Pendant ce temps, le pont avait été rétabli, et le reste de l'armée, infanterie et cavalerie, à l'exception de ce qui était nécessaire pour la garde du

(1) Ce fut à cinq heures du soir que Charles reçut cet avis, « et Dieu sait (dit-il dans ses *Commentaires*, p. 183) combien il se repentit de » s'être arrêté ce jour-là, parce qu'il lui semblait » que le lendemain il serait trop tard pour atteindre les ennemis. Mais Dieu y pourvut par » sa bonté. »

Plus loin (p. 184), il dit encore : « Afin de balancer et de réparer la faute qu'il croyait avoir » commise en ne se mettant pas en route ce jour-» là, il voulait partir, sans hésiter, à l'heure » même avec toute son armée, laissant en arrière » les hommes inutiles et les bagages; mais en » cela il trouva des contradicteurs, et voyant que » leur opinion était raisonnable, il résolut de » remettre le départ au matin. »

(2) *Commentaires*, p. 185.

(3) Lettre de Charles à la reine Marie, du 25 avril. D'après la relation insérée dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, les enseignes saxonnes n'étaient qu'au nombre de sept.

(4) Ils étaient *dix*, suivant D'Avila, *six* d'après la lettre de Charles à Marie du 25 avril, et *trois* seulement d'après la relation insérée aux *Papiers d'Etat de Granvelle*. Dans ses *Commentaires*, Charles dit : *quelques arquebusiers espagnols*.

(5) Suivant D'Avila, cet homme s'offrit à guider les impériaux, pour se venger des gens de guerre du duc, son souverain, qui la veille lui avaient pris deux chevaux.

(6) Cette action de l'empereur, dit Mocenigo, fut réputée de tout le monde un acte de grand courage (*fù riputato da tutti gran coraggio quello di Cesare*); plusieurs de ses gentilshommes avouaient qu'ils avaient eu une très-grande peur dans le passage de l'Elbe, et que, si l'empereur ne leur avait donné l'exemple, jamais ils n'auraient osé s'exposer à tant de péril (*Ho parlato io con alcuni cavalieri di Cesare, li quali largamente confessavano haver havuto in quel passare grandissima paura, et che se la Maestà Sua non si havesse li propria posto a sguazzare, loro mai non havriano havuto ardimento di commettersi a tanto pericolo*).

D'après D'Avila, dans l'endroit où passa la cavalerie impériale, la rivière avait trois cents pas de largeur; le fond était bon, mais la profondeur était telle que les cavaliers avaient de l'eau jusqu'au-dessus des genoux; il y avait même des endroits où les chevaux durent nager. Ces dernières circonstances sont rapportées aussi par Mocenigo.

(7) Dans la relation insérée aux *Papiers d'Etat de Granvelle*, il est dit que « deux mille arquebusiers » passèrent en croupe. Mais Charles-Quint, dans sa lettre du 25 avril à la reine Marie, ne parle que de « cinq cents. »

camp, traversa l'Elbe. La cavalerie impériale fit trois lieues, toujours galoppant, avant d'atteindre les fuyards. Jean-Frédéric, à son approche, crut n'avoir affaire qu'à une avant-garde; il résolut de s'arrêter et de se fortifier dans un bois plein de marécages et d'un accès difficile, d'où, la nuit, il pourrait opérer sa retraite sur Wittenberg : dans ce dessein il fit charger les impériaux par tous ses gens de cheval et toute son arquebuserie de pied. L'empereur suivait de près son avant-garde; il ordonna lui-même une charge contre les Saxons, et sa cavalerie les attaqua avec une telle impétuosité qu'ils se mirent en désordre et se jetèrent dans les bois, où les impériaux entrèrent avec eux et en firent un grand carnage. Cette action leur coûta plus de mille hommes tués, et un nombre considérable de blessés et de prisonniers : la perte des impériaux ne fut que de sept ou de huit hommes. Parmi les prisonniers étaient l'électeur Jean-Frédéric et le duc Ernest de Brunswick (1) : l'électeur assistait au prêche quand on vint lui dire que l'empereur traversait l'Elbe; il n'en voulut pas moins entendre le sermon jusqu'à la fin (2). La poursuite des Saxons dura jusqu'à minuit. Alors seulement Charles, avec le roi Ferdinand et les archiducs, reprit le chemin de son camp (3).

Telle fut l'issue de la bataille de Mühlberg (4). La victoire de Charles-Quint était complète : au jugement de bien du monde, elle était plus grande, plus importante encore que celle remportée par ses lieutenants, quand ils firent prisonnier le roi de France (5) : à dater de ce jour, en effet, quoique le landgrave de Hesse eût encore ses troupes sur pied, et que plusieurs villes de la ligue de Smalkalde n'eussent pas fait leur soumission à l'empereur, on put considérer la guerre des protestants comme terminée, et comme désormais établie la suprématie impériale en Allemagne. Charles, avant de quitter le champ de bataille, commanda au duc d'Albe de lui amener l'électeur de Saxe. Ce prince, qui avait combattu vaillamment jusqu'à la fin, avait le visage couvert de sang, par suite d'un coup d'épée qu'il avait reçu à la joue gauche; sa contenance était ferme (6) malgré son malheur. Il voulut descendre de cheval et ôter son gant pour toucher la main de l'empereur suivant la coutume d'Allemagne; Charles ne le souffrit pas. S'étant découvert, il dit : « Très-puissant et très-gracieux « empereur, je suis votre prisonnier. » Charles lui répondit : « Vous me traitez « d'empereur maintenant; c'est un nom « bien différent que vous aviez l'habi- « tude de me donner : » faisant allusion par là aux écrits où, lorsqu'ils conduisaient l'armée de la ligue, lui et le landgrave l'appelaient *Charles de Gand, celui qui se croit empereur;* il ajouta que ses actions l'avaient réduit à l'état où il se voyait. Jean-Frédéric ne répliqua rien; il baissa la tête; puis la relevant, il supplia l'empereur de le traiter comme son prisonnier : à quoi Charles repartit qu'il serait traité selon ses mérites. Il ordonna qu'il fût conduit au camp sous bonne garde; le duc d'Albe le remit aux mains d'Alonso Vives, mestre de camp d'un régiment espagnol (7).

(1) Ce fut, d'après Mocenigo, Hippolito da Porto, vicentin, capitaine de cinquante chevau-légers, qui prit l'électeur et le conduisit au duc d'Albe. L'empereur, en récompense de cet exploit, le fit chevalier et lui donna 200 écus de pension sur l'État de Milan.

(2) C'est ce que rapporte Mocenigo. D'Avila s'exprime ainsi : « On dit que, quand l'empereur » arriva au gué, le duc entendait le sermon selon » la coutume des luthériens; mais je pense » qu'après avoir su notre venue, le temps qu'il » consuma à écouter encore son prêcheur ne dut » pas être long. (*Comentario*, fol. 63.)

(3) Relation de la bataille de Mühlberg, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 262. — Lettre de Charles-Quint à la reine Marie, du 25 avril 1547, dans Lanz, t. II, p. 561. — *Commentaires de Charles-Quint*, pp. 183-195. — D'Avila, fol. 60-67. — Mocenigo.

(4) Charles, attribuant à Dieu sa victoire, répéta les trois paroles de César, en changeant la dernière : *Vine y vi y Dios venció :* « Je suis venu, j'ai vu, Dieu a vaincu. » (D'Avila, fol. 69.) Ce que rapporte D'Avila est confirmé par l'ambassadeur Mocenigo.

(5) « La quale vittoria vogliono molti che sia stata maggiore et più importante assai che quella quando Cesare hebbe prigione Francesco re di Franza...., » (Mocenigo.)

(6) C'est ce qui fait dire au secrétaire Bave, écrivant à la reine Marie le 25 avril : « Lorsqu'il » fut mené à Sa Majesté, parla d'une aussi grande » arrogance qu'il fait oncques..... » (Alex. Henne, t. VIII. p. 307.)

D'Avila rend hommage à la constance que Jean-Frédéric montra dans son malheur. (*Comentario*, fol. 71.)

(7) D'Avila, fol. 69 v°.

Le courroux de Charles contre l'électeur était grand; il voulait lui faire trancher la tête comme à un vassal rebelle et hérétique; son confesseur l'y excitait; c'était aussi l'avis du roi Ferdinand (1) et de plusieurs des ministres : le duc d'Albe et l'évêque d'Arras, Antoine Perrenot, (monsieur de Granvelle, son père, était en ce moment en Bourgogne) lui conseillèrent, déterminés surtout par des considérations militaires et politiques (2), de faire grâce de la vie à son prisonnier, à des conditions qui lui assurassent tous les fruits de sa victoire (3). Charles, à qui Torgau et plusieurs autres places s'étaient rendues aussitôt après la défaite de l'électeur, décampa le 27 avril pour marcher sur Wittenberg; le 4 mai il passa l'Elbe et se présenta devant cette ville (4). Le jour suivant, l'électeur de Brandebourg, Joachim II, arriva à son quartier général; il venait le supplier d'avoir pitié du duc de Saxe; ce prince était prêt à s'en remettre entièrement à son bon plaisir, pourvu qu'il eût la vie sauve (5). Le duc de Clèves, beau-frère de Jean-Frédéric, et les ambassadeurs du roi de Danemark (6) joignirent leurs sollicitations à celles de l'électeur Joachim. Charles consentit à entrer en négociations. Le chancelier du duc avait été pris en même temps que lui; l'évêque d'Arras eut ordre de s'aboucher avec tous deux; il était, parmi les principaux ministres de l'empereur, le seul qui possédât la langue allemande. Après de longs pourparlers (7), le traité fut conclu le 18 mai. Jean-Frédéric renonçait, pour lui et ses successeurs, à l'électorat de Saxe, approuvant toute disposition que l'empereur en voudrait faire en faveur de qui que ce fût. Il s'obligeait à remettre à l'empereur les villes et forteresses de Wittenberg et de Gotha; à restituer aux comtes de Solms et de Mansfelt Sonnewald et Heldrungen, et aux grand-maître de Prusse et autres, ecclésiastiques ou séculiers, ce qu'il leur avait pris; à rendre sans rançon le marquis Albert de Brandebourg; à n'entretenir ni favoriser aucune pratique avec les ennemis de l'empereur et du roi des Romains, en la Germanie ni dehors; à observer ce que l'empereur, avec la participation des états de l'Empire, ordonnerait pour le bien, quiétude et tranquillité de l'Allemagne. Il consentait à la délivrance des ducs de Brunswick, père et fils, et à la restitution de tous leurs biens, pays et États. De son côté, l'empereur s'engageait à mettre en liberté et recevoir en sa grâce le duc Ernest de Brunswick, « après qu'il aurait fait l'humiliation et « prié mercy; » il remettait au duc Jean-Ernest, frère de Jean-Frédéric, la peine qu'il avait encourue. Les biens que l'électeur possédait ayant été donnés au roi des Romains et au duc Maurice, ce dernier s'obligeait à payer à ses enfants

(1) Voy. la lettre de Bave ci-dessus citée. — L'évêque d'Arras, écrivant le même jour à la reine Marie, lui disait aussi : « A ce que je puis » appercevoir, S. M. a voulonté de tost faire » trancher la teste à Jehan-Frédéric de Saxe. » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Ces considérations sont déduites dans une lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 20 mai, qui est en original aux Archives impériales, à Vienne.

(3) Le secrétaire Bave écrivait à la reine Marie le 21 mai : « Il y a eu de la payne beaucoup avant » que venir en ces termes : car le personnaige » qui n'est amy des Mendis (le confesseur) a fait » tout ce qu'en luy a esté pour l'empescher et » faire mourir le prisonnier, et en avoit gagné » deux à sa part : mais messieurs le duc d'Albe » et d'Arras y sont esté contraires, y ayant fait » très-bon office. » (Arch. impér. à Vienne.)

Sleidan, de Thou, Robertson, Sismondi et d'autres historiens parlent d'une sentence de mort qui aurait été rendue contre l'électeur de Saxe; Robertson et Sismondi font rendre cette sentence par une cour martiale ou un conseil de guerre composé d'officiers espagnols et italiens « et que » présidait l'impitoyable duc d'Albe, instrument » toujours prêt à servir pour un acte de violence. » Nous ne savons sur quel témoignage ces historiens se sont fondés pour avancer ce fait. On vient de voir que l'*impitoyable duc d'Albe* contribua, au contraire, à ce que la vie fût conservée à Jean-Frédéric, et dans les correspondances des ministres de Charles-Quint avec la reine Marie qui sont aux archives de Vienne, il n'y a pas un mot qui se rapporte, soit à une sentence qui aurait été rendue contre ce prince, soit à un tribunal qui aurait été réuni pour le juger.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Le duc de Clèves était venu trouver Charles-Quint à Egra, le 6 avril. Les ambassadeurs de Danemark l'avaient précédé à la cour impériale. (Journal de Vandenesse.)

(7) Dans sa lettre du 20 mai citée plus haut, l'évêque d'Arras disait à la reine : « Pour estre » la tractation telle que V. M. verra et touchant » à tant de gens, elle peut croire que je n'en ay » eu peu de payne; et enfin le prisonnier (Jean-» Frédéric), homme autant cault que je n'ay » guères veu, assisté d'un sien chancellier, aussi » prisonnier, est condescendu aux articles qui » vont avec cestes..... »

une rente annuelle de cinquante mille florins de Rhin, en garantie de laquelle plusieurs seigneuries, châteaux, villes et places leur seraient laissés; il prenait de plus à sa charge, jusqu'à concurrence de cent mille florins, le payement des dettes que Jean-Frédéric avait contractées « devant le commencement de la ligue de Smalkalde. » Moyennant ce que dessus, l'empereur « se contentait de commuer la peine de mort que le ci-devant électeur avait méritée par sa rébellion, « à demeurer en la cour de Sa Majesté « ou en celle de monseigneur le prince « son fils en Espagne, au choix de Sadite « Majesté, et pour tel temps qu'il plairait à icelle, et jusqu'à ce qu'elle ordonnât autre chose, obligeant pour ce sa « foi; et serait sous garde (1). »

Ce traité fut notifié le 19 à la duchesse Sibylle, femme de Jean-Frédéric, à son frère Jean-Ernest, à Jean-Frédéric, son troisième fils (2) et à ceux qui commandaient pour lui dans Wittenberg. Cette place était très-forte, bien pourvue d'artillerie et de munitions de guerre et défendue par une garnison de trois mille hommes; jusqu'alors Charles, qui espérait l'avoir par composition, n'avait pris aucune mesure pour l'assiéger dans les règles. Les conditions de l'accord furent trouvées extrêmement dures par la famille du prisonnier et par ses serviteurs; néanmoins son frère et son fils vinrent le même jour au camp impérial y apposer leurs signatures (3), et il fut convenu que Wittenberg serait rendu le 23. Ce jour-là, en effet, la garnison en sortit; elle fut remplacée par quatre enseignes d'Allemands sous les ordres du colonel Madrutz. La duchesse Sibylle ayant, le lendemain, demandé à l'empereur la permission de voir son mari, l'électeur de Brandebourg et les deux archiducs, Maximilien et Ferdinand, allèrent au-devant d'elle; elle était accompagnée de son beau-frère, de la femme de celui-ci, sœur du duc Ernest de Brunswick, de son fils et d'une suite nombreuse de dames et de demoiselles toutes en deuil. Parvenue à la tente de l'empereur, où étaient le roi des Romains, le duc Maurice, le duc de Camerino, le duc d'Albe et beaucoup d'autres princes et seigneurs, elle se jeta à ses pieds; Charles, lui ayant tendu la main, la fit relever par son frère. Alors un de ses conseillers représenta à l'empereur qu'elle se résignait à ce que son mari demeurât prisonnier où et autant de temps qu'il lui plairait de l'ordonner, mais qu'elle le suppliait de ne pas le faire mener hors d'Allemagne : Charles lui fit faire une réponse courtoise, sans s'engager toutefois à rien. Elle se jeta de nouveau à ses genoux en implorant sa pitié pour elle et pour ses enfants; il la fit relever comme la première fois et la consola de son mieux (4). Le duc d'Albe la conduisit auprès de son mari, avec qui elle resta une demi-heure seulement; elle retourna ensuite à Wittenberg. Le 25 Charles alla lui rendre visite, et le lendemain Jean-Frédéric fut amené au château, où elle résidait, sous la garde de cinq cents arquebusiers espagnols que commandait Alonso Vives, afin de passer quelques jours avec elle et de régler ensemble leurs affaires de famille (5). Il fut ramené au camp de l'empereur le 3 juin.

On a vu que, dès le mois de novembre, le landgrave avait tenté d'entrer en arrangement avec l'empereur. Il avait depuis, par l'intermédiaire du duc Maurice, renouvelé à diverses reprises cette tentative; à Heilbronn, à Ulm, à Nördlingen, Charles avait reçu des messagers de Maurice qui le suppliaient de prêter l'oreille aux ouvertures de son beau-père : celui-ci allait jusqu'à offrir de donner des troupes pour combattre le duc de Saxe, son allié. Mais Charles était bien décidé à n'entendre à aucun accommodement si Philippe de Hesse ne se rendait à sa volonté, et cette condition le chef de la ligue de Smalkalde avait dit constamment qu'il ne s'y soumettrait jamais. Après la défaite et la prise de Jean-Frédéric, le landgrave eut une conférence, à

(1) Archives impériales, à Vienne.
(2) Le fils aîné de l'électeur, qui avait été blessé à la bataille de Mühlberg, s'était sauvé à Gotha.
(3) Journal de Vandenesse.

(4) Journal de Vandenesse. — D'Avila, fol. 72 v°. — Sleidan, t. II, p. 418.
(5) Journal de Vandenesse.

Leipsick, avec Maurice et le marquis Joachim de Brandebourg, qui avaient consenti à servir de médiateurs entre lui et l'empereur : les propositions que ces princes rapportèrent de sa part au camp impérial ne furent pas jugées plus acceptables que les précédentes, et Charles invita les médiateurs à rompre les négociations ; en même temps il résolut de marcher vers les pays du landgrave, afin de lui faire voir qu'il avait en main des forces suffisantes pour le mettre à la raison (1). Le 2 juin il leva son camp de devant Wittenberg et repassa l'Elbe, prenant le chemin de Halle-sur-Saale : le roi son frère était parti pour la Bohême avec ses troupes huit jours auparavant. Le 4, en présence de l'électeur de Brandebourg, de l'archiduc Maximilien et de plusieurs autres princes, Charles déclara publiquement le duc Maurice électeur de Saxe au lieu et place de Jean-Frédéric. L'artificieux Maurice le remercia avec humilité, disant que, s'il avait fait la guerre à son cousin, ce n'était pas qu'il aspirât à la dignité électorale, qu'il la lui avait faite pour remplir ses obligations envers l'empereur et le roi des Romains, auxquels son cousin était désobéissant et rebelle. Il témoigna sa gratitude de la faveur que recevait sa maison par la conservation de cette dignité, et de la miséricorde qu'avait montrée l'empereur envers l'électeur déchu, en ne lui faisant point trancher la tête. Le jour suivant il entra dans Wittenberg (2). Charles, après l'avoir mis en possession de l'objet de tous ses vœux, avait continué sa route ; il arriva le 10 à Halle. Le 13 le duc Ernest de Brunswick comparut devant lui et accomplit l'acte d'humiliation auquel le traité de Wittenberg l'obligeait (3).

Cependant le landgrave, convaincu qu'il ne pourrait résister à la puissance de l'empereur, s'était résigné à subir la loi de la nécessité ; il avait autorisé le duc Maurice et le marquis Joachim à souscrire, en son nom, à tout ce qu'on exigeait de lui. Par le traité que ces princes conclurent avec les ministres impériaux, Philippe de Hesse remettait entièrement sa personne et ses États au pouvoir de l'empereur. Il s'engageait à venir le trouver et à lui demander pardon à genoux ; à lui rendre à l'avenir toute obéissance ; à observer ponctuellement les décrets qui seraient faits par lui pour le bien de la chose publique ; à déférer aux jugements de la chambre impériale et à contribuer à l'entretien de cette chambre ; à renoncer à toute ligue et nommément à celle de Smalkalde ; à ne contracter aucune nouvelle alliance dans laquelle ne seraient pas compris l'empereur et le roi des Romains ; à punir sévèrement ceux de ses sujets qui, dans la suite, porteraient les armes contre l'un ou l'autre de ces deux monarques ; à payer à l'empereur, pour les frais de la guerre, cent cinquante mille écus d'or et à lui délivrer toute son artillerie ; à faire raser ses citadelles, à la réserve de Ziegenhain et de Cassel ; à mettre en liberté le duc Henri de Brunswick et le prince son fils ; à restituer au duc son pays et transiger avec lui pour le dommage qu'il lui avait causé ; à restituer de même au grand-maître de Prusse et aux autres ce dont il les avait dépouillés ; enfin à faire ratifier toutes ces stipulations par ses enfants, ainsi que par sa noblesse et son peuple(4).

Maurice et Joachim engagèrent le landgrave à venir sans délai à Halle. En annonçant à l'empereur que ce prince se rendait à sa discrétion, *gnade und ungnade*, ils l'avaient prié de leur donner une déclaration, qui serait pour eux seuls, sur la portée de *l'ungnade*. Condescendant à leur désir, Charles leur avait délivré un écrit en allemand, signé de sa main (5), où il promettait que le

(1) Lettre de Charles à Ferdinand du 1er juin 1547, dans Lanz, t. II, p. 572. — *Relation de ce qui s'est passé au sujet de la prinse du landgrave de Hesse*, Lanz, t. II, p. 589.

L'évêque d'Arras écrivait à la reine Marie, le 29 mai, du camp devant Wittenberg : « S. M. est » délibérée,..... passer outre contre le landgrave, » en cas qu'il ne viengne en appointement, comme » il se démonstre fort désirer et en fait grande » instance le duc Mauris..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Journal de Vandenesse.

(4) Sleidan, t. II. p. 420.

(5) Dans la *Relation de ce qui s'est passé, etc.*, (p. 592), on lit que les deux électeurs eux-mêmes

landgrave ne serait ni puni de mort ni réduit à une prison perpétuelle ni privé d'aucune partie de ses pays patrimoniaux. Soit que, par une légèreté ou une méprise également inconcevable, ils eussent mal lu ou mal interprété cet écrit, soit qu'ils se fissent illusion sur le crédit dont ils jouissaient auprès de l'empereur, les deux électeurs assurèrent le landgrave qu'il n'avait pas à craindre qu'on le retînt prisonnier; ils lui donnèrent sur cela leur parole; ils ajoutèrent que, si l'on voulait le garder en prison ou lui imposer des conditions plus rigoureuses que celles qui étaient contenues dans le projet de traité, ils seraient prêts à courir la même fortune que lui, et que, dès qu'ils en seraient sommés par ses enfants, ils se mettraient en devoir de satisfaire à leur promesse; qu'à l'égard de la religion, il aurait les mêmes sûretés qu'eux et le marquis Jean de Brandebourg avaient obtenues (1). Pour donner plus de force à cet engagement, ils le consignèrent dans des actes en forme, qu'ils revêtirent de leurs signatures et de leurs sceaux (2).

Philippe de Hesse, avec une suite de soixante chevaux, arriva à Halle le 18 juin, entre les électeurs de Brandebourg et de Saxe, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'à Naumbourg. Une heure après y arrivèrent le duc Henri de Brunswick et le prince Charles-Victor, son fils, que depuis cinq ans il retenait en prison. Le jour suivant, les deux électeurs conduisirent le landgrave au palais de l'empereur. Charles les reçut assis sur son trône, ayant à ses côtés, avec les principaux personnages de sa cour, l'archiduc Maximilien, le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, le grand-maître de Prusse, le duc d'Albe, les évêques d'Arras, de Naumbourg et d'Hidelsheim, le duc et les princes de Brunswick, les ambassadeurs du pape, des rois de Bohême et de Danemark, du duc de Clèves et de plusieurs villes de la Germanie (3); un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes allemands était accouru pour être témoins de ce à quoi jamais ils n'auraient pu croire (4); le peuple aussi avait voulu assister au « mystère qui se passait (5). La cérémonie était publique; la salle la plus spacieuse du palais avait été choisie pour en être le théâtre.

Le landgrave, introduit dans cette salle avec beaucoup d'appareil, s'avança vers le trône, se mit à genoux, les mains jointes et la tête baissée. A sa gauche, un peu derrière lui, se plaça dans la même posture son chancelier Guntherode. Celui-ci avait à la main un écrit dont, sur les ordres de son maître, il donna lecture : il y était dit en substance que, le landgrave ayant, en la guerre passée, très-gravement offensé l'empereur et mérité par là une punition exemplaire, il s'en répentait de tout son cœur et, selon ses offres, se rendait à la discrétion de Sa Majesté; qu'il le suppliait très-humblement, et pour la miséricorde de Dieu, de lui vouloir pardonner, de révoquer le ban décerné justement contre lui, de lui laisser ses pays et sujets et de recevoir ceux-ci en sa grâce : promettant de toujours reconnaître et honorer l'empereur comme son seul souverain et seigneur, de lui faire et au Saint-Empire tout ce à quoi était tenu un loyal et obéissant prince, sujet et vassal. Charles répondit, par la bouche du

« firent dresser « cet écrit, et qu'il fut « accepté » par l'empereur, sans y adjouter ny diminuer » une syllabe. »

Si cela est vrai, comme il y a lieu de le croire, — surtout eu présence des pièces que donne Bucholtz (*Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, t. IX, pp. 425 et 426), c'est-à-dire des articles d'accommodement que Maurice et Joachim proposèrent à l'empereur le 2 juin, et de la lettre écrite par Charles au roi Ferdinand le 12 — la conduite de ces princes paraît encore plus inexplicable.

On a accusé le cardinal de Granvelle, sans que jamais on en ait administré la preuve, d'avoir, dans l'écrit que signa l'empereur, substitué au mot *einige* (aucune) celui de *ewige* (perpétuelle). Mais comment une aussi audacieuse et aussi indigne supercherie aurait-elle échappé aux deux princes, lorsque cet écrit leur fut délivré?

(1) Sleidan, t. II, p. 420.

(2) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 336.

Ces actes sont datés du 4 juin.

(3) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 20 juin 1547, par Bartolomeo Concino, son chargé d'affaires à la cour impériale. (Arch. de Florence.) — Sleidan, t. II, p. 424. — Robertson, t. II, p. 266.

(4) ..... Avia muchos señores alemanes y cavalleros que venian á ver lo que ellos nunca creyeron..... » (D'Avila, fol. 76.)

(5) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 20 juin 1547, dans Lanz, t. II, p. 585.

vice-chancelier de l'Empire Seldt (1), que, quoiqu'il eût sujet de condamner le landgrave à la peine la plus grièvе, il voulait bien, prenant égard à son repentir et à sa soumission, ainsi qu'aux prières de plusieurs princes de l'Allemagne, user envers lui de son accoutumée et naturelle clémence; qu'il consentait à révoquer le ban contre lui publié, lui remettait la peine de mort qu'il avait encourue par sa rébellion, et l'assurait qu'il ne subirait d'emprisonnement et de perte de ses biens que selon les termes du traité qui venait d'être conclu (2). Le landgrave, qui était resté à genoux pendant les deux allocutions, se leva sur un signe de l'empereur, après avoir fait entendre quelques paroles de remercîment (3. Les deux princes ses intercesseurs auraient désiré que l'empereur lui donnât la main, comme il avait l'habitude d'en user avec ceux à qui il faisait grâce; mais cette faveur ne lui fut pas accordée (4).

La cérémonie terminée, le duc d'Albe pria le landgrave et les deux électeurs à souper au château, où il était logé. Après le repas et comme les convives allaient se retirer, le duc annonça au landgrave qu'il avait ordre de le retenir prisonnier; il chargea de veiller sur lui le capitaine espagnol don Juan de Guevarra. Le landgrave se récria vivement; les deux électeurs protestèrent, disant qu'ils avaient entendu que ce prince ne serait pas mis en prison, et qu'ils lui en avaient donné l'assurance. On appela l'évêque d'Arras, qui avait été pour l'empereur le principal négociateur du traité. Perrenot discuta avec les électeurs jusqu'à deux heures du matin; il s'efforça de les convaincre de leur tort : ils finirent par déclarer que, n'étant pas des docteurs, ils n'avaient pas bien compris l'écrit de l'empereur, et ils demandèrent qu'en considération de leur honneur, qui leur était si cher, le landgrave fût remis entre leurs mains, s'engageant à ne l'en laisser sortir que lorsqu'il aurait accompli toutes les stipulations du traité. Charles, à qui le lendemain l'évêque d'Arras rapporta ce qui s'était passé la nuit, fut très-blessé de ce que sa fidélité à tenir sa parole avait été mise en dispute : il fit dire aux deux électeurs qu'il voulait qu'avant tout on vidât la question de savoir si, par ce qui avait été convenu et accepté, de part et d'autre, il pouvait ou non retenir prisonnier le landgrave, et si eux avaient pu lui promettre le contraire (5). Le marquis Joachim et le duc Maurice, assistés d'un de leurs conseillers, s'assemblèrent avec les ministres impériaux; l'instrument du traité, l'écrit particulier de l'empereur furent examinés et débattus. A la suite d'une longue discussion, les deux princes convinrent, « et ils le répétèrent par trois « fois », que sans nul contredit l'empereur pouvait détenir prisonnier le landgrave le temps qu'il lui plairait, pourvu que la prison ne fût pas perpétuelle; ils dirent même qu'ils seraient les premiers à le soutenir contre quiconque prétendrait qu'il n'en fût pas ainsi : avouant que, s'il y avait eu en cela quelque malentendu, c'était à eux que la faute devait être imputée (6). Le marquis et le duc, ayant eu audience de l'empereur, lui confirmèrent ce langage; ils le supplièrent d'excuser ce qu'ils avaient fait, d'abréger la durée de l'emprisonnement du landgrave et d'en

(1) Le vice-chancelier de Naves était mort au mois de février précédent. L'empereur l'avait remplacé par Georges-Sigismond Seldt.

(2) Archives impériales à Vienne.

(3) L'envoyé de Côme de Médicis rapporte en quelques mots l'allocution du vice-chancelier de l'empire, et il ajoute : *Alle quali parole havendo reso lantgravio quelle gratie che si convenivano*, etc.

(4) Lettre de l'évêque d'Arras du 20 juin et *Relation de ce qui s'est passé*, etc., déjà citées. — Lettre de Charles à Ferdinand du 25 juin, dans Bucholz, t. IX, p. 429.

(5) Il déclara, à cette occasion, que plutôt que de faillir à sa parole, il était prêt à rompre le traité fait avec le landgrave, à le mettre en liberté et à reprendre les opérations militaires contre lui, « nonobstant le temps et l'occasion perdue, » encoires qu'il luy deust couster ung royaulme. » (*Relation de ce qui s'est passé*, etc., p. 594.)

(6) L'envoyé de Côme de Médicis à la cour impériale lui écrivait le 22 juin 1547 : « Les électeurs de Brandebourg et de Saxe, ayant reconnu » que la faute en est à eux, pour n'avoir pas bien » interprété la concession de la grâce que l'em» pereur leur fait en dispensant le landgrave » d'un emprisonnement perpétuel seulement, se » sont apaisés, et, convaincus de leur erreur, ils » ont maintenant recours aux prières » (*Mauritio et l'elettore Brandeburgh..... fatti chiari che 'l defetto è d'ambi duvi, per non havere interpretato bene la concessione della gratia che Cesare gli fa della perpetua carcere solamente, si sono acquietati;..... et conosciuto el loro errore, si son voltati alle preghiere*).

fixer le terme. Charles, sans prendre d'engagement à cet égard, leur répondit de façon à les satisfaire : ils lui en adressèrent leurs remercîments (1).

Tandis qu'en Allemagne tout succédait aux vœux de l'empereur, des événements se passaient en Italie qui lui causaient de sérieuses préoccupations. Une conjuration avait été tramée à Gênes au commencement de 1547, dont le but était de détruire du même coup l'ascendant que les Doria avaient dans les conseils de la république, et l'influence qui y était acquise à la politique impériale. Cette conjuration n'avait avorté que par une circonstance fortuite : le chef de l'entreprise, Giovan Luigi de Fieschi, comte de Lavagna, étant tombé dans la mer, y avait péri au moment où il venait de s'emparer de la flotte de la république et où presque toute la ville était au pouvoir de ses partisans. Sa mort avait déconcerté les conjurés ; le sénat, profitant de la consternation qu'elle répandait parmi eux, s'était, par des mesures promptes et énergiques, remis en possession de l'autorité. Dès le lendemain, Gênes reprenait son aspect ordinaire, et Andrea Doria, qui était parvenu à s'enfuir tandis que son neveu Gianettino tombait sous le poignard des conspirateurs, rentrait dans la ville aux acclamations des habitants. Quoique ce complot eût échoué, Charles, ne doutant pas que le roi de France, le duc de Parme et le pape lui-même ne l'eussent encouragé sous main, en concevait des inquiétudes pour la tranquillité future de la péninsule italique ; il craignait aussi qu'il ne se renouvelât quand Andrea Doria, qui allait atteindre sa quatre-vingtième année, viendrait à mourir, et il ne voyait d'autre moyen de prévenir les suites d'une éventualité qu'il redoutait, que de se faire entièrement maître du gouvernement et des forces de la république (2). Dans le même temps, Naples se soulevait contre le vice-roi don Pedro de Tolède, qui voulait, d'après les ordres de l'empereur, introduire dans le royaume l'inquisition d'Espagne. Cette innovation avait excité un mécontentement général : tous les ordres de l'État se montrèrent résolus à s'y opposer ; les habitants de la capitale coururent aux armes ; la noblesse fit cause commune avec le peuple ; ils signèrent même un acte d'union par lequel ils contractaient l'obligation mutuelle de se soutenir contre quiconque les attaquerait ou porterait atteinte aux libertés de la patrie. Pendant plusieurs mois Naples fut en proie à une agitation violente et le théâtre de sanglants conflits entre la population et les Espagnols, qui occupaient les châteaux-forts. L'ordre et la tranquillité ne s'y rétablirent qu'après la publication d'une amnistie émanée de l'empereur et l'assurance, donnée en son nom par le vice-roi, qu'il ne serait plus parlé d'inquisition.

Charles quitta Halle le 23 juin. Cette petite ville eut à payer quinze mille florins, en punition de la part qu'elle avait prise à la guerre (3). On calcula que les contributions imposées aux princes et aux villes de la ligue de Smalkalde avaient fait entrer dans le trésor impérial près de quinze cent mille florins (4) ; tous, en

(1) Lanz, t. II. pp. 586-588, 593-594. — Journal de Vandenesse.

Les pièces publiées par Bucholtz et par Lanz réduisent à néant le reproche que Robertson fait à Charles-Quint d'avoir *trompé* les électeurs de Brandebourg et de Saxe sur ses intentions à l'égard du landgrave, et les réflexions de l'historien anglais à propos de cette *honteuse perfidie*.

Dans sa relation au sénat de Venise, Mocenigo se fait l'écho du bruit qui était alors très-répandu en Allemagne, et d'après lequel Charles ou ses ministres auraient promis aux deux électeurs qu'il ne retiendrait pas prisonnier le landgrave : « L'empereur, il est vrai, dit-il, affirme que jamais il ne fit telle promesse, mais seulement » celle de ne pas réduire le landgrave à une » prison perpétuelle : d'où l'on infère que quelques paroles allemandes à double sens, dites » dans les pourparlers qui eurent lieu, peuvent » avoir prêté à une équivoque. » Mocenigo ajoute : « Ce qui est certain, c'est que jamais l'empereur » n'avait voulu auparavant consentir à traiter » avec le landgrave, à moins que la personne de » ce prince ne fût remise à la discrétion de Sa » Majesté » (*È vero che Cesare affirma non haver mai promesso di non retenerlo, ma ben di non darli priggion perpetua : onde si pensa che sopra alcune parole tedesche che, dette in questo proposito, si potevano interpretare in dui modi, possi in tal cosa esser stato preso equivoco. Questo è vero, che Cesare mai per innanzi volse assentire di far accordo con lui, se non si remetteva la persona sua alla discretione di Sua Maestà*).

(2) Voir sa lettre du 14 janvier 1547 à Juan de Figueroa, son ambassadeur à Gênes, dans *Karl V* de M. Maurenbrecher, p. 85*.

(3) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 28 juin 1547.

(4) Relation de Mocenigo. — Sandoval (livre XXIX § XXXV) parle de seize cent mille florins ; mais il comprend dans ce chiffre le subside que la diète d'Augsbourg accorda à l'empereur.

outre, avaient eu à livrer à l'empereur une partie plus ou moins considérable de l'artillerie qu'ils possédaient : cinq cents pièces de canon servirent ainsi de trophées au vainqueur. De celles qui avaient été tirées du Wurtemberg, au nombre de cent, Charles en envoya cinquante à Milan et cinquante à Naples. Toutes les autres furent rassemblées à Francfort, d'où on les dirigea sur les Pays-Bas, pour servir à l'armement des places fortes de ces provinces, ou pour être transportées en Espagne (1). On n'en peut guère douter : cette répartition des canons conquis sur l'ennemi avait été combinée par Charles-Quint en vue de donner à ses sujets, dans les divers pays soumis à son sceptre, une haute idée de sa puissance et de sa gloire.

La veille de son départ de Halle, Charles avait envoyé en avant ses deux prisonniers, Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse, sous la conduite du duc d'Albe et l'escorte d'arquebusiers espagnols (2). A Naumbourg les électeurs de Brandebourg et de Saxe prirent congé de l'empereur, non sans l'avoir de nouveau sollicité de déterminer et abréger la durée de la détention du landgrave : tout ce qu'ils obtinrent de lui fut la promesse de faire à la requête qu'ils lui présenteraient en faveur de ce prince, après qu'il aurait rempli ses engagements, telle réponse qu'ils en pourraient avoir raisonnable satisfaction (3). Ils avaient cherché à gagner l'évêque d'Arras : mais ce ministre ne se laissa pas séduire par leurs offres (4). Ils firent alors, sans plus de succès, agir le roi Ferdinand, auprès duquel ils étaient en grand crédit (5). Charles rétablit dans sa dignité épiscopale, à Naumbourg, Jules Pflug, que le duc Jean-Frédéric en avait dépossédé (6). Arrivé à Bamberg le 3 juillet, il y trouva le cardinal Sfondrato, que le pape lui envoyait, avec le caractère de légat. Il avait plus d'un grief contre Paul III. Ce pontife s'était empressé de rendre public le traité du 26 juin 1546, donnant par là à connaître que son alliance avec l'empereur avait pour but de ramener par la force les protestants de l'Allemagne à la foi catholique, tandis que l'empereur déclarait partout qu'il prenait les armes, non pour attaquer les protestants, mais pour réduire à l'obéissance des vassaux rebelles ; il avait publié une bulle accordant des indulgences à quiconque s'associerait à la croisade contre les hérétiques, et institué un jubilé à Rome pour que les fidèles secondassent de leurs prières la sainte entreprise des champions de l'Église ; il n'avait pas rempli plusieurs des engagements qu'il avait contractés envers l'empereur ; il avait si mal payé les troupes envoyées par lui à l'armée impériale qu'une partie en avait déserté ; il avait rappelé ces troupes dans un temps où la guerre était loin d'être finie ; enfin, sans consulter l'empereur et contre le gré de celui-ci, il avait transféré le concile de Trente à Bologne. Aussi l'accueil que Charles fit au légat fut-il froid et sévère. Aux compliments de félicitation que Sfondrato lui adressa sur ses victoires, il répondit que les suc-

(1) Sandoval, liv. XXIX, § XXXI.

(2) Journal de Vandenesse. — Lettre écrite à Côme de Médicis, le 28 juin, par son envoyé à la cour impériale. (Arch. de Florence.)

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 11 juillet 1547, dans Lanz, t. II, p. 599.

D'après une dépêche en date du 28 juin de l'évêque de Forli, Bernardo de' Medici, ambassadeur de Côme de Médicis à la cour impériale, Charles, en congédiant les deux électeurs, se serait plaint du bruit qu'ils avaient fait à propos de la détention du landgrave, disant que cela avait porté atteinte à sa dignité et n'avait pas été à leur honneur, car ils étaient bien assurés qu'il n'avait en rien manqué à sa parole. Maurice et Joachim auraient protesté alors que jamais la pensée ne leur était venue de mettre en doute sa fidélité à remplir ses promesses, et reconnu que tout ce qu'il avait promis au landgrave et à eux il l'avait observé. L'évêque ajoute : « D'après ce qu'on a » pu remarquer, ils sont partis satisfaits et con-» tents » (*E per quanto s'è visto, sono partiti satisfati et contenti*). Cette appréciation ne semble guère d'accord avec la conduite ultérieure des deux princes.

(4) Lettre de l'évêque d'Arras du 11 juillet.

(5) L'évêque d'Arras écrivait à la reine Marie le 3 août : « Le landgrave est tant importun tou-» chant sa délivrance que l'on le laisse sans prac-» tiquer avec luy ; et desjà le roy escript en sa » recommandation. Mais, sur ce que dextrement » l'on luy a fait remonstrer combien il importe, » vovre à Sa Majesté mesme plus que à nul autre, » d'être assuré de la personne dudict landgrave, » il s'est excusé de l'avoir fait par importunité » des électeurs de Brandebourg et duc Mauris, » se remettant au bon plaisir de Sa Majesté. » (Arch. impér. à Vienne.)

La lettre du roi Ferdinand dont parle l'évêque d'Arras est dans Bucholtz, t. IX, p. 433.

(6) Lettre de l'évêque de Forli à Côme de Médicis ci-dessus citée.

cès qu'il avait obtenus, il les devait à Dieu et non aux hommes, car Dieu seul ne l'avait pas abandonné, au contraire de ce qu'avait fait le pape, lequel, après l'avoir entraîné dans une entreprise pleine de périls, l'avait délaissé, espérant peut-être qu'il ne s'en tirerait pas. Sfondrato essaya de justifier le rappel que le pape avait ordonné de ses troupes, et la suppression des subsides qu'il avait promis, en disant que l'empereur, dans les conditions imposées aux princes et aux villes de l'Allemagne, n'avait point compris celle du rétablissement de l'ancienne religion, mais les avait obligées seulement de reconnaître son autorité; que jamais il n'avait fait part ni au cardinal Farnèse ni au nonce apostolique des choses qui se passaient, ni des opérations militaires projetées; que, d'après tout cela, le saint-père s'était convaincu que l'empereur ne faisait point la guerre pour restaurer en Allemagne la religion catholique, qu'il la faisait en vue de la soumission de ses sujets désobéissants et rebelles, c'est-à-dire de son avantage tout personnel, et que l'argent qu'on aurait continué à lui envoyer dans ce but aurait été employé sans utilité pour l'Église. L'empereur repartit que les prétextes ne manquaient jamais à qui voulait abandonner un ami; que, dès le commencement, on était tombé d'accord de ne point parler de la religion tant que les protestants pourraient opposer de la résistance; que si l'on avait manifesté l'intention de faire la guerre dans l'intérêt du catholicisme, pour un ennemi il y en aurait eu cent qu'il eût fallu combattre et qui auraient poussé les choses jusqu'aux dernières extrémités; qu'il avait promis de perdre la vie et ses États ou de restaurer la religion en Allemagne; que le pape devait avoir foi dans sa parole, comme il s'était fié à celle de Sa Sainteté en entrant dans ce labyrinthe. Il s'excusa de n'avoir rien communiqué des opérations militaires au légat ni au nonce, en alléguant la nécessité de les tenir secrètes pour tout le monde, excepté pour ceux qui devaient les mettre en exécution. Il repoussa le reproche de n'avoir fait la guerre que pour châtier les princes et les villes rebelles à son autorité : s'il n'avait pas voulu avoir égard à ce qu'exigeait la cause de la religion, il n'aurait pas eu contre lui la moitié de ceux qui s'étaient trouvés dans les rangs de ses ennemis. Il se plaignit de la mauvaise foi du saint-père, qui, après avoir payé mesquinement ses troupes dans le but vraisemblable de les pousser à la désertion, avait fini par les rappeler, le laissant ainsi dans une position embarrassante; du reste, ajouta-t-il, il était très-content d'avoir pénétré les inclinations du pape, car, dans l'avenir, il se tiendrait sur ses gardes. La discussion se prolongea quelque temps encore sur ce ton. Le légat, voulant colorer la translation du concile de Trente à Bologne, l'attribua au mauvais air et à la peste qui avaient forcé les cardinaux et les prélats à fuir : « Si c'est la peste qui a occasionné » la translation du concile, — répliqua » l'empereur — pourquoi, maintenant » que ce fléau a cessé, le pape ne le re- » met-il pas à Trente? Les prélats d'Es- » pagne, de Naples, des Pays-Bas et » d'autres pays n'ont pas eu peur de la » contagion : ceux des États romains seuls » craindraient-ils d'en être atteints? » Alors Sfondrato lui demanda ce qu'il ferait pour l'amour du pape et le maintien de son autorité, si Sa Sainteté, par égard pour lui, rétablissait le concile à Trente : » Je ferai — répondit l'empereur — ce » qui sera juste et d'accord avec ma con- » science. » Au mois de janvier précédent, un envoyé spécial de Paul III (1) était venu trouver l'empereur à Ulm, pour l'engager à conclure avec la France une paix plus assurée et plus étroite; le pape s'offrait à en être le médiateur : Charles lui avait répondu que son plus grand désir était de vivre en paix avec le roi de France, et qu'il était prêt à s'unir plus étroitement à ce monarque, si on lui proposait pour cela des moyens qu'il pût accepter (2). Le cardinal Sfondrato revint sur ce sujet; l'empereur lui fit une réponse conçue à peu près dans les mêmes termes. Le légat le sollicita enfin d'user de son influence en Angleterre pour que ce

(1) Monsignor Gerone Bertano.
(2) Lettre de Charles à D. Diego Hurtado de Mendoza du 11 février 1547, dans M. Maurenbrecher, p. 86*.

royaume retournât au giron de l'Église, et au besoin de l'y contraindre par la force ; l'argent qu'il lui faudrait pour une telle entreprise, le souverain pontife était tout disposé à le fournir. Charles lui dit qu'il avait déjà agi auprès des régents d'Angleterre, afin de les engager à y rétablir le catholicisme ; qu'il renouvellerait ses efforts dans ce but, mais qu'il n'aurait jamais recours à la violence, car non-seulement le nouveau roi (1) et le royaume étaient sous sa protection, mais encore il avait avec eux une ligue perpétuelle et héréditaire ; il ajouta qu'il prendrait plutôt les armes pour le dernier des Romagnols qu'en faveur du pape, qui l'avait abandonné dans la récente guerre d'Allemagne (2). Quelques mots furent échangés encore entre les deux interlocuteurs : après quoi le légat se retira (3). Paul III attachait une grande importance à l'ambassade du cardinal Sfondrato (4) ; il apprit avec un vif déplaisir le peu d'effet qu'elle avait eu. L'assassinat de son fils Pierre-Louis Farnèse, dans lequel il fut avéré qu'avait trempé le gouverneur de l'État de Milan, et l'occupation de Plaisance par don Ferrante Gonzaga, mirent le comble à son animosité contre l'empereur.

Charles, poursuivant son chemin, arriva le 6 août à Nuremberg, où il s'arrêta douze jours. Il y reçut des députés de Hambourg, de Brême, de Lubeck, ainsi que des ducs de Poméranie et de Lunebourg, qui lui présentèrent la soumission de ceux par lesquels ils étaient envoyés (5). Nous avons dit que, lorsqu'il projetait de se rendre à Francfort, il avait convoqué dans cette ville les états de l'Empire. Les affaires de Saxe l'ayant appelé de ce côté, il avait contremandé l'assemblée de Francfort, et indiqué à Ulm, au 25 mars, la réunion de la diète, près laquelle il avait député, en qualité de ses commissaires, le cardinal d'Augsbourg, le marquis Jean de Brandebourg et le sieur de Lyere, son lieutenant-gouverneur du duché de Luxembourg (6). Cette réunion était restée sans fruit, une maladie contagieuse s'étant déclarée à Ulm, qui avait déterminé les membres des états à en partir avant qu'ils eussent résolu sur les points soumis à leurs délibérations. Charles convoqua une nouvelle diète à Augsbourg pour le 1er septembre, en annonçant qu'il y présiderait lui-même. Le roi Ferdinand et le duc de Bavière auraient désiré qu'elle se tînt à Ratisbonne : l'empereur donna la préférence à Augsbourg, d'où il pouvait mieux diriger les affaires d'Italie, observer les mouvements des Français et des Suisses, et au besoin recevoir des secours des Pays-Bas (7). Il fit son entrée dans cette ville le 23 juillet. Le duc Jean-Frédéric l'y avait précédé ; le landgrave resta à Donauwerth.

Charles était de quelques jours à peine à Augsbourg qu'il fut pris de la jaunisse ; pendant la plus grande partie du mois d'août, cette maladie le tint éloigné des affaires (8). A la date fixée, le 1er septembre, il ouvrit la diète. Elle était plus nombreuse qu'on ne l'avait vue depuis bien des années : la plupart des princes et des députés de presque toutes les villes de la Germanie assistaient à la séance d'ouverture, ainsi que les électeurs de

(1) Edouard VI, Henri VIII était mort dans la nuit du 28 au 29 janvier 1547.

(2) Il avait dit, quelque temps auparavant, au nonce résidant à sa cour que non-seulement il ne prendrait par les armes pour le pape contre le roi d'Angleterre, mais qu'il ne les prendrait pas en sa faveur contre le plus méchant homme du monde (*que en tomar las armas no solo no las tomariamos para contra este rey por Su Santitad, pero ni contra el mas mal hombre que oy vive*). Voir sa lettre du 17 mars 1847 à D. Diego Hurtado de Mendoza, dans Maurenbrecher, p. 99*.

(3) Tous ces détails de la conversation de Charles-Quint avec le cardinal Sfondrato nous sont fournis par le comte de Stroppiana, dans une lettre du 5 juillet 1547 au duc de Savoie Charles III. Stroppiana les tenait du prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, qui était présent à l'audience que l'empereur donna au légat.

(4) Voir, dans Döllinger, *Dokumente zur Geschichte Karl's V*, etc., les lettres de D. Diego Hurtado de Mendoza à l'empereur, des mois de mai et juin 1547.

(5) Sandoval, liv, XXIX, § XXXII. — Le P. Barre, t. VIII, p. 760.

(6) Lettres de Charles à la reine Marie, des 11 et 20 mars 1547. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Lettre de M. de Granvelle à la reine Marie, du 4 août 1547. (Arch. impér. à Vienne.)

(8) Charles n'était pas un malade aisé à guérir. « Toute ma difficulté » — écrivait son médecin, le docteur Baersdorp — « est sa subjection de ses » voluntez. Je ne luy puis donner ce que con- » vient sans en user grande industrie, jusques à » le mettre qu'il le demande mesmes, et que je » face semblant à priser son intention, en moy y » accordant. » (Lettre du 14 août 1547 à la reine Marie, aux Archives impériales, à Vienne.)

Mayence et de Saxe ; ceux de Trèves, de Cologne et le comte palatin n'étaient pas arrivés encore, mais on les attendait dans la même semaine : retenus chez eux par des affaires importantes, l'électeur de Brandebourg et le roi des Romains n'arrivèrent que plus tard (1). Charles avait fait l'archiduc Maximilien son lieutenant et président du conseil pour les requêtes qui seraient présentées aux états ; ce prince adressa à l'assemblée quelques paroles, à la suite desquelles le vice-chancelier Seldt donna lecture de la proposition. L'empereur, après y avoir rappelé l'affection que, dès le commencement de son règne, il avait portée et qu'il portait à la nation germanique, les efforts qu'il n'avait cessé de faire pour que la paix, la justice, la concorde régnassent dans l'Empire, le peu de fruit qu'avaient produit les diètes de Worms et de Ratisbonne par les pratiques artificieuses de gens malintentionnés, disait qu'il avait réuni les états, pour les consulter sur le fait de la religion et sur tous autres objets concernant le bien de la Germanie, et que son intention était de conclure et maintenir, avec leur conseil et assistance, ce qui serait trouvé le plus profitable à la nation. Les différends religieux étant la racine et la cause principale des maux qu'elle avait soufferts, il regardait comme nécessaire, avant tout, de rechercher les moyens d'y mettre un terme. La réorganisation de la chambre impériale était un second point également urgent ; il demandait que la diète lui déléguât le pouvoir de la rétablir et que, vu le grand nombre de procès intentés et pendants à la chambre depuis sa suspension, dix personnes possédant les qualités requises fussent préposées pour les décider conjointement avec ceux des assesseurs qui étaient encore vivants. Touchant les biens ecclésiastiques pris et aliénés, il voulait connaître l'opinion de l'assemblée sur le parti qu'il convenait d'adopter. La proposition parlait encore des monnaies, du secours à donner contre les Turcs, point qui serait toutefois remis jusqu'à ce que le roi des Romains fût présent, de l'ordre à tenir dans les séances des états. En terminant, l'empereur exhortait les représentants de l'Allemagne à exprimer franchement leur avis, et à le faire en congrégation générale, sans tenir de conventicules ou de congrégations séparées, comme quelques-uns, contre l'ancienne coutume, l'avaient fait aux dernières diètes. L'archevêque de Mayence répondit au nom de l'assemblée. La séance fut levée après une courte réplique de l'archiduc Maximilien (2).

Les états ne perdirent pas de temps pour s'occuper des importants objets sur lesquels ils étaient appelés à délibérer ; dès les premiers jours d'octobre (3), ils présentèrent à l'empereur leur réponse sur la question religieuse. Elle ne le satisfit pas entièrement : aussi, pour mieux faire entrer l'assemblée dans ses vues, il parla en particulier aux électeurs, aux princes et aux autres membres principaux de la diète (4). Ces moyens d'influence produisirent l'effet qu'il s'en était promis : le collége électoral et le collége des princes déclarèrent qu'ils étaient prêts à soumettre les différends en matière de religion à la décision du concile, dès qu'il aurait repris ses séances à Trente, et qu'en attendant ils se reposeraient sur l'empereur du soin d'assurer la paix publique de l'Alle-

(1) L'électeur le 18 octobre et le roi le 21. (Journal de Vandenesse.)

(2) Journal de Vandenesse. — « Sommaire de » la proposition faite par l'empereur aux estatz » de l'Empire assemblez en la cité d'Augspurch, » le premier de septembre 1547. » (Archives impériales, à Vienne.)

Cette proposition était l'ouvrage de Granvelle et de l'évêque d'Arras, son fils. Granvelle écrivait, le 1er septembre, à la reine Marie, « qu'il avait » été assez empesché pour la dresser, et tant plus » (disait-il) pour les divers advis que l'on a » baillé, pour l'importance de l'affaire. Et y en y » avoit qui vouloient obliger l'empereur à faire » célébrer le concile à Trente et que l'on propo- » sast précisément que tout le différend de la » religion y fût remis, avec submission de tous » les estatz, et que cependant l'ancienne religion » se observast d'oires en avant par toute ceste » Germanie. Mais S. M. l'a mieulx entendu, et je » suppose que ceulx qui se veullent démonstrer » par parolles et, par adventure, par faulte de bon » jugement et expérience, meilleurs catholiques » que les aultres, me publieront aultre fois pour » luthérien et mon filz aussi. Toutesfois, ny pour » cela délaisseray-je de dire tousjours plainement » ce qu'il me semble pour le service de Sa Ma- » jesté, que je tiens estre celuy de Dieu..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(3) Le 8, suivant Vandenesse.

(4) Lettre de M. de Granvelle à la reine Marie du 17 octobre 1547. (Arch. impér. à Vienne.)

magne (1). Les villes, après quelques difficultés, se conformèrent à cette détermination. Charles fit partir pour Rome, le 5 novembre, le cardinal de Trente, Christophe de Madrutz, afin d'informer le pape de « ceste très-bonne » et sainte œuvre (2), » et de le supplier de prendre sans délai des mesures conformes au vœu des états de la Germanie; il donna l'ordre à son ambassadeur près le saint-siége, D. Diego Hurtado de Mendoza, d'appuyer énergiquement les démarches du cardinal.

En attendant qu'elle en apprît le résultat, la diète entama l'examen des autres affaires qu'elle avait à discuter. Le 22 novembre arriva à Augsbourg Marie d'Autriche, reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas. Cette princesse, depuis son veuvage, avait des affaires d'intérêt à régler avec son frère Ferdinand sur lesquelles ils n'avaient pu parvenir à s'entendre; elle voulut profiter de la présence simultanée du roi et de l'empereur à Augsbourg pour qu'elles fussent arrangées d'une manière définitive; elle y réussit après un séjour de plusieurs mois dans cette ville (3), où elle reçut de ses deux frères et de tous les princes de l'Allemagne l'accueil que méritaient sa naissance, les éminentes qualités qui étaient réunies en elle, et la part considérable qu'elle prenait, depuis plus d'un quart de siècle, aux affaires générales de l'Europe. Dans le même temps des ambassadeurs de la landgravine de Hesse (4) se présentèrent à la Diète, pour réclamer la mise en liberté de son époux, qui s'était empressé de satisfaire aux stipulations du traité conclu entre lui et l'empereur. Charles non-seulement repoussa leur réclamation, se fondant sur le droit qu'il avait de retenir captif le landgrave pendant un temps indéterminé, mais encore, comme il avait découvert que, du fond de sa prison, Philippe tramait des complots contre lui, il ordonna que ses conseillers et ses domestiques, à l'exception d'un valet de chambre, d'un page et d'un cuisinier, lui fussent ôtés et qu'on ne lui permît d'écrire à personne (5). Les nouveaux archevêques de Cologne et de Trèves, Adolphe de Schauenbourg et Jean d'Isembourg, n'avaient pas encore fait foi et hommage au chef de l'Empire; ils s'acquittèrent de ce devoir le 4 décembre, en présence du roi des Romains, des autres électeurs et des princes de l'Allemagne. Après eux, les fils du duc de Mecklenbourg Albert-le-Bel, décédé récemment (6), accomplirent la même formalité (7). Le 29 l'empereur reçut, sur son trône, les députés de la ville de Brunswick, qui à genoux lui demandèrent pardon et implorèrent sa miséricorde (8). De toutes les villes de la Germanie, Magdebourg et Constance étaient les seules qui n'eussent pas fait acte de soumission à l'autorité impériale.

Pendant l'hiver de 1547 à 1548, Charles fut attaqué de la goutte d'une manière assez sérieuse pour en éprouver des inquiétudes (9) : considérant que cette maladie pourrait le conduire au tombeau lorsqu'il s'y attendrait le moins, il dicta des instructions pour le prince Philippe sur la conduite qu'il aurait à tenir dans le gouvernement de ses États, dans ses négociations avec les puissances étrangères et dans ses rapports avec les membres de sa famille. La prévoyance, la sagacité, la sagesse de Charles-Quint, sont empreintes dans ces instructions (10), comme dans celles qu'il avait laissées à son fils à son départ d'Espa-

(1) Lettre de Charles à la reine Marie, du 26 octobre; lettre de G. Veltwyck au président Schore du 1er novembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Expressions de M. de Granvelle dans une lettre du 4 novembre à la reine Marie.

(3) Elle en repartit pour les Pays-Bas le 13 mars 1548.

(4) Le landgrave Philippe, après avoir répudié Christine, fille de Georges le Barbu, duc de Saxe, avait épousé, en 1540, Marguerite de Saal, fille d'un pauvre gentilhomme, qu'il entretenait depuis longtemps à titre de concubine. (*L'art de vérifier les dates.*)

(5) C'est ce que rapporte l'évêque de Forli dans des dépêches adressées à Côme de Médicis le 26 novembre et le 24 décembre 1547.

(6) Le 10 janvier 1547.

(7) Journal de Vandenesse.

(8) Journal de Vandenesse.

(9) *Commentaires*, etc., p. 203.

(10) Elles ont été données par Sandoval, liv. XXX, § V, et reproduites, avec une traduction française, dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, pp. 267-318. Elles sont datées du 18 janvier 1548.

gne en 1543. Philippe tenait les cortès d'Aragon à Monzon : informé de l'état de l'empereur, il envoya Ruy Gomez de Silva, pour le visiter et lui rapporter de ses nouvelles (1). Ce fut en ce temps que Charles, d'accord avec le roi des Romains et la reine douairière de Hongrie, résolut de donner en mariage sa fille aînée, l'infante doña Maria, à l'archiduc Maximilien : ce prince devait aller épouser l'infante en Espagne, où il resterait comme gouverneur, et Philippe venir trouver l'empereur, qui voulait le faire connaître de ses sujets des Pays-Bas. Maximilien se mit en route le 11 juin (2).

Paul III avait en vain, par le cardinal Sfondrato, qui avait suivi la cour impériale à Augsbourg, et par un nonce particulièrement envoyé à cette fin, l'évêque Milianelo, sollicité la restitution de Plaisance (3). Irrité des refus de l'empereur, il ne songeait plus qu'à traverser ses desseins : il répondit d'une manière évasive aux sollicitations du cardinal de Madrutz, alléguant qu'il ne pouvait rétablir le concile à Trente sans avoir entendu préalablement les pères assemblés à Bologne. Le cardinal revint à Augsbourg, avec cette réponse, le 5 janvier(4). Le 14 Charles assembla la diète : Madrutz rendit compte de sa négociation à Rome ; l'archiduc Maximilien, au nom de l'empereur, exposa que, l'époque où le concile pourrait reprendre ses délibérations à Trente étant incertaine, il convenait d'adopter des mesures qui assurassent la paix religieuse à l'Allemagne ; il demanda que la diète désignât quelques théologiens, choisis parmi les plus gens de bien, les plus savants et les plus modérés, pour former un projet qui fût de nature à concilier les protestants et les catholiques. Par cette proposition, Charles faisait déjà sentir au pape le juste mécontentement qu'il avait de ses procédés ; mais il ne s'en tint pas là : il envoya à Bologne le docteur Velasco et le fiscal Vargas pour protester contre la continuation du concile en cette ville, et il fit renouveler cette protestation par son ambassadeur à Rome, Mendoza, en plein consistoire.

Une cérémonie imposante et qui mit en émoi la cour et la ville eut lieu à Augsbourg le 24 février : ce jour-là, sur une des principales places publiques, l'empereur, entouré du roi des Romains, des électeurs et des princes de l'Empire, donna au duc Maurice l'investiture de l'électorat de Saxe, appelant à lui succéder, à défaut de postérité mâle, le duc Auguste son frère et les descendants de celui-ci. Cette substitution éventuelle avait été vivement sollicitée par Maurice (5) ; pour se rendre l'empereur plus favorable, il avait pris l'engagement solennel, par écrit et par serment, d'accepter sans aucune contradiction les décrets du concile de Trente (6). Le même jour le général de Vogelsbergen, qui, l'année précédente, au mépris des mandements impériaux, avait levé des troupes en Saxe pour le service du roi de France, fut décapité et deux de ses capitaines pendus (7).

(1) Sandoval, liv. XXIX, § XXXVIII.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Voir les lettres de Charles-Quint à son ambassadeur à Rome, D. Diego Hurtado de Mendoza, des 7 octobre et 10 novembre 1547, dans Maurenbrecher, pp. 121* et 125*.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Lettre du cardinal d'Imola mentionnée dans la note suivante.

(6) Ce fait était resté, croyons-nous, ignoré jusqu'ici ; il est consigné dans une dépêche qu'adressa, de Bruxelles, le 15 août 1555, au pape Jules III, le cardinal d'Imola, son légat près Charles-Quint, dépêche que nous avons vue aux archives du Vatican. Voici à quelle occasion le cardinal le rapporte : A la mort de Maurice, la cour de Rome aurait souhaité que l'empereur transférât l'électorat de Saxe à un prince catholique ; le légat entretint de cet objet l'évêque d'Arras (depuis cardinal de Granvelle). Perrenot lui répondit qu'il était impossible de satisfaire au vœu du pape ; pour l'en convaincre, il lui exposa ce qui s'était passé lors de l'investiture de Maurice : *Mauritio fece quell' obligatione che più S. M. desiderava da lui, cioè d'accettare senz' altra contradictione li decreti del concilio Tridentino ; et di questo hanno una obligatione sua solennissima in scritti et con giuramento : per causa della quale obligatione S. M. fece l'instantia che fece del concilio Tridentino, sperandone frutto quando Mauritio havesse osservata la promessa, alla quale se poi contravenne così desvergognatamente, S. M. non ne puotè far altro.*

(7) Sandoval, lib. XXX, § I. — Le P. Barre, t. VIII, p. 791.

Le bourreau, après l'exécution de Vogelsbergen, cria que *la même punition atteindrait tous ceux qui iraient servir le roi de France.* L'ambassadeur Marillac se plaignit vivement à l'empereur de ces paroles, et lui demanda de faire donner l'ordre au bourreau de les révoquer en public ; Charles lui répondit que le bourreau n'avait pas été chargé ni autorisé de dire ce qu'il avait dit ; que, par conséquent, il ne fallait y

Cependant les états, ne pouvant convenir entre eux des personnes auxquelles serait confiée la délicate et difficile mission de rédiger un formulaire sur la question religieuse, s'étaient remis à l'empereur du soin de les choisir, et Charles avait jeté les yeux sur l'évêque de Naumbourg Pflug, sur Michel Helding, grand vicaire de Mayence, et sur Jean Agricola d'Islèbe; le dernier avait été l'un des plus ardents défenseurs de la confession d'Augsbourg. Lorsque ces théologiens se furent acquittés de leur tâche, et que leur travail eut été revu et amendé par les conseillers de l'empereur, il le fit communiquer aux électeurs ainsi qu'à d'autres membres influents de la diète. Les trois électeurs luthériens l'acceptèrent sans contradition (1). Fort de leur assentiment, Charles réunit les états le 15 mai. Après que le vice-chancelier Seldt eut fait lecture du projet de formulaire, les électeurs et les princes se retirèrent de l'assemblée, afin d'en communiquer ensemble (2). A leur rentrée, l'archevêque de Mayence, au nom des états, déclara qu'ils agréaient le système de doctrine qui venait de leur être proposé; seulement ils demandaient qu'une copie leur en fût délivrée. L'empereur répondit qu'ils en recevraient copie en latin et en allemand (3).

Ce système de doctrine ou formulaire, auquel on donna le nom d'*interim*, parce qu'il ne devait être en vigueur que jusqu'à la décision du concile général, contenait vingt-six articles; il fut rendu public (4) précédé d'une déclaration de l'empereur qui en établissait l'opportunité et requérait tous les membres de l'Empire, non-seulement de l'observer, mais de ne pas permettre, pour le bien de la paix, qu'on écrivît ou qu'on prêchât contre les articles qui y étaient contenus (5). Dans le fond, dit un historien, « ce système était conforme, presque dans tous les points, à la doctrine de l'Église romaine, mais exprimé, pour la plus grande partie, en un style plus doux, en phrases tirées de l'Écriture, ou en termes d'une ambiguité concertée. On y confirmait tous les dogmes particuliers aux papistes, et l'on y enjoignait l'observation de tous les rites que les protestants condamnaient comme des inventions humaines introduites dans le culte de Dieu. Il y avait deux points seulement sur lesquels on se relâchait de la rigueur des principes et l'on admettait quelque adoucissement dans la pratique: il était permis à ceux des ecclésiastiques qui s'étaient mariés et qui ne voudraient pas se séparer de leurs femmes, d'exercer toutes les fonctions du ministère sacré, et les provinces qui avaient été accoutumées à recevoir le pain et le vin dans le sacrement de l'Eucharistie pouvaient conserver le privilége de communier ainsi sous les deux espèces; mais on déclarait que ces articles étaient des concessions faites uniquement pour un temps, en vue de la paix, et par égard pour la faiblesse et les préjugés des peuples (6). » En proposant l'*intérim*, Charles avait promis aux états de pourvoir à la réforme de la discipline ecclésiastique : un règlement rédigé dans ce but par Pflug, Helding et Agricola fut communiqué à la diète et accepté par elle (7).

Il semblait que ces arrangements dussent procurer à l'Allemagne la paix intérieure dont elle avait tant besoin. Les électeurs, les princes ecclésiastiques et séculiers en témoignaient hautement leur satisfaction; tous avaient souscrit

attacher aucune importance. Le roi de France et ses ministres furent très-irrités de l'exécution de Vogelsbergen. (Correspondance de l'ambassadeur Saint-Mauris avec Charles-Quint, dans les manuscrits de Wynants.)

(1) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 22 mars 1548, par l'évêque de Forli. (Arch. de Florence.)

(2) Sleidan, de Thou, Robertson et d'autres historiens prétendent que l'archevêque de Mayence répondit à l'empereur sans avoir consulté les états. Vandenesse dit positivement que les électeurs et les princes en communiquèrent au préalable.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 17 mai 1548. (Arch. impér. à Vienne.)

Ferdinand écrivit aussi à la reine, le 20 mai, que l'*intérim* avait été sur le champ accepté par les états et les villes. (*Ibid.*)

(4) Il portait pour titre : *Déclaration de Sa Majesté Impériale sur la manière dont on se doit conduire par rapport à la religion dans le Saint-Empire jusqu'à la décision du concile général.*

(5) Le P. Barre, t. VIII, p. 784. — Schmidt, *Histoire des Allemands*, t. VII, p. 522.

(6) Robertson, traduction de Suard, t. II, p. 282.

(7) De Thou, liv. V. — Le P. Barre, p. 785.

l'*interim* (1). La conduite du comte palatin et du marquis de Brandebourg aurait pu faire croire même que ces deux électeurs n'étaient pas éloignés de rentrer dans le giron de l'Église romaine : ils assistaient à toutes les cérémonies religieuses où figurait l'empereur; le jour des Rois, à la grand'messe dite dans sa chapelle, Charles, suivant sa coutume, avait offert trois coupes garnies d'or, de mirrhe et d'encens : c'était le comte Frédéric et le marquis Joachim qui avaient porté les deux premières jusqu'à l'autel (2); les mêmes princes, aux fêtes de Pâques, s'étaient confessés et avaient communié en public avec une contrition qui avait excité une admiration générale (3); et cette admiration redoubla lorsque, à la procession du *Corpus Christi*, on les vit marcher aux côtés du cardinal d'Augsbourg portant le saint sacrement (4). A la vérité, les villes libres, et en particulier Nuremberg, Ulm, Strasbourg, Augsbourg, dont les gouverneurs étaient des protestants zélés, ne se montraient pas animées d'un esprit aussi conciliant ou aussi docile (5); mais l'empereur espérait bien les réduire de gré ou de force.

En ce temps (6) arriva à Augsbourg, Muley Hassem, que Charles-Quint avait rétabli sur le trône de Tunis et que son fils Amida venait d'en déposséder, après avoir eu la barbarie de faire crever les yeux à l'auteur de ses jours. L'état de cet infortuné prince excita la compassion de Charles-Quint et de toute la cour; mais Charles ne put que le consoler dans son malheur : il avait bien d'autres choses à faire que de s'occuper du régime intérieur de la Tunisie.

L'organisation de la chambre impériale ne donna pas lieu à de grands débats dans le sein de la diète. Les états prirent à leur charge l'entretien de ce tribunal; ils abandonnèrent à l'empereur le pouvoir de nommer les juges qui en feraient partie, et l'autorisèrent à leur adjoindre, comme il l'avait proposé, dix assesseurs extraordinaires et temporaires, mais sous la restriction que la chose ne tirerait pas à conséquence pour l'avenir, que ceux qu'il nommerait auraient les qualités requises par les statuts de la chambre, et que le droit des princes qui étaient en possession de faire cette nomination demeurerait en son entier. Sur la question des biens ecclésiastiques, ils s'en rapportèrent à ce que l'empereur déciderait par lui ou par ses commis. Charles, aussitôt après l'acceptation de l'*interim*, avait représenté à la diète la nécessité d'avoir en réserve une bonne somme de deniers afin que, si quelqu'un dans l'Empire, à l'exemple du ci-devant électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, voulait troubler la tranquillité publique, on eût de l'argent tout prêt pour lever des troupes; il lui avait demandé aussi, en lui annonçant qu'il avait récemment conclu une trêve de cinq années avec le Turc, un subside destiné à l'entretien des fortifications des places frontières de Hongrie pendant la durée de cette trêve : les états accordèrent, pour former une caisse de réserve (*Vorrath*), une somme proportionnée à ce que coûterait la solde de 20,000 hommes de pied et 4,000 chevaux; ils votèrent un subside annuel de cent mille florins, pendant cinq ans, que le roi des Romains appliquerait à la réparation et l'entretien des forteresses de Hongrie. Charles avait engagé à son frère les préfectures provinciales de Souabe pour une somme considérable; il devait de plus à Ferdinand deux cent mille florins environ que celui-ci avait avancés pour la solde des troupes impériales en Hongrie : il obtint de la diète que, suivant une convention faite avec son frère, cette dernière somme fût ajoutée à celle qu'il y aurait à rembourser au roi,

(1) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 juin 1547.

(2) Journal de Vandenesse.

(3) « ..... *Io no potrei mai dire come è stata fervente la conversione di questi principi elettori palatino et Brandeburgh, i quali con tanta contritione et lacrime si sono confessati, comunicati publicamente con tutta la lor corte*, et *intervenuti alli offitii divini che ugniuno ne resta admirato...* » (Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 avril 1548.)

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Dépêche de l'évêque de Forli à Côme de Médicis du 22 juin 1548.

(6) Le 8 mai 1548, selon le Journal de Vandenesse.

en cas de dégagement des préfectures susmentionnées (1).

On voit qu'il eût été impossible de montrer plus de bon vouloir, plus de condescendance envers l'empereur, que ne le faisaient les représentants de l'Allemagne (2). Il y eut cependant une affaire dans laquelle Charles ne parvint qu'avec beaucoup de peine, et après de longs pourparlers, à leur faire adopter ses vues (3). Cette affaire intéressait les Pays-Bas et était pour ces provinces d'une importance majeure.

Depuis de longues années une contestation existait entre le gouvernenent de Bruxelles et les états de la Germanie. Ceux-ci, se fondant sur ce que Maximilien 1er, en 1512, avait érigé les Pays-Bas en cercle de l'Empire sous le nom de cercle de Bourgogne, prétendaient les astreindre à payer les contributions que l'Empire votait et les soumettre à la juridiction de la chambre impériale. Les Pays-Bas s'y refusaient; ils ne reconnaissaient point leur incorporation à l'Allemagne, car jamais il ne l'avaient consentie, et ils n'avaient même pas été appelés à y donner leur assentiment, sans lequel elle ne pouvait avoir d'effet. Maximilien avait été d'autant moins en droit de disposer ainsi d'eux qu'il n'était pas leur souverain, qu'il n'était que le tuteur de son petit-fils l'archiduc Charles, et qu'il exerçait seulement la régence du pays pendant la minorité de ce prince.

A Worms, en 1521, la diète, profitant du besoin que Charles-Quint avait, à son avènement, de se concilier la bienveillance du corps germanique, réclama et obtint de lui la promesse que les Pays-Bas acquitteraient leur quote-part dans les contributions de l'Empire : promesse faite toutefois « sous protestation de « non-préjudice des libertés et exemp- « tions que lesdits pays pouvaient avoir « de non être contribuables (4) ». Quelque temps après, l'archiduchesse Marguerite reçut la demande du contingent des provinces placées sous son gouvernement dans les dépenses de la guerre contre les Turcs et de l'entretien du conseil impérial : elle fit savoir à son neveu que non-seulement ces provinces ne voudraient, pour chose quelconque, contribuer aux charges de l'Empire, mais qu'elles ne souffriraient pas que, même sans leur assistance, elle y contribuât en son nom (5). Il s'ensuivit, entre l'archiduchesse et les états de la Germanie, des discussions qui ne manquèrent pas d'aigreur.

Ces discussions se renouvelèrent sous la régence de la reine Marie. A la diète de Spire de 1542, que présida le roi Ferdinand, une levée de troupes et des subsides ayant été votés pour faire la guerre au Turc, les commissaires de la diète écrivirent à la reine afin que les Pays-Bas y contribuassent à deux titres : l'un du chef des pays d'Utrecht et d'Overyssel, qui en 1527 avaient été annexés à ces provinces et qui dépendaient notoirement du cercle de Westphalie; l'autre, comme formant le cercle de Bourgogne (6). La reine était disposée à fournir le contingent des pays d'Utrecht et d'Overyssel ; elle assembla les états de ces pays; sur le refus qu'ils firent, soutenant que jamais ils n'avaient contribué à de pareilles charges, elle nomma des capitaines et fit lever des gens qu'elle se préparait à envoyer en Allemagne. Sur ces entrefaites elle apprit, par des lettres interceptées, que le maréchal de Gueldre, Martin van Rossem, faisait des préparatifs pour surprendre la ville de Gand, et que le roi de France en faisait, de son côté, dans le dessein d'envahir le Luxembourg : elle

(1) Le P. Barre, t. VIII, p. 793. — Schmidt, t. VII, p. 326 et suiv. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. II, p. 339

(2) C'est ce qui faisait dire à Viglius, écrivant le 5 juillet à la reine Marie : « Certes Sa Majesté » ne tint oncques diette pareille à ceste, où tant » de choses sont esté vidées avec réputation de Sa » Majesté et contentement des estatz..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(3) Il écrivait à la reine Marie le 12 juin 1548 : « Quant à la compréhension et contribution de » mes Pays-Bas avec l'Empire, l'affaire a esté de » grand travail et souvent est tombé en romp- » ture et diverses difficultez..... Et n'y a eu » affaire en la diète qui ayt baillé plus de peyne » que cestuy. » (Arch impér. à Vienne.)

(4) Lettre de Charles à Marguerite du 31 octobre 1522, citée par M. Henne, t. VIII, p. 320.

(5) Lettres du 28 mars et du 22 avril 1523, citées aussi par M. Henne, *l. c.*, pp. 321 et 322.

(6) Lanz, *Staatspapiere*, p. 421.

crut devoir garder, pour la défense des provinces commises à ses soins, les gens qu'elle avait fait enrôler, et elle envoya à la diète, qui devait se réunir à Nuremberg le 13 juillet de la même année 1542, le seigneur de Bersele, Henri de Witthem, avec le conseiller au conseil privé Viglius de Zwichem, qu'elle chargea d'expliquer et de justifier sa conduite (1). Cette diète ayant été prorogée au 4 novembre, elle y renvoya Viglius, qui cette fois eut pour collègue le seigneur de Crehenges(2). Les députés de la reine avaient surtout pour instructions d'insister sur l'illégalité de la prétendue érection du cercle de Bourgogne et sur ce qu'avait de contraire à la raison et à la justice la prétention des états de la Germanie d'astreindre les Pays-Bas à participer aux charges de l'Empire, tandis que jamais l'Empire n'avait assisté ces provinces dans les guerres qu'elles avaient eu à soutenir contre la France. Marie n'était pas éloignée, du reste, d'entendre à un arrangement équitable et elle le souhaitait même: que l'Allemagne voulût s'obliger à secourir les Pays-Bas chaque fois qu'ils seraient attaqués; que les souverains de ces provinces fussent convoqués aux diètes de l'Empire et qu'ils y eussent le rang et séance auxquels ils avaient droit; qu'il y eût, en un mot, confédération et ligue défensive entre les Pays-Bas et l'Allemagne, alors elle serait contente que, dans toutes les charges générales de l'Empire, ces pays contribuassent autant qu'un prince électeur; elle ferait même quelque chose de plus, s'il le fallait, pour parvenir à un accord (3).

La diète de Nuremberg n'accueillit pas ce projet de confédération : toutefois, grâce à l'intervention du roi Ferdinand et de M. de Granvelle, les procédures entamées devant la chambre impériale contre les Pays-Bas, en exécution du recez de Spire, furent suspendues. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à la convocation de la diète à Augsbourg (4). La reine Marie, persuadée qu'après les événements qui venaient d'avoir lieu en Allemagne, les états de l'Empire « se- » raient à l'entière dévotion de son » frère (5) », jugea l'occasion favorable pour remettre sur le tapis le projet qu'elle avait conçu en 1542. Charles-Quint avait appelé Viglius à Augsbourg, désirant s'en aider dans les affaires qu'il avait à traiter avec la diète : elle chargea ce ministre de demander avec instance à l'empereur qu'il voulût profiter des circonstances pour mettre fin à des différends qui étaient de nature à altérer les bonnes relations des Pays-Bas avec la Germanie; elle lui recommanda d'agir dans le même sens auprès de M. de Granvelle et de l'évêque d'Arras, qui pouvaient beaucoup pour la réussite de l'affaire (6). Pendant le séjour qu'elle fit à Augsbourg, elle s'employa elle-même à faire goûter son projet des électeurs, des princes et des membres de la diète avec lesquels elle fut en rapport.

Quoique Charles-Quint prît la chose fort à cœur, que les deux Perrenot, père et fils, dont l'habileté et l'influence étaient grandes, plaidassent avec chaleur la cause des Pays-Bas (7), que Viglius mît à la faire triompher tout son zèle et toute son industrie, la négociation, ainsi que nous l'avons dit, fut longue et laborieuse. Ce fut seulement le 26 juin 1548 que les deux parties tombèrent d'accord, et que fut signée la célèbre transaction par laquelle l'empereur et l'Empire prenaient sous leur tutelle et protection toutes les provinces des Pays-Bas, sans exception aucune, avec leurs appartenances et dépendances, s'obligeaient à les défendre contre quiconque les voudrait envahir ou molester; leur assuraient le bénéfice de la paix commune, des priviléges et des prérogatives de la nation germanique, en

(1) Instruction de Witthem et de Viglius, dans le registre *États généraux*, 1542-1563, fol. 23, aux Archives du royaume.

(2) Instruction du 21 octobre 1542, *Staatspapiere*, p. 316.

(3) *Ibid.*

(4) *Staatspapiere*, p. 422.

(5) *Ibid.*

(6) Instr. du 28 août 1547, *Staatspapiere*, p. 420.

(7) Dans sa lettre du 3 juillet à la reine Marie, citée plus haut, Viglius lui disait : « Nous » espérons, Madame, que V. M. trouvera nostre » besoingnie bonne; et ne sera que bien que V. M. » escripvasse à l'empereur quelque mot de con- » tentement, et pareillement à Messieurs de Gran- » velle et d'Arras, leur merciant qu'ilz y ont » tenuz la main, comme certes ilz ont faict le » plus qu'il a esté possible..... »

leur conservant leurs anciennes libertés et franchises, et notamment l'exemption de toute sorte de juridictions de l'Empire et de ses tribunaux; attribuaient enfin au souverain des Pays-Bas le droit d'envoyer des députés aux diètes de l'Empire et d'être représentés dans la chambre impériale. De leur côté, les Pays-Bas s'engageaient à fournir, dans les contributions de l'Empire, soit en troupes, soit en argent, autant que deux électeurs, et autant que trois électeurs lorsqu'il s'agirait d'une guerre contre les Turcs, et leur souverain devait relever de l'Empire le duché de Gueldre, le comté de Zutphen et les seigneuries d'Utrecht et d'Overyssel. Le même jour se fit un second traité, qui comprenait la Franche-Comté dans le nouveau cercle de Bourgogne comme ancien fief impérial.

La convention du 28 juin fut le dernier acte de la diète, dont la clôture eut lieu deux jours après. Le recez fut publié le 30 à la maison de la ville. Les jours suivants, le roi des Romains, les électeurs, les princes de l'Empire, quittèrent Augsbourg. Charles alla visiter à Munich la famille ducale de Bavière et chasser dans les environs: il revint à Augsbourg le 23 juillet (1). Le 2 août les magistrats de cette ville restituèrent à leur évêque, le cardinal Othon Truchsès de Waldburg, les églises et les couvents que les protestants avaient occupés. Le lendemain, les bourgmestres et tous les membres du conseil général de la cité, au nombre de trois cents personnes, furent mandés au palais. L'empereur, étant sur son trône, leur fit déclarer l'ordre qu'il avait résolu d'établir dans le gouvernement de leur ville; il réduisit le nombre des officiers qui le composaient, destitua ceux qui étaient en exercice, et les remplaça par des catholiques, prescrivant à ceux-ci de faire observer ponctuellemment l'intérim (2). Le 4 août il prononça sa sentence dans le procès qui, depuis plusieurs années, était pendant entre le landgrave de Hesse et le comte Guillaume de Nassau au sujet du comté de Cazenellenbogen (3); cette sentence était favorable au comte, qui en profita peu toutefois, car elle fut révoquée, à certains égards, par le traité de Passau.

Charles partit d'Augsbourg le 13 août, y laissant des troupes suffisantes pour contenir, au besoin, les habitants. Le lendemain il entra dans Ulm. Là aussi il changea le magistrat et réforma le gouvernement de la ville. Le jour de l'Assomption il assista à la messe à la grande église, où, depuis plus de quinze années, il n'en avait pas été célébré (4). Il passa six jours à Ulm. Avant de prendre le chemin des Pays-Bas, il renvoya en Hongrie le régiment espagnol de don Alvaro de Sande, et en Piémont sa cavalerie légère(5). Il traînait à sa suite ses deux prisonniers, Jean-Frédéric de Saxe et Philippe de Hesse; à Maestricht, où il arriva le 12 septembre, il licença quatre enseignes de lansquenets, qui avaient formé jusque-là une partie de leur escorte (6). La reine Marie l'attendait à Louvain; elle lui donna une chasse magnifique à Héverlé, terre du duc d'Arschot, située tout près de cette ville; de là ils se rendirent au château de Tervueren (7), tandis que les deux chefs infortunés de la ligue de Smalkalde étaient dirigés sur Bruxelles, où ils arrivèrent le 17 septembre. Jean-Frédéric était dans un chariot découvert; Philippe montait un petit cheval; ils étaient entourés de trois à quatre cents cavaliers et fantassins espagnols (8). Le duc de Saxe demeura à Bruxelles; le landgrave fut conduit au château d'Audenarde. Le premier conservait, dans son adversité, une résolution, une constance, à laquelle ses ennemis eux-mêmes se voyaient forcés de rendre hommage; c'était en vain que

(1) Journal de Vandenesse.
(2) Journal de Vandenesse. — Lettre de l'évêque de Forli à Côme de Médicis, du 4 août 1548.
(3) Journal de Vandenesse.
(4) Journal de Vandenesse.
(5) Lettre du comte de Stroppiana, écrite d'Ulm le 19 août 1548.
(6) Lettre écrite à Henri II, le 19 septembre, par Charles de Marillac, son ambassadeur auprès de l'empereur. (M. 8625 de la Bibliothèque nationale, à Paris, p. 5.)
(7) Lettre du comte de Stroppiana du 15 septembre. — Journal de Vandenesse.
(8) *Histoire de Bruxelles*, de MM. Henne et Wauters, t. Ier, p. 366.

plusieurs tentatives avaient été faites, et ce fut non moins infructueusement qu'on les renouvela, pour le persuader d'accepter l'*intérim*. Il n'en était pas de même du second, qui, dans des requêtes pleines d'humilité, promettait de se ranger à la volonté de l'empereur touchant la religion, si l'on voulait le rendre à la liberté (1).

Après s'être livré au plaisir de la chasse, pendant plusieurs jours, dans les bois de Tervueren et de Groenendael, Charles fit, le 22 septembre, son entrée à Bruxelles. Des réjouissances publiques, des processions, des illuminations célébrèrent le retour du souverain qui revenait comblé de gloire et plus puissant qu'il n'avait jamais été. Le 26 octobre Charles réunit, dans son palais, les états généraux des Pays-Bas. Il avait à leur demander des subsides et la ratification de la transaction conclue avec les états de l'Empire à Augsbourg : il les remercia, par l'organe de Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, du concours qu'ils avaient prêté à la reine régente durant son absence; il leur montra le grand avantage que ses sujets des Pays-Bas trouveraient dans la confédération qui leur garantissait la protection de l'Empire envers et contre tous ceux qui voudraient les attaquer; il leur dit que, désirant leur manifester encore plus l'amour qu'il leur portait et le cas qu'il faisait de leur fidélité et de leur dévouement, il avait mandé le prince son fils, afin qu'il les visitât, prît connaissance du pays et partageât l'inclination qu'il avait pour eux; il leur annonça aussi le mariage de la princesse Marie, sa fille, avec l'archiduc Maximilien. Le pensionnaire de Bruxelles remercia l'empereur au nom de l'assemblée. Tous les états donnèrent leur assentiment à la convention d'Augsbourg. Tous accordèrent aussi les subsides qui leur furent demandés.

La santé de Charles était en ce moment assez satisfaisante : « Tout homme, » — écrivait, le 5 octobre, à Henri II Charles de Marillac, son ambassadeur à la cour impériale — « tout homme qui le » voit maintenant, ne l'ayant auparavant » vu, peut aisément juger qu'il porte » visage et contenance de ne la faire » longue; mais ceux qui l'ont vu, l'an » passé, en Auguste, s'aperçoivent qu'il » se porte encore moins mal qu'il ne fai- » sait en Allemagne, et mêmement à » Spire et à Cologne, où il avait un piteux » et pauvre visage, lequel maintenant il » semble avoir amendé de beaucoup de- » puis qu'il est ici (2). » A la fin de ce mois la goutte le prit et, pendant plusieurs jours, le fit cruellement souffrir aux bras, aux mains et aux épaules (3). Le 16 novembre il se mit à la diète, son remède ordinaire; mais il fut contraint de la laisser, s'en trouvant trop affaibli et plus mal que les autres fois (4). Les médecins durent recourir à d'autres moyens, lesquels ne restèrent pas sans effet : il put, au commencement de décembre, assister à la messe (5). Il attendait la visite de la reine douairière de France; il se réjouit d'être en état de recevoir sa *meilleure sœur* (6).

Eléonore n'avait pas été heureuse avec François Ier; depuis la mort de son époux, sa situation était devenue plus triste encore : Henri II avait peu d'égards pour elle; à l'exemple du souverain, la cour ne lui témoignait qu'une médiocre déférence (7); aussi désirait-elle vive-

(1) Lettre de Marillac à Henri II, du 28 septembre 1548. (Manuscrit cité, p. 12.) — « Advis » de la court de l'empereur », joint à une lettre de Marillac au connétable du 3 février 1549. (*Ibid.*, p. 144.)

MM. Henne et Wauters (*Histoire de Bruxelles*, t. Ier, p. 567), rapportent que l'empereur « fit » partir, le 20 septembre, le prince saxon pour » Pamele ». Ce fait ne peut pas être exact, Marillac, dans sa lettre du 28 septembre, disant positivement que « le duc de Saxe est encore à » Bruxelles ». On peut supposer même qu'il n'avait pas quitté cette capitale à la date du 3 février 1549, d'après la manière dont le même ambassadeur parle de lui dans l' « Advis de la » court de l'empereur ».

(2) Manuscrit cité, p. 16.

(3) Lettre de Marillac au roi du 6 novembre (manuscrit cité, p. 60). « Il a toujours gardé le » lit avec une telle impacience — écrivait Marillac » — pour le grant doleur qu'il en sentoit, qu'on » ne l'avoit encores veu au passé si affligé et » tourmenté. »

(4) Lettre de Marillac au roi du 23 novembre. (Manuscrit cité, p. 82.)

(5) Lettre de Marillac au roi du 6 décembre. (Manuscrit cité.)

(6) Charles-Quint, lorsqu'il écrivait à la reine Marie, l'appelait « Madame ma bonne sœur »; il disait « Madame ma meilleure sœur » à Eléonore, qui était leur aînée à tous deux.

(7) Il y a, aux Archives impériales, à Vienne,

ment quitter la France et aller vivre aux Pays-Bas avec la reine douairière de Hongrie. Charles-Quint ne condescendit point d'abord au vœu qu'elle lui en fit exprimer par la reine Marie (1); il craignait que le départ d'Éléonore ne fût mal interprété par le roi; il voulait ne donner aux Français aucun prétexte de rupture, si léger qu'il fût. Mais, après son arrivée à Bruxelles, il crut devoir prendre en considération les instances de sa sœur, et il fit demander à Henri II son consentement à ce que la reine douairière vînt le trouver dans cette capitale; Henri le donna sans difficulté (2). La reine Marie, avec une suite nombreuse, alla jusqu'à Cambrai au devant d'Éléonore, que le roi ne vit point et n'envoya même pas visiter à son départ, quoiqu'il fût tout près de Paris (3). Charles lui dépêcha le seigneur de la Chaulx, l'un des premiers gentilshommes de sa chambre, pour lui exprimer le plaisir qu'il avait de sa venue, et le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir le lui écrire à cause de sa goutte (4); il chargea le prince de Piémont de se porter à sa rencontre hors de la ville, et il l'attendit dans l'appartement qu'il avait fait préparer pour elle au palais (5). Ce fut le 5 décembre dans la soirée qu'elle arriva à Bruxelles; le magistrat et la bourgeoisie la reçurent avec de grands honneurs.

La goutte continuait de tourmenter l'empereur; elle le força de garder le lit pendant les fêtes de Noël (6). Se trouvant un peu mieux, il voulut aller à la chasse; cette imprudence lui valut une rechute (7). Un médecin napolitain vint à cette époque à Bruxelles, promettant de faire merveille pour la guérison de l'empereur; il fut résolu de mettre ses talents à l'épreuve (8). Charles se trouva bien d'abord du régime que lui prescrivit son nouveau docteur; mais l'efficacité n'en fut pas de longue durée, et la goutte ne tarda pas à le reprendre (9). Il assista néanmoins, dans sa chapelle, le 22 janvier 1549, au mariage de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, avec mademoiselle d'Egmont, sœur du comte Lamoral (10), mariage qui, pendant plusieurs jours, donna lieu, à la cour, à des tournois, des festins et des bals auxquels les deux reines présidèrent (11). L'ambassadeur Marillac instruisait régulièrement et minutieusement son maître des vicissitudes que subissait la santé de l'empereur; ses dépêches sont pleines de détails sur ce sujet. Il en est une où il représente l'état de Charles-Quint comme à peu près désespéré : « On peut en juger, « dit-il, à voir qu'il a l'œil abattu, la « bouche pâle, le visage plus d'homme « mort que vif, le cou exténué et « grêle, la parole faible, l'haleine « courte, le dos fort courbé et les « jambes si faibles qu'à grand'peine il « peut aller avec un bâton de sa chambre « jusques à sa garde-robe. Et combien « qu'il fasse encore parfois contenance « de rire, et qu'il s'essaye de sortir de- « hors, disant qu'il ne sent point de mal, « ceux qui le peuvent bien savoir m'ont

une longue lettre d'Éléonore à la reine Marie sur les désagréments de sa position en France. Elle est datée du 9 mai 1548.

(1) Lettres de Charles à Marie des 12 juin et 13 août 1548. Il lui dit dans celle du 13 août : « Tout considéré, il me semble que, pour tous » respects, il importe que nostre sœur se com- » porte le mieux qu'elle pourra jusques l'on » voye quelle conclusion l'on pourra prendre en » ses affaires. » (Arch. impér. à Vienne.)

Marie lui avait écrit le 28 juillet : « Elle est en » une si merveilleuse crainte que V. M. la veuille » faire demeurer en France, qu'elle en prent un » bien fort grant regret et tel quy lui fait bien » souvent venir son mal; et luy semble que sa » longue demeure luy fera abrévier ses jours. » (*Ibid.*)

(2) Lettre de Charles à son ambassadeur, le Sr de Saint-Mauris, du 26 septembre 1548; lettre de Saint-Mauris à l'empereur du 13 octobre. (Manuscrits du comte de Wynants.)

Saint-Mauris, avant de voir le roi, avait parlé au cardinal de Guise, qui avait trouvé quelque chose de suspect dans la demande de l'empereur.

(3) Lettre de Marie à Charles du 18 novembre. (Arch. impér. à Vienne.) — Éléonore quitta Paris le 16 novembre. Henri II était, le 10, venu de Poissy voir au Louvre la reine sa femme. (Lettres de l'ambassadeur Saint-Mauris des 15 et 16 novembre.)

(4) Instruction au seigneur de la Chaulx, du 24 novembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Lettre de Marillac à Henri II du 28 décembre 1548. (Manuscrit cité, p. 112.)

(7) Lettre du même au même, du 9 janvier 1549. (*Ibid.*, p. 115.)

(8) *Ibid.*

(9) Lettre de Marillac au roi, du 15 janvier 1549. (Manuscrit cité, p. 121.)

(10) Lettre de Marillac au roi du 23 janvier 1549. (Manuscrit cité, p. 128.)

(11) Journal de Vandenesse.

« affirmé que cela provient de ce que « toutes les parties de son corps sont si « affaiblies, et lui en somme si usé, qu'il « ne peut avoir le sentiment si vif qu'un « autre. » Marillac ajoute qu'avant qu'il ait terminé les affaires de l'Allemagne et du concile, l'heure viendra vraisemblablement pour lui d'aller voir ce qui se fait en l'autre monde, car tous ceux qui se mêlent d'en juger estiment que nature, sans grâce spéciale de Dieu, ne le saurait supporter plus de dix-huit mois (1). L'ambassadeur était certain de plaire à sa cour par de telles informations.

Aussitôt après la publication de l'intérim, Charles avait fait demander au pape qu'il envoyât des nonces en Allemagne avec les facultés nécessaires pour dispenser les protestants qui avaient communié sous les deux espèces, les prêtres qui s'étaient mariés et les possesseurs des biens dont avaient été dépouillés les églises et les monastères. L'intérim et la réforme du clergé excitaient à Rome une indignation profonde ; on s'y récriait contre l'audace impie de l'empereur, qui usurpait les fonctions du sacerdoce, en prétendant, avec le seul concours des laïques, définir des articles de foi et régler des formes de culte; on allait jusqu'à le comparer à Henri VIII (2); on n'avait pas découvert moins de sept ou huit hérésies dans l'intérim (3). Le pape et tout son entourage étaient très-mécontents (4). Le ressentiment de Paul III contre l'empereur pour l'affaire de Plaisance était loin d'ailleurs de s'être apaisé; l'occupation de Sienne par les troupes impériales venait, au contraire, de l'accroître. Ce pontife n'osa pas toutefois se refuser aux demandes de Charles-Quint : mais il fit attendre jusqu'à la fin du mois d'août la désignation des nonces porteurs des facultés réclamées, et ces facultés il les donna, non telles que l'empereur les désirait, mais avec des limitations qui devaient être peu agréables à ce monarque(5), en laissant entrevoir qu'il ne se refuserait pas à les étendre, si on lui faisait des concessions sur les points qui lui tenaient au cœur (6). Les nonces choisis par Paul III étaient les évêques de Vérone et de Ferentino. Ces prélats, vraisemblablement selon les instructions qu'ils avaient reçues, ne se pressèrent point de se rendre à la cour impériale ; ils arrivèrent à Bruxelles seulement le 27 décembre. Charles les admit à son audience le 5 janvier. Dans la réponse qu'il leur fit, après qu'ils lui eurent exposé l'objet de leur mission, il ne leur dissimula pas qu'il était peu satisfait du pape, qui avait été si long à se résoudre dans une affaire de tant d'importance pour le bien de la religion ; il leur témoigna aussi son déplaisir de la lenteur qu'ils avaient apportée dans leur voyage(7). Il chargea néanmoins ses ministres de s'entendre avec eux sur la façon dont ils procéderaient à l'accomplissement de leur mandat. Les deux nonces partirent, à cet effet, pour l'Allemagne au printemps de 1549 (8).

Charles, au mois de février, se trouva assez bien pour solenniser l'anniversaire de sa naissance : il alla le 24, suivi de toute sa cour, à l'église de Saint-Dominique, où il entendit la messe, et, selon son usage, offrit cinquante pièces d'or, nombre égal à celui de ses années. De retour à son palais, il dîna en public (9). Mais cette amélioration ne se soutint pas, et au mois de mars la goutte l'attaqua de nouveau : elle se déclara d'abord à la tête, lui faisant endurer des douleurs atroces ; de la tête elle descendit au cou, puis aux genoux; ensuite elle remonta dans les bras et dans les épaules. Pendant tout le mois de mars il fit la diète du bois de china, qui était contre ce mal son remède habituel (10).

(1) Lettre du 3 février 1549. (Manuscrit cité, p. 153.)
(2) Robertson, t. II, p. 285.
(3) Ranke, *Histoire de la papauté*, trad. de Haiber, t. Ier, p. 285.
(4) Lettres de D. Diego Hurtado de Mendoza à Charles-Quint des 30 mai et 14 juillet 1548, dans *la Bibliothèque des princes Corsini*, pp. 201 et 205.
(5) De Thou, liv. VI, en fait connaître la substance.
(6) Lettres de Mendoza à Charles-Quint, des 27 août et 7 septembre, dans Döllinger, tome Ier, pp. 155 et 159.
(7) Journal de Vandenesse.
(8) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 383.
(9) Lettre de Marillac à Henri II, du 5 mars 1549. (Manuscrit cité, p. 169.)— Journal de Vandenesse.
(10) Lettres de Marillac au roi, des 21 et 30 mars 1549. (Manuscrit cité, pp. 185 et 188. — Journal de Vandenesse.)

Cependant le prince Philippe était parti de Valladolid, le 1er octobre, pour venir aux Pays-Bas; le 2 novembre il s'était embarqué à Barcelone sur la flotte d'Andrea Doria; il avait pris port à Gênes le 25. Traversant ensuite la Lombardie, le Tyrol, l'Allemagne, il était arrivé à Luxembourg le 17 mars 1549, et le 23 à Namur, où l'avaient reçu le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, le duc Adolphe de Holstein, frère du roi de Danemark, et l'évêque d'Arras, envoyés par l'empereur. A Wavre il avait trouvé la reine Marie, qui s'était portée à sa rencontre avec la duchesse de Lorraine et les principaux personnages de la cour. Il entra à Bruxelles le 1er avril, après avoir assisté à un spectacle magnifique qui lui fut donné dans une plaine à une demi-lieue de la ville : celui d'un simulacre de combat auquel prirent part deux troupes de gentilshommes appuyés chacune par cinquante arquebusiers à cheval et par un corps d'infanterie. Son entrée dans la capitale des Pays-Bas fut entourée d'un appareil digne de l'héritier présomptif de la première couronne du monde (1) : les magistrats en costume de velours et de satin cramoisi, accompagnés de douze à quize cents bourgeois, tous à cheval, le reçurent et le haranguèrent à l'entrée du faubourg de Louvain. Il avait à ses côtés le cardinal de Trente, qui avait été son conducteur en Allemagne, le marquis Albert de Brandebourg, le duc de Holstein, le prince de Piémont; à sa suite marchait une foule de grands seigneurs d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas. Les reines douairières de France et de Hongrie l'attendaient au palais; elles le conduisirent dans la chambre de l'empereur, qui éprouva, en le voyant, une joie extrême (2).

Le jour qui suivit cette entrée, mourut subitement à Bruxelles (3) Philippe de Croy, premier duc d'Arschot, qui était allé au-devant du prince jusqu'à Bruchsal en Souabe à la tête de douze cents chevaux des ordonnances. C'était une perte notable pour l'empereur, auquel le sire de Croy avait rendu de très-bons services dans les guerres contre la France ainsi que dans le gouvernement intérieur du pays, et notamment lors de la révolte des Gantois. Charles, quelque temps auparavant, avait perdu le meilleur de ses généraux belges, Maximilien d'Egmont, comte de Buren (4), et le principal de ses ministres aux Pays-Bas, Louis de Schore, président des conseils d'État et privé (5). Il remplaça le duc d'Arschot par le comte Charles de Lalaing dans le gouvernement du Hainaut, donna celui de la Frise et de l'Overyssel, que d'Egmont occupait, au comte d'Arenberg, Jean de Ligne, l'intime ami et le frère d'armes du défunt, et divisa les deux charges qui étaient réunies sur la tête de Louis de Schore, conférant à Viglius la présidence du conseil privé et celle du conseil d'État à Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, beau-frère de monsieur de Granvelle. Ce dernier était, depuis plusieurs années, son ambassadeur en France; il n'y était bien vu ni du roi ni du connétable de Montmorency : son remplacement fut particulièrement agréable à Henri II (6). Charles lui donna

(1) C'est ce qui résulte des détails donnés par les historiens de Bruxelles, MM. Henne et Wauters, t. Ier, p. 368. Tel n'était point le sentiment de l'ambassadeur Marillac : « Pour tout appareil, — écrit-il le 4 avril au connétable de Montmorency — « il trouva, devant chascune maison des » rues où il passa, une torche ardente fichée sur » ung posteau, avec quelques ceintures et chap- » peaux de lierre et autre verdure qui s'entresui- » voit de torche en torche. Davantage y avoit » quatre ou cinq tabernacles aux lieux princi- » paulx de la ville, faicts en forme d'arseaulx, » sur lesquelz se véoyent quelques peintures et » devises, comme d'ung aigle qui fouldroyoit le » monde, d'une victoire qui tenoit une croix en » une main et ung calice en l'aultre, en signifi- » cation de ce qui a esté restitué en la religion, » et quelques aultres semblables figures, sans » qu'on y veist aultre tapisserie par les rues, ny » à costé ny par-dessus. (Manuscrit cité p. 202.)

(2) Journal de Vandenesse. — *Histoire de Bruxelles. l. c.*

(3) De la gravelle et d'une rétention d'urine. Le jour même de sa mort il avait dîné en compagnie et fait bonne chère. (Lettre de Marillac à Henri II, du 4 avril 1549, dans le manuscrit cité, p. 192.)

(4) Mort à Bruxelles le 24 décembre 1548, et non le 23 septembre, comme dit M. Henne, t. VIII, p. 357. Marillac, dans des dépêches du 28 décembre au roi et au connétable, donne d'intéressants détails sur ses derniers moments.

(5) Schore mourut aussi en décembre 1548.

(6) Le connétable écrivit à Marillac : « Le roy » est bien aise de ce que l'on remplace l'ambas- » sadeur qui estoit près de luy, car il ne parle » jamais que de querelles particulières, et jamais » encores ne l'ay oy dire chose qui servist ni

pour successeur Simon Renard, bourguignon comme lui.

En appelant d'Espagne le prince Philippe, l'empereur n'avait pas eu en vue seulement de lui faire connaître une partie considérable des États sur lesquels il aurait à régner un jour ; deux autres objets, tous deux d'une grande importance, occupaient ses pensées : il désirait que son fils fût reçu et juré pour futur prince des Pays-Bas ; il voulait, afin qu'ils demeurassent toujours réunis sous le même sceptre, y établir une pragmatique déterminant qu'en matière de succession au trône la représentation y aurait lieu uniformément en ligne directe et en ligne collatérale. Il y avait des pays, comme la Flandre, l'Artois, le Hainaut, où les coutumes n'admettaient point cette représentation ; il pouvait en résulter que les dix-sept provinces vinssent à tomber en partage à des souverains différents. Pour ce double objet il fallait le consentement des mandataires de la nation. Charles, le 23 mai, le demanda aux états de Brabant, assemblés en sa présence et celle de la reine régente ; il fit, le même jour, la même demande aux députés des états de Flandre qu'il avait convoqués à Bruxelles (1). Les états des autres provinces successivement eurent à en délibérer à leur tour. Tous accédèrent, sans difficulté, aux propositions de l'empereur ; les états de Brabant se prêtèrent même, pour lui complaire, à plusieurs modifications à la joyeuse entrée (2). Charles avait cru devoir consulter, sur sa pragmatique, le grand conseil de Malines et le conseil de Brabant : ces deux cours de justice, les plus élevées des Pays-Bas, y applaudirent comme à une mesure inspirée par une haute prévoyance et dictée par l'intérêt manifeste du pays (3).

Ce fut par le Brabant, la première en rang des dix-sept provinces, que Philippe, au mois de juillet, commença la série de ses inaugurations. Après avoir été reçu à Louvain et à Bruxelles, il se rendit successivement dans la Flandre, la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, le Tournaisis, l'Artois, le Hainaut, d'où il revint à Bruxelles pour passer à Malines et à Anvers. Les villes qu'il visita s'efforcèrent à l'envi de solenniser sa réception ; mais Anvers les surpassa toutes par la magnificence que déployèrent le magistrat, les marchands étrangers et les bourgeois (4). La reine Marie lui donna aussi des fêtes splendides dans son palais de Binche, où il s'arrêta pendant huit jours avant d'aller se faire inaugurer à Mons (5). Charles-Quint, dont la bonne saison avait rétabli les forces, accompagnait son fils dans cette tournée. Il ne lui avait pas été difficile de s'apercevoir de l'impression fâcheuse qu'avaient produite sur la nation l'air froid et hautain du prince et le dédain qu'il affectait pour tout ce qui n'était pas espagnol : il voulut par sa présence donner de l'élan aux démonstrations populaires.

Ce voyage le fatigua beaucoup ; aussi, laissant son fils aller, en compagnie de la reine de Hongrie, accomplir son inauguration dans les provinces du Nord, il reprit le chemin de Bruxelles, pour s'y reposer et y faire la diète du bois de china (6). Il l'avait à peine commencée que la goutte l'attaqua aux deux mains et lui occasionna une fièvre et des faibles-

» approchast de vouloir maintenir ces princes en » amitié. » (Manuscrit cité, p. 151.)

(1) *Analectes historiques*, t. Ier, p. 261. — Archives des états de Brabant, *Rootboeck*, fol. 171.

(2) *Rootboeck*, l. c.

(3) *Analectes historiques*, t. Ier, pp. 265 et 267.

(4) Journal de Vandenesse. — Alex. Henne, t. VIII, pp. 377-385.

L'ambassadeur Marillac tenait à ce que sa cour eût une médiocre opinion de la manière dont le prince Philippe était reçu dans les Pays-Bas : il mande au connétable, de Bruges, le 25 juillet 1549 : « Je ne vous escriray rien par le menu de » ce qui se fait en ces entrées du prince, d'autant » qu'à la vérité il n'y a chose digne d'estre sceue. » Il n'est question que de torches qui sont fichées » par les rues sur des poteaux, ainsi que fut fait » à Bruxelles. A Gand il y eust davantaige des » jeunes filles, jusques à huit cent ou mille, qui » tenoient lesdictes torches. En ceste sorte se » font lesdictes entrées, sans autre triumphe ou » cérémonie. »

Il lui écrit d'Anvers le 16 septembre : « Le » prince d'Espagne fit son entrée à Anvers mer- » credi, 11 septembre, où la grande pluie qu'il » tomba troubla tout l'appareil que les nations » et habitants de la ville avoient fait : de sorte » qu'il n'y eut chose qui mérite d'être rapportée, » si ce n'est les théâtres et arceaux que les na- » tions avoient construits, qui estoient excellens » et de grands frais. » (Manuscrit 8626 de la Bibliothèque nationale à Paris, pp. 100 et 145.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Lettre de Marillac à Henri II, du 22 septembre 1549. (Manuscrit 8626, p. 148.)

ses telles qu'on fut sur le point d'envoyer un courrier au prince pour le faire revenir (1). Il en souffrit jusqu'au commencement du mois d'octobre. Le 4 novembre il assembla les états généraux; Philippe et la reine régente, de retour de leur visite aux provinces septentrionales, étaient à ses côtés. Après avoir rappelé les deux propositions qu'il avait soumises, quelques mois auparavant, à chacun des corps d'états en particulier et que tous avaient sanctionnées, il remercia cordialement les représentants de la nation de l'accueil que lui et son fils avaient reçu dans toutes les provinces où ils étaient allés, et de celui qu'elles avaient fait aux reines douairières de France et de Hongrie. Il annonça que l'œuvre de la pacification de l'Allemagne, si heureusement commencée les années précédentes, l'obligeait à retourner en ce pays; que la reine Marie, cédant à sa prière, voulait bien ne pas insister pour le moment sur la demande, qu'elle lui faisait depuis plusieurs années, d'être déchargée du gouvernement des Pays-Bas. Il ne négligea point la recommandation, qu'il avait l'habitude de leur faire, de vivre en bonne concorde pendant son absence; il y ajouta celle de soutenir la vraie et ancienne religion catholique, en repoussant toutes les nouvelles opinions erronées (2). Le même jour il promulgua la pragmatique sanction à laquelle les états avaient donné leur assentiment (3). Le 5 novembre il appela les députés des différentes provinces a part, et les entretint de la nécessité d'équiper un certain nombre de navires de guerre pour la garde et la défense du littoral des Pays-Bas, leur proposant d'en couvrir la dépense au moyen d'un impôt à établir sur l'importation des vins (4).

Une grande nouvelle, celle de la mort du pape (5), lui parvint quelques jours après. Il n'avait pas à regretter le pontife défunt : dans les dernières années de sa vie, Paul III s'était montré l'adversaire déclaré de sa politique en Italie et en Allemagne; il avait tout fait pour susciter contre lui les Vénitiens et le roi de France. L'élection d'un nouveau pape fut longue; le conclave était divisé en plusieurs partis. Charles penchait pour le cardinal Polus (6). Ce fut le cardinal Giovanni Maria del Monte qui l'emporta, grâce surtout aux suffrages des cardinaux français qui, par ordre de Henri II, étaient tous accourus à Rome (7). Del Monte avait été précepteur du neveu de Paul III; il avait été fait cardinal par celui-ci; il avait eu à se plaindre de l'empereur, qui lui avait refusé l'évêché de Pavie; dans le consistoire et hors du consistoire on l'avait entendu plus d'une fois s'exprimer d'une manière défavorable à ce monarque; il avait eu la confiance particulière du pape qui venait de mourir; il avait été son légat au concile de Trente; il était un de ceux qui avaient le plus contribué à la translation et au maintien de ce concile à Bologne. Tout cela avait persuadé la cour de France que, si le cardinal del Monte était élevé au siége pontifical, il continuerait la politique de son prédécesseur (8).

Aussi la surprise et le mécontentement y furent extrêmes (9), lorsqu'on sut qu'aussitôt après son élection, Jules III (c'était le nom qu'avait pris le nouveau pontife) avait envoyé don Pedro de Tolède à l'empereur, pour l'assurer de ses sentiments d'amitié, lui témoigner le désir que leurs relations fussent fondées sur une confiance mutuelle, et lui faire l'offre de rétablir le concile à Trente,

(1) Lettres de Marillac au roi, des 29 septembre et 6 octobre. (Manuscrit cité, pp. 151 et 158)

(2) Alex. Henne, t. VIII, p. 385.

(3) *Placards de Brabant*, t. IV, p. 429. — Afin d'entourer cet important statut de plus de solennité encore, Charles en reclama la confirmation de son frère Ferdinand comme roi des Romains. Ferdinand la donna par des lettres datées du 14 décembre 1550, à Augsbourg, lesquelles sont insérées aussi aux *Placards de Brabant*, t. IV, p. 431.

(4) Archives du royaume : registre des propositions faites aux états généraux de 1535 à 1563, fol. 274.

(5) Paul III était mort le 10 novembre.

(6) Ses sentiments à cet égard sont exprimés dans une lettre qu'il écrivit à Simon Renard, son ambassadeur en France, le 15 février 1550. (Manuscrits de Wynants.)

(7) Correspondance de l'ambassadeur Renard avec l'empereur. (*Ibid*)

(8) Lettre de Simon Renard à l'empereur, du 21 février 1550. (Manuscrits de Wynants.)

(9) Lettre du même du 28 mars.

comme la chose à laquelle il savait que Charles attachait le plus de prix. Don Pedro de Tolède arriva à Bruxelles le 1er mars; la veille, l'empereur avait fait partir pour Rome le grand commandeur d'Alcantara don Luis d'Avila y Zúñiga, avec la mission de présenter ses félicitations au saint-père et de lui baiser les pieds en son nom (1). Il avait différé jusque-là de convoquer la diète de l'Empire, voulant voir auparavant quelle serait l'issue du conclave, et de quelles intentions le successeur de Paul III se montrerait animé (2) : le 13 mars il fit expédier les lettres de convocation aux électeurs, aux princes et aux états de la Germanie; Augsbourg y était désigné pour être cette fois encore le siége de la diète, et l'ouverture en était fixée au 25 juin (3).

Charles s'était proposé de partir pour l'Allemagne à la fin d'avril ou au commencement du mois suivant (4) : il fut retenu à Bruxelles jusqu'au dernier jour de mai. Dans cet intervalle il promulgua plusieurs ordonnances qui méritent que nous en disions quelques mots ici. Malgré la rigueur des édits qu'il avait fait publier pour empêcher que les nouvelles doctrines religieuses ne se propageassent aux Pays-Bas, elles continuaient d'y avoir un grand nombre de prosélytes : voulant *exterminer le fonds et racine de cette peste*, il renouvela ces édits, en les rendant plus rigoureux encore, et, à cette occasion, il sanctionna un catalogue, qu'à sa demande l'université de Louvain avait dressé, des livres réprouvés et de ceux que les maîtres d'école pouvaient mettre dans les mains de leurs élèves (5). Il décréta aussi une nouvelle instruction pour les inquisiteurs de la foi, sans cependant modifier, en des points essentiels, celle de 1546 (6). Dans le cours de son règne, il avait été fait plusieurs règlements pour mettre des bornes au luxe excessif qui s'était introduit dans les habillements des différentes classes de la population; ils n'étaient guère observés, et le luxe, au lieu de diminuer, ne faisait que s'accroître : afin de remédier à ce désordre, il défendit l'usage de draps, de toiles et de brocards d'or et d'argent, même aux barons, comtes, marquis, princes et ducs; à ceux-ci, aux chevaliers de la Toison d'or et aux principaux officiers de la cour il permit de porter des robes, manteaux, sayes et cottes de damas et de velours cramoisi, mais il l'interdit à tous autres; il réserva les robes de velours, de satin ou de damas non cramoisi pour les conseillers du conseil privé, du grand conseil, des cours provinciales de justice, les gens des finances et des chambres des comptes, les receveurs généraux, les baillis, drossards, écoutètes, mayeurs, prévôts; il ne voulut plus que les gentilshommes donnassent à leurs laquais des livrées de soie, ni que des sayes ou pourpoints de soie fussent portés par des artisans et des paysans (7). On ne risquerait guère de se tromper en disant que ces dispositions ne furent pas mieux gardées que les précédentes (8). Une autre ordonnance impériale révoqua la permission que le gouvernement des Pays-Bas avait donnée, en 1537, aux nouveaux chrétiens ou juifs convertis de Portugal de s'établir dans ces provinces, en enjoignant à tous ceux qui, depuis six ans, y étaient venus pour fuir l'inquisition portugaise, de s'en retirer dans le délai d'un mois avec leurs familles, à peine de confiscation de corps et de biens : les motifs de cette mesure furent que, bien qu'ils feignissent d'être chrétiens, la plupart de ceux qui étaient venus de Portugal « étaient juifs et marans (marranes), et

(1) Journal de Vandenesse.
(2) Lettre de Charles à Ferdinand, du 16 mars 1550, dans Lanz, t. III, p. 1.
(3) Journal de Vandenesse.
(4) Lettre citée du 16 mars.
(5) Ordonnance du 29 avril 1550. (Archives du royaume, reg. no 57 de la chambre des comptes, fol. 55 vo.)
(6) *Placards de Brabant*, t. Ier, p. 41.
(7) Ordonnance du 22 mai 1550. (Archives du royaume, reg. *Ordonnances et placards*, 1545-1550, fol. 180.)

(8) Nous en avons un témoignage dans la relation faite au sénat de Venise, en 1557, par Frederico Badoero, qui avait résidé plusieurs années aux Pays-Bas comme ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint et de Philippe II : « Les Belges, dit ce diplomate, s'habillent beaucoup plus richement qu'aucun autre peuple de » delà les monts : *Vestono di gran lunga più riccamente di qualsivoglia popolo oltramontano.* » (*Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, p. 81.)

« les autres retombaient avec le temps en « judaïsme, tenant et observant en leurs « maisons et demeures le sabbat et autres cérémonies judaïques si sécrètement qu'on ne le savait bonnement « vérifier, quelque soupçon qu'on en « eût, » et qu'on avait trouvé par expérience « que plusieurs d'entre eux, qu'on « estimait bons chrétiens, après avoir « longuement résidé aux Pays-Bas et « accumulé or, argent, bagues et autres « biens, étaient passés à Salonique et en « d'autres lieux de la chrétienté, où « ils vivaient publiquement comme « juifs (1). »

Le 31 mai Charles, ayant fait ses adieux à ses sœurs, monta à cheval avec le prince Philippe, et prit le chemin de l'Allemagne; les compagnies d'ordonnances des comtes d'Egmont et d'Arenberg formaient son escorte; elles devaient le suivre jusqu'à Augsbourg. Il laissait aux Pays-Bas le landgrave de Hesse, sous la garde d'un capitaine espagnol, mais il emmenait son autre prisonnier, le duc Jean-Frédéric. Vandenesse rapporte que « sur le Marché il se tourna vers le peuple et prit congé d'icelui, ce qui ne « fut sans grand regret et lamentation dudit peuple. » A Tongres Charles trouva le prince évêque de Liége, qui y était venu pour lui faire la révérence. A Cologne l'archevêque électeur se porta à sa rencontre. En ce dernier endroit, le 14 juin, il s'embarqua sur le Rhin, qu'il remonta jusqu'à Mayence : l'archevêque l'y attendait et le complimenta, comme celui de Trèves l'avait fait à son passage à Coblence. A Spire il reçut la visite d'un autre électeur, le comte palatin Frédéric (2). Arrivé à Ulm le 2 juillet, il se détourna de sa route pour faire voir et expliquer à son fils les positions que, dans la campagne de 1547, son armée avait occupées à Gingen, à Nördlingen et à Donauwerth. Il entra, le 10, dans Augsbourg, où le roi Ferdinand l'avait devancé. M. de Granvelle et l'évêque d'Arras s'y trouvaient aussi depuis plusieurs jours (3). La veille de son entrée avait eu lieu celle du duc Jean-Frédéric : ce prince, à qui sa corpulence ne permettait guère de voyager autrement, était en un chariot, entouré d'une garde d'infanterie et de cavalerie espagnole; il avait l'air si riant qu'on l'eût pris pour un triomphateur plutôt que pour un prisonnier; tous les habitants le saluaient avec respect (4). Quatre enseignes d'infanterie allemande avaient été réunies à Augsbourg, pour en former la garnison pendant le séjour de l'empereur (5).

Lorsque, deux années auparavant, Charles quittait l'Allemagne, l'intérim

(1) Ordonnance du 30 mai 1550 (*Reg. Ordonnances et placards*, 1545-1550. fol. 174.) Les dispositions contenues dans cette ordonnance avaient fait déjà la matière d'un édit du 17 juillet 1549; mais celui-ci n'avait été publié qu'en Brabant, en Flandre et en Zélande : l'ordonnance de 1550 le fut dans toutes les autres provinces

Dès le 2 juin 1547, la reine Marie écrivait à l'empereur qu'il arrivait journellement à Anvers un grand nombre de nouveaux chrétiens, venant de Portugal, lesquels petit à petit se retiraient en divers quartiers.

Elle lui mandait le 17 juillet suivant : « Quant » aux nouveaulx crestiens qui viennent journellement de Portugal en Anvers, ilz passent continuellement dudict Anvers en France, et dèz là, » comme l'on dit, vers Ferrare, sans que l'on sçait » riens alléguer contre eulx, en tant qu'ilz se » disent bons crestiens et sçaivent généralement » respondre de la foy crestienne, combien que la » présomption soit grande qu'ilz ne se retirent » dudict Portugal en si grant nombre sans estre » grandement suspectz..... Ceulx d'Anvers se » sont doluz du grant nombre qui y arrive; et » quant je leur ay demandé advis pour y pourveoir, ilz désiroient qu'on leur eust accordé » certain lieu vague où ilz ont ragrandy la ville, » pour illec édifier et pour y demeurer, en portant une marque, comme font les juifz en Allemagne : ce que je ne trouvay raisonnable, car, » s'ilz sont juifz, Vostre Majesté ne les vouldroit » tollérer en voz pays, mesmes les avoit fait retirer de Gheldres, et s'ilz estoient crestiens, on » leur feroit tort faire porter marque. Monseigneur, il y a grande présomption contre eulx » qui sont vrais juifz, que petit à petit se retirent » vers la Salonnicque, ores que on ne les sçait » convaincre; et pour y parvenir, ne vois aultre » remède que entièrement leur deffendre la hantise de voz pays. Mais, en ce faisant, est à » craindre que la négociation de voz pays diminuera, en tant que aulcuns d'eux font grant » train de marchandise. V. M. me pourra commander son bon plaisir..... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Journal de Vandenesse.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du .. juillet 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) « ..... Si dimostrò si allegre nella faccia, che pareva venir più presto trionfante che priggione, et tanto più quanto che tutti i Tedeschi di questa città lo salutavano con riverentia. ...(Lettre écrite, les 10 et 11 juillet 1550, au doge de Venise par les ambassadeurs Domenico Morosini et Frederico Badoer : Biblioth. impér. à Vienne, manuscrit Brera, I, 152, fol. 6 v°.)

(5) *Ibid.*

avait été accepté par la plupart des villes impériales (1); seules, Constance, Strasbourg, Brême, Magdebourg refusaient de s'y soumettre. Depuis, Constance avait été réduite par la force; Strasbourg était entré en composition avec son évêque : mais Brême et Magdebourg persistaient dans leur refus malgré les injonctions et les édits de l'empereur. Il s'agissait d'obtenir des états le moyen de contraindre ces villes rebelles; il y avait aussi des mesures à prendre à l'égard de quelques-unes de celles qui, ayant adhéré à l'intérim par crainte plus que volontairement, ne l'observaient pas dans tous ses points (2). C'était là, avec la question du concile, les objets principaux dont Charles avait à entretenir la prochaine diète : mais il y en avait un autre encore qui le ramenait dans la Germanie et auquel il attachait une importance capitale.

En 1548 l'empereur, le roi des Romains et la reine Marie se trouvant réunis à Augsbourg, Ferdinand avait mis en avant la question de la succession éventuelle à l'Empire et parlé pour son fils aîné l'archiduc Maximilien, en faisant entendre qu'à l'élection de l'archiduc pourrait être rattachée la nomination du prince Philippe comme vicaire de l'Empire en Italie. Charles, avant de se prononcer là-dessus, avait voulu avoir l'avis de son fils; il avait donné l'ordre à M. de Granvelle d'en écrire au duc d'Albe, qui depuis peu était reparti pour l'Espagne. Dans sa réponse, le prince exprima le vœu que la question qui venait d'être soulevée fût remise à un autre temps, vu l'état des affaires publiques en Allemagne et surtout en Italie, où le pape et le roi de France suscitaient à son père toute sorte de traverses : si, en de telles conjonctures, les princes et les républiques de la Péninsule apprenaient que l'expectative de l'Empire eût été assurée à l'archiduc, il pourrait arriver que la crainte qu'ils avaient eue jusque-là de l'empereur vînt à se perdre, et qu'ils cherchassent quelque occasion d'entreprendre sur ses possessions. Philippe, du reste, protestait de son respect pour le roi son oncle et de l'affection qu'il portait à l'archiduc, dont il appréciait le rare mérite et les belles qualités; il assurait, et il avait à cœur qu'on le sût, qu'il désirait le bien et l'agrandissement de son cousin comme le sien propre (3). L'empereur trouva fondées les observations de son fils; il engagea le roi des Romains à ne plus parler d'une question qui pourrait engendrer de la haine entre les princes de leur famille et qui rencontrerait de grands obstacles si l'on voulait y donner suite (4). Ferdinand n'insista point (5).

Soit qu'en répondant à l'empereur, Philippe n'eût pas découvert le fond de son âme, soit que la réflexion eût fait naître en lui des pensées ambitieuses qu'il n'avait pas conçues dans le premier moment, on le vit, peu de temps après, manifester la prétention, non pas seulement de réclamer pour lui-même la succession qui semblait dévolue à son cousin, mais de succéder directement à son père sur le trône impérial. Le bruit s'en répandit du moins en Espagne et au dehors; on allait jusqu'à dire que le roi Ferdinand consentirait à se démettre, en faveur du prince, de la dignité de roi des Romains, et la conclusion de cet arrangement était regardée comme l'objet principal du voyage que Philippe allait faire aux Pays-Bas (6).

Ces bruits ne tardèrent pas à de-

(1) Voir la lettre de Charles au prince Philippe, du 8 juillet 1548, dans Maurenbrecher, p. 64*.

(2) Dans une dépêche du 27 juillet 1550, les ambassadeurs vénitiens Morosini et Badoer rapportent que l'*intérim* n'est observé dans presque aucune des villes où les opinions des luthériens prévalent; qu'à Augsbourg même, les jours de fête, on prêche selon les doctrines de Luther, et dans trois églises seulement à la catholique. (Registre cité, fol. 12 v°.)

S'il en était ainsi à Augsbourg, où Charles-Quint se trouvait avec sa cour, que devait-il en être dans les autres villes?

(3) Lettre du duc d'Albe à Granvelle, du . avril 1548. (Arch. du royaume.)

(4) Lettre de Ferdinand à la reine Marie, du 15 juillet 1550, dans Bucholtz, *Geschichte der Regierung Ferdinand des Ersten*, t. IX, p. 731.

(5) « Le roy a très-bien prins la responce du » prince, et voluntairement s'est accordé de dif» férer la chose : dont l'empereur ha heu bien » grant contentement. Et je tiens que ce soit le » meilleur pour tous respectz .. (Lettre de Granvelle à la reine Marie du 7 mai 1548, aux Archives du royaume.)

(6) Ces propos se tenaient à la cour de France, ainsi que nous le voyons dans une lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris à Charles-Quint du 29 juillet 1548. (Manuscrits de Wynants.)

venir publics en Europe. Ferdinand s'en émut; il écrivit à la reine Marie qu'il ne pouvait croire que de tels desseins eussent passé par la tête de l'empereur, « car il le tenait si bon seigneur, frère et « même vrai père, qu'il était assuré qu'il « ne voudrait faire ni penser chose qui « si grièvement tournât à sa honte et des- « réputation. » Il la priait de démentir les rumeurs qui en couraient et qui étaient de nature à causer un grand scandale et de l'émotion entre beaucoup de gens; si elles venaient à s'accréditer, disait-il, « elles engendreraient choses qui ne se- « raient pas bonnes, et principalement de « la défiance entre les affaires de S. M. « et les miennes » (1). Marie lui répondit que les rumeurs dont il parlait n'avaient aucun fondement; qu'elle ne voyait nulle apparence que, du vivant de l'empereur et de lui, il se fît quelque innovation : « Quant à l'assurance après « vos décès, — ajoutait-elle — tiens « pour certain que S. M. ne se résoudra « que avec vous (2). » Ces assurances tranquillisèrent Ferdinand. « Je vous « crois, — répliqua-t-il à sa sœur — « comme est raison, plus que aux bruits « de autrui... Je n'ai jamais eu rien du- « bité de S. M. ni eu suspition quelcon- « que d'icelle, comme ne l'aurai jamais : « car je sais qu'il m'est si bon seigneur « et frère qu'il ne fera jamais chose qui « vînt à mon préjudice en façon quelcon- « que » (3).

A quelque temps de là, Charles envoya au roi des Romains le seigneur de Chantonay, l'un des fils de M. de Granvelle, pour régler avec lui différents points concernant son retour en Allemagne qu'il croyait prochain alors; Marie, à cette occasion, écrivit au roi : « Hors de la charge « de Chantonay vous pourrez connaître « que l'intention de Sa Majesté quant à « l'affaire dont vous m'avez écrit est con- « forme à ce que je vous ai répondu, et « je vous assure que je n'ai jamais connu « autre chose » (4). Ferdinand n'en jugea pas moins à propos, en renvoyant Chantonay, de supplier l'empereur de ne point permettre qu'on traitât ou proposât quelque chose qui fût à son préjudice et contre son honneur et sa réputation, car il n'en pourrait résulter que de l'aigreur, et lui ne viendrait pas vers son frère, ou, quand il y serait, il s'en irait (5). Il insista là-dessus dans plusieurs autres lettres à la reine. Quand il connut la convocation de la diète, il lui annonça qu'il s'y trouverait, « ne doutant « pas que l'empereur, en toutes les affai- « res qu'ils auraient à traiter ensemble, « aurait l'égard vers lui et les siens qu'il « avait mérité, et sous l'espoir qu'il met- « trait à part et laisserait reposer l'affaire « dont il avait été parlé, comme affaire « qui, si l'on voulait la renouveler, « pourrait engendrer plus de mal que de « bien » (6).

Si Philippe s'était en effet flatté de l'espoir que son oncle pourrait être amené à lui céder la dignité de roi des Romains, le langage de Ferdinand dut le convaincre qu'il s'était abusé : aussi ne s'agit-il plus dès lors, entre l'empereur, le prince et la reine Marie, que d'assurer au prince la succession à l'Empire après la mort de Ferdinand, et Marie se chargea de faire au roi des ouvertures en ce sens. Dans la lettre qu'elle lui écrivit (7), elle s'attacha à le convaincre qu'un tel arrangement serait conforme à l'intérêt de toute leur maison; que lui et l'archiduc Maximilien ne devaient pas y mettre obstacle, mais au contraire y adhérer sans réserve; que, lorsque le prince parviendrait à la dignité impériale, l'archiduc commanderait en Allemagne bien plus que lui, qui n'y pourrait guère résider. Elle fit entrevoir à Ferdinand, comme la conséquence de cette combinaison, le mariage du prince avec une des archiduchesses. Elle lui insinua qu'en donnant la priorité au prince sur l'archiduc pour la succession à l'Em-

(1) Lettre datée de Prague le 29 mars 1549, dans Bucholtz, t. IX, p. 726.

(2) Cette réponse est dans Bucholtz, p. 728. Sa date, qu'il ne donne pas, est du 18 avril 1549.

(3) Lettre écrite de Prague le 1er mai 1549. (Arch. imp. à Vienne)

(4) Lettre du 15 juillet 1549. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Lettre de Ferdinand à Marie du 27 août 1549 (Arch. impér. à Vienne.)

(6) Lettre du 29 mars 1550, dans Bucholtz, p. 730.

(7) Le 1er mai 1550.

pire, il satisferait à son obligation de rendre à l'empereur le bien que son frère lui avait fait, quand il l'avait préféré lui-même à son fils propre. Elle lui marquait d'ailleurs que, si le prince était « très-enclin de aspirer à s'assurer de l'Empire après lui, » l'empereur « y trouvait « plus de *pro et contra*, et ne voulait « s'en résoudre qu'après qu'ils auraient « conféré ensemble » (1). Ferdinand se borna à répondre à la reine que l'affaire dont elle venait de l'entretenir était « si « grande et de tel poids et importance « qu'elle lui semblait requérir bonne dé- « libération » (2).

Charles, quoi qu'en dît la reine de Hongrie, désirait tout aussi ardemment que son fils de le voir assuré de parvenir à la dignité impériale (3); sa faiblesse pour ce fils était extrême; lui laisser de vastes États et une puissance que n'égalât celle d'aucun des monarques de l'Europe était sa préoccupation constante. Il répugnait toutefois à Charles d'être le premier à entretenir le roi des Romains d'un sujet qui devait lui être si désagréable; il aurait voulu que Ferdinand prît l'initiative. Par son ordre, l'évêque d'Arras, à peine arrivé à Augsbourg, alla voir le roi sous prétexte de lui rendre compte de ce qui s'était passé pendant le voyage de l'empereur, mais en réalité pour lui donner occasion de parler de l'affaire sur laquelle la reine Marie lui avait écrit. Ferdinand ne se laissa point prendre à ce manége (4).

Charles se flatta de réussir mieux en lui faisant communiquer une série de questions qui roulaient sur les moyens d'apporter remède à la confusion dans laquelle se trouvaient les affaires de l'Allemagne, soit qu'on employât la voie des négociations, soit qu'on recourût à la force, et, dans ce dernier cas, sur la difficulté qu'il y aurait à se procurer de l'argent pour subvenir à la dépense; une des questions était de savoir comment, après le décès de l'empereur, ou lui étant absent de la Germanie pendant plusieurs années, la masse des affaires pourrait s'y soutenir. Cette forme d'interrogation était celle dont Charles-Quint avait coutume d'user en des occasions semblables. Les questions furent lues trois fois au roi des Romains, afin qu'il en dît son avis, la dernière fois en présence de l'empereur. Ferdinand parut y attacher une médiocre importance (5). Tout ce qu'on put tirer de lui fut « qu'il n'était en son pouvoir de « fournir chose, quelle qu'elle fût (6). « Voyant qu'il n'y avait pas moyen de le faire sortir de sa réserve, on chercha à le persuader que la communication qu'on lui avait faite n'était à autre fin que de voir ce qu'on aurait à proposer à la diète, et l'empereur chargea l'évêque d'Arras de lui déclarer que, si les états de l'Empire, comme c'était vraisemblable, n'accordaient une grosse aide, il faudrait renoncer à se servir de la force en se contentant d'avoir recours aux négociations (7). La reine Marie avait offert de venir à Augsbourg, si on le jugeait nécessaire, pour moyenner une transaction entre les deux branches de la maison impériale. Charles accepta cette offre, et Philippe pria avec instance sa tante d'y donner suite (8). De son côté, Ferdinand se félicitait de ce qu'on ne lui avait pas parlé de l'affaire qui était pour lui le sujet des plus vives inquiétudes; dans sa correspondance avec la reine, il exprimait l'espoir qu'on laisserait tomber un projet dont l'exécution lui paraissait impossible, et qu'on ne

(1) Bucholtz, t. IX, p. 495.

(2) Lettre du 1er mai 1550, écrite de Vienne. (Arch. impér. à Vienne.)

(3) Granvelle écrivait, le 22 juillet, à la reine Marie : « Nos deux maistres, et le père et le filz, » sont fort ardens en ceste négociation, et la » mènent toutesfois doulcement pour ce com- » mencement; mais Sa Majesté impériale m'a dit » que, si le roy n'y marche de bon pied pour se- » conder son désir, qu'il parlera à luy de sorte » qu'il luy fera clèrement et naïfvement enten- » dre la faulte qu'il feroit en cecy... (Arch. imp. à Vienne.)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 8 juillet 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 22 juillet 1550. (Arch. imp. à Vienne.) L'évêque disait à la reine que l'attitude du roi étonnait l'empereur; il ajoutait : « Et semble que » ce soit un tout autre homme que du passé. »

(6) Autre lettre de l'évêque du 22 juillet. (Arch. impér. à Vienne).

(7) Lettre citée à la note précédente.

(8) Lettres des 22, 28 juillet et 16 août 1550, aux Archives impériales, à Vienne.

pourrait proposer sans faire naître beaucoup de défiances et d'aigreurs (1).

Le 26 juillet Charles fit, à la maison de la ville, l'ouverture de la diète. Cette assemblée était bien différente de celle qui, la dernière fois, avait été réunie dans le même lieu. Des sept électeurs, ceux de Mayence et de Tréves étaient les seuls qui y fussent présents; le comte palatin, dans son entrevue avec l'empereur à Spire, s'était excusé d'y comparaître sur son grand âge (2); le duc Maurice et le marquis de Brandebourg avaient prévenu le roi des Romains, dès le mois d'avril, qu'ils n'y viendraient pas, si le landgrave n'était mis en liberté (3). La plupart des princes ecclésiastiques et séculiers y manquaient aussi, et parmi les commis des absents et les députés des villes impériales, beaucoup étaient allés chez eux d'après le bruit répandu que la diète s'ouvrirait seulement vers le milieu du mois d'août ou même dans les premiers jours de septembre (4). La séance commença par une allocution du cardinal d'Augsbourg. Le secrétaire de l'Empire donna ensuite lecture de la proposition. L'affaire de la religion en était le point essentiel : l'empereur faisait connaître que, conformément au vœu des états, il n'avait cessé de solliciter à Rome la continuation du concile à Trente, qu'il l'avait obtenue du nouveau pape, et qu'il attendait d'heure en heure un nonce apostolique avec lequel cet important objet serait réglé. Il se plaignait que l'intérim et la réforme de l'Eglise ne fussent pas observés, même par beaucoup de ceux qui les avaient reçus. Il réclamait des mesures énergiques contre les villes qui se montraient obstinées dans leur rébellion aux ordonnances et à l'autorité de l'empereur et de l'Empire. Il parlait de ce qu'il avait fait, en conformité du recez de la dernière diète, pour l'organisation de la chambre impériale et la restitution des biens ecclésiastiques usurpés. Les autres points de la proposition concernaient les monnaies, la répartition des contributions de l'Empire et l'observation des lois politiques que les états avaient votées. Le secrétaire ayant fini sa lecture, il fut annoncé à l'assemblée que l'empereur nommait président de la diète l'archevêque de Mayence. Trois jours après, Charles, avec le roi son frère et le prince Philippe, partit pour la Bavière, afin de s'y livrer au plaisir de la chasse. Il revint à Augsbourg le 8 août (5).

Pendant qu'il était en Bavière, Sebastiano Pighino, archevêque de Siponte, choisi par Jules III pour son nonce à la cour impériale en remplacement de l'évêque de Fano, était arrivé à Augsbourg (6); Charles lui donna audience le 11 août (9). Le nonce, suivant ses instructions (8), l'assura de l'intention du saint-père de faire office de bon pasteur en convoquant le concile à Trente, et de marcher d'accord avec lui, afin que le concile produisît le fruit qu'on devait s'en promettre pour la conservation et l'exaltation de la foi, la confusion des hérétiques, l'avantage de l'empereur et de ses États, sans que l'autorité du saint-siége en reçût d'atteinte : mais il le pria de considérer les égards qu'il fallait avoir pour le roi de France, si l'on voulait qu'il envoyât au concile les prélats de son royaume, sans la présence desquels cette assemblée aurait peu de réputation; la pauvreté des évêques italiens, qui ne leur permettait pas de séjourner longtemps à Trente, et

(1) Il écrivait à la reine le 19 juillet : « Je espère que l'on passera sans traiter : que, à mon » advis, seroit le milleur pour beaucoup de respectz; et, entre les aultres, n'est le moindre, » que tiens que sera impossible de obtenir; et à » le proposer, pourroit, en beaucop de lieulx et » de beaucop de sortes, engendrer aigreurs et » deffidances, que de ma part ne vérois volontiers; et tiens que, sy l'on le propose, que trouverés que vous ay escript vérité, et qu'il eust » esté mieux que on ne le eust jamais proposé. »

Dans une autre lettre, datée du 15 août, il lui répétait qu'il n'y avait apparence que le projet conçu à Bruxelles pût se réaliser : « Et en le pratiquant, — ajoutait-il — s'ensuiveroit la haine de » nos personnes et maisons, et à la fin ne obtiendrions riens... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer du 8 juillet 1550. (Registre cité, fol. 4 v°.)

(3) Manuscrits de Wynants.

(4) Lettre de Marillac à Henri II du 29 juillet 1550. (Bibl. nat. à Paris, ms. Saint-Germain 89, fol. 21 v°.)

(5) Journal de Vandenesse.

(6) Le 1er août.

(7) Journal de Vandenesse.

(8) Elles sont dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 423.

l'impossibilité où se trouvait le saint-siége de les secourir; par conséquent la nécessité de bien calculer le moment où l'on donnerait principe au concile et de bien régler la façon dont on y procéderait afin qu'une heure ne fût pas consumée en vain; il en déduisit l'opportunité d'obtenir de nouveau des états de la Germanie, des protestants aussi bien que des catholiques, l'engagement de se soumettre aux décrets du concile. Il appela ensuite l'attention de l'empereur sur l'importance de déclarer que les décisions prises antérieurement à Trente sur les matières de la foi ne pourraient plus être mises en débat; enfin il réclama son assistance pour que, dans le concile et hors du concile, l'autorité que le pape tenait immédiatement de Dieu fût respectée de tous. Cette communication fut très-bien prise par Charles, qui témoigna au nonce sa satisfaction des dispositions où était le souverain pontife (1); seulement il lui fit observer que le moment n'était pas propice pour déclarer qu'on ne remettrait pas en question ce qui avait déjà été décidé à Trente, et que cela serait plus à propos lorsque le concile serait réuni. Quant à l'autorité du pape et du saint-siége, il l'assura qu'il en serait le protecteur à l'avenir, comme il l'avait été par le passé (2).

Les états de l'Empire, ayant délibéré sur la proposition du 26 juillet, présentèrent leur réponse au roi des Romains (l'empereur étant indisposé) le 19 août (3). Ils consentaient à soumettre les différends sur la religion au concile universel, comme y avait consenti la diète précédente. Ils demandaient, relativement à ceux qui, ayant accepté l'intérim, ne l'observaient pas, qu'on s'enquît des raisons qu'ils avaient de s'en excuser, et qu'on les entendît ensuite. Ils offraient de s'employer auprès des villes réfractaires, pour les amener à une amiable composition. Au grand étonnement de la diète et du public, les commis de l'électeur Maurice ne votèrent pas la première résolution, mais ils protestèrent qu'ils voulaient un concile où le pape n'eût la présidence ni en personne ni par ses légats. Cette conduite de Maurice fut attribuée à son désir de gagner les cœurs des peuples luthériens, et surtout des Saxons ses sujets, qui ne l'aimaient guère et le haïssaient même (4). Charles ne s'en émut point (5), ayant, comme nous l'avons dit, l'engagement écrit de Maurice de se soumettre aux décisions du concile.

Depuis plusieurs années, la santé de M. de Granvelle allait en dépérissant d'une manière sensible. Dans l'été de 1549 il avait quitté la cour pour aller au comté de Bourgogne; il espérait que l'air natal contribuerait à le rétablir (6). Quoique souffrant encore, il était venu à Augsbourg, où l'empereur jugeait sa présence nécessaire, surtout pour l'affaire de la succession à l'Empire (7); il y était arrivé accablé de fatigue. C'était d'hydropisie qu'il était atteint, et ce voyage avait augmenté son mal (8). Vers le milieu d'août on n'avait plus d'espoir de le conserver; il rendit le dernier soupir le 27 de ce mois dans sa soixante-sixième année (9). Charles-Quint faisait en lui une perte considérable. Granvelle, selon

(1) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer, du 15 août 1550. (Registre cité, fol. 21.)

(2) Le P. Barre, t. VIII, p. 818.

(3) Dépêche des ambassadeurs Morosini et Badoer du 21 août 1550. (Reg. cité, fol. 23 vo.) — Journal de Vandenesse.

(4) « Ogn' uno qui si meraviglia che l'elettor Mauritio habbi havuto animo di contravenir al desiderio di Sua Maestà Cesarea, mostrandosi molto inclinato a lei; et discorrendosi sopra la causa, non si sa trovar altro, salvo che con questo mezzo s'habbi voluto acquistar li animi di populi lutherani, et massime di quelli di Sassonia suoi sudditi, chi non li sono troppo affittionati, anzi l'odiano... » (Dépêche citée à la note précédente.)

(5) Il répondit au nonce Pighino, qui lui en parlait, que cela n'importait pas, et qu'il espérait que l'électeur reviendrait là-dessus. (Dépêche de Morosini et Badoer du 16 septembre, dans le registre cité, fol. 32 vo.)

(6) *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 576.

(7) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 31 août. (Arch. du royaume.)

(8) L'ambassadeur Marillac écrivait au connétable de Montmorency, le 15 juillet, que M. de Granvelle était en termes d'aller bientôt voir ce que l'on faisait en l'autre monde; qu'il avait le visage fort amaigri, la parole affaiblie, l'haleine accourcie; qu'il était devenu gros et enflé par le ventre et les jambes, etc. (Bibl. nat. à Paris, manuscrit cité, fol. 8.)

(9) Dans la Notice préliminaire des *Papiers d'État de Granvelle* (p. IV), la mort de Nicolas Perrenot est indiquée au 28 août. L'évêque d'Arras, son fils, dans la lettre du 31 à la reine Marie que nous citons plus haut, dit positivement qu'il

l'opinion des juges les plus compétents, était le premier homme d'État de son époque (1); sa prudence, sa dextérité dans le maniement des affaires, égalait la connaissance qu'il avait des vues et de la politique des différentes cours de l'Europe. Jamais il n'était embarrassé, et dans les circonstances les plus critiques, il trouvait toujours quelque expédient pour en sortir (2). La modération formait le fond de son caractère (3); il était affable et courtois; les ministres étrangers se louaient beaucoup des rapports qu'ils avaient avec lui (4). La confiance qu'il inspirait à Charles-Quint était sans bornes; l'empereur ne faisait rien sans le consulter, et son opinion était celle qu'il suivait presque toujours : il y avait d'ailleurs une si grande conformité dans leur manière de voir qu'il était rare qu'ils ne ne se trouvassent pas d'accord dans leurs appréciations et leurs conclusions (5). Chaque matin l'empereur faisait demander à Granvelle son avis sur ce qu'il avait à faire ce jour-là et à dire aux ambassadeurs et aux autres personnages officiels auxquels il avait accordé audience (6). On ne pouvait reprocher au premier ministre que son désir d'amasser et d'enrichir sa famille : il recevait volontiers les présents qu'on voulait lui faire; le bruit public était que les accords avec les princes et les villes d'Allemagne en 1546 et 1547 lui avaient valu un puits d'or (7). Aussi, né pauvre, Granvelle laissa-t-il sa nombreuse postérité dans une brillante position de fortune (8). Charles-Quint, le roi des Romains, le prince Philippe, à la nouvelle de sa mort, envoyèrent à Nicole Bonvalot, sa veuve, et à ceux de ses enfants qui étaient auprès d'elle, des personnages principaux de leurs maisons, pour les consoler (9). Le 30 août fut célébré à la cathédrale un service auquel présida le duc d'Albe en sa qualité de grand maître de la maison de l'empereur; tous les princes, tous les membres de la diète, tous les officiers de la cour

est mort le 27, entre six et sept heures du soir. Les ambassadeurs vénitiens Morosini et Badoer, écrivant le même jour, 27, au doge, lui disent : *Scrivendo questo, hora monsignor illustrissimo di Granvella ha messo fine alli maneggi et negotii, havendo resa l'anima a Dio.* (Reg. cité, fol. 26.)

D'après l'auteur de la même Notice, Granvelle avait soixante-quatre ans, étant né en 1486. L'âge que nous lui assignons est celui que donnait à son père l'évêque d'Arras, parlant aux ambassadeurs Morosini et Badoer. Ces diplomates mandent au doge, le 7 juillet, que M. de Granvelle *haveva due indispositioni, la prima naturale della vechiezza, che già era su li 66 anni, l'altra innaturale, ch' era una indispositione del fegato;* et ces renseignements, ils les tenaient de l'évêque même. (Reg. cité, fol. 2.)

Marillac, dans sa lettre du 15 juillet au connétable, donnait à Granvelle soixante-huit ans.

Citons encore, de la Notice préliminaire, pour en signaler l'invraisemblance, ces paroles que Charles-Quint aurait écrites au prince Philippe, à la nouvelle de la mort de son premier ministre : « Mon fils, nous avons perdu, vous et moi, un » bon lit de repos. » Philippe étant dans ce moment-là auprès de l'empereur, il serait assez singulier, on en conviendra, que son père, pour lui exprimer ses sentiments, eût employé la voie épistolaire.

(1) « ... Ha nome di intender meglio le cose di Stato che huomo che hoggidì viva... » (Relation d'Alvise Mocenigo.)

(2) « ... Viene questo signore principalmente laudato perchè in ogni occasione sia richissimo di partiti, et che in qualcunque cosa difficile ne proponga sempre tre o quatro.» (Relation de Mocenigo.)

(3) Nous aimons à en citer ici un exemple. Il écrivait, d'Ulm, le 6 février 1547, à la reine Marie : « Les choses de ce coustel sont en assez bons » termes à cause de l'accord de Wirtemberg et » réduction de ces villes, pourveu qu'on les traite » doulcement : en quoy j'ai faict tout ce que j'ay » peu et dit tout ce qu'il m'a semblé convenir, et » mesmes que les fault attirer à l'amitié de Sa » Majesté et qu'elles prègnent confidence d'elle » avec crainte révérenciale, et non point con- » traincte, et signamment pour ce qui concerne » l'affaire de la religion, etc. » (Arch. impér. à Vienne.)

(4) « ... Questo signore è prudentissimo, destro, piacevole et affabile molto... » (Relation de Mocenigo.)

(5) « ... Tra l'imperatore et il signor di Granvela è una conformità di procedere tanto grande che rare volte, anzi rarissime, sono discrepanti tra loro d'opinione e conclusioni... » (*Relazione di Marino Cavalli*, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti*, sér. I, t. II, p. 210.)

(6) C'est ce que rapporte Mocenigo. Cavalli, qui lui succéda comme ambassadeur de Venise à la cour impériale, dit la même chose : seulement, d'après lui, c'était dans la soirée que Granvelle envoyait le papier où était consigné son avis sur ce que l'empereur avait à faire le lendemain. (*Relazione*, p. 210.)

On conserve, aux Archives du royaume, un certain nombre de ces papiers.

(7) È fama che in questi accordi di Germania habbi guadagnato un pozzo d'oro. (Relat. de Mocenigo.)

(8) Il laissa dix enfants vivants, et non onze comme on le dit dans la Notice préliminaire. (Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie du 30 août, citée plus haut.)

(9) *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 448.

y assistèrent (1). Le corps du défunt fut porté à Besançon, pour y être inhumé. Charles-Quint donna à l'évêque d'Arras les charges qu'occupait son père ; l'ayant appelé, il lui dit avec bonté : « J'ai plus » perdu que vous, car j'ai perdu un ami » tel que je n'en trouverai plus de sem- » blable ; vous, si vous avez perdu un » père, je vous reste pour vous en tenir » lieu (2) ».

Le 10 septembre la reine Marie arriva à Augsbourg. Le but de son voyage avait été tenu secret, même au roi Ferdinand ; elle avait publié que d'importantes affaires concernant les Pays-Bas en étaient le motif. A la vérité il y en avait une, dans ce moment-là, qui donnait beaucoup de soucis à la régente et à son conseil. Les dispositions de l'édit impérial du 29 avril contre le luthéranisme où il était parlé des inquisiteurs, la défense de loger ou recevoir chez soi des personnes suspectes d'hérésie, l'injonction d'exiger de celles qui venaient résider aux Pays-Bas un certificat du curé de l'endroit où elles avaient demeuré en dernier lieu, avaient causé une profonde émotion à Anvers. Cet édit y était envisagé comme devant entraîner la ruine ou tout au moins la décadence du commerce ; déjà plusieurs marchands étrangers qui y étaient établis, effrayés de l'idée qu'ils pourraient se voir attraits devant les inquisiteurs, annonçaient l'intention de retourner dans leur pays. En vain Marie avait répondu aux remontrances du magistrat que l'intention de l'empereur n'était d'introduire en aucune façon aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne ; qu'il s'agissait uniquement de l'inquisition telle qu'elle existait dans ces provinces depuis plus de vingt années ; que la disposition relative aux certificats de curé à produire par les personnes qui voudraient s'y établir ne devait pas s'entendre à la rigueur (3) : les esprits ne s'étaient tranquillisés que sur l'assurance, donnée par la reine, qu'elle allait trouver l'empereur surtout pour solliciter de lui des modifications à l'édit du 29 avril.

Durant le temps qu'elle passa à Augsbourg, Marie eut de fréquents et de longs entretiens avec Ferdinand. Sur les raisons qu'elle allégua pour faire condescendre son frère aux désirs de l'empereur, sur les propositions qu'elle lui fit afin de l'y déterminer, comme sur les réponses du roi, les documents nous font défaut. Nous avons bien les correspondances des ambassadeurs de France et de Venise, où nous trouvons les échos des rumeurs de la cour et des cercles diplomatiques ; mais nous ne savons jusqu'à quel point ces rumeurs méritent créance : c'est pourquoi nous nous abstenons de les rapporter. Ce qui est certain, c'est que Ferdinand ne céda point, ne voulant, en l'absence de son fils, entrer dans aucune négociation qui pût avoir pour résultat de porter atteinte à ses droits éventuels (4). L'empereur alors résolut de faire revenir d'Espagne le roi de Bohême (5). Marie repartit d'Augsbourg le 26 septembre. Charles avait, la veille, signé une ordonnance par laquelle était modifiée celle du 29 avril dans les points qui avaient soulevé le plus de réclamations de la part de la ville d'Anvers (6). Le 27 il donna

(1) Lettre de Marillac au connétable du 2 septembre, dans Ribier, t. II, p. 283. — Dépêche de Morosini et Badoer, du 3 septembre. (Reg. cité, fol. 27 v°.)

(2) « Il reverendissimo d'Aras è stato lungamente con Sua Maestà, la quale le disse molte parole afetuose,... et disse che Sua Maestà haveva fatto più perdita di lui, perchè essa haveva perso un amico tale che non ne troveria un altro, ma che se lui haveva perso il padre, che Sua Maestà li restava... » (Dépêche de Morosini et Badoer citée à la note précédente.)

(3) Lettre de la reine à l'empereur du 16 août 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) C'est ce qui résulte d'une lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, en date du 9 décembre 1550, dont l'original est aux Archives du royaume.

(5) Les états de Bohême avaient accepté pour roi l'archiduc Maximilien au mois de février 1549.

(6) Dans cette ordonnance, le terme d'*inquisiteurs* était supprimé partout et remplacé par celui de *juges ecclésiastiques* ; l'article qui défendait de loger ou recevoir en sa maison des personnes suspectes d'hérésie était maintenu, mais avec la restriction suivante : « sans toutesfois » par ce deffendre aux hostelliers ou aultres » de logier ceulx qui viennent en nos pays d'em- » bas pour negocier, marchander ou faire leurs » besoingnes ou affaires, moyennant que tels » estrangiers ne contreviennent à nostre présente » ordonnance et se conduisent sans schandale ; » à la disposition qui exigeait un certificat du curé il était ajouté : « quant aux marchans estran- » giers et autres qui vouldroient venir en nosdits » Pays-Bas, nous n'entendons les assubgectir

l'investiture du duché de Bavière à Albert, fils du duc Guillaume Ier, mort le 6 mars précédent ; la cérémonie se fit dans sa chambre, sans apparat (1).

Avant que la reine Marie vînt à Augsbourg, le prince d'Espagne était fort mal vu des électeurs, des princes de l'Empire et des autres membres de la diète : on avait été scandalisé de ce que, rendant visite à l'archevêque de Mayence, il s'était de lui-même placé à la droite de l'électeur et était resté couvert tandis que celui-ci tenait son bonnet à la main (2); sa taciturnité, jointe à sa hauteur, lui aliénait tout le monde. Marie s'appliqua à lui faire comprendre l'intérêt qu'il avait à se concilier les sympathies des Allemands ; elle le mit en rapport plus intime avec les électeurs. Dès lors il dîna quelquefois chez eux ; d'autres fois il les invita à sa table. Il leur adressait la parole en latin, ne connaissant pas la langue allemande et ne parlant pas le français, quoiqu'il le comprît (3). Il n'avait point passé jusque-là pour très-adroit dans les exercices du corps ; un succès qu'il obtint le réhabilita dans l'opinion publique : le 19 octobre, un tournoi fut donné en l'honneur de la duchesse douairière de Lorraine, sa cousine ; ce fut lui qui eut le prix pour avoir le mieux rompu les lances (4).

Depuis la réponse faite par la diète, le 18 août, à l'empereur, plusieurs écrits avaient été échangés entre lui et les états. Sur la question du concile l'entente s'était établie tout d'abord. Il n'en était pas de même en ce qui concernait l'intérim. Charles aurait souhaité que les états lui proposassent des mesures pour lever les obstacles que rencontrait, dans une partie de l'Allemagne, l'exécution de ce qui était prescrit par ce formulaire ; les états y répugnaient. Voyant qu'il ne parviendrait pas à triompher de leur répugnance, Charles déclara qu'il prenait sur lui, « pour « autant qu'elle appartenait à son office « impérial, » la charge de remédier aux infractions faites à son ordonnance (5). La diète, comme on l'a vu, était d'avis de recourir d'abord, pour la réduction des villes de Magdebourg et de Brême, aux voies de conciliation et d'accommodement. Charles ne s'y montra pas contraire, quoiqu'il se crût autorisé, par l'obstination de ces deux villes, de la première surtout, à user envers elles de moyens de rigueur (6). Les états écrivirent à l'une et à l'autre afin qu'elles envoyassent des députés pour rendre compte à la diète des raisons de leur conduite (7). Magdebourg s'en excusa. Brême déféra à l'invitation des états; mais ses députés furent loin de faire entendre le langage de la soumission (8). L'empereur alors demanda à la diète de voter les subsides nécessaires pour la réduction des rebelles par la force. Quant aux points relatifs à la chambre impériale, à la restitution des biens dont les ecclésiastiques avaient été dépouillés, aux règlements des monnaies, aux surcharges dans les contributions contre lesquelles réclamaient plusieurs membres de l'Empire, et à d'autres objets de moindre importance, comme Charles était animé d'intentions conciliantes, il se mit sans peine d'accord avec les états. Mais il y eut une prétention qu'ils formèrent et sur laquelle il ne put pas leur céder. Aux termes de la transaction conclue, en 1548, entre l'Allemagne et les Pays-Bas, ces provinces devaient être à tout

» d'apporter et exhiber ladicte certiffication, » moyennant qu'ils y vivent selon nosdictes or- » donnances et se conduisent sans schandale, » comme dessus. » (Archives du royaume : Reg. aux ordonnances de 1545 à 1550, fol. 215.)

(1) Dépêche de Morosini et Badoer du 30 septembre. (Reg. cité, fol. 42.) — Journal de Vandenesse.

(2) Dépêche de Badoer et Morosini du 22 juillet 1550. (Reg. cité, fol. 11.)

(3) Dépêche de Badoer et Morosini du 30 septembre. (Reg. cité, fol. 42.) — Lettre de Granvelle à la reine Marie du 15 octobre. (Arch. du royaume.) — Lettre de Marillac à Henri II du 21 octobre. (Ms. cité, fol. 117 vo.) — Dans sa lettre du 15 octobre, Granvelle écrit à la reine que, pour habituer le prince à parler le français, l'empereur, en sa présence, a ordonné aux Belges et aux Bourguignons attachés à la cour d'user toujours avec lui de cette langue.

(4) Lettre de Badoer et Morosini du 24 octobre. (Reg. cité, fol. 57.) — Journal de Vandenesse.

(5) Réponse aux états du 12 novembre.

(6) Écrit de l'empereur du 2 septembre.

(7) Écrit des états du 17 octobre.

(8) Dépêches de Morosini et Badoer des 30 octobre et 11 novembre. (Reg. cité, fol. 58 et 62.)

jamais exemptes de la juridiction des tribunaux de l'Empire, sauf en ce qui touchait leur contingent dans les contributions. Cependant les états, sous le prétexte qu'il pourrait arriver que les gouverneurs des Pays-Bas attentassent quelque chose contre l'un ou l'autre des pays de la Germanie ou contre la paix publique, sollicitèrent de l'empereur une déclaration portant que, dans ce cas, ils auraient à en répondre devant la chambre impériale. Charles se refusa à la donner : il avait juré à ses sujets des Pays-Bas de les maintenir en leurs franchises, libertés et privilèges; il ne lui était évidemment pas loisible de modifier, sans leur consentement, ce qui avait été convenu en 1548. Il persista dans cette détermination, malgré toutes les instances de la diète, et plus particulièrement des électeurs ecclésiastiques, en les assurant du reste que si, de la part des Pays-Bas, il était fait quelque chose contre la paix publique de l'Allemagne, on le trouverait toujours prêt à administrer bonne justice à ceux qui seraient en droit de se plaindre, et à châtier les délinquants (1).

Le roi de Bohême était attendu avec impatience à Augsbourg par l'empereur, par le roi Ferdinand et par toute la diète. Il avait quitté Valladolid le 30 octobre; il s'était embarqué le 17 novembre à Rosas, et avait pris terre à Gênes le 24. Il arriva à Augsbourg le 10 décembre, au matin, ayant couru la poste toute la nuit à la lueur des torches (2). La nouvelle s'en répandit bientôt dans la ville; elle y causa une satisfaction générale. Les seigneurs aussi bien que les peuples de la Germanie avaient une affection particulière pour Maximilien, qui la méritait par les rares qualités dont la nature l'avait doué (3). Quelque temps auparavant, le cardinal d'Augsbourg, s'entretenant avec les ambassadeurs de Venise, qui se félicitaient de la prochaine venue du roi de Bohême, leur avait dit : « Vous « avez raison de vous en réjouir : pour « ma part, j'en suis charmé, ainsi que « toute l'Allemagne, laquelle jamais ne « souffrira que l'Empire passe à un « prince qui ne soit pas allemand, et je « ne saurais croire que le roi Maximilien « ni le roi des Romains consentent à ce « que le prince d'Espagne devienne co- « adjuteur de l'Empire, car si le roi Ferdinand s'accordait à cet égard avec « l'empereur, il courrait le risque de perdre sa réputation et la bienveillance « de la nation germanique, qui ne lui « fournirait plus de secours. Jamais « d'ailleurs, ajoutait-il, l'Allemagne ne « serait tranquille sous le gouvernement « du prince Philippe, et des soulèvements y éclateraient sans cesse (4). » L'électeur de Trèves s'exprimait avec plus de circonspection, mais au fond il pensait comme le cardinal d'Augsbourg : « Nous n'avons pas besoin pour le pré- « sent, disait-il, d'un coadjuteur, puis- « que nous avons un empereur et un roi « des Romains. La nomination d'un co- « adjuteur serait chose qui n'a jamais été « usitée depuis que l'élection appartient « aux princes de la Germanie (5). » Aussitôt après l'arrivée du roi de Bohême,

(1) Le Journal de Vandenesse donne une traduction française des différents écrits de la diète et des réponses de l'empereur sur cette question.

(2) « ... Il quale ha corso la notte a lume di torze... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 10 décembre 1550 : Reg. cité, fol. 80 v°.)

(3) Dans plusieurs de leurs dépêches, les ambassadeurs de Venise parlent de l'affection que portait à Maximilien la nation allemande. Ils écrivent le 22 décembre : « Non solamente ogni » signor thedesco ha sentito piacer et contento » che Sua Altezza sia arrivata, ma ciascun' altra » persona et tutta questa natione mostra di ha- » verle grande affettione, di modo che non tro- » vano in S. A. ciasa che le dispoccia. » (Reg. cité, fol. 84 v°.)

Marillac mandait à Henri II, le 16 septembre, que le roi de Bohême était aimé en Allemagne de tout le pays comme prince gentil et de grande expectation, tandis que le prince d'Espagne était haï de tout le monde et des siens mêmes, les Espagnols exceptés. (Ms. cité, fol. 86 v°.)

(4) « Ben potete rallegrarvi, che io ne sento » piacere, e tutta la Germania, la qual mai tole- » rarà che l'Imperio sia in altro principe que di » Germania; nè credo ch' l re Massimiliano nè il » re assentisca ch' l principe di Spagna sia coad- » jutore del Imperio; et se il re de' Romani in » questo s'accordasse con Cesare, sarà pericolo » che Sua Regia Maestà non perda la reputatione » et benevolentia della natione thedesca, ne ha- » verà piu aiuti da lei... : concludendo in fine que » la Germania mai staria quieta sotto il governo » del principe, ma sempre faria motti... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 30 nov. 1550 : Reg. cité, fol. 75.)

(5) « ... Che al presente non haveano bisogno » di coadjutore, perchè haveano et un Cesare et » un re di Romani; et questo era nuova forma » non usitata dapoi che l'elettione era nelli prin- » cipi di Germania. » (Dépêche des mêmes du 11 nov. : Reg. cité, fol. 62.)

Philippe se rendit auprès de lui et le mena chez l'empereur. Il avait à cœur de gagner l'affection de son beau-frère; il fit tout ce qu'il put pour se lier avec lui: mais Maximilien y résistait; il fuyait les occasions de rencontrer le prince d'Espagne; quand ils se trouvaient ensemble, il était froid et réservé (1). L'archiduc Ferdinand, second fils du roi des Romains, arriva à Augsbourg quatre jours après son frère.

Il avait été convenu, entre l'empereur, le roi des Romains et la reine Marie, que cette princesse reviendrait à Augsbourg, pour reprendre les négociations qu'elle avait commencées, dès que Maximilien y serait. Le 1er janvier 1551 la cité impériale vit la reine entrer dans ses murs. Charles avait en vain, dans l'intervalle, essayé de pressentir les dispositions du roi de Bohême et de son père : lorsque, à l'arrivée de Maximilien, il l'avait remercié de la diligence qu'il avait apportée dans son voyage, « pour les choses qu'ils « avaient à traiter, » le jeune prince avait soudain changé de propos. Le roi des Romains avait de même éludé ce sujet d'entretien, et à Granvelle (nous appellerons désormais ainsi l'évêque d'Arras), qui, sous couleur de communiquer avec lui d'affaires de l'Empire, lui avait fait de respectueuses remontrances sur les suites fâcheuses qu'aurait pour les deux branches de la maison de Habsbourg, pour leurs États et pour la chrétienté la discorde entre lui et l'empereur, il s'était borné à répondre qu'il était bien éloigné de vouloir rompre avec son frère, et qu'il l'avait prouvé en faisant venir son fils, « pour s'accommoder à tout ce qui se « trouverait convenable (2). » Charles avait en ce moment plusieurs griefs contre le roi. Il trouvait que Ferdinand ne prenait pas à cœur, comme auparavant, les affaires de la diète; qu'il cherchait plutôt à complaire aux états, et surtout aux électeurs (3). Ferdinand avait eu l'intention de partir pour le Tyrol, en attendant la venue de son fils; Charles l'en avait empêché : ce départ aurait certainement entraîné celui d'autres princes qui étaient à la diète (4). Enfin Ferdinand voulait demander aux états une aide pour préserver la Transylvanie des entreprises du Turc, et Charles y était opposé, du moins jusqu'à ce que la diète eût voté les dépenses nécessaires pour la réduction de Magdebourg; une vive discussion avait eu lieu entre eux à ce sujet le 22 novembre; Charles s'était mis en colère jusqu'à dire à son frère que, s'il donnait suite à son dessein, il le contrecarrerait (5). Trois semaines après, néanmoins, Ferdinand était revenu à la charge dans un écrit raisonné, et cette fois il avait déclaré qu'il ne pouvait se dispenser, sans compromettre son âme, son honneur et ses biens, de faire cette proposition aux états; que si l'empereur y mettait obstacle (ce qu'il ne pouvait croire), il se sentait plus tenu à Dieu, à sa conscience et à son honneur qu'à lui (6). Cet écrit avait vivement blessé l'empereur : « En- « fin — écrivait-il à la reine Marie — je « suis jusques au bout de patience, re- « mémorant ce que j'ai fait pour eux, et « que, après qu'ils ont tiré de moi ce « qu'ils ont voulu, nous tombons en tels « termes (7). » Malgré cela il n'avait pas voulu pousser les choses à l'extrême. Croyant même que des concessions faites à son frère sur ce point le disposeraient plus favorablement pour l'affaire principale qu'il avait à traiter avec lui, il lui avait envoyé Granvelle, afin qu'il consentît à différer quelque peu sa proposi-

(1) L'évêque d'Arras lui-même en convient dans une lettre qu'il écrit à la reine Marie le 16 décembre: « Monseigneur nostre prince — lui mande-t-il — « faict ce qu'il peult pour s'accoincter fort familièrement du roy de Bohême, tant aux champs, » à la chasse, que à la ville. Mais, soit oires qu'il » se trouve court de propos, ou qu'il aye aultre » respect, il le fuyt tout ce qu'il peut, et mon dict » seigneur s'en est plaint, et le sent Sa Majesté, » encore qu'elle ne le démonstre, estant très-bien » advertye des diligences qu'en ce faict monsei- » gneur nostre prince et de ce que ledict roy s'en » dislongne. » (Arch. imp. à Vienne.)

(2) Lanz, t. III, p. 18 et 19.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine Marie, du 28 nov. 1550. (Arch. du royaume.)

(4) Lettre de l'évêque d'Arras à la reine du 11 nov. (Arch. du royaume.)

(5) Lettres de l'évêque d'Arras des 11 et 28 novembre, ci-dessus citées. — Lettre de Ferdinand à Charles du 14 décembre, dans Lanz, t. III, p. 11. — Lettre de Charles à Marie du 16 décembre, *ibid.*, p. 15.

(6) Lettre de Ferdinand du 14 décembre, ci-dissus citée.

(7) Lettre du 16 décembre, ci-dessus citée.

tion, puisqu'on n'était pas au bout de la diète (1).

A peine arrivée à Augsbourg, Marie entama avec le roi des Romains la délicate négociation dont elle s'était chargée. Dans les premiers pourparlers, Ferdinand se montra intraitable; il y eut même un jour où la reine le quitta toute fâchée, disant qu'elle ne voulait plus se mêler de rien, puisque, mal conseillé, il accordait moins de créance à elle, qui était sa sœur et n'avait d'autre but que l'établissement de leur maison, qu'à des ministres, ignorants et intéressés, lesquels, pour le faire luthérien, ainsi qu'ils l'étaient, ne se souciaient ni de sa ruine, ni de celle de ses royaumes (2). Cette dissension ne fut toutefois pas de longue durée, Ferdinand, quelques instants après la sortie de la reine, lui ayant envoyé le roi son fils pour l'apaiser, et étant lui-même passé chez elle afin de lui expliquer les raisons qui le faisaient agir (3). Ces raisons, celles qu'il alléguait du moins, étaient le serment qu'il avait prêté lors de son élection; qu'il ne se trouvait pas, depuis que l'Empire était venu aux mains des Allemands, que, du vivant de l'empereur et du roi des Romains, on eût élu une troisième personne pour leur coadjuteur; que cette élection serait contraire à la fois et à la coutume et à la bulle d'or; que rien n'en démontrait la nécessité; que les électeurs n'y consentiraient très-probablement pas, et que l'autorité et la réputation de l'empereur souffriraient de leur refus; que s'ils y donnaient leur consentement, comme contraints et forcés, il serait à craindre que plus tard ils ne le révoquassent, que même ils ne cherchassent alors un chef hors de l'Empire (4). Ferdinand les trouvait d'un si grand poids qu'il demanda d'en conférer avec l'empereur lui-même. On ne peut se figurer la curiosité qu'excitait cette négociation parmi les diplomates présents à Augsbourg : mais, comme l'empereur, les rois des Romains et de Bohême et la reine douairière de Hongrie étaient, avec Granvelle, les seules personnes qui y eussent part, elle était enveloppée d'un secret qui faisait leur désespoir. Les ambassadeurs de Venise écrivent au doge le 10 janvier : « Nous sommes tous attentifs pour tâcher d'avoir quelque lumière de ce qui se négocie; mais les choses se passent entre Leurs Majestés seules, de manière qu'il n'y a personne à cette cour qui puisse se flatter d'en avoir connaissance avec certitude (5). » Ils lui mandent encore le 1er février : « Dans l'affaire de la coadjutorerie tout se fait si secrètement que nul n'en peut savoir la moindre chose. Il n'y a que Leurs Majestés et la sérénissime reine qui interviennent dans les pourparlers, et elles ne s'en entretiennent avec personne, sauf avec monsieur le révérendissime d'Arras. Deux fois ces trois Majestés ont été seules ensemble, et chaque fois plus de quatre heures » (6). L'ambassadeur Marillac, dans une lettre du 8 janvier à Henri II, avoue aussi qu'on ne peut, sur ce qui se traite entre les membres de la maison impériale, former que des conjectures (7).

Cependant les princes et les états de

(1) Lettre du 16 décembre ci-dessus citée.

(2) « ... Dopo l'ultime mie di XIII, si fù per » rompere ogni pratica, havendo la regina » preso licentia dal re de' Romani, con dirgli so» pra mano che non voleva mai più travagliar» sene, poichè, mal consigliato, prestava men » fede a lei, che gli era sorella et mossa dallo sta» bilimento di casa loro, che alli suoi ministri » ignoranti et interessati, i quali, per farlo, » come egli sono, lutherano, non si curavano » della rovina sua et di suoi regni... » (Lettre écrite à Côme de Médicis, le 19 janvier 1551, par l'évêque de Forli, aux Archives de Florence.)

(3) Lettre citée à la note précédente.

(4) Toutes ces raisons sont déduites dans une lettre de Ferdinand à Marie dont une copie existe aux Archives du royaume. *Collect. de documents historiques*, t. VIII, fol. 121.

(5) « Noi stiamo tutti intenti per veder di ha» ver lume di questo maneggio; ma le cose pas» sano tra le Loro Maestà sole, di modo che non » vi è personnagio alcuno, in questa corte, che » non confessa di non saperne nulla di questo » negotio con fondamento. » (Reg. cité, fol. 95.)

(6) « Nel negotio de la coadjutoria ogni maneg» gio passa cosi secrettamente che non è persona » che ne possi haver notitia di alcuna cosa, per» chè nelli ragionamenti non intraviene senon le » Loro Maestà et la serenissima regina, le quali » di questo si dice que non ragionano con alcuno, » salvo che con monsignor reverendissimo d'Ar» ras. Fin hora due volte queste tre Maestà sono » state insieme loro sole più di quatro hore per » volta. » (Ibid., fol. 103 v°.)

(7) Ms. cité, fol. 197.

l'Empire s'étaient plaints déjà, à plusieurs reprises, que la diète durât aussi longtemps. Ils avaient statué sur toutes les propositions de l'empereur; en dernier lieu (1) ils avaient voté une aide de soixante mille florins par mois pour la réduction de Magdebourg, en autorisant qu'on prît par anticipation cent mille florins des deniers qui étaient en réserve en vertu des résolutions de la diète précédente; sur la remontrance du roi des Romains (2), que, nonobstant la trêve, les Ottomans avaient occupé plusieurs châteaux en Transylvanie, ils avaient décidé que si la guerre éclatait, la moitié de la contribution contre le Turc votée à Spire se payerait au premier jour de l'année suivante, sans que personne en pût être exempt : ils ne voyaient pas dès lors ce qui pouvait empêcher qu'il ne fût mis fin à leurs travaux; leur séjour prolongé à Augsbourg, où tout était d'une cherté excessive, les entraînait dans des dépenses considérables, et leurs affaires souffraient de leur long éloignement de leurs pays et de leurs villes (3). Charles, condescendant enfin à leur désir, indiqua le 14 février pour la clôture de la diète. La cérémonie eut lieu dans la chapelle de la maison où il habitait (4). Il était présent, ainsi que le roi son frère, les électeurs, les princes et tous les membres des états. Le cardinal d'Augsbourg commença la lecture du recez, qui fut continuée par le secrétaire de l'Empire (5). Cette lecture finie, Charles, par l'organe du cardinal, remercia les états des peines qu'ils avaient prises et des soins qu'ils s'étaient donnés pour les affaires de la Germanie; il les exhorta à comparaître au concile que le pape avait convoqué à Trente pour le 1er mai. Le secrétaire de l'électeur de Mayence, au nom de l'assemblée, remercia l'empereur de tant de fatigues qu'il avait souffertes dans l'intérêt de l'Allemagne, et promit que protestants et catholiques se rendraient au concile (6).

Charles avait fait recevoir son fils par les états des Pays-Bas pour leur futur souverain; il voulut aussi lui donner, par anticipation, l'investiture de ceux de ces pays qui relevaient de l'Empire. Son dessein était d'entourer cette cérémonie d'une grande solennité; il espérait que les électeurs, les princes et les autres membres de la diète en rehausseraient l'éclat par leur présence; dans cette vue, des préparatifs furent, par son ordre, commencés sur la Grand'Place d'Augsbourg (7). Il se vit toutefois déçu de son attente. Comme il entendait se réserver l'administration des Pays-Bas, contrairement à la forme des investitures impériales, et stipuler, relativement au duché de Gueldre, que les femmes y pourraient succéder, en opposition à ce qui était statué dans les anciennes investitures de ce duché, les commis des membres des états absents déclarèrent qu'ils ne pourraient intervenir à un tel acte sans une autorisation spéciale de leurs commettants (8). Charles alors abandonna l'idée d'une cérémonie publique, et ce fut dans sa demeure qu'il investit son fils (9). La chose est racontée en ces termes par Vandenesse : « Le 7 mars, étant Sa Majesté « à Augsbourg, assise en son siége im- « périal, accompagnée de plusieurs prin- « ces, seigneurs et prélats et ceux de son « conseil, vinrent le prince de Gavre, « comte d'Egmont, et le comte de Hor- « nes, lesquels étant à genoux devant le

(1) Le 16 décembre.

(2) Il l'avait faite dans les premiers jours de janvier.

(3) Dépêche de Morosini et Badoer du 8 janvier 1551. (Reg. cité, fol. 93.)

(4) C'était celle du riche banquier Antoine Fugger.

(5) « Le recès est très-beau et honnorable pour » S. M., » écrivit Granvelle, le 21 février, à l'ambassadeur impérial en France. (*Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 486

(6) Dépêche de Morosini et Badoer du 15 février 1551. (Reg. cité, fol. 113 v°.) — Lettre de Marillac à Henri II du 17 février 1551. (Ms. cité, fol 222 v°.) — Journal de Vandenesse.

(7) Lettres écrites, le 3 mars 1551, à Henri II et au connétable de Montmorency, par l'ambassadeur Marillac. (Manuscrit cité, fol. 242 et 245.)

(8) Lettre de Marillac à Henri II du 24 février 1551. (Manuscrit cité, fol. 224.) — Dépêches de Morosini et Badoer des 19 et 24 février. (Reg. cité, fol. 114 et 115 v°.) — Lettre de l'évêque de Forli à Côme de Médicis du 26 février. (Archives de Florence.)

(9) L'ambassadeur Marillac ne manque pas de se réjouir du désappointement de l'empereur : il écrit au connétable le 3 mars : « La moquerie fut » grande d'avoir déjà préparé en public le lieu » où se devoit faire l'investiture, pour estre con- » traint ensuite d'y renoncer. » (Manuscrit cité, fol. 245.)

« passet de S. M., fut par ledit prince « de Gavre exposé en latin comment ils « étaient là envoyés de la part de son « fils Philippe, prince d'Espagne, etc., « lequel suppliait à Sadite Majesté être « reçu en fief de l'Empire, et lui octroyer « l'investiture des pays que S. M., son « père, tient en fief dudit saint-empire « en général, sans spécifier aucun des- « dits pays, étant prêt d'en faire son de- « voir et serment de fidélité envers S. M. « et le saint-empire. Les ayant ouïs, « Sadite Majesté appela l'évêque d'Arras « et le docteur Seldt, et après fut ré- « pondu, au nom de S. M., auxdits « comtes ambassadeurs que S. M. était « prête de recevoir ledit prince, lequel « fut lors amené par lesdits deux sei- « gneurs. Et étant entré, fit trois révé- « rences, se mettant à genoux sur le « bord du passet de S. M., et les deux « derrière lui, où par ledit d'Egmont fut « derechef exposé plus amplement ce « que ledit prince requérait. A quoi fut « de S. M. répondu par ledit Seldt. Puis « le prince se leva, et, approchant de « Sadite Majesté, se mit encore à ge- « noux, tenant ses deux mains sur le « missel ouvert, prononçant les paroles « qui lui furent prédites et leues par « icelui Seldt, qui étaient le serment « accoutumé, qu'il fit à S. M. Puis prit « icelle l'épée impériale en ses mains, « que le maréchal impérial tenait, fai- « sant baiser audit prince le pommeau « d'icelle. En après se leva et se fut re- « mettre à genoux sur ledit passet, où « par le dessusnommé prince de Gavre « fut fait un beau remercîment. Ce « achevé, chacun se retira (1). »

Après la clôture de la diète, la reine Marie avait continué ses pourparlers avec Ferdinand. Le roi se montrait toujours difficile ; il savait que toute la nation allemande se prononçait contre ce qu'on réclamait de lui. Les électeurs disaient ouvertement qu'il ne leur appartenait d'élire ni un coadjuteur de l'empire ni un second roi des Romains ; que tout leur pouvoir consistait à élire un empereur, quand l'empire était vacant, et, en l'absence de l'empereur, alors que le besoin s'en faisait sentir, un roi des Romains ; qu'aucun de ces deux cas ne se présentait actuellement ; que, si l'on voulait faire un coadjuteur ou un nouveau roi des Romains, il faudrait réunir tous les princes et les états qui comparaissaient aux diètes, afin qu'ils délibérassent sur ce qu'exigeait le bien de la Germanie. Ils espéraient par-là se soustraire aux demandes de l'empereur, étant certains d'ailleurs qu'il n'obtiendrait point le consentement des états assemblés, car beaucoup de princes disaient que, plutôt que d'élire Philippe, ils s'accorderaient avec le Turc (2). Cependant Ferdinand finit par céder (3) et, le 9 mars 1551, dans la chambre de l'empereur, où étaient avec lui le roi des Romains, le prince d'Espagne, la reine douairière de Hongrie, le roi de Bohême et Granvelle, quatre actes furent lus et signés dont nous allons faire connaître, en substance, le contenu.

Le premier était une convention entre

(1) Les lettres d'investiture de l'empereur du 7 mars furent confirmées et approuvées, le 4 avril, par Ferdinand, *tanquam Romanorum rex*.

(2) « ... Vero è che l'illustrissimi elettori dicono apertamente, di modo ch' è venuto all' orecchie delle Loro Maestà, che loro non hanno facultà nè de eleggir coadjutore nè altro re di Romani, perchè la loro podestà è di eleggir l'imperator quando vacca l'imperio, overò in absentia del imperator, ove sia il bisogno, eleggir re di Romani : delli quali dui niuno hora occorrendo, se si vorà fare coadjutore o novo re di Romani, dicono che è bisogno riddure tutti li principi et stati del Imperio, et da quelli sia deliberato quello ch' è utile et benefitio della Germania. Et a questo modo par' loro di potersi scaricare et liberare dalle dimande che li fosse per fare S. M. I., lequal', quando questo negotio venisse a trattarsi con tutto l'Imperio, sono certi che non lo obteniria, perchè sono molti principi che, più tosto che eleggir il principe di Spagna, dicono che si accorderano con el Turco... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 15 février 1551 : Reg. cité, fol. 113 vo.)

(3) Dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur le 17 août 1553, et que Lanz a donnée t III, p. 580, il explique ainsi le refus qu'il fit d'abord de souscrire à ce que lui demandait son frère, et l'adhésion qu'il y donna ensuite ; « Certes Dieu sçait, et » V. M. peult estre mémorative, que je ne le feiz » pour autre intencion synon, comme à ceste » heure-là je le dis et donnay en partie par es- » crypt à V.M., que je véoye que les inconvéniens » qui se sont ensuyviz s'ensuyvroient, comme » V. M. l'a veu et apperceu. Mais à la fin, voyant » vostre intencion et volenté, comme obéissant » frère et serviteur, vous obéiz et le feiz comme » asthеure-là fut capitulé et juré... »

le roi des Romains et le prince d'Espagne par laquelle Ferdinand s'engageait à employer tous moyens convenables pour que les électeurs assurassent d'élire le prince à la dignité de roi des Romains, « incontinent que ledit seigneur roi serait couronné empereur, » à condition qu'ils assurassent aussi d'élire l'archiduc Maximilien roi des Romains, quand le prince parviendrait à l'empire. De son côté, le prince s'engageait, ce cas arrivant, à députer Maximilien, en qualité de son lieutenant, pour gouverner l'Empire en son absence, comme l'empereur l'avait fait à l'égard du roi son frère. Il prenait de plus l'engagement, lorsqu'il aurait été élu roi des Romains, « de ne se mêler en « façon quelconque du gouvernement de « l'Empire plus avant que le roi, lors « empereur, lui consentirait. » Le roi et le prince se promettaient, après le décès de l'empereur, une assistance mutuelle envers et contre tous. Ils convenaient enfin, et ce du consentement de l'empereur, que le prince, étant parvenu à la dignité de roi des Romains, épouserait une des archiduchesses filles du roi (1).

Par le deuxième acte Philippe ne faisait que confirmer les engagements qu'il prenait dans le premier envers le roi et l'archiduc (2).

Le troisième consistait dans des lettres par lesquelles Ferdinand donnait sa parole de roi que, venant à l'administration de l'Empire, il nommerait le prince Philippe gouverneur et son lieutenant en Italie, pour y exercer, lorsque lui, Ferdinand, ne serait point en ce pays, l'autorité qui lui appartenait, tant en matière de justice qu'autrement : il se réservait la première et générale reprise des fiefs qui se faisait à l'avènement d'un nouvel empereur; après celle-ci le prince jouirait de tous les reliefs, excepté ceux des gros fiefs tels que Mantoue, Montferrat, Florence, le vicariat de Piémont et ce que le duc de Ferrare tenait en l'Empire. Le prince ne pourrait demander aide aux feudataires impériaux que du su et consentement de l'empereur, excepté pour la défense de l'Italie et des royaumes et États que l'Espagne y possédait. Le roi se réservait de leur demander aide et assistance contre le Turc (3).

Des reversales de Philippe formaient le quatrième acte. Indépendamment de l'obligation qu'il contractait d'observer le contenu des lettres précédentes, il y promettait que, étant nommé au gouvernement de l'Italie, il porterait à Ferdinand « tout honneur, révérence et obéissance, comme roi des Romains était « tenu de faire à un empereur, ou un « lieutenant à son chef, et qu'il rendrait « tout le meilleur devoir qu'il lui serait « possible pour la bonne conduite et « administration de ladite Italie en ce « qui dépendait de l'Empire, et pour la « maintenir sous l'autorité impériale, etc. (4) »

Ces quatre actes étaient en français et écrits tout entiers de la main de la reine Marie; c'était Granvelle qui les avait conçus. La rédaction en avait été assez longuement débattue entre la reine et le roi Ferdinand et plusieurs fois modifiée.

Après que les parties contractantes y eurent apposé leurs signatures, Maximilien, qui jusque-là s'était tenu dans un coin de la chambre avec Granvelle, s'approchant de l'empereur et lui adressant la parole en langue espagnole, le supplia de croire qu'il n'avait fait de démarches, directes ni indirectes, auprès des électeurs, pour parvenir à la succession de l'Empire, et que s'il avait eu la volonté d'y parvenir, ce n'eût été que de son su et consentement; il le supplia, s'il avait eu de lui une opinion différente, de ne pas la conserver; il promit à l'empereur, ainsi qu'au prince d'Espagne, sur sa foi et honneur, non-seulement de n'apporter aucun empêchement, par lui ni par d'autres, à ce que ladite succession fût assurée au prince, mais encore d'y aider : se soumettant, s'il agissait autrement, à la punition de l'empereur; enfin il déclara se vouloir employer, toute sa

(1) Cette convention est en français dans Maurenbrecher, p. 136*, et en espagnol dans Döllinger, t. I, p. 169.

(2) En français dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 483, et en espagnol dans Döllinger, p. 175.

(3) En français dans Maurenbrecher, p. 140*.

(4) En français dans Maurenbrecher, p. 142*, et en espagnol dans Döllinger, t. I, p. 173.

vie, au service de l'empereur, comme son seigneur et père, et du prince, comme son bon seigneur et frère. Ce langage, dont il fut dressé acte (1), aurait eu de l'importance, si dans la bouche de l'archiduc il eût été spontané ; mais on a la preuve qu'il fut dicté à Maximilien par la reine de Hongrie (2).

Tous les arrangements étant terminés entre les deux branches de la maison d'Autriche, Ferdinand partit, le 10 mars, pour la Hongrie ; il fut suivi, le lendemain, par le roi de Bohême, et, quelques jours après, par ses deux autres fils, les archiducs Ferdinand et Charles. Le 7 avril la reine Marie retourna aux Pays-Bas. Philippe se mit en route le 25 mai, allant s'embarquer à Gênes, où devait le rejoindre Maximilien, qui avait à amener d'Espagne la reine sa femme (3). Charles-Quint demeura à Augsbourg. Il y fit publier, le 13 avril, que les légats du pape étant en chemin pour venir à Trente, il requérait les protestants et tous autres de s'y trouver au jour où avait été indiquée l'ouverture du concile ; qu'ils pourraient franchement et librement y aller et demeurer, et, quand ils le voudraient, retourner chez eux ; qu'ils y seraient ouïs en leurs raisons ; que s'ils ne s'y trouvaient point et que des décrets fussent rendus en opposition à leurs doctrines, ils ne seraient pas admis à alléguer plus tard qu'on aurait refusé de les entendre ; enfin que ce que le concile déterminerait serait observé et mis à entière exécution (4).

La santé de Charles ne s'était pas améliorée pendant son séjour en Allemagne : depuis le commencement du mois d'août jusqu'à la fin de l'hiver il avait été presque constamment obligé de garder le lit ou la chambre, souffrant tantôt de flux de sang occasionnés par ses hémorrhoïdes, tantôt de la goutte, d'autres fois de l'asthme, qui était aussi une de ses maladies (5). Il n'avait point pour cela négligé les affaires publiques ; mais il avait donné de rares audiences aux ambassadeurs, « assis en une chaise et ayant les « pieds haussés et appuyés (6). » On croyait que ces indispositions répétées lui auraient fait sentir la nécessité de mettre un frein à son intempérance, car celle-ci n'avait pas peu contribué à l'affaiblissement de sa constitution (7) ; on assurait même qu'il s'était décidé à suivre un autre régime de vie ; qu'il avait ordonné de réduire le nombre des plats à servir sur sa table ; qu'il s'abstiendrait dorénavant des mets qui lui étaient contraires (8). Nous avons regret de le dire : le témoignage de Granvelle, mieux informé que tout autre sur ce point, ne concorde pas avec les propos qui se tenaient à Augsbourg dans le monde politique (9).

(1) Il est dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 482.

(2) Une première rédaction de cet écrit, laquelle fut beaucoup modifiée, porte en tête : « Le sommaire de ce qu'il semble que le roy de » Bohesme poroist dire et promestre à Sa Majesté » et au prince, écrit, de la main de la royne » d'Hongrie, à l'évesque d'Arras. » On lit en marge : N. B. *Il fault que ledict roy de Bohesme réponde de ceey comme de son fond et selon ce le dresse.* (Arch. du royaume : *Collection de documents historiques*, t. VIII, fol. 137.)

(3) Dépêche de Morosini et Badoer du 11 mars 1551 (Reg. cité, fol. 125.) — Journal de Vandenesse.

(4) Journal de Vandenesse.

(5) Lettres de Marillac à Henri II des 28 août, 30 septembre, 28 octobre, 4, 11 novembre 1550 et 27 janvier 1551. (Ms. cité, fol. 67 v°, 101, 120, 129, 132, 208.)

Dans un avis du 24 février 1551 (fol. 231), cet ambassadeur s'exprimait ainsi : « L'empereur, depuis le moys de juillet qu'il est arrivé en Auguste, a eu si peu de santé qu'il ne s'est guères » monstré hors de son logis, et depuis la Toussaint n'a guères bougé de sa chambre, s'estant » seulement laissé voir en une salle joignant à » icelle les festes de Saint-André, de Noël et des » Roys, et aussy quand il bailla le recez de la » diette. »

(6) Lettre de Marillac du 11 novembre citée en la note précédente.

(7) « Ce grand homme, qui savait commander » à ses passions, ne savait pas contenir ses appétits ; il était maître de son âme dans les diverses » extrémités de la fortune, il ne l'était pas de son » estomac à table. » (*Charles-Quint, son abdication*, etc., par M. Mignet, p. 54.)

(8) ...S. M. si ha messo in una regola di vita, la » qual se osserverà, si crede che si manterà sana. » Fugge la diversità di cibi et vivande, et per » quanto dicono quelli che la servono, non se li » porta in tavola più di sei piatti, et si astiene di » tutti quei cibi, si come di manzo et porco, che » soleva mangiar molto volentieri... » (Dépêche de Morosini et Badoer du 30 décembre 1550 : Reg. cité, fol. 88 v°.)

(9) Dans une lettre du 17 novembre 1550, Granvelle, après avoir annoncé à la reine Marie qu'en ce moment-là l'empereur se portait très-bien, ajoutait : « Mais je suis en peine de veoir *que souvent il excède*, tenant moings de soing de la conservation de sa santé qu'il ne conviendroit. » (Arch. impér. à Vienne.)

Le concile, qui causait à Charles-Quint tant de préoccupations, s'ouvrit à Trente au jour fixé, le 1er mai 1552, sous la présidence du cardinal Marcel Crescentio, légat du pape, assisté du cardinal de Siponte, que Jules III venait à cet effet de rappeler de sa nonciature à la cour impériale, et de l'évêque de Vérone (1). La session suivante fut fixée au 1er septembre, afin que les prélats et les théologiens des divers pays catholiques, ainsi que les protestants, eussent le temps d'arriver. Jules III avait fait offrir à l'empereur, par le cardinal d'Imola, de se trouver en personne à Trente, si lui-même il voulait y être, afin qu'ils travaillassent ensemble à apaiser les différends religieux de l'Allemagne; il était disposé, dans cette vue, à consentir pour toujours la communion sous les deux espèces : Charles ne trouva point praticable la combinaison qui lui était proposée. Il nomma ses ambassadeurs auprès du concile, le comte Frédéric de Furstemberg, D. Francisco de Tolède, prieur de Roncevaux, et le comte de Monteagudo, auxquels la reine Marie adjoignit, pour représenter les Pays-Bas, le protonotaire Guillaume de Poitiers, chancelier de l'évêque de Liége (2).

Depuis l'avènement de Henri II à la couronne, les relations entre l'empereur et le monarque français étaient celles de deux princes qui, ayant peu de confiance l'un dans l'autre, s'observent mutuellement. Charles désirait, comme il l'avait toujours désirée, la paix avec la France; il évitait avec soin tout ce qui aurait pu donner à cette puissance des motifs de rupture. Henri II, de son côté, protestait et faisait protester par ses ambassadeurs de ses intentions pacifiques; mais ce langage n'était rien moins que sincère, quoique, à son arrivée à la cour impériale, Marillac eût déclaré, et par ordre exprès du connétable de Montmorency, que le règne du roi son maître serait tout différent de celui du feu roi; que sous ce règne ce qu'on affirmerait serait trouvé véritable : que le oui serait oui et le non serait non (3). Henri en effet, jaloux de l'ascendant de l'empereur en Europe, ne cherchait qu'à lui susciter sous main des ennemis, et à allumer une guerre générale (4); aussi s'empressa-t-il de saisir l'occasion qui lui fut offerte de prendre un nouveau pied en Italie. Paul III, après l'assassinat de son fils, Pierre-Louis Farnèse, avait résolu de réunir à la directe du saint-siége l'État de Parme; Octave, son petit-fils, y avait résisté. Jules III rendit d'abord le duché de Parme à Octave; mais plus tard il voulut le reprendre, pour le restituer à l'Église, et il proposa, en échange, à Farnèse le duché de Camerino. Octave alors invoqua le secours de la France; avec ses frères, les cardinaux Alexandre et Ranuce, et Horace, duc de Castro, qui devait épouser Diane, fille naturelle de Henri II, il se mit sous la protection du roi : par un traité signé le 27 mai 1551, Henri s'engagea à faire passer à Parme deux mille fantassins et deux cents chevaux; il promit de plus à Octave Farnèse un subside de douze mille écus par année (5).

A la première nouvelle des négociations des Farnèses en France, Jules III avait réclamé l'assistance de l'empereur : Charles, convaincu des dangers que l'occupation de Parme par les Français ferait courir à l'État de Milan, n'hésita pas à accueillir les demandes du pape. Il lui prêta deux cent mille écus pour les frais de la guerre; il ordonna à D. Ferrante Gonzaga, gouverneur du Milanais, de réunir ses forces aux troupes pontificales que commandait Gioan Battista del Monte, neveu de Jules; il mit à la disposition du saint-père les Italiens et les Espagnols qui occupaient Sienne sous les ordres de D. Diego Hurtado de Mendoza. Celui-ci s'empara sans peine de tout le duché de Castro (6) : mais Gonzaga et del Monte ne purent mettre ob-

(1) De Thou, liv. VIII.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 21 avril 1551. (Arch. impér. à Vienne.) — Lettre du même à la même du 18 mai. (Arch. du royaume.)

(3) Lettre de Granvelle à Simon Renard, ambassadeur en France, du 14 septembre 1551, dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. III, p. 452, où on lui donne, par erreur, la date de 1550.

(4) Sismondi, t. XII, pp. 195 et 197.

(5) Sismondi, t. XII, p. 197.

(6) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 8 juillet 1551. (Archives du royaume.)

stacle à ce que les Français renforçassent les garnisons de la Mirandole et de Parme. Une chose assez bizarre, c'est que l'intervention de la France et de l'empereur dans la querelle du pape avec Octave Farnèse n'était pas envisagée comme une infraction à la paix de Crépy : la France prétendant n'agir qu'à titre d'alliée de Farnèse (1); l'empereur soutenant que les feudataires de l'Empire en Italie qui n'obéissaient pas à son chef étaient formellement exceptés du traité (2).

Le rôle d'auxiliaire du duc de Parme ne pouvait longtemps suffire à Henri II, et il était impatient d'en venir à des mesures plus décisives. Déjà l'évêque d'Astorga, qui se rendait au concile, avait été, par ses ordres, ou tout au moins avec son assentiment, arrêté à Turin (3); il avait fait saisir dans son royaume des navires et des biens appartenant aux sujets des Pays-Bas, et autorisé d'autres actes d'hostilité contre ces provinces (4) : il manda à Cossé-Brissac, gouverneur du Piémont, de commencer la guerre, sans la déclarer auparavant, foulant ainsi aux pieds les lois en usage chez toutes les nations civilisées. Le 2 septembre, dans la nuit, les Français, sortis de Turin, tentèrent de surprendre trois endroits différents : San Damiano de Montferrat, qui ne fit point de résistance; Chieri, dont la garnison était sur ses gardes, et Cherasco, d'où ils furent repoussés avec perte (5). Dans le même temps le baron de la Garde, un de leurs amiraux, capturait en pleine mer quarante-cinq navires belges chargés de marchandises d'une valeur de cinq cent mille écus (6); les galères de Marseille s'emparaient à l'improviste, sur la côte de Catalogne, de plusieurs bâtiments qui étaient à l'ancre sans défiance aucune, et l'ambassadeur de France à Constantinople, d'Aramon, étant venu avec deux galères et une galiote se joindre à la flotte turque qui assiégeait Tripoli d'Afrique, dont l'ordre de Saint-Jean était en possession, déterminait le gouverneur, par ses pratiques, à rendre la place aux Musulmans, quoiqu'elle eût été battue pendant six jours à peine, et qu'elle n'eût pas eu encore à soutenir d'assaut (7). Le 12 septembre le connétable de Montmorency fit savoir à l'ambassadeur impérial, Simon Renard, que sa mission avait pris fin (8). Charles-Quint et la reine Marie congédièrent, à leur tour, les sieurs de Marillac et de Basse-Fontaine. La déclaration de guerre fut publiée dans les Pays-Bas le 26 septembre. Charles écrivit à la reine qu'il fallait faire « tout « le pis que l'on pourrait à l'encontre « des Français, la courtoisie et douceur « dont on avait usé envers eux les ayant « rendus plus insolents (9). » La saison était toutefois trop avancée pour que, de l'une ou de l'autre part, on essayât de mettre à exécution, dans cette campagne, quelque entreprise importante.

On a vu que la diète avait laissé à l'empereur le soin d'aplanir les difficultés que rencontrait l'observation de l'intérim. Dans les derniers jours d'août, Charles donna l'ordre que les ministres luthériens qui étaient demeurés à Augsbourg, au nombre de dix, fussent examinés, l'un après l'autre, par des commissaires, au nombre desquels était l'évêque d'Arras. Si nous en croyons Granvelle, cet examen fit voir « que « les ministres étaient tous dix d'opi- « nions différentes et que plusieurs « d'entre eux avaient été rebaptisés; « les examinateurs trouvèrent de plus « qu'ils étaient ignorants et idiots « comme des gens qui n'avaient aucune « institution de lettres. » L'empereur

(1) Sismondi, t. XII, p. 199.

(2) Lettre de Granvelle du 8 juillet ci-dessus citée.

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 20 juin 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) Lettres de la reine Marie à Charles-Quint des 10 et 16 juillet, 21 et 27 août. (Arch. impér. à Vienne.)

Elle disait dans sa lettre du 10 juillet : « Il me « semble que ce roy de France délaisse à suyvre « son père au bien qu'il avoit, mais prend le « chemin qu'il faisoit du mal qui estoit en luy, qui « excédoit le bien. »

(5) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 10 septembre 1551. (Archives du royaume.) — Sismondi, t. XII, p. 199.

(6) Lettre de Marie à Charles, du 1er septembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Lettre de Granvelle à Simon Renard, du 14 septembre 1551, déjà citée.

(8) *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. III, p. 588.

(9) Lettre du 24 septembre. (Arch. impér. à Vienne.)

les bannit d'Augsbourg et de l'Allemagne, après leur avoir fait prêter serment qu'ils ne rentreraient point dans la ville ni dans son district, ni ne traiteraient dorénavant avec les bourgeois, par lettres ou autrement, de choses concernant la religion. Le grand conseil de la cité approuva cette expulsion des prédicants, sans contradiction d'un seul des quatre cents membres dont il se composait (1). Des mesures semblables furent prises dans plusieurs villes de la Souabe où une résistance sérieuse n'était pas à craindre (2). En ce temps aussi Charles s'accorda avec le nouveau duc de Wurtemberg, Christophe (3), s'engageant à lui rendre les forteresses de son pays qui, depuis le traité d'Heilbronn, étaient occupées par des troupes espagnoles.

Avant de se séparer, Charles et Ferdinand étaient convenus des moyens qu'ils emploieraient afin de faire agréer des électeurs les arrangements conclus le 9 mars touchant la succession à l'empire. Ferdinand s'était chargé de négocier avec le duc Maurice et le marquis de Brandebourg, Charles avec les quatre électeurs du Rhin. Les lettres et les instructions des personnages à députer vers les électeurs devaient être écrites au nom de l'empereur et du roi des Romains conjointement et porter les signatures de l'un et de l'autre; il y aurait, outre des instructions générales, des instructions particulières appropriées à la situation et aux intérêts de chacun des princes qui formaient le collége électoral (4). Les choses se passèrent ainsi que cela avait été réglé entre les deux frères. Ferdinand choisit, pour aller vers les électeurs de Brandebourg et de Saxe, le comte Albert de Schlick, son conseiller et sommelier de corps de Bohême; Charles envoya à l'électeur palatin le conseiller Gérard Veltwyck, aux archevêques de Mayence et de Cologne le vice-chancelier de l'Empire Seldt, et le seigneur de Lyere à l'archevêque de Trèves. Maurice et le marquis Joachim, qui s'étaient concertés, répondirent au comte de Schlick que, sans en avoir conféré avec leurs collègues, il leur était impossible de traiter une affaire d'une aussi haute importance que celle de la succession à l'empire (5). Charles comptait beaucoup sur l'électeur palatin; il espérait que son exemple entraînerait les autres électeurs du Rhin; la reine Marie, en retournant aux Pays-Bas, l'avait visité à Heidelberg, et n'avait rien négligé pour le disposer favorablement. L'attente de Charles fut déçue. Le comte Frédéric dit à Veltwyck qu'il avait toujours été et voulait demeurer toute sa vie serviteur de l'empereur, mais qu'avant de donner suite à ce qui lui était proposé, son serment l'obligeait d'en communiquer avec les électeurs ses collègues (6). Seldt reçut de l'archevêque de Mayence (7) une réponse qui n'était pas plus satisfaisante : ce prince lui fit observer que l'affaire dont il venoit de l'entretenir touchait l'Empire en général; que par conséquent il convenait de la soumettre à une assemblée générale des états, ou du moins à une assemblée de tous les électeurs. Le vice-chancelier lui ayant demandé s'il croyait qu'une réunion de ceux-ci aurait l'effet désiré, il repartit franchement qu'il en doutait, parce que le prince d'Espagne s'était rendu peu agréable aux Allemands et qu'ils ne voulaient point du gouvernement des Espagnols; il ajouta que, parmi les électeurs, il y en avait qui ne regardaient pas comme volontaire le consentement donné par le roi des Romains à la convention du 9 mars, et qui craignaient que plus tard ce monarque ne fît sentir son mécontentement

(1) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 4 septembre 1551. (Archives du royaume.)

Dans une autre lettre à la reine, en date du 10, où il rappelle cette expulsion des prédicants, il dit : » Ce fut du consentement du magistrat, voyre et » à la sollicitation des principaulx d'icelluy et » avec leur asseurance. Vray est qu'ilz ne veullent » estre alléguez, et disoient que c'estoit le seul » moyen pour gaigner du tout ceste ville à la dévo- » tion de S. M. (Archives du royaume.)

(2) Lettre du 10 septembre mentionnée à la note précédente.

(3) Le duc Ulric, son père, était mort le 6 novembre 1550.

(4) On peut voir, dans Lanz, *Staatspapiere*, p. 477, l'instruction secrète pour le conseiller Geinger, qui devait aller vers les électeurs de Saxe et de Brandebourg, mais qui, étant tombé malade, fut remplacé par le comte de Schlick.

(5) Lettres de Granvelle à la reine Marie des 4 et 29 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(6) Lettre de Veltwyck à l'empereur du .. juillet 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Sébastien de Heusenstam.

à ceux qui l'auraient ratifiée; qu'on remarquait aussi que le roi de Bohême restait entièrement étranger aux négociations entamées avec les électeurs. L'archevêque de Cologne (1) s'excusa absolument de se prononcer jusqu'à ce qu'il eût consulté l'archevêque de Maycnce, qui à ce moment était parti pour le concile (2). Quelque temps après, ayant vu l'empereur lui-même à Augsbourg, il l'assura de son dévouement, rendit hommage à ses intentions toutes paternelles pour l'Allemagne, reconnut la force des raisons qui l'avaient déterminé à désirer que son fils succédât à la dignité impériale après le roi Ferdinand, mais allégua l'impossibilité où il était d'exprimer une opinion là-dessus, alors qu'il ignorait celle des princes qui composaient avec lui le collége électoral (3). L'archevêque de Trèves (4) s'était déjà mis en route pour Trente, quand de Lyere arriva à Coblence, où il espérait le rencontrer (5); l'envoyé de l'empereur lui écrivit afin de lui faire part de sa mission : la réponse de l'archevêque fut, en substance, la même que celle des autres électeurs (6). Il était évident que ceux-ci s'étaient entendus (7). En résultat, toutes ces négociations s'en allèrent en fumée, et les événements dont nous aurons à parler bientôt ne permirent plus de les reprendre. Charles-Quint put reconnaître alors le tort qu'il avait eu de mettre en avant des prétentions qui l'avaient rendu odieux aux Allemands, lui avaient aliéné l'affection des princes de sa famille, et n'avaient certainement pas été étrangères au soulèvement qu'il y eut contre lui dans la Germanie (8). On peut dire que le projet auquel les actes du 9 mars 1551 donnèrent un commencement d'exécution fut la plus grande faute politique de son règne, et celle qui eut pour lui les conséquences les plus funestes.

Charles cependant ne pouvait pas prolonger plus longtemps son séjour à Augsbourg. Il allait être privé de ses troupes espagnoles qu'il devait retirer des forteresses du Wurtemberg et qu'il lui fallait faire passer en Italie, car il n'aurait pu les loger dans d'autres lieux de l'Allemagne sans provoquer les plus vives réclamations. Il n'avait à Augsbourg, outre sa maison, les deux compagnies d'hommes d'armes venues avec lui des Pays-Bas et la garde du duc Jean-Frédéric, que les quatre enseignes de lansquenets qui, depuis son arrivée, en formaient la garnison : or, ces forces n'étaient pas suffisantes pour garantir sa sûreté dans la situation où se trouvait la Germanie, et néanmoins elles étaient extrêmement à charge aux habitants, qui en faisaient des plaintes continuelles. Il avait eu d'abord le dessein de passer aux Pays-Bas (9) : les mouvements des Français en Italie étaient venus modifier ses résolutions. Aux Pays-Bas il aurait été bien loin pour pourvoir aux affaires de Parme et de la Lombardie; et puis si, comme le bruit en courait, le roi Henri franchissait les Alpes, il n'aurait pas voulu qu'on pût dire qu'il s'était éloigné à dessein du théâtre de la guerre; son in-

(1) Adolphe de Schauenbourg.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 25 août 1551. (Archives du royaume.)

(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 29 septembre 1551. (Archives du royaume).

(4) Jean d'Isembourg.

(5) Lettre de Granvelle du 25 août, ci-dessus citée.

(6) Lettre de la reine Marie à l'empereur, du 10 décembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Dans sa lettre du 10 décembre, la reine disait à l'empereur : « Il est assez à voir qu'ils se sont » résoluz par ensemble à parler d'une bouche. » Déjà elle lui avait écrit, le 20 octobre, « qu'il pou- » vait être assuré qu'ils s'étaient avertis l'un l'autre » de ce qui s'était passé. »

(8) Charles ne se le dissimulait pas. Comme le prince Philippe insistait pour que les négociations relatives à son élection à l'empire fussent continuées, il écrivit à la reine Marie le 22 février 1552 : « L'estat présent de la Germanie démonstre » évidentement combien nous sommes loing d'y » pouvoir pour le présent prétendre, voyre et me » *doubte que l'avoir mys en avant aura aydé les* » *malveillans en la direction de leurs malheureuses* » *practiques.* »

Dans une lettre du 6 mars, Granvelle est plus explicite encore : « Nous sommes — dit-il à la » reine — bien loin de prétendre à l'élection, » laquelle et ce qu'en dirent les gens de monsei- » gneur nostre prince à Augsbourg, venant d'Es- » paigne, et depuis à la diette, et ce que l'on a » voulu embracer en Italie, et autres choses tou- » chées en l'instruction de monsieur de Rye, *sont* » *cause de tous ces troubles.* » (Arch. imp. à Vienne.)

(9) C'est ce qui résulte de sa correspondance et de celle de Granvelle avec la reine Marie pendant les mois de mai, juin et juillet. Encore au mois d'août il était dans cette intention, comme le fait voir sa lettre au roi Ferdinand, du 15 de ce mois, publiée par Lanz, t. III, p. 68.

tention était, au contraire, ce cas venant à se réaliser, de descendre lui-même en Italie pour combattre le monarque français. Il trouvait encore qu'en Flandre les nouvelles d'Espagne lui parviendraient tardivement; que, s'il pouvait compter sur l'assistance de ses sujets des Pays-Bas pour la défense de ces provinces, il ne devait rien attendre d'eux pour une guerre offensive; qu'il se verrait donc là dans l'impossibilité de donner secours à ceux qui viendraient lui en demander. Il considérait enfin que, s'il s'éloignait autant du lieu où siégeait le concile, il lui faudrait renoncer au fruit qu'il s'était promis de cette assemblée, car déjà elle ne montrait que trop de tiédeur pour les intérêts de la religion; et le concile venant à se dissoudre, les choses iraient en confusion dans la Germanie. Toutes ces considérations (1) lui faisaient penser qu'Inspruck serait le lieu où il pourrait le plus convenablement s'établir : cependant, avant de se déterminer, il voulut prendre l'avis de Granvelle et de la reine Marie. Granvelle opina pour qu'il s'établît aux Pays-Bas (2). Marie lui conseilla Worms ou Spire, de préférence à Inspruck (3). Charles, après avoir pesé les raisons de sa sœur et de son premier ministre, se décida pour Inspruck (4); le roi Ferdinand, à qui il en avait écrit, venait de mettre à sa disposition le palais de cette capitale. Le 20 octobre, ayant donné l'ordre aux Espagnols du Wurtemberg ainsi qu'aux lansquenets d'Augsbourg de prendre le chemin de l'Italie, il partit avec sa maison, les deux compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas et l'escorte du duc Jean-Frédéric; il arriva à Inspruck le 2 novembre.

Il y était depuis une quinzaine de jours lorsqu'une ambassade des électeurs de Saxe et de Brandebourg, du roi de Danemark, de l'électeur palatin, des ducs de Wurtemberg et de Mecklembourg, du marquis Jean de Brandebourg et du marquis de Bade vint solliciter de lui la mise en liberté du landgrave. A son départ des Pays-Bas, il avait fait transférer Philippe de Hesse d'Audenarde à Malines. Cet infortuné prince, impatient de la captivité dans laquelle il languissait, n'avait qu'une pensée, et c'était d'en sortir par n'importe quels moyens (5) : il avait fait, dans ce but, à Audenarde, des tentatives qui étaient restées infructueuses; à Malines, au mois de décembre 1550, il forma un nouveau

(1) Elles sont déduites au long dans une lettre écrite par lui à la reine Marie le 18 septembre 1551, (Archives du royaume.)

(2) Son avis, qui forme douze pages de son écriture, est aux Archives du royaume.

(3) Lettre du 24 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(4) Il adressa, le 4 octobre, à la reine, pour justifier sa résolution, une lettre de seize pages, écrite de la main de Granvelle, laquelle il concluait ainsi :

« J'auray à Inspruck les troys électeurs ecclé-
» siastiques prochains, pour conférer avec eulx
» ce que sera de besoing, et ne suis si loing de
» ceulx de Saxe et Brandembourg qu'à Speir;
» et si suis près du roy (des Romains) pour,
» s'il estoit besoing, faire quelque assemblée; et
» passant par ledict Inspruck le roy de Bohême,
» mon filz, je le pourray veoir et de plus en plus
» procurer de luy oster toute umbre et gaigner
» confidence, qu'importe ce que vous sçavez, et
» parler à ma fille plus franchement, pour en ce
» nous servir de son moyen, et luy faire plaine-
» ment entendre combien il luy convient. Tou-
» chant le concile, je pourray là estre à ce res-
» pect plus à propos et pour l'entretenir; . . .
» et y viendront plus voulentiers les protestants,
» qui s'assheurent plus de la sheurté que je leur
» ay donné que du concile mesme. . . . . .
» Dadvantaige, je seray aussi là en la Germanie
« et avec plus grande sheurté, sans frais, près des
» Suisses et Grisons, pour les tenir en soing; et
» si donne faveur au restablissement de la reli-
» gion du pays de Swabe, en laquelle on gagne
» tous les jours avec la chaleur de ma pré-
» sence... »

La reine lui avait représenté qu'Inspruck ne convenait pas à sa santé autant que Worms et Spire; que les neiges y duraient tout l'été. A cela il répond :

» Quant à ma santé, l'aer dudict Ispruch, comme
» vous sçavez, est de soy sain : vray est que le
» froyd et les bruymes me sont contraires pour
» ma poictrine. Mais, puisque nostre frère m'ac-
» corde tout le lougis, j'auray moyen de choisir
» le meilleur quartier; et il y a tousjours bon
» moyen avec ce pour remédier contre la froy-
» dure, puisque aussi, en temps d'yver, j'ay peu
» de moyen de sortir, où que je soye. » (Archives du royaume.)

Il avait dit à la reine dans sa lettre du 18 septembre : « Où que je soye, puisqu'il est apparent
» que mes indispositions ne me fauldront, aultant
» me vault-il crier en ung lieu comme en ung
» aultre. »

(5) Au mois de mars 1551, il dit à Viglius, que l'empereur avait chargé de l'interroger sur ceux avec lesquels il avait comploté son évasion, que, se voyant menacé d'une prison perpétuelle, « le
» cœur lui avait fait si mal qu'il avait désiré
» d'être hors de ce monde et mettre la main à
» soi-même. » (Lanz, t. III, p. 65.)

projet d'évasion qui échoua comme les précédents (1). Ces tentatives avortées avaient eu pour résultat de le faire resserrer davantage ; la reine Marie aurait même voulu qu'il fût mené en Espagne, et elle le demanda à l'empereur. Lorsqu'il donna audience aux ambassadeurs, Charles savait que plusieurs des princes qui les avaient envoyés ne s'étaient associés que par complaisance à la démarche des électeurs de Brandebourg et de Saxe (2) : il leur dit que la demande qu'ils lui faisaient était de grande conséquence ; qu'attendant sous peu de jours le duc de Saxe, il désirait, avant de prendre une résolution, en conférer avec lui ; qu'ils pouvaient cependant retourner auprès de leurs maîtres, et les assurer qu'il leur témoignerait le cas qu'il faisait de leur recommandation (3).

Le moment est venu de parler de la conduite et des pratiques de Maurice de Saxe depuis que, au mois d'août 1550, ses commis à la diète s'étaient séparés des autres états sur la question du concile. Nous avons rapporté que Charles-Quint ne s'était point offensé de son opposition, et nous avons dit pourquoi : il s'était contenté d'écrire à l'électeur qu'il désirait sa présence à Augsbourg, ayant à traiter avec lui des choses d'un intérêt majeur. Maurice feignit de vouloir se rendre à cette invitation ; il envoya même en avant une partie de son train : mais en même temps il fit avec adresse observer à l'empereur qu'au point où en étaient les opérations militaires contre Magdebourg, il pourrait être préférable qu'il joignît ses forces aux troupes du duc de Mecklembourg, qui assiégeait cette ville. Charles se laissa prendre au piége et n'insista point pour que l'électeur vînt le trouver (4). A quelque temps de là, d'accord avec la diète, il nomma Maurice général de l'armée de l'Empire chargée de la réduction de Magdebourg. Nous n'avons pas à raconter ici les incidents de cette guerre ni de l'expédition que Maurice dirigea en personne contre les rebelles : disons seulement que, pendant l'hiver de 1550 à 1551, le siége fit peu de progrès ; le général en chef ne paraissait pas pressé de soumettre la ville ; pour l'exécution de ses desseins secrets, il avait besoin de tenir sur pied les troupes qui marchaient sous ses drapeaux.

Maurice écrivait fréquemment à Charles-Quint, et toutes ses lettres étaient pleines de témoignages de déférence pour le chef de l'Empire (5). Charles fut averti cependant qu'il ne cachait pas son mécontentement de la détention prolongée de son beau-père ; qu'autour de lui on parlait même d'aller de force délivrer le landgrave ; qu'il levait des gens de guerre auxquels il faisait prêter serment de le servir contre tous sans exception (6) : Maurice venait de faire une chose qui lui était particulièrement désagréable, en choisissant, malgré tout ce qu'il lui avait écrit au contraire, le marquis Albert de Brandebourg pour son lieutenant (7). Au mois d'août 1551, l'ambassadeur impérial en France, Simon Renard, apprit que des négociations secrètes étaient entamées entre le roi, l'électeur de Saxe et d'autres princes allemands ; il sut que l'évêque de Bayonne, Jean de Fresse, était parti pour la Germanie avec la mission de les terminer ; il s'empressa d'en instruire l'empereur (8). Ce qu'on croira difficilement, c'est que des informations

(1) Alex. Henne, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, t. IX, p. 127 et suiv.

(2) Les ambassadeurs du roi de Danemark, du duc de Wurtemberg et du marquis Jean de Brandebourg lui avaient, à part et en vertu d'ordres exprès de leurs maîtres, déclaré que ceux-ci faisaient cet office seulement pour satisfaire les deux électeurs de Saxe et de Brandebourg ainsi que les enfants du landgrave, mais non pour peser sur ses déterminations. (Lettre de Charles à la reine Marie du 18 novembre 1551, aux Archives du royaume.)

(3) De Thou, liv. VIII. — Le P. Barre, t. VIII, p. 842.

Ces deux historiens rapportent que, dans l'audience donnée par Charles aux ambassadeurs, on lut des lettres du roi des Romains et des ducs de Bavière et de Lunebourg en faveur du landgrave. Si ces princes écrivirent en effet à l'empereur, on peut bien affirmer qu'il ne fut pas fait publiquement lecture de leurs lettres.

(4) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 29 septembre 1550. (Arch. impér. à Vienne.)

(5) « Continuellement il escript à S. M. fort courtoisement », mandait Granvelle à la reine Marie le 14 juin 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(6) Lettres de la reine Marie à Granvelle, des 15 mai et 4 juin 1551. (Ibid.)

(7) Lettre de Charles au roi Ferdinand du 21 juin 1551, dans Maurenbrecher, p. 147*.

(8) Lettre du 14 août. (Manuscrits de Wynants.)

aussi graves et qui devaient éveiller toute l'attention de Charles et de ses ministres, les trouvèrent, pour ainsi dire, indifférents, tant elles leur parurent invraisemblables : l'empereur envoya néanmoins, afin de s'en éclaircir, des personnes de confiance en diverses parties de l'Allemagne; mais comme celles-ci ne parvinrent à rien découvrir, il demeura persuadé que la conspiration qui lui avait été signalée par son ambassadeur était imaginaire (1). Des historiens ont, à ce sujet, prêté des propos ridicules à Granvelle ; ils lui font dire qu'il n'était pas possible que des têtes allemandes, toujours prises de vin, conçussent des projets qu'il ne fût aisé de pénétrer (2). La confiance de ce ministre et de son maître reposait sur d'autres motifs : ils ne jugeaient pas Maurice (l'événement montra combien ils se trompaient) capable de grandes entreprises ; ils savaient que ses ressources financières étaient médiocres, que ses sujets de Saxe ne l'aimaient point; ils étaient convaincus surtout que la crainte de voir l'empereur mettre en liberté le duc Jean-Frédéric l'empêcherait toujours de se déclarer contre lui (3).

Le 5 octobre 1551, Maurice, en son nom et en ceux de Georges-Frédéric, marquis de Brandebourg, son pupille, de Jean-Albert, duc de Mecklembourg, et de Guillaume de Hesse, signa, avec l'évêque de Bayonne, muni des pleins pouvoirs du roi de France, un traité par lequel les parties contractantes s'engageaient à déclarer la guerre à l'empereur. Le soutien de la religion protestante, la liberté de l'Allemagne et la délivrance du landgrave Philippe étaient le but de leur alliance. Le roi s'obligeait à payer, avant le 25 février 1552, deux cent quarante mille écus, qui serviraient à couvrir les dépenses des trois premiers mois de la guerre, et chacun des mois suivants soixante mille écus. Les confédérés allemands lèveraient sept mille chevaux et autant de gens de pied qu'il serait jugé nécessaire ; l'électeur Maurice aurait le commandement en chef de ces troupes. Il ne serait fait de paix ni de trêve avec l'empereur que de commun accord. Le roi tâcherait de se saisir de Cambrai, de Metz, de Toul et de Verdun ; il les garderait comme vicaire de l'Empire ; en même temps il attaquerait les Pays-Bas. Maurice marcherait droit vers la personne de l'empereur. Lui et les princes pour lesquels il se portait fort promettaient, si le succès couronnait leur entreprise, d'aider le roi à recouvrer les seigneuries patrimoniales qu'il avait perdues, et même, au cas qu'il prétendît à l'empire, de favoriser son élection de tout leur pouvoir (4). Le plus profond mystère enveloppa la conclusion de ce traité. Peu de temps après, Maurice amena la ville de Magdebourg à lui ouvrir ses portes, en accordant aux habitants des conditions plus favorables que celles auxquelles ils devaient s'attendre ; il fit son entrée dans cette ville le 16 novembre, aux applaudissements de la population, qui le proclama son burgrave. Pour continuer à endormir l'empereur, il lui avait offert d'aller lui rendre compte des particularités du siége qui venait de finir (5) ; Charles se laissa abuser par cette offre insidieuse : on a vu qu'il avait annoncé la prochaine arrivée de l'électeur de Saxe aux ambassadeurs envoyés vers lui pour réclamer la délivrance du landgrave. Une circonstance aurait dû pourtant faire naître la défiance dans son esprit : un des principaux ministres de Maurice, Christophe Carlowitz, écrivait à Granvelle que, si l'on désirait la pré-

(1) Lettres de Granvelle à la reine Marie, des 4, 10 et 14 septembre 1551. (Archives du royaume.)

(2) Robertson, t. II, p. 333. — Sismondi, t. XII, p. 206. — Kolrausch, *Histoire d'Allemagne*, p. 274.

(3) « Quant au duc Mauritz,... pour dire la vérité, *je ne m'assheure trop de sa voulenté*... Ce qui me donne plus d'espoir qu'il n'osera mouvoir tant à la descouverte contre S. M., est que pour conduyte c'est fort peu de chose, et est craincti pour faire grande emprinse, ny est argenteux pour pourter grands fraiz, et est si mal voulsu en Saxe, et craindra que l'on ne délivre le duc Jo. Frédéric, lequel, tout destruict qu'il est, pourroit, avec son crédit en ce quartier-là, ayséement déchasser ledict duc... (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 14 juin 1551, aux Archives du royaume.)

Le 9 décembre précédent, Granvelle écrivait à la reine : « La crainte qu'ils ont de la délivrance » du duc de Saxe est incrédible. » (Ibid.)

(4) Dumont, *Corps diplomatique*, t IV, part. III, p. 31.

(5) Lettre de Charles-Quint à la reine Marie du 18 novembre 1551. (Archives du royaume.)

sence de son maître, il fallait lui faire tenir un sauf-conduit. Cette démarche ne causa à Charles que de la surprise (1).

Maurice ne partit point pour Inspruck; il prétexta l'embarras où il était, faute d'argent pour licencier les gens de guerre qu'il avait sous sa charge (2). Charles se paya encore de cette raison, malgré les observations de la reine Marie, à qui la conduite de l'électeur de Saxe était de plus en plus suspecte (3). Il est vrai qu'il n'y avait aucune sorte d'artifices auxquels Maurice n'eût recours : le 30 décembre l'agent qu'il entretenait à la cour impériale déclara à Granvelle qu'il ne pouvait penser, comme on en semait le bruit dans la Germanie, que son maître voulût se déclarer contre l'empereur, et que, s'il manquait ainsi à son devoir, la plupart des nobles de son pays, et lui aussi, abandonneraient son service (4). Maurice, dans le même temps, écrivait à l'empereur qu'il le suppliait ne vouloir croire le mauvais bruit « que ses ennemis fai- » saient courir de lui, et qu'il donnerait » le contraire à connaître; » il lui annonçait son prochain départ pour Inspruck : telle était l'habileté avec laquelle il cachait ses desseins, que Lazare Swendy, envoyé à son camp pour le surveiller, était, tout le premier, persuadé de sa bonne foi (5). Pourquoi dès lors Charles aurait-il manifesté du mécontentement contre l'électeur et contre les gens de guerre qu'il tenait réunis (6)? D'ailleurs, sans se faire illusion sur les dispositions peu favorables des Allemands à son égard et sur les dangers de la situation où il se trouvait (7); sans se dissimuler l'ambition et l'humeur inquiète de Maurice, il persistait dans la fatale croyance que ce prince n'oserait se mettre à la tête d'une

(1) « Une chose ay-je senty, que Carlowitz, conseillier du duc Maurice, aye escript à l'évesque d'Arras qu'il seroit besoing envoyer à son maistre sauff-conduyt afin qu'il veuille venir. Sur quoy je fais pourveoir et répondre comm' il convient, ne sçachant qu'il aye contre moy commis chose pour quoy il ave besoing de sauff-conduyt. ... » (Lettre de Charles du 18 novembre.)

A considérer les actions de Charles-Quint à cette époque de sa vie, il semblerait que le déclin des forces physiques eût produit en lui l'affaiblissement des facultés morales Non-seulement il se laissait abuser par Maurice de Saxe, mais encore lui, qui naguère était si actif, si résolu, qui s'occupait avec tant d'ardeur des affaires publiques, il hésitait lorsqu'il aurait fallu prendre un parti; il se montrait presque insouciant de ce qui aurait dû le plus exciter sa sollicitude. Nous avons là-dessus un témoignage décisif: Granvelle écrivait, le 17 novembre 1551, à la reine Marie, en lui demandant le secret : « Je treuve S. M. I. plus » tardive qu'il ne conviendroit. Et me semble que » le fondement est de désespérer qu'il y aye » moyen, quel quy soit, pour furnir aux fraiz: » crainete, à ceste cause, de desréputation avec » ce nouveau roy (Henri II); le ressentement qu'il » a du peu de discipline qu'il y a entre les gens » de guerre, et que en tout il désespère de re- » myde, reboutant quant l'on luy meet en avant » qu'il fault regarder comme l'on pourra remé- » dier à tout au moings mal et pourveoir à ce » que convient.... V. M. peult penser et assez » entendre en quelle peine je m'en doibs trouver » souvent : toutesfois faiz-je ce que je puis pour » procurer partout remyde et correspondre où il » convient et préadvertir des offices qui me sem- » blent nécessaires; mais tout cela ne peult souf- » fire, si le maistre même ne s'esvertue .. Quant » l'on luy parle d'entretenir les Anglois, Véni- » ciens, princes d'Allemaigne et aultres et gai- » gner la voulenté des gens, il me semble qu'il en » tient si peu de compte, tenant tous en si peu » d'estime, que je ne m'ay peu tenir de luy dire il » y a cinq jours, — à l'occasion de tant qui sollici- » toient audience et que, estant, grâces à Dieu, » bien disposé et allant à la chasse, il ne les » vouloit ouyr, disant qu'il sçavoit ce qu'ilz vou- » loient dire et qu'ilz ne faisoient tous rien pour » luy, — que je luy supplioye considérer que nous » avions peu d'amys et beaucop de malveillans, » et que nous debvrions procurer le contraire, et » que telz donnoient peu d'ayde et prouffit que, » s'ilz estoient desespérez, se joignants avec aul- » tres qui sont ennemys, pourroient faire du » mal assez, et que puisque l'on faisoit peu pour » eulx, du moings convenoit-il les entretenir par » bonnes paroles... » (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 13 décembre 1551. (Archives du royaume.)

(3) Lettres de Marie à Granvelle des 10 et 23 décembre. (Arch. impér. à Vienne.)

(4) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 30 décembre 1551. (Archives du royaume.)

(5) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 10 janvier 1552. (Archives du royaume.) — Lettre du même à la même du 17 janvier. (Arch. impér. à Vienne.) — Lettre du seigneur de Glajon (Philippe de Stavele) à la reine, écrite d'Inspruck, le 31 janvier 1552. (Archives du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. IX, fol. 178.)

Granvelle disait dans sa lettre du 17 : Vostre « Majesté verra avec quelle soubmission le duc » Mauritz escript à S. M. I. et l'assheurance qu'il » donne qu'il soit délibéré venir ici et de séparer » les gens de guerre..... »

(6) « ... Ledict duc ne donnant cause pour laquelle nous nous puissions attacher à luy ni aux gens de guerre, je ne voys à quoi S. M. I. se pourroit attacher à l'encontre de luy ni d'eulx. » (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 22 janvier 1552, aux Arch. impér. à Vienne.)

(7) Il écrivait à la reine Marie le 28 janvier : « Je me treuve de tous coustelz en tel estat que » si, par pure bélistrerie, les Allemans me voulis- » sent assaillir, je ne scauroye que faire, synon » jecter le manche après la congnie... » (Archives du royaume.)

confédération contre lui (1). Aussi il écrivit aux trois électeurs ecclésiastiques qui étaient à Trente, afin qu'ils ne s'effrayassent point des bruits qu'on faisait courir, et qu'ils demeurassent au concile (2). Ce n'était pas qu'il attendît grand'chose de cette assemblée, voyant que non-seulement les protestants travaillaient de tout leur pouvoir à la rendre infructueuse, mais encore que le pape et ses ministres, et les électeurs ecclésiastiques eux-mêmes, qui tous redoutaient la réformation, n'y montraient pas la volonté qu'exigeaient les circonstances : toutefois il en souhaitait la continuation ; il n'aurait pas voulu, si elle venait à se dissoudre, qu'on pût le lui imputer. Il était toujours animé du désir qu'elle eût pour la religion et la pacification de l'Allemagne les résultats qu'il s'en était promis, bien que ses ennemis prétendissent le contraire et que, s'il l'avait sollicitée, c'était en vue de ses intérêts particuliers et non du bien public (3).

Maurice cependant, ayant, à la fin de janvier, reçu des commissaires de l'Empire l'argent qui lui manquait pour le payement de ses troupes, ne put se dispenser de les licencier. Cette nouvelle remplit de satisfaction l'empereur, et ajouta à sa confiance. A la vérité l'électeur retenait à sa solde les ritmaîtres et les capitaines ; mais Charles ne s'en émut point : « c'était ce que faisaient souvent « les princes d'Allemagne ; il y en avait « même plusieurs qui s'y étaient ruinés (4). » En vain la reine Marie lui écrivait coup sur coup que les actes et les paroles de Maurice n'étaient que « jeu et « stratagème » ; que ses promesses ne tendaient qu'à l'abuser (5) ; en vain elle lui avait fait représenter par Granvelle, en lui transmettant les avertissements qui lui étaient parvenus, « qu'il valait « mieux être trop crédule que par incrédulité s'exposer à être pris au dépourvu » (6). Son aveuglement était invincible. Il ne trouvait décidément « rien de « grave à reprendre dans la conduite du « duc, et ne voyait pas avec quel fondement il pourrait procéder à l'encontre « de lui (7). » Une grande agitation se manifestait sur plusieurs points de l'Allemagne : il semblait l'ignorer, car il se berçait encore de l'espoir « que les choses « prendraient bon train (8). » Il faut tout dire. Le 5 février était arrivé à Inspruck un des conseillers de Maurice, annonçant qu'il précédait l'électeur, dont il était chargé de préparer le logement. Ce ministre protestait avec vivacité contre les rumeurs injurieuses à son maître qu'on répandait dans la Germanie ; il assurait qu'aussitôt après la séparation de ses troupes, ce prince s'était mis en chemin

(1) « ..... Si bien les voulentez de ceulx qui vouldroient mouvoir sont malvaises, ilz ont peu de moyen pour les exécuter et ne trouveront la suyte que cy-devant..... Le principal du tout est l'ambition et cerveaul irréquiet du duc Mauritz, voire et, si je l'osoye dire, folie, puisqu'il ne pense jusques au bout le danger auquel il se mectroit, et qu'il n'en pourroit resortir sinon avec confusion et son entière ruyne, et la nécessité du marquis Albert, qui se treuve endebté tant que par désespoir il ne serche sinon moyen de gaigner où que ce soit; et à tout ce que je puis entendre, ni l'ung ni l'aultre ont le cerveaul ni le crédit pour conduire ceste négociation..... » (Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 27 janvier 1552, aux Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 26 janvier 1552. (Ibid.)

(3) « ..... Je ne puis délaisser de confesser que je n'ay grand espoir du fruyt que se debvroit actendre du bon espoir dudict concile, pour veoir clèrement que non-seullement les protestans, à leur accoustumé, serchent ce qu'ilz peullent de le traverser, mais que le pape ny ses ministres, ny les mesmes catholiques ecclésiastiques, doubtans la réformation, y démonstrent la voulenté telle qu'ilz debvroient, mais font plustost soubz main ce qu'ilz peullent au contraire. Si est-ce que, s'il pouvoit avoir son progrès, il seroit mieulx, et synon il est plus convenable, pour le service de Dieu et pour ma réputation, si la rompture ou dissolution d'iceluy entrevient, que ce soit plus par leur faulte que par la mienne, afin que, cy-après, quant le temps sera en meilleure disposition pour en pouvoir espérer ledict fruyt, j'en puisse poursuyvre la continuation, et afin que l'on ne me puisse imputer, comme aulcuns ont voulsu faire, que je ne désire le bon effect dudict concile, et que la solicitation que j'en faiz soit seullement pour apparence et pour tenir seullement respect à mes affaires particuliers, et me servir en ce du temps, et non avec considération du bien publicque..... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 24 février 1552, aux Archives du royaume.)

(4) Lettre de Charles à la reine Marie du 26 février 1552. (Archives du royaume.)

(5) Lettres du 3 et du 7 février 1552. (Arch. imp. à Vienne.)

(6) Lettre de Marie à Granvelle du 10 décembre 1551. (Arch. impér. à Vienne.)

(7) Lettre du 26 février ci-dessus citée.

(8) Autre lettre de Charles à la reine Marie du 26 février. (Archives du royaume.)

pour le lieu où était l'empereur; qu'il n'était accompagné que de quarante chevaux; qu'il recevait fort mal ceux qui voulaient le dissuader de faire ce voyage, « leur disant pourquoi il ne viendrait vers « son empereur, son seigneur et maître, « n'ayant fait chose pour quoi il dût « craindre de venir, et ayant reçu tant « de bien et honneur de lui (1). » Quelque extraordinaire qu'ait été l'aveuglement de Charles-Quint, on est porté à l'excuser lorsqu'on voit tous les artifices auxquels Maurice ne dédaigna pas de recourir.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés que des avis certains envoyés de divers côtés à l'empereur vinrent dissiper les fatales illusions auxquelles il s'abandonnait, et ses yeux achevèrent de se dessiller à la réception d'une dépêche de la reine Marie (2) qui lui faisait passer des lettres du marquis Albert de Brandebourg interceptées par le maréchal de Gueldre. Ces lettres, auxquelles était jointe une commission pour la levée de gens de guerre qui s'obligeraient à servir le marquis et ceux de sa ligue contre tous leurs ennemis sans exception, faisaient connaître que le 27 mars était le jour fixé pour le rassemblement des forces destinées à agir en Allemagne contre l'empereur. Charles alors se réveilla de son assoupissement. Il écrivit aux villes principales et à plusieurs des princes de l'Empire, pour les détourner de prêter l'oreille aux pratiques des Français et des Allemands leurs alliés. Il envoya, dans le même but, le comte d'Eberstain à l'électeur palatin, à l'électeur de Trèves, revenu depuis peu du concile, et au duc de Wurtemberg. Il fit partir pour Trente Simon Renard, avec la mission d'informer les électeurs de Mayence et de Cologne de l'état de la Germanie et d'entendre leur avis sur les mesures qu'il convenait de prendre (3). Il chargea le seigneur de Rye, son premier sommelier de corps, d'aller trouver le roi des Romains, afin qu'il se portât médiateur entre lui et les électeurs de Saxe et de Brandebourg; il autorisait Ferdinand à promettre à ces princes la délivrance du landgrave (4). Le cardinal de Trente étant venu à Inspruck, il l'engagea à envoyer, comme de lui-même, au duc Maurice et au marquis Joachim le docteur Strauss, qui était un des principaux conseillers de l'électeur de Brandebourg; Strauss devait s'efforcer de persuader le duc de venir trouver l'empereur (5).

Ces mesures tardives ne purent parer aux dangers dont Charles était menacé (6). En effet Maurice, qui avait pris le chemin d'Inspruck, comme il l'avait annoncé à l'empereur, s'arrêta tout à coup, prétextant que sa santé ébranlée souffrait de la rapidité du voyage; puis, jetant enfin le masque, il retourna vers la Thuringe, se mit à la tête des troupes que le duc Georges de Mecklembourg avait maintenues à sa solde, y joignit les Saxons qu'il avait licenciés quelques semaines auparavant, mais de façon à pouvoir les rassembler dès qu'il en aurait besoin, et avec ces forces il marcha aussitôt dans la direction de l'Allemagne méridionale. En même temps lui, le duc Jean-Albert de Mecklembourg et le landgrave Guillaume de Hesse publièrent un manifeste où ils exposaient les motifs qui leur faisaient prendre les armes; un second manifeste parut sous le nom du marquis Albert de Brandebourg, et le roi de France en publia également un. Dans ces trois écrits la conduite et les actes de Charles-Quint envers les villes et les États de l'Empire étaient vivement attaqués; Henri II rappelait l'ancienne alliance qui avait subsisté entre les nations française et germanique; il prenait le titre de protecteur des libertés de l'Allemagne. Par des marches rapides, Maurice s'avança vers le Danube; son armée se grossit, près de Schweinfurt, des

(1) Lettre de Granvelle à la reine Marie du 6 février. (Arch. imp. à Vienne.)
(2) Du 26 février 1552.
(3) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 6 mars 1552. (Archives du royaume.)
(4) Instruction du seigneur de Rye du 3 mars 1552, dans Lanz, t. III, p. 98.
(5) Lettre de Granvelle du 6 mars ci-dessus citée.
(6) C'était à bon droit que la reine Marie lui avait écrit le 5 mars: « Il vous pourroit bien » chier couster d'en avoir adjousté foy aux adver- » tances..... »

troupes réunies par Guillaume de Hesse. Toutes les villes qui se trouvaient sur sa route lui ouvrirent leurs portes. Le 1er avril il se présenta devant Augsbourg, où il entra quatre jours après. Partout il rétablissait dans leurs charges les magistrats que l'empereur avait destitués, et remettait en possession des églises les ministres protestants qui en avaient été éloignés (1).

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement, la consternation qui s'emparèrent de Charles-Quint, lorsqu'il apprit des événements auxquels il s'attendait si peu. Non-seulement il n'avait pas d'armée pour résister à ses ennemis, et pas d'argent pour en lever une, mais encore de tous les princes de l'Allemagne aucun ne se montrait disposé à le secourir (2); ajoutons à cela que, quoique l'hiver qui finissait l'eût moins mal traité que les précédents, ses forces diminuaient de jour en jour (3). Il n'avait pas écouté les remontrances de Granvelle, qui le sollicitait de quitter Inspruck (4); maintenant il était obligé de reconnaître que, s'il y demeurait, il courrait le risque « d'être un matin pris « en son lit » (5). Sa situation était critique et son embarras extrême. Quelques semaines plus tôt, il eût pu aisément passer aux Pays-Bas; cette entreprise était devenue des plus périlleuses depuis que les ennemis occupaient ou avaient à leur dévotion les lieux qu'il lui faudrait traverser. Les chemins de l'Autriche et de l'Italie lui restaient ouverts : mais le roi des Romains le dissuadait de prendre le premier; sa retraite en Autriche aurait eu, selon Ferdinand, de graves inconvénients pour tous deux (6). En Italie, où rien ne réclamait sa présence, son arrivée ressemblerait à une fuite, et sa réputation en recevrait une grave atteinte; il ne trouverait pas d'ailleurs, dans cette province, les esprits moins agités qu'ils ne l'étaient en Allemagne, les désordres que ses troupes, mal payées, y commettaient, soulevant contre elles l'opinion publique; il serait donc indubitablement contraint de se rendre en Espagne; dès lors c'en était fait de son autorité dans l'Empire, et ses États des Pays-Bas, que le roi de France menaçait avec des forces considérables, se voyant délaissés par lui, s'abandonneraient au désespoir (7). Dans cette extrémité, Charles, qui avait en perspective une grande honte ou un grand danger, ne balança point à préférer le danger à la honte, aimant mieux, suivant ses expressions, être traité de vieux fou que de se perdre, en ses vieux jours, sans faire ce qui était en lui pour y remédier (8) : il résolut, sans consulter aucun de ses ministres, — car il était certain qu'ils s'efforceraient de l'en détourner — de tenter d'arriver aux Pays-Bas. « Si Dieu est servi de donner bonne « issue à ce voyage, — écrivit-il à son « frère — j'espère que ce sera le plus « convenable; s'il est servi du contraire, « JE SERAI PLUS CONSOLÉ D'ACHEVER « MES JOURS EN MOURANT OU EN

(1) De Thou, liv. X. — Schmidt, tome VII, pp. 387 et suiv. — Robertson, t. II, pp. 334 et suiv.

(2) « ..... Je ne trouve point ung sou ny homme qui le me veult prester, ni un homme en Allemaigne qui monstre se déclarer pour moy.... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 21 mars, déjà citée.)

Granvelle écrivait à la reine, le 1er avril, que l'empereur était désespéré, voyant qu'il ne pouvait se procurer de l'argent. (Arch. impér. à Vienne.)

(3) « ..... Vous m'avez escript qu'il ne falloit se perdre les bras croysés. Et combien que ay esté mieulx beaucoup de la goutte cest yver que les aultres, si les ay-je de sorte que j'auroys plus de besoing de les porter en escharpe que de les croyser, et aussy les jambes telles que j'auroys plus mestier de potences pour aller loing que de me mectre en grans chemins..... » (Lettre de Charles à Marie du 21 mars.)

(4) « ..... Fault que je confesse à V. M. que jà souvent j'ai chanté à S. M. I. ceste chanson de lui dire qu'il n'est ici sheurement, ... et combien qu'il emporteroit que, comme qu'il fût, il s'approcha des pays d'embas, tant pour sa sheurté que pour dois là encheminer toutes choses,.... et que icy il est sans gens et sans argent et exposé au danger de facilement recevoir honte..... » (Lettre de Granvelle à la reine Marie du 26 février 1552, aux Archives du royaume.)

(5) Voir sa lettre du 4 avril 1552 au roi Ferdinand dans Bucholtz, t. IX, p. 547, et dans Lanz, t. III, p. 159.

(6) Lettre citée à la note précédente. Charles écrivait à la reine Marie le 15 avril : « Le roy, par » réitérées lettres, répète encoires que nullement » je ne voyse vers luy, car se seroit le ruiner et » ses affaires, sans pouvoir dois là donner res- » source aux miens. » (Archives du royaume.)

(7) Lettre du 4 avril, ci-dessus citée.

(8) Ibidem.

« CAPTIVITÉ QUE DE LES PROLONGER « EN PLUS DE REPOS ET LONGUE « VIE » (1). Nobles paroles, que nous voudrions, — si quelque jour la Belgique, un peu prodigue de statues peut-être pour des célébrités contestables, songeait à en élever une au conquérant de Tunis, au vainqueur de Mühlberg, au prince qui eut la gloire de consommer la réunion des dix-sept provinces et qui plaça toujours les Belges, dans son affection, au-dessus de tous ses autres sujets, — que nous voudrions, disons-nous, voir graver sur le piédestal de cette statue.

Le 6 avril, entre onze heures et minuit, Charles sortit à cheval du palais; les seigneurs d'Andelot et de Rosemberg et quatre serviteurs formaient toute sa suite. Il laissa, en partant, une lettre pour les gentilshommes et les officiers de sa chambre où il leur recommandait le secret sur le voyage qu'il allait entreprendre, sans leur en dire le but; il en donna une autre à l'évêque d'Arras, contenant des instructions relatives à la gestion des affaires publiques pendant son absence; il remit en outre à ce ministre des lettres qu'il adressait au roi des Romains et à la reine douairière de Hongrie, pour les informer de la détermination qu'il avait prise, mais qui ne devaient leur être envoyées que lorsque le bruit de son départ d'Inspruck se serait divulgué (2). Il comptait parvenir jusque près du lac de Constance par des chemins détournés que Rosemberg connaissait, et de là se diriger vers les Pays-Bas. Il marcha toute la nuit et la matinée du jour suivant. Après s'être reposé quelques heures dans une misérable ferme dépendant du village de Nasserit, à six lieues d'Inspruck, il remonta à cheval et atteignit le village de Bachlbach. Il y était de quelques instants à peine qu'y arriva le maître des postes Christophe de Tassis, venant d'Augsbourg, qu'il avait quitté la veille, et rapportant que, selon le bruit commun, le duc Maurice devait, la nuit suivante, mettre son armée en mouvement vers Landsberg et Füssen. Charles, pour poursuivre sa route, devait passer près de ce dernier endroit; les coureurs ennemis auraient pu aisément le surprendre; sa fatigue était extrême; l'essai qu'il venait de faire l'avait convaincu qu'il s'était abusé sur ses forces : il lui fallut donc, quelque chagrin qu'il en éprouvât, renoncer à son entreprise et retourner à Inspruck. Il rentra dans sa chambre sans qu'on s'en doutât plus qu'on ne s'était aperçu de son départ. Le secret fut si bien gardé que ce voyage resta ignoré du public. Le roi des Romains en eut connaissance seulement quand il vint à Inspruck, et ce fut l'empereur qui le lui apprit; la reine Marie elle-même n'en fut instruite que par une lettre que Charles lui écrivit à la fin du mois de mai. C'est cette lettre qui nous a fourni les détails qu'on vient de lire (3).

Ferdinand, aussitôt après avoir vu le Sr de Rye, avait écrit à l'électeur de Saxe, pour lui proposer une entrevue. Maurice lui répondit qu'il irait le trouver à Lintz le 4 avril (4). A la cour impériale on supposa qu'il avait fait cette réponse pour gagner du temps, lorsqu'on le vit sommer Augsbourg et se refuser, sous le prétexte que les fils du landgrave n'y voulaient pas entendre, à un armistice que le roi des Romains lui avait également demandé (5) : il avait si souvent manqué à sa parole qu'on n'ajoutait plus foi à ce qu'il promettait (6). Sur ces entrefaites, il envoya d'Augsbourg à Charles-Quint le colonel Hans Walter de Hiernheim, pour lui annoncer qu'il allait se rendre auprès du duc de Bavière, afin de conférer avec lui sur les ouvertures que le roi lui avait faites; cet envoyé devait aussi dire à l'empereur le sujet des plaintes qu'il avait contre lui, et qui étaient : la

(1) Lettre du 4 avril, ci-dessus citée.

(2) La lettre au roi est celle du 4 avril citée ci-dessus. Celle de Charles à la reine n'a pas été publiée; elle est aux Archives du royaume.

(3) Elle est dans Bucholtz, t. IX, p. 544.

(4) Lettre écrite à Côme de Médicis, le 29 mars 1552, par Pier Filippo Pandolfini, son ambassadeur à la cour impériale. (Arch. de Florence.)

(5) Lettre de Charles à la reine Marie du 7 avril 1552. (Archives du royaume.)

(6) « L'havere mancato molte volte di tante promesse fa che non si gli crede a pieno », écrivait l'ambassadeur Pandolfini le 15 avril. (Arch. de Florence.)

captivité du landgrave, l'oppression de ceux qui professaient la religion réformée, l'influence donnée à des étrangers dans le gouvernement de l'Allemagne, le livre publié par le commandeur D. Luis d'Avila y Çúñiga sur la guerre de 1546 et 1547 (1). A la suite de son entrevue avec Albert de Bavière, Maurice prit le chemin de Lintz, où il arriva le 18 avril (2). Le duc Albert et l'évêque de Passau l'accompagnaient : son chancelier et son conseiller Carlowitz l'y avaient précédé (3). Dans les conférences qui eurent lieu entre lui et Ferdinand, il déclara qu'il ne pouvait rien conclure sans ses confédérés. Il fut convenu en conséquence qu'une autre assemblée, où seraient convoqués tous les princes de l'Allemagne, se tiendrait à Passau le 26 mai. Le roi exprima le désir qu'une trêve fût observée à compter du 11 du même mois et durât pendant tout le temps du congrès; Maurice ne s'y montra pas contraire, mais bientôt après il fit savoir à Ferdinand et à l'empereur que ses alliés consentaient seulement à ce que la trêve commençât le jour de l'ouverture du congrès, pour prendre fin au 10 juin (4).

Le 8 mai il avait rejoint ses troupes, qui, sous la conduite de Guillaume de Hesse et de Jean-Albert de Mecklembourg, s'étaient portées sur Gundelfingen. Un projet hardi lui roulait dans la tête : il ne visait à rien moins qu'à surprendre l'empereur à Inspruck et à le faire prisonnier. Dans ce dessein, il mit aussitôt son armée en marche : il vint jusqu'à Füssen, dernière ville de la Bavière vers le Tyrol, sans qu'on soupçonnât le but de ses mouvements (5) : il avait soin de publier, sur son passage, qu'il prenait cette direction « pour avoir « moyen d'entretenir ses gens et les ac- « commoder de vivres (6). » L'entrée du Tyrol de ce côté forme un défilé que défendait le château d'Ehrenberger-Klause (7). Une douzaine d'enseignes d'infanterie allemande étaient chargées de la garde de ce château : comme elles s'y trouvaient mal à l'aise, elles commirent l'imprudence de camper dehors. Assaillies tout à coup avec impétuosité, le 19 mai, par les troupes de Maurice, elles furent mises en une complète déroute, et il n'y en eut qu'une partie qui put rentrer dans la place. Le château d'Ehrenberger, situé sur un rocher escarpé de toutes parts, était très-fort : il ne fit toutefois pas de résistance, les ennemis l'ayant attaqué par un point où la garnison se croyait à l'abri de tout danger, parce qu'elle le regardait comme inaccessible; mais les soldats de Maurice, ayant un berger pour guide, étaient parvenus à cet endroit, en grimpant au haut du rocher par un sentier inconnu (8).

Le roi des Romains se trouvait à Inspruck auprès de Charles-Quint; il y était venu afin de se concerter avec l'empereur sur les concessions qu'il pourrait faire aux confédérés à Passau, et sur les mesures que l'un et l'autre auraient à prendre, au cas que les négociations demeurassent sans résultat (9). Charles, depuis quelque temps, songeait à rendre à la liberté Jean-Frédéric de Saxe, pour l'opposer à Maurice; c'était un moyen qui, mis en pratique plus tôt, aurait pu changer la face des affaires, car les peuples de la Saxe regrettaient toujour leur ancien souverain. Il en délibéra avec Ferdinand. Son frère s'étant rangé à son avis, il fit annoncer à Jean-Frédéric, par Granvelle (10), qu'il avait résolu

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 15 avril 1552. (Archives du royaume.)
(2) Bucholtz, t. IX, p. 341.
(3) Ibid., p. 339.
(4) Lanz, t. III, p. 201. — Schmidt, t. VII, p. 393.
(5) Suivant Schmidt, t. VII, p. 394, Maurice « avait promis de bouche à Walter de Hirnheim, » chargé de porter à l'empereur son consente- » ment à la trêve, de ne point sortir de son camp » jusqu'à ce temps. » Charles, dans sa lettre du 30 mai, donnée par Lanz, t. III, p. 201, ne parle pas de cette promesse.
(6) Lanz, t. III, p. 203.
(7) *Chiusa* en italien, *l'Ecluse* en français. Ce château a été rasé dans les guerres de la révolution française.
(8) De Thou, liv. X. — Robertson, t. II, p. 358.
(9) Lanz, t. III, p. 202.
(10) « ..... Questa mattina, monsigr d'Arras è » stato in casa di Gian Federigo di Saxonia a » negotiar seco per spatio di tre hore : visita » mai più fatta da lui et tanto insolita che dà » materia a ugniuno di pensare alla liberatione di » costui. » (Lettre de l'ambassadeur Pandolfini du 13 mai 1552.)

de le mettre en liberté, à condition que, si les conférences qui allaient se tenir à Passau n'aboutissaient point à un accord, on aviserait aux secours à lui donner pour qu'il pût rentrer en possession de l'électorat de Saxe, mais qu'il demeurerait obligé à observer le traité de Wittemberg, si un arrangement était conclu avec Maurice et ses alliés. Les choses en étaient là lorsque, dans la soirée du 19 mai, Charles reçut la nouvelle que les ennemis s'étaient emparés du château d'Ehrenberger. Ils pouvaient la nuit même arriver à Inspruck; la troupe qui avait été chargée de défendre l'entrée du Tyrol s'était dispersée après sa défaite; il ne fallait pas compter sur les gens du pays, que l'irruption imprévue des confédérés avait frappés de terreur; Charles n'avait autour de lui que les deux compagnies d'hommes d'armes des Pays-Bas, ses archers de corps, le peu d'Espagnols qui formaient la garde du duc Jean-Frédéric, et les gentilshommes de sa maison; il jugea, et ce fut aussi le sentiment du roi, qu'il n'avait pas un instant à perdre pour pourvoir à sa sûreté. Bientôt après les deux monarques quittèrent Inspruck (1), suivis de Jean-Frédéric, à qui il avait été déclaré qu'il était libre sur sa simple parole de ne s'éloigner de la cour qu'avec la permission de l'empereur, ainsi que des ambassadeurs étrangers, et escortés par les hommes d'armes, les archers, les soldats espagnols et les gentilshommes dont il est parlé plus haut. Ayant marché toute la nuit, ils arrivèrent le matin à Sterzing, au pied du Brenner. Ils continuèrent de cheminer ensemble jusqu'au 23 mai : ce jour-là ils se séparèrent, Ferdinand pour se rendre à Passau, Charles se dirigeant vers Villach en Carinthie (2). Maurice était entré le 20 dans Inspruck. Désespéré de voir échapper sa proie au moment où il se flattait de la saisir, il avait poursuivi le cortége impérial jusqu'à quelques milles de distance; mais celui-ci avait trop d'avance pour qu'il pût l'atteindre, et il était revenu sur ses pas (3). Tout ce que les personnes attachées à la maison de l'empereur avaient laissé de meubles et d'autres objets dut être livré par les bourgeois, sous peine d'être saccagés, et ce butin se partagea entre les soldats de Maurice. Les chefs s'emparèrent de la petite artillerie de Charles-Quint et de plusieurs pièces de canon qui étaient au duc d'Albe; ils se firent remettre aussi trois fauconneaux appartenants au roi des Romains. Les confédérés quittèrent bientôt après le Tyrol, mais non sans avoir rançonné les paysans, à qui ils enlevèrent leurs chevaux et leur bétail; ils pillèrent, en se retirant, un cloître où étaient les sépultures de plusieurs archiducs d'Autriche (4).

Charles, en ce moment, était hors d'état de se venger de l'audacieuse agression de l'électeur de Saxe (5). Force lui fut donc de consentir à ce que son frère continuât les négociations qu'il avait entamées avec Maurice; mais il voulut se mettre en mesure de faire face à tous les événements. Il avait depuis peu reçu deux cent mille écus de Naples; il espérait que, par des subsides ou des emprunts, les Pays-Bas et l'Espagne lui fourniraient des secours importants: il ordonna la levée en Allemagne de sept

(1) Les historiens rapportent que Charles était malade lors de son départ; Sismondi va même jusqu'à dire qu'il était au lit, souffrant cruellement de la goutte, et qu'on dut le transporter dans la litière destinée pour son voyage: la lettre du 30 mai, que nous citons plusieurs fois, fait voir que ce sont là des détails controuvés. Nous lisons aussi, dans une dépêche que l'ambassadeur Pandolfini adressa de Villach à Côme de Médicis, qu'après s'être séparé de son frère, Charles continua son voyage à cheval (*cavalcando*).

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 30 mai déjà citée.

(3) De Thou, liv. X. — Robertson, t. II, p. 339. — Schmidt, t. VII, p. 394.

(4) Lettres de Ferdinand à Charles-Quint, des 30 mai et 4 juin, dans Lanz, t. III, pp. 209 et 237.

(5) D'après une dépêche de l'ambassadeur Pandolfini à Côme de Médicis, en date du 23 mai, Maurice aurait écrit au roi des Romains que ce qui était arrivé au château d'Ehrenberg devait être attribué aux troupes royales, lesquelles avaient provoqué les siennes (*che quello ch'era seguito alla Chiusa procedeva tutto dalla provocatione ch' havevano fatto i soldati regii che la guardavano alli suoi*). On a de la peine à croire que cet ambassadeur ait été bien informé, car c'eût été, de la part de Maurice, le comble de l'impudence que de prétendre qu'il avait été provoqué. Dans sa lettre du 30 mai, Charles dit seulement que l'électeur, écrivant au roi, « prétendait avoir pu » faire ce qu'il avait fait à l'Écluse, sans contre- » venir aux trèves, attendu qu'elles commen- » çaient seulement le 26. »

régiments de gens de pied et de huit mille chevaux; il fit renforcer les garnisons de Francfort et de Ratisbonne : il venait de donner son accession à la trève que Jules III avait, le 29 avril, signée pour deux ans avec Henri II et Octave Farnèse (1); il écrivit en Italie pour qu'on lui envoyât quatre mille hommes de troupes italiennes et deux mille Espagnols; enfin il appela d'Espagne le duc d'Albe, à qui, cette fois encore, il se proposait de confier le commandement de son armée.

Ferdinand arriva à Passau le 29 mai avec l'archevêque de Salzbourg; il y trouva Maurice de Saxe, les ducs de Bavière et de Mecklembourg, les évêques de Passau et d'Eichstædt, ainsi que des envoyés de l'électeur de Brandebourg, du marquis Jean son frère et de l'évêque de Würzbourg. Les jours suivants, des députés des quatre électeurs du Rhin, des ducs de Juliers et de Wurtemberg, du duc Henri de Brunswick, du duc Philippe de Poméranie, vinrent compléter la réunion des princes dont la médiation était réclamée pour le rétablissement de la paix entre l'empereur et les confédérés (2); Charles-Quint avait chargé de le représenter auprès de cette assemblée le seigneur de Rye et le vice-chancelier Seldt. Le congrès s'ouvrit le 1er juin; l'ordre adopté pour les négociations fut celui-ci. Les princes présents et les députés des absents délibéraient entre eux sur les communications des deux parties; le roi des Romains les examinait de son côté; ils conféraient ensuite leurs opinions, et de ce dont ils étaient tombés d'accord ils en donnaient connaissance au duc Maurice et aux représentants de l'empereur (3). L'évêque de Bayonne, ambassadeur de Henri II, accouru à Passau sous les auspices de l'électeur de Saxe, se flattait d'influencer les délibérations du congrès; il fut déçu de son attente : à la vérité, l'assemblée des princes lui donna audience le 3 juin, et il prononça devant elle un long discours où il exalta l'ancienne alliance de la France avec la Germanie; mais Ferdinand ne voulut pas le recevoir. Il quitta la ville bientôt après, très-mécontent du peu d'état qu'on avait fait de lui (4).

Dès l'ouverture du congrès, Maurice renouvela les demandes qu'il avait formées touchant la mise en liberté du landgrave, son beau-père, le droit pour les protestants d'exercer leur religion, le redressement des griefs de l'Allemagne contre le gouvernement de l'empereur, l'organisation de la chambre impériale, etc. Charles-Quint, dans les instructions données à ses envoyés et au roi des Romains, avait sur ces différents points fait des concessions : mais elles n'étaient pas telles qu'elles pussent satisfaire l'électeur de Saxe, et Maurice n'entendait rien rabattre de ses prétentions; Ferdinand avait eu beaucoup de peine à obtenir de lui que l'armistice convenu pour le temps pendant lequel le congrès serait réuni fût quelque peu prolongé. La plupart des princes présents à Passau ou qui y étaient représentés voulaient la paix à tout prix : ceux dont les pays étaient particulièrement exposés aux attaques des confédérés, comme le duc de Bavière, l'archevêque de Salzbourg, l'évêque de Passau, les voyaient « totalement gâtés en trois » jours, » au cas que les négociations aboutissent à une rupture (5). Ces dispositions ne contribuèrent pas peu à accélérer le résultat des conférences. Le 19 juin les médiateurs arrêtèrent un projet de transaction qui devait être soumis par le roi Ferdinand à l'empereur et par l'électeur Maurice à ses alliés. Celui-ci partit le 24 pour le leur communiquer.

De tous les princes qui se trouvaient à Passau, il n'y en avait aucun qui désirât plus ardemment que le roi des Romains la cessation des troubles de l'Allemagne; il avait pour cela des motifs graves. Les Turcs venaient d'envahir la Hongrie avec des forces

(1) Lettre de Charles à la reine Marie du 30 mai, déjà citée.

(2) Lettres de Ferdinand à Charles, des 30 mai et 1er juin, dans Lanz, t. III, pp. 209 et 217. — Préambule du traité de Passau.

(3) Lettre de Ferdinand à Charles du 3 juin : Lanz, t. III, p. 218.

(4) Lettre de Ferdinand à Charles du 22 juin, dans Lanz, t. III, p. 279.

(5) Ibidem.

considérables; ils marchaient vers Temesvar et menaçaient la Transylvanie : Ferdinand n'avait que peu de troupes à leur opposer; l'argent lui manquait même pour leur solde. Si l'accord se faisait entre l'empereur et les confédérés, Maurice lui promettait d'aller au secours de la Hongrie avec toute son armée; les princes médiateurs lui faisaient espérer que l'Empire supporterait les frais de cette expédition : aussi il écrivit à son frère dans des termes pressants, afin de l'engager à accepter le traité sans aucun changement (1). Le seigneur de Rye et le vice-chancelier Seldt partageaient à cet égard l'avis du roi, quoiqu'ils s'en exprimassent avec plus de réserve (2).

Entre autres stipulations, ce traité auquel Charles-Quint était sollicité de souscrire contenait que les protestants, relativement à l'exercice de leur religion, jouiraient d'une trêve indéfinie; que sur les griefs de la nation allemande l'empereur se soumettrait à ce qui serait décidé par le roi des Romains, le roi de Bohême et les princes assemblés à Passau; que, s'il n'observait pas toutes les clauses du traité, les deux rois et les mêmes princes se déclareraient contre lui. Charles s'émerveilla qu'on prétendît lui imposer de telles conditions. Il était prêt à prendre l'engagement de se conduire, quant à la religion, suivant ce qui serait déterminé par la diète de l'Empire, qu'il convoquerait à bref délai, mais il ne voulait point aller au delà. « Combien que « je ne sois en délibération de faire la « guerre aux protestants, — répondit-il « à son frère — ni en aurais à présent le « moyen, je ne puis, comme qu'il soit, « consentir la bride qu'en ce l'on me veut « mettre, afin que je ne puisse jamais « procurer le remède, pour être telle « obligation contraire à celle que j'ai à « mon devoir. Et vois assez que, la trêve « devant durer soit qu'on s'accordât sur « le différend de la religion ou non, je « m'obligerais à comporter perpétuelle- « ment sans remède les hérésies, et il « pourrait venir temps et occasion où « ma conscience m'obligerait au con- « traire..... Et par ceci tomberait du « tout par terre l'intérim et tout ce qui « avec si grande peine et frais s'est fait « au point de la religion, et se déroge- « rait, sans participation des états qui y « ont intervenu, aux recez des deux der- « nières diètes : ce que je ne puis ni ne « dois faire sans leur consentement, et « même en chose qui tant leur importe. « Et entends que ce qui s'altérera ou fera « en ceci soit avec leur participation, « puisqu'avec icelle il s'est déterminé, ni « pour rien au monde consentirai-je « chose qui soit contre mon devoir et ma « conscience, même quand elle se pro- « mettrait en mon nom.... » A l'égard des griefs, il ne pouvait accepter le jugement de ceux à qui le traité en déférait la connaissance : si l'autorité impériale se devait perdre, il ne voulait pas que ce fût sous son règne et à son occasion; mais on le trouverait empressé à répondre, en la prochaine diète, à ce qu'on aurait à alléguer contre lui; à réformer volontairement et libéralement ce qui de sa part exigerait quelque réforme; à se justifier de ce dont on le chargerait à tort, de sorte que la nation allemande aurait lieu de se convaincre qu'il désirait le bien du saint-empire et le contentement des états de la Germanie plus que son intérêt particulier. Ferdinand s'était attaché à le persuader qu'il n'y aurait point de honte pour lui à pardonner les offenses dont il avait eu à se plaindre : « Je vous assure — lui « réplique-t-il — que s'il n'y avait que « la honte, je le passerais aisément pour « procurer la pacification, et ne fis onc- « ques difficulté de pardonner les injures « qui m'ont été faites particulièrement, « pour le bien public : mais le mal est qu'a- « vec la honte, qui se pourrait bien avaler, « il y a la charge de la conscience que je « ne puis porter. Et aussi ne puis accep- « ter que je vous aye, et notre fils le roi « de Bohême, contraires à cause de non « observer un traité qu'en bonne cons- « cience je ne puis accepter. » En résumé, Charles, si l'on ne modifiait le traité, était résolu, plutôt que de charger

(1) Lettres des 22 et 28 juin, dans Lanz, t. III, pp. 286 et 305.

(2) Voir leurs lettres des 15, 19 et 29 juin à l'empereur, dans Lanz, pp. 265, 277, 308.

sa conscience, d'aller chercher ses ennemis avec le peu de forces qu'il pourrait assembler, ou bien de quitter l'Allemagne et passer en Italie ou aux Pays-Bas. Ne voulant pas toutefois que pour lui son frère vînt à se perdre, il autorisait Ferdinand à accepter le traité en son nom, sous la réserve qu'il ne serait tenu de l'observer qu'en certains points, et qu'au préalable le roi et son fils Maximilien promettraient, par un acte signé de leurs mains, de ne se déclarer jamais, en aucun cas, l'un ni l'autre contre lui, nonobstant ce qui serait stipulé à cet égard dans le traité (1).

Cette réponse mit Ferdinand dans un cruel embarras. Il ne voyait nulle apparence que les confédérés consentissent à faire un changement quelconque au traité, auquel tous venaient de donner leur adhésion; l'armistice était expiré ; les médiateurs, redoutant la reprise des hostilités, protestaient que, si l'on ne s'accordait pas, ils seraient contraints de s'unir aux adversaires de l'empereur ; ceux-ci donnaient à entendre qu'ils sommeraient le roi des Romains lui-même de se joindre à eux, sous la menace, en cas de refus, d'envahir et de ruiner ses États. D'un autre côté, les nouvelles de Hongrie et de Transylvanie étaient de plus en plus alarmantes; les Hongrois s'abandonnaient au désespoir, voyant qu'ils n'étaient pas secourus de l'Allemagne (2). Dans ces circonstances, Ferdinand jugea qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que d'aller trouver l'empereur, et d'essayer de le faire revenir sur ses résolutions ; il se mit en route le 6 juillet pour Villach.

Ce fut les larmes aux yeux qu'après avoir instruit son frère de tout ce qui s'était passé dans la négociation du traité, après lui avoir dépeint la situation des affaires publiques en général et des siennes en particulier, il le conjura, pour prévenir sa ruine et celle de ses enfants, d'accepter le traité tel qu'il était conçu. Charles lui dit que dans son intérêt il ferait toujours tout ce qui serait en son pouvoir, mais que, pour rien au monde, et quand tout se devrait perdre, et le sien et ce qui était à Ferdinand, il ne voudrait faire chose qui fût contre son devoir et sa conscience ; que jamais il ne consentirait à la trêve perpétuelle prétendue par les protestants, et qu'il aimerait mieux laisser le roi s'arranger avec eux. En ce qui concernait les griefs, il lui était impossible aussi de reconnaître pour juges et de mettre au-dessus de lui et de ses successeurs ceux qui devaient être gouvernés par eux. Il indiqua au roi les changements à apporter à ces deux articles, si l'on désirait qu'il les admît (3). Il lui délivra en même temps un écrit où il l'autorisait, en cas de refus des confédérés, à signer le traité, promettant de le ratifier, à l'exception des deux articles susdits, et alors, comme il l'avait déjà annoncé, il se retirerait en Italie ou aux Pays-Bas jusqu'à la convocation de la prochaine diète (4). Ferdinand reprit le chemin de Passau le 11 juillet. Charles quitta Villach deux jours après, se dirigeant vers Brixen. Le 17, à Lienz, il fut joint par le duc d'Albe, venant d'Espagne (5).

Dès le lendemain de son retour à Passau, Ferdinand communiqua à l'assemblée des princes les changements demandés par l'empereur aux stipulations du traité qui concernaient la religion et les griefs. Les nouvelles reçues de l'approche des troupes que Charles avait appelées d'Espagne et d'Italie, ainsi que des levées d'infanterie et de cavalerie qui se faisaient par ses ordres en Allemagne, avaient modifié l'esprit de cette assemblée : les médiateurs résolurent d'envoyer au duc Maurice et à ses alliés des députés, auxquels le roi adjoignit le comte de Plauen, son grand chancelier de Bohême, afin d'obtenir leur acquiescement aux désirs de

(1) Lettre de Charles à Ferdinand, du 30 juin 1552, dans Lanz, t. III, p. 318.
Cette lettre notable avait été dictée et revue par Charles lui-même, comme il le dit à son frère dans le post-scriptum, écrit de sa main.

(2) Lettre de Charles à la reine Marie du 16 juillet 1552. (Arch. du royaume.)

(3) Lettre de Charles à Marie du 16 juillet, déjà citée.

(4) Acte du 10 juillet 1552, dans Lanz, t. III, p. 358.

(5) Lettre de Granvelle au président Saint-Mauris, du 17 juillet. (Arch. impér. à Vienne.)

l'empereur (1). Cette ambassade se mit en route le 17 juillet (2); elle trouva Maurice avec son armée devant Francfort. L'électeur fit d'abord quelque difficulté pour consentir à ce qu'on réclamait de lui; mais il finit par céder, et le jeune landgrave Guillaume de Hesse suivit son exemple. Le 2 août, à Passau, Ferdinand et les princes médiateurs prononcèrent sur les différends qui s'étaient élevés entre les confédérés et l'empereur. La transaction conçue par eux se composait de onze chapitres. Le premier portait que, le 11 ou le 12 août, les confédérés licencieraient tous leurs gens de guerre, ou les feraient passer au service du roi des Romains; que le landgrave de Hesse serait le même jour rendu sain et sauf à Rheinfels; qu'il pourrait achever les fortifications commencées de Cassel; qu'il serait sursis à toutes sentences rendues pendant sa détention en faveur des comtes de Nassau, jusqu'à ce qu'elles eussent été revues et examinées de nouveau par les électeurs qui n'y étaient point intéressés et de plus par six princes de l'Empire. Aux termes du chapitre II, l'empereur convoquerait, dans les six mois, une diète où l'on traiterait de la réunion d'un concile général ou national, ou d'une assemblée générale de l'Empire, afin d'assoupir les dissensions religieuses et de parvenir à une union véritablement chrétienne; au commencement de la diète, il serait fait choix de quelques personnes d'âge et d'un esprit conciliant, lesquelles délibéreraient sur les moyens d'établir cette réconciliation et concorde. Jusque-là les deux religions vivraient en paix, chacune conservant une entière liberté pour son culte. Ce que les états de l'Empire résoudraient avec l'empereur serait ensuite inviolablement observé. A la chambre impériale, les assesseurs et tous ceux qui auraient à prêter serment auraient la liberté de le faire à Dieu et à ses saints, ou à Dieu et sur les Evangiles. L'empereur serait prié d'admettre à faire partie de la chambre et du conseil aulique de l'Empire les protestants aussi bien que les catholiques. Le chapitre III était consacré aux libertés de la nation allemande. Comme l'empereur, y était-il dit, n'avait pas de connaissance de la plupart des plaintes formées relativement à des choses qu'on disait s'être passées dans l'Empire contrairement aux droits de la nation, et qu'il n'avait pu par conséquent donner d'instructions là-dessus à ses ambassadeurs, la décision de telles affaires était renvoyée à la diète prochaine ou à quelque autre assemblée de l'Empire. Le congrès avait reçu avec gratitude la promesse faite, au nom de l'empereur, qu'il composerait de conseillers allemands son conseil aulique, et ne ferait traiter que par des Allemands les affaires de l'Allemagne. Au surplus le roi des Romains, le roi Maximilien, les électeurs et les états de l'Empire mettraient sur le tapis les plaintes alléguées, les représenteraient à l'empereur, et feraient en sorte que toutes choses fussent résolues et traitées conformément à la bulle d'or, aux autres constitutions de l'Empire et aux louables et anciennes coutumes de la nation allemande. Quant aux intérêts particuliers du roi de France, son ambassadeur pourrait, par l'intermédiaire de l'électeur de Saxe, proposer les demandes qu'il aurait à faire au roi des Romains et aux princes médiateurs, lesquels en référeraient à l'empereur. Les chapitres IV à VIII concernaient la sûreté et retour de ceux qui avaient été mis au ban de l'Empire; l'abrogation de toutes les actions et injures faites pendant la guerre; le comte palatin Othon-Henri, auquel l'empereur consentait à restituer le duché de Neubourg; une sûreté générale pour les gens de guerre; les débats qu'il y avait entre le duc Henri de Brunswick et les villes de Brunswick et de Goslar. Les chapitres IX et X étaient relatifs à l'assentiment que l'électeur de Saxe, le comte Othon-Henri, le duc Jean-Albert de Mecklembourg, le landgrave Guillaume de Hesse avaient donné au traité et à la ratification qui en serait requise de l'empereur. Dans le chapitre X il était stipulé

(1) Lettre du seigneur de Rye et de Seldt à l'empereur des 14 et 15 juillet; lettre de Ferdinand à Charles, du 15 juillet, dans Lanz, t. III, pp. 367 et 370.

(2) Lettre de Ferdinand à Charles, du 18 juillet, dans Lanz, t. III, p. 382.

que, si quelque « partie », présentement ou à l'avenir, procédait à l'encontre d'une autre partie par voie de fait, les rois des Romains et de Bohême, les électeurs et les princes de l'Empire donneraient secours et assistance à la partie attaquée et lésée (1).

Tel fut le fameux traité de Passau ou de la *paix publique* comme on l'appela en Allemagne. Les confédérés, satisfaisant à l'obligation qu'il leur imposait, ne tardèrent pas à licencier leurs troupes, à l'exception de celles que Maurice, suivant ce qu'il avait promis au roi des Romains, dirigea vers la Hongrie. De son côté, Charles donna des ordres, mais en les faisant un peu attendre, pour l'exécution de l'engagement qu'il avait contracté à l'égard du landgrave. Le 2 septembre, à Louvain, Philippe de Hesse fut rendu à la liberté (2); en prenant congé de la reine Marie, loin de montrer quelque ressentiment de la captivité dans laquelle il avait été si longtemps retenu, il témoigna des dispositions toutes favorables au service de l'empereur (3). Ce prince, qui avait été si remuant et si hardi, devint, après sa rentrée dans ses États, le plus pacifique des souverains de la Germanie.

Charles-Quint ne ratifia pas, sans beaucoup de répugnance, le traité de Passau (4). De Brixen il était venu par Inspruck à Munich; il avait rencontré en chemin ses troupes espagnoles et italiennes; à Inspruck il avait, du consentement du roi, pris l'artillerie et les munitions qui lui étaient nécessaires : il trouva rassemblés dans les environs de Munich la plus grande partie des gens de pied et de cheval, ainsi que les pionniers, qu'il avait fait lever en Allemagne et en Bohême (5). De cette capitale il se dirigea vers Augsbourg, où il rétablit dans leurs charges les gouverneurs que Maurice avait destitués, ordonnant en même temps qu'on expulsât de la ville trois ministres zwingliens et anabaptistes qui y étaient revenus malgré sa défense, et qu'on en fît sortir aussi les femmes et les enfants de ceux qui suivaient le parti du marquis Albert de Brandebourg (6). Il s'arrêta à Augsbourg pour achever de mettre en ordre son armée, donner le temps aux commissaires des guerres de faire la revue des régiments, et pourvoir à la solde de ceux-ci (7). Le jour qu'il en partit, le 1er septembre, il mit définitivement en liberté le duc Jean-Frédéric, sans lui imposer aucune condition, sans exiger de lui aucune assurance. Maurice avait fait beaucoup d'instances, fortement appuyées par le roi des Romains, pour qu'il le retînt au moins jusqu'à ce que lui, Maurice, fût de retour de Hongrie : Charles s'y refusa, ne voulant pas manquer à sa parole (8). Pendant son séjour à Brixen, sans attendre la conclusion des

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 42. — Heiss, *Histoire de l'Empire*, t. VII, p. 85.

(2) Lettre de Viglius et de Gérard Veltwyck à la reine Marie écrite de Louvain, le 2 septembre. (Arch. du royaume, *Lettres des seigneurs*, t. VI, fol. 494.)

M. Alex. Henne (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, p. 291 et suiv.) a raconté avec détail, et d'après les meilleures sources, les incidents qui précédèrent la mise en liberté du landgrave.

(3) Lettre de la reine à l'empereur, du 5 septembre 1552, dans Lanz, t. III, p. 485.

(4) Voir, dans Lanz, t. III, pp. 480 et 485, ses lettres à Ferdinand des 31 août et 1er septembre.

Le cardinal de Granvelle, dans des lettres écrites, de Rome, à Philippe II le 3 novembre 1568 et, le 23 du même mois, au secrétaire d'Etat pour les affaires d'Allemagne à Madrid, de Pfintzing (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. CXC), assure même que depuis il révoqua sa ratification, mais sans rendre public l'acte qu'il fit expédier à cet effet, le roi Ferdinand lui ayant représenté que, s'il le publiait, ce serait sa ruine entière et celle de ses enfants.

Il est à remarquer que la correspondance de Charles-Quint avec Ferdinand publiée par Lanz, t. III, ne dit mot de cette révocation, à moins que le passage suivant d'une lettre de Ferdinand du 29 décembre 1553 (p. 602) n'y ait quelque rapport : « Je ne puis céler à V. M. avoir entendu de » plusieurs lieux que l'on parle ouvertement, en » la cour de V. M., aussi s'en sont fait oyr pu» blicquement aucuns ses ministres envoyez par » la Germanie, que Vostredicte Majesté n'enten» doit aucunement observer les capitulations de » Passau par lesquelles j'aurois obligé V. M. à » choses non tolérables, etc.... »

(5) Lettre de la reine Marie au seigneur de Boussu, du 19 août. (Arch. du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. V, fol. 319.)

(6) Lettre de Charles à Ferdinand du 31 août, déjà citée.

(7) Ibidem.

(8) Instruction donnée par Ferdinand au docteur Zazius le 6 août, dans Lanz, t. III, p. 422. — Lettre de Ferdinand à Charles du 7 août, *ibid.*, p. 430. — Lettres de Charles à Ferdinand des 31 août et 1er septembre déjà citées.)

négociations de Passau, il avait pris une mesure qui devait être particulièrement agréable à la nation germanique, car elle lui donnait satisfaction sur un point auquel elle attachait une extrême importance : il avait institué un conseil d'Allemands pour vaquer aux affaires de l'Empire. Il écrivit à cette occasion à son frère : « Afin que l'on voie que ce que je n'ai « voulu faire jusqu'à présent, pendant « que les adversaires avaient les armes au « poing et que j'étais désarmé, et afin « qu'ils ne puissent dire de m'y avoir « forcé, je le veux faire maintenant qu'ils « sont loin et que je vais avoir mes forces « ensemble (1). » Il s'était proposé de donner pour chef à ce conseil le cardinal de Trente; sur les observations du roi des Romains, il mit à sa tête l'électeur de Mayence (2).

La reine Marie le sollicitait vivement de s'approcher des Pays-Bas. Ces provinces avaient couru de grands dangers et subi des pertes importantes. Henri II, après s'être emparé de Metz, de Toul, de Nancy, et avoir tenté de surprendre Strasbourg, avait ramené son armée vers la Moselle; il était entré dans le Luxembourg; Rodemacheren, Damvillers, Ivoix, Montmédy s'étaient rendus presque sans résistance (3); les châteaux de Lummen et de Bouillon avaient aussi ouvert leurs portes aux Français (4). Satisfait de ces conquêtes, Henri avait licencié son armée; mais les hostilités continuaient sur les frontières du Hainaut et de l'Artois, et ce n'était pas là les seules préoccupations de la reine régente : Albert de Brandebourg, qui n'avait pas voulu adhérer au traité de Passau, venait de passer le Rhin à la tête de vingt mille hommes; les habitants de Trèves l'avaient reçu dans leurs murs; on lui prêtait le dessein de tirer vers le Brabant, pour le mettre à contribution (5).

Charles, dont les vues s'accordaient avec le désir de sa sœur, dirige toutes ses forces vers Strasbourg, où elles traverseront le Rhin sur le pont qui y est construit. Il visite Ulm, voulant témoigner aux habitants sa gratitude de la fidélité et de l'attachement qu'ils lui ont montrés pendant la dernière guerre. Il y reçoit les plaintes des évêques de Mayence, de Spire, de Würzbourg, de Bamberg, qui avaient été obligés de traiter avec le marquis Albert à des conditions très-dures; il casse les traités qui leur ont été imposés, et les autorise, les exhorte même, à recouvrer, l'épée à la main, ce dont ils ont été dépouillés. Il annule également le traité que la ville de Nuremberg s'était vue réduite à conclure avec le marquis (6). A Strasbourg, où jamais il n'était allé encore, il est reçu solennellement par le sénat, auquel il donne des éloges pour la fermeté et la constance dont cette ville a fait preuve à l'approche des Français. Son armée ayant gagné la rive gauche du Rhin, il lui fait prendre le chemin de Landau par les Vosges et le duché de Deux-Ponts, tandis que l'artillerie descend le fleuve jusqu'à Coblence, pour remonter ensuite la Moselle. Une attaque de goutte le force de s'arrêter à Landau une quinzaine de jours. Pendant ce temps le duc d'Albe, qu'il a fait son capitaine général, se met en marche avec l'infanterie espagnole et italienne, deux régiments de lansquenets, la cavalerie légère et une partie de la cavalerie allemande (7); le 16 octobre, le seigneur de Boussu, que la

(1) Lettre du 31 juillet, dans Lanz, t. III, p. 399.

(2) Lettre de Ferdinand du 5 août, dans Lanz, t. III, p. 413. — Lettre de l'ambassadeur Pandolfini à Côme de Médicis, du 5 septembre. (Arch. de Florence.)

(3) Rodemacheren le 27 mai, Damvillers le 11 juin, Ivoix le 23, Montmédy le 27.

(4) Dans sa correspondance avec Charles-Quint, Marie se plaint amèrement de la « lâcheté et » méchanceté » de ceux à qui elle avait commis la garde de ces places (Lanz, III, 299). Elle ne peut comprendre surtout la reddition d'Ivoix : place si forte, si bien garnie de gens, de provisions et de munitions; où se trouvait en personne le comte de Mansfelt, gouverneur de la province; où il y avait, outre la garnison ordinaire, les bandes de chevaux de Mansfelt, de Berlaymont, de Bertranges, beaucoup de gentilshommes et de gens du pays de Luxembourg et cinq enseignes de piétons. (Lettre du 25 juin, aux Archives impériales à Vienne.)

Suivant M. Alex. Henne, « l'incurie de l'admi- » nistration et la pénurie du trésor contribuèrent » pour beaucoup aux désastres que la reine re- » jeta exclusivement sur la lâcheté et la trahi- » son. » (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, p. 219.)

(5) Al. Henne, *loc. cit.*, p. 270.

(6) De Thou, liv. XI.

(7) Al. Henne, t. IX, p. 303.

reine Marie enyoyait au duc, le joint avec le régiment d'infanterie du comte d'Arenberg, quatre des compagnies d'ordonnance des Pays-Bas et trois mille chevaux de Holstein (1); il arrive devant Metz le 19.

Charles-Quint avait résolu le siége de cette ville impériale : il se flattait de s'en rendre maître et de recouvrer par-là, dans la Germanie, le prestige que sa fuite d'Inspruck lui avait fait perdre. Un autre motif encore l'avait déterminé : Metz tombé en son pouvoir, il ne lui serait pas difficile de chasser les Français de la Lorraine et de rétablir dans le gouvernement de ce pays la duchesse Christine, sa nièce, qu'Henri II en avait dépossédée. La reine Marie, consultée par lui sur cette entreprise, l'avait hautement approuvée (2). En France on s'y était attendu. Dès le 17 août François de Lorraine, duc de Guise, était venu s'enfermer dans Metz, dont la garnison avait été considérablement renforcée; il y avait été suivi de la fleur de la noblesse française, jalouse de se distinguer sous les yeux d'un capitaine aussi renommé. Cette ville, lorsqu'Henri II l'avait réduite en son pouvoir, était à peine fortifiée; les deux rivières qui l'entouraient, la Moselle et la Seille, lui tenaient lieu de remparts; dans l'espace qui les séparait, elle était couverte, entre l'occident et le midi, par un grand bastion. Les Français réparèrent l'enceinte, délabrée en plusieurs endroits, approfondirent les fossés, ajoutèrent aux fortifications naturelles de la place. L'arrivée du duc de Guise fut le signal d'nne série de mesures qui devaient mieux encore en assurer la défense; par ses ordres un grand nombre d'habitations, plusieurs abbayes, sept églises, furent démolies, dont les matériaux servirent à élever, derrière le mur d'enceinte, des terrassements et de larges remparts; les faubourgs, les maisons de plaisance, les bâtiments des environs furent livrés aux flammes; on convertit les voûtes des églises en plates-formes recouvertes de balles de laine et armées d'une nombreuse artillerie, battant les hauteurs qui entouraient la ville; au moyen des réquisitions faites aux habitants des villages voisins, l'approvisionnement de la place fut assuré pour une année. Tous les citoyens furent contraints de travailler en personne aux fortifications, et Guise leur en donna l'exemple. Quand cette œuvre fut terminée, il fit sortir de la ville les vieillards, les femmes, les enfants et tous ceux sur le dévouement desquels il ne croyait pas pouvoir compter (3).

Ni l'empereur, ni ses généraux, ne s'étaient figuré que Metz leur opposerait des moyens de défense aussi formidables. Lorsque, par des prisonniers faits, le 21 octobre, dans une reconnaissance des abords de la place, on sut, au camp impérial, comme elle était fortifiée et avitaillée, et le nombre des troupes ainsi que des volontaires qui la gardaient, plus d'un des chefs de l'armée exprima des doutes sur la possibilité de la prendre : « Je n'ai « jamais vu « — écrivit le seigneur de Boussu à la reine Marie — « je n'ai jamais vu homme qui ait vu ni ouï dire « que villes ainsi munies soient été prises « par force, et n'ai point aussi ouï dire « qu'il se soit trouvé par écrit (4). » Mais l'armée de l'empereur était l'une des plus belles qu'il eût formées depuis son avènement au trône : après l'avoir amenée de si loin et à de si grands frais, n'aurait-il pas été humiliant de la licencier sans qu'elle eût tenté quelque entreprise notable? or la saison était trop avancée pour qu'on pût songer à la faire entrer en France. Il fallait donc (et sur ce point Charles adopta le sentiment du duc d'Albe) poursuivre ce qu'on avait commencé. En ce moment d'ailleurs le duc était en négociation avec le marquis Albert, pour l'attirer au service de l'empereur, et s'il y réussissait, il lui semblait qu'on pouvait concevoir la plus grande espérance d'une issue favorable du siége (5). Albert avait des griefs contre les Français, qui lui avaient refusé l'entrée de Metz; il prêta

(1) Al. Henne, t. IX, p. 311.
(2) Lanz, t. III, p. 493.
(3) Sismondi, t. XII, p. 234. — Alex. Henne, t. IX, p. 318.
(4) Lettre du 23 octobre 1552. (Arch. du royaume : *Lettres des seigneurs*, t. VII, fol. 98.)
(5) Lettre du duc à Granvelle, du 15 octobre, dans Lanz, t. III, p. 499.

l'oreille aux propositions des agents impériaux, et un traité secret fut conclu entre lui et le duc d'Albe par lequel il s'engageait à joindre toutes ses forces à l'armée impériale, à condition que l'empereur le reçût en sa grâce, lui promît l'oubli du passé et confirmât les arrangements qu'il avait faits avec les évêques de Bamberg et de Würzbourg, arrangements dont l'empereur, le mois précédent, avait décrété l'annulation. Charles ratifia ce traité le 24 octobre (1). Si secrète qu'eût été tenue la négociation, elle avait excité les soupçons des Français, et le duc d'Aumale, frère du duc de Guise, avec un nombreux corps de cavalerie, surveillait les mouvements d'Albert, prêt à tomber sur lui à la première opportunité. Le 4 novembre, l'infanterie du marquis, à laquelle il était dû deux mois de solde, s'étant mutinée, d'Aumale voulut profiter de la circonstance ; mais Albert chargea si vigoureusement les Français qu'il les mit en déroute, leur tua deux à trois cents hommes et leur fit un nombre égal de prisonniers, parmi lesquels était d'Aumale lui-même. Huit jours après, il venait renforcer le camp devant Metz de quinze mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux, quarante pièces d'artillerie et deux mille quintaux de poudre (2).

Un mois s'était écoulé depuis le commencement des opérations du siége, sans qu'elles eussent eu de résultat marquant. Charles-Quint n'était point à la tête de son armée ; une seconde attaque de goutte l'avait obligé d'aller s'établir à Thionville. Le 18 novembre, se trouvant en état de supporter les fatigues du camp, il monte à cheval afin de s'y rendre ; il arrive de bonne heure, le 20, au quartier général du duc d'Albe, où il est salué d'acclamations enthousiastes, qu'accompagne une décharge générale de l'artillerie contre la ville. L'inspection des tranchées et des batteries lui donne lieu de reconnaître que certaines dispositions faites par ses généraux n'ont pas été bien entendues ; il les rectifie et les complète. La tranchée est ouverte sur plusieurs points qui avaient été négligés ; de nouvelles batteries sont dressées ; une canonnade terrible est dirigée contre les ouvrages de la place ; elle fait brèche en différents endroits ; la présence de l'empereur inspirait à ses troupes une ardeur extrême. Mais Charles avait affaire à un ennemi qui ne lui cédait ni en activité ni en énergie : derrière les murailles que démolissait l'artillerie impériale il s'en élevait d'autres comme par enchantement. Bientôt des pluies arrivent qui détrempent le sol ; la gelée, la neige leur succèdent ; le froid devient insupportable aux soldats, qui manquent de chauffage. Dans ces circonstances, Charles assemble un conseil qu'il appelle à délibérer sur la question de savoir si le siége sera abandonné ou si on le continuera : Granvelle et le marquis de Marignan opinent pour que l'armée se retire ; le duc d'Albe émet un avis opposé, et c'est malheureusement à celui-là que se range l'empereur(3). De nouveaux efforts sont faits pour abattre les défenses de la place ; ils demeurent infructueux comme les précédents. La saison était de plus en plus rigoureuse ; l'armée se fondait à vue d'œil, vaincue par le froid, par les maladies, par les désertions. Charles, reconnaissant enfin son erreur, prend la résolution de renoncer à une entreprise qui lui a coûté des milliers d'hommes (4);

(1) Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, part. III, p. 51. — De Thou, liv. XI.

« Dieu scayt ce que je sens me veoyr en » termes de fayre ce que je fays avec le marquis : » mais nécessité n'a point de loy... » (Lettre de Charles à la reine Marie du 13 novembre, dans Lanz, t. III, p. 513.)

Dans les conférences qui se tinrent à Francfort au mois de juin de l'année suivante, Charles-Quint excusa la confirmation des traités d'Albert de Brandebourg avec les deux évêques, alors que, quelques semaines auparavant, il les avait cassés, en faisant dire, par ses ambassadeurs, qu'Albert en avait fait une condition *sine qua non*, et que si Dieu lui eût donné un plus heureux succès devant Metz, il aurait trouvé d'autres moyens de satisfaire ce prince.

(2) Al. Henne, t. IX, pp. 331-334.

(3) C'est ce que Granvelle lui-même nous apprend dans une lettre du 1er mai 1579 écrite à Alexandre Farnèse à propos du siége de Maestricht (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. XI, p. 283.)

(4) Nous ne trouvons aucun document qui puisse nous fixer sur l'étendue des pertes faites par l'armée impériale devant Metz.

Sandoval (liv. XXXI, § XXVIII) parle de *quarante mille* hommes morts de maladie : ce chiffre est exagéré à l'excès. Il n'y a guère moins d'exagération dans celui de *cent mille hommes* au-

le 1er janvier 1553, après avoir donné ses ordres pour la levée du siége, il retourne à Thionville. Le même jour, l'armée commence son mouvement de retraite, qui s'opère sans que les assiégés y mettent obstacle. Tandis qu'une partie en est dirigée vers les lieux où elle doit prendre ses quartiers d'hiver, une autre partie en est licenciée : l'empereur ne conserve à sa solde que vingt-six enseignes de Hauts-Allemands, mille reîtres, les chevau-légers et les vieilles bandes espagnoles. Albert de Brandebourg regagne l'Allemagne le 5 janvier.

De Thionville, Charles était venu, le 18, à Luxembourg. Il comptait ne s'y arrêter que vingt-quatre heures : la goutte l'y surprend et l'y retient jusque vers la fin du mois (1). Il arrive, le 5 février, à Bruxelles, où il est reçu avec de grands transports d'allégresse (2). Les états généraux, que la reine régente avait convoqués par son ordre, l'attendaient dans cette capitale; il les assemble le 13 en sa présence. Dans la proposition dont il leur fait donner lecture, il les remercie d'abord du concours qu'ils ont prêté à son gouvernement au milieu des circonstances difficiles où le pays s'est trouvé, « se démontrant en ce bons, loyaux « et affectionnés sujets, tels qu'il les a « toujours trouvés et connus; » il livre ensuite à leur appréciation la conduite du roi de France, qui, sous couleur d'amitié, a occupé une partie des États du duc de Lorraine; qui a circonvenu plusieurs villes du saint-empire pour s'en impatroniser et les soumettre à la cruelle servitude en laquelle il tient son royaume; qui a suscité contre lui plusieurs des princes de la Germanie; qui, non content de tout cela, s'est montré l'ennemi mortel de la chrétienté, en sollicitant le Turc d'envoyer son armée de mer contre l'Italie et de faire attaquer la Hongrie et la Transylvanie par son armée de terre. Il rappelle que, lorsque les Pays-Bas se virent menacés des Français, il voulut y accourir pour les défendre, mais que les « forces corporelles « lui manquèrent et qu'il fut obligé de retourner sur ses pas. Il déduit les raisons qui l'ont engagé à mettre le siége devant Metz. Il dit que, s'il a renoncé à cette entreprise, c'est que « le temps et la saison ont été si rudes « et contraires que tous les jours dé- « faillaient les gens, pour non pouvoir « comporter, en temps si froid, les guets « qu'il fallait faire de tous côtés. » Il termine par un appel pathétique au patriotisme et au dévouement des états (3). Le lendemain la reine réunit les députations des provinces séparément, et leur demanda des subsides dont le chiffre total s'élevait à trois millions de florins : cette somme fut en grande partie accordée.

L'année 1552 avait été la plus malheureuse du règne de Charles-Quint. En Allemagne il s'était vu réduit à fuir devant ses ennemis; il avait été forcé de souscrire à un traité qui renversait tout l'édifice, si laborieusement élevé, de son pouvoir; il avait échoué dans son entreprise pour faire rentrer l'Empire en possession des territoires qu'Henri II lui avait enlevés. Aux Pays-Bas les Français restaient maîtres des places dont ils s'étaient emparés au début de la campagne; la seule conquête que les généraux de l'empereur eussent faite sur eux, celle de Hesdin, ils n'avaient pu la conserver. En Italie, Sienne, fatiguée des exactions des soldats espagnols qui la gardaient et des insolences de leur chef, D. Diego Hurtado de Mendoza, les avait chassés; elle avait appelé les Français à son aide. Charles ressentait vivement ces disgrâces : il ne s'en laissait point abattre toutefois; énergiquement secondé par la reine Marie, il se disposa à rétablir l'honneur de ses armes dans la campagne qui allait s'ouvrir. Tandis que la cour de

quel cet historien fait monter l'effectif de l'armée avant ses désastres. M. Al. Henne, qui a raconté le siége de Metz avec de grands détails et d'après quantité de documents inédits (*Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. IX, pp. 311-335 et 368-387) établit parfaitement qu'on n'y comptait pas plus de cinquante à soixante mille hommes, après la jonction des forces du marquis Albert de Brandebourg.

(1) Lettres du comte d'Egmont, du 20 janvier, et du docteur Baersdorp, des 22, 23 et 30 janvier, à la reine Marie. (Arch. impér. à Vienne.)

(2) Lettres du comte de Stroppiana au duc de Savoie, des 4 et 9 février 1553.

(3) Archives du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1565, fol. 212.

France, le croyant incapable de rien tenter de sérieux, ne s'occupait que de festins, de bals, de tournois, pour le mariage de Diane, fille naturelle de Henri II, avec Horace Farnèse, ses troupes parurent tout à coup devant Thérouanne qu'elles investirent (30 avril) : c'était une des plus fortes places du royaume du côté des Pays-Bas ; François Ier avait coutume de dire qu'elle était un des deux oreillers sur lesquels les rois de France pouvaient dormir en paix. Les opérations du siége furent conduites par Pontus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, l'un des plus vaillants hommes de guerre que comptât l'armée belge. Les Français avaient réussi à introduire des secours dans la place ; François de Montmorency, fils du connétable, et d'Essé de Montalembert, qui s'était distingué dans les guerres d'Ecosse, étaient à la tête des assiégés. Un premier assaut donné sans succès, le 12 juin, par Lalaing, lui coûta beaucoup de monde ; les assiégés aussi firent des pertes considérables, parmi lesquelles celle de d'Essé leur fut surtout sensible. Le 18 Lalaing, ayant renouvelé l'attaque, emporta tous les ouvrages extérieurs : deux jours après Montmorency offrit de capituler. Tandis qu'on parlementait, les soldats impériaux montèrent d'eux-mêmes à l'assaut et se répandirent dans la ville, massacrant tout ce qui se présentait devant eux. Les Belges ne firent de quartier à personne : les Artésiens et les Flamands avaient une haine particulière pour les habitants de Thérouanne, à cause des brigandages que ceux-ci exerçaient fréquemment contre eux. Les Espagnols reçurent à rançon François de Montmorency avec un petit nombre de gentilshommes. La ville fut pillée, livrée aux flammes et bientôt après entièrement démolie ; les états de Flandre votèrent un subside pour sa démolition (1).

Au moment où se rallumaient les fureurs de la guerre, Jules III, qui déjà l'année précédente avait fait des tentatives dans le but de réconcilier l'empereur et le roi de France, leur envoya des légats chargés de leur représenter le besoin que les peuples de la chrétienté avaient de la paix, et de leur offrir sa médiation, s'ils voulaient y entendre : il avait choisi, pour aller vers Henri II, le cardinal de Saint-Georges, Jérôme de Capiteferreo, et Hieronymo Dandino, cardinal d'Imola, pour négocier avec Charles-Quint. Dandino arriva à Bruxelles le 15 mai. L'empereur avait été souffrant pendant tout l'hiver ; il l'était encore et ne recevait personne : la reine Marie elle-même et ses principaux ministres avaient beaucoup de peine à le voir à d'assez longs intervalles (2) ; ce fut seulement le 9 juin qu'il put donner audience au légat. Dandino le trouva dans une petite chambre, assis sur une chaise très-basse, les jambes supportées par un tabouret de la même hauteur à peu près que la chaise (3). Invité à s'asseoir auprès de lui, il lui exposa l'objet de sa mission. Il savait, par des lettres du cardinal de Saint-Georges, les dispositions de Henri II ainsi que du connétable de Montmorency ; il en donna connaissance à l'empereur. La cour de France assurait qu'elle était animée des intentions les plus pacifiques ; mais elle ne se montrait prête à restituer aucune des places qu'elle avait conquises depuis le commencement de la guerre, à moins qu'il ne fût fait droit à ses anciennes prétentions sur le duché de Milan, le royaume de Naples, la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois ; elle entendait aussi rester en possession de Metz et de Toul (4). Charles répondit au légat, en rendant grâces au souverain pontife de la sollicitude qu'il témoignait pour le bien de la chrétienté, qu'il se voyait manifestement que le roi Henri suivait les vestiges de son père, puisqu'il voulait remettre en

(1) Sismondi, t. XII, p. 217. — Alex. Henne, t. X, pp. 22-46.

(2) « ..... S. M. stà tanta fiaccha che non le basta l'animo d'abbocarsi con persona, nè si contenta d'esser vista in quello stato : ..... che la regina medesima, sorella di S.M., e li suoi ministri tutti, havevano che far' assai a poterle non solo dire una parola in una settimana, ma nè pure vederla..... (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 28 mai 1553 : Arch. du Vatican, *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 33.)

(3) « ..... Trovai S. M. in una cameretta....., et la trovai in una sedietta assai bassa con un scabeletto sotto i piedi poco manco alto della sedia ovè sedeva..... » (Dépêche du cardinal au pape, du 10 juin, *ibid.*, fol. 57.)

(4) Dépêche du cardinal de Saint-Georges au cardinal del Monte, du 25 mai, *ibid.*, fol. 242.

question des choses depuis longtemps décidées par des traités solennels; que ce roi avait usé à son égard des procédés les plus indignes, soulevant ses sujets et envahissant ses pays patrimoniaux; qu'il n'avait eu aucun scrupule d'appeler les Turcs et de s'allier avec eux, quoiqu'il fît profession d'être chrétien et se fît appeler roi très-chrétien (1); qu'il n'y avait pas d'accommodement avec lui sur lequel on pût se fier; que par conséquent il aimait mieux continuer la guerre, car il ne perdait rien en la continuant, et s'il venait à perdre, il le supporterait avec plus de patience qu'en se voyant assassiné au moment où il devait le moins s'y attendre (2). Il permit toutefois que le légat communiquât plus particulièrement avec l'évêque d'Arras de ce que le cardinal de Saint-Georges lui avait écrit. Le reste de l'entrevue se passa en compliments. Le cardinal d'Imola, on se le rappelle, avait été envoyé à Charles-Quint en 1551; dans la dépêche où il rend compte au pape de l'audience qui vient de lui être accordée, il dit qu'il a trouvé peu de différence entre l'état actuel de l'empereur et celui où il le laissa à Augsbourg; que, s'il y en a une, elle est plutôt à son avantage; qu'à la vérité une certaine pâleur est empreinte sur ses traits, mais qu'il y a longtemps déjà qu'on la remarque; que, du reste, il écoute et il parle avec autant d'attention et de gravité qu'il l'a jamais fait (3). Et il ajoute dans un billet en chiffres joint à sa dépêche : « Selon mon jugement, ceux qui comptent sur la mort prochaine de l'empereur s'abusent, à moins que Dieu n'en ait autrement disposé, et que Sa Majesté, par des excès de bouche auxquels on dit qu'elle s'abandonne souvent, et par l'usage d'aliments malsains, ne donne lieu elle-même à quelque accident soudain (4).

Le 10 juin le légat conféra avec l'évêque d'Arras sur les propositions envoyées par le cardinal de Saint-Georges. Granvelle lui dit, après les avoir examinées, qu'il les regardait comme inadmissibles; que si une paix honorable et sûre se pouvait faire, l'empereur y donnerait les mains avec empressement, mais que, plutôt que de consentir à quelque chose qui fût indigne de lui, Sa Sainteté et tout le monde devaient être certains qu'il mangerait de la terre et vendrait tout ce qu'il possédait; que, si ses sujets pâtissaient, il pâtirait avec eux, et qu'ils se consoleraient en se convainquant que la faute ne lui en pouvait être imputée (5). Le lendemain Charles assembla son conseil (6); à la suite d'une mûre délibéra-

(1) «Ancora che facesse professione di christiano et si facesse chiamare christianissimo.» (Dépêche du 10 juin déjà citée.)

(2) « ..... Che stante questo credeva che le fusse meglio starse in guerra, perchè con quella non perdeva niente, et perdendo le haveva da rincrescere manco e portarlo con più patientia che non poteva fare vedendosi assessinato quanto manco lo doveva aspettare..... » (*Ibid.*)

(3) « ..... Per la memoria che io posso havere conservata del termine nel quale lasciai S. M., mò son dui anni, parmi che vi si possa fare poca differentia, et che se vi è vantaggio, è nello stato presente, nel quale si conosce solamente una certa pallidezza nel viso di S. M., ma però fatta come naturale da molti anni in qui : nel resto ascolta et parla così acuratamente et gravemente com' io l'habbia sentita mai..... »

(4) « ..... A mio giuditio s'inganna chi fa fondamento sulla sua morte ancor per un pezzo, se già Dio non havesse disposto altrimente, et Sua Maestà col disordine che dicono che fa spesse volte col troppo mangiare et cose triste, non si desse causa di qualche repentino accidente..... »

Dans une dépêche du 12 juin le cardinal s'exprime d'une manière plus positive sur l'intempérance de Charles-Quint : « C'est une chose incroyable — dit-il — que les désordres de bouche de S. M., aussi bien par la qualité que par la quantité des mets dont elle use; et l'on ne peut douter que par-là non-seulement elle ne mette sa vie en danger, mais encore elle ne se rende incapable tant d'exécuter quelque entreprise que de la conseiller et de la diriger (*Le cose triste que S. M. mangia così in qualità come in quantità, è cosa da non credere; et questo come è verissimo, non si ha da dubitare che sempre la terrà non solo in pericolo ma con perpetua inhabilità così circa l'operare come circa il consigliare et commandare.....*) »

(5) « ..... Che se pace honesta et stabile si poteva havere, l'imperatore l'accettarebbe, et volentieri; altrimente Vostra Santità et tutto il mondo fusse certo che, prima che far altro che potesse essere indigno, si metterebeno a mangiar terra et vendere quanto hanno, et che se li sudetti loro patiriano, S. M. patirebbe insieme con essi, facendoli capacci che 'l diffetto non era suo nè si poteva far altro, et questa consolatione non gli mancarebbe..... (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 10 juin : reg. cité, fol. 65.)

(6) Selon le cardinal d'Imola, ce conseil se composait de la reine Marie, de M. de Praet et de M. d'Arras. (Dépêche du 12 juin : reg. cité, fol. 72.)

tion, il fut résolu de s'en tenir à ce que l'empereur avait dit de sa bouche au légat (1).

Il était évident que des négociations ultérieures n'aboutiraient à rien, ni l'un ni l'autre des deux monarques rivaux n'étant disposé à faire des concessions, et chacun d'eux comptant sur le succès de ses armes pour dicter la loi à son adversaire. Cependant Jules III, de l'avis du sacré collége, voulut que les cardinaux de Saint-Georges et d'Imola continuassent leurs démarches en faveur de la paix ; il les engagea même à se porter, précédés de leur croix, au milieu des armées belligérantes, afin de les séparer : invitation qui fit beaucoup rire Charles-Quint, lorsqu'on l'en instruisit (2). Mais, ayant enfin reconnu que les choses n'étaient pas mûres pour le rétablissement de la concorde qui était l'objet de ses vœux, le pape rappela ses légats (3).

Après la conquête de Thérouanne, l'armée impériale avait marché à Hesdin. Charles-Quint venait de mettre à sa tête (22 juin 1553) le prince de Piémont, Emmanuel-Philibert, voulant, par le choix d'un chef de si haute naissance, faire cesser la rivalité de ses généraux, qui plus d'une fois avait été préjudiciable à son service. Emmanuel-Philibert ne comptait que vingt-cinq ans ; mais déjà, dans la guerre contre les protestants d'Allemagne, il avait montré une bravoure et des talents militaires qui lui avaient gagné la confiance du soldat, et depuis toutes ses actions avaient confirmé la bonne opinion qu'il avait fait concevoir de lui. Hesdin fut promptement investi; la garnison, dès les premiers jours, se retira dans le château, dont les impériaux commencèrent immédiatement le siége. Le 18 juillet Robert de La Marck, duc de Bouillon, à qui la défense de la place avait été confiée, battit la chamade. Les termes de la capitulation venaient d'être arrêtés lorsqu'une explosion terrible, produite par un accident, coûta la vie à un certain nombre de Français et d'Impériaux. Ceux-ci, croyant à une violation de l'armistice, mirent le feu aux mines qu'ils avaient préparées et qui renversèrent une partie du château ; alors ils y pénétrèrent, mettant à mort la plupart de ses défenseurs. En vain La Marck invoqua la capitulation ; il fut fait prisonnier avec une foule d'autres gentilshommes. Horace Farnèse et beaucoup de Français de marque furent tués. Hesdin eut le sort de Thérouanne ; on le rasa (4). Les nouveaux succès des armes impériales causèrent dans tous les Pays-Bas une vive satisfaction : aussi Charles-Quint ayant, le 7 et le 13 août, appelé à Bruxelles des députés des états des provinces, pour leur demander les moyens d'entretenir ses troupes pendant le reste de l'année (5), cette demande fut-elle accordée par eux avec empressement.

L'attention de Charles en ce temps-là se partageait entre les opérations de son armée en France et les événements dont l'Allemagne et l'Angleterre étaient le théâtre. Albert de Brandebourg, après son retour dans la Germanie, se prévalant de la confirmation donnée par l'empereur aux traités qu'il avait conclus avec les évêques de Wurzbourg et de Bamberg, avait réclamé l'exécution de ces traités ; les évêques avaient pris leur recours à la chambre impériale ; celle-ci avait requis les princes leurs voisins de les secourir. Des conférences auxquelles, par ordre de l'empereur, assistèrent les ducs de Bavière, de Wurtemberg et de Clèves, se tinrent à Heidelberg, pour tâcher de concilier les parties; elles n'eurent pas de résultat : les évêques offraient d'assez grosses sommes, mais Albert exigeait la pleine et entière exécution des traités. La chambre impériale, par un nouveau décret, ordonna à l'électeur de

(1) Dépêche citée du 12 juin.

(2) Il fit dire au légat, par Granvelle, que c'était assez que ce langage eût été tenu à Rome en la chambre du consistoire : *Et circa l'andar con le croci tra li esserciti, che bastava che fusse stato detto a Roma, nella camera del concistoro.* (Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 29 août : reg. cité, fol. 198.)

(3) *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 110, 114, 140, 151, 198, 328.

Le cardinal d'Imola quitta Bruxelles le 8 octobre ; le cardinal de Saint-Georges prit congé du roi de France, à Villers-Cotterets, le 10.

(4) Sismondi, t. XII, p. 249. — Al. Henne, t. X, pp. 48-53.

(5) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1563, fol. 180.

Mayence, à l'électeur palatin, au duc Maurice, au grand maître de l'ordre Teutonique, au duc de Wurtemberg, au landgrave de Hesse, au duc Jean-Frédéric de Saxe, de protéger les évêques contre les entreprises du marquis de Brandebourg. Albert n'en envahit pas moins les deux évêchés et le territoire de la ville de Nuremberg, sur lesquels il porta le fer et le feu; il s'empara de Bamberg, déclara la guerre à la noblesse de Franconie, prit Schweinfurt, ville impériale, et plusieurs autres places. De nouvelles conférences s'ouvrirent à Francfort, à l'intervention des électeurs palatins et de Mayence, des envoyés des ducs de Bavière et de Wurtemberg et de trois ambassadeurs impériaux; elles furent infructueuses comme les précédentes. Albert, après avoir levé de fortes contributions sur les places qu'il avait conquises, passa en Saxe, d'où il alla se jeter sur les terres du duc Henri de Brunswick (1). L'opinion commune dans la Germanie était que l'empereur favorisait sous main les entreprises d'Albert, pour affaiblir l'Allemagne et l'obliger à se jeter dans ses bras (2); on était persuadé qu'autrement il aurait déclaré ennemi public et mis au ban de l'Empire le margrave de Brandebourg. Cette opinion était injuste. Charles-Quint, ayant à soutenir seul le poids de la guerre avec la France, ne voulait pas augmenter le nombre de ses ennemis : il se rappelait comme il avait été abandonné par tous les États de la Germanie l'année précédente; il pouvait appréhender que, s'il mettait le marquis Albert au ban impérial, on ne lui en laissât à lui seul l'exécution : mais ce qui l'avait arrêté surtout, c'était la crainte qu'Albert, se voyant menacé par lui, ne s'alliât de nouveau avec le duc Maurice et qu'ils ne vinssent ensemble assaillir les Pays-Bas; il avait des avis certains que l'électeur de Saxe avait renoué ses liaisons avec le roi de France (3). Cependant le duc Henri de Brunswick s'était uni, contre le marquis Albert, avec le duc Maurice, les évêques de Bamberg et de Wurzbourg, et le roi des Romains était entré dans cette confédération. Maurice, fait généralissime de la ligue, marcha contre Albert. Les deux armées, qui étaient fortes chacune de vingt-quatre mille hommes environ, se rencontrèrent à Sieverhausen, dans le duché de Lunebourg, à huit lieues de Gottingue. Le 9 juillet la bataille s'engagea entre elles avec le plus grand acharnement. Albert fut mis en déroute; son camp, son bagage, son artillerie, tombèrent au pouvoir du vainqueur avec un grand nombre de drapeaux et d'étendards. Mais Maurice paya cher cette victoire; blessé mortellement pendant l'action, il expira deux jours après (4). A cette nouvelle, le duc Jean-Frédéric, feignant d'ignorer que l'investiture de 1548 comprît le duc Auguste, frère de l'électeur défunt, envoya à Bruxelles son second fils, le prince Jean-Guillaume, pour supplier l'empereur de le réintégrer dans l'électorat de Saxe. Charles accueillit le jeune prince avec distinction : mais il lui fit voir qu'il n'y avait pas à revenir sur ce qui avait été décidé (5); et ce fut aussi la réponse de Granvelle au cardinal d'Imola, lorsque ce prélat lui exprima le désir du pape que l'électorat de Saxe fût donné à quelqu'un qui pût être approuvé de Dieu et

(1) De Thou, liv. XII. — Schmidt, t. VII, pp. 414-424.

(2) Nous en avons la preuve dans une dépêche qu'adressaient à l'empereur, de Zeitz, le 1er août 1553, Charles de Tisnacq et Lazarus de Swendy, auxquels il avait donné une mission en Allemagne : « Sire, » — lui écrivent ces envoyés — « il nous a semblé que ne pouvions et ne debvions » omettre de donner advertissement à V. M., par » cestes, de l'opinion que chacun a conceue » d'icelle, en ce pays et toute Allemaingne, à l'en- » droit des emprinses du marquis Albert, pren- » gnant un chascun le pied comme si le tout se » faisoit de vostre consentement ou adveu, et ce » pour ruyner l'Allemaingne et establir pour vous » la monarchie..... Et quoy que ayons remonstré » pour persuader ung chascun au contraire, » soubstenir la vérité et élider (détruire) ladicte » sinistre opinion, si trouvons ung chascun tel- » lement embeu d'icelle et la chose tellement en- » rachinée que ne véons moyen de facillement » l'abolir. Et ne leur peult sambler que V. M. » eust si longuement dissimulé au regard des- » dictes emprinses du marquis, si elle n'eust ad- » voué ce qui s'est faict par luy..... » (Archives du royaume.)

(3) Voir, dans Lanz, t. III, p. 584, sa lettre du 26 août 1553 à Ferdinand.

(4) De Thou, liv. XII. — Robertson, t. II, p. 367.

(5) Lettre de Charles à Ferdinand du 26 août, déjà citée.

du saint-siége, et qu'il ne fût pas rendu à Jean-Frédéric, lequel était un hérésiarque notoire, impénitent et incorrigible (1).

En Angleterre Édouard VI était mort le 6 juillet, à l'âge de seize ans, à la suite d'une longue maladie. Par les intrigues de John Dudley, duc de Northumberland, il avait institué son héritière, au préjudice de Marie et d'Élisabeth, ses sœurs, Jane Gray, fille aînée de Henri Gray, duc de Suffolk, et de Françoise Brandon, et épouse de Guildford Dudley, deuxième fils de John. Jane fut proclamée reine le 10 juillet; mais son règne n'eut pas une longue durée. Le 19 les partisans de Marie s'emparèrent du pouvoir et firent publier, au milieu des acclamations du peuple, qu'elle était la seule et la légitime reine. Elle fit son entrée dans Londres le 31 juillet. Ces nouvelles, qui réalisaient tous les vœux de Charles-Quint, lui causèrent la satisfaction la plus vive (2). Quelques jours avant la mort d'Édouard VI, il avait envoyé en Angleterre une ambassade extraordinaire, composée de Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, de Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse, et de Simon Renard, son ancien ambassadeur en France, sous prétexte de visiter le monarque souffrant, mais en réalité pour se tenir au courant des actes du conseil, étudier les ressources des différents partis, faire des amis à la princesse sa cousine, et, autant que le permettrait la prudence, concourir à son avènement au trône (3). Il donna l'ordre à ses ambassadeurs de présenter ses félicitations à la reine, de l'assurer de ses sentiments d'amitié sincère, de lui promettre un concours empressé en tout ce qui concernerait le bien de son royaume. En même temps il leur recommanda de l'engager à être, sur toutes choses, bonne Anglaise, à ne pas trop se presser de changer ce qui existait, mais à s'accommoder aux décisions du parlement, sans toutefois rien faire, de sa personne, qui fût contre sa conscience et sa religion. Il les chargea enfin de lui dire que, ayant besoin d'être soutenue et protégée, il était très-requis qu'elle se mariât bientôt « avec qui il lui « semblerait être plus convenable (4). » Dans une autre dépêche il leur prescrivit d'exhorter la reine à se contenter de châtier les plus coupables parmi ceux qui s'étaient montrés ses ennemis, et à user de clémence envers tous les autres; à modérer les désirs de vengeance que pourraient avoir quelques-uns de ses partisans; à convoquer le parlement, pour faire connaître qu'elle entendait suivre les vestiges de ses prédécesseurs; à consulter, avant de prendre aucune mesure pour le rétablissement de la religion catholique, ceux de ses ministres qui étaient le mieux au fait de l'état et condition du royaume et de ce que les conjonctures pouvaient permettre (5). C'était là certainement des conseils pleins de sagesse et de prudence. Charles méditait dès lors de faire épouser la reine par son fils; le trône d'Angleterre aurait compensé pour le prince la succession à l'Empire, à laquelle il ne fallait plus songer (6). Mais depuis assez longtemps déjà des négociations de mariage se poursuivaient entre Philippe et l'infante de Portugal, fille de la reine Éléonore; n'étaient-elles pas trop avancées pour qu'il fût possible de les rompre? Charles en ce moment l'ignorait; il ne savait pas d'ailleurs ce que son fils penserait d'une alliance avec une femme de trente-huit ans, lui qui n'en comptait que vingt-sept (7). Il écrivit à Philippe le 30 juillet, afin qu'il s'expliquât sur l'un et sur l'autre point (8).

Dans les derniers jours du mois d'août Henri II prit le commandement de son armée, que le connétable de Montmo-

(1) Dépêche du cardinal d'Imola au pape du 15 août (Arch. du Vatican : *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 140.)

(2) « Ce nous ont esté les meilleures nouvelles que eussions dû avoir de ce costel-là » écrivit-il, le 22 juillet, à ses ambassadeurs. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 54.)

(3) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, trad. de Roujoux, t. II, p. 371. — *Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 4.

(4) Dépêche du 22 juillet déjà citée.

(5) Dépêche du 29 juillet (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 59.)

(6) Voir Lanz, t. III, p. 599.

(7) Lettre de Granvelle à Simon Renard du 14 août 1553. (*Papiers d'État de Granvelle*, t. IV, p. 76.)

(8) Mignet, *Charles-Quint : son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, 2e édit., p. 72.

rency avait rassemblée à Corbie ; le 1er septembre il la mit en mouvement. Charles-Quint quitta Bruxelles le 2, pour se rapprocher de la sienne (1) : sa santé s'était raffermie pendant l'été ; il put faire à cheval le trajet de Bruxelles à Mons (2). La reine Marie l'accompagnait. Les Français voulurent d'abord assiéger Bapaume ; mais bientôt ils renoncèrent à ce dessein, et, après avoir dévasté et brûlé tout le pays à l'environ, ils se portèrent sur Cambrai. Le 8 septembre le connétable investit la ville, qui avait répondu par un refus à la sommation de lui ouvrir ses portes. Trois jours de suite l'armée royale se déploya devant les remparts ; il y eut entre elle et la garnison, que commandait le seigneur de Bugnicourt, de chaudes escarmouches ; elles ne furent pas à l'avantage des Français. Henri II, voyant que la place était bien défendue, marcha à Cateau-Cambrésis. Emmanuel-Philibert, à la suite de la prise de Hesdin et d'un engagement à Talmas avec le connétable, était venu camper sur la rive droite de l'Escaut, au dessus de Neufville ; l'armée française, le 15, s'avança jusqu'à deux lieues de la position qu'il occupait. A cette nouvelle, Charles-Quint, qui était resté à Mons, partit au milieu de la nuit « pour « se trouver à la mêlée et conduire ses « gens, comme expert en telle beso- « gne (3); « il n'alla pas toutefois plus loin que Valenciennes, ayant appris là que les Français s'étaient retirés le 16, à la suite d'escarmouches où ils avaient essuyé d'assez grandes pertes. Les jours suivants Henri II ramena son armée vers Guise et Saint-Quentin, et peu après il licencia une partie des régiments dont elle était composée. Charles-Quint retourna à Bruxelles le 23 septembre avec la reine sa sœur. La campagne aux Pays-Bas était finie. L'issue en était honorable pour les armes de l'empereur dont elle avait relevé la réputation. En Italie la guerre s'était continuée sans résultat important pour l'un ni pour l'autre des deux adversaires.

L'alliance de son fils avec la reine d'Angleterre allait être, pendant quelque temps, le principal objet des préoccupations de Charles-Quint. Le prince avait répondu à sa lettre du 30 juillet de manière à lui donner toute satisfaction : son mariage en Portugal n'était point conclu, et il avait sur l'heure suspendu les négociations entamées à Lisbonne ; il était prêt à s'unir à la reine Marie, si telle était la volonté de son père (4). Charles résolut d'agir sans tarder pour préparer le succès du plan qu'il avait conçu : il avait une entière confiance dans la dextérité de Simon Renard ; ce fut lui qu'il choisit pour être l'instrument de ses desseins ; il rappela Montmorency et Marnix, ainsi que le conseiller Scheyfve, qui depuis plusieurs années était son ambassadeur résident à la cour d'Angleterre. Marie avait hautement manifesté sa répugnance à épouser Édouard de Courtenay, le seul personnage du royaume qui pût prétendre à sa main ; Renard fut chargé de lui proposer le prince d'Espagne. Il eut avec la reine plusieurs entrevues secrètes (5). Marie, tout en se montrant flattée du parti qui lui était offert, ne se prononça pas d'abord : des renseignements peu favorables lui avaient été donnés sur les mœurs et la conduite privée de Philippe, et elle s'en effrayait surtout en considérant la disproportion d'âge qu'il y avait entre elle et lui (6) ; elle craignait aussi que son conseil et que la nation ne vissent pas de bon œil son mariage avec un prince qui, devant régner

(1) Lettre écrite de Bruxelles, le 2 septembre, par le secrétaire Bagio au secrétaire Caimani, à Rome. (Arch. du Vatican : *Nunziatura di Fiandra*, vol. 1er, fol. 210.)

(2) Dans sa lettre le secrétaire Bagio dit que l'Empereur a paru bien faible à ceux qui ne l'avaient pas vu auparavant, mais que sur ceux qui le voient souvent il n'a pas produit cet effet (*A chi non l'ha visto prima è parso molto fiacco, cosa che non pare a chi lo vede spesso*).

(3) Relation officielle insérée dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 106.

(4) Lettre du 16 août, dans M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 73.

(5) Le 10, le 14 et le 21 octobre.

(6) « ..... Elle respondit..... que les conditions de Son Altèze luy estoient incongneues, et avoit entendu de plusieurs que Son Altèze n'estoit si saige que Vostre Majesté ; qu'il estoit bien jeune et n'avoit que vingt-six ans ; que s'il vouloit estre voluptueux, ce n'est ce qu'elle désire, pour estre de tel eaige que Vostre Majesté scèt, et qu'elle n'a jamais eu affection ou pensée d'amour..... (Lettre de Renard à l'empereur, du 12 octobre 1553, aux Archives du royaume.)

sur d'autres États, ne les voudrait apparremment pas abandonner pour venir demeurer en Angleterre; qui peut-être essayerait d'introduire des étrangers dans le gouvernement du royaume. L'ambassadeur impérial s'appliqua à lever ses scrupules et à résoudre ses objections : il attribua aux ennemis du prince Philippe les propos qu'on tenait sur son compte; il se porta garant de sa vertu, de sa prudence, de sa modestie (1); il dit que le royaume ne pourrait que se féliciter d'une alliance qui ajouterait à sa grandeur, à sa prospérité, à sa sécurité; il assura la reine que, si le prince devenait son mari, il n'aurait rien de plus cher que de demeurer avec elle, et que cela lui serait facile, vu la proximité des États sur lesquels il serait appelé à régner; il ajouta que la nation n'avait point à craindre que des étrangers fussent entremis dans le gouvernement ni pourvus des charges, offices et bénéfices du royaume; que des stipulations seraient insérées au traité de mariage qui lui donneraient toutes garanties à cet égard (2). Le 21 octobre, à sa troisième entrevue avec l'envoyé de l'empereur, Marie était encore hésitante (3). Six jours après, ayant reçu Renard en audience et pris lecture de lettres par lesquelles l'empereur l'engageait à se marier, sans y faire mention de son fils ni d'aucun autre (4), elle lui dit qu'elle avait pleuré plus de deux heures et prié Dieu qu'il la voulût inspirer dans la résolution qu'elle avait à prendre : elle ne lui déclara pas encore positivement qu'elle acceptait le prince d'Espagne pour son époux, mais elle ne l'en laissa guère douter (5). Enfin, le 29 octobre au soir (6), elle le fit venir dans sa chambre ; elle y était seule avec mistress Clarence, l'une de ses dames, et le saint-sacrement s'y trouvait exposé. Après quelques mots adressés à l'ambassadeur, elle se mit à genoux et récita l'oraison *Veni Creator Spiritus*. S'étant relevée, elle dit à Renard que, puisque l'empereur l'avait choisi pour traiter cette affaire avec elle, elle le choisissait pour son premier père confesseur et l'empereur pour le second ; qu'ayant pesé toutes choses ; se confiant en ce qu'il lui avait assuré des qualités et conditions du prince d'Espagne ; persuadée que l'empereur l'aurait toujours en bonne recommandation et souvenance; que dans le traité à conclure il s'accommoderait à ce que le bien public du royaume exigerait; qu'il lui demeurerait bon père, comme il l'avait été jusque-là ; enfin se sentant conseillée de Dieu, qui avait déjà fait tant de miracles pour elle, elle s'engageait, devant le saint-sacrement, à prendre le prince pour mari; qu'elle l'aimerait parfaitement et ne lui donnerait aucune occasion d'être jaloux ; que jamais elle ne changerait; que, les deux jours précédents, elle avait feint d'être malade, mais que sa maladie n'avait été autre que la grande anxiété d'esprit où elle était, ayant à se résoudre sur une affaire d'une telle importance (7).

Un profond secret fut gardé sur cette

(1) « ..... Je dis à ladicte royne..... que, quant aux conditions de Son Altèze, je ne doubtois qu'elle fût abreuvée de personnaiges trop suspectz et trop inclinez à mal parler et médire, qui par passion parloient plus que par vérité; que ses conditions estoient telles, si louables, si vertueuses, si prudentes et modestes, que c'estoit plustost chose admirable que humaine... » (*Ibid.*)

Dans l'entrevue que Renard eut avec la reine le 14, elle le conjura de lui dire, en lui prenant la main, « s'il estoit vrai que Son Altèze fût tel » qu'il lui avoit dit dernièrement. » A quoi il répondue « si sa caution estoit suffisante, il l'obligeroit » pour le tesmoingnage de ses qualitez, autant » vertueuses que de prince qu'il soit en ce » monde. » (Lettre de Renard du 15 octobre.)

(2) Lettre de Renard à l'empereur du 12 octobre, déjà citée.

(3) « ..... Elle me dit qu'elle n'avoit affection à Cortenai et ne s'estoit résolue en l'ung ni en l'aultre..... » (Lettre de Renard à l'empereur du 23 octobre, aux Archives du royaume.)

(4) Ces lettres, en date du 10 octobre, sont dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 125.

(5) Elle lui dit « qu'elle *croyait* qu'elle s'accor- » derait au mariage du prince. » Renard écrivit à l'empereur : « Par ce V. M. entendra comme le » mariage est si avancé qu'il ne reste sinon l'ad- » vis des conseillers, puisque ladicte dame a » donné son mot; et jaçoit qu'elle l'ait limité par » *croire*, si est-ce V. M. entend assez que veut » dire cela..... » (Lettre du 28 octobre, aux Archives du royaume.)

(6) Lingard, M. Mignet, M. Alex. Henne, etc., donnent à cet événement la date du 30; ils se trompent. Dans sa lettre du 31 à Charles-Quint, Renard s'exprime ainsi : « Dimanche au soir la- » dicte dame me manda pour venir devers elle : » ce que je fis. » Or, le dimanche était le 29, comme on peut s'en assurer en consultant *l'Art de vérifier les dates*.

(7) Lettre de Renard à l'empereur du 31 octobre 1553. (Archives du royaume.)

entrevue comme sur celles qui l'avaient précédée. Le 8 novembre, Marie, à la sollicitation de Renard et suivant ce qui avait été convenu entre eux, lui donna audience en présence de son conseil. L'ambassadeur exprima le désir d'avoir la réponse de la reine sur la communication qu'il lui avait faite de la part de l'empereur. Après avoir échangé quelques paroles avec ses ministres, Marie répondit que, quoique son affection fût contraire au lien du mariage, elle la surmonterait pour le bien du royaume. Alors Renard lui proposa le prince d'Espagne, en annonçant que, si elle l'agréait, une ambassade composée de personnages d'autorité viendrait renouveler la proposition avec la solennité requise. La reine (1) sortit, emmenant les membres de son conseil, afin de prendre leur avis. A sa rentrée elle dit à l'ambassadeur qu'elle recevrait volontiers l'ambassade qu'il lui annonçait (2).

Charles-Quint, en poursuivant avec ardeur l'alliance de son fils et de la reine d'Angleterre, n'était pas mû uniquement par la passion d'agrandir sa maison ; il avait encore en vue un autre objet qui toujours avait occupé une place principale dans les combinaisons de sa politique : il voulait pourvoir à la sûreté future des Pays-Bas, que les agressions de la France avaient si souvent mis en péril, et ce but il espérait l'atteindre si le traité qui lierait l'héritier de ses couronnes et la reine Marie stipulait que les Pays-Bas seraient réunis à l'Angleterre sous le sceptre des princes à naître de leur mariage. Le 25 novembre il assembla à Bruxelles les seigneurs principaux de ces provinces avec le conseil d'État, et leur fit part de ses projets; il désirait, leur dit-il, avant de consommer une affaire aussi importante, connaître leur opinion (3). L'assemblée ne pouvait qu'applaudir à des vues qui tendaient à l'avantage incontestable du pays. Charles désigna le comte d'Egmont, le comte Charles de Lalaing, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, le seigneur de Courrières et le conseiller Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or, pour aller faire la demande solennelle de la main de la reine et signer, en son nom, le contrat de mariage. Ces ambassadeurs arrivèrent à Londres le 2 janvier 1554 ; la reine leur donna audience dès le lendemain. Après qu'ils lui eurent présenté leurs lettres de créance et qu'ils se furent acquittés du message dont ils étaient chargés, elle les renvoya à son conseil, disant « que ce n'était l'affaire d'une « femme de traiter de son mariage ni « d'en parler. » Les jours suivants furent employés par le comte d'Egmont et ses collègues à discuter, avec les ministres, les articles du traité de mariage, qui avaient été rédigés à Bruxelles ; ils ne donnèrent lieu, de la part des conseillers de la reine, qu'à de légères observations auxquelles les ambassadeurs firent droit. Le traité fut signé et scellé le 12 janvier (4) ; il portait en substance que Philippe et Marie prendraient réciproquement les titres et le protocole de leurs États respectifs ; que le prince aiderait la reine à gouverner son royaume, en se conformant aux lois, priviléges et coutumes ; que Marie se réservait la pleine et libre disposition des bénéfices, charges, emplois, lesquels ne pourraient être conférés qu'à des nationaux ; qu'elle disposerait de même des terres et revenus de la couronne ; que Philippe lui constituerait un douaire de soixante mille livres ; que les enfants issus de leur mariage hériteraient des biens maternels ainsi que des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, et, le cas advenant que don Carlos, fils de Philippe, mourût sans descendance, des royaumes d'Espagne, des Deux-Siciles et du duché de Milan. Par un acte particulier, Philippe s'engageait à maintenir et à défendre les libertés de la nation anglaise ; à exclure tous les étrangers des charges de sa cour ; à renoncer à toute prétention sur le trône d'Angleterre, s'il survivait à sa femme ; à

(1) « Desguisant le fait comme si jamais elle » n'en eût ouy parler, » écrivit Renard à l'empereur.

(2) Lettre de Renard à l'empereur du 8 novembre 1553. (Archives du royaume.)

(3) Archives du royaume.

(4) Lettres écrites à l'empereur par ses ambassadeurs les 7 et 12 janvier 1554. (Archives du royaume.)

ne point emmener la reine hors du royaume sans qu'elle l'eût préalablement demandé, ni aucun de leurs enfants sans que le parlement y eût consenti; à ne prendre, pour son propre service, ni les vaisseaux du royaume, ni les munitions, ni les joyaux appartenants à la couronne; enfin à conserver la bonne intelligence qui régnait entre l'Angleterre et la France (1).

Pour l'entier accomplissement de leur mission, les ambassadeurs avaient besoin de la ratification de l'empereur, des pouvoirs du prince à l'effet de ratifier aussi le traité en son nom et de contracter le mariage par paroles de présent, de la dispense qui avait été demandée au pape. Ces pièces venaient de leur être envoyées de Bruxelles, lorsque Thomas Wyat, qui, de concert avec le duc de Suffolck, avait levé l'étendard de l'insurrection contre la reine (2), s'étant approché de Londres, ils jugèrent prudent, le 1er février, de retourner aux Pays-Bas (3). L'insurrection vaincue, Charles-Quint renvoya en Angleterre le comte d'Egmont, porteur de tous les actes nécessaires pour terminer la négociation du mariage. D'Egmont les présenta à la reine dans des audiences qu'elle lui accorda le 3 et le 4 mars; le 6, en une chambre du palais où était le saint-sacrement, et en présence des ministres, les ratifications du traité furent échangées; Marie et d'Egmont jurèrent respectivement de l'observer; puis l'évêque de Winchester procéda à la cérémonie des épousailles : en ce moment, Marie se mit à genoux et prit Dieu à témoin que, si elle avait consenti à se marier, ce n'était ni par affection charnelle, ni par cupidité, ni pour d'autre respect que l'honneur, bien et profit du royaume. Le 9 mars d'Egmont, qui devait porter les ratifications au prince Philippe, en Espagne, et l'instruire de ce qui s'était passé, quitta Londres pour aller s'embarquer à Plimouth (4).

A la nouvelle de l'avénement au trône d'Angleterre de la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, Jules III avait versé des larmes de joie; il avait, sans différer, nommé son légat vers la reine le cardinal Pole, qui se trouvait au monastère de Sainte-Marie de Maguzzano; il avait annoncé cette légation, non-seulement à la reine, mais encore au roi de France et à l'empereur, en priant ces deux monarques de prêter leur appui au cardinal. Pole partit de Maguzzano le 5 septembre. Le 1er octobre il arriva à Trente. Le 20 il était à Dillingen, d'où, deux jours après, il se mit en route pour Spire. Charles-Quint, en apprenant la mission dont Pole était chargé, n'en avait pas été satisfait : il craignait qu'en Angleterre le cardinal ne traversât le mariage du prince son fils; il appréhendait aussi que son zèle pour le rétablissement de la religion catholique ne l'entraînât dans des démarches inconsidérées et qui causeraient des embarras à la reine (5). Il lui fit d'abord écrire par Granvelle, afin de le persuader de différer son voyage; il lui envoya ensuite don Juan Hurtado de Mendoza; dans le même temps il s'adressa au pape, à qui il remontra l'inopportunité de la commission donnée au cardinal. Mendoza rencontra Pole, le 24 octobre, à quelque distance de Spire; il l'exhorta, il le pria instamment de ne pas aller plus loin, mais d'attendre, là où il était, de nouvelles instructions du souverain pontife. Pole répondit à l'envoyé impérial que cela lui était difficile, ayant reçu de Rome l'ordre de hâter son arrivée aux Pays-Bas. Mendoza ne lui laissa pas ignorer que, s'il poursuivait sa route, il lui faudrait s'arrêter à Liége jusqu'à ce

(1) Lingard, t. II, p. 390.—Alex. Henne, t. X, p. 74.

(2) Au plus fort de l'insurrection, Marie fit appeler l'ambassadeur Renard et lui dit « qu'elle se » tenait pour femme du prince Philippe; que tant » qu'elle vivrait, elle n'aurait point d'autre mari; » que plutôt elle perdrait sa couronne, son État » et sa vie. » (Lettre de Renard à l'empereur du 5 février 1554, aux Archives du royaume.)

(3) Ils s'embarquèrent, avec leur suite, sur des bateaux zélandais et anversois qui étaient à l'ancre dans la Tamise, prêts à mettre à la voile. Le 3 février ils débarquèrent à Flessingue.

(4) Lettre du comte d'Egmont et de Simon Renard à l'empereur, du 8 mars. (Arch. du royaume.) Une lettre autographe de d'Egmont à l'empereur, datée de Falmouth le 6 avril, nous apprend que son voyage fut retardé de plusieurs semaines par les vents contraires. Deux fois il fit voile pour l'Espagne, et deux fois il fut obligé de revenir en Angleterre. (Archives du royaume.)

(5) Voy., dans les *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, p. 153, la lettre de l'empereur à Simon Renard, du 21 novembre 1553.

que l'empereur l'autorisât à venir le trouver. Le cardinal alors jugea à propos de retourner à Dillingen, où le cardinal del Monte, secrétaire d'État de Jules III, ne tarda pas à lui faire savoir que l'intérêt de l'Église conseillait de se conformer aux désirs de l'empereur. Ce fut seulement le 22 décembre, quand le mariage de son fils avec la reine d'Angleterre n'était plus douteux, que Charles-Quint invita le légat à se rendre à Bruxelles (1).

Pole arriva dans cette capitale le 25 janvier. La goutte avait beaucoup tourmenté Charles-Quint depuis le commencement de l'hiver; cinq semaines durant il avait été obligé de garder le lit, sans pouvoir s'occuper des affaires publiques; ceux qui l'entouraient avaient même conçu des craintes pour sa vie : mais en ce moment sa santé était assez bonne; il donna audience au cardinal le 2 février. Pole n'avait pas seulement été revêtu par le pape du caractère de son légat auprès de la reine d'Angleterre, mais Jules III lui avait encore donné la mission de reprendre, avec l'empereur et le roi de France, les négociations pour la paix dans lesquelles les cardinaux d'Imola et de Saint-Georges avaient échoué. Ce sujet fut l'un de ceux dont il entretint l'empereur. Charles lui dit qu'il était prêt à faire la paix à des conditions qui la rendissent ferme et stable, et que, si l'on pouvait s'en promettre le repos de la chrétienté, il montrerait qu'il avait plus à cœur le bien public que les injures qui lui avaient été faites. Pole l'engagea à mettre en avant des moyens d'accord : il répondit que c'était à l'agresseur à les proposer, en restituant ce dont il s'était emparé contre toute justice. Le légat conféra plusieurs fois sur le même sujet avec l'évêque d'Arras; il visita la reine de Hongrie, pour laquelle il était porteur d'un bref du pape, et lui exprima la confiance, où était le souverain pontife, qu'elle favoriserait l'œuvre de la paix, dont les peuples des Pays-Bas éprouvaient particulièrement le besoin; il eut, le 19 février, une seconde audience de l'empereur. Ni de ce monarque, ni de son premier ministre, ni de la reine gouvernante, il ne put rien obtenir de plus que ce qui lui avait été déclaré précédemment (2). Alors il se décida à partir pour la France, où Henri II le reçut avec de grands honneurs : mais ce roi ne se montra pas plus enclin que l'empereur à rabattre quoi que ce fût de ses prétentions. C'était au sort des armes que l'un et l'autre ils entendaient remettre la décision de leurs querelles.

Le 1er mars 1554 Charles-Quint assembla les états généraux en son palais; il entra dans la galerie où ils étaient réunis, s'appuyant sur un bâton; la reine douairière de Hongrie prit place à son côté (3). La proposition fut lue par le président du conseil d'État, Jean de Saint-Mauris. L'empereur remerciait d'abord les représentants de ses provinces des Pays-Bas du « bon devoir et singulière affection » qu'ils avaient toujours montré en ce qui concernait la conservation et le bien de leur patrie, et particulièrement de la grande volonté et promptitude avec laquelle, depuis leur dernière assemblée, ils avaient fourni les sommes qui leur avaient été demandées. Il leur rappelait ensuite que, dans la campagne précédente, malgré son indisposition, il avait voulu se trouver en personne à son armée, pour s'employer, comme bon prince, à leur défense, leur faisant remarquer que le résultat avait répondu à ses efforts, puisqu'il avait obligé les Français de se retirer avec dommage et honte. Il leur signalait les pratiques auxquelles s'était livré le roi de France, quand l'hiver était venu interrompre les hostilités, afin de semer des troubles dans la Germanie, en Italie et surtout en Angleterre, où il s'était uni aux conspirateurs dans le but de détrôner la reine. Il leur annonçait qu'informé des préparatifs que ce roi faisait pour assaillir de nouveau les Pays-Bas, non-seulement par terre, mais encore par mer, il avait déjà donné l'ordre que des navires de guerre fussent promptement équipés; que, de l'avis des gouverneurs des provinces ainsi que des

(1) *La Bibliothèque des princes Corsini à Rome*, Bruxelles, 1869, in-8°, pp. 10-22.
(2) *Ibid.*, pp. 22-29.

(3) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. V, p. 76.

principaux seigneurs, et eu égard aux grandes charges que les peuples avaient eu à supporter, il avait résolu de ne pas accroître le nombre des gens de pied et de cheval qui avaient été entretenus pendant l'hiver, jusqu'à ce qu'on connût mieux les desseins des ennemis; que toutefois des mesures seraient prises pour que, au moment où l'on en aurait besoin, de nouvelles troupes fussent prêtes à entrer en campagne. Il ajoutait que la reine régente communiquerait aux états l'emploi détaillé qui avait été fait des deux aides de l'année précédente; qu'ils verraient par-là que, sans un notable subside, il lui serait impossible de garantir la sûreté du pays. Il terminait en exprimant l'espoir que, cette fois encore, ils donneraient des preuves de leur patriotisme (1). La lecture de la proposition étant achevée, Charles-Quint prit la parole : « Messieurs des états, dit-il, le seigneur » de Saint-Mauris vous a fait entendre » la cause de votre convocation en ce lieu. » Quant au reste, vous vous trouverez » vers la reine, et elle vous dira choses » de ma part, à laquelle je vous prie » ajouter foi et créance comme à ma pro- » pre personne. Avisez de faire tous of- » fices de bons et loyaux sujets, et à » mon endroit ne fauldrai de vous être » bon prince. » Le greffier des états de Brabant, au nom de l'assemblée, remercia l'empereur de la faveur et assistance qu'il avait faite à ses Pays-Bas, de l'incomparable affection qu'il leur avait toujours portée, du bien qu'il leur avait procuré en conquérant et en faisant démolir les forteresses de Thérouanne et de Hesdin, qui leur causaient tant d'oppressions et de dommages (2). Les jours suivants, la reine Marie réunit les députations des différents corps d'états, chacune en particulier. Le président de Saint-Mauris leur exposa, en son nom, que, quoique l'empereur eût pourvu, aux dépens de ses autres pays, à la solde des Espagnols ainsi qu'à celle des Allemands étant en garnison à Trèves, les aides accordées par les états laisseraient un déficit pour l'année courante, indépendamment de celui des années antérieures; que l'impôt sur les vins, qu'ils avaient voté pour quatre ans expirés le 31 décembre 1553, n'avait pas répondu aux prévisions, n'ayant rapporté en tout que cent cinquante mille florins, somme bien inférieure à ce qu'avait coûté l'entretien de la flotte en vue duquel il avait été établi : il conclut en demandant la prolongation de la levée de cet impôt pendant un nouveau terme de quatre années, avec un subside qui s'élevait, pour la totalité des provinces contribuantes, à deux millions de florins (3). Le droit d'entrée sur les vins ne donna lieu à aucune difficulté; mais il en fut autrement du subside. Les Pays-Bas avaient beaucoup souffert de la guerre; le commerce et l'industrie languissaient; les peuples étaient surchargés d'impôts; dans plusieurs provinces le tiers-état ne s'entendit, qu'après de longues discussions, avec le clergé et la noblesse, sur les voies et moyens par lesquels ils se procureraient leur contingent dans le subside demandé. Il en résulta que les sommes consenties par les états restèrent de beaucoup au-dessous des deux millions sur lesquels l'empereur avait compté, et qu'il s'écoula un assez long temps avant qu'il pût en disposer.

Henri II avait un grand avantage sur Charles-Quint : il ne lui fallait pas, pour combler le vide de son trésor, assembler les représentants de la nation et obtenir leur consentement : les mesures fiscales que cet objet rendait nécessaires, il les prenait de sa seule autorité; tout au plus, à l'égard de celles qui avaient un caractère trop exorbitant, convoquait-il un certain nombre de notables dont le vote lui était acquis d'avance. C'est ainsi qu'en 1553 il avait promulgué un édit interdisant aux notaires de passer des contrats de prêts entre particuliers, avant que ceux qui auraient de l'argent à placer lui eussent prêté à lui-même jusqu'à concurrence de quatre cent quatre-vingt-dix mille livres de rente (4); que, par un

(1) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1563, fol. 220.

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, l. c.

(3) Reg. *Propositions aux états généraux*, 1535-1563, fol. 167.

(4) Edit du 19 janvier. (Isambert, *Recueil général des lois françaises*, t. XIII, p. 301.)

autre édit, il avait déclaré rachetables au denier vingt toutes les rentes foncières et tous les droits seigneuriaux constitués sur les maisons, jardins, marais, en se mettant au lieu et place des propriétaires, auxquels il servirait les intérêts du capital (1); qu'un troisième édit frappait d'un emprunt forcé de trois cent mille livres tournois les bonnes villes du royaume (2). Il se créa d'autres ressources, en 1554, par l'augmentation illimitée du nombre des offices de judicature, d'administration, de finances, qu'il mit tous également à l'enchère (3). Ces mesures et d'autres que nous passons sous silence firent entrer de grosses sommes dans ses coffres; aussi fut-il en état de rassembler des forces imposantes pour la campagne qui allait s'ouvrir.

Charles-Quint, en ce temps, ne s'occupait plus guère des affaires publiques; il s'en reposait sur la reine Marie, sur l'évêque d'Arras, sur Louis de Flandre, seigneur de Praet. La reine, en 1551, pour arrondir les dépendances du palais, avait fait l'acquisition, à l'extrêmité du Parc, vers la rue de Louvain, d'une maison appartenant à Philibert de Mastaing, seigneur de Sassegnies, et qui consistait dans un corps de logis ayant un seul étage, auquel on arrivait par un escalier de dix ou douze marches (4). Cette modeste habitation, que le cardinal d'Imola comparait à à la cellule d'un chartreux (5), plut à l'empereur; dans l'été de 1553 il alla s'y établir jusqu'à son départ pour l'armée (6). Il y retourna au printemps de l'année suivante. Là il n'était entouré que de ses serviteurs les plus intimes; il ne recevait personne; tous les jours, lorsque le temps n'y mettait pas obstacle, il se promenait à cheval dans le Parc; ce genre de vie exerçait une influence salutaire sur sa santé. Il s'était pris d'une sorte de passion pour les horloges et pour l'astronomie; dans sa petite maison il s'y abandonnait sans réserve. Entre les horloges qu'il possédait, il y en avait une où étaient représentés les corps célestes avec tous leurs mouvements: son passe-temps habituel était de considérer ceux-ci (7).

Cependant les Français, qui, dès le mois d'avril, avaient commencé les hostilités sur les frontières de l'Artois, de la Flandre et du Luxembourg, mirent sur pied, au mois de juin, trois armées dont le rassemblement se fit près de Crécy en Laonnais : l'une, et la principale, était sous les ordres du connétable, ayant pour lieutenants le maréchal de Saint-André et le duc de Vendôme; la deuxième était commandée par le prince de la Roche-sur-Yon; la troisième avait pour chef le duc de Nevers. On était persuadé, à Bruxelles, que le but des ennemis était de s'emparer d'une partie de l'Artois et du Hainaut; on craignait aussi pour Cambrai; le gouvernement s'attacha à munir les places menacées, à en renforcer les garnisons, et, dans les premiers jours de juin, l'empereur résolut de concentrer autour de Cambrai les troupes qu'en ce moment il avait à sa disposition (8). Il en nomma général le duc de Savoie, en lui donnant pour conseillers Antonio Doria et Gio. Battista Castaldo; il fit chef de la cavalerie D. Luis d'Avila y Zúñiga, l'auteur des Commentaires de la guerre contre les protestants d'Allemagne, et plaça à la tête des arquebusiers à cheval D. Fernande de Lannoy (9). Emmanuel-Philibert partit pour Cambrai dans la nuit du 18 au 19 juin (10); la reine Marie, afin de le seconder et de prendre les me-

(1) Edit du mois de mai 1553. (Isambert, t. XIII, p. 323.)
(2) Edit du mois de juillet 1553. (*Ibid.*, p. 335.)
(3) Isambert, t. XIII, *passim*.
(4) *Retraite et Mort de Charles-Quint*, Introduction, p. 78.
(5) ..... Una casetta non più grande nè più commoda di quello che sia la stanza d'un fratre certosino.... (Dépêche du 24 juin 1553 au cardinal del Monte : *Nunziatura di Fiandra*, vol. Ier, fol. 96.)
(6) Dépêche citée à la note précédente.
(7) Dépêches de l'archevêque de Conza, Girolamo Muzzarelli, nonce à Bruxelles, au cardinal del Monte, des 5, 15, 19, 27 mai, 1er, 3 et 15 juin. (Arch. du Vatican, *Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 72, 81, 83, 90, 92, 94, 104.)
L'archevêque écrit, dans celle du 15 mai : « S. M. stà sana et per anco al casino, passando » parte del tempo intorno ad uno horologio il » qual ha tutti i moti di pianete et quanto si può » conoscere nell' astrologia. . . . . »
(8) Lettre de Charles-Quint au prince Philippe, du 28 juin 1554, dans *Retraite et Mort*, etc., Introduction, p. 165.
(9) Dépêche de l'archevêque de Conza au cardinal del Monte, du 10 juin. (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 101.)
(10) Dépêche du même du 18 juin. (R. cité, f. 109.)

sures qu'exigeraient les circonstances, alla le 24 s'établir à Mons (1). Bientôt on reconnut qu'on s'était trompé sur les plans des Français. En effet, tandis que le prince de la Roche-sur-Yon entrait dans l'Artois, le duc de Nevers se dirigea vers les Ardennes, pour menacer à la fois le pays de Liége et la ville de Luxembourg, et le connétable se porta sur Marienbourg, qu'il investit le 23 juin. Cette place était considérée en quelque sorte comme inexpugnable; elle était bien pourvue d'artillerie, de munitions et de vivres; mais, comme on ne s'attendait pas à une attaque de ce côté-là, on n'y avait mis, pour garnison, que cinq à six cents hommes; lorsqu'on y voulut faire entrer du secours, on en fut empêché par les Français, qui occupaient tous les passages (2). Le 26 les assiégeants, ayant ouvert le feu de leurs batteries, sommèrent la place : le commandant, Philibert de Martigny, se rendit au camp du connétable, et convint avec lui qu'il lui ouvrirait les portes de la forteresse, à condition que la garnison eût les vies et les bagues sauves (3). La cour de France célébra ce premier succès par de grandes fêtes. Le 30 juin Henri II arriva à Marienbourg. Le 3 juillet l'armée royale se remit en marche dans la direction de la Meuse, afin d'opérer sa jonction avec le duc de Nevers, qu'elle trouva établi à Givet. Les deux armées réunies étaient fortes de plus de quarante mille hommes, infanterie et cavalerie; elles avaient une artillerie nombreuse. Elles séjournèrent à Givet jusqu'au 7 (4).

La nouvelle de la reddition de Marienbourg produisit à Bruxelles une vive émotion (5); les ennemis étant maîtres de la campagne, on pouvait craindre qu'ils ne se portassent jusqu'au cœur du Brabant: il n'y avait plus de position fortifiée qui y fît obstacle. Dans le public on se plaignait hautement de la négligence de l'empereur, qui, ne pouvant ignorer les armements des Français, ne s'était pas mis en mesure d'y résister (6). Il est certain que les apparences étaient contre Charles-Quint; mais il faut tenir compte, pour être juste, des embarras où il se trouvait; il manquait d'argent jusqu'au point qu'il avait tardé de quinze jours le rassemblement de son armée afin d'en économiser la solde pendant ce temps-là (7). Il avait

(1) Dépêche du même du 24 juin. (R. cité, f. 111.)

(2) Lettre de Charles-Quint au prince Philippe du 28 juin, déjà citée.

(3) Le commandant de Marienbourg a été accusé par plusieurs historiens d'avoir vendu cette place aux Français. M. Henne, qui croit à la trahison de Philibert de Martigny, avec Pontus Heuterus, rappelle ce que dit celui-ci : « qu'il vit à Paris, » en 1560, l'infâme Martigny traînant dans la » misère et le mépris des honnêtes gens une hon» teuse existence, qu'abrégèrent les remords et » la faim. »

Il ne faut pas admettre à la légère les accusations de trahison auxquelles ne sont que trop souvent en butte ceux qui ne réussissent pas à la guerre. Dans la correspondance de ce temps de la reine Marie avec Charles-Quint et Granvelle, je n'ai rien vu d'où l'on puisse inférer que Martigny se serait laissé corrompre. L'archevêque de Conza, annonçant, le 27 juin, au cardinal del Monte la perte de Marienbourg, l'attribue à la lâcheté des Wallons qui en formaient la garnison (*la villà della guardia de' Valloni che vi era, la qual, senza aspettar pur' un' arcobugiata, si arrese*). Guichardin, qui était contemporain des événements, s'exprime ainsi : « Marienbourg est... » presque inexpugnable, si elle est bien gardée » et fournie de ce qui est nécessaire, et pourveu » qu'il n'advienne comme advint à ceux qui, l'an » 1554, la perdirent ignominieusement par leur » lascheté, quoyqu'il y en a qui blâment le gou» verneur d'icelle de trahison..... » (*Déscription des Pays-Bas*, édit. de 1582, p. 457.)

Il y a encore une observation qui se présente naturellement à l'esprit : si Martigny avait vendu Marienbourg aux Français, serait-il mort de faim à Paris, comme Pontus Heuterus le rapporte?

(4) Alex. Henne, t. X, p. 113.

(5) On lit, dans une lettre écrite, le 5 juillet, par l'archevêque de Conza au cardinal del Monte, que l'empereur, à cette nouvelle, fut sur le point de se retirer en Hollande, et que déjà des ordres étaient donnés afin qu'on tînt prêts des chariots et des mulets pour le voyage (*S. M., alla presa di Mariaburg, fù per uscir di qua et andarsi in Olandia, et già erano ordinati carri, muli et simili bagaglie*). Ce prélat paraît s'être rendu ici l'écho de bruits mensongers : car l'empereur, en annonçant à son fils, le 28 juin (lettre plusieurs fois citée), la perte de Marienbourg, lui dit qu'il a résolu de faire marcher les troupes dont il peut disposer dans la direction des ennemis, *et d'aller se mettre à leur tête.*

(6) L'archevêque de Conza écrivait au cardinal del Monte, le 25 juin : « Si lamentano de la negli» genza di Sua Maestà », et le 27 : « Tutti li » imperiali dannano la negligenza di S. M., et li » temeno di peggio se non si sveglia. Dicono che » sapeva i preparamenti di Francia et nondimeno » non ha fatto le provisioni necessarie. » (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 113 et 120.)

(7) L'ambassadeur de Florence à sa cour, Pier Filippo Pandolfini, écrivait à Côme de Médicis, le 4 juillet : « Trovasi l'imperadore in un besogno » grande di danari, et la piazza d'Anversa va » strettissima..... » (Arch. de Florence.)

« L'esercito no è a ordiue, perchè S. M. ha voluto avanzar' la paga di mezo il mese di maggio, come dicono nell' antecamara sua.» (Dépêche de l'archevêque de Conza du 25 juin.)

espéré que son fils, qui devait lui en apporter et lui amener aussi un corps de troupes espagnoles, arriverait en Angleterre aussitôt après les ratifications de son mariage avec la reine, et Philippe, ayant mis une extrême lenteur dans ses préparatifs de voyage, était encore en ce moment dans la Péninsule (1). La perte de Marienbourg exigeait cependant que des dispositions promptes et énergiques fussent prises. La reine Marie revint en hâte à Bruxelles; le duc de Savoie y fut appelé avec Doria, Castaldo et d'autres chefs de l'armée; un grand conseil de guerre fut réuni le 3 juillet. Les troupes impériales qui pouvaient tenir la campagne n'excédaient pas une quinzaine de mille hommes d'infanterie et quatre à cinq mille chevaux; les généraux furent d'avis de leur faire prendre position en avant de Bruxelles, pour couvrir cette capitale (2). Charles-Quint ne partagea pas leur opinion; jugeant, d'après les derniers mouvements des Français, que leur dessein était d'occuper le pays de Liége, d'où ils auraient entravé le passage des gens de guerre qu'il attendait d'Allemagne et mis à contribution la partie la plus fertile du Brabant, il résolut d'aller camper près de Namur, de façon à leur couper le chemin de la Meuse (3). L'ordre fut immédiatement donné aux troupes qui étaient dans le Hainaut et le Cambrésis de prendre cette direction; des dépêches pressantes furent envoyées aux colonels des régiments levés dans la Germanie, afin qu'ils accélérassent leur marche; la reine régente commanda aux villes de Brabant, à celle de Malines, aux châtellenies des pays de Waes, d'Alost, de Termonde, d'enrôler tous les hommes de leur juridiction respective en état de porter les armes et de choisir, dans le nombre, ceux qui seraient le plus aptes à la guerre, pour en former des compagnies lesquelles iraient grossir le camp de l'empereur; elle prescrivit aux gouverneurs des provinces méridionales de faire sommer les nobles qui n'étaient pas déjà au service ou ne remplissaient point des charges publiques, de se monter et s'armer pour recevoir la même destination (4). Charles-Quint quitta Bruxelles le 7 juillet; il était en litière découverte; la reine Marie à cheval, avec une multitude de grands personnages lui faisait escorte. Le peuple se porta en foule sur son passage et témoigna, par ses acclamations, le contentement qu'il avait de la détermination de son souverain. Charles dit, à son départ, que, si les Français étaient disposés à combattre, il voulait une fois pour toutes finir la guerre (5). Il arriva à Namur le 8; le jour suivant il alla visiter le château (6).

On se ferait difficilement une idée aujourd'hui de la licence qui régnait à cette époque parmi les gens de guerre, parmi les Espagnols surtout, de leurs insolences, des brigandages auxquels ils se livraient envers les malheureux habitants des campagnes (7). Les officiers de justice du plat pays, impuissants à empêcher

(1) Dans sa dépêche du 4 juillet, Pandolfini, parlant de l'embarras où se trouvait l'empereur, s'exprime ainsi : « Tutti questi disordini sono in » buona parte attribuiti alla tarda natura di S. M., » ancorchè et ella et i consiglieri suoi ne diano » la colpa alla troppa tardanza del principe di » Spagna, con dire che havevano fondato ogni » loro disegno et pensiero sopra le genti et danari » che S. Alt[a] conduce seco..... »

(2) Dépêches de l'archevêque de Conza des 5 et 6 juillet. (Vol. cité, fol. 125 et 129.)

(3) Relation officielle des mouvements de l'armée de l'empereur et de l'armée française, du 8 au 29 juillet. (*Analectes historiques*, t. III, p. 107.)

(4) Ces ordres donnés aux villes et aux gentilshommes eurent de médiocres résultats. Pour faire marcher à l'armée les milices communales, il aurait fallu les payer, et le trésor était vide : il n'y eut qu'une compagnie d'Anvers et une de Malines qui prirent part aux opérations militaires. Quant aux gentilshommes, le nombre de ceux qui se présentèrent aux rendez-vous qui leur avaient été assignés fut peu considérable.

(5) « S. M. Cesa partì hieri alle due hore in lettica scoperta con gran sadisfattione di tutto il popolo, il qual era avidissimo di vederla. Seco cavalcò la serenissima regina d'Ongheria, il signor don Ferrando et molt' altra nobiltà. Nel partirsi ha detto che se Francesi l'aspettano al combattere, vuol finir una volta per sempre questa guerra..... (Dépêche de l'archevêque de Conza du 8 juillet 1554 : vol. cité, fol. 134.)

(6) Dépêche de l'archevêque de Conza du 14 juillet : vol. cité, fol. 136.

(7) Dans une lettre écrite de Jodoigne, le 12 juillet 1554, à l'empereur, la reine Marie en fait un tableau saisissant : « Si d'ung coustel — dit-» elle — faict à peser le peu de satisfaction des » gens de guerre, qui ne désirent estre chastiés » de leurs oultraiges, d'aultre part est de grande » importance de laisser les insolences si énormes » impugnies, lesquelles sont exécrables et oncques » par cy-devant veues en ce pays, quelques » grosses armées que l'on y ait menées : de sorte » qu'il n'est question de vivre et menger sur le » bonhomme, ou de fouraiger le pays, mais de le

ces violences, abandonnaient leur poste et voulaient même se démettre de leurs fonctions (1). Dans ces circonstances le prévôt général de l'hôtel, Thierri Herlaer, ayant pris un certain nombre de soldats qui pillaient un village, en fit pendre sept, entre lesquels il y avait cinq Espagnols (2); les autres, renvoyés par lui libres au camp, ne manquèrent pas de raconter à leurs camarades ce qui venait de se passer. Aussitôt tous les Espagnols se mutinèrent, prétendant qu'il leur avait été fait tort, demandant justice et disant qu'ils voulaient aller la réclamer de l'empereur. Ni leurs capitaines, ni le général du camp, ni les seigneurs de leur nation qui s'y trouvaient, ne purent leur faire entendre raison, et ils prirent en désordre le chemin de Namur. C'était le 10 juillet. Averti à temps, Charles-Quint monta à cheval et se dirigea vers eux. Les ayant rencontrés comme ils étaient déjà dans la ville, il leur ordonna de s'arrêter, écouta avec bienveillance leurs plaintes, leur promit justice; puis il leur fit reprendre le chemin du camp. A une certaine distance hors de Namur, il leur fit faire halte et leur adressa les paroles suivantes : « Soldats, accourir ainsi tumultueusement vers moi, n'est pas chose convenable, car par-là vous déshonorez vous, vos capitaines, toute votre nation, et ma réputation en reçoit des atteintes. Il me déplaît qu'il vous ait été fait tort : mais, chaque fois que quelque chose de semblable vous arrivera, faites-le moi dire par votre colonel ou vos capitaines; jamais je ne manquerai de vous faire rendre justice, et je serai toujours votre bon empereur et votre bon roi. Je donnerai des ordres pour que des informations soient prises sur ce qui est arrivé, et ceux qui ont commis un abus de pouvoir seront punis (3). » A cette allocution les mutins répondirent par le cri de *Vive notre bon roi!* (4). Charles voyait avec douleur les désordres que commettaient ses soldats; mais, dans la situation où il se trouvait, en face d'un ennemi redoutable, il se croyait obligé d'user de ménagements envers eux (5) : il chargea la reine Marie de faire appréhender le prévôt Herlaer et informer sur les exécutions auxquelles il avait présidé (6).

Le lendemain du jour où le camp impérial avait été mis en émoi par l'insubordination des Espagnols, il s'éleva à Anvers une sédition qui dura quarante-huit heures et ne cessa qu'après que le magistrat eut cédé aux exigences du peuple. Des causes toutes locales donnèrent occasion à cette émeute : l'impopularité de plusieurs des membres du magistrat; des mesures fiscales dont la conséquence avait été l'élévation du prix de la bière; le bruit répandu qu'on voulait faire payer par la ville la solde des compagnies de

» saccaiger à cinq ou six lieues à la ronde autour » de l'armée, sans y laisser ny meubles, ustensilz ny bestial, navrans et oultraigeans tant » qu'ilz en treuvent. Et se saulve desjà tout ce » qu'est à l'entour d'icy vers Louvain.....» (Arch. du royaume.)

Le 30 juillet elle écrivait à Granvelle : « Les » foules et pilleries que les gens de guerre de » S. M. font aux pauvres gens augmentent de jour » en jour, de sorte qu'il n'y a gentilshommes, » cloistres ni paysans qui n'en souffrent ; et de- » vient la cryerie si grande et universelle que je » ne sais comment l'on y pourra remédier, et » moins apaiser les bons subjectz, ayant furni » libérallement les aydes et faict au surplus tout » bon debvoir..... » (Ibid.)

(1) « ..... Tous les officiers se sont enfuyz et, à ce que je voiz, prestz pour quicter le service », écrivait la reine Marie à l'empereur le 15 juillet. (Arch. du royaume.)

(2) Lettre de la reine à l'empereur du 17 juillet. (Arch. du royaume.)

(3) « Soldati miei, il correre così tumultuosamente verso noi, non è cosa ben fatta, perchè a voi, a vostri capitani et alla nation vostra ne seguita dishonore et acquistate a noi poca riputatione. Mi dispiace che vi sia fatto torto : ma ogni volta che vi occorre qualche cosa, fatemelo dire per il vostro colonello o capitani, che non vi mancarò mai di giustitia et sarò vostro buon imperatore et buon rè. Quanto al torto che dite esservi stato fatto, usarò diligenza perchè si conosca il caso, et non mancherà castigo a chi havrà errato... . » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 15 juillet 1534 : vol. cité, fol. 138.)

(4) Dépêche de l'archevêque de Conza citée à la note précédente.

(5) Il écrivait à la reine le 14 juillet : « L'évesque d'Arras m'a faict lecture des lettres que » vous luy avez escriptes de vostre main sur le » désordre qui se faict journellement par les gens » de nostre camp sur les subjectz, lesquels certes » je sens plus que vous ne pouvés penser et aussitant que vous ny autre qui soit en ce monde. » Mais je y vois peu de remide, et mesmes tant que » l'on sera près des ennemys.....» (Arch. du roy.)

(6) La reine ordonna à Herlaer d'aller tenir prison au château de Rupelmonde : mais, comme elle était convaincue qu'il n'avait fait que son devoir, elle recommanda au châtelain d'avoir pour lui des égards particuliers. (Lettre du 19 juillet, aux Archives du royaume.)

milice levées pour le service de l'empereur (1). Elle eut pour principe des propos inconsidérés tenus par le serviteur d'un des bourgmestres ; parlant à des hommes de la milice qui se trouvait réunie sur le Marché pour être passée en revue, ce valet s'était avisé de leur dire : « Vous, vous irez à la guerre, et les « Espagnols viendront garder Anvers, et « ils coucheront avec vos femmes (2).

De Givet les Français, divisant leur armée en deux corps, s'étaient portés sur Bouvigne et sur Dinant. Bouvigne fut enlevée d'assaut, pillée, brûlée, et ses habitants furent pour la plupart mis à mort. La ville et le château de Dinant capitulèrent après quelques jours de siége. La position prise par l'armée impériale était venue déranger les combinaisons de Henri II; il n'osait plus s'avancer dans le pays de Liége : le 19 juillet, ayant renvoyé en France la plus grande partie de son artillerie et de son bagage, et commandé à tous ses gens de faire provision de vivres pour huit jours, il prit le chemin d'Onoz, qui n'est qu'à trois lieues de Namur, faisant semer le bruit qu'il allait attaquer le camp de l'empereur (3). Mais c'était pour cacher son véritable dessein : car, le jour suivant, il tourna vers le Hainaut et coucha à Gosselies, tandis qu'il envoyait un corps de cavalerie avec quelques gens de pied et deux pièces d'artillerie légère sommer Nivelles. Le 21 au matin cette troupe se présenta devant la ville, dont elle commença par brûler les faubourgs. Trois sommations furent faites au magistrat : les deux premières par le connétable, la troisième par le comte de Roghendorff. La ville avait pour toute garnison cinquante piétons bas-allemands ; mais les bourgeois se montrèrent décidés à se défendre. Voyant cette résolution, apprenant que des troupes avaient été détachées du camp de l'empereur et qu'il en arrivait aussi du Hainaut pour marcher contre eux, les Français, à deux heures de l'après-midi, renoncèrent à leur entreprise et allèrent rejoindre le gros de leur armée (4). Cette pointe des ennemis sur Nivelles avait causé dans Bruxelles une alarme qui s'accrut quand on en vit partir les femmes de plusieurs des secrétaires de l'empereur. Le 20 juillet les membres du gouvernement avec l'ambassadeur de Florence se rendirent chez le nonce, pour délibérer sur le point de savoir s'ils ne se transporteraient pas à Anvers. L'arrivée de la reine Marie, accourue en toute diligence de Mons, où elle était retournée le 15, calma les inquiétudes du public et des ambassadeurs (5).

De Gosselies Henri II se dirigea vers Binche et Marimont, brûlant, détruisant tous les châteaux, les bourgs, les villages qui se trouvaient sur sa route; envoyant à droite et à gauche des coureurs commettre les mêmes dévastations. Binche n'était guère fortifiée, et la garnison ne consistait que dans deux compagnies de gens de pied ; aussi fit-elle peu de résistance. Le roi la livra au pillage et à l'incendie avec le magnifique palais que la reine Marie y avait fait édifier, et dans lequel elle avait rassemblé les plus rares monuments des arts. Le château de Marimont, les merveilleux jardins qui l'entouraient, les fontaines et les statues dont ils étaient décorés, eurent le même sort. On rapporte qu'Henri II avec ses mignons entra dans le parc l'épée à la main, disant : « Or sus, mes chevaliers, donnons « dedans, » et qu'il s'amusa à leur montrer comment ils devaient accomplir l'acte de destruction qu'il avait résolu (6). Il se vengeait ainsi de la ruine de son château de Folembray en Picardie, auquel les impériaux avaient mis le feu, ou plutôt des obstacles que la vigilance, l'énergie, le courage de la reine Marie avaient toujours apportés à l'exécution de ses desseins contre les Pays-Bas : mais,

(1) Alex. Henne, t. X, pp. 175-181.

(2) « .....Voi ve n'andrette alla guerra, et li Spagnuoli verrano alla guardia d'Anversa, et goderranosi le vostre moglie.....» (Dépêche de l'archevêque de Conza du 14 juillet 1554 : vol. cité, fol. 136.)

(3) *Relation des mouvements*, etc., p. 109.

(4) Lettres de la reine Marie à l'empereur du 21 juillet. (Arch. du royaume.)

(5) Dépêche de l'archevêque de Conza du 22 juillet 1554. (Vol. cité, fol. 144.)

(6) *Relation des mouvements*, etc., p. 112. — Lettres de Granvelle à la reine Marie.

l'histoire ne dira-t-elle pas, avec Granvelle, « que ce qu'il avait voulu faire « pour prétendre en prendre vengeance, « était chose si basse qu'elle ne devait « tomber au cœur de personne portant « titre de roi (1)? » Nous lisons, dans les dépêches du nonce accrédité à la cour de Bruxelles, que la reine, en apprenant ce qui était arrivé à Marimont et à Binche, entra en une grande colère (2) : les lettres qu'elle écrivit à l'évêque d'Arras témoignent, au contraire, d'une admirable constance et d'une indifférence stoïque pour les pertes qu'elle venait de subir (3).

Charles-Quint, quoique les renforts qui lui étaient parvenus n'égalassent pas à beaucoup près ses forces à celles du roi (4), avait résolu de lever son camp et de suivre les ennemis, pour profiter des occasions qu'ils lui offriraient de les combattre avec avantage, et leur faire payer les exactions et les pillages auxquels ils s'étaient livrés envers ses sujets (5). Au moment d'exécuter cette entreprise, il signa des patentes par lesquelles il faisait donation à son fils de tous ses États et seigneuries, pour qu'il les gouvernât et les tînt, à compter du jour dont elles portaient la date, comme chose à lui appartenante (6). Il avait, six semaines auparavant, à Bruxelles, dicté un testament par lequel il annulait et révoquait tous ses testaments antérieurs (7). Le 21 juillet il coucha à Onnay et le lendemain à Gosselies. Sa santé était en ce moment assez bonne, et c'était à cheval qu'il marchait à la tête de ses troupes (8). Il reçut, en chemin, la nouvelle du débarquement du prince d'Espagne à Southampton, et des dispositions qui se faisaient pour l'accomplissement de son mariage avec la reine d'Angleterre. Voulant que son fils ne fût point inférieur en dignité à la femme dont il allait recevoir la main, il avait pris la détermination de lui céder le royaume de Naples : les lettres contenant cette cession furent présentées au prince, en l'église de Winchester, au moment où le mariage allait se célébrer (9), par le conseiller d'État Figueroa, l'un des principaux ministres de l'empereur pour les affaires d'Espagne (10). Le 24 juillet Charles campa à Bavay. Les Français étaient en pleine retraite. Le 25 l'empereur envoya sa cavalerie contre leur arrière-garde qu'elle rencontra à une lieue et demie plus loin que le Quesnoy ; mais celle-ci fit une telle diligence qu'il fut impossible aux impériaux de l'atteindre ; ils durent se contenter de donner sur le bagage, dont plus de cinq cents chariots furent pris et saccagés par eux et par les paysans (11). Charles-Quint continuait de suivre les ennemis : il coucha au Quesnoy le 27 juillet, à Haspre le 28, à Douchy le 29, aux environs de Bouchain le 1er août. Il avait invité la reine Marie à se transporter à Valenciennes ; il lui donna rendez-vous, le 2 août, à Bouchain, afin de conférer avec elle sur les affaires publiques (12).

La reine retourna à Bruxelles quelques

(1) Théod. Juste, *Vie de Marie, reine de Hongrie*, p. 112.

(2) « .....Essa serenissima regina ne tien gran colera, et massimamente del giardino, donde non hanno perdonato sin agli alberi donatili del re Francesco suo padre.....(Dépêche de l'archevêque de Conza du 27 juillet : vol. cité, fol. 150.)

(3) M. Théod. Juste, *l. c.*, a publié une de ces lettres. Dans l'autre, qui est conservée en original aux Archives du royaume, Marie s'exprime ainsi : « Quant à ce que m'escripvez dudict Binches, » je passe facillement le regret, estant cas de » guerre, et vouldroye que je fusse seulle qui » deust souffrir, et que tant de gentilshommes et » aultres subgectz en fussent esté exemptz. »

(4) Dans une dépêche du 22 juillet, l'archevêque de Conza écrit que, d'après ce qu'on affirme, l'armée royale est forte de 35,000 hommes d'infanterie et de 6,000 à 9,000 chevaux, et que celle de l'empereur ne se compose que de 30,000 gens de pied et 7,000 chevaux. Mais ces indications ne sont rien moins que certaines.

(5) Lettre de l'empereur à la reine Marie, du 21 juillet ; instruction de l'empereur pour le seigneur de Sonastre, envoyé à la reine, 21 juillet (Archives du royaume). — *Relation des mouvements*, etc., p. III.

(6) Instruction donnée par Charles-Quint, le 1er septembre 1554, à Francisco de Erasso, envoyé par lui au roi d'Angleterre, son fils. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 7.)

(7) Sandoval, t. II, p. 639.

(8) « S. M. Cesa stà bene ; dorme nel campo et » cavalca seguitando con ogni diligenza quanto » deve..... » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 22 juillet : vol. cité ; fol. 144.)

(9) Le 25 juillet.

(10) *Analectes historiques*, t. I, p. 21.

(11) *Relation des mouvements*, etc., p. 113.

(12) Correspondance de Charles-Quint avec la reine, aux Archives du royaume.

Dans la lettre du 1er août où Charles invite la reine à se rendre à Bouchain le jour suivant, il lui dit qu'il s'y rendra de son côté « pour disner, à » son heure ordinaire, de ce qu'il portera à son » accoustumé, pour non se desreigler. »

jours après. L'empereur avait fait convoquer les états des Pays-Bas dans cette capitale pour le 1er août; la reine réunit séparément, en sa présence, les différentes députations, les 10, 11 et 12. Le président de Saint-Mauris, portant la parole en son nom, remercia les états de ce qu'ils avaient bien voulu attendre jusque-là les communications que le gouvernement avait à leur faire. Il dit que l'empereur eût vivement désiré s'entretenir lui-même avec eux, mais que la situation des affaires ne lui avait pas permis de s'absenter de son armée, et que les faire venir jusqu'aux frontières, ç'aurait été leur causer une incommodité trop grande. Entrant en matière, l'orateur parla des intelligences que le roi de France avait nouées avec le marquis Albert de Brandebourg, pour faire attaquer les Pays-Bas du côté de la Frise et de la Gueldre : projet que l'empereur avait heureusement déjoué, car s'il eût été suivi d'exécution, le pays aurait couru des dangers éminents. Il expliqua le retard qu'avait éprouvé le rassemblement de l'armée par cette raison, qu'on avait voulu éviter, autant que possible, de se mettre en trop de frais, vu la difficulté qu'il y avait à se procurer de l'argent, difficulté à laquelle n'avait pas peu contribué le délai que prirent plusieurs provinces pour consentir l'aide demandée au mois de mars et pour fournir ensuite la somme qu'elles avaient consentie. Il rappela que l'empereur, en apprenant la perte de Marienbourg, n'avait point hésité, nonobstant « son « ancien âge et indisposition, » et quoique les gens de guerre de cheval et de pied qu'il avait fait lever en Allemagne ne fussent pas arrivés encore, à aller se mettre à la tête de ses troupes. Il fit remarquer que, depuis que l'empereur avait pris la détermination de suivre les Français, le roi ne s'était arrêté nulle part, ni n'avait tourné visage, ni fait la moindre démonstration de vouloir combattre, et qu'il s'était contenté de répandre la dévastation et l'incendie partout où il avait pu. Arrivant enfin à l'objet de la convocation des états, l'orateur exposa qu'outre ce qui était payé au moyen de l'argent d'Espagne, la dépense de la guerre s'élevait à près de cinq cent mille florins par mois; que, du 1er janvier au 1er août, elle avait excédé deux millions quatre cent mille florins, tandis que la dernière aide n'avait produit que treize à quatorze cent mille florins. Il conclut en déclarant, de la part de l'empereur, que, sans l'assistance des États, il serait impossible de pourvoir plus longtemps à l'entretien de l'armée. Sa Majesté Impériale, dit-il, les requérait donc de vouloir « s'évertuer encore » et accorder la même somme qu'ils avaient accordée respectivement sur la proposition à eux faite au mois de mars (1). Cette demande ne rencontra pas d'opposition : les nécessités publiques étaient trop manifestes pour que les représentants de la nation se refusassent à ce qui était réclamé de leur patriotisme.

Henri II, se flattant de terminer la campagne comme il l'avait commencée, résolut de mettre le siége devant Renty, petite ville du comté d'Artois, dont le voisinage était souvent incommode aux habitants du Boulonnais : dans la matinée du 9 août, le duc de Vendôme, à la tête d'une forte division, en fit l'investissement, et le même jour le connétable vint la reconnaître. Le roi arriva le lendemain. La place n'était pas tenable; il avait même été décidé de la démolir : mais elle avait un gouverneur, Jacques de Bryas, déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et il répondit à la sommation du connétable par une vigoureuse sortie dans laquelle il tua beaucoup de monde aux assiégeants (2). Bryas savait d'ailleurs que l'armée impériale s'approchait pour le secourir. En effet Charles-Quint, suivant toujours les Français en queue, s'était, de Bouchain, dirigé vers l'Artois; il avait logé près de Thérouanne le 10 et à Marcq le 11 : le 12 il parut et prit position à la vue du camp français. Il venait de recevoir de bonnes nouvelles d'Italie : le 2 août le marquis de Marignan, qui commandait ses trou-

(1) Archives du royaume : reg. *Propositions aux états généraux*, 1533-1563, fol. 143.

(2) Alex. Henne, t. X, p. 138.

pes dans l'État de Sienne, avait, à Lucignano, fait essuyer une déroute complète aux troupes de France ayant à leur tête le maréchal Strozzy (1). Charles assit son camp entre Faulquembergue et un lieu appelé les Plaines de Marcq. Dans la nuit du 12 au 13 il tenta de donner une camisade aux ennemis; mais cette entreprise échoua (2). Les Français étaient protégés, à la gauche du camp impérial, par un bois qui s'étendait sur le revers d'une colline descendant en pente douce vers Renty, et par une vallée, large d'un quart de lieue, profonde et marécageuse (3); ils avaient dans le bois un nombre considérable d'arquebusiers. L'empereur, le 13 au matin, les ayant fait reconnaître, ordonna qu'on conduisît au haut de la vallée, lequel était à front de son camp, treize ou quatorze pièces de grosse artillerie, soutenues par dix enseignes d'Allemands, pour canonner le bois, tandis que douze cents arquebusiers espagnols, wallons, hauts et bas-allemands, avec quelques piques, cinquante chevau-légers et autant de noirs harnas, y pénétreraient, tâchant d'en chasser les Français et de s'y loger. La chose fut si bien exécutée qu'en moins d'une heure les impériaux demeurèrent maîtres du bois, après avoir fait subir à l'ennemi une perte de plus de sept cents hommes. Le but de l'empereur était atteint; tout ce qu'il voulait c'était d'occuper cette position, pour y établir son camp et contraindre le roi à venir l'y chercher à son désavantage ou à se retirer devant lui (4). Malheureusement le fruit de ce succès fut perdu par l'imprudence de ceux à qui en revenait l'honneur. Les troupes qui s'étaient emparées du bois avaient été renforcées, à leur demande, de quelques enseignes de piétons et de deux cents noirs harnas sous la charge du comte de Schwarzbourg; elles se crurent assez fortes pour aller défier les Français jusque dans leurs retranchements; elles furent battues et regagnèrent en désordre le camp impérial. Les Français, profitant de leur avantage, renouvelèrent leurs attaques contre Renty, d'où, à la suite de leur défaite de la matinée, ils avaient commencé de retirer leur artillerie; on crut même qu'ils allaient venir livrer bataille à l'empereur (5). Mais tout se borna, de leur part, à des bravades et au déploiement de plusieurs escadrons de cavalerie près du bois qu'ils avaient repris (6). Le 14 à minuit ils décampèrent. Une brume épaisse fut cause qu'à l'armée impériale on eut connaissance de leur mouvement de retraite seulement entre neuf et dix heures du matin. Charles-Quint se mit aussitôt à leur poursuite avec toute sa cavalerie et quelque nombre de gens de pied; mais ils avaient trop d'avance, et, après avoir fait deux lieues, il revint à son camp. « Je rends grâces à Dieu »—écrivit Charles à la reine sa sœur — « qu'ils s'en vont enfin avec honte et « perte, quoi qu'ils sussent dire, et que j'ai « achevé mon emprise de secourir Renty « et déchassé les ennemis, pour la seconde « fois cet été, hors de mes pays (7). »

Les Français s'étaient retirés vers Montreuil et il y avait peu d'apparence qu'ils songeassent à un nouveau mouvement offensif contre Renty. Le roi avait laissé son armée et pris le chemin de Compiègne. Charles, pendant qu'il était près de Bouchain, avait eu un accès de goutte (8); il craignait qu'elle ne le reprît (9): il résolut,

(1) Sismondi, t. XII, p. 267.

(2) Lettre de Granvelle à la reine Marie, du 13 août.

(3) Alex. Henne, t. X, p. 140.

(4) Cette intention de Charles-Quint, qui ne peut être mise en doute, car elle est attestée par Granvelle écrivant à la reine Marie, repond au reproche, adressé par M. Henne à l'empereur (t. X, p. 142), d'avoir perdu l'occasion d'une éclatante victoire, et à ce qu'il dit plus loin (p. 144), que « de douloureuses infirmités, de cruels chagrins avaient » affaibli sans doute l'énergie du vainqueur de » Mühlberg. »

(5) Tous les détails que nous donnons sur l'affaire de Renty sont tirés d'une lettre que Granvelle écrivit à la reine Marie, le 13 août, et qui est conservée en original aux Archives impériales, à Vienne. Granvelle était présent à cette affaire.

(6) Deuxième lettre de Granvelle à la reine Marie datée du 13 août. Celle-ci est aux Archives du royaume.

(7) Lettre du 13 août. La minute est aux Archives du royaume.

(8) Lettre de la reine Marie à Granvelle, du 4 août. (Arch. du royaume.)

(9) Il écrivait à la reine Marie le 16 août : « Ma » disposition est telle que je doibs craindre beau» coup de choses pour doubte que je ne soye rat» tainct, et pourtant me convient d'excuser » d'estre en campagne tout ce que n'est de be» soing. » (Archives de royaume.)

le 17 août, d'aller s'établir à Saint-Omer, prêt à retourner à son camp s'il survenait quelque chose qui y rendît sa présence nécessaire. Il manda à la reine Marie de venir le trouver en cette ville. Le 28 il se rendit avec elle à Béthune; après y avoir séjourné jusqu'au 14 septembre, ils partirent ensemble pour Arras. Là se vérifièrent les appréhensions de Charles-Quint; la goutte l'attaqua à l'épaule et à la main avec assez de violence (1); il put toutefois se remettre en route dans les premiers jours d'octobre, pour retourner à Bruxelles. Il y arriva le 9 en compagnie de la reine, et alla descendre à sa petite maison du Parc (2). Il était alors tout à fait rétabli. Le 11 il donna audience au cardinal Pole, qui, depuis son retour de France, au mois d'avril, vivait retiré à l'abbaye de Dilighem, ayant en vain sollicité, à plusieurs reprises, par l'intermédiaire de l'évêque d'Arras, la permission d'aller remplir en Angleterre la mission qu'il tenait du pape. Le nonce du saint-siége, l'archevêque de Conza, et Granvelle étaient présents à cette audience. Dans son discours Pole insista sur l'aide que le souverain pontife se promettait de l'empereur pour lever les obstacles que le rétablissement de la religion catholique pourrait rencontrer en Angleterre. Charles répondit au légat que personne n'avait plus à cœur que lui de voir l'Angleterre rendre obéissance au siége apostolique, car il savait que sans cela ce royaume serait en état de damnation (3); qu'il y avait travaillé déjà et y travaillait encore; qu'il y était excité à la fois par son devoir et par l'amour qu'il portait aux Anglais, mais que ce fruit désiré il fallait le cueillir quand il serait mûr, sans attendre qu'il fût gâté (4); que jusqu'à ce moment le roi et la reine ne le considéraient pas comme parvenu à maturité, à cause de l'opposition qui se rencontrait chez les possesseurs des biens ecclésiastiques vendus; que c'était là, à ses yeux, le principal obstacle, d'après l'expérience qu'il avait eue en Allemagne, car, quant à la doctrine, les détenteurs de ces biens s'en souciaient fort peu; qu'il fallait donc négocier prudemment avec les intéressés, et de façon à leur faire le moins de concessions possible, sans les réduire au désespoir. Pole s'était plaint de n'avoir pu encore, comme l'avaient fait les autres ambassadeurs, se présenter au roi et à la reine d'Angleterre : Charles lui dit qu'il avait écrit à Londres, pour être mieux informé de l'état des choses; qu'il attendait sous peu une réponse, et qu'alors il se déterminerait sur ce qui faisait l'objet des désirs du légat (5). Plus d'un mois s'écoula encore avant qu'à la cour d'Angleterre tous les arrangements relatifs à la venue de l'envoyé du saint-siége eussent été réglés : ce fut seulement le 14 novembre que Pole quitta Bruxelles pour aller s'embarquer à Calais. En le congédiant avec les seigneurs anglais qui étaient venus le chercher par ordre du roi Philippe et de la reine Marie, l'empereur adressa à ceux-ci une exhortation en faveur de l'unité de l'Église : il le fit en des termes tels, au rapport de l'archevêque de Conza, qu'un prédicateur consommé n'aurait pas parlé avec plus d'éloquence (6).

Le duc de Savoie, qui avait pris le commandement de l'armée impériale quand Charles-Quint s'en était séparé, était entré sur le territoire français. S'avançant du côté de Montreuil d'abord, et plus tard jusqu'auprès d'Amiens, il brûla tout le plat pays qui se trouvait sur son passage, depuis la mer jusqu'à Ancre, en représaille des dévastations commises par les troupes de Henri II

(1) Dépêche de l'archevêque de Conza du 30 septembre : vol. cité, fol. 269.

(2) Dépêche du même du 13 octobre : *ibid*, fol. 218.

(3) « .....Che sapeva senza quella quel regno essere in stato di damnatione..... (*Ibid.*)

(4) ... .Che nel raccogliere questo desiderato fuitto, era necessario avertire di non pigliarlo immaturo nè anchora differirlo tanto che infracidasse.... » (*Ibid.*)

(5) Nous avons, sur l'audience donnée par l'empereur au légat et au nonce, une lettre de Pole au pape (*La Bibliothèque des princes Corsini*, pp. 139-143), et une dépêche de l'archevêque de Conza au cardinal del Monte (*Nunziatura di Fiandra*, vol. II, fol. 218), toutes deux datées du 13 octobre 1554. C'est à la seconde que nous avons emprunté la plupart des détails qu'on vient de lire.

(6) ..... S. M. Ces[a] fece una essortatione tale per l'unità della Chiesa al signor Pagetto et ad altri che qualsivoglia consumato et vero predicator... (Dépêche de l'archevêque de Conza du 15 novembre : vol. cité, fol. 55.)

dans les Pays-Bas. L'érection d'un fort qui servît en même temps à défendre le bailliage de Hesdin, le comté de Saint-Pol et les frontières de l'Artois, avait été jugée nécessaire dans les conseils de l'empereur ; l'emplacement choisi pour le construire fut le confluent du Blangis et de la Canche, assez près du lieu où la ville de Hesdin avait existé. Le duc de Savoie en fit commencer les travaux le 8 septembre ; ils furent poussés avec tant d'activité que, dès le commencement de novembre, le nouveau fort était en état de défense (1) ; Hesdinfert fut le nom qu'on lui donna, par adjonction à celui de la ville qu'il remplaçait de la devise de la maison de Savoie (2). Emmanuel-Philibert, après avoir renforcé les garnisons des places frontières, licencia le reste de l'armée ; il revint à Bruxelles le 29 novembre.

Par le traité de Passau Charles-Quint s'était engagé à assembler la diète de l'Empire dans les six mois : il la convoqua, pour le 15 août 1553, à Ulm d'abord, puis à Augsbourg (3). Cette convocation, prorogée une première fois au 1er octobre et une deuxième fois au dimanche après Quasimodo de l'année suivante, resta sans effet, à cause des troubles dont la Germanie était le théâtre, de la répugnance qu'éprouvaient plusieurs des princes allemands à comparaître à une assemblée où ils se figuraient que l'affaire de la succession à la dignité impériale pour le prince d'Espagne serait remise sur le tapis, enfin des raisons majeures qui ne permettaient pas au roi des Romains de s'éloigner des pays soumis à son sceptre (4). Charles, convaincu que, sans une réunion des états de l'Empire, la tranquillité ne pourrait se rétablir en Allemagne, écrivit, en des termes pressants, à son frère, le 10 juin 1554, pour le déterminer à se rendre, aussitôt que possible, à Augsbourg, et à solliciter les princes de la Germanie, comme il le faisait lui-même, de s'y trouver en personne. Jusque-là il avait donné à entendre à Ferdinand que, si sa santé le lui permettait, il irait lui-même présider à la diète (5) ; cette fois son langage fut tout différent : il déclara formellement à son frère qu'il ne voulait pas y assister (6), et il lui en découvrit le motif : « Pour vous dire la « cause sincèrement et comme il convient entre frères, et vous priant non « la vouloir imaginer autre, — ainsi « s'exprima-t-il — c'est seulement pour « le respect du point de la religion, « auquel j'ai les scrupules que je vous « ai si particulièrement et pleinement « déclarés de bouche, et même à notre « dernière entrevue à Villach, ne faisant doute que, de votre part, comme « si bon et chrétien prince que vous « êtes, vous regarderez de non y consentir chose qui puisse grever votre « conscience, ou être cause de plus « grand discord en la religion, ou « que le remède d'icelle, que devons « espérer de la grâce et miséricorde de « Dieu, s'éloigne davantage. » Il donna à Ferdinand tout pouvoir de décider, avec la participation des états, les affaires qui se proposeraient à la diète ; il instruisit de cette délégation les princes de la Germanie, qui purent s'assurer par-là qu'il ne serait plus question de faire passer la couronne impériale sur la tête du prince Philippe (7) ; en même temps, il prescrivit l'exécution du ban que la chambre impériale de Spire avait, l'hiver

(1) Al. Henne, t. X, pp. 154-157.

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur la signification des quatre lettres *fert* dont est formée cette devise.

(3) Lanz, t. III, p. 577.

(4) Ibid., pp. 588, 607, 631.

(5) Ibid., pp. 588, 607.

(6) Dans un rapport adressé au cardinal Caraffa par l'évêque Dolfino sur le traité de Passau, la diète d'Augsbourg de 1555 et celle de Ratisbonne de 1556, on lit : « Depuis la rébellion du » duc Maurice de Saxe contre l'empereur Charles-Quint, Sa Majesté Impériale demeura si mal » satisfaite des hommes, des façons d'agir et des » trames de la Germanie, qu'elle ne pouvait plus » voir d'Allemands ni entendre parler d'affaires » de l'Empire » (*Dopo la rebellione la qual fece il duca Mauritio, di casa Sassonia, alla Maestà dell' imperatore Carlo Quinto, restò quella Maestà così mal sodisfatta de gl' huomini, andamenti et trame della Germania, che non poteva più veder' huomini tedeschi, ne odir negotio alcuno dell' Imperio*). Et Dolfino dit que cela lui fut assuré par le roi Philippe II lorsqu'il prit congé de ce monarque le 1er octobre 1556.

Le rapport que nous citons est dans le manuscrit CCXXXII de la Bibliothèque Magliabecchiana, à Florence, fol. 316-329.

(7) Lanz, t. III, pp. 622-624.

précédent, décerné contre le marquis Albert de Brandebourg (1). Ferdinand, empêché par les affaires de ses royaumes, arriva à Augsbourg seulement à la fin de décembre : aucun des princes de l'Empire n'y était encore, et il fut contraint de remettre au mois de février de l'année suivante la proposition qu'il avait à faire à la diète. Le règlement de la question religieuse en était le point principal; il donna lieu à de longs débats, où Ferdinand eut la plus grande peine à concilier les prétentions contraires des protestants et des catholiques (2). Enfin l'on tomba d'accord sur une paix de religion en vertu de laquelle les sujets de l'Empire de la confession d'Augsbourg devaient dorénavant jouir d'une pleine et entière liberté de conscience et demeurer en possession des biens dont ils s'étaient emparés, et les sujets catholiques conserver également leur religion, leurs cérémonies, leurs usages et leurs biens. Le recez qui contenait ces dispositions fut publié le 25 septembre 1555 (3).

Charles-Quint avait vu tous ses efforts impuissants contre le luthéranisme en Allemagne; il n'en mit que plus d'ardeur à le proscrire dans ses États des Pays-Bas. Il recommanda aux gouverneurs de ces provinces de faire exécuter rigoureusement ses édits contre les hérétiques; il leur ordonna de ne commettre ni n'admettre aux offices d'administration ou de judicature que des personnes non suspectes d'erreur ou d'hérésie quelconque, ayant toujours eu réputation d'être bons chrétiens et catholiques; de veiller à ce que tous les magistrats et officiers de leur ressort remplissent leur devoir relativement à l'exécution des édits; d'admoneste et, au besoin, de signaler au gouvernement ceux qui y apporteraient de la négligence (4). Il chargea les évêques de se faire informer, par les archidiacres, les doyens ruraux et les curés, des habitants de leurs paroisses qui étaient suspects d'hérésie, ou n'allaient pas à la messe, au sermon et à confesse, ou qui avaient ou étaient suspectés d'avoir des livres défendus, et de donner leurs noms aux inquisiteurs (5). Il promulgua deux nouvelles ordonnances concernant l'exercice de l'inquisition. Par l'une il confirmait les dispositions de l'édit du dernier février 1546 et statuait, de plus, que les conseils de justice et les officiers royaux, municipaux et autres ne permettraient aux hérétiques, détenus dans leurs prisons à la poursuite des inquisiteurs, de parler ou communiquer avec qui que ce fût sans l'autorisation de ces derniers; que les mêmes conseils et officiers auraient à déférer à la réquisition des inquisiteurs lorsque ceux-ci réclameraient leur présence pour le prononcé des jugements rendus par eux, ou les inviteraient à faire annoter et inventorier les biens des personnes, infectées ou suspectes d'hérésie, qui se seraient absentées par crainte de la justice; enfin qu'ils veilleraient à ce que les biens meubles ou immeubles des individus incarcérés ou en état de prévention pour le fait d'hérésie ne fussent pas transportés ou vendus à d'autres (6). La seconde ordonnance enjoignait à tous huissiers et sergents d'armes de mettre à exécution les citations, ajournements, intimations, actes et mandements, quels qu'ils fussent, émanés des inquisiteurs ou de leurs subdélégués (7). Un historien donne une longue liste de malheureux qui, à cette époque, furent condamnés à d'affreux supplices comme anabaptistes ou luthériens (8) : ces horreurs font frémir ; elles ne peuvent s'expliquer que par la barbarie des mœurs du temps. En France les exécutions de calvinistes n'étaient ni moins nombreuses ni moins cruelles (9).

(1) Lanz, t. III, pp. 622-624. — De Thou, liv. XII.
(2) Lanz, t. III, pp. 662, 668, 675, 678, 680, 683, 686.
(3) Heiss. *Histoire de l'Empire*, t. VII, p. 119.
(4) Circulaire du 27 janvier 1555. (Al. Henne, t. X, p. 226.)
(5) Circulaire de la même date. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. 1er, p. CXXII.)
(6) Ordonnance du 31 janvier 1555. (*Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. 1er, p. CXXI.)
(7) Ordonnance du 1er février 1555. (*Ibid.*, p. CXXII.)
(8) Al. Henne, t. X, pp. 220 et suiv.
(9) Sismondi, t. XII, pp. 148, 169, 213, 214, 254, 299, 300, 327.

Pendant l'hiver de 1554 à 1555 Charles-Quint souffrit beaucoup de la goutte ; il n'en fut délivré qu'au commencement du mois de mars (1). Il avait fait appeler à Bruxelles des députés de toutes les provinces des Pays-Bas qui contribuaient dans les aides (2) : il ne put les recevoir, et ce fut la reine douairière de Hongrie qui, le 5 et le 6 mars, réunit successivement, en sa présence, les différentes députations. La proposition de l'empereur fut lue par le conseiller Philibert de Bruxelles ; elle tendait à ce que les états, pour les dépenses de la guerre, lui accordassent un subside égal à celui qui leur avait été demandé au mois d'août précédent ; de plus, elle réclamait d'eux la continuation, pour un nouveau terme de six ans, d'une aide qu'ils avaient votée en 1549 et qui était spécialement destinée à l'entretien des compagnies d'ordonnances ainsi que des garnisons et des fortifications des places frontières. L'empereur convenait que les états lui avaient fourni de grosses sommes, et il les en remerciait affectueusement ; mais ils savaient aussi à quoi elles avaient été employées et ce qu'il avait mis de son côté, par la déclaration particulière qui leur en avait été faite : « Vous pouvez être « assurés et vous confier de Sa Majesté, » leur disait l'orateur « qu'elle fera tout ce « qui lui est possible pour excuser de « vous charger, et que, si elle trouvait « autre moyen, quel qu'il fût, pour pou- « voir éviter de vous importuner en vous « demandant si souvent aides, elle s'en « déporterait très-volontiers, et qu'elle « n'y vient sinon forcée pour votre propre « nécessité (3). » Les états accordèrent, après des délibérations plus ou moins longues, les deux demandes faites à leurs députés.

Le 23 de ce même mois de mars mourut le pape Jules III. Il fut regretté de Charles-Quint, qui avait eu à se louer de lui plus que de ses deux prédécesseurs, Clément VII et Paul III. Le sacré collége, le 9 avril, élut à sa place, d'une voix unanime, Marcel Cervino, cardinal de Sainte-Croix. L'Église et la chrétienté se promettaient beaucoup des vertus et du caractère du nouveau pontife ; malheureusement une apoplexie l'emporta vingt et un jours après son élection. Le conclave, s'étant assemblé de nouveau, lui donna pour successeur, le 23 mai, Giovanni Pietro Caraffa, noble napolitain, cardinal évêque de Chieti, qui prit le nom de Paul IV. Il n'aurait pu faire choix de personne qui fût autant contraire à Charles-Quint et à l'Espagne : Caraffa était animé d'une vieille haine contre l'empereur, qu'il accusait d'avoir été cause de la propagation des doctrines de Luther par son désir d'abaisser l'autorité pontificale, et dont il avait eu à se plaindre personnellement, ce monarque, lorsqu'il fut élevé au siége archiépiscopal de Naples, l'ayant fait attendre pendant longtemps avant de lui en laisser prendre possession ; il lui en voulait aussi pour avoir recommandé à tous les cardinaux qui étaient sous sa dépendance de ne pas lui donner leur voix ; il détestait les Espagnols, qu'il traitait d'hérétiques, de schismatiques, de maudits de Dieu (4). Comme il n'avait pas été élu sans contradiction, que le collége des cardinaux lui était même généralement défavorable (5), les partisans de l'empereur à Rome lui proposèrent de déférer son élection au concile comme entachée d'illégalité. Charles-Quint non-seulement s'y refusa, mais encore il ordonna à son ambassadeur, D. Juan Manrique, de féliciter le pape, en son nom et en celui de son fils, sur la suprême dignité à laquelle il venait d'être appelé, en l'assurant qu'il verrait avec plaisir l'élévation des membres de sa famille (6). Cette condescendance n'eut pas d'effet sur le vindicatif

(1) Dépêches de l'archevêque de Conza des 10 et 12 mars 1555. (Reg. cité, fol. 308 et 310.)

(2) C'était le Brabant, la Flandre, l'Artois, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, le Namurois, la châtellenie de Lille, Douai et Orchies, Utrecht, Tournai, le Tournaisis et Malines.

(3) Arch. du royaume, reg. *Propositions aux États généraux*, 1555-1563, fol. 136.

(4) *Relazione di Roma di Bernardo Navagero*, 1558, dans les *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, série II, vol. III, p. 388.

(5) « ..... Fu creato pontefice contro al volere di tutti i cardinali che temevano della sua natura, ai quali non aveva voluto mai compiacere. » (*Ibid.*, p. 378.)

(6) Sandoval, liv. XXXI, § II.

et irrascible pontife : quelques mois s'étaient écoulés à peine qu'il se liguait avec Henri II contre l'empereur.

Si les États de Charles-Quint, et particulièrement les Pays-Bas et l'Italie, étaient désolés par la guerre que, depuis plus de trois ans, ils soutenaient contre la France, la détresse de ce dernier pays n'était pas moins grande; le besoin d'un arrangement qui mît un terme à tant de misères se faisait sentir à toutes les classes de la nation : Henri II et ses ministres ne l'ignoraient pas. Dès que l'hiver était venu suspendre les hostilités, le connétable de Montmorency avait eu recours au grand chancelier d'Angleterre, afin qu'il persuadât la reine de se porter médiatrice entre son maître et l'empereur ; dans le même temps, le comte de Vaudemont avait fait des ouvertures de paix à Bruxelles de la part du cardinal de Lorraine (1). La reine d'Angleterre, avant de se décider, voulut connaître les dispositions où était l'empereur. Charles n'avait cessé de désirer la paix ; mais le caractère des Français lui inspirait une défiance extrême : « Je crois — disait-il « à l'archevêque de Conza, nonce à sa « cour — je crois que, quand même je « leur donnerais le tiers de ce que je « possède, ils n'en continueraient pas « moins de m'inquiéter et de me causer « des ennuis (2); » il se déclara prêt toutefois à négocier et à envoyer des ambassadeurs en tel lieu neutre que la reine désignerait, quand le roi de France l'aurait fait de son côté (3). Marie choisit, pour lieu des conférences, la bourgade de Marcq, dans la terre d'Oye, à une distance presque égale de Gravelines, d'Ardres et de Calais : Henri II s'y fit représenter par le connétable, le cardinal de Lorraine, Charles Marillac, évêque de Vannes, Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et le secrétaire d'État de l'Aubespine; Charles-Quint y députa le duc de Medinaceli, le comte de Lalaing, le seigneur de Bugnicourt, l'évêque d'Arras, le président Viglius, Lambert de Bryarde, président du grand conseil de Malines, et le secrétaire d'État Bave; le cardinal Pole, le chancelier Gardiner, le comte d'Arundel, le lord Paget y intervinrent comme médiateurs. Les conférences s'ouvrirent le 23 mai; il y en eut sept; la dernière se tint le 8 juin; les négociateurs se séparèrent sans avoir pu rien conclure.

Quelques semaines auparavant (4), Charles-Quint avait reçu la nouvelle de la mort de la reine Jeanne, sa mère. Il y avait près de cinquante ans que cette princesse infortunée avait perdu son époux et que sa raison s'était obscurcie : pour qu'elle atteignît un âge aussi avancé, il avait fallu toute la force de sa constitution, car sa manière de vivre était des plus étranges, et elle ne prenait nul soin de sa santé. Dans les derniers temps de son existence, elle se figurait que ses femmes lui faisaient toutes sortes d'avanies ; elle avait un grand effroi d'un chat d'Afrique que son imagination lui représentait comme ayant été apporté par celles-ci dans son palais ; elle racontait que cet animal avait mangé la reine Isabelle et mordu le roi Ferdinand. Elle succomba, le 12 avril 1555, à une maladie dont fut cause la corruption des humeurs engendrée chez elle par la manière dont elle vivait; tout son corps était couvert d'ulcères. Au moment suprême elle fut assistée du P. Francisco de Borja, qui, étant marquis de Lombay, avait conduit à la chapelle royale de Grenade les restes de l'impératrice Isabelle, sa belle-fille. Depuis le dérangement de sa raison, elle avait, en mainte circonstance, montré de l'éloignement pour les pratiques religieuses ; les exhortations de Borja produisirent sur elle cet effet, qu'elle dit avec lui le Symbole des apôtres, se confessa, reçut l'extrême-onction avec de grandes marques de piété, demanda pardon à Dieu de ses fautes, répétant les termes du *Credo* à mesure que Borja les articulait, et rendit le dernier soupir en proférant ces paroles : *Jésus-Christ crucifié, soyez-moi en aide.* Charles-Quint

(1) *Papiers d'État de Granvelle*, tome IV, p. 345.

(2) « ..... Yo credo que quando bene yo loro donassi la terza parte di quanto tengo, essi però non finiriano d'inquietarmi et molestarmi sempre più..... » (Dépêche de l'archevêque de Conza du 18 novembre 1554 : reg. cité, fol. 265.)

(3) Dépêche de l'archevêque de Conza du 10 mars 1555 : reg. cité, fol. 308.

(4) Le 9 mai.

ressentit une vive douleur de la mort de sa mère ; il avait toujours eu pour elle beaucoup d'affection et de respect. Il fit prendre le deuil à sa maison ainsi qu'à ses ministres et à ses ambassadeurs ; il interdit, pendant plusieurs mois, dans les villes des Pays-Bas, les fêtes et les divertissements publics : il aurait voulu que la célébration des obsèques de la reine dans la capitale et dans les provinces suivît de près la nouvelle, qui s'y était répandue, de son décès : pour des raisons particulières que nous avons exposées ailleurs, elles eurent lieu à Bruxelles seulement le 15 et le 16 septembre. L'empereur n'y assista point ; la faiblesse physique à laquelle il était réduit ne lui aurait pas permis d'en supporter les fatigues ; il y fut représenté par le roi d'Angleterre, son fils (1).

Les pourparlers de paix n'avaient pas empêché que Charles-Quint et Henri II ne se préparassent à une nouvelle campagne. Celle-ci s'ouvrit dans les Pays-Bas au mois de mars : elle ne fut marquée par aucun événement d'une importance capitale ; l'état d'épuisement où étaient les parties belligérantes ne leur permettait pas de mettre sur pied des armées capables d'exécuter de grandes choses. Charles-Quint, persuadé que le roi chercherait, comme l'année précédente, à se rendre maître du cours de la Meuse, résolut de bonne heure d'y mettre obstacle en faisant construire un fort sur cette rivière ; une montagne, dans la terre d'Agimont, qui dominait la rive gauche de la Meuse, lui parut le lieu le plus convenable au but qu'il voulait atteindre. La nouvelle forteresse fut appelée Charlemont, du nom de l'empereur. De leur côté, les Français s'attachèrent à ravitailler Marienbourg, et ils y réussirent ; mais, le 15 juillet à Gimnée, et le 16 à Givet, le duc de Nevers et le maréchal de Saint-André furent battus par le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui commandait les troupes impériales, et dans l'Artois, un corps d'infanterie et de cavalerie française, détaché pour piller les environs de Lillers et le bourg de Saint-Venant, fut mis en une déroute complète par le gouverneur de Bapaume, qui en fit prisonnier le chef avec plus de cinq cents nobles de l'arrière-ban (2). Sur mer, le 15 août, il y eut un combat qui honora la marine belge. Vingt-deux hourques flamandes venaient d'Espagne avec de riches cargaisons ; elles furent attaquées près de Douvres par dix-neuf vaisseaux de guerre et six brigantins sortis de Dieppe. Les Flamands étaient de beaucoup inférieurs aux Français en équipages et en artillerie, et ceux-ci avaient un autre avantage : les hourques ne pouvaient lutter de vitesse avec leurs navires ; aussi n'eurent-ils pas de peine à les investir et à les accrocher. Après une énergique défense, voyant qu'il leur était impossible de résister davantage, les Flamands mirent le feu à leurs poudres, pour se faire sauter avec leurs ennemis. L'incendie fut effroyable. Dans la confusion qui en résulta, cinq des vingt-deux hourques parvinrent à s'échapper et à gagner le port de Douvres. Cinq autres furent conduites à Dieppe ; le reste avait péri. Dans cette affaire les Français eurent six de leurs vaisseaux brûlés et un septième coulé bas ; ils perdirent leur amiral et plusieurs de leurs capitaines, avec un nombre considérable de matelots et de soldats (3). En Italie, Brissac, qui commandait en Piémont pour le roi, s'empara de Casal de Montferrat. Le duc d'Albe, nommé vice-roi de Naples et de Milan, arriva dans cette dernière ville le 13 juin ; il avait les pouvoirs les plus étendus ; une somme de six cents mille ducats avait été mise à sa disposition ; l'empereur et le roi Philippe se promettaient de lui des merveilles. Il fut loin de répondre à leur attente. Tout l'avantage de la campagne fut pour les Français, qui le contraignirent de lever le siège de Santia, réduisirent à capituler Vulpiano, et ajoutèrent encore Montecalvo à leurs conquêtes (4).

(1) *Jeanne la Folle et saint François de Borja; Les derniers moments de Jeanne la Folle*, dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XXIX, pp. 290 et 389.
(2) Al. Henne, t. X, p. 188-215.

(3) Sandoval, liv. XXXI, § XXVIII. — Sismondi, t. XII, p. 281. — Al. Henne, t. X, pp. 213-215.
(4) Sandoval, liv. XXXI. — Sismondi, t. XII, pp. 275-277.

Les subsides que les états des Pays-Bas avaient en dernier lieu accordés à l'empereur étaient épuisés ; il était dû beaucoup d'argent aux troupes, qu'on ne pouvait, faute de payement, ni licencier ni employer contre l'ennemi selon que les circonstances l'auraient exigé ; déjà des mutineries avaient éclaté dans l'armée, et il était à craindre qu'il n'y en eût de nouvelles. Les gouverneurs des provinces, mandés à Bruxelles, ne trouvèrent d'autre remède aux embarras dans lesquels se voyait le gouvernement impérial, qu'un nouvel appel au patriotisme de la nation (1). Chacun des pays contribuants aux aides et subsides reçut l'ordre d'envoyer des députés dans la capitale : la reine régente, le 11 et le 13 septembre, réunit séparément, ainsi qu'elle le faisait depuis plusieurs années, les différentes députations ; le conseiller Bruxelles leur adressa la parole au nom de l'empereur (2) Charles-Quint ne parut point à ces réunions. Son règne était à la veille de finir.

Dans le cours de sa vie si agitée, Charles avait plus d'une fois ressenti la satiété du pouvoir suprême et le désir de s'affranchir des sollicitudes, des peines, des ennuis qui en sont inséparables (3). La détermination de descendre du trône était arrêtée dans son esprit lorsque, au mois de juin 1550, il alla tenir la seconde diète d'Augsbourg. Plusieurs raisons y avaient vraisemblablement concouru. Sa santé, depuis longtemps déjà affaiblie, avait, les deux hivers précédents, reçu de graves atteintes ; le prince son fils était parvenu à l'âge de vingt-trois ans : reconnu pour le futur héritier de la monarchie espagnole par les cortès de Castille dès 1528, par les cortès d'Aragon, de Valence et de Catalogne en 1542, il venait de l'être par les états des Pays-Bas ; nulle difficulté n'était donc à prévoir le jour où il plairait à l'empereur de lui transmettre l'autorité souveraine. Les événements qui suivirent son retour en Allemagne ne permirent point à Charles de donner exécution au dessein qu'il avait conçu. Cependant, d'année en année, ses indispositions s'aggravaient et le poids des affaires publiques lui devenait plus pénible.

La conclusion du mariage du prince Philippe avec la reine d'Angleterre lui fournit enfin l'occasion, tant désirée par lui, de réaliser le projet qui le préoccupait depuis plusieurs années. C'était en Espagne, et dans un monastère de l'ordre de Saint-Jérôme, situé au milieu de l'Estrémadure, qu'il avait résolu de se retirer. Il ne pouvait rester dans les Pays-Bas ; ses infirmités exigeaient un climat plus doux ; dans ces provinces d'ailleurs incessamment exposées aux insultes des Français, il n'aurait pas joui de la tranquillité dont il avait besoin. Au commencement de 1554, il adressa au père Juan de Ortega, général des hiéronymites, une lettre où il lui marquait que son intention était de passer le reste de ses jours au monastère de Yuste, et le chargeait d'y faire construire pour lui une habitation dont il envoyait le plan. Dans le même temps il écrivit à son fils que cette habitation devait être celle d'un simple particulier qui y vivrait avec les serviteurs les plus indispensables (4).

Il comptait passer en Espagne dans l'automne de la même année (5). Il espérait que son fils, après la célébration de son mariage avec la reine Marie Tudor, ne tarderait pas à venir le joindre. Mais Philippe, retenu en Angleterre par des affaires majeures d'abord, ensuite par les pressantes instances de son épouse, qui se croyait enceinte, n'arriva à Bruxelles que le 8 septembre de l'année suivante (6). Dans les délibérations qui suivirent son arrivée, et auxquelles prirent part l'empereur, le roi, la reine douairière de Hongrie et leurs principaux ministres, il fut arrêté que l'empereur abdiquerait en premier lieu la souveraineté des Pays-Bas, et ferait recevoir son fils comme son successeur dans une assemblée solennelle des états généraux de ces provinces.

(1) *Papiers d'Etat de Granvelle*, t. IV, pp. 465, 466, 467.
(2) Arch. du royaume : reg. *Propositions aux etats généraux*, 1535-1565, fol. 132.
(3) Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 6, 9. — *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 37.
(4) *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 38-44.
(5) *Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 47. — Instruct. du secrétaire Erasso du 1er septembre 1554, déjà citée.
(6) *Retraite et mort*, etc., p. 65.

Tous les états furent convoqués afin d'envoyer des députés à Bruxelles, munis des pouvoirs nécessaires. La cérémonie de l'abdication, indiquée au 14 octobre, fut successivement reculée jusqu'au 25. Le 20 Charles manda les chevaliers de la Toison d'or qui se trouvaient dans la capitale, et leur annonça l'intention qu'il avait de se démettre de la souveraineté de l'ordre en faveur de son fils. Le lendemain il les réunit en un conseil qu'il présida; Philippe était à son côté : leur ayant rappelé sa communication de la veille, il les invita à reconnaître le roi pour chef de l'ordre après qu'il aurait été investi de la souveraineté des Pays-Bas. Philippe se retira alors, et la proposition de l'empereur fut mise aux voix. Les chevaliers présents étaient le duc de Savoie, les comtes de Boussu, de Lalaing, d'Egmont, d'Arenberg, le marquis de la Vère, les seigneurs de Brederode, de Bugnicourt, de Molembais et de Werchin; tous votèrent pour l'affirmative. Philippe étant rentré, les chevaliers ses confrères lui adressèrent leurs félicitations. L'empereur entretint après cela le conseil du dessein qu'il avait de renvoyer le collier de l'ordre de Saint-Michel dont le roi François Ier l'avait décoré en 1516 : les motifs qu'il en donna furent l'inimitié que ce roi lui avait montrée jusqu'à sa mort et que le roi régnant lui continuait, l'admission dans l'ordre d'hérétiques, de traitres et d'autres personnes infâmes, sa résolution bien ferme de ne le porter ni d'en observer les statuts en Espagne. Les chevaliers, à l'unanimité, approuvèrent son propos (1). Le même jour Charles-Quint pourvut à un nombre considérable de dignités ecclésiastiques et de charges civiles et militaires qui étaient vacantes; ce fut comme son testament administratif. La faveur n'eut point de part à ces nominations; le mérite, les services rendus à l'État furent les seuls titres auxquels l'empereur eut égard (2).

Au moment où Charles allait achever son rôle politique, il aurait souhaité avoir une entrevue avec le roi des Romains, son frère, Les rapports entre les deux chefs de la maison d'Autriche, autrefois si affectueux, si intimes, s'étaient refroidis depuis que Charles avait eu la malencontreuse idée de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils. Les archiducs n'éprouvaient que de l'antipathie pour le prince d'Espagne, qui ne les aimait pas davantage. Le mariage de Philippe avec la reine d'Angleterre venait de donner au roi des Romains et à ses enfants un nouveau sujet de déplaisir : Ferdinand avait aspiré à la main de la reine pour le second de ses fils, celui qui portait son nom. Enfin il n'avait pas lieu d'être content des réponses faites, sur des points d'une grande importance pour l'archiduc Maximilien, à don Pedro Lasso, envoyé par lui à Bruxelles et à Londres, à l'occasion de ce mariage. Charles-Quint aurait été heureux de voir, avant de s'ensevelir dans la retraite, la concorde rétablie entre tous les membres de la famille impériale, et la venue de son frère lui semblait propre à y contribuer; il aurait voulu aussi entretenir le roi des Romains de la situation de l'Allemagne. Le roi ne se rendit pas à son désir; il allégua les affaires de l'Empire et de ses propres États, qui lui imposaient le devoir de ne pas les quitter, et se contenta — encore ne le fit-il qu'au dernier moment — de faire partir pour les Pays-Bas son second fils. L'archiduc Ferdinand arriva à Bruxelles le lendemain de l'abdication (3); il n'y séjourna que huit jours.

(1) Charles n'avait pas encore renvoyé l'ordre de Saint-Michel, lorsqu'il s'embarqua pour l'Espagne, et, à cause des circonstances de la guerre, ce fut seulement le 14 juillet 1558, à Villers-Cotterets, qu'Antoine de Beaulaincourt, seigneur de Bellenville, premier roi d'armes, dit Toison d'or, remit le grand collier, le manteau et le livre de l'ordre entre les mains de Jean de Thier, seigneur de Beauregard et de Menars, commis par le roi de France pour les recevoir. (*Retraite et mort*, etc. Introduct., p. 75.)

(2) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 72-78.

(3) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 70-71. Nous avons supposé, dans cet ouvrage, que l'archiduc Ferdinand était arrivé à Bruxelles le 21 ou le 22 octobre; nous sommes en état aujourd'hui de préciser la date d'après une lettre qu'écrivit à Côme de Médicis, le 26 octobre 1555, l'evêque Tornabuoni, son ambassadeur à la cour impériale, et que nous avons vue aux Archives de Florence.

Le vendredi 25 octobre, un peu avant trois heures, Charles sortit de sa petite maison, accompagné du roi Philippe, du duc de Savoie, du comte de Boussu, son grand écuyer, de Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, son sommelier de corps, et de plusieurs autres personnages; portant le deuil de la reine sa mère, il était vêtu de drap noir très-simple; un bonnet lui servait de coiffure; il avait au cou le grand collier de la Toison d'or (1). Ses infirmités ne lui permettaient plus l'usage du cheval; il monta une petite mule. Il se dirigea vers le palais (2), en longeant le Parc dans toute son étendue. C'était la grande salle de cette ancienne demeure des ducs de Brabant qui avait été choisie pour l'imposante cérémonie dont le bruit allait bientôt retentir dans l'Europe entière; elle avait été décorée avec magnificence; une estrade en occupait le fond du côté de l'occident; on y avait placé le dais aux armes de Bourgogne avec trois fauteuils; à droite et à gauche du dais des bancs étaient disposés pour les chevaliers de la Toison d'or, les seigneurs principaux du pays et les ministres qui composaient les trois conseils collatéraux. En bas, et vis-à-vis de l'estrade, devaient s'asseoir les membres des états. Un espace, séparé de cette partie de la salle par une barrière, avait été réservé pour le public (3).

Jamais il n'y avait eu et jamais depuis l'on ne vit aux Pays-Bas d'assemblée nationale aussi nombreuse, aussi brillante que celle qui allait recevoir les adieux de Charles-Quint. La Flandre seule y comptait près de cent mandataires; des dix-sept provinces des Pays-Bas il n'y avait que le petit pays d'Overyssel, de Drenthe et de Lingen qui n'y fût pas représenté (4). L'espace réservé au public s'était trouvé de bonne heure envahi par la foule. Lorsque tous les députés eurent pris les places qui leur étaient destinées, l'empereur entra dans la salle, tenant de la main gauche un bâton qui lui servait de soutien, et ayant la main droite appuyée sur l'épaule du prince d'Orange. Derrière lui marchaient le roi Philippe, la reine douairière de Hongrie, le duc de Savoie, les chevaliers de la Toison d'or, les membres des conseils collatéraux et les officiers des trois maisons royales. A l'aspect de leur souverain, les états se levèrent et s'inclinèrent. Charles s'assit sous le dais dans le fauteuil du milieu, faisant asseoir à sa droite le roi Philippe et à sa gauche la reine Marie; le duc de Savoie occupa un siége particulier auprès de la reine; les chevaliers de l'ordre, les membres du conseil se placèrent sur les bancs qu'on avait préparés pour eux; les seigneurs et les gentilshommes qui ne remplissaient que des charges de cour restèrent debout au pied de l'estrade. Charles commanda aux états de s'asseoir. Un silence profond s'établit en ce moment. Sur un signe de l'empereur, le conseiller Bruxelles s'approcha et donna lecture à l'assemblée d'un discours où étaient déduites d'abord les raisons qui contraignaient ce monarque d'abdiquer la souveraineté des Pays-Bas. Il y était dit ensuite que l'empereur déliait les états de leur serment; qu'il les priait de prendre de bonne part ce qu'il avait fait pour leur bien; qu'il regrettait de n'avoir pu faire davantage, car « tout se devait à de si bons et de si « loyaux sujets »; qu'il les remerciait du concours qu'il avait toujours trouvé en eux tous, des bons avis qu'ils lui avaient donnés, des grandes et notables aides qu'ils lui avaient fournies. Voulant, à l'heure où il prenait congé d'eux, leur prouver encore sa sollicitude, il leur recommandait le service de Dieu, le maintien de la religion, l'obéissance due à l'Église, l'observation inviolable des édits qu'il avait promulgués afin de préserver les Pays-Bas de la contagion des doctrines hérétiques: il attachait à cet objet une importance capitale. Il les exhortait enfin à révérer la justice, à vivre en bonne union, et à se montrer

(1) ..... Una vestetta di panno negro semplice, con una beretta alla civile et co'l Toson grande al collo..... (Lettre de l'évêque Tornabuoni du 26 octobre, déjà citée.)

(2) Ce palais fut réduit en cendres par un incendie qui éclata dans la nuit du 3 au 4 février 1731.

(3) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 80-81.

(4) *Analectes Belgiques*, p. 80.

envers le roi son fils aussi loyaux et affectionnés sujets qu'ils n'avaient cessé de l'être envers lui. La harangue du conseiller Bruxelles avait été écoutée avec faveur. L'attention de l'assemblée redoubla lorsqu'elle vit l'empereur se disposer à parler lui-même. Charles-Quint mit ses lunettes, et jetant les yeux, pour aider sa mémoire, sur des notes contenues en un petit papier qu'il tenait à la main, il commença par rappeler aux états qu'il y avait eu quarante ans, la veille des Rois, dans le même lieu et presque à la même heure, que l'empereur Maximilien, son aïeul, l'avait émancipé. Il parla de la mort du roi catholique qui l'avait obligé de passer en Espagne, de celle de l'empereur, de la dignité impériale qu'il avait sollicitée, « non pour ambition d'avoir plus de seigneuries », mais pour le bien de ses propres États. Il dit que, depuis, il avait fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, sans compter ses visites à ses royaumes, pays et îles, et son passage par la France, en 1539, « qui n'avait pas été la moindre de ses « entreprises »; qu'il avait, dans ces divers voyages, traversé huit fois la Méditerranée et trois fois l'Océan. Il donna de grands éloges à la reine Marie pour la sagesse et l'habileté avec lesquelles elle avait gouverné les Pays-Bas pendant ses absences de ces provinces. Il exprima ses regrets de n'avoir pu, avant son départ, les faire jouir des bienfaits de la paix, assurant les états que si, sous son règne, ils avaient été fréquemment exposés aux maux que la guerre entraîne à sa suite, cela avait été bien contre sa volonté; que chaque fois il s'était vu forcé par ses ennemis de prendre les armes pour sa défense. Tant de choses qu'il avait accomplies n'avaient pu l'être — poursuivit-il — sans de grandes fatigues, comme il était aisé de le voir par l'état où il se trouvait; aussi y avait-il longtemps qu'il sentait son insuffisance, et à son dernier départ pour l'Allemagne, il était décidé à se décharger d'un fardeau qu'il n'était plus capable de porter : mais les affaires étant tombées en une extrême confusion, il ne voulut point abandonner à un autre la peine de les rétablir. Il raconta, après cela, en quelques mots, son entreprise contre Metz et ses deux expéditions de 1553 et 1554 contre le roi de France, disant, à propos de la dernière, qu'il avait fait ce qu'il avait pu, et qu'il lui déplaisait de n'avoir pu mieux faire. Il ajouta que, se voyant tout à fait inutile, Dieu ayant retiré de ce monde la reine sa mère, et son fils pouvant mieux que lui remplir envers ses peuples les obligations attachées à la couronne, il n'avait plus voulu différer la renonciation pour laquelle les états étaient réunis. Il leur recommanda son fils, et revenant sur ce que le conseiller Bruxelles leur avait déclaré de sa part, il les convia à demeurer unis, à soutenir la justice, surtout à ne pas permettre que l'hérésie se glissât dans le pays. Sa péroraison fut des plus touchantes : « Je sais bien, mes- « sieurs, dit-il, qu'en tout mon temps « j'ai fait de grandes fautes, tant par « mon jeune âge, par ignorance et par « négligence qu'autrement; mais bien « vous puis-je certifier que jamais je n'ai « fait force ni violence, à mon escient, « à aucun de mes sujets. Si j'en ai fait « quelqu'une, ce n'a été à mon escient, « mais par ignorance; je le regrette et « j'en demande pardon. » En prononçant ces dernières paroles, il s'attendrit et des pleurs s'échappèrent de ses yeux. Il reprit aussitôt, disant : « Si je pleure, « messieurs, ne croyez pas que ce soit « pour la souveraineté dont je me dé- « pouille en cet instant : c'est pour « l'obligation où je suis de m'éloigner « du pays de ma naissance et de me sé- « parer de vassaux tels que ceux que j'y « avais. » L'émotion de l'assemblée était à son comble : parmi les personnes présentes, il y en avait peu dont les larmes ne répondissent à celles du prince qui montrait tant de modestie, tant de simplicité, unie à tant de grandeur (1).

(1) « Il ultimo, non potendo contener le lacrime, soggiunse che la cagion del suo pianto non era perchè si dolesse di spogliarsi di questi Stati, ma increscendole d'haver a lassare el paese natio

Me Jacques Maes, premier conseiller pensionnaire de la ville d'Anvers et l'un des députés du Brabant, se leva. S'adressant à l'empereur au nom des états généraux, il dit qu'ils avaient appris avec un inexpri mable regret sa détermination, car il n'y avait rien qu'ils auraient désiré plus que de continuer à vivre sous son juste, bénin et modéré gouvernement, et ni la difficulté des circonstances, ni les calamités de la guerre actuelle, ni d'autres adversités quelconques, n'étaient capables d'altérer leur amour et leur dévouement pour lui; qu'ils lui auraient donc fait d'instantes et d'humbles prières afin qu'il revînt sur cette détermination, s'ils n'avaient su qu'elle était irrévocable et fondée sur des motifs impérieux. Il ajouta que les états généraux, se soumettant à sa volonté, étaient prêts, en vertu des pouvoirs qu'ils tenaient de leurs commettants, à accepter la cession qu'il faisait des Pays-Bas, à recevoir le prince son fils, à le servir avec autant de zèle et d'affection qu'ils en avaient montré à lui-même. Il demanda ensuite à l'empereur la continuation de sa bienveillance pour le pays, lui offrit cent mille bons souhaits pour l'heureux succès de son voyage en Espagne, et conclut en promettant que les états auraient égard à ses sages avertissements en ce qui concernait le maintien de la justice, l'union des provinces entre elles et l'observation de la foi catholique. Après ce que venait de déclarer l'organe de l'assemblée nationale, il ne restait à Charles-Quint qu'à investir son successeur de la souveraineté qui lui était déférée. Philippe se jeta aux genoux de son père et voulut lui baiser la main. L'empereur le fit relever, le serra tendrement dans ses bras, et lui dit en espagnol : « Mon cher fils, je vous « donne, cède et transporte tous mes « pays de par deçà, comme je les pos- « sède, avec tous les avantages, profits « et émoluments qui en dépendent. Je « vous recommande la religion catho- « lique et la justice. » Philippe répondit à son père, dans la même langue, qu'il se soumettait à sa volonté, quoique ce fût une très-grande charge qu'il lui imposait. Cette scène attendrit encore l'empereur, qui, se tournant vers les états, leur dit : « Messieurs, vous ne devez être « émerveillés, si, vieux et débile de tous « mes membres tel que je suis, et aussi « pour l'amitié, je verse quelques « larmes. » Alors un secrétaire lut les lettres patentes de la cession. Cette lecture achevée, Philippe, après s'être excusé de ce qu'il ne possédait pas assez le français pour parler aux états en cette langue, chargea l'évêque d'Arras d'exprimer ce qu'il avait à leur dire. Quand Granvelle eut fini de parler, la reine Marie demanda à l'empereur la permission de s'adresser à son tour à l'assemblée. Cette princesse, depuis bien des années, faisait des instances à son frère afin qu'il la déchargeât du gouvernement des Pays-Bas; toujours Charles-Quint avait éludé sa demande; quelques semaines avant son abdication, il l'avait encore sollicitée de conserver la régence sous le roi son fils : mais cette fois elle avait été inébranlable. C'était sa retraite que la reine voulait elle-même annoncer aux états. Elle le fit en des termes pleins de réserve et de convenance. Charles-Quint remercia sa sœur avec effusion des longs et fidèles services qu'elle lui avait rendus. Me Jacques Maes, interprète une seconde fois des sentiments des états généraux, assura la reine de la reconnaissance que le pays conserverait de son administration. Quelques mots de l'évêque d'Arras pour annoncer à l'assemblée, de la part du roi, que la prestation réciproque des serments aurait lieu le jour suivant, terminèrent cette mémorable cérémonie, qui resta sans imitation dans l'avenir comme elle était sans exemple dans le passé. Lorsque les états et le peuple eurent quitté le palais, Charles reprit le chemin de sa petite maison (1).

Il s'était flatté de partir pour la Castille aussitôt après son abdication (2); le

et l' amorevolezza di tali suoi vassali..... con che mosse le lacrime a tutti circunstanti che l'udirono.....» (Dépêche de l'évêque Tornabuoni du 26 octobre, déjà citée.)

(1) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 82-104.
(2) Voir sa lettre du 11 octobre 1555 au secrétaire Vazquez, dans *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 69.

retard que subit l'arrivée de l'argent qu'il avait demandé à la princesse doña Juana, sa fille, gouvernante des royaumes d'Espagne, pour payer sa maison à laquelle il ne devait pas moins de deux cent mille écus, vint renverser ses espérances, et il lui fallut se résigner à passer encore un hiver à Bruxelles. Cette prolongation forcée de son séjour dans les Pays-Bas fut mise à profit par le roi Philippe. Aucune des provinces n'avait voté les subsides qui leur avaient été demandés au mois de septembre et l'on s'attendait à de grandes difficultés de leur part, car le pays était surchargé d'impôts. Charles-Quint, à la prière de son fils, consentit à intervenir personnellement auprès des quatre membres de Flandre, dont le contingent était le plus considérable de tous : il leur écrivit, les « requérant très-affectueusement de se vouloir esvertuer pour accorder pleinement et promptement la demande qu'il leur avait faite, pour être icelle la dernière. » Cet appel de l'empereur à l'affection et au zèle des Flamands, ses compatriotes, produisit son effet : les quatre membres accordèrent la somme totale (quatre cent quatre-vingt mille florins) réclamée d'eux. Leur exemple fut suivi par tous les autres états (1).

Charles avait abdiqué la souveraineté des Pays-Bas, mais il demeurait souverain des royaumes d'Espagne. Devons-nous croire ce que rapportent certaines dépêches diplomatiques, que Philippe aurait hautement témoigné son impatience du délai que mettait l'empereur à lui transporter ces royaumes, et qu'il y aurait même eu à ce sujet entre le père et le fils des scènes assez vives, Philippe allant jusqu'à dire à son père que, s'il ne lui cédait pas l'Espagne, il aimait mieux qu'il reprît tout ce qu'il lui avait donné (2)? Le caractère connu des deux princes ne rend pas le fait invraisemblable. Il est possible d'ailleurs — aucun des documents qui ont été publiés ne permet d'affirmation à cet égard — que Charles eût eu l'intention d'attendre, pour transmettre à son fils les couronnes de Castille, d'Aragon et de Sicile, qu'il fût arrivé dans la Péninsule. Quoiqu'il en soit, cette transmission fut de sa part l'objet de trois renonciations successives qui s'accomplirent le 16 janvier 1556, en sa petite maison du Parc. La première comprenait les royaumes de Castille, de Léon, de Grenade, de Navarre, des Indes, îles et terre ferme de la mer Océane découvertes et à découvrir, les grandes maîtrises des ordres de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. La deuxième s'appliquait aux royaumes d'Aragon, de Valence, de Sardaigne, de Maillorque, à la principauté de Catalogne, au comté de Barcelone, de Roussillon, de Cerdagne et aux îles adjacentes. La troisième était relative au royaume de Sicile. Dans aucun de ces actes, pas plus que dans les lettres du 25 octobre 1555, il n'est question d'une rente, que Charles-Quint se serait réservée, de cent mille écus selon plusieurs historiens, de deux cent mille ducats selon d'autres (3). De toutes ses couronnes héréditaires Charles ne possédait plus que celle du comté de Bourgogne ; des raisons particulières, puisées dans l'intérêt de ce petit pays, l'avaient engagé à en différer la cession à son fils : il la fit par des commissaires, le 10 juin 1556, dans une assemblée des états du comté tenue à Dôle (4).

Cependant, à l'occasion d'un échange des prisonniers faits de part et d'autre, des négociations s'étaient renouées, pendant l'hiver, entre l'Espagne et la France, en vue de la paix. Elles ne furent pas tout à fait sans résultat : le 5 février 1556 les négociateurs signèrent, en l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, une trêve de cinq ans, qui maintenait le *statu quo*. Charles-Quint intervint au traité

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 105-110.

(2) L'évêque Tornabuoni écrivait à Côme de Médicis, le 4 janvier 1556 : « Tra queste due » Maestà par' a mo, per quanto mi vien accennato » di buon luogo, sia non sol' poca intelligentia » ma rottura; et pur' hieri se n'andò il re dal » padre, supplicandolo a fargli la cessione della » Spagna o a repligliarsi tutto quello che l'haveva » dato, così qua come in Italia, per non si pro» metter di poter' mantener' ni questi ni cotesti » Stati senza l'aiuto della corona di Spagna, es» sendo per le continue guerre tutti consumati : » soggiuogendo che non voleva soffrire tanta » vergogna di perdersi senza poter farci un' mi» nimo constrato. Di che par che l'imperatore » s'alterasse nell'animo..... » (Arch. de Florence.)

(3) *Retraite et mort, etc.* Introduct., pp. 110-115.

(4) *Ibid.*, pp. 116-118.

comme chef de l'Empire. Une ambassade solennelle, à la tête de laquelle était Gaspard de Coligny, amiral de France, fut envoyée par Henri II à Bruxelles, pour recevoir les serments de l'empereur et du roi Philippe. Coligny arriva dans cette capitale le 25 mars; le 29 il eut audience de l'empereur, qu'il trouva assis à cause de sa goutte, et ayant devant lui une table couverte d'un tapis noir. Après des félicitations sur la conclusion de la trêve, auxquelles Charles-Quint répondit gracieusement, l'amiral lui remit une lettre du roi son maître. Charles, dont les mains étaient à moitié paralysées, ne parvenant pas à l'ouvrir, l'évêque d'Arras, placé derrière son siége, s'avança pour lui venir en aide; mais il n'y consentit point : « Comment, monsieur d'Arras, lui dit-il, « vous voulez me ravir le devoir auquel « je suis tenu envers le roi mon bon « frère! S'il plaît à Dieu, un autre « que moi ne le fera pas. » Et par un plus grand effort, il brisa le fil qui tenait la lettre fermée. Se tournant alors vers Coligny, « Que penserez-« vous de moi, monsieur l'amiral, lui « dit-il? Ne suis-je pas un brave cavalier « pour courir et rompre une lance, moi « qui ne puis qu'à bien grand' peine ou-« vrir une lettre? » Il s'enquit ensuite de la santé du roi et se glorifia de descendre, par Marie de Bourgogne, de la maison de France. Apprenant qu'Henri II avait déjà des cheveux blancs, bien qu'encore jeune, il dit à Coligny : « J'étais quasi « du même âge que le roi votre maître « lorsque je revins de mon voyage de la « Goulette à Naples. Vous connaissez la « beauté de cette ville et la bonne grâce « des dames qui y sont : je voulus leur « plaire comme les autres et mériter leur « faveur. Le lendemain de mon arrivée, « je fis appeler mon barbier de grand « matin, pour m'arranger la tête, me « friser et me parfumer. En me regardant « au miroir, j'aperçus quelques che-« veux blancs comme en a aujourd'hui le « roi mon bon frère. Otez-moi ces poils-là, « dis-je au barbier, et n'en laissez au-« cun : ce qu'il fit. Mais savez-vous ce « qu'il m'advint? Quelque temps après, « me regardant encore au miroir, je trou-« vai que, pour un poil blanc que j'avais « fait ôter, il m'en était revenu trois. Si « j'avais voulu faire ôter ces derniers, je « serais devenu en moins de rien blanc « comme un cygne. » Cette anecdote fit beaucoup rire Coligny et les personnages qui l'accompagnaient. L'empereur voulut voir le fameux bouffon Brusquet, qui avait suivi l'ambassade française à Bruxelles; il échangea avec lui quelques plaisanteries (1).

L'argent attendu d'Espagne étant enfin arrivé, Charles-Quint fixa son départ à la fin du mois de juin. Dans le courant de ce mois il licencia sa maison, qui comprenait encore plus de quatre cent cinquante personnes, sans compter les compagnies d'archers et de hallebardiers qui formaient sa garde wallonne, allemande et espagnole. Il voulut seulement être accompagné jusqu'en Espagne de Jean de Croy, comte du Rœulx, de Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, de Floris de Montmorency, seigneur d'Hubermont, de Philippe de Recourt, seigneur de Lieques, et d'un certain nombre de ses *ayúdas de cámara*, de ses barbiers et d'autres officiers subalternes attachés au service de la chambre, de la cuisine, de la cave, de la table et de l'écurie. Une compagnie de hallebardiers devait lui servir d'escorte jusqu'à son entrée au monastère de Yuste. Quoiqu'il fût habitué depuis longtemps aux soins du docteur Corneille de Baersdorp, qui avait sa confiance, il le céda aux reines ses sœurs et se contenta, pour son service propre, d'un médecin plus jeune, Henri Mathys, brugeois comme Baersdorp (2).

Sur ces entrefaites, le roi Ferdinand lui fit exprimer le désir de son fils Maximilien de venir le voir avant qu'il passât en Espagne. Charles lui répondit qu'il serait charmé de cette visite, surtout si le roi de Bohême était accompagné de sa femme, mais à la condition que Maximilien fût à Bruxelles avant la fin de juin, ne voulant pas remettre son départ, quelque chose qu'il pût survenir. Il le remit

(1) *Voyage de monsieur l'Amiral vers l'Empereur et le roi Philippe*, dans Ribier, t. II, p. 6.

— Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 115-120.

(2) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 125-127

cependant d'une quinzaine de jours sur les instances de Ferdinand et de Maximilien, et l'assurance que le roi de Bohême arriverait avec la reine Marie vers le 12 juillet (1). Dans l'intervalle une maladie contagieuse s'étant déclarée à Bruxelles, Charles alla s'établir au château de Sterrebeke (2), appartenant à Antoine le Sauvage, dont le père avait été son grand chancelier. Il revint, le 15 juillet, à Bruxelles, où, le surlendemain, le roi et la reine de Bohême firent leur entrée en compagnie de Philippe II, qui était allé à leur rencontre jusqu'à Louvain. Maximilien passa trois semaines dans la capitale des Pays-Bas. Il réussit à faire revenir l'empereur sur ses déterminations touchant un point qui tenait extrêmement à cœur au roi des Romains. Charles-Quint, dès le mois de septembre précédent, avait annoncé à son frère l'intention d'abdiquer la dignité impériale aussi bien que toutes ses couronnes héréditaires. Cette communication avait inquiété Ferdinand, qui n'était pas assuré des sentiments des électeurs à son égard : il s'était empressé d'écrire à l'empereur afin de le détourner d'un dessein dont les conséquences pouvaient, selon lui, être des plus fâcheuses pour leur maison : depuis il lui avait fait faire des représentations pressantes, sur le même sujet, par D. Martin de Guzman, son ambassadeur, et par l'archiduc Ferdinand. Tout cela n'avait point ébranlé Charles-Quint, et il était bien décidé à signifier sa renonciation à la diète qui devait s'assembler à Ratisbonne. Le 24 mai 1556 Ferdinand renouvela ses observations à son frère, et, comme, en ce moment, Maximilien se disposait à se mettre en route pour les Pays-Bas, il lui recommanda de les appuyer de toute son influence personnelle. Le roi de Bohême fut puissamment secondé, dans ses instances auprès de l'empereur, par sa femme, par la reine douairière de Hongrie, par Philippe II lui-même, qui était intéressé à ce que son père conservât le plus longtemps possible l'autorité suprême dans l'Empire. Charles consentit enfin à une sorte de transaction qui conciliait dans une certaine mesure son désir de se dépouiller de toute espèce de pouvoir avec les vœux que lui exprimaient si fortement les membres de sa famille. Il autorisa son frère à convoquer les électeurs, soit en diète ou autrement, au lieu et au temps qu'il jugerait le plus à propos, et lui transmit à cet effet des lettres de créance pour eux. Afin que cette assemblée eût un résultat conforme aux vœux de Ferdinand, il s'engagea à faire proposer aux électeurs, par les ambassadeurs qui y assisteraient en son nom, qu'il lui fût loisible de remettre au roi des Romains le titre d'empereur et l'administration de l'Empire, librement et purement, sans en rien retenir. Si les électeurs y consentaient, ses ambassadeurs, en vertu de leur pouvoir, feraient la renonciation entre leurs mains ; dans le cas contraire, ils auraient mission de négocier afin que, tout en retenant le nom et le titre, il pût transférer le gouvernement absolu de l'Empire à son frère, ou en charger, durant son absence, qui il lui plairait. Lorsqu'il fit part de cette résolution au roi Ferdinand, Charles ne lui laissa pas ignorer que son plus grand désir en ce monde était « de se desnuer de « tout » et qu'il espérait, par conséquent, que rien ne serait négligé de sa part pour que les électeurs acceptassent la première des trois propositions que les ambassadeurs impériaux auraient mission de leur soumettre (3).

Le 8 août le roi et la reine de Bohême reprirent le chemin de l'Allemagne. Le même jour Charles-Quint se mit en route pour Gand, où il fut suivi, bientôt après, des reines douairières de France et de Hongrie, qui avaient, comme lui, pris la résolution d'aller finir leur existence en Espagne, du roi Philippe, du duc de Savoie, des ambassadeurs et de toute la cour (4). Le 23 l'amiral Coligny prit congé de l'empereur. Le 26 Charles fit dire à tous les autres ambassadeurs qu'il les recevrait successivement ce jour-là. Le premier auquel il donna audience fut l'envoyé de Florence, Gio-Battista Ricasoli, évêque de Cortona. Ce diplomate lui ayant ex-

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 120-122.
(2) Village à deux lieues de Bruxelles.
(3) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 128-135.
(4) Ibid., p. 135.

primé la crainte que les affaires de l'Europe ne souffrissent de son départ, il lui répondit : « Ambassadeur, mon départ « est indispensable. Soyez certain d'ailleurs que ce que le roi mon fils ne fera « pas pour remédier aux désordres du « monde, je ne saurais le faire en restant ici. Le pape, qui est cause de « ces désordres, est vieux; il ne vivra « pas longtemps. » Et il s'étendit sur l'hypocrisie et la mauvaise nature du souverain pontife en des termes qui émerveillèrent l'envoyé de Côme de Médicis (1). Il parlait avec beaucoup de peine (2). Après Ricasoli, ce fut le nonce qu'il reçut; l'ambassadeur de Paul IV n'eut pas à se louer de l'accueil qu'il lui fit (3).

Charles-Quint quitta Gand le 28 août, se dirigeant vers la Zélande; il était accompagné du roi son fils, du duc de Savoie, des principaux personnages des Pays-Bas et des seigneurs espagnols de la suite du roi. Le 30, ayant fait ses adieux à son fils, il s'embarqua au Nieuwaert avec les reines ses sœurs, pour passer en l'île de Walcheren. Trois heures après il descendait à Flessingue, où on lui fit une réception solennelle. Là il trouva un petit mulet sur lequel il monta pour se rendre à Souburg, village situé à trois kilomètres de Flessingue et à quatre de Middelbourg, où il se proposait d'attendre que le vent devînt propice : il y avait dans ce village un assez beau château, appartenant au seigneur de Glajon, Philippe de Stavele, qui avait été mis à sa disposition. Les deux reines demeurèrent à Flessingue (1).

Ce fut à Souburg que Charles signa les dépêches touchant sa renonciation à l'empire. Il nomma ses ambassadeurs auprès des électeurs et de la diète le prince d'Orange, le vice-chancelier Seldt, le secrétaire Wolfgang Haller, et dicta pour eux des instructions conçues dans le sens de ce qu'il avait déclaré, à Bruxelles, au roi de Bohême. En attendant que ces ambassadeurs eussent accompli leur mission, l'Allemagne ne pouvait rester sans chef : il écrivit aux princes et aux états de la Germanie qu'il avait investi son frère, comme son futur successeur, en sa qualité de roi légitimement élu des Romains, du pouvoir absolu et irrévocable de traiter, négocier et commander en toutes choses qu'il trouverait être requises et nécessaires à la grandeur, prospérité et augmentation de l'Empire, leur ordonnant, en vertu de son autorité impériale et sous peine d'encourir son indignation, de révérer, respecter et honorer ledit roi des Romains ainsi qu'ils feraient sa propre personne. Il avait, quelques jours auparavant, transmis une injonction semblable à la chambre impériale de Spire. Il donna avis de toutes ces dispositions à son frère, et lui envoya copie des instructions qu'il laissait à ses ambassadeurs. A cette occasion, il crut devoir lui manifester encore ses sentiments : « Je me suis « très-volontiers — lui écrivit-il — con- « descendu à votre désir, sous l'espoir et « confiance que, nonobstant les mande- « ments et lettres adressés aux princes « de l'Empire, vous regarderez de dé- « charger ma conscience de tous scru- « pules, puisque, par le discours de la « négociation passée jusques à ores, vous « avez pu connaître quels ils sont, et « que, pour m'en mettre hors, vous use- « rez de toute diligence requise pour « accorder avec les électeurs du lieu et « du temps auquel ils se devront trou- « ver personnellement avec vous... » Il fit délivrer à Philippe II les insignes impériaux dont un de ses officiers avait eu jusqu'alors la garde, afin que les ambas-

(1) « ..... Ambasciatore, la mia partita non si può scusare; et potete esser certo che quel che non farà el re, mio figliuolo per remediare alli disordini del mondo, non farò io, co' l star di qua; et sendo el papa vecchio, che è causa di questi disordini, non può viver molto. » Et se distesse su la ipocrisia et mala natura di S. S. di più di quello che io potessi dire, lassandomi maravigliato che così largamente si lassasse intendere da me..... » (Dépêche de Ricasoli du 29 août 1556, aux Archives de Florence.)

(2) « S. M. C. durava extrema fatica a parlare », écrit Ricasoli dans sa dépêche du 29 août.

(3) Le nonce — écrit encore Ricasoli — « stette un pochetto et uscì tutto infocato; et « andandosene insieme, lo trovai tutto alte- » rato. »

(1) *Discours de l'embarquement et départie de l'empereur Charles d'Austriche*, etc., par Jean de la Roche, parisien. (Bibliothèque nationale à Paris, Ms. Harlay, 228[9].)

sadeurs qui assisteraient à la prochaine diète pussent les remettre entre les mains de son successeur. Par un dernier acte, dont il se garda bien de donner connaissance à Ferdinand, il créa son fils, ainsi que ceux qui après lui occuperaient le trône d'Espagne, vicaires perpétuels de l'Empire en Italie. Cet acte était si exorbitant qu'il encourut le blâme de Granvelle lui-même (1).

Deux flottes étaient réunies dans la rade de Flessingue pour transporter en Espagne Charles-Quint et les reines ses sœurs : l'une se composait de navires biscayens, asturiens et castillans; elle était commandée par D. Luis de Carvajal, capitaine général de l'*armada* de Guipuzcoa; l'autre était formée de navires flamands et zélandais; elle avait pour amiral Adolphe de Bourgogne, seigneur de Wacken. Le vent que les pilotes désiraient pour mettre à la voile s'étant fait sentir, l'empereur et les reines s'embarquèrent le 14 septembre dans l'après-midi (2) : l'empereur sur un navire biscayen, *El Espiritú Santo*, du port de 565 tonneaux, que commandait Antonio de Bertendona (3); les reines sur *Le Faucon*, navire belge portant le pavillon de l'amiral de Wacken. Le 15, de grand matin, les flottes se mirent en mouvement; mais elles avaient à peine appareillé que le calme d'abord et ensuite les vents de sud-ouest les retinrent à la pointe de Ramekens. Philippe II y vint, le 16, visiter son père. Le même jour, le vent fraîchit et prit une direction favorable; les flottes purent ainsi, le 17, poursuivre leur route. Le 28 elles mouillèrent dans le port de Laredo en Castille. Charles-Quint descendit à terre dans l'après-midi.

Philippe II avait expressément recommandé à sa sœur, la princesse doña Juana, de prendre les mesures nécessaires pour que l'empereur, en dessendant à terre, trouvât, avec un alcade de cour chargé de pourvoir à la subsistance de sa maison et de lui procurer les moyens de transport dont il aurait besoin, six des prêtres attachés à la chapelle royale et une somme de trois mille ducats; il avait ajouté que, quoique l'empereur ne voulût entendre parler d'aucune cérémonie, il convenait que quelques-uns des grands, accompagnés d'un prélat, l'allassent recevoir au port où il débarquerait (4). Doña Juana avait donné des ordres et écrit des lettres en conséquence. Néanmoins à Laredo Charles-Quint ne trouva personne (5). L'alcade Durango n'y arriva qu'après lui ainsi que don Juan Manrique, évêque de Salamanque. Le 5 octobre y vint, à sa grande satisfaction, le colonel don Luis Mendez Quijada, qui, lorsqu'il avait licencié sa cour à Bruxelles, faisait partie de ses majordomes. Il y avait trente-quatre ans que Quijada était attaché à sa personne; il avait pu apprécier sa fidélité et son dévouement: aussi était-ce sur lui qu'il avait jeté les yeux pour la direction de sa maison en Espagne. Dans cette vue il l'avait autorisé à aller passer quelque temps avec sa femme en son domaine de Villagarcia, situé non loin de Valladolid (6).

Charles quitta Laredo le 6. Il s'arrêta le premier jour à Ampuero, le deuxième à la Nestosa, le troisième à Agüéra, où il donna audience à D. Enrique Enriquez de Guzman ainsi qu'à D. Pedro Pimentel, envoyés pour le complimenter par la princesse doña Juana et le prince D. Carlos. Il voyageait en litière; les hallebardiers qu'il avait amenés des Pays-Bas formaient son escorte; l'alcade Durango marchait en tête du cortége avec cinq alguazils armés de leurs bâtons de justice. Les deux reines suivaient à un jour de dis-

(1) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 136-143.

(2) *Discours de l'embarquement et départie de l'empereur Charles*, etc.

Avant de s'embarquer, Charles-Quint causa quelques instants, sur la jetée, avec les reines ses sœurs et les embrassa. « Ceux qui estoient près » — dit l'auteur du *Discours* — le voulurent » contempler, pouvant bien dire que jamais ne » fut vu prince plus blanc, de visage fort maigre » et retiré, les mains toutes crochées, la parole » si débille et cassée qu'il sembloit ne luy rester » plus que l'esprit. »

(3) M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., p. 137, donne des détails intéressants sur l'aménagement de ce navire.

(4) *Retraite et mort*, etc. Introduct., pp. 120 et 136; t. II, p. 93.

(5) Il ne reçut les trois mille ducats qu'à Agüéra, le 8 octobre, et les six chapelains n'arrivèrent auprès de lui que le 10, à Medina de Pomar.

(6) *Retraite et mort*, etc., Introduct., p. 127; t. I, p. 29 et suiv.; t. II, p. 93.

tance ; l'évêque de Salamanque allait en leur compagnie. Le 9 Charles atteignit Medina de Pomar ; il y séjourna jusqu'au 11. Le 12, à Pesadas, il eut la visite du connétable de Navarre. Le jour suivant il entra à Burgos. Le connétable de Castille et de Léon, D. Pedro Fernandez de Velasco, duc de Frias, qui tenait sa résidence dans cette ville, voulait lui faire une réception solennelle ; il s'y refusa. Il donna audience, à Burgos, à D. Beltran de la Cueva, duc d'Albuquerque, vice-roi et capitaine général de Navarre, qui lui rendit compte d'une négociation secrète dont il l'avait chargé avant son abdication : l'objet de cette négociation était de détacher Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, du parti de la France, et de l'engager à joindre ses troupes à celles de l'Espagne. Le 16 octobre il se remit en route, accompagné du connétable de Castille et de D. Francés de Beamonde, venu à sa rencontre avec la garde royale à cheval qu'il commandait. Il coucha successivement à Celada, à Palenzuela, à Torquemada, à Dueñas, à Cabezón, où il avait invité à se rendre le prince D. Carlos, qu'il était très-désireux de voir, car il ne le connaissait pas encore. Le 21, dans l'après-midi, il arriva à Valladolid : D. Carlos, avec l'amirante de Castille, le comte de Benavente, le marquis d'Astorga, les ducs de Nájera et de Sesa, les prélats qui se trouvaient à la cour, le corrégidor et tout l'*ayuntamiento*, vint au-devant de lui jusqu'à une certaine distance de la ville. Il logea en la maison de Ruy Gomez de Silva, le palais, suivant ses intentions, ayant été réservé pour les reines douairières de France et de Hongrie. Il passa deux semaines à Valladolid. Pendant ce temps il put juger du caractère et des inclinations du jeune prince qui était destiné à continuer sa dynastie ; l'impression qu'il en reçut fut loin de le satisfaire. Il avait apporté des Pays-Bas un poêle pour échauffer sa chambre. Ce meuble n'était pas connu en Castille ; D. Carlos lui témoigna le désir de l'avoir, et il y mit une telle insistance que son grand-père fut obligé de lui répondre : « Tu l'auras quand je serai « mort. » Charles-Quint conféra, à Valladolid, avec fray Juan de Ortega, avec fray Francisco de Tofiño, qui avait remplacé celui-ci dans le généralat des hiéronymites, et avec le prieur de Yuste, sur l'organisation de son service religieux dans le monastère. Il désigna, pour être son confesseur, fray Juan Regla, du couvent de Santa Engracia de Saragosse, qu'il avait envoyé au concile de Trente au nom du royaume d'Aragon ; pour prédicateurs il choisit fray Francisco de Villalva, du couvent de Zámora, qui avait aussi assisté au concile ; fray Juan de Açaloras, profès de Notre-Dame de Prado, près de Valladolid, et fray Juan de Sant Andrés, du monastère de Santa Catalina à Talavera : le premier était renommé par son savoir et sa doctrine, les trois autres par leur éloquence. Le général lui promit de faire venir de diverses maisons de l'ordre les religieux qui étaient doués de la plus belle voix pour servir de chantres en l'église du monastère (1).

Le 4 novembre, ayant fait ses adieux aux reines ses sœurs, à la princesse doña Juana et au prince son petit-fils, Charles prit le chemin de l'Estrémadure. Il ne souffrit qu'aucun des grands ni des personnages de la cour, ni les cavaliers de D. Francés de Beamonde, l'accompagnassent dans cette seconde partie de son voyage ; il ne voulut d'autre escorte que celle des hallebardiers venus à sa suite des Pays-Bas (2). Le 5 il s'arrêta à Medina del Campo, dont il ne put empêcher l'*ayuntamiento* de se porter à sa rencontre ; mais il manifesta sa joie de ce que dorénavant il ne serait plus importuné de pareilles réceptions (3). Il coucha le 7 à Peñaranda de Bracamonte, le 8 à Alaráz, le 9 à Gallejos de Solmiron, le 10 à Barco de Avila, le 11 à Tornavácas.

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 1-31, 425 ; t. II, pp. 10, 17, 95-105. — Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 134-158. — *Don Carlos et Philippe II*, t. I, pp. 19-23.

(2) De quatre-vingt-dix-neuf qu'ils étaient à leur départ des Pays-Bas, ces hallebardiers n'étaient plus que quatre-vingt-neuf : dix étaient morts en route.

(3) « ..... Va descansado de que desde allí adelante no tendrá importunidad de recebimiento », écrivait Quijada, le 5 novembre, au secrétaire Vazquez. (*Retraite et mort*, etc., t. I, p. 33.)

Deux chemins conduisaient de Tornavácas au village de Jarandilla, dans la *Vera de Plasencia*, au sommet de laquelle s'élevait le monastère de Yuste : l'un facile, mais qui exigeait cinq journées de marche ; l'autre de cinq lieues seulement, mais montueux, plein d'aspérités, bordé de crevasses et de précipices ; Charles-Quint choisit le dernier. Dans le trajet qu'il eut à faire, sa litière ne lui fut presque d'aucun secours ; il lui fallut être porté par les paysans que Quijada avait mis en réquisition à Tornavácas, tantôt en une chaise, tantôt sur leurs épaules. Parti le 12 à midi, il arriva à sept heures seulement à Jarandilla : il était extrêmement fatigué; mais il ne s'en plaignait pas; il s'était par cette fatigue épargné quatre jours de voyage. L'habitation qu'il avait fait construire à Yuste ne se trouvait pas prête encore à le recevoir; en attendant qu'elle le fût, il s'établit dans le château de don Fernando Alvarez de Tolède, comte d'Oropesa, l'un des plus grands et des plus somptueux de la contrée. Ce seigneur l'avait mis avec empressement à sa disposition et il lui en fit les honneurs (1).

Charles-Quint séjourna près de trois mois au château de Jarandilla, où il ne pensait pas demeurer même trois semaines : il y reçut la visite du P. Francisco de Borja, avec lequel il eut deux longs entretiens, du duc d'Escalona, du comte d'Olivares, du grand commandeur d'Alcantara, D. Luis d'Avila y Zúñiga, son ancien compagnon d'armes, de D. Fadrique de Zuñiga, beau-père du commandeur, de D. Duarte de Almeida et Lourenço Pirès de Tavora, ambassadeurs de Jean III, roi de Portugal, et de plusieurs autres personnes (2). A son arrivée en Espagne, il semblait bien décidé à ne plus se mêler des affaires publiques; il en était même si dégoûté, selon le témoignage de Quijada et du secrétaire Gaztelú, qu'il n'abhorrait rien plus au monde que d'en entendre seulement prononcer le nom (3). Cette horreur ne dura pas longtemps en lui; peu à peu il reprit goût aux émotions de la politique. Il était à peine installé dans la demeure du comte d'Oropesa, Gaztelú, qui venait de lui communiquer des choses que lui avait apprises Juan Vazquez, secrétaire de la princesse doña Juana, écrivit à ce dernier : « S. M. aime encore à être instruite de « ces choses-là, et même d'autres de cette « nature (4). » Trois jours après, à propos d'une communication semblable, Gaztelú disait à Vazquez : « S. M. de- « mande s'il n'y a rien de plus : d'où j'in- « fère qu'elle ne serait pas fâchée qu'il y « eût davantage (5). » Vazquez avait fait parvenir à Jarandilla des nouvelles des Pays-Bas; Gaztelú lui mande le 16 janvier : « Vraiment je m'aperçois non-seule- « ment que ces sortes de nouvelles plaisent « à S. M., mais encore qu'elle interroge « les uns et les autres, quand il arrive « un courrier, afin d'en savoir, par toutes « les voies, le plus possible (6). » Le 1er février il lui écrit encore : « J'ai fait « part à S. M. de ce qu'il m'a semblé « convenable de lui lire de vos lettres. « Loin de se fâcher de pareilles informa- « tions, S. M. en est charmée, et elle le « serait davantage, s'il y avait d'autres « particularités à lui apprendre (7). » Charles-Quint, sur les instances des reines douairières de France et de Hongrie, consentit à intervenir dans les négociations entamées à Lisbonne par Eléonore afin que l'infante doña Maria, sa fille, résidât avec elle en Castille : ce fut à ce sujet que les ambassadeurs de Jean III vinrent l'entretenir à Jarandilla, et lui-même il envoya à Lisbonne, pour insister, en son nom, sur la demande que formait la reine, un ambassadeur spécial, don Sancho de Cordova, dont il dicta et signa les instructions (8). Lorsqu'il apprit la rupture de la trêve par les Français, il indiqua à la princesse doña Juana différentes mesures qu'il lui paraissait opportun de prendre pour la mise en état de

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 32-42. — Mignet, *Charles-Quint*, *etc.*, pp. 158-162.
(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 50, 56, 68, 71, 72, 81, 91 ; t. II, pp. 120, 123, 145.
(3) Lettres à Vazquez des 6 et 11 octobre 1556. (*Ibid.*, pp. 7 et 18.)
(4) Lettre du 15 novembre. (*Ibid.*, t. I, p. 42.)
(5) *Ibid.*, p. 45.
(6) *Ibid.*, p. 90.
(7) *Ibid.*, p. 115.
(8) *Ibid.*, t. II, pp. 115-119.

défense des frontières et des côtes de l'Espagne, ainsi que pour l'envoi de secours aux Pays-Bas, mais ce fut en évitant avec soin de donner à ses conseils la forme de commandements : il s'en remettait, au contraire, à ce que décideraient les ministres de la princesse et aux ordres que donnerait le roi (1).

Depuis son débarquement à Laredo, la santé de Charles-Quint avait été excellente ; ceux qui l'entouraient ne se rappelaient pas, en interrogeant leurs souvenirs des cinq ou six dernières années, qu'il se fût porté aussi bien (2). Le 27 décembre il eut une attaque de goutte au poignet droit, laquelle, les jours suivants, s'étendit aux bras, aux épaules, aux genoux, et fut accompagnée de plusieurs accès de fièvre. Le mal, très-violent tout d'abord, n'eut pas une longue durée ; dix jours après l'assaut qu'il venait d'éprouver, Charles se trouvait rétabli : toutefois il lui restait une démangeaison aux jambes dont il souffrait depuis longtemps déjà et qui, se faisant surtout sentir la nuit, l'incommodait beaucoup ; afin de se soulager, il lavait ses jambes avec du vinaigre et de l'eau de rose ; il mettait des bas de fil de lin trempés dans cette eau. Pour quelqu'un sujet à la goutte, ce n'était pas là des remèdes que la prudence conseillât : mais Charles disait qu'il ne pouvait faire autrement que d'en user (3). Le 24 novembre il était allé visiter le monastère de Yuste ; il avait été très-satisfait de l'habitation qu'on y avait construite pour lui (4). Cette satisfaction, les personnes de sa suite étaient loin de la partager. La température du pays était froide et humide ; les brouillards étaient fréquents ; il pleuvait presque continuellement, et, selon l'expression de Quijada, il tombait plus d'eau en une heure qu'en un jour à Valladolid : aussi, parmi les serviteurs de l'empereur, n'en était-il aucun qui ne fût persuadé qu'un tel climat lui serait contraire. Interprète des sentiments de tous, Quijada lui fit des représentations pour l'engager à se choisir une autre résidence ; la reine Marie elle-même lui écrivit afin de le détourner d'entrer à Yuste : il dit à Quijada que dans toutes les parties de l'Espagne il avait vu pleuvoir et faire froid l'hiver ; à sa sœur il répondit, en empruntant un proverbe espagnol, que le lion n'était pas aussi terrible qu'on le représentait. Sa résolution était inébranlable : il n'aurait pas abandonné le dessein qu'il avait conçu, « quand même le « ciel se serait joint avec la terre » (5).

Si Charles-Quint différa pendant trois mois d'entrer au monastère de Yuste, ce ne fut donc pas qu'il eût hésité un instant : mais il désirait d'abord que le roi son fils eût assuré le sort de ceux de ses serviteurs qui s'y enfermeraient avec lui ; ensuite il eut à payer les personnes attachées à sa maison, et on lui fit attendre jusqu'au 11 janvier une somme de vingt-six mille ducats qu'il avait demandée pour cet objet ; lorsqu'il l'eut reçue, il calcula qu'il lui resterait à peine cinq cents ducats ; il jugea qu'il ne pouvait convenablement s'établir au monastère avec si peu d'argent : il pria donc la princesse doña Juana de lui envoyer quatre mille ducats encore (6). Cette nouvelle somme lui étant parvenue le 25 janvier, il se disposa à quitter Jarandilla. Il avait réglé avec Quijada la composition future de sa maison : dans le principe il entendait retenir un nombre de serviteurs si restreint qu'ils n'auraient évidemment pas suffi aux exigences de son service : sur les instances réitérées de Quijada, il se décida, quoique avec peine, à en garder quelques-uns de plus (7). Le secrétaire Gaztelú, le docteur Mathys, un chapelain, un confesseur, un maître de la garde-robe, quatre aides de chambre (*ayúdas de cámara*), un garde-joyaux, quatre barbiers, deux pharmaciens, deux fourriers, deux horlogers, dont l'un était le savant Gio-

(1) Lettres des 31 janvier et 2 février, dans *Retraite et mort*, etc., pp. 150 et 157.
(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 28, 55, 58, 68; t. II, pp. 120, 143.
(3) *Ibid.*, t. I, pp. 76, 77, 79, 81, 82, 86, 89, 93; t. II, p. 146.
(4) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp. 55, 58.
(5) *Ibid.*, t. I, pp. 44, 45, 49, 50, 51, 53, 64; t. II, p. 120.
(6) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 55, 58, 66, 71, 89, 94; t. II, pp. 142, 143.
(7) *Ibid.*, t. I, p. 68; t. II, p. 144.

vanni Torriano, un chef et un contrôleur du garde-manger, deux panetiers, deux caviers, deux sauciers, deux cuisiniers et deux garçons de cuisine, un pâtissier, deux boulangers, un brasseur, un tonnelier, un jardinier, un chasseur, un portier, trois laquais, deux lingères, la plupart belges ou bourguignons, tel fut le personnel dont se composa la maison impériale, sous la direction du majordome Quijada. Tout ce monde n'aurait pu être logé dans l'habitation construite pour l'empereur à Yuste ; le secrétaire, le garde-joyaux, les horlogers et quelques autres fixèrent leur demeure à Cuacos, village situé à une demi-lieue du couvent, où Quijada s'établit aussi (1). Charles-Quint écrivit à la princesse doña Juana afin qu'elle fît affréter deux navires pour transporter aux Pays-Bas les gens qui l'avaient suivi et qu'il venait de licencier : le comte du Rœulx et le seigneur de Licques étaient du nombre ; le seigneur d'Hubermont avait pris les devants depuis quelques jours. Le seigneur de la Chaulx ne partit pas avec ses compatriotes : il avait en Castille une commanderie qu'il voulut visiter. Il ne retourna aux Pays-Bas que quelques mois après(2).

Le 3 février 1557 fut, après plusieurs remises, le jour définitivement fixé pour l'entrée de Charles-Quint au monastère. Ce jour-là il donna audience à ceux de ses anciens serviteurs qui allaient reprendre le chemin de leur pays ; il reçut avec bonté et sensibilité leurs adieux ; beaucoup d'entre eux fondaient en larmes. A trois heures il monta en litière et se dirigea vers le couvent, suivi de toutes les personnes qui se trouvaient au château de Jarandilla. Il était cinq heures quand il arriva à la porte de l'église (3). Les religieux l'y attendaient ; à son entrée, ils entonnèrent le *Te Deum*, tandis qu'on le portait sur une chaise, ayant à ses côtés le comte d'Oropesa et Quijada, jusqu'au pied du maître-autel. Les cloches sonnaient à toute volée ; l'église avait été ornée avec autant de magnificence que le permettaient les ressources de la maison ; elle était entièrement illuminée : rien n'avait été épargné par les moines pour témoigner leur joie de voir — ainsi que Gaztelú l'écrivait — « ce à » quoi ils n'avaient jamais cru. » Les prières d'usage en pareille circonstance ayant été dites, le prieur et tous les religieux, chacun selon son rang, vinrent baiser la main de l'empereur. Charles après cela sortit de l'église, et prit possession de la demeure où désormais il devait vivre et mourir (4).

On a cru longtemps, sur la foi des historiens de l'ordre de Saint-Jérôme, que Charles-Quint, au monastère de Yuste, vécut en cénobite, exclusivement occupé de pratiques religieuses. Les documents exhumés, de nos jours, des archives de Simancas ont fait voir combien cette opinion était erronée. Il est très-vrai que, pendant le temps qu'il passa au monastère, Charles édifia, par sa piété, par l'ardeur de sa foi, tous ceux qui en furent les témoins. Chaque jour il entendait la messe et les vêpres, soit dans une petite tribune qu'on avait construite pour lui à l'un des côtés du chœur, soit d'une des fenêtres de sa chambre qui donnait sur le maître-autel. Les dimanches, les mercredis, les vendredis, il allait à l'église écouter un sermon prononcé par l'un de ses trois prédicateurs, et, les autres jours de la semaine, une lecture sur l'Écriture sainte faite par fray Bernardino de Salinas, profès de San Bartolomé et docteur de l'université de Paris ; lorsqu'il arrivait qu'il en fût empêché, il chargeait son confesseur de lui rendre compte de ce qui avait été prêché ou lu. Il manquait rarement d'être présent au chœur les jours où les religieux se donnaient la discipline. Aux fêtes principales consacrées à Dieu, à la Vierge, aux apôtres, et en d'autres occasions encore, il se confessait et communiait. Il avait ordonné que tous les jours il fût dit quatre

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. x et 111.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 100, 108 ; t. II, p. 108.
(3) Il y avait une lieue de Jarandilla au monastère.
(4) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 117, 118 ; t. II, p. 15.

M. Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 202-224, donne la description des appartements de l'empereur, de son mobilier, de ses tableaux, de ses horloges et instruments de mathématiques, de sa bibliothèque, de son argenterie.

messes, deux pour son père et pour sa mère, la troisième pour l'impératrice, la quatrième pour lui; c'était à celle-ci qu'il assistait; le jeudi, en outre, aussi par son ordre, une messe du saint sacrement était célébrée en musique avec solennité. Indépendamment de ces cinq messes, il en faisait dire beaucoup d'autres, les unes pour que Dieu donnât au roi son fils la santé et la victoire sur ses ennemis, les autres pour remercier Dieu de les lui avoir données, d'autres encore pour des rois, des papes, des chevaliers de la Toison d'or décédés : aussi, quoique les moines du couvent fussent au nombre de près de quarante, suffisaient-ils à peine à cette tâche (1).

Mais ces exercices religieux, ces actes de piété, étaient loin d'absorber l'esprit et les pensées de Charles-Quint. Deux mois ne s'étaient pas écoulés encore depuis son installation à Yuste, lorsque le comte de Melito, Ruy Gomez de Silva, s'y présenta de la part du roi son fils. Ce ministre favori de Philippe II venait le supplier de différer sa renonciation à l'Empire, de sortir du cloître, de s'établir dans le lieu qui conviendrait le mieux et à sa santé et à la direction des affaires publiques, de veiller à ce que les provisions d'argent nécessaires fussent envoyées tant en Italie qu'aux Pays-Bas, enfin, au cas que la négociation qui avait été reprise avec le duc de Vendôme fût couronnée de succès, de se mettre à la tête de l'armée qui entrerait en France (2). C'était demander beaucoup, c'était demander trop à celui qui s'était retiré en Espagne pour y trouver le repos. Charles, néanmoins, se montre prêt à faire tout ce que les intérêts de son fils pourront réclamer de lui et que ses forces lui permettront d'accomplir (3). Il provoque des poursuites à outrance contre les officiers de la *casa de contratacion* de Séville coupables d'avoir délivré à des particuliers de l'argent sur lequel le roi comptait. Il écrit, en termes menaçants, à l'archevêque de Séville et grand inquisiteur Fernando de Valdes, qui se refusait à avancer cent cinquante mille ducats pour les nécessités publiques. Il prescrit que l'or attendu d'Amérique soit exclusivement appliqué aux besoins du trésor. Il intervient incessamment auprès de la princesse doña Juana et des ministres afin qu'ils accélèrent les envois d'hommes et d'argent aux Pays-Bas et en Italie. Il dirige la négociation pendante avec le duc de Vendôme, sans négliger celle qu'il avait entamée avec la cour de Portugal et qui aboutit, après bien des difficultés, à une entrevue entre la reine Éléonore et sa fille à Badajoz. Il retient à Yuste l'ambassadeur qui allait à Lisbonne de la part du roi, et lui donne de nouvelles instructions. Il agit de même à l'égard d'un autre ambassadeur que doña Juana y envoyait. Il charge le P. Francisco de Borja d'une négociation confidentielle relativement à la succession éventuelle de Portugal et au mariage du jeune roi don Sébastien. Il se fait rendre compte des dispositions qui ont été prises pour la garde des côtes d'Espagne et des îles à l'approche de la flotte turque. Au printemps de 1558, il apprend qu'un foyer d'hérésie a été découvert en Castille; dès ce moment, il n'épargne aucune démarche afin que les coupables soient arrêtés, jugés et châtiés avec la dernière rigueur : l'aversion qu'il avait eue, en tous les temps, pour le luthéranisme s'était augmentée encore dans le dernier période de sa vie. Il envoie Quijada à la princesse gouvernante, au conseil de l'inquisition, au conseil d'État, pour stimuler leur zèle. Il écrit lettre sur lettre à sa fille et au secrétaire Vazquez, de crainte que cet objet ne soit un instant perdu de vue. Il veut que la princesse charge très-étroitement, de sa part, le grand inquisiteur et les ministres qui lui sont adjoints de procéder à la punition des hérétiques sans ménagement et sans exception de personne. « Si je n'avais pas la certitude — lui écrit-« il — que vous et vos conseillers vous « couperez le mal dans sa racine, je ne « sais si je ne sortirais pas du monastère « pour y remédier moi-même (4). »

(1) *Retraite et mort*, etc., t. II, pp. 21, 24-26, 33.
(2) *Ibid*, t. I, pp. 134, 136, 151, 161; t. II, pp. 159, 170.
(3) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 172.
(4) Tous ces faits sont tirés des documents contenus dans *Retraite et mort*, etc., t. I et II.

Il y eut des affaires dont Charles-Quint ne voulut pas se mêler à Yuste, et ce furent celles qui touchaient l'administration intérieure des royaumes d'Espagne. Ainsi tous les solliciteurs qui se présentèrent au monastère furent éconduits et renvoyés à la princesse gouvernante, quoiqu'il s'en trouvât, dans le nombre, qui avaient des titres particuliers à la bienveillance de l'empereur (1). Le duc de l'Infantado, l'amirante d'Aragon, l'ayuntamiento d'Arévalo ne furent point exceptés de la règle qu'il s'était prescrite (2). Le grand commandeur d'Avila lui-même tenta en vain de le faire agir en sa faveur dans une affaire où il avait un intérêt personnel (3). Le comte d'Alcaudete, qui avait défendu Oran avec gloire contre les Mores, lui exprima le désir de venir lui rendre compte de certaines choses dont il avait été chargé ; il lui répondit : « Lorsque nous fîmes la renonciation de nos royaumes, nous renonçâmes également à ces choses-là : puisque vous en avez fait rapport au roi et à la princesse, vous recevrez d'eux des ordres sur la conduite que vous avez à tenir (4). Au mois de mai 1558 mourut le prieur de Yuste : le vicaire le supplia d'écrire au général afin que les religieux pussent élire un nouveau prieur : il s'y refusa formellement, disant qu'il ne voulait intervenir en rien de ce qui concernait l'ordre (5). Il apporta la même réserve, les mêmes scrupules dans les recommandations qu'on lui demanda auprès du roi son fils. On ne saurait s'imaginer les égards, la déférence qu'il montrait à ce fils qui lui devait tant. Il avait appris avec douleur — le fait est attesté par Quijada — que Philippe n'avait pas été présent à la bataille de Saint-Quentin : au lieu de lui en faire un reproche, il s'ingénia à l'en excuser ; il alla même jusqu'à lui en faire un mérite (6).

Le jour de son entrée au monastère, Charles-Quint fit répondre au duc de Maqueda, qui sollicitait la grâce d'être admis à lui baiser la main, qu'il aurait été charmé de le voir, s'il s'était présenté au château de Jarondilla, mais que dorénavant il ne voulait plus de visite de personne (7). Il se départit cependant de cette résolution. Sans compter le grand commandeur d'Alcantara et D. Hernando de la Cerda, qui venaient assez fréquemment à Yuste et qui, en leur qualité d'anciens et dévoués serviteurs, y étaient toujours bien accueillis, il reçut, dans sa retraite, le duc d'Arcos, les comtes d'Oropesa et d'Urueña; l'évêque de Cordoue, Léopold d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien ; l'évêque d'Avila ; D. Sanchez de Cardona, amiral de Valence ; Juan de Vega, président du conseil de Castille (8). Il accorda la même faveur à D. Martin de Avendaño, qui avait commandé la flotte du Pérou arrivée en Espagne en 1557 ; à D. Luis de Castelvi qui, venant d'Italie, avait à lui faire des communications importantes ; à D. Pedro Manrique, que les cortès de Castille, assemblées à Valadolid dans l'été de 1558, après avoir voté le service ordinaire et extraordinaire, avaient résolu de députer au roi (9). Les rapports diplomatiques entre l'Espagne et le Portugal, les négociations suivies entre les deux cours, amenèrent à Yuste de nombreux agents de l'une et de l'autre. Charles-Quint donna audience à tous ces personnages, et avec quelques-uns d'entre eux il discuta des questions importantes (10). Il conféra à plusieurs reprises avec le sieur d'Ezcurra et Gabriel de la Cueva, fils du duc d'Albuquerque, au sujet de l'affaire grave et délicate qui se négociait avec le duc de Vendôme (11). Au mois de septembre 1557 il eut la visite des reines douairières de France et de Hongrie ; elle lui causa une joie infinie : il ne trouva pas bon pourtant que les reines logeassent au monastère, et il leur fallut s'établir au château de Jarandilla. Elles passèrent là dix semaines, du 28 septem-

(1) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. LXVI.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 175, 244 ; t. II, p. 483.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 459.
(4) *Ibid.*, t. II, pp. LXVI et LXVII.
(5) *Ibid.*, t. II, p. 415.
(6) *Ibid.*, t. I, p. 170 ; t. II, p. 243.
(7) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 120.
(8) *Ibid.*, t. I, p. 164, 278, t. II, pp. 22, 225; 225, 238, 314, 385, 487.
(9) *Ibid.*, t. I, p. 184 ; t. II, pp. 388 et 485.
(10) *Retraite et mort*, etc., *passim*.
(11) *Ibid.*, t. I, p. 161 ; t. II, pp. 175, 303.

bre au 15 décembre, pendant lesquelles elles vinrent différentes fois à Yuste; elles en partirent pour aller attendre à Badajoz l'infante doña Maria (1). La reine douairière de Hongrie revint seule au monastère le 3 mars; elle était accablée de douleur. A la suite de l'entrevue de Badajoz, la reine de France, déjà souffrante lorsqu'elle s'y rendait, avait vu son mal empirer; elle avait eu beaucoup de peine à atteindre Talaveruela, où, le 18 février, la mort l'avait enlevée. Charles-Quint mêla ses larmes à celles de sa sœur; il avait une grande tendresse pour Éléonore, qui toujours s'était montrée soumise à ses volontés et dont le caractère était aussi bon que facile (2).

Pour complaire au roi, Charles avait consenti à garder quelque temps encore la dignité impériale; mais il n'en appelait pas moins de tous ses vœux le moment où il serait déchargé de la couronne des Césars, comme de celles qu'il avait déposées déjà. Le jour où il apprit que sa renonciation à l'empire avait été notifiée aux électeurs et qu'ils l'avaient acceptée, fut pour lui un jour de fête. Il réunit les gens de sa maison, leur fit donner lecture de la lettre où l'on le lui annonçait, et leur dit avec l'accent de la joie : « Maintenant je ne suis plus rien. » Il ordonna que son nom fût remplacé par celui de Ferdinand dans les prières qui se disaient à la messe pour l'empereur. Il chargea le secrétaire Vazquez de lui faire faire de nouveaux sceaux où il n'y eût ni couronne, ni aigle, ni toison, ni autre ornement. Il voulut même que, dans les lettres qu'il écrivait et dans celles qui lui seraient adressées, on ne le traitât plus d'empereur ni de majesté : mais sur ce dernier point il se rendit aux représentations de Gaztelú, et rien ne fut changé au formulaire de sa correspondance (3).

Dans les premiers temps qui suivirent son entrée au monastère, Charles-Quint n'eut que des motifs de s'applaudir du séjour qu'il avait choisi. Il ne se ressentait presque plus de ses anciennes maladies; son appétit, son sommeil ne laissaient rien à désirer; il prenait de l'embonpoint; sa couleur était excellente; ses forces renaissaient : aussi était-il l'homme le plus content du monde (4). Le 24 février 1557, sans être soutenu pour ainsi dire, il alla au maître-autel offrir un nombre d'écus égal à celui des années qu'il venait d'accomplir et un écu de plus : c'était sa coutume le jour anniversaire de sa naissance. L'hiéronymite auquel on doit une relation si intéressante de la retraite de Charles-Quint nous explique pourquoi l'empereur ajoutait un écu à ceux qui correspondaient au chiffre de ses années : il voulait par-là, dit-il, remercier Dieu de lui avoir conservé l'existence et le supplier de la lui conserver encore en y joignant la santé, afin qu'il fût mieux en état de le servir. Le 27 mai il alla communier à l'hermitage de Belen, situé à un trait d'arquebuse du couvent. Au mois de juin il se sentit assez fort pour dîner au réfectoire avec les moines; deux jours auparavant il avait pu faire usage de son arbalète et tirer des pigeons (5). Jusqu'à l'entrée de l'hiver il se maintint dans cet état. Sur la fin de novembre, la goutte le reprit; elle lui attaqua les bras, les genoux, le côté droit. Cette première attaque se renouvela deux fois à quelques jours d'intervalle : Charles fut empêché d'entendre le sermon pendant tout le carême. Le retour de la bonne saison lui rendit la santé. Du mois de mars au mois d'août il n'eut à se plaindre que de l'irritation aux jambes (7). C'était toujours par des bains mélangés de verjus ou de vinaigre et d'eau de rose qu'il la combattait. Le docteur Mathys n'approuvait pas l'emploi de ce remède; il le jugeait même très-

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 174, 182, 184, 186, 189, 193, 227, 232.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 266, 268, 271, 275, 275, 280.

(3) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp. 292, 296; t. II, pp. XXXIX, 39, 386, 411, 439.

(4) « ..... Está el mas contento hombre del mundo,..... y lo dice. » (Lettre de Quijada à Vazquez du 30 août 1557, dans *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 167.)

(5) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 125, 127, 144, 152, 154, 156, 158, 159, 160, 189, 190, 212, 219; t. II. pp. 27, 31, 163.

(6) Lettre de Charles à Philippe II du 31 mars 1558, dans *Retraite et mort*, etc., t. II, p. 366.

(7) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 311, 312.

dangereux (1) : mais son autorité sur son malade n'était pas assez grande pour qu'il s'en fît écouter. Vainement aussi lui adressait-il des représentations sur l'usage immodéré qu'il faisait des fruits, qui souvent l'incommodaient, et sur les aliments malsains dont était formé habituellement le menu de ses repas, tels que des viandes indigestes, des harengs secs, des poissons salés, de l'ail (2).

L'été de 1558 fut excessivement chaud dans l'Estrémadure; les villages situés autour du monastère de Yuste étaient remplis de malades, et le nombre de ceux qui succombaient était grand. Charles-Quint ne se contentait pas de dormir les jambes découvertes, à cause de la démangeaison qu'il y éprouvait et que la chaleur lui rendait insupportable, mais il voulait encore qu'on laissât ouvertes la nuit les portes et les fenêtres de sa chambre (3). Le 9 août il se sentit le cou embarrassé; la douleur augmenta les jours suivants et fut accompagnée de mal de tête. La goutte ne tarda pas à se déclarer; du cou elle descendit à l'épaule, au coude, au poignet; elle attaqua aussi le genou : le jour de l'Assomption, Charles fut obligé de se faire porter à l'église pour entendre la messe et communier. Des pilules que son médecin lui administra le débarrassèrent, et les forces lui revinrent avec l'appétit et le sommeil (4). Ce fut à ce moment qu'il eut l'étrange idée de faire faire ses obsèques et d'y assister en propre personne. Il avait l'habitude de deviser familièrement avec les gens de son service intime. Il dit à Nicolas Benigne, l'un de ses barbiers, pendant que celui-ci le rasait : « Sais-tu à quoi je pense, Nicolas? « — A quoi, Sire? — Je pense que j'ai « deux mille écus en réserve, et je cal- « cule comment avec cette somme je ferai « faire mes obsèques. » — Le barbier repartit : « Que V. M. ne prenne pas ce « souci. Si elle meurt et que nous lui « survivions, nous ferons nous-mêmes ici « ses funérailles. » — « Tu l'entends « mal, répliqua l'empereur. Il y a une « grande différence, pour cheminer, entre « avoir la lumière derrière soi, et l'avoir « devant. » Il voulut connaître l'opinion de son confesseur sur le dessein qu'il avait conçu, mais il ne le lui découvrit pas d'abord tout entier : « Fray Juan, « lui dit-il, il me paraîtrait à propos de « faire faire les obsèques de mes parents « ainsi que de l'impératrice, puisque « maintenant je me porte bien; que vous « en semble? » Le confesseur lui répondit : « Sire, c'est un dessein digne de « Votre Majesté et une résolution « pieuse et sainte : que Votre Majesté « l'ordonne et les obsèques se feront. » L'empereur reprit : « Alors je serai « charmé qu'elles se fassent dès demain; « on dira les vigiles pour mon père, et « le jour suivant la messe; après, et « successivement, on procédera de même « pour ma mère et pour l'impératrice. « Je désire que l'office soit célébré avec « solennité et lentement; je veux aussi « qu'il soit dit des messes basses pour « mes parents et pour l'impératrice, ou- « tre celles qui se disent déjà. Tout cela fut exécuté. Chaque jour Charles-Quint sortit de son appartement précédé d'un de ses officiers portant un cierge allumé, et se rendit à l'église, où, placé au pied de l'autel, il pria avec ferveur pour les illustres morts dont la mémoire lui était chère. Ces cérémonies achevées, il fit appeler de nouveau son confesseur : « Ne « trouveriez-vous pas à propos, fray « Juan, lui dit-il, que je fisse faire mes « propres obsèques, et que je fusse té- « moin de ce qui bientôt doit avoir lieu « pour moi? » A ces paroles, fray Juan s'attendrit, et ce fut d'une voix entrecoupée par ses larmes qu'il répondit : « Que « Votre Majesté vive de longues années, « au plaisir de Dieu, comme nous le « souhaitons, et qu'elle veuille ne pas « nous annoncer sa mort avant le temps. « Lorsqu'il plaira au Seigneur de l'ap- « peler à lui, ceux de nous qui resteront « ici rempliront le devoir auquel ils « sont tenus. » L'empereur insista, lui disant : « Ne croyez-vous pas que les ob- « sèques me seraient profitables? — Elles « vous profiteraient sans doute, Sire, et « beaucoup : car les œuvres pieuses que

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 314.
(2) *Ibid.*, t. II, p. xxxvii.
(3) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 317; t. II, p. 470.
(4) *Ibid.*, t. I, pp. 315, 317, 321; t. II, p. 470.

« fait quelqu'un pendant sa vie ont plus « de mérite et d'efficacité que celles qui « ont lieu pour lui après sa mort. » — « Donnez donc des ordres pour que mes « obsèques commencent cette après-« midi. » Ainsi fut-il fait, et Charles-Quint avec les gens de sa maison, tous vêtus de deuil, prit part aux vigiles et le lendemain à la messe dites pour lui; à la messe il alla offrir son cierge entre les mains de l'officiant (1).

C'était le 30 août 1558. Ce jour-là Charles-Quint dîna sur la terrasse de son habitation; il avait peu d'appétit; pendant le repas il eut mal à la tête. Les cérémonies religieuses qui venaient de s'accomplir occupaient fortement ses pensées : il se fit apporter le portrait de l'impératrice; après l'avoir contemplé quelques instants, il demanda le tableau de la Prière dans le jardin des Oliviers, qu'il considéra avec beaucoup d'attention; il voulut enfin qu'on lui donnât le Jugement dernier du Titien, où le peintre, avec la vigueur qui caractérise son pinceau, a rendu tous les effets de la crainte et de l'espérance; il en fut vivement impressionné (2). A quatre heures il rentra dans son appartement. La nuit fut mauvaise. Le 31, dans l'après-midi, le frisson le saisit et il eut une fièvre si violente qu'il délira pendant plusieurs heures. Cet événement causa de grandes inquiétudes à son médecin, à son majordome, à tous ceux qui l'entouraient; il y avait plus de trente ans qu'il n'avait eu de fièvre, sans qu'elle fût occasionnée par la goutte. Lui-même il en comprit tout d'abord la gravité : le 3 septembre il se confessa et communia. Il avait une copie du testament qu'il avait fait à Bruxelles en 1554; il s'en fit donner lecture, afin de voir ce qu'il aurait à y ajouter; il consigna ses dispositions de dernière volonté dans un codicille que reçut, le 9, le secrétaire Gaztelú, revêtu, à cet effet, du caractère de notaire public. Il y priait instamment le roi son fils, et il lui ordonnait même comme père, de veiller avec le plus grand soin à ce que les luthériens découverts en Castille fussent punis ainsi que le méritait l'énormité de leur délit. Il y exprimait ses intentions relativement à sa sépulture. Il y déterminait les pensions et les gratifications dont jouiraient, après son décès, tous ceux de ses serviteurs qui s'étaient enfermés avec lui au monastère. Il adjoignait à ses exécuteurs testamentaires précédemment nommés Quijada, Regla et Gaztelú. Il chargeait ceux-ci de donner, par voie d'aumône, aux religieux de Yuste et d'autres couvents de l'ordre de Saint-Jérôme dont le ministère, comme prédicateurs ou comme chantres, lui avait été utile, les sommes qu'ils jugeraient convenables. Il recommandait tout particulièrement à son fils de favoriser et d'honorer Quijada, qui l'avait servi si longtemps et avec tant de dévouement et de zèle; qui, à sa demande, avait amené à Cuacos sa femme et sa maison, sans égard aux incommodités de ce séjour, et qu'il avait peu récompensé de tout cela (3).

Le docteur Corneille de Baersdorp avait été appelé de Cigales, où il était auprès de la reine douairière de Hongrie, pour prêter son concours à son confrère Mathys; il arriva le 8 septembre à Yuste. Toute la science des deux médeciens fut impuissante à conjurer les progrès de la maladie. La fièvre ne déclina, à de rares intervalles, que pour reprendre avec plus de violence; elle fut accompagnée d'évacuations bilieuses, de vomissements de matières putrides, qui affaiblirent considérablement le malade. Le 19 un paroxysme, qui était le onzième, fit concevoir aux médecins les appréhensions les plus sérieuses; ils demandèrent que l'extrême-onction fût administrée à l'empereur. Fray Juan Regla l'apporta; Charles la reçut sans le moindre trouble, dans une entière connaissance et avec une dévotion singulière. A partir de ce moment, son confesseur et fray Francisco de Villalba ne le quittèrent plus. Ils lui adressaient des exhortations pieuses, ils lui récitaient des litanies et des psaumes; il écoutait attentivement les uns et les autres; lui-même il indiquait aux deux religieux ceux qu'il désirait entendre de préférence. Pendant ces discours et ces

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. LII-LXXIV; t. II, pp. CLIV-CLXVI.

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I. pp. LVII, 322.
(3) Sandoval, t. II, p. 657.

lectures, il avait les mains jointes ; ses yeux étaient fixés, tantôt sur le ciel, tantôt sur un crucifix et une image de la Vierge que l'impératrice avait eue à son lit de mort. Le 20 au matin, il fit un instant sortir de sa chambre toutes les personnes qui s'y trouvaient, à l'exception de Quijada, qu'il entretint en confidence de choses dont il voulait que le roi son fils fût informé par lui (1). Dans la même matinée se présenta à l'habitation impériale l'archevêque de Tolède, fray Bartholomé de Carranza. Ce prélat avait été chargé par le roi Philippe d'une mission auprès de son père ; il était arrivé des Pays-Bas à Valladolid le 13 août ; différentes affaires l'y avaient retenu. Introduit dans la chambre de l'empereur, il se mit à genoux devant son lit, et lui baisa la main ; puis il lui adressa quelques paroles de consolation. Charles désirait que le sacrement de l'eucharistie lui fût administré une seconde fois. Le confesseur objectait que ce serait contre la règle, après que l'empereur avait eu l'extrême - onction ; l'archevêque leva ses scrupules. Fray Juan Regla alla chercher le saint sacrement au grand autel de l'église ; Charles-Quint le reçut avec un redoublement de ferveur, disant : « Seigneur, Dieu de vérité, qui nous « avez rachetés, je remets mon esprit « entre vos mains. » Il entendit ensuite la messe. Lorsque le prêtre prononça ces mots : « Agneau de Dieu, qui effacez les « péchés du monde, » il se frappa la poitrine avec humilité. Dans l'après-midi sa situation empira au point de faire craindre qu'il n'eût plus que quelques minutes à vivre : averti par Quijada, l'archevêque, qui était sorti, s'empressa de revenir ; il entretint l'empereur de la mort en des termes propres à l'y préparer ; il lut, sur sa demande, le *De Profundis*, dont il commenta les versets ; il lui dit, pour tranquilliser son âme, en lui présentant le crucifix : « Voilà celui qui « répond pour tous ; il n'y a plus de « péché ; tout est pardonné. » Outre Quijada, l'archevêque et les deux religieux que nous avons nommés, il y avait en ce moment, dans la chambre de l'auguste moribond, ses deux autres prédicateurs, fray Francisco de Angulo et fray Luis de San Gregorio (2) ; un dominicain, fray Pedro de Sotomayor, qui avait accompagné l'archevêque ; le secrétaire Gaztelú ; don Luis d'Avila, qui était accouru à la première nouvelle du danger que courait la vie de son ancien maître ; le comte d'Oropesa, don Francisco de Tolède, son frère, et don Diego de Tolède, son oncle. La reine Marie et la princesse doña Juana avaient fait exprimer à l'empereur le désir de le voir ; ce désir il ne l'avait pas accueilli. Le soir Charles-Quint demanda à Quijada s'il avait des chandelles bénites ; sur sa réponse affirmative, il les fit allumer ; en même temps il pria les religieux de lui lire les litanies et les prières pour les agonisants. A deux heures du matin, le 21 septembre, il sentit que l'instant suprême était venu : il prit une chandelle bénite de la main droite ; de la gauche il saisit le crucifix que l'archevêque lui présentait, le porta à sa bouche, le serra deux fois sur sa poitrine, ne cessant de le regarder quand il n'eut plus la force de le tenir et que l'archevêque l'eut repris. A deux heures et demie il expira en disant : « Il est « temps » (*Ya es tiempo*) et prononçant le nom de Jésus (3). Il était âgé de cinquante-huit ans six mois et vingt-cinq jours.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, toutes les personnes qui étaient dans sa chambre la quittèrent, à l'exception du grand commandeur d'Avila, de Quijada et de Gaztelú : ceux-ci y restèrent jusqu'à l'arrivée de quatre religieux du couvent qu'on avait appelés pour veiller autour du corps. D'Avila était inconsolable ; la douleur de Quijada et de Gaztelú n'était pas moins grande. Aucun moment ne fut perdu pour pré-

(1) Il s'agissait surtout des motifs de plainte que le roi de Bohème, Maximilien, donnait à sa femme, et du fils naturel de l'empereur, le jeune Gérónimo, qui était à Cuacos en la maison de Quijada, ignorant, ainsi que tout le monde (Quijada excepté), le secret de sa naissance.

(2) Ils avaient remplacé, depuis trois mois, fray Juan de Açaloras et fray Juan de Sant Andrés, nommés précurs, le premier de Salamanque, le second de Santa Catalina à Talavera.

(3) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 322 et suiv. — Mignet, *Charles-Quint*, etc., pp. 419-445.

parer les funérailles de l'illustre mort : dès le matin, la grande chapelle fut tendue de noir, et l'on y éleva un catafalque où, l'après-midi, fut placée la dépouille mortelle de l'empereur, que ses barbiers avaient ensevelie et mise en un double cercueil, l'un de plomb, l'autre de bois de chataignier. Les vêpres et les complies ayant été dites à l'accoutumée, les obsèques commencèrent; elles durèrent trois jours et se firent — ainsi l'assure du moins l'hiéronymité, auteur de la relation que nous avons déjà citée — avec autant de majesté et d'autorité qu'elles auraient pu être faites dans la cathédrale de Tolède (1). L'archevêque officia, assisté du père prieur, fray Martin de Angulo, et de fray Juan Regla; les moines de deux couvents qu'il y avait à Jarandilla, ainsi que les prêtres de Cuacos, vinrent se joindre aux religieux du monastère; les trois prédicateurs de l'empereur firent alternativement des sermons appropriés à la circonstance. Lorsque ces solennités eurent été accomplies, que l'archevêque fut parti, les moines des couvents voisins et les prêtres de Cuacos retournés chez eux, les religieux de Yuste continuèrent encore pendant six jours les chants et les oraisons funèbres (2). Charles-Quint avait ordonné, dans son codicille, que son corps fût déposé en l'église de Yuste, en laissant au roi son fils à décider si, comme il en avait le désir, on l'enterrerait là. Le 23 septembre, quoique les obsèques ne dussent se terminer que le lendemain matin, les exécuteurs testamentaires, d'accord avec l'archevêque, jugèrent convenable de faire transporter le cercueil où étaient renfermés les restes de l'empereur, dans la cavité du maître-autel qui avait été appropriée à cette destination. Le prieur et deux religieux députés par le couvent le reçurent en dépôt. Un acte public fut dressé de ce dépôt en présence et à l'intervention de Pedro Zapata Osorio, corregidor de la ville et du territoire de Plasencia. Suivant l'usage, le cercueil avait été préalablement ouvert et les traits de l'empereur avaient été reconnus par tous les assistants. Le corps de Charles-Quint demeura en l'église du monastère de Yuste jusqu'au mois de janvier 1574, où, par ordre de Philippe II, l'évêque de Jaen et le duc d'Alcalá vinrent l'en retirer, pour le conduire au Panthéon de l'Escurial (3).

De son mariage avec la princesse Isabelle de Portugal Charles-Quint eut trois fils et deux filles. Les fils furent : 1° Philippe, né à Valladolid le 21 mai 1527 et qui lui succéda de son vivant, ainsi qu'on l'a vu; 2° Ferdinand, né en 1530, mort l'année suivante; 3° Jean, né en 1537, mort aussi en bas âge. L'impératrice, en 1534, était accouchée, avant terme, d'un fils qui ne vécut pas. Nous avons rapporté comment, le 21 avril 1539, à Tolède, elle donna le jour à un autre fils, mort en naissant, et qui coûta la vie à sa mère. Les filles de Charles-Quint furent : 1° Marie, née à Madrid le 21 juin 1528. Elle épousa, à Valladolid, le 18 septembre 1548, son cousin l'archiduc Maximilien, depuis roi de Bohême et empereur. Ayant perdu son époux en 1576, elle revint en Espagne cinq ans après. Elle mourut à Madrid le 26 février 1603. 2° Jeanne, née à Madrid le 23 juin 1535, morte à l'Escurial le 7 septembre 1573. Elle avait épousé, en 1553, l'infant don Juan, héritier de la couronne de Portugal; ce prince la laissa veuve le 2 janvier de l'année suivante : dix-huit jours après, elle mit au monde un fils, qui fut le roi don Sébastien. La même année elle retourna en Espagne, dont l'empereur lui confia le gouvernement; elle l'exerça jusqu'en 1559.

Charles-Quint laissa deux enfants naturels : 1° Marguerite, qu'il eut en 1522 de Jeanne Vander Gheynst, fille d'un ouvrier en tapisserie des environs d'Audenaerde. Il la fit élever à la cour de l'archiduchesse Marguerite, sa tante, et la ma-

(1) « ..... Con tan grande magestad y autoridad como se pudieran hacer en la yglesia de Toledo..... »

(2) *Retraite et mort*, etc., t. I, pp. 402, 412, 416; t. II, pp. 49-56, 502.

(3) Sandoval, t. II, p. 638. — *Retraite et mort, etc.*, t. I, p. 398; t. II, pp. 55, 57-65.

ria, comme nous l'avons dit, d'abord avec Alexandre de Médicis, ensuite avec Octave Farnèse. Elle fut deux fois, sous le règne de Philippe II, gouvernante des Pays-Bas. Elle mourut le 18 janvier 1586 à Ortona, ville de l'Abruzze citérieure, au bord du golfe de Venise. 2° Don Juan d'Autriche, né en 1547 de Barbara Blombergh, appartenante à la petite bourgeoisie de Ratisbonne. Il porta le nom vulgaire de Gerónimo ou Jérôme jusqu'à ce que, au mois d'octobre 1559, Philippe II le reconnut pour son frère. La victoire de Lépante a immortalisé le nom de don Juan d'Autriche. Il mourut, le 1er octobre 1578, au camp de Bouges, près de Namur, où il commandait l'armée espagnole. Philippe II l'avait nommé gouverneur des Pays-Bas en 1576.

Charles-Quint était de stature moyenne et bien proportionné de corps; il avait les cheveux châtains, le teint blanc, le front large, les yeux bleus, le nez aquilin, la bouche grande, la mâchoire inférieure longue et large, ce qui faisait qu'il ne pouvait joindre les dents d'en haut avec celles d'en bas et qu'on entendait difficilement la fin de ses paroles. Son aspect était grave, sans avoir rien de rude ni de sévère. Avant que la goutte eût ruiné sa constitution, il excellait dans tous les exercices du corps ; il montait supérieurement à cheval ; il ne le cédait en adresse à aucun des seigneurs de sa cour dans les carrousels, les joutes et les tournois. Bien différent en cela de François Ier, jamais les plaisirs ne lui faisaient négliger les affaires ; on peut même dire que celles-ci l'absorbaient tout entier : le seul passe-temps qu'il se donnât était celui de la chasse. S'il est vrai, comme l'assure un ambassadeur vénitien, qu'il fût d'une nature timide, au point que la vue d'une souris ou d'une araignée lui causait une sensation de frayeur, et s'il faut ajouter foi à ce que rapporte le même ambassadeur que, le jour de la bataille d'Ingolstadt, il eut peur au moment où on lui annonça l'approche inopinée des protestants (1), on doit reconnaître que sa force d'âme lui faisait bientôt surmonter cette timidité naturelle : car dans l'expédition de Tunis, dans celle d'Alger, lors de cette même affaire d'Ingolstadt, à Mühlberg et dans les campagnes de France, il fit preuve d'une intrépidité héroïque. Il était très-chatouilleux sur le point d'honneur, ainsi qu'il le montra dans ses démêlés avec François Ier. La constance, l'énergie, formait le fond de son caractère ; jamais il n'aurait rien fait à quoi il y eût apparence qu'il fût forcé ; il aurait plutôt laissé bouleverser le monde que d'agir par contrainte. La prospérité ne le rendait pas plus superbe que l'adversité ne l'abattait. On lui a reproché d'être lent dans ses résolutions : cette lenteur tenait à ce qu'il voulait considérer minutieusement les affaires sous leurs diverses faces. Charles parlait le français, l'espagnol et l'italien. Il s'entendait, autant qu'aucun de ses généraux, à toutes les choses concernant la guerre. Il aimait les arts et les lettres et faisait un grand cas des hommes qui s'y distinguaient. On sait en quelle estime il tenait le Titien. La musique le charmait autant que la peinture, et sa chapelle était réputée la première de toute la chrétienté. Dans les dernières années de sa vie, l'astronomie et la mécanique faisaient particulièrement ses délices.

Plusieurs circonstances connues témoignent du prix que Charles-Quint attachait à ce que les événements de son règne fussent transmis fidèlement à la postérité. Nous rappellerons que, au monastère de Yuste, peu de semaines avant la maladie qui le conduisit au tombeau, il se préoccupait des chroniques qu'avaient entrepris d'écrire Florian d'Ocampo et Juan Ginès de Sepulveva, ses historiographes;

(1) « ... Cesare (il che parerà forse difficile a credere), como dicono tutti li sui famigliari, è di natura timido, et timido di sorte che ha molte volte paura grande fino quando si vede venir appresso un sorzo ó un ragno ; et alcuna volta per qualche gran timore anco trema, como fece quel giorno quando l'esercito di protestanti si presentò al Englestat, che essendoli venuta tal nova, ritrovandosi nel letto, subito, per quanto ho inteso da un famigliar suo che si ritrovò presente, principiò a tremare... (Relatione d'Alvise Mocenigo, dans les *Fontes rerum Austriacarum*, t. XXX, p. 18.)

J'ai fait beaucoup d'emprunts à la Relation de Mocenigo en racontant les événements de la guerre d'Allemagne ; j'en avais une copie faite sur l'original aux Archives de Vienne ; j'ignorais alors qu'elle venait d'être publiée par M. Fiedler.

il recommandait à la princesse doña Juana de prendre des mesures afin que, si leurs auteurs, qui étaient avancés en âge, venaient à mourir avant qu'elles eussent vu le jour, elles fussent recueillies avec soin et livrées à l'impression (1). C'était sous son inspiration, il n'est guère permis d'en douter, que don Luis d'Avila avait retracé l'histoire de la guerre d'Allemagne de 1546 et 1547. Lui-même, à l'exemple de César, dont l'admirable livre faisait sa lecture favorite, il voulut écrire ses Commentaires. Il commença de donner exécution à ce dessein dans les longues journées pendant lesquelles il remonta le Rhin, de Cologne à Mayence, au mois de juin 1550. Il était alors au faîte de la gloire et de la prospérité. Il allait tenir la seconde diète d'Augsbourg, où il se flattait de voir consolider sa puissance en Allemagne, et sa maison s'agrandir encore par la succession de son fils à l'empire. Guillaume van Male, de Bruges, l'un de ses aides de chambre (*ayúdas de cámara)*, lui servait de secrétaire. A Augsbourg il continua cet ouvrage et le conduisit jusque vers la fin de la diète de 1548. Lorsque, à Innspruck, il se trouva dans la situation critique que nous avons fait connaître, il craignit que ses Commentaires, avec sa propre personne, ne tombassent au pouvoir de ses ennemis ; il les envoya, par un serviteur fidèle, au prince son fils, en Espagne. Il en avait vraisemblablement gardé copie, et l'on est fondé à croire, d'après les documents qui ont été publiés il y a une vingtaine d'années, que, durant les loisirs de son séjour au château de Jarandilla et au couvent de Yuste, il s'occupa de les revoir, d'y donner les développements nécessaires, de les compléter (2), toujours avec l'aide de Guillaume van Male ; un fait consigné dans une lettre du seigneur de la Chaulx sert à corroborer cette opinion : « L'empereur, écrit-il, » avait congédié van Male pour certai- » nes choses dont il était mécontent, mais » il lui a pardonné bientôt après et rendu » toute sa faveur (3). » Il est connu qu'à la mort de Charles-Quint ses papiers furent cachetés par Quijada, pour être remis au roi Philippe, et que la même destination fut donnée à ceux qui étaient en la possession de van Male ; mais on ne sait pas encore aujourd'hui ce que les uns et les autres sont devenus. Nous avons ailleurs énoncé cette conjecture, que Philippe II les fit brûler (4). Nous le pensons toujours. Si ce monarque les avait conservés, comment ne les aurait-on trouvés, en Espagne, ni dans les archives, ni dans les bibliothèques, où ils ont été l'objet de tant d'investigations?

Jusque dans ces derniers temps on avait ignoré l'envoi fait par Charles-Quint à son fils, en 1552, de la première rédaction de ses Commentaires, de même qu'on ignorait le contenu de ceux-ci ; cette double découverte est due à M. le baron Kervyn de Lettenhove, à qui l'histoire de Belgique a de si nombreuses obligations. Occupé, il y a une dizaine d'années, à la Bibliothèque nationale, à Paris, de recherches concernant les anciens auteurs belges, M. Kervyn compulsait le grand catalogue du fond français. Il ne fut pas peu surpris d'y voir figurer une *Historia del invictissimo emperador Carlos Quinto, composta por Sua Majestade Cesarea ;* il se fit produire le volume : ce n'était rien moins qu'une traduction portugaise, faite à Madrid, en 1620, du propre manuscrit envoyé d'Innspruck, avec la lettre d'accompagnement de l'empereur en espagnol, langue dont il avait l'habitude de se servir lorsqu'il écrivait à son fils. On possédait donc enfin l'ouvrage dont l'existence avait été signalée, il y a trois siècles, en Espagne par Ambrosio de Morales, en Italie par Luigi Dolce et Girolamo Ruscelli, en France par Brantôme, et confirmée de nos jours en Belgique par la mise en lumière des lettres de Guillaume van Male à Louis de Flandre, seigneur de Praet. Comprenant le devoir que dans cette circonstance il avait à remplir envers les lettres, M. Kervyn s'empressa de

(1) *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 310.
(2) Dans sa lettre d'envoi au prince Philippe, Charles-Quint annonçait formellement l'intention de revoir et de compléter son travail.
(3) Lettre du 28 novembre 1556 au secrétaire Vazquez, dans *Retraite et mort*, etc., t. I, p. 55.
(4) *Retraite et mort*, etc., t. II, p. CLII.

donner au public une version française du manuscrit qu'il avait eu la bonne fortune de découvrir.

M. Jules van Praet a fait remarquer que les Commentaires de Charles-Quint « n'ont pas une haute importance historique et ne répondent pas à ce qu'on « attendait du titre et de l'auteur, ni à « ce que la tradition promettait à leur « sujet; qu'ils ne contiennent, sur les « premiers temps et même sur la majeure « partie du règne, que des espèces d'éphémérides ; qu'ils ne deviennent circonstanciés que lorsqu'ils racontent les « campagnes d'Allemagne, celles que « Charles-Quint a faites en personne, et « qu'ils sont pour toute cette époque « presque exclusivement militaires (1). » Ces remarques sont parfaitement justes. Grand a été le désappointement de ceux qui se flattaient de trouver, dans les Commentaires, ou la révélation des secrets de la politique impériale, ou les appréciations de l'auteur sur les princes de son temps, ou des particularités sur les rapports qu'il eut avec eux. Guillaume van Male se montre d'ailleurs trop courtisan lorsque, entretenant le seigneur de Praet des pages qu'il venait d'écrire sous la dictée de l'empereur, il lui dit : « L'ouvrage est admirablement poli et élégant, et le style « atteste une grande force d'esprit et « d'éloquence (2). » Ce qu'on peut louer dans les Commentaires, c'est l'accent de vérité et la simplicité avec lesquels ils sont écrits ; c'est que l'empereur s'y montre toujours plein de discrétion et de modestie lorsqu'il a à parler de lui.

Dans sa relation au sénat de Venise, Niccolò Tiepolo, qui, en qualité d'ambassadeur de la république, avait résidé vingt-huit mois à la cour de Charles-Quint, le proclamait « le plus grand « empereur que la chrétienté eût eu depuis Charlemagne (3). » Ce jugement d'un diplomate réputé l'un des premiers hommes d'État de son temps a été ratifié par l'histoire. Il résume, en deux mots, tout ce que nous saurions dire, pour conclure, du fils de Philippe le Beau et de Jeanne d'Aragon.

Gachard.

Archives du royaume de Belgique. — Archives impériales à Vienne. — Archives du Vatican. — Archives royales de Florence. — Lanz. *Correspondenz des Kaizers Karl.* — *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I-IV. — Le Glay, *Correspondance de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, 1507-1509. — Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste.* — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España.* — Döllinger, *Dokumente zur Geschichte Karl's V, Philipp's II und ihrer Zeit, aus spanischen Archiven.* — Maurenbrecher, *Karl V und die deutschen Protestanten*, 1545-1555. — Herbais, *Description des voyages, faicts et victoires de Charles-Quint* (Ms. de la Bibliothèque nationale, à Madrid). — Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint* (Ms. de la Bibliothèque royale de Bruxelles). — Kervyn de Lettenhove, *Commentaires de Charles-Quint.* — Sandoval, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V.* — Robertson, *Histoire de Charles-Quint* (traduct. de Suard). — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.* — Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia.* — Lafuente, *Historia general de España*, t. XI et XII. — De Thou, *Histoire universelle*, t. I et II. — De Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or.* — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI et XII. — Bucholtz, *Geschichte des Regierung Ferdinand des Ersten.* — Hess, *Histoire de l'Empire*, t. I et VII. — Théod. Juste, *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche.* — Le même, *Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie.* — Steur, *Insurrection des Gantois sous Charles-Quint.* — Gachard, *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, etc. — Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste.* — Amédée Pichot, *Charles-Quint. Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite au cloître de Yuste.* — Jules van Praet, *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles.* — Albèri, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al senato del secolo XVIo.* — Jos. Fiedler, *Relationen venetianischer Botschafter über Deutschland und Oesterreich im XVIten Jahrhundert.* — Dumont, *Corps diplomatique.*

(1) *Essais sur l'histoire politique des derniers siècles*, t. I, p. 196.

(2) Mignet, *Charles-Quint*, p. 220.

(3) « ... Un imperatore che da Carlo Magno in qua non ha la cristianità avuto, considerata bene ogni qualità sua, il maggiore... » (*Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, sér. t. I, p. 34.)

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME QUATRIÈME.

BRUXELLES,

H. THIRY, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

42, rue d'Isabelle, 42.

—

1873

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(DÉCEMBRE 1873.)

MM. le général baron Guillaume, délégué de la classe des lettres, *président.*
Ad. Quetelet, délégué de la classe des sciences, *vice-président.*
Edm. De Busscher, délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire.*
De Koninck, délégué de la classe des sciences.
G. Dewalque, délégué de la classe des sciences.
Ed. Morren, délégué de la classe des sciences.
Van Beneden, délégué de la classe des sciences.
Gachard, délégué de la classe des lettres.
Th. Juste, délégué de la classe des lettres.
Alph. Le Roy, délégué de la classe des lettres.
Alph. Wauters, délégué de la classe des lettres.
Alph. Balat, délégué de la classe des beaux-arts.
le chevalier Léon de Burbure, délégué de la classe des beaux-arts.
Jh. Portaels, délégué de la classe des beaux-arts.
Ad. Siret, délégué de la classe des beaux-arts.

M. Félix Stappaerts, *secrétaire-adjoint.*

LISTE DES COLLABORATEURS

DU QUATRIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

Alvin (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Bormans (Stanislas), conservateur des archives de l'État, à Namur.

Capitaine (Ulysse), homme de lettres, à Liége.

De Borchgrave (Emile), membre de l'Académie royale de Belgique, secrétaire du cabinet de M. le Ministre des affaires étrangères, à Bruxelles.

De Burbure (le chevalier **Léon**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Gand.

De Facqz, membre de l'Académie royale de Belgique, premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.

De Koninck (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

De Smet (le chanoine **J.-J.**), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Dewalque (Gustave), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Galesloot, chef de section aux archives générales du Royaume, à Bruxelles.

Goovaerts, attaché aux archives de la ville d'Anvers.

Guillaume (le lieut.-général baron), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Helbig (H.), homme de lettres, à Liége.

Juste (Théodore), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

Kervyn de Lettenhove (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

Le Roy (Alphonse), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Morren (Edouard), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Neeffs (Emm.), docteur en sciences administratives, à Malines.

Nève (Félix), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Piot (G.-J.-C.), sous-archiviste aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

Poullet (Ed.), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Louvain.

Quetelet (Ad.) secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, et directeur de l'Observatoire, à Bruxelles.

Raepsaet (H.), juge de paix, à Lokeren.

Rahlenbeek (Ch.), homme de lettres, à Bruxelles.

Renier, homme de lettres, à Verviers.

Reusens (E.), bibliothécaire et professeur à l'Université de Louvain.

Roulez (J.-E.-G.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Siret (Ad.), membre de l'Académie royale de Belgique, commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas.

Snellaert (F.-A.), membre de l'Académie royale de Belgique, docteur en médecine, à Gand.

Stecher, professeur à l'Université de Liége.

Thonissen (J.-J.), membre de l'Académie royale de Belgique et de la Chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain.

Vande Putte (le chanoine **F.**), curé-doyen, à Courtrai.

Vander Meersch (Auguste), docteur en droit et homme de lettres, à Gand.

Van Even (Edw.), archiviste de la ville de Louvain.

Van Hasselt (André), membre de l'Académie royale de Belgique, inspecteur-général de l'instruction primaire, à Bruxelles.

Varenbergh (Emile), secrétaire de la rédaction du *Messager des sciences historiques*, à Gand.

Vereecke (J.-J.-J.), homme de lettres et archéologue, à Gand.

Wauters (Alph.), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Bruxelles.

C

CHARLES II

CHARLES II, roi d'Espagne, fils du roi Philippe IV et de l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, né le 6 novembre 1661, mort le 1er novembre 1700. Grâce à la paix des Pyrénées, conclue en 1660 entre la France et l'Espagne, cette dernière monarchie commençait à respirer, lorsque le roi Philippe IV mourut, le 17 septembre 1665. Ce prince incapable, dont le règne n'avait été marqué pour ses États que par de continuels désastres, laissait pour héritier un enfant débile, âgé seulement de quatre années. Au sortir d'une période funeste à l'Espagne, on ne s'attendait pas à en voir commencer une nouvelle, qui devait conduire à un épuisement presque complet le patrimoine de la branche aînée de la maison d'Autriche. « Dieu veuille que vous soyez plus heu- « reux que moi, » avait dit Philippe IV expirant à son jeune héritier; ce souhait de bonheur ne devait pas se réaliser. Le roi Charles II ne fut jamais qu'un être maladif, sans volonté, le faible jouet de ceux qui l'entouraient.

Philippe IV, en mourant, avait déclaré que sa femme, la reine Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur d'Allemagne Ferdinand II, serait régente jusqu'à l'époque où leur fils unique aurait atteint l'âge de quatorze ans; elle devait être aidée dans ses fonctions par un conseil de régence composé de six membres ayant seulement voix consultative. Par malheur, la princesse à qui une tâche si lourde tombait en partage mit toute sa confiance dans un homme n'ayant aucune des qualités qui auraient pu lui permettre de relever l'Espagne de son état d'abaissement ou du moins d'arrêter la décadence du royaume. D'un caractère aussi timide et hésitant que son orgueil était excessif, le père jésuite Nithard ne chercha qu'à affermir l'influence qu'il exerçait sur la reine, dont il était le confesseur, sans se soucier le moins du monde de rétablir les finances, l'armée, la marine, tout ce qui constitue la force d'une nation.

Les résultats d'une pareille incurie se firent bientôt entrevoir. L'Espagne était alors en guerre avec le Portugal, qui venait de revendiquer et de proclamer son indépendance; non-seulement la régente ne put dompter un peuple vaillant, mais très-inférieur en puissance, mais elle ne sut pas l'empêcher de dévaster les frontières et, malgré les répugnances de ses conseillers, elle fut obligée de signer une paix peu honorable. La France, alors conduite par la main de fer de Louis XIV, venait de rompre la paix. Sous prétexte qu'en Brabant et dans quelques provinces voisines les enfants du premier lit excluaient ceux d'un second lit, l'ambitieux monarque réclamait une partie de notre pays au nom de sa femme, fille du roi Philippe IV; fort des ressources dont il disposait, fort de la décadence de l'Etat qu'il allait attaquer, il revendiqua immédiatement cette part les armes à la main. Au mépris de l'étroite parenté qui l'unis-

sait à Charles II, au mépris des lois mêmes des Pays-Bas, dont Charles-Quint avait formé un tout indivisible, Louis XIV envahit nos provinces, à la tête d'une puissante armée, et s'empara aisément de Lille, de Douai, de Tournai, d'Ath, d'Audenarde, de Charleroi. Cette dernière ville qui venait d'être fondée sur les bords de la Sambre, sur l'emplacement d'un village nommé Charnoy, avait reçu son nom du jeune roi Charles, au nom de qui le gouverneur général, marquis de Castel-Rodrigo, y avait posé la première pierre des fortifications. Tout le pays aurait été la proie de l'invasion, si la Suède, l'Angleterre, la Hollande, alarmées des progrès rapides du conquérant, n'avaient interposé leur médiation et conclu la paix d'Aix-la-Chapelle, qui abandonna à Louis XIV la possession des villes dont il s'était emparé (2 mai 1668).

Un seul homme, en Espagne, paraissait capable de rendre à l'État quelque vigueur. C'était don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV et qui s'était déjà distingué dans quelques expéditions. Il avait été banni de la cour pour avoir attaqué le gouvernement de la reine-mère et de son confesseur, mais l'opinion publique lui était favorable. On lui donna le gouvernement général des Pays-Bas, mais il refusa de s'éloigner et, comme on insistait, il accourut à Madrid pour présenter en personne ses réclamations. La régente lui ordonna d'abord de ne pas s'approcher de plus de vingt lieues, puis, sous prétexte qu'il était entré dans une conspiration contre la vie du père Nithard, elle voulut le faire arrêter. Sans s'effrayer de ces démonstrations, don Juan continua sa route et fut accueilli avec la plus grande faveur par les grands et par le peuple. Nithard fut obligé de s'éloigner et don Juan reçut le gouvernement de l'Aragon, de la Catalogne, du royaume de Valence, des îles Baléares et de la Sardaigne. De Sarragosse, sa résidence habituelle, il veillait sur la frontière vers la France et, en même temps, suivait tout ce qui se passait à la cour.

Le 7 mai 1669, les rois de la Grande-Bretagne et de Suède et les états généraux de la république des Provinces-Unies avaient signé, à la Haye, un *acte de garantie* par lequel ils s'engageaient à défendre, avec toutes leurs forces, les États du roi Catholique, en quelque partie du monde qu'ils fussent situés, pour le cas où le roi très-chrétien viendrait à rompre la paix d'Aix-la-Chapelle. L'Espagne, malgré son état de faiblesse, eut bientôt l'occasion de rendre à l'une de ces puissances un service analogue. Lorsque Louis XIV, en apparence pour les motifs les plus futiles, mais en réalité pour se venger de la part que les Hollandais avaient prise au dernier traité, envahit leur territoire, ce fut le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, qui le premier leur fournit des secours. Ce politique habile avait sagement prévu que s'il laissait accabler les Provinces-Unies, les provinces belges seraient facilement occupées et conquises. Bientôt Louis XIV dut se retirer précipitamment de la Hollande et eut à lutter aussi contre l'empereur d'Allemagne et contre l'Angleterre. Mais il y avait si peu d'union parmi les coalisés, et l'Espagne, dont les possessions étaient les plus exposées, avait si peu d'hommes et d'argent, que la France soutint la guerre avec une supériorité marquée. La paix signée à Nimègue, le 10 avril 1678, lui valut la possession de la Franche-Comté et de plusieurs villes importantes des Pays-Bas, telles que Maubeuge, Cambrai, Valenciennes, Aire et Saint-Omer.

L'ennemi extérieur n'était pas le seul que la monarchie espagnole eut à combattre. Elle souffrait, dans toutes ses parties, des vices qui sont la suite inévitable d'une mauvaise administration. Dans les Pays-Bas, on se plaignait hautement de l'énormité des impôts et de l'abandon dans lequel on laissait les troupes, qui en étaient réduites à piller pour vivre. Plus d'une émeute sanglante marqua cette époque néfaste. Toutefois le peuple restait fidèle et dévoué, car les mesures impitoyables du monarque français lui aliénaient de plus en plus les cœurs de ceux qu'il voulait subjuguer, mais pour lesquels il n'avait que du mépris. C'est ainsi que la Sicile, après s'être soulevée

contre l'Espagne et donnée à la France, se dégoûta bientôt de ses nouveaux maîtres.

Lors de cette révolte, qui eut lieu en 1675 don Juan d'Autriche reçut l'ordre de passer en Sicile, mais comme l'époque de la majorité du roi, fixée à quatorze ans, approchait, et qu'alors expirait l'autorité de la reine régente, l'ambitieux bâtard voulut être en mesure de devenir le premier ministre du royaume. Le jour même où le roi sortit de tutelle, don Juan arriva à Madrid, où il fut reçu avec enthousiasme et admis devant le souverain. Mais il prétendit être déclaré infant de Castille, par conséquent héritier du trône, et, au lieu de recevoir de nouvelles faveurs, il fut invité à quitter la capitale. Toute l'influence appartint de nouveau à la reine-mère, qui était alors gouvernée par son favori Ferdinand de Valenzuolo, ancien page du duc de l'Infantado, qui joignait à quelques talents et à des manières distinguées l'extérieur le plus séduisant.

Le triomphe de Marie-Anne d'Autriche ne fut que passager. Les grands, qui détestaient le favori, furent les premiers à appeler don Juan. Cette fois la reine-mère, voyant que le déchaînement contre elle était universel, écrivit de sa main à celui-ci pour l'engager à venir à Madrid. Elle dut abandonner le pouvoir et rester confinée dans son palais, tandis que don Juan devenait premier ministre et président de tous les conseils ; Valenzuolo, arrêté dans un recoin de l'Escurial, fut relégué aux îles Philippines. Don Juan essaya de remédier à la misère des classes inférieures, promulgua quelques lois somptuaires, supprima le conseil des Indes, qui absorbait des sommes énormes, et modifia l'organisation du conseil des finances ; mais ces palliatifs étaient bien faibles, en comparaison de la grandeur du mal. Entouré de mécontents et de rivaux, accablé d'ennuis, don Juan succomba à la tâche et mourut le 17 septembre 1679.

Un des derniers actes de son ministère fut le mariage du roi avec Marie-Louise d'Orléans, fille du frère de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans dit *Monsieur*, et l'auteur de la branche des princes d'Orléans actuels. Cette union n'eut aucun des bons résultats qu'on aurait pu en attendre. Le roi d'Espagne, faible d'esprit et de corps, n'eut pas d'héritier de la jeune princesse et celle-ci ne fut jamais aimée de son mari, qui avait en haine les Français. Quant à elle, exilée des fêtes pompeuses de Versailles, dans une cour où tout était réglé par une sombre et minutieuse étiquette et où l'on ne connaissait d'autres plaisirs que les processions et les courses de taureaux, elle mourut d'ennui, le 12 février 1689.

Le chef de sa famille semblait prendre plaisir à attirer la haine contre lui et contre son peuple. Au milieu de la paix, il prétendit réunir à ses États, en vertu de jugements rendus par des tribunaux qu'il avait institués, des domaines appartenant à l'Espagne. Ces décisions favorables à ses usurpations, il voulut les faire exécuter par la violence, et le gouvernement espagnol ayant résisté, il lança sur les Pays-Bas des colonnes de troupes qui portèrent partout le fer et le feu, levant d'énormes contributions, incendiant les villages qui n'obéissaient pas assez tôt, forçant les populations à fuir au cœur de l'hiver, au milieu des boues et de de la neige. Une trêve qui devait durer vingt ans fut signée à Ratisbonne et payée par l'Espagne par la cession de Luxembourg (1684).

A une autre époque, ce despotisme inqualifiable du *grand roi* aurait provoqué immédiatement une lutte sanglante ; mais il avait choisi son temps. L'Angleterre était asservie au dernier des Stuarts, Jacques II, docile instrument du monarque français et qui devait bientôt fuir devant la révolution de 1689 ; l'Autriche avait à lutter contre une formidable invasion des Ottomans et ne se défendait dans Vienne qu'avec l'appui de la Pologne ; le stadhouder des Provinces-Unies, le célèbre Guillaume III d'Orange, n'exerçait pas dans les Provinces Unies l'ascendant dont il jouit ensuite. Les circonstances ne tardèrent pas à changer : les Ottomans furent repoussés, Jacques II perdit sa couronne, Guillaume III, devenu roi d'An-

gleterre, réunit contre Louis XIV les forces du continent presque entier ; alors on vit s'allumer une guerre nouvelle, qui dura de l'année 1689 à la paix de Ryswyck, conclue en 1697.

Cette fois, la lutte fut moins heureuse pour la France. Sa marine reçut un cruel échec à la bataille de la Hogue. Ses armées prirent Mons, Namur, Ath et vainquirent à Fleurus, à Steenkerque, à Neerwinden, mais ces victoires, peu décisives, coûtèrent beaucoup de sang, et la place de Namur, dont la conquête avait été célébrée avec tant de pompe par Boileau, retomba en 1695 entre les mains de Guillaume III. A la paix, Luxembourg, Mons, Ath retournèrent à l'Espagne. Cette dernière avait, il est vrai, cruellement souffert : les provinces belges avaient de nouveau été rançonnées et dévastées, sans pitié; Bruxelles, leur capitale, avait été bombardée avec fureur, en 1695; la Catalogne avait été envahie; les colonies espagnoles s'étaient vues en proie aux ravages des escadres françaises, renforcées par les flibustiers. Toutefois le dévouement des peuples ne se démentait pas et, dans les Pays-Bas en particulier, la résistance contre l'ennemi ne fut jamais aussi vive que pendant cette période du règne de Charles II. Le gouverneur général était alors l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel, capitaine habile et vaillant soldat, digne de seconder Guillaume III ; les populations, appelées aux armes, alimentaient de nombreuses bandes irrégulières, qui secondaient considérablement les opérations des armées.

En Espagne, la nation était également soulevée contre la politique machiavélique de Louis XIV. Les administrations, le peuple ne manquaient aucune occasion de marquer leur haine pour les Français, les premières par des mesures oppressives, le dernier par des démonstrations violentes. C'est ainsi qu'en 1685, sur le bruit que le roi avait été empoisonné par la reine, une foule exaltée assaillit la rue d'Atocha, à Madrid, pour y massacrer tous les marchands français, vengeance odieuse, représailles coupables, mais dont la faute doit retomber tout entière sur le prince altier qui se faisait un jeu du repos de l'Europe et qui considérait comme un crime la moindre résistance à ses exigences.

Au milieu de ces tourmentes, Charles II passait sa vie dans les magnifiques jardins du Buen-Retiro, près de Madrid, insoucieux des destinées de son empire, dégoûté des affaires, entouré de nains, de baladins et de chanteurs. De nombreux tableaux officiels nous le montrent, tantôt revêtu de son manteau royal, dont il supportait difficilement le poids ; tantôt couvert d'une armure qu'il ne revêtit sans doute jamais. Son corps grêle, son teint pâle n'indiquaient que trop la faiblesse de son tempérament toujours maladif; ses traits alongés, amaigris, n'offrant que l'exagération et la grimace de ceux qui distinguèrent ses ancêtres, revêlaient encore la pauvreté de son intelligence, uniquement nourrie de pratiques frivoles ou superstitieuses. En 1689, un nouveau mariage unit Charles II à Marie-Anne de Bavière-Neubourg, dont la sœur avait épousé l'empereur Léopold, mais ce mariage resta stérile comme le premier, et l'Europe commença à se préoccuper du sort qui attendait la monarchie de Philippe II.

En 1696, la reine mère réussit à faire signer par son fils un testament en faveur du prince électoral de Bavière, fils de l'électeur Maximilien-Emmanuel et de l'archiduchesse Marie-Antoinette, qui était née de l'empereur Léopold et de sa femme, Marguerite-Thérèse, sœur de Charles II; mais la femme de celui-ci suivait une politique contraire : aussi dévouée à l'Autriche que sa belle-mère l'était à la Bavière, elle parvint à décider son époux à choisir pour héritier l'archiduc Charles, deuxième fils de Léopold. Conseillée par sa *cameraria mayor*, madame de Berlips, elle avait acquis une influence irrésistible ; elle avait fait venir à Madrid deux régiments allemands, que commandait le prince de Hesse-Darmstadt, et confié la défense de la Catalogne à 6,000 hommes de troupes impériales.

Guillaume III ne voyait pas sans crainte la réunion probable des États des deux branches de la descendance de Charles-

Quint. L'équilibre européen n'allait-il pas être rompu au profit de la maison d'Autriche? De là des négociations compliquées dans lesquelles la finesse et la duplicité des diplomates français trompèrent et déjouèrent les calculs des autres cours. On apprit tout à coup que le roi Charles II avait institué de nouveau le prince de Bavière pour son légataire universel; mais ce prince, qui n'avait que six ans, mourut à Bruxelles peu de jours après, le 6 février 1699. La voix publique attribua sa mort au cabinet impérial et bientôt un mouvement populaire, provoqué par l'ambassadeur français, comte de Harcourt, fut suivi de l'exil du comte d'Oropeza et de l'amirante de Castille, coupables d'être dévoués à la reine.

On vit alors le roi de France négocier, d'une part, avec Guillaume III et la cour de Vienne, pour obtenir une part des dépouilles de Charles II, tandis qu'à Madrid même, MM. de Harcourt et de Blécourt, puis celui-ci seul, prodiguaient l'or, les menaces, les offres de service, et excitaient l'indignation du roi contre les autres puissances par la communication d'un traité auquel leur maître avait contribué plus que personne. Leur hardiesse et leur flexibilité firent triompher enfin les intérêts de la France : les grands furent gagnés par l'espoir de maintenir intact ce splendide ensemble qui leur assurait la continuation de tant de positions élevées; la reine, privée des conseils de sa confidente et de l'appui des troupes allemandes dont on réclama l'éloignement, se vit réduite à l'impuissance. Charles II, oscillant entre l'amour qu'il portait à la famille dont il était issu et à la crainte de démembrer l'héritage de ses pères, se détermina enfin à consulter le pape Innocent XII. Le souverain pontife, qui était tout dévoué à la France, leva les derniers scrupules du faible monarque (16 juillet 1700), et ce dernier se décida enfin à disposer de tous ses États en faveur du duc d'Anjou (depuis Philippe V), fils de Louis, Dauphin de France, dit Monseigneur, et petit-fils de Louis XIV. On profita d'une absence de la reine pour procéder, le 20 octobre, à midi, à la signature de cet acte important, qui fut immédiatement communiqué au roi de France, mais resta complétement caché à toutes les autres puissances.

Le 1er novembre suivant, Charles II expira. Quelques jours avant sa mort, il avait fait ouvrir, à l'Escurial, les cercueils qui contenaient les restes de ses parents et de sa première femme et les avait pieusement baisés. Ainsi s'éteignit ce prince réellement malheureux, dont toute la vie n'avait été qu'une longue enfance et qui ne sut jamais ce que son incapacité coûtait de sang et de larmes à son peuple. On rapporte, en effet, que lorsqu'on lui annonça la prise de Mons par les Français, il crut qu'il s'agissait d'une ville appartenant à l'Angleterre. Avec cet être incomplet et dont on a pu dire, sans injustice, « qu'il n'était pas même un « homme, » disparut la lignée masculine de ce Philippe II qui, cent ans auparavant, avait été l'effroi d'une moitié de l'Europe et le dominateur de l'autre moitié.

Alph. Wauters.

Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*. — Saint-Simon, *Mémoires*. — Macaulay et autres historiens.

CHARLES-ALEXANDRE, duc de Lorraine et de Bar, né à Lunéville, le 12 décembre 1712, était le douzième enfant issu du mariage de Léopold 1er, duc *royal* de Lorraine, roi de Jérusalem, etc., avec Élisabeth-Charlotte de Bourbon-Orléans, fille de Philippe d'Orléans, frère unique de Louis XIV. On trouve dans les lettres de la princesse palatine, veuve du duc d'Orléans, des détails intéressants sur la naissance de son petit-fils. En grandissant, celui-ci acquit toutes les qualités du parfait gentilhomme; son instruction littéraire cependant resta inachevée; il ne sut jamais l'orthographe. Léopold Ier étant mort en 1729, le duc François-Étienne, son fils aîné, prit possession de la Lorraine; mais il en laissa bientôt le gouvernement à son frère pour retourner à la cour de l'empereur Charles VI, où il était désigné comme le futur époux de l'archiduchesse Marie-Thérèse. Leur mariage fut en effet célébré à Vienne, le 12 février 1736, en présence du prince Charles. Après de longues né-

gociations, auxquelles prirent part les représentants des principales puissances de l'Europe, François de Lorraine consentit, le 31 décembre 1738, à céder ses États héréditaires à Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV, en échange du grand duché de Toscane. Dès lors les descendants des anciens ducs de Lorraine ne cessèrent d'être associés aux destinées de la maison de Habsbourg.

Le duc François ayant pris en 1738 le commandement de l'armée dirigée contre les Turcs, le prince Charles l'accompagna avec le grade de colonel : bientôt il devint général-major, puis lieutenant-général, après avoir versé son sang à Croska et sauvé l'armée tout entière dans le défilé de Mehadia. Mais François de Lorraine, n'ayant point justifié les espérances de l'empereur et du peuple, tomba en disgrâce; il quitta l'armée et alla, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse et avec son frère, prendre possession du grand duché de Toscane. L'empereur Charles VI, sentant approcher sa fin, voulut se réconcilier avec les fils de Léopold Ier : avant de fermer les yeux (20 octobre 1740), il dit au prince Charles qu'il perdait un *bon ami*.

Héritière des États de la maison d'Autriche avec le titre de reine de Hongrie, Marie-Thérèse n'avait que vingt-trois ans, et son époux François, duc titulaire de Lorraine et grand duc de Toscane, se signalait plutôt, dit un historien, par des qualités aimables que par des talents propres au commandement. Salué avec joie par les habitants des pays héréditaires, l'avénement de Marie-Thérèse semblait ne devoir rencontrer aucun obstacle de la part des puissances étrangères, puisqu'elles avaient garanti la Pragmatique-Sanction. Mais on s'aperçut bientôt, selon la remarque du même historien, que de semblables garanties n'étaient plus que de vains parchemins lorsqu'il y avait une forte tentation à les violer et seulement une faible armée pour les défendre. Charles de Lorraine, créé feld-maréchal en même temps que son frère devenait *co-régent* des États de la reine de Hongrie, se distingua au premier rang des défenseurs de Marie-Thérèse. On le vit, en 1742, arracher la Bohême aux maréchaux de Belle-Isle et de Broglie, qui la défendaient pour l'électeur de Bavière, proclamé empereur sous le nom de Charles VII; l'année suivante, il pénétra dans l'électorat, remporta une victoire complète sur les bords de l'Inn et contraignit Charles VII à se réfugier à Francfort. Marie-Thérèse ne fut pas ingrate : elle accorda au prince Charles la main de l'archiduchesse Marie-Anne, sa sœur, et, en outre, le gouvernement général des Pays-Bas, vacant par le décès de l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Le mariage de Charles de Lorraine avec l'archiduchesse Marie-Anne fut célébré à Vienne, le 7 janvier 1744. Le 26 mars suivant, ils firent leur entrée solennelle à Bruxelles. Arrivés, vers trois heures de l'après-midi, au pont de Laeken, ils descendirent, selon les relations contemporaines, dans une tente somptueuse qui avait été dressée à l'entrée de l'Allée-Verte. Là, ils furent salués par le comte de Königsegg-Erps, ministre plénipotentiaire, et par tous les autres hauts fonctionnaires; ils passèrent ensuite en revue le régiment anglais des gardes bleues, rangé en bataille dans les prairies. A la première barrière de la ville, le magistrat en corps attendait les nouveaux gouverneurs-généraux; le premier pensionnaire les harangua et un des bourgmestres leur présenta à genoux les clefs de Bruxelles dans un bassin d'argent. La voiture des gouverneurs-généraux, escortée par les compagnies bourgeoises et précédée par les doyens des métiers ayant tous à la main un flambeau de cire blanche, se dirigea ensuite vers la Grand'Place, où les cinq *Serments* étaient rangés en bataille; de la Grand'Place le cortège se rendit à l'église Sainte-Gudule, où un *Te Deum* fut chanté par le cardinal-archevêque de Malines. Après cette cérémonie religieuse, les gouverneurs-généraux descendirent à l'hôtel de Nassau, que le prince Charles ne tarda point à acquérir. Le 20 avril, le nouveau gouverneur procéda, dans les bailles de la *Cour brûlée*, à Bruxelles, à l'inauguration de Marie-Thérèse comme duchesse de Lothier, de Brabant et de Limbourg; le 27, il la fit reconnaître à Gand comme

comtesse de Flandre, tandis que des délégués recevaient le serment de fidélité des autres provinces.

Un mois plus tard les Français pénétraient dans la West-Flandre. Le prince Charles, qui avait pris le commandement de l'armée du Rhin, força Louis XV, par une diversion inattendue, d'interrompre la conquête des Pays-Bas. Au commencement de juillet, il passa le Rhin à Schreek, au-dessus de Philipsbourg, et à Weissenau, près de Mayence; puis, s'emparant des lignes de Spire, de Gemersheim, de Lauterbourg et de Haguenau, il s'établit au cœur de l'Alsace. Louis XV affaiblit de 30,000 hommes l'armée qui avait envahi les Pays-Bas et les envoya sur le Rhin. Il fut puissamment secondé par le roi de Prusse : craignant de perdre la Silésie, sa récente conquête, si les armes autrichiennes redevenaient victorieuses, Frédéric II rompit la paix naguère conclue avec Marie-Thérèse et vint camper en Bohême, sous prétexte de défendre la liberté du corps germanique. Forcé de quitter l'Alsace, Charles de Lorraine s'avança vers le Danube et l'Elbe; il traversa ce dernier fleuve et repoussa les Prussiens jusqu'en Silésie.

Au milieu de ces succès, il avait reçu le coup le plus sensible. L'archiduchesse Marie-Anne était morte à Bruxelles (16 décembre 1744), des suites d'un enfantement prématuré. « Cette princesse, âgée de vingt-six ans, dit l'auteur des *Mémoires des Pays-Bas autrichiens*, réunissait en sa personne les plus rares vertus : une piété solide, un grand fonds de prudence, une affabilité et une bonté que rien ne peut égaler. Les peuples des Pays-Bas, qui l'aimaient comme la mère de la patrie, et qui avaient conçu les plus hautes espérances de sa sagesse et de la douceur de son gouvernement, lui donnèrent pendant sa maladie les plus touchantes marques de leur amour et de leur tendresse, et pleurèrent vivement sa perte. » Le prince Charles, longtemps inconsolable, ne se remaria point.

Le 13 septembre 1745, il était campé à Ajuest lorsque François de Lorraine, son frère, fut élu empereur. Il fit chanter un *Te Deum* à la tête de l'armée, au bruit d'une triple décharge de l'artillerie, rendit la liberté aux prisonniers et répandit d'abondantes libéralités parmi ses troupes. Frédéric II s'était réconcilié une seconde fois avec Marie-Thérèse; mais les Français n'avaient pas encore déposé les armes. La victoire, qu'ils remportèrent à Fontenoy le 11 mai 1745, leur ouvrit les Pays-Bas; le 25 février suivant, le maréchal de Saxe entra dans Bruxelles comme lieutenant du roi de France. Le prince Charles qui, au printemps, avait pris le commandement de l'armée, ne sut ni prévenir le siége de Namur ni triompher dans les plaines de Raucoux. Le duc de Cumberland, ayant remplacé le prince Charles dans la campagne suivante, ne fut pas plus heureux; les Français s'avancèrent jusqu'à Berg-op-Zoom dont ils se rendirent maîtres. Ils maintinrent encore leur supériorité en 1748 et, après la prise de Maestricht, obligèrent l'Angleterre et les Provinces-Unies à demander le paix. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle le 18 octobre, et l'Autriche obtint la restitution des Pays-Bas.

En revoyant le lieutenant de Marie-Thérèse, le peuple lui fit une réception triomphale. Le 23 avril 1749, lorsque le prince Charles rentra dans Bruxelles, il était traîné dans un char allégorique attelé de six chevaux richement caparaçonnés, entouré de Faunes et de divinités champêtres; des deux côtés, on voyait le Rhin et le Danube, les cheveux épars, leurs urnes penchées, et la Victoire qui les tenait enchaînés à ses pieds. Cette ovation, puérile par ses exagérations, démontrait toutefois que le peuple préférait le gouvernement paternel du prince Charles au despotisme et aux exactions du maréchal de Saxe et de ses intendants. Les mêmes témoignages d'allégresse et d'enthousiasme accueillirent le lieutenant de Marie-Thérèse dans les voyages qu'il fit en Flandre, à Anvers, à Malines, à Namur et à Luxembourg.

Comme une sorte de contraste, voici le portrait de Charles de Lorraine tracé en 1747 par le comte de Podewils, ministre plénipotentiaire de Prusse à Vienne : « Le prince Charles est grand et bien fait. Il a les épaules larges et un embon-

point proportionné à sa taille. Il se tient bien, mais sa démarche est un peu entreprise. Il a le visage long et carré et fort rouge, le front dégagé, les yeux bleus, bien fendus et vifs, le nez ni grand ni petit, la bouche de même, les sourcils bruns. Il porte ses propres cheveux, qui sont de la même couleur ; mais il commence à devenir chauve. Quoiqu'il soit extrêmement maltraité de la petite vérole, et que son visage soit plein de coutures, sa physionomie ne laisse pas d'être avenante et d'avoir quelque chose d'agréable. On peut dire qu'il est bel homme de guerre. Son ton de voix est rauque et fort ; son abord, quoique assez civil, peu prévenant ; ses manières communes et même rustiques. Son peu d'attention et de politesse est moins l'effet d'une fierté, dont on ne saurait l'accuser, que la suite d'une éducation négligée. Il n'aime rien avec passion et se prête à tout, lorsque l'occasion s'en présente. L'amour, l'ambition ni l'avarice ne l'ont jamais tourmenté. Les plaisirs de la table paraissent être ceux à qui il donné la préférence, et ce n'est pas sans fondement qu'on lui reproche d'y avoir trop donné, ainsi qu'à la boisson dont cependant il commence à se corriger. Il est peu galant, mais très-débauché et peu délicat même dans ses plaisirs. Il aime le gros jeu et joue assez noblement. Il se plaît à railler, ainsi que l'Empereur, mais, il s'en acquitte avec moins de délicatesse. Il ne se fâche pas, si on lui répond sur le même ton. On le dit brusque et emporté, mais d'ailleurs bon et bienfaisant. Son humeur est gaie et égale, son esprit médiocre et peu brillant... »

Par un changement de système dans sa politique, tant intérieure qu'extérieure, Marie-Thérèse voulait s'efforcer de relever l'Autriche. Elle avait donc confié au gouverneur des Pays-Bas une mission en quelque sorte réparatrice. Aussi les intérêts moraux et matériels du pays, l'instruction publique, l'industrie, le commerce, la navigation attirèrent-ils tour à tour la sollicitude du lieutenant de Marie-Thérèse. Selon les idées économiques et les principes autoritaires de cette époque, le progrès dépendait alors de l'initiative et de la protection plus ou moins efficace du gouvernement. En 1750, le prince Charles conduisit lui-même à Louvain les travaux des ingénieurs qui ouvraient un canal de communication avec l'Escaut ; trois ans après, il posait à Bruxelles la première pierre d'un édifice destiné à servir d'asile aux orphelins. Il était secondé, disons-même stimulé dans ses vues d'amélioration, par un administrateur vraiment intelligent et progressiste, le comte Charles de Cobenzl, qui, en 1753, avait été investi des fonctions de ministre plénipotentiaire.

Le prince Charles apportait beaucoup de bonhomie dans la vie privée et de modération dans les actes de son gouvernement. Aussi s'était-il bientôt concilié les sympathies populaires. Déjà, en 1752, la corporation des brasseurs de Bruxelles avait fait placer sur le sommet de son hôtel la statue équestre du bon gouverneur. La bonté était, en effet, sa qualité principale, dominante. « Une des plus belles âmes que j'aie connues, disait le prince de Ligne, une âme qui riait au bien, vive, douce, gaie, sensible et prompte était celle du prince Charles de Lorraine. La franchise de cette âme était peinte sur le front du prince, et la gaieté obligeante et communicative dans un sourire qui n'a pas même été dérangé par les ans, ni par la petite vérole, ni par la guerre qui avaient emporté sa beauté. Ce premier sourire était toujours près d'être remplacé par un rire de si bonne foi, que celui des autres en partait de même, et il ne lui fallait qu'un rien pour cela. C'étaient des éclats si bruyants drôlement, ou si étouffés comiquement, que le public, qu'il troublait toujours à la comédie par là, l'admirait d'abord en souriant, et puis finissait par en faire autant... Il est clair, puisqu'il n'y a jamais eu dans cette âme la moindre ombre de malice, que la suite en était la générosité, un aimable désordre de finances, l'indulgence et la bonté, que sa grâce dans les manières et l'amabilité de son esprit amusant, et si aisément amusable, savaient encore embellir... »

Lorsque éclata la guerre de Sept-Ans la prince Charles fut de nouveau replacé à la tête de l'armée et chargé de défendre

la Bohême contre Frédéric II. Celui-ci lui fit essuyer deux terribles défaites, l'une dans les environs de Prague (6 mai 1757), l'autre à Leuthen (5 décembre). Ne voulant point compromettre davantage l'Autriche, le prince se démit du commandement en chef et, après un séjour de quelques mois à Vienne, revint à Bruxelles (15 novembre 1758) pour reprendre le gouvernement des Pays-Bas autrichiens qui, pour la première fois depuis un siècle, étaient respectés par les diverses puissances.

Dans une lettre écrite à l'Impératrice vers cette époque, le prince lui faisait connaître l'emploi de son temps : « Les jours ordinaires, disait-il, je me lève à sept heures et demie ; je travaille avec *Weisse* (secrétaire du cabinet) et d'autres secrétaires jusqu'à dix heures ou environ. S'il y a des audiences, j'en donne jusqu'à onze heures, que vient ordinairement le ministre ; ensuite je travaille avec le ministre et le secrétaire d'État jusqu'à une heure ou une heure et demie. Après, je donne la parole et quelque audience encore. Ensuite je sors pour voir le monde, et à deux heures je dîne. A quatre heures je me retire chez moi, où je m'amuse. A six heures et demie, je vais à la comédie ou au concert ; je soupe à neuf heures, et me retire à onze heures ou onze heures et demie. Telle est la vie ordinaire de tous les jours. Le lundi, pour l'ordinaire, je *donne l'appartement*, où les dames viennent : cela dure depuis six heures jusqu'à huit heures et demie. Les fêtes et les dimanches, je vais à l'église en public à onze heures et le ministre vient après. Quand je suis invité à souper, j'y vais après la comédie et me retire à une heure. Les jours où je vais à la chasse, je prie le ministre de venir à neuf heures. Les jours de grand gala, je vais à Sainte-Gudule à onze heures en carrosse, en grande cérémonie ; je dîne seul en public ; le soir appartement, un grand souper et bal. Quand je vais passer quelques jours à la campagne (au château de Tervueren), j'ai mes hussards qui m'apportent tous les jours les expéditions du gouvernement, et, le mercredi et le samedi, qui sont jours de poste, je viens en ville à huit heures, je donne des audiences et, à une heure, je m'en retourne. »

Au surplus, il inscrivait chaque soir, dans un *journal secret*, les actions, les projets, les amusements qui avaient occupé la journée. Ce journal est déposé maintenant aux Archives du royaume, à Bruxelles.

En 1761, le prince Charles fut nommé premier grand'croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse et, quelque temps après, il reçut encore la dignité très-lucrative de grand-maître de l'ordre Teutonique.

Indépendamment des revenus de la grande maîtrise et d'une pension de cinquante mille florins qui lui était accordée par l'Impératrice, le prince recevait des états des provinces une dotation annuelle d'environ cinq cent quarante mille florins de Brabant (979,591 fr. et 83 c.), pour l'entretien de sa cour. Telles étaient ses principales ressources : elles étaient absorbées et au delà par ses nombreuses libéralités et par les exigences de ce que le prince de Ligne appelait « une jolie cour, gaie, sûre, agréable... buvante, déjeunante et chassante. »

Gouverneur-général des Pays-Bas, le prince Charles devait suivre l'impulsion du cabinet de Vienne ; mais il ne montrait pas toujours une docilité en quelque sorte passive. Le conseil de Brabant, appuyé par les états, soutenait que seul il pouvait être juge dans tous les cas où il fallait invoquer la *Joyeuse entrée*. Cette prétention constitutionnelle parut exorbitante au prince de Kaunitz, tout puispuissant comme chancelier de cour et d'État. D'autres incidents ayant accru son mécontentement, le prince Charles reçut ordre de transmettre aux états de Brabant une dépêche fort dure, minutée dans les bureaux mêmes de la chancellerie aulique à Vienne. Il obéit à regret ; mais en même temps il adressa directement à Marie-Thérèse un mémoire confidentiel dans lequel il lui signalait l'imprudence de ses ministres et le caractère à la fois loyal et susceptible des Belges. « ... Ces pays-ci, disait-il, sont très-at-
« tachés à leurs priviléges, et même j'ose
« dire qu'ils poussent cela jusqu'à la
« folie ; ils sont tous élevés dans ce pré-
« jugé, et il serait fort dangereux de tou-

« cher cette corde, d'autant que tous les « souverains les leur ont non-seulement « confirmés, mais jurés, ce qui fait qu'ils « envisagent leurs priviléges comme lois « fondamentales de l'État... Mais la plu- « part des ministres, pour se faire va- « loir, veulent gouverner despotique- « ment... »

En 1767, le bon gouverneur étant tombé dangereusement malade, de tous les points du pays, dit un contemporain, on accourut dans la capitale, et le palais était sans cesse assiégé par une foule inquiète. Sa convalescence fut ensuite célébrée dans toutes les provinces par les plus touchants témoignages d'allégresse.

Le prince Charles s'efforçait, au surplus, de fermer les plaies causées par les dernières guerres et de créer de nouvelles sources de revenus. Il encourageait l'agriculture et érigeait des manufactures à ses frais. On peut mentionner, entre autres, la fabrique de porcelaines qu'il créa à Tervueren même. Après la suppression de la Société de Jésus, il présida à la fondation des colléges thérésiens; il favorisa aussi la création des écoles ou académies de dessin et de peinture. Aidé, stimulé par le prince de Starhemberg qui, en 1770, avait succédé au comte de Cobenzl, il ouvrit au public la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles et provoqua l'établissement de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres.

Le 26 mars 1769 marquait l'accomcomplissement de la vingt-cinquième année de l'administration du prince Charles. Dans toutes les provinces il fut question de célébrer le *Jubilé* du bon gouverneur. Les états de Brabant avaient pris l'initiative en votant, le 9 mars, un *don gratuit* et une statue. Les états des autres provinces s'associèrent aux manifestations des Brabançons; tous, à l'exception de ceux de la Gueldre, qui alléguèrent la pauvreté notoire de leur ressort, votèrent aussi des *dons gratuits* dont le total représentait une somme de deux cent quarante mille sept cent cinquante florins. Le Jubilé fut ensuite célébré avec beaucoup de pompe; on prodigua surtout les fêtes où le peuple figurait en première ligne. Mais cinq ans s'écoulèrent avant que le sculpteur Verschaffelt (artiste gantois établi à la cour de Manheim), à qui on avait confié la statue du prince, eût achevé son œuvre et avant que l'on fût d'accord sur l'emplacement où cette statue serait érigée. Le prince de Stahremberg proposa enfin de déblayer les ruines de l'ancien palais des souverains, détruit par le feu en 1731, de consacrer le terrain qu'elles occupaient, ainsi que l'espace renfermé dans les *bailles de la cour*, à une place publique et d'y dresser la statue de Charles de Lorraine. Ce plan ayant été adopté, l'image du bon gouverneur fut, le 17 janvier 1775, solennellement inaugurée sur cet emplacement, qui prit alors le nom de *place de Lorraine* et qui est aujourd'hui la *place Royale* (1). Le 12 février de l'année suivante le prince Charles, continuant les embellissements de la place de Lorraine, posa la première pierre de la façade de la nouvelle église de l'abbaye de Caudenberg.

Mais déjà accablé d'infirmités, le prince ne quittait plus que rarement le château de Tervueren. Ce fut là qu'il s'éteignit, le 4 juillet 1780. Sa dépouille mortelle, transportée à Nancy, fut ensevelie dans la célèbre *chapelle ducale*, qui renferme les tombeaux des princes de la maison de Lorraine.

Th. Juste.

Récit historique de la vie de S. A. le sérénissime duc Charles-Alexandre, etc., Bruxelles, 1775. — *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, par Shaw. — *Mémoires du prince de Ligne.* — *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, nouvelle série, t. V. — *Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas autrichiens*, par Th. Juste; *Revue nationale*, t. X. — *Description historique de l'église des Cordeliers, chapelle ducale et tombeaux des princes de la maison de Lorraine, etc.*

CHARLES DE L'ASSOMPTION, écrivain ecclésiastique, né à Saint-Ghislain, mort à Douai le 23 février 1686. Voir BRYAS (*Charles* DE).

CHARLES DE BEAUFORT, grand-maître de l'ordre teutonique. XIII-XIVe siècle. Voir BEAUFORT (*Charles* DE).

CHARLES D'YPRES ou **CARL VAN YPER**, peintre, sculpteur et architecte, né à Ypres en 1510, mort dans la même

(1) La statue du prince Charles fut renversée en 1793 par les jacobins français. Un arrêté royal du 30 mai 1835 prescrivit qu'elle serait relevée.

ville en 1563 ou 1564. Le nom de famille de cet artiste n'était point parvenu jusqu'à nous; Van Mander, qui s'est occupé assez longuement de lui, n'en fait aucune mention non plus que du maître qui lui enseigna les diverses branches de l'art; mais à Ypres, aujourd'hui, il est généralement connu sous le nom de *De Langhe*. Par contre, le vieux biographe nous apprend qu'il voyagea en Italie et dans d'autres contrées. Sa manière peut faire supposer qu'il avait choisi le Tintoret pour modèle et que, peut-être, il passa quelque temps dans l'atelier de cet habile maître. Son caractère était emporté et ombrageux; son séjour à l'étranger ne le corrigea point; au contraire, il semble qu'il en revint encore plus sombre qu'auparavant, ce qui donnerait raison, en apparence, à ceux qui l'accusaient de s'y être marié et d'avoir abandonné sa femme pour en épouser une autre dans son pays. Charles traitait fort rudement ses élèves et Van Mander s'appesantit sur la façon dont il malmena l'un d'eux, son maître à lui plus tard, Pierre Vlerick, enfant de douze à quatorze ans, qui, par suite de ces mauvais traitements, s'enfuit de chez le peintre yprois. L'humeur de Charles d'Ypres ne s'adoucit point en vieillissant; il paraît même que son esprit finit par se déranger; ce n'est d'ailleurs que de cette façon que l'on peut expliquer la manière tragique dont se termina sa vie. Il s'était rendu à Courtrai, où il avait reçu l'accueil le plus affectueux des artistes de cette ville; on s'empressa d'organiser pour lui un repas de fête et l'on vida plus d'un broc de vin en buvant au plaisir de se revoir. Les propos s'en ressentirent comme à l'ordinaire et l'un des convives eut la malencontreuse idée de plaisanter Charles sur ce qu'il n'avait point d'enfants. Dès lors toute la gaieté de Van Yper disparut; les efforts les plus affectueux de ses amis ne purent lui rendre sa sérénité, et, dans une promenade faite au bord de la Lys, à la suite du repas, il souhaita se trouver au fond de la rivière. On rentra, on se remit à boire et quelqu'un ayant demandé à notre peintre s'il voulait du vin blanc ou du vin rouge, il saisit un couteau, se le plongea dans la poitrine et fit couler le sang sur la table en répondant : « Tenez, voilà du rouge ». Il ne mourut pas sur le coup; craignant les rigueurs qui poursuivaient les suicidés à cette époque et voulant éviter la honte qui en rejaillirait sur la corporation des peintres, on le transporta secrètement dans un lieu d'asile, l'abbaye de Groeninghe. Il y reçut tous les soins imaginables, tant de ses confrères que des habitants du couvent, mais son agitation envenima la plaie qui, par elle-même, n'était pas mortelle, et il succomba au bout de quelques jours. Outre Pierre Vlerick, auquel il donna des leçons, Charles d'Ypres eut encore comme élève Nicolas Snellaert qui l'aida dans quelques-uns de ses ouvrages. Les artistes habiles étaient assez clair-semés dans cette partie du pays; aussi ne fut-il point difficile à notre peintre d'acquérir de la réputation, d'autant plus que maniant à la fois la brosse du peintre, le ciseau du sculpteur et le compas de l'architecte, il montra un talent réel dans ces diverses branches. Van Mander nous donne une assez longue nomenclature des travaux divers qu'il exécuta à Ypres ou dans les environs. On lui doit de belles façades de maisons, des autels sculptés, des fresques dans l'intérieur de quelques couvents. Parmi les tableaux, l'auteur susdit cite une *Conversion de saint Paul*, peinte en grisaille chez un chanoine, à Tournai; une *Résurrection* sur panneau, paraissant destinée à couvrir une châsse ou un trésor; un *Jugement dernier*, grand tableau à l'huile, à l'église du village de Hooglede, toile pour laquelle il fut aidé par Nicolas Snellaert, dans quelques parties du fond et du ciel; un dessin à la plume d'un *Jugement dernier* dont Van Mander fait particulièrement l'éloge. Ce dernier ajoute que Van Yper dessinait beaucoup pour les peintres sur verre; il parle, entre autres, d'une belle verrière dessinée par lui pour l'église Saint-Jean à Gand.

De nos jours il reste quelques travaux de Van Yper dans sa ville natale. A l'église de Saint-Pierre, deux panneaux qui paraissent être les volets d'un triptyque; ils représentent *saint Pierre et saint Paul*. On y voit les armes des De

Trompes, de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois pommes de pin d'or. A l'hôpital Notre-Dame, un triptyque, l'*Adoration des Mages;* sur les volets sont représentées la *Naissance de Jésus* et la *Présentation de la Vierge au temple*. A l'hospice Saint-Jean, une autre *Adoration des Mages*, et dans l'église du même établissement encore deux petits panneaux. A l'hospice dit *Belle-Godshuis*, dans la chambre appelée *Roode-Kamer*, se voit un tableau représentant *sainte Véronique portant le suaire*, 1 m. 64 sur 0.82. A l'ancien dortoir est le pendant du précédent, une *Descente de croix ;* enfin, dans la chapelle, une *Naissance du Sauveur*. Ad. Siret.

CHARLET (*George*), poëte, naquit à Valenciennes, probablement vers la fin du XVIe siècle. Les renseignements sur sa vie font complétement défaut. C'est à tort que l'on a supposé qu'il était tabellion ou procureur, parce que plusieurs de ses avertissemets sont datés « *en mon estude de Valencienne* ». Dans le XVIe siècle, le nom d'étude se donnait aussi bien au cabinet d'un homme de lettres, ou de toute personne studieuse, qu'à celui d'un homme de loi. On a de Charlet, qui s'intitule *Valencenois :* I. *Les guerdons de la vertu, avec l'épitalame de Damon et de Filis*. Douay, Ve Marc Wyon, 1633, in-12o de 84 pp. Petit livre en vers, fort rare. — II. *Petit traité sur la réformation de l'ortographe françoise, très utile à tous ceux qui font profession de bien écrire. Douay*, Ve Marc Wyon, 1633, in-12o de 60 pp. Cet opuscule en prose, également très rare, est encore plus curieux que le premier. H. Helbig.

Archives du Nord de la France, t. II, pp. 455-461, notice par M. Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1805.

CHARNEUX (*Denis* DE), jurisconsulte, diplomate, né à Verviers, le 28 juillet 1649. Son véritable nom était DESMARETS; il crut devoir le changer en celui de CHARNEUX, après qu'un des membres de sa famille eut été décapité à Liége, pour avoir pris part à une conspiration. Après avoir terminé ses études humanitaires chez les Récollets de sa ville natale, il se mit à voyager, parcourut diverses contrées de l'Europe et s'établit enfin à Vienne, où il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence. Il obtint le bonnet de docteur en droit civil et canonique et ne tarda pas à acquérir la réputation d'un profond jurisconsulte. Grâce à son vaste savoir, il sut mériter la confiance du gouvernement autrichien qui lui confia diverses missions diplomatiques importantes et lui accorda le titre *d'écuyer impérial*. Il mourut dans un âge avancé. Aug. Vander Meersch.

Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CHASTELAIN (*C.*), musicien, était chanoine et maître de chapelle du chapitre de Soignies en 1564, époque à laquelle, d'après des documents trouvés aux archives de Simancas par M. Gachard, Philippe II le fit appeler en Espagne, comme étant le meilleur qu'il pût trouver pour remplacer son maître de chapelle décédé. Chastelain s'excusa sur son grand âge; d'où l'on peut conclure qu'il naquit vraisemblablement dans les premières années du seizième siècle. On connaît de lui quatre motets, insérés dans divers recueils ; on en trouvera les titres dans la *Biographie universelle des musiciens*, de M. F. Fétis. G. Dewalque.

CHASTELER, (*Albert-François*, marquis **DU**), général de cavalerie, né le 16 décembre 1794 à Wurtzbourg, mort à Bruxelles le 16 août 1836, entra dans les pages de l'empereur Napoléon le 15 février 1811, après avoir passé un an à l'école de cavalerie de Saint-Germain. Le 1er décembre 1811, il obtint une sous-lieutenance dans les cuirassiers, fit avec distinction les campagnes de 1812 et de 1813 qui lui valurent l'étoile de la Légion d'honneur et fut nommé, le 12 février 1814, capitaine et aide-de-camp du général Dariule, qui commandait une brigade des grenadiers de la garde impériale. Après la première abdication de Napoléon, le marquis du Chasteler donna sa démission du service de France et entra, le 20 décembre 1814, dans l'armée des Pays-Bas. Il assista à la bataille de Waterloo où il fut blessé, eut deux chevaux tués sous lui et mérita la décoration de l'Ordre militaire de Guillaume. Le 2 septembre 1815, il obtint

le brevet de major aux hussards no 8 et se retira volontairement du service le 3 mai 1820.

Lorsqu'éclatèrent les événements de 1830, le marquis du Chasteler offrit immédiatement ses services au gouvernement provisoire; dès le 5 octobre il fut nommé général et chargé de l'organisation de la cavalerie belge; il créa en outre, à ses frais, le corps de chasseurs qui bientôt s'illustra au glorieux combat de Waelhem et qui aujourd'hui encore fait partie de la garde civique de la capitale, où il est ordinairement désigné sous le nom de son patriotique organisateur. Lors de l'institution de l'ordre de Léopold, le marquis du Chasteler fut compris dans la première promotion.

Général Guillaume.

Archives du ministère de la guerre.

CHASTELER (*François-Gabriel-Joseph*, marquis **DU**), historien, né à Mons le 20 mars 1744, mort à Liége le 11 octobre 1789. Le marquis du Chasteler, père d'un général qui se distingua au service de l'Autriche, était le fils aîné de Jean-François, premier marquis Du Chasteler et de Courcelles par lettres patentes en date du 15 mars 1725, mort le 24 août 1764, et de Marie-Claire du Sart, sa seconde femme, qui décéda le 13 janvier 1758. Obéissant à un usage généralement adopté par la noblesse belge, il suivit les cours de la faculté de droit à l'Université de Louvain et fut reçu licencié le 7 décembre 1761. Dès le 22 mars de l'année suivante, il épousa une chanoinesse du chapitre de Nivelles, Yolende-Dorothée, comtesse de Turheim, issue d'une famille de l'archiduché d'Autriche; mais cette dame étant morte le 26 juin 1765 après lui avoir donné trois enfants, il s'allia, en deuxièmes noces, à la douairière de Geelvinck, Catherine-Isabelle de Hasselaer, d'Amsterdam. Cette nouvelle alliance, contractée le 22 mars 1767, lui suscita de graves embarras. Informé que la future était protestante, l'archevêque de Malines voulut obliger M. Du Chasteler à solliciter une dispense de la cour de Rome et à s'engager à élever dans la religion catholique les enfants qui lui naîtraient, mais le marquis refusa de de souscrire à ces exigences. Avec l'assentiment du gouverneur général, le prince Charles de Lorraine, il alla se fixer en Hollande pendant six mois, afin de pouvoir y contracter mariage. L'archevêque réclama : auprès du gouvernement de Bruxelles d'abord, puis auprès de Marie-Thérèse; mais ses observations furent très-mal accueillies : l'impératrice enjoignit au prince de témoigner au prélat son mécontentement, et le pape lui-même déclara valide la seconde union du marquis.

Du Chasteler jouissait alors d'une faveur éclatante, et le gouverneur général, ainsi que Marie-Thérèse, saisissaient chaque occasion de lui en donner la preuve. Il fut créé, en 1762, chambellan actuel de l'empereur et de l'impératrice; en 1765, lieutenant de la compagnie de la garde royale des hallebardiers; le 29 novembre 1769, gouverneur et prévôt de la seigneurie et ville de Binche et bailli des bois de Binche; le 8 mai 1770, conseiller d'état d'épée ou de courte-robe; le 20 janvier 1775, lieutenant de la compagnie de la garde noble dite des archers, poste pour lequel il abandonna celui de lieutenant des hallebardiers. Enfin un diplôme daté de Vienne, le 28 mars 1769, revêtit d'un nouveau lustre le vieil écusson de sa race, qu'il fut autorisé à orner d'une couronne ducale fermée et à décorer d'un manteau fourré d'hermines.

C'est à ses prétentions nobiliaires que le marquis dut ses plus graves ennuis. Il voulait faire remonter son origine à Thierri dit le Diable, deuxième fils de Ferry de Lorraine dit de Bitche, dont l'un des descendants, nommé aussi Thierri, aurait abandonné la Lorraine pour se fixer en Hainaut, vers l'an 1300. Son premier ouvrage, la *Généalogie de la maison du Chasteler, avec les preuves* (Bruxelles, Vanden Berghen, 1768, in-folio), parut avec une dédicace à « Leurs Altesses Royales, » c'est-à-dire au prince Charles de Lorraine et à sa sœur, qui, en acceptant cet hommage, parurent sanctionner les travaux du noble généalogiste. Le gouverneur général, qui était

très-familier avec son entourage, ne dédaignait pas d'appeler le marquis son cousin. Celui-ci, espérant plus encore qu'il n'avait obtenu, sollicita le titre de prince, ce qui l'aurait élevé au niveau des premières familles des Pays-Bas. Mais Marie-Thérèse refusa d'accueillir « pour le moment » cette requête, en prétextant des représentations qui lui avaient été adressées à ce sujet (18 mars 1771).

Le second mariage du marquis n'avait pas été heureux. Il se sépara de sa femme, qui consentit, en 1777, à lui payer une rente viagère de cinq mille florins, et se retira en Hollande avec un fils, le seul enfant qui lui était né. L'impératrice, dont les intentions à l'égard de Du Chasteler s'étaient fortement modifiées, aurait voulu retenir cet enfant en Belgique, mais ni les lois ni les coutumes ne légitimaient un pareil abus de pouvoir; le conseil privé, auquel la souveraine s'adressa, fit à bon droit remarquer qu'il ne lui était pas loisible d'intervenir dans une affaire de famille (26 décembre 1777). Marie-Thérèse ne put que donner une preuve de son excessif mécontentement en écrivant en marge de l'avis du conseil : *Ce père est indigne.*

L'origine généalogique des Du Chasteler avait de nouveau occupé l'attention publique. Le comte, depuis duc de Châtelet, dont la descendance des anciens ducs de Lorraine était bien établie, répudia publiquement en 1776 toute parenté avec les Du Chasteler. Le marquis, blessé dans son orgueil, sollicita et obtint du grand conseil de Malines des lettres d'ajournement devant ce tribunal (27 décembre 1776). Mais la cour de Vienne ne voyait qu'avec déplaisir ses prétentions de faire remonter sa filiation jusqu'aux ancêtres de la dynastie impériale : un décret de l'impératrice, du 10 février de l'année suivante, lui interdit de procéder en justice dans le pays ou à l'étranger, au sujet de ses affaires de généalogie. Du Chasteler était, en ce moment, cité par les Châtelet devant le parlement de Paris; mis dans l'impossibilité de se défendre, il fut condamné par sentence datée du 26 mars 1777, à ne plus se qualifier de descendant de Thierri d'Enfer. Toutefois, en 1781, Joseph II, se trouvant à Bruxelles, autorisa M. Du Chasteler à plaider devant les tribunaux français. Le procès prit fin, le 17 avril 1783, par une transaction qui remit les deux familles, quant à leur généalogie et à leur extraction, sur le pied où elles se trouvaient avant l'année 1776.

A la mort de son père, le marquis était entré de plein droit dans l'état noble du comté de Hainaut, où il fut admis le 23 juin 1765. Désireux de se mettre en position de rendre service au gouvernement, il voulut se faire recevoir dans l'état noble du duché de Brabant. Dans ce but, il acheta la seigneurie d'Incourt, qui, à sa demande, fut érigée en baronnie, le 23 juillet 1776. Il parvint ainsi à son but (11 mars 1777), et resta membre des états, bien que sa baronnie fut grevée d'hypothèques et qu'on en eût opéré la saisie. Toujours avide d'accroître ses domaines et son influence, même lorsqu'il était poursuivi par ses créanciers, il acheta du gouvernement autrichien la juridiction de Vieuville, ce qui lui permit de faire partie des états du comté de Namur.

Des préoccupations de toute espèce n'empêchèrent pas le marquis de s'occuper activement de recherches historiques. En 1774, il concourut pour une question que l'Académie, nouvellement fondée à Bruxelles, avait proposée et qui était relative à l'influence de l'établissement des abbayes et les ravages des Normands en Belgique; mais comme il n'obtint qu'une mention honorable, il ne se fit connaître que plus tard. Il réussit davantage lorsque le même corps savant demanda un *Précis des principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, depuis les temps les plus reculés jusques et y compris celui des croisades.* Son travail fut couronné, dans la séance du 12 octobre 1778, et l'auteur récompensé, le 14 octobre de l'année suivante, par sa nomination comme membre, en remplacement de Vander Vynckt. En prenant possession de son fauteuil académique, le 11 novembre 1779, et pour se conformer à l'usage qui exigeait de chaque récipiendaire la présentation d'un mémoire, il

lut des *Réflexions sommaires sur le plan à former pour une histoire générale des Pays-Bas autrichiens* (V. *Mémoires de l'Académie*, t. III, pp. 343-353). Il termine son travail en proposant à l'Académie d'écrire d'abord une esquisse des faits principaux, esquisse qui, d'après lui, aurait pu être terminée en deux années, et en offrant à ses collègues de se charger de l'histoire du Hainaut.

M. Du Chasteler, toujours zélé, souleva une question qui est encore aujourd'hui l'objet d'ardentes discussions. Sous le titre de *Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque* (Bruxelles, 1781, in-8o), il publia les réflexions dont il avait fait part à ses collègues, afin d'établir que l'étude des langues anciennes n'était pas absolument indispensable. Violemment attaqué à cette occasion, il crut devoir, pour se justifier, faire paraître le texte de son travail. La même année il écrivit encore un *Éloge du ministre Suger* et il lut à l'Académie, le 22 mars, une *Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Cramer fut évêque de Tournai*.

Le gouvernement autrichien ne négligea pas l'offre faite de participer à la publication d'un recueil de nos anciens historiens : lorsque l'Académie forma, dans ce but, un comité composé de MM. de Nélis, Ghesquière, Gérard et Desroches, le marquis en devint le président. Il justifia cette distinction en publiant avec soin un manuscrit du plus haut intérêt, qui était déposé dans la trésorerie du chapitre de Sainte-Waudru, de Mons. Je veux parler de la *Chronica Gisleberti*, qui parut en 1784 (Bruxelles, 1 vol. petit in-4o). Cette chronique où l'histoire de la Belgique, pendant les années 1168 à 1195, est racontée d'une manière partiale, avec de longs détails, est l'œuvre d'un chancelier du Hainaut, le prévôt Gilbert ou Gislebert. L'édition est bonne, mais il est à regretter que l'éditeur n'ait point rédigé et publié les notes qui devaient l'accompagner et qui en aurait augmenté la valeur scientifique.

Nous passerons sous silence quelques opuscules peu importants, entre autres : la *Lettre à l'abbé Mann relativement aux grandes fermes*, où l'auteur fait preuve d'un esprit judicieux ; *Mémoire sur la déesse Nehallenia ; Description de quelques manuscrits de la bibliothèque impériale à Vienne, etc.*, pour arriver aux derniers épisodes de cette vie si remplie.

M. Du Chasteler fut successivement réélu, quatre années de suite, en 1786, 1787, 1788 et 1789, directeur de l'Académie ; ce fut lui qui reçut et complimenta le comte et la comtesse du Nord (l'Empereur de Russie Paul 1er et sa femme) lorsque ces princes assistèrent à la séance du 12 juillet 1782. Non content d'une haute position littéraire, conquise par des travaux d'une valeur assez mince, il recommença ses démarches pour obtenir le titre de prince, mais le prince de Stahrenberg et le ministre Kaunitz ne lui furent pas favorables ; le premier fit valoir que la fortune du marquis n'était pas suffisante pour soutenir un pareil titre ; le second remarqua qu'une distinction de cette nature ne pouvait être obtenue que pour des services éminents rendus à l'État. C'est sans doute pour compenser cet échec, que la cour de Madrid octroya à Du Chasteler, pour lui et ses héritiers à perpétuité, le titre de grand d'Espagne, à la sollicitation de sa sœur, Marie-Josèphe, femme du lieutenant-général Gabriel René, comte de Baillencourt. Les lettres patentes qui lui confièrent ce titre portent la date du 21 août 1789 ; elles ne sont antérieures que de deux mois environ à sa mort, qui arriva à Liége, le 11 octobre suivant.

Les réformes administratives de l'empereur Joseph II ne laissèrent pas que de froisser le noble membre des États de Hainaut, de Brabant et de Namur. Lorsque la bourgeoisie bruxelloise s'organisa, en 1786, en cops de volontaires désireux de maintenir l'antique Constitution du pays, Du Chasteler fut l'un des personnages influents qui usèrent de leur influence pour les engager à se séparer. Comme ses collègues du Hainaut, il avait voté des subsides déguisés à d'autres corps de volontaires ; le gouvernement, pour l'en punir, l'obligea à rembourser une partie de ces dépenses et le taxa à 30,000 florins, qui furent payés le 9 juin 1789.

Chasteler disparut de la scène au moment où le soulèvement de nos provinces allait mettre à une rude épreuve son dévouement à la maison d'Autriche et son attachement à des prérogatives séculaires. De méchants pamphlétaires le représentent à tort comme « un philosophe in- « crédule et niais, parodiant bêtement les « encyclopédistes. » Répudions ces paroles brutales et sachons gré au noble descendant de dix générations de gentilshommes d'avoir cherché à honorer son nom par des travaux arides et utiles.

Alp. Wauters.

Delmotte, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, 1re série, t. IV, p. 104. — Voyez aussi Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires*, t. II, p. 873. — Quérard, la *France littéraire*, t. II, p. 621. De Reiffenberg, *Annuaire de l'Académie*; t. III, p. 82. — De Stassart, *OEuvres*, p. 406, en note.

CHASTELER (*Jean-Gabriel-Joseph-Albert*), marquis du Chasteler et de Courcelles, baron d'Incourt, etc., etc., général d'artillerie, conseiller privé, chambellan, propriétaire du vingt-septième régiment d'infanterie autrichienne, fils unique de François-Gabriel qui précède, naquit le 22 janvier 1763, au château de Moulbaix, près de Mons, dans le Hainaut, et mourut à Venise le 7 mai 1825. Quelques biographes pensent que les Chasteler descendent d'une ligne collatérale de la maison des ducs de Lorraine.

Après avoir suivi pendant quelque temps les cours du gymnase de Fort à Metz, où il eut pour professeur l'illustre Lacretelle, le jeune du Chasteler, n'ayant encore que treize ans, entra comme cadet dans le régiment d'infanterie, prince Charles de Lorraine. En 1778, il fut admis à l'Académie des ingénieurs à Vienne et, deux années plus tard, il sortit de cet établissement avec le grade de sous-lieutenant du génie (1780). L'Autriche à cette époque, faisait élever les fortifications de Josephstadt et de Therésienstadt; le marquis du Chasteler fut attaché pendant quatre ans au général Duhamel de Gerlonde, qui dirigeait ces importants ouvrages de défense. La guerre contre les Turcs l'arracha à ces travaux : il rejoignit le corps d'armée du prince de Saxe-Cobourg dans la Bukowine (province de la Gallicie) et trouva là de nombreuses occasions d'appliquer ses connaissances militaires et de déployer sa brillante valeur. Il s'associa volontairement à la plupart des opérations dont cette contrée fut alors le théâtre. Au combat de Poduschan (le 22 mars 1788), Chasteler, qui était devenu capitaine, se signala comme chef d'une colonne d'attaque; il se distingua ensuite au siége de Choczim, dans la Bessarabie, où un boulet lui fracassa la jambe. A peine rétabli de cette terrible blessure il rejoignit l'armée avec le grade de major et assista au combat de Foczan (le 3 juillet 1789). Bien qu'il fut chef d'état-major du feld-maréchal baron Spleny, on lui confia le commandement de la colonne de l'aile droite; il s'acquitta si bien de cette mission qu'il obtint la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse. Il assista ensuite aux sanglantes journées de Kastangalle, d'Ismael et de Kilianowa. Le maréchal Loudon, qui avait su apprécier les brillantes et solides qualités de Chasteler, le chargea d'abord d'une mission spéciale auprès de l'armée russe, puis il l'employa, pendant l'hiver de 1789 à 1790, à l'administration de la Valachie. Ces travaux ne l'empêchèrent pas d'assister au siége de Giurgewo, où il fut blessé d'un coup de sabre. Après la conquête définitive de la Valachie, il fut chargé de l'occupation militaire de cette province dont il fit dresser la carte pendant les quartiers d'hiver de 1790 à 1791.

Après avoir rempli plusieurs missions importantes à Belgrade, à Peterwaradin, puis à Vienne, Chasteler fut nommé chambellan de l'empereur Léopold II, lieutenant-colonel du génie et premier lieutenant de la compagnie des archers de la garde noble des Pays-Bas, poste qu'il vint remplir à Bruxelles jusqu'en 1792.

Lors des guerres contre la république française, le marquis du Chasteler sollicita et obtint sa rentrée dans le corps du génie; il fit d'abord rétablir les fortifications de Namur, que l'empereur Joseph II avait fait raser peu de temps auparavant, il se rendit ensuite à l'armée du prince de Saxe Teschen, occupée au siége de Lille et y prit la direction des travaux du génie. C'est là que le premier, à la tête d'une

colonne d'attaque, il pénétra dans le faubourg barricadé, ouvrit en plein jour les tranchées et parvint, malgré les plus grands périls, à compléter en très-peu de temps les retranchements nécessaires pour protéger les opérations du siège.

Après la bataille de Jemmapes le colonel du Chasteler se hâta de retourner à Namur; il y fut fait prisonnier de guerre. Un cartel d'échange lui permit toutefois de rejoindre l'armée autrichienne dès l'ouverture de la campagne de 1793, pendant laquelle il se couvrit de gloire : il se distingua non-seulement dans les travaux de son arme aux siéges de Valenciennes, du Quesnoy, de Maubeuge et de Landrecies, mais encore sur les champs de bataille à Altenhoven, à Neerwinden et surtout au village de Wattignies : dans ce dernier combat il chargea à la tête de la cavalerie et fut percé de huit coups de baïonnette.

Après la chute de Landrecies, le colonel du Chasteler fut envoyé au corps d'armée du général Kaunitz; contribua au succès du brillant combat de Gosselies, dirigea les travaux de fortification exécutés sur la rive droite de la Meuse, puis fut appelé par le général Clerfayt à Mayence en qualité de directeur des fortifications. Il y exécuta en maître son système de la défensive offensive, en opérant, le 29 octobre 1795, une attaque victorieuse sur la ligne d'investissement et délivra ainsi Mayence qui se trouvait assiégée depuis treize mois. Le général Clerfayt, pour le récompenser, l'envoya à Vienne porter la nouvelle de cette victoire. L'empereur le nomma colonel dans l'état-major général (1795) et l'envoya à Cracovie pour opérer la rectification des frontières que réclamait le partage récent de la Pologne. Le grade de général major qu'il avait si vaillamment conquis sur une multitude de champs de bataille, lui fut décerné en 1797. Après la paix de Campo-Formio, le général du Chasteler fut désigné comme commissaire plénipotentiaire de l'Autriche pour la reprise de l'état vénitien et la détermination des frontières de cette province. Cette mission le mit en rapport avec le général en chef Bonaparte qui lui témoigna le plus grand interêt et ne dédaigna pas de discuter avec lui plusieurs incidents de la campagne de 1795 à 1797. Le marquis du Chasteler se rappela toute sa vie les paroles remarquables que prononça dans un de ces entretiens le glorieux chef des armées françaises : « Rien de plus « simple que la guerre. La plupart des « généraux n'obtiennent rien de grand, « parce qu'ils s'attachent trop en même « temps ou qu'ils s'attachent avant tout « aux choses les plus incohérentes et les « plus secondaires. La clef de la position, « voilà le but vers lequel je dirige toutes « mes forces; il en résulte qu'elles se « trouvent immédiatement engagées sous « mes yeux. Le jour de la bataille arrivé, « je ne m'occupe ni des éventualités, ni « de ma ligne d'opérations. De tels soins « ne vont point à un capitaine. L'Etat « lui confie 100,000 hommes; s'il n'en « met aux prises que 60,000, il doit ré- « pondre sur sa tête des 40,000 qui n'ont « pas combattu. »

Peu de temps après cette entrevue, le marquis du Chasteler fut envoyé à Saint-Pétersbourg où il fit décider la seconde coalition contre la France. D'après ses conseils aussi, Souwarow fut envoyé en Italie pour y exercer le commandement en chef de l'armée austro-russe dont lui-même fut le quartier maître général. Le marquis du Chasteler arriva à Legnano au moment où les Français, sans dénonciation préalable de l'armistice, exécutaient une triple attaque contre les positions des Autrichiens. Le généralissime français Schérer menaçait Vérone avec deux divisions; Moreau avec deux autres divisions forçait le passage de l'Adige à Pastrengo et à Pol, et en même temps le général Montrichard cherchait à enlever Legnano. Les sages dispositions que prit immédiatement le marquis du Chasteler déjouèrent les projets des Républicains et préparèrent le succès que les armées autrichiennes remportèrent à Magnano. Le maréchal Souwarow, à son arrivée, trouva toute l'armée dont il allait prendre le commandement suprême établie dans les meilleures positions au-delà du Mincio (15 avril); il en témoigna toute sa satisfaction au quartier maître général dont il avait déjà, précédemment, apprécié les

brillantes qualités. La vigueur et la rapidité des mouvements de l'armée alliée révélèrent bientôt les éminentes qualités militaires des deux chefs à qui en avait été confié la direction. Dès le 26 avril, l'armée alliée avait atteint l'Adda qu'elle traversa sur quatre points différents. Un des points de passage était situé vis-à-vis du château de Trezzo; les bords escarpés de la rive et le courant torrentueux de la rivière présentaient des difficultés telles que le chef des pontonniers doutait du succès de l'opération. Le marquis du Chasteler ne se laissa point arrêter par ces obstacles. Il aida lui-même à traîner les pontons vers la rive, par-dessus des rochers à pic et le passage s'opéra à minuit pendant un violent orage. A six heures du matin, non-seulement la garnison du château de Trezzo était prisonnière, mais le général Moreau, pressé de toutes parts, était contraint à une retraite précipitée qu'il n'effectua pas sans subir des pertes considérables. Le lendemain, la division Serrurier fut à son tour complétement cernée et dût rendre les armes. Ces succès, qui valurent au marquis du Chasteler la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse permirent, aux armées alliées de se répandre dans toute la Lombardie. Le général Melas fit son entrée à Milan au milieu de l'allégresse du peuple (29 avril); le maréchal Souwarow se porta devant Pezzighittone dont la chute fut hâtée par les mesures énergiques que prit le marquis du Chasteler; Tortone se soumit à son tour (9 mai); sa garnison fut refoulée dans le citadelle par un pulk de Cosaques que conduisait en personne le quartier maître général. L'armée victorieuse des alliés franchit rapidement toutes les rivières de la haute Italie et entra dans Turin le 27 mai. Cependant le général Macdonald s'avançait de la basse Italie vers le Pô avec quatre divisions dont il importait d'empêcher la jonction avec les troupes qu'on avait vaincues. Suivant les conseils du marquis du Chasteler, Souwarow se jeta entre les deux armées françaises et rencontra les forces de Macdonald le 17 juin. Alors commença, sur les bords du Tidone, une lutte qui se convertit pour les alliés en une brillante victoire gagnée sur les rives de la Trebbia. Cette journée mit le sceau à la réputation du marquis du Chasteler. A l'aile droite, le général Macdonald avait fait un effort pour se jeter entre deux divisions russes qui se trouvaient malheureusement séparées par une trop grande distance. Chasteler apperçoit le danger; il accourt avec quatre bataillons russes, tombe sur les flancs et sur les derrières de l'ennemi et arrête brusquement son mouvement offensif.

Une blessure grave, reçue devant Alexandrie, obligea le marquis du Chasteler à renoncer au poste qu'il occupait avec tant de distinction. Après sa guérison, il fut envoyé à l'armée d'Allemagne en qualité de second quartier maître général. Il combattit à Engen, à Moeskirch et dans d'autre rencontres, puis il obtint une brigade dans le Tyrol, organisa les milices locales et disposa tout pour la meilleure défense de cette province. En 1801, il obtint le grade de feld-maréchal lieutenant, devint, après la conclusion de l'armistice de Steyer, commandant en chef des Savoisiens et reçut, en récompense de son attachement et de sa sollicitude pour le Tyrol, les honneurs de la bourgeoisie; il fut honoré en outre de la grande médaille d'or frappée en commémoration de la campagne de 1800; en même temps l'empereur lui donna la propriété du régiment des chasseurs tyroliens.

Le marquis du Chasteler s'occupa sans relâche à rendre le Tyrol inexpugnable; il fit élever des fortifications, arma toute la population et dès l'ouverture de la campagne de 1805, on put constater l'excellence des mesures qu'il avait adoptées. Après la reddition d'Ulm, qui vint entraver les plans hardis que Chasteler avait conçus, l'archiduc Charles, sur le point d'être tourné, résolut de s'ouvrir une retraite à travers le Tyrol. Chasteler, pour assurer le succès de cette évolution hardie, régla les mouvements des contingents tyroliens de façon à attirer sur eux l'attention de l'ennemi, il se mit à la tête des troupes de l'aile droite, marcha résolument au-devant de la division bavaroise du général Deroi qu'il mit en pleine dé-

route au défilé de Strub, puis rencontrant le corps du général Marmont, il parvint à le repousser de Gratz.

En 1808, le marquis du Chasteler fut appelé à relever les fortifications de la célèbre place de Comorn, travail immense qu'il exécuta avec une célérité sans exemple, car dès l'année suivante cette forteresse se trouvait sur un pied complet de défense. Ce service important valut au marquis du Chasteler la croix de commandeur de l'ordre de Léopold, ordre nouveau qui venait d'être créé par l'empereur François 1er pour récompenser ceux qui, par des efforts persévérants, avaient contribué au bien de l'État et s'étaient distingués par des entreprises utiles (7 janvier 1808).

A l'ouverture de la campagne de 1809, le marquis du Chasteler ayant reçu le commandement du huitième corps d'armée, se jeta dans le Tyrol qui, à sa voix, se leva en masse pour l'Autriche. Après les combats au pont de Ledritsch, près de Sterzing et Wilten et au Mont Isel, devant Innsbruck l'ennemi fut désarmé et le pays se trouva complétement délivré. Cette défaite de l'armée française exaspéra Napoléon qui, au mépris du droit des gens, proscrivit Chasteler et donna sous la date du 6 mai, de son quartier général à Ens un ordre du jour portant « *que le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche et moteur de l'insurrection du Tyrol, serait traduit devant une commission militaire aussitôt qu'il serait prisonnier et passé par les armes dans les vingt-quatre heures comme chef de brigands.* »

Cet ordre du jour inqualifiable indigna l'archiduc Charles et provoqua une correspondance remplie de menaces dont les circonstances empêchèrent heureusement la réalisation.

Le marquis du Chasteler était maître de tout le Tyrol lorsque le maréchal Lefebvre vint l'attaquer avec des forces supérieures. Après le combat malheureux que Chasteler soutint contre des forces quintuples des siennes (15 mai), il dût abandonner le pays aux Français.

De 1811 à 1813 Chasteler exerça le commandement militaire de la Silésie autrichienne et dirigea les travaux de défense de Prague. A l'ouverture de la campagne de 1813, il fut nommé feldzeugmeister (général d'artillerie) et reçut le commandement d'une réserve à la tête de laquelle il combattit à la bataille de Dresde (26 août). Après la victoire de Kulm, il fut appelé au gouvernement de la forteresse de Théresienstadt, avec mission de couvrir les défilés qui conduisent de la Saxe en Bohême par la rive gauche de l'Elbe. En 1815, il fit contre le roi Murat la courte campagne dont il avait fait approuver le plan à Vienne, où l'empereur l'avait mandé. A la paix il fut investi du commandement de Venise; ce fut dans cette ville qu'il termina, en 1825, sa glorieuse carrière et qu'un monument, rappelant sa principaux faits d'armes, lui fut élevé en 1827.

Le marquis du Chasteler n'était pas seulement un vaillant guerrier, c'était un officier doué des qualités les plus brillantes et aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par l'élévation de son caractère. Il parlait douze langues, était très-versé dans la connaissance des sciences exactes qu'il appliqua à la solution de questions de navigation et de marine. Il cultivait aussi la littérature et la poésie légère. Quant à ses talents militaires, ils sont incontestables et Napoléon qui, dans un moment de dépit, s'était montré si injuste à l'égard du marquis de Chasteler, ne put se dispenser plus tard de les reconnaître : « Chasteler, dit-il, avait « du talent. Chef d'état-major de Kray « et de Souwarow en 1799, il n'était pas « plus étranger aux succès des alliés en « Italie qu'il ne l'avait été sous Mayence, « en 1795, aux succès de Clerfayt contre « Pichegru. » Général Guillaume.

Hirtenfeld, *Der militar Maria-Thérisien orden, etc.* — Baron de Stassart. — Soudain de Niederwerth dans *les Belges illustres.* — Jomini, *Histoire des guerres de la révolution française.* — *Taschenbuch für der vaterlandische geschichte*, XXXII Jahrgang, 1843.

CHASTELAIN (*Jean*), prédicateur augustin et poëte français, né à Tournai vers 1476, mis à mort à Vic, en Lorraine, le 12 janvier 1525 (1524 v. s.). Ses sermons ne nous ont pas été conservés; on sait seulement que sa hardiesse était grande,

et que, tant qu'il resta dans sa ville natale, sa popularité lui servit d'égide. Plusieurs de ses compagnons cependant avaient été abandonnés par l'évêque au bras séculier. Ces douloureux avertissements demeurèrent pour lui sans effet. Ayant été invité à prêcher le carême de 1523 dans plusieurs villes de Lorraine, il s'y rendit et se fit remarquer par la violence avec laquelle il attaqua les mœurs et la discipline de l'Église. Il alla après cela habiter Metz où il composa, en vers français, une chronique de cette vieille cité impériale que dom Calmet a reproduite dans le IIIe tome de son histoire de Lorraine. Mais ce n'était pas pour cultiver plus à son aise les muses qu'il s'était fixé dans le pays messin. Il y avait remarqué dans les esprits un mouvement conforme à ses vues, et il voulait s'appliquer à le fortifier et à le diriger. Les curés de Saint-Gorgon et de Sainte-Croix, deux paroisses de Metz, lui donnèrent l'occasion de mieux faire connaître ses doctrines. Son succès fut grand. Une chronique du temps nous dit pourquoi : « C'estoit ung homme assez révérend et « de belle manière, grand prédicateur « et très-éloquent, et avec ce, en ses ser- « mons, reconfortait merveilleusement « les pouvres gens et les avoit fort pour « recommandez. »

En fallait-il davantage, dans ce temps là, pour être voué à une mort certaine? Évidemment non. Un autre moine augustin nommé Bonnétraine, gagné par l'évêque de Metz, tendit un piège à Chastelain. Il l'attira hors de la ville et le conduisit dans les bois de Chamblay où les gens de l'officialité l'attendaient. Arrêté le 5 mai 1524, il fut conduit à Gorze, puis à Noumany et enfin à Vic, où, l'évêque de Metz faisait la résidence d'été. Son procès fut solennel autant que possible. Clément VII chargea l'évêque de Nicopolis de procéder à la dégradation du prêtre indigne et de le livrer au bras séculier, selon les constitutions du pape Innocent III.

La justice de Vic ne fit que confirmer la sentence ecclésiastique en condamnant Chastelain à être brûlé vif. Le jour même de l'exécution il y eut à Metz une émeute. Le peuple insulta l'abbé de Saint-Antoine qui en revenait : il y eut des maisons ecclésiastiques pillées, des vitres brisées et des personnes blessées; mais il y eut aussi un bourgeois luthérien de Lille, Jean Védaste, qu'on destinait sans doute au bûcher ou à la potence, rendu par le peuple à la liberté.

C.-A. Rahlenbeek.

Ad. van Hamsteede, *De historien der martelaren*, éd. de 1657, p. 47. — J. Crespin, *Histoire des martyrs, etc.*, éd. de 1597, pp. 87-88. — E. et G. Haag, *La France protestante*, t. III. — O. Cuvier, *Persécution de l'Église de Metz*, Paris, 1860, v. la préface.

CHASTELLAIN (*Georges*) naquit dans le pays d'Alost, en 1404 ou 1405. Ses ancêtres, châtelains d'Alost, avaient laissé à leurs descendants sinon l'autorité et la fortune de cette position, du moins un nom qui la rappelait, et Georges Chastellain se plait à ajouter qu'il était également issu des illustres maisons de Gavre et de Masmines. Il nous a, du reste, laissé de naïfs et touchants détails sur ses premières années. A sept ans, après une enfance calme et paisible où il s'était, dit-il, laissé conduire par son bon ange, il apprit à lire, et dès ce moment, comme il se sentait « souple à doctrine, » il s'attacha avec un zèle que rien ne put lasser, à l'étude des livres qu'il distingue en disant des uns qu'ils sont utiles, des autres qu'ils sont louables : « Les utiles, ce sont « les hauts escrits qui parfont l'homme « et le mènent à la cognoissance de Dieu, « qui le font sage et clervoyant, éloquent « et subtil et prompt pour discerner en- « tre le mal et le bien, entre la vérité et « le mensonge. Les louables, ce sont les « nobles dits des anciens philosophes, « des poëtes, des orateurs et des histo- « riographes, qui traitent des faits, des « mœurs, des glorieuses vertus et hauts « titres des nobles de jadis, roys, empe- « reurs, ducs et barons, en tous âges et « en toutes lois. Là se trouve le miel et « le sucre, la délectation et la contempla- « tion souveraine de l'âme; là se trouve « le miroir par lequel on s'adresse; là « se trouve l'exemple par lequel on s'ame- « sure et se règle, en prenant exultation « en choses honnestes. »

Georges Chastellain avait à peine quitté les bancs de l'Université de Lou-

vain lorsqu'il se vit entraîné par la chaleur de son imagination vers la pompe des cours, vers le faste des plaisirs, vers les rêves trop brillants et trop décevants de la grandeur. Il chanta les dames, vécut avec les seigneurs et tenta de périlleux voyages, qui dans un temps où tant de nobles cherchaient des aventures, le firent surnommer entre tous : l'*Aventureux*. Il dit lui-même qu'il prit « sa nourreçon de main de Bourgogne. » En 1434, il reçut de Philippe le Bon un don de quatre-vingt-dix francs « pour services en « ses armées et autres manières; » mais peu après il se rendit en France et y fit un long séjour pendant lequel il s'assura l'amitié d'un des hommes les plus illustres de ce temps, Pierre de Brezé.

Lorsqu'en 1445 de graves dissentiments éclatèrent entre Charles VII et Philippe le Bon, il rentra dans sa patrie, et l'année suivante nous le retrouvons à la cour du duc de Bourgogne. Dès cette époque, il figure parmi les écuyers panetiers et reçoit à diverses reprises des missions sur lesquelles peu de détails ont été conservés. Il fit ainsi plusieurs voyages en France, en Bretagne, en Bourgogne et aux bords du Rhin. En 1451 il était écuyer tranchant du duc Philippe. Cinq ans après, il obtint la dignité fort recherchée de conseiller. Telle était la confiance dont il jouissait, que le duc le prit avec lui dans sa périlleuse expédition en Hollande et le chargea de diverses ambassades secrètes : ce qui ne l'empêchait point de diriger en même temps « les jeux que « monseigneur faisoit jouer devant luy. »

Cependant il avait atteint un âge où l'on arrive, selon son expression, « à « mûrisson et gravité plus parfaite. » A mesure qu'il voyait passer devant ses yeux les événements et les hommes, il jugeait plus sévèrement l'ambition et les malheurs qu'elle traîne à sa suite. Affranchi lui-même des vanités qui l'avaient trop longtemps ébloui, il n'avait plus que des larmes pour toutes « ces choses de tribulation et de ruine, « dont il était le témoin. Il avait résolu de se dérober à ce qu'il appelle « l'endormement des « honneurs. » Le duc de Bourgogne se rendit à ses prières et lui accorda, en 1455, une pension et un logement à Valenciennes dans le vieux palais de la Salle-le-Comte. Valenciennes, si fière d'avoir vu naître Froissart, devait abriter les dernières années de Chastellain et recevoir sa tombe.

Ce fut probablement à cette époque que Chastellain reçut la charge d'historiographe ou d'*indiciaire*. En vertu de ce titre, d'après l'ordonnance même du duc de Bourgogne, il se trouvait tenu « de « mettre par escript choses nouvelles et « morales en quoy il estoit expert et cognoissant, et aussy par manière de « chronique les faits dignes de mémoire. »

La charge d'indiciaire se conciliait aisément avec une retraite où, en dehors de toute influence et de toute préoccupation, il devait raconter et juger les nombreux événements dont il avait été le témoin. Depuis plusieurs années, il avait réuni des matériaux destinés à être plus tard mis en œuvre. Vers 1455, peu après la prise de Constantinople par Mahomet II, il avait écrit le prologue de sa chronique où il résume les grandes révolutions du passé et où il remonte le cours des faits historiques jusqu'à Alexandre, qu'il peint réveillant l'Orient endormi dans la mollesse et faisant de sa seule voix trembler l'Occident. Il persévéra activement dans ce travail, qui embrasserait, si nous possédions l'ouvrage complet, quinze ou vingt de nos volumes in-8°, et bien que parfois encore il se sentît, comme il le confesse, « léger et « volage, » il passa son temps « vertueusement, non en oiseux. » Ce fut ainsi qu'il mérita une renommée toujours croissante, d'honorables sympathies et des relations étroites avec les hommes les plus illustres et les plus sages de son temps. En 1461, Chastellain interrompit son récit pour célébrer l'avénement de Louis XI qu'il avait vu à la cour de Bourgogne multipliant les protestations les plus humbles de gratitude et de dévouement; mais quelques lignes ajoutées au titre de ce travail, dans le manuscrit de Florence, nous apprennent que l'auteur reconnut bientôt combien il s'était trompé. Ce fut après 1461 que Chastellain écrivit le

deuxième livre de sa chronique. Il reparut, semble-t-il, à la cour de Philippe le Bon pour y revoir son ancien ami Pierre de Brezé et pour y saluer une illustre princesse, fille du roi René, qui, par ses aventures et ses malheurs, était devenue l'héroïne d'une émouvante épopée. Il fut même l'un de ceux auxquels le duc demanda leur avis sur l'étiquette observée par le comte de Charolais qui n'avait voulu *laver* qu'après la reine d'Angleterre exilée, et il se montra, on le pense bien, fort disposé à louer le jeune prince de cet hommage rendu à une noble et glorieuse infortune.

Chastellain, rentré à Valenciennes, reprit avec une assiduité constante les mêmes travaux. Il s'y livrait (nous recueillons cette date dans ses écrits) au mois de janvier 1463 (v. st.), et vraisemblablement il se fit aider, dès cette époque, par Jean Molinet, qui devait plus tard continuer sa chronique, mais qui, substituant à la force et à l'énergie du style une recherche de locutions et de métaphores que le goût désavoue, est peut-être responsable de certains passages des œuvres du maître.

Peu après la mort de Philippe le Bon, Charles le Hardi, à peine délivré de l'émeute de Gand, était arrivé à Bruxelles, lorsqu'un serviteur de Chastellain, nommé Jean Chenebaut, vint lui offrir un livre « touchant le trespas de feu de « très-noble mémoire monseigneur le duc « Philippe. »

Quel était ce livre? Était-ce « la déclaration des hauts faits et glorieuses « adventures du duc Philippe de Bourgogne? » Cela paraît fort douteux. D'une part, il faut considérer la manière dont Chastellain y apprécie les divisions intérieures qui éclatèrent dans la maison de Bourgogne lors de la dispute du comte de Charolais et des Croy. D'autre part, il n'y a aucune dédicace adressée au successeur de Philippe le Bon. Ce serait plutôt, selon nous, un traité inédit et très-important, offert à Charles le Hardi et intitulé : « *Fiction faite en la personne « du duc Charles parlant à luy-mesme.* » Chastellain y rappelle la gloire du prince qui avait porté à son apogée la puissance de la maison de Bourgogne, mais il insiste surtout sur ce qu'il convient de faire pour la consolider et la maintenir.

« Tu as le fardeau de l'honneur du « monde entre les mains, disait Chastel- « lain au duc de Bourgogne, et l'autorité « de pouvoir faire ou défaire ta propre « bénédiction. Tu dois avoir grand soin « comment tu tiendras en estat l'ancien « édifice que tes pères ont fondé. Tes « péres l'ont cuidié édifier sempiterne... « ... Si Dieu plaist, tu ne frustreras point « leur expectation par petit y entendre. »

Charles le Hardi devait, hélas! frustrer l'expectation de ses pères, « par « petit y entendre, » mais on ne saurait assez remarquer la noblesse du langage qui lui était adressé :

« Tu dois à chacun vouloir satisfaire « et traiter chacun en nature de noble « prince; gagner cœurs et courages par « vertu; les sujets par bonne gouverne; « les serviteurs par recognoissance; les « nobles par bon exemple; les villes et « cités par justice.... Ne fait à ignorer « que la seule et souveraine félicité des « princes pend en la félicité de leurs su- « jets. Qui est au monde puissance plus « grande que de soy faire aimer? Qui est « plus vertueux usage en terre et de si « grand fruit que de gagner les cœurs des « hommes? La pesanteur de tes pays est « admirablement grande. Elle est grande « en nature de situation où ils sont; elle « est grande en la qualité et condition « des habitans qui y sont sans nombre. « Elle est grande en considération de « leur ancien ploy et usage dont ne se souf- « frent frustrer, ne rompre. Elle est grande « en considération de leurs richesses et « puissances, de leurs priviléges et de « leurs loix, lesquelles veulent avoir ob- « servées. Elle est grande encore en con- « sidération de ce que depuis mille ans, « ce ont esté les pays des parties d'Occi- « dent les plus populeux, les mieux édi- « fiés de forts et de villes, les mieux « pourvus de loix, les mieux submis à « justice, les mieux habitués de marchan- « dise, les plus certains pour toutes na- « tions recevoir, les plus sages et les plus « expers en toutes notions subtiles, les « plus riches et les plus abondans en

« biens, les mieux et les plus hautement « gouvernés de haults princes, et les plus « tenus en franchise et en grant police « qui fussent en la terre. » Jamais plus éloquent hommage ne fut rendu à ces provinces où Chastellain était né et dont il revendiquait si chaleureusement les vieilles gloires et les vieilles libertés.

Charles le Hardi rachetait les défauts qui le perdirent, par un grand amour de la justice et un vif sentiment de l'honneur et de la loyauté. Il avait toujours beaucoup aimé les lettres et maintint à Chastellain le titre d'*indiciaire*, « comme « à celuy qui démonstroit par escripture « authentique les admirables gestes des « chevaliers et confrères de l'ordre de la « Toison d'or. » Il fit plus : le dimanche 2 mai 1473, se trouvant à Valenciennes pour la tenue d'un chapitre de cet ordre, et avant que la grand'messe fût célébrée à l'église Saint-Paul, il voulut lui-même armer messire Georges Chastellain chevalier, en présence des sires de Ravestein, de Luxembourg, de Croy et de Lannoy.

Chastellain ne survécut guère à cet honneur si envié qui couronnait chez lui une longue et honorable carrière. Il mourut au mois de février ou de mars 1475 et fut enseveli dans l'église de Notre-Dame de la Salle-le-Comte, où il avait fondé, dit Simon le Boucq, la solennité de Saint Georges « à l'honneur de tous chevaliers. » C'est dans cette église et assez près de la tombe de son disciple Molinet, qu'on lisait sur un pilier cette épitaphe :

« *Cy dessoubs gist d'excellente mémoire Georges Chastellain, chevalier; lequel, après avoir circuy diverses régions et en icelles exercé les armes militaires, en éage florissante, au pouvoir de ses sens, s'est venu rendre au service du très-victorieux Philippe, duc de Bourgogne, en estat de panetier et privé conseil, et, au reste de vieillard, a prins sa glorieuse occupation à réduire les gestes de ce feu tout triomphant prince, par tel ordre et diligence que à la récitation de ses escripts fleuriront en perpétuelle récordation ès cœurs des nobles et clairs engins. Vive et règne son esprit en éternelle félicité! Et au comble de LXX ans, décéda de ce siècle, le XX mars MCCCCLXXIIII. Priez Dieu pour son âme.* »

Georges Chastellain laissa un seul fils, nommé Gautier, qui fut non-seulement argentier de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, mais aussi prévôt de Turnhout et chanoine et puis doyen de Leuze. Ce fut lui qui, à ce que nous apprend le ms. autographe des enseignements de guerre de Philippe de Clèves, conservé à Paris (Bib. imp. fr., 1244), rédigea ce livre sous la dictée du seigneur de Ravestein. L'acte de légitimation, qui lui fut accordé en 1530 par Charles-Quint, constate que son père n'était pas marié. On n'y nomme pas sa mère « aussy lors non « mariée. »

Personne plus que Chastellain ne fut pénétré de l'impartialité, qui est le premier devoir de l'historien, et nous ne saurions assez le proclamer quand nous voyons comment il juge ses protecteurs eux-mêmes, sans que son respect et son affection pour eux aient pu l'arrêter ou l'aveugler.

Au milieu des dissentiments et des rancunes du roi de France et du duc de Bourgogne, il avait entrepris une œuvre bien dangereuse, et souvent, au lieu de tresser des roses, il mania, comme il le dit lui-même, des épines qui lui déchirèrent les mains ; mais, quoi qu'il en fût, il comprit toujours que pour travailler au bien de tous, il fallait défendre la cause « de « l'innocent et du prud'homme en le « citant comme exemple et comme mo- « dèle. »

De même que Ville-Hardouin, Chastellain s'adresse parfois directement aux barons et aux chevaliers de son temps pour qu'ils écoutent ses récits. Avec quelle énergie ne leur rappelle-t-il pas qu'il faut préférer la mort à la honte et ne flétrit-il pas les lâches qui ne sont plus que des corps sans âmes ! « J'ai « escript, dit-il en parlant des princes de « son temps, leurs œuvres et contentions « et les grâces et les gloires que Dieu leur « a envoyées. Qui mieux les a employées, « c'est celui qui en attend le plus grand « fruit, et qui plus les aura converties à « vanité, plus en tirera reproches. Rois « meurent, et nations s'évanouissent ;

« mais seule vertu suit l'homme en sa « bière et luy baille gloire éternelle. »

Telle fut l'impartialité de Chastellain, tel fut son zèle pour la vérité : il ne nous reste qu'à dire quelques mots de la forme et du style de son œuvre.

Chastellain est avant tout un écrivain de la renaissance. A des formes gracieuses et élégantes, mais sans grande portée il substitue un langage énergique, viril. Certes, ses vers sont bien au-dessous de ceux de Ronsard, et sa prose (nous ne nous occupons ici que de la forme) est bien inférieure à celle de Balzac qui a dit si noblement de l'histoire « que par elle la vertu des anciens est « nôtre et qu'ils n'ont vécu que pour « nous instruire; » mais Chastellain a précédé Ronsard et Balzac, et si Lemaire de Belges eut Ronsard pour élève, il faut bien reconnaître à Chastellain l'honneur d'avoir préparé de loin, en inspirant Lemaire de Belges, les brillantes destinées du siècle de François Ier.

Peut-être, en lisant les chroniques de Chastellain, sommes nous trop sévères lorsque nous nous plaignons de ne pas y retrouver toujours ce style moins rude et moins heurté et souvent même élégant que nous offrent de petits traités revus avec soin. Nous ne devons pas oublier que la rédaction des chroniques n'a point été achevée ; nous n'en connaissons que la première esquisse : c'est une charpente large et forte qui n'a jamais reçu de l'architecte les ornements qu'elle attendait. Chastellain ne le cache point : « Ne « veuillez noter le son des paroles » dit-il de lui-même, et toutefois, malgré ses imperfections, il y a dans sa narration une si haute puissance d'appréciation et une si mâle éloquence, qu'il faut bien reconnaître qu'à cette époque de transition où la société du moyen âge s'efface pour faire place à la société moderne, il n'est aucun historien aussi digne d'une étude approfondie.

Chastellain fut hautement loué par ses contemporains. Lefebvre - Saint - Remy l'appelle « le noble orateur. » Olivier de la Marche, qui le nomme son père, son maître, son ami, le célèbre comme la perle et l'étoile de tous les historiographes et compare ses œuvres à des fruits dont le temps ne pourra jamais altérer la saveur. Il arriva toutefois que la trace de ses travaux se perdit au milieu des troubles politiques et religieux du XVIe siècle, et l'oubli dans lequel ils étaient tombés se prolongea jusqu'à nos jours. Ce ne fut qu'en 1825 que M. Buchon publia quelques fragments de Chastellain, qu'il réimprima, avec quelques nouveaux textes, en 1837. L'édition que nous avons donnée en 1863, sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, comprend huit volumes in-8°; mais de considérables et fort regrettables lacunes dans les chroniques restent encore à combler. Il faut ajouter qu'il reste peu d'espoir de retrouver la copie complète, faite par Gautier Chastellain, des œuvres historiques de son père, qui fut remise en 1524 à la reine de Hongrie. Quoi qu'il en soit, les historiens modernes ont porté sur ce qui nous en reste, un jugement qu'il est bon de rappeler; car s'il constate les mêmes regrets quant aux récits malheureusement perdus, il suffit du moins pour rendre au nom de Chastellain son ancienne renommée.

« La découverte de l'œuvre historique de Georges Chastellain, dit M. de Beaucourt, est une des conquêtes de l'érudition moderne, car ce n'est pas une découverte vulgaire que celle qui consiste à déterrer les ruines d'un vaste monument qui a fait l'admiration du temps passé, et où l'on reconnaît encore la conception d'un homme supérieur qu'Olivier de la Marche appelait « la perle et l'étoile de tous les « historiographes. » Vingt laborieuses années furent employées à dresser ce monument incomparable, où Chastellain se montre à la fois narrateur consciencieux et fidèle, « grand et éloquent historien, » — c'est le jugement de M. Michelet, — où il apprécie les hommes et les événements avec une ferme raison, un esprit droit et judicieux, une noble chaleur d'âme, une calme et inaltérable impartialité. Dans certaines de ses pages, il s'élève à la hauteur de Bossuet; dans d'autres, il rappelle les récits abondants et pittoresques de Froissart; dans la plupart, quand on ne se laisse pas rebuter par une phraséologie pleine de redon-

dances et d'emphase, on trouve des portraits tracés de main de maître, des appréciations judicieuses, des détails si circonstanciés et si curieux, qu'on peut dire que, sans Chastellain, le XVe siècle ne serait qu'imparfaitement connu. Certaines parties de son livre sont toute une révélation. »

Nous terminerons cette notice par l'énumération des principales œuvres historiques de Chastellain : 1° *Chroniques* 1419-1422, 1430, 1431, 1451, 1452, 1454-1458, 1461-1470; 2° *Exposition sur Vérité mal prise;* c'est l'apologie de l'auteur que les Français accusaient de les avoir insultés; 3° *Entrée du roy Loys XI en nouveau règne;* 4° *Deprécation pour messire Pierre de Brezé;* 5° *Le Temple de Boccace* (traité de consolation adressé à Marguerite d'Anjou); 6° *Les hauts faits du duc Philippe* (oraison funèbre de ce prince avec le portrait de son successeur « vivant); « 7° *Advertissement au duc Charles*; 8° *Livre de paix* (à propos de la paix de Péronne). Chastellain revit, paraît-il, la rédaction de la chronique de Jacques de Lalaing, dont le véritable auteur est Lefebvre-Saint-Rémy.

Chastellain composa aussi un grand nombre de poésies d'une valeur fort inférieure à ses travaux historiques. Nous nous bornerons à citer : 1° *L'oultré d'amour*, poëme mystérieux dont l'héroïne est une princesse de la maison de France, et dont le héros serait Pierre de Brezé, d'après l'ingénieuse hypothèse de M. Vallet de Viriville; 2° *Épître à Charles VII;* 3° *Le thrône azuré* (poëme également composé pour Charles VII); 4° *Le mystère de la mort de Charles VII;* 5° *La complainte d'Hector;* 6° *Le miroir des nobles hommes de France;* 7° *Le mystère de la mort du duc Philippe*; 8° *Les douze dames de rhétorique;* 9° *La recollection des merveilles*, chronique rimée en strophes, où la forme est souvent gracieuse et élégante; 10° *Le Prince*, énergique satire dérigée contre Louis XI; 11° *Chansons Georgines;* 12° *Ballades*, *Rondels*, *etc.* On a publié sous le nom de Chastellain, à Londres, en 1850, une chronique de Normandie qui ne lui appartient point.

Cette notice était écrite lorsque les heureuses recherches de M. le comte Thierry de Limburg-Stirum nous ont fait connaître, sinon avec certitude, au moins avec vraisemblance le nom du père et de la mère de Chastellain. Jean Chastellain et sa femme Marie de Masmines sont cités dans des actes de 1425 et 1432. Un Arnould Castellain, bourgeois de Gand, fut entendu comme témoin dans l'enquête ouverte sur l'administration des Trente-neuf. Kervyn de Lettenhove.

CHATILLON (*Gaut.*), poëte, né à Lille (ancienne Flandre). XIIe siècle. Voir GAUTIER DE CHATILLON (*Ph.*)

CHAUCHET-BOURGEOIS (*Richard*), magistrat, homme politique, né à Bouillon, le 30 mai 1767, mort le 24 février 1844. Il fit d'excellentes études, devint docteur en droit et prit rang, vers 1787, parmi les avocats de la cour souveraine de Bouillon. Lorsqu'éclata la révolution française, il en adopta avec chaleur les principes, tout en abhorrant les excès; il fut ouvertement l'ennemi du système conçu au sein de la convention nationale de fonder la république sur la terreur et de décimer la France pour régénérer le patriotisme de ses habitants. C'est à cette époque qu'il entra dans la carrière des emplois. Il devint successivement secrétaire de la commune, prud'homme ou juge de paix, puis commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Bouillon, poste qu'il remplit avec tant de zèle, que le gouvernement lui conféra les fonctions plus importantes de commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département des Ardennes, à Mézières. Dans ces nouvelles attributions, il se montra prompt à faire exécuter les lois, tout en sachant en adoucir les rigueurs, et modérant même les peines jusqu'à se compromettre. Maint prêtre, renfermé dans les prisons du département des Ardennes et destiné à être déporté à Cayenne, lui dut la délivrance par une *fraude pieuse*. Sa conduite fut hautement appréciée dans tout le département; aussi s'empressa-t-on de l'y nommer député au conseil des Cinq cents. De son côté, Napoléon, appréciant les qualités

de Chauchet, lui fit offrir la préfecture des Vosges; mais il refusa cet important emploi, aimant mieux vivre à Bouillon, où il accepta la modeste place de notaire.

A la chute de l'empire, la transition à un autre gouvernement fut très-pénible pour les habitants de Bouillon. Un commandant français occupait la forteresse, traitait la ville avec dureté et faisait bon nombre de réquisitions; les habitants n'ayant pas satisfait à l'une d'elles, il fit arrêter les notables. Ce fut encore Chauchet qui, comme adjoint, parvint à faire réunir les fonds demandés et à rendre la tranquillité à ses concitoyens.

Sous le gouvernement des Pays-Bas, il devint successivement membre de l'administration municipale de Bouillon, ainsi que des États provinciaux. Et c'est afin de récompenser tant de services et une carrière si bien remplie que l'arrondissement de Neufchâteau l'élut, en 1831, sénateur. Dix-huit mois après, il donna sa démission, tout en acceptant ensuite, la mission que lui confièrent ses concitoyens comme membre du conseil provincial. En 1836, il fut appelé, à une immense majorité au conseil communal : le roi le nomma bourgmestre, et il obtint le 31 janvier 1844, la croix de l'ordre Léopold.

Comme homme public, Chauchet a bien mérité de sa patrie; comme homme privé, il avait su, par son affabilité, sa bonté, sa probité, gagner la sympathie et l'affection de chacun.

Aug. Van der Meersch.

Renseignements inédits, communiqués par M. Ozeray, de Bouillon.

CHAUVENCI (*Louis de Looz*, comte de Chini, sire **DE**), XIIIe siècle. Voir Looz.

CHEFNEUX (*Mathias*), écrivain ecclésiastique, né à Liége, vers 1598, mort en 1670. Il embrassa l'état religieux et prit l'habit dans l'ordre des ermites de saint Augustin, établi dans sa ville natale. Après son noviciat, ses supérieurs l'envoyèrent à Paris, pour y faire son cours de théologie; il ne prit aucun grade académique ni aucune charge, son désir étant de rester éloigné de toutes affaires, afin de pouvoir se vouer plus complétement à l'étude. On l'élut cependant prieur de son couvent à Liége, mais il abandonna bientôt ces fonctions, consacrant depuis tout son temps à la composition, à la prédication et aux devoirs de son état. Il acquit la réputation d'un prédicateur éloquent et d'un écrivain très-érudit. Un de ses biographes, parlant d'un des livres de Chefneux, dit : « Ce n'est que par la lecture de l'admirable ouvrage, dont ce savant homme a enrichi la postérité, que l'on peut juger de la fécondité de son génie et de la profondeur de son érudition, ouvrage qui n'a pu être le fruit que d'une longue suite d'années consacrées à l'étude de tout ce que l'antiquité sacrée et profane offre de plus intéressant et de plus curieux. » Quoiqu'il en soit de l'exactitude d'un tel éloge, on peut dire que son œuvre témoigne d'un grand savoir et d'un persévérant labeur; certes elle n'est pas sans mérite, bien qu'on possède de meilleurs ouvrages de ce genre.

On lui doit : 1°, *Psalmorum Davidicorum succincta et succulenta exegies sive expositio, tam juxta literalem sensum, quam juxta mysticum.* Leodii, S.-A., in-8°. — 2°. *Ecclesiæ catholicæ ab origine mundi ad Christum usque, serie nunquam interruptâ.* Leodii, 1670, in-folio. — 3° *Ecclesiæ catholicæ, à Christo ad nos usque serie nunquam interruptâ.* Leodii, 1666, in-folio. — 4° *Pars altera continens libros octo, ac proinde sæcula prope octo.* Leodii, 1670, in-folio. Les numéros II, III, IV, forment une chronique suivie depuis la création du monde jusqu'au temps où vivait l'auteur. — 5° *Series chronologica Virorum Sanctorum, quos Christus omni tempore suscitavit, quo nova aliqua surrexit hæresis.* Le père Chefneux fit cet opuscule à Paris, pendant qu'il étudiait la théologie. Il n'a pas été imprimé, ni le suivant : *Chronicon gentium infidelium ad Fidem adductarum, quando aliæ ab Ecclesia catholica defecerunt;* composé en 1645.

Aug. Van der Meersch.

Tombeur, *Synopsis chronologicus*, p. 166. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVIII, p. 320. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 872. — *Biographie universelle*, Bruxelles, Ode, in-8°. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Becdelièvre, *Biographie liégeoise.* *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

CHÊNEDOLLÉ (*Joseph-Louis-Charles-Auguste* **LIOULT DE**), homme de lettres, docteur en philosophie et lettres, né à Hambourg, le 26 novembre 1797 pendant l'émigration, était fils du poëte Chênedollé, l'auteur du *Génie de l'homme*, professeur à l'université de Caen, puis inspecteur-général de l'université de France, et de Mlle Bourguignon, de Liége. En 1798, sa mère vint s'établir à Liége avec lui ; plus tard il étudia au lycée, et le professeur Charmant, reconnaissant en lui de grandes aptitudes, le poussa vers l'enseignement ; il n'avait que vingt ans quand il fut, en 1817, nommé professeur au collège de Liége. Après la révolution de 1830, s'étant fait naturaliser belge, il obtint la place de professeur de rhétorique française au collège de Liège, et y resta pendant treize ans. Le gouvernement provisoire ayant supprimé la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, il fonda avec Rouillé, Fuss, Gall, Fassin et Wurth, la faculté libre de philosophie où il enseigna le cours d'histoire générale jusqu'en 1835. En 1844, des embarras financiers le forcèrent de vendre sa magnifique bibliothèque qu'il avait mis vingt-cinq ans à former : il se crut même obligé de donner sa démission et il se retira à Bruxelles. Là il devint correcteur en chef de l'imprimerie Devroye et fut chargé de surveiller l'impression des anciennes lois et ordonnances. En 1850, il succéda au baron de Reiffenberg dans la direction du *Bulletin du bibliophile belge*, où il ne resta que deux ans. Il mourut à Bruxelles, le 11 février 1862 ; conformément à ses dernières volontés, un paquet cacheté fut déposé par les soins de MM. Ul. Capitaine et Polain de Liége, à la bibliothèque de cette ville, pour n'être ouvert que quarante ans après sa mort. Chênedollé possédait des connaissances fort variées, une grande facilité d'élocution, une vaste mémoire et un goût littéraire très-délicat ; il avait l'art difficile de captiver son jeune auditoire, même en enseignant l'économie politique qu'il professa pendant quelques temps. Il prit part de bonne heure aux travaux de la société d'Émulation de Liége, en devint bibliothécaire en 1819 et secrétaire général en 1823, poste qu'il occupa jusqu'en 1827 et où il rendit de grands services. Pendant son séjour à Bruxelles, il entreprit la *Table analytique de la* 2me *série des Comptes-rendus de la Commission royale d'histoire*, œuvre qui resta inachevée, ainsi qu'une *Histoire de l'Ordre Léopold, avec pièces justificatives* pour laquelle il eut accès à toutes les archives du ministère des affaires étrangères, et obtint des subventions et du gouvernement et de la liste civile. Il collabora à plusieurs journaux entre autres à l'*Observateur* et au *Mercure belge*, fournit des articles intéressants au *Messager des sciences historiques de Belgique*, à la Société d'émulation de Liége, aux *Bulletins des Bibliophiles belges*, à la *Biographie universelle de Michaud*, aux *Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles*, à la *Revue belge de Liége*, à la *Revue numismatique*, etc. La liste de ses nombreux opuscules se trouve dans le *Nécrologe liégeois pour* 1862 de M. Ul. Capitaine (Liége, 1868), et dans le *Liber memorialis* d'Alph. Le Roy (Liége, 1869). Chênedollé était doué d'une nature trop inconstante pour attacher son nom à une œuvre de longue haleine et de quelque importance : il commençait beaucoup de choses mais n'en terminait aucune ; avec un talent et des connaissances comme il en possédait, un semblable résultat est presque stérile pour la science.

Émile Varenbergh.

CHESTRET (*Jean-Nicolas* **DE**), chevalier du S. E. R., secrétaire du conseil privé du prince de Liége, naquit en cette ville le 21 septembre 1728 et y mourut le 11 juillet 1810. Il était fils de Jean-Louis (v. l'art. JEAN-REMY DE CHESTRET) ; avocat comme son père, il le remplaça d'abord à titre provisoire en qualité de secrétaire du conseil privé, puis obtint, en 1755, la survivance de cette charge. En 1762, il fut nommé conseiller privé ; six ans plus tard, il devint secrétaire effectif. Sous-lieutenant de la souveraine cour féodale et commissaire général des limites, conseiller du siége des commissaires et greffier de la souveraine justice de Liége, il remplit avec

distinction, sous cinq princes différents, toutes les hautes fonctions qui lui furent confiées. A l'époque de la révolution, il ne parut guère directement en scène ; mais en plusieurs circonstances la sagesse de ses avis et son esprit de modération lui acquirent une utile influence. Il ne parvint pas cependant à empêcher la nomination du prince de Rohan comme mambour, et ce fut son souverain plutôt que lui, qui décida le chevalier de Chestret, son frère, résident de l'évêque de Liége à Paris, à *battre en retraite* avec Béthune-Charost, agent secret du prélat français, lorsque celui-ci, avant qu'il fût question de la mambournie, avait essayé d'abord de décider Hoensbroeck à une abdication, puis d'obtenir pour lui-même une coadjutorerie. Les services de Jean-Nicolas furent appréciés plus tard par l'empereur François II, qui lui conféra le titre de baron du Saint-Empire et chargea son beau-frère le duc Ferdinand de Wurtemberg, pour lors à Liége, de lui annoncer personnellement cette nouvelle; mais les événements empêchèrent l'entérinement de la lettre officielle de la Chambre aulique. Jean-Nicolas dut émigrer en Allemagne; il ne revit son pays qu'en 1801 : ce n'était plus le moment de revendiquer des titres.

Alphonse Le Roy.

Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de* 1789, — Renseignements particuliers.

CHESTRET (*Jean Remy* **DE**), chevalier du S. E. R., baron de Haneffe, seigneur de Donceel, Stiers, Ferrières, Harduémont, etc. (I), deux fois bourgmestre de Liége, commandant de la garde patriotique bourgeoise et colonel commandant le régiment municipal pendant la révolution, membre du corps législatif sous l'Empire, naquit à Liége le 15 mars 1739 et mourut à Paris le 3 juillet 1809. La famille de Chestret (2), originaire du Hainaut, s'établit dans la capitale des princes-évêques vers la fin du XVIe siècle : Nicolas, né en 1540, le premier qui fixa son séjour à Liége, est qualifié d'échevin de la ville de Gosselies. De père en fils, ses descendants s'adonnèrent à l'étude du droit et s'occupèrent de plus en plus activement des affaires publiques. Jean-Remy, aïeul de celui qui nous occupe, fut élu quatre fois bourgmestre de Liége, en 1720, 1745, 1747 et 1752. C'était un jurisconsulte éclairé et un financier habile. Sa bonne administration, les efforts qu'il fit pour décharger les Liégeois des dettes contractées dans le cours des dernières guerres, sa résistance au drossart de Herstal, qui prétendait refuser au magistrat de la cité, malgré une possession immémoriale, la gabelle prélevée sur la houille à l'entrée en ville, son affabilité et son éloquence enfin lui acquirent une popularité véritable. Le 13 mai 1755, il fut créé chevalier du Saint-Empire Romain ; sa mort date du 20 novembre 1765. Il avait eu quinze enfants, parmi lesquels Jean-Louis, secrétaire du conseil privé, bourgmestre en 1751, envoyé à Vienne en 1755, et Pierre-Remy, avocat, greffier de la justice souveraine de Liége, père de notre Jean-Remy. Le secrétaire du conseil privé, Jean-Nicolas, à qui nous consacrons un article spécial, et son frère Maximilien, résident du prince de Liége à Paris, étaient fils de Jean-Louis et appartenaient par conséquent à la branche aînée. Jean-Remy embrassa de bonne heure la carrière des armes; il prit part à la guerre de sept ans en 1756. en qualité d'officier au régiment de Horion. Rentré à Liége, il fit peu parler de lui pendant quelques années. Il aurait sacrifié aux muses, s'il faut en croire le baron de Trappé, qui ajoute que, chez les de Chestret, c'était un culte de famille. La politique sommeillait alors; à certains symptômes cependant, les gens avisés pouvaient prévoir que ce calme profond annonçait un orage. Les idées françaises s'infiltraient dans le pays; elles étaient peu compatibles avec le régime *théocratique ;* mais Velbruck n'y regardait pas de si près: comme les autres, il suivait le torrent. La *Société d'Émulation*, fondée en 1779 et présidée par le prince lui-même, n'était

(1) L'orthographe d'Ophoven (*Continuation du Recueil héraldique de Loyens*, p. 266) est inexacte.

(2) Armes : *Coupé : en chef d'azur à trois étoiles à six rais d'or, et en pointe d'argent au lion de sable, couronné d'or.* Couronne : *à neuf perles.* Supports : *deux lions de sable contournés, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules.*

pas seulement une académie au petit pied : on s'y réunissait le soir pour entendre lire des pièces nouvelles, mais aussi pour discuter très-librement les systèmes philosophiques et sociaux qui se produisaient à Paris, et se former une opinion sur les affaires extérieures. Jean-Remy n'entra dans le cénacle qu'en 1784, l'année même où il parut pour la première fois sérieusement en scène. Il ne fut jamais, à tout prendre, littérateur que par occasion ; son ambition était de jouer un rôle dans l'État, et la poésie lui tenait moins au cœur que la considération publique. On lit dans un de ses Mémoires, publié en l'an V de la République, une anecdote qui prouve que, longtemps avant de solliciter les suffrages des électeurs, il avait pris ostensiblement l'attitude d'un futur chef de l'opposition. C'était au théâtre, du temps de Velbruck : le parterre turbulent faisait des siennes, à propos du mérite des acteurs. L'un des *mayeurs* ayant imposé silence aux agitateurs et menacé d'envoyer en prison le premier qui parlerait, Jean-Remy se leva, s'écria : une faute n'est pas un crime! et déclara que les personnes des citoyens étaient sacrées et garanties par les lois; enfin, ajouta-t-il, *les têtes des Liégeois ne sont pas des têtes de choux*. L'orateur fut mandé chez le prince, qui se fâcha tout rouge, mais finit par se calmer. Le peuple, de son côté, sut gré à son défenseur de l'attitude qu'il avait prise et s'en souvint plus tard. De Chestret avait noué, sur ces entrefaites, des relations intimes avec les chefs du groupe qu'on commençait à désigner sous le nom de *patriotes*. Se voyant assez en relief, il profita des circonstances et se mit en 1783 à la disposition des électeurs. L'un des trois candidats favorisés par leur suffrage, il ne fut favorisé par le sort que l'année suivante. Les deux bourgmestres nommés en 1784 furent Jean-Remy de Chestret et Pierre-Ambroise de Loëts de Trixhe. Jean-Remy s'appliqua sans retard à réaliser des économies : tout en réussissant à éviter un emprunt destiné à payer le passage des troupes impériales, qui se rendaient en Hollande pour forcer les Province-Unies à respecter la liberté de l'Escaut, il sut liquider les comptes de l'année par un boni assez considérable. Dans un de ses Mémoires, il fait remonter à ces premiers actes publics l'origine de ses tribulations. L'affaire du passage des troupes l'aurait fait mal noter à Vienne et plus directement à la Cour de Liége, qui avait compté imposer aux bourgeois de la cité, sans égard pour leurs priviléges, l'obligation d'héberger les soldats allemands. Pendant deux ans chef de l'État-tiers, et en cette qualité membre des États réviseurs, Jean-Remy siégea ensuite au tribunal des XXII. L'année même de son élection comme bourgmestre, Hoensbroeck avait succédé à Velbruck, et dès l'abord manifesté l'intention de s'écarter autant que possible de la ligne de conduite suivie par le prince défunt. Les vertus d'un prélat ne sauraient être refusées à Hoensbroeck; mais c'était un esprit étroit, et le tact politique ne lui faisait pas moins défaut qu'à son prédécesseur. Son éloignement pour les idées nouvelles le poussa à des actes qui n'eurent d'autre effet que de lui faire attribuer des tendances au despotisme. Bientôt les patriotes n'attendirent plus qu'une occasion pour secouer le joug, et il fut assez imprudent pour courir au-devant de leur impatience. Les jeux de Spa étaient exploités, depuis 1762, par une société privilégiée. Un bourgeois de Liége, Noël-Joseph Levoz, s'avisa en 1784 de fonder une association concurrente et de construire une nouvelle salle (le club) sans l'autorisation du prince : malgré la résistance des privilégiés, malgré un édit formel de l'autorité, l'entreprise fut menée à bonne fin. Voulant néanmoins se mettre en règle, Levoz dénonça au conseil privé l'inconstitutionnalité du privilége de l'ancienne compagnie : il n'en fallait pas plus pour mettre le feu aux poudres. Les tréfonciers, qui formaient la majorité du conseil, écartèrent la réclamation : on eut même soin de faire savoir à Levoz que sa requête avait indigné le prince. Une ardente polémique s'engagea : les uns soutinrent que Hoensbroeck avait commis un abus de pouvoir, en tranchant une question d'intérêt général sans avoir consulté les États ; les

autres prétendirent qu'il ne s'agissait que d'une mesure de police, où les États n'avaient absolument rien à voir. Deux fois repoussé par le conseil privé, Levoz se pourvut par appel devant la Chambre impériale de Wetzlar (1). La décision se fit attendre ; tout ce que le prince put obtenir, c'est que ses édits seraient respectés en attendant la décision. Dans cette situation qui lui commandait la plus grande prudence, il ne sut, ou du moins ses partisans ne surent garder la juste mesure. Une arrestation illégale, opérée par le procureur-général Fréron, irrita si vivement l'opposition, qu'il fallut destituer l'agent trop zélé. Cependant Levoz quitta ou fit semblant de quitter la partie, en louant le club à un de ses compatriotes, Paul Redouté, qui s'empressa de l'ouvrir au retour de la saison des jeux. Sans retard, le successeur de Fréron, André Robert, pénétra dans le local à main armée et s'en laissa assez rudement repousser. La violation du domicile était flagrante ; mais Robert n'était coupable que s'il ne pouvait invoquer une loi en sa faveur ; tout dépendait donc, encore une fois, de la constitutionnalité du privilége. Redouté s'adressa aux XXII, qui lui donnèrent raison ; Robert contesta la compétence de ce tribunal et en appela aux réviseurs, comme c'était son droit ; enfin le prince se décida à intervenir lui-même et à convoquer les États pour se plaindre des XXII. La noblesse se rangea du côté de ceux-ci, aux grands applaudissements des principaux patriotes et des masses populaires, qui montrèrent surtout une vive animosité contre les députés du Tiers-État. C'est alors que l'opposition, songeant à s'organiser sérieusement, fonda la *Société patriotique*. Le conflit pouvait prendre des proportions redoutables, si le prince ne se relâchait pas de ses prétentions. D'après l'axiome liégeois : *Un État, deux États, point d'États*, le vote négatif de la noblesse suffisait pour invalider la résolution des deux autres ordres. Impossible par conséquent de demander à Wetzlar une sentence sur le droit d'édicter. Au lieu de transiger, Hoensbroeck publia son malencontreux mandement du 14 mai 1787, interdisant sévèrement les jeux partout ailleurs que dans les salles privilégiées. Protestation de Redouté, qui en appela de son côté à Wetzlar et partit secrètement pour cette ville avec Levoz. Il y fut déçu dans ses espérances : le jour même où la Chambre le condamna, la force armée envahit le club et l'occupa sans résistance.

C'est ici que nous voyons reparaître Chrestret. Parti pour Wetzlar dans l'intérêt des XXII, il avait fait route avec Levoz « pour diminuer les frais de voyage », s'il faut s'en rapporter à son Mémoire justificatif, où il déclare en termes très-précis qu'ils étaient convenus de s'occuper chacun de ses propres affaires et de ne point solliciter ensemble. Mais les partisans du prince, et notamment l'avocat Piret, adversaire acharné de l'ex-bourgmestre, affectèrent de regarder sa conduite comme suspecte et finirent par trouver le moyen de lui intenter une action criminelle. Redouté avait cédé devant la force, mais s'était empressé d'avoir de nouveau recours aux XXII. Ceux-ci, dans leur hésitation, avaient eu l'idée de consulter les États, selon le précédent posé à propos de Fréron. Le 1er août, ils remirent l'affaire à quinzaine : dans cet intervalle, une réponse ne pouvait manquer d'arriver. Les députés étrangers à la capitale retournèrent donc chez eux, si bien qu'à la séance du 14, convoquée sur les insistances de Redouté, douze membres seulement se trouvèrent à leur poste. Redouté se fondait sur une disposition de la loi, qui ordonnait aux XXII de rendre jugement sans *astargier* : cependant quatre députés se retirèrent en protestant contre la convocation d'urgence. Il en resta donc huit, parmi lesquels Chestret : pour être en nombre, il fallut assumer quatre avocats. L'*octovirat* décréta que les XXII consentaient à connaître de la cause de Redouté contre Robert. Aussitôt Piret, avocat de celui-ci, publia un violent mémoire contre le compagnon de voyage de Levoz : selon lui, Chestret, étant juge et partie, aurait dû se récuser. Jean-Remy se

(1) Nous suivons en général, dans l'exposé de ces faits, le récit de M. Borgnet, puisé aux meilleures sources.

plaignit et obtint de ses collègues une ordonnance enjoignant à Peret de biffer un passage de sa brochure. L'avocat dut se rendre en personne au greffe du tribunal pour subir cette humiliation : des propos insultants qu'il crut entendre dans une salle voisine furent répétés; le gouvernement eut le tort de prêter l'oreille à cette espèce de délation ; Chestret se vit tout d'un coup assigné devant l'échevinage. Il fallut un *ultimatum* des XXII, après trois sommations réitérées le même jour, pour décider le grand-mayeur à retirer son action.

L'échevinage encourut encore l'animadversion des patriotes, en se prêtant à décréter de prise de corps Rédouté et onze autres citoyens, accusés d'avoir ourdi à Spa une conjuration contre le prince. Redouté s'enfuit à temps, et du lieu de sa retraite eut de nouveau recours aux XXII. Les échevins de Spa, qui avaient homologué la sentence de leurs confrères liégeois, se virent tout d'un coup menacés d'arrestation (1); ils trouvèrent une échappatoire, et un nouveau dossier alla attendre son tour à Wetzlar. Sur ces entrefaites, le docteur de Zwierlein, agent du prince en cette ville, adressa à la Chambre impériale une supplique où la conduite des XXII était présentée dans le jour le plus défavorable, et où des dispositions particulièrement sévères (*mandatum arctius*) étaient réclamées contre eux. La publication de cette pièce à Liége fallit y faire éclater un orage. La Chambre adopta les conclusions de Zwierlein. En vain Chestret, retourné à Wetzlar, écrivit aux XXII pour leur conseiller l'énergie : cette fois ils furent intimidés ; ils résolurent tout simplement de prendre l'avis des États. La convocation se fit attendre; le gouvernement voulait prendre le temps de s'assurer une majorité. Deux jours avant la date fixée pour le renouvellement du mandat du tribunal incriminé, les membres de l'*octovirat*, plus directement en cause, soumirent à leurs collègues un Mémoire explicatif: ils restèrent abandonnés à eux-mêmes et se virent forcés d'entrer isolément en rapport avec les États, qui envoyèrent leur exposé à Wetzlar : l'État noble se contenta de les engager à demander réparation des *injures atroces* de Zwierlein. Ainsi cette Chambre impériale dont les patriotes n'avaient pas voulu d'abord, était devenue leur dernier espoir (2).

Les chefs du parti, Chestret, Fabry, Bassenge, se virent alors dans une position difficile et délicate. Ransonnet, un des amis de Redouté, voulait une prise d'armes immédiate; on repoussa ses propositions pour s'en tenir à la résistance légale; il était cependant clair que la modération ne servirait pas à grand'chose, le gouvernement paraissant décidé à pousser les rigueurs à l'extrême. Bassenge jugea prudent de se retirer à Cologne ; Chestret regagna Wetzlar, où il courait moins de dangers qu'à Liége et où il pouvait défendre la cause des XXII ; Fabry seul resta chez lui, mais l'œil au guet et s'attendant toujours à devoir prendre à son tour le chemin de l'exil. Fabry entretenait des rapports avec le cabinet de Berlin, intéressé à combattre l'influence de la France et celle de l'Autriche au pays de Liége, et par là même porté à soutenir les patriotes dans leur lutte contre l'évêque. On a reproché à Fabry et à ses amis de s'être appuyés sur l'étranger : les menées des agents du prince à Wetzlar, la constitution et les libertés liégeoises mises en péril peuvent être invoquées pour atténuer leur faute, sinon pour les faire pleinement absoudre. Chestret, de son côté, négocia une transaction avec Zwierlein; mais la légèreté de son caractère lui fit commettre des maladresses, et Levoz *jeta feux et flammes* à la proposition d'un désistement. Chestret aimait à se donner le rôle de plénipotentiaire ; il n'attendit pas, pour tenter un arrangement, que l'évêque eût fait savoir s'il accepterait la médiation du gouvernement prussien. Jean-Remy ne fut pas réélu membre du tribunal des XXII ; ne jugeant pas toutefois son rôle terminé, il prolongea son séjour à Wetzlar, dans l'espoir d'obtenir une sentence, même provisoire, en faveur de Redouté et consorts. L'acharnement

(1) Borguet, t. I, p. 45.

(2) Borguet, t. I, p. 47.

de Hoensbroeck à poursuivre l'affaire de Spa avait fini par déplaire à la Chambre impériale : un sauf-conduit fut accordé aux accusés ; Chestret put partir. Les échevins, n'osant résister par eux-mêmes au décret, eurent recours au chapitre : nouvelle réclamation à Wetzlar, nouvelles complications. Pendant ces débats, il vint à l'idée de Hoensbroeck de se donner un coadjuteur. Il songea d'abord à son suffragant Antoine de Méan, homme honorable, mais mal vu des patriotes ; les résistances qu'il rencontra dans le sein même du chapitre lui firent tourner les yeux vers le comte de Geloes, qui jouissait personnellement, il faut le dire, de beaucoup moins d'estime, et qui obtint pourtant l'appui moral de Chestret. Fabry se sépara ici de son ami : il est vrai que Fabry voyait dans le coadjuteur un futur prince, et qu'il se demandait déjà si, après Hoensbroeck, il serait encore question d'en avoir un. Provisoirement, cette affaire n'eut pas de suite.

Les douze *jugés appréhensibles* ayant obtenu un sauf-conduit impérial, rentrèrent dans leur patrie après un an et demi d'exil ; leur procès n'eut jamais d'issue. La salle Levoz fut rouverte ; des troupes vinrent l'occuper, mais on les rappela au bout de quinze jours. Les évènements du dehors commençaient à peser sur le prince. Un nouveau conflit s'était d'ailleurs élevé entre Hoensbroeck et l'État Noble : le suffragant Méan, envoyé à Wetzlar, y rencontra encore Chestret. Après de longues résistances, il fallut se résoudre à convoquer les États : prise à temps, cette mesure eût peut-être dissipé tous les nuages ; dans la situation, elle parut inspirée par la peur. De graves questions d'impôt étaient en jeu : un mécontentement sourd régnait en ville. Le 17 août 1789, Bassenge publia sa *note aux citoyens* : avant tout, y disait-il, abrogeons le règlement de 1684 ! Cette protestation contre le coup d'état de Maximilien-Henri a été considérée à bon droit, selon la remarque M. Borgnet, comme le tocsin de la révolution.

Le même jour, 17 août, le bourgmestre Ghaye proposa au conseil de la cité de poursuivre les porteurs de cocardes rouge et jaune (Liége) ou verte et blanche (Franchimont), qui commençaient à se montrer assez nombreux dans les rues. Son collègue Villenfagne n'y consentit point, et la majorité vota pour la tolérance. Le soir tous les chapeaux étaient garnis. Chestret, arrivant de la campagne avec une escorte de patriotes, reçut une ovation ; Fabry fut également acclamé. A peine rentré chez lui, à minuit, Chestret écrivit au chancelier pour l'engager à presser le prince, tremblant dans son château de Seraing, d'écouter le lendemain l'exposé des griefs de la nation. Il s'agissait ajoutait-il, *de prévenir des malheurs inévitables*. Ce fut Geloes lui-même, le candidat-coadjuteur, qui porta la lettre à son adresse. Arrivé à Seraing à une heure du matin avec le chancelier, ils firent éveiller le prince et obtinrent de lui une déclaration autographe accordant toutes les concessions demandées, en termes assez vagues du reste, puisqu'il s'en rapportait aux États. Quoi qu'en ait dit Bassenge, le récit de M. Borgnet, basé sur des pièces authentiques, démontre que cette démarche ne fut rien moins que spontanée.

Le peuple ne se tint pas pour satisfait. Aussi bien, la nouvelle de la prise de la Bastille l'avait exalté. L'hôtel de ville fut envahi, les clefs magistrales retirées aux bourgmestres. Ghaye, l'ennemi des cocardes, ne céda que devant la pointe d'une épée. La citadelle tomba aux mains des bourgeois : l'insurrection était triomphante quand Chestret parut au perron de l'hôtel de ville et invita la foule à élire de nouveaux magistrats. *Chestret et Fabry !* Tel fut le cri général. Aussitôt on se mit en devoir de composer toute une administration nouvelle : les Donceel, les Lesoinne, les Bassenge, Levoz lui-même furent introduits dans le conseil. Sans perdre une heure, les bourgeois, Chestret en tête, coururent à Seraing pour demander à Hoensbroeck de rentrer en ville et de ratifier les actes qui venaient de s'accomplir. L'évêque arriva dans la soirée, accompagné d'une populace en délire. Il signa tout ce qu'on le somma de signer, sans rien vérifier, comme sous l'empire d'un vertige. D'un trait de plume,

l'élection du 17 août se trouva légitimée et le règlement de 1684 aboli. L'évêque regagna Seraing dès qu'il le put ; le 26, il en partit nuitamment et se réfugia au monastère de Saint-Maximien, près de Trèves.

Ce brusque départ ne pouvait manquer de jeter de l'inquiétude dans le public. Hoensbroeck, disait-on, était allé chercher de l'appui en Allemagne ; il rentrerait bientôt de force dans sa capitale. On alla jusqu'à le supplier de revenir ; il s'y refusa, tout en protestant de son affection pour les Liégeois. Une députation, dont faisait partie Chestret, se rendit alors à Wetzlar ; tous ses efforts échouèrent : l'insurrection du 17 août avait décidément changé les dispositions, un instant favorables, de la Chambre impériale. La Chambre rétablit le règlement et chargea les princes du cercle de Westphalie d'exécuter ses décisions. Les bourgmestres devaient être cassés et poursuivis ; Hoensbroeck devait être réinstallé sur son trône.

Chestret et Fabry n'étaient point tranquilles ; ils marchaient entre deux abîmes. La multitude qui les avait élevés sur le pavois se montrait de plus en plus exigeante ; elle en vint à réclamer, comme une conséquence naturelle de la révolution, l'abolition de toutes les charges publiques. Le parti réactionnaire exploita ces illusions en poussant les pauvres à réclamer le partage du legs que leur avait laissé Georges-Louis de Berghes (v. ce nom) : il fallut céder au torrent. Les émeutes se succédèrent sous divers prétextes. On avait formé une *garde patricienne* pour maintenir la tranquillité publique : Chestret en commandait l'infanterie. Ce corps devint impopulaire, peut-être à raison de sa composition autant que de son attitude. Des rixes sanglantes s'engagèrent : Chestret fit preuve d'intrépidité en opérant le désarmement des quartiers les plus turbulents. Un coup de feu fut tiré sur lui : l'arme rata ; le bourgmestre étendit le meurtrier à ses pieds. Dangers de toutes parts, menées ténébreuses, scènes de désordre : la terreur régnait à Liége. Le conseil municipal fit arrêter un nommé Thomson, suspect d'avoir travaillé à la contre-révolution. La session des États fut ouverte : le Tiers consentit à quelques concessions, mais on ne put rien obtenir de Hoensbroeck, qui affecta de regarder les délibérations comme dominées par la violence et la peur, et déclara même illégales la composition et la réunion de l'assemblée. La Chambre de Wetzlar, de son côté, subordonnait tout arrangement à une réconciliation avec le prince, et les réactionnaires réclamaient à cor et à cri l'exécution de ses sentences. Au comble de la perplexité, les bourgmestres ne virent d'autre moyen de salut que la médiation du roi de Prusse. L'État primaire ayant fait des difficultés, la demande fut envoyée à Berlin au seul nom du conseil ; Fabry partit pour l'appuyer. Dans l'entretemps, le parti ultrà démocratique s'organisait au pays franchimontois et commençait à renchérir sur les premiers révolutionnaires ; enfin, dernier sujet d'appréhensions, les troupes allemandes étaient à la frontière. Pour les arrêter, Chestret intervint dans une tentative de corruption ; elle fut ébruitée ; grand émoi à Wetzlar. Malgré ses démarches et celle de ses amis envoyés avec lui en cette ville, l'insurrection restait imminente. Enfin le cabinet de Berlin se décida : un détachement de l'armée prussienne fit son entrée dans Liége aux acclamations de la foule. Cette nouvelle, portée aussitôt à la connaissance de Hoensbroeck, ne le disposa nullement à une transaction : toutes les propositions de Frédéric-Guillaume échouèrent devant son opiniâtreté.

Chestret prit à cette époque une part active aux négociations : il s'y montra, on doit bien l'avouer, diplomate assez médiocre. « Il jase trop avec Pierre et avec Paul, » écrivait Bassenge. Le fait est qu'on exploitait aisément sa vanité. C'était un patriote sincère et courageux ; mais il avait plus de zèle que de jugement. Comme Bassenge, il en était venu à penser qu'il fallait organiser sérieusement la résistance en cas de refus définitif du prince, et il ne répudiait pas la pensée d'une alliance avec les Belges (1). Mais en même temps,

(1) Il paraît certain que, dès 1789, il eut une entrevue avec Vander Noot (V. Borgnet, t. I, p. 276).

il entendait conserver sa charge de bourgmestre; sur ce point, il ne laissait entrevoir aux agents prussiens aucune possibilité de concession. Le roi se lassa de tous ces entêtements de part et d'autre : le 9 avril 1790 parvint à Liége, avec la nouvelle du refus de Hoensbroeck, l'annonce du départ prochain des troupes du médiateur. Il ne restait plus qu'à céder, ou à attendre de pied ferme l'armée impériale. Le Tiers-État proposa l'enrôlement de troupes soldées; les deux autres ordres s'y refusèrent; le Tiers passa outre. Le 11 avril fut une journée de troubles : plusieurs maisons d'aristocrates furent pillées; la plupart des chanoines tréfonciers quittèrent le pays; Chestret arriva le 12 et reprit le commandement de la garde; le 16, il n'y avait plus un Prussien en ville; le 19, la Chambre impériale déclara « qu'il serait procédé sans le moindre délai, et aux frais de la principauté, à l'exécution des sentences. » Alors on pousale cri de guerre : la petite troupe de Chestret (500 hommes) fut renforcée de deux régiments de mille hommes chacun. On choisit pour généralissime un parent de l'avocat Donceel; Chestret n'eut pour sa part que le commandement du régiment municipal; il eut quelque droit de se plaindre, d'autant plus que la nomination de son supérieur, « méticuleux et timide, vieux et podagre, » avait été le résultat d'une intrigue. Il n'en est pas moins injustifiable de n'avoir eu pour ainsi dire aucun rapport avec Donceel (1). — Quelques succès obtenus à Hasselt et à Bilsen démontrèrent aux patriotes que l'ennemi qu'ils avaient à combattre n'était pas bien redoutable. Chestret, néanmoins, ne se laissa pas éblouir. L'armée attendait de l'artillerie et des renforts; il fut d'avis qu'on devait se tenir le plus possible sur la défensive. Ce système pouvait être bon, à condition de ne pas se prolonger trop longtemps; ajoutons qu'il était rendu nécessaire par l'indiscipline de la petite armée, dont les chefs eux-mêmes ne prêchaient pas d'exemple.

On n'avait pas à craindre une seconde attaque immédiate : Chestret put s'occuper des affaires de Liége, où le moment était venu de procéder à la *rénovation magistrale*. La révolution l'avait porté au pouvoir avec Fabry; les circonstances excusaient l'irrégularité de leur nomination; mais il était indispensable d'arrêter, pour l'avenir, des principes positifs en matière électorale. Henkart et Lebrun (2), rédigèrent pour la Cité un *plan provisoire de municipalité*, plus ou moins emprunté à la nouvelle législation française. Le droit de suffrage y était réservé aux seuls Liégeois, âgés de 25 ans au moins et s'imposant une contribution de 3 florins au profit de la caisse communale. On avait compté sur dix à quinze mille citoyens actifs; mille quatre-vingt un seulement se firent inscrire : la masse était encore indifférente à la vie politique. Fabry et l'avocat Donceel obtinrent la majorité; Chestret se trouva non-seulement évincé comme bourgmestre, mais exclu du conseil, en vertu d'un article du *Plan*, qui déclarait inéligibles les citoyens attachés *au service militaire national soldé* (3). Grande fut sa mortification; ostensiblement, il se soumit à ce qui avait été décidé; mais, à partir de ce moment, il y eut du froid entre lui et ses anciens amis. Sans aucun doute les fonctions de bourgmestre et celles de colonel étaient peu compatibles entre elles; mais M. Borgnet voit juste, ce me semble, lorsqu'il insinue que les collègues de Chestret, tout en rendant justice à ses bonnes qualités, n'étaient pas fâchés de se débarrasser de lui dans le gouvernement civil : son humeur grondeuse, sa susceptibilité extrême le rendaient d'un commerce difficile. Il donna sa démission de colonel, ce qui provoqua une espèce d'insurrection militaire à Tongres; car il était fort aimé de ses soldats. On ne parlait de rien moins que de se rendre

(1) Hoensbroeck, faisant allusion au poste occupé par Chestret, l'appelait plaisamment *le roi de Tongres*. — Le 2e couplet de la chanson nationale *Valeureux Liégeois*, commence ainsi :

Que peut craindre notre ardeur,
Quand sous Chestret nous portons les armes!

Il eût été plus hiérarchique de dire : *sous Donceel*. M. Capitaine affirme au reste avoir eu sous la main une copie manuscrite de la pièce de Ramoux portant le nom du général.

(2) Le rédacteur du *Journal général de l'Europe*.

(3) Borgnet, t. I, p. 316.

à Liége et d'y rétablir l'ancien conseil par acclamation. Heureusement Jean-Remy était un loyal patriote : ne pouvant se dissimuler qu'un grave conflit était imminent, il reprit ses insignes, résolution d'autant plus opportune, qu'avant même qu'il fût rendu à son poste, on fut informé que l'ennemi préparait un coup de main. Chestret commanda l'aile droite à l'affaire de Sutendaal, où les deux partis s'attribuèrent la victoire. Les détails de ce combat sont imparfaitement connus : il est certain qu'une partie des Liégeois furent mis en déroute, et que des volontaires inexpérimentés tirèrent sur leurs frères; mais d'un autre côté les Allemands rentrèrent précipitamment dans leurs quartiers, non sans signaler leur retraite, pour le dire en passant, par toutes sortes d'horreurs. Vers la même époque, la Prusse, effrayée des progrès de la révolution française, commença à se rapprocher de l'Autriche. C'était un coup terrible porté aux Liégeois, qui songèrent alors sérieusement à une alliance avec les révolutionnaires du Brabant. Les négociations traînèrent en longueur : en pouvait-il être autrement! Les Vandernootistes et les patriotes liégeois poursuivaient des fins diamétralement opposées. Tandis que tout était en question, on commit à Liége une autre faute par animosité contre Hoensbroeck. Le prince de Rohan-Guéménée, archevêque de Cambrai et chanoine de Saint-Lambert, fut nommé régent (*mambour*) : c'était tendre l'arc à le rompre. Il fallait cependant trouver un point d'appui. En fin de compte, on regarda du côté de Paris et de l'Assemblée nationale : c'est de cette époque de résolutions extrêmes que date la scission des révolutionnaires en modérés et avancés. Les relations avec la Prusse n'étaient point d'ailleurs tout à fait interrompues : l'Électeur de Mayence convint même avec le roi « qu'on traiterait à Francfort le point d'une amnistie générale et d'une nouvelle constitution. » Chestret fut désigné pour représenter le Tiers-État à la conférence. Les résolutions de cette assemblée furent mal accueillies à Liége : les factions se lancèrent de violentes invectives et le temps se consuma en pure perte. Enfin, les États ayant formellement rejeté tout accommodement sur les bases proposées, de nouveaux députés partirent pour Francfort. Les ambassadeurs leur posèrent un *ultimatum :* ils ne voulaient pas entendre parler de la déchéance de Hoensbroeck. Or sur ce point il n'était pas facile de s'entendre. Chestret prit même, par écrit, l'engagement *de s'exiler de Liége, si jamais Hoensbroeck y rentrait.* Il soumit à l'envoyé prussien un projet de convention, mais sans succès ; les propositions de Bassenge eurent le même sort. Sur le conseil des Brabançons, les patriotes cherchèrent à traîner les négociations en longueur. Elles se poursuivirent à Berlin, où Fabry vint rejoindre Chestret et Bassenge, parce qu'il redoutait, paraît-il, les indiscrétions du premier. Toute sa prudence fut inutile : les Liégeois se virent finalement abandonnés par la Cour même qui avait encouragé leur résistance. Léopold d'Autriche, ne voulant pas s'aliéner les souverains allemands, et mis d'ailleurs au courant des relations des Belges avec les Liégeois, laissa entendre que pour sa part il prêterait les mains à l'exécution. La position des patriotes était cruelle : en désespoir de cause, ils s'adressèrent à Metternich, ministre d'Autriche à Bruxelles, pour soumettre toute l'affaire à l'arbitrage souverain de l'empereur. Peine perdue : le 11 janvier 1791, on apprit à Liége que les troupes autrichiennes allaient se joindre à celles des Électeurs. Le lendemain, les membres du conseil s'expatrièrent ; le 13, les Autrichiens pénétrèrent dans Liége ; le 16, parut la commission exécutrice ; le 17, les bourgmestres, et le conseil que la révolution avait expulsés de l'hôtel-de-ville y rentrèrent (1), le règlement de 1684 fut rétabli et Hoensbroeck rappelé sans retard. Aussitôt

(1) La bibliothèque de l'Université de Liége possède un beau manuscrit sur vélin, richement enluminé, intitulé : *Mémoriat de la magistrature liégeoise* (1720-1792). La page consacrée à l'administration révolutionnaire y a été biffée par ordre des *Consules restituti ;* on a eu soin d'y ajouter une mention flétrissante.

commencèrent contre les révolutionnaires des poursuites rigoureuses et tellement acharnées, que la cour de Vienne s'en préoccupa à bon droit. Pendant que les conseillers de Hoensbroeck achevaient ainsi de le compromettre, les exilés s'attachaient de plus en plus à la France. Chestret seul, retiré à Kessel près de Ruremonde, s'obstinait à tout regarder « à travers une lunette prussienne. » Il n'en échappa pas plus que les autres à un décret de prise de corps et à la confiscation de ses biens. Établi ensuite à Wesel, il continua de suivre avec attention la marche des affaires. C'est ainsi que, dans une de ses lettres de 1792, nous le voyons imputer des actes de corruption à l'envoyé liégeois à Wetzlar. Dans la même correspondance (avec Bailly), il se prononça énergiquement contre le parti avancé dont Levoz était l'âme, et qui lui paraissait se conduire de manière à compromettre la cause nationale. « Depuis le planmunicipal qu'il n'a pas digéré encore, écrivait Fabry, il ne m'a plus vu, plus écrit; mais il est irréprochable. J'ai vu sa réponse à Chestret le conseiller : *Des soumissions à Hoensbroeck, au tyran de ma patrie! Qu'il me ravisse tout : il me restera du pain et de l'honneur.* Son cœur doit faire oublier sa tête ! ! »

Les événements se précipitèrent. Méan succéda à Hoensbroeck et suivit sans hésiter les traces de son oncle. Craignant des représailles, il se hâta de quitter Liége à la nouvelle de l'approche de Dumouriez. Les proscrits liégeois reparurent à la suite du vainqueur de Jemmapes; Chestret rentra aussi, et fut élu suppléant à la convention nationale liégeoise et membre de la municipalité. Mais il était suspect de modérantisme ; il dut donner sa démission. Au lieu d'accompagner l'armée républicaine lorsqu'elle battit en retraite, le 5 mars 1793, il alla s'installer à Bruxelles, où il avait déjà passé quelques mois avant l'arrivée des Français et où il comptait beaucoup d'amis. Il possédait d'ailleurs, sur le territoire de l'Empire, quelques domaines que la confiscation n'avait pu atteindre et qui lui assuraient la subsistance. On lui reprocha plus tard de n'avoir point été retrouver à Paris ses corréligionnaires politiques : il les voyait divisés, il crut se rendre plus utile en restant en Belgique. De fait, la liaison assez intime qu'il contracta avec le ministre Metternich lui procura maintes fois l'occasion d'aider de son crédit les Liégeois au service de la République, passant prisonniers par Bruxelles. Lorsque la réunion du pays de Liége à la France fut un fait accompli, il revint dans sa ville natale et se mit sur les rangs pour la législature. Un Mémoire qu'il publia le 16 floreal an V (5 mai 1797), quelques jours après les élections, nous apprend qu'il essuya un échec. Il ne put contenir son dépit : il se répandit en plaintes amères dans ce *factum*, qui lui valut une verte réponse de Bassenge. Élu enfin en 1804, il remplit les fonctions de secrétaire du Corps législatif : c'est en cette qualité qu'il eut l'honneur de signer les premiers livres du Code civil. En 1809, son mandat fut renouvelé : il eut à peine le temps de reparaître en public; sa santé était épuisée; il expira le 9 juillet. — Dumouriez (1) a pu dire de Chestret, comme de Fabry, que c'était « un honnête homme, qui ne voulait que le bien de son pays. » Sa vanité lui fit du tort; mais on ne saurait mettre en doute la loyauté, la générosité de son patriotisme, ni son ardent amour de la saine liberté. Ses adversaires politiques, ses anciens amis même l'ont représenté sous des couleurs peu avantageuses : il faut tenir compte des passions du temps, et remarquer aussi qu'on n'a guère eu à lui reprocher qu'une précipitation étourdie dans ses jugements comme dans ses actes. Il y avait en lui un mélange d'intrépidité et de faiblesse, qui le rendait plus propre à être un chef militaire qu'un diplomate ou un législateur. Il savait commander; mais trop souvent il se laissa dominer et exploiter. Le dépit empoisonna malheureusement sa vie et le rendit à charge à lui-même et à ses amis. Sa figure pâlit à côté de celles de Bassenge et de Fabry; il n'en a pas moins droit à une place des plus honorables dans l'histoire de la révolution liégeoise. —

(1) *Mémoires*, t. I, p. 14. — V. aussi les *Mémoires secrets* du comte d'Allouville, t. II, p. 248 et suiv.

M. Ulysse Capitaine a légué à la ville de Liége un portrait de Jean-Remy, peint par Defrance. Il y a de la dignité dans ce port, dans cette physionomie un peu allongée, dans ces sourcils bien arqués ; les yeux noirs, à fleur de tête, ont de la douceur et dénotent en même temps un esprit ouvert, prompt, primesautier ; la lèvre inférieure est celle d'un orateur ; les plis qui entourent la bouche font deviner la susceptibilité maladive du personnage. Chestret est représenté debout, montrant un parchemin sur lequel on lit : *Sauf-conduit pour les douze décrétés :* 1788.

Alphonse Le Roy

Ophoven, *Contin. de Loyens.* — *Annales de la noblesse belge*, 1836. — *Notice hist. sur quelques écrivains du pays de Liége*, par Herman (de Trappé), Liége, an XII (1803), in-12o. — *Exposé des actions nouvelles intentées par Paul Redouté et ses adhérents aux officiers et à la cour de Spa, en août* 1787, in-4o (avec deux *suites*). — *Mémoire du bourgmestre Chestret de Haneffe*, 1787, in-4o. — *Information à Messeigneurs des Etats, etc*, par les seigneurs clercs d'Aigremont, F. comte de Lannoy, de Favechamps, Catoir, de Chestret d'Haneffe, Dethier de Grimons, de Bailly, Nalines, membres siégeant au tribunal des XXII en 1767, in-4o. — *Considérations sur le projet de municipalité*, par l'ex-bourgmestre de Chestret, colonel du régiment municipal, Liége, septembre 1790, in-4o. — *Mémoires de l'avocat Nizet* (sur le même sujet et sur les anciennes places de chambres de la Cité), in-4o. — *Mémoire du citoyen Chestret*, an V, in-8o. — *Quelques mots sur le Mémoire du citoyen Chestret*, par L. Bassenge, in-12o. — *Bulletin de l'Inst. archéol. liégeois*, t. II, p. 112. — Polain, *Récits historiques*, éd. de 1866. — Ad. Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise de* 1789, 2 vol. in-8o.

* **CHEVROT** (*Jean*), évêque de Tournai, né à Polignac en Bourgogne ; il fut nommé en 1437 par l'influence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui voulait éloigner de ce siége l'évêque Jean de Harcourt appuyé par le roi de France. Ce prélat ayant abandonné son siége en 1440 pour celui de Narbonne, Chevrot entra en jouissance de l'évêché. Il devint ensuite conseiller de Philippe-le-Bon qui le combla de faveurs et le fit à la fois chanoine et archidiacre de Rouen, chanoine de Cambrai, d'Harlebeke et archidiacre dans le Vexin. Chevrot défendit toujours avec ardeur les priviléges de son église, et mourut à Lille le 24 septembre 1460, à côté de l'hôpital qu'il avait fondé.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai.*

CHIFELIUS (*Henri*), polygraphe, né à Anvers, XVIe siècle. Voir KIEFELIUS (*Henri*).

* **CHIFFLET** (*Jean-Jacques*), médecin et antiquaire, né à Besançon et mort en 1660. Il était issu d'une famille qui s'était illustrée depuis des siècles dans les sciences et les lettres, et comptait parmi les professeurs de l'université de Dôle plusieurs maîtres justement renommés. Jean-Jacques résolut de marcher sur leurs traces. Après avoir achevé ses humanités dans la même université, il s'attacha de préférence à l'étude de la médecine et ses progrès le rendirent bientôt capable de subir avec honneur les examens du doctorat ; mais lui-même en jugea autrement et, quittant le pays natal, il résida successivement à Paris, à Montpellier, à Padoue, pour suivre les maîtres les plus renommés de l'Europe dans l'art de guérir. Ce ne fut qu'à son retour de Besançon qu'il voulut prendre ses degrés. Mais l'étude des antiquités lui tenait autant et plus au cœur que celle de la médecine ; aussitôt qu'il se vit libre, il reprit le chemin de l'Italie et de l'Allemagne, pour explorer les bibliothèques et les collections d'antiquités, tant particulières que publiques. Ce voyage lui fournit une ample moisson de connaissances. On crut que pour les mettre en œuvre, il allait se fixer à Besançon, d'autant plus que ses concitoyens lui confièrent des emplois importants ; ces emplois mêmes devinrent, au contraire, la cause de son déplacement. La Franche-Comté appartenait encore à l'Espagne et ressortait du gouvernement de Bruxelles. Une mission difficile, que Chifflet fut chargé d'y remplir et qu'il mena à bonne fin avec autant de convenance que de sagesse, le fit connaître avantageusement de l'infante Isabelle qui gouvernait encore les Pays-Bas catholiques et la Bourgogne. Cette princesse lui donna le titre de son premier médecin. Sa réputation s'étendit jusqu'à Madrid, où l'appela le roi Philippe IV, avec le même titre, et lui imposa la tâche honorable d'écrire l'histoire de l'ordre de la Toison-d'Or. Revenu en Belgique, Chifflet remplit encore avec succès plusieurs commissions difficiles et

mourut à l'âge de soixante-douze ans. Ses écrits, au nombre de trente-cinq, se rapportent presque tous à l'histoire et aux antiquités : nous n'indiquerons ici que les principaux : 1° *Vesuntio, civitas imperialis, libera, sequanorum metropolis.* Lyon, 1618, in-4°. Cette histoire de Besançon est bien écrite et d'une lecture agréable, mais il y a plus d'érudition que de critique. 2° *De loco leyitimi concilii Eponensis.* Lyon, 1621, in-4°. 3° *De linteis sepulcralibus Christi Servatoris Crisis historica.* Anvers, 1624, in-4°. 4° *Portus Jecius J. Cœsaris demonstratus.* Madrid, 1626, in-4°. 5° *Insignia gentilitia equitum Velleris Aurei.* Anvers, 1632, in-4°, peu important. 6° *De ampulla remensi nova et accurata disquisitio, accedit Parergon de unctione regum.* Anvers, 1651, in-folio. 7° *Anastasis Childerici regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus.* Anvers, 1655. 8° *Pulvis febrifugus orbis americani vindicatus.* Anvers, in-8°. Déclamation contre l'usage du quinquina. 9° *De causis naturalibus pluviæ purpureæ Bruxellensis.* Bruxelles, 1648, in-8°. 10° *Opera politica et historica*, 2 vol. in-fol. Anvers, 1650. En faveur de la maison d'Autriche contre les prétentions de la France.

Chifflet (*Jean*), fils du précédent, né à Besançon vers l'an 1614, mort à Tournai, le 27 novembre 1666. Le P. Niceron et le P. Lelong ont cru à tort qu'il avait été avocat et Foppens s'est trompé également en avançant qu'il professa pendant quelques années à l'université de Dôle. Il avait embrassé tout jeune encore l'état ecclésiastique, car il fut nommé en 1652 chanoine à Besançon et, si cette nomination n'eut pas de suite, ce fut probablement à son âge plus avancé que son compétiteur dut la prébende. Chifflet fut bientôt dédommagé de cet échec par sa nomination à un canonicat de Tournai et, plus tard, aux fonctions d'aumônier du roi Philippe IV ainsi que de don Juan d'Autriche et de l'archiduc Léopold, successivement gouverneurs généraux des Pays-Bas catholiques. A un savoir peu commun en théologie, il joignait une connaissance étendue de l'histoire de la numismatique. Sa collection de médailles et de pierres gravées était une des plus riches du pays. On a de lui : 1° *Parœnesisapologetica ad linguam sanctam.* Anvers, 1642, in-8°. 2° *Consilium de sacramento Eucharistiæ ultimo supplicio officiendis non denegando.* Bruxelles, 1644, in-8°. 3° *Palma cleri anglicani, seu narrationes breves martyrii septem sacerdotum in Anglia.* Bruxelles, 1645, in-8°. 4° *De sacris inscriptionibus, quibus tabella D. Virginis cameracensis illustratur, lucubratiuncula.* Anvers, 1649, in-8°. 5° *Apologetiva dissertatio de quatuor juris utriusque architectis, Justiniano, Triboniano, Gratiano et S. Raymondo.* Anvers, 1651, in-4°. 6° *Commentarius in librum Joannis Macarii, cui titulus Abraxas, seu apistopistus, quæ est antiquaria de gemmis basilidianis disquisitio.* Anvers, 1657, in-4°. 7° *Socrates sive de gemmis ejus imagine cœlatis.* Anvers, 1657, in-4°. 8° *Annulus pontificius Pio papæ II, adsertus.* Anvers, 1658, in-4°. 9° *Judicium de fabulâ Joannæ papissæ.* Anvers, 1666, in-4°. 10° *Vetus imago Deiparæ, in jaspide viridi inscripta Nicephoro Botaniato græcorum imperatori.* Anvers, 1661, in-4°. 11° *Aqua virgo, fons Romæ celeberrimus et prisca religione sacer, opus ædilitatis M. Agrippæ in veteri annulari gemma.* Anvers, 1662, in-4°. Tous ces opuscules portent le cachet d'une érudition de bon aloi.

J.-J. De Smet.

Bibliotheca Belgica, 2me partie. — Nicéron, *Mémoires*, t. XXV, p. 255.

CHILIUS (*Adrien*), poëte latin, natif de Maldeghem, vécut dans la première moitié du seizième siècle. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut d'abord instituteur à l'école de Saint-Donat, puis curé de l'église de ce nom à Bruges. On vante ses connaissances dans les langues grecque et latine. Chilius traduisit le premier en vers latins le *Plutus* d'Aristophane. Il donna une traduction, également en vers latins, du *Velocipède*, petit drame tragi-comique, qui se trouve parmi les œuvres de Lucien, mais qui est une mauvaise imitation du *Tragopodagra* de cet auteur. Ces deux morceaux ont paru à Anvers chez Hillen, 1533, in-8°. Roulez.

Sweert. *Ath. Belg.*, p. 94. — Foppens, *Biblioth.*

Belg, p. 11. — *Aristophanes ed. Invernizi*, vol. III, p. LXVIII. — *Fabricii Bibliothec. Græc.*, vol. II, p. 389, vol. V, p. 343. Harless.

***CHOISEUL** (*Gilbert* DE) du Plessis-Praslin, évêque de Tournai, né en 1613, mort à Paris, à la fin de l'année 1689. Il était fils de Jean de Choiseul, comte du Plessis, lieutenant général de la cavalerie légère de France, et de Madeleine Barthélémy. Il appartenait à cette illustre maison de Champagne d'où sortirent, pendant plusieurs siècles, des ducs, comtes, pairs de France, maréchaux, etc.

Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude, entra bientôt dans l'état ecclésiastique, fut reçu docteur en théologie à Paris en 1640, nommé par le roi à l'évêché de Comminges en 1644 et sacré deux ans après. Ce diocèse était dans un état déplorable; les populations qui habitaient les lieux les plus inaccessibles des Pyrénées étaient encore fort ignorantes et quasi barbares; l'évêque s'adonna tout entier à leur instruction et parvint à leur inspirer des idées chrétiennes. La famine et la peste étant venues désoler son diocèse, il paya de sa personne et de sa cassette pour aider son troupeau; lui-même allait secourir les pestiférés et faillit mourir victime de son zèle. Il réforma le clergé, établit des séminaires et releva quatre maisons épiscopales. En 1664, il fut employé dans les négociations pour l'accommodement des contestations soulevées par les ouvrages de Jansénius. En 1670 il devint évêque de Tournai, et présida en 1672, à l'abbaye de Saint-Amand, le jubilé de mille ans, auquel assistaient environ quatre cents prélats et abbés; il réglementa la même abbaye. Sous lui en 1673 et avec son approbation la paroisse de Sainte-Catherine de Tournai fut supprimée pour la construction de la citadelle, et l'abbaye de Saint-Michel transportée à la paroisse de Sainte-Marguerite; il établit un séminaire à Tournai et un à Lille. Le roi, pour le récompenser de ses nombreux services, lui confia la charge de conseiller d'honneur au conseil souverain de Tournai. Gilbert de Choiseul donnait à l'étude tous les loisirs que lui laissait l'administration de son diocèse; son ouvrage le plus considérable est un traité intitulé : *Mémoires touchant la religion*, ouvrage en trois volumes in-12, dont la publication commença en 1680; il y attaque les athées, les déistes, les libertins et les protestants. En 1674 il avait écrit sous forme de lettre pastorale un petit traité sur le culte de la Sainte-Vierge. En 1688 parut une lettre adressée à M. Steyaert docteur en théologie et professeur à l'Université de Louvain; elle traitait spécialement de la puissance ecclésiastique; le motif qui avait déterminé l'évêque de Tournai à l'écrire était le désir d'apaiser une dispute entre le docteur Steyaert et un docteur de Paris à l'occasion d'une censure faite par cinq docteurs des propositions de M. De Witte, curé doyen de Malines. Son attachement au saint-siége le mit en opposition avec Bossuet.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*. — Moreri, *Dictionn. Hist.* — Du Pin, *Bibl. des auteurs eccl. du* XVII^e *siècle*, t. IV.

CHOKIER (*Érasme-Louis, baron Surlet* DE), régent de la Belgique, né à Liége dans la paroisse de Saint-Servais et baptisé le 27 novembre 1769, mort au château de Gingelom en 1839, était le second fils de Jean-Guillaume Arnold de Surlet de Chokier, chevalier du Saint Empire romain, seigneur de Gingelom, conseiller de la cité de Liége, etc., et de dame Marie-Gertrude Deprez. Érasme-Louis appartenait à une très-ancienne race, originaire du duché de Juliers. Jean II de Surlet, grand bailli de la Hesbaye en 1345, obtint par mariage la seigneurie de *Chokier*, entre Liége et Huy, et ses descendants en prirent le nom. Jusqu'au XVIII^e siècle, les Surlet et les Chokier fournirent à l'église et à la commune de Liége des hommes remarquables à divers titres. Ils furent activement mêlés à l'histoire de l'ancienne principauté et se signalèrent dans le parti populaire ou des *Grignoux*.

Érasme-Louis, qui avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique, suivit une toute autre carrière. Lorsque les Liégeois se furent insurgés en 1789, il se rangea parmi les adversaires de l'évêque Hoensbroeck et fut nommé aide-de-camp du général Donceel, commandant en chef

de l'armée des patriotes. Il passa ensuite dans les rangs des Belges soulevés contre la domination autrichienne et obtint, du congrès souverain le 12 octobre 1790, un brevet de lieutenant au régiment d'infanterie nº 11. Après la restauration de l'évêque Hoensbroeck à Liége et de l'empereur Léopold II à Bruxelles, il chercha pendant quelque temps un refuge en Hollande, puis revint furtivement au château de Gingelom. On le perd de vue pendant les bouleversements qui suivirent la bataille de Jemmapes. Après l'installation du Directoire, il fut élu (20 mai 1797) administrateur du département de la Meuse-Inférieure. Deux ans après, le premier Consul le nomma membre du conseil général de ce département, fonctions qu'il conserva après la proclamation de l'empire. En 1805, il créa la *Société pastorale de la Sénatorerie de Liége pour le perfectionnement des laines et la propagation des mérinos*. Il s'enorgueillissait d'avoir rendu un service réel à l'agriculture en introduisant le premier dans la Belgique la race précieuse des mérinos et en élevant lui-même de nombreux troupeaux. Le 20 février 1812, il fut élu candidat au corps législatif par le collége électoral de Hasselt et le sénat impérial lui accorda également ses suffrages. Il siégea parmi les représentants de l'empire français jusqu'à la capitulation de Paris (30 mars 1814).

Le royaume des Pays-Bas ayant été constitué, Surlet de Chokier se rallia franchement au nouvel ordre de choses. Par une résolution du 1er septembre 1815, le roi Guillaume Ier, à qui la loi fondamentale déférait la première désignation des députés, l'appela dans la seconde Chambre comme représentant de la province de Limbourg. Le 19 décembre suivant, Surlet de Chokier fut nommé membre du syndicat des Pays-Bas, et le 16 février 1816 il fut admis dans l'ordre équestre du Limbourg. Il fit partie des états-généraux jusqu'en 1818. Tout en montrant une grande modération dans ses opinions, il se signalait aussi par l'indépendance de son caractère et la causticité de son esprit. Le ministère, à qui cette causticité déplaisait beaucoup, réussit à l'écarter de l'enceinte législative. Mais, dès l'année suivante, les électeurs du district de Brusthem tâchèrent de le dédommager en le choisissant pour les représenter aux États-Provinciaux.

En 1821, Surlet de Chokier acquit une grande popularité en venant défendre courageusement devant la cour d'assises de Liége un ancien collègue, un vieil ami, Jean-François Hennequin (voir ce nom) qui, en qualité de bourgmestre de Maestricht, avait refusé d'exécuter une loi illégale. Cependant Surlet de Chokier, tout en déplorant les fautes du gouvernement, était encore un ferme partisan de l'union du Nord et du Midi des Pays-Bas, il faisait des vœux sincères pour l'affermissement de cette union. Le roi Guillaume, qui savait l'apprécier l'autorisa le 27 juillet 1827 par une faveur personnelle à prendre pendant sa vie le titre et le prédicat de *baron*. L'année suivante, le 2 juillet 1828, les États de la province de Limbourg le renvoyèrent à la seconde Chambre des États-Généraux, où il se signala de nouveau par des discours aussi sensés que spirituels. Il faisait partie de l'opposition belge, mais sans avoir le dessein préconçu de renverser le gouvernement; il se proposait seulement de le ramener dans une voie moins dangereuse.

Les événements qui suivirent en Belgique la révolution française de juillet 1830 déterminèrent le roi Guillaume à convoquer les États-Généraux en session extraordinaire à La Haye. Surlet prit part à ces suprêmes délibérations et se prononça pour la séparation administrative des deux parties du royaume.

Mais déjà, après les quatre journées de Bruxelles, le gouvernement provisoire de la Belgique insurgée avait proclamé l'indépendance du pays et annoncé la convocation prochaine d'un Congrès constituant. Le 3 novembre, le collége électoral de l'arrondissement de Hasselt plaça Surlet de Chokier en tête des députés qu'il était appelé à choisir. Le lendemain de l'ouverture du Congrès, Surlet de Chokier fut élu par ses collègues président de l'assemblée, puis reélu de mois en mois jusqu'à son élévation à une posi-

tion encore plus haute. Par sa bonhomie, par son esprit à la fois conciliant et vif, par sa modération, il avait su se faire des amis dans tous les partis. Il s'était d'ailleurs associé par ses votes à tous les actes constitutifs du nouvel État belge. Lorsque le moment fut venu de choisir le chef de l'État, Surlet de Chokier signa le premier la proposition par laquelle cinquante-deux députés demandaient l'élection du duc de Nemours. Le fils de Louis-Philippe l'emporta sur son compétiteur, Auguste de Beauharnais, duc de Leuchtenberg : le 3 février 1831, le duc de Nemours fut élu roi des Belges. Une députation de dix membres du Congrès, y compris le président, se rendit immédiatement à Paris pour informer le roi des Français de l'élection de son fils. Le 17 février, la députation, après avoir vainement sollicité jusqu'alors une décision du gouvernement français, fut solennellement reçue au Palais-royal. Surlet de Chokier donna lecture du discours qu'il avait rédigé pour cette mémorable circonstance et remit ensuite entre les mains du roi Louis-Philippe le décret officiel de l'élection du duc de Nemours. Louis-Philippe, redoutant de provoquer une guerre européenne, refusa le trône qui était offert à son fils.

Après que le président du Congrès eut fait part à cette assemblée de l'insuccès de sa mission, le gouvernement provisoire demanda l'établissement d'une régence selon les termes de la constitution qui venait d'être mise en vigueur. Le 24 février, Surlet de Chokier fut élu régent de la Belgique par cent et huit suffrages sur cent et cinquante-sept votants. Le lendemain, il prêta serment dans une séance solennelle du Congrès. Le jour suivant, il constitua son premier cabinet en conférant le titre et le pouvoir ministériels aux anciens présidents ou administrateurs généraux des comités du gouvernement provisoire. Mais ce cabinet, divisé par des opinions divergentes et miné par des rivalités irréconciliables, n'eut qu'une durée éphémère. Le 23 mars, il était en pleine dissolution, au moment même où le peuple se soulevait contre les orangistes dans les trois principales villes du pays. Cette réaction avait été provoquée par la conspiration militaire à la tête de laquelle se trouvait le général Vandersmissen. En ces graves circonstances, le régent ne manqua point d'énergie. S'il ne réussit pas à prévenir les excès auxquels se portait à Bruxelles une multitude furieuse, il prit toutefois les mesures nécessaires pour entraver les desseins des chefs de la conspiration.

Pendant les orages provoqués par les orangistes, Surlet de Chokier avait laborieusement constitué, du 23 au 27 mars, son second ministère. Les hommes qui y exerçaient le plus d'influence se proposaient de faire aboutir la révolution par l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Quoique Surlet de Chokier conservât toujours une grande prédilection pour le duc de Nemours, il eut la loyauté, en vrai chef constitutionnel, de ne jamais contrarier les projets de ses ministres. Le prince Léopold ayant été élu roi des Belges, le 4 juin, le régent lui écrivit immédiatement pour le conjurer de se rendre sans retard aux vœux de la nation. Mais le prince avait subordonné son acceptation à une entente préalable du Congrès avec la conférence de Londres. De nouvelles négociations s'engagèrent, pendant lesquelles le rôle du régent devint très-pénible. Le pays était profondément agité : orangistes et réunionistes travaillaient à faire avorter une combinaison qui devait détruire leurs dernières espérances. Le régent domina la crise par sa loyauté ; il s'efforça, selon ses propres expressions, d'amener, avec le concours du Congrès, le vaisseau de l'État à bon port. Le 9 juillet, le Congrès adopta les dix-huit articles proposés par la conférence de Londres. Le 19, au soir, le régent recevait le prince Léopold au château de Laeken. Pendant les dernières discussions du Congrès, Surlet de Chokier, impatient de se dépouiller du pouvoir suprême, s'était montré parfois sceptique, incrédule même ; maintenant il était radieux : il voyait le vaisseau de l'État arriver à bon port ; la conscience tranquille, il pouvait remettre les destinées de l'État belge dans les mains du chef définitif, de ce prince habile et loyal

que le peuple, comme s'il avait eu le pressentiment de l'avenir, acclamait avec enthousiasme.

Le 20 juillet, le Congrès décréta que M. le baron Érasme-Louis Surlet de Chokier avait bien mérité de la patrie et lui alloua une pension viagère de dix mille florins à charge du trésor public. Le lendemain, sur la place royale à Bruxelles, et devant le prince qui allait devenir roi des Belges, le régent déposa solennellement ses pouvoirs. « J'ai vu, dit-il dans son discours, l'aurore du bonheur se lever pour mon pays ; j'ai assez vécu. »

Après l'inauguration de Léopold Ier, Surlet de Chokier se retira dans son château de Gingelom, entre Landen et Waremme, refusa le mandat de sénateur qui lui avait été conféré par le collége électoral de Liége et ne voulut plus exercer d'autres fonctions que celles de bourgmestre de sa commune. Mais le *bon régent* (c'était son nom populaire et historique) conserva toujours des relations affectueuses avec le roi Léopold, avec Louis-Philippe et avec les princes et princesses de la maison d'Orléans, qui se plaisaient à lui donner des témoignages de leur cordiale sollicitude. Surlet de Chokier mourut au château de Gingelom le 7 août 1839 et fut enseveli dans le cimetière de ce village. Th. Juste.

Le Régent, d'après ses papiers et d'autres documents inédits, par Théodore Juste, Bruxelles, 1867, 1 vol. in-8°.

CHOKIER (*Érasme* DE), jurisconsulte, né à Liége le 25 février 1569, mourut dans sa ville natale le 19 février 1625. Il fit ses études de droit à l'Université de Louvain et y remporta de brillants succès. De retour à Liége, il épousa Jeanne d'Otteren, d'une famille patricienne de Maestricht. Sa réputation d'avocat franchit bientôt les limites de la principauté, et plus d'une fois à l'étranger on eut recours à ses lumières. Valère André s'exprime ainsi sur son compte : « *I. C. multifaria doctrina, fide integra, generisque avita nobilitate clarus, omnibus carus.* » Notre jurisconsulte ne doit pas être confondu, comme on l'a fait, avec son cousin, Érasme de Chokier, bourgmestre de Liége en 1622 (1). E. de Chokier a écrit : 1° *Tractatus de jurisdictione ordinarii in exemptos, deque illorum exemptione ab ordinaria jurisdictione, etc.*, Coloniæ, Kinkius, 1620, in-4° de 418 pages. L'auteur résume les affaires les plus importantes qui, dans l'espace de vingt ans, se sont présentées à lui sur la matière, notamment les procès plaidés devant les officiaux Jean Dullard et Gilles de Glen. Ce livre qu'on ne lit plus, mais qui dénote de l'érudition, a longtemps joui d'une grande vogue tant en Allemagne que chez nous. E. de Chokier venait de commencer l'impression d'une seconde édition lorsque la mort le surprit. Son frère J. de Chokier, vicaire général du diocèse, se chargea d'en achever la publication, qui toutefois ne fut terminée qu'en 1629, (Coloniæ, Kinkius, 1624. 1629, 2 vol. in-4° de 486 et 423 pages). Enfin, en 1684, Jean-Pierre Verhorst, de Cologne, jurisconsulte et protonotaire apostolique, l'édita pour la troisième fois en y ajoutant un volume comprenant des additions et les décisions les plus nouvelles de la Rote, d'après les documents recueillis par Prosper Fagnan (Coloniæ, Widenfeldt, 1604, 3 vol. in-4° de 486, 425 et 540 pages). — 2° *De Advocatis feudalibus, tractatus juridicus.* Coloniæ, Kinkius, 1624, in-4° de 135 pages. L'édition de Wetzlar, même année, ne diffère de la précédente que par la rubrique du titre. — 3° *de Privilegiis senectutis.* Ouvrage inédit cité plusieurs fois par E. de Chokier dans le traité *de Jurisdictione ordinarii, etc.* et que son frère utilisa, pensons-nous, pour le travail sur le même sujet qu'il mit au jour en 1647.

Ul. Capitaine.

V. André, *Bibliotheca Belgica*, 205. — Abry, *les Hommes illustres*, 85. — Moreri, *Dictionnaire*, t. III. — Vander Meer, *Biblioth. Leod.* — Loyens, *Mélanges*, à savoir « les de Chokier descendent-ils de l'illustre famille liégeoise de Surlet » ne nous paraît pas avoir été tranchée. Quoiqu'il en soit, depuis 1650 environ, les de Chokier ont signé indifféremment : *de Chokier, de Chokier de Surlet* et *de Surlet de Chokier*.

(1) La généalogie des *de Chokier* est des plus embrouillées. On ne trouvera pas étonnant que presque tous les écrivains qui en ont parlé, voir même Loyens, l'auteur du *Recueil héraldique*, aient commis des erreurs. La question longuement discutée au XVIIe siècle et à laquelle de Villenfagne a consacré en 1810 un chapitre de ses

Recueil héraldique, 376-388. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810, p. 227.

CHOKIER (*Jean* DE) ou DE **CHOKIER DE SURLET**, frère du précédent, chanoine de la cathédrale de Liége et vicaire-général du diocèse, naquit à Liége, le 14 janvier 1571 et y mourut le 19 août 1656. Il étudia le droit à Louvain où il eut pour condisciples Guillaume de Beeckmann et Pierre de Méan. Juste Lipse lui enseigna l'histoire et les antiquités et le compta parmi ses meilleurs élèves. Il se rendit ensuite à l'Université d'Orléans pour y prendre le brevet de docteur en droit civil et en droit canon. De Chokier s'adonna d'abord à la pratique du barreau: Chapeaville le qualifie d'*advocatus* dans une approbation de 1607. Juste Lipse avait su inspirer à notre concitoyen un goût prononcé pour les souvenirs de l'ancienne Rome. Sur les conseils de cet homme illustre, De Chokier entreprit de visiter l'Italie. Recommandé à Paul V, il fut accueilli avec bienveillance par ce pontife. C'est pendant son séjour à Rome, qui dura au moins deux ans qu'il termina et publia (1611) l'un de ses ouvrages les plus importants, le *Thesaurus politicorum aphorismorum*.

Nous ignorons où et quand De Chokier prit les ordres sacrés. Il revint à Liége avec un canonicat de l'église d'Aix. Peu après il fut nommé chanoine de Saint-Paul, puis chanoine de la cathédrale le 27 janvier 1620, vicaire-général en remplacement de Pierre Stevart le 21 novembre 1622, enfin abbé séculier de Saint-Hadelin à Visé en 1632. Ajoutons que les princes évêques Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière l'honorèrent du titre de conseiller. De Chokier portait pour devise *Nil admirari*. Il possédait une vaste érudition, connaissait bien les classiques de l'antiquité et avait fait une étude sérieuse des Ecritures et des Pères de l'église. Il écrivait le latin avec plus de facilité que d'élégance et se montrait souvent prolixe. Le style de ses mandements français laisse beaucoup à désirer. De Chokier exerça pendant trente-cinq ans, de 1622 à 1656, les fonctions laborieuses et souvent difficiles de vicaire-général du diocèse de Liége. Les attributions de cette charge étaient alors infiniment plus étendues et plus importantes qu'elles ne le sont aujourd'hui. Président de droit du conseil Synodal, sous des prélats presque toujours absents, il avait la haute surveillance de la foi, des mœurs et de la discipline ecclésiatistique. Cette charge était des plus lourdes, surtout à une époque où les nouvelles doctrines tendaient par tous les moyens à s'introduire chez nous. De Chokier ne faillit point à sa mission. Lorsque les États-Généraux se furent emparés de quelques villes catholiques des Pays-Bas, ils engagèrent le célèbre Samuel Des Marets à venir aider à la propagation du calvinisme. Des Marets séjourna souvent à Maestricht et y publia de 1632 à 1635 de nombreux écrits de controverse qu'il fit répandre clandestinement et qui lui suscitèrent de nombreux adversaires. De Chokier figure parmi les plus sérieux. Il ne se contenta pas de prendre, en qualité de vicaire-général, les mesures que réclamaient la gravité des circonstances; il entra personnellement en lice, s'exposa à de rudes coups, mais parvint, si pas à éloigner tout à fait, du moins à localiser les foyers d'hérésie allumés çà et là par Des Marets et ses adhérents. En matière de théologie morale, De Chokier est de l'école des Jésuites. Pascal, dans la 5e *lettre provinciale*, le cite sous le nom de *Achokier* et lui assigne une des premières places parmi les écrivains qui, sans appartenir à l'ordre, « n'ont pas laissé de dire de bonnes choses » et dont Diana substitue l'autorité à celle des SS. Pères. En politique, il se montre essentiellement homme d'église; il est dominé par la préoccupation d'assurer la prépondérance ecclésiatique et l'autorité religieuse partout et en toutes choses. Ainsi, pour citer un exemple, dans son traité *Vindiciæ libertatis ecclesiasticæ*, il n'admet pas que les grandes institutions liégeoises telles que les tribunaux des XXII et des échevins, la cour féodale, etc., puissent échapper à la censure du tribunal de l'officialité. « Par des raisonnements captieux, dit le baron de Villenfagne, De Chokier veut donner aux officiaux un ressort sans bornes et sans distinction.

Non content de la concurrence qu'il leur attribue avec les échevins, il ne tient pas à lui qu'il ne les érige en juges des causes féodales, et il prend son frère Érasme pour garant que le tribunal des XXII est sujet et censurable de l'Officialité, proposition ridicule. « Le premier devoir d'un prince, selon J. de Chokier, c'est de sauvegarder les intérêts de la religion. » Il n'a pas assez d'éloges pour Philippe II et son conseil secret. La vengeance divine est suspendue sur la tête des rois qui ne se soumettent pas aux lois ecclésiastiques. C'est l'hérésie qui ruine les empires : la contrainte est légitime contre les dissidents. Il ne faut voir en eux que des blasphémateurs, des brigands sacriléges, des ennemis de l'État. L'ardent polémiste admet toutefois la modération dans les peines, du moins au pays de Liége, où le peuple court moins de dangers qu'ailleurs à cause de son attachement à la foi catholique. On ne saurait du reste révoquer en doute la sincérité de notre théologien : un coup d'œil jeté sur ses aphorismes politiques suffirait pour édifier à cet égard le lecteur le plus prévenu. De Chokier était imbu des idées étroites de son temps ; mais il avait horreur de tout ce qui sentait le machiavelisme, et l'on voit qu'il ne manque aucune occasion de stigmatiser les doctrines perfides de l'auteur du *Prince*. Dans ses controverses, la violence des invectives l'emporte souvent sur la force du raisonnement : c'est encore un trait de l'époque. On se tenait pour inexpugnable quand on avait proclamé bien haut sa docilité envers l'Église, en accablant ses adversaires d'une grêle d'épithètes ou d'un déluge de citations. Sous ce dernier rapport les écrits de Jean de Chokier offrent plus d'une page curieuse, notamment quand il s'occupe des affaires religieuses de son diocèse. S'il consacra une grande partie de sa vie à travailler au maintien de la foi catholique et à la publication de nombreux ouvrages, il ne dédaigna pas toutefois d'attacher du prix aux choses de ce monde. Pour rehausser sa notoriété, il ajouta à son nom celui de l'illustre famille liégeoise *de Surlet*, innovation qui donna lieu à d'interminables débats généalogiques. Par l'influence dont il jouissait auprès de Ferdinand et de Maximilien-Henri de Bavière, il parvint à placer ses neveux et ses cousins dans les positions les plus élevées, à tel point qu'à sa mort, sa famille comptait parmi les quatre ou cinq plus riches et plus influentes du pays. La fortune, nous nous empressons de le reconnaître, ne pouvait tomber en de meilleures mains. La bienfaisance des De Chokier de Surlet fut telle qu'elle devint proverbiale. Au siècle dernier il n'était aucun Liégeois qui ne connût cet adage populaire : *riche comme un Curtius, bienfaisant comme un Surlet.* Jean de Chokier a publié : — 1° *Aureum Senecæ philosophi opusculum de tranquillitate animi cum novis accuratisque notis.* Leodii Eburonum, Streel, 1607, in-12 de 155 p. — Leodii, Streel, 1653, in-8° de 156 p. L'auteur dédie ce livre au nonce Atilius Amatheus, auquel il désire témoigner sa reconnaissance ; il déclare qu'il a profité, pour les notes dont il a enrichi le texte de Sénèque, des travaux de plusieurs érudits, « *maxime J. Lipsii, optimæ memoriæ præceptoris mei.* » — 2° *Thesaurus politicorum aphorismorum. Adjunguntur notæ sive dissertationes in Onosandri Strategicum.* Romæ, B. Zanettus, 1611, in-4° de 204 p. — *Editio juxta romanam secunda.* Moguntiæ, Schönwetter, 1613, in-4° de 352 et 105 p. — Leodii, L. Streel, 1643, in-fol. de 412 et 165 p., avec le portrait de l'auteur gravé par Hustin. Édition beaucoup plus complète que les précédentes. La seconde partie, indépendamment de l'Onosander, renferme le *Tractatus de legato* dont nous nous occupons plus loin. — Coloniæ, Kinkius, 1653, in-4° de 370 p. — *Editio ultima auctior.* Coloniæ (sans date), in-4, de 568 et 158 p., portrait et titre gravés. — Des bibliographes prétendent que les notes et les commentaires sur Onosander parurent d'abord à Rome en 1610 ; ils ont probablement été induits en erreur par la dédicace datée du mois de septembre de cette année. En regard du texte grec, De Chokier donne la traduction latine de Nicolas Rigault. Ainsi que le témoigne une lettre de Juste Lipse, l'auteur avait recueilli dès 1605 une partie des maté-

riaux de son *Thesaurus*, qu'il rédigea à Rome et dont Paul V accepta la dédicace. Ce livre eut un grand succès. André Heidemann en donna à Nuremberg, en 1624, une édition allemande : (*Thesaurus politicus oder Schatzkammer politischer Aphorismorum oder Lehrspruche.* Nürnberg, Halbmayer, 1624, in-4° de 860 p.); mais il ne se borna pas au rôle de traducteur : il commenta l'ouvrage à sa façon et se permit de notables falsifications. De Chokier fit ressortir l'impudence de ce procédé dans une réponse intitulée : *Specimen candoris Heidemanni id est detectio malæ fidei et calumniarum quas lonus ille vir sex libris politicis inseruit.* Leodii, 1625, in-4°. — 3° *Tractatus de permutationibus beneficiorum, in partes tres et centum prope quæstiones divisus.* Leodii, Streel, 1616, in-8°, de 260 p. — Édition intitulée : *Syntagma repetitæ editionis de commutationibus beneficiorum.* Leodii, apud hæredes Hovii, 1632, in-8°, de 319 p. — Romæ, apud, Gallerum, 1700, in-fol., avec le traité de Nicolas de Remouchamps : *Synopsis de beneficiorum ecclesiasticorum et officiorum sæcularium coadjutoriis.* Ce dernier travail avait paru à Liége en 1651. — 4° *Tractatus de re nummaria prisci ævi, quæ Collata ad æstimationem monetæ præsentis.* Leodii, Ouwerx, 1619, in-8° de 72 p. — Coloniæ, Kinkius, 1620, in-8°. — Nouvelle édition sous ce titre : *Monetæ antiquæ diversarum gentium consideratio, et ad nostram hodiernam reductio.* Leodii, Streel, 1649, in-8° de 88 p. — 5° *Scholia in primarias preces imperatoris.* Coloniæ, Kinkius, 1621, in-4° de 109 p. — *Editio secunda et posthuma.* Leodii, Vidua L. Streel, 1658, in-4°, de 198 p. — Coloniæ, Friessem, 1674, in-4°, de 109 p. — 6° *Commentaria in regulas Cancellariæ apostolicæ, sive in glossemata A. Sotto, glossatoris nuncupati.* Coloniæ, Kinkius, 1621 et 1624, in-4° de 540 p. Dédicace à Gregoire XV. — Leodii, L. Streel, 1658, in-4°. — Coloniæ, Friessem, 1674, in-4° de 540 p. Cette dernière édition existe aussi avec la date 1675. — 7° *Tractatus de legato.* Coloniæ, Kinkius, 1624, in-4° de 113 p. Réimprimé avec le n° 2 (3e édition). — 8° *Tractatus de Jurisdictione ordinarii in exemptos etc. Auctore Er. a Chokier.* Coloniæ, Kinkius, 1624-1629. 2 volumes in-4°. Seconde édit. de l'ouvrage d'Érasme de Chokier, terminée et imprimée après sa mort par les soins de son frère Jean. — 9° *Vindiciæ libertatis ecclesiasticæ.* Leodii, Tournay, 1630, in-4° de 224 p. Écrit intéressant pour l'étude du droit ecclésiastique au pays de Liége; mais qui ne doit être consulté qu'avec une extrême réserve. Il fallait avoir l'autorité que possédait alors un vicaire-général pour oser publier et défendre contre la juridiction civile les thèses contenues dans ce livre. — 10. *Les constitutions de l'Ordre du S. Sépulchre. Avec les points de la réforme selon le Sacré Concil de Trente. Avancez par le Sérénissime évesque et prince de Liége et le sieur J. de Chokier, etc.* Liége, Tournay, 1631, in-4° de 84 p. — 11° *Parænesis ad hæreticos et alios ecclesiæ hostes et mastiges.* — Coloniæ, Kinkius, 1634, in-4° de 167 p. On trouve dans cet ouvrage des documents que l'on chercherait vainement ailleurs sur l'histoire du protestantisme dans notre pays. C'est une réponse aux ministres de Maestricht et du Limbourg, notamment au *Monachomachia* de Samuel Des Marets. De Chokier écrit du reste autant pour se défendre lui-même que dans l'intérêt du Catholicisme. Des Marets répondit à la Parénèse par un livre curieux, devenu d'une extrême rareté : *La chandelle mise sous le boisseau par le clergé romain.* Maestricht, Boucher, 1635, in-8°, de 280 p. La réplique de Chokier porte pour titre : *Apologeticus adversus Sam. Maresii, oppidi Trajectensis ministri, librum cui titulum fuit* Candela sub modis posita etc. Leodii, Streel, 1635, in-4°, de 123 p. Il existe une autre réponse publiée la même année sous le pseudonyme *Theodose Tranquille : La Chandelle esteinte et puante de Samuel des Marets.* Liége, J. Ouwerx, 1635, in-12 de 208 p. — 12° *Anchora debitorum. Opus juridicum.* Leodii, 1642, in-8°. — 13° *Tractatus de senectute, in quo illius elogia, privilegia, commoda sive etiam incommoda.* Leodii, L. Streel, 1647, in-4° de 121 p. — Leodii, 1653, in-8° de

156 p. — Érasme de Chokier avait aussi écrit, sur le même sujet, un traité resté inédit. — 14° *Facis historiarum centuriæ duæ*. Leodii, Streel, 1650, in-fol. de 168 et 164 p. avec portrait de l'auteur. Ce livre, le plus important des ouvrages de De Chokier, témoigne d'une vaste érudition et d'une connaissance approfondie de l'antiquité. C'est, dit le baron de Villenfagne, le résultat de cinquante ans de lecture et d'application. Le recueil est divisé en deux centuries et se distingue par la multitude des sujets traités. La première renferme des particularités circonstanciées sur les mœurs des nations, elle offre des réflexions piquantes et de curieux détails. La seconde, non moins intéressante et variée, s'occupe des rites sacrés. Ce livre a dû être lu avec avidité lors de son apparition. L'abbé d'Artigny, dans ses *Mémoires de littérature et de critique*, à propos d'une femme qui, au XVII^e siècle, s'était fait une espèce de réputation par une prétendue abstinence, invoque le témoignage de notre auteur qu'il appelle *Chollier de Gurlot*. — 15° *Jubilæorum et indulgentiarum explanatio*. Leodii, Streel, 1651, in-12 de 75 p. Ul. Capitaine.

Abry, *Les hommes illustres*. — Vandermeer, *Bibl. Leod.* — Foppens, *Bibl. Belgica*. — Moreri *Dictionnaire*, t. III. — Loyens, *Recueil héraldique*. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810. — Becdelièvre, *Biog. liégeoise*. — De Theux, *Bibl. liégeoise*.

CHOKIER (*Jean Ernest*), baron de Surlet, (1) bienfaiteur des hospices de Liége, chanoine de la cathédrale et grand vicaire du diocèse, naquit à Liége en 1620. Il acheva ses études à Louvain et reçut à Reims le brevet de licencié. Nommé chanoine de Saint-Lambert en 1642, il ne fut admis au chapitre que le 10 février 1643, sous la condition qu'il prêterait le serment de ne prendre le nom de *Surlet* qu'après avoir démontré que lui et ses ancêtres descendaient de cette illustre famille. Maximilien Henri de Bavière l'appela en 1656 à remplacer Jean de Chokier en qualité de vicaire-général. Il occupa ce poste pendant longtemps, non cependant sans interruption puisque nous voyons dans les délibérations du chapitre *sede vacante* que ce corps l'élut *pour la seconde fois*, le 15 mai 1694, à la place de Corneille Faes. Quelques mois plus tard, Innocent XII lui conféra la dignité importante de co-administrateur *au spirituel* de Joseph-Clément de Bavière. Jean-Ernest avait encore succédé à son oncle comme abbé de Visé et à son frère *Gilles-François* dans l'archidiaconat d'Ardennes (1682). Il mourut à Liége le 22 avril 1701 et fut enterré sous un riche mausolée, qui ornait le vieux chœur de Saint-Lambert. Le trésor de cette cathédrale lui était redevable d'une magnifique statue de saint Joseph, haute de près de six pieds, *la plus grande d'argent qu'on eût encore vue*, s'il faut en croire Abry. Commencée par Henri Flémalle sur un modèle de Jean Delcour, elle fut terminée par Mivion. Jean-Ernest donna encore à cette église une statue de la Vierge, de même dimension, également en argent, et ciselée par Mivion d'après Homptoir; mais elle était bien inférieure à la précédente comme exécution.

Jean-Ernest et son frère, Jacques-Ignace de Chokier baron de Surlet, vicomte de Montenaken, mort à Liége le 14 mars 1714, occupent à juste titre le premier rang dans le livre d'or de la charité liégeoise : aussi l'administration communale a-t-elle consacré la reconnaissance de la cité en donnant le nom de ces hommes bienfaisants à l'une des rues les plus importantes du quartier de l'Est (1846) la rue *Surlet*. Jean-Ernest fonda la *Maison de Saint-Joseph* (outre-Meuse) le 20 août 1698, sous le nom d'*Hôpital général*. Par codicille du 25 mars 1701 il lui laissa encore une rente de 800 fls. De son coté Jacques-Ignace fit non-seulement édifier le chœur et la sacristie de l'église, mais légua à l'établissement un capital de 7,000 fls. Brab. et plusieurs rentes. L'hôpital général était destiné à recueillir les mendiants et les vagabonds. « Les » Surlet, dit M. F. Macors, avaient

(1) Des lettres patentes de l'empereur Léopold du 1^er mars 1668 confèrent le titre de *baron de Surlet* à Jean-Ernest, Jacques-Ignace, Érasme et Gilles de Chokier, tous fils d'Érasme. Ce dernier avait obtenu le 5 septembre 1630, de Ferdinand II, un diplôme de chevalier.

« espéré que *les malheureux touchés de la « sollicitude des bienfaiteurs et des conti- « nuels efforts des directeurs de la maison, « s'enhardiraient au travail et se dresse- « raient d'eux-mêmes à une vie nette et « mieux ordonnée.* Cet espoir fut déçu ; « l'*Hôpital général* n'améliora d'aucune « façon ni la condition de ceux qui y « étaient recueillis, ni la situation de la « cité. » Aussi, dès 1727, changea-t-il de destination. Jean-Ernest a encore fondé en 1698 l'*Hospice de Sainte-Barbe*, qu'il affecta aux filles débauchées, vagabondes ou désobéissantes. Quelques années plus tard son frère, Jacques-Ignace fit agrandir l'établissement. Par codicille du 28 juin 1706, il y affecta une rente de 600 fls. B. et un capital de 6,000 fls. — Le local approprié en 1690 à l'*Hôpital des incurables* offrait de sérieux inconvénients ; on ne fit pas en vain appel à la générosité de Jacques-Ignace. Il s'empressa d'offrir une maison spacieuse qui se trouva bientôt appropriée. Mais cette nouvelle institution était encore loin de suffire aux besoins les plus urgents d'une ville de l'importance de Liége. Jean-Ernest compléta l'œuvre de son frère. Ce chanoine avait acheté, dans la rue du Vert-Bois, deux vastes maisons et un grand terrain dans le but d'y installer les Oratoriens. Le chapitre de la cathédrale s'étant opposé à ce projet, Jean-Ernest par codicille du 25 mars 1701, lègua cet immeuble, en commun, aux *Incurables* et aux *Repenties* ; il laissa en sus, aux premiers, une rente de 3,000 fls. pour l'entretien des sœurs hospitalières et un capital de 50,000 fls. pour la construction d'une infirmerie. Le 21 août 1705, on prit possession de cet établissement qui est encore aujourd'hui l'*Hospice des femmes incurables*. Jacques-Ignace étant rentré en possession de la maison que les incurables venaient d'abandonner, en fit donation le 21 octobre 1706 aux *Enfants de la bonne volonté* (orphelins). Un portrait de Jean-Ernest, sculpté en relief dans un médaillon, se voit au dessus de la porte d'entrée de l'hospice de la rue du Vert-Bois. Le fronton de l'église des Conceptionistes en Bèche, édifiée en grande partie au moyen des libéralités de Jacques-Ignace, était aussi orné de ses armes.

La famille De Chokier a encore compté, sous les noms de *de Chokier Surlet*, *de Surlet de Chokier*, ou *de Surlet*, plusieurs de ses membres dans les charges civiles et religieuses importantes de la principauté de Liége. Nous citerons :

I. Chokier (*Jacques* de), membre du tribunal des échevins et bourgmestre de Liége en 1570. C'est à propos de son élection que le conseil de la Cité et le peuple assemblé décidèrent qu'il y avait incompatibilité entre la charge d'échevin et la dignité de bourgmestre. Gérard de Groesbeek cassa ce recès et le déclara nul, comme ayant été porté sans son intervention. L'affaire, portée devant la Chambre impériale de Spire, donna lieu à un procès célèbre dans les annales liégeoises.

II. Chokier (*Louis* de) licencié en droits, membre du conseil ordinaire, bourgmestre de Liége en 1592, 1596, 1603 et 1612, naquit à Liége en 1549 et y mourut le 8 mars 1624. La troisième élection de De Chokier (1603) est la dernière qui se soit faite d'après le règlement de Jean de Heinsberg, en vigueur depuis 1424.

III. Chokier (*Érasme* de), avocat et bourgmestre de Liége en 1622. Son nom figure dans l'histoire locale à propos des divisions qui troublèrent la Cité en 1629. Le mont-de-piété a été établi à Liége sous sa magistrature.

IV. Chokier (*Jean-Frédéric* de), chanoine de Namur, prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Walcourt, chanoine de Saint-Jean à Liége, puis chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1634), mourut subitement à Liége le 15 mars 1635. Il avait pris ses licences à Louvain. « J.-F. de Chokier, dit Abry, a écrit beaucoup de choses qui n'ont pas paru de son temps, car il mourut jeune, travaillant à éditer un nouveau bréviaire pour son église. Il fit aussi ce dévôt livre intitulé *Enchiridion*, imprimé après sa mort. » Le *Breviarium Leodiense* dont parle Abry parut en 1636, de même que *l'Enchiridion precationum et litaniarum per singulas dies hebdomadæ distributum*. Leodii, Ouwerx, in-12. Bonaventure

Dernoy, frère mineur, en donna une édition augmentée en 1678 et une traduction française en 1681. — De Villenfagne se trompe lorsqu'il avance que Jean-Frédéric de Chokier a occupé les fonctions de vicaire-général du diocèse de Liége.

V. CHOKIER (*Jacques* DE) ou de *Chokier de Surlet* acheva ses études à Louvain et prit à Reims le brevet de docteur en droit civil et canonique. De retour à Liége en 1623, il se fit d'abord recevoir avocat, puis successivement chanoine de Saint-Jean, chanoine de la cathédrale le 16 octobre 1636 et écolâtre le 7 octobre 1641. Il mourut jeune le 14 février 1644. Il avait été nommé (août 1634), avec le suffragant de Liége et le vicaire-général du diocèse, membre de la commission chargée de rassembler les éléments nécessaires à l'instruction du procès de béatification de l'évêque Notger, dont le corps venait d'être retrouvé à Saint-Jean. On sait que les éléments recueillis furent jugés insuffisants.

VI. CHOKIER (*Gilles-Francois* DE), baron de Surlet, prit ses licences à Reims après avoir fait ses études à Cologne. Il devint successivement chanoine de Ciney et de Saint-Paul à Liége, chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1639), archidiacre d'Ardenne et official (1648), prévôt de Sainte-Croix puis de Saint-Barthélémi (1653). G.-F. de Chokier mourut à Liége le 2 décembre 1681. Il fit construire à ses frais, vers 1663, sur les plans de Jean Dorey, l'église et les cloîtres du couvent des capucins au faubourg de Sainte-Marguerite. Il commanda à différents artistes liégeois, notamment à Henri Flémalle, des objets d'art destinés à orner cet édifice. Lors de son élévation à la dignité de prévôt de Saint-Barthélémi, il avait déjà fait don de plusieurs œuvres de cet habile ciseleur au trésor de la collégiale. — Nommé official de Liége en 1648, par une fraction du chapitre cathédral, G.-F. de Chokier prit dans le recès officiel le titre de *noble* et le nom de *De Surlet*. Les autres tréfonciers, alors refugiés à Huy, protestèrent, par l'écrit suivant, tant contre la validité de cette élection que contre les qualifications que se donnait le nouvel official : *Protestationes Capituli Leodiensis : Cum subjuncta illis arbore et designatione diversitatis nobilis prosapiæ de Surlet a familia de Chokier*. Leodii, 1649, in-4° de 14 pages et 2 tableaux. De Chokier répondit par une *Brefve démonstration de la noble et ancienne maison de Surlet et de Chokier*. Liége, Ouwerx, 1649, in-4° de 9 f. et 1 tableau.

VII. CHOKIER (*François-Érasme* DE) baron de Surlet, frère du précédent, licencié en théologie, d'abord chanoine de Tongres, puis chanoine de la cathédrale de Saint-Lambert (1646), mort à Liége le 10 juillet 1699. Il fut inhumé dans l'église des Minimes qu'il avait fait bâtir en 1685 ou 1695, sur les plans de Jean Roveye. De Chokier donna une somme de 15,000 écus pour l'édification de cet édifice qui, en son genre, passait « pour l'un des plus beaux morceaux d'architecture de la ville. » Les hospices de Liége ont inscrit le nom de François Érasme au tableau de leurs bienfaiteurs.

VIII. CHOKIER (*Arnold-Nicolas* DE), Jurisconsulte, bourgmestre de Liége en 1718, a contribué à faire orner l'hôtel de ville de plusieurs des peintures et des sculptures que l'on y voit encore aujourd'hui Il fut anobli le 5 juillet 1745 et mourut le 24 juillet 1747. Ul. Capitaine.

Manuscrit du héraut d'armes Lefort. — Délibérations du chapitre de St-Lambert. — Abry, *Les Hommes illustres*. — Ernst, *Tableau des suffragans*. — Vanden Steen, *Histoire de la cathédrale de St-Lambert*. — M. F. Macors, *le Bulletin communal*. — Notes de M. S. Bormans. — Valère André, *Bibl. Belgica*. — Loyens, *Recueil héraldique*. — De Villenfagne, *Mélanges*, 1810. — Becdelièvre, *Biog. liégeoise*.

CHOQUET (*François-Hyacinthe*) ou **CHOQUETIUS**, hagiographe, écrivain ecclésiastique, né à Lille (ancienne Flandre), vers 1580, mort à Anvers, le 6 février 1645. Il entra assez jeune dans l'ordre de Saint-Dominique et prononça ses vœux au couvent d'Anvers. Le père Inigo ou Ignace de Brizuela, confesseur de l'archiduc Albert, appréciant les excellentes qualités et la vive intelligence de Choquet, le prit en affection et l'engagea de faire son cours de théologie à l'université de Salamanque, qui jouissait à cette époque d'une grande réputation.

Revenu d'Espagne, ses supérieurs le nommèrent second régent de l'étude au couvent de Louvain, en 1608, emploi qu'il garda jusqu'en 1616, bien que professant en même temps la philosophie aux religieux de son ordre; on lui confia ensuite la chaire de théologie. En 1611, il se rendit à Paris et y soutint pendant la tenue du chapitre général, des thèses de théologie, ce qu'il fit avec tant d'honneur, que le P. Augustin Galamini, général des Dominicains et depuis cardinal, lui décerna le titre de maître en théologie. Le 28 juillet 1615, il obtint le bonnet de docteur de la faculté de Douai, devint quelque temps après premier régent de l'étude au couvent de cette ville, et, tout en exerçant ces fonctions, donna ses soins à l'érection du collége de Saint-Thomas d'Aquin. Le père Choquet refusa les emplois qu'on lui offrit dans la suite, se contentant d'être trois fois définiteur aux chapitres de sa province. Il enseigna aussi à Douai et à Anvers.

Ce religieux, fort laborieux et instruit, était, malheureusement, trop crédule et trop prévenu en faveur de son ordre : on en trouve mainte preuve dans le corps de ses ouvrages. On lui doit : 1° *Laudatio virtutis et sapientiæ D. Thomæ Aquinatis.* Duaci, 1618. — 2° *Sancti Belgii ordinis Prædicatorum.* Duaci, B. Bellere, 1618, in-12, avec des estampes en taille douce. Une édition française de ce livre fut publiée par le même imprimeur, sous ce titre : *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleuri aux Pays-Bas;* elle renferme les mêmes gravures. Cette traduction est faite par le P. Jean de Nœuwirelle : une autre, en flamand, est due au P. Léonard Janssen-Boy. Ce livre comprend un grand nombre de faits apocryphes. Il composa encore d'autres opuscules, dont on trouve la nomenclature dans Paquot. Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XV. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. Ier, p. 497. — Quetif, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. II, p. 542. — De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 250.

CHRISTIAN (*Gérard-Joseph*), fils de Nic.-Phil. et de Marie-Élisabeth Haulen, né à Verviers en novembre 1776 et décédé à Argenteuil, près Paris, le 18 juin 1832, parcourut une carrière distinguée comme mathématicien et technologiste. Il obtint, en 1798, à la suite d'un concours, la chaire de physique et de chimie à l'athénée de Bruxelles et, au dire de Becdelièvre, enseigna les mathématiques et la chimie à l'école centrale du département de Sambre-et-Meuse. Quoiqu'il en soit, il fut nommé en 1816 directeur du Conservatoire des arts et métiers à Paris et conserva cette haute position jusqu'en 1829, en s'attirant les sympathies générales par l'affabilité de son caractère et par ses publications. Charles X l'avait décoré de la Légion d'honneur. Un grand nombre de belges brillaient alors à Paris parmi les savants et les artistes : on peut citer Brizé-Fradin, P.-H. Nysten, E.-G. Robertson, Grétry, Van Praet, Blondeau, Despretz, etc. — Molard, qui avait précédé Christian dans la direction du Conservatoire des arts et métiers, avait fondé un recueil périodique inspiré par ses fonctions et intitulé *Description des Machines et des procédés spécifiés dans les brevets d'invention dont la durée est expirée.* Cette publication, dont un seul volume avait paru, fut continuée par Christian, qui en donna douze autres volumes jusqu'en 1829 (13 vol. in-4° avec 390 planches, Paris, Mme Huzard, 1812-1829); elle fut remplacée alors par un autre ouvrage plus général sous le titre de *Plan de technomancie.* Son œuvre principale, publiée en 1822, est un *Traité de mécanique industrielle ou exposé de la science de la mécanique déduite de l'expérience et de l'observation* (Paris, Bachelier, 1822, 3 vol. in-4° et atlas de 60 pages doubles). Cet ouvrage a été écrit pour les manufacturiers qui ont besoin de connaître les machines et le parti qu'on en peut tirer sans faire usage des formules mathématiques. M. Ad. Quetelet, appréciateur bien compétent en ces matières, en a donné une courte et substantielle analyse.

On cite encore, du même auteur : 1° *Des impositions et de leur influence sur l'industrie agricole, manufacturière et commerciale et sur la prospérité publique.* Paris, Ve Courcier, 1814, in-8°; 2° *Instruction pour les gens de la campagne sur la manière de préparer le lin et le chanvre*

sans rouissage. Paris, Mme Huzard, 1820, in-4o avec 6 planches.

Il a aussi rédigé une revue mensuelle intitulée : l'*Industriel*. Edouard Morren.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, II, 718.— Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques*, p. 516.

CHRISTINE (*Marie-Christine*), archiduchesse d'Autriche, quatrième enfant de l'impératrice Marie-Thérèse et de l'empereur François de Lorraine, naquit à Vienne le 13 mai 1742. Elle reçut une instruction brillante et solide : elle parla très-bien l'italien et le français, écrivit correctement l'anglais, dessinait et peignait avec talent. En 1760, Christine ayant atteint sa dix-huitième année, l'impératrice-reine forma sa maison. Vers cette époque vinrent deux fois à Vienne les princes Albert et Clément, issus du mariage de Frédéric III, électeur de Saxe et roi de Pologne, avec Marie-Josèphe, fille de l'empereur Joseph Ier. Tous deux servaient dans l'armée autrichienne où Albert avait le grade de lieutenant-feld-maréchal. Dès son apparition à la cour impériale, il avait fait une vive impression sur le cœur de la jeune archiduchesse. Le 8 avril 1766, ils furent unis, dans la chapelle de la cour, à Vienne, par l'évêque de Freisingen (Clément de Saxe, frère d'Albert). Christine reçut à cette occasion le duché de Teschen, qui était un fief de la couronne de Bohême, et elle prit conjointement avec son époux le nom et les armes de ce grand domaine. En outre, Albert avait été nommé capitaine-général et gouverneur de la Hongrie. Ils résidèrent à Presbourg de 1766 à 1775. L'année suivante, ils parcoururent l'Italie entière ; puis, sans délaisser entièrement la Hongrie, ils séjournèrent plus fréquemment à Vienne et à Schœnbrunn.

Par des lettres patentes du 20 août 1780, l'impératrice Marie-Thérèse conféra le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens à sa fille Christine et à son époux, Albert de Saxe-Teschen. Trois mois après, le 29 novembre, Joseph II montait sur le trône. L'archiduchesse, qui avait besoin d'argent et qui ne pouvait en obtenir du nouveau souverain, aurait résigné le gouvernement des Pays-Bas si le grand duc Léopold ne lui avait avancé deux cent mille florins. Le 3 juin 1781, Christine et Albert partirent de Vienne et, le 10 juillet, firent leur entrée à Bruxelles, où leur arrivée fut célébrée par des fêtes magnifiques. Le mois suivant, ils visitèrent les autres villes; partout ils furent accueillis avec allégresse. De 1781 à 1786 ils menèrent en Belgique une existence heureuse. Leur cour était brillante. Christine indiquait l'emploi de son temps dans une de ses lettres de 1783 : « Pendant « le carnaval il y a chaque lundi bal chez « moi. La société est nombreuse et l'es- « pace trop restreint. Le bal commence « à cinq heures et demie et finit à neuf « heures par un souper. On n'est pas « accoutumé ici à veiller plus longtemps. « Trois fois par semaine il y a grand « dîner. Les heures, où nous sommes « seuls, me sont les plus agréables. Je « travaille, j'écris, et lis tous les jours. « Le soir je suis toujours seule avec mon « mari et nous faisons une partie. » Ne se plaisant point dans les vastes et anciens domaines de Tervueren et de Mariemont, l'archiduchesse voulut posséder une résidence particulière près de Bruxelles. « La situation du coteau de Laeken lui plut ; l'air pur qu'on y respire, la proximité du canal, tout l'enchanta. Cette princesse prit la résolution d'y faire élever un palais. M. de Montoyer, architecte de la cour, donna un plan qui fut adopté; il en dirigea l'exécution. Les travaux commencèrent en 1784. Des jardins d'un goût exquis semblaient être créés par la main des fées; ce qui en augmentait encore le charme, c'est qu'ils étaient ouverts à tout le monde (1). »

Pendant tout l'hiver de 1785-1786, Christine et Albert séjournèrent à Vienne. Mais ce ne fut qu'au moment de leur départ que Joseph II les entretint des plans de réforme qu'il avait conçus pour les Pays-Bas : il exigeait que les gouverneurs-généraux fussent les exécuteurs passifs de ses desseins. Pendant l'été de 1786 ils firent un long voyage en France

(1) *Bruxelles, le palais de Laeken et Tervueren*, par un vieux Belge, p. 106.

et emportèrent les plus agréables souvenirs de leur séjour à Versailles. Lorsque, au mois de septembre, ils repassèrent la frontière, ils se trouvèrent au milieu d'un peuple irrité contre les innovations de l'empereur. Cette exaspération fut portée au comble par de nouveaux décrets prescrivant la réorganisation de l'administration générale et des tribunaux. Une lutte paraissait imminente lorsque les gouverneurs-généraux, effrayés, suspendirent, le 28 mai 1787, la réorganisation politique et judiciaire. Joseph II les manda à Vienne, blâma leur condescendance, et refusa de ratifier les concessions qu'ils avaient faites avant que toutes choses eussent été remises en l'état où elles étaient le 1er avril 1787. Le 29 janvier suivant, les gouverneurs-généraux étaient de retour à Bruxelles. Si Joseph II avait donné plus de pouvoir à sa sœur et à son beau-frère, il est possible qu'ils eussent prévenu une rupture complète avec les États de Brabant, dont l'influence sur la multitude était redoutable. Mais l'empereur avait de fait remis toute l'autorité au comte Ferdinand de Trauttmansdorff, son ministre plénipotentiaire, et au commandant de l'armée, le général Richard d'Alton. Mal conseillé, il ne recula point devant un coup d'État. Le 18 juin 1789, les États de Brabant furent dissous par la force, et la constitution (*Joyeuse entrée*) supprimée. C'était donner le signal d'un soulèvement général. Le 18 novembre, à quatre heures du matin, les gouverneurs-généraux quittèrent Bruxelles. Christine n'avait cédé qu'aux instances, aux obsessions du comte de Trauttmansdorff. Elle n'avait pas pris la fuite, comme on l'avait prétendu, écrivait-elle à son frère (le grand duc de Toscane), mais elle avait dû se soumettre aux injonctions qui lui étaient faites par le ministre, au nom de l'empereur. Elle se retira à Bonn où son autre frère, l'électeur de Cologne, lui avait cédé sa maison de Poppelsdorf.

A la mort de Joseph II, l'archiduchesse Christine fit connaître aux Pays-Bas les vues conciliantes du nouveau souverain. Elle assista ensuite au couronnement de celui-ci, devenu l'empereur Léopold II. Christine avait toujours eu une véritable prédilection pour l'ancien grand duc de Toscane. Elle lui en donna une nouvelle preuve. Dans une entrevue qu'ils eurent à Aschaffenbourg, Christine, qui n'avait pas d'enfants, manifesta l'intention d'adopter l'archiduc Charles, troisième fils de l'empereur. Léopold accueillit la demande de l'archiduchesse et voulut de plus que l'archiduc, alors âgé de dix-neuf ans, accompagnât sa tante dans les Pays-Bas comme futur gouverneur.

Le 15 juillet 1791, Christine et Albert firent leur rentrée à Bruxelles. Ils ne furent pas accueillis avec cette allégresse qui avait marqué leur avénement dix années auparavant. L'archiduchesse ne dissimulait point son ressentiment contre le parti qui avait dominé dans la dernière révolution ; elle se montrait profondément ulcérée contre Vandernoot et ses adhérents, tandis qu'elle s'efforçait de se concilier leurs adversaires, les *Vonckistes*. Mais ceux-ci se défiaient également du gouvernement autrichien. Le 1er mars 1792, François II monte sur le trône, et bientôt Louis XVI déclare la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Le duc de Saxe-Teschen prend le commandement de l'armée des Pays-Bas; le 6 novembre, il est battu à Jemmapes, et, trois jours après, Christine est de nouveau obligée de quitter Bruxelles. Elle se retire à Munster, puis à Vienne, où elle se fixe définitivement, après avoir, en 1793 et 1794, habité Dresde et Heidelberg. La guerre l'ayant presque ruinée, François II mit un hôtel à sa disposition et lui alloua une pension de trois cent quatre-vingt-cinq mille florins.

En 1798, le duc Albert installa sa femme, malade depuis longtemps, dans le palais du prince de Kaunitz, au faubourg de Mariahilf, résidence charmante, d'où l'on domine un vaste et splendide horizon. Ce fut là que l'archiduchesse Christine s'éteignit paisiblement, le 24 juin. Le duc de Saxe-Teschen voulut honorer la mémoire d'une compagne, qui s'était signalée par son attachement exemplaire et un rare dévouement. Il fit ériger par Canova, dans l'église des Augustins, à Vienne, un mausolée destiné à perpétuer

sa reconnaissance et ses regrets. C'est une des œuvres les plus remarquables du célèbre statuaire. Th. Juste.

W. Coxe, *Histoire de la Maison d'Autriche*, t. V. — Adam Wolf, *Christine, erzherzogin von Oesterreich*. 2. vol. — Th. Juste, *Histoire de l'empereur Joseph II et de la révolution belge de* 1790.

CHRISTOFORI (*Denis*) ou **STOFFELS**, évêque de Bruges, né à Anvers vers l'année 1570, mort dans sa ville épiscopale le 6 août 1629. Jeune encore, il fut envoyé à l'université de Louvain pour y faire ses études. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, il fut d'abord pourvu d'un bénéfice simple à la cathédrale d'Anvers, et nommé plus tard chanoine et pléban de la collégiale de Saint-Pierre, à Turnhout. Il occupa peu de temps cette position ; à peine l'avait-il depuis six mois, qu'il renonça à sa prébende avec l'intention de se rendre à Rome afin d'assister à la célébration du jubilé de l'année sainte 1600. Arrivé dans la ville éternelle, il s'attacha au cardinal Bellarmin, qui le nomma son chapelain et son secrétaire. Le pieux prélat l'emmena avec lui, lorsqu'il se rendit à Capoue pour y occuper le siége archiépiscopal. Cependant Christofori ne demeura pas longtemps dans cette ville ; le 20 avril 1604 il la quitta pour aller à Bruges, où le Souverain Pontife Clément VIII lui avait conféré, en 1602, un canonicat à la cathédrale. En 1607, il fut nommé écolâtre du chapitre. La même année, il accompagna l'évêque de Bruges au troisième concile provincial de Malines, et remplit les fonctions de secrétaire de cette assemblée. Après la célébration du concile, les évêques l'envoyèrent à Rome pour obtenir la confirmation des décrets qui avaient été rendus. Son activité et ses talents triomphèrent, en peu de temps, de toutes les difficultés qu'il rencontra dans sa mission, et, dès le 5 juin de l'année suivante, il était de retour à Malines, porteur d'un bref de Paul V, confirmant le concile. Celui-ci allait être publié, lorsque le conseil de Brabant s'opposa à cette publication à cause des décrets relatifs à la visite des hôpitaux et d'autres fondations pieuses. Les évêques chargèrent encore Christofori d'aplanir ces difficultés imprévues et bientôt le différend fut terminé à la grande satisfaction des deux parties.

De retour à Bruges, il fut nommé, en 1611, le premier président et professeur du séminaire que l'évêque De Rodoan venait de fonder, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1617, lorsqu'il fut promu, par les archiducs Albert et Isabelle, à la dignité de doyen du chapitre et député, peu après, aux États de Flandre par le clergé de la province. Les talents dont il avait fait preuve dans toutes les circonstances ne purent manquer d'attirer sur lui les regards des archiducs. Aussi, lorsqu'Antoine Triest eut été transféré en 1622, du siége épiscopal de Bruges à celui de Gand, le désignèrent-ils comme son successeur. Sa nomination à l'évêché de Bruges fut confirmée par le pape Grégoire XV, et, le 25 mai 1623, il fut sacré dans sa cathédrale par l'archevêque Boonen, assisté des évêques d'Ypres et de Gand.

Pendant les sept ans qu'il administra son diocèse, il ne cessa de se distinguer par son zèle, sa prudence, et se montra toujours le défenseur des droits de l'église, l'ami des pauvres et le protecteur des opprimés. Ce fut pendant qu'il occupait le siége épiscopal que se terminèrent, par une transaction, les difficultés qui s'étaient élevées entre les évêques de Bruges et les abbés de Ter Doest au sujet des revenus de la mense épiscopale.

Christofori fut enterré dans sa cathédrale, au pied du maître-autel, qu'il avait fait élever, à ses frais, sur les plans de Rubens.

Sa devise était : *Vincit qui patitur*.

Plusieurs lettres de Christofori, écrites à l'occasion des démarches qu'il fit pour obtenir la confirmation et la publication du concile provincial de Malines, ont été publiées par Mgr. De Ram dans le premier volume du *Synodicon Belgicum*. On trouve aussi dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (II, p. 397, et III, p. 52) un rapport sur l'état du diocèse de Bruges, adressé, en 1628, par Christofori au Souverain Pontife Urbain VIII.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica christiana*, manuscrit des ar-

chives de l'archevêché de Malines. — Vande Putte, *Histoire du diocèse de Bruges*. — Van de Velde, *Synopsis monumentorum*, t. III, p. 768.

CHRISTOPHSEN (*Pierre*), peintre d'histoire, né à Baerle, au commencement du XVe siècle. Voir CRISTUS (*Pierre*).

CHRISTYN (*Jean-Baptiste*), jurisconsulte, historien et généalogiste, naquit à Bruxelles en 1622, de Pierre Christyn, écuyer, et de Marie Van den Hove, appartenant à une famille distinguée de Louvain. Après avoir fait ses humanités au collége des Augustins de sa ville natale, il alla étudier le droit à l'université de Douai, où il obtint, en 1651, le grade de licencié. Revenu à Bruxelles, il se fit recevoir parmi les avocats-postulants au conseil de Brabant et ne tarda pas, grâce à son talent, plus encore qu'à ses nombreuses relations de famille, à se procurer une nombreuse clientelle. Mais la vie absorbante et agitée du barreau ne plut pas longtemps au jeune Christyn, qu'une vocation décidée attirait vers les recherches historiques et généalogiques, avec un attrait irrésistible. Suivant l'exemple donné par plusieurs de ses parents, qui avaient été revêtus des charges les plus élevées, il prit le parti d'entrer dans la carrière des emplois publics, espérant y trouver plus de loisirs pour cultiver ses études favorites. En 1660, il devint assesseur du prévôt-général et du Drossart du Brabant, et il remplit ces fonctions jusqu'en 1667, année où il fut appelé au poste de conseiller et de maître des requêtes ordinaire au Grand-Conseil, comme successeur de Jean-Baptiste Salins. En 1671, il entra au conseil privé et y déploya, comme partout ailleurs, un grand amour du travail joint à des connaissances aussi solides que variées. Sa réputation parvint à la cour d'Espagne et lui valut, en 1673, un fauteuil au conseil suprême pour les affaires des Pays-Bas, siégeant à Madrid. On ne sait si Christyn hésitait à accepter cette nouvelle dignité; mais il est certain que, malgré deux invitations qui lui furent adressées par ordre de Charles II, il ne se rendit en Espagne qu'au mois de juin 1675. Décoré de la Toison d'or, il revint en Belgique, l'année suivante, pour se rendre, en qualité de troisième plénipotentiaire espagnol, au congrès de Nimègue. Il y prit une large part aux négociations qui amenèrent le traité du 17 septembre 1678, sur lequel repose encore une partie du droit public de l'Europe, mais qui imposa de lourds sacrifices à nos provinces (1). La confiance de Christyn dans le traité qui portait sa signature était telle qu'il prit pour devise, avec un empressement qui n'était pas exempt de vanité, un passage du cent quarante-septième Psaume : *Posuit fines tuas pacem*. Mais cette confiance ne fut pas de longue durée. Désirant rester dans sa patrie et ayant repris sa place au conseil privé de Bruxelles, Christyn fut envoyé, en 1681, aux conférences qui se tinrent à Cambrai pour le réglement des difficultés qui avaient surgi au sujet de l'exécution de plusieurs articles du traité. Il acquit bientôt la conviction que Louis XIV, exalté par ses succès antérieurs, ne tarderait pas à exiger de nouvelles concessions de le monarchie espagnole (2). La guerre, en effet, éclata de nouveau, sous prétexte que l'Espagne n'avait pas rempli les obligations qu'elle avait contractées à Nimègue; et ce fut alors que Charles II, par une lettre autographe, pria Christyn de réfuter les arguments que les défenseurs des prétentions françaises empruntaient aux historiens de leurs pays. Il s'acquitta de cette tâche en 1684, par un mémoire intitulé : *La Flandre défendue des fausses prétentions de la France, ou le conseiller Dupuy, historien français, pris dans ses propres filets*. Le roi d'Espagne le récompensa, l'année suivante, en l'appelant au poste élevé de premier intendant du conseil suprême militaire des Pays-Bas catholiques; de plus, par une faveur alors hautement appréciée, Charles II érigea en baronnie la terre de Meerbeek, que Christyn venait d'acheter du comte de La Tour. Enfin, en 1687, il fut

(1) Par ce traité néfaste, la France obtint Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai et le Cambresis, Cassel, Bavay, Maubeuge et plusieurs autres places fortes qui protégeaient nos provinces méridionales contre l'insatiable ambition de Louis XIV.

(2 Les procès-verbaux de ces conférences se trouvent à la bibliothèque de Cambrai, n° 679 du catalogue de M. A. Leglay.)

créé chancelier de Brabant, dignité que, s'il faut en croire l'historien du traité de Nimègue, il avait longtemps ambitionnée. Ce fut le dernier pas qu'il fit dans sa brillante carrière. Il mourut à Bruxelles, le 25 octobre 1690, et fut inhumé dans l'église des Augustins, où le père Gaspard Désirant, docteur en théologie et professeur d'histoire à l'université de Louvain, prononça son oraison funèbre.

Homme d'état remarquable, jurisconsulte profond, savant distingué et l'un des premiers généalogistes des Pays-Bas, Christyn possédait, de plus, des connaissances littéraires très-étendues, et ce n'est pas tout à fait sans raison que Foppens, avec l'emphase propre aux écrivains belges de son temps, le nomme : *litterarum litteratorumque fautor ac protector, Musarum Gratiarumque delicium* (1). Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Jurisprudentia heroica, sive de jure Belgarum circa nobilitatem et insignia*, etc. Bruxelles, Foppens, 1689, 2 vol. in-fol. Cet important traité, qui renferme une foule de curieux détails pour l'histoire de notre pays, s'annonça d'abord par une publication anonyme sous le même titre, mais avec l'indication que ce n'était qu'un *liber prodomus* (Bruxelles, 1663, in-4o). Plus tard, l'ouvrage, considérablement augmenté, orné d'un magnifique frontispice, de blasons, de costumes d'ordres de chevalerie, de seize planches généalogiques doubles, etc., fut réimprimé à Bruxelles, chez Baltazar Vivien (1668, in-fo). L'édition de 1689, qui porte le nom de l'auteur, n'est qu'une reproduction de celle-ci, avec un titre nouveau et une addition de 174 pages, qui porte le titre de *Pars secunda*. De plus, les actes généalogiques des principales familles belges, qui étaient de seize dans les exemplaires de 1668, ont été portés à dix-huit. — II. *Tabula chronologica sive ducum Lotharingiæ, Brabantiæ, Limburgi, etc. et gubernatorum ac archistrategorum eorumdem ducatuum et ditionum continua series, a Godefrido (qui a Barba nomen accepit), duce Lotharingiæ, etc., usque ad Carolum II, Hisp. et Ind. regem, ducem Brabantiæ, etc. Complectens eorum ortus, adventus auspicatos, tempora regiminis, connubia, fundationes pias, obitus, sepulturas, epitaphia, inscriptiones, elogia, insignia gentilitia, numismata, symbola heroïca, etc.* Malines, 1669, in-4o. L'ouvrage fut réimprimé à Cologne, avec quelques changements, en 1675. — III. *Les tombeaux des hommes illustres qui ont paru au conseil privé du roi catholique aux Pays-Bas, depuis son institution de l'an 1517, jusqu'aujourd'hui.* Leyde, 1672, in-12 ; Amsterdam, 1674, in-12. — IV. *S. P. Q. L. sive septem tribus patriciæ lovanienses.* Leyde, 1772, in-12. Item *editio emendatior el auctior usque ad annum* 1754. Louvain, 1754, in-12. — V. *Senatus populique antverpiensis notitia, sive septem tribus patriciæ antverpienses.* Louvain, 1672, in-12. — VI. *Basilica Bruxellensis sive monumenta antiqua, inscriptiones et cenotaphia aedis DD. Michæli archangelo et Gudulæ virgini sacræ.* Amsterdam (Bruxelles), 1677, in-8o Jean-François Foppens a publié une nouvelle édition, revue et augmentée, de cet ouvrage, en 1743 (Malines, 1 vol. in-8o), en y joignant une notice sur l'auteur et en mettant à contribution, outre les *Monumenta sepulcralia Brabantiæ* de Sweert, les manuscrits du héraut d'armes Josse de Beckberge. — VII. *Belgii et Burgundii gubernatores ac archistrategi, eorumque ortus et series, adventus auspicati, tempora regiminis, etc.* Cologne, 1675, in-4o. Une troisième édition, *auctior et emendatior*, parut dans la même ville en 1677, in-4o. Christyn, très-hostile à la France, montre, dans ce livre, une grande prédilection pour les Espagnols, sans en excepter le duc d'Albe. — VIII. *Observationes genealogicæ et heroïcæ, sive materiem nobilitatis gentilitiæ, jus insignium et heraldicum complectentes, rerum in curia Brabantiæ judicatarum exemplis, edictis regiis et interpretationibus confirmatæ.* Cologne (Bruxelles), 1678, in-4o, publié sans nom d'auteur. Cet ouvrage, qui renferme le droit édictal et la jurisprudence relatifs à la généalogie et à l'héraldique, peut encore aujourd'hui être utilement consulté par ceux qui s'occupent de l'histoire de notre droit national.

(1) Notice jointe à l'édition de la *Basilica bruxellensis* de 1745.

— IX. Plusieurs bibliographes attribuent à Christyn la première édition des *Délices des Pays-Bas*, qui parut, sept ans après sa mort, à Bruxelles, chez l'imprimeur De Dobbeleer. F. V. Goethals, si versé dans la connaissance de nos annales littéraires, affirme cependant qu'il n'a rien trouvé qui puisse garantir l'exactitude de cette assertion. A son avis, ce livre populaire qui fut tant de fois réimprimé au dix-huitième siècle, pourrait bien être l'œuvre du jurisconsulte Jean-Baptiste Christyn, neveu du chancelier de Brabant (*Voy. ce nom*). La même opinion a été émise par M. Britz.

J.-J. Thonissen.

Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. III. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*, pp. 218 et 219. — *Archives du Nord de la France*, nouv. série, t. V, p. 447. — Kobus et Rivecourt, *Biographisch woordenboek*. — Baron de Reiffenberg, art. biog. publié dans la *Biographie universelle* de Michaux.

CHRISTYN (*Jean-Baptiste*), jurisconsulte, neveu du précédent, né à Bruxelles vers 1635, mort dans la même ville en 1707, était fils d'un assesseur à la Cour des comptes et conseiller au Conseil de Brabant. Licencié en droit, il exerçait depuis longtemps la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut nommé, en 1697, membre du Conseil de Brabant, avec autorisation spéciale de siéger avec son oncle Libert-François Christyn.

On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Placcaeten, ordonnantien*, etc. *van Brabant*. Bruxelles, 1664 et 1676, 2 vol. in-f°. Ce recueil, commencé par Anselmo, fut continué par Christyn jusqu'en 1675. — 2° *Brabandts recht, dat is generale costumen van den lande ende hertochdomme van Brabant, mitsgaders van het hertoghdom van Limborgh, stede ende lande van Mechelen, met verscheyde ordonnantien, reglementen, statuten ende manieren van procederen*, etc. Anvers, 1682 et 1683, 2 vol. in-f°. — 3° *Deckheri dissertationum juris et decisionum libri II, editio altera*. Bruxelles, 1686, 1 vol. in-f°. — 4° *Consuetudines bruxellenses latine redditæ, commentariis et notis illustratæ*, etc. *Accedunt consuetudines curiæ feudalis Brabantiæ*. Bruxelles, 1689, 2 vol. in-8°. C'est l'ouvrage le plus important de Christyn et celui qui fit sa réputation parmi les jurisconsultes belges de son temps. Il y déploie constamment une connaissance approfondie de toutes les parties de notre ancien droit coutumier. — 5° *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises, par feu Maréchal, avocat au parlement de Paris, avec un traité du droit de patronage, de la présentation aux bénéfices, etc., un traité des dixmes, par les avocats Denis, Simon et Danty,... augmenté de six sentences rendues au Conseil de Brabant, en matière de droits honorifiques, par le conseiller J.-B. Christyn*. Paris, 1726, 2 vol. in-4°.

Nous avons déjà dit que Goethals et Britz attribuent à notre auteur la première édition des *Délices des Pays-Bas* (1). On lui attribue encore un commentaire manuscrit de la coutume de Bruxelles, intitulé *Notata ad consuetudines bruxellenses* (manuscrit n° 13, 451 de la Bibliothèque royale); mais Britz fait observer avec raison que ce commentaire ne saurait être de Christyn, puisque l'auteur y parle d'une saisie faite sur son ordre en 1721.

J.-J. Thonissen.

Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belgique*. — Reiffenberg, Biographie du chancelier Christyn, dans la *Biographie universelle* de Michaux.

CHRISTYN (*Libert-François*), jurisconsulte, frère du chancelier et oncle du précédent, naquit à Bruxelles le 29 juin 1639, et y décéda le 10 juin 1717. Après avoir pratiqué le droit avec succès, le crédit de sa famille lui procura, en 1672, une nomination de conseiller surnuméraire au Conseil de Brabant, avec désignation pour le premier fauteuil vacant. Devenu bientôt conseiller titulaire, il eut le bonheur de voir ajouter à cette dignité celle de membre de l'Amirauté suprême et de vice-chancelier de Brabant. On peut supposer qu'il sut habilement exploiter le crédit de son frère à la Cour de Madrid; car, étant déjà seigneur de Bautersem, de Loevene et de Nederheim, il obtint de Charles II, par lettres patentes du 1er avril 1690, le titre de vicomte de Tervueren.

(1) Voy. ci-dessus, p. 109.

Sans posséder l'esprit éminent et les vastes connaissances de son frère, Libert Christyn était loin d'être dépourvu de mérite. Il recueillit un grand nombre de diplômes, de chartes et de traités de paix, qu'il mit généreusement à la disposition de l'éditeur du *Corps diplomatique*, qui l'en remercia avec effusion, dans la préface de ce vaste recueil. Il publia, en outre, les ouvrages suivants: 1° *Tractatus Ph. Bugnyon de Legibus abrogatis et inusitatis in regno Franciæ, cum additionibus L.-F. Christyn.* Bruxelles, 1677, in-4°. En adaptant ce livre à la législation de notre pays, Christyn rendit aux juges et aux praticiens un service signalé. A une époque où l'usage jouait un rôle prépondérant dans toutes les parties du droit, les questions concernant les lois abrogées ou tombées en désuétude se présentaient sans cesse devant tous les tribunaux du pays. — 2° *L'Anti-Tribonien ou discours pour l'étude des lois de François Hotman.* Bruxelles, 1681, in-4°, sous le voile de l'anonyme. Il prépara, en outre, une édition des œuvres des jurisconsultes hollandais Frédéric et Joseph Van de Sande, qui fut publiée en 1721, quatre ans après sa mort (*Omnia opera juridica D.-J. et F. a Sande.* In-fo).

J.-J. Thonissen.

Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belgique.* — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. IV.— Reiffenberg, Biographie du chancelier Christyn, dans la *Biographie universelle* de Michaux.

CHRISTYNEN (*Paul* **VAN**) ou **CHRISTINAEUS**, jurisconsulte, seigneur de Bueken, Beyssem et Assent, né à Malines le 25 octobre 1553, mort dans la même ville le 6 octobre 1631, appartenait, par son père Pierre van Christynen et sa mère Jeanne van Candriesch, aux familles les plus illustres de la ville de Malines. Jeune encore, il se rendit en Italie, où il fréquenta successivement les cours de droit dans plusieurs universités. Revenu en Belgique avec le titre de docteur-ès-droits il s'attacha comme avocat au Grand Conseil de Malines. En 1585, il fut nommé *pensionnaire* ou syndic de sa ville natale, et occupa cette position jusqu'en 1622, lorsque son âge avancé l'engagea à résigner ses fonctions en faveur de son fils Sébastien. Il consacra le reste de sa vie à des travaux littéraires et ce fut alors qu'il mit la dernière main à son grand ouvrage sur les arrêts des cours suprêmes de Belgique, publié l'année même qui suivit sa mort.

On a de lui les ouvrages suivants : 1° *In leges municipales civium Mechliniensium... notæ seu commentationes.* Antverpiæ, typis Hieronymi Verdussii, 1625; vol. in-4. Ce commentaire fut réimprimé chez le même éditeur en 1642, 1657 et 1671 dans le format in-folio, avec des notes et des améliorations dues au fils de l'auteur, Sébastien van Christynen; 2° *Practicarum quæstionum rerumque in supremis Belgarum curiis actarum et observatarum decisiones.* Antverpiæ, Verdussen, 1632, 6 vol. in-fol. De nouvelles éditions de cet ouvrage, corrigées et augmentées par le fils de l'auteur, parurent chez Verdussen, à Anvers, en 1636, 1661 et 1671. Il fut également réimprimé en Allemagne, à Erfurt, avec des additions considérables, comme l'annonce le titre même de cette édition, où on lit : *Demum recognitum, à mendis purgatum, variisque animadversionibus et præjudiciis celebratissimorum Jureconsultorum et collegiorum juridicorum locupletatum, opera et cura* Tobiæ Jacobi Reinharti, *Academiæ Erfordiensis rectoris*, etc.; Erfordiæ, apud Carolum Jungnicolium, 1734, in-fol.

É.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 491.

CHROUET. Voir Xhrouet.

CIERMANS (*Jean*), mathématicien, né à Bois-le-Duc, dans le Brabant septentrional : on ne connaît pas l'époque de sa naissance, mais on sait qu'il entra dans l'ordre des jésuites en 1619. Il prit ses grades scientifiques à l'Université de Louvain et publia, dans la même ville, son premier ouvrage en 1624, sous le titre : *Theoremata mathematica scientiæ staticæ de deductu ponderum per planitiem rectà et obliquè horizontem decussantem, defendenda ac demonstranda in Collegio societatis Jesu Lovanii, a Joanne Ciermans ducissilvio, præside R. P. Gregorio a S. Vincentio Math. profess.: ejusdem societatis religiosis, die 29 julii post*

meridiem, anno 1624, *in*-4o. On trouve à la fin de cet écrit, composé de 23 feuillets, cette indication : *Lovanii, typis Henrici Hastenii.*

Les jésuites avaient, à la même époque, un établissement d'enseignement qui, pendant plus d'un siècle, jouit de la plus grande réputation et qui faisait une espèce de concurrence à l'Université de Louvain. Ciermans y fut également employé et s'y fit remarquer à côté de plusieurs de ses confrères les plus distingués appartenant au même ordre.

Il publia, en 1640, un ouvrage assez curieux, sous format petit in-folio, et qui traitait de divers points de la science. L'ouvrage fait avec un certain luxe portait pour titre : *Disciplinæ mathematicæ traditæ anno institutæ Societatis Jesu seculari a P. Joanne Ciermans Soc. Jesu, matheseos professore.* Cet ouvrage, partagé en douze parties, traitait des douze mois de l'année, en commençant par octobre, pour rappeler probablement l'année scolaire. Chaque chapitre renferme trois gravures, excepté le dernier, qui n'en contient que deux; mais, par compensation, le titre de l'ouvrage en offre une image emblématique. Les figures de chaque mois, formant une demi-page, en retracent les principaux travaux ; elles sont dessinées avec soin par Ph. Fruitiers et gravées par Jac. Neefs.

Si l'on pouvait suivre les idées de l'auteur, le cours scientifique serait terminé en moins d'une année. Le premier chapitre, par exemple, est consacré à la géométrie : *Anni secularis consecramus primum* GEOMETRIÆ *quod hujus elementa (de ejus dignitate nihil ut dicam) ad ceteras disciplinas mathematicas, aditum aperiant : quæ ne, ut solent principia, difficultate incipientes terreant, facilioribus demonstrationibus et novo ordine illustramus.* Ce ne sont pas des démonstrations que donne l'auteur, ce sont à peine quelques indications insuffisantes. Voici, du reste, comment son ouvrage se divise : octobre, géométrie; novembre, arithmétique; décembre, optique; janvier, statique; février, hydrostatique; mars, nautique ; avril, architectonique ; mai, polémique ; juin, machines de guerre; juillet, géographie; août, astronomie; septembre, chronologie. De sorte qu'en un an l'élève a parcouru tout le champ des mathématiques et de ses applications. Cette exposition rapide contraste avec la marche savante et développée de Grégoire de Saint-Vincent ; mais il convient d'ajouter que le but de Ciermans n'était pas le même que celui du savant géomètre brugeois. Notre auteur, dans le cours qu'il donnait aux jeunes gens destinés à l'art militaire, n'avait en vue que d'offrir un aperçu de l'état des sciences et non d'approfondir des connaissances nécessaires aux hommes d'étude : *Hæ de disciplinis mathematicis positiones*, dit-il au commencement de son livre, *quamvis diversæ bellum tamen spectant omnes; quod hoc eorum, quos eruditendos habebam, ferè esset studium : ideò de geometricis, arithmeticis, et opticis elementis præmissa nonnulla, de staticis plura ; geographia et astronomia, quia hisce etiam sua in bello est utilitas, non omissa. Singulas autem partes pro materiæ ubertate tracto paucis.* On voit, en effet, dans beaucoup de traités de cette époque, que les connaissances militaires étaient enseignées dans des établissements religieux, où l'on ne s'attendrait guère à les trouver.

L'auteur de la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* cite, dans son premier volume, l'ouvrage que je viens d'apprécier, sans qu'il ait eu l'occasion de l'examiner; mais il mentionne en même temps un livre, qui n'en est que la reproduction ou peut-être, l'ouvrage lui-même avec un simple changement de titre. On lit en effet : *Annus positionum mathematicarum, quas defendit ac demonstravit Perill. Dom. D. Wolffgangus Philippus Jacobus Unversagt Baro de Ebenfurt. Præside R. P. Joan. Ciermans Societatis Jesu, math. professore Lovanii in collegio Societatis Jesu, anno* 1641, *in-fol., avec figures sur cuivre gravées par Jac. Neefs, sur les dessins de Ph. Fruitiers.* Seulement alors, il faudrait admettre que si l'ouvrage est bien effectivement de Jean Ciermans, qui était président, il fut soutenu et défendu par Wolffgangus.

Pendant son séjour à Louvain, le

P. Ciermans, dont l'érudition paraissait très-étendue, adressa à Descartes quelques observations sur la géométrie, ainsi que sur les météores et les couleurs de l'arc-en-ciel ; et il le fit avec assez de convenance et de savoir pour que le philosophe daignât lui répondre. Clerselier, avocat au parlement de Paris, à qui l'on doit plusieurs écrits sur Descartes, a donné, dans le premier volume des lettres de ce philosophe, la réponse aux objections qui lui avaient été faites.

Plus tard, Ciermans négligea les études mathématiques ; et, sur sa demande, ses supérieurs l'envoyèrent en Chine en qualité de missionnaire. Mais sa santé ne lui permit pas d'accomplir sa résolution ; il mourut en Portugal pendant qu'il s'occupait des dispositions nécessaires pour ce long voyage. A. Quetelet.

CINGÉTORIG et **INDUTIOMAR**, chefs gaulois. L'an 53 avant Jésus-Christ. Les Tréviriens comptèrent toujours parmi les populations belges qui répugnaient le plus à se courber sous la domination romaine. Cependant on les vit, dès l'arrivée de César dans les Gaules, s'empresser de se mettre sous sa protection; mais ce ne fut que pour se garantir eux-mêmes des attaques des hordes germaniques qui infestaient la rive gauche du Rhin. (Cæsar, *de Bello Gallic.* lib. I, cap. 37.) Plus tard on les vit non-seulement s'abstenir de prendre part à la coalition des Nerviens, des Ambianes et des Veromandues, mais fournir même au conquérant un corps auxiliaire de cavalerie destiné à combattre, sur les bords de la Sambre, leurs propres frères de race. (Cæsar. lib. II, cap. 24.) Toutefois ils ne purent gagner entièrement sa confiance. Au contraire celle-ci diminuait à mesure que la conquête faisait des progrès dans nos provinces. En effet, dès l'an 55 (avant Jésus-Christ) César jugea nécessaire de charger un de ses lieutenants, Labiénus, d'observer la Trévirie pendant que lui-même allait entreprendre de soumettre les Venètes, pour chercher ensuite à réduire les Morins et les Ménapiens, inaccessibles jusqu'alors dans leurs forêts et dans leurs marécages. (Cæsar, lib. III, cap. 11, 38 et 39.) Il avait des motifs pour soupçonner la cité trévire de négocier secrètement avec les Germains afin de les décider à franchir le Rhin et à venir faire cause commune avec elle contre le dominateur de la Gaule, et ces soupçons étaient d'autant plus fondés que la population refusait depuis quelque temps d'assister aux assemblées nationales et même d'obtempérer aux ordres qu'il lui donnait. (Cæsar. lib. V, cap. 2.)

Cependant la sanglante défaite que César fit essuyer l'année suivante (54) aux Germains qui étaient venus braver les armes romaines en deçà même du Rhin, et la terreur qu'il leur avait inspirée en allant faire une grande reconnaissance militaire sur la rive droite de ce fleuve, donnèrent à réfléchir aux Trévires. (Cæsar. lib. IV, cap. 4, 9, 11, 13.) Ce qui acheva de les consterner, ce fut l'arrivée d'un corps d'armée, composé de quatre légions et de huit cents chevaux qui vint occuper leur territoire (an 53), au moment où César se disposait à passer pour la seconde fois dans la Grande-Bretagne. (Cæsar. lib. V, cap. 2.)

Certes, ce n'était pas trop de ces forces et du prestige que les armes romaines avaient acquis en allant se montrer à la Germanie, pour imposer à une population aussi redoutable que les Trévires. Non moins féroces que les Germains eux-mêmes, exercés à la guerre par les luttes qu'ils avaient longtemps entretenues avec les Suèves (Aul. Hirt. lib. VIII, cap. 25), ils jouissaient dans toute la Gaule d'une grande réputation de bravoure, et ils étaient surtout renommés pour la force de leur cavalerie. (Cæsar. lib. II, cap. 24 et lib. V, cap. 2.)

La présence de ce corps d'armée romain dans leur cité ne put manquer de faire naître une violente division parmi les Trévires. Deux partis se formèrent. L'un était composé des hommes timides qui craignaient de s'aventurer dans une révolte ; l'autre comptait dans ses rangs les hommes d'action, les patriotes qui ne voyaient le salut commun que dans une insurrection nationale. Le premier avait pour chef Cingétorig dont le nom semble indiquer que ce personnage était investi de l'autorité civile dans la cité ; le second

était dirigé par Indutiomar qui y exerçait probablement le commandement militaire. Quoi qu'il en soit, celui-ci, ardent, fougueux, soldat avant tout, possédait une grande renommée de courage parmi les Gaulois qui lui envoyaient de toutes parts, tantôt publiquement, tantôt en secret, des députés pour solliciter son alliance et son amitié. (Cæsar. lib. V, cap. 3 et 55.) Quant à Cingétorig, bien qu'il fût le gendre d'Indutiomar, il était moins prompt à céder à un entraînement qu'il devait naturellement éprouver lui-même au fond de son cœur de patriote, et il jugeait la situation avec plus de calme et de prudence. Il comprenait à quelles calamités la nation s'exposerait en recourant à une insurrection sans être à peu-près sûre de réussir. Aussi fit-il si bien qu'il parvint à contenir momentanément l'impatience populaire.

Il fit plus, et ce fut presque une trahison, il alla aussitôt que l'armée d'occupation eut pris ses campements, trouver César, lui renouvela ses promesses de soumission et lui assura que lui et les siens étaient décidés à rester fidèles à l'amitié qu'ils avaient contractée avec les Romains. En outre, il le mit au courant de tout ce qui se passait dans la cité. Il ajouta même qu'Indutiomar rassemblait des forces considérables et qu'il avait déjà assigné pour abri la vaste forêt des Ardennes aux vieillards, aux femmes, aux enfants, en un mot à tous ceux qui étaient incapables de porter les armes, d'où l'on pouvait conclure qu'il était disposé à tenter une levée de boucliers. Un grand nombre d'entre les principaux Trévires partageaient les craintes de Cingétorig et conjurèrent César de les épargner, eux et leurs biens, en cas que leur influence ne parvînt pas à retenir le peuple de quelque acte d'hostilité. Effrayé de ce qui se passait et craignant de voir la défection éclaircir les rangs des siens, Indutiomar se hâta, de son côté, à envoyer des messagers à César pour lui dire que, s'il n'était pas venu en personne, c'était parce qu'il n'avait pas voulu laisser le peuple livré à lui-même, quelque désordre pouvant éclater en l'absence de toute la noblesse. Ses députés ajoutaient qu'il était maître de toute la cité et que, si César le lui permettait, il viendrait lui même le trouver dans son camp et mettre sous la sauvegarde des Romains sa propre fortune et le trésor de la nation. César comprenait fort bien les motifs qui avaient dicté ce langage et qui arrêtaient pour le moment Indutiomar dans ses projets. Cependant, comme il ne pouvait se résoudre à passer tout l'été dans la Trévirie et que tous les préparatifs pour l'expédition en Bretagne étaient terminés, il se contenta d'ordonner au chef trévire de se rendre auprès de lui avec deux cents otages. Celui-ci les ayant amenés, — et dans le nombre se trouvaient son propre fils ainsi que ses plus proches parents — César le rassura sur leur sort pourvu qu'il restât fidèle à ses devoirs. Puis il manda les principaux de la nation et s'empressa de les rattacher individuellement à Cingétorig afin d'augmenter l'autorité et le crédit d'un homme qui avait témoigné tant de bonne volonté aux Romains. (Cæsar. lib. V, cap. 3 et 4.)

Les choses arrangées de la sorte, César se dirigea avec les otages trévires vers le port d'Itius où l'attendait l'armée qu'il devait conduire dans la Grande-Bretagne.

On sait que, pendant qu'il faisait cette campagne stérile, une vive agitation se manifesta dans toute la Gaule, qui se trouva bientôt couverte d'un vaste réseau de conspirations. (Cæsar. lib. V, cap. 5, 22, 25 et 27.) Aussi, à peine eut-il remis le pied sur le continent et distribué ses légions dans leurs quartiers d'hiver, que le massacre de la garnison romaine d'Aduatuca par les Eburons et le siége du camp de Cicéron par les Nerviens vinrent lui prouver que la Belgique n'entendait pas plus que les cités de la Gaule centrale. rester soumise à l'étranger. De son côté, Indutiomar, dont l'ardeur patriotique s'était accrue de tout le ressentiment que lui avait causé la récente élévation de Cingétorig, avait réussi à rattacher à sa fortune une partie de ses belliqueux compatriotes et s'apprêtait à attaquer le camp commandé par Labiénus et disposé sur les confins de la Trévirie et du territoire des Rémois. Mais, à la nouvelle que Cé-

sar avait dégagé le camp de Cicéron et écrasé l'armée nervienne, il opéra promptement sa retraite. (Cæsar. lib. V. cap. 25, 47 et 53.)

Cependant il ne se résout pas à déposer les armes. Il appelle, à grandes promesses d'argent, les Germains d'outre-Rhin; mais ceux-ci refusent de lui venir en aide, ayant déjà deux fois éprouvé la force des armes romaines. Sans se laisser décourager par ce refus, il continue à recruter des troupes, à se procurer des chevaux dans les cités voisines, à s'attacher par l'espoir de grandes récompenses tous les proscrits et tous les condamnés de la Gaule. Se croyant assez fort et voyant que d'autres clans voisins se préparent à faire la guerre aux Romains, il convoque un de ces conseils militaires où tous les hommes capables de porter les armes sont obligés par la loi de se rendre. Dans cette assemblée, il fait déclarer traître à la patrie son gendre Cingétorig et mettre ses biens à l'encan. Puis il prend ses dispositions pour aller attaquer Labiénus. (Cæsar. lib. V, cap. 55 et 56.)

Mais celui-ci est solidement retranché dans un camp que son assiette et de grands travaux rendent presque imprenable. Informé des projets d'Indutiomar par Cingétorig et par les siens qui sont venus lui demander un asile, il se hâte d'envoyer des courriers dans toutes les cités voisines pour demander des cavaliers auxiliaires en leur fixant un jour pour rejoindre. Pendant ce temps Indutiomar arriva avec la cavalerie des Trévires en vue du camp romain, et bientôt il ne se passa plus de jour sans qu'on les vît voltiger autour des retranchements soit pour en reconnaître l'assiette, soit pour en provoquer la garnison en y lançant audacieusement des flèches ou des javelots. Malgré ces insultes, Labiénus ne bougea point, voulant par tous les moyens confirmer les ennemis dans la pensée qu'il avait peur, jusqu'au moment où seraient arrivés les cavaliers qu'il avait appelés des cités avoisinantes. Enfin, une nuit, ces forces accoururent et elles furent introduites dans le camp sans que les Trévires en eussent été informés. Le lendemain, Indutiomar étant venu selon son habitude caracoler avec les siens autour des remparts et y jeter des traits, Labiénus continua de les laisser faire sans répondre à leurs provocations. Ils répétèrent ce même manège durant toute la journée. Mais le soir, comme ils se retiraient à l'aventure et sans garder aucun ordre, les deux portes du camp s'ouvrirent tout à coup et la cavalerie romaine s'élança sur les Trévires. Soutenue par les cohortes elle avait reçu l'ordre de ne s'occuper que d'Indutiomar, et de ne toucher à personne avant qu'il eût été abattu, de crainte qu'en poursuivant ses compagnons d'armes, on ne lui donnât le temps de gagner de vitesse. Animés par l'appât d'une grande récompense promise à celui qui mettrait à mort le patriote trévire, tous ne poursuivirent qu'un seul homme. Enfin ils l'atteignirent au moment où il passait un gué de la Meuse. Vainement il essaya de se défendre. Il tomba mortellement frappé et sa tête fut rapportée triomphalement au camp. (Cæsar. lib. V, cap. 58; Frontin. *Stratagemat.* lib. III, cap. 17; *Ann. Flor.* lib. III, cap. 10, § 8.)

Après la mort de leur chef, les Trévires conférèrent l'autorité suprême à ses proches et employèrent le reste de l'hiver à recruter des auxiliaires au-delà du Rhin. En même temps ils conclurent une alliance avec les Éburons, les Ménapiens, les Nerviens et les Aduatiques. De sorte que bientôt César vit toute la Belgique en armes, tandis que l'insurrection se propageait dans tout le centre de la Gaule. Aussi résolut-il d'entrer en campagne l'année suivante (l'an 52) plus tôt que d'ordinaire. A peine l'hiver tire-t-il à sa fin, que l'armée romaine s'ébranle. Quatre légions paraissent à l'improviste au milieu des Nerviens et les écrasent. Ce coup frappé, César convoque une assemblée générale des cités gauloises. Toutes s'y font représenter, à l'exception de celles des Carnutes, des Senonais et des Trévires. Celles-ci il veut les traiter en ennemies. Mais, à la première démonstration qu'il fait, les Senonais et les Carnutes implorent sa clémence et lui livrent des otages. (Cæsar, lib. VI, cap. 2, 3 et 4.)

Restait à frapper les Trévires, et à former autour des Éburons ce cercle de

fer dans lequel leur cité tout entière devait périr, comme un holocauste promis aux mânes de Sabinus et de Cotta. Il commença par soumettre la Ménapie dont les marécages pouvaient offrir un asile aux Éburons. Puis il marcha lui-même contre la Trévirie, où Labiénus se trouvait déjà avec trois légions. Mais, avant qu'il eût atteint cette nation, elle était déjà battue et réduite à merci. Labiénus, par une de ces ruses de guerre qui paraissent lui avoir été habituelles, était sorti de son camp et avait feint de vouloir se retirer devant les forces supérieures des Trévires. Puis, les ayant attirés dans une position où il pût les combattre avec avantage, il avait fondu sur eux et leur avait infligé une défaite totale. De sorte que la destinée de la Trévirie se trouvait accomplie au moment où César y arriva. Les proches d'Indutiomar, qui avaient été les instigateurs du mouvement, se hâtèrent de prendre la fuite et de se retirer au-delà du Rhin avec les Germains qu'ils avaient pris à leur solde, et Cingétorig fut replacé à la tête de la cité qui ne bougea plus durant le reste du temps que César passa dans la Gaule; car elle ne put pas même songer à porter secours aux Éburons, pendant l'exécution de ce peuple, ni prendre part à la lutte suprême que l'esprit d'indépendance engagea, en l'an 50, contre l'oppression romaine et dont Alésie fut le dernier théâtre. (Cæsar. lib. VI, cap. 5, 6, 7 et 8; lib. VII, cap. 63 et 75. Frontin. *Stratagemat.* lib. II; cap. 5. *Dion. Cass.* lib. XL, cap. 31.) André van Hasselt.

CIVETTA, peintre. XVIe siècle. Voir BLES (*Henri* DE).

CLAEREN (*Jean* **DE CLARE, CLARIUS** ou), théologien et poëte, naquit à Tongres, en 1547. Après avoir terminé son cours de philosophie à l'université de Louvain, il occupa, pendant quelques années, une chaire de littérature au collége du Porc et fut ensuite successivement chargé de la direction des colléges de Standonck, de Sainte-Anne et du Saint-Esprit. Docteur en théologie depuis le 29 août 1584, il fut nommé professeur royal au commencement de 1593 (1). En cette dernière qualité, il expliqua aux jeunes théologiens le *Maître des sentences* jusqu'en 1596, année où l'autorité académique subtitua aux écrits de Pierre Lombard la *Somme* de S. Thomas d'Aquin. En 1605, Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, lui conféra la présidence du collége que ce prélat aussi éclairé que généreux venait de fonder à Louvain, pour les élèves de son diocèse qui se destinaient à l'état ecclésiastique. Ce fut dans cette maison que Claeren mourut, le 20 août 1611, à l'âge de soixante-trois ans, après avoir consacré une partie de son modeste avoir à la fondation de deux bourses d'études. Il était membre de la Régence de la faculté de théologie, et le choix de ses collègues, dont il possédait toutes les sympathies, l'avait deux fois investi des fonctions de recteur magnifique. De l'aveu de tous ses contemporains, il possédait au plus haut degré l'art de diriger la jeunesse universitaire. Les statuts du collége de Liége, qu'il avait rédigés à la demande du prince Ernest, dénotent un tact rare et une expérience consommée (2).

Au milieu des obscurités et des sécheresses de la théologie scolastique, Claeren trouvait le temps de cultiver les muses. Nous possédons de lui deux satires latines à l'adresse de Guillaume le Taciturne. On y reconnaît un esprit lettré, un versificateur habile, un latiniste distingué; mais on y cherche en vain cette ironie puissante qui sait prendre toutes les formes et sans laquelle le poëte, qui veut flageller les travers de ses contemporains, ne s'élève jamais au-dessus des régions inférieures (3). Il est vrai que, pour Claeren, la poésie n'était qu'une distraction passagère, un moment de répit dans

(1) On nommait professeurs royaux les titulaires des quatorze chaires que Philippe II avait instituées et dont la collation était réservée au souverain.

(2) Juste Lipse écrivait de lui à Ernest de Bavière : *Peritum et usu factum ad gubernandum et qui auctoritate sola continere possit juventutem.*

(3) Voici les titres des deux satires : *Ode in Guilielmum à Nassau, regis catholici vassallum perduellem et ecclesiæ Christi hostem.* Mons, Velpius, 1581, in-12. *Satyra in Guilielmum à Nassau, auctore J. C.* MDLXXXIIII; in-12. Sans nom de ville ni d'imprimeur.

l'exercice des fonctions nombreuses et difficiles dont il était chargé. La théologie était sa science de prédilection. Il a laissé en manuscrit un commentaire sur la troisième partie de la *Somme* de S. Thomas (*De Ecclesiæ sacramentis*) et un autre sur l'Évangile de S. Jean. Paquot, excellent juge en cette matière, les déclare dignes d'être livrés à l'impression.

J.-J. Thonissen.

Valère André, *Bibliotheca belgica.* — Swertius. *Athenæ belgicæ.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* — Hofman-Peerlkamp, *De vita Neerlandorum qui carmina latina composuerunt.* — Becdelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise.* — *Bulletin du bibliophile belge*, 1851, p. 616, — Daris, *Le collége liégeois à Louvain* (au t. III, *des Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.*)— A. Kempeneers, *Etude sur les anciens séminaires du diocèse de Liége.*

CLAES, CLAESSENS, CLAEIS, CLAEISSENS ou **CLAEYSSENS** (*Pierre, le Vieux*), peintre d'histoire et de portraits, le premier connu d'une grande famille artistique de Bruges. Quoique l'on ait écrit souvent Claeis, Claeissens, et même Claeyssoone, nous partageons l'avis de M. Pinchart sur ce nom et nous croyons qu'il doit être simplement orthographié Claes ou Claessens (fils de Nicolas). Pierre, le vieux, naquit probablement à Bruges et il y mourut, en 1576. On sait fort peu de chose sur cet artiste, dont les tableaux sont probablement confondus avec ceux de ses descendants. En 1516, il fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc, comme apprenti, en 1529 comme franc-maître, et, enfin, comme doyen en 1572.

Nous avons trouvé, dans les *Peintres néerlandais et flamands*, de M. Chrétien Kramm, une indication très-intéressante à propos de cet artiste si peu connu. Dans le catalogue d'une riche vente faite à Copenhague, en 1837, à la mortuaire du conseiller Bugges, sous le nº 370, on lit : « *L'excellent portrait du peintre, exécuté par lui-même d'après nature sur un panneau ovale, entouré de plusieurs ornements caractéristiques, et sous lequel est écrit :* Petrus-Claeis Pic. *Sur le fond vert :* A. DNI. 15. 6. 0 ÆTATIS SUÆ. 60. Le millésime de 1560 et l'indication que le peintre était alors âgé de 60 ans, nous donnent l'année 1500 comme celle de sa naissance ; cela s'accorde bien avec son inscription comme apprenti en 1516, et avec celle de franc-maître en 1529. Malheureusement, cette peinture sera restée en Danemark et probablement perdue pour l'histoire de l'art à laquelle elle serait venue apporter un précieux document. Ad. Siret.

CLAES, CLAESSENS, CLAEIS ou **CLAEISSENS** (*Antoine*), peintre d'histoire, de portraits et d'allégories, fils de Pierre, le vieux, naquit à Bruges, on ignore en quelle année, et y mourut en 1613. L'on possède une assez grande quantité d'œuvres authentiques ou signées de ce peintre, mais on ne connaît rien des faits de sa vie. Il entra dans le serment de Saint-Luc, en 1575, et en fut doyen à plusieurs reprises, en 1586, 1590 et enfin, en 1601. En 1586, les registres de Saint-Luc notent que, de commun accord avec son frère Gilles, comme lui Ancien de la corporation, il constitua une rente au profit de celle-ci. On a fait à cet artiste une grande réputation que ne justifient pas complètement ses œuvres ; son coloris est beau, mais son exécution est sèche ; quelques-unes de ses toiles sont achevées avec beaucoup de soin tandis que d'autres sont traitées assez négligemment. L'hôtel de ville de Bruges possède de lui : *Un grand festin*, donné à Bruges, en 1574 ; plusieurs des personnages sont les portraits de magistrats du temps ; parmi eux apparaissent ceux de Philippe van Belle, pensionnaire et clerc de la trésorerie, et Jean de Schietere, chef-homme de la ville. Ce tableau est signé : Anthonius Claeisius *me fecit.* Sur le cadre le millésime de 1574 ; *Mars entouré des Beaux-Arts et foulant aux pieds l'Ignorance,* peint en 1605 ; le fond représente une vue de la ville de Bruges, prise des prairies au delà du *Minne water.* A la cathédrale de Saint-Sauveur on trouve : un triptyque, très-probablement d'Antoine ; au milieu, l'*Adoration des bergers*, sur les volets, la *Prédication de saint Jean-Baptiste* et la *Vision de saint Jean à Patmos ;* sur les revers, saint Corneille et un autre saint ; des *légendes de la vie de saint Bernard*, signées du monogramme A. C. Un triptyque peint en 1609 :

au milieu la *Descente de Croix*, sur les volets, saint Philippe et Charles Rodoan, sixième évêque de Bruges, donateur du tableau et agenouillé, avec l'empereur Charlemagne derrière lui, signé : ANTONIUS CLAEISSEN F. A l'église de Notre-Dame, se trouve l'*Histoire de la dédicace de l'église de Sainte-Marie-Majeure, dite ad nives à Rome;* une *Procession du Saint-Sacrement;* exécutée en 1599, un triptyque, la *Vierge et l'Enfant*, avec les donateurs, Nicolas van Thienen, Anne Hollant, sa femme, leurs enfants et les saints, leurs patrons; sur le revers, l'*Annonciation* en grisaille. A l'église Saint-Jacques : *Les membres de la confrérie du Saint-Sacrement agenouillés en adoration.* Enfin, à l'église Saint-Gilles, *la Cène*, peinte en 1595. Le fils d'Antoine, Pierre Antoine, fut également peintre; il mourut en 1608 et fut doyen de Saint-Luc, en 1607. Ad. Siret.

CLAES, CLAESSENS, CLAEIS ou **CLAEISSENS** (*Gilles*), fils de Pierre le vieux, peintre d'histoire, né à Bruges et mort dans cette ville en 1607, le 17 décembre (1). Il fut peintre domestique d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et des archiducs Albert et Isabelle. En 1570, il était membre du Serment, et doyen de Saint-Luc, en 1577. En 1604, occupant dans la congrégation des peintres la dignité de *Vynder*, il se réunit au doyen et à d'autres membres et obtint « que tout franc-maître payerait désormais une contribution de cinq escalins de gros par an; chaque apprenti, une contribution de deux escalins et six deniers de gros et qu'on ne ferait plus de dépenses les jours de fêtes ordinaires, aux frais dela corporation. » On le voit, nos vieux peintres veillaient avec une sollicitude toute flamande au bon ordre des finances de leur Société.

Entre le mois d'août 1599 et le mois de septembre 1600, il reçut des archiducs Albert et Isabelle, une somme de sept livres dix sous de Flandre, pour la livraison d'une image du *Christ en croix*, qui fut placée dans la chapelle du palais de Bruxelles. Un registre de la recette générale des finances de 1607, donne un compte et une note relatifs à un petit portrait de l'Infante, peint à l'huile par Gilles Claes ou Claessens, de Bruges, avec le plus grand soin, et qui fut enfermé dans une superbe cassette d'or, garnie de diamants. Ce bijou fut remis à Pierre Pecquius, ambassadeur des archiducs près de Henri IV, pour être offert à la fille aînée de ce prince, dont l'infante était la marraine. Le portrait fut payé vingt-deux livres. Ces deux dernières indications sont extraites des *Archives des Arts* par M. Pinchart (2). Les œuvres de Gilles, auquel on accordait beaucoup moins de talent qu'à son frère Antoine, ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Ad. Siret.

CLAES, CLAESSENS, CLAEIS ou **CLAEISSENS** (*Pierre*), le Jeune, fils de Pierre, le Vieux, peintre d'histoire, de portraits et d'allégories, né à Bruges et mort dans cette ville le 17 mars 1612. Il fut inscrit dans la corporation des peintres en 1570; admis dans le serment l'année suivante, il remplit les fonctions de *Vynder*, non-seulement en 1571, mais encore en 1589, 1591, 1593, 1595, 1608 et 1612. Il occupa la dignité de doyen, en 1587, 1600 et 1606. En 1584, il était peintre officiel de la ville. Dès 1569, Pierre Claes est cité dans un document de la corporation de Saint-Luc, sous le décanat de Pierre Pourbus. En 1572, deux Pierre Claeis (le vieux et le jeune probablement) figurent ensemble comme anciens de la corporation et sont autorisés à faire une vente. « En 1585 (1), Pierre Claeys et « Jean Bart, tous deux peintres de « Bruges, tracèrent chacun une carte « d'Ostende et une autre de l'Écluse et « des environs de cette ville, Claeys en « 1585 ou 1586, par ordre et aux frais « du magistrat du Franc. L'œuvre de

(1) Il y a deux erreurs capitales à relever à ce sujet, erreurs commises par M. O. Delepierre et répétées par la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. Cet écrivain fait mourir Gilles en 1605, et le dit enterré dans l'église de Saint-Léonard, à Bruges. La date exacte est 1607, et il n'y a pas d'église Saint-Léonard à Bruges; c'est à Saint-Jacques que l'on peut voir encore l'épitaphe de cet artiste, dans le bas côté nord du temple.

(2) T. I, p. 284, et t. II, p. 321.

« celui-ci ayant exigé beaucoup plus de « travail que celle de Bart, elle fut of- « ferte au seigneur de la Motte, gou- « verneur de Gravelines, commandant « alors un corps de troupes campé dans « les environs de Bruges. Le gouver- « neur les accepta au nom de Sa Ma- « jesté et elles furent payées d'une « somme assez importante pour l'épo- « que, 68 livres et 8 sous. »

A l'hôtel de ville de Bruges se trouve la copie faite par Pierre Claes, en 1597, d'une carte pittoresque du Franc de Bruges, perspective à vol d'oiseau, dont l'original était l'œuvre de Pierre Pourbus, qui l'avait exécutée en 1566. Cet ouvrage fut payé à Claes 1,160 livres parisis. Il est peint avec une grande exactitude et compte environ 12 mètres carrés. Les écussons de chaque localité importante, ville ou seigneurie, s'y trouvent. En 1600-1601, notre peintre fut chargé de composer des arcs de triomphe pour la ville; en 1609-1610, on lui commanda les portraits de Charles V et de Philippe II; enfin, en 1611-1612, un tableau d'autel pour la salle du Franc. A Bruges, on conserve plusieurs tableaux de Pierre Claes, le jeune, entre autres : à la cathédrale de Saint-Sauveur, une *Résurrection*, de 1585; un triptyque de 1609 : au milieu un *Ecce homo;* sur les volets, saint Jean l'Évangéliste et Jean Montanus, abbé d'Eeckhoutte. Signé Petrus Claeis, *fecit.* — 1609. — Dans l'église Saint-Gilles est une de ses œuvres les plus importantes, sinon son chef-d'œuvre, un triptyque encore : *Notre-Dame-de-l'Arbre-sec*, dans le panneau central; à droite, *Moïse devant le buisson ardent;* à gauche, *Gédéon à genoux devant la Toison;* sur les volets, les portraits de seize membres de la Confrérie. Ce beau tableau fut peint en 1606-1608 et le dernier paiement pour solde a été fait en 1618, à la veuve du peintre. Cette toile a toujours été attribuée erronément à Pourbus. Le musée de l'Académie de Bruges renferme aussi de lui une œuvre considérable dont, malheureusement, le mauvais goût allégorique gâte l'effet général. Cette œuvre est la *Pacification de Gand :* un char de triomphe traîné par trois ânes est couvert de figures emblématiques et suivi par les treize nobles de la Fédération; plusieurs épisodes, tous symboliques, et d'un symbolisme peu transparent, rendent indispensable, pour le spectateur, une longue explication qui ne suffit pas toujours. Signé Petrus Claeis, fecit.

Pierre Claes, le jeune, est, sans contredit, le plus justement célèbre des artistes de sa famille. Chez lui le dessin, le coloris et le sentiment sont remarquables; le goût excessif de l'allégorie, qui dépare quelques-unes de ses œuvres, est inhérent à son époque et ne peut lui être exclusivement reproché; ce qui lui est propre, c'est souvent un certain manque de vie ou d'animation qui rend ses compositions peu attrayantes. Toutefois, il y a des exceptions; ainsi, ce défaut se trouve à un degré moindre dans son triptyque de Notre-Dame-de-l'Arbre-sec qui peut, à bon droit, passer pour son chef-d'œuvre. Les portraits des seigneurs confédérés, dans la *Pacification de Gand*, sont tous d'un caractère très-marqué et beaux de couleur et de lignes.

Pierre Claes a laissé un fils, Pierre le troisième, peintre d'histoire comme son père, et qui a traité également le portrait et les vues de ville. Il est mort en 1623, à Bruges, où l'on voit de lui, à l'hôpital Saint-Jean, un *Christ portant sa croix*, daté de 1616.

On cite encore plusieurs membres de la corporation brugeoise qui appartenaient à la famille des Claes, sans que l'on ait pu déterminer s'ils méritèrent le nom d'artiste ou furent simplement des décorateurs. Tels furent : Allard, florissant en 1620, — François, reçu franc-maître en 1625, — Jean, entré dans le serment en 1620, fut doyen en 1629. Il vivait encore en 1643. Enfin, Jean-Baptiste, franc-maître en 1652.

Ad. Siret.

Pinchart, *Archives des arts, etc.*, t. I, p. 205.

CLAES (*Guillaume-Marcel*), théologien, né à Gheel le 8 octobre 1658, mort en 1710. Il fit ses études théologiques à l'université de Louvain et y devint docteur en 1699. Nommé, à la même uni-

versité, professeur de morale il publia bientôt son cours sous le titre de : *Ethica, seu moralis.* Lovanii, 1702, in-12. Ce traité ne manque ni de pureté, ni d'élégance dans le style; si l'auteur n'a pas su séparer nettement la morale de la théologie, il a eu du moins le mérite de se déclarer contre le probabilisme, doctrine relachée qui comptait alors de chauds partisans. Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica.* — *Biographie générale*, publiée par Didot. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud.

CLAES (*Pierre*), jurisconsulte, souvent cité sous le nom de Clasenius, naquit à Louvain le 27 mars 1588. Après de brillantes études, il fut promu au grade de docteur en droit le 23 novembre 1621, en même temps que Valère André, l'auteur de la *Bibliotheca Belgica.* Il mourut le 25 juillet 1635 à Namur, où il s'était rendu pour défendre les intérêts de l'un de ses nombreux clients. Nous possédons de lui un traité des servitudes, qui atteste que la science de Claes était à la hauteur de celle des jurisconsultes de son siècle (*Tractatus de servitutibus, conclusionibus aliquot distinctus;* Lov., Dormael, 1620, in-4°). J.-J. Thonissen.

Sweertius, *Athenæ belgicæ.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — V. Andreas, *Bibliotheca belgica.* — Step, *Galerie aller juridischen autoren.*

CLAESSENS (*Lambert-Antoine*), peintre de paysage et graveur au burin, né vers 1764, à Anvers, décédé à Paris, en octobre 1834. Il fit ses premières études à l'Académie de sa ville natale, comme peintre de paysage; mais, dès qu'il put apprécier sa vocation artistique, il se sentit entraîné vers la gravure et se mit à étudier nuit et jour cet art difficile. Ne voyant personne autour de lui qui pût lui faire accomplir les progrès nécessaires, il se rendit à Londres où il entra dans l'école du célèbre Bartolozzi, où il se fit bientôt remarquer par son aptitude exceptionnelle et son application. Son éducation artistique étant achevée, il alla s'établir à Amsterdam et y donna les preuves d'un talent réel. Il y rencontra la veuve du miniaturiste français Pelletier, artiste elle-même, et il l'épousa pendant son séjour à Amsterdam; ce fut peut-être d'après ses inspirations que, cherchant un théâtre plus vaste pour son talent, il se dirigea vers Paris. On ne sait au juste en quelle année il y vint, mais toujours est-il qu'il y était établi dès 1810 et qu'il y resta jusqu'à sa mort. Ses œuvres figurèrent aux expositions de 1812, 1814, et 1827. En 1814, il obtint une médaille.

Claessens avait un brillant burin et s'attachait de préférence à reproduire des tableaux d'un coloris énergique et d'un effet puissant. C'est ainsi que parmi ses plus belles pièces il faut ranger la *Femme hydropique* (qui lui rapporta, assure-t-on, 100,000 fr.), la *Ronde de nuit* et la *Descente de Croix.* (Cette gravure, retouchée, a été rééditée en 1861, à Paris.) Il manquait de souplesse et de vérité dans le rendu des chairs; quelques-uns de ses portraits forment cependant, sous ce rapport, une heureuse exception.

Ce graveur a produit une certaine quantité d'estampes qui eurent une grande vogue. Indépendamment de celles que nous venons de citer, il faut mentionner encore le *Marchand de poissons* d'après A. van Ostade, la *Bénédiction d'Abraham* d'après S. Koning, la *Bénédiction de Jacob* d'après Rembrandt, *Judith* d'après Allori, le *Denier de César* d'après Valentini, la *Décollation de saint Jean* d'après Rembrandt, *Saint Mathieu* d'après le même, puis, enfin, plusieurs portraits d'artistes anciens : Bal, Rembrandt, Richardet, Rubens, Teniers, et des intérieurs d'après J. Steen, Lely, Van Ostade, Brekelenkamp, etc.

Ad. Siret.

CLAEYSINS (*Laurent*), poëte flamand du milieu du XVIIe siècle; il appartenait à l'église et consacrait ses loisirs à la poésie didactique. On connaît de lui le recueil intitulé : *Aendachtighe Vermaninghen op de vier Wiersten te weten : de Doodt, het Oordeel, de helsche pijne, de hemelsche Vreught : in dichte ghestelt door den H. Laurens Claeysins, Priest.* Brugghe, Guillaume de Neve, 1648, in-12°. Les vers de ce recueil, assez bien tournés, révèlent beaucoup de naïveté chez l'auteur. F. Snellaert.

CLAIREMBAUD ou **CLEREMBAUD**, chroniqueur flamand, vivait, paraît-il, au

XII^e ou XIII^e siècle, mais on ne sait rien de précis à cet égard, non plus que sur les événements de sa vie. On lui doit une *Histoire de la ville de Belgis*. C'est l'histoire idéale d'une prétendue colonie troyenne, antérieure à celle qui fonda Rome, et centre d'une civilisation très-avancée. Voici le jugement qu'en porte J. de Guyse (*de Rigmatibus*, t. I, p. 79 édition de M. de Fortia) : « d'autres ont « écrit l'histoire des Belges en rhythmes, « mais en langue vulgaire, tels que Clai- « rembaud, qui, malgré les négligences « et les erreurs qu'on rencontre dans ses « ouvrages, a cependant rapporté dans « son poëme un grand nombre de faits « avérés et conformes aux récits des au- « tres historiens. » Il est plus que probable que beaucoup de *ces faits* prétenduement *avérés* ne sont que des fables, comme beaucoup d'autres cités par De Guyse.

Aug. Vander Meersch.

Biographie générale, publiée par Didot. — Divœus, *Annales Lovanienses*.— *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXI. — *Bulletins de la Société de l'histoire de France*, t. I, p. 269, et t. II, p. 394.

CLASEN (*Nicolas*) médecin, né à Luxembourg, le 10 décembre 1788, y décédé le 4 septembre 1848. Après avoir terminé ses humanités au lycée de Metz, Clasen se rendit à Turin, où il fut promu au grade de docteur en médecine, le 22 juin 1813; il publia à cette occasion une thèse intitulée : *de frigoris in animalium œconomiam effectibus*. Nommé sous-aide-major du quatorzième régiment de hussards français, il était aide-major au siége de Gênes. Il quitta l'armée en 1816 et vint se fixer dans sa ville natale, où il se distingua lors de l'épidémie du choléra, en 1832. Le dévouement qu'il montra à cette occasion lui valut, de la part du roi de Prusse, dont les troupes tenaient garnison à Luxembonrg, la décoration de l'Aigle Rouge; en 1843, le roi des Pays-Bas lui accorda celle de la couronne de Chêne.

En 1820, Clasen avait été nommé membre de la commission sanitaire du Grand-Duché; il en devint président en 1831 et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, avec le titre de conseiller médical supérieur, qui lui fut conféré vers 1839 ou 1840. Bibliothécaire de la ville depuis 1818, il publia en 1846 le *catalogue des livres et des manuscrits de la bibliothèque de Luxembourg, par ordre alphabétique et par ordre de matières;* in-8°, de 520 pages. Il s'associa à la fondation de la Société royale-grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le pays de Luxembourg.

G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

CLAUWETZ DE BRIANT (*Charles Joseph comte* **DE**), général au service d'Autriche né en Relgique, en 1750, mort à Vienne le 14 décembre 1818. Il était fils de Maximilien Ferdinand, comte de Clauwetz de Briant, seigneur de Melch, et de Marie-Anne-Josephe-Pauline comtesse de Spangen et petit fils de Charles-Joseph-Thomas, comte de Clauwetz de Briant, conseiller maître général et intendant des monnaies aux Pays-Bas qui avait été élevé à la dignité de comte par lettres patentes de l'empereur Charles VII le 20 février 1740. Dès l'âge de 18 ans, Charles de Clauwetz entra au service d'Autriche en qualité de lieutenant dans le régiment Wallon du marquis de Deynse; il fut promu capitaine-lieutenant en 1773, puis capitaine en 1781, après avoir fait la guerre de la succession de Bavière. Pendant la campagne de 1790, en Belgique contre les patriotes, il se distingua en plusieurs occasions, notamment à Falmignoul, sur la Meuse et à Assche dans le Brabant; sa bravoure fut récompensée par le grade de major qu'il obtint le 2 octobre de la même année. Lors de l'invasion des républicains français en Belgique, il occupait Ruremonde avec son bataillon et y fit bonne contenance; en 1793, il se distingua de la manière la plus brillante dans divers combats qui furent livrés dans les environs de Raismes et de Vicogne; enfin sa belle conduite pendant le reste de la campagne le fit promouvoir au grade de lieutenant-colonel. Pendant les campagnes suivantes, il ne déploya pas moins d'activité et d'audace à la tête d'un bataillon de grenadiers Wallons dont le commandement lui avait été confié. En 1800, il fut élevé au grade de colonel et devint le chef du ré-

giment où il avait fait toute sa carrière. En 1805, il fut nommé général et prit sa retraite le 1er février 1806.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaizersthums Oesterreich.* — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux.*

CLAUX DE VERNE ou **DE WERME**, dit aussi **CLAUX DE VAUZONNE**, sculpteur-statuaire (*tailleur d'images*, comme on disait alors), florissait dans nos contrées dès la fin du XIVe et durant la première moitié du XVe siècle : il excellait dans le genre gothique. Il fut successivement *imagier* et *varlet de chambre* de Philippe le Hardi, de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre. Cette charge de cour, purement nominative, conférait au titulaire des « honneurs, prérogatives, franchises, libertés, droits et profits » fort enviés, en même temps qu'une pension annuelle. D'autres artistes distingués obtinrent ce titre honorifique des princes souverains, et parmi ces artistes on cite même l'illustre Jean van Eyck, d'abord *peinctre* et *varlet de chambre* de Jean de Bavière, puis de Philippe le Bon. En 1393 Claux de Verne fit plusieurs statues pour la terrasse de la Croix au grand cloître, à Dijon et, en 1398, il y travailla avec son oncle le sculpteur Claux Sluter, à une image de *Notre-Dame* et à un *Christ*. En 1404 le duc Jean de Bourgogne confia à Claux de Verne l'exécution du mausolée de son père Philippe le Hardi, dans l'église de l'abbaye de la Chartreuse, lez-Dijon, église choisie pour lieu de sépulture de la dynastie bourguignonne, et où Philippe le Bon devait un jour transférer la dépouille mortelle de Jean sans Peur assassiné à Montereau, et lui faire élever, en 1443, une magnifique tombe. L'œuvre de Claux de Verne ne fut achevée qu'en 1412 et coûta trois mille six cent douze francs d'or, plus de cinquante mille francs en valeur monétaire actuelle. L'éminent artiste s'associa, pour cet ouvrage, avec Claux Sluter, et ils furent aidés par Jacques Baers ou De la Barse, imagier très-expert en architectonique et en ornementation.

Les tombes de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur existent encore : elles ont été heureusement sauvées de la destruction pendant la Terreur révolutionnaire de 1793. Aujourd'hui elles sont conservées au Musée de la ville de Dijon, qui a été établi dans l'antique palais ducal. Elles y sont placées dans la *Salle des gardes*. Le sarcophage de Philippe le Hardi est en marbre noir ; sur la pierre sépulcrale est couchée la statue du prince défunt ; il est en costume mi-guerrier. Sa tête repose sur un coussin en pierre bleue, et deux anges agenouillés tiennent son casque ; à ses pieds est un lion. Les quatre faces de ce monument d'un style élégant et splendide, sont décorées de bas-reliefs en albâtre, traités avec cette taille hardie, cette netteté et cette finesse, qui caractérisent les belles sculptures du moyen-âge. Ils représentent le convoi funèbre de Philippe le Hardi ; les figurines ont près de quinze pouces de hauteur ; les physionomies sont remarquables d'expression. Plusieurs des chartreux de ces niches taillées à jour, sont de véritables chefs-d'œuvre. Le mausolée de Philippe le Hardi est quelquefois attribué au seul ciseau de Claux Sluter, belge comme Claux de Verne. C'est à tort.

Edm. De Busscher.

Castel, *Voyage archéologique en France*, 1861. — Ph. Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et les architectes des Pays-Bas*, ms. publié dans les *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1847 et 1848. — Comte Léon de la Borde, *Les ducs de Bourgogne*. Le Mayeur, *La Gloire Belgique*, poëme, 1830, Notes.

CLEEF ou **CLEVE** (**VAN**) Ce nom est celui d'une ancienne famille artistique d'Anvers. Il a été porté par plusieurs hommes de talent dont l'histoire est obscure. Quoique la plupart fussent unis par des liens de parenté, nous n'avons pu établir ceux-ci que pour un certain nombre d'entre eux (1).

(1) Parmi les plus anciens en date, nous trouvons encore désignés, comme peintres, sur les *Liggeren* : Henri, le vieux, franc-maître en 1534, et recevant un élève en 1539 ; Herman, franc-maître en 1535, et paraissant dans un compte de 1542-1543, comme locataire de la Fabrique de l'église Notre-Dame ; Jean, dont l'entrée à la franc-maîtrise n'est pas annotée, mais qui reçut des élèves en 1539, 1546, 1551 et enfin en 1571, année où il est désigné sous le nom de Hans ; enfin le nom de Van Cleef donne encore : Gérard, franc-maître en 1552 ; Albert, reçu en 1581 et enfin Marie, membre de Saint-Luc, en 1602, comme faisant le commerce de tableaux. Marie van Cleef devint la femme d'Antoine Cossiers, et la mère du peintre Jean Cossiers.

Dans les livres les plus anciens de la corporation de Saint-Luc, on trouve déjà inscrit un Jean van Cleve, franc-maître en 1453. Seulement on ne dit point s'il fut peintre. Il en est de même pour un Henri van Cleve, inscrit en 1489, et qui reçut deux élèves en 1520. Outre les peintres de ce nom sur lesquels Van Mander nous donne quelques renseignements avec des dates parfois erronées, cet auteur cite encore un Corneille et un Josse van Cleve excellant dans les figures et que nous croyons ne faire qu'un avec le Josse aux Madones, dont nous allons nous occuper spécialemeut. Ce Josse, dit le vieux, naquit sans doute à Anvers. Van Mander parle de lui dans son article sur Josse le Fou, avec lequel il avertit qu'on ne doit point le confondre. Il fut reçu dans la gilde de Saint-Luc, en 1511 et exécuta beaucoup de tableaux représentant des *Madones* entourées d'anges. Van Mander ignore, dit-il, s'il était parmi les ascendants du Fou. Les *Liggeren* ou registres de la corporation artistique anversoise, notent, en effet, en 1511, le franc-maître Joos ou Josse van Cleve. Le même nom est cité en 1516, 1523, 1535 et 1536 comme ayant reçu des élèves. Enfin, en 1519, 1520 et 1521 un Joos van Cleve fut doyen de la corporation; il s'agit sans doute du peintre des Madones, ou (si c'était un personnage distinct) du Joos qui excellait selon Van Mander, dans les figures.

CLEEF ou **CLEVE** (*Guillaume* **VAN**), le vieux, né à Anvers on ne sait au juste en quelle année. Il entra en 1518 dans la corporation, à ce que rapporte Van Mander d'accord avec les Liggeren. En 1522, 1525 et 1543 il reçut des élèves dans son atelier. C'est lui que le vieux biographe cite positivement comme ayant été le père de Josse le Fou. Ad. Siret.

CLEEF ou **CLEVE** (*Josse* **VAN**), dit le Fou, fils de Guillaume, le vieux, peintre d'histoire et de portrait, né à Anvers. Une grande obscurité règne sur la vie de cet artiste. Immerzeel, assez exact et consciencieux, a, cette fois, contribué à embrouiller la biographie de l'artiste, en le faisant naître vers 1500 et mourir en 1536. Il n'était pas difficile cependant de reconnaître l'inexactitude de ces dates en relisant simplement la biographie de Van Mander. Nous voyons dans cet auteur que le Josse van Cleve, reçu franc-maître en 1511, ne doit pas être confondu avec le Fou auquel il est antérieur; nous y lisons encore que le Guillaume, reçu franc-maître en 1518, était le père de Josse le Fou. En fixant l'âge de la franc-maîtrise au plus haut à 30 ans, ce qui n'existait que pour les artistes qui avaient voyagé à l'étranger, nous verrons que si Guillaume a été dans ce cas, il ne pouvait être né que dans les dernières années du xve siècle et que son fils n'a pu voir le jour que vers 1510. Les probabilités les plus raisonnables tendent à fixer approximativement la date de 1520; les dates des *Liggeren*, qui citent un Joos van Cleve comme ayant reçu des élèves en 1516, 1523, 1535 et 1536, et comme ayant été doyen de la Corporation en 1519, 1520 et 1525 ne se rapportent point à Josse. Un seul point de repère existe pour celui-ci, comme nous le verrons plus tard. La réception de notre Van Cleef comme franc-maître de Saint-Luc, n'est donc point notée sur les *Liggeren;* cette omission, qui n'est point la seule, est due à un scribe ou un à copiste. Le comte de Laborde extrait de Vasari et de Louis Guicciardin des notices qui citent Josse van Cleef comme ayant été appelé à la cour de François Ier, en 1540, et comme y ayant fait des portraits remarquables du roi, de la reine et d'autres grands personnages.

Le même auteur répète, comme une anecdote, que Van Cleef, s'étant vu préférer le Titien à la cour d'Henri VIII, en perdit la raison. D'autre part, Descamps, croyant sans doute copier exactement Van Mander, rapporte que c'est en Espagne qu'il se vit préférer le Titien, quoique ayant été présenté au roi par le favori de celui-ci, Antoine Moro. Tous ces faits sont plus ou moins entachés d'inexactitude, et il faut tout bonnement reprendre le récit de Van Mander. Celui-ci raconte que, lorsque le roi d'Espagne, Philippe, fut marié avec Marie, reine d'Angleterre, Josse van Cleef, ar-

rivant *là* pour y vendre ses tableaux au roi, s'adressa au peintre de celui-ci, Antoine Moro, afin d'en obtenir aide et protection, ce que Moro se montra disposé à faire. Cependant, en même temps y arrivèrent d'Italie beaucoup de magnifiques tableaux, entre autres du Titien; ils plurent au roi qui les acheta, en sorte que Moro ne put faire prévaloir les œuvres de son protégé. C'est alors que celui-ci blessé dans son immense orgueil perdit la raison et qu'il commit une foule d'excentricités, entre autres celle de sortir avec un vêtement entièrement enduit de vernis de thérébentine; il peignit ses panneaux des deux côtés, disant que, si on les retournait, on verrait au moins encore quelque chose. Enfin, ce qui est plus déplorable, il tâcha de rentrer en possession des tableaux qu'il avait peints autrefois avec tant d'art, et, sous prétexte de les améliorer, il les gâta complètement. Ses amis le firent alors enfermer et eurent soin de lui. Dans tout ceci, il n'est question ni de François Ier, ni d'Henri VIII. Il est possible pourtant que le roi de France employa le pinceau de Van Cleef, bien qu'il n'y ait pas la moindre trace de ce fait, non plus que de son séjour en Espagne. Des assertions de Van Mander, il semble résulter que Van Cleef se rendit à la cour d'Angleterre après le mariage de Philippe II avec Marie Tudor, union qui eut lieu en 1554. En effet, le prince espagnol résida alors à la cour anglaise et y fut accompagné par Antoine Moro, son peintre favori. C'est donc peu après 1554 que l'orgueil perdit le pauvre Van Cleef qui, probablement, ne survécut pas longtemps à sa folie et à sa réclusion. Il est très-possible, comme certains auteurs l'ont avancé, qu'il n'avait alors que 36 ans.

Van Cleef fut le meilleur coloriste de son époque et mérite, sous ce rapport, d'être comparé aux grands artistes vénitiens; sa manière distinguée, son dessin ferme et savant l'ont fait aussi parfois comparer à Holbein. Lampsonius lui a consacré quelques vers élogieux desquels il résulte qu'il eut un fils portant le même prénom que lui et qui fut digne de son père. Il ne reste que peu d'œuvres de Van Cleef. Une des plus belles, *Saint Côme et saint Damien*, se voit à l'église de Notre-Dame, à Anvers. A Gand, il y a de lui un *Jugement dernier*, une *Cène*, et le *Rachat des esclaves*. Au château de Windsor on conserve son portrait et celui de sa femme, tous deux de sa main et qu'il y laissa probablement lors de son malencontreux séjour à la cour d'Angleterre. Van Mander, dans l'article qu'il lui consacre, dit qu'il n'appartient pas à la même famille que les trois frères Henri, Guillaume et Martin, mais il rectifie son assertion dans son appendice.

Ad. Siret.

CLEEF ou **CLEVE** (*Henri* **VAN**), le second, frère de Guillaume le jeune et de Martin le vieux, peintre de paysage, naquit à Anvers et y mourut en 1589. Henri parcourut l'Italie et plusieurs autres contrées, après toutefois avoir été reçu dans la corporation de Saint-Luc, comme fils de maître, dans sa ville natale, en 1551 (1). Brulliot indique pour notre peintre des dates dont une seule, celle de la mort, est exacte. Il le fait naître en 1510 et entrer dans la corporation en 1553, à l'âge de 43 ans par conséquent. Tout cela est de pure invention. Henri voyagea avec fruit; il dessina d'après nature tous les beaux sites qu'il vit et tira le meilleur parti, pour ses propres tableaux, de ceux des artistes qui s'associèrent son talent. Toutefois, il ne faut pas augurer de toutes les vues peintes, dessinées ou gravées par lui qu'il avait visité les divers pays qu'elles représentent. Une circonstance heureuse lui permit de varier ses compositions à l'infini : un oriental, nommé Melchior Lorch, qui avait longtemps habité Constantinople, lui avait fourni un grand nombre de sujets.

Henri van Cleef fut un des premiers paysagistes de l'école flamande et acquit, dans ce genre, une réputation méritée. Son coloris etait remarquable. C'est lui qui exécuta presque tous les

(1) Et non en 1533, comme Van Mander le dit par erreur. En cette année on reçut un franc-maître du nom d'Herman van Cleef, et Henri le vieux fut reçu en 1534.

fonds de Franck Floris et avec une telle harmonie, en s'assimilant si parfaitement la manière du maître, qu'on ne peut distinguer deux mains différentes dans les panneaux auxquels ils travaillèrent ensemble. Il rendit parfois le même service à son frère Martin. Henri fut graveur en même temps que peintre. On cite de lui : *Un combat de taureaux*, un *Paysage* où l'on voit des gens faire la cuisine dans un souterrain ; un autre *Paysage* où deux hommes sont à table dans un souterrain, tous les trois édités par Philippe Galle. Une suite de six estampes représentant des monuments antiques ; — une suite de quatre paysages avec ruines, signés *Henri Cliven. inven.*, ou *Henricus Clivensis*. — Une suite de 12 planches de vues également marquées par l'éditeur Phil. Galle ; cette suite est indiquée seulement par M. Chr. Kramm qui l'a, dit-il, en sa possession. Le même auteur a, dans sa collection, un portrait de Marnix de Sainte-Aldegonde, dessiné en 1582 par Henri van Cleef, grand in-4°. Il existe un portrait de ce peintre petit in-f° parmi ceux gravés par Wierix et autres, sous lequel on trouve des vers latins de Dominique Lampsonius et dont les copies ont été publiées plus tard par Henri Hondius. L'édition in-8° de Van Mander, par de Jongh, reproduit ce portrait. Ad. Siret.

CLEEF ou **CLEVE** (*Henri* **VAN**), le troisième, fils de Henri le second, peintre de paysage, né à Anvers et mort à Gand en 1646. Il fut très-probablement élève de son père, bien que les *Liggeren* anversois ne fassent pas mention de lui. Il alla s'établir à Gand vers 1597 et y fut reçu dans la corporation des peintres l'année suivante. Il remplit les fonctions de sous-doyen en 1610, 1611, 1614, 1621 et 1631. Son mariage avec damoiselle Florence D'Hane l'allia à une famille patricienne de la ville de Gand, mais le laissa sans postérité. Son talent était en très-haute estime dans sa cité adoptive et pourtant on ne connaît aucune de ses productions qui, sans doute, sont confondues aujourd'hui avec celles de son père. Ad. Siret.

CLEEF ou **CLEVE** (*Martin* **VAN**), le vieux, frère d'Henri et de Guillaume, peintre d'histoire et de genre, né à Anvers, on ignore en quelle année. Il fut un des nombreux disciples de Franck Floris et entra dans la gilde de Saint-Luc, en 1551, comme son frère Henri, en qualité de fils de maître. Contrairement à celui-ci, il ne quitta jamais sa patrie ; il souffrait continuellement de la goutte et mourut à l'âge d'environ 50 ans. Il débuta par peindre de grandes figures, mais son talent le portait plutôt vers des compositions de moindre dimension, dans lesquelles il obtint un succès mérité. D'excellents artistes de son époque l'employèrent à étoffer leurs paysages, entre autres Gilles van Coninxloo. Il travailla également avec Henri, le vieux. Quelques auteurs prétendent que Martin, le vieux, aurait gravé ; c'est l'opinion de Füssli, mais ce n'est pas celle de Brulliot. La planche en litige est signée M. C., et représente la *Naissance de Jésus*. Un autre écrivain, Christ, lui attribue quelques planches qui ont pour monogramme un *singe* assis portant sur le ventre une assiette sur laquelle on voit les lettres V. C. Le singe serait censé être un jeu de mots sur le prénom de Martin, en flamand *Marten* ou *Marteken*, qui signifie aussi singe. Brulliot n'adopte pas sur ce point la version de Christ.

Martin a laissé quatre fils, tous peintres et tous nés à Anvers : Gilles, mort jeune ; Georges, qui excellait dans les petites figures, mais auquel une vie déréglée apporta également une mort prématurée ; Martin le jeune, qui s'expatria, travailla en Espagne et passa aux Indes ; enfin Nicolas, paysagiste, qui fut inscrit comme franc-maître de Saint-Luc, à Anvers, en 1595-1596. Ad. Siret.

CLEEF ou **CLEVE** (*Guillaume* **VAN**), le jeune, peintre d'histoire, né à Anvers. Ce troisième frère Van Cleef a constamment été confondu avec Guillaume, le vieux, père de Josse, le fou, et franc-maître de Saint-Luc dès 1518. De là ces grandes différences dans les dates qu'on pouvait difficilement s'expliquer. Puisque, dans son appendice, Van Mander reconnaît la parenté des trois Van Cleef avec

Josse le fou, il est possible que Guillaume le vieux ait été leur oncle. Toujours est-il que le second Guillaume fut reçu dans la corporation, comme fils de maître, la même année que ses deux frères, c'est-à-dire en 1551. Il est noté comme un excellent peintre de grandes figures, mais on ne sait rien des circonstances de sa vie et la seule date qui se rapporte à lui est celle de sa réception à la franc-maîtrise. Ad. Siret.

CLEEF (*Jean* **VAN**), peintre célèbre, naquit à Venloo, en 1646. Sa vocation se manifesta dès sa première jeunesse. Forcé de fréquenter les cours du collége de sa ville natale, il manifesta une répugnance invincible pour les études, et, malgré les menaces de son père et la surveillance de ses maîtres, il passait la plus grande partie de son temps à dessiner. Son père, cédant aux conseils du recteur du collége, consentit enfin à tenir compte d'un penchant qui semblait irrésistible. Il se décida à conduire son fils à Bruxelles, pour le placer sous la direction d'un maître habile; mais, surpris par la mort, il ne put que recommander la réalisation de ce projet aux membres de sa famille. Ceux-ci exécutèrent sa volonté et firent entrer le jeune Van Cleef dans l'atelier de Louis Primo. Ce peintre était un artiste de grand talent; mais son caractère ombrageux, son humeur irascible, nuisant à l'effet de ses leçons, décourageaient et dégoûtaient ses élèves. Van Cleef ne tarda pas à le quitter et eut le bonheur de se faire admettre chez Gaspard De Crayer, où il put amplement satisfaire son ardeur au travail. Quand Crayer quitta Bruxelles pour aller se fixer à Gand, Van Cleef, devenu son élève de prédilection, le suivit dans la capitale de la Flandre orientale. Il y fit de tels progrès, qu'à la mort de son maître il fut jugé digne d'achever ses ouvrages, notamment les cartons des tapisseries qui se faisaient alors à Anvers, par ordre de Louis XIV. Van Cleef alla lui-même montrer ces cartons au grand roi et passa trois mois en France, recevant à la cour de Versailles et parmi les artistes de Paris l'accueil le plus flatteur. Il se fixa définitivement à Gand en 1681, et y exécuta jusqu'à sa mort, survenue le 18 décembre 1716, un nombre considérable de tableaux religieux, qui se distinguent par des qualités solides et brillantes (1). Inférieur à Crayer sous le rapport de l'éclat et de la vigueur du coloris, mais meilleur dessinateur que son maître, il se créa une manière individuelle, qui atteste tout à la fois l'originalité et la force de son talent. « J'ai vu, dit Descamps, la » plupart des ouvrages de ce grand pein- » tre, dont je crois faire l'éloge en assu- » rant que quelques-uns m'ont paru » avoir tant de rapport avec ceux de » Poussin qu'on pourrait quelquefois s'y » méprendre. » Les compositions de Jean van Cleef sont toujours claires et bien conçues; il excelle dans l'art de draper ses personnages, et se fait surtout remarquer par la perfection et la grâce qu'il déploie dans la peinture des enfants et des têtes de femme. Dans les deux plafonds et les deux grands tableaux de cheminée qu'il peignit pour l'hôtel de ville de Gand, il manifesta des qualités qui rappelaient celles des plus grands maîtres d'Italie. Parmi ses meilleurs ouvrages, on trouve à Gand *l'Enfant Jésus couronnant saint Joseph*, *la Manne au désert* et *Saint Blaise, évêque*. J.-J. Thonissen.

Descamps, *Vie des peintres flamands et hollandais*.—Siret, *Dictionnaire historique des peintres*. — Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*.

CLEERENS (*Jean-Baptiste*), né à Anvers, le 27 août 1785, mort à Ambong dans les îles Moluques, le 18 avril 1850. Il entra au service de France en 1807, dans un régiment de cavalerie, fit avec distinction les campagnes d'Espagne et de Russie et obtint divers grades militaires. Après les événements de 1814, il rentra en Belgique où le roi Guillaume Ier le

(1) On a récemment découvert à Gand l'acte de mariage de Jean van Cleef, dans les registres de la paroisse de Saint-Nicolas. Cet acte est ainsi conçu :

Anno domini 1681, *die* 6 *Junii*, *sine prævia affidatione ac simul habita dispensatione in tribus denunciationibus coram me infra scripto matrimonium contraxerunt Magister Joannes de Cleef, pictor, ex Sancto Michaele, et Joanna Vandendrische. Præsentibus tanquam testibus Ægidio Vandriesche patre Sponsæ, Paulo Rons, Matthia Honeyn ? et D. Cornelio Féneau, presbitro.*

nomma sous-inspecteur de l'administration militaire. Il passa en cette qualité dans l'armée des Indes et y rendit les plus grands services surtout lors de la guerre contre Diepo-Negoro, de 1825 à 1830, guerre pendant laquelle il commanda, avec le grade de colonel, la sixième colonne mobile. En 1826, il fut promu au grade de colonel et en 1829 il devint adjudant du lieutenant gouverneur général Henri Merkus de Kock. Quelque temps après, on lui confia le commandement des troupes stationnées dans les résidences de Djokgokarta, Bagaleen et Banjoemaras; il prit part aux conférences qui amenèrent la soumission de Diepo-Negoro, puis revint en Europe occuper l'emploi de chef de l'état-major de la première division d'infanterie de l'armée en campagne. La Hollande était alors en guerre avec la Belgique; dans ces circonstances le colonel Cleerens organisa, en grande partie avec des deserteurs de l'armée belge, un corps particulier de chasseurs qui porta son nom et subsista jusqu'à la paix conclue en 1839, entre les deux fractions désormais séparées de l'ancien royaume des Pays-Bas.

Le 27 mai 1835, le colonel Cleerens avait été élevé au grade de général et il était retourné aux Indes où, après avoir occupé diverses fonctions militaires, il devint, en 1846, gouverneur des îles Moluques, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Le général Cleerens était décoré de l'ordre militaire de Guillaume de troisième classe ainsi que de l'ordre du Lion Belgique. Général Guillaume.

Van Campen, *Nederlanders buiten Europa*, t. III, p. 648, 661, 667, 690, 695, 700, 701. — Nahuis, *Officielle rapporten betreffende den oorlog op Java van* 1825-1850, t. I, II, III, IV, passim. — Teenstra, *Nederl. overz. bezett.*, p. 467, 295, 342, 784, 810. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*.

CLEMMEN (*Josse*), fils de Pierre et d'Anne van Poucke, né à Welden le 7 septembre 1712, mort à Gand le 23 janvier 1802, négociant et industriel. Par ses spéculations et son activité il contribua puissamment à relever le commerce belge, tombé si bas pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Grâce à l'intervention bienfaisante des gouvernements de Marie-Thérèse et de son fils Joseph II, le commerce et l'industrie se relevèrent rapidement en Belgique et spécialement dans les deux Flandres. Partout une émulation extraordinaire se fit jour. Des hommes spéciaux se livrèrent aux spéculations mercantiles et industrielles, s'y enrichirent et répandirent par tout le pays un bien être inconnu jusqu'alors. Au nombre des personnes, qui se livrèrent avec succès à ce genre d'entreprises figure Josse Clemmen. Il s'occupa d'abord du commerce en gros de toiles écrues, fabriquées et blanchies en Flandre et destinées à être exportées en France et en Espagne. S'étant enrichi de cette manière, il employa ses capitaux à exploiter diverses branches d'industrie peu répandues en Belgique, et dont il tira les matières premières des lieux de provenance, sans avoir recours aux marchés d'Angleterre et des Provinces-Unies.

Dans la ville de Gand, il érigea une imprimerie de toile de coton semblable à celle établie à Anvers, y fit construire, du consentement du gouvernement (acte du 31 juillet 1777), des bâtiments considérables dans lesquels il employa cinq cents ouvriers, chiffre très-élevé à cette époque. Il fut un des premiers à faire renaître l'industrie dans la capitale de la Flandre. Plus tard il s'associa son frère pour faire construire à frais communs un banc d'huîtres près d'Ostende (acte du 8 juillet 1780). La pêche maritime, dont les premiers essais étaient si encouragés par le gouvernement autrichien devint l'objet des spéculations de Clemmen. Il équipa des chaloupes destinées à la pêche du Dogger-Bank.

Les capacités et l'intelligence dont il avait donné tant de preuves, appelèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Les États de Flandre le nommèrent membre de la commission de surveillance de la maison de correction à Gand, et il fut appelé à remplir les fonctions d'échevin à la keure de Gand. Pendant la révolution, dite Brabançonne, il resta attaché à la cause de Joseph II. Sa fidélité envers ce prince lui valut des outrages et des mauvais traitements à tel point, qu'il fut obligé de chercher un refuge en France et d'aban-

donner ses affaires. Longtemps la qualité de noble avait été considérée comme incompatible avec les entreprises commerciales et industrielles, préjugé qui fut aboli en Belgique par le placard de Charles VI du 13 janvier 1738. Clemmen profita de cette disposition législative, afin de se faire anoblir. Dans la requête qu'il adressa à cet effet à l'empereur Joseph II il exposait que son père avait été bourgmestre de Welden, que lui-même avait contribué à faire prospérer le commerce et l'industrie dans les Pays-Bas autrichiens et, en outre, qu'il était seigneur d'Acren-Saint-Gérion et ancien échevin de la keure de Gand. Des lettres patentes d'anoblissement et de concession d'armoiries lui furent accordées (31 juillet 1789). Lors de la restauration du gouvernement autrichien, il fit à l'empereur une nouvelle requête tendant à obtenir le titre de baron. Dans sa demande (22 mars 1791), il répéta les motifs qu'il avait fait valoir lors de son anoblissement, y ajouta qu'il avait été fidèle à la cause de Joseph II, et pris part à la souscription en faveur d'un emprunt contracté par les États de Flandre au profit de l'empereur. Des lettres patentes de baron lui furent accordées le 18 novembre 1791. Il avait épousé (4 avril 1744) Marie-Barbe Theeus, dont il eut sept enfants. Ch. Piot.

Goethals, *Dict. généal.*, t. I, *verbo* Clemmen. — Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse*, 1858, p. 312. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, et du Conseil des finances.

CLENAERTS (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, en 1655, mort à Louvain le 12 novembre 1696. Jeune encore, il embrassa dans sa ville natale l'état religieux, et entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Ses études étant terminées, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner la philosophie au couvent de Gand, puis la théologie à Anvers, à Louvain et enfin à l'abbaye de Sainte-Gertrude. Il prit le bonnet de docteur à Louvain, le 20 novembre 1685. L'archévêque Humbert de Précipien et d'autres évêques de la province affectionnaient particulièrement le P. Clenaerts, à cause de son dévouement au Saint-Siége. On a de lui : 1° *Susanna innocens, sive avita depositorum Regularium praxis, à Clarissimo D. Zegero Bernardo van Espen... Sacrilegii incusato : per F. Petrum Clenaerts.* Pars prima. Lovanii, 1686, in-12. — 2° *Novitas Esperiana per antiquitatem Augustinianam refutata, antequam nata.* Lovanii, 1686, in-12. C'est une réfutation du système de Van Espen proscrivant les *dépôts*, c'est-à-dire les sommes que les religieux reçoivent de leurs parents ou amis, et qu'ils remettent entre les mains des supérieurs, pour n'en user qu'avec leur permission. Il prétendait que ces dépôts ont presque autant d'inconvénients que le vice de propriété. — 3° Diverses thèses de théologie assez étendues, imprimées in-4°. Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 145. — Piron, *Levens beschryvingen*, byvoegsel.

CLERFAYT (*François - Sébastien - Charles-Joseph de Croix de Drumez, comte* DE) feld-maréchal, chevalier de la Toison d'or, grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse, conseiller aulique de guerre et conseiller privé, etc., etc., naquit le 14 octobre 1733, au château de Bruille, commune de Waudrez, près de Binche dans le Hainaut et mourut à Vienne le 18 juillet 1798. Dès son enfance, le comte de Clerfayt se montra passionné pour la gloire. Trompant la sollicitude d'une tendre mère qui redoutait, pour le dernier rejeton de sa race, les hasards de la carrière des armes, il s'appliqua de bonne heure aux sciences qui devaient lui frayer l'étude de l'art de la guerre et, en 1753, après avoir triomphé des répugnances maternelles, il entra comme cadet dans l'armée impériale autrichienne. Six mois après, il était enseigne et bientôt la guerre de Sept ans vint lui offrir de nombreuses occasions de se faire remarquer. Il se distingua aux batailles de Prague, de Leuthen, de Hochkirchen, de Lignitz et parvint, pendant cette guerre mémorable, jusqu'au grade de colonel dans le 30e régiment d'infanterie wallone qui portait alors le nom de Saxe-Gotha. Il fut aussi un des premiers officiers de l'armée autrichienne qui reçurent la croix de l'ordre illustre institué en 1757 par l'impératrice Marie-Thérèse.

Le comte de Clerfayt fut élevé au grade de général-major en 1773 ; deux ans après,

il reçut la propriété du régiment wallon de Los-Rios qui prit désormais le nom de son illustre propriétaire.

Pendant les années de paix qui suivirent, le comte de Clerfayt crut devoir se tenir éloigné de la cour autant que ses fonctions de chambellan le lui permettaient. Le système de gouvernement qu'adopta l'empereur Joseph II n'avait pas son approbation ; il vécut donc dans la retraite et son attitude vis-à-vis de la cour autrichienne engagea même les chefs du mouvement insurrectionnel qui se manifesta dans les Pays-Bas dès 1787 à lui faire les offres les plus séduisantes pour l'attirer dans leur parti. Mais, quelles que fussent ses répugnances pour les innovations que Joseph II voulait introduire violemment dans les mœurs nationales, le comte de Clerfayt, esclave de ses serments, repoussa les propositions qui lui furent faites et chercha même par ses conseils à empêcher une entreprise qui lui paraissait aussi hasardeuse que pleine de dangers pour le pays. Peu de temps après, la guerre qui éclata entre l'Autriche et la Sublime Porte le rappela sur les champs de bataille. Ayant été nommé commandant d'un corps particulier avec le grade de feldzeugmeister (général d'artillerie) il se rendit dans la Haute Hongrie en 1789, chassa les Turcs de Mehadia (17 août) et concentra ses troupes dans une forte position entre Kraku-Omir et les hauteurs de Dialu-Ohni, sur la rive de la Bella Kika. Le 27 août les Turcs s'avancèrent en force dans la vallée et s'établirent entre Topletz et le mont Csaplia. Le lendemain, le général Clerfayt les attaqua vigoureusement à Schupaneck, les contraignit à abandonner leurs positions, en laissant sur le champ de bataille plus de mille tués, cinq canons et huit drapeaux ; enfin il les poursuivit jusque sous le canon de Neu-Orsova. Cette brillante victoire avait délivré tout le Banat de la présence de l'ennemi. Clerfayt manœuvra alors pour se rallier à l'armée principale du feld-maréchal Loudon ; il passa le Danube près de Fancsova et vint prendre part au siège et à la prise de Belgrade. Ses services furent récompensés par la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse que l'empereur lui décerna *proprio motu* le 9 octobre 1789 ; ils lui valurent, en outre, pour l'année suivante le commandement d'un corps d'armée dans la petite Valachie et le cercle de Krain. Les Turcs étant passés sur la rive gauche du Danube, le général Clerfayt les attaqua impétueusement le 26 juin 1790, près de Kalefat. En moins d'une heure le sort de la journée se trouva décidé. Le carnage fut tel que 2,000 Turcs restèrent sur le terrain et que leur camp et seize drapeaux tombèrent entre les mains du vainqueur. La Valachie se trouva dès lors délivrée définitivement des attaques des Turcs et l'empereur Léopold II, sur l'avis unanime du chapitre de l'ordre, reconnut cet éclatant service en conférant au général Clerfayt la grand-croix de Marie-Thérèse (19 décembre 1790).

Les guerres de la révolution française offrirent au général Clerfayt un plus vaste théâtre pour déployer ses talents militaires. Réuni à Beaulieu, il repoussa avec vigueur, dès le commencement de la guerre, les attaques des Français contre la Belgique ; il alla ensuite, avec un corps de 12,000 hommes, rejoindre le duc de Brunswick sur les confins de la Champagne et eut une part active à la prise de Longwy et de Verdun. Le 1er septembre 1792, il s'empara d'un poste important près de Stenai, força le passage de la Croix-aux-bois (12 septembre) ce qui décida la retraite de Dumouriez sur Châlons. Lorsqu'ensuite, le roi de Prusse et le prince de Brunswick évacuèrent le territoire français il couvrit avec beaucoup d'intelligence cette retraite, bien qu'il n'eût que peu de troupes à opposer à l'ennemi qui, avec des forces considérables, serrait vivement et de très-près l'armée alliée. Rentré dans les Pays-Bas par Arlon (24 septembre) le général Clerfayt marche avec célérité et arrive à Mons assez à temps pour assister à la bataille de Jemmapes. Il fit dans cette journée une défense héroïque. Avec sept à huit mille hommes exténués, il sut contenir les attaques impétueuses de la gauche et du centre de Dumouriez et lorsque, écrasé par le nombre, il dut enfin céder, il se retira avec autant d'ordre et de fermeté que

la situation le permettait (Jomini, t. II, p. 225).

Après la bataille de Jemmapes, le duc de Saxe-Teschen s'étant démis de son commandement, le général Clerfayt prit la direction de l'armée autrichienne qu'il conduisit jusqu'à Bergheim, dans le duché de Juliers. Cette retraite pendant laquelle il eut constamment à lutter avec des troupes affaiblies, non-seulement contre des ennemis plus nombreux, mais contre les éléments, lui fit le plus grand honneur. Il livra plusieurs combats, entre autres ceux de Raccourt (le 27 novembre) et de Herve (le 6 décembre) où il resta vainqueur et celui de Bergheim où il prit une position qui lui permit de nombreux retours offensifs contre les républicains ; enfin il cantonna ses troupes entre la Roër et l'Erft.

Le 1er mai 1793, le comte de Clerfayt, investi du commandement d'un des corps de l'armée du prince de Cobourg, fondit sur les cantonnements français à Aldenhoven, les dispersa et contraignit l'ennemi à lever précipitamment le siège de Maestricht. Quelques jours après ces succès, fut livrée la sanglante bataille de Neerwinden (18 mars). Clerfayt y commandait l'aile gauche qui était opposée à l'attaque principale des Français. Son inébranlable fermeté y décida la victoire. Il ne déploya pas moins de valeur et de talent dans les combats de Quiévrain et de Famars (23 mai). Enfin le Quesnoy, après une résistance opiniâtre, dut ouvrir ses portes.

L'année suivante le comte de Clerfayt fut chargé provisoirement, en l'absence de l'archiduc Charles, de l'administration et de la gestion du gouvernement civil des provinces belgiques qui n'avaient pas été envahies par l'ennemi, c'est-à-dire la Gueldre, le Limbourg et le Luxembourg (*Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, t. V, p. 377). Il obtint en outre la direction d'un corps d'observation isolé dans la Flandre occidentale et le Hainaut. L'infériorité numérique de ses forces (il n'avait que 25,000 hommes) l'obligea à adopter un système défensif qui lui permît d'opposer aux attaques des Français une résistance énergique. Toutefois après avoir livré en peu de temps sept combats successifs, sans recevoir aucun secours du prince de Cobourg qui laissait battre en détail ses lieutenants et ne savait jamais arriver nulle part en temps utile, Clerfayt dut céder devant le nombre et se retirer sur Tournai. De cette place, il lia ses mouvements à ceux de l'armée principale du prince de Cobourg qui ayant perdu la bataille de Fleurus (26 juin) se démit définitivement de son commandement. Le général Clerfayt le remplaça. Bien que son armée fut de beaucoup inférieure en nombre, elle se retira dans le meilleur ordre, sans cesser de livrer à l'ennemi de sanglants combats, par le Brabant, sur la Meuse et ensuite sur Mühlheim où elle répassa le Rhin.

Pour la campagne de 1795, qui devait attacher un si grand lustre à son nom, Clerfayt fut élevé à la dignité de feld-maréchal et obtint le commandement en chef de toute l'armée impériale qui occupait une ligne immense sur la rive droite du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Dusseldorff et communiquait avec l'armée de Wurmser, établie sur le Haut-Rhin. Pendant presque toute la saison d'été, les armées ennemies restèrent immobiles en présence les unes des autres, mais à l'entrée de l'automne (6 septembre) le général Jourdan passa le Rhin à Dusseldorff avec l'armée de Sambre et Meuse tandis que son collègue Pichegru franchissait le fleuve à Mannheim avec l'armée de Rhin et Moselle. Le succès de ces premières opérations engagèrent Clerfayt à se replier d'abord derrière le Mein, puis, ayant par d'habiles manœuvres rassemblé toutes ses troupes, il fondit impétueusement sur Jourdan, le battit le 10 octobre à Hœchst et le rejeta de l'autre côté du Rhin. Se retournant ensuite contre les 70,000 Français qui investissaient Mayence, il prit d'assaut, le 29 octobre, leurs retranchements réputés imprenables et défendus par 600 canons et les refoula d'un côté jusqu'à Bingen, de l'autre par Oppenheim jusqu'à Alszei. Enfin il remporta une troisième victoire le 10 novembre à Frankenthal et contraignit Pichegru à une retraite précipitée. Ces succès, dus au génie et à l'activité de

Clerfayt, rendirent aux Autrichiens toute la rive gauche du Rhin, jusqu'à la Nahe d'un côté et jusqu'au Spessart de l'autre. Le 21 décembre, un armistice qui semblait devoir amener une paix avantageuse fut conclu et l'illustre héros de cette campagne classée à juste titre au nombre des plus savantes des temps modernes, se rendit à Vienne (11 janvier 1796) où le peuple l'accueillit avec enthousiasme. L'opinion publique le considéra comme le sauveur de l'Allemagne; l'empereur accompagné de l'archiduc Charles vint en personne lui rendre visite et lui remettre les insignes de l'ordre de la Toison d'or. Mais au moment où l'on décernait à ce général les honneurs du triomphe, le conseil aulique lui désignait un successeur dans la personne du jeune archiduc Charles. Cette disgrâce inattendue, inexplicable plongea l'armée et le peuple de Vienne dans un égal étonnement. Les uns attribuèrent cette résolution au mécontentement de la cour qui avait hautement improuvé l'armistice parce qu'il n'offrait pas les garanties désirables de paix; d'autres la rejetèrent sur la jalousie qu'inspire ordinairement la trop grande popularité d'un général victorieux et accusèrent le ministère de vouloir des victoires sans en laisser le mérite à ceux qui les remportaient. Quoi qu'il en soit, le général Clerfayt entra au conseil aulique, mais sa santé ébranlée par les fatigues de la guerre et sans doute aussi par le chagrin que lui causa l'ingratitude dont on payait ses services, s'affaiblit insensiblement et le vainqueur des lignes de Mayence et de Franckenthal, mourut le 18 juillet 1798. La ville de Vienne lui fit élever au village de Hernaels, sa résidence habituelle, un magnifique monument funéraire avec une inscription rappelant que « la Flandre pleure un conci-
« toyen qui faisait sa gloire, l'empereur
« l'appui de son trône, l'armée un chef
« adoré et la religion un de ses plus fer-
« vents sectateurs. »

Le comte de Clerfayt unissait aux plus éminentes qualités du général et à l'inébranlable valeur du guerrier, les plus belles et les plus solides vertus du citoyen; loyal et intègre il haïssait la jactance et l'intrigue; il maintenait dans ses troupes une discipline sévère; il savait récompenser l'honneur ainsi que l'accomplissement consciencieux des devoirs du service. Il était le père de ses soldats et se montra dans toutes les occasions plein de sollicitude pour eux : généreux et bienfaisant sa bourse était toujours ouverte aux officiers qui servaient sous ses ordres. Modeste, même dans ses habits, on le voyait néanmoins lorsqu'il allait au feu, en grand uniforme et décoré de ses ordres, disant que le jour de la bataille est un jour de fête pour le soldat.

Général Guillaume.

Baron de Stassart.— Vigneron. — Jomini, *Histoire des guerres de la révolution.* — Guillaume, *Histoire du régiment de Clerfayt.* — Hirtenfeld, *Der militar Mariæ Theresien orden*, etc.

CLÈVES et **DE LA MARCK** *(Philippe* **DE***)*, seigneur de Ravensteyn, de Herpen, de Winendale, de Thourout, duc de Coïmbre naquit, vers 1459, d'Adolphe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravensteyn, puiné du duc de Clèves, et d'Isabelle de Portugal-Coïmbre. Le duc Jean-sans-Peur de Bourgogne était son grand-père; le duc régnant de Clèves et Philippe-le-Bon ses oncles; la duchesse Marie d'Orléans sa tante. Toutes les alliances de sa maison le rapprochaient donc de la maison de Bourgogne, et de grandes destinées lui semblaient promises dès sa naissance. D'après l'opinion commune, si les Bourgogne-Valois venaient à s'éteindre, les Clèves Ravensteyn devaient hériter de leurs immenses domaines des Pays-Bas. En attendant ils étaient très en faveur à la cour, et Philippe de Clèves, ou Philippe *Monsieur* comme on l'appelait ordinairement, fut élevé avec Marie de Bourgogne sous les yeux de la seconde femme d'Adolphe de Ravensteyn, Anne de Bourgogne, sœur naturelle de Charles-le-Téméraire.

En 1477, après la mort malheureuse du duc Charles, les Clèves Ravensteyn crurent toucher un moment au pouvoir suprême. Philippe *Monsieur*, profitant de ses relations d'enfance avec la princesse Marie, se mit sur les rangs pour obtenir sa main. Peut-être, s'il n'eut eu à gagner que le cœur de la jeune héritière, eut-il réussi. Mais les seigneurs

des Pays-Bas traversèrent ses desseins et la politique seconda nécessairement leurs vues. Avant même que Maximilien d'Autriche fût accepté dans les formes, Philippe *Monsieur* avait su comprendre que ses espérances seraient vaines, et il avait sagement abandonné la partie.

Le 23 février 1477 il avait assisté à l'inauguration de Marie de Bourgogne à Gand. Le 11 avril il fut nommé lieutenant-général de tous les Pays de sa souveraine, *sous son père*, et aussitôt s'enfermant dans Valenciennes avec le commandeur de Chantraine il guerroya contre les hommes d'armes de Louis XI jusqu'à l'arrivée de l'archiduc.

Lorsque celui-ci prit en mains les rênes du gouvernement les deux Ravensteyn, père et fils, se rapprochèrent immédiatemet de lui et, en retour, ils furent comblés de bienfaits. Philippe *Monsieur*, malgré son jeune âge, obtint des commandements militaires importants. Il fit la guerre en Picardie jusqu'à la trève de 1478 ; il assista la même année à la bataille de Guinegate, puis à la campagne de Luxembourg.

En 1482, après l'assassinat de Louis de Bourbon, évêque de Liége, par le sanglier des Ardennes, il commanda les forces qui allèrent rétablir l'ordre dans la principauté Liégeoise. A cette époque sa renommée militaire commençait à se dessiner : il venait de recevoir l'ordre de la chevalerie du brave Jean de Châlons, prince d'Orange ; et il avait effacé la tâche légère qu'avait faite à sa réputation sa conduite au commencement de la bataille de Guinegate, où il avait été entraîné par les fuyards d'une aile de l'armée. Aussi quand, en 1483, Adolphe de Ravensteyn, après la mort de Marie de Bourgogne, embrassa la cause flamande, Philippe *Monsieur*, qui s'attachait de plus en plus au parti de Maximilien, fut tout naturellement porté au poste important de lieutenant-général de l'archiduc pour tous les Pays-Bas, qu'Adolphe de Ravensteyn avait rempli. Quand Maximilien, du retour du siége d'Utrecht se rendit en 1484 à Cambrai, Philippe de Clèves l'y suivit. Et là, au logis même de l'archiduc, il eut une grave querelle avec Lancelot de Berlaymont, sire de Hierges. On n'en connaît pas la cause précise. Berlaymont venait de faire arrêter des députés Gantois qui allaient saluer le Roi de France, Charles VIII, à son avènement. Peut-être Philippe *Monsieur* lui reprocha-t-il un acte qui ne pouvait qu'envenimer la querelle entre Maximilien et les Flamands. Peut-être même mit-il en question la loyauté du gentilhomme wallon en faisant allusion à son mariage avec la fille du sanglier des Ardennes, cet éternel ennemi des Pays-Bas. Quoiqu'il en soit, la dispute s'échauffa rapidement et quelques hallebardiers de Philippe de Clèves, prenant fait et cause pour leur maître, renversèrent Lancelot de Berlaymont mort à leurs pieds. Cet odieux acte de violence demeura impuni, tant la position que Philippe *Monsieur* occupait était haute, et tant Maximilien sentait qu'il devait le ménager.

Peu de mois après l'archiduc lui confia même la mission de confiance d'aller débattre, devant le chapitre de la Toison d'or, les questions pendantes entre les Flamands et lui ; et quand la guerre s'alluma, il s'empressa de l'envoyer en Hainaut pour faire des levées d'hommes d'armes.

Pendant que l'archiduc était occupé aux affaires de Hollande, Philippe *Monsieur* occupa Enghien. Ce fut alors, sans doute, qu'il se fit connaître et aimer de Françoise de Luxembourg, fille de Pierre II comte de Saint-Pol, de Marle et de Soissons, seigneur d'Enghien, et de Marguerite de Savoie. Françoise de Luxembourg était orpheline : sa sœur Marie avait épousé le comte de Romont qui était, en 1485, capitaine-général de la Flandre. La paix de Bruges de 1485 donna à Philippe de Clèves toutes les possessions de la comtesse de Romont qui venaient d'être confisquées, et, en outre, la grande baronie d'Enghien.

Philippe de Clèves suivit l'archiduc à Bruges et à Gand après la cessation des hostilités. Il essaya vainement d'apaiser, par de douces paroles, l'émeute passagère qui éclata à Gand le soir même de l'arrivée de Maximilien. Mais, par contre, il déconseilla à ce der-

nier d'en appeler à la force, et sauva ainsi la ville d'une lutte à outrance, qui eut pu détruire à jamais sa prospérité. Ce fut très probablement la source de son immense popularité en Flandre : depuis longtemps, en Hainaut, sa renommée chevaleresque n'était éclipsée que par celle de l'archiduc.

En 1486, pendant que Maximilien allait ceindre en Allemagne la couronne de Roi des Romains, Philippe fut chargé du gouvernement général des Pays de par deça avec le comte Englebert de Nassau et le chancelier de Carondelet. Presque en même temps il fut investi des fonctions d'avoué du pays de Liége et du comté de Looz.

Au retour de Maximilien la guerre recommença contre la France. Philippe de Clèves commandant l'armée avec le comte de Nassau et le prince de Chimay réussit à ravitailler Therouanne. En juillet 1487 il fut moins heureux : il fit battre l'armée qu'il conduisait devant Bethune. Quelques écrivains l'accusent d'avoir abandonné le comte de Nassau, qu'ils prétendent avoir été son rival et son émule; d'avoir mis ses cavaliers à couvert pendant que les fantassins du comte de Nassau soutenaieut une lutte inégale. C'est là une accusation trop grave pour y croire sans des preuves bien positives. La vérité historique relève cependant une coïncidence bien singulière : précisément au mois de juillet 1487 le roi de France Charles VIII, d'après Moreri, remettait *Françoise* et Marie de Luxembourg en possession des biens de leur maison qui avaient été confisqués en France. Etait-ce déjà une récompense ? N'était-ce encore qu'une sollicitation ? grave problème que nous n'osons résoudre. Il est toutefois certain que la défaite de Béthune n'ébranla en rien le crédit de Philippe de Clèves auprès du Roi des Romains

Il fut nommé avec le bâtard de Bourgogne et le sire de Beveren pour recevoir la justification d'Adrien Vilain de Rasseghem, ce vieil adversaire de Maximilien.

Il fut investi le 25 novembre suivant de la charge de châtelain du château de Genappes. Il fut encore nommé, le 8 janvier 1488, *amiral de la Mer* aux Pays-Bas. Un mois plus tard, quand Maximilien eut été fait prisonnier par les Brugeois, Philippe *Monsieur*, qui venait vainement d'essayer de mettre à Ypres une garnison royale, s'empara de la ville et des forts de l'Écluse. Puis, sur l'ordre de Philippe-le-Beau, il s'occupa de maintenir dans leurs charges les magistrats des villes flamandes. On craignait qu'ils ne fussent renversés sur les instigations des Brugeois. Quand les États généraux se furent réunis à Malines autour de Philippe-le-Beau, Philippe se porta médiateur entre eux et les Gantois. On lui reprocha, il est vrai, de ne pas faire une guerre assez rude aux Brugeois; mais il se justifia en se rapportant à des instructions que Maximilien lui-même lui avait fait parvenir. Quand la paix fut conclue il fut naturellement désigné pour en être un des garants. Le Roi des Romains le délia de son serment de fidélité et Philippe de Clèves jura d'aider les Flamands de son corps et de ses biens si le Roi violait les engagements qu'il venait de prendre. Il resta, au surplus, à Gand, comme otage de Maximilien, en place d'un seigneur Allemand qui avait refusé de rendre ce service à son souverain.

Sur ces entrefaites l'empereur Frédérick était arrivé en Brabant avec une nombreuse armée allemande pour venger la détention de son fils. La guerre recommença presque aussitôt, et Maximilien, prétendant qu'il n'attaquait pas la paix de Bruges, mais qu'il servait le Saint-Empire dans un différend particulier que l'Empereur avait avec les Gantois, invita Philippe de Clèves à venir se ranger sous sa bannière. Philippe refusa : il combattit les allégations de Maximilien, et se retrancha derrière le serment qu'il avait prêté du consentement même de ce dernier. Il resta donc à Gand et bientôt il fut nommé capitaine-général de la Flandre. Etait-ce le respect chevaleresque de la parole donnée qui lui avait dicté sa résolution? Etait-ce un prétexte adroit que saisissait le gentilhomme pour effectuer une rupture dès longtemps méditée? La solution de ces questions dépend de

la solution du problème déjà posé plus haut à propos des relations de Charles VIII et de Philippe *Monsieur*.

Pour nous, nous inclinons à croire que les sentiments de ce dernier étaient à l'origine très-complexes, que le respect du serment agit sur lui avec autant de force que le désir d'indépendance et le désir de l'opposition. Mais peu à peu l'ambition personnelle, l'amour du pouvoir dirigèrent seuls sa conduite et l'amenèrent, comme nous le verrons tantôt, à prolonger inutilement une guerre désastreuse.

On dit que, en le voyant se mettre en opposition avec le Roi des Romains, le roi de France fit entrevoir à Philippe de Clèves l'épée de connétable, que les ancêtres de sa femme avaient portée. On dit, qu'anticipant sur les aspirations féodales des grands seigneurs du XVIe siècle, il crut un moment mettre sur sa tête la couronne de Flandre, en même temps qu'un Brederode ceindrait la couronne de Hollande et de Zélande. Il est au moins certain que, chef militaire élu des Flamands, il n'avait qu'à parler pour obtenir d'eux des soldats et de l'argent ; et que, après avoir longtemps commandé en maître il se plia difficilement à rentrer dans la dépendance. Pour soutenir la lutte contre le Roi des Romains il dut tendre les mains à tous ses anciens ennemis : aux Français, aux Hoecks des provinces du Nord, aux partisans des La Marck dans le Pays de Liége. Le succès couronna pleinement ses premières démarches. Le 5 septembre 1488 l'empereur le mettait au ban de l'Empire. Le 18, bravant une condamnation illusoire, le capitaine-général des Flandres entrait triomphant à Bruxelles où sa femme résidait habituellement. Quelques discussions avaient précédé son arrivée, mais, quand il fut dans les murs, les chanoines de Sainte-Gudule seuls osèrent élever la voix contre lui. Il les fit taire par une lettre menaçante et, avant peu de jours il rangea sous sa bannière Louvain et plusieurs autres villes brabançonnes. L'empereur Frédéric et le Roi des Romains laissèrent bientôt le commandement général de leurs armées au duc Albert de Saxe et se retirèrent en Allemagne. Le duc Albert, au mois de novembre, conclut une courte trève avec Philippe de Clèves, mais sans pouvoir l'engager à la paix. La guerre reprit et, pendant un an, le Brabant, la Flandre et le Pays de Liége furent le théâtre de la dévastation et du massacre. Les pays, les villes, les lignages mêmes étaient divisés, appelant les uns les Anglais et les Allemands, les autres, les Français et les Ecossais.

Bientôt Philippe de Clèves fut obligé de courir à Cambrai pour demander de nouveaux secours à la France ; et vers le commencement de l'année 1489 son étoile pâlit rapidement. Il subit plusieurs échecs à Saint-Trond, à Hal, à Gembloux et ailleurs. Ses partisans crurent remarquer qu'il n'avait plus le même bonheur ni la même audace, et les partisans du Roi des Romains reprirent un nouveau courage. Au mois de juillet 1489 la France, au traité de Francfort abandonna la Flandre tout en stipulant encore pour elle et pour son chef. Le Brabant était déjà épuisé par la guerre et par la peste ; ses villes se rendirent les unes après les autres au duc de Saxe. Celui-ci entra à Bruxelles le 25 août 1489, peu d'heures après que Philippe de Clèves en fut sorti accompagné de sa femme, de cinq cents cavaliers et de douze chariots de bagages. Des commissaires de la commune accompagnèrent leur ancien commandant jusqu'à Gand, et lui remirent 4,000 florins du Rhin en témoignage des bons rapports qu'il avait eus avec la ville.

Les hostilités continuèrent en Flandre jusqu'au 30 octobre. Le traité de Montils les Tours, conclu sous l'arbitrage de la France, vint alors terminer la triste querelle des villes flamandes et de Maximilien, et accorda une pleine amnistie à Philippe *Monsieur*. Si l'amour du pouvoir n'avait pas parlé chez celui-ci plus haut que la voix du devoir, c'était le moment de déposer les armes. L'ancien capitaine-général n'en fit rien. Il se retira dans les forts de l'Écluse, attendant les événements, et ne se gênant guère pour manifester son hostilité contre Maximilien. Pendant près de trois ans, il soutint suc-

cessivement de ses armes Gand et Bruges dans les difficultés nouvelles qui s'élevèrent. Il alla même jusqu'au crime pour entretenir les divisions. Adrien Vilain de Rasseghem, son ancien adversaire, depuis peu son compagnon d'armes, ayant traité avec le roi des Romains, fut assassiné en se rendant à son domaine. Philippe *Monsieur* écrivit immédiatement aux échevins de Gand pour assumer la responsabilité du meurtre, proclamant que c'était lui seul qui avait donné l'ordre de tuer le seigneur gantois.

Le traité de Cadzant du 30 juin 1492 finit par l'isoler complétement, et l'armée royale put venir mettre le siége devant l'Écluse. Grâce à ses talents militaires, aux vieux soldats dévoués et aguerris qu'il avait réunis, aux ressources qu'il s'était ménagées, Philippe de Clèves pouvait espérer de tenir longtemps et il se défendit à outrance.

En vain son père, Adolphe de Ravensteyn, le menaça-t-il par écrit de le déshériter ; en vain Adolphe se rendit-il lui-même à l'Écluse avec le chancelier Jean le Sauvage, le sire de Beveren et d'autres seigneurs, pour offrir à l'assiégé, au nom du roi des Romains, une amnistie complète et la conservation de toutes ses charges et dignités. Philippe demeura inébranlable : il voulait, disait il, soumettre toute sa conduite au jugement des États-Généraux. Une flotte anglaise vint alors fermer le blocus de la ville. Philippe *Monsieur* la détruisit en partie. Il frappa une monnaie obsidionale à l'effigie de ses armes et de celles de Philippe-le-Beau, comte de Flandre. Enfin, ses poudres sautèrent, et cet accident le réduisant à l'impuissance, il consentit à traiter. Le prestige de son talent militaire lui procura un dernier avantage : celui de dicter pour ainsi dire les articles de sa capitulation.

Il obtint la restitution de toutes ses seigneuries et de toutes les seigneuries de sa femme ; il conserva la pension de 6,000 livres que lui payait jadis la cour de Bourgogne ; il reçut l'autorisation de garder le grand château de l'Écluse jusqu'au moment où Maximilien lui aurait remboursé des sommes assez considérables qui lui étaient dues ; il fut gracié du chef du meurtre du seigneur de Rasseghem en ce qui concernait le pouvoir souverain, mais avec invitation de satisfaire la famille du mort en concluant la paix du sang ; enfin, il obtint une amnistie générale et complète pour tous ceux qui avaient été ses soldats ou ses partisans.

En 1493, il rendit aux hommes d'armes de Maximilien le grand château de l'Écluse, et il se reconcilia avec la famille des Vilain. Il promit à ces derniers, à titre de satisfaction, de faire en personne, ou de faire faire en son nom, un pélérinage à Saint-Jacques-en-Gallicie et un pélérinage à Rome, et d'instituer un anniversaire avec une messe quotidienne et perpétuelle pour le repos de l'âme de sa victime. La même année, il fut solennellement et publiquement relevé de la condamnation naguère prononcée contre lui par l'empereur Fréderic.

Le seigneur de Ravensteyn étant mort dans les derniers jours du siége de l'Écluse, Philippe de Clèves reprit le nom qu'avait porté son père. En 1494, il assista à Louvain à l'inauguration de Philippe-le-Beau comme duc de Brabant. A cette occasion il se trouva, pour la première fois, en présence de Maximilien depuis la grande guerre civile. Il fut bien reçu, mais il put comprendre cependant qu'on n'avait rien oublié. Il assista encore, en 1496, avec Philippe-le-Beau, à la diète de Ratisbonne, où il fut question d'une croisade, mais bientôt après il se retira en France. Son cousin, Louis XII, montait sur le trône : et Philippe de Ravensteyn crut voir s'ouvrir devant lui un nouvel et brillant avenir. Sur l'invitation de Philippe-le-Beau, le seigneur de Ravensteyn fit les fonctions de comte de Flandre au sacre du nouveau roi. Plus tard, il assista à la campagne d'Italie et, en 1501, il fut nommé gouverneur de Gênes au nom du roi de France. Il rassembla immédiatement une flotte, et quand il eut fait sa jonction avec la flotte qui venait des ports de l'Océan, il cingla droit sur Naples. Il arriva à temps dans les eaux de la ville pour conseiller au roi arragonais Frederic de se remettre entre

les mains du roi de France. Depuis ce moment, il tourna ses vues vers l'Orient. Il conduisit sa flotte, chargée de troupes et de nombreux volontaires, dans les îles Ioniennes pour combattre les Turcs. Les croisés attaquèrent Metelin, l'ancienne Lesbos, et déployèrent une grande valeur. Cependant, après trois assauts infructueux, Philippe de Ravensteyn crut devoir lever le siége. En essayant de regagner les ports napolitains, il vit ses vaisseaux dispersés par la tempête, et lui-même alla s'échouer sur la côte de Cerigo, où des galères gênoises le recueillirent heureusement. Son expédition n'avait eu aucun résultat décisif. Il paraît cependant que le pape Alexandre VI, voulant reconnaître les intentions du seigneur de Ravensteyn et l'intrépidité qu'il avait déployée, lui accorda à Rome les honneurs du triomphe.

En 1506, Philippe de Ravensteyn exerça une seconde fois le gouvernement de Gênes pour la France. Les dissensions intestines de la République, qu'il ne parvint pas à comprimer, le dégoutèrent de ses fonctions. Il finit par reprendre le chemin des Pays-Bas et par aller s'installer dans sa seigneurie d'Enghien. En 1512, il rebâtit une aile du château, restaura la chapelle, et repeupla de bêtes fauves le parc de sa résidence. Un peu plus tard il dota la petite ville d'un orphelinat. Il tâchait de tromper l'ennui, que lui causait l'inaction, par la rédaction des curieux mémoires militaires dont nous dirons un mot tantôt et, de temps à autre, il apparaissait à la cour de Bruxelles. Il était toujours officiellement bien accueilli, comme parent du souverain; mais il ne parvint plus à obtenir de commandement militaire, ni même à atteindre au collier de la Toison d'or, que la plupart de ses ancêtres avaient porté. Les chevaliers de la Toison d'or lui reprochèrent jusqu'au dernier moment les deux meurtres qu'il s'était permis, sa longue rébellion contre l'archiduc, et sa conduite équivoque au commencement de la bataille de Guinegate. Philippe de Ravensteyn fut simplement, sous Charles-Quint, titulaire d'une bande d'ordonnance et conseiller du souverain; enfin, en 1516, quand celui-ci se rapprocha de François Ier, il fut envoyé en France pour préparer le traité de Noyon.

Pendant cette dernière période de sa vie le caractère de Philippe de Ravensteyn présente un curieux mélange de dévotion et de passion mondaine. L'inaction lui pèse ; les travaux littéraires ne parviennent pas à l'absorber ; il se revêt d'un cilice, il s'inflige de rudes pénitences ; et cependant il a toujours l'œil tourné vers la cour pour voir si la disgrâce polie qui l'étouffe ne va pas bientôt prendre fin. Ce n'est pas sous Charles-Quint qu'un seigneur oserait manifester les armes à la main des aspirations ambitieuses. Mais Philippe de Clèves n'est pas le dernier à susciter des difficultés à Marguerite d'Autriche, il sait comme les autres « parler haut » quand il s'agit de défendre ses immunités, voire même quand il s'agit de se mettre au dessus ou en dehors des lois.

En 1523 il perdit Françoise de Luxembourg et il dut abandonner Enghien qui passait à la maison de Bourbon Vendome. Le vieux guerrier se retira dans le château de Winendale, que ses ancêtres avaient hérité de la maison de Flandre Dampierre. Le 28 janvier 1527 il y mourut sans laisser de postérité. Le corps de Philippe de Clèves seigneur de Ravensteyn fut transporté à Bruxelles où, après de magnifiques obsèques, il fut enseveli dans l'église des Dominicains à côté de son père et de sa femme.

Brave et chevaleresque guerrier, habile capitaine sans être toujours heureux, violent et rude comme les hommes de guerre de son temps, Philippe de Clèves a sa place marquée dans l'histoire militaire de la Belgique. Dernier défenseur puissant de la prédominance des communes sur l'action du pouvoir monarchique il appartient à notre histoire politique. Il a droit également à une mention dans notre histoire littéraire. Nous ne dirons rien d'une foule de lettres missives émanées de lui et publiées aujourd'hui, soit dans les chroniques de Jehan Molinet, soit dans les recueils modernes. Son véritable titre littéraire c'est un traité d'art

militaire dédié à Philippe le Beau, résumé de la science de la guerre du XVe siècle, où la clarté du style et la netteté de l'exposition sont mises au service d'une expérience consommée. Cette œuvre, qui a fait l'objet de plusieurs études, existe en manuscrit dans un grand nombre de bibliothèques. On en a une édition rare et belle dont voici le titre exact :

« Instructions de toutes manières de « guerroyer, tant par terre que par mer, « et des choses y servantes. » Paris, Guill. Morel, 1558, in-8o. L'ouvrage a été traduit en flamand et imprimé à Anvers avec le titre suivant :

« Den crychhandel van den deurluch- « tighen heere Philips van Cleve, Ra- « vensteyn, etc., salicher gedachten, by « hem geschreven ende gedediceert aen « den seer deurluchtighen ende seer « machtigen heere den Keyzer-Kaerle de « vyfde. Waerinne begrepen zyn alle de « middelen om oorloghe te voeren, soe « wel te water als te lande, mits oic de « oncosten van de Provande, Artillerie, « Poyer en Clooten, etc., ghetancert soo « de selve costen mochten in zynen tyt. » Anvers, Philippe Nutius, 1579, in-8o de 184 pages. Cette traduction, dit Goethals, est due à Philippe Nuyts lui-même, qui l'a dédiée à Jean van Straelen, bourgmestre et colonel de la ville d'Anvers.

Edmond Poullet.

Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre.* — Sismonde de Sismondi, *Histoire des Français.* — Goethals, *Histoire des lettres.* — Pontus Heuterus, *Chroniqueurs du XVe siècle.* — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles.* — *Bulletin de la commission d'histoire, passim.* — *Bulletins de l'Académie.* — Butkens, *Trophées de Brabant.* — Poullet, *Sire Louis Pynnoek, patricien de Louvain ou un maieur au XVe siècle.* — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint et Philippe.* — Moreri, etc.

CLEYNAERTS (*Nicolas*), de Diest, grammairien, orientaliste et voyageur (1495-1542). Sa célébrité fut vraiment grande de son vivant et longtemps après lui : quoiqu'elle ait été attachée au nom latinisé de *Clenardus* ou de *Clénard*, nous conserverons à l'enfant du Brabant la forme nationale de son nom de famille, Cleynaerts. Si sa carrière se termina inopinément en Espagne, c'est à la Belgique qu'il réservait le fruit de ses veilles et de ses labeurs.

Né le 5 décembre 1495 à Diest, aux confins de la Campine, Cleynaerts fut envoyé fort jeune à Louvain : après avoir puisé sa première instruction dans les colléges de cette ville, il y fit un cours de théologie en vue d'embrasser l'état ecclésiastique; mais, malgré ses relations avec Jacques Latomus et d'autres polémistes célèbres de l'époque de la Réforme, il ne fut jamais grand théologien, comme il l'a déclaré lui-même. S'étant voué par goût à la culture des langues savantes, qui commençaient à fleurir à Louvain, on le mettait au nombre des auditeurs les plus diligents de Barlandus, de Rutger Rescius, de Campensis et d'autres maîtres qui ouvrirent, dès 1518, des cours au collége des Trois-Langues. Il acquit bientôt des connaissances assez précises dans la grammaire pour l'enseigner à son tour, et, s'il ne le fit pas avec le titre de professeur dans l'établissement fondé par Busleiden, il fut du moins autorisé, après l'an 1520, à donner des leçons publiques et privées. (V. André, *Fasti academici*, p. 357.)

Pendant de longues années, Cleynaerts médita sur la meilleure méthode d'apprendre les langues mortes et sur les moyens de faire avancer leur étude grammaticale. Versé dans la lecture des auteurs classiques, lus alors avec avidité et partout expliqués avec une véritable émulation, il ne s'appliqua pas, comme d'autres, à l'édition ou à la correction des textes, mais à la rédaction de traités de grammaire destinés à servir de rudiments et de manuels. Bien que préoccupé de l'enseignement du latin, qu'il avait su rendre familier à des adolescents simplement par la conversation, il porta ses efforts sur celui du grec et de l'hébreu, et il ne recula devant aucune peine pour l'éclaircir et le simplifier. C'est seulement après avoir mis à l'épreuve ses procédés, après les avoir justifiés par des exemples, qu'il composa des traités qui sont demeurés des livres utiles, alors même que les sciences philologiques avaient fait de grands progrès. La première publication de Cleynaerts fut celle de tableaux contenant les éléments de l'hébreu, les formes du discours et sur-

tout les paradigmes de la conjugaison. Son but était de faire découvrir le mécanisme de la langue d'un seul coup d'œil et comme dans un miroir. Sa *Tabula in Grammaticen hebræam* sortit en 1529 des ateliers de Thierry Martens, à Louvain (64 feuillets petit in-4°. — Voir Van Iseghem, *Biographie de Thierry Martens, d'Alost*, 1852, pages 340-342). Mais elle fut réimprimée avant la fin du siècle à Paris, à Leyde et dans plusieurs autres villes. En adoptant un plan tout différent, Cleynaerts ne portait pas préjudice au traité de grammaire hébraïque de son maître, Jean Campensis, imprimé en 1528, une année avant son manuel. Il rendait l'hébreu accessible à un plus grand nombre d'étudiants, au point que plusieurs écrivirent, au bout de peu de mois, des lettres en manière de thèmes. En même temps, il dissipait un préjugé populaire sur la nature mystérieuse de la langue, sur la simplification de ses règles, jugées d'après l'appareil sous lequel les grammairiens juifs les avaient formulées et sur les arcanes de sa syntaxe qu'il se réservait d'éclaircir ailleurs.

Le grec, recommandé par la parole incisive et par les exemples d'Érasme, n'excitait pas moins que l'hébreu, à la même époque, la curiosité publique : Cleynaerts l'avait compris; ses observations incessantes, ses études pratiques l'avaient déterminé à rédiger un travail neuf sur la grammaire grecque, qui l'emportait en clarté sur les livres de date récente employés dans nos écoles. En avril 1529, il publia à Louvain ses *Institutiones linguæ graecæ* qui ont l'ordonnance d'un manuel, *enchiridii instar*, comme il s'exprimait, et qui ont joui pendant les deux siècles suivants dans les Pays-Bas et au dehors de la plus grande popularité. Des humanistes et des philologues distingués composèrent des annotations sur le travail de Cleynaerts qu'ils n'imprimèrent pas sans en modifier notablement la disposition : il nous semble superflu d'énumérer en cet endroit les nombreuses éditions des *Institutiones*, portant le nom de leur premier auteur. De fait, la renommée de Cleynaerts fut associée fort longtemps à celle de Despautère quand on parlait de livres de grammaire d'un usage presque général dans les classes d'humanités. En juillet 1531, notre helléniste donna lui-même un opuscule destiné aux commençants ou bien à ceux qui sont privés de leçons orales, intitulé *Meditationes græcanicæ in artem grammaticam;* il renferme le texte de l'épître de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze sur la vie dans la solitude, suivi de l'interprétation de chaque passage et d'une analyse très-détaillée des formes grammaticales. On y trouve la méthode rigoureuse que Cleynaerts conseillait de mettre dans l'explication des auteurs anciens, afin d'interpréter avec plus de sûreté les ouvrages inédits, grecs et latins, qui voyaient le jour pour la première fois de son temps. Il n'imposait point de théories, il ne formulait pas de règles abstraites pour les jeunes humanistes, avant que la richesse de la langue leur fût suffisamment connue : aussi sa place est-elle marquée dans l'histoire des diverses méthodes mises à l'essai chez les modernes pour concilier l'exercice du jugement et celui de la mémoire dans l'étude des langues, dans les progrès de la grammaire scientifique.

Tout en se livrant à des exercices multipliés pour trouver la clef d'un enseignement raisonné du grec et de l'hébreu, Cleynaerts avait de bonne heure porté ses vues sur l'arabe, devenu dans le cours du moyen-âge l'idiome des nations et des écoles du monde musulman. Quoique muni de peu de matériaux, il s'était proposé de découvrir les analogies de l'arabe avec la langue hébraïque, la seule des langues sémitiques étudiée jusque-là, avant de tenter la lecture du Coran et d'autres livres. Ayant aperçu et quelquefois deviné ces analogies, les ayant même signalées à ses amis de Louvain, il avait conçu le dessein de gagner l'Afrique par l'Espagne et de visiter cette race maure chez qui se conservait l'usage de l'arabe; c'est qu'il voulait à la fois apprendre à connaître la littérature de l'Islam, et se rendre maître de la langue parlée pour faire de l'une et de l'autre des instruments de prosélytisme scientifique

et religieux. C'est en 1532 que Cleynaerts quitta le Brabant pour aller chercher au midi de l'Europe des armes en faveur de ses projets ; ce qu'il souhaitait, ce qu'il préparait dans un avenir qui lui semblait prochain, ce n'était rien moins qu'une croisade nouvelle, « tout intellectuelle » comme nous le disions naguère, conduite avec le secours de la science, « fondée sur l'influence d'une persuasion religieuse » : entreprise analogue à celle qu'annonçait la voix de Raymond Lulle deux siècles auparavant. Cleynaerts ne fit que passer à Paris où, l'année précédente, ses traités de grammaire avaient été vendus l'un et l'autre en peu de jours à plusieurs centaines d'exemplaires; il se dirigea au plus tôt vers l'Espagne, où dix ans après, il devait finir sa vie sans revoir le sol natal. Il s'établit d'abord à Salamanque, la ville savante, où il reçut la permission d'enseigner les langues ; il avait réuni une foule extraordinaire d'auditeurs pour le grec, et il allait obtenir, en 1534, une chaire à l'Université quand il fut appelé en Portugal par le roi Jean III, pour achever l'éducation de son frère, don Henri, destiné à l'archevêché de Braga. Il passa à Évora, résidence de la cour, quatre années environ, continuant à la faveur d'amples loisirs ses observations philologiques sur plus d'un idiome, toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, ne perdant jamais de vue toutefois le but essentiel de son voyage. Il séjourna à Braga et à Coïmbre avant de rentrer en Espagne; mais il reconnut qu'il avait le plus grand intérêt à se fixer à Grenade, capitale du dernier royaume arabe de la péninsule. Il y vécut plus de six mois à l'Alhambra, demeure du gouverneur espagnol, faisant les fonctions de vice-roi, Louis Mendosa, marquis de Mondexas, et c'est là qu'il put s'exercer à la conversation en arabe dans la société d'un esclave maure d'Almeria, que son protecteur, partageant ses vues, avait attiré chez lui à grands frais. Ainsi parvint-il à lire aisément le Coran et divers écrits de religion et de grammaire, et à traiter par écrit en arabe différents sujets de composition. Cependant il s'aperçut bientôt qu'il manquait de livres où il pût s'instruire davantage dans les croyances, les mœurs et l'histoire des peuples musulmans, et, n'ayant pas réussi dans ses démarches, appuyées par de grands personnages de l'Espagne, pour avoir communication des manuscrits arabes mis sous la garde des inquisiteurs, il se décida à passer seul en Afrique malgré les périls inséparables d'une telle entreprise. Au mois d'avril 1540, Cleynaerts partit de Gibraltar et se fit débarquer dans la ville portugaise de Ceuta.

Après une marche pénible de plusieurs journées, il parvint jusqu'à Fez, capitale d'un royaume voisin du Maroc, siége d'écoles florissantes où les sciences préférées par les Arabes étaient cultivées sous l'autorité d'anciens maîtres et d'autres écoles tenues par les docteurs juifs. Il surprit les indigènes par les ressources de sa conversation arabe, par ses remarques sur des points de grammaire, ainsi que par ses citations fréquentes du Coran; il produisit à la cour de Fez un étonnement non moins grand, quand il salua le roi en arabe et lui exposa les motifs de son voyage. (Voir F. Nève, *Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles au* XVI^e^ *siècle*. — *Messager des sciences histor.*, etc., ann. 1845.) Mais il eut beau montrer son zèle pour la science et pour l'acquisition de livres indigènes ; il fut trahi et desservi auprès des autorités du pays; il fut même dépouillé des quelques manuscrits qu'il avait rassemblés à grande peine, et il n'échappa ni à de rudes privations, ni à de mauvais traitements. Après quinze mois de séjour en Afrique, au mois d'août 1541, il se vit forcé de regagner Grenade et de recourir de nouveau à l'hospitalité du vice-roi. Il reprit courageusement ses travaux et rédigea de longues épîtres pour faire comprendre aux États chrétiens le but de ses études et de ses périlleuses excursions. Mais une maladie, résultat des fatigues qu'il avait endurées dans sa mission volontaire en Afrique, l'enleva, dans le cours de l'année 1542, âgé seulement de quarante-sept ans; il fut inhumé dans une ancienne mosquée de l'Al-

hambra transformée en église depuis la conquête.

Nous n'avons pas recueilli le fruit des longues et ingénieuses études de Cleynaerts sur l'arabe. Les manuscrits d'une grammaire et d'un dictionnaire de cette langue, dont la composition l'avait si longtemps occupé, sont restés après sa mort, nous dit-on, entre les mains d'un de ses amis Jean Perez ou Petreius de Valence, et il est incertain, après des recherches infructueuses jusqu'ici, si on a chance de les retrouver quelque jour dans une bibliothèque publique ou privée de l'Espagne. Mais nous avons, sous forme de lettres, une relation des voyages de Cleynaerts faite par lui-même; avec termes en quelque sorte de sa bouche, l'exposé de ses procédés philologiques ainsi que de ses projets d'une propagande très-active pour la conversion des nations musulmanes. La plus originale des productions littéraires de Cleynaerts, c'est bien le recueil de ses épîtres latines écrites pour la plupart à ses amis et à ses anciens maîtres de Belgique, de 1532 à 1542, pendant son séjour en Espagne, en Portugal et en Afrique. Il en a paru à Louvain un premier recueil, imprimé par les soins du neveu de Jacques Latomus, sous ce titre : *Nicolai Clenardi, Peregrinationum ac de rebus machometicis epistolæ elegantissimæ* (Lovanii, apud Petrum Phalesium, 1550, 43 ff. petit in-8°. — Ibid. 1551, apud Martinum Rotarium. — Ibid. ap. Hier. Wellæum, 1561.) Un second recueil plus complet fut publié un peu plus tard à Anvers par les soins du botaniste Charles de l'Écluse ou Clusius, d'Arras, qui avait copié une nouvelle série de lettres à Grenade et à Salamanque : *Nicolai Clenardi Epistolarum, libri II, Quorum posterior jam primum in lucem prodit.* (Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini, 1566, in-8°. — Édition réimprimée en Allemagne, en 1606, à Hanau.) Les épîtres de Cleynaerts ne peuvent le disputer, comme latinité, à ces collections de lettres écrites fort habilement et revues avec un soin minutieux par des humanistes très-célèbres dont il fut le contemporain. Plusieurs fois il s'est accusé lui-même de n'avoir pas attaché assez d'importance au style, et peut-être faut-il attribuer quelque négligence dans la forme de ses écrits aux préoccupations de sa vie agitée, remplie par des travaux incessants et par de vastes projets. Cependant la lecture des *Epistolæ* est attrayante, tellement le récit est animé, les traits jetés en abondance et la plaisanterie toujours naturelle et vive. On est initié par Cleynaerts lui-même aux rapprochements de mots qu'il a cherchés dans plusieurs langues, aux inductions qu'il a su tirer d'un petit nombre de textes sur les affinités de l'arabe et de l'hébreu, aux procédés familiers qu'il mettait en usage pour inspirer à plusieurs le goût des langues anciennes. Ce qui l'emporte en intérêt, pour le plus grand nombre des lecteurs, dans ses épîtres latines, c'est l'exposé de ses plans pour les progrès de la science des langues concourant aux entreprises de la propagande religieuse. Il réclame l'érection de nouvelles chaires dans les universités et les écoles chrétiennes de l'Europe, à l'effet de former des controversistes capables de lutter par des écrits, par des discussions ou par des prédications avec les docteurs et les légistes de l'Islam. Démontrer la fausseté et l'absurdité de la loi de Mahomet est l'objet capital de la controverse : à cet effet, Cleynaerts voudrait publier le texte du Coran avec les réfutations que lui fourniraient les théologiens chrétiens, et renverser la science traditionnelle de la *Sunnah;* c'était un des points importants de son programme deux siècles avant la publication du *Prodromus ad refutationem Alcorani*, de Maracci. Si d'anciennes tentatives du même genre ont échoué, le moment de renouveler une telle polémique lui paraît être ramené par les événements du temps : il signale les moyens de diriger les efforts de toutes les monarchies européennes contre l'ennemi commun qui menace encore les frontières de la chrétienté et qui tient le nord de l'Afrique sous sa domination, malgré le triomphe des rois de Castille sur les Maures, expulsés de la péninsule. Cleynaerts avait confié d'abord à ses amis ses vues personnelles; dans les derniers

temps de sa vie, il composa une espèce de manifeste adressé aux peuples chrétiens, sans distinction de royaume, pour leur révéler l'application des études orientales qu'il voudrait mettre partout en honneur : cette pièce assez longue mais inachevée (*de professione arabica militiaque constituenda adversus Machometum*) est en quelque sorte le testament du savant. Sachant très-bien qu'il importait aux princes chrétiens de réprimer l'insolence des États barbaresques, comme le prouvait l'issue des expéditions récentes contre Tunis et Alger, il rédigea en janvier 1542 une supplique à l'empereur Charles V où il exposait ses espérances sur les résultats d'une polémique littéraire qui viendrait en aide à la diplomatie et à la force des armes.

Sa tâche était de représenter aux souverains chrétiens l'obligation de s'unir dans un esprit de foi et dans l'intérêt d'une défense commune ; et cependant, il avait dû concevoir des doutes sur la loyauté des cours, dans la période où il avait servi sans relâche la cause de la science ; car au moment où il souhaitait à la chrétienté de nouveaux et durables triomphes, il avait vu conclure une alliance politique de la France avec le sultan, et paralyser de la sorte les expéditions préparées par les nations du midi de l'Europe contre les Turcs et les Maures qui désolaient la Méditerranée. En présence des dangers qui menaçaient l'Empire sur le sol même de l'Allemagne, le plan esquissé par Cleynaerts ne fut pas immédiatement réalisé; mais il est assez connu par ses écrits pour qu'on en fasse honneur au savant Brabançon qui l'avait conçu. Philologue ingénieux et chrétien zélé, Cleynaerts aurait voulu assurer un rôle glorieux à son pays dans la lutte de la civilisation chrétienne contre la société musulmane qui avait pour centre l'empire de Soliman. Après avoir été chercher la connaissance de l'arabe en Afrique au péril de sa vie, son vif désir était de revenir lui-même à Louvain et d'y établir une école de grammaire qui fût une pépinière d'orientalistes et qui suffît aux besoins de la polémique et aux libres entreprises de l'apostolat. Ainsi eût-il donné beaucoup de relief à l'ancienne institution universitaire de nos provinces, avant l'époque où elle concourut, non sans gloire, en la personne de ses docteurs, à la publication de la Polyglotte d'Anvers. L'histoire de Nicolas Cleynaerts offre une abondante matière d'aperçus littéraires sur la période de la Renaissance où il a fleuri : en terminant cette courte notice consacrée à un des philologues distingués du XVIe siècle, nous nous croyons autorisé à répéter la promesse que nous avons faite naguère, de composer un jour une monographie détaillée sur les études et les leçons, les méthodes et les écrits, les vues et les voyages du spirituel philologue de Diest, une des illustrations de sa ville natale.

Félix Nève.

Foppens, *Bibliot. Belg.*, t. II, p. 903-904. — F. Nève, notice dans l'*Annuaire de l'univ. cathol.*, 1844. — Id., *Mémoire sur le collège des Trois-Langues*, Brux., 1856, p. 135, 314-315, 328-329. — Du Roure, *Analecta Biblion.*, t. I. — J. de Saint-Génois, *Les Voyageurs belges*, t. I, p. 210 et s. — J.-J. Thonissen, *La Croisade pacifique; Vie et travaux de Nicolas Cleynaerts* (*Bulletins de l'Ac. roy. de Belg.*, 2me série, t. XIII, n° 5).

CLICHTOVE (*Josse* **VAN**), savant théologien et controversiste éminent, né à Nieuport, dans la seconde partie du XVe siècle, mourut à Chartres, en 1543. Après avoir achevé avec honneur ses humanités à Louvain, il se rendit à Paris et fit sa philosophie au collége du cardinal Le Moine, sous Jacques Le Febvre d'Étaples, qu'il suppléa quelquefois et remplaça, plus tard, à la satisfaction des élèves. Ce professeur ayant publié une dissertation où il soutenait, contre l'opinion commune, que Marie, sœur de Lazare, Marie-Magdeleine et la pécheresse du VII chapitre de Saint Luc, sont trois personnes distincts, souleva un grand nombre de censeurs : Clichtove écrivit pour défendre l'opinion de son maître, mais la faculté de théologie mit fin à la dispute en condamnant l'un et l'autre. Déjà, pour se préparer à des études supérieures, le jeune savant s'était retiré au collége de Navarre, où tout en suivant son cours de théologie, il se rendit utile aux maîtres comme aux disciples par ses conférences ecclésiastiques. Si l'on en croit le docteur Lannoy, il fut promu au doctorat

de la maison de Navarre, mais A. Chévillier a longuement prouvé que Clichtove doit être compté parmi les docteurs de Sorbonne.

Il accepta ensuite les fonctions de précepteur de quelques jeunes gens de naissance, entre autres des neveux du cardinal Georges d'Amboise et de Louis Gaillard, nommé à l'évêché de Tournai. Il se rapprocha de son pays natal à la suite de ce prélat et fut appelé à la cure de Saint-Jacques dans la ville épiscopale, où il fit beaucoup de bien par son esprit conciliant et par ses sermons (1). Sa voix, il est vrai, manquait de netteté et d'ampleur, mais son grand savoir et surtout la sainteté de sa vie compensaient amplement ce défaut d'organe. Son évêque ayant été transféré au siége de Chartres, Clichtove l'y suivit et obtint la dignité de chanoine-théologal, sans discontinuer de rompre aux fidèles le pain de la parole divine : c'est dans cette position que la mort l'enleva. Singulièrement désintéressé et toujours animé du zèle le plus ardent pour le salut des âmes, il rendit de grands services au chapitre et à la ville de Chartres. Mais son principal mérite est d'avoir été le premier docteur de Paris qui ait réfuté les erreurs de Luther et traité la controverse avec une lucidité, une force et une érudition peu communes, sans y mêler la moindre aigreur. A une connaissance approfondie des Écritures et des Saints Pères il joint un style plus pur que celui des scholastiques, mais, dit-on, moins élégant que celui des littérateurs de l'époque; censure qui selon nous, prouve son bon esprit. Aussi Érasme, qui se connaissait en élégance de style, appelle-t-il, sans restriction aucune, *uberrimus rerum optimarum fons*, les écrits de Clichtove. Le plus célèbre a pour titre *Anti-Lutherus*, Paris, 1524, in-fol., Cologne, 1525, in-4°. Il traite de la prétendue liberté évangélique des novateurs, du Saint Sacrifice de la Messe et des vœux monastiques. Parmi ses autres ouvrages, nous distinguons : — 1° *Defensio Ecclesiæ romanæ contrà Lutherum.* Paris, 1525, in-fol., qui roule sur l'ancien usage de célébrer la Messe, sur le célibat des prêtres, le jeûne. — 2° *De veneratione Sanctorum.* Cologne, 1525, in-4°, où il prend la défense du concile de Paris, convoqué par le chancelier, cardinal Duprat. — 3° *Elucidatorium ecclesiasticum, ad officia Ecclesiæ pertinentia planius exponens.* Paris, 1516, in-fol. — 4° *De sacramento Eucharistiæ contrà Œcolampadium.* Paris, 1526, in-4°. — 5° *De sacra Scriptura in linguâ vernaculâ non legendâ.* — 6° *De puritate Conceptionis B. Mariæ*, lib. II. Paris, 1513 et 1517. — 7° *De necessitate peccati Adæ et felicitate culpæ ejusdem, apologetica dissertatio.* Paris, 1525, in-4°. — 8° *De doctrinâ moriendi.* Paris, 1520. — 9° *De verâ nobilitate* (2). Paris, 1520. — 10° *De vitâ et moribus sacerdotum.* Paris, 1520, in-4°. — 11° *De officio regis*, ibid., in-4°. J.-J. De Smet.

(1) H. Schweller a donné une traduction en allemand de quelques sermons de Clichtove, Ingolstad, 1547, in-4°.

(2) Excellent livre plus d'une fois traduit en français.

Le dr Lannoy, *Hist. de la maison de Navarre*, p. 668 et 672. — Sixte de Sienne, *Bibliot. Sanct. Bibliot. Belg.*, p. 763 et seq.

CLINCKE (*Jean*), sculpteur et peintre travaillant à Gand durant la seconde moitié du XVe siècle; il y avait atelier et apprentis et mourut vers 1481. Sa fille Célie, qui habitait Ursel, en Flandre, avec son mari P. Ydiex, paya à Gand le droit d'issue sur la cinquième part de l'héritage paternel, en l'année scabinale 1480-1481. Jean Clincke, bourgeois et juge conciliateur de la paroisse de Saint-Jean, à Gand, était franc maître dans la corporation artistique ou Gilde de Saint-Luc, dont il fut élu sept fois doyen, de 1453 à 1477. Il affilia au métier plastique le célèbre peintre Hugues Vander Goes, qui, le 5 mai 1467, par acte passé devant les échevins du chef-collége, se reconnut débiteur du taux d'admission et d'une tasse d'argent armoriée. Jean Clincke et son apprenti ou élève Jean van Mechelen, se rendirent à Bruges, en avril 1468, avec Huges Vander Goes, Daniel de Rycke et d'autres peintres et sculpteurs appelés comme eux pour confectionner les pièces d'entremets et accessoires décoratifs destinés aux splendides

fêtes des noces de Charles le Téméraire. Le chiffre du salaire journalier, payé à Jean Clincke (les artistes en percevaient alors) atteste qu'il y était rangé parmi les plus distingués, puisqu'il ne reçut que deux sols tournois de moins que Hugues Vander Goes. — Comme peintre, Jean Clincke paraît avoir seulement enluminé ou peinturé les figurines sculptées de ces retables religieux ou chapelles, si fort en vogue au XVe siècle et qui, dans la Flandre, furent en grand nombre livrées aux flammes par les iconoclastes.

En 1484 son fils Pierre Clincke, maître escrinier, exécuta pour la nouvelle chambre échevinale du chef-collége, à Gand, des siéges ornementés en bois de chêne.

Edm. De Busscher.

Comptes communaux de Gand. — *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand aux* XIVe *et* XVe *siècles*. Gand, 1859.

CLODION, roi des Francs, proclamé en 427, mort en 447. L'histoire ne nous fournit que de vagues données sur les premiers rois francs; leur règne, jusqu'à l'avénement de Clovis, forme pour ainsi dire la partie héroïque des fastes de la nation; leur biographie est entremêlée de fictions romanesques, qui occupent dans nos vieux chroniqueurs une place où l'on préférerait trouver des indications exactes. Telle est notre ignorance à leur égard qu'on ne peut fixer d'une manière incontestable, ni leur filiation, ni l'époque de leurs invasions sur le territoire romain. Tout ce qui concerne Clodion a fait l'objet de discussions interminables.

Il importe d'abord d'établir que la nation des Francs était alors divisée en deux grandes fractions, les Saliens et les Ripuaires, qui avaient chacune leurs coutumes, leur législation particulière. Cette division est déjà signalée par Sidonius Apollinaris, qui nous montre Aëtius triomphant des Saliens à la course, des Francs, c'est-à-dire des Ripuaires, à la nage (*Vincitur illic, ... Francus natatu ... Salius pede*). Tandis que les Ripuaires (*les hommes de la rive*, du latin *Ripa*), se formaient de la réunion en un seul corps des anciennes tribus dites les Cattes, les Bructères, les Chamaves, etc., les Saliens (ou *riverains de l'Yssel*) tiraient leur origine des Sicambres. Les premiers menacèrent constamment et finirent par occuper les villes et les territoires de Cologne et de Trèves, pendant que les derniers, qui pénétrèrent dans la Toxandrie ou Campine dès le milieu du IVe siècle de notre ère, dirigèrent leurs efforts contre Tournai, Cambrai, Amiens et les autres cités de la Belgique occidentale. Les uns et les autres eurent à lutter contre des peuples de race germanique appartenant à des ligues ou confédérations différentes. Ainsi les Ripuaires eurent sans cesse à repousser les attaques des Allemands et des Thuringes, et les Saliens furent aux prises, vers les bouches du Rhin et de l'Escaut, avec les Saxons et les Frisons.

Cette distinction est essentielle à établir, car elle empêche de confondre les dynasties qui furent placées à la tête des deux peuples. Les Saliens, placés sous la dépendance des Romains et tellement impliqués dans les affaires intérieures de l'empire d'Occident qu'on ne peut écrire l'histoire des derniers empereurs sans y rencontrer, à chaque page, le nom d'un guerrier franc, n'eurent longtemps que des chefs, distingués simplement par les titres de vice-rois (*subreguli*) ou de ducs. Un passage de Libanius et le prologue de la loi salique nous montrent encore le pouvoir partagé entre plusieurs personnages. Libanius, après avoir raconté la soumission des Saliens par Julien, ajoute que des *inspecteurs*, c'est-à-dire des chefs dévoués au vainqueur, furent chargés de les surveiller. Dans la loi salique, quatre notables sont désignés comme ayant concouru à la codification et à la rédaction des lois nationales, sans qu'il soit fait mention d'un roi.

Cette situation paraît s'être modifiée complétement lorsque la grande invasion de la Gaule en 406, que les Francs essayèrent en vain d'arrêter, ruina la domination romaine dans la Gaule septentrionale. Les Francs devinrent d'autant plus libres de s'organiser d'une manière indépendante. A cette époque se rapporte le célèbre passage de Grégoire de Tours dont il a si souvent été question : « Plusieurs, dit le savant évêque,

« rapportent que les Francs sont sortis « de la Pannonie (ou Hongrie); qu'ils se « fixèrent d'abord sur les rives du Rhin; « qu'ensuite, ayant franchi ce fleuve, « ils passèrent dans la Thoringie (ou « Tongrie), et que là ils élevèrent, par « cantons et par cités, des rois chevelus, « sortis de la première et, pour ainsi « dire, de la plus noble famille d'entre « eux. »

Quelques auteurs donnent aux Francs pour premier roi Pharamond, que les uns (*Prosapia regum Francorum*) qualifièrent de fils d'un Priam tout à fait inconnu aux historiens, et qui, selon d'autres, naquit de Marcomir, personnage qui joua un rôle important à la fin du IVe siècle. « Après la mort de Sunnon, disent « les *Gesta regum Francorum* et la *Chro-* « *nique de Moissac*, les Francs, qui vou- « laient avoir un roi comme les autres « peuples, demandèrent conseil à Mar- « comir. A sa voix, ils élurent son fils « Faramond et l'élevèrent sur eux comme « roi chevelu. » Cet événement, à en juger par une ligne de Prosper de Tyr, aurait eu lieu en 417. Selon Orderic Vital, Faramond aurait été fils de Sunnon. Malgré tout ce qu'on a écrit contre l'existence de Pharamond, on pourrait l'accepter comme réelle, mais en se refusant à admettre entre ce prince et Clodion un lien de parenté. Marcomir, en effet, était l'un des chefs de la tribu des Cattes, et tout autorise à croire que le peuple dont son fils devint le chef suprême, avec le titre de roi, fut celui des Ripuaires, que les Cattes contribuèrent très-certainement à former.

Des données qui semblent acceptables font descendre Clodion de Richomères ou Richomer, comte des domestiques de l'empire d'Orient, qui fut désigné consul en 384. Richomer eut de sa femme Askita un fils nommé Theudemer qui devint roi des Francs et qui eut la tête tranchée, avec sa mère, comme le rapportent les *Fastes consulaires* cités par Grégoire de Tours. On place cette exécution en 418 et l'on suppose qu'elle fut la punition de la participation de Theudemer à la révolte de Constantin et de Jovin contre l'empereur Honorius. De ce roi, dont on possède une médaille d'or, avec la légende TEUDEMER (que d'autres, et en particulier M. de Pétigny, attribuent à un chef des Taifales) naquit notre Clodion, dont l'avénement est placé en l'an 427 et qui régna vingt années (de 427 à 447), si l'on s'en rapporte à Prosper, aux *Gesta regum Francorum* et à la *Chronique de Moissac*.

Le nom de Clodion est écrit tour à tour *Chloio* (par Sidonius Apollinaris et dans une généalogie où il est qualifié de premier roi des Francs), *Chlogio*, *Chlodio*, *Chlochilo*, *Chludius*, etc. Grégoire de Tours ne nous parle pas de sa filiation, et les écrivains qui vécurent après lui ne s'accordent pas à cet égard et la plupart ne le rattachent pas à Pharamond. Le plus ancien, Frédégaire, et Aimoïn lui donnent pour père Theudemer; Yves de Chartres se trompe évidemment lorsque mêlant le vrai et le faux, il rattache Clodion à Pharamond par Theudemer, qui aurait été le père du premier et le fils du second. Theudemer et son père Richomer, qui fut longtemps un serviteur dévoué de l'empire, appartenaient probablement à la tribu des Saliens, et on s'explique ainsi comment Clodion fut appelé à régner dans la Taxandrie, la Thoringie ou Tongrie et les cantons voisins, où il habitait le château le *Dispargum* : Duysbourg sur le Rhin, d'après les uns, Duysbourg près de Tervueren, d'après les autres. L'opinion de ces derniers, que nous avons défendue ailleurs (*Environs de Bruxelles*, t. III, p. 421), s'accorde mieux avec le texte de Grégoire de Tours, où le séjour des Francs à l'est du fleuve est signalé comme antérieur à l'avénement de leurs premiers rois et, en particulier, de Clodion.

« On rapporte, dit Grégoire de Tours « (*Historiæ*, L. II. c. 9), que le roi des « Francs était alors Clogion, homme « très-vaillant et très-illustre dans sa « nation. Il habitait le château de *Dis-* « *pargum*, qui est sur la frontière des « Thoringiens. Ayant envoyé des éclai- « reurs jusqu'à la ville de Cambrai, il « les suivit, écrasa les Romains et s'em- « para de la cité. Il y resta peu de temps « et conquit tout le pays jusqu'à la Som-

« me. » Les *Gesta Francorum* (chap. V), altèrent et amplifient ce passage de la manière suivante : « Après la mort de « Faramond, Clodion, son fils chevelu, « fut élevé (inauguré) dans le royaume de « son père. En ce temps, commencèrent à « régner des rois chevelus. Entrant précédemment dans les limites des Thoringiens, ils y résidèrent. Or, le roi Clodion habitait le château *Dispargum*... Il « envoya des explorateurs de *Dispargum*, « château des Thuringes, jusqu'à la ville « de Cambrai ; puis il passa le Rhin avec « une grande armée et, ayant exterminé « beaucoup de Romains, il mit en déroute les ennemis. Étant entré dans la « forêt Charbonnière, il obtint la ville « de Tournai. Ensuite il s'avança jusqu'à « Cambrai, y demeura quelque temps et « y extermina les Romains qui s'y trouvaient ; de là il occupa tout le pays jusqu'à la Somme. »

Clodion eut donc la gloire de conquérir sur les Romains tout le pays qui s'étend de la Dyle à la Somme. Il ne faut pas admettre, avec Roricon, que ce prince établit le siége de sa puissance à Amiens, où Mérovée aurait été élu et inauguré et où Childeric serait mort (Roricon, cité par Ducange, *Histoire des comtes d'Amiens*, pp. 14 à 16) ; d'autre part, il serait tout aussi inexact de dire avec Châteaubriand, que Clodion fut refoulé au-delà du Rhin par Aëtius. L'une et l'autre de ces opinions sont contredites par la découverte à Tournai du tombeau de Childeric, preuve manifeste que les prédécesseurs de Clovis ont dominé sur les bords de l'Escaut et que c'était près de ce fleuve que s'élevait leur résidence favorite.

Il est vrai que Clodion ne fut pas toujours heureux dans ses rencontres avec les Romains et qu'Aëtius lui fit essuyer une défaite près d'Arras. Mais il y a loin d'une victoire complète à un échec et le récit ampoulé de ce combat, que nous devons au poëte Sidonius Apollinaris ne se rapporte évidemment qu'à une rencontre de peu d'importance. « Vous combat- « tiez ensemble, dit l'auteur en faisant « allusion à Aëtius et en s'adressant à « Majorien, dans le pays des Atrébates, « envahi par Clodion. Le champ de « bataille était un lieu resserré, où plu- « sieurs défilés venaient aboutir ; non « loin de là on voyait le bourg d'*Helena* « (Lens, ou Houdaing, à mi-chemin de « Tournai et d'Arras, etc.) ; entre ce « bourg et les défilés coule une rivière « traversée par un pont construit en « planches. Majorien, alors simple che- « valier, était posté à la tête du pont. « Soudain, on entend un bruit qui part « de la colline la plus prochaine. Une « foule de Francs se montrent, célébrant « par des danses à la manière des Scythes, « l'union de deux nouveaux époux à la « blonde chevelure. Majorien court à « eux et les défie. Les barbares surpris « saisissent leurs armes. Bientôt mille « glaives retentissent à coups pressés sur « le casque de Majorien ; de toutes parts « les lances et les flèches volent et se bri- « sent sur sa cuirasse. Rien n'égale son « courage. Enfin il enfonce, il disperse « les ennemis, et les contraint de cher- « cher leur salut dans la fuite, etc... »

On ignore la date précise de cet événement ; les uns le placent en l'année 428 ou 431, époque ou Aëtius vainquit les Francs dans un combat et leur accorda ensuite la paix, comme le dit l'évêque Idace, et que d'autres, sur des motifs assez futiles, rejettent vers l'année 445. C'est, avec la conquête de Cambrai, le seul épisode de l'existence de Clodion qui nous soit connu. Les incertitudes recommencent à propos de sa mort et de sa descendance. On doute que Mérovée ait été son fils ; n'est-il pas curieux, en effet, de constater que son nom ne reparaît plus dans la lignée Mérovingienne, où ceux de Mérovée, de Childéric, de Clovis se montrent à mainte reprise. Une généalogie singulière (dans le recueil de Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 307), mais dont la partie que l'on peut contrôler est fort exacte, donne pour successeur à Clodion, Globodon ou Ghlodobed, Mérovée, fils du précédent, Hilbricco ou Hildebric (Childeric), etc. Ailleurs le roi Mérovée figure comme le fils d'un premier prince du même nom (*Genealogia secunda* dans le recueil des *Historiens de France*, t. II, p. 695), et des écrivains très-postérieurs à l'évêque de Tours affirment que Clodion n'eut

pas de fils, que Mérovée ne fut que son neveu (*Prosapia regum Francorum* dans le même recueil, l. c., p. 697). Une légende rapportée par Frédegaire, semble un essai de conciliation et d'explication de ces dissidences sur l'origine de Mérovée : « La femme de Clodion, dit-il, « allant à la mer pour se baigner, fut « épouvantée par un monstre de la mer, « semblable au Minotaure, et qui s'é- « lança sur elle. Ayant été touchée par « lui ou par son mari, elle conçut un fils « que l'on nomma Mérovée, » Jacques de Guyse entre au sujet de celui-ci dans de longs détails. D'après De Guyse, Clodion perdit dans une guerre contre les Romains son fils aîné et ses autres enfants, qui étaient encore mineurs, furent dépouillés par Mérovée, leur tuteur.

Un crayon généalogique de la race royale dans Du Chesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, donne à Clodion un frère aîné nommé Clénon (qui régna peut-être depuis la mort de Theudemer vers 418 jusqu'à l'avénement de Clodion en 427), et un fils appelé Chlodebald, qui fut père de Chloderic et aïeul de Childève et de Hlodmar. On a regardé Chlodobald comme l'auteur de la dynastie des rois Ripuaires, mais cette supposition paraît peu admissible, la généalogie dont nous venons de parler ayant été découverte dans un manuscrit contenant le texte de la loi Salique. Ce qui est certain, c'est que peu de temps après la mort de Clodion, à l'époque de l'invasion d'Attila dans les Gaules, le pays des Francs était divisé par des querelles intestines. Leurs rois, dit Priscus, étaient morts, et il y avait des contestations au sujet du trône entre leurs fils, dont le plus âgé fit alliance avec Attila et dont le plus jeune fut accueilli avec bienveillance par Aëtius et envoyé par ce général à l'empereur Valentinien III. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'expliquer parfaitement ce passage. Ce qui nous paraît le plus sensé c'est de supposer que le royaume des Ripuaires était aussi devenu vacant et que ce fut chez ce peuple qu'un antagonisme se manifesta entre les fils du dernier roi. Il est certain que des Francs combattirent à Châlons dans l'armée d'Aëtius, tandis que d'autres guerriers de la même race suivaient les drapeaux d'Attila.

Alph. Wauters.

Grégoire de Tours et les autres chroniqueurs des ve et vie siècles. — Boucher, *Belgium romanum*, et nombre d'écrivains belges, français et allemands.

CLOMES (*Pierre*), humaniste, né à Useldange, le 15 janvier 1790, mort à Luxembourg, le 28 avril 1853. Son père le destinait aux travaux des champs ; mais sa passion pour la lecture attira sur lui l'attention du vicaire de son village, qui parvint à décider son père à lui laisser apprendre le latin. Après avoir terminé ses humanités à Luxembourg, en 1808, il partit pour Marseille en compagnie d'autres jeunes aspirants à la prêtrise, que l'archevêque d'Aix avait demandés au préfet Jourdan pour repeupler son séminaire ; mais lorsqu'il arriva avec ses compagnons, ce prélat était mort et le chapitre crut utile de les renvoyer chez eux, en payant les frais de retour. En 1811, Clomes entra au séminaire de Metz, fut nommé vicaire à Esch-sur-la-Sure en 1814, puis la même année, professeur au collége de Luxembourg ; il conserva cette position jusqu'à sa mort. Franc, loyal, généreux, ennemi des innovations, passionné pour l'étude, il réunit une bibliothèque qui comptait plus de 10,000 volumes, provenant surtout des anciennes bibliothèques du pays ; en mourant il la légua au Grand-Duché pour la somme bien minime de 4,000 fr., destinée à une bourse d'études.

Clomes a publié : 1° *Grammaire théorique et pratique de la langue latine*; Luxembourg, 1827, in-8°, en collaboration avec MM. Joachim et Wolff. — 2° *Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Primaerschulen des Grossherzogthums Luxembourg, mit einer topographisch-statistichen Erdbeschreibung des Grosherzogthums und eine Abrisse der Geographie Palœstina's*. Luxembourg; in-8°; en 1845, cet ouvrage était parvenu à sa troisième édition. — 3° *Elementarbuch der Erdbeschreibung, zum Gebrauche der Schullehrer des Grossherzogthums Luxemburg ;* Luxembourg, 1828, in-8°. — 4° *Versuch einer statistisch-geographischen Beschreibung des Grossherzog-*

thums Luxemburg; inséré dans le programme de l'Athenée de Luxembourg, 1839, in-4°. G. Dewalque.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise.*

CLOTS (*Valentin*), peintre et dessinateur, né à Maestricht, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On ne connaît guère de cet habile artiste que ses œuvres. Beaucoup de ses dessins, achevés avec grand soin, représentent des camps et des scènes militaires; mais il est surtout connu par des paysages et des vues de ville admirablement dessinés à la plume. J.-J. Thonissen.

Immerseel, *Levens en werken der Kunstschilders.* — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.* — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche Kunstschilders.*

CLOUET (*Jean*), **CLOUWET, CLOET** ou **CLOWET,** le jeune, dit Jehannet, peintre d'histoire et de portrait, né probablement à Bruxelles, mort à Paris, en 1541. Ce peintre, que l'école française enregistre comme sien, appartient cependant à l'école flamande, et par sa naissance, et par son origine, et par son talent. L'école française primitive du XVe et du XVIe siècle est excessivement pauvre, nul ne l'ignore, et l'on comprend que les écrivains d'art de ce pays adoptent avec empressement les étrangers qui, chez eux, se sont distingués et ont jeté de l'éclat sur leur histoire artistique. Cette manière d'agir ne devrait cependant pas dépasser certaines bornes; s'il est permis de rattacher à un pays des artistes qui y ont passé une partie de leur vie, qui même se sont assimilés en quelques points la manière de leur école adoptive, cela n'autorise point à tronquer l'histoire, à obscurcir ou même à changer l'origine, le lieu de naissance, les dates, et de parvenir ainsi à tirer de fausses déductions de pièces authentiques, malgré leur évidence. C'est ce qui est arrivé pour Jean Clouet, le jeune; d'autre part, des hommes consciencieux, auxquels nous voulons rendre hommage, tout en admettant notre artiste dans l'école française, ont constaté son origine et son talent essentiellement flamands : ce sont MM. Ernest de Fréville et André Salmon, dont les recherches ont éclairci sur beaucoup de points l'histoire des Clouet et qui, sans s'écarter de la déférence due à l'ancien directeur général des archives françaises, M. le comte Léon de Laborde, ont signalé les inexactitudes du chercheur, qui, par une bizarre contradiction, a, le premier, rattaché les Clouet de France aux Cloet de Bruxelles. M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres,* reproduit, en 1862, toutes les erreurs commises par M. de Laborde, sans tenir aucun compte des précieux renseignements fournis par MM. de Fréville et Salmon et consignés dans les *Archives de l'art français.*

Il y a plus : M. Blanc cite à son tour, et tout au long, la pièce du Trésor des chartes qui constate la mort de Jean Clouet en 1541 et sa qualité d'étranger, et il en conclut, avec plus d'aplomb encore que M. de Laborde, que : « Il est « assez singulier de voir ainsi constater « que les deux Janet, ces peintres si « éminemment français, étaient d'ori- « gine étrangère. Mais il ne faut pas s'y « tromper : les deux Janet, le père et le « fils, étaient NÉS, vivaient et travail- « laient en France. C'est le premier « Clouet, Jean, le fondateur de la fa- « mille, QUI SEUL, EN FAIT, ÉTAIT BELGE « DE NAISSANCE (!). Ses biens et ceux « de son fils, maître Jehannet, comme « dit le mandement (qui ne le dit pas du tout et ne souffle mot de Jean, le vieux), « avaient bien pu être adjugés au roi en « vertu du droit d'aubaine, comme biens « d'ÉTRANGERS NON NATURALISÉS, mais « le talent de la famille était parfaitement « en règle comme français, et la meilleure « preuve qu'on en puisse donner, c'est « que ce talent étendit sa naturalisation « aux personnes. » C'est sans doute grâce à ce talent si éminemment français qu'un grand nombre des portraits des Clouet passent sous le nom de Holbein. C'est M. Ch. Blanc qui nous l'apprend.

Nous laisserons donc, sans les discuter davantage, toutes les dates et tous les faits erronés rapportés par MM. de Laborde et Blanc; il nous suffira de consigner ce qui est positivement établi. Jean Clouet, le jeune, était fils d'un peintre bruxellois nommé Jean Cloet; ce dernier, né, dit-on, vers ou en 1420, mais

selon nous, quelques années plus tard, ne paraît pas avoir occupé une place marquante dans l'art. En septembre 1475, nous le trouvons occupé à des travaux pour le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire; il s'agit de la peinture de vingt-six pans de pavillons avec deux fenêtres par pan; les fenêtres devaient être ornées; chaque pan devait être enrichi par une crête de fin or et deux images de saints aux armoiries de « Mondit Seigneur » de celles de ses diverses possessions et de plusieurs de ses alliés. Le tout fut payé par une somme de soixante-huit livres. Le même artiste est encore cité dans un compte de la ville de Bruxelles, de 1498-1499. Ce dernier renseignement a une haute importance. En effet, il doit faire douter, selon nous, de la date de naissance en 1420, car il est difficile d'admettre un peintre travaillant encore officiellement à 79 ans; ensuite il prouve que Jean, le vieux, ne quitta point sa patrie, que son fils y naquit et put être dirigé par lui dans son éducation artistique.

Jean, le jeune, vit le jour, dit-on, vers 1485; nous récusons l'exactitude de cette date: il faut la reculer au moins de dix ans et, par contre, avancer celle de la naissance de son père. Un vieil auteur, Jean Lemaire des Belges, le poëte-historien, dans une pièce datée de 1509, écrite à propos d'un fait arrivé en 1503, cite comme un peintre célèbre Jehan Hay. Il est permis de croire qu'il s'agit de Jean Clouet qui fut toujours connu en France sous le nom de Jehannet (diminutif de Jehan). — En ce cas il est bien certain que notre Jean ne naquit pas en 1485, car il ne pouvait être question d'une célébrité de dix-huit ans. Par un rapprochement qui peut avoir son intérêt, rappelons que Lemaire des Belges, l'hennuyer, fut, pour la poésie française, à cette époque, ce que Jean Clouet ou Jehannet était pour la peinture, un initiateur, un chef d'école; rappelons que notre illustre compatriote fut le maître vénéré de Clément Marot et que Clément Marot, à son tour, chanta la gloire d'un des Clouet, de Jean, le jeune, disent les uns, de François, son fils, disent les autres. La poésie dont il est question parut du reste en 1541, l'année de la mort de Jean; elle est intitulée : *Epistre au Roy, sur la traduction des pseaumes de David*. Voici le passage concernant un des Clouet :

> Christ y verrez, par David figuré,
> Et ce qu'il ha pour noz maux enduré,
> Voire mieux paint, mil ans ains sa venuë,
> Qu'après la chose escrite et advenuë,
> Ne le paindroyent (qui est cas bien estrange)
> Le tien Janet ne le grand Miquel l'Ange.

Qu'il s'agisse du père ou du fils, il est curieux de penser que le maître et l'élève ont célébré des artistes de la même famille. Nous ignorons complètement l'époque à laquelle Jean, le jeune, quitta sa patrie pour aller s'établir en France (1); il est certain qu'il devait être un artiste fait et qu'il dut être précédé d'une certaine réputation; on ne peut nier, en effet, que si Clouet avait eu son apprentissage à faire, ce n'est pas en France qu'il eût trouvé un maître à cette époque, et l'eût-il rencontré, ce maître n'aurait pu lui donner le style flamand que chacun lui reconnaît. Toujours est-il qu'en 1518, nous rencontrons pour la première fois Jean Clouet mentionné comme peintre ordinaire du roi. Jean Bourdichon l'étant encore en titre, en 1513, les fonctions de notre artiste ont dû commencer entre cette dernière date et celle de 1518; la pièce qui nous parle de lui est une reconnaissance notariée par laquelle il reconnaît avoir reçu, pour ses gages de l'année comme « paintre ordinaire du dict seigneur la somme de neuf vingts livres « tournois. »

En 1523, nouvelle mention du même titre, mais un peu avant cette époque, un acte du 6 juin 1522, nous montre « Jehannet Clouet, paintre, valet de chambre ordinaire du roy nostre dit seigneur, et Jehanne Boucault, sa femme » achetant à Tours une rente en grains. Le même acte nous apprend, outre que Clouet a

(1) Toutefois, dans une pièce importante, dont nous reparlerons plus loin et qui émane de François Ier, il est dit, en parlant de notre artiste : « et n'avait obtenu de nos prédécesseurs roys ny » de nous aucunes lettres de naturalité... » L'arrivée en France de Jehannet a donc été antérieure à l'avénement, en 1515, de François Ier et peut-être, nous disons peut-être, à celui de Louis XII, en 1498.

épousé Jeanne Boucault, que celle-ci était fille de Gacian Boucault, orfèvre et bourgeois de Tours et que notre artiste est monté en grade à la cour puisqu'il est arrivé à prendre rang parmi les valets de chambre du monarque. Cela ne l'avait pas rendu beaucoup plus riche, car la rente de 90 livres ne put être payée en espèces; on donna, pour garantie « deux bagues, « c'est assavoir : une turquoise, ung ca- « bochon de ruby enchassez en deux « aneaulx d'or. » Ces bijoux venaient sans doute de Jeanne ou de son père ; quinze mois plus tard le contrat fut annulé par le paiement de 90 livres à Jeanne Boucault « procuratrice de son dit mari. » La tradition a toujours maintenu que Jehannet a d'abord habité Tours et que son fils unique François y est né. Rien n'est venu contredire ces deux assertions; il est toutefois fort possible que Clouet ait suivi la cour dans ses nombreuses excursions à Tours et que c'est en qualité de peintre du roi qu'il a connu Jeanne Boucault et obtenu sa main. En 1536, parmi les officiers domestiques du roi, nous trouvons « Jainet Clouet » recevant un quartier de sa pension. En 1537 « Je- « hanne Boucault, femme de Me Jehan- « net, paincire du Roy, » donne quittance au trésorier de l'Epargne d'une somme de 45 livres tournois « à cause du « voyage qu'elle avait faict de Paris à « Fontainebleau pour apporter et mons- « trer au Roy aucuns ouvrages du dict « Jehannet. » En 1541, enfin, se place la pièce importante dont nous avons parlé au début de cet article; François, par la grâce de Dieu, roy de France, etc. . . . . « voullans recongnoistre, envers notre « cher et bien amé paincire et varlet de « chambre ordinaire, François Clouet, « les bons et agréables services que feu « maître Jehannet Clouet, son père, aussi « en son vivant nostre paincire et varlet « de chambre, nous a durant son vivant « faicts en son dict estat et art, auquel il « estoit très-expert, et en quoy son dict « fils l'a jà très-bien imyté . . . . « donnons, octroyons, ceddons et delais- « sons par ces présentes pour luy, ses « hoirs, successeurs et ayans cause, tous « et chacuns, les biens meubles et im- « meubles qui furent et appartendrent au « dict feu Me Jehannet Clouet, son père, « à nous advenuz et escheuz, adjugez et « déclarez appartenir par droit d'aubeine, « AU MOIEN DE CE QUE LE DICT DEFUNT « ESTOIT ETRANGER ET NON NATIF NE « ORIGINAIRE DE NOSTRE ROYAUME, et « n'avoit obtenu de noz prédécesseurs « roys ny de nous aucunes lettres de na- « turalité et congé de tester, etc. , »

Cette pièce datée de Fontainebleau, au mois de novembre 1541, dut suivre immédiatement la mort de Jean Clouet. Ce qui semblerait impossible si ce n'était imprimé, c'est que c'est d'après elle que M. de Laborde, lui aussi, conclut que Jean était né en France et que M. Ch. Blanc fixe la mort de Jehannet en 1545 ou même en 1546.

Nous devons encore faire remarquer que l'intéressante pièce dont nous avons cité des extraits et qui a été découverte dans le *Trésor des Chartes*, par M. Ernest de Fréville, est adressée au Prévôt de Paris, ce qui établit que les biens de Clouet se trouvaient sous sa juridiction et que le peintre lui-même habitait, selon toute probabilité, la capitale. Ajoutons enfin qu'à cette époque, Jehannet devait être dans un état de fortune satisfaisant, à en juger par le contenu de l'acte cité et l'importance dont il était revêtu.

Les Clouet, malheureusement, n'ont point signé leurs tableaux; il est donc impossible de distinguer les œuvres du père d'avec celles du fils. C'est par les dates seules que l'on peut essayer de rendre à chacun son œuvre. Ainsi, à Florence, se trouve un François Ier en petite dimension, à cheval, couvert de son armure, la toque à plumes sur la tête. Cette toile est cataloguée sous le nom de Holbein; M. Ch. Blanc la donne à Jean Clouet et en place l'exécution entre 1524 et 1528. Il lui attribue un autre portrait du même prince et peint vers la même époque, sans dire où il se trouve. Cette fois le roi est représenté à mi-corps, de grandeur naturelle. Si ces œuvres passent pour des Holbein, c'est dire assez quelles furent les qualités dominantes des Clouet : la

naïveté, la vérité, la nature, en un mot, forment la base de leur talent; le détail y est rendu avec la précision du miniaturiste, sans exclure la grandeur; le modelé est fin ; la touche ferme et légère à la fois, l'accentuation des caractères est digne de l'école dont sortaient les auteurs. Le connaisseur pourrait, par une étude approfondie, reconnaître les ouvrages du père en ce que celui-ci resta plus original que François, surtout dans la première partie de sa carrière; certes, plus tard, les Clouet ajoutèrent le style et l'élégance françaises à leurs qualités natives, mais ce fut un peu au détriment de celles-ci. Pourtant, s'ils subirent l'influence de l'esprit français, ils ne sacrifièrent point à la Renaissance, et, à côté d'elle, ils restèrent les peintres fervents de l'école primitive et naturaliste issue des Van Eyck.

Ad. Siret.

CLOUET (*Pierre*), **CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin et à la pointe, né à Anvers en 1606, mort en cette ville en 1677, au dire de Charles Le Blanc, en 1668, selon Bryan Stanley. Ayant reçu l'instruction artistique élémentaire dans son pays natal, il partit pour l'Italie et s'y perfectionna dans la pratique de la taille du cuivre en travaillant auprès de Corneille Bloemaert et de Claude Spierre, à Rome. Après plusieurs années de séjour dans la capitale des arts, il revint dans sa patrie, par la France, et s'arrêta quelque temps à Paris, avant de s'établir définitivement à Anvers. Son estampe capitale, au millésime de 1649, est la *Mort de saint Antoine*, de P.-P. Rubens, en grand in-folio. Elle est aujourd'hui très-rare en bonne épreuve du premier état; le deuxième état est avec l'adresse de G. Hendricx. Il grava aussi d'après Rubens : *Hérodiade tenant la tête de saint Jean-Baptiste*, très-grand in-folio; la *Descente de croix*, grand in-folio; le *Jardin d'amour* (*Venus lusthof*), belle et rare estampe, in-folio en largeur : le premier état avec des vers flamands, le deuxième état avec des vers français, le troisième état, les vers effacés et avec l'adresse de C. van Merlen; l'*Hiver*, site champêtre en temps neigeux, appelé communément l'*Étable à vaches*, et qui fait suite à cinq autres paysages de Rubens, gravés par Schelte de Bolswert, collection recherchée et connue sous la dénomination de *Grands paysages de Rubens*, de format in-folio maximo. Il reproduisit, d'après Ant. van Dyck : *La Vierge allaitant l'enfant Jésus* et le *Saint Martyre aux anges;* d'après Abrah. van Diepenbeek : *La famille du comte de Newcastle*, formant compagnie et attablée dans une chambre.

Pierre Clouet opérait d'ordinaire avec le burin pur; son style, clair et ferme, a de l'analogie avec la manière de Paul Pontius. Ses estampes d'après les deux illustres maîtres flamands Rubens et Van Dyck, surtout les reproductions des tableaux du premier, sont fort appréciées des connaisseurs.

Il a traité le portrait aussi bien que l'histoire et ne s'est pas montré moins habile dans ce genre. Il grava de Van Dyck les portraits du peintre *Christophe Van der Lamen*, de *Théod. Rogiers*, orfèvre anversois, de *Carolus Scribonius*, le fameux jésuite de Bruxelles, d'*Henri Riche*, comte de Hollande et baron de Kensington, et de Dame *Anna Wake*; d'après Abrah. van Diepenbeek : *Michel Boudewyns*, médecin à Anvers, *Henricus Zoesius*, de l'acad. de Louvain, et *William Cavendish*, duc de Newcastle, à cheval; d'après J. Martel : *Petrus Pot*, toutes planches de grande dimension. — *François de Malherbe*, *Alphonse Salmeron*, *Nic. Tartaglia*, *Améric Vespuce*, *Fernand Cortez*, *Ericius Puteanus*, *Pierre l'Arétin*, *Thomas à Kempis* et autres, de moindres formats.

Le portrait d'*Henri Riche*, l'une des meilleures productions de Pierre Clouet, figure dans le *Kunst Kamer der alderschoonste portretten van princen en princessen*, d'Antoine van Dyck, publié à Amsterdam en 1732. Celui de *Michaël Boudewyns*, se voit dans la *Bibliotheca belgica*, *sive virorum in Belgiovita scriptisque illustrium*, de Foppens, Bruxelles, 1739.

Pierre Clouet coopéra avec Paul Pontius, P. De Jode le jeune, Corn. Galle, P. Bailliu, Th. Matham, etc., à la gravure des cent trente et un portraits des négociateurs de la paix de Munster (en 1649) peints par Anselme van Hulle, de

Gand; ce recueil fut publié en 1697, à Rotterdam, en format in-folio, après qu'on en eût fortuitement retrouvé les cuivres, que l'on croyait détruits par le bombardement de Bruxelles en 1695. Ces portraits entourés de bordures et d'attributs allégoriques, sont dans un oval. Ils sont surmontés des armes du pays représenté et au-dessous se voyent les armoiries du plénipotentiaire.

Edm. De Busscher.

Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Huber et Martini, *Manuel de l'amateur des arts*, t. VI, P.-B. — Delvenne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas.* — Immerseel et Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.*

CLOUET (*Albert*), **CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin, né à Anvers en 1624, mort dans cette ville en 1687. Neveu de Pierre Clouet, il alla, comme son oncle, se perfectionner en Italie dans l'art de la gravure en taille-douce. A Rome il entra dans l'atelier de Corneille Bloemaert, dont il imita la manière, et, plus tard, aussi celle de Claude Mellan. Il burinait avec netteté, force et effet. Pendant son long séjour à Rome et à Florence, il produisit de nombreuses planches, qui offrent une grande variété de sujets. Il s'adonna aussi à la gravure du portrait, qu'il traitait avec habileté. Son œuvre se compose d'au-delà de cinquante pièces.

Ses principales estampes sont : *la Conception mystérieuse de Marie*, ou l'Éternel bénissant la Vierge, d'après Pierre de Cortone, sujet de grande dimension, en deux planches se joignant, belle et rare gravure faite à Rome; la *Bataille de Josué*, vaste thèse de théologie, d'après Guillaume Courtois, frère du Bourguignon, et formée de quatre planches; le *Combat de cavalerie*, d'après Jacques Courtois, dit le Bourguignon, estampe en largeur, d'une excellente taille de burin; le *Monument sépulcral du pape Paul III*, in-folio; l'*Obélisque érigé sur la place de la Minerve, à Rome*, gr. in-folio; le *Médaillon du pape Alexandre VII*, soutenu dans les airs par les Vertus, et une planche exécutée à Florence, où il collabora et rivalisa avec Corneille Bloemaert, Claude Spierre et d'autres graveurs, à la reproduction des peintures du palais Pitti.

Pour le recueil de J. de Rossi, intitulé *Effigies cardinalium nunc viventium*, publié à Rome, il grava beaucoup de portraits. Voici ceux dont les millésimes sont connus : *Julius Mazarini*, 1641; *Vincent. Costagati, Angelo Giovi, Carol. Rosetti*, 1643; *Carol. Galtieri, Carol. Pius, Balth. de Sandoval*, 1645; *J.-B. Spada*, 1654; *Pasch. Anconia, Fr. Guill. de Wurtemberg*, 1660; *Julius Spinola, Vital. Visconti, Inicus Carraccioli*, 1666; *Joh. Delphinus, Lud. Moncada, Guidobaldus de Tun*, 1667; *Lazar. Palavicini, Lud. Portocarero*, 1669; *Gaspar. Carpegna*, 1670; *Gust. Baden*, 1671; *Petrus Bonsi*, 1672; *Marius Alberici*, 1675. Il faut citer encore les remarquables planches : *Palutius presbiter card. de Alteriis, Felix abbas Rospigliosius*, Jo. Jacob de Rubeis formis; *Virginia Borghesichigi*, princesse de Farnèse, *Joh. Niol.* S. R. E. *presbiter card. de comitibus, Livinus Odescalcus.* Puis le portrait de *Nicolas Poussin*, d'après lui-même, et d'*Ant. van Dyck*, pour les VIES DES PEINTRES, de Bellori, en 1672. Le talent d'Albert Clouet était peu inférieur à celui de Pierre Clouet, et les productions de son burin sont recherchées. Ses gravures historiques du palais Pitti ont le fini des estampes de Corneille Bloemaert.

Edm. De Busscher.

Huber et Martini, *Manuel de l'amateur de l'art*, t. VI, P.-B. — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.* — Delvenne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas.*

CLOUET (*David*), **CLOUWET** ou **CLOUVET**, graveur au burin. Il travaillait en Belgique durant la seconde moitié du XVIIe siècle. Il traita habilement le portrait; on a de lui, entre autres, ceux du conseiller *Jean-Baptiste de Brouchoven*, in-8°; du professeur *Jean de Mey*, in-4°; de l'évêque de Gand *François van Hoorenbeke*, in-folio.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Albert et Pierre Clouet.

CLOVIS, CHLODOWIG, CHLODOVECHUS, roi des Francs, né en 465, mort le 27 novembre 511, fils de Childeric ou

Hilderik chef des Francs-Saliens et de Basine, princesse qui, dit-on, avait quitté le roi de Thuringe son époux pour suivre le chef des Francs. Clovis n'avait que seize ans lorsque, par la mort de son père, il devint le chef de la tribu des Francs-Saliens (482). On était au lendemain de la chute de l'empire romain dans les Gaules. Ce vaste pays, qui depuis plus d'un demi-siècle avait été en proie à des irruptions dévastatrices, se trouvait alors partagé sous plusieurs dominations: les Armoricains disputaient la troisième Lyonnaise aux Bretons fugitifs; les Burgondes s'étendaient depuis le Haut-Rhin jusqu'à la Méditerranée et depuis la Haute-Loire jusqu'aux Alpes. Les Wisigoths dominaient entre la Loire et les Pyrennées et dans une grande partie de l'Espagne; enfin quelques provinces, entre la Somme et la Loire, appartenaient encore aux Gallo-Romains et obéissaient à des chefs qui s'étaient rendus héréditaires, mais restaient soumis, au moins nominalement, à la suprématie des successeurs des Césars, devenus incapables de les protéger contre les dangers qui les menaçaient. A l'Est, sur les bords du Rhin et au Nord de la Somme, se trouvaient les belliqueuses tribus sorties de la Germanie. Les Francs-Saliens, une de ces tribus, s'étaient fixés dans la partie du pays renfermée entre la mer et l'Escaut. Tournai était à peu près le centre de ce petit État et la résidence de Clovis, leur chef et bientôt leur roi. Les Francs seuls entre les barbares s'étaient tenus également à l'écart de la civilisation romaine et de la révolution chrétienne; ils étaient restés païens. Ce fut néanmoins sur eux que l'aristocratie gallo-romaine, et notamment les chefs de l'église chrétienne, jetèrent les yeux pour tâcher de trouver un appui que Rome déchue ne pouvait désormais plus leur garantir. On peut donc supposer que ce fut d'après les encouragements qu'il reçut du clergé gaulois et notamment de saint Remy, archevêque de Reims, que Clovis âgé de vingt ans à peine envahit les provinces que gouvernait, au nom de Rome le patrice Syagrius (en 486). Avec l'aide de Ragnachaire, autre chef des Francs qui résidait à Cambrai, il marcha sur Soissons avec environ cinq mille hommes, rencontra l'armée romaine à trois lieues de cette ville, près de l'ancienne abbaye de Nogent, la mit en déroute dès le premier choc; parcourut tout le pays en vainqueur et se trouva bientôt maître, non-seulement de Soissons et de Reims, mais de toute la partie de la Gaule qui n'était pas occupée par les Burgondes et les Wisigoths. Le jeune chef des Francs semble avoir compris qu'un moyen puissant pour assurer à sa conquête un succès durable était de ménager le culte des vaincus. Cette politique le conduisit à épouser une princesse catholique, Clotilde nièce de Gondebaud roi des Burgondes. La reine Clotilde conseillée par les chefs de l'église catholique employa tous ses moyens d'influence pour convertir son époux, conversion qui devait amener celle de toute la race conquérante, du moins on l'espérait. Clovis résistait cependant, mais un événement extraordinaire le décida. Les Allemands ayant envahi le royaume des Francs ripuaires, alliés de Clovis, ce prince marcha au secours du roi Sigibert, son parent et tailla en pièces les ennemis près de Tolbiac, dans le pays de Juliers (496). La tradition rapporte que la victoire parut indécise; les deux armées combattaient avec un égal acharnement; celle des Francs allait être battue, mais Clovis par une subite inspiration ou plutôt conseillé par Aurelianus, l'agent du clergé orthodoxe qui avait négocié son mariage avec Clotilde, leva les mains vers le ciel et s'écria : « Jésus-Christ que Clotilde affirme être le fils du Dieu vivant, qui, dit-on, assiste dans les périls et accorde la victoire à ceux qui espèrent en toi, j'invoque avec dévotion ton glorieux secours; si tu m'accordes la victoire sur mes ennemis et que je fasse l'épreuve de cette puissance dont le peuple qui t'est consacré dit avoir reçu tant de témoignages, je croirai en toi et me ferai baptiser en ton nom; car j'ai invoqué mes dieux et je vois bien qu'ils m'ont refusé leur appui. » A peine avait-il prononcé ces paroles, dit Grégoire de Tours, que les Allemands tournèrent le dos et prirent la fuite.

Cette victoire inespérée décida Clovis à céder aux instances de la reine Clotilde et de saint Remy ; après s'être assuré du consentement du plus grand nombre de ses guerriers, il se soumit au baptême, le jour de Noël 496 dans la cathédrale de Reims. Saint Remy ajouta à la cérémonie du baptême celle du sacre avec une huile bénite que, plus tard, la superstition fit descendre du ciel dans une fiole portée par une colombe !

La seule nouvelle du baptême de Clovis soumit au roi des Francs toutes les cités de l'Armorique et des deux Lyonnaises; son autorité s'étendit sans obstacle jusqu'aux rives de la Loire; mais son ambition excitée adroitement par les dignitaires de l'église, par le pape Anastase lui-même, n'était pas satisfaite; il convoitait désormais les royaumes des Burgondes et des Wisigoths, c'est-à-dire la Gaule à peu près entière. Il dirigea d'abord ses efforts contre le royaume des Burgondes qui s'étendait le long de la Saône et du Rhône et comprenait les deux Bourgognes, la Suisse, le Dauphiné et la Provence. Mais bien qu'il se fût ménagé sinon l'alliance, du moins la neutralité de son beau frère Théodoric, roi des Ostrogoths et qu'il comptât sur la connivence du clergé catholique et sur la trahison de Godegisèle frère de Gondebaud et, par conséquent, oncle de la reine Clotilde, il ne parvint pas à réaliser sa conquête. Ses troupes battirent à la vérité les Burgondes sur les bords de la rivière d'Ousche près de Dijon, mais elles ne purent s'emparer d'Avignon où Gondebaud s'était retiré et Clovis rentra dans ses États en se bornant à exiger de son ennemi le payement d'un tribut. Peu de temps après Gondebaut s'étant vengé de son frère Godegisèle, les hostilités recommencèrent et Clovis envahit une seconde fois le royaume de Bourgogne. Mais comme il se défiait de Théodoric son beau-frère, il crut prudent d'accepter l'alliance du roi de Bourgogne qui s'engagea par un traité solennel à l'aider de son armée en cas de guerre et consentit en outre, dit Grégoire de Tours, à embrasser le catholicisme. Cette dernière circonstance peut faire supposer que le clergé orthodoxe qui se trouva satisfait de cette conquête spirituelle, se fit auprès de Clovis le défenseur de Gondebaud.

Vers cette époque Clovis choisit Paris pour capitale et l'habita à partir de 507.

Une partie de la Gaule, le royaume des Wisigoths, conservait l'arianisme et refusait de se soumettre au clergé orthodoxe. Clovis, en sa qualité de fils aîné de l'église, trouva que c'était là un motif suffisant pour prendre les armes contre Alaric et tâcher de s'emparer de ses États. Le clergé secondant l'ardeur de ses soldats, il s'empara facilement de Tours, battit l'armée des Wisigoths dans la plaine de Vouillé, à dix milles de Poitiers et, dit-on, tua de sa main, leur chef Alaric. La conquête de l'Aquitaine fut le résultat de cette bataille. Angoulême ouvrit ses portes à Clovis, qui prit ses quartiers d'hiver à Bordeaux et à Toulouse; enfin il pénétra jusqu'aux confins de l'Espagne et alla mettre le siége devant Carcassone. Il avait chargé son fils bâtard Thierry de soumettre l'Auvergne, la Rouergue et l'Albigeois. Ce résultat obtenu, Thierry traversa le Rhône et alla menacer Arles de concert avec les Bourguignons. Mais les deux armées se virent arrêtées par Théodoric beau-père d'Alaric qui venait trop tard au secours de son petit-fils. Les Francs furent forcés de battre en retraite et Clovis satisfait d'avoir ajouté à son royaume les deux tiers de la Wisigothie gauloise leva le siége de Carcassone et signa avec Théodoric un traité qui lui assurait la possession de l'Aquitaine et de l'Auvergne et ne laissait aux Goths que la province d'Arles ou Septimanie.

Anastase s'empressa de célébrer la victoire que venait de remporter le fils aîné de l'eglise; il lui envoya les insignes du consulat et Clovis jaloux comme le sont tous les conquérants de faire légitimer par une autorité reconnue le pouvoir qu'ils ont demandé à leur épée, s'empressa d'accepter cet hommage. Il se décora d'un titre qui ne pouva t rien ajouter à son autorité légale ou réelle ; il parut dans l'église de Saint-Martin de Tours revêtu d'une tunique et d'un manteau de pourpre et il fut salué par la multitude des noms de consul et d'auguste. A par-

tir de ce moment les évêques qui du reste avaient exercé en faveur de la conquête des Francs une si grande influence sur l'esprit public et méritaient la reconnaissance du vainqueur, prirent place dans les conseils du roi à côté des hommes de guerre les plus illustres ; ils pénétrèrent bientôt après dans les assemblées du Champ de Mars, érigèrent les lois de l'église en lois de l'État et se servirent de leur influence pour accumuler dans les mains du clergé, les richesses territoriales qui devaient assurer leur puissance... Clovis sollicité continuellement par sa pieuse compagne, dominé peut être aussi par des nécessités politiques et le désir d'agrandir la puissance royale, facilita autant qu'il le put, les tendances dominatrices de l'aristocratie catholique, en lui faisant des libéralités importantes et en sapant la liberté primitive des Francs. S'inspirant des idées de centralisation et d'unité qu'il puisait chez les Gallo-Romains, il voulut bientôt être seul roi et seul prince de la race mérovingienne : le but était grand et illustre, dit H. Martin, les moyens furent atroces et dignes d'une âme incapable de pitié, de scrupules et de remords. Le christianisme l'avait enveloppée sans la pénétrer ni l'adoucir et l'absence complète de sens moral n'était pas moins remarquable chez cette âme étrange que le développement de l'intelligence. Voulant assurer héréditairement son autorité, à lui et à ses fils, il n'hésita pas à tremper ses mains dans le sang des membres de sa famille. Sighebert, roi des Ripuaires, fut massacré par son fils Chlodéric à l'instigation de Clovis ; le parricide Chloderic fut assassiné à son tour par les envoyés du roi. D'autres princes, membres de sa famille qui regnaient à Therouanne, à Cambrai et à Mons, furent également mis à mort. Clovis recueillit leurs royaumes et leurs trésors, puis revint à Tournai rendre à Dieu des actions de grace pour les succès qu'il avait obtenus et recevoir du saint évêque Eleuthère l'absolution de ses crimes.

Clovis ne s'occupa plus alors qu'à propager le christianisme parmi les tribus francques récemment assujetties à son autorité, mais la mort vint le surprendre en 511 avant qu'il eut pu consolider son œuvre de centralisation.

Le règne de Clovis est une des époques les plus importantes de l'histoire de l'Europe occidentale : l'avénement de ce prince au trône de son père fut le signal de la grandeur de cette tribu germanique à qui devait échoir l'honneur d'imposer son nom à la nationalité française. Clovis est le véritable fondateur de la monarchie ; il était doué de qualités éminentes ; l'histoire nous le présente à la vérité chargé de crimes, mais il faut tenir compte dans le jugement que l'on porte sur le caractère de cet homme extraordinaire, de l'état de la civilisation et des mœurs du temps. La perturbation morale qui suivit l'établissement des Barbares et leur mélange avec les héritiers de la civilisation romaine et chrétienne, dut être immense, si on en juge par les récits où de pieux écrivains ont consigné, sans une expression de regret, avec des louanges au contraire, les plus odieux attentats contre l'humanité. Saint Grégoire de Tours exprime à cet égard les sentiments les plus anti-chrétiens ; saint Remy n'avait que des éloges pour le meurtrier de tous les princes de la race francque ; saint Éleuthère n'hésitait pas à calmer les scrupules de la conscience royale et à lui accorder le pardon du ciel. Quand des saints se montraient aussi dépourvus de sens moral, on doit pardonner beaucoup à un prince qui du reste n'avait pas trouvé dans sa propre famille des exemples de nature à développer dans son cœur des sentiments généreux : n'était-il-pas le fils adultère d'une reine qui, bravant toute retenue, avait quitté son époux pour suivre un amant qu'elle trouvait *plus utile ;* n'avait-il pas vu son beau-père noyer sa femme comme un chien en lui attachant une pierre au cou ?

Ce fut incontestablement à l'appui efficace qu'il trouva dans l'aristocratie gauloise, surtout parmi les chefs de l'église catholique, que Clovis parvint à donner à la race dont il était le chef, la prépondérance dans la Gaule. Il est hors de doute que sans le concours du clergé orthodoxe, la prépondérance qui échut

aux Francs, eût été conquise par les Wisigoths dont le roi Ewarik changea la destinée en s'aliénant les propriétaires romains, par l'établissement d'impôts excessifs et les évêques, par ses efforts pour asseoir l'arianisme sur les ruines de l'orthodoxie.

Clovis, chef d'une nation qui était encore bien supérieure aux Goths et aux Burgondes sous le rapport de la civilisation, comprit admirablement la portée politique de son alliance avec les chefs de la religion orthodoxe. Aussi ne négligea-t-il rien pour se les rendre favorables. Il leur assura des parts immenses dans la répartition des terres prises après la conquête et les affranchit de toutes les charges publiques. On se tromperait cependant si on attribuait exclusivement à l'influence religieuse, les immenses résultats que Clovis parvint à réaliser. « Dans les temps barbares comme dans les temps civilisés, dit, avec sa grande autorité, M. Guizot, dans l'admirable portrait qu'il a tracé de Clovis, c'est par l'activité, par cette activité infatigable née du besoin d'étendre en tous sens son existence, son nom et son empire, que se fait reconnaître un homme supérieur. La supériorité est une force vivante et expansive qui porte en elle-même le principe et le but de son action, regarde, sans s'en rendre compte, le monde ouvert devant elle comme son domaine et travaille à s'y répandre, à s'en saisir, souvent sans aucune nécessité, sans autre dessein que de se satisfaire en se déployant. Elle agit pour ainsi dire comme une puissance prédestinée qui marche, s'étend, conquiert, subjugue pour assouvir sa nature et remplir une mission qu'elle ne connait pas. Tel à coup sûr fut Clovis. On a prétendu étudier sa politique et peindre son caractère ; on lui a prêté les combinaisons, les vues, les sentiments tantôt d'un savant cruel et despot, tantôt d'un conquérant à vastes desseins, quelques fois d'un profond législateur.

D'autres se sont élevés contre ses vices, ses crimes, lui ont refusé tout mérite, toute gloire et n'ont voulu voir en lui qu'un heureux et odieux barbare. Les uns ont inventé un homme, les autres ont méconnu les faits. Le caractère individuel de Clovis nous est inconnu ; la politique prévoyante et régulière qu'on lui attribue était impossible dans sa nation et de son temps. Tout ce qu'on peut dire et ce que les faits ne permettent pas de nier, c'est qu'il était au milieu des barbares un barbare doué de facultés supérieures et de cette insatiable activité qui les accompagne ; un de ces hommes que rien ne satisfait ni ne lasse, qui ne trouvent dans le repos qu'impatience et fatigue, nés pour le mouvement parce qu'ils portent en eux-mêmes la force qui remue toute chose et incapables de s'arrêter devant un crime, un obstacle ou un danger. »

Général Guillaume.

H. Martin, *Histoire de France*. — Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*.— Lavelaye, *Histoire des Francs*. — Guizot, *Essais sur l'Histoire de France* — Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie dans les Gaules*. — Moreri.

CLUMP (*Joseph-Ignace*), lieutenant-général, né à Mons le 12 novembre 1781, mort à Gand le 20 septembre 1855, entra au service, à l'âge de seize ans, dans la vingt-quatrième demi-brigade de l'armée française (19 juin 1798) ; dès l'année suivante il fit la campagne sur les côtés du Nord. Son régiment ayant ensuite été rejoindre l'armée d'Italie, Clump assista à la bataille de Marengo (14 juin 1800) et y reçut sa première blessure. Il en reçut une seconde le 25 décembre suivant au passage du Mincio. Il figura successivement sur tous les champs de bataille de l'Europe, se distingua à Austerlitz (2 décembre 1805), à Iéna (14 octobre 1806), à Eylau (8 février 1807), à Friedland (14 juin 1807) où il sauva son colonel en l'arrachant des mains des Russes et reçut la croix de la Légion d'honneur sur le champ de bataille ; à Essling (21 mai 1809) où il fut blessé pour la quatrième fois, à Wagram (6 juillet 1809). Il était alors lieutenant-adjudant-major dans les grénadiers et voltigeurs réunis d'Oudinot. Ce corps d'élite ayant été envoyé en Portugal, Clump fit dans ce pays les campagnes de 1810 et de 1811 et assista aux journées de Burgos et de Madrid. Il était capitaine lors de la campagne de Russie ; il se distingua au passage du Niemen, aux batailles de Valoutina et de

Borodino et après avoir échappé à toutes les misères de la retraite de Moscou, il entra à Dantzig avec les faibles débris de son régiment, concourut à la défense héroïque de cette place jusqu'à ce que la garnison décimée par la famine et l'épidémie dut enfin capituler (27 novembre 1813). Le capitaine Clump fut envoyé en Sibérie d'où il ne revint qu'en 1815. Il entra alors dans l'armée des Pays-Bas et y obtint le grade de major (1828) qu'il occupait encore lorsqu'éclata la révolution de 1830. Dès le mois de décembre, il fut revêtu du grade de colonel commandant le quatrième régiment de ligne ; son expérience fut d'un grand secours pour l'organisation de l'infanterie belge, son patriotisme et sa loyauté contribuèrent puissamment à faire échouer la contre-révolution que fomentaient à Anvers quelques partisans dévoués de la maison d'Orange. Une épée d'honneur lui fut décernée le 26 mars 1831, par les habitants d'Anvers, en reconnaissance de ce service éminent ; le gouvernement du Régent à son tour voulut récompenser son noble dévouement et l'éleva au grade de général par un arrêté motivé dans les termes les plus honorables pour un vieux soldat, car il y était dit qu'il a sauvé la patrie d'un grand danger.

Pendant la malheureuse campagne de 1831 contre la Hollande, la brigade du général Clump tint longtemps en échec les troupes du duc de Saxe Weimar et facilita la retraite de l'armée, fort compromise par l'inexpérience de quelques-uns de ses chefs. Le Roi, Léopold Ier, qui avait pu apprécier ses services et l'en avait affectueusement remercié, l'appela, en 1834, au commandement de la Flandre orientale. Lors d'une terrible émeute provoquée à Gand, en 1839, par la cherté des subsistances, le général Clump sut concilier les devoirs rigoureux de son emploi avec les sentiments d'indulgence et d'humanité que devaient inspirer des malheureux égarés par la misère. Il mérita la reconnaissance de la population et vit sa conduite récompensée par le grade de lieutenant-général (11 octobre 1839). Il exerça en cette qualité, le commandement de la première division de l'armée jusqu'au moment de sa retraite qui arriva en 1847. Il avait alors plus de septante années de glorieux services que le Roi reconnut par la croix de commandeur de son Ordre. L'année suivante le général Clump fut appelé au commandement supérieur de la garde-civique de Gand, poste honorable qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

Archives de la guerre. — Supplément au dictionnaire universel d'histoire et de géographie. — Journal de l'armée belge, année 1856. — *Notice biographique sur le général Clump*, par B. V. T. (Van Temsch).

CLUYT (*Rodolphe*) ou **CLUTIUS**, commentateur, né à Luxembourg, XVIe siècle. Ayant pris l'habit dans l'ordre de Saint-Dominique, ses supérieurs l'envoyèrent à Mayence, faire un cours de théologie ; ses études terminées, il fut appelé à Cologne, où il se distingua, comme prédicateur (1600 à 1618). Ce savant religieux s'occupa beaucoup d'études littéraires et prépara quelques bonnes éditions de divers écrivains de son ordre. Il publia entre autres :—I. *Sermones dominicales, de Sanctis*. Coloniæ, 1612 ; id. ibid., 1616 ; id. ibid., 1625, in-12. L'auteur de ces sermons n'est pas cité ; Cluyt les publia avec des notes, des remarques et deux tables pour faciliter les recherches du lecteur. — II. *Sermones quadragesimales, de tempore, et de Sanctis, Fr. Jacobi de Voragine, archiepiscopi Januensis, cum ejusdem Mariali*. Moguntiæ, 1616, in-4o. — Les PP. Echard et Quetif marquent l'an 1630 pour tout l'ouvrage, et la date de 1616 pour le *Mariale* seul.—III. *Summa virtutum et virorum, F. Guillelmi Peraldi, Lugdunensis*. Moguntiæ, 1618, in-4o. id. Coloniæ, 1629, in-4o. Il y a plusieurs autres éditions, même postérieures de cette *Somme*.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 17. — Valère André, p. 800. — Echard et Quetif, t. 1, pp. 311 et 456 ; t. 2, p. 460.

CNUDDE (*Louis*), peintre d'histoire, né à Gand, en 1682, mort dans cette même ville, en 1741. Il apprit son art sous la direction de Jean van Cleef, de Venloo, un des bons élèves de Gaspard De Crayer. Cnudde ne voyagea point, mais il chercha à s'identifier la manière de son maître et il y réussit pleinement.

Il devint bon peintre d'histoire et quelques-unes de ses productions rappellent, d'assez loin, il est vrai, les toiles de De Crayer et de C. Maratti. Louis Cnudde eut un fils, Augustin, peintre comme lui et son élève, qui réussit dans les fresques.

Ad. Siret.

COBBAERT (*Pierre*), écrivain ecclésiastique et poète, né à Ninove vers 1589, mort à Gand, le 14 juillet 1654. Cobbaert embrassa l'état religieux après avoir terminé ses premières études et fit sa profession, en 1607, dans la célèbre abbaye de l'ordre des Premontrés de sa ville natale. Il fréquenta ensuite l'université de Louvain et y obtint le grade de licencié en théologie, science qu'il enseigna depuis aux jeunes religieux de son monastère. Il devint curé de Ninove et assista, en qualité de député, à trois chapitres de la Circarie de Brabant, où il fut statué que tous les professeurs de cette Circarie suivraient la doctrine de saint Augustin sur la Grâce. Il occupa enfin la cure de Liedekercke (1647).

On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Rhytmetica consideratio altitudinis consilii Divini super salute generis humani, ex sanctissimo et irrefragabili Ecclesiæ Doctore Augustino, proposita.* Bruxelles, 1647, in-4°. Tous les exemplaires de ce livre ont été saisis, malgré les efforts faits par quelques abbés de l'ordre pour s'y opposer. Il en existe une autre édition imprimée dans la même ville, la même année, pareillement in-4° ; on en connaît une troisième, avec l'adresse de Paris, 1647, in-12, sous le titre de : *Consideratio Rhytmica in laudem Christi Gratiæ concinnata, et ex S. Augustini doctrinâ deprompta.* — 2° *Colloquium Rhytmicum super captivitate et redemptione generis humani.* Patavii, 1648, in-4° Cet ouvrage ressemble en tout au précédent. — 3° *Laus posthuma, sive encomium funebre Benedicti van Haeften, præpositi affligemiensis dignissimi*, 1648.

Aug. Vander Meersch.

Foppens. *Bibliotheca Belgica*, p. 963. — Paquot. *Mémoires littéraires*, t. 9. — Piron, *Levensbeschryvingen.* — Hofman-Peerlkamp, *De iis qui carmina latina composuerunt.*

* **COBENZL** (*Charles-Philippe-Jean*, comte de) et du Saint-Empire Romain, célèbre homme d'état, né à Laybach (en Carniole) le 21 juillet 1712, mort à Bruxelles le 27 janvier 1770.

Ce grand ministre qui, sous le nom du prince Charles de Lorraine, gouverna les Pays-Bas autrichiens depuis l'année 1753 jusqu'à sa mort, était fils de Jean-Gaspar, comte de Cobenzl et du Saint-Empire Romain, chevalier de la Toison d'or, conseiller d'état intime actuel, grand chambellan de l'empereur Charles VI, qui mourut en 1742, et de sa seconde femme, Charlotte-Sophie, fille de Wolfgang-Albert, comte de Rindsmaul, qui décéda au mois de décembre 1756. Il hérita des titres de baron de Proseck, Saint-Daniel, Mosla et Leitenburgh, de seigneur de Hasperg, Steegberg, Loitsch, Lueg, Reissenitz, Isernico, Flumbruzzo et Sivigliano, de grand échanson du duché de Carniole et de la Marche des Vandales, de grand fauconnier héréditaire et grand dapifer du comté de Gorice. Par la haute position que ses aïeux lui avaient transmise, il figurait au premier rang parmi les nobles de l'archiduché d'Autriche, mais il ne tarda pas à s'élever encore, grâce à sa rare intelligence et à ses connaissances.

Après avoir débuté fort jeune dans la carrière diplomatique et rempli plusieurs missions auprès des cercles de l'empire, à l'époque où l'impératrice Marie-Thérèse luttait contre une coalition formidable, Cobenzl fut choisi par cette princesse pour succéder au marquis de Botta-Adorno en qualité de ministre plénipotentiaire de « leurs majestés impériales et royales » aux Pays-Bas. Les lettres patentes, qui lui conférèrent ces importantes fonctions, lui transmirent aussi des pleins pouvoirs pour tenir les rênes de l'administration en l'absence du gouverneur-général, le prince Charles de Lorraine (19 mai 1753). Ce fut le 15 septembre que M. de Cobenzl arriva à Bruxelles. Selon un ancien usage, les ecclésiastiques et membres du comté de Flandre, formant les États de cette province, lui vôtèrent, pour tenir lieu de vin d'honneur, le don d'une somme de 1,000 pistoles, que l'impératrice l'autorisa à accepter, comme le comte de Ko-

niegsegg-Erps et M. de Kaunitz-Rittberg l'avaient fait avant lui (17 novembre 1753).

La haute opinion que l'on avait des talents de Cobenzl et l'ascendant qu'il sut prendre sur l'esprit du prince Charles se révèlent dans une lettre que ce dernier écrivit à Marie-Thérèse le 8 août 1755 : « Quant au comte de Cobenzl, dit le « gouverneur-général, je dois dire qu'il « travaille avec tout le zèle imaginable et « que même il a le travail fort aisé; mais « il est quelquefois un peu vif et, si j'ose « le dire, même quelquefois imprudent ; « je le lui ai même déjà fait sentir quelques « fois ; mais la vivacité l'emporte, et je « dois avouer à Votre Majesté que je n'y « vois point d'autre remède que si Votre « Majesté vouloit lui faire écrire, soit par « M. de Kaunitz ou par M. Koch : car « il est sûr qu'il a un esprit supérieur et « qu'un mot venant de Votre Majesté lui « fera faire beaucoup de réflexion. Ce- « pendant je supplie Votre Majesté qu'il « ne sache pas que j'ai pris la liberté de « demander cela à Votre Majesté, ne « proposant cela que pour le bien du « service et pour son propre bien à lui « personnellement ; n'ayant de mon côté « qu'à me louer de ses assiduités... » Dans ces lignes perce, à côté du désir de provoquer la souveraine à inviter Cobenzl à plus de modération, la crainte de déplaire à un conseiller dont les avis étaient fort goûtés à Vienne.

Des écrivains du temps ont tracé de Cobenzl un portrait extrêmement flatteur. D'après eux, il joignait aux talents de l'homme d'État une âme forte, un esprit solide... Doué d'une intelligence prompte et décidée, il pouvait dicter quatre lettres à la fois en quatre langues différentes. Il n'avait pas cette morgue rebutante que l'on reprochait aux fonctionnaires allemands ; il ne refusait jamais aucun des avis qu'on lui donnait ; du reste son abord était facile, ses manières étaient insinuantes. Le peuple même pouvait pénétrer jusqu'à lui ; il n'avait pas d'audience réglée : à toute heure et quelquefois à quatre heures du matin, sa porte était ouverte. De nouvelles faveurs vinrent bientôt récompenser et stimuler le zèle de l'actif ministre plénipotentiaire. En 1759, Marie-Thérèse lui envoya le collier de l'ordre de la Toison d'or et, à cette occasion, la ville de Bruxelles fit frapper une médaille qui représente le buste du comte de profil, la tête tournée à gauche, la chemise ouverte et le col nu, la poitrine couverte des insignes de l'ordre de la Toison d'or. Dessous le bras on voit la lettre R, initiale du nom de l'artiste : Jacques Roettiers, graveur général de la monnaie à Anvers. Au revers est figuré un livre ouvert, sur lequel on lit : *Statuta ordinis* et qui est entouré du collier de l'ordre. Des légendes expliquent le motif pour lequel fut exécutée cette œuvre d'art, dont deux exemplaires en or et cent cinquante exemplaires en argent furent frappés en vertu d'une résolution du magistrat, du 5 juillet. Les exemplaires en or furent offerts, l'un au prince Charles, l'autre au comte. Celui-ci devint encore grand croix de l'ordre royal de Saint-Étienne. Nous avons vu qu'il était autorisé à gouverner nos provinces en l'absence du prince ; il fut fréquemment appelé à remplir ce poste éminent pendant la guerre de Sept-ans, alors que Charles de Lorraine guerroyait contre la Prusse. Lorsque, en 1757, des troupes françaises traversèrent Bruxelles pour aller se joindre à l'armée autrichienne qui guerroyait sur le Bas-Rhin, ce fut lui qui leur donna des fêtes brillantes ; il traita splendidement au château de Loth (à Leeuw-Saint-Pierre), le 14 mai, le comte de La Marche, fils aîné du prince de Conti, et le lendemain le prince de Condé.

Si l'on devait donner une idée exacte de la part immense que Cobenzl prit au gouvernement du pays, il faudrait rappeler ici toutes les grandes mesures par lesquelles le règne de Marie-Thérèse fut signalé. Rappelons d'abord que le comte partageait les idées de M. Kaunitz en matière de culte et qu'il s'efforça constamment de restreindre l'accroissement des biens de mainmorte. L'édit du 13 septembre 1753, qui renouvela les défenses portées jadis contre les acquisitions de biens immeubles par les corporations religieuses, s'exécuta sous sa direction et fut bientôt étendu à l'ordre des jésuites, qui prétendait jouir de privilèges et d'avan-

tages exceptionnels (7 novembre 1753). L'université de Louvain, où régnait une routine aveugle, fut placée sous la surveillance d'un commissaire royal (18 juillet 1754); les abbayes les plus riches furent, par les soins de Cobenzl, chargées de pensions au profit de filles de militaires sans fortune, et plusieurs projets de réforme, qui ne s'exécutèrent que sous Joseph II, furent préparés par lui. Frappé des nombreux abus qui minaient la prospérité des Pays-Bas, il essaya constamment, sinon de les détruire, du moins de les atténuer, non sans encourir le reproche d'être souvent exigeant et tracassier.

Dans ses rapports avec les administrations civiles il déploya également une grande raideur; partisan d'un pouvoir fort, il tolérait difficilemet les résistances. C'est ce que l'on vit à Anvers, où deux *wyckmeesters* (maîtres de sections), qui ne voulurent pas consentir à la levée des impôts, furent incarcerés pour les motifs les plus futiles et jetés en prison. Le gouverneur profita de cette circonstance pour modifier l'organisation de la commune anversoise. Cobenzl aurait volontiers porté fort loin ses réformes en ce genre, mais le prince Charles connaissait mieux l'attachement que les Belges portaient à leurs vieux priviléges ; il ne voulut pas s'engager dans une voie périlleuse et son avis prévalut auprès de l'impératrice, chez qui un grand esprit de modération s'unissait à un vif désir de dominer.

Mais si le ministre ne parvint pas à écarter les obstacles qui s'opposaient à ses vues ambitieuses, il réussit du moins à apporter d'heureuses modifications dans la situation des finances. « C'est, dit un « rapport adressé en 1758 à Marie-« Thérèse, l'endroit brillant des mérites « distingués que s'est fait le comte de « Cobenzl dans son administration ; il a « trouvé en deux années de temps vingt « et un millions et au delà pour le ser-« vice de Votre Majesté. » L'impératrice puisa des ressources immenses en hommes et en argent dans ces Pays-Bas, qui ne constituaient, comme étendue, qu'une faible partie de ses vastes États. De nouveaux impôts furent créés, le service des douanes amélioré et rendu plus productif, des jointes instituées pour contrôler la gestion des autorités locales ; du nombre de ces dernières fut la jointe des administrations et affaires des subsides, qui se réunissait sous la direction du baron de Cazier, trésorier général des finances. Cobenzl se faisait un devoir d'assister à ces réunions, à tel point que le gouverneur-général, dans la lettre du 7 août 1755 que nous avons déjà citée, semble se défendre de l'inculpation de se laisser effacer sous ce rapport : « Quant aux « jointes, dit-il, il est vrai que le comte « Cobenzl en tient assez souvent ; mais « jusqu'ici ce n'a été que sur des ma-« tières de peu d'importance, et quand il « y a eu de grandes affaires, je les ai fait « venir chez moi ; mais c'est assez que « Votre Majesté me fait connaître ses in-« tentions, pour que dorénavant je m'y « conforme, et je les tiendrai chez moi, « à la réserve de celles où l'on ne fait « que préparer les matières, que je lais-« serai tenir au ministre ; après quoi, je « les tiendrai aussi, lorsqu'il s'agira de « quelque résolution à prendre. »

Lorsque la loterie impériale et royale fut instituée, Cobenzl, qui en devint le surintendant général, voulut assister en personne au premier tirage, qui eut lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville de Bruxelles, le 31 mars 1761, entre onze heures et midi ; c'était lui encore qui présidait les séances du comité de la loterie, séances qui se tenaient le samedi, à l'hôtel d'Herzelles ou de Salasar.

S'agissait-il d'encourager les industriels, de les aider dans leurs entreprises, de leur faire obtenir quelques avantages, Cobenzl s'y employait volontiers. Tantôt il allait visiter les nouvelles manufactures, comme il le fit, le 30 juin 1761, pour la fabrique d'eau-forte et d'huile de vitriol qu'un nommé Murray avait établie près de Vilvorde ; tantôt il prenait lui-même l'initiative d'en créer. C'est ainsi qu'il entreprit de faire élever en Belgique des vers à soie et qu'il proposa des prix pour encourager les cultivateurs qui seconderaient ses vues ; grâce à lui une partie du parc de Bruxelles fut concédée

à un ancien lieutenant-colonel, nommé Rameau, qui y fit planter une pépinière de mûriers, mais la mort du comte laissa Rameau sans protecteur, et, lors de la construction du quartier du Parc, les mûriers furent déplantés.

Mais ce fut surtout comme protecteur des lettres que Cobenzl acquit un renom européen. Il suivait avec attention et sympathie le mouvement qui s'opérait dans les esprits ; lorsque l'*Esprit des lois* parût, il exprima son opinion sur ce livre dans les termes les plus flatteurs ; quand Voltaire conçut le projet d'une nouvelle édition des œuvres de Corneille, édition dont le produit devait servir de dot à une demoiselle que l'on considérait comme le dernier rejeton de la lignée du poète, le ministre prit sous sa protection et propagea le prospectus de cette entreprise littéraire et souscrivit lui-même pour quatre exemplaires. Il contribua hautement à ranimer le goût des Belges pour les études et les arts. Comme il nous l'apprend dans une lettre adressée au duc de Sylva-Tarouca, président du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, ce fut lui qui alla retrouver, dans une cave du palais de Bruxelles, l'antique bibliothèque des manuscrits des ducs de Bourgogne, la fit transporter dans le bâtiment connu sous le nom de *Palais Isabelle*, et en confia la garde à un bibliothécaire (19 février 1755). Le projet de publier les anciennes chroniques qui pouvaient répandre du jour sur l'histoire du pays, séduisit son imagination et il n'épargna, dans ce but, ni peines, ni démarches ; par ses ordres, M. de Nény écrivit aux chefs d'abbayes, de prieurés, de chapitres pour obtenir d'eux des renseignements sur ce qui pouvait se trouver de curieux dans les établissements confiés à leurs soins. Les abbés Paquot et Nelis, Van Heurck et Verdussen donnèrent aussi leur concours à Cobenzl, et déjà quelques travaux avaient paru, lorsque la mort du ministre empêcha la réalisation du plan qui lui avait été présenté et qu'il avait adopté.

On lui doit encore l'établissement, à Louvain, de cette typographie académique qui fut d'abord combattue avec tant d'ardeur, mais dont il maintint l'existence et qui rendit de notables services. Il aurait volontiers accueilli l'idée de M. Nélis de fonder, auprès de l'université, une académie, mais l'esprit qui dominait à Louvain était trop opposé aux tendances du gouvernement autrichien et, en particulier de M. de Cobenzl, pour que cette proposition put être accueillie. Ce fut alors qu'on résolut de fonder à Bruxelles une société littéraire ; le savant Schoepflin, à qui était conféré l'éducation des enfants du ministre fut chargé de ce soin. La société toutefois ne répondit pas d'abord à ce que l'on en attendait et ce ne fut que trois ans plus tard qu'elle reçut de Kaunitz une organisation nouvelle et son titre d'*Académie des sciences de Bruxelles*.

Non moins ami des arts que des lettres, de Cobenzl se plaisait à encourager les artistes qui montraient quelques dispositions heureuses, et non-seulement il faisait obtenir des pensions à ses protégés, mais il les aidait de sa propre bourse ; c'est ce qu'il fit entre autres pour le graveur Cardon. C'est à tort qu'on attribue au ministre la fondation de l'Académie de dessin de Bruxelles, mais il en protégea les commencements. Il aurait ardemment voulu rendre son lustre à l'école flamande de peinture, et, dans ce but, il conçut le projet d'établir à Rome une école où les jeunes artistes de la Belgique seraient allé étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des écoles italiennes, mais il n'eut pas le temps de mettre à exécution ce projet, dont l'utilité d'ailleurs est contestable.

Cobenzl avait marqué son administration par des travaux sans nombre lorsqu'il mourut en 1770, après une courte maladie, à l'âge de cinquante-huit ans. L'article nécrologique qui lui fut consacré dans la *Gazette des Pays-Bas* du 29 janvier 1770, témoigna de la reconnaissance du gouvernement pour « sa capacité supérieure, son activité constante, son zèle ardent ; pour l'accès « facile » que chacun trouvait auprès de lui. Nous avons énuméré ses titres nombreux à la reconnaissance des Belges ; disons ici qu'à ses qualités il joignait

de grands défauts ; il aimait la dépense, et bien que l'impératrice eut deux fois payé ses dettes, il laissa en mourant ses affaires dans le plus grand désordre. Instruite de cette circonstance Marie-Thérèse refusa de venir au secours de sa veuve ; ce fut le prince Charles qui devint la providence de celle-ci en lui abandonnant une somme laissée à sa disposition sur le produit de la loterie.

Le corps du ministre fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle, dans la quatrième chapelle de la nef méridionale ou chapelle de Saint-Aubert ; ses dépouilles mortelles furent déposées dans le caveau de la famille Verreycken, dont le chef, Philippe-Roger Verreycken, comte de Sart, baron de Boulez, grand bailli du Brabant wallon, avait, le 16 décembre 1759, épousé sa fille aînée, Marie-Thérèse de Cobenzl, qui mourut sans laisser d'enfants le 17 juin 1778. C'est là aussi qu'a été déposé le corps de Mme de Cobenzl, Marie-Thérèse de Palfi-d'Erbödy, dame de l'ordre de la croix étoilée, qui expira le 25 décembre 1771, à l'âge de cinquante-deux ans ; digne sous tous les rapports d'être la compagne d'un homme remarquable, cette dame n'avait pas toujours eu à se louer de la fidélité conjugale de son époux. Son effigie se trouve sur un jeton qui représente, à l'envers, le comte en buste, la tête tournée à droite, portant un col et un habit boutonné ; elle est figurée sur le revers : coiffée en cheveux et la tête tournée à droite.

De cette union naquit, entre autres enfants, le comte Louis-Marie-Michel de Cobenzl, baptisé à Bruxelles, dans la chapelle de l'hôtel où habitait son père (l'ancien hôtel de Bournonville, aujourd'hui de Mérode), le 21 novembre 1753, mort à Vienne en 1808. Il eut pour parrains Philippe, prince de Lobkowitz, représentant le prince de Hesse-Darmstadt, et Marie, comtesse de Lannoy. Nommé ambassadeur d'Autriche à la cour de Saint-Pétersbourg en 1779, Louis de Cobenzl gagna par ses qualités aimables les bonnes grâces de l'impératrice Catherine II et se concilia également celles de l'empereur Paul Ier. Son nom se rattache à plusieurs négociations importantes. Ce fut lui qui conclut, en 1795, le traité de la triple alliance entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Russie et qui signa avec Napoléon Bonaparte, alors général de la république française, le traité de Campo-Formio, qui enleva à l'Autriche les Pays-Bas et la Lombardie (17 octobre 1797). Après avoir repris son poste diplomatique à Saint-Pétersbourg, en 1798, il fut envoyé au congrès de Lunéville, où la paix fut de nouveau conclue entre l'Autriche et la France (9 février 1801). Nommé ensuite ministre d'État et des conférences et vice-chancelier d'État au département des affaires étrangères, le comte de Cobenzl donna la démission de ses emplois après la bataille d'Austerlitz et se retira dans la vie privée.

Le recueil intitulé le *Théâtre de l'Ermitage*, que le comte de Ségur publia en 1798, contient (t. Ier, pp. 255 et suivantes) un proverbe intitulé *Gros Jean* ou *la Régimanie;* on attribue d'ordinaire cette œuvre dramatique à M. de Cobenzl, mais Quérard, bon juge en cette matière, prétend qu'elle est due à la plume de plusieurs collaborateurs.

Il ne faut pas confondre Louis de Cobenzl avec son parent, le comte Jean-Philippe de Cobenzl, qui fut vice-chancelier de l'empire d'Autriche du temps de Joseph II, dont il avait toute la confiance, et l'un des principaux ministres de François II. C'est ce dernier homme d'État qui fut chargé, à la fin de 1789, de tenter une dernière démarche pour faire rentrer dans le devoir les provinces belges, soulevées contre la domination autrichienne ; sa tentative resta infructueuse et il ne put dépasser Luxembourg, seul point que les troupes impériales occupaient encore et où lui parvint la nouvelle de la mort de son maître.

Alphonse Wauters.

De Reiffenberg, *Annuaire de l'Académie*, année 1833, p. 85. — Gachard, *Analectes Belgiques*, p. 465. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, passim — *Les Ministres de Marie-Thérèse* (*Revue Nationale*, t. XVI, pp. 251-267). — De Jonghe, dans la *Revue de Numismatique belge*, 2me série, t. IV, p. 455. — De Stassart, *Œuvres*, p. 414. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, passim et notamment 2e série, t. V. — Brunner, *Correspondances intimes de l'empereur Joseph II*.

COBERGHER ou **COEBERGER** (*Wenceslas*), peintre d'histoire, architecte, poète, ingénieur, économiste, antiquaire, numismate, né à Anvers, mort à Bruxelles. Jusqu'en 1860, l'on n'avait aucune donnée sérieuse, comme base de discussion, sur l'époque où naquit un des artistes belges les plus intéressants du XVIe siècle. A cette date parut le Ier volume des *Archives des arts*, par M. Alex. Pinchart, dans lequel se trouvent des renseignements biographiques précieux. Occupons-nous d'abord des dates. Un acte de légitimation octroyé à l'artiste par le roi d'Espagne, en 1579, le dit âgé d'environ dix-huit ans. Il est donc né vers 1561. — Mais, dans la troisième livraison des *Liggeren* anversois, parue quelque temps après, on lit, p. 252, une note due au Chev. L. de Burbure et reproduisant un extrait des *Lettres scabinales* du 22 février 1583, dans lequel Coberger est dit âgé de plus de vingt-six ans. Par conséquent sa naissance devrait être fixée à l'an 1556 ou 1557. Enfin, en 1868, le *Messager des sciences historiques*, de Gand, publia le résultat de nouvelles recherches dues à M. Pinchart, qui avait découvert un document de la plus haute importance remontant à l'année 1600 et constatant que Cobergher était, à cette époque, agé d'*environ* quarante ans. Nous voilà revenus vers la date de 1560. On voit qu'il n'est pas facile de sortir de ce labyrinthe.

Faisons remarquer toutefois que les documents qui fixent sa naissance à 1560 ou 1561, disent tous deux *environ* et que, dans la note citée plus haut, c'est Cobergher lui-même qui se déclare âgé de vingt-six ans passés. Si nous avions à faire la monographie de l'artiste, nous pourrions discuter les probabilités plus ou moins sérieuses de ces diverses dates, mais notre cadre ne le comporte pas, aussi devons-nous nous borner à consigner ici ce qui a été découvert.

L'époque de sa mort n'est pas moins discutable. L'historien Foppens donnait la date de 1630. Les comptes du Mont de Piété disent que depuis cette année jusqu'au 23 novembre 1634, jour de la mort de son père, Charles Cobergher, fils de Wenceslas, remplit gratuitement les fonctions de directeur dont il fut ensuite investi (1). D'un autre côté, M. Pinchart extrait du *Registre aux gages et pensions* de 1625-1639, la date du 23 novembre 1635.

Wenceslas Cobergher entra dans l'atelier de Martin De Vos, le vieux, en 1573; ceci est inscrit dans les *Liggeren* anversois où son nom est orthographié : Wensel van Coeberge. Florent le Comte, et, après lui, Weyerman, Houbraken, Immerzeel et d'autres racontent qu'il devint amoureux de la fille de son maître, mais qu'il ne sut vaincre ni la sévérité du père ni la froideur de la jeune personne. Nous ne savons trop à quoi la sévérité de De Vos pouvait s'adresser chez un aussi excellent sujet que Cobergher, à moins que ce ne fût à sa naissance illégitime si toutefois celle-ci était connue, car l'artiste l'ignora lui-même jusqu'en 1579. Mais, si l'anecdote est vraie et si nous admettons la naissance en 1560 ou 1561, on conviendra que notre artiste était bien précoce et que Martin De Vos avait quelque raison d'éconduire un amoureux qui dut se présenter entre douze et dix-sept ans. La jeune fille elle-même devait être à peine adolescente, car Martin De Vos se maria seulement vers 1561. Ici vient se placer naturellement l'acte de 1579 : c'est la seconde date officielle.

La tradition qui raconte l'épisode de l'amour malheureux de Cobergher, fait partir celui-ci pour Rome, afin d'y oublier ses chagrins. Quoi qu'il en soit, ce départ n'eut pas lieu si tôt, ou bien le jeune homme se contenta de n'aller que jusqu'à Paris où il se trouvait positivement en 1579 y continuant ses études artistiques. Il paraît que c'est dans cette ville que, déjà orphelin de son père, il apprit par le testament de sa mère, Catherine Raems, récemment décédée sans doute, que sa naissance était illégitime. Il dut être très-ému de cette découverte, car il adressa immédiatement une requête à Philippe II afin d'obtenir des lettres de légitimation.

(1) *Le compte de la recette générale des finances*, de 1635, cité par M. Gachard, est d'accord avec ce qui précède.

La réponse ne se fit pas attendre : l'acte royal de légitimation est daté du mois de mai 1579. Il commence ainsi : nous traduisons du flamand :

« Philippe, etc. — fait savoir à chacuns, présents et à venir que nous avons reçu l'humble supplique de Wencelaus Coubergher, célibataire, né à Anvers, demeurant actuellement à Paris, âgé d'environ XVIII ans, peintre de son état, dont le père était feu Wencelaus Couberger et la mère Catherine Raems, comme le suppliant s'est toujours honorablement conduit... et désirerait continuer à vivre dans la vertu et dans l'honneur... mais craignant trouver des obstacles dans le défaut de sa naissance, car il a compris par le testament de sa mère qu'il était né d'union illégitime, etc... »

La date certaine que nous rencontrons ensuite est 1583 ; elle est indiquée dans la note extraite des Lettres scabinales anversoises du 22 février 1583 (1). Il est donc incontestable que Coberger, après avoir séjourné à Paris, a dû revenir dans sa ville natale avant d'entreprendre le voyage d'Italie. Il est probable cependant qu'il y séjourna fort peu de temps, sans cela il aurait dû y être inscrit sans doute dans la corporation de Saint-Luc.

L'on peut, sans trop de témérité, conclure de ce qui précède que ce fut en cette même année, 1583, que Coberger partit pour l'Italie. On ne sait pas en quelles villes il s'arrêta d'abord, mais l'on sait qu'il s'établit à Naples et qu'il y rencontra un compatriote, Jean Franck ou Francken, né à Anvers et parti très-jeune pour l'Italie où on l'appela Franco. Coberger demeura chez cet artiste, et, dit-on, en épousa la fille ; plus tard il partit pour Rome, veuf déjà, car il s'y remaria, ainsi que nous l'apprend la pièce importante de 1600 dont il a été parlé plus haut, et qui le dit, à cette époque, âgé d'*environ* quarante ans. Voici à quelle occasion cette pièce fut écrite. La réputation de Coberger était parvenue dans les Pays-Bas et les archiducs, désireux de s'attacher les artistes et les savants belges, voulurent s'assurer si les éloges donnés à notre peintre étaient mérités. Ils s'adressèrent à cet effet à leur resident près de la cour de Rome, Philippe de Mortau. Leur lettre et la réponse du résident se trouvent aux archives du royaume et la dernière résume toute la biographie de Coberger pendant son séjour en Italie. Nous n'avons plus qu'à en suivre les indications.

Coberger (nommé dans la pièce Wencislaus Van Obbergen) était ordinairement appelé à Rome : *il signor Vincenzo*. Il s'y était marié « pour la seconde fois « depuis nagaires » avec une jeune fille de quinze à seize ans, native de Bruxelles, dont le père avait habité Paris et Rome et résidait dans cette dernière ville. Coberger, homme aimable et instruit, ne possédait point cependant les langues mortes, mais il parlait le flamand, le français et l'italien ; antiquaire distingué, il s'était formé un médailler pour lequel il n'avait rien épargné. Il composa un ouvrage où il introduisit toutes ses médailles, dessinées de sa main, à la plume, et présentées avers et revers avec l'interprétation de leurs inscriptions en langue italienne. Nous ignorons si cet ouvrage a été publié ou s'il est resté manuscrit. Sa réputation était grande et ses peintures ornaient et embellissaient les églises de Naples et de Rome. Après avoir étudié l'architecture sous les maîtres les plus renommés, dans la première de ces deux villes, il se distingua également dans cette branche et bâtissait à l'envi, maisons, palais, châteaux et même forteresses, car, déjà peintre, numismate et architecte, il était, en même temps, excellent ingénieur, ainsi que le déclare Philippe de Mortau : « et est fort excellent maistre « à conduyre les fontaines ou rivières. » Le caractère et les talents de Coberger

(1) Nous trouvons cette note assez intéressante et assez importante pour la reproduire ici :

« Wenceslas Coubergher, fils de feu Wenceslas » et de Catherine Rams, âgé de plus de XXVJ ans, » comme il déclare, doit à Jacques Snvers, ou au » porteur de l'obligation, la somme de 150 florins » carolus .... du chef d'argent valablement em- » prunté..... employé à certains objets et mar- » chandises, avec lesquels il était intentionné de » voyager en Italie..... à payer endéans les sept » années prochaines au susdit Jacques Snyers, » ou au porteur de l'obligation, etc. . »

l'avaient mis en grande faveur auprès de plusieurs princes de l'Église et d'autres seigneurs puissants de l'époque ; deux des neveux du pape régnant, Clément VIII, les cardinaux Cinthio et Pierre Aldobrandini, le protégèrent particulièrement ainsi que Jacques Buoncompagno, duc de Sora, le duc napolitain de Sessa, et beaucoup d'autres. Le résident belge fut donc autorisé à entamer des négociations avec l'artiste afin de savoir s'il voulait revenir aux Pays-Bas, entrer au service des archiducs et à quelles conditions. Il est probable qu'en 1600, et même après, il y eut des obstacles qui s'opposèrent à l'acceptation immédiate de Coberghер, puisque sa nomination n'eut lieu qu'en 1605. Parmi ces obstacles, nous en connaissons un que nous apprend une lettre écrite à l'archiduc Albert par Henri Bureau, le 15 septembre 1601... « regrettant infiniment la dis- « grâce advenue au sieur Venceslao Co- « bergher par la visite que Dieu a faict « en sa maison depuis son partement, « l'ayant privé en un mesme temps de son « beau père et belle-mère, lesquelz deux « jours l'un depuis l'aultre son passez de « ceste à meilleur vie, que pour cela je « crains que ses affaires ne luy permète- « ront de faire le séjour que désirerions « pour se faire cognoistre pardelà (1). »

En 1604, l'artiste était revenu à Anvers ; nous l'y trouvons inscrit sur les *Liggeren* en qualité de franc-maître et de la manière suivante : Signor Vensel Van Cœberge, scilder, valenhomo (valentùomo, homme honorable). Une telle désignation, qui ne se rencontre point ailleurs dans ces archives, prouve quel degré d'estime Venceslas avait su acquérir. En 1605, il assista à Anvers au banquet des *Romanistes* (c'est à-dire des artistes qui avaient visité Rome), pendant lequel il fut reçu comme confrère ; mais depuis il ne fut « ... plus reçu, parce « qu'il ne comparaissait jamais aux réu- « nions des confrères » (*Archives de la Gilde des Romanistes*, citées dans les *Liggeren*, liv. III, p. 252). Des lettres patentes en date du 24 décembre 1605, nommèrent enfin Coberghер architecte et ingénieur des archiducs avec un traitement annuel de 1,500 livres. C'est de cette époque que datent ses principaux travaux. La vaste intelligence de cet homme célèbre était unie à des sentiments humanitaires bien rares à cette époque. En Italie il avait pu voir l'origine d'une institution qui l'avait vivement frappé et qu'il rêva d'introduire à son tour dans sa patrie. Il s'agissait des Monts-de-piété dits Lombards. Il trouva dans ses souverains des esprits et des cœurs dignes de comprendre les bienfais qu'une telle institution pouvait apporter au peuple aussi bien qu'aux classes supérieures de la société, pressurées par des usuriers impitoyables. L'œuvre étant en harmonie avec les principes chrétiens, des lettres patentes du 9 janvier 1618, nommèrent Coberghер surintendant-général des Monts-de-piété qu'il avait introduits en Belgique. La même année, de nouvelles lettres patentes datées du 9 avril, lui permirent d'exploiter seul, dans les Pays-Bas, la fabrication de la potasse ; sa supplique disait que depuis trois ans il avait trouvé des ouvriers « sachant faire potasse utile « au savon, bleu, tintures et choses sem- « blables. » Ce privilège fut renouvelé pour lui et pour ses héritiers, en 1627. Le voilà presque chimiste et introduisant une nouvelle industrie dans son pays. Ses services furent aussi multiples que ses connaissances : Il y avait à cette époque, entre Furnes et Bergues-Saint-Winoc, un marais pestilentiel que l'on nommait les *Moëres*. Coberghер entreprit de le dessécher ; les sciences n'avaient pas alors acquis le développement qu'elles ont de nos jours. Les études pour accomplir l'œuvre entreprise, durent être longues et nombreuses. L'artiste savant sut triompher de tous les obstacles, et, dès 1622, la contrée insalubre avait commencé à être assainie. Parmi les récompenses qu'on lui accorda pour ses travaux, figurèrent sans doute les titres qui lui sont accordés dans un vieux document. Il s'agit d'un registre aux reliefs des fiefs tenus de la Chambre légale de Flandre où on lit que, le 14 mai 1633 « Wences- « laus Coberghер, seigneur de Saint-An- « thoine et Groentlandt, conseiller et pre-

(1) Cité par M. Alex. Pinchart, *Messager des sciences historiques*, 1868, p. 534.

» mier architecte de Sa Majesté et Altè-
» zes Sérénissimes, relève la terre et sei-
» gneurie de Saint-Anthoine et Cober-
» ghe, scituées aux moëres de West-
» Flandres (1). » En 1630, Wenceslas Cobergher, âgé de plus de soixante-dix ans, fatigué sans doute par une vie si occupée et si bien remplie, fut remplacé dans la direction des Monts-de-piété par son fils Charles, ingénieur comme lui et auteur d'un manuscrit sur l'institution fondée par son père. Cette retraite est sans doute l'origine de l'erreur qui a fait fixer la mort de ce dernier en 1630. La veuve de l'artiste avait nom Suzanne Francquart; c'était elle, probablement, qu'il avait épousée à Rome en secondes noces; elle lui avait donné quatre enfants. Outre Charles, dont nous venons de parler, on cite encore Augustin, seigneur de Saint-Antoine, en faveur duquel le roi Philippe IV signa, le 14 octobre 1654, des lettres de chevalerie (*Arch. des Arts* déjà cité; t. I, p. 230).

Il nous reste à parler des travaux de Cobergher et à apprécier le mérite qu'il y déploya. Le premier tableau de lui dont il est parlé est le *Saint Sébastien* qu'il fit à Rome sur la commande de la Société des Arbaletriers d'Anvers; cette toile fut reçue avec enthousiasme et provoqua des éloges certainement exagérés; c'est à propos de cette œuvre qu'on rapporte l'anecdote, vraie ou fausse, de l'envieux inconnu qui y coupa une ou plusieurs têtes remplacées plus tard par l'auteur. Le tableau se trouvait dans la cathédrale d'Anvers; enlevé par les Français, il fut donné au musée de Nancy où il est encore. Des nombreuses œuvres de peinture qu'il dut exécuter à Naples et à Rome, on n'en connaît plus une seule. Le musée de Bruxelles renferme de lui un *Christ porté au tombeau*, daté de 1605. Ce tableau provient de l'église Saint-Géry. Une autre composition, peinte la même année et sur panneau, se voit dans la chapelle de la Sainte-Croix de l'église Saint-Jacques, à Anvers; elle représente l'*empereur Constantin le Grand, adorant la Sainte-Croix que tient sainte Hélène*. L'empereur et sa mère sont les portraits des donateurs, Josse Robyns et sa femme, Elisabeth Van Dornhoven. Le tableau est signé et daté, en toutes lettres; malgré cela il a été attribué par erreur à Guillaume Kerricx. C'est une composition supérieure aux précédentes. En 1610, le garde-joyaux des archiducs envoya l'ordre de payer 425 florins à l'artiste pour trois tableaux religieux peints par lui et envoyés en Espagne.

En 1616, il exécuta une *Naissance de Jésus* et une *Visitation de sainte Élisabeth*, destinées à l'ermitage de Mariemont, et un *Saint Hubert en habits pontificaux*, qui fut placé dans la chapelle de Tervueren. Dans l'année, il reçut pour les deux premiers tableaux 360 livres et 20 livres pour le Saint Hubert. En 1785, à la vente des couvents supprimés, parut une *Sainte famille avec des anges* sous le nom de Cobergher. Elle fut adjugée au prix de 58 florins. Voilà ses seules œuvres de peinture dont il reste des traces. Comme ingénieur, nous l'avons déjà vu bâtir des forteresses en Italie, sans que l'on désigne lesquelles; il y exécuta également des travaux hydrauliques; en Flandre, il eut la surveillance des enceintes fortifiées et il accomplit l'utile ouvrage du desséchement des Moëres, conduisant leurs eaux vers la mer; les fontaines de Tervueren lui furent aussi confiées ainsi que tous les embellissements de cette résidence royale. Comme économiste, nous le voyons introduire les Monts-de-piété dans les Pays-Bas; comme savant, son médailler et les dessins avec explications qu'il en avait faits, excitent l'admiration, entre autres celle de Peiresc. En outre, il publia un ouvrage estimé et dont voici le titre : *Tractatus de pictura antiqua*. De Murr le note ainsi dans sa *Bibliothèque de peinture, de sculpture et de gravure*, Francfort 1770. p. 151:
» Il figino, overo del fine della Pittura,
» dialogo del P. don *Gregorio Cammanino*, Canonico Lateranese, nel quale
» si mostra, qual sia l'imitatore più perfetto, o il Pittore, o il Poeta. Mantova, 1591. 4. »

Nous trouvons encore l'indication de deux ouvrages de notre artiste, écrits sur

(1) Cité par M. Pinchart, *Messager des Sciences*, 1868, p. 535.

les Monts-de-piété et dont voici le titre : W. Coberger, *Opregting van de Berghen van Bermhertichеyd*, Brussel, 1610 (?). — Wenc. Coberger, *Bescherm-redenen van de Berghen van Bermhertichеyt*, Mechelen. H. Jaye, 1621, petit in-4o. Ce même écrit a paru avec un titre différent que voici : Wenceslaus Coberger, *Apologia ofte Beschermredenen tegen de hekelen van de onredelyke vyanden en tegenraders van de Berghen van Bermhertigheit. In vermueckelycke dicht gestelt door Amator Pietatis.* Mechelen, 1621. Ce dernier titre est presque une page d'histoire; il prouve quels obstacles et quelles difficultés Cobergher eut à vaincre lors de l'établissement des Monts-de-piété. Il est probable que ses ennemis, c'est-à-dire ceux dont il avait empêché les gains illicites, n'épargnèrent rien pour empoisonner sa vie.

Nous ignorons pourquoi MM. Kramm et Michiels disent, tout en citant De Murr, que cet ouvrage parut sans millésime et sans nom d'éditeur; ce dernier manque, mais, à son défaut, il y a la ville où l'ouvrage vit le jour, et la date y est, parfaitement conforme à l'époque ou Cobergher séjourna en Italie (1). Comme graveur, Cobergher n'est point cité par Le Blanc; mais Brulliot mentionne une estampe au burin, très-rare et représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus sur ses genoux ; celui-ci tient par un fil un petit oiseau perché sur le piédestal d'une colonne. Le fond est une chambre avec une porte et une fenêtre. Signé W. C. I. E. F. 1586. Cette gravure a été attribuée à divers auteurs. Brulliot, mis en éveil par une note manuscrite de M. Hazard, y trouve le goût de Martin De Vos, maître de Cobergher, mais sans se prononcer pour le nom du graveur, les points de comparaison faisant défaut. Il n'y a point d'autres travaux de ce genre connus comme étant de notre artiste; nous croyons donc qu'il ne peut être sérieusement accepté parmi les graveurs. C'est évidemment comme architecte que Cobergher a laissé les traces les plus importantes; cependant on lui attribue beaucoup plus que ce qui lui est authentiquement reconnu. Ainsi deux églises de Bruxelles sont bâties sur ses plans : celle des Carmélites, construite de 1607 à 1615, ne subsista que jusqu'en 1785, époque de la suppression des couvents. On la détruisit et ses matériaux furent employés pour l'église de Saint-Jean sur Caudenberg. C'était un assez grand vaisseau, de style simple et agréable; la façade était très-harmonieuse dans ses proportions. L'église des Augustins lui a été longtemps attribuée. Une note récente de M. Keelhoff, de Neerhaeren, insérée dans le *Journal des Beaux-Arts*, no 4, 1872, constate que la paternité doit en être restituée à Jacques Francquaert. Elle est plus pompeuse d'aspect; commencée en 1620, elle ne fut achevée qu'en 1642, longtemps après la mort du maître. La façade est imposante. L'intérieur surtout est grandiose par ses proportions larges et élégantes. Entre ces deux constructions importantes, vient s'en placer une moins heureuse que les autres, c'est l'église de Montaigu, réminiscence, on pourrait dire charge, de Saint-Pierre de Rome. Commencée en 1609 elle fut achevée en 1621. Elle coûta plus d'un million, et, si elle avait été seule à fonder la réputation de son auteur, celle-ci ne serait pas sortie de la médiocrité. On a attribué à Cobergher l'église du Béguinage, à Bruxelles, qui ne fut commencée que vingt-deux ans après la mort de l'artiste et dont le style est beaucoup plus orné que tout ce que celui-ci a produit. On a parlé encore de l'église des Augustins d'Anvers, de celle des Riches-Claires de Bruxelles, mais il n'y a pas de données positives à cet égard. Les appréciations sur le talent de Cobergher comme peintre sont fort diverses; ses contemporains avaient pour lui une admiration excessive qui paraît aujourd'hui exagérée. Le saint Sébastien devant lequel s'extasie Weyerman dans les termes les plus exaltés, est aujourd'hui au musée de Nancy, et voici ce qu'en dit

(1) Par inadvertance, sans doute, M. Michiels ajoute que le *Tractatus*, etc., fut réimprimé dans l'ouvrage de De Murr, paraissant ignorer que la *Bibliothèque de peinture*, etc., ne contient que les titres d'ouvrages traitant de différentes branches de l'art.

le comte Clément de Ris dans ses *Musées de Province*, t. Ier, p. 22. « C'est un « dessin raide, sans mouvement, sans « souplesse, qui peut rappeler, mais de « bien loin, l'école florentine. Une ab- « sence complète de composition, une « couleur verdâtre, dure, sans aucune « transparence, si ce n'est toutefois le « torse du Saint assez finement touché, « enfin un gothique moins la naïveté. » Le même auteur, à la page précédente, cite Reynolds pour l'enthousiasme exprimé par ce grand peintre à propos du *Christ porté au tombeau* du musée de Bruxelles, auquel M. de Ris refuse toute espèce de mérite. Entre ces deux opinions excessives, il y a place pour la vérité. Le tableau de saint Jacques, à Anvers, nous donne peut-être mieux la mesure du talent de Coberger; on y retrouve la vérité, le naturalisme des De Vos aussi bien que leurs formes plutôt anguleuses que raides. Evidemment c'est là le défaut de Coberger, défaut qui, frappant désagréablement la vue, empêche de rendre justice à ses qualités de science et de dessin. Le portrait de cet homme célèbre a été peint par Van Dyck et grave par Luc Vorsterman. Ad. Siret.

COCHE-MOMMENS (*Jean-Jacques*), né à Bruxelles en 1800, mort à Ixelles le 20 juillet 1854. Parmi les organes de l'opinion publique engagés dans la lutte qui aboutit à la séparation de la Belgique d'avec les provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas, aucun n'a exercé plus d'influence que le journal dont Coché fut successivement l'imprimeur, le propriétaire et le gérant. Fondé par M. de la Ferté pour appuyer la politique libérale qui inaugura le règne de Guillaume Ier, *le Courrier des Pays-Bas* se rangea sous la bannière de l'opposition lorsque les maladresses du ministre Van Maanen eurent rendue possible la célèbre coalition d'où sortit la révolution de septembre 1830.

C'est vers l'époque du revirement opéré par le journal que Coché en devint propriétaire. Éditeur et non publiciste, il ne peut être compté au nombre des écrivains belges. Il avait été d'abord simple chef d'atelier dans l'imprimerie où se tirait le *Courrier*. Lorsqu'il en devint propriétaire, il se montra aussi intelligent que dévoué à la cause nationale. Il eut la bonne fortune de rencontrer et le mérite de tenir réunis, tant que dura la lutte, des rédacteurs aussi recommandables par leur probité politique que par leurs talents : Philippe Lesbroussart, L. Jottrand, VanMeenen, Claes, Ed Ducpétiaux, J.-B. Nothomb, Ch. De Brouckère, Sylvain Van de Weyer, etc., etc. Ces écrivains patriotes imprimèrent au journal une direction énergique, lui conciliè- rent la faveur populaire, en firent, enfin, l'adversaire le plus redoutable du gouvernement néerlandais. Coché exploita seul l'entreprise jusqu'en juillet 1830. La propriété du *Courrier des Pays-Bas* ayant alors été mise en société, il continua à gérer les affaires de celle-ci jusqu'à sa dissolution en 1832. Quatre ans plus tard, Coché fut un des fondateurs de la société qui créa l'*Observateur belge*, organe rajeuni de l'opinion libérale dégagée de l'alliance des catholiques.

Le nom de Coché-Mommens a donc été mêlé à tous les épisodes de l'opposition nationale antérieurement à 1830. Chaque fois que l'histoire de cette glorieuse époque enregistre une noble action, quelque patriotique sacrifice, elle mentionne, à côté des noms des citoyens les plus dévoués et les plus courageux, celui de Coché-Mommens. » Il a souvent payé de sa personne : emprisonné à plusieurs reprises, il a subi de longues et nombreuses détentions préventives; il s'est vu deux fois sous le coup d'accusations capitales, et il a entendu prononcer contre lui les arrêts sévères d'une législation draconienne qui maintenait en cause l'éditeur d'un journal même lorsque l'auteur de l'article incriminé était connu et poursuivi. En mémoire de ces services, Coché était décoré de la croix de fer. L. Alvin.

COCK (*Jérôme*) ou **KOCK**, peintre paysagiste, graveur à la pointe et au burin, imprimeur en taille-douce et éditeur, né à Anvers en 1509 ou 1510, mort dans cette ville le 3 octobre 1570. Fils de franc-maître, il fut admis en 1545 dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers, section de la *Violette* ou des peintres. Il

abandonna bientôt la peinture, que son frère Mathieu, le paysagiste, lui avait enseignée, pour se consacrer exclusivement à la gravure et au commerce des estampes, qui l'enrichit. Artiste laborieux, son œuvre compte plus de deux cents planches, gravées d'après les maîtres de l'Italie, des Pays Bas et d'après ses propres dessins. Il fit d'excellents élèves, parmi lesquels se distinguèrent Jean Collaert et Corneille Cort. Il traita avec un égal talent l'histoire sacrée et profane, le paysage, les vues de ruines et de monuments, les perspectives topographiques et même le portrait. Il fut sans contredit l'un des meilleurs graveurs de son temps. Il marquait assez fréquemment ses productions du monogramme H. C. F. (Hieronimus Cock *fecit*), lequel fut aussi le chiffre de *Hans Collaert*, de *Henri van Cleef* et causa bien des méprises dans les attributions faites à ces trois artistes.

Jérôme Cock signait aussi ses gravures de son nom, diversement orthographié. Sa première planche : *Six individus attablés*, est au millésime de 1545, l'année de son admission à la maîtrise. Les anciennes épreuves de son œuvre sont très-recherchées par les collectionneurs. Les quinze *paysages historiés* de son frère Mathieu Cock, artiste formé à l'école italienne, et que Jérôme Cock exécuta, avec beaucoup d'autres encore, tels que la *Fête de saint Georges*, du même, et les douze *paysages bibliques* de Breughel le Vieux, sont fort remarquables. Ce furent ses gravures d'après Raphaël Sanzio qui révélèrent les emprunts faits par Michel van Coxcie aux compositions du divin maître. Parmi les tableaux qu'il grava d'après les peintres italiens, on cite : le *Sacrifice d'Abraham* (1552) et la *Nativité du Christ* ou l'*Adoration des bergers*, de Raphaël d'Urbin, in-fol. ; *Beaucoup sont appelés et peu sont élus* (1553) et *Saint Jean-Baptiste au désert* (1553), d'André del Sarto, gr. in-fol. ; les *Captifs*, de Polidore Caldera, le *Bain de femmes*, de Luca Penni, le *Passage de la Mer rouge*, d'Angelo Bronzino, in-fol. en largeur ; la *Visitation de sainte Élisabeth*, de Sebastiano del Piombo, in-fol. — D'après les peintres des Pays-Bas, nous mentionnerons : *Dalila coupant les cheveux à Samson* et *Daniel dans la fosse aux lions*, de Martin Heemskerck, gr. in-fol. en largeur ; la *Fraude et l'avarice*, sujet allégorique, une *Bacchanale d'enfants* et une suite de femmes de l'ancien et du nouveau Testament : *Jaël*, *Ruth*, *Abigaïl*, *Judith*, *Esther*, *Suzanne*, *Marie et Madelaine*, du même peintre, pl. in-fol. en larg. — La *Résurrection du Christ*, gr. in-fol., la *Tentation de saint Jacques* (1565), la *Tentation de saint Antoine*, le *Jugement dernier* (1558), le *Laboratoire d'un alchimiste*, le *Carnaval*, dit la *Dispute du gras et du maigre* (1563), en deux feuilles, toutes pl. in-fol. d'après Breughel le Vieux. — *Les gros poissons mangent les petits*, composition grotesque, très-grand in-fol. et sa planche capitale ; la *Tentation de saint Antoine*, le *Songe*, scène de magie (1561), *Saint Martin et les diables*, le *Mardi gras* (1567), la *Nef bleue*, pl. in-fol. en larg. d'après Jérôme Bos. — Le *Combat des Horaces et des Curiaces*, les *Pygmées assaillant Hercule endormi*, par Frans Floris, gr. in-fol. — *Esther et Assuerus*, le *Christ et les apôtres chez Marthe et Marie* (1556), le *Christ à table chez Simon*, (1551), la *Résurrection de Lazare*, trois tableaux de Lambert Lombard, gr. in-fol. — Plusieurs compositions sans indication de peintres : *Moïse présentant les tables de la Loi*, un *Saint Christophe avec l'enfant Jésus*, le *Festin de Priape* (1557), *Tarquin et Lucrèce*. — Sujets d'art, d'architectonique et de topographie : les *Arts libéraux* (1551), 10 pl. in-fol. ; l'*Emblème de la vanité : Hodie mihi, cras tibi ;* les *Bains de Dioclétien*, une *Suite architecturale*, 21 pl. *Antverpia* (1557), gr. in-fol. — *Præcipua romanæ antiquitatis monumenta* (1551), 59 pl. *Variæ variorum regionum typographicæ adumbrationes* (1558), 12 pl. *Compartimentarum quod vocant multiplex genus lepidissimis historiolis poetarum tabelis ornatum* (1566), 15 pl. in-fol. — *Pompe funèbre de l'empereur Charles V*, très-grande frise de diverses planches, marquées Hieronymus Cock *invenit*, et *Divi Caroli V ex multis præcipuae victoriarum imagines*

Hieronymus Coccius, *pictor Antv.* 1556, 12 pl. avec le titre.

Les portraits gravés par Jérôme Cock sont estimés à l'égal de ses autres productions : on en peut citer : *François II*, roi de France, *Marie d'Écosse*, reine de France, *Gustave*, roi de Suède, *Marie*, reine de Suède, in-4o ; *Soliman*, empereur des Turcs, et *Comelia*, sa fille, in-fol. — *Guido Cavalcantes*, le *Dante*, *Boccace*, *Pétrarque*, *Politien*, *Ficinus*, six portraits sur une feuille in-fol. — *Poetarum celebrium Germaniæ inferioris effigies* (1572), avec des vers élogieux de Dominique Lampsonius : une suite de vingt-quatre portraits de peintres des Pays-Bas, in-fol., dont les uns ne portent point de signature et dont les autres sont marqués des initiales de Jean Wiericx (IHW). Cette suite fut éditée par la veuve de Jérôme Cock. Son disciple Corneille Cort, avant de partir pour l'Italie, où il ouvrit une école de gravure et fut le maître d'Augustin Carrache, travailla beaucoup pour le fond d'estampes de Jérôme Cock. La plupart des planches qu'il grava alors ne portent point son nom et sont attribuées à J. Cock, dont Vasari, dans la vie de Marc-Antoine Raimondi, parle avec éloge, en citant ses gravures d'après Heemskerck, Breughel, Bos, Frans Floris.

Jérôme Cock se maria avec une Hollandaise et n'en eut point d'enfants. Rhétoricien et poète, il écrivait d'ordinaire dans le genre burlesque, ce qui était assez dans le goût de son époque et des rhétoriciens flamands. Son portrait, gravé par J. Wiericx, se voit dans le *Recueil de* 1572 et dans les *Vies des peintres* de Charles van Mander, édition remaniée et modernisée à Amsterdam, en 1764. Edm. De Busscher.

Immerseel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, enz.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur de l'art.* — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — *Notices sur les graveurs à monogrammes*, 1808. — Charles van Mander, *Het leven der doorluchtige schilders*, 1603-1618-1764. Rombout et Van Lerius, *Liggeren der antwerpsche Sint-Lucas gilde.*

COCK (*Mathieu*) ou **KOCK**, peintre paysagiste, né à Anvers en 1500 ou 1505, mort dans cette ville en 1552 ou 1554, selon les biographes. Il séjourna pendant plusieurs années en Italie, surtout à Rome, et y puisa le perfectionnement qu'il introduisit dans la manière de traiter le paysage. Il porta son art à un degré si remarquable, qu'au dire de Van Mander et de Lampsonius, il n'eut pas son pareil parmi les paysagistes de son époque. Il était doué d'un génie inventif et très-habile dans l'agencement de ses compositions, pleines de naturel et de mouvement. Ses productions, tant aquarelles que tableaux peints en couleur à l'huile, se rencontrent assez rarement et sont très-estimées. On cite de lui huit paysages bibliques : *Abraham prêt à immoler son fils*, *Juda faisant violence à sa sœur Thamar*, le *Prophète Jonas pleurant sur Ninive*, le *Départ de Tobie avec l'ange*, la *Fuite en Egypte*, le *Baptême du Christ*, *Jésus tenté dans le désert*, le *Bon Samaritain*; sept paysages mythologiques : *Mercure endormant Argus*, *Mercure tuant Argus*, *Venus pleurant Adonis*, *Céphale tuant Procris d'un coup de flèche*, le *Labyrinthe merveilleux*, les *Amours de Héro et de Léandre*, la *Métamorphose de Daphné*. Puis un grand paysage, appelé la *Fête de saint Georges*, et des *Vues de monuments romains*. Au Musée de Vienne se voit de lui la *Construction de la tour de Babel*. En 1540 il est mentionné dans les documents de la corporation artistique de Saint-Luc, à Anvers, comme maître de Guillaume van Santvoorde, alors son apprenti, et qui prit la maîtrise picturale en 1547. Dans la notice consacrée aux frères Cock, le biographe Charles van Mander constate que Mathieu Cock décéda longtemps avant 1570, date de la mort de Jérôme Cock et de Frans Floris.

Le portrait de Mathieu Cock se voit dans l'édition moderne (Amsterdam, 1764) des biographies des peintres par Van Mander et dans le recueil de portraits d'artistes édité en 1572 par la veuve de Jérôme Cock. Edm. De Busscher.

Charles van Mander, *Levens der doorluchtighe schilders*, 1603, 1618 et 1764. — Huber et Rost, *Manuel des amateurs de l'art.* — Immerseel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Rombout et Van Lerius, *Liggeren der antwerpsche Sint-Lucas gilde.*

* **COCKERILL** (*William*), né en Angleterre et mort près d'Aix-la-Chapelle en 1832, était un ouvrier mécanicien sans autre ressource que son talent; il avait été offrir, mais en vain, à quelques industriels suédois de substituer aux procédés à la main pour la préparation et la filature de la laine, plusieurs machines de son invention. Rebuté en Suède, il n'y resta que deux ans, et vint en 1799 à Verviers. Là il fut compris et c'est grâce à Verviers que nous devons d'avoir fixé en Belgique les Cockerill dont le nom résume toute une rénovation industrielle. MM. Iw. Simonis et Biolley estimèrent que, pour entrer sérieusement en concurrence avec l'Angleterre, il fallait user, comme elle, de ces précieux agents dont elle prohibait si absolument l'exportation. Ils se firent donc construire des machines à carder et à filer la laine, et fournirent à Cockerill le fer qu'il devait mettre en œuvre, le mécanicien anglais étant hors d'état de s'en procurer.

Le succès répondit à l'épreuve. Une grande économie de temps et de main d'œuvre était réalisée. La maison Simonis et Biolley jouit bientôt d'une prospérité sans égale à Verviers. Aussi W. Cockerill reçut-il de toute part les offres les plus avantageuses en échange de ses procédés. Mais il était lié par un contrat, et, pour un certain temps, le monopole de ses procédés appartenait à MM. Simonis et Biolley. Pour se soustraire au danger de la concurrence, on restreignit les travaux à ceux que pouvaient fournir Cockerill et ses fils; ceux-ci se formaient ainsi au rude métier de mécanicien.

En 1802 cependant, un de ses compatriotes James Hodson, né à Nottingham, chef-lieu du Nottingamshire, quitta son atelier de construction de Londres, et vint offrir aux fabricants verviétois les moyens de soutenir la concurrence avec les maisons Simonis et Biolley. Hodson arriva à une brillante fortune et mourut le 10 juin 1833, à Verviers. Il avait épousé mademoiselle Nancy Cockerill, fille de William et laissa six enfants Il a formé un grand nombre de mécaniciens habiles. Dès lors, la carderie et la filature des laines, de manufacturières qu'elles étaient, devinrent partout industrielles.

En 1807, William Cockerill alla se fixer à Liége avec ses fils. Il monta d'abord, au pied du Pont-des-Arches, un atelier pour la construction des machines a filer la laine et à tisser les draps. Bientôt après, il le transfèra au pied du Pont-des-Jésuites, aujourd'hui rue de la Régence. La construction y prit en peu de temps des proportions extraordinaires; tout le continent lui commanda des machines. Il n'employait cependant dans ses propres ateliers que tout au plus cent cinquante ouvriers. Mais, selon l'excellente coutume liégeoise, une grande partie du travail était exécutée au domicile même de l'ouvrier laborieux dans sa famille. Les pièces, ainsi confectionnées, n'entraient à l'atelier que pour être assemblées. On assure que John Cockerill, alors âgé de dix sept ans, dirigeait seul cet établissement sans le secours d'aucun contremaître et qu'il lui imprimait une activité sans exemple. Il en étendait le développement quelquefois même de sa propre initiative et à l'encontre de la volonté paternelle, en profitant d'un voyage de son père à l'étranger.

William Cockerill, après avoir assuré à Verviers sa suprématie lainière, avait donc créé à Liege une industrie qui, jusqu'alors, avait rendu l'Europe entière tributaire de la Grande-Bretagne.

Un rapport supplémentaire du jury institué en 1810 pour la collation des grands prix décennaux, reconnaît à Cockerill, outre la haute qualité de l'exécution, le mérite de l'invention pour ses machines à filer. Il reçut à cette époque la grande naturalisation française. Deux ans après, il se retira des affaires et les remit à ses deux fils Ch. James et John. Il mourut au château de Behrensberg, près d'Aix-la-Chapelle, chez son fils James, en 1832, à l'âge de septante-trois ans.

Ed. Morren.

* **COCKERILL** (*John*), né le 30 avril 1790 à Haslingden dans le Lancashire et décédé à Varsovie le 19 juin 1840, a illustré sa famille. Il était le plus jeune des trois fils (William, Charles-James et John) de William Cockerill. Il demeura en Angleterre jusqu'à l'âge de 12 ans,

tandis que ses deux frères suivirent leur père en Suède en 1797. On l'avait confié à un parent qui l'employait aux travaux les plus rudes, sans lui épargner les mauvais traitements et qui se décida difficilement à l'envoyer à l'école.

En 1802, John quitta l'Angleterre et alla rejoindre à Verviers son père qui le forma aux arts mécaniques par un sévère apprentissage. Il révéla bientôt ses aptitudes, quand, en 1807, il partagea avec son frère James la direction des ateliers que son père avait fondés à Liége pour la construction des machines à carder et à filer. John Cockerill se prépara ainsi à des entreprises nouvelles et fécondes en grands résultats. En 1814, pendant le passage des alliés, William Cockerill eut à loger chez lui un fonctionnaire prussien, M. Beuth, plus tard ministre des finances et créateur de l'école des arts et métiers à Berlin. Il apprécia le génie industriel de Cockerill et obtint pour lui la concession d'un vaste bâtiment. C'est ainsi qu'en 1815, les Cockerill allèrent fonder à Berlin un atelier de construction et de filature de laine.

La même année, J. Cockerill ravit à l'Angleterre, pour le faire partager à son pays d'adoption, le monopole de la construction des machines à vapeur perfectionnées. Il rendait ainsi à la Belgique l'ancienne initiative qu'autrefois elle s'était acquise dans le commerce de l'Europe, mais qui s'était évanouie dans la suite. Il lui ouvrait une ère nouvelle de prospérité, car il ne devait pas rester sans imitateurs, et les forces productives de la Belgique allaient se multiplier extraordinairement. Cockerill avait trouvé sa voie; il avait pressenti le génie industriel liégeois. La largeur de ses vues s'accrut en raison de ses succès. Il vit où il fallait fonder son futur empire industriel : Seraing, situé au centre le plus riche du bassin houiller de la province de Liége, appuyé sur un large fleuve, environné d'exploitations minières et de richesses souterraines à exploiter, répondait par toutes ses qualités aux desseins de Cockerill.

Le roi Guillaume Ier apprécia les avantages que le royaume des Pays-Bas retirerait du développement de l'industrie avec les seules forces du pays : la construction des machines à vapeur pour la marine avait à ses yeux, une importance particulière. Il seconda Cockerill et associa l'État à son entreprise en assurant la priorité d'exécution aux travaux commandés par le Gouvernement. L'ancienne résidence de campagne des princes-évêques de Liége, connue sous le nom de Chateau de Seraing fut concedée à James et John Cockerill, le 25 janvier 1817. On rapporte à ce propos une anecdote qui nous semble pouvoir trouver place ici. Notre industriel avait été recommandé au roi par l'honorable comte de Mercy-Argenteau, alors grand chambellan; mandé à La Haye, Cockerill répondit à peine aux nombreuses questions que lui adressa le roi Guillaume, qui, après l'entrevue, ne put se contenir. — Mais, mon cher comte, quel'e espèce de muet m'avez vous amené là? — Pas si muet et moins sourd encore, Sire : c'est un esprit précis, profond, voyant loin et plein d'audace : je viens demander pour lui la faveur d'une seconde audience. « — Soit complaisance, soit curiosité, l'audience fut accordée. Cockerill avait eu le temps de réfléchir sur les propositions royales ; il retrouva la parole et formula des aperçus si justes, des calculs si positifs qu'il obtint instantanément tout ce qu'il pouvait désirer. Quelle reconnaissance Seraing ne doit-il pas à M. de Mercy!

Cockerill organisa à Seraing une fabrique de fer et des ateliers pour la construction des machines à vapeur et à filer le lin et les laines peignées. Un bassin fut creusé pour recevoir au sein même de l'établissement les minerais qu'on y élabore et prendre les produits destinés à l'exportation.

Les usines s'élevèrent dans un ordre admirable; tout fut disposé en vue des accroissements successifs que des ressources plus grandes permettraient de réaliser. A cette époque, il n'existait rien d'un ensemble aussi considérable même en Angleterre. Plus tard le Creusot, sous l'impulsion de M. Schneider, l'emporta sur Seraing. Cockerill fut constamment

préoccupé du soin de perfectionner et de compléter l'outillage de ses ateliers ; il savait que c'est l'unique moyen d'arriver à une exécution rapide, correcte et économique. D'autre part, il se hâtait d'utiliser les découvertes de la science moderne et tous les procédés nouveaux de l'application.

En 1823, il devint seul propriétaire de Seraing par la cession que Ch. James lui fit de sa part. C'est de cette année que date la grande extension de l'établissement : il ne tarda pas à devenir le plus grand producteur de mécaniques du continent. On commença, en 1823, à Seraing la construction du premier haut-fourneau au coke connu dans la province de Liége. Il fonctionna en 1825. L'histoire des difficultés qui surgirent les unes après les autres dans la conduite de ce haut-fourneau, appartient à la sidérurgie; disons seulement ici combien la persévérance de Cockerill fut digne de remarque. Les essais successifs des fondeurs anglais dont il s'était d'abord entouré, n'aboutirent qu'à de très-médiocres résultats et ce ne fut qu'en 1830, après leur départ, lorsque des ouvriers belges prirent la direction du fourneau, que l'on arriva par un système beaucoup moins onéreux à employer le minerai cru et le coke de charbon menu. Seraing ne posséda un second haut-fourneau de ce genre qu'en 1836 et celui-ci fonctionna, sans interruption, jusqu'en 1848. C'est dans ce haut-fourneau que fut fait le premier essai de l'air chaud, à l'instar des usines de M. Neelson en Ecosse. Personne en Belgique jusqu'en 1837 ne l'avait encore tenté. La marche du haut-fourneau en fut améliorée, un plus grand nombre de minerais devinrent susceptibles d'élaboration, la consommation générale de combustible diminua, tandis que la production s'accroissait. Des forges pour la transformation de la fonte en fer furent établies simultanément à Seraing par Cockerill, et à Grivegnée par H. Orban. D'autres furent entreprises presque en même temps, en 1821, par MM. Huart et Hannonet-Gendarme. En même temps que Hannonet, mais après Orban, Cockerill fit monter un laminoir à étirer le fer en barres. Nous ne pouvons énumérer tous les accroissements, toutes les améliorations qui faisaient de plus en plus de Seraing un établissement modèle. Sa production était énorme, ses débouchés nombreux, sa situation, en un mot, florissante.

Mais 1830 arrive, et la révolution de septembre vient rompre l'état des choses. Elle porte momentanément un coup terrible à l'industrie, en plaçant la Belgique dans un isolement complet. Seraing surtout, allié de si près au gouvernement déchu, est fortement ébranlé.

La crise fut pourtant traversée. Le gouvernement belge devint propriétaire de la part du gouvernement des Pays-Bas, et Seraing reprit peu à peu sa marche active, en même temps que le pays s'affermissait lui-même. La Belgique avait foi dans ses nouvelles destinées; elle devait réussir. « C'est, dit M. Franquoy dans son mémoire sur la fabrication du fer, c'est du sein de ces circonstances difficiles, agitées, précaires, que l'on a vu sortir, à force de patriotisme, de travail, d'énergie et de bon sens, un élan industriel sans précédent, un état politique modèle, une situation heureuse et paisible. »

La législature décréta en 1834 qu'un chemin de fer relierait nos frontières de l'est à l'ouest; cette décision hardie fut le signal d'un grand mouvement industriel : la construction des railways, des locomotives et de tous les engins de transport ouvrit une voie nouvelle à l'industrie, et elle s'y précipita avec une sorte de fièvre, si vive qu'on aurait dû la tempérer.

Seraing, dans ces conjectures, fut une grande ressource pour le gouvernement qui trouvait ses commandes exécutées sur le sol belge, avec toute la perfection possible alors; et, de son côté, l'établissement activé par une demande incessante, arriva bientôt à son plus haut degré de splendeur. Cockerill en devint seul propriétaire en 1835. Une grande manifestation populaire eut lieu à cette occasion. Cockerill, par ses rapports affables avec ses ouvriers, leur avait inspiré tant de dévouement qu'ils s'étaient en quelque sorte identifiés à sa personne. Pour bien

caractériser les liens qui existaient entre eux et leur maître, ils avaient placé sur la façade de l'établissement cette inscription wallone : « *C'est da noss to seu.* » Il se trouva à la tête d'un peuple, car il avait dû porter le personnel de Seraing à deux mille cinq cents ouvriers, et il en occupait encore un grand nombre au dehors ; nous lui devons ainsi une phalange d'excellents mécaniciens, qu'il a formés et qui répandent les meilleures traditions pratiques dans le pays. Cockerill devait, à cette époque, satisfaire aux demandes de l'Allemagne ; stimulés par l'exemple de la Belgique, tous les États germaniques construisaient de longues lignes de chemin de fer. Il fallait une immense activité pour suffire à tout. On construisait à Seraing, terme moyen, par mois, cent cinquante chevaux-vapeur ou mille huit cent chevaux par année. Trois houillères fournissant d'excellents produits, étaient en pleine activité.

Seraing n'était pas tout pour Cockerill. Il possédait encore à Liége, au pied du Pont-des-Jésuites, cette belle et vaste fabrique modèle de machines, d'où sortirent toutes celle qu'il employa dans ses divers établissements; elle occupait près de huit cents ouvriers ; son habitation y joignait. Il avait établi dans l'ancien couvent des Récollets, des métiers à tisser, mûs par la vapeur; sur le bord de la Meuse, une grande filature de coton ; il y avait encore une fabrique de mérinos; au Val-Benoît, une fabrique de chaudières; à Tilleur, une fonderie pour le moulage; à Verviers et à Aix-la-Chapelle, des filatures de laines peignées ; à Andennes, près de Namur, une fabrique de papier sans fin, une imprimerie de coton et une fabrique de terre plastique ; il tenta d'établir à Spa un tissage à la Jacquard, mais il dut y substituer une fabrique de cardes et de broches ; il possédait à Stolberg des mines de zinc ; à Cottbus en Basse-Lusace une filature de laines ; à Grünnberg en Silésie, à Guben dans la province de Saxe des filatures pour les draps ; il avait des hauts-fourneaux dans le Languedoc ; à Prelzborg, en Pologne, une fabrique de draps ; à Amsterdam, une maison pour la vente des étoffes de coton ; à Surinam, des moulins à vapeur pour la fabrication du sucre.

Toutes ces entreprises se partageaient l'activité inépuisable de cet ardent esprit. Il semble s'être donné pour mission de répandre partout l'industrie, de peupler le monde de mécaniques ; et, voyageant tantôt dans le nord, tantôt dans le midi de l'Europe, il fonde des établissements qui appellent le génie de l'industrie, jusque dans les pays qui lui sont le plus rebelles. Partout aussi, il s'associe à la fondation de ces vastes entreprises qui profitent autant à la civilisation qu'à la richesse des nations.

Il était dans cette phase brillante de sa carrière quand en 1837 et 1838, les établissements financiers qui avaient soutenu son essor industriel éprouvèrent une crise fort grave. On aurait dû la prévoir. L'énorme production à laquelle on s'était livré dans toute la Belgique, quand on trouvait dans la construction des chemins de fer une consommation incessante, dépassait, depuis quelque temps, toute mesure. John Cockerill avait cédé à cet entraînement ; il subit fortement la secousse. Une circonstance fortuite contribua à cette chute. En 1838, revenant d'Aix-la-Chapelle, au mois de septembre, Cockerill, blessé par un accident de voiture, resta à Battice pendant plusieurs semaines en danger de mort. Cette simple réflexion de la mort possible du grand industriel n'était encore venue à l'esprit de personne. Cependant sur lui seul reposait toute la sécurité des intérêts engagés. On devint plus circonspect et son crédit fut ébranlé. Il dut se mettre en liquidation en février 1839, malgré l'énorme excédant de son actif, évalué à vingt-six millions de francs, sur son passif qui s'élevait à dix-huit millions.

Son courage ne succomba pas à ce cruel revers. De vastes projets l'occupèrent bientôt ; il négocia avec la Russie et lui offrit de construire des chemins de fer. Ses efforts furent bien près d'aboutir, mais accablé d'ennuis, fatigué par les inquiétudes, épuisé par les voyages, Cockerill, revenant de Saint-Pétersbourg, fut atteint d'une fièvre typhoïde à Var-

sovie où il mourut, après dix jours de souffrance, dans les bras de sa femme et de ses amis éplorés, MM. Kreglinger et Godin, ingénieurs, et M. Rau, consul de Belgique à Varsovie. C'était le 19 juin 1840. Ainsi fut emporté dans toute sa force, cet homme énergique jusqu'à la fin ; il n'a pas failli à cette belle devise qu'il s'était choisie : *Courage to the last*, courage jusqu'au bout !

Cette mort prématurée vint aggraver encore une situation déjà fort compromise. Il y eut à régler à la fois une suspension de payement, une liquidation et une succession bénéficiaire ; mais toutes ces difficultés furent aplanies par la bienveillance de la commission du sursis, par l'intervention du gouvernement et par la sollicitude du roi Léopold Ier.

Il avait épousé Jannette-Fréderique Pastor, le même jour que son frère se mariait à une autre fille de M. Pastor d'Aix-la-Chapelle. Il n'a pas laissé d'enfant ; mais on peut dire qu'il avait réellement adopté la vaste famille de ses ouvriers ; il les a aimés et il a mérité toute leur reconnaissance. Sa sollicitude pour eux était toujours en éveil ; il a cherché à leur donner le sentiment de l'ordre, du progrès, en leur laissant une sage liberté et tout en réglant les détails de leur conduite. Il a rendu ses ateliers aussi salubres que possible ; la force mécanique de la vapeur a diminué dans ses usines les fatigues de l'homme, en même temps que l'intelligence prenait plus de place dans le travail. Il a bien mérité ce nom de père que les ouvriers se plaisaient à lui donner. Aussi cette gratitude se manifesta-t-elle éloquemment le 29 octobre 1833, lorsqu'il revint d'un voyage entrepris pour cause de santé. Il ne les oublia jamais ; son testament, fait à Berlin, le 6 avril 1834, contient plusieurs dispositions en leur faveur. Tout cela explique aussi pourquoi ses ateliers furent respectés à la révolution de 1830, malgré ses alliances orangistes.

Le nom de Henri Orban est déjà venu sous notre plume ; il revient naturellement quand on raconte la vie de John Cockerill ; ces deux personnalités de marque, qui s'élevèrent en même temps à un si haut degré de renommée industrielle, sans marcher toutes deux, avec le même bonheur, vers le but de leurs efforts, présentent à l'esprit un parallèle bien digne de méditation. Plusieurs qualités éminentes leur furent communes, et les rendirent également utiles à l'humanité ; mais certain contrepoids, sans lequel toute qualité exclusive s'exalte et devient dangereuse, en manquant à Cockerill, contribua à le faire échouer, à l'époque même où triomphait Henri Orban. Les âmes fortes et généreuses se signalent dans l'industrie comme dans toute carrière humaine ; on les reconnaît à l'esprit d'initiative, à l'amour du progrès. Nous voyons ainsi Cockerill et Orban seconder tous les efforts nouveaux ; tout procède de leur influence ; les applications nouvelles, les inventions se multiplient ; eux-mêmes ils accélèrent ce mouvement régénérateur, d'où naîtront cependant des industries rivales ; et la puissance de leurs vues, l'étendue de leurs entreprises amènent bientôt l'industrie liégeoise à son apogée. Chez J. Cockerill, l'esprit d'entreprise avait quelque chose d'aventureux, de chevaleresque : l'inconnu, l'imprévu même avait pour lui d'irrésistibles séductions. Ses prévisions étaient justes ; ses projets bien conçus ; mais il dévorait l'avenir, il voulait tout réaliser à la fois, il ne tenait compte ni du temps, ni des éléments nécessaires à l'accomplissement de ses dessins. Une fois lancé, il ne regardait plus en arrière. Orban avait, tout autant que son audacieux rival, le goût des grandes choses ; mais, en affaires comme en politique et en administration, c'était un sage, un philosophe pratique ; tacticien prudent, il n'entrait en campagne qu'après s'être assuré des ressources indispensables pour la réalisation de son plan. Ses hardiesses fécondes étaient des conceptions logiques, son génie spéculateur était naturellement guidé par son admirable bon sens : aussi fit-il toujours honneur à ses espérances.

J. Cockerill avait les qualités d'un homme supérieur : l'imagination puissante, la mémoire sûre et vaste, un grand désintéressement. Homme d'action

et non de parole, il avait un langage clair et précis. Ses manières étaient simples et affables; il savait écouter; il avait ce don d'exciter les intelligences les plus paresseuses à donner tout ce qu'elles peuvent. Il se connaissait en hommes, et ceux qu'il a choisis, furent presque tous dignes de coopérer à ses grandes entreprises. Le peintre Vielvoye a reproduit ses traits avec une certaine fidélité, sur une toile que l'on peut voir à la Société d'agrément de Seraing. Le front est large, élevé, la physionomie fine et enjouée.

Les cendres de J. Cockerill ont été en 1867 ramenées de Varsovie à Seraing par les soins de sa famille et en particulier de M. G. Pastor, son successeur et son neveu. Leur arrivée dans la commune de Seraing qui lui doit sa prospérité, provoqua le 9 juin 1867, une touchante et unanime manifestation populaire. Enfin, la pensée d'élever une statue au promoteur de l'industrie sidérurgique, pensée qui fut déjà exprimée de son vivant, vient d'être réalisée. Le 29 octobre 1871, la statue de John Cockerill a été solennellement inaugurée à Seraing, sur la Grand'Place, en face de la maison communale. Cockerill est debout, dans l'attitude de la méditation; quatre ouvriers, un houilleur, un forgeron, un pudleur et un mécanicien, sont figurés au pied du monument. On embrasse ainsi du même regard le génie qui crée et le travail qui exécute.

Le nom de John Cockerill est à jamais impérissable dans les annales de l'industrie belge.

Ed. Morren.

Reedelièvre, *Biographie liégeoise.* — Lecocq, *Description de l'établissement de J. Cockerill.* Liége, 1847. — F. Capitaine, *Notice sur H. Orban*,

COCKROULE (*Onufride*), historien, né à Liége. XVe siècle. Voir PLATEA DE SENZEILLES (*Jean* DE).

COCLERS (*Philippe*), né à Maestricht, étudia la peinture d'histoire à l'école des grands maîtres de l'Italie. Revenu dans son pays natal, il obtint le titre de peintre de la cour du prince-évêque de Liége Joseph-Clément de Bavière. Les portraits et les tableaux d'autel dus à son pinceau dénotent la main d'un artiste habile et exercé. Il mourut dans les premières années du dix-septième siècle, à l'âge de soixante-seize ans.

J.-J. Thonissen.

Nagler, *Allgemeiner Kunstler-Lexicon.*

COCLERS (*Jean-Baptiste*), peintre, fils de Philippe, naquit à Maestricht en 1687. Après avoir étudié, sous la direction de son père, les premiers éléments de son art, il passa plusieurs années en Italie et s'y attacha surtout à la peinture d'histoire. Il résida ensuite à Marseille, où il exécuta, à la bourse de cette ville, une grande fresque que le temps a fait disparaître. Revenu dans sa patrie, il ne tarda pas à s'y faire avantageusement remarquer. Le prince-évêque de Liége Georges-Louis de Berg lui remit le brevet de peintre aulique, et ce titre lui fut conservé sous les règnes de Jean Théodore de Bavière et de Charles d'Oultremont. Il peignit, outre les portraits de ces trois princes, un grand nombre de tableaux d'église et d'histoire qui sont loin d'être dépourvus de mérite. Il mourut à l'âge de soixante-quinze ans, laissant plusieurs enfants qui cherchèrent, comme lui, leurs moyens d'existence dans le culte des arts. Son fils cadet, Louis-Bernard Coclers (voyez ce nom), devint un peintre célèbre. Un autre de ses fils mourut directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Marseille. Sa fille Marie-Lambertine est auteur d'une vingtaine de gravures dans le style d'Adrien van Ostade.

J.-J. Thonissen.

Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders.*

COCLERS (*Louis-Bernard*), fils du précédent, peintre et graveur, né à Maestricht en 1740, reçut ses premières leçons dans l'atelier paternel. En 1759, suivant un usage traditionnel de sa famille, il se rendit en Italie, où il passa trois années à étudier les nombreux chefs-d'œuvre qui décorent les villes de cette terre privilégiée. Revenu dans les Pays-Bas, il se fixa d'abord à Liége, mais abandonna bientôt cette ville pour parcourir, en artiste, Maestricht, Nymègue, Dordrecht, Leide, faisant partout de nombreux portraits, sans négliger la peinture de genre, pour laquelle il manifesta toujours une prédilection marquée. En 1769,

il se fixa à Leide, où il fit entre autres le portrait du poète néerlandais Jean de Kruyff. C'est dans cette ville qu'il a peint un grand nombre de tableaux d'interieurs où il s'efforce d'imiter la manière de Mieris, Metzu, Douw et Schalken. En 1787, compromis dans les troubles politiques de l'époque, il se rendit à Paris, où il passa deux années et vendit sa belle et riche collection de tableaux. Il se rendit ensuite à Amsterdam, où il continua à peindre des portraits et des tableaux de cabinet, généreusement payés par l'opulente bourgeoisie hollandaise. Aux expositions d'Amsterdam de 1808, de 1813 et de 1816, ses œuvres furent hautement appréciées. En 1815, après la formation du royaume des Pays Bas, il transporta son domicile à Liége, et mourut dans cette ville en 1817.

A la pratique de la peinture Louis-Bernard Coclers avait ajouté l'art du graveur, et les biographes hollandais lui attribuent une collection de quatre-vingts planches, notamment son propre portrait et ceux de son père et de sa sœur Marie-Lambertine. Il faisait de plus le commerce de tableaux, et était devenu, dans cette spécialité, l'oracle des amateurs hollandais, qui lui confiaient volontiers la restauration des toiles les plus précieuses de leurs galeries. Toutes ces sources de revenus lui avaient procuré une fortune assez considérable.

L'ouvrage le plus remarquable de L.-B. Coclers est un tableau du musée d'Amsterdam, représentant une paysanne qui boit, ayant un enfant sur ses genoux.

J.-J. Thonissen.

Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais.* — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.* — Immerzeel, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders.* — Kramm *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders.*

COCQ (*Jean* LE), compositeur de musique du XVIe siècle. La date de sa naissance et celle de sa mort sont également ignorées. Ses ouvrages, qui portent aussi le nom de *De Cocq* et de *Joannes Gallus*, ayant été imprimés à Anvers, on peut croire, avec quelque fondement, qu'il appartient par son origine aux provinces belges. On trouve des morceaux à quatre voix de Jean le Cocq dans le recueil intitulé : *Modulationes quatuor vocum musicæ, numero XXVI, ex optimis autoribus diligenter selectæ prorsus novæ atque typis hactenus non excusæ.* Antwerpiæ, apud Guilielmum Vissenacum, 1542, in-4o. Il en fit paraître d'autres dans l'ouvrage : *Second livre de chançons à quatre parties, auquel sont contenues trente-et-une nouvelles chançons convenables tant à la voix comme aux instrumentz, imprimées en Anvers par Thielman Susato, imprimeur et correcteur de musique demeurant au dict* ANVERS, *auprès de la nouvelle Bource en la Rue des Douze Mois, avec grâce et privilège de sa Maieste, pour trois ans.* 1544, in-4o.

Le troisième livre de la même collection de *chancons*, publié aussi en 1544, quoique entièrement consacré aux œuvres de Thomas Cricquillon (*sic*), contient une *Response* en musique de Jean le Cocq. Dans le quatrième livre, la dix-septième chanson est également de sa composition, de même que la vingt-unième dans le cinquième livre, et d'autres dans les livres suivants, publiés chez Susato, de 1545 à 1560.

Jean le Coq fit paraître encore d'autres ouvrages à Anvers, nommément des chants d'église dans le recueil : *Cantiones sacræ, quas vulgo moteta vocant ex optimis quibusque hujus ætatis musicis selectæ. Libri quatuor. Edidit Tilemannus Susato.* Antverpiæ, apud Tilemannum Susato. 1546, in-4o.

Nous devons regretter que les notions sur la personne et sur la carrière musicale de Jean le Cocq fassent défaut, car une de ses chansons à plusieurs voix, contenue dans le livre sixième, suffirait pour prouver qu'il possédait, à un dégré élevé, la science harmonique des grands maîtres de l'époque illustrée par les Josquin de Prez, les Gombert et les Adrien Willaert. Cette chanson « est surtout remarquable « par la forme » dit Fétis dans la *Biographie universelle des musiciens*, « elle est à « cinq voix. Deux d'entre elles font un « canon par mouvement rétrograde et les « trois autres accompagnent dans le style « de contrepoint fugué. »

Le savant C. F. Becker, dans son ouvrage *Tonwerke des XVI und XVII jahr-*

hunderts, confond, dans la table alphabétique, le *Joannes Gallus* dont il est question ici, avec le *Jacobus Gallus*, musicien allemand qui vécut postérieurement et dont le véritable nom de famille était *Händl*.

Chev. L. de Burbure.

COCQ (*Jean-Claude*), poète, sculpteur, peintre, né à Anvers. XVIIIe siècle. Voir De Cock (*Jean-Claude*).

COCQUIEL (*Charles* **DE**), homme politique du seizième siècle, né à Tournai en 1508, mort dans l'exil. Il avait dix ans environ quand ses parents vinrent s'établir à Anvers. Sa sœur Jacqueline épousa, dans cette ville, Lazare Fugger, un hanséate plusieurs fois millionnaire, gratifié par Charles-Quint du titre de conseiller. Nous croyons pouvoir accorder à ce fait une certaine importance. Anvers était alors ville impériale et jouissait comme telle de privilèges très-étendus. Les Osterlings, tous luthériens ou martinistes, comme l'on disait alors, et pouvant l'être impunément, y jouaient le premier rôle. Quoi d'étonnant dès lors que Charles de Cocquiel, homme intelligent et beau frère de l'un de ces princes de la finance, ait été séduit par l'idée de servir sa patrie en épousant la cause de ces étrangers! Des personnages aussi importants et aussi recommandables qu'un Nicolas Rockox, qu'un Antoine van Stralen, qu'un Jacques van Wesembeek, avaient bien pris le même parti. La haute bourgeoisie fut entraînée. On était toujours extérieurement catholique romain, mais dans l'intimité on se déclarait pour Luther. Ce grand parti à la fois politique et religieux, s'organisa. Charles de Cocquiel fut nommé son aumônier. Ce fut sans doute à raison de ces délicates fonctions qu'une médaille fut frappée en son honneur en 1561. Nous en avons donné dans la *Revue numismatique belge* (v. Ier de la 3e série) une description et lui avons à tort accordé la qualité de mereau. Il paraît prouvé aujourd'hui que c'était simplement l'un de ces témoignages de gratitude publique qui étaient alors fort en usage.

Charles de Cocquiel quitta le pays avec plusieurs de ses enfants. S'il avait été aussi bon catholique que l'a supposé M. Poplimont (*Belgique héraldique*, III, 285) en disant, comme preuve, qu'il s'était réservé une place en l'église Notre-Dame d'Anvers auprès de ses deux femmes, Anne van Achelen décédée en 1535 et Madeleine de Greve décédée en 1558, il n'eût peut-être pas émigré en laissant derrière lui des biens considérables.

C. A. Rahlenbeek.

COCQUIEL (*Antoine* **DE**), homme de guerre du seizième siècle, né vers 1545, mort le 14 février 1614, était fils de Charles de Cocquiel, qui précède et de sa seconde femme Madeleine De Greve. On ne sait trop pourquoi il demanda et obtint, sous la date du 13 avril 1596, des lettres patentes l'autorisant à prendre le titre de chevalier, à modifier son nom et ses armes et à s'écrire désormais de Coquelle. Il était un catholique fervent et servit avec zèle la cause de l'Espagne sous les ordres de Requesens et du duc de Parme. Il était gouverneur de Steenwyck, quand, en 1592, Maurice de Nassau vint mettre le siége devant cette place. Sa défense fut admirable. Faute de vivres et de munitions il se rendit au bout de deux mois, et fut envoyé avec ses blessés et ses malades jusqu'au comté de Bentheim en Westphalie. Les services qu'il rendit dans la suite lui valurent le grade de colonel et le gouvernement de Hesdin en Artois. En demandant en 1614 sa survivance le prince Lamoral de Ligne fit de lui un pompeux éloge.

C. A. Rahlenbeek.

Le Petit, *Grande chronique de Hollande*, II, 610-11.

COCX (*Jean*), musicien-compositeur du XVIIe siècle. Jean Cocx naquit probablement vers l'année 1620, dans la Flandre orientale. Les notions nous manquent sur les commencements de sa carrière artistique et sur les positions qu'il occupa avant de venir à Anvers. En 1666, la place de maître de musique de la cathédrale de cette ville étant devenue vacante par le décès du titulaire Gaspar Boest, mort le 30 septembre de cette année, Jean Cocx sollicita ces fonctions, y fut nommé par le chapitre, le 16 octobre, et installé, le 9 novembre suivant, comme maître des enfants de chœur et directeur de la mu-

sique aux trois jubés de la vaste basilique. Secondé par un artiste de grand talent, le célèbre compositeur hollandais Henri Liberti de Groeningue, qui était à cette époque l'organiste des trois orgues et qui tenait, de main de maître, la partie de basse-continue dans les messes, vêpres et saluts solennels accompagnés de l'orchestre, Jean Cocx maintint vaillamment, par sa direction ferme et éclairée, la haute réputation musicale acquise depuis trois siècles à la maîtrise de Notre-Dame d'Anvers.

En 1670, il composa, entre autres, une messe solennelle dont le chapitre de la cathédrale agréa la dédicace. Vers la même époque, il fit paraître un recueil de musique d'église à huit parties, dont le titre exact nous est inconnu, mais qui est mentionné dans l'inventaire des musiques imprimées appartenant à l'église collégiale de Saint-Jacques, en 1677.

Jean Cocx, qui était prêtre et qui, outre ses divers traitements comme maître de chapelle, avait été mis en possession, le 7 mai 1667, d'un bénéfice ecclesiastique à l'autel de la Sainte-Croix, à la cathédrale, fit son testament, le 31 janvier 1671. Nous y lisons, entre autres clauses, qu'il légua à un de ses frères nommé Michel Cocx, curé au village de Saint-Paul, au pays de Waes, un clavecin construit par le facteur renommé, André Ruckers, et toute la collection des morceaux de musique qu'il avait composés. C'est probablement à cette circonstance que nous devons de ne connaître qu'un nombre restreint des ouvrages de ce musicien.

Le bon maître de chapelle s'était trop hâté de prendre ses dernières dispositions : contrairement à ses prévisions il vécut encore pendant plus de sept années après avoir passé son testament, et ne mourut que le 24 octobre 1678, après avoir perdu, en 1669, son émule et ami, Henri Liberti. Chev. L. de Burbure.

COCX (*Jean-Claude*), poète, sculpteur, peintre, né à Anvers. XVIIIe siècle. Voir De Cock (*Jean-Claude*).

CODDEMAN (*Luc*), artiste peintre, né à Anvers, dans les dernières années du XIVe ou au commencement du XVe siècle ; il eut pour père Jean Coddeman, qui exerçait la profession de charpentier et pour mère Élisabeth Dregge. Son nom est souvent écrit *Codde* et *Codden* pour *Coddeman*, dans les actes qui le concernent. Cet habile peintre faisait déjà partie de la corporation artistique de Saint-Luc à Anvers, lorsqu'en 1453 on forma la plus ancienne liste connue de ses membres qui, au seizième siècle, fut mise en tête du livre d'inscription, nommé en flamand *de Liggere van Sint-Lucas Gilde*. Le nom de Luc Coddeman y figure immédiatement après celui de Guillaume De Cupere, placé au premier rang. Jean De Kersmakere, Michel Lodewyes, André et Guillaume Stevens, dits De Cupere et Guillaume van Wesele, forment, avec Luc Coddeman, le groupe des principaux peintres de la primitive école d'Anvers, contemporaine des Van Eyck.

Dans un acte passé devant les échevins, le 30 septembre 1436, Coddeman est déjà qualifié de *beeldenerwere*, peintre de figures. Un autre document, du 28 mars 1440 (v. st.), fournit la preuve qu'il appartenait à une famille où l'art était en honneur. Jean et Guillaume Coddeman, ses frères, étaient sculpteurs ; Guillaume Coeman, le peintre, était son beau-frère ; Jean Van der Clocken, le sculpteur, était son proche parent.

Dans l'ouvrage *les Ducs de Bourgogne* (à la table des matières du t. I), le comte Léon de Laborde mentionne un portrait de Philippe le bon qui portait la signature suivante : Luc. Codde, etatis XLII pinxit ; il est regrettable que M. de Laborde ait négligé d'indiquer la source où il a puisé ce renseignement si précis, dont la preuve fait défaut à la page XL indiquée dans la table. La commande de cette peinture prouve l'estime particulière dont devait jouir Coddeman à la cour fastueuse du bon duc. L'âge de 42 ans, que s'attribue le peintre, pourrait faire fixer l'exécution de ce portrait vers l'année 1437.

Le talent de Coddeman n'était pas moins apprécié dans sa ville natale, où le chapitre de l'église de Notre-Dame l'employa à plusieurs travaux dans les parties nouvellement construites de cet édifice. En 1450, notamment, il orna de

peintures les panneaux de la caisse des grandes orgues, que venait de terminer le facteur renommé, Maître Adrien Pieterz. Jean Coddeman, son frère, en sculpta le Positif et Guillaume van Vorspoel tailla les diverses boiseries, tandis que les peintres *Casyn* ou *Cusus* Wenckaert et Jean Thomaes s'occupaient des autres travaux décoratifs du grand instrument. Luc Coddeman peignit également les dessins ou patrons des verrières de l'eglise Sainte-Catherine, à Bréda.

Comme circonstances particulières de la vie de l'artists anversois, nous avons trouvé dans les actes passés devant les échevins le 24 mai 1437, qu'il donna la garantie légale de sa personne et de ses biens à un artiste nommé Denis De Roede, pour le payement de la somme de 17 livres de gros et un peter d'or, monnaie du Brabant, que devaient à celui-ci trois personnes du chef de la fourniture d'un retable, que Denis De Roede avait construit pour l'église du village campinois de Millegem.

Vingt-neuf ans après, le 7 juin 1466, Luc Coddeman, avec le sculpteur Jean Van der Clocken et Didier Van der Spreet, ses alliés, était pleige ou répondant de la paix jurée à la suite d'un meurtre perpétré par Chrétien Van den Brande, de Lierre, sur la personne de Guillaume De Costere.

Enfin, le Liggere de Saint-Luc nous apprend que Luc Coddeman fut choisi à quatre reprises, notamment ès-années 1455, 1457, 1460 et 1464, pour remplir la charge éminente de doyen de la Gilde.

Notre artiste, qui avait épousé Élisabeth Van den Broecke, mourut dans sa ville natale en 1469 et y fut enterré au cimetière de l'église collégiale de Notre-Dame. Chev. L. de Burbure.

CODT (*Henri* **DE**), jurisconsulte, diplomate, etc., naquit à Ypres en 1529 et y décéda le 19 septembre 1606. Durant la première partie de sa carrière, il occupa dans sa ville natale des fonctions importantes et qu'il n'était pas sans danger d'accepter et de remplir, à une époque aussi profondement troublée que le fut le milieu du XVIe siècle : il fut échevin (1561), chef-homme de la corporation des petits métiers (gemeene neeringhe) (1562-1563), greffier criminel (1568) et greffier pensionnaire (1571) d'Ypres.

De Codt fut l'ami de Rythovius, premier évêque d'Ypres. Les archives de cette ville conservent une partie de la correspondance du greffier pensionnaire, elle prouve qu'il était en relations suivies avec don Frédéric fils du duc d'Albe, le maistre del Campo Gonzalès Bracomanto, les seigneurs de Noircarmes, de Polinchove, de la Cressonnière, de Groesbeke, évêque de Liége, de la Coorenhuuse seigneur de Couthove et d'autres hauts personnages de cette époque. Mais si De Codt jouissait dans le pays d'une consideration méritée, son dévouement au roi et à la religion catholique lui avait attiré la haine des réformés, alors si nombreux dans le « West-quartier » de la Flandre. Il fut arrêté pendant la nuit de Paques (1578) dans sa maison et ainsi qu'il l'écrivit lui-même « mené prisônier à main armée et detenu, avec un sien filz, en prison estroit, avec grand recherche sur sa personne. » Après avoir été mis ainsi à la torture, le greffier pensionnaire fut relaché; mais il ne jouit pas longtemps de sa liberté. Au mois de juillet de la même année (1578), les partisans de Ryhove s'emparèrent de la ville d'Ypres, De Codt fut arrêté de nouveau, on pilla sa maison, sa cense près d'Ypres nommée « ten Ghistelhove » et ses autres propriétés furent dévastées et, plus tard, tous ses biens confisqués. Le prisonnier, conduit à Gand, fut incarcéré « à la cour de l'empereur (Princen-hof), en une estroite, bien sale, orde et ignominieuse prison. » L'évêque Rythovius était alors aussi prisonnier dans les mêmes batiments; plus heureux que son ami, De Codt fut mis en liberté après six mois de détention, c'est-à-dire vers la fin de 1578.

La ville d'Ypres était alors occupée par les réformés. L'ancien pensionnaire se rendit à Douai « ville soumise » où le conseil de Flandre qui, à cause des troubles, ne pouvait plus se réunir à Gand, avait été transféré par ordre du roi. Il y retrouva sa femme, qui avait été obligée de s'y refugier avec ses sept enfants et

s'y trouvait, par suite de la confiscation de tous les biens de la famille, dans la position la plus pénible! Mais bientôt De Codt reçut la récompense de son dévouement. Chargé (1579) de remplir, par provision, les fonctions de greffier près du conseil de Flandre à Douai, il fut nommé (1580) conseiller commissaire, puis avocat fiscal près le même conseil.

La ville d'Ypres ayant été reprise en 1584 par les troupes royales, à la demande d'Alexandre Farnèse et du magistrat, l'ancien pensionnaire consentit à quitter son siège de conseiller et à reprendre son ancien office ; ses biens et ses titres de noblesse lui furent rendus ; le Groot Gemeente lui accorda, à titre personnel, un traitement au moins égal à celui d'avocat fiscal et le prince de Parme le nomma « conseiller du Roy à vie » à titre honoraire et sous réserve de « au besoing l'employer extraordinairement ès affaires non préjudiciables à la ville d'Ypres. » Il reçut, en effet, bientôt du gouvernement plusieurs missions de confiance, celle entr'autres de pourvoir au remplacement des abbés des monastères du West-quartier et de faire enquête et rapport « sur la situation et l'estat » de ces maisons religieuses.

En 1598, le conseiller pensionnaire d'Ypres fut délégué aux États-généraux réunis cette année à Bruxelles; les dépêches que, durant cette courte session, il adressa à ses principaux, et qui rendent un compte intéressant des actes de l'assemblée et des fêtes données à l'occasion de l'inauguration des archiducs, reposent encore aux archives d'Ypres. Les documents déposés au même dépôt et ceux publiés par le savant auteur des actes des États-généraux de 1600, prouvent que De Codt joua un rôle distingué dans cette assemblée où il représentait le quartier d'Ypres (1).

Le 2 juin 1600, les États-généraux avaient chargé le baron de Bassigny, le colonel Bentincq et Henri de Codt, d'entrer en communication avec les États des Provinces-Unies pour négocier les préliminaires de la paix ou subsidiairement une trêve. Cette conférence, la première qui, depuis la séparation des provinces, eut lieu directement entre les délégués des deux États, se réunit à Berg-op-Zoom, le 21 juillet. De Codt d'une part, Barneveldt de l'autre, y soutinrent tout le poids de la discussion. Dès le 24, le député du quartier d'Ypres fit verbalement aux États-généraux, puis mit par écrit, un rapport complet sur l'entrevue de Berg-op-Zoom. Ces États s'étant ajournés, De Codt se rendit à Gand, près des archiducs, après avoir été attendre, pendant quelques jours à Anvers, une réponse des Provinces-Unies de Hollande, aux ouvertures faites par les États-généraux de Bruxelles.

De Codt mourut à Ypres le 19 septembre 1606 et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Martin. Une inscription funéraire rappelant les titres de cet homme remarquable, d'après une épitaphe ancienne que le temps avait en partie effacée, est placée dans la même église, au-dessus du tombeau de Rythovius, l'ami et le compagnon d'infortune de l'ancien pensionnaire d'Ypres. De Codt portait d'argent au chef échiqueté d'argent et de sable de vingt et une pièces.

On peut ne pas partager les opinions que De Codt professa toute sa vie, on peut regretter qu'il ne mit pas ses talents et son expérience à la disposition de cette fraction modérée d'hommes politiques, qui, dès le XVIe siècle, rêvaient déjà l'indépendance de nos provinces; mais on ne peut s'empêcher de rendre hommage à la mémoire de l'administrateur dévoué à la chose publique, du jurisconsulte éminent, de l'homme d'État distingué et du diplomate estimé. De Codt mérite d'être compté au nombre des hommes utiles à leur pays et surtout de ces hommes, rares à toutes les époques, rares surtout aux époques de révolution, qui, fidèles à leurs convictions politiques et religieuses, sacrifient à la défense de celui-ci leurs intérêts, leurs affections de

(1) Les procès-verbaux des séances des États-Généraux de 1600 ont été publiés par M. Gachard, d'après un manuscrit des archives d'Ypres et que de Codt avait transmis au magistrat de sa ville natale.

famille, leur liberté et jusqu'à leur existence.

Nous croyons de pouvoir reproduire, en terminant, l'epitaphe dont nous avons parlé : elle résume la biographie de Henri de Codt.

D. O. M.
CLARISSIMO VIRO
HENRICO DE CODT,
HUJUS URBIS CONSILIARIO ET SCRIBÆ,
QUI, EAMDEM AB HÆRETICIS REBELLIBUS OCCUPATA,
BONORUM MUNERUMQUE DIREPTIONEM,
CARCERESQUE, IRO DEO ET RIGE,
CUM RYTHOVIO, EPISCOPO PATI, QUAM HIS ADHÆRERE
MALUIT,
QUA PROPTER CONSILIARIUS PROVINCIÆ FLANDRIÆ
FACTUS, EAMDEM DIGNITATEM RET NUIT,
LICET URBE RECUPERATA, PRESTINIS MUNERIBUS,
BONISQUE FUERIT RESTITUTUS,
DEIN AB ARCHIDUCE ALBERTO,
PACIS TENTANDÆ CAUSA, AD BATAVOS ANNO 1600
DELEGATUS, REDUX OBIIT 15e SEPTEMBRIS 1606.

J.-J. Vereecke.

Notes fournies par M. A. V. D. P. — Archives d'Ypres. — Papiers de famille. — Chroniques manuscrites et notes imprimées. — De Meyer. *Historia episcopatus Yprensis.* — Iweins. *Rythovius.* — Gachard, *Actes des Etats-Généraux de 1600.* — *Histoire générale et documents divers sur l'histoire d'Ypres.* — Diegerick, *Ce que c'est que l'art, en 1575, le* THEATRUM ORBIS TERRARUM *d'Abraham Ortelius.*

COECKE ou **COUCKE** (*Pierre*) qu'on appelle souvent Koeck ou Koecke (Van Mander a ainsi orthographié son nom) peintre d'histoire et de portraits, architecte célèbre, sculpteur, peintre sur verre, dessinateur et graveur, né à Alost, le 14 août 1502, mort a Bruxelles, le 6 décembre 1550. C'est ce que nous apprend son épitaphe reproduite dans l'ouvrage de F. Sweertius : (*Monumenta sepulcracia et inscriptiones publicæ privatæq. dulatus Brabantiæ. Antverpiæ*, 1613.) Il avait été enterré dans l'eglise de Saint-Géry, qui n'existe plus aujourd'hui. Il y a du reste une foule de contradictions et d'apparentes impossibilites dans les données que l'on possède sur les dates et les évènements de la vie de Pierre Coecke. Nous les relèverons dans le courant de cette notice biographique.

En 1546, un Jean Coecke occupait les honorables fonctions d'échevin de la ville d'Alost ; en décembre 1546, ce Jean Coecke epousa, à Bruxelles, Ida De Pauw. Pierre, son parent très-probablement, appartenait donc à l'une des meilleures familles de la ville. Un des premiers actes de sa vie fut pourtant une faute, car il ne pouvait guère avoir que dix-huit ans lorsqu'il eut un fils naturel, nommé Paul. Ce fils ne fut pas abandonné par lui ; sans doute il se chargea de son education artistique et de son avenir, car, sous le nom de Paul van Aelst, ce jeune homme devint un bon peintre. Quant à sa position dans le monde, elle dut être honorable, car il épousa la sœur de la seconde femme de son père ; il mourut du reste très jeune. Pierre Coecke ayant sans doute montré de bonne heure les dispositions hors ligne qui firent de lui un des artistes les plus remarquables de son temps dans les branches les plus diverses, fut mis en apprentissage à Bruxelles, dans l'atelier de Bernard Van Orley, chez qui il dut rencontrer et connaître les Van Coninxlo, parents des Van Orley, et, plus tard, liés aux Coecke par l'amitié et par des alliances. Pierre, jouissant de l'aisance et conseillé par son maître, (on n'en peut douter ne se rappelant le séjour de Van Orley en Italie), entreprit à son tour le pélerinage artistique par excellence. Il mit à profit, de la façon la plus complète, le temps qu'il y passa, dessinant et peignant sans cesse et s'occupant surtout d'étudier le grand style d'architecture, branche où il fut le plus célèbre. Revenu dans sa patrie, il se maria à Alost, une première fois, dit M. de St-Genois, on ne sait avec qui. C'est de ce mariage que naquit sans doute son fils Pierre, peintre comme lui et établi à Anvers où il donna des leçons à Gilles van Coninxlo, le neveu de sa belle-mère.

Les chefs de la ville d'Alost, voulant donner un témoignage de leur estime et de leur admiration au parent d'un de leurs anciens collègues, le nommèrent peintre et architecte de la commune lui accordant un traitement en harmonie avec cette position. Il perdit sa femme au bout de deux ans et revint alors se fixer à Bruxelles où il avait fait son apprentissage. C'est là qu'il entra en relations avec de riches fabricants de tapisseries nommés Van der Moeyen, qui lui firent les propositions que nous allons détailler. Il s'agissait d'établir une fabrique de leurs produits à Constantinople, une de ces fabriques célèbres dans le monde en-

tier et d'où sortirent les tapisseries de haute et basse lisse, ornements des plus splendides palais. La direction fut offerte à Coecke, auquel quelques modèles peints furent commandés. Coecke accepta, exécuta les commandes faites et partit avec un certain nombre d'ouvriers. C'était en 1533 Pour l'entrep ise de la manufacture de tapis, on avait compté sans la loi de Mahomet qui défend la représentation de la figure humaine et de celle des animaux. Tous les frais furent donc inutiles et l'expédition n'eut aucune issue, si ce n'est pourtant de fournir à Pierre, qui resta un an dans le pays, l'occasion d'y surprendre le secret de la belle teinture des soies et des laines et de mettre à profit ses talents d'observateur.

Le résultat négatif de ce voyage ressort du récit de Van Mander, répété depuis par tous les biographes. Cependant une note de M. de Reiffenberg, note insérée dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, (1re série, t. XII 1o, p. 51) dit, en parlant du séjour de Coecke à Constantinople « ...où son talent lui valut la faveur « du Sultan. » L'auteur n'indique pas où il a puisé ce renseignement. D'autre part un vieil auteur, Braun, écrit en 1574, donc avant Van Mander, que l'empereur Soliman fit à notre artiste de magnifiques présents au moyen desquels celui-ci « *achepta après à Bruxelles des rentes annuelles.* « Toujours est-il que Pierre Coecke apprit le turc et « ne pouvant « rester oisif « se mit à exécuter quelques grands dessins représentant Constantinople et plusieurs localités environnantes, le tout animé par des scènes de mœurs locales. Ces dessins ont été gravés sur bois et publiés. Nous en reparlerons plus loin. C'est à son retour de Turquie que Pierre se remaria avec Maeyken (Marie) Verhulst ou Bessemers, de Malines, qui peignait à la detrempe et dont il eut une fille, Marie, devenue, en 1563, la femme de Pierre Breughel, le vieux, l'ancien élève de son père. A cette époque, dit Van Mander (c'est-à-dire lors de la naissance de cette fille dont le biographe vient de parler) savoir en l'année 1549, il composa des traités d'architecture, de géométrie et de perspective. Il est évident que Van Mander se trompe ici, en confondant l'époque de la naissance de Marie avec celle de l'apparition des livres d'architecture, car si la jeune fille était née en 1549, elle n'aurait pu se marier en 1563, à quatorze ans. C'est ici le moment de reproduire une note insérée dans les *Bulletins de l'Académie* (1re série, t. XV 2o p. 159). Il s'agit de la famille de Pierre Coecke d'Alost ; ce fragment est tiré d'un recueil de notes et renseignements formé par M. Phil. Baert et qui appartient à la Bibliothèque royale, no 17652-55.

Jean Coecke, échevin d'Alost, épousa Ida de Pauw, selon un acte passé le 17 decembre 1546, devant les échevins de Bruxelles.

Pierre Coecke épousa Marie Verhulst, en secondes noces, d'après un acte passé le 29 décembre 1550, devant les échevins d'Alost.	Gilles Coecke épousa Ida de Moen-oen, d'après un acte passé le 1er décembre 1592, devant les chefs-tuteurs d'Alost.

D'autre part M. de Saint-Genois, dans ses *Voyageurs belges*, (t. I. p. 42) dit que le second mariage de notre peintre eut lieu à Anvers, sans donner de date. Nous devrions croire sérieux le renseignement tiré des notes de M. Baert, et cependant il a contre lui toutes les données reçues jusqu'à présent et il est infirmé complètement par la date du mariage de Marie Coecke, fille de Pierre et de Marie Verhulst, avec Pierre Breughel, mariage qui eut lieu en 1563. Si, admettant un instant comme inexacte l'épitaphe et l'inscription gravée sur la « Suite de planches, « nous reculions la date de la mort de Coecke d'un ou de deux ans en acceptant son mariage en 1550, Marie n'aurait, au plus tôt, pu naître qu'en 1551, et, dès lors, n'aurait eu que douze ans lors de son union avec P. Breughel.

Nous avons donc reproduit le document inséré dans les *Bulletins de l'Académie*, afin de prémunir les chercheurs contre des erreurs commises avec une légèreté d'autant plus coupable que ces notes généalogiques sont revêtues de toutes les apparences de la vérité et semblent extraites textuellement des vieilles archives. Nous voulons bien qu'un Jean Coecke fut échevin d'Alost en 1546, mais quant au mariage de Pierre avec Marie

Verhulst, en 1550, nous le déclarons impossible. Quant à en préciser la date, nous ne le pouvons pas, mais nous pouvons supposer que ce fut entre 1540 et 1542.

Il est probable que Pierre Coecke partit pour l'Italie à vingt ans; en 1527, il était déjà de retour dans sa patrie, car ce fut l'année de son inscription, comme franc-maître de Saint-Luc, dans la corporation anversoise. En 1529 il reçoit un élève, Guillaume van Breda; en 1537 il est appelé aux fonctions de doyen de Saint-Luc. La même année il prit part aux travaux de la cathédrale d'Anvers; une quittance originale du peintre, quittance qui se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, nous apprend qu'il peignait aussi sur verre : l'ouvrage dont il est question est un vitrail peint représentant saint Nicolas; bien entendu il ne s'agit pas du carton, mais de la peinture elle-même. La quittance, datée du 28 mars 1537, concerne une somme de 38 livres. Déjà, l'année précédente, il avait été question d'un vitrail exécuté par lui et posé au-dessus de l'autel de saint Nicolas, dans la même église. En effet, dans un registre de comptes de 1536, on trouve qu'il lui fut payé de ce chef une somme de 52 livres, avec *trois sous* de pourboire aux ouvriers chargés du placement. En 1539, les *Liggeren* d'Anvers mentionnent comme son élève, Colyn van Nieucasteel, qu'une note du même ouvrage dit être Nicolas de Neuchatel, surnommé Lucidel, ou, plus correctement, Nicolas Lucidel, dit Neufchatel. Waagen, dans son Manuel, fait naître cet excellent artiste montois en 1550, après l'avoir fait fleurir en 1561 dans un autre de ses ouvrages, le *Catalogue du musée de Berlin*. Si réellement il fut élève de Pierre Coecke en 1539, il faut reculer de beaucoup l'année de sa naissance. En 1544, un nouvel élève est inscrit, Pierre Clays, et enfin, en 1552, un dernier élève, Dilken (Gilles) de la Heelen, le même qui, huit ans après, fut reçu franc-maître et est inscrit sous le nom de Gielis (Gilles) del Hee. Si l'année où les apprentis sont inscrits dans les *Liggeren* comme ayant payé leurs deux florins de redevance, était celle où ils travaillaient dans l'atelier de leur maître, on voit que la date de la mort de Pierre Coecke devrait être reculée de deux ans. Mais tel n'est pas le cas, et cette inscription en 1552 n'infirme pas la date de mort de 1550. En effet, on ne dit pas qu'en cette année même, Gilles de la Heelen ou del Hee travailla chez Coecke, mais bien qu'il avait appris son art chez ce dernier. Il est bien fâcheux que les registres de Saint-Luc ne nous disent pas l'année dans laquelle le plus célèbre des élèves de Coecke, Pierre Breughel, le vieux, travailla sous sa direction. L'élève demeurait chez le maître et Van Mander nous raconte que bien souvent il porta dans ses bras la petite Marie Coecke qui devait devenir sa femme. Cette dernière indication, du reste, est déjà précieuse; car Breughel fut reçu franc-maître de Saint-Luc en 1551, et, auparavant, il avait passé quelque temps dans l'atelier de Jérôme Cock, avait parcouru la France et séjourné en Italie. Tout cela dut bien demander quatre ou cinq ans, au moins. Or, si l'acte constatant le mariage de Pierre Coecke, à Alost, en 1550, était authentique, comment Breughel eut-il pu, étant élève, porter dans ses bras une enfant née, au plus tôt, en 1551, c'est-à-dire en l'année même où il était franc-maître et où il avait accompli de longs voyages.

Comme nous l'avons dit, la sœur de la seconde femme de Pierre, devint la femme de son fils naturel, Paul van Aelst; celui-ci mourut prématurément; sa veuve se remaria avec Gilles van Coninxlo, le vieux, et devint la mère de Gilles le jeune.

Coecke, dit Guicciardin « transporta « dans les Pays-Bas la vraie pratique « d'architecture. » Van Mander fait le plus grand éloge de ses talents en ce genre où il y avait une véritable révolution à accomplir; il ne paraît pas pourtant qu'il ait laissé dans les monuments publics des traces de son passage, car on n'en cite pas un seul qui lui soit attribué. Sa grande réputation lui valut, toutefois, le titre d'architecte de l'empereur Charles-Quint; c'est en cette qualité sans doute qu'il travailla aux ornementations des

fêtes données en l'honneur du prince Philippe, à Anvers.

Il donna aussi des preuves de son talent comme sculpteur, en construisant, devrions-nous presque dire, le fameux géant Antigon et sa femme, ces deux colossales figures qui font encore aujourd'hui le principal attrait des cavalcades et réjouissances populaires de la ville d'Anvers.

Si Coecke n'a laissé aucun monument en pierre qui puisse nous révéler son génie, il en a produit plusieurs dans des livres précieux sur l'architecture, la géométrie et la perspective et publiés par lui en 1549. De plus, il donna, en flamand, une traduction excellente des œuvres de Sebastien Serlio et des livres de Vitruve. Ce dernier travail est d'autant plus remarquable que, tout en restant parfaitement fidèle au texte original, il sut être beaucoup plus compréhensible et plus clair que Vitruve lui-même. Pierre Coecke produisit une grande quantité de tableaux d'autel, de triptyques et de portraits; un seul de ces ouvrages est parvenu jusqu'à nous : une *Descente de croix*, au musée de Bruxelles. C'est l'esprit, l'esprit d'observation surtout, qui domine dans les travaux de Coecke; son dessin est correct, sa touche fine; il peignait également bien à la détrempe et à l'huile; enfin il était un des hommes les plus érudits de son siècle, possedant également bien plusieurs langues, plein de goût naturel, d'esprit et de science. Les dessins qu'il fit en Turquie ont été gravés sur bois; ils sont au nombre de sept et représentent : 1. Marche des Janissaires et du Sultan. 2. Noce turque. 3. Funérailles. 4. Fêtes de la nouvelle lune. 5. Repas. 6. Voyage. 7. En guerre. Le Blanc cite ces planches sous le nom de *Tapisseries de Charles-Quint* et en fait une suite de dix planches. Sur la dernière, l'artiste s'est représenté lui-même, vêtu à la turque, un arc à la main et montrant un porte-drapeau qui se trouve à côté de lui. Cette suite est indiquée comme belle et rare.

Sur la première planche, sur une petite tablette, est gravé ce qui suit : *Les mœurs et fachon de faire des Turcx avecq les Régions y appartenantes, ont esté au vif contrefaictz par Pierre Couck d'Alost, lui estant en Turque; an de Jesu Christ MDXXXIII, le quel aussy de sa main propre a pourtraict ses figures duysantes à l'impression d'y celles.* Sur la dernière planche on lit : *Maria van Hulst, vefue du dict Pierre d'Alost, trespassé en l'an MDL a faict imprimer les dicts figures, soubz grace et privilège de l'Impériale Majesté en l'an MCCCCCLIII.*

Pierre Coecke passe pour avoir gravé des portraits et d'autres sujets de sa composition, mais Brulliot, en rapportant ces assertions, assure n'avoir jamais rencontré rien de pareil. Il fit imprimer pour son compte, en 1550, chez Gilles van Diest, en flamand et en français : *L'Entrée du prince Philippe d'Espagne, faite à Anvers en* 1549, *et décrite en latin par le secré. de la ville, Corneille Scribonius Grapheus.* L'édition flamande porte : *Geprint t'Antwerpen voor Peeter Cœcke van Aelst, gesworen printer, by Gillis van Diest,* 1550. Et l'édition française : *Imprimé à Anvers pour Pierre Coeck d'Alost, libraire juré de l'Enperialle Majeste, par Gillis van Diest,* 1550.

L'ouvrage a dû être terminé peu avant sa mort. A la fin se trouve la liste de tous les artistes et ouvriers ayant travaillé aux ornementations des fêtes; à la fin on lit : Que les peintres seuls furent au nombre de deux cent trente-trois, tous de la ville; les sculpteurs et tourneurs comportent cent quatorze noms; enfin la liste entière monte à dix-sept cent vingt-six personnes. Ces détails sont pleins d'intérêt en ce qu'ils nous initient aux coutumes de l'époque comme aussi à la quantité d'artistes qui, dès lors, trouvaient leur subsistance à Anvers.

Les traductions de Vitruve et de Serlio, eurent quatre éditions; la première est de 1539; la seconde de 1546, la troisième, de 1553, fut publiée par la veuve de Coecke; enfin la quatrième vit le jour en 1626, à Amsterdam, chez Hendrick Laurentz. Le portrait de l'auteur, gravé par Wierix et copié par H. Hondius, petit in-fol. avec les vers de Lampsonius, a servi pour l'edition in-8° de Van Mander.

Foppens, qui l'appelle P. Coecke, a

donné son portrait gravé par E. de Boulonois. Voici son épitaphe telle que la donne F. Sweertius (*Monumenta sepulcralia et inscriptiones publicæ privatæq. ducatus Brabantiæ. Antwerpiæ*, 1613, p. 293.)

PETRO COECKE
COGNOMENTO AB ALOSTO
CAROLI V CAES.
AC MARIÆ, UNGARIÆ REGINÆ
PICTORI ORDINARIO,
INGENIO, ARTE, INDUSTRIA
INCOMPARABILI
MARIA CONJUX MOESTISSIMA
PIENTISSIMO CONJUGI POSUIT
DE CESSIT BRUXELLIS 6 DEC. ANNO MDL
NATUS ALOSTI XVI AUG. ANNO MDII
VIRTUS MORTE SUPERIOR.

Ad. Siret.

COEKELBERGHE (*Charles-Henri-Joseph*) né à Louvain le 10 juin 1775, mort à Vienne en février 1852. Il appartenait à une ancienne famille du Brabant. Les circonstances politiques ayant obligé son père à quitter sa patrie et à se réfugier en Autriche en 1794, le jeune Coekelberghe fut élevé en Allemagne et attaché à la cour impériale d'Autriche. Il fonda en 1805, à Vienne, un journal français, intitulé l'*Hebdomadaire*. Ce journal parut jusqu'en 1810. Coekelberghe est aussi auteur d'une *Histoire de l'empire d'Autriche depuis les tems les plus reculés jusqu'au règne de Ferdinand Ier*. Ce grand ouvrage qui ne compte pas moins de 6 volumes, fut publié à Vienne en 1845, au profit des aveugles.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums OEstenreich.*

COEKELBERGHE (*Louis-Marie-Lambert*) né à Louvain le 16 juin 1778, mort à Vienne le 6 mars 1852, frère du précédent. Comme son frère il se fit connaître par ses publications littéraires. Il avait conçu le plan d'une statistique de l'empire d'Autriche et avait rassemblé à grand peine les éléments de ce travail, qui est le premier essai tenté en Autriche dans une science toute moderne. Parmi ses publications on cite le *Whist rationnel* ou *le jeu de Whist expliqué d'après un principe fondé sur les probabilités philosophiques et mathématiques* (Vienne, 1843), et une *Théorie complète de la prononciation de la langue française* dont il ne publia que le premier volume, la mort étant venu le surprendre.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums OEstenreich.*

COEKELBERGHE DE DUTZELE (*Gérard-Robert-Walter*, chevalier **DE**) connu sous le pseudonyme de Realis, né à Louvain le 9 février 1786 et mort à Vienne vers 1853, fit ses études à Prague et à Vienne. Ses connaissances littéraires lui firent obtenir la place de sous-bibliothécaire de cour. Il publia en allemand d'assez nombreux écrits. Il débuta en 1822 par un ouvrage intitulé : *le Sauveur sur la croix*, qui remporta l'accessit du prix fondé par Joseph Schiekh, directeur du *Journal littéraire* de Vienne. En 1836, il s'associa Nicolas Oesterlein et fonda le journal autrichien du matin (*Oesterr. Morgenblattes*) publication consacrée spécialement à des sujets historiques et littéraires. Après la mort d'Oesterlein (1838), Coekelberghe conserva seul la direction de la publication et prit le nom de Gérard Dutzèle, Il collabora aussi à l'*Observateur* autrichien d'Ebersberg : les articles signés Severin et intitulés : *Notices sur Vienne; Coup d'œil dans les profondeurs de la nature*, sont de lui. Il publia en outre successivement : *Les Ruines, livre de poche des amis de l'histoire et de la légende*, dont la première édition (1828) se composait de 3 volumes et la seconde (1839) en avait 5; *Les fleurs héraldiques* (Vienne 1840, Bohrmann); *Les lis de l'épée* (Vienne 1840, 2 v. Lechner); *Dictionnaire des curiosités et des choses mémorables de Vienne;* (Vienne 1846 et 1847, Myer, 2 v.); *Intrigues et drôleries du temps passé* (Vienne, 1846, Pfautsch); *promenades dans Vienne et ses environs*; description historique des châteaux impériaux de Vienne, de Schœnbrunn, de Laxenbourg, etc., etc.

Tous ces ouvrages qui révèlent des connaissances historiques assez étendues sont écrits en allemand. Le seul ouvrage en français que Coekelberghe ait publié est une *Théorie complète de la prononciation de la langue française* (Vienne, 1852, 2 v.)

qu'il fit en collaboration avec son frère Louis.

Général Guillaume.

Wurzbach, *Lexicon des Kaiserthums OEsterreich.*

COELEMANS (*Jacques*), graveur au burin, né à Anvers le 22-23 août 1654, mort en 1735 à Aix, en Provence, où il s'était établi depuis plus de quarante ans. Il fut élève de Corneille Vermeulen, selon l'iconophile français P. J. Mariette et d'autres écrivains artistiques; de Frédéric Bouttats, selon M. Ed. Fétis. Il travaillait à Anvers vers la fin du XVIIe siècle. Sans doute il y était déjà compté parmi les bons artistes graveurs, puisqu'il fut appelé à Aix par Messire J.-B. Boyer d'Aguilles, peintre-graveur et conseiller au parlement provençal, pour reproduire au burin les tableaux et les portraits les plus remarquables de sa riche galerie. Coelemans se consacra dès lors presque exclusivement à la formation du recueil déjà commencé par le peintre-graveur Sébastien Barras, d'Aix, et par Messire Boyer d'Aguilles, de qui les eaux-fortes estimées et les planches au burin et à la manière noire sont devenues très-rares.

Jacques Coelemans termina vers 1709 les planches de quatre-vingt-deux reproductions d'œuvres religieuses et profanes de maîtres renommés. Vingt-huit avaient été exécutées par Seb. Barras et huit par Mess. Boyer d'Aguilles.

Des estampes de Coelemans on cite : *La première entrevue de Jacob et de Rachel*, avec son pendant : *Laban accordant sa fille Rachel à Jacob*, de Michel-Ange Amerighi, dit le Caravage; *Jacob quittant Laban pour s'en retourner dans son pays;* les *Joueurs d'instruments, danseurs et buveurs*, belles compositions de Benedetto de Castiglione; *Diane au bain* ou *la Métamorphose d'Actéon*, par Otto Venius; *Le Satyre, l'Amour et la Nymphe*, de Nic. Poussin; le *Martyre de saint Barthelemy* par Sébastien Bourdon; *La Sainte-Famille* (Jésus et saint Jean) de F. Mazzuoli (le Parmesan); *Saint Dominique chez les Albigeois*, de Fr. Vanni; *Le Parnasse présidé par Minerve et Mercure*, d'après un dessin d'Eustache Le Sueur, toutes estampes de format gr. in-folio. — *Loth énivré par ses filles*, de P.-P. Rubens; *La fuite en Égypte* et *L'éducation de Jésus*, par P. Pujet, de Marseille (1703); *Le massacre des innocents*, de Claude Spierre; *Le mariage de sainte Catherine*, par Séb. Bourdon; *La mort de Germanicus*, par Nic. Poussin; une *Sainte Famille*, par Ant. van Dyck; *Le Chirurgien de village en opération*, par Teniers le jeune, etc. in-fol. en larg. ou en haut.

Des portraits de cette collection on distingue celui de *Mess. Boyer d'Aguilles* peint par Hyacinthe Rigaud, en 1689, *sc.* J. Coelemans en 1697, à Aix; ceux de *Francois Boyer de Foresta*, par J. Celloni, *sc.* 1702; *Sylvius de Raousset*, par H. Rigaud, *s.* 1703; *J.-B. Maliverni*, par Celloni, *sc.* 1704; *Hon. Henricus de Piolenc*, par Celloni, *sc.* 1705; *Petrus de Coriolis marchio de Spinouse*, par Celloni, *sc.* 1706; *Cardinus Le Bret*, par H. Rigaud, *sc.* 1706; *Jos. de Maural du Chaffaut*, par J. van Loo, *sc.* 1708; *J.-B. de Mersigny*, capucin, évêque de Grasse, par H. Rigaud, *sc.* 1714. Mentionnons encore une *Tête de Christ couronnée d'épines*, de Guido Reni, *sc.* 1696, et plusieurs paysages d'après P.-P. Rubens et Fr. Millet.

Habile dans la reproduction de tous les genres, on rencontre même parmi ses œuvres gravées deux *Vases de fleurs*, d'après Bodesson.

Les planches que Jacques Coelemans exécuta pour messire Boyer d'Aguilles, furent publiées après la mort de celui-ci par le graveur, en un volume in-folio, contenant 118 planches, sous le titre de : *Recueil des plus beaux tableaux du cabinet de messire J.-B. Boyer, chev. sgr. d'Aguilles, conseiller au parlement de Provence; à Aix, chez Jacques Coelemans, marchand et graveur en taille-douce.* Mariette en publia une seconde édition en 1744, en y ajoutant une notice sur l'ancien possesseur de la galerie et l'explication des tableaux reproduits Une troisième édition en fut imprimée par Fr. Basan, mais les planches étaient trop usées pour fournir de bonnes épreuves. La plupart des gravures de Séb. Barras et celles de messire Boyer d'Aguilles manquent à ces deux éditions. « La galerie Boyer, dit M. Ed.

« Fétis, est une des œuvres de gravure « les plus considérables qu'un seul artiste « ait eu le courage et la force de conduire « à bonne fin. Nous sommes heureux d'en « pouvoir attribuer l'honneur à l'un de « nos Flamands. »

Les gravures de Jacques Coelemans sont traitées dans un style vigoureux, où le noir domine trop peut-être; mais presque toutes se distinguent par un judicieux sentiment de la courbe et l'entente du clair-obscur. Il s'attachait scrupuleusement à rendre le faire des maîtres flamands, français ou italiens qu'il reproduisait. On lui reproche de l'incorrection dans le nu et parfois un manque de noblesse dans l'expression des têtes ; toutefois on lui reconnaît généralement le mérite d'être un graveur-coloriste. « Il eut « le talent, dit Delvenne, de savoir cacher « les défauts de l'exécution sous l'éclat « et le brillant du coloris. »

Edm. De Busscher.

Huber et Martini. *Manuel de l'amateur de l'art*, t. VI P. B. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Delvenne, *Biographie ancienne et moderne des Pays-Bas*. — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger*. Bulletin de l'Académie de Belgique, 1844. — Immerseel, *Levens der hollandsche en vlaemsche schilders, graveurs*, enz.

COELEN (*Pierre*), souvent cité sous le nom de Lysius, naquit au village de Lixhe en 1517. Après avoir terminé ses humanités, il prit l'habit religieux dans la célèbre abbaye bénédictine de Stavelot. Il s'y trouvait depuis sept ans, vivant dans une retraite absolue, sans autre distraction que la prière et l'étude, lorsque ses supérieurs lui imposèrent la tâche épineuse de mettre fin aux scandaleux désordres qui désolaient la riche abbaye d'Echternach. En 1540, après la mort de l'abbé Robert de Moréal, les bénédictins de ce monastère avaient élu l'un d'eux, Matthias de Lutzeraidt, et celui-ci, malgré les intrigues de son compétiteur Willebrord de Vianden, réussit à faire confirmer son élection par le pape ; mais l'empereur Charles-Quint, dont les religieux n'avaient pas sollicité l'assentiment, et qui voyait dans cet oubli une atteinte à ses droits souverains, conféra la dignité abbatiale à un moine ambitieux et dissolu, Godefroid d'Aspremont. Celui-ci s'empara de l'abbaye à main armée et y installa une bande d'aventuriers et de soldats licenciés, qu'il avait recrutés en France. La maison d'Echternach, jusque-là si calme et si paisible, prit aussitôt l'aspect d'une caserne occupée par une soldatesque indisciplinée. Dans les cloîtres, dans la salle capitulaire, à l'église même, on ne voyait que des lances, des cuirasses, des armes de guerre et de chasse. Godefroid et ses compagnons de débauche dévorant les richesses de l'abbaye se livraient à des orgies continuelles, tandis que les moines, relégués dans leurs cellules, manquaient du nécessaire. « L'abbé, dit Paquot, menait « joyeuse vie avec ces gens-là ; c'étaient « de continuels festins suivis de bals et « d'autres divertissements profanes et « criminels, pendant que les religieux « étaient gardés à vue par des sergents « armés et accompagnés de chiens. » La gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie, informée de ces désordres, somma le prince-abbé de Stavelot, au nom de l'empereur, d'envoyer à Echternach un religieux prudent, éclairé et rigide, pour y rétablir la décence et la discipline trop longtemps outragées. Ce rôle, comme nous l'avons déjà dit, échut à Pierre Coelen. Arrivé à Echternach avec le titre de prieur, il réussit à effrayer l'abbé, à rétablir la discipline et à faire convenablement célébrer l'office divin ; mais ce changement radical ne fut pas de longue durée. Après trois années de repos et de contrainte, l'abbé reprenant son premier train de vie, se remit à maltraiter ses moines, et Coelen lui-même, accablé de coups, perdit courage et retourna à Stavelot ; mais ses anciens confrères, donnant à leur tour un révoltant exemple d'égoïsme, refusèrent de le recevoir, sous prétexte qu'il n'appartenait plus à leur maison. Il se vit réduit à la nécessité d'implorer la pitié de la Gouvernante, et celle-ci lui accorda une pension de cent ducats à prélever sur les revenus d'Echternach. Muni de cette ressource, Coelen, qui avait toujours aimé l'étude, alla s'établir à Louvain, où il acquit une connaissance approfondie de la science ecclésiastique, pendant que ses prédications lui procuraient un grand renom d'éloquence. Il y vivait

depuis dix ans dans l'intimité des professeurs de l'Université, qui était alors dans tout l'éclat de sa gloire, quand la Gouvernante Marguerite de Parme, exécutant un ordre de Philippe II, le nomma, en 1560, abbé de Notre-Dame-de-Luxembourg. Coelen restaura les bâtiments de ce monastère qui avait beaucoup souffert des ravages de la guerre, et y attira plusieurs religieux distingués par leur science et leurs vertus sacerdotales; mais, vers la fin de sa vie, il ternit lui-même sa réputation en laissant ses moines dans un état voisin de l'indigence et en montrant, en toute occasion, une avidité sans bornes. Les intérêts de sa maison l'ayant appelé à la cour de Bruxelles, en 1573, il voulut profiter de cette circonstance pour revoir les parents et les amis qu'il avait laissés dans son pays natal: mais, arrivé à Liége, il y mourut presque subitement le 30 décembre, âgé de 56 ans. Il laissa un traité manuscrit intitulé *Opus insigne commentariorum in Regulam divi patris Benedicti*.

J. J. Thonissen.

Bertelius, *Historia luxemburgensis*. — Paquot, *Mémoires pour servir a l'histoire littéraire des Pays-Bas*.

COELS (*François* **DE**), né en Belgique en 1742, mort à Vienne, le 9 juillet 1825 entra au service d'Autriche à l'âge de quinze ans et fit avec distinction plusieurs campagnes. Une ophtalmie le priva de la vue et le força à prendre prématurément sa retraite qu'il obtint, avec le grade de major. Coels consacra la plus grande partie de sa fortune à doter des établissements de bienfaisance et notamment à la fondation d'une maison d'éducation pour les orphelins des militaires, libéralité qui lui a mérité la reconnaissance de toute l'armée autrichienne.

Général Guillaume.

COENS (*Jean*), né à Hal vers le milieu du XVIe siècle, était licencié en théologie, probablement de l'université de Louvain. Lorsqu'en 1585 Pierre Simons fut élevé à la dignité d'évêque d'Ypres, Coens le remplaça dans la cure de Saint-Martin, à Courtrai, fonction importante au moment où la ville venait à peine d'être ramenée sous la domination espagnole. Il remplit sa fonction avec beaucoup de zèle tant à l'égard du clergé qu'envers les laïcs. Il mourut le 1er octobre 1604 et fut inhumé dans son église, où on voulut honorer sa mémoire par une inscription placée sur l'un des piliers du chœur.

Coens a écrit une réfutation du livre de Marnix, *De Byencorf der heylighen Roomschen Kerchen*. Le titre en est comme suit : *Confutatie oft mederlegginghe van den Biencorff, enz.*, (238 feuillets, in-8o). Ce livre de Coens est, dans l'ordre chronologique, le second des trois ouvrages écrits contre l'œuvre de Marnix. L'auteur y déploie beaucoup de talent et d'érudition. Le style en est simple et pur. Un livre de piété dédié au magistrat de Courtrai et à l'usage des habitants de cette ville est le second ouvrage de Coens. Il est intitulé : *Een boecxken van devotie, inhoudende t'Gebet des Heeren, d'Enghelsche groetenisse, de Seven Psalmen der penitentien. Verlicht door eenen geestelycken sin, enz.* t'Hantwerpen, by Hieron. Verdussen, 1613, 79 feuillets, in-24o. Cette édition n'est probablement qu'une réimpression, car on lit au revers du titre une approbation datée du 13 avril 1593.

Valère André parle de plusieurs autres opuscules ascétiques écrits par Coens, sans cependant en citer un seul. Sweertius dit la même chose, mais cite un petit commentaire sur le *Miserere*. Enfin Paquot suppose que tout cela peut bien être compris dans le *Boecsken van devotie*. Je crois que cet auteur se trompe, bien que, comme lui, je n'ai point trouvé un troisième ouvrage qui soit sorti de la plume de Coens.

F. Snellaert.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 412. — Valère André, *Bibliotheca Belgica*, p. 484. — Paquot, *Mémoires* t. I, p. 218. — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der Nederland. letterkunde*, 4e uitg., bl. 110.

COENS (*Pierre*), historien, né à Hal, vers 1579, mort à Anvers, le 7 août 1645. Il embrassa l'état ecclésiastique, fit ses études à l'université de Louvain, et après y avoir obtenu ses licences en théologie, fut pourvu d'un canonicat à l'église cathédrale d'Anvers; il devint ensuite écolâtre et garde-sceau de la cour épiscopale et mourut âgé de 66 ans.

Coens s'occupa particulièrement de l'histoire des béguines et des béguinages, et publia sur cette question controversée un ouvrage in-8°, sans indication de lieu ni de date, intitulé : *Disputatio historica et brevis disquisitio an Beghinæ nomen et institutum habeant à S. Begga.* Il fit paraître ensuite : *Disquisitio de origine Beghinarum et Beghinagioruu Belgii : cum adjunctis notis quibus* DECLARATIO VERIDICA *quod Begginæ nomen, institutum et originem habeant à S. Begga, Brabantiæ ducissa itlustratur Petri Coens, S. T. licentiati, canonici cathed. eccl. Antverpiensis.* Leodii, 1629, in-8°. Quoique d'un style simple, un peu vulgaire même, cette œuvre est écrite avec beaucoup de méthode. Zeger van Houtsum, comme beaucoup d'autres, prétendait dans une publication intitulée : *Declaratio veridica*, que les béguines ont été fondées par Sainte Begghe, duchesse de Brabant ; cette opinion est combattue par Coens qui soutient que cet institut doit son origine à Lambert le Bègue, prêtre de Liége.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 730. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 964. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. I, p. 220. — De Theux, *Bibliographie liegeoise*, p. 42.

COGELS (*Joseph-Charles*), peintre de paysages, né à Bruxelles en 1786. Il s'expatria à Dusseldorf en 1805, d'où la princesse Élisabeth de Bavière le fit venir pour lui donner des leçons de dessin, et mourut à Donawerth en 1831. Il était membre de l'académie d'Anvers, de la société des arts de Munich et peintre en titre de la cour de Bavière. On connait peu d'œuvres de Cogels en Belgique.

Ad. Siret.

COGHEN (le comte *Jacques-André*), négociant et financier, né à Bruxelles le 31 octobre 1791, mort dans cette ville le 16 mai 1858. M. Coghen, que des généalogistes ont fait descendre d'une famille de pairs irlandais, était, lorsque la révolution belge éclata, l'un des négociants les plus considérés de Bruxelles. Déjà à cette époque, il avait occupé les fonctions honorables de membre et de président du tribunal de commerce et de membre de la chambre consultative de commerce. Les troupes hollandaises s'étaient à peine retirées de la capitale de la Belgique que le gouvernement provisoire, par un arrêté en date du 28 septembre 1830, nommait M. Coghen, administrateur général des finances, poste éminent et difficile qu'il occupait encore au moment de la réunion du Congrès national.

Lors des premières élections pour la formation des conseils de régence ou conseils communaux, au mois d'octobre 1830, M. Coghen fut l'un des citoyens que les Bruxellois envoyèrent siéger à l'hôtel de ville, et son mandat, renouvelé en 1836, ne cessa qu'en 1840. Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque sa détermination de ne plus rester membre du Conseil fut provoquée par l'opposition que rencontra, dans cette assemblée, le projet de reconstruire le palais de justice au Quartier-Léopold, projet qui était patroné par des sociétés financières et, en particulier, par la Société civile pour l'agrandissement et l'embellissement de Bruxelles, dont M. Coghen était l'un des fondateurs.

Coghen aurait aussi siégé au Congrès national s'il avait cru devoir accepter l'offre qui lui en fut faite ; mais, en 1831, il entra à la Chambre des représentants comme député de l'arrondissement de Bruxelles et fut réélu en 1833, en 1837 et en 1841. Éliminé en 1845 lorsque la lutte devint plus vive entre les deux partis qui divisent le pays, il fut envoyé, en 1848, par les électeurs du même arrondissement au Sénat, dont il resta membre jusqu'à sa mort et dont il était l'un des vice-présidents lorsqu'il expira.

M. Coghen figura dans le premier ministère que forma le roi Léopold Ier, le 24 juillet 1831. Il conserva le portefeuille des finances jusqu'au 20 octobre 1832, et traversa ainsi, comme l'a dit un de ses biographes, la période la plus difficile de notre régénération politique. C'est à lui qu'on doit la réorganisation de cette branche importante des services publics. Rentré dans la vie privée il se livra avec ardeur aux grandes entreprises financières, industrielles et commerciales, et son nom fut attaché à la création de la plupart des importantes associations qui se formèrent à cette époque, telles que la

Société de mutualité industrielle, la Société des manufactures de glaces, etc., dont il fut, dès leur création, l'un des administrateurs. Il était aussi devenu l'un des directeurs de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.

En 1836, M. Coghen s'occupa, avec succès, de la conclusion d'un emprunt pour la cour de Rome, et en fut récompensé par le titre de comte, que le pape Grégoire XVI lui accorda, le 7 avril de l'année suivante. Quelque temps après, le premier roi des Belges, qui avait eu l'occasion d'apprécier son mérite et son intégrité, sanctionna en quelque sorte cette distinction en lui conférant le titre de comte pour lui et ses descendants du sexe masculin (arrêté royal du 30 décembre 1837). M. Coghen fut en outre décoré de la Croix de fer et devint, successivement, chevalier, officier (9 juin 1837) et commandeur (1er juin 1845) de l'Ordre Léopold ; il fut créé par le gouvernement français officier de l'ordre de la Légion d'Honneur.

M. Coghen était né de Joseph Coghen et d'Isabelle Stielemans; il épousa, le 17 mai 1821, Caroline Rittweger, dont il eut plusieurs enfants. Parvenu à une position éminente, grâce à son infatigable activité, il laissa la réputation d'un administrateur actif, intègre et capable, et son nom doit figurer avec honneur dans les annales du peuple belge.

Alph. Wauters.

Goethals, *Dictionn. généalogique et héraldique.*

COGNATUS (*Jean*), historien. XVIe siècle. Voir Cousin (Jean).

COIGNET (*Gilles*), peintre du seizième siècle, de l'école d'Anvers. On a écrit souvent le nom de cet artiste, même dans des actes authentiques contemporains, *Quinget*; d'autres documents portent *Coingnet* et *Quinet* : nous adoptons la signature inscrite sur deux de ses ouvrages placés au musée d'Anvers. Gilles Coignet vit le jour dans cette ville, vers 1535 ou 1540. Son père, qui était orfèvre, portait aussi le prénom de Gilles et fut admis comme maître dans la gilde de Saint-Luc, en 1543; sa mère s'appelait Brigitte Anthoenis. Peu favorisé de dame Nature, Coignet avait sur l'une de ses joues une grande tâche couverte de poil brun, dont on attribuait la cause à un mouvement d'effroi, ressenti par sa mère, pendant sa grossesse, à la vue d'une souris. Cette marque malencontreuse le fit surnommer en flamand *Gillis met de vlek*: Gilles à la tâche. Van Mander, qui rapporte ce détail, nous apprend aussi, ce que nos recherches ont confirmé, que Coignet habita dès son jeune âge dans la maison du peintre Antoine van Palermen. Après être entré, en 1553, et avoir travaillé quelques temps comme apprenti affilié à la gilde de Saint-Luc, dans l'atelier du peintre Bernard Wenslyns, Coignet se mit en route pour l'Italie, en compagnie d'un artiste nommé Stello, avec lequel il exécuta, entre autres, dans une maison à Terni, entre Rome et Lorette, des peintures dites grotesques à la française et, dans l'église du même lieu, un retable en fresque. Mais ayant perdu son compagnon, tué à Rome par la fusée d'un feu d'artifice, Coignet poursuivit seul son voyage et visita successivement Naples, la Sicile et les autres parties de l'Italie.

De retour à Anvers, notre artiste fut reçu à la maîtrise de Saint-Luc en 1561 : sa réputation grandissant, plusieurs élèves allèrent travailler sous sa direction, nommément en 1570, Simon Ykens ; en 1571, Jacques Hermanss; en 1574, Gaspar Dooms, et, en 1584, Robert Huls, inscrits tous les quatre au *Liggere*. En 1584-85, pendant l'occupation de la ville d'Anvers par le parti des Malcontents, Coignet fut élu doyen de la corporation de Saint-Luc ; le 3 octobre 1585, il remit le décanat au graveur Philippe Galle, son successeur ; le jour de l'Ascension de l'année suivante, il rendit en personne les comptes de sa gestion à l'assemblée générale des confrères de la gilde. Ces trois dernières dates établissent que l'artiste ne partit pour Amsterdam qu'après la reddition d'Anvers, et non avant la rentrée dans la cité des troupes victorieuses du duc de Parme, comme l'insinue Van Mander. Un document que nous avons découvert, peut aider à établir que l'émigration de Coignet en Hollande n'a pu avoir lieu que vers la fin de 1586.

C'est une attestation faite devant les échevins, le 25 septembre de cette année, par deux doyens de la gilde de Saint-Luc, le peintre Antoine van Palermen, dont nous avons déjà parlé, alors âgé de 73 ans et le verrier Jean Van den Kerckhove, âgé de 70 ans. Ils y déclarent sous serment, à la requête de Coignet, qu'ils ont particulièrement connu et ses parents et l'artiste lui-même dès sa première enfance ; qu'il est un homme d'honneur et de bonne réputation (wesende eenen man van eeren, van goeden name ende faeme) ; qu'après avoir rempli les fonctions de doyen de Saint-Luc, il est en ce moment Ancien (ouderman) de la même corporation ; qu'il s'est toujours comporté en toute modestie et tranquillité et tel que convient d'agir un bon et sage citoyen (hebbende hem gedragen in alle modestie ende vreedtsaemheyt ende sulex als een goet vroen borgher schuldich is ende behoort te doene) ; enfin, qu'ils n'ont rien appris de contraire à ce qu'ils viennent d'affirmer.

Ce certificat, délivré peu de mois après le rétablissement de l'autorité du roi d'Espagne, évite de parler d'un point sur lequel les attestations de ce genre insistaient particulièrement à cette époque de troubles et d'hérésies, l'orthodoxie catholique de Coignet. Cette omission indique clairement, que la déclaration que Coignet avait obtenue de l'amitié des doyens de Saint-Luc, ne pouvait lui être utile dans une localité catholique soumise au roi d'Espagne, tel qu'Anvers, mais qu'elle devait lui servir dans un pays où dominait le protestantisme : elle nous révèle donc chez l'artiste un projet d'expatriation que la sévère mise à exécution de la capitulation d'Anvers ne tarda pas à lui faire réaliser.

Par l'article VI de cette capitulation il était stipulé, que l'exercice de la religion catholique serait seul autorisé à Anvers, mais que les personnes qui avaient embrassé les nouvelles doctrines ne seraient pas poursuivies de ce chef. Qu'elles auraient pendant quatre années l'option de revenir à la religion catholique, mais que, dans le cas où elles n'useraient pas de cette tolérance, elles devraient avant l'expiration du même terme s'être retirées hors des possessions espagnoles ; libres toutefois, si elles le désiraient, de conserver la propriété et de recevoir les revenus de leurs biens situés à Anvers. Le plus grand nombre abjurèrent le protestantisme, mais beaucoup préférèrent quitter leurs foyers plutôt que de souscrire à ces conditions. Coignet fut parmi les derniers.

Résolu de quitter son lieu natal il vendit, le 25 février 1586, à un marchand nommé Henri Jennen, l'usufruit qu'il possédait avec sa femme d'une grande habitation située dans la rue d'Arenberg, et dont la nue-propriété appartenait à la gilde dite du Vieux-Serment de l'arc. Il s'était établi depuis 1580 dans cette demeure spacieuse. Quelques mois après, ayant ainsi sauvegardé ses principaux intérêts, Coignet accompagné de sa femme Madeleine Kempeneers et de Julienne, sa seule enfant, quitta pour toujours sa famille et ses amis, ignorant encore le lieu où ils se fixeraient.

Ils allèrent d'abord à Amsterdam, mais après un court séjour dans cette ville, où ils ne trouvaient pas la sécurité qu'ils cherchaient, ils se transportèrent à Hambourg. Cette cité qui avait depuis longtemps accueilli le luthéranisme, avait ouvert ses portes à beaucoup de refugiés anversois qui y avaient définitivement établi leur domicile. Coignet resta fixé parmi eux pendant douze ou treize années. Il décéda dans la ville hospitalière, le 27 décembre 1599, et y fut enterré dans le temple luthérien, dit de Saint-Jacques. Sa veuve et sa fille y firent ériger à sa mémoire un monument sépulcral.

« Les œuvres de Coignet, dit le catalogue du musée d'Anvers, édition de 1857, étaient très-rares à Anvers, même avant les désastres du siècle dernier : les livres imprimés n'en citent aucune, les manuscrits ne signalent que les deux tableaux que possède le musée. Le motif de cette rareté était double : les tableaux d'église de cet artiste étaient devenus la proie des Iconoclastes, en 1566 et en 1581 ; la plupart de ses tableaux de chevalet avaient été vendus et expédiés à l'étranger. »

Un peintre paysagiste anversois assez ignoré de nos jours, Corneille Molenaer, surnommé *le louche*, collabora quelquefois avec Coignet pour les fonds et les perspectives de ses tableaux. Ses élèves y travaillaient également quand il avait à exécuter de trop nombreuses commandes.

Le musée d'Anvers, seul en Belgique, possède deux tableaux de Coignet bien authentiques, puisqu'ils sont signés et datés et que leur provenance est établie. L'un est le portrait en pied d'un *tambourin* de la gilde du Vieux-Serment de l'arc. C'est un spécimen parfait du talent de l'artiste. Dessin, coloris et composition en sont irréprochables. Le second tableau de la même galerie représente saint Georges victorieux du dragon, en présence de sainte Marguerite. Cette composition, qui est haute de 1m92 sur 2m24, paraît aussi avoir de grandes qualités de dessin et de coloris, mais comme elle est placée dans le musée à une hauteur presque inaccessible à la vue, il est fort difficile de s'en convaincre.

Chev. de Burbure.

Archives communales d'Anvers. — Karel van Mander. *Catalogue du Musée d'Anvers*, 1857. — *Les Liggeren de Saint-Luc*, etc., par Rombouts et Van Lerius.

COIGNET (*Michel*), mathématicien, né à Anvers en 1549, mort le 24 décembre 1623 dans la même ville. Il se distingua, pendant sa longue carrière, par des connaissances appliquées en général aux sciences et plus particulièrement à l'art de la navigation.

Son premier ouvrage qui était un traité sur les échanges, *de Cambiis*, fut publié en 1573, sous format in-8o. Ce fut une espèce de prélude à ses autres travaux scientifiques.

Pendant l'année 1581, il fit paraître, en langue française, un écrit de format in-4o, ayant pour titre : *Instruction des points les plus excellents et nécessaires touchant l'art de naviguer.* « Cet ouvrage, » est-il dit à la page 657 du *Supplément* » au 2e volume de Montucla, est bon pour » le temps; l'auteur annonçait d'ailleurs » comme de son invention, un moyen fa» cile et sûr pour naviguer est et ouest, » c'est-à-dire pour déterminer la longi» tude. C'était par le mouvement de la » lune; mais en cela il était, comme tant » d'autres, loin de son compte. » Ce jugement n'est pas assez clairement énoncé pour qu'on puisse l'accepter sans réserve.

Les connaissances de Michel Coignet étaient très-variées; malgré son mérite, il ne parvint pas cependant à se mettre dans un état de fortune indépendant. Il fit paraître une réduction de l'ouvrage d'Ortelius, sous le titre d'*Epitome*, dans le format in-4o oblong, et sut s'attirer l'estime de ce géographe célèbre.

Adrien Romain ne lui donne pas moins de témoignages d'estime dans ses écrits : dans la notice sur les géomètres contemporains, qu'il met en tête de ses *Ideæ mathematicæ*, il loue particulièrement Coignet tant pour ses ouvrages scientifiques, que pour ses constructions délicates des mouvements d'horlogerie. *Laudat vero Coignetum, ut in universa mathesi exercitatissimum, Ideæ suæ mathematicæ, itemque Organa mathematica atque horologia ab eo elegantia constructa, et justo volumine conscripta. Ad hoc Arithmetica, geometrica, stereometrica, geodetica et astronomica variis linguis conscripta et singulari doctrina referta; e quibus pleraque nunquam edita mæcenatem expectarunt, qui in lucem produceret.*

Ajoutons que Michel Coignet n'était pas seulement versé dans les sciences; il s'occupait aussi de la littérature et faisait avec facilité des vers latins. On peut en lire en tête d'un ouvrage d'astronomie que Frédéric Saminiali fit imprimer dans le cours de l'année 1599.

Michel Coignet atteignit un assez grand âge; il mourut le 24 décembre 1623; par conséquent à 74 ans. Vers la fin de sa vie les archiducs Albert et Isabelle avaient voulu lui témoigner leur estime, en lui conférant le titre de leur mathématicien. C'était une position honorifique, sinon lucrative; mais du moins après sa mort, l'infante Isabelle se montra sympathiquement favorable à sa veuve. Ad. Quetelet

COITIN (*Charles-Alexandre*), né à Thuin (Hainaut), le 22 février 1784, mort le 29 juin 1847, entra au service de la France à l'âge de dix-neuf ans, dans le 5e régiment d'infanterie légère. Il débuta

par la campagne de Prusse, assista au siége de Stralsund en 1807 et à tous les combats de la guerre de 1809, notamment aux batailles d'Ebersberg, d'Essling de Raab et de Wagram où il fut blessé d'un coup de biscaïen. Il passa ensuite à l'armée d'Espagne, assista au siége de Lérida, à l'affaire de Mequinença, aux batailles de Busaco, de Vittoria et de Toulouse. Il se distingua particulièrement dans ce dernier combat et fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Coitin se trouvait encore dans les rangs français à la bataille de Waterloo et ne revint dans sa patrie qu'après la seconde abdication de Napoléon. Ce ne fut qu'en 1817 qu'il parvint à entrer dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de capitaine. Immédiatement après les événements de 1830, le gouvernement lui confia le commandement du 1er régiment d'infanterie de ligne avec le grade de lieutenant colonel. Son patriotisme et sa fidélité eurent l'occasion de se manifester avec éclat, à Anvers, lors de la conspiration de Van der Smissen en faveur du rétablissement de la maison d'Orange sur le trône. Il fut récompensé de sa noble conduite en cette circonstance par le grade de colonel. Les blessures qu'il avait reçues pendant ses nombreuses campagnes l'obligèrent, en 1836, à demander sa retraite; le roi lui accorda, en même temps, le grade honoraire de général. Le général Coitin était décoré de la Légion d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Léopold. Général Guillaume.

Archives de la Guerre.

COLENERS *(Rosiane)*, poète, née à Termonde, mourut dans la même ville, vers l'an 1560. Elle se sentit dès l'enfance un vif attrait pour la poésie, et, quoique entièrement illettrée, elle sut la cultiver avec tant de succès que Marc van Vaernewyck la proclame une digne émule de la célèbre Anna Byns, avec qui elle était liée d'amitié. Elle composa plusieurs jeux, refrains et chansons, dont ses contemporains vantent le mérite, et qui furent longtemps conservés par la chambre de rhétorique, fondée à Termonde sous le nom de Rosiers. Malheureusement les papiers de cette société littéraire sont égarés ou perdus et Witsen-Geysbeek a fait sans fruit, beaucoup de recherches pour se procurer un fragment des poésies de Rosiane. M. Van Duyse a eu plus de bonheur : il a publié une réponse d'elle à une épitre de Luc de Heere qui justifie tous les éloges qu'on a donnés à la Corinne flamande; pour le fond, comme pour la forme, son écrit est supérieur de beaucoup à celui de son correspondant.

J. J. De Smet.

D. Lindanus, *de Teneræmunda*, lib III e VIII. — Luc de Heere. *Leevens der nederlandsche schilders*. bl. 256. — P. Van Duyse, *Belgisch Museum*, IIe deel, bl. 96 en volgende.

COLETTE *(Sainte)*, réformatrice des trois ordres de Saint-François, née à Corbie (France), le 13 janvier 1381 (N.-S.), morte le 6 mars 1447 (N.-S.) Le véritable nom de sainte Colette, était Nicole ou Nicolette Boilet ou plutôt Boellet. Son père Robert Boellet était charpentier de l'abbaye de Corbie, et demeurait rue de la Chaussée; sa mère se nommait Marguerite Moyon. Tous deux étaient déjà parvenus à un âge assez avancé, Marguerite avait soixante ans, et était restée veuve sans enfants d'un premier mariage, quand il leur naquit une fille, à laquelle ils donnèrent le nom de Colette ou petite Nicole, en l'honneur de saint Nicolas pour lequel ils professaient un culte tout particulier.

Colette fit preuve d'une piété fort précoce sous la direction de ses parents : son affection pour les pauvres était extrême. Elle montra de bonne heure un grand penchant pour les austérités. A l'âge de huit ans, ainsi qu'elle le dit plus tard, elle acquit une connaissance surnaturelle de la règle de Saint-François. C'est sa grande disposition à la pauvreté, qui lui fit, plus tard, trouver l'ordre des clarisses trop peu sévère, et concevoir l'idée de le réformer.

Tous ceux qui s'approchaient de Colette subissaient son ascendant; plusieurs personnes qui s'étaient éloignées de la voie de la vertu et de la justice, revinrent au bien après s'être entretenues avec elle. Mais comme les meilleures choses sont souvent trouvées mauvaises par certains esprits, Colette vit ses intentions suspectées; c'était à l'époque de l'hérésie de Jean Huss; quelques prêtres mal rensei-

gnés, l'accusèrent de prêcher l'erreur. L'affaire prit assez d'importance pour être déférée au tribunal de l'évêque d'Amiens, qui fut bientôt convaincu de la pureté des intentions de la jeune Corbeienne.

Pendant cet intervalle, Colette avait perdu sa mère; son père mourut en 1398, et avant d'expirer, confia sa fille à la tutelle du seigneur abbé de Corbie. La première faveur que la jeune fille demanda à son tuteur fut de pouvoir se dépouiller au profit des pauvres du peu de bien que ses parents lui avaient laissé; cette autorisation lui fut d'abord refusée, mais accordée dans la suite. C'est à cette époque qu'elle fit vœu de chasteté.

Toutes ses tendances l'appelaient dans une communauté religieuse, mais aucun ordre n'était assez sévère à son gré; en attendant qu'elle trouvât une existence plus conforme à ses désirs, elle entra chez les béguines qui avaient des établissements en Flandre, en Lorraine et en Picardie. Ne trouvant pas cette existence en rapport avec ses aspirations vers les austérités, Colette se retira, après une année d'essai, chez les bénédictines de l'hôpital de Corbie. Quelque temps après, ayant appris qu'à Pont-Saint-Maxence, il y avait un monastère de clarisses, et se sentant invinciblement attirée vers la règle de Saint-François, elle s'y rendit, et demanda à entrer dans le couvent en qualité de servante. Ces clarisses, comme toutes celles qui existaient encore avaient beaucoup dévié de leur règle primitive, et adopté la réforme autorisée par Urbain IV, dont les adoucissements portaient surtout sur le droit de propriété; d'après le nom de ce pape elles avaient pris celui d'urbanistes.

Pendant le séjour de Colette dans cette maison, un abbé franciscain lui conseilla de vivre en recluse, tout en suivant la règle de Saint-François. Mais pour cela il fallait l'autorisation de l'abbé de Corbie dont elle était, en même temps, la pupille et la vassale; elle l'obtint : on lui accorda, après bien des pourparlers, un petit réduit près de l'église de Notre-Dame de Corbie, aujourd'hui Sainte-Colette; elle entra dans sa réclusion en 1401. Pendant qu'elle menait cette existence, elle eut plusieurs visions, par les quelles Dieu lui fit connaître, qu'elle était appelée à réformer les ordres de Saint-François et à les ramener à leur état primitif d'austérité et de détachement des biens temporels.

L'abbé de Corbie cependant, s'opposa à ce qu'elle quittât sa réclusion; mais une dispense du légat du pape vint l'y autoriser, à la condition qu'elle entrât dans un couvent de bénédictines ou de clarisses. Elle sortit de sa reclusion au mois de juillet 1406, et se rendit à Nice auprès du cardinal Pierre de Lune que la France, pendant cette époque du schisme, reconnaissait comme pape sous le nom de Benoit XIII. Celui-ci, cédant aux prières de la jeune fille, la reçut dans l'ordre de Saint-François et la nomma abbesse, en lui donnant le pouvoir d'établir la réforme qu'elle projetait dans l'ordre et d'admettre à la profession tous les religieux et religieuses.

Après son entrevue avec le pape, elle reprit le chemin de son pays, mais en route, elle tomba gravement malade, et ne dut sa guérison qu'à une intervention miraculeuse. Elle commença ensuite sa mission par la ville de Noyon, où elle tenta d'établir une communauté, mais force lui fut de renoncer à ce projet en présence de la froideur et même de l'animosité qu'elle rencontra. Après cet échec, qui ne la découragea pas, elle prit le chemin de Corbie, sa ville natale; mais les sentiments d'hostilité qui se manifestèrent contre elle, et dont les religieux de l'abbaye pouvaient revendiquer une grande part, l'empêchèrent également d'y fonder une maison.

Peu après, un seigneur de Savoie, nommé Alard de la Balme, frère d'un religieux franciscain, grand partisan de la réforme de sainte Colette, mit son château à sa disposition. Elle accepta cette offre, et y commença sa vie monastique avec quelques compagnes. Mais au bout de peu de temps, le nombre de ses proselytes s'accrut au point que les appartements dont elle pouvait disposer au château se trouvèrent insuffisants. La comtesse de Genève, lui céda alors une maison dans la petite ville de la Balme.

En 1408, le pape lui donna le couvent des urbanistes de Besançon où il ne restait plus que deux religieuses ; elle en prit possession après avoir assuré l'existence des deux sœurs, et résigné tout le reste des rentes du couvent, ne voulant rien conserver de ce qui put attacher aux biens temporels.

Colette menait une vie de plus en plus austère ; elle ne dormait généralement qu'une heure par nuit, sur un sac de paille avec un morceau de bois pour oreiller ; elle portait une ceinture de fer, qu'on lui ordonna plus tard d'ôter ; mais cet instrument de pénitence s'était tellement incrusté dans les chairs, qu'elle ne peut l'arracher qu'au prix de grandes douleurs ; sa nourriture ne se composait que de pain et d'eau, et encore la quantité de pain qu'elle consommait en un jour, n'était-elle pas plus grosse qu'un œuf ; elle allait toujours nus pieds, s'habillait été comme hiver, du même habit d'étoffe grossière, composé des défroques des autres sœurs ou de morceaux d'étoffe rapportés et cousus ensemble ; elle ne s'approchait jamais du feu. Pendant son séjour à Besançon, elle fut souvent ravie en extase, et un jour, une croix d'or dans laquelle était enchassé un morceau de la croix du sauveur, lui fut apportée miraculeusement. Cette relique est conservée, au monastère de Poligny, d'après l'abbé Douillet dont nous résumons l'ouvrage.

La réforme faisant des progrès, Colette obtint l'autorisation de fonder de nouvelles communautés. Le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, lui céda en 1412 deux maisons à Auxonne. Peu après les religieux franciscains de Dôle adoptèrent la réforme, après s'y être longtemps refusés.

En 1415, Colette fonda une communauté à Poligny dans les bâtiments de l'ancien arsenal, que le duc de Bourgogne lui céda.

La même année de cette fondation, le concile de Constance, sanctionna la réforme pour les trois ordres de la règle de Saint-François. En 1419 la duchesse de Nevers obtint du pape une bulle autorisant l'érection d'un couvent de colettines à Décize, et la duchesse de Bourbon obtint la même chose, d'abord pour Moulins, puis pour Aigueperse.

Colette établit ensuite des maisons au Puy, à Vevey et à Genève, d'où les sœurs, chassées au siècle suivant par l'hérésie, se réfugièrent à Annecy.

En 1427, elle bâtit une maison à Orbe, et en 1431, une autre à Lésiguan dans le Languedoc. A cette époque elle fut accusée de nouveau de partager les erreurs des hussites, et de se couvrir du manteau de la piété et de l'austérité pour accaparer de grandes sommes qu'elle déposait, disait-on, chez les banquiers de Paris, de Gand et de Bruges : mais ces accusations tombèrent encore plus facilement que la première fois. En 1440, elle établit un couvent à Heildelberg, en Allemagne, puis un à Pont à Mousson, et un peu plus tard un à Hesdin. En 1442, elle alla à Gand, où déjà depuis quelques années auparavant on avait entrepris la construction d'un couvent de clarisses qui fut achevé au milieu de nombreuses difficultés. Ce couvent fut appelé Bethléem à cause de sa pauvreté ; la première abbesse fut Odette, fille du duc de Bourgogne ; il possède dans ses archives plusieurs lettres autographes de la sainte réformatrice. La même année de la fondation du monastère de Gand, Colette obtint une bulle d'érection en faveur d'une communauté à établir à Amiens.

En 1446, la duchesse de Bourgogne voulut fonder un couvent de colettines à Corbie malgré les bénédictins : Colette eut été heureuse de doter sa ville natale d'un monastère de son ordre, mais l'abbé de Corbie, qui était en même temps seigneur de la ville, et fort puissant, finit par obtenir gain de cause dans son opposition.

Au commencement de 1447, la sainte se rendit de nouveau à Gand, et y tomba malade. Elle y mourut le 6 mars en odeur de sainteté à l'âge de soixante-six ans. Après sa mort, sa réforme continua à s'étendre, elle gagna l'Espagne et toute la Belgique ; un assez grand nombre de monastères d'hommes se soumirent à sa règle. Olivier de la Marche lui attribue

la fondation ou la réforme de trente-huit maisons, mais il faut, pour être fidèle à la vérité, réduire ce nombre à dix-sept ou dix-huit. Toutes ses religieuses furent connues sous le nom de colettines ou pauvres claires : cette dernière dénomination prévalut, et servît spécialement à les distinguer des urbanistes, qu'on appelait communément riches claires.

La cause de la canonisation de la sainte fut commencée au XVII^e siècle, abandonnée, et puis reprise diverses fois : lorsqu'on leva son corps de terre en 1747, il s'opéra plusieurs miracles, dont l'ordinaire du lieu constata la vérité et envoya le procès-verbal à Rome. Colette ne fut canonisée que le 24 mai 1807, jour de la Trinité.

Quant Joseph II supprima dans ses États un grand nombre d'ordres religieux, les clarisses de Gand se réfugièrent à Poligny, emportant le corps et les autres reliques de la sainte ; elles ne rentrèrent qu'en 1814.

Sainte Colette est spécialement invoquée par les femmes enceintes, à cause de sa naissance quasi miraculeuse. On célèbre sa fête le 6 mars, jour anniversaire de sa mort.

Émile Varenbergh.

Douillet, *Sainte Colette, sa vie, ses œuvres, son culte, son influence.* — Butler, *Vies des Saints*, édition de Ram.

COLIN (*Adrien*), quelquefois surnommé Andrien, seigneur de la Verre. Il fut conseiller domestique et maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, puis président du Conseil de Flandre, lorsqu'après la paix de Gavre, ce Conseil fut transporté d'Ypres à Gand en 1463. Colin fut député à Paris, par le duc Philippe le Bon avec Jean l'Orfèvre, depuis chancelier de Brabant et quelques autres pour règler les affaires du ressort de la juridiction, ainsi qu'aux assemblées qui se tinrent à ce sujet, après que le comte de Charolais, lieutenant-général du duc son père, eut manifesté sa volonté de voir la fin de cette affaire.

Colin mourut à Malines en 1480.

Emile Varenbergh.

Foppens, Manuscrit inédit publié par le *Héraut d'armes*, t. I, p. 215. — Britz, *L'ancien Droit Belgique*, coll., Mémoires couronnés, 1847.

COLIN ou **COLYNS** (*Alexandre*), statuaire, né à Malines en 1527 ou en 1529 : ces dates différentes sont indiquées par les inscriptions de deux portraits. Colin quitta sa patrie en 1558, appelé à Inspruck par Ferdinand Ier qui lui confia l'exécution des bas-reliefs du monument consacré à la mémoire de son aïeul Maximilien Ier. Il commença son vaste travail la même année et mit la dernière main au vingt-quatrième bas-relief, huit ans après, en 1566. Ces sculptures, de la plus grande finesse d'exécution et d'une rare pureté de dessin, forment d'admirables compositions. Sur le sarcophage s'élève la statue de l'empereur, coulée en bronze, en 1582, par Ludovic del Duca ; le même maître est l'auteur des figures allégoriques placées aux angles. Le monument élevé au centre de l'église porte l'inscription suivante : *Alexandr Colinus Mechliniensis sculpsit a°* MDLXVI. Après l'achèvement de cette œuvre, Colin fut retenu à la cour où l'empereur Ferdinand et son fils l'honorèrent, chacun, du titre de leur premier sculpteur. En 1577, il décora un monument octogone, que le souverain faisait ériger sur une des places publiques de Vienne ; vers la même époque aussi, il commença à travailler au tombeau d'un comte d'Altan.

L'archiduc Ferdinand chargea Alexandre Colin du monument funéraire qu'il se réservait à lui-même, et de celui qui devait recouvrir les cendres de son épouse Philippine Welser, décédée en 1580. Dans ces deux tombeaux qui ornent également l'église de Sainte-Croix, à Inspruck, l'artiste manifeste de nouveau sa supériorité tant comme sculpteur que comme dessinateur ; l'expression des statues représentant les princes défunts est surtout d'une vérité frappante.

La tombe de Jean Nas, évêque et ministre de Ferdinand, érigée dans l'église des jésuites, à Inspruck, est également comptée au nombre des meilleurs ouvrages du maître. On cite encore parmi ses productions, le cénotaphe en marbre, de Mme de Loxan ; les bas-reliefs du tombeau de la famille d'Hohenhauser ; et enfin le tombeau d'Alexandre Colin lui-

même, fait, sans doute, d'après ses plans et dont la figure de Lazare ressuscité est sortie de son ciseau; la pierre tumulaire armoriée porte :

HIE LIGT BEGRABEN DER ERNBEST
UND KUNSTREICH ALEXANDER COLIN VON MECHELEN
IN BRABANDT SO IN LEBEN IRER R. K. M FERDINAND,
UND DER F S D S ERZHERZOG FERDINANDEN
ZU OSSTERREICH HOCHLOBSEELIGISTER
GEDECHTNUSEN DIENER UND BILDHUWER GEWEST
SO ANNO 16.2 DEN 17 TAG AUGUSTI
IN GOTT ENTSCHLAFFEN DER ALLMECHTIG WELLE
IME UND SEINE 5 ARGESTORBNE KINDER GNEDIG
UND AM GROSSEN TAG DES HERRN MIT ALLEN AUSER
WELTEN AIN FROLICHE URSTEND VERLEICHEN.
AMEN.

Une autre inscription voisine rappelle la mémoire de Marie De Vleeschouwere, épouse de l'artiste, décédée en 1594 (1).

D'après M. de Ring, l'epitaphe de Colin serait différente de celle que nous rapportons : on y lit, dit-il, les noms d'Adam et d'Élisabeth.

Dans le château de Wolkenstein, à Trotzbourg, on voit quelques autres ouvrages moins importants de Colin, mais également d'un grand mérite; la collection d'Ambras, à Vienne, renferme aussi une de ses sculptures, enfin on lui attribue des bas-reliefs remarquables, qui se trouvent dans le crypte de l'église de Stanz.

En Belgique, on ne connaît d'autre œuvre de Colin que la tête et les mains du géant de Malines, que l'on désigne sous le nom de « grand-père » et qui furent exécutées en 1599. Avant d'entreprendre un travail, Alexandre Colin avait l'habitude de le faire d'abord en cire, puis en bois, de là il le reproduisait en peinture : enfin, satisfait et maître de son sujet, il entamait la sculpture définitive. **Emm. Neeffs.**

Archives de Malines (Indicateur, 1599) Comptes communaux. — *Messager des sciences historiques*, 1844 — Michaud, *Biographie universelle* supplément — Egide Smeyers, *Korte levensbeschryvinge van groote mannen gebortig van Mechelen*, manuscrit. — De Polinitz, *Lettres et Mémoires*, t. II, p. 62. — Piron, *Levens beschryf*, etc.

COLIN DE COTER *ou* **COLLIN DE COTTER**, peintre né à Bruxelles. XVIe siècle. On ne possède guère de renseignements biographiques sur cet artiste belge; on ne le connait que par deux tableaux signés de sa main. Le premier se trouve dans l'église du village de Vieure, arrondissement de Moulins (France) et représente l'évangéliste saint Luc peignant la Vierge, sur le manteau de laquelle on lit cette inscription : *Colin de Coter — Pinxit me in Brabancia Bruselle*. On suppose que ce panneau faisait partie d'un triptique, dont les volets sont perdus. La tête du saint, ainsi qu'une bonne partie de celle de la Vierge et ses vêtements sont bien conservés; le reste a été repeint et restauré. Le second tableau du même maître existe dans la chapelle des frères de la doctrine chrétienne à Saint-Omer. Le panneau qui forme le centre du triptique représente le Christ mort sur les genoux du père éternel : aux pieds du Christ deux anges en adoration. Sur un des volets est représentee Madame d'Averoult en adoration devant le Christ. L'exécution en est admirable; l'or, la soie sont rendus avec une grande perfection. Sur le bas du manteau se trouve peinte l'inscription suivante : *Collin de Coter pingit me in Brabancia Bruselle.*

M. A. Dinaux (*Archives du nord de la France*, 3e série, t. 5, p. 539), auquel nous empruntons ces données, a vu ce dernier tableau; il en donne une description detaillée et dit que le style de Colin de Coter rappelle celui de Lucas de Leyde, avec, peut-être, plus de brillant et d'eclat. Il nous paraît, ajoute-t-il, un artiste très-habile, entendant parfaitement l'harmonie des couleurs; il fait honneur à l'école flamande dont il sort, ayant peut-être été élève de Roger Vanderweyde.

Aug. Vander Meersch.

COLINS (*Jean-Guillaume*, baron **DE**), plus connu sous le nom de chevalier de Ham, colonel, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, appartenait à une famille de la vieille noblesse. Il naquit à Bruxelles le 23 décembre 1729 et mourut à Munster le 14 janvier 1799. Entré au service d'Autriche fort jeune, il était déjà capitaine au régiment wallon d'Arenberg à l'age de 22 ans. Après la suppression de ce corps qui n'avait été organise que pour la guerre de la succession d'Autriche, le chevalier de Ham passa dans le régiment

(1) Extrait d'une lettre, datée d'Inspruck, 26 septembre 1845, et adressée à la régence de Malines, par J. Tuerlinckx, statuaire.

wallon d'Arberg avec lequel il fit la guerre de Sept-ans. Ces campagnes illustrées par le génie militaire du grand Frédéric fournirent au jeune capitaine de nombreuses occasions de se distinguer et il sut en profiter. A Gorlitz, il escalada avec sa compagnie de grenadiers, les retranchements ennemis (8 août 1757) et quelques mois plus tard (22 novembre) il attaqua les redoutes de Moelsberg, près de Breslau, avec tant d'intelligence et de bravoure qu'il eut l'honneur d'être nommé major sur le champ de bataille. Le 15 août 1761 au combat de Liegnitz, il eut un cheval tué sous lui et fut gravement blessé, ce qui ne l'empêcha pas de rester à la tête de son bataillon et de rendre d'importants services pendant la retraite. L'année suivante, la part glorieuse qu'il prit au succès que les armes autrichiennes remportèrent près d'Adelsbach (6 juillet 1762) lui valut la croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse (promotion du 21 novembre 1763). Dans cette journée mémorable, le chevalier de Ham défendit pendant sept heures, contre des forces très-supérieures en nombre, une position importante pour les opérations de l'armée et après une lutte héroïque, il obligea l'ennemi à se retirer.

Le major de Ham fut promu lieutenant-colonel au régiment wallon de Murray en 1767; quelques années après, il exerça le commandement de ce corps. Il était aussi chambellan de l'empereur, capitaine en second de la compagnie des hallebardiers de la cour de Bruxelles et grand-bailli du Brabant wallon : enfin des lettres patentes du 5 juin 1777, lui avaient conféré le titre de baron.

Général Guillaume.

Hirtenfelt, *Der Militar Maria Theresien Orden, und seine mitglieden.* — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux.*

COLINS (*Pierre* DE), homme de guerre historien, poète, né à Enghien en 1560, mort le 3 décembre 1646, chevalier, seigneur d'Heetvelde, fils de Jean, seigneur de Ter-Meeren et d'Heetvelde, issu d'une ancienne et noble maison. Dans le but de le familiariser avec l'usage de la langue française, son père le conduisit, très-jeune, à Lafère, en Picardie, où il finit en 1575, son cours d'humanités; il fit ensuite sa philosophie au collége du Faucon, à Louvain; les circonstances politiques dans lesquelles se trouvaient alors les provinces belges ne promettaient ni le calme ni le repos nécessaires à l'étude; il se rendit à Bourges, où la réputation de Cujas attirait, de toutes les parties de l'Europe, un nombre considérable d'étudiants. Il eut le bonheur de recevoir les leçons de l'illustre professeur qui l'initia à la jurisprudence. Doué d'un esprit précoce, joint à un persévérant amour du travail, Colins avait acquis, à vingt ans, une instruction prodigieuse, qu'il ne cessa dans la suite d'accroître encore par la lecture et la méditation.

De retour dans sa patrie, à l'exemple de ses ancêtres, il embrassa la carrière des armes, servit avec distinction dans les guerres de Flandre, sous Alexandre Farnèse, duc de Parme, fit les campagnes de 1581, 1582, 1583 et se signala surtout aux siéges de Tournai, d'Audenarde, de Menin et de Ninove. Il ne se laissa pas longtemps éblouir par la vaine gloire militaire; les ruines et les dévastations, compagnes ordinaires de la guerre, l'en dégoûtèrent : il quitta le service pour ne s'occuper que de la culture des lettres, qui satisfaisait mieux ses goûts et son caractère. Il assista cependant encore, en 1585, au siege d'Anvers. Depuis lors, il accepta la charge de bailli d'Enghien, place qu'il occupa pendant une longue suite d'années.

En 1584, il épousa une riche héritière, Anne Trickart. Deux ans après, ayant à conférer des affaires de son administration avec les membres du conseil de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), il se rendit à Paris; à cette occasion, il assista aux obsèques que la cour de France fit célébrer avec grande pompe, pour l'infortunée Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de François II. A la demande du duc d'Arschot, il accompagna, en juin 1598, l'ambassade espagnole, qui fit un assez long séjour dans la capitale de France, et il se trouva aux cérémonies qui s'y firent alors qu'Henri IV signa la paix de Vervins.

Le 1er août suivant, il eut l'honneur

de présenter à ce monarque *les oiseaux de ses aires de ses bois d'Enghien*, et trois tableaux, dont l'un représentait Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien et connétable de France, qui fut décapité, à Paris, sous Louis XI, le 19 decembre 1475.

Henri IV ayant vendu, en 1606, sa terre d'Enghien à la maison d'Arenberg, cette circonstance mit fin aux voyages que Colins faisait en France où sa charge de bailli de la seigneurie d'Enghien l'avait appelé souvent. Il se montrait rarement à la cour de Bruxelles, consacrant presque tout son temps à l'étude et à reunir les nombreuses notes qu'il avait rassemblées. Comme il était sans ambition on ne saurait s'étonner qu'en récompense de ses longs et nombreux services, il n'ait reçu que le titre de chevalier, que lui octroya par lettres patentes, signées à Madrid, le 31 juillet 1630, le roi Philiphe IV. Colins etait un homme de cabinet; il vivait cependant dans des rapports assez intimes avec le duc d'Arschot, seigneur d'Enghien, et aimait beaucoup à recevoir chez lui la bonne compagnie, ce qui lui permit de bien connaitre les hommes et les choses.

Il mourut âgé de quatre-vingt six ans après s'être marié deux fois. Sa seconde épouse, Jeanne d'Offignies, ne lui donna pas d'enfants; il eut sept fils et une fille de sa première union Les anciens biographes font naître, erronement, Pierre de Colins en 1554 ou 1555, et lui donnent l'âge de quatre-vingt-dix ans, lors de son décès. M. le baron de Stassart, dans une excellente notice publiée sur Colins (*Bulletins de l'Académie*, t. 13.1re partie p. 367) fixe d'une manière certaine la date de sa naissance à l'année 1560, en relatant l'épitaphe (qu'il donne *in-extenso*), placée sur le monument que Pierre de Colins fit ériger, dans l'église du béguinage d'Enghien, à la mémoire de son père et de son aïeul. En effet on y lit qu'il fit élever ce monument en 1642, alors qu'il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

On lui doit : *Histoire des choses les plus mémorables, advenues en l'Europe, depuis l'an onze cens XXX, jusques à nostre siècle, digerées et narrées selon le tems et ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien*, Mons 1634, in-4o. Il y a une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, imprimée à Tournai, en 1643, in-4o, avec le portrait de l'auteur, gravé par C. Galle, junior, avec cette légende à l'entour : *Petrus Colins, æt. anno LXXX.* Autrefois ce livre était particulièrement estimé, à cause des généalogies des maisons d'Enghien, de Luxembourg et de Bourbon, que l'auteur y a insérées, mais qu'on trouve aujourd'hui plus complètes dans d'autres publications. Quelques détails concernant les temps reculés laissent à désirer, quant à l'exactitude. Son histoire est recherchée pour les faits qui se passèrent de son temps dans les Pays-Bas et dont il fut acteur ou témoin. Il fournit des anecdotes intéressantes et écrites avec un certain charme, sur les principaux personnages de son siècle, tels que Dom Juan, Alexandre Farnèse, Marguerite de Parme, l'archiduc Albert, l'archiduc Ernest, le comte de Fuentes, le duc d'Alençon, Henri III et autres.

Paquot trouve le langage de Colins assez mauvais, mais, ajoute-t-il, n'ennuie pas, parcequ'il est fort serré. Le baron de Stassart, juge competent n'est pas de cet avis. « Il ne faut pas, dit-« il, chercher, dans ce livre, la pureté, « l'élégance de style du siècle de « Louis XIV et de Louis XV : les mé-« moires de Colins ne sont que des mé-« moires, plutôt qu'une histoire et peu-« vent, sans trop de desavantage, soutenir « le parallèle avec les meilleurs mémoires « du seizième siècle; ils ne seraient pas « indignes de figurer dans la belle collec-« tion de chroniques de M. Buchon. L'ou-« vrage est empreint d'un vernis d'erudi-« tion, qui ne le dépare point, parce que « jamais les faits n'y sont étouffés sous « un amas de phrases parasites. »

Pierre de Colins s'est aussi fait connaître comme versificateur; son recueil de poésie comprend environ 4,600 vers, et on ne supposera pas que ce sont des *nugæ juveniles*, quand on saura que l'auteur avait quatre-vingts ans lorsqu'il fit paraître son livre, très-peu connu, sous le titre suivant : *Theatrum aulicum quatuor libris*

comprehensum, in quo plures tragaedi quam comaedi (sic) *probant sorte sua verissimum illud divini Tiresiæ, inter privatos latitans longè optima vita.* Montibus, 1640, 1 v. in 4°.

La versification n'est pas sans mérite et ne paraît pas le céder à la plupart des poètes latins du même temps. On laissera de rechef juger ce poëme par le baron de Stassart, qui dit que la composition d'un pareil livre exigeait une grande noblesse de sentiments, une heureuse facilité de bien observer les hommes et les choses, beaucoup de philosophie, une mémoire riche de tous les trésors de l'érudition, sans pédantisme. — Colins avait en portefeuille d'autres pièces de vers qui sont restées manuscrites.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, *Fasti academici*, p. 207. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, p. 964. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. X, p. 337. — *Biographie universelle*, imprimée à Bruxelles, chez Ode. — Christyn, *Tombeaux des hommes illustres*, éd. de 1674, p. 91. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, publié par Parent. — *Bulletins de l'Académie*, t. XIII, I, p. 367. — De Wind, *Bibliotheek der Nederlandsche geschiedschryvers*.

COLIUS (*Jacq.*), écrivain ecclésiastique né à Anvers, en 1563. Voir Cools (*Jacq.*).

COLLAERT (*Adrien*), dessinateur, graveur au burin et marchand d'estampes à Anvers ; né en cette ville à date ignorée. Il y est décédé le 29 juin 1618, ainsi que le porte son épitaphe de la chapelle de Saint-Luc, dans la cathédrale d'Anvers, et fut enterré auprès de sa femme Justine Galle, sœur du graveur-éditeur Philippe Galle, morte le 26 décembre 1616. Les dates de naissance et de décès données par les biographes et les manuels de l'art de la gravure sont toutes présumées. Il est des auteurs qui le font naître en 1520, mourir en 1567, tandis que l'on cite de ses œuvres jusqu'en 1608. Florent Le Comte s'aventure plus encore : « Adrien Collaert, dit-il, vivait en 1524 et 1555, comme il se voit par plusieurs pièces de *ces années*. » Or, l'on chercherait en vain des gravures de l'un des Collaert à Anvers en 1524 ; la planche de 1555, à laquelle il fait allusion : *Le Frappement du Rocher*, d'après Lambert Lombard, est attribuée communément à Jean Collaert *le vieux*. Pour se retrouver dans ce dédale chronologique, Mariette, le savant connaisseur français, émet l'opinion qu'il y eut *deux* Adrien Collaert, *graveurs*, et cette idée, qui n'est ni adoptée, ni rejetée, n'offre rien d'invraisemblable, bien qu'elle s'appuie seulement sur des conjectures et de vagues indices, malgré les investigations auxquelles on s'est livré. Une probabilité à invoquer, c'est l'admission d'Adrien Collaert, graveur (*figuersnyder*), dans la gilde anversoise de Saint-Luc, en 1580, comme *fils de maître*. Mais la matricule des admissions ne relate ni l'affiliation antérieure, ni la profession du père.

Adrien Collaert apprit dans sa patrie les principes de son art, puis fit le voyage de Rome et s'y inspira des chefs-d'œuvres des célèbres écoles de l'Italie. Il s'efforça de se perfectionner dans la pratique du burin, qu'il parvint à manier avec une remarquable facilité. C'est là que l'artiste flamand se forma cette large et vigoureuse manière, cachet distinctif de son talent. De retour dans les Pays-Bas, il s'établit dans sa ville natale et, de 1580 à 1617, il y figura parmi les francs-maîtres graveurs membres de la corporation artistique. En 1596 il y remplit les fonctions de sous-doyen et en 1597 fut promu au décanat. Il eut plusieurs apprentis ou élèves, et entre autres : en 1594 Elie Van den Bos, Jacques De Bie et Chrét. Cnyff ; en 1602 Adrien Boon, en 1605 Jean Lemmens ; — Jacq. De Bie fut son élève le plus distingué ; cet habile artiste s'acquit une renommée européenne. Adrien Collaert publia à Anvers la plupart des productions qu'on lui reconnaît, estampes et recueils composant son œuvre de près de six cents planches, de diverses dimensions. Ses estampes, traitées avec correction et netteté, ont une certaine sécheresse ; les masses de lumière ne sont pas assez ménagées et les ombres, presque partout également fortes, détruisent en partie l'effet et l'harmonie de l'ensemble. Mais les têtes de ses figures sont belles, expressives et bien caractérisées. Les planches

de ses recueils de petit format sont exécutées avec beaucoup plus de finesse que celles de ses grandes compositions. — Adrien Collaert a marqué bon nombre de ses gravures des initiales de ses nom et prénom entrelacées.

Les principales estampes d'Adrien Collaert sont les suivantes : *Le Jugement dernier*, gr. in-folio en hauteur (*Ecce dies Domini*) ; l'*Enfant Jésus près de saint Jean, au désert*, la *Vierge aux anges*, la *Victoire remportée sur les Turcs par les Espagnols* (sous Philippe II) et *Vienne défendue contre les Turcs* (sous Charles-Quint), cinq reproductions in-folio de tableaux estimés de Jean Stradan ; plusieurs compositions bibliques de Martin De Vos : *Adam et Eve trouvant Abel assassiné*, le *Patriarche Jacob mis au tombeau*, l'*Adorations des bergers*, le *Massacre des innocents*, le *Christ tenté par le démon*, l'*Assomption de la Vierge*. — La Justice, estampe allégorique, d'après le dessin original du graveur ; l'*Homme servi par les cinq sens*, d'Adam van Noort ; *Sainte Apollonie*, planche anonyme in-folio entourée d'épisodes de la vie de cette sainte. Les seules planches à millésimes, sont : *Un mari et sa femme conduits par la mort*, 1562, in-12o ; le *Baptême de Jésus-Christ* et le *Repos en Égypte*, 1582, in-folio, d'après Henri Goltzius ; les Annonciations : d'*Isaac*, de *Samson*, de *saint Jean-Baptiste*, du *Rédempteur*, de *Saint Joseph après son mariage*, de l'*Ange aux bergers après la nativité du Christ*, 1586, petits in-folio. Ces annonciations, toutes d'Henri Goltzius, sont réputées pour les meilleures gravures d'Adrien Collaert. — Il y a aussi une suite de quinze pièces in-4o : *Ordinum religiosorum conditores*, marquée : Anvers 1608.

Le chiffre de ses recueils spéciaux est très-considérable ; citons en les plus estimés : *Piscium vivae icones*, 125 pl. in-4o ; *Regionum rurium varii atque amoeni prospectus*, douze paysages d'Henri van Cleef, in-4o *Phil. Galle excudit;* chevaux en attitudes variées, d'après Jean radan, 21 pl. in-8o d'une extrême finesse d'exécution ; les *Mois* et *paysages* à sujets religieux, de Jean Bol, 48 pl. ; *Ninus*, *Cyrus*, *Alexandre* et *César*, représentés à cheval, 4 pl. de format in-folio ; les *Empereurs romains*, 12 pl. in-folio, de Jean Stradan ; *Chasses et pêches*, du même peintre, 118 pl. en largeur, dédiées à Cosme de Médicis ; les *Oiseaux*, 30 pl. in-folio ; les *Quadrupèdes*, signés Adr. Collaert *fecit et excudit; Vita Jesu Salvatoris variis iconibus ab Adriano Collaert expressa*, 36 pl. *Icones Sanctæ Claræ*, 32 pl. in-4o ; la *Vierge et les apôtres*, 15 pl.

Le titre de la collection suivante : *Florilegium ab* Hadriano Collaert *cælatum et a Philippo Gallo editum*, 24 pl. in-4o présente la particularité remarquable que le prénom du graveur est écrit avec un H initial au lieu d'un A. Le monogramme de cette forme latine se confond souvent avec le chiffre de *Hans Collaert*. — Mariette parle de planches gravées par un fils d'Adrien Collaert et signées : Joannes Adriani Collaert : *Jean fils d'Adrien Collaert*. Il y a, entre autres, une suite d'*Hermitesses*, d'après Martin De Vos. On les joint ordinairement aux *Hermites* des Sadeleer. Dans la description du cabinet d'estampes de M. de Silvestre, par le peintre-graveur Regnault de Lalande, 1810, Adrien Collaert est rangé parmi les *anciens petits maîtres*.

L'épitaphe sépulcrale d'Adrien Collaert, à la cathédrale d'Anvers, le qualifie de *sculptor præclarus*. Il eut plusieurs enfants, puisqu'on y lit : *Liberi heredesque parentibus optimis bene apprecati* P. C. Edm. De Busscher.

Florent Le Comte, *Cabinet des singularités d'architecture, sculpture, peinture et gravure*, 1699-1702. — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur des arts*, école des Pays-Bas, 1801. — *Notices sur les graveurs à Monogrammes*, Besançon, 1807. — Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1854. — Rombaut et Van Lerius, *Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucas gilde.*

COLLAERT (*Jean* ou *Hans*), le Vieux, dessinateur, graveur au burin, né à Anvers vers 1540, selon la plupart des biographes, mourut en cette ville en 1628. Fils d'Adrien Collaert, on a des gravures avec son nom ou son monogramme et un millésime jusqu'en 1622, à moins que ces dernières productions ne soient de Jean Collaert *le Jeune*. Mariette, tout en reconnaissant que plusieurs gravures sont signées *Joannes Adriani Collaert*

(Jean fils d'Adrien), croit JEAN COLLAERT *le vieux* frère d'Adrien Collaert; mais, sans en apporter d'autres preuves que l'induction qu'il tire de l'estampe, de format in-folio en largeur, le *Frappement du rocher* (Moïse faisant jaillir l'eau au désert), gravée d'après Lambert Lombart et publiée par Jérôme Cock, à Anvers, en 1555. Cette belle estampe, ballotée entre Adrien et Jean, est décrite par l'abbé Zani, dans son *Encyclopedia metodica critico-ragionata delle belle arti* (sect. part. v. III, p. 172); il la proclame le vrai chef-d'œuvre de JEAN COLLAERT (*suo vero capo d'opera*), bien qu'elle soit marquée seulement COLAERT — F. *Lambertus Lombardus inventor.* — *Hieronymus Cock excudebat*, 1555, *cum gratiâ et privilegio per annos sex.* La date de 1555 a fort embarrassé les biographes, presque unanimes, d'ailleurs, à attribuer le *Frappement du rocher* à Jean Collaert, et à adopter 1540 ou environ pour l'époque de sa naissance : il était donc bien jeune encore lorsqu'il exécuta ce chef-d'œuvre? Il y a là, en effet, quelque chose d'anormal.

Quoiqu'il en soit de cette difficulté chronologique, de ces divergences de filiation, JEAN COLLAERT le vieux fut un graveur de grand mérite; il surpassa même Adrien Collaert dans le maniement du burin. Artiste laborieux, son œuvre compte plus de cent-cinquante planches de toutes dimensions. Il travailla d'après ses propres compositions et d'après les tableaux de différents maîtres. Il fit le voyage d'Italie et séjourna assez longtemps à Rome, pour y acquérir l'habileté que l'enseignement primaire n'avait pu lui donner. Du temps de son séjour dans la Ville Éternelle est le *Saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*, composition magistrale de G. A. Z. (monogramme inconnu) et signée : HANS COLLAERT *sculpsit Romæ*, 1575. De retour à Anvers, il fut inscrit, comme *fils de maître*, dans la gilde de Saint-Luc; il figure sur la matricule et dans la comptabilité de la corporation à partir de 1585. L'année suivante il avait atelier et successivement il eut pour apprentis Charles van Boeckele, Gaspar Baselier, Arnoul Loemans, Antoine Van der Does. Ce dernier prima tous les autres élèves que forma Jean Collaert; il reproduisit avec talent des tableaux et des portraits de maîtres flamands et hollandais. En 1610, Jean Collaert fut élu sous-doyen de la gilde anversoise, et de septembre 1613 à septembre 1615 il y remplit les fonctions de chef-doyen.

Les principales productions de Jean Collaert le vieux furent, outre le *Frappement du rocher* et le *Saint Jean-Baptiste au désert :* le *Satyre poursuivi par des femmes aux cataractes du Nil*, la *Centauresse allaitant ses petits* et le *Martyre de Saint Barthelemy*, d'après Jean Stradan; la *Résurrection de Lazare*, le *Christ au roseau* et *Marcus Curtius se précipitant dans le gouffre*, d'après Lambert Lombard; le *Christ mort sur les genoux de sa mère* et le *Jugement dernier*, in-folio, d'après ses propres compositions. La dernière estampe est entourée de petits sujets épisodiques de la vie de Jésus-Christ, et, comme *La Paix* et *La Charité*, elle est anonyme.—Il signait ses planches de son nom et prénom HANS ou JOANNES COLLAERT, ou bien les marquait de ses initiales, reliées par un trait et formant chiffre ou monogramme. Les amateurs recherchent un titre de bible : *Biblia sacra*, renfermé dans un cartouche architectural, accosté des personnifications de l'Ancienne Loi et de la Nouvelle Loi; le titre de l'histoire ecclésiastique : *Kerckelycke historie*, où se voit la Religion, avec ses attributs; le titre de la Vie des SS. PP. du désert : *Het heylige vaders boeck*, présentant de côté saint Paul et saint Antoine, au bas sainte Eugénie et sainte Paule. Ces frontispices in-folio sont gravés d'après les dessins originaux de P.P. Rubens; puis une suite remarquable de planches gravées pour le *Missel*, in-folio, imprimé chez Balthazar Moretus, à Anvers : *David implorant le Seigneur durant la peste*, l'*Annonciation à la Vierge*, la *Nativité*, ou l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des rois Mages*, la *Cène*, le *Christ en croix au calvaire*, la *Résurrection*, l'*Ascension*, la *Pentecôte*, l'*Assomption*, la *Toussaint*. Cette suite se complète de la *Généalogie des rois de la tribu de Juda* (l'*Arbre de Jessé*), exécutée par Corneille

Galle, qui a reproduit aussi les autres sujets. La *Généalogie des rois d'Israël* est la planche la plus rare de la collection.

Parmi les autres suites il faut citer : *Les amours de Mars et de Vénus* et les trois grandes déesses : *Junon, Minerve* et *Vénus*, avec leurs attributs, en quatre et en trois feuilles in-folio, en largeur, d'après Ph. Galle ; l'*Histoire de Saint François*, seize planches à encadrements de grotesques, in-4° ; les *Femmes illustres de l'Ancien Testament*, d'après Martin De Vos, 20 pl. ; la *Vie de la sainte Vierge*, d'après Crispyn Van den Broecke, 20 pl. gravées en coopération avec Jean Ditmer, artiste hollandais ; la Vie des femmes anachorètes : *Solitudo sive vitæ fœminarum anachoretarum*, de Martin De Vos, 24 pl. in-4° ; l'*Age d'or*, l'*Age d'argent*, l'*Age d'airain* et l'*Age de fer*, d'après Tobie Verhaecht, 4 pl. in-4° ; *Septem planetæ, à celeberrimo pictore Joanne Stradano depinctæ et à Cornelio Kiliano Dufflaeo versibus illustratæ. Joannes Collardus sculpebat et Philippus Gallaeus edebat.* Frontispice et les planètes : Saturne, Jupiter, Mars, Apollon, Vénus, Mercure et Diane très-finement traités. Le Blanc s'est trompé en disant que les *sept planètes* sont anonymes, chaque planche est signée *Joan. Stradan. inv.* — *Joan Collaert sculp.* — *Ph. Galle exc.* sans millésime.

Les gravures de Jean Collaert, qui sont munies de millésimes, sont : la *Sainte-Famille*, de Martin De Vos, 1590 ; la *Sainte Vierge et l'Enfant Jésus*, par C. Van den Broecke, 1596, et une collection de dix gravures in-4°, ornements de la toilette antique, intitulée : *Monilium bullarum inauriumque icones artificiosissimæ*, laquelle, d'après son inscription : *Joannis Collaert opus extremum*, devrait être sa dernière œuvre, quoiqu'elle porte une date antérieure aux précédentes : *Ph. Galleus excudit* 1581.

Jean Collaert travailla à Anvers, en Italie et en Hollande. Il assista Adrien Collaert dans plusieurs des principaux ouvrages qu'il publia. Dans la *Bible épisodique* de Martin De Vos les noms des deux graveurs se rencontrent. Il changea deux ou trois fois de manière, dit Mariette : tantôt il grava avec la finesse des Wiericx, et tantôt il s'efforça d'atteindre à la fermeté de burin d'Adrien Collaert, qu'il imita le plus souvent.

Au dix-septième siècle il y eut à Anvers d'autres graveurs encore du nom de Collaert, mais ils n'égalèrent point les premiers. Trois étaient probablement fils de *Jean Collaert le vieux*, à savoir : Jean Collaert *le jeune*, né en 1590, affranchi dans la gilde artistique de Saint-Luc en 1610 ; Roland Collaert, affranchi en 1618 ; Guillaume Collaert, affranchi en 1627, tous trois graveurs sur cuivre (*plaetsnyders*) et fils de maîtres. Un quatrième : Charles Collaert, était, disent Heineken et Le Blanc, graveur au burin et éditeur d'estampes. Une seconde suite de planches d'ornements antiques a été dessinée par Jean Collaert le vieux et gravée par son fils Jean Collaert le jeune : *Bullarum inaurium moniliumque archetypi artificiosi* Joanne Collaert *del. Ejus filius sculp. Phil. Galleus excudit.* On mentionne de Jean Collaert le jeune deux productions incontestées : *Le Pape et l'Empereur adorant le Saint-Sacrement de l'Eucharistie* et l'*Hostie miraculeuse de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles*, avec millésime de 1621. On lui attribue l'*Histoire du Juif errant*, avec approbation et *imprimatur* de L. Beyerlinck, *S. T. L. et censor librorum*, planche in-folio, éditée à Anvers, par Charles Collaert. — De Guillaume Collaert il y a une *Visitation de la Vierge à sainte Élisabeth*, estampe in-folio, avec signature. Le biographe hollandais Chrét. Kramm décrit une gravure in-8°, qui semble être la représentation du *Sens de l'odorat*, et se trouve signée Guill. Collaert *sculp.* Cette planche provient peut-être d'une suite des *Cinq sens*, comme celle qu'exécuta Adrien Collaert, d'après Martin De Vos. Le graveur et chalcographe Charles Collaert produisit, au dire d'Heinecken et de Le Blanc, un *Saint Guillaume en dévotion* et le portrait du *R. Jacobus Salesius Arvernus*, jésuite théologien, pl. in-8° avec l'indication : *Carolus Collaert excudit*, sans nom de graveur. Il n'est fait nulle mention des gravures de Roland Collaert.

Kramm incline à adopter qu'une *Série*

des ducs de Brabant, jusqu'à Albert et Isabelle, publiée en trente-cinq planches de format petit in-folio et signée J. Collaert, est l'œuvre de Jean Collaert le jeune. Ce sont ou des copies ou bien les cuivres des portraits en pied gravés par Pierre Balthazar (P. Balten), à Anvers en 1575, puis plusieurs fois réédités. Ils furent augmentés en 1598, par l'éditeur J.-B. Vrientz, des portraits d'Albert et d'Isabelle, gravés par Jean Collaert le vieux, d'après Otto Venius.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Adrien Collaert.

COLLAERT (*Jean-Antoine* baron **DE**), général au service des Pays-Bas, naquit le 13 juin 1761 à Blehen, dans la province de Liége et mourut à Bruxelles le 11 juin 1816. Dès l'âge de dix-sept ans il entra au service de l'Autriche dans le corps franc de Donceel qui fut organisé à Malines, en 1778, à l'occasion de la guerre qu'amena entre l'Autriche, la Prusse et la Saxe la succession de l'Électeur de Bavière Maximilien Joseph III. Le jeune Collaert y obtint d'emblée le grade de capitaine et se rendit en Bohême où son corps rejoignit l'armée du feldmaréchal Loudon. La paix de Teschen conclue le 13 mai 1779, ayant eu pour conséquence le licenciement du corps franc de Donceel, le capitaine Collaert passa en 1785 au service de la Hollande et entra dans le régiment de dragons de Mattha. L'année suivante il fut pensionné bien qu'il n'eut que vingt-cinq ans. Les événements qui suivirent l'établissement du régime républicain en France le firent rentrer au service. Après la conquête de la Hollande par Pichegru il obtint un brevet de lieutenant-colonel dans le régiment de hussards bataves, avec lequel il fit les campagnes de 1796, de 1800 et 1801 en Allemagne. Il fut blessé de plusieurs coups de feu à Asschaffenbourg ; le gouvernement de la république voulant reconnaître et honorer sa belle conduite, lui décerna un sabre d'honneur (16 juin 1801). En 1803, il fut promu colonel et bientôt après commandant de la garde du grand pensionnaire (28 juin 1805).

Lorsque le roi Louis Bonaparte monta sur le trône de Hollande, le colonel Collaert fut nommé général major (7 mars 1806), il fit la campagne de Prusse où il reçut encore une blessure grave ; sa bravoure lui valut l'année suivante la grand-croix de la Réunion. Le 8 mai 1808, il fut nommé colonel général de la garde du roi, mais les nombreuses blessures qu'il avait reçues pendant la dernière campagne l'obligèrent à renoncer momentanement à son grade et à demander sa retraite qu'il obtint le 15 octobre 1808.

Quelques années plus tard la Hollande fut réunie à la France. Le général de Collaert reprit de nouveau rang dans l'armée, fit les campagnes de 1811 et de 1812 en Dalmatie et fut nommé commandant de Zara. Les campagnes de 1813 et de 1814, en Allemagne et en France, lui fournirent de nombreuses occasions de se distinguer : le 6 octobre 1813, à Augustenbourg, il commandait le 5e corps de cavalerie ; ayant rencontré un bataillon autrichien de huit cents hommes, il l'attaqua avec cinq cents dragons qu'il avait sous la main, le mit en déroute et fit de nombreux prisonniers. Le 24 décembre suivant, il attaqua de nouveau l'ennemi à Sainte-Croix, lui enleva quatorze voitures et fit prisonnière toute une colonne de deux cents hommes. Enfin le 26 mars 1814, à Saint-Dizier, il chargea un corps de douze mille chevaux et ce fut à sa fermeté que l'on dut le succès que remporta l'aile gauche de l'armée française.

L'empereur Napoléon lui décerna pour ces diverses actions d'éclat la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

A la chûte du premier empire français le général de Collaert donna sa démission et revint dans sa patrie ; il entra dans l'armée néerlandaise avec le grade de général de cavalerie ; un mois plus tard il fut appelé au commandement de la division de cavalerie de l'armée mobile et reçut en même temps le grade de lieutenant-général. Sa conduite à la bataille de Waterloo, où il fut très-dangereusement blessé, lui valut la croix de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. A la paix, le roi confia au baron de Collaert le commandement du Brabant septentrional, mais les nombreuses blessures

qu'il avait reçues pendant sa carrière avaient miné sa santé, et il mourut à Bruxelles le 16 juin 1816.

Général Guillaume.

Archives de la Guerre, à La Haye.

COLLEMEDIO (*Jean* DE), biographe, né à Ypres. XIIe siècle. Voir JEAN DE COLMIEU.

COLLIN (*Henri-Joseph*), médecin, écrivain, né à Bomal (Luxembourg), le 11 août 1731, mort à Vienne, le 20 décembre 1784. Il fit ses études à l'université de cette dernière ville, y obtint le doctorat en 1760 et publia à cette occasion une thèse académique, sous le titre de : *Compendii materiæ medicæ pars III, continens medicamenta in morbis solidi et fluidi corrigentia.* Viennæ, 1760, in-4o. Collin s'acquit une grande réputation comme praticien ; aussi devint-il, en qualité de médecin des hôpitaux de la capitale de l'Autriche, le successeur du célèbre docteur Antoine Stoerk, dont il se montra toujours le fervent admirateur. Ses écrits reflètent les sentiments qu'il avait pour son maître, et, contiennent le plus pompeux éloge de toutes les substances médicamenteuses recommandées par le savant archiâtre. Il composa : *Nosocomii civici Pazmanniani annus medicus tertius, sive observationum circa morbos acutos et chronicos.* Pars I-VI (Viennæ, 1764-81), dont le sixième volume porte le titre de : *Lactucæ Sylvestris contra hydropen vires.* Ce dernier ouvrage, publié aussi en allemand, parut en volumes séparés, avec titres particuliers ; ce qui les a fait considérer comme des œuvres distinctes.

Collin laissa deux fils qui se sont rendus célèbres comme poètes ; Henri-Joseph, né à Vienne, le 26 décembre 1772, mort le 28 juillet 1811, et Mathieu, né dans la même ville, le 3 mars 1779, mort le 23 novembre 1824. Il eut aussi un frère, nommé Mathieu, né le 13 avril 1739, mort le 23 août 1817, médecin et écrivain, qui devint conseiller d'état et professeur à l'université de Vienne. Celui-ci, ainsi que tous les enfants de Henri-Joseph, son frère reçurent, en 1803 des lettres d'annoblissement.

Aug. Vander Meersch.

Wurzbach, *Biographisches Lexikon des kaiserthums Oesterreich.* — *Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot. — *Biographie médicale.*

COLLIN (*Hubert*), poète et littérateur, né à Marneffe (Liége) le 26 octobre 1739, et décédé à Louvain le 15 juillet 1811. Après avoir étudié les humanités à Saint-Trond et la dialectique au collége des Pères Jésuites, à Liége, il vint à Louvain suivre le cours de philosophie au collége du Porc. Promu, en 1758, à la licence ès-Arts, il entra la même année au collége du Saint-Esprit et obtint le grade de bachelier formel en théologie. Au mois d'octobre 1762, la Faculté des arts le nomma professeur au collége de Menin ; mais elle le rappela à Louvain, le 17 mai 1765, pour y enseigner la rhétorique au collége de la Sainte-Trinité. Comme il manifestait une aptitude extraordinaire pour les œuvres d'imagination il échangea, le 17 juin 1774, la chaire de rhétorique avec celle de poésie, et l'occupa jusqu'au 25 février 1790, lorsqu'il fut nommé régent ou principal du collége. A la suppression de l'Université, qui eut lieu en 1797, le collége de la Sainte-Trinité continua de subsister pendant quelques mois. Mais le 1er frimaire an VII (21 novembre 1798) le régent fut arrêté avec ses professeurs et enfermé à la prison de la porte de Hal, à Bruxelles. Il y resta durant un mois, c'est-à-dire jusqu'au 1er nivose an VII (21 décembre 1798), lorsqu'il parvint à s'évader. A l'occasion de sa délivrance il composa le curieux chronogramme : *Mane De CarCere eXCVrrI bIgIs*, qui donne, en conservant l'ordre des lettres numériques, MDCCXCVIII. Lorsque la tourmente révolutionnaire eut cessé, Collin retourna à Louvain et reçut, par une faveur spéciale, l'autorisation d'habiter dans son collége supprimé, « pour compléter, comme il le dit lui-même, son *decennium* de régence jusqu'à la fin de février 1800. » A cette époque il dut abandonner le collége et commença « un autre *decennium* (ce sont ses propres paroles) pendant lequel il dut *sua contentus vivere quadra*, c'est-à-dire des bienfaits de la Providence. » Il vécut ainsi de largesses jusqu'au moment de sa mort arrivée en 1811.

Professeur distingué et plein de dé-

vouement, en même temps qu'administrateur expérimenté, Collin se concilia l'estime et l'affection de ses élèves. Les lettres que ceux-ci lui adressèrent après son retour à Louvain, et le projet qu'ils formèrent de lui offrir un témoignage de gratitude l'année même où la mort vint l'enlever prouvent combien cet attachement était sincère et mérité.

Collin a laissé un nombre considérable de poëmes de circonstance en latin et en français, qui sont devenus extrêmement rares. Nous nous contenterons d'en citer un seul. C'est le dernier qu'il composa, et qu'il fit imprimer quelques mois avant sa mort sous le titre de : *Memoria posthuma. Xeniolum in annum MDCCCXI;* Louvain, J. Meyer, vol. in-12. Dans cet opuscule il donne, entre autres, la liste de tous ses anciens élèves qui avaient obtenu des prix. Il publia aussi le *Kalendarium anni bissextilis* 1796, *adusum Universitatis Lovaniensis*, Lovanii 1796, in-8°. Cet annuaire présente un état exact de l'université de Louvain au moment de sa suppression. Pendant que Collin professait la rhétorique au collége de la Sainte-Trinité, il donna, à l'usage de ses élèves, des éditions des deux ouvrages suivants qu'il enrichit de notes philologiques : 1° *Ciceronis orationes selectæ ad usum Gymnasii SS. Trinitatis Lovanii notis illustratæ; Lovanii, typis academicis*, 1772, vol. in-12 et 2° *J.-G. Heineccii fundamenta stili cultioris; Lovanii, typis academicis*, 1773 ; vol. in-4°.

E.-H.-J. Reusens.

COLLIN (*Jean*), graveur au burin, florissait dans la seconde moitié du dix-septième siècle. On ignore s'il était apparenté avec Richard Collin. Selon Strutt, Heinecken et Nagler, il est né à Anvers, mais il exerça successivement sa profession en Hollande, en France (Paris), en Italie (Rome) et en Angleterre. Huber et Martini ne le mentionnent point parmi les artistes graveurs de l'école des Pays-Bas. Le *Manuel de l'amateur d'estampes*, par Charles Le Blanc, cite de son œuvre cent huit planches : les principales sont : le *Lavement des pieds*, de Girol. Mutiano ; *Saint Pierre délivré de prison*, d'après Francisco Mola; la *Procession des funérailles de Georges, duc d'Albemarle ;* — les portraits de *F.-D. Gregorius Carafa* (Jo. Jacob. de Rubeis Formis) et de *Jacques Thurer*, oval in-folio, puis une suite de cent pages : *Le tableau de la croix* représenté dans les cérémonies de la sainte messe, Paris, Chiquet. in-8° s. d.

Edm. De Busscher.

COLLIN (*Richard*), dessinateur, graveur au burin et à la pointe, géographe et cosmographe, né à Luxembourg en 1627 ; la date de son décès est ignorée, mais l'une de ses productions, la dernière peut-être, fut publiée, à Anvers, en 1697, dans l'ouvrage intitulé : *Castella et prætoria nobilium Brabantiæ*. Il était alors septuagénaire. Il travailla à Rome, à Anvers et à Bruxelles, où il paraît s'être établi, après ses longues pérégrinations. Comme la plupart des artistes de son temps, il partit pour l'Italie dès qu'il eut reçu les notions élémentaires de l'art auquel il voulait se consacrer; il se mit à Rome sous la savante direction de Joachim Sandrart, peintre et graveur, qui y jouissait d'une grande réputation et fut auteur d'ouvrages artistiques fort estimés. C'est à l'école de l'artiste allemand, disent Huber et Martini, que Richard Collin apprit les vrais principes du dessin et de la gravure. Il exécuta neuf planches et le portrait de son maître pour l'*Academia nobilissima artis pictoriæ Joachimi de Sandrart*, en format de 325 mill. sur 210, et au millésime de 1679, puis, à une autre des publications du même : *Sculpturæ veteris admiranda à Joachimo de Sandrart*, in-folio, 1660, ouvrage recherché, il fournit trente-trois planches de statues antiques. Dans le *Gulden cabinet van de edele vrye schilderconst*, de Corneille De Bie, édité à Anvers en 1661, in-4°, figurent de Richard Collin quatre portraits : *Antoine van Leyen*, *Arthus Quellinus*, *J.-B. van Thielen* et *Gaspar de Witte*. Il grava quelques estampes épisodiques : *Esther devant Assuerus*, de P.-P. Rubens, gr. in-f° en largeur, 364 mill. sur 440, premier état avec l'adresse de Rombaut, deuxième état, avec l'adresse de Wyngaerde ; *Jésus-Christ portant sa croix*, et *Saint Arnould*, d'Abrah. van Diepenbeek, in-f°. Il publia en 1685, à Bruxelles,

une suite de *Saints du Mont-Carmel*, trente planches en gr. in-f°, et à Amsterdam, en 1678, les *Monuments sépulcraux*, de nobles hommes Jacques de Bruxelles, et Philippe Daneels, baron d'Attenrode, d'après le dessin de F. de Ville; le superbe mausolée de Guill. de Ryede, dit de Brochem, sg. de Westwesel et Westdoren, chev. de la Toison d'or, et de sa femme Judith d'Aswyn de Brakel, dans l'église de Sainte-Gertrude, à Berg-op-Zoom; la chapelle sépulcrale du vicomte de Dormael, topatque héréditaire, d'après J. de Ville; l'épitaphe et la verrière de messire Philippe Leroy, sgr. baronnet, et de son épouse Dame Marie de Raet; du jeune Pierre-Pascal Leroy, sgr. de Rans et Milleghem, et de dame sa mère Dymphe de Deckere, d'après le dessin d'Abrah. van Diepenbeek. Ces planches furent gravées pour l'ouvrage de Jacques Le Roy, intitulé : *Notitia marchionatus sacri romani imperii, hoc est urbis et agri antwerpiensis oppidorum, dominiorum, monasterium, castellorumque sub eo, etc.*

Plusieurs portraits furent gravés pour deux ouvrages ascétiques, du P. Jacob. à passione Domini, carme, 1682 et 1684.

Parmi les portraits mis au jour en dehors des publications de J. Sandrart et de C. De Bie, on cite de lui les suivants, avec dates : *Henri-Antoine d'Ooms d'Ocsterstein* (1663), *Christian-Albert*, prince-évêque de Lubeck (1664), *Ladislaus-Jonnaert, episcopus Audomarensis* (1664), *Gregorius a S^to Vincentio*, jésuite-géomètre (1668), *Eug.-Alexander*, prince de la Tour et Tassis, et *Anna Adelhildis*, née comtesse de Furstemberg, épouse du précédent (1682), toutes planches in-folio, traitées avec netteté et estimées, comme d'autres non datées de même format et de moindres dimensions. — Un portrait de *Macarius Simeneo*, abbé de Saint-Michel, à Anvers, est insérée dans l'*Histoire ecclésiastique* de C. Husart : *Kerkelyke historie van de geheele wereld*, Anvers, 1669, in-fol. Sur le portrait de *Claude-François de la Viefville*, abbé à Louvain, gravé par R. Collin d'après son dessin, en 1684, à Bruxelles, l'artiste a inscrit son titre de graveur du roi d'Espagne (Charles II) : *Calcographus regis;* sur celui de *Arn-Phil. de Raet*, chev. de l'Ordre du Christ, il se dit géographe et chalcographe : *Geographus et calcographus regius*. Le plus beau des portraits de son œuvre, qui compte plus de cent productions, est sans contredit l'image de *Bartholomeo Murillo*, l'illustre peintre espagnol, gravé en 1682, son talent pur et correct s'y est élevé à la hauteur des meilleurs graveurs portraitistes.

Un très-grand et remarquable tableau de François Duchâtel, représentant l'inauguration, à Gand, de Charles II, comme comte de Flandre, en 1666, tableau actuellement au musée de cette ville, a été reproduit par Luc Vorsterman, en douze feuilles se joignant. La scène épisodique y est entourée de cent seize portraits de personnages qui ont figuré dans la solennité. La première édition de cette gravure ne donnait pas le portrait de l'évêque de Gand, *Mgr. Albert d'Allamont*, récemment dénommé et pas encore sacré. A la seconde édition R. Collin l'y ajouta. Cette planche est aujourd'hui des plus rares : on n'en connaît guère que deux exemplaires, à Gand et à Paris.

P. J. Mariette mentionne encore le portrait du peintre anversois *Jacques Denys*. L'artiste porte au cou la chaîne d'or et le médaillon à l'effigie du duc de Florence, don de ce prince.

Il existe, d'auteur anonyme, un portrait de *Richard Collin*, avec cette curieuse inscription : « Il est né la présente année « 1627. Il s'est adonné au pratique de la « geogr. cosmogr. et math. et après cees « taille douce lequel a compris un peu « de temps et parve excellen au carte « geog. comme lon voy par çees œuvres « lesquels a gravee en ettain. P. c. ÷ « in-8° (Huber et Martini). »

Edmond De Busscher.

Huber et Martini, *Manuel de l'amateur de l'art*, t. VI, p. 8. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs, etc.* — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Jacques Le Roy, *Le marquisat d'Anvers*, lat.

COLLOZ (*Dom Michel*), historien, naquit en 1722, à Offagne, village de l'ancien duché de Bouillon (aujourd'hui canton de Paliseul, arrondissement de Neufchâteau), et mourut vers 1780. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fut élevé

à la dignité de prieur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, entre Clermont et Sainte-Menehould. C'était un grand fouilleur d'archives et un antiquaire érudit : il doit avoir collaboré à l'*Histoire de Metz*, publiée de 1769 à 1790 (6 vol. in-4o), par D. Jean-François et D. Nic-Tabouillot, comme lui religieux de la congrégation de Saint-Vannes. On lui attribue aussi une *Histoire monastique des Gaules*, précédée de dissertations fort savantes. Nous n'avons pu trouver trace de cet ouvrage, que les biographes de Colloz (se copiant l'un l'autre, il est vrai) s'accordent à dire très-estimé. Peut-être en ont-ils défiguré le titre. Ni les continuateurs de D. Cellier, ni le grand *Dictionnaire de bibliographie catholique*, ni Brunet, ni Quérard ne font mention de notre prieur. S'agit-il d'un livre resté inédit, détruit comme tant d'autres à l'époque révolutionnaire? Nous renonçons à résoudre cette question.

Alphonse Le Roy.

Bec-de-Lièvre, *Biographie liégeoise*, t. II. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, suppl., p. 26. — M. Lagarde, *Notices sur les Luxembourgeois célèbres*, p. 27.

COLMI ou **COLINS**, trouvère, né dans le Hainaut, florissait au XIVe siècle. Attaché à la Cour de Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, il s'est fait connaître par le poëme *Rotulus*, consacré à la bataille de Crécy, qui fut livrée le 26 août 1346; ce poëme, mentionné par Brequigny, a été publié pour la première fois par Buchon, au t. XIV de son édition de Froissart (pages 281-300). L'auteur parle d'un grand nombre de seigneurs tués dans cette journée, si fatale à la noblesse française, et où périrent le roi Jean de Bohême, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, les comtes de Flandre, de Blois, d'Auxerrois et plus de douze cents chevaliers. Le poète y célèbre surtout la mort du roi de Bohême; mais, sacrifiant au goût du temps, il fait fréquemment apparaître, dans son récit, des personnages allégoriques, banales fictions, alors à la mode. Cette œuvre est plutôt remarquable sous le rapport historique que sous le rapport littéraire : les écrivains de cette époque n'ayant en vue que les personnes qu'ils voulaient honorer, se souciaient très-peu de la véritable poésie.

Le trouvère fait connaître lui-même son nom et sa patrie; il s'exprime ainsi sur son propre compte :

Il serait bon que ceste chose
Fust mise en rime non en prose
. . . . . .
Et i a ci un menestrel,
. . . . . .
Colmi a nom de Henaut nés,
Qui par plusieurs fois s'est penés
Du bien des bons romentevoir,

Ces deux derniers vers font supposer que Colmi avait encore traité d'autres sujets, mais les historiens de la littérature française n'en disent mot.

Aug. Vander Meersch.

Brequigny, *Notice des manuscrits*, t. II, pp. 221 à 226. — Van Hasselt, *Histoire de la littérature française*, p. 99. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXI. — *Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot.

COLMIEU (*Jean* DE), biographe, né à Ypres. XIIe siècle. Voir JEAN DE COLMIEU.

COLOGNE (*Pierre* DE), théologien protestant, né à Gand. XVIe siècle. Voir CEULEN (*Pierre* VAN).

COLOMA (*Jean-Alphonse, comte* DE), jurisconsulte, fils de Pierre, baron de Moriensart, et d'Anne-Élisabeth de Béjar-Lerma, dame de Westacker, etc.; né à Anvers, le 28 janvier 1677, mort à Bruxelles, le 7 janvier 1739. Il fit partie du grand conseil de Malines, où il fut nommé (13 novembre 1711) conseiller et maître des requêtes, ensuite conseiller et avocat fiscal (fin d'août 1714). Ses talents et ses connaissances spéciales en droit coutumier engagèrent l'empereur à l'appeler auprès de lui (1er septembre 1725) en qualité de membre du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. Après avoir été créé comte (3 août 1728), il revint, en 1733, aux Pays-Bas, où il fut appelé à remplir les fonctions de chef et président du conseil privé (3 novembre 1733) et de membre du conseil d'État. A sa mort le comte de Coloma laissa un recueil de quatre-vingt quatre arrêts, prononcés par le parlement de Malines à partir du 9 janvier 1712 au 14 août 1725. Ce recueil fut publié à Malines en 1781 avec les arrêts de J.-B. Hony. Les notes, dont cette publication est accompagnée,

sont remarquables par les connaissances que les auteurs y ont développées du droit indigène et des auteurs français et allemands. Coloma était partisan de la philosophie satyrique de la nouvelle école et se prononce vertement contre certains droits régaliens qui lui semblent singuliers. Le titre de cet ouvrage porte : *Arrêts du grand conseil de Malines*, recueillis par messire J.-A. comte de Coloma, auxquels sont ajoutées diverses pièces intéressantes, ainsi que les arrêts recueillis par J.-B. Hony. Malines, 1781, 2 vol. in-8o.

Ch. Piot.

Britz, *Mémoire sur le droit ancien*, p. 297. — *Conseil privé*, manuscrit conservé aux archives du royaume, t. II, p. 64.

COLOMA (*Pierre - Alphonse - Liévin, comte* DE), généalogiste, fils de Jean-Alphonse et de Barbe Le Poyvre, né à Gand le 12 novembre 1707, mort à Malines le 31 décembre 1788. Ayant terminé ses humanités, il étudia la philosophie et le droit à l'université de Louvain, où il obtint le grade de licencié (6 février 1736). Après s'être appliqué à l'étude du droit coutumier dans son lieu de naissance, il alla se fixer à Malines. C'est dans cette ville qu'il conçut le plan d'écrire la généalogie de sa famille. Il en forma un recueil qui, par l'exactitude des renseignements, par les recherches de l'auteur et par la variété des matières, intéresse spécialement les généalogistes. Coloma y travailla longtemps de concert avec le chanoine de Azevedo; mais ses infirmités ne lui ayant pas permis d'achever son livre, il l'arrêta à la page 500. Le substitut De Vivario le continua. Les événements politiques le forcèrent à suspendre ses travaux. Le volume tiré à cent cinquante exemplaires seulement porte le titre de *Généalogie de Coloma*. Malines, 1759, in-fol.

Ch. Piot.

Goethals, *Lectures*, t. II, p. 269; *Nouvelle biographie universelle*, t. XI, p. 209; Britz, *Mémoire sur l'ancien droit*, p. 415.

COLOMBAN (*Jean*), poète, abbé de Saint-Trond, vivait au IXe siècle. Quelques auteurs lui attribuent le poème intitulé : *De origine atque primordiis gentis francorum, stirpis carolinæ*. Ouvrage écrit vers 840 et dédié à Charles-le-Chauve. Le poète y célèbre l'origine des rois de la seconde race, tirée de Ferreolus, par Ausbert et Blithilde, saint Arnould, Anségise, Pepin de Herstal, Charles Martel, le roi Pepin le Bref, etc. Le P. Thomas d'Aquin de Saint-Joseph, carme déchaussé, le publia avec des notes, à Paris, en 1644, in-4o. Don Bouquet l'a reproduit au t. III de la *Collection des historiens de France*, et Dubouchel dans les *Preuves de la véritable origine de la maison de France* (Paris, 1646, in-fol.). Chifflet conteste cette œuvre à Colomban, et l'attribue au diacre Lothaire : il l'a publiée dans les *Vindiciae hispanicæ*.

Émile Varenbergh.

Biographie générale. — Parent, *Dictionnaire historique*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

COLONIUS (*Daniel*), écrivain protestant, né à Metz, en 1566, mort en 1635 ou 1636. Voir CEULEN (*Daniel* VAN).

COLONIUS (*Pierre*), écrivain protestant, né à Gand. XVIe siècle. Voir CEULEN (*Pierre* VAN).

COLSON (*Ferdinand*), médecin principal, membre fondateur et directeur de la société de médecine de Gand, né à Herstal, près de Liége, le 6 décembre 1781, et mort à Gand le 13 juin 1851. Il termina ses études médicales à Paris et entra au service le 4 mars 1810. Il était depuis deux ans attaché à l'hôpital militaire de Liége, lorsqu'il devint aide-major en 1812. Incorporé dans la Grande-Armée, il fit les campagnes de Russie et de Saxe. Colson rentra en Belgique après la chute de l'Empire. Il fut envoyé à l'hôpital militaire d'instruction de Louvain ; puis, en 1822, à celui d'Utrecht, avec mission d'y enseigner la physiologie et la pathologie. Lorsque survinrent les événements de 1830, il remplissait les fonctions de chirurgien-major au 8e régiment de hussards en garnison à Gand. Le gouvernement provisoire le nomma médecin principal. Il dirigea successivement, en cette qualité, le service sanitaire de la 1re division de l'armée, du camp de Diest, de l'armée des Flandres et de l'hôpital militaire de Gand.

Colson a collaboré à plusieurs recueils scientifiques belges. Parmi ses articles, nous citerons : *Observation sur une tu-*

meur anévrismale de la veine porte (Bibl. médicale, 1825, t. II). — *Observations sur la gastralgie intermittente.* — *Observations d'ophthalmie intermittente* (Journal de médecine, 1830). — *Observations de convulsions épileptiformes.* — *Observation sur l'emploi du chlorure d'oxide de sodium dans les fièvres intermittentes* (Annales de la société de médecine de Gand). Ul. Capitaine.

COLSON (*F.-J.-Henri*), né à Liége le 16 juillet 1814, mort le 30 juillet 1854, d'une phtisie laryngée qui minait depuis longtemps sa santé. Il fit ses premières études à l'école de l'enseignement mutuel où son père était concierge ; à douze ans il suivait les cours de l'établissement de l'enseignement universel tenu par Wurth, et à quinze ans, il dirigeait l'école sur les bancs de laquelle il était assis peu avant. En 1832, il ouvrit un nouvel établissement; en 1847, il obtint d'être chargé, à titre d'attente, du cours de quatrième française à l'Athénée de Liége jusqu'à ce que la chaire de rhétorique devint libre : elle le fut en 1851, et l'ayant obtenue, il y professa jusqu'à sa mort. Colson débuta à l'âge de vingt ans dans la carrière littéraire par quelques poésies, traduisit quelques ouvrages latins, publia plusieurs romans comme *Clémentine*, *Maubert*, *Borzacchino* la meilleure de ses œuvres comme la plus originale; fut collaborateur très-actif à la *Revue belge*, et attaché, de 1840 à 1854, au *Journal de Liége* dans lequel il donna de nombreux articles de mélanges et de critique littéraire. Comme professeur il se distinguait par une grande méthode, une élocution facile et correcte et des connaissances fort variées. Comme écrivain son style est presque toujours étudié, compassé, visant à l'effet. Son roman de *Borzacchino* seul, qu'il publia sous le pseudonyme de Jonathan, n'a rien de faux, ni d'apprêté.

Émile Varenbergh.

Victor Hénaux, *Notice sur H. Colson.* — Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois*, p. 1854.

COLVE (*Pierre*), philologue, naquit à Bruges en 1567. On ne rencontre aucune mention des établissements dans lesquels il étudia, mais certains détails de la préface de son Apulée me font supposer qu'il fréquenta, pendant quelque temps, l'université de Leyde, où il aura eu pour maîtres, dans la littérature ancienne, Juste Lipse et Bonaventure Vulcanius, son compatriote. Selon Paquot, il s'appliqua aussi à la jurisprudence et obtint le bonnet de docteur en droit. Les encouragements et les conseils de Juste Lipse soutinrent le jeune homme dans ses travaux sur Apulée et le décidèrent à donner une édition des œuvres complètes de cet auteur. Il n'avait que vingt et un an quand parut cette édition, qui a placé son nom parmi les érudits distingués du XVIe siècle. Le premier, il montra la bonne voie à suivre dans l'emploi des manuscrits et les ressources qu'offre pour la correction du texte la connaissance du style particulier à Apulée et aux autres écrivains, africains comme lui. Ni avant ni après le savant Brugeois, aucun éditeur n'a fait faire un pas aussi considérable à l'amélioration du texte de cet auteur. Colve tourna ensuite ses études vers Sidoine Apollinaire, dont il collationna trois manuscrits à la bibliothèque Saint-Victor à Paris. Ses notes sur cet auteur, qu'il n'aurait certainement pas livrées au public sans les avoir soumises à une révision, furent publiées après sa mort, telles qu'il les avait écrites, dans l'édition de Van Wouweren. Ce savant déclare n'avoir pas voulu y toucher par respect pour la mémoire d'un jeune homme de si grande espérance. Colve s'essaya aussi dans la poésie latine : les *Deliciæ poetarum Belgicorum* de Gruter (t. I, p. 978, sqq.) contiennent de lui deux élégies. On y reconnaît une heureuse imitation du génie et de la forme antiques; mais le vers est souvent dur et l'expression n'est pas toujours bien choisie.

D'après la tradition généralement adoptée, Colve, s'étant attaché à un ambassadeur allemand près la cour de France fut atteint, en 1594, à Paris, d'un coup de pied d'une mule et mourut des suites de cette blessure, ayant à peine accompli sa vingt-septième année. Les quatre derniers vers de son épitaphe par Janus Dousa contiennent une allusion piquante à ce genre de mort si peu digne de l'éditeur de l'*Ane d'or* d'Apulée :

Auctor mula necis juvenem quæ calce peremit,
Heu scelus, heu dirâ bestia cæde nocens.
I nunc, Luci asino nativum redde nitorem,
Nata asino rumpat quo tibi mula caput.

Mais, je trouve dans une note de Marquard Freher (1) une autre version, qui me paraît plus vraisemblable. Colve, voulant goûter de la vie militaire, accompagna, en qualité d'interprète, un prince de la maison d'Anhalt au camp des Français. Là passant à cheval à côté d'autres cavaliers il reçut une ruade qui lui cassa la jambe. Transporté à Granville dans la Normandie, il y mourut et fut enterré le 26 décembre 1591. Cette dernière date toutefois me paraît fautive, j'ai de bonnes raisons de croire que l'accident est arrivé en 1594. Voici les titres des éditions données par Colve :

L. Apuleii opera omnia quæ exstant emendata et aucta cura Petri Colvii, cum ejusdem ad omnia uberioribus notis. Accessit nunc primum inter alia liber περὶ ἑρμηνείας *ex bibl. F. Nansii. Lugd. Bat. ex offic. Plantin.* 1588, in-8o.

C. Sollii Sidonii Apollinaris opera, ex veteribus libris aucta et emendata notisque Petri Colvii Brugensis illustrata. Paris. ap. Ambr. Drovart, 1598, in-8o.

Roulez.

Éditions d'Apulée. — Barth. *ad Statii silv.* V, 2, 30, p. 430 — Wowerius, *Epist. ad Marcilium*, dans son édition de *Sidonius Apollinaris*. — Paquot, *Mémoires*, t. XII, p. 169. — Hofmanni Peerlkamp, *Liber de Vit. doctr. Nederland., qui carmina latina compos.* Ed. 2, Harlem, 1858, p. 159-161.

COLVENER (*Georges*), ou **ALOSTANUS**, écrivain ecclésiastique, né à Gempen, le 21 mai 1564, mort à Douai, le 29 mai 1649. Dès l'âge de neuf ans, ses parents l'envoyèrent faire un cours complet d'humanité à Alost; d'où le nom d'Alostanus ou Alostensis. Quelques biographes lui assignent par ce motif la ville d'Alost pour lieu de naissance. En 1583, quand cette ville rentra sous la puissance du prince de Parme, Colvener prit du service ; mais bientôt dégouté de la carrière des armes, il l'abandonna l'année suivante et vint faire sa philosophie à Douai au collége du roi. Ses études furent si brillantes qu'à l'expiration du cours, l'université le nomma professeur et lui confia la chaire de philosophie dans le collége où il étudiait. Après avoir occupé cette chaire pendant quatre ans, il résolut de se livrer entièrement à la théologie et entra, à cet effet, au seminaire d'Hennin, à Douai, où il obtint, le 23 décembre 1593, le grade de licencié, puis le titre de censeur et visiteur des livres pour l'université. Le 1er avril 1595, Colvener devint directeur du même seminaire. Enfin, en 1599, il fut proclamé docteur et professeur royal en théologie et quelque temps après, il y joignit les dignités de prévôt de la collégiale de Saint-Pierre et de chancelier de l'université de Douai. A sa mort il légua la majeure partie de ses biens pour l'érection d'un seminaire destiné à la propagation de la foi.

De l'aveu de Foppens (*Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 336), Colvener était un homme rempli de zèle et d'habileté. Les ouvrages anciens dont il voulait être l'éditeur, en les enrichissant de nombreuses notes, commentaires, ainsi que les discours qu'il a prononcés sur diverses matières, témoignent suffisamment de sa vaste érudition. L'énumération des œuvres qu'il a ainsi tirées de l'oubli suffit pour démontrer qu'il fut un écrivain laborieux et plein de discernement dans le choix des ouvrages qu'il fit connaître au public. En voici la liste : I. *Thomas Cantipratanus de bono universali.* Douai, 1597, 1605, 1627, in-8o. — II. *Johannis Nideri Formicarium, cum notis.* Douai, 1602. — III. *Chronicon Cameracense et Atrebatense.* Douai, 1615, in-8o. — IV. *Historia Remensis ecclesiæ, auctore Flodoardo, cum scholiis.* Douai, 1617, in-8o. — V. *Officia propria peculiarium Sanctorum nobilis ecclesiæ Malbodiensis.* Douai, 1624, in-8o. — VI. *Officia propria nobilis ecclesiæ S. Waldetrudis oppidi Montensis.* Douai, 1625, in-8o. — On lui doit également de semblables *offices* pour l'abbaye de Denain, ainsi que pour les collégiales de Chimai et de Commines. — VI. *Rabani Mauri opera omnia.* Cologne, 1627, 6 vol. in-fol. — VIII. *Miracula CCX confraternitatis VII dolorum sacratissimæ Virginis Mariæ, auctore J. de Coudenberghe.* Douai, 1629, 2 vol. in-12. — IX. *Calendarium sacratissimæ Virg. Mariæ ex variis Syrorum, Æthiopium, Græcorum, Latinorum breviariis, meno-*

(1) Chez Bosscha, de *Editionibus Apuleji*, t. III, p. 554 de l'éd. d'Oudendorp.

logiis, Martyrologiis et historiis concinnatum. Douai, 1638, 2 vol. in-8o. — X. *Synopsis rerum ecclesiasticarum, auctore Eduardo Risthono, S. T. D. anglo.* Douai, in-fol.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 275. — Valère André, *Fasti Academici.* — Duthillœul, *Bibliographie douaisienne*, p. 58. — De Smet, *Histoire d'Alost.* — *Biographie générale*, publiée par Didot. — *Archives du nord de la France*, t. 4, p. 61.

COLYNS DE NOLE (*André*), sculpteur, né à Anvers. XVIIe siècle. Voir NOLE (*André* COLLYNS DE).

COLYNS DE NOLE (*Jean* ou *Hans*), sculpteur, né à Anvers. XVI-XVIIe siècle. Voir NOLE (*Jean* COLLYNS DE).

COLYNS DE NOLE (*Robert*), sculpteur, né à Anvers. XVI-XVIIe siècle. Voir NOLE (*Robert* COLLYNS DE).

COMATIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Gand. XVIe siècle. Moine de l'ordre de St-Dominique, il s'est fait connaître par l'ouvrage suivant : *Assertiones theologicæ, declarantes quatenus pollicitationibus physicis aut astrologicis fidere liceat.* Cet opuscule se trouve imprimé à la suite du Traité de François De la Rue : *de Gemmis aliquot, iis præsertim quarum D. Joannes Ap. in sua apocalypsi meminit.* Gandavi, 1545, in-12.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire*, t. 8, p. 54. — Quetif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. 2, p. 125.

COMES (*Stephanus*), poète latin, né à Cassel (ancienne Flandre) au XVIe siècle ; son véritable nom pourrait bien être *De Graef* ou *De Graeve*, il se fit appeler BELLOCASSIUS, du lieu de sa naissance et du village de Belle, qui n'en est pas éloigné, et exerça la fonction de secrétaire du chapitre de Saint-Donat à Bruges, jusque vers le milieu du XVIe siècle. Ses poésies latines sont estimées ; les biographes lui accordent du talent et citent sa versification comme élégante et d'une tournure agréable. On a de lui : *Reverendi in Christo Patris Domini Petri Submontani, abbatis dunensis, unà cum clarissimis Heroïbus Domino Lodoyco à Flandria Gandavorum Prætore, Domino Guidone Blasfeldo et Nicolao Bousingo, in Hispaniam ad Catholicum Regem Legati, oratio partim Consolatoria, partim Gratulatoria.* La première partie est relative à la mort de l'empereur Maximilien Ier, et la seconde concerne l'arrivée de Charles-Quint en Espagne. Cette pièce fut publiée en 1520, et reproduite dans les *Rerum Germanicarum scriptores* de Freherus, t. III, p. 164-173. Item dans le Recueil semblable de Struvins, t. III, p. 196-204, y compris quelques poésies dont la principale est : *Carmen heroicum stephani Comitis Bellocassii de suffragiis cæsaris Caroli ad Imperium*, d'environ cent et vingt vers. C'est Bellocassius qui a fait la harangue, comme il paraît par sa dédicace, datée de Bruges, le 1er février 1520. — 2o *Sylvula carminum et Sanctologion Flandriæ.* Bruges, 1544, in-8o.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 817. — Sweertius, p. 680. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 1, p. 385. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 2, p. 1107.

COMHAIRE (*Joseph-Nicolas*), médecin et professeur, frère du suivant, né à Liége, le 30 janvier 1778, mort à Flémalle-Haute, le 22 octobre 1837. Il entra au collége de sa ville natale pour y faire ses humanités ; mais la suppression des écoles, en 1792, vint bientôt l'empêcher de continuer des études régulières. Il continua néanmoins à s'adonner au travail. Charmant, depuis professeur de littérature au lycée de Liége, lui enseigna les langues anciennes, et Christian, de Verviers, qui fut plus tard directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris, les sciences physiques et naturelles. Après avoir laborieusement acquis les connaissances préparatoires à l'étude de la médecine, il se rendit à Paris en 1800 ; il y subit de brillants examens, fut inscrit au procès-verbal comme *très-versé* dans l'anatomie par les professeurs Duméril et Husson, et devint prosecteur de Dupuytren. En 1803 il reçut le grade de docteur. Il avait pris pour sujet de sa thèse, qu'il soutint avec distinction sous la présidence de Dupuytren, à qui elle était dédiée, l'extirpation des reins et ses conséquences. Le sujet était fait pour attirer l'attention ; et les expériences de l'auteur, qui était parvenu à conserver un chien en vie trois jours après l'extirpation du second rein, causèrent une certaine impression. Il est pour-

tant à remarquer que l'auteur, par suite du procédé qu'il suivit dans ses recherches, ne parvint pas à reconnaître la présence de l'urée dans le sang et les autres liquides de l'économie après l'opération, et se laissa entraîner à donner trop d'importance à ce résultat négatif.

Devenu docteur, Comhaire rentra dans sa ville natale pour s'y livrer à l'exercice de l'art de guérir, mais la pratique ne suffisait pas à son activité. Il était intimement lié avec N. Ansiaux : par leurs efforts réunis, ils obtinrent, en 1806 l'autorisation d'enseigner publiquement et gratuitement la médecine et la chirurgie dans l'amphithéâtre Saint-Clément. La même année, Ramoux rétablissait, à la Maternité, le cours sur l'art des accouchements, fondé par Fallize vers la fin du siècle dernier et supprimé par la révolution. En 1811, Comhaire obtint du préfet du département, baron de Micoud, l'autorisation de faire un cours de clinique médicale à l'hôpital civil, dit de Bavière ; l'administration des hospices, secondant ses efforts, lui accordait à faire l'autopsie des sujets non réclamés par leurs familles ; et l'administration communale fondait, en faveur des meilleurs élèves, des prix dont la Société d'Émulation fesait la remise dans la séance solennelle où elle couronnait les lauréats de ses concours. Les mêmes avantages étaient accordés à Ansiaux pour la clinique chirurgicale. Aussi l'école de Saint-Clément réussit-elle à attirer de nombreux élèves. (V. l'art. de N.-G.-A.-J. Ansiaux.)

Lorsque Guillaume Ier réorganisa l'enseignement supérieur dans le royaume des Pays-Bas, Comhaire fut nommé professeur ordinaire à la faculté de médecine (1817), et chargé d'enseigner, en hiver, l'anatomie et la physiologie, en été, la matière médicale et la clinique interne. Plus tard, il remplaça l'enseignement de l'anatomie par celui de l'hygiène, qu'il paraît avoir affectionné. Ses qualités et son talent lui gagnèrent l'estime et l'affection de ses élèves.

Médecin renommé et ayant une grande clientèle, Comhaire savait encore trouver des loisirs pour l'étude et le progrès des sciences. Propagateur zélé de la vaccine, il était secrétaire du comité institué pour répandre cette pratique salutaire. L'administration locale l'avait nommé médecin de l'hôpital des vénériennes et inspecteur de la salubrité publique ; le gouvernement l'avait fait entrer dans la commission médicale de la province. Il était membre de la Société d'Émulation et de la Société de médecine de Liége, associé des Sociétés de médecine de Louvain et de Bruxelles, etc. On a de lui : 1° sa thèse doctorale : *Dissertation sur l'extirpation des reins, mêlée de quelques recherches physiologiques sur ces organes et sur le fluide qu'ils secrètent;* Paris, 1803, in-4°. — 2° *De Anatomiâ*, discours inaugural prononcé le 3 novembre 1817 (*Ann. Acad. Lesd.*, I). — 3° *Constitution météorologico-médicale observée à Liége pendant l'année* 1816 ; Liége, Desoer, 1817, in-8° ; l'auteur s'était adonné à ces recherches dès son retour à Liége, et on regrette qu'il n'ait publié que les résultats pour 1816 ; d'après M. Le Roy, il aurait continué ces observations jusqu'à sa mort, tandis que Becdelièvre les arrête en 1819. Nous ignorons ce que les manuscrits sont devenus ; Courtois en a tiré divers renseignements pour ses recherches statistiques sur la province de Liége ; et des extraits en ont paru dans les Almanachs de Liége. — 4° *Éloge historique sur le docteur Nysten* ; Liége, 1822, in-8° ; prononcé, le 25 avril 1821, à la Société d'Émulation. — 5° *De vanitate systematum in clinice medicâ;* discours prononcé le 9 octobre 1826, à l'occasion de la remise du doctorat (*Ann. Acad. Leod.*, IX). — 6° *Quelques recherches médico-physiologiques sur les propriétés du sulfate de quinine;* Liége, Desoer, 1830 ; in-8° ; recueil de vingt-et-une observations, les premières qu'on ait faites en Belgique, sur les indications et les contre-indications de ce sel, tant dans les fièvres continues que dans les fièvres d'accès. — 7° Diverses *Observations* consignées dans les journaux de médecine de Paris.

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Notice sur la Société d'Emulation.* — A. Habets, *Notice sur N.-G.-A.-J. Ansiaux.* — *Journaux* de 1837. — A. Le Roy, *L'Université de Liége depuis sa fondation.*

COMHAIRE (*Mathieu-Nicolas*), poète, frère aîné du savant médecin *Jean-Nicolas Comhaire*, naquit à Liége le 3 octobre 1772. Son père était négociant, mais ne se sentant aucun penchant vers cette profession, il exerça, dans sa jeunesse, celle de pharmacien, qu'il quitta bientôt pour se livrer à la solitude, au repos et surtout à la poésie pastorale, objet de sa prédilection. Il eut beaucoup à souffrir d'une violente affection anévrismatique du cœur et supporta ses douleurs, pendant dix années au moins, avec courage; il y succomba le 17 mars 1830 dans la cinquante-huitième année de son âge.

Comhaire est un poète purement descriptif; il n'a cultivé que l'idylle; mais si la *Folle du logis* n'est pas, chez lui, bien vive, s'il n'est pas doué de la faculté assimilatrice du génie, on ne peut, sans injustice, lui refuser l'enjouement, la grâce, la délicatesse. On cite avec raison, parmi ses meilleures pièces de vers : l'*Étang*, *Cointe*, *Chaudfontaine*, *le Verger*, *le Bocage*, *la Cascade*, *l'Invitation*, *Mon réduit champêtre*, *le Papillon et l'amour*, *le Papillon*. Comhaire possédait des connaissances étendues dans les sciences naturelles et les lettres; il était doué d'un esprit juste et pénétrant; maniant habilement l'ironie, il raillait parfois impitoyablement. On peut consulter à ce sujet, un pamphlet fort curieux, dirigé contre lui par Dieudonné Malherbe, poète liégeois contemporain fort bizarre et assez médiocre, intitulé : *Le Berneur berné*, Liége 1802, in-8°. Comhaire publia d'abord ses *Loisirs champêtres*, qui parurent à Paris chez Didot, en un petit volume in-18. En 1824 il en donna à Liége chez Latour, in-8°, une nouvelle édition considérablement augmentée. Celle-ci est précédée d'un *Essai sur les bucoliques français*, qui n'est pas dépourvu de mérite. Ces productions furent appréciées très-favorablement, non-seulement dans le pays, mais surtout en France. Dans ces deux volumes ne sont pas comprises certaines pièces insérées dans des Revues, un chant sur Flémalle, une traduction de la première églogue de Virgile. Comhaire a laissé de plus deux cahiers de poésies inédites.

On trouve une notice sur notre poète dans la *Biographie liégeoise* de Becde-Lièvre, t. II, p. 708-712. Une étude intéressante sur ce poète a été publiée par M. le docteur Kuborn dans l'*Annuaire de la société libre d'Émulation* pour l'année 1857, p. 143-166. H. Helbig.

COMMINES (*Philippe* **DE**), historien et diplomate, naquit, selon la *Grande chronique* de Juste Billet, en 1445, sur les bords de la Lys, au château de Commines, près de Menin, en Flandre. Il descendait des *Van den Clyte*, qui devaient leur nom au hameau de Clyte, dépendance de Reninghelst, près d'Ypres. L'élévation de cette famille remontait à Louis de Male : il avait appelé Colard Van den Clyte dans son conseil et lui avait fait épouser Jeanne de Wazières, dame de Commines et de Halewyn. Colard Van den Clyte, devenu Colard de Commines, eut deux fils : Jean de Commines, chevalier de la Toison d'or et souverain bailli de Flandre, et Colard de Commines, seigneur de Renescure et de Saint-Venant, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, gouverneur de Cassel en 1429, bailli de Gand en 1432, et trois ans après successeur de son frère aîné dans la charge de grand bailli de Flandre. Il avait épousé en secondes noces Marguerite d'Armuyden : l'aîné des enfants issus de cette union fut celui qu'attendait une si grande célébrité. Philippe-le-Bon le tint sur les fonts de baptême et lui donna son nom. Colard de Commines, qui avait sa résidence habituelle dans le domaine de Renescure, près d'Aire, y fut inhumé en 1451 près de sa femme Marguerite d'Armuyden, morte avant lui (1). Philippe, ayant perdu son père, se trouva sous la tutelle de son

(1) Les doutes émis sur le lieu et la date de la naissance du célèbre chroniqueur ne doivent pas être écartés légèrement. M. Kervyn de Lettenhove fait remarquer (*Lettres et négociations de Philippe de Commines*, t. Ier, *passim*) que le château de Commines n'appartenait pas à Colard de Commines, mais bien à son frère Jean, qui le laissa à son fils, nommé Jean, comme lui; d'autre part, que Marguerite d'Armuyden mourut le 12 octobre 1447 et que Philippe de Commines ne fut pas le dernier de ses enfants. La date de la naissance de Philippe de Commines resterait donc incertaine, de même que l'indication du lieu où il vit le jour. Mais que Philippe de Commines soit né dans l'Artois ou dans la Flandre, il appartient incontestablement à une famille flamande.

cousin germain, Jean de Commines. Celui-ci constata que la succession était extrêmement embarrassée par des dettes personnelles et par d'autres obligations plus impérieuses encore. Colard de Commines était resté envers le trésor ducal reliquataire d'une grosse somme provenant des confiscations auxquelles il avait présidé et dont il n'avait pas rendu compte. L'héritage de Colard ne fut accepté que sous bénéfice d'inventaire. Déjà Philippe-le-Bon avait fait saisir et mettre aux enchères la terre de Renescure : quoique Jean de Commines l'eût rachetée pour son pupille, elle resta pendant plusieurs années sous le séquestre. Ce ne fut qu'en 1464, lorsque le reliquat dû par son père eut été notablement diminué par divers payements, que le jeune sire de Commines se vit réintégré dans la possession du château de Renescure. En résumé, sa part de l'héritage paternel, après déduction des dettes, s'éleva à la modeste somme de deux mille quatre cent vingt-quatre livres, seize sols, six deniers tournois.

Au lieu d'envoyer son pupille aux universités, à Louvain ou à Paris, Jean de Commines se borna à lui faire donner l'instruction dont s'accommodaient la plupart des gentilshommes du XV^e^ siècle. Philippe n'apprit point les langues de l'antiquité, mais il tâcha d'exceller dans les mâles exercices auxquels se livrait de préférence la noblesse. Il était, comme il le dit lui-même, « en l'âge de pouvoir monter à cheval » lorsque, en 1464, il fut amené à Lille et attaché, en qualité d'écuyer, au service du comte de Charolais, l'héritier de Philippe-le-Bon. Il le suivit l'année suivante en France, pendant la guerre dite du *bien public*, et combattit à Montlhéry, aux côtés de son maître. « Me trouvai, dit-il, ce jour toujours avec lui, ayant moins de crainte que je n'eus jamais, pour la jeunesse en laquelle j'étais et que je n'avais nulle connaissance de péril. » On peut également inférer des *Mémoires* de Commines qu'il assista en 1466 au sac de Dinant dont il parle avec une émotion qui ne lui est pas habituelle. Au mois de juin 1467, Charles-le-Hardi succède à son père et la faveur de Commines semble augmenter. Il accompagne à Gand le nouveau duc de Bourgogne, et, dans cette terrible journée où la vie de Charles fut mise en péril, il est un de ceux qui négocient avec les Gantois pour les apaiser. Il faut croire que son intervention ne fut point maladroite, puisqu'il reçut à cette occasion un don de quarante-huit livres. Le sac de Dinant avait été comme le prélude des cruelles expéditions de Charles-le-Téméraire contre les Liégeois. Commines se trouvait de nouveau aux côtés du duc de Bourgogne dans le combat dont les champs de Brusthem furent le théâtre ; si sévère plus tard pour l'adversaire de Louis XI, il reconnaît que, par exception, toutes les dispositions prises en ce jour par le duc furent excellentes. Lorsque l'armée victorieuse campa devant Liége, Commines se trouvait avec le sire d'Humbercourt à l'avant-garde ; celle-ci, en « amusant » les bourgeois, parvint à prendre possession de la cité. Armé chevalier après cette expédition, Philippe de Commines fut l'année suivante (1468) pourvu de l'office de conseiller et de chambellan du duc de Bourgogne. On a remarqué que les prérogatives de cette double charge lui assuraient, bien qu'il n'eût encore que vingt ans, l'entrée au conseil et une sorte de privauté respectueuse avec son maître. Ce n'est point sans raison qu'un chroniqueur de l'époque le désigne comme le secrétaire intime du duc Charles (*secretissimus secretarius ducis Karoli*).

Au mois de juillet, le futur historien fut un des vingt-cinq chevaliers qui joutèrent avec le duc de Bourgogne au tournoi de l'*arbre d'or*. Trois mois après ces fêtes chevaleresques eut lieu la fameuse entrevue de Péronne. Par une confiance orgueilleuse dans la dextérité de son esprit et sa supériorité, Louis XI vint se mettre à la merci de son rival, du prince dont il avait reconnu les bienfaits par la plus noire perfidie, et qu'il s'efforçait de rabaisser et de ruiner. Il avait l'imprudence de venir solliciter son amitié au moment même où il excitait secrètement les Liégeois à une nouvelle guerre contre les Bourguignons. La révolte, fomentée

par le perfide Louis XI, éclata, et le duc, en apprenant les indignes traitements infligés à l'évêque Louis de Bourbon, proche allié de la maison de Bourgogne, jura, par saint Georges, que le roi de France se repentirait de sa déloyauté. Il fit fermer les portes de la ville et du château de Péronne, et des archers furent placés devant le logis du roi : celui-ci se rappela que quatre cents ans auparavant Charles-le-Simple, enfermé par Herbert de Vermandois dans une tour voisine, y avait terminé sa vie. En présence de Commines et de deux valets de chambre, le duc de Bourgogne se montrait « terriblement ému » contre le roi et « le menaçait fort. » Commines ajoute dans ses Mémoires, que si, à cette heure-là, le duc eût été excité ou encouragé par ceux à qui il s'adressait, il eut pour le moins fait enfermer le roi dans la grosse tour de Charles-le-Simple. Mais, loin de l'encourager, les témoins de sa colère s'efforcèrent de le calmer. Il n'y réussirent pas; le duc, en présence d'autres personnages, continua ses menaces, qui bientôt se répandirent dans la ville et parvinrent enfin jusque dans la chambre où était le roi. Celui-ci ne cacha point son trouble. Le second jour, tandis que le duc tenait conseil, le roi faisait parler à ceux qui pouvaient l'aider et distribuer quinze mille écus d'or dont Commines eut vraisemblablement sa part. La troisième nuit, le duc, toujours exaspéré, ne put trouver le repos; Commines, qui couchait dans sa chambre, se promena avec lui plusieurs fois. Vers le matin, Charles laissa enfin entendre que si le roi jurait la paix et voulait le suivre contre les Liégeois, il serait satisfait; puis il sortit brusquement de la chambre pour se rendre près de Louis XI. Mais Commines eut le temps d'avertir le roi de tout ce qui avait été résolu par le duc de Bourgogne et des dangers auxquels il s'exposerait en résistant (1). Louis se résigna, jura la paix sur la croix de Charlemagne, et promit d'accompagner Charles-le-Hardi à Liége pour venger les injures de la maison de Bourgogne. Pendant cette expédition, le roi continua de « pratiquer » Commines, c'est-à-dire de le séduire, pour l'avoir un jour complétement à sa disposition. Toutefois le filleul de Philippe-le-Bon continuait de remplir exactement ses devoirs de chambellan. Il était couché, lui quatrième, dans la chambre du duc lorsque les Franchimontois, protégés par l'obscurité de la nuit, essayèrent de surprendre les chefs de l'armée assiégeante; Commines n'eut que le temps d'éveiller son maître et de le revêtir d'une cuirasse. Après la prise de Liége, il accompagna le duc à la grande église de Saint-Lambert; il vit le saccagement de la cité vaincue, puis l'horrible dévastation du pays de Franchimont : le récit qu'il en traça plus tard est plein d'intérêt, mais ne révèle aucun sentiment généreux. Il venait de rendre un nouveau service à Louis XI en conseillant, lui aussi, au duc de Bourgogne de ne pas retenir plus longtemps le roi de France dans son camp.

Philippe de Commines avait des dispositions merveilleuses pour l'intrigue et la tromperie, et ces dispositions il les perfectionna encore l'année suivante dans les rapports qu'il entretenait avec Warwick, le célèbre *faiseur de rois* et le type de la déloyauté, de l'aveu même du peintre de Louis XI. Pendant l'été de 1470, Commines remplit plusieurs missions auprès de sir John Wenloch, gouverneur de Calais, également « homme double et variable » tour à tour partisan d'Édouard IV et de Henri de Lancastre. Après le triom-

(1) Cette intervention de Philippe de Commines, en un moment si décisif, est hors de doute. Elle est attestée dans un acte qui fut signé par Louis XI au mois d'octobre 1472, « ... Sçavoir faisons à tous presens et à venir que, comme nostre amé et féal conseiller et chambellan Philippe de Commines, chevalier, seigneur de Reveschures, demonstrant sa grande et ferme loyauté et la singulière amour qu'il a euc et a envers nous, se soit dès son jeune âge disposé à nous servir, honorer, obéir, comme bon, vray et loyal sujet doit son souverain seigneur... et mesmement, en nostre grande et extrême nécessité à la délivrance de nostre personne, lorsque estions entre les mains et sous la puissance d'aucuns des susdits rebelles et desobeissans, qui s'estoient déclarés contre nous comme nos ennemis, et en danger d'estre detenu, nostre dit conseiller et chambellan, sans crainte du danger qui lui en pouvoit alors venir, nous advertit de tout ce qu'il pouvoit pour nostre bien, et tellement s'employa que, par son moyen et aide, nous saillismes hors des mains de nosdicts rebelles et désobeissans... »

phe éphémère de celui-ci, Commines, obéissant aux ordres du duc de Bourgogne, retourna vers Wenloch pour féliciter le nouveau roi sur ses succès. Arrivé à Tournehem, il n'osait continuer sa route à cause des incursions des Anglais; mais le duc lui commanda de passer outre, se contentant de lui envoyer comme protection la bague qu'il portait au doigt. Commines était fort mécontent; il accusait son maître d'égoïsme et d'ingratitude. Plus tard il devait dire également de lui : « ses bienfaits n'étaient pas fort grands. » Et cependant Commines avait obtenu (1er octobre 1469), en récompense de ses services, une quittance et remise générale de tout ce qui pouvait encore être dû au trésor ducal par la succession de son père. Quoiqu'il en soit, le froid calculateur opposait dans sa pensée la parcimonie du duc de Bourgogne à la générosité intéressée de Louis XI. Il descendait ainsi la pente qui devait le conduire à la trahison.

Cherchant avancement et fortune, Commines se persuada qu'il s'entendrait mieux avec le rusé Louis qu'avec l'impétueux duc de Bourgogne. Il n'avait d'ailleurs que de mauvais exemples sous les yeux. En effet bien rares étaient, à cette époque, les hauts personnages qui n'avaient point conclu des marchés flétrissants. Au printemps de l'année 1471, Commines servit d'intermédiaire entre Charles-le-Hardi et lord William Hastings, comte d'Huntingdon, et grand chambellan d'Angleterre : ce principal conseiller d'Édouard IV daigna accepter une pension de mille écus et promit naturellement de favoriser l'alliance de son maître avec le duc de Bourgogne.

Ce séjour en Angleterre laissa, au surplus, des traces profondes dans la mémoire de Commines : « Selon mon avis, « devait-il dire plus tard, entre toutes les « seigneuries du monde dont j'ai connaissance, où la chose publique est le mieux « traitée, où règne moins de violence sur « le peuple... c'est Angleterre. »

Au mois d'août, Commines, prétextant un pélérinage à Saint-Jacques de Compostelle, traversait Orléans pour se rendre à Tours, et, de là, au Plessis, résidence du roi de France. Cette entrevue était, à la vérité, autorisée par le duc de Bourgogne ; mais Commines devait trahir la confiance de son maître. En effet, il permit à Louis XI d'achever l'œuvre ténébreuse commencée à Péronne et à Liége. Commines devint dès lors le pensionnaire et, à certains égards, l'homme lige du roi de France. Un traité secret fut conclu et, selon la remarque d'un écrivain français, il contenait très-vraisemblablement les conditions suivantes : « Louis XI assu- « rait à Commines, s'il consentait à quit- « ter le service de Charles le Téméraire « pour le sien, la même position auprès « du roi de France de conseiller et cham- « bellan qu'il occupait à la cour de Bour- « gogne; des terres et seigneuries, des « charges et dignités nombreuses et de « grand rapport; une pension annuelle « de six mille livres tournois. Il se faisait « fort, enfin, de lui donner en mariage « l'une des riches héritières du royaume. » Ce qui est indubitable, c'est que Commines déposa chez un marchand de Tours, Jean de Beaune, une somme de six mille livres tournois, formant la première annuité de sa pension. Il continua ensuite son voyage, traversa la Bretagne et visita la Castille. Au mois de mai (1472) il était revenu à la cour de Bourgogne, lorsqu'on y apprit la mort soudaine du duc de Guyenne, frère de Louis XI. De son camp devant Beauvais (16 juillet), Charles-le-Hardi accusa solennellement le roi de France d'avoir fait empoisonner le duc de Guyenne; résolu de le venger, il mit à feu et à sang le Vermandois et la Normandie. Commines l'accompagnait. Mais Louis XI ne perdait pas de vue celui qui lui avait déjà engagé sa foi. Pour vaincre les dernières hésitations du secrétaire intime du duc de Bourgogne, le tentateur, dans les premiers jours d'août, fit saisir les six mille livres qui avaient été déposés chez Jean de Beaune et mit arrêt sur une autre somme de mille livres, laquelle représentait les arrérages de la pension pour les mois d'août et de septembre. Commines, menacé de perdre le fruit de ses *pratiques* (nous dirions aujourd'hui de ses perfidies) et de voir divulguer sa honte, fit le pas décisif. Tandis que les

Bourguignons assiégeient Dieppe, il quitta furtivement, dans la nuit du 7 au 8 août, le camp de Charles le Hardi et alla rejoindre Louis XI au Pont-de-Cé.

Le duc dut être bien vite informé de cette désertion car le 8, à six heures du matin, il signait un acte par lequel étaient confisqués tous les biens appartenant au fugitif. Mais Louis XI tint les promesses faites au Plessis, et ses libéralités furent pour Commines un ample dédommagement. Le roi commença par faire payer immédiatement au transfuge une somme de deux mille livres, en même temps qu'il le nommait son conseiller et chambellan. Par d'autres actes signés en octobre et en novembre, il lui fit don des terres de Talmont, d'Olonne, de Curzon et de Château-Gontier, extorquées à la maison d'Amboise; il lui accorda ou plutôt lui conserva une pension de six mille livres, et il lui octroya de plus la charge de capitaine des château et donjon de Chinon. Au mois de décembre, nouvelle faveur : les terres et seigneuries de Bran et Brandois sont comprises dans le don déjà fait de la principauté de Talmont. Enfin, au mois de janvier 1473, Philippe de Commines, qui prenait le titre de prince de Talmont, recevait la main d'Hélène de Chambes, fille de messire Jean de Chambes, chevalier, et de Jeanne Chabot, seigneur et dame de Montsereau et d'Argenton en Poitou. La dot comprenait douze seigneuries. Cette fortune inespérée, Philippe de Commines la devait uniquement à sa trahison.

C'est ce que Louis XI lui-même proclame avec un cynisme solennel : « Selon « Dieu et notre conscience, disait-il, « sommes tenu et obligé de le récompenser des grandes pertes et dommages « qu'il a eus et soutenus, aussi de reconnaître envers lui les grands périls, dangers et aventures qu'il a eus, endurés « et attendus pour nous, et les grands, « louables, bons et agréables services que, « comme dit est, il nous a fait par ci devant, fait encore et continue chacun « jour, et espérons que plus fasse au « temps à venir, voulant et désirant le récompenser et rémunérer, comme en « nostre conscience nous y sentons tenus « et obligés, et à ce que soit exemple à « tous nos subjects, sous quelques princes « et seigneurs qu'ils soient, d'abandonner « tous autres pays *pour nous servir comme « leur souverain seigneur.* » Quant à Commines, il ne trouva aucune excuse pour justifier sa félonie. L'annotation qu'il a consignée dans ses mémoires est d'une brièveté accablante : « Environ ce temps « je vins au service du Roy (ce fut l'an « mil quatre cens septante deux), lequel « avait recueilly des serviteurs de son « frère le duc de Guyenne la plus grande « part. » Et c'est tout. Pas un mot de regret pour sa patrie : il ne se souvient plus des bienfaits répandus sur sa famille et sur lui-même par Philippe-le-Bon et son successeur; il est comme étranger aux sentiments héroïques qui ont vingt fois soulevé la Flandre contre la France. Pour lui, le plus grand et le meilleur des princes, c'est celui qui les surpasse tous par son habileté, par sa fourberie : c'est Louis XI. Politique avide et méprisable, Philippe de Commines verra d'un œil sec succomber la puissance bourguignonne et contribuera de tout son pouvoir à consolider le triomphe de la suprématie française.

Admis dans la plus étroite familiarité de Louis XI, il le suivit à Picquigny, où le roi d'Angleterre, en jurant la trêve précédemment conclue avec le roi de France, abandonna de fait la cause du duc de Bourgogne. Lorsque le méfiant Louis XI s'avança sur le pont vers la barrière qui le séparait du roi d'Angleterre, Commines était à ses côtés, vêtu exactement comme lui. Louis présenta son nouveau conseiller à Édouard IV et lui demanda s'il le connaissait. « Il lui répondit que oui, écrit Commines, et dit les lieux où il m'avait vu; et que autrefois m'étais efforcé de le servir à Calais, du temps que j'étais avec le duc de Bourgogne. » Cette entrevue eut lieu en 1475. Quelque temps après Charles-le-Hardi s'engageait dans la funeste guerre qui devait le conduire à sa perte. « Dieu, dit plusieurs fois Commines, avait troublé le sens au dit duc de Bourgogne. » Avec ces vagues paroles, il dissimule, il justifie la constante et déloyale inimitié de

Louis XI, ses perfides intrigues, ses manœuvres ténébreuses. Une seule fois peut-être Commines se montre équitable envers la mémoire de son premier maître, c'est lorsqu'il dit : « Je ne luy veulx point du tout imputer l'occasion de la guerre, car d'aultres assez y eurent part (1). » Commines, qui expédiait de sa main, comme il le dit encore, les espions que Louis XI entretenait sur les routes de la Suisse et de l'Allemagne, reçut un des premiers la nouvelle de la défaite des Bourguignons à Morat (22 juin 1476). Il s'empressa de l'annoncer au roi qui, pour marquer son contentement, lui donna deux cents marcs d'argent. Au mois de novembre, Louis XI lui octroya l'office de sénéchal de Poitou, et, au mois de février 1477, un mois après que Charles-le-Téméraire eut succombé devant Nancy, il ajouta la capitainerie du château de Poitiers à toutes les faveurs dont il avait déjà comblé Commines. En même temps il l'avait chargé d'une mission qui devait achever la trahison dont l'ancien chambellan de Charles-le-Hardi s'était rendu coupable envers la maison de Bourgogne.

Commines était envoyé dans la Picardie et dans l'Artois, avec les pouvoirs nécessaires « pour attirer et remettre en l'obéissance du roi tous ceux qui s'y voudraient rendre. » Il réussit à corrompre quelques personnages indécis ou avides; mais toute son adresse, comme on l'a dit, échoua contre la loyauté des habitants d'Arras, qui refusèrent de reconnaître d'autre souverain que l'héritière légitime du dernier duc de Bourgogne. Commines, mortifié, conseilla à son maître de suivre une autre voie pour réunir à la couronne de France les domaines qu'il convoitait : il proposait de marier la jeune duchesse Marie au dauphin de France. Mais Louis XI persistait à employer la ruse et la violence. Il éloigna Commines en lui donnant l'ordre imprévu de se rendre aux frontières de Bretagne. Cette disgrâce ne fut pourtant pas de longue durée. Au mois de septembre 1477, Philippe de Commines participait à la distribution des biens confisqués sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; pour sa part, il reçut tous les domaines que cet infortuné seigneur possédait dans le bailliage de Tournai. Au commencement de janvier 1478, Commines était envoyé en Bourgogne à la tête des pensionnaires de la maison du roi. Il était chargé de rétablir l'ordre dans cette province que les Français occupaient depuis la mort de Charles-le-Hardi et qu'ils ruinaient par leurs exactions. La modération de Commines, qui avait dispensé des bourgeois notables de Dijon du logement des gens d'armes, fut bientôt dénoncée au roi. Le méfiant Louis XI rappela son « féal conseiller » de la Bourgogne et l'envoya à Florence. Commines s'y trouvait dans les derniers jours du mois d'avril.

Les principaux incidents de cette mission ont été rapportés par lui-même dans ses Mémoires : mais ils sont retracés avec plus de vérité encore dans les lettres pleines d'intérêt qui ont été publiées de nos jours et auxquelles nous devons nous référer (1). Ce qui frappe particulièrement dans ces documents, c'est l'éloge qui est fait partout de Commines, à Milan, à Florence, même à Rome. Le cardinal de Pavie écrit à Sixte IV : « ... J'ai appris que le roi de France envoie vers moi un ambassadeur *d'une grande réputation* dans les Gaules, chargé d'un message très-altier... » Les prieurs de la liberté florentine s'expriment en ces termes dans une lettre au roi de France : « ... Entre les innombrables et immortels bienfaits dont nos personnes, notre ville et la nation tout entière sont redevables à Votre Majesté très-chrétienne, ce n'est pas le moindre que de nous avoir envoyé pour ambassadeur le magnifique et très illustre seigneur d'Argenton, votre conseiller.... Monseigneur d'Argenton est, autant que nous avons pu en juger, un homme d'un esprit éminent et d'une rare vertu, bien digne d'être aimé de Votre Majesté et de lui être cher... » De son côté, Laurent de Médicis disait : « .... Je vous recom-

(1) *Mémoires*, liv. IV, chap. XIII.

(1) *Lettres et négociations*, *etc.*, t. Ier, p. 165 et suiv.

mande avec instance le dit Monseigneur d'Argenton, qui, sans contredit, est un homme d'un mérite éminent, doué des plus hautes qualités, bien digne d'être aimé, chéri et tenu en profonde estime. Quant à moi en particulier, je ne voudrais pas, (autant que mon appréciation puisse valoir ici), ne pas l'avoir vu ni connu, à cause du grand bien qui est en lui : je crois qu'il a peu de pareils, s'il en a même un seul, en Italie, et en France ... » L'habile négociateur avait renouvelé les anciens traités d'alliance entre la France et le duché de Milan; il avait aussi, au nom de Louis XI, reçu du duc Jean-Galéas-Marie Sforza la foi et l'hommage pour les duché de Gênes et de Savone. Lorsque, au commencement de l'automne, Commines revint en France, il reçut de son maître un excellent accueil. « Le roi me fit « bonne chère et bon recueil, dit-il, « m'entremit de ses affaires plus qu'il « n'avait jamais fait, moi couchant avec « lui, » Il passa près de six mois avec Louis XI à Paris, sans bouger, logé au palais des Tournelles, mangeant et couchant ordinairement avec le monarque qui, à ses yeux, surpassait tous les autres par son habileté et sa sagesse. Cependant il avait trouvé le roi un peu vieilli et d'une santé déjà chancelante. Au mois de mars 1481, Louis XI, frappé d'une première attaque d'apoplexie, se hâta de mander Commines, et celui-ci, pendant quinze jours, le servit comme *varlet de chambre*. Il lisait au roi les principales dépêches et recevait ses instructions. Le roi eut une seconde attaque au château de Plessis, et Commines lui prodigua de nouveau ses soins, après l'avoir « voué à Monseigneur Saint-Claude. » Lorsque Louis se sentit un peu mieux, il alla demeurer tout un mois au château d'Argenton, chez Philippe de Commines, et pour que cet honneur ne fût pas onéreux à son hôte, il lui fit don de mille livres. Commines se chargea ensuite d'une nouvelle mission qui ressemblait beaucoup à un guet-à-pens : il se rendit sur les frontières de la Savoie avec des troupes, aida le comte de Bresse à s'emparer du gouvernement et se fit livrer le jeune duc Philibert. Ayant rejoint Louis XI à Beaujeu en Beaujollois, il fut surpris de le voir « tant maigri et défait. » Louis XI approchait de sa fin. Sombre et soupçonneux comme Tibère, il alla s'enfermer dans le terrible donjon de Plessis lez Tours, sous la garde de ses archers écossais, et ne se fiant plus, pour son service, qu'aux gens de petite condition qui l'entouraient. Commines lui-même était supplanté par Olivier le Diable. Ce fut cet autre transfuge qui dissipa les dernières illusions du tyran par ces rudes paroles : « C'est fait de vous, pensez à votre con- « science. » Quelques heures après, le 30 août 1483, Louis XI, de sinistre mémoire, expirait, oubliant de recommander Commines à son successeur.

Bientôt l'ancien favori de Louis XI se vit disputer les biens qui avaient été la récompense de sa honteuse défection. Il fut juridiquement constaté, au mois de juillet 1484, que Commines avait essayé de détruire des documents dont la découverte devait avoir pour résultat de faire restituer aux La Trémoille les biens dont Louis XI les avait frustrés. Ces documents, retirés du feu où Commines les avait jetés, avaient été ensuite portés au roi qui, sur les suggestions de son « féal chambellan, » les brûla définitivement. Bien que la régente, Anne de Beaujeu eût maintenu Commines sur la liste des conseillers, le temps de sa faveur était passé. Déjà une ordonnance, promulguée au nom de Charles VIII, avait prescrit la réintégration des La Trémoille dans les biens dont ils avaient été injustement dépouillés. Commines essaya de résister à cette ordonnance; mais, après un procès allongé à dessein, le parlement, au mois de mars 1486, le débouta de toutes ses prétentions sur les terres et seigneuries de Tallemont et Château-Gaultier. Mais il ne se soumit pas encore. Ulcéré contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, il embrassa d'abord le parti du connétable Jean de Bourbon, puis, désappointé par la faiblesse de celui-ci, il se tourna vers le duc d'Orléans. Au mois de janvier 1487, il entra dans le complot qui avait pour but d'enlever et de

remettre aux mains du duc d'Orléans la personne du jeune roi. Anne de Beaujeu sut déjouer cette tentative et Commines, arrêté à Amboise, fut transféré au château de Loches, et traité avec la plus grande rigueur. Il passa plus de six mois, enchaîné dans une de ces cages de fer, de huit pieds de large et de la hauteur d'un homme, inventées par Louis XI pour garder en sûreté ses prisonniers d'État. Tandis que Commines maudissait, selon son expression, ce legs du règne précédent, le parlement instruisait son procès. Le 18 juin 1487, un arrêt de cette cour ordonna qu'il serait amené prisonnier en la conciergerie du palais, à Paris, et que ses biens seraient sequestrés. Commines passa vingt mois « en la haute chambre de la tour carrée, » sans avoir aucune communication avec le dehors, sans même pouvoir adresser la parole au chapelain qui, chaque jour, venait, aux dépens du prisonnier, dire la messe expressément pour lui. Enfin, un arrêt du 24 mars 1489 constata que Commines avait eu intelligence, adhésion et pratiques par paroles, messages, lettres de chiffre et autrement, avec plusieurs rebelles et désobéissants sujets du roi, et commis autres crimes et maléfices; en conséquence, il était condamné à être exilé dans une de ses terres ou dans un des domaines de sa femme pendant dix années, à bailler une caution de dix mille écus d'or, et à perdre le quart de ses biens qui étaient confisqués pour le roi. Commines, qui avait lui-même plaidé sa cause en pleine audience, réussit à écarter les charges qui pouvaient le faire déclarer criminel de lèse-majesté. Encore la sentence du 24 mars ne fut-elle pas rigoureusement exécutée : Commines garda les biens qui avaient été adjugés au roi et son exil ne se prolongea point au-delà d'un an. Triste exil d'ailleurs, troublé par les multiples incidents du procès que les héritiers de La Trémoille continuaient à soutenir avec une infatigable persévérance contre le détenteur de leurs biens. Commines, expulsé de Talmont, s'était réfugié au château de Dreux : ce fut là qu'Hélène de Chambes, en 1490, le rendit père d'une fille qui vint répandre un peu de joie dans cette demeure où régnaient la gêne et la disgrâce.

Mais déjà Commines, invoquant les services qu'il avait rendus à Louis XI, avait sollicité d'Anne de Beaujeu qu'elle mît fin à son exil. Il commença en 1490 par recouvrer la liberté d'aller partout; en 1491, il était réintégré dans la jouissance de ses pensions et obtenait un don de trente mille livres; puis, il reprend son rang dans le Conseil de Charles VIII, après avoir contribué à amener le mariage du fils de Louis XI avec Anne de Bretagne; en 1493, il assiste au traité conclu à Senlis entre le roi de France et l'archiduc Maximilien d'Autriche. L'année suivante, il s'efforce de détourner Charles VIII de porter la guerre en Italie. N'ayant pu faire prévaloir ce sage conseil, il suit le jeune roi au-delà des monts, et il est envoyé à Venise afin d'obtenir la neutralité de cette puissante république. Il y est très-bien accueilli; mais, en dépit de toute son habileté, il ne réussit point à prévenir la conclusion d'une ligue ayant pour but de combattre les Français. Revenu en tonte hâte près de Charles VIII, alors à Sienne, il le conjure de hâter sa retraite. Ce sage avis fut dédaigné. Après la victoire inespérée que ses troupes remportèrent à Fornove (5 juillet 1495), Charles VIII passa dans le Montferrat, mais toujours harcelé par les Italiens. Il finit par écouter Commines, et celui-ci fut autorisé à proposer un accommodement. Le 10 octobre, il obtint le traité de Verceil, qui rendit la liberté au duc d'Orléans assiégé dans Novarre, et permit à Charles VIII et à son armée de rentrer en France sans être de nouveau assailli. Triste dénoûment d'une expédition qui devait avoir pour résultat la conquête de Rome et de Naples. Les Français y avaient pénétré, à la vérité; mais, ainsi que Commines l'avait prédit, leurs ambitieuses espérances s'étaient bientôt évanouies. Il avait été renvoyé à Venise pour obtenir l'adhésion du Sénat au dernier traité. Il ne réussit pas; il échoua de même dans les efforts qu'il fit près du duc de Milan afin d'obtenir l'exécution

fidèle de toutes les clauses acceptées par ce prince. Cet échec, qui l'exposa aux railleries de ses adversaires, humilia beaucoup le célèbre négociateur : il dit lui-même qu'il était à la fois fâché et triste. Du reste, on a remarqué que, pendant les trois ans que vécut encore Charles VIII, Commines ne fut plus employé en première ligne, tout en restant membre du Conseil. Il était retourné à sa maison lorsqu'il apprit la mort de Charles VIII, frappé d'apoplexie dans une misérable galerie du château d'Amboise, le 7 avril 1498. Commines se hâta de revenir au château : deux jours après le trépas, on le vit cinq ou six heures en oraison devant la dépouille mortelle du dernier roi. « Je croy, écrivit-il, que j'ay esté l'homme du monde à qui il a plus faict de rudesse; mais connaissant que ce fut en sa jeunesse, et qu'il ne venait point de luy, ne luy en sceuz jamais mauvais gré. » Le lendemain, il alla saluer le nouveau roi, pour lequel il avait naguère risqué ses biens et même sa vie. Louis XII lui montra une froideur qui le mortifia beaucoup, malgré son apparente impassibilité. Il lui laissa cependant l'office de conseiller, et Commines, le 27 mai, assista à son couronnement. Mais il était mécontent et ne pouvait s'habituer au rôle secondaire auquel il était réduit : il essaie encore une fois de ressaisir son influence, et de nouveau il échoue. Dès le mois de juillet il quitte la cour.

Depuis son retour d'Italie, sinon depuis sa captivité, il avait commencé à écrire ses Mémoires : en entreprenant ce travail, il se rendit ou feignit de se rendre aux sollicitations d'Angelo Cattho, ancien médecin et astrologue de Charles-le-Hardi, puis serviteur de Louis XI, qui l'avait récompensé par l'archevêché de Vienne. Des contestations judiciaires, sans cesse renaissantes et provoquées par Commines lui-même, ne le détournèrent pas de la tâche qu'il s'était imposée. En glorifiant Louis XI dans ses sobres et beaux récits, peut-être voulait-il se venger de l'ingratitude de Louis XII (1).

(1) Les dernières pages furent tracées pendant l'année de l'avénement de Louis XII. Voir *Mémoires*, liv. VIII, chap. XXIV.

Le 13 août 1504, il maria sa fille unique Jeanne de Commines à René de Brosse, comte de Pentièvre, héritier des droits de Charles de Blois sur le duché de Bretagne. L'année suivante il reparut au Plessis-les-Tours, réussit, par l'entremise de George d'Amboise, à rentrer en faveur, et fut nommé chambellan avec une pension de mille livres tournois. Mais il ne sut pas conserver longtemps les bonnes grâces de Louis XII; bientôt il s'éloigna de nouveau de la cour, et ses dernières années furent enveloppées d'une obscurité que l'histoire n'a pu encore dissiper. Le 18 octobre 1509, ayant atteint l'âge de soixante-quatre ans il mourut au château d'Argenton. « Commines, dit un de ses meilleurs biographes, ne vécut pas assez pour se voir dessaisi des seigneuries d'Argenton, de Villentras et d'autres biens qu'Hélène de Chambes lui avait apportés en dot, mais ce fut de son vivant et contre lui ou les siens que furent dirigées les premières poursuites du long procès qui, transmis et continué de générations en générations, ravit enfin à ses héritiers les propriétés en litige. » La dépouille mortelle de Philippe de Commines fut transportée à Paris et inhumée dans une des chapelles du couvent des Grands-Augustins, où furent également déposés plus tard les restes de Jeanne de Commines et d'Hélène de Chambes. René de Bretagne érigea en ce lieu le monument funéraire que surmontaient les statues de Philippe de Commines et de sa femme, le premier agenouillé devant un prie-Dieu en forme de lion, Hélène de Chambes devant un autre prie-Dieu en forme d'autel antique.

Les Mémoires de Philippe de Commines comprennent le récit des événements qui se passèrent en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc., depuis l'an 1464 jusqu'en 1498. Quinze ans après la mort de l'auteur parut à Paris la chronique du règne de Louis XI. Ce ne fut qu'en 1528 que le règne de Charles VIII compléta l'édition primitive. En 1552, Denys Sauvage fait paraître une édition *critique* sous le titre de *Mémoires*, divisés par livres et

chapitres. Près d'un siècle après, en 1649, Denys Godefroy, historiographe de France, met au jour une nouvelle édition, revue et collationnée. Puis, de 1706 à 1713, Jean Godefroy, continuant l'œuvre de son père, réédite et cette fois à Bruxelles, les Mémoires de Commines, après avoir rassemblé de nouveaux documents pour servir d'éclaircissements. Mais aucune de ces éditions ne vaut celle qui a paru en 1843 sous les auspices de la Société de l'Histoire de France.

Montaigne, le premier, a parlé de Commines avec une profonde et sincère admiration. Il ne l'exalte pas trop lorsqu'il dit que les récits de l'historien de Louis XI et de Charles VIII sont empreints d'autorité et de gravité, « représentant son homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires. » Mais quand Montaigne veut faire accroire que la « bonne foi » de l'auteur reluit dans ces récits, a-t-il encore raison? Commines écrit toujours comme l'apologiste de Louis XI; il ne peut donc être impartial, et il ne l'est point. C'est un homme d'État profond, c'est un observateur d'une rare clairvoyance, mais c'est avant tout un calculateur, toujours fidèle à cette brutale maxime : « Qui a le profit de la guerre en a l'honneur. » Moins raffiné que Machiavel, moins sceptique, Commines n'est pourtant pas très-éloigné de la subtilité de l'écrivain florentin. D'autre part, il apporte dans ses récits un calme et une dignité qui contrastent beaucoup avec la jactance et la frivolité ordinaire des auteurs de Mémoires français. Commines est placé au seuil des temps modernes. Il a encore la foi du moyen-âge, mais il n'en a plus la naïveté. Selon la remarque judicieuse d'un critique illustre, il est à la fois de son temps et hors de son temps, et c'est-là sa supériorité. Puis, tout en flattant Louis XI, il a trop de rectitude cependant pour ne pas discerner les suites funestes de la tyrannie. Malgré sa froideur apparente, vous le sentez s'émouvoir lorsqu'il parle d'un pays où ne prédomine pas la violence. Si donc Commines s'est attaché à l'astucieux tyran qui l'avait séduit, il faut le déplorer, mais sans rabaisser outre mesure le politique qui avait comme la prescience des temps modernes. Assurément les contemporains de Commines n'ont pas eu à se louer de lui; mais la postérité, ne l'oublions pas, a recueilli le fruit de son expérience consommée et de ses conseils toujours profonds, et souvent habiles et sages.

Th. Juste.

Mémoires de Philippe de Commynes. Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale, et publiée, avec annotations et éclaircissements, par Mlle Dupont (Paris, 1843, 3 vol in-8o). — *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, publiées avec un commentaire historique et biographique par M. le baron Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1868, 2 vol. in-8o). *Grande chronique de Gand et de la Flandre*, par Juste Billet (XVIe siècle. — *Mémoire sur Philippe de Commines*, par E. Varenbergh, présenté à l'Académie royale de Belgique, le 15 février 1863, etc., etc.

COMMIUS. Chef atrébate. L'an 54 à l'an 50 avant l'ère chrétienne.

On se tromperait fort si l'on croyait que, dès son entrée dans les Gaules et même à mesure qu'il avança sur le territoire de la Gaule Belgique, César trouva partout cette résistance opiniâtre que notre patriotisme un peu exagéré lui fait rencontrer à chaque pas. Quoi qu'on en dise généralement, il n'y avait unanimité de vues et de sentiments ni entre les diverses populations qui occupaient notre sol, ni entre les hommes qui les gouvernaient. En effet, dès le commencement de la conquête, on vit non-seulement des cités se trahir les unes les autres (CÆSAR. II, 3, 6 et 24), mais encore s'opérer parmi les chefs de déplorables défections (CÆSAR. I, 19; II, 17; V, 3, 27, 41 et 45).

Au nombre de ceux qui furent les premiers à s'attacher à la fortune des Romains, se trouva l'Artésien Commius. Soit admiration pour le conquérant étranger, soit ambition de parvenir à l'autorité suprême dans sa cité, il se voua tout entier au service de César. Celui-ci, appréciant le courage et la sagacité du guerrier belge, voulut se l'attacher par le lien de la reconnaissance et le donna pour roi aux Atrébates après la sanglante défaite qu'ils avaient essuyée aux bords de la Sambre avec les Nerviens et les Véromandois (CÆSAR. IV, 21). Quel rôle

Commius joua dans les événements qui se passèrent sur le sol de la Belgique jusqu'au moment où fut conçu le projet de la première expédition des Romains dans la Grande-Bretagne, le silence de l'histoire ne nous permet pas de le préciser. Ce fut alors seulement qu'il entra réellement en scène. Le bruit s'était répandu que César avait résolu de franchir le détroit et de châtier les insulaires qui n'avaient cessé de fournir des secours de toute espèce aux Gaulois du littoral et d'entretenir parmi ceux-ci l'esprit de résistance et de révolte. Une flotte de débarquement était prête à prendre la mer, et déjà un navire romain, commandé par Cajus Volusenus, avait exploré les côtes de la Bretagne pour reconnaître les points de débarquement les plus commodes. Effrayés de l'orage qui allait fondre sur eux, les Bretons se hâtent d'envoyer au général romain une députation chargée de l'assurer de leur soumission et même de lui offrir des otages. César les accueille avec faveur, les exhorte à persévérer dans les bonnes dispositions qu'ils viennent de lui manifester et les congédie en leur adjoignant Commius qui jouissait d'un grand crédit dans les cités bretonnes. (Cæsar. IV, 21 et 35.) Accompagné d'une escorte de trente cavaliers et investi de la mission d'amener les clans bretons à se soumettre en leur annonçant la prochaine arrivée de l'armée romaine, l'Atrébate fait voile pour la Bretagne. Mais, à peine descendu sur la côte, il est pris et mis aux fers (Cæsar. IV, 21 et 27). Cependant César le suit de près avec une partie de ses légions et parvient non sans peine à débarquer ses troupes et à s'établir sur le rivage, que les insulaires, tous en armes, essaient vainement de défendre. Ceux-ci n'avaient pu croire qu'il y réussît. Aussi s'empressèrent-ils de lui renvoyer Commius et ses compagnons et de lui adresser une députation chargée de de négocier la paix. (Cæsar. IV, 27.) Cette paix se serait peut-être conclue si une tempête et une marée extraordinaire n'étaient survenues qui détruisirent une partie des navires romains, endommagèrent fortement le reste et repoussèrent vers les côtes de la Gaule les vaisseaux qui portaient la cavalerie sans laquelle il était impossible de rien entreprendre. Grâce à la coïncidence de ces deux phénomènes, César dut se borner à quelques escarmouches. Après avoir passé vingt jours au delà du détroit il se hâta de se rembarquer et de regagner la Gaule (Cæsar. IV, 28 et 38), tournant, selon l'énergique langage que Lucain met dans la bouche de Pompée :

Tournant à la Bretagne un dos terrifié.
Territa quaesitis ostendit terga Britannis.
(Lucan. Pharsal., lib. II, 572.)

On sait que l'année suivante (l'an 53 avant J.-Ch.), César entreprit une nouvelle expédition contre les insulaires. Cette fois ses armes furent plus heureuses. Après avoir été défait en plusieurs rencontres, le chef principal des Bretons, Cassivellaun, ou Gaswallawn, comme les Triades galloises l'appellent, demanda à négocier sa soumission. Il le fit par l'entremise de Commius, livra des otages et s'obligea à payer à Rome un tribut annuel. (Cæsar. V, 22.)

La part active que le roi Atrébate avait prise à ces deux expéditions, lui concilia de plus en plus la faveur et la confiance du général romain. Cette confiance il la justifia durant la sanglante révolte dont la Gaule Belgique fut, bientôt après, le théâtre et dont les Eburons et les Nerviens donnèrent l'exemple, ceux-ci par la force ouverte, ceux-là, par la trahison, cette ressource suprême des peuples subjugués; car il sut maintenir ses Atrébates dans la fidélité envers l'étranger. Aussi, quand, l'année suivante (52 avant J.-Ch.) l'extermination des Éburons est résolue, obtient-il un rôle important dans ce grand acte de vengeance. César commence par isoler ce clan, des Trévires par la force des armes, des Germains de la rive droite du Rhin par la terreur, et des Ménapiens qui les avoisinaient au nord-ouest, mais qui avaient su jusqu'alors maintenir leur indépendance dans leurs forêts et dans leurs marécages, en réduisant cette population. Puis il installe Quintus Cicéron dans la forteresse d'Aduatuca avec une légion et deux cents chevaux, charge Cajus Trébonius de contenir les Aduatuques avec trois légions et fait

avancer Titus Labiénus avec un nombre égal de troupes dans la Ménapie, où Commius se trouve déjà établi avec une partie de la cavalerie. Après quoi il pénètre lui-même, avec le reste de ses forces, dans le territoire des Éburons où rien n'est laissé vivant (Cæsar. VI, 5-43), si ce n'est peut-être Ambiorig, qui échappe avec quatre cavaliers dévoués et parvient à trouver un asile au delà du Rhin (Annæi Flori III, 10).

Soit que Commius eût eu honte d'avoir assisté comme témoin ou comme acteur à cette effrayante exécution, soit que la conscience du patriote se fût tout à coup réveillée chez lui, il commence enfin à chanceler dans la fidélité qu'il a jusqu'à ce moment gardée à Cæsar. En vain celui-ci avait-il cru se l'attacher pour toujours à force de faveurs, soit en étendant l'autorité du roi Atrébate sur les Morins, soit en lui accordant une foule de privilèges, soit même en l'affranchissant de tout tribut (Cæsar. VII, 76). Le moment venu, Commius brise avec tout son passé, et ne songe plus qu'à le réparer avec éclat.

Personne n'ignore avec quelle unanimité les patriotes gaulois organisèrent, pendant l'hiver de l'an 52-51 (avant J.-Ch.), ce soulèvement général dont le but était de les affranchir de la domination romaine et dont l'Arverne Vercingétorig fut le chef. Commius n'hésita point à y prendre part. Sa défection fut d'autant plus prompte qu'il venait d'avoir un grave démêlé avec Labiénus, celui d'entre les lieutenants de César qui était chargé de contenir les Trévires. Ayant conçu des soupçons sur la fidélité du roi des Atrébates et acquis même la preuve qu'il sollicitait les cités belges à la révolte, Labiénus forma le projet de s'emparer de sa personne. Mais, n'osant l'appeler dans son camp de crainte que Commius ne prît l'éveil et ne refusât de venir, il se décida à s'en débarrasser d'une manière plus prompte, par l'assassinat. Un de ses officiers, Cajus Volusénus Quadratus, est chargé d'accomplir le crime. Accompagné de plusieurs centurions déterminés, il va demander à conférer avec le roi, et, admis en sa présence, lui prend la main. A ce signal convenu d'avance, un des centurions tire son épée et porte à Commius un coup violent sur la tête. Mais, soit qu'il fût troublé lui-même, soit que les compagnons du chef belge se fussent immédiatement interposés, il n'eut pas le temps de l'achever. En un instant on eut de part et d'autre l'épée à la main, moins pour engager le combat que pour assurer la retraite, les Romains croyant le roi blessé à mort, et les Gaulois croyant avoir tout à craindre après ce lâche attentat (Hirtii lib. VIII, 23).

Une fois dégagé des liens qui l'attachaient à la cause des Romains, Commius entra, avec les Atrébates et les Morins, dans la grande confédération gauloise, et réussit même à obtenir des Bellovaques, qui entendaient rester neutres, un contingent de deux mille combattants. Il fut un des quatre chefs qui conduisirent vers Alesia, où Vercingétorig s'était enfermé, cette formidable armée nationale qui, composée, dit-on, de huit mille cavaliers et de deux cent quarante mille fantassins, avait entrepris de lutter avec la puissance romaine et le génie de César. Il n'entre point dans notre cadre de raconter les dramatiques péripéties du siége de cette place ni celles de la lutte gigantesque où succomba l'indépendance de la Gaule. Qu'il nous suffise de dire que Commius fut de ceux qui échappèrent à ce désastre (Cæsar. VII, 75-89).

Les Gaulois avaient appris, par une longue et dure expérience, qu'il ne leur était guère possible de lutter masses contre masses sans se briser contre la discipline des légions et contre la tactique des capitaines romains (Hirtii lib. VIII, 1). Aussi résolurent-ils d'adopter un autre système de guerre, la guerre de partisans, qui devait avoir pour effet de diviser et de harceler l'ennemi, de se montrer partout sans se dessiner nulle part, de rompre les communications, d'intercepter les convois et de fatiguer l'attention des chefs et les forces des soldats. Ce plan ayant été arrêté, on forma plusieurs centres principaux d'action, l'un des plus importants fut confié à Commius et à Corrée, chef des Bellovaques (Hirtii lib. VIII, 6). On pouvait

compter sur les Trévires, qui, renforcés d'une foule de Germains s'étaient chargés de contenir les forces de Labiénus campées sur leur territoire (Hirtii lib. VIII, 45). Commius alla même au delà du Rhin engager cinq cents hommes de cavalerie (Hirtii lib. VIII, 7 et 10). De sorte qu'il était permis d'espérer qu'on parviendrait, non pas à détruire l'armée d'occupation, mais à la harrasser et à rendre sa position difficile, peut-être intenable à la longue.

Cependant les préparatifs qui se faisaient de toutes parts (l'an 51 avant J.-Ch.) ne pouvaient échapper à l'œil vigilant des Romains. Il y eut même çà et là d'imprudentes impatiences qui ne permettaient plus à César de douter qu'une nouvelle explosion ne fût prochaine. Il avait son quartier général à Bibracte (actuellement Autun), d'où il tendait la main à ses quatre corps d'armée, dont le premier était campé chez les Rémois, le second dans la Séquanie, le troisième entre la Vienne et la Loire et le quatrième sur le territoire des Éduens, le long de la Saône. Les Bituriges furent les premiers à bouger; il les écrasa. Les Carnutes imitèrent ce mouvement, et furent battus à leur tour. La ligue des clans belges fut plus difficile à vaincre. Elle eut avec les Romains un premier engagement sur les hauteurs qui s'élèvent entre Montreuil-sous-Thérain et Hez; mais ce combat demeura sans résultat. La seconde rencontre, qui eut lieu sur le mont Saint-Symphorien, non loin de Beauvais, fut plus décisive. Grâce aux forces considérables que les Romains y mirent en ligne, la confédération belge fut détruite après une lutte acharnée où Corrée tomba percé de traits sur un monceau de cadavres, seul lit digne d'un pareil héros (Hirtii lib. VIII, 3-19).

Après ce désastre les alliés demandèrent à grands cris qu'on envoyât des parlementaires à César pour négocier la paix et lui livrer des otages. Un conseil, tenu à la hâte, adopta cet avis. Commius et quelques-uns de ses fidèles refusèrent de se soumettre, et le guerrier belge alla demander au delà du Rhin à la Germanie un asile et l'air libre qu'il ne trouvait plus à respirer dans sa patrie (Hirtii lib. VIII, 23).

Toute la Gaule septentrionale était retombée sous le joug. Mais, si les grandes protestations armées avaient pris fin, la haine contre l'étranger survivait dans tous les cœurs plus ardente que jamais. César en fut tellement convaincu qu'il résolut de passer l'hiver suivant en Belgique (l'an 51). Il établit ses quartiers à Nemotecenna (Arras). Là il apprit que tout n'était pas fini. En effet, Commius, brusquement revenu de la Germanie, tenait encore debout l'étendard de la révolte. Ayant été le premier à trahir la cause de sa patrie, il voulut être le dernier à la défendre. Placé à la tête de quelques cavaliers, déterminés comme lui, il infestait les routes, interceptait les convois ennemis, et faisait aux Romains une guerre de partisans, guerre de ruses, d'embûches et de surprises que la sympathie du peuple devait rendre redoutable (Hirtii lib. VIII, 47). Tantôt errant sur les côtes de la Morinie, où il tenait à l'ancre plusieurs navires prêts à le transporter au besoin avec ses compagnons dans l'île de Bretagne, tantôt parcourant les forêts et les marécages qui le séparaient du camp de Marc-Antoine, établi avec quatre légions dans la Belgium, il se multipliait sans relâche, le jour, la nuit, partout. Les Romains devaient se débarrasser à tout prix de ce partisan incommode. Aussi ne cessaient-ils de lancer à sa poursuite des bandes de cavaliers auxquels Commius réussit pendant longtemps à échapper. Un jour cependant le sort voulut que le préfet de la cavalerie de Marc-Antoine, ce même Cajus Volusénus qui avait été chargé par Labiénus de tuer l'Atrébate, le rencontrât dans une de ses expéditions. Le Belge ne se sentit pas de joie en se voyant face à face avec son ennemi. Mais, ne voulant avoir affaire qu'à lui seul, il tourne bride et feint de fuir. Volusénus, de son côté, craint de le laisser échapper : il pique des deux et ne tarde pas à laisser loin derrière lui ses compagnons d'armes. Le voyant isolé des siens, Commius fait brusquement volte-face, fond sur le Romain de toute la vitesse de son cheval et lui

traverse de part en part la cuisse d'un coup de lance. Ses compagnons animés par son exemple, attaquent l'escorte de Volusénus, et un choc terrible s'ensuit. Les ennemis, plus nombreux et désireux de venger leur chef, abattent une partie des Belges, en font quelques-uns prisonniers et dispersent le reste. Commius survécut à cette rencontre. Mais, soit que sa vengeance personnelle fût satisfaite, soit qu'il reconnût l'impossibilité de tenir plus longtemps la campagne, il se décida à traiter enfin avec Marc-Antoine. Il fournit des otages et se soumit, à condition qu'on ne le mît plus jamais face à face avec un Romain (Hirtii lib. VIII, 88).

Que devint-il ? Nul ne le sait.

Ajoutons cependant que, d'après le témoignage de Frontin, le vaillant Atrébate alla chercher un asile en Bretagne et ne fit rien moins que se soumettre. Ayant réussi à gagner, avec quelques-uns des siens, le littoral de la Morinie et s'étant embarqué, il appareilla. Mais le reflux étant survenu, ses navires échouèrent sur un banc de sable. Il eût été perdu, s'il n'avait eu recours à un stratagème. Il mit toutes ses voiles dehors. César, qui le poursuivait, voyant de loin toutes ces voiles enflées par le vent, crut qu'il cinglait en pleine mer et le laissa échapper (Frontin. *Stratagem.* II, 11).

André van Hasselt.

Cæsar. et Hirtii. *Commentar. de Bello Gallico.* — Dion. Cass. *Histor. roman.* — Orosii. *Historiar. Lib.* — Frontin *Stratagematic.* — Dom Grenier, *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie.*

COMPÈRE (*Louis*), compositeur, né vers le milieu du quinzième siècle, mort à Saint-Quentin le 16 août 1518. Les auteurs qui se sont occupés de ce contrepointiste célèbre ne s'accordent pas quant à son nom : M. Fétis, dans la deuxième édition de la *Biographie universelle des musiciens*, combat à cet égard l'abbé Baini et Kiesewetter. Appuyé sur un document publié par M. Ch. Gomart, dans ses *Notices historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin* et qui nous semble indiscutable, M. Fétis prouve que c'est à tort que l'on a nommé notre compositeur, tantôt *le Normant*, tantôt *Loyset* et encore *mon Compère*. Il établit également que *Compère* et *Piéton* ne sont pas un même personnage et que la dénomination de *le Normant* s'adressait à ce dernier et non au compositeur qui nous occupe. Le lieu de sa naissance est resté inconnu jusqu'ici. Claude Héméré et Colliete affirment que Compère a été enfant de chœur à la cathédrale de Saint-Quentin : le passage de M. Gomart, dont nous parlions plus haut, le confirme.

Guillaume Crespel dans sa *Déploration* sur la mort d'Ockeghem, son maître, parle de notre compositeur, ce qui donnerait lieu à le supposer élève du grand Jean Ockeghem et condisciple de Josquin des Près et de Crespel.

Compère obtint un canonicat et mourut chancelier de la cathédrale de Saint-Quentin, où se trouve sa sépulture revêtue d'une épitaphe en vers latins, ainsi qu'une inscription élogieuse, gravée sur une lame de cuivre encastrée dans un des piliers de l'église.

Peu de compositions de Compère sont parvenues jusqu'à nous. On trouve deux motets du compositeur dans le recueil intitulé *Motetti XXXIII*, imprimé à Venise en 1502, par Petrucci, l'inventeur de la typographie musicale; il s'en présente également dans l'ouvrage imprimé par le même de 1501 à 1503 et intitulé *Harmonice Musices Odhecaton*. Un motet *Asperges me* et le *Credo* de la messe intitulée *Mon père* se trouve dans le recueil : *Fragmenta missarum*, imprimé par Petrucci ; un autre motet : *O bone Jesu*, sous le nom de *Loyset* a été imprimé en 1519 dans les *Motetti de la Corona* de Petrucci; d'autres encore dans les *Trium vocum cantiones centum*, publiés en 1541 à Nuremberg, par Jean Petreius.

Un volume manuscrit de la chapelle pontificale contient de notre compositeur un motet à cinq voix, dont les diverses parties chantent des paroles différentes. Enfin, plusieurs recueils de motets et de madrigaux comprennent de rares compositions du célèbre contrepointiste.

Quelques compositions non imprimées de Compère ont été mises en partition par M. Fétis, pour faire partie d'une collection de monuments des premiers

temps de la musique harmonique, collection que la mort de ce savant a empêché de paraître. Alph. Goovaerts.

Baini. — Kiesewetter, *Histoire de la musique moderne de l'Europe occidentale*. p. 56. — Kiesewetter, *Mémoire sur les musiciens belges*, p. 32. — Cl. Hémeré, *Tabell. Chronol. decan. Sancti-Quintini*, p. 162. — Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, p. 159, t. III. — Ch. Gomart, *Notices historiques sur la maîtrise de Saint-Quentin* p. 4. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition, t. II, p. 343.

CONDÉ (*Baudouin de*), trouvère du Hainaut, mort vers la fin du XIIIe siècle. Il paraît avoir été attaché en qualité de ménestrel à la cour de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. C'est pour cette princesse qu'il composa *Li contes de l'olifant*, où il célèbre ses vertus; il l'appelle « la meilleure dame du monde » et souhaite qu'elle vive longtemps pour la paix et la prospérité du pays. Les vingt-et-une pièces recueillies sous le nom de Baudouin de Condé portent presque toutes le nom de *contes*. C'est peut-être parce qu'elles ont le vers octosyllabe et la complaisante prolixité des fabliaux du temps. Rarement le poète Hennuyer y prend le ton qui convient à la narration. En général, il préfère prêcher et moraliser sous le voile d'une allégorie. Cette tendance didactique annonce déjà l'esprit du quatorzième siècle; un des manuscrits porte même la désignation : *dicts moraux*, et c'est là, croyons-nous, le véritable titre de ces petites dissertations. Un signe plus grave de décadence poétique, c'est l'abus des jeux de mots et des rimes équivoquées. On y trouve toutefois de nobles pensées exprimées souvent dans un vers qui se détache en façon de proverbe. Ces sermons à demi satiriques, débités aux grands banquets, montrent quelle liberté de parole on accordait au ménestrel : il ne ménage, dans ses critiques, ni les prélats, ni les grands seigneurs. Il aime à rappeler la générosité de ceux qui, comme Guillaume de Dampierre, encouragent le gai savoir des ménestrels. Il se plaint néanmoins, dans son curieux *Conte des hiraus* de la concurrence que les hérauts d'armes, aux fêtes et aux tournois, commençaient à faire aux véritables maîtres de la ménestrandie. Dans cette aventure assez vivement racontée et qui semble se rapporter aux débuts de sa carrière, Baudouin se présente en costume de ménestrel errant, *vestu de dras ouviers et fenestrés*, allant « sur les marches d'Allemagne et de Lorraine » demander l'hospitalité des châteaux, au nom de saint Julien, le patron des musiciens et des jongleurs. On conjecture qu'il parle de ses propres amours dans un poème de trois mille cent trente vers intitulé *Li prisons d'amour*. A travers des locutions allégoriques principalement empruntées au roman de la Rose, au milieu de refrains populaires intercalés çà et là dans une mystérieuse déclaration de sentiments alambiqués, on croit reconnaître la trace d'une affection malheureuse. C'est sur quelque déception de jeunesse qu'il fait un retour mélancolique par ces vers :

« Nus ne sent les maus d'amours
» S'il n'aime ou s'il n'a amé. »

Il ose même rappeler qu'il a surtout aimé sa dame depuis qu'elle a été mariée contre son gré. Il se prévaut d'un refrain du temps :

« Mal ait qui pour mari
» Laist son loial ami. »

Vers la fin, il déclare vouloir révéler le nom de sa bien-aimée; mais c'est dans un logogriphe peu déchiffrable. Ferdinand Wolf, le savant romaniste de Vienne, propose de lire : *Marie Remi*, sans toutefois attacher grande valeur à cette conjecture.

M. Arthur Dinaux croit retrouver dans un autre poème de Baudouin : *li dis des trois mors et des trois vis*, le texte qui a inspiré l'auteur des lambris de la chapelle sépulcrale de Boussu. J. Stecher.

Dits et contes de Baudouin de Condé, publiés sous les auspices de l'Académie de Belgique, par Aug. Scheler (Bruxelles, 1866). — Ch. Potvin, *Nos premiers siècles littéraires*. 27e conférence. (Bruxelles 1870.) — *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Nouvelle série, t. Ier, p. 384 — *Hist. littéraire de France*, t. XXIII

CONDÉ (*Jean* **DE**), fils de Baudouin de Condé, trouvère du XIVe siècle. On ne peut invoquer aucun document pour déterminer soit le lieu, soit l'année de sa naissance. Les leçons et le conseils de son père l'initièrent de bonne heure aux connaissances indispensables à la profes-

sion de poète-musicien. Il en témoigne plus d'une fois sa reconnaissance dans ses vers, quand il eut conquis une renommée qui dépassait celle de son maître. Il disait en toute sincérité et d'un ton qui honore les deux trouvères :

« Suis fils à Bauduin de Condé;
S'est bien raison qu'en moi apère (*paraisse*)
Aucun (*quelque*) mérite de mon père
Et un petitet de son sens,
Et à ce, bien est mon assens (*assentiment*)
Qu'en ce chemin le veux poursuivre. »

Il ajoute qu'il sera trop heureux de pouvoir glaner après ce moissonneur.

Il commença donc par la pratique de la poésie morale et sermonneuse. Dans ses *dicts* (titre qui fut à la mode au quatorzième siècle), il chercha comme Bauduin, à compenser la banalité des préceptes par la nouveauté et le piquant de l'allégorie. En général, il y réussit mieux que son père : il était plus naturellement poète; il avait l'imagination plus vive et plus heureuse. Une certaine pointe d'ironie qui se rencontre dans ses pièces les plus graves démontre que le genre didactique n'était pas véritablement son fait. Il y avait été engagé par l'exemple de son père, et peut-être aussi, par les nécessités de la vie. Il semble avoir été ménestrel nomade de 1300 à 1320. On le voit souvent, au début de ses compositions, réclamer le silence d'auditeurs indociles; pour les fléchir, il commence par avouer que la bonne doctrine manque parfois d'agrément. Il lui arrive aussi de recommander, avec une humilité goguenarde, ses inventions poétiques comme des entremets destinés à renouveler l'appétit. Dans le Dit de *Portejoie*, Jean de Condé nomme son conte un *servantois* et se déclare « serf de tel serviche. » Il y a dans la situation de ce ménestrel auquel on commande des vers pour égayer ou rehausser un banquet, une grande analogie avec la profession de ces *Aretalogi* dont parle Suétone dans la vie d'Auguste. Au moyen-âge comme chez les Romains, on aimait à interrompre un festin pour écouter quelque lieu-commun ironique ou sérieux. Il est même probable que ces usages dérivent tous d'une même tradition qui, sans jamais s'arrêter s'est seulement modifié en passant d'une civilisation à une autre. Un passage du *dis de la fontaine* explique spirituellement l'utilité de ces intermèdes :

« Biaus entremés est de biaus dis,
Quar quant li cuers est esbaudis
Pour l'aaise qu'il sent du cors,
Dont afiert bien aucuns recors
Que déliteus soit à oïr
Pour le cuer plus à resjoïr. »

Avec plus de souplesse que son père, Jean de Condé variait ses compositions selon les auditeurs et selon les circonstances. Tantôt, comme dans le *dis de le pasque* il s'élevait au ton le plus solennel; tantôt, comme dans ses fabliaux, sa verve s'égayait jusqu'à la licence et descendait jusqu'à l'obscénité. Comme il déclare qu'il chante pour les grands et les petits (*grans et meneurs*), on doit admettre que les contes effrontés ne se débitaient pas tous à la table des grands seigneurs. Il faut aussi, pour ne pas critiquer injustement ce trouvère, tenir compte de la confusion qui existait alors entre les idées les plus opposées.

C'est ainsi que dans une de ses œuvres les plus soignées, *La Messe des Oiséaus*, le poète paraît d'abord imiter toute l'audace de Jean de Meung. Comme lui, il semble prêcher le sensualisme le plus cynique. Puis, après s'être amusé aux dépens de la réputation des chanoinesses et des bernardines, il conclut par une éloquente et austère censure des prêtres et des religieux qui vivent d'une façon trop mondaine.

On ignore à quelle époque il fut chargé par les ménestrels ses confrères de prendre leur défense contre les prédications des Jacobins et des Cordeliers. *Li dis des Jacobins et des frémeneurs* est une satire dont la virulence rappelle Rutebeuf et les sirventes provençaux. Jean de Condé y ose menacer de ses représailles les deux puissants ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Il revendique hautement pour lui-même le titre de ménestrel qu'on affectait de rabaisser en l'associant à celui de jongleur, de bateleur ou d'enchanteur. « Je suis, dit-il, un de ces menestrels que vous dénoncez; car je compose et je récite

Dis et contes, et lons et cours,
En mesons, en sales, en cours
Des grans seigneurs, vers cui je vois :

Je parle aux gens de toutes classes ; tout le monde peut entendre ma voix. J'enseigne à fuir le mal, à chercher le bien ; nuit et jour je sermonne, et en bien des endroits, on ne demande pas d'autre sermon. »

En 1313, Jean de Condé compose le dit de l'*Ipocresie des Jacobins*. Il s'y fait l'écho des clameurs populaires qui accusaient un dominicain d'avoir empoisonné l'empereur Henri VII, parent du comte de Hainaut. Il reproche à l'ordre tout entier de s'occuper trop de testaments et de mariages. Nulle part le poète ne montre plus d'énergie. On est tenté de croire que ce violent sirvente lui a été inspiré par ses protecteurs de Valenciennes.

En 1315, il fit un poème intitulé : *li dis du seigneur de Maregni*. En parlant de la chute d'Enguerrand de Marigny que le roi Louis X venait de faire pendre à Montfaucon, le trouvère s'attache à faire voir combien l'orgueil est surtout cruellement puni. Il semble toutefois avoir déjà reconnu dans cette condamnation du trésorier de Philippe-le-Bel l'influence réactionnaire des barons, jaloux de leur indépendance féodale. « Je tiens, dit-il, qu'il a perdu la vie » en grant partie par envie. »

Son élégie sur Guillaume le Bon (*li dis dou boin conte Willaume*) est de l'an 1337. Il vante la valeur et surtout la générosité de ce *large donéour* qui semait l'or comme on sème le blé aux champs. « C'était le père des ménestrels qui devront longtemps pleurer ce prince débonnaire. Son fils Guillaume II suivra ses nobles traces. Lui, Jean de Condé, ne saura jamais trop célébrer le défunt qui l'avait accueilli dans sa maison (*maisnage*) et lui avait octroyé l'honneur de porter la robe d'écuyer :

Li gentieus quens des hainnuiers
Lui a dou sien donné maint don. »

La faveur des comtes de Hainaut et de Hollande était bien due au ménestrel dont le talent gracieux et fécond servait à embellir les grandes fêtes de Valenciennes. Il est facile de reconnaître dans le recueil des soixante-quinze compositions attribuées à Jean de Condé un bon nombre de pièces qui se ressentent de la délicatesse et des raffinements d'une cour brillante. *Le dit de l'amant hardi et de l'amant cremeteus* n'est pas seulement une des plus élégantes compositions de ce quatorzième siècle qui, déjà, inclinait à la prose ; c'est de plus un chef-d'œuvre de fine courtoisie, un jeu-parti digne de l'époque la plus littéraire de la Provence. En même temps, pour mieux attester la facilité de sa veine, Jean de Condé savait faire rire dans les fabliaux grivois et introduisait des tableaux pathétiques dans les narrations les plus banales. Le *lai* ou plutôt le roman du *Blanc chevalier* développe une donnée assez rare au quatorzième siècle : la supériorité du mari sur l'amant. Dans le dit du *Chevalier à la manche*, le trouvère hennuyer rencontre des situations romanesques qui étonnent avant la date de la *Princesse de Clèves*. Quant au *lai du Levrier*, s'il fallait, comme on le propose, le placer au début de la carrière poétique de Jean de Condé parce qu'il y parle complaisamment de la gloire de son père, ce serait la preuve la plus décisive du génie narratif de notre poète. Il en faudrait conclure qu'abandonné à ses propres instincts, il aurait peut-être retrouvé le style de Chrestien de Troyes, avec plus d'élévation dans les idées et de plus fines nuances dans les sentiments. Il ne se serait pas perdu dans les fadeurs de la galanterie chevaleresque ; il eût été averti à temps par son goût pour la réalité et la satire. On s'en aperçoit bien dans son *dis du singe* où il flagelle si gaiement l'extravagance des jeunes nobles, tout fiers de porter, par caprice de mode, le costume bigarré des hérauts et des bouffons. On dirait une ballade sarcastique d'Eustache Deschamps. Rarement Jean de Condé a consenti, comme dans le *Dis dou villain despensier*, à flatter le goût de son auditoire pour les rimes équivoquées qui devaient bientôt, pour plus de deux siècles, devenir le fléau de la poésie française.

J. Stecher.

Scheler, *Dits et contes de Jean de Condé*. Bruxelles, 1866-1867. — *Revue trimestrielle*, tome 39 : (Ch. Potvin, *le règne du bon Guillaume*). — A. Dinaux, *Trouvères brabançons, hainuyers, etc.*

CONDÉ (*Jacques* **DE**), licencié en droit, greffier de la ville de Bruxelles, plus tard membre du Conseil de Brabant, né au commencement du XVII^e^ siècle. Il publia en 1657 les coutumes de sa ville natale sous le titre de : *Costuymen ende Rechten der stadt Brussel*. De Condé était un littérateur distingué et prit une part active au mouvement littéraire qui eut lieu à Bruxelles vers le milieu du dix-septième siècle. Il était lié d'amitié avec Brooman, Vander Borcht, Claude de Grieck, Godin. Ce dernier publia en 1660 des vers en son honneur.

De Condé est surtout connu par sa tragédie en cinq actes sur la mort du Christ : *De lydenden ende stervende Christus*, dont l'approbation est datée du 10 février 1651. Cette œuvre fut successivement publiée à Bruxelles, à Anvers, à Dunkerque, à Gand et ailleurs. Le sujet en est traité avec noblesse et sentiment.

F. A. Snellaert.

CONDET (*Jean* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes (ancien Hainaut). XIV^e^ siècle. Voir JEAN DE CONDET.

CONINCKX (*Simon-Michel*), littérateur et bibliophile, naquit à Saint-Trond le 6 août 1750. Après avoir brillamment terminé ses humanités au petit séminaire de sa ville natale, il suivit avec succès les cours de philosophie de l'université de Louvain. Il se rendit ensuite à Rome, pour étudier la théologie et recevoir les ordres sacrés. Parti de Francfort le 17 septembre 1772, il visita en cheminant Munich, Trente, Venise, Bologne, Ancône, Lorette, et arriva dans la ville éternelle le 30 octobre suivant (1). Admis au nombre des pensionnaires du collége germanique, dirigé par les jésuites, il y passa trois années, faisant marcher de front l'étude de la théologie et le culte des lettres ; puis, élevé au sacerdoce, il reprit, le 22 septembre 1775, le chemin de sa patrie, en faisant un long détour par la Toscane, les Légations et la Lombardie, avant d'atteindre la Savoie et la France. Le journal de ce voyage, resté inédit, dénote, à côté de beaucoup d'esprit et d'une grande finesse d'observation, une singulière prescience des événements qui devaient, seize ans plus tard, troubler la France et l'Europe ; il prouve aussi que le jeune prêtre, malgré son éducation scrupuleusement religieuse, avait subi l'influence des idées de réforme qui fermentaient alors dans les classes lettrées de la France (2). A Florence, le 27 avril, il trace quelques lignes vigoureuses contre les priviléges exorbitants de la noblesse, et ajoute : « Le temps n'est pas « éloigné peut-être où l'on regardera ces « vieilles idées avec tout le mépris qu'elles « méritent. » A Bologne, il écrit, le 1^er^ mai 1775 : « L'autorité papale est fort « douce, et, malgré cela, point d'attachement, sinon de la part des Monsignori et d'autres heureux. Je ne sais, « mais il me semble que les gens qui « pensent s'indignent de porter le joug « des prêtres, quoiqu'il soit en réalité *ju-gum suave*... Gagneront-ils au change ? » A Auxerre, il manifeste, le 27 mai, la crainte de voir bouleverser, dans un avenir peu éloigné, le catholicisme et la monarchie. A Paris, le 1^er^ juin, il pressent la suppression prochaine des ordres religieux. Le surlendemain, il assiste à Versailles au service divin et consigne dans son journal les lignes qui suivent : « Je fus à la « messe de la reine, jeune personne vive, « aimable, habillée de blanc, un panache « blanc sur la tête. La messe fut dite galamment et entendue de même par la « reine, le comte d'Artois et la princesse « de Lamballe. Ces personnages partirent « ensuite comme un éclair, dans un carrosse à six chevaux, conduit par le « comte d'Artois. Un peu après, le roi « vint entendre une messe en musique. Il « y assista sur le jubé avec décence et recueillement. On pouvait lire sur sa « physionomie qu'il avouait intérieurement la supériorité de Dieu sur tous « les rois de la terre. » Nous voudrions multiplier ces citations, si les limites qui

(1) Le journal manuscrit de ce voyage, resté inédit, se compose de 192 pages in-12, avec ce titre : *Journal d'un voyage de Francfort à Rome par le Tyrol, en* 1772.

(2) Le manuscrit, intitulé *Retour de Rome par la France en* 1775, se compose de 218 pages in-12.

nous sont tracées n'y mettaient pas obstacle. Nous ajouterons seulement que, dans ce long voyage, c'étaient surtout les hommes célèbres et les bibliothèques publiques que le jeune abbé aimait à visiter. A Turin, il fit des démarches pour se procurer le « bonheur » de voir Beccaria, malgré les anathèmes dont le célèbre marquis était frappé depuis la publication de son livre *Dei delitti e delle pene*. A Joigny, le 27 mai, il laisse échapper ce cri de bibliophile : « Quand j'ai été sevré de lec- » ture pendant quelques jours, mon » cœur tressaille à la vue d'un livre. » A Paris, sa première visite fut pour un bouquiniste de la rue Plâtrière.

De retour dans sa patrie, Coninckx, devenu chanoine de Notre-Dame de Saint-Trond, se voua avec ardeur à la culture des lettres flamandes, à cette époque si misérablement déchues. En 1781, il publia à Louvain un recueil de poésies religieuses (*Oden uyt Davids Psalmen*) (1); mais, comme s'il avait voulu prouver que ce retour aux traditions nationales n'était pas le résultat d'un injuste dédain des littératures étrangères, il fit paraître, trois ans plus tard, un poème en vers français intitulé *Les Saisons* (2). Ce poème descriptif, venant à la suite de ceux de Thompson et de Saint-Lambert, ne pouvait obtenir un grand succès. Il renferme cependant de beaux vers, des images gracieuses, des pensées empreintes d'originalité et de fraîcheur; et si le style n'est pas sans défauts, on y remarque un degré d'élégance et de correction qu'atteignaient rarement les publicistes belges du dix-huitième siècle.

En 1788, à la demande du nonce Zondadari, accrédité près la cour de Bruxelles, mais momentanément retiré à Liége, Coninckx traduisit de l'italien et fit imprimer à Paris un ouvrage intitulé : *Observations pacifiques d'un curé, adressées à Monseigneur l'évêque de Pistoie et de Prato, sur sa lettre pastorale du* 5 *mars* 1787 (3). Peu de temps après, l'invasion des armées françaises, la chute du gouvernement princier de Liége, les persécutions religieuses, d'autres événements encore, vinrent profondément troubler son existence, mais ne réussirent pas à l'arracher à ses études favorites. Sous la domination étrangère, quand la nationalité belge semblait à jamais anéantie, il continuait à aimer et à cultiver sa langue maternelle. En 1806, il mit au jour un recueil de fables en vers flamands, traduites de plusieurs auteurs français, anglais et allemands (4). C'était un essai heureux, qui devait être bientôt suivi de la traduction flamande des fables de La Fontaine. Celle-ci, qui parut en 1808, sera le véritable titre de gloire de Coninckx dans les annales littéraires de notre pays (5). Un poète hollandais, S. Nomsz, avait déjà publié une traduction néerlandaise de ces fables (6); mais, sans vouloir déprécier le mérite de ce littérateur distingué, on doit avouer que, sous le rapport de la grâce, de la concision et de l'exactitude, il est resté bien au-dessous du poète limbourgeois. Des critiques rigides ont signalé dans l'œuvre de notre compatriote quelques fautes de versification et quelques incorrections de langage; mais ils ont été forcés de reconnaître que l'auteur possédait toutes les qualités qu'on peut exiger d'un traducteur du grand fabuliste français. Il est incontestable que Coninckx a su reproduire

(1) Leuven, by Michel, 1781, in-12. Ces odes furent réimprimées en 1839, dans un recueil de poésies morales dont nous parlons plus loin.

(2) *Les Saisons*, poëme, par l'abbé Coninckx, de Saint-Trond. Liége, Lemarié, 1784, in-12. En 1834, *Les Saisons* furent réimprimées à Hasselt, chez F. Milis, in-12.

(3) 2 vol. in-8°. Le titre porte l'indication de Paris, sans nom d'imprimeur. Cet ouvrage, relatif aux controverses religieuses du temps, avait produit une sensation profonde en Italie. — Sur la feuille de garde d'un exemplaire qui nous a été communiqué, Coninckx a écrit cette note: « J'ai » traduit cet ouvrage à la réquisition de Mgr. » Zondadari, nonce à Bruxelles, retiré alors à » Liége. L'*Addition importante*, qui se trouve à » la fin, p. 224, n'est pas de moi. Je ne suis pas » non plus le traducteur de l'*Examen* de l'ou- » vrage de Tamburini qui termine le 1er vol. » (Signé) Coninckx. »

Quelque temps auparavant, Coninckx avait traduit de l'italien une vie de saint Alphonse de Ligori.

(4) *Fabelen uyt verscheyde auteurs door S. M. Coninckx.* Sint-Truyden, Smits, 1806, in-8°. Ce sont des traductions libres de Desbillons, Lessing, Gellert, Gay, etc.

(5) *Fabelen uyt La Fontaine, in 't vlaemsch gerymt door S. M. Coninckx.* Sint-Truyden, Smits, 1808.

(6) Amsterdam, Allard en Holtrop, 1786.

dans ses vers flamands une large part de la naïveté, de la finesse, de la tournure vive et piquante de son inimitable modèle. Malgré l'extrême difficulté d'une entreprise de ce genre, le travail de la traduction ne se fait sentir nulle part. S'il était possible d'oublier un instant La Fontaine, on croirait lire des fables originales, tant le génie de la langue flamande se trouve admirablement ménagé.

« Le secret de Coninckx, a dit un critique « distingué, est de se rendre maître du « sujet, de l'idée, et de l'exprimer ensuite, « non pas comme La Fontaine l'a fait, « mais comme il aurait dû le faire, s'il « avait écrit en flamand (1). »

En 1811, Coninckx eut le double tort, comme prêtre et comme belge, de composer, à l'occasion de la naissance du fils de Napoleon Ier, une ode flamande (*Lierzang op de geboorte des Konings van Rome*), qu'on voit figurer, émaillée d'une multitude de fautes typographiques, dans les deux gros volumes qui renferment les *Honneurs poétiques à Leurs Majestés sur la naissance du Roi de Rome, recueillis par Lucet et Eckhart*. Il est vrai qu'il fut l'un des premiers à se moquer de cet énorme assemblage d'odes et de dithyrambes, dans une épigramme aussi spirituelle que peu flatteuse pour les poètes de l'Empire (2).

A partir de ce moment, l'abbé Coninckx, indépendant par sa fortune, aimé et vénéré de tous les habitants de Saint-Trond, passait la plus grande partie de sa vie dans la riche et nombreuse bibliothèque qu'il avait formée à grands frais et avec un goût consommé. Aimant toujours à rimer, mais peu jaloux de la célébrité, il publia, en 1812, 1813 et 1814, dans le modeste almanach de sa ville natale, des épigrammes et des poésies mêlées, qui se distinguaient par de précieuses qualités littéraires, et qui furent reproduites, en 1837, avec quelques autres de ses productions poétiques, dans un volume de *Punt- en Mengeldichten* (3). A côté d'épigrammes pleines d'énergie et de verve, de contes souvent pétillants d'esprit, on y trouve cinquante-deux épitaphes qui se font remarquer, presque toutes, par une originalité pleine de charme (4).

Satisfait de cette douce et paisible existence, composant tour à tour des vers flamands, des vers français et des vers latins, Coninckx parvint à une grande vieillesse, sans voir affaiblir en rien la vigueur et la lucidité de ses facultés intellectuelles. Dans les derniers mois de sa vie, devenu presque nonagénaire, il fit encore paraître un *Recueil de poésies morales en français, en flamand et en latin*, écrites en partie à l'âge de quatre-vingt-huit ans passés. Sa mort, survenue le 14 avril 1839, fut le signal d'un deuil universel parmi ses concitoyens.

Coninckx était protonotaire apostolique, membre correspondant de l'Institut des Pays-Bas et de la Société pour le développement de la langue et de la littérature néerlandaises en Belgique. Sous le règne de Guillaume Ier, il fut, pendant quelques années, membre des États provinciaux du Limbourg.

Comme homme, il se distinguait par les qualités les plus douces et les plus aimables. Simple, bon, modeste, naïf, toujours heureux dans la retraite qu'il s'était choisie, il offrait plus d'un trait de ressemblance avec son fabuliste de prédilection. On ne pouvait le connaître sans l'aimer. Comme poète national, il est loin

(1) Kersten, *Journ. hist. et litt.* t. XXV, p. 529.

(2) Voici cette épigramme, publiée plus tard dans ses *Punt- en mengeldichten* :

Monarch, voor wien Europa zwigt,
Zoo gy bywylen niet kunt slapen,
Neemt deze banden hier voor uwen zoon gedicht,
En lees eene ode of twee : gy zult wel aenstonds gapen.
Twee dikke banden vol geboortezangen ! Pest !
Gy moet naer de apotheek niet loopen,
Zoo gy niet slapen kunt, om opium te koopen.
Lees maer eene ode of twee. Het helpt : PROBATUM EST.

(3) Sint-Truyden, Vanwest, 1837, in-12. En 1837, l'abbé Coninckx avait, par acte notarié, cédé la propriété de toutes ses œuvres à M. Vanwest. La somme de vingt-cinq florins des Pays-Bas, stipulée comme prix de cette cession, a naguère exercé la verve d'un bibliophile belge. L'explication de ce fait était cependant facile à trouver. La cession était en réalité un don, et les vingt-cinq florins n'avaient été indiqués que pour la liquidation des droits d'enregistrement.

(4) Qu'on nous permette de citer cet exemple :

De woekeraer Anselmo Diks
Lag ziek te bed, en scheen geen uur te zullen leven.
Pastoor hielt hem voor oog een zilvren krusifixs.
Vyf kroonen zal ik daarop geven,
Zei Diks ; 't is alles wat ik kan,
Zoo waer ik ben een eerlyk man.

d'être assez apprécié, et, plus d'une fois, en lisant ses vers, nous nous sommes rappelé l'adage du chantre latin : *habent sua fata libelli !* Espérons que bientôt une édition complète de ses œuvres poétiques fera connaître cet homme d'élite à tous ses compatriotes.

Indépendamment des ouvrages cités, l'abbé Coninckx a composé des contes en langue française, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles (1).

J. J. Thonissen.

Documents particuliers. — Préfaces des *Punten mengeldichten* et des *Fabelen van La Fontaine* (édit. de 1858), rédigées par M. Vanwest. — Prudens van Duyse, *S.-M. Coninckx* (*Nederduits letterkundig jaerboekje*, 1840). — *Journal historique et littéraire de Liége*, t. V et XXV.

CONINCX (*David*) ou **DAVID MICHAELIS REGIUS**, écrivain ecclésiastique, né vers 1545, probablement à Anvers, où il prit l'habit du tiers-ordre de Saint-François, mort en 1588. Devenu prêtre, il se distingua de bonne heure par l'étendue de son savoir et ses connaissances bibliographiques. Une bibliothèque, composée d'ouvrages précieux en tout genre fut formée par lui dans son couvent et il la mettait volontiers à la disposition de ceux qu'il jugeait en état d'en profiter. Il avait aussi réuni des matériaux pour la composition de quelques œuvres qui restèrent inachevées, la mort l'ayant enlevé à un âge peu avancé. On inscrivit sur sa tombe l'épitaphe suivante : *Anno ab orbe redempto M.D. LXXXVIII mortem obiit Reverend. in Christo Pater ac Dominus D. David Michaelis Regius, vir omnigena eruditione instructus, et de re litteraria optime meritus, cujus anima requie apud cœlestes perfruatur æterna.* On connaît de sa façon : *Indices, seu breves Explanationes Missalis Romani.* Antverpiæ, 1573, in-12, imprimé par son ami Chr. Plantin.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 10, p. 327. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. 1, p. 230. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

CONINXLO (*Jean* **VAN**) le jeune, peintre d'histoire, né à Bruxelles, en 1489, croit-on. La généalogie et la biographie de la famille Van Coninxlo ont été longtemps complètement ignorées, excepté en ce qui concernait Gilles, le jeune, sur lequel Van Mander donne d'assez longs détails. Peu à peu, la lumière se fait; ce n'est encore qu'un rayon, mais ce rayon nous permet déjà de voir que ces vieux peintres ont été nombreux, qu'ils ont transmis leur art de père en fils et qu'ils ont été alliés ou liés avec les plus célèbres familles artistiques de leur époque. MM. Pinchart, Dodd, chevalier de Burbure et les *Liggeren* nous ont fourni, tour à tour, des renseignements authentiques qui, rapprochés de ceux recueillis à droite et à gauche dans Van Mander, nous ont permis de reconstituer, à peu près, l'histoire des Van Coninxlo. Jean le jeune était fils d'un peintre nommé comme lui, qui, en 1491, *mettait en riches couleurs*, à Bruxelles, pour la confrérie de Saint-Eloi, deux statues de Sainte-Barbe et de Sainte-Catherine, dues au sculpteur Laurent de Bruyne. Ce Jean le vieux est nommé, dans les anciens comptes, « *Cœnincxloe alias Schernier.* » Jean, le jeune, passa probablement une grande partie de sa vie à Bruxelles, mais quelques membres de sa famille habitaient Anvers, ce qui le décida sans doute à y envoyer son fils Pierre, peintre comme lui, que l'on trouve inscrit en qualité de franc-maître de Saint-Luc, en cette ville, en 1544, et acquérant le droit de cité la même année. Jean se décida à son tour à aller rejoindre son fils, car lui aussi fut inscrit dans les *Liggeren* comme maître peintre, en 1552. Trois ans plus tard, en 1555, il reçoit le droit de bourgeoisie à Anvers. On ignore l'époque de sa mort.

Jean van Coninxlo était parent de Bernard van Orley; c'est ce que nous apprend un ancien document, qui relate qu'en 1527 la famille Van Orley, Jean van Coninxlo, leur parent, et une quantité d'autres artistes et personnages divers, furent poursuivis pour avoir assisté à des prêches clandestins. Cette circonstance, jointe à celle que plusieurs Van Coninxlo se rencontrent dans les archives de Cologne, peut faire supposer que cette famille eut quelque velléité d'embrasser la réforme, ce que firent peut-être ceux de ses

(1) *Bibliotheca hulthemiana*, VI, nos 206 et 207.

membres qui s'établirent en Allemagne.

Le musée de Bruxelles possède plusieurs œuvres de Jean van Coninxlo, le jeune. Un ancien livret de ce musée lui avait enlevé ces productions pour les donner au paysagiste Gilles. Depuis, elles lui ont été restituées; deux de ces tableaux sont signés, ce sont : *la Descendance apostolique de sainte Anne*. Sur un écusson se trouve la signature suivante : IAN VAN CONIXLO 1546. — *Naissance de saint Nicolas; mort de saint Nicolas; Jésus parmi les docteurs*, signé sur le dossier d'un siége : IAN VAN CONINXLO; enfin le même musée possède encore du même peintre les *Noces de Cana* qui paraît, avec le tableau précédent, former les deux volets d'un tableau principal disparu aujourd'hui.

Ad. Siret.

CONINXLO (*Gilles* **VAN**) le jeune, peintre de paysages renommé, naquit à Anvers le 24 janvier 1544. Van Mander en parle longuement et rapporte les principales circonstances de sa vie. Les parents de Coninxlo étaient originaires de Bruxelles; son père, Gilles, le vieux, dut quitter assez jeune sa ville natale pour aller habiter Anvers, où nous le trouvons inscrit comme franc-maître de Saint-Luc, en 1539. Il se peut qu'il fut le neveu de Jean, le vieux, à en juger par les dates; dans tous les cas il était son parent à un degré assez proche. Vers 1543 il épousa la veuve de Paul Coecke ou Van Aelst, fils naturel de Pierre Coecke, le vieux. Nous ne croyons pas qu'il ait survécu longtemps à la naissance de son fils, puisque sa veuve se remaria une troisième fois avec le bon paysagiste Jan den Hollander. Cette veuve était sœur de la seconde femme de Pierre Coecke, le vieux, Marie de Bessemers, nommée aussi Mayke Verhulst, de Malines, artiste elle-même et devenue, par le mariage de sa fille unique, Marie, l'aïeule des frères Breughel. On voit que, par cette alliance, ceux-ci étaient proches parents des Van Coninxlo; on sait d'ailleurs que Pierre Breughel dit d'Enfer, fut élève de Gilles, le jeune. Celui-ci, comme nous l'avons dit, est né à Anvers. Il y apprit son art, dit Van Mander, chez Pierre, fils du vieux Pierre van Aelst (Pierre Coecke, d'Alost). Ce Pierre était sans doute issu du premier mariage de son père. La liaison de Coecke avec les Van Coninxlo était toute naturelle, puisque le père de notre artiste était beau-frère du vieux Pierre Coecke. Après son premier maître, Gilles en eut un second, aussi peu renommé que le premier, Léonard Kroes, qui peignait la figure et le paysage à l'huile et à la détrempe. Notons, en passant, que les ascendants de ce Léonard Kroes étaient probablement originaires de Bruges, car dans les archives de la corporation des SS. Luc et Eloi, en cette ville, on trouve, en 1450, un acte de décharge donné par des tuteurs à Léonard Kroes et à Catherine sa femme, en cause des enfants que ce Léonard eut de sa première femme, Élisabeth (*Beffroi*, t. I, p. 117). Il nous paraît plus que probable que le beau-frère de Gilles, l'excellent paysagiste Jean den Hollander, dut également lui donner des leçons. Cependant le jeune homme sentit sans doute le besoin de voler de ses propres ailes et d'être son maître; pour arriver à ce but il alla demeurer chez Gilles Mostaert, où il prit sa pension et travailla pour lui-même. Il se mit en route pour l'Italie en commençant par visiter la France, s'arrêtant à Paris, à Orléans et dans plusieurs autres villes. Au moment de se diriger vers le midi, on lui écrivit d'Anvers au sujet d'un mariage; il revint dans sa patrie, y contracta l'union proposée et resta établi à Anvers, même pendant les troubles dont cette ville eut à souffrir. Il ne la quitta que lorsqu'elle fut investie par les étrangers et se dirigea vers la Zélande avec la pensée de se rendre en France pour y vendre ce qu'il y possédait. Il ne donna pourtant pas suite à ce projet et resta quelque temps en Zélande; de là il partit avec tout son ménage pour l'Allemagne et alla s'établir à Frankenthal, où il resta dix années. Il revint de nouveau en Hollande et choisit Amsterdam pour sa résidence. Il vivait encore dans cette ville, en 1604, époque où écrivait Van Mander. Bryan Stanley dit, on ne sait d'après quel document, qu'il mourut à Anvers, en

1609. Son portrait a été gravé par H. Hondius, petit in-fol. avec quelques vers de Lampsonius pour épigraphe. De Jongh l'a reproduit dans son édition de Van Mander. Le nom de Van Coninxlo a été orthographié de beaucoup de façons différentes. Van Mander, entre autres, l'écrit Van Coninexloy. Nous avons adopté la légende Van Coninxlo, comme celle inscrite sur un des tableaux de Jean, le jeune, celui dont la signature est la plus grande et la plus lisible.

Il y eut encore un Isaac van Coninxlo, inscrit sur les registres de Saint-Luc, à Anvers, en 1607, comme fils de maître. On le retrouve dans un compte de 1613. Il doit avoir, très-certainement, appartenu à la famille des Jean et des Gilles, mais nous ne savons à quel degré. Enfin, dans la biographie de David Vinckeboons, Van Mander raconte que ce dernier artiste travaillait, en 1604, à deux tableaux destinés à Jean van Coninxloo, peintre. Encore un membre de la famille resté inconnu. Van Mander cite plusieurs travaux importants exécutés par Gilles entre autres un grand tableau peint pour le roi d'Espagne, un autre de seize pieds de long dont le vieux biographe fait un grand éloge. Il paraît que notre artiste fut très-employé par les marchands qui envoyaient ses ouvrages de tous côtés. Francfort, également, lui fit des commandes importantes, ce qui l'amena à travailler pour l'empereur. Martin van Cleef fut son collaborateur pour l'étoffage de ses toiles. Il excellait dans les arbres, avait une bonne ordonnance, la science de la perspective et celle des premiers plans. Van Mander résume son opinion sur le talent de Gilles van Coninxlo en disant qu'il ne connassait point, à son époque, de meilleur paysagiste que lui. Il ajoute que sa manière commençait à être très-imitée en Hollande où on corrigea, par son exemple, la façon un peu sèche de peindre les arbres. Ad. Siret.

CONRAD I comte de Luxembourg. — Il était arrière petit fils de Sigefroi fils de Ricuin seigneur en Ardenne, qui fut la tige de la maison de Luxembourg, par l'échange qu'il fit en 963 de sa terre de Fehellen contre le château de Luxembourg, avec l'abbé de Saint-Maximin à Trèves. Conrad était fils de Giselbert troisième possesseur de Luxembourg, qui mourut en 1057 : il épousa Clémence que d'autres appellent Ermesinde, héritière du comté de Longwy. Ce prince fut le premier qui prit le titre de comte de Luxembourg, en appliquant cette qualification à la terre, apparemment parce que sous son gouvernement, les fiefs devinrent héréditaires dans les familles qui les possédaient. De cette époque en effet, date généralement la coutume d'adopter pour sien, le nom de la terre, qui n'avait été possédée jusque là qu'a titre précaire, comme récompense personnelle de services rendus ou par l'effet d'une faveur individuelle. Conrad, à peine en possession de la succession de son père, fit revivre l'ancienne querelle de sa maison contre l'archevêque de Trèves : on ne sait pas trop quel était le vrai motif de cette conduite ; les uns disent que ce fut pour disputer à l'archevêque les grands biens qu'Adalberon de Luxembourg son oncle avait faits, d'autres à cause des immunités de l'abbaye de Saint-Maximin, dont Conrad était avoué, que l'archevêque voulait usurper, prétendant que ce monastère dépendait de son église. Cette charge d'avoué des deux abbayes de Saint-Maximin et d'Epternach lui était revenue par héritage, son bis aïeul Sigefroi ayant été le premier avoué de ces monastères, en raison des nombreuses donations qu'il leur avait faites.

Conrad commit de grands dégats dans les domaines de l'archevêque ; ayant appris que celui-ci faisait une tournée dans son diocèse, il l'attaqua, dispersa son cortège, arracha le pallium des épaules du prélat, déchira ses habits, profana le saint-viatique qu'il portait avec lui, répandit les saintes-huiles, et après l'avoir maltraité de toutes manières, l'enferma dans le château de Luxembourg. La ville de Trèves fut consternée à la nouvelle de cet attentat ; le clergé envoya des députés à Rome suppliant le pape d'user de son autorité pour faire élargir l'archevêque, et venger l'affront fait à leur église

et à leur chef. Alexandre II, qui occupait alors le siége de Saint Pierre, se montra sensible à leurs plaintes et, en présence d'outrages si criants, assembla un concile et excommunia Conrad. Mais afin de faciliter la délivrance de l'archevêque, il donna à ce dernier le pouvoir de lever la sentence et de réconcilier le comte pourvu qu'il demandât son pardon et fit amende honorable. Cette sentence lancée par le chef de la chrétienté, que tous, dans ce siècle de foi, entouraient de la vénération la plus profonde, effraya Conrad ; il mit aussitôt l'archevêque en liberté et, se repentant de ses excès, chercha à rentrer en grâce. L'empereur, ainsi que plusieurs prélats et seigneurs étant intervenus, l'archevêque Everhard, faisant taire ses ressentiments personnels, usa de modération, et consentit à lever l'excommunication. Pour cela il fallait que le comte parut en habit de suppliant : il le fit et montra tant d'humilité et de repentir qu'il eut plus de gloire de sa pénitence que de ses exploits. Il se prosterna aux pieds de l'archevêque et se soumit à tout ce que le prélat lui ordonna. — Vers ce temps Conrad se trouva engagé dans l'affaire des contestations entre les abbayes de Stavelot et de Malmédy. Celle-ci relevait de la première et supportait impatiemment ce joug : elle voulut s'en affranchir en se donnant un abbé indépendant de Stavelot, et fut secondée dans son dessein par l'archevêque de Cologne, auquel le roi des Romains donna le monastère de Malmédy en bénéfice avec pouvoir d'y constituer un abbé. Thierry abbé de Stavelot alarmé de cette innovation attentatoire à ses droits, recourut à la protection de Frédéric de Luxembourg duc de Basse-Lorraine, avoué des deux monastères. Ce prince, après quelques remontrances à l'archevêque de Cologne, leva des troupes et marcha sur Malmédy : il s'établit sur une montage voisine et s'y fortifia. Pour ce fait, il fut cité en cour avec l'abbé de Stavelot et refusa de s'y rendre. L'archevêque de Cologne croyant trancher la difficulté prit un biais ; il enleva l'avouerie de Malmédy à Frédéric et la donna à Conrad, dans l'espoir que Frédéric, qui était l'oncle de Conrad, n'entreprendrait rien contre son neveu et ferait la paix. Frédéric mourut peu après (1065). Alors Conrad reçut l'ordre de la cour, à l'instigation de l'archevêque de Cologne, de prendre possession de son avouerie, que, par crainte de son oncle, il n'avait pas osé réclamer. Il le fit et la séparation des deux monastères parut consommée. Les moines de Malmédy n'ayant voulu donner la crosse abbatiale à aucun d'entre-eux, l'archevêque nomma Régénon, religieux de Brunsweiler, que Conrad mit en possession de sa dignité. Quelque temps après, le comte ayant refusé de se mêler davantage à cette intrigue, l'archevêque lui ôta son avouerie. En 1071 la contestation se termina à l'avantage de Stavelot qui obtint la restitution de Malmédy.

En 1072 Conrad reçut de l'empereur un bref qui réglementait ses droits d'avoué de Saint-Maximin à Trèves ; il y est dit entre autres, que le comte ne pourra tenir que trois plaids généraux par an, et que chaque fois, outre les droits ordinaires, il recevra de l'abbé deux boisseaux de blé, quatre brebis et une aime de vin ; qu'il aura le dixième de tous les biens, de même que des porcs et du revenu des abeilles : droits qui s'étendaient sur le Killinswald, la forêt de Steinselle et une autre située près de Luxembourg. Quelques autres disent que Conrad fut impliqué dans le schisme provoqué par l'empereur Henri IV, mais si ce fait est exact on ne sait pas bien la part qu'il y prit. Parvenu à un grand âge, le comte, dit Bertholet, résolut de racheter ses péchés par des aumônes ; il fonda aux portes de son château une église dédiée à saint Pierre, établit un monastère d'hommes sous la règle de saint Benoît et confia l'exécution de ces constructions à son fils Rhodolphe abbé de Saint-Vannes à Verdun. L'abbaye qu'il fit bâtir a retenu le nom de *Munster* sous le titre de Notre-Dame de Luxembourg. Conrad impatient d'entreprendre un pèlerinage en Terre-Sainte, et trouvant que les travaux n'avançaient pas assez vite à son gré, y fit consacrer par l'évêque de Metz le 2 juillet 1083 une chapelle taillée dans le roc. Après cela il partit, et arriva

heureusement à Jérusalem, mais à son retour la maladie le surprit et il mourut en route le 27 août 1086 avant d'avoir revu son pays. Son corps fut embaumé, transporté à Luxembourg et inhumé dans la crypte de l'église de l'abbaye qu'il avait fondée.

Il eut de sa femme Clémence, héritière de Longwy, cinq fils et deux filles dont l'aîné Guillaume lui succéda. Henri, fils de sa fille Ermesinde mariée d'abord au comte de Dasbourg, et ensuite à Godefroi comte de Namur, continua la seconde branche de la maison régnante de Luxembourg, après le décès sans postérité de son cousin Conrad. Émile Varenbergh.

Bertholet, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg.* — Neyen. — *Biographie luxembourgeoise.*

CONRAD ou **CONRARD**, abbé de Stavelot et de Malmédy. On n'a que des données vagues sur ce personnage ; on ignore où et comment il est mort ; il est même difficile de pouvoir établir s'il a été réellement revêtu de la dignité abbatiale. Nous le mentionnons donc sous toute réserve dans la liste générale des abbés ayant exercé la souveraineté sur une partie de la Belgique. Quelques catalogues ne font aucune mention de Conrad, d'autres, qu'on suit généralement, le citent comme le successeur de Gislebert dans l'administration. Ceux qui lui dénient la qualité d'abbé se fondent sur ce que l'empereur Othon n'a jamais voulu consentir à donner les abbayes en commande et qu'il les refusait à ceux qui les lui demandaient. Il paraît probable que l'empereur aura, pendant que les abbés légitimes exerçaient l'autorité spirituelle, confié à Conrad la surintendance de l'abbaye, afin que ce seigneur, dont il appréciait la sagesse et la puissance, put récupérer les biens perdus ou envahis des monastères, et réprimer l'audace de ceux qui eussent été tentés de s'en emparer.

Un historien prétend que ce Conrad était le gendre d'Othon, qui lui confia en 944 le gouvernement de la Lorraine ; il était surnommé *le Sage*, dit-il, mais sa sagesse ne l'empêcha point d'être déposé en 952 par son beau-père, parce qu'il s'était joint au prince Lindulphe, révolté contre l'auteur de ses jours. D'après le même auteur, plusieurs soutiennent qu'il fut rétabli, mais se trompent en ce point. En effet, il est certain que Brunon, archevêque de Cologne, frère de l'empereur Othon, et son successeur en 952, conserva le gouvernement de la Lorraine, jusqu'à sa mort, arrivée en 965, sauf qu'il le partagea en 959 avec Frédéric, son neveu, qu'il établit duc de la Haute-Lorraine. Aug. Vander Meersch.

Aug. Franç. Villers, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot et Malmédy* ; manuscrit in-folio appartenant à la bibliothèque de l'Université de Liége.

* **CONRAD** de Westphalie, imprimeur du XVe siècle à Louvain, était natif du diocèse et probablement de la ville de Paderborn. Il était le compatriote du célèbre typographe Jean de Westphalie, mais rien ne prouve qu'il ait été le père ou le frère de celui-ci, comme plusieurs auteurs l'affirment. On croit que Conrad exerça l'imprimerie en Italie jusque vers 1474, et qu'il y imprima, sans indication de ville, divers traités du médecin Guainerius, qui se trouvent à la bibliothèque impériale de Paris. Il se rendit à Louvain vers l'année 1475 et fut immatriculé à la faculté de médecine de l'université de cette ville, le 27 février 1476. Rien n'est connu sur ce typographe, qui habitait dans la rue Saint-Quintin, selon les archives de la ville de Louvain. On ne connaissait naguère de Conrad, que les deux impressions suivantes : I. *Tractatus fratris Hugonis de Sancto Victore super officio misse quod docitur speculum ecclesie*, avec cette souscription : *Impressum Lovanii per magistrum Conradum de Westvalia Paderbornen.* In-4o, sans date, à longues lignes, sans signatures, ni réclames, caract. goth., de 20 feuillets. II. *Caroli Viruli* (Manneken) *Epistolarum formulæ.* Souscription : *Accipito huic artifici nomen est Magistro Conrado de Westvalia... an. septuagesimi sixti* (1476) *decembri primus... Lovanii... in platea Sancti Quirini*, in-folio goth., sans chiffres, réclames ni signatures, à longues lignes, 40 à la page entière, de 72 feuillets.

On a découvert l'année dernière cette troisième impression : III. *Modus confi-*

tendi, compositus per R. episcopum dominum Andream Hispanum sancti R. ecclesie penitentiorum. Sans lieu ni date (mais vers 1478) pet. in-8° carré goth. à longues lignes, de 16 ff. à 18 lignes par page pleine, sans chiffres, réclames, ni signatures. Cette impression est exécutée avec les mêmes caractères que les deux précédentes. On croit que ces trois ouvrages ont été imprimés à l'usage des élèves de l'*école du Lis* à l'université de Louvain. Les caractères de Conrad n'ont aucune ressemblance avec ceux de Jean de Westphalie et le savant Holtrop assure qu'il n'a vu ces caractères chez aucun autre imprimeur. H. Helbig.

Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, 2e édit. t. II, p. 96. — Hain, *Repertorium*, t. II, part. 1, p. 446, n° 10663. — *Renseignements inédits sur les imprimeurs de Louvain au* XVe *siècle*, par Ed. van Even, dans le *Bibliophile belge*, 1re année, p. 60-61. — Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas*, p. 51 et *facsimile* n° 123 — *Catalogue de Victor Luzarches*, tome II, Paris, Claudin, 1869, p. 321, n° 6166.

CONRAD de Sittard, ainsi nommé du bourg limbourgeois où il naquit vers le milieu du seizième siècle, entra de bonne heure dans l'ordre de Saint-Dominique. Il fut pendant dix-neuf années à la tête de la province de Germanie, et on le voit figurer à Rome, en 1589 et en 1601, dans les chapitres généraux de son Ordre. Il mourut à Constance, le 17 mars 1606. On lui doit une chronique allemande de l'Ordre des prédicateurs (Dillingen, Joh. Mayer, 1595, in-4°). Il publia à Constance, en 1603, un opuscule intitulé : *De origine et utilitate confraternitatis SS. rosarii.* J.-J. Thonissen.

Possevinus, *Apparatus sacer.* — Quetif, *Scriptores ordinis prædicatorum.*

CONSILIARIUS (*Corn.*), écrivain calviniste, né à Nieukerke. XVIe siècle. Voir De Raedt (*Corn.*).

CONSTANT (*Jean-François*), économiste et agronome, né à Verviers le 1er février 1781, est mort à Molenbeek-Saint-Jean le 21 mars 1857. Il s'adonna d'abord à l'industrie et fut investi par ses concitoyens de différents mandats électifs ; il occupa entre autre un siége aux États-Provinciaux. Peu après la révolution de 1830, il quitta Verviers et vint se fixer à Bruxelles, où il se livra entièrement à ses études de prédilection. L'agriculture, l'économie politique et l'instruction publique l'occupèrent successivement. Les travaux qu'il a laissés sur ces matières n'ont jamais eu un grand retentissement et sont aujourd'hui restés ignorés : cependant ses *Essais sur l'instruction publique*, publiés en 1836, ne méritent pas un oubli absolu. L'auteur demande une réforme radicale dans le régime de l'enseignement. Il préconise la suppression absolue de l'étude des langues mortes ; il réclame l'exclusion du prêtre de l'école et l'instruction primaire obligatoire. « Il faut, dit-il, que la loi oblige de soumettre tous les enfants des deux sexes à l'instruction primaire et que nul ne puisse obtenir les bienfaits de l'association, s'il n'est rendu capable d'en remplir les devoirs. »

Constant a écrit : *de la Nécessité de répandre en Belgique l'art d'élever les vers à soie et d'encourager les fabriques de soieries* (Journal d'Agriculture du royaume des Pays-Bas). — *Notice sur les avantages que présentent la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie dans le royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, Voglet, 1829, in-8°. — *Essais sur l'instruction publique des peuples libres.* Bruxelles, De Mat, 1836, in-8° de 72 et 253 p. — *Du défrichement des terrains sablonneux et particulièrement des bruyères de la Campine.* Bruxelles, Deprez, 1839, in-8° ; un supplément de 16 p. a paru en 1840. — *Réfutation du système de la liberté du commerce.* Bruxelles, Deprez, 1841, in-8° de 189 p. — *Du régime protecteur en économie politique, de son application à la Belgique et des avantages qu'elle pourrait en recueillir.* Bruxelles, Deprez, 1842, 2 vol. in-8°. C'est le travail précédent avec un nouveau titre et un volume complémentaire. Ul. Capitaine.

COOLMAN (*Wauthier*), architecte du XVe siècle. Il est l'auteur de la belle et colossale tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines. Pendant des siècles, le nom du grand artiste, qui avait fait les plans et qui avait commencé la construction de ce monument, resta dans l'oubli ; des recherches faites dans les archives de la ville l'ont révélé

et constatent que la première pierre de la tour a été posée le 22 mai 1452. Les comptes de cette année qualifient Wauthier Coolman « *Meester meesteren metzers* » maître des maîtres maçons, ce qui dans le langage du temps, répond à la qualité d'architecte. Il résulte des comptes des années 1444 et 1447 qu'il remplissait, dès lors, ces fonctions. D'après Gyseleer-Thys, lors du décès de Coolman le monument avait probablement atteint l'élévation à laquelle se trouve une épitaphe, scellée dans le mur sud à côté de la porte, et qui est ainsi conçue :

† Hier leet Wouter Coolman
die sterf in jaer MCCCC
en LXVIII XXVII dach januario
† En Margriete Lauwers (*ou Scromans*) sy wyf
was die sterf in jaer MCCCC
en LVIII op de XIII (*ou XVI*) stè dach in
Augusto spreect Pater noster.

Cette épitaphe, à peu près illisible aujourd'hui, a été différemment rapportée, nous adoptons des diverses reproductions, celle qui nous a paru la plus complète. A droite et à gauche de la pierre se trouvent deux écussons, dont les signes ont été effacés par les révolutionnaires français. On sait qu'en 1454, Coolman acheva un « tabernacle » ou dais, couronnant l'autel sur lequel était placée la châsse de saint Rombaut; cette œuvre a malheureusement disparu. Emm. Neeffs.

Gyseleer-Thys, *La Tour de Saint-Rombaut : Additions et corrections sur les archives de Malines*, p. 69 et 70. — Raijmaeckers et Delafaille, *Geschiedkundige wandeling op Sint-Rumoldus toren*. Malines, 1863. — *Vlaemsche school*, 2e année. — De Munck, *Gedenkschriften van Mechelen*.

COOLS (*Jacques*), en latin Colius, écrivain, né à Anvers, en 1563. Il quitta son pays natal, pour s'établir à Londres comme négociant et y fit fortune. Intimement lié avec Emm. Van Meteren, celui-ci lui dédia son *Histoire des Pays-Bas*. Il était grand amateur et collectionneur d'antiquités. Foppens et Sweertius le citent comme un des poètes belges les plus méritants du XVIIe siècle. Cools publia : *Syntagma Herbarum encomiasticum*. Leide, 1606, in-4o. — *De statu civitatis Londiniensis, peste laborantis*. Middelbourg, 1604, in-4o. — *Paraphrasis Psalmi CIV et CXXVII*. Antverpiæ, 1626, et autres opuscules.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 359. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 510. — Piron, *Levensbeschrywingen*, byvoegsel.

COOLS (*Jean*), prédicateur, né à Louvain, le 25 novembre 1548, mort à Gand, le 23 janvier 1612, entra très-jeune dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin et fit sa profession, à Middelbourg, en Zélande. Il se voua avec ardeur à l'étude, fit sa licence en théologie à l'université de sa ville natale et se distingua par ses connaissances philologiques. Le P. Cools acquit également la réputation d'un des plus habiles prédicateurs de son temps; ses admirateurs le surnommèrent le Cicéron de la Flandre.

Lors des troubles du XVIe siècle, les religieux durent s'enfuir de leur pays; le P. Cools se réfugia en Espagne et ne revint dans sa *province* qu'après que le calme y eut été rétabli. Il y trouva les monastères saccagés par les Iconoclastes et mit tous ses soins à réparer ceux de son ordre. Celui de Gand, en particulier, lui doit, en grande partie, la restauration de son église et de son couvent; mais il n'eût pas la joie de voir l'achèvement des travaux : ils ne furent terminés que sous l'administration du P. Adrien Lancelot, son successeur. L'église fut rouverte, le 6 décembre 1615, par l'évêque Vander Burch.

Ses soins incessants ne se bornèrent pas à la réédification des édifices religieux; ce qui contribua surtout à rendre son nom recommandable, ce fut la fondation des écoles dirigées par les PP. Augustins; c'est à lui, en effet, qu'on est redevable de ces écoles tenues jadis en si grande estime.

Le mérite du P. Cools l'éleva aux principales charges de son ordre; il fut successivement maître des novices, prieur à Ypres, provincial, et en dernier lieu prieur du couvent de Gand, qu'il gouverna avec autant de sagesse que de prudence, pendant l'espace de vingt-cinq ans; il y décéda et y fut enterré. Son épitaphe est reproduite dans l'excellente histoire du couvent de Gand, par le P. Keelhoff, qui nous donne aussi son por-

trait. Sa mort fut une grande perte pour la communauté où il était honoré comme le restaurateur et le défenseur de la discipline monastique ; il sut mériter la confiance non-seulement de ses religieux, mais aussi celle du magistrat et du peuple de Gand, qui l'envoyèrent en mission auprès de Philippe II, dans l'intérêt des séminaires des ordres religieux, de la réédification de son couvent, des franchises de Gand et d'autres affaires concernant l'administration de la ville. Il remplit sa mission avec tant d'habileté et de sagesse, qu'elle atteignit totalement son but.

Tous ces labeurs ne l'empêchèrent pas de continuer à rendre service aux fidèles dans le ministère de la chaire. Ses sermons, formant divers volumes, furent conservés à Termonde jusqu'en 1796. Le P. Louis Maroten, dans le *Regel van het derde ordre*, derde deel, p. 12, donne la vie de Cools, en vers.

Aug. Vander Meersch.

Ossinger, *Bibliotheca augustiana*, p. 259. — Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der eerw. Paters Ermyten Augustynen te Gent.* Gent, 1864, in-8°. — Moreri, *Grand dictionnaire historique*, et *Supplément*.

COOLS (*J.-A.*), poète du XVII^e^ siècle, né dans le Brabant ; nous ignorons les dates qui limitèrent son existence. Il ne nous est connu que par le recueil de pastorales religieuses qu'il publia sous le titre de : *Geestelycke Herders-dichten, behelsende Brusselsche Bee-vaert, Bethléem, Scherpenheuvel.* Brussel, Jean Mommaert, 1629, in-12, 120 pag. La première pièce a pour sujet les hosties miraculeuses de l'année 1370 ; la troisième traite du pélérinage à Montaigu. Cools a bien saisi le ton de la pastorale ; par contre on doit lui reprocher le défaut, assez rare à son époque, de négliger le rhythme, ce qui rend sa versification parfois dure.

F. Snellaert.

COOLS (*Réginald*), docteur en théologie, né à Anvers en 1616, mort le 2 décembre 1706. Il débuta très-jeune dans la carrière des armes et obtint le grade d'enseigne. Il étudia ensuite le droit et exerça, pendant quelques années, la profession d'avocat au Conseil de Brabant. Éloquent et doué d'une remarquable aptitude pour les affaires, il avait réussi à se procurer une nombreuse et riche clientelle, lorsque, dégoûté du monde, il prit, le 2 février 1648, l'habit de Saint-Dominique, au couvent de Bruxelles. Après avoir rempli les fonctions de maître des novices, de professeur de théologie, de directeur des études, de prieur à Bruxelles et à Namur, il reçut du chapitre général de 1653 la mission de représenter et de défendre les intérêts de son Ordre près la cour des Pays-Bas catholiques. Envoyé, l'année suivante, en Espagne pour solliciter de Philippe IV l'autorisation d'établir à Malines les dominicains expulsés de Bois-le-Duc par les protestants, il y fit une impression tellement favorable qu'il devint le confesseur de la reine Marie-Anne d'Autriche. Philippe IV, qui l'honorait de son amitié, l'attacha, en 1659, à l'ambassade chargée d'aller négocier en France les préliminaires de la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse. Le roi Charles II lui donna également une preuve éclatante de sa bienveillance, en le nommant, en 1675, à l'évêché de Ruremonde. Ce choix ayant été confirmé par le pape Innocent XI, Réginald Cools fut sacré à Bruxelles, le 17 janvier 1677, dans l'église abbatiale de Caudenberg, par Alphonse de Berg, archevêque de Malines, assisté des évêques de Bruges et de Namur. Il prit possession de son diocèse le 9 juin suivant et le gouverna pendant vingt-trois années, de manière à mériter tous les suffrages. Simple, modeste, austère, il consacrait à des fondations pieuses et à des œuvres de bienfaisance la plus grande partie de ses revenus. Ayant entrepris, en 1687, un nouveau voyage en Espagne, pour mettre un terme à des conflits administratifs dont il n'obtenait pas la solution à Bruxelles, Charles II l'accueillit avec les égards les plus flatteurs et lui conféra le titre de primat de la Gueldre. Treize ans plus tard, le même roi le nomma spontanément à l'évêché d'Anvers, devenu vacant par le décès de Ferdinand de Beughem. Ce fut le 12 juin 1700, dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, qu'il prit possession de sa nouvelle cathé-

drale. A Anvers comme à Ruremonde, son zèle, sa prudence et sa charité lui gagnèrent tous les cœurs. Malgré sa vieillesse, il se livrait avec ardeur au ministère de la prédication et remplissait scrupuleusement ses fonctions épiscopales. L'instruction du clergé était pour lui l'objet d'une sollicitude incessante. Au séminaire d'Anvers, il fonda une chaire pour l'enseignement de la théologie de saint Thomas, comme il l'avait fait antérieurement au séminaire de Ruremonde.

J.-J. Thonissen.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*. — Butkens, *Supplement aux Trophées du Brabant*, t. II. — Foppens, *Historia episcopatus antverpiensis*.

COOMANS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, mort le 12 mai 1671. Il prit l'habit des récollets au couvent de Nigeon, près Paris, et ne tarda pas à se faire connaître comme prédicateur des communautés de la province flamande. Cet orateur éloquent, dont Sanderus fait le plus grand éloge, mourut à Bruxelles, après avoir publié : 1° *Le Modèle de la perfection chrétienne*. Bruxelles, 1645, in-12 ; *id.*, 1657, in-8°. — 2° *Oraison funèbre du Rév. P. Balthazar d'Avila de Lille, ex-général de l'ordre des Minimes*. Bruxelles, 1668. Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p 438. — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

COOMANS ou **COMANO** (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, naquit à Anvers le 30 janvier 1638. A l'âge de dix-huit ans il entra au noviciat de la compagnie de Jésus, à Malines (19 septembre 1656). Après sa profession religieuse, il fut envoyé aux missions des îles Mariannes. Ce fut à cette occasion qu'il changea, selon l'usage de ce temps-là, son nom de Coomans en celui de Comano. Il se distingua pendant plusieurs années par son zèle pour la conversion des infidèles. Au mois de juillet 1685, il périt victime de son dévouement et de sa charité : il fut mis à mort par les barbares qu'il s'efforçait d'appeler à la religion du Christ.

On a de lui : 1° un grand nombre de lettres écrites des îles Mariannes pendant les années 1670 à 1684; 2° une histoire abrégée de la persécution excitée contre les missionnaires des îles Mariannes en 1673 et 1674. Ces documents, qui n'ont jamais été publiés, sont conservés, à Bruxelles, aux archives générales du royaume. E.-H.-J. Reusens.

De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., I, col. 1367.

COORENHUYS (*Guillaume* **VAN**), né a Bailleul, d'une ancienne et noble famille, dans la première moitié du XVIe siècle, mourut à Gand en 1617. Il exerça pendant plusieurs années la profession d'avocat dans cette dernière ville, où son savoir et son éloquence lui valurent une grande et légitime autorité. Après avoir été ensuite conseiller au conseil de Hollande, il passa en la même qualité au conseil de Flandre et devint président de cette illustre compagnie en 1605. Il aimait à cultiver les lettres et se distinguait surtout par une connaissance approfondie des langues grecque et latine. Les jurisconsultes de son temps recommandaient aux élèves en droit la lecture de l'ouvrage sur les Pandectes qu'il avait publié à Anvers, chez Plantin, en 1565, sous ce titre : *Pandectarum seu digestorum juris civilis partitio et methodus ;* in-8°.

J.-J. Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit Belgique*.

COPPÉE (*Denis*), poète tragique et lyrique, naquit à Huy, vers 1580. On n'a guère de détails sur sa vie. Son goût pour la poésie et surtout pour le théâtre, s'éveilla sans doute à la vue des représentations qui se donnaient dans sa ville natale en plein air, à l'occasion des grandes fêtes religieuses. Mélart, concitoyen et contemporain de Coppée, nous apprend en effet dans son *histoire de Huy*, que ces représentations avaient lieu : « *le jour de l'Assomption de Notre-Dame, qui est la grande fête de la ville, où se souloient représenter des histoires, comme la Passion, des Prophètes, des Sibiles et d'autres, et après midy des tragédies ou comédies, ce qui se fait encore du temps présent* (1641). »

Denis Coppée passe pour le premier qui se soit, dans le pays de Liége, avisé d'écrire en français pour le théâtre. C'est du moins le premier qui ait livré à la presse des poésies dramatiques en langue vulgaire. Il faut reconnaître toutefois que

la tâche que s'était imposée le poète Hutois, était au-dessus de ses forces et que sa muse est non-seulement très-naïve, mais encore dure et barbare. Dans le prologue de l'une de ses tragédies, l'auteur nous dit :

Nous avons regardé Homère en ses écris.
Mais pour notre œuvre nous n'y avons rien pris,
Nous avons veu Ovide en sa métamorphose,
Sans avoir d'iceluy tiré aucune chose.

Hélas, on ne voit que trop qu'il n'a pas suivi de bons modèles. Coppée compose ses pièces dans le genre des mystères et si, à l'exemple de Shakespeare, il met parfois en scène des évènements contemporains, — ceux de la guerre de trente ans; — si l'on ne voit dans ses tragédies, d'après son propre aveu « *qu'assassinats et corps morts emmoncelez les uns sur les autres* », ce sont là, malheureusement, les seules analogies que l'on peut remarquer entre le rimeur Hutois et le grand tragique anglais. Comme qualité principale, sinon unique, Coppée avait de l'audace; cela lui a suffi pour provoquer l'admiration de ses contemporains, admiration constatée par le Père Louis Duchasteau, liégeois, qui lui donne la qualification de « *Huytois Orphée* » et Valère André, qui ne craint pas de comparer la gloire de Coppée à celle du Dante! — Pierre Bello de Dinant, nous apprend, par une *complainte aux Muses*, publiée en 1632 et lorsque, sans doute, cet évènement était tout récent, que Coppée fut assassiné au milieu d'une campagne, percé de coups d'épée et de mousquet. On ignore la cause de cette fin tragique. Peut-être faut-il l'attribuer aux dissentions civiles qui déchiraient le pays à cette époque; — peut être aussi le poète succomba-t-il sous les coups de la soldatesque étrangère qui parcourait la principauté de Liége.

Les œuvres de Coppée qui sont aujourd'hui d'une rareté extraordinaire et payées à des prix excessifs, sont remplies d'anagrammes, d'acrostiches et de *nugæ difficiles* de tout genre. On connaît de lui :

1° *La vie de sainte Justine et de saint Cyprien, tragédie.* Liége, Jean Ouwerx 1621, in-12 ou plutôt petit in-8°. On ne connaît plus un seul exemplaire de cette pièce, que les anciens bibliographes citent cependant de manière à ne pas laisser de doute de son existence. — 2° *La très-saincte et admirable vie de madame Saincte Aldegonde, patrone de Maubeuge, Trage-comédie* (sic) *par Denis Coppée, natif de Huy, pays de Liége.* A Liége, chez Christian Ouwerx le jeune, demeurant proche Saint-Denis, à la Patience. MDC.XXII petit in-8° de 4 ff. prélim., 48 pag. et 2 ff. à la fin qui contiennent des chansons et prières adressées à sainte Aldegonde. M. Polain cite ce livre sous la rubrique, *Rouen, Raphaël du Petit-Val;* il est possible que des exemplaires portent cette mention, l'auteur ayant voulu donner du relief à ses écrits en leur imposant cette fausse rubrique. — 3° *Chansons spirituelles.* Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liége, C. Ouwerx), 1622, in-8° de 8 feuillets non-chiffrés, dont le dernier est blanc. — 4° *Les muses françaises, avec les occupations de chacune d'icelles.* Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liége, C. Ouwerx) 1623, petit in-8° de 16 feuillets. Les 8 derniers feuillets contiennent : autres divers poëmes, Ce poëme plus que médiocre, *les muses françaises,* a été adressé au riche liégois, Curtius, que Coppée qualifie de *poëte renommé.* — 5° *L'exécrable assassinat perpétré par les janissaires en la personne du sultan Osman, empereur de Constantinople, avec la mort de ses plus illustres favoris, tragédie.* Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liége, C. Ouwerx), 1623, petit in-8°, de 76 pp., plus un feuillet d'errata. C'est de cette pièce que l'auteur dit dans la dédicace, que : « *C'est une tragédie toute tragique et que l'on n'y verra qu'assassinats et corps morts emmoncelez les uns sur les autres.* » — 6° *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius, chevalier romain, tragédie.* Rouen, Raphaël du Petit-Val (Liége, C. Ouwercx), 1624, petit in-8° de 55 pp.

C'est probablement une pièce composée pour flatter la vanité de la famille *Curtius*, qui venait d'être anoblie et qui se posait peut-être comme descendant du fameux chevalier romain. — 7° *Tragédie de Sainct Lambert, patron de Liége, dédiée à S. A. Sérénissime.* Liége, Léonard Streel, 1624, petit in-8° de 56 pp. et une

feuille repliée d'anagrammes. — L'épitre dédicatoire, en vers (occupant 6 pp.) a été déclamée devant Ferdinand de Bavière par *l'un des petits fils de l'auteur, présentant la dite tragédie.* — 8° *La sanglante et pitoyable tragédie de Nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ. Poëme mélangé de dévotes méditations, figures, complaintes de la glorieuse Vierge, de la Madelaine et de Saint Pierre; avec quinze sonnetz en mémoire des quinze effusions de Nostre Sauveur.* Liége, L. Streel, 1624, petit in-8° de 184 pp. — Cette tragédie n'est pas divisée en actes, parce que, dit l'auteur, *elle est de trop longue haleine;* les acteurs, ajoute-t-il, pourront la représenter en une, deux ou trois journées. — 9° *Chant triomphal de la victoire à jamais mémorable de Stallo.* Liége, L. Streel, 1624, petit in-8° de 35 pp. Le nom de l'auteur se trouve à l'épître dédicatoire, adressée au comte de T'Serclaes de Tilly, le fameux général. — 10° *La sanglante bataille d'entre les Impériaux et Bohémes, donnée au parc de l'Estoile, la reddition de Prague et ensemble l'origine du trouble de Bohème, tragédie.* Liége, L. Streel, 1624, petit in-8° de 104 pp. et 3 ff. — 11° *Pallas en deuil, ou plainte funèbre sur la mort de très-grande et très-puissante madame la comtesse de Rochefort, etc.* Liége, Jean Tournay, 1626, petit in-8° de 40 pp. — 12° *Miracle de Notre-Dame de Cambron arrivé en l'an* 1326, *le* 8 *d'avril, représenté en la présente action faicte par D. C.* (Denis Coppée), *à l'honneur de la glorieuse mère de Dieu.* Namur, Jean van Milst, 1647, in-12 ou petit in-8° de 31 pp., en cinq actes fort courts. Cette pièce a été publiée après la mort de l'auteur par le Père Pignewart, religieux de l'abbaye de Floreffe et poète latin. Abry et Paquot citent encore de Coppée : *Panégyrique de M. le comte Charles de Bucquoy.* Mais il est probable qu'on aura confondu cette pièce avec le n° 10, *la sanglante bataille des impériaux*, où en effet, le comte de Bucquoy joue un grand rôle. Ce qui paraît certain c'est qu'aucune pièce de Coppée n'a été imprimée sous le titre ci-dessus de *Panégyrique.*

H. Helbig.

Mémoires de Paquot, t. II, p. 484, éd. in-folio. — *Mélanges historiques et littéraires de M. Polain*, pp. 339-346. — *Bulletin du bibliophile belge*, 2e série, t. I, p. 132-135. — *Fleurs des vieux poètes liégeois*, par H. Helbig, p. 91-99. — Louis Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 82. — Et les divers ouvrages de Coppée.

COPPENNEUR (*François-Remy*), poète dramatique, né à Liége le 1er mars 1787, mort à Chaudfontaine le 14 juin 1840. Dans sa jeunesse, Coppenneur essaya de marcher sur les traces de Corneille et de Racine. Il fit paraître une tragédie en cinq actes et en vers, sous le titre de *Statira*, Paris, 1815, in-8° Cette pièce, dont les vers sont assez corrects, mais un peu froids, ne paraît pas avoir été représentée. Quelques années plus tard, une autre tragédie en vers, du même auteur, intitulée *Artabaze*, fut jouée sur le théâtre de Liége; soit qu'il y eut cabale, soit qu'elle déplut au public, elle tomba sous les sifflets. Cet insuccès semble avoir dégouté Coppenneur de la poésie; dès lors il ne fit plus rien paraître.

H. Helbig.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. I, p. 159-161.

COPPENOLE (*François Bernard* **VAN**), chirurgien et lithotomiste, né à Gand, le 13 février 1777, mort le 4 septembre 1824. Après avoir terminé ses études, il s'établit dans sa ville natale, en qualité de chirurgien et lithotomiste, deux branches de l'art de guérir dans lesquelles il acquit de la réputation; comme lithotomiste il eut une certaine vogue et on le regardait comme un des meilleurs opérateurs du pays. On lui doit : *Notes critiques sur les annales de littérature médicale étrangère, rédigées par J.-F. Kluyskens*, ce qui lui attira beaucoup d'ennemis. Il publia aussi quelques pièces fugitives. Coppenole était un homme très-studieux, s'occupant beaucoup de livres, d'antiquités et surtout d'histoire naturelle, science dans laquelle, lors d'un concours, en l'an VI de la République, il remporta le second prix. Le cabinet, qu'il avait formé avec grand soin, fut vendu en 1824. Le catalogue, qui en a été publié est encore consulté et contient le portrait de Van Coppenole, gravé par Kierdorf. Il avait aussi une collection assez importante d'estampes, de médailles et de vases grecs, qui ne fut pas cataloguée.

Aug. Vander Meersch.

COPPENS (*Augustin*), dessinateur, peintre et graveur à l'eau-forte, était, selon toute probabilité, natif de Bruxelles, où il travaillait vers la fin du dix-septième siècle. Il est cité par Heinecken, Bryan, Ch. Le Blanc et Chrét. Kramm. Il a dessiné, puis gravé, avec le concours de Richard van Orley, un recueil de douze planches, de format petit in-folio oblong, publié sous ce titre : *Perspectives en ruine de la ville de Bruxelles* (après le bombardement de 1695), *désignées au naturel*, par Aug. Coppens. Ces estampes sont aujourd'hui fort rares. Une seconde suite, de sept planches in-4° fut dessinée par Aug. Coppens et gravée par J.-Laurent Krafft. Ce sont les vues perspectives des ruines : 1° de l'*Église et de la tour de Saint-Nicolas*, endommagées pendant le bombardement de 1695 et écroulées le 29 juin 1714 ; 2° de la *Maison des orfèvres*, à Bruxelles, bombardée en août 1695, rebâtie, et écroulée le 7 novembre 1696. Le millésime de 1714 indique à peu près la date de la publication de ce second recueil. Bryan cite Augustin Coppens comme graveur néerlandais, c'est-à-dire flamand, florissant vers la fin du dix-septième siècle, et Le Blanc mentionne de lui : *Le Parc et le château de l'Estang*, in-folio en largeur ; le *Plan du Luxembourg ;* neuf *Plans de Paris*, de César à Louis XIV ; la *Vue du château et des jardins de Versailles*, d'après Dumas. Les gravures d'Aug. Coppens sont proprement et fidèlement traitées. Le biographe hollandais Chrét. Kramm le regarde plutôt comme un artiste amateur, que comme un artiste de profession, mais cette opinion n'a guère de base. Dans l'*Histoire de Bruxelles*, par Henne et Wauters, il est parlé d'une production de son pinceau, d'un tableau qui ornait jadis la sacristie de l'église des Dominicains. G.-P. Mensaert, dans son ouvrage : *Le Peintre amateur et curieux*, dit qu'il y avait dans la sacristie de ces PP. plusieurs tableaux, peints par J. Millé, représentant des épisodes du Nouveau Testament, tableaux dont les fonds ou paysages avaient été exécutés par Augustin Coppens. La meilleure de ces œuvres avait pour sujet l'*Enfant prodigue*. Une autre de ses toiles se trouvait dans le chœur de l'église collégiale de Sainte-Gudule, au-dessous d'une des croisées. C'était une scène biblique traitée en paysage, à petites figures, très-bien peintes, au dire de Mensaert. Dans son *Voyage pittoresque dans la Flandre et le Brabant*, Descamps en émet la même appréciation.

Au musée historique de Bruxelles se voit un portrait d'Augustin Coppens, de grandeur naturelle, jusqu'aux genoux et peint par lui-même. Il tient de la main droite un rouleau de papier et appuie la main gauche sur un débris de monument, sur lequel sont posés une palette, des livres et un dessin, signé de son nom, et reproduisant un des quartiers de la ville de Bruxelles, bombardée par les Français. Chrét. Kramm le suppose fils de Daniel Coppens, artiste peintre ou marchand de tableaux. Edm. De Busscher.

Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Chrétien Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, beeldhouwers, graveurs*, etc. — Van Hulthem, *Catalogue*.

COPPENS (*Bernard*), médecin, écrivain, né à Gand, en 1756, mort en 1801, fit ses études à Louvain où il obtint le grade de docteur en médecine. Il devint professeur d'anatomie et d'histoire naturelle à l'école centrale de Gand et fit partie de la plupart des sociétés scientifiques de l'Europe. Il s'occupa d'une manière particulière de la botanique. On doit à ses soins qu'en 1797 l'ancien jardin de l'abbaye de Bandeloo fut converti en jardin botanique public, d'après le plan de l'architecte Pisson. Il rédigea différentes œuvres savantes et estimées parmi lesquelles un *Mémoire sur les diverses branches de commerce qui pourraient être introduites dans les Pays-Bas*. Ce mémoire fut couronné en 1787 par l'Académie de Bruxelles. Une *Dissertation sur la fabrication du blanc de plomb ;* un *Traité sur la culture du lin ;* un *Traité sur l'art de faire le verre* et enfin une *Terminologie botanique* qu'il écrivit pour l'usage de ses élèves. Il s'est aussi fait connaître comme polémiste, lors de la révolution brabançonne ; il fut, en collaboration avec le chevalier Ch. Dierickx

et Vervier, l'auteur du *Livre blanc ou la Révolution Gordune* (gantoise, 1790). Cet ouvrage, imprimé en 1791, est rempli de faits intéressants et piquants sur les personnages qui ont joué un rôle dans les événements de 1789 et 1790. Le même *trio*, qui appartenait au parti dit des *Figues* fit encore paraître : *Dits die excellente print cronike van Vlaenderen, beginnende met Marten Bast, eersten forestier van de republique deser provintie.* C'est un ouvrage satyrique très-curieux lu avidement par les politiques de l'époque ; son succès s'agrandit encore, quand le conseil de Flandre, par placard du 3 décembre 1791, en eut décrété la suppression. —Le père de Bernard Coppens, Jean-Baptiste, était un pharmacien instruit, qui travailla, avec le docteur De Brabandt, à la rédaction de la *Pharmacopœa Grandavensis*. Il possédait une belle bibliothèque, vendue en 1802, et qui contenait surtout des ouvrages d'histoire naturelle, de médecine, de physique et des livres relatifs à l'industrie.

Aug. Vander Meersch.

COQUES (*Gonzalve* **COCX** dit **GONZALES**), peintre de genre et de portraits en petites dimensions, né à Anvers le 8 décembre 1614, mort dans la même ville le 18 avril 1684. Pendant très-longtemps on s'en était rapporté pour la date de naissance de Coques à l'inscription de son portrait gravé par Paul Pontius d'après l'original du peintre lui-même; inscription qui le disait né en 1618. Corneille De Bie reproduit l'une et l'autre dans son *Gulden Cabinet*, ou plutôt son éditeur, Jean Meyssens, qui déjà, en 1649, avait publié la planche dans un ouvrage rare intitulé : *Images de divers hommes d'esprit sublime, qui par leur art et science devront vivre éternellement et desquels la louange et renommée faict estonner le monde ; à Anvers, mis en lumière par Jean Meyssens, peinctre et vendeur de l'art au Camerstraet, l'an MDCXLIX.* Voici l'inscription qu'on peut lire sous le portrait publié dans le *Gulden Cabinet :*

Gonzalo Coques.

Né en Anvers, lan 1618, *at apriz son Art ceez le Vieux David Rijckaert son beau Père, où il a tellement avancé son estude que le Roy d'Angleterre l'at Employé pour avoir de ses pièces. le duc de Brandenborg sen deléctoit fort et le prince Dorange en faisoit grand Cas ; ses ordonances sont excellentes, et ses pourtraicts en petit, admirables.* M. Th. van Lerius, dans son *Supplément du catalogue du musée d'Anvers*, a complètement redressé les erreurs accréditées dans la biographie de Coques et a refait celle-ci de façon à ce qu'il n'y reste plus rien d'obscur. C'est presqu'à lui seul que nous empruntons les dates et les détails que nous allons consigner.

Si l'on a cherché sans succès dans les registres l'inscription de la naissance du peintre, c'est que celui-ci y était inscrit avec un prénom de fille, *Consala*. M. van Lerius, l'auteur de laborieuses recherches qui embrassèrent plusieurs années, finit par trouver, au 8 décembre 1614, l'acte tant recherché et dont voici la copie littérale : 1614. *Décembre* 8. *Consala. Peeter Willemssen Coc. Anna Beys. Mr Henric Van Brueseĝem, Iicken Jacops.* « Le patient investigateur s'aperçut que le volume où il avait fait la trouvaille, était une copie contemporaine ; de là l'erreur facile qui, de Consalo, a fait Consala. La dénomination du père de l'enfant, rend assez probable son origine hollandaise ; en effet, c'est surtout dans ce dernier pays que le fils ajoutait à son nom celui de son père ; dès lors, Peeter Willemssen Coc signifie Pierre fils de Guillaume Coc. Cet usage n'existant pas à Anvers, surtout à cette époque relativement moderne. Gonzalve ne s'appela plus que de son propre nom.

Coques est donc né à Anvers en 1614, de Pierre Coc ou Cocx et d'Anne Beys. Dès l'âge de 12 à 13 ans, en 1626-1627, nous le trouvons inscrit, sur les registres de Saint-Luc, comme apprenti chez Pierre Breughel. M. van Lerius fait observer ici, avec beaucoup de raison, qu'il doit s'agir de Pierre Breughel, le troisième, fils de Breughel d'Enfer et excellent peintre de portraits : deux raisons rendent cette supposition très-vraisemblable : le genre adopté par Coques et l'âge avancé que Pierre Breughel II avait déjà atteint à cette époque. Il est très-possible, nous dirons même probable, que Coques reçut

également des leçons de David Ryckaert II; pourtant aucun document ne nous permet d'affirmer cette circonstance, que le mariage du peintre aura fait admettre par les anciens biographes. En 1640, sous le décanat de Jean Cossiers, Gonzales devint franc-maître de Saint-Luc. Le 11 août 1643, il épousa, dans l'église de Saint-Jacques, Catherine Ryckaert, fille du peintre David II, et sœur de David III. Catherine était née en 1610; elle avait donc quatre ans de plus que son mari; aucun membre de sa famille n'assista à son mariage dont les témoins furent des étrangers. Ce fait s'explique par la circonstance que le 8 juin précédent, une enfant des deux époux, née avant le mariage, avait été ondoyée et que celui-ci était une réparation. Sans doute le caractère de Gonzales auquel on n'eut que cette seule faute à reprocher, se montra tel que la famille ne put lui tenir rigueur; en effet, lorsque le 5 janvier 1644, sa fille Catherine Gonzaline fut solennellement baptisée, c'est David Ryckaert III, oncle de l'enfant et désormais l'ami de notre peintre, qui remplit les fonctions de parrain. A son tour, Coques fut parrain nominal du fils de David III, le 15 février 1649. Dès cette même année, lors de la publication de son portrait, la réputation de Coques était grande, non-seulement dans sa patrie qu'il n'a jamais quittée, mais encore par toute l'Europe. Charles I d'Angleterre, à la cour duquel le peintre ne se rendit point quoi qu'en dise un écrivain moderne, voulut posséder de ses tableaux, ainsi que l'électeur de Brandebourg et le prince d'Orange; celui-ci fut tellement satisfait des portraits de la famille de Nassau exécutés par Coques, qu'il gratifia celui-ci d'un don magnifique, une double chaîne en or. L'archiduc Léopold et don Juan d'Autriche comptaient aussi parmi les admirateurs du talent de notre peintre. Outre ces royales protections, qui lui valaient des commandes non moins royales, Gonzales pouvait à peine suffire à satisfaire tous ceux qui voulaient posséder des ouvrages de sa main. On cite parmi les principaux : Jacques van Eycke, échevin et aumônier d'Anvers, un M. Bax, de Bruxelles, Jacques le Merchier, négociant anversois, qui avait été peint en compagnie de sa femme, de ses enfants et du peintre lui-même, enfin la famille Nassoingni, de Bruxelles, représentée également par Coques qui considérait lui-même ce tableau comme son chef-d'œuvre.

En 1653, Gonzales fut admis dans la Chambre de Rhétorique de la *Violette* (Violiere); en 1660, cette société se réunit à celle du *Rameau d'Olivier* (Olyftak), et, l'année suivante, Coques y fut admis en qualité d'amateur. En 1665, pour la première fois, notre peintre remplit les fonctions de doyen de Saint-Luc. Depuis trois ans avait commencé le long procès entre la Gilde des peintres et le jeune Serment de l'Arbalète. Celui-ci prétendait astreindre Jean Geulincx franc-maître de la corporation de Saint-Luc et membre du *Rameau d'Olivier*, à toutes ses corvées militaires. Gonzales Coques prit en mains les intérêts et les priviléges de la Société de Rhétorique et ceux de la corporation artistique : il les défendit de manière à imposer une reconnaissance sans bornes à tous ses collègues. Le 3 août 1680 seulement, lors du second décanat de Coques, ces longs débats prirent fin, et, dès le 11 octobre suivant, en assemblée plénière de la Chambre de la Gilde, il fut résolu à l'unanimité qu'une somme de 1,550 florins serait donnée à l'artiste pour les divers services qu'il avait rendus : direction des affaires, exécution de peintures, etc. Parmi ces dernières, on comptait sa part de travail dans une toile exécutée pour payer en partie le procureur de la Gilde, le sieur Jean van Bavegom qui avait dirigé le procès contre les Serments. Cette toile représentait un *Cabinet de tableaux* dont Coques avait peint les figures. Elle donna lieu à des pourparlers sans fin entre le procureur auquel elle était destinée, et qui ne pouvait arriver à entrer en possession, et la corporation anversoise qui dut être obligée, par jugement, à la fournir.

Pendant que la vie publique de Gonzales était ainsi active, glorieuse et brillante, sa vie privée fut assombrie par de douloureuses pertes de famille. Sa fille et

son enfant unique ; Gonzaline, avait épousé M. Lonegrave ; elle mourut en 1667 à peine âgée de vingt-quatre ans ; le fils qu'elle avait eu de son mari ne lui survécut que de trois ans et mourut en 1670. Enfin Catherine Ryckaert, frappée sans doute par ces coups répétés, suivit sa fille et son petit-fils dans la tombe, en 1674. Coques ne peut supporter la solitude complète dans laquelle l'avait laissé la mort de tous les siens. Le 21 mars 1674, il se remaria avec Catherine Rysheuvels ; il était dans sa soixante et unième année et non point âgé de cinquante-six ans, comme le dit, par inadvertance, M. Paul Mantz dans l'*Histoire des peintres* de M. Ch. Blanc. Cette seconde union fut stérile ; elle dura encore neuf ans, puisque Gonzales mourut le 18 avril 1684. Sa femme ne lui survécut que jusqu'au 25 novembre suivant. Dans la longue carrière artistique de notre peintre, qui s'écoula tout entière à Anvers, il ne paraît avoir formé ou plutôt reçu que deux élèves ; encore ne marquèrent-ils point dans l'art. Ce sont Corneille Van den Bosch, en 1643-1644 et Léonard-François Verdussen, en 1665-1666.

La Belgique n'est pas riche en productions de Gonzales Coques. Parmi nos musées, Anvers seul possède un *Portrait de femme* à mi-corps ; la dame est richement vêtue de noir ; sa chevelure blonde étincelle de diamants. Cependant ce n'est point là une toile capitale du maître. A La Haye se voit un *Cabinet de tableaux*, composition que Coques paraît avoir traitée plusieurs fois, car on prétend que celle-ci est distincte du fameux *Cabinet* du procureur van Bavegom dont il a été parlé plus haut. Les figures seules y sont de Gonzales et doivent représenter le peintre et sa famille. M. Bürger n'en dit pas grand bien ; mais il ajoute dans ses « *Musées d'Amsterdam et de La Haye* (1858, p. 301), » que cette œuvre si curieuse pour l'histoire de l'art est accrochée trop haut, en face d'une fenêtre, en retour d'un angle... Impossible de la bien voir, sous une lumière *écarquillée* et à une pareille distance. « Les petits tableaux reproduits dans la composition, sont dus à différents auteurs et portent des signatures ; en bas, à droite, une autre signature et une date. Tout cela naturellement peu visible, vu la distance. Si nous pouvons émettre un avis sur cette composition, dont il serait si intéressant de pouvoir établir l'état civil, c'est que malgré des contradictions apparentes qui elles-mêmes peuvent être le résultat d'erreurs, elle est bien celle qui fut exécutée pour payer en partie le procureur de l'ancienne chambre de rhétorique. Le musée de Nantes renferme *Un Magistrat flamand et sa famille*. M. Clément de Ris ne parlant point de cette œuvre dans ses *Musées de province*, il est probable qu'elle aura fait partie du musée de Feltre acquis par la ville après l'apparition du livre de M. de Ris. A Avignon il y a un *Bourgmestre*, acheté en 1842 ; à Dresde, *La famille de Gonzales Coques* et *Charles Ier et sa femme Henriette*, ces derniers contestés par quelques auteurs et attribués par M. Bürger à Daniel Mytens. C'est, comme presque toujours, l'Angleterre qui possède les chefs-d'œuvre de Gonzales. Au palais de Buckingham et appartenant à la reine, *la famille Ver Heist*, tableau délicieux tout à fait hors ligne ; — chez le révérend Leicester, *Le prince Henri d'Orange et sa famille*, riche composition admirablement finie ; — dans le cabinet de sir John Walter, le *Pick-Nick*, encore une famille, le père, la mère, cinq enfants, un domestique ; le dîner champêtre est fini et les enfants font de la musique ; le paysage est de Van Artois ; — chez lord Ellesmere, l'électeur palatin Frédéric et sa femme Élisabeth, plus le charmant portrait de David Teniers, vêtu de noir ; — chez M. Robarts, une dame jouant du luth et un gentilhomme, si habilement peint qu'il a été comparé à Metzu par feu le docteur Waagen ; — à Stafford-House, trois cavaliers et deux dames autour d'une table, paysage et animaux de Pierre Gyzels, architecture de Gherincx. Enfin sir Robert Peel, MM. Landsdowne, Hope, Labouchère, le château de Blenheim, le marquis d'Hertfort ont tous des œuvres de Coques. Le dernier en a deux capitales : la *Leçon de musique* provenant du cabinet Van Saceghem, à Gand, et le *Repos champêtre*, acheté à la vente Patureau et

gravé dans l'ouvrage de Charles Blanc. La galerie d'Arenberg, à Bruxelles, a le *Christ chez Marthe et Marie*, de la vente Lormier ; M. Du Bus de Ghisignies, plusieurs petits portraits. La galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, possède un *Portrait de jeune fille*, de grandeur naturelle, ce qui est excessivement rare, et un portrait que nous avons vu sous la dénomination du *Portrait de Corneille de Bie*. Nous pensons qu'il y a erreur et que c'est le portrait de Fayd'herbe ou celui de Robert van Hoeck gravé dans l'ouvrage de De Bie d'après Coques, car nulle part nous n'avons trouvé la mention que Gonzales ait peint de Bie ; M. de Pret de Calesberg a deux portraits ; M. Dubois, à Valenciennes, le portrait d'un amateur ; enfin, au British Museum, on voit une *Dame assise*, dessin à l'encre de Chine.

Si nous avons mentionné en détail les œuvres connues de cet excellent peintre, c'est que presque toutes constituent de véritables joyaux. Gonzales dut moins à ses maîtres qu'à lui-même et au modèle qu'il se choisit. Ce choix seul prouve le tact, le goût, nous dirons même le génie de Coques. En effet, il était difficile de trouver mieux que Van Dyck et, plus difficile encore, de l'imiter à ce point, dans ses plus précieuses qualités, sans le copier servilement et en restant parfaitement original.

Gonzales eut deux manières dont la seconde est infiniment supérieure à la première ; celle-ci, un peu lourde, manque de distinction ; à mesure, sans doute, qu'il s'éprenait de Van Dyck, il modifia son style, son faire et arriva à une délicatesse, une élégance, un raffinement de peinture d'autant plus remarquables que, malgré la dimension restreinte de ses tableaux, ceux-ci sont empreints d'une largeur tout à fait digne de son illustre modèle. Allier une délicatesse inimitable à des lignes vraiment grandes, éviter toute maigreur, toute minutie, rester simple et naïf en prodiguant la richesse de la composition, centupler l'intérêt des portraits en les animant par de petites scènes d'intérieur, joindre à toutes ces précieuses qualités un coloris d'une fraîcheur remarquable, surtout dans les chairs, une transparence qui rend légers et clairs les tons les plus opaques, une grande exactitude dans les plans divers et le dessin, voilà ce qui fit de Gonzales Coques un artiste hors ligne. Descamps assure qu'il peignit des scènes familières dans le genre de Ryckaert, Teniers et Van Ostade, mais en les rendant plus intéressantes. Aucune de ces compositions n'est, que nous sachions, parvenue jusqu'à nous. Gonzales eut un assez grand nombre de collaborateurs parmi lesquels on cite, sans que nous puissions l'affirmer, excepté pour les deux premiers, H. van Steenwyck le jeune, Van Artois, P. Gysels, Gherincx, Jean van Kessel le vieux. On y ajoute, comme l'ayant aidé, dans ses *Cabinets de tableaux*, Jordaens, P. Boel, Jean Ykens, Th. Boeyermans, Pierre van Bredael, le vieux, et Cossiers.

Trois portraits du *Gulden cabinet*, de De Bie, ont été gravés d'après Coques ; ce sont ceux du peintre Robert van Hoeck, par Cauckercken, du sculpteur Luc Faydherbe, par P. De Jode, et le sien, par Paul Pontius. On cite comme ayant gravé d'après notre peintre, Chataigner pour le musée Filhol ; Macret ; Moitte pour la galerie Lebrun. Enfin, dans l'*Histoire des peintres*, de M. Ch. Blanc, on trouve quelques reproductions de toiles de Coques par MM. Chapon, Nerdeil, Guillaume et Delangle.

Gonzales peignait très-rarement en grandeur naturelle, mais il représentait de préférence ses personnages en pied et entourés d'accessoires indiquant leur profession, leurs goûts ou leurs occupations favorites. On trouve en lui un mélange de la largeur flamande avec la sagesse, la sobriété et l'harmonie de la touche hollandaise. Ad. Siret.

CORDERIUS (*Balthasar*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 6 juin 1592, et décédé à Rome le 24 juin 1850. Entré dans la compagnie de Jésus en 1612, il enseigna les belles-lettres, d'abord à Bruxelles et puis dans quelques autres villes de la Belgique. Il fut envoyé ensuite à l'université de Vienne, en Autriche, où il professa pendant longtemps la théologie et l'écriture sainte. Il était

très-versé dans la connaissance de la langue grecque.

Corderius publia un très-grand nombre d'ouvrages, dont on trouve la liste complète et détaillée dans la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus* du P. Aug. De Backer (éd. in-fol., I, coll. 1375-1377). Nous nous contentons d'indiquer : 1° les *Chaînes* ou *Catenae* sur les psaumes et les évangiles de saint Mathieu, de saint Luc et de saint Jean ; 2° son commentaire sur le livre de Job ; 3° ses éditions des œuvres de saint Denis l'Aréopagite, des homélies et apologies de saint Cyrille, d'un traité ascétique de saint Dorothé l'Archimandrite, etc., etc.

E.-H.-J. Reusens.

CORDES (*le père Eutyche* **DE**), théologien, né à Anvers, vers 1520, mort, au mois de septembre 1582. Ayant achevé ses études à l'académie de Padoue, il embrassa la vie religieuse, entra dans l'ordre de Saint-Benoît et fit sa profession dans l'abbaye de Sainte-Justine, de la congrégation du Mont-Cassin, où il paraît avoir professé l'écriture sainte. Il s'initia ensuite aux langues anciennes et approfondit surtout l'hébreu qu'il enseigna aux jeunes religieux de son monastère. Plus tard il fut nommé abbé de Saint-Fortunat, près de Bassano. On prétend cependant que ce ne fut là qu'un titre honorifique, octroyé, peut être, afin qu'il eut rang d'abbé au concile de Trente. Quoiqu'il en soit, il assista à cette mémorable assemblée et s'y fit admirer par l'étendue de ses connaissances. Il s'y distingua surtout, le 26 février 1562, à la dix-huitième session, lors de l'importante discussion ouverte sur la nécessité de prohiber les livres contenant des doctrines erronées. Il fut un des commissaires chargés de dresser le catalogue de ces ouvrages. A la cloture du concile, il se rendit en Silésie, pour y réformer, à la prière de l'évêque de Breslau, les monastères de l'ordre de Saint-Benoît. Le prélat lui ayant confié une chaire de théologie, il défendit avec tant de virulence les dogmes de l'église catholique, attaqués par les réformateurs qu'il se fit de nombreux et implacables ennemis. Ceux-ci tentèrent même de l'empoisonner, et il n'échappa à la mort que par les secours prompts et énergiques de la médecine. Il retourna en Italie et rentra dans l'abbaye de Sainte-Justine où il finit sa carrière. Ses ouvrages y sont conservés en manuscrits. On cite entr'autres un *Dictionnaire de la Bible*, des *Commentaires sur le symbole des apôtres* et sur les *Épitres de saint Paul*, ainsi que des *Traités de controverses*.

Tous les biographes reconnaissent au père de Cordes du talent, du savoir, de l'habileté pour la conduite des affaires, et le citent aussi comme un artiste instruit ; c'est en effet sur ses plans que furent exécutées les magnifiques sculptures qui décorent le chœur et les cloîtres de l'abbaye de Sainte-Justine.

Aug. Vander Meersch.

Swertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 235. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 274. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. V, p. 395. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

CORDES (*Simon* **DE**), navigateur, né à Anvers, tué en 1600 dans l'île de Sainte-Marie. En 1598, les Hollandais équipèrent une flotille destinée à ouvrir la route des Moluques, par le détroit de Magellan, avec ordre d'attaquer les Espagnols, dans la mer du Sud, partout où elle les rencontrerait. L'escadre fut placée sous le commandement supérieur de l'amiral De Mahu, ayant Simon de Cordes pour vice-amiral. Elle se composait de cinq navires : l'*Espérance*, vaisseau amiral de cinq cents tonneaux et cent trente hommes d'équipage ; *la Charité*, trois cents tonneaux et cent dix hommes ; *la Foi*, trois cent vingt tonneaux et cent neuf hommes ; *la Fidélité*, deux cents tonneaux et quatre-vingt six hommes, et du yacht, *la Bonne espérance* de cent cinquante tonneaux et de cinquante six hommes. *La Charité* portait le pavillon du vice-amiral. L'expédition quitta le 27 juin 1598, l'embouchure de la Meuse et relacha, vers la fin d'août, aux îles du Cap-Vert. De là elle cingla vers les côtes de la Guinée ; pendant la traversée, le 23 septembre, l'amiral De Mahu mourut. Simon de Cordes prit aussitôt le commandement de la flotte qui embouqua le détroit de Magellan, le 6 avril 1599, et

jeta l'ancre, le 9 suivant, sur l'île des Pingouins. Ayant pénétré plus avant, elle entra le 17, dans une grande baie, du côté du nord, qui reçut le nom de *Baie de Cordes*.

A partir de ce moment, l'expédition eut à lutter contre des difficultés, des malheurs et des sinistres sans nombre. D'abord elle fut retenue pendant cinq mois, par un hiver rigoureux ; la disette puis des vivres et le défaut des vêtements causèrent une grande mortalité dans les équipages, qui perdirent cent vingt hommes. Le 23 août il fallut de nouveau relâcher dans une autre baie de la côte méridionale ; c'est là que Simon de Cordes, pour raffermir le courage de ses marins, institua un ordre de chevalerie, qu'il nomma le *Lion déchaîné ;* six de ses principaux officiers en furent décorés et s'engagèrent sous serment à ne reculer devant aucun péril afin de faire triompher les armes hollandaises, dans les pays qui fournissaient au roi d'Espagne les trésors si longtemps destinés à opprimer les Pays-Bas. La baie reçut, en souvenir de ce fait, le nom de *Baie des chevaliers*. Le 3 septembre l'escadre entra dans la mer du Sud et eut beaucoup à y souffrir des vents contraires. Enfin une tempête formidable dispersa les vaisseaux ; deux furent pris par les Espagnols et les Portugais ; un troisième disparut à jamais sans qu'on n'en découvrit la moindre trace. Quelques biographes prétendent que ce fut celui monté par Simon de Cordes. Il y a sans doute ici confusion, car deux personnes du nom de Cordes faisaient partie de l'expédition : Simon et Balthasar. Quoiqu'il en soit, aussi longtemps qu'on n'aura pas d'autres renseignements que ceux qu'on possède actuellement, il restera quelque obscurité sur cette dernière partie de la vie de Simon de Cordes. D'après une version assez généralement admise, notre hardi navigateur ballotté par les vents contraires et par l'ignorance des pilotes battit la mer pendant cinquante quatre jours et atterrit enfin sur les côtes du Chili. Il y fut rallié par un de ses navires sous le commandement de Benningsten ; De Cordes gagna ensuite l'île Sainte-Marie où il fut tué par les naturels, avec vingt-trois de ses gens. Un seul bâtiment de cette malheureuse expédition, *la Foi*, commandé par Sebald de Weert, revint en Hollande. La relation du voyage de Cordes se trouve dans la deuxième partie du tome IX des grands voyages de De Bry, sous le titre de *Designatio navigationis Sebalt de Weert*, titre que l'on trouve plus exactement reproduit dans l'excellent *Mémoire bibliographique sur les journaux des navigateurs néerlandais possédés par M. Muller, d'Amsterdam*, rédigé par P.-A. Tiele, imprimé à Amsterdam en 1867, in-8o.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Van Kampen, *Geschiedenis der Nederlanders buiten Europa*, t. I, p. 87, 102. — *Nederlandsche reizen*, Amst. en Harlem, 1784. D. II. p. 83 à 146. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek.* — *Nouvelle biographie universelle*, publiée par Didot.

CORDIER (*Jean*), musicien brugeois du quinzième siècle. Jean Cordier fait partie de la nombreuse phalange flamande de chanteurs et de compositeurs de musique qui portèrent en Italie la science du déchant, qu'avaient déjà développée à un haut degré leurs compatriotes, les Dufay, les Okegem, les Binchois, les Tinctoris. Jean Cordier, qui était prêtre comme tous ceux que nous venons de nommer, excellait surtout dans l'art du chant, et un historien milanais, Messer Bernardino Corio, dans son histoire du duché de Milan, imprimée à Venise en 1554, voulant prouver en quelle estime cet artiste était tenu par ses contemporains, affirme qu'il recevait du duc de Milan, Galéas Sforce, qui régnait de 1466 à 1476, une pension de cent ducats par mois. *Il Duca Galeazzo stipendiava trenta musici oltramontani con grosse mercedi. Uno di essi nominato Cordiero ne aveva cento ducati al mese : gran summa in que' tempi.* On peut difficilement admettre comme exact le chiffre énorme de ce traitement, mais eut-il été moindre de moitié, il prouverait encore la haute valeur qu'on attachait à la possession de notre maître dans une des cours les plus raffinées de l'Italie.

Comme un grand nombre de ses contemporains, après avoir passé une partie de son existence dans la Péninsule et dans d'autres pays étrangers, et lorsque l'âge

ou les infirmités lui eurent fait désirer d'abandonner sa profession de chanteur ou de maître de chapelle, Cordier revint dans sa patrie.

Il arriva en 1492-1493, à Anvers, où Jacques Obrecht dirigeait depuis quelques années la maîtrise renommée de l'église de Notre-Dame. Ancien ami de l'éminent compositeur, il fut accueilli par lui avec le plus vif empressement, et pour lui faire honneur et fêter son arrivée, les directeurs de la confrérie musicale des saluts de la sainte Vierge lui offrirent, selon l'usage du temps, un présent de deux mesures de vin.

Cependant le désir de visiter un maître qu'il vénérait n'amenait pas seul Cordier à Anvers. Possesseur d'une prébende canoniale à l'église collégiale de Saint-Gommaire, à Lierre, il avait l'intention de permuter ce bénéfice avec celui d'un prêtre du diocèse de Langres, nommé Guillaume Michiels, à qui appartenait la place de clerc de l'église de Leffinghe, au diocèse de Tournai.

Cette permutation, qu'ils étaient convenus de conclure moyennant une soulte de dix livres de gros monnaie de Flandre à payer annuellement à Cordier par Michiels, obligea les deux intéressés à se réunir, à l'effet de constituer des fondés de pouvoir pour agir en leur nom, tant à Rome qu'auprès du roi des romains, à qui, en sa qualité de tuteur ou mambour de l'archiduc Philippe, appartenait le droit de collation et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser la permutation demandée. Les deux actes de procuration passés à cette occasion fournissent la preuve que Jean Cordier (à qui on donne la qualification, reservée en général aux personnes de dignité avancées en âge, de *venerabilis vir*), se trouvait encore à Anvers le 3 octobre 1492. Nous ignorons où et quand le célèbre chanteur termina sa carrière. Cependant, il est presque certain qu'il mourut à Bruges, où il était en 1500 et 1501, chanoine de l'église de Saint-Donatien, dont le chœur musical était dirigé par Jacques Obrecht.

Chev. L. de Burbure.

Archives civiles et ecclésiastiques d'Anvers. — Baini, *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina*. — Bernardino Corio, *Storia di Milano*. — Vande Casteele et Vanderstraeten, *Maîtres de chant à Bruges*.

CORET (*Pierre*), né à Ath vers le milieu du XVIe siècle, prit une part active aux controverses religieuses et politiques qui passionnaient ses contemporains. Entré très-jeune dans les ordres, il obtint, à l'université de Louvain, le grade de licencié en théologie et fut nommé curé de Crespin, puis curé de Notre-Dame de Tournai et enfin chanoine de la cathédrale de son diocèse. Ce fut à Tournai qu'il composa une réfutation en langue latine des *Discours politiques et militaires* du grand capitaine breton François de la Noue, lequel, suivant l'expression de Mézerai, « valait seul toute une armée. » L'écrit de Coret était intitulé : *Defensio veritatis adversus assertiones catholicæ fidei repugnantes, libro domini de la Noue, de politicis et militaribus rebus, aspersas* (Antv., J. Moretus, 1591, in-12). L'auteur s'était si bien acquitté de sa tâche que, l'année suivante, le pape Innocent IX ordonna au P. Possevin de reproduire cet opuscule dans le recueil que le célèbre jésuite publia, en 1592, à Rome, sous ce titre : *Iudicium de Nuæ, militis galli, Joannis Bodini, Philippi Mornæi et Nicolai Machiavelli quibusdam scriptis* (Domin. Basa, in-8°; réimprimé à Lyon, en 1593, chez Bruysson, in-8°). Enhardi par ce premier succès, Coret essaya, en 1599, de réfuter les doctrines nouvelles sur la prééminence du pouvoir civil, la liberté des cultes et l'incompétence du souverain temporel en matière d'hérésie, doctrines qui, malgré les édits des princes et la sévérité draconienne des tribunaux, gagnaient chaque jour de nouveaux partisans. Ce second ouvrage, principalement dirigé contre *les six livres de la République*, de Jean Bodin, porte pour titre : *Anti-Politicus, seu adversus præcipua doctrinæ politicorum capita, quæ, fallaci tranquillitatis prætextu religionis libertatem et impunitatem hæresum in rempublicam inducere, et ecclesiasticum ordinem civili potestati subjicere conantur, liber unus* (Duaci, J. Bogardus, 1599; 565 p. in-12). Dans ce traité, qu'il avait dédié à la régence de Tournai, Coret fit preuve d'érudition et de goût littéraire ;

mais, en définitive, il n'ajouta aucun argument nouveau à ceux qu'avaient déjà fait valoir les théologiens et les canonistes de tous les pays catholiques. D'ailleurs, sous le rapport de la science, pas plus que sous celui de la méthode et de l'adresse, il n'était de taille à pouvoir lutter avantageusement avec Jean Bodin.

Prédicateur éloquent et chaleureux, Coret était l'ami intime de Juste-Lipse, qui avait alors atteint l'apogée de sa gloire littéraire. Il mourut en 1602, à Tournai où son ami Henri d'Oultreman, l'historien de la ville de Valenciennes, lui consacra l'épitaphe suivante dans l'une des chapelles de la cathédrale :

D. O. M. S. ET MEMORIÆ D. PETRI CORETI,
S. THEOL. LICENTIATI, ECCLESIASTÆ ET CANONICI.
PETRUS CORETUS,
PORTUS ERECTUS.
ILLE DEI INTERPRES, CHRISTI MARIÆQUE SACERDOS,
HIC SUA FESSA PETRUS MEMBRA CORETUS HABET;
QUI; SIVÈ È CATHEDRA COELORUM ARCANA RECLUDIT,
SEU CALAMI HÆRETICOS DETEGIT ARTE DOLOS,
CERTA PHARUS, DUBIO PORTUSQUE ERECTUS IN ÆSTU,
GENS PIA NAUFRAGIUM NE FATERETUR, ERAT.
OBIIT ANNO M. DC. II. ANIMÆ PAX ET REQUIES.

J.-J. Thonissen.

Foppens. *Bibliotheca Belgica.* — Mirœus, *Elogia belgica.* — Swertius, *Athenæ belgicæ.* — Le Maistre d'Astaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 288. — Juste-Lipse, *Epistolarum selectarum centuria secunda ad Belgas.* Epist. XXXIV.

CORIACHE (*Aimé-Ignace* **DE**), magistrat, écrivain ecclésiastique, naquit à Malines, le 27 janvier 1657. Il était fils de Marc de Coriache, avocat au grand-conseil et de Constance Van den Zype. Après avoir achevé ses études, au collége du Château, à Louvain, il y prit le grade de licencié en droit et fut nommé en 1681, chanoine gradué de Saint-Rombaut, à Malines. Ce ne fut que plus tard, qu'il fut ordonné prêtre, par Alphonse de Berghes qui, en 1686, le créa d'abord official et ensuite archiprêtre du chapitre.

Il devint, en 1707, conseiller ecclésiastique au grand conseil de Malines et, après le décès de l'archevêque Humbert à Precipiano, par élection du chapitre métropolitain, vicaire capitulaire, pendant la vacance du siége (1711). C'est durant l'exercice de ces fonctions qu'il publia plusieurs décrets remarquables, les uns contre les jansénistes, les autres contre les communautés religieuses, qui se raidissaient contre les décisions du concile de Trente.

L'empereur appela Aimé de Coriache à Bruxelles, en 1713 en le nommant membre du conseil d'État. Le nouveau conseiller s'y distingua par son activité et s'appliqua particulièrement à défendre les intérêts des veuves et des orphelins ; il les soutenait même fréquemment de ses largesses et l'estime qu'il s'était acquise, par son caractère et ses talents, était telle qu'il fut appelé plusieurs fois à l'honneur de présider d'importantes cérémonies religieuses. Aimé de Coriache atteignit un âge avancé : le 22 janvier 1731, il célébra le cinquantième anniversaire de son canonicat ; il mourut le 8 octobre suivant, étant le doyen d'âge du chapitre. Il importe de ne pas confondre ce personnage avec Aimé de Coriache, son oncle, également chanoine à Malines, archiprêtre et archidiacre à Saint-Rombaut, deux fois vicaire capitulaire, qui mourut en 1682. Emm. Neeffs.

Égide Smeyers, *Korte levensbeschryving, etc.*, manuscrits. — Piron, *Levensbeschryf.* — Van den Eynde, *Provincie, stadt en district van Mechelen, opgeheldert.*

CORNEILLE DE BERGHES, évêque de Liége, décédé en 1545. Voir BERGHES (*Corneille* DE).

CORNEILLE DE SAINT-LAURENT ou plutôt **DE SAINT-JACQUES** (*Frère*), poète latin, vivait à Liége dans la première partie du XIe siècle, s'il faut s'en rapporter à une conjecture assez plausible du baron de Reiffenberg, qui a le premier exhumé ce personnage. On lui doit une vie de saint Maur, non du solitaire natif des environs d'Andennes, que l'église belge invoque le 15 janvier, mais du martyr contemporain de Néron, dont la fête est fixée au 22 août. C'est un poème latin de 473 hexamètres, la plupart léonins c'est-à-dire rimant à l'hémistiche ; çà et là un pentamètre vient interrompre la monotonie du rhythme, disposition que l'éditeur déclare n'avoir rencontré que dans les vers de Godefroid de Viterbe, auteur du XIIe siècle. Il est encore à remarquer que Corneille, abusant d'une exception, fait presque toujours longue la syllabe brève qui tombe à la césure. Le

prologue, de trente-huit vers, est d'une naïveté qui rappelle involontairement l'exorde du plaidoyer de Petit-Jean, dans *les Plaideurs* de Racine. Il y est question de Moïse, de Ninive, du siége de Troie, de Romulus, de Pythagore, de Platon, de Cicéron, de Trajan et de Charlemagne, tout cela pour dire que les plus grands faits et les plus grands noms de l'histoire seraient voués à l'oubli, s'il ne s'était trouvé à point nommé des chroniqueurs et des poètes empressés de donner à la postérité l'exemple que frère Corneille suit lui-même, en transmettant à la postérité les *sublimia gesta* de saint Maur. Tout l'ouvrage est du même ton : force érudition inutile ; des discours et des répliques sans fin, dans la bouche de saint Pierre, du préfet Lampadius, voire des anges. Notre rhéteur n'en est pas moins modeste : *Nullo lepore politam*, dit-il en parlant de son œuvre. Le tout est précédé de onze vers à l'adresse de l'église de Florennes, où le corps de saint Maur fut déposé par l'archevêque de Reims Arnoul, à l'intercession de son parent le chanoine Gérard, chapelain de l'empereur Henri II, plus tard évêque de Cambrai. Le baron de Reiffenberg suppose que le poème de Corneille fut écrit à l'occasion de la réunion de Florennes à l'évêché de Liége, vers l'an 1012. L'auteur se qualifie de moine de Saint-Jacques de Liége ; est-ce par distraction que son éditeur le fait appartenir à l'abbaye de Saint-Laurent? La *Vie de saint Maur* a été trouvée à la bibliothèque royale de Bruxelles dans un manuscrit (2e section, n° 2695-2719) provenant de Stavelot et contenant, en outre, le *Brunellus* ou *Speculum stultorum* de Nigellus de Wircker, un poème de Regnier de Bruxelles, l'hymne de Théophile à la Vierge, un fragment de traduction de l'Iliade en vers latins, etc., etc.

Alphonse Le Roy.

De Reiffenberg, *Notice sur Regnier de Bruxelles* (Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XIV), p. 5. — Id., *Notice sur Corneille de Saint-Laurent* (ibid.).

CORNEILLE DE ZANTVLIET, chroniqueur, né à Zantvliet, XVe siècle. Voir MENGHERS (*Corneille*).

CORNELIS ou **CORNELYS** (*Albert*), peintre d'histoire, probablement né à Bruges, et mort en cette ville en 1532. La date de sa réception comme maître peintre n'est point connue, mais elle peut être portée à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Sa biographie a été reconstituée en partie par les recherches de M. Weale et celles de M. Van de Casteele. En 1513, nous le trouvons portant plainte devant les échevins contre un négociant qui, prétendait-il, lui avait fourni de mauvaises couleurs ; il perd ce procès et dans les pièces qui le concernent il est qualifié de bourgeois habitant la ville. Le livre des *keure* de Bruges lui donne, en outre, le titre de chevalier.

En 1515, il reçoit un élève du nom de Pierre Verhaghe. En 1517, il entreprend la peinture d'un triptyque pour la corporation des foulons et des tondeurs réunis dans la *gilde* de Saint-François ; nous parlerons tantôt de ce tableau, dont le panneau central seul nous a été conservé. Le contrat stipulait que le tableau devait être achevé endéans les deux années ; en outre, le peintre s'engageait à faire lui-même la composition et à en exécuter bien et artistement les nus et les parties principales ; il devait recevoir la somme de 30 livres de gros. A l'époque fixée, le peintre n'avait point achevé son œuvre et il fut cité par les chefs de la gilde devant le magistrat ; celui-ci n'accepta point ses raisons et le condamna, en 1520, à livrer le triptyque avant les Pâques de 1521 sous peine de six livres de gros. Malgré cette décision, Cornelis ne fut prêt qu'en avril 1522 et, à leur tour, les doyens de la corporation refusèrent le triptyque. Les échevins décidèrent cette fois en faveur de l'acceptation, mais se réservèrent de stipuler quant à l'amende imposée précédemment. On ne sait pas ce qui advint de ce dernier jugement.

En 1518, nous trouvons Cornelis occupant les fonctions de *vinder* dans la gilde de Saint-Luc.

En 1521, nouveau procès pour Albert qui, décidément, devait avoir un caractère peu conciliant. Cette fois il s'agissait de la maison qu'il louait de la famille Frescobaldy et que celle-ci avait donnée à un de ses membres, Antoine.

A cette époque, les meilleurs artistes apportaient leurs œuvres au marché public où ils occupaient une ou plusieurs stalles, que leur louait la ville aux jours fixés pour ces espèces de foires, en janvier et en mai. Cornelis ne devait pas manquer d'activité, comme pourrait le faire croire son procès avec les foulons, car il occupait parfois jusqu'à cinq stalles pour y exposer ses œuvres ; c'est ce que prouvent des comptes de 1515, 1516, 1522, 1523, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529 et 1530. En 1520, Cornelis fit partie des artistes chargés par la ville de travailler aux décors pour la Joyeuse Entrée du roi des Romains.

Voilà à quoi se réduisent les renseignements fournis par les archives sur ce peintre qui peut passer pour un artiste estimable de la vieille école. La femme de notre peintre était de Bruges et se nommait Catherine de Ghezelle. Un document de 1537 nous apprend qu'à cette époque, la veuve d'Albert Cornelis devint la femme du peintre Guillaume d'Hervy. Avant cette époque, Catherine de Ghezelle, à qui il restait sans doute plusieurs œuvres de son mari, avait continué à les exposer en vente au marché public où elle occupa une stalle en 1533, 1534 et 1536.

M. D. Van de Casteele fait connaître Nicolas, fils aîné d'Albert et cité dans le registre pupillaire, qui fut admis franc maître peintre à Bruges en 1542. Le seul tableau qui nous reste d'Albert Cornelis était d'abord un triptyque ; les deux volets en ont disparu : il ne reste que le panneau principal représentant le *Couronnement de la Vierge* avec les neuf chœurs des anges et les prophètes David et Ézéchiel. Le sujet lui fut imposé « d'après le texte d'un ouvrage traduit du latin en flamand. » Cette œuvre dénote un talent, sinon de premier ordre, du moins digne d'être tiré de l'oubli où il resta longtemps ; l'expression des figures principales est bien sentie ; il y a des détails d'ornement d'une grande richesse ; les draperies du manteau de la Vierge sont remarquables ; la hiérarchie angélique y est complétement représentée, ce qui est fort rare dans nos anciens tableaux ; seulement les carnations, peintes crûment et sèchement, gâtent l'aspect du tableau. Sur une feuille du livre des bienheureux, que tient un ange à côté de saint Michel, on lit encore à entre quelques noms plus ou moins effacés, celui du peintre : *Albertus Cornelis.*

Ad. Siret.

CORNELIS (*Lambert*) ou **CORNELY** selon Charles Le Blanc, graveur au burin, qui travaillait dans les Pays-Bas durant la seconde moitié du XVIe siècle. Cet artiste flamand est mentionné dans les ouvrages consacrés aux graveurs par Papillon, Heinecken, Fuessli, Heller, Brulliot, Nagler et Chrét. Kramm. L'on cite de ses productions cinq portraits : *Maurice de Nassau*, prince d'Orange et *Philippe de Nassau*, prince d'Orange ; *Sigismondus III, rex Poloniæ* et *Anna, regina Poloniæ*, au millésime de 1596 : ces quatre planches sont in-fol. ; *Tycho Brahé*, astronome, *Christianus Daniæ rex*, *Alexandre Farnèse*, duc de Parme, de moindres formats. Il grava aussi un *Plan de la ville de Bommel* et de ses environs, en Hollande, in-folio. Sa manière de graver est systématique et sèche.

La variante orthographique de son nom : *Cornely*, se rencontre sur une planche de 1612, frontispice du tome III de l'ouvrage néerlandais, in-folio, *Iterarium ofte voyage ende schipvaert van Jan Huyghen van Linschoten*, publié à Amsterdam. *Lambert Cornely* grava en 1595 le portrait de Jean Huyghen, inséré dans cet *Itinéraire*. Il est probable, dit le biographe hollandais Chrét. Kramm, qu'il séjourna et travailla vers ce temps-là en Hollande, à Amsterdam peut-être. D'autres graveurs néerlandais coopérèrent aux planches de cet ouvrage.

Edm. De Busscher.

Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vlaamsche schilders, graveurs, etc.*

CORNELISSEN *(Egide-Norbert)*, secrétaire-inspecteur de l'université de Gand, né à Anvers le 12 juillet 1769 ; mort à Gand, le 31 juillet 1849. Vers l'époque de sa naissance, commençaient à fermenter les germes de la révolution qui devait éclater en France et dans la Flandre autrichienne. Malgré ces agitations, le jeune Norbert eut cependant le temps de

puiser, d'abord dans une école de la Campine et, plus tard, à l'université de Louvain, les premières connaissances nécessaires à son éducation littéraire. Tourmenté par les idées révolutionnaires qui fermentaient, il quitta ses études à l'âge de vingt ans et retourna à Anvers où il se jeta au milieu des troubles politiques, en s'attachant successivement aux généraux Vandermersch et Schönfeld. En 1792, il tourna ses regards vers l'Italie et se rendit à Rome; il s'y trouvait lors de l'assassinat de Basseville et après y avoir couru d'assez grands dangers, il parvint à rentrer en Belgique. Il se lia avec les républicains les plus ardents de cette époque et publiait un journal politique, quand Lambrechts, alors professeur de droit à Louvain et plus tard ministre de la justice en France, le nomma son secrétaire particulier et l'amena avec lui. Notre jeune compatriote fit à Paris la connaissance de M. Van Toers, l'un des quarante ou cinquante Gantois détenus, comme otages, dans la prison du Temple et il revint avec lui, en 1799, pour se fixer à Gand.

Ici commence une carrière nouvelle, dans laquelle, grâce à ses nombreux amis, Cornelissen put rendre successivement aux lettres, aux sciences et aux arts les services les plus grands. Pendant près de cinquante ans, il exerça de l'influence, tant par la variété de ses connaissances, que par son caractère franc et ouvert. Il eut le rare privilége de pouvoir fréquenter tous les rangs de la société, et il était tout aussi aimé dans les classes élevées, qu'il charmait par la tournure originale de son esprit, que dans les derniers rangs du peuple, qu'il savait captiver par ses conseils et ses sentiments de bienveillance. Sa popularité devint extrême ; elle le rendit l'homme indispensable de toutes les réunions, l'âme indispensable de toutes les fêtes publiques. Un peu de brusquerie, quelquefois même un peu de causticité, le préservait des inconvénients d'une familiarité trop grande. Il avait été nommé d'abord par la ville aux fonctions de la police administrative, mais, en 1817, il prit une direction plus en harmonie avec ses connaissances : il fut nommé secrétaire-adjoint de l'université de Gand et put seconder son ami Van Toers, qu'il remplaça plus tard comme secrétaire-inspecteur poste qu'il occupa jusqu'en 1835.

Le nom de Cornelissen se rattache honorablement aux plus belles institutions que la ville de Gand ait possédées pendant un demi-siècle. Déjà en 1792, la ville avait fait l'essai d'organiser une première exposition de tableaux ; Cornelissen développa cette idée qui revêtit, dès 1802, un caractère de grandeur et de magnificence adopté, plus tard, par les villes d'Anvers et de Bruxelles lorsqu'elles ouvrirent des expositions périodiques. Ce qu'il avait essayé pour les arts, il le fit aussi pour la botanique : en 1808, il organisa à Gand une société ayant pour but fondamental d'encourager la culture des plantes comme aussi l'art de *forcer les fleurs*, c'est-à-dire de faire porter aux plantes des feuilles et des fleurs à des époques anormales. C'est alors que la ville de Gand prit le haut rang pour cette partie de la botanique et resta en première ligne dans les expositions florales les plus riches et les plus belles de l'Europe. Le 16 juillet 1837, les amis des fleurs célébrèrent une fête magnifique, à laquelle toute la ville prit part ; et les quatre principales sociétés de Gand, celle des Beaux-arts, de botanique, de Sainte-Cécile, de Saint-George, se réunirent pour offrir à Cornelissen une médaille d'or en témoignage d'amitié et de reconnaissance.

La culture des fleurs, l'encouragement des beaux-arts n'eurent pas seuls tous ses soins, il rappela encore avec une vive énergie les hauts faits des Belges illustres qui avaient honoré leur pays. On sait avec quelle ardeur il ramenait l'attention sur Van Artevelde et combien il s'estimait heureux d'avoir provoqué l'érection d'un monument à ce grand citoyen. Il ne fut pas moins heureux en cherchant à rappeler le souvenir des anciennes sociétés de rhétorique et en ramenant l'emploi de ce langage ferme et nerveux, que l'on trouve encore dans les anciennes provinces de notre pays et dans quelques-unes de l'Italie, analogues sous ce rapport malgré la distance qui les séparait.

Un homme dont l'existence était si entièrement vouée à celle de ses semblables

devait manquer du temps nécessaire à produire des écrits qui eussent perpétué son nom. Cornelissen n'a pas laissé un seul livre, mais il a écrit beaucoup sur ceux des autres.

Quelquefois, dans des séances d'apparat des sociétés communales, tous les discours étaient rédigés par lui ; il s'en amusait lui-même d'une manière assez mordante, car le vieillard était gai et même d'une causticité par fois un peu acerbe.

Il faisait partie de l'Académie royale de Bruxelles depuis sa réorganisation en 1816, et s'y rendit fort utile par ses rapports nombreux sur les travaux qui étaient présentés à cette association. Bien que ses écrits soient nombreux, il n'en subsiste cependant aucun de nature à lui faire un nom dans la république des lettres : ce sont des documents précieux qui peuvent être consultés pour l'histoire des sciences, des lettres et des beaux-arts. Il a fait notamment plusieurs excursions heureuses dans le domaine de la botanique. On possède aussi de lui des poésies latines, françaises, flamandes et italiennes qui ne manquent point de grâce, mais qui ne peuvent guère ajouter à son nom littéraire, comme l'ont fait certains écrits sur quelques points de notre histoire nationale.

La plupart de ses écrits n'ont été publiés que dans des recueils dont il était collaborateur et particulièrement dans les *Bulletins*, dans les *Annuaires de l'Académie royale*, dans l'*Observateur belge*, le *Messager des sciences* et dans les *Annales Belgiques* dont il était l'un des fondateurs. Vers la fin de sa vie, il s'occupait à réunir en volumes les différents opuscules qu'il destinait à ses principaux amis et à des corps savants. Quatre volumes font partie de la bibliothèque de l'Académie royale, trois autres ont été donnés à M. de Stassart, cinq autres à l'un de ses amis à qui il destinait la collection entière, laquelle devait comprendre, écrivait-il, vingt-huit volumes. On voit qu'il serait impossible de rendre compte de ces travaux qui présentent cependant un résumé du mouvement intellectuel des Flandres, pendant la première moitié de ce siècle.

N. Cornelissen mourut à Gand, frappé assez subitement par une épidémie régnante et ses restes furent déposés sur la colline de Saint-Amand, près du tombeau de son ancien ami et confrère, M. Willems.

Ad. Quetelet.

CORNELISSEN (*Jean*), ordinairement cité sous le nom de *Cornelii*, né à Diest, en 1393, décédé en 1472, prit le grade de maître ès-arts à l'université de Paris et fut reçu, à l'âge de vingt-six ans, au nombre des chanoines réguliers du monastère de Bethléhem, près de Louvain. Dans ce paisible asile, où règna constamment l'amour de la science religieuse, il rencontrait souvent un de ses anciens condisciples de Paris, Heimeric de Campo, devenu l'un des professeurs les plus distingués de l'université que le duc Jean IV venait de fonder dans la capitale du Brabant. Heimeric de Campo avait même l'habitude de passer à Bethléhem une partie des vacances, et, pour payer aux religieux le prix de l'hospitalité, il se plaisait à leur expliquer l'*Arbor Scientiæ* de Raymond Lulle, vaste et bizarre encyclopédie de toutes les notions scientifiques répandues au XIIIe siècle. Cornelissen, que cet enseignement touchait très-peu, s'amusa à mettre en vers une partie de ces curiosités spéculatives, comme il les appelait, et en composa un manuscrit que Fabricius a jugé digne d'être mentionné dans sa *Bibliotheca latina* et qui était intitulé *Omne scibile pauperis*, probablement par allusion à une phrase bien connue de l'*Arbor Scientiæ*, où Raymond Lulle n'avait pas craint d'affirmer qu'il suffisait de lire ce traité pour connaître toutes les sciences. On conservait aussi au couvent de Bethléhem des *Orationes* et des *Meditationes* de Cornelissen, qui avaient joui d'une grande réputation parmi les contemporains de leur auteur.

J. J Thonissen.

Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Fabricius, *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, t. I, p. 1210.

CORNET (*Séverin*), compositeur de musique, né à Valenciennes, décédé à Anvers, en 1582. La naissance de ce maître est fixée par Fétis et d'autres biographes vers l'année 1540. Si cette date était prouvée, Cornet, que nous trouvons déjà marié et devenu père, à Anvers, le 1er août 1560,

aurait contracté mariage avant l'âge de vingt ans. Jeanne Barbé, fille du compositeur renommé Antoine Barbé, le premier du nom, qui fut maître de musique à la cathédrale d'Anvers depuis 1527 jusqu'en 1562, était sa femme. Elle lui donna deux enfants, Anne et Suzanne Cornet, et décéda en février 1574 (v.st.). Un an après, Cornet se remaria avec une demoiselle d'extraction noble, nommée Marie Schoyte, fille d'Adrien et d'Anne Laureys Jooss, dont il n'a pas laissé de descendants. A en croire l'auteur d'une pièce de vers à la louange de notre maître, placée, selon l'usage du temps, en tête d'un de ses ouvrages imprimés chez Plantin, Cornet aurait complété ses études musicales en Italie, où florissaient alors Palestrina et ses émules. Il est plus que probable que le séjour de notre maître dans la péninsule eut lieu entre l'époque de son premier mariage et l'année 1571 où, grâce aux recherches de M. Edm. Vanderstraeten, on sait que Cornet a occupé, à Malines, l'emploi de maître des enfants de chœur de l'église métropolitaine. Voici les vers qui font mention de ce voyage :

Car, hantant l'Italie, il (*Cornet*) a sceu choisir
Et en a rapporté l'utile théorique
Richement mariée au doux de sa pratique.

Durant ce temps le célèbre compositeur belge Gérard de Turnhout, qui, en 1562, avait succédé à Antoine Barbé, devenu impotent par son grand âge, s'était retiré de son poste de la cathédrale pour devenir maître de la chapelle de Philippe II. Séverin Cornet fut désigné pour le remplacer, et entra en fonctions le 15 mars 1572 (1).

Placé à la tête d'une nombreuse phalange de chanteurs et d'instrumentistes, et ayant pour organiste le compositeur Servais Vander Meulen, notre maître s'efforça de soutenir l'état florissant dans lequel s'était trouvée la musique d'église au temps de ses prédécesseurs : ses efforts ne restèrent pas infructueux, et plusieurs musiciens distingués, parmi lesquels brilla surtout Corneille Verdonck, s'honorèrent d'avoir été formés par lui.

Cependant diverses causes contribuaient à rendre la tâche de Cornet des plus difficiles. C'était d'abord la diminution du nombre des meilleurs chanteurs de déchant, causée par les emprunts qu'à deux reprises, en 1556 et 1562, Roland De Lassus en avait fait, pour les amener à Munich, afin d'y servir à réorganiser la chapelle du duc de Bavière. Ils formaient l'élite des musiciens d'Anvers, dont De Lassus, pendant qu'il habita cette ville en 1555 et 1556, avait pu apprécier les talents exceptionnels et l'aplomb magistral dans la lecture à livre ouvert. Une autre circonstance paralysa les efforts de Séverin Cornet : la disposition défavorable des esprits, distraits de la culture des arts par les querelles politiques et religieuses qui affligeaient principalement la ville d'Anvers. Les temps n'étaient plus où Albert Durer, quittant cette ville en 1520, écrivait dans ses notes de voyage : « à cette église (la cathédrale) sont attachés les meilleurs musiciens qui se puissent trouver. » Ils étaient passés ces temps prospères, où Guicciardini, dans la *Description des Pays-Bas*, disait : « Les Belges sont aussi les vrais Maistres et restaurateurs de la musique : ce sont eux qui l'ont remise sus et réduite à sa perfection : l'ayant si propre et naturelle, que hommes et femmes y chantent comme de leur instinct par mesure ; et cecy avecq grand' grace et melodie : tellement qu'ayans depuis conjoint l'art à ce naturel, ils font telle preuve et par la voix, et par les instrumentz de toutes sortes, que chacun voit et sçait : veu qu'il n'y a court de Prince Chrestien en laquelle n'y aye quelcun de ses Musiciens. »

Après des événements tels que la dévastation de l'intérieur de la cathédrale, en 1566, de la mise à feu et à sang de la ville entière, en 1576, et de la suppression de l'exercice du culte catholique en 1581, il était difficile à notre maître de maintenir intacte l'institution musicale qui lui était confiée. Gérard de Turnhout pour réparer les dommages causés par les iconoclastes, au mois d'août 1566,

(1) Et non en 1578, comme on l'a imprimé par erreur dans la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis.

fit remplacer les orgues détruites par celles que construisit le facteur Gilles Brebos; il pourvut au rétablissement de la riche bibliothèque des livres de musique qui avaient été pillés ou brûlés.

A Séverin Cornet incomba le soin de maintenir l'ordre parmi ses subordonnés enclins à l'indiscipline ; de composer de nouveaux morceaux; d'acquérir ceux des meilleurs maîtres; de former de jeunes chanteurs. En 1574, il put assister à la création de bourses d'études, par le chanoine Pierre van Dale, en faveur des choraux, fondation existant encore de nos jours. Mais bientôt survinrent d'autres calamités, dont les conséquences portèrent un coup funeste à l'antique maîtrise de Notre-Dame : la fermeture de l'église, la saisie de ses propriétés, le bannissement des ecclésiastiques, dont beaucoup faisaient partie du chœur musical, sous le nom de *vicaires-chanteurs*. Séverin Cornet se vit ainsi enlever, en même temps que l'exercice de sa profession, les avantages et les émoluments qui faisaient vivre sa famille. Quoiqu'ayant en vain sollicité la place de maître de chapelle de l'archiduc Mathias qu'Alard Du Gaucquier avait occupée, il ne désespéra pas, sans doute, d'un meilleur avenir, car pendant cette halte pénible dans sa carrière il commença la publication de ses compositions. Il fit paraître d'abord les trois recueils suivants, sur des textes latins, français et italiens, dont nous donnons les titres d'après les *Annales Plantiniennes :*

1° *Cantiones musicæ quinque, sex, septem et octo vocum, auctore Severino Cornet Ecclesiæ D. Virginis Mariæ Antverpiensis phonasco.* Antverpiæ, ex officinâ Christophori Plantini, 1581, in 4o. — 2° *Chansons francoises à cinq, six, sept et huit parties, mises en musicque par Severin Cornet, maistre de la musicque en la grande église d'Anvers.* Anvers, de l'imprimerie de Chr. Plantin, 1581, in-4o. — 3° *Madrigali a cinque, sei, setti et otto voci, di Severino Corneti, maestro di capella della chiesa maggiore d'Anversa.* Anversa, Christ. Plantino, 1581, in-4o. — Outre ces trois ouvrages, MM. Fétis et Becker en indiquent deux autres : 4° *Cantiones sacræ quinque, sex, septem et octo vocum.* Antverpiæ, 1581, in-4o. — 5° *Motetti a cinque, sei, setti et otto voci.* In Anversa, Christoforo Plantino, 1582, in-4o.

Pendant l'impression de ce dernier recueil Séverin Cornet mourut, sans avoir vu le rétablissement de la maîtrise de la cathédrale, qui n'eut lieu qu'après le siége et la capitulation d'Anvers, en 1585.

La date de sa mort peut être fixée approximativement vers le mois de mars 1582. Sa veuve et ses deux filles habitaient, en 1584, dans une modeste demeure, près de la maison des choraux qu'elles avaient dû quitter; Séverin Cornet ne leur avait rien laissé qu'un mince mobilier ; elles subsistaient d'un petit commerce de toiles.

Les compositions de Cornet sont citées avec beaucoup d'éloges par ses contemporains : Guicciardini le place parmi les belges « très-renommez et fameux maistres en musique espars en honneur et honnestes degrez par le monde. »

Chev. L. de Burbure.

Archives d'Anvers. — Paquot, *Mémoires*. — L. Guicciardini, *Description des Pays-Bas*, traduction française de 1583. — Becker, *Tonwercke*. — Fétis. *Biogr. universelle des musiciens*, 2e édition. — Ruelens et De Backer, *Annales Plantiniennes*. — Edm. Vanderstraeten, *La musique aux Pays-Bas*,

CORSELIUS (*Gérard*), jurisconsulte, né à Liége, le 10 juin 1568, mort le 22 septembre 1636. Voir COURSELLE (*Gérard* DE).

CORSELIUS (*Gisbert*), professeur, écrivain, né dans la principauté de Liége, vers 1607, mort en 1648. Voir COUVIN DE COURCELLES (*Gisbert* DE).

CORTBEMDE (*Balthasar* **VAN**), peintre d'histoire, né à Anvers, en 1612. Ce bon artiste est resté complètement inconnu jusqu'au travail publié sur lui par M. Th. van Lerius. Son père, Philippe, était marchand de tableaux, ce qui dut contribuer à développer les aptitudes de l'enfant et permit de le diriger vers l'étude des arts. Le père faisait partie de la corporation de Saint-Luc dont il avait été reçu franc-maître, en 1630; c'était sans doute un homme lettré, comme un grand nombre d'artistes de cette époque, car, en 1631-1632, il est inscrit en

qualité d'amateur dans la chambre de rhétorique dite : *la Violette*. En 1626-1627, le jeune Balthasar fut envoyé dans l'atelier d'un peintre peu connu nommé Jean Blankaert. Il entra ensuite dans la corporation comme fils de maître en 1631-1632 et dans la société de secours mutuels en juillet de cette dernière année. En 1637, Van Cortbemde s'allia à une excellente famille artistique d'Anvers en épousant Ursule Van den Hoecke, sœur du célèbre peintre Jean, de ce nom, dit Van Hoeck, un des meilleurs élèves de Rubens. Leur union fut féconde : ils eurent six enfants, trois fils et trois filles dont deux jumelles. Les noms des parrains et des marraines, parmi lesquels on rencontre celui de la noble famille des Van Parys, indiquent suffisamment en quelle estime étaient tenus les Van Cortbemde et les Vanden Hoecke. En 1640-1641, quatre élèves sont inscrits dans les archives de Saint-Luc, comme étant entrés à l'atelier de Van Cortbemde; ce sont : François van Nuffelen, Claude Verhagen, Ignace de Raet et Guillaume van Hoecke ou Vanden Hoecke, sans doute parent de la femme de Balthasar. Aucun de ces quatre noms n'a marqué dans l'histoire de l'art. En 1654, deux nouveaux élèves entrèrent chez Van Cortbemde, Jonas Aerck et François Peeters, restés également tous deux inconnus. C'est la dernière date que mentionnent les Liggeren à propos de notre peintre. On trouve encore le nom de celui-ci mentionné en 1662, dans les comptes de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Saint-Jacques, dont il était un des administrateurs.

Le musée d'Anvers possède la seule toile connue de Balthasar van Cortbemde; elle représente *Le bon Samaritain* et est signée : B. V. CORTBEMDE, Nº 1647.

Ad. Siret.

CORTVRIENDT (*Jean*), architecte, né à Bruxelles, y florissait vers le milieu du XVIIe siècle. Ce fut d'après ses plans que l'on bâtit, en 1664, l'église de N.-D. de Bon Secours, à Bruxelles. Ce fut aussi d'après ses dessins que se construisirent les magnifiques stalles du prieuré de Groenendael, lesquelles sont placées aujourd'hui dans le chœur de l'église de Notre-Dame, à Vilvorde, où elles excitent l'admiration de tous les connaisseurs. Ces stalles, qui portent le millésime de 1663 et les signatures de Jean Cortvriendt et de deux autres artistes, inconnus, sont rangées parmi les plus remarquables de l'Europe.

Ces stalles, en bois de chêne, posées le long des murs latéraux du chœur, ont 15 mètres de long sur 4 mètres 50 centimètres de haut, et se composent de bancs adossés à une boiserie dont la corniche est supportée par douze colonnes torses, décorées de sculptures. Dans des médaillons se voient les bustes des apôtres. Toute l'œuvre artistique est d'un grand fini : ici ce sont des anges, avec les instruments de la passion de N. S.; là, des épisodes de l'Ancien Testament, traités en bas-reliefs, puis des têtes d'esprits célestes et de démons. Ces stalles furent achetées en 1783, pour l'église de Vilvorde, après la suppression du prieuré de Groenendael par Joseph II. Elles ont été restaurées en 1850, et sont signées du nom de J. Cortvriendt et de deux noms inconnus : sans doute du sculpteur et du menuisier de 1663?

Edm. De Busscher.

C. Piron, *Levensbeschryvingen, etc*, — Baron Hody, *Journal de Bruxelles*, 1849. — Alph. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*.

CORVERS (*Jean*), ordinairement désigné sous le nom de *Corverus*, poète, né à Ruremonde, jouissait de l'estime des humanistes belges du XVIe siècle, par l'élégance et la correction de son style. Nous possédons de lui deux traductions en vers latins, l'une du traité de Philon sur la noblesse, l'autre des Lamentations de Jérémie : *Philonis Judæi libellus de nobilitate*, etc. Cologne, 1564. — *Lamentationes Jeremiæ prophetæ, versibus elegiacis, adjunctis psalmis II*. Cologne, 1566, in-4o.

J.-J. Thonissen.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*.

COSPEAU (*Philippe*), théologien, orateur sacré, né à Mons le 15 février 1571, mort au château des Loges en Normandie, le 8 mai 1646. En France quelques écrivains le nomment Cospéau, Cospéan,

De Cospéan ; mais le véritable nom de sa famille, connue dans la magistrature municipale de Mons depuis 1442, est bien Cospeau, comme nous l'écrivons.

Après s'être distingué dans ses études à l'université de Louvain, où florissait alors Juste-Lipse dont il conserva toujours l'estime, Cospeau s'engagea dans les ordres sacrés ; il obtint à Mons, en 1588, un canonicat qu'il résigna en faveur de son frère, puis un autre au chapitre archiépiscopal de Cambrai, qu'il abandonna pour aller continuer à Paris l'étude de la théologie.

Encore simple maître ès-arts, il fut chargé d'un cours de philosophie à l'université. Reçu docteur de Sorbonne en 1604, il se livra à l'enseignement de la théologie et à la prédication avec un succès qui attira bientôt un nombreux et brillant auditoire avide de l'entendre. Le duc d'Epernon, charmé de son mérite, lui voua un attachement qui ne se démentit jamais, et dès 1607, il lui fit conférer l'évêché d'Aire en Guyenne. De ce siége, Cospeau passa à celui de Nantes en 1620, et cinq ans plus tard à celui de Lisieux, qu'il occupa jusqu'à sa mort. A ce dernier était annexé le titre de comte, et de là sans doute vient la particule nobiliaire dont quelques-uns ont allongé le nom d'un prélat qui se montra toujours exempt de vanité.

Quelques écrits sur des matières de polémique religieuse ou de discipline ecclésiastique ont fait à Cospeau une grande réputation de son vivant ; mais c'est surtout comme orateur de la chaire qu'il a illustré son nom. On ne peut, aujourd'hui, juger de son éloquence que par l'oraison funèbre de Henri IV, qu'il a prononcée aux obsèques de ce prince, dans l'église de Notre-Dame à Paris, le 30 juin 1610. Les oraisons funèbres de la maréchale de Retz, du cardinal de Retz, évêque de Paris et de Marie de Bourbon, belle-sœur de Louis XIII ne sont, pas plus que ses nombreux sermons, parvenues jusqu'à nous.

Il passe pour avoir, l'un des premiers, reconnu l'inconvénance de semer dans les discours religieux des traits empruntés à la littérature profane de l'antiquité ; à ces citations déplacées, il substitua souvent des passages tirés de l'Écriture ou des Pères de l'Église ; le panégyrique de Henri IV porte cependant encore quelques traces du mauvais goût de son temps.

Cospeau s'était concilié par ses qualités, non moins que par ses talents, la faveur de la cour et celle du cardinal de Richelieu, et il en reçut maints témoignages. Il fut l'aumônier de la reine Marguerite de Valois, jouit des bonnes grâces de Henri IV, assista à la naissance de Louis XIV et à la mort de Louis XIII.

Sa biographie écrite en 1646 par Lemée, l'a été, il y a peu d'années, par Livet qui a reproduit, à la suite de sa notice historique, l'oraison funèbre de Henri IV. Paris, Alvarès, 1854, in-12.

Un portrait original de Philippe Cospeau est conservé à l'Hôtel de ville à Mons.

E. Defacqz.

Archives communales de Mons. — De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*. — Mathieu, *Biographie montoise*. — Moreri, *Dictionnaire historique* : mot *Lisieux*.

COSPEAU (*Pierre*), jurisconsulte, né en 1592 à Mons où il est mort en 1655, cousin du précédent, exerça avec distinction la profession d'avocat à la cour souveraine de Mons. Il est du petit nombre des jurisconsultes du Hainaut dont on ait imprimé les œuvres sur la jurisprudence de cette province si riche en travaux manuscrits. Ses ouvrages sont : 1° *Diverses conclusions en la practique de jurisprudence*. Mons, François Waudré, 1626. — 2° *Discours touchant les dispositions testamentaires et donations à cause de mort*. Mons, 1640, François de Waudret. On estime particulièrement ce dernier où la matière est traitée dans ses rapports avec la législation spéciale du Hainaut.

E. Defacqz.

Archives communales de Mons. — De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*. — Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 354.

COSSIERS (*Jean*), peintre d'histoire, d'intérieurs et de portraits. Cet artiste, dont le nom a été souvent écrit Coutsiers, Causiers, Cotsiers, Cassiers et d'autres manières encore, est né à Anvers, le 15 juillet 1600. Il était fils d'Antoine Cossiers, peintre à la détrempe (*water-*

verfschilder), et de Marie van Cleef, qui appartenait à une famille connue pour avoir produit plusieurs peintres de mérite. Corneille De Vos, le vieux, lui enseigna la peinture. Après avoir parcouru l'Italie et diverses autres contrées, à l'exemple de la plupart des artistes anversois, il revint se fixer dans sa ville natale, où, en 1628-1629, il fut admis dans la gilde de Saint-Luc en qualité de fils de maître, ainsi que dans l'association des secours mutuels (*Busse*) de la confrérie, et, en 1631, dans la chambre de rhétorique la Violette (*de Violieren*).

Le 20 mai 1630, Cossiers se maria avec Jeanne Darragon, qui le rendit père de quatre enfants. Devenu veuf, au mois d'octobre 1639, il convola en secondes noces, le 26 juillet 1640, avec Marie Vander Willigen, dont il eut quatre fils et quatre filles. Cossiers mourut dans sa demeure, située au rempart dit des Lombards, en juillet 1671, à l'âge de soixante et onze ans : ses obsèques furent célébrées avec apparat, à la cathédrale, le 7 du même mois. Notre peintre était pieux et plusieurs de ses enfants embrassèrent l'état ecclésiastique ou entrèrent en religion. Depuis 1638 jusqu'en 1670, il fut un des membres les plus zélés d'une sodalité d'hommes dirigée par les PP. jésuites, et, en 1650, il peignit, pour la chapelle de cette association, un tableau représentant les *Epousailles de la Vierge*.

Cinq ouvrages de Cossiers se trouvent au musée d'Anvers : deux *Adoration des bergers*, un *Flagellation du Sauveur*, un *Intérieur* et un *Portrait*. Le musée royal de Madrid possède trois tableaux importants du maître : *Lycaon et Jupiter*, *Promethée*, *Narcisse*. D'autres, au musée de Bruxelles et à Malines, sont énumérés dans Immerseel et Ad. Siret. Les tableaux d'église de Jean Cossiers, que nous connaissons, peuvent être rangés sur la même ligne que ceux de la plupart des successeurs immédiats des grands maîtres anversois, Rubens et Jordaens. Il ne manquait à notre artiste ni aptitude naturelle, ni une certaine force de coloris et de composition, mais la distinction et l'originalité faisant défaut, ses grandes toiles n'attirent l'attention par aucune qualité spéciale. Il réussissait mieux dans les scènes d'intérieur et le portrait, quoiqu'il ne soit parvenu que rarement à bien peindre les mains de ses personnages. Cossiers, dont le caractère et le talent paraissent avoir été très prisés par ses contemporains, remplit, en 1639-1640, les fonctions de premier doyen de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, et le roi d'Espagne, le cardinal infant et l'archiduc Léopold d'Autriche lui commandèrent divers tableaux d'histoire et de mythologie. Pierre De Jode grava le portrait de Cossiers d'après celui peint par l'artiste lui-même. Il se trouve dans le livre de Corneille De Bie, *het gulden cabinet van de edel vry schildersconst*, reproduit d'après un autre ouvrage, publié antérieurement en français et devenu très-rare, dont le titre est : *Images de divers hommes d'esprit sublime, qui par leur art et science devront vivre éternellement*, etc., etc. *Anvers, mis en lumière par Jean Meyssens, peintre et vendeur de l'art, au Camerstraet, l'an MDCXLIX*. Format petit in-folio. Le *Catalogue du musée d'Anvers* contient de plus amples détails sur la famille de Cossiers, dus aux recherches approfondies de M. Théodore van Lerius.

Chev. L. de Burbure.

COSTER (*Dominique*), graveur, historien, né à Anvers en 1560, mort en 1612. Voir De Coster (*Dominique*).

COSTERUS (*François*), écrivain ecclésiastique, né à Malines, XVIe siècle. Voir De Coster (*Francois*).

COSTERUS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, XVIe siècle. Voir De Coster (*Henri*).

COSTERUS (*J.*), écrivain ecclésiastique, né à Alost. XVIe siècle. Voir De Coster (*J.*)

COTTY (*Gaspard-Herman*, baron), né à Waillet dans la province de Namur, le 4 décembre 1772, mourut à Paris le 4 mars 1839, étant général d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, chevalieur de saint Louis, de saint Ferdinand d'Espagne, etc. Le baron Cotty fit ses études à l'école militaire de Paris, puis à l'école d'artillerie de Châlons et obtint d'emblée le grade de lieutenant au commencement de 1794. Il débuta à

l'armée de Sambre et Meuse, fit avec distinction les campagnes de 1794 et 1795, passa à l'armée d'Allemagne fit les campagnes de 1796, 1797, et 1798, et fut envoyé en Italie pour les campagnes de 1800 et de 1801. Ses états de service attestent qu'il se distingua en plusieurs occasions, notamment au passage du Mincio, aux sièges de Landrecies, du Quesnoy et de Maestricht. Le général Gassendi l'ayant remarqué lui fit donner la direction de la manufacture d'armes de Turin; plus tard il devint membre du conseil de perfectionnement à l'école polytechnique et du conseil d'artillerie présidé par Napoléon lui-même.

Le 4 mars 1811, Cotty obtint le brevet de colonel, le 8 janvier 1823, il reçut celui de maréchal de camp. Il fut employé simultanément en qualité de membre du comité d'artillerie, de directeur-général des forges et des manufactures d'armes, de commissaire du gouvernement près de l'administration des poudres et salpêtres, d'examinateur des élèves aux écoles de Metz et de Saint-Cyr, de chef de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre, enfin de directeur-général des poudres et salpêtres. Après une carrière laborieusement remplie il fut admis à la retraite le 25 avril 1835 ; il avait été crée baron par ordonnance du roi de France du 8 octobre 1828.

Le baron Cotty occupe une place distinguée parmi les écrivains militaires; on lui doit les ouvrages suivants : *Mémoire sur la fabrication des armes portatives*, 1 vol. in-8o, 1806; — *Instruction sur les armes à feu et blanches*, 1806 ; — *Instruction pour les ateliers de réparation d'armes portatives de guerre*, 1811 ; — *Table des armes portatives* (ouvrage publié en collaboration avec le général Marion), 1 vol. in-fol. 1804. — *Dictionnaire de l'artillerie*, 1 vol. in-4o. Paris, 1822; — *Supplément au dictionnaire de l'artillerie*, 1 vol, in-4o. Paris 1832. Le général Cotty se proposait de publier un grand ouvrage sur les armes portatives anciennes et modernes, de guerre et de luxe, mais pour des motifs qui n'ont pas été revélés cet ouvrage important n'a jamais vu le jour. Dans la cinquième édition de son aide mémoire, le général Gassendi, juge très-compétent, parle avec le plus grand éloge des travaux du général Cotty sur les armes portatives. Quant au *Dictionnaire de l'artillerie* et à son *Supplément*, ces publications ont pris rang, dès leur apparition, parmi les ouvrages classiques les plus utiles et sont connus de tous les officiers d'artillerie qui les consulteront longtemps encore avec fruit malgré les grands changements qui se sont produits depuis quelques années, dans la fabrication, la construction et les effets des armes à feu de toute espèce, ainsi que dans le matériel et les approvisionnements que leur emploi comporte. On trouve en effet avec la plus grande facilité, dans les deux volumes du dictionnaire de Cotty, quelle que soit la branche d'artillerie, dont on veuille s'occuper, une foule de renseignements, de données, de détails et même de discussions, qu'on chercherait vainement dans la plupart des traités d'artillerie proprement dits et qu'il serait parfois impossible de découvrir dans les nombreux ouvrages et mémoires spéciaux d'où ils ont été extraits. Or, tout le monde sait de quel intérêt sont les moindres détails, même les détails historiques, lorsqu'on veut traiter une question à fond et de quel aide ils sont parfois pour conduire à une bonne solution.

Le dictionnaire de Cotty a été publié comme faisant partie de l'encyclopédie méthodique. En 1784, le général d'artillerie de Pommereul, s'était chargé de traiter l'artillerie pour cette vaste entreprise qui a tant contribué aux progrès des sciences et des arts, mais les événements politiques l'avaient obligé à abandonner son travail. Le général Cotty, chargé à diverses époques de la direction générale des manufactures d'armes de l'État, de celles des forges de l'artillerie, des fonctions de commissaire du gouvernement près de l'administration des poudres et salpêtres, de l'examen militaire des élèves d'artillerie à l'école d'application, membre de différents comités d'artillerie, du conseil de perfectionnement à l'école polytechnique puis enfin chefde la division d'artillerie au ministère de la

guerre, se trouvait dans d'excellentes conditions pour remplir la lacune qui existait dans les traités de l'encyclopédie méthodique et il s'acquitta de cette tâche avec un talent et un succès incontestés.

Général Guillaume.

Archives de la guerre de Paris. — *Le Spectateur militaire.*

COUDENBERG (*Pierre*), pharmacien et amateur d'horticulture, né selon toutes probabilités à Anvers en 1520, où l'on croit qu'il est mort en 1594. On écrit son nom de diverses manières, surtout *Caudenberg* et *Coldenberg*. Au XVIe siècle la profession de pharmacien commençait à peine à se distinguer de celle de l'épicier et du droguiste. Coudenberg après avoir fait de bonnes études, puisqu'il écrit le latin dans un style pur et correct, ouvrit une officine à l'enseigne de la *Cloche* (*Ad Campanae symbolum, Clusius*), située, paraît-il, au Marché Saint-Jacques, à Anvers. Il fut, selon le témoignage public de ses contemporains, un homme vertueux, actif, studieux, érudit et charitable.

Les botanistes de l'époque, Dodoens, De l'Obel, De l'Escluse, ne citent jamais son nom sans y ajouter l'expression de leurs sentiments d'affection et d'éloges. Il a publié, en 1568, un ouvrage de pharmacie ayant pour objet la révision et l'annotation du dispensaire pharmaceutique de Valerius Cordus, qui servait alors de Codex pour l'exercice de cette profession. Le commentaire de Coudenberg devint, selon l'expression triviale, le guidon des apothicaires d'Anvers jusqu'à la publication d'une pharmacopée officielle, en 1661, par Michel Boudewyns. La première édition des commentaires de Coudenberg, publiée par Plantin, en 1568, est une rareté bibliographique. Mais on en connaît quinze éditions; la plus récente de 1662. Il en parut des traductions flamandes, hollandaises et françaises : cette dernière par André Caille, à Lyon, en 1575 sous le titre de *Guidon des apothicaires.*

Coudenberg paraît être un des premiers, sinon le premier pharmacien qui ait écrit sur son art. La société de pharmacie d'Anvers lui a fait ériger, avec le concours de la ville et du gouvernement, une statue sculptée par Joseph De Cuyper et inaugurée le 17 août 1861.

Il consacrait ses loisirs à l'horticulture et, suivant une coutume que beaucoup de négociants pratiquent encore aujourd'hui, il créa un jardin aux environs de la ville, pour aller, sans doute, s'y délasser des travaux sédentaires de sa profession. Ce jardin, établi probablement en 1548, devint bientôt célèbre. Il était visité par tous les botanistes qui passaient à Anvers : les ouvrages de l'époque y signalent des plantes jusqu'alors inconnues dans nos contrées et qui, plusieurs fois, servirent de modèles aux gravures dont ces ouvrages sont enrichis. Conrad Gesner le signale d'une manière particulièrement élogieuse dans son livre *De Hortis Germaniæ* publié à Zurich en 1561. Le catalogue que le pharmacien d'Anvers envoya à Gesner, mentionnait déjà 400 espèces. Lobel cite le jardin de Coudenberg dans des termes qui témoignent d'une grande admiration : *Hortus stirpium ditissimus.* — *Stirpium exoticarum ditissimum viretum*, etc. Louis Guichardin ne l'oublie pas non plus dans sa *Description de tous les Pays-Bas.*

Par sa destination, par son utilité pour les botanistes, par le nombre des plantes officinales, le jardin de Coudenberg fait songer aux jardins botaniques. Or, quand il fut créé, en 1548, ces établissements venaient à peine d'être inaugurés en Italie : le plus ancien est celui de Padoue dont l'origine remonte à 1545. Il n'en existait encore aucun dans les Pays-Bas. Le pharmacien d'Anvers cultivait quelques plantes exotiques, telles que le Gatilier, le Dragonnier, l'Agave d'Amérique et l'on a voulu en induire qu'il aurait imaginé l'art de construire des serres, dont l'invention est, par d'autres, attribuée à Albert le Grand ou à Guillaume de Blasere, échevin de Gand.

On suppose que le jardin de Coudenberg fut détruit pendant le siége d'Anvers en 1585 et peut-être lui-même émigra-t-il, avec un grand nombre de ses compatriotes pour chercher dans quelque retraite éloignée un refuge contre les agitations et les tumultes de sa patrie.

Coudenberg fut un homme docte et

vertueux. Sans atteindre au premier rang des illustrations, il honora sa profession et il est le plus ancien amateur d'horticulture qui, dans une sphère modeste, ait formé un jardin de plantes rares et étrangères; les historiographes de la médecine et de la pharmacie, M. Broeckx et M. Pasquier, lui ont consacré des biographies détaillées : enfin l'horticulture, par l'organe de Charles Morren, a attaché son nom à une belle variété de *Potentilla atrosanguinea*, issue, en 1852, des semis de M. Spaenhoven, horticulteur anversois.

Bibliographie : *Valerii Cordi dispensatorium*. Antwerpiæ, Ch. Plantyn, 1568, in-16; — Leyde, 1627, in-12; — Leyde, 1652, in-12. *Den leydtsman en onderwyser der medicynen of ordentlicke uytdeyling*, etc. Amsterdam, 1662.

Ed. Morren.

Paquot, *Mémoires*, t. III, p. 170; t. XIV, p. 248. — C. Gesner, *Horti Germaniae* (1561), p. 245, 299. — Van Hulthem, *Discours, etc.*, Gand, 1837, in-8°. — Ch. Morren, *Annales de la Société d'agriculture et de botanique de Gand*, t. V (1849), p. 235. — *La Belgique horticole*, 1851, t. II, p. 105 et 106; 1853, t. III, p. 236. — C. Broeckx, *Notice sur P. Coudenberg*, Anvers, 1845, in-8° (*Journal de pharmacie d'Anvers*, t. I, p. 1). — *Le père de la pharmacie belge* (*Journal de pharmacie d'Anvers*, t. XII, p. 5). — *Rapport sur les titres scientifiques de P. Coudenberg*, Anvers, 1861. — *Note sur le Liggere des apothicaires d'Anvers*, Anvers, 1861. — N. Pasquier, *Journal de pharmacie d'Anvers*, t. I, p. 207. — *Etude sur la vie et les travaux de P. Coudenberg*, Anvers. 1861. — *Note sur le pharmacien espagnol P.-B. Matheo*, Anvers, 1861. — Ed. Morren, *Pierre Coudenberg, sa vie et ses œuvres*, Gand, 1866 (*La Belgique horticole*, t. XVI).

COUPLET (*Philippe*) missionnaire et écrivain, né à Malines le 31 mai 1623, et mort pendant qu'il était en route pour la Chine, en 1692. Il entra dans la Compagnie de Jésus au mois d'août 1640. En 1659, il obtint de ses supérieurs la permission de partir pour la Chine et il s'embarqua avec les célèbres missionnaires belges François Rougemont, Ferdinand Verbiest et Albert Dorville. Pendant plus de vingt ans, il déploya un zèle extraordinaire pour la conversion des infidèles, et acquit, en même temps, une connaissance exacte des mœurs et de la religion des Chinois. En 1683, il revint en Europe pour rendre compte au Saint-Siége de l'état de la religion catholique en Chine et tâcher de recruter pour ce pays de nouveaux missionnaires au sein de la Compagnie de Jésus. Après avoir passé environ dix ans à Rome, en Italie et en France, il résolut de retourner en Chine. Mais, avant d'entreprendre ce nouveau voyage, il désira revoir sa patrie. En 1692, il se rendit en Hollande et s'y rembarqua pour la Chine. Il périt malheureusement dans la traversée, écrasé, pendant une tempête, par le choc d'un coffre qui tomba sur lui. Couplet, qui était très-versé dans la langue chinoise, profita des dix années qu'il passa en Europe après son premier voyage pour faire différentes publications relatives à l'histoire et à la littérature de la Chine. Cinq de ces publications sont en langue chinoise : 1° Un traité sur la loi de Dieu; 2° un calendrier ecclésiastique perpétuel; 3° un discours sur les quatre fins dernières; 4° une vie de saint François de Borgia; et 5° un abrégé des vies des Saints pour chaque jour de l'année. Il composa aussi *Historia nobilis feminæ Candidæ Hiu, Christianæ Sinensis*, etc. Cette vie, destinée à faire connaître les mœurs du peuple chinois et les usages suivis par les missionnaires, fut traduite et publiée successivement en français, en espagnol et en flamand. On a, en outre, du père Couplet : 1° *Catalogus patrum societatis Jesu qui post obitum S. Francisci Xaverii ab anno* 1581 *usque ad annum* 1681 *in imperio Sinarum fidem propugnarunt;* et 2° une dissertation sur les *rites* dits *chinois* publiée d'abord en italien, et inserée en latin, dans le *Propylaeum Maji* des Bollandistes. Mais ce qui fait surtout la gloire du père Couplet c'est le grand ouvrage qu'il a composé, sur la philosophie de Confucius, avec trois de ses confrères, les pères Intorcetta, Herdtrich et Rougemont, et qui fut publié sous le titre de *Confucius Sinarum philosophus sive scientia Sinensis latine exposita*. Cet ouvrage renferme, outre l'exposé de la doctrine du célèbre philosophe chinois, un aperçu sur les mœurs, la politique et la chronologie de la Chine. On trouve la liste complète et descriptive de toutes les publications du P. Couplet dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de*

Jésus, du P. Aug. De Backer, éd. in-fol., I, col. 1426-1429. E.-H.-J. Reusens.

Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, XI, p. 5-31.

COURSELLE, COURSELE ou **CORSEILLE** (*Gérard* **DE**), jurisconsulte, plus connu sous le nom de *Corselius*, naquit à Liége le 10 juin 1568 et mourut à Bruxelles le 22 septembre 1636. Il était fils de *Pierre-Chrétien*, homme de loi, et par sa mère, *Marie Weyms*, neveu du célèbre professeur de droit Jean Wamèse (v. ce nom). Le cardinal Gérard de Groesbeeck, prince-évêque de Liége, le tint sur les fonts baptismaux. Rien ne fut négligé pour son éducation, et il répondit de bonne heure à l'attente de ses parents. Ses humanités achevées à Liége, chez les Hiéronymites ou *Clercs de la vie commune*, on l'envoya suivre un cours de philosophie à Trèves, puis au collége du Porc à Louvain, où il obtint le quatrième rang au concours général de 1586. Il continua ensuite les traditions de sa famille en s'appliquant à la jurisprudence; on cite parmi ses professeurs Gérard Cavertson, Philippe Zuerius et Jean Gevaerts. Son mérite fut bientôt incontesté; les suffrages de ses condisciples l'élevèrent successivement aux dignités de *fiscus* et de doyen des bacheliers de la faculté. Il s'était acquis d'autre part une réputation d'helléniste, si bien qu'en 1590 (26 mai), le professeur de grec du collége des Trois-langues, Guillaume Boonaerts, dit *Fabius*, ayant péri victime d'un homicide, les proviseurs désignèrent Corselius pour lui succéder. Celui-ci n'en poursuivit pas moins ses études juridiques: au bout de deux ans il était licencié; sa promotion au doctorat date de 1594. La même année, il reçut les ordres sacrés et fut pourvu d'une prébende de la cathédrale de Liége. Il ne recommença que cinq fois son cours de grec: ses prédilections étaient ailleurs. La chaire royale des Institutes du droit romain, delaissée en 1595 par Corneille Silvius, lui échut à la suite d'un concours; il y débuta brillamment le 31 décembre 1596, et continua de s'y distinguer jusqu'à la mort de Philippe Zuerius, premier professeur de droit civil, décédé le 31 mars 1606. Il remplaça dès lors son ancien maître, et le renom de son savoir et de ses talents devint tel, que les Archiducs jugèrent à propos de l'enlever à l'Université pour le faire entrer au grand Conseil de Malines (1). Ce ne fut pas sans émotion qu'il prononça, le 28 mai, au moment de prendre congé de l'*Alma mater*, un discours public d'adieux dont les *Fastes académiques* de Louvain ont enregistré la mémoire. Il n'y laissait que des admirateurs et des amis. Pendant toute sa carrière enseignante, dit Valère André, il fut en quelque sorte le centre et le soleil de l'Université (*velut cor et ἥλιος*); Nic. Vernulæus renchérit encore sur cet éloge dans son *Academia Lovaniensis* (*O magni Wamesii magnus supos!* etc.); Van Tulden (*de princ. Jurispr.*, l. IV, ch. 16) ne sait comment vanter son caractère antique, sa prudence consommée, son éloquence victorieuse. Il avait su en outre gagner tous les cœurs par la délicatesse de ses procédés et l'aménité de ses manières: il avait le port noble, la taille avantageuse, la physionomie ouverte et sympathique; modeste, candide, désintéressé jusqu'au scrupule, il n'offusquait personne et n'avait point de jaloux, malgré sa supériorité réelle. Ses collègues étaient unanimes, au contraire, à déclarer que nul membre de l'Université n'avait plus de titres que lui d'être investi des fonctions rectorales. Ce qui ne s'était point encore vu, Corselius fut élu neuf fois chef de l'Université, entre les années 1594 et 1616. Il ne resta que deux ans conseiller et maître des requêtes à Malines; Albert et Isabelle voulurent l'avoir auprès d'eux et le nommèrent membre de leur Conseil privé. Il se décida en 1621, à résigner son canonicat de Liége en faveur d'un sien neveu, Pierre de Rosen, depuis archidiacre de Hesbaye; l'infante Isabelle le gratifia plus tard, en 1630, de la riche prévôté de Harlebeeke en Flandre, tout en lui laissant sa charge de conseiller (2).

(1) Il eut pour successeur, dans la chaire de droit civil, son parent Étienne Weyms; Henri Zoesius avait repris, en 1606, le cours d'institutes.

(2) Le musée de la porte de Hal possède la matrice en cuivre jaune d'un sceau aux armes de Corselius, avec cette légende : S: Ger: Corselii.

Il mourut paisible et honoré. Son corps repose en l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, vis-à-vis de l'autel du Saint Sacrement des Miracles. Sur un beau cénotaphe de marbre adossé à la muraille, on lit l'inscription suivante :

D. O. M.
Gerardus Corselius,
H. S. E.
Qui Leodii Eburonum natus,
Lovanii primarius antecessor,
Cum per IV lustra jus enarrasset,
Academiæ Rector Nonum præfuisset,
Ad supremum Mechliniense,
Indè ad sanctius consilium
Est adscitus.
Quod munus XX annis gessit,
Principibus ac Regi fidus :
A quo
Belgico in Hispaniis consilio adlectus,
Præpositura inde Harlebecensi ornatus;
Sed amplioribus augendus honoribus
Ni fata invidisserit;
Magno sui apud omnes relicto desiderio.
Vivere desiit anno M.DC.XXXVI.
Septembris XXII.
Ætatis LXVIII.
Avunculo bene merenti,
Propter hanc aram sepulto,
Mœsti heredes posuerunt.

Corselius écrivit plusieurs ouvrages, dont la plupart sont restés inédits. Un de ses neveux, Pierre Weyms (1), en fit espérer la publication en 1650 ; mais ce projet n'eut pas de suite. Les manuscrits de Corselius, s'ils existent encore, doivent appartenir à quelque membre de la famille de Rosen. Ils comprenaient des *Prælectiones in Codicem Justinianeum*, que Valère André qualifie de trésor; des *Consilia*, *sive responsa de jure*, enfin des *Orationes variæ*, harangues prononcées à Louvain. Ses ouvrages imprimés sont:

1° *Oratio in Justi Lipsii funere habita Lovanii, III. Kal. april. M.DC.VI à Gerardo Corselio, Jcto et Antecessore.* Lovanii, Ger. Rivius, 1606, in-4°. It. dans le *Fama posthuma J. Lipsii.* Antv., Joan. Moretus, 1607 et 1613, in-4°. It. dans le Recueil des Oeuvres de Juste-Lipse. Cette harangue d'une dizaine de pages, assez bien faite, est dédiée à *Charles*, duc de Croy et d'Aerschot.

2° *Index legum* (*civilium*) et *capitulorum* (*juris canon.*) *Selectiorum, adscriptis auctoribus (qui ea explanarunt), in gratiam Collegii baccalaureorum J. U. editus.* Lovanii, Jer. Rivius, 160--, in-12°.

3° Quatre strophes latines de douze vers chacun, en l'honneur de ses collègues Wamèse, Hopperus, Vendvillius et Peckius, dans les *Fasti academici* de Valère André, p. 194.

Le P. Nicéron (*Mémoires*, t. XXIV, p. 113) rapporte, à propos de Juste-Lipse, une anecdote que le baron de Reiffenberg a trouvé bon de relever dans sa biographie de l'illustre philologue, et qui ne sera pas déplacée ici: « Il (Juste-Lipse) « avait ordonné en mourant à sa femme, « d'offrir sa robe fourrée de professeur « à l'autel de la Vierge de l'église de « Saint-Pierre de Louvain. Elle l'offrit « effectivement; mais comme elle ne pou- « vait servir de rien à cette chapelle, on « la vendit à Gérard Corselius, qui s'en « servit depuis en mémoire de Lipse, et « l'argent qui en provint fut employé à « des usages pieux. » Le style du bon Nicéron, pour le dire en passant, a grand besoin d'indulgence. **Alphonse Leroy.**

Sweertius, p. 278. — Valère André, *Fasti academ. Lovan.*, passim.—Nic. Vernulæus, *Acad. Lovan.*, p. 298. — Abry, p. 67. — Louvrex, *Recueil héraldique*, pp. 423, 425, 539. — Foppens, t. I, p. 347. — Paquot, *Mémoires*, t. II, p. 472 (éd. in-folio). — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 467.

COURTEJOIE (*Antoine*), littérateur et historien, né à Stavelot, le 18 juillet 1801, mort à Cornesse, le 12 septembre 1849. Doué d'heureuses dispositions, il fit ses premières études littéraires dans sa ville natale sous la direction d'un prêtre instruit et dévoué à la jeunesse studieuse. Après s'être fait remarquer, pendant ses humanités, par une rare aptitude pour la versification latine et française, il résolut d'entrer dans les ordres et fit sa philosophie au petit séminaire de Liége, dont les cours se donnaient alors dans les cloîtres Saint-Jean. Ses progrès furent rapides et il se vit bientôt chargé d'une partie de cet enseignement. Il entra au grand sémi-

PRÆP: HARLEBEEC. REGII. CONSILIARII. L'écusson, surmonté des insignes de la prélature, porte *d'or au chevron de gueules, accompagné de deux feuilles de houx de sinople et d'une rose de gueules.*

(1) Fils d'Étienne. (Voir la note 1, ci-dessus.)

naire en 1823 et fut ordonné le 19 mai 1825.

Nous devons à l'abbé Courtejoie les ouvrages suivants : 1° *Prières et considérations chrétiennes en vers, par un prêtre du diocèse de Liége.* Bruxelles, 1844, impr. de J. Verteneuil, in-18°. Ce livre fait partie d'une petite *Bibliothèque catholique* qui se publiait alors sous le titre de *L'Esprit-Saint.* — 2° *Histoire de la ville de Saint-Trond, avec toutes les guerres, les statuts, les impôts, les lois et les incidents historiques qui y sont relatifs, traduite de la chronique même et d'autres anciens manuscrits de cette ville impériale,* par A. Courtejoie, prêtre du diocèse de Liége ; in-8° de 382 pp. ; Saint-Trond, 1846, typ. de Vanwest-Pluymers. — 3° *Les illustrations de Stavelot et les vies des saints Remacle, Théodard, Hadelin, Lambert, Hubert, Poppo, et d'autres grands civilisateurs des Ardennes,* par A. Courtejoie, in-8° de x-320 pp. ; Liége, 1848, impr. de J. G. Lardinois. L'abbé Courtejoie préparait une traduction en vers des *Psaumes* lorsqu'il mourut du choléra. G. Dewalque.

COURTENAY (*Josselin* DE), homme de guerre. XII^e^ siècle. Voir JOSSELIN DE COURTENAY.

COURTEVILLE (*Jean* DE), seigneur de Coremont, de la Buissière et de Preurelles, diplomate, né vers le milieu du 15^e^ siècle dans la Flandre française, mort en 1523.

Dès l'année 1498 (12 juin) il fut appelé à remplir dans la ville de Lille les fonctions de bailli ; ensuite il fut nommé maître d'hôtel de l'archiduchesse Jeanne. La première mission qui lui fut confiée était celle de négocier en Angleterre différentes affaires internationales de concert avec le sire de Bevere, Paul de Baenst, seigneur de Voormezeele, Robert de Melain et Thomas Portinari, et de souscrire le traité de commerce signé à Londres, le 24 février 1496. C'est un de ces pactes dont Grotius a fait une étude spéciale. En 1500 il fit, au nom de l'archiduc, des remontrances à Louis XII, roi de France, au sujet des entreprises de Robert de la Marck. L'année suivante il revint en France pour traiter, conjointement avec d'autres ambassadeurs, du mariage projeté entre Charles, fils de Philippe-le-Beau, et Claude de France. La proposition flattait singulièrement le goût de la reine Anne et laissait entrevoir la chance de faire passer la Bretagne à la maison d'Autriche. Le traité fut signé (10 avril 1501) ; mais il était trop fatal à l'indépendance de la France pour qu'il put être mis à exécution.

En décembre 1502, il fut envoyé vers le roi d'Angleterre « pour certaines grandes matières, est-il dit dans le compte, « concernant les affaires de monseigneur « et le bien de ses pays, dont n'est « besoing de faire mention. » Il fut de retour seulement le 19 février 1503.

Pendant la même année encore, au mois de décembre, il devait aller en mission auprès du roi et de la reine d'Espagne « pour certaines grandes matières et affaires de mondit seigneur et de ses pays. » Il devait au préalable négocier en France des lettres de sauvegarde permettant son passage en Espagne et celui de l'archiduchesse lorsqu'elle reviendrait dans les Pays-Bas.

En 1506 il retourna en France, où il devait tâcher d'empêcher le roi de fournir des secours au duc de Gueldre. Selon ses habitudes, Louis XII leurra De Courteville par des promesses mensongères, qui respiraient un air de candeur et de sincérité, mais qu'il viola avec un cynisme sans pareil. En promettant de ne fournir aucun secours au compétiteur de Philippe-le-Beau, il concluait par l'intermédiaire du sire de Teligny un traité avec Charles d'Egmont, et le ratifia pendant qu'il était en pleines négociations avec De Courteville.

L'année suivante il revint de nouveau en France, en compagnie de Jean Pieters, président du grand conseil de Malines, de Jean Caulier et de Jean Letten pour y traiter différentes affaires.

Au mois d'octobre 1513 il reçut l'ordre de s'adjoindre à l'ambassade que l'empereur envoyait en Espagne.

Lorsque Charles d'Autriche voulut obtenir le titre de roi des Romains, De Courteville fut envoyé (avril 1518) à l'empereur Maximilien, afin de l'engager

à travailler dans ce but. C'est ce que l'empereur avait déjà fait. Il fut, en outre, l'agent de l'ignoble marché que conclurent les électeurs lorsqu'ils vendirent au prix de l'or, leurs voix au candidat autrichien lors de l'élection du roi des Romains. Ch. Piot.

Vanden Bergh, *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*. 1506 à 1528. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*, t. VI, 1re part. — Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Espagne*, t. I, et II. — *Lettres de Louis XII*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. III. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*. — *Comptes de la recette générale des finances de* 1503, 1504, etc., aux archives du département du Nord à Lille : *Registres aux mémoires de la Chambre des comptes*, ibid., t. 3 et 4.

COURTEWILLE (*Josse* **DE**), seigneur de Polinchove, chevalier d'Alvantura et commandeur de Villafranca, homme d'état. Il était fils de Pierre de Courtewille et de Jeanne van Correnhuyse, vit le jour à Bailleul (France) pendant le premier quart du 16e siècle, et mourut le 12 mai 1572.

Appartenant à une famille noble de la Flandre, dont plusieurs membres occupèrent des fonctions civiles importantes, il reçut une éducation très-soignée. Ses capacités attirèrent sur lui l'attention du roi Philippe II, qui le nomma secrétaire d'État pour les affaires des Pays-Bas près de sa personne à Madrid. Lorsque le roi vint en Belgique, dans le but de se rendre en Angleterre (18 mars au 6 juillet 1557), De Courtewille le suivit partout, et fit connaître dans ses correspondances particulières tous les détails concernant ses pérégrinations. C'est ainsi qu'il nous apprend comment il servit d'interprète au roi pendant son séjour dans les Pays-Bas.

Lors du retour de Philippe II en Espagne De Courtewille le suivit. Pendant son séjour dans ce pays, il entretint avec Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, une correspondance très-active, à laquelle elle tenait beaucoup. Le roi ne pouvait prendre aucune mesure au sujet d'une affaire importante de la politique extérieure, ou des Pays-Bas, sans que la duchesse n'en fût immédiatement informée. Parfois il recevait même des ambassadeurs, et eut avec eux des conférences dont il rendait compte à la gouvernante. C'est ainsi qu'elle était au courant de toutes les affaires politiques et de famille et des nouvelles les plus intéressantes.

En 1561, il devint greffier de l'ordre de la Toison d'Or.

Malgré un attachement bien sincère aux intérêts du roi et sa grande habileté de courtisan, De Courtewille n'approuva jamais les mesures de rigueur employées contre ses compatriotes pendant la révolution du 16e siècle. Sous ce rapport, il ne partageait pas complétement les vues de la gouvernante et de son ami intime, Viglius, dont il n'avait ni le génie ni le talent, mais avec lequel il entretenait une correspondance très-suivie et aussi intéressante que celle de la duchesse. Comme celle-ci elle renferme des détails concernant les affaires politiques, les événements et les mesures prises par le duc d'Albe, mais sans y ajouter aucune appréciation nettement dessinée. On y trouve aussi des données au sujet de nominations à des dignités ecclésiastiques, et des renseignements qui regardent spécialement la famille De Courtewille. Josse ne manquait jamais l'occasion d'appeler les faveurs des gouvernants sur ses parents et alliés.

Lorsque Philippe II envoya le duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567) De Courtewille quitta l'Espagne, et revint dans son pays natal exercer près de la personne du nouveau gouverneur général les mêmes fonctions qu'auprès du roi. Parfaitement au courant des idées et des besoins de ses compatriotes, De Courtewille adressa au duc un mémoire intitulé : *Moyens par où semble que Sa Majesté pourroit mieulx regaigner le cœur des vassaux et subjetz de par deçà, vray remède à l'établissement des affaires*. Dans cet écrit il tâche de prouver que les Pays-Bas ne peuvent être gouvernés par la force seulement. Le souverain remède à employer selon lui, serait la présence du roi dans ces provinces, afin de faire disparaître la mauvaise opinion que l'on avait généralement de lui. En attendant cet événement, il veut satisfaire les trois ordres, savoir : le clergé, la noblesse et

le peuple en leur accordant certains avantages, en se montrant clément, doux et généreux. Ces conseils, qui n'étaient pas nouveaux, dénotent de la part de Courtewille sinon un esprit très-élevé et perspicace, du moins une grande dose de courage. Il y avait en effet une certaine audace de vouloir recommander la clémence à un duc d'Albe, qui crut pouvoir pacifier le pays par la force brutale, l'intimidation et les exécutions sanglantes. S'il renonça, d'après les conseils de Courtewille, à la perception du dixième denier, il ne voulut pas moins, en 1571, se débarrasser de lui, en engageant le roi de le faire revenir en Espagne. Son secrétaire le gênait, à cause de sa trop grande modération.

Un travail excessif, la gravelle et une attaque de goutte, dont il souffrait beaucoup, le conduisirent au tombeau. C'est à sa mort seulement que le duc d'Albe le comprit. Il avait perdu en lui un secrétaire capable, et le roi un serviteur fidèle, juste et actif, comme il n'en trouva plus, ainsi que le constate Viglius.

Outre le mémoire, dont nous venons de dire un mot, De Courtewille écrivit encore une relation du voyage de la reine Isabelle d'Espagne, qu'il accompagna à Bayonne en 1565. Cette relation est imprimée dans les comptes-rendus des séances de la commission d'histoire, (2e série t. IX, p. 155). La correspondance de Courtewille avec la duchesse de Parme renferme des renseignements ultérieurs sur ce voyage.

Ch. Piot.

Wagenaar, *Vaderlandsche historie*, t. VI. — Hoynck van Papendreeht, *Annalecta*, t. II. — *Epist. ad Hopperum*, Sanderus, *Flandria illustrata*, t. III. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I et II. — *Comptes-rendus des séances de la commission d'histoire*, 1re série, t. IX et XVI ; 2e série, t. VII. — Gachard, *Rapport sur les archives de la Chambre des comptes*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. III. — Lespinoy, *Antiquités de Flandre*. — *Correspondance inédite de Courtewille avec la duchesse de Parme de 1560 à 1567, aux arch. du royaume*. — *Idem avec Viglius, 1557 à 1570 et 1556 à 1571*.

COURTMANS (*Jean-Baptiste*), écrivain flamand, né le 21 avril 1811 à Berlare, village près de Termonde. Quelque temps après sa naissance ses parents allèrent s'établir à Zele, gros bourg limitrophe et ce fut là que le jeune Courtmans reçut la première instruction. L'enfant montra tant d'aptitude qu'à peine âgé de quatorze ans il fut envoyé à Overmeire pour suivre la méthode de Prinsen, adoptée dans les écoles primaires des provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas et qui venait d'être introduite dans les provinces flamandes. Courtmans n'avait pas atteint sa dix-huitième année lorsqu'il reçut son premier diplôme. En 1833 il entra dans l'enseignement avec le grade de sous-maître. En 1840, à la sollicitation du directeur de l'école moyenne de Gand, récemment établie par le gouvernement, il prit la direction de l'enseignement normal adjoint à cette institution. Malgré une santé chancelante il s'acquitta dignement de cette mission et le nombre de bons professeurs qu'il forma en quelques années, fut considérable.

Lorsque en 1843, l'État institua les écoles normales, Courtmans fut appelé à l'école de Lierre en qualité de professeur des cours supérieurs de langue et de littérature flamandes, auxquels furent adjoints, en 1849, le cours de méthode et la direction du collége (oefenschool). Mais, sa santé s'affaiblissant de plus en plus, il dut restreindre ses travaux et bientôt même toute occupation intellectuelle lui devint impossible. Il succomba à une consomption le 2 juin 1856. Courtmans était, dans sa spécialité, un homme très-distingué. Il possédait les qualités essentielles d'un bon pédagogue : la méthode, la connaissance du cœur humain, beaucoup de patience, une abnégation à toute épreuve, un style pur et correct. Avec de telles qualités il ne pouvait manquer de former de bons élèves et, en effet, plusieurs se distinguèrent encore par les éminents services qu'ils rendirent à l'instruction primaire. Courtmans n'avait qu'un seul défaut, très-rare dans notre siècle : trop humble pour refuser, trop fier pour demander, il n'ambitionna d'autre récompense que le plaisir intime d'avoir utilement accompli son devoir.

Voici la liste de ses ouvrages :

1° *Kleine diergaarde voor kinderen*. Viervoetige dieren, Brussel, 1837, 2 deelen in-12. — 2° *Robert de Vries*. Gent, Vanderhaegen-Hulin, 1837, in-12. — 3° *Oe-*

feningen in het lezen, hoogste klas. Gent, 1840, 3 deeltjes. — 4° *Huishoudkunde en Nijverheid*. Gent, 1840. — 5° *Aanleiding tot de Nederduitsche spraakkunst voor eerstbeginnenden, naar Auslijn*. Gent, 1840. — 6° *Kleine diergaarde voor kinderen;* Vogelen. Brussel, 1841. 3 deelen. — 7° *Eerste oefeningen in het lezen*, 5 stukjes. Gent, 1841. — 8° *Handleiding voor den onderwijzer op de leesmethode*. Gent, 1841. — 9° *Oefeningen in het lezen voor de middelste klas*. Gent, 1841. 4 deelen. — 10° *Rekenboeken*, 8 deeltjes. Gent, 1841. — 11° *Handleiding tot den Nederlandschen stijl*, naar Beijer. Gent, 1842. — 12° *Woordafleidkunde*, naar Lulofs. Gent, 1842. — 13° *Aanvankelijk onderwijs, naar het hoogduitsch*. 1843. — 14° *Kern der bijbelsche geschiedenis*, een lees- en leerboek voor de jeugd. Gent, 1843. — 15° *Sint-Niklaasgeschenk voor brave kinderen*. Gent, 1843. — 16° *Verhandeling over de opvoeding der dochters*, naar Fenelon. Gent, 1843. — 17° *Handleiding voor het onderwijs der munten, maten en gewichten*. Gent, 1843. — 18° *Toepassing op Pestalozzis tafel van eenheden*. Mechelen, P.-J. Hannicq, 1844. — 19° *Nederduitsche spraakkunst met toegepaste oefeningen*. Gent, 1844. — 20° *Honderd kleine vertellingen*, naar Kanonik Schmidt. Lier, 1845. — 21° *Handboek voor de spelling*. Gent, 1845. — 22° *Praktische spraakkunst*. Mechelen, 1848. — 23° *Grondbeginselen der redeneerkunde*. Antwerpen, 1848. — 24° *Verzameling van losse stukken voor de prijsuitdeelingen*. 1850. — 25° *Redevoeringen, Tooneelstukjes, voor prijsuitdeelingen*, 3 deeltjes. 1850, 1851, 1852. — 26° *Leerwijze om door middel der bijbelsche aardrijkskunde de oefening der gewijde en der ongewijde geschiedenis gemakkelijk te maken*. Brussel, 1855.

F. Snellaert.

COURTOIS (*Richard-Joseph*), botaniste, né à Verviers le 17 janvier 1806, mort à Liége le 14 avril 1835. Fils d'un petit fabricant de draps, chargé d'une famille de treize enfants, il eut à lutter contre la misère; elle influa sur son caractère et abrégea ses jours. A quatre ans, il savait lire couramment; à six ans, il fut remarqué par un de nos botanistes les plus distingués, le docteur Lejeune, qui le prit en affection et l'envoya bientôt au collége de Liége pour y faire ses humanités. Il en sortit à quatorze ans, après de brillants succès et désireux d'étudier la médecine, mais la fortune de son père ne lui permettait pas d'y songer. Le docteur Lejeune et un de ses amis, nommé Génin, suppléèrent aux ressources de sa famille; et il put entrer à l'université de Liége, où il fut reçu docteur avec la plus grande distinction avant d'avoir accompli sa vingtième année.

Pendant son séjour à l'hôpital, où il était chef de la clinique interne, il avait remporté (1822) la médaille d'or au concours ouvert par l'université de Gand sur la question suivante : *On demande une exposition succinte de nos connaissances actuelles sur l'origine, la situation, la structure et la fonction des organes servant à la reproduction chez les plantes phanérogames*. Ce succès, et son goût décidé pour la botanique, resserrèrent ses relations avec Lejeune, qui se l'associa pour la publication d'un herbier national. Sur le conseil de son protecteur, il réunit dans ses courses de nombreuses notes qui lui fournirent le sujet de sa thèse doctorale, *Topographie physico-médicale de la province de Liége*, thèse remplie de renseignements peu connus. Quant au *Choix des plantes de la Belgique*, il en a paru de cinquante plantes chacune vingt livraisons de 1825 à 1830. Continuant ses observations, il publia en 1828 sa *Statistique de la province de Liége*, consacrée exclusivement à la topographie, à l'agriculture et à l'histoire naturelle, mais en donnant l'exposé le plus complet. Associé d'ailleurs aux travaux de Lejeune, il publia avec celui-ci le *Compendium Floræ Belgicæ*, ouvrage original, consciencieux et toujours estimé, dont le premier volume parut en 1827, et le troisième et dernier en 1836, après sa mort.

Peu de temps après avoir reçu son diplôme, Courtois avait été attaché à l'université de Liége, comme sous-directeur du jardin botanique, et il exerça une grande influence sur le développement de l'horticulture dans la province de Liége, surtout

par ses relations avec M. Jacob-Makoy.

En 1828, il se maria à Verviers, sans réfléchir que son traitement plus que modeste, — comme l'est trop souvent celui des jeunes gens attachés à l'enseignement supérieur — ne lui permettait pas de vivre, même au prix des privations au milieu desquelles il avait passé ses années d'étudiant. Songeant alors à utiliser son titre de docteur, il voulut se faire connaître comme tel, et donna deux traductions d'ouvrages de médecine allemands. Ses préoccupations, ses veilles, les efforts de tout genre qu'il tenta pour améliorer sa position, développèrent en lui le germe de la phthisie qui devait l'emporter. A la mort de Gaëde (2 janvier 1834), qui était chargé de l'enseignement de toutes les sciences naturelles à l'Université, le gouvernement ayant résolu de ne nommer aucun professeur avant la réorganisation des universités, Courtois fut chargé provisoirement du cours de botanique; il ne le garda pas longtemps et mourut avant la promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur.

En 1833, Courtois avait été nommé membre de l'*Académie impériale Léopoldo-Caroline des Curieux de la Nature*, dans laquelle il avait reçu, selon l'usage, le nom de Dodonée II. C'est à cette occasion qu'il publia son commentaire sur les *Pemptades* de R. Dodonée, dans lequel, dit son biographe, Ch. Morren, « il établit une synonymie complète entre les noms que portaient les plantes au XVIe siècle et ceux de la nomenclature actuelle. A ce mémoire est jointe l'énumération des espèces cultivées au jardin de l'infirmerie de la célèbre abbaye de Dillighem en 1633, d'après l'herbier du frère Bernard Wynhouts. Ce travail est fort curieux pour l'histoire du commerce et de l'horticulture ancienne de notre pays; car il démontre, comme son auteur le fait remarquer, que la Belgique voyait cultiver à cette époque une foule de plantes très-rares, surtout de Curaçao, du Brésil, des Moluques, etc. » Bientôt son travail *sur les Tilleuls d'Europe* lui ouvrit les portes de l'Académie de Bruxelles. Il fesait encore partie de plusieurs autres sociétés savantes.

Courtois s'adonna pareillement à l'étude des végétaux fossiles dont on trouve les empreintes dans notre terrain houiller. Il paraît avoir été associé au docteur Sauveur, qui présenta à l'Académie de Bruxelles un mémoire sur ce sujet, dont les planches seules ont paru. Les collections géologiques de l'université de Liége renferment un grand nombre d'échantillons étiquetés de la main de Courtois.

Courtois connaissait peu les ménagements, et sa franchise, parfois un peu âpre, lui fit souvent du tort. Quelques traits de sa vie ont été diversement interprétés; ils ne sont peut-être que des imprudences auxquelles le poussaient les angoisses de la misère. Il était resté dévoué à sa famille, tombée dans une gêne extrême par la ruine de son père, dont la révolution et des banqueroutes avaient détruit l'industrie; à peine avait-il recueilli quelques fruits de ses travaux, qu'il courait partager avec les siens, sans s'inquiéter du lendemain pour lui-même.

On a les ouvrages suivants de cet infortuné botaniste :

1° *Richardi Courtois, Ververiensis, Responsio ad quæstionem botanicam ab ordine matheseos et philosophiæ naturalis in Academia Gandavensi, anno* 1821 *propositam : Quæritur concinna expositio eorum quæ de organorum propagationi inservientium phanerogamicarum ortu, situ, fabrica et functione innotuerunt.* Ann. Acad. Gandavensis, 1821-1822. 113 p. in-4°. 2° *Conspectus topographiæ physico-medicæ provinciæ Leodiensis.* Liége, 1825, in-4°. 3° Quelques notices en hollandais, insérées dans le t. II des *Bijdragen tot de natuurkundige Wetenschappen*, de Van Kall, Vrolick et Mulder (1827), entre autres, la relation d'un voyage en Ardenne, et un mémoire sur les renonculacées de la flore des Pays-Bas. 4° Une *Revue* en hollandais *des sources minérales et thermales des Pays-Bas et d'une partie de la Prusse*, insérée dans le t. IV du même recueil (1829); trad. dans l'*Essai sur la statistique générale de la Belgique*, par X. Heuschling, publié par Vander Maelen. Brux. 1841, 2e éd., p. 83 et suiv. 5° *Compendium Floræ belgicæ conjunctis studiis edi-*

derunt A. L. S. Lejeune et R. Courtois. Liége, in-8°; t. I, 1827; t. II, 1831; t. III, 1836 (publié à Verviers après la mort de Courtois). 6° *Recherches sur la statistique physique, agricole et médicale de la province de Liége.* Verviers, 1828, 2 v. in-8°. 7° *Mémoire sur la population des villes de la province de Liége*, 1839; dans le recueil de documents statistiques publié chez Van der Maelen. 8° *Mémoire sur la dyssenterie, par le professeur Fréderich, de Wurzbourg, traduit de l'allemand sur la 2e édition.* Liége, 1828, in-8°. 9° *Mémoire sur l'auscultation appliquée à la grossesse, par G. S. Haus, D. M. à Wurzbourg, traduit de l'allemand.* Liége, 1828, in-8°. 10° *Catalogues et procès-verbaux de la Société d'Horticulture de Liége*, 1830 à 1834. Courtois était secrétaire de cette société. 11° *Magasin d'Horticulture.* Liége, 1832-33; 12 livr. in-8°; la première livraison du second volume (1-2) a paru en 1834. 12° *Commentarius in Remberti Dodonæi Pemptades*, 80 p. in-4° (*Ann. Acad. Cæs. Leop. Car. Naturæ Curios.* t. XVII, 1833. 13° Lettre au directeur du *Journal d'horticulture*, de Paris (Journal de l'Acad. d'Hort. de Paris, t. II, 1834), intéressante pour l'horticulture. 14° Mémoire sur les tilleuls d'Europe. Brux., 1835 (*Mém. cour. et mém. des savants étrangers de l'Acad. royale de Brux.* t. X).

Courtois a laissé, en outre, manuscrits, des *Tableaux d'organographie végétale*, in-fol., et une soixantaine de fascicules, intitulés *Bibliotheca botanica*, consacrés à une bibliographie générale de la botanique, et conservés à la bibliothèque de l'université de Liége. Les littératures belge et hollandaise y sont traitées d'une manière très-complète.

G. Dewalque.

Ch. Morren, *Notice sur R. Courtois*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1838. — A. Le Roy, *L'Université de Liége depuis sa fondation.* Liége, 1869.

COURTROISIN (*Siger* ou *Sohier* **LE**), homme d'état et guerrier renommé, né à Gand vers le milieu du treizième siècle et décapité à Rupelmonde le 23 mars 1338. Issu de cette puissante maison des Châtelains de Courtrai qui avait donné des valeureux guerriers à Guillaume de Normandie, pour conquérir l'Angleterre, à Godefroid de Bouillon et à Baudouin IX, pour s'emparer des trônes de Jérusalem et de Constantinople, il n'avait point dégénéré de ses ancêtres. Sage conseiller, autant qu'homme de guerre intrépide et prudent, il eut su écarter une partie des malheurs qui accablèrent Gui de Dampierre, si le malheureux comte avait écouté ses avis : mais tous ses conseils ayant été repoussés, il n'en resta pas moins attaché à son prince et protesta hautement contre la déloyauté de ces nobles qui oubliant, avec les bienfaits de Gui, leur patrie elle-même, rampaient aux pieds de l'étranger. Il se fit gloire de partager les fers du comte et fut renfermé au château de Joinville dans la Beauce. A son retour d'une dure captivité, Sohier habita quelque temps son domaine seigneurial de Tronchiennes et prit, sans crainte de déroger à sa haute naissance, le titre de premier bourgeois de Gand, en accordant la main de sa fille Catherine au fameux Jacques d'Artevelde. Bien éloigné d'approuver tous les actes de Robert de Béthune, si différent de ce qu'il avait été dans les plaines de Benevent, le Courtroisin n'en demeura pas moins fidèle à ce comte et rendit d'importants services au pays. Il en fut de même sous Louis de Nevers. Il désapprouva la conduite de ce prince assez aveugle pour préférer les faveurs d'un roi de France aux plus chers intérêts des Flamands. Mais quand les Brugeois emprisonnèrent le comte et que les insurgés, guidés par Nicolas Zannekin et Robert de Cassel, mirent tout le comté en feu, il contribua beaucoup à retenir dans l'obéissance du prince les villes de Gand, d'Audenarde et d'Ardenburg. Aussi Jean de Namur, nommé *Rewaert* de Flandre par le roi de France, lui confia le commandement de la petite armée gantoise, en lui adjoignant Victor Villain; et ces deux chefs, également doués de prudence et de bravoure, eurent bientôt remis les quatre métiers, les bourgs et les forteresses du pays de Waes, sous l'autorité légitime. Près d'Assenede, ils se heurtèrent à l'armée des Brugeois, commandée par Lambert Boekel et Walter

Ratghoor. Le combat fut sanglant et les Gantois y essuyèrent quelques pertes, mais ils remportèrent une victoire complète. Ratghoor et Boekel périrent dans la mêlée, avec une multitude de leurs soldats, et un grand nombre furent conduits prisonniers à Gand. Un service aussi signalé, qui amenait avec la liberté du comte une paix apparente, méritait toute la reconnaissance de Louis de Nevers; mais le dévouement inébranlable du Courtroisin à la défense des droits et des libertés de la Flandre lui avait valu la haine du roi de France. Louis lui-même ne rougit pas de partager ce sentiment, —quand il apprit que l'illustre bourgeois de Gand déclarait à qui voulait l'entendre que l'alliance avec le roi d'Angleterre était le premier besoin du pays. Sohier toutefois ne se doutant pas de ce qu'on méditait contre lui, avait signé avec Henri de Flandre, comte de Lodi, et d'autres chevaliers un traité, où il était dit que désormais la Flandre, le Brabant et le Hainaut ne feraient plus la guerre que de commun accord. Mais peu après, il fut perfidement attiré à Bruges, arrêté et conduit au château de Rupelmonde, comme coupable de trahison envers le roi de France. En vain les députés de Gand d'abord et ensuite ceux de toutes les villes de la Flandre réclamèrent sa mise en liberté. Par l'ordre du roi, Louis fit décapiter le noble vieillard dans le lit où le retenait la maladie. Un cri général d'horreur et de vengeance accueillit cette nouvelle. Jacques d'Artevelde l'entendit.

J.-J. De Smet.

Froissart, t. I, liv. 66 et suiv. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, liv, XI.

COURVOISIER (*Jean-Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Mons, dans la dernière moitié du XVIe siècle. Religieux de l'ordre des Minimes, il publia : 1° *Le sacré Mausolé*. Bruxelles, 1634, in-8°. — 2° *l'Austriche sainte, ou l'idée du vrai prélat*. Bruxelles, 1638 in-4°. — 3° *Le prince immortel, tiré de la vie et de la fin glorieuse de Son Altesse Royale, Don Ferdinand d'Austriche, archevêque de Tolède*. Anvers, 1642, in-4°. — 4° *Le Sacré bocage de Nostre-Dame de Bois-le-duc*. Bruxelles, 1648, in-4°. On lui attribue encore : *le Pédagogue chrétien*.

Aug. Vander Meersch.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 63.

COUSIN (*Jean*), ou **COGNATUS**, historien et écrivain ecclésiastique né à Tournai, mort le 11 septembre 1636. Il fit de bonnes études tant à Louvain qu'à Paris et obtint le grade de licencié en théologie, science qu'il enseigna à l'abbaye de Cambron. Son savoir lui mérita la faveur de Michel d'Esne, évêque de Tournai, qui le pourvut d'un canonicat en son église cathédrale. On a de lui : 1° *De Fundamentis religionis orationes tres*. Douai, 1597, in-8°. Ce sont, à proprement parler, trois discours qu'il prononça à l'Université de Louvain et qui traitent de la connaissance de Dieu sans le secours de la révélation, de l'immortalité de l'âme, et de la justice divine. 2° *De Prosperitate et exitio Salomonis*. Douai, 1599, in-8°. Dans cet ouvrage, l'auteur se propose de prouver que le roi Salomon reconnut ses égarements et que Dieu les lui a pardonnés. — 3° *Histoire de Tournay, ou chronique, annales et démonstrations du christianisme de l'évêché de Tournay*. Douai, 1691 et 1620, 2 vol. in-4°. Cette histoire constitue l'ouvrage principal de Cousin; elle a été assez sévèrement jugée par quelques auteurs, entre autres par Lenglet du Fresnoy. Disons d'abord que cette histoire est plus ecclésiastique que civile; mais qu'elle contient sur les antiquités de Tournai des recherches savantes et des faits très-intéressants; il est vrai que l'on y rencontre aussi des contes populaires; le but de l'auteur était d'instruire autant que d'amuser, et l'on doit avouer qu'à certains égards, il a réussi. — 4° *Histoire des Saints qui sont honorés d'un culte particulier dans la cathédrale de Tournay*. Douai, 1621, in-8°.

Aug. Vander Meersch.

Dupin, *Table des auteurs ecclésiastiques du* XVIIe *siècle*. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Dewind, *Bibliotheek der nederl. geschiedschryvers*, p. 326. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique et d'histoire*. — Le Maistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 293.

COUSSERE (*Anien*), le nom patronimique d'Anien était Coussere. Originaire de Cassel, petite ville de l'ancienne Flandre occidentale, incorporée aujourd'hui à la France, il prit l'habit de bénédictin à l'abbaye de Bergues-Saint-Winoc, où il fut élevé à la dignité de prieur. Sa piété et ses talents ayant attiré sur lui le respect, on l'appela, en 1451, à l'abbaye d'Oudenbourg lez-Bruges en qualité d'abbé. Il y fit construire le chœur de l'église et rebâtir une grande partie du monastère. Le corps de saint Arnould fut placé par ses soins dans une châsse d'or et d'argent ornée de pierreries, exécutée, d'après ses ordres, par un artiste brugeois. La translation de ces reliques eut lieu le 1er mai 1457, au milieu d'une affluence considérable d'étrangers, accourus de tous les points de la Flandre. L'abbé Anien mourut, à Oudenbourg, le 30 mai 1462 et fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale.

Il est l'auteur d'une chronique latine, dont l'autographe est conservé à la bibliothèque de l'évêché à Bruges. Foppens donne pour titre à cet ouvrage : *Chronicon universale ab origine mundi usquè ad annum* 1457. L'original ne porte pas de titre et celui que nous venons de relater appartient au chronodrôme de Brandon, moine des Dunes. D'ailleurs le manuscrit d'Anien, qui a été publié dans la collection des Cartulaires de la société d'Émulation de Bruges, ne s'étend que jusqu'en 1400. Il est composé de deux cent dix feuilles de velin, in-folio, à deux colonnes de quarante-cinq lignes chacune, non compris quatre feuilles contenant le prologue et la table des matières que l'auteur n'a pas paginée. Vingt-trois feuilles précèdent la chronique; elles contiennent un mélange de notions de sphère et d'histoire sacrée et profane des premiers âges du monde. Anien a compillé le chronodrôme de Brandon dont il reproduit toute la première partie. On trouvera des renseignements plus étendus sur le manuscrit de l'abbé d'Oudenbourg, dans la préface de la chronique éditée, en 1843, par les soins de la société d'Émulation.

F. Vande Putte.

COUSTAIN, COSTAIN, COUSTEYN ou CONSTEYN, (*Pierre*), peintre du XVe siècle, vécut à Bruges et mourut après l'an 1484. Quoique ses œuvres ne soient point parvenues jusqu'à nous, nous ne pouvons le passer sous silence à cause de la notoriété dont il a joui et que constatent plusieurs anciens documents publiés depuis quelques années. Pierre Coustain fut peintre et valet de chambre des ducs de Bourgogne; dès 1450, il succéda à Hue de Boulogne comme gouverneur du château de Hesdin et prit le titre de *Peintre des Princes;* ses fonctions auprès du duc datent du 3 janvier 1454; en 1456-1457, il peignit pour Philippe-le-Bon des bannières et autres « parties d'ouvrages de son dit mestier. » On le trouve encore cité dans les comptes de 1458 à 1462. En cette dernière année, il peint et orne deux « ymaiges de pierre » représentant saint Philippe et sainte Élisabeth et destinées au palais du duc, à Bruxelles. La transcription du paiement porte que la somme allouée avait été taxée et ordonnée par « maistre Rogier, aussi peintre. » Sans doute Roger Van der Weyden, à cette époque peintre de la ville de Bruxelles. En 1467-1468 il dirigea, avec Jehan Hennekart, une section des peintures et ornements destinés aux fêtes des noces de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'York et appelés communément les Entremêts de Bruges. Vers 1470, il reçoit pour élève Jean de Hervy qui, plus tard, figura parmi les peintres en réputation. En 1471, après des difficultés survenues entre Coustain et la gilde de Saint-Luc, dont il ne faisait pas partie et qui voulait le soumettre à ses droits et priviléges, une sentence arbitrale fut promulguée, laquelle établissait « que les peintres au service du duc pouvaient exercer librement leur métier dans la ville et échevinage de Bruges, sans être membres de la corporation de Saint-Luc. » En 1474, nous le trouvons recevant cinquante livres de gages pour diriger les fameuses surprises des galeries du château de Hesdin. Enfin, en 1478-1479, servant, comme peintre et valet de chambre, la troisième génération des ducs de

Bourgogne en la personne de Maximilien, époux de la duchesse Marie, il reçoit une somme importante pour « ce qui lui serait deu à cause des tableaux que icellui S lui avait mandé faire à toute diligence, armoiriés de ses armes et (de celles) des princes et chevaliers de son ordre de la Toison d'or. » Il vivait encore en 1484. M. Pinchart, dans ses *Archives de l'art*, donne la signature de Pierre Coustain que l'on peut lire également Constain. Nous ne savons pourquoi cet auteur la transcrit *Coustrain* (p. 6 de l'ouvrage cité).

Ad. Siret.

COUTEREEL ou **COUTHEREEL** (*Pierre*), célèbre agitateur populaire, naquit à Louvain dans le premier quart du XIVe siècle. Sa famille, quoique faisant partie du *lignage* des Van Redinghen et apparentée à la puissante race des De Nethen, n'était ni ancienne ni très-opulente. Le père de Pierre, Godefroi Coutereel, simple juré de la ville en 1328 et en 1339, est le premier personnage de son nom qui figure parmi les magistrats et parmi les hommes de guerre de la commune ; et si Pierre Coutereel lui-même, ne s'était pas trouvé dans une médiocrité de fortune relative, il ne se serait pas logé dans une dépendance de l'hôtel de ville, contrairement à tous les usages, aux jours de sa dictature.

L'histoire ne rapporte rien de Coutereel avant l'année 1348. A cette époque, et sans qu'on sâche précisément ce qui lui valut cette faveur, il fut nommé par le duc Jean III aux fonctions importantes de maïeur de Louvain. Le maïeur était, à la fois, semonceur du tribunal des échevins de la commune, officier de haute justice criminelle et chef militaire suprême dans la ville et dans son quartier, gardien des hauteurs et souveraineté du duc et surveillant de l'administration communale.

Lorsque Coutereel entra en fonctions, la position de l'officier ducal à Louvain était délicate. Les lignages, qui dominaient la politique locale, avaient une tendance à soulever parfois vis-à-vis du souverain des prétentions quasi républicaines ; mais en même temps, leur prépondérance intérieure était menacée par le mouvement ascensionnel des corporations de métiers. Il y avait à Louvain deux partis locaux en présence : un parti aristocratique et un parti populaire. Coutereel, malgré sa naissance, était en mauvais termes avec les lignages, sans que l'histoire puisse spécifier l'origine de leur différend. Aussi, en partie par la nature de ses fonctions qui le forcaient à défendre les droits du duc contre les entreprises de la commune, dirigée par les lignages, en partie par ses sentiments personnels qui l'éloignaient de sa caste, il se rapprocha des corporations.

L'ensemble de la vie du maïeur a donné lieu à des jugements très-contradictoires. Il nous est impossible d'admettre toutes les accusations accumulées contre lui par les anciens historiens de la ville, plus ou moins apparentés aux lignages et plaidant la cause de leurs pères ; mais, en revanche, nous ne pouvons voir, non plus, dans Coutereel, un défenseur désintéressé du bien public, et fermer les yeux sur ses intrigues, sa turbulence, son ambition personnelle, ses malversations. Quoiqu'il en soit, ses premiers actes d'opposition contre les patriciens de Louvain se renfermèrent dans les bornes de la plus stricte légalité.

Maïeur ducal, Coutereel alla, en 1349, dénoncer à Jean III certaines mesures, prises par le magistrat communal, comme attentatoires aux prérogatives du souverain. Le magistrat parvint à se justifier. Cependant, la lutte était entamée, et dès 1350, il rendit à l'officier du prince accusation pour accusation. Il prétendit que Coutereel avait ourdi avec les drapiers et les tisserands une conjuration contre les lignages. On fit une enquête minutieuse. Elle ne produisit rien contre le maïeur. Celui-ci resta en fonctions.

A notre avis l'instinct des lignages les avait trompés. Coutereel était déjà animé contre eux de sentiments malveillants ; il était déjà prêt à défendre contre eux les intérêts et les vœux des corporations ouvrières, mais il ne pensait pas encore à conspirer. Conspirer contre les patriciens avec les métiers, sans être assuré de l'appui au moins indirect du duc, eut été une folie. Or, Coutereel connais-

sait Jean III. Il savait que ce prince, tout en ne voulant pas laisser entamer ses droits par les lignages, n'était pas disposé à prêter la main à l'élévation des corporations, et que jamais il n'aurait toléré dans ses États la sédition et les violences, dût-il même en profiter indirectement. Son règne entier en faisait foi.

Coutereel ne songea réellement à renverser la puissance des patriciens Louvanistes qu'après la mort de Jean III, et pendant le règne de Wenceslas de Bohême-Luxembourg, qui le confirma dans sa charge de maïeur. L'avénement de Wenceslas modifia, en effet, du tout au tout, les rapports politiques intérieurs du duché. D'une part, les grandes villes prirent une attitude plus indépendante que jamais vis-à-vis d'un souverain qui leur devait, en partie, l'indivisibilité du Brabant, et auquel elles avaient déjà imposé un pacte constitutionnel écrit, la *Joyeuse entrée*. D'autre part le prince, venu d'un pays essentiellement féodal, ne sut pas se faire à la situation que ses devanciers avaient aidé à créer. La nécessité de compter avec les influences et avec les aspirations des communes, que les anciens ducs considéraient comme une condition naturelle et utile, bien que parfois gênante, de l'exercice de leurs prérogatives, parut à Wenceslas un amoindrissement insupportable de sa dignité. Dès l'origine il vit dans les villes des adversaires qu'il fallait comprimer, et dans le conseil de Cortenberg, dont elles soutenaient les prérogatives, un tuteur gênant qu'il importait d'annihiler.

Dans cet état de choses les lignages de Louvain avaient peu de faveur à espérer auprès du nouveau duc si les luttes locales se renouvelaient. Il était trop clair, en effet, que pour atteindre la capitale du duché, dans ses allures indépendantes, il fallait frapper le corps qui donnait seul l'impulsion à sa politique; et que, pour briser la puissance de ce corps lui-même, il suffisait de soutenir les corporations ouvrières. Pour Wenceslas, qui n'avait en vue que son pouvoir personnel, le parti politique qu'il préférait était celui qui pouvait le servir. Au surplus, il avait contre les patriciens Louvanistes un grief tout particulier. Lors de la guerre entre la Flandre et le Brabant, ces derniers avaient presque tous prêté serment à Louis de Mâle avec un singulier empressement, et l'autorité ducale n'avait été rétablie à Louvain que par les métiers soulevés à la voix d'un chanoine de l'abbaye de Sainte-Gertrude, Guillaume de Zadelaere. Quant à Coutereel, il était resté fidèle à son souverain. N'était-il pas presque assuré, s'il voulait désormais entamer une lutte à outrance contre les lignages, de rencontrer auprès du prince un appui qui lui aurait fait défaut sous Jean III?

Ce fut en 1360, à l'occasion d'un incident singulier, que le maïeur de Louvain pénétra complètement les vues du souverain. Un homme accusé de vol et poursuivi par le maïeur fut acquitté par les échevins. Coutereel ne voulut pas déférer à la sentence de ces derniers et retint l'accusé en prison. Les échevins, de leur côté, considérant qu'en matière de délits privés l'officier ducal était obligé de se conformer à leurs décisions, se déclarèrent dans l'état de *ces van wet*. Ils signifièrent à Coutereel qu'ils le tenaient désormais pour inhabile à remplir ses fonctions d'officier criminel devant leur tribunal, pour avoir forfait à leurs priviléges. C'était-là un de ces conflits fort communs au moyen âge entre les justiciers, organe du pouvoir souverain, et les échevinages défenseurs naturels de la liberté des bourgeois. Généralement ils se vidaient par un compromis; mais ici la difficulté soulevée empruntait aux dispositions du maïeur et de Wenceslas lui-même, une importance toute spéciale. Coutereel, certain d'être bien accueilli, partit incontinent pour Tervueren afin de se plaindre de la mesure dont il avait été l'objet. L'acte des échevins, quoique strictement fondé sur les priviléges de la ville, avait quelque chose de blessant pour le duc lui-même, en ce qu'il traçait brusquement la limite où ses droits et ceux de ses représentants, venaient se briser contre la liberté des communes.

Renauld, sire de Schoonvorst, conseiller de Wenceslas, aussi animé que

Coutereel contre les patriciens, lui prêta l'appui de sa parole. Il finit par s'écrier : « Que jamais le duc ne serait maître à » Louvain s'il ne trouvait un expédient » pour élever le peuple et pour abaisser » cet orgueilleux patriciat. » Wenceslas et Coutereel concertèrent-ils alors un plan et le maïeur ne fut-il que l'instrument passionné du prince ; ou bien Wenceslas, craignant de se compromettre, fit-il en sorte de laisser agir Coutereel, sauf à profiter des événements s'ils tournaient selon ses désirs ? L'histoire ne saurait décider. Il est seulement certain que Coutereel revint à Louvain triomphant, apportant tout au moins l'assurance de n'être ni désavoué ni sérieusement combattu dans tout ce qu'il entreprendrait contre l'ennemi commun.

Le maïeur commença par travailler les tisserands et les autres métiers par l'intermédiaire de deux de ses neveux qu'il avait mis au fait de ses desseins; et, dans la nuit du 20 au 21 juillet 1360, pendant que Wenceslas était dans le Luxembourg, une formidable émeute éclata à Louvain. Les patriciens, quoique avertis d'avance de ce qui se préparait, ne voulurent ou n'osèrent pas résister par la force. Les métiers conduits par Coutereel, s'emparèrent de l'hôtel de ville ; ils déchirèrent une partie des archives, forcèrent l'arsenal public, désarmèrent les hommes des lignages et enfermèrent au *Burgt*, dit le château de César, vingt-six chevaliers et cent quarante-cinq nobles écuyers.

Dans les premiers moments de sa victoire le peuple se livra à quelques excès. Il démolit deux des portes de la ville qui avaient naguère servi de prison, et endommagea dans plusieurs endroits la muraille d'enceinte. Mais, chose étrange pour l'époque et qui prouve que Coutereel n'était pas cruel, pas un des patriciens ne fut ni tué ni blessé. Il s'agissait cependant de réorganiser l'autorité communale et Coutereel s'en chargea. Il installa comme échevins quatre patriciens qui ne répugnaient pas trop au nouvel ordre de choses, et, à leurs côtés, il fit asseoir trois hommes pris dans les rangs des métiers. C'était la première fois, en Brabant, que pareil événement se présentait. Aussitôt Coutereel écrivit à Schoonvorst tout ce qui s'était passé, de manière à ce que le haut baron pût prévenir le duc.

La révolution qui venait de s'opérer à Louvain eut un immense retentissement dans le pays. La duchesse Jeanne, en l'absence de son mari, se hâta d'entrer en négociations avec Coutereel, devenu quasi-dictateur, pour rétablir l'ordre dans sa capitale. Elle échoua, et tout resta dans le *statu quo*. Les patriciens, retenus au *Burgt*, désespérant de leur liberté, craignant pour leur vie qui, après tout, ne tenait qu'à un mot, à un geste, traitèrent individuellement avec le maïeur. Ils payèrent ou promirent des rançons proportionnées à leurs moyens et un grand nombre d'entre eux quitta la ville. Tout cela était, au moins jusqu'à un certain point, dans les usages de guerre de l'époque. Nous n'attachons donc pas une très-grande importance aux attaques de nos historiens Brabançons contre Coutereel et les siens pour s'être attribué une partie de la rançon des prisonniers. Mais rien ne peut justifier Wenceslas et Schoonvorst si, selon toutes les vraisemblances, ils se firent payer par Coutereel leur connivence. Le duc n'avait pas d'ailleurs besoin d'encouragements pécuniaires pour approuver ce qui avait été fait contre les lignages Louvanistes. A la fin de septembre il arriva à Bruxelles et, dès le 1er octobre, il donna une charte pour ratifier dans son ensemble tout ce que Coutereel avait arbitrairement établi. Il y avait certes de la justice à accorder aux corporations ouvrières une part dans l'administration de la ville; mais combien les mesures violentes, qui avaient servi à élever les métiers, devaient engendrer de graves conséquences ! Pour le moment Coutereel et les corporations triomphaient. Ces dernières, pour fortifier leur position et pour centraliser leur action, conclurent immédiatement un acte de confédération et d'alliance qui fut confirmé par le magistrat, et elles promirent de prêter main forte à Coutereel pour *maintenir l'ordre*, c'est-à-dire pour empêcher les lignages de revenir sur ce

qui avait été fait. Dans l'enthousiasme de son zèle le parti populaire, qui siégeait à l'hôtel de ville, alla même jusqu'à gratifier le maïeur d'une pension de mille quatre cent vieux écus, dont le titre fut, paraît-il, approuvé par Wenceslas. Entretemps les patriciens se trouvaient dans une position très-difficile. Quelques-uns d'entre eux étaient encore prisonniers et ne parvenaient pas à se libérer. D'autres quittaient la ville pour échapper à la domination de Coutereel et de ses amis ; d'autres encore, et c'était, paraît-il, le plus grand nombre, n'étaient plus même accueillis dans la cité de leurs ancêtres : on leur en fermait impitoyablement l'entrée. Quand, en juin 1361, il fut question de renouveler le magistrat on ne put trouver d'échevins patriciens. On se borna à nommer deux *maîtres de commune*, un patricien, ami de Coutereel, échevin sortant, et un homme des métiers. Les exilés essayèrent d'intéresser à leur cause les lignages de Bruxelles, et surtout les barons du Brabant. Il arriva, enfin, un moment, où Wenceslas lui-même dût se décider à venir mettre le siége devant Louvain.

La résolution du prince s'explique aisément. Il était déterminé à maintenir le partage de l'autorité communale qu'il avait ordonné; mais, ayant atteint son but, l'affaiblissement et l'humiliation des lignages, il croyait le moment arrivé de rétablir l'ordre et la tranquillité à Louvain. Le parti vainqueur y régnait avec une indépendance d'allures attentatoire à l'autorité souveraine elle-même ; et celle-ci avait tout intérêt à réintégrer dans leurs foyers les patriciens nombreux qui en étaient tenus arbitrairement éloignés. La toute puissance des métiers n'était pas plus désirable pour le prince que la toute puissance de l'aristocratie. En même temps, une grande démonstration militaire, faite dans les circonstances présentes, permettait d'imposer à la commune de Louvain des sacrifices d'influence politique, sans que les lignages des autres villes y missent obstacle.

Louvain ne résista pas. Dès le 19 octobre 1361 Wenceslas dicta ses volontés. Il ordonna, entre autres choses, que Coutereel et les siens feraient amende honorable pour les attentats commis contre sa souveraineté ; que les métiers ne se rassembleraient plus en armes; que la ville ne soulèverait plus la question pendante entre elle et le duc à propos du conseil de Cortenberg, avant que toutes les difficultés y relatives ne fussent définitivement vidées ; qu'elle lui livrerait plusieurs chartes naguère octroyées ; que le passé serait oublié, mais que les corps de métiers conserveraient la position politique qui leur avait été faite l'année précédente. Puis le duc ota à Coutereel sa charge de maïeur, mais pour le nommer immédiatement, échevin patricien. C'était une récompense plutôt qu'une disgrâce : la majorité des membres de la première magistrature de la ville était ainsi acquise au parti populaire.

Cependant l'ordre n'était pas encore rétabli. Les patriciens voyaient avec mécontentement les restrictions qui avaient été portées aux libertés de la commune, et ils ne pouvaient s'habituer à voir des hommes des métiers siéger à côté d'eux dans le magistrat. Les métiers, de leur côté, devenaient de plus en plus entreprenants, et ne ménageaient en rien leurs adversaires. Coutereel laissait faire ses amis ; aussi les patriciens, soit volontairement, soit forcément, quittèrent de nouveau la ville.

C'était ce que demandait l'ancien maïeur. Dès ce moment il dirigea réellement seul toutes les affaires de la ville. Jean Hanneman, le plus riche des drapiers, devint son bras droit; un clerc, Pierre Herengolys, fut chargé de remplir les fonctions d'officier criminel ; et, aux comices électorales de juin 1362, Coutereel fut élu bourgmestre des lignages. Ce fut alors qu'il alla s'établir dans une dépendance de l'hôtel de ville appelée *de Moor*. Maître à Louvain il continuait à rester dans les bonnes grâces du duc. Wenceslas, pour le récompenser de ses *bons*, *nombreux* et *loyaux services*, le gratifia, le 4 octobre 1363, de la seigneurie d'Asten avec la haute et la basse justice, et tous les droits que les ducs de Brabant possédaient dans le village. C'est à la même époque que, dispo-

sant du grand sceau de la ville, il battit monnaie, en envoyant Hanneman et quelques autres de ses partisans vendre des titres de rente sur la ville de Louvain, en Allemagne et dans les principautés environnantes. Les sommes levées ne furent jamais, que l'on sâche, versées dans le trésor communal. Les historiens de Louvain prétendent que Pierre Coutereel se les appropria, au moins en partie, et qu'il s'en servit pour procurer à sa fille Gertrude un époux considérable, un frère du sire d'Hoogstraeten, Henri de Cuyck, sire de Brecht et de Vorselaer. Cette fois ils pourraient bien ne pas avoir complétement tort.

Entretemps les patriciens exilés, irrités de ce qui se passait à Louvain, confondaient dans une haine commune et Coutereel, et les gens de métiers, et le duc lui-même. Ils tentèrent de former entre eux une confédération et de chercher des alliés qui les aidassent à rentrer dans leur position originaire. Mais rien ne leur réussit. Ils finirent pas s'humilier complètement, en février 1363, devant Wenceslas, et par adhérer aux articles politiques de la dernière paix, pourvu que le duc leur ouvrit les portes de Louvain.

Depuis ce moment Wenceslas songea sérieusement à mettre un terme au désordre et aux dissensions intestines qui, depuis trop longtemps, troublaient sa capitale. Malgré les instances de Schoonvorst et du sire de Cuyck il résolut de réaliser la promesse qu'il venait de faire aux patriciens de sa capitale, en se réconciliant avec eux, et il vint encore une fois mettre le siége devant Louvain. La ville ne résista pas plus que la première fois; elle promit de se soumettre et de laisser immédiatement les lignages rentrer dans ses murs. Le 9 février Wenceslas dicta ses volontés : le maintien du partage des magistratures communales entre les patriciens et les gens de métier ; l'oubli complet du passé ; la peine de mort et la confiscation générale des biens contre quiconque recommencerait la lutte intestine.

Coutereel, accompagné d'une escorte d'environ soixante dix chevaux, alla à Tervueren conduire les otages que Wenceslas, décidé à en finir maintenant que son but était atteint, avait exigé des patriciens et des métiers. Il s'aperçut immédiatement qu'on n'avait plus besoin de ses services. Craignant une réaction violente dont il serait la première victime il revint en ville, rassembla ses effets les plus précieux, et se réfugia dans sa seigneurie d'Asten. Hanneman et Herengolys s'enfuirent avec lui.

Alors commença pour l'ancien maïeur une vie errante et malheureuse. Ne se croyant pas en sûreté à Asten il s'enfuit au pays de Looz. Toujours porteur de titres de rente sur la ville de Louvain, créés à l'époque de sa dictature, il s'en servit pour faire arrêter à Hasselt, comme ses débiteurs, deux chevaliers louvanistes. Par ordre supérieur venu de Liége le bailli de Looz fit relâcher les deux seigneurs, et Coutereel se vit encore forcé de tenter la fortune d'une autre manière. Il reprit ses relations avec ses anciens amis de Louvain. Ceux-ci étaient mécontents de certaines dilapidations commises par le magistrat, du désarmement des métiers récemment opéré par lui, et ils regrettaient surtout l'époque de la toute puissance de Coutereel. Une conspiration s'ourdit sans bruit dans le dessein de faire rentrer ce dernier à Louvain. Elle fut conduite avec tant d'habileté qu'on faillit s'emparer du château d'Heverlé. Le magistrat de Louvain demanda alors au duc Wenceslas de sévir contre Coutereel et contre ses complices. Conformément aux clauses de la dernière paix Coutereel et ses principaux adhérents furent mis hors la loi, avec promesse d'une récompense pécuniaire à qui les livrerait morts ou vifs. Pierre Coutereel ne parut pas effrayé de sa proscription, seulement il se tint hors de la portée du duc de Brabant. Il alla en Hollande et parvint à intéresser à son sort le comte Albert, momentanément en différend avec le Brabant. On arrêta en Hollande quelques Louvanistes sur la foi des titres de rente dont le proscrit était porteur. Celui-ci conclut même un traité avec les bannis de Gand, de Liége, de Louvain, de Tirlemont et d'autres villes; il leur exposa ses plans,

les engagea à se rendre séparément sur le territoire de Louvain pour ne pas exciter de soupçons; leur promit que, dès que le peuple de Louvain le verrait paraître, il leur prêterait main forte. La conspiration nouvelle fut encore déjouée. Alors Coutereel, las de ses mécomptes, ne chercha plus à ressaisir son ancien pouvoir. Il courut quelque temps, errant et malheureux, la France et l'Allemagne. Enfin, en 1369, par l'entremise du sire de Herverlé et du sire d'Hoogstraeten son gendre, il obtint l'autorisation de rentrer à Louvain. Il restitua les titres de rente et le titre de la pension de mille quatre cent couronnes dont il était encore porteur, et, après quelques années, il mourut pauvre et oublié, dans une maison située rue de la Fontaine.

Edmond Poullet.

P. Divœus Lovaniensis, *Opera varia. Rerum Lovaniensium et Annalium. — Jaerboeken der stad Leuven van* 200 *tot* 1507, *uyt' latyn opgesteld door Petrus Divœus, in t' nederduitsch overgebragt door W. A. van Dieve, thans voor de eerste mael gedruckt met intusschingen en aanteekeningen van Edward van Even. — Geschiedenis van Peeter Coutherele, meïer van Leuven, een volksvriend uit de* XIVe *eeuw*, door H. Sermon. — *De Brabantche Yeesten*, t. II. — Chartes du *Codex diplomaticus*, etc.

COUTEREELS (*Jean*), mathématicien, poète, né à Anvers. XVIe siècle. Voir CANTEREEL (*Jean*).

COUVILLON (*Jean*), écrivain ecclésiastique, issu d'une famille noble, né à Lille (ancienne Flandre), vers 1520, mort à Rome, le 17 août 1581, âgé de soixante ou soixante-et-un ans. Pendant qu'il étudiait à Louvain, l'audition des sermons du P. Strada, et les entretiens qu'il eut avec le P. Pierre Lefebvre le décidèrent à entrer dans la Compagnie de Jésus. Il accompagna ce dernier Père en Portugal, et y fut bientôt chargé de l'enseignement de la philosophie, au collége de Coïmbre; plus tard il professa la théologie à Rome, puis à Lyon, enfin en dernier lieu à Ingolstadt. Ce fut là surtout qu'il fit briller son savoir; aussi l'université d'Ingolstadt honora-t-elle sa mémoire par un magnifique éloge, reproduit dans les ouvrages de Foppens et de Paquot.

Couvillon était très-versé dans la langue grecque; il possédait, en outre, des connaissances étendues, lesquelles déterminèrent le légat Zacharie Delfins à le recommander au pieux Albert, duc de Bavière, qui le délégua au Concile de Trente, comme son orateur et son théologien. Il s'y rendit en 1552. A son retour en Allemagne, l'illustre cardinal Othon Truchses, évêque d'Augsbourg, lui confia la charge de Vice-Recteur de l'Académie fondée par lui à Dilingue; il y réunit en même temps la fonction de prédicateur en latin. Plus tard, il retourna à Rome, exerça l'emploi de pénitencier dans l'église du Vatican et y mourut. Il composa : 1. *Assertiones seu conclusiones deductæ ex Epistolâ priore Divi Pauli ad Corinthos.* Romæ, 1554. Ces thèses étendues sont le résultat des leçons données à Rome, sur la première épitre aux Corinthiens. 2. *Questiones in Psalmos;* ouvrage resté manuscrit et conservé chez les Jésuites d'Ingolstadt.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 414. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 621. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 275.

COUVIN (*Simon* **DE**), poète, né à Couvin. XIVe siècle. Voir SIMON DE COUVIN.

COUVIN DE COURCELLES (*Gisbert* **DE**), *Gisbertus Couventinus Corselius*, professeur, né dans la principauté de Liége, peut-être à Couvin, vers 1607, mourut à Liége en 1648. Il fit de brillantes études à l'Université de Louvain, où il obtint, étant élève du *Pædagogium Castri*, le cinquième rang à la promotion de 1625. Attaché ensuite à ce collége, il y enseigna pendant sept ou huit ans la philosophie et fut promu au rang de *professor primarius*. Il s'appliqua également à la théologie et à la jurisprudence, mais ne prit point ses grades. En fin de compte, il quitta l'habit ecclésiastique et se mit à voyager. Les circonstances le ramenèrent jusqu'à trois fois en Pologne; en 1635, nous le trouvons à Varsovie, occupant un emploi (probablement celui de précepteur) dans la maison de Jean-Nicolas de Zvrow Danilowicz, trésorier-général du royaume. Rentré dans son pays en 1640, il y mourut huit ans plus tard. Il fonda deux bourses, l'une pour la philosophie, l'autre pour la théologie, en faveur des deux établissements qu'il

avait fréquentés à Louvain, c'est-à-dire du Collége du Château et du petit Collége théologique. On lui doit l'ouvrage suivant, dont ni Foppens, ni Paquot n'ont donné exactement le titre :

Satyra virum civilem exprimens, consensumque recentiorum temporum cum superioribus, sententiis probatiorum auctorum confirmata. Leodii, typis Joannis Tournay, 1642, in-12° (56 feuillets non paginés).

Il résulte d'une lettre de J.-G. de Ryckel, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain, que ce poème fut composé en 1633. L'épitre dédicatoire à Danilowicz est datée de Varsovie, le 12 juin 1635; l'approbation est de 1638. L'auteur dit expressément qu'il écrivit ses vers en Pologne (sans doute lors de son second voyage). Il y formule en style assez diffus, et avec un grand étalage d'érudition, son idéal des vertus de l'homme public; il passe ensuite en revue, non sans un heureux choix d'expressions çà et là, les vices et les passions qui font du tort aux États; il finit par trouver l'occasion de vanter l'excellence du gouvernement polonais, ainsi que l'héroïsme et la loyauté chevaleresque des riverains de la Vistule. Cette dernière partie du poème n'est pas sans intérêt, à cause des allusions historiques et de certaines appréciations que les événements ultérieurs rendent aujourd'hui plus ou moins piquantes. Le texte de Couvin de Courcelles n'occupe que le recto de chaque feuillet; le verso est consacré aux passages des auteurs anciens ou modernes dont le poète s'est inspiré.

Alphonse Le Roy.

Valère André, *Fasti Acad. Lovan.*, p. 295. — Foppens, *Bibl. Belgica*, t. I, p. 366. — Paquot, t. II (éd. in-folio), p. 473. — Becdelièvre, *Biogr. liégeoise*, t. II, A° 1648. — Le poème de Couvin (Bibl. de M. U. Capitaine).

COUWERVEN (*Norbert* **VAN**), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, dans les dernières années du XVI^e^ siècle, décédé le 9 septembre 1661. Quelques biographes assignent une autre date à sa mort; celle indiquée par nous est la véritable, puisqu'elle est empruntée à son épitaphe reproduite par Paquot. Ayant terminé ses études au collége des PP. Jésuites, à Anvers, il embrassa, très-jeune, l'état religieux, et prononça des vœux solennels chez les Prémontrés de sa ville natale. Il se rendit ensuite à Louvain, au collége de son ordre, pour y étudier la philosophie et y soutint des thèses si remarquables que ses supérieurs le rappelèrent dans son monastère pour enseigner cette science. Elevé au sacerdoce, il s'appliqua particulièrement à l'éloquence de la chaire et fut choisi comme prédicateur ordinaire à Saint-Michel; il prêcha avec distinction, pendant l'espace de vingt-cinq ans dans les différentes églises d'Anvers. Diverses charges furent remplies par lui jusqu'à ce que, en 1652, Philippe IV, le nomma abbé de son monastère, dignité qu'il remplit pendant dix ans et sept mois. Il gouverna sagement son abbaye et lui laissa de nombreuses traces de sa munificence. En 1654, entre autres, ayant reçu des reliques de saint Norbert, il les enferma dans une châsse d'argent, qui fut placée dans la chapelle de ce saint. En 1655, il ordonna de refondre la grosse cloche de son abbaye et en fit fondre trente-et-une nouvelles, pour en former un des plus beaux carillons du pays; il exécuta aussi différents changements aux édifices de la maison. C'est à lui encore que les religieuses Nobertines d'Oosterhout sont redevables du monastère du Saint-Sacrement, qu'il contribua à faire bâtir à Anvers, où elles s'étaient réfugiées. Il mourut pieusement dans cette dernière ville dans un âge peu avancé. Son corps repose au pied du maître-autel de l'église.

On cite de lui : I. *Observationes in universam stagyriticam philosophiam.* Ce sont probablement les thèses dont il est parlé plus haut. — II. *Velitationes nonnullæ Theologicæ.* — III. *Concionum Tomi tres.* C'est un recueil de quelques-uns de ses sermons, qui, de l'aveu des biographes étaient rédigés avec beaucoup de soin; ils n'ont pas été imprimés. — IV. *Sermoonen ter eeren van den h. Ignatius, fondateur van de Societeyt Jesu : ghepredickt in de kercke van het professie huys tot Antwerpen op den* XXXI *Julii* M. D. C. LVI. Antwerpen, Balth. Morelus, 1656, gr. in-4°. Quand le P. Norbert de Couwerven prononça ce sermon dans la maison professe des Jésuites

d'Anvers, il y eut une affluence prodigieuse de fidèles. Le but de l'éloquent orateur était de démontrer que le zèle qui enflamma saint Ignace pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes, persévérait dans la Compagnie de Jésus, et à l'appui de sa thèse, il cite diverses anecdotes comme preuve de cette vérité.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 586. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. I, pp. 109 et 131. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 198. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

COXIDE (*Elie* **DE**), abbé des Dunes, né à Coxide, près de Furnes. XIIe siècle. Voir ELIE DE COXIDE.

COXIE (*Albert* **DE**), baron de Moorseele, seigneur de Bouseval, la Tour, etc., jurisconsulte distingué. Il était fils de Michel de Coxie, conseiller au grand conseil de Malines, puis membre du conseil suprême des Pays-Bas à Vienne, et d'Anne-Marie del Plano d'Ayala; il vit le jour à Malines, où il fut baptisé dans l'église de Saint-Rombaut le 8 mai 1627, et mourut à Bruxelles le 13 novembre 1709.

De Coxie fut appelé à siéger en qualité de membre au grand Conseil de Malines (23 mars 1660). De là il passa au conseil privé, où il fut nommé (3 février 1676), conseiller et maître des requêtes ordinaires, puis commis aux causes fiscales (15 juin 1684); le même jour il obtint le titre de membre du Conseil d'État. Lors de la mort de Blondel, chef et président du conseil privé, De Coxie fut désigné pour le remplacer (12 novembre 1694) et continua à remplir ses nouvelles fonctions jusqu'au moment où Philippe V, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, supprima tous les conseils collatéraux en établissant (2 juin 1702) le conseil royal. Dès ce moment de Coxie fut mis à la pension. Lorsque l'autorité de Philippe V fut renversée par les puissances maritimes, celles-ci rétablirent (1706) De Coxie dans ses honneurs et appointements. A partir du 31 août 1706, on le voit à la tête du Conseil d'État en qualité de chef-président. Ch. Piot.

Britz, *Mémoire sur le droit ancien*, p. 277. — *Conseil privé*. (Manuscrit aux arch. du royaume, p. 57, t. II). — Archives du Conseil d'État, reg. 15. — Archives de la Chambre des Comptes.

COXCIE ou **COXIE** (*Michel* **VAN**), dit le jeune, peintre d'histoire et de tableaux religieux, dessinateur de cartons, de tapisseries, né à Malines en 1499, mort en cette ville le 5 mars 1592. D'abord élève de son père, Michel van Coxcie le vieux, artiste d'une certaine réputation dans le genre décoratif, qui lui enseigna les éléments de l'art plastique, Michel van Coxcie le jeune s'adonna à la peinture des tentures de chambres, spécialité qui occupait alors de nombreux peintres à Malines et dans d'autres villes des Pays-Bas. Son talent s'étant développé par l'application et par une aptitude exceptionnelle, il se mit sous une plus habile direction; il entra dans l'atelier de Bernard van Orley, à Bruxelles, le seul peintre belge qui ait été disciple de Raphaël Sanzio, dont il s'était approprié le faire et le coloris. A son tour, Michel van Coxcie, partageant la prédilection de son maître, adopta sa manière raphaëlesque. Cette imitation presque servile lui valut plus tard le surnom de *Raphaël flamand*, en même temps que ses tableaux se confondaient avec les œuvres de Van Orley. La plupart des biographes ont fait séjourner Michel van Coxcie à Rome du vivant de Raphaël et puiser dans les leçons du prince des peintres de l'Italie le style et la couleur qu'il ne dut qu'à l'imitation des œuvres de Bernard van Orley. Sans doute il se perfectionna à Rome, où il est avéré qu'il passa plusieurs années, subissant de plus en plus l'influence d'une école vers laquelle il était entraîné par ses premières études et par l'admiration; mais Vasari n'y constate sa présence qu'en 1532, douze ans après le décès du Sanzio. Il s'y maria avec une belle Italienne, Ida van Hasselt, d'origine flamande cependant, à en juger par son nom patronymique.

Enthousiaste de l'art, elle eut un salutaire ascendant sur son époux qu'elle excitait au travail. Dès lors, sa réputation lui attira de nombreuses commandes et la ville éternelle a conservé de lui de remarquables souvenirs. On cite avec éloge sa fresque de la basilique de Saint-Pierre : *la Résurrection du Christ;* les tableaux et les fresques des deux chapelles

qu'il décora dans l'église allemande de Sainte-Marie des Ames, où il remplaça Sébastien de Venise; le *Serpent d'airain au désert* et l'*Histoire de Psyché* en trente-deux épisodes, dans laquelle il ne lutta pas sans gloire avec l'œuvre exécutée à fresque par Jules Romain et Francesco Penni, d'après les cartons du divin maître qui a rendu si célèbre le palais Farnèse. Cette histoire de *Psyché et l'Amour* fut reproduite en gravure par Marc-Antoine Raimondi et Augustin Vénitien.

Les peintures de Raphaël Sanzio et de Michel-Ange Buonarotti firent l'objet de ses constantes études. Pour Raphaël, il professait un véritable culte. Il rapporta de son séjour en Italie une ample moisson d'esquisses, de copies, d'imitations. Baldinucci, Lanzi, Bellori le placent au premier rang des *imitateurs* du peintre d'Urbin, et des envieux l'accusèrent même d'en être trop souvent le reproducteur, parce qu'il employait parfois des types de figures, des agencements, des procédés qu'il avait admirés dans les compositions du Sanzio. Ce furent des gravures de Jérôme Cock qui firent découvrir ces emprunts partiels. Néanmoins, Michel van Coxcie a son mérite propre, et sa réputation s'était répandue d'Italie en France, bien avant son retour dans les Pays-Bas. Le roi François Ier, qui aimait beaucoup les productions des peintres flamands, lui fit offrir de brillants avantages pour l'attirer dans son royaume. Supérieur aux artistes qui y florissaient alors « il aurait pu, dit Alfred Michiels, « faire naître un siècle plus tôt l'école « française : le goût, la sage mesure qui « distinguent ses travaux, auraient infail- « liblement séduit le peuple classique par « excellence. »

Michel van Coxcie revint aux Pays-Bas, s'établit à Malines et y fut reçu membre de la corporation de Saint-Luc le 11 novembre 1539. La renommée de son talent l'ayant précédé, la besogne ne lui manqua point et sa fortune s'accrut rapidement. Il posséda à Malines trois splendides habitations, et celle qui lui servait de demeure était décorée de tableaux et d'œuvres d'art. Il était d'un naturel porté à la gaité, à la plaisanterie et paraît avoir mené une vie très-régulière. L'empereur Charles-Quint et son fils le roi Philippe d'Espagne lui témoignèrent une grande faveur. Philippe II le nomma son peintre officiel ; il orna de peintures les parois et les cheminées de plusieurs chambres du palais de Binche, qui fut brûlé en 1552 par les troupes françaises. Après son abdication, Charles-Quint emporta avec lui, dans sa retraite de Yuste, quatre peintures de Michel van Coxcie, le *Christ portant sa croix et gravissant le Golgotha accompagné de sa mère* et le *Rédempteur sur la croix* (formant diptyque); une autre *Marche vers le Calvaire* et une image de la *sainte Vierge*, volets du précédent tableau.

Nombre de ses œuvres furent acquises par les deux monarques; sa plus belle production, au dire du biographe Charles van Mander, le *Christ en croix*, tableau d'autel de l'église d'Alsembergh, lez-Bruxelles, fut achetée par le cardinal Perrenot de Granvelle et passa au musée royal de Madrid; les deux volets du triptique peint pour la chapelle de Saint-Luc à Anvers, et dont Bernard van Orley, son maître, avait exécuté le panneau central, furent enlevés par l'archiduc Mathias. — Philippe II lui commanda une copie complète du poliptyque d'Hubert et de Jean van Eyck : l'*Adoration de l'Agneau mystique*, de la cathédrale de Gand. Cette importante reproduction l'occupa de 1555 à 1559. L'extrême délicatesse de la touche, la transparence de la peinture dans les petites figures et le paysage présentaient une sérieuse difficulté à son pinceau habitué à plus de liberté et de largeur, mais dans les grandes images de la partie supérieure, il put donner pleine carrière à son talent. Cette copie, qui lui fut payée deux mille ducats, outre le coût des couleurs, dont le Titien lui fournit les principales, jouit d'une réputation bien méritée. Les divers panneaux rapportés d'Espagne par le général Belliard et vendus à Bruxelles en 1823, sont maintenant dispersés : le *Père Éternel* et l'*Agneau mystique* au musée de Berlin; la *Vierge* et *Saint Jean-Baptiste* dans la galerie du roi de Bavière, à Schlesheim; les six volets provenant de la collection du roi de Hollande Guil-

laume II et représentant : *Sainte Cécile* et un *Chœur d'anges*, deux volets supérieurs, les *Saints Hermites* et les *Pélerins*, les *Soldats du Christ* et les *Bons Juges*, quatre volets inférieurs, ont été acquis en 1861 par le gouvernement belge et cédés au chapitre de Saint-Bavon, à Gand, en échange de deux panneaux originaux : *Adam et Eve*, précieux joyaux placés au musée de Bruxelles. On ne sait s'il y a de ces grandes figures des reproductions par Michel van Coxcie.

On cite encore d'autres reproductions du peintre malinois. Dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut à Malines se trouvent deux beaux triptyques, représentant le *Martyre de saint Sébastien* et le *Martyre de saint Georges ;* sur les volets sont diverses phases de ces événements. Le premier est signé : *Michaël D. Coxcien, pictor regius, fecit anno* 1587 *ætatis suae* 88 ; le second : *Michaël de Coxcien, pictor regius me fecit anno* 1588, *ætatis suae* 89. Ils ont été peints pour les gildes des archers et des arbalétriers de Malines. Il y a aussi la *Circoncision de l'enfant Jésus*, dans un magnifique temple dont Jean Vredeman de Vries a peint les effets de perspective. Le musée d'Anvers possède de Michel van Coxcie plusieurs tableaux : un triptyque dont les aîles sont d'Ambroise Francken le vieux : le *Martyre de saint Sébastien*, signé et daté ; *Michiel D. Coxcyen, ætatis suae* 76, *fecit* 1575 ; il provient de l'autel du Serment de l'arc, dans la cathédrale d'Anvers. *Saint Georges torturé*, la *statue d'Hercule brisée par saint Georges*, le *Dragon vaincu par saint Georges* et une image de *Sainte Marguerite*, volets d'une composition plus importante ; le *Triomphe du Christ*, provenant de l'église de Notre-Dame, où il ornait un monument funéraire. Au musée de Bruxelles se voient *La Cène*, ayant pour aîles ou volets le *Lavement de pieds des apôtres* et *Jésus sur la montagne des Oliviers*, provenant de l'église Sainte-Gudule ; la *Mort de la Vierge*, panneau central du triptyque, la *Pentecôte* et l'*Assomption*, volets, et au revers deux dignitaires du grand serment de l'arbalète, à Bruxelles. Ce tableau décorait jadis l'autel de la chapelle de la confrérie à l'église du Sablon ; le *Christ couronné d'épines*, de l'église Saint-Géry. La Collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles contient trois de ses triptyques : la *Cène* dont les vantaux offrent des épisodes du Nouveau Testament : *la Passion*, la *Mort* et la *Descente de Croix du Rédempteur*, payé 700 florins d'or ; des scènes de la *Vie de sainte Gudule*, peintes au prix de 800 florins d'or. Pour l'Hôtel de ville de Bruxelles il exécuta en 1552 le *Jugement de Salomon*. Dans l'Hôtel de ville de Louvain est un triptyque, qui orna primitivement le mausolée de Guy Morillon, dans l'église de Saint-Pierre : le tableau central représente l'*Ascension*, les volets offrent des portraits de membres de la famille Morillon, les hommes à la droite, les femmes à la gauche. Il est signé : *Michaël de Coxsyen me fecit*. Il y a dans la cathédrale de Gand un triptyque de la meilleure époque de l'artiste : le tableau principal nous offre les *Œuvres de miséricorde*, les volets, la parabole du *Mauvais riche*. Le panneau central est placé dans la chapelle de Saint-Pierre et les aîles dans celle de Saint-Quirin, ce qui scinde la conception.

Michel van Coxcie exécuta pour la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, des *cartons de vitraux* : en 1542, pour un vitrail représentant *Catherine d'Autriche et Jean III de Portugal* ; en 1547, *Marie de Hongrie et son époux Louis ;* en 1556, *Maximilien d'Autriche et Marie, fille de Charles-Quint*. Les deux derniers vitraux existent encore. En 1559, il dessina pour la cathédrale de Gand, conjointement avec le peintre Luc de Heere, les cartons des verrières de la nef, qui furent brisées par les iconoclastes, lors des troubles religieux en Flandre. Ce fut aussi d'après ses dessins que l'on fabriqua à Bruxelles, en tapisserie, par ordre de Philippe II, l'*Histoire de Cadmus*, puis *Les Siéges et les Batailles de Charles-Quint*, pour décorer le monastère de San Lorenzo, à l'Escurial. — A Bruxelles, également, et d'après les cartons de Bernard van Orley et de Michel van Coxcie, s'exécutèrent les *Actes des apôtres*, ces admirables tapisseries commandées par Léon X et que l'on expose solennelle-

ment à Rome, durant l'octave de la Fête-Dieu.

Michel van Coxcie le jeune aimait les sujets dramatiques et le nu, qu'il traitait à l'italienne ; ses raccourcis dénotent autant de science que d'habileté. On lui reconnaît, sans conteste, la correction du dessin, le sentiment de l'élégance et la couleur. La rareté de ses œuvres de cabinet les fait vivement rechercher. Dans divers de ses tableaux il s'est représenté parmi les personnages ; il est facile de le reconnaître, dès qu'on l'a remarqué une seule fois. Vers la fin de sa vie, par suite des événements désastreux de l'époque, sa fortune paraît avoir reçu de graves atteintes. Aussi le vit-on, à l'âge de quatre-vingt-treize ans, accepter des travaux de peinture à l'Hôtel de ville d'Anvers. Mais en montant à son échafaudage, il fit une chute si malheureuse, qu'il en mourut quelques jours après, à Malines, où on l'avait transporté.

Vers 1569 Michel van Coxcie avait perdu sa femme Ida van Hasselt, qui lui avait donné un fils, qu'ils nommèrent Raphaël. Peu après il se remaria et épousa Jeanne van Schelle, de Malines, dont il eut deux fils, Michel et Conrad, puis une fille, Anna. Seuls Raphaël et Michel embrassèrent la profession artistique. Raphaël fut élève de son père, qui forma d'autres bons disciples, et entre autres Marc Willems ; On croit que Michel van Coxcie le père a cultivé la gravure : on lui attribue le *Triomphe de la vie* et le *Triomphe de la mort*, deux planches exécutées en 1568, et des gravures marquées de ses initiales M C, qui constituent pareillement le monogramme de Martin van Cleef. Plusieurs de ses productions ont été gravées par des artistes ses contemporains : Jérôme Cock et Corneille Cort, puis Jean Sadeleer, Barthélémy Dolindo, Jean Ditmer et Jean Wiericx.

De Jérôme Cock et Corneille Cort nous avons : *Adam et Eve sous l'arbre de vie*, la *Résurrection du Christ* (1568), la *Mission du saint Esprit*, le *Christ victorieux*, in-fol. en largeur ; de Jean Sadeleer : l'*Histoire d'Adam et d'Eve*, l'*Histoire de Caïn et d'Abel*, en six feuilles, in-fol. dans le *Thesaurus sacrarum historiarum Veteris Testamenti, elegantissimis imaginibus expressus excellentissimorum in hac arte virorum opera ;* de Barthélémi Dolendo : une *sainte Famille*, en petit in-fol. ; de Jean Ditmer, en 1574 : les *Emblèmes des quatre évangélistes* et le *Christ assis sur les nuées, entouré des instruments de la Passion*, estampe dite : la *Vision d'Ezéchiel*, de format gr. in-fol. Jean Wiericx grava le portrait dans le recueil de Jérôme Cock : *Pictorum celebrium Germaniæ inferioris*, avec l'éloge poétique de Dom. Lampsonius. En 1847 il a été publié à Bruxelles : *Vie et miracles de saint Rombaut, patron de Malines*, d'après les tableaux de Michel van Coxcie et autres, qui se trouvent dans l'église métropolitaine de cette ville, 26 pl. lith., avec une explication, in-fol.

Michel van Coxcie était de noble race : ses armoiries sont données par les généalogistes, mais avec des variantes. Son nom patronymique a subi de nombreuses transformations orthographiques et linguistiques. La forme la plus rationnelle est celle adoptée ici. En 1863, la magistrature urbaine de Malines a fait exécuter sa statue, et l'a placée dans la salle du conseil, à l'Hôtel de ville. Edm. De Busscher.

Archives du nord de la France, t. IV. — Immerseel et Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs, à Gand, au* XVIe *siècle*, 1868. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, éd. 1868-1870. Ed. Fétis, *Catalogue du Musée de Bruxelles*. — Th. Van Lerius, *Catalogue du Musée d'Anvers*. — Huber et Rost, *Manuel de l'amateur de l'art*.

COXCIE ou **COXIE** (*Raphaël* **VAN**) peintre d'histoire et de sujets religieux, fils de Michel van Coxcie le jeune et de sa première femme Ida van Hasselt. Né à Malines en 1540, mort à Bruxelles en 1616. Il reçut l'instruction plastique dans l'atelier de son père et fut en 1562, à la fin de son apprentissage professionnel, admis à la maîtrise dans la corporation des peintres à Malines. Sous l'influence d'une mère italienne de naissance, de goût et d'aspirations, Raphaël van Coxcie, adoptant le style, le coloris et les procédés techniques de Michel van Coxcie le jeune, puisa dans ses leçons les qualités originales de l'école romaine, dont Bernard van Orley et son disciple furent les

parfaits imitateurs. Cependant, ni sa prédilection pour le faire raphaëlesque, ni son éducation artistique, n'étouffèrent en lui le sentiment national. Lorsqu'il reçut dans son atelier Gaspard De Crayer, il ne mit aucune entrave au développement des tendances flamandes de son élève, qui devint plus tard l'émule de Rubens et de Van Dyck. C'est même à cause de la divergence existant entre le style et la couleur du maître et du disciple, que des esthétistes ont mis en doute l'apprentissage de Gaspard De Crayer chez Raphaël van Coxcie.

Raphaël van Coxcie habita d'abord Malines, où sa demeure est constatée jusqu'en 1573, puis Anvers, où il était immatriculé dans la gilde de Saint-Luc en 1585, et enfin Bruxelles, où il se fixa en 1586 et y décéda. En 1588-1589 il séjourna à Gand, et y peignit pour le magistrat communal son grand et beau tableau représentant le *Jugement dernier*. Cette œuvre lui fut payée, sur l'estimation de quatre peintres d'Anvers : Martin De Vos, Ambroise Francken, Gilles Mostaert et Bernard De Rycke, *quatorze cents florins d'or carolus*, outre le coût du panneau, les présents de vin, les frais du séjour de l'artiste à Gand, le don de cent florins faits à sa femme. Cette dernière gratuité, promise et puis refusée, occasionna entre le peintre et les échevins gantois un procès qui dura sept ans, et fut jugé par le conseil de Flandre, à l'avantage de Raphaël van Coxcie. A la même époque, il peignit pour l'oratoire des moines de l'abbaye de Tronchiennes, refugiés à Gand après les dévastations des iconoclastes, un tableau de maître-autel : *La Résurrection du Christ*, estimé par les artistes anversois deux cents florins d'or ; il le donna gratuitement au couvent en souvenir de l'hospitalité généreuse qu'il y avait trouvée à plusieurs reprises, avec sa femme et ses enfants. Sur l'un des volets était peint le portrait de l'abbé mitré François Schauteet. On ne sait ce que ce tableau, signalé dans une chronique de l'abbaye (*Descriptio de origine conventûs tronchiniensis*, recueil des chroniques de Flandre, tome 1er), est devenu. — En novembre 1585, après la reddition d'Anvers au prince de Parme, Alexandre Farnèse, la confrérie de Notre-Dame, érigée dans le chœur de la cathédrale, remplaça sur son autel l'image de la Vierge-Mère, cachée durant les troubles religieux, et commanda à Raphaël van Coxcie le tableau du retable. L'artiste s'adjoignit, pour l'exécution de la perspective architectonique de sa composition, Jean Vredeman de Vries, qui excellait dans cette spécialité et fut aussi employé par Michel van Coxcie. En 1601, Raphaël van Coxcie peignit, en grisaille, sur les volets adaptés à son œuvre, à l'intérieur la *Nativité* et la *Circoncision*, à l'extérieur l'*Annonciation*. Ces grisailles, faites à Bruxelles, coutèrent cinq cents florins d'or. En 1678-1700 le retable en bois fut remplacé par un autel en marbre blanc, à colonnes et statues, par Arnould Quellin et Pierre Verbrugghe, sculpteurs anversois ; le tableau à volets de Raphaël van Coxcie leur fut cédé en remboursement partiel du prix de l'autel sculpté. — Qu'advint-il du tableau ? On l'ignore.

Les biographes qui parlent de Raphaël van Coxcie, (car pour plusieurs ce peintre n'existe pas,) disent que Michel van Coxcie le jeune, son père, lui fut de beaucoup supérieur. Nonobstant cette assertion, devenue une opinion à peu près traditionnelle et acceptée sans contrôle ni comparaison, les connaisseurs ne cessent de confondre celles des œuvres de ces deux éminents artistes qui ne sont pas visiblement signées. Témoin le tableau du musée de Gand : le *Jugement dernier*, et ses attributions successives de Raphaël van Coxcie à Frans Floris et à Michel van Coxcie. Il est même des écrivains artistiques qui sont allés plus loin que l'omission de Raphaël van Coxcie dans leurs écrits, ils ont continué à en nier l'existence ou à soutenir son identité avec Michel van Coxcie, son père, alors que le doute n'était plus possible. Comme son père, il fut peintre en titre de Philippe II, et jouit des franchises et des priviléges attachés aux offices de cour. La plupart de ses productions ont été transportées en Espagne, sont peu connues ou sont attribuées à Michel van

Coxcie. Dans l'inventaire des tableaux des églises et couvents, dressé à Gand en 1777, par ordre de Marie-Thérèse, il est mentionné, peut-être non sans raison, que la copie, sur toile, des panneaux intérieurs du polyptique des Van Eyck : l'*Adoration de l'Agneau mystique*, (copie qui décora fort longtemps l'ancienne chapelle échevinale du chef-collége, à Gand), est l'œuvre de Raphaël van Coxcie. Vendue en 1796 à un amateur de cette ville, puis à M. Aders, de Londres, à M. Lommé, de Manchester, et donné enfin par ce dernier au Musée d'Anvers, elle aurait été exécutée d'après la reproduction de l'original par Michel van Coxcie. Mais on ne sait ni quand, ni comment, elle devint la propriété de l'échevinage gantois.

Raphaël van Coxcie se maria trois fois, 1o avec Jeanne van Bekerke, fille d'un conseiller de Middelbourg, en Zélande : il naquit de cette union deux fils, Jean et Corneille; 2o avec Élisabeth Cauthals, et ils procréèrent un fils, Charles ; 3o avec Anna Joughelink, fille de l'habile fondeur en cuivre, ciseleur et graveur de sceaux Jacques Jonghelinck : il eut de ce dernier mariage, le 19 janvier 1585, un fils à qui il donna le prénom de Raphaël, seul apanage artistique qu'il put transmettre à ses enfants, puisqu'aucun d'eux n'embrassa la profession paternelle. Il jouissait d'estime personnelle, aussi bien que de renommée ; et lors des excès commis à Anvers par les briseurs d'images religieuses et les brûleurs de documents ecclésiastiques, les chanoines de la collégiale de Notre-Dame lui confièrent leurs archives, que nul à Anvers n'osait récéler; ces précieux documents lui furent envoyés à Malines, cachés dans des tonnes. C'était lui donner, dans ce temps de défaillances civiques et de défections, une grande preuve de confiance. — A Bruxelles, où il s'était établi en dernier lieu, et où il fut reçu en 1605 franc-maître dans la corporation artistique, au retour d'un voyage qu'il avait fait en Italie, il forma plusieurs élèves: *Gommaire Van der Gracht*, peintre de genre; Jacques Van der Heyden, de Strasbourg, peintre de portrait et de paysage; son demi-frère *Michel van Coxcie*, qui peignit en 1607, entièrement dans le style et la couleur de son maître, pour la chapelle de la corporation des fruitiers (église de N.-D. à Malines) un tryptique d'autel. La composition reproduit divers épisodes de la *Vie de saint Antoine*. Le panneau central représente la *Tentation de saint Antoine par une jeune et belle femme, dans un site boisé;* à l'intérieur des volets se voient *saint Paul l'hermite, visitant saint Antoine dans la forêt* et *saint Antoine s'apprêtant à ensevelir saint Paul l'hermite mort*. Toute cette œuvre de Michel van Coxcie est traitée avec la finesse et la naïveté du genre gothique.

Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs, à Gand, au* XVIe *siècle*. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1859. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, éd. 1868-1870. — Emm. Neefs, *Inventaire des tableaux aux églises et édifices publics de Malines*. — *Archives communales de Malines*. — *Archives communales de Gand* : comptes manuscrits, 1588-1598. — *Archives de l'ancien Conseil de Flandre* : sentences du XVIe siècle.

COXCIE ou **COXIE** (*Jean-Michel* et *Jean-Antoine* **VAN**). Parmi les peintres de ce nom, dont la naissance et la filiation, assez incertaines, ont été plutôt embrouillées qu'élucidées dans les écrits consacrés à l'histoire de la peinture, se présentent au XVIIe et XVIIIe siècles JEAN-MICHEL VAN COXCIE et JEAN-ANTOINE VAN COXCIE, tous les deux, paraît-il, nés à Malines et fils de *Jean van Coxcie*, paysagiste, qui se maria en 1667 avec Jeanne Biset, sœur de Charles-Emmanuel Biset, peintre d'histoire, en 1674, et directeur de l'académie d'Anvers. Dans une description flamande de la province et de la ville de Malines éditée à Bruxelles en 1770 par J.-B. Jorez, sans nom d'auteur, avec cette épigraphe : *Mechlinium Belgii gemmum dixeris*, sont mentionnés de Jean-Michel van Coxcie un *saint François-Xavier enseignant la Foi catholique*, belle composition, remarquable par le caractère et l'ordonnance, à l'église des Jésuites, à Malines, et l'*Histoire de sainte Ursule et ses compagnes*, tableau du maître-autel de l'oratoire de Urselines d'Hanswyck. Ces deux œuvres, signées JOHANNES-MI-

CHAEL VAN COXCYEN sont aujourd'hui dans l'église de Saint-Pierre, à Malines. Dans le réfectoire du couvent d'Hanswyck se voyaient (1770) deux paysages de T. Egret, dont les ciels avaient été peints par J.-M. van Coxcie, et le mur oriental était couvert d'un grandissime tableau de ce dernier maître : *L'architecte du couvent d'Hanswyck expliquant aux chanoines le plan de l'aile à construire sur la rivière.* Dans cette page, de 20 pieds de haut sur 30 pieds de large, l'artiste a reproduit son image et les portraits en pied de Jean Peeters, l'architecte, et de dix-sept chanoines réguliers d'Hanswyck. Jean-Michel van Coxcie cultiva donc simultanément le portrait, l'histoire religieuse et le paysage.

Les biographes disent que Jean-Antoine van Coxcie traita le portrait et l'histoire, qu'il fut peintre en titre de Frédéric Ier, roi de Prusse, dernier électeur de Brandebourg. Il concourut à décorer la chapelle royale de Charlottenbourg et des châteaux royaux, où il peignit des plafonds. Jean-Antoine, né borgne, dit-on, fut élève de son oncle Biset, et il acquit sa réputation à l'étranger ; il y passa la majeure partie de son existence. Il séjourna à Amsterdam, à Dusseldorf, à Mayence, et partit de là pour l'Italie. Il s'établit enfin à Milan, et y mourut en 1720. Durant son séjour en Hollande, au commencement du XVIIIe siècle, les poètes néerlandais Feitema et Halma célébrèrent son mérite. En 1702 le peintre Wibrand De Geest, élève de Jean-Antoine van Coxcie, dédia à son maître et ami un recueil gravé de statues antiques, rassemblées pour servir de guide aux jeunes peintres et leur inspirer le désir d'aller à Rome étudier les originaux, afin de se perfectionner ainsi dans l'art plastique. En voici le titre : HET CABINET DER STATUEN ONS VAN D'ALOUDHEID NAGELATEN, *welkers makers, navolgers, geboorten ende plaatsen waar zy staan, vertoont worden met alle hare afbeeldingen, door Jan Lamsvelt verciert*, etc., *door* WIBRANDUS DE GEEST, schilder t'Amsterdam. Dans la dédicace, qui porte pour en tête : A messire Jean-Antoine de Coxie, peintre célèbre de ce siècle et amateur de toute science (*Aan den heere Jr Joannes-Antonius de Coxie, vermaart schilder dezer eeuwe en beminnaar van alle wetenschappen*), Wibrand De Geest s'exprime ainsi : « Que l'on sache « que vous êtes un rejeton de ces Coxie « qui vivront à jamais dans la mémoire « des hommes, et pour leurs dignités, « et pour leur art, comme brilla aux « siècles précédents votre *aieul* MICHEL DE « COXIE, dont Charles van Mander nous « signale le talent. » Le biographe hollandais chrétien Kramm pense que Wibrand De Geest aurait dû dire *bisaïeul*, et qu'alors on arriverait à une filiation rationnelle : cette observation est fondée.

De Jean-Antoine van Coxcie on connaît le portrait de *Nicolas Van der Meer*, prêtre catholique et pasteur à Amsterdam, où il mourut en 1728. Ce portrait à mi-corps, de grandeur naturelle, a été gravé en format grand in-folio, avec cette inscription : *Dit 's Van der Meer, alom door cierlyk preken, etc. naar* A. DE COXIE, *door T. M. La Cave. — By Fr. Sadeleer.* Ici l'on ne donne au peintre que le seul prénom d'Antoine. — Il est cité aussi de Jean-Antoine van Coxcie un beau titre frontispice in-folio, dessiné pour la Géographie sacrée de Sansonius (*Nicolai Sansonii geographia sacra*), éditée par Halma, en 1704, à Amsterdam.

Un tableau d'intérieur, d'ordonnance architecturale, représentant une *Réunion de membres de la famille Faidherbe*, et signé : A. DE Coxie, magnifique œuvre, évidemment de l'époque où florissait Jean-Antoine van Coxcie, est aujourd'hui la propriété de M. Jean Van den Wiele van Nieuwenhuysen. Remarquable par la finesse de son exécution, cette belle production a près d'un mètre de longueur.

Des biographes font mention d'un ANTOINE VAN COXCIE, peintre paysagiste, né à Malines, qui se réfugia à Ostende, pour échapper à ses créanciers, et y fut emprisonné pour dettes ; libéré ou relâché ensuite, il demanda à rester en prison et y mourut. Bien qu'ils le disent fils de Jean van Coxcie-Biset, ce ne peut être Jean-Antoine susnommé, puisque

celui-ci, selon l'opinion généralement admise, décéda à Milan.

Edm. De Busscher.

Provincie, stadt ende district van Mechelen, etc. 1770. — Chrêt. Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — E. De Busscher, *Recherches sur les peintres et sculpteurs à Gand au* XVI*e siècle*. 1866. — Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, dern. éd. — Grég. de Mayer, *Naemlyst der kunst-schilders, etc., van Mechelen*, manuscrit. — Emm. Neeffs, *Inventaire des tableaux aux églises et édifices publics à Malines*, 1869.

CRABBE aliàs **VAN ESPLEGHEM** (*François*), peintre du XVI siècle, né à Malines de Jean Crabbe, également peintre. Il entra en 1501 dans la corporation de Saint-Luc, établie dans sa ville natale. Ses œuvres, peintes à la détrempe, étaient exécutées dans le style de Lucas de Leyde; malheureusement nous ne les connaissons que par ses biographes, la plupart de ces productions ayant été détruites pendant les troubles du XVI*e* siècle. Il peignait aussi à fresque; un tryptique de ce peintre ornait le maître-autel de l'église des Récollets à Malines; le panneau principal représentait la passion du Seigneur; les panneaux latéraux partagés en divers compartiments encadraient des figures et les portraits des donateurs. Ces œuvres d'art disparurent lorsque l'église claustrale fut saccagée par les gueux. Crabbe déposa son testament entre les mains des échevins de Malines, le 21 mai 1549; il décéda en cette ville le 20 février 1553. Il occupa les fonctions de juré de la gilde de Saint-Luc en 1533, 1539 et 1540, celles de doyen en 1549.

Emm. Neeffs.

Grégoire de Mayer, *Catalogue ofte naemlyst der konstschilders ende beeldhouwers van Mechelen*, manuscrit. — Azevedo, *Konstminnende wandelinge (mechelsch berigt)*. A° 1783. N° 33. — *Goedenisse boecken*. A° 1479-1497-1549, etc., manuscrits (Arch. de Malines). — Kramm, *Hollansche en vlaemsche kunstenaers*. — Immerseel, *Levens en werken des hollandsche en vlaemsche kunstschilders*. — Van Mander, *Leven der schilders*, t. I. — Siret, *Dictionnaire des peintres*. — Emm. Neeffs, *La peinture et la sculpture à Malines*.

CRABBÉ (*Jean*), écrivain ecclésiastique, licencié en théologie, né à Louvain en 1543, mort à Bruxelles le 13 octobre 1598. Il entra dans l'ordre de Saint-Augustin, au couvent de sa ville natale. Il s'y distingua surtout par ses talents oratoires. En 1571, il fut nommé prieur du couvent de Dordrecht, et, l'année suivante, fait prisonnier par Guillaume de la Marck, seigneur de Lummen, le chef des révoltés en Hollande. Après une détention de deux ans, il revint à Louvain, où il fut nommé prieur. De 1580 à 1589, il cumula ces fonctions avec celles de provincial de Belgique. Le 11 novembre 1589, il devint prieur de la maison de son ordre nouvellement érigée à Bruxelles, et il ne cessa jusqu'au moment de sa mort de travailler à la prospérité de cet établissement.

Il a laissé les manuscrits suivants, qui, avant la révolution de la fin du siècle dernier, étaient conservés au couvent des Augustins, à Bruxelles: 1° Des *Mémoires sur les controverses avec les hérétiques;* 2° Un *Traité du Saint-Sacrement;* 3° Un *Traité sur le culte des saints et des images;* 4° Un *Traité de l'Église;* enfin 5° Un ouvrage sur *le Gouvernement de l'Espagne*.

E.-H.-J. Reusens.

Elssius, *Encomiasticon Augustinianum*, p. 341. Ossinger, *Bibliotheca Augustiana*, p. 271.

CRABBEELS (*Clément*), troisième évêque de Bois-le-Duc, né à Louvain vers 1530, décédé à Bois-le-Duc le 22 octobre 1592. Il fit ses études à l'Université de sa ville natale, où il obtint, en 1548, la dixième place à la promotion des Arts, sur cent quarante-neuf concurrents. S'étant appliqué ensuite à l'étude du droit, il prit le grade de licencié en cette science. Le 22 octobre 1557, il obtint un canonicat à l'église de Saint-Bavon, à Gand, qui de simple collégiale fut élevée, en 1560, au rang de cathédrale. Corneille Jansénius de Hulst, premier évêque de Gand, choisit Crabbeels pour secrétaire. Il remplit ces fonctions jusqu'à l'organisation définitive du diocèse, en 1568. Le 24 mars de cette année, il fut créé par l'évêque archidiacre et official, et, deux années plus tard, vicaire général. A la mort de l'évêque Jansénius (11 avril 1576), il fut nommé vicaire capitulaire et administra le diocèse pendant plus de huit ans. Dès 1578, les troubles religieux excités par les partisans du prince d'Orange obligèrent le chapitre à quitter la ville de Gand. Quelques chanoines se réfugièrent à Lille, d'autres à Tournai; le vicaire capitulaire, avec le plus grand nombre de

chanoines, se retira à Anvers, où il fut élu, le 18 décembre 1578, doyen du chapitre-cathédral de Saint-Bavon. L'année suivante, Crabbeels fut délégué aux négociations qui furent tentées en vain à Cologne pour le rétablissement de la paix dans les Pays-Bas. De retour en Belgique, il se fixa à Audenarde, où il desservait la cure principale, tout en remplissant les fonctions de vicaire capitulaire. La ville épiscopale étant rentrée sous l'obéissance du roi d'Espagne vers la fin de l'année 1584, le chapitre y retourna. Mais à peine arrivé, Crabbeels reçut une bulle pontificale, du 3 septembre 1584, confirmant sa nomination à l'évêché de Bois-le-Duc, faite par le roi Philippe II. Le nouvel élu, après avoir pris possession de son siége le 28 décembre, fut sacré évêque à Tournai le jour de l'Épiphanie de l'année suivante. Il fit son entrée solennelle à Bois-le-Duc le 5 avril suivant, et administra sagement ce diocèse pendant environ huit ans.

Un des actes les plus importants de son épiscopat fut le démembrement de l'abbaye de Tongerloo de la mense épiscopale de Bois-le-Duc, à laquelle elle avait été unie lors de l'érection de l'évêché en 1561. Il mourut frappé d'apoplexie, et fut enterré dans sa cathédrale sans épitaphe.

Ses armes étaient d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois poires de même; sa devise portait : *Tempus faciendi Domine*.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica christiana*, manuscrit des archives de l'archevêché de Malines. — Vande Velde, *Synopsis monumentorum*, t. III, p. 839. — Coppens, *Beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, t. I, p. 251.

CRACCO (*Dominique*), poète et littérateur flamand, né à Roulers, le 16 novembre 1790, mort le 5 mars 1860. Erudit et laborieux admirateur des classiques anciens, enthousiasmé des chefs-d'œuvre modernes, l'abbé Cracco fut un véritable littérateur. En lui les qualités du poète primèrent pourtant les autres et les pénibles agitations de sa carrière, en développant sa sensibilité, contribuèrent, sans doute, à cette supériorité spéciale.

Ayant terminé ses humanités, il embrassa l'état ecclésiastique; mais, à peine âgé de vingt ans, Cracco dut se dépouiller de la soutane du séminariste pour aller prendre les armes. Il fut envoyé à Wezel, au dépôt de son régiment, et cette prise d'armes involontaire lui inspira sa première poésie. A la paix, il reprit ses études théologiques, parvint à la prêtrise, et fut nommé professeur de poésie au collége d'Alost. L'établissement fut bientôt fermé par l'ordre du gouvernement néerlandais et le professeur se trouva privé de ressources.

La liberté de l'enseignement, décrétée lors de la Révolution de 1830, le ramena dans l'instruction : une chaire au collége de Roulers lui fut confiée; mais des contrariétés l'obligèrent à quitter ce collége. S'exagérant les désagréments qu'il subissait, il se crut alors méconnu et dégoûté du monde, il s'en éloigna avec tristesse, résolu à vivre seul. Cet isolement, auquel vinrent se joindre de nouvelles épreuves, ébranla graduellement sa santé. Son état s'étant amélioré, il consentit ensuite à reprendre, au collége de Courtrai, la chaire de poésie. Il occupa ces fonctions de 1844 à 1852, moment où l'évêque de Bruges lui accordant sa démission honorable, lui imposa la flatteuse obligation de consacrer ses loisirs à l'achèvement d'une traduction de l'*Iliade*, en hexamètres flamands, traduction dont plusieurs fragments avaient déjà paru dans le *Vaderlander* de 1844. Le *Nederduitsch jaarboekje*, le *Taalverbond* et le *Astrea* d'Utrecht en publièrent aussi des parties.

Lors du premier congrès néerlandais tenu à Gand, Cracco avait fait connaître des morceaux de son œuvre, et des félicitations chaleureuses lui furent adressées. En effet, sa traduction brille tout à la fois par l'exactitude, la verve et l'énergie du sentiment poétique. Cracco fit également avec succès, la traduction de fragments de l'*Enéide* et des *Bucoliques* de Virgile.

Qu'on ne croie cependant point qu'il professât un culte exclusif pour l'antiquité : la littérature moderne trouvait en lui un appréciateur aussi judicieux. Familiarisé avec les différentes langues de l'Europe, il lisait avec la même

facilité le Tasse, Métastase, Milton, Pope, Corneille, Racine, Lafontaine. Il traduisit ou imita même ces *inimitables* écrivains. On connaît de lui une traduction du *Paradis Perdu* de Milton ainsi que du *Messie* de Pope; celle-ci publiée dans le *Nederduitsch jaarboekje* et le *Nederduitsche Bloemlezing* de Van de Velde. On lui est redevable d'une traduction flamande de *Joseph vendu par ses frères*, par Metastase. Qui ne sait le succès obtenu par sa fable les *Animaux malades de la peste*, d'après Lafontaine? L'imitation, a-t-on dit bien souvent, peut se placer à côté de l'original; et pour la fable du *Loup et de l'Agneau*, un biographe trop exalté ne s'est pas même arrêté à cet éloge, il a prétendu que Cracco avait surpassé le fabuliste français!

Son principal travail, sa traduction de l'*Iliade*, n'est connu que par les fragments éparpillés dans divers recueils, d'autres sont même restés inédits; et il est hautement regrettable que toutes les œuvres de ce fécond esprit n'aient point été réunies en volumes et mises au jour.

Spirituel et érudit, travailleur infatigable, Cracco était en outre doué de facultés d'assimilation exceptionnelles; il connaissait par cœur Homère, Horace, Virgile et les meilleurs classiques français. Cette prodigieuse mémoire fut mise à l'épreuve, lors d'une conférence donnée à Gand; tous les passages qu'on lui désignait étaient immédiatement récités avec verve; se jouant des difficultés, après avoir récité par cœur les morceaux indiqués, il les faisait, en outre, suivre de la traduction flamande.

On lui doit encore un assez grand nombre de compositions originales; notamment les suivantes : *Vaerwel aen Wezel*; c'est le début du poète. *Het lied der vryheid*, 24 novembre 1830. Roulers, in-8o. *De feest van Daphnis. — Godswraeking. — Ydelheid der Ydelheden. — Lofzang ter eere van Sidronius Hosschius. — Hulde aan P. van Duyse, by zyne verheffing tot ridder der Leopolds orde. — Aen de Haegmusch die ik s'morgens vroeg in den hof der krankzinnigen in het strop hoorde kwinkeleeren.* Cette pièce est datée du *Strop*, maison d'aliénés, située dans les environs de Gand, où le poète avait été recueilli. — *Aen God na myne bekoring*, daté du même établissement, ainsi que *Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra* (vers flamands). Ces poésies se trouvent dans le *Leuvensche Kersouwieren Almanak;* le *Gendsche Mercurius* en a reproduit bien d'autres. N'oublions pas de mentionner le poème latin, intitulé : *Amicitia*, dédié au poète Van Duyse, son ami et son admirateur, qui lui resta serviable et fidèle dans tous ses malheurs.

Le caractère de l'homme était à la hauteur du talent de l'écrivain. Prêtre modèle, étranger aux agitations de la politique, animé d'une charité inépuisable, Cracco s'absorbait dans l'étude ou dans l'accomplissement de ses devoirs religieux. On le trouvait, tour à tour, au milieu de ses livres ou au milieu des indigents, et quand il avait distribué sa dernière obole, il n'hésitait pas à donner des conférences publiques, afin de pouvoir encore secourir la veuve et l'orphelin.

Aug. Van der Meersch.

Vlaamsche school, d. 5. — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel. — *Gazette van Gent. — Gentsche Mercurius.*

CRAEN (*Gommaire* **VAN**), ou CRANIUS, poète, né à Wavre-Sainte-Catherine, près de Malines. XVIIe siècle. Il fut curé à Sulsike et s'y fait connaître par l'ouvrage suivant : *Æconomia moralis Clericorum, duobus tractatibus carmine leonino breviter ac lepide descripta; qualiter domi, cum domesticis, præsertim ancillâ; in consortio cum laicis, præsertim feminis; in officio, cum subditis, præsertim rusticis vivendum.* Lovanii, 1653; item, Antverpiæ, 1710, 1 vol. in-8o. L'ouvrage est dédié à Jacques Boonen, archevêque de Malines. C'est un poème assez élégant, qui ne manque ni d'esprit ni d'une certaine malice, écrit en vers léonins.

Aug. Van der Meersch.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 426.

CRAESBEECK (*Josse* **VAN**) peintre de genre et de portraits, né à Neerlinter, commune du Brabant, entre Tirlemont et Léau, vers 1608, mort probablement à Anvers, avant 1662. Longtemps on l'a cru né à Bruxelles, mais, d'après une transcription des *Poortersboeken anversois*, (registres des bourgeois) M. van Lerius

a établi quel était le véritable lieu de sa naissance M. Bets, curé de Neerlinter avait donné l'éveil à ce sujet, en insérant dans une Histoire de la commune, un testament de Lambert Quaetpeerts, curé du village, testament passé en 1606 et dans lequel figure comme témoin Josse van Craesbeeck, *échevin*. C'était le père de notre artiste, car l'extrait des listes des bourgeois reçus à Anvers porte, à la date du 25 juillet 1631 : Josse van Craesbeke, fils de Josse, natif de Neerlinter, boulanger. Fait bourgeois par Pierre Daems en qualité de Doyen de la Halle aux Draps, A° 31 (1631). « Pour la date de naissance il y a incertitude, les registres de naissance de Neerlinter ne remontant pas au delà de l'année 1616. Quant à la date de la mort, un fait reste établi, c'est que Craesbeeck était décédé en 1662, puisque Corneille De Bie le cite parmi les morts dans son *Gulden Cabinet*, approuvé en février 1662. Ce fut donc vers 1631 que Craesbeeck vint s'établir à Anvers ; il n'est point inscrit dans les *Liggeren* comme apprenti, de sorte qu'on ignore s'il prit regulièrement des leçons chez Adrien Brauwer, son ami et son contemporain. Ce dernier, né en 1608 fut reçu franc-maître de Saint-Luc, en 1631, l'année même où Craesbeeck acquérait le droit de bourgeoisie et le boulanger-peintre devint à son tour confrère de Saint-Luc, en 1633-1634.

De même que pour beaucoup de nos anciens artistes qui s'adonnaient à représenter des tabagies, des querelles de cabaret, des ivrognes, on s'est empressé d'attribuer à Van Craesbeeck toutes sortes de vices grossiers et à le faire le héros de mainte aventure grotesque. Nous ne relèverons aucune des anecdotes et des jugements, plus ou moins téméraires, contenus dans Weyerman, et, relatés d'après lui, par plusieurs auteurs modernes dont quelques-uns se sont plu à les enjoliver encore. C'est ainsi que le charmant tableau du Louvre, représentant l'atelier du peintre, petite toile ou règne une véritable distinction, devient une preuve nouvelle des instincts grossiers de notre peintre. Déjà l'on doute beaucoup de tout ce qui a été débité sur Adrien Brauwer et le jour arrivera sans doute où le pauvre Craesbeeck, cet ivrogne, ce débauché, ce pilier de cabaret, redeviendra ce qu'il a probablement été, un bon bourgeois, un joyeux compère, un esprit plein d'observation, un artiste assez laid, coupable de s'être représenté grimaçant, grosse farce peut-être à l'ordre du jour de l'époque et beaucoup moins condamnable, en tous cas, que les élégantes et immorales scènes traitées avec prédilection par quelques artistes du pays et surtout de l'étranger.

Les événements de la vie de Van Craesbeeck se réduisent donc à peu de chose. Appartenant à l'une des plus honorables familles de sa commune, il dut recevoir une certaine éducation. Il fut patrôné, pour sa réception comme bourgeois, par un des hommes les plus estimés d'Anvers, Pierre Daems, échevin pendant de longues années et créé chevalier, en 1636. Ses études comme peintre durent coïncider avec son arrivée à Anvers, car, quoi qu'en disent les historiettes du vieux temps, on ne s'improvise pas artiste et surtout artiste comme Van Craesbeeck en voyant peindre, fut-ce un maître tel que Brauwer. Cela est d'autant plus certain que, selon ces susdites historiettes, les deux amis s'occupaient plus, lorsqu'ils étaient ensemble de la bouteille que du pinceau. Pour être reçu franc-maître de Saint Luc, en 1633-1634, il a fallu à notre boulanger plusieurs années d'études sérieuses.

M. Chrétien Kramm, dans son livre sur les peintres flamands et hollandais, rapporte quelques détails intéressants sur Van Craesbeeck, entre autres une annotation du conseiller Mols où nous lisons: « Il existe encore (1775) un beau portrait du peintre exécuté par lui-même « et où il s'est représenté assis à côté « d'une table revêtue d'une étoffe verte; « il est appuyé sur son bras droit, la « la main gauche reposant sur le genou « et le regard tourné vers le spectateur; « il semble bien être un homme à large « poitrine, avec une épaisse chevelure « bouclée, la face pleine, le corps fortement charpenté, mais il paraît avancé « dans la quarantaine. » M. Ignace van

Regemorter a fourni le renseignement suivant : « Le peintre Herreyns m'a raconté « que son grand père avait connu Craes- « beeck, boulanger à Anvers et demeu- « rant Vieux Marché aux Cordes, au « coin de la ruelle dite *Vlaegkens-gang*, « où, en 1842, il y avait encore une « boulangerie. »

Il produisit peu, mais nous croyons que plusieurs de ses œuvres sont confondues avec celles de Brauwer. Le plus important de ses tableaux connus est, à coup sûr, celui du Louvre, dit l'*Atelier*. Il représente Van Craesbeeck dans une chambre grande mais modeste, ne ressemblant en aucune façon à un atelier. On y voit un lit à ciel carré et à rideaux fermés, une table à côté de laquelle est posé le chevalet, un tabouret sur lequel travaille l'artiste, un fauteuil dans lequel est assis le gentilhomme portraité et, au mur, un tableau représentant quelques faces grotesques et grimaçantes. Six personnages animent cette charmante toile. Le peintre d'abord qui a fort bonne tournure cette fois, le gentilhomme assis et couvert dont on fait le portrait, un autre gentilhomme, le chapeau sous le bras et appuyé sur le dossier du fauteuil, un petit page, un joueur de mandoline destiné sans doute à désennuyer le modèle et deux domestiques, dont l'un entre en tenant un plateau et dont l'autre présente des rafraîchissements. C'est bien groupé, spirituellement compris, d'un bel empâtement ; on y trouve ces tons argentins, cette touche franche, sans mièvrerie, sûre d'elle-même, cette transparence, ces draperies faciles qui forment les qualités dominantes des meilleures toiles de Brauwer. Ici rien de trivial, de grossier; il n'y a là ni ivrognes, ni gens mal appris qui ne se gênent pas en public. Ajoutons, pour ne rien omettre, que M. Burger conteste absolument l'attribution de cette toile; il l'a déclaré impossible. Selon lui, c'est bel et bien un Adrien Brauwer. Voyons maintenant un autre petit chef-d'œuvre que possède la Galerie du Belvédère, à Vienne : trois soldats causant avec deux femmes assises sur un mur en ruines. Il est difficile de voir une petite composition plus naturelle que celle-ci; rien de préparé, d'affecté ; ces gens ne posent pas, c'est la nature prise sur le fait. Et une jolie nature, point triviale du tout; encore un beau tableau de celui qui, dit-on, ne savait bien peindre que des ivrognes et des gens perdus de vices. Nous ajouterons encore un autre *Atelier de Craesbeeck* qui se trouve dans la galerie d'Arenberg, à Bruxelles. Dans cette composition, l'artiste s'apprête à peindre un groupe entourant une table au milieu de la salle. Ce sont encore des personnes bien vêtues; un gentilhomme joue de la *guitare*, un autre semble porter un toast, une des deux dames, coiffée d'un chapeau de paille, lit une lettre ; l'autre cause avec le troisième cavalier. Le costume de l'artiste est ici plus pittoresque : veste jaunâtre, manches et culottes de velours vert, toque bleue à plumes, réminiscence de Brauwer, de Hals et de Rembrandt tout à la fois. Un personnage isolé, un beau jeune homme, fume sa pipe, appuyé à la cheminée. M. Burger affirme reconnaître en lui l'ami du maître de la maison, le joyeux Brauwer. Nous avons ici quelques accessoires qui ne témoignent pas précisément de goûts dépravés, ni d'habitudes abrutissantes. Il y a bien le broc de bière destiné à rafraîchir le travailleur, mais il y a aussi, une table couverte outre des ustensiles du peintre, de livres, de papiers et d'une sphère ; au mur, une grande carte géographique, ornement assez rare pour l'époque, même dans les demeures aristocratiques. Le catalogue d'Amsterdam lui donne encore un portrait de Grotius à l'âge de 12 ans. Une copie seule est possible, car Hugo De Groot, né en 1583, avait donc au moins 25 ans lors de la naissance de Van Craesbeeck. Dans ces divers tableaux, auxquels il faut ajouter encore l'*Ermite* de la vente Van Cauwerven (1765), contesté, et à la vente Lormier (1763) la *Ménagère raclant des carottes*, avec beaucoup d'accessoires et vendu 310 florins, dans ces divers tableaux, disons-nous, pas une seule tabagie, pas une seule rixe de paysans, pas d'ivrognes, pas d'habitués de mauvais lieux, rien qui puisse nous faire juger du grand talent que déploya,

dit-on, Van Craesbeeck dans ces sortes de représentations. C'est fâcheux, mais, nous le répétons, il est plus que probable que les toiles de cette espèce passent sous le nom de Brauwer. Nous ne parlons pas de la *Tabagie* de Bruxelles qui est contestée avec raison. Le tableau que cite Descamps et qui faisait partie de sa propre galerie, aurait pu nous éclairer. C'étaient des *Paysans se battant dans une guinguette*. Ce morceau capital était peint sur bois. On ne sait ce qu'il est devenu. A la vente Vence il a paru un *Buveur attablé et endormi*, vendu 100 livres. Enfin, à la vente Fesch, en 1845, il y a eu : *Les dangers d'une orgie*, mêlée générale de paysans, plus de vingt figures. Ne serait-ce pas là le panneau de Descamps? On a cité plusieurs portraits de Van Craesbeeck : celui du tableau de Paris, que M. Burger assure être celui de Brauwer; celui de la galerie d'Arenberg tout à fait authentique ; celui que cite le conseiller Mols et dont les traces paraissent perdues ; dans l'édition de Descamps nous en trouvons un gravé, on ignore d'après quel original. Ce portrait, reproduit, en plus grand, dans l'*Histoire des peintres* de M. Ch. Blanc, est celui d'un homme âgé dont la physionomie repoussante ne dénote ni intelligence, ni ombre de gaieté. Le *Buveur endormi*, attablé, tenant une pipe, un verre et grimaçant, passe encore pour un portrait du peintre. C'est le tableau de la vente Vence, gravé par Basan et Maleuvre. Les tableaux du boulanger-peintre ont été peu gravés, excepté celui du Louvre, que l'on trouve dans le musée Laurent, par Thomas, dans le musée Filhol et dans le musée Landon. Ces gravures sont toutes fort médiocres, mais M. Blanc cite avec raison l'admirable lithographie de M. Gigoux, publiée en 1832, dans *la Liberté, Revue des Arts*. Citons encore, comme renseignement, l'opinion de Brulliot, qui croit retrouver dans la signature d'une gravure en manière noire représentant un vieillard assis à barbe longue et pointue, le monogramme de Van Craesbeeck, un *B* renfermé dans un *C*. Ad. Siret.

CRAHAY (*Jean-Guillaume*), né à Maestricht, le 3 avril 1789, décédé à Louvain, le 22 octobre 1856, commença ses études classiques à l'école centrale du département de la Meuse-inférieure ; mais, bientôt fatigué d'apprendre les langues anciennes, pour lesquelles il se sentait peu de goût, il abandonna cet établissement avant d'entrer dans les classes supérieures. Son père, président du tribunal de première instance de Maestricht, le plaça, à dix-huit ans, dans un bureau de notaire. Il y passa dix longues années, qu'il avait l'habitude de citer comme les moins agréables de sa carrière. Un concours de circonstances heureuses lui fit bientôt découvrir sa vocation réelle.

Après la suppression de l'ancienne université de Louvain, le savant professeur Minkelers avait accepté la chaire de physique et de chimie à l'école centrale de Maestricht; et, puissamment encouragé par le préfet du département, le célèbre Loisel, chimiste distingué dont la science a conservé le souvenir, il avait su donner à son enseignement des proportions rarement atteintes dans les établissements secondaires. Ses belles expériences attiraient à son cours l'élite de la jeunesse du Limbourg.

Un des auditeurs les plus assidus de Minkelers était Crahay. Ce fut là que, sous l'influence de la parole sympathique du maître, il conçut une véritable passion pour les sciences naturelles. Dès cet instant, tout en continuant à fréquenter le bureau de son notaire, il se mit avec ardeur à l'étude des mathématiques, de la physique et de la chimie. Faisant marcher, de front la théorie et la pratique, il consacra une partie de ses journées à la confection des instruments de précision nécessaires à ses recherches, et, comme les ouvriers habiles manquaient à Maestricht, il mit lui-même la main à l'œuvre et finit par acquérir assez de dextérité pour se procurer un petit cabinet de physique qui faisait honneur à son propriétaire.

Minkelers assistait avec bonheur aux progrès incessants de son élève ; et, lorsque le poids des années le contraignit à renoncer à l'enseignement, il s'empressa de désigner son disciple comme l'homme

le plus capable et le plus digne de lui succéder. Ce fut ainsi que Crahay, renonçant au notariat, fut nommé, le 19 février 1817, professeur de physique et de chimie à l'athénée de Maestricht, qui avait remplacé l'école centrale.

L'élève se montra digne du maître. Livré désormais tout entier à des études qui faisaient le charme de sa vie, il commença dès lors cette belle série d'observations météorologiques dont nous parlerons plus loin. Il fut l'un des fondateurs de la *Société des amis des sciences* de Maestricht, qui rendit tant de services à cette ville et dont les Annuaires sont encore estimés des savants. Ses vacances mêmes étaient utilisées au profit de ses travaux de prédilection. Le marteau du géologue à la main, il parcourut à diverses reprises les bords de la Meuse et une partie des bords du Rhin, et chacune de ces excursions était marquée par quelques découvertes utiles. Aussi le nom du modeste professeur de Maestricht acquit-il bientôt une notoriété qui dépassa les frontières des Pays-Bas. Déjà en 1822, la Société linnéenne de Paris l'avait admis au nombre de ses correspondants, et plusieurs autres sociétés savantes imitèrent cet exemple.

A la fin de septembre 1830, un arrêté du roi Guillaume 1er appela Crahay à la chaire de physique de l'université de Gand; mais les événements de la révolution, bientôt suivis de l'érection des provinces méridionales des Pays-Bas en royaume indépendant, annulèrent l'effet de cette décision flatteuse. Crahay se trouvait encore à Maestricht, lorsque, vers la fin de 1834, les évêques belges, ayant établi une université catholique à Malines, lui confièrent l'enseignement de la physique et de l'astronomie.

Il se voua à ces fonctions nouvelles avec une ardeur et un succès qui furent hautement appréciés. Tout était à créer à Malines, même le cabinet de physique; mais le dévouement actif du professeur savait répondre à toutes les exigences. Quelques semaines lui suffirent pour réunir les instruments que réclamaient les besoins de l'enseignement supérieur.

En 1835, Crahay suivit l'université catholique à Louvain, et, pendant vingt années, il y professa la physique et l'astronomie avec une rare distinction. Ce fut là aussi qu'il continua, en s'aidant de tous les moyens que lui fournissait la connaissance approfondie de la mécanique, ces belles et intéressantes observations météorologiques que, dès 1818, il avait commencées à Maestricht, et qui furent, plus tard, publiées dans les Mémoires de l'académie royale de Bruxelles. A la fin de sa vie, ses recherches sur l'état météorologique de l'atmosphère de notre pays embrassaient une période de trente-sept années.

Crahay possédait une habilité extraordinaire dans l'art des expériences, et on lui doit plusieurs modifications heureuses des instruments de physique. Il perfectionna l'appareil de Gay-Lussac pour le mélange des vapeurs et des gaz secs. Les modifications à la pompe pneumatique, qui ont tant contribué à la réputation de M. Babinet, avaient été imaginées par Crahay bien avant le moment où le savant français, arrivé de son côté au même résultat, communiqua ses idées à l'Institut de France (1).

Il inventa même quelques instruments nouveaux, tels que l'appareil destiné à vérifier la théorie de la composition et de la décomposition des forces, l'appareil général pour la théorie du levier, l'appareil destiné à vérifier les conditions d'équilibre dans le coin.

Crahay était membre de l'Académie de Belgique depuis 1834. De même que le professeur, l'académicien avait su se rendre utile à la science et à ses collègues. Fréquemment chargé de rendre compte de la valeur des travaux soumis à l'appréciation de la classe des sciences, il s'acquitta toujours de cette tâche avec l'attention scrupuleuse, la sévérité bienveillante et la noble franchise qu'il apportait dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Sa vaste érudition, sa connaissance approfondie de toutes les branches de la physique, jointes à une impartialité universellement reconnue, donnaient à ses rapports académiques une valeur toujours appréciée, même de ceux

(1) On en trouve la preuve dans un écrit publié à Maestricht en 1829.

dont l'amour-propre avait à en souffrir.

Aimé de ses collègues, vénéré de ses élèves, entouré d'une considération méritée par de longs services, chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1842, Crahay consacra les dernières années de sa vie à la rédaction de ses cours de physique et d'astronomie. Son but consistait à composer, pour ces deux sciences, des manuels complets répondant à toutes les exigences de l'enseignement supérieur. La mort ne lui permit pas de mettre la dernière main à cette œuvre si éminemment utile.

L'indication des travaux académiques de Crahay remplit plusieurs pages de l'Annuaire de l'académie royale de Belgique pour 1856. Nous nous bornerons à citer les suivants : *Mémoire sur la météorologie de la ville de Maestricht*, 1818 *à* 1833. — *Mémoire sur les instants du maximum et du minimum de hauteur diurne du baromètre, en* 1831, 1832 *et* 1833. — *Mémoire sur les oscillations diurnes du baromètre.* — *Résumé général des observations météorologiques faites à Louvain, depuis* 1836 *jusqu'à* 1848 *inclusivement.*

J.-J. Thonissen.

Documents particuliers. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour* 1856. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain pour* 1856.

CRAHAY (*Lambert*), ciseleur, graveur et sculpteur, né probablement à Liége vers le milieu du XVIIIe siècle, est mentionné dans le *Supplément du dictionnaire universel et classique d'histoire* comme ayant vécu jusqu'en 1857; il est plus que probable qu'on a confondu deux personnages. La bibliothèque de l'Université de Liége possède de L. Crahay, artiste d'ailleurs fort ordinaire, deux gravures en taille douce: un portrait de *Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche*, et une image de *Saint Roch*. Il grava pour la municipalité liégeoise des entêtes de brevets; pour quelques familles titrées, des planches d'armoiries enjolivées; enfin pour les publications des libraires Kints et Lemarié, de 1775 à 1786, des *illustrations* d'un style assez grossier. Les curieux citent encore de lui une feuille petit in-folio, portant 26 vignettes, dont on se servait pour *tirer le roi*. Crahay passe pour avoir sculpté en bois des statues d'église. Alphonse Le Roy.

Papiers de feu Ulysse Capitaine. — E. Tasset, *Catalogue de l'exposition de gravures*, ouverte à Liége en 1869, in-8°.

* **CRANEVELD** (*François* **DE**), *Franciscus Craneveldius*, jurisconsulte et helléniste du XVIe siècle, né d'une famille noble à Nimègue dans la Gueldre, le 3 février 1485. C'est dans le Brabant qu'il acheva ses études ; bien jeune encore, il fit ses humanités au Collége du Lys à Louvain sous la direction d'un grammairien célèbre, Jean Despautère, et il fut proclamé *primus* comme étudiant de ce collége, au concours de philosophie de l'an 1505. Ayant ensuite embrassé la carrière du droit, il fut promu docteur le 2 octobre 1510. Fut-il appelé ou non à donner peu après des leçons de droit, comme on l'induirait des termes de Jean Molanus qui le cite parmi les *professores juris?* La chose n'est pas prouvée. Il est certain du moins qu'il ne tarda pas à être adjoint au magistrat de Bruges (1515) sur la désignation du collége échevinal de cette ville en qualité et avec l'office de conseiller pensionnaire, désigné alors en latin par le titre d'*Orator*. Son mérite reconnu lui valut en 1522 (27 septembre), sous Charles-Quint, sa nomination au grand Conseil de Malines, et plus tard sa promotion au rang d'*Eques auratus* (chevalier de l'éperon doré). Il resta en possession de sa haute dignité jusqu'à sa mort qui arriva le 4 octobre 1564. Mais ce qui assura le mieux la renommée de François de Craneveld devant la postérité, c'est sa culture d'esprit, rehaussée par l'amour des lettres antiques. Il fut en relation suivie avec les hommes de l'époque qui prirent le plus de part en Belgique au mouvement de la Renaissance: Érasme, Thomas Morus, Adrien Barlandus, Rutger Rescius, Pierre Nannius et Louis Vivès. Comme il ressort de leurs écrits, Craneveld s'était attiré leur estime par son savoir et son jugement, par l'aménité de son caractère, par l'égalité d'humeur qu'il savait garder en toute circonstance. Érasme se réjouissait de lui avoir procuré la précieuse amitié de Morus, et il l'en déclarait digne (*Epistol.* t. III, *part.* I,

pp. 581, 602-603, 615, ann. 1520). Vivès s'était lié avec lui par une confraternité d'études pendant son séjour à Bruges et, plus tard il échut à son hôte l'honneur de rendre témoignage à sa science et à ses vertus dans une préface mise en tête de son traité *de veritate fidei christianæ*, imprimé pour la première fois à Bâle en 1543, chez Jean Oporinus. Craneveld en toute circonstance donna à ses savants amis, presque tous philhellènes, des preuves de son zèle pour le progrès des lettres grecques qu'il n'avait cependant pas cultivées dans sa jeunesse. Nos écrivains latins ont répété avec complaisance qu'il avait imité le courageux exemple de Caton le Censeur en s'appliquant au Grec à l'âge d'au delà de soixante ans : c'est assez de dire qu'il était revêtu d'une charge publique et qu'il avait dépassé quarante ans, quand il s'adonna avec prédilection à l'étude de cette langue. Il se piqua d'écrire des épitres grecques à ses meilleurs amis. Il s'exerça mieux encore dans la traduction d'auteurs grecs qui venaient à peine d'être publiés. Rutger Rescius lui avait dédié une édition grecque du *Minos* et des *Lois* de Platon (1531); Craneveld dédia à son tour au professeur du Collége des Trois-Langues sa version latine des trois homélies de saint Basile, imprimée à Louvain dans les ateliers de Rescius : *Basilii magni Homiliæ tres. I. De utilitate capienda ex gentilium auctorum libris. II. De invidia. III. in illud attende tibi ipsi.* (Lovan. apud Rescium, 1534, 8°. — Homilia *adversus ebriosos*. Ibid., 1535, in-8°).

Une autre version latine digne de remarque est celle que fit Craneveld du traité de Procope en VI livres sur les édifices et constructions de l'empereur Justinien ; la rareté de cet ouvrage nous porte à en donner ici le titre complet (*Bibliotheca Hulthemiana*, n° 30525, tome VI, p. 80). *Procopii rhetoris et historiographi de Justiniani imperatoris ædificiis libri VI lectu dignissimi, nunc recens latinitate donati per Franciscum Craneveldium jureconsultum clarissimum; cum annotationibus longe doctissimis Theodorici Adamæi Suallembergi* (Parisiis, ex officina Christiani Wechelii, 1537, petit in-4° pp. 53 et 8 fol. de liminaires).

Il faut savoir gré à Craneveld de sa tentative, mais le texte sur lequel était fondée sa version a été jugé défectueux; il faisait suite à l'édition de Procope et d'Agathias donnée à Bâle en 1531 par les soins de Beatus Rhenanus; il a été publié dans un état plus complet par Claude Maltret au tome II des œuvres de l'historien Procope (Paris 1663. — *Corpus Script. hist. Byzant*). Une autre particularité de la même publication c'est la rédaction d'annotations littéraires par les soins d'un humaniste étranger, Théodore Swallemberg, précepteur des enfants de François Craneveld. L'éducation que le sénateur de Malines leur avait fait donner devait être fort distinguée : un de ses fils, Jodocus ou Josse de Craneveld, devint chancelier de Gueldre, et il ne perdit cette dignité que pendant les guerres religieuses, alors qu'il fut exilé par suite de son attachement à sa foi et de sa fidélité au roi d'Espagne. Un autre fils de François, Alard, soutint l'honneur du nom de Craneveld dans le pays d'où la famille était originaire, et il la fit admettre parmi les familles patriciennes de Louvain (*Sept. tribus patriciæ Lovan.*, 1754, in-12 p. 123-130). Ce sont là quelques traits de l'histoire d'une famille qui eut pour principale illustration un magistrat lettré, honoré de l'amitié des plus célèbres humanistes de son temps. Félix Nève.

Valère André, *Biblioth. Belg.*, éd. de 1625, p. 272, reproduit par Foppens, *Bibl. Belg.*, t. I, pp. 290-91. — *Fasti Acad.*, p. 181. — Vernulaei, *Academia Lovan.*, p. 157. — Molanus, *Rerum Lovan.*, liv. IX, chap. 19, t. I, p. 345. — De Reiffenberg, *IVe Mémoire sur les deux premiers siècles de l'Université de Louvain*, pp. 85-86.

CRANSSE (*Jean*) peintre d'histoire, né, dit-on, à Anvers, en 1480. Il entra dans la corporation des peintres, en 1523, ce qui peut faire douter de l'année de sa naissance indiquée par Bryan-Stanley. En 1535 il fut doyen de la Gilde. C'était un peintre de grand talent. Van Mander cite avec éloge un tableau placé autrefois dans la chapelle du Saint-Sacrement à l'église de Notre-Dame, à Anvers, et qui représentait *Notre-Seigneur lavant les pieds de ses disciples*.

Ad. Siret.

CRASMAIRE, CHRASMAIRE ou **CRAUSMAIRE,** évêque de Tournai au VIe siècle. C'est de lui que date la puissance de l'évêché de Tournai, enrichi par les donations du roi Chilpéric que Crasmaire avait secouru dans l'adversité.

Le chroniqueur Meyer (ad an. 578) dit que ce roi donna à l'évêque tout le domaine royal de Tournai et la juridiction temporaire en Flandre. Voici les droits régaliens concédés à l'évêque : la monnaie de la ville, la mairie, la justice, le district, l'advocation des hommes de N.-D., les vinages des chars et charrettes qui entraient en ville ; ceux concédés au clergé étaient le tonlieu, le pontenage et la juridiction des terres entre les deux cours d'eau le Rieu et le Maine, et les moulins sur l'Escaut, sauf six qu'il donna à l'évêque. Crasmaire fut élu évêque en 574 selon Meyer, en 578 selon Cousin : on croit qu'il mourut en 621 ; d'autres disent que ce fut plus tôt.

Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai.* — Cousin, *Histoire de Tournai.*

CRASSIER (*Guillaume-Paschal*, baron **DE**), savant antiquaire, né à Liége le 8 avril 1662, mourut dans la même ville, presque nonagenaire, le 28 novembre 1751. Il étudia le droit et, se destinant à la carrière des emplois, il fit ses apprentissages administratifs dans les bureaux du Conseil privé. Il fut bientôt chargé d'affaires et de négociations importantes, dont il s'acquitta avec autant d'habileté que de zèle. Joseph-Clément de Bavière, voulant témoigner au baron de Crassier toute sa gratitude pour les nombreux services qu'il avait rendus au pays de Liége, lui conféra, le 9 octobre 1723, la charge de conseiller de la chambre des comptes. Cette charge lui fut confirmée par son successeur dans la principauté, Georges-Louis de Berghes, le 3 juillet 1724. Le même prince-évêque, qui l'estimait beaucoup, le nomma avocat de la chambre de Saint-Lambert le 22 septembre 1725 et, le 18 septembre 1729, il le comprit au nombre des conseillers qu'il pouvait choisir.

Dès sa plus tendre jeunesse, De Crassier fit preuve du goût qu'il avait pour l'antiquité : à peine âgé de dix-sept ans, il commença une collection qui devait devenir célèbre et qu'il ne cessa d'augmenter jusqu'à la fin de sa longue carrière. Son cabinet, au jugement du savant bénédictin dom Bernard de Montfaucon, était un des plus beaux de l'Europe et d'un prix inestimable. On y remarquait entr'autres un riche et précieux médailler, une collection remarquable de camées antiques, une réunion de peintures, peu nombreuse, mais fort bien choisie, de grands maîtres italiens, flamands et autres (1) ; enfin une bibliothèque qu'il avait commencé à former en 1680 et que, soixante-dix ans plus tard, il complétait encore chaque jour (2). On admirait surtout la première bible imprimée par Gutemberg et beaucoup de manuscrits anciens et curieux. Le possesseur de ces trésors, aussi distingué par ses grandes connaissances que doué du plus beau caractère, les communiquait avec la plus grande obligeance aux nombreux savants avec lesquels il entretenait des relations. On peut consulter à ce sujet entr'autres, ce que disent les deux bénédictins Martène et Durand, dans leur *Second voyage littéraire*. De Crassier ne bornait pas son obligeance à ces bienveillantes communications. Ainsi, par exemple, il se chargea de veiller à l'impression d'un écrit de Dom Martène au sujet de l'abbaye de Stavelot. Ainsi encore, on sait qu'il donna ses soins à l'impression de l'histoire de Liége du Jésuite Foulon. Si le baron de Crassier avait des relations intimes avec les principaux savants étrangers, il était également lié avec les érudits que comptaient alors le pays de Liége et la Belgique. C'était surtout le célèbre jurisconsulte De Louvrex auquel il était uni d'une amitié très-étroite. Ces deux amis sont certainement les hommes qui, à cette époque, ont fait le plus d'honneur à leur

(1) Voyez la liste de quelques tableaux de choix qu'a publiée feu U. Capitaine dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. I, p. 484.

(2) *Catalogus librorum Guil. S. R. I. L. baronis de Crassier* ; Leodii, Kints, 1754, in-8° de XVI et 456 pp., contenant 3,350 ouvrages, dont environ 250 manuscrits.

patrie, tant par leur talent que par leurs vertus. Immense était la correspondance que De Crassier entretenait (1). Une bonne partie en existe encore. Feu Ulysse Capitaine a publié celle de Bernard de Montfaucon avec De Crassier. Liége, 1855, in-8°. Le même éditeur se proposait encore de donner à la lumière la correspondance de De Crassier avec l'abbé Schannat et d'autres, mais il n'a malheureusement pu donner suite à ce projet. Guillaume de Crassier a publié : 1° *Series illustrissimorum ac reverendissimorum dominorum D. praepositorum, decanorum majorum perillustris ecclesiæ Cathedralis Leodiensis, prout erui potuerunt, tam ex chartis et documentis ejusdem ecclesiæ quam ex variis schaedis rerumque Leodiensium Scriptoribus editis vel manuscriptis, fideliter deducta.* Leodii, G. Barnabé. Sans date, in-4° de 32 pp. Cette liste finit à l'année 1715. — 2° *Series numismatum antiquorum, tam Graecorum quam Romanorum, cum elencho gemmarum, statuarum, aliarumque id genus antiquitatum quæ non minori sumptu quam labore summo congessit G. Baro de Crassier Leodius.* Leodii, G. Barnabé, 1721, in-8° de 360 pp. Il faut y ajouter les *Additamenta* de 10 pp. — 3° *Brevis elucidatio questionis jesuiticæ, de praetenso episcopatu Trajectensi ad mosam.* Leodii, E. Kints, 1738, pet. in-8° de 42 pp. et 1 feuillet pour l'approbation. Il faut y joindre : *Additamentum ad brevem elucidationem*, etc. Leodii, E. Kints, 1742, in-8° de 51 pp. L'auteur combat, dans ces dissertations, l'opinion des Jésuites Henschenius et Dolman, ainsi que des éditeurs de la *Gallia Christiana*. — 4° *Descriptio brevis gemmarum quæ in museo Guil. baronis de Crassier, celtissimi episcopi ac principis Leodiensium camera rationaria consiliarii, etc.* Leodii, E. Kints, 1740, in-4° de 3 ff. et 63 pp. avec 15 fig. gravées dans le texte. Plusieurs auteurs ont cru que De Crassier et son ami De Louvrex étaient les auteurs de la continuation, soit du troisième volume, de l'histoire de Liége du jésuite Foulon ; mais rien n'est venu prouver cette opinion, qui n'a pas été assez justifiée. Un beau portrait du baron Guillaume de Crassier, avec son éloge, se trouve dans le tome V des *Délices du pays de Liége.*

H. Helbig.

(1) Une liste de ces correspondants a été publiée par feu U. Capitaine (Crassieriana) dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, pp. 482-485.

Voyage littéraire de deux Bénédictins (second voyage), pp. 175-183. — Saumery, *les Délices du pays de Liége*, t. V, pp. 202-203. — De Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. II, pp. 226-229. — Le même, *Recherches sur l'histoire de Liége*, t. II, pp. 272 et 273. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, pp. 403-405. — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*, t. 4, pp. 262-304.

CRASSIER (*Louis-Marie-Guillaume-Joseph*, baron **DE**), historien, arrière petit fils de l'antiquaire renommé qui précède, né à Liége le 7 février 1772, décédé dans la même ville le 23 mars 1851. Il fit ses études au grand collége de Liége et fut proclamé premier de cent quarante concurrents pour la grammaire latine, au concours général qui eut lieu en 1785. Ses humanités étant achevées avec succès, il commença ses études de droit ; mais les événements de 1793 et 1794 l'empêchèrent de prendre ses licences et, après deux ans d'étude, il renonça à la carrière du droit. De Crassier accepta, dès qu'il eut pris cette résolution, les fonctions de directeur des domaines nationaux que lui proposaient les administrateurs du département de l'Ourthe. Un décret impérial du 8 septembre 1810 l'appela aux fonctions de conseiller de préfecture, poste qu'il occupa avec autant de distinction que de désintéressement. Il devint alors l'un des hommes les plus influents du département, dont il fut en quelque sorte le sous-préfet, de 1811 à 1814. Lors de l'entrée des troupes alliées, le sénateur Monge le nomma commissaire de guerre pour le gouvernement français, charge qu'il résigna à l'arrivée des cosaques. Après les événements de 1814, De Crassier fit partie du conseil provincial et vota, en qualité de notable désigné, la loi fondamentale du royaume des Pays-Bas. Le roi Guillaume reconnut ses titres de noblesse et le nomma membre de l'ordre équestre de la province de Liége. Il représenta cet ordre aux États-provinciaux et fut élu membre de la députation permanente, où il siégea jusqu'à

la révolution de 1830. Il suppléa souvent le gouverneur dans les dernières années de la domination hollandaise ; il en remplissait les fonctions en 1830, lorsqu'on intercepta et ouvrit les dépêches de La Haye. De Crassier ordonna alors de retirer les sceaux et quitta volontairement les affaires publiques, malgré les vives sollicitations de ses collègues. Bien que sincèrement attaché au gouvernement hollandais, De Crassier, avec cette franchise qui le caractérisait, ne put s'empêcher de faire des observations au roi Guillaume, lorsque celui-ci vint à Liége peu de temps avant la révolution, au sujet des griefs formulés par les Belges et qui, selon lui, étaient fondés. Le roi l'interrompit brusquement en lui disant : « *Et vous aussi, monsieur le baron, vous vous rangez parmi les mécontents* » — « *Sire*, répondit De Crassier, *à notre âge on ne change pas ses convictions, mais on peut encore les modifier.* » Le vieux roi, paraît-il, ne pardonna jamais cette réponse pleine de franchise, mais son fils et successeur, Guillaume II, récompensa en 1843 les longs services de De Crassier, en le créant chevalier de l'ordre du Lion néerlandais.

Fatigué de la vie politique, De Crassier rentra avec plaisir dans la vie privée; mais, comme il l'a dit, l'habitude du travail, le besoin de se créer une occupation, lui firent consacrer, dans sa retraite, ses dernières années à des recherches sur l'histoire de l'ancien pays de Liége. Infatigable dans ces recherches, et conservant jusqu'à la fin ses facultés d'esprit et de corps, il les poursuivit jusqu'à ses derniers jours, malgré un âge fort avancé. L'auteur de cette notice reçut, de lui, très-peu de temps avant sa mort une longue note de quatre pages serrées, écrites de sa main, pour servir de supplément à la page 150 de ses *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liége*. De Crassier mourut, après une courte maladie, âgé de près de quatre-vingts ans, laissant une mémoire sans tâche et un nom respecté. C'était l'un des plus dignes, comme l'un des derniers représentants de cette vieille noblesse liégeoise, aux mœurs patriarchales, douée à la fois de franchise, de loyauté et d'une bienveillance affectueuse. Malgré sa retraite du monde et des affaires, De Crassier resta hospitalier jusqu'à ses derniers jours. Il aimait à réunir à sa table des jeunes gens qui cultivaient les lettres et à s'entretenir avec eux de sujets d'histoire et de littérature. Malgré son aspect sévère, ce beau vieillard, doué d'une bonhomie charmante, donnait dans ces occasions, l'exemple d'une franche gaîté. Tout chez lui, meubles, usages, service, rappelait une époque disparue depuis longtemps.

De Crassier a publié : 1° *Traité des Arènes construites au pays de Liége pour l'écoulement et l'épuisement des eaux dans les ouvrages souterrains des exploitations de mines de houille*. Liége, Bassompierre, in-8° de V et 95 pp. On remarque dans ce traité une notice curieuse sur l'ancienne administration des voir-jurés du charbonnage. — 2° *Mémoire historique sur le lit, le cours et les branches de la rivière de Meuse, dans l'intérieur de la ville de Liége, et sur la dérivation fabuleuse attribuée au prince Notger*. Liége, Dessain, 1838, in-8° de 34 pp. Ce mémoire contient beaucoup de détails historiques peu connus et des renseignements utiles. — 3° *Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liége, la translation du siége épiscopal de Tongres dans la cité de Liége, et sur les émeutes, les discordes civiles et les élections populaires des Liégeois, pendant les* XV^e^, XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*. Liége, Dessain, 1845, in-8° de IX et 604 pp. Ouvrage intéressant, surtout pour ce qui concerne les troubles du XVII^e^ siècle. L'auteur avait, jusqu'à l'âge de quarante ans, partagé l'opinion de la plupart des historiens liégeois, qui approuvent et exaltent ces hommes qui ont fomenté les troubles qui ont désolé Liége pendant si longtemps. Mais l'expérience, les révolutions dont il fut témoin, ainsi que leurs suites, l'engagèrent à prendre la défense du principe d'autorité. Peut-être a-t-il été un peu systématique dans cette défense; certes les griefs du peuple n'étaient pas tous imaginaires et plus d'un prince a commis des fautes. Il faut ajouter à ce livre : *Commentaires servant de réfutation à une*

diatribe anonyme, et faisant suite à l'ouvrage intitulé : Recherches et dissertations sur l'histoire de la principauté de Liége, etc. *par le même auteur*. Liége, Dessain, 1847, in-8° de 27 pp. Cette brochure est fort curieuse, pleine de verve bien qu'écrite par un vieillard de soixante-quinze ans. — 4° *Cris d'un franc Liégeois contre le projet de dérivation de la Meuse, et contre les travaux que l'on a exécutés et qui s'exécutent dans les vallées d'Angleur et de Longdoz.* Liége, Redouté, 1850, in-8° de 28 pp.

De Crassier a laissé encore un *Abrégé de l'histoire de la Révolution française de 1789*, manuscrit qui se trouve dans la possession de M. le comte Xav. Vanden Steen.

H. Helbig.

U. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1851*, p. 20-35. — *Souvenirs personnels.* — *Les ouvrages de Louis de Crassier.*

CRAYWINCKEL (*Jean-Ludolphe* **VAN**), écrivain ecclésiastique, né à Lierre le 28 août 1609, et décédé à Oeleghem (Anvers) le 11 décembre 1679. Après avoir terminé ses humanités au collége de Gheel, il se rendit, en 1627, à l'Université de Louvain pour y étudier la philosophie au collége du Porc. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Tongerloo, et y fit profession le 8 septembre 1631. Le nom de Ludolphe fut ajouté à cette occasion à son nom de baptême qui était Jean. En 1641, il devint vicaire à Duffel, où il ne demeura que quelques mois; car, la même année ses supérieurs le nommèrent coadjuteur du prévôt de Leliendael, à Malines. Il exerça ces dernières fonctions jusqu'au 10 juillet 1667, lorsqu'il fut promu à la cure d'Oeleghem qu'il desservit jusqu'au moment de sa mort. Craywinckel a publié plusieurs ouvrages hagiographiques et ascétiques, dans lesquels la science et la critique historique manquent trop souvent.

En voici les titres : 1° *Een lelie onder de doornen, de edele doorluchtige ende heylige Maghet Dympna*. Mechelen, 1652, vol. in-4, biographie plusieurs fois réimprimée in-12. — 2° *De triumpherende suyverheyt : het leven, martelie ende mirakelen van de H. Maeghdt ende martelersse Dympna*. Mechelen, 1658, in-8° de 512 pages. — 3° *Legende der levens ende gedenckweerdige daden van de voornaemste Heylige, salige ende lofweerdige persoonen, soo mans als vrouwen, die in de witte orden van den H. Norbertus in heyligheidt... uytgeschenen hebben*. Mechelen 1664, 2 vol. in-4° de 750 et 871 pages. — 4° *Lusthoff der godvruchtighe meditatien op allen de sondaghen ende heyligh-daghen des jaers*. Antwerpen, wed. Jan Cnobbaert, 1661, 2 vol. in-8; ouvrage réimprimé à Anvers, en 1714; 2 vol. in-8 de 505 et 416 pages. — 5° *Lusthoff der godvruchtighe meditatien op de H. Communie, Leyden ende Doodt Jesu Christi, gemengelt met de droefheden van de H. Moeder Godts Maria*. Antwerpen, 1672, vol in-8 de 205 pages.

Paquot cite encore les opuscules suivants : 6° *Le contrôleur ou l'observateur de la conscience*. Anvers, Jean-Baptiste Verdussen, in-12. — 7° *La vie, le martyre, la translation, les miracles*, etc. *de sainte Lucie, vierge*. Anvers, Arnold Vanden Eynde, 1678 ; in-12. — 8° *La Vie et le martyre des bienheureux Adrien d'Hilvarenbeeck, et Jacques Lacopius, chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré..... martyrisés à La Brille, le 9 juillet* 1572. Anvers, 1677. Ces trois derniers ouvrages sont devenus extrêmement rares.

E-J.-H. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. t. II, p. 12. — Kuyl, *Gheel vermaerd*. p. IV.

CRÉQUILLON (*Thomas*) ou **CRICQUELLION**, musicien, compositeur, né en Flandre, dans les environs de Gand, au commencement du XVIe siècle. — Successivement chanoine à Namur jusqu'en 1552 et à Termonde jusqu'en 1555, il obtint et conserva une prébende à l'église de Bethune jusqu'en 1557, année qui fut probablement celle de sa mort, puisqu'à cette date, il fut pourvu à son remplacement. Il avait enseigné la musique à Ratisbonne et fut chargé, paraît-il, de certaines fonctions musicales à la maîtrise de la cathédrale d'Anvers. Plus tard il fit partie de la grande chapelle de Charles-Quint, à Madrid, comme le constate un état de la maison de l'Empereur dressé en 1545 et 1547. S'il faut en croire le titre d'un de ses ouvrages (le n° 4), il aurait été maître de chapelle du même monarque.

Créquillon est compté parmi les meilleurs contrepointistes. Il partagea avec Nicolas Gombert et Jacques Clément *non papa*, la gloire d'occuper le premier rang parmi les musiciens de l'époque, « tous « les trois, dit M. Fr. Fétis (Biographie « universelle des musiciens, deuxième « édition) ont exercé une puissante in- « fluence sur l'art de leur temps, et de- « vinrent les modèles des artistes con- « temporains; tous les trois ont eu aussi « une remarquable fécondité dans leurs « productions. » Créquillon a écrit une énorme quantité de messes, motets, chansons françaises à quatre, cinq et six voix. On connaît de lui : 1° *Missæ quatuor et sacræ cantiones aliquot quinque vocibus concinendæ, authore Thoma Cricquillione Flandro.* Venetiis, 1544 in-fol. — 2° *Liber secundus missarum quatuor vocum à præstantissimis musicis nempe Jo. Lupo Hellingo et Thoma Cricquillione compositarum.* Antwerpiæ, 1545, in-4° obl. — 3° *Missarum selectarum liber primus quatuor et quinque vocibus, auctore Th. Crecquillione.* Lovanii, 1554, petit in-4° obl. — 4° *Le tiers livre des chansons à quatre parties*, imprimé à Anvers par Tylman Susato, 1555, in-4°. C'est sur le titre de cet ouvrage que l'auteur prend la qualification de maître de chapelle de l'empereur Charles-Quint. — 5° Une messe à six voix sur la chanson française : *Mille regrets.* Anvers, 1556. — 6° *Liber septimus cantionum sacrarum quas vulgo motetta vocant quatuor vocum.* Lovanii, 1562, in-4° obl.. Rarissime collection dont le septième livre renferme des motets de Créquillon ; — 7° *Thomæ Crequillionis opus sacrarum cantionum, quas vulgo motetta vocant.* Lovanii, 1576, in-4° obl. On trouve dans le dixième fascicule de la *Collectio operum musicorum Batavorum sæculi XVI*, édité aux frais de Commer pour l'encouragement de la musique, des compositions de Créquillon à quatre voix, nommément *Cum deambularet* et *Verbum caro factum est.* M. François Fétis cite encore d'autres recueils dans lesquels on trouve des œuvres du même compositeur. La reine Marie de Hongrie, en possédait aussi un grand nombre. Jacques Paix a arrangé des pièces de ce maître pour l'orgue et les a inscrées dans son *Orgel Tabulatur-Buch.* Lauingen, 1583, in-folio. Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 693. — Gerber, *Lexikon der Toonkunst.* — Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition. — Kiesewetter, *Verh. des Kon. Institut*, p. 37.

CRÉSANT (*Jacques*) ou **CRESSANT** dit le Vieux, statuaire, né et instruit dans son art à Anvers, florissait dès le milieu du XVIIIe siècle à Utrecht, où le biographe Kramm croit qu'il mourut. Il exécuta pour les châteaux des environs de cette ville des statues, des vases, des ornements en marbre, en terre cuite et en bois, qui témoignaient de son habileté. Dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht se voient de lui les bustes des professeurs : *P. van Musschenbroeck, Arn. Drakenburg, David Mill*, et *Edouard Otto.* Ces bustes ont été donnés à cet établissement, en 1745, par Messire D. Malhem.

En 1736 Jacques Crésant fut admis dans la gilde de Saint-Luc, à Utrecht, et, vu son talent reconnu, avec dispense de l'exécution de l'œuvre exigée d'ordinaire des maîtres présentés à l'affiliation professionnelle. Il eut simplement à payer au métier un taux d'entrée de vingt-cinq florins. Il sculpta pour la façade de l'ancienne Maison de-Ville d'Utrecht une statue de la *Justice*, production remarquable, placée actuellement dans la grande salle d'audience du Palais de Justice. Le modèle de cette statue, en petite dimension, fut vendu à La Haye, en 1771, avec la collection de feu J.-R. Krauht. Jacques Crésant a fait le modèle en cire de la belle *Chaire de Vérité* que sculpta, en marbre, pour la principale église de Dordrecht, l'habile tailleur de pierre A. Traune, d'Amsterdam. On cite aussi de Jacques Crésant un petit buste sur socle, modelé en 1729, de *Charles Richard*, âgé de huit ans. — Jacques Xavery, peintre à Utrecht et contemporain de Crésant, fit son portrait. On ne sait s'il a été reproduit en gravure.

Jacques Crésant eut un fils : Jacques-Mathieu, né à Utrecht en 1732 ou 1733, mort à Amsterdam en 1794. Son père lui enseigna la sculpture et J. De Wit le dessin. Il alla ensuite continuer ses études

artistiques à Paris, puis revint en Hollande. Il travailla beaucoup pour les églises; parmi ses œuvres on mentionne avec éloge une *Chaire de Vérité*, en bois, avec bas-reliefs et ornements, à Overveen près d'Harlem.

Edm. De Busscher.

J. Immerseel junior et Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vlaamsche schilders, beeldhouwers, etc.* — C. Piron, *Levensbeschrijvingen, etc.*

CRESPEL (*Emmanuel*), missionnaire, né dans le Hainaut, à la fin du XVII^e^ siècle. Dès son jeune âge Crespel exprima le désir de visiter les pays étrangers et de porter l'évangile aux peuplades sauvages. Il entra, à cette fin, au couvent des Récollets établis dans la ville d'Avesnes et, après y avoir pris l'habit religieux, on lui accorda l'autorisation de passer au Nouveau-Monde. Le 24 juillet 1724 il s'embarqua à la Rochelle et arriva, après deux mois et demi de navigation, devant Quebec où il séjourna environ dix-huit mois. Ordonné prêtre, le 17 mars 1726, par l'évêque de Quebec, il obtint peu de temps après une cure près de Montréal, poste avancé où il resta deux ans. Ce n'est qu'après cette époque que commença sa carrière apostolique : il devint aumônier d'un corps de quatre cents français, réuni à huit ou neuf cents sauvages, commandé par le marquis de Beauharnais, et qui avait pour mission de détruire une peuplade appelée *les Renards* ou les Outagamis, dont le principal établissement se trouvait à quatre cent cinquante lieues de Montréal, à l'ouest du lac de Michigan. On l'envoya ensuite, comme aumônier, à Niagara, puis à Fontenac ou Catarakouy aujourd'hui Kingstown, capitale du Haut-Canada; il passa enfin au fort Saint-Frédéric, sur les bords du lac Champlain. Il fit un séjour de douze ans dans le Nouveau-Monde, pendant lesquels il put rendre les plus grands services : il avait appris la langue des Iroquois, et des Outaoüacs, de manière à s'entretenir facilement avec eux.

Ayant reçu une nouvelle obédience de son provincial, il partit de Quebec, pour la France, le 3 novembre 1736, en qualité d'aumônier, sur le vaisseau la *Renommée*, monté par cinquante quatre personnes; mais, dès le 14 du même mois, ce vaisseau eût à subir un de ces naufrages qui font époque dans les annales des sinistres maritimes : il se perdit dans l'embouchure extrême du fleuve Saint-Laurent, près de l'île d'Anticosti. Une partie de l'équipage réussit cependant à se sauver dans la chaloupe et les canots et à aborder dans l'île; mais la gelée étant survenue, Crespel et ses compagnons furent obligés d'aller chercher du secours sur la côte du Labrador. Après des dangers inouïs, dépourvus de nourriture, d'abri et assaillis par un froid rigoureux les malheureux abordèrent enfin sur cette terre inhospitalière, nommée le pays des Esquimaux et s'y construisirent des cabanes. Admirable de dévouement le Père Crespel soutint par son courage ses compagnons d'infortune, pansa ceux dont les membres tombaient en putréfaction et donna aux mourants les dernières consolations. Le plus grand nombre périt par le froid; les survivants s'attendaient au même sort, lorsqu'enfin, au mois d'avril 1737, on aperçut un être humain, un sauvage, qui s'enfuit à l'approche des Européens; cette apparition fugitive suffit cependant à ranimer le moral des naufragés qui se trouvaient à bout de ressources. Ils parvinrent à gagner une hutte où on leur procura des secours, qui leur permirent de retourner dans l'île, pour rechercher leurs compagnons; presque tous étaient morts : sur cinquante quatre naufragés, six purent regagner Quebec au mois de juin 1737, mais dans quel état! débiles, haves, exténués! Grâce aux soins intelligents des médecins du Canada, ils récupérèrent une apparence de santé. Crespel eut encore la force de desservir pendant un an la petite cure de Solange, enfin il reçut une seconde obédience pour retourner dans sa patrie et s'embarqua sur le vaisseau *le Rubis*. Parti de Quebec, le 21 octobre 1738, il débarqua en France deux mois après, arriva à Paris, de là fut envoyé à Douai, où il resta jusqu'en 1740, puis il devint vicaire du couvent des Récollets à Avesnes, où il parvint le 25 janvier suivant, seize ans, jour pour jour après en être sorti. Ses supérieurs avaient espéré, mais vainement, que l'air natal rétablirait sa santé; les fatigues, les

privations l'avaient détruite à jamais. Il obtint la permission de se rendre à Paris pour s'y faire traiter. Quelque temps après, il fut nommé aumônier de l'armée du maréchal de Maillebois. C'est en cette qualité qu'il se trouvait à Paderborn, le 15 juin 1752, lorsqu'il adressa la relation de ses voyages à son frère de Cambrai, qui en fut l'éditeur. Ce dramatique récit, qui contient de nombreux renseignements sur son auteur, a paru sous le titre suivant : *Voyage au Nouveau-Monde et histoire intéressante du naufrage du Père Crespel.* Amsterdam (Paris) 1757, 1 vol. in-12 de X et 240 pages. C'est un volume assez rare et qui mérite d'entrer dans les collections de voyages ; cependant il intéresse plus par le récit des malheurs de l'auteur, que par les détails sur les pays, dont il est question, ou sur les mœurs de ses habitants.

Aug. Vander Meersch.

Biographie universelle. Bruxelles. Ode. — Michaud, *Biographie universelle.* — Adelung, *Supplément à Jœcher, all. gelehrten lexicon.* — *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, 3e série, t. VI, p 62.

CRESPEL (*Jean*), nommé quelquefois Crispel et même Chrispel, musicien du XVIe siècle, dont la patrie et la vie sont restées ignorées. On connaît de lui deux motets et plusieurs chansons, insérés dans divers recueils dont M. Fétis donne les titres in-extenso. Ces morceaux attestent un vrai talent ; leurs formes rappellent les œuvres de Gombert et de Clément *non papa*.

On connaît un Crespel (Guillaume), musicien belge, né vraisemblablement vers 1465, et élève de Jean Ockeghem.

G. Dewalque.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*

CRESPIN, controversiste, connu en religion sous le nom de François de Bonne-Espérance ou Franciscus bonæ Spei, né à Lille (Ancienne Flandre), le 20 juin 1617, mort à Bruxelles, le 5 janvier 1677. Crespin appartenait à l'ordre des Carmes ; il y entra en 1635, enseigna, pendant quelques années avec succès, la philosophie et la théologie à Louvain, et mourut prieur à Bruxelles, après avoir rempli successivement les charges de provincial et de définiteur. Il fut envoyé en mission, trois fois à Rome et deux fois à Madrid, pour affaires concernant la congrégation.

François de Bonne-Espérance s'est signalé comme un écrivain infatigable et, en même temps, comme un homme d'une grande érudition, ainsi que le témoignent les nombreux ouvrages qu'il a composés sur la philosophie, la théologie, la jurisprudence et l'histoire de son ordre. Voici les titres de la plupart de ses publications : 1° *Noctua belgica, ad Aquilam germanicam ex P. Caramuelis.* Louvain, 1651, in-4°. — 2° *Commentarii très in universam Aristotelis philosophiam.* Bruxelles, 1652, in-folio. — 3° *Theologia universa.* Anvers, 1662, in-folio. — 4° *Lucta D. Thomæ.* Bruxelles, 1664, in-4°. — 5° *Apologema retortum, seu retorta Disputatio apologetica de Ignorantia invincibili, etc.* Louvain et Anvers, 1665, in-4°. — 6° *Visio prophetæ Eliæ de immaculata conceptione.* Anvers, 1665, in-4°. — 7° *Liber apologeticus pro Joanne XLIV, episcopo et patriarcha Jerosolymitano.* Anvers, 1666, in-4°. — 8° *Christianus monitus.* Appendice de l'ouvrage précédent. — 9° *Causa Christianorum Dei.* Anvers, 1666, in-4°. — 10° *Christi Fidelium parochiale apologeticum.* Bruxelles, 1667, in-4°. — 11° *Christi fidelium contritionale.* Malines, 1667, in-4°. — 12° *Historico-theologicum carmeli armamentarium.* Anvers et Cologne, 1669, in-4°. — 13° *Clypeus contritionalis.* Anvers, 1670, in-4°. — 14° *Examen Theologicum super regulis octo ex instructione Petri van Buscum collectis.* Bruxelles, 1672, in-4°. — 15° *Motivum juris pro excusatione legitima provincialium ordinum mendicantium.* in-4°.

Aug. Vander Meersch.

Bibliotheca carmelitana, t. I, col. 482. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 287. — Nic. Antonio, *Bibliotheca hispana.* — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.*

CREVECOEUR (*Philippe* **de**), seigneur des Cordes ou Desquerdes ou d'Esquerdes et de Lannoy, maréchal de France, sortait d'une ancienne famille noble de la Picardie. Son père Jacques, seigneur de Crevecœur, avait été conseiller et chambellan du duc de Bourgogne ; sa mère était Marguerite de la Tremouille dame

des Cordes. On ignore l'année de sa naissance ; il mourut en 1494 à l'Arbresle, petite ville près de Lyon. Philippe de Crevecœur, qui devait plus tard être cité comme un des plus habiles hommes de guerre de son temps, fit ses premières armes sous le comte d'Etampes qui lui conféra la chevalerie la veille de la prise d'Audenarde, en 1452. Honoré de la faveur particulière du duc Philippe le Bon, il fut choisi pour accompagner le comte de Charolais dans son premier voyage à Paris et à Tours en 1461.

Lors de la guerre dite du *bien public*, en 1465, il occupait déjà un rang distingué dans l'armée puisque le commandement du corps principal de bataille lui avait été confié et à la bataille de Montlhery il fut, dit Commines, « du nombre de plusieurs bons chevaliers qui furent ordonnés à demeurer à pied, car entre les Bourguignons lors étaient les plus honorés, ceux qui descendaient avec les archiers et toujours s'y mettoit grande quantité de gens de bien, afin que le peuple en fut plus assuré et combattît mieux et tenoient cela des anglois. »

Cette importance de l'infanterie dans la bataille avait été constatée déjà précédemment, du temps du comte de Salisbury et de lord Talbot, et elle avait vivement frappé l'esprit du sire d'Esquerdes qui était destiné à exercer une si grande influence sur la constitution militaire de la France.

Lors de la guerre contre les Liégeois, il eut le commandement des francs-archers bourguignons et ne contribua pas peu au succès des armes de son maître. Le duc Charles qui appréciait ses mérites lui donna le collier de la Toison d'or dans le premier chapître de l'ordre qui fût tenu après son avènement à la dignité ducale (1468) ; il lui confia, peu de temps après, le gouvernement de l'Artois. Grâce à son intervention armée les projets des Français contre Abbeville, en 1470, furent déjoués. Il accompagna du reste Charles le Téméraire dans toutes ses entreprises ; il assista, à toutes les batailles qui marquèrent les dernières années de son règne et il vit s'évanouir comme une fumée cette puissance militaire dont l'éclat trompeur avait aveuglé son illustre maître, et l'avait conduit à sa ruine. Imitant l'exemple du sire de Commines et d'après ses instigations, Philippe de Crevecœur se rendit coupable d'ingratitude et de félonie envers ses anciens souverains : en 1477, étant gouverneur, pour la duchesse Marie, de la ville et du comté d'Arras, il entra en négociations avec les agents de Louis XI. Après cette trahison, il renonça à l'ordre de la Toison d'or et à toutes ses dignités aux Pays-Bas et resta désormais dans le parti du roi de France.

En 1479, il voulut secourir Therouanne avec mille huit cents lances et quatorze mille francs-archers ; à la bataille de Guinegate sa cavalerie fut d'abord victorieuse, mais, finalement, l'infanterie flamande de Maximilien remporta un avantage décisif et mit en pleine déroute les bandes du sire d'Esquerdes. Ce fu après cette défaite que Louis XI, reconnaissant la nécessité de faire pour l'infanterie, ce que son père Charles VII avait fait, en 1445, pour la cavalerie, c'est-à-dire l'organiser d'une manière sérieuse et permanente, s'adressa à l'expérience de Philippe de Crevecœur pour réaliser son projet. Il s'agissait de constituer et d'instruire des bandes de gens de pied qui fussent capables de tenir tête et de vaincre les aventuriers allemands et les milices des puissantes cités flamandes, qui formaient la principale force des armées de Maximilien. Louis XI, d'après les conseils de Crevecœur, résolut de prendre pour modèle l'infanterie suisse qui avait résisté victorieusement à toute la puissance militaire du duc de Bourgogne ; il rassembla donc dix mille hommes choisis dans les bandes des francs-archers et des bandes d'aventuriers ; y joignit des pionniers fournis par les villes, appela à son service six mille vieux soldats suisses, réunit le tout dans un camp établi près du Pont-de-l'Arche, et par lettres patentes données au Plessis-le-Tours, le 9 octobre 1480, chargeâ le sire d'Esquerdes du soin de commander et d'exercer la nouvelle milice de hallebardiers et de piquiers qui fut partagée en bandes

de mille hommes. La puissance militaire de la France se trouva alors tellement établie et reconnue que, sans nouveaux combats, Maximilien se résigna à signer le traité d'Arras qui livrait à Louis XI l'Artois et les deux Bourgognes et décidait le mariage du Dauphin de France avec Marguerite d'Autriche. Le sire d'Esquerdes avait été l'heureux négociateur de cette convention; Louis XI l'en récompensa en le nommant gouverneur et lieutenant général de la Picardie où furent réunies les nouvelles bandes. Enfin le 2 septembre 1483, l'organisateur de l'infanterie française obtint, sur la recommandation spéciale de Louis XI, qui venait de mourir, la dignité de maréchal en récompense de ses éminents services. Pendant la minorité du nouveau roi Charles VIII, le sire d'Esquerdes fit partie, avec Commines, du conseil de régence. De 1484 à 1491, il tint tête à Maximilien grâce à ses bandes de Picardie, lui enleva Saint-Omer et Therouanne et défit près de Béthune les lieutenants du roi des Romains, c'est-à-dire le duc de Gueldre et le prince de Nassau qu'il retint prisonniers.

Lorsque Charles VIII voulut faire la conquête de Naples le maréchal d'Esquerdes déconseilla cette folle entreprise; il se prononça énergiquement contre le projet de cette expédition, après avoir lutté en vain contre les traités d'Etaples et de Senlis. Il eut bien souhaité d'entraîner dans une autre direction les armes de la France : « il avait accoutumé de « dire que la grandeur de la France et « son repos dépendaient de la conquête « des Pays-Bas, » (Langlet Dufresnoy, *préface des Mémoires de Commines*). Le roi ayant persisté dans son dessein, le maréchal d'Esquerdes se mit en route avec quatre mille hommes des bandes françaises. Mais il fut atteint d'une maladie mortelle avant d'avoir passé les Alpes, et avec la mort de cet illustre guerrier tomba dans l'oubli une institution qui avait contre elle sa nouveauté et les préjugés des hommes alors en faveur. Le maréchal d'Esquerdes avait désiré que son corps fut transporté dans l'église de Notre-Dame à Boulogne, à l'extrême frontière de la province qu'il avait conquise à la couronne. Le roi Charles VIII voulut que ce désir fut exaucé et il ordonna que sur toute la route on rendit des honneurs royaux à la dépouille mortelle du régénérateur de l'infanterie française.

Général Guillaume.

Moreri. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Commines. — Suzanne, *Histoire de l'ancienne infanterie française.*

CREYTERS (*Jean*), plus connu sous le nom de Cryterius, né à Diest au commencement du XVII^e^ siècle, fit ses humanités chez les Augustins de sa ville natale et entra dans leur ordre, au sortir de l'adolescence. Jouissant bientôt de la confiance illimitée de ses supérieurs, il devint successivement prieur des couvents de Diest, de Cologne, d'Aix-la-Chapelle et de Bedbourg. Le titre du livre indiqué ci-après atteste qu'il était docteur en théologie; mais on ne sait pas en quelle université il obtint cette dignité académique. Paquot suppose que ce fut à Cologne. Toujours est-il que Creyters, jouissant d'une grande réputation de science religieuse, gagna de plus en plus l'estime de ses confrères et se vit appeler à des emplois élevés, tels que ceux de visiteur, de définiteur et de président du chapitre de sa province. Un de ses biographes, le bavarois Ossinger, l'appelle « un homme d'une admirable éloquence, « d'une étonnante fécondité, profondément versé dans la connaissance des « écrits et des doctrines de saint Augus« tin. » Ce jugement flatteur est loin de trouver sa justification dans l'ouvrage suivant que le P. Pierre Lenaerts, religieux profès de la maison de Diest, publia à Maestricht, quelques années après la mort de Creyters : *S. Augustinus prædicans, sive conciones, præter sacras litteras; ex solo ferè S. Augustino concinnatæ, studio rev. admodum ac eximii patris magistri F. Joannis Cryterii, s. Theol. doctoris...* (Trajecti ad Mosam, Bertus, 1713, in-12). On n'y trouve rien du génie ardent, des aspirations sublimes et de la science profonde de l'illustre évêque d'Hippone. D'autre part, c'est en vain qu'on y cherche quelques traces de cette éloquence chaleureuse et persuasive dont les contemporains de Creyters aimaient à le gra-

tifier. Ainsi que l'a dit Paquot, le style de ces sermons n'a rien d'élevé, la méthode en est scolastique et pleine de divisions, tandis que leur doctrine morale s'appuie très-souvent sur des allégories arbitraires ou des comparaisons ineptes. Nous ne citerons qu'un seul exemple. Dans le sermon pour le second dimanche de l'Épiphanie, l'orateur diestois prétend que les six cruches, remplies d'eau aux noces de Cana, signifient six espèces d'infortunes qu'on rencontre souvent dans le mariage : les querelles, la jalousie, la conservation des enfants vicieux et la mort prématurée des bons, l'indigence, les maladies et la stérilité.

Après avoir beaucoup voyagé et prêché, Creyters vint passer les dernières années de sa vie à Diest, où il mourut le 30 juin 1675. J. J. Thonissen.

Paquot, *Mémoires*. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniana*. — Tombeur, *Provincia belgica augustiniana*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*.

CRISTA (*Pierre*), peintre, né à Baerle. XVe siècle. Voir CRISTUS (*Pierre*).

CRISTUS (*Pierre*), improprement nommé parfois Christophsen, peintre d'histoire, né à Baerle, hameau de la commune de Tronchiennes, probablement dans les premières années du XVe siècle. Aucune espèce de document n'existait, il y a à peine dix ans, sur cet élève distingué des Van Eyck. Vasari le citait en passant d'après quelques auteurs plus anciens et le nommait Pietro Cristo. On ne connaissait de lui, autrefois, qu'une *Madone*, tableau célèbre de la galerie Aders, à Londres, portant le millésime de 1417. Peu à peu d'autres œuvres furent découvertes, mais avec des dates de beaucoup postérieures et des différences assez notables dans le style; on acquit successivement les chiffres des années 1449, 1452, 1454, et, plus récemment, 1446. Une attribution donne le millésime 1438. Les divers panneaux signés et datés et le nom d'un certain Christophorus, artiste, consigné dans de vieilles archives colonaises, formèrent presque seuls la base de diverses suppositions biographiques, résumées, en 1862, dans l'ouvrage de MM. Crowe et Cavalcaselle et données, par ces derniers, sans la moindre réserve, ce qui permettait de les croire toutes parfaitement authentiques ; elles ne reposent cependant que sur des hypothèses. Nous ignorons où la date de 1393, indiquée comme étant celle de la naissance de Cristus, a été prise; elle est, du reste, de pure invention et il faut l'avancer de quinze ans, au moins. La vérité est qu'on ne sait presque rien sur la vie de Cristus, excepté quelques rares faits, que les recherches de M. Weale ont arrachés aux archives de Bruges et qui sont consignés par lui, dans son *Beffroi* (1). Il convient d'y ajouter quelques détails et une rectification importante dus à M. Otto Mündler et qui ont été publiés dans le *Journal des beaux-arts* (2). Nous allons nous occuper des uns et des autres. Dans le registre des noms de ceux qui ont acheté le droit de bourgeoisie, à Bruges, on lit : « Pierre Cristus, fils de Pierre, « né à Baerle, acheta son droit de bour- « geoisie le sixième jour de juillet (1444) « par Josse Van der Donc (présenté par) « pour être peintre. » Évidemment ce n'était pas pour apprendre la peinture, mais pour pouvoir *être peintre*, c'est-à-dire exercer librement son métier. Il fut reçu, sans doute, dans la corporation de St-Luc, mais, malheureusement, on sait que les registres de la corporation à cette époque manquent. En 1449, Pierre Cristus reçut la commande d'un tableau pour la gilde des orfèvres, à Anvers. Il exécuta, dans ce but, le *saint Éloi* de la collection Oppenheim dont il sera parlé plus loin. Deux panneaux du musée de Berlin, l'*Annonciation* et la *Nativité*, d'une part, et le *Jugement dernier*, de l'autre, sont signés de l'an 1452. On connaît l'histoire des Madones attribuées à saint Luc. En 1451 le chanoine Foursy du Bruille, archidiacre de Valenciennes, donna, au chapitre de Cambrai, un de ces tableaux conservé à l'église du Saint-Sépulcre, apporté de Rome et réputé miraculeux. En 1454, le comte d'Étampes, qu'il est permis de considérer comme ayant été l'un des protecteurs de Cristus, fit venir celui-ci à Cambrai, pour y exécuter trois copies du

(1) Tome I, pp. 255 et suivantes.

(2) Année 1865, p. 126.

précieux panneau et l'une de ces copies se trouve encore à l'hôpital de Cambrai auquel elle avait été donnée. Ici se place un fait fourni par les archives de *Notre Dame de l'arbre sec*, à Bruges : il est inscrit dans ces registres que Pierre Cristus et sa femme (dont le nom n'est pas indiqué) devinrent (avant 1462) membres de cette confrérie. En 1463 les archives brugeoises nous apprennent encore que Cristus reçut la commande, de commun accord avec Pierre Nachtegale (sans doute un charpentier) d'un grand arbre de Jessé et en même temps d'un enfant Jésus « avec » tout ce qui en dépendait » destinés à figurer dans les célèbres processions du Saint-Sang, « le tout étoffé par des tableaux. » En 1467, Cristus eut à réparer ce travail « avec de nouvelles peintures. » En 1469, il se trouve parmi les notables de la corporation des peintres et selliers qui reconnaissent, par devant le magistrat de Bruges, avoir reçu certaines fondations, joyaux et ornements, par suite du testament du seigneur de Monblern. Enfin, en 1472, le 19 mars, il fait partie des artistes présents au cloître de Saint-Donatien pour y entendre la sentence arbitrale accordant gain de cause à Pierre Coustain, peintre du duc de Bourgogne, auquel, malgré les réclamations de la corporation, le souverain octroya la permission de travailler sans être obligé d'être membre de la gilde. Voilà à quoi se borne ce que l'on peut affirmer sur Pierre Cristus. Ses divers séjours à Cologne, à Anvers, même à Salamanque ainsi que le suppose Passavant, ne sont démontrés par aucun document. Mais, sans affirmer ces faits, sans les introduire dans le domaine de l'histoire, nous conviendrons volontiers qu'ils sont possibles, tout au moins pour les voyages dans le pays rhénan. Quand on a vu, une seule fois, les productions de l'ancienne école colonaise, on ne peut plus se tromper à ces figures de femme parfaitement rondes, douces, grasses, un peu maniérées, jolies, mais sans aucun caractère de noblesse et de profondeur. Or, quelques-unes des productions de Cristus imitant manifestement les œuvres des vieux peintres rhénans, il faut, ou qu'il les ait vues ou que la malencontreuse idée de les imiter lui soit venue par quelques modèles mis à sa portée ou en sa possession ; cette dernière version est bien moins probable que la première, car, avec les chefs-d'œuvre de Memlinc, des Van Eyck et de leur école que possédaient nos contrées, on n'allait guère chercher à Cologne des toiles pour orner les palais des princes ni les riches habitations des bourgeois. Ce séjour en Espagne est plus douteux : nos relations avec ce pays étaient telles et les œuvres de nos artistes y étaient en si grande faveur, que la présence d'une toile de Cristus à Burgos n'a rien que de très-naturel. Les œuvres de ce remarquable élève des Van Eyck constituant la partie capitale de sa biographie, il faut nécessairement s'en occuper un peu longuement, en reproduisant, en partie, les opinions émises par les plus célèbres écrivains d'art modernes.

Nous commencerons par écarter la date de 1417 dont la falsification a été d'abord soupçonnée, puis clairement reconnue (1) et, pour donner au panneau de Francfort sa place dans nos appréciations, nous adopterons provisoirement pour celui-ci, le millésime de 1447. La première œuvre que nous rencontrons est donc celle que M. Otto Mündler a signalée dans le *Journal des Beaux-Arts* (1863, p. 126). C'est un panneau de 36 c. de haut sur 27 représentant Edward Grimson, un des maîtres de Lord Verulam (dont le descendant possède actuellement le tableau). Ce Grimson fut, en 1446, envoyé en mission confidentielle extraordinaire à Calais. Deux écussons portent les armes du personnage, et, sur le revers du panneau, se trouve l'inscription suivante : *Petrus XPI me fecit a.* 1446. Cette inscription est précédée d'un cœur surmonté d'une espèce de couronne. Voilà donc, dit M. Mündler, une nouvelle œuvre inconnue jusqu'à présent, d'un des plus grands parmi les continuateurs du style

(1) A. Wauters, *Roger Vander Weyden*, p. 78. — Pinchart et Ruelens, *Annotations sur Crowe et Cavalcaselle*, t. II, p. CXV et suivantes. — Otto Mundler, *Journal des Beaux-Arts*, année 1865, p. 126. — Weale, *Beffroi*, t. II, p. 213, 1864.

des Van Eyck, œuvre signée et, ce qui est surtout important, datée... M. G. Scharf l'auteur de la découverte de ce tableau et de celle du personnage représenté, croit pouvoir affirmer qu'il a été peint à Calais, ville alors au pouvoir des Anglais et où la duchesse de Bourgogne s'était rendue pour faciliter les négociations relatives à un traité de commerce entre les Flandres et l'Angleterre. Vient ensuite la belle œuvre du musée Städel, à Francfort-sur-le-Mein, *la Madone et l'enfant, entourés de saint Jérôme et de saint Francois d'Assise.* Sur les montants du trône sont peints Adam et Ève; signée et datée de 1447 (?) elle provient de la collection Aders, à Londres. Les tons sont un peu sombres, mais vigoureux, les contours un peu durs, les chairs agréables, en dépit de leurs ombres foncées, les draperies amples et disposées avec goût, l'entente de la couleur, la vigueur et la grâce de la composition rivalisent avec les productions des Van Eyck; mais le sentiment du beau n'y existe pas au même point. Évidemment, et de l'avis de tous, cette *Madone* est le chef-d'œuvre du maître et paraît marquer l'apogée de son talent; on n'y voit pas encore cette imitation des têtes rondes de l'ancienne école colonaise que l'on reproche tant à ses travaux d'une date postérieure.

Nous ne pouvons passer sous silence une observation fort judicieuse faite sur ce panneau par MM. Ruelens et Pinchart dans leurs *Annotations* sur Crowe et Cavalcaselle. Les figures d'Adam et d'Ève sont, sinon des copies exactes, du moins des imitations manifestes de celles de l'*Agnus Dei* de Gand; le tableau a donc été fait probablement après 1426, quoique pourtant Adam et Ève peuvent avoir été des académies exposées longtemps avant dans l'atelier des Van Eyck. Ces auteurs ajoutent qu'on peut supposer que le tableau a été peint dans cet atelier même puisqu'on y voit reproduit le tapis qui se trouve déjà sur la *Madone de Lucca* par Jean van Eyck.

Ici se place le *Saint Éloy présentant un anneau à un jeune couple*, de la collection Oppenheim, à Cologne; ce tableau fut exécuté pour la corporation des orfèvres d'Anvers; il fut vendu par un des derniers membres de cette corporation à feu M. de Sybel, de Bruxelles. Il est signé et daté de 1449. Les figures sont d'assez grandes dimensions et, par là même, peu favorables au talent du peintre, habitué aux petites figures; l'ensemble trahit l'hésitation, montre de la faiblesse; les expressions sont réalistes; rien de moins idéal que la figure du saint. On retrouve là les contours durs et les tons sombres des autres productions de Cristus, mais plus accentués.

Au musée de Berlin, se voient deux panneaux, pendants l'un de l'autre et qui avaient longtemps servi de volets à un retable dans la cathédrale de Burgos. De là ils passèrent dans un couvent de femmes à Ségovie et furent apportés en Allemagne par M. Frasinelli. Ils sont signés et datés de 1452, moitié sur un panneau, moitié sur l'autre. Le sujet de l'un est le *Jugement dernier;* dans l'autre se voient, au premier plan, l'*Annonciation*, au fond la *Naissance de J.-C.* Le goût est défectueux, surtout dans le *Jugement;* on y retrouve ces dévergondages d'imagination qu'on se permettait jadis dans la représentation des supplices des damnés; l'effet est peu agréable et les défauts se voient davantage. La Vierge fait songer aux compositions identiques de Stephan Lothener, mais avec moins d'élégance dans les draperies. La composition est faible : MM. Crowe et Cavalcaselle font remarquer que la figure de l'archange Michel est répétée dans un panneau de la galerie du Belvédère, à Vienne, panneau classé parmi les œuvres de maîtres inconnus.

C'est la provenance espagnole des tableaux de Berlin, jointe à l'imitation que certains peintres de la Péninsule ont faite de la manière des vieux flamands, qui a conduit Passavant à faire des suppositions sur le séjour de Cristus à Salamanque, en 1453, où il devrait avoir fondé une école d'où serait sorti, entre autres, le célèbre Gallegos (1461-1550). On le voit, les écrivains d'art les plus justement respectés se laissent parfois entraîner sur le terrain des inductions.

En fait d'œuvres authentiques, nous n'avons plus à citer que la copie de Cambrai, dont nous avons donné l'historique

plus haut. Nous ne croyons pas devoir parler ici de quelques tableaux que leur ressemblance avec les œuvres de Cristus lui ont fait attribuer, quelque fondées que nous paraissent certaines de ces attributions, elles ne peuvent trouver place dans un document historique. Nous mentionnerons seulement le *saint Jérôme* du musée d'Anvers, catalogué sous le nom de Christophsen, mais avec l'annotation de *contesté*. En somme, Cristus fut un des meilleurs élèves des Van Eyck, tout en restant assez loin derrière eux; il n'eut ni leur sentiment, ni leur vivacité, ni leur faire brillant, ni leur inimitable coloris, ni leur dessin exact et savant. Sa manière est facile, mais son coloris sombre, peu transparent et son dessin est parfois défectueux comme dans les mains de saint Eloi. Sa *Madone* de Francfort renferme de très-hautes qualités et les défauts y sont bien moins saillants que dans ses œuvres postérieures. Le manuscrit de Ledoulx cite parmi les membres de la corporation brugeoise, un peintre du nom de Sébastien Cristus. Les registres pupillaires de Bruges font mention de lui à propos de trois enfants mineurs qu'il délaissa à sa mort, arrivée avant le 27 mai 1501. L'aîné était un fils appelé Pierre. Il est possible, même probable, que Sébastien Cristus était le fils de Pierre l'élève des Van Eyck. Ad. Siret.

CROCKAERT (*Pierre*) ou **PETRUS DE BRUXELLIS**, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, mort en 1553. Il fit sa philosophie à Paris, au collége de Montaigu, sous le fameux Jean Maire ou Major, écossais, qui défendait avec chaleur, dans sa chaire, le parti des *Nominaux ;* ayant pris ses degrés, Crockaert y enseigna aussi, avec succès, cette doctrine. En 1504, il y prit l'habit de Saint-Dominique, au couvent des Jacobins qui venaient d'embrasser la réforme introduite dans la congrégation de Hollande. Après sa profession ses supérieurs le chargèrent de l'enseignement de la philosophie et il le fit avec beaucoup de zèle pour les sentiments des Thomistes, qu'il avait adoptés dès son entrée en religion; c'est pourquoi le chapitre général de l'ordre, tenu au couvent de Saint-Eustorge de Milan, en 1505, le désigna pour lire les *sentences*, nomination confirmée l'année suivante, par le chapitre de la congrégation de Hollande. Ayant obtenu le grade de bachelier en Sorbonne il fut chargé du cours de théologie au même couvent de Saint-Jacques. En 1512, il passa sa licence et dut dès lors expliquer la seconde Seconde de saint Thomas.

Pierre Crockaert se distingua aussi comme prédicateur, notamment pendant un carême à Lille en 1514. Il mourut d'après certaines versions, la même année, sans que l'on sache ni le lieu, ni le jour de sa mort. Quelques biographes prétendent, au contraire, qu'il termina sa carrière, à Malines, en 1553, à l'âge de 83 ans. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'aucun de ses ouvrages ne porte une date postérieure à l'année 1512 et, point significatif, l'impression de celui qui parut sous cette date (le n° IV) fut soignée par un de ses disciples, le Père François de Victoria.

On lui doit: 1° *Summularium artis dialecticæ utilis admodum interpretatio super textum Magistri Petri Hispani, ord. Præd.* Parisiis, 1508, in-folio. Ces notes ne sont pas fort étendues. — 2° *Acutissimæ quæstiones, et quidem perutiles in singulos Aristotelis logicales libros. Item in D. Thomæ de Aquino opusculum de ente et essentiâ magistri Petri de Bruxellis, sacri prædicatorum ordinis, D. Thomæ doctrinæ interpretis et propugnatoris acerrimi.* Parisiis, 1509, in-folio. Ibid 1514. — 3° *Argutissimæ, subtiles ac fœcundæ questiones Physicales in octo libros Physicorum et in tres libros, de Animâ, Aristotelis.* Parisiis, 1510. in-folio, Item, Ibid. 1521, in-folio. On voit à la fin de cet ouvrage: *De laude Philosophiæ dialogus, F. Joanne Anglici, Valencenense et F. Amadeo Meygreti, Lugdunensi, Petri discipulis, interlocutoribus.* — 4° *Secunda secundæ summæ* S. *Thomæ à F. Petro de Bruxellis recognita et accurata.* Paris, 1512, in-4°. Ces divers traités de philosophie étaient fort estimés du temps de l'auteur.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*. t. IX, p. 333. — Piron, *Levensbeschryvingen* — Foppens, *Bibliotheca*

Belgica, t. II, p. 938. — Echard, *Bibl. Ord. præd.*, t. II, p. 29. — Wauters, *Histoire de Bruxelles*.

CRODMAR (*saint*) ou **CLODMAR**, abbé de Stavelot et Malmédy, au VIIIe siècle. Les renseignements sur la vie et l'administration de ce prélat manquent; on sait seulement qu'il fut le huitième abbé de ce célèbre monastère et que son gouvernement est placé entre celui d'Abolin et d'Amolgère (Voir ces noms).

Le nom de Crodmar ne figure donc dans la biographie nationale qu'à un seul titre : comme faisant partie de la série chronologique des abbés qui ont exercé le pouvoir souverain dans la principauté de Malmédy et Stavelot. Aug. Vander Meersch.

De Villers, *Histoire de la principauté de Malmédy et de Stavelot*, manuscrit à la bibliothèque de l'Université de Liége.

CROESER (DE) BERGES (*Charles-Ênée-Jacques*) Baron et Vicomte, par octroy de Marie-Thérèse (1775) et par arrêté du Roi Guillaume (1827), descendait d'une famille noble de la Zélande. Il naquit à Bruges le 14 juillet 1746, prit ses grades de licencié en droit à l'université de Louvain, et épousa le 16 août 1777, au château de Staeden, Dame Charlotte Carnin-Staeden. Ses goûts le portèrent vers la carrière administrative: il fut, depuis le 14 janvier 1792 jusqu'au 25 juillet de l'année suivante, quatrième échevin de Bruges. Nommé l'année suivante président de l'administration centrale du département de la Lys, il remplit les mêmes fonctions, au conseil général du département, en 1802, et les conserva jusqu'à sa nomination de Maire de la ville de Bruges (18 mars 1803); il occupa ce poste honorable jusqu'en 1813.

En 1816 De Croeser était président de l'ordre équestre de la Flandre occidentale et représentait cet ordre aux États-Provinciaux.

Le 16 août 1817, le Roi Guillaume, lui confia de nouveau les fonctions de premier Magistrat de Bruges, dignité qu'il conserva jusqu'en 1827. Il y décéda le 22 janvier 1828.

Malgré ses nombreux travaux administratifs, De Croeser sût trouver des moments de loisirs, pour se livrer à l'étude de l'histoire et de la généalogie; il a publié les ouvrages suivants :

1° *Abrégé généalogique de la parenté de Messire Michel Drieux dit Drusius, docteur en droit, etc., doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain, fondateur du colléye de ce nom.* Bruges, imprimerie de J. De Busschere, 1786. — 2° *Histoire généalogique de la famille de Croeser et de plusieurs autres familles nobles qui lui sont alliées, rédigée d'après un grand nombre de chartres, titres, chroniques. etc. suivie des preuves et pièces justificatives, et précédée d'un discours préliminaire sur l'origine et l'utilité de la noblesse; les devoirs qui y sont attachés, etc.* à Bruges de l'imprimerie de la Veuve Demoor et fils, sans date. — 3° *Généalogie de la très-noble et ancienne famille de Stochove originaire de la province de Gueldre, dressée sur titres et bonnes preuves.* Bruges, de l'imprimerie de Joseph De Busschere, 1790. — 4° *Généalogie de l'ancienne et noble famille d'Andrians, dressée sur titres et bonnes preuves.* A Bruges, de l'imprimerie de Joseph De Busschere, 1789. — 5° *Généalogie de la très-noble et illustre maison de Carnin, anciennement établie en Artois, dressée sur titres originaux, chartes et autres monuments authentiques, accompagnée de preuves et pièces justificatives.* Sans nom d'imprimeur. — 6° *Généalogie de la très-ancienne, illustre et chevaleresque famille de Le Poivre, que l'on croit issue des anciens comtes de Troyes, originaire de Champagne où dès le* XIe *siècle elle a possédé la Baronnie de Poijvre, située entre Vitri et Sezanne, etc., etc.*, sans nom d'imprimeur.

Henry Raepsaet.

CROESERS (*Cyprien*) ou **CROESELS**, écrivain, né à Anvers en 1569, mort en 1637. Il embrassa l'état religieux chez les capucins, où son mérite et sa capacité l'élevèrent aux premiers emplois; il fut successivement provincial des provinces flamande et wallone, commissaire général de celle du Rhin, et définiteur général, qui est la seconde place de l'ordre. Ayant assisté au chapitre général tenu à Rome, en 1637, il mourut, lors de son retour, à Gènes au couvent de l'Immaculée Conception. Le Père Croesers jouissait d'une grande réputation de science, car un de ses biographes le qualifie de : *Omni scientiarum genere insi-*

gnis. On lui doit : *Lectiones paræneticæ ad Regulam S. Francisci, in quibus non vulgaria ad formandos mores Religiosorum aliarumve spiritualium personarum documenta suggeruntur*. Coloniæ, 1625, in-4o. Ce livre fut défendu en 1656 et 1662 par la congrégation de l'index à Rome.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 168. — Miræus, *Scriptores Sæculi* XVII, pp. 325 et 333. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII, p. 93. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 225.

CROISSANT (*Albert*), de la Compagnie de Jésus, poète latin, né à Liége en 1598, y mourut le 21 juillet 1651. Il entra dès 1615 au noviciat de Tournai, puis fut nommé professeur de grammaire et de rhétorique au collége de sa ville natale. Il tournait assez agréablement le vers et avait quelque pointe dans l'esprit. On a de lui trois petits poèmes satiriques : 1o *Litterarum studiosus minime studiosus*. Liége, Léonard Streel, 1637; 2o *Puer male moratus a sene vapulant*. Ibid., Jean Tournay, 1638; — 3o *Sales satyrici in Dæmonologos, sive impios dirarum imprecatores*. Ibid., Baudouin Bronckart, 1648. in-4o. Le biographe Abry, qui n'était rien moins que lettré, mentionne ce dernier ouvrage sous le titre de *Sales satyres*, « par lequel, ajoute-t-il, on voit les saillies et vices de la plupart des hommes de tout âge, que Croissant tâche de réprimer par ses instructions. »

Alphonse Le Roy.

Sotwel. — Abry, p. 101. — De Backer, 1re série, p. 153.

CROISSANT (*Jean*), écrivain ecclésiastique, de l'ordre des Dominicains, naquit à Bruxelles à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Il entra au couvent de Saint-Dominique dans sa ville natale, où il enseigna pendant quelque temps les sciences théologiques et mourut le 23 novembre 1651. Il a publié, en flamand, un *Abrégé de la vie et des miracles des bienheureux Ambroise de Sienne et Jacques de Venise, de l'ordre des Frères Prêcheurs*. Bruxelles, 1623 et 1625 ; vol. in-12o.

E.-H.-J. Reusens.

De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, p. 346. — Quetif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 566. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-folio, t. II, p. 18.

CROIX (*Pierre* **DE**), seigneur de Trictre, naquit à Lille (ancienne Flandre), dans la seconde moitié du XVIe siècle. On manque absolument de renseignements sur la vie de ce poète, non dépourvu de mérite. Il était cousin de Jaspar d'Ennetières de Tournai, chevalier, seigneur de Reaumez, père de Jean d'Ennetières, poète assez connu. Jaspar d'Ennetières rimait aussi, comme on le voit par un sonnet adressé à son cousin, qu'on lit en tête du volume des poésies de Pierre de Croix. On connaît de celui-ci : *Le Miroir de l'Amour divin, divisé en trois livres*. Douay, Balthazar Bellere, au Compas d'or, 1608, pet. in-12 de 6 ff. prél. 304 pages et 2 ff. à la fin. Ce livre est d'une rareté extraordinaire. Viollet le Duc croit, à tort, qu'il a été composé cinquante ans avant son impression ; mais il dit avec raison qu'il y a souvent dans les poésies de Pierre de Croix, une véritable ferveur et du charme.

H. Helbig.

Viollet le Duc, *Bibliothèque poétique*, pp. 347 à 348. — Brunet, *Manuel*, t. II, col. 430. — Le livre *Miroir de l'amour divin*, cité ci-dessus.

CROL (*Jean-Baptiste*), médecin, né à Bruxelles, le 14 octobre 1745, mort le 9 janvier 1823. Il perdit très-jeune, ses parents, et ses tuteurs désireux de lui faire donner une instruction soignée le confièrent au savant chirurgien Marin Schouten, de Rotterdam. Sous la direction d'un tel maître, ses heureuses dispositions se revelèrent vite; il fit de rapides progrès dans l'étude des langues, des mathématiques et de la chirurgie. Il partit ensuite pour Alger, comme médecin de vaisseau ; puis se rendit à Paris pour se perfectionner dans les sciences chirurgicales. A son retour, il devint chirurgien major dans le régiment du comte de Bylandt. Ayant obtenu un congé, il en profita pour fréquenter les cours à l'université de Leide et prit ses licences le 12 mars 1777, après y avoir défendu brillamment une thèse chirurgicale. Peu après, l'autorité communale de Dordrecht l'appela dans cette ville pour lui confier la chaire d'anatomie et de chirurgie ; en prenant possession du poste de professeur, il débuta, le 29 juillet 1778, par un intéressant discours sur l'utilité générale des connaissances anatomiques. Il mit

beaucoup d'amour et d'ardeur dans l'exercice de ses fonctions professorales, mais enfin en 1784, ses nombreuses occupations l'obligèrent à renoncer à sa chaire ; il continua cependant à donner à ses amis des leçons privées sur la physique expérimentale et ne reculait devant aucun sacrifice pour se procurer les instruments perfectionnés dont il se servait dans ses conférences. Crol a pris rang parmi les médecins les plus savants et les plus habiles. Dans la pratique de son art, il joignit à une grande dextérité, acquise par une longue expérience, un soin extrême pour les malades qui réclamaient son ministère, peu lui importait d'ailleurs à quel rang de la société ils appartinssent. Aussi fut-il estimé, considéré par tout le monde, et chargé des fonctions les plus honorables. C'est ainsi qu'il devint membre de la commission médicale cantonale et locale, curateur de l'école latine, et président d'honneur de la société littéraire et scientifique *Diversa sed una*. Homme d'un caractère ferme et franc, doué d'une grande énergie ; il avait avec le cœur droit et sensible, toutes les qualités d'un bon citoyen.

Il est fâcheux qu'il n'ait pas fait connaître au public les fruits de son expérience et de ses vastes connaissances ; on ne possède de lui que deux dissertations : 1° *Dissertatio medico-chirurgica inauguralis de legitimo ustionis usu in quibusdam morbis*. Lugd. Bat. 1777. — 2° *De fructu ex anatomes studio in quodvis hominum genus redundante*. La première publication est sa thèse inaugurale, la seconde le discours d'ouverture de son cours d'anatomie.

Aug. Vander Meersch.

Schull, *Herrinnering aan de verdiensten van J.-B. Crol*. Dordrecht, 1823, in-8°. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

CROM (*Adrien*), ou **CROMMIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Oirschot, vers 1590, mort le 11 mai 1651. Il fit ses humanités à Anvers et sa philosophie à Douai, au collége tenu par les jésuites, puis entra dans leur Compagnie, en 1609, et commença par régenter la philosophie. Il professa ensuite, pendant onze ans, l'écriture sainte au collége de Louvain, donnant en même temps des leçons sur la langue hébraïque ; ensuite on lui confia la chaire de théologie scholastique, qu'il conserva jusqu'en 1632, devenant alors préfet des hautes études, et directeur des conférences sur la théologie morale. Il occupa quinze ans ces deux emplois. Le Père Crommius vivait d'une manière fort édifiante et beaucoup de gens le consultaient sur des cas de conscience.

Il composa : I. *Centum quinquaginta Psalmi Davidici, compendiosa Paraphrasi ad litteræ seriem expositi*. Lovanii, 1628, in-4°. Item, traduit en flamand, par N. N. Brussel, 1683, in-12°. II. *Theses sacræ ex Genesi*. Lovanii, 16?9, in-4°. III. *Theses sacræ in Exodum, Leviticum, Numeros, Deuteronomium, sive de Republicâ judaïcâ*. Lovanii, 1630, in-4°. IV. *Theses sacræ in Josue, Judices, Ruth, libros quatuor Regum, et duos Paralipomenon*. Lovanii, 1631, in-4°. V. *Theses sacræ in Jobi historiam et libros Tobiæ, Judith, Esther, Esdræ et Nehemiæ*. Lovanii, 1632, in-4°. VI. *Sanctissima quatuor Evangelia, historico ordine, concordiæ in modum digesta*. Lovanii, 1633, in-4°. Tous ces opuscules sont des thèses que l'auteur fit soutenir à Louvain par ses disciples ; ils renferment d'excellentes scholies sur la plupart des livres historiques de l'Écriture ; tous témoignent des grandes connaissances de Crommius dans l'intelligence des livres sacrés et l'on prétend qu'ils mériteraient d'être réimprimés et rassemblés. VII. *Van de opperhoofdigheyt Petri door Casimirus Dourman* (nom anagrammatique). Antwerpen, 1634, in-12. It. Amst. in-12. C'est un traité polémique touchant la primauté de saint Pierre et les prérogatives du Saint-Siége, en réponse aux calomnies répandues dans une brochure, publiée sur le même sujet, par Jacques Triglandt, professeur à Leyde.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 241. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 12. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I, p. 256. — Glasius, *Biographisch Woordenboek*.

CROMBEECK (*Jean* **VAN**) ou **CROMBECIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Douai (ancienne Flandre) en 1563, mort le 2 octobre 1626. Il entra dans la com-

pagnie de Jésus et s'y engagea, en 1599, par la profession des quatre vœux. Il commença par régenter les humanités et fut successivement préfet des basses-classes, recteur des colléges de Liége et de Saint-Omer; c'est dans cette dernière ville qu'il mourût âgé de soixante-trois ans, après avoir consacré une grande partie de sa vie à l'étude et au ministère de la chaire. Il laissa les écrits suivants : I. *De studio Perfectionis, libri duo.* Antverpiæ, 1613, in-4o Item, Moguntiæ, 1614, in-12. Item, traduit en français par l'auteur même. Cet ouvrage est solide et estimé. II. *Ascensus Moysis in montem, hoc est Tractatus de Oratione tribus viis distinctus, purgativâ, illuminativâ et unitivâ.* Audomari, 1618, in-12. Ludg. 1619, in-12. III. *Tomi tres in Psalmos.* Cet ouvrage qui est resté manuscrit, était conservé chez les jésuites de Saint-Omer.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, pp. 415 et 416. — Valère André, p. 488. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 623. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XIV, p. 349. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, t. I.

CROMBRUGGHE (*Joseph-Jean* **VAN**), jurisconsulte, magistrat, homme d'état, né à Gand le 23 septembre 1770, y décédé le 10 mars 1842. Il était l'un des fils de Joseph van Crombrugghe, receveur et comptable du chapitre de Sainte-Pharaïlde, à Gand, et de Marie-Rosalie Antheunis, dont il naquit neuf enfants. Doué d'une vive intelligence, animé du désir de s'instruire, le jeune Joseph van Crombrugghe profita des soins qui furent apportés à son éducation; à l'âge de douze ans il entra au collége des Augustins, où il ne tarda pas à remporter des succès dans les humanités. Il fut envoyé à l'université de Louvain, et s'y adonna avec fruit aux études juridiques. Le 27 août 1792 il fut promu, avec grande distinction, au doctorat en droit. Il fit son stage chez un des avocats exerçant auprès du conseil de Flandre puis alla séjourner quelque temps à Paris, pour y suivre les audiences judiciaires et s'assimiler l'élocution française, par l'audition des avocats les plus éloquents de l'époque. Pendant la période de la domination française en Belgique l'avocat Van Crombrugghe s'en tint uniquement aux devoirs de sa profession, mais, à l'institution du royaume des Pays-Bas, en 1815, il accepta du roi Guillaume Ier la nomination de conseiller de l'intendance du département de l'Escaut, puis devint membre des États provinciaux de la Flandre orientale et fut élu par ses collègues membre de la députation permanente. En juillet 1817 il fut envoyé aux États-généraux et y exerça une grande influence, par ses connaissances juridiques et administratives, par ses sentiments modérés et patriotiques. Il prononça de remarquables discours sur les questions du divorce, de la minorité, de la tutelle, de la presse; lors de l'examen du Code civil, il fit preuve d'indépendance et de sa profonde science du droit coutumier. Aussi, le roi Guillaume, juste appréciateur du mérite, l'appela-t-il aux fonctions d'administrateur au département de l'intérieur et ensuite le nomma conseiller d'état en service extraordinaire. En septembre 1824 il remplaça le savant Kemper dans la commission de rédaction de la jurisprudence nationale; il prit part aussi, à la révision du système douanier et à l'élaboration des statuts de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas (1827). Déjà, en 1819, le roi Guillaume l'avait promu au grade de chevalier de l'ordre du Lion néerlandais et, en 1825, l'avait élevé à la dignité de bourgmestre de la ville de Gand, au décès du titulaire M. Piers de Raveschoot. A cette époque les bourgmestres se choisissaient d'ordinaire dans le sein des conseils municipaux, mais, pour la nomination de J. van Crombrugghe, le roi n'hésita pas à faire une exception en sa faveur; à la première élection, toutefois, le conseil, satisfait de ce choix, nomma son nouveau bourgmestre conseiller. De son côté, Van Crombrugghe, fier de se voir à la tête de sa cité natale, heureux de pouvoir lui consacrer toute sa sollicitude, refusa en 1829 d'accepter sa promotion au poste de gouverneur de la province d'Anvers, en remplacement de M. de la Coste, devenu ministre de l'intérieur. Son administration urbaine fut marquée par le progrès intellectuel, artistique et industriel, par l'établissement

d'institutions utiles, par la construction d'édifices et de monuments, qui firent de la ville de Gand la seconde cité du royaume.

Joseph van Crombrugghe, fidèle au serment qu'il avait prêté, remplit jusqu'au dernier moment ses obligations de sujet et de citoyen. Lorsque, en août 1830, le roi Guillaume convoqua les États-Généraux à La Haye, afin de s'y entourer des représentants des deux nations qui composaient le royaume, Van Crombrugghe fut un des premiers à s'y rendre. Ses conseils et ses efforts, comme ceux de ses collègues belges, ne purent empêcher l'insurrection de suivre son cours. En vain fut-il appelé à Anvers auprès du prince d'Orange, établi gouverneur-général de la partie méridionale du royaume des Pays-Bas, avec la séparation administrative, il était trop tard. La révolution, commencée à Bruxelles, s'était rapidement étendue dans tout le pays : le 2 octobre 1830, Gand arbora le drapeau aux trois couleurs et reconnut le gouvernement provisoire.

Grâce à la sagesse du bourgmestre Van Crombrugghe, le revirement politique s'y accomplit sans trop grande secousse et sans effusion de sang. Le 4 février 1831 la régence de Gand ayant été révoquée de ses fonctions et remplacée par une *Commission de sûreté publique*, ce régime néfaste se signala par le désordre, le pillage et de sanglants épisodes. En 1836, quand les administrations communales furent réorganisées, Joseph van Crombrugghe fut élu conseiller, dans l'espoir que le gouvernement le replacerait dans le fauteuil présidentiel. Mais ce vœu ne fut accompli qu'en février 1840, lorsque le bourgmestre Minne-Barth eut donné sa démission. Le roi Léopold rétablit Joseph van Crombrugghe dans la dignité qu'il avait occupée avec tant de dévouement et de distinction. Le 29 juillet 1841 il le créa chevalier de son ordre, sanctionnant par cette faveur royale les services qu'il avait rendus au pays.

Peu après le bourgmestre Van Crombrugghe ressentit les premières atteintes de l'hydropisie de poitrine qui l'emporta à l'âge de soixante-douze ans. Sa mort causa un deuil public à Gand, où son nom est resté le symbole du parfait magistrat communal. Sa dépouille mortelle fut déposée dans le caveau de la famille, à Laerne-Saint-Martin, lez-Gand.

Edm. De Busscher.

Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand, année 1844-1845. — J.-J. Steyaert, *Levensschets van Joseph van Crombrugghe*, mémoire couronné.

CROON (*Pierre*), né à Malines, baptisé à l'église de Sainte-Catherine, le 25 février 1634 et mort à Louvain le 5 mars 1682, était fils de Pierre Croon, notaire, géomètre, poète et de Marie Feyens. Après avoir terminé ses études au collége des jésuites de sa ville natale, il embrassa la vie religieuse et prononça ses vœux, le 10 février 1657, à Louvain, dans le prieuré du Trône de Sainte-Marie à Saint-Martin, de la congrégation de Windesheim. Il y remplit pendant quelque temps les fonctions de procureur, et fut envoyé de là, à l'abbaye de Saint-Trudon, à Bruges, pour en prendre la direction. Pendant son séjour dans cette ville, il publia son opuscule, intitulé : *Cocus bonus ofte geestelycke sinne beelden* (1663). Appelé à Louvain, Croon y fut élu prieur du couvent de Saint-Martin, le 24 septembre 1674. Le nouveau supérieur s'occupa avec zèle de tous les devoirs de sa charge et s'appliqua, notamment, à faire restaurer les bâtiments de son monastère. Croon était très-instruit, sobre, économe, d'un esprit fin et d'un caractère affable. Sa devise était : *Corona constanti*. Dans ses ouvrages, il cherchait à imiter Cats et même souvent il surpassa son modèle. Sa versification, généralement coulante et facile, révèle, en outre, l'heureux don de tirer des sujets les plus vulgaires des déductions ingénieuses et morales.

Il mourut à Louvain d'une attaque d'apoplexie, après 25 ans de profession, 24 ans de prêtrise et 7 ans de priorat. Voici la liste de ses principaux ouvrages : 1° *Cocus bonus ofte geestelycke sinne beelden ende godtvruchtighe uytleggingen op alle de gereedschapen van den kock*. Brugghe. Apud vid. J. Clouwet, 1663. In-12. — 2° *Almanach voor heden en morghen ende daer op vermaeckelycke uytleggynghen met*

geestelycke bemerckinghen voor een nieuw jaer, vereert aen een yder. Antv. Corn-Woons, 1665. In-12. — 3° *Grabbeling ofte vermaeckelycke raedsels op keuken en disch.* Brugis. Vid. J. Clouwet, 1666. In-12. — 4° *Moy-al oft vermaeckelycke bedenkingen op verscheyde oeffeningen.* Mechlin. Gysbrecht Lints, 1666. Petit in-8°. — 5° *Historie van O. L. V. van Hanswyck.* Mechlin. G. Lints, 1670. In-8°. — 6° *Keers en kandelaer, Snutter en Horen.* Brugis. Vid. J. Clouwet, 1664. La plupart de ces ouvrages ont été tirés à plusieurs éditions.

Emm. Neeffs.

Regist. Bapt. eccl. S. Cath. Mechlin. — *Wekelyks berigt voor de stadt en provincie van Mechelen.* 1776. — Th.-J. Bosmans, *Regist. primum monast. Throni Martiniani Lovan.* fol. 165. — Egide Smeyers, notes manuscr. — Piron, *Levens-beschryf.* — De Reume, *Notice sur Pierre Croon*, etc.

CROONENDAEL (*Paul* DE), seigneur de Vlieringhe, en Hainaut, chroniqueur, né à Anvers, mort en 1621. Il descendait d'une noble famille et à l'exemple de son père, il prit, dans sa jeunesse, le parti des armes. C'est ainsi qu'il se trouva, en 1568, à la bataille de Heiligerlée, en Frise, où le comte d'Arenberg fut tué et ses gens défaits par Adolphe de Nassau. Cette journée fatale le dégoûta de la vaine gloire militaire; il quitta le service pour entrer dans la carrière des emplois. Il devint quelque temps après greffier, puis en 1604, on le voit figurer comme commis ou conseiller des domaines et finances, à Bruxelles. On lui doit : *Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur, la vie et yestes des ducs, contes et marcquis d'ycelluy*, par P. D. C. G. D. F. D. R. (Paul de Croonendael, greffier des finances du Roi). Le manuscrit original, conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, forme un gros volume de 376 feuillets, d'une écriture lisible, mais avec des corrections et additions de différentes mains; il est orné d'armoiries ainsi que d'empreintes de sceaux. Cette chronique, écrite en français, fut composée vers 1584; elle s'arrête à l'avènement de Philippe-le-bon, et renferme beaucoup de renseignements curieux et des détails qu'on serait en peine de trouver autre part. Les recherches de l'auteur ont dû être considérables; non-seulement il a mis à profit les travaux de ses devanciers, mais remontant aux sources, il a consulté les comptes de la ville et les chartes même des comtes. C'est ainsi que sa curieuse chronique contient de nombreux et intéressants diplômes. Malheureusement, parmi les pièces reproduites on en trouve quelques-unes de suspectes, voir même d'entièrement fausses. On pourrait aussi reprocher à Croonendael une foi quelquefois par trop naïve, lorsqu'il s'agit des évènements fabuleux attribués à l'époque des comtes de la première race, reproche qu'il a, au reste, de commun avec d'autres écrivains de son siècle. Malgré ces défauts, c'est la meilleure chronique sur l'histoire du comté de Namur. Une partie, celle qui comprend la description du comté, en a été publiée par les soins du baron de Reiffenberg, en tête du premier volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, Namur et Luxembourg*. Il serait à désirer que le travail entier eut l'honneur de l'impression. Paquot, dans une lettre autographe, datée de 1767 et qui se trouve au commencement du manuscrit original conservé à la Bibliothèque royale, recommandait cette publication, et indique le mode à suivre pour en donner une bonne édition.

On attribue encore au même auteur une *Histoire de Namur, depuis son érection en comté par Charlemagne, l'an* 810 *ou* 812, *jusqu'à l'acquisition faite par Philippe, duc de Bourgogne, en l'an* 1421, in-folio. C'est une espèce de résumé, ou peut-être, le premier projet de l'ouvrage précédent.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 595. Valère André, p. 714. — Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta*, t. II, p. 159. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 941. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI, p. 137. — Borgnet, *Histoire de Namur*, préface. — Baron de Reiffenberg, *Mémoires pour servir à l'histoire des provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg*, t. I.

CROQUETIUS (*André*), prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Douai (Ancienne Flandre). XVIe siècle. Voir DUCROQUET (*André*).

CROY (*Antoine de*), comte de Château-

Porcien et de Guines, baron de Renty, Seneghem, Avesnes, Beaumont et Montcornet; seigneur de Chièvres et du Rœulx, pair du Hainaut, chevalier, conseiller-chambellan du duc de Bourgogne, surnommé le *Grand Croy* » à cause, dit Scohier, de son grand crédit et prééminence; comme l'oreiller sur quoi reposait le bon duc Philippe. » Il était fils puiné de Jean, seigneur de Croy et de Renty et de Marie de Craon; il naquit en 1385 et mourut en 1475 ou, d'après Huterus, en 1477. Antoine de Croy est le premier membre de cette illustre famille qui vint s'établir dans les Pays-Bas. La mort de son père Jean et de son frère aîné Archambeau tués l'un et l'autre à la bataille d'Azincourt, le mit en possession des seigneuries de Croy, de Renty, de Seneghem, etc. (1415). Il s'attacha au service des ducs de Bourgogne, se distingua sous le règne de Jean sans Peur et contribua au gain de la sanglante bataille d'Othey, donnée contre les Liégeois en 1408. Il ne servit pas moins fidèlement Philippe le Bon avec lequel il avait été élevé et qui lui fit l'honneur de le choisir pour être le parrain de son fils, le comte de Charolais. On le trouve parmi les seigneurs qui accompagnèrent Philippe le Bon lors de la conclusion du traité de Troyes (1420), après le meurtre de Jean sans Peur. Antoine de Croy prit part à toutes les opérations militaires contre Crespy, Montereau, Villeneuve-le-Roi, Melun, etc., etc.; il servit dans la guerre du Hainaut (1426) contre les Anglais et assista, en 1427, à la célèbre bataille de Brouwershaven qui assura à Philippe le Bon l'héritage de l'héroïque Jacqueline de Bavière. L'an 1430, au siége de Compiègne, Philippe le Bon mit sous ses ordres les troupes destinées à repousser les Liégeois qui, à la sollicitation du roi de France, Charles VII, avaient, pour opérer une diversion, envahi le comté de Namur.

Les services qu'Antoine de Croy rendit à la maison de Bourgogne furent récompensés par les titres de conseiller et de premier chambellan du duc, de capitaine général de l'armée et de gouverneur général des Pays-Bas. En outre, il fut revêtu successivement d'un grand nombre de dignités et d'emplois importants : châtelain du château de Namur (29 mars 1448), gouverneur du comté de ce nom; lieutenant gouverneur et capitaine général du Duché de Luxembourg (1452); châtelain, drossard et lieutenant des fiefs du pays de Daelhem et du Duché de Limbourg (13 mars 1451); capitaine et châtelain d'Ath (23 février 1459), charge à laquelle il renonça, peu de temps après, en faveur de son fils Jean; châtelain et drossard des ville, château et pays de Limbourg (10 octobre 1459), etc., etc.

Lors de l'institution de l'ordre de la Toison d'Or, en janvier 1430, Antoine de Croy, avait été un des vingt-quatre chevaliers qui reçurent cet ordre célèbre des mains de Philippe le Bon. La liste des terres et des dons que valut au seigneur de Croy, la faveur du duc de Bourgogne et du roi de France, n'est pas moins longue que celle de ses emplois et dignités : le 20 janvier 1425, il reçut du premier les terres et châtellenies d'Andrewyck et de Bredenarde; du roi de France, le comté de Guines (1461) et la charge de grand-maître de France (1463); il reçut aussi de Jacqueline de Bavière, la terre de Chièvres. Enfin il obtint, à titre d'engagère, pour des avances d'argent qu'il avait faites au duc de Bourgogne, les villes, châteaux, terres et seigneuries de Beaumont, Fumay et Revin (1453).

Antoine de Croy et son frère Jean, seigneur de Chimay, ainsi que le fils de ce dernier, Philippe seigneur de Quievrain, s'attirèrent la haine de Charles le Téméraire, qui leur imputait d'avoir conspiré tant contre l'État que contre sa personne dans le temps qu'il n'était encore que comte de Charolais; d'avoir voulu se rendre maîtres des places et forteresses de Boulogne, de Namur, de Luxembourg; de s'être alliés avec les rois de France et d'Angleterre ainsi qu'avec d'autres ennemis du souverain, pour conduire leurs pernicieux desseins avec d'autant plus de succès; d'avoir aussi tenu contre sa personne des propos injurieux et diffamatoires, et finalement, d'avoir mis tout en usage pour fomenter la division entre lui et son père. La vérité est que Charles ne pardonnait pas à ces seigneurs, d'avoir

conseillé à son père de retrocéder à Louis XI les villes de la Somme que Philippe le Bon avait acquises à titre d'engagère par le traité d'Arras. Il les regardait, non sans raison, comme vendus au roi de France qui avait trouvé d'une bonne politique pour ses intérêts, d'allouer de grosses pensions et des faveurs de toute espèce à ces favoris de Philippe le Bon; c'est ainsi qu'il avait nommé Antoine de Croy grand-maître de sa maison et lui avait donné, indépendamment du gouvernement de la Champagne, celui des villes de la Somme (Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, 1463). Le duc Charles, dès qu'il put user d'autorité, bannit ces seigneurs de la Cour, les destitua des charges importantes qu'ils avaient accaparées et fit séquestrer les immenses biens qu'ils possédaient dans les États de Bourgogne. Les Croy se retirèrent à Tournai, qui était alors une ville française, et invoquèrent les priviléges des chevaliers de la Toison d'Or. Mais Charles le Téméraire parvint à modifier ou du moins à faire interpréter les statuts de l'ordre dans un sens favorable à ses volontés arbitaires. On décida, et cette décision fut plus tard invoquée par le duc d'Albe pour repousser la requête des comtes d'Egmont et de Hornes demandant à être jugés par les chevaliers de la Toison d'Or, on décida que les chevaliers ne pouvaient connaître d'un fait de trahison et que c'était au souverain seul qu'il appartenait de déterminer dans quelle forme le jugement aurait lieu. Enfin, en 1473, alors qu'il avait quatre-vingt-huit ans, Antoine de Croy se présenta devant le duc Charles, se jeta à ses pieds et finit par obtenir son pardon et la restitution de ses biens et dignités.

Ce fut par le mariage d'Antoine de Croy avec Marguerite de Lorraine que les seigneuries d'Arschot et de Bierbeke, ainsi que le titre de grand maréchal héréditaire de Brabant passèrent dans la maison de Croy. Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy.* — Butkens. — Chastelain. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.* — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman.* — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or.*

CROY (*Philippe* **DE**), comte de Château-Porcien, de Beaumont et de Seneghem, baron de Renty, d'Arschot, Bierbeek, Montcornet, seigneur de Chièvres, etc., etc., fils aîné d'Antoine de Croy, dont il vient d'être parlé, et de Marguerite de Lorraine, dame d'Arschot, né vers le milieu du xv^e^ siècle, mourut en 1511. Il fut chambellan du duc de Bourgogne et gouverneur du duché de Luxembourg et du comté de Ligny. Son mariage avec Jacqueline de Luxembourg, fille du comte de Saint-Pol, connétable de France, l'entraîna à trahir, à l'exemple de son beau-père, la cause du duc de Bourgogne : en 1471, au moment où les hostilités venaient de recommencer entre Charles le Téméraire et Louis XI, il passa du côté du Roi, emmenant avec lui cinq à six cents hommes d'armes et vingt archers de la garnison de Péronne. Le roi de France le nomma son chambellan, et de plus, gouverneur du château de Boulogne et sénéchal du Boulonais. Plus tard, en 1475, le duc de Bourgogne lui pardonna sa félonie et lui restitua tous ses biens qui avaient été frappés de confiscation. Il fut fait prisonnier à la bataille de Nancy. Sous Maximilien et Marie, il devint capitaine-général du pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, en remplacement du seigneur de Ravenstein (1482); il eut aussi le gouvernement des villes et chatellenies de Thuin, Couvin et Marchiennes-au-pont, et occupa les fonctions de lieutenant-général du pays et évêché de Liége. Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy.* — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman.*

CROY (*Guillaume* **DE**), seigneur de Chièvres, duc de Soria, marquis d'Arschot, comte de Beaumont, etc., etc.; troisième fils de Philippe de Croy et d'Arschot, comte de Porcien, dont il vient d'être parlé, et de Jacqueline de Luxembourg, naquit en 1458 et mourut à Worms, le 18 mai 1521. Guillaume de Croy se distingua de bonne heure dans les armées de l'empereur Maximilien, qui l'arma chevalier le 9 avril 1486, lors de la cérémonie de son couronnement. En 1488, il fut nommé capitaine de la ville et château

de Huy, en remplacement de Philippe de Clèves, qui avait été déposé, à cause de sa rébellion (1); la même année, il reprit Walcourt aux Français. En 1491, au chapître de l'ordre tenu à Malines, il fut fait chevalier de la Toison d'or ; bientôt après, l'empereur Maximilien l'honora des titres de conseiller et de chambellan. Le désir d'acquérir de l'expérience militaire engagea Guillaume de Croy à accompagner Charles VIII à la conquête de Naples; à son retour de cette expédition, en 1497, Philippe le Beau lui conféra la charge de grand-bailli du Hainaut (2). Le seigneur de Chièvres alla aussi, avec l'agrément de l'archiduc gouverneur-général des Pays-Bas, servir Louis XII dans le Milanais, mais des mésintelligences ayant éclaté, peu de temps après, entre la France et l'Espagne, il revint aux Pays-Bas et reçut le commandement d'une des quatre bandes d'hommes d'armes des ordonnances qui existaient à cette époque (3). Guillaume de Croy prit bientôt place parmi les hommes politiques de son pays ; il fut appelé à faire partie du conseil d'État des Pays-Bas, en l'absence de Philippe le Beau ; vers la même époque, il négocia le traité de Lyon, par lequel Louis XII s'engageait à unir sa fille Claude de France, au jeune prince qui venait de naître et devait être plus tard l'empereur Charles-Quint (10 août 1501); il eut part également à l'acte d'interprétation de Blois. En 1503, il succéda à Jean de Berghes, dans le gouvernement du comté de Namur. Lorsque Philippe le Beau partit pour l'Espagne, où il était appelé à recueillir la sucession d'Isabelle la Catholique, il conféra au seigneur de Chièvres le gouvernement des Pays-Bas, et lui confia aussi le titre de gouverneur de ses quatre enfants. Après la mort inopinée de l'archiduc, Guillaume de Croy prit les mesures les plus sages, afin de résister aux Gueldrois et aux Français qui, au mépris des traités, menaçaient le pays ; il ordonna aux capitaines des forteresses, aux officiers des villes et du plat-pays, aux gentilshommes, de lever des troupes, et, au milieu de ces préparatifs de guerre que la pénurie extrême des finances entravait incessamment, il négocia activement, tout à la fois, avec les alliés de son maître, pour en obtenir des secours, et avec les ennemis pour les désarmer ou les désunir. Il ne réussit point cependant à prévenir la guerre; sa politique de conciliation envers la France fut d'ailleurs abandonnée par Marguerite d'Autriche, lorsque cette princesse vint prendre le gouvernement général du pays. Guillaume de Croy se retira alors, momentanément, dans son gouvernement de Namur, qu'il tâcha de préserver, autant que possible, des maux d'une guerre qui ravagea tout le pays. A la suite d'une délibération des États-généraux sur les moyens de défendre la Belgique contre les excursions de Charles de Gueldre, Guillaume de Croy fut envoyé à Inspruck, près de l'empereur Maximilien, pour le supplier de venir au secours des Pays-Bas.

En 1509, le seigneur de Chièvres, d'après un choix fait par l'empereur Maximilien et par la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, remplaça le prince de Chimay comme gouverneur et premier chambellan du jeune archiduc Charles. De bonne heure, il initia son auguste élève aux affaires publiques ; de concert avec la régente Marguerite, il s'attacha surtout à développer son jugement. « Le seigneur de Chièvres, dit « Martin du Bellay, nourrissait son élève, « alors encore qu'il n'eust atteint le « quinzième an de son âge, en telle sorte « que tous les paquets qui venoient de « toutes provinces luy estoient présentez « encores qu'il fust la nuit. Après les « avoir vus, il les rapportait lui-même en « son conseil, où toutes choses estoient « délibérées en sa présence. »

L'influence du seigneur de Chièvres

(1) Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*, p. 198.

(2) Il résulte d'un acte de partage du 13 septembre 1494 que Philippe de Croy, comte de Porcien, avait fait don à son fils cadet Guillaume, des terres d'Arschot, Bierbeek, Heverlée, Meerdael (la forêt), Beaumont, Chièvres, Fumay, Revin, etc, en considération de quoi Guillaume avait renoncé aux successions paternelle et maternelle. *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*, p. 199.

(3) Ce commandement lui avait été promis dès 1495, pour l'époque de la mort du seigneur d'Aymeries qui l'occupait.

grandit encore lors de l'avènement au trône de son auguste élève. A peine émancipé, Charles le nomma de son conseil et lui confia le gouvernement des finances, office important où Guillaume de Croy se signala par des mesures énergiques, tendantes à sortir de la situation endettée qui était la conséquence des guerres passées et d'une administration déplorable. Il fut aussi investi de l'état de lieutenant des fiefs au pays et duché de Brabant (septembre 1515), de la charge d'amiral du royaume de Naples (décembre 1515), enfin de la dignité de capitaine général des armées maritimes de tous les royaumes (décembre 1516). De plus, l'empereur, non-seulement lui fit don des duchés de Soria et d'Arcy, au royaume de Naples (5 décembre 1516), mais, par lettres données à Middelbourg, le 6 septembre 1517, il lui transporta, en toute propriété, les terres de Beaumont, Fumay et Revin; puis il érigea ces terres en comté en y annexant d'autres propriétés considérables.

Guillaume de Croy s'appliqua toujours à diriger la politique de Charles-Quint dans un sens favorable aux intérêts du pays; par le traité de 1516, il renouvela, de la manière la plus formelle, les anciennes alliances qui, autrefois, avaient été si utiles au commerce et il assura, en même temps, aux Pays-Bas l'appui de l'Angleterre, s'ils étaient attaqués en l'absence de leur souverain. Il négocia également le traité de Noyon (13 août 1516), par lequel François Ier et Charles-Quint conclurent une alliance défensive qui, malheureusement, ne devait subsister que bien peu d'années.

Le seigneur de Chièvres accompagna Charles-Quint en Espagne, en 1517. Dès son arrivée dans ce pays, il fut nommé chef de la chancellerie de Castille, en remplacement du cardinal Ximénès. Les services importants qu'il rendit à son maître, en surmontant toutes les difficultés qui accompagnèrent sa reconnaissance comme roi de Castille et d'Aragon, furent récompensés magnifiquement : des lettres patentes datées de Barcelonne (mai 1519), érigèrent en sa faveur le marquisat d'Arschot, en réunissant les baronnies d'Heverlée, d'Arschot, de Bierbeek et de Rotselaer, ainsi que la forêt de Meerdael.

Guillaume de Croy accompagnait Charles-Quint lors de son couronnement à Aix-la-Chapelle; il le suivit ensuite à Worms, où une diète était convoquée, afin de concerter les moyens propres à arrêter les progrès des opinions nouvelles en matière de religion. Ce fut dans cette ville que le seigneur de Chièvres mourut inopinément. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par ses ennemis, d'autres attribuent sa mort au chagrin que lui causa le traité que son maître conclut avec le Pape et qui devait fatalement faire éclater, entre Charles-Quint et François Ier, une guerre longue et cruelle. Quoiqu'il en soit, sa mort fut une grande perte pour Charles-Quint qui, peut-être, s'il avait conservé son fidèle et intelligent conseiller, ne se serait pas jeté dans la voie fatale où se développa bientôt la grandeur d'un potentat. Guillaume de Croy s'était toujours bercé du vain espoir d'éteindre les rivalités des maisons de France et d'Autriche; lui seul, peut-être, disent les historiens, pouvait retarder leurs conflits. « Le jugement que l'on « fit de De Chièvres, dit Varillas, est « que, s'il eut vécu plus longtemps, la « guerre qui ne se faisait point encore « directement entre la France et l'Espa- « gne, eut été prévenue par ses soins. » D'après la relation de Nicolas Tiepolo, faite au Sénat de Venise, Charles-Quint avait abandonné à son ministre favori la décision de toutes les affaires. On doit supposer que Guillaume de Croy usa de son immense autorité avec modération et justice, puisqu'il reçut de ses contemporains le surnom de *Sage*.

« Le seigneur de Chièvres, dit M. Gachard, était un grand homme d'état, et « si l'on peut lui reprocher d'avoir peut- « être trop usé dans son intérêt personnel « de la confiance que Charles-Quint plaçait en lui, on doit avouer aussi qu'il « travailla avec zèle et succès à l'agrandissement de son maître. » Malheureusement, les grandes qualités du seigneur de Chièvres étaient ternies par une cupidité que rien, dit-on, ne pouvait rassasier. Ce vice lui est reproché, non-seule-

ment par les historiens espagnols, mais Brantôme, lui-même, à propos de son administration en Espagne, signale « sa « grande avarice à amasser et accumuler « ces beaux doublons à deux têstes qui « luy plaisoient tant, que de tous les « payements que lui faisoient les tréso- « riers, ils les contraignoit à les faire de « ces belles pièces et n'en vouloit pas « d'autres. » On dit même qu'ayant été envoyé au congrès de Vérone pour terminer les différents qui existaient entre Venise et l'empire, il reçut un don de dix mille ducats d'or, pour être favorable aux Vénitiens (1).

Il est juste de faire remarquer que les mœurs du temps n'étaient pas à cet égard aussi sévères qu'elles le sont aujourd'hui, et que, généralement, les dons de cette nature étaient acceptés sans que l'on crut manquer à la délicatesse. Le même document qui mentionne le don offert au seigneur de Chièvres, constate que plusieurs autres personnes de la cour de l'empereur obtinrent, à la même occasion, des présents de mille ducats d'or, et que le grand chancelier, notamment, reçut des étoffes et des soiries. On lit, du reste, dans le mémoire que l'évêque de Badajoz adressa à Ximénès pour l'instruire des usages de la cour de Charles-Quint, « que la passion qui règne, surtout chez « les gens de ce pays (les Pays-Bas), c'est « la cupidité; car, dans tous les états, « quelques religieux que l'on soit, on « ne considère pas cela comme un péché, « ni comme un mal. »

On conserve dans la bibliothèque de Vienne des documents qui, peut-être, seraient consultés avec fruit pour l'histoire; ils ont pour titre : *Epistolæ Guilielmi Croy Marchionis Arschotani.* 1520.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy.* — Varillas, *la Pratique et l'éducation du prince.* — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman.* — Robertson, *Histoire de Charles-Quint.* — Marchal, *Histoire politique du règne de Charles-Quint.* — Henne, *Histoire de Charles-Quint.* — Brantôme, *Vie des hommes illustres, etc.*

CROY (*Adrien* DE), premier comte du Rœulx, naquit à la fin du XVe siècle et mourut en 1553. Il était petit fils d'Antoine et fils de Ferry de Croy, sire du Rœulx, chevalier de la Toison d'or, chambellan de l'Empereur Charles-Quint, capitaine général du comte d'Artois et de Lamberte de Brimeu, fille du comte de Megen, seigneur d'Umbercourt. Adrien de Croy fut élevé avec Charles-Quint, qui eut toujours pour lui beaucoup d'affection. En 1517, il accompagna ce prince en Espagne et devint bientôt un de ses conseillers intimes. Il fit brillamment ses premières armes en 1521, pendant la campagne contre la France ; il faillit surprendre Thérouanne où il s'était ménagé adroitement des intelligences ; il s'empara de la plupart des châteaux voisins d'Ardres. En 1523, il commença, avec le connétable de Bourbon, les négociations relatives à la célèbre trahison de ce personnage qui avait conçu l'audacieux projet de vendre la France démembrée à Charles-Quint et à Henri VIII.

La mort de son père, arrivée le 25 juin 1524, mit Adrien de Croy en possession de toutes les dignités dont Ferry de Croy avait été investi, y compris le gouvernement de l'Artois. En 1525, il se rendit en France et en Italie pour préparer les voies à une paix avec François Ier et il fut un des négociateurs du traité de Madrid. Il accompagna Charles-Quint en Italie en 1529, il y commanda une des bandes d'ordonnance dont il était chef et capitaine. Lors du couronnement de l'empereur à Bologne (24 février 1530) ses services lui valurent pour récompense le titre de comte du Rœulx et du Saint-Empire.

Habile dans tout ce qui se rapportait à la guerre, Adrien de Croy se fit également un nom dans la diplomatie : ce fut lui qui parvint à détacher le connétable de Bourbon de la France. Il remplit avec non moins de bonheur et de talent, plusieurs autres missions difficiles qui lui furent confiées. Mais bientôt les événements lui fournirent l'occasion de briller sur un autre théâtre. Dans la campagne contre Soliman, en 1532, il se couvrit de gloire : il arriva à Lintz avec sa bande d'ordonnance, celle du comte de Nassau et quelques gentilshommes de la maison

(1) Voir les *Bulletins de la Commission d'histoire*, t. XV, p. 237.

de l'empereur, au moment même où apparaissait devant cette ville le Kan tartare qui venait de dévaster les rives de la Mur. Il mit promptement la place à l'abri d'une surprise, rassura les habitants épouvantés par cette invasion soudaine et courut ensuite aux barbares qui n'osèrent pas tenir devant les gendarmes flamands et se retirèrent après quelques escarmouches (8 septembre 1532). Après le combat de Fernitz, où l'arrière-garde de l'armée ottomane fut écrasée (13 septembre), le comte du Rœulx voulut poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins; indigné de la lenteur du palatin Frédéric, il lui adressa de si violents reproches que l'empereur dut intervenir personnellement pour apaiser la dispute. Il eut des querelles non moins vives avec le marquis del Guasto et le commandeur Pennaloza, dont les troupes commettaient d'odieux brigandages et qu'en sa qualité de maréchal de l'ost, il voulut réprimer. La gloire dont Adrien de Croy s'était couvert pendant cette campagne, lui valut d'être adjoint en qualité de lieutenant à Henri de Nassau, chef de l'armée qui, en 1536, fut formée dans les Pays-Bas, et envahit le Nord de la France. Il rendit pendant cette campagne de grands services : après avoir détourné adroitement l'attention de l'ennemi par une tentative sur Saint-Riquier, frontière du Boulonnais, il pénétra en Picardie, emporta Bray-sur-Somme, se jeta à l'improviste sur Guise et détruisit plusieurs châteaux forts. L'année suivante ce fut dans le Pays-Bas que l'on eut à lutter contre les Français. Le comte du Rœulx se fit remarquer de nouveau dans divers engagements avec la gendarmerie française et maintint sa glorieuse réputation. Il s'était posté à Merville avec 4,000 hommes tirés des garnisons de l'Artois et il défendit vaillamment le passage de la Lys.

Lors de l'insurrection des Gantois (en 1539) qui refusaient de concourir aux dépenses d'une guerre ruineuse, Charles-Quint envoya le comte du Rœulx pour tâcher de négocier avec le magistrat de la commune, un accommodement qui saufgardât tout à la fois les droits du souverain et l'autorité de la régente, Marie de Hongrie. Mais le comte du Rœulx, habitué à braver les dangers du champ de bataille, n'était pas d'un caractère à employer des ménagements envers les révoltés. Arrivé à Gand le 30 octobre, il se présenta le lendemain devant la collace assemblée par ses ordres, lui reprocha ses torts avec sévérité et ne lui laissa guère d'espoir d'obtenir le pardon de l'empereur. Les partis s'exaltèrent dans la grande cité flamande; une collision fut même sur le point d'éclater entre la bourgeoisie, les magistrats, les officiers de l'empereur et ses partisans d'un côté, la nation et le peuple de l'autre. Finalement le comte du Rœulx quitta Gand y laissant les choses dans le même état qu'il les avait trouvées et n'y rentra qu'à la suite de Charles-Quint.

Après la terrible répression des troubles, l'empereur réunit dans les mains énergiques d'Adrien de Croy le gouvernement de la Flandre à celui de l'Artois et des Chatellenies de Lille, Douay, Orchies; il lui ordonna de faire élever et armer une citadelle qui assurât désormais l'obéissance des Gantois et il lui en confia le commandement.

En 1542, les Français commirent des actes de brigandage sur les frontières des Pays-Bas; l'Artois fut même menacé d'une invasion sérieuse; ce fut pour le comte du Rœulx, une nouvelle occasion de prouver qu'il était aussi habile qu'intrépide dans ses desseins : il se jeta sur les compagnies de la Picardie, refoula partout l'ennemi et revint chargé de butin. Mais le danger n'était qu'éloigné et non détruit; une coalition s'était organisée contre les Pays-Bas; le comte du Rœulx défendit l'Artois avec son énergie ordinaire; il choisit de bonnes positions entre Gravelines et Saint-Omer et arrêta les agresseurs. Il défendit ensuite Bapaume, puis, ayant réuni ses troupes à celles du comte d'Arschot, il investit Landrecies.

Le comte du Rœulx rendit encore de grands services pendant la campagne de 1552. Il forma le siége de Thérouanne qui passait à cette époque pour la ville la plus forte du royaume de France. Mal-

heureusement la pénurie des finances vint mettre obstacle à la réalisation des projets qu'il avait conçus pour la délivrance du pays ; il dut se borner à des courses dans le Boulonnois et la Picardie et, dit Rabutin, « il fit merveille et choses estranges. » Il voulait passer la Somme, piller Laon, Sancerre et Roye ; il parvint à arrêter les Français, envahit la Picardie et succomba aux blessures et aux maladies qu'il devait à la guerre, au moment où il allait recevoir le prix de ses efforts pour amener la chute de Hesdin. « La Belgique, dit un de nos historiens les plus érudits, perdit en lui un de ses plus nobles enfants, et Charles-Quint un de ses plus fidèles serviteurs. »

Personne n'avait mieux soutenu les intérêts de son souverain ; personne n'avait mieux défendu la patrie. Si l'on peut lui reprocher d'être colère, opiniâtre, attaché aux minuties, d'avoir montré de la cruauté dans ses représailles contre la France, il n'en reste pas moins une des grandes figures de son temps et sa mémoire est pure des actes de cupidité qui ternissent celle de beaucoup de généraux et d'hommes d'État de l'empereur Charles-Quint.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la très-illustre maison de Croy.* — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman.* — Gachard, *Relation des troubles de Gand.* — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique.*

CROY (*Philippe II* **DE**), premier duc d'Arschot, prince de Chimay, comte de Porcien et de Beaumont, marquis de Renty, seigneur d'Avesnes et de Landrecies, chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, etc., etc., né en 1496, mort à Bruxelles en avril 1549, était fils aîné de Henri de Croy, sire de Renty et de Charlotte de Chateaubriant. Il était encore fort jeune lorsqu'il eut l'honneur d'escorter, en 1519, la princesse Eléonore, sœur de Charles-Quint, se rendant en Portugal pour épouser Emmanuel le Fortuné. En 1521, il hérita des titres et de la plus grande partie des biens immenses de son oncle Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. Il devint ainsi duc de Soria, marquis d'Arschot, etc., etc.; mais en 1533, l'empereur désira qu'il remit entre ses mains, moyennant compensation, le duché de Soria dont le duc d'Urbin réclamait la possession et en retour il érigea en duché le marquisat d'Arschot par diplôme daté de Gênes (avril 1533). Philippe de Croy avait été créé chevalier de la Toison d'or sous le nom de comte de Porcien dans le chapitre tenu à Bruxelles en 1516 ; Charles-Quint le nomma successivement son chambellan, premier chef des finances, lieutenant capitaine-général du pays et comté de Hainaut (1521) en remplacement de son beau père Charles de Croy, prince de Chimay, qui se déporta de cet emploi en faveur de son gendre ; puis grand bailli de la même province (lettres patentes du 20 août 1537) ; enfin, il lui accorda le commandement de la compagnie d'hommes d'armes de son ordonnance que le seigneur de Chièvres, son oncle, avait conservé jusqu'à sa mort.

Le duc d'Arschot fut un des meilleurs généraux de l'empereur Charles-Quint : fort jeune encore, lors des hostilités qui éclatèrent en 1521 entre l'empereur et François Ier, il eut à prendre, en sa qualité de lieutenant général du Hainaut, des mesures contre l'invasion française et contribua à la conquête du Tournaisis par la prise de Mortagne qui lui fut livrée par son commandant (25 septembre) moyennant 1,640 écus au soleil et 560 ducats de Hongrie. En considération de ce service, Charles-Quint lui accorda une pension annuelle de 3,000 livres. L'année suivante, Philippe de Croy fut du nombre des personnages qui accompagnèrent Charles-Quint en Espagne ; il fit la campagne de 1523 dans les Pays-Bas et s'opposa valeureusement aux tentatives sans cesse renaissantes des Français pour pénétrer dans le Hainaut et l'Artois.

Le marquis d'Arschot était à Bruxelles lorsqu'éclatèrent en 1532 des troubles sérieux à l'occasion de taxes illégales établies par le gouvernement. Il prit le commandement des troupes et parvint à maintenir la sommission des métiers et à rétablir l'ordre. François Ier ayant envahi l'Artois en 1537, le duc d'Arschot qui, par un mandement de la reine Marie

de Hongrie donné à Bruxelles le 16 juin 1535, avait été autorisé à lever des gens de guerre à tels gages et salaires qu'il jugerait expédient pour la défense du pays, reçut le commandement général des troupes wallones; il fut opposé aux lansquenets de Furstenberg et contribua à la prise de Saint-Pol. En 1543, il fut nommé capitaine-général de l'armée que Charles-Quint fit assembler pour résister aux Français et aux Gueldrois qui avaient envahi les Pays-Bas. Il justifia complètement la confiance de l'empereur et lui rendit de très-bons services : ce fut grâce à ses soins que Heinsberg fut ravitaillé. A cette occasion, Charles-Quint lui céda les revenus des terres de Blaton, Feignies, Quevaucamps, Grandglise, Bernissart et Harchies; en retour le duc renonça à la seigneurie de Landrecies.

Le duc d'Arschot jouissait à la Cour de la plus haute influence et Charles-Quint avait une grande estime pour ses lumières et pour son caractère. Ce seigneur se distingua en toute circonstance, non-seulement par sa vaillance et ses talents militaires, mais encore par l'élévation de ses sentiments. A une époque où les grands ne rougissaient pas de mendier continuellement des libéralités du prince, Philippe de Croy s'était fait remarquer par son désintéressement. Il ne craignit pas non plus de s'exposer au mécontentement de la gouvernante en refusant d'exercer à l'égard de la jeune nièce de Van Rossem, chanoinesse de Sainte-Waudru à Mons, d'odieuses persécutions: « Madame, lui écrivit-il, soubs votre bon « plaisir, il semblerait que la vindication « serait petite de s'en prendre à ceste de- « moiselle, laquelle dès son jeune âge a « estée nourrie ici en ceste église comme « sont toutes autres semblables demoi- « selles et ne crois pas que le semblable « en soit veu... Je ne suis amy de Van « Rossem, ains ay cause de le hayr et le « souhaite mon prisonnier; mais madame, « en toutes choses fault avoir regard à la « raison. »

Le duc d'Arschot avait épousé, en première nôce, sa cousine Anne de Croy, dame d'Avesnes et de Landrecies, fille aînée et héritière de Charles de Croy, prince de Chimay et Louise d'Albret. Par cette alliance, la principauté de Chimay et le comté de Beaumont se trouvèrent réunies dans la branche aînée de la maison de Croy. — En 1518, Philippe de Croy avait cédé à la duchesse de Longueville, la terre de Lougny et ses dépendances en échange de la seigneurie d'Havré qui devint, après sa mort, l'apanage de son plus jeune fils, Charles-Philippe (Voir plus loin).

Le corps du duc d'Arschot fut inhumé près de celui de sa femme Anne de Croy, dans l'église paroissiale d'Avesnes.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la très-illustre maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de la maison de M. le duc de Caraman*. — Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*.

CROY (*Philippe III* **DE**), troisième duc d'Arschot, prince de Chimay, marquis de Renty, comte de Beaumont, seigneur d'Avesnes, etc., etc., Chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, gouverneur général de la Flandre, lieutenant-gouverneur, capitaine-général et grand bailli des pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, fils puiné de Philippe premier, duc d'Arschot et d'Anne de Croy, princesse de Chimay, naquit à Valenciennes le 10 juillet 1526 et mourut à Venise le 11 décembre 1595.

Philippe de Croy, qui porta d'abord le titre de marquis de Renty, succéda à son frère aîné Charles, deuxième duc d'Arschot, mort sans postérité le 24 juin 1551. Il hérita alors des titres et des biens immenses qui faisaient de la branche aînée de la maison de Croy une des familles les plus riches et les plus puissantes des Pays-Bas. Immédiatement après la mort de son frère, Philippe de Croy obtint de l'empereur Charles-Quint la bande d'ordonnance de cinquante hommes d'armes et cent archers à cheval que son frère avait commandée (13 novembre 1551). Il fut fait chevalier de la Toison d'or dans le chapitre que Philippe II tint à Anvers au mois de janvier 1556. La même année, il céda au roi la ville, le château et la banlieu d'Avesnes. En 1557, étant encore fort jeune, le duc d'Arschot fut chargé d'une mission secrète auprès

du roi des Romains; en 1562, il assista à la diète de Francfort en qualité d'ambassadeur de Philippe II; deux ans après, il reçut une autre mission auprès de l'empereur et du roi des Romains.

Le duc d'Arschot joua un assez grand rôle dans les événements de l'époque des troubles. Bien que tout dévoué à Philippe II, en tant que ce souverain était alors le défenseur de la foi catholique, il fit, en maintes circonstances de l'opposition aux actes de son gouvernement. Toutefois, lorsque le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes et plusieurs autres des principaux seigneurs des Pays-Bas s'unirent pour renverser le cardinal de Granvelle, il ne voulut pas se joindre à eux ; il refusa catégoriquement d'entrer dans un complot qu'il attribuait, non sans quelque raison, à des ressentiments personnels, à des espérances déçues et à des projets ambitieux. Le roi, à qui le cardinal de Granvelle rendit compte de l'attitude prise par le duc d'Arschot à l'égard des chefs de l'opposition récompensa sa fidélité en lui envoyant les patentes de conseiller d'État (octobre 1565) et il le considéra dès cet instant comme un des plus zélés champions de sa cause. Aussi les grâces et les faveurs lui furent-elles prodiguées : il reçut une rente perpétuelle considérable prélevée sur les biens confisqués des victimes du conseil des troubles et fut investi de la dignité de chef et supérintendant du conseil d'État et de la direction du gouvernement pendant que le duc d'Albe réprimait l'insurrection de la Hollande (1572). La nouvelle de l'horrible massacre de la Saint-Barthélemi fit éclater tout ce qu'il y avait de fanatisme et de passion aveugle dans l'âme de ce seigneur. Il ne rougit pas de se réjouir de la mort tragique de Coligny « lequel, « écrivait-il au duc d'Albe pour le remercier de lui avoir annoncé ce lugubre « événement, lequel j'ay toujours espéré « debvoir prendre telle fin que sa vie méritait de quoy debvons tous louer ce « bon Dieu pour avoir délivré la chrestienté d'un sy cruel monstre et perturbateur du repos public. »

Lorsque les États-généraux s'assemblèrent, en 1576, afin de prendre de concert avec les États de Brabant des mesures énergiques contre l'indiscipline des troupes espagnoles, le duc d'Archot, qui aspirait alors à la faveur populaire et voyait son crédit diminuer à la cour de Madrid où il avait été signalé comme fomentant les divisions, se dévoua entièrement à cette assemblée et reçut d'elle le gouvernement de la ville et du château d'Anvers ainsi que la dignité de chef et capitaine-général de son armée avec des honneurs presque princiers. Le roi confirma cette nomination par lettres du 2 octobre 1576. Le duc d'Arschot prit possession du château d'Anvers que les Espagnols venaient d'évacuer, le 20 mars 1577, à la tête de dix enseignes d'infanterie Wallone que commandait Charles de Croy, son fils (voir ci-après). Son autorité toutefois n'était pas acceptée sans opposition et il eut beaucoup à lutter contre ses adversaires qui l'accusaient, non sans quelque raison, de n'être dirigé que par des motifs d'intérêt personnel.

Dès que les États-généraux eurent traité avec Don Juan d'Autriche, le duc d'Arschot alla recevoir ce prince à Namur, l'accompagna jusqu'à Bruxelles et peu après, fut chargé par lui, conjointement avec le seigneur de Hierges et plusieurs membres des États-généraux, d'une négociation auprès du prince d'Orange et les États de Hollande et de Zélande pour les engager à rentrer dans la foi catholique et surtout à se soumettre à l'autorité du roi. Cette négociation ayant échoué, le duc d'Arschot revint auprès de Don Juan qu'il accompagna d'abord à Namur ; mais lorsqu'il eut découvert les projets de ce prince, il le quitta furtivement et revint à Bruxelles. Les États-généraux le nommèrent alors (lettre du 20 septembre 1577) gouverneur et capitaine-général de la Flandre en remplacement du comte du Rœulx (Jean de Croy) qui était resté attaché à Don Juan. Mais un parti nombreux protesta énergiquement à Gand contre cette désignation et fit arrêter le duc par Hembyse (28 octobre 1577). On lui reprochait, ainsi qu'aux seigneurs arrêtés avec lui, d'avoir voulu introduire en Flandre l'archiduc

Mathias et l'y faire recevoir en qualité de gouverneur général, sans l'aveu des États-généraux; d'avoir institué un conseil d'état à leur mode; d'avoir voulu induire les États de Flandre à protester contre l'agréation déjà faite par les États particuliers de Brabant et les États-généraux, du gouvernement dudit Brabant en la personne du prince d'Orange; de s'être opposé au rétablissement de la ville de Gand en ses anciens priviléges et coutumes, jusque à avoir même traité les Gantois de mutins, rebelles, séditieux; d'avoir même eu la pensée de faire venir dans le pays, les Français, anciens ennemis des priviléges nationaux, sous la conduite du duc d'Alençon, etc., etc.

Tous ces griefs, que l'esprit de parti exagérait, étaient loin d'être justifiés; aussi la violence exercée contre le duc d'Arschot et ses collègues des États-généraux excita des réclamations universelles et contribua beaucoup à détacher les provinces wallones de l'union qui avait été jurée solennellement quelques mois auparavant. Grâce à l'intercession des États-généraux et des membres de Flandre eux-mêmes, le duc d'Arschot fut rendu à la liberté le 10 novembre sous la promesse de mettre en oubli tout ce qui s'était passé et à la condition de résigner sa charge de gouverneur de la Flandre.

Le désir de se réconcilier avec le roi et aussi le soin de sa surêté personnelle l'engagèrent à chercher une occasion favorable pour s'éloigner d'une ville où il ne pouvait résider qu'en s'imposant la plus grande circonspection; il parvint à se faire désigner comme membre de l'ambassade que les États-généraux envoyèrent à Cologne (avril 1579) pour traiter avec les plénipotentiaires du roi, sous la médiation du commissaire de l'empereur, de la pacification des Pays-Bas, et dès qu'il fut à Cologne, il fit sa soumission au roi qui lui accorda le pardon de sa conduite passée (4 mars 1580); il reprit donc ses fonctions de conseiller d'État et rejoignit le prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas.

Le dernier acte politique auquel prit part le duc d'Arschot fut la réconciliation des quartiers de Bruges avec le souverain (mai 1584). Il employa les exhortations les plus pressantes pour amener son fils, le prince de Chimay, à se ranger sous l'obéissance du roi; ce fut lui que le prince de Parme chargea de recevoir la ville des mains de son fils.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy.*—Gachard, *Notice sur les archives de la maison de M. le duc de Caraman.*

CROY (*Charles* **DE**), quatrième duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, de Chimay et de Château-Porcien, comte de Beaumont et de Seneghem, marquis de Montcornet, etc., etc.; chevalier de la Toison d'or, Grand d'Espagne de la première classe, lieutenant capitaine général et grand bailli des pays et comté de Hainaut, membre du conseil privé de l'archiduc Albert, né au château de Beaumont le 1er juillet 1560, mort sans postérité au château de Beauffort en Artois le 13 janvier 1612; il était le fils aîné de Philippe de Croy, troisième duc d'Arschot, dont l'article précède et de Jeanne-Henriette de Hallewyn.

Charles de Croy passa sa jeunesse au milieu des troubles qui signalèrent les débuts de la révolution du XVIe siècle; il faisait ses études à Louvain, au collége des trois langues, lorsque le prince d'Orange se présenta devant cette ville avec son armée en 1571; le jeune étudiant dut alors se retirer pendant quelque temps dans le château de Beaumont. Il retourna plus tard à Louvain où il se distingua non-seulement dans l'étude des langues, mais aussi dans les arts d'agrément et les exercices du corps; à quinze ans, il fut élu roi de la confrérie des arbalétriers de Saint-Georges, après avoir abattu l'oiseau.

Il n'avait encore que dix-sept ans, lorsque don Juan, gouverneur général des Pays-Bas, le nomma lieutenant du duc d'Arschot, son père, au gouvernement de la ville et du château d'Anvers (20 mars 1577). Le même jour, les Espagnols sortirent de cette ville et le jeune Charles de Croy y entra à la tête de dix enseignes d'infanterie wallone. Au mois de juillet suivant, il accompagna don Juan à Malines où ce prince reçut le serment des troupes allemandes, puis à

Namur. Il ignorait que le gouverneur général eut le projet de rompre avec les États et de s'établir dans cette ville. Il crut devoir le quitter aussitôt après son entrée dans le château et comme, entre temps, la citadelle d'Anvers avait été livrée aux États-Généraux, il se rendit d'abord à Bruxelles, puis à Gand avec son père. Lorsque les Gantois, au mois de septembre, firent prisonniers le duc d'Arschot, son fils parvint à s'échapper grâce à un déguisement et il se réfugia près de sa mère à Alost. De là, il adressa aux députés des quatre membres de Flandre, ainsi qu'aux États-Généraux, des réclamations énergiques contre la violence dont son père venait d'être l'objet; quelque temps après, il se retira avec sa famille à Cologne et ensuite à Aix-la-Chapelle.

Pour obéir aux volontés de son père, il épousa dans cette ville, le 3 septembre 1580, Marie de Brimeu, comtesse de Megen, veuve de Lancelot de Berlaymont. Cette dame était calviniste; elle prit de suite, un grand empire sur l'esprit de son jeune mari et exerça une influence décisive sur sa destinée, car ses conseils et ses excitations le déterminèrent à renoncer à la foi catholique et le poussèrent à abandonner la cause du roi d'Espagne pour embrasser le parti de la réforme. Ce fut le 20 juin 1582 que Charles de Croy, qui depuis son mariage avait pris le titre de prince de Chimay, exécuta ce projet. Il abandonna fortuitement la ville de Huy avec sa femme et se rendit à Sedan où il fit, malgré les vives remontrances de son père, profession publique de la religion réformée. Après un séjour de quatre mois à Sedan, le prince, accompagné de la princesse de Chimay, alla s'embarquer à Calais pour de là gagner Flessingue, puis Anvers. Il fut naturellement très-bien accueilli par les États-Généraux, par le prince d'Orange et par le duc d'Anjou, mais il dût bientôt reconnaître qu'il s'était singulièrement fait illusion sur les projets des hommes qui dirigeaient la révolution. Il dit, à ce sujet, dans ses mémoires autographes : « Ayant apperceu « le but et desseins des susnommés (le « duc d'Anjou, le prince d'Orange et les « États-Généraux) qui estoit de faire « abjurer leur roy et prince naturel à un « pauvre peuple, recevoir un estranger et « soubs prétexte de religion, de chasser « une infinité de gens de bien, vendre leurs « biens et choses sacrées pour s'en enrichir « eux mesmes, telles et semblables consi- « dérations m'ont souvent rendu perplex, « voires estonné voiant bien qu'il y avoit « plutôt, en tout ce remuement du mes- « naige, de la passion que de la justice « et religion. »

Les événements prouvèrent bientôt que le prince de Chimay ne s'était guère trompé sur le but que poursuivaient les chefs du mouvement; il était à Anvers le jour où le duc d'Anjou voulut s'emparer de cette ville; il s'opposa de tout son pouvoir à l'entreprise des Français et encouragea le peuple, qui était sans chef, à leur faire une patriotique résistance.

Indigné de toutes les intrigues qu'il voyait pratiquer autour de lui et ne voulant pas être associé plus longtemps à des manœuvres qui avaient manifestement pour but de livrer la nation à des étrangers, le prince de Chimay se sépara des réformés et se retira dans son château de Beveren, en Flandre (janvier 1583). Il devint bientôt le centre de la résistance que les Flamands voulurent opposer au joug étranger. Les notables de Bruges et du Franc vinrent le prier de prendre le gouvernement de cette partie considérable de la Flandre; il y consentit, se rendit immédiatement à Bruges (juillet) et y reçut une commission de gouverneur absolu et capitaine-général des ville et quartier de Bruges ainsi que de toutes les villes, forts et places de leur ressort. Les deux autres membres du Franc, Gand et Ypres, se joignirent bientôt à ceux de Bruges et du Franc pour remettre au jeune prince de Chimay, le gouvernement général de toute la province avec le commandement d'un corps d'infanterie de quatre mille Wallons et d'une compagnie de cinquante hommes d'armes (5 août).

Tous les efforts du prince de Chimay tendirent alors à amener une réconciliation de la province avec le roi. Il ne parvint à ce résultat qu'après des peines infinies : il dût s'opposer à l'entrée en Flandre des Français et des Suisses que le prin-

ce d'Orange voulut y établir ; il refusa énergiquement de remettre de Champagny entre les mains de Ryhoven, qui voulait envoyer ce seigneur en Zélande ; il eut à protéger, à Gand et à Bruges, les catholiques qui remplissaient des emplois et à expulser de ces villes les soldats dévoués au prince d'Orange ; il parvint à déterminer les quatre membres à rejeter la proposition du duc d'Anjou et à empêcher la rupture des digues qui aurait mis sous l'eau une partie considérable de la Flandre et noyé l'armée royale devant Ostende ; il s'opposa à la nomination du prince d'Orange en qualité de gouverneur général des Provinces-Unies et dut réprimer à Bruges une conspiration tramée par les partisans de ce prince qui avaient le projet de s'emparer de sa personne et de l'envoyer mort ou vif en Zélande. Il rencontra une forte opposition chez l'autorité municipale, dut renouveler tous les magistrats, fit arrêter les bourgmestre et échevins, destitua plusieurs officiers tant de son régiment que de la bourgeoisie, enfin, il vainquit toutes ces difficultés et la réconciliation fut signée au mois de mai 1584. Le prince de Chimay se dépouilla alors volontairement de tous les pouvoirs et honneurs qui lui avaient été conférés et quitta Bruges après avoir reçu du corps de la magistrature et des notabilités du Franc, de vifs remerciements pour tous les services qu'il avait rendus à la Flandre. Il se rendit à Tournai où le prince de Parme l'accueillit avec la distinction que méritait le grand service qu'il venait de rendre au roi. Il eut alors à se réconcilier avec l'église et à se faire pardonner son apostasie ; il confessa son erreur et fut absous. A partir de cette époque, le prince de Chimay accompagna le prince de Parme dans ses diverses opérations militaires et notamment au siége de Grave, à celui de Venloo et à celui de Neuys (1585). Le roi le nomma chef et capitaine de la compagnie de quarante hommes d'armes de l'ordonnance qui était restée vacante depuis la mort du marquis de Roubaix et en 1587, il assista au siége de l'Écluse en qualité de commandant des bandes d'ordonnance qui prirent part à ce siége. L'année suivante, il fut envoyé par le prince de Parme au secours de l'électeur de Cologne. Il avait sous son commandement sept compagnies d'ordonnance (celles du duc d'Arschot, son père ; du marquis d'Havré, son oncle ; du comte du Rœulx, du comte de Boussu, du comte de Hennin, du marquis de Renty et du comte d'Arenberg) ; dix compagnies de chevau-légers, parmi lesquelles se trouvait celle de Georges Basta, deux mille italiens, trois mille piétons lorrains, deux mille piétons hauts-allemands, cinq cents allemands, mille liégeois et seize pièces de canon. Il fit le siége de Bonn, dont il s'empara ainsi que de deux forts que les ennemis occupaient de l'autre côté du fleuve.

En 1590, le prince de Parme alla en France au secours de la ligue. Le prince de Chimay l'accompagna en qualité de général des bandes d'ordonnance des Pays-Pas ; il prit part à toutes les opérations de la campagne et assista aux siéges de Lagny et de Corbeil. L'année suivante, le prince de Parme étant retourné en France pour secourir la ville de Rouen, le prince de Chimay fut investi de nouveau du commandement des bandes d'ordonnance. Il assista pendant cette campagne à la prise de Codebecq sur la Seine, de Neufchastel, d'Épernay et de Château-Thierry. Les services importants qu'il avait rendus pendant ces campagnes lui firent accorder plusieurs faveurs par le roi : il fut nommé successivement Grand d'Espagne de la première classe (1592), lieutenant-gouverneur et capitaine-général et grand bailli des pays et comté de Hainaut avec la ville de Valenciennes ; colonel de vingt enseignes formant un régiment de quatre mille Wallons (1593). En 1595, il fut employé contre les Français par le comte de Fuentès et assista au combat de Dourlens ainsi qu'à la prise du Chatelet et de Cambrai.

La mort de son père, arrivée en 1596, fit passer sur sa tête le titre de duc d'Arschot et le mit en possession de tous les domaines et titres de la maison de Croy ; les soins que réclamait cette riche succession l'empêchèrent d'assister aux sié-

ges de Calais et d'Ardres ; toutefois il put venir prendre part à la chute de Hultz, qui eut lieu au mois d'août de la même année.

En 1597, l'archiduc Albert, gouverneur-général des Pays-Bas le nomma gouverneur et capitaine-général du comté d'Artois; il lui confia, en outre, le commandement général de l'armée qui fut opposée au maréchal de Biron et qui força ce général à rentrer en France. L'année suivante il fut un des négociateurs de la paix de Vervins entre l'Espagne, la France et la Savoie; à cette occasion, il obtint que sa terre de Croy fut érigée en duché (Lettres du roi de France Henri IV, datée du mois de juillet 1598); peu de temps après, il fut fait chevalier de la Toison d'or (1599) et put échanger sa compagnie d'ordonnance, qui n'était que de quarante hommes d'armes, contre celle qu'avait commandé son père et qui comptait cinquante hommes d'armes; il fut en outre nommé du conseil d'État (1600).

Le duc d'Arschot prit une grande part aux travaux des États-généraux qui furent convoqués en 1600 par les archiducs Albert et Isabelle; il présida souvent cette assemblée, soit comme premier noble du duché de Brabant, soit en qualité de seigneur haut-justicier de la châtellenie de Lille, Douay et Orchies. Après la bataille de Nieuport, il ne contribua pas peu aux mesures que les États adoptèrent pour aider l'archiduc à réparer cet échec. En 1603, il alla avec ce prince au secours de Bois-le-Duc que le comte Maurice de Nassau venait d'investir; il s'offrit même de s'enfermer dans la place, détermination héroïque, qui causa une vive inquiétude aux habitants de la province dont il était gouverneur.

Le 18 avril 1605, la mort de Marie de Brimeu le rendit veuf; huit mois après ce décès, il épousa sa cousine Dorothée de Croy et ne s'occupa plus guère des affaires publiques. Il a laissé des mémoires autographes qui ont été publiés par le baron de Reiffenberg sous le titre « *Une existence de grand seigneur au* XVI^e *siècle*, » (Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1845, 1 vol. in-8°). Ces « mémoires, dit leur savant éditeur, « sont un de ces tableaux vivants « et animés des mœurs anciennes où l'art « n'a mis aucun de ses artifices. Ils sont « naïfs par le fait seul de toute absence « de précautions littéraires, par l'expres- « sion d'un orgueil sincère et convaincu. »

Le duc Charles fit aussi des lois et des statuts et rédigea pour les officiers de sa maison et pour sa Chambre de conseil, une espèce de charte dont il imposa la stricte observation à ses successeurs. Le cadastre, la statistique de ses terres étaient tenus avec une exactitude merveilleuse d'après des instructions rédigées par lui. On conserve encore dans les archives de M. le duc de Caraman, à Beaumont, le *Besogné du grand duc de Croy*, du 11 décembre 1604. D'autres manuscrits écrits de la main du prince existent dans la bibliothèque de M. le comte de Ribaucourt. Ce sont :

1° *Brief receuilx et extraits concernans les hystoires romaines, médailles, et antiquités avec aucuns inventoires d'ycelles, etc.; le tout escry, faict et receuilli par Charles, syre et duc de Croy et d'Arschot;*

2° *Abregé touchant l'agriculture, receuillé et mis en escrit par nous, Charles, syre et duc de Croy, et d'Arschot, dédié à Madame Dorothée, duchesse de Croy et d'Arschot, nostre femme*, 1606.

L'éditeur des mémoires autographes du duc Charles de Croy et d'Arschot a fait remarquer avec raison que ce prince fut un des derniers *grands seigneurs* qui, sortis de la féodalité avec toute la puissance et le prestige que donnent un nom illustre, la transmission séculaire d'un rang exceptionnel, l'habitude d'une élévation continue et incontestée, la richesse résultant de la possession de domaines immenses, inaliénables, se croyaient nés pour la domination et manifestaient, dans tous les actes de leur vie, une fierté tranquille et protectrice, une dignité imposante et naturelle, une confiance parfaite, une libéralité magnifique. Le duc d'Arschot se croyait bien réellement le cousin de son roi, comme son père se croyait arrière petit-neveu de la vierge; il ne possédait pas de simples domaines, il avait des États où il régnait

et pour l'administration desquels il faisait des règlements calqués sur ceux que les souverains des Pays-Bas avaient adoptés pour les mêmes objets.

On n'a plus d'idée aujourd'hui du luxe et du train de maison de ces familles opulentes qui existaient encore au XVIIe siècle : le jeune prince Charles de Croy, pendant qu'il faisait ses études à Louvain avait non-seulement un gouverneur et un précepteur, mais encore une suite de douze pages et toute une maison entretenue sur le pied le plus magnifique. A son mariage assistèrent des ambassadeurs du pape, de l'Empereur et de quantité de souverains d'Allemagne, de France et d'Italie. De plus, les États de Brabant, de Flandre et de Hainaut se firent représenter à la cérémonie. N'étant encore que prince de Chimay, il assista à l'entrée de l'électeur de Cologne dans la ville de Liége et s'y montra avec trois cents chevaux et cinquante gentilshommes. Dans son château de Beaumont, le duc d'Arschot logeait et entretenait journellement cent cinquante-sept gentilshommes et domestiques; ses écuries renfermaient une immense quantité de chevaux; chaque jour enfin, cinq tables offraient à dîner aux diverses catégories de son entourage. Ils sont bien rares les souverains qui, aujourd'hui, pourraient déployer un pareil luxe !

Charles de Croy fut le dernier duc d'Arschot de sa maison. Étant mort sans laisser de postérité légitime, ses immenses possessions furent partagées entre les enfants d'Anne de Croy, sa sœur, qui avait épousé Charles d'Arenberg et la branche des Croy dont le marquis d'Havré était le chef. Le duché d'Arschot, la principauté de Chimay, le comté de Beaumont passèrent ainsi dans la maison d'Arenberg (Victor-Charles et Alexandre d'Arenberg). Le duché de Croy et la principauté de Château-Porcien, le marquisat de Montcornet et la baronnie de Herchies en France, furent donnés à Charles Alexandre de Croy, comte de Fontenoy, fils aîné du marquis d'Havré.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Gachard, *Notice des archives de la maison de M. le duc de Caraman*. — Trophées du duché de Brabant. — Mémoires anonymes. — *Apologie du gouvernement du prince de Chimay dans les Flandres*. — Reiffenberg, *Une existence de grand seigneur au XVIe siècle*. — Actes des États-Généraux de 1600. — Etc., etc.

CROY (*Charles-Philippe* **DE**), marquis d'Havré, comte de Fontenoy, seigneur de Bièvres, Accren et Everbeek, etc., etc., né le 1er septembre 1549, mort en Bourgogne le 23 novembre 1613, fils posthume de Philippe, premier duc d'Arschot et d'Anne de Lorraine, veuve de René de Chalon, prince d'Orange. Il eut pour parrains, l'empereur Charles-Quint et son fils Philippe II, circonstance qui lui fit donner les noms de Charles-Philippe.

En 1568, le roi de France Charles IX, qui poursuivait les Huguenots de son royaume avec la même ardeur passionnée que Philippe II mettait à vaincre les réformés dans les Pays-Bas, fit offrir au duc d'Albe, pour l'aider dans son œuvre de répression, un secours de deux mille chevaux commandés par le duc d'Aumale et le maréchal de Cossée. Le duc d'Albe accepta cette offre avec empressement et chargea Charles-Philippe de Croy, qui avait à peine dix-neuf ans, d'aller à la rencontre de ce corps auxiliaire sur les frontières du Hainaut et de l'introduire dans le pays. Mais entre temps, Charles IX ayant eu besoin de sa cavalerie pour agir contre les réformés de son royaume, le secours offert ne parut pas et le marquis d'Havré vint rejoindre l'armée espagnole, avec laquelle il fit toute la campagne. L'année suivante, il fut chargé de se rendre à la cour de France pour féliciter le roi Charles IX du succès que ses armes venaient de remporter à la bataille de Montcontour.

Le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens, lorsqu'il vint remplacer le duc d'Albe dans le gouvernement général des Pays-Bas nomma Charles-Philippe de Croy colonel de vingt enseignes wallones et cent chevau-légers ; peu de temps après, Philippe II donna à ce jeune seigneur la compagnie de quarante hommes d'armes des ordonnances, devenue vacante par la mort du seigneur de Noircarmes ; de plus il érigeasa terre d'Havré en marquisat.

Toutes ces faveurs et sans doute le

secret désir d'en obtenir de nouvelles, engagèrent le marquis d'Havré à se rendre en Espagne pour remercier le roi qui l'accueillit fort bien et lui accorda, en effet, de nouvelles distinctions : il le manda à l'Escurial, l'arma chevalier de ses mains et le fit gentilhomme de sa chambre. Enfin, il le renvoya aux Pays-Bas avec une mission importante près du Conseil d'état et les États des provinces. Dès son retour, le marquis d'Havré prit place au Conseil d'état, d'abord sans commission ni autorisation ; le roi ne consentit à lui faire délivrer des lettres patentes à cet effet que l'année suivante, sur les instances de don Juan qui, cependant, ne paraît pas avoir eu pour ce seigneur une grande considération, car dans sa correspondance, il disait au roi que c'était un très-grand coquin.

Le marquis d'Havré fut chargé par les États, conjointement avec quelques autres personnages, de se rendre auprès de don Juan afin de régler sa réception lorsque ce prince eut été investi du gouvernement général du pays. Dès ce moment, il se montra entièrement dévoué à don Juan ; lui conseilla, paraît-il, de se faire souverain des Pays-Bas, lui offrit de le débarrasser du seigneur de Champagney, frère du cardinal de Granvelle, qui lui faisait une opposition passionnée ; enfin il l'accompagna lors de sa retraite au château de Namur. Mais calculant probablement que dans ce moment le parti des États était le meilleur à suivre, il s'échappa furtivement de Namur et revint à Bruxelles se faire honneur de sa défection. Il réussit si bien à inspirer de la confiance aux États qu'ils le revêtirent de l'emploi de chef des finances, le chargèrent de se rendre en Angleterre pour exposer à la reine Élisabeth l'état de leurs affaires et solliciter son appui contre don Juan (11 août 1577). La reine et les principaux seigneurs de son conseil se montrèrent très-disposés à satisfaire à la demande des États, mais ceux-ci mirent tant de lenteur à prendre une décision sur les mesures que leur proposa la reine Élisabeth, qu'en définitive cette affaire en resta là et lorsque plus tard, les États tentèrent de renouer les négociations, ils ne trouverent plus les mêmes dispositions favorables. Le marquis d'Havré, à qui les États avaient confié le commandement d'un régiment de Reitres, trahit bientôt de nouveau la cause qu'il servait et rentra dans le parti du roi (1579). Il avait été envoyé en Artois avec Adolphe de Meetkercke pour déjouer les intrigues des catholiques et obtenir des États de la province qu'ils voulussent surseoir à leur réconciliation avec le roi. Il montra d'abord beaucoup de zèle dans cette mission, puis tout à coup il eut recours au même moyen qu'il avait employé à Namur, lorsqu'il abandonna don Juan : il partit furtivement et se retira à Cambrai. Il chercha pendant quelque temps encore à ménager plus ou moins adroitement les deux partis, puis à la suite des conférences de Cologne, il sollicita du roi sa réconciliation.

On ne trouve aucune trace de sa participation aux événements qui remplirent les huit années suivantes : le roi, tout en lui accordant son pardon, n'avait pas voulu qu'il fut réintégré dans son emploi de conseiller d'état. En 1587, lorsque le duc de Parme envoya au duc de Lorraine un corps de troupes espagnoles et belges pour l'aider à empêcher le passage de son pays aux gens de guerre que les Huguenots avaient levés en Allemagne, le marquis d'Havré exerça le commandement général des neuf bandes d'ordonnance qui firent partie de cette expédition. Les services qu'il rendit en cette circonstance lui valurent enfin le retour de la faveur du roi ; il rentra au conseil d'état et devint dès lors un membre très-zèlé du gouvernement de Philippe II.

L'empereur Rodolphe II ayant convoqué la diète de Ratisbonne en 1594, l'archiduc Ernest, alors gouverneur général des Pays-Bas, chargea le marquis d'Havré d'aller représenter le cercle de Bourgogne dans cette assemblée. Le roi approuva cette désignation « pour sça-
« voir, écrivit-il, les bonnes qualitez et
« parties qui concurroient en sa personne
« pour bien s'acquiter de telle charge,
« comme il feroit de toute autre que luy
« seroit commise. » De son côté, l'em-

pereur Rodolphe l'éleva à la dignité de prince de l'empire, par diplôme du 16 août 1594.

Le marquis d'Havré désirait vivement le rétablissement de la paix entre les Provinces-Unies; il parvint à amener les États-généraux à consentir à ce que des députés fussent envoyés à Middelbourg pour tenter une démarche auprès de Maurice de Nassau; mais les Provinces-Unies refusèrent obstinément de traiter avec le roi d'Espagne et la négociation échoua. En 1598, il fit une nouvelle tentative pour tâcher de mettre fin à une guerre qui avait déjà coûté tant de sang; il ne réussit pas mieux que la première fois.

Sous le gouvernement des archiducs, le marquis d'Havré obtint de nouveaux honneurs : le 22 octobre 1599 il fut nommé l'un des chefs des finances; le 18 juin 1603, il devint le premier chef, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy.* — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.* — Mémoires anonymes. — *Mémoires de B. de Mendoça.*

CROY (*Charles-Alexandre* **DE**), marquis d'Havré, prince et maréchal héréditaire du Saint-Empire, comte de Fontenoy, etc., etc., du conseil de guerre de l'archiduc Albert, chevalier de la Toison d'Or, fils de Charles-Philippe duc de Croy, marquis d'Havré, dont l'article précède et de Diane de Dammartin, comtesse de Fontenoy, né en 1574, mort à Bruxelles, le 10 novembre 1624.

Destiné à la carrière des armes comme tous ceux de sa race, Charles-Alexandre de Croy qui jusqu'à la mort de son père porta le titre de comte de Fontenoy, n'avait encore que vingt-trois ans lorsqu'il accompagna, en 1597, l'archiduc Albert au secours de la ville d'Amiens qu'assiégeait Henri IV. L'année suivante, il eut l'honneur de faire partie de la suite de l'archiduc qui se rendit en Espagne avec une députation des États-généraux chargée de remercier Philippe II, d'avoir renoncé aux Pays-Bas; pendant ce voyage il fut nommé gentilhomme de la cour et attaché spécialement au service de Marguerite de Bavière, la future reine d'Espagne. En 1599, à l'occasion de son mariage avec Jolante, fille aînée de Lamoral, prince de Ligne, le comte de Fontenoy fut nommé capitaine de cavalerie et le 6 juillet 1601, l'archiduchesse Isabelle lui remit le brevet de chef et capitaine de la compagnie de 30 hommes d'armes de l'ordonnance qui avait été commandée autrefois par Florent-de Montmorency, baron de Montigny (frère de l'infortuné comte de Hornes) et qui, depuis la mort tragique de ce seigneur arrivée en 1570, dans la prison de Segovie, n'avait plus eu de chef. Il se rendit immédiatement au siége d'Ostende. Sans doute il y donna des preuves de capacité et de valeur puisque le 29 mai 1602, l'archiduc Albert lui confia, bien qu'il eût à peine 28 ans, le commandement général des quinze bandes d'ordonnance des Pays-Bas. Mais ces compagnies, qui n'avaient plus été rassemblées depuis le gouvernement du duc d'Albe, se montrèrent peu disciplinées; on n'en obtint guère de service, aussi furent-elles licenciées dès le mois d'octobre de la même année.

Peu de temps après eût lieu cette fameuse mutinerie des troupes espagnoles qui, pendant plus d'une année, tinrent le gouvernement en échec et ne consentirent à traiter de leur soumission avec l'autorité, qu'à la condition qu'on leur donnât le prince Charles-Alexandre de Croy pour otage jusqu'à parfait paiement de leur solde arriérée. Cédant au désir de l'archiduc Albert qui le pria instamment de consentir à lui rendre ce service, le prince de Croy alla donc résider à Termonde où il resta en quelque sorte prisonnier des mutinés pendant onze mois, temps qu'il consacra à composer les mémoires qu'il nous a laissés. Lorsque le gouvernement fut enfin parvenu à réunir les sommes nécessaires pour solder les arriérés de solde, les troupes mutinées se mirent en route pour rejoindre l'armée régulière. Le comte de Fontenoy ne cessa point de marcher avec elles et ne fut rendu à la liberté qu'après que tous les paiements eussent été faits. En reconnaissance du service qu'il venait de rendre, les archiducs le nommèrent, au nom du roi, conseiller de guerre (27 mai 1605).

Le comte de Fontenoy assista le 6 août

de l'année suivante, au siége d'Oldenzeel dirigé par le marquis de Spinola. En 1606, il fut envoyé en ambassade auprès du duc de Lorraine, à l'occasion du mariage du duc de Bar avec la princesse Marguerite de Gonzague.

Le roi d'Espagne voulut lui donner, à l'occasion de son second mariage avec la fille du marquis d'Urfé, un témoignage éclatant de sa bienveillance; il le fit Grand d'Espagne de la 1re classe et lui donna le collier de la Toison d'or (18 janvier 1617). On trouve, dans les mémoires de Tallemant des Réaux, quelques détails assez piquants relatifs à cette union.

Les premiers événements de la guerre de Trente-ans éclatèrent peu de temps après; le comte de Fontenoy, devenu marquis d'Havré par la mort de son père, ne voulut pas perdre l'occasion qui se présentait de cueillir de nouveaux lauriers et sollicita un commandement dans l'armée que l'Espagne envoyait à l'empereur Ferdinand, sous la conduite du comte de Buquoy, pour comprimer la sédition de la Bohême. Il se signala à la bataille de Prague où son courage l'exposa aux plus grands dangers. Ce fut le dernier fait d'armes auquel il prit part. Revenu en Belgique, il ne tarda pas à être élevé au poste de premier chef des finances (février 1624), poste que son père avait également occupé; mais il ne le garda que quelques mois; sa mort qui arriva le 10 novembre 1624, fut, paraît-il, un acte de vengeance de la part d'un de ses pages qui avait été offensé par lui et qui lui tira un coup de feu. Il fut inhumé dans l'église de la Chapelle à Bruxelles, où l'on voit encore son buste et son épitaphe qui est en latin.

Les mémoires de Charles-Alexandre de Croy, qu'il rédigea pendant qu'il se trouvait comme otage entre les mains des mutinés, ont été publiés en 1642, à Anvers, sous le titre de *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas depuis le commencement de l'an* 1600 *jusqu'à la fin de* 1606. C'est un volume in-4°, orné des portraits de l'auteur et du roi d'Espagne Philippe IV et de nombreuses planches. Ces mémoires sont intéressants parce qu'on y trouve des détails sur les usages militaires de l'époque et surtout sur l'organisation que se donnaient les soldats mutinés.

Général Guillaume.

Goethals, *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique.* — Croy, *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas.* — Galesloot, *l'Assassinat de Charles-Alexandre de Croy*, dans le XXXIX vol. de la *Revue trimestrielle.* — Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. IV, art. *La Duchesse de Croy.*

CROY (*Dorothée* **DE**), duchesse d'Arschot, poète français, née en 1575, morte en 1662, fille aînée de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, comtesse de Fontenoy.

Dorothée de Croy épousa en 1605, son cousin germain Charles, quatrième duc d'Arschot; elle cultivait la poésie et elle a laissé beaucoup de vers français de sa composition. Erycius Puteanus, dont elle avait tenu une des filles sur les fonts de baptême, était un de ses confidents littéraires, et Philippe Brasseur l'a placée parmi les *astres* du Hainaut.

La dévotion de Dorothée de Croy était extrême et alla même jusqu'à l'exaltation. Sur la fin de sa vie, alors qu'elle était octogénaire, elle voulut, à l'imitation de Charles-Quint, être enterrée vivante à Héverlée, dans l'endroit où le prêtre se tient lorsqu'il dit l'*introït* de la messe. Elle s'y fit conduire en procession, en 1656, tous les religieux chantant de pieuses antiennes pendant que, dans le caveau où elle devait être enterrée un jour, elle adressait à Dieu ses prières mêlées d'un torrent de larmes.

Les poésies de la duchesse d'Arschot n'ont pas été publiées; les manuscrits sont conservés dans la bibliothèque du duc d'Arenberg; on trouve à la bibliothèque de la Haye, parmi les manuscrits de Gérard, un volume intitulé : *Œuvres en vers de Dorothée de Croy, duchesse de Croy et d'Arschot, divisées en deux parties, l'une contenant des quatrains, l'autre des poésies sacrées.* Ce manuscrit se compose de 234 pages in-f°.

Il y a aussi des lettres originales de cette princesse, parmi la correspondance de Puteanus, conservée à la bibliothèque royale de Bruxelles, section des manuscrits.

Général Guillaume.

Le baron de Reiffenberg, *Mémoires autographes*

du duc Charles de Croy. — Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne (*Bulletins de l'Académie*, t. VIII).

CROY (*Jean* **DE**), seigneur puis comte de Chimay, seigneur de la Tour-sur-Marne et de Sempy, créé chevalier de la Toison d'or, lors de l'institution de cet ordre, né vers l'année 1380, mort en 1473. Il était le troisième fils de Jean, sire de Croy, seigneur de Renty et de Marie de Craon; il fut d'abord écuyer du duc de Bourgogne Philippe le Bon, s'éleva successivement aux premiers emplois militaires et politiques et jouit constamment de la plus haute faveur de Philippe le Bon, qu'il servit du reste avec un dévouement absolu dans toutes les entreprises dans lesquelles ce prince se trouva engagé. Il eut l'honneur de tenir sur les fonts de baptême, avec le comte de Nevers et Agnès de Bourgogne, comtesse de Clermont, le fils de Philippe le Bon qui fut Charles le Hardi (1433). Plus tard, en 1459, il fut également, et cette fois avec le duc de Bourgogne lui-même, le parrain du dauphin de France dont le père Louis XI était alors réfugié à Genappe. Lorsque, en 1433, le duc Philippe envoya son armée pour défendre la Bourgogne, que les compagnies françaises menaçaient d'invasion et de dévastation, Jean de Croy occupait déjà dans l'armée un rang élevé qui lui attribuait le commandement de l'avant-garde des forces ducales; peu de temps après, il fut un des négociateurs de la convention de Nevers (1435) qui devait rétablir pour quelque temps, on l'espérait du moins, la bonne harmonie et la paix entre le roi de France et son beau-cousin de Bourgogne. Mais les ravages de la guerre avaient provoqué à Amiens une sédition populaire qu'il fallut réprimer sévèrement. Jean de Croy eut à remplir cette triste mission. L'année suivante, Philippe le Bon, irrité de la conduite des Anglais qui ne cessaient de lui créer des embarras en fomentant des troubles dans ses états, réunit son armée et voulut s'emparer de Calais. Mais les milices communales de la Flandre, dont le service avait été requis pour cette expédition, ne voulurent pas rester sous les armes au-delà du temps qui leur était strictement imposé; elles abandonnèrent leur prince, malgré ses prières, avant la prise de Calais et voulurent faire un mauvais parti à Jean de Croy qu'elles accusaient, non sans raison, d'avoir été un des promoteurs de cette entreprise étrangère aux intérêts du pays; elles l'accusaient aussi de trahison et croyaient qu'il avait reçu de l'argent des Anglais. Jean de Croy dut se soustraire furtivement à la fureur des communiers et se retira dans le Hainaut, province dont il était grand-bailli. Il se trouva, peu de temps après, dans l'obligation d'y convoquer les nobles et tous les gens du comté qui devaient le service militaire, afin de s'opposer aux invasions des *grandes compagnies* désignées, à cette époque, par le nom caractéristique d'*écorcheurs;* il ne parvint qu'avec beaucoup de peine, et avec le concours de renforts que le duc de Bourgogne lui envoya, à débarrasser le pays de la présence de ces bandes indisciplinées dont le passage était partout marqué par la dévastation et l'incendie (1439).

En 1448, il fit partie d'une ambassade composée des premiers personnages du pays et chargée de se rendre à Paris pour y traiter plusieurs affaires contentieuses entre le roi de France et le duc de Bourgogne.

On sait qu'une des préoccupations constantes de la politique de Philippe le Bon fut de rendre l'autorité du souverain indépendante du pouvoir des communes flamandes. Une lutte suprême s'engagea en 1452, entre lui et la ville de Gand; des deux côtés on prit les armes. Les Gantois assiégèrent d'abord la ville d'Audenarde; mais Jean de Croy, commandant d'une partie de l'armée du duc, après avoir pris d'assaut la ville de Grammont, dégagea Audenarde et contribua puissamment avec les hommes d'armes et les archers du Hainaut qu'il commandait, à la défaite des Gantois à la bataille de Gavre (22 juillet 1453).

Jean de Croy fut investi, la même année, du gouvernement du Luxembourg, en remplacement de Corneille de Bourgogne, fils bâtard du duc qui venait d'être tué dans un des combats contre les Gantois. Il eut à défendre cette province contre les insultes de la garnison de Thion-

ville, puis il se rendit en ambassade auprès du pape, qui avait fait un appel aux princes de la chrétienté pour les engager à se réunir en croisade contre les Turcs.

L'année suivante, le duc Philippe le Bon s'étant rendu en Allemagne pour conférer avec l'empereur et les princes de la diète de Ratisbonne, au sujet du même objet, remit, avant son départ, le gouvernement de ses états à son fils, le comte de Charolais, et désigna Jean de Croy pour faire partie du conseil d'état chargé de diriger le jeune prince dans l'exercice du pouvoir souverain. Ce fut encore Jean de Croy, désigné à cette époque par le titre de seigneur de Chimay, qui fut envoyé en ambassade auprès du roi de France, en 1456, pour développer la justification que le duc de Bourgogne crut devoir présenter pour expliquer sa conduite à l'égard de son suzerain, lorsqu'il avait donné asile à sa cour, au dauphin, plus tard Louis XI. Deux ans après, le duc de Bourgogne, en sa qualité de pair du royaume de France, fut appelé à se rendre à Montargis, siéger dans le conseil qui devait juger le duc d'Alençon, accusé de félonie et de trahison envers son souverain; mais il s'y fit représenter par Jean de Croy et autres personnages du duché. Le seigneur de Chimay se rendit à cet effet à Vendôme et assista au lit de justice. Les envoyés du duc de Bourgogne se prononcèrent pour la clémence et parvinrent à faire mitiger la sentence capitale qui fut rendue dans cette cause célèbre.

L'interprétation de certaines clauses du traité d'Arras obligea le duc de Bourgogne et le roi de France à recourir, en 1459, à l'autorité du pape; ce fut le seigneur de Chimay qui fut désigné pour faire partie de l'ambassade qui se rendit à cet effet au concile de Mantoue.

En 1462, Louis XI ayant fait défense à tous ses sujets de donner aide ou renfort au roi Édouard d'Angleterre, le duc de Bourgogne, que le roi de France considérait comme son vassal et comme tel obligé de déférer aux défenses qui étaient faites, se plaignit de cette exigence; il envoya à la cour de France le seigneur de Chimay qui eut beaucoup de peine à obtenir une audience, encore ne fut-elle pas solennelle : le roi permit seulement que l'ambassadeur du duc lui parlât comme il sortait de sa chambre et sans presque l'écouter, il dit : « Quel homme est-ce donc « que le duc de Bourgogne? Est-il donc « d'une autre nature ou d'un autre métal « que les autres princes et seigneurs du « royaume? » Le sire de Croy se sentit offensé d'entendre ainsi parler de son maître et fit à Louis XI cette fière réponse : « Oui, sire, il est d'un autre mé- « tal, car il vous a gardé et soutenu contre « la volonté du roi Charles, votre père, « et contre l'opinion de tous ceux qui vous « étaient opposés dans le royaume et nul « autre prince ou seigneur ne l'eut osé « faire. »

Chastelain a dit avec raison de ce seigneur qu'il était « bel parlier et sage che- « valier. » Il fut compris dans l'inimitié que le comte de Charolais montra contre les membres de la famille de Croy; il était suspecté par lui d'être vendu au roi de France et d'un autre côté de chercher continuellement à obtenir de Philippe le Bon des faveurs qui, parfois avaient pour résultat d'amoindrir l'héritage ducal : ainsi, on disait que le seigneur de Chimay aspirait à échanger le titre de gouverneur du comté de Namur contre celui de comte-souverain de cette province. Le comte de Charolais lui reprochait aussi d'avoir conseillé la rétrocession à la France des villes de la Somme; il était froissé de la hauteur et de l'orgueil de ce seigneur qui semblait se croire plus puissant que le fils de son souverain. Aussi, à la mort de Philippe le Bon, Jean de Croy dut-il se retirer avec son frère Antoine et son fils, le seigneur de Quiévrain, dans les domaines du roi de France pour se soustraire au ressentiment du nouveau duc. L'année suivante, il se réconcilia cependant avec son souverain, qui lui rendit ses bonnes grâces et ses biens et érigea sa seigneurie de Chimay en comté (1473), en considération, disent les lettres patentes, de la conduite qu'il avait tenue pendant son exil.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*. — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman* et *Rapport sur les archives de Dijon*.

CROY (*Philippe* **DE**), comte de Chimay, baron de Quiévrain, né au commencement du XVe siècle, mort à Bruges en 1482 ou 1483, était le fils aîné de Jean, comte de Chimay, dont l'article précède et de Marie de Lalaing. Désigné d'abord sous le titre de seigneur de Quiévrain il fut armé chevalier à la bataille de Gavre contre les Flamands (1453) et fut l'objet de l'affection et des faveurs du duc Philippe le Bon qu'il accompagna dans presque tous ses voyages. « C'était, « dit le chroniquer Chastelain, un jeusne « chevalier qui moult bien savait faire « son personnage, car avoit beaucoup de « grands biens en luy et de sens et de « mœurs et de belle faconde en toute ma- « nière, se trouvoit fort en grâce du duc « par son bon sens et parler. »

Étant encore fort jeune, il fut revêtu de la charge de grand bailli et capitaine du Hainaut et, grâce à l'influence de son oncle Antoine de Croy, il obtint à l'âge de 28 ans « sans oncques avoir vu ne « estre expert » dit Chastelain, la charge de premier chambellan du comte de Charolais. Cette nomination qui avait été faite sans l'agrément du comte devint un des motifs qui l'irritèrent contre les seigneurs de Croy, particulièrement contre le seigneur de Quiévrain dont la morgue et la hauteur l'avaient blessé, paraît-il, en plusieurs circonstances. Toutefois il se plut à reconnaître les services que le seigneur de Quiévrain et son père avaient toujours rendus à sa famille; il leur pardonna peu de temps après son avènement à la dignité ducale et leur rendit la jouissance des biens qui avaient été saisis.

En 1471, le seigneur de Quiévrain fut chargé d'une ambassade à Rome et dans d'autres parties de l'Italie; l'année suivante le duc Charles le gratifia de tous les biens dont Philippe de Commines avait été dépouillé lors de sa trahison envers la maison de Bourgogne.

A la mort de son père, le seigneur de Quiévrain prit le titre de comte de Chimay et fut décoré du collier de l'ordre de la Toison d'or (2 mai 1473); malgré les offres les plus séduisantes à lui faites par Louis XI qui aurait voulu l'attirer dans son parti, il se dévoua au service de l'archiduc Maximilien qui lui accorda toute sa confiance et le nomma son lieutenant-général et son premier chambellan, emploi en vertu duquel il couchait toujours près du prince, gardait son scel secret, ainsi que la clef de sa chambre pour y entrer et en sortir toutes les fois qu'il le trouvait bon.

Lorsque Louis XI, en vertu du traité conclu avec Maximilien restitua les villes et châteaux du Quesnoy et de Bouchain, le comte de Chimay en fut nommé lieutenant gouverneur. En 1480, l'archiduc l'envoya à Luxembourg pour prendre le gouvernement de cette province et la défendre contre les entreprises des Français; à la suite, il fut un des négociateurs de Maximilien avec Louis XI. L'année suivante, la gouvernante Marguerite l'envoya avec le prince d'Orange et l'abbé de Saint-Bertin auprès du roi d'Angleterre, Édouard IV pour l'exciter à envahir la France.

Le comte de Chimay était, dit Chastelain, la plus raide lance de son temps et grand entrepreneur es faits d'armes à cause de quoi fut nommé la clochette du Hainaut parce que ses chevaux portaient dans leurs harnais des clochettes d'argent. Parmi les faits d'armes de ce seigneur, on trouve celui-ci : en 1477, les Français s'étant emparé de la ville et château de Chimay, le comte réunit quelques amis et reprit avec eux son château par escalade.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Gachard, *Notice sur les archives de M. le duc de Caraman*. — Chastelain. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*.

CROY (*Charles* **DE**), premier prince de Chimay, baron de Quiévrain, chevalier de la Toison d'or, né au milieu du XVe siècle, mort à Beaumont le 11 septembre 1521, selon Moreri, ou 1527 d'après le nobiliaire des Pays-Bas, était le fils aîné de Philippe de Croy, comte de Chimay, dont l'article précède et de la comtesse Walburge de Mœurs. Le jeune Charles reçut la chevalerie de l'archiduc Maximilien au moment où commença la bataille de Guinegate (1479). Sa valeur justifia cet honneur. Il courut dans cette journée un grand danger : ses étriers s'étant

rompus, il tomba sur le champ de bataille et y aurait été écrasé sans l'intervention du duc Maximilien qui, au risque d'être lui-même enveloppé, se porta à son secours.

Le dévouement de Charles de Croy à l'empereur Maximilien et à Philippe le Beau son fils, dans toutes les guerres et dans toutes les négociations importantes du temps, lui assura un des premiers rangs dans les conseils de ces princes et lui valut de nombreuses grâces et dignités.

En 1486, Maximilien, alors roi des Romains, l'éleva lui et ses descendants, au rang de prince de Chimay et du Saint-Empire. Le collier de la Toison d'or que son père avait porté jusqu'à sa mort lui fut donné en 1491. Philippe le Beau le chargea, en 1496, des négociations qui amenèrent la réconciliation de messire Robert de la Marck avec son suzerain. Peu de temps après, le 4 juillet 1498, il le nomma chevalier d'honneur de sa femme Jeanne, en remplacement du seigneur de Bevres. Enfin, il lui fit l'insigne honneur de le choisir pour être le parrain et le gouverneur de son fils Charles, plus tard Charles-Quint. Mais comme la reine Marguerite se réserva presqu'exclusivement l'éducation de son neveu, le prince de Chimay n'exerça aucune influence sur l'esprit de son auguste élève. Il ne voulut pas conserver une charge dont on ne lui laissait que le titre et en 1509, il résigna ses fonctions en faveur de son neveu Guillaume, seigneur de Chièvres.

Lors du mariage de Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche, le prince de Chimay avait été un des témoins de cette union et avait signé au contrat; en 1518, il fut un des négociateurs du traité d'alliance offensive et défensive conclu avec les comtes de la Marck et qui fut signé à Saint-Trond, le 16 mai 1519. — En 1521, il se déporta, en faveur de son gendre Philippe de Croy, marquis d'Arschot, de l'emploi de lieutenant capitaine général du pays de Hainaut et de la ville de Valenciennes.

Le prince de Chimay avait épousé Louise d'Albret qui lui apporta en mariage le vicomté de Limoges outre les terres de Landrecies et d'Avesnes.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — Henne, *Histoire de Charles-Quint*. — Gachard, *Particularités et documents inédits* (*Bulletins de la commission royale d'histoire*, t. II, p 273.)

CROY (*Charles* **DE**), évêque de Tournai, abbé d'Affligem, de Saint-Guilain et d'Aumont, né au commencement du XVIe siècle, mort à Saint-Guilain, le 2 décembre 1564, était fils de Henri, sire de Croy et de Charlotte de Chateaubriant, dame de Longny, en Perche. Il sortait à peine de l'enfance lorsqu'il fut nommé en remplacement de son frère aîné Guillaume, abbé d'Affligem, administrateur de l'abbaïe d'Aumont, puis évêque de Tournai et abbé commendataire de Saint-Guilain. En 1522 seulement, il prit l'habit religieux et fut installé dans ses dignités ecclésiastiques. Il approuva les réformes qui avaient été introduites dans la règle du couvent et les fit confirmer par le pape Clément VII, le 30 septembre 1526. Ce prélat fit bâtir à Meldert, près de l'église, un château splendide qu'il orna de vergers, de jardins, de fontaines, d'un labyrinthe, mais qui fut brûlé par imprudence au moment où on l'achevait.

Général Guillaume.

CROY (*Robert* **DE**), évêque de Cambrai, quatrième fils de Henri, sire de Croy et de Charlotte de Chateaubriant, né en 1500, mort dans sa ville épiscopale le 31 août 1556. Il fut élu évêque de Cambrai en 1517 par résignation de son frère Guillaume qui venait d'être nommé cardinal, archevêque de Tolède à la place du célèbre Ximénès, et enfin chancelier de Castille.

Comme Robert de Croy n'avait pas été destiné d'abord à l'état ecclésiastique et que son élection à l'évêché de Cambrai avait eu lieu pour conserver cette dignité dans la famille de Croy, il dut se préparer pendant dix années à prendre le gouvernement de son diocèse, qui était, à cette époque, fort considérable. Son installation eut lieu le 5 août 1529, le jour même où fut conclu entre la France et l'Autriche le célèbre traité connu dans l'histoire sous le nom de *Paix des dames*.

Robert de Croy assista au concile de

Trente; en 1550, il tint un synode où il publia l'*interim* ou *formule de réformation* dressée deux ans auparavant à la diète d'Augsbourg par ordre de Charles-Quint.

Général Guillaume.

Scohier, *Généalogie et descente de la maison de Croy*. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire, etc.*

CRUCE (*Joseph* A), écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes (ancien Hainaut). XVII^e^ siècle. Voir DE LA CROIX. (*Joseph*).

CRUCIUS (*Adrien*), historien, né à Gand. XVI-XVII^e^ siècle. Voir VANDER CRUYCE (*Adrien*).

CRUCIUS (*Jean*), écrivain protestant, né à Lille (ancienne Flandre). XVI-XVII^e^ siècle. Voir DE LA CROIX (*Jean*).

CRUCIUS (*Jean*), poète, né à Alost. XVII^e^ siècle. Voir VANDER CRUYSSEN (*Jean*).

CRUESEN (*André*) ou **CREUSEN**, d'abord évêque de Ruremonde, plus tard archevêque de Malines, né à Maestricht en 1591, et décédé à Bruxelles le 8 novembre 1666. Il appartenait à une des premières familles de sa ville natale. A peine eut-il terminé ses humanités qu'il fut envoyé à Rome pour y faire, au collége germanique, des études de droit et de théologie. Ses talents attirèrent sur lui les regards du cardinal Melchior Klesselius, qui voulut se l'attacher et l'engagea à venir se fixer auprès de lui, à Vienne, en Autriche. Ce fut à l'université de cette ville qu'il prit le grade de docteur en théologie. Cette distinction lui valut bientôt le titre de conseiller de la cour impériale, ainsi que celui de vicaire général près des armées royales en Allemagne et en Hongrie. Quelque temps après il obtint, grâce aux instances de l'empereur d'Autriche, un canonicat à l'église métropolitaine de Cambrai, et fut nommé, en 1630, écolâtre du chapitre. L'année suivante, les pères du concile provincial, célébré à Cambrai sous la présidence de l'archevêque Vander Burch, l'envoyèrent à Rome afin de solliciter l'approbation des actes du concile. Sa mission fut couronnée d'un succès complet. A son retour il fut nommé par l'archevêque vicaire général du diocèse, et, en 1641, archidiacre du Brabant. Vers la même époque, le chapitre métropolitain le choisit pour président, *praeses* ou *magnus minister*, et le députa, en qualité d'assesseur, auprès des États du Cambrésis. Le roi d'Espagne Philippe IV destinait Cruesen à l'évêché de Bois-le-Duc, après la translation de l'évêque De Bergaigne au siége métropolitain de Cambrai en 1645. Mais la paix de Munster (1648), en soustrayant le Brabant septentrional à la domination espagnole, ne permit pas au roi de mettre ce projet à exécution. Deux années plus tard, Cruesen fut nommé au siége de Ruremonde, vacant depuis environ douze ans, et reçut la consécration épiscopale, à Bruges, le 21 juillet 1651, des mains d'Antoine Triest, évêque de Gand, assisté de Gaspar Némius, archevêque-nommé de Cambrai, et de Jacques De la Torre, vicaire apostolique des Provinces-Unies. Cruesen fit son entrée solennelle à Ruremonde le 10 août de la même année. Le 23 septembre de l'année suivante, il réunit un synode diocésain, dont les statuts sont rapportés dans l'*Histoire de la Gueldre* de Knippenberg. Pendant près de six ans, le nouvel évêque visita plusieurs fois son diocèse, rétablissant partout la discipline ecclésiastique. Transféré, le 10 mars 1657, au siége primatial de Malines, il reçut le *pallium* le 17 juin suivant, et fut introduit, avec grande pompe, dans la ville archiépiscopale, le 26 du même mois. Administrateur zélé et prudent, Cruesen était également citoyen dévoué à son roi et à sa patrie, à tel point qu'il vendit une partie du mobilier de sa maison pour subvenir aux besoins des habitants de Cambrai menacés par l'ennemi. Sa générosité ne connaissait d'autres bornes que ses ressources, et ses libéralités avaient de préférence pour objet les pauvres, les églises, les communautés religieuses. Il se montra, en outre, protecteur intelligent des beaux-arts. Le maître-autel de son église métropolitaine fut construit par ses ordres; et, dès l'année 1660, il se fit élever, sur les plans de Luc Faydherbe, le magnifique mausolée en marbre blanc qu'on admire encore aujourd'hui à Saint-Rombaut de Malines. L'archevêque y est représenté, revêtu de la chape, agenouillé devant

Jésus-Christ ressuscité; derrière lui on voit la personnification du Temps portant une faux qu'un génie ailé arrête.

L'épitaphe suivante, placée sur le monument, fait allusion aux personnages qui y sont représentés :

D. O. M.
Andreas Cruesen
V archiepiscopus Mechliniensis
Non timuit mortem a tempore
quia expectavit immortalitatem
a resurrectione.
Ut beatam habeat precare defuncto.

L'éloge funèbre de l'archevêque fut prononcé par Fr. Van den Venne, prévôt du chapitre, lors des obsèques solennelles qui furent célébrées le 18 novembre. Ce discours a été imprimé.

Cruesen avait pour devise : VICTRIX FORTUNÆ SAPIENTIA, et ses armes étaient *d'or, à trois pals de gueules au chef de sinople chargé de trois tourteaux d'argent.*

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Belgica christiana*, manuscrit des archives de l'archevêché de Malines.

CRUMPIPEN (*Henri-Herman-Werner-François-Antoine* **DE**), chevalier de l'ordre de Saint-Étienne, homme d'État et diplomate, né à Bruxelles le 20 septembre 1738, mort à Stuttgard en 1811. Il était fils de Henri, secrétaire d'état et de guerre à Bruxelles, né à Osnabruck et de Victoire de Capitolo. Il étudia le droit à l'université de Louvain, y obtint le grade de licencié (23 mai 1757) et fut inscrit au tableau des avocats admis au conseil de Brabant (9 juillet 1757). Nommé d'abord cinquième official à la secrétairerie d'état et de guerre à Bruxelles, pendant que son père dirigeait cette administration, il en devint plus tard secrétaire honoraire (16 août 1760). A la mort du titulaire, il fut nommé secrétaire effectif (16 juin 1769) et ensuite conseiller d'état (7 décembre 1781), puis vice-président du conseil du gouvernement-général des Pays-Bas (1787). Obligé de quitter ce poste par suite de la révolution, dite brabançonne, il obtint de l'empereur une pension (1790) pendant son séjour à Vienne. Lors de la restauration de la dynastie autrichienne, il fut nommé (21 août 1791) chef et président du conseil privé. Élevé dans des principes semblables à ceux de son père, il avait les mêmes idées, les mêmes vues, le même dévouement envers son souverain ; mais il eut l'art de mieux cacher ses volontés, n'étant pas obligé, en vertu de ses fonctions, d'agir ouvertement. Les correspondances intimes et secrètes étant de son ressort, il rédigeait les dépêches adressées aux ministres des cours étrangères résidant à Bruxelles, à la cour de Vienne, aux conseils collatéraux, aux États et aux villes. En un mot, il traitait toutes les affaires de politique intérieure et extérieure. Pendant l'absence du gouverneur-général et du ministre plénipotentiaire, ou si ceux-ci ne voulaient pas signer, le secrétaire d'état souscrivait toutes les correspondances. C'est ainsi qu'il signa seul la lettre par laquelle le nonce apostolique Zondadari fut expulsé des Pays-Bas à propos de la publication du bref lancé contre l'écrit intitulé : *Quid est Papa?* Il signa aussi la dépêche notifiant aux ministres de France, des Provinces-Unies et d'Angleterre les motifs qui avaient engagé le gouvernement à agir ainsi. De Crumpipen n'exerçait pas seulement un grand ascendant sur les gouverneurs généraux, il avait aussi une grande influence sur les ministres plénipotentiaires envoyés par le gouvernement de Vienne dans les Pays-Bas. S'il faut en croire une note secrète remise au général d'Alton, De Crumpipen aurait été la cause principale du rappel du prince de Starhemberg, qu'il accusait de négligence, et du renvoi du comte de Belgiojoso lorsque celui-ci voulut le contrarier dans ses vues. Il comprit très-bien, malgré ses désirs de voir introduire des réformes inconstitutionnelles dans le système existant, qu'il ne fallait pas rompre brutalement avec les États, ni brusquer les affaires. De cette manière il put faire retomber sur d'autres fonctionnaires toute la responsabilité de certaines mesures illégales. Il parvint ainsi à les renverser, soit par les fautes qu'il leur faisait commettre, soit par les embarras qu'il leur suscitait.

Lorsque le gouvernement de Marie-Thérèse voulut s'emparer de l'instruction (1774), De Crumpipen fut un des plus ardents défenseurs de cette idée. Il fut

en quelque sorte, conjointement avec De Neny, président du conseil privé, le grand promoteur des réformes introduites par le gouvernement dans cette branche de l'éducation. C'est lui qui rédigea le manifeste du gouvernement sur l'instruction, intitulé : *Note touchant les arrangements résolus par S. M. l'impératrice-reine, à l'égard des études et de l'éducation de la jeunesse aux Pays-Bas.* Dans ce manifeste, imprimé à un grand nombre d'exemplaires, il développe toutes les idées de centralisation du gouvernement en matière d'instruction, et critique l'état ancien de l'enseignement, surtout celui donné par le clergé.

De Crumpipen est aussi l'auteur des *Notes confidentielles contenant les portraits des employés du gouvernement autrichien, écrites par le secrétaire d'état de Crumpipen pour l'instruction particulière du comte de Trauttmansdorff, à son arrivée aux Pays-Bas;* in-8°, 1790, s. l. Si cet écrit montre chez De Crumpipen une certaine franchise, on y voit percer aussi le désir de favoriser ses parents et amis. La note confidentielle remise à d'Alton lui faisait un grief à ce sujet et l'accusait aussi d'avoir prêté la main à son frère dans certaines circonstances très-peu édifiantes. Il y a probablement de l'exagération dans ces accusations. Ce qui est incontestable chez De Crumpipen, c'est une grande activité, de l'initiative, une certaine habileté et beaucoup d'instruction.

Malgré ces avantages, Henri de Crumpipen ne fut pas moins l'objet de la haine publique; dans mainte circonstance il avait froissé le clergé. Lors de la conquête définitive de la Belgique par les Français, en 1794, il émigra et alla s'établir à Vienne. L'empereur utilisa ses talents et l'envoya en qualité de chargé d'affaires à Stuttgard, où il finit ses jours. Ch. Piot.

Mémoires pour servir à la justification du général d'Alton. — Rapédius de Berg, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*, t. I et II. — Piron, *Levensbeschrijvingen van mannen en vrouwen in België.* — Archives de la chancellerie des Pays-Bas, à Vienne. — Archives de la secrétairerie d'état et de guerre.

CRUMPIPEN (*Joseph-Ambroise-Henri-Jean-Népomucène* **DE**), frère germain du précédent, homme d'état et jurisconsulte, né à Bruxelles le 9 septembre 1737, mort en cette ville le 11 février 1809. S'étant rendu à l'université de Louvain dans le but d'étudier la jurisprudence, il y obtint le grade de licencié en droit (23 mai 1757), et fut inscrit au tableau des avocats du conseil de Brabant (9 juillet 1757). Dès 1762, il fut spécialement recommandé à l'impératrice-reine à propos d'une nomination de conseiller au conseil souverain de Brabant. « Ses mœurs, est-il dit dans le rapport, son application, son savoir, ses talents pour le barreau et une réputation bien établie méritent une attention spéciale. » De pareilles recommandations et mieux encore les faveurs dont son père jouissait, ne pouvaient manquer de lui être utiles. Pendant la même année (9 juillet 1762) il obtint la place de conseiller au conseil de Brabant avec dispense de payer le droit de *médianate*. Ce premier pas fait, son avancement fut rapide. Il obtint successivement les charges de conseiller au conseil privé (3 décembre 1764), de chancelier du conseil de Brabant (26 mai 1769), de conseiller d'état (25 septembre 1770), de président de l'académie impériale et royale de Bruxelles (13 avril 1773), et de président du conseil suprême de justice (17 avril 1787). Il devint chevalier de l'ordre de St-Étienne le 31 août 1775. En 1796 l'empereur François II le nomma baron, titre qu'il ne voulut jamais prendre. A propos de sa future nomination de chancelier, le chef-président De Neny disait dans son rapport : « Ses talents, son mérite reconnu, sa probité et les autres qualités dont il est doué, les longs services que son père a rendus pendant trente-trois ans avec un zèle infatigable en qualité de secrétaire d'État, et ceux que son frère, animé du même zèle et du même esprit, rend actuellement dans les fonctions de cette place de confiance, sont autant de motifs que nous estimons mériter les attentions bienfaisantes de V. A. R. » Il n'en fallait pas d'avantage pour le faire nommer. A des talents remarquables, à une activité peu commune, il joignait un dévouement illimité aux intérêts du gouvernement. Sous ce rapport sa complaisance dépassait même les bornes de son

devoir : la reconnaissance l'emportait chez lui. Marie-Thérèse avait favorisé sa famille ; Joseph II l'avait protégé lui-même à cause de ses principes appartenant à la nouvelle école. Il partageait complètement les idées de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de la reine aux Pays-Bas, et de De Neny, président du conseil privé, grands partisans du despotisme éclairé et imbus des idées de centralisation du pouvoir entre les mains du gouvernement. « Il est réellement martyrisé, dit son frère dans ses *Notes confidentielles pour le comte de Trauttmansdorff*, uniquement pour avoir obéi à son maître, non-seulement dans le principe, mais dans la reprise de sa place. »

Par sa position de chancelier du conseil de Brabant, De Crumpipen exerçait une grande influence sur les affaires publiques. Investi du droit d'opposer son veto à la publication des dispositions législatives portées par le souverain, le conseil quand il le voulait arrêtait l'action du gouvernement. Si le chancelier exerçait une certaine influence sur les conseillers, il pouvait peser sur les décisions d'un corps dans lequel les intérêts personnels n'étaient pas toujours perdus de vue. Grâce à cette influence, De Crumpipen fit passer l'édit de Joseph II concernant la suppression des couvents dits inutiles. Lorsqu'enfin la conduite inconstitutionelle de l'empereur devint par trop évidente, les États des provinces et le peuple tout entier s'émurent. Obligé de suivre l'impulsion générale, le conseil refusa la publication de plusieurs dispositions réformatrices, imposées par le souverain, contrairement aux lois fondamentales. Une résistance semblable finit par impatienter l'empereur. Après avoir fait des plaintes à ce sujet dans une lettre (8 octobre 1787), Joseph II ajoutait : « Il y faudra donc une bonne réforme. Le chancelier De Crumpipen est celui qui sera le plus en état, s'il veut parler en honnête homme et qu'on ménage son nom, d'indiquer les sujets les plus pervers et qui méritent d'être renvoyés au plutôt. » La conduite de De Crumpipen dans cette occurence, inspira plus que jamais de la confiance à l'empereur.

Lorsque celui-ci réorganisa les tribunaux sur un pied nouveau et contraire aux lois du pays, il voulait introduire une justice émanant exclusivement du souverain ; il voulait anéantir tous les corps judiciaires, institutions séculaires qui avaient sans doute de grands inconvénients, mais dont le maintien offrait des garanties contre l'arbitraire. De Crumpipen aida Martini, commissaire impérial envoyé aux Pays-Bas, à préparer des réformes dans le conseil de Brabant et à introduire un changement radical dans la justice. Sa nomination à la présidence du conseil suprême de justice fut la récompense de son dévouement. Une opposition formidable se manifesta à l'instant dans le pays entier. Personne ne voulait laisser passer l'administration de la justice entre les mains d'un souverain, trop disposé à faire triompher ses propres inspirations. Personne n'admit ces changements intempestifs, auxquels les esprits n'étaient pas préparés. Réformateur peu habile et surtout peu persévérant, l'empereur fut obligé de céder. A peine créés, les nouveaux tribunaux furent supprimés et l'ancien état de choses rétabli. Par une conséquence nécessaire, le gouvernement manifesta l'intention formelle de réintégrer De Crumpipen dans ses anciennes fonctions de chancelier du conseil de Brabant. De leur côté, les États refusèrent. Enfin, après différents pourparlers, ils consentirent au rétablissement du conseil, sous certaines conditions. Pendant ces débats, De Crumpipen refugié à Tamise, offrit sa démission à l'empereur, qui refusa de l'accepter. Force lui fut donc de prêter de nouveau le serment de fidélité aux lois du pays (8 novembre 1787). En reprenant ses fonctions (14 décembre 1787), il voulait reprendre aussi son ancien ascendant et se montrer, comme toujours, dévoué à son souverain. Tout était changé. Il n'avait plus la confiance des états ; le peuple l'insultait publiquement pendant l'exercice de ses fonctions ; son influence sur le conseil avait disparu. Un pareil abaissement déplut à l'empereur. Il augmenta (12 janvier 1788) le conseil de sept membres, et, comme selon les statuts de ce corps, le

conseiller le plus ancien remplaçait le chancelier en cas d'absence, Joseph II nomma un vice-chancelier de son bord. Cette combinaison lui donna la majorité dans chacune des chambres, mais non dans l'assemblée générale. Lorsque De Crumpipen eut repris possession de son siége (1er mars 1788), il partagea le conseil en trois chambres, en ayant soin de s'assurer la pluralité des voix dans celle qu'il présidait. Des neuf conseillers nouveaux, il en plaça huit dans les chambres auxquelles il attribua la connaissance des poursuites criminelles intentées en matière politique. Les huit conseillers hostiles au gouvernement furent envoyés à Anvers pour y former une chambre à part. Enfin, il prit des mesures telles, que le gouvernement crut pouvoir disposer du conseil comme bon lui semblait. Il se trompa. Coup sur coup de nouvelles réformes furent introduites. L'irritation était telle que le conseil, y compris De Crumpipen, refusa la publication du règlement concernant le troisième membre des états de Brabant. Le conseil fut enfin cassé (18 juin 1789). De Crumpipen s'éloigna de Bruxelles et se réfugia de nouveau à sa maison de campagne située à Tamise. Quelques habitants de la Flandre, ayant à leur tête l'instituteur de Waesmunster, enlevèrent subitement le chancelier de son lieu de refuge et le conduisirent à moitié habillé et en bonnet de nuit, en Hollande (octobre 1789). Par représaille de cet enlèvement, le gouvernement des Pays-Bas fit arrêter quatre membres des états. Enfin les Provinces-Unies ordonnèrent (29 octobre), à la demande du ministre plénipotentiaire, de s'informer du lieu de la détention de De Crumpipen et de le mettre en liberté. On le trouva dans les environs de Bréda, au milieu des réfugiés politiques. Ceux-ci l'amenèrent dans les Pays-Bas autrichiens. Obligé de suivre partout l'armée des insurgés, De Crumpipen arriva, toujours en bonnet de nuit, au logement du général Vandèr Mersch, à Turnhout (30 octobre). Il s'y accommoda très-bien avec ses nouveaux hôtes, et poussa la complaisance jusqu'à chanter des chansons patriotiques. Ce qui lui valut la permission de s'acheter une perruque, destinée à remplacer son bonnet de coton. Lorsque le général des patriotes fut obligé de se replier sur le Brabant septentrional, *mon oncle*, — c'est ainsi que les insurgés appelèrent leur prisonnier, — fut ramené en Hollande, où le commandant de Breda le fit mettre en liberté (10 novembre). Un officier hollandais le conduisit aux frontières, où il devait être remis à un officier autrichien (13 et 14 novembre). Ensuite, il fut conduit à Hoogstraeten, où l'avocat Mosselman le mit sous la protection spéciale des États de Brabant. De là, il devait être ramené à Anvers et conduit à Bruxelles, où il arriva sain et sauf au milieu de sa famille. Il y apporta de la part du général des patriotes, des propositions de paix, qui furent rejetées. Entre temps les événements marchèrent avec rapidité. Lorsque le gouvernement autrichien fut obligé d'abandonner Bruxelles (12 décembre 1789), De Crumpipen le suivit.

Lors de la restauration de la dynastie autrichienne, le comte Mercy d'Argenteau, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, réintégra De Crumpipen et tous les membres du conseil dans leurs fonctions (25 février 1791). Ils les continuèrent jusqu'au moment où, par suite de l'arrivée des troupes françaises, le gouvernement se retira à Ruremonde (7 novembre 1792). Dès lors De Crumpipen disparut de la scène politique. Lorsque les Autrichiens reconquirent le pays, le gouvernement lui accorda sa retraite (7 août 1793) et le remplaça par Van Velde, ci-devant vice-chancelier. L'homme d'état qui avait joué un rôle si important pendant le règne de Joseph II, rentra dans la vie privée. A la suite de la défaite des Autrichiens à Fleurus (26 juin 1794), De Crumpipen suivit le gouvernement dans sa retraite. Les républicains inscrivirent son nom sur la liste des émigrés. Après la chute de Robespierre, il rentra et vint mourir dans sa ville natale.

Le peuple accusait De Crumpipen de préférer l'or à une conscience libre de tout reproche. Il était même prévenu de concussion. Les états reproduisirent à ce sujet certains griefs dans une représentation adressée au gouvernement. Une

note envoyée au général d'Alton, cite même des faits qui mettent en doute la probité du chancelier. De Crumpipen repoussa avec indignation ces accusations, dans une lettre écrite au ministre plénipotentiaire (16 février et 15 novembre 1787). La haine et la jalousie jouaient sans doute un grand rôle dans ces accusations. Mais De Crumpipen avait le tort, aux yeux du public, d'aimer le népotisme, d'avoir perçu à titre de commissaire aux élections des abbés, des sommes assez élevées. Trop confiant dans les forces de l'empereur, il avait cru pouvoir oublier les serments qu'il avait prêtés à la constitution brabançonne.

Plus tard, il voulut agir par la douceur, lorsque l'emploi de la force ne fut plus possible. Dans une lettre adressée aux gouverneurs généraux (17 novembre 1791), il disait : « la voye de la conciliation doit être préférée à toute autre, dès lors qu'on sauve la dignité du trône et l'autorité constitutionnelle de la justice suprême que nous exerçons au nom de S. M. » Contrairement à ses idées d'autres fois, il recommandait beaucoup de ménagements envers les états, sans doute parce que le gouvernement le voulait ainsi. Malgré ces concessions, De Crumpipen et toute sa famille étaient vus de mauvais œil. A propos de la désignation de son fils à la place d'official-major à la secrétairerie d'état et guerre, le prince-chancelier De Kaunitz désapprouva à Vienne la nomination « du membre « d'une famille, disait-il, peu agréable « au public. »

Quoiqu'il en soit, rarement le conseil de Brabant fut dirigé par un chancelier plus capable, plus habile et plus actif. Si dans ses avis, De Crumpipen était parfois diffus; s'il maniait d'une manière incorrecte la langue française, il ne se montrait pas moins jurisconsulte très-savant et très-expérimenté. C'est sans doute ce motif qui le fit porter à la présidence de l'académie de Bruxelles. Nul autre titre ne pouvait l'appeler à une position semblable, si ce n'est peut-être une soumission sans bornes aux volontés du gouvernement et une adhésion complète à ses idées.

Ch. Piot.

Fragments pour servir à l'histoire des Pays-Bas, publiés par le comte de Trautmansdorff. — *Mémoires pour servir à la justification du général d'Alton.* — *Journal général de l'Europe*, 1789. — *Merkweerdig Turnhouts dagverhael.* — *Notes confidentielles concernant les portraits des employés du gouvernement.* — Rapedius de Berg, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la révolution brabançonne*, par Gérard, t. I et II. — Piron, *Levensbeschrijving van mannen en vrouwen in België.* — *Annuaire de la noblesse*, t. X. — *Messager des sciences historiques*, 1840. — Archives de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne. — Archives du conseil privé. — Archives du conseil de Brabant. — Archives du Conseil d'état. — Archives des états de Brabant.

CRUQUEMBOURG (*Henri-Philippe-Joseph-Ghislain* **DE FOURNEAU DE**) ou **CRUYCKENBOURG**, baron du Saint-Empire, seigneur de Lombeke, de Ternath, de Vichte, etc., etc., homme de guerre, né à Bruxelles en 1785, mort dans la même ville le 13 février 1862, appartenait à une ancienne famille noble du Brabant d'où sont sortis une foule de vaillants soldats. Ayant accompagné son père à Vienne, lors de l'émigration, il fut admis à l'école militaire sous la protection de son oncle, le célèbre maréchal prince de Ligne. Entré au service d'Espagne en 1805, dans les gardes du corps du roi Charles IV, il prit part à la guerre de l'indépendance, conquit sur les champs de bataille tous ses grades jusqu'à celui de lieutenant-colonel et devint aide-de-camp d'abord de Palafox, puis de Wellington avec le prince d'Orange, qui fut plus tard Guillaume II, et lord Raglan.

La conduite du comte de Cruquembourg aux batailles de Nera-Orthis, de Chiclena et de Toulouse lui valut l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne et celui du Bain que le roi d'Angleterre Guillaume IV lui remit en personne, sur la proposition du duc de Wellington.

Ce fut le comte de Cruquembourg qui porta aux alliés, à Paris, la nouvelle de la victoire de Toulouse. Étant rentré dans sa patrie, lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, il servit en qualité de premier aide-de-camp du prince d'Orange à la bataille de Waterloo. En 1830 (il était alors colonel d'état-major) il accompagna le prince d'Orange lors de son entrée dans Bruxelles insurgé, le 1er septembre, puis il accompagna ce prince en Angleterre pendant l'exil momentané que Guillaume Ier imposa à son

fils à cause des sympathies que ce prince avait manifestées pour les Belges. Mais lorsque le roi de Hollande résolut de rentrer en Belgique à main armée, le comte de Cruquembourg ne voulut pas porter les armes contre son pays et s'exila volontairement à Aix-la-Chapelle. Après la conclusion de la paix qui, en 1839, mit fin à l'inimitié que les évènements de 1830 avaient fait naître entre les Belges et les Hollandais, le comte de Cruquembourg reprit son rang dans l'armée des Pays-Bas et fut élevé au grade de lieutenant-général. La mort du roi Guillaume II, dont il n'avait cessé d'être l'aide-de-camp et l'ami, fut pour le comte de Cruquembourg le signal de la retaite. Il revint alors en Belgique où il mourut.

Outre les nombreuses distinctions honorifiques dont il était décoré, le comte de Cruquembourg avait reçu un sabre d'honneur de la reine Wilhelmine des Pays-Bas. Général Guillaume.

Archives de la guerre. — Papiers de famille,

CRUQUEMBOURG (*Victor-Baucis-Louis-Englebert* **DE FOURNEAU DE**) ou **CRUYCKENBOURG**, homme de guerre, né à Bruxelles, le 15 janvier 1788, mort dans la même ville le 1er novembre 1855, frère du précédent. Après avoir fait ses études à l'école militaire de Fontainebleau, Victor de Cruquembourg entra au 1er régiment de carabiniers, le 14 décembre 1806, prit part à toutes les guerres de l'empire et se distingua surtout à Friedland, à Ratisbonne, à Wagram, à la Moskowa et à Hanau. Il était sous-lieutenant depuis six mois à peine, lorsqu'une action d'éclat lui valut l'étoile de la légion d'honneur. Son mérite, non moins que sa brillante valeur, appela sur lui l'attention de ses chefs et lui assigna une place dans les états-majors des généraux Laroche, Davoust et de l'empereur Napoléon lui-même. Après la chute définitive de l'empire, Cruquembourg revint en Belgique. Le dévouement dont il avait donné d'éclatants témoignages à l'empereur, l'empêcha de prendre rang dans l'armée des Pays-Bas, mais après la révolution de 1830, lorsque la Belgique se trouva inopinément menacée par l'invasion des troupes hollandaises, Cruquembourg courut au quartier-général du roi offrir ses services (7 août 1831); il fut de suite placé comme chef d'état-major de la division de cavalerie (12 août). En 1839, il devint sous-chef de l'état-major général et bientôt après le roi Léopold Ier l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp. Le 20 juillet 1845, il reçut le commandement de la deuxième brigade de la division de grosse cavalerie, puis celui de la même division le 22 juin 1851. Deux ans après, il fut admis à la retraite avec le grade de lieutenant-général (19 novembre 1853).

Parmi les nombreux faits d'armes qu'enregistrent les états de service du général de Cruquembourg, il en est un qui prouve tout à la fois sa bravoure, sa noblesse et la générosité de son caractère : en 1812, à la bataille de la Moskowa, le porte-étendard de son régiment venait d'être assailli par l'ennemi; on lui avait arraché son drapeau qui allait devenir pour les Russes un trophée de victoire, lorsque le capitaine de Cruquembourg fond avec impétuosité sur les assaillants, reprend l'étendard, délivre et relève son camarade et, sans réfléchir qu'il s'expose lui-même aux plus grands périls, lui donne son propre cheval pour qu'il puisse se soustraire à une nouvelle attaque et rejoindre le régiment qui croyait son aigle perdue.

Général Guillaume.

Archives de la Guerre. — Vigneron, *Biographie militaire.* — Renseignements de famille.

CRUQUIUS (*Jacques*), commentateur, poète, né à Messines. XVIe siècle. Voir DE CRUCQUE (*Jacques*).

CRUSEN (*Nicolas*) ou **CRUSENIUS**, conseiller et historiographe de l'empereur Ferdinand II, naquit à Maestricht dans la seconde moitié du XVIe siècle (1). Il embrassa la règle de saint Augustin, au couvent de sa ville natale, où il sut bientôt conquérir l'estime de ses confrères et la confiance de ses supérieurs. Ceux-ci lui confièrent, malgré sa jeunesse, les charges de sous-prieur à Cologne et de préfet des études au collége d'Anvers; puis, pour développer le talent et les connaissances dont il avait fait preuve dans cette dernière fonction, ils l'envoyèrent à Pavie, dont l'université jouissait alors, dans le

(1) Paquot suppose que ce fut vers 1570

monde catholique, d'une réputation méritée de science et d'orthodoxie. Crusen y prit le bonnet de docteur en théologie et ne tarda pas à se voir confier des missions importantes. En 1602, il fut nommé, par le pape Clément VIII, visiteur de l'Ordre des prémontrés dans le comté de Flandre. En 1612, le pape Paul V le chargea de présider le chapitre des chanoines réguliers de Tongres. La même année, nommé visiteur apostolique des maisons de prémontrés d'Allemagne, il se rendit en ce pays où, par un concours de circonstances heureuses que les biographes n'ont pas fait connaître, il devint l'homme de confiance de plusieurs Électeurs catholiques et assista même à la diète de Francfort. Rentré dans sa patrie, il était, en 1616, prieur des Augustins de Bruxelles, et ce fut sous sa direction que s'éleva le bâtiment principal du collége que ces religieux avaient fondé dans la capitale du Brabant (1). Il fut ensuite prieur à Anvers et à Maestricht; mais, en 1619, il reprit le chemin de l'Allemagne, chargé par le général de son ordre, le P. Nicolas di San-Angelo, de procéder à la réforme des couvents de Bavière, dont les études et la discipline laissaient beaucoup à désirer. Crusen s'acquitta de cette mission délicate avec autant de prudence que de fermeté, et, l'année suivante, il assista à Rome aux délibérations du chapitre général, en qualité de définiteur de la province de Cologne. Revenu encore une fois en Allemagne, et devenu, en 1623, visiteur-général des Augustins de Bohême, de Styrie et d'Autriche, ces fonctions laborieuses, dont il s'acquittait avec un zèle toujours soutenu, le mirent en rapport avec Ferdinand II, qui s'intéressait vivement au progrès religieux des populations catholiques de son empire; et ce fut alors que l'empereur le nomma son historiographe et son conseiller ecclésiastique. Élu provincial de Bohême, en 1624, Crusen mourut le 10 novembre 1629, usé avant l'âge par les soucis et les fatigues d'une carrière constamment agitée.

Naturellement éloquent, Crusen prêchait avec autant de facilité que de succès. Dans les postes nombreux et divers qu'il avait successivement occupés, il s'était montré administrateur à la fois habile, prudent et ferme. Ses biographes ajoutent que sa taille élevée et la noblesse de ses traits ajoutaient beaucoup à l'autorité de sa parole. Dans les dernières années de sa vie, voulant payer la dette qu'il avait contractée en acceptant le titre d'historiographe de l'empereur, il avait réuni les matériaux et ébauché la rédaction d'une histoire d'Autriche; mais ces fragments inachevés n'ont jamais été publiés. On doit à Crusen les ouvrages suivants :

1° *Monasticon augustinianum, in quo omnium ordinum sub regula S. Augustini militantium, præcipue tamen eremitarum, canonicorum præmonstratensium, dominicanorum, servorum B. Mariæ, hieronymianorum, trinitariorum, brigittinorum, aliorumque fere L, origines atque incrementa tribus partibus explicantur.* Monachii, Joan. Hertfroy, 1623, in-fol.; cum fig. Dédié à l'empereur Ferdinand II, ce livre dénote de grandes recherches; mais il manque de critique, se ressent des préjugés monastiques de l'auteur et renferme de nombreuses erreurs historiques. Paquot, excellent juge en cette matière, lui a consacré quelques lignes dans les *Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas.* « L'ouvrage, dit-il, est divisé en « trois parties. Dans la première, l'auteur « se propose de prouver que saint Au- « gustin a été moine, même avant son « baptême, et qu'il a eu des compagnons « moines avant de quitter l'Italie; qu'il « a établi près de Tagaste et à Hippone « deux monastères d'ermites; que saint « Hilaire, Paul Orose, les deux Léporius, « Paulin, etc., ont été de ces ermites; « que saint Augustin est resté moine « pendant son épiscopat; qu'il est proba- « ble que ce fut alors qu'il institua, ou « plutôt qu'il rétablit les chanoines régu- « liers, quoiqu'à son avis on n'en ait pas « de bonnes preuves; qu'il ne fut pas « pourtant de leur ordre et que, s'il en « pratiqua les statuts, ce fut volontaire- « ment, et qu'il garda toujours l'habit « d'ermite. La seconde partie traite de la

(1) Il y a quelques années, on lisait encore sur la façade de ce bâtiment : *Fr. Nicolaus Crusenius, Mosæ-Trajectinus, studiosæ juventuti posuit.* MDCXVI.

« propagation des ermites de saint Au-
« gustin après la mort de celui-ci, et des
« communautés qui ont adopté sa règle.
« Il soutient que les universités de Paris
« et de Pavie ont été instituées par des er-
« mites augustins vers l'an 700; que
« saint François a été de leur ordre et
« qu'il a vécu sous l'obédience du B.
« Jean le Bon, etc. La troisième partie est
« proprement une chronique des Augus-
« tins, depuis la réunion des différentes
« congrégations dans lesquelles ils s'é-
« taient partagés, c'est-à-dire, depuis
« l'an 1254 jusqu'en 1623. »

2° *Consuetudines ordinis eremitarum S. P. Augustini, cum notis.* Monachii, 1620, in-8°. J.-J. Thonissen.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* — Ossinger, *Bibliotheca augustiniana.* — Elssius, *Encomiasticon augustinianum.* — Thomas de Herrera, *Alphabeticon augustinianum.* — Tombeur, *Provincia Belgica augustiniana.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Valère André, *Bibliotheca belgica.* — Swcertius, *Athenæ belgicæ.* — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II.

CRUYL (*Liévin*), latinisé **LIVINUS CRUYLIUS**, ecclésiastique, architecte, dessinateur de monuments, graveur à l'eau-forte, né à Gand vers 1640 et y décédé en 1720, au dire des biographes. Ordiné prêtre à Gand, d'après les uns, à Rome, d'après les autres, il fut souvent et très-longtemps absent de la terre natale. C'est par de remarquables dessins architectoniques qu'il y marqua ses séjours, à diverses époques. Lorsqu'il résidait au village de Wetteren, lez-Gand, où il remplit les fonctions du vicariat de 1660 à 1664, il fournit un élégant projet pour l'achèvement de la tour de l'église de Saint-Michel, à Gand; le modèle en bois s'y voit encore aujourd'hui et fut gravé par Norbert Heylbrouck : *Prospectus templi et turris Sancti Michaelis Gandavi sicut perficietur.* En 1668 il dessina un maître-autel pour la cathédrale de Saint-Bavon, dessin conservé dans la collection de l'architecte P.-J. Goetghebuer, aux archives communales de Gand. Revenu de Rome le 22 avril 1684, il séjourna dans la ville de Gand pendant toute une année, chez son beau frère Mre Pierre Anné, avocat près du conseil de Flandre. Le 14 février 1685, étant sur le point de repartir pour l'Italie, il se reconnut son débiteur, par acte notarié, pour le logement, la nourriture et un habillement complet. Le collége échevinal ayant résolu de renouveler le campanile en charpente du beffroi, Liévin Cruyl exécuta deux grandissimes dessins, l'un représentant la tour avec son campanile en bois, l'autre, avec un campanile nouveau, à édifier en maçonnerie. Ces dessins sont au Musée archéologique de la commission gantoise des monuments et portent les inscriptions suivantes : 1° *Orthographia turris horologii Gandavensis, vulgo* HET BELFORT. — *Livinus Cruyl. presbiter fecit* 1684; 2° *Orthographia turris Gandavensis, vulgo* HET BELFORT, *quæ sublato ligneo cacumine ruinam minante, ex lapide hac formâ perfici poserit.* — *Livinus Cruyl. presbiter et architectus.* MDCLXXXIIII. La magistrature urbaine donna la préférence à la réédification en bois, soit par motif d'économie, soit par crainte, peut-être, pour la solidité de la vieille tour; mais le massif donjon est toujours debout, surmonté, depuis 1854, d'un campanile en fer de fonte, du poids de 300,000 kilog. Les comptes communaux de 1684-1685 relatent le paiement de 50 livres de gros (600 livres parisis), fait à Liévin Cruyl pour la conception de son campanile et la confection de ses deux dessins. — Il exécuta aussi, en ce temps-là, un dessin-projet pour la reconstruction du faîte de la tour de Saint-Bavon (cathédrale de Gand), la foudre ayant en 1602 détruit la flèche et les clochetons. Ce projet, en style gothique flamboyant, adapté au goût dominant, aurait donné à l'ensemble un air de splendeur et de majesté qui dénotait l'artiste éminent; si on l'avait suivi, la tour eut été un des édifices les plus élevés de l'Europe.

A Rome, Liévin Cruyl dessina et exécuta au lavis ou à l'aquarelle de nombreuses vues perspectives, entr'autres pour le cabinet artistique de messire Conrard Ruysch, magistrat et riche amateur à Leyden, en Hollande, quinze dessins qui furent gravés et publiés dans le *Thesaurus antiquitatum romanarum* de

J.-G. Grævius (Amsterdam et Utrecht, 1690 et 1696, in-folio). Les planches ont été ensuite utilisées dans la traduction hollandaise de l'ouvrage de Fr. Desssene : *Beschryving van oud en nieuw Rome*, in-folio, 1704 et 1713. En voici les titres : 1° *Prospectus portæ Flaminiæ ;* 2° *Prospectus Palatii oratoris Hispaniarum. — Piazza di Spagna ;* 3° *Conspectus S. Mariæ Rotundæ. — Pantheon ;* 4° *Prospectus templi S. Agnetis. — Piazza Navona ;* 5° *Prospectus Palatii Farnesi ;* 6° *Prospectus Capitoli romani ;* 7° *Prospectus Palatii papalis in Monte Quirinali. — Monte Cavallo ;* 8° *Prospectus basilicæ S. Mariæ Majoris ;* 9° *Prospectus Colossei ;* 10° *Prospectus Fori romani. — Campo Vaccino ;* 11° *Prospectus pontis S. Mariæ. — Ponte Rotto ;* 12° *Prospectus pontis Sixti ;* 13° *Prospectus Castelli S. Angeli. — Moli Hadriani ;* 14° *Conspectus basilicæ S. Petri et Palatii pontifici in Vaticano ;* 15° *Prospectus interior basilicæ divi Petri.* Les planches ont été gravées par Jacq. Baptist et P. Sluyter. Ces vues de Rome ancienne et moderne, est-il dit dans l'épitre dédicatoire du *Thesaurus*, ont été dessinées par « l'homme incomparable dans les arts » Liévin Cruyl, prêtre de Gand, et nul n'a mieux réussi que « ce célèbre dessinateur. » Sous les quatorze premières reproductions des dessins de Cruyl, les éditeurs ont fait imprimer, deux par deux, de petites gravures représentant les *Fontaines de Rome*, d'après J.-B. Falda. Les biographes qui ont attribué à Liévin Cruyl la gravure des quinze dessins publiés dans le Trésor des antiquités romaines et la Description de Rome ancienne et moderne, ont aidé à propager une erreur ; mais il a gravé à l'eau-forte deux autres suites de *Vues de Rome, avec de l'architecture et des ruines*, en grand in-folio. Une planche, où se voit le *Panthéon romain*, porte l'inscription : Illus. et Rev. Dom. D. V. Urbano Sacchello, etc. *Livinus Cruyl. Gand.* D. D. Ao. MDCLXVII. Elle est signée : *L. Cruyl inv. et fecit.* — Le *Forum romanum* ou *Campo Vaccino*, vue prise vers l'arc de triomphe de Septime Sévère, a pour signature : *Liv. Cruyl. Gand. del. et fec. Romæ* 1666. Toutes ces vues, spirituellement et agréablement traitées, sont étoffées d'édifices, de ruines, de plantations, de véhicules, de figures et d'animaux ; elles sont pleines de mouvement et de vérité.

Heinecken dit qu'il grava aussi d'après différents maîtres et Nagler lui attribue les *Triomphes de Jules César*, d'après Andrea Mantegna, en dix feuilles. Ces gravures sont rares et peu connues. Il employait parfois, en monogramme, les lettres initiales de son nom .. C. L. superposées. Huber et Martini, puis Nagler, nous apprennent que Jules Testa a reproduit en gravure quelques compositions de Liévin Cruyl ; ils ne les mentionnent pas autrement. — Ses dessins ou vues de la *machine hydraulique de Marly*, qui alimente d'eau les bassins et les fontaines du palais de Versailles, ont été gravés en 1682.

Edm. De Busscher.

Archives communales de Gand et du Conseil de Flandre. — Heinecken, *Dict. des artistes graveurs.* — Dr C.-K. Nagler, *Alg. kunstlerlexicon* et *Die Monogrammisten.* — Huber et Martini, *Manuel des amateurs de l'art*, t. VI, P.-B. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.* — Bruilliot, *Dict. des artistes à monogrammes.*

CRYTERIUS (*Jean*). Voir Creyters (*Jean*).

CULENS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Cortenberg (Brabant) vers l'année 1567, et décédé à Grammont vers le milieu du XVIIe siècle. Il étudia la philosophie à Louvain, au collége du Lys, et obtint une des premières places à la promotion de la faculté des arts qui eut lieu en 1585. Après avoir terminé ses études théologiques dans la même université et pris le grade de licencié en théologie le 23 septembre 1597, il devint curé à Grammont, en Flandre, et doyen du district de cette ville. Il remplit ces fonctions avec un très-grand zèle pendant environ quarante-cinq ans. Pendant ce temps il se distingua par des talents extraordinaires pour la prédication.

Culens publia les ouvrages suivants : 1° *Spiritualium strenarum et sacrarum concionum manipulus.* Antverpiæ, vidua et filii Joannis Moreti, 1613 ; 2 vol. in-8° de 424 et 264 pages. 2° *Jubilæi veteris Hebraeorum et novi Christianorum collatio : utriusque privilegia : hujus*

præ illo excellentia et præstantia. Antverpiæ, Balthasar et Joannes Moretus, 1617; vol. in-8° de 63 pages. Cet ouvrage, dédié à l'archevêque de Malines Matthias Hovius, fut composé à l'occasion du jubilé de cinquante années de prêtrise que le prélat célébra en 1617. 3° *Documenta catholica et catechistica XV de lege Dei seu decalogo generatim*, et *Testamentum hominis christiani.* Antverpiæ, Hieronymus Verdussius, 1618; vol. in-8° de 200 pages. 4° *Thesaurus locorum communium in quo nova et vetera proferuntur in gratiam pastorum et concionatorum.* Antverpiæ, Balthasar Moretus, 1622; vol. in-8° de 427 pages. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 267.

CUNÉGONDE (*Sainte*), impératrice, morte dans l'abbaye de Kaffungen, le 3 mars 1040, était fille de Sigefroi, premier comte de Luxembourg et de Hadeswige. Ses parents la marièrent à saint Henri, duc de Bavière qui, à la mort d'Othon III, fut élu roi des Romains et couronné, à Mayence, le 6 juin 1002. La cérémonie du couronnement de Cunégonde eut lieu à Paderborn où elle fit, à cette occasion, de grandes libéralités aux églises de la ville. Ce n'est que douze ans après, qu'Henri et Cunégonde reçurent à Rome la couronne impériale des mains du pape Benoît VIII.

On prétend que les époux avaient fait vœu de chasteté; ils n'eurent pas d'enfants; mais est-ce à ce vœu ou à leur état physique qu'il faut attribuer cette circonstance? On n'en sait rien. Cependant quelques historiens rapportent que Henri, dans une diète qu'il tint à Francfort, se plaignit de la stérilité de sa femme. Bientôt même, la calomnie osa flétrir la vertu de Cunégonde; on l'accusa d'entretenir secrètement un commerce illicite et Henri conçut des soupçons. La pieuse fille de Sigefroi mit toute sa confiance en Dieu et, pour prouver son innocence, elle se soumit à une de ces épreuves appelées *jugements de Dieu*, dans les siècles barbares. La légende rapporte que Cunégonde marcha nu-pieds sur des chocs de charrue, rougis au feu, sans en recevoir aucune atteinte. L'empereur, frappé d'un tel prodige, demanda pardon à son épouse et ne suspecta plus dès lors sa vertu. Depuis, ils vécurent dans l'union la plus intime. A la mort de saint Henri, arrivée en 1024, Cunégonde se retira dans le monastère de religieuses, qu'elle venait de fonder à Capuyngen, aujourd'hui Kaffungen, près de Cassel. Déjà elle avait épuisé ses trésors et son patrimoine à ériger des évêchés, à bâtir des églises et des monastères, à soulager la misère des pauvres; le jour anniversaire de la mort de Henri, elle assembla un grand nombre d'évêques pour faire la dédicace de l'église de Kaffungen. Après la lecture de l'Évangile, elle se dépouilla du manteau impérial, se fit couper les cheveux, reçut le voile des mains de l'évêque de Paderborn, et passa dans la plus grande austérité les quinze dernières années de son existence, joignant à la prière le travail manuel. Elle mourut le 3 mars 1040. Son corps, porté à Bamberg, fut inhumé à côté de celui de son époux. Innocent III la canonisa en 1200. On prétend qu'il s'opéra plusieurs miracles à son tombeau ou par son intercession. Ses reliques se trouvent encore à Bamberg. Sa vie, écrite vers l'an 1152, par un chanoine de cette dernière ville, a été publiée dans la collection des *Bollandistes.* Aug. Vander Meersch.

Encyclopédie des gens du monde. — Butler, *Vies des pères et martyrs*, éd. De Ram, Bruxelles, 1854, t. II, p. 12. — Michaud, *Biographie universelle.* — *Biographie générale*, publiée par Didot.

CUNIER (*Florent*), médecin-oculiste, né à Bellœil en 1812, décédé à Bruxelles, le 19 avril 1853. Il peut être considéré à juste titre, comme l'un des médecins qui ont le plus contribué à donner à l'étude de l'ophthalmologie l'impulsion scientifique qu'elle n'avait pas acquise en Belgique, au commencement de ce siècle. Il puisa, sans doute, le goût de la spécialité médicale à laquelle il s'est entièrement voué dans ses relations avec le professeur Van Onsenoort, dont il fréquenta les leçons pendant son séjour à Utrecht et dont il trouva bientôt l'occasion d'appliquer les préceptes dans le traitement d'un grand nombre d'ophthalmiques, qui, en sa qualité de médecin de bataillon, lui furent confiés à l'hôpital militaire de Namur. Mais, d'une constitution faible,

Cunier ne put résister pendant longtemps aux exigences du service dont il était chargé. En le quittant, il se rendit dans le midi de la France, afin de demander à un climat plus doux le rétablissement de sa santé débilitée.

Il eut néanmoins la satisfaction de voir que les services qu'il avait rendus à l'armée avaient été justement appréciés par le Roi, qui lui envoya les insignes de chevalier de son ordre. C'est pendant ce voyage que Cunier visita Montpellier et qu'il s'y mit en rapport avec quelques-uns des professeurs éminents de la faculté de médecine de cette ville. Ceux-ci ne manquèrent pas de le stimuler par leurs éloges et leurs conseils et le décidèrent à suivre la voie dans laquelle il s'était engagé.

Aussi, immédiatement après son retour en Belgique, qui eût lieu vers 1838, Cunier s'entendit-il avec son ami le docteur Schoenfeld de Charleroy, pour fonder avec lui le journal médical, intitulé : *Annales d'oculistique et de gynécologie*; mais une année s'était écoulée à peine, lorsque les rédacteurs s'aperçurent que le cadre réservé à chacun d'eux était trop restreint et qu'ils se séparèrent de commun accord, afin de donner à leurs recherches mutuelles toute l'étendue qui leur était nécessaire. A dater de cette époque, Cunier resta seul directeur des *Annales d'oculistique*, qu'il continua à rédiger, avec l'aide d'un grand nombre de médecins belges et étrangers, jusqu'au moment de sa mort.

Lorsque en 1848, le conseil provincial du Brabant eût décrété la création d'un institut ophthalmique à Bruxelles, la réputation de Cunier était déjà si bien établie, qu'il fut désigné immédiatement pour en prendre la direction. Il entra en fonctions le 10 septembre 1849 et ne tarda pas à acquérir de nouveaux titres à la confiance et à étendre encore sa réputation, déjà bien établie, de savant et d'habile opérateur.

Sa clinique ophthalmologique attirait un grand nombre d'élèves et son succès devait bientôt lui mériter le titre de professeur d'ophthalmologie à l'université libre de Bruxelles, lorsque l'emphysème du poumon, dont il souffrait depuis longtemps, fit des progrès tellement rapides, que bientôt les forces du malade furent épuisées, et qu'il fut contraint à abandonner toute espèce de travail. Cunier ne se fit point illusion sur le mal qui le minait; il vit courageusement approcher sa fin et son seul regret, en quittant la vie, fut de n'avoir pu terminer à temps les travaux qu'il avait projetés et dont sa grande expérience et son vaste savoir lui eussent facilité l'accomplissement.

Il est l'auteur d'un procédé servant à opérer la cataracte et par lui désigné sous le nom de *Procédé de réclinaison-dépression*.

Grand partisan de l'opinion qui admet la contagiosité de l'ophthalmie dite militaire, il s'opposa avec énergie au renvoi des troupiers dans leur famille, où, selon lui, ils ne tardaient pas à propager la terrible maladie dont ils avaient été atteints et qui a fait tant de victimes dans nos campagnes.

Outre les *Annales d'oculistique*, Cunier a rédigé pendant quelques années une *Revue ophthalmologique de la littérature médicale;* il est aussi l'auteur de plusieurs mémoires insérés, soit dans les annales de sociétés savantes, soit dans d'autres publications périodiques parmi lesquels on peut citer :

Mémoire sur la myotomie appliquée au strabisme, in-8o. Bruxelles, 1840.

Lettre à M. Serres, professeur à Montpellier, sur l'emploi des verres à lunettes dans le traitement des affections oculaires.

Mémoire sur la cataracte noire.

Recherches sur l'héméralopie et la dyschromatopsie à l'état héréditaire.

L. De Koninck.

Cornaz, *Notice biographique sur Florent Cunier.* — Kluyskens, *Des hommes célèbres dans les sciences et les arts*, t. Ier, p. 232.

CUNO DE BÉTHUNE, trouvère, né en 1150, à Béthune, mort en 1222. Voir Béthune (*Quenes* de).

CUNON ou **CUONON**, abbé de Stavelot et Malmédy, mort le 10 décembre 1128. Quoique succédant à Poppon II, dans l'administration des deux abbayes, il ne fut élu que cinq ans environ après la mort de celui-ci, et voici la cause de cet

interrègne : les religieux de Stavelot choisirent Warnet, profès du même lieu; mais cette élection, pour qu'elle fût valide, aurait dû se faire par les chapitres assemblés des deux monastères. Celui de Malmédy ne voulut donc pas reconnaître cet abbé et porta sa plainte au souverain pontife, qui déposa le nouvel élu. Cependant la dispute se prolongea dix-sept mois, et ce ne fut que plus tard que Cunon, profès de Malmédy, obtint canoniquement la crosse.

Ce prélat fut le restaurateur de la discipline dans les deux monastères; il réforma aussi l'administration temporelle, qu'il avait trouvée dans le plus grand abandon. « Il s'appliqua avec zèle à ramasser ce « qui était dispersé, à recouvrer ce qui « était perdu, à redîmer ce qui était en- « gagé et à faire en tous lieux les res- « taurations nécessaires. » Ainsi s'exprime Villers, auquel nous empruntons la plupart des détails biographiques. En 1126, il modifia aussi les corvées, et réussit à apaiser les dissensions qui avaient surgi entre le monastère de Stavelot et Everard d'Izier au sujet de la terre de Bra, discordes qui avaient pris un caractère si grave qu'elles avaient été suivies de meurtres et d'incendies. Les indigents furent également l'objet de sa sollicitude : l'an 1127, il porta à cent, au lieu de soixante, le nombre des pauvres auxquels on était accoutumé à laver les pieds et à distribuer des aumônes extraordinaires le jeudi saint.

Enfin, en 1128, il reçut encore à Malmédy la profession des novices de ce monastère; mais Wibald, alors trésorier de Stavelot sollicita et obtint, à l'insu de son abbé, un rescrit de Frédéric, archevêque de Cologne, par lequel il fut jugé que dorénavant les novices de Malmédy feraient leur profession à Stavelot, et que le premier monastère serait soumis au second. Cunon fut enseveli à Stavelot et eut pour successeur Jean de Ruland.

Aug. Vander Meersch.

Aug. Fr. Villers, *Histoire chronologique des abbés princes de Stavelot et Malmédy*, p. 95.

CUPERINUS (*Albert*), chroniqueur, né à Bois-le-Duc (Ancien Brabant) mort vers 1560. On lui doit : *Die chronicke van der vermaerder ende vromer stad van 't Sertogenbosch int corte van Henricus die eerste, hertoge van Brabant tot Philippus van Oestenryk, coninc van Engelant ende hertoge van Brabant*. Cette chronique a été publiée en 1846 par les soins du docteur C. R. Hermans, dans la première partie des *Verzameling van 'S Hertogenbosch*.

Aug. Vander Meersch.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — Hermans, *Conspect. Onomast. liter.*, p. 6. — *Kron. van het historisch Genootschap*, D. III, p. 38-39.

CURTENBOSCH (*Jean* **DE**), historien, né à Gand en 1494, mort à Rome, vers 1550. Ce prêtre, savant et érudit, parcourut diverses parties de l'Europe, dans l'intention de compléter son instruction par les voyages. Devenu docteur en théologie, il se rendit vers la fin de 1545 au Concile général de Trente, pour assister aux premières sessions de cette mémorable assemblée. Il en a publié une relation, qui se trouve dans l'*Amplissima collectio* de Martene et Durand, t. VIII, coll. 1022-1218, ainsi qu'un abrégé de cette relation, insérée dans la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de Dupin. Il mourut à Rome et fut inhumé à N. D. Dell'anima.

Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschrijvingen*. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VIII. — Didot, *Nouvelle Biographie générale*.

CURTIUS *(Corn.)*, historien, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Voir DE CORTE *(Corneille)*.

CURTIUS *(Henri)*, poète, né à Liége, en 1652, mort en 1734. Voir WALEFFE *(Bl.-H. de Corte, Baron de)*.

CURTIUS *(Jacques)*, jurisconsulte, né à Bruges. XVIe siècle. Voir DE CORTE (*Jacques*).

CURTIUS *(Jean)*, commissaire général sous Philippe II, financier. XVIe-XVIIe siècle. Voir DE CORTE (*Jean*).

CURTIUS (*Nicolas*), poète. Voir DE CORT (*Nicolas*).

CURTIUS *(Petrus)*, évêque de Bruges, théologien, né à Bruges en 1491, mort en 1567. Voir DE CORTE (*Pierre*).

CUSTIS (*Charles-François*), historien, né à Bruges, le 28 mai 1704, mort le 26 février 1752. Il fit de brillantes

études au collége tenu par les jésuites, dans sa ville natale, et remporta cinq années consécutives la première place dans les concours. En quittant cet établissement d'instruction, il se rendit à Lille et y termina, en une année de temps, sa poésie et sa rhétorique; il fréquenta ensuite l'Université de Louvain et, le 6 février 1725, à peine âgé de vingt-et-un ans, il reçut le diplôme de docteur en droit.

Voulant s'initier à la pratique des affaires, il se fit recevoir, le 15 avril de la même année, avocat postulant au Conseil de Flandre, siégeant à Gand; il y demeura deux ans, se fixa dès lors à Bruges, entra le 18 avril 1731 dans la magistrature de sa ville natale et fut élu échevin le 6 octobre 1735. Il était dans cette fonction lorsque, au mois de mai 1751, il devint commis des fortifications de Bruges; plus tard, il exerça encore l'emploi de juge des domaines du prince, et des droits d'entrée et de sortie pour le département, tant de la ville que du Franc. Une maladie lente ayant épuisé ses forces, il mourut dans sa quarante-huitième année et fut inhumé dans la chapelle du Saint-Sacrement, dans l'église collégiale de Notre-Dame.

Custis était instruit, laborieux, et possédait des connaissances étendues comme le témoignent les œuvres nombreuses qu'il a composées. On a de lui : *Jaerboecken der stad Brugge, behelsende de gedenkweerdighste geschiedenissen, de welcke soo binnen de selve stad, als daer ontrent voorgevallen zyn.* Brugghe, 1738, 2 volumes in-12. Cet ouvrage, très-curieux, fruit de laborieuses recherches, va jusqu'à l'année 1700. Il en parut une seconde édition, considérablement augmentée par l'auteur, en 1765, chez J. van Praet, à Bruges, qui en écrivit la continuation jusqu'en 1765. Ces annales de Bruges sont puisées aux sources, imprimées et inédites qui sont citées par l'imprimeur au commencement de l'ouvrage. C'est le seul travail de Custis qui ait vu le jour; les autres, et ils sont nombreux, sont restés manuscrits.

La Bibliothèque royale de Bruxelles possède : *Bibliothèque des histoires belgiques*, ouvrage refondu dans le suivant, conservé au même dépôt : *Bibliographie des Pays-Bas*, trois volumes in-4o. On trouve encore à la Bibliothèque de l'Université de Gand, les manuscrits suivants : 1o *Atlas curieux, céleste, terrestre et marin, ou recueil choisi des meilleures cartes géographiques des plus excellens maîtres, compilés par Charles-François Custis à Bruges.* Manuscrit autographe. C'est un catalogue détaillé et non un atlas; l'auteur y a rangé par pays les meilleures cartes géographiques de son temps. — 2o *Histoire profane de Bruges;* 1 vol. de 258 pp., comprenant : *a*) p. 1-96, l'historique de la ville de Bruges, avec la description de ses monuments et antiquités, ainsi que le dessin ou la gravure des monuments dont il s'agit; *b*) p. 97 à 156, sur les diverses confréries qui ont existé dans la ville; *c*) p. 159 à 163, un relevé des familles nobles; *d*) p. 221 à 233, contient un *Elogia civitatis brugensis variis auctoribus conscripta.* — 3o *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique de la ville de Bruges.* L'ouvrage, en six volumes, comprend la description de tous les établissements religieux de la ville. — 4o *Archives de Bruges ou recueil des fondations, donations, priviléges, diplômes et autres actes particuliers, concernant la ville de Bruges, le territoire du Franc.* Ce recueil se compose de onze volumes. — 5o *Fama Brugensis resonans vitas et scripta Brugensium sanctitate, virtutibus, aliâve notâ illustrium personarum.* Custis y a recueilli, en trois volumes, des notes biographiques en latin, sur les hommes remarquables nés à Bruges, dans le diocèse ou dans l'étendue du territoire du Franc. Le troisième volume contient une table où les hommes célèbres sont groupés par classe, 3 vol. in-4o. — 6o *Versamelinge van de besonderste vertooningen binnen Brugge, verbeeld op den thienden october* 1740, *als wanneer... Henricus Josephus van Susteren, XIV bisschop van Brugge... geviert heeft zyn jubbelfeest van XXV jaren*, in-4o. — 7o *Histoire du païs du Franc et ses magistrats*, in-4o. — 8o *Mémoire sur la noblesse de Bruges*

ou dictionnaire des familles nobles qui subsistent encore dans la ville de Bruges, in-4o. Chaque notice est ornée d'un écusson enluminé. — 9o *Mémoire pour servir à l'histoire politique de la ville de Bruges*. Divisé en quatre volumes. Custis y décrit la nature des fonctions de toutes les autorités civiles ; on y joint autant que possible la liste des personnages qui ont rempli ces diverses fonctions. — 10o *Catalogue raisonné de la bibliothèque de Charles-Francois Custis*, 10 volumes ; quatre font partie de la bibliothèque de Gand. Ce catalogue est intéressant en ce qu'il comprend des notes bibliographiques et critiques. — 11o *Bibliothèque choisie d'un gentilhomme, ou instruction d'un père à son fils, pour lui ouvrir le chemin aux belles-lettres, aux arts, et aux sciences.* Custis décrit les meilleurs ouvrages d'histoire, de géographie, de littérature, etc., dont on peut former une bibliothèque. Ce manuscrit des plus intéressants, témoigne des connaissances toutes spéciales de l'auteur en bibliographie. In-4o de 343 pages. — 12o *Bibliothèque des dictionnaires, contenant un catalogue raisonné des meilleurs livres qui ont paru sous le nom de bibliothèques, lexiques, dictionnaires et autres*, in-4o. — 13o *Dictionnaire des dictionnaires, ou introduction à la connaissance des livres qui ont paru sous le titre de dictionnaire, lexique, bibliothèque, glossaire et autres*, in-4o. Le commencement est seul de la main de Custis. — 14o *Annotations littéraires qui peuvent servir aux mémoires de littérature*, 2 tomes en 1 vol. in-4o. — 15o *Connaissance du théâtre français et italien, où l'on trouve un détail raisonné des comédies, tragédies et opéras, l'argument de chaque pièce avec les remarques critiques*, in-4o. Cette collection formait originairement huit volumes. Les tomes VI et VII manquent à la Bibliothèque de Gand. — 16o *Mélanges curieux, sérieux et comiques, latin, français, flamand.* On attribue assez généralement la plupart des pièces à Custis. C'est une collection d'énigmes, de logogriphes et de facéties tant en flamand qu'en latin et français. In-4o, 111 pp. mss. autographe de Custis.

Il laissa une belle bibliothèque composée d'ouvrages curieux et rares, surtout de pièces de théâtre, ainsi qu'un médailler et un cabinet d'histoire naturelle vendus après sa mort. Les manuscrits ne furent pas adjugés dans cette vente, mais ils l'ont été depuis et acquis, pour la plus grande partie, par la Bibliothèque de l'Université de Gand.

Aug. Vander Meersch.

Nouvelle biographie générale, publiée par Didot. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. 2, p. 307. — *Biographie de la Flandre occidentale.*

CUSTODIS (*Guillaume*), professeur de droit canonique, né à Louvain vers 1390, mort le 10 juillet 1454. Voir De Coster (*Guillaume*).

CUSTOS (*Dominique*), graveur, historien, né à Anvers, en 1560, mort en 1612. Voir De Coster (*Dominique*).

CUSTOS (*Jean*), philologue, né à Brecht, XVIe siècle. Voir De Coster (*Jean*).

CUSTOS (*Raphaël*), ou **CUSTODIS**, graveur, né à Anvers, en 1586, mort en 1651. Voir De Coster (*Raphaël*).

CUVELIER (*Michel*), écrivain ecclésiastique, né à Soignies, en 1600, mort à Cologne, le 10 décembre 1651. En 1618 il fit sa profession religieuse au couvent des jésuites à Malines et fut envoyé en Allemagne où il enseigna les mathématiques et la philosophie. Plus tard il fut attaché à la personne de Philippe-Guillaume, prince de Neubourg, avec lequel il parcourut divers pays de l'Europe. Il composa : I. *Annona spiritualis juxta vias purgativam, unitivam collecta et distributa.* Coloniæ, 1646, in-16 ; Anvers, 1666, pet. in-12. Cet ouvrage a été traduit en flamand. *Annona spiritualis sive meditationes quibus per annum anima quotidie proficitur. Editio nova.* Antverpiæ, 1666, pet. in-12. — Vient ensuite : *Additiones in festa sanctorum societatis Jesu.* Ibid. 1666. — II. *Solitudo Hagiophilæ : Sive instructio ad annua octo vel decem dictum. Exercitia spiritualia utiliter peragenda.* Monachi, 1646, in-12. *Editio tertia.* Monachi, 1655. Id. Coloniæ, 1707. Cet ouvrage n'est qu'une traduction d'après le père Barry. — III. *Idea viri apostolici Avilæ.* Coloniæ, 1650, et

autres publications ascétiques, dont on trouve la nomenclature dans De Backer.

Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. 2, p. 891. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. 1.

CUYCK (*Albert* **DE**), évêque de Liége, 1194×. Ce prélat passe pour l'auteur des libertés et priviléges des Liégeois; mais il est plus probable qu'il confirma, à prix d'argent, les franchises qu'ils possédaient déjà. On considère généralement la découverte de la houille, ou plutôt son exploitation en grand dans le pays de Liége comme ayant été faite pendant son épiscopat. Les marchands de Liége fréquentaient, dès cette époque déjà, la foire de Francfort. Sous lui commença la lutte de la démocratie contre le pouvoir nobiliaire et clérical. Émile Varenbergh.

Becdelièvre. *Biographie liégeoise*, t. 1, p. 81.

CUYCK (*André* **DE**), appartenait à la famille des seigneurs de ce nom. On ignore l'époque exacte de sa naissance; il fut d'abord prévôt du chapitre de Saint-Lambert, à Liége, puis en 1128, élu évêque d'Utrecht. Vers la fin de son épiscopat, il fut chassé de son diocèse par le comte de Hollande, Florent le Noir, avec lequel il avait eu une querelle; mais le différend ayant été terminé à l'amiable, il rentra à Utrecht où il mourut le 23 juin 1138, dix ans après son élection.

Émile Varenbergh.

Enchelius, *Batavia sacra*. — Moreri, *Dictionnaire historique*.

CUYCK VAN MIEROP (*François* **VAN**), **MYEROP** ou **MIERHOP**, peintre d'animaux, de nature morte et graveur à l'eau-forte; peintre de portraits et même d'histoire, d'après MM. Nagler et Ad. Siret, ce qui est très-douteux. Né à Bruges vers 1640, selon M. Delepierre et d'autres biographes; décédé à Gand en 1678, au dire de MM. Nagler, Immerseel et Weale, bien qu'il vécut encore, en cette ville, vers 1687. La biographie de François van Cuyck van Mierop est donc à refaire : les notions acquises récemment renversent les données antérieures, fondées sur de vagues inductions. Il appartenait, de race, à la lignée des seigneurs de Cuyck, en Hollande; la branche dont il descendait, et qui exista dans les Pays-Bas, notamment à Amsterdam, jusqu'au XIXe siècle, fut la dernière qui s'éteignit. Dès l'an 1342, Jean van Cuyck figurait (voir Butkens) dans les registres de Bruxelles, comme époux de Marie de Berlaer, dame de Mierop. La branche de Cuyck van Mierop porta pour armoiries mi-partie CUYCK : *huit merlettes de sable et deux fasces de gueules en champ d'or*; mi-partie MIEROP : *huit merlettes de sable et deux fasces d'azur en champ d'or*. Le dr J. F. Wap, qui a écrit l'histoire du pays et des seigneurs de Cuyck, ne donne aucun renseignement sur le peintre et graveur Messire François van Cuyck van Mierop. De sa naissance, ni de sa jeunesse passée à Bruges, il n'est parvenu à notre connaissance aucune autre preuve que la mention des biographes qui ont suivi la première trace sans ultérieure vérification, « Il naquit à Bruges, vers « 1640, dit Delepierre, et jeune il s'exerça « dans la peinture, qu'il pratiqua d'abord « en amateur; mais ayant bien réussi, « il s'y adonna tout entier. Il s'établit à « Gand; ses tableaux furent recherchés « et il les vendit aussi facilement aux « étrangers qu'aux amateurs gantois. »

La première mention certaine de sa présence à Gand remonte à 1663 et se rencontre dans la comptabilité de la corporation artistique. En cette année, le métier gantois des peintres, sculpteurs et verriers, le fit assigner par ses procureurs, lui signifiant qu'il avait à s'affilier à la gilde de Saint-Luc, et lui déniant le droit de pratiquer la peinture à Gand, d'y vendre ses productions, sans y avoir obtenu la franche maîtrise ou acquis de la corporation l'autorisation usitée. Messire Van Cuyck n'exerçant point le métier de peintre, n'ayant ni atelier professionnel, ni apprentis, cultivant, enfin, l'art pour l'art, en simple amateur, la prétention de la corporation gantoise ne fut admise ni par lui, ni par la justice échevinale. En effet, il ne figure pas sur la matricule des admissions, conservée aux archives communales de Gand, parmi les peintres affiliés. Or, en 1664, se produisit une semblable sommation à l'égard de Jean van Vastavont, qui était venu habiter cette ville; peintre de profession, il dut

entrer dans la corporation, et fut inscrit en 1665.

« Issu de famille noble, dit Nagler, « François van Cuyck van Mierop, *ce « peintre célèbre d'animaux*, n'étudia la « peinture qu'en amateur ; mais, forcé « par les circonstances de tirer parti de « son talent, il quitta son lieu natal et « alla se fixer à Gand, ne voulant pas « que ses concitoyens le vissent s'abais- « ser au travail artistique. » Tout ceci n'est *qu'une induction* du biographe étranger : ce n'était certes pas à Gand que Messire van Cuyck pouvait cacher à ses concitoyens brugeois le goût ou la nécessité qui le portait, soit à cultiver, soit à professer la peinture. Dans sa race, d'ailleurs, le culte des arts fut en honneur ; l'école hollandaise compte plusieurs artistes de ce nom, qui se sont fait une certaine réputation : Pierre van Cuyck, *le vieux*, histoire ; Pierre van Cuyck. *le jeune*, son fils et son élève, histoire et paysage, dessinateur de talent. Une description des antiquités des îles du Texel : *Brieven over Texel en naby gelegene eilanden*, éditée à Delft sur ses manuscrits posthumes, en 1789, est ornée des dessins qu'il avait exécutés pour cet ouvrage. Sa femme, *Catherine Dubois*, fut peintre de fleurs ; sa fille, *Caroline van Cuyck*, paysagiste et miniaturiste.

La concession Caroline de 1540 abolit pour les cinquante-deux corps de métiers à Gand, réorganisés en vingt-et-un groupes, le droit d'élire dans le sein de la corporation le doyen (*deken*). Il fut remplacé par un chef-homme (*hoofdman*, *heuversten*), pris parmi les bourgeois sans profession mercantile ou industrielle, et dont la nomination était attribuée au collége échevinal. Cette stipulation dérogeait aux priviléges octroyés en 1432 par Philippe le Bon et confirmés en 1514 : nul ne pouvait être dignitaire d'un corps de métier gantois sans y avoir acquis la maîtrise. Messire François van Cuyck van Mierop fut successivement nommé *chef-homme* de diverses corporations de Gand : en 1677, des meuniers et huiliers ; en 1678, des bouchers : en 1680, 1682, 1685, 1686, des merciers et, simultanément, de 1680 à fin 1686 (sept années consécutives) de la corporation des peintres, sculpteurs et verriers, dans laquelle il avait, en 1663, décliné l'affiliation. Il fut, en même temps, capitaine de la garde urbaine. Citoyen de Gand par son séjour, il jouissait, de fait et de droit, des prérogatives attachées à la bourgeoisie. En 1683 il fit élaborer dans la corporation artistique un nouveau règlement d'ordre. Vers 1687 se perdent ses traces, et l'on ignore s'il quitta la ville de Gand, ou bien s'il y mourut, alors, ou plus tard. Vers cette époque vivaient à Gand d'autres membres de la famille Van Cuyck van Mierop : messire Abraham van Hoobrouck, seigneur d'Aspre, trésorier communal, était époux de dame Marie-Philippine van Cuyck van Mierop.

Les biographes qui lui attribuent l'exécution d'un tableau d'autel pour la chapelle des bouchers, à Gand, et croyent le peintre enseveli dans cet oratoire, où l'on n'enterrait point, sont dans l'erreur : François van Cuyck van Mierop ne peignit pas que l'on sache avec quelque certitude, de compositions religieuses ; il s'en tint à la spécialité qu'il avait adoptée et son talent s'y éleva à un degré remarquable de naturel et de perfection. Ses œuvres furent très-recherchées, paraît-il, cependant l'on n'en signale guère. Peut-être le peintre amateur ne les signait-il point ou rarement, ne pouvant les vendre, comme les artistes de profession, au lieu de sa résidence? Peut-être passèrent-elles à l'étranger et se confondent-elles avec celles de Snyders, d'Anvers, avec lesquelles elles ont beaucoup d'analogie et de ressemblance, bien qu'à l'appréciation des biographes il y ait dans les *natures mortes* de François van Cuyck van Mierop moins de liberté et de franchise ; mais il excellait à peindre les poissons. Ses *tableaux d'histoire* et ses *portraits* étaient moins dignes d'éloges, prétend-on, et ceux qui nous l'apprennent ne nous font connaître de lui ni portrait, ni composition historique ou religieuse.

Peu de productions spéciales de François van Cuyck van Mierop sont connues aujourd'hui : dispersées, perdues parmi d'autres œuvres de même genre, elles sont insensiblement passées dans le domaine de

l'oubli. Les catalogues des principales galeries n'en offrent point; les musées de Bruxelles, d'Anvers, de Gand n'en possèdent pas; le musée de Bruges en montre une seule : NATURE MORTE, *Oiseaux suspendus par les pattes.* Dans le catalogue, il est nommé François van Myerop. Dans l'inventaire officiel dressé à Gand en 1777, par ordre de Marie-Thérèse, des tableaux y existant alors dans les églises, les monastères et les couvents, il n'est relevé qu'un seul tableau de François van Cuyck van Mierop, dans le réfectoire des frères alexiens, et il représentait *des poissons, des fruits et des chiens.* Il servait de dessus de porte et de pendant à une toile d'Adrien Griff : *Gibier et chiens.*

Nagler (*Kunstler Lexicon*) et Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*), mentionnent FRANZ VAN CUYCK, surnommé *Mierhop*, et peintre d'animaux, parmi les graveurs à l'eau-forte. « Il a gravé quelques planches qui sont très-rares. » Ni sujets, ni titres n'en sont indiqués.

Edm. De Busscher.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale. Bruges, 1845. — Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders*, etc. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres de toutes les écoles.* — Gand, archives communales : *Matricule et comptes de la corporation des peintres*, etc. — Dr G.-K. Nagler, *Neues algemeine kunstler lexicon.*

CUYCK (*Henri* VAN), deuxième évêque de Ruremonde, naquit à Kuilenbourg, dans le duché de Gueldre, en 1546. Après avoir commencé l'étude des humanités à Utrecht, sous la direction du célèbre philologue Georges Langeveld (*Macropedius*), il la termina au collége des jésuites de Louvain. Admis ensuite au nombre des élèves de l'Université de cette ville, il étudia la philosophie, à la pédagogie du Lys, avec un tel succès qu'il fut proclamé premier au concours général de 1566. Entré, quelques mois plus tard, dans les ordres, il ne renonça pas au culte des lettres profanes, mais se voua surtout à celui des sciences religieuses. Devenu, en 1575, licencié en théologie, il enseigna successivement la dogmatique et l'Écriture sainte dans les riches abbayes de Saint-Martin et de Sainte-Gertrude, où ses qualités à la fois brillantes et solides ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention des autorités académiques. Admis, en 1582, au nombre des professeurs de l'Université, il reçut en partage l'enseignement philosophique de la morale. Promu au doctorat en théologie, en 1584, il se vit conférer, sans les avoir briguées, les dignités ecclésiastiques d'official, de censeur des livres et de vicaire général de l'archevêque de Malines pour l'important district de Louvain. En 1589, il succéda à l'illustre théologien Michel de Bay (*Baius*), comme doyen de la collégiale de Saint-Pierre et chancelier de l'Université. Il avait ainsi atteint l'âge de quarante-quatre ans, lorsque Philippe II l'appela, en 1590, au siége épiscopal de Ruremonde (1).

Pieux et modeste, redoutant le fardeau de l'administration d'un diocèse où le protestantisme avait exercé de grands ravages, retenu peut-être aussi par le charme de la vie paisible et studieuse qu'il menait à Louvain, Van Cuyck refusa longtemps l'éminente dignité qu'on voulait lui conférer. Il fallut six années d'instance et d'efforts, tant du gouvernement que des autorités ecclésiastiques, pour le déterminer à ceindre la mître. Le 30 juillet 1596, il reçut enfin la consécration épiscopale des mains de l'archevêque Hovius, dans la collégiale de Saint-Pierre, et, quelques jours après, il fit son entrée solennelle dans la capitale de la Gueldre. Il y trouva le moyen d'exercer largement son zèle. Par ses visites pastorales, par la réforme sévère des mœurs du clergé, par ses prédications, par ses règlements diocésains, par sa sollicitude pour l'enseignement de la jeunesse et, plus encore, par ses nombeux écrits, il devint l'un des plus fermes appuis du catholicisme dans cette partie des Pays-Bas, constamment

(1) Les auteurs cités ci-après ne sont pas tous d'accord sur les dates que nous avons indiquées. Pour l'époque antérieure à l'appel de Van Cuyck à l'évêché de Ruremonde, nous avons suivi les indications fournies par Foppens, qui avait à sa disposition les archives de l'Université de Louvain. Pour les faits postérieurs, nous nous sommes rangé de l'avis de l'historien des nouveaux évêchés des Pays-Bas, Havensius, qui a spécialement étudié les événements accomplis dans le diocèse de Ruremonde.

exposée à la propagande protestante par le voisinage des Provinces-Unies. Il semble même qu'il ne se bornait pas à agir par la persuasion et qu'il fit bannir de Weert et de Fauquemont plusieurs habitants suspects d'opinions hétérodoxes. Henri Boxhorinck, ancien curé-doyen de Thuin, devenu ministre calviniste à Breda, qui maniait l'arme de l'ironie avec une grande force, et avec lequel Van Cuyck avait déjà rompu une lance à Louvain, était l'un de ses principaux adversaires. Mais l'évêque de Ruremonde, bravant la satire aussi facilement que le sophisme, n'était pas homme à reculer devant les obstacles. En 1599 et en 1600, il adressa même deux exhortations sous forme de lettres (*Epistolæ paræneticæ*) au comte Maurice de Nassau, pour engager ce grand capitaine à se convertir au catholicisme ou, du moins, à se montrer plus équitable et plus bienveillant envers les Hollandais restés fidèles au culte de leurs ancêtres. En 1608, il rendit un service signalé à tous les catholiques belges de race flamande. Les évêques de la province ecclésiastique de Malines, s'étant réunis en synode, en 1607, avaient pris l'importante résolution d'adopter un seul catéchisme pour tous leurs diocèses, et, par un vote unanime, ils avaient confié la rédaction de ce livre essentiel à l'évêque de Ruremonde. Ce fut ainsi que Van Cuyk composa, avec sa science et sa lucidité habituelles, ce célèbre *Catéchisme de Malines*, qui est encore en usage dans plusieurs de nos diocèses (1). Il mourut dans sa ville épiscopale le 27 septembre 1609, laissant la réputation méritée d'un prélat aussi éminent par ses vertus que par sa rare science théologique.

Les nombreux écrits de Van Cuyck se distinguent par l'élégance du style, jointe à une vaste et saine érudition. Étant encore à Louvain, il publia une édition des œuvres de Cassien, revue sur les meilleurs manuscrits (Antv., Plantin, 1578, in-8°). Il en fit autant pour deux traités de S. Bernard, *De consideratione ad Eugenium libri V* et *De Præcepto et Dispensatione* (Antv., Plantin, 1579, in-16). Il se fit également l'éditeur de deux ouvrages posthumes de Molanus, la *Militia sacra ducum et principum Brabantiæ* et les *Natales Sanctorum Belgii*, qui conservent encore de nos jours une grande valeur historique (Antv., Plantin, 1592 et 1595, in-8°). Les autres publications de Van Cuyck, qui appartiennent à cette partie de sa carrière, sont les suivantes : *Quæstiones quodlibeticæ, Lovanii, anno* 1575, *habitæ*. Antv., Plantin, 1575, in-8°. — *Orationes panegyricæ septem; prima de Romana vera Christi ecclesia; secunda de hæreticorum ortu atque interitu; tertia de evitandis et a Republica proscribendis libris perniciosis hæreticorum; quarta contra Politicos; quinta de vetusto rasuræ clericalis more; sexta de canonicorum officio; septima de beneficiorum ecclesiasticorum pluralitate.* Lov., Zangrius, 1596, in-8°. — *Epistola paræ-netica in Henricum Boxhorinck, e pastore ac decano Thenensi infamem catholicæ religionis desertorem.* Lov., Zangrius, 1596, in-8°.

Devenu évêque, Van Cuyck continua à écrire avec la même ardeur. Les livres dont nous allons transcrire les titres datent de cette dernière période de sa vie : *Epistola paræneticа ad Mauritium comitem Nassavium.* Lov., Zangrius, 1599, in-8°. — *Epistola altera paræneticа ad Mauritium comitem Nassavium, cum præfatione de confœderatis cum Hollandia perduellibus in Belgio Provinciis, quæ se fucato et ementito titulo Unitas vocant.* Ibid., 1600, in-8°. — *Epistola expostulatoria ad Nystadiensis oppidi in Palatinatu præfectos.* Ibid., 1601, in-8°. — *Speculum concubinariorum sacerdotum, monachorum, clericorum.* Coloniæ, 1599, et Lov., ap. Zangrium, 1601, in-8°. — *Paræneticæ tres ad clerum rurœmundensem; prima de renovando usu pristinæ rasuræ clericalis; secunda de moderatione cleri, de testamentariis tabulis ecclesiasticorum et anno gratiæ abolendo; tertia contra concubinariorum pastorum tolerantiam.* 1601. — *Epistola paræneticа ad Florentium a Pallandt, comitem Culenburgi.*

(1) *Cathechismus ofte christelycke leeringen gedeylt in vyf deelen en een-en-veertig lessen, voor de catholycke jonckheyt van het aertsbidom ende alle andere bisdommen der provincie van Mechelen.*

gensem. 1601, in-8°. — *Epistola parænetica ad cives et populares Culenburgenses.* Leodii, 1605, in-8°. — *Conciones XX de Sacrificio Missæ Novi Testamenti, ad Petrum Aldobrandinum, S. R. E. Cardinalem.*—*Refutatio articulorum XXIV Mauritii Hassiæ Lantgravii, de reformata in ditione sua fide : ad Mauritium Nassavium.* — *Libellus præcationum liturgicarum.* Lov., Masius, 1605. — *Epistolæ parænetica tres; prima ad quendam sacerdotem sæcularem catholicæ fidei suique sacerdotii desertorem; secunda ad religiosum quendam, qui existimat se votis relaxari posse; tertia ad quendam doctorem medicum hæreticum.* Silvœducis, Scheffer, 1609, in-8°. A ces ouvrages, Foppens et d'autres biographes ajoutent des traités en langue flamande sur les sacrements de l'église, dont ils n'indiquent pas les titres. Le Paige, dans sa *Bibliotheca præmonstratensis*, et Fabricius dans sa *Bibliotheca latina*, attribuent, en outre, à Van Cuyck un Office de S. Gerlac, intitulé : *Sancti Gerlaci eremitæ præmonstratensis, a reverendissimo Cuyckio, Ruræmundensium episcopo, concinnatum et in ejusdem cathedrali ecclesia et diœcesi recitari solitum.* Havensius affirme, de son côté, que l'évêque de Ruremonde avait préparé, avec beaucoup de soin, une édition nouvelle des œuvres de Fulgence, évêque de Ruspe. J.-J. Thonissen.

Knippenberg, *Historia ecclesiastica ducatus Geldriæ.* — Havensius, *De erectione novorum in Belgio episcopatuum*, etc. — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica.* — Sweertius, *Athenæ belgicæ.* — Fabricius, *Bibliotheca latina.* — Le Paige, *Bibliotheca præmonstratensis*, p. 498.

CUYCK ou plutôt **KUIK** (*Pierre* **DE**), évêque de Tournai, né à Gand. Il avait été le candidat de Philippe d'Autriche d'accord avec Pallavicini, l'évêque précédent, nommé à la collation de l'évêché par le pape. Il était en compétition avec Louis Pot, protégé par la France; il fut sacré à Bruges en 1497. D'abord moine chez les bénédictins de l'abbaye de Sainte-Marie-des-Dunes, puis abbé de Honnecourt, au diocèse de Cambrai, ensuite commanditaire de l'abbaye de Saint-Amand en 1486. En 1500, ce fut lui qui baptisa, à Gand, le jeune Charles d'Autriche, qui devait devenir le fameux Charles-Quint. A cause des divisions qui existaient dans ce diocèse à cette époque (voir les hist. de Tournai), Cuyck n'était reconnu que dans la partie flamande; il y eut cependant un accord en vertu duquel il fut réintégré dans son abbaye de Saint-Amand, située sur la terre de la France, mais à peine y était-il installé qu'il fut tellement battu par les moines qui le détestaient qu'il mourut peu de temps après. Émile Varenbergh.

Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai.*

CUYLE (*Josse* **DE**) ou **DE CULEO**, écrivain, professeur, né à Courtrai, le 15 septembre 1552, mort le 16 février 1624. Après qu'il eut obtenu le grade de docteur ès-arts, à l'Université de Louvain, les troubles civils et religieux du pays, l'engagèrent à voyager. Il visita d'abord la France, puis alla en Suisse, parcourut différentes fois l'Italie, revint en France et s'établit enfin à Besançon, pour y occuper une chaire qui lui avait été offerte.

Plus tard, il enseigna la philosophie à l'Université de Dôle; il y prit, en 1584, le bonnet de docteur en droit et retourna ensuite dans sa patrie. On lui doit une collection de discours en latin, publiée à Dôle, ainsi qu'un volume de lettres et de vers, imprimé à Anvers en 1613, in-12. On lui est également redevable de la traduction d'ouvrages italiens en flamand. Il mourut âgé de près de soixante-douze ans, après avoir fait diverses donations à sa ville natale. A l'église de Saint-Martin, à Courtrai, on voit dans le mur du chœur, à droite, à une dizaine de pieds d'élévation du sol, une grande pierre de marbre noir avec une inscription, reproduite dans le *Messager des Arts* (année 1836) et qui fait connaître diverses particularités de la vie de Josse De Cuyle. Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 783. — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel.

CUYPERS (*Daniel-Francois*), chroniqueur, fils de Pierre et de Marie Van der Hofstadt, né à Malines, le 22 novembre 1653. A l'âge de dix ans il commença ses études sous la direction des jésuites de sa ville natale et acheva sa philosophie à Louvain en 1673. Il se

livra ensuite à l'étude du droit et après avoir visité la France et l'Italie, passa son doctorat en droit, à Rome, le 19 août 1677. A son retour à Malines, Cuypers y devint greffier communal, échevin et garde des chartes; il fut, plus tard, élu président de la chambre de rhétorique, nommée *la pivoine* (1706). Dès lors, il ne cessa d'étudier, s'occupant spécialement d'histoire nationale, de généalogie, d'héraldique. Possesseur d'une collection d'objets curieux et d'une vaste bibliothèque, il seconda plusieurs hommes marquants dans leurs recherches historiques; c'est ainsi, notamment, que bon nombre de documents furent fournis par lui à Sollerius, qui rédigeait alors les acta sacti Rumoldi et qu'il collabora avec Van Loon à l'histoire métallique de Hollande.

Daniel Cuypers, après avoir épousé Jeanne M. Hamers, décéda à Malines le 4 mars 1725 et fut enterré dans l'église de sa seigneurie de Rymenam. Il a laissé les ouvrages manuscrits suivants : 1° *Chronycke ende beschryvinghe van de geschiedenissen voorgevallen in en ontrent de stadt Mechèlen, wanneer en op wat conditien het districkt daer aengecomen is Sondagh nae Sinte Pauwels bekeeringh* 1307, *en hoe Mechelen verheven is tot een graefschap* 1490, 2 vol. in-folio. Il acheva cet ouvrage, conservé aux archives de Malines, le 8 décembre 1699. — 2° Une description des antiquités de Malines depuis 661 jusqu'en 1574, tirée du greffe de cette ville. — 3° *Idea hierarchiæ Belgicæ sive Belgium Sacrum, de episcopatibus belgicarum provinciarum rebusque ab episcopis præclarè gestis, deducta serie ad nostram usque ætatem*, in-folio, 4 vol. — 4° Une liste chronologique des magistrats de Malines depuis 1260 jusqu'au 19 août 1715, avec quelque notes historiques en flamand, in-folio. — 5° Copie des épitaphes remarquables de Malines, in-folio. — 6° Diverses pièces authentiques pour servir à l'histoire de Malines. — 7° *Inventaris van de privilegien, Vonissen ende bescheden der stadt ende prov. van Mechelen, dewelcke berusten inden thoren.* Ce recueil des privilèges de Malines depuis 870 jusqu'à 1706 forme six gros in-folio. L'ouvrage, dit Paquot, avec les sceaux copiés sur les originaux, fut fait sur la demande du Magistrat; l'auteur y travailla régulièrement six heures par jour pendant cinq ans. Emm. Neeffs.

Paquot, *Mémoires*, etc. Catalogue Santander, n° 5024.

CUYPERS (*Guillaume*) ou **CUPERUS**, hagiographe, né à Anvers le 1er mai 1686, décédé dans la même ville le 2 février 1741. Il appartenait à une famille modeste, mais honorable et distinguée par sa piété. Après avoir terminé ses humanités à l'âge de dix-sept ans, il fut envoyé à l'université de Douai pour y faire le cours biennal de philosophie. Mais, poussé par le désir d'embrasser la vie religieuse il obtint, dès la fin de sa première année d'études universitaires, la faveur d'être admis dans la compagnie de Jésus, et entra au noviciat de Malines le 31 juillet 1704. Ses progrès dans la vie intérieure ne furent ni moins brillants ni moins rapides que ceux qu'il fit dans les sciences sacrées et profanes. Sa profession eut lieu le 1er août 1706, et, dès l'année suivante, on lui confia, successivement dans différentes villes, l'enseignement des humanités. En 1714, il commença à Louvain, ses trois années d'études théologiques, et reçut la prêtrise le 18 septembre 1717. Envoyé ensuite à Cassel (France) pour y exercer les fonctions du saint ministère, il s'y distingua par son zèle dans les prédications. Ce fut pendant son séjour dans cette ville que, se sentant enflammé du désir de se consacrer aux missions des pays lointains, il demanda à ses supérieurs la permission d'aller évangéliser les sauvages, et de porter le flambeau de la foi chrétienne aux peuples infidèles des Indes. Mais ce vœu, si ardent et si généreux, ne put être exaucé. Le 31 décembre 1719, il fut attaché à l'œuvre des Bollandistes, qui venait de perdre les pères Baerts et Janningus. Le P. Cuperus est connu comme un des plus savants et des plus judicieux critiques de son siècle. Il collabora à douze volumes des *Acta Sanctorum*, savoir aux six derniers du mois de juillet et aux six premiers du mois d'août. Il rédigea entre autres les vies de saint Jean Gualbert, saint Jacques le Majeur, saint Dominique et saint Augustin. Le

Tractatus historico-chronologicus de patriarchis Constantinopolitanis, placé en tête du tome I des *Actes* du mois d'août, est un des chefs-d'œuvre du savant bollandiste, et l'on peut dire, sans exagération aucune, que ce travail est le plus complet que nous possédions sur l'histoire ecclésiastique byzantine. Le P. Cuperus publia aussi un opuscule intitulé : *Dissertatio de Guzmannico S. Dominici stemmate.* (Antv. Vander Plassche, 1740 ; vol. in-8° de CXI pp.) pour répondre aux attaques dirigées contre lui par quelques pères dominicains parce que, dans la vie de saint Dominique, il avait mis en doute que ce saint appartînt à l'illustre maison des Guzman. E.-H.-J. Reusens.

Acta sanctorum Augusti, VI, pp. 1-12.

***CUYPERS** (*Guillaume*), jurisconsulte, frère de Pierre, né à Roosendaal le 28 octobre 1632, mort à Malines le 24 mars 1702, où son long séjour l'avait en quelque sorte naturalisé. Il avait épousé Marie Moermans.

Guillaume Cuypers, quittant de bonne heure sa patrie, se rendit en Espagne ; après avoir parcouru cette contrée, il visita successivement la France, l'Allemagne, l'Angleterre, puis il vint se fixer à Malines en 1655. On ne tarda pas à y apprécier ses vastes connaissances et, le 28 octobre 1686, il fut appelé à remplir les fonctions de conseiller-pensionnaire de la ville avec dispense *de la médianate*. Il occupa ces fonctions jusqu'à la fin de sa vie. Devenu infirme, on lui adjoignit, comme auxiliaire, en 1700, Horace Nicolas van Milaenen.

Cuypers était tout à la fois un profond juriste, un mathématicien distingué et un littérateur polyglotte : il connaissait parfaitement le flamand, le français, l'espagnol et le latin.

Il a laissé quelques écrits : nous citerons, 1° l'appendice, d'une centaine de pages, à l'ouvrage de son frère (*Tractaet van grondtsproceduren*), travail intitulé : *Appendix ofte byvoeghsel behelsende de over-eencominge van eenige costuymen van omliggende steden en hooft bancken in materie van grondts proceduren met de ghene van de stadt Mechelen. Tit. XIII van beleyde, beginnende van den 19 art., etc.* Mechelen, Jan Jaye, 1679, in-4°. — 2° *Verhandeling ofte den leenheer vermach en can weygheren het consent van eenen vasal gevraeght om syn leen te mogen alieneeren.* Mechelen, by J. Jaye, in-12, 40 p. Emm. Neeffs.

Paquot, *Mémoires*, etc.

***CUYPERS** (*Pierre*), magistrat, jurisconsulte, né à Roosendaal (Brabant septentrional) le 12 août 1620, mais généralement considéré comme étant malinois, à cause de son long séjour en cette ville.

Il fit ses humanités au collége des jésuites à Anvers et sa philosophie au collége du roi à Douai, où il remporta le premier prix de son cours en 1639. S'étant décidé alors à étudier la jurisprudence, il se rendit à Louvain, y obtint le grade de licencié en droit, le 30 septembre 1642 et de là il vint s'établir à Malines. Après y avoir acquis une grande réputation, il devint, en 1663, substitut du procureur-général du roi au grand conseil et fut nommé, en 1669, conseiller à la même cour; la mort, qui vint le surprendre le 24 mai de la même année, ne lui permit malheureusement pas de prendre possession de sa nouvelle dignité. Pierre Cuypers fut enterré dans l'église de Saint-Rombaut, avec son épouse, Marie Van der Hofstadt. On possède de lui :

Tractaet van grondts proceduren volgens den styl ende costuymen van Mechelen, etc. Mechelen, bij J. Jaye. 1679, in-4°. Cette œuvre de Pierre Cuypers fut publiée et augmentée par son frère Guillaume. On trouve dans Paquot la liste des divers ouvrages de droit manuscrits, dûs au même auteur. Emm. Neeffs.

Paquot, *Mémoires*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Levensbeschryving*. — Smeyers, *Korte levensbeschryving*, mss.

CUYPERS (*Joseph-Ferdinand-Ghislain*, comte **DE**) **D'ALSINGHEN**, généalogiste, né à Malines, le 28 novembre 1736, de Jean-Fr. de Cuypers et de Claire Gielis-Hujoel, était le petit-fils de Daniel Cuypers, le chroniqueur. Il fournit plusieurs articles biographiques à Paquot, travailla également avec Philippe Baert et publia avec ce généalogiste : 1° *Le supplément au nobiliaire des*

Pays-Bas. Louvain, 1772, in-8°. — 2° *Le vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne.* Louvain, 1774. — 3° *Corrections et additions au vrai supplément.* Il avait épousé Henriette de Bavière de Grosberg. Joseph de Cuypers décéda à Bruxelles à peine âgé de 39 ans, le 10 novembre 1775. On connaît encore deux ouvrages inédits du même auteur : *Leenen en achter leenen des lands van Mechelen van den jaere* 1455. Mss. in-4°. *Extrait des anoblissements enregistrés en la Chambre des comptes de Lille, depuis* 1425. Mss. Emm. Neefs.

F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire*, etc. — Piron, *Levensbeschryving.*

CYFFLÉ (*Paul-Louis*), sculpteur, né à Bruges, le 6 janvier 1724, mort à Ixelles, le 24 août 1806, était fils de Paul Cyfflé, orfèvre, et de Marie Depage. Il apprit le dessin sous Jean van Hecke et fréquenta l'académie de sa ville natale où il fit de rapides progrès. En 1741 il alla demeurer à Paris, chez un de ses oncles, orfèvre comme son père, et y travailla avec ardeur pendant sept ans en se perfectionnant dans l'art du dessin et surtout de la sculpture. Une excursion faite en Lorraine, vers la fin du mois de décembre, en 1746, décida de son sort. Il eut occasion d'y faire connaître ses productions à Stanislas Lecksinski, roi de Pologne et duc de Lorraine, qui, appréciant ses talents, le fit admettre dans l'atelier de Barthélémi Guibal, son premier sculpteur. Celui-ci l'hébergea et l'on prétend que la petite chambre de garçon qu'il occupait au second étage existe encore en conservant, jusqu'en ces derniers temps, des traces de son séjour : c'étaient des ébauches et des dessins, crayonnés largement, dont les murs étaient couverts.

Il fit rapidement son chemin, car dès 1751 on le voit figurer, dans différents actes, sous le titre de modeleur et ciseleur du roi. Le monarque accordait à son protégé la plus grande estime et lui en donna un témoignage en consentant à tenir sur les fonts baptismaux son premier enfant; la marquise de Bassompierre, née de Beauvau, fut la marraine.

Notre artiste se trouvait associé aux grands travaux de son maître, ainsi qu'on le sait, par une contestation très-vive qui eut lieu entre eux au sujet de la statue de Louis XV. Guibal prétendait que son nom seul devait y figurer. Le roi voulant rétablir la concorde entre les deux artistes, dit en plaisantant : « *Eh bien! mettez cette statue a été faite par Guibal d'un coup de sifflet*, équivoquant ainsi sur le nom de Cyfflé. Plus tard il crut pouvoir trancher plus sérieusement la difficulté, en faisant mettre au bas de la statue : *Guibal fecit, cooperante Cyfflé;* mais celui-ci, mécontent, effaça ce qui le concernait.

Les bas-reliefs en bronze, ornant le piédestal de la statue, ont été également faits en commun. Le premier représentait le mariage de Louis XV avec Marie Leckzinska; le second la paix de Vienne en 1736; le troisième la prise de possession de la Lorraine en 1737; et le quatrième, l'Académie de Stanislas. Une somme de 41,000 livres de France, fut allouée de ce chef aux sculpteurs.

Il est à remarquer que, dans l'indication de l'emploi de cette somme, il n'est pas parlé des quatre statues allégoriques, à demi-couchées, qui ornaient les angles du piédestal et représentaient la Force, la Clémence, la Prudence, la Justice. On les attribue généralement à Cyfflé seul, qui les considérait comme étant ses chefs-d'œuvre. La tradition rapporte que le statuaire serait mort de chagrin en exil, en apprenant la destruction de ces figures lors de la révolution française. Cette dernière assertion paraît fondée; mais la première ne saurait l'être en présence de l'acte de décès de Cyfflé : il est mort en 1806. Son chagrin peut avoir été très-vif, mais il a eu tout le temps de se dissiper.

Cyfflé fut chargé seul de l'exécution des statues et des ornements de la fontaine d'Alliance, œuvre qui ne peut pas être confondue avec les fontaines de Neptune et d'Amphitrite dues à Guibal. Son œuvre est un monument élevé en commémoration du traité conclu le 1er mai 1756 entre Louis XV et Marie-Thérèse d'Autriche. Cette belle conception peut nous donner une idée du talent de l'auteur; c'est un vrai bijou, tant sous le rapport de la

composition que sous celui de l'exécution.

Après la mort de son maître, arrivée le 5 mars 1757, Cyfflé fut nommé sculpteur ordinaire du roi et devint directeur de la fabrique royale de porcelaine à Luneville. La confiance du roi ne fut pas déçue ; Cyfflé déploya beaucoup de zèle et de savoir dans ses fonctions, et grâce à lui, l'établissement acquit une renommée européenne. Il composa lui-même les moules en terre de toutes les figures et des groupes fabriqués. Ces statuettes en terre de pipe et de porcelaine étaient, dit un biographe, d'une pureté de style et d'une finesse de touche qui les plaçent au premier rang de la céramique produite pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle et le commencement du XIXe. Cet éloge n'est pas outré, car telle devint la réputation de Cyfflé que les chefs-d'œuvre des anciennes manufactures lorraines furent confondues sous le nom de statuettes de Cyfflé, de sorte qu'il est bien difficile de rendre à chacun la part qui lui revient ; mais ce qui restera établi, c'est qu'à Cyfflé appartient l'honneur d'avoir été le créateur de ce genre de statuettes, composées d'une pâte très-fine, très-ferme, très-lisse, et dont il n'a pas revelé la composition.

Parmi ses grandes productions, on cite surtout la statue pédestre de Stanislas, placée autrefois à la Bibliothèque royale de Nancy, et un bas-relief d'après le tableau de la Cène, de Léonard de Vinci. Mais c'est particulièrement pour ses bergerades, ses Savoyards, ses cris de Paris, ses petites scènes galantes, grivoises ou joviales, toutes empreintes d'un sentiment de plaisir, de tristessse, d'extase, de satisfaction, qu'il se montre sans rival ; c'est la nature prise sur le fait, le réalisme choisi, le plus souvent, parmi le populaire. Génie plein de feu, observateur profond, il savait allier à la pureté des formes, la finesse des détails, ainsi que cette délicatesse de la touche, qui lui appartient en propre et qui donne tant de prix et de charme à ses productions.

C'est, dit-on, par la confection de ces petites statuettes qu'il aurait débuté. Si l'on en croit la chronique, dans sa jeunesse notre artiste était tant soit peu ami de la bouteille et de la gaudriole et aurait exécuté quelques figures érotiques ou plaisantes en terre sèche, qu'on appelait ses *petites saletés*, et qu'il vendait facilement aux gardes du roi, pour satisfaire son inclination.

Les statuettes les plus connues sont *les Ramoneurs*, *les Chanteurs*, *les Pâtissiers*, *les Chaudronniers*, *le Baiser*, *le Tailleur de pierre* (qu'on dit être son portrait), *le Patineur* (qui serait celui d'un de ses fils), *le Savetier et la Ravaudeuse*, *le buste de Voltaire*, *Henri IV et Sully*, groupe qu'il présenta à Christian VII, roi de Danemark, lorsque, passant à Luneville en 1769, il visita l'atelier de notre sculpteur. Les œuvres les plus estimées sont en terre de pipe, retouchées ou plutôt ciselées de la main de leur auteur avant la cuisson. Les mêmes sujets ont été répétés dans des dimensions différentes.

La mort du roi de Pologne, son protecteur fut une perte très-sensible pour Cyfflé. Les grands travaux lui firent défaut, puis il eut à lutter contre la concurrence désastreuse des autres établissements céramiques. Vers 1777, il se décida à quitter Luneville et revint à Bruges, laissant à sa femme le soin de liquider des affaires assez embrouillées. En passant par Bruxelles, il offrit au prince Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur-général, une statue en porcelaine, haute de deux pieds et demi, qui était le portrait de ce prince, d'une ressemblance frappante. Un an après, il partit pour Vienne, où il eut occasion de montrer quelques-unes de ses œuvres à l'impératrice Marie-Thérèse. Cette princesse l'accueillit avec bonté, lui exprima toute son admiration, le décora de son ordre et lui donna une lettre écrite de sa main pour son beau-frère, le prince Charles, à Bruxelles, afin qu'il encourageât Cyfflé dans son entreprise, car celui-ci avait le projet d'établir, dans sa ville natale, une fabrique de porcelaine. Il obtint à cet effet l'ancienne verrerie de la ville de Bruges. Divers obstacles l'empêchèrent cependant de réaliser son dessein et surtout l'absence de moyens pécuniaires permettant de réparer les bâtiments qui étaient en ruines. A dater de cette

époque il éprouva beaucoup de contrariétés. Les États de Flandre ayant résolu d'ériger une statue à Marie-Thérèse, chargèrent Cyfflé de fournir le modèle ; mais l'entreprise fut arrêtée par la mort de l'impératrice. Découragé, il quitta Bruges et tenta d'établir une fabrique à Hastières-Lavaux, dans les environs de Namur, où vivait un de ses frères et où sa femme alla le rejoindre (1784), après la vente de sa ferme d'Obreck et de ses deux maisons de Luneville. Bien qu'en 1786, il se qualifie de maître de la manufacture impériale et royale de Hastières, ce nouvel établissement ne réussit guère ; des affaires déjà embrouillées, puis la révolution lui portèrent le dernier coup. En 1791 il ne lui restait plus rien et il finit par mourir oublié, tout en conservant des illusions et des espérances jusqu'à la fin de sa vie.

C'était, disaient les personnes qui le connurent au déclin de sa vie, un petit vieillard fort gai et très-spirituel, ce qui lui avait valu, sans doute, l'épithète de *joyeux compère*. Aug. Van der Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale. — Immerzeel, *Levens der kunstschilders.* — *Journal des Beaux-Arts*, 30 septembre 1871, article extrait de la notice : *Les statuettes dites de la terre de Lorraine*, par Morey.

CYPRIEN DE SAINTE-MARIE, écrivain ecclésiastique, né à Dixmude. XVIe-XVIIe siècle. Voir Duploy *(Ph)*.

CYRILLE *(le père)*, né à Bastogne, décédé le 4 octobre 1657. Il entra dans l'ordre des capucins et devint gardien du couvent d'Arlon. Il jouissait d'une grande réputation d'éloquence, menait une vie exemplaire et mourut en odeur de sainteté. On a de lui : *Traité de la divine sagesse et contemplation des chrétiens*. Nancy, 1658, in-8o. G. Dewalque.

Tellot, *Mémoire pour servir à l'histoire du Luxembourg.* — Neyen, *Biographie luxembourgeoise.*

CYRILLE DE L'ENFANT JÉSUS, écrivain ecclésiastique, né à Mol en 1594, mort en 1653. Voir Van der Vecken.

CYSOING *(Jacques DE)*, poète, né en Flandre. XIIIe siècle. Voir Jacques de Cysoing.

D

DACQUET — DADIZEELE

DACQUET (*Pierre*), médecin distingué et philologue instruit, né à Furnes, se fit connaître par un commentaire sur les huit livres de médecine de Cornelius Celsus.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. I, p. 90. — — Eloy, *Dictionnaire de médecine*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 971.

DADIZEELE (*Jean de*). Jean de Dadizeele, sire de Dadizeele, naquit dans le manoir de sa famille, le 29 février 1431. Il était fils de Jean, sire de Dadizeele, époux de noble dame Catherine Patyns, et petit-fils de Jean, également sire de Dadizeele, époux de noble dame Marie Van der Gracht. Le jeune gentilhomme avait à peine neuf ans quand il perdit son père et devint ainsi chef de sa famille. Ce fut sa mère qui, en 1443, le mit entre les mains d'un précepteur, maître Jean Pochon, et qui l'envoya sous la direction de celui-ci fréquenter pendant six années les écoles de Lille et d'Arras. Quand sa première éducation fut terminée, on songea, suivant l'usage du temps, à l'envoyer en pagerie. On le fit admettre, au mois d'août 1449, dans la maison d'un des hommes les plus en faveur à la cour de Bourgogne : Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, conseiller et chambellan de Philippe le Bon, chevalier de la Toison d'or, amiral de la mer, grand veneur des Flandres, capitaine de la ville et des châteaux de l'Écluse, capitaine d'Audenarde, etc.

En 1452, le jeune Jean de Dadizeele eut pour la première fois l'occasion de tirer l'épée. Après avoir assisté Simon de Lalaing à défendre Audenarde contre les Gantois, il l'accompagna dans toute cette campagne qui se termina par la célèbre bataille de Gavre. Deux ans plus tard, il suivit son maître, envoyé en Allemagne, à Francfort et à Strasbourg. Dans le cours de ce voyage, le chevalier de la Toison d'or n'avait pas dédaigné de faire une opération commerciale considérable en vins d'Alsace. Au lieu d'emmener Jean de Dadizeele avec lui, en Bourgogne, il le laissa à Strasbourg avec mission de surveiller le chargement de ses vins, de les conduire par bateau en Flandre et de les faire vendre au mieux de ses intérêts.

Peu de temps après son retour au pays natal, Jean de Dadizeele se maria. Dès 1453, il y avait eu des pourparlers matrimoniaux entre ses parents et le lignage des Breydel de Bruges. Ces pourparlers aboutirent le 17 juin 1455. Le 13 août, Jean, sire de Dadizeele, et Catherine Breydel, fille de Jacques et de noble dame Catherine Van der Beurse, furent fiancés à Bruges et, le 29 août suivant, ils reçurent la bénédiction nuptiale à Dadizeele même. Quatre enfants devaient naître de ce mariage : Catherine, Marie, Jean et Wilhelmine.

Le nouveau marié continua de faire partie de la maison de Simon de Lalaing. Il reçut même de celui-ci, en 1459, une commission de lieutenant du grand veneur en Flandre. Mais, depuis 1455, il cessa d'habiter avec son maître. Pendant près de dix ans, il resta fixé dans son domaine héréditaire, et, profitant de la paix profonde qui régnait dans les États de la maison de Bourgogne, il travailla à la prospérité de Dadizeele. En 1452 et en 1457, il contribua à l'agrandissement de l'église paroissiale du village, célèbre sanctuaire déjà visité par d'innombrables pèlerins. En 1455, il obtint de Philippe le Bon, comte de Flandre, la permission « de accorder et consentir à toutes per- « sonnes, dont il sera requis, de povoir « bastir et construire maisons et édifices « en sa ditte terre. » En 1462, il obtint du même prince le droit d'ouvrir un marché hebdomadaire et une *foire franche* annuelle dans son village. En 1464, il se fit octroyer la licence d'ériger parmi ses tenanciers une confrérie d'archers, sous l'invocation de saint Sébastien.

Peu de temps après la publication de ce dernier privilége, la participation du comte de Charolais à la *ligue du Bien public* commença cette longue série de guerres qui devait aboutir au désastre de Nancy. Au mois de mai de l'année 1465, Jean de Dadizeele prit les armes à la suite de Josse de Lalaing, fils de Simon, qui suivait la fortune du comte de Charolais. Il n'assista pas à la bataille de Montlhery, étant en garnison à Ligny au moment où elle se livrait. Le bruit s'étant répandu que Louis XI avait écrasé les princes coalisés, Jean de Dadizeele, avec ses compagnons, alla se renfermer dans Dijon pour défendre au besoin la Bourgogne. Il revint à Conflans avec eux, quand il connut le véritable état des choses, et resta depuis lors avec le comte jusqu'à la conclusion de la paix. Quand Josse de Lalaing partit pour l'expédition de Liége Jean de Dadizeele le suivit encore. Il ne rentra dans son château qu'après une absence non interrompue de trente-neuf semaines.

En 1466, notre servant d'armes fut présent, avec son ancien capitaine, au sac de Dinant. En 1467, invité par le duc Charles à assister comme seigneur flamand à sa joyeuse entrée à Gand, et à venir prêter l'hommage de ses fiefs, il fut témoin des graves désordres qui signalèrent l'inauguration du nouveau souverain. La même année, Josse de Lalaing le conduisit à la deuxième expédition de Liége; et, bien qu'il l'eut ramené momentanément en Flandre, où il devait, comme châtelain et bailli, renouveler les *lois* et entendre les comptes du pays de Winendaele, il prit soin d'arriver encore à temps, avec son fidèle serviteur, pour prendre part au siége de la ville de saint Lambert et être témoin de sa destruction.

En 1470, quand Charles le Téméraire envoya une flotte contre le comte de Warwick, Josse de Lalaing emmena encore Jean de Dadizeele avec lui. Cette fois, ce dernier était accompagné d'un homme d'armes et de cinq compagnons de guerre auxquels ses fiefs avaient été taxés. Une maladie le força à rebrousser momentament chemin; mais il alla rejoindre la flotte bourguignonne, quand il fut guéri, et assista à la fin de la croisière.

Jean de Dadizeele ne participa que par intervalles aux expéditions du duc de Bourgogne en France, en 1471 et 1472. Il se contenta ordinairement de se faire représenter à l'armée par le contingent féodal que ses fiefs étaient tenus de fournir. Entretemps, il obtint, grâce à la protection de la maison de Lalaing, un avancement social très-apprécié à la fin du xve siècle. Sur la demande de son

ancien maître Simon, Jean de Dadizeele fut créé, le 2 décembre 1472, écuyer d'écurie d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein et de Winendaele, le premier personnage des pays de par deçà après le duc. Le même jour, il reçut d'Adolphe des lettres patentes de châtelain et de souverain bailli du château et du pays de Winendaele, à titre de suppléant de Josse de Lalaing.

En 1474, encore par la protection des Lalaing, Dadizeele fut pour la première fois investi d'une haute charge par le prince même du pays. Josse de Lalaing, souverain bailli du comté de Flandre et de la seigneurie de Malines, venait d'être mis à la tête d'une compagnie de cent lances des bandes d'ordonnance, commandée pour faire l'expédition d'Allemagne. Ne pouvant, dans ces circonstances, s'acquitter de ses fonctions de grand justicier, il fit donner à Jean de Dadizeele des patentes de souverain bailli du comté de Flandre et de la seigneurie de Malines. Grâce à cette charge, qu'il exerça jusqu'au retour de Josse de Lalaing fait prisonnier à Nancy, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril 1478, le seigneur de Dadizeele n'assista ni à l'entrevue de Trèves, ni au siége de Neuss, ni aux désastres de Granson, de Morat et de Nancy. En revanche, il fut chargé en 1474, de rassembler et de faire armer tous les fieffés et arrière-fieffés du comté de Flandre, appelés à accompagner Charles le Téméraire en Allemagne. En 1475, Marguerite d'York lui ordonna d'aller garder et défendre les marches de l'Artois, menacées d'incursions françaises, avec les hommes de guerre qu'il pourrait réunir dans son souverain baillage. En 1476, au moment où l'étoile de Bourgogne pâlissait déjà, il se vit obligé de traquer partout les gens de guerre déserteurs et pillards que poursuivaient les mandements foudroyants et réitérés de Charles le Téméraire.

A l'avénement de Marie de Bourgogne la position de Jean de Dadizeele grandit rapidement, comme celle de beaucoup d'autres seigneurs de second ordre. Créé, le 29 février 1477, haut-bailli de la ville de Gand, de la châtellenie du vieux Bourg, du pays de Waes, des Quatre-Métiers, de Rupelmonde et de Saeftinghe, tout en restant souverain bailli du comté, il se fit décharger momentanément de ses nouvelles fonctions, mais il fut presque aussitôt contraint de les reprendre. Il accompagna sa jeune souveraine dans sa triste tournée au travers des principales villes, et il fut témoin impuissant de toutes les émeutes qui la saluèrent. Quand les Gantois mirent Adolphe de Gueldre à leur tête et marchèrent à l'attaque des Français devant Tournai, il refusa d'aller avec eux. Mais dès qu'il apprit leur défaite devant le pont d'Espierres, défaite qu'il avait prévue, il se hâta d'aller mettre Courtrai en état de défense. Vainement, dans cette dernière ville, essaya-t-il de s'entremettre entre les *soudoyés* levés au nom des Trois Membres de Flandre, par Jacques de Luxembourg, capitaine du comté de Flandre, et une partie des milices communales mutinées. Il ne put empêcher une sanglante mêlée. Il partit aussitôt pour Gand chercher des renforts de bourgeois paisibles, et revint punir sévèrement les coupables. En même temps, d'après ce que laisse entrevoir une lettre de l'évêque de Metz du 23 juin 1477, il se montrait chaud partisan du mariage de sa souveraine avec l'archiduc Maximilien d'Autriche et travaillait à en assurer l'accomplissement. Quand Maximilien arriva, il alla le recevoir à la limite du comté de Flandre. Le 19 août, il assista à son mariage, à l'hôtel *ten Walle*, et au repas officiel qui suivit la cérémonie. Enfin, dans le cours de l'année, lui qui avait été aux *escroues* des Lalaing et des Ravenstein, il fut pour la première fois admis aux *escroues* du souverain : il reçut des lettres patentes de conseiller et de chambellan de l'archiduc.

Pendant ces terribles années où Louis XI s'acharnait sur l'héritage de sa malheureuse pupille, Jean de Dadizeele fut toujours en armes. Mais, désormais, il n'était plus soldat, il était chef de guerre. C'était lui surtout qui surveillait la frontière de la West-Flandre et qui pourvoyait à sa défense; qui courait sus aux envahisseurs français et qui, au be-

soin, allait les relancer dans leurs lignes. Tour à tour, le magistrat de Gand et l'archiduc lui donnaient le commandement les uns, des *soudoyés* à fournir par la châtellenie, l'autre de tous les hommes d'armes du même ressort. Les trois membres de Flandre, le magistrat gantois, le magistrat des autres villes flamandes lui témoignaient la plus grande déférence. Toutes les sommités de la cour correspondaient avec lui dans les termes les plus affectueux. Maximilien lui donnait des missions de confiance et, en s'adressant à lui, écrivait : « Jean, mon « ami. » Il devenait une des grandes figures de la Flandre.

En 1479, éclata à Gand, parmi les gens de métiers, une sédition extrêmement menaçante non-seulement pour les magistrats mais encore pour les notables et les gens paisibles. Jean de Dadizeele n'hésita pas. Haut-bailli, il rassembla autour de lui le magistrat avec un petit nombre d'hommes de bonne volonté, et, grâce à son habileté, à sa prudence, à son énergie, l'émeute fut domptée par la force et ses instigateurs mis judiciairement à mort. C'est alors que Josse de Lalaing lui écrivait : « Vous estes main- « tenant plus estimé que jamez, dont « devez louer Dieu et *monstrer aux af-* « *faires de monseigneur et madame que* « *vous le connaissez, et par cy devant n'a* « *pas tenu à vous, à quoy resjoyrez ceulx* « *qui bien vous veuillent.* » Ces derniers mots ne feraient-ils pas allusion à des jalousies et à des méfiances qui se seraient déjà fait jour, dans l'entourage de Maximilien, contre le seigneur de Dadizeele ?

Quoi qu'il en soit, peu de temps après avoir maintenu l'ordre public à Gand, le haut-bailli donna le signal d'un mouvement social aussi nouveau que fécond en bons résultats. L'état du plat pays était déplorable. Les malheureux paysans étaient foulés, tour à tour, par les partis français et par les hommes d'armes et les soudoyés de l'archiduc. Jean de Dadizeele, ému de cette situation, provoqua les paysans de sa seigneurie à s'armer de leur mieux, et à se donner des couleurs de ralliement. Son appel fut entendu ; et bientôt l'exemple des tenanciers de Dadizeele fut imité par ceux de trente-cinq ou trente-six paroisses environnantes. Le 18 mars, il y eut une *montre* générale de cette milice rurale volontaire. Plus de 5,600 hommes y parurent, presque tous armés convenablement, et portant des insignes de ralliement mi-partie de blanc et de violet. Ils prirent aussitôt l'engagement de se prêter toujours main-forte contre les pillards quels qu'ils fussent, étrangers ou régnicoles,

Cette *montre* eut un retentissement immense. De proche en proche, et dans tout le plat pays, les milices rurales s'organisèrent à l'exemple de celles de la West-Flandre, et Maximilien put évaluer à cent cinquante mille le chiffre des volontaires flamands qui avaient ainsi pris les armes. La direction de cette force défensive nouvelle appartenait, en quelque sorte de droit, à l'homme qui avait su la faire naître. Aussi l'archiduc nomma-t-il Jean de Dadizeele capitaine des piétons volontaires du plat pays, d'abord pour les quartiers de Gand et d'Ypres, et peu de jours après pour la Flandre tout entière. De plus, il permit aux trois membres de Flandre de faire rassembler les paysans au son du tocsin, et de faire courir sus aux hommes d'armes ou soudoyés qui se permettraient de pressurer le pays.

C'est comme capitaine général des milices flamandes, et avec bon nombre de ses volontaires, que Jean de Dadizeele assista à toute la campagne de 1479 et notamment à la bataille de Guinegate. Dans cette dernière action, où il combattit à pied avec l'élite de la noblesse de la cour de Bourgogne, il fut enfin honoré, devant l'ennemi, de l'accolade de la chevalerie. Peu de jours après, il reçut dans son château et à sa table Maximilien et Marie, qui étaient venus faire leurs dévotions à Notre-Dame de Dadizeele, comme il avait jadis reçu Charles le Téméraire et maint autre grand personnage. Puis, au mois de novembre, après un combat heureux livré par lui, entouré de volontaires du plat pays rassemblés au son du tocsin, aux Français, près de Bourbourg, il obtint un avancement à la

cour. Des lettres patentes lui octroyèrent la faveur d'être désormais compté comme *chambellan aux gages* de l'archiduc, non-seulement pendant les trois mois où il serait de service, mais encore pendant les neuf autres mois de l'année.

En 1480, Maximilien partit pour le Luxembourg. Les trois membres de Flandre lui avaient refusé pour cette expédition un concours efficace. Il pria sire Jean de Dadizeele de vouloir l'accompagner, en volontaire, avec autant de monde qu'il pourrait réunir. Sire Jean se prépara en toute hâte à satisfaire au désir de l'archiduc. Mais, au moment où il avait déjà gagné Courtrai avec ses hommes de guerre, il fut arrêté court dans sa marche. Les Français, profitant de ce que les capitaines de l'archiduc et ses gens de guerre réguliers étaient en Luxembourg, avaient fait un mouvement offensif très-prononcé du côté de la West-Flandre. Sire Jean se hâta de grossir sa troupe de tous les gentilshommes et de toutes les milices du plat pays qu'il put réunir, et, avec leur concours il défendit laborieusement les marches du pays jusqu'à la conclusion de la trêve de Douai du 21 août 1480. Il fut choisi pour être *conservateur* de cette trêve dans la West-Flandre, et bientôt après adjoint aux commissaires chargés de négocier, au nom de Maximilien, une paix définitive avec la France. On sait que ces négociations n'aboutirent pas.

En ce moment la discorde régnait entre la cour et les communes flamandes. Sire Jean de Dadizeele était extrêmement populaire dans le camp des communes et spécialement à Gand où il avait été élu haut-doyen de la vieille gilde de Saint-Georges. D'autre part, il était suspect à certains personnages de l'entourage de Maximilien. Nous voyons même, par une lettre du magistrat de Gand, que, dès le mois de mars 1480, on avait essayé de machiner contre lui une intrigue dans le but de lui enlever sa charge de haut bailli. Cette intrigue n'aboutit pas. Une chronique, rédigée en langue française, prétend que, vers la même époque, Jean de Dadizeele avait contribué à chasser de la cour, au grand déplaisir de Maximilien et de Marie, certains seigneurs odieux aux Gantois. Nous doutons fort du fondement de cette accusation, car, quels que fussent les sentiments de quelques courtisans, Maximilien ne montrait aucune prévention contre son chambellan flamand. Il devait être si convaincu de sa fidélité que lui et Marie de Bourgogne le comblaient de faveurs réitérées. En effet, Marie de Bourgogne continuait à écrire à sire Jean de sa main et dans les termes les plus affectueux. L'archiduc lui faisait délivrer, à diverses reprises, des lettres patentes portant promesse de le nommer à la première charge de *commissaire au renouvellement des lois* qui deviendrait vacante en Flandre. Il augmentait ses gages comme pensionnaire des *escroues*. Il lui promettait par cédule authentique la première charge de maître de l'hôtel qui s'ouvrirait, et pour son fils Jean, une charge d'écuyer dans la maison de Philippe, comte de Charolais. Le 5 avril 1481, il le créait maître de l'hôtel, pour exercer son office quand aucun des quatre maîtres de l'hôtel ne serait sur les lieux.

Dans le fait, Jean de Dadizeele, au lieu de rester à Gand, en 1481, lors de ce qu'il appelle lui-même « la grande rebellion que quelques-uns du pays (*eenyghe van den lande*) » firent contre Maximilien, suivit fidèlement son maître en Hollande. Ce n'était-là ni le langage ni la conduite d'un chef d'opposition. Après avoir assisté à toute la campagne il fut présent, le 6 mai, au grand chapitre de la Toison d'or tenu à Bois-le-duc. Le 13 du même mois il fut chargé par l'archiduc d'accompagner à Viane, quelques autres seigneurs, pour traiter de la paix avec les gens du comte de Zutphen. Au mois d'août il était de retour en Flandre. Il assista, le 13, à une cérémonie de famille à Roulers, puis, toujours actif et prévoyant, il parcourut la frontière pour la mettre en défense. L'archiduc qui l'avait rappelé auprès de sa personne, approuva sa conduite, mais en l'invitant, par lettre du 3 septembre, à venir le rejoindre dès que sa mission militaire serait terminée. Sire Jean de Dadizeele se rendit donc à Anvers et là, le 7 octobre 1481, assailli

le soir par quatre ou cinq inconnus, il fut blessé et tomba pour mourir des suites de ses blessures le 21 du même mois.

Maximilien fit fermer les portes de la ville pour empêcher les assassins de se sauver. Il fit crier à son de trompe que personne n'eût à les loger, et que celui qui les livrerait aurait une récompense de mille couronnes. Il visita sire Jean de Dadizeele sur son lit de mort pour tâcher d'obtenir quelques renseignements. Néanmoins, soit que la vérité ne parvint pas à se faire jour, soit que, ce qui n'était malheureusement pas rare au XVe siècle, le prince reculât devant le rang et la puissance des coupables, personne ne fut puni. En Flandre le deuil fut profond. A Gand on fit au haut bailli, au créateur des milices rurales, à l'homme qui avait « bien et fidèlement servi le prince et le pays de la Flandre en diverses circonstances », au capitaine « plein de courage, partout le premier et non le dernier », de pompeuses funérailles, auxquelles assistèrent le magistrat, le clergé, la population entière. Toutes les processions de la ville accompagnèrent le cadavre jusqu'à la porte de Saint-Pierre, et deux échevins de la keure avec un échevin des parchons jusqu'à l'église de Dadizeele où il fut enseveli.

L'histoire impartiale doit s'incliner avec respect devant le loyal gentilhomme, auquel Pontus Heuterus, s'inspirant on ne sait d'où, prodigue bien à tort les épithètes de turbulent, de séditieux, d'ennemi de Maximilien. Elle doit flétrir ses assassins, mais malheureusement elle ne peut affirmer avec une certitude absolue quels ils furent. Nicolas Despars accuse Josse de Lalaing, seigneur de Montigny, d'avoir fait faire le coup, pour se défaire d'un rival dans l'amitié et dans la confiance de Maximilien. Son accusation porte évidemment à faux. Elle repose sur une confusion notoire entre deux seigneurs, portant tous les deux le titre de Montigny, mais l'empruntant à des seigneuries différentes. La version la plus vraisemblable est celle qui charge le seigneur de Montigny de la maison de Hornes, le bâtard de Gaesbeek et Philippe de Hornes, seigneur de Gaesbeek, lui-même, au moins comme auteur moral du crime.

Le seigneur de Gaesbeek, homme d'un grand courage et d'un grand dévouement, mais homme aux passions ardentes et indomptées, était le chef du parti monarchiste exclusif de la cour. Il détestait les communes flamandes et quiconque leur était cher était par là même suspect, pour lui, de tiédeur dans le service du prince. On sait, du reste, que les Gantois, à l'occasion du meurtre de Dadizeele, portèrent contre le haut baron brabançon une sentence de bannissement qu'il tint à honneur de braver. Quant à la participation morale de Maximilien à l'assassinat de son maître de l'hôtel, elle n'est pas admissible. Nous croyons à la version de l'*excellente cronike van Brabant*. D'après celle-ci, Dadizeele périt misérablement parce que « étant aimé à la cour et par le peuple, il avait plusieurs seigneurs pour ennemis », entre autres ceux de la maison de Hornes.

Sire Jean de Dadizeele a laissé des mémoires intéressants, ou plutôt un mémorial chronologique détaillé de sa vie, publié pour la première fois avec toutes les pièces justificatives par la Société d'Émulation de Bruges, en 1850. Ce n'est ni une œuvre littéraire, ni une œuvre historique proprement dite; son intérêt git dans la précision des faits et des dates, ainsi que dans les détails qu'elle fournit sur la vie intérieure d'une seigneurie territoriale et justicière du XVe siècle.

Edmond Poullet.

Mémoires de Jean de Dadizeele. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre.* — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale.* Piron, *Levens-beschryvingen.* — Despars, *Chronique.* — *Dagboek der Gentsche collatie.* — *Die excellente cronicke van Brabant.* — *Die excellente cronicke van Vlaenderen.* — *Corpus chronicorum Flandriæ*, edidit De Smet, t. III, pp. 696, 698. — Etc.

DAEL (*J.* **VAN**). Voir VANDEN DAELE.

DAEL (*Jean-François* **VAN**), né à Anvers, le 27 mai 1764, décédé à Paris, le 20 mars 1840. Dès l'âge de 12 ans, il suivit les cours de l'Académie dans sa ville natale. Ses parents voulaient qu'il fût architecte, et, en 1784 et 1785, il remporta les deux premiers prix dans cette branche. Il partit alors pour Paris, où il travailla d'abord comme peintre en bâtiments; mais les cours d'architecture comportant aussi ceux d'ornements, le jeune

artiste se fit bientôt remarquer dans ce dernier genre et eut l'occasion de se distinguer dans diverses peintures décoratives aux châteaux de Bellevue, de Chantilly et de Saint-Cloud. Il choisit alors comme spécialité la peinture des fleurs et se mit à étudier ardemment la nature et les grands modèles que renferment les collections publiques de Paris. Sa vocation s'était révélée et bientôt vint la réputation. Celle-ci lui valut, dès 1793, la faveur de pouvoir travailler dans un appartement du Louvre. Il exposa aux divers Salons de Paris, entre autres, en 1804, des œuvres tellement remarquables que la gloire et les commandes lui arrivèrent de compagnie. L'impératrice Joséphine acquit plusieurs de ses toiles, ainsi que Marie-Louise et Louis XVIII. Ce prince et Napoléon Ier lui accordèrent la grande médaille d'or, et, en 1825, il reçut la Légion d'Honneur. En Belgique, également, il remporta la médaille. Ses tableaux étaient payés au poids de l'or. L'été il habitait une charmante campagne où il s'occupait avec amour de la culture des plantes et des fleurs. Parmi les tableaux les plus renommés de Van Dael, il faut citer *Jeunes filles ornant la tombe d'une de leurs compagnes de fleurs et de fruits* (Salon de Paris de 1804); *Offrande à Flore*, commandé par l'impératrice Joséphine; *Fleurs* avec fond de paysage représentant les environs de Haarlem (1814); *Fleurs et fruits*, exposé à La Haye en 1839 et récompensé par une médaille d'argent; enfin le fameux tableau connu sous le nom de *la Croisée*, ayant également appartenu à Joséphine, payé 17,000 francs à l'artiste Van Dael, et qui, après la vente de la Malmaison, rentra en possession de ce chef-d'œuvre. Il fut longtemps perdu de vue, car Immerzeel, et, après lui, Piron, le placent dans le musée d'Anvers, qui l'aurait acquis pour la somme de 3,000 francs. Or, le catalogue du musée d'Anvers n'en fait aucune mention. D'autres documents le placent à Paris, non point au Louvre, cependant, car là aussi le catalogue Villot est muet. Enfin, le *Trésor de la Curiosité*, en citant la vente Van Dael, en 1840, constate la vente de la célèbre *Croisée*, au prix de 3,900 francs, mais sans en faire connaître l'acquéreur. Le fait est qu'il arriva dans le cabinet de M. Van Becelaere, à Bruxelles, à la vente duquel il fut acquis, en 1860, au prix de 8,100 francs, par M. Van Marcke, de Liége. Aujourd'hui il orne le cabinet d'un amateur de cette dernière ville. Le musée de Lyon possède deux tableaux de Van Dael : *Tubéreuse cassée* et *Corbeille de fleurs*. Les tableaux de notre peintre se font surtout remarquer par la richesse de l'ordonnance et la délicatesse du fini.

Van Dael est enterré au Père-Lachaise, à côté de son prédécesseur, non moins célèbre, G. van Spaendonck. Son portrait se trouve dans la série des *Portraits des artistes modernes*, publiée par Eeckhout et Vander Burggraaf. On rencontre un autre portrait in-4°, tout-à-fait remarquable, du même artiste : c'est une lithographie dessinée d'après nature, par Mauzaisse, à Paris, en 1829, avec un texte de Charbet. Une seconde lithographie, exécutée par E. Warnots, petit in-folio, publiée également à Paris, est censée représenter aussi J.-F. van Dael, mais en la comparant avec l'œuvre de Mauzaisse, on doit considérer ce portrait comme apocryphe.

Ad. Siret.

DAELE (*François Donatien* **VAN**), médecin, philologue, né à Ypres, le 13 octobre 1737, mort le 27 novembre 1818. Il fit de bonnes études à l'Université de Louvain, y obtint le 18 mai 1765 le grade de licencié en médecine et s'établit dans sa ville natale où il fut bientôt considéré comme un habile médecin. C'est cependant comme linguiste que Van Daele mérite plutôt une mention spéciale. Indépendamment des langues classiques, il connaissait la plupart des idiomes modernes ; les langues orientales ne lui étaient pas inconnues; mais il s'occupa surtout avec passion de la littérature flamande. Il en étudia les règles grammaticales, en fixa les principes et, joignant la pratique à la théorie, se fit connaître comme poète et comme prosateur.

Dès le règne de Marie-Thérèse, il entretint avec Des Roches une correspondance active et contribua avec cet infati-

gable académicien à la *régénération* (comme il le disait) de la belle langue nationale. En 1805-1806 ses discussions avec l'Université de Leide, et particulièrement avec le savant Vander Palm, tendaient au même but; il fit paraître, pour la défense de ses opinions, la première revue littéraire publiée en flamand, sous le titre de : *Tyd-verdryf, onderzoek op de nederduytsche spraekkonst*. Door Vaeland (Van Daele) van Yper. Yper, 1805-1806, 2 deelen, in-8°, recueil hebdomadaire qui obtint un grand succès. C'est un assemblage de morceaux littéraires tant en prose qu'en vers et la plupart consacrés à des remarques, des observations, des controverses, des discussions philologiques. Tout y respire des principes louables et reflète un ardent patriotisme, mais le goût n'a pas toujours présidé au choix des pièces, dont quelques-unes furent communiquées par des collaborateurs. L'ensemble cependant reste digne d'éloges et présente beaucoup d'intérêt.

Il est fâcheux que van Daele ait défendu avec un esprit trop absolu d'exclusivisme le *west-flamand* avec ses anciennes règles, le considérant comme le véritable flamand et critiquant sévèrement ceux qui soutenaient le système contraire; il les traitait d'ignorants et trouvait dépourvue de sens commun la manière d'écrire des Hollandais; aussi s'attira-t-il beaucoup de critiques et d'ennemis.

En 1810, il mit au jour un autre opuscule : *Nieuw leesboek*, résumant, sous une forme nouvelle, les principes de la langue nationale déjà énoncés dans son premier ouvrage.

La même année il fit paraître une nouvelle édition de l'*Art poétique*, de Boileau, traduction de Labarre. *De Dichtkunde*, de Labarre, avait été publiée en 1721. Le titre de l'édition de Van Daele porte : op 't fransch originael naegesien, in vertael- en tael- wetten verbeterd en met nieuwe bemerkingen verrykt. En effet, il apporta beaucoup de changements à la nouvelle édition et l'on peut dire que cette traduction flamande permit de constater un progrès sensible sur les productions de nos poètes flamands du XVIIIe siècle.

Van Daele laissa de nombreux morceaux de littérature et diverses œuvres poétiques inédites; parmi celles-ci se trouve une élégante traduction de l'Énéide de Virgile et aussi quelques pièces de théâtre qu'on prétend ingénieuses et piquantes.

Il faisait partie de plusieurs sociétés de Rhétorique, entre autres de celle connue sous le nom de *Rozieren met Melody*, dont il fût le président, l'âme, et où il eut, maintes fois, l'occasion de manifester ses connaissances variées et son ardent patriotisme. Aug. Vander Meersch.

C. Broeckx, *Dissertation sur les médecins-poètes belges.* — Frans De Potter, *Verhandeling over de vlaemsche letterkunde in België.* — J.-F. Willems, *Verhandeling over de nederduitsche tael- en letterkunde*, 2e deel, bl. 215. — L. de Foere, *le Spectateur belge*, t. VIII.

DAELHEM (*Melchior* **VAN**), théologien et auteur dramatique, né à Hasselt, en 1580, décéda dans la même ville le 13 février 1636. Ayant pris, vers 1596, l'habit de Saint-Augustin au couvent de sa ville natale, il fut, à peine majeur, chargé de l'enseignement des humanités dans les colléges que son ordre avait fondés à Bruxelles et à Louvain. S'étant acquitté de cette tâche avec succès, il devint prieur d'Ypres, remplit pendant quelque temps les fonctions de visiteur de sa province et passa ses dernières années, en qualité de prieur, au monastère où il avait embrassé la vie religieuse.

Les œuvres théologiques du P. van Daelhem sont en petit nombre, et c'est surtout comme poète dramatique qu'il jouissait d'une grande notoriété parmi ses contemporains. Un de ses confrères, le P. Mantelius, l'historien du comté de Looz, affirme que les tragédies et les comédies flamandes, composées par le P. van Daelhem pour la chambre de rhétorique de Hasselt et pieusement conservées au couvent des Augustins de cette ville, comprenaient dans leur ensemble plus de 35,000 vers. Ces pièces, restées manuscrites, ont disparu avec le monastère où elles étaient gardées, sauf une seule, récemment découverte et qui n'est pas de nature à donner une haute idée du talent poétique de son auteur. Elle consiste dans un *Prologue* ou *Salutation de bienvenue*

(Prologhe oft salutatie van willecom), représenté à Hasselt, en 1614, à l'occasion de la joyeuse-entrée du prince-évêque de Liége, Ferdinand de Bavière (1). C'est un dialogue emphatique et dépourvu d'intérêt entre plusieurs personnages allégoriques (*Bedroefde Geestelicheyt, Suchtende Eeldom, Verslaegen Ghemeynte*), qui se plaignent amèrement du malheur qui est venu frapper le pays par la mort du prince Ernest de Bavière, prédécesseur de Ferdinand. Mercure (*Troostelycke tydinghe*), arrivant en droite ligne du « palais céleste où trônent les saints et les prophètes, » vient les consoler, en leur annonçant l'avénement d'un prince orné de toutes les qualités qui font les souverains accomplis. Ce prince lui-même paraît sur la scène entouré d'un brillant cortége de vertus : *Charitas, Prudentia, Temperantia, Justitia, Fides, Fortitudo, Clementia, Constantia, Magnanimitas.* On y voit apparaître aussi la bonne ville de Hasselt, suivie à son tour de cinq jeunes filles figurant autant de vertus : *Danckbaerheyt, Reverentie, Liefde, Trauwe, Ghehoorsaemheyt.* Tous ces personnages échangent des compliments et des promesses qui ne sortent pas de l'ornière des lieux communs les plus vulgaires. Assurément, pour un contemporain de Vondel, c'était un bagage poétique bien léger; mais il ne nous semble pas que le talent dramatique du P. van Daelhem puisse être équitablement apprécié d'après cette modeste épave, d'autant plus qu'il a eu soin de faire remarquer que le *Prologue* a été composé à la hâte et dans l'espace d'une seule semaine (2).

(1) *Een spelende prologhe oft salutatie van willecom aen den doorluchtigen prince ende corenvorst Ferdinandus Bavarus, biscop tot Luyck, graeve tot Loen*, etc. Cette pièce, de 363 vers, a été découverte par M. Van Neus, secrétaire communal de Hasselt, dans un ancien registre de la Chambre de Rhétorique de cette ville. Voy. les *Bull. de la section littéraire de la Société des Mélophiles de Hasselt*, cités ci-après.

(2) A la suite du manuscrit découvert par M. Van Neus, se trouvent les lignes suivantes : *Ghecomponeert tot Brussele metter haeste, anno 1614, in de weeke voor Paesschen, door F. Melchior van Daelhem, rector van S. Augustyns schole oft collegium tot Brussele, Hasselaer.*

Dans les derniers vers de la pièce, l'un des acteurs, s'adressant au public, s'écrie :

..... *'T klinckt selden wel, dat men met haestige sinnen doet.*

Le P. van Daelhem se livrait avec la même ardeur au culte de la poésie latine. Au moment de la suppression des anciens monastères, on conservait encore au couvent des Augustins de Hasselt un recueil de tragédies et de comédies, qu'il avait fait représenter par ses élèves de Bruxelles et de Louvain, et dont quelques-unes avaient reçu les applaudissements des archiducs Albert et Isabelle. On y montrait aussi deux volumes de poésies diverses, où il s'était efforcé d'imiter le langage des grands modèles de l'antiquité classique. Ces manuscrits, de même qu'un nombre considérable de petits poëmes de circonstance, que le P. van Daelhem avait l'habitude d'adresser à ses amis, sont probablement à jamais perdus. Nous ne possédons qu'un poëme funèbre qu'il avait composé sous ce titre : *Epicedium in obitum Mariæ Deckheræ, Cl. viri Joannis van Pede, in Brabantiæ senatu conciliarii, ex filia neptis.* Lovan., Henr. Hastenius, 1624, *in*-4°.

Les œuvres en prose du P. van Daelhem, parvenues jusqu'à nous, sont les suivantes : I. *Panegyris duplex, prior pro Gymnasio Bruxellensi ad senatum Bruxellensem : altera ad Cl. virum Folcardum van Achelen, concilii sanctioris assessorem.* II. *Jacobi Armini cum Batavis, super præsenti rerum in Hollandia statu, mutuisque dissidiis et homicidiis, expostulatio posthuma.* Lugd. Bat., sub signo libertatis; 1621, in-8°. L'auteur y fait ressortir avec force les inconséquences et les contradictions des protestants hollandais, qui, après tant de déclamations contre l'intolérance dogmatique des catholiques, s'étaient mis à menacer et à persécuter la secte des Remontrants, dont les membres ne faisaient qu'user, à leur tour, de la liberté d'appréciation proclamée par les réformateurs du XVI^e^ siècle. III. *Arca honoraria Christi et sanctorum, ortum auctumque Zonigeræ sodalitatis S. P. Augustini continens; a Patre Melchiore Daelhemio, Augustiniano, è Gallico in Latinum versa.* Antv., Henr. Aertssius, 1628, *in*-12. C'est la traduction d'un opuscule que le P. George Maigret, de Bouillon, avait publié à Douai, en 1601, sous ce titre : *Le Trésor, ou coffret honoraire de*

Jésus-Christ et des saints; auquel est déclarée l'institution et excellence de la confrérie de la ceinture de saint Augustin.

Il est certain que le P. van Daelhem figurait au nombre des célébrités littéraires de son époque. Erycius Puteanus, qui ne manquait ni de science ni de goût, tenait le poète limbourgeois en très-haute estime (1). Mantelius dit de lui : *Naturâ factus ad poësim teutonicam.* Ossinger, l'auteur de la *Bibliotheca augustiniana*, ajoute : *Erat rhetor et poëta consummatus.* Valère André lui rend cet hommage : *Carmen pangebat non infeliciter, amœnum et vena facili; nec prorsa oratione inamœnus erat aut difficilis;* et Swertius lui consacra ce distique :

Hic novus est vates veteris Daelhemius ævi,
Sed pius ingenio; sic novus et vetus est.

Si nous devons en juger d'après les rares productions du religieux limbourgeois qui ont échappé aux ravages du temps, le P. van Daelhem possédait, outre l'intelligence suffisante du grec, une connaissance approfondie de la langue latine. Il écrivait celle-ci avec une élégante facilité et une rare correction; mais il gâtait son style, surtout en prose, par l'emploi trop fréquent de phrases à effet, remplies de mots recherchés et d'épithètes sonores. Quant à ses vers flamands, nous avons déjà dit que les moyens d'appréciation nous font à peu près complétement défaut.

Les membres de la Chambre de Rhétorique de Hasselt avaient fait ériger, à l'église des Augustins, un beau monument en marbre, orné de l'image de leur poète favori. Ce monument, comme tant d'autres, a disparu au milieu du vandalisme qui, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, avait envahi la plupart de nos provinces.

J.-J. Thonissen.

Mantelius, *Hasseletum.* — Ossinger, *Bibliotheca augustiniana.* — N. de Tombeur, *Provincia belgica ord. FF. Eremitarum S. Augustini.* — Sweertius, *Athenæ belgicæ.* — Valère André, *Bibliotheca belgica.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Paquot, *Mémoires.* — Glasius, *Biographisch woordenboek.* — Van Neus, au t. III des *Bull. de la section littéraire de la Société des Mélophiles de Hasselt.*

(1) Mantelius nous fait connaître que, de son temps, on conservait, à la Bibliothèque des Augustins de Hasselt, plus de cinquante lettres adressées par Puteanus au P. van Daelhem. Il ajoute que celui-ci entretenait un commerce épistolaire avec la plupart des littérateurs et des érudits de la Belgique.

DAELMAN (*Charles Guislain*), théologien célèbre, né à Mons en 1670 et mort à Louvain en 1730. Il termina ses humanités avec un succès peu ordinaire et ne démentit pas les espérances qu'un tel début faisait concevoir. En effet, dans l'étude de la philosophie et surtout de la théologie, il se montra l'émule des docteurs qui avaient illustré l'école de Louvain et devint successivement chanoine de Saint-Pierre, président du collége du Pape et, finalement, recteur de l'université. Par la noblesse de son caractère, la régularité de ses mœurs et son entente des affaires, il acquit un grand ascendant qu'il employa à servir les intérêts de l'université. Il aimait à diriger les études des fils de famille qui se préparaient au sacerdoce. On lui doit un cours de théologie, plusieurs fois imprimé à Louvain sous le titre de *Theologia seu observationes theologicæ in summam D. Thomæ;* le savoir s'y unit à une méthode facile et à une grande solidité de principes. Quelques discours, bien écrits, ont été joints à cet ouvrage.

J.-J. De Smet.

Piron, *Algem. levensbeschryvingen.* — Cousin, *Hist. eccl.* Berti, p. 390.

DAELMANS (*Gilles*), médecin, né à Anvers, au XVIIe siècle. Il parcourut les Indes, y exerça sa profession pendant plusieurs années et recueillit d'utiles observations sur les maladies qui y regnaient. Homme de mérite et médecin instruit, Daelmans fut malheureusement sectateur enthousiaste des hypothèses de Paracelse, et fit trop souvent des applications dangereuses de sa doctrine. Il publia : *De nieuw hervormde geneeskunst, bevenens aanmerkingen van siektens op Ceylan, Batavia, Coromandel.* Cet ouvrage eut l'honneur d'être réimprimé différentes fois; la troisième édition vit le jour à Amsterdam, en 1694 in-8o, la quatrième, ibid. 1703, même format. Il en parut une traduction allemande, d'abord en 1694, à Francfort-sur-l'Oder, puis en 1715, à Berlin, avec des notes de Jean Daniel Gohl. Dans cet écrit Daelmans soutient,

entre autres, cette doctrine que la goutte est produite par la fermentation des molécules alcalines de la synovie avec les molécules acides du sang et il propose l'esprit de vin comme le meilleur traitement curatif. Aug. Vander Meersch.

Arrenberg, *Naamregister van nederd. boeken.* — Nyhoff, *Cat. van boeken*, st. II, p. 29. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud, t. LXII. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent.

DAEMS (*Pierre*), poète latin, né à Anvers, vivait en 1623. Il était religieux de la Chartreuse de Lierre, et s'est fait connaître par l'ouvrage suivant écrit en vers héroïques : *Encomiasticum solicitudinis carthusianæ*. Anvers, 1623, in-4°. L'auteur n'y a pas mis son nom; mais il s'est fait connaître par la devise *spes me durat*, anagramme de Petrus Daems.

Aug. Vander Meersch.

Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée.* — Valère André, t. II, p. 971. — Raissius, *Origines cartusiarum.* — Moreri, *Grand Dictionnaire historique.*

DALHEM (les comtes de) comptaient au moyen-âge parmi les plus puissants dynastes d'Outre-Meuse. Leurs terres s'étendaient depuis les environs de Liége jusqu'à plusieurs lieues au-dessus de Maestricht et comprenaient au moins vingt communes. Jusqu'au XVIe siècle la majorité de la population de cette contrée était flamande, mais après les guerres de religion l'élément wallon domina.

Les comtes de Dalhem apparaissent dans l'histoire dès le Xe siècle. Nous croyons avoir démontré dans une autre publication qu'il convient de voir en eux des descendants des anciens Gaugrafes de la Ripuarie, et d'accorder la préférence aux données généalogiques de Butkens sur celles du chanoine Ernst. La destinée de nos comtes est celle de la plupart des grandes familles féodales; ils s'élèvent à la fois par l'église et par le glaive, ils tombent à l'heure où la réaction se fait contre l'esprit de fractionnement territorial et les inconvénients qu'il entraîne. Ils possédaient entre Aix-la-Chapelle et Cologne le comté de Hostade, entre Bonn et Coblence celui d'Are, mais c'est surtout sur le sol belge qu'ils engagent la lutte. Et cela se comprend. L'esprit communal y est plus vivace, plus entreprenant et plus redoutable qu'ailleurs parce qu'il est bien appuyé. Les comtes de Dalhem et les ducs de Limbourg, leurs alliés, ont pour eux les concordats germaniques qui mettent les empereurs à la merci de l'église, et ils s'avouent hautement les vassaux-porte-glaives de celle-ci. On voit nos comtes poursuivre avec persistance cette politique jusqu'au jour où le pays de Dalhem est réuni au duché de Brabant en 1243. Leur chûte suit de près celle des ducs de Limbourg. Ce sont là des évènements importants. Ils consacrent une première victoire de l'autorité civile sur son éternelle rivale. Ceux des comtes de Dalhem qui marquèrent le plus dans cette lutte séculaire sont :

Thiéri II, comte de Hostade et de Dalhem. Il prend la croix en 1188. Quand l'empereur Frédéric Barberousse se fut noyé en voulant traverser un fleuve de l'Isaurie il se hâta de revenir sur ses pas. Il accompagna en 1191 Henri, roi des Romains en Italie, assista à son expédition contre Tancrède, usurpateur de la Sicile, et s'en vint à Rome prier le pape Célestin III de prendre en main ses intérêts et ceux de sa maison. Il avait un frère nommé Lothaire qui était prévôt de l'église de Bonn. Le roi des Romains le désigna pour le siége archiépiscopal de Cologne, qui était justement vacant et auquel la charge d'archichancelier de l'Empire était attachée; l'opposition faite à cette candidature fut si formidable qu'Henri-le-Lion songea à pourvoir son protégé d'un autre siége princier. Il l'imposa au chapitre de Saint-Lambert, qui avait déjà accepté comme évêque Albert de Louvain, frère du duc de Brabant. Lothaire cependant se déclara évêque de Liége et prit possession pendant le carême de l'an 1192. Peu de temps après la nouvelle arriva à Liége que le Pape avait approuvé l'élection d'Albert de Louvain et ordonné qu'à son retour d'Italie il fût sacré par l'archevêque de Reims. On résolut de se débarasser de lui. Il fut assassiné. Ce crime fut puni avec toute la barbarie du temps. On brûla et on saccagea les pays d'Outremeuse. Les

vrais coupables se sauvèrent et moururent bientôt après, succombant bien plus sous le poids de leurs regrets que sous celui de leurs remords.

Lothaire Ier, comte de Hostade et de Dalhem, fils de Thiéri II et de Lutgarde de Moha, dame de Haneffe, rentra en possession de l'héritage paternel en payant une indemnité de guerre au duc de Brabant et à ses alliés. Les actes de piété remplissent sa vie. Il renonça en faveur des églises de Cologne et d'Aix-la-Chapelle à des droits de juridiction exercés par ses ancêtres; il fonda avec le concours des ducs de Brabant et de Limbourg, dans son comté de Dalhem, une maison de Cîteaux, appelée le Val Dieu, qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier, et, pour tout dire, il répandit ses dons à pleines mains sur les monastères et prieurés Steinfeld, Rolduc, Hoven, Knechtstedt et Herckenrode. Il travailla ainsi plus efficacement à l'illustration de sa race que son père ne l'avait pu faire par la violence. De ses deux femmes Mathilde de Hengebach, de la maison de Juliers, et Mathilde de Vianden, dame de Cranendonck et d'Eindhoven il eut quatre fils et deux filles.

Conrad, comte de Hostade et de Dalhem, était fils de Lothaire Ier et de Mathilde de Hengebach. Son frère aîné, Thiéri mourut en 1214, mais étant entré dans les ordres, il céda ses droits à son frère consanguin Lothaire II, qui devint ainsi comte de Hostade et de Dalhem. Conrad est certainement l'une des grandes figures du XIIIe siècle. Il possède et résume les qualités et les défauts de la forte race à laquelle il appartient. Ses projets avortés, ses rancunes éclatent en lui et se font jour avec une rare puissance. Il commande à la fois l'étonnement et le respect. Il sait vouloir. Dès qu'il est assis sur le siége métropolitain de Cologne, en 1238, l'Allemagne féodale trouve en lui un chef et un maître, l'esprit communal, un ennemi irréconciliable. Les chroniqueurs ne disent rien de trop en le qualifiant de « plus ferme pilier de l'église. » Il sacrifie au triomphe de ses idées, à son projet de rompre le monde à l'obéissance monacale, jusqu'aux derniers débris de la puissance territoriale de ses proches. Ce qu'il n'abandonne point par traité secret au duc Henri de Brabant, il le réserve à son église. Le dernier comte de Hostade et de Dalhem, Thiéri III n'ayant point d'enfants testa en faveur de son oncle Frédéric, chanoine de Sainte-Marie aux degrès à Cologne et prévôt à Xanten, lequel s'empressa de transporter tous ses droits à l'archevêque Conrad son frère. Ce fut là sans doute l'occasion attendue par l'illustre prélat de mettre à exécution le rêve de sa vie : la cathédrale de Cologne. Il n'aurait rien fait de plus que de poser la première pierre de ce merveilleux monument que cela suffirait à immortaliser son nom. La ville de Cologne, qui avait eu tant à se plaindre de lui, oublia ses torts comme prince temporel pour ne se souvenir que de la piété de son métropolitain, de son rare génie artistique. Elle lui éleva vers le milieu du quatorzième siècle un magnifique mausolée de marbre blanc qui existe encore et dont les inscriptions rappelent ses titres aux respects de la postérité.

C.-A. Rahlenbeck.

Ernst, *Histoire du Limbourg*. Liége. 1840. V. 211-229. — Charles Rahl (Rahlenbeck), *Histoire de la ville et du comté de Dalhem*. Bruxelles, 1852, in-8° — A.-J. Weidenbach, *Die grafen von Are, Hochstaden, Nurburg and Muenare*. Bonn, 1845, in-12. — J. Burckhardt, *Konrad von Hochstaden, Erzbischof von Koeln*. Bonn, 1843, in-8°. - Ch. Rahlenbeck, *Les comtes de Hostade et de Dalhem*. Bruxelles, E. Devroye, 1859. (Extrait du 1er vol. de la *Revue d'histoire et d'archéologie*.)

DAINE (*Nicolas-Joseph*), lieutenant-général, né à Andenne, dans la province de Namur, le 13 octobre 1782, mort à Charleroy, le 10 octobre 1843, débuta dans la carrière des armes le 30 septembre 1795. Il avait alors 13 ans à peine et s'enrôla en qualité de tambour dans un des bataillons de volontaires de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il fit, sous le commandement de Pichegru, les campagnes de 1795 et 1796 dans les Pays-Bas et en Hollande, passa ensuite dans l'armée de Rhin-et-Moselle et assista aux affaires de Rastadt, de Heydenheim et de Kehl.

Après avoir séjourné quelque temps au célèbre camp de Boulogne, Daine partit pour l'Allemagne et assista à la dé-

faite des alliés à Ulm. Pendant cette campagne qui lui offrit plusieurs occasions de déployer une grande bravoure, il fut blessé d'une balle dans le bas-ventre à Philipsbourg, d'une balle à la hanche droite au passage du pont de Heidelberg, d'un éclat d'obus à l'épaule droite à Visloch et aussi de deux coups de baïonnette a Ulm où il resta prisonnier. A peine rétabli de ses blessures, Daine assista à la bataille d'Austerlitz (2 décembre 1805) puis à celle de Iéna (14 octobre 1806). Sa belle conduite dans une foule de circonstances l'avait fait monter de grade en grade jusqu'à celui de capitaine qu'il obtint en 1807 avec l'étoile de la Légion d'Honneur. Étant passé, vers cette époque, dans le 2e régiment d'infanterie polonais, il fit, avec ce corps, la campagne de 1807 en Pologne et celle de 1809 en Gallicie. A la bataille de Rachinnes, il reprit deux pièces de canon dont l'ennemi s'était emparé et fut nommé chef de bataillon du 10e régiment polonais (7 mai 1809).

A peine installé dans ce nouveau grade, il prit d'assaut, avec son bataillon composé de 800 hommes, la forteresse de Zamosc et s'empara de 60 pièces de canon et de 4,000 prisonniers. Ces actions d'éclat lui valurent l'honneur d'être mis à l'ordre de l'armée ; elles lui firent décerner aussi les décorations d'officier de l'ordre du mérite de Pologne et de l'ordre de Mickow.

Après la campagne de 1812, en Russie, où il donna de nouvelles preuves de sa bravoure, Daine fit partie de la vaillante garnison de Dantzick qui, sous le général Rapp, s'immortalisa par sa résistance héroïque et fut envoyé en Russie au mépris d'une capitulation qui lui assurait sa rentrée en France. Daine, qui avait été élevé au grade de colonel le 21 juin 1813, ne fut rendu à la liberté qu'en 1814. Il revint alors dans sa patrie et entra dans l'armée des Pays-Bas avec le grade de colonel commandant le 24e bataillon de milice (25 mars 1815) ; bientôt après, il fut appelé à la tête du 1er régiment de ligne, et reçut le brevet de général-major le 24 novembre 1816. Après avoir commandé successivement la 1re brigade de la 3e division, les provinces de Gueldre et de Hollande septentrionale, il passa au commandement du Limbourg (20 décembre 1826), poste qu'il occupa jusqu'au moment des événements de 1830.

Dès les premiers jours de la révolution, le général Daine se mit à la disposition du gouvernement provisoire, et se rendit maître de la forteresse de Venloo le 11 novembre. Il obtint, en récompense de ce service, le grade de lieutenant-général (27 décembre 1830).

Lorsque la Hollande, jalouse de venger l'échec que ses armes avaient reçu en 1830, tenta inopinément de s'emparer de la Belgique, dans les premiers jours du mois d'août 1831, le général Daine, que le régent avait investi du commandement de l'armée de la Meuse, se trouva dans une situation extrêmement critique : son armée, dont l'effectif réel ne dépassait guère 12,000 hommes, était composée en grande partie de troupes peu instruites et mal disciplinées ; l'état-major général était mal constitué pour seconder le chef ; aucun des services qui auraient dû assurer les approvisionnements et la subsistance des troupes n'était organisé ; enfin, les bataillons se trouvaient disséminés sur une étendue de 25 lieues, de Venloo à Herck-la-Ville et de Looz à Oostham.

Une armée aussi mal préparée n'était évidemment pas en état de tenir tête aux forces imposantes de l'ennemi qui s'avançaient méthodiquement sous la conduite de chefs expérimentés, tandis que le commandant de l'armée de la Meuse n'avait pas, dans toute son armée, un seul officier général pour le seconder.

Un désastre était imminent. Après quelques rencontres, les troupes de l'armée de la Meuse, démoralisées, se débandèrent en partie et s'enfuirent dans la direction de Liége.

Comme il n'arrive que trop souvent en pareille occurrence, l'opinion publique s'en prit au chef du désastre de son armée. Mais il résulte à l'évidence de la correspondance officielle du général Daine, que cet officier général avait fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire

pour mettre ses troupes en position de lutter avec honneur contre un ennemi dont on prévoyait les projets depuis longtemps.

Ses instances auprès du gouvernement pour obtenir des renforts, pour compléter l'organisation à peine ébauchée de son armée, pour pouvoir rassembler au moins dans un camp d'instruction ses troupes disséminées à plusieurs journées de marche les unes des autres, n'avaient eu aucun succès. Ses sollicitations les plus pressantes avaient échoué devant l'inertie résultant du mauvais vouloir ou de l'incapacité des dépositaires de l'autorité ! Aussi, l'enquête qui fut faite sur la conduite du général Daine pendant la campagne de 1831, aboutit-elle à l'absoudre des reproches de désobéissance aux ordres du roi et de trahison qu'on avait fait peser sur le général en chef de l'armée de la Meuse.

Le général Daine fut donc replacé à la tête d'un commandement le 20 novembre 1832. En 1838, on s'attendait en Belgique à une reprise d'hostilité avec la Hollande, le général Daine fut investi du commandement supérieur de Venloo et, après la conclusion définitive de la paix, il fut placé à la tête de la 4e division territoriale (18 juin 1839), dont le quartier-général était à Mons.

Le général Daine paraît avoir eu connaissance du projet insensé que conçurent, en 1840, les généraux Vander Meere et Vander Smissen de ramener la famille de Nassau sur le trône de la Belgique. Il fut néanmoins mis hors cause par le tribunal qui jugea ces conspirateurs mal avisés, mais le gouvernement ne crut pas prudent de laisser un commandement important aux mains d'un officier général qui, informé de l'existence d'un complot contre le souverain, n'avait pas considéré comme un devoir impérieux de sa position d'avertir le gouvernement des périls qui le menaçaient. Le général Daine cessa dès lors de faire partie des cadres actifs de l'armée. **Général baron Guillaume.**

Archives de la guerre. — *Au Roi, sur les opérations de l'armée de la Meuse.* — Thonissen, *la Belgique sous le règne de Léopold Ier.*

DALE (*Engelbert* **VAN**), chancelier de Brabant, né à Malines en 1496, mort le 21 décembre 1556. Voir **VANDEN DALE** (*Engelbert*).

DALE ou **DALEN** (**VAN**). Ce nom a été porté par un grand nombre d'artistes anversois, dont plusieurs méritent d'être cités. Toutefois, les renseignements recueillis sur eux sont restreints et ne permettent pas de leur consacrer des biographies spéciales. Nous résumons ici ce que l'on sait d'eux, en procédant chronologiquement.

Le premier, par ordre de date, est Simon van Dale, peintre sur verre, qui dut être renommé si l'on en juge par le grand nombre d'élèves qui vinrent étudier dans son atelier. Il fut reçu franc-maître, en 1502. Nous trouvons de ses élèves inscrits en 1505, 1506, 1509, 1513 et 1523. En 1519, Simon remplit la dignité de doyen de Saint-Luc avec Jos. van Cleef.

Vautier van Dale fut reçu franc-maître en 1503, sans désignation du genre artistique qu'il professait; il reçut des élèves en 1504, 1506, 1511, 1512 et 1516.

Corneille van Dale, que les *Liggeren* nomment *le vieux*, était peintre sur verre et vitrier; il fut reçu franc-maître à Anvers, en 1534. Guicciardin le cite en ces termes : « Corneille van Dale, d'Anvers, « maître qui s'entendait extraordinaire- « ment à l'emploi de toutes sortes de « couleurs sur verre ou cristaux, comme « si c'étaient des couleurs à l'huile : et, « en outre, à composer des tableaux. » Corneille possédait, longue rue Neuve, à Anvers, une maison sur laquelle l'église Saint-Jacques avait un cens (hypothèque). L'artiste était mort en 1577 (n. s.) car, cette année, sa veuve paya deux années d'arrérages de ce cens. Il avait reçu des élèves en 1540, 1544, 1549 et 1558.

Corneille, le vieux, eut un fils, Corneille le jeune, peintre comme son père et marchand de tableaux, qui fut élève, en 1587, chez un artiste du nom d'Abraham Lisaert. Il fut admis, comme franc-maître de Saint-Luc, en 1590, mais seulement comme marchand d'objets d'art.

En 1544, on voit inscrit, comme apprenti chez le peintre Jean Adriaensen, déjà maître de Corneille van Dalem ou Dalen, Louis van Dale, qui, à son tour, fut reçu franc-maître en 1553. En 1585-1586, sa veuve paya la contribution usitée à la confrérie de Saint-Luc.

Jean ou Hans van Dale, celui auquel on a attribué, par erreur, les dates et les particularités se rapportant à Corneille van Dalen (voir ce nom), fut inscrit franc-maître en 1545 ; en 1552, il reçut pour élève Antoine De Wale. L'année de l'admission de Jean, la corporation de Saint-Luc reçut encore, comme franc-maître, un Adrien van Dale, sans mentionner s'il fut peintre.

En 1561, réception de Vincent van Dale, également de profession artistique inconnue.

Enfin, en 1626-1627, un Corneille van Dale, quatrième du nom, figure dans les *Liggeren*, comme apprenti chez un verrier du nom de Jacques Cuypers.

Outre les renseignements qui précèdent, et qui nous sont tous fournis par les *Liggeren*, il y a un Corneille van Dale ou van Dalen, peintre d'histoire, qui a des tableaux à l'église Saint-Jacques, à Anvers : une *Sainte Cène*, longtemps attribuée à Otto Venius (ce qui démontre assez son mérite) et des volets peints des deux côtés. M. Th. van Lerius, dans sa notice sur l'église de Saint-Jacques, nomme ce peintre Corneille, le jeune, et fixe la date d'exécution de ses œuvres vers 1590-1591. Dans le même livret est indiqué, parmi les objets que l'église renferme, un catalogue des noms des directeurs de la petite *chapelle des mariages*. Ce catalogue se trouve dans la chambre de la direction et renferme, entre autres noms d'artistes, celui de Corneille van Dale, le jeune, 1576-1580 et 1585-1602. Ces dates disent assez que l'auteur des tableaux de Saint-Jacques n'est point le Corneille, le jeune, peintre et marchand de tableaux, cité par les *Liggeren* comme ayant été reçu franc-maître en 1590.

Le catalogue du musée de Vienne cite un *Bacchus*, de Corneille van Dalen, né, dit-il, en 1626, et de l'école de Corneille Visscher ; ceci ferait supposer qu'un des graveurs Corneille van Dalen, père ou fils, a également cultivé la peinture. M. F. Bogaerts, dans son ouvrage malheureusement très-inexact, cite un N. van Dalen, peintre flamand vivant à Bois-le-Duc, réduit par les circonstances les plus pénibles à vendre ses tableaux à bas prix et mort dans la misère. Ad. Siret.

DALEN ou **DALEM** (*Corneille* **VAN**), paysagiste, né à Anvers. Les biographes ont confondu ce peintre avec Jean van Daele, falsifiant ou oubliant les renseignements exacts donnés par Van Mander. Ce n'est point Jean van Daele qui fut contemporain de Bom et qui excella dans la représentation des rochers. Ces diverses circonstances se rapportent à Corneille, cité immédiatement après Pierre Bom, par Van Mander. Celui-ci note sa spécialité et le dit entré comme franc-maître dans la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1556, ce qui est parfaitement exact. Les *Liggeren* nous apprennent, en outre, que Corneille fut élève, en 1545, de Jean Adriaensens ou Adriaenz, doyen de Saint-Luc, en 1549. Nous pensons que les dates données par Bryan-Stanley comme appartenant à Jean (1530-1601) peuvent se rapporter à Corneille.

Ad. Siret.

DAMANT ou **D'AMANT** (*Juste*), homme de guerre et magistrat, issu d'une famille noble, originaire de Bourgogne, établie à Bruxelles ; il était seigneur de Diesvelt, fils de messire François Damant et de dame Louise de Siclers. Né dans la dernière moitié du XVI^e^ siècle, il succéda à son père, décédé le 20 août 1611, en qualité de capitaine-gouverneur de la ville et de la châtellenie de Courtrai ; il obtint ensuite son entrée au conseil de guerre du roi, ès Pays-Bas, et la charge de grand-bailli de Courtrai.

Pendant sa laborieuse carrière, il éprouva beaucoup de malheurs et souffrit de terribles persécutions de la part des envieux qui se plaisaient à le contrarier et à le poursuivre en ses fonctions. Il dut résigner son état de grand-bailli de Courtrai, après l'avoir desservi pen-

dant plus de 23 ans; il s'en démit, ainsi que de son gouvernement militaire, et vint se fixer avec sa famille, d'abord à Bruxelles, ensuite à Namur où il passa tristement le reste de ses jours, accablé d'une cécité complète. Il avait eu à supporter trop de persécutions et de malheurs pendant sa laborieuse carrière.

Messire Juste Damant avait embrassé la carrière des armes dès sa plus tendre jeunesse et s'était adonné à l'étude de la stratégie et de la fortification. Dans cette dernière science, il s'appliqua à démontrer les avantages de fortifier le triangle et le carré contre la nouvelle méthode d'attaque des places fortes. Son carré n'offre rien de nouveau, ayant été déjà appliqué dans le pays en 1540, lors de la construction de la citadelle de Gand; et pour ce qui concerne le triangle, son invention consistait à créer sur chaque côté un flanc élevé vers l'extrémité de chaque face non loin du saillant. L'espèce de demi-bastion qu'il obtient d'après ce tracé, ainsi que le flanc, étaient privés de feux et dépourvus de tout flanquement; sa méthode n'avait, par conséquent, aucune chance d'être jamais mise en pratique.

Voici les ouvrages laissés par Damant: 1° *Manière universelle de fortifier sur le modelle du triangle et quarré, contre les façons modernes d'assaillir et forcer une place investie et assiégée.* A Bruxelles, chez Jean Mommart, imprimeur juré, 1630, avec figures sur bois dans le texte, format in-4o. Ouvrage dédié à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie; 2° *Abrégé des principes militaires, dressé sur la situation des Pays-Bas, et guerres y faites par le Roy, contre les États des Provinces-Unies rebelles.* Cet ouvrage est cité à la dernière page du précédent. On ignore s'il a été publié.

J.-J.-J. Vereecke.

DAMANT (*Nicolas*), magistrat et homme d'État, vicomte de Bruxelles, etc. Il naquit en cette ville vers 1531 et y mourut le 17 juillet 1616. Son père PIERRE DAMANT, issu d'une famille noble de la Bourgogne, fut conseiller et maître d'hôtel de Charles-Quint; son frère devint évêque de Gand. Nicolas Damant fit ses études *in utroque jure* et Loyens assure qu'il était un très-habile jurisconsulte. Ayant pratiqué quelque temps comme avocat, il entra au conseil de Brabant en qualité de conseiller extraordinaire. Le duc d'Albe le fit nommer conseiller effectif, par lettres patentes du 7 mai 1568. Entièrement dévoué à Philippe II, Damant, qui jouissait d'un grand crédit auprès du prince de Parme, gouverneur général, obtint, en 1582, la charge de conseiller et maître des requêtes au conseil privé (Lettres patentes du 7 mai, datées de Tournai, où ce conseil siégeait alors). Il devint ensuite président du conseil de Flandre (7 avril 1585). Sa nomination rencontra de la part des membres de ce corps judiciaire une vive opposition, parce qu'il était né à Bruxelles, et que les Brabançons étaient exclus des emplois publics, en Flandre, de même que les Flamands l'étaient en Brabant. Il y avait, il faut le dire, une mesquine réciprocité dans cette exclusion. Les difficultés suscitées au nouveau titulaire furent aplanies par un décret du gouverneur général, devant qui le débat avait été porté, les deux parties entendues. Le décret statuait que les enfants des personnes qui suivaient la cour, comme l'avait fait le père de Damant, maître d'hôtel de Charles-Quint, n'étaient pas censés natifs de la ville où la cour résidait. C'était donc conférer à ces enfants le privilége d'être *ubique natus*. Damant n'occupa guère longtemps la charge dont la possession lui avait été contestée. La faveur du Roi et celle d'Alexandre Farnèse lui en ménageaient une d'un caractère plus relevé : celle de chancelier de Brabant (Patentes données à Beveren, le 13 juin 1585, pendant le fameux siége d'Anvers). Deux ans après, Philippe II le nomma membre du conseil d'État (12 décembre 1587) et l'appela à Madrid, où il remplit les hautes fonctions de garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne. Loyens (*Tractatus de curia Brabantiæ*) fait ressortir en termes élogieux l'influence que Damant exerça à la cour de Madrid. Lorsqu'en 1596 le Roi eut confié le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc Albert alors cardinal, il renvoya le conseiller Damant à Bruxelles, afin qu'il aidât le futur

époux d'Isabelle de ses conseils et de ses lumières. Depuis, Damant, reprenant à Bruxelles ses fonctions de conseiller d'État et de chancelier de Brabant, resta toujours en grande estime à la cour des Archiducs, princes sur lesquels il ne laissa pas d'exercer beaucoup d'influence. Il mourut à l'âge de 85 ans et fut enterré dans l'église collégiale de Sainte-Gudule. Son épitaphe est réproduite dans différents ouvrages, entre autres dans la *Chronologie historique des conseillers du conseil de Brabant*, d'où une partie des renseignements qui précèdent sont tirés. Le chancelier Damant avait épousé Barbe Brant, qu'il perdit à Madrid en 1591. Grâce à ce mariage, il fut seigneur de Brouwel et d'Olmen, car sa femme était la fille d'Arnoul Brant qui possédait ces seigneuries. Nous ajouterons qu'après son départ de la ville de Bruxelles, en 1578, avec la fraction du conseil de Brabant restée fidèle à Philippe II, Nicolas Damant perdit son mobilier, la municipalité soulevée l'ayant fait vendre à l'encan avec celui d'autres *absents* ou partisans du Roi (1584). Galesloot.

Chronologie citée en manuscrit aux Archives du royaume. — Loyens, *Tractatus de curia Brabantiæ*. — Manuscrit n° 12, aux Archives de l'Etat, à Gand.

DAMANT (*Pierre*), troisième évêque de Gand, né à Malines en 1530, mort à Gand en 1609, appartenait à une famille aussi distinguée par sa noblesse que par ses services : son père était conseiller et trésorier de l'empereur Charles-Quint. Très-jeune encore il obtint des dignités ecclésiastiques et il avait joui déjà d'une prébende en plusieurs églises, quand il fut nommé conseiller clerc au conseil de Flandre, en 1554 (1). Le chapitre de Saint-Bavon l'élut doyen en 1585, et quatre ans plus tard, le roi Philippe II le nomma évêque de Gand, nomination confirmée par Sixte-Quint. Malgré son âge déjà avancé, le nouveau prélat gouverna le diocèse avec autant de vigueur que de sagesse. Il assista au concile provincial de Malines en 1687 et se préparait à tenir un synode pour en faire accepter les décrets, quand il succomba sous le poids des ans et des fatigues. Il avait préparé déjà l'oraison préliminaire qu'il comptait y prononcer, ainsi que les XIX titres dont devait se composer le synode; ces documents étaient restés longtemps inédits, quand feu Mgr de Ram les publia dans son *Synodicon belgicum*, ainsi qu'un diplôme par lequel l'évêque institua un vicariat. J.-J. De Smet.

(1) Son épitaphe lui donne aussi le titre de prévôt d'Utrecht, et il fut, en effet, nommé à cette dignité, mais les Calvinistes s'étant emparés de la ville, empêchèrent la prise de possession.

Hellin, *Histoire chron. de Saint-Bavon*, p. 26 et suiv. — De Ram, *Syn. belgicum*, p. 44 et suiv., et 269 et suiv.

DAMAS (*Jean*) ou **DAMASIUS**, numismate et poète latin, reçut en 1538 à Gand, où il était né, la visite d'Hubert Goltz, qui voyageait pour recueillir les matériaux de ses publications numismatiques. Damas possédait, probablement, une collection de médailles ou était versé, du moins, dans la science de ces monuments, car son nom est cité dans la liste des personnes qui aidèrent le célèbre numismate et graveur à mener à bonne fin sa grande entreprise. Nous possédons de lui une pièce de poésie latine imprimée à la fin du *Julius Cæsar* de Goltzius, Bruges, 1563, in-fol.; elle est intitulée : *Joannes Damasius Gandensis in Laudem M. Laurini Domini de Watervliet et Huberti Goltzii, Herbipolitæ antiquarii*. La facture des trente-six alexandrins dont se compose ce morceau n'est pas mauvaise ; elle prouve que l'auteur était nourri de la lecture des poètes de Rome et qu'il n'en était plus à son coup d'essai. J. Roulez.

DAMERY, (*Jacques*), frère de Walter, peintre de fleurs, fruits, vases, etc., né à Liége en 1619 mort à Rome en 1685. Jacques paraît avoir eu peu de points de ressemblance avec son aîné. Il voulut partir pour Rome, encore presque enfant, malgré les conseils de Walter ; aussi n'en résulta-t-il rien de bon pour lui. Il revint à Liége, et, devenu plus sage, résolut de reprendre une seconde fois le chemin de l'Italie afin d'y étudier sérieusement. Il mit ce projet à exécution et réussit à devenir un bon peintre de fleurs, de fruits et surtout de vases dans lesquels il atteignit la perfection. Son ordonnance

était magistrale, son coloris vif, agréable et plein de naturel. Avec de semblables qualités, on comprend que son succès à Rome fut grand et légitime. Aussi s'établit-il définitivement dans cette ville où il ne manqua ni d'ouvrage, ni de protecteurs. Jacques Damery a exécuté quelques eaux-fortes, entre autres une série de douze vases, dédiée, en 1657, à Gualtier du Château, secrétaire des brefs et de la Chambre du pape Alexandre VII. C'était une marque de reconnaissance envers ce personnage, grand protecteur des Liégeois séjournant à Rome. Le neveu de Gualtier, Sluse, depuis cardinal, fut pour notre Damery un véritable bienfaiteur. Cet artiste resta célibataire ; on assure que plusieurs de ses tableaux furent, après sa mort, envoyés à Liége, où leurs traces sont complètement perdues. Le Blanc le cite comme un graveur *français*. Le premier de ses douze vases gravés porte l'inscription suivante, sur le socle : *Ill^mo et Reu^mo D. D. Gualtero Gualterio...* Puis un peu plus bas, à gauche : *I Damery delin. et Fecit Romæ* 1657, et enfin, à droite : *Superiorum licen.*

Ad. Siret.

DAMERY (*Simon*), peintre d'histoire, né à Liége, en 1604, mort à Milan, en 1640. Il fut élève de Jean Tauler et montra fort jeune sa vocation artistique. Possédé du désir de se perfectionner et sentant que, pour y parvenir, il lui fallait un autre milieu que celui où il se trouvait, il n'attendit pas la fin de son apprentissage ; mais craignant que sa jeunesse ne parût un obstacle à ses parents pour un voyage de longue haleine, il s'enfuit secrètement, sans prévenir personne, et se dirigea vers Rome, à pied et presque sans ressources. Il parvint à son but et ne perdit pas un instant pour ses études favorites. Les modèles abondaient ; il sut en tirer profit et se vit bientôt en état de produire des œuvres distinguées. Celles-ci furent remarquées et valurent au jeune artiste l'estime et les commandes des amateurs. Nul doute qu'il n'eût réussi complétement à Rome, si le désir de revoir son pays n'eût pas été fort ardent; il reprit donc la route de Liége dans de meilleures conditions que lorsqu'il l'avait quittée ; mais arrivé à Milan, où il comptait séjourner pour étudier et travailler encore, il s'y lia avec un peintre de cette ville qui s'attacha vivement à lui et qui, afin de le retenir en Italie, lui offrit sa fille en mariage. Simon accepta, et, dès lors, il ne fut plus question du retour en Belgique. Malheureusement la carrière de notre compatriote fut arrêtée dans sa fleur. La peste de 1640 l'enleva à son art et à sa famille d'adoption.

Un noble liégeois, Guillaume de Fayn, établi à Rome et qui avait connu Damery dans cette ville, dut revenir à Liége, vit notre peintre à Milan et lui acheta plusieurs toiles importantes. Les tableaux de Simon Damery que l'on voyait à Liége, lui faisaient honneur ; c'étaient une *Madone avec l'Enfant* et le *Sauveur tenant sa croix*. On vante surtout les contours gracieux de ses figures.

Ad. Siret.

DAMERY (*Walter*), frère de Jacques, peintre d'histoire, né à Liége, en 1610, décédé en 1678. Becdelièvre ne nous dit point si les deux frères Damery étaient parents de Simon, leur aîné de quelques années. En tous cas, le même goût artistique se prononça chez Walter et chez Simon. Walter le poussa même jusqu'à la passion ; ses livres classiques, ses cahiers étaient remplis de croquis. Il ne trouva qu'un peintre médiocre, Antoine Deburto, pour lui donner les premières leçons et sentit que les voyages devaient suppléer à ce qui lui manquait sous ce rapport. Il se rendit en Angleterre, en 1636 et y séjourna plusieurs années, y exécutant un grand nombre de portraits. Il partit ensuite pour la France et puis pour l'Italie. C'est dans cette contrée privilégiée qu'il trouva son maître : Pietro Berrettini da Cortona l'admit dans son atelier, où il travailla pendant plusieurs années. Mais le moment du retour dans la patrie ayant sonné, Walter s'embarqua ; il eut alors à subir une aventure qui eût pu lui devenir fatale. Pris par des corsaires, il fut emmené captif à Alger et eut la chance de s'échapper en même temps que deux Récollets, ses compagnons d'infortune. Il prit la route de France par la Provence et le Dauphiné ; devenu le compagnon de voyage de

quelques Carmes, ceux-ci l'emmenèrent dans leur couvent à Paris. Là Walter se mit à l'œuvre; son début fut un coup de maître : *l'Enlèvement du prophète Elie sur un char de feu*, peint par lui dans le dôme de l'église des Carmes Déchaussés, attira immédiatement l'attention de la foule. Fort heureusement pour lui, car le pauvre artiste avait été dépouillé par les corsaires de tout le fruit de son travail à Rome. Dès lors, il sortit de sa position misérable. Il n'est pas inutile d'observer en passant que son *Elie* est faussement attribué à Bertholet Flemalle par Descamps et par l'auteur du *Dictionnaire des artistes*. Walter reprit enfin la route de Liége, en 1644, précédé de la réputation acquise par sa dernière œuvre; aussi trouva-t-il de suite à s'employer. Il se maria deux fois et l'on fait un grand éloge de sa seconde femme qui cultivait la poésie française. C'est encore dans une église des Carmes Déchaussés, vis-à-vis de laquelle il demeurait, qu'il fut enterré. La mort relativement prématurée de Walter Damery, paraît être due à des travaux excessifs. D'un caractère aimable, modeste et méritant l'estime, il fut recherché à Liége par les personnages les plus haut placés : on cite, entre autres, le chanoine Laurent de Méan, prévôt de la collégiale de Tongres, Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent et le riche Mécène, Henri de Curtius, qui tous commandèrent à l'artiste des travaux importants.

Damery imita, dans ses compositions, la manière du Cortone, son maître, et l'aspect de ses peintures aux Carmes de Paris, permet de juger son talent large et facile. Le sentiment religieux y est bien compris, le ton a de l'harmonie et de la vigueur; il réussissait particulièrement à peindre les enfants nus que l'on trouve souvent dans ses toiles; ses fonds de paysage sont exécutés avec beaucoup de talent. Toutefois ses derniers tableaux ne valent pas ceux de sa jeunesse. Sa ville natale en possédait plusieurs dans ses diverses églises; il n'en reste plus guère; nous citerons cependant : *Saint Norbert recevant le scapulaire des mains de la Sainte Vierge*, à l'église du Séminaire; et *la Sainte Vierge accompagnée des Vertus*, à l'église de Sainte-Foi. Enfin, au musée de Mayence, on voit de lui *la Sainte Vierge donnant le scapulaire à saint Simon Stock*. Ce tableau, exécuté pour le maître-autel des Carmes-en-île, fut enlevé lors de la révolution française, transporté à Paris, puis adjugé, avec d'autres, au musée de Mayence. Il a malheureusement été mal retouché et a été longtemps attribué à Annibal, puis à Louis Carrache. Natalis a gravé, d'après Damery, un portrait de Guillaume Natalis, abbé de Saint-Laurent, représenté sur un piédestal où l'élèvent des anges qui portent sa mître et sa crosse; près de lui, deux figures allégoriques représentent le *Sacrifice* et le *Courage* avec la devise : *Corde et animo*. Ad. Siret.

DAMIANUS ou **DAMIEN**, religieux de l'abbaye des SS. Cyprien et Corneille à Ninove, au XIe siècle, avait suivi au couvent son frère Arnold, célèbre par l'étendue de ses connaissances. Damien s'appliqua aux Belles-Lettres et fit surtout de grands progrès dans la composition de la musique d'église. La douceur de ses mélodies ravissait tous les cœurs et les paroisses voisines s'empressaient à l'envi d'exécuter ses œuvres, aussitôt qu'elles pouvaient les obtenir. Deux siècles plus tard, en 1202, on admirait encore, sans s'en lasser, les hymnes qu'il avait écrites en l'honneur des saints patrons de l'abbaye. Quelques-unes de nos anciennes abbayes et cathédrales ont conservé leurs livres de chant, si celle de Ninove retrouve les siens, on pourra connaître jusqu'à quel point les œuvres de Dom Damianus méritent les éloges que leur donne le chroniqueur. J. J. De Smet.

Chronicon Balduini Ninov. in *Corp. Chron. Fland.*, t. II, p. 704.

DAMIS *(Amédée-Gustave-François)*, peintre de fleurs, de fruits et de décor d'intérieurs, né à Bruges le 24 octobre 1811, et y décédé le 8 juillet 1851. Elève de l'académie des beaux-arts de sa ville natale, il partit jeune encore pour Paris, afin de s'y adonner au genre de peinture pour lequel il avait une grande prédilection, et qu'il cultiva avec succès, sous la direction de P.-J. Redouté, artiste

belge très-renommé en cette spécialité picturale. La réputation que Damis ne tarda pas d'acquérir, le fit nommer peintre de fleurs du roi Louis-Philippe, et la princesse Adelaïde d'Orléans lui confia la décoration d'une chapelle qu'elle avait fait bâtir. Il décora l'oratoire gothique que la comtesse de Plessis-Bellière, née marquise de Pastoret, fit établir dans son hôtel, à Paris, place de la Concorde, par l'architecte Breton. A la fois peintre et sculpteur, Damis y exécuta une décoration polychrome, à l'instar des peintures murales des anciennes basiliques. D'autres travaux décoratifs lui furent confiés à la chapelle de N.-D. aux Champs, à l'oratoire de l'hospice des Aveugles et à l'église de la Madeleine, à Paris. Il travailla aussi pour la fabrication de tapis aux Gobelins; chez le duc de Praslin et la marquise Aguado. Partout il fit preuve de talent. Dans les chapelles qu'il décora, on reconnaît la main exercée d'un artiste qui s'est livré à l'étude des peintures murales du moyen-âge et des manuscrits de cette époque primitive de l'art, dont il a parfaitement compris le caractère mystique.

Il peignit de charmants tableaux de fleurs et de fruits; ces œuvres, qui se distinguaient par la vérité, l'agencement ingénieux et la fraîcheur du coloris, furent appréciées par les connaisseurs. En 1847, à l'exposition de Boulogne-sur-Mer, une *Madone*, entourée d'une guirlande de fleurs, obtint une médaille. Deux de ses productions florales furent acquises pour le président des États-Unis d'Amérique, une autre figura avec honneur, en 1849, à l'exposition des beaux-arts d'Anvers.

En 1848, après la chûte de la royauté, le gouvernement républicain lui offrit le poste de directeur de la fabrique nationale de tapis, à Beauvais. Il n'accepta point cette position, qui l'obligeait à renoncer à sa qualité de belge, en se faisant naturaliser français. Et comme il ne pouvait exécuter les travaux que, sous le roi Louis-Philippe, le gouvernement lui avait commandés, il quitta la France. Il revint à Bruges, où il se maria en secondes noces avec Victoire Van der Capellen, de Lille; il avait perdu, à Paris, sa première femme, Joséphine de Palhausie. Damis ne jouit pas longtemps de son bonheur conjugal, il mourut, âgé de trente-neuf ans, laissant une veuve et deux filles. Découragé, il avait abandonné ses pinceaux et entrepris un commerce qui n'entrait nullement dans ses goûts. Il laissa à sa veuve plusieurs de ses tableaux et de belles études. Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschrijvingen*. — *Illustration de Paris*. — Renseignements particuliers.

DAMMAN *(Adrien)*, poète latin, naquit à Gand ou plutôt, selon Foppens, à Lemberge, village des environs de cette ville. Nous ne connaissons pas la date de sa naissance, ni le lieu et l'année de sa mort. Il professa d'abord les humanités à Gand et, plus tard, s'étant rendu en Écosse, à l'invitation du célèbre poète et historien Georges Buchanan, ancien précepteur et en dernier lieu gouverneur du Roi, il y donna le même enseignement à la jeunesse noble. Damman dut quitter la Belgique avant la mort de Buchanan, décédé en 1582, mais l'époque où il revint est incertaine; car si son épître congratulatoire à l'occasion de l'arrivée à Gand d'un nouveau comte de Flandre, en cette même année 1582, peut faire croire à son retour dans sa patrie, à cette date, les nombreuses pièces de vers alexandrins par lesquelles, il célébra le mariage de Jacques VI avec la princesse Anne de Danemarck, qui eut lieu en 1589, semblent attester, au contraire, qu'il était encore alors en Écosse. Pendant son séjour dans ce pays, il embrassa le Calvinisme.

Damman eut la réputation d'être bon helléniste; Peerlkamp avance qu'il traduisit beaucoup de grec en latin, sans indiquer si ses traductions étaient en prose ou en vers et quels sont les auteurs traduits. On possède de lui une traduction en vers alexandrins de la *Semaine* du fameux poète gascon G. Du Bartas. Jacques Sluper a publié quelques-unes des élégies de Damman avec ses propres poésies (Antverp. 1575, in-16, typis Bellin). L'épître en vers, que notre poète adressa à François, duc d'Anjou, appelé à Gand pour prendre possession du comté de Flandre parut en 1582 à Anvers, chez Plantin. Gruter dans le tome III de ses

Deliciæ poetarum, etc., p. 1 à 43, a donné, outre quelques morceaux des élégies de Damman, de longs extraits des poèmes composés par le poète gantois à l'occasion du mariage du roi d'Écosse Jacques VI, avec la princesse Anne de Danemarck. Voici les titres des principales de ces pièces : *De nuptiis Scotorum regis Jacobi VI et Annæ Danorum regis Frederici II filiæ* (358 vers). *De tempestate cum sponsa in Scotiam tenderet* (268 vers); *In Annæ Scotorum reginæ coronationem* (312 vers); *De introitu reginæ in Urbem Edinburgum* (221 vers). On y rencontre quelques passages qui, certes, ne sont pas dépourvus d'élégance. J. Roulez.

Foppens, t. Ier, p. 12. — Hofman Peerlkamp, *De vita, doctrina et facultate Nederl.* etc., p. 133, sq. ed. 2.

DAMMAN (*Jacques*), homme de guerre, né à Bruxelles le 13 novembre 1777, mort le 14 août 1844, entra au service le 21 octobre 1798 dans la 83e demi-brigade de la république française et fit les campagnes de 1798, 1799 et 1800 en Suisse et en Allemagne. Ayant été blessé aux deux jambes à l'affaire de Meeskerken, le 5 mai 1800, il fut fait prisonnier de guerre. Après plus d'une année de pénible captivité, il rentra dans son ancien régiment avec lequel il fit la campagne de 1801, en Allemagne.

A la création du 112e régiment, qui fut formé à Bruxelles presqu'exclusivement de Belges, Damman passa dans ce corps et y obtint successivement tous ses grades jusqu'à celui de lieutenant (28 janvier 1813). Pendant cette période de sa carrière, il fit les campagnes de 1804, 1805 et 1806 sur les côtes de l'Océan; de 1809 en Italie et en Allemagne et fut blessé d'un coup de feu à la bataille de Wagram; de 1812 et 1813 en Russie et en Prusse. Sa belle conduite lui fit décerner la décoration de la Légion-d'Honneur le 21 juin 1813, mais à la bataille de Hanau, le 28 octobre de la même année, il fut fait prisonnier de guerre. Rentré en France le 16 juin 1814, Damman fit la campagne de France de 1815 et ne revint dans sa patrie qu'après la seconde abdication de l'empereur Napoléon. Le roi du Pays-Bas n'accueillait qu'avec répugnance dans son armée les officiers qui étaient restés fidèles à l'empereur jusqu'au dernier moment, aussi le lieutenant Damman ne parvint-il à obtenir sa mise en activité qu'après une longue attente et ce ne fut qu'en 1829 qu'il arriva enfin au grade de capitaine.

Lors des événements de 1830, le capitaine Damman, qui était en garnison à Charleroy, n'hésita pas à offrir ses services au gouvernement provisoire de la Belgique qui lui conféra le grade de major dès le 13 octobre. Ce brave officier fut compris dans la première nomination qui suivit l'institution de l'Ordre de Léopold. Le Roi le nomma, en outre, lieutenant colonel le 26 mai 1837 et l'admit à la retraite le 21 avril 1841. Damman comptait alors plus de soixante ans de service.

Un de ses fils, François-Louis, né en 1803 et mort à Bruxelles en 1860, parcourut comme son père la carrière des armes : entré au service en 1817 il parvint en Belgique au grade de général, commandeur de l'Ordre de Léopold, du Christ, etc. Général baron Guillaume.

Archives de la Guerre.

DAMME (*Jacques* **VAN**), écrivain ecclésiatique, né à Exaerde (Waes) et décédé à Gand en 1723. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique et prononça les vœux solennels le 21 août 1676. Après avoir achevé ses études, il fut désigné, en 1691, pour enseigner la philosophie et la théologie aux jeunes religieux de son ordre dans le couvent de Maestricht. Plus tard il devint confesseur, d'abord des religieuses Dominicaines de Gand et d'Auderghem, ensuite du Grand Béguinage de Gand. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au moment de sa mort.

On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Onderwys der onwetende in het oprechte Roomsch-Catholyk Gheloove*. Ghent, 1719 et 1720; 2 v. in-24 de 260 et 252 pages. — 2° *Onderwys der onwetende in de oprechte goddelycke hope*. Ghent, (vers 1720), et réimprimé en 1723; vol. in-24 de 262 pages. — 3° *Onderwys der onwetende in*

de vreese Godts ende in het Ghebedt. Ghent, 1723; vol. in-24 de 264 pages. — 4° *Onderwys der onwetende in de oprechte Goddelycke liefde.* Ghent, 1722; vol. in-24 de 262 pages. — 5° *Onderwys der onwetende in de oprechte christelycke liefde des naestens.* Ghent, 1723; vol. in-24 de 280 pages. E.-H.-J. Reusens.

Quetif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 799. — Moulaert, *Het groot Beggynhof van Gent*, p. 104.

DAMME (*Nic. Jos.* **VAN**), homme de guerre, né à Ghislenghien (Hainaut) en 1786, mort en 1856. Voir VANDAMME (*Nic. Jos.*)

DAMME (*Pierre-Bernard* **VAN**), bibliophile, numismate, né à Gand, le 20 juin 1727, mort à Amsterdam, le 13 janvier 1806. Van Damme ne fit que des études primaires dans sa ville natale; encore jeune il se rendit à Amsterdam pour s'appliquer au commerce de la librairie. Grâce à son activité et à un riche mariage, il ne tarda pas à s'y trouver à la tête d'un important établissement ayant des relations suivies avec les principales villes de l'Europe. Son commerce étendu lui procura de riches collections manuscrites, des éditions rares et précieuses et il acquit, en cette matière, de grandes connaissances.

Dans ses moments de loisir, il s'occupa avec ardeur de numismatique dont il fit une étude approfondie; quoiqu'il ne possédait pas les langues savantes, son tact était si sûr qu'il constatait les plus légères différences sur les médailles et monnaies grecques ou romaines.

Il se décida à abandonner le négoce, pour se vouer exclusivement à sa passion et il vendit son magnifique fonds de commerce, en 1764 et 1769; puis il se forma une bibliothèque numismatique des plus complètes, ainsi qu'un cabinet de médailles qui put être cité comme l'un des plus riches, surtout en médailles grecques et romaines. Il n'avait pas d'inventaire, ni même de liste de ses monnaies; sa mémoire, qui était prodigieuse, lui servait de catalogue et fut son seul guide.

Sa réputation l'ayant mis en rapport avec des princes, des hommes d'État, des littérateurs distingués, il entretint avec eux une correspondance suivie et fit des échanges. Des monarques lui firent même des cadeaux; le roi de Naples, entre autres, le gratifia de l'ouvrage intitulé : Le *Antichita di Ercolano;* et ses connaissances lui valurent les titres de directeur de l'Académie littéraire de Zélande, à Flessingue, ainsi que celui de membre des Sociétés savantes de Göttingue et de la Haute-Luzace. Il a enrichi le quatrième volume des mémoires de ladite Académie d'une dissertation sur quelques médailles de son cabinet.

Il écrivit les ouvrages suivants : une dissertation sur la question posée par le Teyler Genootschap, en 1784 : *Quelle est l'origine des armoiries des familles, princes et pays et quand ont-elles été portées sur les monnaies de l'Europe?* Cette intéressante dissertation n'a pas été publiée dans les mémoires de la société, mais a obtenu une médaille. Le manuscrit passa dans la bibliothèque de M. le baron Van Westreenen de Tiellandt, à la Haye. — 2° *Bericht van eene talryke verzamelinge van grieksche, romeinsche en andere oude penningen.* Ce mémoire a été inséré dans les *Verhandelingen van het Zeeuwsch-genootschap*, t. IV, (1775) et mérita à son auteur le titre de directeur de la société. — 3° *Aanhangsel tot de eerste afdeeling van 't bericht der talryke verzameling van oude penningen*, figurant dans le même recueil, t. V (1776). Cette dissertation contient une description sommaire de la collection de monnaies et de médailles de Van Damme, comprenant alors environ 20,000 pièces en or, argent et en bronze. — 4° *Recueil de médailles de rois Grecs de notre cabinet.* Amsterdam, 1793, in-fol.

Il est inutile de faire l'éloge d'une collection ayant une célébrité aussi généralement reconnue; que les personnes les plus distinguées ont honorée de leurs visites; que des écrivains érudits ont décrite dans leurs ouvrages; Le Francq van Berkey l'a chantée dans un poème. Elle fut citée dans l'*Onomasticon* de Saxe, t. VIII, p. 446; glorifiée par les travaux de *Sestini* sur une médaille d'*Irope III* de cette collection, dans ses *Lettere e dis-*

sertazioni numismatice, ainsi qu'au tome V des voyages de Biornstalh, p. 424 et 489.

Van Damme mourant sans enfants institua la société *tot Nut van 't algemeen* pour son légataire universel et ordonna que le catalogue de sa bibliothèque et de son cabinet de médailles fut rédigé par le baron Van Westreenen de Tiellandt. Celui-ci s'acquitta de ce soin et publia un catalogue raisonné, en deux volumes in-8° (1807) qui est encore consulté de nos jours par les amateurs. L'ensemble de la vente faite rapporta la somme considérable de 86,860 florins (environ 185,000 francs). Les séries numismatiques en or et celles des médailles grecques, en argent et en bronze, presque entières, passèrent au Musée royal de La Haye.

Il existe un portrait de Van Damme d'après Pothoven; il a été gravé en 1788 par C. Bogaerts et se trouve en tête du catalogue. R. De Grient Dreux composa les vers suivants pour y être inscrits :

Zoo treft de schilderkunst van Damme naer het leven,
Wiens naem, by 't nageslacht, in eer en roem verheven,
Onsterflyk blyven zal, zoo lang men wysheid eert,
En gryze penningkunde op regten prys waerdeert.
Gelukkig Amstelstad, gy moogt Hem d'uwen noemen!
O mogt ons Vaderland op meer Van Damme's roemen!

Aug. Vander Meersch.

Ph. Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent. — Kunst- en letterblad* (article par J. Konig). — Nieuwenhuis, *Woordenboek van kunst en wetenschap*, aanh. t. II, p. 249. — Vander Chys, *Verhandeling over de verd. der Nederl. in de beoeff. der alg. Munt en penningkunde*, p. 19. — *Catalogue de Van Damme.*

DAMMIS (*Ægidius* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Damme. XIVe siècle. Voir GILLES DE DAMME.

DAMPIERRE (*Guillaume* **DE**). Voir GUILLAUME DE DAMPIERRE.

DAMPIERRE (*Guy* **DE**). Voir GUY DE DAMPIERRE.

DANDELEAU (*Nicolas-Balthazar*), dessinateur, graveur en taille-douce, né dans le Hainaut en 1757, mort à Popignies, près de Lessines, le 31 mars 1820. Il reçut la première instruction artistique à l'Académie d'Ath, puis à celle d'Anvers, et de là se rendit à Paris, en juillet 1782, où il entra dans l'atelier de Clém. Balvay Bervic, graveur en renom, auteur d'œuvres très-estimées, telles que *Louis XVI*, en manteau royal, planche de format in-folio max.; le portrait de *Gabriel Sénac de Meilhan* intendant du Hainaut, l'*Enlèvement de Déjanire* et l'*Éducation d'Achille*, plan. in-fol. etc., Bervic prit le jeune artiste en affection et, pendant deux ans, pourvut à ses besoins. En 1784, se voyant privé des secours de son maître, Dandeleau s'adressa à la magistrature urbaine d'Ath, qui lui fit obtenir un subside des États du Hainaut. Après avoir essuyé un refus en 1786, il obtint, en 1787, par une troisième requête, un dernier subside, pour l'aider à prolonger son séjour à Paris et y continuer son instruction pratique. Ses dernières suppliques étaient appuyées de certificats de Bervic et de l'astronome De Lalande, qui lui avait donné à graver un *tableau unique* de l'illustre Copernic. Le maître de Dandeleau attestait que son élève avait fait de grands progrès et se distinguerait un jour dans son art. Comme preuves, le jeune artiste avait envoyé au magistrat d'Ath le portrait de l'archevêque de Malines, *comte Henri de Franckenberg*, sa première production, gravée en 1779, et une étude, exécutée, sous la direction de Bervic, d'après le beau portrait du secrétaire d'État *J.-H. de Loménie, comte de Brienne*, de Robert Nauteuil (1660). Il dédia à Messeigneurs des États du Hainaut un portrait de *Francois II*, in-8°, au millésime de 1786.

Ch. Le Blanc, s'en référant à Heinecken et à Fr. Basan, attribue à *N. Dandeleau* ou *Dandelan* (?) un portrait de l'astronome Nicolas Copernic; c'est sans doute la gravure du tableau dont il est parlé plus haut. — On mentionne encore de Dandeleau un *Paysage*, resté inachevé.

Il fut pendant plusieurs années professeur à l'académie de dessin d'Ath, où il fut remplacé en 1819 par le peintre Julian Ducorron. Il mourut receveur des contributions à Popignies. C'était un homme de mœurs simples, un peu enclin à la boisson, ce qui entrava le développement de sa carrière artistique. Sa femme, Sophie-Antoinette Viron, lui survécut.

Edm. De Busscher.

Alex. Pinchart, *Archives des arts.* — Renseignements de MM. Devillers et Fourdin.

DANDELIN (*Germinal-Pierre*), né au Bourget, près de Paris, le 12 avril 1794; mort à Bruxelles, le 15 février 1847. Sa mère, Anne-Françoise Botteman, était née aux Écaussines en Belgique. Il était encore dans la première enfance, quand ses parents vinrent s'établir à Gand. Il entra au lycée de cette ville en 1807, et en sortit en 1813, pour aller prendre les armes contre les Anglais, qui avaient fait invasion dans l'île de Walcheren. Plus tard, admis à faire partie des élèves de l'école polytechnique, il prit part au combat qui fut livré sous les murs de Paris, le 30 mars 1814, et y fut blessé d'un coup de lance. Le comte Carnot, ministre d'État et l'un des géomètres les plus distingués, le reçut dans ses bureaux. Après le retour des Bourbons, Dandelin rentra en Belgique, et s'y occupa, à peu près exclusivement, avec un de ses anciens camarades du lycée, de travaux mathématiques et de poésies.

Un de leurs opéras, *Jean Second*, fut représenté, en 1816, sur le théâtre de Gand : il obtint même quelque succès, ce qui n'empêcha pas Dandelin de déclarer, après la seconde représentation, qu'il serait des premiers à siffler la pièce, si l'on s'avisait de la remettre au théâtre. Cette incartade dessine entièrement le caractère de Dandelin.

En 1817, il fallut se séparer : Dandelin, protégé par le duc Bernard de Saxe Weimar, général au service des Pays-Bas, obtint des lettres de grande naturalisation et le brevet de sous-lieutenant du génie. Il fut envoyé à Namur et employé à des constructions militaires voisines de la citadelle. En 1819, l'ami qu'il avait laissé à Gand, rappella son attention vers les études mathématiques, et spécialement sur une courbe nouvelle qu'il appelait *focale;* cette courbe jouit de différentes propriétés curieuses et spécialement de la suivante : *Sur le cône droit, la distance des deux foyers est égale à la différence des deux rayons vecteurs, menés du sommet du cône aux extrémités du grand axe de la courbe, quand c'est une ellipse; et à la somme, quand c'est une hyperbole.* Dandelin, en s'occupant du même sujet que son ami, prit occasion, en 1822, de développer cet énoncé dans le t. II des mémoires de l'Académie royale de Bruxelles et d'en faire l'objet d'un travail intéressant *sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique;* ce travail lui ouvrit les portes de ce corps savant.

Les encouragements que Dandelin reçut de l'Académie royale de Bruxelles et de plusieurs des géomètres les plus distingués des autres pays, le portèrent alors à vaincre sa paresse scientifique : il publia divers ouvrages qui lui assurèrent une réputation bien méritée parmi les principaux géomètres de l'Europe. Nous citerons en particulier ses mémoires : 1° *Sur les intersections de la sphère et d'un cône du second degré.* — 2° *Sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie.* — 3° *Sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon.* C'est en parlant de ce dernier écrit que M. Gergonne, le savant auteur du journal français les *Annales Mathématiques*, disait : « Ainsi se trouvent établis, sans calcul et par une sorte d'intuition, les deux théorèmes de Pascal et de Brianchon, c'est-à-dire les plus importants peut-être de tous ceux qui composent la théorie des sections coniques. »

Les recherches de géométrie ne lui firent pas oublier les travaux de pure analyse : Dandelin publia, en 1823, dans le troisième volume des Mémoires de l'académie, un écrit remarquable, intitulé : *Recherches sur la résolution des équations numériques*, qui fixa l'attention des savants. L'illustre secrétaire de l'Académie royale des sciences de France, M. Fourier, le cita avec éloge dans l'un de ses ouvrages, et l'ancien collègue de D'Alembert, le commandeur de Nieuport que son grand âge (80 ans), empêchait de s'occuper encore des recherches mathématiques, pria son jeune confrère de terminer un de ses travaux demeuré inachevé. « M. le commandeur de Nieuport, dans le Mémoire qui précède, écrit Dandelin en tête de son travail, étant parvenu à une équation de la forme ci-dessus, et n'ayant ni le temps ni, peut-être, la volonté de s'en occuper davantage, m'a fait l'honneur de m'en proposer

la solution. En mettant donc cette addition à la suite de l'ouvrage d'un savant si justement réputé, je n'ai fait qu'obtempérer à son désir, sans avoir la prétention d'ajouter rien de bien intéressant à ce qu'il y a mis de lui même. » Ces mots montrent suffisamment l'obligeance, en même temps que la délicatesse de l'auteur envers ses collègues.

Dandelin eut alors plusieurs contrariétés à éprouver, par suite de ses fonctions militaires. Après avoir terminé ses travaux à Namur, vers la fin de 1821, il fut chargé d'aller aider à la construction des forteresses entre la Lys et l'Escaut; puis, en 1824, il dut aller se reléguer dans la petite ville de Venloo. On crut le consoler en lui donnant le grade de lieutenant en premier du génie, mais ses plaintes ne firent que redoubler. « Une des plus grandes privations que j'éprouve ici, écrivait-il à l'un de ses amis, c'est l'absence d'une bibliothèque; je suis absolument sans livres, et comme je suis aussi sans conversation, je m'y trouve bien malheureux. » Ses amis s'employèrent en effet en sa faveur; et Dandelin put changer de carrière : il fut nommé professeur extraordinaire à l'université de Liége (13 mai 1825).

Il fut, aussitôt après, chargé d'aller visiter les universités et les carrières principales de l'Allemagne ainsi que les grands établissements d'industrie. Plus tard, il parcourut l'Angleterre, pour y prendre connaissance des principaux établissements métallurgiques. Pendant les années qu'il passa à Liége, et pendant les loisirs que lui laissaient ses leçons et ses courses scientifiques, il composa quelques ouvrages élémentaires pour ses cours entre autres des *Leçons sur la mécanique et les machines*, 1 v. in-8°, 471 pages, 1827.

Il rédigea aussi un nombre considérable d'articles, sur différents sujets, qu'il inséra dans la *Correspondance mathématique et physique*, journal in-8° de MM. Garnier et Quetelet, publiée successivement à Gand et à Bruxelles pendant les années 1825 à 1839. On remarquera que Dandelin, quand il se donnait la peine d'écrire, était d'une netteté et d'une élégance remarquables. Ses deux premiers écrits parurent dans le troisième volume de la *Correspondance sur l'École polytechnique de France* (pages 103 et 205. Paris, mai 1815).

Quand éclata la révolution de 1830, Dandelin, avec la mobilité ordinaire de son esprit ardent, rejeta la robe de professeur et ceignit de nouveau l'épée. Trop d'ardeur faillit lui devenir funeste; mais de nombreux amis se rallièrent autour de lui, et l'autorité se hâta de détromper le public en annonçant que « l'imputation faite à Dandelin était calomnieuse. »

Presqu'en même temps, Dandelin recevait du gouvernement provisoire le brevet de major du génie et l'ordre de se rendre à Ypres. Il revint ensuite à Gand, où il fut employé, le 16 février 1831, comme chef de la brigade du génie, à l'armée des deux Flandres, néanmoins il n'avait pas encore renoncé définitivement à l'enseignement. C'est le 24 juin de la même année qu'il fut nommé lieutenant colonel de l'arme à laquelle il appartenait.

Cependant l'effervescence de Dandelin était loin de se calmer : il était l'un des orateurs les plus exaltés dans les assemblées de Flandre. Ses amis à Bruxelles s'inquiétaient et deux d'entre eux se rendirent chez le ministre de la guerre, pour tâcher de détourner le coup qui le menaçait. Dandelin fut rappelé et envoyé à Namur le 7 septembre 1831. En rentrant dans sa résidence, il reprit ses anciennes habitudes, hormis son goût pour l'étude.

En 1835, il revint néanmoins vers les sciences et, quoiqu'officier du génie, il commença un cours de physique et d'astronomie à l'athénée de Namur. Il reprit aussi l'étude des sciences mathématiques, et composa son mémoire intitulé : *Recherches sur la détermination géométrique des orbites cométaires*. Ce n'est cependant qu'en 1840 qu'il publia ce travail.

Dandelin aspirait à pouvoir fixer sa résidence à Bruxelles; il y revint enfin, mais pour bien peu de temps. Il y fut rappelé le 22 juin 1841 et presqu'aussitôt, le 23 octobre de la même année, on le désigna brusquement pour aller prendre, à Liége, la direction des fortifications de la troisième division territoriale.

Quoique Dandelin fût un des savants les plus distingués de la Belgique, ce n'est qu'à la fin de 1841 qu'il fut décoré de la croix de l'Ordre de Léopold, dans la séance publique annuelle de notre Académie et sur la proposition de M. Nothomb, alors ministre de l'Intérieur. Il avait déjà la croix de la Légion d'Honneur.

Vers la fin de 1842, il présenta encore à l'Académie un mémoire *sur quelques points de métaphysique géométrique;* l'idée lui en avait été inspirée par un travail de Legendre. Comme il en a fait lui-même la remarque, c'est après avoir usé des théories mathématiques, dit-il, que les savants se préoccupent ordinairement le plus de la nécessité d'en consolider les bases.

Le 1er août de l'année suivante, Dandelin put enfin se fixer à Bruxelles, pour y prendre la direction des fortications. Il reçut le grade de colonel du génie, et fut en même temps chargé de différents travaux administratifs. En 1845, la Chambre des Représentants le nomma membre de la commission pour l'examen des causes qui avaient pu amener la destruction du tunnel de Cumptich, près de Tirlemont. L'année suivante, il fut nommé membre de la commission chargée « d'examiner les documents géodésiques de la triangulation du royaume, exécutée antérieurement à 1830, et d'arrêter les bases principales et le mode d'exécution du travail complémentaire de celui auquel ces documents appartiennent. »

C'est vers cette époque (le 1er décembre 1845) que l'Académie royale de Bruxelles se partagea en deux classes, celle des sciences et celle des lettres; et qu'on lui en adjoignit une troisième, la classe des beaux-arts. Chacune de ces classes nomma son directeur; et le Roi, aux termes du nouveau règlement, eût à désigner celui des trois directeurs qui aurait la présidence annuelle. Son choix désigna le colonel Dandelin. Cette nomination, la première de ce genre, fut vivement applaudie, car, par ses talents et par l'aménité de son caractère, Dandelin avait su se concilier tous les suffrages.

Malgré son état de maladie, Dandelin assista, pendant l'année, à toutes les réunions de la classe des sciences; dans la dernière même, qui était la séance publique du mois de décembre 1846, il prononça le discours qui mettait fin à sa présidence; discours qui témoignait encore de l'élévation de sa pensée, et de là la parfaite élégance de son style.

A partir de cet instant, il ne quitta plus sa demeure; il y rendit le dernier soupir, le 15 février 1847, entouré de quelques membres de sa famille, et de trois de ses anciens camarades d'études, qui voulaient lui donner ce dernier témoignage d'affection. Ad. Quetelet.

J.-C. Poggendorff, *Biographisch-Literarisches-Handwörterbuch*, t. Ier. — Ad. Quetelet, *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges au commencement du* XVIIIe *siècle.*

DANEELS (*Nicolas*), écrivain ecclésiastique, né à Gand, au XVIe siècle, mort au commencement du XVIIe siècle, docteur en théologie. Il jouissait d'une certaine réputation dans l'ordre de Saint-Dominique, auquel il appartenait, et publia l'ouvrage suivant : *Luculentæ in Genesin et Epistolas S. Pauli aliosque Sacræ scripturæ libros conciones.*

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen.*

DANES (*Pierre-Louis*), théologien, né à Cassel en Flandre en 1684, décédé à Louvain, le 26 mai 1736. Après avoir enseigné la philosophie à Louvain, il obtint la cure de Saint-Jacques à Anvers et remplit ses fonctions avec zèle; mais, désirant sans doute se rapprocher du pays natal, il permuta avec un curé d'Ypres et devint ensuite chanoine gradué de la cathédrale de cette ville, président du séminaire et grand pénitencier; il joignait à une piété exemplaire, un grand esprit d'ordre et de charité. Il remplaça en 1732, le docteur Daelman à Louvain. On a de lui : *Institutiones doctrinæ christianæ*, abrégé excellent de théologie; *Orationes et homiliæ;* plusieurs traités de théologie, parmi lesquels on distingue celui *de Fide, Spe et Charitate* et surtout son *Generalis temporum notio*, annoté plus tard par Paquot et très-utile avant l'apparition de l'*Art de vérifier les dates.* L'abbé De

Feller fait un grand éloge des ouvrages du docteur Danes. J.-J. De Smet.

Piron, *Biographisch woordenboek.* — Picot, *Liste chronologique des écrivains*, p. 158.

DANIEL DE DIEU, théologien protestant, né à Bruxelles en 1540, mort à Flessingue, en 1607. Voir Dieu (*Daniel* de).

DANIEL DE GRAMMONT, troisième abbé de Cambron, remplaça le bienheureux Gérard de Bourgogne dans la prélature de l'abbaye, que l'infatigable saint Bernard venait de fonder, sous le nom de Cambron, sur les bords de la Dendre. Né de parents honorables dans la ville, dont il porte le nom, il s'était distingué dès son enfance par une vie humble et pénitente; des aliments simples et communs, pris avec une mesure si rigoureuse qu'ils suffisaient à peine à soutenir ses forces corporelles; une humilité qui lui faisait préférer le titre *d'humble ministre de l'église de Cambron* à celui d'abbé; et une charité intelligente relevaient encore en lui une sagesse peu commune. Il s'attira, par son éminente piété, l'amour et la vénération du peuple et des princes. On disait de lui : *Ut Daniel carus Chaldeis regibus olim Sic noster carus regibus iste fuit.*

Il obtint ainsi des seigneurs voisins des dotations considérables en terres et en forêts, qui le mirent à même d'achever les dortoirs et d'autres bâtiments claustraux, que ses prédécesseurs n'avaient pu terminer. Il enrichit l'église de son abbaye d'un grand nombre de reliques qu'il avait reçues de Rome. Cependant le comte de Hainaut, Baudouin le courageux, confiait souvent ses intérêts à la prudence de l'homme de Dieu, dans les différends qui surgissaient entre les princes voisins. C'est ainsi qu'il eut le malheur d'intervenir comme arbitre, avec l'abbé d'Anchin, en 1191, au traité qui mutila la Flandre, en érigeant de ses dépouilles le comté d'Artois. L'abbé Daniel mourut plus qu'octogenaire en 1196, honoré comme bienheureux dans l'ordre de Clairvaux. J.-J. De Smet.

Cartular, Camb. Introd. p. IV. — A. Raissius, *Auctuar. ad natales, S. S. Belgii Molani*, pp. 8 et 9. — Aug. de Portemont, *Recherches sur Grammont*, t. 2, pp. 154 et suiv. — Van Waesberge, *Gerardimontium*, cap. VIII.

DANIEL (*Louis*), peintre verrier. XVe siècle. Voir Louis (*Daniel*).

DANIEL DE SAINT-PIERRE, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles en 1646, mort le 8 décembre 1719. Voir Bosch (*Daniel*).

DANIEL DE LA VIERGE-MARIE, prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Audenarde, mort à Geldre, le 22 février 1668. Voir Audenarde.

DANOOT (*Daniel*), poète flamand, né à Bruxelles. XVIIe siècle. Il publia : 1° *Aller wonderheden wonderen schat oft mirakel der mirakelen. Historiaelspel. Op rym gestelt in het jaer* 1670 *ende alsnu in tweeden druk verbetert.* Brussel, 1720, in-12. — 2° *De H. Roomsche kerck triompheert door de wapenen van Leopoldus I. verthoont door de Borgherlyke confrerie van de* Mater Blomme, *voerende de Deviese :* Suyver in liefde, binnen Brussel. Ce sont deux pièces dramatiques écrites en vers flamands.

Aug. Vander Meersch.

Witsen Geysbeek, *Biographisch woordenboek.* — Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

DANOOT (*Pierre*) ou **DANNOOT**, graveur flamand, né dans la première moitié du XVIIe siècle, florissait vers 1668. On cite avec distinction plusieurs de ses productions, traitées à l'eau-forte et au burin, entre autres : une *tête de Christ couronnée d'épines*, d'après PP. Rubens; le portrait historié de *saint François-Xavier*, d'après Pierre Berettini de Cortone; un portrait du *R.-P. Mastrille* et le Titre Frontispice, in-folio, de l'ouvrage de J.-B. Chrystyn : *Jurisprudentia heroïca, sive de jure Belgarum circa nobilitatem et insignia demonstrato.* Bruxelles, 1668. Cette planche, exécutée d'après le dessin d'Érasme Quellin, représente le *Temple de la Noblesse*, près duquel sont réunis des hommes illustres de tous les temps : David, Jason, César, Scipion, Constantin, Godefroid de Bouillon, Charles-Quint, et placés entre deux rangées de jeunes femmes personnifiant,

par leurs attributs, la Justice, la Fidélité, la Force, la Tempérance, la Religion, la Libéralité, la Vigilance. Ce frontispice de remarquable agencement, fort bien traité, est signé *Er. Quellinus del. — P. Danoot sculp.* La *Jurisprudentia heroïca* est ornée d'armoiries, de jolies vignettes de P. Clowet et de planches de J. Troyen.

Le Blanc, dans son MANUEL, à l'art. *Dannoot*, mentionne seulement la TÊTE DU CHRIST : *Aspicientes in auctorem*, et donne au graveur le prénom de Philippe, que rien ne justifie. Bryan et Kramm confirment l'attribution du *Temple de la Noblesse* à Pierre Danoot.

Pierre Danoot grava de petites planches religieuses d'après Ant. Sallaerts; elles furent, paraît-il, employées dans l'ouvrage de Corn. De Bie : *D'omghekeerde maet der Liefde in de maet der Droefheyt*, édité à Anvers en 1663, et même antérieurement dans une autre publication, au dire de Kramm. Ce furent donc des productions de jeunesse, de médiocre mérite. Edm. De Busscher.

Chrét. Kramm, *Levens der hollandsche en vlaamsche schilders, graveerders*, etc. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'Amateur d'estampes.*

DANTINE (*François*), ou **D'ANTINE**, plus connu sous le nom de Dom Maur, antiquaire et paléographe, né à Gonrieux, province de Namur, le 1er avril 1688, mort à Paris, le 3 novembre 1746. Il fit sa philosophie à Douai et entra, à l'âge de vingt-quatre ans dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, de l'ordre de Saint-Benoît et de la Congrégation de Saint-Maur, si célèbre par le grand nombre d'érudits qu'elle à comptés dans son sein. Il s'y livra avec une véritable passion à l'étude et fut bientôt chargé de l'enseignement de la philosophie à l'abbaye de Saint-Nicolas à Reims. Il s'acquittait avec supériorité de ses fonctions, quand les discussions religieuses, suscitées par la publication de l'*Augustinus* de Jansenius, le forcèrent d'abandonner sa chaire. Obéissant à d'ardentes convictions, Dantine refusa de souscrire à la bulle *Unigenitus* et le cardinal de Mailly, archevêque de Reims, exigea son éloignement du diocèse. Ses supérieurs, qui avaient su apprécier l'étendue et la solidité de son savoir l'envoyèrent alors à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, afin qu'il s'associât aux travaux des savants occupés à mettre au jour les écrits des pères de l'église et les monuments historiques les plus importants des premiers siècles du christianisme. Il consacra d'abord ses soins à continuer la collection des *Décretales*, interrompue par la mort de Dom Constant et de Dom Mopinot; mais bientôt il entreprit un autre travail beaucoup plus conforme à ses aptitudes : une nouvelle édition du *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ Latinitatis* de Du Cange, dont trois volumes in-folio seulement avaient été publiés en 1678. D. Maur s'associa D. Pierre Carpentier; et ils travaillèrent de concert avec tant d'assiduité et de succès que dès l'année 1733, les quatre premiers volumes parurent sous le titre de : *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis, auctore Carolo Dufresne domino du Cange, editio nova, locupletior et auctior, operâ et studio monachorum ordinis S. Benedicti ex congregatione S. Mauri.* Les additions et les corrections dues aux consciencieuses recherches des nouveaux collaborateurs améliorèrent beaucoup la publication. Le cinquième volume parut l'année suivant. D. Maur, à cause de son attachement au Jansénisme, ayant été exilé à Pontoise, cessa d'y travailler : ce fut l'abbé Carpentier qui mit en 1736 la dernière main au sixième volume.

Pendant l'impression de l'ouvrage, Dantine avait découvert beaucoup de matériaux qu'il se proposait de faire entrer dans un supplément à la nouvelle édition de Du Cange; ces notes furent mises à profit par Carpentier dans le beau travail qu'il publia en 1766, en quatre volumes in-folio, sous forme de supplément, mais sans qu'il fit mention de Dantine. De là les accusations de plagiat, qui eurent beaucoup de retentissement dans le monde littéraire et dans les journaux de l'époque, accusations qui se renouvelèrent après le décès de Carpentier. En examinant avec calme ce qui a été écrit à ce sujet, il faut reconnaître que

Dom Carpentier s'est trop dispensé de reconnaître les immenses obligations qu'il avait envers son collaborateur.

Pendant son exil à Pontoise, Dantine continua ses études philologiques en s'occupant des livres saints. C'est alors qu'il fit paraître une traduction des Psaumes, publiée sous le titre : *Les Psaumes traduits de l'hébreu, avec des notes par un religieux de la Congrégation de Saint-Maur*. Paris, 1738, in-8°; ibid. 1739, même format et 1740, in-12, avec des notes tirées de l'écriture et des Pères pour en faciliter l'intelligence. Cette traduction fut bien accueillie du public; elle est encore estimée aujourd'hui. En 1737 D. Maur fut rappelé à Paris pour travailler avec D. Bouquet au *Recueil des Historiens des Gaules et de la France ;* il se chargea de l'article des Croisades; mais son travail est malheureusement resté inédit.

Dans ses laborieuses recherches Dantine eut, maintes fois, l'occasion de constater la difficulté qu'on éprouvait à vérifier les dates des faits historiques et il conçut un projet pour l'aplanir. Ce fut alors qu'il composa l'excellente dissertation sur les chartes et les chroniques, qui forme l'introduction à *l'Art de vérifier les dates*. Il dressa ensuite, pour son usage, une table chronologique à laquelle il joignit un calendrier perpétuel : ce fut là, paraît-il, le fondement de ce célèbre ouvrage. Déjà il en avait rédigé une grande partie, quand, au mois de décembre 1743, il fut frappé d'apoplexie. Dès lors sa santé resta languissante, sans qu'il interrompit cependant l'œuvre qu'il avait commencée ; une partie était même imprimée lorsqu'une seconde attaque l'enleva à la science, à peine âgé de cinquante-neuf ans. Clément et Durand achevèrent le travail, qui fut publié à Paris, en 1750, in-4°, sous le titre si connu du monde lettré : *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et anciens monuments, depuis la naissance de J.-C. par le moyen d'une table chronologique, etc.* Il en parut une seconde édition complétée et perfectionnée par Dom Clément, en 1 vol. in-folio, Paris, 1770, et une troisième, Paris, 1783-1792, 3 vol. in-folio, tellement supérieure aux deux autres qu'on peut la considérer comme un ouvrage entièrement neuf. MM. Viton de Saint-Allais, Jullien de Courcelles et Fortia d'Urban en ont publié une quatrième, à Paris, 1818-1844 en 38 volumes in-8° précédée de l'*Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, œuvre posthume de D. Clément. Les éditeurs y ont ajouté une continuation depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours, et une table des noms propres. Quelques exemplaires ont été tirés en format in-4° et in-folio. L'ouvrage obtint un immense succès et fut regardé comme l'un des plus utiles qui aient été exécutés par les Bénédictins. C'est le plus beau monument d'érudition du XVIIIe siècle. « Pour peu qu'on y jette les yeux, dit « M. Polain, dans sa notice, l'imagination s'effraie du temps, des recherches « nécessaires pour rédiger, coordonner « tant de matériaux souvent incohérents, « et dont on n'a pu former un tout qu'à « l'aide d'une rare sagacité et de la plus « saine critique. »

Et cependant l'homme qui consacra sa vie entière à mettre au jour ces immortels monuments d'histoire et de chronologie, qui prit une part immense à leur élaboration, qui conçut l'idée, et formula même le plan d'une des œuvres qu'on s'est plu d'appeler, par excellence, un *travail de Bénédictin*, n'a vu son nom attaché à aucun de ces ouvrages : Carpentier recueille, presque tout seul, l'honneur de la publication du Glossaire de Du Cange ; la collection des historiens de France n'est connue que sous le nom de Dom Bouquet, et Dom Clément, le continuateur de Dantine est regardé comme le véritable auteur de l'*Art de vérifier les dates*.

Aug. Vander Meersch.

Polain, Notice dans la *Revue belge*, t. 1, p. 235. — *Préface de la troisième édition de l'art de vérifier les dates.* — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — Michaud, *Biographie universelle.* — D. Tassier, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 633. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Becdelièvre, *Biographie liégeoise.* — Bouillot, *Biographie ardennaise*, verbo *Carpentier*.

DARCHIS (*Lambert*) ou **D'ARCIS**, philanthrope, né à Liége, le 31 juillet

1625, mort à Rome, le 25 février 1699. Lambert quitta de bonne heure sa ville natale pour se fixer à Rome, où il amassa une fortune assez considérable en sa qualité d'agent de la cour. Il aimait les arts et s'intéressait à ses compatriotes. Beaucoup d'artistes liégeois se rendaient alors dans la capitale du monde chrétien, pour y achever leurs études et se familiariser avec le chefs-d'œuvre que les églises, les palais et les musées de la ville y étalent aux regards; mais il arrivait trop souvent que, faute de ressources, des jeunes gens d'un vrai mérite se voyaient arrêtés au début de leur carrière. Lambert Darchis, nature généreuse, ne put rester indifférent à cette situation. Par son testament daté du 22 octobre 1696, il disposa de la plus grande partie de ses biens pour fonder à Rome un collége destiné à héberger gratuitement les jeunes liégeois, signalés par leur aptitude pour les sciences ou les beaux-arts. Cet établissement, plus important au siècle dernier qu'aujourd'hui, est connu sous le nom d'*Hospice* ou de *Collége légeois*; il est administré par une commission spéciale. Voici les principales dispositions de l'acte de fondation : Darchis accorde à ses exécuteurs testamentaires les pouvoirs nécessaires pour louer ou acheter la maison où seront reçus les liégeois déjà résidant à Rome en 1696 ou qui pourraient y venir plus tard. Ils y resteront cinq ans ou moins, selon qu'en jugeront les exécuteurs testamentaires; ils y auront un lit, de la lumière et du bois pendant l'hiver, pour autant que les revenus de la fondation le permettront. « Les cinq ans étant passés, « ajoute le donateur, « ils se retireront pour faire place à de plus indigents et nouveaux venus, *parlant wallon seulement;* « pour obvier aux querelles et disputes qui pourraient naître de la diversité des langues, de même qu'entre les administrateurs, qui doivent être aussi ni plus éloignés de Liége que quatre lieues, aussi bien que les candidats. Je veux que mes parents aient la préférence et qu'on les distingue entre les autres. En second lieu, ceux qui sont nés à Milmorte, d'ou sortent mon père, mes grands-oncles et oncles. Troisièmement, ceux de la paroisse de Saint-Hubert, dans laquelle je suis né, et ceux qui sont le plus proche de Milmorte avec les autres Hesbignons, à l'exception de ceux d'Outre-Meuse. » L'on trouva le moyen d'éluder cette dernière exclusion, ou bien l'on admit qu'elle ne s'appliquait pas, dans la pensée du testateur, aux habitants du quartier d'Outre-Meuse, dans la ville de Liége, puisque l'illustre Grétry, qui y est né, rue des Récollets, fut admis au collége Darchis : lui-même nous l'apprend dans ses *Mémoires sur la musique*, t. I, p. 125. Gretry fait le plus grand éloge de l'hospice liégeois : « C'est à ce collége, dit-il, que la ville de Liége doit presque tous les bons artistes, qu'elle a possédés et qu'elle possède encore. »

Jusqu'au temps de l'occupation de Rome par les Français, les revenus de la fondation suffirent à l'entretien de l'établissement, du directeur, des domestiques et de dix-huit jeunes gens. Depuis, le nombre des pensionnaires dut être réduit à douze; il n'est plus actuellement que de quatre. Sous le gouvernement des Pays-Bas, un arrêté ministériel du 20 mai 1823 prit des mesures pour la collation des bourses et reconnut à la députation permanente du conseil provincial de Liége le droit de nommer les pensionnaires. Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1842, époque où la députation crut devoir se plaindre de ce que les bourses Darchis étaient administrées par des ecclésiastiques, sous la surveillance de la cour de Rome. Elle acceptait cette surveillance, mais réclamait des administrateurs liégeois; elle ne pouvait admettre que des bourses eussent été accordées à des étudiants en droit ou en théologie. A Rome, on ne l'entendait pas ainsi; on en vint même à contester à la déptution de Liége le droit de nomination : on consentait seulement à ce qu'elle proposât des candidats à la congrégation des études. Le gouvernement belge fut prié d'intervenir; les années s'écoulèrent sans amener de résultat et l'on apprit à Liége en 1845, que deux nominations avaient été faites à Rome. Plus tard, enfin, il fut convenu avec la

cour romaine que désormais les bourses seraient conférées par moitié à des théologiens et à des artistes. La légation belge admit la surveillance d'un cardinal protecteur, mais stipula formellement que les administrateurs seraient liégeois ; la députation insista sur ce dernier point et demanda, en outre, qu'en l'absence de théologiens, les artistes fussent admis à jouir de toutes les bourses vacantes. Les négociations parurent terminées en 1848; un peintre verviétois, nommé par la députation permanente, fut accueilli. Mais tout autre fut le sort d'un second pensionnaire désigné en 1851. Au moment où il allait partir il apprit qu'une contre-nomination avait été faite à Rome, en faveur d'un jeune sculpteur. Aux réclamations du gouvernement belge, le cardinal-secrétaire d'État répondit qu'il déniait au gouvernement le droit de s'occuper de la fondation garantie par des biens situés à Rome. Il déclara en outre que les administrateurs (deux liégeois sur sept), entendaient être libres d'examiner les titres des candidats et de se renseigner en Belgique auprès des autorités qu'ils choisiraient eux-mêmes. L'affaire en est restée là. Aug. Vander Meersch.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Becdelievre, *Biographie liégeoise.* — Delvaux de Fouron, *Dictionnaire géographique de la province de Liége*, t. I, p. 305 — *Revue belge*, t. X (art. de M. Polain). — Archives de la Députation permanente de Liége.

DARDÉE (*Jacques*), théologien et poète latin, né à Huy. XVIe siècle. Voir Dardée (*Jacques*).

DARET (*Jacques*), peintre d'histoire et d'ornements, appartient à l'école de Tournai; il naquit en cette ville et y mourut, on ignore en quelle année. Il était élève de Robert Campain et l'on croit qu'il égala le talent de son maître; on en possède même une espèce de preuve, puisque sa réputation était si grande que le jour même où il fut reçu maître peintre de la corporation de Saint-Luc, il fut promu à la dignité de prévôt de cette confrérie. Comme les principaux artistes de l'époque, Jacques Daret fut employé aux travaux du banquet de Lille, en 1453, puis, à la tête d'une phalange assez nombreuse, enrôlée sous ses ordres, il figure parmi les peintres appelés à Bruges, pour y travailler aux fameux entremêts des fêtes du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Dès 1467, on le trouve mentionné à ce sujet dans les archives des ducs de Bourgogne; c'est cette année, le 16 avril, qu'un premier paiement fut fait à cet artiste et à ses compagnons ; ils travaillaient déjà aux entremêts depuis quelques jours. Voici au reste la teneur de l'ordonnance de paiement : PREMIER PAIEMENT FAIT AUS DITS PAINTRES, TAILLEURS D'YMAGES ET AUTRES OUVRIERS, LEDIT XVJe JOUR D'AVRIL, L'AN MIL IIIJc LXVIJ AVANT PASQUES.

Et premiers.

A Jaques Daret, maistre paintre, demourant à Tournay, conduiteur de pluiseurs autres paintres soubz lui, paié pour XVJ jours, qu'il a ouvré de son mestier aux entremêts dont dessus est fait mention, en ce comprins deux jours, comptez pour sa venue du dit Tournay à Bruges, au pris de XXIIIJ s. pour son salaire et IIJ s. pour sa despense de bouche, chacun jour, etc.

On a fait remarquer que ce peintre relie l'école de Tournai à celle d'Anvers, puisqu'on voit travailler avec lui, aux fêtes du mariage du duc de Bourgogne, les principaux artistes inscrits sur les registres de Saint-Luc, à Anvers. Jacques Daret eut un frère nommé Daniel qui fut, en 1449, peintre et valet de chambre de Philippe-le-Bon, mais sans aucuns gages. Il fut ainsi le successeur de Jean van Eyck, après une interruption de quelques années. Daniel était élève de son frère, en 1433; il est inscrit comme maître dans la corporation tournaisienne, en 1441. On ne saurait déterminer quelles sont les œuvres de ce peintre dans la masse des tableaux de maîtres inconnus que l'on possède, mais, succédant à Jean van Eyck, à la cour de Bourgogne, Daniel Daret dut ne pas être un artiste ordinaire. Il y eut encore un Martin Daret qui travailla aux entremêts de Bruges, mais on ignore s'il était parent de Jacques et de Daniel. Ad. Siret.

DARET (*Jacques*), sculpteur, vivait dans la première moitié du XVIe siècle à Bruxelles, où un Pierre Daret, également tailleur d'images (*beeldesnyder*) fut reçu dans la bourgeoisie en 1518 et où un Jacques Daret, probablement le même que notre artiste, épousa à l'église des SS.-Michel-et-Gudule, Marguerite Vander Leyen, le 9 avril 1532. Celui-ci exécuta pour les obsèques de Ferdinand, roi d'Aragon, qui se célébrèrent dans le même temple en 1515, les figurines, les dragons et les ornements qui ornaient le char funèbre et le catafalque, et pour lesquels il reçut, le 13 mars, la somme de 76 livres 8 sous et 40 gros. Quelques années après (en 1520), il dessina les modèles d'un accoutrement de tête et d'un harnais de cheval pour Charles-Quint, lors de son entrée solennelle et de son couronnement comme empereur, à Aix-la-Chapelle. Son œuvre principale, celle qui lui mérita une place dans l'histoire de la sculpture, fût le mausolée monumental de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, et de sa femme, Françoise de Luxembourg, qui ornait la chapelle élevée en vertu d'une des clauses du testament de Philippe, dans l'église des Dominicains, de Bruxelles, de 1524 à 1527. Ce monument était orné des statues en bronze des deux personnages dont nous venons de parler et qui étaient représentés à genoux. Il était soutenu par des colonnes torses et, en arrière, dans l'archivolte de la fenêtre contre laquelle il était placé, on voyait des écussons représentant les trente-deux quartiers de chacun des deux époux. Le compte des travaux exécutés dans la chapelle de Ravestein cite comme y ayant travaillé en qualité de « taillieur d'ymaiges « Jacques Daretz, à qui on paya 425 livres 12 sous « pour toutes taillures faictes et livrées « par luy, comme appert par sa lettre. « On paya, en outre, 78 livres 10 sous au « frère du dictz Jacques Daretz « probablement Pierre cité plus haut), et à « maistre Pasquier, pour toute taillure des « rons des chapiteaulx, patron de la natz « (*sic*) de la traille, d'avoir retraillié la teste « de madame, des molles de l'autel, des « pilles dudictz autel et les grandes armes, « de monseigneur, pour les plaines armes, « heaulmes, timbres et haissement à « mectre au rond de l'autel ung épistolaire et autres petittes réfections aux « susdictz patrons. « On voit par ce qui précède que Daret et ses aides appartenaient à l'école de la renaissance. Il est regrettable que le bombardement de la ville, en 1695, en détruisant son œuvre, nous ait enlevé les moyens d'apprécier son talent.

Alphonse Wauters.

Registrum continens copias litterarum conventus Bruxellensis fratrum prædicatorum, manuscrit de la Bibliothèque royale. — Pinchart, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1854, p. 376.

DARET (*Jean*) peintre, fils de Charles et d'Anne Junon, né à Bruxelles en 1613 et mort à Aix, en Provence en 1668. On ne sait de qui il fut élève ; il partit jeune pour l'Italie et de là vint se fixer à Aix où il épousa Madeleine Cabassol. On croit qu'il fit un voyage à Paris où il aurait été appelé pour peindre le château de Vincennes. Il eut deux fils, Michel et Jean-Baptiste, qui suivirent la carrière paternelle.

La vie de Jean Daret fut très-laborieuse et relativement courte. Les églises, les couvents et les grands hôtels d'Aix, se remplirent de ses œuvres. Pierre-Joseph de Haitze, qui a écrit, en 1679, un livre sur les *curiosités de la ville* d'Aix, ne tarit pas d'éloges au sujet de Jean Daret qu'il appelle un peintre *illustre*. Les œuvres de Daret sont, en général, de grandes toiles dans lesquelles il a imité avec un rare bonheur les maîtres italiens, principalement le Guide, et le Guerchin ; elles sont presqu'invariablement signées comme suit : *Daret Bruxcel. inv. et pinx.* Sous un de ses tableaux d'église, il a peint ses armoiries qui sont : *écartelées au premier et dernier d'or, à trois losanges de gueules accompagnés de deux cotices en bande d'azur ; au deuxième et troisième d'argent à un chevron de sinople et deux roses de gueules en chef et un olivier en pointe chargé de trois olives d'argent ; et sur le tout d'or à deux cœurs de gueules, liés de sinople qui est Daret ; avec cette devise au dessus :* CONTRE FORTUNE DARET. Ces armoiries ne permettent-elles point de rattacher notre Jean Daret à la famille de Daniel Daret, peintre de la cour de Bourgogne ?

Comme nous l'avons dit, les œuvres du peintre bruxellois remplissaient les principaux monuments d'Aix, où sa réputation fut colossale de son vivant et se maintint longtemps après sa mort. Elles lui valurent, de Romanelli qui visitait cette ville, un compliment qui élevait Daret au rang des plus grands maîtres de l'époque. Aujourd'hui on peut encore s'assurer de la valeur du compliment et de l'importance de l'œuvre, car on l'a conservée avec assez de soin, non-seulement dans les églises, mais aussi dans le grand hôtel de Mercœur et celui de Château-Renard. Dans ces deux hôtels existent de lui des fresques splendides.

Jean Daret pasticha les Italiens avec beaucoup d'entente et de goût. Il avait un coloris supérieur, un dessin inspiré et correct. Indépendamment de ses grandes peintures d'Aix, on cite de lui, un *Guittarero* dans la même ville et le *portrait d'un gentilhomme* à Marseille. Il peignit l'histoire, le portrait, le genre et les ornements. On croit qu'il exécuta son propre portrait dans un des panneaux de l'hôtel de Mons, à Aix. Il fut également graveur; on connaît de lui onze pièces qu'il grava en 1642 et en 1658 et qui sont excessivement rares. M. Robert Dumésnil les décrit minutieusement (*Peintre graveur francais*, t. I, p. 227).

La suite des neuf planches, intitulée *Les Vertus*, offre une dédicace curieuse que voici :

A madamoiselle Marguerite Daret.

C'est à la Royne des Vertus
A qui celles-cy se dédient
E qui justement la publient
Avoir les vices abatus.

Non enim talis mulier super terram. Judith XI. Par son très-affné frère Jean Daret, peintre, inventée et par luy gravée 1658.

Vers la fin de sa carrière, Daret prit le titre de *peintre du Roi*. Peut-être ce titre lui fut-il octroyé par Louis XIV après les peintures de Vincennes. Pierre de Haitze, en 1679, et quelques écrivains de la localité, rappelés dans une notice publiée par Ph. de Pointel (*Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux, etc.*, 1 *vol.*, Paris, Dumoulin, 1847.) fournissent sur les travaux de Jean Daret des renseignements très-intéressants. Ad. Siret.

DARTOIS (*Jacques*), orfèvre-ciseleur et sculpteur, né à Liége en 1754, mort en cette ville le 12 août 1848. Son père, Jacques-Melchior Dartois, était également orfèvre, et, comme on le disait alors, *argentier* du prince-évêque de Liége, Jean-Théodore de Bavière. Il destina son fils à la profession qu'il exerçait avec distinction et l'envoya à Paris pour y achever l'apprentissage commencé, avec succès, sous la direction paternelle. Ce fut chez Aug. Masson, ciseleur-bijoutier de Louis XV, que Dartois le jeune acquit l'habileté qu'exige la ciselure, art autrefois fort estimé, et qu'il pratiqua avec une véritable supériorité. « L'orfèvre, dit Paul Lacroix (*Histoire de l'orfèvrerie-joaillerie*), maniait le crayon comme le peintre, le marteau comme le statuaire, le burin comme le graveur; l'orfèvre était donc essentiellement artiste. » On cite de Jacques Dartois des œuvres, exécutées en ciselure et au repoussé, qui témoignent de son talent, telles que les *Portes du Tabernacle* dans l'église de Saint-Jean, à Liége; deux *sujets mythologiques;* un *Christ*, qu'il a légué, en souvenir, au procureur-général à la Cour d'appel de Liége, M. Raikem; un *Épisode de la Révolution liégeoise de* 1789, donné à l'Université de sa ville natale; une *Corbeille de fleurs* aujourd'hui en la possession du Dr Wasseige, tous ouvrages remarquables pour l'époque et qu'un artiste de réputation ne désavouerait pas de nos jours. On mentionne encore des *bas-reliefs* bronzés et les *portraits de son père et de sa mère*, en médaillons, conservés à l'Université de Liége, portraits très-ressemblants, traités au repoussoir. Par testament du 6 octobre 1847, il laissa à la bibliothèque de l'Université de Liége son *Médailler*, composé de 369 médailles, dont 60 romaines, en bronze, 66 modernes, en argent, 222 modernes, en cuivre ou bronze, etc.

Jacques Dartois, artiste laborieux et

d'une sévère probité, professait les sentiments les plus libéraux et fut un constant promoteur du progrès social. Il n'avait guère que vingt ans lorsqu'il s'associa avec élan aux honneurs funèbres rendus à Voltaire. A la fin de sa carrière, c'était un grand vieillard, vif d'allures, à l'esprit original et connu de tout Liége. Octogénaire, il avait conservé le costume de l'époque de sa jeunesse : culotte, queue et catogan. Dans ses dispositions testamentaires il n'oublia ni les hospices de Liége, qui recueillirent la majeure partie de sa fortune, ni les pauvres de Seraing, lieu où il voulut être inhumé.

Edm. De Busscher.

Journal de la province de Liége, août 1848. — *Bulletin administratif de la ville de Liége*, 1849. — Renseignements particuliers.

DATHENUS (*Pierre*) ou mieux **DAETEN**, célèbre théologien protestant et homme politique du seizième siècle, né en 1531 ou 1532 à Mont Cassel, en Flandre, d'où le pseudonyme latin de *Montanus*, et mort à Elbing, en Prusse, le 19 février 1590. Ces renseignements sont définitifs. De savantes recherches, récemment entreprises en Belgique et en Hollande, nous dispensent de discuter toutes les fables mises en avant concernant le nom patronymique et le lieu de naissance de notre personnage. Elles ont fait mieux encore : elles nous ont rendu l'homme tout entier. Le « ministre à la barbe rousse » ne respirant que la haine, le désordre et le carnage disparaît pour faire place au patriote exalté, mais convaincu et infatigable, au grand orateur, au poète populaire, au savant distingué. Il est parfaitement vrai que Dathenus a débuté par le cloître, seulement on était bien loin d'être d'accord sur la couleur de la robe qu'il aurait portée. M. Diegerick a tranché la question. « Il ne fut, dit-il, ni capucin, ni dominicain, ni franciscain, ni minorite, ni moine relaps de Poperinghe, et cela par la bonne raison que les magistrats d'Ypres, l'ayant fait comparaître devant eux, le qualifient de « jadiz moine au cloistre des carmes lez ceste ville. »

Le frère Jean Ballin, religieux à Clairmarais, est fort mal informé, quoique contemporain, quand il ajoute : « Il s'est « marié en l'an 1582 s'estant enfuy hors « de son couvent le jour de S. Michel « pour avoir esté corrigé pour cause d'a- « dultère. Puis s'est retiré en Angleterre « où il a pris en mariaige une religieuse « de l'ordre de saincte Claire. »

Dathenus quitta le froc trente ou trente-deux ans plus tôt. Il n'avait point vingt ans, nous dit-il dans son apologie, quand il rompit avec l'Église de Rome et s'en vint à Courtrai et à Poperinghe annoncer la foi nouvelle. Bientôt signalé aux inquisiteurs, il est forcé de quitter sa patrie. Il passe alors en Angleterre et y devient ouvrier imprimeur. On ne sait point au juste dans quelle ville il se retira, mais, les premiers réfugiés flamands s'étant fixés à Londres, il est probable qu'il alla les rejoindre. En 1553 l'avènement au trône de Marie Tudor le força, comme tant d'autres protestants, à chercher un nouveau lieu d'exil. Il s'embarqua le 17 septembre à Gravesend pour le Danemark. Repoussé par l'intolérance luthérienne de ce pays et des villes hanséatiques, il s'arrêta avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune dans la Frise orientale, où la comtesse souveraine, Anne d'Oldenbourg, les prit sous sa protection. On serait peut-être resté dans ce pays, malgré ses inconvénients, si au bout d'un an de séjour, des lettres venues de Francfort-sur-le-Mein n'avaient promis à nos pauvres Flamands un bon accueil et du pain à gagner. Ils se mirent en route et Dathenus les accompagna en qualité de pasteur. Comme à Emden, il eut à lutter à Francfort contre l'intolérance luthérienne. Il prouva à cette occasion qu'il était un homme d'une trempe peu commune; les obstacles qu'il rencontre, les dangers qui le menacent ne font que redoubler sa vaillance, surexciter son zèle et mettre en évidence ses rares aptitudes. Il signe « la défense des ministres de l'église étrangère établie à Francfort » remise au Sénat de cette ville le 3 septembre 1556, quelques jours seulement avant l'arrivée de Jean Calvin qui espère, en vain, par l'autorité de sa présence et de sa parole apaiser le différend. Il continue cependant une lutte inégale. Son collègue, son ami et son compatriote,

Valérand Poullain, homme de grand savoir et de grande énergie, vient à mourir ; il reste presque seul sur la brèche. Cela ne le décourage pas encore. En 1557 il profite d'un congrès des princes allemands, tenu à Francfort, pour leur présenter les griefs des réfugiés Flamands et Wallons et se faire un ami de l'électeur palatin Frédéric III. Il n'obtient rien encore : on est intolérant par peur et aussi parce que l'intolérance, si absurde qu'elle soit, trouve son excuse dans les mœurs du temps. Il fait deux réponses aux accusations portées à Worms, en 1557, contre sa doctrine par Barthélemi Steinmetz. Elles ont été imprimées ensemble en 1560 (*Francofurti ap. Mich. Chirat*) sous le titre de : « *Ad Bartholomaei Latomi rhetoris calumnias, quibus Augustanae confessionis theologos anno* 1557, *Wormatiae colloquio collectos gravat ac traducit, Petri Datheni responsio prima et secunda.*

Quoique réformés enclins à partager les idées de Zwingle, les réfugiés belges de Francfort avaient consenti à accepter la confession de foi des églises de Saxe et Mélanchton avait écrit au Sénat de leur ville qu'il ne doutait point maintenant que la querelle serait apaisée. Malheureusement les plus fanatiques ou les plus intéressés au départ des étrangers s'attachèrent à un mot, un seul, concernant la présence réelle dans la sainte Cène. Il y eut sur ce point une discussion sérieuse et très-approfondie entre notre personnage et Mathias Ritter, l'un des pasteurs luthériens, et tout aussitôt, l'on colporta le bruit que Dathenus aurait déclaré que le corps du Christ était aussi éloigné de la substance du pain que le ciel l'est de la terre. Cinq ans plus tard il défiait encore ses ennemis de prouver leur dire et offrait de les confondre publiquement. Ces faits sont importants dans ce sens qu'ils témoignent combien notre personnage était pénétré de la nécessité pour les diverses sectes protestantes de se rapprocher et de s'unir par de mutuelles concessions. Quand la partie engagée fut décidément perdue, que l'arrêt de fermeture des temples dissidents, c'est-à-dire non luthériens, fut maintenue et appliquée le 22 avril 1561 par le magistrat de Francfort, Dathenus, qui avait pris ses précautions en vue de l'évènement, alla fonder la colonie belge de Frankenthal. L'électeur palatin, jusque là son protecteur, était devenu son sauveur, celui de soixante familles de réfugiés Flamands et Wallons. Il avait fait remettre à Dathenus un acte portant la date du 13 juin 1562 et concédant à ses compagnons, avec toutes les terres qui en dépendaient, l'ancien monastère des Augustins de Frankenthal. Il fit plus encore ; il joignit à ces bienfaits nombre de priviléges. Quelques-uns de ses sujets, se jugeant moins bien partagés, en murmurèrent. On les réduisit au silence en leur demandant s'ils voulaient livrer aux vengeances de l'impitoyable Philippe II tant de pauvres gens. Ce qui est bien caractéristique et nous montre combien, dans ce temps-là, on mariait volontiers les petites choses aux grandes, c'est que l'électeur crut devoir donner des armoiries à ces ouvriers belges, qu'il avait accueillis après les avoir noblement défendus. Ces armoiries symbolisaient les faits que nous avons rapportés. Un triangle d'or sur champ de gueules disait la fermeté de la foi de nos compatriotes ; un lion, servant de support, la puissance de leur protecteur. Dathenus organisa la colonie, en prépara la prospérité future. Mais ses travaux ne l'empêchèrent point de publier, dès 1563, en langue allemande une histoire des persécutions subies par les siens à Francfort. Ce livret, dont nous donnons au bas de cet article le titre complet, a été réimprimé à Heidelberg en 1598 par un nommé Fronberger, qui y a joint des traductions allemandes de l'apologie de Jean de Laski et de deux traités de Jean Poullain. Quoiqu'il ne soit peut être pas permis de répéter, après le roi Frédéric Guillaume de Prusse, que ce livret de notre personnage est un chef-d'œuvre, il convient cependant de dire qu'il fit un bien énorme en convertissant une foule de gens aux principes de support et de tolérance chrétienne. Peut être servit-il de préparation au fameux catéchisme de Heidelberg que le consistoire de Frankenthal accepta et que Dathenus traduisit aussitôt après, en

flamand, sous le titre de : *Catechismus ofte onderwysinghe inde christelicke leere, ghelyck die in kercken en scholen der cheurvorstelicken Paltz ghedreven ofte geleert wordt.* Ce nouveau catéchisme ne différait en rien d'essentiel de celui composé par Jean de Laski pour l'émigration belge, dix ans plus tôt, aussi s'y rallier, comme on le fit, était-ce moins une concession qu'un acte de bonne politique. Dathenus en fut récompensé. On l'appela à l'honneur d'aller au colloque de Maulbronn, tenu en avril 1564, avec Olevian et Ursin, deux réformateurs déjà célèbres, et Olivier Boquin, l'un des conseillers de l'électeur palatin. Le mot d'ordre était de transiger, dans les limites du possible, avec les luthériens sur la question de la sainte Cène. On ne s'entendit point. Ce qui cependant donne à ce colloque une importance politique assez grande, c'est que l'électeur palatin et le duc de Wurtemberg l'avaient voulu, et qu'en Belgique le prince d'Orange, son frère Louis de Nassau, Gui de Brès et les principaux réformés en attendaient avec impatience le résultat. Aussitôt après son retour à Frankenthal, Dathenus s'occupa de traduire en flamand les psaumes de David, mis en rimes par Clément Marot et Théodore de Bèze. Plusieurs raisons le poussaient à ce travail.

Les chants religieux alors en usage, composés par Jean Uutenhove, de Gand, étaient excellents, mais en trop petit nombre pour suffire aux exigences du culte, ceux de Zuylen van Nyveld avaient vieilli; on pouvait, en outre, leur reprocher d'avoir été admis pour orthodoxes par la censure de Charles-Quint ; enfin, dernière raison plus forte que les autres, les Flamands demeurés à Francfort et ralliés à l'église luthérienne avaient mis sous presse de nouveaux cantiques flamands et il ne fallait, à aucun prix, se laisser déborder par eux. Dathenus, vivement encouragé et soutenu dans cette œuvre par ses collègues de l'émigration flamande et leurs consistoires, publia en 1566, sans nom d'imprimeur ni indication du lieu d'impression, un volume in-12 intitulé : *Alle de psalmen Davids : Ende andere lofsanghen met den Fransoyschen dicte in't nederduitsch overgeset door Petrum Dathenum. De welcke men voortaen inde nederlandsche gemeynten gebruycken zal. Gedruckt inden Iare ons Heeren M.CCCCC.LXVI.* On en fit aussitôt une seconde édition, puis une troisième, également de 1566, qui porte l'indication de *Buyten Londen.* L'imprimeur Herman Schenckel, de Delft, en donna, dès 1567, une édition revue et corrigée qui demeura deux siècles en usage et fut peut-être réimprimée vingt fois. Ce succès, confirmé à deux reprises par des décisions synodales, éveilla l'envie. C'était pour l'argent seul, disait-on, qu'avait travaillé notre auteur. Il répondit quelquefois à d'autres accusations, mais il dédaigna celle-là. La guerre faite à ses cantiques par Philippe de Marnix, à partir de 1580, est plus sérieuse. Le peuple cependant, pour qui Dathenus avait écrit, lui demeura fidèle. Il lui importait peu de savoir si le chant qui servait à son édification était traduit de l'hébreu ou du français. Ce ne fut qu'en 1773 que les ennemis de notre version flamande l'emportèrent. L'auteur de la *Datheniana*, publiée à Utrecht en 1758, un certain Jean Guépin qui avait pris le pseudonyme de Juvénal Glaucomastix, eut la plus grande part à ce résultat. Ce qu'il ne dit point, et qui cependant est, en partie du moins, l'œuvre du livre qu'il attaque, c'est que l'idiôme de la Basse-Flandre conquit son droit de cité dans les provinces bataves et, devançant de loin l'union politique, cimenta celle du langage entre Belges et Hollandais.

On a dit et répété jusqu'à ce jour que Dathenus avait été l'un des orateurs champêtres qui enflammèrent les populations de la Flandre et du Brabant et les poussèrent, en août 1566, à saccager les églises. On a même été jusqu'à prétendre qu'il avait été reconnu à cause de sa barbe rousse, et que, dès le mois de juillet, son succès se chiffrait par quinze mille auditeurs. Rien de tout cela n'est exact. Notre personnage met, à Frankenthal, la date du 25 mars 1566 au bas de la préface de sa version flamande des psaumes de David, et quelques semaines plus tard, il est en route pour la France en

qualité de chapelain du comte Jean Casimir, fils de l'électeur palatin qui s'en va visiter les grands seigneurs du parti huguenot. Dans les villes et châteaux où l'on séjournait, Dathenus fut plus d'une fois invité à faire la prédication, et, nous dit-il dans sa justification, au moment même où dans les Pays-Bas le peuple se ruait sur les images il était en Suisse remplissant une mission secrète du comte palatin. Et maintenant, en tenant compte des distances, du temps nécessaire alors pour les franchir, de la nécessité de prendre le congé de son souverain ou de recevoir de lui des instructions nouvelles, il est impossible que notre personnage ait pu être en Flandre avant la fin du mois de septembre. C'est donc à cette époque qu'il convient de mettre son entrevue avec le comte d'Egmont. Celui-ci, dans son procès, se défend d'avoir eu avec lui des rapports suivis : « Interroqué s'il « receut en son service maistre Pierre de « Athenis, principal ministre de la reli- « gion nouvelle et des premiers qui vin- « rent en Flandres avecq lettres de re- « commandation du comte palatin ; dict « qu'il est vray que ledict maistre Pierre « de Athenis luy porta une lettre du « comte palatin, son beau frère, en recom- « mandation dicelluy maistre Pierre, le- « quel il ne receut en son service, ny le « dict comte palatin luy escrivit sur ce, « mais luy aurait dict qu'il s'en allast « n'ayant que respondre et depuis ne l'a « veu et pense l'avoir dict à Madame. »

Cette déclaration s'accorde parfaitement avec les faits rapportés dans la *Chronique de Gand* du P. Bernard De Jonghe. « Le 28 septembre 1566, nous dit cet auteur, le comte d'Egmont quitta notre ville pour se rendre à son château de Sotteghem et le lendemain, Pierre Dathenus prêcha le matin et l'après midi. » Le 5 octobre suivant il prit sur lui de résoudre cette fameuse question des cimetières, qui reparaît maintenant au bout de trois siècles. Un calviniste étant mort, il le fit inhumer dans le cimetière de Saint-Bavon, et à cette occasion, il blâma le magistrat, lequel s'étant refusé à assigner aux dissidents un lieu de sépulture, obligeait ceux-ci de faire usage pour leurs morts des cimetières communs à tous les bourgeois ; il attaqua ensuite les dogmes et les pratiques de l'Église contraires à la fraternité humaine, mais il n'alla point jusqu'au bout. Des soldats étant survenus, il se sauva avec son troupeau. Ce fut à partir de ce moment-là, nous dit le chroniqueur gantois, qu'on l'appela par moquerie : « le bon pasteur. » La vérité sur ce point est qu'il donna, à cette occasion, l'exemple nécessaire de la soumission aux lois de son pays. Le sire de Wacken, grand bailli de Flandre, l'ayant fait sommer par plusieurs de ses officiers d'avoir à congédier son auditoire et à vider la place, il obéit sur l'heure. Le P. De Jonghe rapporte à la date du 7 octobre l'entrevue de Dathenus avec le comte d'Egmont. Elle eut lieu en présence des députés du consistoire des calvinistes gantois, et quoi qu'ait dit le pauvre comte devant ses juges, elle contribua dans une large mesure à ramener la confiance dans le camp réformé. Les synodes, les conférences pastorales et les colloques entre calvinistes et luthériens se succèdent de si près, à partir de ce moment-là, qu'il nous est impossible de suivre notre réformateur. Prêche-t-il dans les provinces où il se rend, dans les villes où il s'arrête ? C'est probable, et dans ce cas, il faut nommer Bruges, Middelbourg, Ypres, Poperinghe, Bruxelles et Anvers. Dans cette dernière ville sa présence est signalée dès le mois d'octobre. Là il s'efforce, comme à Francfort et à Maulbronn, à amener l'unité d'action par l'accord sur la question dogmatique. Sa politique est celle de son maître, le comte palatin, celle du prince d'Orange, des autres chefs et des meilleurs esprits du parti national. Il devait réussir, et il échoue, non point auprès des luthériens belges, mais devant l'entêtement de quelques théologiens ultra-orthodoxes venus du fond de la Saxe fort mal à propos. Cet insuccès, qui, tôt ou tard, sera le triomphe de la réaction catholique, demanderait une étude approfondie et des révélations nouvelles. Nous ne pouvons ici nous y arrêter davantage. Le 1er novembre 1566 Dathenus est de retour à Gand. Ce jour-là il inaugure par un sermon un vaste temple construit hors

des murs de la ville. Déjà alors son crédit devait être considérable. L'un de ses parents, Jean Dathen, échevin de Poperinghe, lui expose que cette ville est menacée de la famine et qu'elle compte sur lui pour obtenir des blés d'Allemagne. Dathenus intervient avec succès auprès du comte palatin, et Poperinghe reconnaissante lui envoie en cadeau six cannettes de vin et un coupon de drap pour manteau valant bien, disent les comptes de la ville, trente-deux sols parisis. C'est assez maigre. Observons cependant que dans ce temps-là la voix de la conscience parlait plus haut que jamais, et que, comme récompense, cela suffisait assez généralement. Le 1er janvier suivant il quitte de nouveau la capitale de la Flandre pour se rendre à Anvers où s'assemble un synode. Il ne s'agit plus d'acheter la liberté de conscience à beaux deniers comptants, mais bien de la défendre les armes à la main. On l'envoie à Amsterdam auprès du comte de Brederode. Ce seigneur ne réussit pas dans son entreprise. Dathenus revient alors sur ses pas pour assister aux défaites successives des chanteurs de psaumes, à la prise de Valenciennes par les Espagnols. Sa tête est mise à prix, et ne pouvant rien de plus que tomber victime de sa foi, il s'éloigne de sa patrie la mort dans l'âme. Il rentre à Frankenthal. Tant de désastres ne l'atteignent point dans sa réputation comme homme et comme pasteur. Ses coreligionnaires l'appellent d'une commune voix en novembre 1568 à présider les travaux du synode de Wesel.

On arrêta à cette occasion les termes d'une constitution générale pour les églises réformées des Pays-Bas, de la Frise, du Bas-Rhin et du Palatinat. Le calvinisme obligé de faire bande à part veut au moins resserrer les liens qui unissent ses membres. Il veut aussi dans la lutte user le plus possible des armes spirituelles. Nous trouvons sur ce terrain Dathenus au premier rang. Il écrit le 16 décembre 1568 pour une traduction flamande du livre de Montanus contre l'inquisition espagnole une préface toute chaude de son exaltation patriotique et religieuse. Il ne connaît point le découragement, mais il nous offre le spectacle d'un changement de front. Il espère, comme le prince d'Orange, la formation d'une Allemagne réformée à opposer à l'Allemagne luthérienne et il abandonne sans retour les idées pacifiques de Mélanchton pour accepter sans réserve celles de Calvin. Il serait assez difficile de dire si le comte palatin le précéda ou le suivit seulement dans cette voie. Des persécutions sont le fruit de cette brusque évolution, de l'introduction au Palatinat d'une discipline ecclésiastique nouvelle, dont le moindre défaut est d'être centralisatrice à l'excès. L'ancien moine, qui a mangé depuis vingt ans le pain amer de l'exil, se pose en accusateur vis-à-vis de Thomas Eraste, un savant médecin qui n'a d'autre tort que de se mêler de théologie, d'en parler trop haut et d'en écrire. Nous devions rapporter ces faits ou tout au moins les indiquer pour donner à la vie de notre personnage sa véritable signification. Il est Belge avant tout; il a comme tel une revanche à prendre, c'est pourquoi, dès 1568, l'homme politique l'emporte chez lui sur l'homme religieux. L'intolérance, dont il donne plus d'une preuve, n'est donc point, à ses yeux, un article de foi, un besoin de sa nature, mais la meilleure des armes défensives. Quelques-uns de ses compatriotes qu'il a rencontrés au synode de Wesel, Corneille Rhetius et Pierre Alostanus entre autres, acceptent sa manière de voir. Ce dernier devient même son collaborateur; à eux deux ils composent une *Apologie du changement de religion advenu aux Pays-Bas*, dont ils annoncent ensuite, en juin ou juillet 1570, à l'église flamande d'Emden, la publication prochaine. Nous croyons reconnaître ce travail dans une brochure flamande publiée, sans date, sous le titre de : *Corte apologie ofte ontschuldinge der Nederlantscher Christenen teghen de valsche Beschuldingen haerder vyanden. Waer in den Godlicken handel der reformatie... tsamen oock de grouwelycke tyrannije diemen over haer ghebruyct, bewesen wort.*

Le comte palatin retient Dathenus à Heidelberg. En 1571 il l'envoie à Frankenthal avec plusieurs autres théologiens,

dont les plus connus sont Van Ceulen et Vander Heyden (*v. ces noms*), pour y soutenir un tournoi théologique contre quinze docteurs anabaptistes. Cette dispute, qui dura tout un mois, du 18 mai au 19 juin, est célèbre sous le nom du colloque de Frankenthal. Les actes en ont été publiés sous le titre de : *Protocollum colloquii Francothaliensis à Gasparo Heydano interpretatum. Anno* 1571. (*Protocol dat is de gantsche Handelinge des gesprecks, te Frankenthal in de chuervorstlicker Paltz, met dien welcke men Wederdoopers noemt* (1571.) On y voit que notre personnage eut à soutenir, presque seul, tout le poids de la discussion et qu'il se distingua autant par son profond savoir que par sa modération. La modération de Dathenus semble être un non sens, et cependant, rien n'est plus vrai. Sur son avis et celui de ses collègues il fut décidé que le droit de résidence et la protection de l'électeur palatin seraient accordés aux anabaptistes à la seule condition de s'abstenir de tout prosélytisme. La vérité historique cependant nous oblige de dire qu'en d'autres circonstances il mérita largement les reproches d'intolérance que lui adressa Bullinger dans sa lettre du 1er juin 1570. C'est lui qui, de 1572 à 1585, va représenter avec éclat dans nos provinces la rancune de nos bannis. On a dit qu'il obéissait avant tout à la politique du comte palatin Jean Casimir. C'est là une erreur ou une calomnie. Ce prince étant un ambitieux sans cervelle, on ne saurait voir en lui la main qui commande, mais seulement l'instrument qui obéit.

Son père, c'est autre chose. Dathenus a en le comte palatin Frédéric III à la fois un maître et un ami, qui lui rend sa liberté toutes les fois qu'il la réclame. En 1572, et fort probablement au mois d'avril, il voit le prince d'Orange à Dillenbourg, ou à Francfort, et accepte de lui la mission d'aller en Hollande et en Zélande en qualité de commissaire pour les affaires religieuses. La recommandation d'être fort modéré, d'avoir à respecter les droits des catholiques a dû lui être faite, mais nous connaissons l'homme et savons qu'il dut en tenir peu compte. Il débuta comme superintendant dans l'île de Schouwen, y établit régulièrement le culte réformé, ainsi qu'à Naaldwyck, et partout ailleurs où la révolution triomphait. Bientôt après il passe négociateur ; nous le voyons repartir pour l'Allemagne, en revenir au mois d'octobre 1573, et s'en aller encore « vers le lieu où vous savez » écrit le prince d'Orange à son frère Louis. Que ces missions étaient purement politiques, rien ne le prouve mieux que l'exclamation qui lui échappe un jour en écoutant le docteur Souderman : « Ce que vous dites là sera à S. E. (le prince d'Orange) de valeur de quelques mille thalers. »

D'autres fois, c'est le prince lui-même qui engage ses frères à consulter notre personnage « sur le fait d'Angleterre » et autres grosses questions à l'ordre du jour. Il est donc considéré comme homme fort entendu. S'il quitte souvent les Pays-Bas, il ne tarde jamais à y reparaître. On le voit en 1577 au colloque de Francfort Sur-le-Mein où les pasteurs calvinistes s'occupent de la réfutation à faire au *Liber concordiae* des théologiens luthériens, et trois mois plus tard, en décembre ou en janvier 1578, on le suppose être à Gand. Jusqu'à ce moment il a été tantôt prédicateur, tantôt diplomate ; il sera maintenant, à la fois, l'un et l'autre. C'est à Gand que va se jouer la grande partie de sa vie. S'il se déplace encore, on peut reconnaître en y regardant d'un peu près que c'est par nécessité, que ses voyages à Amsterdam, à Utrecht, à Anvers, à Bruxelles, ses prédications à Ypres, la présidence qu'il accepte au synode protestant de Dordrecht, tenu au mois de juin 1578, sont autant d'actes se liant intimement au but qu'il poursuit. On a dit et répété qu'il avait été la créature du fameux tribun gantois, Jean d'Hembyze. C'est une erreur. Il se sert au contraire de lui, comme il se sert du comte palatin accouru au secours de nos gueux à la tête d'une armée allemande. Sa politique peut se résumer en deux mots : point de demi-mesure : expulsion des étrangers, extirpation du catholicisme. Il est donc pour l'union d'Utrecht, avant qu'elle ne soit faite, et contre la pacifica-

tion de Gand, avant que Guillaume d'Orange et Marnix en aient bien reconnu tous les inconvénients et tous les dangers ; il est aussi, instinctivement, contre une alliance ou un traité avec la maison royale de France. Son attitude au synode de Dordrecht suffit pour conduire à la signature d'une « paix de religion, » mais la concession est incomplète, surtout trop tardive. Déjà les églises de Gand ont été dépouillées et fermées au culte catholique. Le 28 et le 30 septembre 1578 Dathenus monta en chaire dans la cathédrale de Saint-Bavon et donna aux passions populaires l'appui de sa parole exaltée. Il est vrai que, dans ses sermons, il accusa le prince d'Orange d'indifférentisme et même d'athéisme ; il faut convenir qu'il était conséquent avec lui-même, et qu'à l'occasion, il ne reculait point devant le sacrifice d'une vieille et puissante amitié. Quand le prince vint à Gand en décembre 1578 et en août de l'année suivante, il quitta chaque fois la ville. La dernière fois il alla jusqu'à Cologne et écrivit de là deux lettres au prince pour lui offrir l'explication de la conduite qu'il avait tenue. On lui répondit sèchement, par un refus. Les réformés flamands cependant considèrent cette brouille comme un malheur public. Dans une assemblée qu'ils tinrent à Bruges le 4 novembre 1579 il fut décidé « qu'ils feraient tout « ce qui était en leur pouvoir pour « apaiser le différend qui depuis trop « longtemps existait entre le prince d'O- « range et maître Pierre Dathenus. » Les lettres écrites à ce sujet n'eurent aucun effet, et nous le comprenons ; l'insuccès du congrès de Cologne donnait cent fois raison à l'ancien moine. La discussion était donc moins que jamais possible entre lui et le prince d'Orange demeuré profondément aristocrate, en dépit de ses allures démocratiques, et qui ne pouvait lui pardonner ses confidences à Philippe de Marnix, ni surtout de lui avoir laissé pour adieux cette déclaration formidable et tristement prophétique : « Nous aimerions encore mieux les Espagnols que les Français, » que l'on pourrait croire faite au nom de la Belgique entière.

A Heidelberg, où Dathenus se rendit directement de Cologne, il retrouva le comte palatin Jean Casimir et le sire d'Hembyze rêvant une revanche aussi peu méritée pour l'un que pour l'autre. Pendant ce temps on essaya aux Pays-Bas du duc d'Anjou. On sait la triste issue de cette expérience. Les Gantois invitèrent Hembyze à revenir se mettre à la tête de leur turbulente commune, et notre personnage l'accompagna. Le 27 novembre 1583 il prêcha de nouveau dans l'église de Saint-Bavon. C'était un jour de prière et de recueillement prescrit par le magistrat. Il en profita pour appeler la protection du ciel sur la ville de Gand menacée de retomber sous le joug de la soldatesque espagnole et des inquisiteurs, et ceux-là même qui rapportent ces faits, veulent que quatre mois plus tard il ait été des premiers, avec Hembyze, à trahir la cause nationale, à tendre la main à ces étrangers qu'il détestait, qu'il avait toujours combattus ! Heureusement pour la mémoire de notre personnage que le P. Bernard De Jonghe, et quelques autres auteurs catholiques, ajoutent qu'il sortit de Gand avec vingt-huit autres ministres réformés aussitôt que la conduite infâme de Hembyze fut connue. A elle seule cette protestation suffit. Ce qui d'ailleurs vient la confirmer, c'est qu'il se rendit en Hollande, où il prêcha à Leyde et aux portes de Gouda contre tout accord avec le roi de France et le duc de Parme, vouant les traîtres et les lâches à l'exécration universelle. On le poursuivit comme perturbateur du repos public. Il fut arrêté à Vreeswyck et traîné dans les prisons d'Utrecht. L'interrogatoire, qu'il eut à subir, a été publié. Il le lave de tout reproche de trahison ou de basse méchanceté. Les pamphlets publiés à Gand contre le prince d'Orange n'étaient pas même de lui. Rendu à la liberté, il quitta les Pays-Bas et alla se fixer à Staden, ville de l'ancien évêché de Brême, où l'on suppose à tort qu'il fonda parmi les Flamands réfugiés une communauté réformée. Suivant une autre version un peu plus exacte, il aurait quitté son nom, qui venait d'acquérir une si fâcheuse notoriété, pour prendre celui de Montanus d'après sa ville natale. Pour rompre plus complétement avec son

passé il abandonna la théologie et la politique pour la médecine, qu'il entendait un peu. Au bout d'un an cependant il quitta Staden pour aller s'établir à Dantzig, ville toute luthérienne, où l'ayant reconnu, on ne voulut point le recevoir. A Elbing enfin il fut plus heureux; il y rencontra mieux que le repos, l'admiration et la reconnaissance de ses nouveaux concitoyens. Le célèbre théologien était devenu, comme médecin, un bienfaiteur de l'humanité. Après sa mort, arrivée le 19 février 1590, on lui dressa une statue sur sa tombe. Nous avons parlé de ses principaux écrits; il ne nous reste plus qu'à mentionner ceux que nous n'avons point eu l'occasion de citer dans le cours de cette notice. La simple transcription des titres suffira, croyons-nous, à la curiosité de nos lecteurs :

1° *Compendiosa et diserta ad annotationes papistæ cujusdam anonymi, quibus pontificios Wormatiensi colloquio collectos, excusare et contra Augustanæ confessionis Theologos, abrupti colloquii excusare conatur, Responsio quam Lectorem diligenter perlegisse minimè poenitebit; nam in ea breviter quam sanctam et justam Evangelici et quam impiam Papistæ, reclamante conscientia, causa defendant, declaratur, Petro Dathaeno auctore. Donec meliora Dominus. Anno* 1558, *s'aprilis. Ps. LXXIX.* — 2° *De baptismo Infantum.* 1559. — 3° *Bestaendige Antwort ettlicker Fragstuecke so die Predicanten zu Francfort am Meyn zur Prob iiber die jüngst zu Dresden der Churfürstlichen Sächsischen Theologen gestellt Bekandtnuss, in Truck zur warnung aussgehen lassen, durch Petrum Dathenum verfertigt. Heydelberg,* 9 *mayer* 1572. — 4° *Aanteekeninge omtrent de gevoelen der leden van de Kerkvergadering te Francfort*, 1577. — 5° *Wachtgeschry* (traduit du français). — 6° *Verantwoordinge op de Disputatie te Audenaerde tusschen Adriaen Haemstede en Jan Daelman door Petrus Datheus.* Antwerpen, 1582. C.-A. Rahlenbeek.

J. V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique.* Bruxelles, 1838, v. IIIe, pp. 81-105. — W. de Water, *Lof en laster van Petrus Dathenus, in syne Historie der hervormde Kerk te Gent.* Utrecht, 1756, pp. 179-221. — *Verantwoordinghe Petri Datheni op die articulen hem zonder name zynes aenclaegers toegestelt. v. S'Gravezand. Twee honderdjarige gedachteniss van de eerste synode der nederlandsche kerken onder 't kruis.* Middelbourg, 1769, pp. 152-171. — H.-Q. Janssen, *Dathenus aan den avond zynes levens, in de Bydragen, enz. van Zeeuwsche Vlaanderen.* III, pp. 1-27. — Diegerick, *Petrus Dathenus*, Notes sur le lieu de sa naissance, v. *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre* 2e série, v. XI, p. 857-861 et v. XII, p. 305. — Glasius, *Godgeleerd Nederland*, I, pp. 336-345. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison Orange-Nassau*, v. IV, V, VI, VII et VIII. — B. de Jonghe, *Gendsche geschiedenissen*, v. IIe, pp. 52, 360. — H. Ter Haar, *Specimen historico-theologicum Petri Datheni vitam exibens.* Traj. ad Rhenum, 1858, 8°. — Ph. Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent*, 1861, pp. 115-120. — W. te Water, *Tweede eeuwgetyde van de geloofsbelydenisse der gerefoormerde Kerken*, Middelburg, 1762, pp. 18-28. — Bibliothèque publique de Genève, *Lettres de P. Dathenus à Jean Calvin.* vol. 112e. — Petri Datheni, *Kurtze und Warhafftige erzehlung welcher massen den Frantzoesischen und Nederlaendischen verjachten Christen, in der Statt Franckfurt am Mayn et lich jar die offentliche predigt Goettliches worts und auspendung der H. Sacramente in ihrer Sprache verstattet, und auss wass ursach ihnen nachmals solches verbotten worden ist. Neben gruendlicher und nothwendiger ablainangeines Bueshleins so derhalben von ermelten Statt predicanten in bructe is aussgangen* 1563, in-8°.

DAUFFAY (*Jean*), négociateur né à Béthune. XVe siècle. Voir AUFFAY (*Jean* D').

D'AUSQUE (*Claude*), philologue et théologien, naquit à Saint-Omer le 3 ou le 5 décembre 1566 (1) et mourut à Tournai le 17 janvier 1644.

Sa famille appartenait à l'ancienne noblesse. Après avoir terminé ses études au collége des Jésuites de sa ville natale, il entra dans la compagnie de Jésus. Pendant de longnes années, il enseigna les humanités et, notamment, la langue grecque et la rhétorique, se livrant en même temps à la prédication. On le trouve en 1601 au collége des Jésuites à Douai, en 1603 et 1604 à Lille. Nous ne pouvons pas fixer l'époque à laquelle il fut reçu licencié en théologie, titre qu'il prend déjà dans son édition des homélies de saint Basile, en 1604. Nous ne connaissons pas non plus l'époque de sa sortie de la compagnie de Jésus, qui toutefois paraît an-

(1) Je n'ai pas beaucoup de confiance dans la date de 1564, qui se déduit d'une assertion de D'Ausque sur son âge dans l'un de ses écrits.

térieure au mois de septembre 1610, ni les motifs pour lesquels elle eut lieu.

C'est le 19 mars de l'année 1612 qu'il fut investi d'un canonicat de la cathédrale de Tournai. Son épitaphe nous apprend qu'il ne prêcha pas seulement dans cette église, mais dans diverses autres localités de la Belgique. Dans les années 1627 à 1631, D'Ausque soutint contre le frère-mineur Pierre Marchant et Guillaume Delatour une controverse théologique qui donna naissance, de part et d'autre, à divers écrits ; les adversaires y rivalisent de vivacité et d'acerbité dans leurs attaques et leur langage. C'est à la même époque que vit le jour un écrit du chanoine de Tournai sur la Réforme à propos du fameux synode de Dordrecht. Plusieurs années auparavant, il avait pris la défense, contre les attaques de Georges Thomson, de l'écrit de Juste-Lipse sur les miracles de la madone de Sichem. Son goût pour la polémique ne l'abandonna pas même dans le paisible domaine de la philologie. Son commentaire sur Silius Italicus contient des critiques déplacées et injustes de ses devanciers Modius et Daniel Heinsius; elles lui attirèrent de la part de Nicolas Heinsius, le fils de ce dernier, une verte réponse, dont sa réputation de savant eut à souffrir.

L'affaiblissement de sa vue paraît avoir mis fin à ses travaux littéraires plusieurs années avant sa mort, arrivée, comme il a été dit plus haut, le 17 janvier 1644. D'Ausque fut enterré dans l'église cathédrale; il avait rédigé lui-même l'épitaphe mise sur son tombeau. Sa riche collection de livres, léguée par lui aux chanoines de Tournai, forma le noyau de la bibliothèque du chapitre, laquelle est devenue, plus tard, la bibliothèque de la ville.

Si Claude d'Ausque a joui d'une certaine célébrité; il la doit surtout à ses écrits de philologie; ils seront donc les seuls dont nous ferons ici une mention spéciale. Sa première publication fut une traduction latine des homélies de saint Basile accompagnée de notes. Malgré l'éloge qu'en ont fait Juste-Lipse et quelques autres savants, il vaut mieux s'en rapporter au jugement de Combéfis, qui déclare que le chanoine de Tournai n'était pas assez fort en grec, ni en théologie, pour traduire les pères grecs. D'Ausque publia ensuite des notes sur Quintus Calaber, Tryphiodore et Coluthus ; elles ne méritent certainement pas le mépris qu'en fait De Pauw, mais l'auteur des notes avait été lui-même souverainement injuste envers Rhodomannus, dont les services rendus au texte du premier de ces poètes sont encore hautement appréciés de nos jours.

Son édition de Silius Italicus a une plus grande valeur. Cependant ce jugement s'applique aux commentaires et non au texte, qu'il a détérioré plutôt qu'amélioré. Ce commentaire d'une grande étendue, contient d'excellentes observations pour l'interprétation du poète, mais il eut gagné par l'omission de beaucoup de choses inutiles ou déplacées. Un éditeur postérieur de Silius Italicus attribue à D'Ausque un talent particulier pour l'explication d'œuvres poétiques et exprime le regret qu'il n'ait pas commenté d'autres poètes. Son traité sur l'orthographe latine reçut un accueil favorable du monde savant et un contemporain, Jean Gérard Vossius, le regarde comme le meilleur qui eût encore paru. Les îles flottantes dans le voisinage de Saint-Omer lui suggérèrent l'idée de rechercher ce que les anciens nous ont transmis sur les îles flottantes en général et sur les divers phénomènes qu'offrent les eaux; il donna à cette savante compilation le titre de *Terra et aqua seu terræ fluctuantes*. On est encore redevable à D'Ausque de quelques notes sur l'un des meilleurs écrits de Juste-Lipse, à savoir son traité de *Militia romana*; elles ont été retrouvées au fond d'une bibliothèque et publiées dans la *Sylloge Epistolarum* de Burman (t. II, p. 149 à 158).

Tout le monde a reconnu au chanoine de Tournai une érudition étendue et variée. Son côté faible a été la critique, surtout en tant qu'elle s'occupe des passages altérés des auteurs anciens. Comme latiniste on lui reproche d'avoir employé avec trop d'affectation, les archaïsmes, les mots d'un usage rare ou inusités chez les écrivains de la bonne latinité.

D'Ausque entretint des relations avec un grand nombre des savants de son temps, dont les principaux sont Juste-Lipse,

Saumaise, Erycius Puteanus, Philippe Meyer, Mircæus, Sanderus, etc.

Voici la liste de ses ouvrages :

1° *B. Basilii, Seleuciæ Is. Episc. Orat. XLIV. Cl. Dausqueius Audomarius theologus nunc primum latine fecit et illust. notis.* (Heidelberg), Commelin, 1604, 8°. Cette traduction a été réimprimée plusieurs fois avec ou sans les notes, entre autres dans l'édition des œuvres de saint Basile. Paris, 1821, in-fol. — 2° *In Q. Calabri seu Cointi Smyrnaei paralipomenôn lib. XIV. Dausqueii adnotamenta. Item in Tryphiodorum et Coluthum.* Francof. offic. Aubriana, 1614, in-8°. Des exemplaires ont été réunis au *Q. Calaber* de Rhodomann. — 3° *De Mariae Aspricollis Θαυματουρλοῦ scutum a Cl. Dausq. etc. Alterum item Lipsii scutum ab eod. Cl. Dausqueio. Utrumque adversus Agricolæ Thiacii satyricas petitiones.* Duaci, Bogard, 1616, in-8°. — 4° *In C. Silii Italici V. C. Punica seu de bello punico secundo libros XIV Cl. Dausquius Sanctomarius, Canonicus Tornacensis.* Paris, ap. Dav. Douceur, 1615, in-4°. Des exemplaires portent 1618, qui est la véritable date, celle à laquelle fut donné le privilége (voy. Lecouvet. pp. 191 et sv). — 5° *Sancti Pauli apostoli sanctitudo in utero, extra, in solo, in cœlo lib. III decertata.* Paris, 1627, in-8°. — 6° *Conciliabuli Dordraceni Ascia.* Rigiaci Atreb. 1629, 8°. — 7° *Sancti Josephi Sanctificatio extra uterum, seu Binoctium adversus F. Marchántii Minoritæ Exp. inanias a Cl. Dausquio. Item Aplysiarum Fr. Minorum Audom spongia.* Lugdun. 1631, in-8°. — 8° *Antiqui Novique Latii ortographia a Cl. Dausquio II digesta voluminibus.* Tornac. Nervior. Adr. Quinqué, 1632, in-8°. Un libraire de Paris ayant acquis le fond de l'ouvrage en changea le titre de la manière suivante : *Ortographica latini sermonis vetus et nova.* Parisiis, 1677. — 9° *Cl. Dausquii Sanct. canon. Tornac. Terra et aqua seu terræ fluct.* Tornac. Nervior. Ad. Quinqué, 1633, in-4°. — 10° *Oratio de Divi Thomæ Aquinatis Torre.* Duaci, 1635, in-4°. J. Roulez.

Bayle, *Dictionnaire.* Paquot, *Mémoires*, t. VI. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 294. — Piers, *Biographie de la ville de Saint-Omer.* — Lecouvet, *Tournai littéraire*, pp. 178-213.

DAUVIN (*Charles-Joseph-Arnold-Victor* baron), homme de lettres, né à Burdinne, le 31 juillet 1756, mort le 23 février 1837. Voir AUVIN (*Charles-Joseph-Arnold-Victor*, baron D').

DAUVIN (*Jean*), évêque de Namur, né à Namur, en 1559, mort le 15 septembre 1629. Voir AUVIN (*Jean* D').

DAVE (*Antoine*), seigneur de Neuville en Famenne, de Grand-Champ, etc., professeur de théologie à l'Université de Louvain, naquit à Ciney le 9 janvier 1597 et mourut à Louvain le 11 ou le 12 juillet 1664. Son père, qui portait également le nom d'Antoine, était écuyer du roi, et prit part aux campagnes d'Alexandre Farnèse dans les Pays-Bas, et à celles de Charles de Mansfelt en Allemagne et en Hongrie; sa mère appartenait aussi à une famille noble et distinguée. Antoine Dave commença ses humanités chez les Jésuites de Liége, et les termina, en 1614, chez ceux de Dinant. Envoyé ensuite à Louvain pour étudier la philosophie, il suivit les cours de la pédagogie du Porc et fut promu, en 1616, le 17e sur cent nonante concurrents. Les aptitudes particulières pour l'enseignement, qu'il avait revelées pendant le cours de ses études philosophiques, déterminèrent ses anciens professeurs à lui confier la charge de répétiteur à leur pédagogie; mais il abandonna bientôt ces fonctions pour aller étudier la théologie comme élève du collège d'Adrien VI. Le 1er octobre 1619, il fut nommé sous-régent à la pédagogie du Porc et chargé d'un cours de latin et de grec. Pendant les six ou sept années qu'il occupa cette position, il consacra ses loisirs à la prédication et à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Le magistrat de Louvain lui confia, en 1625, la chaire de morale, et il obtint, en vertu de cette nomination, un canonicat de deuxième rang à l'église de Saint-Pierre. Ce fut vers ce temps qu'il prit le grade de licencié en théologie. A la fin de février 1635, il fut élu recteur de l'Université. Les fonctions rectorales étaient alors électives

et conférées pour six mois seulement. Pendant le rectorat de Dave eut lieu le fameux siége de Louvain par les armées alliées de France et de Hollande, sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brezé et du prince Frédéric-Henri d'Orange. Deux mille soldats espagnols, aidés par les étudiants, la bourgeoisie et les religieux, défendirent vaillamment la ville contre les assauts des ennemis, et forcèrent ceux-ci de lever le siége après dix jours. Dave était régent de la pédagogie du Porc depuis 1633; en 1636 il passa à la présidence du collège de Savoie. Le 27 septembre 1637, il prit le grade de docteur en théologie, et fut nommé, le 26 novembre 1649 à une chaire royale de théologie à laquelle était attachée une prébende canoniale de premier rang à l'église collégiale de Saint-Pierre. L'année suivante, il fut admis comme membre de la *stricte* faculté de théologie. Quelques professeurs de cette faculté, partisans des doctrines jansénistes, essayèrent de s'opposer à l'admission de Dave, qui adhérait à la condamnation du livre de Jansénius faite par le Souverain Pontife Urbain VIII. Il fut obligé de défendre ses droits par plusieurs mémoires dont nous citons les titres ci-dessous. En 1657, l'archevêque de Malines, André Cruesen le chargea de la censure des livres pour l'archidiocèse; et il avait déjà obtenu auparavant de la Cour romaine le titre de protonotaire apostolique. Il mourut à Louvain, au collége de Savoie, dont il était le président, et fut enterré, sans épitaphe, à l'église de Saint-Pierre le 14 juillet 1664. Homme d'un caractère droit et franc, Dave professait un grand respect pour l'autorité et se soumettait volontiers aux ordres de ses supérieurs, quels qu'ils fussent.

On a de lui les ouvrages suivants :

1° *De arte disserendi libri tres.* Lovanii, 1627; vol. in-12° de 315 pages. Une seconde édition du même ouvrage parut sous le titre de : *Dialectica peripatetica in tres libros digesta.* Lovanii, 1632; vol. in-12° de 230 pages. — 2° *Oratio in obitum... Isabellæ Claræ-Eugeniæ, Hispaniarum Infantis, archiducis Austriæ, Belgarum principis... die* 21 *martii* 1634, *cum Facultas Artium ei debita justa solemniter persolveret, habita.* Lovanii, 1634; vol. in-4°. — 3° *Ethicæ peripateticæ compendium;* vol. in-12, publié à Louvain vers 1645. — 4° *Oratio in fune clarissimi viri Nicolai Vernulaei... habita Lovanii... die VIII januarii MDCXLIX.* Lovanii, 1649; vol. in-4° de 18 pages. On y trouve, après l'oraison funèbre, une élégie sur la mort de Vernulaeus. — 5° *Oratio funebris in parentalibus..... domini..... Guilielmi ab Angelis... collegii Adriani VI. Praesidis septimi... habita... anno MDCXLIX.* VI *februarii.* Lovanii, 1649; vol. in-4°. — 6° *Informatio seu brevis deductio juris patronatus et fundationis regiæ, nec non professorum in sacra theologia regiorum primariorum; pro nobili et eximio D. Antonio Daveo... Supplicante : contra quinque eximios dominos è Facultate theologica rescribentes;* vol. in-4° imprimé vers 1658. — 7° *Informatio qua declaratur jus et patronatus regius in Facultate theologica Lovaniensi et propugnatur immediatus recursus ad Suam Majestatem in certis causis. Pro eximiis DD., nec non S. Th. Doctoribus et Professoribus respective Antonio Daveo, Nicolao du Bois, etc. Ad magnificum Dominum rectorem Lovaniensem.* Cette pièce, qui compte 11 pages, in-4°, est datée du 30 juillet 1658. — 8° *Dissertatio juris pro eximio et nobili domino D. Antonio Dave... supplicante : contra quinque eximios DD. e Facultate theologica rescribentes, etc.*; vol. in-4°. — 9° *Dissertatio juris qua demonstratur plene jus patronatus regium, ostenditurque professores regios quotidianos S. Theologiæ studii Lovaniensis debere recipi in Collegium strictum theologicæ Faculatatis. Pro nobili et eximio viro domino D. Antonio Dave, etc.;* vol. in-4°. — 10° On conservait au Collège de Malines, à Louvain, un discours de Dave intitulé : *Oratio qua discutitur utrum perniciosius vitium sit avaritia an prodigalitas.*

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, édit. in-fol. t. II, pp. 305 et suiv.

DAVE (*Jean*), troisième évêque de Namur, né dans cette ville en 1531 et y décédé le 3 mars 1595, fit de bonnes étu-

des, qu'il couronna dignement en prenant les grades de licencié en théologie et de docteur-ès-droits. Il remplit d'abord les fonctions de conseiller ecclésiastique au conseil provincial de Namur, et fut, en 1580, prévôt du chapitre cathédral et, le 20 juin 1586, abbé séculier de la collégiale de Notre-Dame de la même ville. Par lettres patentes du 22 juin 1590, Sa Majesté catholique le nomma conseiller ecclésiastique au Grand-Conseil de Malines. L'année suivante il obtint une prébende canoniale du chapitre métropolitain. Son séjour à Malines ne fut pas de longue durée, car, le 25 mars 1593, le roi Philippe II le proposa au Souverain Pontife pour succéder à François de Walloncappelle, sur le siége épiscopal de Namur. Les bulles de confirmation arrivèrent de Rome dans les premiers mois de l'année suivante. Dave reçut la consécration épiscopale à Anvers le 18 septembre 1594, des mains de l'évêque de cette ville, Liévin Torrentius, assisté de Gisbert Masius, évêque de Bois-le-Duc, et de François Ribeira, évêque de Leighlin en Irlande. Le 23 octobre suivant, il fit son entrée solennelle à Namur, et mourut cinq mois et dix jours après son installation. E.-H.-J. Reusens.

DAVENT (*Léonard*), peintre, graveur, né dans le Hainaut. Voir THIRY *(Léonard)*.

DAVID DE DINANT, philosophe et hérésiarque, mort au commencement du XIIIe siècle, avait-il vu le jour dans la principauté de Liége, ou bien sa ville natale était elle Dinan en Bretagne? La *Biographie* de Hoefer l'appelle David de Dinan; mais l'auteur même, qui s'était cru en droit de modifier ainsi l'orthographe des contemporains (1), M. Hauréau, s'est ravisé tout le premier dans son livre *de la philosophie scolastique*. Albert le Grand (2) et S. Thomas d'Aquin (3) écrivent *David de Dinando;* or nous ne voyons nulle part que la vieille cité bretonne ait jamais porté le nom de *Dinandum*, tandis que la caractéristique *d* s'est conservée dans le terme *dinanderie*, désignant l'industrie du cuivre jaune ouvré, jadis florissante à Dinant en Belgique. On ne saura probablement jamais à quoi s'en tenir; les renseignements sur la personne de David font absolument défaut, et ses ouvrages ont disparu. Convenait-il pour cela de lui refuser ici une notice? Mais les Français, pas plus que nous, ne sont autorisés à le revendiquer. Que l'on s'arrête à ces scrupules de part et d'autre, le malheureux docteur ne saura où trouver un asile. Accueillons-le donc sous toute réserve, et que nos voisins en fassent autant.

David de Dinant reconnut pour maître Amaury de Bène ou de Chartres, célèbre professeur de dialectique en l'Université de Paris. Amaury se signalait par un esprit hardi et enthousiaste, qui l'entraîna dans les voies dangereuses d'un panthéisme mystique analogue à celui des néo-platoniciens. Il soutenait que tout est un, que tout est Dieu et que Dieu est tout : le Créateur se confond donc avec la Créature; les idées divines sont à la fois créatrices et créées; Dieu est l'essence et le but final de toutes choses; tout ce qui existe doit retourner en lui, pour s'y absorber dans un repos éternel et former un être unique et immuable. On a beaucoup discuté sur le point de savoir à quelles sources avaient été puisées ces doctrines, si peu en rapport avec les tendances générales de l'époque. Les uns y ont reconnu l'influence de Denys l'Aréopagite et de Jean Scot Erigène; M. Taillandier n'y voit que le réalisme de Guillaume de Change poussé à l'exagération; d'autres enfin, avec plus de vraisemblance, en découvrent le germe immédiat dans le livre *de Causis*, récemment importé par les juifs comme faisant partie des œuvres d'Aristote, et dans le

(1) Décret du concile provincial de Paris (1209) dans Martène (*Nov. Thes. anecd.* t. IV, p. 166); Statuts de l'Université de Paris, dans Du Boulay, t. III. p. 82, etc. — Cf. Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, Paris, 1843, in-8°, pp. 190 et suiv., et H. Ritter, dans l'*Encycl.* d'Ersch et Gruber (art. *David de Dinant*).

(2) *Summ. Theol.*, p. I, tr. IV, 9, 20.

(3) *S. Theol.*, quest. III, art. 8. — On trouve ailleurs, dans saint Thomas (*S. Contrà gentiles*, l. I, c. 17) *David de Divinato*; c'est une erreur de copiste sans aucun doute, en présence des documents officiels cités plus haut. David portait le nom de son pays, comme Alain de Lille, comme Simon de Tournay, Amaury de Bène, etc.

traité d'Avicebron (1) intitulé *Fons vitæ* (Mekor hajjim). Quoi qu'il en soit, le fait intéressant à noter ici, c'est que sur la fin du XIIe siècle, des interprétations panthéistiques s'introduisirent, tout d'un coup, dans les commentaires des livres d'Aristote; il est assez probable, pour le dire en passant, que ces symptômes se rattachent de très-près aux commencements de l'hérésie albigeoise. Les Arabes, « dont l'audace ne reculait devant aucun mystère, » y furent indirectement pour quelque chose; mais quand on est une fois lancé sur cette pente, on ne s'arrête plus. Bientôt Avicenne et Averroès eux-mêmes passèrent pour des esprits timides; Avicebron et le livre *de Causis* les détrônèrent. Il n'y eut plus à se faire illusion : l'ennemi était dans la place. Les docteurs orthodoxes jetèrent le cri d'alarme et l'Église prépara ses anathèmes.

La philosophie de David de Dinant se rapprochait beaucoup de celle d'Amaury. Dans son livre *de Tomis* (des subdivisions), que certains intitulent, à tort, *de Atomis*, il enseignait que tous les êtres se ramènent à trois classes, les corps, les âmes, les idées; mais ce n'est point, ajoutait-il, selon le mode de la division que l'être se présente à la pensée, c'est sous le mode de l'unité. Or, selon ce mode, Dieu, l'âme et la matière sont un, sont identiques; *hæc tria unum et idem*. C'est la thèse de Parménide, dit très-bien S. Thomas. Albert le Grand est plus explicite : il nous montre comment David essayait de démontrer l'unité réelle de tout ce qui est. Le genre, selon Alexandre (peut-être Alexandre d'Aphrodise), contient la matière de l'espèce; David adoptait cette proposition et prétendait par suite que l'être étant le genre suprême, est donc la matière de tous les êtres subalternes. Au point de vue de l'être, la matière de toutes choses est une; or l'être pur et simple, c'est Dieu; *et sic videtur quod Deus sit materia omnium*. M. Hauréau fait remarquer judicieusement que David procédait à la manière ordinaire des philosophes qui tiennent pour l'unité de substance : ils partent d'une synthèse et se demandent ensuite ce que leur enseigne l'analyse, la division (2). D'après S. Thomas, il y aurait eu cette différence entre Amaury et son disciple, que le premier regardait Dieu comme le principe formel des choses, tandis que le second y voyait la matière première. La doctrine de David aurait été, à ce compte, une reproduction intempérante de celle d'Abailard. Sans examiner si, à l'époque de Philippe-Auguste, le débat se portait déjà sur l'être en soi de la matière et de la forme, on peut hardiment affirmer que le système de notre philosophe se résolvait en pur panthéisme. L'école dut s'en inquiéter beaucoup, puisque S. Thomas à cru devoir citer nominativement David de Dinant, ce qui est tout à fait contraire à ses habitudes.

Quelle explication David proposait-il de l'origine des choses? Ses livres (*quaternuli*) ont été brûlés en vertu d'une sentence du concile provincial de Paris, en 1209 (3); on en est réduit aux conjectures. Mais les autres disciples d'Amaury, dont les opinions furent condamnées en même temps que les siennes, s'étaient inspirés de ses écrits : le texte de l'acte d'excommunication ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Il est pour le moins vraisemblable, d'après cela, que David considérait l'univers comme sorti graduellement de la matière première, l'apparition des différents êtres répondant aux périodes successives de sa formation. Ainsi l'entendaient les sectaires dont on vient de parler; seulement ils se plaçaient sur le terrain théologique, tandis que David était proprement un philosophe. Les vicissitudes de la nature, selon eux, auraient déterminé l'évolution de la religion et de l'histoire. Ils divisaient les

(1) Salomon ben Jehuda ben Gebirol, philosophe juif, rangé par les scolastiques parmi les Arabes. La doctrine d'Avicebron était un mélange de théologie juive, de formules péripatéticiennes et de panthéisme alexandrin. Albert le Grand résume en deux mots la thèse du *Fons vitæ* : « Corporalium et incorporalium esse materiam unam. » M. Munk a donné une traduction française de cet ouvrage dans ses *Mélanges de philosophie juive et arabe* (Paris, 1857, in-8°). V. Ueberweg, *Grundriss*, etc., t. II, pp. 170, 176, etc.

(2) T. I, p. 392.

(3) Labbe, *Conc.*, t. XI, pp. 49 et suiv.

annales du monde en trois époques, correspondantes aux trois personnes de la Sainte-Trinité. La première, celle de Dieu le Père incarné dans Abraham, avait été celle de la loi mosaïque; celle de Dieu le Fils était le règne de l'Évangile, où chacun devait se regarder comme un membre de Jésus-Christ : Amaury avait professé que le corps du Sauveur était présent en toute chose, autant qu'au pain eucharistique; mais cette phase était révolue : l'avénement du Saint-Esprit était proche, ou plutôt la troisième époque commençait avec Amaury, qui en était le prophète. De conséquence en conséquence, ces visionnaires, qui semblent n'avoir été que des restes de Cathares ou de Manichéens, en étaient venus à soutenir que les sacrements avaient désormais perdu toute vertu; ils attaquaient l'autorité du sacerdoce et les cérémonies de l'Église; ils niaient la résurrection, disaient que la religion doit être tout intérieure, et de là concluaient que toutes les actions corporelles sont indifférentes. Ils appelaient le pape l'Antechrist et Rome Babylone; en revanche leur coryphée, Guillaume l'orfèvre, annonçait que Philippe-Auguste était appelé à ranger toutes les nations sous l'obéissance du Saint-Esprit. On jugea ces malheureux, que plus tard le concile général de Latran déclara plus insensés qu'hérétiques, assez dangereux pour être livrés au bras séculier. Dix d'entre-eux furent brûlés vifs aux Halles, le 20 décembre 1210; on avait dû surseoir à l'exécution jusqu'au retour du roi, qui était absent quand le synode avait prononcé la sentence. La peine de quatre autres fut commuée; les femmes, et quelques gens simples qui s'étaient laissés séduire, reçurent leur grâce. On suppose que David de Dinant était mort avant le procès, puisque les juges se contentèrent d'ordonner la destruction de ses écrits. Nous sommes tentés de croire qu'il avait tout simplement disparu de la scène; du moins si son cadavre eût été inhumé à Paris, il est probable qu'on l'aurait déterré en même temps que celui d'Amaury, dont les os furent jetés dans les flammes qui consumaient ses livres.

« Il a toujours suffi, dit M. Daunou, de persécuter de pareilles sectes, pour en voir renaître de plus absurdes. L'erreur la plus irréligieuse est de croire qu'on serve Dieu et la vérité en immolant ceux qui ont le malheur de les connaître mal. Ce qui nuit aux chimères, ce qui peut seul les détruire, c'est la tolérance qui les méprise. » Cependant le supplice des disciples d'Amaury de Chartres n'excita ni intérêt, ni compassion; il ne se trouva pas plus de fanatiques pour relever leur drapeau que de gens sensés pour condamner leur exécution. Quant à David de Dinant, sa doctrine métaphysique fut moins vaincue par les anathèmes du concile de Paris que par les réfutations de l'école dominicaine, qui se montra fidèle à l'esprit d'Aristote, en établissant « que Dieu n'est pas un *Universel*, mais que c'est précisément pour cela qu'il peut avoir une *diversité*, une *nature propre*, sans être *composé*. » Toutefois, selon l'observation de M. F. Morin, S. Thomas se fit à son tour illusion sur le vrai sens de la théorie du Stagirite, quand il identifia l'*acte pur* de la science antique avec le *Dieu vivant* du christianisme. Ces discussions n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt historique; mais à ce titre elles sont réellement instructives : elles nous révèlent l'état des esprits au milieu du moyen-âge; elles nous font connaître la première impression produite en Occident par les écrits des Arabes et par les textes grecs qu'on commençait à importer de Constantinople. Ces ouvrages contenaient, plus ou moins clairement accusées, les erreurs fondamentales reprochées à David et à son maître; aussi furent-ils enveloppés dans la condamnation qui frappa nos sectaires. A prendre la sentence à la lettre, c'est Aristote lui-même qui aurait été proscrit. Une longue controverse s'est engagée à ce sujet : on n'a pu croire à la répudiation d'Aristote par l'Église. M. Jourdain a tout expliqué en démontrant : 1° que les *Livres de philosophie naturelle* prohibés en 1209 n'étaient nullement la *Physique* complète du chef de l'École, mais l'abrégé qu'en avait fait le juif David, ou des extraits d'Avicenne et d'Algazel; 2° que la *Mé-*

taphysique ne fut d'abord connue que par de semblables extraits. Les anathèmes n'atteignirent qu'un faux Aristote; quand il eut été banni, le véritable fut plus que jamais l'oracle des docteurs. Est-il besoin d'évoquer les noms des illustres scolastiques Alexandre de Hales, Albert le Grand, Robert de Lincoln?

Alphonse Le Roy.

Albert le Grand et Saint Thomas d'Aquin, *Les Sommes théologiques*. — *Histoire littéraire de la France*, t. XVI (art. de M. Daunou). — Tennemann, Ritter, Ueberweg (*Grundriss der Geschichte der Philosophie*, Berlin, 1865, in-8°, t. II.) — Hauréau, *De la philosophie scolastique*, Paris, 1850, in-8°, t. I. — Jourdain, *Recherches sur les traductions latines d'Aristote*, Paris, 1843, in-8°. — Pluquet, *Dictionnaire des hérésies* (édition de 1845, in-12, t. I). — Franck, *Dictionnaire des sciences philosophiques*, t. I et II. — F. Morin, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques* (collection Migne), t. I.

DAVID (*Adrien*), de Douai, vivait vers le milieu du XVII^e^ siècle. Il devint licencié en théologie, religieux de l'abbaye de Vicogne, à une lieue de Valenciennes, et chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés. Il est l'auteur de deux opuscules imprimés à Valenciennes en 1635. Le premier est intitulé : *Thrésor sacré de plusieurs belles et précieuses reliques conservées et honorées en l'abbaye de Vicoigne de l'ordre de Prémontré*, avec une *Chronique abrégée de la fondation de la même maison*. Dans la chronique, le chanoine David raconte que l'abbaye de Vicogne fut fondée en 1122 ou 1123, par un prêtre breton du nom de Guido. Son second opuscule a pour titre : *Triomphe et entrée glorieuse des sacrées reliques de l'abbaye de Vicoigne, de l'ordre de Prémontré, faicte en la ville de Valenciennes, le 3 septembre* 1634.

Émile Varenbergh.

Foppens, t. I, p. 11.

***DAVID** (*Gérard*), peintre d'histoire, né à Oudewater (Hollande), mort à Bruges, en 1523. Cet artiste, fils de Jean David, doit être compté parmi les bons peintres de la fin du XV^e^ et du commencement du XVI^e^ siècle. Il appartient évidemment à la primitive école de Bruges, et, quoiqu'aucun document ne donne d'indication sur le maître qui l'initia dans son art, nous le plaçons sans hésitation, non pas parmi les peintres néerlandais, puisqu'à cette époque aucune école de ce genre n'existait en Hollande, mais parmi nos artistes nationaux. En effet, de même que son compatriote de Haarlem, Thierry Bouts, il vint chercher en nos contrées un enseignement devenu célèbre dans le monde entier, grâce aux Van Eyck et à leur école.

Gérard David naquit probablement vers le milieu du XV^e^ siècle. Ses œuvres qui rappellent celles des Bouts, ont fait supposer que c'est dans cette famille qu'il reçut les premières leçons de son art; toutefois tout est hypothétique à cet égard, car s'il avait séjourné à Louvain, il nous semble qu'il en serait resté quelque trace.

La première mention que nous trouvions de lui date de 1484, année où il fut reçu franc-maître de Saint-Luc, à Bruges. On prétend qu'il n'était alors établi dans cette ville que depuis une année environ, mais nous trouvons cette supposition peu admissible; il est beaucoup plus probable que Gérard David avait passé déjà quelques années d'études dans le grand centre artistique et qu'il y fut reçu franc-maître après y avoir fait ses preuves comme apprenti. Il ne tarda pas longtemps à être investi des dignités de la corporation : dès 1488, il y est inscrit comme quatrième *vinder* ou juré; en 1495-96 et 1498-99, comme premier juré et enfin, en 1501-2, comme doyen.

Après 1496, et probablement vers 1500, il épousa Cornélie, fille de Jacques Cnoop, doyen de la corporation des orfèvres de Bruges. Il en eut une seule fille, mariée et mineure lors de la mort de son père; il est utile de faire remarquer que la minorité des filles, à cette époque, durait jusqu'à l'âge de 25 ans.

En 1508, Gérard fut affilié à la confrérie de Notre-Dame de l'Arbre Sec, établie dans l'église des Frères Mineurs.

En 1509, il fit don au couvent des Sœurs de Notre-Dame, dit de Sion, à Bruges, d'un précieux tableau qui existe encore et dont il sera parlé plus loin. Là ne se bornèrent pas les services qu'il rendit à cette communauté. Le 25 avril 1521, les archives de Sion nous apprennent que, non content d'avoir peint pour les reli-

gieuses et *par compassion*, le tableau de leur maître-autel, il leur prêta ce jour une somme de 10 livres de gros, sous condition qu'on la lui rendrait à sa première réquisition. Gérard ne redemanda cet argent que le 7 juin 1523, deux mois environ avant sa mort et alors que, probablement, il en sentait déjà les approches. Il n'exigea point d'intérêt de son prêt.

Il faisait partie de la gilde de Saint-Jean et Saint-Luc, composée d'enlumineurs, d'imprimeurs, de relieurs, de maîtres d'école, etc., sans doute en sa qualité de miniaturiste. Sa dette mortuaire y est inscrite en l'année 1523. On a également une preuve certaine d'un séjour qu'il fit à Anvers, puisque les registres de Saint-Luc nous le montrent inscrit comme franc-maître dans cette ville, en 1515.

Enfin, comme nous venons de le dire, le décès de l'artiste eut lieu le 13 août 1523 et il fut enterré dans l'église de Notre-Dame, sous la tour. Le peintre et sa femme avaient, tous deux, le droit de porter des armoiries ; celles-ci furent gravées sur la pierre bleue qui recouvrait les cendres de Gérard David ; elles étaient, pour lui : d'azur à trois cornes d'argent, ornées et lispendues d'or, et, pour sa femme, d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois nœuds du premier (*Cnoops*, armes parlantes). La veuve de Gérard se remaria en 1529, à un étranger probablement, puisque cette seconde union lui fit perdre son droit de bourgeoisie.

David eut pour élève Adrien Isebrant, étranger, qui acheta le droit de bourgeoisie à Bruges, y occupa plusieurs dignités dans la confrérie de Saint-Luc et fut un peintre de mérite.

L'artiste dont nous venons d'esquisser la vie, ou du moins ce que l'on en sait d'authentique, était tombé complétement dans l'oubli. On ne connaissait aucune de ses œuvres, et, très-probablement, le silence aurait persisté sur son compte, sans les recherches patientes et fructueuses qu'un savant anglais, M. James Weale, établi à Bruges, fait depuis quelques années dans les archives de cette ville. C'est donc à lui que nous devons les renseignements qui précèdent ainsi que ce qui a rapport aux œuvres du peintre. Quelques-unes de celles-ci sont, d'après nous, très-erronément attribuées à Gérard par celui qui l'a tiré de l'oubli ; nous avons déjà, ailleurs et longuement, discuté l'opinion de ce dernier ; nous ne le ferons donc ici que dans les limites que comporte un ouvrage biographique.

Et d'abord on a appliqué à David les trois renseignements suivants, extraits de divers auteurs, savoir : Guicciardini : « Simon Beninc, excellent enlumineur en vermillon, *comme aussi Gérard* se feit cognoistre des premiers à enluminer ; et Lancelot merueilleux à représenter par la painture vn feu au vif et naturel, tel que fut le saccagemẽt et embrazement de Troye : et tous ces trois estoyẽt natifs de Bruges. » (*Description de tovts les Pais-Bas*). Anvers, 1582, p. 151). — Vasari : « Or, afin que nous sachions quelque chose des miniaturistes de ces pays, on dit que les suivants étaient excellents : Marin de Siressa, Luc Hurembout de Gand, Simon Benich de Bruges, *et Gérard.* » (Vasari, Opere, t. V. *Di diversi artefici Fiamminghi*, p. 293. Firenze, 1823. — Van Mander : « Il y a eu encore anciennement un Gérard de Bruges, sur lequel je n'ai aucun renseignement sinon que Pierre Pourbus le louait hautement comme un peintre éminent. » (*Het Schilder Boeck*, etc. Édition de 1618, fol. 128 *a*.)

Il est probable, en effet, que ces trois auteurs avaient en vue notre artiste dont la réputation dut être grande à son époque ; mais ceci n'entre plus dans les choses d'une certitude avérée. Déjà M. Ruelens, dans ses annotations sur Crowe et Cavalcaselle, nomme Gérard Van der Meire comme l'objet de la citation de Guicciardin, dans laquelle d'autres avaient cru retrouver Gérard Horembout. Ce nom de Gérard, très-commun à cette époque, a été porté par divers excellents artistes. Comme les Horembout et Van der Meire sont des peintres gantois, qui n'ont rien eu de commun avec Bruges, il est à peu près certain que les citations ci-dessus concernent Gérard David.

M. Waagen tombe, à ce propos, dans une de ces erreurs fâcheuses chez n'importe quel auteur, mais presque désas-

treuses lorsqu'il s'agit d'une plume aussi autorisée que la sienne.

Dans son *Manuel de l'histoire de la peinture*, (t. 1er, pp. 177 et suivantes) il s'occupe du miniaturiste Gérard Horebout, parle de ses œuvres, raconte sa vie telle qu'elle nous est connue et mentionne le récit détaillé de Van Mander, qui consacre trois quarts de colonne à parler de l'artiste gantois, en le désignant aussi clairement que possible sous le nom de Gérard Horenbout, de Gand, devenu plus tard peintre d'Henri VIII d'Angleterre. A l'époque où M. Waagen s'occupait ainsi d'Horenbout, les découvertes sur Gérard David n'avaient pas vu le jour. Mais à la fin du IIIe vol. du *Manuel de peinture*, l'auteur allemand ajoute des notes importantes, dont l'une se rapporte au vieux peintre brugeois. Oubliant que le nom et la vie d'Horenbout sont acquises à l'histoire, oubliant que les Horenbout sont des peintres exclusivement gantois, M. Waagen s'avise de nous présenter Gérard Horenbout de Gand et Gérard David de Bruges comme ne faisant qu'un artiste; il en est convaincu, et, pour se débarrasser de ce nom très-caractérisque d'Horenbout, il en fait un sobriquet donné à David, à cause d'une particularité inconnue. Lorsque les plus laborieuses recherches ont déjà tant de peine à reconstituer l'histoire artistique du passé, il est presque douloureux de voir des hommes éminents l'embrouiller comme à plaisir et la rendre inextricable pour les chercheurs de l'avenir.

M. Ernest Förster, de Munich, verse dans une erreur quasi-semblable en disant : qu'il est à peu près certain que le Gérard de Gand, cité par l'Anonyme de Morelli, comme l'auteur des plus belles miniatures du *Codex Grimani*, n'est autre que Gérard David; oubliant que les Gérard de Gand ne furent jamais à Bruges, et que Gérard David, dit de Bruges, ne fit jamais, qu'on sache, de séjour à Gand.

Nous avons voulu nous occuper de ce chaos d'opinions dans l'intérêt de notre ancienne école, de son histoire et de celle de ses œuvres. Tenons-nous en aux faits certains extraits par M. Weale des archives; que Gérard David, né à Oudewater, en Hollande et devenu bourgeois de Bruges, reste Gérard de Bruges et que Horenbout et Van der Meire, dont les biographies seront présentées plus loin, gardent leur individualité bien constatée et leur surnom, tout naturel, de Gérard de Gand.

Quant aux œuvres reconnues de Gérard David, il y en a une tout à fait certaine et une autre pour laquelle il y a de fortes présomptions, sans compter deux gouaches dont nous parlerons plus loin.

Occupons-nous d'abord de ce qui conduisit à reconnaître l'œuvre sur laquelle il existe des preuves irréfutables. C'est un précieux dessin au crayon noir, conservé dans un recueil de la bibliothèque publique d'Arras. Ce dessin du XVIe siècle, qui a été reproduit en premier lieu dans le *Beffroi* (t. 1er, p. 223), puis dans la *Gazette des Beaux-Arts* (tome XX, p. 542), représente Gérard lui-même. Sous ce buste, on lit l'inscription suivante : *Maître David — peintre excellent*. C'est une physionomie méditative, austère, avec de grands yeux doux et observateurs à la fois, un nez assez large et légèrement aquilin, la lèvre supérieure fine, l'inférieure épaisse et respirant la bonté, des sourcils parfaitement arqués, un large front, de longs cheveux tombant bouclés sur les épaules, le menton séparé à fossette, enfin, selon nous, une physionomie noble, douce, intelligente et des plus sympathiques, bien différente de la description fantaisiste qu'un auteur moderne en a faite. Le portrait du peintre a éveillé l'attention par sa ressemblance frappante avec un personnage d'un tableau du musée de Rouen, représentant une Madone entourée d'anges et de saints, et longtemps attribuée à Memlinc. L'origine de cette Madone fut recherchée; on sut qu'elle était un don du musée de Paris, qui, en 1803, l'offrit à la ville de Rouen.

Les inventaires du Louvre font provenir ce don de l'émigré Miliotti, enfin, le catalogue de la vente des couvents supprimés (1785), fournit sur ce tableau le renseignement qui devait en faire reconnaître l'auteur en indiquant sa provenance, le couvent de Sion, de Bruges.

Déjà, au début de ses recherches sur

Gérard David, M. Weale avait publié, d'après une description du couvent de Sion, à Bruges, écrite au XVIIe siècle, la mention suivante d'un tableau de ce peintre : « *In ecclesia videre est famosissimam picturam summi altaris B. Virginis inter virgines, quam Gerardus David, celeberrimus pictor, posuit anno* 1509. Dès lors, les archives encore existantes de ce couvent devaient renfermer les indications nécessaires. M. Weale le comprit et voici ce qu'il trouva dans un inventaire de tableaux et objets de mobilier appartenant à ce couvent en 1537. Le texte original est en flamand :

« Item, un beau tableau à l'huile, placé « au-dessus du maître-autel, représentant « Marie avec son enfant qui tient entre « ses mains une grappe de raisin, à côté, « deux anges et un grand nombre de « saintes vierges ; peint et donné par Gé- « rard David; notre père confesseur « d'alors était notre révérend père, le « frère Ysenbart de Bru ; prieure, la « sœur Elisabeth van der Ranneelle, « l'an 1509. . . . . « . . . . . « . . . Les volets du susdit ta- « bleau n'étaient peints ni à l'extérieur, « ni à l'intérieur, et actuellement, en « 1536, on les a ôtés pour les peindre et « vernir... »

Le catalogue des couvents supprimés (1785) décrit le tableau en ces termes :

« No 3991. J. Hemling. La Vierge et « l'Enfant Jésus entourés d'anges et de « saintes, tableau avec volets, dont l'un « représente l'accouchement de la Vierge « (sans doute la naissance?) et l'autre sa « mort. Le tableau du milieu est d'un fini « précieux, les têtes sont de la plus « grande délicatesse et dessinées avec la « plus grande vérité. Bois. (Provenant « des Carmélites chaussées, de Bruges). « Hauteur, 3 pieds, 8 pouces. Largeur, « 6 pieds, 7 pouces. Acquis par Berthels « pour 51 florins. »

Il existe donc une œuvre capitale de cet excellent peintre, œuvre dont l'état-civil donne aux plus exigeants tous les apaisements désirables. Le panneau central seul a survécu aux vicissitudes du temps et des événements ; du reste, les volets n'étant pas de Gérard David et ne paraissant avoir offert aucune espèce d'intérêt artistique, importent peu. La *Madone* de Rouen est une belle composition : Marie assise dans un fauteuil, a sur ses genoux l'Enfant Jésus, prenant des deux mains une grappe de raisins. De chaque côté de la Vierge, se tient debout un ange ; l'un joue de la mandoline, l'autre de la viole. A l'arrière-plan, entre la Vierge et les anges, d'une part sainte Fausta, de l'autre sainte Apolline. — Sur l'avant-plan, à droite, quatre saintes assises : sainte Agnès, sainte Catherine, sainte Dorothée et une inconnue. Derrière sainte Dorothée, le portrait du peintre, plus jeune, et, naturellement, avec une physionomie plus fine, plus délicate que dans le dessin d'Arras. A gauche, quatre autres saintes : sainte Godelieve, sainte Barbe, sainte Cécile et sainte Lucie. Derrière sainte Lucie, la femme du peintre, Cornélie Cnoop.

Les figures sont à peu près du quart de la grandeur naturelle; la partie la plus belle de l'œuvre, les anges, semble digne des meilleures productions de l'école flamande ancienne; le fini général est admirable ; une grande expression de douceur y domine, enfin le plus bel éloge qu'on puisse faire du tableau, c'est qu'il a longtemps passé pour une composition de Memlinc.

Après la *Madone* de Rouen, viennent deux panneaux ne formant qu'un sujet en deux parties. Ici, plusieurs écrivains, après et à l'instar de M. Weale, acceptent, comme preuves irréfutables, des citations obscures, embrouillées et même contradictoires, trouvées par l'auteur anglais dans les archives brugeoises. Il y a, selon nous, de fortes présomptions pour que les tableaux de Bruges si connus et qui ont si longtemps excité la curiosité et l'intérêt des investigateurs, soient de Gérard David ; il est possible même que les documents cités se rapportent au fameux *Jugement de Cambyse*. Mais, dans l'état actuel de la question, rien ne nous semble encore prouvé d'une façon péremptoire. Les annotations flamandes, invoquées par M. Weale, à l'appui de son opinion, sont et resteront longtemps une espèce d'énigme

qui ne peut se résoudre qu'à l'aide de complaisantes interprétations.

Dans le premier tableau de l'histoire de Sisamnès, derrière un des personnages de la suite du roi, portant un casque, se voit un homme âgé de trente à trente-cinq ans, dont on n'aperçoit que le buste. C'est, croient plusieurs auteurs qui ont pu comparer, le portrait de Gérard David, plus jeune que dans le dessin d'Arras, mais d'une ressemblance frappante avec ce dernier. Si réellement cette ressemblance existe à ce point, et surtout si elle existe de même avec le portrait du peintre reproduit dans le tableau de Rouen, alors, mais seulement alors, on peut admettre l'identité d'auteur. Quant au faire et à l'aspect général, le tableau de Rouen présente des carnations pâles, des airs de tête doux et mélancoliques; le fini, la grâce, la douceur y dominent; tandis que les compositions de Bruges sont vigoureusement peintes, dans un ton brunâtre, avec un dessin précis et énergique, un ton chaud et sombre. Nous empruntons l'énumération de ces qualités si diverses à M. Weale lui-même, puis à M. Michiels, venu après lui.

Le musée de l'Académie de Bruges possède encore deux miniatures jumelles sur vélin, représentant la prédication de saint Jean et Jésus-Christ baptisé; derrière ce dernier se trouve une étiquette sur le revers du cadre, écriture de la dernière moitié du XVIe siècle; elle contient ces mots : « *N*o 70, *Meestr Geerard van Brugghe. L.* 1-10-0. » Ces œuvres, peu importantes, n'ajoutent rien à la réputation de leur auteur.

Une fois l'arène des attributions ouverte, la liste des œuvres supposées de Gérard David est devenue, rapidement, longue. M. Weale lui a donné d'abord le beau triptyque du *Baptême du Christ*, également à l'Académie de Bruges, faisant valoir sa grande analogie avec les tableaux de Sisamnès; or, si, comme l'ont écrit Darcel, Crowe et Cavalcaselle, Mme Jameson et d'autres, le *Baptême* est du même auteur que la *Madone* de Rouen, alors le *Jugement de Cambyse* n'est point de Gérard David. Ceci, nous l'affirmons et il n'est pas possible à un connaisseur de s'y tromper.

Outre le *Baptême*, qui du moins, est un magnifique tableau, M. Weale donne encore à David une *Déposition*, à la chapelle du Saint-Sang, à Bruges, due à un peintre médiocre; puis un triptyque qui a paru à la vente Weyer, à Cologne, en 1862; il représentait le même sujet que le précédent et fut acheté par M. Heberlé (H. Lempertz). Plus tard, le bagage de notre peintre s'augmenta d'une *Madone* de la collection Oppenheim, à Cologne; d'un *Saint Christophe* de la collection de M. Ruhl, dans la même ville; de quelques-unes des miniatures ornant la généalogie du roi de Portugal exécutée par Simon Benninc et consorts, actuellement au Musée britannique, à Londres; enfin, si nous ne nous trompons, nous devons ajouter à cette liste une *Fontaine de vie*, du musée de Lille, tableau symbolique dans le genre de Van Eyck. M. Michiels, à son tour, a apporté son contingent : les *Noces de Cana*, nº 596, des inconnus flamands du Louvre, (11e édition du livret, 1855) ne lui laissent aucun doute; il y a là encore un donateur qui ressemble au dessin d'Arras; malheureusement celui-ci a un fils près de lui et notre Gérard ne laissa qu'une fille. Le tableau, du reste, n'est qu'une œuvre secondaire, tour à tour attribuée à J. van Eyck, Memlinc et Van der Weyden. M. Darcel, de Rouen, a trouvé un pendant à la *Madone* de sa ville natale; c'est une *Vierge glorieuse*, conservée à Darmstadt sous le nom de Memlinc; il y a un ange identique à l'un de ceux de Rouen. Enfin est venu M. Förster qui s'est chargé des soi-disant œuvres de Gérard David disséminées dans le Midi; nous lui devons une *Vierge avec l'Enfant* tenant en mains une grappe de raisins et entouré de saint Jérôme et de saint Antoine de Padoue; figures de grandeur presque naturelle; Vierge ressemblant d'une manière frappante à celle de Rouen et à celle de Bruges (?), au Palais municipal de Gênes; un petit triptyque, chez M. Artaria, à Vienne : on y voit, entre autres, la reproduction parfaite des deux saints du tableau de Gênes; un *Mariage mystique de sainte Catherine*, où la Madone est encore la sœur jumelle de celles de Gênes, de Bruges (?) et de

Rouen, tableau découvert parmi des rebuts entassés, à Schleisheim. Cette dernière composition se retrouve en entier dans les miniatures du *Codex Grimani*, à Venise, auxquelles travailla, avec Memlinc, un Gérard de Gand; nous avons déjà dit plus haut que M. Förster, confondant sans doute Gand et Bruges, y trouve la preuve que le Gérard de Gand, cité par l'Anonyme de Morelli, n'est autre que Gérard David, de Bruges. Pour finir, encore un petit tableau du Musée de Munich, représentant la Vierge au milieu d'un beau paysage, provenant de la collection des frères Boisserée et attribué par ceux-ci à Marguerite van Eyck. Il est inutile de dire que nous n'acceptons point cette longue liste d'attributions. Nous avons dû les citer, parceque, dans ce nombre, il peut y en avoir d'exactes et que leur indication peut être des plus utiles aux investigateurs de l'avenir.

Ad. Siret.

DAVID (*Jean*), né à Courtrai en 1545. On suppose qu'il fit sa philosophie à Louvain ; toujours est-il qu'il y étudia la théologie et qu'il y fut boursier du Grand-Collége, sous Corneille Jansenius, l'ancien. Il était déjà prêtre à l'âge de vingt-et-un ans, si toutefois un ouvrage, qu'on lui attribue (*Palleersel*) lui appartient réellement. L'auteur de ce livre dit qu'au mois de novembre 1566, il prêcha à Hasselt, dans la partie flamande du pays de Liége. En 1568, lorsque Jansenius quitta Louvain pour se rendre à son évêché de Gand, il emmena avec lui David, sans doute pour l'y employer comme secrétaire. Celui-ci continua la liaison, qu'il avait formée à Louvain, avec Pierre Simons, qui devint en 1569, pénitencier et l'année suivante archiprêtre de Gand. Les calvinistes ayant pris le dessus dans cette ville en 1578, Simons se retira à Douai. Y conduisit-il son ami intime? Selon les bibliographes de la compagnie de Jésus, David fut recteur du collége de cette ville avant d'entrer dans l'ordre. D'autres ne mentionnent pas le rectorat à Douai. Il est possible qu'il y ait eu confusion entre les noms de Douai et de Courtrai. En effet, selon Paquot, le comte Ernest de Mansfeld ayant délogé les calvinistes de Courtrai, y attira Simons et lui procura la cure de cette ville. Mais, les idées nouvelles y ayant laissé des traces profondes, la besogne y était devenue trop lourde pour un seul homme, et David, nommé recteur du collége, fut également investi de la cure *de la seconde portion*. Les troubles reprenant de la force, obligèrent les deux amis de s'éloigner : ils firent ensemble une excursion à Paris. Quand le catholicisme fut rétabli dans la contrée, David quitta, en 1581, sa cure pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Dans le sermon qu'il prêcha pour prendre congé de ses paroissiens il fit l'éloge des jésuites. Ceux-ci l'envoyèrent bientôt en mission à Courtrai et en 1587 ils y érigèrent un collége. Par lettres du 24 juillet de cette année, le roi Philippe II permit aux échevins de la ville d'employer, pendant huit mois, les revenus de l'opulente abbaye de Saint-Amand à l'érection et à l'entretien du collége. David en fut le premier recteur, et après qu'il l'eut gouverné huit ans, on lui confia le rectorat du collége de Bruxelles, poste qu'il remplit en 1596 et 1597 et peut-être jusqu'en 1598. De Bruxelles il alla remplir la même fonction à Gand, où nous le rencontrons de l'année 1599 jusqu'au milieu de septembre 1602. Selon Paquot, on le renvoya de Gand au collége de Courtrai, où il fut de nouveau recteur. Là aurait cessé sa carrière administrative.

Les écrits du père David nous laissent sans renseigements au sujet de ce dernier séjour dans sa ville natale : par contre, ils font foi de sa présence à Ypres en 1605 et 1607 : peut-être même résidait-il encore dans cette dernière ville en 1611, deux ans avant sa mort. Était-ce en qualité de recteur du collége? La chose n'est pas invraisemblable.

Les premiers travaux connus de David furent publiés pendant son rectorat à Bruxelles, alors qu'il comptait au delà de cinquante ans. A moins d'admettre qu'à Courtrai, et peut-être ailleurs, il ait sacrifié tout son temps à l'administration des établissements mis sous ses ordres, et qu'à un âge plus avancé il ait trouvé plus de liberté dans des fonctions absolument identiques ; à moins de supposer que

l'ardeur pour la polémique ne se soit manifestée que bien tard chez lui, il est permis de douter qu'un zélateur aussi fervent, qu'un écrivain se servant si bien du persiflage, vivant au milieu d'une révolution religieuse et à une époque favorable aux intérêts de son ordre, ait passé ses années les plus vivaces sans s'être jeté dans la mêlée, sans avoir produit tout au moins quelques vers pour attaquer les adversaires de ses convictions ou pour fortifier la foi de ses adeptes.

On est d'autant plus en droit de croire que David publia au moins quelques opuscules avant 1596, l'année qu'on fixe pour son premier ouvrage, qu'il usa avec prédilection et souvent du pseudonyme et de l'anonyme. Dans plusieurs de ses ouvrages, tant en vers qu'en prose, il se servit des noms de *Divoda Jansen* et *Donaes Idinau*, les anagrammes de *Joannes David*; d'autres fois l'auteur disparaît, tandis que l'imprimeur et le lieu d'impression prennent des noms supposés ou chimériques.

De ses ouvrages reconnus, le premier dans l'ordre chronologique, figure également avec un faux nom d'auteur. Il est intitulé *Kettersche Spinnecoppe* (araignée hérétique), par maître Jason Petronius, docteur en sciences libres de Leyden. Bruxelles, Velpius, 1596. C'est un document précieux pour l'appréciation de l'état des esprits en Flandre et en Brabant vers la fin du XVIe siècle. Le livre est divisé en onze parties, traitant : 1° de l'origine des araignées et des hérétiques, — 2° de leurs différentes espèces, — 3° de leur nature, — 4° de leur similitude avec l'esprit infernal, — 5° de la subsistance et des besoins de l'araignée, — 6° de l'ingénieuse toile de l'araignée, — 7° des procédés pour se procurer le nécessaire, — 8° de l'utilité des araignées et des hérétiques, — 9° des dégâts causés par les araignées et les hérétiques, — 10° des antidotes contre leur poison, — 11° de leurs derniers moments. — Récapitulation. — Ce livre piquant, écrit avec verve, révèle trop l'ennemi implacable traitant froidement de l'extermination de ses adversaires.

Peu de temps après l'apparition de l'*Araignée hérétique*, le père David finit son livre *Christelyke bie-corf der roomsche Kercke*, c'est-à-dire *Ruche chrétienne de la Sainte Église romaine*, un pendant au *Bie-corf* de Marnix de Sainte-Aldegonde. Cet ouvrage succédait de près à la réfutation du livre de Marnix, écrite par Jean Coens, alors curé à Courtrai et publiée en 1598. Ce n'est pas à proprement parler une réfutation du livre de Marnix, c'en est plutôt la contrepartie. Tandis que Coens suit l'auteur pas à pas, David, s'appropriant le plan de son antagoniste, amplifie longuement la conclusion du livre qu'il réfute. C'est un tableau dans le genre de l'*Araignée*, traité dans un ton différent. Tandis que là, de même que dans ses écrits anonymes, l'auteur est sarcastique, ici il prend un ton sérieux, et si, de temps en temps, l'expression déride le front du lecteur, la pointe est ordinairement peu acérée. Dans les prolegomènes adressés à l'auteur protestant, David lui fait le reproche d'avoir écrit un livre incendiaire (*blaeck-boeck*), un échantillon d'ouvrages diffamatoires, compilés, entre autres, de Rabelais, d'Érasme, de Machiavel, de Henri Étienne, en faisant des citations fausses ou tronquées, en imputant aux pères de l'Église des idées qu'on chercherait en vain dans leurs écrits. Par suite de tout cela David fait semblant de croire que Isaac Rabotenus, l'auteur pseudonyme de la *Ruche*, n'a rien de commun avec Marnix le fier et vaillant gentilhomme. Cette réponse, dit David, vient un peu tard, — trente ans après la première publication de l'attaque. — Pourquoi? C'est là le secret du destin, qui, il y a un an à peine, lui a suggéré l'idée de traiter ce sujet.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les bibliographes de la Compagnie de Jésus attribuent au père David plusieurs ouvrages anonymes, tels que *Historie van de Kettersche Kercke*, *Palleersel voor de Kettersche vuyle bruydt*. Si ce dernier écrit, d'un intérêt marqué pour la biographie de son auteur, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, est réellement de lui, on peut lui attribuer un troisième : *Nieuwe tiidinge van den duyvel en dry notabele per-*

soonen (1611). Le titre est orné d'une vignette, œuvre du même artiste qui a fait celui du *Palleersel*. De plus, j'ai trois exemplaires réunis dans une même reliure, datant de l'époque, et les trois titres portent l'attestation, de la même main, qu'en 1627, le volume appartenait aux jésuites de Gand.

Les deux premiers écrits traitent des principaux sectaires de tous les siècles de l'ère chrétienne, le troisième est une riposte à un libelle, en forme de dialogue, entre le diable et le pape, publié à Amsterdam en 1610.

Il y a également lieu d'attribuer à David deux recueils en vers portant pour titre, l'un *Domp-hooren der hollandscher Fackel*, l'autre *Dompe-trompe op het nieuw register van s'Hertogenbosch*, etc. Mes exemplaires, jadis la propriété des jésuites à Anvers, se trouvent aussi dans une même reliure : le premier porte, en outre, sur le titre les mots écrits *Joannis David*. Ces deux pièces, écrites en forme de dialogues ont pour but de défendre l'autorité des archiducs. La première surtout, analysant une missive des États-généraux adressée aux états des provinces reconquises par l'Espagne, soutient la thèse de la religion d'État contre celle de la liberté de conscience. Un versificateur de Schiedam, nommé Yselveer, riposta par une *ballade* qui eut le succès de la réimpression.

En dehors de la polémique, le père David s'appliqua avec ferveur à ramener le peuple au culte de l'Église romaine; il tâcha d'atteindre son but en expliquant les dogmes, les cérémonies, en présentant la morale sous des aspects tout à la fois agréables et sévères. Il se servit de proverbes et dictons populaires, qu'il paraphrasa d'une manière heureuse. Dans ce genre est *Den Christelycken Waerseggher* (le Chrétien véridique), la première de ses œuvres publiée sous son nom. C'est un recueil de cent distiques, qui eut bientôt une nouvelle édition avec l'addition d'amplifications en prose, ainsi que celle d'une traduction latine par l'auteur. Les cent planches de Jean Galle illustrant l'ouvrage, sont accompagnées de distiques en latin, en flamand et en français, ce qui fait supposer que David se proposait de publier son ouvrage en trois langues. La même observation s'applique à son *Paradisus Sponsi et Sponsæ*.

Le *Waerseggher* est un *steekboek*, c'est-à-dire qu'il était spécialement destiné à servir de pieux passe-temps, le sort désignant le chapitre qu'on était tenu de lire, dans un cercle d'amis. L'auteur attribuait le même but à un petit livre intitulé : *Lot van wiisheyt ende goet geluck*, recueil de vers, les meilleurs sans doute qui soient sortis de sa plume.

Ses contemporains louent chez le père David l'ordre et la clarté de ses écrits, sa grande éloquence et beaucoup d'érudition jointe à une rare perspicacité. On lui reconnaissait de la droiture dans le caractère et une sincère dévotion. Il était, sans contredit, un habile et redoutable jouteur, maniant avec dextérité une plume facile, écrivant sa langue avec pureté, souvent avec élégance et l'aimant comme l'attribut des vertus de sa nation.

David mourut pieusement à Anvers le 9 août 1613, âgé de 68 ans. Voici la liste des ouvrages qu'on lui attribue :

1° *Kettersche Spinnecoppe. Waer in, deur de natuere der Spinnecoppe, claerlijk bewesen wort, hoe deghelijk en oorboorlijk een saecke dat een ketter is, en kettersche voere. Ghemaeckt by M. Jason Petronius, doctoor in de vermaerde Vrije Constèn van Leyden.* Brussel, Rutgeert Velpius, 1596 in-12 de 368 pp. — La traduction latine porte pour titre : *Haereticus araneus, ex cujus natura et indole universa haereseos œconomia et technæ liquido lepideque demonstrantur. Authore R. P. Joanne David, Soc. Jes. sacerdote, primum quidem Belgicè editus ; nunc vero à F. Theodoro Petreio... Latinitate donatus.* Coloniæ, sumptibus Joannis Kinckii, 1609. — 2° *Den Christelycken Waerseggher*. Si ce recueil a réellement vu le jour dans la simple forme de distiques, la date approximative de 1597, reconnue à cette première édition par MM. de Backer, est fautive, d'après les paroles mêmes de David. Dans la préface de l'édition de 1603, l'auteur dit qu'il composa les distiques passé *huit à dix* ans, donc vers 1593. A ces vers l'auteur ajouta force explications

en prose. Il publia le tout avec illustration de cent gravures de Jean Galle. David fit lui-même une traduction latine de ce livre, qui parut avant l'édition flamande. En voici les titres. — 3° *Veridicus Christianus*. Antverpiæ, ex officina Plantiniana, 1601, in-4°. — Ibid 1606. — 4° *Christelycken Waerseggher, de principale stucken van t' Christen Geloof en Leven int cort begrijpende. Met een rolle der deugtsaemheyt daer op dienende. Ende een Schildt-Wacht teghen de valsche Waersegghers, Tooveraers, enz.*, *deur den heer P. Joannes David, priester der Societeyt Jesu*. T'Antwerpen, in de Plantijnsche druckerije, by Jan Moerentorf, 1603, in-4°. Ce titre constate que le *Schildt-Wacht* n'est pas un ouvrage séparé, quoique possédant une pagination à part et que son titre porte l'année 1602. Cette divergence de date sur les deux titres s'explique par le privilége qui fut donné le 6 novembre 1600. Que cette édition n'ait pas été publiée séparément se démontre encore par le susdit privilége et par l'approbation ecclésiastique imprimés en regard à la fin du volume. La dédicace au magistrat de Gand est signée de la même ville. Il paraît que le *Veridicus Christianus* n'a pas à sa suite cette traduction du *Schildt-Wacht*, puisque, outre le privilége et l'approbation ci-dessus mentionnés, le *Waerseggher* porte encore une approbation spéciale.

5° *Christelycken Bie-Corf der H. Roomscher Kercke. Door Joannem David van Cortrijcke, priester der Societeyt Jesu*. T'Hantwerpen, by Martinum Nutium. 1600, in-8°. La dédicace au magistrat de Courtrai est signée de Gand, 11 nov. 1599. — 6° *Domp-Hooren der Hollandscher Fackel, tot blusschinghe des Brandtbriefs ende Missive die onlancks met de volle Mane uit S' Gravenhaghe gheschoten wierden*. Tot Land-uit by Colaphon van Bacharach, in de Sterre metten steerte, int jaer XVI hondert twee, in-4°, 27 pp.

Parmi les ouvrages de David, MM. De Backer citent sous le n° 4 les « Mouchettes pour éteindre le flambeau fumant de la Hollande, 1602, in-12, en flamand » Ce titre, emprunté à Paquot est, à coup sûr, une traduction incorrecte du *Domp-hooren* et l'indication du format une erreur.

La réplique à ce poëme est intitulée : *Ballade op ende teghen den partialen Domp-hoorn, onlanghs by eenen onbeschaemden Jesu-wyt (ofte syns ghesinde) met den Leughen-hamer opt Ambeelt des Lasters ghesmedet op slecht straet-rym ghestelt, ende in druck wt-ghegheven : Waerinne den Autheur (die hem Naem en plaetse schaemt) vergheefs pooght te dompen de kracht des' loflijcken Missijfs der E. moghende Heeren Staten-generael (dien hy de Hollantsche Fackel noemt) tot waerschouwinghe aen de Heeren Staten der ouerheerde Nederlanden (ende uen elc int particulier) de zevensten junij* 1602 *Wt-ghezonden van nieuws oversien ende verbetert, door W. I. Yselveer*. Tot Schiedam, by Adriaen Cornelisz. Anno 1608, in-4°.

7° *Occasio arrepta, neglecta. Hujus Commoda; illius incommoda*. Antv. ex officina Plantiniana apud Joannem Moretum, 1605, in-4°, *Occasio*, drama. Le drame a un titre séparé. La première partie contient 12 gravures par Théod. Galle. C'est probablement par erreur que Paquot cite une édition de 1603, les deux approbations ecclésiastiques et le privilége étant datés des mois de septembre et d'octobre 1604. La dédicace est signée d'Ypres VI non. jul. 1605.

8° *Den Dool-hof der Ketteren, door Divoda Jansen*. t'Antw. by Joachim Trognaesius. 1605, in-8°. La dédicace au magistrat de la ville d'Ypres, est signée de cette ville, 12 septembre 1605.

9° *Lot van wiisheyd ende goed geluck : op drije hondert ghemeyne Spreek-woorden, in rijme gestelt deur Donaes Jdinau, Liefhebber der dichten die stichten*. T'Antwerpen, in de Plantijnsche druckerye, by Jan Moerentorf, 1606, in-12 oblong.

10° *Dompe-trompe op het nieuw register van s'Hertogenbosch, van Ostende ende van Vries-landt gestelt, etc. Tot verquicken van de swaermoedige gheesten : onse Princen ter eeren, ende Godt tot danckbaerheyt*. Tot Louende-ghem, by Roose-mondt Goe-maere, in den Voghelen-sanck, anno 1606. Niet voor wel-doen, en blyde zijn. W. B. in-4° 36 pp.

11° *Toets-Steen tot beproevinghe, ende*

oeffeninge der gheender, die haer tot de volmaeckthеyt des Christen levens begheiren te begheven. Door den Eerw. P. Joannes David, priester der Societeyt Jesu. Antw. Martinus Nutius, 1607, in-12.

Les ouvrages cités par Paquot et De Backer, formant les numéros 10, 13, 14, 15, 16 et 17 de leurs catalogues respectifs sont, le premier une suite de vingt-quatre prières arrangées en distiques, les autres de petits traités ascétiques, tous faisant partie du *Toets-steen*. La dédicace adressée à l'abbesse de Forest est signée d'Ypres, 28 mai 1607. Ce livre fut traduit par Théodore Petreius sous le titre de *Lapis Lydius*. Coloniæ, 1610, in-12, orné de gravures.

12° *Beweeringhe van de eere ende mirakelen der hough-verheven Moeder Godts Maria tot Scherpenheuvel, deur J. D. S. j.* Antw. Jan Moerentorf, 1607, in-4°. Suite de poëmes en l'honneur de la Sainte Vierge invoquée à Scherpenheuvel sous Diest.

13° *Bloem-hof der Kerckelijcker Ceremonien, item den Christelicken Huyshouder met eene Spongie der quader seden.* Antw. Joach. Trognaesius, 1607, in-8°.

Quoique ayant chacun une pagination, les deux ouvrages sont réunis par un titre général ainsi que par l'approbation et le privilége. Le second a son titre spécial, le premier n'en possède pas. Le titre général n'indiquait pas primitivement le nom de l'auteur, mais on l'a réimprimé avec le nom du père David et collé sur le premier. C'est ce que j'ai observé sur mon exemplaire. En 1622, le père De Pretere donna une nouvelle édition de l'ouvrage qui fut encore réimprimé en 1658. La dédicace au magistrat de Bailleul est signée d'Ypres 22 juillet 1607.

14° *Paradisus Sponsi et Sponsæ, in quo messis myrrhæ et aromatum ex instrumentis ac mysteriis Passionnis Christi colligenda ut ei commoriamur. Et Pancarpium Marianum, septemplici titulorum serie distinctum, ut in B. Virginis odorem curramus, et Christus formetur in nobis. Auctore P. Joanne David.* Antv., ex. off. Plantin. apud J. Moretum, 1607, in-8°, gravures de Théod. Galle. La dédicace aux archiducs est signée d'Ypres, juillet 1607. La bibliothèque de Gand possède un exemplaire avec l'année 1618 sur le titre et le 17 janvier 1609 comme date du privilége. Une traduction allemande, faite par Carolus Stengel, parut à Augsbourg en 1617.

15° *Petri Simonis, Tiletani, Episcopi Yprensis, de veritate Libri sex : et reliqua ejus, quæ supersunt multæ eruditionis et pietatis opera collegit et recensuit pro suo in amicum defunctum affectu P. Joannes David, Soc. Jesu Sacerdos.* Antv. ex off. Plantin. apud Joannem Moretum, 1609, in-fol. David fut choisi par les exécuteurs testamentaires pour publier les écrits latins de son ami.

16° *Vry-gheleyde tot ontlastinghe van conscientie om de Catholiicke Kercken, Beelden ende Godsdienst te gaen bekiicken. Door Divoda Jansen van Heylighen-Stadt.* T'Antw. by Joachim Trognaesius, 1609, in-8°. Cet écrit provoqua la publication d'une satire intitulée : *Ontdeckinge des vermomden Balaams, dat is, grondig Bewys van de nietigheyt des vry-gheleyde tot het begapen der Paepsche afgoden, Daermede Divoda Jansen, alias Joannes David, Jesuyt tot Cortryck, het volk van Hollandt en Zeelant souckt te doen struyckelen, haer verlockende tot afgoderye. Alwaer oock by occasie van het Beeldtstormen, daer mede de ghereformeerde beticht worden, wytloopich gehandelt wert van de pratycke ende leere der Papisten, ende insonderheyt der Jesuyten, aengaende het vermoorden van Coninghen ende Princen.* Middelburg, Richard. Schilders, 1611, in-12. Voyez n° 20.

17° *De Ketterschen Vleeschpot der Smoorender onkuyscheydt tot klaer bewys, dat de Kettersche Ministers, met allen hunnen aenhanck, van de Kercke Christi niet en zyn. Door Divoda Jansen van Heylighen-stadt.* T'Hantw. by Joachim Trognaesius, 1610, in-8°.

18° *Duodecim specula, Deum aliquando videre desideranti concinnata.* Antv. ex off. Plant. apud J. Moretum, 1610, in-8°. Gravures de Th. Galle.

19° *Locht-gat voor den driftigen moet, ende puffende wijsheit der nieuwe Schriftghesinde*

Met kluppel-verskens wel ghetelt
Tot 's gheests verlusten in rym ghestelt

ter eeren van den hooch-gheleerden Eliù Barachelsen, van Buzen-landt, door Divoda Jansen van Heylighen-stadt. T'Ypre, by François Bellet, 1610, in-12, 74 pp. Caract. goth.

20° *Postillon van den Roskam der vermomder Eselinne van Willem Teelinck, ghesonden door Divoda Jansen van Heylighen-stadt na Hamstede.* Antwerpen (le titre manque) 1611, in-12, 50 pp. C'est une mordante réplique à l'ouvrage que Guillaume Teelinck, pasteur protestant à Hamstede près de Haarlem, publia contre le *Vry-gheleyde*, sous ce titre : *Ontdeckinge des vermomden Balaams.* (Voyez n° 16.)

21° *Historie van de Kettersche Kercke ghenaemt de Vuyle bruydt. Beschreven tot schrickende schroom derselver.* Tot Uranopoli in t'huys der Waerheyt. Anno 1611, in-12. Paquot et De Backer citent un ouvrage de David : *de Vuyle Bruydt.* Tot Uranopoli, 1608, in-12. Comme l'ouvrage n'est pas suffisamment décrit ni chez l'un ni chez l'autre, nous avons lieu de croire que l'assertion est une erreur provoquée par une note incorrecte.

22° *Palleersel voor de Kettersche vuyle bruydt met haren steert.* Tot Uranopoli in 't huys der Waerheydt, anno 1611, in-12, goth. 102 pp. sans l'avant-propos et l'approbation.

23° *Nieuwe Tüdinge van den Duyvel ende dry notabele persoonen, Hoe sy met malkanderen sprake ghehouden hebben : Seer lustich ende tijdt-kortich.* Tot Hadopoli, by Poniroponus, anno 1611, in-12. Goth. 46 pp.

24° *Het Leven van S. P. Ignatius van Loyola, stichter der Societeyt Jesu. Onlancx uit Spansche geschreven door P. Petrus Ribadeneira, ende int vlaemsche ouergheset by eenen anderen priester der selver Societeit.* T'Ypre, by Franssois Bellet, 1611, in-24, goth. 321 pp., sans la dédicace, l'avant-propos et la table des matières. Une nouvelle édition publiée en 1613 par le même Bellet, signale sur le titre le père David comme traducteur. La dédicace au chevalier Ferd. de Lichtervelde, est signée par le « recteur et le Collége des Jésuites » d'Ypres, 16 déc. 1610.

25° *Amputandum putabam radix, stirps et germen errorum.* Antv. apud Joach. Trognaesium, 1612, in-12. Le privilége daté du 16 février 1607, rend probable qu'il existait une édition antérieure.

26° *Le Culte catholique des Saints.* Anvers, Jérôme Verdussen, 1612, in-12. Paquot et De Backer citent sous ce titre un livre flamand de David, que le second de ces auteurs n'a certainement pas eu en main et que moi-même j'ai cherché en vain.

27° *Scheutvry Harnasch van het vasten en abstinentie tegens nieuwe Vastens-vyanden en Vleesch - pots - vrienden.* T'Antw. by Trognaesius, 1615, in-8.

28° *Dialogus oft t' samensprekinghe tusschen eenen Catholycken priester ende dry sectarissen van verscheyden opinien, Divoda Jansen van Heylighen - Stadt.* in-8°. Sans lieu ni date.

26° *Joannis David... Augusta, pia et devota opuscula.* Constantiœ, 1727, in-12.

30° *Velitationes pro idiomatis teutonici (belgici), seu Germaniæ inferioris restitutione, auctore B. Joanne David, Soc. Jesu.* Ipris. Cet ouvrage, de vingt et un feuillets, resté inédit, paraît être un plaidoyer en faveur du rétablissement de la langue des Flamands dans les affaires publiques. Il aura été écrit à Ypres, de 1607 à 1611. F. A. Snellaert.

Paquot, *Mémoires*, t. VII, pp. 421-429. *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. II, p. 8. — Aug. et Al. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 251. — Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, t. II, p. 133. — *Registrum ecclesiæ B. Mariae Cortraci.* — Les ouvrages de l'auteur.

DAVID (*Pierre*), administrateur, né à Verviers, le 9 janvier 1771, mort le 30 juin 1839, se distingua, par son ardent patriotisme. Il fut nommé successivement : officier municipal le 27 mars 1799 ; maire le 4 juillet 1800 à 1808 ; membre de la commission d'arrondissement le 5 février 1814 et conseiller communal sous le gouvernement hollandais. Il renonça, ainsi que son collègue A. Biolley, aux émoluments attachés à cette charge. En 1830 l'influence de David sur les

masses était très-grande ; sa présence apaisait les désordres. Nommé président de la commission de sûreté publique, les mots : *sauve-garde, P. David*, inscrits sur les habitations menacées, les préservaient de toute insulte. Élu bourgmestre, il refusa aussi le traitement affecté à ces fonctions, proclama publiques les séances du conseil communal et fit inscrire sur le fronton de l'hôtel de ville la divise : *Publicité sauve-garde du peuple.* Le conseil provincial et le congrès le reçurent aussi en leur sein. Lors de la nouvelle organisation communale en 1836, David fut réélu et nommé bourgmestre. Le 30 juin 1839, David voulant aérer son fenil en poussa les volets qui, en se détâchant, tombèrent au dehors, entrainant l'infortuné magistrat, dont la tête fut broyée sur une pierre. Chaque année, à Verviers, le son des cloches rappelle à la population le jour de cet évènement déplorable. Renier.

DAVREUX (*Charles-Joseph*), pharmacien et naturaliste, né à Liége, le 10 septembre 1800 (non 1806), y décédé le 11 avril 1863. Après avoir fait ses premières études au lycée impérial de sa ville natale, il se disposait à entrer au séminaire lorsque la mort de son père, qui était pharmacien, le laissa orphelin à l'âge de dix-huit ans; aîné de la famille, il crut devoir changer de résolution, sollicita et obtint une dispense pour gérer l'officine paternelle, et parvint ainsi à conserver aux siens des ressources qui leur étaient bien nécessaires. Il suivit alors les cours de l'université que Guillaume I venait de fonder à Liége, et il devint bientôt préparateur-adjoint du cours de chimie dont Delvaux était chargé. Cette position contribua à développer en lui le goût de la chimie et de la minéralogie. En 1822, il fut au nombre des fondateurs de la Société des sciences naturelles de Liége, qui disparut en 1830, après avoir exercé une influence marquée sur l'étude des sciences, et surtout sur celle de l'histoire naturelle de cette province. Les archives de la Société mentionnent trente-trois communications de Davreux, relatives à la chimie, à la minéralogie et à la géologie; malheureusement rien ne fut publié, la Société manquant, à ce qu'il paraît, des ressources nécessaires. C'est seulement en 1825 que nous trouvons Davreux diplômé comme pharmacien par la Commission médicale provinciale.

En 1827, associé à Dandelin, Devaux, Gernaert et Renard, il contribuait à fonder l'École Industrielle de Liége, qui a rendu tant de services à ce grand centre d'industrie. L'administration communale récompensa ses efforts en l'y nommant professeur de chimie et de minéralogie, envisagées surtout dans leurs rapports avec les arts; il y professa avec distinction jusqu'en 1862, date de sa retraite. Il s'empressa de commencer la publication de son cours, à l'usage de ses élèves; mais les évènements de 1830 arrêtèrent ce travail. Il paraît aussi avoir collaboré avec Ad. Lesoinne à la publication d'un Traité de métallurgie pratique, destiné au même auditoire, et dont le produit aurait été affecté à une œuvre de bienfaisance : il nous a été impossible d'en trouver la trace.

En 1830, Davreux envoya, en réponse à un concours ouvert par l'Académie de Bruxelles, un mémoire sur la constitution géologique de la province de Liége. Ce travail obtint le second prix, le premier ayant été attribué à Dumont. Davreux avait suivi la classification et les doctrines de M. d'Omalius-d'Halloy ; au point de vue de la connaissance spéciale des roches du pays et surtout de nos minéraux, son mémoire est riche d'observations qui attestent des connaissances étendues; il est encore remarquable par l'importance accordée aux fossiles. Aussi, l'année suivante, Davreux fut nommé conservateur des collections minérales de l'Université, en même temps qu'il remplissait les fonctions de préparateur du laboratoire de pharmacie ; puis, après la mort de Gaede, il fut chargé de faire le cours de minéralogie en 1833-1834. En 1836, il renonça à ses fonctions universitaires pour s'adonner plus librement à ses travaux pratiques, et il s'acquit une grande autorité en chimie industrielle et en toxicologie. Il fut nommé membre de la Commission médicale de la province, en 1840 ; membre-adjoint

de l'Académie royale de médecine de Belgique en 1842, et membre titulaire en 1854. Dès son entrée dans ce corps savant, il fut choisi pour faire partie de la commission chargée de la publication de la pharmacopée, et il prit la part la plus active à ses travaux. De nombreux rapports attestent son activité. Membre du Conseil de salubrité publique de la province depuis 1837, il fut appelé en 1842 à faire partie de la Commission des Hospices, à laquelle il rendit de grands services. Sa belle conduite lors du choléra de 1849 et de l'inondation de 1850 lui valut la croix de l'ordre de Léopold (1850). En 1845 il avait été nommé agrégé à l'Université de Liége, puis secrétaire de la commission médicale ; il remplit ces dernières fonctions jusqu'à sa mort. Dans sa longue carrière administrative, il fit constamment preuve de zèle, de prudence et d'activité. Dans ses loisirs, il s'occupait avec succès d'histoire et d'archéologie locales ; en 1850, il fut au nombre des fondateurs de l'Institut Archéologique Liégeois. Enfin, il faisait partie de nombreuses sociétés savantes, nationales ou étrangères.

En 1835, Davreux avait épousé Mlle Dechamps, qui le précéda de deux ans dans la tombe ; il en eut quatre fils et trois filles. Modèle d'époux et de père, bon, affectueux, plein de droiture et de désintéressement, il fut universellement regretté tant pour les qualités de son cœur, que pour son mérite scientifique. Davreux a laissé : 1° *Leçons sur la minéralogie et la chimie, données à l'École gratuite des arts et métiers de Liége.* Liége, Dessain, in-8°, t. I, 1828 ; XII — 640 pp. ; t. II, 1827 ; 164 pp. — 2° *Essai sur la constitution géognostique de la province de Liége ;* Mém. cour. Acad. de Brux., 1833 (1830), t. IX, in-4°, pl. G. Dewalque.

Journaux de 1863. — Renseignements particuliers.

DAYNEFFE (*Georges*), écrivain ecclésiastique, né à Liége au XVIe siècle, appartenait à l'ordre des Ermites de Saint-Augustin. Il fut docteur en théologie et enseigna cette science, pendant plusieurs années, dans l'abbaye de Saint-Hubert. On lui doit : *Epitome historiarum vitæ monasticæ S. Augustini unà cum Institutione et antiquitate familiæ ejusdem, Joanne Gonzalez de Critana auctore.* Antverpiæ, 1612. — *De triplici mundo, divino, angelico et humano.* La première partie de cet ouvrage a été publiée, à Liége, en 1639, in-folio. Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 293. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniana*, p. 290. — Delvaux de Fouron, *Dictionnaire biographique de la province de Liége.* — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 380.

DE BACKER (*André Éloi*), ou **BACHERIUS**, jurisconsulte, professeur, né à Poperinghe, vers 1520, mort à Bourges en 1562. Ayant terminé ses humanités, il se consacra à l'étude de la jurisprudence, fréquenta l'université de Bourges, où il obtint le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, après avoir entendu, avec grand profit, les leçons des célèbres professeurs Jacques Cujas, Hugues Doneau et Antoine Leconte. Puis il rentra dans sa patrie, suivit le barreau et s'établit à Bruges où il exerça, avec distinction, la profession d'avocat. De Backer avait laissé les meilleurs souvenirs en France, surtout parmi ses anciens professeurs. Michel de l'Hôpital, auquel il s'était fait connaître, appréciant ses mérites lui offrit une chaire de la faculté de droit à l'université de Bourges. Il accepta et le chancelier de France ne fut pas déçu dans l'opinion qu'il s'était formée de son protégé ; le nouveau professeur remplit ses fonctions avec distinction et s'acquit une réputation brillante, même auprès de celle dont jouissaient Cujas et Contius, ses anciens maîtres. Pendant son professorat, il écrivit deux cent neuf thèses sur des matières de droit, il en forma un recueil dédié à son protecteur, Michel de l'Hôpital, et publié sous le titre de : *Rationes de jure, personis et rebus extra contractum acquirendis.* Bourges, 1560. Bacherius ne survécut que deux ans à cette publication. — Paquot, se fondant sur une épitaphe existant à Leide, croit que De Backer eut un fils nommé André Bachœrius, docteur en médecine, archiâtre et conseiller des ducs du Brunswick. Aug. Vander Meersch.

Gramaye, *Antiquitates Flandriæ*, p. 129. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 120. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Niceron, t. XXXI, p. 229. — *Biographie de la Flandre occidentale.*

DE BACKER (*François*), peintre d'histoire et de portraits. Il n'existe aucune trace, dans nos contrées, de cet artiste dont toute la vie s'écoula à l'étranger; on ne peut même décider avec certitude s'il appartenait à la famille hollandaise des peintres de ce nom ou s'il était issu d'une race flamande. On trouve ses traces en Allemagne, il fut, assez longtemps : au service de Jean Guillaume, électeur Palatin, pour lequel il exécuta nombre de beaux tableaux, surtout des portraits; la femme de l'Électeur, la princesse Anne-Louise de Médicis, le protégeait également. Après la mort de son mari, en 1716, Anne-Louise retourna à Florence à la cour de son père, Cosme III. On ignore si De Backer l'y accompagna vers le même temps, mais on l'y retrouve en 1721. Non-seulement l'artiste habita Florence, mais en cette même année, il séjourna à Rome où il exécuta son propre portrait qu'il offrit à sa protectrice. Celle-ci le fit placer dans la galerie de portraits d'artistes, à Florence; il s'y trouve encore et le peintre y est désigné comme flamand. Sous le portrait, on lit l'inscription suivante : *F. de Backer F. Romæ* 1721.

Ad. Siret.

DE BACKER (*Georges*), imprimeur et libraire à Bruxelles, à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle. Il a donné une édition revue, corrigée et augmentée de la traduction française de *Lazarille de Tormes*, par l'abbé de Charnes, 1698, 2 volumes in-12. C'est cette édition qui a servi de type aux nombreuses réimpressions de ce roman. On lui doit encore le : *Dictionnaire des proverbes français, avec leur explication et leur origine*, Bruxelles, 1710, petit in-8°, ouvrage très-estimé et devenu rare.

Dans la préface, De Backer annonçait la publication des mêmes proverbes traduits et expliqués dans d'autres langues. Philibert-Joseph Le Roux, ou le compilateur qui se cache sous ce nom, l'a réimprimé, sous le titre de *Dictionnaire comique, satyrique, burlesque, libre et proverbial.* Amsterdam, 1718, in-18, avec des additions qui se sont successivement accrues à chaque édition et ont fini par le rendre un des livres les plus obscènes. Il y a aussi une édition faite par Panckoucke; celui-ci avoue avoir composé son dictionnaire d'après un autre, imprimé en 1728, in-8°, et connu, dit-il, sous le nom de Du Bois. Les recherches faites pour découvrir ce dictionnaire ont été jusqu'ici inutiles. De Backer a encore fait paraître, en flamand, *De Geschiedenis van het H. Sacrament van Mirakel*, door *P. De Cafmeyer*, avec deux suites dans lesquelles il décrit les solennités qui eurent lieu à Bruxelles pendant le jubilé de l'année 1720. Brussel, 1720.

Aug. Vander Meersch.

Dictionnaire universel et classique d'histoire. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot.

DE BACKER (*Jacques*) dit Palermo, peintre d'histoire et de portraits, né à Anvers en 1530, mort dans la même ville en 1560. Van Mander est la seule source qui ait fourni des documents aux différents biographes de cet artiste; aucune indication nouvelle n'est venue infirmer ni confirmer son récit. Nous ne pouvons donc que le répéter ici. Le père de Jacques paraît avoir été un artiste de mérite qu'un procès pour injures força à s'expatrier et qui se rendit en France où il mourut. Son jeune fils fut mis en pension et en apprentissage chez Antoine de Palerme ou Palermo, d'où lui vient son surnom. Antoine était un homme de valeur qui remplit plusieurs fois des fonctions dans la Gilde de Saint-Luc; il était à la fois peintre et marchand de tableaux. Il ne cessa, paraît-il, de pousser son élève à un travail sans trêve, ce qui fit arriver rapidement celui-ci à un assez haut degré de perfection. Palermo plaçait, à son profit, les toiles de De Backer et les envoyait en France où elles étaient très-voulues; mais ce dernier détail, il le garda pour lui, répétant toujours au pauvre jeune homme qu'il devait faire mieux, parce que ses œuvres ne trouvaient plus d'amateurs. Notons, comme un fait important, que Van Mander a soin de

nous avertir, avec sa prudence et sa réserve ordinaires, qu'il n'est ici que l'écho des *on dit* (so men seydt). Le métier de cheval imposé par de Palerme porta de tristes fruits. Les dimanches, les jours de fête furent employés au dessin, au modelage, les progrès furent rapides, mais la santé s'altéra. Pour cette raison ou pour toute autre que nous ignorons, De Backer quitta son maître et alla habiter chez un personnage nommé Henri van Steenwyck, homonyme des peintres hollandais de ce nom. Mais le pli était pris ; l'habitude d'un travail assidu était devenue une seconde nature; aussi la maladie se déclara-t-elle promptement et notre peintre fut enlevé à peine âgé de 30 ans. A ceux qui assuraient que c'était par suite d'une apoplexie, Van Mander répond que ce n'est pas son opinion, que ce fut plutôt par un mal intérieur, par une consomption sans doute, car, dit le vieux biographe, Jacques avait conservé la mémoire et la parole, puisqu'il mourut dans les bras de la fille de son ancien maître en lui disant : « Moi, pauvre homme, dois-je donc « mourir si jeune! » Van Mander ajoute que l'on fit l'autopsie de son corps, mais qu'il ignore le résultat de cette opération. Le fait d'être mort dans les bras de la fille de Palermo, tendrait à faire croire que ses relations avec cette famille étaient restées bonnes. Nous rapprocherons de cette circonstance un renseignement indirect, que nous trouvons dans les *Liggeren* anversois. Et d'abord, remarquons que le nom de Jacques De Backer, le peintre, ne figure dans ceux-ci à aucun titre. Comme un peintre ne pouvait, à cette époque, exercer son art que s'il faisait partie de la Gilde de Saint-Luc, il est probable que le nom de notre artiste s'est trouvé inscrit sur quelque feuillet égaré. Voici le renseignement dont nous parlions plus haut : En 1555 se trouve inscrit, comme franc-maître de Saint-Luc, Pierre Goetkint, le vieux, ayant appris chez Antoine Palerme; en note, les auteurs *des Liggeren* ont écrit ce qui suit : « Pierre Goetkint, le vieux, décéda le 15 juillet 1583; sa veuve, Catherine van Palerme, mourut le 19 avril 1621. Ils furent enterrés dans l'église des Grands Carmes, où un monument, orné d'un tableau représentant le *Jugement dernier*, peint par Jacques De Backer, d'Anvers, fut érigé en leur mémoire (Extrait de J.-B. Vander Straelen, *Recueil d'inscriptions funéraires*). »

Descamps, dans son *Voyage pittoresque* (p. 147), cite le monument et le tableau. Cette Catherine van Palerme qui avait épousé un des élèves de son père, sera probablement celle qui aura reçu le dernier soupir d'un autre élève dont elle possédait sans doute quelques œuvres ; une de ces œuvres, le *Jugement dernier*, a été placé dans le monument funéraire susdit. Le même sujet est placé dans le monument de Christophe Plantyn, à la cathédrale d'Anvers. Ce dernier tableau est faussement attribué par Descamps à Jacques Backer, de Harlingen, le Hollandais ; le monument de Plantyn a été érigé en 1590 et Jacques Backer, de Harlingen, n'a vu le jour qu'en 1608.

Van Mander entre dans quelques détails sur les œuvres de Jacques De Backer, disant qu'elles ornaient beaucoup de cabinets d'amateurs et étaient fort estimées. Il cite, entre autres, la collection Melchior Wintgis, à Middelbourg, qui en possédait trois : un *Adam et Eve*, une *Charité* et un *Christ en croix;* chez un sieur Oppenbergh, Van Mander en vit trois autres, de grandeur demi-nature : *Venus*, *Junon* et *Pallas*, avec des accessoires dans le fond, consistant en animaux, attributs de ces déesses et une partie de leurs vêtements. En somme, ajoute le même auteur, il est un des meilleurs coloristes qu'Anvers ait possédés, peignant les chairs au naturel, non uniformément blanches, mais relevées par une carnation vivante, de façon à mériter à jamais la renommée parmi les artistes. Ajoutons qu'il disposait bien ses draperies et traitait ses fonds avec entente. Ad. Siret.

DE BACKER (*Jean*), humaniste et poète latin vivait dans la première moitié du XVII^e^ siècle. Ossinger le dit Allemand, mais son nom flamand semble donner plutôt raison à Valère André et à Foppens, d'après lesquels il aurait vu le jour à Louvain. Quoiqu'il en soit du lieu de sa naissance, c'est du moins dans un

couvent de cette ville qu'il entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Il devint secrétaire et définiteur de la province de cet ordre dite de Belgique. On vantait ses connaissances littéraires et son talent poètique. De Backer professa les humanités et publia, dans l'intérêt de son enseignement, des morceaux de poésie choisis qu'il intitula : *Flavissæ Poeticæ, sive electorum poeticorum Thesaurus sacro-profanus notis et observationibus amoebis illustratus.* Antwerp. apud Henr. Aertsens, 1635, in-8°. Une seconde édition, augmentée d'un tiers, parut chez le même éditeur en 1643. Ce recueil fut souvent réimprimé dans la suite. De Backer fut lui-même auteur de pièces de poésie dont la publication eut lieu séparément ou dans divers ouvrages, mais qui ne paraîssent pas avoir été recueillies. Je n'en ai rencontré aucune. J. Roulez.

Valère André, p. 450. — Foppens, t. I, p. 567. — I. F. Ossinger, *Bibliotheca augustiniana.* Ingoldstat, 1768, fol.

DE BACKERE (*Catherine*), poète du XVIe siècle, née probablement à Gand. On la croit apparentée à la famille du P. Pierre De Backere qui suit, ou de Michel De Backere qui fut en 1576, avocat à Gand. Son livre de chansons (françaises et flamandes), conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, porte la date de 1574. C'est un volume manuscrit, richement relié en veau fauve, orné d'arabesques d'or, portant sur le titre cette double sentence ou dévise : l'*attente nourrit — si Dieu plaist.* Les initiales de ces devises sont inscrites sur la reliure. Ce manuscrit a été entre les mains d'Uhland, le chantre harmonieux de la Souabe. Deux pièces de vers de Catherine De Backere ont été publiées par le baron de Reiffenberg, dans l'annuaire de la bibliothèque royale de Belgique (année 1845, p. 36, 54-58); elles furent composées en 1569 et ne sont pas dépourvues de charme.

Aug. Vander Meersch.

Bulletin du bibliophile belge, 1845, p. 18. — Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent.* — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel.

DE BACKERE (*Pierre*) ou **BACHERIUS**, poète et prédicateur, né à Gand, en 1517, mort le 12 février 1601. Il appartenait à l'ordre des Dominicains, devint docteur en théologie à Louvain, en 1548 et enseigna cette science au couvent de sa ville natale. Savant théologien, poète élégant, habile orateur, De Backere témoigna de l'énergie de ses convictions religieuses par les discours qu'il fit à Gand, à La Haye, à Clèves et dans d'autres villes contre des protestants, pendant à peu près un demi-siècle. Nommé inquisiteur de la Foi en 1560, il fut successivement prieur dans divers couvents de son ordre et entretint des relations d'amitié avec les savants de la Hollande, notamment avec le célèbre poète Jean Dousa. Le premier ouvrage qu'il publia pour la défense du sacrifice de la messe, attaqué par les partisans de Zwingel, parut sous le titre de : *Libelli in misoliturgos, hoc est missæ osores.* Gandavi, Manilius, 1556, in-8°; il fut réimprimé à Louvain. Sous le règne de Philippe II, il revint à Gand, où il s'occupa surtout de prêcher, en 1575-1576, contre les idées nouvelles, et il le fit avec une telle violence, que lorsque la faction de Hembyse s'empara du pouvoir, il dut s'enfuir. Bien lui en prit, car il fut condamné et brûlé en effigie. Il se retira à Cambrai, chez son ami Nicolas Lombard, où il séjourna quelque temps et soigna la publication d'un livre de prières, consistant en un choix de poésies spirituelles des meilleurs auteurs latins :

Tabula sacrorum carminum piarumque precum enchiridion. Duaci, 1579, in-8°. En 1580, Bacherius fut choisi par les couvents de l'ordre de Saint-Dominique des Pays-Bas pour les représenter au chapitre général à Rome. Il y prononça un discours remarquable dont la publication fut ordonnée et qui parut à Rome avant son départ.

Après la reddition de la ville de Gand au prince de Parme, De Backere y revint; il fut chargé d'y prononcer un discours à l'occasion de la consécration de l'église de Saint-Bavon par l'archévêque de Malines (2 octobre 1584). Peu de temps après, il dédia un de ses ouvrages au magistrat, qui lui vota une coupe d'argent comme témoignage de gratitude;

l'auteur, qui se plaisait à traiter les choses graves en plaisantant, refusa ce cadeau en disant que Backere n'était pas un ivrogne. Le Conseil changea aussitôt le don en un ciboire de vermeil, pesant 32 onces, qu'il offrit au couvent, avec cette inscription : *Dedit D. Doctori Backerio senatus gandensis anno* 1586. Notre auteur était, comme on le voit, grandement estimé par ses concitoyens et il en reçut une nouvelle marque quand, en 1588, un subside de dix livres de gros fut voté pour contribuer aux frais du jubilé de cinquante ans, depuis son entrée en religion, qu'on célébrait au couvent de Gand.

De Backere écrivit en latin et en flamand plusieurs homélies, sermons et d'autres ouvrages religieux ; on ne mentionnera ici que les principaux : *Jurgium conjugale contra reformatorum gentem.* Gandavi, 1585, in-4°; ce sont des dialogues théologiques contre la réforme ; on y ajoute : *Dialogus novus inter Cœnophilum et conjugem ejus Eulaliam.* Gandavi, 1585, in-4°. C'est l'œuvre dédiée aux édiles de Gand. — *Tumultus panicus.* Antverpiæ, Plantin, 1568, poëme sur les troubles religieux, précédé du portrait de l'auteur ; on en trouve un autre dans Foppens (*Bibliotheca belgica*, t. II, p. 951.) — *Sommighe vriendelicke ende seer hertelicke minnen briefkens tusschen de leerende Siele ende Alethia.* Ghendt, Manilius, 1558, in-8°, réimprimé sous le titre de : *Vriendelicke Spraecke tusschen de leerende Ziele ende de waerheid.* Ghendt, Salenson, 1566, in-8° ; ibid. 1576, in-8° ; Brussel, 1586. — *Hortulus precationum, dat is het hofken der biddingen.* Loven, 1569, in-12 ; Anvers. 1577 ; traduit en français par Gambier. Louvain, 1570, in-12, et en latin par Bogaerts. Louvain, 1577. — *Spongia ebriosorum, ad eos qui liberalioribus sunt addicti poculis, Bacchoque sæpe litare gaudent.* Embricæ Clivorum, 1592, in-8° ; l'ouvrage primitivement composé en flamand fut imprimé à Bruxelles en 1589. — *Tractaet van het bidden.* Ghendt, 1599. *Zedelycke manieren.* Gendt, Salenson, 1585, in-8°. — On connaît encore un *Jean De Backer*, né à Gand, XVIe siècle, qui fut un bon jurisconsulte et un poète latin ingénieux. Quelques-unes de ses poésies se trouvent insérées dans la *Tabula sacrorum carminum* de Bachœrius.

Aug Vander Meersch.

Sanderus, *De Gandavensibus eruditione claris*, p. 105. — Valere André, *Bibliotheca Belgica.* — Miræus, *De Scriptoribus S. XVII.* — Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 951. — Quétif et Echard, *Script. præd.*, t. II, p. 548. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 600. — Moreri, *Dictionnaire historique.* — Wilsen Geysbeek, *Biographisch Woordenboek.* — De Jonghe, *Belgium dominicanum*, p. 78. — Marcus van Vaernewyck. *Historie van Belgis*, Gend, 1829, appendice. — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DE BACKERE (*Pierre*) ou **DE BECKERE**, maître orfèvre-ciseleur et émailleur, graveur de sceaux, sculpteur et fondeur de metaux. Il florissait à Bruxelles dès la fin du 15e siècle. Il mourut en cette ville, probablement son lieu natal, dit M. Pinchart, le 5 janvier 1527. Ce fut à cet habile artiste que le duc de Bourgogne et comte de Flandre Philippe le Beau, confia l'exécution du magnifique tombeau érigé à Marie de Bourgogne, sa mère, dans l'église de N.-D. à Bruges, et dont jusqu'ici l'on ne connaissait pas l'auteur. Ce monument funéraire, posé d'abord dans le chœur du temple, est aujourd'hui dans une chapelle latérale, avec la tombe de Charles le Téméraire. L'œuvre de *Pierre de Backere*, (c'est ainsi qu'il signait son nom), est en marbre noir, avec figurines et ornements en cuivre, dorés au feu et d'une grande finesse d'exécution. Sur la pierre tombale est étendue l'image de l'épouse de Maximilien d'Autriche, les mains jointes et les pieds appuyés contre deux petits chiens gémissants ; cette statue, également en cuivre doré, mesure près de deux mètres de longueur. Autour de la corniche sont les écussons des duchés, comtés et seigneuries possédés par la princesse défunte. Sur la face antérieure du dez se voit son écu armorial, soutenu par deux anges ; la face postérieure est divisée en trois compartiments, celui du milieu, rempli par une inscription, et ceux de côté, par des anges ayant à la main une branche fleurie. Les deux faces latérales sont décorées des arbres généalogiques de la dynastie de Bourgogne ; les écussons, au nombre de soixante-deux, sont

tenus par des anges. Tous ces ornements héraldiques sont émaillés aux couleurs les plus vives. Le mausolée, splendide dans son ensemble, est du plus admirable effet : il est de beaucoup supérieur à la tombe renommée de Charles le Téméraire, le chef-d'œuvre de Jacques Jonghelincx, d'Anvers.

Maître Pierre De Backere et ses aides ou apprentis travaillèrent pendant sept ans à la tombe de Marie de Bourgogne ; l'artiste dut vendre son patrimoine pour se procurer le cuivre et l'or de la statue et des innombrables ornements. Plusieurs de ses ouvriers moururent à la tâche ou contractèrent, comme lui, d'incurables maladies par la fonte, la ciselure et la dorure des métaux. Et ce ne fut qu'en 1501 que, pour l'indemniser de ses dépenses, Philippe le Beau lui octroya deux mille quatre cent cinquante livres d'Artois. Mais en 1519 Charles-Quint lui accorda encore quatre cents livres de gros de Flandre (4,800 liv. parisis) et une pension annuelle et viagère de six sols par jour, au lieu de deux mille livres de gros (24,000 liv. parisis) que réclamait De Backere. Aussi, mourut-il pauvre, l'auteur du mausolée de Marie de Bourgogne. Il n'avait pas moins de réputation comme orfèvre-ciseleur, que comme fondeur, sculpteur et émailleur. Philippe le Beau appréciait fort son habilité professionnelle ; il lui commanda mainte pièce d'argenterie, maint ouvrage d'orfèverie : entr'autres, en 1501, des ornements en vermeil pour un harnais turc (à la mode de Turquie) ; en 1502 une coupe d'argent à couvercle ciselé, bords et pied dorés, pour être offerte, au nom du jeune duc de Luxembourg (le futur Charles Quint) à l'occasion de la naissance d'un enfant, au *Grand Jehan*, le nain de Philippe le Beau. La même année ce prince fit ornementer par Pierre De Backere la couverture d'un Livre de Dischant, écrit sur vélin et orné de superbes enluminures, dont le duc fit présent à son père Maximilien, roi des Romains. Sur cette couverture brillaient les armoiries de Bourgogne et d'Autriche, émaillées sur argent. Au reste, dit M. l'architecte Rudd (*Monuments de Bruges*), cet éminent artiste nous a laissé, pour juger de son talent, un mausolée, qui, par la richesse des ornements et la beauté de la composition, surpasse toutes les œuvres de ce genre que nous connaissons.

Edm. De Busscher.

J.-B. Rudd, *Collection de plans, etc. des principaux monuments d'architecture et de sculpture de la ville de Bruges*, in-folio, avec pl. au trait. — Alex. Pinchart, *Notice hist. sur Pierre De Beckere* (De Backere), Bulletin de l'Académie de Belgique, t. XVIII. — Tessaro et Delepierre, *Album pittoresque de Bruges*, in-folio, pl.

DE BACQUERE (*Benoît*), écrivain ecclésiastique, né à Termonde en 1613, et mort à Bruges le 28 juillet 1678. A l'âge de vingt ans, il fit sa profession solennelle dans l'ordre de Cîteaux. Après avoir achevé ses études, probablement à Louvain, il enseigna la théologie aux jeunes religieux de son ordre, d'abord à l'abbaye du Saint-Sauveur, plus connue sous le nom d'abbaye de Pierre Pot, à Anvers, ensuite à celle des Dunes, à Bruges, et enfin à celle d'Eberbach près de Mayence. Dans cette dernière abbaye il remplit, en même temps, les fonctions de prieur. Plus tard il fut nommé prieur de l'abbaye des Dunes à Bruges, où il demeura jusqu'au moment de sa mort. Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Admiranda morum et nominis Norberti metamorphosis*. Antverpiæ, 1647; vol. in-8°. — 2° *Orationes sacræ Lovanii diversis in locis habitae*. Antverpiæ, 1649; vol. in-12°. — 3° *Præconium Deiparæ Virginis Mariæ ac S. Patriarchæ Benedicti*. Antverpiæ, 1649 ; in-12°. — 4° *Honorarium funebre in obitum Bernardi Campmans, Dunensium abbatis*. Antverpiæ, 1649 ; vol. in-8°. — 5° *Oratio singularis in politicos hujus temporis*. — 6° *Anagrammata divinæ et humanæ Trinitatis, concionatorie per S. Scripturæ arcana, PP. sententias, philosophorum placita et poetarum flosculos elucidata*. (La Trinité humaine comprend, selon notre auteur, la sainte Vierge, saint Joseph et sainte Anne). — 7° *Sacrarum consolationum pharmaca*. Brugis, 1653; vol. in-12°. — 8° *Senum medicus, quædam praescribens observanda, ut sine magnis molestiis aliquousque senectus protrahatur*. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus hæredum J. Widenfeldt, 1673 ; vol.

in-12° de XXXII-285-XIX pages. — 9° *Senum salvator, salutaria suggerens media, per quæ quis de senectute bona transeat in juventutem perpetuam.* Coloniæ Agrippinæ, 1673, vol. in-12°. — 10° *Senum anatomicus, senum senectutisque naturam, differentias, principia, signa et ætatem enucleans requisitam, ut quis vere senex nuncupetur.* Brugis, ex officina viduæ et hæredum J. Clouwet, 1678 ; vol. in-8° de 118 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 132. — Broeckx, *Documents pour servir à l'histoire de la bibliographie médicale belge avant le XIX^e siècle*, 1^er supplément, p. 11.

DE BAER (*Henri*) ou **BAERSIUS**, dont le véritabie nom, d'après M. A. Quetelet, serait Vekenstyl (que les biographes écrivent aussi Vekenstie et Bekenstil), imprimeur et mathématicien, né à Louvain, où il exerçait sa profession au XVI^e siècle. On ne possède aucun renseignement biographique sur ce personnage. On a de lui : 1° *De compositione et usu decretorii planetarum;* 1530, in-4°. — 2° *De compositione et usu quadrantis ;* 1535, in-4°. Ces deux ouvrages sont sortis de ses presses. Foppens lui attribue aussi : *Tabulæ perpetuæ longitudinum et latitudinum planetarum, ad meridianum Lovaniensem*, in-4°, publié en 1528 par Gilbert Masius à Louvain.

G. Dewalque.

Valère André. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences physiques et mathématiques.*

DE BAERDEMAKER (*Gilles*) ou **BARBIERS**, connu aussi sous le nom latinisé de **BARBITONSORIS**, né à Bruges, mort dans cette ville le 25 mars 1514. Entré, jeune encore, dans l'ordre des frères mineurs, il s'y distingua par sa piété autant que par son savoir éminent, et fut promu, aux applaudissements de ses émules, docteur en théologie à l'université de Paris. Il voulut se retirer ensuite dans les rangs des humbles enfants de Saint-François, mais son mérite avait percé et l'évêque de Tournai, Ferri de Clugni, dont le diocèse était alors très-étendu le nomma son coadjuteur et le fit sacrer évêque de Surepta *in partibus infidelium.* Il résidait le plus souvent à Bruges et les nombreux documents qui portent son nom, prouvent que sa place était loin d'être une sinécure. En 1507 il se démit de ses fonctions.

J.-J. De Smet.

Sanderi, *Flandria illustrata*, t. III, p. 462. — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DE BAETS (*Ange*), peintre de portraits, d'intérieurs et de vues de ville, né à Everghem, lez-Gand, en 1794, mort à Gand, le 29 avril 1855. En 1820 il remporta à l'académie de Gand le prix de perspective et une médaille pour l'esquisse d'un monument à élever à feu l'architecte Pisson. Artiste laborieux, il exécuta un grand nombre de tableaux, dont la plupart représentaient des vues de Gand et des scènes locales. Aux expositions de cette ville on vit successivement ses meilleures productions : en 1832 l'*Intérieur de la cathédrale de Saint-Bavon*, une *Vue du chœur*, la *Chaire de Vérité* (dessin à l'aquarelle), chef-d'œuvre de Laurent Delvaux, et l'*Intérieur de l'église de Saint-Michel, à Gand;* en 1835, une *Vue de l'exposition artistique de* 1832, *au Palais universitaire*, et une *Vue de l'exhibition jubilaire des plantes de* 1834, *à Gand;* en 1838, une *Vue intérieure de l'église du petit beguinage gantois* et le *Salon inaugural de fleurs, en* 1836, *au Casino ;* en 1841, le *Sacre de l'évêque de Gand* (Mgr Delebecque), *dans sa cathédrale*, dessin; en 1844, l'*Église de Saint-Jacques sur Caudenberg, à Bruxelles;* en 1850, l'*Intérieur des salles de la Société de la Concorde, à Gand*, splendide construction de l'architecte Roelandt. Les tableaux d'Ange De Baets sont estimés pour leur mérite pictural et pour la vérité de l'agencement. Il peignit aussi le portrait ; il en exposa un au *Salon de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, en 1824.

Edm. De Busscher.

Catalogues des expositions gantoises. — Piron, *Levensbeschryvingen, etc.* — Renseignements particuliers.

DE BAETS (*Barthélemi*), moraliste, né à Alost, vers 1515, mort à Rostock, le 24 janvier 1559. Voir BATEN (*Barthélemi*).

DE BAETS (*Hyacinthe*), écrivain ecclésiastique, né à Gand et décédé dans la

même ville le 5 novembre 1731. Jeune encore il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, au couvent de sa ville natale. Après avoir fait sa profession il fut envoyé à Louvain pour achever ses études théologiques. Ses progrès dans les sciences ecclésiastiques furent si rapides que ses supérieurs le nommèrent, le 14 septembre 1703, *régent primaire*, c'est-à-dire professeur principal de la maison de Louvain. Il remplit ces fonctions pendant six ans, et prit entretemps (le 6 mars 1706) le grade de docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique. Plusieurs fois il fut honoré de missions spéciales ; c'est ainsi, par exemple, que nous le voyons assister au chapitre général de l'ordre, célébré à Bologne en 1706, en qualité de définiteur de la Germanie Inférieure. Après qu'il eut abandonné l'enseignement le 14 septembre 1709, il remplit successivement la charge de prieur dans les couvents de différentes villes. Il était prieur à Anvers en 1720, et à Gand en 1731, au moment de sa mort. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Auctor gratiæ Deus laudandus, benedicendus, prædicandus secundum inconcussa tutissimaque dogmata angelici et quinti Ecclesiæ doctoris S. Thomæ Aquinatis.* Lovanii, Aeg. Denique, 1706; vol. in-4°. Il défend dans cet écrit le système de saint Thomas d'Aquin sur l'efficacité de la grâce. — 2° *Magnum pietatis sacramentum Verbum caro factum... quod una cum refutatione brevi primæ dissertationis Liberii Gratiani, præside patre F. Hyacintho de Baets defendet... F. Benedictus d'Estrée*, Lovanii. Aeg. Denique, 1708 ; vol. in-12° de 88 pages.

E.-H.-J. Reussens.

Quetif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t II, p. 803. — Paquot, *Fasti academici*, manuscrit n° 17568 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

DE BAETS (*Liévin*), médecin, né à Gand, en décembre 1545, mort à Rostock, au mois d'avril 1591. Voir Baten (*Liévin*).

DE BAST (*Amand-Fidèle*), littérateur et neveu du chanoine Martin De Bast, né à Gand en 1782, mort le 9 juin 1848. Il utilisa les loisirs que lui laissaient ses fonctions à l'administration provinciale de la Flandre orientale et ses connaissances un peu superficielles du pays pour rediger quelques opuscules et bon nombre d'articles écrits en flamand ou en français, qu'il publia dans les journaux périodiques. La biographie de son oncle l'antiquaire, insérée dans le *Messager des sciences historiques*, est le plus important de ses écrits, mais, en quelques parties, la ressemblance manque entièrement au portrait tracé par le biographe. Ses autres écrits sont une *Notice sur l'ancien canal du Sas et sur la construction du canal de Gand à Terneusen* (1827), ainsi qu'un *Recit du siége de Gand* en 1480, imprimé dans le neuvième volume du *Belgisch Museum* (1845); *Minnewraek* nouvelle historique tirée des annales gantoises (1848); *Description historique du palais de l'université de Gand*, en français et en flamand, avec grav. au trait.

J.-J. De Smet.

Messager des sciences historiques de l'année 1848, p. 281. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE BAST (*Dominique*), paysagiste et peintre de marines, né à Gand en 1781, y décédé le 20 avril 1842. Bien que ce ne fut pas un artiste de profession, mais un peintre amateur, son talent était fort apprécié et ses productions, exposées aux salons de Gand, y furent distinguées par les connaisseurs. Plusieurs de ses œuvres ont été admises dans des collections de renom, entre autres au musée du Pavillon Royal à Harlem, où l'on a de lui une *Vue marine sur la côte du pays de Tergoes* (sud Beveland), *par un soleil couchant, avec navires*. En 1817, à l'exposition de Gand, il exhiba deux paysages : Un *Chemin sablonneux sous bois, avec charette dans une fondrière*, et le *Tonnelier; deux marines*, dont une *mer orageuse avec bâtiment marchand à la cape*. En 1828, au salon de la Société des Beaux-Arts, de cette ville, une grande marine, *Rade foraine, couverte de navires, par un temps calme*; un *Paysage montagneux, et boisé*, une *Vue de la Lys à Ackerghem, lez-Gand*, la *Cour d'une ferme*, paysan à cheval, paysanne et troupeau ; en 1835, *Coup de vent*, corvette désemparée dans les brisans ; *Mer calme*, à l'entrée d'un port.

Edm. De Busscher.

Piron, *Levensbeschryvingen*, *etc.* — Nagler, *Kunstler Lexicon*.— Catalogues des expositions.

DE BAST (*Édouard-Marie*), homme de guerre, né à Gand, le 10 novembre 1788, mort à Samarang dans l'île de Java, le 5 février 1827. Il était fort jeune encore lorsqu'il obtint le grade de lieutenant dans la garde nationale du département de l'Escaut. Plus tard, il fut admis avec son grade dans le 37e régiment d'infanterie de l'armée française. Il assista aux combats de l'époque, fut blessé à la bataille de Leipsig, et fait prisonnier à celle de Hanau (28 octobre 1813). Après sa délivrance, il revint dans sa patrie. L'empire colossal de Napoléon Ier venait de s'écrouler et les peuples violemment annexés à l'empire pendant les jours où le conquérant français semblait commander à la fortune, se hâtaient de reconstituer leur autonomie et de reprendre la direction de leurs affaires et de leurs intérêts.

En Belgique un gouvernement provisoire s'établit le 11 février 1814 au nom des alliés. Un des premiers soins du gouvernement nouveau fut de pourvoir à l'organisation d'une armée. Le comte de Murray que beaucoup de souvenirs de famille rattachaient à la Belgique, et qui s'était élevé dans l'armée autrichienne au grade de lieutenant général, présida à la formation des premiers corps et De Bast reçut de lui le brevet de capitaine au septième bataillon belge qui assista à la bataille de Waterloo et s'y couvrit de gloire par l'héroïsme de sa résistance : sur un effectif de sept cent et un hommes il eut cent et deux hommes tués et cent trente-neuf blessés. De Bast reçut, à cette occasion la croix de l'ordre de Guillaume. La paix qui succéda aux grandes guerres de l'empire ne convenait pas au caractère tout militaire de De Bast ; il sollicita l'autorisation de faire partie des troupes coloniales et partit pour Surinam le 5 avril 1819. A peine de retour de cette expédition il se rendit à Batavia (1823) et obtint l'année suivante le brevet de major dans la dix-neuvième division. Il prit part, sous les ordres du général Van Geen à l'expédition de Célèbes. En 1825, il reçut le commandement de la colonne qui chassa de Kadoc les insurgés javanais, puis fut promu au grade de lieutenant colonel. Mais les fatigues de la guerre l'avaient épuisé et bientôt il mourut de la fièvre du pays. De Bast n'avait encore que 49 ans. **Général Bon Guillaume.**

Marcus van Vaernewyck, *Historie van Belgis* — Archives de la guerre.

DE BAST (*Liévin-Amand-Marie*), orfèvre-ciseleur, graveur en taille de burin, sur cuivre et sur médailles, naquit à Gand, le 2 mars 1787, et y mourut, victime de l'épidémie cholérique, le 10 septembre 1832. Issu de la bonne bourgeoisie, il était parent du chanoine archéologue Martin De Bast, l'auteur de plusieurs ouvrages sur les *antiquités de la Flandre et de Gand*. Liévin de Bast fut placé en apprentissage chez le graveur et orfèvre-ciseleur Pierre Tiberghien ; il reçut en même temps l'instruction primaire du flamand et du français dans l'institution de J.-B. Delbecq, le savant iconophile. Il y puisa le sentiment artistique et la pratique du dessin, tandis que son maître professionnel l'initiait à l'orfèvrerie, à la ciselure et au maniement du burin. Pierre Tiberghien, natif de Menin, mourut à Gand, le 9 décembre 1810, dans la force de l'âge et du talent, et Liévin De Bast, lui succéda dans la direction de son atelier ; il exécuta une certaine quantité de gravures au trait, des vases aux formes les plus élégantes, des médailles burinées, qui rappellent des solennités consacrées à l'industrie, aux sciences, aux lettres et aux arts, où la ville de Gand, l'académie et des sociétés libérales récompensaient le talent et les services rendus. Pour ces œuvres, les dessins que lui avait laissés Tiberghien, lui furent d'excellents modèles. En 1813 il grava pour le second supplément du *Recueil des Antiquités romaines et gauloises de Bavai et Famars*, du chan. Martin De Bast, sept planches in-4o de médailles et objets antiques.

En 1808, Liévin De Bast s'associa aux artistes flamands qui fondèrent à Gand la *Société des arts*, la première institution de ce genre établie en Belgique, et qui, en 1858, après des succès constants, fêta brillamment, sous le titre de : *Société royale des beaux-arts et de litterature*, son jubilé semi-séculaire. D'abord directeur

de la section de gravure, il devint en 1817 secrétaire de la Compagnie. En 1812, il lui fut décerné une médaille à l'exposition artistique de Gand.

Les *Annales Belgiques des sciences et de la littérature*, publication périodique éditée à Gand, de 1817 à 1824, et qui contribua beaucoup à développer l'étude de l'histoire nationale, ayant cessé de paraître, Liévin De Bast, N. Cornelissen, Joseph De Grave et J.-B. Delbecq y suppléèrent : sous le patronage de la *Société des beaux-arts et de littérature*, ainsi que de la *Société d'agriculture et de botanique*, de Gand, ils créèrent le *Messager des sciences et des arts du royaume des Pays-Bas*, qui s'imprime encore aujourd'hui (1873), transformé en *Messager des sciences historiques et des beaux-arts de Belgique;* la nouvelle série en est à son quarantième volume.

Liévin De Bast fut attaché successivement à la plupart des institutions intellectuelles et artistiques de la ville de Gand. Il fut nommé conservateur du cabinet des médailles de l'université, puis secrétaire du collège des curateurs. En 1830, lorsque, par un décret du gouvernement provisoire, les facultés de philosophie et des sciences y furent supprimées, Liévin De Bast fut le promoteur des deux facultés libres, sans lesquelles les cours de droit et de médecine ne pouvaient exister. Devenu membre de la direction, secrétaire et professeur de l'*Académie de dessin, peinture, sculpture et architecture*, il y introduisit, avec le concours du bourgmestre Joseph van Crombrugghe, les leçons de géométrie, de dessin linéaire, de perspective et d'ornementation, posant ainsi les bases du développement qu'a pris dès lors cette institution. Secrétaire du conseil des prud'hommes, membre de presque toutes les commissions qui, à Gand, avaient pour but l'encouragement et la culture des arts ou la conservation des œuvres remarquables déposées dans les monuments civils et religieux, il fut en 1829 appelé aux fonctions d'archiviste de la Flandre orientale. Il s'appliqua aussitôt à étudier ce dépôt historique et administratif, mais, ignorant la langue latine et peu familiarisé avec la paléographie, cette tâche lui fut très-laborieuse. Il dut se borner à en essayer le classement méthodique. Sa mort inattendue, en 1832, n'a pas permis de juger s'il aurait réussi à vaincre les difficultés de cette épreuve.

Malgré l'instruction littéraire si imparfaite qu'il reçut dans sa jeunesse et que l'apprentissage et la pratique de son art ne lui laissèrent guère le loisir de compléter, Liévin De Bast s'est acquis de son temps un véritable renom d'écrivain esthétique. Les notions intéressantes qu'il publia sur les frères Van Eyck et leur chef-d'œuvre l'*Agneau mystique* le firent si avantageusement connaître, qu'il fut nommé membre de l'*Institut des Pays-Bas*. Toutefois, n'ignorant pas l'imperfection de son éducation linguistique, il soumettait franchement ses écrits à ses amis plus instruits. Les ouvrages qui établirent sa réputation passèrent presque tous par les plumes exercées de MM. N. Cornelissen, Jos. De Grave, Florent van Ertborn, qui en appréciaient d'ailleurs le mérite artistique.

Voici, selon l'ordre de leur publication, les divers ouvrages auxquels il a attaché son nom : 1° La *Description de l'Arc de triomphe* érigé à Gand, sur les dessins de P. Tiberghien, lors de l'entrée de Napoléon Ier et de Marie-Louise, en 1810, dans la métropole flamande. Cette notice in-4°, avec trois planches et le portrait de Tiberghien, gravés par Ch. Le Normand, de Paris, était un hommage rendu par Liévin De Bast au génie de son maître, dont Cornelissen avait écrit la biographie. — 2° Le *texte explicatif* du projet d'un *Palais des beaux-arts*, résumé en sept planches gravées au trait, magnifique conception, en style classique, de T.-F. Suys, couronné au concours de l'académie de Gand, en 1820. — 3° Les *Annales du salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas*, in-8°, orné de quatre-vingt-treize planches, au trait, de C. Le Normand, la plupart d'après les dessins d'Eugène Verboeckhoven, avec notices descriptives et biographiques. Gand 1820-1825. Cet important ouvrage marqua dans l'histoire artistique de la Belgique et de la Hollande réunies; ce fut le type de plu-

sieurs *Revues d'expositions de peinture et sculpture* parues depuis lors ; il est toujours estimé et les exemplaires complets, avec gravures en bonnes épreuves, deviennent rares. A cette œuvre L. De Bast eut pour collaborateurs anonymes MM. Cornelissen, Odevaere, Delbecq et Florent van Ertborn. Par l'entremise de M. le comte de Celles, ambassadeur des Pays-Bas à Rome, ce volume fut offert au Pape Léon XII, pour la bibliothèque du Vatican, comme un témoignage de la reconnaissance des artistes flamands, qui sans cesse se succèdent à Rome pour y continuer leurs études plastiques. Le Saint-Père en remercia l'auteur par un bref pontifical, signé de son secrétaire Gasparini : « Nous vous félicitons, disait Sa « Sainteté, et de l'heureux résultat de « votre travail, et de la part de gloire qui « doit vous en revenir, ainsi qu'au nom « belge. » — 4° La *Notice historique sur Antonello de Messine*, par le chevalier Thomas Puccini, archiviste à Florence, traduite de l'italien, avec de nombreuses notes de L. De Bast et la description d'un tableau de l'artiste étranger qui, le premier, fut initié par Jean van Eyck à son admirable procédé de peinture. Gand, 1825. — 5° La *Notice sur le chef-d'œuvre des frères Van Eyck :* L'AGNEAU MYSTIQUE, de Saint-Bavon à Gand, traduction de l'opuscule allemand du Dr G.-F. Waagen, de Berlin, avec des notes historiques et esthétiques de L. De Bast. Gand, 1825 ; dédiée à la reine des Pays-Bas. Cette dissertation esthétique a servi de base aux intéressantes recherches faites, jusqu'aujourd'hui, sur l'école flamande primordiale, et aux découvertes qui en furent le résultat. Publiée dans la première série du *Messager des sciences et des arts*, les exemplaires tirés à part ont été promptement épuisés, on n'en rencontre plus que dans des ventes mortuaires. M. Florent van Ertborn, ancien gouverneur d'Anvers, qui légua au musée de cette ville son admirable collection d'œuvres de nos premiers peintres flamands, traduisit la plus grande partie du livre allemand *sur la découverte de la peinture à l'huile*. Vers la fin de 1825, Liévin De Bast reçut du roi de Prusse la médaille d'or instituée pour récompenser les services scientifiques et artistiques.

A Gand, Liévin De Bast était devenu, comme MM. Van Hulthem, Van Huffel, Cornelissen, Delbecq et De Grave, qui, eux aussi, s'étaient formé un goût savant et sûr, par l'étude et la comparaison des chefs-d'œuvre des différentes écoles, le guide et le conseiller de ceux de ses compatriotes qui se vouaient, par leurs productions et leurs écrits, à la culture et au développement des beaux-arts. L'instruction et les connaissances qu'il était parvenu à acquérir, furent les fruits de ses lectures, de ses observations, de ses études, aidées d'une volonté ferme et d'un remarquable bon sens. Aussi, à cette époque où commençaient seulement à s'accentuer le mouvement investigateur et le dépouillement des annales du passé, Liévin De Bast ne tarda pas à voir se répandre, dans le pays et à l'étranger, sa réputation et ses intéressantes découvertes. **Edm. De Busscher.**

Voisin, *Messager des sciences historiques de Belgique*, a. 1833. — *Annales de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, Précis historique, 1808-1845. Rapport semi-séculaire, 1858. — Renseignements particuliers.

DE BAST (*Martin-Jean*) érudit, numismate, antiquaire, né à Gand, le 26 octobre 1755 d'une famille de commerçants, mort le 11 avril 1825. Doué des plus heureuses dispositions, il fit avec succès son cours d'humanités chez les jésuites de sa ville natale. Son caractère indépendant rendit vaines les tentatives de ses maîtres pour le retenir dans leur ordre. Il commença à faire un cours de philosophie à Louvain, mais il l'abandonna sans l'avoir achevé pour s'adonner à l'étude de la théologie. Ordonné prêtre en 1775, il devint en 1778 directeur de l'hospice de Saint-Antoine à Gand, d'où il passa en 1787 à la cure de Saint-Jacques dans la même ville et en 1788 à celle de Saint-Nicolas, avec laquelle il cumula un canonicat de Sainte-Pharaïlde. Lorsqu'en 1789 éclata la révolution brabançonne, De Bast, comme la plupart des ecclésiastiques, y prit une part active, et fut un des membres les plus influents du comité de la Flandre.

Mais, après l'apaisement des troubles et la rentrée des gouverneurs-généraux, à Bruxelles, il renonça pour toujours à la politique. A l'époque de l'invasion de la Belgique par les français et principalement sous le directoire, il fut obligé de se cacher et de prendre divers déguisements pour se soustraire aux persécutions, auxquelles il fut en butte. Le 18 brumaire éloigna tout danger et lui permit de reprendre ses fonctions sacerdotales. L'exposé de principes qu'il publia plus tard, à l'occasion et en faveur du concordat, causa un grand émoi parmi les membres du clergé de la Flandre et attira à son auteur beaucoup de déboires. De Bast desservit la cure de Saint-Nicolas jusqu'en 1817, époque à laquelle l'âge et les infirmités l'obligèrent à prendre sa retraite. Ses instructions pastorales étaient très-suivies non-seulement par ses paroissiens, mais encore par des personnes d'autres paroisses. Il a laissé à sa mort un grand nombre de sermons et de méditations pieuses, le tout rédigé en flamand. Nommé chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon par Napoléon, il prononça dans le chœur de cette église devant un auditoire choisi l'oraison funèbre du duc de Montebello et un discours à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur. Les deux pièces parurent réunies dans une même brochure en 1810. Les goûts de De Bast l'avaient porté de bonne heure vers l'étude de l'histoire et des antiquités de son pays. Cette étude fit diversion aux ennuis et aux chagrins de sa retraite forcée. Dès 1804 il publia un *Recueil d'antiquités romaines trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1 vol. in-8o). Le bon accueil que reçut cette publication sur une matière peu cultivée en Belgique fut un puissant encouragement pour l'auteur; il continua et étendit ses recherches et quatre années plus tard parut une nouvelle édition de l'ouvrage précédent *augmentée de deux tiers, avec trois cents gravures* (par Tiberghien) *et enrichie de remarques historiques sur plusieurs points intéressants de la période romaine et du moyen-âge.* Gand chez B. Steven 1808, un vol. in-4° de pp. LXXX et 590. Malgré son titre l'ouvrage de De Bast appartient autant à l'histoire qu'à l'archéologie. En effet, l'auteur ne s'est pas borné à donner, en suivant l'ordre géographique, l'indication et la description des médailles et des autres antiquités, provenant du sol de la Flandre, mais les localités où elles ont été découvertes (villes, bourgs, villages, au nombre de plus de cent) font l'objet de notices, de remarques et parfois de dissertations historiques, qui remplissent les deux tiers du volume. L'article sur Gand, l'un des plus longs de l'ouvrage, fit prendre la plume à l'un de ses concitoyens, le chevalier Diericx, qui s'occupait aussi, depuis longtemps de l'histoire des premiers siècles de sa ville natale. La brochure qu'il publia n'attaque pas seulement les opinions du curé de Saint-Nicolas sur diverses questions historiques et topographiques, mais elle n'épargne pas même quelques autres savants sur l'autorité desquels celui-ci s'était appuyé; elle va même jusqu'à contester l'authenticité des documents invoqués par eux. De Bast répondit à son contradicteur avec un grand déployement d'érudition et presque toujours d'une manière victorieuse, et il releva les erreurs et les contradictions dont sa brochure fourmille. L'attaque avait été violente et passionnée, mais la réponse ne se tint pas toujours non plus dans les bornes de la modération. L'acrimonie de leur polémique prenait sa source, paraît-il, dans les dissentiments politiques des deux adversaires. L'écrit de De Bast parut sous le titre de : *Premier supplément au Recueil d'Antiquités romaines et gauloises en réponse à l'ouvrage intitulé La Topographie de l'ancienne ville de Gand par C. L. Diericx.* Gand, 1809, in-4o.

Jusque-là De Bast ne s'était occupé que des antiquités de la Flandre; il entreprit plus tard de décrire celles de Bavay et se rendit à cette fin dans l'ancienne cité nervienne pour en explorer par lui-même les restes. Ses recherches archéologiques sur cette ville forment, avec quelques petites dissertations historiques un volume intitulé : *Second supplément au Recueil d'Antiquités romaines; contenant la description de l'ancienne ville de Bavay et de Famars, suivie de Recherches*

historiques et critiques sur les prétendus forestiers de Flandre, sur les Missi Dominici, sur nos premiers comtes; sur quelques nouvelles découvertes d'anciens monuments de la période romaine faites dans la Flandre proprement dite et sur plusieurs points intéressants du moyen-âge. Avec gravures (par L. De Bast). Gand, 1813, in-4°.

Les autres publications de De Bast sont : *Recherches historiques et littéraires sur la langue celtique, gauloise et tudesque pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités.* Gand, vol. I de 176 pages, 1815 et vol. II de 119 pages, 1816, in-4°. L'auteur cherche à prouver que les Celtes, les Germains, et les Gaulois avaient la même origine et qu'ils ont vraisemblablement parlé la même langue. Selon lui le breton d'Angleterre, le breton de France, l'allemand, le flamand, le hollandais sont des dialectes d'une langue mère, qui est le celtique. Aujourd'hui que l'étude comparée des langues a fait de grands progrès, il est généralement admis que les idiômes celtiques et les idiômes germaniques constituent deux familles de langues distinctes; *L'institution des communes dans la Belgique pendant les* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles, suivi d'un Traité sur l'existence chimérique de nos forestiers de Flandre.* Gand, 1819, in-4°. On y trouve, en outre, une dissertation sur Baudouin Bras de Fer, premier comte de Flandre proprement dit; elle n'est, comme la dissertation sur les forestiers, qu'une nouvelle édition augmentée de celles qui sont insérées dans le second supplément des antiquités, *L'ancienneté de la ville de Gand établie par des chartes et d'autres monuments authentiques pour servir de supplément au Recueil d'Antiquités.* Gand, 1820, in-4°; *Dilucidatio principiorum, quibus præcipuè nititur resolutio capitalis ecclesiæ cathedr. Gandavensis S.-Bavonis* 22 *Julii* 1813. Gand, 1813, deux parties in-8°; *Méditations sur la vie et la mort de J.-C.* Gand, 1805. Deux parties in-8°. De Bast avait été nommé, en 1808, chevalier de la légion d'honneur, en même temps que chanoine, par Napoléon Ier, auquel il avait offert son Recueil d'Antiquités. En 1816 la dédicace au Roi Guillaume de son ouvrage sur la langue celtique lui valut la décoration de chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Il était membre de l'institut des Pays-Bas, de l'académie de Bruxelles, de l'académie pontificale d'archéologie, de la société des antiquaires de France et de plusieurs sociétés littéraires.

Il avait formé une collection de médailles et d'antiquités, décrites pour la plupart dans ses ouvrages. A la fin de sa vie, la crainte qu'elle ne fût dispersée après sa mort l'engagea à la céder au Roi des Pays-Bas. Le monarque, par un acte de munificence, la partagea entre le cabinet de l'université de Gand et ceux de La Haye et de Leyde. De Bast s'est acquis par ses travaux une réputation méritée, mais il est surtout connu comme antiquaire, probablement à cause du titre de son principal ouvrage, auquel se rattachent la plupart des autres. Cependant, la remarque en a déjà été faite plus haut, l'érudition historique y occupe la plus large place; elle embrasse le moyen-âge aussi bien que l'antiquité et la critique de l'auteur est même plus à l'aise sur le premier terrain que sur le dernier. La branche de l'archéologie dans laquelle il était le plus versé est, sans contredit, la numismatique, science qu'à la fin du siècle dernier Eckel, dans son immortel ouvrage, avait fondée sur des bases immuables. Les médailles publiées par De Bast sont nombreuses; au lieu d'une nomenclature sèche et aride, il en a donné une description intéressante, destinée principalement aux personnes qui n'ont pas fait une étude particulière de la numismatique, mais, comme les médailles inédites sont en fort petit nombre, son ouvrage n'a pas d'importance pour la science numismatique. Quant aux autres branches de l'antiquité figurée et à l'épigraphie ses connaissances étaient assez bornées; il n'a eu d'ailleurs que peu d'occasions de les appliquer. J. Roulez.

De Stassart dans les *Archives hist. et littéraires du Nord de la France et de la Belgique*, t. I. Valenc. 1829. — De Reiffenberg dans le supplément de la *Biographie universelle* de Michaud. — Amand De Bast dans le *Messager des sciences de Gand*, ann. 1836, (avec portrait lithogr.).

DE BAY (*Jacques*) ou **DU BAY**, théologien, né à Mélin à Hainaut, mort à Lou-

vain, le 13 octobre 1614, acheva dans cette dernière ville de bonnes études commencées à Ath. Soutenu par l'exemple, par les conseils et les encouragements de son oncle Michel (V. ce nom), il obtint comme lui le grade de maître ès-arts au collége du Porc, et comme lui fut proclamé troisième. Il fréquenta ensuite les leçons des professeurs de théologie et reçut les honneurs du doctorat le 18 mai 1586. Le 30 septembre de la même année, il fut nommé professeur de catéchisme. L'université lui confia différentes missions dont il s'acquitta avec autant d'activité que d'habileté et de prudence. Successivement investi par D. Juan d'Autriche, du doyenné de Saint-Jacques, et par les suffrages du chapitre, de la même charge à la collégiale de Saint-Pierre, il s'attacha tout à fait à la ville de Louvain et saisit l'occasion d'y perpétuer sa mémoire par un bienfait durable. Michel De Bay avait acheté une maison *ad Leidam*, avec l'intention de fonder un collége sous le patronage de Saint-Augustin; mais des préoccupations diverses l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Jacques, son héritier, reprit sa première pensée et consacra tous les biens qu'il tenait du défunt, plus une portion de ce qui lui appartenait en propre, à la dotation du *Collegium Bayanum*. Cet établissement, inauguré l'année même de la mort du fondateur, eut pour premier président Gilles De Bay, neveu de Jacques; le second fut le jurisconsulte Jacques De Bay, également son parent. Le *Jacques* qui fait l'objet de la présente notice a laissé en outre plusieurs ouvrages, dont le plus connu est une oraison funèbre de son oncle : 1° *Oratio funebris patrui sui Michaelis Baii*. Lovanii, 1589, in-12°. — 2° *Oratio panegyrica in adventum sereniss. principum Alberti et Isabellæ* (Discours prononcé au nom de l'université de Louvain). Antverpiæ, typis Plantin. 1600. — 3° *Institutionum Christianæ religionis libri IV*. Lovanii, 1612, in-fol. (Souvent réimprimé; bon résumé de la science théologique). — 4° *De venerabili Eucharistiæ sacramento et sacrificio missæ lib. III*. Lovanii, 1612, in-4° (Il en existe aussi une édition de Cologne).

Jacques De Bay fut inhumé dans l'église Collégiale de Saint-Pierre. Son épitaphe ne manque pas de rappeler que Michel était son oncle. Alphonse Le Roy.

Valère André, Foppens, Vernulœus. — Miræus, *De Script. sec. XVI.* — Bayle, *Dict. crit.*

DE BAY (1) (*Michel*) ou **DU BAY**, plus connu sous le nom de Baius, célèbre théologien, naquit en 1513 à Mélin, village des environs d'Ath, et mourut à Louvain, le 16 décembre 1589. Son zèle pour l'étude se révéla de bonne heure; dès que son âge lui permit de quitter la maison paternelle, il se rendit à Louvain, où devait s'écouler toute sa vie. De 1533 à 1535, il fut l'un des meilleurs *philosophes* du collége du Porc; il en sortit troisième, avec le bonnet de maître ès-arts, puis il se fit admettre au collége du pape Adrien VI, comme élève en théologie. Il passa là cinq années entières; sa modestie et l'austérité de ses mœurs lui valurent ensuite, en 1541, d'être nommé principal de la maison de Standonck, institution fondée pour des jeunes gens pauvres, et où lui-même avait résidé au début de sa carrière studieuse. Le 29 mars 1544, il fut admis au conseil de l'Université en qualité de membre de la Faculté des arts; de là jusqu'en 1550, il enseigna la philosophie au collége du Porc. Cette dernière date est celle de sa promotion au doctorat en théologie (sa licence remontait à 1545) et de sa nomination à la présidence du collége du Pape. L'année suivante, le professeur d'écriture sainte Jean Léonard Vander Eycken (2) ayant été député au Concile de Trente avec deux autres docteurs de Louvain, Ruard Tapper et Josse Ravestein, Michel De Bay fut chargé de le remplacer. C'est à partir de ce moment qu'un grand bruit se fit autour de son nom et de ses doctrines.

Une étroite amitié et une conformité générale de sentiments l'unissaient à

(1) *Du Bay* selon Valère André, Foppens et De Ram (dans les notices sur Molanus, *Hist. Lovan.*).

(2) Dit *Hasselius*, du nom de Hasselt, sa ville natale.

Jean Hessels, de Louvain, professeur de théologie à l'abbaye du Porc. L'un et l'autre croyaient peu à l'efficacité des procédés scolastiques dans la lutte engagée par l'*Alma mater* contre le protestantisme, qui commençait à se répandre en Belgique. Il résolurent de vaincre Luther, Calvin et Zwingle en leur empruntant leurs propres armes, c'est-à-dire en invoquant les autorités que les novateurs respectaient eux-mêmes, l'Écriture et les SS.-Pères, notamment St-Augustin.

De Bay s'appliqua particulièrement à exposer dans toute sa pureté la doctrine augustinienne de la grâce, défigurée selon lui par plusieurs théologiens catholiques, tels qu'Albert Pighius, François Horantius et Ruard Tapper lui-même, qui, préoccupés de se mettre en garde contre le calvinisme, s'étaient jetés dans l'excès contraire jusqu'à soutenir des propositions manifestement pélagiennes. Il s'agissait de concilier la liberté humaine avec la nécessité de la grâce, conséquence du péché originel, qui nous a enlevé tout moyen de faire notre salut par nos propres forces. Adam lui-même, sans la grâce, n'aurait pu persévérer dans la justice primitive (1) ; dans l'état de nature corrompue, une grâce plus puissante nous est donc indispensable. Luther et Calvin poussaient cette opinion à l'extrême, jusqu'à déclarer l'homme incapable d'agir et dirigé par la providence comme un automate par un machiniste. Pour les Pélagiens, au contraire, pas de milieu : Si la grâce était nécessaire, la liberté n'était qu'un vain mot. Non, disait Baius, St-Augustin ne met point la liberté en péril. La liberté a trois sortes d'ennemis : les Stoïciens, qui sont fatalistes ; les Manichéens, qui regardent la nature humaine comme essentiellement mauvaise et vicieuse ; enfin les protestants, qui sont déterministes. Il faut se garder de toute exagération. Dieu a créé librement l'homme libre ; Adam n'a point été forcé de pécher, mais il a péché, et il a perdu ainsi la grâce qui lui était nécessaire pour persévérer dans la justice. Ce n'est point Dieu qui produit ses fautes ; c'est lui-même qui est entraîné par son propre poids, par sa propre inclination, et en cela précisément réside sa liberté, parce qu'il n'a pas été forcé par une cause étrangère. Ce n'est pas malgré lui qu'il a voulu pécher ; il a donc été libre de le faire. Baius convenait que les docteurs catholiques n'entendent pas ainsi le libre arbitre ; ils le font consister dans le pouvoir de faire ou de ne pas faire une chose, pouvoir exempt de toute nécessité ; mais, ajoutait-il, tel n'est point le sentiment de saint Augustin : fidèle à l'Évangile, ce grand docteur estime la volonté libre du moment qu'elle n'est soumise à aucune contrainte extérieure ; il n'est pas nécessaire que l'homme ait le pouvoir de ne pas faire la chose qu'il fait ou de faire celle qu'il ne fait pas (2).

L'enseignement de Baius et de Hessels différait sur d'autres points encore des doctrines reçues. Ravestein et Tapper, de retour du Concile, trouvèrent les théologiens divisés et naturellement s'en émurent. « Quel est le diable, s'écria ce dernier, qui avait été le maître de Baius, quel est le diable qui a introduit ces sentiments dans notre école pendant notre absence (3)? » Une véritable tempête éclata ; les Frères Mineurs surtout jetèrent feux et flammes : il faut dire que Baius n'avait nullement ménagé la doctrine scotiste, dont ils faisaient profession. D'après le *docteur subtil*, l'homme n'est point incapable de faire le bien par lui-même ; cependant ses bonnes œuvres ne sauraient avoir qu'un mérite naturel, sans proportion avec celui que donne la grâce, celle-ci étant d'un ordre surnaturel : or Baius défendait une thèse absolument opposée. Ses contradicteurs lui reprochèrent en outre d'avoir prétendu que la Vierge n'a pas été exempte du péché originel ; que Job et tous les martyrs ont souffert pour leurs péchés, etc.

(1) S. Aug., *De civit. Dei*, XIV, 27 ; *Exchirid.*, 106, etc.

(2) Pluquet, art. *Baianisme*. Cf. Nourrisson, *La philosophie de S. Augustin*. Paris, 1865, in-8, t. II, pp. 352 et suiv.

(3) *Quis diabolus ista dogmata in scholam nostram nobis absentibus invexit?* (*Baiana*, appendice aux œuvres de Baius, p. 193).

Bref, deux de leurs théologiens, les PP. gardiens des couvents d'Ath et de Nivelles, rédigèrent dix-huit propositions qu'ils lui attribuèrent, et les soumirent au jugement de la Sorbonne. Que se passa-t-il dans la Faculté de Paris? Les thèses incriminées furent-elles examinées par des députés, conformément à l'usage? On en a douté; toujours est-il qu'il circula en Flandre une censure prétendûment formulée par la Faculté, le 27 juin 1560 : quinze propositions y étaient déclarées hérétiques, et les autres fausses (1). Baius, voyant qu'on exploitait cette pièce contre ses partisans, voulut savoir si elle émanait, en effet, de l'autorité qu'on en rendait responsable. Il en réclama donc une copie authentique : on la lui refusa; c'est lui-même qui nous l'apprend (2). Alors il prit la résolution de rompre le silence : il adressa au P. Antoine Sablon, provincial des Frères Mineurs en Flandre, un commentaire de la *Censure*, où l'on remarque quelques concessions, mais où, en général, il se plaint d'avoir été mal compris. Une correspondance s'établit entre Sablon et Baius, mais toutes les explications échangées ne firent qu'envenimer la querelle. Les adversaires de Baius dressèrent un nouveau catalogue de propositions suspectes ou prêtant à équivoque, et les lui imputèrent à grief auprès de Granvelle, qui se trouva passablement embarrassé. Craignant un conflit entre l'Université de Louvain et celle de Paris, le cardinal prit le parti de solliciter du pape Pie IV un bref qui l'autorisât à trancher le différend comme il l'entendrait. Muni de pleins pouvoirs, il commença par témoigner de grands égards aux Louvanistes : il introduisit dans son conseil Baius et Hessels, avec une riche dotation (*cum pingui pensione*); en même temps il convint avec le général des Cordeliers, de passage en Flandre, qu'on s'efforcerait de part et d'autre d'assoupir l'affaire. Le général donna des ordres en ce sens à ses religieux, et de son côté Granvelle obtint le consentement des docteurs (3). Baius, au reste, fut invité à se justifier des accusations dont il était l'objet : il désavoua quelques-unes des thèses mises en cause, et montra que les autres étaient conçues en termes si ambigus, qu'on y pouvait trouver tout ce qu'on voulait. Rien n'était plus loin de sa pensée, conclut-il, que les doctrines auxquelles on attachait son nom. Granvelle n'insista pas; malgré les scrupules du cardinal Commendon (4), venu en Belgique pour s'entendre avec Marguerite de Parme au sujet de la reprise prochaine des travaux du Concile de Trente, Baius et Hessels furent délégués auprès de cette assemblée.

Revenu du Tyrol, Baius se mit en devoir d'achever l'impression de ses principaux ouvrages, commencée avant son départ. Ce fut le signal d'un nouvel orage. Les Cordeliers de Flandre n'étaient pas d'accord entre eux sur la confession. Une de leurs opinions était que la contrition suffit pour remettre les péchés, lorsqu'on a une raison suffisante de ne point réclamer l'absolution; par exemple, lorsqu'un Frère Mineur ne peut s'adresser sur le champ à un confesseur de son ordre. Il leur arrivait ainsi de célébrer la messe sans s'être approché du tribunal de la pénitence, quoique ayant commis des péchés mortels. Or, aux yeux de Baius, l'absolution était indispensable, sauf en cas de martyre ou de nécessité extrême. *Indè iræ.* On lui fit un autre grief de ce qu'il paraissait peu favorable à la doctrine de l'Immaculée Conception, dont il ne trouvait aucune trace dans les SS.-Pères. Neuf propositions extraites de ses livres furent envoyées secrètement à Philippe II, avec demande de censure. Josse Ravestein joua ici le rôle d'accusateur principal. Il écrivit au moine Au-

(1) Le texte de ce document, annoté par Baius, se trouve dans les *Baiana*, p. 10 et suiv.

(2) Dans la préface de ses annotations.

(3) Lettre de Granvelle à Philippe II, datée de Bruxelles, le 18 octobre 1561. Le cardinal y rend compte de sa conduite et à cette occasion fait l'éloge des docteurs de Louvain : *Son en lo demas hombres muy catholicos y doctissimos, y de exemplar vida ; y que si (que Dios no guiera) les perdiessemes, podrian hacer grandissimo dano a la Yglesia de Dios.* Le roi approuva pleinement (17 novembre) les actes de son ministre.

(4) Commendon prit pour confident l'évêque de Mantoue, à qui d'ailleurs il déclara qu'il ne présageait rien de mauvais au sujet de Baius ni de Hessels.

gustin-Laurent Villavincentio, docteur de Louvain, pour lors en Espagne, dans le but de provoquer contre Baius une sentence de l'Université de Salamanque. Villavincentio obtempéra non-seulement à ses désirs, mais consulta en outre l'Université d'Alcala (1). Ravestein ne s'en tint pas là : un cordelier de Liége, le P. Godefroi, eut mission de partir pour Rome et de soumettre de sa part, à Paul IV, quelques extraits des livres de Baius. Le pape étant mort en 1566, son successeur Pie V reçut une nouvelle dénonciation en règle, élaborée par les Cordeliers de Flandre. Cette fois les charges portaient sur septante-six articles, formant tout un ensemble de doctrines qu'on peut ramener, avec Ellies du Pin suivi par Pluquet, aux principes fondamentaux suivants :

« L'état d'innocence est l'état primitif de l'homme ; Dieu n'a pu le créer corrompu ; mais ses mérites en cet état ne doivent point être appelés des grâces, et il pouvait dans cette condition mériter la vie éternelle. — Depuis le péché, toutes les œuvres des hommes faites sans la grâce sont des péchés ; ainsi, toutes les actions des infidèles, et l'infidélité même négative, sont des péchés. — La liberté, selon l'Écriture-Sainte, est la délivrance du péché ; elle est compatible avec la nécessité : les mouvements de cupidité, quoique involontaires, sont défendus par le précepte, et ils sont un péché pour l'homme qui n'a pas encore obtenu la rémission de ses péchés ; le péché mortel n'est point remis par une contrition parfaite qui enferme le vœu de recevoir le baptême ou l'absolution, si l'on ne les reçoit naturellement. — Personne ne naît sans péché originel, et les peines que la Vierge et les Saints ont souffertes sont des punitions du péché originel ou actuel. — On peut mériter la vie éternelle avant d'être justifié. On ne doit pas dire que l'homme satisfait par des œuvres de pénitence, mais que c'est en vue de ces actions que la satisfaction de Jésus-Christ nous est appliquée. »

Baius perdit sa cause à Rome, mais de telle manière, que ses partisans se trouvèrent moins disposés que jamais à lâcher prise. Au IVe siècle, l'enjeu des destinées de l'Église avait été un *iota ;* ici, dans des circonstances moins critiques sans doute, mais qui pouvaient le devenir d'un moment à l'autre, il suffit d'une virgule pour mettre en émoi les consciences. La bulle de condamnation contenait cette phrase : « *Quas quidem sententias, stricto coram nobis examine ponderatas, quanquam nonnullæ aliquo pacto sustineri possent, in rigore et proprio verborum sensu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, suspectas, etc. damnamus.* Or, si l'on reporte après *intento* la virgule qui suit *possent*, le sens changera du tout au tout : ou c'est dans leur acception littérale que les propositions attribuées à Baius sont réprouvées, ou c'est, au contraire, ainsi entendues qu'elles sont excusables. Naturellement cette dernière interprétation fut saisie au vol par les intéressés ; il est en tous cas certain que le pape ne voulut pas user de rigueur, puisque le nom de Baius ne figura pas dans la bulle et que celle-ci ne reçut aucune publicité à Rome. Granvelle, qui se trouvait alors en cette ville, se contenta d'en communiquer la teneur aux principaux membres de la Faculté de Louvain, par l'entremise de Maximilien Morillon, son grand vicaire. Morillon pria Josse de Ravestein de réunir chez lui ses collègues de la Faculté étroite (*stricta*), Corneille Jansenius (2) Michel De Bay, Huens (3), Gozæus, Corneille Reynier de Gouda, enfin Cunerus Pétri (4) ; il leur donna lecture de la bulle, sans leur en laisser néanmoins copie, et les engagea instamment à vivre en paix et à se soumettre au jugement du Saint-Siége (5). Baius fut très-affecté de se voir condamné sans qu'on l'eût appelé à se défendre, à ce point que Morillon n'osa lui demander

(1) Les universités espagnoles ne se prononcèrent que plus tard, sous Grégoire XIII, après la mort de Ravestein.

(2) Le futur évêque de Gand.

(3) Dit *Hunnæus*, successeur de Jean Hessels, qui était mort en 1566.

(4) Plus tard évêque de Leeuwarden.

(5) Ces faits sont attestés dans un procès-verbal portant la signature de Jansenius et de tous ses collègues (29 décembre 1567). *Baiana*, p. 66.

de signer une rétractation formelle, et se contenta d'une promesse verbale de soumission. La bulle fut également communiquée aux supérieurs des Cordeliers, avec injonction de veiller à ce que les propositions condamnées ne fussent enseignées nulle part dans le ressort de leur juridiction.

Comme l'affaire s'était cependant ébruitée et donnait lieu à toutes sortes de commentaires, Baius écrivit au pape, le 8 janvier 1569, pour défendre la plupart de ses propositions, qu'il estimait conformes à la pure doctrine de saint Augustin, et pour se plaindre de ce qu'on en avait tronqué ou falsifié d'autres, de manière à leur donner un sens éloigné de ce qu'il avait voulu enseigner. Il adressa en même temps au cardinal Simonette, qu'il avait connu à Trente, un mémoire justificatif, contenant le récit de tout ce qui s'était passé et l'apologie de sa méthode, en opposition avec celle des scolastiques. Cette lettre resta sans effet, le cardinal étant venu à mourir; Pie V, au contraire, reçut la lettre datée du 8 janvier, et y répondit simplement, le 3 mai, que l'affaire avait été suffisamment examinée, et qu'il exhortait Baius à s'incliner sans plus insister. Ce bref fut porté à Louvain par Morillon, avec une missive de Granvelle; l'envoyé reprocha au plaignant d'avoir tenté de se défendre, et lui dit qu'il avait encouru l'irrégularité. Soit scrupule, soit humilité, dit Du Pin, Baius consentit à se mettre à genoux pour demander l'absolution; le grand vicaire exigea préalablement qu'il se rétractât. Baius réclama une copie de la bulle; mais Morillon feignit de ne point avoir l'original et revint à la charge (1). Enfin l'abjuration fut prononcée et la réhabilitation accordée à huis-clos, en présence d'un seul témoin, le curé de Sainte-Gudule; le secret fut gardé, comme il conste par une lettre de Morillon à Granvelle (2).

Mais si ces détails ne parvinrent pas à la connaissance des contemporains, il n'en fut pas de même du fait de la condamnation. De toutes parts sermons et thèses assaillirent le malheureux Baius, qui finit par n'y plus tenir. Sur les conseils des évêques d'Ypres, de Bois-le-Duc et de Gand, il s'expliqua solennellement dans deux leçons (17 et 19 août 1570). Il commença par réprouver les propositions condamnées, puis s'appliqua à démontrer, ou qu'elles n'étaient pas de lui, ou qu'on avait frauduleusement dénaturé ses idées. Aussitôt ses adversaires de se récrier et de prétendre qu'il n'avait aucun respect pour la constitution du pape. Le duc d'Albe, saisi d'une plainte formelle, écrivit aux évêques de Flandre, réunis en synode à Malines, pour les presser de faire publier la bulle à l'Université, et d'obliger tous les docteurs de la Faculté de théologie à y souscrire. Morillon s'étant rendu à Louvain pour cet objet, Baius déclara qu'il contribuerait à la paix de tout son pouvoir; les docteurs protestèrent de leur obéissance, mais ne répondirent pas un mot sur le point de la signature. Le recteur intervint; ils prétendirent qu'on leur devait copie de la sentence papale. Les évêques ne réussirent pas davantage; il fallut se contenter d'une transaction; la Faculté s'engagea à proscrire de son enseignement les propositions suspectes, et à notifier désormais défense de les soutenir à tous les nouveaux docteurs, le jour de leur promotion. Comme Baius n'était point nommé dans la bulle, il conserva ses fonctions à l'Université; en 1575, il fut même élevé à la dignité de chancelier et pourvu du doyenné de la collégiale de Saint-Pierre. En 1578, on lui conféra en outre la charge de conservateur des priviléges de l'Université (3).

Ces honneurs ne mirent pas fin à ses tribulations, parce qu'ils n'eurent pas le pouvoir de refroidir son ardeur. Peut-être son expérience personnelle influa-t-elle secrètement et à son insu sur la direction de ses idées au sujet du gouver-

(1) L'habile homme s'en vanta lui-même dans son rapport à Granvelle : « Afin de l'apaiser j'avoie consenti à lui donner vision de la dite bulle, que je feignis estre chez mon beau-frère; je heus le moyen de les laisser tous deux ensemble (avec le curé de Sainte-Gudule) et retournis au bout d'ung quart d'heure disant que la dite bulle n'y estoit... »

(2) 20 juin 1569 (*Baiana*, p, 128).

(3) *Baiana*, p. 203; Du Pin, p. 145.

nement de l'Église; en tous cas son attention se fixa, en 1575, sur la grosse question de l'infaillibilité du Souverain Pontife, que le caractère inflexible de Pie V et les tendances de la Compagnie de Jésus mettaient à l'ordre du jour. Le 4 mai, il soutint dans les écoles de théologie que tous les évêques tiennent directement leur institution de Dieu, et que les paroles de Jésus-Christ à S. Pierre : *Ego pro te rogavi, Petre, ut non deficiat fides tua*, ne prouvent en aucune façon que le pape soit infaillible. Cette dernière thèse fut vivement relevée par le modérateur du grand collége de Louvain, Laurent Westerhoven, qui la déclara absurde et scandaleuse. Baius écrivit un traité pour la défendre; Westerhoven y répondit; il répliqua : cette affaire, toutefois, ne paraît pas avoir eu des conséquences immédiates. En revanche, une nouvelle controverse allait surgir. Ici l'adversaire n'était rien de moins que Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde, le grand soutien du protestantisme en Belgique. Marnix ayant entendu parler de Baius comme d'un théologien profondément érudit et consciencieux, lui posa par écrit une série de questions sur l'autorité de l'église en matière de foi et sur l'Eucharistie. Une polémique courtoise s'engagea en 1577 : elle occupe la moitié du volume où ont été réunies les œuvres de Baius (1). On a prétendu que le but de Marnix avait été de pousser à une réunion du calvinisme et du catholicisme, moyennant quelques concessions de part et d'autre, concessions dont le germe, selon lui, se serait trouvé dans les écrits du docteur de Louvain; de là, celui-ci aurait été l'instrument naturel de cette grande réconciliation. Si tel était le sens des suggestions de Marnix, à coup sûr Baius n'y prêta point l'oreille : il soutint que mieux valait essayer de convaincre les hérétiques que les poursuivre par le fer et par le feu, mais il demeura inébranlablement fidèle à l'Église romaine. Cependant le cordelier Horantius se mit de la partie : il ne sut que reprocher à Baius sa modération; mais, dans ce siècle passionné, la modération passait aisément pour un crime. Ces débats, en somme, devaient être stériles comme les précédents; la correspondance de Marnix ne s'arrêta pourtant qu'en 1583. Mais Baius se trouvait alors dans une situation toute nouvelle, et pour lui bien autrement pleine de périls.

Les Jésuites n'avaient pu assister avec indifférence à toutes ces passes d'armes. Leurs théories sur la grâce différaient du tout au tout de celles de notre docteur, et sa manière de voir au sujet de l'autorité du Saint-Siége achevait de les offusquer. Dès 1570, le P. Bellarmin, à ce commis par François de Borgia, général de l'Ordre, était venu en Brabant avec la mission spéciale d'ouvrir une campagne contre Baius. Ordonné prêtre par l'évêque de Gand, le futur cardinal mit incontinent la main à l'œuvre, et tout en ménageant l'homme, se montra impitoyable envers les doctrines qu'on l'avait chargé de combattre. Jamais il ne cita le nom de Baius; mais personne ne s'y trompa. Après Bellarmin, qui ne resta pas moins de sept ans en Belgique, arriva le P. François Tolet, porteur d'arguments d'un autre genre, tout à la fois investi des pouvoirs du Saint-Siége et fort de la protection royale. Baius était accusé de n'avoir point renoncé à ses doctrines; ses partisans, d'autre part, avaient soulevé des doutes sur l'authenticité de la bulle de Pie V; certains d'entre eux, tout au moins, la tenaient pour subreptice. Grégoire XIII, qui venait de ceindre la tiare, voulut faire cesser tous ces doutes : par sa bulle du 29 janvier 1579, il se porta solidaire des jugements de son prédécesseur, et ce fut son propre confesseur qu'il chargea de promulguer en Brabant la nouvelle condamnation du baianisme. En assemblée générale de la Faculté de théologie, le 21 mars 1580, Tolet fit donner lecture, par le notaire de l'Université, de ses lettres patentes, puis de la sentence confirmatrice, qui toutefois se bornait à constater que la bulle *Ex omnibus afflictionibus* avait été trouvée dans le registre de Pie V, et qu'on devait y ajouter foi. Se tournant alors vers Baius, le délégué lui demanda s'il ne

(1) Cologne, 1696, in-4°.

condamnait pas les septante-six articles. La réponse fut nette : *Damno secundùm intentionem bullæ, et sicut bulla eos damnat.* La Faculté tout entière se joignit à cette déclaration. Tolet ne s'en tint pas là : il entra en conférence avec Baius et obtint de lui, le 24 mars, un acte par lequel ledit Baius reconnait avoir soutenu plusieurs des propositions censurées, et les avoir entendues dans le sens qu'on lui reprochait. Sa signature obtenue, Grégoire XIII lui adressa un bref très-obligeant et lui fit délivrer en même temps une copie de la bulle de Pie V.

On croyait la paix enfin rétablie, mais Baius avait, au sein même de l'Université, des ennemis implacables qui épiaient toutes ses paroles et cherchaient, dans les discussions scolaires, à le surprendre en défaut. Le bruit courut qu'il refusait de faire prêter aux candidats le serment de soumission à la bulle de Pie V, qu'il avait même proposé la suppression de cette formalité, etc.; enfin, plusieurs propositions furent dénoncées, comme émanant de lui, au P. Tolet, qui les envoya aux Universités de Salamanque et d'Alcala; celles-ci les censurèrent. Les esprits s'échauffèrent tellement que François Bonhomme, évêque de Verceil et nonce du pape en Flandre, crut devoir s'interposer. Il fit dresser par le docteur Jean Lens (*Lensæus*) un corps de doctrine net et précis, contraire aux thèses condamnées; toute la Faculté s'engagea par serment à ne point s'en écarter à l'avenir (1585). Cette fois il n'y avait plus d'équivoque possible.

L'histoire de ces querelles théologiques offrirait peu d'intérêt aujourd'hui, si elle ne rendait compte des origines d'un mouvement religieux qui remua profondément l'Église pendant plus d'un siècle, provoqua les violentes ironies d'un Pascal et exerça, surtout en France, une influence, directe ou indirecte, des plus considérables sur l'éducation publique, sur les lettres et la philosophie, sur l'ensemble même de la civilisation : nous voulons parler du Jansénisme. Il convient de montrer en peu de mots comment le célèbre auteur de l'*Augustinus* ne fit en quelque sorte que reprendre en sous-œuvre les propositions condamnées par Pie V.

Un théologien belge de grand renom, le P. jésuite Léonard Leys (*Lessius*), à peine introduit dans la Faculté de Louvain, y fit défendre, en 1586, de concert avec son collègue Hamelius, une série de thèses diamétralement opposées aux principes des baianistes; de là grand émoi. Lessius soutenait que « Dieu, après le péché d'Adam, a donné aux hommes des secours suffisants pour atteindre la vie éternelle; quand l'Écriture dit qu'il est impossible à certains pécheurs de se convertir, elle veut faire entendre seulement que la conversion leur est extrêmement difficile; celui qui ignore invinciblement la foi est pourtant obligé d'observer les préceptes naturels, c'est-à-dire le décalogue, et il a de toute évidence le moyen moral de les accomplir, sans quoi Dieu eût exigé l'impossible, et l'on retomberait dans l'erreur des hérétiques, qui supposent que la chûte nous a fait perdre le libre arbitre pour le bien; la prédestination à la gloire ne se fait pas avant la prévision des mérites, et si telle n'est pas la doctrine de saint Augustin, cela n'importe guère. » Cette dernière déclaration mit le feu aux poudres : aux yeux de Baius et de ses amis, faire peu d'état de l'autorité de saint Augustin, c'était outrager les papes, les conciles, les auteurs les plus illustres, en un mot l'Église tout entière, qui l'avait toujours respectée. Lessius se vit sous le coup d'une accusation de sémipélagianisme, et Baius ne fut pas des derniers à provoquer à son égard une sentence de la Faculté. Agit-il par esprit de vengeance contre les Jésuites ou, poussé par un zèle excessif, jugea-t-il que son abstention serait répréhensible? Toujours est-il qu'il déploya beaucoup d'activité dans cette affaire, et qu'il siégea parmi les juges de Lessius. Ce fut le dernier acte important de sa vie. La censure (1587) fut envoyée à toutes les églises des Pays-Bas et soutenue par l'Université de Douai, « que l'on peut nommer, dit Pluquet, la fille de celle de « Louvain. » En même temps un ami éprouvé de Baius, Jacques Janson (le maître de Jansenius), fut chargé par la

Faculté louvaniste de monter en chaire tout spécialement pour combattre les opinions quelle venait de repousser.

Les Jésuites protestèrent auprès de Sixte-Quint ; le nonce des Pays-Bas reçut ordre de s'entendre avec les deux parties. Il exigea que de part et d'autre on s'abstînt de condamner les sentiments de ses adversaires, jusqu'à ce que le pape en eût jugé ; à cela près, chacun gardait la liberté de professer ses doctrines. Sur ces entrefaites parut à Lisbonne (1588) le fameux livre du jésuite espagnol Louis Molina : *De concordiâ gratiæ et liberi arbitrii*. Les dominicains prirent feu ; les confrères de Molina soutinrent l'assaut ; thomistes et molinistes se foudroyèrent sans merci. Pour mettre fin à leurs disputes, le pape Clément VIII eut l'idée de fonder la congrégation *de Auxiliis*. On convoqua mainte assemblée ; on argumenta contradictoirement en présence du pape et de la cour de Rome, sans faire un pas vers une solution quelconque : enfin Paul V, en 1607, porta un décret analogue à celui dont les théologiens de Louvain avaient été l'objet, c'est-à-dire qu'il fut interdit aux deux écoles de se lancer mutuellement des censures. Ces discussions interminables avaient eu leur contre-coup en Belgique ; pendant toute cette période, on s'était préoccupé plus que jamais, à Louvain, de la grâce et de la prédestination ; mais insensiblement on y avait circonscrit le débat. Lessius et ses adhérents prétendaient que leurs thèses n'étaient point incompatibles, au fond, avec la doctrine de saint Augustin, tandis que, selon leurs antagonistes, les septante-six propositions de Baius, prises dans un certain sens, étaient la plus fidèle expression de cette doctrine. Il s'agissait pour ceux-ci de montrer, contrairement aux sentiments de Lessius, que d'après le grand docteur de l'Église, Dieu n'a pas voulu que tous les hommes fussent sauvés. Telle fut l'essence de l'enseignement de Janson, et telles furent les conclusions de son disciple Corneille Jansenius (1), qui se laissa évidemment dominer, dans l'étude approfondie qu'il fit des écrits de saint Augustin, par le désir d'y trouver des armes contre le pélagianisme reproché à Lessius et à Molina.

L'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres ne parut qu'après la mort de son auteur. Le cardinal de Richelieu jugea cet ouvrage assez dangereux pour en ordonner une réfutation officielle. Antoine Arnauld prit la défense de Jansenius ; le pape Urbain VIII trancha la question par une condamnation, motivée sur ce que le livre qui faisait tout ce bruit renouvelait tout simplement quelques-unes des propositions de Baius, frappées d'interdit. Les jésuites, d'autre part, se groupèrent autour de Lessius et de Molina : dire ici quelles proportions prirent ces débats et quelles en furent les conséquences, ce serait sortir de notre sujet (2) ; il convient seulement de constater que, selon toute probabilité, l'intention de Jansenius fut en effet de faire revivre le baianisme pur. Un manuscrit de sa main, que Duchesne assure avoir lu en entier et qui fut cité dans le procès de Pasquier Quesnel, était intitulé : *Ad excusandas apophases magistri nostri Michaelis*, et selon Tournely, cité par Pluquet, l'*Augustinus* aurait porté pour titre : *Apologie de Baius*, si Jansenius n'eût craint d'irriter la cour de Rome. Mais le point essentiel à considérer ici, c'est la conformité des sentiments ; or, Duchesne n'avance rien d'exorbitant, quand il dit que le travail de l'évêque d'Ypres est « comme la glose qui suit la lettre de la doctrine du chancelier de Louvain. »

Les contemporains de Baius s'accordent à vanter les qualités de son caractère autant que ses talents. Le P. Tolet lui-même le dépeint comme « un homme savant, de grande autorité dans l'école, et avec cela très-humble et très-simple. » Il était affable envers tout le monde, doux et grave, sincèrement pieux et austère dans sa vie ; ses discours étaient pleins d'onction, autant que sa logique serrait de près ses adversaires. Ce serait lui faire tort que de voir en lui un sec-

(1) Il s'agit ici, bien entendu, de l'évêque d'Ypres et non de son homonyme l'évêque de Gand, cité plus haut.

(2) Nous renvoyons le lecteur à un excellent chapitre de l'ouvrage cité de M. Nourrisson, t. II, pp. 186-276.

taire ; on ne saurait lui reprocher non plus des variations : il se soumit parce qu'il professait un profond respect pour les décissions de l'Église ; mais malgré lui ses études et ses habitudes d'esprit contractées de bonne heure le ramenaient a son point de départ. Il est permis de penser que son zèle l'entraîna trop loin dans l'affaire de Lessius ; mais comment lui-même n'avait-il pas été traité? Et quand la passion des controverses s'est-elle arrêtée à temps? Et qui nous dira comment sa conscience lui parlait? Quant à ses doctrines, presque sombres comme le calvinisme, s'il fallait les prendre à la lettre, elles ont fait du bien et du mal : elles ont servi utilement de contrepoids au molinisme exclusif, non moins périlleux que l'augustinianisme de la Faculté de Louvain, mais, en somme, il serait bien difficile de les concilier avec la liberté humaine. Ce n'est pas ici, c'est dans la biographie de Jansenius que cette question délicate peut être abordée.

Les ouvrages de Baius consistent en petits traités méthodiques, nettement écrits, simples et vigoureux. En voici la liste : *De meritis operum*, lib. II. — *De primâ hominis justitiâ et virtutibus impiorum*, lib. III. — *De sacramentis in genere* (contre Calvin). — *De formâ Baptismi.* Ces quatre ouvrages furent publiés ensemble à Louvain, d'abord en 1563, puis en 1565, chez Jean Bogard (1 vol. in-8°). — *De libero hominis arbitrio.* — *De charitate, justitiâ et justificatione*, lib. III. — *De sacrificio.* — *De peccato originis.* — *De indulgentiis.* — *De oratione pro defunctis :* six traités également réunis en un volume. Louvain, 1566, in-8°. Baius ne voulut pas les faire réimprimer, parce qu'il reconnut que plusieurs des septante-six propositions condamnées par Pie V s'y étaient effectivement glissées ; mais on les a reproduits dans l'édition posthume de ses œuvres complètes. — *Responsio ad quæstiones* Philippi Marnixii *de Ecclesiâ Christi et Sacramento altaris.* Louvain, P. Zangrius, 1579, in-8°. — *Apologia pro responsione, contra objectiones ejusdem, de veritate corporis Christi in Eucharistiâ.* Ibid., 1581, in-8° (avec divers documents relatifs à cette polémique). — Lettre à Antoine Loots, abbé du Parc, *De Statuum Inferioris Germaniæ unione cum iis, qui se Desertores Romanæ Ecclesiæ vocant, et de juramento, quod eorum jussu à Clero monachis exigitur.* Louvain et Cologne, 1579, in-8°. Autre lettre au docteur Pierre Castillo, *De juramento, jussu ducis Alenzonii, Antverpiæ in prætorio comperto et comprobato* (Opp., p. 451). *Tractatus de Ecclesia* (Ibid., p. 459) : Un des meillieurs écrits de Baius, au sentiment de Du Pin. — *Oratio, an Episcopi omnes immediatè sunt à Deo* (Ibid., p. 471). — *Tractatus apologeticus de Pontificis Romani infaillibilitate* (Ibid., p. 481). — *Responsio Laurentio Westerhovio de eodem argumento* (Ibid., p. 488). *Epistola Academiæ Lovaniensi* (Ibid., p. 491) : lettre datée de Trente (1563), sur les priviléges de l'Université. — Dans les *Baiana*, imprimés à la suite des œuvres complètes, sont insérées toutes les pièces relatives aux censures des écrits de Baius, ainsi que ses mémoires justificatifs, etc. — On lui attribue encore un traité *de Communione sub utrâque specie*, resté inédit. Enfin il avait écrit, sur le Maître des sentences et sur les Psaumes, des commentaires qui n'ont pas davantage été imprimés. — L'édition posthume de ses œuvres est intitulée :

Michaelis Baii *celeberrimi in Lovaniensi Academiâ theologi Opera*, cum bullis Pontificum, et aliis ipsius causam spectantibus, jàm primùm ad Romanam Ecclesiam ab convitiis Protestantium simulac ab Arminianorum cœterorumque hujusce temporis Pelagianorum imposturis vindicandam collecta, expurgata, et plurimis quæ hactenùs delituerant opusculis aucta, studio *A. P. theologi.* Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Balthasaris ab Egmond et sociorum. M.DC.XCVI, 1 vol. in-4°.

Cette édition, due aux soins du P. Gabriel Gerberon, bénédictin de la Congrégation de S. Maur, et du célèbre janséniste Pasquier Quesnel, a été mise à l'index par décret du 3 mai 1697.

Baius fut enterré dans la chapelle du

collége du Pape. Son épitaphe, disparue depuis longtemps, était ainsi conçue :

HIC JACET SEPULTUS
EGREGIUS VIR, D. AC M. N.
MICHAEL DE BAY, ATHENSIS,
ECCLESIÆ COLLEGIATÆ D. PETRI LOVANII
DECANUS,
UNIVERSITATIS CANCELLARIUS
ET CONSERVATOR,
GENERALIS PER BELGIUM INQUISITOR,
REGIUS S. THEOLOGIÆ PROFESSOR
ET COLLEGII PONTIFICII PRÆSES.
DECESSIT XVI SEPTEMBRIS (1)
ANNO M. D. LXXXIX.
DECANATUS ANNO XIV.
PROFESSIONIS XL.
ANIMÆ QUIETEM, LECTOR, PRECARE.

On doit à Jacques De Bay (v. ce nom) un éloge funèbre de son oncle Michel et, fait curieux à mentionner, une attestation d'où il résulterait que le défunt aurait apparu à son biographe, pour lui certifier qu'il n'était point puni dans l'autre monde à raison de ses doctrines. Le récit d'une autre apparition, dont aurait été favorisé le docteur M. Steyaert, est gravement imprimé à la dernière page des *Baiana*.

Alphonse Le Roy.

M. Baii *Opera*. — J. B. Duchesne, *Histoire du Baianisme*, Douai, 1731, in-4°. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Valère André, *Fasti academici Lovan.* — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — N. Vernulœi, *Acad. Lovaniensis*. — Du Pin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. XVI (XVIe siècle). — Lessius, *De gratia efficaci*, etc. Anvers, 1610, in-4°. — Pluquet, *Dictionnaire des hérésies*, art. *Baius* et *Jansenius*. — Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*. — Les historiens du jansénisme.

DE BECKERS (*Jean*), écrivain ecclésiastique plus connu sous le nom de Didace de Saint-Antoine, naquit à Bruxelles le 30 septembre 1681, et mourut dans la même ville le 25 novembre 1763. A peine âgé de vingt ans, il fit sa profession solennelle dans l'ordre des Carmes déchaussés, au couvent de Louvain, le 14 novembre 1701. Après avoir terminé son cours de théologie et reçu les ordres sacrés, il s'occupa pendant quelque temps des fonctions du saint ministère ; mais ses talents le firent appeler bientôt à la carrière professorale. Chargé d'enseigner la philosophie en 1709, et la théologie en 1712 et 1715, aux jeunes religieux de son ordre dans la maison d'études de Louvain, il s'acquitta brillamment de cette tâche. En 1725, ses supérieurs lui confièrent la direction des religieuses carmélites de Ruremonde, et l'évêque de cette ville le nomma examinateur synodal de son diocèse. Prieur du couvent d'Ypres depuis 1733, il devint, en 1739, définiteur de la province belge appelée *Flandro-Brabançonne* et, plus tard, aussi professeur d'Écriture sainte au couvent de Louvain. Pendant qu'il occupait cette dernière position, il s'appliqua d'une manière spéciale à l'étude des langues grecque et hébraïque, dont la connaissance est indispensable à tout interprète sérieux des livres saints. En 1757, il fut nommé pour la deuxième fois définiteur de la province belge, et, en 1760, c'est-à-dire après que la province de la Flandre eut été séparée de celle du Brabant, il resta définiteur de cette dernière. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir perdu l'usage de ses facultés intellectuelles.

On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Nodus Herculanus, cherubico doctoris angelici S. Thomæ Aquinatis ense per F. Didacum à S. Antonio, Lovanii theologiæ lectorem.... solutus*. Lovanii, 1702; vol. in-12°. Il défend dans cet écrit la liberté avec laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ, bien qu'il fût impeccable, subit la mort conformément au précepte divin du Père Éternel. — 2° *Enchiridion scripturisticum tripartitum*. Bruxelles, Fran. T'Serstevens, 1745 ; 3 vol. in-12° de 592, 574 et 576 pages. En 1748, il publia, chez Jean-Joseph Boucherie, à Bruxelles, un supplément à cet ouvrage sous le titre de : *Auctarium enchiridii scripturistici sive tomus quartus ;* vol. in-12° de 586 pages. C'est un abrégé, sans critique, de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'il avait dicté à ses élèves. Les quatre volumes furent

(1) Selon Valère André et Foppens, XVI *Decembris* ; mais Foppens dit lui-même, p. 879, que Baius mourut le 16 avant les calendes d'octobre, c'est-à-dire le 14 septembre. Une faute d'impression se sera sans doute glissée dans la reproduction de l'épitaphe. Avec M. van Even (*Louvain monumental*, p. 303), nous suivons le texte donné par Sweertius (*Ath. belg.*) et réimprimé p. VIII des OEuvres complètes. La date du 16 décembre se retrouve, il est vrai, au bas du portrait de Baius, inséré dans Foppens, p. 888 ; le graveur aura suivi tout simplement les indications du texte de la *Bibliotheca Belgica*.

réimprimés à Wurzbourg en 1759. — 3° *Description historique, chronologique et géographique du duché de Brabant.* Bruxelles, Jean-Joseph Boucherie, 1756; vol. in-12° de 458 pages. On rencontre dans cet ouvrage une foule d'inexactitudes. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 519. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicæ J. F. Foppens*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17607.

DE BEECKMAN (*Ferdinand*), magistrat et diplomate, né en 1614, mort le 12 décembre 1690. Voir BEECKMAN (*Ferdinand* DE).

DE BEECKMAN (*Guillaume*), bourgmestre de Liége, mort le 29 janvier 1631. Voir BEECKMAN (*Guillaume* DE).

DE BEER (*Arnold*), fils de Jean, peintre d'histoire et de portrait, probablement élève de son père. On a donné comme dates de sa naissance et de sa mort les années 1490-1542; toutefois, comme il ne fut reçu franc-maître de Saint-Luc qu'en 1528, il est probable qu'il faut avancer de dix à quinze ans l'époque de sa naissance, car, à moins d'une absence et, peut-être, d'études faites à l'étranger, un fils de maître était admis jeune et non pas à trente-huit ans. Arnold reçut des élèves en 1534 et en 1536. Sa spécialité était la peinture religieuse et il s'occupa beaucoup à dessiner pour les peintres sur verre. Van Mander fait un grand éloge de son talent. Le père d'Arnold fut inscrit dans la corporation de Saint-Luc à Anvers en 1504 et fut doyen de la gilde en 1515. Une lettre scabinale constate qu'il était décédé en 1536. On cite encore plusieurs artistes du même nom qui paraissent avoir eu du talent, mais sur lesquels les renseignements manquent. Ad. Siret.

DE BEER (*Baudouin*), écrivain ecclésiastique, né à Gand vers le commencement du XVII^e^ siècle, et mort dans la même ville le 22 janvier 1653. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint pléban de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand; plus tard, c'est-à-dire le 12 juin 1632, il fut pourvu d'un canonicat dans la même église et déchargé des fonctions pastorales. A partir de ce moment il prit la direction de plusieurs maisons religieuses, qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a de lui les ouvrages suivants : 1° *Den H. Reghel van den H. Vader Augustinus ghegheven voor de nonnekens met d'uytlegginghe van dien.* T'Antwerpen, 1651; vol. in-12° de 195; et réimprimé à Anvers, en 1707, en un volume in-12° de XX-196 pages. — 2° *Den Geestelycken Leydsman*, Antwerpen, vol. in-4°.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 121.

DE BEER (*Corneille*), peintre d'histoire et de paysage, né en Flandre vers la fin du seizième siècle. Il travaillait en Espagne vers 1630 et y jouissait d'une bonne réputation. Ses tableaux de chevalet se distinguaient par un coloris vif et par la fidèle reproduction de la nature. Dans une chapelle de l'église des capucins de Murcie se conserve un de ses paysages historiés, représentant le *Triomphe du Saint-Sacrement*, et étoffé de nombreuses figures : anges, docteurs de la foi et autres saints personnages.

Corneille De Beer était le père et fut le maître de MARIE-EUGÉNIE DE BEER, qui se livra à la gravure sur cuivre ou en taille-douce. Elle vivait à Madrid vers le milieu du dix-septième siècle. En 1643 elle grava un remarquable *Frontispice* pour l'*Histoire des guerre de Flandre* (GUERRA DE FLANDES), du P. Varen, pseudonyme de Basilio de Soto, frère mineur, qui résida, comme général assistant de son ordre, à Rome, et y traduisit en 1650, de l'italien en espagnol, l'*Histoire des guerres de Flandre*, du cardinal Gui Bentivoglio, ancien nonce dans les Pays-Bas, et l'*Histoire des guerres intestines de France, depuis la mort de Henri II*, par H.-C. Davila. Outre le *frontispice* cité, Marie-Eugénie De Beer a gravé plusieurs autres planches, plus connues en Espagne, qu'en Belgique, son pays d'origine. Edm. De Busscher.

Cean Bermudez, *Dictionnario historico de los mas ilustres professores de la bellas artes en Espana.* Madrid, 1800. 6 vol. in-12. — Jöchers *Allgemeines gelehrten Lexicon.* Voce *Soto.* t. IV.

DE BEER (*Jean*), écrivain, né à Diest en 1360, mort en 1418. Voir BEER (*Jean* DE).

DE BEETZ (*Jean*), professeur, théologien né à Geet-Betz, près Tirlemont, mort en 1470. Voir JEAN DE BEETZ.

DEBEFVE. Une famille de ce nom établie, dès l'année 1550, à Thimister, y exerçait l'état d'horloger-mécanicien, et plusieurs de ses descendants acquirent assez de notorité par leurs travaux pour que leur nom survive.

Cloes-Polis DEBEFVE, né en 1595, mort le 20 février 1652, perfectionna la solidité des rouages employés dans l'horlogerie par le *détrempement de l'acier*. Son fils Cloes se fit pareillement une réputation comme horloger et c'est de celui-ci que descendit *François-Franck* DEBEFVE, nommé *maître François*, né le 2 mars 1663, à Thimister. L'église de ce village lui fut redevable de sa première horloge. Il s'occupa aussi de sculpture : on connaît de lui un *Saint Antoine* et une *Sainte Barbe*, statues en grandeur naturelle, sculptées en bois de tilleul, et non dépourvues de mérite. Maître François eut deux fils, *Gilles*, né le 4 octobre 1694, et *Jean*, né le 26 juillet 1697. Tous deux exercèrent la profession paternelle; ils furent chargés, vers 1726, de fondre les cloches pour l'horloge et le carillon de la cathédrale de Lisbonne. Le mécanisme en était assez compliqué : au coup de chaque heure apparaissait un personnage allégorique sortant d'une niche; à la sonnerie de midi et de minuit, se présentaient douze statues figurant les douze apôtres. Les deux frères se rendirent ensemble en Portugal pour diriger eux-mêmes les travaux de placement, et l'un d'eux, Jean Debefve, y fit un séjour de plusieurs années; mais Gilles, accompagné de sa femme, revint dans sa patrie. Celui-ci eut un fils portant aussi le nom de *Gilles*, qui s'établit à Liége et y fut jusqu'en 1793 l'horloger et le carillonneur de l'église Saint-Lambert.

Aug. Vander Meersch.

Becdelièvre, *Biographie Liégeoise*, t. II, p. 101. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE BEYL (*Anselme*), écrivain ecclésiastique, vivait pendant la dernière moitié du XVIIe siècle. Il était Récollet de la province de Saint-Joseph, dans la Flandre, et s'occupait de la prédication et du ministère des âmes. On n'a aucun détail ni sur sa vie ni sur sa mort.

Il a publié l'ouvrage intitulé : *Het leven van de salighe moeder, maghet ende abdisse Coleta, reformatrice der oorden van S. Clara*. Gand, 1668; vol. in-4o de VIII-407 pages. Les préliminaires sont de Beyl; l'ouvrage contient la vie de la sainte traduite du latin du P. Étienne de Juliers; Beyl raconte quelques nouveaux miracles attribués à sainte Colette; il y a joint un abrégé des vertus de la sainte tiré des écrits de sœur Piérine de Basme, sa compagne, et l'histoire de l'exaltation des reliques de sainte Colette.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Matériaux pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, manuscrit de la Bibliothèque royale, t. I, p. 705.

DE BIE (*Adrien*), peintre d'histoire et de portraits, né à Lierre, en 1594, d'une honorable famille de négociants. Lorsque son goût pour la peinture se manifesta, il fut confié à un artiste très-médiocre, nommé Vautier Abts; mais, dès l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Paris et se mit sous la direction d'un certain Renier Schoof, peintre du roi Louis XIII et qui paraît avoir joui d'une grande réputation quoique aucune de ses œuvres, ni rien de ce qui concerne sa vie, ne soit parvenu jusqu'à nous. De Bie n'occupa son temps qu'à l'étude, et, pendant deux ans, il s'y livra avec ardeur et succès. C'est alors qu'il partit pour Rome où il sut, en peu de temps, trouver de l'ouvrage et des protecteurs. Les bons modèles ne lui manquaient pas et il sut en tirer profit. Après avoir exécuté avec talent quelques tableaux d'histoire, il se créa une spécialité en peignant en petit sur des plaques d'or, d'argent et sur du jaspe, du porphyre, de l'agathe et autres pierres ou marbres précieux. Ces travaux eurent un grand succès auprès des Cardinaux et des membres du Sacré Collége, qui en prisaient avec raison le fini, la pureté et le bon sentiment artistique.

Les grands seigneurs et les étrangers l'employèrent à leur tour, au point qu'il resta six années dans la ville des papes ; il employa encore un an tout entier à visiter les principales cités de l'Italie, et, en 1623, il reprit le chemin de sa ville natale qu'il ne quitta plus désormais. Il y exécuta un grand nombre de toiles de mérite pour les villes et villages environnants. Une des meilleures est celle qui lui fut commandée par la gilde des serruriers et qui représente la *Prédication de saint Éloy*. C'est un triptyque avec volets, daté de 1626, qui fut placé dans l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, où il se voit encore. Ce tableau est plein d'excellentes qualités, sans être transcendant. Adrien réussit aussi fort bien dans le portrait; son style y est très-artistique et on y remarque, comme dans ses autres productions, un esprit ferme et intelligent. Bryan-Stanley prétend qu'Adrien De Bie mourut en 1640; or, en 1661-1662, lorsque parut le *Gulden Cabinet van de edel vry konst* (vie des peintres écrite en vers par son fils Corneille) Adrien était encore un vaillant vieillard, âgé de soixante-huit ans et cultivant toujours la peinture (1). Dans ce même *Gulden Cabinet* se trouve le portrait de notre peintre, gravé par Luc Vorsterman jr. d'après Pierre Meert. Ad. Siret.

DE BIE (*Corneille*), ou **DE BYE**, écrivain flamand et poète, né à Lierre, le 10 février 1627, mort en ou après 1711, puisqu'on a de lui une disposition testamentaire datée du commencement de cette année. Il était l'aîné des quatorze fils d'Adrien De Bie, le peintre, et remplit dans sa ville natale les fonctions de notaire, de procureur et de greffier de l'audience militaire. Il fit partie du magistrat de Lierre, comme ancien et doyen de la Halle aux Draps, en 1664, en 1668 et en 1708. Il se maria deux fois : 1° avec Elisabeth Smits, et procréa quatre enfants, dont un fils : Gaspard, qui se consacra à la prêtrise et devint religieux de l'Ordre de Saint-Norbert, puis curé à Orp-le-Grand ; Elisabeth mourut en 1662; — 2° avec Isabelle Caelheyt, qui lui donna aussi quatre enfants, et décéda en 1706. — Corneille De Bie reçut une éducation véritablement littéraire ; outre sa langue maternelle, il écrivait le latin, le français et l'espagnol. Il traduisit en flamand une des œuvres de Lope Félix de Vega, le plus fécond des auteurs dramatiques espagnols, et celui dont les pièces de théâtre sont considérées comme les premiers essais du genre romantique. Membre actif de la Gilde rhétoricienne de Lierre : DEN GROEIJENDEN BOOM (*l'Arbre croissant*), De Bie y avait adopté la devise flamande : *Waerheijt baert nijt*, et latine : *Fert odia verum*. Il était infatiguable et, de 1658 à 1708, il composa pour la Compagnie trente-quatre pièces de théâtre. Ces pièces furent imprimées, les unes séparément, les autres en un *Recueil*, de quatre volumes in-4°, sorti des presses de J. Meessens, à Anvers, en 1700, sous ce titre : CORNELII DE BIE, NEERLANS SCHOUBURGH, OFT SPEELTOONEEL, *heerlijck opghepronckt, verciert en geopend by de konstminnende liefhebbers van de seer edele rhetoryck Gulde, die men noemt :* DEN GROEIJENDEN BOOM, *te Lier*. Mais cette publication n'ayant pas obtenu un assez prompt débit, l'auteur écrivit et fit imprimer en 1707, chez J.-C. Robyns, à Anvers, un PROSPECTUS ANALYTIQUE, en prose et en vers, de l'édition de 1700 : *Cortbegrijp van den geheelen handel raeckende de comedien, tragedien, oft treurspelen en kluchten, gerijmt, wijtgegeven en in 't licht gebracht door* CORNELIO DE BIE, *in vier deelen oft boecken*, ce, afin « d'allècher les lecteurs curieux et aimant la nouveauté, » en leur décrivant son ouvrage. Sa dernière production dramatique, de l'an 1708, est intitulée : *Kluchtwijse commedie van de ontmaskerde liefde*. Antv., C. Pannes, in-4°.

Les autres écrits plus ou moins importants de Corneille De Bie, sont au nombre de dix; en voici la nomenclature : 1° Son premier et principal ouvrage, imprimé à Anvers, en 1661-1662, chez J. Meyssens, divisé en trois parties et formant un volume in-4°, à pagination continue. Au milieu d'un *frontispice* gravé par Jean Meyssens,

(1) V. de Bie, *Gulden Cabinet*, etc. 1661, p. 230.

d'après un dessin d'Abraham van Diepenbeek, est le titre : HET GULDEN CABINET VAN DE EDEL VRIJ SCHILDER-CONST, *inhoudende den lof van de vermarste schilders, architecten, beelthouders ende plaetsnijders van deze eeuw, door* CORN. DE BIE, *notaris tot Lier*. Vient ensuite un titre imprimé, amplifié et explicatif, un véritable sommaire. Le volume commence par un *poème* élucidant le frontispice et *un rêve* de l'auteur. La première partie est consacrée aux artistes décédés de 1600 à 1661; la deuxième partie, aux artistes vivant encore en 1661-1662 ; la troisième partie, aux sculpteurs, architectes et graveurs du siècle, vivants ou décédés. Pour les biographies, l'auteur a puisé ses renseignements aux meilleures sources. Les *Vies des peintres neerlandais*, de Charles van Mander, lui ont été d'un grand secours ; les peintres flamands sont traités avec soin et science. Le GULDEN CABINET est illustré de cent et une planches gravées : le *frontispice*, une *allégorie de Rome*, cinq fois répétée, et quatre-vingt-quinze *portraits*, y compris celui de CORNEILLE DE BIE. La plupart de ces planches n'ont pas été exécutées pour l'ouvrage ; elles furent employées en 1649 par J. Meyssens, peintre, graveur et éditeur à Anvers, dans la collection intitulée : *Images de divers hommes d'esprit qui par leur art et science debvront vivre éternellement, et desquels la louange et renommée faict estonner le monde*. Collection devenue très-rare. Les portraits ont été gravés, à l'eau-forte ou au burin, par vingt et un artistes distingués. L'ouvrage de Corneille De Bie, en prose et en vers entremêlés, est écrit dans le style ampoulé et imagé des rhétoriciens de cette période littéraire, mais avec une érudition mythologique et historico-artistique vraiment étonnante. — 2° FAEMS WEERGALM DER NEDERDUIJTSCHE POESI, *van* CORNELIO DE BIE, *tot Lier*, *uijt sijnen tijts overschot vrijmoedelijck voorgestelt, op de domme waensucht des werels sots Cap, vol zedige moraliteijten en sinnebeelden*. Mechelen 1670, in-8°, avec des allégories gravées. Ces poésies sont meilleures que ses autres élucubrations versifiées ; toutefois, il ne s'est guère élevé, pour la science prosodique, au-dessus des poétastres de son époque ; — 3° *Den weerschijn van 'tleven in de doodt*, 1680. — 4° *Den zedigen toetsteen van de onverdragelijcke weelde, vertoont in 'tleven van den verloren soon*. 1689, avec figures. — 5° *Den wegh der deugden beset met scherpe doornen van quellinghen*, 1697. — 6° *Antiquiteijten der stadt Lier, in Brabant*, a. 762 tot 1699. MS. in-folio (collection van Hulthem, à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles). — 7° *Het leven van H. Eugenia*, in-4°, 1701, avec planches. — 8° *Echos weder clanck, passende op den geestelijcken wecker tot Godtvruchtige oeffeningen*. Brussel, in-4°, 1706, avec planches. Dans ce volume est imprimée la facétie du *docteur Quinten-Quaek*, ou la différence du bien et du mal. — 9° DEN SPIEGEL VAN DE VERDRAIJDE WERELT, *te sien in den bedriegelijcken handel, sotte ende ongeregelde manieren van het al te broos menschen leven*. Antw, 1708, in-4°, avec planches. — 10° MENGELRIJMEN, *Meijgaven, lier—en snel dichten*. MS. inédit qui, en 1840, était en la possession du notaire Rutgeers, à Anvers.

La bibliothèque royale de Bruxelles possède un exemplaire unique du GULDEN CABINET. Il appartenait à l'auteur, qui, le 19 février 1711 (donc à l'âge de quatre-vingt-quatre ans), le légua à son fils aîné *Gaspard*, sous condition de faire des aumônes aux pauvres et des messes de *requiem* au décès de son père. Plus tard, ce précieux volume, enrichi par Corneille De Bie de notes autographes et augmenté de nombreuses gravures, passa dans les mains de G. Herreyns, en 1798, directeur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, puis dans la collection Heber, vendue à Gand en 1835 ; le gouvernement belge l'acquit au prix de trois cent trente francs.

Corneille De Bie se fit construire, de son vivant (avril 1706), dans une des chapelles de l'église de Saint-Gomaire, à Lierre, un mausolée-épitaphe, surmonté d'un groupe représentant le *temps fauchant impitoyablement le génie* ; mais, il n'y fut point enseveli. Il quitta Lierre après 1708 et habita quelque temps avec

son fils Gaspard à Orp-le-Grand. Il mourut, paraît-il, dans une commune flamande, inconnu et abandonné. Nous avons de Corneille De Bie deux portraits, l'un gravé par Jean Meyssens, d'après Erasme Quellin, pour le *Gulden Cabinet*; l'autre, par H.-Fr. Diamaer, d'après un dessin de J.-C. De Cock, sculpteur à Anvers, et inséré dans le *Spiegel der verdraijde werelt;* il porte cette inscription :

CORNELIUS DE BIE, aet. 81,1708.

Dat ick op d'aerd niet anders ben
Als stof en asschen, ick beken,
En alle mynen arrebeyt
Noch van veel minder weerdigheyt

« Corneille De Bie, dit Willems, dans le BELGISCH MUSEUM, fut un des poètes les plus féconds du pays flamand; mais dans les œuvres de sa vieillesse il fut plutôt un rimeur qu'un poète. » Le mysticisme est le caractère le plus saillant de ses écrits. Il exagéra les tendances fanatiques de son temps. Ses productions théâtrales, dans le goût dégénéré qui régnait alors, sont remplies de niaiseries et de lieux communs, qui faisaient sans doute les délices de nos bons aïeux. A en juger par sa *devise*, par ses plaintes réitérées et par l'une des strophes d'un poème de P. Ceulemans, de Lierre, imprimé dans le BELGISCH MUSEUM, t. IX: *Aen de schim van Corn. De Bie* (Aux mânes de Corn. De Bie), celui-ci eut beaucoup à souffrir de l'envie et des dénigrements de ses concitoyens. Il fut méconnu dans sa ville natale, qu'il illustrait, tandis que l'étranger appréciait son mérite.

De nyd die tegen u zich schaerde,
Stortte in uw borst het zwaerst verdriet;
De vreemdeling erkende uw waarde,
Maer Lier, cilaes, begreep u niet.
Edm. Du Busscher.

J. Fr. Willems, *Belgisch museum*, t. IV, 1840. — Chrétien Kramm, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, plaatsnyders*, etc. 1857-1864. — Renseignements particuliers.

DE BIE (*Jacques*) ou **DE BYE**; latinisé *Biesius* et *Biaeus*, dessinateur, graveur au burin, calcographe, marchand de tableaux et antiquaire, né à Anvers en 1581, mort en France vers 1650 (*Dict. univ. d'hist. de* BOUILLET), à Paris, sans doute, où il eut sa demeure, connue de 1633 à 1643. Il travailla successivement à Anvers, à Bruxelles, à Paris, à Arnhem, etc. Il apprit l'art de la gravure à l'école des Collaert, dont il s'est, pour ainsi dire, approprié la manière. En 1594 il était apprenti chez Adrien Collaert, à Anvers, et il fut reçu franc-maître graveur dans la gilde de Saint-Luc (la *Violette*) en 1607-1608, sous le décanat d'Abraham Janssens, peintre d'histoire. En 1620-1621 il y paya aussi le droit de la franchise professionnelle en qualité de marchand de tableaux. Il collabora, pour Adrien Collaert, à la *Vie de Jésus-Christ*, d'après les dessins de Martin De Vos : *Vita, passio et resurrectio Jesu-Christi, variis iconibus à celeberrimo Martino de Vos expressa*, ADRIAN. COLLAERT *excudit*. Il en exécuta dix-sept planches, les nos 3, 5, 7, 10, 14, 16, 18, 20, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 32, 36, 40. Conjointement avec Philippe Galle et Théodore Galle, il grava une suite de planches pour la *Vie de la sainte Vierge*, d'après Martin De Vos. En 1611, il se disposait à entreprendre la gravure d'un tableau de P.-P. Rubens, *Junon et Argus*, quand l'illustre maître dut le lui retirer, ayant occasion de le vendre. Il lui en promit un autre, dont il serait satisfait. Les divers travaux de Jacques De Bie l'empêchèrent de réclamer, plus tard, l'exécution de cette promesse. Vers 1610 il avait été appelé à Bruxelles, par le duc Charles de Croy et d'Arschot, pour ses connaissances en antiquités et en numismatique. Le duc l'établit conservateur de sa riche collection de médailles romaines, et le chargea d'en reproduire, par l'eau-forte et la pointe, les *effigies césariennes*, en or. Dès 1614-1615 il publia son recueil, sous ce titre : *Imperatorum romanorum, à Julio Caesare ad Heraclium usque, numismata aurea, excellentissimi Caroli ducis Croy et Arschotani, etc., magno et sumptuoso studio collecta : nec minore fide, arte Jacobi de Bye, ex archetypis in aes incisa : brevi et historico commentario explicata*. Antv. Hieron. Verdussius, in-4o. Le chanoine Jean Hemelaers en avait écrit le texte, mais il garda l'anonyme jusqu'en 1627, alors qu'une réimpression de l'ouvrage, revu et augmenté,

fut faite à Anvers, chez Pierre et Jean Bellori. C'est la meilleure édition, au dire de Paquot. En 1654, nouvelle reproduction : *Post priores editiones insigni auctario locupletata;* Anvers H. Aertz, in-folio. Enfin, à Berlin en 1705, à Utrecht en 1709, à Amsterdam en 1738. Malgré toutes ces éditions ce recueil est assez rare.

Dans l'*Introduction*, presque autobiographique, écrite par Jacques De Bie pour son recueil de *Portraits des rois de France*, il raconte comment il entra chez le duc de Croy; pourquoi il quitta sa patrie et alla s'établir en France : « L'inclination que j'ay toujours eue pour la sculpture m'ayant fait naistre l'envie de me contenter en cette louable curiosité, il m'arriva, de bonne fortune pour moy, qu'un des plus grands hommes de son siècle m'en donna le moyen, en un temps où par toutes sortes de soins je m'estudiais à m'acquérir cette connaissance. Ce fut le généreux duc de Croy et d'Arschot, de qui l'on peut dire, sans flatterie, que jamais homme de sa condition n'ayma si passionnément les arts et les sciences. Mais il chérissait sur tout les pièces d'antiquité, que l'excellence de leurs ouvriers, etc., faisaient estimer.... Il me fit l'honneur de m'appeler près de luy, pour se servir, à son dessein, du peu d'industrie que mon bonheur luy persuada que j'avays. Cela continua quelque temps, à la fin duquel, voyant mes espérances abattues par sa mort [16 janvier 1612], je n'eus plus le courage de passer le reste de mes jours en mon pays. Je m'en vins doncque en France, où ma bonne fortune m'ayant donné une entrée dans les plus beaux cabinets, j'y trouvay des merveilles qui me ravirent, et une infinité de médailles modernes que je n'estimay pas moins que les anciennes.... Je pris le burin et la plume ensemble pour travailler au si digne sujet, et à l'aide des esprits les plus curieux, je parvins à composer deux volumes, où l'on remarquera l'entière histoire de France, escrite d'une méthode dont jamais aucun auteur ne s'est avisé. »

En avril 1633 il obtint un octroi royal pour la publication et la vente exclusive des ouvrages suivants : 1° La France métallique, *contenant les actions célèbres, tant publiques que privées des rois et des reines de France, remarquées en leurs médailles.* — 2° Les Vrais portraits des rois de France, *tirés des plus curieux et rares cabinets et autres monuments.* — 3° Les Familles illustres de la France, *par médailles.* « Lesquelles médailles et portraits, disait l'octroi, il a « représentées en plusieurs planches de « cuivre par luy gravées, sans y rien « mesler ny emprunter des estrangers, et « ont été expliquées par J.-B. Duval, « nostre interpreste des langues orientales.... De toutes lesquelles curiositez « il a luy seul et premier fait toutes les « recherches, en quoy il a beaucoup « despensé, outre le temps, la peine et « l'argent qu'il a employés, tant pour les « *dessins à la plume*, que pour les ouvrages de burin et gravure des planches. » L'octroi lui fut accordé pour quinze ans, et les lettres patentes furent entérinées par la cour de Meaux, en septembre 1633. Les trois ouvrages furent mis au jour à Paris, en 1634 et en 1636, chez l'auteur, Jacques de Bie, *calcographe, au faubourg Saint-Germain, rue de la Boucherie, aux Trois Pigeons.* Les Vrais portraits des rois de France furent dédiés à Louis XIII. Basan dit qu'il était attaché au service de ce monarque.

Ce recueil, considéré comme la plus importante des œuvres de Jacques De Bie, est divisé en trois périodes ou par races des rois de France : les *Mérovingiens*, les *Carlovingiens*, les *Capévingiens*. Il comprend soixante-quatre planches in-folio, dont le titre gravé, cinquante-huit portraits et cinq médaillons en blanc (images inconnues), à l'imitation de Goltzius, et plutôt que de donner des effigies apocryphes. Année 1634, avec texte explicatif par J. Baudouin. Les *Vrais portraits des rois de France* eurent une nouvelle édition, dès 1636, avec effigies ajoutées et des notices biographiques par le P. De la Coste. Les portraits les plus estimés de cette publication sont

ceux de *Charlemagne*, de *saint Louis*, de *Louis XI*, de *François Ier*. C'est à tort que Lenglet du Fresnoy a traité les images de cette collection de têtes de caprice, puisque ce sont de consciencieuses reproductions de sceaux, de médailles, de monnaies d'époques contemporaines, monuments sigillaires et numismatiques irrécusables. — *Les Familles de la France illustrées par les monuments des médailles anciennes et modernes*, in-folio, avec figures, parurent en 1634 et 1636; la *France métallique*, in-folio avec cent trente et une planches, fut éditée en 1636.

Jacques De Bie publia aussi à Paris : Les Vrais portraits des dauphins de France, petit in-folio, 1639 et 1641, suite de dix-huit planches; les Reines de France (pour l'histoire de Mezeray) en 1641, suite de soixante planches petit in-folio; l'Iconologie, *ou Représentation de choses qui tombent dans la pensée*, fig. gr. sur cuivre et expliquées par J. Baudouin, in-folio, 1643; les Neuf muses, suite de quatorze planches et frontispice, dédiée à Mgr. Seguier; F. l'Anglois, dict Chartres, *excudit*. De Bie paraît avoir quitté momentanément Paris et séjourné en Hollande, à Arnhem; il y exécuta un *frontispice* pour l'ouvrage du jurisconsulte Mathias Berlichus : Conclusiones practicabiles, édité à ses frais (*Sumptibus Jacobi Biesii*), en 1644, et grava vingt et une planches pour le théâtre du duché de Gueldre et du comté de Zutphen : Ducatus gelriae et comitatus zutphaniae theatrum... *à Jacobo Bieso, typographo arnhemiense*.

Mentionnons encore l'œuvre héraldique intéressante, sous le titre de : *Livre généalogique de la maison de Croy*, en quarante-quatre planches, sans millésime, ni indication de lieu de provenance; le livre contient : 1° les arbres généalogiques de la lignée princière et ducale, commençant à *Adam et Eve;* 2° les portraits en pied des seigneurs et des dames de Croy; 3° les châteaux de l'illustre famille. Ce recueil est rare; il ne fut jamais livré au commerce, mais seulement donné en présent. — Les planches sont restées propriété particulière.

En fait d'estampes spéciales, on ne cite que la Prédication de Saint Jean Baptiste (*Adrian. Collaert excudit*), planche en largeur; la Résurrection de Lazare, d'après Martin De Vos, pièce distinguée; le portrait de François Ier, roi de France, d'après le tableau de Raphaël d'Urbin, au château de Fontainebleau, grand médaillon avec des accessoires. La majeure partie des *portraits de rois de France*, antérieurs à Louis XIV, sont des reproductions des effigies de la *Galerie De Bie*.

Jacques De Bie ne fut ni le père, ni le maître de Corneille De Bie, l'auteur du *Gulden cabinet der schilders* (biographies des peintres éminents), littérateur et non artiste. C'est une donnée erronée de François Basan (*Dict. des graveurs*), répétée par Delvenne (*Biographie anc. et mod. des P. B.*). *Corneille De Bie* ou *De Bye* est né en 1627 au lieu de 1620; il ne pratiqua point la gravure, et il n'exécuta point les figures de l'Iconologie de César Ripa. Il était fils d'*Adrien De Bie*, sans aucune parenté avec *Jacques De Bie*.

Edm. De Busscher.

Huber et Rost, *Manuel des curieux et des amateurs de l'art*, école des P.-B., t. V. — Rombauts et Van Lerius, *Liggeren van Sint-Lucas gilde*, Antw. — Chrét. Kramm, *Levens der holl. en vl. schilders, graveerders*, etc. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Paquot, *Mém. sur l'hist. litt. des P.-B.*, t. XVII. — Recherches particulières.

De Bisschop (*Philippe*), ou Episcopius poète latin, était issu d'une famille patricienne de Gand, où il vécut dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il cultiva avec succès la poésie latine. On cite de lui un éloge en vers du prince Alexandre Farnèse : *De laudibus Alexandri Farnesii principis* et divers autres poëmes, dont l'un, intitulé *Lar familiaris* était sous la forme d'un dialogue entre l'auteur, De Vrients, Pantin, etc. Un de ses compatriotes Josse De Rycke, poète latin lui-même, célèbre à d'autres titres, avait promis de publier ses poésies, mais il n'a pas rempli sa promesse. Un autre compatriote de De Bisschop, et de plus son ami, Max. De Vrients, également poète, lui consacra l'épitaphe suivante :

Verus et hic nullus compostus Episcopus, illi
Sit sine lite quies, sit sine nocte dies.

Qua earuit vivus, cœlo ferat ille tiaram.
Vitæ damna brevis fama rependatanus.
Dum stabunt magnæ sublimia mœnia Gandæ
Vivet jucundi nomen Episcopii.
J. Roulez.

Valère André, p. 773. — Foppens, t. II, p, 1031.

DE BLAESERE (*Jacques*), jurisconsulte et magistrat du XVIe siècle, appartenait à une famille noble de la ville de Bruges. Il naquit dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était fils de Jean De Blaesere, successivement conseiller et chef homme de la ville de Bruges et de Catherine Jonckheere, et petit fils de Louis, tour à tour échevin et conseiller de la même commune, et de Catherine de Norman. — Jacques De Blaesere, après avoir fait ses études, selon toutes les vraisemblances à l'université de Louvain, commença sa carrière publique en exerçant les fonctions importantes de conseiller pensionnaire de sa ville natale. Ses talents et sa réputation le firent bientôt appeler au conseil de Flandre qui siégeait à Gand. En 1517 nous le voyons chargé, par le corps dont il faisait partie, d'aller s'expliquer avec le conseil privé sur un abus de juridiction qu'on reprochait au premier corps de justice de la Flandre d'avoir commis. Maître Jacques De Blaesere, devenu dès 1527 le plus ancien membre du conseil, avait, paraît-il, spécialement étudié les questions touchant à l'étendue de la juridiction que le Parlement de Paris exerçait en Flandre avant les traités de Madrid et de Cambrai. Il fut même un jour cité au Parlement pour avoir à répondre d'un prétendu empiétement commis par lui, comme conseiller au conseil de Flandre, sur les droits royaux. Le gouvernement national lui défendit d'aller se défendre. Il désobéit, mais répondit si bien à l'accusation et aux questions relatives aux droits et aux hauteurs des comtes de Flandre, que, selon De l'Espinoy : « Ceux « du Parlement en eurent contentement « et en furent satisfaits. » Wielant, qui rapporte le même fait, rappelle en outre que le conseiller Jacques De Blaesere fut plusieurs fois employé comme *commissaire* aux journées où son souverain et le roi de France essayèrent de s'entendre par rapport à l'étendue de la juridiction royale en Flandre. On conserve encore aujourd'hui, dans les archives du conseil de Flandre à Gand, un traité manuscrit sur le ressort du Parlement de Paris en Flandre écrit par un Jacques De Blaesere. Le titre de ce manuscrit, actuellement *non coté*, a disparu. Il porte au 1er feuillet la note suivante :

« Prefatio quarte partis et ulterius voluminis preparationis, ad defensionem illustrissimi Flandriæ comitis, adversus gentis (ut vocant) sive officiales Francorum regis super ressorto et superioritate consuetis, causarum ad regem aut suum parlamentum devolvendarum. »

Quelques auteurs pensent que ce Jacques est un De Blaesere vivant en 1584. Pour nous nous n'hésitons pas à considérer le Jacques De Blaesere, objet de cette notice, comme le véritable père du traité en question. Notre manière de voir concorde avec ce que nous apprennent l'Espinoy et Wielant des connaissances spéciales de l'ancien pensionnaire de Bruges. De plus, l'on ne comprendrait pas la rédaction d'un traité sur le ressort du Parlement de Paris en Flandre, à une époque où tout lien entre le comté et la couronne de France avait été rompu, et où l'on ne s'occupait guère d'études d'histoire juridique retrospectives.

Maître Jacques De Blaesere avait épousé, dès le 10 juin 1500, Adrienne De Vos, dame héritière d'Ydewalle et de Beaupré. Il laissa de ce mariage plusieurs enfants, entre autres Jean, qui suit, et Jacques. Au mois de septembre 1534 il résigna, au profit de ce dernier, son fils aîné, sa charge de conseiller au conseil de Flandre. Peu de jours après il mourut à Gand, le 20 octobre 1534, et fut enterré dans l'église des Dominicains. Son épitaphe lui donne les qualifications de *venerandus et consularis homo* ainsi que celles de *primarius consul Flandriæ*. Une pierre sépulcrale placée à côté de celle de maître Jacques De Blaesere nous apprend que celui-ci fut marié à Anne Hellincks, fille de Robert, morte à Gand le 16 avril 1545. Anne Hellincks n'est donc pas, comme le pensent quelques généalogistes, la première femme de Jean De Blaesere qui va suivre, mais, au contraire, la se-

conde femme du personnage dont nous venons de nous occuper. Celui-ci fut le premier de sa race qui sortit des magistratures communales pour aller siéger dans les grands consistoires de justice du pays. Il fraya la voie à ses descendants. Un grand nombre de ses derniers occupèrent de hauts emplois de l'État et siégèrent au grand conseil de Malines.

Edm. Poullet.

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Flandre orientale, t. I, p. 24. — Manuscrit de la bibliothèque de M. Emmanuel Neeffs d'Udekem, à Malines, concernant le *Grand Conseil*, p. 277. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. I, p. 285. — L'Espinoy, *Antiquités et noblesse de Flandre*, pp. 936-999. — Manuscrit n° 6596 de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. IV. Wielant, *Les Antiquités de Flandre*, pp. 155-189, 216, etc. — Archives du Conseil de Flandre à Gand.

DE BLAESERE (*Jean*), fils du précédent, naquit à Gand, dans le premier quart du XVI^e^ siècle. Il fut envoyé à Louvain pour suivre les cours de l'université dans la *pédagogie du lys ;* et, le 30 mars 1546, il fut compris dans les promotions de la faculté des arts comme neuvième de la première ligne. Après avoir terminé ses études de droit, maître Jean De Blaesere revint dans sa ville natale. Il commença par pratiquer comme avocat devant le conseil de Flandre. En 1554 il devint *lieutenant civil de Gand*. Dès 1550, n'étant encore qu'avocat, il reçut du conseil privé une mission importante : il fut chargé, conjointement avec quelques autres jurisconsultes, de reviser les coutumes du premier membre de Flandre, c'est-à-dire, celles de la ville et de l'échevinage de Gand et du Vieux-Bourg, de la ville de Courtrai et de la ville d'Audenaerde, des cours féodales de Courtrai, d'Audenaerde, des Quatre-Métiers et de Ninove. Le cahier d'observations, dressé à cette occasion par les délégués, nous a été conservé (1).

En 1557 maître Jean De Blaesere, suivant la voie ouverte par son père et par son frère aîné, entra au conseil de Flandre. Au milieu des divergences de vues politiques et religieuses qui se manifestaient dans toutes les sphères sociales, il resta aussi fidèle à son roi qu'au catholicisme. Il jouit de la confiance de Marguerite de Parme comme il jouit de la confiance du duc d'Albe. En 1561, à l'occasion des premiers troubles suscités à Tournai par les religionnaires, il fut envoyé sur les lieux, par la régente, pour aviser. En 1562 il fut spécialement commis, par elle, à l'examen du procès intenté aux personnes qui avaient participé à un prêche à Boesinghe. La même année, par lettres patentes du 18 décembre, il fut nommé conseiller au grand conseil de Malines, à la mort du conseiller de Griboval. Quand, en 1567, le duc d'Albe organisa cette trop célèbre commission extraordinaire de justice repressive, connue sous le nom de Conseil des troubles, il y appela Jean De Blaesere. Celui-ci y acquit un renom de sévérité implacable. Les ennemis de la cause à laquelle il s'était étroitement lié l'accusèrent même de cruauté. Quoiqu'il en soit, l'incontestable énergie de De Blaesere l'appela, en 1571, sur un terrain à la fois plus glorieux pour un magistrat et plus difficile : il fut choisi pour aller, avec un greffier et avec le sénateur de Milan Mezabarba, réformer l'administration de la justice dans le comté de Bourgogne et dans la seigneurie de Salins et y pourvoir au maintien des hauteurs royales. Jean De Blaesere et ses collègues, après s'être rendu compte du déplorable état des choses, n'hésitèrent pas à frapper un grand coup. Ils firent mettre en état d'arrestation trois conseillers au Parlement de Dôle. C'est à cette occasion que Hopperus écrivit au roi : « Croy que ce sera une « fois bonne œuvre que Votre Majesté « faict par la dicte visite pour mettre bon « ordre et justice en sa dicte comté de « Bourgogne »

Revenu à Malines, maître Jean De Blaesere subit, en 1580, le sort d'une foule

(1) Dans le manuscrit n° 15226 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Un rapport fait par Viglius le 21 mai 1550, et imprimé dans le *Bulletin de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. 1, p. 154, en résume les parties principales. On doit rapprocher ce rapport d'une ordonnance de Marie de Hongrie du 29 mai 1550, ainsi que de deux lettres de De Blaesere, et de ses collègues à Viglius, datées du 25 juin 1550 et du 9 avril 1551, insérées dans le même recueil aux pages 225, 226, 231.

de ses collégues et de notabilités royalistes. Il fut arrêté et emprisonné par les soldats d'Olivier Van den Tymple, quand ceux-ci surprirent Malines. Nous ne savons pas comment il recouvra sa liberté. Toujours est-il que, en 1582, maître Jean De Blaesere quitta le grand conseil pour rentrer au conseil de Flandre, mais avec la charge de président. Il ne jouit pas longtemps de sa haute position et décéda à Tournai le 3 avril 1583 (et non en 1587, comme le disent quelques généalogistes), et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Jean De Blaesere, fait chevalier par le roi à une époque que nous ne saurions préciser, avait épousé Jeanne de Erp ou de Herpe, dont il laissa plusieurs enfants. Edm. Poullet.

Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*. — Gaillard, *Bruges et le Franc*, t. 1, p. 285. — Cholin, *Histoire de Tournai*. — Collection de Mémoires sur l'*Histoire de Belgique* : Mendoza, t. 1, p. 65. — Pontus Payen, t. II, pp. 38 et 39. — Anonymes, t. 1, p, 45, t. V, p. 196. — Butkens, *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. IV. p. 319, — *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 27. — Manuscrit concernant le grand conseil, de M.Emmanuel Neeffs d'Udekem à Malines, pp. 20, 258, 277, 348, 466, 504. — Britz, *Mémoire couronné*, pp. 130, 442. — Manuscrit n° 6954 de la Bibliothèque de Bourgogne, pp. 87, 88.— *Den nieuwen volmaeckten Grégoriaenschen Almanach* dienende voor eene geheele eeuwe, etc., 1801-1900, geredigeert door G. D. P. A. U, W., rekenkonstenaar, Gend, Ph. et P. Gimblet gebroeders, 2e partie, p. 23. — *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. XII, p. 302, etc. *Bulletin de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, t. 1, pp. 154, 138, 161, 165, 225, 226.

DE BLENDE (*Barthélemi*), missionnaire, né à Bruges, le 24 août 1675, mort en 1715. Après avoir fait de bonnes études à Malines, au collége des jésuites, il s'affilia à leur ordre, dans l'intention de se consacrer à l'œuvre des missions lointaines. Ses supérieurs ayant reconnu son aptitude pour cet apostolat, l'envoyèrent prêcher l'évangile aux sauvages de l'Amérique méridionale. Dès qu'il eut obtenu l'autorisation de partir, il passa en Espagne et s'embarqua à Cadix avec l'archevêque de Lima, pour se rendre à Buenos-Ayres; mais les Hollandais, alors en guerre avec l'Espagne, capturèrent le navire qui le portait. L'archevêque ne voulut pas se séparer du zèlé missionnaire et, pour le retenir auprès de lui, il lui fit vainement les offres les plus avantageuses. A peine eut-il recouvert sa liberté qu'il s'embarqua une seconde fois et partit vers Buenos-Ayres. Il sejourna dans le collége de cette ville, afin d'étudier la langue des Guaraniens, peuplade qu'il alla visiter, et chez laquelle il entreprit l'œuvre de conversion en faisant preuve de beaucoup de zèle et de courage. Le provincial du Paraguay lui confia ensuite une tâche plus difficile, déjà tentée antérieurement sans succès : il s'agissait de remonter le Paraguay et de trouver une route plus courte que celle du Pérou pour se rendre aux missions des Chiquitos. Cette entreprise présentait de grands périls; on lui adjoignit pour compagnon le P. De Arce; les deux intrepides voyageurs s'embarquèrent à la ville de l'Assomption, le 24 janvier 1715. Ils avaient remonté sans encombre le fleuve sur une distance de près de cent lieues, lorsqu'ils rencontrèrent une troupe de Layaguas, nation féroce, perfide et ennemie déclarée des Européens; ils habitaient ce fleuve même en vivant sur des troncs d'arbres creusés en canots. Ils feignirent d'abord de se mettre sous la protection des missionnaires contre d'autres peuplades. Les PP. les accueilirent avec bonté et les aidèrent à s'établir dans une île assez vaste, où ils étaient hors des atteintes de leurs ennemis. Les sauvages parurent reconnaissants de ces bons procédés et le P. De Blende, voulant mettre à profit ces bonnes dispositions, étudia leur langue et fut bientôt en état de les instruire. Ils semblaient l'écouter avec sympathie; mais le P. De Arce ayant quitté son compagnon pour pénétrer dans l'intérieur du pays, les Layaguas, se voyant en nombre supérieur jetèrent le masque, attaquèrent le vaisseau, et en massacrèrent tout l'équipage à l'exception du P. De Blende, que le chef de ces barbares avait pris en affection. Sa mort, cependant, ne fut que différée. Le zèlé missionnaire réduit en esclavage continua à évangeliser ses maîtres barbares, et ses prédications leur paraissant ennuyeuses ils résolurent de se défaire de lui : ils profitèrent du moment où leur chef, qui protégeait le

missionnaire, était parti, puis se rendirent à la cabane du P. De Blende et tuèrent d'abord le néophyte qui lui servait d'interprète. Le P. De Blende passa la nuit en prières; le lendemain matin, il mit son chapelet autour de son cou, se jeta à genoux devant ses assassins et attendit avec calme la mort. L'un de ces furieux l'assomma d'un coup de sa massue, les autres l'achevèrent à coup de lances, puis jetèrent son corps dans un torrent.

On doit ces renseignements à un témoin oculaire, à un Layagua tombé, plus tard, entre les mains des Espagnols ; on sut aussi, par le même, que le P. De Arce subit le même sort vers la fin de l'année 1715. Aug. Vander Meersch.

Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*. — Le Doux, *Het leven ende dood van pater* B. De Blende. Bruges, S. D. in-8°. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — De Feller, *Dictionnaire historique*. — *Biographie de la Flandre occidentale*. t. III, p. 156. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

DE BLENDE (*Ferdinand-François-Philippe*), historien, né à Bruges, le 1er mai 1712, mort le 8 avril 1784, étudia à Louvain le droit civil et canonique. Ce prêtre instruit fut nommé d'abord chapelain de l'église de Sainte-Walburge, à Bruges et obtint le 4 juin 1764 une prébende de chanoine noble du chapitre de Saint-Donat de la même ville. — On lui doit une *Histoire de l'église de Sainte-Walburge*, œuvre restée manuscrite et léguée à Pierre De Wrée, dit Veranneman, seigneur de Latour, Hollebeke, etc.; c'est un magnifique ouvrage comprenant les dessins de tous les monuments, ainsi que la copie des épitaphes qui se trouvaient dans cette église au moment où Joseph II en arrêta la démolition, lors de la suppression des jésuites.

Aug. Vander Meersch.

Goethals, *Histoire des lettres*, t. II, p. 298. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. 1, p. 96.

DE BLOCK (*Jean*), sculpteur, né à Gand. XIVe siècle : Voir JEAN DE BLOCK.

DE BLOEYERE (*Henri*), homme politique bruxellois, agent dévoué du Taciturne, apparaît pour la première fois sur la scène en 1576, à l'époque où les *patriotes*, encouragés par le prince d'Orange, attentèrent à la liberté des membres du conseil d'État. L'un des quatre capitaines commis aux places d'alarme, il réunit ses bourgeois armés aux troupes de Jacques de Glymes (v. ce nom), lorsque celui-ci, sur l'ordre du prince de Héze, accomplit le coup hardi du 4 septembre. Guillaume lui adressa pour ce fait des remerciements chaleureux (1), le priant de continuer « toujours de bien en mieux, » et lui donnant des instructions « pour heureusement encheminer « ce qui était commencé. En janvier 1577, De Bloeyere fut envoyé vers le prince, muni d'instructions de la part des seigneurs de Havré, de Lalaing, de Fresin, de Bersele et de Héze : les États-généraux consentaient une dernière fois à ouvrir des conférences avec don Juan d'Autriche; mais, dans la prévision qu'on ne parviendrait pas à s'entendre, ils prenaient la résolution, si don Juan ne leur donnait pas pleine satisfaction au bout de quatre jours, d'appeler le prince d'Orange en Belgique, sous toutes garanties, pourvu que celui-ci prît l'engagement formel de respecter à tous égards le culte catholique. De Bloeyere, très-bien accueilli à Middelbourg, fut chargé de transmettre aux seigneurs prénommés les promesses demandées, et aux États quelques observations sur des points de détail. On ne voit nulle part que notre négociateur ait été investi dès lors de l'une ou l'autre charge publique; mais on doit admettre avec M. Gachard qu'il jouissait d'une grande influence personnelle à Bruxelles, puisque, au mois de février, « il osa arrêter un courrier qui apportait des lettres de l'empereur aux États-généraux, et décacheter les lettres (2). » Au commencement de l'année suivante, sans avoir reçu de mission, mais se donnant le titre de député de Bruxelles, il se rendit à Gand avec deux autres membres du parti révolutionnaire, pour demander au magistrat de cette ville le renouvellement du traité d'alliance con-

(1) Lettres du 10 et du 26 septembre, datées de Middelbourg, dans Gachard, *Corresp. du Taciturne*, t. III, pp. 110 et 112.

(2) Résolution des États-généraux, t. II, pp. 65 et 66, ap. Gachard, *ibid.*

clu en 1339 entre le Brabant et la Flandre. Nos trois négociateurs réussirent (15 janvier) ; mais, comme les autorités bruxelloises n'avaient pas été consultées, les Gantois attendirent en vain les ratifications officielles sur lesquelles ils étaient en droit de compter, et se montrèrent naturellement mécontents. Le prince d'Orange fut obligé d'intervenir ; enfin, le magistrat de Bruxelles ayant été complétement renouvelé sur ces entrefaites, on s'entendit de part et d'autre. Peu de temps après éclata la scission des *malcontents*, et Bruxelles se trouva dans la situation la plus dangereuse, menacée d'un côté par le prince de Parme, de l'autre par les signataires du traité d'Arras. De vagues rumeurs inquiétèrent la population : on disait que Philippe d'Egmont et de Héze, alors à Ninove, étaient sur le point de se joindre aux Espagnols pour attaquer la ville. Le magistrat leur expédia aussitôt trois envoyés, entr'autres De Bloeyere ; les deux généraux répondirent que si le magistrat prenait la résolution de déclarer solennellement qu'il se conformerait à la *Pacification de Gand*, c'est-à-dire qu'il ne poursuivrait personne du fait de religion, eux promettraient, de leur côté, de défendre Bruxelles « contre Espagnols et Confédérés, en conformité de leur premier serment. » Cependant les trois membres du magistrat n'osèrent rien décider par eux-mêmes, ce qui irrita tellement d'Egmont, qu'il fit arrêter, à leur arrivée à Ninove, deux nouveaux députés bruxellois qu'on venait d'adjoindre à De Bloeyere et à ses collégues. On eut beaucoup de peine à obtenir leur élargissement, et la situation de Bruxelles empira de jour en jour : déchirée par les partis, harcelée par les bandes royalistes, presque affamée, la malheureuse ville commençait à être aux abois. Un prédicateur exalté, le dominicain Ruyskensvelt (1), poussait ouvertement les catholiques à des violences (1580) ; il fallut que le magistrat, lié d'ailleurs par le contrat d'alliance de 1339 (2), ordonnât son expulsion : De Bloeyere, alors échevin, fut chargé de prêter main forte, au besoin, à l'amman chargé d'exécuter cette sentence. Une émeute éclata et ne put être apaisée que par des mesures de rigueur.

De Bloeyere était de plus en plus en situation : en 1579, il portait le titre de colonel de la bourgeoisie ; en 1580, l'archiduc Mathias le nomma premier échevin ; de 1581 à 1585, il remplit la charge de premier bourgmestre. Sa popularité fut sérieusement compromise en 1582, parce que les nations ne voulurent admettre à aucun prix qu'il cumulât les fonctions de maître d'hôtel du duc d'Anjou avec la plus haute dignité magistrale. Mais la gravité des événements du dehors détourna l'attention : en 1583, loin de réclamer la démission du bourgmestre, on le supplia d'aller à Anvers et en Hollande implorer du secours. Il n'atteignit le but qu'à moitié, pas assez pour prévenir une sédition des troupes affamées. Les soldats mécontents s'emparèrent de sa personne ; toutefois ils le relâchèrent le jour même, sur la simple observation qu'il leur fit que, s'ils le retenaient prisonnier, il serait dans l'impossibilité de pourvoir au paiement de leur solde. Arrêté de nouveau avec deux collègues, parce que ses efforts n'aboutissaient pas immédiatement, il se vit mis en demeure de racheter sa liberté au prix d'une forte somme ; il s'en tira par des promesses, mais les soldats préférèrent, en fin de compte, se payer par eux-mêmes en occupant militairement les maisons et en rançonnant les habitants. Cette page de l'histoire de Bruxelles est lamentable : la détresse devint telle qu'on n'eut plus qu'une pensée ; traiter avec le prince de Parme. De Bloeyere fit partie de la députation qui alla le trouver au camp de Beveren, au nom de la commune et des troupes. Les Bruxellois furent traités avec plus de modération qu'ils n'avaient osé l'espérer ; mais le parti des *patriotes* était définitivement vaincu. A partir de ce moment, il n'est plus question de Henri De Bloeyere.

Alphonse Le Roy.

Groen van Prinsterer, *Archives de la Maison d'Orange-Nassau*, t. V. — Gachard, *Correspondance du Taciturne*, t. III. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I. — Th. Juste, *Histoire*

(1) Surnommé par ses ennemis *den bassenden hond* (le chien aboyant).

(2) Les proscrits de l'une des deux cités ne pouvaient être reçus par l'autre.

du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole, t II. (5)

(5) Le Ms. intitulé : *Précis historique du XVIe siècle* (archives du royaume), contient beaucoup de lettres originales adressées à Henri De Bloeyere (Gachard).

DE BLOOT (*Pierre*), peintre de genre flamand sur la vie duquel on ne connaît aucune particularité sinon qu'il décéda en 1667. Il n'apparaît point dans les registres de Saint-Luc, à Anvers; on ne peut donc savoir s'il travailla dans cette dernière ville; cette absence complète de renseignements est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un artiste très-remarquable. De Bloot peignit dans le genre de Teniers; c'est un réaliste de conviction et logique jusqu'à la crudité; la nature, pour lui, devait être reproduite telle qu'elle se montre aux yeux, même dans ses manifestations les moins relevées; ses sujets représentent ordinairement des fêtes villageoises, des parties de buveurs, des danses, des rixes, parfois des noces de paysans; des bergers jouant du chalumeau. Quelque grossiers que fussent les types, les vêtements, les occupations de ses modèles, il semble avoir pris pour règle de n'y jamais rien changer; peut-être même se plaisait-il à choisir de préférence les scènes et les personnages les plus triviaux. Mais tout cela était exécuté avec un pinceau de maître, un clair-obscur savant, une perspective sans défaut, un coloris doux et agréable. Peut-être ses défauts tenaient-ils davantage au genre de l'époque qu'à sa propre nature artistique, car ses œuvres possèdent des mérites trop transcendants, pour le croire sans tact et sans goût. Ses tableaux sont rares; leur valeur les fait rechercher et conserver avec soin; quelques-uns d'entre eux peuvent soutenir la comparaison avec les meilleurs de son temps pour la légèreté de la touche, l'exécution soignée et la transparence du coloris. Nous ne connaissons aucun musée qui en possède. Elles ont dû être surtout recherchées par les amateurs hollandais, car les catalogues de ventes de ce pays en mentionnent un certain nombre, dont deux capitaux : vente Van Wouw, à La Haye, en 1764, une *Kermesse* large de trois pieds sur un pied huit pouces et demi de haut, adjugée à 151 florins. Vente Leers, à Rotterdam, en 1767, un *Intérieur rustique* très-étoffé, avec quantité de fruits, ustensiles de ménage, daté de 1640, vendu 120 florins. A la vente Saint-George, en 1776, il parut un *Intérieur d'une maison rustique* qui fut adjugé au prix de 65 florins. Dix ans plus tard, vente Maison du roi, un *Paysage* de ce peintre fut vendu 51 florins. De Bloot paraît avoir peint également des fleurs, même sur verre. Du moins, dans quelques vieux catalogues, figurent de ces pièces marquées sous son nom, entre autres à la vente Maison du roi. Ad. Siret.

DE BLYE (*Jean-Baptiste*), magistrat, né en Flandre, probablement à Lille, en 1629, mort à Tournai vers 1695. Les renseignements nous manquent sur ses études en droit; il paraît les avoir faites à l'Université de Douai. Avant la conquête de Lille par Louis XIV il remplissait déjà la charge de *premier conseiller* ou président effectif, au bailliage de la salle de cette ville. Dans cette position élevée, il eut souvent l'occasion de rendre des jugements propres à interpréter les différentes coutumes flamandes; il en profita pour en rediger un commentaire, qui fut publié sous le titre de :

Recueil d'arrêts du parlement de Flandres par Dubois d'Hermaville, De Baralle, De Blye et De Flines; avec un commentaire sur la coutume de la salle de Lille, par De Blye. Lille 1773, 2 vol. in-4o. *Observations et notes des anciens jurisconsultes sur le titre I de la coutume de la Chatellenie de Lille.* Lille, 1774, 1 vol in-4o. De Blye accepta les faveurs de Louis XIV : lorsqu'en 1668 le monarque français créa, à Tournai, le *Conseil souverain*, appelé *parlement* à partir de 1686, il y fit entrer De Blye comme premier président. Il devait cette dignité à ses connaissances, à son honorabilité, à son zèle et à son intégrité de magistrat, dont il avait donné des preuves nombreuses.

Dès sa création la cour sentit le besoin d'avoir un *style* de procédure; De Blye fit ce travail en coordonnant et rajeunissant les usages et pratiques des tribu-

naux des Pays-Bas, notamment du grand conseil de Malines et de la cour souveraine de Mons. Le style reposait sur le principe de l'instruction par écrit, contrairement à ce qui existait en France. Le projet fut ensuite arrêté par la cour de Tournai le 18 septembre 1671 et le 16 septembre 1672 et publié le 4 novembre suivant.

Pendant les vingt-trois années de sa présidence, De Blye s'est occupé à recueillir les principaux arrêts auxquels il avait assisté, dans le but de les publier, tant pour servir d'éclarcissement aux nombreux statuts qu'il était dans le cas d'appliquer que pour fixer la jurisprudence pratique. Il les publia sous le titre de : *Jurisprudence de Flandres ou arrêts revueillis par Dubois d'Hermaville, De Baralle, De Blye, De Flines, avec un commentaire sur la coutume de Lille, par De Blye.* Lille, 1777, 6 vol. in-4o. Les arrêts de De Blye occupent quatre pages et le commentaire dix pages dans ce recueil. Des travaux de ce genre étaient alors entrepris par les magistrats les plus éminents du parlement. Le recueil d'arrêts de De Blye, lorsqu'il ne fut encore qu'en manuscrit, fut déjà mis à profit par les jurisconsultes de cette époque, entre autre par De Ghewiet pour la composition de ses *institutions* et de son *grand repertoire de jurisprudence*. Les arrêts de De Blye concernent, en partie, l'ordonnonce criminelle du mois d'août 1670. De Ghewiet a puisé également au second ouvrage de De Blye, intitulé *Grand répertoire* de jurisprudence; c'est un manuscrit qui ne se retrouve plus.

Jean François De Blye, le frère ou le fils du précédent devint conseiller au parlement de Flandres en 1699 et mourut en 1717. Aug. Vander Meersch.

Pillot, *Histoire du Parlement de Flandres*, t. I, pp. 104 et 113; t. II, p. 40. — De Ghewiet, *Institutions*, passim. Notes fournies par M. Britz.

DE BOCK (*Olivier*), pédagogue, né à Alost au XVIe siècle, mort à Heidelberg. Voir Bock (*Olivier*).

DE BOECK (*Frère Jean*) poète flamand du XVIIIe siècle, né à Sempts, lez-Malines, en 1697. A l'âge de 20 ans il entra dans l'ordre de Saint-François au couvent des Récollets de Boetendale, près de Bruxelles et fut ordonné prêtre en 1720. Ce religieux avait une grande facilité pour la versification flamande. Il composa un nombre très-considérable de pièces de circonstance pour l'entrée en religion, la célébration de première messe, le mariage ou le jubilé des personnes de sa connaissance. Dans ces pièces il se montra toujours d'un caractère très-enjoué : c'était un flamand de la vieille roche. Les pièces dont nous venons de parler furent imprimées en placard selon l'usage du temps. A la fin de sa vie l'auteur les réunit en deux énormes volumes in-folio, le premier de quatre cent quarante-neuf pages, le second de quatre cent quatorze. Cette intéressante collection, que nous avons vue dans la bibliothèque de feu M. C.-P. Serrure, professeur à l'Université de Gand, porte le titre suivant : *Mengel-dichten van professien, eerste missen, jubileen, houwelycken, enz., gemaeckt, geplackt en by een verzamelt door* P.-Fr. Joannes De Boeck, *Minder-broeder*. Le premier volume porte sur la feuille de garde : *Bibliothecæ Fratrum minorum Recolletorum conventus Bruxellensis*, 1775.

De Boeck publia, en 1750, deux pièces de vers à l'occasion de la construction du canal de Louvain à Malines. Le premier de ces poèmes porte le titre suivant : *Schoon canael der Peeter Mannen tot welvaren van de ou de Hooftstadt Loven, eertydts vermaert door den coop-handel, daer naer door de roem-ruchtige Universiteyt; etc.* 1750, *tot Loven*, in-folio, de dix pages, orné d'une gravure sur cuivre, par Ant. Opdebeeck, de Malines. Le second poëme a pour titre : *Gecroonden Palm-Tack, tot wel-vaert van alle de Borgers van Loven, door de gewenschte octroy van te graeven eene nieuwe vaert, enz.* Tot Loven, in-folio de dix pages. Nous connaissons encore du père De Boeck les quatre publications suivantes : *Den Woedenden Mars, door het kraeyen van den haen opgeweckt tot den bloedigen oorlogh, nu bevredight en gestilt door den aengenaemen peys*, in-8o. *Het leven van den Saligen Andreas de Conti,*

minderbroeder, in rym gesteld door Fr.-J.-D.-B., priester der selve orden. Antwerpen, in-8°, 1750. Orné d'une gravure sur cuivre représentant le B. André de Conti. *Het leven van de H. Joanna van Valois.* Brussel, 1752, in-8°. *Beschryvinge van Onze lieve Vrouwe van Maestricht.* Brussel, 1753, in-8°, orné de gravures sur cuivre. Le travail le plus important du père De Boeck est un livre concernant le Saint-Sacrement de Miracle-de Bruxelles. Ce travail publié en 1770, à l'occasion du jubilée, porte le titre suivant : *Vier-honderd jaerig jubilé van het Hoogweerdig en Alderheyligste Sacramente van Mirakel, berustende in de collegiale en parochiale kercke van de HH. Michael en Gudula, binnen de Princelycke stad Brussel.* Brussel, 1770, 2 vol. in-8°. Ce livre, rédigé en prose, entremêlé de réflexions morales en vers, prouve que De Boeck était un homme d'une érudition peu commune. Il mourut au couvent des Récollets, de Bruxelles, le 12 novembre 1775. Ed. van Even.

Van Even, *Eendracht van Gent*, 1853 et 1857. *Archives du couvent des Récollets de Saint-Trond.*

DE BOER (*Jean*), ou **VILLICUS**, évêque, écrivain ecclésiastique, né en Flandre, mort en 1522. Voir De Meyer (*Jean*).

DE BONT (*Guillaume*), jurisconsulte, né à Louvain au commencement du XVe siècle, mort le 10 juillet 1452. Voir De Coster (*Guillaume*).

DE BONTE (*Corneille*), ou **DE BONT** fils de Martin, orfèvre modeleur, ciseleur et graveur de sceaux, florissait en Flandre, durant la seconde moitié du XVe siècle. Né à Bréda (Brabant septentrional), à une date précise ignorée, mais entre 1440 et 1446, mort à Gand, en 1511. Il arriva en cette ville vers 1469, et, après y avoir travaillé pendant deux ans, avec l'autorisation ou par tolérance de la corporation des orfèvres, fut reçu franc-maître en 1471-1472, sous le décanat de Jean de Lannoyt. Comme il n'avait point fait son apprentissage à Gand, il paya pour le taux d'affiliation neuf marcs d'argent, poids de Troyes, outre le gobelet d'usage, en argent doré. Il ne tarda pas à devenir l'un des membres les plus notables du métier, y remplit à trois reprises les fonctions de vérificateur ou expert-priseur et de juré ou membre du serment : exercices 1481-1482, 1483-1484, 1486-1487 ; puis de doyen, sept fois réélu, circonstance inusitée dans le métier : 1487-1489, 1493-1497, 1499-1501. Il forma de nombreux apprentis et plusieurs sont devenus des maîtres orfèvres très-distingués. On peut mentionner Henri Tfols, écossais ; Jean Steclin, de Valenciennes, fils de Gillis Steclin, artiste de renom, cité, ainsi que « le gentil Gantois Corneille De Bonte, orfèvre très-habile du duc Charles, » dans la *Couronne margaritique* de Jean Lemaire de Belges, le poète-secrétaire de Marguerite d'Autriche ; Jean Dominique, de Bruges ; François De Brune, de Gand. En 1475, Corneille De Bonte s'était fait octroyer aussi la franchise mercantile par le corps des merciers, afin de pouvoir débiter, dans sa boutique d'argenterie et orfèvrerie, les bijoux et les joyaux de costume, afférents à l'une et à l'autre profession. A son tour de rôle, en 1497, il eut à s'acquitter des devoirs de proviseur, dans la confrérie de Sainte-Amelberge, gilde religieuse, fondée par les orfèvres, à l'église des Augustins, à Gand.

Aux XIVe et XVe siècles les cités de Gand, Bruges, Bruxelles et Tournai étaient renommées pour la confection de la grosse vaisselle d'or et d'argent, ainsi que pour la bijouterie des vêtements et de la parure. Les comtes et les ducs souverains encouragèrent cet art, qui eut son berceau à Gand. Par des statuts scabinaux, en 1338, et par une ordonnance ampliative, en 1420, la profession et le corps des orfèvres y furent règlementés. La matricule gantoise constate qu'en l'an 1400 le métier comptait cinquante et un maîtres et, parmi eux, bien des noms qui illustrèrent le patriciat. Les ducs de Bourgogne stimulèrent ces travaux de luxe, surtout Philippe le Bon et Charles le Téméraire, dont Corneille De Bonte était orfèvre en charge ou en titre d'office. La première œuvre

connue, exécutée par l'éminent artiste, nous est signalée par un acte échevinal du 12 avril 1473 (1474 n.-s.). C'était un *ostensoir* d'argent, confectionné pour Jean Evrard, maître orfèvre comme lui, et sous-doyen du métier en 1466. Il avait été fourni treize marcs de métal et il ne fut payé que deux livres et demie de Flandre pour la façon. En 1489 Corneille De Bonte fit pour l'oratoire des PP. Augustins, à Gand, un *Ostensoir du Saint-Sacrement;* cette pièce d'argenterie pesait vingt et un marcs de Troyes, et fut dorée par son confrère Etienne Moerslach, au prix de vingt-cinq livres de gros. Mais c'est en 1482 et 1486 que se révéla, pour nous, son talent réellement artistique. De ses travaux d'alors, deux beaux et précieux spécimens, pièces exécutées pour le magistrat de Gand et pour l'abbaye bénédictine de Baudeloo, sont parvenus jusqu'à nous et excitent l'admiration des connaisseurs. La première de ces productions, chef-d'œuvre d'orfèvrerie sculpturale, est un écusson de 19 centimètres de haut sur 13 centimètres de large, où est représenté, en haut-relief, l'antique symbole de la métropole flamande : la Pucelle de Gand. Assise sous un dais aux tentures de brocard, et sur un siége à dossier ornementé, elle est accostée de deux guerriers revêtus de leurs armures. La jeune Vierge, à la chevelure dorée retombant sur ses épaules, caresse le lion de Flandre. Au-dessous se voit l'écu armorial de Gand, soutenu par deux lions accroupis. Les figurines ont été modelées en cire, coulées en argent et ciselées. Ce riche et curieux écusson, reproduit en quadruple, est conservé au musée historique de Gand. Il était porté jadis, dans les solennités urbaines, par les ménétriers et les trompettes de la commune. D'après le contrat passé avec maître Corneille De Bonte, le 4 juin 1482, et l'annotation de la comptabilité échevinale du 11 septembre de la même année, les quatre bijoux coutèrent près de trente-neuf livres de gros, somme qui équivaudrait actuellement à plusieurs milliers de francs. La belle pièce d'argenterie qu'il confectionna, en 1486, pour l'abbaye de Baudeloo, lez-Gand, et qui est conservée dans le cabinet d'antiquités du graveur Ch. Onghena, en cette ville, est une *boîte aux saintes-huiles*, sorte de chapelle gothique, à couvercle-toiture, surmontée d'une tourelle centrale à crochets, de quatre pignons fleuronnés et de pinacles aux angles. Les armoiries du donateur, membre de la lignée de Wymeersch, sont placées sur la face antérieure. Au dessous est le millésime 1486, correspondant à l'une des années (mi-août 1486-1487), où l'artiste fut élu sous-doyen de la corporation gantoise. Cette coïncidence a fait supposer que ce bijou religieux, si délicatement traité, lui servit de pièce d'épreuve. Mais, il y a erreur : la condition n'était imposée qu'à l'admission à la maîtrise. Les orfèvres avaient leur marque distinctive, individuelle, qui se frappait sur leurs œuvres, conjointement avec les poinçons de contrôle de la corporation et de la cité. A chaque décanat, les marques du doyen et des trois sous doyens, ainsi que le signe temporaire du métier, étaient empreints sur des feuilles de cuivre, *ad hoc*, qui se conservaient comme des témoignages authentiques. Le poinçon de Corneille De Bonte, antérieurement à 1486, y figure *l'hermine héraldique* (en flamand *Bont*); ensuite, et dès la mi-août 1486, il l'enferma dans un *C* majuscule de caractère gothique, initiale de son prénom, formant ainsi le monogramme-rébus que portent les plaques officielles, de 1486 à 1501.

Si Corneille De Bonte fut un orfèvre modeleur et ciseleur de grand talent, les matrices de sceaux, qu'il exécuta, de 1476 à 1480, pour Marie de Bourgogne et pour Maximilien d'Autriche, prouvent qu'il était aussi un graveur sigillaire d'une habileté supérieure. Olivier De Wrée, dans les Sigilla Comitum Flandriæ, pp. 101, 105 et 106, en a reproduit de remarquables empreintes. Le *sceau de majesté*, à type équestre, de 1476 (mars 1477 n.-s.), représente Marie de Bourgogne, seule, en chasseresse et l'oiseau de vol sur le poing; sa haquénée est couverte d'une housse armoriée. Le contre-sceau, de petit format, est à écussons.

Les deux matrices, en argent, pesaient vingt-neuf onces de Troyes. Le graveur reçut pour salaire six-vingt livres de Flandre. Deux sceaux de 1477 (février 1478 n.-s.), pour Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, son épouse, sont : un *sceau souverain* et un *sceau de justice*, de grandissime module (15 centimètres de diamètre), à types équestres et armoirés. Le prince y figure armé et l'épée à la main, la princesse est en costume de chasse; les contre-sceaux sont à écussons tenus par des lions accroupis. Le *sceau de majesté* de Maximilien et de Marie est fort bien agencé et très-nettement fouillé. L'artiste fournit en même temps un *signet* ou *cachet personnel*. Les trois matrices d'argent pesaient, avec leurs boîtes ciselées, près de six marcs de Troyes et coutèrent ensemble quatre cents livres de Flandre. Corneille De Bonte est reconnu comme l'auteur d'un autre *sceau équestre* de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, de moindre dimension et exécuté vers 1480. Le dernier renseignement que nous ayons sur ce maître, concerne seulement l'orfèvre : en 1504 il livra à l'archiduc Philippe, un flacon de chasse, en argent du prix de cinquante-huit livres.

La date mortuaire de l'éminent artiste nous est donnée par un acte passé devant les échevins de Gand le 20 janvier 1511 (1512 n.-s.). Dans cet acte la veuve de Corneille De Bonte, dame Elisabeth Gheraerts, et ses deux gendres, Gilles Quareel et Jean Welle, héritiers du défunt, reconnaissent avoir vendu à l'orfèvre Nic. van Hulthem, leur parent, la propriété nommée *Inghelborch*, sise dans la rue Longue de la Monnaie, comprenant une brasserie et l'habitation de feu Corneille De Bonte, avec son atelier et sa boutique.

Mre Corneille De Bonte eut deux frères, orfèvres-bijoutiers, Pierre et Jean De Bonte. Ce dernier marié à Marguerite De Keysere, mourut vers 1481 et son fils François fut placé en apprentissage chez son oncle Corneille De Bonte, alors sous-doyen du métier des orfèvres à Gand. François De Bonte n'y fut point admis à la maîtrise. Pierre De Bonte eut une existence aventureuse. Il fut jugé à Bruges pour meurtre, et dut faire un pèlerinage à Rome ; en 1489 il fut condamné par le magistrat de Gand, pour ses méfaits, au supplice à mort, par le chaudron.

Edm. De Busscher.

Van Duyse et Vandewalle, *Messager des sciences historiques et arts de Belgique*, 1845 et 1846. — Alex. Pinchart, *Recherches sur les graveurs de médailles, de sceaux et monnaies des Pays-Bas*, 1858. — Archives communales de Gand, *Livres échevinaux* et *Matricule de la corporation des orfèvres à Gand*, XVe et XVIe siècles.

DE BOODT (*Anselme Boèce*) ou **DE BOOT**, naturaliste, né à Bruges vers 1550, mort dans la même ville le 21 juin 1632. Il était fils de Guillaume et de Jeanne Voet, fille du fameux jurisconsulte. Après avoir pris sa licence *in utroque jure*, il obtint la place de conseiller pensionnaire de sa ville natale. Chargé d'une mission en Allemagne, il y devint médecin et conseiller de l'empereur Rodolphe II, qui lui accorda une forte pension. En 1584, il fut élu chanoine de Saint-Donat, à Bruges; mais il refusa, préférant vivre tranquille, loin des troubles qui désolaient sa patrie. Après la mort de Rodolphe II, survenue en 1612, il revint à Bruges, où il fut accueilli avec éclat et où il vécut vingt ans dans la plus grande piété. Il mourut plus qu'octogénaire, et fut enterré dans la collégiale de Notre-Dame. M. Delepierre nous a conservé son épitaphe.

On doit à De Boot : 1° le 3e volume d'un recueil de portraits publié par Typotius sous le titre de : *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum...* Prague, 1603, in-folio. Une édition abrégée de cet ouvrage parut à Amsterdam, en 1686, in-12o. — 2° *Anselmi Boëtii de Boodt, Brugensis Belgæ, Rudolphi secundi, Imperatoris Romanorum personæ medici, Gemmarum et lapidum historia, quâ non solum ortus, vis et pretium, sed etiam modus quo ex illis olea, salia, tincturæ, arcana et magisteria arte chymica confici possunt, ostenditur.* Hanau, 1609, in-4o, avec fig. sur bois. Au témoignage de Desalliers d'Argenville, c'est le premier ouvrage un peu méthodique sur le règne minéral. Eloy dit que l'auteur y parle en nomenclateur plutôt qu'en physicien;

mais l'auteur était de son temps, et il traitait d'histoire naturelle. Il y décrit et figure quelques fossiles, mais au point de vue de leurs applications à la thérapeutique. Un médecin de Leyde, A. Toll, en publia une deuxième édition, corrigée et augmentée, sous ce titre : *Gemmarum et lapidum historia, quam olim edidit Anselmus Boetius de Boot (sic), Brugensis, Rudolphi II Imperatoris medicus, Adrianus Tollius, Lugd.-Bat., D. M. nunc verò recensuit, à mendis repurgavit, commentariis et pluribus melioribusque figuris illustravit et multò locupletiore indice auxit.* Leyde, 1836, in-8°. François Bachou en donna une traduction française sous le titre de : *Le parfait joailler, ou Histoire des pierres précieuses, composée en latin par Boodt et de nouveau enrichie de belles annotations et figures par André Toll;* Lyon, 1644, in-8°. Ce livre eut une seconde édition, Lyon, 1649, in-8° ; nous ignorons si elle fut faite d'après la suivante, qui lui est antérieure. Celle-ci fut publiée par les soins de J. De Laet : *Gemmarum et lapidum historia, quam olim edidit Anselmus Boetius de Boot, Brugensis, Rudolphi II Imperatoris medicus. Posteâ Adrianus Tollius, Lugd.-Bat., D. M. D., recensuit, figuris melioribus et commentariis pluribus illustravit et Indice auxit multò locupletiore. Tertia editio longè purgatissima. Cui accedunt Joannis de Laet, Antwerpiani, De gemmis et lapidibus libri II, et Theoprasti liber de Lapidibus, græcè et latinè, cum brevibus notis.* Leyde, 1647, in-8°. On trouve encore mentionnées deux éditions de Leyde, in-4°, sous les dates de 1626 et de 1726 : il nous paraît probable qu'il faut lire 1636. — 3° *Florum, herbarum ac* FRUCTUUM *selectiorum icones et vires, pleræque hactenùs ignotae, ex bibliothecâ Olivari Vredi, J. C., Brugensis;* Francfort, 1609, in-4°. C'est un recueil de 60 pl., tirées de l'*Hortus floridus* de Crispin de Pas ou Passæus, dont le nom est supprimé et auxquelles De Boodt a ajouté quelques vers. Une seconde édition porte, après le titre précédent, *Quibus accessit Lamberti Vossii Lexicon novum herbarum tripartitum, latino-flandro-belgico-gallicum, flandro-belgico-latinum et gallico-latinum;* Bruges, 1640, in-4°, avec 31 pl. Le dictionnaire latin-flamand-hollandais-français de Vossius lui donne quelque prix.

D'après M. Delepierre, De Boodt possédait un talent remarquable comme peintre à l'aquarelle de sujets d'histoire naturelle, surtout par sa finesse d'exécution et la vivacité de ses couleurs. Après son retour à Bruges, il composa en vers *Le Chemin de la vertu*, dont on fesait grand cas, mais qui paraît être resté manuscrit et être perdu aujourd'hui.

Adelung, dans le supplément à l'*All. Gelehrten Lexikon* de Iöcher, mentionne un Antoine De Boot auquel on devrait : *Symbola varia diversorum principum, archiducum, comitum et marchionum totius Italiæ.* Amsterdam 1686, in-12°. Cet Antoine De Boot est devenu, dans une Biographie récente, un écrivain héraldique italien de la seconde moitié du XVIIe siècle. Si l'on compare ce titre avec celui du premier ouvrage d'Anselme De Boot, on restera convaincu, croyons-nous, qu'il doit être celui de l'abrégé que nous avons indiqué, sans avoir pu le consulter ; et que, par conséquent, l'érudit biographe allemand a été induit en erreur sur le prénom, dont la première syllabe est la même que le prénom de notre personnage.

G. Dewalque.

Valère André, *Bibl. belgica.* — Eloy, *Dict. de méd.* — O. Delepierre, *Biogr. de la Flandre occ.*

DE BORCHGRAVE (*Pierre-Josse*), poète, né à Wacken, dans la châtellenie de Courtrai, le 17 avril 1758, mort le 13 octobre 1819. Il appartenait, dit-on, à la même famille que Daniel De Borchgrave qui fut, au XVIe siècle, procureur-général au conseil de Flandre. Son père, échevin et bailli, envoya de bonne heure son fils d'abord à l'école du village, ensuite au collége de Courtrai. Sans être un élève bien docile, le jeune homme manifesta bientôt des goûts véritablement littéraires. Il aimait surtout les poètes néerlandais et ne se lassait pas de les relire, même dans ses promenades le long de la Mandel et dans le bois qui avoisinait le château de Wacken. Membre de la chambre de rhétorique *Sainte-Catherine*, une des plus

anciennes de la Flandre occidentale, il s'y distingua rapidement par sa diction correcte et son jeu pathétique. Il osa enfin lire des vers de sa composition au président qui se félicitait d'y retrouver cette emphase si conforme au faux goût de l'époque. En 1784, au grand concours d'Audenarde, De Borchgrave fit obtenir le premier prix à la chambre de Wacken par la façon magistrale dont il joua le rôle principal d'une tragédie intitulée *Bellérophon*. Ce succès accrut son ascendant sur ses amis littéraires, qui, peu auparavant, avaient déjà pu l'applaudir comme auteur d'une élégie flamande sur la mort du prince Charles de Lorraine. Il devint alors un des promoteurs les plus actifs d'une sorte de renaissance littéraire. Il égala presque la popularité du poète Hofman dans la West-Flandre. En 1785, il célébra dans ses vers un nouveau triomphe que sa *gilde* avait obtenu, lors de l'inauguration de la salle *Parnassus-berg* des *Fonteinisten* de Gand. Il dédia une autre pièce de vers au Cercle dramatique de Nevele qui n'avait eu que le second prix. Tout lui devenait occasion de propagande nationale. Il essayait aussi de rajeunir la verve des rhétoriciens par l'étude et la comparaison des poètes de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre. Il y joignait même la lecture assidue de la Bible. Aux sujets emphatiques il recommandait de préférer ceux qui naissent du spectacle de la vie de tous les jours. D'ailleurs il prêchait assez fréquemment d'exemple.

En 1786, De Borchgrave complimenta la poétesse frisonne, Petronella Moens, qui venait de remporter le prix de poésie au concours de Wacken. La fille du pasteur protestant répondit par des vers pleins de nobles sentiments, et celle qui devait chanter la fraternité d'armes des Belges et des Hollandais à Waterloo, s'honora toute sa vie de l'amitié du rhétoricien flamand, comme si elle symbolisait l'union de tous les littérateurs néerlandais. En 1789, De Borchgrave, indigné de l'audace des brigands de Tunis et d'Alger, composa ses *Pirates barbaresques*, où il se montra notablement émancipé des mauvaises traditions *rhétoricales*. En 1790, des événements plus dramatiques encore, lui inspirèrent son ode *à la liberté* qui parut avec cette épigraphe : « Jamais la liberté n'est plus belle que sous un roi qui la comprend. » Il rappelait aux Belges tout ce qu'ils avaient fait pour la liberté depuis César jusqu'à Artevelde et jusqu'à Agneessens. Le 26 décembre 1792, il lut à l'académie impériale et royale de Bruges, qui venait de se l'associer, une épitre de bienvenue. En 1794 il essaya d'organiser, dans la vieille châtellenie d'Haerlebeke une résistance contre les envahisseurs français ; mais il fut moins heureux, dans ses efforts, que les patriotes de la Campine et du Luxembourg. Il réussit mieux, la même année, quand il fallut donner du pain aux pauvres de son village cruellement éprouvés par la disette. Longtemps dans le pays on conserva le souvenir de cette noble conduite. Il en était aussi fier que du titre de « phénix des poètes néerlandais » que l'enthousiasme des confrères lui prodiguait malgré sa modestie. Son dévouement au pays comme aux lettres lui fit partout des amis. Il fut en correspondance avec De Grave, Raepsact, J.-B. Hofman, Lemayeur, Vanden Poel, Lesbroussart, Lambin et d'autres zélateurs de la littérature nationale. Telle était sa popularité que sous la domination française, on n'osa pas lui enlever son titre de receveur des contributions directes pour plusieurs communes voisines de Wacken. Le patriote était respecté ; et comme il ne songea jamais à quitter son humble village il voua tous ses loisirs à la propagande qu'il avait commencée dans sa jeunesse. Pour stimuler le zèle autour de lui, il se fit, pour ainsi dire chef d'école. Ses triomphes aux concours de Hooglede (1803 et 1804), de Thielt (1804), d'Ypres (1805), d'Ostende (1809), de Courtrai (1810), d'Alost (1810), de Deinze (1811), de Gand (1812), de Roulers (1816), de Deerlyk (1817), etc., ne lui firent pas démentir sa devise : *Myd altyd nyd* (évite toujours l'envie). Une seule fois il eut une apparence de querelle : ce fut à propos du concours des *Catherinistes* d'Alost qui, en 1810, pour fêter leur sept-centième aniversaire, avaient de-

mandé un poëme sur *les Belges*. Une grande richesse de style avait fait donner le premier prix à De Borchgrave. Il y avait dans son enthousiasme patriotique une candeur qui charmait. Un concurrent moins heureux, Robyn de Vracene, avait cru l'emporter par une verve un peu satirique, notamment à l'endroit de l'Inquisition. Furieux de sa défaite, il se vengea par une critique acerbe des vers de son rival. Par une exagération en sens contraire, M. Octave Delpierre a voulu depuis égaler ce poëme : *de Belgen* à la belle composition de Helmers (*De hollandsche natie*, 1812). C'est oublier que le mérite de De Borchgrave réside principalement dans le zèle qu'il déploya au milieu des circonstances les plus défavorables et les plus décourageantes. Si, d'autre part, on songeait à lui reprocher d'avoir chanté la bataille de Friedland et la paix de Tilsitt, il ne faudrait pas oublier qu'à la même époque, J.-F. Willems, le promoteur de ce qu'on a appelé le *mouvement flamand*, versifiait les mêmes sujets officiels. Au reste, De Borchgrave n'obtint pas le prix « parce que, ayant comparé Napoléon à Scévola, il avait eu l'air d'assimiler un empereur à un assassin. » Une époque qui trouve de telles raisons ne doit pas être jugée comme une autre. En 1816, il fut mieux inspiré quand il chanta *Waterloo* pour le concours de Roulers ; après avoir rendu noblement justice à tous les courages déployés dans cette sanglante rencontre, il célébra la philanthropie belge qui en adoucit les malheurs. C'est surtout dans une cantate sur la même bataille qu'il se fit l'écho de l'enthousiasme patriotique des Flamands. Il n'était épigrammatique ou satirique que par boutades et malgré lui; on a même remarqué que la gaieté de son caractère l'abandonnait dans presque toutes ses compositions. Ce qu'il a essayé en prose pour le théâtre, comme ce qu'il a rimé pour les concours de poésie lyrique, se couvre généralement d'une teinte mélancolique quelquefois trop uniforme. Toutefois, son chant du cygne et peut-être son chef-d'œuvre : *La mort et l'Immortalité*, est un vigoureux poëme où la tristesse n'a rien d'énervant, de maladif. L'auteur devait cependant mourir quelques mois plus tard (13 octobre 1819) ; mais ce fut en se dévouant à son village, envahi par une fièvre contagieuse. Des honneurs exceptionnels furent rendus à la mémoire de l'homme de bien, du vaillant patriote. Petronella Moens, alors à Berg-op-Zoom, envoya une ode où elle rappelait la communauté de leurs espérances littéraires. La *Rederykkamer* de Deinze, où De Borchgrave avait obtenu jusqu'à quatorze médailles, institua, pour son éloge en vers, un prix pour lequel il se présenta vingt-trois concurrents. Le 16 juillet 1820, D.-J. Vander Meersch, d'Audenarde et P.-J. Renier de Deerlyk, dont les pièces avaient été couronnées, furent admis à les lire devant les nombreuses députations de sociétés de rhétorique accourues à cette fête de touchante commémoration. J. Stecher.

P. Van Duyse, *Belgisch Muzeum*, t. 7 et 8. — J. F. Willems, *Verhandelingen*, t. 2, p. 217. — J. De Borgchrave, *Notice en tête des œuvres de son grand-père* (Gand, 1861).

DE BORCHGRAVE (*Daniel*) ou **DE BURCHGRAVE**, magistrat, homme politique et négociateur, appartenait à une bonne et ancienne famille de la Flandre et qui comptait des représentants à Bruges et à Gand. Son père Adrien De Borchgrave, était homme de fief de la châtellenie du Vieux-Bourg.

Daniel fut inscrit, au mois de février 1567, parmi les étudiants de l'*Alma Mater* et, après avoir terminé ses études, devint avocat au conseil de Flandre. Il épousa par contrat anténuptiel, le 6 octobre 1575, Martine Navigheer, seconde fille de Pierre Navigheer et de Marie Hauweel, fille de Chrétien Hauweel, seigneur d'Aveschoot, Bardelaere, Lendonck et Warmez et de Catherine de Ketelboeter.

La sœur de Martine, Ysabeau Navigheer, s'allia, le même jour, à Nicolas Heyns, procureur au conseil de Flandre et fut la mère du célèbre Daniel Heyns (Heinsius).

Daniel De Borchgrave paraît avoir été de bonne heure favorable à l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II et il est

à présumer qu'il embrassa le calvinisme, bien qu'il soit impossible de préciser l'époque à laquelle il aurait abandonné la religion de ses ancêtres. Il était probablement trop jeune encore pour jouer un rôle actif pendant la dictature de Hembyse et Ryhove ; mais, lorsque Gand fut entièrement aux mains des rebelles, il fut nommé conseiller et procureur-général au nouveau conseil de Flandre établi par l'archiduc Mathias, le 12 juillet 1580, et prêta serment en cette qualité le 3 août suivant.

Le prince d'Orange qui lui témoignait une grande confiance le nomma en même temps que François de la Kethulle, seigneur de Ryhove « à la surintendance des affaires et biens » de ses cousins Lamoral et Charles d'Egmont. Plusieurs documents constatent que Borchgrave s'acquitta de ce mandat de manière à mériter la reconnaissance de la famille.

Tout en demeurant en fonctions, il suivit le Taciturne dans plusieurs de ses pérégrinations et il séjourna notamment assez longtemps à Anvers d'où il rendait compte à ses collègues du conseil de Flandre des évènements notables qui s'y passaient. On voit par ses lettres qu'il vivait dans l'intimité du prince d'Orange et du duc d'Anjou ; mais il se défiait de ce dernier.

Cependant le moment approchait où Gand allait retomber au pouvoir des forces espagnoles. Le prince de Parme poussait activement les opérations. La capitulation de la ville amena la dissolution du conseil de Flandre institué au nom de l'archiduc Mathias (17 septembre 1584). Daniel n'avait pas attendu ce moment pour fuir le danger qui le menaçait dans sa ville natale. Il avait quitté Gand avec le prince d'Orange et s'était réfugié un moment en Zélande d'où il se rendit à Ryswyck. Là, il fut rejoint par sa femme, qui, frappée d'une contribution énorme, comme femme d'un chef des rebelles, s'échappa de la ville à l'aide d'un déguisement et gagna saine et sauve la Hollande.

A Ryswyck, Daniel et Martine Navigheer se trouvèrent avec la famille Heyns qui avait déjà passé près d'un an en Angleterre. Martine, dont les historiens vantent l'esprit distingué, fit l'éducation première du jeune Daniel Heyns qui avait Daniel De Borchgrave pour parrain.

L'année suivante, nous trouvons Daniel à Utrecht et, à partir de ce moment, il prit part à tous les évènements importants qui eurent lieu dans les Provinces-Unies. Les limites qui nous sont imposées ne nous permettent pas de les raconter en détail ; nous devons nous borner à les signaler.

Lorsque le comte de Leicester eut été envoyé par la reine Élisabeth comme gouverneur géneral des Pays-Bas, Daniel De Borchgrave fut un des principaux soutiens de sa politique et moins de six semaines après l'arrivée du comte à Utrecht, il devint son secrétaire et conseiller intime, ce qui le fit voir de mauvais œil par les partisans des États. Il fut nommé auditeur des finances lors de la réorganisation de la trésorerie et eut accès au conseil d'État à peu de temps de là. Il contresigna, en cette qualité, plusieurs décrets et ordonnances. Leicester le chargea aussi de procéder au renouvellement du magistrat d'Utrecht qui lui était hostile et l'envoya, bientôt après, en Angleterre pour qu'il lui rendît compte des démarches que feraient à la cour de Saint-James les ambasadeurs des états généraux et afin d'éclairer les ministres de la reine sur la vraie situation des choses dans les Pays-Bas. Les lettres que Leicester écrivit à cette occasion à Walsingham, premier ministre d'Élisabeth, révèlent l'estime et la sympathie qu'il avait pour Borchgrave. Il y fait l'éloge de Daniel, le représentant comme « un homme fidèle, honnête, savant, serviable, » énumérant les emplois qu'il avait occupés successivement et disant qu'il ne connaissait personne de plus apte que lui aux affaires ni qui fût plus que lui au courant de la marche des événements des Pays-Bas. Il croyait opportun, disait-il, pour plusieurs raisons, de faire partir Borchgrave en même temps que les députés des états et priait Walsingham de lui obtenir une audience de la reine, persuadé qu'il exposerait consciencieusement toutes choses à Sa Majesté.

Le grand grief, ajoutait-il, que les Hollandais avaient contre Borchgrave, c'était qu'il était né en Flandre. Walsingham répondit à Leicester que son agent serait reçu et traité avec toute la faveur possible.

Leicester s'étant rendu lui-même en Angleterre, Borchgrave continua à y résider et s'y rendit de plus en plus suspect aux états.

A son retour en Hollande, il suivit le comte dans les principales villes qu'il visita et fut un des principaux inspirateurs du coup d'état qui semblait devoir assurer définitivement l'autorité du gouverneur-général, mais qui échoua par la vigilance des chefs du parti hollandais.

De Borchgrave accompagna ensuite Leicester en Angleterre lorsque celui-ci eut résigné le gouvernement des Pays-Bas et conserva avec lui d'étroites relations.

Il mourut à Londres au commencement du mois d'avril 1590. Il avait acheté dans le comté d'Essex une terre que sa veuve revendit au mois de septembre 1590 quand elle revint aux Pays-Bas. Martine Navigheer survécut plus d'un quart de siècle à son mari.

En Belgique, c'est M. Victor Gaillard, qui le premier a fait ressortir le rôle important joué par Borchgrave dans nos troubles du XVIe siècle. Dans les Pays-Bas, les premiers historiens de la république des Provinces-Unies ne lui ont pas été, en général, favorables. Les uns ont vu en lui un homme ambitieux, cupide, sans convictions d'aucune sorte, préoccupé uniquement du soin de ses intérêts personnels; d'autres sont allés jusqu'à l'accuser d'avoir fait le métier d'espion et rêvé de replacer les Pays-Bas sous la domination de l'Espagne. Les historiens contemporains ont relevé ces allégations aussi injustes qu'invraisemblables. Ils ont fait ressortir que par ses relations de famille et sa fortune il n'était ni un aventurier ni un parvenu; qu'il adhéra à la réforme par conviction et que même son zèle religieux l'entraîna souvent au-delà des bornes de la modération; qu'il s'expatria pour n'être point inquiété dans ses idées et qu'il fut en toutes circonstances le zélé défenseur de la cause de Provinces-Unies; que s'il suscita de vives inimitiés, ce fut à cause de son origine étrangère et de l'antagonisme qui existait entre les états et Leicester du côté de qui il s'était rangé; enfin qu'il rendit à la jeune république des services qu'il serait ingrat de contester, etc.

Daniel De Borchgrave fut en relations avec la plupart des personnages qui jouèrent un rôle dans la révolution du XVIe siècle et sa correspondance prouve qu'il savait outre le flamand-hollandais, le latin et le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Émile de Borchgrave.

Papiers de famille. — Archives de Gand. — Archives de Bruxelles — Archives de Londres.— Van Meteren, *Nederlandsche historien.* — Van Reydt, *Oorspronck ende voortganck der Nederlansche oorlogen.* — Hooft, *Nederlandsche historien.* — Bor, *Nederlandsche oorlogen, beroerten, enz.* — Bruce, *Correspondence of R. Dudley, Earl of Leicester.* — De Kempenaere, *Vlaemsche kronyk, enz.* — Wagenaar, *Vaderl. historie*, t. VIII. — Bilderdyk, *Geschiedenis des vaderlands*, t. VII. — Scheltema, *Staatkundig Nederland*, t. I. — Chalmot, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.* t. V. — Kok, *Vaderlandsch woordenboek*, t. XI. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek.* — Nuyens, *Geschiedenis der Nederlandsche beroerten in de XVIe eeuw*, t. IV, 1e deel. — Motley, *History of the United Netherland from the death of William the silent to the synod of Dort*, t. II. — *Tijdschrift voor geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht*, 1836. — *Kronijk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, 1855, 1856. — *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies, etc.* par V. Gaillard, 1855.

DEBOUCHE (*Henri-Joseph*), professeur et géographe, né à Grand-Rechain le 19 novembre 1738, mort à Dison le 5 août 1805. Après de brillantes études au collége des PP. Récollets de Verviers, il entra à dix-neuf ans à l'abbaye d'Orval, qu'il quitta bientôt pour aller faire sa philosophie à Douai; après quoi il entra dans l'ordre de Jésus en 1758 et professa à Cambrai et à Armentières. A la suppression des jésuites, il se rendit en Bohême, fut ordonné prêtre à Prague en 1768 et revint l'année suivante s'établir à Dinant, où il devint professeur de poésie et de rhétorique et missionnaire des paroisses de Douance et de Notre-Dame de Foi. En 1771, il quitta son ordre et, malgré les offres les plus flatteuses, revint au village natal, qu'il devait laisser bientôt pour être successivement vicaire

de Cornesse pendant vingt-quatre ans, directeur de la communauté Récollectine enseignante de Dolhain et enfin vicaire puis curé de Dison, érigé en paroisse en 1803. Appelé à faire partie du jury chargé de la réorganisation de l'enseignement dans le département de l'Ourthe, Debouche y exerça une grande et salutaire influence. Philologue distingué, il se proposait de publier une traduction d'Homère lorsque éclata la révolution de 1789. Il travailla aussi à une traduction d'Horace. Ces manuscrits paraissent perdus, de même que la relation de ses voyages, et des poésies françaises et wallonnes. On lui doit une traduction de l'*Optique* du P. Slell, astronome allemand, et une *Nouvelle carte chorographique des pays de Liége et de Stavelot*, petit in-folio, indiquant les points remarquables sous le rapport historique.

J.-S. Renier.

J. S. Renier, *Biographie verviétoise.* — Debouche, *Verviers*, 1858.

DE BOYE (*André*), écrivain ecclésiastique, né à Furnes en 1571, mort à Anvers, le 22 janvier 1650, entra dans la compagnie de Jésus, en 1593, et fut successivement recteur à Bergues-Saint-Winoc et à Malines. Il composa entre autres les ouvrages suivants : 1° *Levens der gehouden persoonen die heylighlyck geleeft hebben*. Antwerpen, 1631, in-4°. — 2° *De Glorie van de groote Patriarchen Joachim ende Anna*. Ibid. 1636. — 3° *Spiegel van eenen godvruchtigen huyshouder*. Ibid. 1645, in-8°. — 4° *Levens van de Heylighe Patriarchen, Coninghen, Propheten*. Ibid. 1642, in-4°; ibid. 1711, in-4°. — 5° *Cort verhael van't wonderlyk leven der engelsche Maeght Sinte Aldegonde abdisse en patronesse van Maubeuge als hoch van Mespelaer*. Antwerpen, 1659, in-16. — 6° *Het leven van onze eerste vaders Adam en Eva*, Gent, Vereecke, in-18. Le P. De Backer (*Écrivain de la Compagnie de Jésus*) fait connaître encore d'autres publications du P. De Boye, qui ne sont, pour la plupart, que des traductions de l'espagnol en flamand.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. III. — De Backer, *Écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I et VII. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 50.

DE BRAUWER, DE BRAUWERE, DE BROUWER, BRAUWER, BRAUWERE, BROUWER, BROUWERS ou **BRAUWERS** (*Adrien*), peintre de genre, né très-probablement à Audenarde, vers 1605, mort à Anvers, en 1638. Haarlem a été également mis en avant, comme ayant donné le jour à Adrien en 1608; celui-ci y serait mort en 1640. Anvers aussi a été cité. On le voit, dès le début de cet article, les hypothèses abondent en ce qui concerne ce remarquable artiste, et les documents connus sont tellement contradictoires qu'il est difficile de trancher une seule des questions en litige. De tout ce qui a été écrit, cependant, sur la naissance de Brauwer, c'est ce que nous avons mis en tête de cet article qui nous paraît devoir être accepté comme exact.

Commençons par dire un mot de la biographie, minutieuse, accidentée et romanesque publiée, d'abord, par Houbraken, en 1718 (on ignore absolument d'après quelles preuves) et, depuis, reproduite à l'envi par Weyerman, Descamps, Immerzeel, etc. D'après cette biographie, Brauwer serait né à Haarlem de parents très-pauvres; sa mère confectionnant des plastrons et des bonnets pour les paysannes et le petit Adrien exécutant, sur la toile, les dessins destinés à orner ces objets. Franz Hals, en passant, aurait vu l'habileté de l'enfant, deviné le futur artiste, l'aurait demandé et obtenu comme élève, lui aurait fait faire d'immenses progrès, puis l'aurait enfermé dans un grenier, l'y faisant travailler sans cesse et s'enrichissant par la vente de ce qu'il produisait. Brauwer échappé à cette triste vie, après avoir erré dans la ville, sans sou ni maille, fut ramené chez son maître qui, admonesté par un tiers, le traita un peu mieux. Finalement, il s'affranchit de cette tutelle en allant à Amsterdam, eut la révélation de son talent par une forte somme que lui paya un amateur pour une de ses petites toiles, saisit cette occasion pour montrer son mépris de l'argent et son amour de la dissipation et, bientôt, fuyant ses créanciers, quitta Amsterdam pour se rendre sans passeport à Anvers, alors

en guerre, comme possession espagnole, avec les Provinces-Unies. Arrêté et emprisonné comme espion, il eut la chance de rencontrer un prince de Ligne-d'Arenberg, incarcéré comme lui; il lui rendit compte de sa position, et, par son entremise, parvint à obtenir de quoi peindre un tableau que Rubens fut prié de venir voir. Rubens, en l'apercevant, s'écria : C'est un Brauwer, puis déclara qu'il en donnerait de suite 600 florins. — L'artiste fut élargi et recueilli dans la maison même de Rubens. La vie honnête et régulière de ce nouveau séjour le fatigua bien vite; il la quitta et trouva, à la fois, un élève et un compagnon de débauche dans le boulanger Craesbeeck. Lorsqu'il eut fait à Anvers autant de dettes qu'à Amsterdam, il trouva bon de s'en aller à Paris; là il se livra plus que jamais à ses mauvais instincts, sa santé fut mortellemant atteinte et il revint à Anvers assez à temps pour y être jeté dans la fosse des pauvres pestiférés après deux jours passés à l'hôpital. Rubens averti de l'événement, se hâta de le faire exhumer et lui donna une sépulture honorable dans l'église des Carmélites, se proposant même de lui ériger un monument, projet que la mort l'empêcha de réaliser. Ceci était donc censé se passer en 1640.

Tout ce qui précède a été écrit d'abord, comme nous l'avons dit, par Houbraken, plus de trois quarts de siècle après la mort d'Adrien Brauwer. L'histoire ne repose sur aucun fait, sur aucun document et le peu de renseignements que l'on possède, la contredisent formellement. Le plus ancien auteur qui ait parlé de notre peintre est Corneille De Bie; son ouvrage fut publié en 1661, donc 23 ans, au plus, après la mort de Brauwer, tandis qu'Houbraken écrivait seulement, en 1718. Or, Corneille De Bie le présente sous un aspect tout différent et nous ne comprenons pas pourquoi l'on a préféré les ignobles détails des biographes postérieurs; nous trouvons donc de la plus haute importance de reproduire le jugement de l'honnête écrivain lierrois, d'autant plus que le portrait qu'il trace de Brauwer rend l'expression de la charmante physionomie du peintre. « Ce que peuvent une résolution soutenue jointe à une persévérance assidue, pour parvenir au plus haut degré de l'imitation de la nature, est bien prouvé par Adrien Brauwer, qui a été, dans son temps, un des phénix de l'art de la peinture, consacra toutes ses études et trouva toutes les jouissances de l'esprit à reproduire de grotesques bouffonneries et des scènes de paysans. » C'est là le sens du début de la biographie de Brauwer par Corn. De Bie. Il ajoute que sa vie fut traversée par de spirituelles aventures qui resteront longtemps dans le souvenir. Son esprit était si grand, dit-il, que sous le manteau de la plaisanterie, de différents discours et manières, il savait découvrir à chacun les sottes folies du monde.

La seule anecdote que De Bie se permette de rapporter est celle-ci. Brauwer, pendant un voyage en mer, fut dépouillé de tout ce qu'il possédait, ce qui se réduisait à ce qu'il portait sur lui; revenu à Amsterdam pauvre et nu, son art lui procura bien vite, non-seulement un peu d'argent, mais encore un vêtement sans pareil. Il vernit un peu de vieille toile sur laquelle il peignit de fraîches fleurs, des ornements variés pleins de goût et dont il se fit un manteau. La ville entière lui envia bientôt son riche costume et l'on courut les magasins, inutilement s'entend, pour s'en procurer un pareil. Un jour que Brauwer assistait à la comédie qui avait attiré la foule, il sauta sur le théâtre après la pièce, parla de son beau manteau et assura qu'il était l'image du monde, c'est-à-dire vanité et mensonge. Pour le prouver, il prit des loques mouillées dont il s'était muni et effaça les belles fleurs et les riches ornements; il ne resta plus que la toile vieille et laide — Bref, De Bie nous dépeint Brauwer comme un gai buveur, philosophe, dédaignant l'argent, pétillant de malice et d'esprit; mais pas un mot de son maître Hals, ni de l'exploitation exercée par celui-ci; pas un mot de cette vie désordonnée, de ces dettes constantes, qui ont inspiré à Descamps, dans une lettre reproduite par les *Archives de l'art français* (t. 1, p. 308), le jugement que

voici : « Brauwer peint les paysans ivres et vomissants et dans toutes les situations honteuses et dégoûtantes. Je me bouche le nez en les admirant comme peintre ; l'artiste voyait comme il sentait. — Il était de la plus basse crapule. » De pareils dires soulèvent notre indignation ; sans doute la faute première en est aux inventeurs de la biographie fantaisiste du peintre ; mais un amateur comme Descamps aurait dû savoir que tous les tableaux de Brauwer n'offrent pas des scènes qui forcent à se boucher le nez et qu'un homme né dans « la plus basse crapule » et continuant à y vivre, serait incapable de produire les chefs-d'œuvre que l'on possède de l'artiste.

Voyons maintenant les quelques variantes des divers biographes. Isaac Bullart (né en 1599, mort en 1672) dans son *Académie des sciences et des arts*, dit : Adrien Brauwer, natif d'Audenarde en Flandre. De Bie dit que Brauwer naquit en Flandre, sans citer le lieu précis ; Descamps, cependant, affirme que De Bie indique Audenarde. Houbraken prétend qu'un écrit trouvé par un sieur Nicolas Six parmi ses papiers de famille, prouve que le peintre est né à Haarlem ; mais nous ne savons pas de quelle nature était ce document ; s'il avait eu un caractère officiel, sans nul doute Houbraken l'eût reproduit. Weyerman donne les deux versions ; il nomme Adrien le *Démocrite* des peintres, c'est la seule chose digne d'être relevée dans un long article, qui brode encore sur le roman d'Houbraken, car celui-ci dit que Brauwer se rendit à Anvers pour visiter quelques amis, tandis que Weyerman indique les créanciers comme étant cause de ce voyage. Immerzeel copie ses devanciers ; M. Chrét. Kramm, son continuateur, est mieux avisé : il fait remarquer combien Houbraken reproduisit légèrement et sur des *on dit* une masse de faits controuvés ; il fait appel à un investigateur anversois de mérite, l'échevin Francois Mols, qui signale la même légèreté, entre autres, à propos du décès supposé à l'hôpital, par suite de la peste, en 1640 ; Mols a fait faire, par des amis, des recherches à ce sujet dans les registres mortuaires de l'hôpital ; or, Adrien ne s'y trouve pas inscrit parmi les morts.

En 1851-1852 parut, dans les *Annales de la Société Royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, un article dû à M. Henry Raepsaet. Cet auteur s'était livré à des recherches sur le lieu de naissance de Brauwer et le résultat en a été publié, par extrait, dans le *Journal des Beaux-Arts*, 1859. D'après la tradition d'Audenarde, (supposons-nous) le père de Brauwer aurait été peintre et dessinateur de tapis pour les fabriques célèbres de cette ville ; sa mère y aurait tenu une boutique d'étoffes et de broderies pour bonnets de femmes. Voilà, avec quelques variantes, le même début que Houbraken. Mais, rapporte M. Raepsaet, Franz Hals (qu'en note il dit être né à Malines), lors de son voyage en Flandre, aurait découvert les dispositions du petit Adrien et l'aurait emmené à Haarlem, etc. — Ceci pêche par la base. — Des découvertes récentes dues à M. le Dr Vander Willigen, prouvent que Hals naquit à Anvers, qu'il quitta pour Haarlem, patrie de son père et où il était établi dès 1611, c'est-à-dire lorsque Brauwer était encore enfant. Il n'y a point de traces d'un voyage postérieur fait par Hals en Flandre ; au contraire, il est prouvé qu'il ne quitta plus Haarlem. Après avoir réfuté, parfois avec succès, les dires d'Houbraken, M. Raepsaet rend compte de ses recherches sur le lieu de naissance de notre peintre. Le secrétaire de la ville de Haarlem a trouvé plusieurs De Brauwer ou De Brouwer dans les registres de cette ville, mais pas un ne porte le nom d'Adrien. Il y a un Martin, fils de Martin, baptisé en 1603 ; un Pierre, fils d'Abraham, baptisé en 1613 ; un Martin, fils d'Abraham, baptisé en 1616 ; puis, en 1605 le mariage d'un Herman, veuf, et celui d'un Abraham, célibataire, en 1611. — Tous ces Brauwer appartenaient à l'église protestante ; les registres de la communauté catholique n'existent pas pour cette époque. Notons le prénom d'Abraham en faisant observer que Le Blanc donne, sous la rubrique d'Adrien Brauwer, deux

gravures signées, dit-il, Abraham Brouwer. M. Raepsaet, à son tour, fit des recherches dans les registres d'Audenarde et il y trouva une certain nombre de De Brauwer. Nous omettons ici ceux qui ne nous paraissent offrir aucun intérêt. En 1542 est inscrit comme bourgeois un Adrien De Brauwere; entre 1568 et 1583, les comptes de l'hôpital de Notre-Dame nomment encore un Adrien. Mais voici un acte plus significatif : un Adrien De Brauwere, fils de Mathieu, donne procuration, en 1608, pour la vente d'une maison. En 1611, il y a un nouvel acte à propos de la mortuaire de la veuve d'un Adrien de Brauwere. — En 1610 un Adrien De Brauwere, marié avec Marie Sutter ou De Zutter, a une fille du nom de Marie; en 16.., le 2 avril, les mêmes époux ont un fils nommé Jean; ces deux enfants ont pour parrains et marraines des étrangers et le fils porte un autre prénom que celui de son père; il y a donc, dit fort judicieusement M. Raepsaet, lieu de supposer qu'il y avait eu des enfants nés avant Marie et Jean; or, les registres des années 1603, 1604 et 1605 manquent à la paroisse Sainte-Walburge; ceux de 1606 et 1607 sont incomplets. A ceux de 1608, il ne manque rien; mais qu'est-ce qui prouve qu'Adrien soit né en 1608? — Enfin, M. Raepsaet communique une note des plus précieuses, due à son grand père, l'exact et consciencieux historien, Jean-Joseph Raepsaet; cette note est ainsi conçue : « Quant au peintre Adrien « De Brauwere, J'AI VU, avant la révolu- « tion et du temps que j'étais secrétaire « du collége des chefs-tuteurs de la ville « d'Audenarde, l'état des biens, ou inven- « taire après décès, du père d'Adrien De « Brauwere; il était peintre de patrons « pour les maîtres tapissiers et mourut « en état de déconfiture. Les tuteurs de « ses enfants renoncèrent à sa succes- « sion; son fils le peintre, alors âgé seu- « lement de seize ans, avait déjà aban- « donné la maison paternelle, sans que « l'on sût où il s'était retiré. » Il est permis d'ajouter une foi entière à cette note; toutefois, tant que l'acte mentionné ne sera pas retrouvé, il ne peut être admis dans le domaine des faits. L'Adrien De Brauwere, vendant sa maison en 1608 et dont la veuve était morte en 1611, peut être le père de notre Adrien, comme peut l'être celui qui eut pour femme Marie De Sutter. — Enfin, celui cité par l'historien Raepsaet, sans désignation d'année, se rapporte-il au premier ou au second de ces deux homonymes ou est-il un troisième personnage? Toutes ces questions restent sans solution pour le moment.

N'oublions pas d'apporter encore un argument qui a son importance, à l'appui de la thèse qui réclame Adrien Brauwer comme flamand. Il s'agit du portrait de notre peintre exécuté par Van Dyck, gravé par Bolswert et sous lequel on lit, après le nom du modèle, ces mots : *Natione Flander*. Cet argument donne aussi quelque poids à l'opinion qui relève en partie Brauwer des accusations lancées contre lui, car il n'est pas probable que Van Dyck eût fait l'honneur à un homme perdu de débauche, de le faire poser devant lui. Ce portrait a dû être exécuté, d'après les pérégrinations connues de Van Dyck, en 1631-32.

Voici maintenant les données authentiques que nous fournissent les *Liggeren* anversois, données malheureusement fort concises. Adrien Brauwer y est inscrit comme franc-maître, en 1631-32; la même année, notre artiste reçut pour élève Jean Dandoy qui lui-même devint franc-maître en 1637-38; Adrien paya, en 1634-35, comme amateur, à la société de Rhétorique dite de la Violette, une somme de dix-huit florins. Les auteurs des *Liggeren* fournissent les deux importantes notes qui suivent : 1° Enterrements, dit Schellyken, quartier Nord, 1638. — 1er février. Le peintre Brouwer, aux Grands-Carmes, dix-huit sous (Compte de l'église de Notre-Dame de la Noël 1637-38). — 2° Vendredi 19 février, 1638, Jean Dandoy, faisant saisie-arrêt sur la succession de feu Adrien Brouwers (Registres du tribunal dit, *Vierschaere*) — Ceci devait paraître décisif et le reste pour nous, même après la note suivante fournie par le Dr A. vander Willigen, dans ses *Peintres de Haarlem*. « Registre mortuaire, 31 mars 1640. Pour

ouvrir une tombe dans la grande église pour Adriaan Brouwer; les cloches ont sonné une demi-heure — fl. (florins) 8. » Dans les documents anversois, il est dûment dit Adrien Brauwer, le peintre; à Harlem, le prénom est identique, mais il n'y a aucune désignation de condition sociale. Nous faisons des vœux pour que l'acte cité par l'historien Raepsaet puisse être retrouvé; il expliquerait bien des choses et de la façon la plus simple; on devine un ménage dans la peine, peu d'ordre peut-être, le fils aîné fuyant un intérieur où il devait y avoir tout au moins d'amers chagrins, s'en allant assez loin pour ne pas être retrouvé, déjà élevé pour l'art et trouvant chez Hals un asile et un maître comme il n'en pouvait guère rencontrer ailleurs. Le pauvre Adrien, élevé dans un milieu où l'on n'avait guère connu l'épargne, ne peut être honni si, à son tour, il ne connut jamais la valeur de l'argent, s'il le dépensa aussi facilement qu'il le gagnait et s'il en emprunta même à ses élèves, témoin Jean Dandoy, qui mit saisie-arrêt sur sa succession. Sa succession!... Quelques pinceaux, sa palette et sa pauvre défroque, probablement. Mais de là à la vie honteuse qu'on lui attribue, de là au côté scandaleux de sa liaison avec Craesbeeck, il y a loin.

Les œuvres très-authentiques d'Adrien Brauwer sont rares; on en a mis sur son compte qui appartiennent à ses imitateurs, Van Craesbeeck, G. van Tilborg et B. Fouquier. Même parmi celles que nous allons citer, il en est plus d'une, peut-être, qui n'est point de sa main.

Bruxelles a de lui une *Dispute au cabaret;* dans la galerie privée du duc d'Arenberg, dans la même ville, se trouve un morceau capital, l'*Intérieur d'un cabaret;* au musée du Louvre, une *Tabagie;* à Dresde un *Paysan essuyant un enfant*, deux *Rixes*, deux *Caricatures*, des *Paysans ivres* (attribué) et une autre *Paysannerie;* à Munich, le *Médecin de village*, le *Barbier hollandais*, un *Cabaret* et divers autres; plusieurs *Sujets grotesques* à Saint-Pétersbourg; le *Trio burlesque*, *Conversation de paysans* et la *Musique à la cuisine*, à Madrid; quant aux tableaux de Lyon et d'Avignon, ce ne sont que de médiocres imitations; Brauwer est, nous le répétons, un peintre des plus rares, et, parmi les toiles assez nombreuses que certains musées, entre autres ceux de Dresde, de Munich et de St-Pétersbourg mettent sous son nom, il y a plus d'une copie, plus d'une imitation.

Cet artiste appartient au réalisme, mais dans ce qu'il a de plus fin, de plus intelligent, de plus pittoresque; il avait reçu de la nature un génie original qui n'emprunta rien à personne; c'est parmi les paysans, les rustiques habitués des tavernes qu'il est allé chercher ses modèles; dès lors il a naturellement dû se trouver souvent en contact avec eux et fréquenter les lieux où ils se réunissaient; quant à s'enivrer constamment avec eux, c'est une autre question; nous déclarons impossible qu'un ivrogne de profession ait pu produire ces petits chefs-d'œuvre dont le dessin est soigné et correct, le clair-obscur savant, les expressions si variées, si justes, soit dans leur aspect ignoble, soit dans leur naïveté, soit dans les leçons données aux travers des humains sous le voile de la plaisanterie et de la caricature; il est impossible que des yeux troublés par la bière et le vin aient su arriver à ces piquants coloris, à ces tons fins, à cet effet juste et attrayant; il est impossible qu'un cerveau alourdi par la boisson et l'orgie ait conservé cette verve, cet esprit pétillant qui, en montrant la trivialité sans voile et l'abrutissement où certains vices mènent le peuple, a peut-être donné la plus efficace des leçons. Que Brauwer sût gaillardement vider quelques chopes, que ses mœurs ne fussent pas précisément austères, nous le concédons et son portrait ne le dément pas; mais nous n'acceptons point cette espèce de brute avilie sous tous les rapports » sortant de la plus basse crapule » que quelques biographes ont voulu nous imposer.

Le beau portrait de Brauwer, gravé par Bolswert d'après Van Dyck, a été reproduit dans Descamps ou du moins il y est dessiné par Eisen, d'après l'original de

Bolswert et gravé par Ficquet ; Houbraken le donne avec quelques changements et Weyerman reproduit celui d'Houbraken. Brauwer a gravé quelques pièces à l'eau-forte. Le Blanc en décrit dix-huit. Dans le nombre il y en a deux (nos 8 et 9) qui sont signées *Abraham Brouwer fecit*(?). Luc Vorsterman et J.-L. Kraft ont gravé d'après lui.

Ad. Siret.

DE BRAUWERE (*François-Louis-Joseph-Bernard*), magistrat, écrivain, né à Nieuport, en 1733, mort en 1811. Licencié en droit, il devint successivement échevin, bourgmestre et conseiller-pensionnaire de sa ville natale, premier juge et commissaire de l'amirauté, membre des états de Flandre, conseiller du prince Latour-et-Taxis (1793), et greffier du tribunal de première instance de Furnes. On lui doit entr'autres écrits : 1o *Mémoire des négociants et armateurs à la pêche nationale*, qu'il dédia en 1787 aux états de Flandre. — 2o *Mémoire sur la situation, l'importance et la salubrité de l'air de Nieuport et ses environs*. Gand, 1790, in-8o. — 3o *Les coutumes de Nieuport*, 1774 ; il y joignit les anciens privilèges et Keuren de cette ville.

Aug. Vander Meersch.

Britz, *Mémoire sur l'ancien droit civil des Pays-Bas*, pp. 345 et 1040. — Piron, *Levensbeschrijvingen*.

DE BRAYE (*Roger*), poète, né à Courtrai, vers 1550, mort le 27 octobre 1632. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu, par le pape Paul V, d'une prébende presbytérale au chapitre de Notre-Dame à Courtrai (26 mars 1610). De Braye était un prêtre instruit, étudiant avec ardeur les langues anciennes ; il avait, en outre, une aptitude particulière pour la poésie latine, et la versification devint chez lui une passion. Il usa et abusa même de sa verve poétique, car les moindres circonstances trouvèrent en lui leur chantre. Toutes ses pièces fugitives ne sont pas perdues : quelques années avant sa mort, il en rassembla les principales pour en former deux recueils. Le plus ancien est intitulé : *D. Rogerii Braye Poematum sacrorum libri septem*. Cortraci, 1627, in-8o de 20 ff. liminaires et 561 pp. Le second ouvrage porte pour titre : *Selectiora apophtegmata virorum illustrium duobus libris comprehensa*. Cortraci, 1631, in-12. 8 ff. lim., 279 pp. chiffrées et quelques pages d'index. Le volume est imprimé avec un certain luxe. Une jolie gravure sur bois représentant le Parnasse se trouve derrière la dédicace, précédée elle-même des armoiries de la ville et du magistrat de Courtrai.

De Braye était d'une grande piété qui n'excluait pas, en lui la gaité. Ami des arts il fit construire à ses frais l'autel de SS.-Blaise et Nicolas dans l'église de Notre-Dame et l'orna d'un tableau d'Antoine van Dyck, représentant l'*Élévation de Notre Seigneur en croix* .C'est un des chefs-d'œuvre du maître. Descamps (*Vies des peintres flamands*) raconte à l'occasion de ce tableau une de ces historiettes dont il est si prodigue. Il prétend que le chapitre collégial de Notre-Dame de Courtrai avait fait mauvais accueil à l'œuvre de Van Dyck, et que celui-ci, comme on lui en commandait deux autres, aurait renvoyé les chanoines aux barbouilleurs de leur endroit, en leur disant : *qu'il travaillait pour des hommes et non pas pour des ânes*. Il en est de ce conte comme de tant d'autres débités sur nos peintres : tout y est invention. D'après la correspondance échangée entre le peintre et le chanoine De Braye, correspondance qui existe encore, ce n'est pas le chapitre, mais De Braye qui demanda ce tableau à Van Dyck, par l'entremise de son ami Van Woonsel d'Anvers. La première lettre de Van Dyck à Roger De Braye est du 8 novembre 1630 ; elle est relative à la composition du tableau, et le prix en est porté à huit cents florins de Brabant. Le chanoine trouva, paraît-il, la somme un peu forte pour lui, et proposa de la réduire à six cents florins. Le billet (en sept vers flamands) porte la date du 12 novembre 1630. L'artiste accepta ; Van Woonsel expédia le tableau à De Braye, le 8 mai 1631, et lui transmit les instructions de Van Dyck pour le déballer et l'encadrer. La quittance originale de Van Dyck est datée d'Anvers, le 18 mai 1631. Enfin, par une dernière lettre autographe, du 20 mai 1631, l'artiste remercie De

Braye de son paiement et d'un cadeau de *gauffres* qu'il lui avait envoyé. Le célèbre peintre ajoutait dans sa lettre, « j'ai fait tous mes efforts pour vous donner du contentement par cette œuvre, aussi (et cela me fait plaisir), j'apprends par votre agréable lettre que vous en êtes pleinement satisfait. » Il terminait en lui disant qu'il lui envoyait l'esquisse de son tableau, ce qu'il ne faisait ordinairement à personne. Le *fac-simile* de cette lettre a été inséré dans l'*Isographie*, publiée à Paris. L'*Artiste belge*, dans son dix-huitième cahier, a pareillement éclairci ce point de l'histoire de l'art.

Outre ce magnifique tableau, Roger De Braye donna à son église un autel en marbre placé sous le jubé à gauche, une *statue de la Sainte-Vierge*, en argent, qui se portait le dimanche en procession, avant la grand'messe et une coquille du même métal, d'un beau travail, pour recevoir le sel de l'eau bénite. Cette coquille fut ornée de deux vers latins.

Roger De Braye mourut à Courtrai et fut enterré devant l'autel de Saint Blaise qu'il avait si bien décoré; on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

D. O. M.
HOC MONUMENTUM MOVENS ADSTANTIUM MENTES
POSUIT HUJUS ECCLESIAE
CANONICUS ROGERIUS BRAYE, ANAGRAMMA
erigis ore jubar
HIC-NE JACES GELIDO SUB MARMORE BRAYE SEPULTUS,
ERIGIS ORE JUBAR QUI LEGIS ISTA, SIVE ES
DESINE MIRARI MIHI MORS NON NOMINA VITAM
ABSTULIT, HINC VERUM EST *erigis ore jubar*.
MOTUS AMORE PRECUM, RUTILANS JUBAR ERIGE LECTOR,
UT JUBAR AETERNO SIDERIS ORE FRUAR.
OBIIT 27 OCTOB. 1632.
REQUIESCAT IN PACE.

Par suite de changements survenus dans la décoration de l'église, le tableau de Van Dyck a été placé dans la chapelle sépulcrale des chanoines. L'épitaphe du donateur y est inscrite sur un médaillon.

Aug. Vander Meersch.

Archives du Nord de la France, nouvelle série, t. IV, p. 270. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. 3, p. 79.

DE BROUWER (*Érasme*), capitaine de marine, né à Ostende. XVIIe siècle. Il est regrettable que les détails biographiques manquent sur la plupart des marins, qui, comme Bestenbustel, De Brouwer et d'autres encore, se sont distingués dans la marine belge; en général on ne connaît d'eux que quelques exploits isolés, mais qui suffisent cependant pour mériter à ceux qui les ont accomplis une mention dans l'histoire nationale. Tel est le cas pour Érasme De Brouwer. L'Espagne étant en guerre avec l'Angleterre, le protecteur, Olivier Cromwel, fit mettre sous voile plusieurs flottes au commencement de l'été de 1655 ; l'une était chargée de surveiller les côtes de Dunkerque, une autre de bloquer le port d'Ostende et d'empêcher la sortie des corsaires. Nos marins trompèrent la vigilance des Anglais et réussirent, maintes fois, à faire de riches prises; d'autres fois, quoiqu'en nombre très-inférieur, ils résistèrent vaillamment. Ainsi le 13 mai 1655, quatre vaisseaux d'Ostende et de Dunkerque, l'un de vingt-sept canons, monté par De Brouwer, les autres respectivement de vingt-deux, huit et six canons furent rencontrés sur les côtes de l'Angleterre, par quatre frégates qui leur donnèrent la chasse. Trois de ces vaisseaux s'échappèrent à l'aide du brouillard et aussitôt, deux frégates anglaises, chacune de trente six pièces, profitant de l'isolement du navire monté par De Brouwer, l'attaquèrent près de Goodwindsant. Sans s'inquiéter de la disproportion des forces, notre marin accepta le combat et grâce à sa bravoure, à son sang froid, il soutint la lutte depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir; il aurait même finalement triomphé, si deux autres fregates anglaises n'étaient survenues. Dès lors la prolongation du combat devint impossible ; la plus grande partie de l'équipage avait trouvé la mort ; les manœuvres se trouvaient paralysées ; le bâtiment démâté et criblé de boulets faisait eau de toutes parts : De Brouwer dut amener son pavillon. Les pertes essuyées par les Anglais furent considérables et dépasserent celles de nos braves compatriotes. A son arrivée en Angleterre, le navire capturé coula ; cette perte fut bientôt compensée : six corsaires ostendais, auxquels s'étaient joints sept corsaires dunkerquois se rendirent, quelque temps après, maîtres d'une flotte anglaise composée de quarante vaisseaux

et en conquirent bientôt une autre de trente-trois chargés de houille.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. 1, p. 40. — Piron, *Levens beschryvingen*.

DE BROUWER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Hoogstraeten, mort à Anvers en 1637. Voir BROUWER (*Jacques*).

DE BRUNE (*Augustin*), peintre décorateur et de sujets religieux, à Gand, dans la seconde moitié du XVe siècle. Il y fut admis franc-maître dans la corporation artistique en avril 1466, sous le décanat du sculpteur Jean Clincke. Il fut un des artistes appelés en 1468 à Bruges, lors des somptueuses noces du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avec Marguerite d'York, pour coopérer à l'exécution des décors et des entremêts de banquets. En 1481 il peignit pour l'oratoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre au Mont-Blandin, lez-Gand, les volets d'un tableau de la chapelle de N.-D. Il y plaça les images de saint Pierre et saint Paul. Ces volets lui furent payés quatre livres de gros de Flandre (48 liv. parisis). L'année suivante il restaura dans la chambre judiciaire du conseil de Flandre, à Gand, une œuvre de Liévin Van den Clite : *Le Jugement du Christ*, de 1413, « un très-bel tabbel tout doré et de fin aisur. » Le tableau de Vanden Clite avait coûté soixante-quatre livres parisis, et De Brune reçut trente livres pour la restauration. Ces prix sont assez élevés pour l'époque. A la *Joyeuse-entrée*, à Gand, en 1485, de Maximilien et de son fils Philippe, le peintre Augustin De Brune fut chargé par le magistrat d'orner la *Salle de la Collace*, à la maison scabinale du chef-collége, des armoiries du Roi des Romains et du jeune Comte de Flandre. Ces armoiries, exécutées d'après des dessins préalablement approuvés, devaient être remarquables, puisque la comptabilité communale mentionne l'inspection des doyen et jurés de la corporation artistique et le payement de quatre livres de gros, tout autant que pour les volets de l'abbaye de Saint-Pierre. D'après le chirographe d'une convention conclue entre Augustin De Brune et les maîtres de pauvres de l'église de Saint-Sauveur, à Gand, l'artiste s'engagea, en 1487, à décorer l'autel du Saint-Esprit « de peintures d'or et couleurs. » L'accomplissement et les conditions subsidiaires de cet engagement étaient garantis sur sa propriété de la rue du Bourg, où il avait son habitation et son atelier. En 1486-1487 il était juré ou sous-doyen du métier gantois des peintres, sculpteurs et verriers; en 1489 il accepta comme apprenti pensionnaire Gérolf Willems, « pour lui apprendre à lire, à écrire et à peindre! » Maître Augustin De Brune était un artiste de mérite et dans une position de fortune aisée; plusieurs actes échevinaux nous le montrent achetant ou vendant des maisons, des rentes, un cheval, et habitant l'une de ses propriétés. Il se maria avec Marguerite Everdys.

Au commencement du XVe siècle il y avait à Gand un sculpteur en bois, maître Robert De Brune, admis dans la corporation artistique en 1405, et qui exécuta en 1407, pour la confrérie des arbaletriers de Thielt, une statue de saint Georges. Vers la fin du siècle travaillaient aussi à Gand maître Gilles De Brune, sculpteur-ébéniste; maître Pierre De Brune, peintre, etc., sur lesquels les renseignements manquent.

Edm. De Busscher.

Archives communales de Gand, *Comptes et livres échevinaux*. — *Messager des sciences historiques*, et Annales de la Société royale des Beaux-Arts : *Recherches sur les peintres et les sculpteurs à Gand*, 1859 et 1866. — Alex. Pinchart, *Bulletin de l'Académie de Belgique*.

DE BRUNE (*Jean*) ou **BRUYNEEL**, désigné dans l'histoire sous le nom de *Perneel* et par M. Kervyn de Lettenhove, dans son histoire de Flandre, sous celui de *Pruneel*, est né à Gand, on ignore en quelle année; il mourut en 1380. En 1379, Jean De Brune fut élu un des capitaines de la ville de Gand et se dévoua à continuer l'œuvre patriotique qu'avait commencée Jean Yoens, c'est-à-dire à faire restituer aux communes flamandes, leurs droits et priviléges, méconnus par Louis de Male. A la tête de douze mille chaperons blancs, il marcha d'abord sur

Courtrai où dominaient les partisans du comte, y rétablit l'autorité politique des communes, ainsi qu'à Ypres, et alla ensuite faire le siège d'Audenarde où Louis de Male avait réuni huit cents lances commandées par les plus illustres de ses chevaliers. Pour obtenir la délivrance d'Audenarde, le comte de Flandre par l'intermédiaire du duc de Bourgogne souscrivit à toutes les conditions des Gantois et signa avec eux un traité de paix, qu'il s'empressa de violer dès qu'il eut réuni des forces suffisantes pour exercer impunément sa vengeance. Jean Pruneel s'était retiré à Ath banni par ses ingrats compatriotes ; Louis de Male le fit enlever, conduire à Lille et décapiter.

Général baron Guillaume.

Froissart — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre.* — Piron, *Algemeene Levensbeschryving.*

DE BRUNE (*Nicolas*) ou **BRUIN**, sculpteur en bois, au XVe siècle, à Bruxelles. Il exécuta de 1438 à 1441, avec Gérard Goris, sculpteur-menuisier, de la même ville, de magnifiques stalles pour le chœur de l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain. Ces stalles étaient entièrement décorées de statuettes, figurines, bas-reliefs, représentant des épisodes de la vie du Rédempteur, et d'ornements d'une extrême finesse de travail ; elles coutèrent cinq cent vingt-huit cavaliers d'or. On les a otées du chœur, en 1803, sous pretexte qu'elles l'obstruaient et nuisaient à son aspect architectural. N. De Brune sculpta pour le magistrat de Louvain, et pour être portée dans la procession annuelle de la Collégiale, une statue de la *Mère du Christ*, assise sur un fauteuil-trône, dit le *Siége de la Sagesse.* Cette image, qui bientôt fut reputée miraculeuse, avait été enluminée par le peintre louvaniste Rodolphe van Velpe ; elle fut placée en 1658 sur l'autel construit dans la chapelle de Notre-Dame d'après le dessin de Faid'herbe, et où l'artiste a symbolisé la litanie de la Sainte-Vierge. Restaurée en 1842 et remise dans son état primitif, c'est aujourd'hui un spécimen de la statuaire peinte du XVe siècle. Vers la même époque N. De Brune livra, pour un ancien oratoire, bâti dans le cimetière de la collégiale de Louvain, une *statue de l'apôtre saint Pierre* ; cette œuvre y était connue, vulgairement, sous la dénomination du *Vieux saint Pierre.*

Edm. De Busscher.

Edw. van Even, Louvain Monumental, *Description hist. et art. des édifices civils et religieux*, 1860. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. kunstschilders, beeldhauwers, etc.*, 1857-1868.

DE BRUYN (*Abraham*), peintre de portraits et graveur, né à Anvers, vers 1538, décédé à Cologne dans un âge très-avancé. On possède bien peu de renseignements biographiques sur cet artiste beaucoup plus connu comme graveur que comme peintre ; ils se réduisent, en réalité, à ce que nous avons mis en tête de cet article, c'est-à-dire le lieu, et, à peu près, l'année de sa naissance, puis son départ pour Cologne, son établissement définitif dans cette ville où il mourut dans un âge très-avancé, dit-on. Les *Liggeren* anversois ne l'ont pas inscrit sur leurs registres ; on trouve dans ceux-ci, la mention de quelques De Bruyn artistes : d'abord au XVe et au commencement du XVIe siècle ; puis on y rencontre un Arthur De Bruyn, peintre, élève d'Adam van Noort, en 1605, franc-maître en 1616 et recevant deux élèves en 1627-1628. Ce même Arthur est désigné comme le maître d'un Abraham De Bruyn, en 1619-1620. Enfin un Jean De Bruyn est encore indiqué comme élève d'Adam van Noort, en 1616-1617. — Rien de tout ce qui précède ne peut se rapporter au graveur-peintre Abraham, pour lequel nous en sommes réduits au peu que nous avons mentionné ci-dessus ; encore n'osons-nous le donner comme entièrement authentique. Contemporain des Wirix, peut-être leur condisciple, il travailla dans leur style ; son dessin laisse beaucoup à désirer, ses extrémités sont négligées, sa pointe est dure et pourtant ses estampes, surtout ses portraits, sont très-recherchées à cause de la grande propreté du burin. On a de lui : *Diversarum gentium armatura equestris*, in-fol. Suite de 52 planches, ou 76 d'après Le Blanc.— *Omnium pœne gentium*

imagines, suite de 49 planches, 50 suivant le Blanc, c'est-à-dire que le no 19 manque et qu'il y a deux nos 23 avec frontispice. Kramm indique ce qui suit : *Les portraits ou les modes de presque toutes les nations gravés pour Jaspar Rutz, par* Abr. De Bruyn, in-4o, *p. en trav. contenant chacune 4 fig. colorées, le discours en latin est par Hadr. Damman de Gand; à Cologne*, 1577, in-fol. Ouvrage très-rare, renseigné dans le *Catalogue de feu M. Pierre Wouters, chanoine de Saint-Gomer à Lierre*. Bruxelles, 1797. Le même ouvrage a paru de nouveau à Anvers, en 1581, in-fol. oblong, avec 58 planches. Le catalogue susdit cite encore : *Les armes et habits des Bourgeois d'Anvers en 6 planches, oblongues*, Abr. De Bruyn, *inv. et exc.* Le Blanc cite en outre une assez grande quantité d'autres gravures dues au même maître, parmi lesquelles plusieurs suites, entre autres : *Les Apôtres*, douze pièces ; *les Évangélistes*, quatre pièces ; *les Planètes*, sept pièces ; *Animaux*, douze pièces, in-4o ; *Imperii ac Sacerdotii Ornatus*, vingt-deux et vingt-six pièces avec un frontispice ; *les Statues des douze Césars*, trois pièces, etc. Parmi les portraits, nous noterons Philippe-Louis, électeur Palatin et sa femme Anne ; Philippe roi d'Espagne ; Charles IX ; Anne d'Autriche ; Isabelle d'Autriche, reine de France ; Guillaume, duc de Juliers ; Marie, femme de ce dernier ; Albert-Frédéric, duc de Prusse ; sa femme Marie Éléonore ; Sambucus, médecin, etc. Les estampes qui sont datées, vont de 1565 à 1583. Il est cependant plus probable, si en effet De Bruyn mourut à un âge très-avancé, qu'il travailla bien aû-delà de la dernière date citée, époque où il n'aurait eu que quarante-cinq ans. Ad. Siret.

De Bruyn (*Nicolas*) fils d'Abraham, peintre de portraits et d'histoire et graveur de talent, né à Anvers, en 1570 et mort, dit-on, à Amsterdam, en 1656. Aucune preuve authentique n'existe de cette dernière assertion. Nicolas fut élève de son père qu'il ne tarda pas à surpasser ; on ne connaît rien sur sa vie ; il dut beaucoup travailler et ses estampes sont en grande estime auprès des amateurs. Il peignit et grava dans le goût gothique de Luc de Leyde ; ses planches sont faites d'après Gilles van Coninxloo, David Vinckeboons, Martin De Vos, etc., puis aussi d'après ses propres dessins. Les petits sujets bibliques sont un peu secs, mais traités avec beaucoup de soin et de finesse. Dans sa Création du monde et de l'homme, sujets traités en rond, d'après Martin De Vos, on remarque un burin des plus délicats. Nous reproduirons ici le jugement que Mariette porte sur cet artiste : « Je ne « vois pas, dit le célèbre connaisseur, « qu'aucun autheur ait fait mention de « ce graveur, qui est pourtant un des « meilleurs qui soit sorti des Pays-Bas. « Il y en a eu peu qui ayent gravé avec « autant d'art et d'intelligence le paysage, surtout dans les lointains, et ce « qu'il a fait d'animaux et d'oyseaux est « touché fort mœlleusement : La belle « estampe de l'Age d'or, qu'il grava en « 1604 d'après Abr. Bloemart, donne une « idée de ce qu'il aurait pu faire s'il eut « toujours gravé d'après de bons maîtres, et elle fait en même temps regretter que cet artiste ne se soit attaché à « graver que quelques paysages de maistres Flamands peu célèbres ou bien ses « propres dessins, dans lesquels, par un « goût aussy mauvais que bizarre, il a « voulu renouveller la manière antique « de Lucas dans le choix de ses drapperies et des habillemens de ses figures, « et mesme dans la disposition de ses « sujets. » D'après le même auteur, Nicolas commença à graver en 1594 ; il place l'apogée de son talent de 1600 à 1621, alors qu'il était dans la force de l'âge ; dès lors, d'après lui, l'artiste commence à décliner et toujours plus sensiblement à mesure que le temps marche. Les estampes de 1635 sont, dit Mariette, d'un goût lourd et pesant ; 1651 est la dernière date que l'on possède et elle est inscrite sur un de ses plus mauvais ouvrages. Parmi ceux-ci, nous citerons les sujets bibliques, trente-quatre numéros ; sujets du nouveau testament, cinquante-six numéros ; épisodes de la vie de saints et de saintes, neuf numéros ; théologie païenne, douze numéros ; sciences et arts,

cinquante-six numéros; allégories, trente et un numéros; portraits, vingt et un numéros; mœurs et usages, neuf numéros.

Ad. Siret.

DE BRUYN (*Guillaume*), architecte de mérite, baptisé à Bruxelles dans l'église Sainte-Gudule, le 31 mars 1649 et mort dans la même ville, le 11 avril 1719. Aucune biographie n'a jusqu'à présent été consacrée à cet artiste, dont le nom se rattache à l'histoire de plusieurs édifices de sa ville natale. Il était le fils d'un autre artiste du même nom, Guillaume De Bruyn dit Coronel, qui remplit jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1669, les fonctions de « maître maçon de la cour » (*meester metser van den hove*) ou « de maître maçon de Brabant » (*meester metser in Brabant*), fonctions auxquelles était attachée une allocation annuelle de 20 livres 5 sous d'Artois. Guillaume Coronel, après avoir exécuté pour le gouvernement espagnol d'importants travaux et alors qu'il était en avance de plus de 5,000 florins, fut atteint de la maladie dont il mourut; son fils avait, pendant trois ans, continué et dirigé les constructions commencées par son père, lorsque, à la mort de celui-ci, il fut nommé pour le remplacer (acte de la chambre des comptes, daté du 5 septembre 1669).

De Bruyn n'était point un simple maçon, comme on pourrait le croire d'après ce qui précède; il se qualifia toute sa vie du titre d'architecte ou ingénieur du roi. Au surplus il donna spontanément sa démission de la place de « maître maçon en Brabant, » et fut remplacé le 19 octobre 1688, par Paul Martens, qui, depuis sept ans, dirigeait en son nom les rares travaux d'architecture que le gouvernement espagnol faisait entreprendre, à une époque où les guerres contre le roi Louis XIV avaient épuisé les finances. Mais notre artiste resta contrôleur des travaux ou architecte de la ville de Bruxelles, place importante qui lui fut conférée le 17 mars 1685 et qu'il occupa jusqu'à sa mort, près de quarante années. Ce fut Gilles Van den Eynde qui fut désigné pour le remplacer, le 16 mai 1721.

Le bombardement de la capitale des Pays-Bas espagnols en 1695 lui procura l'occasion de donner des preuves éclatantes de ses talents. La partie centrale de la ville de Bruxelles ayant été presque entièrement dévorée par les flammes, une foule d'édifices devaient être reconstruits. Ce fut sur les plans et sous la direction de De Bruyn que l'on rebâtit la grande boucherie, vaste halle qui existe encore; elle fut achevée en 1697 et coûta au gouvernement 37,355 florins. Mais l'œuvre par laquelle il a mérité d'être signalé à la postérité, c'est la part considérable qu'il prit au rétablissement des maisons des corps de métier, sur la Grand'Place. Ces maisons ne présentaient plus qu'un monceau de ruines, notamment les six habitations formant le côté supérieur ou méridional de la place. De Bruyn présenta, à cette occasion, plusieurs plans parmi lesquels le premier bourgmestre, les trésoriers et les receveurs de la ville furent autorisés à faire un choix (7 février 1696), puis le plan adopté fut imposé, tant aux acquéreurs des terrains des maisons dites l'*Ermitage*, l'*Ecrevisse* ou *la Fortune*, *le Moulin à vent* et *la Bourse*, qu'aux charpentiers, propriétaires du *Pot d'Étain*, et aux maçons, propriétaires de *la Colline*. C'est de 1698 que date le grand bâtiment dont la façade s'étend depuis la rue de la Colline jusqu'à la rue des Chapeliers, et dont l'architecture, qui a été modifiée par Dewez en 1762 et rudement détériorée par les années, ne manque ni de caractère, ni de grandeur.

Parmi les autres maisons des métiers dont De Bruyn donna les plans, citons la *Maison des boulangers*, vaste et imposant ensemble qui occupait tout le coin de la Grand'Place et de la Grande rue au Beurre, à l'endroit où s'élevait auparavant le *Serhuygskintsteen* (*Maison des enfants de sire Hugues*) l'un des sept hôtels ou lieux de réunion des familles patriciennes. Cette habitation subsiste encore, mais veuve des splendides ornements qui en relevaient l'apparence et qui tous : dôme, balustrade, statues, etc., ont disparu.

La belle *Maison des Brasseurs* s'éleva également sur les plans et sous la direction de De Bruyn, mais cette construction

fut pour lui la cause de longs ennuis, des pierres de mauvaise qualité y ayant été employées, à son insu, à ce qu'il paraît.

Questionnés sur la possibilité de réédifier la partie supérieure de la tour de l'église Saint-Nicolas ou beffroi communal, quelques ingénieurs avaient émis un avis défavorable et proposé le remplacement de cette partie par une flèche en bois; mais, en 1711, d'autres ingénieurs et architectes, et entre autres De Bruyn, firent prévaloir une opinion contraire. La tour fut restaurée et rehaussée en 1713, le modèle présenté par De Bruyn, et dont il existe une reproduction en bois, sur le jubé de l'église Saint-Nicolas, ayant été approuvé le 24 décembre 1712. En récompense des soins qu'il donna à la direction des travaux, la ville lui alloua deux fois 100 patacons; d'abord le 9 du même mois, puis le 30 mai de l'année suivante. Mais le beffroi ne répondit pas à l'espoir des habitants : il s'écroula subitement le 29 juillet 1714, peut-être parce qu'on eut la malencontreuse idée d'y suspendre un lourd carillon, dont les treize principales cloches pesaient 46,420 livres.

On ne peut contester le talent de De Bruyn. Il savait, lorsqu'il le fallait, employer l'architecture classique sans y prodiguer les ornements. La grande boucherie est d'un style très-simple et très-sévère. Une grande richesse de détails était-elle nécessaire, il arrivait sans effort à la variété. Ses façades témoignent d'une rare fécondité d'imagination. En un mot ses œuvres mériteraient d'être étudiées et comparées avec soin par un homme du métier.

De Bruyn avait pour épouse une dame nommée Élisabeth van Mierloo. Il en eut plusieurs enfants, deux au moins : Jeanne-Dorothée, femme de George van Dalem, avec qui elle testa le 23 octobre 1723, et Caroline, femme de François Lemmens; la fille de ceux-ci, appelée aussi Caroline, hérita de sa tante et porta les biens des De Bruyn à son mari, Joseph Legris de Saint-Ronan. La famille De Bruyn vivait dans l'aisance, car Guillaume était en état de faire des avances considérables au trésor, qui, en 1684, lui devait 10,000 florins. Très-considéré dans sa corporation, il fut appelé, en 1682, à faire partie des magistrats en qualité de conseiller (*raedsman*), et remplit cet office jusqu'au moment de sa nomination en qualité de contrôleur. Il posséda à Bruxelles plusieurs maisons, notamment une habitation dans la rue du Poinçon, qu'il convertit en tannerie et où il fit conduire l'eau d'une source existant dans la rue d'Accolay (acte de la chambre des comptes, du 6 juillet 1684), et une autre dite les *Armes de Louvain* (de *Wapen van Loven*), qui se trouvait dans la rue de la Montagne, près de celle nommée les *Quatre Seaux* (de *Vier eemers*), qu'il donna en location le 13 juin 1715 et moyennant 200 florins par an. Lui et sa femme achetèrent à Capelle-au-Bois, à l'E. du canal de Bruxelles à Willebroeck, une maison de campagne qui était tenue en fief du duché de Brabant et qui s'appelait *S' Coninexsteen* (relief du 19 septembre 1689); ce bien échut, après lui, à ses enfants (r. du 15 janvier 1721) et ne fut aliéné que soixante ans plus tard, par les Legris de Saint-Ronan.

Alph. Wauters.

Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles.* — Wauters, *Les Environs de Bruxelles.* — *Archives de l'ancienne Chambre des Comptes et de la Ville de Bruxelles.*

DE BRUYN (*Jean*) ou **BRUNIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Gand ou à Bruxelles, vers la fin du XIVe siècle, et décédé dans cette dernière ville le 4 juin 1450. Jeune encore il entra dans l'ordre des Carmes Chaussés. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, ses supérieurs le chargèrent d'enseigner les sciences sacrées aux jeunes religieux de son ordre. Il fut prieur du couvent de Bruxelles en 1436 et 1441, et mourut le jour de la Fête-Dieu 1450. Il a écrit quelques ouvrages très-estimés de son temps : 1° *Commentaria in Ecclesiasticum*, ou selon d'autres biographes *in Ecclesiasten.* — 2° *In epistolas D. Pauli commentaria.* — 3° *Commentaria in IV libros sententiarum.* Ces commentaires, composés avant l'invention de l'imprimerie, n'ont pas été imprimés depuis.

E.-H.-J. Reusens.

Necrologium conventus FF. Calcèatorum ordinis B. M. V. de monte Carmelo urbis Bruxellensis, ms. de la Bibliothèque de l'Université de Louvain. — De Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, I, col. 804.

DE BRUYNE (*Bernard-Joseph*), bibliophile, fils de Jacques-François et d'Isabelle van Everbroeck, né à Malines le 8 août 1773, y décédé le 26 septembre 1839. Dès sa jeunesse De Bruyne se passionna pour les livres et les gravures; plus tard, quand il fallut faire choix d'une carrière, il se détermina pour l'étude de la pharmacie. Mais, l'aptitude du bibliophile dominant toutes les autres préoccupations, il abandonna sa première profession pour s'établir comme libraire. Sa bibliothèque s'accrut rapidement et prodigieusement. Elle avait pour objet principal l'histoire nationale et surtout celle de la ville de Malines. Les tableaux, les autographes, les gravures et les médailles ne tarderent pas à s'adjoindre à ce premier fond. Loin de se satisfaire par cet accroissement, telle était sa propension pour les antiquités qu'il vendit une partie de son patrimoine pour en placer le capital en livres.

Notre bibliophile, depuis longtemps lié avec Gaspar de Servais, se mit bientôt en rapport avec un grand nombre d'illustrations européennes. Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, l'honorait de sa bienveillance et aimait à s'entretenir avec lui de livres et d'art. Les peintres Paelinck, Verhulst et Madou tour à tour firent son portrait; le dernier l'a publié en lithographie dans le journal d'art intitulé *la Renaissance*. Tout à la fois jovial, spirituel et obligeant, De Bruyne avait une profonde connaissance de la bibliographie. Il était aussi bon poète flamand et pendant de longues années sa verve poétique fit les frais des jubilés, mariages, premières messes et d'autres fêtes qui furent célébrées à Malines; plusieurs de ces pièces ont été imprimées. De Bruyne a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, nous citerons: 1° *Catalogue alphabétique raisonné des livres qui ont paru sur l'histoire des XVII provinces des Pays-Bas*. 2 vol. in-folio. — 2° *Levens beschryving der beroemde mechelaers*, etc.

Emmanuel Neeffs.

F. E. D. L. F. *Levenschets van J. B. De Bruyne.*

DE BRUYNE (*Pierre*), **BRUIN** ou **BRUNE**, graveur au burin et au pointillé, qui, vers le milieu du dix-septième siècle, professait son art à Bruges. Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) cite de P. DE BRUYNE un portrait du IXe évêque de Bruges : *Effigies Domini D. Caroli Van den Bosch*, in-folio. Il mentionne d'un P. DE BRUYN, qui travailla en Hollande, dit-il, un portrait intitulé : *Effigies Cassiani del Pozzo, abbatis Caburrensis*, in-folio; mais d'après Chrét. Kramm, les deux planches sont du même auteur et appartiennent à un seul recueil. Dans le supplément à ses biographies artistiques l'écrivain hollandais parle d'un P. DE BRUNE et d'un portrait in-folio de Jer *Niclays d'Herts*, en costume d'agriculteur, une vigoureuse eau-forte, d'après le peintre brugeois Jacques van Oost, signée *J. van Oost pinx. P. de Brune fecit aquâ forti*. Il est évident que les trois œuvres doivent être attribuées à l'artiste de Bruges, et non à trois homonymes différents, malgré la diversité orthographique, ce qui se rencontre très-souvent.

Edm. De Busscher.

Charles Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, 1854. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. kunstschilders, beeldhouwers, graveurs, etc.*, 1857-1868

DE BUCK (*Adrien*), poète flamand, né à Furnes, probablement vers la fin du XVIe siècle; il prit l'habit de prémontré, et devint curé d'Eggewaertscappel et Zoutenay, villages peu éloignés de son monastère. On lui doit : 1° *Troost-Medecyne winkel der zedighe wysheit, voormaels in den Kerker beschreven in 't latyn tot versoetinghe syns lydens, door S. M. T. Boetius, roomschen borghemeester*. Brugghe, 1653, in-8°. — 2° *Den gheestelyken Maegdezang der christelyke ziele*. De Buck écrivait purement en flamand, tant en prose qu'en vers; son style facile ne manque pas d'une certaine élégance.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVIII, p. 129. — *Biographie de la Flandre occidentale.*

DE BUCK (*Pierre*), géomètre, né à Gand, mort en 1587. De Buck

fut en son temps un ingénieur renommé et arpenteur juré; d'après ses plans on fortifia la ville de Gand, pendant la guerre contre l'Espagne. Déjà en 1572, il avait fait un rapport général sur l'état des remparts et les moyens de mettre la ville en bonne défense. Son rapport est conservé aux archives de la province de la Flandre orientale, sous le titre de *Noticien van Pieter De Buck, landmeter, in 't doen der visitatie van de vesten deser stede, den 22 Augusty 1572, mits in 't communiceren van eenighe noodzakelicke weercken, dienende ter fortificatie der zelver stede.* En 1576, après la prise de la citadelle près de la porte d'Anvers, les murs et les bastions du côté de la ville furent démolis et l'enceinte fortifiée fut prolongée jusqu'à la porte du Sas, d'après les projets du même ingénieur. Il travailla beaucoup comme géographe et un grand nombre de ses cartes existent encore au même dépôt.

Il publia : *Den cooplieden Handtbouck*. Ghendt, Jan van Salenson, 1581, in-8°, œuvre des plus utiles, contenant un tarif détaillé des monnaies et des poids et mesures des principaux pays de l'Europe. Cet ouvrage, très en vogue pendant plus d'un siècle, a été réimprimé avec augmentations, en 1644 et 1678 et est devenu rare en bons exemplaires de la première édition.

On cite encore un autre *Pierre De Buck* ou *Buccius*, qui était docteur en médecine, maître es-arts, géomètre et mathématicien renommé au XVIe siècle. Il publia *Prognosticum futuri temporis* et *Ephemerides variæ*. Aug. Vander Meersch.

Sanderus, *De Gandavensibus eruditionis famâ claris*. — Marcus van Vaernewyck, *Historie van Belgis*, l. IV, ch. 106. — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 355. — Blommaert, *Nederduitsche schryvers van Gent*. — P. C. Vander Meersch, *Inventaire des cartes et plans conservés aux archives de la Flandre orientale*. — Du même, *La ville de Gand considérée comme place de guerre*.

DE BUR *(Pierre)* en latin **BURRUS**, humaniste, poète latin et théologien, naquit en 1430 à Bruges, selon Sanderus et Valère André, dont l'opinion est généralement adoptée. Au dire de Guichardin, il aurait vu le jour à Burch, dans la Gueldre. De Bur était originaire de Noyon en Picardie; ce fut à Paris, croit-on, qu'il fit toutes ses études et prit le grade de licencié en droit canon. La plus grande partie de sa vie s'écoula dans cette dernière ville et fut consacrée à l'éducation de la jeunesse. L'excellente réputation, dont il jouissait comme précepteur, le fit rechercher par les plus grandes familles. Un contemporain, l'auteur des *Additions sur Trithème*, dans un passage reproduit en note par Paquot, prise hautement ses connaissances dans la littérature sacrée et profane, ainsi que son talent comme poète et loue le soin qu'il prenait de former les mœurs aussi bien que l'esprit de ses élèves. Dès avant 1495, il avait obtenu un canonicat de la cathédrale d'Amiens. Il était venu habiter cette ville dans sa vieillesse et y mourut en 1507, à l'âge de 77 ans. Foppens et Paquot donnent les titres de ses écrits en vers et en prose, sans pouvoir garantir qu'ils soient tous compris dans les deux volumes suivants : *Petri Burri Canonici Ambiani Moralium Carminum libri novem, cum argumentis et explanationibus*. Paris, Jodoc. Bad. Ascens., 1503, in-4°. — *Pœanes quinque Festorum Divæ Virginis Mariæ; item hymni aliquot, cum familiari expositione Jodoc. Bad. Ascens. et auctoris vita*. Paris, typis Ascencianis, 1508, in-4°. J. Roulez.

Sanderus, *de Brugensibus*, p. 65 sv. — Valère André, p. 726 sv. — Foppens, t. II, p. 959. — Paquot, t. XIV, p. 256. — Hofman Peerlkamp, p. 26, éd. 2.

DE BUSSCHER *(Guillaume-Joseph)*, fonctionnaire public, puis imprimeur-éditeur, né à Bruges le 6 octobre 1774, mort à Gand le 13 mars 1852. Son père, Joseph De Busscher ou De Busschere, comme s'écrivait avant l'ère française ce nom patronymique, fut reçu dans la corporation des imprimeurs brugeois, en 1770, avec dispense d'apprentissage, en vertu d'un octroi spécial de Marie-Thérèse. Il épousa Anne-Caroline Van der Piet, veuve de Pierre de Sloovere, successeur d'André Wyts, l'éditeur de la *Grande Chronique de Flandre*, en 4 vol. in-fol. Depuis 1797 membre du Jury départemental d'instruction, Joseph De Busscher, bibliographe érudit et connais-

seur en peinture et gravure, inspira ses goûts littéraires et artistiques à son fils Guillaume, qu'il avait envoyé au collége de Saint-Omer, pour y recevoir l'instruction française, et ensuite à Lille, pour y faire son apprentissage de typographe.

De retour dans sa ville natale, il fut associé à l'établissement paternel, et fréquenta les riches ventes de livres de la Hollande, qui fournirent tant de beaux ouvrages aux bibliothèques de notre pays. Aussi fut-il en relations suivies avec les bibliophiles les plus instruits de l'époque. Nommé, en 1794, vérificateur des assignats à Bruges et à Middelbourg, en Zélande, il épousa en 1798 demoiselle Thérèse Marlier, puis devint, peu de temps après, imprimeur de la préfecture et membre du conseil municipal. En 1802 il fut appelé à la recette des contributions directes de la ville de Bruges, fonctions qu'il remplit jusqu'à la chûte du régime impérial français. En mars 1814, il eut sa maison et son imprimerie pillées et saccagées, par la populace ameutée contre les fonctionnaires suspects de bonapartisme. Remplacé dans son emploi par ordre du commandant russe, le comte de Puckler-Muskau, il renonça à solliciter sa réintégration, remonta son établissement typographique, le transféra à Gand, en 1815, et y joignit une vaste librairie ancienne et moderne. Par l'impulsion du ministre Falck, chef du département de l'instruction publique du royaume des Pays-Bas, il se livra à la réimpression d'une nombreuse série d'ouvrages d'éducation, trop coûteux en éditions françaises, ou qui manquaient à la Belgique. Durant sa première période professionnelle, il avait publié à Bruges le *Journal de la Lys*, qui n'eut qu'une année d'existence ; en 1816 il fonda à Gand le *Journal de la Flandre orientale et occidentale*, feuille libérale, qui eut pour rédacteurs deux écrivains de talent : Lallemant et Rioust, et qui compta parmi ses collaborateurs : Azaïs, Bory de Saint-Vincent, Cauchois-Lemaire, Wallez, l'abbé de Foere, l'avocat Donny, Cornelissen. Un articulet anonyme, d'un correspondant de Paris (C. Alex. d'Ivri), annonçant le maintien, par l'influence de lord Wellington, de l'intendant de la Martinique, suscita en 1817, à l'éditeur du *Journal des Flandres*, un procès en calomnie. La cause, gagnée à Gand, en première instance, fut introduite à Bruxelles devant la Cour supérieure de justice, statuant en cassation, et Guillaume De Busscher, pour n'avoir point dénoncé son correspondant parisien, fut condamné à un mois d'emprisonnement et à 25 florins d'amende, pour tous dommages et intérêts, au lieu de dix mille florins des Pays-Bas, réclamés au nom du Prince de Waterloo. Ce premier procès de presse fit une certaine sensation dans le nouveau royaume : à tort, ou à raison, l'issue en fut attribuée à de hautes influences. En 1818 le *Journal des Flandres* fut cédé à MM. Doussain et Neël, qui le continuèrent sous le titre de l'*Impartial*. De 1818 à 1826 Guillaume De Busscher édita trois autres feuilles, d'opinions très-modérées : les *Petites affiches*, le *Letter- en staatkundig Dagblad* et le *Gendschen Mercurius*, qui s'imprime encore et s'est créé une grande publicité.

En 1820, lors de l'exposition de l'industrie nationale, où seul des imprimeurs de Gand il exposa les produits de son art, ses ateliers étaient rangés parmi les plus considérables du pays. Quand il s'établit à Gand, la typographie y suivait la vieille routine ; c'est lui qui donna l'exemple et l'élan des progrès, et aujourd'hui les imprimeries gantoises rivalisent avec celles de Bruxelles et de Paris. Pour l'exposition de 1820 il fit exécuter dans ses ateliers un véritable tour de force typographique, à une époque où ni les presses en fer à grands formats, ni les rouleaux à encrer n'étaient en usage. La description de la *Bataille de Nieuport*, tableau du chev. Odevaere, textes français et flamand, imprimée en éditions in-4°, in-8°. in-12° et in-18°, fut remaniée en colonnes et forma une planche *in-folio maximo* (grand aigle), que l'on tira sur papier d'Annonay, sur peau de vélin et sur *peau d'âne*, tirage jusque là unique dans les annales de l'imprimerie. Une médaille de bronze fut décernée à cette œuvre offerte au roi des Pays-Bas. Les impressions sorties des ateliers de *G. De*

Busscher et fils obtinrent la même distinction à l'exposition de Harlem, en 1823.

Guillaume De Busscher se retira des affaires en 1837; son établisssement échut à ses deux fils : Désiré et Edmond De Busscher; l'ainé, Louis De Busscher, imprimeur communal à Gand, était décédé en 1832. Au mois de septembre 1850, le chef d'atelier de *G. De Busscher et fils* et de *De Busscher frères*, Joseph Canneel, vit célébrer par ses patrons le cinquantième anniversaire de son entrée dans la maison. Il reçut une bague de prix, en récompense de ses longs et loyaux services, dans un banquet où furent réunis ses compagnons typographes, qui lui offrirent une coupe d'argent; le gouvernement le décora des insignes du mérite, institués pour les travailleurs d'élite.

Devenu le doyen des imprimeurs belges, Guillaume De Busscher s'éteignit presque octogénaire, laissant les souvenirs les plus honorables. D'une constitution très-robuste, il serait peut-être parvenu à un âge plus avancé encore, si un accident de chemin de fer ne l'avait condamné, depuis 1839, à une vie trop sédentaire. Il possédait une bibliothèque d'ouvrages de littérature, d'histoire, de voyages et d'art, la plupart en éditions de choix et de luxe. M. Aug. Voisin la cite dans l'*Introduction au catalogue de la Bibliothèque de Gand.*

Aug. Vander Meersch.

Baron Jules de Saint-Genois, *Messager des sciences historiques*, 1832. — A. Dubois, *la Belgique judiciaire*, t. XIX, 1861. — P. van Duyse, *Jubelfeest van Jh. Canneel, Gent*, 1850. — Renseignements particuliers.

DE BUSSCHERE (*Pierre*), en latin **SILVIUS**, natif d'Alost fut instituteur à Bruges, où il mourut le 26 juin 1565. On le dit poète latin sans citer les pièces de vers qu'il aurait publiées ou composées. On a de De Busschere un traité de versification sous le titre de *Stichologia*. Antv., 1550, in-8°, ap. Joan. Loëum.

J. Roulez.

Foppens, t. II, p. 1010. — C. Desmet, *Description d'Alost*, p. 65.

DE BUT (*Adrien*), **DE RUDT** ou **BUTZ**, chroniqueur, mort le 24 juin 1488; il est aussi connu sous le nom de Adrien de Saeftinghe, du lieu de sa naissance, village englouti par les eaux en 1531, et situé sur l'Escaut. D'esprit mobile, impressionable et livré d'abord à une vie mondaine, Adrien De But alla étudier dans différentes villes et en revint sans avoir rien fait d'utile. Admis à l'université de Louvain, il la quitta sans y avoir obtenu aucun grade académique. Il n'était cependant pas sans aimer la vertu, mais la violence de ses passions lui en rendait la pratique difficile. Il fut enfin amené à de meilleures habitudes par Jean Crabbe, un de ses parents, abbé de l'abbaye des Dunes (1457), qui l'accueillit avec bienveillance et le présenta à Philippe le Bon en 1458. On suppose que ce fut par la munificence du duc qu'il put ensuite se rendre à Paris, pour y faire des études théologiques. Il s'y laissa de nouveau aller à l'attrait des plaisirs jusqu'à ce que son professeur, Gilles de Roye, lui ayant fait les remontrances les plus touchantes le convertit et le décida à quitter le monde. Il se retira alors (1460) dans l'abbaye des Dunes pour se soumettre à la règle de Citeaux et prononça des vœux solennels; l'abbé Jean Crabbe le renvoya ensuite à Paris et, cette fois, il en revint avec le grade de bachelier en théologie. L'étude, principalement celle de l'histoire du pays, devint dès lors pour lui une incessante occupation. Plusieurs religieux de l'abbaye furent ses collaborateurs; ils copièrent la chronique faite par Gilles de Roye, pendant que lui-même se livrait à d'autres labeurs. La plupart des ouvrages historiques, principalement ceux de Brando et de Gilles de Roye furent enrichis d'annotations de sa main.

En 1470, 1476, 1477 et 1478, on lui confia la direction de la wateringue du métier de Furnes, avec le titre de Watergrave, ou *comes aquarum civitatis et territorii Furnensis*. En 1478, on le trouve à Louvain, occupé à compulser les manuscrits de cette ville.

En 1479, l'abbé Jean Crabbe, accablé des affaires publiques du duc Maximilien

et de Marie de Bourgogne, dont il était le conseiller, confia à De But la charge de prieur ; Crabbe résidant habituellement à Bruges, il en résulta que c'était à notre chroniqueur qu'était dévolue la direction de l'abbaye. Cette position lui attira beaucoup d'ennuis ; il fut forcé à la fin de donner sa démission. Il n'eut plus d'autre fonction que celle de portier, fonction qu'on ne confiait qu'à des hommes d'expérience. Le *Portarius* était chargé de la réception des étrangers illustres qui visitaient l'abbaye, et de la distribution des aumônes qui étaient considérables.

Ce fut après avoir résigné ses fonctions de prieur qu'il commença ses plus grands travaux, surtout ceux dont les sujets nous intéressent le plus ; en voici l'énumération : 1° *Chronicon Flandriæ inde à Ludovico I° usque ad mortem Joannis ducis Burgundiæ*. Cette chronique a été publiée par la commission royale d'histoire en 1837, par les soins du chanoine De Smet dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, t. I, p. 260. — 2° *Supplementum chronici Magistri Ægidii à Roya et Bartholomœi de Beca, religiosorum Dunensium, ab anno* 1463 *ad annum* 1478. Imprimé à Francfort en 1620, à la suite de la chronique de Gilles de Roye. Le manuscrit autographe de cet ouvrage est conservé aux archives générales du royaume, à la fin du volume du *chronicon Flandriæ*. — 3° *Des Gloses* sur le *Fasciculus temporum*, qui font partie du manuscrit précité. — 4° *Tractatus de immaculata conceptione Beatissimæ Mariæ*. — 5° Une collection de lettres de De But, adressées à diverses personnes, fut conservée jusqu'à la révolution française, dans la bibliothèque des Dunes. On ignore ce qu'elle est devenue. — 6° *Chronica abbatum Monasterii de Dunis*. Bruges, 1839, in-4°. Cette chronique publiée par la Société d'Émulation de Bruges a été éditée par les soins de M. l'abbé Vande Putte.

Aug. Vander Meersch.

Biographie d'Adrien De But, écrite par Devisch, publiée à Bruges en 1655, in-8°. — Sa biographie dans le *Chronicon Dunense*, publié par M. Vande Putte. — Goethals, *Histoire des Lettres*, t. IV. — De Wind, *Nederl. geschiedschryvers*, pp. 84, 521, 522. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 94. — De Chalmot, *Biographisch woordenboek*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 11. — Sanderus, *De scriptoribus Flandriæ*, etc.

DE BYE (*Corneille*), bollandiste, né à Elverdinge, près d'Ypres le 1er octobre 1727, mort à Werden sur la Roer, dans la Gueldre, le 11 août 1801.

Après avoir terminé ses humanités en 1745, il entra dans l'ordre des jésuites, puis étudia les mathématiques et la philosophie, successivement à Anvers et à Malines, et fut chargé, pendant six ans, d'enseigner les humanités à Anvers, à Bruges et enfin à Ypres. Ses études théologiques achevées, il alla occuper à Louvain une chaire d'écriture sainte laissée vacante par le départ du père Le Clé, désigné pour faire partie des Bollandistes. Un peu plus tard De Bye fut choisi lui-même pour collaborer à la rédaction des *Acta Sanctorum;* ses nombreuses connaissances furent d'un grand secours dans la publication de cette œuvre ; il travailla aux cinq premiers volumes d'Octobre. Le troisième venait d'être terminé, en 1770, quand les jésuites furent supprimés. Cette mesure n'entraîna pas cependant la ruine de l'entreprise ; De Bye continua le travail avec Jacques De Bue et Jacques Hubens. Lors de la mort de Constantin Suyskens, le plus ancien des collaborateurs des *Acta Sanctorum*, De Bye fut commis à la bibliothèque et aux finances. En 1784, le musée des Bollandistes fut transféré à l'abbaye de Tongerloo, où on voulut forcer De Bye à s'y rendre pour poursuivre la publication avec De Bue et trois religieux prémontrés, mais il refusa ; il contribua toutefois à la rédaction du sixième volume d'Octobre, qui fut imprimé à l'abbaye, ce qui porte à six le nombre de ceux auxquels il mit la main. En 1794, quand les Français s'emparèrent de la Belgique, notre savant jésuite émigra, et se retira à Werden, village qu'il ne cessa d'habiter jusqu'à sa mort. En 1780 il avait eu une dispute littéraire avec Des Roches secrétaire de l'académie de Bruxelles au sujet de l'authenticité du testament de saint Remi ; il publia à ce propos deux opuscules : *Réponse de l'ancien des Bollandistes Corneille De Bye au mémoire de M. Des*

Roches. Bruxelles, 1780, in-8°, et, *Réplique de l'ancien des Bollandistes à la lettre de M. Des Roches*. Bruxelles, 1781, in-8°.

Émile Varenbergh.

Biogr. de la Flandre occ. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — De Backer, *Ecrivains de la Compagnie de Jésus*, t. V.

DE CAESTEKER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique plus connu sous le nom de **BERNARDIN DE GAND**, né dans cette ville vers 1660, et y décédé le 27 avril 1732. Il prit l'habit religieux chez les Capucins de sa ville natale le 10 janvier 1678, et passa successivement par les charges de prédicateur, professeur de théologie, maître des novices, définiteur et gardien.

Il a composé l'ouvrage intitulé : *Uytleggінge op den regel der Minre-Broeders*. Gent, 1705, vol. in-8°, et publié en latin, sous le titre de : *Explicatio regulae FF. Minorum S. P. Francisci, juxta declarationes Pontificum, et maxime Nicolai III et Clementis V*. Gandavi, 1705, vol. in-12°. Cet opuscule a été traduit en français, allemand, italien et espagnol. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. III, p. 641. — *Bibliotheca Capucinorum*, p. 44. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicæ*, ms. de la Bibliothèque royale, n° 17607.

DE CAFMEYER (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles, vers l'année 1685, et décédé dans sa ville natale le 9 août 1741. Ordonné prêtre en 1708, il fut chargé d'abord de la direction du couvent des religieuses de *Tersieckenlieden*, à Malines. Il devint plus tard chanoine de la deuxième fondation à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, où il prit une part des plus actives à l'organisation des jubilés du Saint-Sacrement de Miracle, célébrés en 1720 et 1735. Ce fut à l'occasion de ces solennités qu'il composa l'*Histoire du Saint-Sacrement de Miracle*. A sa mort il voulut être enterré dans le portail principal de l'église de Sainte-Gudule.

On a de lui : *Historie van t'Heylig Sakrament van Mirakel te Brussel, met plaeten*. Brussel, 1720, in-fol. L'imprimeur Georges De Backer, qui sans doute avait fait les frais de la publication de Cafmeyer, ajouta à l'ouvrage de celui-ci deux suites (*eerste en tweede vervolgh*), dans lesquelles il décrit les solennités qui eurent lieu à Bruxelles pendant le jubilé de l'année 1720 : et donne, en gravures, les arcs de triomphe élevés à cette occasion. Il publia également in-8°, l'opuscule de Cafmeyer, et fit faire des traductions françaises de ces deux éditions. L'*Histoire du Saint-Sacrement de Miracle* parut de nouveau, dans les formats mentionnés ci-dessus, à l'occasion du jubilé de 1735. E.-H.-J. Reusens.

DE CAISNE (*Henri*), peintre d'histoire, né à Bruxelles en 1799, mort à Paris en 1852. Elève de P.-J.-C. François.

En 1816, il obtint à l'Académie le prix de la figure antique. En 1818, sur la recommandation de David, alors exilé à Bruxelles, il se présenta à l'atelier de Girodet, à Paris, où il se trouva être le plus jeune et où son éducation et une instruction supérieure le firent bientôt distinguer de ses condisciples. De là il se rendit à l'atelier de Gros où il se livra à de persévérantes et consciencieuses études. Malheureusement Henri De Caisne, l'aîné d'une famille que la perte prématurée d'un père avait réduite à une position pénible, dut se livrer à l'*art commercial* pour subvenir aux besoins quotidiens de quatre personnes dont l'avenir était entre ses mains. Il se mit énergiquement à l'œuvre, et, aidé de ses deux frères, il fit de la lithochromie avec un succès qui répandit bientôt au sein de la courageuse famille une aisance relative. En 1824, De Caisne exposa pour la première fois à Paris, plusieurs tableaux qui furent remarqués et que la critique d'alors fut soigneuse à ne pas laisser tomber dans l'oubli. A partir de ce moment, tout fut succès dans la vie de l'artiste, surtout pour le portrait, genre où il obtint une véritable vogue. La réputation qu'il acquit lui ouvrit bientôt les plus célèbres salons de Paris et particulièrement celui du poète Lamartine, auquel l'unit, pendant toute sa vie, les liens d'une étroite ami-

tié. De 1824 à 1830, il exposa à Paris : *Milton et ses filles ; Adieux de Charles Ier à sa famille ; Marguerite de Valois sauvant un protestant ; Lady Francis implorant Cromwell.* En 1833, lors de la première exposition qu'eut la Belgique régénérée, on vit de lui trois tableaux de genre différent : *Elisabeth surprenant Leicester aux pieds d'Amy Robsart ; Derniers moments d'Anne de Boulen ; Portrait de V. Schoelcher.* Un grand et beau succès salua cette apparition. L'impartialité nous oblige à déclarer qu'à partir de ce moment, De Caisne abandonna sa manière brillante pour une manière, plus correcte peut-être au point de vue du dessin, plus méditée sous le rapport de la composition, mais plus froide d'aspect et de ton. Il fut conduit à ce brusque revirement par crainte de tomber dans les exagérations rubenesques qu'il croyait avoir remarquées chez quelques-uns de ses compatriotes. C'est de cette époque que date le cachet philosophique et religieux donné à ses travaux, dont quelques-uns eurent, en France, un succès considérable. Lamartine consacra de beaux vers à quelques ouvrages de son ami le peintre ; Alfred de Musset formula aussi sur De Caisne un jugement des plus flatteurs. En effet, le nouveau genre, poétique et profond, inauguré par l'artiste, devait plaire à la France littéraire d'alors. Il plut moins en Belgique où le tempérament demande une accentuation plus forte des moyens que l'art a à sa disposition. Les éminents amis de De Caisne, qui régnaient alors à la tête de la société intellectuelle et artistique en France, usèrent de toute leur influence pour empêcher le peintre flamand de revenir aux traditions énergiques de son pays.

En 1833, De Caisne offrit au gouvernement belge de faire le tableau des *Belges illustres*. L'offre fut acceptée, et, en 1839, l'œuvre colossale fut terminée et exposée. L'effet produit fut immense ; ce tableau, malgré un certain affaiblissement dans le ton général, constitue une des bonnes productions de notre renaissance artistique.

L'existence de notre artiste en était arrivée à une modeste aisance. Il partageait sa vie calme et studieuse entre sa mère et l'art. En 1841, il put enfin réaliser son désir le plus cher, il partit pour l'Italie et en revint avec des impressions qui ne s'effacèrent jamais. Il se remit au travail et produisit des œuvres plus colorées, mais non moins rêveuses, peut-on dire, qu'avant son départ.

Lors des évènements de 1848, il se trouva investi des fonctions d'inspecteur des musées nationaux. Cette position lui donnait les moyens de mettre en pratique les idées généreuses qui l'avaient toujours préoccupé sur l'amélioration de la condition des artistes ; malheureusement les agitations du temps ne favorisèrent point ses doctrines humanitaires. C'est à partir de ce moment que son cerveau se troubla visiblement ; il devint d'une sensibilité et d'une irascibilité outrées. Il travaillait encore, mais par saccades, lorsque le 27 octobre 1852, il cessa de vivre.

Henri De Caisne était chevalier de l'ordre de Léopold (1839) et chevalier de la Légion d'Honneur (1842). Le catalogue de son œuvre est considérable ; on le trouvera dans l'excellente notice que M. Alvin a consacrée à ce peintre. *T. XXI*, 11e *partie*, 1854, des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

Bouquet, Sixdeniers, Rollet, Jeannet, Edw. Smith, Garnier-Carron, Pelée et Bein ont gravé les principaux tableaux d'Henri De Caisne. Ad. Siret.

DE CATER (*Jacques*) ou **CATERUS**, écrivain ecclésiastique et poète né à Anvers en 1593, et décédé à Bruxelles, en 1657. Après avoir terminé ses études chez les Pères Jésuites, il entra, en 1611, dans leur Compagnie. Le Père De Cater s'appliqua principalement à l'étude des belles-lettres et publia les poésies suivantes : 1° Quelques petites pièces insérées dans *Fama posthuma præsulum Antverpiensium vulgata a rhetoribus collegii Societatis Jesu ejusdem civitatis.* Antverpiæ, 1611 ; vol. in-8° de 113 pages. — 2° *In Divam Sylvæducensem, miraculis nobilissimam, R. D. Othonis Zylii historia celebratam, Bruxellæ honorifice exceptam,*

pie cultam, ode panegyrica; pièce de vers placée en tête de l'*Historia miraculorum B. Mariæ Sylvæducensis* d'Othon Zylius; Antverpiæ, ex off. Plantiniana Balthasaris Moreti, 1632; vol. in-4°. — 3° *Virtutes cardinales ethico emblemate expressæ. Ad prænob. et generos. Dominum D. Franciscvm de Kinschot, equitem ordinis S. Jacobi, etc.* Antwerpiæ, ex off. Plantiniana, MDCXLV, vol. in-4° de 20 feuillets; — 4° *Acroamata nuptialia typographo regio Balthasari Moreto et lectissimæ Virgini Annæ Goos, dominis suis, felici auspicio matrimonium ineuntibus officina Plantiniana, debiti obsequii ergo, gratulabunda pangebat Antverpiæ X Kal. Aug. MDCXLV.* Antverpiæ, ex off. Plant., 1645; vol. in-4° de 20 pages. C'est un recueil de poésies en hébreu, grec, latin, espagnol, français, italien et flamand. — 5° *Reverendo patri in Christo Matthaeo Voochts, Societatis Jesu, sacrosanctas primitias Deo optimo maximo... offerenti studiosa iuventus convictus Soc. Jesu Antverpiæ gratulabunda dicabat.* Anvers, Moretus, sans date et sans nom d'auteur; vol. in-4° de 4 feuillets. — 6° *Vijftigh - Jaerigh Jubilé vande weerdige ende godvruchtige ioufvrouwe Maria Houtappel in haeren devoten staet.* Anvers, Moretus, sans date et nom d'auteur; vol. in-4° de 7 feuillets. — 7° De Cater eut aussi une part assez large dans la composition des pièces de poésies que l'on trouve dans l'ouvrage intitulé : *Idea publici honoris exhibiti serenissimo principi Ferdinando, cardinali, infanti Hispaniarum, Brugas Flandrorum introeunti.* Brugis, 1635; vol. in-4°.

Il est probable que De Cater composa encore beaucoup d'autres poèmes de circonstance, publiés sans nom d'auteur.

E.-H.J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. II, p. 124. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., t. I, col. 1134.

DE CAUWER (*Joseph*) aîné, ou **DE CAUWER-RONSSE**, peintre d'histoire et de portrait, né à Beveren-Waes (Flandre orientale), le 15 février 1779, mort à Gand le 17 septembre 1854. D'abord élève de l'Académie des beaux-arts d'Anvres, où il se fit remarquer par son aptitude et son ardeur au travail, il vint, vers 1800, s'établir à Gand, et y acheva son instruction plastique à l'Académie de cette ville. En 1807 il y fut nommé professeur de dessin d'après l'estampe, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1846. En même temps lui fut confié le professorat au Lycée municipal et, plus tard, au Collége royal et à l'Athénée. Il établit ensuite dans son atelier un enseignement de dessin et peinture, où de nombreux élèves acquirent la pratique des éléments primaires de l'art. Les directeurs de l'Académie, pour reconnaître ses intelligents efforts, lui décernèrent une médaille d'or. Joseph De Cauwer avait composé pour son école un *Traité du dessin*, qui reçut l'approbation de l'Académie et celle de la Société des beaux-arts de Gand. Cette dernière institution l'élut en 1809 vice-directeur de la section de peinture, et l'Académie d'Anvers l'admit parmi ses affiliés régnicoles.

A la plupart des expositions de tableaux, surtout à Gand, Joseph De Cauwer envoya des productions de son pinceau. Dès l'année 1802, il exhiba au salon communal de Gand quatre portraits et une copie du tableau de David Teniers : le *Repas d'amis*, où les cinq personnages figurent les *Cinq sens;* en 1808, deux portraits et une *Scène de famille;* en 1810 le *Martyre de saint Laurent*, qui commença sa réputation de peintre d'histoire religieuse; en 1814 la *Clémence d'Auguste envers Cinna*, fig. de grandeur naturelle. En 1817 ses œuvres furent honorablement distinguées et le gouvernement acquit une de ses compositions, aujourd'hui à Amsterdam, l'*Humanité belge* (soldats alliés et français blessés à la bataille de Waterloo et secourus dans une ferme); une autre : *La fille de Déophile nourrissant des esclaves Siciliens*, passa dans la belle collection du prince d'Orange (Guillaume II). A cette exposition Joseph De Cauwer avait encore *La famille naufragée*, un *Saint Sébastien* (Cabinet Van Larebeke-Soenens), des portraits et une copie du Rubens de l'église d'Alost : *Saint Roch et les pestiférés*. En 1820 il produisit *Atala et Chactas;* en

1823, une *Sainte famille*, le *Mariage de la Vierge* et *Anacréon chez Polycrate*. Ce tableau, et celui représentant *Antigone cherchant à donner la sépulture au corps de son frère Polynice*, ont été publiés au trait dans les ANNALES DU SALON DE GAND ET DE L'ÉCOLE MODERNE DES PAYS-BAS, par Liévin De Bast. Dès lors s'accentue chez l'artiste flamand l'influence du style de David, l'illustre exilé en Belgique. En 1832 Joseph De Cauwer exposa son *Prométhée délivré par Hercule* au Musée de Gand ; en 1835 une *Descente de croix* (église de Saint - Nicolas, à Gand) et le *Père de famille exécuté par huissier*; en 1841, le *Miracle de saint Nicolas de Tolentin*.

La cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, possède de Joseph De Cauwer le *Baptême du Christ* (1808); la *Délivrance des âmes du Purgatoire* et le *Christ guérissant des aveugles à Jéricho* (1824) sont à l'église de Saint-Michel. Le MESSAGER DES ARTS, en donnant le trait de cette composition a dit : « ce tableau ajoute à la réputation de l'auteur, comme peintre d'histoire, et le place au rang de nos premiers artistes. » Au Grand Béguinage, à Gand, est une *Sainte Elisabeth de Hongrie distribuant ses aumônes* : c'est une des meilleures œuvres de Joseph De Cauwer. — On cite encore une *Annonciation*, au château du baron Surmont de Volsberghe; un *Saint Eloi*, dans l'église de Maercke, et d'autres de ses productions aux villages de Beveren, de Poussele, de Sotteghem, etc. Ses portraits étaient estimés pour leur ressemblance. L'*Académie de dessin, peinture et architecture à Gand* reçut en 1817, de l'artiste, le portrait du *Comte Dellafaille*, son président, et ce don fut recompensé par l'octroi d'une médaille d'or. La *Société des beaux-arts et de littérature* conserve dans son musée le portrait du *Comte de Lens*, maire de Gand en 1815; le portrait du *Compositeur Verheyen*, — *Rubens comblé d'honneurs par Charles Ier*, essai de concours (1808). En 1812 et en 1817 la Société avait voté à Joseph De Cauwer des médailles d'or.

Joseph De Cauwer était un artiste très-laborieux, mais, malgré les nombreuses œuvres qu'il mit au jour, il fut loin d'avoir acquis la fortune qu'il méritait. Edm. De Busscher.

Liévin De Bast, *Annales du Salon de Gand et de l'École moderne des Pays-Bas.* — Baron Ph. Kervyn de Volkaersbeke, *Les églises de Gand.* — *Messager des arts*, 1824. — *Précis de l'hist. de la Soc. des beaux-arts et de litt. de Gand.* — *Catalogues des Expositions.*— Renseignements particuliers.

DE CAUWER (*Pierre-Romuald*) ou **DE CAUWER VAN BEVERSLUYS**, peintre paysagiste, était frère de Joseph De Cauwer; il naquit à Beveren-Waes, le 19 février 1783, et mourut à Gand le 18 janvier 1855. Formé à l'Académie de dessin et peinture de Gand, il y devint professeur de principes le 30 novembre 1820, en remplacement de son frère BENOIT DE CAUWER, peintre de paysages, né à Beveren-Waes le 21 octobre 1785, décédé à Gand le 31 juillet 1820, et dont les premières œuvres dénotaient un talent plein d'avenir. P.-R. De Cauwer quitta le professorat en 1844. Dans ses paysages il s'est attaché à imiter le style et le faire d'Hobema, et souvent il y réussit. En 1823 il exposa à Gand, au salon des tableaux des peintres vivants, des productions qui furent très-goûtées. En 1832, 1841 et 1844 des *Paysages* et une *Vue de l'ancienne porte de la Colline, à Gand*. La plupart de ses ouvrages sont en Angleterre et en Amérique. Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Jh. De Cauwer.

DECHAMPS (*Adrien-Joseph*), né à Morlanwelz (Hainaut) en 1773. Il consacra une honorable et laborieuse carrière, à l'enseignement de la jeunesse et fonda le pensionnat de T'syp, à Wichelen près de Termonde, dans la Flandre orientale. Cet établissement fut transféré en 1806 à Melle près de Gand et acquit bientôt une grande et légitime réputation. L'enseignement moyen était à cette époque en Belgique dans un état complet de décadence et l'on peut dire, en toute vérité, que Joseph Dechamps en fut le premier réformateur. Plusieurs hommes distingués de la Belgique actuelle sont sortis de cette institution. Dechamps dirigea l'établissement de Melle pendant seize ans. Après cette carrière, sinon longue du moins consciensement remplie par un utile et no-

ble travail, il se retira en 1822 au château de Scailmont dans le Hainaut où il s'occupa de l'éducation de ses trois fils. L'un, prédicateur et écrivain célèbre, est aujourd'hui archevêque de Malines; l'autre devint Ministre des affaires étrangères et des travaux publics depuis 1843 jusqu'en 1847, puis élevé par le roi Léopold Ier à la diginité de Ministre d'État.

Joseph Dechamps devint bourgmestre de Seneffe en 1830; il fut élu membre suppléant du Congrès national où il ne siégea pas. Lors de la révolution, il se mit, avec ses fils à la tête du mouvement national dans le Hainaut, et se distingua toujours par son patriotisme, ce qui lui valut la décoration de la Croix de fer. En 1835 il fut élu administrateur-directeur du charbonnage de Sarlonchamps, et dirigea cet établissement important avec prudence et succès. En 1843 Joseph Dechamps revint à l'enseignement, sa première vocation. Par pur dévouement il accepta les fonctions d'inspecteur cantonal de l'instruction primaire, qu'il remplit avec zèle jusqu'à sa mort. Il a laissé des discours sur l'éducation, prononcés aux distributions des prix du pensionnat de Melle et qui eurent, à cette époque, un grand retentissement; il publia aussi des traités classiques sur les mathématiques et sur la langue française. Il est mort à Fayt âgé de près de quatre-vingts ans, après une existence de travail et d'honneur, et dans des sentiments de piété chrétienne qui furent ceux de toute sa vie.

Émile Varenbergh.

* **DÉCHEZ** (*Louis-Alexandre-Hippolyte*), plus connu sous le nom de JENNEVAL, artiste dramatique, né à Lyon, en 1803, mort le 19 octobre 1830. Il était issu d'une famille noble, avait reçu une bonne éducation et s'adonna dès sa jeunesse à la littérature. A la suite de malheurs imprévus, sa mère, restée veuve, se trouvait dans une position précaire, qu'il s'efforça d'améliorer en se vouant à la carrière dramatique. Il parut sur diverses scènes sous le nom de Jenneval et tenait, avec succès, au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, l'emploi de jeune premier, lorsqu'éclata la révolution de septembre 1830. Enthousiasmé par cette commotion populaire, il composa les paroles de la *Brabançonne*, qui furent mises en musique par Van Campenhout et qui forment l'air national de Belgique. C'est comme auteur des paroles de la Brabançonne, et aussi par sa mort sur le champ de bataille des combattants de septembre, que Déchez, dit Jenneval, mérite d'occuper une place dans la Biographie nationale. — Parti avec les volontaires belges pour la campagne de Lierre, Déchez fut, à la suite d'un engagement avec les Hollandais, frappé au cœur le 19 octobre 1830 : ce fut le dernier boulet lancé par l'ennemi en retraite qui le tua. Après sa mort, on a publié un volume de ses poésies.

Aug. Vander Meersch.

Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, éd. Parent.

DECKERS (*Jean*), poète flamand, né à Boendale, vers 1280. Voir BOENDALE (*Jean*).

DECKERS (*Jean*) ou **DECKERIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Hazebrouck (ancienne Flandre), le 27 décembre 1560, mort à Gratz, le 10 janvier 1619. Il étudia à Douai, entra dans l'ordre des Jésuites, fit son noviciat à Naples, y termina aussi son cours de théologie et reçut à Rome les ordres sacrés. De là ses supérieurs le renvoyèrent en Belgique pour être employé dans l'enseignement; on lui confia successivement les cours de philosophie et de théologie à Douai et à Louvain; il se rendit ensuite à Gratz, en Styrie, où il devint chancelier de l'université, puis recteur du collége d'Olmutz en Moravie. Il décéda à Gratz où il s'était rendu à la fin de son rectorat. Religieux d'une haute piété, aussi distingué par son éloquence que par son profond savoir, le P. Deckers partageait tout son temps entre l'étude et la prière. Ses principaux écrits sont les suivants : 1° *Exercitium christianæ pietatis*. Le lieu d'impression de cet opuscule n'est pas cité. — 2° *Oratio panegyrica in exequiis Serenissimæ Mariæ Annæ archiducissæ Austriæ, uxoris*

Serenissimi Ferdinandi. Gratz, 1616, in-4o. — 3o *Tabula chronographica a capta per Pompeium Jerosolyma ad incensam et deletam à Tito Cœsare Urbem ac Templum Sepultamque ac triumphatam Synagogam.* Gratz, 1605, in-4o. — 4o *Notæ ad opticam Thesium.* Gratz, 1605, in-4o. — 5o *Joannis Deckerii velificatio seu theoremata de Anno ortus et mortis Domini.* Gratz, 1605, in-4o. Ce sont diverses thèses que l'auteur fit soutenir à Gratz et qui tendaient à prouver que l'on peut fixer la naissance de J.-C. à l'année 749 de Rome, calcul qui ne s'accordait nullement avec celui du savant cardinal Baronius ; aussi ce dernier, se persuadant que le nouveau système portait atteinte à l'autorité des Pères de l'église, lança-t-il une diatribe contre l'auteur, sans songer que les Pères sont fort partagés sur ces questions chronologiques, qui n'entrent point dans le domaine de la foi. Cet ouvrage n'était qu'un essai préludant au suivant, qui constitue l'œuvre la plus importante du P. Deckers : — 6o *Theologicarum dissertationum mixtim et chronologicarum... œconomia.* 3 volumes in-folio. Au moment où l'auteur se préparait à publier cet immense travail, quelques observations critiques vinrent en arrêter l'impression. Deckers se résigna, sans murmurer, à une suppression qui lui ravissait le fruit de quarante ans de travail ; il affirma même, plusieurs fois, être prêt à le jeter au feu au moindre signe de la volonté de ses supérieurs. Il n'en fit rien cependant, car on a conservé le manuscrit autographe au collége des Jésuites à Gratz et une copie à celui de Louvain. — Il existe encore d'autres œuvres manuscrites de notre personnage, dont quelques-unes se rattachent au grand travail dont il vient d'être parlé, d'autres roulant sur les questions les plus épineuses de l'Écriture-Sainte.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 417. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 626. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII. — Alegambe, *Scriptores Societatis Jesu*, p. 235. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Michaud, *Biographie universelle.* — Didot, *Biographie générale.* — De Ram, *Hagiographie belge*, t. I.

DECKHER DE WALHORN (*Jean*) ou **JEAN DE WALHORN**, arrêtiste, né à Fauquemont, le 20 juin 1583, mort le 16 décembre 1646, à Saint-Josse-ten-Noode, où le monument qu'on lui consacra subsiste encore. Ayant terminé ses études à Louvain, il s'établit à Bruxelles comme avocat, et y pratiquait avec grande réputation, quand en 1643 il fut nommé conseiller au conseil de Brabant. Erycius Puteanus lui adressa, à cette occasion, de vives félicitations, lui disant que dans sa noble profession, il avait toujours fait preuve d'un grand talent, d'éloquence et de justice. En effet, Deckher était réputé comme l'arrêtiste latin le plus célèbre du conseil de Brabant, avant Stockmans. Il s'est aussi fait connaître comme historien, comme philosophe et comme poète. Il publia : 1o *Dissertationum Juris et Decisionum libri II.* Antverpiœ, 1631, in-folio. Son fils dans une seconde édition qu'il fit paraître, à Bruxelles, en 1673, en 1 vol, in-folio, y ajouta vingt-sept dissertations posthumes de son père. On en connaît une troisième édition, qui passe pour la meilleure, éditée à Bruxelles, en 1686, 1 vol. in-folio, avec des commentaires par J.-B. Christyn. Stockmans réfute parfois l'opinion de son devancier, tout en le déclarant cependant un homme d'une grande science, d'une grande intelligence, pouvant, pour le savoir et l'érudition, soutenir la comparaison avec tous ceux qui l'ont précédé. On lui doit encore — 2o *Philosophus bonæ mentis.* Bruxelles, 1674, in-8o. Cet ouvrage ne vit le jour qu'après la mort de l'auteur.

On cite encore un G. Théodose Deckher de Walhorn, probablement fils du précédent, également avocat à Bruxelles, connu comme poète flamand. Quelques-unes de ses poésies ont été publiées à Bruxelles en 1641. Aug. Vander Meersch.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 625. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, éd. Parent. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belge*, p. 175. — Witsen Geysbeck, *Biographisch Woordenboek.* — Willems, *Verhandelingen over de nederd. taal en letterkunde*, t. II, p. 76.

DE CLEENE (*Martin*) ou **MICRONIUS**, médecin, né à Gand, vivait au

XVIe siècle. Sweertius nous apprend qu'il a écrit sur la plupart des livres d'anatomie de Galien ; et qu'il a laissé, en outre, l'ouvrage : *In libros de Placitis Hippocratis et Platonis Argumenta;* Bâle, 1549.

G. Dewalque.

Sweert. *Ath. belg.*

DE CLERCK (*Claude*), poète flamand, né à Ypres le 9 janvier 1587, mort dans la même ville le 13 octobre 1645.

Il était issu de parents pauvres qui ne purent lui faire donner qu'une instruction très-élementaire ; mais il naquit poète. Dès sa jeunesse il racontait à ses voisins ébahis les nouvelles locales et célébrait en vers les évènements du temps présent et surtout du temps passé. Sa renommée franchit bientôt les limites du quartier qui l'avait vu naître. Des anciens membres des sociétés de réthorique, sociétés alors dissoutes, s'intéresserent au jeune poète et contribuèrent à développer son intelligence. Mais sa poésie ne pouvait lui procurer des moyens d'existence, et il fut heureux d'obtenir un office dans la corporation privilégiée et réglementée des brouetteurs de bière (bier-kruyers). Ainsi attelé au véhicule spécial, mais peu poétique qui sert, de temps immémorial, à Ypres, à charrier les tonneaux, Claude paraissait cependant heureux et chantait en exerçant son rude labeur.

Les guerres de religion sous Philippe II, avaient bouleversé toutes les institutions du pays et ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle que quelques sociétés littéraires essayèrent de se reconstituer. Dès le 16 octobre 1617 Claude De Clerck fut nommé membre de l'ancienne chambre de réthorique de Notre-Dame d'Alsemberghe, dite la Fleur de blé et portant pour devise : « *Door s' Geests weldaden zyn wy ligt geladen.* » Il était alors âgé de trente ans; l'année suivante il fut nommé aux honorables fonctions de maître de poésie, et ses nombreux travaux ne tardèrent pas à être appréciés ; en 1620, la chambre chargea un de ses membres d'enregistrer les poésies et rêveries composées par Claude. Ces productions poétiques jettèrent un si vif éclat sur la confrérie qu'elle parvint, en 1627, à se reconstituer complètement et qu'elle proclama De Clerck son premier maître.

Vers la même époque, en 1638, la société de Sainte-Anne nommée *de Rosieren met melodie* se reconstitua aussi et choisit pour son maître de poésie Jean Bellet, imprimeur à Ypres et écrivain distingué dont quelques œuvres ont échappé à l'oubli.

Une noble émulation stimula bientôt les deux rivaux ; un concours ayant été ouvert, De Clerck et Bellet y prirent part ; le fameux Cats jugea les œuvres poétiques et décerna la palme à notre Claude qui, disait-il, était né poète, tandis que Bellet cherchait par son travail à le devenir.

De Clerck aborda aussi la composition dramatique. La société de Notre-Dame d'Alsemberghe lui octroya successivement des gratifications pour la composition de quatre tragédies et, le 20 août 1623, elle lui accorda une pension annuelle de soixante florins, à la condition qu'il composerait chaque année une tragédie et une comédie (esbatement) pour la société. D'après les chroniques de l'époque et d'après son épitaphe, il paraît, en outre, que notre poète était, comme Molière, auteur, et remplissait un rôle dans ses pièces.

Si l'on ajoute foi au récit d'un naïf chroniqueur, le célèbre Jacques Cats, ayant eu l'occasion de lire des fragments des œuvres de Claude, aurait fait, dans le seul désir de s'entretenir avec lui, un voyage jusqu'à Ypres; arrivé dans cette ville, il s'empressa d'aller à la découverte de notre poète, qu'il trouva attelé à son véhicule et charriant une lourde provision de bière; tout aussitôt Cats l'interpella brusquement en lui adressant deux vers et De Clerck, prompt à la riposte, lança à son interlocuteur, en forme de réponse, un distique d'un à propos piquant.

La tradition et les chroniques nous ont conservé les paroles des deux poètes, mais la langue française est trop pudibonde pour qu'il nous soit permis de les redire.

Cette visite du célèbre poète hollandais accrut encore la renommée, déjà si populaire, de De Clerck, qui se livra avec

une ardeur nouvelle à ses inspirations. De ses œuvres consistant en odes, épithalames, refrains, ballades, comédies et tragédies, plusieurs sont perdues, notamment les trois tragédies intitulées : *Le jugement du roi Salomon*, *Théophile* et *Chrisoarius*, mais la comédie : *Les pleurs des gueux* (*Het geuse ghejanck*) a été conservée.

Quoique aucune de ses œuvres n'avait été publiée durant sa vie, la renommé de De Clerck lui avait fait nouer des relations intimes avec plusieurs savants prosateurs et poètes; l'avocat Josse Griettens, Pierre Reynier, prieur de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont à Ypres, Jacques Ymmeloot, seigneur de Steenbrugghe, écuyer, Pierre van Rouvroy, curé à Neuve-Église, le peintre et poète anversois Guillaume van Nieuwlandt ne dédaignèrent pas, entre autres, de recourir à la plume de notre Claude pour placer à la tête de leurs publications quelques vers flatteurs de sa composition.

Claude De Clerck mourut à Ypres comme il y était né, pauvre et poète, à l'âge de cinquante-huit ans et neuf mois. Il fut enterré au cimetière de la cathédrale de Saint-Martin, devant le pignon ouest de la chapelle du Saint-Sacrement, dans lequel pignon on encastra, en face de la sépulture, une pierre bleue avec une épitaphe simple et naïve, que nous ne chercherons pas à traduire dans la crainte d'en dénaturer le caractère.

Afin de soustraire l'épitaphe du poète aux ravages du temps, on a enlevé récemment la pierre tumulaire où elle était encastrée, et on l'a transportée au musée communal.

Comme nous l'avons dit, les œuvres du poète furent réunies en un volume en 1620. Ce manuscrit, qui était heureusement tombé entre les mains de feu J.-J. Lambin, archiviste communal d'Ypres, fut, après le décès de ce savant, acquis en vente publique par M. le professeur Serrure de Gand et une copie en fut faite, avec l'autorisation de son propriétaire, pour la bibliothèque d'Ypres. Depuis, M. le professeur Serrure l'a publié dans les *Annales de la société des bibliophiles flamands*, 3e série, no 13, 1869; il forme un beau volume, grand in-8o, de XXII et 228 pages.

J.-J.-J. Vereecke.

Belgisch Museum, année 1839; article de J. J. Lambin. — *Notice biographique*, par un anonyme, imprimée à Ypres en 1860, 8 pages in-8o. — C. P. Serrure, *Gedichten van Claude De Clerck*, avant-propos, dans la collection des publications de la Société des Bibliophiles flamands. 3e série, no 13, Gand, 1869. — Chroniques manuscrites de la ville d'Ypres.

DE CLERCK (*Henri*), peintre d'histoire, de portraits et de genre, né à Bruxelles en 1570 et mort en 1629. Aucune de ces deux dates n'est certaine. On ne sait rien de la vie de ce bon artiste, si ce n'est qu'il fut élève de Martin De Vos. On assure aussi qu'il cultiva avec succès la poésie flamande; comme il ne reste aucune preuve de cette assertion, nous nous demandons qui, le premier, l'a émise. Le plus ancien auteur qui ait parlé de De Clerck, improprement nommé De Klerck, est Corneille De Bie; dans le peu de lignes consacrées par lui à notre artiste, nous avons vainement cherché la mention de son talent comme poète. Weyerman, pourtant, avec son inconcevable légèreté, raconte que De Bie cite De Clerck comme « *een goed dichter* » (un bon poète). Or, pas un mot de ce genre ne se rencontre chez De Bie, qui se borne à dire que De Clerck représenta avec talent en grand et en petit toutes sortes de choses poétiques (poëtery) et aussi de dévotion. Weyerman profite de ce qu'il a mal vu ou lu, sciemment ou innocemment, pour faire une charge à fond contre l'incapacité poétique notoire des habitants du sud et des Brabançons, et cela en termes choquants et dans un style aussi plat que malveillant. Tous les biographes ont, depuis, cité De Clerck comme poète, mais aucun n'a fourni la moindre preuve de ce dire. Cet artiste imita la manière de son maître et on a de lui, en ce genre, des camaïeux très-estimés; sa composition est spirituelle, ses ouvrages bien finis, son invention riche et poétique. Il travailla beaucoup pour les églises de Bruxelles et des environs. Le musée royal de Belgique possède de lui deux tableaux : une *Sainte Famille*, triptyque provenant de l'église de Notre-

Dame de la Chapelle, à Bruxelles, et *le Christ appelant à lui les petits enfants*, provenant de l'église de Sainte-Gudule, dans la même ville. Les volets du premier représentent le *Jugement de Salomon* et un *Épisode de la vie de saint Yves ;* le tableau central est signé : H. DE CLERCK. La seconde toile est également signée : H. DE CLERCK. A l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, on doit voir de lui un *Martyre des saints Crépin et Crépinien ;* à Malines, dans l'église de Saint-Rombaut, l'*Intérieur* de cette collégiale ; à Cruybeke, village de la Flande orientale, une *Descente de croix ;* à Vienne, des figures dans un paysage de Denis van Alsloot; M. Chrét. Kramm cite encore un *Martyre de saint André*, son chef-d'œuvre, dit-il, dans le couvent de Sainte-Élisabeth (l'hôpital?) à Bruxelles. Ce peintre exécuta aussi d'excellents portraits. On a gravé d'après lui : la *Descente de croix*, par M. Grenther; *les Quatre éléments*, par B. Lens, en manière noire; enfin un tableau de genre désigné sous le nom de l'*École flamande*, par J. Beckett.

Ad. Siret.

DECLERCK (*Jacques*), poète, peintre et musicien, né à Ypres vers 1610, décédé le 27 juillet 1650, à Hazebrouck. Il y fut maître de poësie de la Société de réthorique et ses vers, qui, dans ce genre, peuvent être classés parmi les meilleures productions de l'époque furent recueillis et imprimés sous ce titre : « Jacobi De Clerck Yprensis. Eerlyck tydt-verdryf, vertoont in *Lucifers val*, *Bacchus beeldt*, *Megœra's heerschappye*, *Zoylus Winckel* et quelques facéties amusantes; à Bruxelles, chez Jean Mommaert, 1652, in-12, formát oblong, de 328 pages, avec figures. Particularité étrange, deux de ces compositions, *Bacchus beeldt et Zoylus Winckel*, ont été réimprimées plus tard dans les œuvres de Lambert Vossius.

J.-J.-J. Vereecke.

Biographie de la Flandre occidentale. Piron, Paquot, Witsen Geysbeck, C. P. Serrure, collection de la Société des Bibliophiles flamands, 3e série, nº 13, Gand, 1869.

DE CLERCK (*Jean*) poète flamand, né à Boendale, sous Tervueren, vers 1280. Voir BOENDALE (*Jean*).

DE CLERCK (*Jean-Baptiste*), jurisconsulte, né à Gand vers le milieu du XVIIe siècle, et décédé dans sa ville natale le 3 février 1700. Il était licencié ès-droits et avocat au conseil de Flandre. Il se distingua principalement par une connaissance approfondie du droit féodal, et publia l'ouvrage intitulé : *Commentarien..... op de leen-rechten gheschreven by M. Philips Wielant, enz.*, Gendt, Jan Danckaert, 1699 ; vol. in-fol. de VIII-490-XXXVI pages. Ce traité fut réimprimé dans le format in-8°, à Gand, chez P. De Goesin, en 1771.

E.-H.-J. Reusens.

DE CLERCQ (*Arnold*), appartenait à une famille patricienne de Gand et s'associa aux efforts de Jean Yoens pour faire restituer aux communes flamandes leurs droits et priviléges, méconnus par le comte de Flandre, Louis de Male. A la tête d'une troupe de Chaperons blancs, De Clercq avait quitté Gand, pour s'opposer aux travaux des Brugeois qui voulaient réunir la Lys à la Reye, par un canal qui devait se diriger de Deynse vers Saint-Georges-au-Chardon.

Le comte de Flandre eut l'air d'abord de céder aux justes demandes des Flamands et signa avec eux un traité de paix; mais, quelque temps après, ayant réuni des troupes suffisantes pour faire prévaloir son autorité, il se livra aux plus cruelles représailles contre les Flamands. Les Gantois reprirent alors les armes et allèrent ravager les domaines des chevaliers du duc. Arnold De Clercq était un de leurs chefs. L'énergie des milices flamandes fit d'abord triompher la cause communale dans toute la Flandre, mais les rivalités des puissantes cités flamandes, habilement exploitées par le prince, firent bientôt éclater une nouvelle guerre civile. Arnold De Clercq à la tête de quatre à cinq mille Gantois remporta plusieurs avantages sur les chevaliers Leliaerts, et s'empara de l'abbaye d'Eenhaem, mais il y fut bientôt assiégé par les troupes du comte et trouva la mort dans un combat, qui fut livré le 23 octobre 1380.

Général baron Guillaume.

Froissart — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*. — Piron, *Algemeene levensbeschryving*.

DE CLERCQ (*Josse*), **CLERICI** ou **CLERCX**, écrivain ecclésiastique, né à Gand vers l'année 1577, et mort dans la même ville le 9 juin 1662. Il entra dans l'ordre des Dominicains au couvent de sa ville natale et y fit sa profession en 1598. Il passa successivement par les charges de prédicateur général, de prieur du couvent de Gand, et de définiteur de la province belge de son ordre; il prêcha vingt-cinq carêmes : On a de lui ; *Vincentii Clerici Gratiarum actio, quam in ecclesia Gandavensi Ord. Praedic. habuit anno M.DC.XLVIII. die XXVI martii, pro celebrando suo in Ordine jubilaeo, seu quinquagesimo ingressus in ordinem anno.* Gandavi, Servatius Manilius, 1648; brochure in-4°, publiée aussi en flamand, sous le titre de : *Verweckinghe tot danckbaerheyt, ghepredickt deur den eerweerdighen Pater F. Vincentius Clerici, Predicant generael in de Ordere der Predic-heeren, Jubilée van vyftich Jaeren celebrerende den 26 Maerte* 1648. Te Ghendt, Servaes Manilius, 1648; vol. in-4° de seize pages, imprimé en caractères gothiques. E.-H-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol. t. II, p. 375. — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise.*

DE CLERCQ (*Liévin*), helléniste et hagiographe, né à Essche-Saint-Liévin, en 1597, décédé à Courtrai en 1650, entra à l'âge de dix-huit ans au noviciat des Jésuites. Après avoir parcouru le cercle ordinaire des études et des premiers travaux de la société, il fut longtemps chargé de l'enseignement du grec et employé, plus tard, dans les missions de la Hollande. Nous avons de lui : 1° *Historie van den H. Livinus patroon van Ghent*, écrit assez exact et conçu d'une manière touchante. — 2° Le même opuscule en français. — 3° Abregé de l'histoire de la vie de saint Liévin archevêque et martyr, patron de la ville de Gand, honoré dans le village de Mercque dit Saint-Liévin ; réimprimé en 1782, à Saint-Omer. J.-J. De Smet.

De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagie de Jésus.* 3e série, p. 248.

DE CLEYNE (*Martin*), médecin et théologien flamand, né à Gand en 1523 et mort à Norden, le 12 septembre 1559, est mieux connu sous le nom de Microen ou de Micronius dont il signait ses lettres et ses livres. A l'université de Louvain, il fit la rencontre du célèbre réformateur polonais Jean à Lasco, se lia avec lui et partagea bientôt sa manière de voir. Il termina cependant ses études, et, ayant été reçu docteur en médecine, il rentra dans sa ville natale. On suppose que ce fut vers ce remps-là qu'il traduisit en latin quelques-uns des ouvrages de Galien relatifs à la thérapeutique et à la pathologie, et l'on va jusqu'à dire que sa version a été souvent réimprimée depuis. Nous doutons que ce dernier fait puisse être avancé avec quelque fondement. Il y a bien, à notre connaissance, une version latine des œuvres de Galien imprimée, vers ce temps-là, par Froben de Bâle, mais elle porte la date de 1542 et De Cleyne n'avait alors que dix-neuf ans. Après cela, n'eut il point eu cet âge, la réputation dont jouissaient le livre et l'éditeur l'eut, sans doute, empêché d'entreprendre une traduction nouvelle. On cite encore, comme ayant été écrits et publiés par lui vers 1550, des *Commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate*. Nous n'en dirons rien pour n'avoir point été à même de constater leur existence. On pense bien que De Cleyne, tout en faisant de la médecine, s'occupait de théologie. C'était la science à la mode à cette époque, un peu malgré et beaucoup à cause des rigueurs inquisitoriales exercées contre les novateurs. Jean à Lasco avait dû chercher un refuge en Angleterre. De Cleyne entretint avec lui une correspondance active, puis, voyant que ces rapports exposaient les intermédiaires à de grands dangers, il alla rejoindre son ami. Une communauté de Zwingliens flamands s'était formée à Londres, il en devint le chef ou, si l'on veut, le pasteur. Avec Jean à Lasco et Jean van Utenhove, de Gand, il s'occupa à rédiger dès 1551, une confession de foi à l'usage de ses compatriotes bannis ou fugitifs, un formulaire liturgique, quelques traités de polémique et un cathéchisme. Quelques-uns de ces ouvrages portent son

nom seul. La confession de foi est le plus rare de tous. On la croyait perdue, quand il y a de cela vingt ans, on retrouva par hasard un exemplaire à Utrecht. Cette rencontre, qui nous apprend clairement quels étaient sous le règne de Charles-Quint le caractère et la direction spéciale de la réforme flamande, fut appréciée à sa véritable valeur. On réimprima à plusieurs reprises le petit volume. La dernière édition et la meilleure, due à M. Hofstede de Groot, porte la date de 1860.

Le seul et unique ouvrage de Martin De Cleyne auquel Jean à Lasco avoue avoir collaboré est une apologie des bannis flamands publiée en 1555 et perdue depuis que Jean van Utenhove l'a prise pour base de son curieux travail intitulé : *Simplex et fidelis narratio de instituta ac demum dissipata Belgarum aliorumque peregrinorum in Anglia Ecclesia et potissimum de susceptis posteà illius nomine itineribus, quaeque eis in illis evenerunt. Per Joannem Utenhovium, Gandavum.* Bas. Opor. 1560, p. in-8° du temps. Il en sera plus longuement question en son lieu et place. L'apologie des bannis flamands peut se résumer en quelques mots. Nos compatriotes avaient été ouvertement protégés par Edouard VI, roi d'Angleterre, mais, à la mort de ce jeune souverain, la religion catholique ayant repris le dessus, il fut décidé que les étrangers hétérodoxes, quelque fussent d'ailleurs les engagements pris vis à vis d'eux et l'importance de leurs entreprises mercantiles, seraient obligés de quitter le pays. Les Flamands choisirent le Danemark comme lieu d'exil. Mauvais choix, parce que l'orthodoxie luthérienne, qui n'était autre chose que la Réforme arrêtée à mi-chemin dans son essor et qui régnait en maîtresse absolue dans les contrées septentrionales, leur fit le plus triste accueil. De Cleyne quitta l'Angleterre en septembre 1553 avec la plupart des membres de son église, et six mois plus tard, en mars 1554, il arriva à Hambourg malade et découragé. L'hiver avait été cruel pour lui et ses amis, moins cruel cependant que les hommes. En Danemark il avait dû se mesurer avec les chapelains du roi, à Wismar avec le fameux anabaptiste Menno Simonis encore mieux soutenu par les édiles que par ses raisonnements, et enfin à Hambourg il se trouva en présence du fier et intolérant Joachim Wesphal. Ici encore il lutta avec bonheur, quoique ce fut sans la moindre chance de succès. Ce colloque nous a été conservé comme les autres, et les derniers mots qui y furent prononcés par Westphal servent à le caractériser : « *Va-t-en au diable, petit Martin, tu es de beaucoup le plus jeune, c'est donc ton devoir de te taire devant moi !* »

Heureusement qu'après tant d'épreuves et de combats le port n'était plus éloigné. La comtesse souveraine de la Frise orientale accueillit nos Flamands qui arrivèrent à Norden le 30 mai 1554. Quelques-uns d'entre-eux ayant jugé à propos de suivre à Francfort-sur-le-Mein les bannis wallons, écrivirent qu'on trouvait largement à vivre dans cette ville et que les bons ouvriers y étaient recherchés. Aussitôt plusieurs des pauvres gens qui entouraient Martin De Cleyne lui témoignèrent le désir de s'y rendre. Il les accompagna. Ce fut sans doute une fête pour lui d'inaugurer dans la cité impériale des bords du Mein un culte nouveau par un discours en langue flamande, une grande fête aussi de retrouver là son excellent ami à Lasco, et d'y voir réunis des hommes de la valeur de Guy de Brès et de Pierre Dathenus. Sa mission accomplie et sa provison faite de bons souvenirs il retourna, en septembre 1555, en Frise, où il avait d'autres devoirs à remplir. Il pouvait croire qu'ayant subi des bannissements et des persécutions répétées, qu'ayant souffert des privations de toute nature la rigueur du sort s'était lassée à le poursuivre. La peste ravageait l'Europe; elle remonta jusqu'en Frise. Martin De Cleyne vit mourir à ses côtés bien de ses compagnons d'infortune et deux de ses collègues : Feddo Hommius et Albert Holtman. Mais plus ferme et plus noble de cœur que Galien, son ancien maître, qui se sauva d'Aquilée quand la peste y fit sa terrifiante apparition, il lutta contre le mal avec toutes les ressources de sa dou-

ble mission de médecin du corps et de médecin de l'âme. Il allait vaincre quand l'épidémie le frappa à son tour l'un des derniers et l'enleva à l'admiration de ses compatriotes à l'âge de trente-six ans. On comprend à peine qu'une vie à la fois si tourmentée, si courte et si bien remplie, ait laissé à De Cleyne le loisir d'écrire. Voici cependant une liste sans doute incomplète de ceux de ses ouvrages que nous avons été à même de recueillir : 1° *Christelicke ordonnantien der Nederlantsche Ghemeynten Christi, die van den christelicken Prince Co. Edwaerdt den VI int jaer* 1550 *te Londen inghestelt was, de welcke met de bewillinghe der dienaren ende ouderlinghen der selver, ten troost ende nutte aller geloovighen, getrouwelick met aller neerstickeyt tsamen geuoecht en entgestelt zyn door Marten Microen.* Gedruct buiten Londen by C. Volckwinner, 1554, p. in-8° du temps. Notre exemplaire porte : *tot Antwerpen by Jaspar Truyens*, 1582. Même format. — 2° *De Cleyne cathechismus oft kinderleere der duytscher Ghemeynte van Londen, welcke nu hier ende daer verstroyt is.* Ghemaect door Marten Microen. Gedruckt by Gellium Ctematioem, A° 1555, petit in-8° du temps. — 3° *Dat dootbedde ende onderganck der misse. Myn God helpt my ut die handt der Godloosen ; Wt die hant des onderrichter en gruwelicker. Psalmo* 71. Buyten Straesborch by Willem Gheyliaert. S. d. petit in-8° du temps, imprimé en caractères gothiques. — 4° *Dat graf der misse.* Ce dernier traité, également imprimé à Emden vers 1555 par Guillaume Gheyliaert, est anonyme comme le précédent. — 5° *Een cort onderrigt voor den eentfoldiglyken Christen de des Heeren billig Avontmael werdiglycken willen genoten.* A° 1554, s. l. — 6° *Een corte Undersouckinghe des Geloofs, over deghene, die haer tot de Duytsche Gemeynte, die te Londen is, begheven willen. Uutgesteld door de Dienaers derselver. Collos. III. Het wordt Christi woene ryckelick in u met alle wysheyl* An. 1555, s. l. p. in-8° du temps. — 7° *Het nieuw Testament dat is : Het nieuw Verbond onzer Heeren Jesu-Christi. Na der Griekscher Waerheyt in Nederlandsche sprake grondlick ende trouwelick overghesett. Collos, III, c.* 16. *Het wordt Christi woene in u ryckelyck in alterley wysheyt.* Embden by Gellius Ctomatius, 3 novembre 1556. in-12°. Cette traduction avait été faite en collaboration avec à Lasco, J. van Utenhove, De Wingene et les deux De Leen. Une deuxième édition porte la date de 1559. — 8° *Een claer bewys van het recht Gebruick des Nachmaels Christi en wat men van de misse houden sal.* On en possède plusieurs éditions, la première paraît être celle qui porte : Londen, 1552. — 9° *Een waerachteghe Historie, van Hoste (geseyt Jooris) Vander Katelyne, te Ghendt om het vry opentlick straffen der Afgodischer, ghebrandt ten grooten nutte ende vertroostinghe aller Christenen geschreven,* doer Martin Microen. 1 petit vol. in-4°. *So yemandt lydt als een Christen, die sy niet beschaemt, maer pryse God in dit stuck. Want ook tydt is dat het ghericht van t'huys Gods beghinne* S. d. Le récit a été utilisé par Jean Grispin et Adrien van Hamstede dans leurs martyrologes. Notre exemplaire en est une réimpression anversoise de 1583. On en a aussi une traduction française due à la plume élégante de Guy de Brès. — 10° *A confutation of the doctrine of David George and H. N. (Henry Niclaes) the father of the family of love. By Martin Micronius, minister of the woorde in the Dutsche churche at London, under Edward the VI. Of blessed memory, king of England, taken out of his Book concerning holy assemblies which he wrote in latine a little before his death, at Nordin East Freesland, which also afterwards. M. Nicolaus Carineus set forth publiquely in printe, certain things being added unto it, translated woorde for woorde unto englische.* London 1560, in-8°.

Charles Rahlenbeck.

Bibliotheca Bremensis, t. VI. — Fuller, *Church History*, v. IV. — Kist en Royaard, *Archief voor Kerk-Geschiedenis*, v. IV. — Mensinga, *over de liturgische schriften der nederl. hervormde Kerk*, 1851. — Outhofs, *Waerschouwinge*, Emden, 1725 — Bonnet, *Jubilé de l'eglise francaise réformée de Francfort-sur-le-Mein.* — Gerdes *Scrinium antiquarium*. t. III. — Barthels, *A Lasco*. Elberfeld, 1862. — Glasius, *Godgeleerd Nederland*, t. I. — Bertrami, *Parerga Ost-Frisica.* — Meiners. *Ostvriesische kerkelyke Geschiedenis.*

DE CLOET (*Jean*), né à Bruges en 1790, mort à Freyer, province de Namur, le 21 février 1855. Entré fort jeune au séminaire de Gand, il se vit, ainsi que ses compagnons d'études, incorporé dans les armées de Napoléon, à la suite des démêlés du clergé gantois avec le gouvernement impérial. Il servit dans un régiment d'artillerie, se trouva au siége de Wesel, et ne revit ses foyers qu'après la chute de Napoléon. Il rentra alors au séminaire et, peu après, fut envoyé comme professeur de troisième latine au collége d'Alost. Au moment d'être ordonné prêtre, quelques scrupules l'arrêtèrent, et il renonça subitement à l'état ecclésiastique. Il devint ensuite précepteur du fils du duc de Beaufort, et visita la plus grande partie de l'Europe en compagnie de son élève. A la mort de celui-ci, le duc de Beaufort nomma De Cloet administrateur de son domaine de Freyer. Il s'occupa d'agriculture, et fonda avec quelques amis un journal hebdomadaire intitulé *le Cultivateur*. Il publia plusieurs ouvrages : *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas*, 2 vol. in-8° ornés de gravures d'après Madou, représentant les principaux monuments et châteaux des Pays-Bas ; le premier volume, qu'il eut la singulière idée d'appeler *première centurie*, compte quatre-vingts planches, le second ou *seconde centurie* en compte deux cent et une. Le texte qui accompagne ces planches est fort utile à consulter et fournit parfois des renseignements historiques très-précieux. — Un *Cours de géographie*. — *Éloge historique du comte d'Egmont décapité à Bruxelles*, Bruxelles, 1825. — Traduction du *Soulèvement des Pays-Bas* par Schiller. — Et quelques autres travaux de moindre importance lui sont dus.

Émile Varenbergh.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. X, 2e série.

DE COCK (*Adrien*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges vers 1675, et mort dans sa ville natale le 1er mars 1743. Il fit ses études à l'université de Louvain, et y prit, en 1701, le grade de licencié en théologie. De retour à Bruges, il s'y adonna au ministère de la chaire et se distingua par un talent oratoire apprécié de tous. Recherchant une position humble et cachée, il refusa, à plusieurs reprises, une prébende canoniale de l'église cathédrale, que l'évêque Van Susteren voulait lui faire accepter. On a de lui :

1° *Meditatien op het bitter lyden van onsen Salighmaeker*. Brugghe, Beernaerts, 1736 ; 2 vol. in-8°. Ces méditations furent réimprimées en 1754, et l'on ajouta à cette édition trois sermons prêchés à l'occasion du jubilé. — 2° *Sermoonen op de feestdagen*. Brugghe, 1747 ; 2 vol. in-8°, réimprimés en 1750. — 3° *Sermoonen voor de octaef der gheloovige zielen*. Brugghe, 1743 ; volume in-8°, réimprimé encore plus tard.

E.-H.-J. Reusens.

DE COCK (*François*), peintre de portraits, d'histoire et de genre (?) né à Anvers en 1643, décédé dans la même ville, en 1709. Issu d'une famille aisée, François De Cock fit toutes ses études dans sa ville natale, puis se rendit à Rome poussé par son amour pour l'art ; probablement avait-il choisi dès lors la carrière religieuse, car on suppose que c'est à Rome même qu'il reçut la tonsure, quoiqu'il ne fût âgé que de 18 ans. Il en revint pour occuper à la cathédrale d'Anvers un canonicat, laissé vacant par la mort de J.-C. Franckheim ; dès 1662, il fut admis à la résidence. Il reçut les ordres mineurs, puis le sous-diaconat, en 1664, et officia la première fois, comme chanoine, en 1666. Prêtre zélé, homme des plus charitables, De Cock partageait sa vie entre ses fonctions religieuses et la culture des arts dans lesquels, quoique amateur et ne vendant jamais ses œuvres, il obtint de réels et légitimes succès. C'est surtout dans le portrait qu'il paraît avoir réussi ; on cite, entre autres, ceux de Jean-Ferdinand de Beughem, neuvième évêque d'Anvers, gravé à l'eau-forte par François Ertinger ; de Réginald Cools, successeur de De Beughem, gravé au burin, en 1705, par Corneille Vermeulen, enfin celui du comte Alexandre Kaunitz, ambassadeur d'Autriche, portrait exécuté à l'occasion de la paix de Ryswyk, en 1697. Ce dernier portrait a été gravé, grand

in-fol. ; il témoigne d'un talent sérieux, d'un dessin correct et d'un goût véritable. Kaunitz est représenté en grand costume de chevalier de la Toison d'or; une inscription latine énumère tous ses titres et ajoute que le portrait a été exécuté d'après nature à l'occasion de la paix de Ryswyk par F. De Cock, chanoine de Notre-Dame à Anvers. M. Kramm, qui nous fournit ce renseignement et qui possède cette bonne gravure, croit pouvoir assurer que De Cock doit avoir été miniaturiste de mérite. La planche est-elle due à De Cock lui-même, c'est ce que l'auteur hollandais ne nous dit pas. En tous cas, le chanoine d'Anvers s'occupa, non-seulement de peinture, mais aussi d'architecture. Il donna les dessins de l'ancienne balustrade, en marbre noir et blanc, qui ornait, avant 1798, la chapelle du Saint-Sacrement à Notre-Dame d'Anvers; deux belles statues de Henri-François Verbruggen rehaussaient cette balustrade; les statues représentaient l'Église militante et l'Église triomphante. De Cock était richement doué comme artiste; à tous ses talents pour les arts graphiques, il joignait une voix remarquablement belle et qui le fit nommer grand-chantre du chapitre cathédral, tandis que sa charité bien connue lui fit conférer, en 1705, les fonctions de chef spirituel des Lorettains, confrérie érigée pour le soulagement des voyageurs pauvres. De Cock fut enterré dans la chapelle de Saint-Thomas ou des Pelletiers, à la cathédrale, dans le caveau des Vander Veken, à côté de ses parents. Il légua à chacun de ses deux exécuteurs testamentaires des tableaux peints de sa main et ayant servi d'ornements de cheminée selon l'usage de l'époque : le sujet n'en est point connu. Voici l'éloge que lui consacrèrent, dans leur registre, les chapelains de la cathédrale.

Si Cocum cognovisses
Non verè ut Cocum, sed ut pictorem amasses;
Si Cocum mecum audisses :
Non Cocum, sed cantorem dilexisses :
Nunc pictor, cantor Cocus
Coxit sibi cibos in ovum. Echo : verum!

Ad. Siret.

DE COCK (*Jean-Claude*) ou **DE COCQ**, peintre et sculpteur, selon Félix Bogaerts et Balkema ; il naquit à Anvers, vers la fin du dix-septième siècle, et mourut en 1735. C. Piron en fait un poète-sculpteur, sans indiquer aucune de ses productions poétiques. Le biographe neerlandais J. Immerseel junior ne le cite qu'en sa qualité de sculpteur. Il exécuta, pour l'église de Saint-Jacques à Anvers, les statues de *saint Pierre* et de *saint Jacques* placées aux côtés du chœur, et décora de sculptures la façade du palais, sur la place de Meir. Chrét. Kramm confirme en partie le dire de Bogaerts et de Balkema, en mentionnant le portrait de Corneille de Bie, l'auteur du *Gulden Cabinet der edele vry Schilder-Const*, à l'âge de quatre-vingt un ans, dessiné par Jean-Claude De Cock et gravé par H.-F. Diamar, en 1708. Dans la collection de P. Hasselaar, vendue en 1797 à Amsterdam, se trouvait un *Recueil* de seize dessins, traités à l'encre des Indes et à l'aquarelle, entr'autres les *Quatre Évangelistes* et des épisodes de la *Passion* du Rédempteur : *Jésus-Christ lavant les pieds à ses disciples*, — *la Dernière Cène*, — l'*Élévation du calice*, — *Judas vendant son divin maître*, — le *Christ frappé par un soldat*, — *Jésus devant le grand prêtre Caïphe*, — Quatre ingénieux *frontispices*. Ces dessins sont signés *Johannes Claudius de Cock*, a° 1728.

Edm. De Busscher.

Félix Bogaerts, *Essai d'une histoire de l'art en Belgique*, 1640 à 1840. — C.-H. Balkema, *Biographie des peintres flam. et holl.*, 1844. — Immerseel et Kramm, *Levens der holl. en vl. schilders, beeldhouwers*, etc. — C.-F.-A. Piron, *Levensbeschryvingen*, etc.

DE COCK (*Jérôme*), peintre paysagiste, graveur, imprimeur, né à Anvers en 1509 ou 1510, mort dans cette ville le 3 octobre 1570. Voir Cock (*Jérôme*).

DE COCK (*Mathieu*), peintre paysagiste, né à Anvers en 1500 ou 1505, mort dans cette ville en 1552 ou 1554. Voir Cock (*Mathieu*).

DECOCK (*Nicolas-Joseph*), premier vice-recteur de l'université catholique de Louvain, né à Tubize le 9 mars 1800, et décédé à Wavre le 17 mars 1851. Après avoir terminé ses humanités sous l'habile

direction de l'abbé Bertrand, il entra au séminaire de Malines pour se préparer au sacerdoce. Dès l'âge de vingt-deux ans, il fut chargé d'enseigner la philosophie à ceux dont, quelque temps auparavant, il était le condisciple ; il s'acquitta de cette tâche d'une manière brillante, tout en s'appliquant, en même temps, à l'étude de la théologie, dont la connaissance lui était nécessaire pour pouvoir entrer dans les ordres sacrés. Ordonné prêtre en 1822, il fut promu l'année suivante à la cure de Houtain près de Nivelles. Dans cette nouvelle carrière Decock sut se concilier l'estime et l'amour de tous, à tel point qu'en 1830 l'arrondissement de Nivelles le nomma, à une grande majorité de suffrages, membre suppléant du Congrès national. La décoration de la croix de fer fut plus tard la récompense de son patriotisme. La première invasion du choléra, en 1832, lui fournit l'occasion de donner une preuve éclatante de son dévouement. A peine le terrible fléau eut-il fait son apparition dans la paroisse de Houtain, que le zélé pasteur, non content d'aller porter aux malades les consolations de la religion, transforma sa demeure en hôpital pour y recevoir les malheureux atteints de la contagion. Quand, en 1835, l'Université catholique fut transferée de Malines à Louvain, Decock fut désigné pour y remplir les fonctions honorables de vice-recteur et de professeur de philosophie morale. Cette nouvelle position lui ouvrit un vaste champ pour déployer son zèle et ses talents. Aussi se concilia-t-il, dès le principe, l'estime et la sympathie universelles. Pour récompenser les services que le jeune vice-recteur rendait chaque jour à la jeunesse universitaire, le cardinal-archevêque de Malines le nomma, en 1838, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, et le recteur De Ram lui conféra, le 2 février 1839, le diplôme de docteur en théologie. Au milieu des soins nombreux du vice-rectorat et des travaux pénibles de la chaire, Decock ne laissa pas se refroidir sa vive et généreuse charité pour les malheureux. L'administration de la prison de Louvain le compta, pendant plusieurs années, au nombre de ses membres ; et, en cette qualité, il se fit le visiteur constant des prisonniers, leur consolateur et leur père. Il fut aussi le premier directeur de l'association charitable dite des *Jeunes Économes*, dont le but est de fournir aux familles sans ressources du pain et des vêtements. Enfin c'est à lui que Louvain doit la fondation dans son sein de la société de Saint-François-Règis, destinée à régulariser les mariages des pauvres et à légitimer leurs enfants.

Nommé, au mois d'août 1848, curé-doyen de Wavre, Decock quitta, bien qu'avec regret, la carrière de l'enseignement pour se consacrer tout entier au ministère des âmes. La ville de Wavre n'eut pas le bonheur de le posséder longtemps, car, après deux ans et demi, il périt victime de son inépuisable charité. En prodiguant des soins assidus à un pauvre atteint d'une fièvre typhoïde, il contracta lui-même la contagion et mourut quelques jours après. Decock a publié les ouvrages suivants :

1° *Discours prononcé le premier décembre MDCCCXXXV, dans l'église paroissale de Saint-Pierre à Louvain, pendant la messe célébrée pontificalement par Mgr l'archevêque de Malines, à l'occasion de la translation de l'université catholique à Louvain.* Louvain, Vandenzande, 1835; vol. in-8°. — 2° *Ethicae seu philosophiae moralis elementa.* Lovanii, 1838 ; vol. in-8°; réimprimé, en 1839, chez les mêmes éditeurs; vol. in-8°. — 3° *Précis analytique d'un cours de philosophie morale.* Louvain, 1846; vol. in-8°.

E.-H.-J. Reusens.

Annuaire de l'Université catholique, 1852.

DE COCKQ (*Paul-Joseph*), peintre d'histoire, de portraits et de paysage, naquit à Bruges, en 1724, et y mourut en 1801. Élève de Mathias De Visch, il fut, eu égard à son époque, un assez estimable artiste. En 1775, il devint directeur de l'académie de sa ville natale. De Cockq s'occupa également d'architecture. Il ne se maria point et vécut avec un de ses frères nommé Hubert. Le musée de l'académie, à Bruges, possède de lui trois tableaux : une allégorie représentant *Apollon couronnant la Poésie et*

la Musique, un *Paysage avec monuments anciens*, d'après Canaletti, et un tableau d'histoire, *la Sainte-Trinité*.

Ad. Siret.

DE COCQ (*Florent*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 13 décembre 1648, décédé à Louvain le 2 juillet 1693. Après avoir terminé ses humanités dans sa ville natale, il étudia la philosophie à Louvain comme élève de la pédagogie du *Château* et fut proclamé le vingtième sur quatre-vingt dix-sept concurrents à la promotion de la faculté des Arts, qui eut lieu le 8 novembre 1667. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés à la célèbre abbaye de Saint-Michel à Anvers, où il fit sa profession le 8 avril 1670, reçut la prêtrise le 17 décembre 1672, et fut pendant quelque temps vicaire à Meir. Les progrès rapides qu'il avait faits dans les sciences sacrées engagèrent ses supérieurs à lui confier, dès l'année 1675, une des chaires de théologie de l'abbaye. Les ouvrages qu'il publia pour la facilité de ses auditeurs et les thèses défendues successivement sous sa présidence peuvent nous fournir une idée exacte de son enseignement théologique. Après quinze ans de professorat à Anvers, il fut choisi en 1691, par les supérieurs des différentes abbayes de Prémontrés en Belgique, pour succéder à Gabriel Rapers, religeux d'Averboden, dans dans la présidence du collége ou maison d'études que les Norbertins avaient à Louvain. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au moment de sa mort, c'est-à-dire pendant deux ans environ. De Cocq a publié les ouvrages suivants : 1° *Bedroch en dwalinge der gereformeerde, raekende het H. Avondmael Jesu Christi, ontdeckt ende bethoont in een seker dispuet voorgevallen tusschen D. Franciscus Spera, predicant der gereformeerde religie, hebbende tot wederpartye pater Joannes De Later, Sinte-Michiels heer tot Antwerpen.* Amsterdam, 1676; vol. in-12°, réimprimé à Hasselt, vol. in-24. — 2° *Theses de Sacramento Poenitentiae ejusque ritu.* Antverpiae, 1676, vol. in-4° de 19 pages. Ces thèses furent défendues par Pierre van Ginderdeuren, religieux de Saint-Michel. — 3° *Theses theologicae de statu hominis integri, lapsi, reparati et beati ex S. P. N. Augustino, Fulgentio, Prospero praecipue concinnatae.* Antverpiae, 1677; vol. in-4°. Elles furent défendues à Anvers, par Corneille Donckers, religieux de Saint-Michel. — 4° *Theses theologicae de regulis theologiae moralis et praeceptis Fidei, Spei et Charitatis.* Antverpiae, 1677; vol. in-4°. Elles furent défendues à Anvers, par Jean-François Canisius, religieux de Saint-Michel. — 5° *Principia totius theologiae moralis et speculativae ex S. Scriptura, Conciliis, sanctis Patribus, maxime S. Augustino et aliis probatis authoribus compendiosè deprompta.* Coloniae Agrippinae, 1682; 3 vol. in-12°. Une seconde édition, considérablement augmentée, parut chez le même éditeur en 1689; elle comprend 4 vol. — 6° *Conversio vera et apostolica, in qua tota justificationis peccatoris oeconomia ex admirabili conversione Apostoli Pauli exhibetur et SS. Ecclesiae Patrum ac Doctorum placitis theologice confirmatur.* Leodii, 1685; vol. in-12°. — 7° *De jure, justitia at annexis, tractatus quatuor theologo-canonice expositi, juri communi et variorum regnorum particulari, maxime tamen juri belgico, accommodati.* Bruxelles, 1687; vol. in-4°; réimprimé chez le même éditeur dans le même format, en 1708, et à Malines, chez Laurent Vander Elst, en 1741, en deux volumes in-12°. — 8° *Responsio ad accusationes, quibus de mala doctrina accusatur apud S. Sedem Florentius de Cocq... in libello, cui titulus : Propositiones per Belgium disseminatae, jussu congregationis S. Officii collectae atque ad supremum Innocentii XII Pont. Max. tribunal delatae.* Lovanii, 1693; vol. in-4° de 24 p.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., t. I, p. 512. — Paquot, *Fasti academici*, t. II, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17,568, p. 186. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 17,607.

DE CODT (*Henri*), jurisconsulte, diplomate, né à Ypres en 1529, mort le 19 septembre 1606. Voir CODT (*Henri* DE).

DE CODT (*Jacques*), poète latin, né à Ypres, en 1572, mort à Bruges, en 1621.

Il fit de brillantes études, puis entra, en 1592, dans la compagnie de Jésus, au noviciat de Tournai, il eut à remplir plusieurs charges importantes dans l'ordre et composa les ouvrages suivants : 1° *Orationes et poemata sacra omnis generis.* — 2° *Norma ministrorum seu simplex regula morum juxta iter errorum sine lege reformatorum.* Poème d'un style élégant publié sans nom d'auteur. — 3° *De Jubal et Tubalcain.* En vers ainsi que les deux suivants. — 4° *De aureo vellere.* — 5° *De Jubilæo Mattheæ Hovii archiepis. Mechliniensis.* On ignore si ces divers écrits ont été publiés ; on prétend cependant que le premier a vu le jour à Gand, sans faire mention du nom de l'imprimeur ni de la date de l'impression.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*, p. 359.— Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 509. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. I, p. 74. — Piron, *Levensbeschryving*, bijvoegsel. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. VI.

DECOMBRE (*Ambroise*), luthier, né à Tournai vers 1665. Dans sa jeunesse il alla en Italie où il travailla dans l'atelier de Stradivarius. Il revint s'établir dans sa patrie, où il fabriqua, de 1695 à 1735, des instruments très-estimés.

G. Dewalque.

F. Fétis, *Biographie des musiciens.*

DE CONINCK (*David*), peintre de paysage, d'animaux et de fleurs, né à Anvers, en 1636, mort à Rome, en 1687. Il fut élève de Jean Fyt sous lequel il travailla assez longtemps. Il ne resta pas à Anvers; il se mit à parcourir l'Europe commençant par la France, continuant par l'Allemagne et finissant par l'Italie. Partout son talent fut goûté et les grands seigneurs ne lui épargnèrent pas les commandes. En 1668, il arriva enfin à Rome, où sa réputation l'avait précédé ; artistes et amateurs l'accueillirent à l'envi ; les premiers le firent entrer dans leur bande, si funeste à plusieurs par les dissipations auxquelles elle entraînait. Selon l'usage, il y reçut un surnom, celui de *Rommelaer*, allusion, dit Descamps, aux lapins que l'on trouvait dans tous ses tableaux. Nous comprendrions cette interprétation si le surnom avait été Rammelaer ou Remmelaer (en flamand lapin mâle) ; mais Rommelaer signifie plutôt tapageur, grondeur, brouillon. De Coninck eut le bon esprit de voir les dangers des associations d'artistes; il les évita en se renfermant chez lui pour travailler; aussi vécut-il dans l'aisance et produisit-il des œuvres d'un mérite réel, qui se trouvaient vendues à peine achevées. Notre artiste se proposait, dit-on, de revenir dans sa patrie et l'on ne sait trop ce qui le retint ; il paraît que ce fut le désir d'achever ses œuvres commencées ; mais la mort le surprit avant que ses projets de retour pussent s'exécuter.

De Coninck est digne de son maître quoiqu'il ne soit jamais parvenu au même degré de perfection ; parfois on confond leurs productions, l'œil du véritable amateur parvient cependant à les distinguer ; De Coninck excellait à représenter les oiseaux ; sa touche, qui n'hésite point, dénote une grande facilité ; son coloris est aussi ferme que naturel ; enfin on peut presque considérer comme une signature le tapis qu'il plaçait dans tous ses tableaux. Descamps cite parmi ses meilleures toiles des *Cygnes vivants, du gibier et des poissons* de grandeur naturelle; une quantité d'*Oiseaux morts et vivants ;* etc. Actuellement le musée de Gand possède de lui un *Jardin avec animaux* et celui d'Amsterdam une *Chasse aux cerfs* et une *Chasse aux ours*, deux superbes morceaux que l'on peut placer à côté des œuvres de Snyders.

Ad. Siret.

DE CONINCK (*Gilles*) ou **ÆGIDIUS REGIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Bailleul (ancienne Flandre), le 16 décembre 1571, mort le 31 mai 1633. Il entra le 15 octobre 1592 dans la compagnie de Jésus, enseigna, pendant dix-huit ans, la théologie scolastique au collége de Louvain et remplit ensuite, pendant dix ans, les fonctions de préfet des études supérieures au même collége. Le P. De Coninck s'est fait connaître par les ouvrages suivants : 1° *Commentariorum ac Disputationum in universam doctrinam D. Thomæ de Sacramentis et censuris.* Antverpiæ, 1616, 2 vol. in-fol.

Ibid. 1619; 1624. Rothomagi, 1630, in-fol. Lugduni, 1634, in-fol. — 2° *De moralitate, natura et affectibus actuum Supernaturalium in genere.* Antverpiæ, 1623, in-fol. — 3° *Opusculum de absolutione moribundi sensibus destituti.* Cette brochure fut vivement attaquée par un habile théologien et le P. De Coninck lui opposa : — 4° *Responsio ad Dissertationem impugnantem absolutionem moribundi sensibus destituti.* Antverpiæ, 1625, in-12. — 5° *Disputationes theologicæ de Sanctissima trinitate et Divini verbi incarnatione.* Antverpiæ, 1645, précédé de la vie de l'auteur. Les ouvrages de morale de De Coninck sont estimés.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 24. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 28. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VII. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I.

DE CONINCK (*Gislain*), poète flamand du XVIe siècle, né à Poperingue. Il passait pour un bon poète et sa réputation décida le dominicain Charles Wynck d'Ypres à lui confier la traduction en vers flamands de ses hymnes d'église. Le texte original et la traduction furent conjointement publiés sous le titre de : *Himni quorum usus est in ecclesiastico Dei cultu, una cum aliquot præclaris canticis, prosis et orationibus, positi in latino idiomate atque etiam Teutonico.* Gandavi, apud Gislenum Manilium, 1573, petit. in-8°. L'ouvrage écrit en latin, par Ch. Wynck a donné lieu à une étrange méprise. Willems, et après lui Witsen Geysbeek, trompés par le texte flamand faisant suite aux *Himni* de Wynck, ont placé celui-ci parmi les poètes flamands. L'auteur dit pourtant lui-même, dans sa préface, qu'il a fait traduire ses hymnes par un rhétoricien expert de Poperingue.

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. III, p. 147. — Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 199. — Willems, *Verhandeling over de nederduitsche taal en letterkunde.* — Witsen Geysbeek, *Biographisch, anthologisch en critisch wordenboek der nederd. dichters.*

DE CONINCK (le chevalier *Patrice-Charles-Gislain*), homme d'État, né à Bruges, le 19 novembre 1770, mort dans la même ville, le 22 mai 1827. Il était fils de Baudouin-Charles-Philippe De Coninck, seigneur de Nieuwerkerke, Overbroek et Wauterinck, et de Marie van Zuylen van Nyevelt. Apres avoir fait de bonnes études, tant dans sa ville natale qu'à l'université de Louvain, il obtint à l'université de Cologne le grade de licencié en droit. De retour à Bruges il s'appliqua à l'étude des lois, des sciences politiques, ainsi qu'à celle des diverses langues européennes. Il voulait entrer dans la carrière administrative et fit d'abord partie de la Régence de Bruges. En 1800 il devint conseiller du département de la Lys. Puis il fut nommé, successivement, préfet du département de l'Ain à Bourg; de Jemmappes à Mons; des bouches de l'Escaut à Middelbourg; des bouches de l'Elbe à Hambourg et, enfin, maître des requêtes au conseil d'État. Dans ces diverses positions, il sut s'acquérir la sympathie de ses administrés et la haute estime de l'Empereur qui, voulant recompenser ses services, l'honora du titre de baron, par lettres patentes du 15 août 1810, titre transmissible à ses descendants.

Après la chûte de l'Empire, De Coninck rentra dans sa patrie et le roi Guillaume le nomma membre de la commission chargée de la révision de la loi fondamentale des Provinces-Unies des Pays-Bas, afin de la rendre applicable au nouveau royaume qui venait d'être fondé. Ses collègues lui confièrent le soin d'être le rapporteur de l'œuvre commune et il s'acquitta, avec supériorité de cette mission; aussi Guillaume, juste appréciateur de son mérite, l'appela-t-il bientôt à remplir les fonctions de gouverneur de la province de la Flandre orientale, puis l'éleva à une position plus éminente. Il lui confia, en 1817, le portefeuille du Département de l'intérieur, qu'il échangea en 1825, contre celui du Département des Affaires étrangères. Sa santé chancelante l'ayant forcé d'abandonner la carrière politique, il fut nommé Ministre d'État et grand'croix du Lion neerlandais; il était membre de l'ordre équestre de la Flandre occidentale.

Protecteur des sciences et des arts, il faisait partie de la Société littéraire de Leyde, de l'Académie royale de Bruges et il ne cessa de faire preuve dans ses diverses fonctions des connaissances les plus étendues et les plus solides. Il avait épousé Marie van Outrive, dame de Merckem ; ce qui le faisait designer quelque fois sous le nom du chevalier De Coninck d'Outrive. Ses descendants ont actuellement pris le titre de De Coninck de Merckem. Aug. Vander Meersch.

Goethals, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique. — Handelingen van de jaarl. verg. der Maatschappy van Nederl. Letterkunde te Leiden*, 1827. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek.*

DE CONINCK (*Pierre*) ou **DE CONING**, chef populaire né à Bruges. On ignore l'année de sa naissance et celle de sa mort. Il était, dit M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans son *Histoire de Flandre*, d'une naissance obscure et bourgeois du métier des tisserands. Pierre De Coninck joua un rôle important dans les troubles que firent éclater à Bruges, au commencement du XIVe siècle, les exactions des agents français qui avaient été mis à la tête de l'administration, lorsque le roi Philippe le Bel, après avoir fait emprisonner Guy de Dampierre, s'empara traitreusement du comté de Flandre. Ayant été jeté en prison De Coninck fut délivré par les métiers qui lui étaient entièrement dévoués. Il quitta alors la ville par suite d'un accord conclu avec les défenseurs du roi de France et il comprit que, pour faire réussir la révolution que son patriotisme appelait de ses vœux, il devait s'entendre avec les princes du pays, c'est-à-dire avec les enfants de Guy de Dampierre qui, pendant la captivité de leur père, se trouvaient à Namur. Profitant d'une sédition pendant laquelle les Brugeois avaient massacré les Français, il rentra dans la ville avec un corps de troupes et l'assistance d'un autre patriote Jean Breydel.

De Coninck joignait un jugement droit à une grande énergie ; par ses sages conseils on prit des mesures qui bientôt délivrèrent presque toute la Flandre de la présence des Français. Philippe le Bel résolut alors de reprendre le pays par la force des armes, mais ses chevaliers furent battus à la bataille de Courtrai, (11 juillet 1302) où De Coninck commandait avec Breydel. La milice de Bruges se distingua par son sangfroid et sa bravoure.

Les services qu'il rendit en cette circonstance furent recompensés par le tonlieu du port de Damme.

Philippe le Bel, après l'échec cruel que ses armes avaient subi à Courtrai, rassembla de nouvelles forces et continua la lutte avec les patriotes flamands ; il finit par imposer à Robert de Bethune qui avait succédé à son père Guy de Dampierre, un traité honteux (le traité d'Anthies). De Coninck avait conservé son influence sur les métiers ; il les engagea à ne pas se soumettre aux conditions humiliantes que le roi de France voulait imposer à la Flandre. Ses efforts persévérants pendant plusieurs années aboutirent enfin à faire accorder un adoucissement.

L'histoire ne fait plus mention de cet énergique citoyen après les événements que nous venons de mentionner il mourut obscurement ne laissant pour tout héritage à ses enfants et à sa veuve qu'un nom honoré, qui est resté, jusqu'à nos jours, populaire dans la Flandre.

Général baron Guillaume.

Kervyn de Lettenhove, *Hist. des Flandres. — Biog. brugeoise.*

DE CONINCK (*Pierre Damase*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges en 1600, mort à Bruxelles, le 12 décembre 1662. Il entra dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, prit, en 1628, le bonnet de docteur en théologie à l'université de Louvain et ne tarda pas à mériter l'estime de ses supérieurs par son savoir et sa prudence. Divers emplois lui furent confiés : il devint successivement prieur, régent des études et visiteur de son ordre. On le députa ensuite au chapitre général ; il fut délégué, en 1636, par le prieur-général pour l'examen des livres publiés par les Ermites de Saint-Augustin ; et enfin, en 1655, il fut nommé provincial. Il publia : 1o *Basilii Pontii de Sacra-*

mento confirmationis liber singularis, correctior et annotationibus marginalibus illustratus. Lovanii, 1642, in-4°.—2° *B. Alph. de Oroseo Ord. Erem. S. Aug. certamen bonum consummatum et coronatum à P. Coninck revisum et meliori ordini restitutum.* Lovanii, 1645, in-12.— 3° *Aegidii Columnæ romani, August. Pameliæ generalis et archiep. Bituricensis quodlibeta Similiter correcta, argumentis Scholiisque perpetuis, etiam marginalibus illustrata.* Lovanii, 1646, in-folio. — 4° *Greg. Arimeniensis ejusdem ordinis quondam generalis opera.*

Aug. Vander Meersch.

Biographie de la Flandre occidentale, t. III, p. 148. — Piron, *Levensbeschryving*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 972.

DE CONINCK (*Simon-Michel*), littérateur, et bibliophile, né à Saint-Trond, le 6 août 1750, mort le 14 avril 1839. Voir CONINCK (*Simon-Michel*).

DE CORT (*Gaspard*), écrivain flamand, né à Anvers, le 27 décembre 1821; il était l'aîné des enfants d'un imprimeur, et à treize ans, il entra dans l'atelier paternel comme compositeur. Aidé de deux écrivains ses concitoyens, Félix Bogaerts et Ernest Buschmann, il s'appliqua à l'étude et à force de patience et de peine, devint homme de lettres.

Son premier ouvrage, un roman historique intitulé *De Gentenaren in* 1382 fut accueilli avec faveur :—*De Meester drukker*, *Ambiorix Koning der Eburoners*, et deux drames *Zy was moeder*, et *Frans Bruno* sont ses principaux ouvrages.

Emile Varenbergh.

Piron, *Levensbeschryving*.

DE CORT (*Henri*), peintre de vues de ville, de paysage et d'intérieurs, né à Anvers, en 1742, mort à Londres, en 1810. Il eut pour premier maître Herreyns, avec lequel il étudia la figure et qu'il quitta pour peindre le paysage et les vues de ville, sous la direction de H.-J. Antonissen. A l'âge de quarante-huit ans, en 1790, il se rendit en Angleterre pour y faire un séjour; mais il réussit si bien à Londres et ses tableaux y furent si recherchés qu'il y resta jusqu'à la fin de sa vie. En général, les toiles qu'il peignit avant son départ pour l'étranger sont les plus recherchées à cause de leur étoffage, exécuté par les meilleurs artistes de l'époque, parmi lesquels nous citerons P. van Regemorter et le célèbre Ommeganck. Les tableaux de De Cort sont peints avec soin, bien finis et ont une qualité très-précieuse, le naturel. Il a exécuté des aquarelles très-estimées.

Ad. Siret.

DE CORTE (*Blaise-Henri*), baron de Walef, poète et homme de guerre (1661-1734), descendant de la famille de Curtius, dont la richesse était passée en proverbe, naquit, non pas à Liége en 1652, comme on l'a cru pendant longtemps, mais très-probablement à Nivelles, en août ou septembre 1661. Né du second mariage de Pierre de Curtius avec Marguerite-Thérèse-Victoire de Alagon, il passa les premières années de son enfance à Nivelles où résidait sa mère et où le mariage de ses parents avait été célébré.

Il entra fort jeune au collége des jésuites à Liége pour y faire ses humanités. Voici comment il rend compte lui-même de ses études : « J'étois encore fort jeune, j'avois passé toutes mes classes avec plus de succès que d'application, plus laborieux par choix qu'asservi à l'usage des écoles, qui nous font consumer sans fruit la plus grande partie de notre jeunesse. Je m'étois fait une étude particulière et, toujours peu occupé des sciences qui m'étoient prescrites par mes maîtres, j'avois lu les historiens, et surtout les poètes, avec avidité. Soit que le feu divin qui brille dans les ouvrages excellents qu'ils ont laissés, frappe plus agréablement tous les hommes, soit qu'étant né moi-même avec quelque talent pour la poésie, je dusse y être plus sensible, mon esprit avoit saisi tous les traits qui l'avoient touché et ma mémoire s'en étoit chargée sans peine. J'avouerai même que, quoique l'ambition m'eût fait prendre le parti des armes, comme celui qui convenoit le plus à un gentilhomme, j'avais de temps en temps quelque regret d'avoir embrassé un métier qui m'éloignoit d'un commerce où j'avois trouvé tant de charmes. »

Le jeune De Walef fut très-précoce en

amour et en poésie. Selon son propre aveu, il le fut plus encore dans la passion du jeu, qui devait le ruiner plus d'une fois :

L'amour, dit-il, avait en moi devancé la raison.

Puis il ajoute :

Les démons réunis de l'amour et du jeu
Sur mes sens, tour à tour, n'ont pris que trop [d'empire.

Faudrait-il s'en étonner? — Il avait avait perdu son père à l'âge de deux ans et :

Pour comble de malheur, une mère facile
Me mit, presqu'au berceau, les cartes à la main.

Il est beaucoup plus probable cependant, que c'est de Paris que parle le poète, et non de Liége comme on l'a cru, lorsqu'il dit :

Chaque demeure ici cache un piége homicide,[mide
Où, plus d'une Angélique, ou toujours quelqu'Ar-
Par des charmes puissans, plus souvent empruntés,
Arrêtent les Médors, les Renauds enchantés :
Dans quelque lieu qu'on aille, ou l'on aime, ou [l'on joue.

De Walef, doué d'un esprit aventureux, d'une grande bravoure, était entraîné, par un désir violent, vers la carrière des armes. Au bruit des exploits des grands capitaines de son temps, une ambition devorante s'éveillait en lui, et ne lui laissait ni trève ni repos. Cependant, son goût pour les lettres n'était pas moins vif. Il voulait devenir poète, et grand poète. C'était vouloir courir plusieurs lièvres à la fois et il oubliait que les Muses, ces chastes divinités, sont en même temps des déesses jalouses.

Le baron de Walef embrasse donc la carrière des armes, en s'y montrant tout aussi inconstant, et ce n'est pas peu dire, qu'il l'est dans ses amours. A l'exemple des condottieri italiens, des officiers de fortune de la guerre de trente ans, il sert successivement les principales puissances de l'Europe, change de drapeau comme de maîtresse à chaque instant, passe et repasse, rapidement, d'un côté à l'autre, combat et défend successivement la même cause.

En 1679, n'ayant pas encore atteint dix-huit ans, il venait d'épouser Jeanne de Zuallart. Sa lune de miel à peine écoulée, il prend service en qualité de capitaine dans un régiment d'infanterie espagnole, dont il sort peu après pour être cornet-colonel de M. de Bondi, mestre de camp de cavalerie espagnole. Il accepte en 1682 l'offre que lui fait le prince Augnste de Hanovre, d'une compagnie de cuirassiers au service de l'empereur. Mais, passant à Cologne pour rejoindre son régiment, il change d'avis sur les instances du cardinal de Furstemberg, abandonne ses cuirassiers allemands et va lever une compagnie de dragons au service de France, dans le régiment de La Salle. Ce régiment étant congédié en 1684, De Walef reprend service dans l'armée impériale et se rend en Hongrie, pour y combattre les Turcs. Pendant la campagne, il tombe fort malade et il est obligé de se faire transporter à Vienne, d'où il revient en 1686. Dès l'année suivante, il repasse au service de Sa Majesté très-chrétienne, en se faisant donner la commission de lever une compagnie de cavalerie dans un régiment étranger, où il reste jusqu'à la fin de l'année 1699, et prend part à toutes ces luttes des armées de Louis XIV, aussi sanglantes qu'injustes qui étonnent l'Europe.

En 1700, le gentilhomme liégeois passe en Angleterre où, sur la recommandation de lord Albemarle, le roi Guillaume lui avait offert la levée d'un régiment de dragons. Il fait à Londres un long séjour, et ce n'est que le 24 février 1703 que fut signée à La Haye, avec les États-Généraux de Hollande, sa capitulation pour la levée d'un régiment de dragons qui porte son nom, capitulation qui lui donne le droit de choisir ses officiers durant la première année. Ce fut donc en qualité de colonel au service des alliés que De Walef joua un rôle dans cette guerre, si désastreuse pour la France et pendant laquelle il aida, plusieurs fois, à ravager ses propres terres. Il s'y comporta vaillamment et se distingua tellement à Ramillies, 23 mai 1706, qu'il fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et proclamé général. Après la paix, il fit de nouveau un séjour assez long en Angleterre, pour y solliciter les arrérages qui lui étaient

dûs. De là, en 1715, il se rendit à Paris qu'il n'avait pas visité depuis longtemps et où il resta jusqu'en 1717. C'est pendant cette époque que d'après les mémoires de mademoiselle de Launay (madame de Staal), il joua un certain rôle dans la conspiration des princes légitimés. De Walef nous raconte qu'il se trouvait à Paris lors de la mort de Louis XIV et parle de « l'impatience que témoigna la nation française d'être débarrassée de ce monarque » et de la joie, aussi vive qu'indécente que firent éclater les Parisiens à l'occasion de la mort du « grand roi. »

De Paris, le baron de Walef se rendit dans quelques cours d'Italie et de là en Espagne, où le roi lui donna le 30 janvier 1719 la patente de lieutenant-général de ses armées et y joignit, la même année, celle d'inspecteur de l'infanterie et de la cavalerie de ses royaumes. Le 17 février 1721, il obtint le commandement du royaume de Valence. En 1724, il demanda congé au roi d'Espagne, tant pour aller de nouveau solliciter ce qui lui restait dû en Angleterre que pour venir règler ses affaires domestiques dans le pays de Liége. De retour dans sa patrie, qu'il avait quittée depuis ses jeunes années et qu'il n'avait revu depuis qu'en passant, De Walef se trouva accablé d'infirmités et hors d'état de servir désormais. Après avoir demandé et obtenu plusieurs prolongations de congé, il sollicita et obtint sa démission du service de Sa Majesté catholique. Cette démission est datée de Madrid, 20 octobre 1728.

Plus tard pourtant, il sembla vouloir encore essayer du service et fut nommé, par l'entremise du fameux prince Eugène de Savoye, son ami et son correspondant, sous les ordres duquel il avait servi comme volontaire, au grade de feld maréchal-lieutenant de l'empire, avec les appointements de général de bataille. — Ce ne fut là naturellement, qu'un grade purement honorifique, — une simple sinécure.

De Walef avait au moins soixante-trois ans lorsqu'il se retira dans son pays, pour n'en plus sortir. Il passait l'hiver à Liége et l'été à Walef Saint-Pierre, beau château qu'il avait fait construire. Pendant toute sa vie, il avait ressenti l'aiguillon de l'ambition et, comme il le dit dans son *Epitre au président Métivier* (1686?), de ces :

Desirs impétueux, par qui nos destinées
Bravent dans le tombeau le reste des années;
Noble et sainte fureur de revivre après nous,
Doux charme des esprits, je m'abandonne à vous.

Les lauriers militaires qu'il avait cueillis ne lui donnaient pas encore cette assurance de *braver le tombeau*. Il songea donc alors seulement à réunir et remettre en ordre ce qui lui restait de ses très-nombreuses compositions littéraires, demeurées inédites. Mais, au lieu de revoir et de corriger soigneusement celles-ci, au lieu d'écarter celles qui étaient peu dignes de voir le jour, leur auteur n'avait d'autre souci, paraît-il, que celui d'augmenter sans cesse son bagage littéraire. Et, chose plus singulière qu'inusitée, c'est généralement à ses productions les plus faibles ou à celles de sa vieillesse qu'il accorde la préférence et auxquelles il prodigue les éditions.

De Walef avait pourtant debuté fort jeune dans la littérature, et ce sont les écrits de Boileau qui éveillèrent son goût pour la poésie. Il dit du moins à celui qui régenta si longtemps le Parnasse français :

Oui, ce sont tes écrits, dont les charmes divers
M'ont porté jeune encor, au doux métier des vers :
Né sous un ciel ingrat, où cette noble envie
Vint troubler, à quinze ans, le repos de ma vie.

Cette épitre au célèbre satirique, lui valut une réponse fort flatteuse, qui devait au moins l'encourager. Boileau, ce juge si expert et si difficile, trouve les vers du gentilhomme liégeois *merveilleux, pleins de feu et d'élegance*, et se félicite de pouvoir compter parmi ses disciples un poète aussi remarquable, et tel que, selon lui, Horace ni Juvenal n'en avaient eu de semblable. Si d'un côté on a accordé une importance exagérée à cette réponse de Boileau, de l'autre on l'a par trop ravalée, en ne l'attribuant qu'à *la politesse épistolaire*. Toujours est-il que Boileau n'eut pas adressé cette lettre au premier venu.

Dès l'âge de seize ans, De Walef avait dédié à une Chloris quelconque tout un

poème sur le *Combat des échasses* et par ce sonnet dédicatoire fort galant, on peut se convaincre qu'il ne manquait pas de dispositions pour tourner les vers :

Chloris, voici des vers que ma main te présente;
Bons ou méchants, il suffit que pour toi,
M'acquittant sans regret de ce galant emploi,
J'ai fait ce que j'ai pu pour te rendre contente.
J'ai contraint mon humeur, ma plume impa-
[tiente.
D'un poëme assez long j'ai surmonté l'effroi !
Après un tel effort que feras-tu pour moi
Qui te puisse à mes soins montrer reconnaissante?
Depuis longtemps objet de ta rigueur,
J'ai cherché vainement le chemin de ton cœur;
C'est l'unique bonheur où j'aspire.
Mais à de moindres biens il faut borner mes
[vœux :
Pour prix de mon travail, je serai trop heureux
Si tu prends seulement la peine de le lire

Jusqu'en 1724 cependant, De Walef, soit timidité, soit bien plutôt par insouciance, ne semble avoir visé qu'à des succès de salon. Rien de ses nombreuses productions n'avait été imprimé jusqu'à lors, si l'on excepte le poème : du *Combat des échasses*, composition de son enfance, et encore, les deux éditions de ce poème furent-elles, à ce qu'il nous assure, publiées à son insu. Mais une fois décidé pour la publicité, il la voulait aussi étendue que possible, et désirait faire paraître simultanément ses œuvres à Paris et à Liége.

Cette même année 1724, le baron de Walef obtint du roi de France le privilége pour faire imprimer ses œuvres à Paris ; cependant une clause de ce privilége s'oppose à ses projets, celle de ne les livrer à la presse dans aucune autre ville. Dès lors, sauf le poème très-faible *des Géans*, qui parut à Paris en 1725, l'auteur se résigna à ne faire imprimer ses œuvres qu'à Liége.

Ces œuvres, écrites à des époques différentes de sa vie, sont d'un mérite très-inégal, et se ressentent trop souvent du milieu où elles ont été composées. Elles le furent, pour la plupart, dans les loisirs des camps, lorsque les plaisirs lui laissaient un peu de trêve, ou dans ceux que lui créaient des maladies ou bien des blessures.

Dès sa jeunesse le baron de Walef s'était lié, ou du moins avait eu de fréquents rapports, non-seulement avec les principaux personnages de son temps qui protégaient ou qui cultivaient les lettres, mais encore avec beaucoup d'hommes de lettres d'un rang inférieur. On peut citer parmi ces personnages : le marquis de Dangeau, Boileau, le père Tournemine, Bayle, le prince Eugène de Savoie, Vergier, Lagrange-Chancel, Bruzen de la Martinière, Huissier des Essarts, etc. Il faut regretter que le gentilhomme liégeois n'ait pas profité d'avantage des sages critiques que plusieurs de ces hommes lui adressaient parfois sur ses productions longtemps avant qu'elles ne fussent publiées. Ainsi son ami Vergier lui lance de Dunkerque, en 1714, une fine et spirituelle épître, mélangée de vers et de prose; elle mérite d'être lue d'un bout à l'autre. Voici comme elle débute :

Salut au cher Baron,
Dont le triste Caron
Pourra passer quelque jour dans sa barque
Les manes surannés,
Lorsqu'aux champs fortunés,
L'appelleront les décrets de la Parque :
Mais de qui les écrits
Jamais du Stix ne verront l'eau souffrée,
Si par amusement,
Il leur fait seulement
Subir parfois sa critique éclairée.
Son esprit abondant,
Sans cesse le guidant
De traits en traits, de peinture en peinture
Il laisse avec mepris
Aux stériles esprits,
L'humble travail de l'exacte rature.
Mais qu'il songe pourtant,
Qu' à ce soin important,
Des beaux Esprits la gloire est attachée,
Et qu'une belle fleur,
Vante en vain sa couleur,
Si sous la ronce on la laisse cachée.

L'un des neveux du baron de Walef, dans une notice demeurée inédite, nous représente son oncle sur la fin de sa vie, brisé de fatigues, accablé d'infirmités, occupé uniquement à composer, même à table, et tenant la fourchette d'une main et la plume de l'autre.

Pendant ses dernières années, ce fut principalement à la satire, genre si cher à Boileau son maître et son modèle, qu'il aimait à se livrer. Il a voulu, nous dit-il : « Écrire contre les mœurs du siècle, autant qu'il est dans le pouvoir d'un particulier qui, sans caractère ni mission, veut bien se charger d'une commission aussi délicate que celle de réprimer le vice et de

faire aimer la vertu. « Intention fort louable assurément ; cependant quand on voit un vieillard prêchant le plus souvent contre ces mêmes vices auxquels il n'a que trop sacrifié, mais auxquels il ne peut plus se livrer, on est tenté de s'écrier : mieux eut valu de prêcher d'exemple.

Parmi les poésies lyriques de De Walef, on a distingué principalement les pièces suivantes : *L'Ode sur la mort de Du Vergier* et celle *aux Ministres de la reine d'Angleterre, les Zéphirs, l'Histoire de la porcelaine, la Métamorphose de Clytie en fleur, la Bataille de Neerwinde, le Passage du Ter ou Roses reconquise*, la satire *A Paul mon valet* et plusieurs épîtres. Mais, chose étrange, et pourtant facile à expliquer, le gentilhomme liégeois est le moins connu, précisément dans le genre où il s'est le plus distingué. Deux au moins des trois tragédies dont il est l'auteur, le placent en effet à un rang assez éminent parmi les poètes dramatiques. Non-seulement aucune de ces trois pièces ne semble avoir été présentée au théâtre, mais une seule d'entre elles, *Électre*, a été livrée à l'impression du vivant de l'auteur et encore fort tardivement (en 1731). Il avait cependant dès 1724, obtenu le privilége de faire imprimer à Paris sa tragédie *d'Annibal à Capoue ;* mais il n'en fit aucun usage, absorbé qu'il était, sans doute, par la composition de ses productions séniles, et par les embarras de ses nombreux procès ; De Walef était un plaideur acharné.

Le poète liégeois se doutait bien peu, lorsqu'il a osé écrire les lignes suivantes en parlant d'Homère, qu'il résumait aussi nettement le jugement définitif de la postérité sur ses propres ouvrages : « Il y a lieu de croire, qu'autant ce poète a été diligent à composer de gros volumes, il a été peu soigneux de les revoir et de les corriger. Que n'aurait-il pas retranché? » Or, De Walef a produit des œuvres, deux fois aussi volumineuses pour le moins, que celles du père de la poésie grecque. Que n'y a-t-il mis la moitié de ces qualités qui, aujourd'hui encore, nous charment dans le vieil Homère !

Le baron De Walef réclame néanmoins notre attention et même notre intérêt. Il est pour le pays de Liége l'unique, et pour la Belgique entière presque le seul représentant de la littérature française à sa plus belle époque, celle du siècle de Louis XIV.

Daunou n'a cependant trouvé chez cet auteur : « Qu'une heureuse facilité et les germes d'un talent qui aurait pu être mieux cultivé. » C'était se montrer par trop sevère, et le critique n'a d'ailleurs porté son jugement que sur les *Œuvres* assez mal *choisies du baron de Walef*, publiées par De Villengagne. De Walef avait plus que des *germes de talent ;* il avait un talent incontestable. Seulement la lime faisait défaut à ses écrits et le goût lui a manqué aussi plus d'une fois.

Le baron de Corte de Walef mourut à Liége le 22 juillet 1734, âgé de tout près de septante trois ans et fut enterré le lendemain dans l'église du collége des Jésuites à Liége. Il fut le dernier de la famille de Curtius. Son fils unique, général au service de l'Espagne l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe. Il avait succombé à vingt-cinq ans à la suite d'une blessure reçue au siége de Ceuta en Afrique. Peu de temps avant sa fin, Blaise-Henri de Walef avait, dans un testament pris des dispositions pour fonder une académie en faveur des jeunes gens de la principauté de Liége. Une semblable fondation eut sans doute exercé dans le pays une influence considérable sur la culture des lettres et des arts. Mais les formalités nécessaires pour la validité du testament ne furent jamais remplies. Ici comme trop souvent dans sa longue carrière, le poète s'était arrangé pour arriver trop tard. Il avait toujours été rempli de ces excellentes intentions auxquelles on ne donne jamais de suite. Inutiles sur cette terre, elles servent, nous assure-t-on, de pavés à l'enfer. On a du baron de Walef, les ouvrages suivants :

1° *Combat des échasses, donné à Namur le dernier jour des carnavales.* Poème héroïque. Namur, François Chenu, 1686, petit in-8°. Cette édition, ainsi qu'une précédente qui doit avoir paru vers 1678, ont été imprimées à l'insu de l'auteur. — 2° *Le Catholicon de la Basse-Germanie*, satire. Cologne, Pierre Marteau (Liége, G.-J. Broncart), 1724, in-8°. La plupart

des exemplaires portent la date (rafraichie), de 1731. — 3° *Les Géans*, poème épique. Paris, 1725, in-12. — 4° *Les Titans, ou l'ambition punie*, t. I. Liége, 1725. *Les Deux jumeaux*, t. II, 2 tomes en un vol. in-8°. *Les Titans* sont le même poème, avec titre changé, que *les Géans*, mais avec une préface différente. — 5° *Mémoire de M. le baron de Walef, à MM. les président et conseillers du conseil ordinaire* (Liége, 1729)? in-4°. Ce mémoire a été rédigé par De Walef à l'occasion d'un procès que lui avait intenté une dame de la Renaudière, qui était sa sœur, fille issue d'un premier mariage de son père. — 6° *Les rues de Madrid*, poème en six chants. Madrid (Liége, Broncart), 1730, in-8°. Ce poème, bien qu'une seule édition eut été de trop, fut encore réimprimé plusieurs fois, et reproduit dans *les Œuvres* de l'auteur. — 7° *Œuvres*. Liége, 1731, 5 vol. in-8°. — 8° *Le Triomphe des médecins*. Lille chez Paul Maret et se vend à Liége chez J.-P. Gramme, s. date (1731), in-8°. — 9° *Supplément aux tableaux de Philostrate*. Paris, Cramoisy (Liége, Broncart), 1733, in-8° — 10° *Les Augures ou la conquête de l'Afrique à Elisabeth Farnèse, reine d'Espagne*. Liége, 1733, in-8°. — 11° *Electre*, tragédie. Par M. le baron de Walef. Liége, Broncart, 1734, petit in-12. C'est une réimpression, pure et simple de cette tragédie, qui se trouve dans *les Œuvres* citées ci-dessus. Elle parut l'année même de la mort de l'auteur. — 12° *Œuvres choisies du baron de Walef, gentilhomme liégeois*. Liége, Lemarié, 1779. petit in-12. Elles ont été publiées par H. de Villenfagne. — 13° *Le Baron de Walef*, œuvre inédite. Placet à Joseph-Clément, évêque et prince de Liége. *Bulletin du bibliophile belge*, t. I, p. 412. Il s'agit ici d'une affaire passablement scandaleuse, d'un enlèvement de mineure, dont le baron de Walef cherche dans ce placet, à se disculper tant bien que mal. Cette publication de M. le chevalier Xavier de Theux, a été aussi tirée à part (Bruxelles, 1866, gr. in-8°). — 14° *Mahomet II*, tragédie publiée pour la première fois par H. Helbig. Liége, 1870, gr. in-8°, avec le portrait du baron de Walef. — 15° *L'Anarchie à Liége*. Poème satirique en quatre chants. Publié pour la première fois par H. Helbig. Liége, 1870, gr. in-8°.

Ces deux dernières œuvres ont été publiées, aux frais de la Société des bibliophiles liégeois, à soixante exemplaires seulement.

Il reste encore quelques pièces de vers inédites du baron de Walef, entre autres une comédie en vers, qui est à peine ébauchée; mais rien d'important, à l'exception de sa tragédie *d'Annibal à Capoue*, dont on n'a qu'une copie peu correcte et qui présente même quelques lacunes. C'est d'aillesrs, de beaucoup, le plus faible de ses ouvrages tragiques, bien qu'on y remarque des très-beaux passages.

H. Helbig.

De Villenfagne, *Mélanges de* 1788, pp. 269-316. — *La Biographie universelle*, dite de Michaux, article de Daunou. — *Notice sur de Walef* par M. L. Polain. *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, — *Les Soirées Bruxelloises*, pp. 91-170; article de M. le Docteur Hyac. Kuborn. — *OEuvres de Vergier*, Lausanne 1750, t. II, pp. 88-97. — *Annuaire de la société libre d'Emulation à Liége*, année 1863, pp. 65-94.— *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX. pp. 275 et 401, ainsi qu'au t. X, pp. 79-82.

DE CORTE (*Corneille*) ou **CURTIUS**, historien, né à Bruxelles, vers 1590, mort le 9 octobre 1638. Entré dans l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, au couvent de Bruxelles, il prononça les vœux solennels, le 21 janvier 1608, devint licencié en théologie et enseigna ensuite cette science à Bruxelles et à Louvain où il fut en même temps régent des études. Il occupa plusieurs emplois importants dans l'ordre : il fut successivement prieur des couvents d'Ingolstad, en Bavière, de Vienne, en Autriche et de Sainte-Catherine à Prague, visiteur des couvents de Bavière et d'Autriche et vicaire général de ces deux provinces, auxquelles il rendit des services considérables; enfin le 11 mai 1628, il fut élu provincial de la province de Cologne, qui comprenait alors les Pays-Bas. Le 3 mai 1637, il présida au chapitre tenu à Malines et mourut à Waesmunster, abbaye de jeunes filles de l'ordre de cîteaux, près Termonde, à l'âge de quarante-sept ans. Son corps fut transporté à Bruxelles et enterré dans la vieille

église des PP. Augustins, sous la pierre sépulcrale du P. Corneille De Bie.

Le P. Curtius était un homme instruit; outre sa langue maternelle, il connaissait l'allemand, l'italien, l'espagnol, le latin, et était fort versé dans les belles-lettres et l'histoire. L'empereur Ferdinand II le nomma son conseiller et son historiographe; il fut pareillement historiographe de l'ordre de Saint-Augustin. On lui doit les ouvrages suivants : 1° *Vitæ SS. Ruperti et Viglii, antistitum Salisburgensium.* Ingolstadi, 1621, in-8°. — 2° *Erotopægnion sive Epistolæ familiares ad D. Christophorum Eyserum.* Ibid., 1621, in-8°. — 3° *De clavis Dominicis, liber* 1. Ibid., 1622, in-16, avec gravures par Raphael de Sadeleer. Cet ouvrage fut réimprimé, à Anvers, en 1632, 1634 et 1670, avec des augmentations dues à l'auteur, qui y discute longuement la question de savoir si J.-C. a été attaché à la croix avec trois ou quatre clous : il adopte cette dernière opinion. — 4° *Amphitheatrum amorum, à R. P. M. Christ. Fonseca, hispanicè compositum, Fr. Corn. Curtio interprete.* Ingolstadi, 1623, in-12. Recueil de sermons sur l'amour de Dieu, publiés d'abord en espagnol, et traduits par De Corte, comme l'ouvrage suivant. — 5° *Sermones quadragesimales R. P. M. Christ. Fonsecæ, interprete R. P. Corn. Curtio.* Coloniæ, 1628, in-8°. — 6° *BB. Claræ de Monte Falchio : Ritæ de Cassia : Christianæ sive Oringæ : Christinæ de Vice-Comitibus : Christinæ de Aquila, Augustinianarum, vita.* Coloniæ, 1636, in-12. — 7° *Virorum illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia, cum singulorum expressis ad vivum iconibus.* Antverpiæ, 1636, in-4°. Ces éloges, au nombre de trente, sont très-bien écrits, quoique le style en soit peut-être trop recherché. Les portraits, dessinés par J. Francquart et exécutés par Corn. Galle, donnent du prix au livre. — 8° *Beatus Nicolaus Tolentinus, aliique aliquot ejusdem ordinis Beati.* Antverpiæ, 1637, in-18, avec portraits en taille douce. — 9° *Poemata, libri III.* Antverpiæ, 1629, in-16. Petites pièces de vers sur divers sujets, partagées en trois livres; ces poésies sont assez bien faites. — On doit encore au P. De Corte quelques traités restés manuscrits, réunis en un gros volume in-folio, dont Paquot (*Mémoires littéraires*, tome III), donne les titres; il a aussi laissé des projets et des ébauches de plusieurs autres ouvrages.

Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 183. — Valère André, p. 147. — Foppens *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 198. — Ossinger, *Bibliotheca augustiniana*, p 285 — Tombeur, *Chronol. augustiniana*, pp. 30, 169 et 252. — Miræus, *Bibliotheca ecclesiatica*, p. 325. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.*

DE CORTE (*François*), connu aussi sous le nom de Curtius, écrivain ecclésiastique, né, vers l'année 1670, à Bruges ou, plus probablement, à Oostkerke près de cette ville (car son frère Louis était seigneur de ce village), et décédé à Bruges vers la fin de l'année 1730. Jeune encore, il avait embrassé la vie religieuse dans l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Bruges, et s'était livré à des études sérieuses tout en exerçant les fonctions du ministère sacré. Il séjourna assez longtemps à Anvers; aussi fut-ce dans cette ville qu'il publia les deux opuscules suivants qui témoignent de son érudition et de son goût pour les études historiques et archéologiques : 1° *Syntagma de annulis sive tractatus annularis de annulorum origine, virtute et dignitate, selectis historiis, theo-politicis monitis, ac variis discursibus illustratus, authore, R. P. F. Francisco De Corte.* Antverpiæ, (1706); vol. in-8°, orné d'un beau frontispice gravé, qui porte le titre suivant, un peu différent de celui que nous venons de transcrire : *Syntagma de annulis historico-symbolicum authore R. P. Francisco* Curtio. — 2° *Gods Wonderheden in het leven ende doodt van den grooten mirakeldoender den H. Nicolaus Tolentinas, wiens mirakuleus bloedt Syn Heyligheydt Clemens XI heeft gejont aen het convent der Eerw. PP. Augustynen tot Antwerpen.* T'Antwerpen (1707); vol. in-12 de 156 pages, sans la dédicace et les approbations.

E.-H.-J. Reusens.

Keelhoff, *Histoire de l'ancien couvent des ermites de Saint-Augustin à Bruges.* — Ouvrage de De Corte cité sous le n° 1.

DE CORTE (*Jacques*) ou **CURTIUS**, jurisconsulte, né à Bruges vers 1505, mort vers 1567. Il fit de bonnes études de droit, à Louvain ; se rendit en France ; suivit les leçons de Pierre de l'Estoile à Orléans et y prit le bonnet de docteur. De retour à Bruges, il s'y posa dès l'abord comme bon avocat et fut bientôt regardé comme un savant jurisconsulte. Il était en même temps versé dans la philosophie et littérateur érudit, écrivant le latin avec une pureté remarquable. Il devint l'oracle de ses concitoyens. Entré dans la magistrature urbaine de sa ville natale, d'abord comme échevin, puis comme sécretaire pensionnaire, il fut l'âme de toutes les résolutions qui s'y prenaient.

A peine âgé de trente ans, il s'occupa à traduire en latin la paraphrase grecque de Théophile sur les Institutes de Justinien, que Viglius venait de découvrir et d'éditer. L'ouvrage eut un grand retentissement et vit le jour sous le titre de : *Institutionum Juris civilis libri quatuor*. Antverpiæ, 1536, in-12 ; ibid., 1539, in-4o. Patavii, 1539, in-12 ; Item. *Paraphrasis in margine quo facilius cum Vulgaribus Institutionibus conferri possit*. Antv. 1546, in-18 ; item, Lugd. 1554, in-16 ; item, sous ce titre : *Th. Inst. J. Civ. libri* IV. *Do. Jacobo Curtio interprete*. Lugd. 1557, in-16, etc., etc. L'épitre dédicatoire du livre est très-intéressante. L'auteur s'y élève avec indignation contre le mode d'enseigner le droit et voici comment M. Britz (*Mémoire couronné sur l'ancien droit belgique*, p. 84), donne l'analyse de sa critique : « Que font aujourd'hui nos professeurs de droit, se demande De Corte ? » Ils remettent sur le tapis les questions ardues qui ont fait l'objet des disputes des docteurs depuis Pylius et Azan ; ils entassent d'une manière confuse les arguments pour et contre, sans y ajouter des explications neuves et de leur crû. Le public ébahi admire ce déluge de citations, cette profusion d'arguments, cette exposition variée d'opinions ; mais si vous demandez à l'élève quels fruits il a retirés de la leçon, à quel usage elle peut servir, il ne saura que répondre. » Aujourd'hui, lorsqu'une question se présente, on en cherche la solution dans ces immenses volumes, dans ce dédale de *consilia*, *repetitiones*, qui ne ne peuvent qu'égarer l'esprit, sans faciliter la solution des difficultés qu'on ne peut résoudre que par les principes mêmes du droit. Lorsque le sens d'un mot n'est pas clair, il faut le définir. Lorsqu'un point est obscur, il faut l'expliquer par des exemples appropriés à l'espèce ; il faut chercher la décision du point controversé dans les principes mêmes du droit. Pour faire revivre l'ancienne splendeur de la jurisprudence il faut avant tout s'appliquer à l'étude de la langue grecque. » De Corte était un jurisconsulte à idées avancées ; non-seulement il dénonça publiquement les vices de l'ancienne méthode, mais il indiqua les moyens de la réformer.

Il publia encore : Εικαζῶν (*id est*) *Conjecturalium juris civilis*. Antverpiæ, 1550, in-12. Tomus secundus, Lovanii, 1554. Ce second volume contient trois autres livres. Item, les deux volumes ensemble. Antverpiæ, 1589, in-12 ; Françofurti, 1599 ; Hanoviæ, 1605. C'est un extrait philosophique, philologique et juridique des plaidoyers faits par l'auteur dans sa jeunesse ; on y trouve des remarques critiques sur un certain nombre de questions de droit, remarques souvent judicieuses et, démontrant beaucoup de littérature et une connaissance étendue des usages du barreau. L'ouvrage, fort estimé de son temps, est écrit avec élégance. Curtius a encore rédigé un grand nombre d'observations critiques sur le droit. Janus Lernutius lui a fait une épitaphe reproduite par Foppens.

Aug. Vander Meersch.

Swertius, *Athenæ belgicæ*, p. 560. — Valère André, pp. 407-408. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p 511. — Moreri, *Grand dictionnaire historique*. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas — Biographie de la Flandre occidentale*.

DE CORTE (*Jean*) ou **CURTIUS**, commissaire général des munitions de guerre sous Philippe II, naquit à Liége, en 1551 et mourut à Leganez, en Espa-

gne, le 13 juillet 1628. Il était fils de Jacques Curtius, notaire et sentencier de l'official de Liége, et de Helwi de Doern. Jean Curtius donna à l'industrie liégeoise une impulsion inconnue jusqu'alors : il établit en 1616 des usines à poudre à Vaux-sous-Chèvremont, construisit plusieurs moulins en Gravioule, et érigea dans différentes localités des pays de Liége et de Limbourg un grand nombre de forges et de platineries. Par son activité et son intelligence il rendit de si grands services au roi d'Espagne et à l'empereur d'Allemagne, qu'il obtint des lettres de noblesse de ces deux souverains. Celles qui lui furent accordées par Ferdinand II, en date du 29 décembre 1628 (1) énumèrent brièvement ses titres à cette distinction; elles rappellent : 1° la promptitude et l'adresse avec lesquelles il fournit de la poudre, des balles et d'autres munitions de guerre à l'archiduc Jean d'Autriche, au duc de Parme, au comte de Mansfelt, au marquis de Spinola, au comte du Bucquoi, etc., et qui décidèrent souvent le succès de ces capitaines, notamment aux siéges de Namur, de Maestricht et d'Ostende; 2° les grandes sommes d'argent qu'il prêta à l'archiduc Albert lors de son expédition contre Venlo, au comte de Fuentès, au marquis de Spinola et à d'autres dans les circonstances les plus graves; 3° le courage et la sagacité dont il fit preuve lorsqu'il quitta sa patrie à l'âge de septante ans pour se rendre en Espagne, et y consacra dix années à la recherche des mines métalliques.

De même que, plus tard, les munitionnaires généraux de la République, Curtius gagna une fortune immense; il est vrai que ses contemporains l'accusaient d'avoir « les mains crocheues et pleines de poix », disant qu'il avait passablement volé le roi d'Espagne comme trésorier de ses armes dans les Pays-Bas. Sa richesse était proverbiale non-seulement à Liége, mais encore à l'étranger : « Cette famille a été si opulente, dit Madame du Noyer, dans ses *Lettres historiques*, t. III, p. 10, que quand on vouloit autrefois exagérer la richesse de quelqu'un on disait : *riche comme un Curcieux de Liége.* » Mais Curtius savait faire un bon usage de sa fortune : sa charité envers les pauvres était inépuisable; s'il menait un train de prince (2), ce n'était pas pour lui seul, sa maison et sa table étaient toujours ouvertes à ses amis, à ses connaissances et aux étrangers. Curtius fut le Mécène de sa patrie : il mérita le nom de *protecteur des beaux-arts* par sa munificence et sa libéralité envers les artistes et les gens de lettres; aussi plus d'un poète lui adressa ses vers et plus d'un écrivain lui dédia son livre (3). Les nombreuses pierres taillées à ses armes que l'on voyait dans la plupart des édifices publics de la cité, témoignaient de la part qu'il avait prise à leur restauration, en même temps qu'elles prouvaient la reconnaissance de ses concitoyens, ou peut-être sa propre vanité. Depuis le moyen-âge Liége n'avait pas possédé de plus grand bienfaiteur des établissements religieux; il n'était presque pas d'église ou de monastère qui ne consacrât par un ex-voto ou une verrière le souvenir de ses largesses. Lui et sa femme, Pétronille de Braaz-Montfort, furent les principaux fondateurs des capucins de Liége; c'est dans l'église de cet ordre, dont la première pierre fut posée le 24 avril 1600 et qui fut consacrée en 1608, que Curtius fit

(1) La mort de Jean Curtius, le 13 juillet précédent, n'empêcha pas l'expédition de ce diplôme.

(2) Il avait, dit Philippe de Hurges, dix chevaux de selle et quatre de carrosse, un maître-d'hôtel, un écuyer, deux gentilshommes, un secrétaire, quatre pages, un homme de chambre, un sommelier, un despensier, deux cuisiniers, un boulanger, deux carrossiers, deux estafiers, deux laquais, deux palfreniers, un jardinier et un portier. Sa femme avait deux demoiselles, deux filles de chambres « et autres femmes nécessaires à une telle maison »

(3) Le poète Denis Coppée publia en 1624, pour flatter la vanité de Curtius qui prétendait sans doute se rattacher au chevalier romain, une tragédie intitulée : *Pourtrait de fidélité en Marcus Curtius.* Le franciscain Nicolas Gazet fait aussi allusion à cette prétention étrange dans l'*Epître dédicatoire* de son livre *Le grand palais de la Miséricorde*, Douay, 1606, qu'il adressa « à très-vertueux et noble seigneur monseigneur Jean Curtius, seigneur d'Oupie, etc. » Il le dit bienfaiteur des Carmes-en-Ile, maître de la confrérie de la Miséricorde dans l'église Saint-Nicolas, Outre-Meuse, et l'appelle le premier munitionnaire de l'Europe.

préparer sa sépulture; son corps, ramené d'Espagne, y fut déposé sous cette épitaphe :

ANNO 1600.
MONUMENTUM NOBILIS VIRI JOANNIS CURTII
ET D. PETRONILLÆ DE BRAAZ MONTFORT, DOMINI
IN OUPEY, VIVEGNIS, HERMÉE, MAGNO ET PARVO AAZ,
VISCHERWERT, SOUMAGNE, MONT St-HALIN,
TILLEUR, FUNDATORIS HUJUS ECCLESIÆ.
OBIIT IN HISPANIS ANNO 1628, ILLA
VERO LEODII ANNO 1603. LECTOR
BENE APPRECARE. (4)

Il existe encore aujourd'hui à Liége, au bord de la Meuse, près du pont Maghin, un édifice considéré comme une des curiosités de cette ville dont il formait autrefois un des principaux ornements, et qui perpétue dans le peuple le souvenir du riche munitionnaire; c'est une grande construction bâtie en 1600, longtemps appelée le *Palais Curtius*, dont les murs de briques percés d'une quantité de petites fenêtres sont historiés de reliefs de pierre où l'on a représenté les fables d'Esope. Une moitié du bâtiment sert de mont-de-piété depuis l'an 1622.

Malgré ses énormes dépenses, Curtius laissa à ses enfants un magnifique héritage; il avait successivement acquis et était devenu seigneur de douze belles terres, fiefs et alleux, où il fit bâtir ou restaurer de superbes châteaux, et qui furent partagés entre ses deux fils Pierre et Jacques. Henri Curtius, fils de ce dernier, fut quatre fois bourgmestre de Liége. Cette famille s'éteignit en 1734 dans la personne de Blaise Henri de Corte, baron de Walef, le plus fécond des poètes liégeois et un des meilleurs.

Stanislas Bormans.

Vlierden, *Fasti magistrales civitatis leodiensis*, pp. 15 et 16. — Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 337. — Abry, *Recueil héraldique des bourgmestres de la cité de Liége*, p. 410. — Villenfagne, *Recherches historiques sur le pays de Liége*, t. II, p. 364. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IV, p. 294. — Michelant, *Voyage de Philippe de Hurges à Liége*, etc., en 1615, p. 134. — Archives de l'Etat, à Liége.

DE CORTE, plus connu sous le nom de **CURTIUS** (*Pierre*), premier évêque de Bruges, naquit dans cette ville en 1491, et y mourut le 16 octobre 1567. Après avoir achevé ses humanités dans sa ville natale, il vint à Louvain pour y étudier la philosophie à la pédagogie du Lis, et obtint, en 1513, la deuxième place sur cent cinquante-cinq concurrents, à la promotion générale de la Faculté des Arts. Les talents dont il fit preuve et les succès éclatants qu'il remporta pendant les deux années d'études philosophiques attirèrent sur lui l'attention de ses maîtres; aussi fut-il nommé, presque en quittant les bancs de l'école, professeur de physique et de dialectique (et non pas de rhétorique, comme disent la plupart de ses biographes) au collége du Lis, où il avait étudié la philosophie. Se sentant appelé à l'état ecclésiastique, il suivit les cours de la Faculté de théologie, et prit les grades de bachelier et licencié en cette science, sans cesser pour ce motif d'enseigner la physique et la dialectique à la pédagogie du Lis. En 1518, la Faculté des Arts, en l'appelant à faire partie de son conseil, lui conféra une distinction qu'elle n'accordait qu'à ses membres les plus méritants. Il abandonna probablement sa chaire de philosophie en 1529, lorsque le chapitre de Saint-Pierre de Louvain le nomma pléban, c'est-à-dire le chargea de l'administration spirituelle de la paroisse de Saint-Pierre incorporée à cette collégiale. Malgré les fonctions si nombreuses et variées du ministère pastoral, il continua à se livrer avec ardeur aux études théologiques; et mettant à profit tous les moments qu'il ne devait pas consacrer aux devoirs de sa nouvelle charge, il se prépara aux épreuves difficiles du doctorat en théologie. Sa promotion à ce grade, qui eut lieu le 12 juillet 1530 se fit avec une solennité inaccoutumée; car, depuis la fin de février de cette année, De Corte avait été élevé à la dignité rectorale, qui, à cette époque, était élective et semestrielle. Le même honneur, signe éclatant de la confiance qu'il inspirait à l'Université, lui échut encore deux fois dans la suite, en 1538 et en 1548. Peu de temps après sa promotion doctorale (1531), il fut nommé professeur ordinaire, *legens ac regens*, à la Faculté de théologie, et obtint, à ce titre,

(4) Un portrait de Jean Curtius, gravé par J. Wierix, existe au cabinet des estampes à Bruxelles, n° 1887 du catalogue de M. Alvin.

un canonicat du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain.

Pléban et professeur pendant plus de trente ans, De Corte sut se concilier l'estime et l'admiration de tous par son dévouement à ses ouailles et son enseignement solide. Ses qualités éminentes le firent remarquer par l'empereur Charles-Quint, qui, vers 1540, le nomma inquisiteur de la foi dans les Pays-Bas, et le chargea, quatre ou cinq années plus tard, de surveiller et d'approuver les éditions latine, flamande et française de la sainte Bible, publiées, sous son haut patronage, à Louvain et à Anvers (1547, 1549 et 1550).

Curtius eut aussi une très-large part dans l'organisation des nouveaux évêchés, créés dans les Pays-Bas par le pape Paul IV sur les instances du roi Philippe II. Il fit partie du comité des cinq commissaires, nommés pour la mise à exécution de la bulle d'érection et spécialement chargés de déterminer les circonscriptions des diocèses et régler les dotations des menses épiscopales. En récompense des services signalés rendus, pendant de longues années, à la religion et à la patrie, il fut nommé par Philippe II premier évêque de Bruges. Le Souverain Pontife agréa cette nomination en 1561; le 26 décembre de la même année le nouvel évêque fut sacré à Malines par l'archevêque Granvelle, et prit possession de son siége, le 1er février 1562, par des procureurs nommés à cet effet. Pendant les six ans qu'il administra le diocèse de Bruges, il se distingua par sa prudence et sa sagesse. Dans son testament il fonda deux bourses, de 50 florins chacune, aux colléges de Saint-Donatien ou de Houterlé, à Louvain, et une à la pédagogie du Lis, où il avait étudié et enseigné.

L'évêque De Corte n'a pas édité d'ouvrages, mais il a laissé en manuscrit :

1° *Commentarium in psalmos incipientes a* CI°, ouvrage conservé, avant la révolution française du siècle dernier, au collége des Jésuites à Bruges; et 2° quelques *Homélies*. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Fasti academici*, manuscrit de la Bibliothèque royale, à Bruxelles, n° 17567. — De Leyn, *Esquisse biographique de Pierre de Corte (Curtius), premier évêque de Bruges*, Louvain, 1863.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.